BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

CANADA. PARLEMENT.
J CHAMBRE DES COMMUNES.
103 COMITE PERMANENT DE LA
H72 DEFENSE NATIONALE, 1966/67.
1966/67 Procès-verbaux et
D4 ~~témoignages.~~

DATE	NAME - NOM
A1 v. 1	Serge ~~Ménard~~ dép
~~Rép~~	~~Adj Conseiller Juridique~~

Canada. Parlement. Chambre des Communes. Comité permanent de la defense nationale 1966/67.

Date Loaned

9 SEP, 2010		PRÊT MANUEL	
pour 2 semaines			(235p)

CAT. NO. 1138—L.-M. CO.

J
103
H72
1966/67
D4
A1
V.1

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

Président: M. DAVID W. GROOS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 1

SÉANCES DU MARDI 1er MARS 1966 ET DU JEUDI 5 MAI 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) du ministère de la Défense nationale.

Y compris un exposé de l'honorable Paul Martin sur les affaires extérieures durant la séance du 4 avril 1966 du Comité permanent des affaires extérieures

---

TÉMOINS:

L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale; le brigadier L. E. Kenyon, directeur général des renseignements militaires, ainsi que les officiers d'état-major suivants: le capitaine B. H. B. Moffit, le commandant J. Cumming et le major W. Binkley.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

23753—1

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. David W. Groos

Vice-président: l'honorable Marcel Lambert

et Messieurs

Brewin	Hopkins	Matheson
Carter	Langlois (*Chicoutimi*)	McNulty
Deachman	Langlois (*Mégantic*)	Orange
Dinsdale	Laniel	Rock
Dubé	Lessard	Smith
Éthier	MacLean (*Queens*)	Stefanson
Fane	MacRae	Winch—(24)
Harkness		

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

M. Foy a remplacé M. Orange le 16 mars 1966.

M. Grills a remplacé M. Dinsdale le 21 mars 1966.

ORDRES DE RENVOI

Chambre des communes
Le LUNDI 7 février 1966

Il est résolu,—Que le comité permanent de la défense nationale soit composé des députés dont les noms suivent:

Messieurs

Brewin,	Harkness,	MacRae,
Carter,	Hopkins,	Matheson,
Deachman,	Lambert,	McNulty,
Dinsdale,	Langlois (Chicoutimi),	Nixon,
Dubé,	Langlois (Mégantic),	Smith,
Fane,	Laniel,	Stefanson,
Foy,	Lessard,	Rock,
Groos,	MacLean (Queens),	Winch—(24).

Le MARDI 22 février 1966

Il est ordonné,—Que le nom de M. Andras soit substitué à celui de M. Nixon sur la liste des membres du comité permanent de la défense nationale.

Le MERCREDI 23 février 1966

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Orange et Stafford soient substitués à ceux de MM. Lessard et Langlois (Chicoutimi) sur la liste des membres du comité permanent de la défense nationale.

Le JEUDI 24 février 1966

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Lessard et Langlois (Chicoutimi) soient substitués à ceux de MM. Orange et Stafford sur la liste des membres du comité permanent de la défense nationale.

Le LUNDI 28 février 1966

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Ethier et Orange soient substitués à ceux de MM. Andras et Foy sur la liste des membres du comité permanent de la défense nationale.

Le MERCREDI 16 mars 1966

Il est ordonné,—Que le nom de M. Foy soit substitué à celui de M. Orange sur la liste des membres du comité permanent de la défense nationale.

23753—1½

Le LUNDI 21 mars 1966

Il est ordonné,—Que le nom de M. Grills soit substitué à celui de M. Dinsdale sur la liste des membres du comité permanent de la défense nationale.

Le MARDI 22 mars 1966

Il est ordonné,—Que, sous réserve des pouvoirs du comité des subsides relativement au vote des deniers publics, les postes énumérés au budget principal de 1966-1967, relatifs au ministère de la Défense nationale, soient retirés au comité des subsides et renvoyés au comité permanent de la défense nationale.

Attesté.

Le greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 1er mars 1966

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit à 10 h. 10 du matin aujourd'hui afin de s'organiser.

Présents: MM. Brewin, Carter, Deachman, Dinsdale, Dubé, Éthier, Fane, Groos, Hopkins, Lambert, Langlois (*Chicoutimi*), Laniel, Lessard, MacLean (*Queens*), MacRae, Matheson, McNulty, Orange, Rock, Smith, Stefanson (21).

Il est proposé par M. Deachman, appuyé par M. Dubé,

Que M. David Groos préside ce comité.

Sur une proposition de M. MacLean (*Queens*), appuyée par M. Stefanson, les nominations sont closes.

M. Groos est déclaré dûment élu président. Il se rend à son fauteuil, remercie les membres du comité pour l'honneur qu'ils lui ont fait et dit quelques mots au sujet des ordres de renvoi du comité.

Sur une proposition de M. MacLean (*Queens*), appuyée par M. Stefanson, l'hon. Marcel Lambert est élu vice-président du comité.

Conformément à une proposition de M. McNulty, appuyée par M. Éthier,

Il est ordonné que—conformément à l'ordre permanent 65 4), le Comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour mille exemplaires anglais et 500 exemplaires français de ses procès-verbaux et témoignages.

Sur une proposition de M. Rock, appuyée par M. Lessard,

Il est décidé,—qu'un sous-comité du programme, de l'agenda et de la procédure, composé du président, du vice-président et de cinq membres qui devront être désignés par le président, soit nommé.

On soulève une question concernant l'opportunité pour le Comité d'obtenir de la Chambre la permission d'examiner «certaines études spéciales», préparées en 1964-1965, traitant de problèmes concernant la Défense. On renvoie cette question au sous-comité de direction.

On discute diverses autres suggestions concernant le travail futur du comité et on avertit les membres intéressés de porter leurs suggestions à l'attention du sous-comité de direction.

A 10 h. 20 du matin, le comité s'ajourne à la demande du président.

Le secrétaire suppléant du Comité,

E. W. Innes.

Le JEUDI, 5 mai 1966
(2)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit (à huis clos), à 10 h. moins 20 du matin aujourd'hui, sous la présidence de M. Groos.

Présents: Messieurs Brewin, Carter, Dubé, Éthier, Fane, Foy, Grills, Groos, Harkness, Hopkins, Lambert, Langlois, Matheson, McNulty, Rock, Smith, Stefanson, Winch (22).

Aussi présents: L'hon. Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale; le brigadier L. E. Kenyon, directeur général des renseignements militaires et des officiers d'état-major, le capitaine de groupe B. H. B. Moffit, le commandant J. Cumming et le major W. Binkley.

Le président se réfère à l'ordre de renvoi du Comité, en date du 22 mars 1966. Il fait part qu'en plus de M. Lambert et de lui-même, MM. Hopkins, MacLean (*Queens*), McNulty ainsi que M. Winch ont été choisis pour faire partie du sous-comité du programme et de la procédure.

Le président déclare que les membres du Comité permanent de la défense nationale ont assisté à une réunion du Comité permanent des affaires extérieurs le 4 avril 1966. A ce moment, les membres suivants du Comité étaient présents: MM. Brewin, Carter, Deachman, Dubé, Fane, Foy, Grills, Groos, Harkness, Lambert, Lessard, Matheson, McNulty, Rock ainsi que M. Stefanson (15).

Le président ajoute qu'à cette occasion, l'hon. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait fait une déclaration générale concernant les affaires extérieures et il suggère que cette déclaration soit imprimée et fasse partie des délibérations de ce comité.

Sur une proposition de M. Rock, appuyée par M. Fane,

Il est décidé,—que le comité incorpore, en appendice aux procès-verbaux de ce jour, la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures faite à la réunion du Comité permanent des affaires extérieures le 4 avril 1966.

Le président met en délibération le premier crédit des prévisions budgétaires:

Article 1—Administration du ministère, etc., $5,640,000.

Le président fait ensuite la lecture du premier rapport du sous-comité du programme et de la procédure qui se lit comme il suit:

Votre sous-comité recommande que, au cours des études que les membres du Comité feront des prévisions budgétaires du ministère de la Défense nationale, on procède ainsi:

a) Que le premier crédit (administration du ministère) soit mis en délibération et qu'il soit permis de discuter et de poser des questions de nature générale, mais que les questions relatives à des articles précis soient retenues jusqu'à ce que le comité soit rendu à l'étude de l'article auquel ces questions ont trait;

b) Lorsque l'examen général est terminé, qu'il soit permis d'ajourner le premier article pour une étude plus minutieuse et que le comité étudie et approuve les articles subséquents;

c) Que les membres de la Chambre des communes, qui ont été officiellement désignés pour faire partie du Comité, puissent procéder à un premier interrogatoire au sujet de chaque crédit, mais, avant que les membres du comité approuvent tout article, que les autres membres de la Chambre des communes puissent aussi avoir l'occasion d'interroger les témoins;

d) Lorsque tous les articles ont été approuvés, à l'exception du premier, que les membres du comité reviennent à cet article pour l'étudier de façon plus approfondie, et, à ce moment on pourra revenir sur toutes les questions non répondues et compléter l'ordre du jour.

e) On approuvera alors le premier article des prévisions budgétaires, ou on en disposera autrement, et le comité préparera le rapport destiné à la Chambre des communes.

Sur une proposition de M. Brewin, appuyée par M. Foy, ledit rapport est approuvé.

Le président signale que le sous-comité de direction tiendra une autre réunion dans un avenir prochain afin de déterminer les futures délibérations du comité. Il est décidé que les questions que les membres du Comité se proposent de poser à des réunions subséquentes pourraient être soumises par écrit au préalable. En ce qui a trait aux questions plus précises, on pourrait les soumettre au sous-comité de direction afin qu'il les étudie.

Le président souhaite la bienvenue au ministre qui demande au brigadier Kenyon ainsi qu'à son état-major de faire la présentation du mémoire. Les membres du comité entendent un exposé à huis clos concernant les problèmes de défense.

Le Comité s'ajourne à 11 h. 05 du matin à la demande du président, sur une proposition de M. Matheson.

Le secrétaire du Comité,

Hugh R. Stewart.

APPENDICE

Exposé de l'honorable Paul Martin,

Secrétaire aux Affaires extérieures

Séance du 4 avril, 1966

du Comité des affaires extérieures

APPENDICE

Exposé de l'honorable Paul Martin,

Secrétaire aux Affaires extérieures

Séance du 4 avril, 1968

du Comité des affaires extérieures

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous m'avez dit, je crois, monsieur le président, que le sous-comité directeur désirait qu'à l'occasion du crédit n° 1 j'expose d'une manière générale la position que le Canada a prise sur certains des problèmes capitaux que la communauté internationale affronte aujourd'hui. Je crois qu'il serait utile d'en discuter trois qui nous intéressent particulièrement au Canada: l'OTAN, le Vietnam et la Rhodésie. Si le Comité y consent, je vais commencer par exposer les vues du gouvernement sur ces trois problèmes, dans l'ordre où je les ai mentionnés.

Auparavant, je crois qu'il y aurait lieu de profiter de cette séance du Comité pour rappeler que, le 23 mars, j'ai annoncé que le gouvernement avait l'intention d'inviter le Parlement à approuver une forte expansion de notre programme d'aide en vivres à l'Inde; au cours de la prochaine année, nous avons décidé de faire notre part pour aider l'Inde à surmonter sa crise actuelle en fournissant à ce pays un million de tonnes de vivres. Une réunion doit se tenir à Washington ce soir ou demain matin et je voudrais annoncer une autre décision à ce sujet.

Il s'agit d'une mesure additionnelle que le gouvernement a décidé de proposer pour aider l'Inde. L'Inde doit encore une somme d'environ 19 millions de dollars, capital et intérêt, sur deux prêts que le gouvernement lui a consentis en 1958 pour couvrir des achats de farine et de blé canadiens. Nous proposons que le Canada renonce aux versements que l'Inde devrait faire pour compléter le remboursement de ces prêts. C'est un moyen additionnel d'aider l'Inde, dont la balance des paiements se trouve mise dans une situation fort précaire par suite des sorties de devises étrangères causées par la sécheresse et d'autres facteurs. Le premier des paiements qui resteraient à venir était dû le 31 mars. Mon collègue, le ministre des Finances, a signé une entente avec le haut commissaire de l'Inde pour différer ce paiement en attendant que le Parlement ait approuvé l'abolition du plein montant de 10 millions de dollars qui demeure dû. Cet accord a fourni à l'Inde un secours immédiat sous forme d'une dispense de payer environ $3,700,000, soit le montant de ce versement. La radiation du reste de la dette s'ajoute à l'aide en nature que nous fournirons à l'Inde, comme je l'ai déjà mentionné, et qui coûtera environ 71 millions de dollars au cours de la présente année civile.

Les membres du Comité admettront, j'en suis sûr, que le Canada se trouve ainsi à intervenir très généreusement dans le très grave état d'urgence qui prévaut dans l'Inde à l'heure actuelle. Nous espérons qu'à la réunion de demain d'autres pays se porteront de la même façon au secours de la nation indienne.

Monsieur le président, je profite de l'occasion pour exposer au Comité les vues du Canada sur un certain nombre de questions dans cette période critique. Je voudrais discuter la question de l'OTAN aussi franchement que possible avec les membres du Comité. Il est entendu, naturellement, qu'il faudra des négociations bilatérales entre le gouvernement canadien et le gouvernement français. Il faudra aussi des négociations entre les 14 autres États-membres et la France. Il y a donc des domaines où il ne me sera pas possible, et je suis sûr que vous le comprendrez, de révéler la position du Canada ou de définir une position ferme avant que nous ayons eu des consultations complètes avec les 14 États-membres qui doivent négocier avec le gouvernement français.

M. CHURCHILL: Mais il vous faut avoir une position pour consulter.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il y a certaines positions que le gouvernement a prises, mais avant de révéler quelles sont ces positions, il tient à en informer ses partenaires. Il y a d'autres cas où nous ne prendrons pas position avant qu'il y ait eu consultation et accord. Par exemple, qu'adviendra-t-il du haut commandement de l'OTAN? C'est une question qui intéresse les 14 membres à la fois. La position du gouvernement du Canada à l'égard des bases particulières qu'il occupe relève uniquement du Canada.

L'article XIII du Traité de l'Atlantique-Nord autorise les signataires de se retirer en 1969, soit le 20e anniversaire de la conclusion du traité. Pour cette bonne raison, 1969 a été considérée comme l'année d'inventaire. C'est avec cette idée qu'en décembre 1964, j'ai proposé au nom du Gouvernement canadien, à la réunion ministérielle de l'OTAN, que le Conseil de l'Atlantique-Nord fasse une étude de l'avenir de l'alliance. Bien que cette proposition ait reçu l'approbation des quatorze autres membres de l'alliance de l'OTAN, on n'a pas toutefois donné suite à cette idée parce que le président de la France avait commencé à manifester sa dissatisfaction du régime de l'OTAN et que personne ne désirait précipiter une confrontation prématurée.

Il y a maintenant moins d'un mois que le gouvernement français a d'abord formellement informé ses alliés de l'OTAN de sa décision de se retirer des accords de défense intégrée. J'ai déposé à la Chambre les textes des notes qui exposent l'attitude de la France. Nous n'avons pas encore répondu à la deuxième note.

M. MCINTOSH: Monsieur Martin, les notes nous seront-elles remises sans que nous en fassions la demande?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui. Si vous le désirez, il serait peut-être utile que ces notes soient annexées en appendice au compte rendu du jour, afin qu'elles soient entièrement à la disposition des membres du Comité.

Le PRÉSIDENT: En est-il ainsi convenu?

Des VOIX: D'accord.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai aussi pris des dispositions pour faire remettre un livre intitulé «L'OTAN, faits concernant l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord», dont certains d'entre vous êtes déjà au courant. Le livre est disponible en anglais et en français. Je pense que vous le trouverez une source très utile de renseignements. Il renferme également un ensemble de documents fondamentaux, dont le Traité de l'Atlantique-Nord, ainsi qu'un ensemble très complexe des accords connus sous le nom d'accords de Londres et de Paris de 1954, qui régissent la participation de l'Allemagne à l'OTAN.

Mon opinion, comme celle du gouvernement du Canada, est que l'OTAN a été utile. D'après la réaction manifestée l'autre jour à l'égard de l'attitude du Canada quant à la communication de la France, j'estime, qu'en général, cette attitude reflète l'opinion des partis politiques du Parlement. Nous n'avons qu'à nous reporter à la période de l'après-guerre immédiat: l'Europe se dégageait péniblement du bourbier laissé par la Deuxième Grande guerre et Staline s'efforçait par tous les moyens possibles d'étendre son influence depuis l'Europe occidentale jusqu'à l'Atlantique. La situation est maintenant changée, comme l'a dit le président de Gaulle. Le général de Gaulle a-t-il raison de préconiser la fin de l'organisation militaire intégrée de l'alliance? Le concept stratégique de l'alliance vaut-il toujours? Le temps est-il venu de laisser la défense de l'Europe aux Européens? Voilà les questions qu'on pose aujourd'hui, et ce sont des questions valables. Naturellement, en raison de mes propres responsabilités, je me suis posé certaines de ces questions. Il serait peut-être utile que j'entame ce que j'ai à dire de la situation de l'OTAN qui découle du geste de la

France, en résumant les principaux éléments de l'attitude prise aujourd'hui par notre alliée dans l'OTAN, la France. Ces éléments comprennent:

a) La décision de retirer les forces françaises de la structure militaire intégrée de l'OTAN et les officiers français, des quartiers-généraux intégrés, cette décision devant entrer en vigueur le 1er juillet 1966.

b) La décision d'exiger le retrait de France de deux quartiers-généraux militaires intégrés connus sous le nom de SHAPE et du commandement central d'Europe. La France a proposé que le retrait soit complété le 1er avril 1967.

c) La décision d'exiger le retrait de France des forces et bases étrangères. La France a proposé que les bases des États-Unis et du Canada soient retirées au plus tard le 1er avril 1967.

d) La France a manifesté le désir de maintenir ses forces en Allemagne, mais en les transférant du commandement de l'OTAN à celui de la France.

e) La France a l'intention de laisser ses forces à Berlin, où elles sont établies par droit d'occupation et où il existe un commandement tripartite.

f) La France a fait part de la volonté de négocier des accords en vue de l'établissement, en temps de paix, de missions françaises de liaison avec les commandements de l'OTAN.

g) La France a indiqué qu'elle est disposée à entamer des entretiens individuels avec le Canada et les États-Unis en vue de déterminer les facilités militaires que les gouvernements respectifs pourraient s'accorder les uns les autres en temps de guerre.

h) La France a l'intention de demeurer partie au Traité de l'Atlantique-Nord et de participer à l'activité du Conseil de l'OTAN. Voilà, telle que je la comprends, l'attitude adoptée par le gouvernement de la France.

• (10.30 a.m.)

Il n'est que juste de noter que ces vues ont déjà été exprimées d'une manière ou d'une autre par le président de la République française au cours des deux dernières années.

Ce dernier élément de l'attitude de la France est favorablement accueillie par le gouvernement canadien en tant qu'indication du désir de la France de maintenir son association officielle aux autres parties au traité. Il est à peine utile d'ajouter que le gouvernement canadien s'efforcera d'encourager la participation française dans toute la mesure possible.

Il est évident que la France peut atteindre certains de ces objectifs par voie de mesures unilatérales; par exemple, le retrait des troupes françaises du commandement de SACEUR et des officiers français, des quartiers-généraux collectifs. D'autres objectifs exigeront la négociation des modalités et du temps opportun; par exemple, le retrait des quartiers généraux de l'OTAN et des bases étrangères du sol de France. Enfin, certaines propositions dépendent de la conclusion d'accords avec d'autres membres de l'alliance et nécessiteront des négociations quant à la structure; par exemple, la présence et le rôle de troupes françaises en Allemagne et l'accord sur la liaison qu'on pourrait établir entre le commandement français et celui de l'OTAN.

Il faut que les membres du Comité voient clairement que les propositions de la France soulèvent une foule de problèmes, dont on n'a pas encore déterminé

entièrement la portée. Elles soulèvent des questions qui comportent des implications politiques, militaires, financières et juridiques. Nous étudions ces questions avec nos alliés, à titre non officiel avec les quatorze autres que la France et, quand il convient, avec la France et les quatorze autres. Nous sommes également à étudier la situation contractuelle et nos conseillers juridiques sont à examiner soigneusement la documentation qui s'y rapporte.

Le premier aide-mémoire de la France expose brièvement les raisons qui, selon le président de Gaulle, justifient son attitude. Les arguments suivants sont invoqués:

D'abord, il tire argument du fait que la menace contre l'Europe occidentale a changé et qu'elle ne présente plus le caractère immédiat et menaçant qu'elle a déjà eu; il dit que les pays européens ont rétabli leur économie et recouvré leur force; il ajoute que la France est en voie d'acquérir un armement atomique qui ne pourrait pas être intégré dans les forces de l'OTAN; que l'équilibre nucléaire a transformé les conditions de la défense de l'Occident, et que l'Europe n'est plus le centre des crises internationales.

Ce sont là des observations avec lesquelles, j'imagine, nous sommes tous plus ou moins d'accord. Toutefois, elles justifient, séparément ou conjointement, la conclusion du gouvernement français voulant que les accords de défense intégrée ne soient plus nécessaires pour la défense de l'Europe occidentale.

Permettez que je repasse un à un les arguments de la France.

D'abord, la menace contre l'Europe occidentale. Au cours des années, l'Union soviétique a constamment renforcé ses effectifs militaires en Allemagne de l'Est et dans la région européenne en général. Ces forces militaires sont maintenant plus puissantes qu'en tout temps depuis la fin de la deuxième Grande Guerre. Tout en reconnaissant que la possibilité d'une attaque réelle ait diminué, l'efficacité des accords de défense de l'OTAN a été, et demeure, un facteur de cet heureux cours des événements. En outre, on considère prudent de fonder sa politique de défense sur les capacités connues d'un ennemi possible plutôt que sur ses intentions avouées, ou même sur ses supposées intentions, selon que nous les considérons à tort ou à raison. Pour éviter toute mésinterprétation possible, je voudrais établir clairement ma conviction que les pays de l'OTAN devraient éviter de provoquer l'Union soviétique. Au contraire, le Canada est fortement en faveur d'encourager une meilleure compréhension entre l'Union soviétique et les pays de l'Ouest. Cependant, ainsi que l'a démontré l'éxpérience de l'Affaire de Cuba en 1962, l'acheminement vers de meilleures relations peut être considérable quand il est clair qu'il n'y a pas d'autre choix que le compromis.

Deuxièmement, le relèvement de l'Europe. Il est évidemment vrai que les pays d'Europe ont grandement affermi leur situation sur toute la ligne. Nous applaudissons à cet essor. Nous savons que la générosité des États-Unis, par l'entremise du Plan Marshall, a largement contribué à cet heureux résultat. Nous avons en fait présumé qu'avec le temps ceci permettrait aux États de l'Europe d'assumer une responsabilité croissante de la défense de l'Europe, probablement dans le cadre de nouveaux accords de coopération entre les membres européens de l'alliance. Le geste de la France peut avoir reculé cette perspective, puisqu'il a l'effet immédiat de diviser les pays européens quant à savoir quelle sera leur politique de défense.

Troisièmement, il est vrai que la France s'est créée une force nucléaire indépendante. Toutefois, selon nous, ce n'est pas un argument contre l'intégration d'autres forces. Le Royaume-Uni a démontré que l'acquisition d'une force

nucléaire stratégique n'exige pas le retrait d'autres forces nationales du commandement unifié et des accords de planification.

Quatrièmement, il est vrai qu'un équilibre nucléaire a remplacé le monopole nucléaire antérieur des États-Unis. Cependant, cela n'est pas nouveau. Tel est le cas depuis dix ans. De plus, ce fait n'a pas réduit la nécessité d'une planification unifiée, si les pays européens veulent contribuer efficacement à la défense de l'Europe.

Cinquièmement, je reconnais également que l'Europe n'est pas actuellement le centre des crises internationales. Cependant, tant qu'il n'y aura pas de règlement politique en Europe centrale, il existera un domaine de crise possible, particulièrement si les accords qui ont donné lieu à la stabilité de la région devaient être bouleversées.

Selon moi et selon le jugement du gouvernement canadien, les arguments invoqués dans l'aide-mémoire de la France n'appuient pas la conclusion voulant que le commandement unifié et les accords de planification ne soient plus nécessaires pour la défense de l'Europe occidentale.

Il est frappant que tous les autres membres de l'OTAN se soient unis pour réaffirmer leur conviction de la nécessité d'un commandement unifié et d'accords de planification, dont j'ai communiqué le texte à la Chambre des communes le 18 mars. J'imagine que les membres du Comité des affaires extérieures et du Comité de la défense seront intéressés d'apprendre que le plus ferme appui aux arrangements militaires intégrés est venu des membres moins importants de l'alliance, qui considèrent que le meilleur moyen d'assurer leur défense est de réunir leurs contributions dans un commun effort. Il me semble que, si l'on accepte le principe d'une alliance, l'expérience des deux dernières guerres mondiales et les besoins d'armements modernes démontrent la nécessité d'un commandement unifié et de la planification en commun. En effet, l'une des réussites les plus remarquables du monde d'après-guerre a été l'établissement au sein de l'OTAN d'accords efficaces en temps de paix en vue de la coopération militaire.

J'ai expliqué pourquoi nous et d'autres membres de l'OTAN ne sommes pas convaincus par les arguments de la France. Je désire maintenant étudier la répercussion des mesures adoptées par le gouvernement français.

Pourvu que l'OTAN ne se désagrège pas (et je ne vois aucun danger d'une telle occurrence), on estime que les conséquences militaires immédiates du geste de la France ne sont pas insurmontables. Au cours des six dernières années, la France a déjà retiré du commandement de l'OTAN la plupart de ses forces auparavant intégrées. La perte nette en forces à la disposition de l'OTAN d'après les retraits annoncés, bien qu'elle soit importante, n'est pas trop grave, particulièrement si l'on parvient à des accords en vue de maintenir des troupes françaises en Allemagne. Cependant, la perte à toutes fins pratiques en espaces terrestre et aérien en France comporte pour la défense de l'Europe occidentale des retentissements stratégiques qu'il faudra étudier soigneusement.

Plus troublantes encore, selon moi, sont les conséquences politiques possibles. Ces conséquences sont encore évidemment aléatoires, de sorte qu'on ne peut en parler que dans les termes les plus généraux et les plus prudents. Il est cependant évident que le geste de la France peut nuire à l'unité de l'alliance. Ceci, à son tour, mettrait en danger la stabilité de l'Europe centrale que l'on a édifiée sur l'unité des alliés et particulièrement sur la solidarité

de la France, de la Grande-Bretagne et des États-Unis à Berlin et en Allemagne. Je ne veux pas élaborer, mais il est possible de prévoir que des relations bilatérales de la France avec certains autres alliés de l'OTAN, particulièrement ceux qui portent les plus lourds fardeaux, placeront ces derniers sous tension. Le reste des forces au sein de l'alliance devront nécessairemnt être modifiées. L'exemple de la France pourrait encourager les tendances nationalistes qui étaient heureusement absentes de l'Europe occidentale depuis la dernière guerre.

Le gouvernement canadien ne manque pas de sympathie à l'égard de nombre des considérations qui motivent le désir d'un changement de la part de la France. Nous savons que la situation dans le monde a changé depuis l'établissement de l'OTAN. Nous avons cru depuis longtemps que les membres de l'alliance, particulièrement ceux qui, comme la France, ont parlé de la nécessité de changement, devraient offrir des propositions concrètes en vue d'encourager la consultation au sein de l'alliance.

Il est raisonnable d'espérer une plus large acceptation de la responsabilité pour la défense de l'Europe occidentale de la part des Européens. Toutefois, tout effort de la part de l'Amérique du Nord en vue de se dégager militairement de l'Europe sera dangereusement prématurée tant que les pays d'Europe n'auront pas pris les mesures politiques et institutionnelles pour assumer les responsabilités que cela comporte. Il s'ensuit, en ce moment d'incertitude quant à l'avenir de l'OTAN, que le Canada devrait éviter tout geste qui créerait une tension inutile ou autrement nuisible à la solidarité de l'alliance. Ceci ne nous empêche pas et ne devrait pas nous empêcher d'apporter des rajustements, dans l'intérêt de l'économie et de l'efficacité, dans notre manière de contribuer à la défense de l'Europe. Et nous devrions chercher à assurer qu'il y ait une évolution constructive dans l'organisation de l'alliance; et nous devrions profiter des mesures prises par le gouvernement français pour faire ce que nous avons nous-mêmes proposé à l'automne de 1964, soit de nous occuper d'examiner soigneusement l'état de l'alliance.

Pour ce qui est des bases canadiennes en France, le gouvernement français a pris des mesures unilatérales. Il semble que sa décision est définitive. En tout cas, il a dit qu'il désirerait voir les bases canadiennes retirées dès le 1er avril 1967. Toutefois, j'espère, et je ne doute pas, que le gouvernement français sera prêt à négocier des arrangements mutuellement acceptables, y compris des compensations et des dates pour le retrait des bases. Comme l'objectif de l'envoi de troupes canadiennes en Europe était de contribuer aux accords de défense intégrée dont se retire la France, notre gouvernement a accepté comme chose logique que les forces canadiennes ne puissent prolonger leur séjour au-delà du désir de leurs hôtes. Elles devront être établies ailleurs.

J'ai mentionné plus tôt la détermination d'autres membres de l'OTAN de maintenir les arrangements effectifs élaborés en vue de la planification en commun et du commandement unifié. Cela n'est que prudence et le Canada partage cette détermination. Elle assurera une défense continuelle contre la puissance militaire des Soviets qui menace toujours l'Europe occidentale. Elle aidera à maintenir la stabilité précaire en Europe centrale. En outre, en vertu des présents accords de défense intégrée, comme il n'existe pas d'état-major général allemand, l'Allemagne a placé toutes ses troupes directement sous les ordres de commandants de l'OTAN. Le renversement de la structure existante conduirait au retour de toutes les forces européennes aux commandements nationaux.

• (10.50 a.m.)

Inévitablement, notre attention sera très prochainement retenue par la tâche de faire face aux conséquences immédiates du geste de la France. Nous ne perdons cependant pas de vue la nécessité pour l'OTAN de se réadapter aux changements des circonstances depuis le début de l'alliance. En fait, les rajustements que le geste de la France exigera des présentes ententes militaires offrent des occasions, comme je j'ai déjà dit, dont nous avons l'intention de profiter pour examiner avec nos alliés les possibilités d'apporter des améliorations à la structure de l'OTAN et pour étudier quelles réductions et quelles économies nous pourrions faire sans réduire l'efficacité de l'organisation, ni la contribution que nous lui apportons.

Bien que je parle de l'OTAN, je désire souligner le fait que (dans la mesure qu'il en dépend du Canada), nous ne laisserons pas notre déception influer sur les relations bilatérales du Canada avec la France. Le gouvernement canadien s'est efforcé continuellement d'améliorer et d'intensifier ses relations avec la France. Pour notre part, nous ne cesserons pas ces efforts. Des différences d'opinion en matière de politique de défense ne doivent pas arrêter l'expansion de nos relations bilatérales dans les domaines politique, économique, culturel et technique.

Ainsi, nous enverrons une mission économique en France d'ici à quelques semaines, qui représentera tant le gouvernement que le commerce, aux fins d'encourager de plus amples relations commerciales entre la France et le Canada. Il n'y aura certainement pas d'interruption entre ces contacts et d'autres que nous avons établis et que nous continuons à établir avec la France. Ce sont là des questions qu'on peut et devrait maintenir distinctes des accords de défense au sein de l'OTAN. Dans tout ceci, nous présumons que le gouvernement français convient que c'est là une manière souhaitable d'aborder le problème, et nous n'avons aucune raison de douter que telle soit son opinion.

Je désire terminer cette partie de mon exposé en mentionnant de nouveau les objectifs que le gouvernement canadien se propose de poursuivre dans la situation crée par le geste de la France.

Dans l'OTAN, notre politique sera d'abord de chercher, en consultation avec nos alliés, y compris la France autant que possible, à atténuer les dommages causés à l'unité à l'efficacité de l'alliance et à rétablir des rapports de confiance mutuelle entre tous les membres; deuxièment, à aider à maintenir les caractéristiques essentielles du régime actuel de commandement unifié et de planification conjointe de défense en commun; troisièmement, de continuer à maintenir une contribution adéquate au système de défense en commun de l'OTAN; quatrièmement, de profiter de toutes les occasions d'étudier avec nos alliés les possibilités d'apporter des perfectionnements à la structure de l'OTAN et d'étudier l'avenir à long terme de l'alliance.

Quant à la France, le gouvernement commencera par négocier bilatéralement ou multilatéralement, selon qu'il conviendra, des accords justes et raisonnables sur les rajustements qui peuvent être nécessaires par suite du retrait de la France des accords de défense intégrée de l'OTAN; deuxièmement, par laisser la porte ouverte au retour éventuel de la France à l'entière participation à l'activité collective de l'alliance, au cas où la France en déciderait ainsi. Enfin, nous continuerons, en dépit des différences d'opinions et avec la collaboration des autorités françaises, de cultiver nos relations bilatérales avec la France.

Ceci, monsieur le président, termine mon exposé principal de la situation relative à l'OTAN. Je pourrais poursuivre mon exposé ou je pourrais permettre une étude de ce que j'ai énoncé en ce qui concerne les membres du Comité, selon votre désir.

Le PRÉSIDENT: Est-ce le désir du Comité de poser présentement des questions sur l'aspect OTAN de l'exposé du ministre?

M. HARKNESS: Je le crois. Je pense qu'il vaudrait mieux nous occuper de chaque poste à mesure qu'il se présente.

M. BREWIN: Personnellement, je diffère d'opinion avec M. Harkness, monsieur le président. Il me semble que nous devrions entendre l'exposé en entier sur chaque question et avoir le temps d'étudier l'exposé qui en est fait. Puis, après avoir eu l'occasion de réfléchir et d'étudier, nos questions seraient peut-être plus à point que si nous procédions immédiatement.

Je ne fais que suggérer cette manière de procéder, monsieur le président. Si les membres du Comité désirent maintenant procéder, c'est très bien, mais c'est là mon opinion.

M. MCINTOSH: Puis-je dire que si nous suivons le cours proposé par M. Brewin, nous ne pourrions pas en finir des trois aujourd'hui et que nous pourrions rompre la chaîne des questions que nous avons à poser à l'égard de chaque poste. Nous ne pouvons finir de nous occuper de l'OTAN dans le temps qui nous est accordé.

M. MACDONALD (*Rosedale*): Je crois que l'opinion de M. Brewin est bien fondée. Je pense qu'il est assez évident que nous ne disposerons pas même de ces trois points que le ministre a mentionnés ce matin. Je crois qu'il serait avantageux que l'exposé du ministre soit porté au dossier afin qu'il soit étudié quand le Comité s'assemblera à nouveau. En conséquence, je recommanderais que le ministre traite de chacune des questions.

M. MATHESON: Vu la grande importance de certaines des choses auxquelles le ministre a fait allusion, j'aimerais personnellement avoir plus de temps pour préparer des questions. Je pense que cela est des plus important. Nous pouvons procéder à d'autres questions à notre disposition.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, si le ministre a préparé un texte sur la question de l'Asie du sud-est, je pense que d'avoir ce texte consigné en un volume, accompagné de ses observations sur l'OTAN, serait vraiement très utile pour les membres du Comité parce que certains d'entre nous aimerions en remettre des exemplaires aux personnes qui nous ont écrit à ce sujet.

Je me dirais d'accord avec ce qu'ont dit MM. Brewin, MacDonald et autres.

M. CHURCHILL: Quand nous réunirons-nous de nouveau, monsieur le président?

M. MARTIN: Je pourrais me présenter demain matin.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions continuer demain matin.

M. NESBITT: En ce cas, vous n'auriez pas le compte rendu de la réunion d'aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Il pourrait être difficile de nous réunir demain. Le greffier me dit que les salles de comité pourraient n'être pas disponibles demain, car il y aura séances de cinq autres comités. Cependant nous tâcherons de trouver une salle pour demain.

M. CHURCHILL: Je ne voudrais que dire, M. le président, qu'étant donné qu'il puisse y avoir quelque difficulté à nous réunir demain et qu'il s'écoulera un intervalle de dix jours, il serait mieux d'avoir un exposé complet sur ce point et les deux autres. Alors, quand nous reviendrons après Pâques, nous pourrons en traiter l'une à la fois.

Le PRÉSIDENT: Il semble en effet que ce soit le désir de la majorité que M. Martin continue son exposé.

M. MARTIN: Lorsque je me suis présenté devant le Comité le 10 juin 1965, j'ai fait un exposé détaillé du déroulement des événements qui avaient abouti à la situation qui régnait alors au Viet Nam. J'ai dit que je pensais qu'il était difficile de formuler un jugement sur cette situation sans étudier dans sa juste perspective historique le problème du Viet Nam. Je crois que la situation n'est pas moins vraie aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a un peu moins d'un an. Je sais qu'il existe des interprétations autres que celle qu'a donnée le gouvernement canadien sur le cours des événements au Viet Nam. En effet, une grande partie des discussions et de la dissension survenues en rapport avec le Viet Nam se sont concentrées sur l'historique du conflit même. Je pense, toutefois, qu'on ne servirait aucune fin utile à parcourir de nouveau le terrain couvert l'an dernier mais, dans ce contexte, je désire faire deux commentaires.

D'abord, j'aimerais rappeler au Comité que même s'il existe des divergences d'opinions sur les antécédents du conflit actuel au Viet Nam, le jugement que s'est formé le gouvernement en la matière est un jugement indépendant fondé sur un long dossier de l'expérience directe du Canada en Indochine. Deuxièmement, si notre politique extérieure doit influer sur la présente situation, je crois que nous devons maintenant diriger notre pensée vers l'avenir plutôt que vers le passé. Je pense également qu'il est improbable que nous accomplissions quoi que ce soit d'utile au moyen d'une politique de dénonciation à laquelle s'efforcent parfois de pousser le gouvernement ceux qui s'opposent à notre attitude.

Ce que nous devons faire est de tracer une ligne de conduite que nous considérons et qui comporte quelque perspective de contribution à un règlement pacifique. Et c'est ce que nous nous sommes efforcés de faire.

Il est une question dont je voudrais traiter avant de donner au Comité quelque indication de l'évolution de la situation au Viet Nam. Cette question est celle de la participation canadienne à la Commission internationale au Viet Nam.

Les membres du Comité se souviendront que c'était la seule question sur laquelle la Chambre est allée aux voix lors de l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures le 8 février. Je ne prétends pas (et je suppose que personne ne prétendrait) que la Commission est en mesure, dans les circonstances actuelles, de faire valoir le mandat que lui ont conféré les pouvoirs de Genève en 1954. Ce n'est aucunement la faute de la Commission établie pour surveiller un cesser-le-feu et non pour arrêter un conflit armé. Néanmoins, il existe, et il continuera d'exister, un certain nombre de bonnes raisons de maintenir la présence de la Commission au Viet Nam. Je suis prêt à traiter de certaines de ces raisons au cours de l'interrogatoire, mais il en est d'autres dont je ne pourrai pas discuter.

D'abord, aucune des parties en cause n'a suggéré à aucun moment de retirer la Commission internationale ou d'annuler son mandat. La République de la Chine populaire elle-même n'a jamais fait cette proposition. Au contraire, le secrétaire d'État des États-Unis et des officiers supérieurs du gouvernement Nord-vietnamien ont confirmé ces dernières semaines qu'ils attachent une importance à la présence continue de la Commission au Vietnam. De fait, cela intéresserait peut-être le comité de savoir que lorsque M. Victor Moore, notre nouveau commissaire pour la Commission de contrôle a fait ses visites de présentation à Hanoï il y a environ trois semaines et demie, on lui a fait entendre que le gouvernement nord-vietnamien aimerait que la Commission tienne plus souvent ses réunions à Hanoï qu'elle ne l'a fait ces dernières années. Les commissaires ont discuté de la chose et ont apparemment pris la décision de suivre la suggestion du Nord-Vietnam.

Je pense que cette décision est sage et qu'elle n'établirait pas de précédent. En une autre occasion, la Commission a passé plus de temps à Hanoï qu'elle ne l'a fait durant les quelques années passées; il n'y aurait donc pas question de précédent si elle passait plus de temps à Hanoï.

Deuxièmement, le Nord-Vietnam et le Sud-Vietnam continuent de s'en rapporter à la Commission pour étudier et juger leurs accusations réciproques de violation de l'accord sur le cessez-le-feu. Si l'on peut se demander à juste titre qu'elle est l'utilité de cette façon d'agir dans des circonstances où les moyens disciplinaires se font rares, il n'en reste pas moins que les parties en cause attachent une importance à cet aspect de la Commission et aux représentations publiques qu'elle est en mesure de faire d'après ses enquêtes sur les ruptures de l'accord sur le cessez-le-feu.

Troisièmement, si les membres du comité étudient l'Accord sur le cessez-le-feu signé à Genève en 1954, il s'apercevront que la Commission est, en fait, le seul instrument tangible de l'Accord de Genève en ce qui concerne le Vietnam. Même si toutefois nous en venions à considérer la présence au Vietnam de la Commission, dans les circonstances actuelles, comme symbolique surtout, nous ne pouvons pas, je crois, faire fi de l'importance de la Commission en tant qu'elle reflète l'intérêt ininterrompu des puissances de Genève dans une situation qui engage leurs responsabilités internationales.

Entre parenthèses, j'aimerais rappler à M. Harkness qu'il m'a demandé, le 8 février au cours d'un débat, d'une manière constructive, si le temps n'était peut-être pas venu d'abandonner le rôle de la Commission. Au même moment, j'étais engagé dans des considérations dont je parlerai plus tard, et qui m'ont amené à croire que le rôle de la Commission pourrait même s'avérer très important.

M. HARKNESS: Permettez-moi d'ajouter, M. le président, que j'entendais la revision du nombre des équipes de contrôle et par le fait même celle du personnel, vu que ces équipes de contrôle n'ont pas le pouvoir de remplir les fonctions qu'on avait cru en les envoyant.

M. MARTIN: Vous avez raison, c'est ce que vous avez dit.

M. HARKNESS: C'est ce que je suggérais, plutôt que de rayer le tout. Je crois que c'était mon avancé, ma suggestion.

M. MARTIN: Oui.

Je pense qu'il serait juste de dire qu'éliminer la Commission de la scène vietnamienne dans les circonstances actuelles ne ferait que compliquer une situation déjà menacée de graves dangers quant au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Quatrièmement, nous avons toujours pensé qu'il était bien de conserver la possibilité d'une contribution positive à une solution pacifique de la crise vietnamienne de la part de la Commission, au milieu de circonstances favorables. Sans exagération, je crois que je puis dire au comité que cette possibilité a joué un rôle de plus en plus important dans notre façon d'envisager le conflit vietnamien. Il me suffit de croire qu'il serait actuellement mauvais de rayer un instrument apte encore à tenir un rôle, celui de conduire ce problème du champ de bataille à une table de conférence; j'appuie ce point de vue sur l'attitude qu'ont prise un certain nombre des parties en cause et sur la forte position qu'a adoptée le secrétaire général des Nations unies.

• (11.10 a.m.)

J'aimerais maintenant parler de certains récents développements de la crise vietnamienne. J'aimerais dire quelques mots au sujet de la trève des bombardements au Nord-Vietnam qui a débuté la veille de Noël et s'est poursuivie pendant trente-sept jours, jusqu'à la fin de janvier. Le gouvernement canadien avait déjà prévu qu'une trève de ce genre représenterait une bonne ouverture en vue d'une solution pacifique de la crise. Songeant à ce point de vue, le premier ministre avait suggéré la possibilité d'une trève en avril de l'année dernière. Cette trève qui a eu lieu par la suite a été de courte durée et n'a pas produit les résultats espérés. Lorsque les États-Unis en ont commencé une autre vers la fin de décembre, nous avons considéré cette trève comme une sincère contribution à la paix et nous avons fait tout ce que nous avons pu, par les voies diplomatiques, afin de renforcer les nombreux efforts qui se faisaient pour qu'elle réussisse.

Je n'ai pas l'intention de revenir sur ces efforts, sauf pour dire qu'il y avait lieu d'être déçus lorsque l'espoir d'un changement de situation que la trève aurait pu offrir s'est avéré vain. Pendant sa durée cependant, nous espérions qu'elle pourrait s'étendre jusqu'à ce qu'on ait épuisé toute possibilité raisonnable de susciter une réponse favorable de la part de l'autre partie en cause.

Vers la fin de la trève des bombardements, le président de la République démocratique du Vietnam a fait tenir une série de lettres aux autres gouvernements, dont celui du Canada. Nous avons apporté beaucoup de soin et de considération à étudier la lettre du président Ho Chi Minh afin de voir en particulier si elle offrait quelque espoir de changement dans la grave situation qui persiste actuellement au Vietnam. Bien que cette lettre ne nous ait pas semblé contenir de nouveaux éléments, elle constituait cependant, selon nous, une base d'après laquelle il serait possible, le temps venu, d'étudier plus en détail la position adoptée par le gouvernement nord-vietnamien.

Voilà une des raisons pour laquelle nous avons décidé qu'il serait opportun d'envoyer un représentant spécial du gouvernement canadien à Hanoi afin de remettre la réponse du Canada et en même temps de sonder le point de vue du gouvernement nord-vietnamien sur la possibilité de régler le conflit vietnamien par des moyens autres que militaires.

Je pourrais déposer le texte de notre réponse qui a été présenté à Hanoï le 8 mars. Voici la réponse du premier ministre du Canada au président Ho Chi Minh et si vous le désirez nous pouvons le faire entrer dans le dossier d'aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Est-ce convenu?

Des VOIX: Entendu.

M. MCINTOSH: Pourriez-vous déposer les deux lettres, monsieur Martin?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, la lettre de Ho Chi Minh a été déposée, mais nous pouvons le faire entrer dans notre dossier, si vous le désirez. Ce serait plus convenable.

Le PRÉSIDENT: Est-ce convenu de déposer les deux lettres?

Des VOIX: Entendu.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je me dois peut-être de vous dire que nous n'avons pas cru qu'il serait profitable alors d'entrer en controverse avec le président Ho Chi Minh quant à l'interprétation des événements vietnamiens que renfermait la lettre. Nous avons plutôt saisi l'occasion d'énoncer à nouveau le point de vue canadien à l'effet qu'il ne pourrait y avoir de solution durable au conflit actuel autrement que par des négociations et en même temps, de suggérer que les membres de la Commission de contrôle international au Vietnam pourraient y apporter leur contribution.

Le problème du Vietnam a été confié au Conseil de sécurité au début de février. Il y a eu de nombreuses discussions quant au bien-fondé de cette démarche, en particulier quant au moment où elle s'est faite, après la reprise des bombardements au Nord-Vietnam. En ce qui touche le choix de gouvernement, notre point de vue n'a pas changé. J'ai dit devant l'Assemblée générale l'automne dernier que les Nations Unies étaient l'endroit ou du moins l'un des endroits où le problème du Vietnam devrait assurément se discuter. Nous étions conscients, bien sûr, de ce que les chances de voir les Nations Unies jouer un rôle direct dans la crise vietnamienne étaient très limitées. Cela, non seulement parce que trois des principales parties en cause ne sont pas membres de l'ONU, mais aussi à cause du peu d'empressement de la part de certains pays à porter aux Nations Unies un problème qui engage directement les intérêts des grandes puissances.

Néanmoins, refuser aux Nations Unies le droit de se prononcer sur un sujet qui touche peut-être plus que tout autre présentement au maintien de la paix et de la sécurité internationales aurait tout à fait contredit la ligne de conduite du Canada en cette affaire. A notre avis, la Charte ne manque pas de clarté en ce domaine. Il est regrettable que le Conseil de sécurité n'ait pas saisi l'occasion pour au moins recommander aux parties en cause de rechercher une solution pacifique au conflit vietnamien grâce au médium pour lequel elles ont elles-mêmes exprimé leur préférence marquée, c'est-à-dire celui qui a été créé à Genève en 1954.

L'incapacité du Conseil de sécurité à traiter le problème a renforcé l'opinion que nous avions déjà et que j'avais à l'esprit lorsque le débat a eu lieu en février à la Chambre des communes, à savoir que nous devrions nous en remettre à la Commission internationale au Vietnam afin de déterminer si dans les circonstances voulues, elle n'aurait pas un rôle à jouer pour amener le règle-

ment pacifique du problème en question. Voici la ligne de pensée que nous avons suivie depuis décembre dernier et c'est vers cet aspect du problème que je voudrais me tourner.

Il s'agit d'abord de savoir pourquoi l'on croit que la Commission internationale est susceptible d'un apport positif dans le règlement du conflit vietnamien. La Commission a été mise sur pied à la Conférence de Genève en 1954. Nous faisons partie de cette Commission depuis lors, avec l'Inde et et la Pologne, et nous avons pris part à des commissions semblables au Cambodge et au Laos. On pourrait dire, d'une certaine façon, que la Commission continue de représenter l'intérêt des puissances de Genève dans le conflit vietnamien. Il apparaît maintenant clairement que lorsque le temps des négociations viendra au sujet du Vietnam, celles-ci se feront dans le cadre de la Convention de Genève. Il est donc naturel de songer à la Commission en tant qu'instrument susceptible de jouer un rôle dans la préparation des négociations.

Dans nos rapports avec les gouvernements intéressés, on s'est demandé si dans l'accord de Genève sur le cessez-le-feu, il n'y aurait pas quelque chose qui permettrait de conférer à la Commission un mandat ayant trait à ce dont je viens de parler. Si nous nous en tenons essentiellement à l'interprétation juridique de l'accord, je dois avouer qu'une telle chose n'existe pas. Mais je ne crois pas que quiconque intéressé au déroulement des événements au Vietnam oserait considérer l'aspect juridique seulement de la question. Nous ne l'avons jamais considérée de cette façon. Selon nous, le rôle de la Commission n'a jamais reposé sur les pouvoirs lui ayant été accordés par l'accord de Genève en 1954. D'un autre côté, nous ne songeons pas à un nouveau mandat qu'elle pourrait recevoir soit des puissances de Genève collectivement, soit conjointement par l'Union soviétique et la Grande-Bretagne en tant que présidents associés de la conférence de Genève.

Nous avons informé l'Union soviétique; nous avons informé le gouvernement du Royaume-Uni; nous avons informé les autres gouvernements de nos idées sur le rôle que pourrait jouer la Commission, mais nous n'avons pas pensé qu'il fallait attendre leur décision pour apporter notre opinion. Nous voulions quelque chose de simple, sans formalité; nous continuons de croire toutefois que notre suggestion mérite d'être entendue. En somme, nous proposions des fonctions de bons offices non pas nécessairement à la Commission comme telle, mais aux trois pays qui en font partie et qui agiraient indépendamment; ils ont affaire depuis onze ans au problème vietnamien et ont fait preuve d'une entente exemplaire entre eux. Leur expérience au Vietnam, les connaissances qu'ils en ont retirées et leur facilité de traiter avec les parties en cause font de ces trois pays membres de la Commission un groupe particulièrement apte à poursuivre une solution pacifique au Vietnam. C'est le but que vise chacun des trois pays membres de la Commission.

On a tenté à plusieurs reprises d'entamer des négociations à caractère pacifique au Vietnam: la Grande-Bretagne; un organisme de bons offices du Commonwealth; un certain nombre de pays, dont le Canada, par une action d'ensemble; le Canada lui-même, par exemple, grâce à la visite de M. Blair Seaborn en juin 1965. Sauf pour la visite de M. Blair Seaborn, aucun des médiateurs ne savait d'avance s'il aurait accès aux deux gouvernements, celui

de Saigon et celui d'Hanoï. En évaluant le rôle de la Commission, il ne faut pas oublier qu'elle a ses entrées dans la capitale de chacune de ces deux régions belligérantes du Vietnam malheureusement divisé. Depuis quelque temps, bien sûr, nous souhaitons en termes généraux que la Conférence de Genève se réunisse à nouveau. En fait, il y a un an environ, nous avons préconisé cette réunion de la conférence de Genève en termes spécifiques. La Grande-Bretagne, en tant que président associé, a fortement invité les puissances de Genève à se rencontrer.

Dernièrement le premier ministre de la Grande-Bretagne a traité de cette affaire avec M. Kosygine et celui-ci a suggéré que les deux pays se mettent d'accord pour réunir la Conférence de Genève.

Que l'on comprenne bien cependant que nous ne demandons pas présentement la réunion d'une Conférence de Genève. Nous espérons que le temps viendra où cela sera possible et réalisable. Je ferai de mon mieux pour que l'on comprenne bien que notre suggestion de recourir à la Commission ne doit pas donner l'impression que nous tentons de convoquer une conférence immédiate ou de persuader les deux présidents de la Conférence de Genève à le faire. Nous ne faisons pas de pression en ce sens maintenant, parce que nous savons qu'une réunion dans les circonstances actuelles ne produirait pas de bons résultats. Nous ne croyons pas non plus que ce soit le meilleur moyen d'action de la Commission à l'heure actuelle. Réunir à nouveau la Conférence de Genève est et demeure le but final des opérations que nous espérons pouvoir mettre en branle, mais ce n'en est pas la première étape. Si nous tentions d'en faire la première étape, j'aurais peur que nous soutirions plutôt l'influence que nous serons sans doute autrement en mesure de créer chez les principales parties en cause dans le conflit vietnamien. C'est ce que j'ai fait comprendre dans mes conversations avec certaines des parties en cause. Des propositions ont été faites des deux côtés quant au règlement du conflit vietnamien. Il y a les quatre propositions du gouvernement d'Hanoï, les quatorze propositions du gouvernement des États-Unis, et les quatre propositions du gouvernement du Sud-Vietnam. En un sens, voilà le premier pas d'un acheminement vers la négociation. Mais cette voie ne pourra pas se poursuivre longtemps au moyen de déclarations à caractère public. La différence est toujours très grande entre les divers points de vue, en particulier celui des États-Unis et celui du gouvernement nord-vietnamien, et il faudra travailler à l'amoindrir. Il existe également cette barrière de défiance et de soupçon qu'il faudra surmonter.

• (11.30 a.m.)

Il nous a semblé que cela était quelquechose que les pays membres de la Commission pourraient poursuivre avec prudence et discrétion. Nous n'avons rien d'autres chose en tête en ce moment qu'un service de bons offices. Le but en serait de tenter de créer des conditions propres à amener les parties elles-mêmes à entrevoir la possibilité d'entamer des discussions directes, en attendant les négociations en bonne forme. En somme nous envisageons donc le dégagement des voies d'accès qui risquent de demeurer fermées autrement.

J'ai mentionné déjà le fait que nous avons échangé des propos avec nos partenaires à la Commission, l'Inde et la Pologne, quant à la possibilité que celle-ci intervienne en ce sens. Nous avons exposé notre point de vue à la

Grande-Bretagne et à l'Union soviétique, puisqu'ils sont présidents associés de la Conférence de Genève. J'ai également saisi l'occasion de discuter personnellement de l'affaire avec le secrétaire général des Nations unies, avec le secrétaire d'État, M. Rusk, et grâce à des intermédiaires, avec le gouvernement du Sud-Vietnam et celui du Nord-Vietnam.

Nos rapports avec l'Inde et la Pologne doivent nécessairement demeurer d'ordre confidentiel. Je dois dire qu'ils étaient d'accord dans leur première réaction quant au moment précis et aux circonstances où une initiative de la Commission aurait l'heur de plaire aux parties en cause. C'est l'une des considérations que nous avions en tête lorsque nous avons décidé de demander à M. Chester Ronning, un ancien membre éminent de notre service des Affaires extérieures d'accomplir des visites spéciales à Saigon et à Hanoï au début du mois dernier. Les membres du comité ne s'attendent pas à ce que j'entre dans les détails au sujet de sa mission, ou du rôle qu'il aura peut-être à jouer. Il n'y a pas à douter que ce soit une mission importante.

Au cours de ces visites, il a eu toutes les possibilités de discuter avec les représentants supérieurs des deux gouvernements de leurs points de vue respectifs sur la situation vietnamienne et de la possibilité qu'il y aurait pour les pays membres de la Commission d'ouvrir les avenues qui conduisent finalement à un règlement pacifique du conflit. Vous comprendrez bien qu'il vaut mieux pour moi, au point où en sont les choses, que je ne vous dévoile pas le contenu des conversations qu'a eues M. Ronning lors de ses visites à Saigon et à Hanoï, ou même les possibilités qu'elles pourraient laisser entrevoir. Tout ce que j'aimerais dire, c'est que d'après le résultat de ces visites, il ne me semble pas y a voir d'interdiction à ce que la Commission ait un rôle à jouer dans des circonstances données. Pendant ce temps, nous poursuivons nos discussions avec l'Inde et la Pologne, comme ces pays en ont exprimé le désir.

Passons à un autre aspect du problème vietnamien: la rencontre à Honolulu des chefs d'État des États-Unis et du Sud-Vietnam a eu pour importance de préparer le terrain en vue d'un vaste programme de réformes sociales et économiques au Sud-Vietnam. Nous reconnaissons tous, je crois, les très grands problèmes que pose la mise en application d'un programme aussi étendu dans n'importe quel pays en voie de développement. On peut s'attendre à ce que ces problèmes aient encore plus d'ampleur au sein d'un conflit armé continuel et dans des circonstances où il est si facile de nier les résultats positifs. Néanmoins, nous croyons que la nouvelle ampleur que l'on accorde actuellement à l'aspect socio-économique du problème vietnamien a sa juste place. Elle a pour but de contribuer à une société progressive et plus stable où le Vietnamien moyen pourra sentir que l'on prend activement ses intérêts en main.

De nouveau les derniers événements au Sud-Vietnam ont souligné ce qui selon moi constitue le problème critique de ce pays: en arriver à une stabilité politique de base. Le problème n'est pas propre seulement à ce pays; il existe chez un grand nombre de nouveaux pays qui ne possèdent pas les ressources nécessaires pour répondre aux aspirations croissantes du peuple en vue d'une vie meilleure. Mais il est plus grave au Sud-Vietnam, du fait du dérèglement qu'ont causé la subversion et le conflit armé.

Je suis d'avis que le cours de beaucoup des protestations actuelles au Sud-Vietnam tend à démontrer que seul un gouvernement civil fortement appuyé fournira une base grâce à laquelle les Sud-Vietnamiens pourront prendre

les décisions qu'ils devront certainement envisager d'ici les prochains mois et les prochaines années. Nous devons nous garder cependant de tirer des fausses conclusions de ce qui se passe actuellement au Sud-Vietnam. Je crois qu'il serait mauvais de conclure que ces manifestations de discorde politique reposent sur l'appui en faveur d'un concept de gouvernement qui était composé de représentants Vietcong ou qui comprenait leur participation. La discorde actuelle au Sud-Vietnam a plusieurs composantes, mais selon mes meilleures sources d'information, celle-ci n'en est pas une.

Le peuple canadien, comme celui des autres pays, se fait un grand souci de la situation sud-vietnamienne. D'après moi, le souci vient des risques inhérents à la situation actuelle et du désir de voir l'établissement d'une paix juste et équitable dans une région bouleversée par des conflits depuis vingt ans. Nous partageons ce souci. En tant que membre de cette Commission, nanti de responsabilités particulières, nous avons senti que notre position n'était pas celle des autres pays et des autres gouvernements. Si nous devons aboutir à un règlement dans cette affaire, nous sentons vivement qu'il faudra mettre en branle tout instrument susceptible de favoriser les négociations.

Nous sommes fortement d'avis, et cela avec l'encouragement et l'appui de plusieurs, que la Commission a un rôle à jouer et que nous, en tant que membres actifs de cette Commission avons un rôle à jouer et nous cherchons à profiter de cette occasion dans toute la mesure du possible.

Certains autres gouvernements ont présenté des propositions, entre autres Sa Sainteté le pape Paul VI. J'ai dit à son représentant, de la part du gouvernement du Canada, que sa proposition visant à confier aux pays non engagés, la responsabilité d'arbitrage, recevrait l'appui du Canada. Malheureusement, et pour des raisons d'ordre pratique (parmi celles-ci, j'imagine, le refus venant de l'autre côté d'accepter cette offre), la proposition n'a pu se réaliser. Mais j'aimerais ici accuser réception d'une note en provenance du secrétaire d'État du Vatican approuvant l'initiative canadienne.

J'aimerais également mentionner les efforts qu'accomplissent divers organismes, et j'ajoute que le Canada appuiera toute démarche en vue d'entamer des négociations.

C'est tout ce que j'ai à dire au sujet du Vietnam.

M. CHURCHILL: J'aimerais suggérer, M. le Président, que nous fassions une courte pause.

Le PRÉSIDENT: Oui, prenons cinq minutes.

(La séance est reprise)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, à l'ordre!

M. MARTIN (*Essex-Est*): Bien que nous ayons débattu à la Chambre des communes la question de la Rhodésie, on s'attend à ce que le gouvernement publie une mise au point à ce sujet, comme nous le voyons au sein de ce comité.

Cette déclaration a provoqué en Afrique une crise qui pourrait avoir de très grandes répercussions sur le Commonwealth. Le régime illégal qui prévaut actuellement en Rhodésie tente d'instaurer un système par lequel les blancs

qui représentent un seizième de la population maintiendraient une domination politique efficace sur la majorité noire qui représente les autres quinze seizième de la population.

• (midi)

Cette tentative a eu pour effet de créer une grave tension au sein du Commonwealth qui se compose de plusieurs races, surtout entre les pays occidentaux et ceux de l'Afrique.

Je dois tout de suite insister sur le fait que la Rhodésie est un territoire britannique. La déclaration illégale d'indépendance du 11 novembre 1965 n'a pas reçu l'assentiment de la Grande-Bretagne ni d'aucun autre pays et le gouvernement britannique reste le seul responsable de ce territoire et des conditions qui mèneront à son indépendance. Les pourparlers entre les gouvernements de la Grande-Bretagne et de la Rhodésie existaient déjà depuis plusieurs années avant la déclaration illégale d'indépendance par M. Smith en novembre dernier. Les Rhodésiens ont rompu les négociations, il en revenait alors au gouvernement britannique de décider des moyens à prendre pour rétablir une situation légale en Rhodésie, et il a choisi les mesures économiques plutôt que la force. C'est la Grande-Bretagne qui a toujours eu d'abord la responsabilité en Rhodésie, elle est la puissance coloniale.

Au même moment, à cause de l'importance de la Rhodésie au point de vue des relations raciales en Afrique et à cause des nombreuses races dont se compose le Commonwealth, la Grande-Bretagne a entièrement reconnu que le problème rhodésien relève vivement et directement du Commonwealth. A la Conférence des premiers ministres de 1964, la question de la Rhodésie a été longuement discutée et elle tenait une grande place dans le communiqué final; entre autres une déclaration des premiers ministres du Commonwealth à l'effet que l'indépendance devrait se fonder sur la loi de la majorité et que l'on ne reconnaîtrait pas une déclaration d'indépendance unilatérale. De nouveau en 1965 le problème se trouvait à l'ordre du jour et dans le communiqué tous les premiers ministres du Commonwealth réaffirmaient leur opposition irrévocable à toute déclaration d'indépendance unilatérale.

Jusqu'en novembre dernier, le Canada entretenait des rapports normaux avec le gouvernement rhodésien; quelque temps avant la Conférence de 1965, notre gouvernement avait fait tenir un message confidentiel au gouvernement rhodésien, lui démontrant quelles seraient les conséquences sérieuses d'une déclaration unilatérale d'indépendance. Nous lui avons envoyé un avis du même genre au cours des mois suivants.

J'ai moi-même reçu des représentants du gouvernement rhodésien au cours des deux ans et demi qui ont précédé la déclaration unilatérale d'indépendance et leur ai expliqué notre point de vue, comme l'ont fait d'autres gouvernements, membres, ou non du Commonwealth.

Après cette déclaration d'indépendance, la réaction de certains pays du Commonwealth a été très forte, comme on s'y attendait généralement. Selon certains gouvernements africains, la Grande-Bretagne aurait dû user de force pour démolir le régime illégal de M. Smith, comme elle l'avait déjà fait devant certains désordres civils et certaines révoltes dans d'autres territoires coloniaux ou dépendants. Le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine adoptait au début de décembre une résolution invitant tous les pays membres à rompre leurs rapports avec la Grande-Bretagne si le régime Smith n'était pas «écrasé» avant la mi-décembre. Faisant suite à cette résolution, différents pays dont le Ghana et le Tanzania, tous les deux membres du Commonwealth, retirèrent leur mission à Londres. Dans le but de minimiser les dommages causés par cette rupture, le Canada s'est fait le protecteur de la Grande-Bretagne au

Tanzania et celui du Tanzania en Grande-Bretagne. Le Ghana a depuis rétabli les relations diplomatiques. Le fait de poser un tel geste a eu beaucoup d'importance pour l'unité du Commonwealth.

C'est dans les mêmes circonstances que le Gouvernement du Nigéria a pris l'initiative d'organiser une conférence spéciale du Commonwealth au sujet de la Rhodésie. Comme par le passé, un des buts de la conférence était de discuter des opinions divergentes concernant la façon de traiter du problème de la Rhodésie; et ce, dans le but d'éviter que ces différences d'opinion ne résultent en une division au sein du Commonwealth selon les origines raciales.

Je ne voudrais pas essayer de dissimuler notre inquiétude du mois de décembre dernier au sujet de ce qu'aurait pu signifier pour l'unité du Commonwealth l'initiative prise par certains pays de retirer leur mission diplomatique d'un pays du Commonwealth. Il est rassurant toutefois de constater que le président Neyerere a laissé entendre que même s'il avait retiré sa mission diplomatique de Londres, il n'avait pas du tout l'intention que son pays, le Tanzania, se retire du Commonwealth. Notre inquiétude au sujet de la question rhodésienne était fondée, non pas totalement mais en grande partie, sur l'intérêt que nous portons à la continuation de l'intégrité et de l'unité du Commonwealth, une organisation qui, d'après nous, joue un rôle très important en ce moment.

A la conférence de Lagos, la Grande-Bretagne a accueilli favorablement la suggestion du Premier Ministre, M. Pearson, à l'effet que soient établis deux comités permanents du Commenwealth. Le plus important des deux, le comité des sanctions, présidé actuellement par le Haut-Commissaire canadien à Londres, surveille l'application des sanctions contre la Rhodésie et étudie les moyens et la façon de les rendre plus efficaces. Lorsqu'il était à Ottawa la semaine dernière, M. Chevrier et moi-même avons eu une discussion très utile et avons analysé le travail de ce comité. Il doit se réunir encore cette semaine. Sa tâche comprend la coordination de l'aide à la Zambie qui naturellement constitue une partie intégrante de la situation rhodésienne. Un second comité du Commonweeath prépare un vaste programme de formation pour les Africains de la Rhodésie, qui entrera en vigueur lorsque le Gouvernement constitutionnel sera rétabli. Cela aidera à préparer le terrain pour un État viable et indépendant administré par des personnes de race différente, en préparant à leurs nouvelles responsabilités des chefs, des fonctionnaires et des techniciens de la majorité africaine. Ces comités constituent une innovation au sein du Commonwealth, en ce sens qu'ils ont été établis par les Premiers Ministres dans un but limité et défini et que les tâches qui leur ont été confiées sont d'une nature plus vaste et moins technique que celles habituellement accomplies par les institutions du Commonwealth.

Le travail de ces comités était naturellement au nombre des sujets dont on a discuté avec le Secrétaire général du Commonwealth, M. Arnold Smith, lors de son passage à Ottawa la semaine dernière. Sa visite nous a donné l'opportunité inestimable de discuter de plusieurs aspects de la question de la Rhodésie, surtout du point de vue des conséquences possibles pour le Commonwealth. Je ne suis peut-être pas tout à fait d'accord avec M. Arnold Smith sur l'importance primordiale qu'il a accordée à cette question, mais je pense comme lui que les conséquences du problème de la Rhodésie pour la paix dans le monde peuvent être très sérieuses.

La Rhodésie n'est évidemment pas un problème intéressant seulement le Commonwealth et l'Afrique.

L'inquiétude du monde au sujet de la Rhodésie a été exprimée par l'entremise des Nations-Unies et, durant les trois ou quatre dernières années, on a traité plusieurs fois du problème de la Rhodésie à l'Assemblée générale et

au Conseil de Sécurité des Nations-Unies. Les questions qu'il soulève doivent être considérées à la lumière des transformations de l'Afrique moderne par suite de l'indépendance nouvellement acquise par ses nombreux États souverains.

Après la déclaration unilatérale d'indépendance, c'est le Gouvernement britannique lui-même qui a soulevé le problème au Conseil de Sécurité. La Grande-Brétagne a demandé aux membres des Nations-Unies de se joindre à elle pour rendre efficaces les mesures économiques prises contre la Rhodésie. Il était évident que la coopération des autres pays, particulièrement les principaux pays commerçants du monde, était nécessaire pour que soient appliquées efficacement les santions économiques.

L'expérience de la société internationale en ce qui concerne les sanctions est très limitée. En fait, je crois que c'est la première fois qu'une série de sanctions économiques, même non obligatoires, est imposée, en faisant abstraction des décisions du Conseil de Sécurité en août 1963 recommandant aux États membres des Nations-Unies de prendre certaines mesures au sujet de la situation en Afrique du Sud.

Le 20 novembre, le Conseil de Sécurité a adopté une résolution, par dix voix contre aucune et une abstention, recommandant la rupture de toutes relations économiques entre les États membres et la Rhodésie, y compris un embargo sur le pétrole.

Le Canada a appuyé la politique de la Grande-Bretagne tendant à mettre fin à la situation illégale sans recours à la force militaire; et, en tant que membre du Commonwealth, le Canada a agi de concert avec la Grande-Bretagne et les autres membres du Commonwealth et par l'entremise des institutions du Commonwealth. Les mesures économiques prises par le Canada l'ont été de concert avec les autres importants pays commerçants, y compris les États-Unis et les pays de l'Europe de l'Ouest, conformément à la résolution du Conseil de Sécurité du 20 novembre. Ceci est conforme à la politique fondamentale du Canada d'accorder son plein appui aux Nations-Unies dans des situations aussi graves que celles-ci.

La croyance du Canada en une société fondée sur la multiplicité des races et sur la non-discrimination a aussi été un facteur qui a décidé de notre attitude au sujet de la Rhodésie.

Je suis certain que si une telle position n'avait pas été adoptée par un pays du Commonwealth ou par le Commonwealth tout entier, l'intégrité et l'unité du Commonwealth auraient été plus que jamais menacées. Le Canada s'est opposé à la déclaration unilatérale d'indépendance car elle avait pour but de parpétuer un système d'inégalité et de discrimination raciales totalement incompatible avec le principe sur lequel se fonde le nouveau Commonwealth multi-racial. Si on veut préserver le Commonwealth, je le répète, le Canada ne peut encourager ceux qui sont en faveur de la discrimination raciale.

Je puis très bien comprendre que certaines des opinions des membres du Comité ne soient pas tout à fait en accord avec la politique du Gouvernement, mais elles semblent toutefois tenir compte du caractère multi-racial du Commonwealth.

Le Gouvernement canadien est convaincu que la Rhodésie ne devrait pas accéder à l'indépendance, fondée sur la constitution de 1961, à moins que celle-ci ne soit modifiée d'une façon substantielle. En théorie, la constitution de 1961 pourrait éventuellement permettre à la majorité de gouverner le pays lorsqu'un nombre suffisant d'Africains auront atteint les niveaux requis, dans le domaine de l'éducation et de la propriété, pour exercer le droit de vote pour pourvoir à 50 des 65 sièges à l'Assemblée législative de la Rhodésie. Ces

normes prescrites dans le domaine de l'éducation et de la propriété sont tellement difficiles à atteindre, compte tenu des conditions en Rhodésie, que seulement un très faible pourcentage de la population en Rhodésie a qualité pour voter pour ces 50 sièges. Les conditions requises pour avoir le droit de vote pour combler les 15 autres sièges sont moins difficiles à remplir et 14 de ces 15 sièges sont occupés par des Africains. Cependant, 15 sièges sur 65 sont bien loin de la majorité. M. Smith et ses partisans ont laissé entendre qu'ils ne s'attendaient pas à ce que les Africains constituent la majorité de l'électorat de leur vivant. Il semble évident que le Gouvernement de M. Smith a fait sa déclaration officielle d'indépendance parce que M. Smith et ses partisans n'étaient pas prêts à accepter un système qui aurait permis à la majorité de la population d'avoir son mot à dire dans les décisions politiques d'ici un certain nombre d'années plutôt que de remettre ce jour indéfiniment comme le désirait le gouvernement illégal de M. Smith. Ils savaient qu'ils n'obtiendraient pas le consentement de la population toute entière de la Rhodésie, comme l'exigeait la Grande-Bretagne, à l'indépendance fondée sur la constitution de 1961 telle qu'elle était. L'opinion publique au Canada et dans les autres pays du Commonwealth n'aurait pas pu admettre comme partenaire au sein du Commonwealth un pays qui exerce la discrimination, non seulement au moyen de l'exercice du droit de vote, mais de plusieurs façons différentes. La législation de la Rhodésie réserve pour l'usage exclusif des Blancs la plus grande partie de la meilleure terre arable en Rhodésie. Le régime illégal a imposé avec une intensité croissante la censure de la presse et de la radio. Des centaines d'Africains et un Rhodésien blanc ont été emprisonnés ou mis en résidence surveillée sans procès pour des raisons politiques.

Je devrais souligner que la crise rhodésienne menace non seulement les relations entre les pays du Commonwealth, mais aussi les relations de l'Ouest avec l'Afrique en général, les bonnes relations entre les différentes races à travers toute l'Afrique et la stabilité au sein des pays Africains. Le développement économique est menacé par cette instabilité et par la désorganisation du commerce due aux sanctions économiques nécessaires. Cela est nuisible, non seulement à l'Afrique, mais aux relations économiques de l'Ouest avec ce continent, et pour l'instant et pour plus tard.

Une autre raison fondamentale pour laquelle le Canada impose des sanctions économiques à la Rhodésie est que ce moyen est de beaucoup préférable au recours à la force que l'on doit toujours éviter lorsque cela est possible.

Je puis affirmer au Comité que le recours éventuel à la force dans certaines situations de ce genre doit toujours être considéré avec le plus grand soin. Il ne s'agit pas seulement de maintenir l'ordre; c'est une situation qui pourrait avoir des résultats et des conséquences bien au-delà de ce qui serait normalement requis pour le maintien de l'ordre.

Des opérations militaires pourraient avoir des résultats retentissants sur l'ensemble de l'Afrique et de sérieuses répercussions internationales. Il n'est pas dit que les Britanniques n'auront pas recours à la force pour rétablir l'ordre en Rhodésie, mais le Gouvernement britannique a déclaré qu'il ne voulait pas se servir de la force dans les circonstances actuelles et c'est là une question que seul le Gouvernement britannique est en mesure de décider.

Le recours aux sanctions contre le régime illégal, qui sont en vigueur depuis relativement peu de temps, comme je l'ai déclaré à la Chambre des communes, n'a pas donné les résultats rapides auxquels certains s'attendaient mais les sanctions nuisent nettement à l'économie rhodésienne. Le temps qu'il faudrait pour le recours aux sanctions donne le résultat voulu, je ne le sais pas. C'est là un domaine dans lequel il est naturellement difficile de faire des prédictions. Dans ce cas également, le résultat désiré peut être obtenu bien avant que

survienne la débâcle économique complète. Lorsque les partisans de M. Smith se rendront compte que la désorganisation économique croissante résultant de leur déclaration unilatérale d'indépendance n'est pas seulement un phénomène temporaire mais bien que leur commerce va continuer indéfiniment et progressivement à être affecté par les sanctions et que l'avenir économique du pays est nettement en danger, ils verront sans doute alors qu'ils ont eu tort de soutenir cette action illégale. Il est donc très important de maintenir la pression économique sur le régime illégal pour faire bien comprendre à ses partisans qu'il n'y aura pas de diminution mais au contraire une augmentation des efforts des pays imposant les sanctions. Nous attachons de l'importance à l'embargo général sur les exportations vers la Rhodésie décrété par les États-Unis le 18 mars.

Il reste à voir la ligne de conduite qu'on décidera d'adopter aux Nations-Unies si les sanctions ne semblent pas donner un meilleur résultat. Les mesures prévues au chapitre VII de la Charte des Nations-Unies pourraient se limiter à des sanctions contre l'importation de pétrole ou inclure d'autres sanctions.

Parlant au nom du Gouvernement canadien et conscient de ce que cela signifie pour l'intégrité du Commonwealth, nous ne pouvons pas douter de nos convictions et diminuer nos efforts, dans les limites que nous nous sommes imposées, pour atteindre notre but. N'oublions pas que les intérêts du Commonwealth sont en jeu dans cette affaire.

Un aspect important de la contribution du Canada, en plus de l'embargo total que nous avons décrété sur les importations et les exportations, a été la participation canadienne au pont aérien de la Zambie. Ce pont aérien a été rendu nécessaire par suite de la décision du régime illégal d'interrompre l'approvisionnement de la Zambie en produits pétroliers en décembre dernier, après l'entrée en vigueur de l'embargo contre la Rhodésie. La Zambie dépendait presque entièrement de la Rhodésie pour son approvisionnement en produits pétroliers en provenance d'une raffinerie située en Rhodésie.

• (12:20 p.m.)

Non seulement ce pont aérien n'a pas été inefficace, mais il a permis à la Zambie de maintenir et d'augmenter ses réserves de pétrole au point qu'avec l'utilisation plus intense du transport par route, le recours au pont aérien lui-même devra peut-être être réduit ou même deviendra inutile d'ici quelques semaines. Cette entreprise a été très utile et très bien menée par l'Aviation royale canadienne. Notre participation avait d'abord été prévue pour une durée d'un mois commençant en décembre dernier. Nous avons par la suite acquiescé à la demande du gouvernement de la Grande-Bretagne et de la Zambie de maintenir le pont aérien jusqu'à la fin d'avril. On étudie en ce moment la situation. Je peux dire que le pont aérien a coûté au Canada, jusqu'au 31 mars, $1,125,000. J'ai cru qu'il serait bon de souligner d'une façon toute particulière l'efficacité de cette entreprise à cause des critiques qui ont été faites à son endroit durant la fin de semaine.

Nous devons voir la question de la Rhodésie dans le contexte des autres problèmes qui demandent une solution en cette période spécialement difficile de nos relations avec les autres pays du Commonwealth aux Nations Unies et ailleurs. Notre politique sur toutes ces questions est fondée sur la responsabilité qui incombe à tout État solidaire de la société mondiale dans laquelle nous vivons de contribuer, autant qu'il le peut, à la disparition des sources de conflits internationaux et à l'établissement de la paix dans le monde.

M. McIntosh: Monsieur Martin, j'avais l'intention de vous poser une question à l'appel de l'ordre du jour, mais je ne savais pas alors que cette réunion

du Comité aurait lieu. Si vous me permettez de vous poser cette question maintenant plutôt qu'à la Chambre, j'aimerais le faire.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je n'ai aucune objection à répondre aux questions pendant le temps qui nous reste.

M. MCINTOSH: Ma question fait suite à un article paru dans le *Daily Star* de Toronto du vendredi le 25 mars et écrit par J. L. Howson, journaliste indépendant de Toronto. Avant d'y faire allusion, puis-je vous dire que ce que vous nous avez dit ce matin s'y rapporte. J'ai été surpris de vous entendre dire que la question du retrait de la Rhodésie du Commonwealth engageait la responsabilité du Commonwealth mais n'était pas son affaire, car lorsqu'il a été question du retrait de l'Afrique du Sud, du Ghana et de la Tanzanie, c'était sans contredit l'affaire du Commonwealth et non pas seulement sa responsabilité. Ce journaliste fait allusion à la conférence de Lagos tenue en janvier. Je vous lirai seulement certains passages de son article que j'ai soulignés:

> Ces émissions ont été inaugurées au milieu de février à la suite de la mise en fonctionnement du troisième émetteur de radio anglo-canadien pour fins de propagande intense.
>
> La direction des trois émetteurs et de leur horaire régulier d'émissions se trouve à Lagos et à Londres au siège du Secrétariat du Commonwealth qui vient d'être créé, tel que proposé, approuvé et financé en partie par le Premier Ministre canadien à la conférence de Lagos en janvier.

Maintenant, au sujet de ces émissions, selon ce journaliste:

> Un des speakers est un spécialiste dans l'art de manier le couteau et de trancher les gorges et sur la façon de poignarder un individu lorsque seulement des couteaux de cuisine sont disponibles. A toute heure, il donne en trois langues des leçons détaillées sur les méthodes de guérillas. Un spécialiste compétent enseigne avec soin la meilleure façon de confectionner des bombes incendiaires. Certains commentateurs sont spécialistes dans l'art de l'incendie . . .

Est-ce que le Canada contribue financièrement d'aucune façon à ces émissions?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non. Je ne sais absolument rien au sujet de ces émissions. Le service international de Radio-Canada nous a fait savoir qu'ils n'avaient pas présenté d'émissions attaquant la Rhodésie telle quelle. Au cours du radio-journal, ils ont, bien sûr, parlé de la politique du Canada envers la Rhodésie. Cependant, je ne suis pas du tout au courant de ces émissions auxquelles vous avez fait allusion, et, en ce qui concerne le gouvernement canadien, il n'a ni autorisé ni contribué à ces émissions si, en fait, elles existent.

M. MCINTOSH: Le même journaliste prétend plus loin que M. Pearson, notre Premier Ministre, en serait venu à une entente secrète avec M. Harold Wilson pour que les achats de tabac de Londres soient détournés vers le Canada. Existe-t-il une telle entente entre notre Premier Ministre et M. Harold Wilson à ce sujet.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il m'est agréable de remercier en votre nom M. Martin pour son exposé.

M. NESBITT: Monsieur le président, il est presque midi et demie. Je sais qu'il y a plusieurs autres choses à discuter mais peut-être pourrions-nous commencer maintenant une série de questions.

Le PRÉSIDENT: Je voudrais ajouter que M. Martin sera à notre disposition demain si nous décidons de nous réunir. Mais une telle réunion soulèverait beaucoup de difficultés. Cinq autres comités se réunissent demain, en plus d'une réunion de l'Association parlementaire, ce qui signifie que nous pourrons avoir des difficultés, tout d'abord pour avoir quorum et aussi pour trouver une salle de réunion. Peut-être les membres du Comité préfèrent-ils tenir la prochaine réunion avec M. Martin après Pâques alors que nous aurons à notre disposition des copies de son exposé. D'accord?

DES VOIX: D'accord.

Le PRÉSIDENT: Pourrait-on proposer l'ajournement.

M. LAMBERT: Monsieur le président, même si je ne suis pas membre de votre Comité, je crois que pour le comité de la Défense il serait très intéressant, à la lumière des événements récents, que M. Martin puisse nous faire une déclaration à propos de Chypre et je voudrais demander que cette déclaration soit faite le plus tôt possible.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous voulez dire maintenant?

M. LAMBERT: Non, à votre prochaine assemblée.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Certainement.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, avant d'ajourner, j'aimerais vous dire que j'ai étudié attentivement la possibilité pour ce Comité de se réunir demain matin. La situation est celle-ci: le seul endroit disponible est la salle 371 entre 9.30 heures et 11 heures et le Comité pourrait donc s'en servir pendant ce temps. Seulement deux de vos membres auraient deux comités à la fois pendant cette période. Je me rends compte que la situation est assez difficile, mais c'est tout ce qu'il y a de disponible pour nous. Je vous laisse, monsieur le président, le soin de décider si oui ou non vous devriez profiter de cette période de temps ou si vous croyez qu'il serait plus avantageux d'attendre après le congé de Pâques.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un peut-il proposer l'ajournement jusqu'à la convocation du président?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Monsieur le président, puis-je faire une remarque. Je ne sais pas exactement ce à quoi songeait M. Lambert à propos de Chypre, mais je veux affirmer d'une façon catégorique que l'efficacité des forces des Nations Unies à Chypre n'a en rien été diminuée même si un des pays a cessé d'y participer depuis le renouvellement de son mandat.

M. NESBITT: Monsieur le président, je propose l'ajournement.

Le PRÉSIDENT: Avant d'ajourner, je voudrais dire que le ministère des Affaires extérieures a mis à notre disposition un petit nombre de livres bleus sur la Rhodésie et je demanderais à ceux d'entre vous qui s'intéressent à la Rhodésie d'en demander un exemplaire au secrétaire.

APPENDICE A

L'OTAN—AIDE-MÉMOIRE DE LA FRANCE AU CANADA

(10 mars 1966)

Depuis des années, le Gouvernement français a marqué en de nombreuses occasions, tant publiquement que dans des entretiens avec les gouvernements alliés, qu'il considérait que l'organisation du Traité de l'Atlantique Nord ne répondait plus, pour ce qui le concerne, aux conditions qui prévalent dans le monde à l'heure actuelle et qui sont fondamentalement différentes de celles de 1949 et des années suivantes.

En effet, les menaces pesant sur le monde occidental en particulier en Europe, et qui avaient motivé la conclusion du Traité ont changé quant à leur nature. Elles ne présentent plus le caractère immédiat et menaçant qu'elles revêtaient jadis. D'autre part, les pays européens ont rétabli leur économie et dès lors retrouvé des moyens. En particulier, la France se dote d'un armement atomique dont la nature même exclut qu'elle soit intégrée. En troisième lieu, l'équilibre nucléaire entre l'Union soviétique et les États-Unis, se substituant au monopole détenu par ces derniers, a transformé les conditions générales de la défense de l'Occident. Enfin, c'est un fait que l'Europe n'est plus le centre des crises internationales. Celui-ci s'est transporté ailleurs, notamment en Asie, où l'ensemble des pays de l'Alliance atlantique ne sont évidemment pas en cause.

Cette évolution ne conduit en aucune façon le Gouvernement français à remettre en question le Traité signé à Washington le 4 avril 1949. En d'autres termes, et sauf événements qui, dans les années à venir, viendraient à modifier de manière fondamentale les rapports entre l'Est et l'Ouest, il n'entend pas se prévaloir, en 1969, des dispositions de l'article 13 du Traité, et considère que l'alliance doit se poursuivre aussi longtemps qu'elle apparaîtra nécessaire.

Ceci étant affirmé sans équivoque, se pose le problème de l'organisation, c'est-à-dire de tous les accords, arrangements et décisions intervenus postérieurement à la signature du Traité, soit sous forme multilatérale, soit sous forme bilatérale. Le Gouvernement français considère que cette organisation ne répond plus à ce qui lui paraît s'imposer.

Sans doute aurait-on pu concevoir qu'une négociation s'engageât pour modifier d'un commun accord les dispositions en vigueur. Le Gouvernement français aurait été heureux de le proposer, s'il avait eu des raisons de penser qu'elle pût conduire au résultat qu'il a lui-même en vue. Tout montre malheureusement qu'une telle entreprise serait vouée à l'échec, les partenaires de la France paraissant être, ou s'affirmant, tous partisans du maintien du statu-quo, sinon de renforcement de tout ce qui, du point de vue français, paraît désormais inacceptable.

Dès lors la France est conduite à tirer, en ce qui la concerne, les conséquences de la situation, c'est-à-dire à prendre pour elle-même les mesures qui lui paraissent s'imposer, et qui ne sont à son sens nullement incompatibles avec sa participation à l'alliance, non plus qu'avec sa participation, le cas échéant, à des opérations militaires aux côtés de ses alliés.

Déjà, dans le passé, le Gouvernement français a pris des mesures dans le sens dont il s'agit pour ses forces navales affectées à l'OTAN, soit dans la Méditerranée, soit dans l'Atlantique. Il s'agit maintenant des forces terrestres

et aériennes stationnées en Allemagne et qui sont affectées au commandement allié en Europe. La France se propose de mettre un terme à une telle affectation. Cette décision entraînera son retrait simultané des deux commandements intégrés dont dépendent ces forces, et auxquels elle participe dans la cadre de l'OTAN, à savoir le Commandement supérieur des forces alliées en Europe et le Commandement Centre Europe, et, par là-même, le transfert, hors du territoire français, des sièges de ces deux Commandements.

L'application de l'ensemble de ces mesures soulève bien entendu nombre de problèmes, dont le Gouvernement français est prêt, dès à présent, à discuter avec ses alliés. Il y aura lieu d'examiner les liaisons qui seraient à établir entre le commandement français et les commandements OTAN, ainsi que de déterminer les conditions dans lesquelles les forces françaises, notamment en Allemagne, participeraient en temps de guerre, si l'article 5 du Traité de Washington était appelé à jouer, à des actions militaires communes, tant en ce qui concerne le commandement qu'en ce qui concerne les opérations proprement dites. Ceci suppose en particulier que les forces terrestres et aériennes françaises actuellement stationnées en Allemagne y seront maintenues dans le cadre des Conventions du 23 octobre 1954, ce à quoi le Gouvernement français est, pour sa part, disposé.

Il y a aura lieu, d'autre part, de considérer les problèmes qui peuvent se poser pour la France quant au Comité militaire et au Groupe permanent, y compris le problème des liaisons à établir, le cas échéant, entre ces organismes et le Commandement français.

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les dispositions que le Gouvernement français envisage, pour ce qui le concerne, afin d'adapter aux conditions nouvelles les modalités de sa participation à l'Alliance Atlantique. Il est prêt à engager des discussions sur les conditions d'application de ces mesures et souhaite que les arrangements adéquats puissent intervenir d'un commun accord entre tous les Alliés.

Les problèmes multilatéraux ne sont toutefois pas seuls à se poser pour le Canada et la France. Les deux pays ont en effet conclu dans le passé des accords relatifs à la construction et à l'utilisation d'aérodromes sur le territoire français, destinés au corps d'aviation royal canadien.

Le Gouvernement français estime que ces accords ne répondent plus aux conditions présentes, lesquelles le conduisent à reprendre sur le territoire français l'exercice complet de sa souveraineté, autrement dit à ne plus accepter que des unités, installations ou bases étrangères en France relèvent à aucun égard d'autres autorités que les autorités françaises. Il est prêt à étudier, et éventuellement, à régler avec le Gouvernement du Canada les conséquences pratiques qui en découlent.

Le Gouvernement français est disposé, en outre, à engager une discussion sur les facilités militaires qui pourraient être mises à la disposition du Gouvernement du Canada sur le territoire français dans l'hypothèse d'un conflit auquel l'un et l'autre pays participeraient en vertu de l'Alliance Atlantique. Ces facilités pourraient faire l'objet d'un accord à conclure entre les deux Gouvernements.

APPENDICE B

AIDE-MÉMOIRE

(remis le 29 mars à M. Hervé Alphand, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères par M. Jules Léger, Ambassadeur du Canada en France)

Le Gouvernement canadien accuse réception de l'aide-mémoire du Gouvernement français, en date du 10 mars 1966, dans lequel le Gouvernement français expose en termes généraux ses vues et ses intentions à l'égard des arrangements militaires de l'OTAN et des arrangements entre le Canada et la France en ce qui concerne la présence en France de forces canadiennes affectées au commandement de l'OTAN.

Le Gouvernement canadien est à étudier la portée et les suites de la position française qui, même si on ne peut encore les distinguer nettement, nécessiteront évidemment des consultations entre Alliés. Le Gouvernement canadien exposera ses vues plus tard.

APPENDICE C

AIDE-MÉMOIRE DU 29 MARS

Par un aide-mémoire du 10 mars, le gouvernement français a fait connaître au gouvernement du Canada les mesures qu'il était conduit à prendre, en ce qui le concerne, en raison de l'impossibilité de modifier, d'un commun accord et dans des conditions satisfaisantes, les dispositions en vigueur dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Cette impossibilité vient d'être confirmée par la Déclaration en date du 18 mars de quatorze des pays membres de l'Alliance Atlantique, dont le Canada lui-même.

Le gouvernement français a l'honneur de donner ci-après des précisions sur les mesures en question.

1. Le gouvernement français a annoncé qu'il se proposait de mettre un terme à l'affectation au Commandement Allié en Europe des forces terrestres et aériennes françaises stationnées en Allemagne. Il a l'honneur de faire savoir au gouvernement du Canada que cette affectation prendra fin le 1er juillet.

2. Le rétablissement du seul commandement national sur les forces françaises entraînera le retrait, à la même date, des personnels français affectés aux Commandements Alliés Intégrés. Il s'agit du Commandement Suprême des Forces Alliées en Europe, du Commandement Centre-Europe, du Commandement Sud-Europe et des commandements qui leur sont subordonnés, ainsi que du Collège de Défense de l'OTAN. Le personnel d'encadrement et les auditeurs français du Collège de l'OTAN seront retirés après la session d'études en cours, qui se termine le 23 juillet.

Le gouvernement français estime qu'il conviendrait, après cessation de la participation française de mettre en place des missions de liaison auprès des états-majors intéressés. Des officiers français seraient ainsi à pied d'œuvre, notamment pour assister les états-majors alliés dans les opérations de transfert hors du territoire français. L'établissement de ces liaisons avec les commandements alliés faciliterait également l'étude des conditions dans lesquelles les forces françaises, et notamment en Allemagne, si elles continuent d'être stationnées sur le territoire de la République Fédérale, pourraient participer en temps de guerre à des actions militaires communes, tant en ce qui concerne le Commandement qu'en ce qui concerne les opérations proprement dites. Il est précisé à ce sujet que, dans l'hypothèse envisagée, les forces françaises stationneraient en Allemagne en vertu de la Convention du 23 octobre 1954 sur la présence de forces étrangères sur le territoire de la République Fédérale d'Allemagne.

3. Le retrait des éléments français affectés aux états-majors alliés (Commandement Suprême et Centre-Europe) ainsi qu'au Collège de l'OTAN entraîne le transfert hors du territoire français des sièges de ces organismes.

Il apparaît qu'un délai d'un an permettrait de prendre les mesures nécessaires à cet effet et qu'au 1er avril 1967 toute l'opération pourrait avoir été menée à terme.

En conséquence le gouvernement français, en vertu de l'Article 16 du Protocole du 28 août, 1952 sur le Statut des Quartiers Généraux, va notifier au gouvernement des États-Unis la dénonciation de ce protocole qui cessera d'être en vigueur le 31 mars 1967.

4. Les indications précitées sont naturellement loin d'épuiser la liste des problèmes qui seront à régler en ce qui concerne l'OTAN. Le gouvernement français est prêt à discuter de ces autres problèmes, dans un cadre bilatéral ou dans un cadre multilatéral, suivant que l'un ou l'autre sera approprié.

5. Le gouvernement français a, par sa précédente communication, fait savoir au gouvernement du Canada qu'il estimait que certains accords bilatéraux passés entre la France et le Canada ne répondaient plus aux conditions présentes, lesquelles le conduisent à reprendre sur le territoire français l'exercice complet de sa souveraineté. Au surplus ces accords ne seraient plus applicables pour l'essentiel, compte tenu des dispositions prises par le gouvernement fançais en ce qui concerne sa participation à l'Organisation Atlantique. Il apparaît que, d'une manière générale, la même date du 1er avril 1967 serait appropriée pour mener à leur terme les opérations nécessaires, comme le transfert de diverses installations destinées au Corps d'aviation Royal Canadien.

Le gouvernement français est prêt à engager dès maintenant des conversations avec le gouvernement du Canada quant aux dispositions pratiques qu'il y aurait lieu de prendre sur ces divers points concernant les accords bilatéraux.

Enfin, si le gouvernement du Canada le souhaite, le gouvernement français est également disposé à engager des conversations pour définir les facilités militaires, mentionnées dans l'aide-mémoire du 10 mars, que les deux gouvernments pourraient mutuellement s'accorder dans l'hypothèse d'un conflit auquel l'un et l'autre pays participeraient en vertu de l'Alliance Atlantique.

APPENDICE «D»

(*Traduction*)

Le Président
de la République démocratique
du Viet Nam

Hanoï, le 24 janvier 1966.

S. E. M. Lester Bowles Pearson,
Premier Ministre du Canada,
Ottawa.

Excellence,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la guerre d'agression faite par les impérialistes américains dans notre pays, le Viet Nam.

Depuis 11 ans et plus, les États-Unis ont sérieusement mis en danger les Accords de Genève de 1954 et ont empêché la réunification pacifique du Viet Nam en s'efforçant de faire du Viet Nam sud une colonie américaine d'un genre nouveau et une base militaire. Ils font maintenant une guerre d'agression et répriment d'une façon barbare la lutte patriotique de nos compatriotes dans le Sud. En même temps, ils essaient d'acquérir de l'expérience par cette guerre afin de réprimer les mouvements de libération nationale dans d'autres pays.

Pour essayer de se tirer de leur pétrin au Viet Nam sud, les impérialistes américains ont accru d'un façon massive l'importance du corps expéditionnaire américain et ont envoyé des troupes en provenance d'un certain nombre de leurs pays sateillites pour engager le combat directement au Viet Nam sud. Ils ont aussi déclenché des attaques aériennes sur la République démocratique du Viet Nam, un État souverain et indépendant.

Tout en intensifiant et en prolongeant la guerre d'agression au Viet Nam, les impérialistes américains proclament leur «désir de paix» et se déclarent «prêts à entamer des discussions sans conditions» dans l'espoir de tromper l'opinion publique mondiale et la population américaine. Récemment, le Gouvernement Johnson a lancé une soi-disant «offensive de paix» et mis de l'avant une proposition en 14 points. En guise d'excuse pour sa guerre d'agression au Viet Nam sud, il prétend qu'il «fait honneur à ses engagements» envers le Gouvernement fantoche de Saigon; il calomnie la lutte patriotique du peuple du Viet Nam sud en l'appellant une «agression par le Viet Nam nord». Cette prétention mensongère ne peut en aucune façon faire oublier la déclaration solennelle faite par les États-Unis à Genève en 1954 à l'effet qu'ils «s'abstiendraient d'avoir recours à l'intimidation ou à la force pour les changer (i.e. les Accords de Genève)». Ces prétentions hypocrites du président Johnson peuvent encore moins masquer les crimes américains au Viet Nam.

Les États-Unis parlent de respecter les Accords de Genève. Mais une des principales dispositions des dits Accords interdit l'introduction au Viet Nam de troupes étrangères. Si les États-Unis respectent vraiment les Accords, ils doivent retirer toutes les troupes américaines et les troupes de leurs pays satellites du Viet Nam sud.

Il est tout à fait évident que les États-Unis sont l'agresseur qui viole le sol vietnamien. La population du Viet Nam sud est la victime de cette agression et combat en état de légitime défense. Si les États-Unis veulent vraiment la paix, ils doivent reconnaître le Front national de Libération du Viet Nam sud comme le seul vrai représentant de la population du Viet Nam sud et entrer en négociations avec lui. Conformément aux aspirations de la population du Viet Nam sud et aux principes des Accords de Genève de 1954 sur le Viet Nam, le Front national de Libération lutte au nom de l'indépendance, de la démocratie, de la paix, de la neutralité au Viet Nam sud et pour en arriver à la réunification pacifique de la mère patrie. Si les États-Unis respectent réellement le droit à l'auto-détermination de la population du Viet Nam sud, ils ne peuvent qu'être d'accord avec ces fins louables du Front national de Libération.

Les 14 points des États-Unis se résument essentiellement à ceci: les États-Unis essaient de toutes leurs forces de se maintenir au Viet Nam sud, d'y garder au pouvoir le Gouvernement fantoche qu'ils y ont installé et de perpétuer la division du Viet Nam.

Dans son message du 12 janvier 1966 au congrès des États-Unis, le président Johnson a affirmé que c'était la politique des États-Unis de ne pas se retirer du Viet Nam sud et il a mis la population du Viet Nam en demeure de choisir entre «la paix et les ravages d'une guerre». Il s'agit là d'intimidation effrontée, d'une tentative pour imposer à la population du Viet Nam les conditions des soi-disant «négociations sans conditions» des Américains.

La population du Viet Nam ne se soumettra jamais sous les menaces des impérialistes américains.

Au moment même où le Gouvernement des États-Unis lance sa soi-disant nouvelle «offensive de paix», ils augmentent frénétiquement les effectifs américains au Viet Nam sud. Ils augmentent la fréquence des raids terroristes, ils ont recours à la politique de la «terre brûlée», brûlant tout, détruisant tout, tuant tout, faisant usage de bombes incendiaires, de gaz et de produits chimiques toxiques pour raser les villages et massacrer la population civile dans de vastes régions du Viet Nam sud.

Je proteste énergiquement contre des méthodes de guerre à ce point barbares. Je fais un appel pressant à tous les Gouvernements qui veulent la paix et à tous les peuples du monde de faire obstacle d'une façon résolue aux desseins criminels des militaristes américains.

Les États-Unis continuent d'envoyer leurs avions en missions d'espionnage dans le but de préparer de nouvelles attaques aériennes contre la République démocratique du Viet Nam.

D'un autre côté, ils lancent des attaques aériennes sur plusieurs régions du Royaume du Laos et mutiplient les provocations armées contre le Royaume du Cambodge, mettant par là encore plus en danger la paix en Indochine.

De toute évidence, «l'offensive de paix» des États-Unis a seulement pour but de masquer ses desseins d'intensifier la guerre d'agression. La politique du Gouvernement Johnson reste: agression et expansion de la guerre.

Pour régler la question du Viet Nam, le Gouvernement de la République démocratique du Viet Nam a proposé sa politique en 4 points qui est une expression des dispositions essentielles des Accords de Genève de 1954 sur le Viet Nam. C'est là une politique de paix.

Après avoir vécu une période de guerre depuis plus de 20 ans, la population du Viet Nam désire la paix plus ardemment que quiconque pour assurer sa

subsistance. Mais une paix réelle va essentiellement de pair avec une indépendance véritable. Aussi longtemps que l'armée américaine d'agression demeurera sur notre territoire, notre population la combattra résolument. Si le Gouvernement américain désire réellement un règlement pacifique, il doit accepter la politique en quatre points du Gouvernement de la République démocratique du Viet Nam et le prouver par des actes concrets; il doit mettre fin sans conditions et définitivement à tous ces raids de bombardement et à ces autres actes de guerre contre la République démocratique du Viet Nam. Seulement de cette façon peut-on envisager une solution politique de la question du Viet Nam.

Excellence,

Le Canada est membre de la Commission internationale de surveillance et de contrôle de la mise en œuvre des Accords de Genève de 1954 sur le Viet Nam.

Face à la situation extrêmement grave créée par les États-Unis au Viet Nam, j'espère que votre Gouvernement remplira ses obligations découlant des Accords de Genève.

Je saisis cette occasion pour réitérer à Votre Excellence les assurances de ma haute considération.

HO CHI MINH
Président
de la République démocratique du Viet Nam

POLITIQUE EN QUATRE POINTS DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU VIET NAM

La politique constante de la République démocratique du Viet Nam est de respecter intégralement les Accords de Genève de 1954 sur le Viet Nam et d'en mettre en œuvre avec exactitude les dispositions fondamentales telles qu'exprimées dans les quatre points suivants:

1. La réaffirmation des droits nationaux fondamentaux de la population du Viet Nam: paix, indépendance, souveraineté, unité et intégrité territoriale. Conformément aux Accords de Genève, le Gouvernement des États-Unis doit effectuer le retrait du Viet Nam sud de toutes les troupes américaines, du personnel militaire et des armements de toutes sortes, démanteler toutes les bases militaires américaines qui s'y trouvent et mettre fin à son «alliance militaire» avec le Viet Nam sud. Le Gouvernement des États-Unis doit abandonner sa politique d'intervention et d'agression au Viet Nam sud. Conformément aux Accords de Genève, le Gouvernement américain doit mettre fin à ses actes de guerre contre le Viet Nam nord et cesser tout empiètement sur le territoire et la souveraineté de la République démocratique du Viet Nam.

2. En attendant la réunification pacifique du Viet Nam et alors que le Viet Nam continue d'être divisé temporairement en deux zones, les dispositions militaires des Accords de Genève de 1954 sur le Viet Nam doivent être scrupuleusement respectées: les deux zones doivent s'abstenir de faire partie d'aucune alliance militaire avec des pays étrangers et il ne doit pas y avoir de base militaire, de troupes ou de personnel militaire étrangers sur leurs territoires respectifs.

3. Les affaires intérieures du Viet Nam sud doivent être réglées par la population du Viet Nam sud elle-même suivant la ligne de conduite que s'est tracée le Front national de Libération du Viet Nam sud et sans intervention étrangère.

4. La question de la réunification pacifique du Viet Nam doit être réglée par la population du Viet Nam des zones sans intervention étrangère.

Cette politique a incontestablement l'approbation et l'appui de tous les Gouvernements et de tous les peuples du monde qui désirent la paix et la justice.

Le Gouvernement de la République démocratique du Viet Nam soutient que la politique énoncée ci-haut contient les principes sur lesquels peut se fonder le règlement politique le plus durable de la question du Viet Nam. Si ces principes sont acceptés, des conditions favorables au règlement pacifique de la question du Viet Nam seront établies et il sera alors possible d'envisager la tenue d'une autre conférence internationale dans le genre de la conférence de Genève de 1954 sur le Viet Nam.

Le Gouvernement de la République démocratique du Viet Nam affirme que toute initiative qui ne tiendrait pas compte de la politique énoncée ci-haut serait mal à propos; toute initiative qui tendrait à une intervention des Nations Unies dans la situation vietnamienne serait aussi mal à propos parce que de telles initiatives seraient fondamentalement incompatibles avec les Accords de Genève de 1954 sur le Viet Nam.

(*Extraits d'un rapport fait par le Premier Ministre PHAM VAN DONG à l'Assemblée nationale de la République démocratique du Viet Nam le 8 avril 1965.*)

APPENDICE E

Ottawa, le 28 février 1966

Son Excellence
Monsieur Ho Chi Minh
Président de la République
démocratique du Vietnam

Monsieur le Président,

J'ai lu avec intérêt votre lettre du 24 janvier, qui était adressée au Canada en sa qualité de membre de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam.

Vous ne vous attendez sans doute pas à ce que j'interprète de la même manière que le fait votre lettre la nature du problème vietnamien et les origines du présent conflit. Je ne crois pas cependant qu'il soit utile pour le moment de s'attarder à nos divergences sinon pour en constater l'existence.

Ce qui me préoccupe, comme aussi le peuple canadien, c'est le bilan tragique de souffrances humaines et la menace que fait peser sur la paix internationale la poursuite du conflit au Vietnam.

Je suis convaincu que le recours à la force n'est pas un moyen acceptable d'atteindre des objectifs politiques dans le monde d'aujourd'hui. C'est pourquoi le Canada a engagé toutes les parties au conflit vietnamien à prendre la voie de négociations. C'est dans cette direction que nous entrevoyons la perspective d'un règlement équitable et durable qui tiendra compte des aspirations librement exprimées de l'ensemble du peuple vietnamien.

C'est pourquoi j'ai été profondément déçu de l'échec de tous les efforts déployés jusqu'ici pour amener des pourparlers sur le Vietnam sans conditions préalables. J'ai soigneusement étudié les positions que font valoir les principales parties au conflit. Bien que ces positions soient encore très loin les unes des autres, je crois qu'elles renferment certains éléments communs qui pourraient servir d'assises à la paix.

Il n'appartient pas au Canada de dicter au peuple vietnamien la manière d'ordonner sa vie politique et ses institutions. C'est au peuple vietnamien d'en décider librement en temps opportun. Mais la marche actuelle des événements au Vietnam est une source de légitime préoccupation pour la collectivité internationale et je nourris le ferme espoir qu'elle puisse être renversée avant que toutes les voies soient fermées à un règlement pacifique.

Vous faites allusion dans votre lettre aux obligations qui incombent aux membres de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle dans la grave situation actuelle au Vietnam. A titre de membre de cette Commission, le Canada a toujours cherché à remplir ses obligations en toute objectivité et impartialité quant aux faits tels qu'il les connaît. Je puis vous assurer que nous continuerons d'agir ainsi au meilleur de nos aptitudes.

J'espère aussi que la Commission internationale pourra jouer un certain rôle dans la restauration de la paix au Vietnam. Parce qu'elle a été mêlée depuis longtemps au problème et à cause de l'avantage qu'elle a d'avoir accès à toutes les parties au présent conflit, la Commission occupe une position sans égale pour jouer un tel rôle. Pour sa part, mon Gouvernement est disposé à explorer toutes les possibilités qui peuvent s'offrir dans les circonstances à la Commission pour déployer ses efforts vers la voie de la paix.

Veuillez agréer, monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) Lester B. PEARSON.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE 1

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) du ministère de la Défense nationale.

TÉMOIN:

L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
33735—1

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

Président: M. DAVID W. GROOS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) du ministère de la Défense nationale.

TÉMOIN:

L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
23755—1

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. David W. Groos

Vice-président: L'hon. Marcel Lambert

et Messieurs

Brewin	Harkness	*Lind
*Brown	*Honey	MacLean (*Queens*)
*Émard	Hopkins	MacRae
Éthier	Langlois (*Chicoutimi*)	Matheson
Fane	Langlois (*Mégantic*)	Smith
Foy	Laniel	Stefanson
Grills	*Legault	*Walker
		Winch—(24)

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

*MM. Brown, Émard, Honey, Legault, Lind et Walker ont remplacé MM. Carter, Deachman, Dubé, Lessard, McNulty et Rock le 11 mai 1966.

ORDRE DE RENVOI

Le MERCREDI 11 mai 1966

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Émard, Lind, Brown, Honey, Walker et Legault soient substitués à ceux de MM. Lessard, Carter, Rock, McNulty, Dubé et Deachman sur la liste des membres du comité permanent de la défense nationale.

Attesté.

Le greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

23755—1½

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 12 mai 1966
(3)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit aujourd'hui à 9 h. 40 du matin, sous la présidence de M. David W. Groos.

Présents: MM. Brewin, Brown, Émard, Éthier, Fane, Foy, Groos, Harkness, Honey, Hopkins, Lambert, Langlois (*Chicoutimi*), Laniel, Legault, Lind, MacLean (*Queens*), MacRae, Matheson, Smith, Walker, Winch (21).

Aussi présents: Du ministère de la Défense nationale: L'honorable Paul Hellyer, ministre; l'honorable Léo Cadieux, ministre associé.

Le Comité aborde l'étude du Budget principal du ministère de la Défense nationale pour 1966-1967. Le premier poste, Administration du Ministère, etc. ayant été déjà mis en délibération, le président invite le ministre de la Défense nationale à faire une déclaration.

La déclaration du ministre porte sur les principaux engagements internationaux des Forces de défense du Canada, l'intégration des forces armées au quartier général et dans les postes militaires, les facteurs ayant une influence sur les montants inscrits au titre de divers crédits dans le budget des dépenses (1966-1967), et la situation actuelle en ce qui concerne le moral des troupes, le recrutement, les rengagements et la retraite volontaire.

MM. Lambert, Winch, Smith, MacRae, Laniel et Harkness interrogent le ministre sur les divers points mentionnés dans sa déclaration. A 11 heures du matin, l'interrogatoire du ministre par M. Brewin est interrompu et le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrés au moyen d'un appareil électronique)

Le JEUDI 12 mai 1966

● (9.40 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Comme nous sommes en nombre, nous allons poursuivre nos délibérations. Nous en sommes toujours à l'étude du premier poste du budget, Administration du ministère. Le ministre de la Défense nationale est ici ce matin et vous fera une déclaration. Je lui cède la parole.

L'hon. PAUL HELLYER (*ministre de la Défense nationale*): Monsieur le président et messieurs, il me fait plaisir de comparaître devant vous pour étudier les prévisions des dépenses du ministère de la Défense nationale. Je suis d'opinion, ainsi que mon collègue, l'honorable Léo Cadieux, ministre associé de la Défense nationale, que le fait que le Comité permanent de la Défense nationale étudie les prévisions du ministère constitue une initiative fort louable. Je désire vous assurer que nous et les hauts fonctionnaires du ministère de la Défense nationale nous efforcerons de vous donner tous les renseignements nécessaires pour vous aider à étudier ces prévisions d'une façon très approfondie. Comme il a été mentionné dans le Livre bleu, le montant des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1966-1967 s'établit à $1,572,690,000, dont $79,523,773 autorisés par la loi. Ce dernier montant représente une augmentation de plus de 12 millions par rapport à l'an dernier, attribuable en grande partie aux augmentations consenties au Compte de pension de retraite des Forces armées. Malgré ce changement nécessaire et toutes les autres augmentations des frais du personnel et de l'exploitation qui se rencontrent dans tous les secteurs de l'économie qui touchent particulièrement à la défense, je suis bien aise qu'on ait pu contenir les dépenses imputables à la défense. De fait, les dépenses prévues pour 1966-1967 qui ne relèvent pas de l'application des lois ne s'élèvent qu'à $1,493,166,227, soit une diminution de $835,835 par rapport aux prévisions de 1965-1966.

Mon collègue et moi-même désirons rendre hommage au personnel du Ministère et du sous-ministre qui ont réussi non seulement à contenir les dépenses mais aussi à remplir un plus grand nombre d'engagements dans le monde entier qu'il nous a été possible de le faire depuis la Deuxième Guerre mondiale.

De plus, la force de frappe de nos Forces armées est aujourd'hui plus puissante qu'à aucune autre époque de notre histoire.

Avant d'entrer dans le détail des prévisions, monsieur le président, il me semble qu'en raison du nombre de nouveaux membres que compte le Comité, il serait utile de passer d'abord en revue les engagements que nous devons remplir à l'heure actuelle en matière de défense puis de vous dire ce qui a été accompli jusqu'ici dans le domaine de l'intégration des Forces armées.

Le Canada continue de contribuer à la force de dissuasion de l'OTAN des effectifs terrestres, maritimes et aériens.

En premier lieu, la division aérienne. Notre contribution actuelle à la force aérienne comprend 8 escadrilles d'avions Starfighter CF-104, dont six sont postées en Allemagne dans le cadre de la force de frappe nucléaire. En outre, au cours de l'année dernière, les avions de ces escadrilles ont joué le rôle de bombardiers classiques. Les avions des deux autres escadrilles postées en France sont affectés à des vols de reconnaissance. Ils sont dotés de tout l'équipement nécessaire pour exécuter les missions qui leur sont confiées, et la division est maintenant intégrée au réseau d'alerte de l'OTAN.

Ainsi que le mentionnait le Livre blanc sur la défense publié en 1964, nous n'avons pas l'intention de faire l'acquisition d'une autre série d'avions CF-104; en conséquence, le nombre de ces avions fort complexes et coûteux diminuera au cours des années par suite de leur usure normale.

Le quartier général de la division et l'escadrille n° 1 sont situés en France, à Metz et Marville respectivement. La décision prise récemment par la France relativement à la présence de troupes étrangères sur son sol nous obligera évidemment à étudier quelle serait la meilleure manière de réorganiser la division aérienne. Les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et du ministère de la Défense nationale sont à étudier ce problème, et le gouvernement étudiera les conclusions de cette étude dès qu'elles seront disponibles. Nous nous attendons de pouvoir réaliser des économies en effectifs et en argent, de manière à pouvoir répondre à d'autres besoins, tout en permettant à la division aérienne de continuer à contribuer à maintenir un climat de stabilité en Europe. Il est reconnu que le niveau professionnel de nos équipages de conduite et des équipes d'entretien est sans égal dans le monde entier. En réalité, je crois qu'il n'est pas exagéré d'affirmer qu'ils occupent le premier rang en Europe, comme le prouve le fait qu'ils remportent constamment des trophées de tir et de bombardement aérien. La division aérienne du Canada au sein de l'OTAN a acquis une réputation internationale dont tous les Canadiens peuvent être fiers.

Le Quatrième groupe de brigade de l'infanterie canadienne.

Cette autre formation militaire canadienne en Europe constitue également un détachement de premier ordre formé d'excellents soldats. On est à remplacer l'équipement de ce groupe par des armes nouvelles et modernes, comme des fusées antichars télécommandées, des mortiers, des chars pour la construction de ponts, des chenillettes blindées, des véhicules pour les postes de commandement, des véhicules à chenilles, des camions de cinq tonnes et du matériel de communications. En outre, nous avons annoncé récemment que nous projetions l'acquisition d'un certain nombre d'obusiers autopropulsés de 115 millimètres, en vue de combler une dernière lacune du groupe de brigade en matière d'équipement important.

Tant que le groupe de brigade occupera une position pivotale sur le front du centre de l'Europe, il doit posséder l'équipement nécessaire pour remplir sa mission.

Parlons maintenant de la force mobile du commandement allié en Europe. Pendant que nous étudions la participation canadienne aux forces de l'OTAN, j'aimerais dire un mot, monsieur le président, au sujet de notre apport à la force mobile du commandement allié en Europe, une force spéciale qui relève directement du Commandant suprême allié en Europe. Cette force doit pouvoir être déployée rapidement pour repousser toute agression sur les flancs de l'OTAN ou toute autre attaque soudaine. Le Canada contribue un bataillon à cette force. Le niveau professionnel de nos effectifs a été démontré de façon saisissante en février et mars cette année alors que plus de 1,000 militaires canadiens ont participé à une suprême épreuve de la force mobile dans le nord de la Norvège.

• (9.45 a.m.)

Ces manœuvres, dans le cadre de l'exercice *Winter Express,* avaient pour but d'éprouver les méthodes employées en vue de déployer rapidement la force mobile dans ce secteur où règne un froid intense qui rend les opérations militaires très difficiles. Les effectifs militaires, founis par plusieurs pays, comprenaient le premier bataillon du régiment canadien *Black Watch* ainsi que certains effectifs du corps des ingénieurs et des signaleurs.

L'exercice *Winter Express* a été des plus réussis et nous avons été fiers de la superbe participation de toutes les forces canadiennes en cause.

La traversée aérienne de l'Atlantique par les troupes et le matériel, dont deux hélicoptères, a été effectuée de façon magistrale par 7 avions Yukon et 11 avions Hercules C-130E du Commandement du transport aérien. En outre, le *Provider,* navire de la Marine royale du Canada affecté au soutien des opérations, a transporté du matériel lourd, dont 3 gros hélicoptères, depuis Halifax jusqu'au port de débarquement de Norvège à 200 milles au nord du cercle polaire arctique. Vingt des 1,013 militaires canadiens qui ont participé à l'exercice *Winter Express* ont également été transportés à bord du *PROVIDER.*

A la fin de l'exercice, les troupes ont été ramenées au Canada de façon aussi rapide et efficace, ce qui démontre la possibilité pour la force mobile d'effectuer des opérations à long rayon d'action.

Des observateurs impartiaux nous ont signalé que l'acclimatation rapide de nos troupes à leur arrivée et leur évidente capacité d'effectuer des manœuvres dans l'Arctique se comparait très favorablement à celles des militaires des autres nations participantes. Les officiers supérieurs du quartier général suprême des forces alliées en Europe ont également souligné favorablement l'efficacité avec laquelle les approvisionnements et le matériel ont été transportés au moyen d'aéronefs de transport lourds et d'un navire de soutien des opérations utilisant des hélicoptères pour le transport des approvisionnements entre le navire et la terre ferme.

A notre avis, cet exercice démontre de façon saisissante la logique de notre politique de défense qui consiste à organiser des forces mobiles qui peuvent être transportées par voie aérienne ou maritime à tout endroit stratégique en tout temps de l'année.

Notre apport à la force mobile a été reconnu par le général Lemnitzer, commandant suprême allié en Europe, qui a demandé qu'un officier supérieur de l'Armée canadienne soit affecté au commandement de cette Force. Le major-général Gilles Turcot a été désigné à ce poste et il assumera ses fonctions l'automne prochain.

Les forces maritimes—Les forces navales et maritimes du Canada jouent également un rôle important au sein du système de défense de l'Otan.

Au cours de la présente année financière, nous continuerons la réalisation du programme de modernisation des navires de la Marine royale du Canada. Nous continuerons également de faire un examen critique du véritable apport que constituent les plus vieux navires pour la force de dissuasion.

Monsieur le président, le gouvernement est d'avis que le budget de la défense peut être consacré à d'autres fins plus utiles qu'à la poursuite de l'exploitation de navires anciens, coûteux et dont l'entretien est difficile. A cet égard, nous avons annoncé récemment que 4 frégates de la Deuxième Guerre mondiale, faisant maintenant partie des effectifs de la réserve, seront remises prochainement à la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Il restera alors 6 frégates de cette époque, une sur la côte est et 5 sur la côte ouest. Une des frégates ayant son port d'attache à Esquimalt sera affectée aux effectifs de réserve durant le présent mois, et lorsque les manœuvres d'été seront terminées, nous avons l'intention d'y affecter la plupart des frégates sinon toutes; nous examinerons alors leur état ainsi que leur efficacité opérationnelle et nous prendrons les mesures qui s'imposent.

La mise au rancart de frégates désuètes permettra d'affecter du personnel supplémentaire aux destroyers et autres nouveaux navires de la flotte ainsi qu'à des fonctions à terre. Elle permettra également de former le personnel par des cours théoriques à terre et par le service en mer, pour qu'il puisse être affecté aux nouveaux navires qui feront partie de la flotte au cours des cinq prochaines années.

Cette année, le *FRASER*, le dernier des navires de la classe St-Laurent qui a été transformé, devrait prendre la mer à la mi-septembre. La transformation des navires de la classe Restigouche a été entreprise et le navire prototype *TERRA NOVA* fera l'objet cet été de nombreux essais en mai. Le programme a été comprimé dans une certaine mesure et la conversion du dernier navire doit être terminée en septembre 1969 plutôt qu'en septembre 1970.

Les appels d'offres pour la construction de deux autres navires de soutien opérationnel se termineront le 9 juillet de la présente année. Ces navires de 22,000 tonneaux sont utilisés pour ravitailler la flotte en carburant et en approvisionnements, pour transporter du matériel lourd et des approvisionnements en vrac pour les forces mobiles envoyées outre-mer.

On a commencé la remise en état du *BONAVENTURE*, qui est rendu à la moitié de sa vie utile. Un certain nombre d'améliorations y seront apportées de manière à ce qu'il soit en mesure de participer à la lutte anti-sous-marine jusqu'au milieu des années 70.

Au cours des quatre prochaines années, outre la construction navale dont j'ai parlée, on projette de construire quatre nouveaux destroyers munis d'hélicoptères. Ces navires seront propulsés par des moteurs à turbine à gaz et seront dotés des armes les plus modernes pour la lutte anti-sous-marine.

Au cours de cette période, deux autres sous-marins de la classe «O» seront ajoutés à la flotte. Les hélicoptères *Sea King* permettront à la flotte de faire une lutte anti-sous-marine encore plus efficace.

Permettez-moi d'ajouter que c'est également cet été que l'hydroglisseur prototype pourra faire l'objet d'essais dans l'Atlantique-Nord. Nous espérons avoir obtenu à cette époque l'an prochain un rapport préliminaire sur les possibilités de cet appareil.

Nos forces de surface sont en mesure d'exercer une surveillance encore plus grande et d'attaquer plus efficacement, grâce aux éléments aériens du commandement maritime dont l'efficacité s'accroîtra en raison du réarmement des aéronefs Argus, Neptune et Tracker. Grâce à ces améliorations et additions dont feront l'objet nos forces maritimes, monsieur le président, le commandement maritime sera toujours en mesure d'exécuter la mission qui lui a été assignée.

La défense de l'Amérique du Nord. Notre apport à la défense du continent nord-américain continue de se manifester surtout dans le domaine de la défense aérienne. Notre continent demeure toujours sous la menace du bombardement, bien que cette menace s'atténue en ce qui concerne les fusées; plutôt que d'accroître cette menace en diminuant nos installations de défense contre les bombardements, qui sont importantes, notre pays et les États-Unis continueront de les maintenir d'une façon réduite. Par exemple, les deux pays au cours des deux dernières années ont désaffecté un certain nombre d'installations radar faisant double emploi et ont réuni ensemble les autres intercepteurs en un plus petit nombre d'escadrilles, ce qui réduit les frais généraux. De même, l'établissement d'une installation de soutien peu coûteuse, le système de contrôle des intercepteurs (BUIC), a donné un cachet plus réel aux autres forces, en ce sens qu'elles seront plus en mesure de remplir leur mission en cas d'urgence.

Toutefois, dans le domaine de la défense aérienne, la principale question qui se pose est de savoir si on doit déployer un système de défense contre les

fusées. Les États-Unis continuent d'affecter des sommes considérables à l'établissement d'un pareil système, mais ils n'ont pas encore décidé de le déployer.

Les frais en jeu sont effarants et l'estimation varie de $10 à $30 milliards selon le domaine envisagé. Cependant, bien des spécialistes croient qu'on pourrait écraser ou contourner le système par un supplément de force d'attaque qui coûterait une fraction de cette somme.

Jusqu'à ce qu'on prenne une décision à ce sujet, la politique du gouvernement en matière de défense aérienne énoncée dans le Livre blanc de 1964 restera en vigueur.

Quoique notre participation à la défense du continent soit, comme nous l'avons dit, restreinte à la défense aérienne, nos forces navales et terrestres participent aussi avec les États-Unis à la défense du continent.

Nous en venons maintenant, monsieur le président, à l'autre engagement majeur sur le plan international: envers les Nations Unies; en fait, depuis la fondation des Nations Unies, le Canada a participé à toutes ses opérations pour le maintien de la paix. Comme dans le passé, le Canada continue de façon marquante à participer au maintien de l'ordre dans le monde entier, en prenant des initiatives et en fournissant des troupes pour aider à circonscrire des conflits régionaux ou locaux susceptibles de s'envenimer et de devenir des guerres majeures et de menacer le monde.

Malgré les difficultés, le gouvernement entend rester prêt dans ce domaine. Effectivement, l'un des résultats de l'importance que nous accordons à la mobilité globale accrue de notre nouvelle organisation militaire sera précisément de nous permettre d'envoyer plusieurs catégories d'effectifs militaires n'importe où pour appuyer notre politique extérieure et son principal objectif qui est de maintenir la paix dans le monde.

Plus de 2,100 militaires canadiens sont déjà en service à l'étranger sous les Nations Unies. D'après les rapports de l'ONU et, je l'ai constaté personnellement, dans certains cas, je puis vous dire qu'il n'y a pas de meilleures troupes ni de plus respectées sous le béret bleu de l'ONU.

Je crois que tous les Canadiens peuvent s'enorgueillir de la réponse immédiate de nos troupes, la dernière fois que le secrétaire général des Nations Unies U Thant a réclamé des effectifs militaires. Dès que le Secrétaire Général eut obtenu qu'on cesse le feu dans la guerre entre le Pakistan et l'Inde, le Canada et d'autres pays ont été invités à prêter main-forte. Au Cachemire, où un groupe d'observateurs militaires des Nations Unies travaillait depuis quelque 18 mois, le Canada avait fourni neuf observateurs militaires et un appareil Caribou de l'ARC. Cette participation a été accrue par l'addition de dix autres observateurs, y compris des officiers des trois armes du service.

Dans le sud du Cachemire, un organisme d'observation entièrement nouveau et distinct a été formé et appelé Mission d'observation des Nations Unies en Inde et au Pakistan (UNIPOM) pour maintenir la paix sur les 800 milles de frontière entre l'Inde et le Pakistan. Des 90 observateurs versés à la Mission d'observation, 12 étaient des Canadiens des trois armes du service. Pour répondre au besoin urgent de support aérien de la Mission d'observation au Cachemire, l'ARC a rapidement constitué et envoyé l'unité de Transport 117, comprenant trois appareils *Otter* et deux appareils *Caribou* avec une centaine d'officiers et de militaires. Il convient de signaler que presque tous les effectifs canadiens sont partis dans les quelques jours qui suivirent la requête des Nations Unies.

Dans ce triste et menaçant conflit entre l'Inde et le Pakistan, deux pays membres du Commonwealth, le Canada participe de façon importante à mainte-

nir le cessez-le-feu et, nous l'espérons, au rétablissement de relations plus normales entre les deux pays.

La Mission d'observation qui a exécuté sa mission avec succès en six mois, a été licenciée l'une des trois seules missions des Nations Unies qui ont pu l'être. Aujourd'hui, le groupe d'observateurs des Nations Unies en Inde et au Pakistan, qui poursuit ses opérations principalement dans les régions montagneuses du Cachemire, poursuit son travail important et difficile sous le commandement d'un officier canadien, ce qui révèle, une fois de plus, les qualités de chef et la compétence reconnue du Canada dans le maintien de la paix.

Les autre secteurs où le Canada contribue aux troupes des Nations Unies ont Chypre et le frontière entre les Arabes et Israël. Nous participons aussi, comme vous le savez, monsieur le président, à la Commission de surveillance en Indochine et, jusqu'à dernièrement, nous participions au transport aérien de pétrole pour la Zambie.

Une des principales leçons que nous ont donnée toutes ces missions pacifiques, c'est qu'il n'y en a pas deux semblables. Par conséquent, l'entretien d'effectifs bien entraînés et bien équipés nous permet de participer à ces opérations dans toutes sortes de circonstances.

Pour résumer cet exposé de nos engagements, Monsieur le Président, j'aimerais vous signaler que nous n'avons pas seulement maintenu nos moyens de remplir ces affectations, nous les avons augmentés de plusieurs façons et, depuis deux ans, nous avons pris un certain nombre de nouveaux engagements et démontré une plus grande mobilité de nos forces.

• (10.00 a.m.)

Maintenant, un rapport sur l'intégration. Entre temps, nous avons poursuivi la réorganisation complète de nos quartiers généraux et de nos forces de campagne. Le début officiel de ce processus de réorganisation a été marqué par la présentation et l'adoption du bill C-90 au mois de juillet 1964. Ce projet de loi, vous vous en souviendrez, modifiait la Loi sur la Défense nationale et autorisait la nomination d'un seul Chef d'État-Major de la défense.

Depuis le mois d'août 1964, la réorganisation des Quartiers généraux de la défense et de l'organisation du commandement et la restructuration des bases militaires du Canada s'est effectuée conformément à l'horaire, ou en avance. Quartiers généraux des forces canadiennes—Les Quartiers généraux de la défense ont été réorganisés sur une base fonctionnelle sous le commandement du Maréchal de l'Air Frank Miller, chef d'État-major de la défense. En plus d'un secrétariat de la défense, il y a un sous-chef d'État-major de la défense, un chef du personnel, un chef des services techniques et un contrôleur général.

Le Conseil des recherches pour la défense demeure un organisme distinct, quoique le président en ait modifié l'organisation et la façon de procéder de manière à répondre aux exigences scientifiques de la notion de forces intégrées.

Dans le même ordre d'idée, le sous-ministre est aussi en voie d'agencer son service et de l'asseoir sur une base fonctionnelle parallèle aux cadres militaires. Dans l'ensemble, le personnel du sous-ministre est chargé d'assurer la meilleure utilisation possible des ressources, des hommes, du matériel et des crédits disponibles à des fins militaires.

L'intégration des trois quartiers généraux sous un chef unique vise à assurer plus de souplesse et d'efficacité des forces en même temps que la

réduction des frais d'administration. A l'heure actuelle, bien que certains postes intérimaires demeurent pour effectuer l'intégration, l'économie en personnel des quartiers généraux est déjà considérable et l'économie éventuelle de trente pour cent, prévue aux quartiers généraux des forces canadiennes, devrait se réaliser lorsque la restructuration sera complète.

Organisation du commandement.

La deuxième phase de l'intégration consistait à simplifier l'organisation du commandement. Le 7 juin 1965, quatre mois en avance, nous étions en mesure d'annoncer le programme de réduire à six les onze commandements au Canada: Maritime, Forces mobiles, Transport aérien, Défense aérienne, Instruction et Matériel.

Commandement maritime—Le commandement maritime dont le quartier-général est à Halifax, N.-É. a été officiellement constitué au mois de janvier cette année. Ce commandement comprend toutes les forces aériennes navales et côtières du Canada.

Outre son rôle premier dans la guerre anti-sous-marine, le commandement maritime jouera un rôle croissant dans le domaine du transport sur mer et d'appui sur terre. Il est également chargé de coordonner les opérations de recherches et de sauvetages sur les deux côtes. Les effectifs du commandement maritime sont d'environ 21,000 hommes et femmes.

Commandement des forces mobiles.—Le commandement des forces mobiles dont le quartier général est à Saint-Hubert, Québec, est une unité couplètement nouvelle et reflète plus que toute autre, la nouvelle notion de la politique de défense du Canada.

Officiellement constituée en octobre 1965, le commandement des forces mobiles est chargé de fournir des forces tactiques de terre et d'air, en trainées et prêtes à combattre et susceptibles d'être déployées rapidement dans des circonstances qui varient du service en Europe comme contribution canadienne à l'OTAN jusqu'aux opérations des Nations Unies, ou autres, pour maintenir ou rétablir la paix. Conséquence toute naturelle, une liaison étroite sera maintenue entre le commandement des forces mobiles et d'autres commandements comme celui du transport aérien et le commandement maritime.

En plus de fournir la brigade de rotation pour notre contribution à l'OTAN en Europe, le commandement des forces mobiles doit rendre les deux autres brigades au Canada aptes à être aéroportées en vertu de la notion généralisée de mobilité.

Ce commandement formera aussi un groupe d'alerte, un bataillon apte à être aéroporté et parachuté pour répondre encore plus rapidement à des situations particulières.

Parmi les éléments tactiques de l'air qui feront parti du commandement des forces mobiles se trouvera une escadrille d'appareils CF-5 d'appui tactique air-terre, de transports Buffalo à décollage et atterrissage courts (STOL) et une variété d'hélicoptères lourds et légers.

Commandement du Transport aérien—La fonction du commandement du transport aérien n'a pas été essentiellement modifiée dans la restructuration, quoique son importance soit plus accrue que jamais. Fondamentalement, le commandement du trasport aérien est chargé de fournir les moyens de transports aériens stratégiques aux forces mobiles et les services de transport inter-arme à tous les commandements lorsqu'ils en ont besoin, n'importe où. Le quartier général de ce commandement est situé à Trenton, Ontario et des unités d'appui et des escadrilles sont situées à travers le Canada et dans plusieurs régions éloignées du monde.

Avec ses appareils Yukon et Hercules à longue portée, il entreprend différentes sortes de missions, à partir du transport d'effectifs et de matériel de

points éloignés au Canada jusqu'à la participation aux opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix et à la rotation des hommes et du matériel de notre brigade en Europe.

L'appareil de transport C-130 Hercules donne aux forces canadiennes une espèce de camion aérien pour le transport des effectifs et du matériel n'importe où dans le monde. Ces appareils à fort rendement ont servi notamment à l'approvisionnement de stations dans l'Arctique, à la livraison de pétrole à la Zambie isolée et au transport d'hommes et de matériel au cours de manœuvres militaires diverses pour le maintien de la paix.

L'achat de ces appareils se poursuit graduellement et d'ici le mois de mars 1967, notre flotte de ces camions volants atteindra 24 appareils. Entre temps, des études se poursuivent pour déterminer la meilleure façon d'augmenter encore nos moyens de transport aérien.

Commandement de la défense aérienne—Le rôle du commandement de la défense aérienne n'a pas changé dans la restructuration du commandement et sa fonction a été expliquée lorsque nous discutions la participation canadienne à la défense de l'Amérique du Nord. Un changement important s'effectuera dans ce commandement à partir de l'été par l'incorporation des quartiers généraux du commandement de la défense aérienne aux quartiers généraux de la région nord de NORAD, à North Bay, Ontario.

Cette incorporation vise à diminuer les exigences en ressources de la défense aérienne et à éliminer les voies de communication entre le quartier général actuel de la Défense aérienne à Saint-Hubert, Québec et de celui de la région nord de Norad.

On estime que l'intégration de ces deux formations se traduira par une économie de main-d'œuvre de 30 p. 100.

Une partie du personnel du commandement de la défense aérienne ira s'établir à North Bay Ontario, cet été, et le reste suivra pendant l'été 1967.

Commandement d'instruction—Le commandement d'instruction a été constitué officiellement le 1er janvier 1966 et a maintenant la charge de l'instruction individuelle y compris la formation de vol et des métiers pour tout le personnel nécessaire aux forces canadiennes.

Avec des quartiers-généraux à Winnipeg, Manitoba, le commandement d'instruction modernisera et groupera tout l'entraînment des forces armées qui n'est pas d'un caractère strictement opérationnel. Bien que tous les avantages de ce programme intégré de formation ne se feront pas sentir avant trois ans, à peu près, une économie substantielle de ressources et d'effectifs sera réalisée dans l'intervalle.

Commandement du matériel—L'organisme qui a charge de tout l'appui logistique aux forces canadiennes est le commandement du matériel, dont les quartiers généraux sont à Rockcliffe, Ontario.

Depuis le mois de juillet l'an dernier, on a entrepris des études sur la réorganisation en un système intégré d'approvisionnement de défense d'unités des trois armés versées au commandement du matériel. On estime que les effectifs du commandement du matériel sous les ordres du Major général Robert Rothschild s'élèveront à quelque 18,000 hommes dont 12,000 seront probablement des civils. On a une idée de l'ampleur du problème que le commandement du matériel a entrepris, quand on constate qu'il y a dans les stocks actuels 850,000 pièces qui, pour fin de gestion, doivent être divisées en catégories de logistique. On prépare actuellement des plans pour l'organisation en détail et l'établissement de cinq bases de dépôts consolidées. Lorsqu'ils seront établis, ces dépôts seront en mesure de mieux appuyer les services et les besoins logistiques des unités des forces armées et, du même coup, de libérer plus de personnel militaire pour les exigences des opérations.

Il faudra de trois à cinq ans pour compléter cette restructuration gigantesque des trois systèmes différents d'approvisionnement des forces armées en un seul système d'automation. Entre temps, il faut maintenir l'approvisionnement des forces pour ne pas nuire aux engagements opérationnels.

Bases des forces canadiennes

Comme conséquence naturelle à l'établissement de commandements fonctionnels, nous avons entrepris, le 1er avril cette année, de verser toutes les unités régulières des forces armées du Canada aux quartiers généraux du commandement approprié. Le commandement des forces mobiles, le commandement maritime, celui du transport aérien et celui du matériel auront chacune cinq bases sous leur gestion. Le commandement d'instruction en aura 13 et celui de la défense aérienne en aura 6. Au total, il y aura 39 bases principales des forces armées canadiennes à travers le pays.

Restructurer ainsi les bases des forces canadiennes permettra de desservir et d'appuyer d'autres unités au livre s'il y a en a. Éventuellement, il s'ensuivra une grosse économie comptable et d'effectifs et permettra, en outre, aux forces de remplir leurs fonctions d'une façon plus efficace.

Entre-temps, les quartiers généraux des quatre régions géographiques de l'armée et des 18 secteurs sont en voie d'être éliminés graduellement. Les anciens quartiers généraux de secteurs sont remplacés par des bureaux de districts plus petits, chargés du commandement et de la direction de la milice et des cadets et font rapport directement aux sous-chefs des réserves aux quartiers généraux des forces canadiennes. Ces bureaux de district ont également la charge de la survivance nationale et de l'assistance aux pouvoirs civils.

Monsieur le Président, je crois que je vous ai donné à vous et aux membres du Comité permanent de la défense, une vue d'ensemble assez complète de ce que les forces canadiennes ont accompli depuis que j'ai comparu la dernière fois au Comité spécial de la défense.

Sommaire

Pour résumer, Monsieur le Président, l'intégration des forces armées est maintenant assez avancée. Le Livre blanc sur la Défense en 1964 a donné les grandes lignes de la politique du gouvernement concernant la création de cette nouvelle force et je m'enorgueillis de la façon enthousiaste dont ces directives d'ensemble ont été traduites en mesures concrètes. Nous en arrivons maintenant au dernier stade de l'établissement d'une force unique prévue au Livre blanc. Évidemment, ces études posent des problèmes délicats comme l'uniforme de sortie unique, les titres militaires, le nom de la force et ainsi de suite. A cause des milliers de détails qui méritent une étude attentive, on n'a encore pris aucune décision quoique toutes ces questions soient constamment à l'étude.

Je crois que tous comprennent qu'il est impossible d'entreprendre une restructuration de cette envergure sans soulever quelques problèmes. La différence entre les trois armées, qui a toujours existée, est devenue beaucoup plus marquée maintenant que le matelot, l'aviateur et le soldat travaillent ensemble dans le même bureau.

L'intégration n'a pas provoqué, mais souligné des anomalies et des inégalités dans les trois armées. Par exemple:

Différente durée de service.
Différents cadres de métier.

Des chances de promotion différentes.
Une ligne de conduite différente au sujet de la promotion au grade d'officier.
Des âges de retraite différentes, etc.

L'économie florissante et le quasi plein embauchage ont aussi mis en relief l'insuffisance des conditions du service militaire, par exemple en ce qui a trait à:

L'indemnité de déménagement.
La solde professionnelle.
La solde de spécialité.
La reconnaissance des états de service.
L'allocation pour habillement.
L'allocation de logement selon qu'on habite ou non les logements familiaux.
Les casernes pour le personnel non marié.
L'aide éducative accordée aux jeunes militaires comme aux personnes à leur charge.

Je le répète, Monsieur le président, ces différences et insuffisances n'ont rien de nouveau. La seule chose qui a changé, c'est que notre personnel militaire en est de plus en plus conscient.

Le ministre associé et moi-même voulons que ces inégalités disparaissent au plus tôt. Tous les militaires doivent avoir des chances égales et bénéficier d'un traitement égal quelle qu'ait été leur arme originale. Nous devons relever les conditions du service militaire, au moins au niveau des emplois correspondants dans la vie civile. L'unification nous offrira une occasion merveilleuse de corriger les inégalités et les insuffisances et de démocratiser entièrement nos forces armées.

Mes distingués confrères conviendront sûrement que nos forces armées au Canada et outre-mer n'ont pas d'émules quant il s'agit d'accomplir les tâches militaires qui leur sont assignées. L'efficacité et le succès avec lesquels les marins, soldats et aviateurs canadiens ont rempli nos divers engagements internationaux envers les Nations Unies, l'OTAN et NORAD et se sont acquittés de leurs nombreuses autres tâches internationales aussi bien que domestiques sont universellement reconnus. Je suis extrêmement fier du standard d'excellence qu'ils ont toujours maintenu et enchanté d'être reconnu comme leur ministre dans les nombreuses réunions nationales et internationales auxquelles je dois participer.

Le ministre associé et moi-même nous sommes engagés à maintenir la dignité et à veiller au bien-être de chaque membre des forces armées canadiennes. Si on les compare avec d'autres forces militaires, les membres de nos forces armées sont assez bien servis, mais je sais qu'on est loin de la perfection dans ce domaine. Nous avons donc le devoir de créer des conditions aussi justes et équitables que possible pour notre personnel militaire.

Nous reconnaissons pleinement que les magnifiques progrès réalisés jusqu'ici dans la réorganisation massive des forces armées canadiennes sont dus au dévouement et à l'excellente qualité de notre personnel militaire. Aucune autre nation n'a encore entrepris pareille tâche mais, à notre avis, aucune autre nation ne possède un personnel de calibre aussi élevé pour réaliser une telle transformation en si peu de temps.

Quand nous aurons atteint notre objectif d'une seule force de défense parfaitement unifiée (et je sais que nous y réussirons), j'espère que tous les Canadiens en accorderont le crédit aux personnes qui le méritent en tout premier lieu: les hommes et femmes des forces armées canadiennes.

● (10.15 a.m.)

Maintenant, Monsieur le président, j'aimerais parler du moral de nos troupes, du recrutement, des rengagements et des retraites volontaires. Il me semble qu'il serait difficile de discuter d'un de ces sujets sans le relier aux autres.

Voyons d'abord le recrutement. Au cours des trois premiers mois de cette année, les recrues ont augmenté de 17 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1964 et de 5 p. 100 en comparaison de 1965, en dépit du relèvement des normes de recrutement et de la situation économique extrêmement favorable qui règne au pays. Je pense que c'est là un remarquable exploit de la part de notre service de recrutement commun, surtout quand on considère que son personnel a diminué de 30 p. 100 et que notre budget publicitaire de recrutement est beaucoup moins élevé qu'il y a six ans, tant en chiffres absolus que relatifs. Ce fait indique en outre que la vie militaire possède encore beaucoup d'attrait pour les jeunes Canadiens.

Le nombre des rengagements est encourageant lui aussi, ayant augmenté dans les trois armes par rapport à 1965. Par exemple: la proportion des rengagements dans la marine jusqu'à ce jour en 1966 est de 66.1 p. 100 en comparaison de 45.1 en 1965. L'armée accuse un pourcentage de 96.6 au regard de 67.4 p. 100 alors que l'aviation indique 85.6 p. 100 comparativement à 83.6 p. 100. La proportion d'ensemble des rengagements cette année est de 82 p. 100 à rapprocher de 73 p. 100 pour la période correspondante de 1965.

Quant aux retraites volontaires, elles ont baissé d'un tiers par rapport à l'an dernier au cours des trois premiers mois de cette année.

Bien que toutes ces statistiques soient encourageantes, Monsieur le président, je pense qu'il est difficile de les rattacher directement au moral et à l'attitude du personnel à l'endroit du service militaire. Le personnel de la défense estime généralement que le moral de nos forces armées est bon, surtout dans les régions d'opérations, bien qu'il y ait possibilité d'amélioration. En corrigeant les injustices et inégalités dont nous avons parlé et qui se sont accumulées au cours des années, nous avons bonne confiance que le moral de nos militaires pourra être relevé encore davantage.

Passant maintenant aux prévisions budgétaires de 1966-1967, je crois, Monsieur le président, qu'il y aurait avantage pour les membres du Comité si je m'en tenais à des généralités, laissant les détails aux témoins experts qui me suivront.

Le crédit 1 a augmenté d'environ $435,000 par suite surtout d'augmentations dans les traitements et salaires des civils.

A la page 267 du crédit 15, le coût total des opérations et de l'entretien, qui a baissé de 29 millions de dollars, et le total des frais de construction et d'acquisition d'équipement majeur, qui a augmenté de 34 millions, révèlent que le ministère a commencé à récolter les premiers fruits monétaires de l'intégration et de l'amélioration des méthodes de gestion.

Dans le coût des opérations et de l'entretien, vous noterez qu'il y a des augmentations aussi bien que des réductions de dépenses. Le poste des vêtements et de l'équipement personnel a augmenté considérablement du fait que nous achetons des nouveaux genres de vêtements de combat et d'hiver pour protéger nos troupes. De même, malgré la réduction des «années-hommes par poste», les traitements des civils ont augmenté de 7 millions de dollars. Il y a eu cependant certains facteurs compensateurs, découlant surtout d'une meilleure gestion dans des domaines comme l'usage de fournitures de bureau, de papier à lettre, des services téléphoniques et télégraphiques. Le coût des services profes-

sionnels et spéciaux (p. 266), ainsi que municipaux et de commodité publique (p. 267), a augmenté considérablement par suite du coût accru de ces services.

D'autre part, le coût de réparation et d'entretien de l'équipement a baissé, surtout parce que nous remplaçons le matériel ancien et coûteux. Malgré ces variations, le coût total des opérations et de l'entretien des forces armées canadiennes a diminué sensiblement.

Les achats importants de matériel, de leur côté, augmenteront de plus de 32 millions de dollars, ce qui permettra à nos forces armées d'être équipées des machines, des moyens de communication et de l'outillage technique modernes dont elles ont besoin pour s'acquitter efficacement des tâches qui leur sont assignées. L'achat et la modification de navires, par exemple, exigeront presque 14 millions de dollars de plus que l'an dernier. Nous poursuivons notre programme visant à équiper nos forces armées d'hélicoptères légers et lourds et d'avions et nous réadaptons sept de nos avions Cosmopolitan. Ces achats sont reflétés dans l'augmentation de quelque 7 millions par rapport à 1965-1966.

L'achat d'équipement de communication et électronique exige 7 millions de dollars de plus cette année pour permettre à nos forces armées de conserver leur efficacité à cette époque de l'électronique.

Vous remarquerez que le poste «équipement technique divers» a augmenté considérablement du fait que nous remplaçons, renouvelons ou achetons divers articles d'équipement. La liste en serait trop longue pour que je vous les énumère tous mais on y trouve des magnétophones pour l'enseignement des langues aussi bien que divers appareils complexes d'instruction.

Dans le crédit 20, comme dans le crédit 1, Monsieur le président, les traitements et salaires des employés civils (1) représentent presque 2 millions des 3.5 millions de dollars inscrits. On note d'autres augmentations dans le coût des matériaux et fournitures (12) et des contributions et subventions (20).

Le crédit 25 a diminué cette année mais il y a eu des augmentations dans notre programme d'aide à la recherche industrielle et dans le programme de satellites de recherche, comme il est indiqué dans les crédits 30 et 35.

A mesure que d'autres pays amis ont renforcé leurs économies, la contribution du Canada aux programmes d'aide mutuelle a diminué, comme il ressort du crédit 45.

Le Compte spécial mentionné dans le crédit 48, Monsieur le président, n'est qu'un autre exemple de bonne administration, grâce auquel le ministère recouvrera un maximum de 5 millions de dollars de la vente d'édifices, de constructions et de terrains excédentaires.

L'augmentation des dépenses qu'a connue la Construction de Défense (1951) Limitée est comparable à celle des grandes industries civiles.

Ces estimations, Monsieur le président, montrent la détermination de notre ministère de réduire les frais d'administration et d'entretien et d'augmenter ses achats d'équipement. En deux ans, nous avons réussi à renverser la tendance précédente, au point où nous pouvons affirmer avec justesse que la combinaison de nouveaux systèmes d'administration et d'économies dans les frais généraux nous permettent de présenter, non pas un budget accru, mais la perspective d'économies de l'ordre de $835,835.

Je me ferais maintenant un plaisir, Monsieur le président, de répondre aux questions qu'on voudra me poser. Je préférerais cependant qu'elles soient d'ordre général et que nous laissions de côté toutes celles qui se rapportent au recrutement, aux navires, aux avions, à l'équipement technique et à des projets du genre, jusqu'à ce que les directeurs ou directeurs généraux de ces divisions puissent comparaître eux-mêmes pour y répondre.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. Hellyer. Il nous reste environ 35 minutes, messieurs, et je suppose que vous désirez passer tout de suite aux questions. Si vous êtes prêt, M. Hellyer, nous allons procéder.

M. LAMBERT: Tout d'abord, Monsieur le président, je suis désappointé que le ministre n'ait rien dit de la milice de réserve dans son exposé, qui semble passer en revue toutes les forces armées régulières. D'ailleurs, nous y reviendrons plus tard.

M. HELLYER: Je m'excuse de cette omission, M. Lambert. En fait, je voulais en parler et mentionner que dans un numéro récent de *La Sentinelle*, le magazine de nos forces armées, on retrouve un article assez complet au sujet du rôle et de la mission de l'armée de réserve. J'en fais mention parce que je crois qu'il répondrait à certaines questions que les membres de ce comité pourraient poser au sujet de la milice et des corps de cadets.

M. LAMBERT: Pardonnez-moi, je n'en dirai pas plus car je crois que nous voudrons y revenir. J'ai toujours eu l'impression que les contacts du ministère de la Défense avec le public se faisaient par l'entremise de la milice et des cadets; si c'est là l'attitude actuelle du ministère de la Défense, il se réserve un choc assez rude, à mon avis. Mais j'aimerais revenir au premier point soulevé par le ministre, à savoir la position de notre brigade, 4 CIBG, en Europe. Étant donné la décision de la France de fermer ses frontières aux forces de l'OTAN par une entente multilatérale, comment le ministère de la Défense envisage-t-il d'employer stratégiquement la 4CIBG, ou tout corps qui la remplacera, si l'on tient compte du corridor opérationnel extrêmement étroit que présente l'Allemagne occidentale, et des limitations des voies naturelles de communications en Allemagne? C'est là une question très grave. En effet, beaucoup de chefs militaires, tant du Canada que de nos alliés de l'OTAN, se demandent quel usage on fera jamais de ces troupes et, étant donné l'attitude des gens envers la guerre ou les probabilités de guerre en Europe occidentale, quelle est l'utilité stratégique de cette brigade particulière que nous maintenons en Europe?

M. HELLYER: Je pense que c'est là une question de toute première importance M. Lambert. Il faut tout d'abord supposer l'une des deux situations: soit que le territoire français sera à notre disposition en cas d'urgence, soit qu'il ne le sera pas. Pour moi, me fondant sur l'intention de la France de demeurer membre de l'OTAN, je suppose que le territoire français nous serait ouvert en cas d'urgence. En cette occurrence, la situation stratégique réelle reste la même qu'auparavant et la brigade joue exactement le même rôle important que dans le passé au point de vue de la stratégie future. La seule restriction réelle ne touche pas la brigade autant que notre division aérienne, qui éprouvera certaines difficultés d'entraînement du fait qu'elle ne pourra survoler le territoire français en temps de paix. Mais, jusqu'à preuve du contraire, je dois supposer qu'étant toujours signataire du traité, la France désire encore participer, dans un rôle de liaison, aux décisions conjointes qui seront prises et que son territoire sera ouvert aux forces de l'OTAN en cas d'urgence. En conséquence, la situation stratégique correspond essentiellement à celle qui existe présentement.

M. LAMBERT: Je pense que vous oubliez un point important. L'usage actuel du territoire français pour les fins de l'OTAN vous assure des bases de ravitaillement et de contact ainsi que l'espace voulu pour les manœuvres stratégiques, et vous serez privé de tous ces avantages s'il n'existe pas d'accord bilatéral vous garantissant ces possibilités. En cas d'urgence, monsieur le

ministre, vous n'avez pas la faculté d'aller établir ces lignes de communication et ces bases dont vous pouvez avoir besoin. C'est la chose qui m'inquiète. C'est très bien d'appartenir au club, quelle que soit la qualité de nos troupes. Mais en cas d'urgence, à la lumière des nouvelles conditions, quelle sera l'efficacité de ces hommes s'ils doivent combattre et comment allez-vous les ravitailler? Voilà la question.

M. HELLYER: Ils ne sont pas ravitaillés maintenant à travers le territoire français, comme vous le savez.

M. LAMBERT: Mais ils pourraient l'être, en cas d'urgence.

M. HELLYER: Si vous acceptez la supposition que ce territoire sera à leur disposition en cas d'urgence, je ne vois pas que le problème soit aussi grave que vous le prétendez.

M. LAMBERT: Mais vous ne pouvez pas affirmer que le territoire sera à leur disposition en cas d'urgence.

M. HELLYER: On peut le dire, en effet, parce que cette question sera éclaircie au cours des négociations qui se poursuivent à l'heure actuelle. Je ne doute aucunement qu'il en sera ainsi.

M. LAMBERT: Eh bien, le Canada est-il en état d'imposer cette condition à la France?

M. HELLYER: Non, pas du tout. Il s'agirait d'une condition que la France elle-même s'imposerait volontairement. La France a indiqué bien clairement qu'elle n'a pas l'intention de se retirer de l'alliance et qu'elle entend remplir la condition première de l'alliance: celle de venir en aide à n'importe quel membre de celle-ci dont le territoire serait menacé.

M. WINCH: J'ai cru pour un moment que ma question pourrait être une question entièrement supplémentaire. La ligne de démarcation est tellement incertaine que je pourrais peut-être garder ma question pour plus tard.

M. LAMBERT: Si quelqu'un désire continuer, je n'y vois pas d'objection.

Le PRÉSIDENT: Eh bien, si vous n'avez aucune question supplémentaire proprement dite, pour le moment...

M. HELLYER: Je ne sais comment vous pouvez différencier sur une question de cette importance.

M. WINCH: Je suppose alors que je puis la poser. Je suis entre vos mains, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Eh bien, nous nous ferons un plaisir de vous entendre.

• (10.30 a.m.)

M. WINCH: J'espère qu'elle ne sera pas trop compliquée, Monsieur. Je croyais qu'elle se rattachait au sujet discuté tantôt. Étant donné les déclarations répétées du ministre au sujet de la plus grande mobilité qu'il désire donner à nos forces canadiennes, je me demande si, étant donné la position actuelle de l'OTAN à la suite des nouvelles décisions de la France et vu le temps écoulé depuis la dernière guerre mondiale, le Canada ne pourrait pas décider de retirer ses forces armées de l'Europe. Cette question en appelle une autre. La participation canadienne, que ce soit par notre aviation ou notre brigade comme le

mentionnait monsieur Lambert, et en considérant le coût élevé de notre effort pourtant limité, a-t-elle une si grande importance pour le moral des pays européens? Est-ce que maintenant ils ne devraient pas être en mesure de fournir les effectifs nécessaires à leur propre défense? Voyez-vous ce que je veux dire, monsieur le Président? Je ne suis pas sûr que vous vouliez accepter cette question maintenant.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous pouvons l'accepter maintenant comme question supplémentaire. Mais pourriez-vous attendre que le Ministre ait eu l'occasion de répondre?

M. HELLYER: C'est là une question qui mérite des considérations d'ordre à la fois militaire et politique. Et je crois que les forces canadiennes en Europe apportent une contribution militaire très efficace à cause de leur excellence et à cause de la haute qualité professionnelle des hommes qui les composent. Je crois toutefois que l'un des aspects les plus sérieux de l'affaire est la possibilité de répercussions d'ordre politique si l'on retirait ou réduisait d'une façon substantielle la contribution du Canada ou des États-Unis sur le continent européen.

M. WINCH: En ce qui regarde le Canada, monsieur. Pas les États-Unis.

M. HELLYER: Eh bien, les deux se tiennent en un sens, parce que je ne doute pas que la décision de l'un puisse avoir quelque influence sur ce que l'autre ferait ou pourrait être pressé de faire. Pour cette raison, mon opinion est toujours celle qui est exposée dans le Livre blanc, c'est-à-dire que la participation tangible au maintien des forces armées en Europe nous est imposée par notre adhésion à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, et particulièrement comme manifestation de la solidarité politique de l'alliance. Je crois que l'un des éléments les plus importants de l'alliance est la manifestation de la plus grande solidarité politique possible. Aussi, bien que cette question concerne monsieur Martin et son ministère autant, sinon plus, que le ministère de la Défense nationale, je crois qu'au point de vue des pays de l'alliance il serait aussi important que jamais que le Canada maintienne en Europe une contribution substantielle, comme une démonstration tangible de sa fidélité à l'alliance et à la solidarité politique de ce groupe de nations.

M. WINCH: Messieurs, je vais devoir poser ma question sur la base de la déclaration que vient de faire le ministre. Il a déclaré que, selon son opinion (qui d'après lui n'a pas changé), il est nécessaire que le Canada maintienne en Europe ses forces armées qui font partie de l'OTAN. J'aimerais qu'il s'étende un peu plus sur cette nécessité, vu en particulier la déclaration qu'il a répétée plus d'une fois dans son exposé de ce matin, à savoir que la politique d'une mobilité accrue des forces canadiennes va nous permettre de fournir des troupes à demande n'importe où dans le monde. Si cette affirmation est exacte, et je suppose qu'elle l'est puisque le ministre l'a dit, je lui demande de nouveau quelle est la nécessité de continuer à maintenir en Europe nos forces canadiennes quelque 22 ans après la fin des hostilités.

M. HELLYER: Je crois tout d'abord qu'il y a un avantage réel à avoir une force permanente sur le front central. Cela continue à contribuer à la stabilité de cette partie du monde. Il a été démontré au cours des années que ce qui a déjà été considéré comme peut-être le secteur le moins stable est maintenant devenu un des secteurs les plus stables. Certains effectifs doivent être maintenus dans ce secteur comme preuve de l'intention des pays membres de l'OTAN

de se prêter main-forte pour maintenir l'intégrité de leurs propres frontières. Je ne crois pas que cela soit incompatible avec le concept de la mobilité accrue. En premier lieu, nous n'avons en Europe qu'une partie de nos forces armées, et la mobilité dont nous parlons s'applique à l'ensemble de nos forces et en particulier à celles qui sont stationnées au Canada et qui auparavant n'étaient pas disponibles ni comme renforts du secteur de l'OTAN advenant une urgence, ni pour être déployées dans d'autres parties du monde dans un laps de temps réaliste, *a*) parce que nous n'avions pas l'équipement nécessaire, *b*) parce que nous n'avions pas la mobilité stratégique pour les transporter. Donc je ne pense pas que les deux concepts soient en conflit, et je crois que, pour des raisons politiques, pour des raisons militaires et aussi pour des raisons d'entraînement, il est souhaitable que le Canada continue à fournir une participation efficace en Europe.

Je ne dis pas que cela ne peut pas être changé; je ne dis pas que cela ne peut être aucunement modifié; cela peut l'être. En fait, le temps est venu d'examiner cette question, maintenant que nous devons envisager la disposition des effectifs au cours des trois prochaines années. Mais j'ai le sentiment (et je crois que ce sentiment reflète d'une façon précise la position du gouvernement) que nous aurons à maintenir là-bas une force efficace en tant que contribution, et ce pour un temps assez long.

M. WINCH: J'aimerais à continuer sur ce sujet, mais je ne veux pas empiéter sur les privilèges des autres membres.

Le PRÉSIDENT: Plusieurs autres membres ont en effet des questions. Mais tout d'abord, monsieur Smith a une question supplémentaire.

M. SMITH: Peut-être maintenant ma question est-elle une répétition. Personne ne conteste la politique, ni l'efficacité ou la nécessité du support canadien à l'OTAN, mais je pense que beaucoup se posent cette question: à quel point notre aide militaire est-elle efficace? S'est-on demandé d'une façon vraiment réaliste si nous ne pourrions pas aider l'OTAN d'une façon plus efficace dans un rôle militaire modifié ou changé, vu l'importance décroissante et le nombre décroissant des *Starfighters* et leur remplacement par des missiles à portée intermédiaire, et vu le retrait de l'OTAN des troupes françaises? A-t-on pris en considération le fait que nous pourrions, avec une capacité de transport aérien très augmentée, garder au pays une partie beaucoup plus grande de nos troupes et être quand même présents en Europe?

Cela a-t-il été étudié ou considéré d'une façon active? Vous remarquerez qu'hier, aux nouvelles de Radio-Canada, un compte-rendu du ministère américain de la Défense annonçait le grand succès d'une manœuvre exécutée dans le sud de l'Europe et qui consistait dans le transport de troupes directement des États-Unis en Europe; on mentionnait combien de milliers d'hommes on avait pu transporter rapidement. Donnons-nous la même considération à notre problème, ou notre brigade est-elle toujours installée à demeure avec un grand nombre d'hommes et ses impedimenta en plein milieu de l'Allemagne?

M. HELLYER: Pour répondre à votre première question, comme vous le savez, après le conseil des ministres ici à Ottawa en 1963, on a commencé une revue de ce que la position de l'OTAN en regard de l'utilisation de ses forces devrait être dans les années futures, et cette revue se poursuit depuis. Elle n'a

pas atteint un stade suffisant pour donner une réponse à toutes les questions que vous avez posées. Comme vous le savez, on a eu quelque difficulté à mettre les études en marche: à s'entendre sur des termes de référence, sur les points importants à considérer, particulièrement en ce qui concerne la possibilité de l'usage immédiat des armes atomiques, un point d'importance cardinale. Jusqu'à ce qu'on puisse s'entendre sur ce point particulier, plusieurs questions demeurent en suspens.

M. WINCH: Et après trois ans vous ne pouvez pas en arriver à une conclusion.

M. HELLYER: Après trois ans, monsieur Winch, il n'y a pas encore la sorte de conclusion définitive qui permette de répondre à toutes les questions qui ont été posées.

M. SMITH: Faisons-nous des études indépendamment?

M. HELLYER: Oui. Nous avons contribué, naturellement, aux études de l'OTAN. Nous avons fait des études indépendamment. En fait, dans le Livre blanc, nous prédisons indépendamment quelques changements que nous pensons justifiés dans les circonstances actuelles. On nous a même quelque peu critiqués pour avoir énoncé à ce moment une politique qui devançait la conclusion des études dont j'ai parlé.

M. SMITH: Tout le monde semble avoir une politique personnelle dans l'OTAN. Pourquoi le Canada ne peut-il en faire autant?

M. HELLYER: Eh bien, nous étudions présentement une modification possible de nos engagements, surtout je crois parce que nous sentions que le besoin pourrait se faire sentir avant que les études aient atteint le stade où nous pourrions être tous d'accord.

M. SMITH: Les études sont bloquées par la différence d'opinion entre la France et les membres de l'OTAN; n'est-ce pas là la différence de base?

M. HELLYER: Je crois qu'il est juste de dire que c'est là une des complications. Je ne voudrais pas donner l'impression que c'est là la seule raison, mais je pense qu'il est juste de dire que c'est là un des facteurs. Mais il y a d'autres facteurs, et de réels progrès ont été faits en particulier au cours des derniers mois, alors que des comités ministériels ont été organisés pour étudier les aspects particuliers des projets nucléaires, par exemple, et leurs applications possibles. Il en résulte, au niveau des échelons supérieurs, tant administratifs que militaires, une meilleure compréhension des réels problèmes en cause, la plus compliquée de toutes les questions. Et vous constaterez, je crois, que l'on rapportera cet été à l'assemblée ministérielle plus de progrès qu'il n'en a été rapporté depuis assez longtemps.

M. SMITH: Je suppose que nous pourrions nous procurer la partie non secrète du rapport américain sur cet exercice qui vient d'être terminé, n'est-ce pas?

Celui dont on a parlé aux nouvelles de Radio-Canada hier ou avant-hier.

M. HELLYER: Je suis sûr que c'est possible s'il s'agit d'un exercice de transport de troupes. Ceci, à mon avis, est considéré et par les États-Unis et par nous comme une augmentation d'efficacité plutôt que comme un substitut.

M. SMITH: On a cité des déclarations faites par les généraux et certaines n'abondaient pas en ce sens.

M. HELLYER: Eh bien, cela vous donne une option, naturellement, mais cela vous donne aussi le choix d'augmenter les effectifs où et quand le besoin s'en fait sentir. Notre contribution au Commandement allié de la Force mobile européenne est dans cette veine; c'est une addition; cela fait partie des forces normalement stationnées au Canada et qui peuvent être rapidement disponibles pour toute situation qui se présente, particulièrement sur le flanc de l'OTAN, si on en a besoin comme renfort ou pour donner une démonstration de solidarité ou de force. Par conséquent, la mobilité a été jugée avantageuse plutôt en raison du fait qu'elle augmente la possibilité de faire face aux situations imprévues. Elle n'est pas considérée comme le substitut d'un secteur ferme d'un avant-poste stratégique sur le front central.

M. SMITH: Si on compare les effectifs, je suppose que notre contribution à la force mobile est à peu près le sixième de notre brigade?

M. HELLYER: Si on compare le nombre d'hommes, oui.

M. SMITH: Oui, le nombre d'hommes.

Le PRÉSIDENT: M. Laniel avait une question supplémentaire.

M. LANIEL: N'y a-t-il pas un autre problème à part cette question d'efficacité? Je me demande si la situation politique en Allemagne n'est pas un facteur d'une révolution éventuelle dans l'alignement des forces de l'OTAN en Europe. C'est un fait que l'Allemagne est divisée et plusieurs pays craignent d'armer les forces allemandes et de leur redonner le contrôle de leurs opérations. Par conséquent, c'est là un facteur qui oblige l'OTAN à garder des forces assez importantes dans cette partie de l'Europe, ne croyez-vous pas?

M. HELLYER: Eh bien, comme vous le savez, toutes les forces allemandes sont incluses dans la force intégrée et elles n'ont donc pas de haut commandement en propre. Toute leur force militaire est sous le commandement du Commandant suprême allié pour l'Europe, et c'est là une situation qui a généralement été acceptable à la fois en Allemagne et dans le reste de l'Europe.

M. LANIEL: Oui. Mais c'est un obstacle à une évolution qui nous verrait acquérir en même temps que les nations européennes une plus grande indépendance économique et politique; c'est un pas vers une évolution où nous pourrions voir les forces des nations européennes de l'OTAN appuyées soit sur les flancs soit par des forces mobiles stationnées en Amérique du Nord.

M. HELLYER: Eh bien, c'est l'envers de la médaille. Je crois que beaucoup de gens, en Allemagne comme en d'autres pays d'Europe, préfèrent qu'il y ait comme maintenant une force intégrée plutôt que simplement des forces nationales séparées.

M. LANIEL: Est-ce que cela coûte beaucoup plus cher de cette façon?

M. HELLYER: De la façon actuelle?

M. LANIEL: Oui.

M. HELLYER: Je ne suis pas sûr de comprendre votre question. Plus cher pour le Canada et les États-Unis?

M. LANIEL: Oui.

M. HELLYER: Eh bien, seulement dans la mesure où nous maintenons des forces que nous ne maintiendrions pas autrement et c'est là une question à laquelle je ne peux vraiment pas répondre.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous terminé, monsieur Smith?

M. SMITH: Pour faire suite à ce qu'a dit M. Laniel, les forces de la plupart des petits pays, comme la Belgique et la Hollande, sont habituellement postées dans leur propre pays, à l'intérieur de leurs propres frontières; n'est-ce pas?

M. HELLYER: En général, oui; mais je ne saurais l'affirmer d'une façon catégorique. Les secteurs qui leur ont été assignés sont ceux qui en des circonstances normales seraient plus facilement protégés par eux-mêmes.

M. SMITH: Les forces de l'OTAN font-elles partie de leurs forces nationales? C'est une question complémentaire à ce qu'a demandé M. Laniel.

M. HELLYER: Je pense qu'en général c'est vrai.

M. SMITH: Il me semble alors, qu'en calculant sur une base per capita, notre contribution à l'OTAN est beaucoup plus élevée pour chaque soldat que celle de la Belgique ou de la Hollande, par exemple, parce que nous devons maintenir loin du pays les soldats, leurs dépendants, pour voir à l'éducation de ces derniers, et tout cela reste en dehors de notre économie nationale.

M. HELLYER: C'est vrai. Nos dépenses se font en devises étrangères, pendant qu'eux, en général, utilisent leur propre monnaie.

M. SMITH: J'imagine qu'il en coûte plus cher de maintenir un soldat en Europe avec sa famille qu'il n'en coûterait s'ils demeuraient au Canada.

M. HELLYER: Oui, un peu plus.

• (10.45 a.m.)

M. HARKNESS: N'est-il pas exact que le facteur déterminant est en réalité d'ordre psychologique; c'est-à-dire que les membres européens de l'OTAN croient très sérieusement que leur seule et unique garantie, en cas de conflit, repose sur le fait que les membres américains de l'alliance, c'est-à-dire le Canada et les États-Unis, seront totalement engagés et en mesure de les supporter efficacement en cas d'attaque; ce qui n'est possible que si nous disposons de troupes déjà sur les lieux. Autrement dit, tout retrait de notre part serait une cause de doute et d'incertitude chez les membres européens quant à notre volonté de vraiment les supporter à fond en cas d'attaque.

M. HELLYER: Je crois que la présence de troupes canadiennes et américaines en Europe est certainement de nature à rassurer les autres membres de l'OTAN.

M. HARKNESS: Comme on l'a dit, il n'y a pas de doute que maintenir une brigade canadienne en Europe coûte probablement autant en dollars que l'entretien disons d'une division belge, peut-être plus. Mais il vaut la peine de payer ce surplus d'argent à cause de la plus grande solidarité que cela assure à l'alliance et particulièrement de la certitude qu'ont les membres européens que nous sommes préparés à les défendre en cas d'attaque.

M. HELLYER: Je crois que c'est vrai. Je pense que c'est le prix que vous payez pour la solidarité de l'alliance et l'assurance que l'alliance résistera en toutes circonstances.

M. SMITH: Nous exagérons l'importance de l'effet psychologique de nos troupes en France ou en Allemagne. Nous nous faisons des illusions quand nous affirmons que 6,000 soldats canadiens constituent un appui moral pour l'Allemagne de l'Ouest, la Grande-Bretagne et les États-Unis. Allons-nous vivre ainsi dans une sorte de rêve?

M. HELLYER: La réponse à cette question est très difficile parce qu'il n'existe aucun moyen d'en mesurer l'importance. Cependant, il est significatif, à mon avis, qu'après l'exposé d'un certain point de vue devant un de nos comités parlementaires, il y a quelques jours, un bon nombre d'appels téléphoniques nous sont parvenus d'outre-mer en l'espace de quelques heures, ce qui indique bien un intérêt réel à l'endroit de nos intentions à ce sujet. Cela étant dit, je ne sais pas sur quoi vous vous basez pour estimer combien cela peut être important.

M. SMITH: Nous le faisons peut-être surtout pour nous gonfler d'importance.

M. HELLYER: Je ne crois pas, monsieur Smith, que ce soit là notre motif.

Le PRÉSIDENT: Je pense que M. MacRae est le suivant.

M. MACRAE: Monsieur le président, ma première question fait suite à plusieurs autres qui ont été posées et a trait à la situation actuelle en France. Je voudrais demander au ministre où en sont rendues la négociations au sujet du retrait de toutes les forces canadiennes du sol français, la date limite et tout le reste.

M. HELLYER: Je ne crois pas être en mesure de répondre à cette question. Elle devrait être adressée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures dont c'est la responsabilité. Le Canada a répondu à la note française, mais je ne crois pas pouvoir ajouter des commentaires.

M. MACRAE: Avaient-ils fixé une date?

M. HELLYER: Je vous demande pardon?

M. MACRAE: Avaient-ils fixé une date pour . . .

M. HELLYER: Dans leur note, oui, ils indiquaient la date du 1er avril 1967.

M. MACRAE: Et les Affaires extérieures en discutent présentement?

M. HELLYER: Oui.

M. MACRAE: Ma seconde question, monsieur le président, sera: Quelle est la position actuelle à Chypre? Nous y avons presque tout un bataillon, plus un escadron de reconnaissance. Maintenant, jusqu'où sommes-nous engagés là-bas? Le ministre pourrait-il me le dire?

M. HELLYER: Nous nous engageons chaque fois que les Nations Unies prolongent le mandat; c'est habituellement pour un court terme.

M. MACRAE: Quel est l'engagemént actuel, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Je crains ne pouvoir répondre à cette question. Le mandat a été prolongé il y a peu de temps, pour combien de temps? Six mois? Trois mois, la dernière fois?

Je n'en suis pas certain, trois mois ou six mois.

M. WINCH: Pour l'engagement du bataillon ou de l'escadron de reconnaissance?

M. HELLYER: Monsieur Winch, je sais que le temps a été suffisamment long pour nous permettre la rotation du bataillon, mais je regrette d'avoir oublié les chiffres.

M. MACRAE: Ma troisième question devrait peut-être être adressée au secrétaire d'État aux affaires extérieures. Le ministre serait-il en mesure de dire si on nous a demandé officiellement ou officieusement d'envoyer des troupes au Vietnam?

M. HELLYER: Autant que je sache, on ne nous a jamais spécifiquement demandé des troupes.

M. WINCH: Le ministre ne sait-il pas si, oui ou non, on le lui avait demandé spécifiquement?

M. HELLYER: On ne me l'a pas demandé spécifiquement; je n'ai vu aucune correspondance demandant spécifiquement des troupes militaires.

M. MACRAE: C'est bien. Merci beaucoup, monsieur le président.

M. BREWIN: Monsieur le président, je vois qu'il est bien près de onze heures et j'ai un bon nombre de questions; mais il y en a une de caractère général que je voudrais demander au ministre; serait-il possible de nous fournir des informations d'une manière un peu différente qu'auparavant. Le ministre nous a fait part de son désir que nous partageons tous, bien certainement, de réduire les dépenses en général et les coûts de la défense nationale; je crois qu'il a dit, nous devrions peut-être étudier cela un jour, qu'il tendait vers ce but en recherchant une plus grande efficacité et une plus grande économie dans les tâches à accomplir.

M. HELLYER: Monsieur Brewin, cela vient-il de mes notes ou des vôtres?

M. BREWIN: Des miennes.

M. HELLYER: Je voulais éclaircir ce point.

M. BREWIN: Ça va, n'est-ce pas?

M. HELLYER: Oui, mais je n'ai pas dit que nous faisions ces économies de l'intérieur...

M. BREWIN: Bien, c'est quand même vrai.

M. HELLYER: Les tâches changent, monsieur Brewin, je pense que nous devons accepter cela au départ. Les tâches changent et il est significatif...

M. BREWIN: Cela m'amène à la question suivante, vous allez voir à quel point je veux en venir plus tard, c'est qu'il y a une autre manière, en plus d'une efficacité et d'une économie accrues dans l'accomplissement des tâches, que nous le fassions ou non, c'est de réduire les tâches que nous tentons d'accomplir. Je pense que c'est évident, n'est-ce pas?

Maintenant, ce que je voudrais suggérer, c'est que la manière de préparer les prévisions budgétaires que nous avons ici est dépassée et d'une autre époque, parce qu'on y montre chaque unité séparément, on additionne ensemble toutes les dépenses et on ne donne aucune information sur le pourquoi des dépenses à l'intérieur des différents groupes, ou pour les différentes tâches qui, je le concède, doivent être entremêlées. Je me demandais s'il serait possible, sans entrer dans tous les détails qui, évidemment sont nécessaires dans les prévisions parce que c'est une question de comptabilité détaillée, vous employez souvent une figure de langage qui me tente, serait-il possible de donner des chiffres d'amateur de baseball qui pourraient nous donner une idée des dépenses sous

les divers titres; je vais en nommer quelques-uns comme exemples, sans chercher à être complet. La participation à l'OTAN avec la brigade, la division aérienne et ce que vous appelez la force mobile. Je ne sais pas le nom exact, je veux parler de la force mobile mise à la disposition de l'OTAN. Puis, autre chose, serait notre contribution aux Nations Unies. Combien ont coûté ces diverses forces que nous avons envoyées là? Notre contribution à la défense continentale, peut-être en la subdivisant en défense aérienne et autres formes de défense.

Après, je suggérerais que ces chiffres soient divisés en dépenses d'opération et dépenses d'entretien, plus les dépenses pour équipement sous ces titres. On pourrait choisir la force mobile. Je comprends que la force mobile pourrait à l'occasion être mise à la disposition des Nations Unies ou de l'OTAN, et que sais-je; mais encore nous comprenons l'importance attachée à la force mobile, j'aimerais connaître ce qu'elle nous coûte; peut-être aussi la marine, le groupe anti-sous-marin.

Monsieur le président, je n'ai pas essayé par cette analyse de donner une image complète des tâches que nous devons remplir, mais je crois qu'il serait très utile à ce Comité, du moins à mon avis, si nous pouvions obtenir au moins sous une forme sommaire, peut-être un tableau indiquant le nombre d'hommes affectés à ces tâches, mieux encore, les sommes d'argent mises à leur disposition. La question que je voudrais poser plus tard au ministre s'il peut nous fournir cela, est-ce qu'il serait possible, sans entrer dans tous les détails, de préparer une sorte d'analyse de ce genre?

M. HELLYER: C'est une très bonne question et je voudrais faire deux remarques. D'abord, le programme de la défense intégrée que nous sommes à exécuter, vous donnera, quand les graphiques seront terminés, exactement les informations que vous désirez. Le but du PDI, comme nous l'appelons, consiste à nous indiquer sur une base fonctionnelle ou sur la base d'une tâche, où va l'argent, et, en séparant justement les montants de la manière que vous venez de suggérer. Maintenant, nous ne pourrons pas le faire pour les prévisions budgétaires de cette année. Je crois que nous le pourrons l'an prochain; nous aurons alors les premières prévisions budgétaires réellement basées sur le plan de la défense intégrée. Votre question est bonne; nous travaillons en ce sens, c'est précisément le genre d'informations dont nous avons besoin pour arriver à des décisions administratives et que vous devez avoir pour être en mesure d'en juger et être capables de déterminer la relation entre les dépenses et les engagements du gouvernement.

Maintenant, pour cette année, il est impossible de donner des informations exactes de cette manière. Si vous avez quelque chose en particulier dont vous voudriez un aperçu approximatif, nous serons heureux de faire de notre mieux, mais je ne voudrais pas vous en garantir l'exactitude. Si vous pouviez nous laisser savoir par l'entremise du comité directeur ou du président ce que vous aimeriez savoir, alors nous ferons de notre mieux pour l'obtenir avec les moyens limités dont nous disposons.

M. WINCH: Avant l'ajournement, puis-je demander s'il est possible d'obtenir ces informations?

Je voudrais demander au ministre ou au ministre associé s'ils peuvent fournir au Comité une liste approximative des équipements et des biens, avec leur coût, qui ont été depuis l'intégration remis à la Corporation de disposition des biens de la Couronne?

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions peut-être reprendre cette question au comité directeur.

Messieurs, nous n'avons pas terminé la liste de ceux qui désirent poser des questions et je sais que M. Brewin n'a même pas commencé; mais, utilisant comme lui le langage du baseball, comme arbitre, je dois suspendre la partie à cause de l'heure tardive. Ainsi, nous allons suspendre la séance d'aujourd'hui et nous nous réunirons de nouveau à une date indéterminée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature
1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

SÉANCE DU MARDI 17 MAI 1966

Concernant le
Budget des dépenses (1965-1967) du ministère de la Défense nationale.

TÉMOINS:

L'hon. Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale; et M. E. B. Armstrong, sous-ministre de la Défense nationale.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
3792—1

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature
1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

Président: M. DAVID W. GROOS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

SÉANCE DU MARDI 17 MAI 1966

Concernant le
Budget des dépenses (1966-1967) du ministère de la Défense nationale.

TÉMOINS:

L'hon. Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale; et M. E. B. Armstrong, sous-ministre de la Défense nationale.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
23757—1

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. David W. Groos

Vice-président: L'hon. Marcel Lambert

et Messieurs

Brewin	Harkness	MacRae
Brown	Hopkins	Matheson
*Deachman	Langlois (*Chicoutimi*)	Smith
Émard	Langlois (*Mégantic*)	Stefanson
Éthier	Laniel	Walker
Fane	Legault	Winch—(24)
Foy	Lind	
Grills	MacLean (*Queens*)	

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

*M. Deachman a remplacé M. Honey le 16 mai 1966.

ORDRE DE RENVOI

Le LUNDI 16 mai 1966.

Il est ordonné,—Que le nom de M. Deachman soit substitué à celui de M. Honey sur la liste des membres du comité permanente de la défense nationale.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

RAPPORTS À LA CHAMBRE

Le MARDI 17 mai 1966

Le Comité permanent de la défense nationale a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande que son quorum soit réduit de 13 à 9 membres.

Respectueusement soumis,

Le président,
DAVID W. GROOS.

Le MARDI 17 mai 1966

Le Comité permanent de la défense nationale a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre Comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Respectueusement soumis,

Le président,
DAVID W. GROOS.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 17 mai 1966.

Le Comité permanent de la Défense nationale se réunit aujourd'hui à 9 heures et 40 du matin, sous la présidence de M. David W. Groos.

Présents: MM. Brewin, Brown, Deachman, Éthier, Fane, Foy, Groos, Harkness, Hopkins, Lambert, Langlois (*Chicoutimi*), Lind, MacRae, Matheson, Smith, Stefanson, Walker, Winch (18).

Aussi présents: Du ministère de la Défense nationale: L'honorable Paul Hellyer, ministre; l'honorable Léo Cadieux, ministre associé; M. E. B. Armstrong, sous-ministre.

Le président ouvre la séance et fait lecture du deuxième rapport du sous-comité directeur du programme et de la procédure.

LE SOUS-COMITÉ DIRECTEUR DU PROGRAMME ET DE LA PROCÉDURE

Le JEUDI 12 mai 1966.

DEUXIÈME RAPPORT

Le sous-comité du programme et de la procédure du comité permanent de la Défense nationale se réunit aujourd'hui à 11 heures et 15 du matin, sous la présidence de M. Groos.

Présents: M. Foy (en remplacement de M. McNulty) et MM. Groos, Hopkins, Lambert, MacLean (*Queens*), Winch (6).

Votre sous-comité convient à l'unanimité des décisions ci-après et recommande:

1. Que le Comité recommande à la Chambre de réduire son quorum de 13 à 9 membres.

2. Que le Comité recommande à la Chambre de l'autoriser à siéger durant les séances de la Chambre.

Votre sous-comité désire aussi annoncer qu'après la séance prévue pour le mardi 17 mai 1966 à 9 heures et 30 du matin, les réunions du Comité ont été fixés provisoirement aux jeudis et vendredis à compter du 26 mai 1966, à 9 heures et 30 du matin, aux fins de faire l'étude détaillée des prévisions budgétaires.

Le sous-comité s'ajourne à 11 heures et 50 du matin.

Respectueusement soumis,

Le président,
DAVID W. GROOS.

Sur motion de M. Foy, appuyé par M. Hopkins, le rapport du sous-comité est approuvé.

Au *poste 1, Administration ministérielle, etc.* des prévisions budgétaires du ministère de la Défense nationale pour 1966-1967, les membres continuent l'interrogatoire du ministre. Ce dernier consent à étudier la possibilité de fournir des renseignements quant aux frais des entreprises de la défense sous chaque chef proposé par M. Brewin. De même, le ministre consent à fournir certains renseignements concernant le nombre des avions CF-104, selon la requête de M. Harkness. Le sous-ministre tentera d'obtenir les renseignements supplémentaires demandés par M. Smith concernant le coût des contributions à l'OTAN en comparaison avec d'autres pays membres et les sommes dépensées en Allemagne de l'Ouest pour l'entretien du personnel militaire canadien.

Les interrogateurs discutent diverses questions en rapport avec la défense de l'Europe et de l'Amérique du Nord et proposent des sujets de discussions pour les séances à venir. Le sous-comité directeur examinera ces propositions. Le sous-comité s'ajourne à 11 heures du matin jusqu'à jeudi le 26 mai 1966. On s'attend que le ministre associé fera alors une déclaration.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

Le MARDI 17 mai 1966

● (9.30 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Je vous demanderais de faire silence, messieurs. J'ai ici le deuxième rapport du comité directeur dont je désirerais parler avant que nous commencions l'interrogatoire des témoins. Le deuxième rapport du sous-comité de l'ordre du jour se lit ainsi: (*Voir le procès-verbal*).

● (9.45 a.m.)

Vous avez entendu ce qu'a recommandé le sous-comité. Je ne sais pas si vous désirez en discuter . . .

M. LAMBERT: A titre de renseignement, Monsieur le président, a-t-on établi par l'entremise de la division des comités que le jeudi matin, à 9 heures et 30, sera disponible pour ce Comité et que nous n'entrons pas en conflit avec trop d'autres importants comités de la Chambre, de telle sorte que nous puissions obtenir autant d'aide que possible?

Le PRÉSIDENT: Bien, nous avons vérifié auprès de la division des comités que ce jour est disponible, mais j'ignore si nous entrerons en conflit avec d'autres comités. Nous nous sommes inscrits les premiers. Je regrette qu'aujourd'hui trois autres comités siègent et que certains de nos membres fassent partie des trois autres comités, mais ceci est survenu après que nous nous fûmes entendus pour nos séances. Tout ce que je peux dire est que nous nous sommes inscrits les premiers et que nous devrions être dans l'ordre.

M. FOY: Est-ce à 9 heures et 30 le jeudi et le vendredi?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. BREWIN: Vous pouvez avoir inscrit votre nom le premier, ce qui est très louable, mais le Comité des Affaires extérieures, qui coïncide considérablement en matière de personnel (et je pense que pour cette raison, il ne devrait pas entrer en conflit) s'est réuni régulièrement le jeudi.

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'il y a des indices que ce Comité ne poursuivra pas son activité durant trop de temps et il y a aussi le fait que certains se réunissent à 9 heures et 30 et d'autre à 11 heures.

M. WINCH: Je comprends que le Comité des comptes publics tente présentement de siéger toujours à 11 heures afin de ne pas entrer en conflit avec notre Comité.

Le PRÉSIDENT: Eh bien, je suis heureux de les voir tous céder devant notre Comité.

M. FANE: Nous avons aussi ce matin une réunion du Comité des Affaires des anciens combattants, qui est aussi pour les membres du Comité de la défense un comité où ils doivent normalement assister.

Le PRÉSIDENT: Bien, leur Comité a été inscrit après que le nôtre eut été fixé pour ce temps. C'est malheureux, mais je suis content de constater que nous avons le quorum à l'heure présente.

Pourrais-je avoir une motion portant adhésion au rapport?

M. FANE: Auparavant, M. le président, puis-je proposer que si nous sommes pour siéger le vendredi matin, vous vous mettiez en communication avec le ministre des Transports et faire changer le vol vers l'ouest de telle sorte que nous qui nous rendons à l'aéroport d'Edmonton ne soyons pas empêchés d'aller chez nous le vendredi parce qu'il n'y a pas d'envol. Il n'y a maintenant que deux envols par jour en partance de Toronto qui vont directement à Edmonton. L'un est un vol de nuit et l'autre part le matin.

Le PRÉSIDENT: Je suppose que vous désirez un vol du soir.

M. FANE: Non pas exactement.

Le PRÉSIDENT: Nous en dirons un mot plus tard.

M. FANE: C'est simplement en cas.

Le PRÉSIDENT: Bien, messieurs, vous avez entendu le deuxième rapport du sous-comité. Pourrais-je avoir une motion d'adhésion?

M. FOY: Je la propose.

M. HOPKINS: J'appuie la motion.

Le PRÉSIDENT: Il est proposé par M. Foy et appuyé par M. Hopkins que le deuxième rapport du comité directeur présenté aujourd'hui soit approuvé.

La motion est approuvée.

M. FANE: Allons-nous songer à siéger pendant que la Chambre est en session?

Le PRÉSIDENT: Cela fait partie de la recommandation du sous-comité.

M. WINCH: Seulement si nécessaire; cela est très précis dans l'esprit du Comité, seulement si la chose est vraiment nécessaire.

Le PRÉSIDENT: Maintenant, messieurs, nous en sommes revenus aux prévisions budgétaires, poste 1, administration du ministère; si les membres veulent bien continuer d'interroger le ministre.

Au dernier ajournement, M. Brewin avait commencé un interrogatoire, alors je l'invite maintenant à poursuivre.

M. BREWIN: Monsieur le président, j'ai dit la dernière fois que je me demandais si le ministre pouvait nous soumettre...

Le PRÉSIDENT: Un moment, M. Brewin. La division des comités m'a demandé de demander aux membres quand ils parlent (comme tout est enregistré sur une bande magnétique) s'ils veulent bien placer le microphone devant eux quand ils commencent leur interrogatoire.

M. BREWIN: Oui. Monsieur le président, je disais la dernière fois que nous nous sommes réunis que le ministre pourrait peut-être nous soumettre l'état des prévisions budgétaires sous les différents chefs. J'ai préparé une observation, que je verserai au dossier, si je le peux, de ce que je propose. J'aimerais dire qu'il ne s'agit que d'un tableau en gros et si le ministre conçoit une meilleure manière de présenter les renseignements que j'ai demandés, je serais très

heureux qu'il le change. Je désire connaître les dépenses de l'année courante afférentes à des engagements.

Le premier poste est l'OTAN et j'ai mis là des sous-rubriques: groupe de brigade, division de l'air et le bataillon et la force mobile pour le commandement allié. Je n'y ai pas mis, et peut-être aurais-je dû le faire, notre contribution par l'entremise de l'ASV dirais-je (ou le SACLANT ou quelque chose de la sorte), en tout cas notre contribution à l'OTAN.

Puis, au poste 2, les forces pour le maintien de la paix; je les ai incluses sous trois rubriques. UIEF, Chypre et autres, parce que je sais qu'il existe passablement de groupes divers.

Le troisième poste que j'ai établi concerne la défense du continent et de l'Amérique du Nord que j'ai placée sous la rubrique NORAD et autres.

Le quatrième poste (j'ignore si ces postes se chevauchent) est la force mobile; le commandement du transport aérien et puis le commandement naval.

Puis, j'ai pensé qu'il serait peut-être utile d'avoir la rubrique dépenses de l'administration ou du quartier général. Maintenant, ceci peut être loin d'une liste complète, mais je me demande s'il serait possible d'inclure les dépenses courantes et les dépenses pour matériel, et autres choses du genre? Je ne sais comment procéder, mais je demandrais au ministre de faire la sous-répartition qu'il jugera utile parce que ce je tente de faire est d'obtenir un aperçu des différents rôles que nous sommes appelés à jouer; ce qu'ils coûtent en argent et comment nous répartissons nos efforts, pour ainsi dire.

L'hon. PAUL HELLYER (*ministre de la Défense nationale*): Comme je l'ai indiqué la semaine dernière, je pense qu'il serait plutôt difficile d'obtenir des chiffres significatifs à l'égard de tous ces domaines, mais je serai heureux de discuter cette question avec le sous-ministre et voir quels renseignements nous pouvons offrir qui seraient utiles au Comité, et pour observer les suggestions aussi étroitement que possible, en tenant compte de la requête que ces renseignements soient raisonnablement exacts.

M. BREWIN: Puis-je passer à un autre sujet alors, M. le président?

Le PRÉSIDENT: Oui, s'il vous plaît, voulez-vous?

M. BREWIN: Je désire m'informer au sujet de notre division aérienne en Europe. Je pense que le ministre a dit la dernière fois (et je pense que cela est conforme aux recommandations du Livre blanc) que nous ne nous proposons pas d'acquérir de nouveaux CF-104. Je veux lui demander si nous (et je pense qu'il a dit que le nombre en sera réduit) je veux lui demander, dis-je, si nous n'acquerrons pas cet avion particulier, s'il y a un remplacement pour ce rôle? Je comprends que c'est nettement un rôle de reconnaissance; si nous ne sommes pas pour remplacer cet avion, allons-nous le remplacer par quelque chose d'autre pour remplir ce rôle?

M. HELLYER: Il n'y a pas de matériel au programme de défense intégrée pour remplacer l'avion dans ce rôle particulier.

M. BREWIN: Notre retrait de ce rôle a-t-il été discuté à l'OTAN avec nos alliés?

M. HELLYER: Nous en avons discuté, oui. Aucune décision n'a été prise, mais il y a eu quelque discussion fondée sur la politique du gouvernement selon qu'elle est formulée dans le Livre blanc.

M. BREWIN: Vous a-t-on demandé de remplacer les CF-104 par quelque genre de rôle de simple reconnaissance?

M. HELLYER: Je pense que vous devez avoir soin ici de faire la distinction entre les avions et le rôle. Il n'y a pas eu jusqu'à présent de demande de remplacement ni de l'un ni de l'autre. Cependant, nous sommes actuellement, comme vous le savez, à étudier les besoins de forces pour la période des trois prochaines années et ce serait le temps de considérer ce que seraient nos engagements pour l'avenir.

M. BREWIN: Le ministre peut-il nous dire si l'on considère que si nous changeons de modèle d'avion considéré, nous participerons à ce rôle dans l'avenir? A-t-il été écarté par mesure de politique ou y songe-t-on?

M. HELLYER: L'engagement existe toujours, M. Brewin. Nous avons toujours les avions que nous avons acquis, pour ce rôle. Présentement, ils ont deux possibilités et effectivement un rôle double; les six escadrons en Allemagne étant des escadrons de frappe peuvent aussi servir à l'attaque non nucléaire au sol, les deux escadrons en France étant exclusivement des escadrons de reconnaissance. Cependant, il y en a un nombre suffisant en main pour continuer à remplir ce rôle durant une certaine période de temps à venir. Le personnel est présentement à déterminer la meilleure formation en fonction d'escadrons et du nombre d'avions en vue d'obtenir le maximum d'utilisation.

M. BREWIN: Je me rappelle que vous nous avez parlé en Chambre (je peux avoir mal compris), vous avez laissé entendre à la dernière réunion des ministères de la Défense à l'OTAN que les forces destinées aux rôles soient affectées pour une période de trois ans à l'avance.

M. HELLYER: C'était réellement la suggestion de M. McNamara que l'OTAN adopte un programme de roulement par cinq ans et nous avons chaleureusement appuyé la proposition parce que c'est en fait ce que nous faisons au Canada et ce qu'un certain nombre d'autres pays font, ou se proposent de faire, dans leur ministère de la Défense. La suggestion n'a pas encore eu de suite.

M. BREWIN: Eh bien, alors, notre division de l'air, est-ce que l'on considère que sa vie active est maintenant d'une durée d'environ cinq ans?

M. HELLYER: Il en dépendra entièrement de l'importance de la division aérienne, tant en escadrons qu'en nombre d'avions. On peut évidemment maintenir la vie active beaucoup plus longtemps avec un plus petit nombre d'escadrons et d'avions. C'est une décision qui reste à prendre.

M. BREWIN: Si je peux comprendre cela, dans deux stations, si c'est le mot juste, en France, soit Metz et Marville, n'est-ce pas?

M. HELLYER: C'est juste.

M. BREWIN: La décision de la France nous oblige à fermer ces stations en moins d'un an, n'est-ce pas?

M. HELLYER: Dans sa note, elle nous demande de libérer les lieux pour le 1er avril 1967.

M. BREWIN: Vu la proposition (je comprends que la proposition est l'extinction de notre rôle aérien en Europe), est-ce que l'on prévoit que nous les établissions ailleurs ou qu'on les laisse simplement partir?

M. HELLYER: Je pense que M. Martin a indiqué au Comité des Affaires extérieures qu'un certain nombre d'options nous sont offertes et que toutes ces

options sont présentement à l'étude du personnel des deux ministères afin qu'on puisse présenter une politique à l'approbation du gouvernement.

M. WINCH: Existe-t-il un comité mixte à l'égard de ce programme?

M. HELLYER: Il y a un groupe mixte de planification.

M. BREWIN: C'est là toutes les questions que j'ai à poser sur la division aérienne. J'ai une ou deux autres choses, dois-je continuer?

Le PRÉSIDENT: M. Fane a indiqué qu'il aimerait poser quelques questions et après nous pourrons y revenir. Nous avons maintenu des questions plutôt courtes au début de l'interrogatoire. Pourriez-vous attendre que M. Fane ait poser ses questions?

• (10.00 a.m.)

M. FANE: Eh bien, M. le président, je ne suis pas trop certain si je devrais poser ici la question que j'ai à faire ou bien si elle ne devrait pas être posée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Toutefois, je fais aussi bien de vous dire tout de suite que M. Brewin a posé une partie de ma question au sujet des bases en France. La question qu'on m'a le plus souvent posée quand je suis allé chez moi pour la fin de semaine portait sur ces mêmes bases en France; les gens voulaient savoir ce qui motive la demande du gouvernement français d'évacuer de France les bases canadiennes et ils alléguaient que si le gouvernement français ne voulait plus la protection de l'OTAN, nous devrions en sortir la force entière de l'OTAN et ramener nos forces canadiennes au pays. Voilà certaines des questions qu'on m'a posées. Je me demande si c'est ici l'endroit où demander des éclaircissements.

M. HELLYER: Je crois qu'il serait plus approprié de poser votre question au Comité des affaires extérieures.

M. FANE: Votre réponse est très astucieuse. Vous avez saisi la balle au bond.

Une VOIX: Il a déjà acquis la méthode Martin.

Le PRÉSIDENT: M. Lambert a une question supplémentaire à ce sujet, Monsieur Fane. Peut-il la poser maintenant?

M. FANE: Oui. J'ai eu ma réponse.

M. LAMBERT: Ma question se rapporte au quartier général de Metz, ainsi qu'à la station de Marville.

J'ai lu dans la presse que le ministère de la Défense nationale songeait à fermer ces deux postes même avant que le président de Gaulle n'annonce la décision du gouvernement français. En est-il ainsi?

M. HELLYER: Non, monsieur Lambert. Ce à quoi on songeait était quelque méthode pour réduire les frais généraux du quartier général. C'est un domaine qu'on avait étudié, mais sans atteindre de conclusions.

M. LAMBERT: Il avait été à l'étude cependant?

M. HELLYER: On a fait une certaine étude quant au quartier général et aussi quant à la formation générale de la division de l'air, mais précisément à l'égard de Marville.

M. LAMBERT: J'aimerais poser une question connexe si possible, à moins que quelqu'un d'autre n'ait une question. Pouvez-vous dire au Comité à quel moment vous pourriez considérer que l'attrition du CF-104 actuel aura atteint

le point où il ne sera plus une force viable? En d'autres termes, pouvez-vous dire quand le rôle de reconnaissance-frappe, avec le nombre d'avions disponibles, atteindra le point où il ne jouera plus un rôle durable? Après tout, on a annoncé l'intention d'acquérir d'autres CF-104. Quand prévoyez-vous que ceci puisse devenir une décision à prendre?

M. HELLYER: Nous aurons suffisamment d'avions pour maintenir une force viable durant plusieurs années.

M. LAMBERT: Sera-ce deux ou cinq ans?

M. HELLYER: Je dirais même plus longtemps que cela.

M. BREWIN: J'aimerais poser une question à ce sujet. Je me souviens qu'on nous a dit lors d'une séance passée du Comité de la défense que ces forces étaient hautement vulnérables, que des fusées sont dirigées contre ces emplacements, lesquelles pourraient les anéantir en quelques moments. Est-ce juste?

M. HELLYER: Je suppose que toutes les installations militaires en Europe occidentale sont des cibles possibles pour les forces ennemies en cas d'hostilités.

M. BREWIN: Vous êtes en train d'acquérir une très habile manière de vous rendre vague.

M. HELLYER: Je pense que mon honorable ami comprendra que nous n'avons pas accès aux plans de campagne de l'ennemi. Toutefois, nous savons qu'il possède un certain nombre de projectiles balistiques de portée intermédiaire. On ne peut que présumer que s'il était pour donner aux cibles la même priorité que nous ferions nous-mêmes dans la situation contraire, ces bases seraient alors au nombre de ses cibles prévues. Ce n'est là cependant qu'une supposition.

M. BREWIN: C'est une supposition faite, je me souviens, par le général Foulkes, et vous n'avez rien pour montrer qu'elle soit fausse?

M. HELLYER: Non. Je n'ai pas de raison de croire qu'elle n'est pas une juste supposition.

M. SMITH: De sorte que le rôle du Starfighter est vraiment le même que celui d'une fusée balistique de portée intermédiaire, n'est-ce pas?

M. HELLYER: Je ne dirais pas qu'il est précisément le même. Le rôle de l'avion de frappe est d'atteindre les cibles militaires connues et celles qui sont en mouvement. La première tâche de cet avion de combat serait de détruire les installations militaires afin de réduire les moyens de l'ennemi de faire la guerre. Il a aussi la capacité de rechercher tout...

M. SMITH: Les Starfighters ont une capacité très restreinte de manœuvre, n'est-ce pas?

M. HELLYER: Eh bien, cela est une affaire relative. Je pense qu'ils ont une certaine souplesse, mais à cause de la nature du rôle de frappe, ce n'est pas une chose fortuite. Il s'agit d'un rôle qui se rattache aux concentrations précises de puissance militaire.

M. SMITH: De fait alors, l'avion est de manœuvre restreinte?

M. HELLYER: Il serait plus précis de dire que son utilisation prévue se situe dans un cadre assez restreint.

M. SMITH: Le champ d'action du missile à portée intermédiaire est lui aussi plutôt limité.

M. HELLYER: Oui, telle est la corrélation qui existe dans ce cas, si l'on suppose que les cibles sont du même genre.

M. SMITH: Ainsi donc, le missile à portée intermédiaire (IRBM) peut faire à peu près tout ce que peut faire le *Starfighter*?

M. HELLYER: Mais ce dernier, à la différence du premier, peut regarder autour de lui pour voir s'il est proche de quelque objet de nature militaire.

M. SMITH: C'est-à-dire dans un champ d'action très restreint.

M. HELLYER: Je ne suis pas bien au clair sur cette limitation, parce que l'avion peut voler dans toutes les directions, cela dépendrait du nombre d'avions en cause.

M. SMITH: Le nombre de cibles qu'un tel missile pourrait toucher dépendrait aussi du nombre de missiles en cause.

M. HELLYER: Oui, c'est vrai, mais l'avion permet de rechercher des cibles non encore connues, tandis que l'IRBM doit être dirigé sur un lieu dont les coordonnées sont connues.

M. SMITH: Mais le nombre de cibles que l'avion peut chercher à atteindre doit sans doute être réduit par sa très forte vitesse de vol à très basse hauteur.

M. HELLYER: Ordinairement, oui, mais les avions n'ont pas besoin de voler à basse altitude.

M. SMITH: De plus, n'est-il pas vrai que leur portée est relativement limitée, autrement dit, qu'ils peuvent s'amuser en route pendant un temps délimité, sans quoi ils ne peuvent jamais retourner à leur base?

M. HELLYER: Ils peuvent parcourir d'assez longues distances avant d'être obligés de revenir à leur base.

M. SMITH: Cependant, leur distance maximale de vol n'est pas aussi longue que celle d'un IRBM.

M. HELLYER: Le plus souvent, il y a une différence entre les cas. La portée d'un IRBM est très forte, mais ce missile n'a pas la souplesse de l'avion.

M. SMITH: Mais il est certain qu'on est arrivé à mettre au point des missiles dont on peut modifier la trajectoire sans qu'il faille qu'un homme les dirige?

M. HELLYER: La difficulté n'est réellement pas là. Elle consiste à reconnaître l'objectif. Il ne rime à rien de modifier la trajectoire d'un missile en vol à moins qu'on sache où on veut l'envoyer.

M. SMITH: Je me demande souvent entre combien de cibles le pilote d'un *Starfighter* pourra jamais choisir.

M. WINCH: Monsieur le président, la discussion que nous avons depuis un quart d'heure me porte à poser une dernière question. Il va sans dire que je ne veux pas mettre sur le tapis les renseignements fournis au Comité lors de sa réunion à huis clos. Cependant, considérant cette réunion et les renseignements

que nous avons reçu à propos du potentiel d'offensive et de défensive de la Russie soviétique et de ses pays satellites, le ministre a-t-il l'intention de nous exposer l'attitude des adversaires, savoir, des puissances occidentales en matière de potentiel militaire?

M. HELLYER: Je n'en ai pas l'intention, monsieur Winch, mais si le Comité désire avoir un supplément d'information, nous chercherons volontiers quels sont les renseignements utiles que nous pourrons lui fournir.

M. WINCH: Monsieur le président, je crois que c'est là une question fort importante, considérant notre discussion actuellle, que nous reprendrons peut-être plus tard, sur le rôle du Canada en Europe. Afin de mettre en corrélation l'attitude du Canada avec celle des puissances occidentales en général, je crois que nous devrions recevoir des renseignements homologues à ceux que nous avons reçus lors de la réunion à huis clos. Il me paraît que c'est manquer tout à fait de logique que d'essayer d'arriver à une décision ou de formuler des idées ou des questions à moins de connaître l'attitude militaire des deux côtés. J'espère donc qu'on pourra sans tarder nous fournir ces renseignements.

M. HELLYER: Nous y aviserons.

M. HARKNESS: Monsieur le président, je voudrais pour commencer poser une question d'ordre général, sur la procédure que le Comité va adopter. Jusqu'à présent, nous avons entendu un exposé général du Ministre, puis nous avons sauté d'un sujet d'ordre général à un autre. Qu'a fait ou décidé le sous-comité au sujet de la prochaine marche que suivra le Comité? Il me semble que nous avancerons à peine si nous posons des questions sur la division aérienne, les corps de troupes mobiles, puis sur quelque autre sujet. C'est un moyen d'avancer au hasard, à l'aveuglette. J'estime que le Comité devrait, pour commencer, s'occuper de certaines questions plus ou moins successivement, chaque sujet étant traité aussi à fond que nous en avons le temps ou le désir.

LE PRÉSIDENT: Comme vous le savez, monsieur Harkness, le sous-comité a décidé, après avoir entendu la déclaration du Ministre, que nous lui poserions quelques questions d'ordre général. Il a aussi décidé que, si nous n'arrivions pas à lui poser une série de questions précises, nous nous proposions de continuer l'étude des différents points inscrits à l'ordre du jour, mais en laissant le point 1 non débattu. Ainsi, si un interrogatoire subséquent avait lieu, nous aurions l'occasion de demander au Ministre ou à quelqu'un de son personnel d'assister à une réunion subséquente. C'est à peu près là que nous en sommes arrivés en matière de l'ordre du jour établi pour ces réunions.

M. WINCH: Monsieur le président, avant de continuer, je crois savoir que nous étions alors sur le point d'entendre une déclaration du ministre associé, n'est-il pas vrai?

LE PRÉSIDENT: Le ministre associé est présent. Les membres du Comité peuvent l'interroger s'ils le désirent.

M. WINCH: Mais il a aussi une déclaration à faire, sauf erreur.

M. HELLYER: Sa déclaration porte sur un sujet défini auquel le Comité s'intéresse, je crois.

LE PRÉSIDENT: C'est une question qui a été mise sur le tapis à la réunion du comité directeur.

M. HARKNESS: De quelle question s'agit-il?

Le PRÉSIDENT: De la situation à l'arsenal maritime.

M. HARKNESS: Il me semble que la chose vraiment la plus importante que le Comité puisse étudier ici, c'est le moral général et la situation des services armés. Dans son exposé général, le Ministre nous a assurés que tout va bien à cet égard et ainsi de suite. Cependant, c'est tout le contraire qui ressort de ce que m'ont raconté une foule de membres des forces actives ou de membres récemment licenciés. Il ne sert à rien que je fasse une déclaration semblable à celle que j'ai faite à la Chambre, à ce sujet-là, puis que le Ministre en fasse une autre, pour dire le contraire. Cette façon d'agir ne prouve rien du tout et ne mène à rien du tout. Je crois donc qu'il importe surtout que le Comité étudie la question et qu'il se rende un compte exact de la situation. J'opine donc que cela devrait être l'un des tout premiers objets de notre enquête. Je crois que nous devrions obtenir des témoignages d'officiers, de sous-officiers et d'hommes récemment mis à la retraite, en matière du moral actuel qui règne dans les forces armées, de la raison pour laquelle ce moral est en baisse ou fait défaut. Nous essayerons par là de trouver des moyens d'améliorer la situation.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Harkness, tant que le Ministre est présent, il est tout à votre disposition si vous voulez l'interroger précisement là-dessus ou sur d'autres questions. Ouvrez le bal si ça vous plaît.

● (10.15 a.m.)

M. HARKNESS: Il se trouve qu'étant pris ailleurs ce matin, je dois partir dans 3 ou 4 minutes. Le fait est que j'ignorais que le Comité devait se réunir aujourd'hui. Je croyais que la réunion suivante était fixée pour jeudi. C'est seulement hier que j'ai été avisé qu'elle était fixée pour aujourd'hui, ce qui explique que j'ai fait d'autres arrangements. Je devrai donc partir dans trois ou quatre minutes.

Je veux demander quel genre d'ordre du jour peut être tracé pour le Comité, ce qui, à mon avis, est l'une des premières choses à faire. Je crois qu'il ne suffit pas d'interroger le Ministre et les hauts fonctionnaires présents sur la situation. Il nous faut avoir quelques témoignages de personnes de l'extérieur.

Le PRÉSIDENT: Je crois que c'est une autre question à mettre sur le tapis à la réunion du comité directeur, où nous pouvons nous entendre sur la ligne de conduite que nous voulons adopter. Mais je déclare aussi que si vous voulez entamer une discussion sur ce point, c'est le moment de le faire quand le ministre et le ministre associé de la Défense nationale sont présents. Si vous ne pouvez le faire maintenant, peut-être que nous pourrions faire en sorte que l'un de vos collègues ou . . .

M. SMITH: La plupart des questions débattues jusqu'à présent—devant moi ce matin, tout au moins—se rapportaient à l'OTAN et aux buts militaires que nos forces militaires servent à atteindre. Peut-être devrions-nous en finir avec ces sujets, puis parler de la réorganisation et du complètement de nos forces armées, car c'est là que le moral et les effectifs entrent en ligne de compte. Je suppose que le Comité aura un bon nombre de questions à poser, sans doute trop pour qu'on puisse y répondre en 5 minutes. Nous devrions tenir une réunion où toute discussion et toutes les question se rapporteraient uniquement à cette matière particulière.

Le PRÉSIDENT: Nous n'en avons pas tout à fait fini avec l'interrogatoire à l'ordre du jour. Il y a deux autres orateurs inscrits.

M. HARKNESS: Combien de CF-104 fonctionnent-ils actuellement au Canada?

M. HELLYER: Nous sommes en train d'en chercher le chiffre, monsieur Harkness. Je ne suis pas sûr...

M. HARKNESS: Je pourrais me borner à poser de telles questions et l'on pourrait y répondre lors de la prochaine réunion. Ce que j'aimerais savoir, c'est le nombre de ces avions qui sont actuellement en service, le nombre de ceux qui font partie de la division aérienne, le nombre de ceux qui, au Canada, sont destinés aux fins de la formation...

M. HELLYER: Monsieur Harkness, je crois que nous n'avons jamais publié le nombre exact de ces avions qui se trouvent dans la division aérienne en tant que telle. Je crois que c'était là votre habitude du temps où vous étiez ministre, et elle n'a pas été modifiée, que je sache.

M. HARKNESS: J'aimerais savoir le nombre d'avions qui servent de fait, les uns, à la reconnaissance par bombardement, les autres, à la reconnaissance photographique, ainsi que, bien entendu, le nombre d'escadrilles de chaque genre et celui des avions compris dans chaque escadrille.

M. HELLYER: Je ne crois pas que ce soit l'habitude de donner ce dernier chiffre, bien que je ne sois jamais bien sûr que ce soit là un point de première importance en matière de défense nationale. Cependant, nous pouvons examiner la chose. Nous pouvons sans doute vous fournir le total des avions qui sont actuellement en service.

M. HARKNESS: On a fourni de fait dès le début le total des avions compris dans chaque escadrille. Je me souviens que c'est moi-même qui ai donné ces chiffres.

M. HELLYER: Je le vérifierai.

M. HARKNESS: C'était au moment de la formation des escadrilles, avant qu'elles soient en service.

Veuillez m'excuser, il faut que je parte.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Walker, vous aviez une question à poser.

M. WALKER: Une simple question d'ordre général. L'OTAN peut-il continuer à marcher sans les États-Unis, ou agissez-vous sur ce pays pour qu'il s'en retire, monsieur le ministre?

M. HELLYER: Je crois que cette organisation s'en trouverait si modifiée qu'il faudrait en examiner les fondements.

M. WALKER: Il a été beaucoup ou un peu question de ce que les États-Unis, en matière des opérations de l'OTAN, pourraient à l'avenir se passer de maintenir une foule de troupes et un abondant matériel militaire en France: une fois que les quelques gros navires de transport en chantier seront construits, les Américains pourraient transporter rapidement leur personnel outremer, au lieu d'y avoir des installations. Est-ce ainsi qu'on parle parmi les pays-membres non européens de l'OTAN?

M. HELLYER: Cette question a fait l'objet d'un court débat lors de notre dernière réunion. J'y ai répondu en disant qu'en premier lieu la mobilité possible des troupes canadiennes et américaines était considérée comme un

moyen de renforcer, en cas de circonstances critiques, les troupes disponibles, et non de les remplacer. Le fait de pouvoir transporter des troupes là où elles sont nécessaires en cas de tension accrue ou d'urgence réelle, comporte une mobilité bien plus grande.

M. WALKER: Le Canada a-t-il examiné la chose du point de vue des frais qu'elle entraînerait? Nous coûte-t-il moins cher de transporter à court délai tout ce qui pourrait être nécessaire en cas d'urgence, à partir des arsenaux canadiens?

M. HELLYER: Il y a bien d'autres facteurs en cause que celui des frais. Le plus important, probablement, est la solidarité politique des pays-membres de l'OTAN et l'avantage militaire qui dérive de forces intégrées, entraînées et occupant une position centrale sur la ligne. Les frais plus ou moins grands d'entretien viennent en second.

M. WALKER: Il y a un autre fait à considérer: c'est que vous avez grandement renforcé la confiance du grand public...

Une VOIX: Éloge chaleureux.

M. WALKER: Non, c'est la simple vérité. Votre contribution à la confiance du public est prouvée par le fait que notre dollar nous rapporte plus que jamais auparavant. Je crois qu'en général on pense seulement aux frais subis en matière de matériel militaire et d'hommes, sans bien se rendre compte que nos placements pourraient viser à obtenir la stabilité politique, par exemple. On ne considère que les dépenses qui se traduisent par l'impôt. On a discuté pour savoir quelle serait la méthode la moins coûteuse, celle du simple effort militaire consistant à transporter les troupes du Canada outremer, au lieu d'avoir des installations permanentes en Europe.

M. HELLYER: Nous avons quelque peu réfléchi à tous les côtés du problème, monsieur Walker, mais nos attributions dépendent, au vrai, essentiellement, de la politique étrangère de notre pays, laquelle, depuis la constitution de l'OTAN, consiste à maintenir quelques troupes composées actives en Europe continentale. C'est là notre point de départ. Ensuite, ce que nous avons étudié de plus près et plus exactement, ce sont des moyens d'accroître notre force militaire à l'aide de ces troupes composées, qui, au Canada, ont été marquées comme réserves en cas d'urgence, réserves plus théoriques que réelles, car elles n'avaient ni matériel ni mobilité stratégique. C'est dans ces matières que nous sommes en train d'augmenter fortement notre force militaire à des frais relativement peu élevés, car nous espérons pouvoir déplacer l'équilibre militaire non seulement en Europe, au besoin, mais n'importe où ailleurs dans le monde où les circonstances l'exigeront. C'est là ce qui nous permet de retirer nos plus gros bénéfices des placements que nous avons faits.

M. WALKER: Il se peut que ce dernier rôle dont vous venez de parler soit plus conforme à l'autre rôle de nos forces armées, qui consiste à veiller à l'ordre public.

M. HELLYER: Remplir le premier rôle exige de nous que nous fassions n'importe quoi qui est vraiment conforme à la politique étrangère du Canada, établie de temps à autre. Nous sommes ainsi bien plus en mesure de répondre aux besoins nationaux, et cela avec bien plus de souplesse.

M. WALKER: Je suppose qu'il y a un service des renseignements militaires, outre-mer. Le Canada y contribue-t-il en fournissant une partie du personnel nécessaire, out tout le personnel est-il fourni par un autre pays?

M. HELLYER: Nous avons une section des renseignements militaires, placée sous un directorat des renseignements militaires.

• (10.30 a.m.)

M. WALKER: J'ai une autre question à poser, monsieur Hellyer, mais à propos de l'Organisation des mesures d'urgence. A-t-on jamais songé qu'il conviendrait bien mieux qu'elle soit placée sous le ministère de la Défense nationale, plutôt que sous le ministère de l'Industrie?

M. HELLYER: Monsieur Walker, je ne suis guère en mesure de faire des observations sur une question qui est officielle. Le gouvernement précédent a visé, comme le fait le gouvernement actuel, à placer l'OMU sous des services civils. L'OMU a relevé d'abord du Conseil privé, puis du ministre de la Production de défense, ou tout au moins du ministre de ce dernier.

M. WALKER: L'OMU ne devrait-elle pas delever plutôt de la milice?

M. HELLYER: Toutes deux ont des relations très étroites en pratique, et nous remplissons certaines fonctions définies qui nous ont été assignées, mais la responsabilité globale est d'habitude . . .

M. WINCH: Ne pourrions-nous pas discuter la chose, monsieur?

M. WALKER: Avez-vous songé à faire en sorte que l'OMU soit transférée?

M. HELLYER: Non, monsieur Walker.

Le PRÉSIDENT: Jeudi, quand le Comité s'est ajourné, votre nom figurait comme le suivant sur ma liste, monsieur Matheson. J'ignore si vous avez posé votre question plus tard. Voudriez-vous le faire maintenant?

M. MATHESON: Je voudrais questionner le Ministre, monsieur le président. Il s'agit d'une question tout hypothétique. Considérant que le rôle du Canada dans l'OTAN fait l'objet d'évaluations nouvelles et successives, je tiens compte des observations que nous a faites, sauf erreur, Peter Thornycroft, à Londres. Suivant lui, le Canada a le plus grand nombre de troupes sur place qui soient utilisées de la pire manière, fixées à demeure malgré leurs avantages réels: mobilité, puissance de feu et action rapide sur une grande étendue. Je n'oublie pas, non plus, que comme nous le savons, la brigade canadienne en Europe est composée de soldats de l'élite et que, chose plus émouvante, nous concevons son rôle comme étant de veiller à l'ordre public, de développer la compétence en matière de moyens de transport, de permettre que les services armés soient mieux intégrés, etc. Dans ces conditions, le gouvernement a-t-il étudié sérieusement s'il y aurait moyen de créer des bases militaires, en collaboration, peut-être dans le secteur le plus à l'est de la mer des Caraïbes. Le Canada pourrait ainsi y stationner quelques troupes, qui pourraient développer très fortement l'économie de certaines des Antilles, et peut-être grandement développer les moyens de laison entre ces îles et le Canada? Si ma question est mal posée, comme il se peut, et si elle n'est pas clairement exprimée, vous me permettrez d'y donner suite sous la forme d'explications.

M. HELLYER: Monsieur Matheson, cette proposition n'a pas été discutée, mais, comme vous le savez probablement, il y a un échange annuel de cadets entre les Antilles et notre pays. Nous transportons en avion des cadets canadiens jusqu'aux Antilles, d'une île à l'autre, tout en prenant à bord des cadets pour aller les former au Canada, ce qui contribue à nouer des relations plus étroites entre ces îles et notre pays.

M. MATHESON: La raison pour laquelle je m'y intéresse, c'est qu'autrefois je suivais de près les débats des comités des Affaires extérieures qui étudiaient l'apport du Canada outre-mer, apport méprisable à mon sens au regard de ce qu'il aurait pu être. De deux choses l'une, il me semble. D'une part, certains groupes de ces îles pourraient être disposés à aller jusqu'à étudier la question de leur fédération avec le Canada. D'autre part, au choix, nous pourrions nous arranger avec certains de nos amis intimes de la mer des Antilles, pour conclure des baux d'une durée de 2 ou 3 ans peut-être. Nous aurions ainsi des bases militaires, non pour une durée indéfinie, mais assez longtemps pour qu'elles deviennent, à la longue, utiles aux Antillais. Il nous serait ainsi permis de former nos troupes au cours d'une période projetée de 25 ans peut-être, et de faire beaucoup pour développer dans la région un réseau de voies de communications intégrées, que le Canada pourrait sans doute fournir mieux que tout autre pays.

Je me demande si le Ministère pourrait, sans le moindre esprit d'arrogance, collaborer avec les Antillais, qui sont nos meilleurs amis en Amérique, afin de renforcer la défense militaire dans le monde, tout en cherchant à faire, en leur faveur, une œuvre constructive. Je me souviens qu'il y a des années, les navires canadiens de transport leur ont été d'un grand secours.

Il me semble que nous en sommes arrivés au point où il conviendrait d'agir de même dans le cas d'autres moyens, de l'aviation et d'autres voies de communication, de la télévision, etc. Tous cela est inséparable de la défense militaire de l'hémisphère occidental.

M. HELLYER: Je vous répondrai immédiatement, monsieur Matheson, que le Canada pourrait rendre de plus grands services à d'autres égards qu'en créant des bases militaires. Mais si un accord politique global était conclu entre les îles des Antilles, la question pourrait être placée et considérée dans ce contexte-là. Faute d'un tel accord, je crois qu'il serait plutôt difficile d'expliquer au peuple pourquoi nous allons établir de nouvelles bases, notamment des bases que nous comptons occuper que pendant peu de temps, en même temps que nous en fermons d'autres au Canada, en vertu d'un programme d'unification des bases destiné à pouvoir utiliser plus efficacement les richesses nationales et à obtenir de meilleurs résultats des sommes qu'on consacre à la défense nationale. Il me semble qu'il y a un illogisme en matière de politique générale, à supposer qu'il existe une nécessité politique supérieure.

M. MATHESON: Je cherche à faire ressortir un seul argument. Je conclus que l'une des qualités essentielles des nouvelles forces intégrées, c'est leur mobilité, qui leur permet d'être transportées rapidement par terre et par mer sur des distances relativement longues. A mon avis, s'il en est ainsi et si nous continuons de jouer quelque rôle important, disons, dans l'organisme de l'OTAN qu'est SACLANT, il cadrerait certainement avec la politique générale d'avoir un ou des lieux où nous pourrions collaborer amicalement avec nos alliés intimes. A ce propos, je crois que les habitants des Antilles sont peut-être ceux avec lesquels nous aimerions avoir les relations les plus étroites et les plus harmonieuses, économiques aussi bien que politiques.

Un DÉPUTÉ: De plus, il fait un temps admirable dans ces îles.

M. MATHESON: Oui, et les Antillais sont les meilleurs alliés que nous puissions espérer d'avoir comme amis dans les pays du Commonwealth. Ces gens rejettent les nouvelles complexités politiques.

M. HELLYER: Je m'intéresse vivement à votre philosophie, mais je crois qu'en matière d'importance pratique, il peut y avoir en fait d'autres projets d'essor industriel et de relations commerciales qui seront plus profitables pour eux et pour nous que l'installation de bases militaires.

M. WINCH: Monsieur le président, je me demande si nous siégeons au Comité sur les affaires extérieures ou au Comité sur la défense.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, M. Smith et M. Lambert sont sur la liste, mais aussi...

M. BREWIN: Monsieur le président, je n'ai pas fini. J'ai renoncé à continuer mais j'ai ici deux lettres que je crois très importantes et sur lesquelles on devra discuter.

Le PRÉSIDENT: Nous avons ici également le ministre associé qui a une brève déclaration à faire. Je suis à votre disposition. Désirez-vous continuer avec les questions comme à présent, ou allons-nous demander au ministre associé de faire sa déclaration.

M. SMITH: Je voudrais poser quelques questions sur l'OTAN.

Le PRÉSIDENT: Continuons alors. Je vais faire l'appel des questions dans l'ordre suivant: M. Smith, M. Lambert et M. Brewin.

M. SMITH: Les journaux rapportent que des pourparlers ont lieu, à Bonn, entre les Américains et les Allemands. Les Américains demandent aux Allemands de contribuer quelque 750 millions de dollars au maintien des troupes américaines en Allemagne. Est-ce que les Canadiens engagent des pourparlers analogues pour demander au gouvernement allemand de contribuer au maintien des troupes canadiennes en Allemagne?

M. HELLYER: M. Smith, je crois que cette question devrait, en réalité, être posée au Comité sur les affaires extérieures parce qu'elle touche à des aspects qui impliquent plusieurs ministères du gouvernement.

M. SMITH: Le gouvernement allemand contribue-t-il actuellement au maintien de nos forces en Allemagne?

M. HELLYER: Non, il ne le fait pas.

M. SMITH: Payons-nous quelque argent au gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest ou à l'un de ses organismes publics pour la location des bases, l'utilisation des commodités ou le dommage causé au terrain par les séances d'entraînement?

M. HELLYER: Comme le sous-ministre est avec nous, peut-être voudra-t-il nous donner quelques renseignements supplémentaires sur la question. Nous avons des ententes avec le gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest sur le logement et lorsque les exercices causent du dommage, je crois qu'on a convenu d'une méthode de négocier des accords avec...

M. SMITH: Faisons-nous quelque paiement au gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest?

M. E. B. ARMSTRONG (*sous-ministre de la Défense nationale*): A la suite d'ententes sur le logement, nous payons seulement pour les commodités, et c'est un accord sur la location avec le gouvernement allemand. Le logement que nous

occupons présentement en Allemagne, en ce qui concerne la brigade, a été construit par le gouvernement allemand il y a quelques années, et il en a payé le coût principal; mais le Canada paie pour l'entretien des bâtiments, à l'exclusion de ceux qui reposent sur une sous-structure.

M. SMITH: C'est-à-dire l'entretien des casernes?

M. ARMSTRONG: C'est cela.

M. SMITH: M. Armstrong, vous avez parlé d'accord sur la location; pouvez-vous établir les distinctions entre les bâtiments qui servent de logments, d'habitations, et les bâtiments qui servent de casernes et de dépôts de munitions, etc.?

M. ARMSTRONG: Oui. Les seules commodités qu'on a construites en vertu de l'accord sur la location sont les appartements pour gens mariés qu'occupent des familles, et les écoles. Les écoles et les appartements ont été construits en vertu du même accord avec le gouvernement allemand.

M. SMITH: Et nous en payons le loyer?

M. ARMSTRONG: Nous en payons le loyer.

M. SMITH: Et je suppose que le personnel des troupes qui les occupe assume une partie des frais de loyer, n'est-ce pas?

M. ARMSTRONG: Ils les occupent conformément aux règlements ordinaires qui s'appliquent aux appartements pour gens mariés.

M. SMITH: Mais on ne paie pas de loyer pour le camp militaire?

M. ARMSTRONG: Non, pas de paiement de loyer pour le camp militaire.

M. SMITH: Je crois que le Ministre a parlé de dommage causé par les exercices d'entraînement. Est-ce le gouvernement allemand ou nous qui en assumons la responsabilité?

M. ARMSTRONG: Je crois que je ferais bien de répondre à cette question. Nous ne le faisons pas directement; cela est traité d'après certains accords, mais j'en oublie les détails pour le moment.

M. SMITH: A présent, y a-t-il des chiffres ou des comparaisons disponibles au sujet du coût du maintien de nos forces armées de l'OTAN hors de nos frontières, c'est-à-dire en Europe, que nous pourrions comparer avec ce qu'il en coûte à d'autres petites ou moyennes puissances de l'OTAN pour le maintien de troupes, forces armées et commodités en dehors de leurs frontières? Par exemple, peut-on savoir ce qu'il en coûte à la Hollande pour maintenir ses forces de l'OTAN, en dehors de la Hollande, ou à la Belgique, en dehors de la Begique, ou à l'Italie, en dehors de l'Italie?

M. ARMSTRONG: Je ne le sais pas moi-même.

M. SMITH: N'a-t-on jamais rien établi à ce sujet, ou ne pourrait-on le faire facilement? Le but de ma question est de savoir quel drainage de capitaux notre participation à l'OTAN représente en termes de change sur l'étranger ou de dépenses en dehors du Canada sont beaucoup plus élevées que celles de tout semble que, proportionnellement, par rapport au total et à notre étendue, nos dépenses en dehors du Canada sont beaucoup plus élevées que celles de tout autre pays de l'OTAN, à l'exception des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Ma question est-elle claire?

M. ARMSTRONG: Il existe des statistiques disponibles sur la position qu'occupent les divers pays reliés à l'OTAN relativement à la balance des paiements. Je n'ai pas les chiffres devant moi.

M. SMITH: Peut-on se les procurer?

M. ARMSTRONG: Je crois que c'est possible. Il y a quelques restrictions, mais on peut obtenir des chiffres.

M. SMITH: Il y a quelques années, le maréchal de l'Air, M. Miller, a produit un barème de la contribution par tête de tous les pays de l'OTAN, à l'OTAN et à l'organisation militaire de l'OTAN, mais c'était par rapport au montant total qu'ils avaient ou prétendaient avoir dépensé. Ma question porte plus sur ce que nous dépensons à l'étranger pour le maintien de nos brigades, afin d'estimer combien nous coûtent réellement les bâtiments en question.

M. ARMSTRONG: Je comprends votre question, et, comme je vous dis, on peut obtenir des chiffres, et en dehors de certaines restrictions qui s'appliquent à ce genre de données, nous pouvons vous fournir quelques renseignements à ce sujet.

M. HELLYER: L'an dernier, on a présenté une demande au Conseil des ministres afin que les membres du comité permanent examinent la question et préparent des renseignements, mais je ne puis dire s'ils l'ont fait. Nous devrions nous en informer, car ces mêmes renseignements intéressent d'autres pays de l'OTAN.

M. SMITH: J'ai une dernière question, si vous le permettez, et elle a trait au *Starfighter* et projectile balistique de portée moyenne. La voici: Les sources que j'ai consultées sur les effectifs militaires armés américains traitent toujours de l'étude de l'efficacité des dépenses, et je crois que dans toutes les acquisitions d'armes, ils font de telles études. Est-ce que nous ou d'autre nations de l'OTAN étudions l'efficacité des dépenses du *Starfighter* comparé à un projectile balistique de portée moyenne? Est-ce que l'on a fait, que l'on fait, ou que l'on songe à faire quelque chose?

M. HELLYER: Pas que je sache, M. Smith, mais je sais que c'est le genre d'exercice que vous aimeriez faire si vous deviez accepter la continuation du rôle pour un certain temps, et ensuite envisager le remplacement de l'équipement pour le faire. L'équipement dont nous disposons suffit présentement au rôle.

M. SMITH: Je crois comprendre, M. Hellyer, que ces études sont faites normalement avant l'acquisition de l'arme, mais je me demande, étant donné le taux élevé d'usure des 104 aussi bien que des pilotes en général, si on a fait une étude immédiate à ce sujet.

M. HELLYER: Il n'y a pas d'étude immédiate, et elle ne serait pas justifiée, parce qu'il faudrait d'abord accepter la continuation du rôle, et ce serait prévoir pour beaucoup d'années à venir, bien au-delà des cadres de l'étude du temps présent. Conséquemment, si on doit continuer le rôle, et étudier les substitutions, je puis dire que c'est là que les avantages d'une force unifiée viennent à l'encontre des services particuliers, parce qu'on peut alors examiner les substitutions qui, dans ce cas, impliquent d'autres systèmes d'armement. On pourrait poursuivre le même rôle, sinon complètement, du moins en partie, à l'aide de projectiles Pershing de longue portée...

M. SMITH: Votre réponse confirme mon opinion que nous ne poursuivrons pas ce rôle plus longtemps qu'il ne faut.

M. HELLYER: ...ou par la fusée Polaris lancée de navires ou de sous-marins, voyez-vous; ce sont là des substitutions, dans la poursuite du rôle, si vous pouvez examiner très attentivement tout le spectre militaire et ne pas vous en tenir à un service particulier. Mais la décision politique de continuer un rôle particulier sera votre point de départ, à la suite duquel vous examinerez la meilleure façon de le poursuivre.

M. LAMBERT: Je comprends que le groupe de brigades en Europe aussi bien que la brigade à Petawawa sont classées brigades lourdes à cause du genre d'équipement qu'elles utilisent.

M. HELLYER: Monsieur Lambert, d'après notre réorganisation, nous aurons deux brigades lourdes et deux brigades aéroportables. Une brigade lourde sera le *C.I.B.G.* n° 4 en Europe, et la brigade lourde de soutien sera au Camp Gagetown. Les deux autres seront organisées et équipées pour être aéroportables.

M. LAMBERT: Et leur classement est basé sur les véhicules blindés et le genre d'obusiers et d'artillerie de soutien qu'elles possèdent; est-ce correct?

M. HELLYER: Cela dépend du genre de brigade. Par exemple, dans les deux brigades lourdes, il y aura les obus autopropulsés de 155 mm. et les chars lourds; les brigades aéroportables ne les auront pas.

M. LAMBERT: Pour en arriver à présent au classement de la brigade lourde, le char Centurion ne peut durer longtemps. Qu'a-t-on envisagé de lui substituer, ou son rôle se terminera-t-il là, et à la fin, la brigade en Europe sera regardée comme brigade aéroportable? En d'autres termes, allons-nous changer nos quatres brigades en brigades aéroportables à cause, peut-être, de l'équipement plus convenable ou de la réduction de la valeur du rôle des chars lourds, en autant que le Canada est concerné?

M. HELLYER: Monsieur Lambert, les experts peuvent me corriger sur la question de temps si je me trompe, mais je crois comprendre que, puisque les chars Centurion ont été équipés de canons, ils seront satisfaisants jusqu'au début des années '70, et par là je veux dire jusqu'en 1970, 1971 ou 1972, et que, d'après le plan actuel, nous aurons, jusqu'en 1970, la faculté soit de maintenir au-delà du temps prévu deux brigades lourdes aussi lourdes, et dans ce cas nous devrons remplacer le char, soit de transformer les brigades dans ce temps-là. Cela nous laisse donc quatre ans pour choisir avant d'en arriver à une décision.

M. LAMBERT: Je pose cette question parce que je me demande si les implications énoncées dans certains articles—je ne veux pas être à l'origine de cette idée—à savoir que le concept de la force mobile couvrira toutes nos brigades et que, à présent, la brigade en Europe fera partie de la force mobile du Canada.

M. HELLYER: Monsieur Lambert, c'est une des questions les plus difficiles de la vie. Si l'on pouvait prévoir de façon certaine le genre de conflits qui peuvent surgir à l'avenir, on saurait quelles réponses donner.

Dans ce cas particulier, je crois que d'ici trois ou quatre ans, nous devrons décider de ce que nous ferons. L'un des avantages à posséder quelques brigades lourdes est que l'on peut toujours, en éliminant les éléments—en laissant les

éléments derrière—les réduire et les rendre aéroportables. D'un autre côté, si on est impliqué dans quelque engagement qui requiert de l'équipement lourd, on ne peut facilement se les procurer en vitesse. C'est une question très compliquée et qui demande que l'on prenne des décisions, mais qui demande qu'on le fasse à la lumière de l'éventualité de divers genres de conflits.

M. LAMBERT: Je pose cette question parce que je cherche un rôle de repli ou une autre alternative pour la division de l'air qui semble se rassembler, ou dirons-nous que la date de décision quant à une alternative pour la division de l'air coïncidera avec la décision à laquelle vous faites allusion au début des années '70, et que, si nous transformons les deux brigades lourdes en brigades aéroportables ou les brigades plus légères, plus mobiles, cela nécessitera évidemment une plus grande concentration sur le transport aérien pour pouvoir le diriger. Cela offrira un rôle viable, un rôle discutable à la division de l'air au lieu de ce rôle qui, comme on l'a fait observer clairement, a souffert d'usure, le rôle d'envolée de reconnaissance. Si nous envisageons la possibilité que les forces européennes deviennent d'éventuelles forces mobiles—et vous avez annexé le CF-5 à la force mobile—qu'allons-nous faire du CF-5? Allons-nous l'envoyer en Europe? Il ne sert à rien au Canada.

M. HELLYER: En réponse à la première question, Monsieur Lambert, je crois que nous avons besoin de transport aérien supplémentaire sans égard à la décision au sujet de la brigade en Europe, à savoir si elle sera lourde ou aéroportable.

A mon avis, nous n'avons même pas encore les moyens suffisants pour déménager deux brigades aéroportables du Canada en Europe ou ailleurs lorsqu'elles sont requises à bref délai. Je crois qu'une augmentation substantielle de notre force aérienne est nécessaire de toute façon.

En réponse à la seconde question au sujet du CF-5, nous n'avons pas encore décidé de façon certaine si nous en enverrons en Europe.

M. LAMBERT: Que feront-ils au Canada?

M. HELLYER: Ce qu'ils feront? La même chose que le reste de la force mobile: ils s'exerceront et seront prêts à se rendre là où l'on en aura besoin, quand on en aura besoin.

M. LAMBERT: Comme on l'a laissé supposer, ne seraient-ils pas aussi prêts et aussi maniables s'ils étaient en Europe, où ils pourraient être de quelque utilité, que par contre au Canada où ils ne servent à rien?

M. HELLYER: Monsieur Lambert, vous revenez à la même question de base au sujet de l'effectif des forces que vous voulez garder en Europe.

M. LAMBERT: Bien, que faire au sujet de la composition? Je regarde cinq ans en avant; je ne pense pas à demain, parce que pour moi, s'il y a quelque chose de viable dans la force mobile, c'est sur une base à long terme. Je crois que c'est à présent qu'on doit décider de sa composition fondamentale. Je pense à ce domaine particulier de la force mobile, et je crois que c'est un domaine fertile en discussion.

M. HELLYER: Je suis d'accord avec vous, mais avant tout vous devez déterminer l'étendue, et ensuite la composition, car les deux sont reliées. Pour le moment, nous avons des *Starfighters* suffisants pour une période de cinq ans.

M. LAMBERT: Oui, mais ils sont très peu utilisés, ils ont un rôle très limité.

M. HELLYER: Bien, ils sont doubles réellement engagés dans trois rôles, si vous examinez...

M. LAMBERT: Oui, mais ils sont hautement spécialisés. Je crois que vous êtes d'accord avec moi là-dessus.

M. HELLYER: Oui.

M. LAMBERT: Et ils sont très peu reliés à l'utilité de la brigade, et n'ont aucun rapport à la force mobile. C'est ce à quoi j'essaie d'en venir: Allons-nous décider de la force mobile dans son ensemble, et si nous le faisons, je veux savoir ce que vous ferez des CF-5. Je sais que ma pensée s'étend au-delà des limites de l'Europe en ce moment, mais je crois que nous devons envisager le problème dans trois à cinq ans d'ici.

• (10.55 a.m.)

M. HELLYER: Je suis d'accord avec vous. Bien sûr, la question demeure ouverte; vous avez la faculté de suivre l'une ou l'autre voie dans trois ou quatre ans d'ici.

M. LAMBERT: J'ai cherché à trouver une raison de l'utilisation du CF-5. Je ne crois pas que vous allez utiliser le CF-5 pour vous frayer un chemin à coup de bombes—je crois qu'on s'est servi de cette expression à la Chambre—vers une region où les forces mobiles du Canada sont requises.

M. HELLYER: Mais il a précisément la même utilité potentielle que les brigades du Canada. Ils seront déployés dans des immeubles ou serviront de force intégrée au besoin. Ainsi, la raison d'être de l'un est la raison d'être de l'autre.

M. LAMBERT: Bien, je voudrais savoir combien sérieusement vous envisagez la possibilité de poster le CF-5 en Europe avec nos forces de terre comme partie de la force mobile, plutôt qu'une sorte de brigade lourde indépendante sans transport aérien. Je crois qu'il y a un rôle lié de loin entre eux simplement parce que ce sont des forces canadiennes sous les ordres d'une division aérienne. Il me semble qu'il serait plus sensé de dire: Très bien, nous allons sortir du rôle de l'envolée de reconnaissance dès que nous pourrons.

M. HELLYER: Que voulez-vous dire par «dès que nous pourrons»?

M. LAMBERT: D'abord politiquement, ensuite...

M. HELLYER: Je veux dire en années.

M. LAMBERT: Je dirai avant cinq ans. Je crois que vous allez arriver à la décision tranchante au sujet de la possibilité de continuer la division aérienne comme force viable avec des appareils suffisants. Vous ne pouvez vous engager dans ces choses avec le quart, le tiers ou même la moitié de votre effectif. Le moment est venu de dire: Nous devons désorganiser cette chose et nous en servir autrement.

M. HELLYER: Je ne suis pas d'accord, parce que je crois que vous trouverez, quand vous examinerez la puissance de tir de ces escadrilles, que même deux escadrilles dans le rôle d'envolée sont deux unités assez puissantes. Je n'accepte donc pas votre principe, mais j'accepte votre idée que la possibilité d'un changement de rôle en Europe est un sujet qui mérite d'être discuté. Mais je ne

crois pas que nous devions prendre la décision maintenant, parce que nous sommes engagés, pour la période de temps immédiate, principalement à continuer ce que nous faisons.

Dans deux ou trois ans, nous aurons à prendre une décision parce que nous devrons alors envisager la composition des forces pour les années '70.

M. LAMBERT: Monsieur le président, il est onze heures. Je crois que nous nous engageons dans le domaine des forces mobiles, et je propose que nous consacrions une réunion à la discussion sur les forces mobiles comme un domaine complet.

Le PRÉSIDENT: Nous avons encore quelques items à passer sur notre liste. Je crains que nous ne soyons les esclaves de l'heure. M. Brewin, qui a patiemment attendu pour poser ses questions, sera...

M. BREWIN: Mes questions questions portent sur les projets en Amérique du Nord, sur l'avenir de NORAD, et sur ce qu'a dit le Ministre au sujet du projectile anti-fusée. Je veux étudier un peu ces sujets parce que je crois qu'ils sont importants.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, notre prochaine réunion aura lieu jeudi matin, le 26 mai, à 9h. 30, et j'espère que le ministre associé sera présent pour transmettre la déclaration qu'on a demandée à la dernière réunion du comité de direction. Nous commencerons alors la réunion par les questions de M. Brewin.

La séance est levée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) du ministère de la Défense nationale.

TÉMOINS:

L'hon. Léo Cadieux, ministre adjoint de la Défense nationale; M. K. R. Scobie, directeur général du personnel civil; M. C. A. Smith, directeur des relations industrielles et de la réparation des accidents du travail.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
3029-4

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature
1966

COMITÉ PERMANENT
DE LA

DÉFENSE NATIONALE

Président: M. DAVID W. GROOS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

SÉANCE DU JEUDI 26 MAI 1966

Concernant le
Budget des dépenses (1966-1967) du ministère de la Défense nationale.

TÉMOINS:

L'hon. Léo Cadieux, ministre adjoint de la Défense nationale; M. K. R. Scobie, directeur général du personnel civil; M. C. A. Smith, directeur des relations industrielles et de la réparation des accidents du travail.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
24238—1

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. David W. Groos

Vice-président: L'hon. Marcel Lambert

et Messieurs

Brewin	Grills	MacLean (*Queens*)
*Carter	Harkness	MacRae
Deachman	Hopkins	Matheson
*Dubé	Langlois (*Chicoutimi*)	*McNulty
Éthier	Langlois (*Mégantic*)	*Rock
Fane	Laniel	Smith
Foy	*Lessard	Stefanson
		Winch—(24)

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

---

*MM. Carter, Dubé, Lessard, McNulty et Rock ont remplacé MM. Brown, Émard, Legault, Lind et Walker le 25 mai 1966.

ORDRES DE RENVOI

Le MERCREDI 25 mai 1966

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Carter, Dubé, Lessard, McNulty et Rock soient substitués à ceux de MM. Brown, Émard, Legault, Lind et Walker sur la liste des membres du comité permanent de la défense nationale.

Le JEUDI 26 mai 1966

Il est ordonné,—Que le quorum du comité permanent de la défense nationale soit réduit de 13 à 9 membres.

Il est ordonné,— Qu'il soit permis au comité permanent de la défense nationale de siéger pendant les séances de la Chambre.

Atteste.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 26 mai 1966
(5)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit aujourd'hui à 9 h. 35 du matin, sous la présidence de M. David W. Groos.

Présents: MM. Brewin, Carter, Deachman, Dubé, Fane, Foy, Groos, Harkness, Hopkins, Lambert, Langlois (*Chicoutimi*), Lessard, MacRae, McNulty, Rock, Winch (16).

Aussi présents: MM. Chatterton, Forrestall et McCleave.

Aussi présents: Du ministère de la Défense nationale: L'honorable Paul Hellyer, ministre, l'honorable Léo Cadieux, ministre adjoint; M. K. R. Scobie, directeur général du personnel civil, M. C. A. Smith, directeur des relations industrielles et de la réparation des accidents du travail.

Le président fait la lecture du *Troisième rapport du sous-comité du programme et de la procédure* du Comité permanent de la défense nationale, à savoir:

LE SOUS-COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA PROCÉDURE

Le JEUDI 24 mai 1966

TROISIÈME RAPPORT

Le sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent de la défense nationale se réunit à midi aujourd'hui, sous la présidence de M. Groos.

Présents: MM. Foy, Groos, Hopkins, Lambert et Winch (5).

Votre sous-comité se réunit pour examiner les questions à mettre à l'ordre du jour et l'ordre dans lequel ces questions peuvent être présentées aux réunions du Comité à partir du moment jusqu'à la fin de juin. Les membres conviennent de proposer l'horaire ci-après:

Date	*Sujet*
Le jeudi 26 mai	—Exposé relatif aux arsenaux maritimes—Le ministre adjoint —Continuation de la discussion générale sur l'OTAN—Le ministre
Le vendredi 27 mai	—Nouvel exposé en rapport avec celui du 5 mai (l'OTAN et autres possibilités)
Le jeudi 2 juin	—L'OTAN et la Division de l'air
Le vendredi 3 juin	—La réorganisation du quartier général et l'intégration des services armés.
Le jeudi 9 juin	—Le commandement mobile, la force mobile

Le vendredi 10 juin —La région d'entraînement
Le jeudi 16 juin —La région maritime
Le vendredi 17 juin —La zone de défense antiaérienne—NORAD
Le jeudi 23 juin —Le service du matériel
Le vendredi 24 juin —Le service des transports maritimes
Le jeudi 30 juin } —Séances d'étude détaillée du reste des
Le vendredi 1er juin } —Postes du budget
Postes du budget

Il s'agit d'un projet de programme. Si l'autorisation est accordée de siéger durant les séances de la Chambre, votre sous-comité recommande que certaines de ces réunions soient tenues plus tôt. De cette façon, le Comité pourrait faire beaucoup de chemin vers son objectif de terminer pour la fin de juin ses travaux concernant le budget.

La réunion du sous-comité s'ajourne à 1 h. 10 de l'après-midi.

Le président,
DAVID W. GROOS.

Le président avise les membres que la séance de documentation provisoirement fixée au vendredi 27 mai est remise à une date ultérieure.

Sur la motion de M. Deachman, appuyé par M. Lessard, le troisième rapport du sous-comité est accepté dans la forme présentée.

Le Comité reprend l'étude du budget principal du ministère de la Défense nationale pour 1966-1967. Au *poste 1, administration du ministère, etc.;* le président présente l'honorable Léo Cadieux. Le ministre adjoint fait un exposé de la situation générale à l'égard des salaires et des avantages connexes aux arsenaux maritimes d'Halifax et d'Esquimalt.

Les membres du Comité et d'autres députés présents interrogent le ministre adjoint et MM. Scobie et Smith au sujet de certains postes d'intérêt particulier actuellement. La discussion comportait des questions relatives aux procédés de détermination des taux de salaire en rapport avec des classifications particulières et les mesures qu'on est à prendre en prévision de l'avènement de la négociation collective.

A la fin de la séance, on convient de tenir une autre réunion à ce sujet. Le ministre du Revenu national et le ministre adjoint de la Défense nationale assisteront à la séance du Comité du 31 mai 1966 pour poursuivre la discussion des conditions de travail dans les arsenaux maritimes de l'Est et de l'Ouest.

Le séance est ajournée à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrés au moyen d'un appareil électronique)

LE JEUDI 26 mai 1966

● (9.35 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs nous avons le quorum.

Je voudrais commencer par dire que nous avons eu une troisième réunion de notre Comité de direction avant-hier et je voudrais donner lecture des décisions de ce comité destinées au dossier parce qu'elles ont un rapport avec l'avancement de nos travaux.

Avant d'en donner lecture, qu'on me permette de dire que de légers changements subséquents ont été apportés et que malheureusement, bien que nous ayons projeté à la suite de notre réunion d'aujourd'hui de nous réunir demain pour entendre un autre exposé en rapport avec celui que nous avons entendu le 5 mai, en appuyant surtout cette fois sur les capacités des forces du côté de l'OTAN (cette réunion devait avoir lieu à huis clos), le ministre ne peut pas être ici demain parce qu'il y a collation des grades au collège militaire et que l'équipe qui prépare cet exposé a été occupée à autre chose.

Nous espérons que la Chambre recevra notre demande et qu'elle nous autorisera de nous réunir pendant que siège la Chambre. Je pense que nous soulèverons la question devant la Chambre aujourd'hui. Bien que cela puisse exiger quelque changement des dispositions prises, le programme général de nos réunions demeurera tel qu'il a été porté au dossier sur la recommandation du sous-comité. (Voir le procès-verbal.)

J'en ferai imprimer des exemplaires et les ferai distribuer à tous les membres de sorte qu'ils pourront avoir une idée de l'ordre dans lequel nous proposons de tenir nos réunions.

J'ignore si l'on a des questions à poser. Sinon, je désirerais entendre une motion portant adhésion au rapport du sous-comité.

La motion est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Nous continuerons avec les prévisions budgétaires. Ce matin, nous avons avec nous le ministre adjoint, qui sera présent durant notre étude du poste 1, admisnistration du ministère. Il a un exposé à faire sur les arsenaux maritimes de Sa Majesté au Canada. S'il nous reste du temps après l'interrogatoire, nous pourrons procéder à une discussion générale au sujet de l'OTAN; il pourrait y avoir des questions supplémentaires que les membres ont à poser au ministre. Je demanderais au ministre adjoint s'il désire faire un exposé.

L'hon. LÉO CADIEUX (*ministre adjoint de la Défense nationale*): Monsieur le président, honorables membres du Comité. Vu les exposés faits à la Chambre des communes par MM. Forrestall, McCleave et Winch en rapport avec les

arsenaux maritimes d'Halifax et d'Esquimalt, j'ai pensé qu'il serait utile que je fasse un exposé général touchant très brièvement à l'historique de la rémunération et à certains des éléments qui influent sur la situation courante.

Avant que je ne le fasse, les membres du Comité devraient savoir que depuis que ces exposés ont été faits à la Chambre, des hauts fonctionnaires du ministère de la Défense nationale, en collaboration avec des fonctionnaires du Conseil du Trésor, se sont occupés d'étudier les divers points soulevés au cours de ces délibérations. Les membres du Comité se rendront compte, quand j'aurai résumé brièvement l'historique de la situation de la rémunération, que le problème est complexe et qu'il faudra probablement assez de temps avant que l'on puisse parvenir à des solutions satisfaisantes à tous les intéressés. Je m'attends toutefois que dans les quelques prochaines semaines, il sera possible de résoudre au moins les problèmes importants qui résultent de la réorganisation faite tant à Halifax qu'à Esquimalt.

La politique de gouvernements successifs a été d'établir des taux pour les travailleurs à salaire courant en se fondant sur les taux de métiers comparables dans la région où se donne l'emploi. Cette politique a reconnu la nécessité de tenir compte des effets de l'emploi et de la politique des salaires du gouvernement sur la structure des salaires dans la région concernée, de la nécessité d'être juste envers le travailleur et de la responsabilité du gouvernement envers le contribuable de conduire efficacement et économiquement les affaires publiques.

Les membres devraient savoir que le rapport du comité préparatoire de la négociation collective parle de changements importants en rapport avec l'adoption d'un régime de négociation collective. La législation dont la Chambre est présentement saisie, si elle est adoptée, prévoira des dispositions bien différentes de celles qui ont prévalu dans le passé dans l'établissement des salaires dans la fonction publique. Tant que ces changements n'auront pas été effectués, je ne prévois aucun changement fondamental dans la manière d'établir les salaires des travailleurs aux taux courants.

Dans les deux arsenaux maritimes, les taux de salaire sont en rapport avec ceux des autres chantiers maritimes.

Jusqu'en 1956, le taux de salaire régnant était en rapport avec celui d'un seul chantier, soit celui de l'*Halifax Shipyards Limited*. En décembre 1956, le Conseil du Trésor approuva les prétendus «taux marqués d'un astérisque». Ces taux comportaient une prime de 5 cents en sus du taux accordé par l'*Halifax Shipyards Limited* surtout en reconnaissance d'un année de service satisfaisant.

En novembre 1961, le gouvernement établit de nouveaux taux de salaire pour les classifications de réparateurs de navires à l'arsenal maritime, fondés sur les taux payés dans sept chantiers maritimes de l'est du Canada, soit deux chantiers de l'est du Canada, soit deux chantiers de Montréal, deux de Lauzon et un chacun de Sorel (Québec) et de Saint-Jean (N.-B.). La prime de 5 cents fut maintenue. Le gouvernement déclara que la politique d'établissement des salaires serait revisée au cours des dix-huit mois suivants.

La maison *Stevenson and Kellogg*, conseillers en gestion, fut chargée de faire une évaluation d'essai des classifications des travailleurs de chantiers maritimes et elle remit son rapport au gouvernement et des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale et du Conseil du Trésor en firent l'étude.

A la suite de délibérations avec des syndicats particuliers qui exprimèrent certaines craintes, on établit en 1963 un programme ministériel d'évaluation des tâches, qui devait compléter un programme de détermination des salaires fondé sur une comparaison des taux de salaire dans la région d'Halifax. Bref, là où

l'on pouvait trouver des comparaisons directes dans la région d'Halifax, ces comparaisons servaient de base pour les taux de l'arsenal d'Halifax et quand on ne pouvait pas trouver des métiers ou emplois correspondants dans la région d'Halifax, les taux de salaire pour ces dernières catégories étaient fondés sur les rapports relatifs internes par l'entremise d'un programme d'évaluation des tâches.

• (9.45 a.m.)

Subséquemment à la publication des constatations et recommandations du comité d'évaluation des tâches, l'honorable Lucien Cardin, alors ministre adjoint de la Défense nationale, s'aboucha avec le président et le bureau du *Trades and Labour Council*, à Ottawa, et il fut convenu que la détermination des taux de salaire fondée sur l'évaluation des tâches serait établie, sous réserve du refus de l'une ou l'autre partie. A son retour à Halifax, le *Council* vota à l'unanimité pour le refus de l'évaluation des tâches et en informa la direction de l'arsenal et le ministre adjoint. En conséquence, on ne fit aucun autre effort pour établir ce régime.

Vu que le régime d'évaluation des tâches n'avait pas été établi, les taux de salaire fondés sur la formule dite «de sept chantiers maritimes» ont marché de pair avec les augmentations accordées dans les chantiers maritimes particuliers.

Je dois dire ici et il devrait être évident pour vous que les travaillenrs aux taux courants de l'arsenal d'Halifax ont bénéficié de beaucoup d'attention dans leurs demandes des quelques dernières années et qu'ils ont bénéficié d'améliorations considérables dans leurs salaires et leurs conditions de travail. Il est à noter que les travailleurs de l'arsenal ont obtenu des augmentations de salaire depuis 1961. Le taux de salaire du manœuvre a augmenté de 41 cents l'heure, soit de $1.59 en 1961 à $2 l'heure présentement. Ceci représente une augmentation de 25.7 p. 100 au cours de la période de cinq ans.

Je devrais aussi mentionner que les travailleurs d'arsenal jouissent d'un certain nombre d'avantages complémentaires qui sont égaux ou supérieurs à ceux que reçoivent nombre de travailleurs du secteur privé.

Les membres du Comité seraient peut-être intéressés d'apprendre que des comparaisons ont été établies entre le régime de pensions du gouvernement et ceux que prévoient certains employeurs particuliers. Bien qu'on n'ait pas établi de comparaison directe entre le régime de pensions établi à l'avantage des travailleurs de l'arsenal et ceux des chantiers maritimes particuliers, les résultats de la comparaison confirmeraient, je pense, l'assertion que le régime de pensions du gouvernement à l'égard de ses travailleurs d'arsenal est généralement supérieur à ceux qu'on accorde à des groupes comparables dans l'emploi hors des arsenaux.

J'ai rencontré personnellement des représentants du *Trades and Labour Council* de l'arsenal pour entendre leurs revendications, et des fonctionnaires du ministère les ont rencontrés à Halifax chaque fois que s'en est présentée la nécessité. Je suis d'opinion que nous nous sommes occupés de ces travailleurs d'une manière entièrement juste et équitable au cours de l'année, et nous continuerons d'agir ainsi.

Les taux courants pour les classifications de réparateurs de navires à l'arsenal d'Esquimalt ont été depuis des années fondés sur les taux payés par deux chantiers maritimes de l'île de Vancouver, à savoir la *Yarrows Limited* et le *Victoria Machinery Depot*, tous deux de Victoria (C.-B.).

Comme je l'ai dit plus tôt, le ministère, conformément à son engagement envers les syndicats, a abandonné l'application du programme d'évaluation des tâches. En septembre 1964, toutefois, à la suite de l'étude du rapport du comité préparatoire de la négociation collective, on entreprit une revision complète de la classification et du régime de rémunération du service gouvernemental tout entier. Bien que je ne puisse parler au nom du Conseil du Trésor et de la Commission du service civil, laquelle est chargée par l'entremise de son bureau de la revision de la classification en vue de ce programme, il ne serait pas surprenant que quelque genre d'évaluation des tâches soit appliqué.

En termes généraux, ainsi que je l'entends, le programme actuel exige que la conversion des catégories professionnelles, qui comprend les travailleurs des arsenaux maritimes, soit terminée pour le 31 décembre 1966. La définition des groupes au sein de la catégorie doit être terminée et promulguée dès octobre 1966, ce qui permettra aux associations de personnel et aux syndicats de connaître la composition et les limitations des groupes de négociation.

Je ne suis pas en mesure de parler directement au sujet des questions relatives à la consultation du côté du personnel en cette matière, mais je vous renvoie à l'exposé fait à la Chambre des communes par l'honorable E. J. Benson, que l'on trouve dans le hansard du 14 mars 1966, à la page 2652, et je cite:

> Les principaux organismes de la fonction publique ont été consultés à toutes les étapes dans la mise au point de ce programme. Dès que ses travaux préparatoires concernant la catégorie de fonctionnement auront été établis, le Bureau se propose, me dit-on, de consulter également les organismes dont les intérêts se bornent aux groupes de métiers spécialisés au sein de cette catégorie. Ces organismes comprendront notamment les *Trades and Labour Councils* des arsenaux d'Halifax et d'Esquimalt.

Une décision récente d'intégrer certains des services de soutien à Halifax (N.-É.) et à Esquimalt (C.-B.), sous les deux nouvelles bases des forces canadiennes a été prise pour entrer en vigueur le 1er avril 1966 et a créé un nouveau problème dans la structure des taux courants dans ces deux régions.

Précisément, la traction automobile et l'activité de construction et d'entretien à l'arsenal d'Halifax ont été fusionnés avec les services d'entretien, de traction automobile et de garage qu'on rencontrait auparavant au quartier général de la région militaire de l'Est, réunissant ainsi sous le commandement de la base des forces canadiennes d'Halifax deux groupes de traveilleurs qui touchaient des taux de salaire différents, tandis que les travailleurs d'arsenal touchent des taux de réparateurs de navires établis d'après la formule dite «de sept chantiers maritimes».

Dans le cas d'Esquimalt (C.-B.), l'activité de construction et d'entretien auparavant associée à l'arsenal d'Esquimalt et la même activité auparavant rattachée à l'armée seront maintenant intégrées sous le commandement de la nouvelle base des forces canadiennes d'Esquimalt, réunissant des travailleurs occupés aux mêmes genres d'emploi, mais qui touchent des salaires différents par suite du fait que des travailleurs relevant auparavant de la juridiction de l'arsenal touchent le salaire de réparateurs de navires, tandis que ceux qui sont au service de l'armée aux ateliers de caserne reçoivent un salaire plus élevé fondé sur les taux de la région de Victoria-Esquimalt.

Le directeur général du personnel civil et le directeur des relations industrielles et de la réparation des accidents du travail sont ici à votre

disposition pour répondre aux questions que les membres du Comité pourraient désirer leur poser en rapport avec les faits de la situation aux arsenaux. Je suggérerais, toutefois, que si l'on a à poser des questions relatives à la politique des salaires du gouvernement, on les remette à une séance subséquente du Comité à laquelle assisteront le président suppléant du Conseil du Trésor et des fonctionnaires supérieurs de son personnel. Je fais cette suggestion parce que la responsabilité de la politique des salaires du gouvernement incombe au Conseil du Trésor. Merci, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. le ministre.

Avez-vous des exemplaires de votre exposé?

M. CADIEUX: J'ai l'original, si vous le désirez.

Le PRÉSIDENT: Alors, messieurs, nous pouvons procéder à l'interrogatoire.

M. CARTER: Je remarque que le ministre adjoint a dit que les taux courants sont fondés sur la structure des salaires de la région concernée et qu'ils sont établis de manière à ne pas trop influer sur cette structure. Dans le cas présent, les taux courants sont-ils fondés sur les taux de la seule ville d'Halifax, sur le taux moyen de salaire en Nouvelle-Écosse ou le taux tient-il compte des trois provinces Maritimes? Je comprends que les taux sont fixés par le ministère du Travail. Est-ce juste?

M. CADIEUX: Et le Conseil du Trésor, oui.

M. CARTER: Alors, quelle étendue d'une région choisissent-ils pour fonder les taux courants?

M. CADIEUX: J'imaginerais que cela peut varier. Je ne sais pas exactement sur quelle région particulière ces taux ont été fondés en 1961, mais il me semble que dans l'élaboration d'une politique des salaires, il est plus probable que la région serait étendue plutôt que restreinte. Cependant, j'ignore ce qu'elle pourrait comprendre. Votre question s'adresserait mieux, comme je l'ai dit, à ceux qui sont chargés de déterminer les salaires, soit le personnel du Conseil du Trésor.

M. CARTER: La raison pour laquelle je pose cette question, M. le président, est que pendant que j'écoutais le ministre, je suis devenu un peu confus. Je pensais à un certain moment qu'il disait que les salaires étaient fondés sur les taux courants au chantier maritime d'Halifax, une entreprise privée, et qu'il en était de même à Victoria.

M. CADIEUX: Cela est arrivé en 1956. C'est ce que j'ai dit et, en 1956, le gouvernement établit...

M. CARTER: Un taux courant.

M. CADIEUX: Cependant, par la suite en 1956, on établit un autre taux, vous voyez.

M. CARTER: Merci.

M. CADIEUX: Je tentais de donner des faits sur l'historique de l'évolution de la situation au cours des années.

M. CARTER: Merci beaucoup.

M. CADIEUX: C'est une chose qui se répète dans la classification qui se fait présentement. Je ne peux pas définir l'étendue de la région, mais c'est mon opinion personnelle qu'au lieu de restreindre la région, on l'étende davantage.

M. WINCH: Je pense que la première question que j'avais à l'esprit sera maintenant effectivement complémentaire de la question posée par M. Carter.

Je désirerais avoir un peu plus d'éclaircissement sur cette question des taux courants. Selon que je comprends ce que dit le ministre, le taux courant dans les arsenaux maritimes est en rapport ou a été en rapport avec les taux des chantiers maritimes avoisinants. Maintenant, si cela est juste, c'est le seul ministère que je connaisse qui a une politique de détermination des taux courants sur la base d'industrie à industrie ou d'établissement à établissement. J'ai toujours compris qu'un taux courant se rapporte au taux courant de la région locale, qui est un taux syndical établi pour le métier ou la profession. Et je conclus que, comme dans les arsenaux d'Halifax et d'Esquimalt, l'argent qu'on paie présentement n'équivaut pas au taux reconnu contractuellement du métier ou du syndicat et que vous n'avez pas effectivement observé le principe généralement accepté du sens du taux courant. Alors, ai-je exposé très clairement ce que je désire savoir?

M. CADIEUX: Oui, vous l'avez dit clairement. Personnellement, je ne peux pas être d'accord avec ce que vous dites, mais peut-être l'un des spécialistes répondra-t-il à votre question précise.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Scobie.

M. K. R. SCOBIE (*directeur général du personnel civil*): Merci, M. le président, je ne suis pas vraiment spécialiste, mais je pense que je peux jeter quelque lumière sur la question qu'a posée M. Winch. En outre, je ne peux prétendre de parler au nom du Trésor. Cependant, en général, votre assertion est juste. La politique des taux courants exige que la comparaison soit rattachée à un certain nombre d'industries ou d'entreprises d'une même région. Toutefois, en ce qui touche l'arsenal d'Halifax, je comprends que lorsque les travailleurs de l'arsenal ont eu leurs entretiens avec le ministère et le conseil du Trésor, cette base de comparaison n'a pas donné le genre de structure de taux qui donnait satisfaction à tous; en conséquence, à ce moment, le gouvernement du jour décida de changer la base de comparaison et de la rattacher à sept chantiers maritimes situés d'Halifax à Montréal. Je comprends que ce changement de base de comparaison établit effectivement des taux pour plusieurs catégories d'emplois qui étaient plus élevés que les taux n'auraient été si l'on avait maintenu la pratique habituelle de comparaison.

• (10.00 a.m.)

M. CADIEUX: Maintenant, qu'en est-il de la question précise de M. Winch au sujet d'Esquimalt?

M. SCOBIE: Par exemple, si je peux amplifier là-dessus pour vous aider, les travailleurs sont toujours aux taux courants. Même si ce que vous venez de dire est juste . . . peut-être pourrais-je revenir là-dessus une autre fois.

M. WINCH: A Esquimalt, où il y a des électriciens qui ne montent jamais à bord de navires, pourriez-vous me dire pourquoi à terre vous les payez au taux courant comme s'ils étaient à bord de navires, lequel taux est plus faible dans la structure régnante pour ceux qui ne vont jamais à bord de navires. Hors, si vous suivez le principe que vous avez énoncé, pourquoi cette situation à Esquimalt?

M. SCOBIE: Bien, c'est une excellente question. Il est un peu difficile de répondre parce que la comparaison est aux taux d'une catégorie telle que celle des électriciens entre la région et l'arsenal dans le cas d'Esquimalt, diffère des mêmes rapports qui existeraient à Halifax. Le seul principe qui a été adopté au cours des années subséquentes a été de payer les hommes qui travaillaient sous les ordres du surintendant, ainsi qu'on le désignait jusqu'au 1er avril 1966, et qui était chargé de l'exploitation de l'arsenal, en les traitant comme un groupe homogène et en essayant de les payer selon des normes relatives aux uns et aux autres qui travaillaient sous les mêmes ordres; évidemment ce genre de comparaison établit plus d'harmonie entre les taux, et je pense que les *Trades and Labour Council* de l'arsenal d'Halifax serait d'accord avec ceci, qu'il n'en serait de recourir à deux régions pour fin de comparaison. Sur la côte ouest, toutefois, parce que les taux de salaire dans la région même sont plus élevés que ceux qui se paient à l'arsenal, on aboutit à la malheureuse situation que vous avez exposée.

M. WINCH: Il y a une différence assez marquée.

M. SCOBIE: Oui, je le pense, si ma mémoire ne fait pas défaut, elle peut aller de 30 jusqu'à peut-être 50 cents l'heure.

M. WINCH: Comme je l'ai dit, c'est une différence fantastique. Je n'ai plus qu'une question à poser.

Les observations du ministre au sujet de l'étude faite par la maison *Stevenson and Kellogg* m'ont vivement intéressé. Quand le Comité s'est rendu à l'arsenal d'Halifax l'an dernier, un membre du personnel de direction m'a renseigné sur cette question même et il m'a dit que divers chantiers maritimes locaux ont refusé de donner à *Stevenson and Kellogg,* au cours de leur étude, des renseignements dont ils avaient besoin pour pouvoir faire une juste évaluation. Pourriez-vous nous renseigner là-dessus et nous dire quels effets cela pourrait avoir sur le genre de rapport que vous ont remis *Stevenson and Kellogg*?

M. SCOBIE: Je ferai de mon mieux pour répondre à cette question, même si je ne faisais pas alors partie du Ministère. D'après ma lecture des renseignements relatifs à cette affaire, je présume que c'est la prérogative des chantiers maritimes particuliers de permettre à un expert-conseil en gestion d'entrer dans les lieux et, pour des raisons que seul connaît l'employeur, on refusa à *Stevenson and Kellogg,* l'accès aux renseignements qu'ils cherchaient.

M. WINCH: Quelle importance pouvait accorder le ministère à un rapport de *Stevenson and Kellogg* vu qu'ils n'avaient pas obtenu les renseignements qui auraient permis d'atteindre l'objectif en vue duquel le gouvernement payait cette maison d'experts-conseils en gestion des affaires?

M. SCOBIE: Bien, à la suite de la remise du rapport de *Stevenson and Kellogg* qui, de façon reconnue, ne renfermait pas le genre de renseignements que nous avions d'abord espérés, le ministère par lui-même, et en collaboration avec le personnel du Conseil du Trésor, élabora son propre programme d'évaluation des tâches pour l'arsenal d'Halifax même; et il s'agissait d'un programme d'évaluation des tâches qui fut subséquemment discuté avec le *Trades and Labour Council* de l'arsenal et que, comme l'a dit le ministre, les syndicats rejetèrent.

M. WINCH: M. le président, je retiens mes autres questions pour plus tard. Il n'est pas tout à fait juste que j'aille jusqu'au bout.

Le PRÉSIDENT: Nous n'avons pas d'autres questionneurs, mais nous avons aujourd'hui deux députés d'Halifax qui, je sais, s'intéressent à ce problème et ont indiqué le désir de poser des questions. Je me demande si l'assemblée veut leur laisser faire un interrogatoire. Peut-être poserai-je moi-même une courte question. Il se peut que j'aie à parler à M. Benson. Monsieur Scobie, je me suis toujours demandé pourquoi quand des taux de salaire sont établis, comme ils le sont entre l'arsenal et les taux courants à l'extérieur et quand les syndicats de l'extérieur ont obtenu des augmentations automatiques à certaines périodes fixes de temps, et qu'on a autorisé que les taux de l'arsenal soient portés au même niveau, il est nécessaire de retourner demander autorisation chaque fois qu'une augmentation automatique est accordée à l'extérieur.

M. SCOBIE: Je pense que je peux vous éclairer là-dessus, particulièrement pour la région d'Halifax où sept chantiers maritimes sont en cause. Ainsi que je l'entends, les taux de salaire dans les chantiers particuliers ne sont pas tous rajustés en même temps; la chose peut se faire à différents temps, bien qu'il puisse y avoir quelque circonstance où la majorité des taux changent. En conséquence, le ministre du Travail, qui est celui qui a la responsabilité de réunir des renseignements sur les taux, a tendance à attendre que tous les changements aient été faits dans les chantiers maritimes afin d'obtenir un tableau plus représentatif des taux effectifs couramment payés dans les chantiers. Ce n'est pas un rajustment automatique qui fait suite au rajustement dans les chantiers; c'est un rajustement dont on doit faire rapport au ministère du Travail et qui doit être étudié et autorisé par le Conseil du Trésor. La chose doit se répéter à chaque occasion où change le taux à l'arsenal.

M. WINCH: M. le président, je sais que les députés d'Halifax ont plusieurs questions à poser, mais pourrais-je poser immédiatement une troisième question?

Le PRÉSIDENT: Je n'y vois aucune objection.

M. WINCH: M. Cadieux, avez-vous quelque commentaire à faire sur la situation à Esquimalt qui a été portée à notre attention, soit qu'il y a des occasions où l'on a besoin de travailleurs de métier supplémentaires et que lorsqu'on en embauche on les paie au taux courant réel, c'est-à-dire au taux syndical de Victoria; et quand on en embauche à ce taux courant réel, ceux qui sont du personnel permanent en tant que travailleurs de métier à l'arsenal remplissent les fonctions de surveillants de ceux qu'on amène de l'extérieur, et qu'ils sont payés à un taux de beaucoup inférieur à celui des travailleurs qu'ils surveillent.

M. CADIEUX: Bien, je ne sais pas. Cela fait partie du long procédé des rajustements. C'est un procédé très lent que de recueillir les données sur lesquelles on fonde les taux pour les rajuster. Je comprends que cela prend environ dix-huit mois.

M. DEACHMAN: Permettez-moi de poser une question supplémentaire, est-il juste que les travailleurs qui font de la surveillance soient présentement rémunérés au taux courant? Ils sont rémunérés d'après l'échelle de salaire de la fonction publique, n'est-ce pas?

M. WINCH: Non pas s'ils sont des hommes de métier.

M. CADIEUX: Non pas les hommes de métier.

M. DEACHMAN: Votre question ne porte-t-elle pas sur la différence entre le personnel de surveillance qui est rémunéré aux taux de la fonction publique...

M. WINCH: Non, c'est comme pour les électriciens et ceux-ci sont sur le chantier. Les travailleurs supplémentaires sont appelés pour des travaux particuliers qui doivent être exécutés à l'arsenal. Les travailleurs qui les dirigent sont des employés réguliers et parce qu'ils connaissent les travaux à exécuter, ils sont effectivement des surveillants, mais ils touchent moins de rémunération.

M. CADIEUX: Je pense que monsieur Scobie pourrait faire quelques commentaires là-dessus.

M. SCOBIE: A la suite de votre discours à la Chambre des communes, monsieur Winch, nous avons porté une attention particulière à cet aspect de la situation et, sauf pour un seul incident qui s'est produit, nous n'avons pu découvrir aucune preuve que les surveillants recevaient effectivement moins que les travailleurs surveillés au sens exact des rapports entre surveillants et travailleurs.

Nous pourrions peut-être faire un peu plus de recherche et donner une meilleure réponse à la question si nous avions quelque chose de plus précis.

M. WINCH: J'ai un dossier en provenance des travailleurs de l'arsenal à ce sujet.

M. HARKNESS: J'ai une ou deux questions à poser en la matière.

Actuellement, les travailleurs de l'arsenal d'Esquimalt, ainsi que je l'entends, reçoivent le même salaire que les travailleurs de la *Victoria Machinery Company* et que ceux de Yarrows. Est-ce juste?

M. CADIEUX: Oui.

M. HARKNESS: Le taux de salaire payé à la cale-sèche du Burrard n'est pas pris en considération quand on établit ce que devrait être le taux.

M. SCOBIE: Je pense que cela est juste. Je ne suis peut-être pas aussi au courant que d'autres quant à la région de comparaison avec l'extérieur, mais je pense que votre exposé est juste.

M. HARKNESS: Quelle proportion du nombre global des travailleurs ne sont pas en mesure d'être compris dans l'organisation actuelle de la présente base; en d'autres termes, ceux qui sont payés aux taux qui régnaient auparavant dans l'établissement militaire qui existe aujourd'hui?

M. SCOBIE: Je ne dispose pas présentement de ce renseignement, mais peut-être que si l'on nous en donnait l'occasion, nous pourrions apporter une réponse en chiffres précis.

M. CADIEUX: Pourrions-nous demander à monsieur Smith de nous procurer ce genre particulier de renseignements?

M. HARKNESS: Je ne désire pas savoir avec précision. Est-ce 25 p. 100, 50 p. 100; quelle en est la proportion générale?

Le PRÉSIDENT: Il semble que monsieur Smith a les renseignements.

M. SCOBIE: Un calcul approximatif donnerait environ 15 p. 100.

M. HARKNESS: Alors, 15 p. 100 des travailleurs toucheraient un taux de salaire plus élevé que le reste des 85 p. 100 parce qu'ils tombent sous cet arrangement différent à l'égard des salaires?

M. CADIEUX: Oui.

M. HARKNESS: Quel est le chiffre comparable pour Halifax?

M. SCOBIE: Les proportions sont à peu près les mêmes. Monsieur Smith vient d'indiquer que la proportion est inférieure à 15 p. 100. Monsieur Harkness.

• (10.15 a.m.)

M. HARKNESS: Ai-je raison de comprendre qu'un bonne partie du mécontentement qui existe, tant à Esquimalt qu'à Halifax, est attribuable au fait qu'une proportion, disons de 15 p. 100, des travailleurs reçoivent un taux de salaire différent de celui du reste, et que c'est là une des causes du mécontentement?

M. CADIEUX: Il y a cela. Il y a aussi le fait que, par exemple, un conducteur reçoit, selon la formule des chantiers maritimes, $2.05 l'heure et que dans le même service, un conducteur est payé au taux courant de $1.85 l'heure. Nous sommes en contradiction, mais nous espérons que cette situation sera rectifiée par la reclassification à laquelle on procède.

M. HARKNESS: Vous avez à Esquimalt cette situation où des travailleurs reçoivent des salaires plus élevés que ceux des autres. A Halifax, vous êtes dans la situation où 15 p. 100 des travailleurs touchent des salaires plus faibles que ceux des autres. Ceci, évidemment, est une situation anormale pour commencer, mais dans un cas comme dans l'autre, elle cause nécessairement du mécontentement.

M. CADIEUX: Je suis d'accord.

M. HARKNESS: Cette situation, ainsi que je l'entends, est une des causes fondamentales du mécontentement, entre autres choses. Je pense que certains de ces autres messieurs iront plus profondément dans ces choses.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, je pense que ce que j'ai à dire est complémentaire de ce que vient de dire monsieur Harkness. Dois-je comprendre d'après ce qu'a dit plus tôt le ministre dans ses observations que les reclassifications du 1er octobre mettront fin à ces anomalies?

M. CADIEUX: C'est ce que nous espérons.

M. DEACHMAN: Alors, nous sommes encore à des mois de ce 1er octobre, période à laquelle on établira les domaines particuliers sur lesquels on pourra fonder la négociation collective. J'espèrerais qu'on fasse alors ces comparaisons et que l'objectif soit d'apporter des solutions qui placeront tout le monde sous le même barème de salaires. C'est ce que je comprends. De nouveau, cependant, en ce cas particulier, je me rends compte que le ministère ici doit administrer selon certaines règles établies par d'autres, c'est pourquoi j'ai suggéré à la fin de mes observations que tout interrogatoire approfondi sur la pratique même devrait être adressé aux fonctionnaires du Conseil du Trésor ou à M. Benson. Je pense qu'ils seraient très heureux de se présenter devant le Comité.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, si les membres du Comité n'ont pas d'autres questions à poser pour le moment, peut-être pourrions-nous faire appel à . . .

M. CHATTERTON: Si vous me permettez une interruption, M. le président, je pense que vous m'aviez donné la parole. J'avais levé la main.

Le PRÉSIDENT: Avant votre arrivée, monsieur Chatterton, nous avons établi dans les règles du Comité que les personnes qui comme monsieur Forrestall, et monsieur McCleave et vous-même ne sont pas membres du Comité, commencent à poser leurs questions dès maintenant. Voulez-vous commencer, monsieur McCleave?

M. McCLEAVE: Merci beaucoup, monsieur le président. Je crois parler au nom de nous trois, M. Chatterton, M. Forrestall et moi-même, en vous remerciant, vous et les membres du Comité, de votre courtoisie à notre égard. Je dois dire que cette concession qui permet aux non-membres du Comité de participer aux audiences du Comité est une excellente innovation, et je n'ai que des louanges à l'égard de celui qui l'a imaginée au cours de mes années d'exil.

Puis-je demander à M. Cadieux si ces équipes de négociations collectives doivent travailler dans les bureaux du Conseil du Trésor ou certaines seront-elles au ministère de la Défense nationale même?

M. SCOBIE: L'intention, comme le Ministre l'a indiqué—il parlait du discours prononcé à la Chambre des communes par le président suppléant du Conseil du Trésor, M. Benson—c'est que le bureau de révision de la classification, qui est un organe de la Commission du service civil pour le moment, entend consulter les deux avocats des chantiers maritimes avant l'introduction, le 1er octobre, du nouveau système de classification.

M. McCLEAVE: Alors, c'est une équipe du Conseil du Trésor et non du ministère de la Défense nationale?

M. SCOBIE: De la Commission du service civil.

M. McCLEAVE: Ou de la Commission du service civil.

M. SCOBIE: Oui.

M. McCLEAVE: Est-ce que le ministère de la Défense nationale, vous-même et d'autres fonctionnaires pourront faire des recommandations aux équipes de négociation collective?

M. SCOBIE: Dans le procédé actuellement en cours, le ministère participe à l'action qui se poursuit actuellement en fournissant au bureau de révision de la classification des états relatifs aux emplois et aux fonctions qu'ils comportent, et dans les relations de tous les jours il y a échange de vue entre le ministère et les fonctionnaires du bureau de révision de la classification, de sorte que toutes les vues que le ministère pourrait avoir seront connues de la Commission du service civil.

M. CHATTERTON: J'ai une question supplémentaire, monsieur le président. Dans le cas des employés aux taux régnants, en vertu de la nouvelle classification, qui ferait les relevés pour comparer les salaires avec les salaires en cours dans la région? Est-ce que ce serait encore le ministère du Travail?

M. SCOBIE: A ce que je comprends, oui.

M. CHATTERTON: De sorte que les iniquités qui existent actuellement disparaîtront miraculeusement alors que le même ministère fera le relevé?

M. SCOBIE: Je l'ignore. Il existe un certain nombre de facteurs inconnus dans le moment, l'un d'eux étant la détermination de l'unité de négociation, et aussi l'étendue de comparaison qui sera utilisée comme base pour la détermination des taux. Je ne sais pas si ceci répond à votre question de façon

satisfaisante mais, au moins, voilà les faits à l'heure actuelle et il y a des inconnus.

M. CHATTERTON: Puis-je continuer ma question supplémentaire. Prenons, par exemple, les électriciens d'entretien du chantier maritime et les électriciens de navire. Ils se trouvent dans des échelles de salaire différentes ou, autrement dit, ils se trouvent dans la même échelle de salaire en dépit du fait que les électriciens d'entretien font un travail entièrement différent; pourtant, les deux sont mis sur le même pied et le ministère du Travail se sert de la même base de comparaison en établissant l'échelle de salaires au lieu de comparer les électriciens d'entretien qui font le même travail ailleurs, à l'Hydro de la Colombie-Britannique, par exemple. Ce n'est pas ce qui se fait; les salaires des électriciens d'entretien sont comparés avec ceux des électriciens de navire, qui font un travail complètement diffèrent. Ce genre de comparaison sera-t-il éliminé à l'avenir?

M. SCOBIE: Comme le dit le Ministre, nous l'espérons. Même à l'heure actuelle, la situation que vous avez décrite est une source d'inquiétude, évidemment, pour le Ministère et le Conseil du Trésor parce qu'elle provoque les questions que vous posez maintenant et, plus particulièrement, parce qu'elle crée un malaise chez les travailleurs. Je dois admettre qu'il est très difficile d'expliquer le système actuel dans lequel deux taux sont tirés de deux domaines de comparaison différents.

M. WINCH: Spécialement à moi, parce que je suis électricien et que je connais la différence. Ce sont deux métiers entièrement différents.

M. MCCLEAVE: Monsieur le président, je suis très intéressé à savoir combien le ministère de la Défense nationale même aura à dire dans la formulation des lignes de conduite relatives à la paye des employés dont nous parlons. Peut-être que cette question devrait être posée directement au Ministère. Le ministère pourra-t-il s'attaquer aux problèmes uniques en leur genre, comme par exemple ceux auxquels il a à faire face aux deux chantiers maritimes et faire des recommandations aux équipes de négociation collective du Service civil, ou bien le cas sera-t-il laissé à quelque formule générale qui pourrait laisser sur les bras du ministère des problèmes assez épineux?

M. CADIEUX: Je crois que notre collaboration dans ce domaine particulier consisterait à définir nos métiers et à fournir les renseignements approriés pour les comparaisons aux employés chargés de la responsabilité d'établir la ligne de conduite en matière de paye. Je ne crois pas que nos responsabilités aillent beaucoup plus loin que cela. On n'attend pas davantage de nous, et je ne crois pas que nous puissions faire plus que fournir des renseignements exacts ni plus que faire le regroupement, si vous voulez, de nos propres métiers, ce que nous nous efforçons de faire de la façon la plus honnête et la plus compétente possible. Je soupçonne que les représentants des employés auront eux-mêmes un mot à dire car le Bureau de la classification du service civil les consulte tout le temps.

M. MCCLEAVE: Pourront-ils présenter leurs propres idées sur le genre de formule qu'ils aimeraient voir appliquer?

M. CADIEUX: Je crois comprendre qu'ils ont cette occasion et elle leur sera fournie, monsieur McCleave.

M. McCleave: La raison pour laquelle je poursuis en ce sens, monsieur le président, c'est que l'autre jour j'ai laissé entendre dans le débat que les

problèmes qui nous confrontent à Esquimalt et à Halifax ne seront peut-être pas résolus avant la fin de juin et ces travailleurs sont très inquiets; toutefois, s'il leur était indiqué d'une façon quelconque qu'une nouvelle approche sera employée et que de nouvelles lignes de conduites seront suivies, cela pourrait fort bien les satisfaire et écarter toute action drastique de leur part.

M. CADIEUX: J'ai indiqué dans ma déclaration que j'étais prêt à rencontrer ces travailleurs afin de définir les sujets particuliers de mécontentement qu'ils pourraient avoir. Nous voulons coopérer avec eux dans toute la mesure possible dans la limite de nos responsabilités, vous comprenez. Nous ne déterminons pas les taux mais nous pourrions certainement leur fournir l'occasion, comme nous l'avons fait dans le passé, de présenter leurs griefs. Vous le savez, la dernière fois qu'ils sont venus ici, il en est sorti quelque chose et je crois que nous pourrions faire de nouveau la même chose.

M. MCCLEAVE: Cela pourrait se faire avant la fin de juin.

M. CADIEUX: Oui. Cela pourrait se faire dans quelques semaines. Nous pourrions également faire la même chose que la dernière fois. Leurs représentants sont venus à Ottawa; je les ai rencontrés et après cela, nous avons convenu de former un comité ministériel qui irait à Halifax faire enquête sur les plaintes. Je crois que, comme solution intérimaire, c'était bien réussi. Je suis certain que nous ferions de nouveau la même chose n'importe quand.

M. FORRESTALL: Monsieur le président, permettez-moi de vous remercier de m'avoir fourni l'occasion de venir prendre part aux délibérations du Comité ce matin. Je ne veux pas changer le point sur lequel on insiste mais, peut-être aborder un ou deux domaines spécifiques qui ont une certaine importance, du moins sur le littoral est . . .je ne suis pas sûr en ce qui concerne le littoral ouest. Je désire demander au Ministre ou à M. Scobie s'il pourrait expliquer aux membres du Comité et à moi-même, vu que je confonds un peu ces deux expressions, la différence essentielle entre classification d'emploi et évaluation d'emploi?

M. SCOBIE: La classification des emplois est un système dans lequel divers emplois qui ont une ressemblance en ce qui concerne les fonctions, les responsabilités et les qualités requises sont placés dans une catégorie ou dans une autre selon ces ressemblances et ces différences. L'évaluation des emplois est un plan dans lequel des valeurs sont données aux emplois ou aux classes dans le but de donner un véritable rang à ces emplois ou à ces classes et dans lequel sont par la suite attachées à ces valeurs mathématiques des valeurs monétaires produisant des échelles de salaires pour les classes qui ont entre elles des rapports fondés sur les facteurs qui entrent dans la classification, comme la complexité du travail, la surveillance, et ainsi de suite.

M. FORRESTALL: En d'autres termes, l'évaluation des emplois et la classification des emplois en un sens pourraient être interprétées comme étant simplement un autre nom pour l'établissement systématique des prix ou du coût de votre valeur du travail dans la détermination des projections que vous pourriez avoir à l'avenir?

M. SCOBIE: C'est un système.

M. FORRESTALL: Mais il existe une similarité entre les deux, dans le but visé auquel on pourra chercher à arriver au moyen de l'évaluation des emplois et de la classification des emplois.

M. SCOBIE: C'est exact. Si je puis m'étendre sur ce sujet juste pour un moment, avant qu'une évaluation des emplois puisse se faire, il est de toute nécessité d'introduire un ordre et système quelconque dans la classification de façon à avoir dans une seule et même catégorie tous les travailleurs ou tous les emplois où les fonctions, les responsabilités et les qualités requises sont similaires. Puis, à mesure que vous établissez vos catégories, vous pouvez y placer plus

tard une valeur et être certain que la valeur que vous placez sur cette catégorie se rapportera à tous les travailleurs qui font un travail similaire ou qui assument des responsabilités similaires. Les deux vont de pair.

M. FORRESTALL: L'une ne vas pas sans l'autre? L'une suit l'autre; l'une est une nécessité préalable à l'autre. Qu'est-ce que cela fait dans votre programme de classification des emplois aux chantiers maritimes dans le présent contexte maintenant que l'évaluation des emplois, du moins provisoirement, a été suspendue?

M. SCOBIE: C'est une mesure préparatoire en vue de l'introduction du régime de négociation collective. Dans l'intervalle, les mêmes lignes de conduite et méthodes continueront, à ce que je comprends.

M. FORRESTALL: Juste un éclaircissement; est-ce que le Conseil des métiers et du travail des chantiers maritimes, qui représente les divers corps de métier, syndicats et associations qui entrent dans la structure du chantier, est en soi l'agent officiel de négociation pour ces employés, comme ils sont groupés là dans le contexte du chantier?

M. SCOBIE: A l'heure actuelle, sans un système de négociation collective, nous pourrions difficilement dire qu'ils sont un agent de négociation. Dans le système actuel, il est probablement plus approprié d'employer l'expression «consultation»; cette expression est employée dans la loi sur le service civil et elle s'applique au service classifié. Je crois qu'il serait plus approprié de dire que les deux, le Ministère et le Conseil du Trésor, considèrent le Conseil des métiers et du Travail des chantiers maritimes d'Halifax comme le représentant des travailleurs pour les fins de la consultation.

M. FORRESTALL: Pour nous éloigner du sujet juste un moment—et je ne pose pas cette question pour plaisanter, parce qu'elle est très grave—est-ce que le sous-ministre est au courant de la gravité de la situation aux chantiers maritimes, de l'intention déclarée, je crois comprendre, de près de 5,000 employés, pas nécessairement au chantier maritime seulement mais à ses installations d'appui au dépôt d'armements, au dépôt de munitions de la marine et ainsi de suite dans toute la région. Je me demande si le Ministre voudrait bien faire ses commentaires sur ce sujet, peut-être à titre de proposition. Ce n'est pas véritablement une question.

M. CADIEUX: J'ai constaté, après les discours qui ont été prononcés en Chambre l'autre soir que la situation semble grave. Je croyais l'an dernier, après les entrevues que nous avions eues et l'entente qui était intervenue par la suite, que les employés étaient satisfaits de la solution intérimaire que nous avions trouvée. Voilà porquoi je vous ai informés, vous et M. McCleave, après le débat à la Chambre l'autre jour, que le sous-ministre et moi-même étudierons ce problème immédiatement avec les fonctionnaires du Conseil du Trésor, ce que nous avons fait. Les pourparlers ont débuté avec eux au commencement de la semaine et voilà pourquoi je viens vous proposer aujourd'hui la même procédure que l'an dernier: entendre ces employés et tâcher de définir exactement leur problème. Nous croyions que le procédé en cours actuellement en vue d'arriver à des négociations collectives nous permettrait d'attendre jusqu'au 1er octobre, date à laquelle la plupart de ces problèmes particuliers seront résolus; toutefois, s'il se pose, dans l'intervalle, des problèmes particuliers que nous pourrions régler provisoirement, il est entendu que nous pourrions rencontrer les représentants des travailleurs pour au moins en discuter.

M. FORRESTALL: Le problème particulier, c'est l'argent. Ils veulent la parité avec le littoral ouest et je suis certain qu'à part l'étude de 75 ou 80 cas d'espèce qui pourraient être réglés provisoirement je laisse simplement entendre que

c'est là le problème. Ce n'est pas un problème vraiment compliqué. J'apprécie votre déclaration et la rapidité de votre réaction aux discours de l'autre soir. Je suis certain que les travailleurs du chantier maritime d'Halifax l'apprécient aussi. Je voulais simplement que cela figure dans le compte-rendu du Comité, pour ainsi dire, de sorte que ces hommes n'aient pas à compter uniquement sur les rapports des journaux pour ces renseignements ou sur notre capacité de leur rapporter exactement ce que vous avez dit.

Il y a une ou deux autres questions, monsieur le président, que je pourrais poser. Les réponses à ces questions pourront peut-être être utiles à ces hommes tout en nous aidant nous-mêmes à mieux comprendre leur situation dans la période intérimaire qu'ils traversent. Peut-être, devrais-je encore cette fois adresser ma première question au Ministre. Le 1er octobre semble maintenant être le délai fixé; je me demande si c'est une date bien pratique. Si la loi sur les négociations collectives est adoptée, est-il vraisemblable que des négociations valables aient lieu cet automne?

M. CADIEUX: Je l'espère, mais c'est le plus que je puisse dire. Il y a tant de facteurs extérieurs qui entrent en jeu.

M. FORRESTALL: Prenons alors, monsieur le ministre, le cas hypothétique où les négociations collectives recevraient l'approbation de la Chambre, où toutes les conditions préalables requises pour aller de l'avant se trouveraient présentes, serait-il possible, pour le Conseil des métiers et du travail, pour les différents syndicats ou pour quiconque serait appelé à négocier pour ces hommes, de s'asseoir de l'autre côté de la table et d'exposer l'essentiel de leurs revendications en fait de parité des salaires?

M. CADIEUX: Vous avez supposé des conditions idéales. Si le bill est présenté en Chambre, adopté et ainsi de suite, bien sûr, je dis que oui.

M. FORRESTALL: Monsieur le ministre, je ne veux pas vous demander si oui ou non vous croyez que c'est possible parce que c'est sur ce point que vous vous prononcez. Toutefois, je suis d'accord avec vous. Je crois qu'il serait étonnant que ce soit possible cet automne; au contraire, je crois qu'il s'écoulera probablement de 12 à 18 mois avant que les véritables négociations courantes puissent devenir une réalité à ce niveau, l'un des derniers, en un sens, qui sera étudié.

M. CADIEUX: Je ne suis pas au courant de la marche de la reclassification, premièrement, et du temps qu'il faudra pour que les négociations aient lieu, et ainsi de suite. Il m'est très difficile de le dire. Je ne puis que deviner, mais je suis porté à croire que la date qu'ils ont fixée eux-mêmes, le 1er octobre, est une date d'entrée en vigueur; c'est ce à quoi ils veulent arriver.

M. FORRESTALL: Il n'y a plus qu'une ou deux questions. Je me demande, monsieur le président, si le Ministre ou le gouvernement ont jamais songé à ce que serait leur réaction actuelle à la question d'un statut intégral d'employé du service civil pour les employés aux taux régnants dans le contexte du minitère de la Défense nationale à cause de la nature de leur rôle dans notre organisation de défense?

M. CADIEUX: Je rattacherai cette question à une question de ligne de conduite. J'ai dit au début que nous, en tant que ministère, ne sommes pas ceux qui s'occupent effectivement de la ligne de conduite; la ligne de conduite doit être déterminée par le Conseil du Trésor.

M. FORRESTALL: J'ai essayé de ramener la question de la ligne de conduite dans le contexte du ministère de la Défense nationale à cause de la nature même de la gravité de la situation. Par exemple, si ces employés devaient quitter le travail et tenter de se mettre en grève, qu'arriverait-il à notre organisation de défense?

M. CADIEUX: Je dirai que ce serait bien malheureux, mais je reviens de nouveau au fait que l'établissement de la ligne de conduite n'est pas de notre ressort. Je ne dis pas cela pour esquiver le point en question. C'est tout juste un simple fait. Nous avons l'entière collaboration de M. Benson, ministre du Revenu National, qui veut bien, avec plaisir, comparaître devant le Comité et expliquer tout ce qu'il peut expliquer au sujet de la ligne de conduite actuelle qu'ils essaient d'établir.

M. FORRESTALL: Approximativement, de combien d'employés environ parlons-nous? J'en estime le nombre à 5,000. Est-ce exact?

M. SCOBIE: Je crois que ce chiffre est un peu élevé. Je crois qu'il est plutôt d'environ 3,200.

M. FORRESTALL: Serait-ce que ces employés se trouvent directement au chantier maritime et que les autres 800 sont répartis entre Shearwater, le dépôt d'armements, le dépôt de munitions, l'armée et l'aviation militaire?

M. SCOBIE: Vraiment, je ne sais comment répondre à cette question. Votre déclaration fait allusion à un chiffre de 5,000 employés.

M. FORRESTALL: Je ne suis pas certain, voilà pourquoi je le vous demande.

M. SCOBIE: Je crois comprendre qu'au chantier maritime même, où les problèmes ont leur origine, ce nombre comprendrait environ 3,200 employés.

M. FORRESTALL: Quel pourrait bien être le nombre d'employés du personnel civil à Shearwater?

M. SCOBIE: M. Smith dit, de mémoire, qu'il pourrait être d'environ 400 à 500.

M. FORRESTALL: Le nombre total serait maintenant de 3,600 à 3,700. Est-ce que le dépot d'armements serait compris dans le contexte du chantier maritime?

M. SCOBIE: Pas les travaux de réparation des navires, non.

M. FORRESTALL: Alors nous en ajouterions 300 ou 400?

M. SCOBIE: Je ne sais pas à quel chiffre vous voulez en arriver.

M. FORRESTALL: Monsieur le président, j'essaie d'en arriver au nombre total des gens qui sont atteints. Le point que je veux faire ressortir, évidemment, c'est simplement la gravité de la situation et la capacité totale de ces employés, tout loyaux qu'ils soient et qu'ils aient été pendant bien des années, de se concerter ou d'immobiliser, certainement, notre marine de guerre et l'organisation de notre armée sur le litoral est.

M. SCOBIE: Autant que je puisse comprendre, le chiffre que vous vous efforcez d'établir est le nombre des employés de la Défense nationale qui pourraient exercer une influence sur la capacité de production de ce ministère à Halifax ou dans la région de la Nouvelle-Écosse.

M. FORRESTALL: La région d'Halifax, je crois, comprend la nouvelle-Écosse. La région d'Halifax comprend, en grande partie je crois, l'Est du Canada à l'exception de Greenwood et de Summerside.

• (10.45 a.m.)

M. SCOBIE: Je crois que votre chiffre de 5,000 est probablement pas trop éloigné de la réalité dans ce contexte.

M. FORRESTALL: En ce qui concerne l'intégration des services, comme elle est descendue au niveau des employés du personnel civil, je crois comprendre

par exemple, que le parc du transport motorisé a sa base soit au chantier maritime, soit au Service technique de l'électricité et de la mécanique, qui est maintenant le bureau central fonctionnel du parc du transport motorisé. C'est une opération intégrée. Je sais que cela s'est produit et je me demande dans quelle mesure exactement cette question s'est posée ces derniers temps. Y a-t-il d'autres régions-clés où l'arrêt du travail pourrait avoir de graves résultats? Par exemple, il en aurait dans le transport motorisé; comme je l'ai dit, la marine de guerre ne serait plus en état de servir.

M. SCOBIE: Je crois que nous pouvons dire que les deux principales régions où cela pourrait probablement se produire et où cela aurait les effets les plus graves évidemment, sont celles où se trouvent les deux chantiers maritimes d'Esquimalt et d'Halifax et ces effets se feraient particulièrement sentir dans la partie du chantier maritime qui s'occupe de l'entretien autre que la réparation des navires.

M. FORRESTALL: Merci, monsieur le président. C'est tout pour le moment.

M. CHATTERTON: Puis-je commencer vu qu'il ne reste pas beaucoup de temps?

Le PRÉSIDENT: Oui. Nous devons être sortis d'ici dans à peu près dix minutes, peut-être un peu plus.

M. CHATTERTON: Malheureusement je n'étais pas disponible lorsque le débat a eu lieu en Chambre, les griefs après la motion des subsides, mais je veux faire bien comprendre au Ministre avec toute la sincérité dont je suis capable qu'il existe un grave mécontentement général au chantier maritime d'Esquimalt. Ce n'est pas nouveau; il existe depuis quelque temps. Je veux faire cette déclaration pour consignation. Dans la dernière partie de l'année dernière, il s'est fait une publicité considérable dans les journaux de Victoria particulièrement en raison de mes déclarations à l'effet que quelque chose n'allait pas au chantier maritime, qu'il y existait un grave mécontentement, à en juger par le nombre de plaintes que j'avais reçues. A la même époque, il s'est fait également de la publicité au sujet d'accusations d'agissements, de corruption. Je n'ai jamais participer à de telles déclarations. C'est ce que je veux établir bien clairement. Je ne possède aucun renseignement sur de tels agissements et la seule accusation que j'aie portée avait trait à la mauvaise administration et au mécontentement chez les employés.

M. CADIEUX: Me permettriez-vous de faire une remarque ici? Je suis au courant de l'accusation de corruption qui a été portée et j'espère que vous êtes au courant aussi des enquêtes approfondies et répétées qui ont été faites après qu'un certain monsieur, qui avait été congédié du chantier maritime d'Esquimalt, eut porté ces accusations. Apparemment, il a été interviewé par plusieurs députés; au moins sept députés ont reçu ses accusations et, dans chaque cas, nous avons fait faire une enquête distincte; le bien-fondé de ses accusations n'a jamais été établi. Par conséquent, il me fait bien plaisir d'avoir votre déclaration et je veux l'approuver en disant, pour ma part, que nous avons établi qu'il n'avait jamais été question de corruption.

M. CHATTERTON: Remarquez bien, monsieur le ministre, puisque vous avez soulevé cette question des accusations, qu'à mon avis, ce en quoi votre enquête a manqué son but, c'est que l'enquêteur n'a pas réellement contacté cet homme. Aux yeux du public, l'enquête a certainement paru suspecte parce que l'homme même qui a porté l'accusation n'a pas été interviewé par votre enquêteur.

M. CADIEUX: C'est ce qu'il dit mais ce n'est pas ce que nous disons.

M. CHATTERTON: Je vois. Excusez-moi. C'est ce qu'il a dit; je regrette.

Juste pour vous démontrer le mécontentement général qui existe, vers la fin de l'année dernière, j'ai rencontré les surveillants de tous les métiers du chantier

maritime, chacun d'eux. Nous nous sommes rencontrés chez moi pendant environ deux heures et chacun d'eux a dit la même chose; le mécontentement était inquiétant, d'abord, à cause des iniquités dans la paye et les classifications, ensuite, aussi en ce qui concerne l'administration. L'accroissement des formalités et ainsi de suite, était une plainte commune chez les employés mêmes. les employés du personnel civil. Ainsi cette chose existe réellement et, s'il s'est produit des changements, c'est dans le sens d'une aggravation. Le 1er octobre semble être une date magique. Je doute fort que ces problèmes puissent être résolus alors que les personnes en cause n'ont pas été entendues. J'ai mentionné les électriciens et je puis mentionner les télégraphistes CNAV; je puis mentionner la différence entre les surveillants et les hommes qui surveillent. . .il n'y a pratiquement pas de différence. Bien d'autres groupes n'ont pas été entendus. Toutes les plaintes sur lesquelles j'ai enquêté m'ont certainement paru très raisonnables. Si je puis soulever un point déterminé, pas plus tard qu'hier j'ai reçu un télégramme au sujet d'une décision du Conseil du Trésor qui approuvait une augmentation pour les organisations essentielles de la construction et de la mécanique mais cette augmentation ne s'applique pas au chantier maritime; elle s'applique aux casernes de Work Point et au camp de Nanaïmo. C'est supposé être une opération intégrée à compter du 1er avril de cette année. Pourtant la décision du Conseil du Trésor datée du 28 avril accorde à d'autres une augmentation de salaire mais non au chantier maritime même. Cela est arrivé il y a seulement quelques jours.

M. CADIEUX: Je me demande, monsieur Chatterton, si je puis vous faire remarquer que la date d'entrée en vigueur de ce changement est octobre 1965, et il est le résultat des relevés normaux que tient périodiquement le ministère du Travail. Évidemment, il est entré en vigueur en octobre 1965, date antérieure à celle à laquelle l'intégration est en vigueur.

M. CHATTERTON: Cela n'aide pas beaucoup les employés du chantier maritime.

M. CADIEUX: C'est le problème que nous étudions en ce moment même.

M. WINCH: Moi aussi, j'ai reçu le même télégramme. J'ai immédiatement écrit au Ministre et j'attends sa réponse avec impatience.

M. CHATTERTON: Monsieur le président, puis-je terminer, parce que nous n'avons pas beaucoup de temps. J'aurais beaucoup d'autres choses à dire mais je crois que le point important est d'entendre ces organisations. Je les ai trouvées, règle générale, très raisonnables et très réalistes. Elles connaissent la situation sur les lieux mais, pour une raison quelconque, elle ne perce pas. Si l'obstruction pouvait de quelque façon être supprimée, je crois que ces employés seraient satisfaits. Ils ne sont pas déraisonnables et, dans la plupart des cas, leurs plaintes sont raisonnables et bien fondées. J'ai étudié cette carte des catégories, des groupes, et ainsi de suite; je crois qu'il sera très difficile de placer ces employés dans leurs cadres appropriés d'ici le premier octobre et de placer ceux qui font le même travail sur la même base pour la paye. Je le crois sur votre parole, monsieur le Ministre, ce sera la date, mais je crois toujours que la chose importante, c'est que les plaintes de ces employés soient entendues. Ils ne parlent pas inutilement.

M. CADIEUX: Je suis de votre avis, mais lorsque vous parlez de difficultés, dans notre cas particulier, je crois que nous nous sommes efforcés de réduire le nombre de métiers particuliers qui était de plus de 300. Nous l'avons maintenant réduit à 110, ce qui est encore un nombre fort respectable. C'est un problème difficile. Mais comme je l'ai dit dans mes remarques antérieures, au début, nous ne déterminons pas la ligne de conduite, et c'est là la difficulté. En

ce qui nous concerne, le ministère accordera son aide lorsqu'il s'agit de plaintes et de cas bien précis. Mais le ministère accepte certainement le fait que ces employés sont raisonnables et que leurs plaintes sont légitimes. La seule chose que nous avons à faire est de nous efforcer de trouver une solution au moyen des voies qui sont à notre disposition. Nous croyons qu'ils seront consultés au cours de la reclassification qui est à se faire. Mais cela, évidemment, incombe à la Commission du service civil. Vous l'avez dit, vous espérez que cette date-cible du 1er octobre est réaliste. Nous espérons aussi qu'elle le sera.

M. WINCH: Monsieur le président, puis-je vous demander s'il y aurait la moindre possibilité d'obtenir une transcription du compte rendu de la séance d'aujourd'hui de façon que nous puissions en envoyer des exemplaires à Esquimalt et à Halifax. Je sais que nous avons besoin d'un certain nombre d'exemplaires. Ils pourront alors lire exactement les questions posées et les réponses que nous avons reçues.

Le PRÉSIDENT: Oui, nous ferons ce que nous pourrons. Il nous reste encore cinq minutes. Je ne veux pas que quelqu'un croie qu'il a été laissé de côté en ce qui concerne les questions.

M. MCCLEAVE: Ma question se rapporte à la formule des taux régnants et au fait qu'il existe des différences entre le chantier maritime et Shearwater. Pourtant, à toute fin pratique, ils se trouvent dans la même région. Je me demande pourquoi il faut qu'il en soit ainsi et s'il n'y aurait pas moyen d'apporter des corrections.

M. CADIEUX: Je crois qu'il est plus facile d'expliquer pourquoi il en est ainsi. Comment des corrections pourraient-elles être apportées? C'est une question à laquelle M. Scobie peut répondre. Nous avons parlé; nous avons une idée—une sorte de projet qui nous permettrait de corriger ces taux. J'espère que nous pourrons le réaliser. Puis-je demander à M. Scobie d'être plus précis? Je suppose que vous vous reportez précisément au cas des conducteurs?

M. MCCLEAVE: Oui, du transport motorisé...

M. CADIEUX: C'est un bon exemple.

M. SCOBIE: Le problème se pose parce que, comme je l'ai déjà dit, jusqu'au 1er avril 1966 au moins, il semblait raisonnable de considérer les conducteurs comme faisant partie du complexe des chantiers maritimes. Cela voulait dire que les taux applicables aux conducteurs étaient fondés sur les taux obtenus par comparaison aux sept chantiers maritimes. Cela était nécessaire aussi parce que un taux pour les conducteurs obtenu à la suite des relevés du ministère du Travail dans toute la région, aurait produit pour les conducteurs, des taux inférieurs aux taux résultant, pour les travailleurs, d'une comparaison avec les sept chantiers maritimes. Il ne semblait pas raisonnable, tant aux syndicats qu'à nous-mêmes, que les conducteurs, qui en bien des cas font fonction de surveillants, reçoivent moins que ceux qu'ils surveillent. Par conséquent, afin de remédier à cette situation anormale, nous avons convenu que les taux pour les conducteurs soient fixés de façon à être plus élevés que le taux pour les travailleurs du chantier maritime. Ce dernier taux, comme je l'ai dit auparavant, était fondé sur une comparaison avec les sept chantiers maritimes. Cela avait bien du bon sens dans le chantier maritime même, où cette comparaison était faite entre le travailleur et le conducteur. Si vous vous reportez à Shearwater, le taux y était déterminé par les salaires de la région d'Halifax. Les taux des travailleurs y étaient considérablement inférieurs au taux d'un travailleur des chantiers maritimes au moyen de la formule des sept chantiers maritimes. Bien que la chose ait semblé avoir beaucoup de bon sens et ait été satisfaisante pour les syndicats en septembre et octobre de l'année dernière, elle est maintenant une source d'inquiétude pour nous parce que dans les nouvelles bornes d'organisation se trouvent différents secteurs, de sorte que figurent

maintenant ensemble dans une seule et même unité d'organisation des travailleurs dont les taux de paye sont différents parce qu'ils sont tirés de comparaisons différentes.

M. CHATTERTON: J'ai une question supplémentaire. Puis-je vous demander pourquoi vous faites une distinction entre conducteurs de matériel léger et conducteurs de matérial lourd, en certain cas, et non dans d'autres?

M. SCOBIE: A mon sens, il s'agit d'une classification qui reflète la complexité du travail et il s'agit de deux catégorie réellement différentes.

M. HARKNESS: Je suppose que l'un est conducteur de camion et l'autre conducteur d'automobile, n'est-se pas? Ils sont tenus tous les deux d'avoir le même permis.

M. C. A. SMITH (*Directeur des relations industrielles et de la réparation des accidents du travail, ministère de la Défense nationale*): La distinction dépend en premier lieu du matériel utilisé dans l'unité. Normalement parlant, un conducteur de matériel lourd conduirait du matériel plus gros qu'un autobus de quarante places tandis qu'un conducteur sans qualificatif serait un conducteur de voiture du personnel, un conducteur de camion léger et d'autre matériel de ce genre. Si vous trouvez des conducteurs de matériel lourd dans certaines régions et non dans d'autres, cela dépend du matériel en usage dans ces régions.

M. CHATTERTON: Les deux ont besoin du même permis provincial. Au moins, il en est ainsi dans la Colombie-Britannique.

M. SMITH: Je crois que c'est exact.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est onze heures. Je crains qu'il nous faille libérer cette salle de comité. Avec votre assentiment, nous ajournerons à jeudi 2 juin. Merci.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,

LÉON-J. RAYMOND.

SÉANCE DU MARDI 31 MAI 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) du ministère de la Défense nationale.

TÉMOIN:

L'honorable E. J. Benson, ministre du Revenu national.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
24240-4

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

Président: M. DAVID W. GROOS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 5

SÉANCE DU MARDI 31 MAI 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) du ministère de la Défense nationale.

TÉMOIN:

L'honorable E. J. Benson, ministre du Revenu national.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
24240—1

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. David W. Groos

Vice-président: L'honorable Marcel Lambert

et Messieurs

Brewin	Harkness	Matheson
Carter	Hopkins	McNulty
Deachman	Langlois (*Chicoutimi*)	Rock
Dubé	Langlois (*Mégantic*)	Smith
Éthier	Laniel	Stefanson
Fane	Lessard	Winch—(24).
Foy	MacLean (*Queens*)	
Grills	MacRae	

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

CORRECTIONS

Fascicule n° 3—Mardi le 17 mai 1966

Témoignages:

Page 43:

Rayer le mot «simple» à la dernière ligne et remplacer par le mot «frappe».

Page 54:

Rayer le mot «lettres» à la ligne 10 et remplacer par «questions».

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 31 mai 1966

(6)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit aujourd'hui à 9 h. 35 du matin. Son président, M. David W. Groos, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Brewin, Carter, Deachman, Dubé, Éthier, Fane, Groos, Harkness, Hopkins, Langlois (*Chicoutimi*), Lessard, MacLean (*Queens*), MacRae, McNulty, Rock, Smith, Stefanson, Winch. (18).

Autres députés présents: MM. Forrestall et McCleave.

Aussi présents: L'honorable E. J. Benson, ministre du Revenu national; M. George F. Davidson, secrétaire du Conseil du trésor; M. J. D. Love, secrétaire adjoint (*personnel*) du Conseil du trésor.

M. Brewin signale trois erreurs dans le compte rendu de la troisième séance du Comité. Le Comité autorise les corrections nécessaires.

Le président informe le Comité de l'absence de l'honorable Léo Cadieux, pour cause de maladie, et aussi que la prochaine séance du Comité aura lieu à huis clos le jeudi matin, 2 juin.

Le président présente l'honorable E. J. Benson qui explique le système des salaires du gouvernement. A la suite de cet exposé, MM. Forrestall et McCleave interrogent le ministre sur le système actuel des salaires et sur les intentions futures concernant les salaires de certaines classes d'artisans employés par le ministère de la Défense. Une longue disnussion s'ensuit sur le système et les méthodes qui résulteront de la loi proposée sur les négociations collectives.

Le président remercie le ministre et les fonctionnaires. La séance est ajournée jusqu'au jeudi 2 juin 1966, à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le MARDI 31 mai 1966

● (9.35 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs nous avons le quorum et la séance est ouverte.

M. BREWIN: Monsieur le président, j'appelle votre attention sur le compte rendu de la troisième séance du Comité que j'ai reçu hier. Il contient une ou deux erreurs de caractère technique. A la page 43, trente-cinquième ligne, on me fait dire «Je comprends qu'il s'agit d'un simple rôle de reconnaissance». Mais j'ai dit «Je comprends qu'il s'agit d'un rôle de frappe». Puis, au bas de la même page, on m'attribue la question suivante: «Vous a-t-on demandé de remplacer les CF-104 par quelque autre méthode de simple reconnaissance?» Là encore, j'ai dit «par quelque autre méthode de frappe». Les experts comprendront la signification de ces mots.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Brewin, nous rapporterons le changement dans le compte rendu d'aujourd'hui. Celui de notre dernière réunion nous parviendra bientôt. Nous espérons hâter les choses à la suite de la demande que le Comité a formulée la semaine dernière. Nous l'aurons probablement aujourd'hui. Je ne fais aucune promesse, mais il sera distribué dès que nous l'aurons reçu.

M. BREWIN: Monsieur le président, je désirerais apporter une autre correction à la page 54. Je n'ai pas dû parler dans le microphone d'assez près. On me fait dire: «Monsieur le président, je n'ai pas fini. J'ai cédé la parole mais j'ai ici deux lettres . . .».

Je ne me souviens plus de mes paroles exactes, mais je n'avais sûrement pas de lettres. Le compte rendu devrait se lire «J'ai à l'idée deux questions», plutôt que deux lettres. Je crains qu'on me demande la production de ces lettres, mais je n'en ai jamais reçu.

Le PRÉSIDENT: Le compte rendu ne m'est parvenu qu'hier soir. Il y aura probablement d'autres modifications à faire quand les membres du Comité l'auront lu. J'avais remarqué une erreur mais je ne puis plus la retrouver.

Notre prochaine réunion cette semaine aura lieu jeudi à 9 h. 30 du matin et non pas à 3 h. 30 de l'après-midi comme nous l'avions indiqué. La discussion portera sur les ressources militaires de nos alliés et aura lieu à huis clos, à la demande du Comité. Veuillez noter l'heure de la séance, 9 h. 30, jeudi matin.

M. SMITH: J'espère que cette discussion sera plus utile que le dernier exposé qu'on nous a donné à huis clos. Pour tous les renseignements qu'on nous a donnés, on aurait tout aussi bien pu le faire sur la place du Parlement.

Le PRÉSIDENT: Nous prenons note de votre opinion, monsieur Smith. Ce matin, nous continuerons l'examen du crédit n° 1 et, à votre demande, nous avons obtenu la présence de l'honorable M. Benson, qui est le président intérimaire du Conseil du trésor. M. Cadieux est malade. Toutefois, deux fonctionnaires du ministère sont ici pour répondre aux questions sur le point de vue du ministère.

Nous continuerons la discussion sur les chantiers navals et le système de salaires. Je prierai M. Benson de s'approcher de la table afin que nous puissions l'interroger.

Nous avons aussi la présence de deux députés qui ne sont pas membres du Comité, MM. McCleave et Forrestall. Je les prie de se joindre également à nous, car ils portent un intérêt particulier à ce problème.

Monsieur Benson, avez-vous un exposé à nous faire?

L'hon. E. J. BENSON (*ministre du Revenu national*): Monsieur le président, je vous ferai un bref exposé de la question. Je suis accompagné du docteur Davidson, secrétaire du Conseil du trésor, et de M. Love, secrétaire adjoint (au personnel). Si j'ai bien compris, on nous a demandé de nous présenter au Comité pour répondre à certaines questions relatives au système de salaires du gouvernement. Nous ne pourrons peut-être pas répondre à toutes les questions, mais nous ferons de notre mieux.

Je commencerai par vous exposer brièvement quelques-uns des éléments principaux du système. Depuis de nombreuses années, il existe deux systèmes principaux de classement et de salaires, le premier s'applique aux fonctionnaires et le second aux employés payés aux taux courants. Pour les fonctionnaires, il existe des échelles de traitements applicables dans tout le pays qui sont revisées de temps à autre selon les règles établies par la loi du service civil. La procédure comporte une recommandation de la Commission du service civil, des consultations avec les associations de fonctionnaires et une décision finale du Conseil du trésor, qui représente le gouverneur en conseil. Dans le cas des employés aux taux de salaires courants, qui s'applique aux employés des chantiers navals, les salaires sont payés aux taux courants dans la localité intéressée et les décisions sont prises par le Conseil du Trésor à la recommandation du ministère du Travail. Dans les deux cas, on se fonde en grande partie sur un examen des taux de salaires payés par les employeurs qui ne font pas partie du service public.

• (9.41 a.m.)

Les taux des salaires des artisans et des ouvriers varient considérablement d'un endroit à un autre, dans tout le Canada. C'est pourquoi, le paiement des salaires courants nous paraît être le meilleur moyen de recruter et de garder le personnel compétent dont nous avons besoin, et qui est à la fois équitable pour les employés et pour le contribuable. C'est le concept général du système des taux courants de salaires qui existe sous une forme ou sous une autre depuis le début des années 20 et a été appliqué depuis cette époque par tous les gouvernements qui se sont succédé.

Les employés des chantiers navals, dont le Comité a discuté le cas, sont naturellement régis par le système des taux courants, avec quelques modifications. Pendant longtemps, ils furent payés aux taux des salaires courants des autres chantiers maritimes de l'endroit. Depuis 1961, les taux des salaires payés aux chantiers navals d'Halifax sont fondés sur les salaires payés par sept chantiers maritimes de l'est du Canada. Ceux du chantier naval d'Esquimalt

sont fondés sur les salaires de deux autres chantiers maritimes de la côte du Pacifique.

Telle est présentement la situation générale. Les membres du Comité n'ignorent pas que les systèmes de classement et de salaires sont en voie de revision et seront l'objet d'une nouvelle reclassification de la Commission du service civil. Ils savent également que le Gouvernement a récemment présenté un projet de loi autorisant le système des négociations collectives dans le service public. Ces développements, qui se rattachent étroitement l'un à l'autre, auront sans doute un effet important sur la situation. Ils permettront en premier lieu aux employés d'exercer la même influence sur leurs salaires et leurs conditions d'emploi que les employés de l'extérieur. J'ai déjà dit que ce système s'appliquera également aux employés payés aux taux courants. En attendant, il est important de maintenir l'application du système actuel et de l'administrer aussi équitablement que possible.

A cet égard, si les membres du Comité désirent étudier le sujet plus à fond, je les renvoie aux commentaires du rapport de la Commission Glassco, pages 172 et 173, du Volume I, sur le système de salaires du service public fédéral. On y explique le pour et le contre des taux de salaires régionaux par opposition à un taux national.

Le PRÉSIDENT: Vous avez entendu les commentaires du ministre. Nous passerons maintenant à l'interrogatoire; M. Hopkins m'a indiqué qu'il désire poser une question.

M. HOPKINS: En 1961, les charpentiers employés au camp militaire de Petawawa et, j'imagine, dans les autres établissements militaires canadiens, furent divisés en trois classes: menuisiers, ébénistes et charpentiers. Il sont mécontents de ce classement parce qu'en réalité tous font essentiellement le même travail. Par exemple, le charpentier est appelé à faire un grand nombre de travaux d'entretien ce qui exige la pratique de tous les ouvrages de menuiserie. Le menuisier, de son côté, répare des meubles et fait toutes sortes de travaux originaux qui exigent beaucoup de talent et des aptitudes diverses. L'ébéniste, naturellement, doit être un artisan accompli. Mais vous vous rendez compte que cette division en trois classes n'est réellement pas fondée. C'est pourquoi les charpentiers m'ont demandé de les aider à rétablir l'ancien système d'une classe unique. Ce système de classement n'a pas seulement ses effets sur les salaires, mais aussi sur la pension de retraite.

M. BENSON: Voici la situation en ce qui a trait aux charpentiers. Il n'y a aucun doute que le Conseil du trésor a rendu cette décision en 1961, probablement à la recommandation du ministère de la Défense nationale et en a accepté la responsabilité. Heureusement, je n'ai eu aucune part à cette décision car, en 1961, je goûtais les délices de la vie privée.

Toutefois, le Bureau de révision du classement étudie présentement le classement de tous les métiers et espère terminer son travail à l'automne de 1966. Ce stade s'impose en vue de la simplification et du remaniement des classes nécessaires à l'introduction du système de négociations collectives. Comme on l'a déjà expliqué, les unités de négociations collectives sont détermi-

nées par les groupes d'occupations qui eux-mêmes résulteront du classement. Dans tout le service public, on procède à une vaste reclassification des employés en vue de la réduction du nombre des classes et du groupement des 200,000 employés en unités convenables aux fins des négociations collectives. Tout ce que je puis dire au sujet de vos charpentiers, c'est que leur cas sera revu cette année et qu'ils seront peut-être l'objet d'un nouveau classement, ce que je ne saurais toutefois garantir. Le bureau de révision du classement qui revoit présentement le classement de tous les employés de l'État s'occupera aussi des artisans, y compris les charpentiers.

M. HOPKINS: Est-il possible que le nouveau classement les réunisse de nouveau en une même classe?

M. BENSON: C'est possible, mais cela relève du Bureau.

M. HOPKINS: Ma seconde question a trait aux pompiers du camp de Petawawa, dont les sentiments sont partagés par un grand nombre de leurs collègues des autres établissements du ministère de la Défense nationale. Pourrions-nous obtenir un rapport sur le nombre d'heures de travail par semaine de ces pompiers en regard des dispositions du Code du travail?

M. BENSON: Un tel rapport devrait émaner du ministère de la Défense nationale qui a les renseignements voulus. Je constate la présence de certains fonctionnaires de ce ministère qui noteront sans doute votre question et pourront vous répondre.

M. WINCH: J'ai quelques questions à poser par votre entremise au ministre ou au docteur Davidson. Dans la plupart des services du gouvernement régis par le système des taux courants de salaires, ceux-ci et les conditions de travail sont les mêmes qui sont reconnus par les syndicats ouvriers de la région dans les industries locales. Pourquoi alors, en ce qui a trait aux chantiers navals, les salaires ne sont-ils pas fondés sur les taux et les conditions généralement acceptés dans l'industrie?

Je passe immédiatement à ma seconde question, afin de ne causer aucun ennui additionnel. A la dernière séance, on nous a donné à entendre qu'il y aurait un rapport sur les chantiers navals au plus tard le 1er octobre, comme le ministre l'a indiqué indirectement il y a un moment. S'agira-t-il uniquement d'un rapport sur le classement et l'évaluation des tâches? Nous espérons qu'à cette date, la Chambre des communes et le Sénat auront adopté la loi sur les négociations collectives. Combien de mois après le 1er octobre faudra-t-il pour en arriver à une décision concernant les salaires et les problèmes qui préoccupent depuis des années les employés d'Halifax et d'Esquimalt? En d'autres termes, peut-on espérer un règlement pour le 1er octobre? Je n'y crois pas. Combien de mois additionnels, après des années d'attente, faudra-t-il encore pour en arriver à une entente finale? J'espère que mes questions sont bien claires.

M. BENSON: En réalité, trois points sont en jeu. Vous avez parlé du rapport sur le reclassement. J'ai dit qu'il s'appliquera à partir d'octobre, mais il ne sera peut-être pas terminé à cette date. Il faudra peut-être un mois ou deux de plus pour les dernières retouches. Mais la date de la mise en vigueur de la nouvelle classification et de l'inauguration du système de négociations collectives a été fixée au 1er octobre.

Maintenant, en réponse à votre première question: Pourquoi les taux courants aux chantiers navals sont-ils fondés sur ceux des autres chantier? la seule réponse que je puisse vous donner c'est que cela se fait depuis un grand nombre d'années. Depuis longtemps, ils sont basés sur les taux courants des chantiers maritimes locaux, à Halifax et à Esquimalt.

M. WINCH: Admettez-vous que la pratique générale des taux courants ne varie pas d'industrie à industrie?

M. BENSON: C'est juste. La pratique générale des taux courants est fondée sur les taux courants dans la localité intéressée, bien qu'il ne s'agisse pas nécessairement des taux reconnus par les syndicats, comme vous l'avez dit. Les taux des syndicats ne sont pas toujours adoptés, car il arrive qu'il s'agisse à la fois d'employés qui font partie des syndicats et d'autres qui n'en font pas partie.

J'ai dans ma propre circonscription quelques employés du ministère de la Défense nationale payés d'après les taux de salaires courants, y compris les charpentiers qui acceptent les taux établis par le syndicat et le *Builders' Exchange*.

Je ne saurais expliquer la raison pour laquelle ils ont été comparés à ceux de l'industrie de la construction maritime. C'est une coutume qui s'est établie et qui sera peut-être abandonnée quand nous aurons le système de négociations collectives. Toutefois, je vous signalerai que si l'on adopte les taux courants à Halifax, ce ne sera peut-être pas à l'avantage des ouvriers des chantiers navals. Ce ne serait sûrement pas le cas à Esquimalt où les salaires courants sont plus élevés que ceux du chantier naval. Mais à Halifax, on s'apercevrait peut-être que l'application pure et simple des taux courants serait désavantageuse aux ouvriers des chantiers navals. En réalité, c'est ce qui s'est déjà produit à Halifax. Je me souviens qu'en 1961, les ouvriers des chantiers navals étaient fort malheureux parce qu'on voulait les comparer à ceux des chantiers de construction maritime de l'endroit; ils prétendaient que la comparaison n'était pas juste. C'est alors que l'on adopta la formule de la moyenne des salaires courants dans sept chantiers maritimes de la côte de l'Atlantique. Auparavant, les ouvriers des chantiers navals d'Halifax se plaignaient des salaires payés dans les chantiers de construction maritime et, si je me souviens bien, on accorda un supplément de 5 c. l'heure à vingt classes d'employés et c'est ce qui se fait encore. Bien que la comparaison porte maintenant sur sept chantiers maritimes de la côte de l'Atlantique, les ouvriers des chantiers navals reçoivent encore 5 c. de plus que la moyenne des taux courants dans les sept autres chantiers maritimes.

Maintenant, une fois que la reclassification aura été complétée, en vue de grouper les employés en unités pour les fins des négociations collectives et qu'elle sera mise en vigueur le 1er octobre, le temps qu'il faudra pour la détermination des nouveaux taux de salaires dépendra de la durée des négociations collectives. Vous savez tous qu'avec le système actuel de revision tous les deux ans, il faut environ six mois ou davantage pour franchir toutes les étapes de la procédure et je ne sais pas quelle est la date de la mise en vigueur des décisions dans tous les cas, mais cette fois-ci l'application est fixée au 1er octobre. Il est bien difficile de prédire quelle sera la longueur des négociations collectives. Dès que les unités de négociation auront été déterminées et qu'elles voudront négocier avec le Conseil du trésor, celui-ci sera prêt à entamer les discussions préliminaires. Les deux parties désireront sans doute des renseignements supplémentaires. J'espère que le Bureau de recherche sur les salaires continuera de fonctionner sans parti pris et fournira aux représentants des

employés et du gouvernement tous les renseignements dont ils auront besoin dans leurs négociations. Mais tout cela demande un certain temps.

M. WINCH: Me permettrait-on une seule question supplémentaire? Le ministre nous dit qu'il faudra peut-être six mois après le 1er octobre pour que la reclassification soit appliquée; pense-t-il que le rajustement des salaires sera rétroactif et à partir de quelle date?

M. BENSON: A partir du 1er octobre, date de la révision.

M. WINCH: Merci.

M. BENSON: J'ajouterai que les renseignements sur lesquels les taux des salaires seront fondés et qui seront à la base des négociations collectives, ont trait aux taux des salaires payés le 1er octobre. Nous savons par expérience qu'il faut six mois au Bureau de recherche sur les salaires pour colliger et analyser ces renseignements, avant de les communiquer au gouvernement, au Conseil du trésor et aux associations d'employés et que ceux-ci puissent les utiliser.

M. WINCH: Mais vous dites que les nouveaux taux de salaires seront rétroactifs au 1er octobre de l'année courante? C'est bien la date déterminée?

M. BENSON: C'est exact.

M. SMITH: Cette reclassification une fois terminée n'aura-t-elle pas pour effet de supprimer la catégorie d'employés payés d'après les salaires courants?

M. BENSON: Cette catégorie est certainement appelée à disparaître vu que les employés seront dorénavant inclus dans les classes d'emplois que la Commission du service civil est en train d'établir. Ils seront représentés dans les négociations avec le gouvernement qui détermineront les échelles de salaires. Ce seront les négociations collectives qui aboutiront à l'adoption des taux de salaires courants, le cas échéant. En vérité, les arguments sont nombreux en faveur de l'adoption des taux de salaires courants par les deux parties en cause, c'est pour cela que j'ai mentionné le rapport Glassco. Quand on a une échelle nationale de salaires applicable dans tout le pays, comme on a pu le constater lors de la grève des employés des postes l'an dernier, et je frémis rien qu'à y penser, il arrive que tout va bien dans certaines régions. La difficulté se présente dans les régions où l'échelle nationale, qui représentait la moyenne nationale au moment de son établissement, ne correspond plus avec les salaires payés aux employés occupant des fonctions similaires. Si vous vous en souvenez, Montréal, Toronto, Hamilton, Windsor et Vancouver étaient des endroits où les employés faisant un travail de même nature recevaient des salaires plus levés et c'est là que les difficultés surgirent.

M. SMITH: Vous avez parlé des charpentiers, monsieur Benson, et j'imagine que vous avez un plus grand nombre de fonctionnaires dans votre circonscription que j'en compte dans la mienne. L'une des causes de mécontentement dans les camps militaires, c'est que lorsqu'il s'agit du rajustement des salaires, avant que la question ait été débattue par le Conseil du trésor, le ministère du Travail et le ministère de la Défense nationale, l'échelle de salaires approuvée pour les charpentiers ne correspond déjà plus avec celle des plombiers. Vous hochez la tête. Vous êtes au fait de ce problème auquel nous sommes en butte.

M. BENSON: C'est un problème perpétuel qui se présente dans le cas des artisans de ma circonscription. Le ministère du Travail fait une enquête et lorsqu'il a finalement approuvé un rajustement des salaires on prétend qu'il y a eu une autre hausse et nous nous trouvons toujours au même point.

M. SMITH: Oui. Les échelles applicables aux différents métiers ne correspondent plus.

M. BENSON: C'est exact. Mais la conclusion d'accords de deux ans devrait régler ce problème. Le docteur Davidson me rappelle que les rajustements des taux des salaires sont plus fréquents que ceux des traitements des fonctionnaires. Avec le système des négociations collectives, si nous arrivons à une entente de deux ans, les intéressés ne seront pas toujours à faire des comparaisons avec d'autres classes d'employés vu que les échelles de salaires auront été établies à la suite de négociations auxquelles ils auront participé, ou à la suite d'un arbitrage, et ils connaîtront à l'avance la date des changements de salaires. Dans le cas des taux courants, la difficulté résulte du fait qu'on ne sait jamais à quel moment il se produira un changement. Chaque fois que le ministère du Travail fait une étude et que l'on se renvoie la balle de part et d'autre, comme vous le dites, lorsqu'une augmentation est approuvée il y a déjà d'autres catégories qui ont eu une nouvelle augmentation dans l'intervalle.

• (9.50 a.m.)

M. SMITH: Lorsque le système des négociations collectives sera en vigueur, chaque ministère devra-t-il discuter avec les électriciens, les plombiers, etc. et conclure des ententes séparées? Est-ce ainsi que les choses se passeront?

M. BENSON: Non. Le docteur Davidson pourra dire si je fais erreur, mais il arrivera, bien que les catégories n'aient pas encore été déterminées, qu'un bon nombre de métiers seront représentés par le même agent négociateur. Celui-ci verra à la détermination des taux des salaires pour chaque métier ou groupe d'occupations qui feront partie de l'unité de négociation.

M. SMITH: De sorte que les écarts normaux seront déterminés une fois. . .

M. BENSON: Une fois pour toutes dans une même convention.

M. SMITH: Pour une période de deux ans.

M. BENSON: Pour la période que l'on aura fixée.

On me dit que dans la catégorie opérationnelle, un groupe général d'ouvriers et d'artisans réunira. . .

M. SMITH: Citez-vous un document public?

M. BENSON: Ceci se trouve dans le rapport du comité préliminaire sur les négociations collectives dont vous avez un exemplaire. A la page 49, on mentionne la catégorie opérationnelle et les groupes d'occupations qui y seront inclus. Ces groupes n'ont pas été définitivement formés; il s'agit d'une recommandation.

L'un des grands problèmes qui se pose dans le service civil et se posera dans les négociations collectives avec le gouvernement fédéral résulte de la grande variété des emplois qu'il est impossible de diviser en 300 groupes, par exemple, ce qui rendrait impossible les négociations collectives. C'est pourquoi on s'efforce de les répartir en 67 ou 68 groupes.

M. SMITH: Il m'a toujours paru qu'il serait possible de négocier en même temps avec les plombiers, les électriciens et les charpentiers.

M. BENSON: C'est ce qui se fera.

M. SMITH: C'est ce que l'on propose. Je poserai maintenant une ou deux questions dans le même ordre d'idées. Dans quelle mesure le gouvernement reconnaîtra-t-il les normes provinciales? Par exemple, en Ontario, les électriciens doivent avoir une licence, les plombiers aussi et je pense qu'on appliquera la même règle aux charpentiers au cours de l'année. Jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas reconnu les licences provinciales; il emploie comme charpentier un homme qui se présente avec une scie et un marteau, qui n'a pas la compétence exigée et ne serait pas reconnu comme charpentier dans la pratique courante. Songe-t-on à accepter les normes provinciales?

M. BENSON: L'établissement des normes applicables aux divers groupes relève du Bureau de revision du classement qui s'y emploie présentement. Aucune décision n'a encore été arrêtée à ce sujet vu qu'on est encore à étudier la composition de ce groupe.

M. SMITH: Je pense qu'on ferait bien d'accepter et d'exiger les normes provinciales parce qu'elles encouragent les gens à se perfectionner dans leur métier. Nous désirons tous l'amélioration du niveau de l'éducation et de la formation professionnelle et si l'on exigeait les normes provinciales et appliquait les règlements provinciaux, ce serait à l'avantage des charpentiers et des plombiers. Dans les grands camps militaires, il se produit du mécontentement lorsqu'un plombier qualifié qui a sa licence depuis dix ans et touche le salaire courant de $1.85 ou $2.25, ou tout autre taux courant, voit arriver un individu que l'on a recruté dans la rue pour ainsi dire et qui se dit plombier et reçoit le même salaire.

M. BENSON: Je me ferai un plaisir de signaler vos commentaires au Bureau de revision du classement. Toutefois, ceci peut causer des difficultés au gouvernement fédéral, car pourrait-il refuser d'employer quelqu'un dans la province d'Ontario, par exemple, qui est reconnu dans la province du Nouveau-Brunswick, pour la raison que les normes de l'Ontario sont différentes?

M. SMITH: Monsieur Benson, je me rends compte de la difficulté, mais je pense qu'il y aurait lieu de s'engager dans cette voie. Je pourrais vous citer l'exemple d'un mécanicien de machines fixes qui est licencié en Nouvelle-Ecosse et dans une autre province et qui ne peut obtenir un emploi au Camp Borden.

M. BENSON: Je n'ai de conseils à donner à personne, mais peut-être que le gouvernement fédéral pourrait établir ses propres normes...

M. SMITH: A condition qu'elles soient assez élevées, ou raisonnablement élevées.

M. BENSON: ...en tenant compte des exigences des provinces. Toutefois, ceci relève du Bureau de revision du classement. Nous lui signalerons vos commentaires.

M. CARTER: M. Smith a traité du sujet qui m'intéresse. Je me bornerai à une ou deux questions pour éclaircir certains points. C'est le Conseil du trésor qui prend la décision finale dans le classement des divers métiers, la menuiserie, par exemple.

M. BENSON: A l'égard seulement des employés qui ne font pas partie des fonctionnaires classés.

M. CARTER: Pour illustrer le cas, est-ce le Conseil du trésor qui a rendu la décision finale concernant les charpentiers dont M. Hopkins a parlé?

M. BENSON: Oui, s'ils étaient des employés payés aux taux de salaires courants. A l'avenir, nous rendrons les décisions pour toutes les classes.

M. CARTER: Mais vous vous fondez sur les recommandations qui vous sont faites.

M. BENSON: Oui.

M. CARTER: Le Bureau de revision du classement dont vous parlez fera-t-il des recommandations?

M. BENSON: A l'heure actuelle, le classement des fonctionnaires régis par la loi du service civil relève de la Commission du service civil. Pour les employés payés aux taux de salaires courants, nous établissons leur classement à la recommandation du ministère et des autres intéressés.

M. CARTER: Oui.

M. BENSON: Mais tout cela va changer à l'avenir. Une fois que la nouvelle classification aura été adoptée, c'est le Conseil du trésor qui sera responsable du classement.

M. CARTER: Des artisans aussi bien que des fonctionnaires?

M. BENSON: Des artisans et des fonctionnaires.

M. CARTER: Pour revenir aux artisans, qui fait les recommandations, le ministère du Travail, le ministère de la Défense, ou quel autre?

M. BENSON: Parlez-vous du classement ou des taux des salaires?

M. CARTER: Oui, du classement à l'exclusion des salaires.

M. BENSON: La recommandation émane du ministère employeur.

M. CARTER: Et les syndicats ouvriers ne font aucune recommandation concernant le classement ou les normes?

M. BENSON: Non. Mais le ministère et le Conseil du trésor peuvent fort bien consulter les syndicats à cet gard.

M. CARTER: Pensez-vous que les négociations collectives s'appliqueront au classement aussi bien qu'aux taux des salaires?

M. BENSON: Toutes les questions relatives aux conditions de l'emploi pourront être l'objet de négociations collectives, mais le classement proprement

dit ne sera pas soumis à l'arbitrage par le nouveau bill qui sera présenté au Comité, dans un jour ou deux, je l'espère. Il pourra y avoir des discussions, mais la décision finale sera prise par le gouvernement.

M. CARTER: Comment ces négociations collectives seront-elles conduites? Quels seront les négociateurs? S'agira-t-il de groupes d'employés ou de syndicats? J'imagine que les employés payés aux taux de salaires courants font partie des syndicats.

M. BENSON: Pas tous. D'après le projet de loi établissant le régime des négociations collectives, une commission spéciale reconnaîtra et accréditera les représentants des 67 groupes d'emplois. Les organisations d'employés, qu'on pourrait désigner sous le nom de syndicats, mais qu'on continue généralement d'appeler associations d'employés, devront obtenir l'assentiment du groupe pour avoir le droit de le représenter, tout comme un syndicat doit obtenir l'appui d'un nombre suffisant de ses membres pour les représenter. L'organisation qui aura obtenu cet assentiment sera accréditée comme agent négociateur.

M. WINCH: Prenons le cas d'Esquimalt. Les électriciens qui y sont employés font partie du syndicat local 230, de l'I.B.E.W. Voulez-vous dire que les employés membres du syndicat 230 devront être accrédités à titre de groupe du chantier naval?

M. BENSON: Non, ils feront partie du groupe accrédité d'employés de ce métier au service du gouvernement dans tout le Canada. Dans leur cas, j'imagine que ce sera le groupe de la main-d'œuvre générale des artisans.

M. WINCH: En d'autres termes, vous supprimez le syndicat ouvrier?

M. BENSON: Non, ils feront partie du groupe d'employés de la réparation des navires. Si le syndicat des employés d'Esquimalt obtient assez de suffrages dans tout le pays pour représenter le groupe des employés de la réparation des navires, il sera l'agent négociateur. Mais, monsieur Winch, dans un groupe comme celui de la réparation des navires, il ne saurait y avoir cinq agents négociateurs qui chercheraient à conclure un accord avec le gouvernment. Il doit y avoir un représentant pour le pays tout entier.

M. FORRESTALL: J'espère, Monsieur le ministre, que vous vous rendez compte de la difficulté de réunir tout ce monde en un seul groupe.

M. BENSON: Oui, il surgira sans doute des problèmes. N'oubliez pas qu'il n'est pas obligatoire d'accepter le système de négociations collectives, mais en définitive je pense que tout s'arrangera. C'est comme si l'on disait qu'il est impossible d'organiser un groupe pour tout le pays. Mais on l'a fait et la chose est aussi possible pour le service civil.

M. CARTER: Ce groupe qui aura été approuvé pour tout le pays sera l'agent négociateur de plusieurs métiers?

M. BENSON: Oui.

M. CARTER: Il négocia pour tous les métiers?

M. BENSON: Il négociera pour tous les employés du groupe de la réparation des navires.

M. CARTER: Pour tous les employés des chantiers navals.

M. BENSON: Oui, pour tous ceux qui feront partie du groupe de la réparation des navires. Un conseil des syndicats pourrait être accrédité. Par exemple, les différents syndicats d'Esquimalt et d'Halifax formeront un conseil qui représentera le groupe de la réparation des navires. Ce conseil sera accrédité. Il peut y avoir un grand nombre de syndicats, mais ceux-ci devront s'entendre pour qu'un seul groupe national soit chargé des négociations.

M. SMITH: En d'autre termes, les électriciens, les plombiers et les charpenties devront nommer un agent négociateur qui les représentera?

M. BENSON: C'est exact.

M. WINCH: D'Halifax à Esquimalt?

M. BENSON: C'est exact.

M. WINCH: Quel mal de tête vous vous pr

M. WINCH: Quel mal de tête vous vous préparez!

M. HARKNESS: Vous songez à un groupe de réparation des navires qui représentera les employés des chantiers navals d'Esquimalt, d'Halifax ou d'ailleurs. Vous dites que ce groupe négociera aussi un taux de salaires pour les électriciens, disons.

M. BENSON: Pas nécessairement. Le groupe pourra décider que l'application des taux de salaires régionaux est désirable et négocier sur cette base. Les fonctionnaires classés eux-mêmes auront le même droit, s'ils pensent qu'il est à leur avantage d'être régis par les taux de salaires régionaux. Cette question sera alors examinée et fera l'objet de négociations.

M. HARKNESS: En d'autres termes, vous n'avez pas de décision arrêtée en faveur de l'application d'un taux national de salaires, ou d'un taux régional à un groupe en particulier.

M. BENSON: Lorsque le système des négociations collectives aura été institué, nous aurons une opinion à ce sujet, tout comme la direction a une opinion dans toutes les questions faisant l'objet de négociations. Je ne saurais dire quelle sera notre attitude, car elle n'a pas encore été définie.

M. DEACHMAN: Monsieur Benson, j'aurais une question supplémentaire sur ce point de l'accrédition d'un agent négociateur. Par exemple, un seul syndicat sera-t-il chargé de négocier pour tous les employés d'une même classe dans tout le pays?

M. BENSON: Il n'y aura qu'un seul agent négociateur. Celui-ci pourra être un conseil représentant plusieurs syndicats, mais il sera le seul négociateur. Il faut procéder de cette façon si l'on veut réduire le nombre des groupes de fonctionnaires à un total qui rendra les négociations possibles. Nous pensons qu'il ne serait pas pratique de dépasser le nombre de 67 groupes de négociations. Ce chiffre a été arrêté à la recommandation du comité Heeney et le gouvernement le considère raisonnable et pratique, car si on dépassait beaucoup ce nombre il deviendrait impossible d'appliquer le système des négociations collectives. Même avec ce nombre, nous serons constamment engagés dans des négociations.

M. SMITH: Ne pensez-vous pas que le nombre de 67 est déjà effroyablement élevé?

M. BENSON: Non, pas avec le système recommandé par M. Heeney, car tous ne sont pas l'objet de négociations en même temps. Toutes les catégories ne demanderont pas de négocier dès que la loi sera adoptée. Cela se produit par étapes à mesure qu'arrive l'époque de la revue cyclique. Dans le cas des employés à la réparation des navires, ce sera le 1er octobre prochain.

M. SMITH: En supposant qu'il s'agisse de conventions de deux ans, avec ces 67 syndicats, vous aurez une crise nouvelle toutes les deux semaines.

M. BENSON: Mais le même agent négociateur représentera plusieurs groupes à la fois, tous les professionnels, par exemple.

M. SMITH: Ce serait fort désirable.

M. BENSON: Nous ne dicterons pas aux fonctionnaires leurs méthodes d'organisation. Ils sont fort capables de veiller à leurs propres intérêts.

M. MCNULTY: Ce système s'appliquera-t-il aux militaires aussi bien qu'aux fonctionnaires civils?

M. BENSON: Les militaires et la gendarmerie royale ne sont pas admis aux négociations collectives.

M. MCNULTY: Comment pourront-ils négocier s'ils sont exclus de l'application de la loi, ou le ministère de la Défense nationale a-t-il l'intention de rendre la solde des militaires comparable aux salaires des fonctionnaires civils?

M. BENSON: En tenant compte de tous les impondérables, le ministère de la Défense vise à accorder au personnel militaire une solde équivalente aux traitements des civils. Chaque fois que l'on modifiera les traitements civils, il faudra remanier la solde militaire sur une base comparable, tout comme on le fait actuellement.

M. MCNULTY: Je ne pensais pas particulièrement aux fonctionnaires civils, mais aux salaires des industries extérieures.

M. BENSON: Non, la comparaison s'établit avec les autres fonctionnaires civils. Je ne voudrais pas qu'on pense les fonctionnaires canadiens insuffisamment rétribués. Le gouvernement est d'avis qu'ils sont bien rémunérés.

M. MCNULTY: Je pensais particulièrement à l'industrie de l'avionnerie. D'autres députés, comme moi, ont reçu des demandes de membres des forces de l'air à qui on offre dans l'industrie civile des salaires deux fois plus élevés que ceux du service militaire et qui voudraient en sortir. Ils ont signé un engagement de cinq ans et doivent donner un préavis de six mois pour obtenir leur licenciement. Naturellement, quelques-uns ne peuvent comprendre pourquoi un mois d'avis n'est pas suffisant puisqu'ils sont payés au mois, et il voudraient profiter des occasions qui se présentent.

M. BENSON: C'est une des conditions de leur convention collective. Chacun signe un engagement personnel. Je ne puis parler au nom de l'armée, de l'aviation ou de la marine, mais je ne pense pas qu'il soit possible de maintenir des forces armées si chacun peut en sortir à un mois d'avis.

M. MCNULTY: C'est vrai, mais le ministère de la Défense trouvera difficile de se tenir au niveau des salaires actuels.

M. BENSON: Le ministère fait ce qu'il peut. D'après ma propre expérience, je sais qu'à chaque relèvement des traitements des fonctionnaires, le ministère de la Défense nationale demande l'équivalence.

Mais c'est une situation à laquelle les autorités militaires doivent faire face. Dans les périodes de plein emploi dans l'industrie, l'armée a de la difficulté à garder les spécialistes qu'elle a formés. Je ne voudrais pas m'engager trop avant dans cette discussion, mais l'armée doit former des spécialistes. Lorsque l'un de ceux-ci est devenu expert après une formation qui a coûté très cher, on lui offre un emploi à l'extérieur à un salaire élevé. Naturellement, la tentation de sortir de l'armée est très forte. Nous en avons un exemple frappant dans le cas des pilotes d'avions. Leur formation coûte $250,000 et naturellement ceux qui n'ont pas eu à débourser ces $250,000 peuvent offrir un salaire plus élevé. C'est le gouvernement du Canada qui a défrayé le coût de la formation. Les compagnies de l'extérieur n'ont eu aucune dépense de ce chef et peuvent fort bien offrir des salaires plus élevés.

M. DEACHMAN: Mes questions porteront sur le même sujet que M. McNulty a abordé. Quelle est la responsabilité du Conseil du trésor dans l'établissement de l'échelle des soldes des forces armées?

Quelle est la politique du gouvernement à l'égard des membres des forces armées qui ont des fonctions comparables à celles des employés des autres services de l'État? Maintenez-vous la solde à un niveau inférieur et acceptez-vous le résultat inévitable des départs incessants, ou essayez-vous d'établir une parité afin de les garder dans les forces? Quelle est précisément la philosophie adoptée à ce sujet?

M. BENSON: Je répondrai d'abord à votre première question. Le Conseil du trésor est responsable de l'établissement des soldes militaires tout comme il l'est des traitements des fonctionnaires civils. En général, on s'efforce d'accorder aux membres des forces armées un revenu équivalent à celui des fonctionnaires. Telle est notre philosophie. Par exemple, lorsqu'un groupe de fonctionnaires obtient un relèvement de salaires, le ministère de la Défense nationale ne tire pas de l'arrière. Dès la revision suivante des soldes, il demande une augmentation pour ses membres qui font partie des mêmes catégories. Le Conseil du trésor doit examiner la situation avant de rendre sa décision. Il lui faut tenir compte de la question d'ensemble, car les allocations et les prestations de pensions sont plus élevées pour les forces armées que pour les fonctionnaires civils en général. On s'efforce alors d'égaliser le revenu global des membres de l'armée avec celui des fonctionnaires.

M. DEACHMAN: Examinons une couple d'exemples. Comment se comparent les échelles de paie d'un mécanicien de moteurs ou de fuselages de l'aviation militaire avec celles des mêmes mécaniciens du ministère des Transports? Je

pose cette question, parce que je sais que les mécaniciens de l'aviation militaire regardent avec envie les autres et voudraient bien travailler au ministère des Transports aux salaires payés par celui-ci. Soit que vous ayez raison et que les salaires soient égaux, soit qu'ils aient tort, et dans ce dernier cas il faudrait le leur démontrer.

M. BENSON: Comme je l'ai dit, nous nous efforçons d'atteindre la parité en tenant compte de tous les éléments. Il arrive certainement des moments où l'on est en retard dans l'ajustement des salaires, car il est impossible de tout faire à la fois quand on doit s'occuper de deux cent mille fonctionnaires et comparer leurs traitements à ceux des forces armées. Chaque fois que l'on procède à un rajustement pour un groupe quelconque, il est impossible de passer immédiatement à l'examen des soldes du groupe correspondant des forces armées. Il y a toujours un décalage et le ministère de la Défense nationale doit avoir le temps de faire sa recommandation au Conseil du trésor. Je n'ai pas réellement la compétence voulue pour discuter tous les problèmes relatifs aux recommandations du ministère de la Défense nationale touchant les échelles de soldes. C'est une question que vous pourriez poser à M. Cadieux. Je ne puis que donner les grandes lignes.

M. DEACHMAN: Je citerai un autre exemple, celui des pilotes que l'on a mentionnés il y a quelques instants. On a accordé aux pilotes une augmentation de pension qui ne s'applique pas aux navigateurs ou aux mécaniciens aviateurs du même équipage. De sorte que tous les membres de l'équipage de l'avion, sauf le pilote, doivent se dire que le ministère de la Défense nationale a dû prendre cette mesure à cause de la concurrence de l'extérieur. Mais s'il arrivait un accident, le pilote laisserait à sa veuve et à ses enfants une pension beaucoup plus considérable que ses coéquipiers, ce qui n'était pas le cas avant cette dernière augmentation. Je me demande si l'on accorde les augmentations équitablement à tout le monde, ou si le ministère a pris pour règle de s'occuper uniquement des secteurs où la concurrence est la plus vive.

M. BENSON: Dans le cas des pilotes, il fallait tenir compte de la demande extérieure pour les retenir dans l'aviation militaire.

Dans les décisions, il faut tenir compte de tous les avantages. Je ne pense pas que l'on ait tenté, bien que je puisse faire erreur, d'égaliser le salaire des pilotes des forces armées avec celui des pilotes d'Air-Canada ou des *United Air Lines*. Mais la somme globale des avantages dont ils bénéficient, y compris la pension, peut être assez attrayante pour les retenir dans l'aviation militaire, ou même pour les décider à signer un nouvel engagement, même si la paie est un peu inférieure à celle d'Air-Canada, par exemple. Il se produit forcément des différences selon la demande de certaines classes.

M. DEACHMAN: Mais quel est le résultat sur le moral de l'équipage? Sera-t-il meilleur ou moins bon à la suite d'une telle décision?

M. BENSON: Ce problème relève du ministère de la Défense. Le moral des forces armées ne concerne pas directement le Conseil du trésor. Je préférerais que vous discutiez cette question avec les autorités de ce ministère.

Le PRÉSIDENT: Deux autres membres du Comité désirent poser des questions. MM. Forrestall et McCleave, qui sont fort intéressés à ces problèmes, pourront ensuite poser les leurs. J'ajouterai qu'il n'y a pas d'urgence aujourd'hui à ce que nous quittions la salle, comme cela s'est produit déjà.

Une VOIX: Le Comité des comptes publics se réunit à onze heures.

M. BENSON: Il y a aussi réunion du Cabinet à dix heures.

M. WINCH: Une dernière question. La discussion a été fort intéressante, mais la principale raison pour laquelle nous avons demandé à M. Benson et au docteur Davidson d'assister à la présente réunion c'est que nous désirions étudier particulièrement la situation qui existe aux chantiers navals. Mes deux honorables amis d'Halifax et moi-même avons insisté fortement à la Chambre des communes sur le cas des chantiers navals d'Esquimalt et d'Halifax. Nos efforts étaient justifiés parce que nous nous inquiétons de cette situation que nous connaissons personnellement, non seulement à cause des effets directs du mécontentement aux chantiers navals, mais à cause de ses répercussions sur les forces armées et sur le ministère de la Défense. Après ces brèves remarques préliminaires, je poserai ma question au ministre. J'ai l'impression, et mes deux amis d'Halifax parleront pour eux-mêmes, que les employés des chantiers navals ne seront pas très heureux d'apprendre après des années d'inaction, qu'on attend un rapport le 1er octobre et qu'il faudra ensuite six mois ou un an avant qu'on rectifie la situation. C'est là mon opinion personnelle, mais le ministre pourrait-il nous dire si le Conseil du trésor a songé à la possibilité d'une décision intérimaire en vue de la solution des problèmes qui agitent les employés des chantiers navals?

• (10.29 a.m.)

Il est important que l'on fasse une déclaration formelle de nature à offrir quelque encouragement à ces employés. Je crains que si on leur dit encore une fois, comme on l'a fait l'an dernier et l'année précédente et l'année d'auparavant, que la question est à l'étude et qu'on fera quelque chose pour eux, ils ne soient guère satisfaits. Le Conseil du trésor pourrait-il prendre quelque décision intérimaire d'ici au 1er octobre?

M. BENSON: Je vous dirai tout d'abord, monsieur Winch, que je ne partage pas l'opinion qu'on n'a rien fait pour les employés navals depuis des années. Pour ne citer que les deux dernières occasions, on a accordé une augmentation de 8c. aux employés des chantiers navals d'Halifax le 1er mai 1965, et une autre augmentation additionnelle de 8c. le 1er janvier 1966.

En outre, on a apporté divers changements dans les conditions d'emploi à la suite des représentations qu'ils avaient faites à la fin de 1965. On a accordé quatre heures de paie supplémentaire aux employés du transport motorisé rappelés au travail; un taux de temps et un huitième pour le travail de nuit des employés du transport motorisé; triple paie pour le travail des jours des fériés; double paie pour tout le travail supplémentaire au delà de quatre heures les jours ordinaires; la pension et le logement aux équipages des navires employés à des tâches temporaires, avec un taux de paie initial équivalent à celui des officiers des navires, que l'on a approuvé en principe subordonnément aux conclusions d'une étude qui déterminera les effets de cette innovation sur les autres services; on a accordé la permission de garder pour soi les honoraires reçus comme membre d'un jury, demande assez étrange, mais que l'on avait faite.

M. WINCH: Je sais tout cela, mais on ne s'est pas occupé des problèmes qui ont abouti à la situation actuelle et au mécontentement qui se manifeste.

M. BENSON: Nous faisons présentement une enquête dans les chantiers navals des deux côtes sur les problèmes qui ont résulté de la réorganisation du ministère de la Défense nationale, alors que des employés sont passés sous un commandement différent, pour ainsi dire, ce qui a causé certaines anomalies assez graves. Un comité du ministère étudie présentement cette question.

Le PRÉSIDENT: Vous êtes en pourparlers avec les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale?

M. BENSON: Oui.

M. WINCH: Nous pouvons ainsi espérer une décision avant le 1er octobre sur certains problèmes que nous avons tous les trois signalés à la Chambre?

M. BENSON: Nous nous occupons certainement des anomalies et nous devrons leur trouver une solution, car des employés qui, avant la nouvelle organisation du ministère de la Défense, se trouvaient sous des commandements différents, sont présentement sous le commandement unifié. Il arrive que deux employés faisant exactement le même travail touchent maintenant des salaires différents parce que la base était autrefois différente. Les salaires des employés des chantiers navals étaient établis en comparaison avec ceux des employés des chantiers de construction maritime, tandis que les salaires d'autres employés étaient fondés sur une comparaison avec les taux de salaires courants en général. Il en est résulté des anomalies que nous sommes à étudier.

M. SMITH: Je pense qu'on a commencé cette enquête aux chantiers navals. Je n'avais qu'une seule question à poser et qui n'a pas grande importance.

M. MCCLEAVE: Je dois d'abord informer le ministre que plusieurs syndicats locaux affiliés au Conseil des métiers des chantiers navals d'Halifax ont déjà pris des votes de grève à l'appui de leurs demandes de relèvements de salaires, de sorte que M. Winch a raison de demander des mesures immédiates. Le Conseil du trésor est-il un organisme assez souple pour répondre à une situation comme celle-là? Je ne pense pas que l'on soit satisfait de la date du 1er octobre.

M. BENSON: Le Conseil du trésor est un comité du Cabinet et il est assez souple pour répondre à toutes les situations qui se présentent. Il fera face aux difficultés qui se produiront. Je ne saurais dire que nous accorderons des augmentations de salaires aux employés d'Halifax car nous n'avons pas même encore étudié la question. Le ministère de la Défense nationale ne nous a fait aucune recommandation à ce sujet.

M. MCCLEAVE: Nous vous enverrons le mémoire vers le milieu de juin, monsieur Benson.

M. BENSON: Nous examinerons certainement ce mémoire quand nous l'aurons reçu.

M. HARKNESS: A ce sujet, une grève légale est-elle possible présentement aux chantiers navals? Aucune loi ne l'interdit.

M. BENSON: Pendant tout l'été, vous avez dû le remarquer, j'ai évité de décrire ce qui constitue une grève légale ou une grève illégale.

M. HARKNESS: N'est-il pas vrai que les règlements actuels du service civil et les conditions qui régissent l'emploi au gouvernement ne mentionnent pas les grèves? De sorte qu'il ne saurait y avoir une grève légale en vertu des lois actuelles.

M. WINCH: S'il n'est fait aucune mention des grèves, pourquoi ne pourrait-on pas se mettre en grève?

M. HARKNESS: Naturellement, les employés peuvent quitter le travail, mais il ne saurait y avoir une grève légale au sens ordinaire.

M. BENSON: Le même point a été soulevé l'été dernier.

M. HARKNESS: Oui, les postiers ne pouvaient faire la grève légalement, mais ils ont cessé le travail.

M. BENSON: Il est inutile de prétendre qu'une grève est légale ou illégale quand les employés quittent le travail, à moins qu'on veuille les congédier tous.

M. HARKNESS: Mais le point principal est que les méthodes ordinaires de règlement des différends industriels ne s'appliquent pas dans de telles circonstances.

M. BENSON: C'est exact et c'est ce que nous tentons . . .

M. HARKNESS: En d'autres termes, les commissions de conciliation, de médiation et toutes les autres choses semblables n'existent pas dans de tels cas.

M. BENSON: C'est exact.

M. HARKNESS: C'est l'une des difficultés qui se présentent.

M. BENSON: La loi sur les négociations collectives a pour but de remédier à cette situation qui peut aboutir à des difficultés sans nombre quand on a affaire aux fonctionnaires.

M. MCCLEAVE: Quel est le rôle du ministère de la Défense nationale dans la détermination des échelles de salaires?

M. BENSON: Le docteur Davidson pourra me reprendre si je fais erreur, mais le ministère fait ses recommandations concernant ses fonctionnaires civils. Le Conseil du trésor les examine ensuite conjointement avec le ministère de la Défense nationale et rend une décision.

Le docteur Davidson me rappelle qu'il existe une distinction entre les recommandations concernant les salaires et la politique générale des salaires qui est uniquement du ressort du Conseil du trésor.

M. WINCH: Le ministère de la Défense nationale s'adresse-t-il directement au Conseil du trésor ou doit-il passer par la Commission du service civil?

M. BENSON: Il s'adresse directement au Conseil du trésor, pour ce qui est des employés payés aux taux courants des salaires et des membres des forces armées. Lorsqu'il s'agit de fonctionnaires classés, il doit passer par la Commission du service civil.

M. MCCLEAVE: Le ministère du Travail n'a-t-il que le rôle de colliger les données?

M. BENSON: Dans le cas des employés aux taux courants, il collige les données et fait au Conseil du trésor des recommandations fondées sur ces données.

M. MCCLEAVE: Pour ce qui a trait aux négociations collectives dans les chantiers navals, n'y aura-t-il qu'un seul groupe négociateur pour les employés d'Esquimalt et d'Halifax, ou bien le Conseil des métiers des chantiers navals d'Halifax pourrait-il représenter le groupe local, tandis qu'un organisme semblable représenterait les employés d'Esquimalt?

M. BENSON: Pour les négociations collectives, l'un des groupes occupationnels représentera les groupes de réparation des navires et négociera pour eux avec le gouvernement. Un groupe doit être accrédité pour parler au nom de ces employés dans tout le pays. Si je suis bien au fait, rien n'empêcherait ce groupe de comprendre des représentants du Conseil des métiers des chantiers navals d'Halifax et des représentants d'Esquimalt, mais les négociations pour les deux cas auront lieu en même temps.

M. SMITH: Pourriez-vous imaginer une situation semblable aux chemins de fer, où un seul groupe négociateur représenterait une multitude de syndicats?

M. BENSON: Ce serait tout à fait possible, oui.

M. MCCLEAVE: Les employés payés aux taux courants seront obligés de faire des dépenses formidables s'il leur faut voyager d'Esquimalt à Halifax pour renseigner le groupe négociateur sur leurs problèmes.

M. BENSON: C'est une difficulté possible, mais lorsqu'ils choisiront leurs négociateurs, ils devront se réunir à Ottawa, j'imagine et négocier collectivement avec le gouvernement.

M. SMITH: Ils auront probablement leurs réunions préliminaires à Miami ou à quelque autre endroit de ce genre.

M. BENSON: L'adoption du système des négociations collectives aura pour résultat une augmentation des frais des organisations d'employés parce qu'elles fonctionneront dorénavant comme les syndicats ouvriers et les cotisations de ceux-ci sont généralement plus élevées que celles des organisations d'employés du gouvernement.

M. MCCLEAVE: Puis-je revenir au problème particulier des métiers des chantiers navals? Le Code du travail prévoit le paiement de temps et demi après huit heures et quarante heures, tandis qu'on ne leur paie que temps et quart. Cette situation sera-t-elle rectifiée promptement?

M. BENSON: Ce problème est présentement à l'étude; il s'agit d'intégrer les fonctionnaires et les employés aux taux courants dans l'application du Code et nous le ferons aussitôt que possible dans tous les cas.

M. FORRESTALL: Monsieur Benson, pourrions-nous continuer la discussion de la reclassification et le concept d'un seul groupe négociateur pour tous les groupes de la réparation des navires? Dans une petite plaquette que vous avez publiée, on esquisse la situation qui existera en 1967 et l'on tente d'élucider une foule de questions. Cette publication est intitulée: «Le nouveau système de classement et de paie». Je voudrais savoir si, oui ou non, le gouvernement veut établir la parité dans tout le secteur de la réparation des navires?

M. BENSON: Parlez-vous de parité dans tout le pays?

M. FORRESTALL: Oui.

M. BENSON: Nous ne voulons rien établir avant d'avoir négocié avec les employés. Lorsque les employés intéressés entreprendront des négociations collectives, ce sera par l'entremise d'un groupe, représentant peut-être plusieurs autres groupes, qui négociera avec le gouvernement pour tout le pays. Ce groupe exposera son point de vue et le gouvernement fera valoir le sien.

Pour ce qui est de la parité des taux ou de l'adoption des mêmes échelles dans tout le pays, ou de taux de salaires régionaux, il exprimera sa manière de voir et nous ferons de même. Je ne saurais prendre aucun engagement.

M. FORRESTALL: La politique que vous venez d'exposer, bien qu'ayant des aspects multiples à cause de sa nature, est en général opposée à la parité des salaires et fondée sur les principes. . .

M. BENSON: Non, deux groupes sont en cause, les fonctionnaires non classés d'une part. . .

M. FORRESTALL: Mais je parle des groupes de réparation des navires.

M. BENSON: Très bien. Pour les groupes de réparation des navires il y aura en réalité deux taux régionaux, pour la côte et l'est et celle de l'ouest, respectivement.

M. FORRESTALL: Des taux régionaux pour la côte de l'ouest par opposition à la parité générale.

M. BENSON: Telle est la situation présente.

M. FORRESTALL: Et vous ne prévoyez pas de possibilité d'un changement avant le 1er octobre?

M. BENSON: Non.

M. FORRESTALL: Pour ce qui est des conditions de l'emploi, monsieur Benson, et sans vous demander de répondre à des questions qui se poseraient mieux après le 1er octobre, on a fait, comme vous l'avez dit 14 ou 15 améliorations notables dans la situation des employés des chantiers navals d'Halifax. Mais il reste aussi deux ou trois douzaines de points qui ont été soulevés dans le mémoire sur l'emploi et d'autres sujets. Le gouvernement, ou

le Conseil du trésor, ou l'organisme responsable ont-ils l'intention de tout renvoyer au 1er octobre, ou travaille-t-on constamment au règlement de toutes ces questions?

M. BENSON: C'est là une question qu'il vaudrait mieux poser au ministère de la Défense nationale, mais les pourparlers se continuent entre ce ministère et les employés et nous examinerons les propositions que le ministère nous fera au sujet des conditions de travail dans les chantiers navals.

M. FORRESTALL: Je ne parle que des conditions monétaires qui comporteront des dépenses additionnelles pour le gouvernement.

M. BENSON: Rares sont les conditions du travail qui ne comportent pas une question d'argent.

M. FORRESTALL: Je ne parle que des points secondaires, tels que la double paie pour le travail du dimanche des employés de la marine, la semaine de 40 heures pour les équipages des remorqueurs à incendies, les différences de salaires payés aux équipes de nuit et ainsi de suite.

M. BENSON: On nous a présenté 24 demandes l'automne dernier. Nous en avons approuvé six et les décisions ont été annoncées. Le Conseil des métiers des chantiers navals d'Halifax admit alors avoir été traité très équitablement.

M. FORRESTALL: Oui, il le fut certainement. Mais ce n'est pas le sujet de ma question. Je voudrais savoir si, oui ou non, on continue l'examen des 18 autres demandes et si le gouvernement se propose de faire quelque chose avant le 1er octobre, ou s'il préfère renvoyer ces questions aux négociations collectives.

M. BENSON: Bien,. . .

M. FORRESTALL: Je le regrette, je ne voudrais pas insister sur ce point.

M. BENSON: Votre question est réellement déraisonnable. Vous demandez si nous devrions abandonner les négociations avant de négocier.

M. FORRESTALL: Mais je vous assure, monsieur Benson, que ces employés sont sérieux, la question de la légalité ou de l'illégalité d'une grève n'a pas encore été examinée et je suis convaincu qu'elle ne sera pas finalement mise en jeu. Mais nous parlons du délai de 30 jours pendant lequel le gouvernement devra en arriver à un accord avec les employés des chantiers navals. Autrement, les deux tiers des forces canadiennes se trouveront immobilisés au début de juillet.

M. BENSON: Bien, vous. . .

M. FORRESTALL: Mais cette situation n'est peut-être pas très sérieuse.

M. BENSON: Certainement qu'elle est sérieuse. Les pourparlers avec les employés sont toujours sérieux. Comme nous l'avons dit, le gouvernement n'adopte pas une attitude irréductible et nous examinerons toutes les proposi-

tions qui nous seront présentées par le ministère de la Défense nationale. Le gouvernement a aussi d'autres responsabilités quand il traite avec ses employés. Il ne représente pas seulement le Parlement, mais tout le peuple canadien à qui il est responsable de ses actes. Par exemple, lorsque des gens demandent ceci ou cela, ou toutes sortes de choses, on ne saurait accéder à toutes les demandes parce que ce serait la solution la plus facile. Un gouvernement qui adopterait une telle attitude faillirait entièrement à ses responsabilités envers le peuple canadien. Mais le gouvernement accueille toutes les propositions et les examine.

M. FORRESTALL: Et pour vous atteindre dans le cas présent, il faut présenter un mémoire au ministre de la Défense nationale qui fera ou ne fera pas de recommandations au Conseil du trésor qui les examinera s'il les reçoit.

M. BENSON: C'est exact.

M FORRESTALL: Je regrette de m'être un peu éloigné du sujet, mais la reclassification, si elle comporte la parité des termes, ne signifie pas nécessairement la parité en dollars et en cents.

M. BENSON: La reclassification en cours est nécessaire à l'établissement de groupes qui pourront négocier collectivement. Après tout, lorsqu'il s'agit de négocier avec un groupe considérable, il faut d'abord un système de classement qui puisse être l'objet de négociations.

M. SMITH: Ce système de négociations permettra-t-il aux groupes d'employés de négocier le classement et les normes d'emploi aussi bien que les salaires?

M. BENSON: Ce sujet sera négociable dans ce sens qu'on pourra le discuter.

M. SMITH: Sera-t-il négociable?

M. BENSON: Il ne sera pas un sujet d'arbitrage. On pourra faire des suggestions au gouvernement au cours des négociations, mais c'est lui qui rendra les décisions.

M. SMITH: Sur le classement des emplois?

M. BENSON: Sur le classement, oui. Cette question est réglée par le projet de loi dont le Comité sera saisi.

M. SMITH: Ce n'est pas un sujet qui pourra être renvoyé à l'arbitrage, selon le projet actuel.

M. BENSON: D'après le projet de loi actuel.

M. MACLEAN (*Queens*): J'aurais une ou deux brèves questions. En premier lieu, j'aimerais à discuter la paie des équipages d'avions, mais comme le moment ne semble pas opportun je réserverai cette question.

Pour ce qui est des taux de salaires courants, les échelles de salaires sont fondées sur les taux courants dans la région, ce qui simplifie considérablement les choses. Est-il exact qu'en vertu du système de négociations collectives on conclura des accords pour une période de deux ans? Dans ce cas, il faudra négocier les taux de salaires anticipés pour cette période. Ceci rendra la

situation beaucoup plus difficile pour l'employeur, c'est-à-dire pour le gouvernement, car il sera impossible de déterminer deux ans à l'avance ce que seront les salaires d'alors. Il en résultera une tendance à l'escalade. Les employés soutiendront naturellement que les salaires augmenteront dans une certaine mesure et demanderont les taux les plus élevés qu'ils pourront justifier. Je pense que la première série de négociations aboutira en conséquence à une augmentation assez considérable des salaires.

M. BENSON: En premier lieu, je vous ferai remarquer que la plupart des accords conclus par les organisations de travailleurs ont une durée de deux ans et, en vérité les accords de trois ans sont de plus en plus fréquents. Naturellement, il faut anticiper les changements des deux années à venir. Vous remarquerez que les deux dernières décisions concernant les fonctionnaires comportent une escalade moyenne. Mais je ne conviens pas avec M. MacLean que la première série de négociations aboutira à des augmentations considérables car ce serait admettre que les fonctionnaires sont très insuffisamment rémunérés, ce que je ne pense pas.

M. MACLEAN (*Queens*): J'ai peut-être donné une fausse impression au ministre. Je veux dire qu'à l'heure actuelle la détermination des salaires des employés du gouvernement se fonde sur les taux courants du moment, tandis qu'à l'avenir elle sera basée sur la moyenne anticipée du taux des salaires des deux années à venir. En moyenne, on devra donc anticiper l'augmentation probable d'au moins un an.

M. BENSON: Oui, dans le cas des taux de salaires courants.

M. MACLEAN (*Queens*): Oui, de tous les employés.

M. BENSON: Dans le cas des fonctionnaires classés, il s'agit en réalité d'un accord de deux ans, car leurs échelles de traitement comporte une escalade au milieu de la période de deux ans. Quand nous aurons le système de négociations collectives, les employés payés aux taux des salaires courants se trouveront dans la même situation. En d'autres termes, environ 25,000 employés payés aux taux des salaires courants se trouveront dans la même situation que les 150,000 autres fonctionnaires, dans ce sens qu'en signant un accord le gouvernement tiendra compte d'une augmentation probable des salaires au cours de l'année suivante. Mais les services du Bureau de recherche sur les salaires seront à la disposition de l'employeur et des employés et ils fourniront les données relatives aux conditions courantes de l'industrie à cet égard.

Par exemple, on a signé récemment à Montréal un accord de deux ans avec les briqueteurs. Ce fait est connu des employeurs et des employés, de sorte que s'il s'agit de négociations avec des briqueteurs, on sait ce qu'ils gagnent à l'extérieur et le Bureau de recherche sur les salaires, que je tiens en haute estime comme d'ailleurs tout le monde dans la sphère du gouvernement et dans le pays en général, fournira les données nécessaires à la conclusion d'un accord d'une couple d'années.

La situation sera encore meilleure pour les employés payés aux taux courants parce qu'ils sauront ce qui les attend au cours des deux années à venir. On éliminera cette situation où les employés qui reçoivent une augmen-

tation peuvent dire: «Cette augmentation est basée sur des données vieilles de six mois et est insuffisante à l'heure actuelle», et reviennent immédiatement à la charge.

M. FORRESTALL: Combien d'équipes de négociateurs avez-vous? Avec tout ce retard, je me demande si le gouvernement pourra rattrapper le temps perdu.

M. BENSON: Nous aurons un personnel permanent de négociations collectives. Quel en sera le nombre, je n'en sais rien; il m'est impossible de mentionner un chiffre hypothétique de 100.

M. FORRESTALL: Ce personnel est-il de 100 employés à l'heure actuelle?

M. BENSON: Non, mais il le sera éventuellement.

M. FORRESTALL: Vous aurez ce nombre?

M. BENSON: Excusez-moi. L'effectif de la division du personnel employé aux négociations collectives, y compris les fonctionnaires qui déterminent les questions de personnel au Conseil du trésor est d'environ 100 personnes.

M. SMITH: La plupart des industries ont un système de négociations collectives.

M. BENSON: Oh, oui.

M. FORRESTALL: Où prendrez-vous ce personnel? Engagerez-vous des experts en matière de négociations, ou bien formerez-vous votre propre personnel?

M. BENSON: La Commission du service civil s'occupera du recrutement d'employés qui auront les aptitudes voulues. Nous avons déjà commencé cette organisation. Doug Love est un exemple de la classe de personnes que nous recrutons. Il sera le chef de cette division et nous avons été heureux d'obtenir son concours. Mon seul espoir, c'est que ces fonctionnaires conduiront les négociations collectives sans l'intervention des ministre.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, l'interrogatoire semble terminé.

En ma qualité de président du Comité, je remercie le ministre et ses fonctionnaires au nom de tous.

Je vous remercie, monsieur Benson.

• (10.56 a.m.)

M. WINCH: Je demanderai encore une fois, comme je l'ai fait à la dernière séance, s'il serait possible de hâter la publication du compte rendu de ces deux séances qui ont porté sur les mêmes questions.

Le PRÉSIDENT: Nous ferons le possible. Nous avons eu des difficultés la dernière fois. La division des comités est débordée par la traduction et tout le reste. Je sais que le secrétaire fait de son mieux.

La prochaine réunion du Comité aura lieu à huis clos jeudi prochain à 9 h. 30, dans la salle n° 307.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Consultez la liste des Comités.

LÉON-J. RAYMOND,

Président de la Chambre.

SÉANCES DU JEUDI 2 JUIN 1966 ET DU VENDREDI 3 JUIN 1966

Concernant le

Budget principal des dépenses (1966-1967) du ministère de la Défense nationale

---

TÉMOINS:

L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale; M. E. E. Armstrong, sous-ministre; le brigadier L. E. Kenyon, directeur général du Service des renseignements, et les officiers d'état-major, le colonel d'aviation A. F. Green et le colonel d'aviation R. H. B. Moffit.

ROGER DUHAMEL, M.A.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
2260-A

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

Président: M. DAVID W. GROOS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 6

SÉANCES DU JEUDI 2 JUIN 1966 ET DU VENDREDI 3 JUIN 1966

Concernant le

Budget principal des dépenses (1966-1967) du ministère de la Défense nationale

---

TÉMOINS:

L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale; M. E. B. Armstrong, sous-ministre; le brigadier L. E. Kenyon, directeur général du Service des renseignements, et les officiers d'état-major, le colonel d'aviation A. F. Green et le colonel d'aviation B. H. B. Moffit.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

24242—1

COMITÉ PERMANENT
DE LA
DÉFENSE NATIONALE

Président: M. David W. Groos

Vice-président: L'hon. Marcel Lambert

et Messieurs

Brewin
Carter
Deachman
Dubé
Éthier
Fane
Foy
Grills
Harkness
Hopkins
Langlois
(*Chicoutimi*)
Langlois
(*Mégantic*)
Laniel
Lessard
MacLean (*Queens*)
MacRae
Matheson
McNulty
Rock
Smith
Stefanson
Winch—(24).

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 2 juin 1966.
(7)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit aujourd'hui *à huis clos* à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. Groos.

Présents: MM. Carter, Deachman, Dubé, Éthier, Fane, Foy, Groos, Harkness, Hopkins, Lambert, Langlois (*Chicoutimi*), Laniel, Lessard, MacLean (*Queens*), MacRae, Matheson, McNulty, Rock, Smith, Stefanson et Winch (21).

Aussi présents: Du ministère de la Défense nationale: L'honorable Paul Hellyer, ministre; l'honorable Léo Cadieux, ministre associé; M. E. B. Armstrong, sous-ministre; le brigadier L. E. Kenyon, directeur général du Service des renseignements et les officiers d'état-major, le colonel d'aviation A. F. Green et le colonel d'aviation B. H. B. Moffit.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et il invite le brigadier Kenyon ainsi que le colonel d'aviation Green et le colonel d'aviation Moffit à présenter leur exposé. Les membres du Comité sont renseignés *à huis clos* sur les installations de défense des forces alliées; puis ils interrogent le ministre et ses conseillers.

A 11h.15 du matin, le Comité s'ajourne au vendredi matin 3 juin 1966, alors que la séance sera consacrée à la poursuite du débat sur l'OTAN et la division aérienne.

VENDREDI 3 juin 1966.
(8)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit aujourd'hui à 9 h. 35 du matin, sous la présidence de l'honorable Marcel Lambert, vice-président.

Présents: MM. Carter, Éthier, Fane, Foy, Grills, Harkness, Hopkins, Lambert, Langlois (*Chicoutimi*), Lessard, MacLean (*Queens*), MacRae, Rock et Winch (14).

Aussi présents: Du ministère de la Défense nationale: L'honorable Paul Hellyer, ministre; l'honorable Léo Cadieux, ministre associé, et M. E. B. Armstrong, sous-ministre.

Le Comité reprend l'étude du Budget principal du ministère de la Défense nationale pour 1966-1967. Les membres continuent d'interroger le ministre sur le crédit 1er, Administration du ministère, etc., particulièrement sur l'OTAN et le rôle de la division aérienne. On leur fournit des renseignements sur le nombre d'escadrilles, les types d'aéronefs et le personnel de la division aérienne.

Ils sont invités à faire parvenir au ministre par l'intermédiaire du président leurs autres questions sur ce sujet. Au cours du débat qui suit, on pose des questions sur le transport aérien, la défense continentale, les problèmes de partage de la production et les projets concernant les bases et la brigade aérienne en Europe.

Sur la proposition de M. Foy, le Comité s'ajourne à 11 heures. La prochaine séance aura lieu le jeudi 9 juin 1966 et sera consacrée à un exposé sur l'intégration et la réorganisation du quartier général des forces canadiennes.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrés au moyen d'un appareil électronique)

VENDREDI 3 juin 1966.

• (9.35 a.m.)

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs la séance est ouverte. Le président ayant dû s'absenter, je dois présider la présente séance.

Lorsque nous avons ajourné notre étude du crédit 1er, lors de la 5e séance, certains membres semblaient avoir d'autres questions à poser au sujet de l'OTAN et de la division aérienne. Si c'est le cas, nous leur permettrons de les poser. Le prochain article du programme établi par le comité directeur est l'étude de la question de l'intégration des forces armées.

M. Brewin était à interroger le témoin, et il est le seul membre du Comité qui ait manifesté le désir de continuer à poser des questions sur l'OTAN et la division aérienne. Étant donné qu'il n'est pas ici, et à moins que quelqu'un ait des questions pressantes à poser sur ce point, je propose que nous abordions le prochain article au programme, tout en signalant que le crédit 1er est toujours en délibération et qu'il pourra faire l'objet d'autres questions éventuellement. Le prochain article porte sur l'intégration et la réorganisation du quartier général des forces canadiennes.

M. WINCH: Dois-je comprendre, monsieur le président, qu'étant donné que M. Brewin est absent, les autres membres qui désireraient poser d'autres questions sur l'OTAN doivent attendre et les poser plus tard?

Le VICE-PRÉSIDENT: Non; vous pouvez les poser maintenant si vous le désirez. J'affirme seulement qu'il n'est pas nécessaire de poser vos questions ce matin simplement pour poursuivre l'étude du crédit 1er. Ce poste demeure à l'étude et vous préférerez peut-être poser vos questions une autre fois.

Je m'en remets aux membres du Comité. Si quelqu'un désire poursuivre l'interrogatoire du témoin, qu'il s'exécute.

M. HARKNESS: J'avais posé certaines questions sur le nombre d'avions CF-104 en service dans la division aérienne, et je crois que le ministre devait obtenir les réponses à ces questions.

L'honorable Paul T. HELLYER (*ministre de la Défense nationale*): Tout d'abord, monsieur le président, je crois qu'il y a eu un malentendu sur le sujet de la séance de ce matin. Je ne croyais pas qu'on étudierait également la question de l'organisation du quartier général; nous ne nous sommes pas en conséquence documentés à cet égard.

Je m'excuse de ce contre-temps, mais le programme qu'on nous avait remis prévoyait la poursuite de l'étude de l'OTAN; la question de l'intégration du quartier général devait être étudiée à la prochaine séance qui commencerait par la présentation d'un mémoire sur le sujet, qui ferait ensuite l'objet de questions.

M. HARKNESS: Il y a une semaine ou 10 jours, j'avais posé une question sur le nombre d'avions CF-104 en service dans la division aérienne, le nombre d'escadrilles, leur équipement et leur rôle.

M. HELLYER: Il y a 8 escadrilles en Europe. On m'informe que chacune des 6 escadrilles affectées à la force de frappe et aux attaques non nucléaires, dont les bases sont à Baden-Solingen et à Zweibrucken, compte 16 avions et que chacune des 2 escadrilles de reconnaissance dont la base est à Marville compte 15 avions, ce qui donne un nombre total de 126 avions.

M. HARKNESS: Combien d'avions CF-104 servent à l'entraînement au Canada?

M. HELLYER: J'ai ce chiffre quelque part sur un bout de papier, mais je ne l'ai pas présentement. Nous vous obtiendrons ce renseignement.

M. HARKNESS: Quel est le nombre d'avions de remplacement en cas de perte?

M. HELLYER: Il en reste quelques-uns; si vous désirez les chiffres précis, nous vous les obtiendrons. Nous pourrions peut-être téléphoner pour les obtenir.

M. HARKNESS: Pendant que vous tentez d'obtenir ces chiffres, pouvez-vous me dire quel est l'effectif total de la division aérienne?

M. HELLYER: Monsieur le président, je n'ai pas tous ces renseignements ici ce matin. Si vous abordez...

M. HARKNESS: Dans le cas présent et au cours des prochaines séances, je désire savoir particulièrement quels sont nos effectifs de combat.

Le but de notre organisation de défense est de fournir des troupes de combat qui pourront remplir les diverses tâches que nous avons assumées dans le cadre de l'OTAN, de NORAD, des Nations Unies, et de la défense générale du pays. Ce que je désire savoir, à mesure que nous étudions la question des forces affectées à ces diverses tâches, c'est le nombre des troupes de combat; en d'autres termes, le nombre de personnes qui peuvent entrer dans la mêlée et accomplir ces tâches, par rapport au nombre de personnes qui jouent un rôle de soutien, et qui exercent une fonction administrative.

• (9.45 a.m.)

M. HELLYER: Ce sont là des points intéressants qui méritent d'être éclaircis.

M. HARKNESS: Je me préoccupe depuis quelque temps du fait que le nombre total de nos troupes de combat, si je ne m'abuse, a diminué considérablement et est inférieur à celui du personnel administratif.

Si j'ai bien compris, l'intégration avait comme but général de réduire le personnel administratif et d'augmenter en proportion les troupes de combat et leur matériel, mais il me semble que c'est le contraire qui s'est produit.

M. HELLYER: D'abord, je voudrais nier votre allégation en attendant d'obtenir les chiffres pertinents; vous constaterez alors que votre allégation est fausse.

M. HARKNESS: C'est un cas où une déclaration générale ne suffit pas. Il me faut connaître le nombre réel de personnes affectées à ces tâches.

Le VICE-PRÉSIDENT: Il me semble que si vous étiez préparés pour l'étude de la division aérienne, vous pourriez fournir ce genre de renseignements.

Dans votre évaluation du rôle joué par la division aérienne, vous pourriez nous donner les effectifs nécessaires à l'exploitation d'un seul avion Starfighter. En faut-il 30, 35 ou 40? Y a-t-il une amélioration, ou ce nombre a-t-il augmenté? Voilà le genre de renseignement qui intéresserait le Comité. Vous est-il possible de faire ce genre d'évaluation à ce stade?

M. HELLYER: Monsieur le président, si nous pouvions obtenir ces questions par votre intermédiaire, nous nous ferions un plaisir de fournir les renseignements disponibles.

D'après des renseignements qu'on vient de me communiquer, le nombre approximatif des membres de la division aérienne est 5,500.

M. HARKNESS: De ce nombre, combien font partie du personnel administratif et de soutien?

M. HELLYER: Je crois qu'il vous faudrait d'abord définir ce que vous entendez par «personnel administratif et de soutien». Si on compare la proportion des pilotes à celle des autres catégories de personnes, on a toujours constaté qu'il faut un personnel nombreux pour faire voler un avion.

Je crois que nous pourrions obtenir les renseignements demandés si vous définissiez d'abord vos critères. Il faudrait nous soumettre vos questions.

M. HARKNESS: Je vous ai donné une idée du genre de renseignements que j'estime être nécessaires.

M. HELLYER: Il nous faut plus de précisions à cet égard. Je ne crois pas que nous puissions compiler une foule de renseignements qui n'ont pas trait à ce que vous demandez, ce qui suppose beaucoup de recherches. Nous avons plusieurs chats à fouetter.

Si vous dressiez une liste des questions qui vous intéressent, nous vous obtiendrons les renseignements que vous désirez.

M. HARKNESS: Je désire obtenir le même genre de renseignements au sujet des brigades, notamment les effectifs des bataillons d'infanterie, des régiments d'artillerie, des compagnies d'ingénieurs, etc.

M. CARTER: Je désire poser une question supplémentaire à celle de M. Harkness. Je suppose qu'il désire savoir comment se compare le Starfighter avec l'avion de chasse qui l'a précédé. Même s'il fallait un personnel plus nombreux pour l'exploitation du Starfighter que pour celle de l'autre avion, il nous faudrait comparer la puissance de tir des deux types d'avions.

M. HELLYER: Cela dépend, monsieur Cartier. On peut choisir presque tous les critères possibles, mais il faut le faire avec une grande circonspection. Je crois que les résultats de la comparaison du point de vue de la puissance de tir seraient étonnants. De toute façon, nous ne pourrions vous donner ces renseignements.

M. CARTER: Pourrait-on en avoir une idée juste sans cela? Voilà où je veux en venir.

M. HELLYER: Non.

Le VICE-PRÉSIDENT: A cet égard, n'est-il pas vrai que vos fonctionnaires ont établi à la suite d'expériences des critères servant à distinguer le personnel de combat et le personnel administratif et de soutien? Le ministère s'est toujours préoccupé de cette question. Je suis sûr que vos fonctionnaires et les membres des forces de défense ont réussi à préciser ces critères.

Je crois que M. Harkness et les autres membres du Comité seraient disposés à les accepter dans la mesure où ils sont définis.

M. HELLYER: Nous pouvons établir des renseignements comparatifs, mais vous nous faciliteriez la tâche en nous faisant part des points particuliers sur lesquels vous désirez des renseignements.

M. HARKNESS: J'ai déjà indiqué certains points particuliers en ce qui concerne les brigades et la division aérienne.

M. WINCH: Je désire poser une question supplémentaire au sujet de la division aérienne et de son matériel. Vu que le ministre et le ministre associé ne peuvent assister à toutes les séances du Comité, ce que nous comprenons facilement, et vu que nous constituons le Comité de la défense de la Chambre, j'espère que le ministre pourrait nous renseigner sur une question que j'estime pressante et importante.

Je crois savoir que les instructions données au ministère de la Production de défense relativement à l'achat du matériel aérien résultent d'une décision prise par le ministère de la Défense nationale. A cet égard, pourrait-on nous expliquer la situation exceptionnelle qui s'est produite l'autre jour à la Chambre des communes, lorsqu'on a demandé au ministre de la Production de défense si des pourparlers se poursuivaient en vue de l'acquisition de l'avion Mystère. Le ministre a finalement répondu que certains pourparlers qui se poursuivaient étaient sur le point d'aboutir.

Comme il s'agit d'une déclaration faite en Chambre, et que nous siégeons ici au Comité de la défense, nous aimerions être renseignés davantage sur cette question.

M. HELLYER: On a répondu en Chambre à une question écrite dans laquelle on donnait une description détaillée des avions en question.

M. WINCH: On a répondu ensuite à des questions orales à l'ordre du jour que les pourparlers se poursuivaient et qu'ils étaient sur le point d'aboutir.

A titre de membres du Comité de la défense, je crois que nous aimerions tous être renseignés davantage, au sujet de cet avion. Quel avion remplace-t-il? A-t-il été commandé? A quoi servira-t-il?

M. HELLYER: Les réponses aux questions que vous posez maintenant ont été données en réponse à la question écrite posée en Chambre.

M. WINCH: Pouvez-vous me dire ce que signifie la réponse de M. Drury «sur le point d'aboutir».

M. HELLYER: Cela signifie que le contrat est à la veille d'être signé.

M. WINCH: A titre de ministre, pourriez-vous nous donner des renseignements plus précis sur cet avion: combien y en aura-t-il, à quoi servira-t-il, quel avion remplacera-t-il et quand sera-t-il livré?

M. HELLYER: Les réponses à toutes les questions, sauf à la question sur la date de livraison, à laquelle je ne puis répondre étant donné que je l'ignore, ont été données dans la réponse écrite.

M. WINCH: Je désire poser une autre question à ce sujet. Je regrette...

Le VICE-PRÉSIDENT: Non, non, il s'agit d'une question pertinente. Ils n'entrent pas dans la division aérienne. Ils ne sont pas en service...

M. WINCH: Il s'agit d'un avion de transport pour les communications, n'est-ce pas?

M. HELLYER: C'est exact.

M. WINCH: Votre division ne s'en sert-elle pas pour le transport, ou bien cet avion sert-il uniquement à la mobilité de l'armée?

M. HELLYER: Non, il s'agit d'un avion affecté uniquement au transport en Amérique du Nord.

M. WINCH: Puis-je poser une autre question? Bien que cet avion serve uniquement au transport, il fera partie de notre force aérienne. Étant donné que vous avez affirmé qu'un contrat est à la veille d'être signé, songez-vous au fait que six de ces avions se sont écrasés, ce qui est plutôt exceptionnel?

M. HELLYER: Il s'agit d'un autre avion.

M. WINCH: Il porte le même nom.

M. HELLYER: Il a été construit par la même compagnie.

M. WINCH: Il s'agit du Mystère, n'est-ce pas?

M. HELLYER: Oui, mais c'est comme si on affirmait qu'un avion Lockheed C-5 est du même type que l'avion Lockheed Lodestar. Ils sont tous deux fabriqués par la même compagnie, mais ce sont des avions différents.

Il s'agit d'un avion de transport à réaction dont l'Aviation fait l'acquisition en vue de remplacer une partie de sa flotte actuelle d'avions de transport.

Nous enlevons du service un certain nombre d'avions Cosmopolitan dont l'exploitation est trop coûteuse, ainsi qu'un certain nombre d'avions Dakota et nous les remplaçons par un nombre inférieur d'avions Falcon, connus également sous le nom de Mystère II.

M. WINCH: Où entre l'avion Yukon?

M. HELLYER: Le Yukon est au Mystère ce que le Queen Mary est à une chaloupe, ou plutôt à un torpilleur. Le Yukon est un gros avion de transport à long rayon d'action. Le Falcon est un relativement petit avion de transport à réaction, rapide et à moyen rayon d'action.

M. WINCH: Ceci soulève la question de la politique générale de mobilité que vous avez établie, et dont vous nous avez souvent parlé. En vertu de quelle politique allez-vous faire l'acquisition de cet avion de transport qui n'est pas à

long rayon d'action et qui assurera la mobilité seulement dans les limites de l'Amérique du Nord?

M. HELLYER: Cet avion sert à la mobilité administrative plutôt qu'à la mobilité tactique. En d'autres termes, il n'est pas utilisé pour le transport de troupes sur le champ de bataille; il sert au transport des commandants et des inspecteurs dans le secteur de leur commandement, en vue de leur permettre d'exercer leurs responsabilités administratives.

M. WINCH: A cet égard, combien d'avions de ce genre avez-vous décidé d'acheter?

M. HELLYER: Sept. Ce nombre est bien inférieur au nombre d'avions remplacés et permet une réduction considérable des frais d'exploitation et d'entretien.

Les Falcons possèdent plusieurs avantages sur les avions qu'ils remplacent. Tout d'abord, ils sont beaucoup plus rapides; ils peuvent ainsi être affectés à un service central, ce qui réduit les frais d'entretien. Si l'un des commandants doit faire appel aux services de transport, il en fait la demande au centre qui assure le transport demandé.

La rapidité des avions permet aux équipages d'accomplir le trajet et de revenir le même jour dans le temps de vol alloué. Cela n'a pas toujours été possible dans le passé alors que les avions étaient moins rapides et que dans plusieurs cas le nombre des heures de vol dépassait le nombre maximum d'heures permis en vertu des règlements des forces aériennes. La mise en service de cet avion à réaction constitue un progrès en ce sens qu'elle accélérera les communications administratives, facilitant ainsi la direction des forces aériennes, et qu'elle permettra d'épargner une sommes d'argent très considérable en frais annuels d'exploitation et d'entretien.

• (10.00 a.m.)

Une VOIX: A quelle vitesse circulent ces avions, à 600, 500 milles?

M. HELLYER: Si je répondais 520 nœuds ou quelque chose du genre, ce serait une conjecture et un chiffre par trop éloigné. 575 milles à l'heure est une réponse approximative.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je désire poser une question supplémentaire. Ces avions seraient-ils également disponibles pour l'usage général du gouvernement?

M. HELLYER: Pas dans les circonstances ordinaires.

Le VICE-PRÉSIDENT: Il s'agit d'un avion à réaction pour le transport du haut personnel, n'est-ce pas?

M. HELLYER: C'est exact.

M. HARKNESS: Vous dites que cet avion doit remplacer le Cosmopolitan. Ce dernier est un genre d'avion tout à fait différent. Si j'ai bonne mémoire, le Cosmopolitan pouvait transporter de 30 à 40 passagers ainsi qu'un volume considérable de marchandises, qui pouvaient être chargées par une porte latérale. Si je comprends bien, cet avion, comme l'a dit le vice-président, est un genre d'avion de transport de haut personnel, qui peut transporter une dizaine de passagers, n'est-ce pas?

M. HELLYER: Les statistiques relatives aux vols effectuées par l'avion Cosmopolitan ont été examinées, et il a été déterminé qu'une très grande

proportion des vols ne transportaient qu'un petit nombre de passagers. On a estimé d'après ces renseignements que dans une proportion élevée des cas, un petit avion du genre du Falcon pourait remplir la mission à un coût d'exploitation inférieur du mille et à une vitesse beaucoup plus élevée.

En conséquence, c'est simplement en se fondant sur les vols antérieurs au moyen des Cosmopolitans et des Dakotas qu'on a constaté qu'il serait plus avantageux du point de vue de la rapidité et du coût de faire l'acquisition de l'autre avion.

M. HARKNESS: Les deux avions sont utilisés pour des tâches tout à fait différentes.

M. HELLYER: La tâche d'un avion correspond à son utilisation. Si vous songez à la capacité, celle-ci est différente: dans le cas présent, la tâche qui sera accomplie par le nouvel avion était accomplie antérieurement par l'avion Cosmopolitan.

M. HARKNESS: Par le Cosmopolitan, le Dakota ou par d'autres types d'avions disponibles.

M. HELLYER: C'est exact, mais pour le transport de moins de 10 passagers dans plusieurs cas.

M. HARKNESS: Sauf que le Cosmopolitan servait essentiellement comme transport de troupes et de marchandises. Le Mystère est un avion d'un genre tout à fait différent; en d'autres termes, il ne remplace pas le Cosmopolitan. Il le remplace peut-être dans l'exécution de certaines tâches, mais il s'agit néanmoins de deux types d'avions différents, en ce qui concerne leur fonction et leur conception.

M. HELLYER: Il est vrai qu'il s'agit de deux types d'avions différents, mais qui exercent les mêmes tâches. Je crois que vous admettrez, monsieur Harkness, que la justification de l'achat de l'avion Cosmopolitan à l'époque avait été assez difficile à déterminer. De fait, il a fallu déployer une certaine ingéniosité pour les caser.

Nous tentons de rationaliser quelque peu la situation et de disposer d'un excédent qui n'est pas vraiment nécessaire, d'en garder suffisamment pour assurer le transport de groupes plus nombreux lors de vols à horaire fixe et lors de vols spéciaux pour le transport de 25 à 40 passagers et d'utiliser un avion plus économique et plus rapide pour le grand nombre de vols assurant le transport d'un petit nombre de passagers.

Bien que les avions Cosmopolitan servent au transport de marchandises dans une certaine mesure, nous avons des avions-cargo plus efficaces que cet avion.

M. HARKNESS: Le Hercules et le Yukon sont plus gros, mais cet avion devait servir au transport de cargaisons relativement moins considérables.

M. HELLYER: Le Caribou est plus efficace pour le transport de cargaisons moins considérables et sur des vols courts.

M. HARKNESS: A mon avis, certains spécialistes des entreprises de transport aérien ne seraient pas du même avis, mais passons.

M. HELLYER: Les experts en lignes aériennes le pourraient.

M. FOY: J'ai une question supplémentaire pour faire suite aux questions de M. Harkness. Je me demandais ce qu'on va faire des Cosmopolitan, ou de ces autres avions que le Falcon va remplacer? Est-ce qu'ils vont continuer à transporter de la marchandise, et ce que vous pourriez appeler le personnel subalterne?

M. HELLYER: Je n'ai pas de chiffres exacts au sujet du transport du personnel et des marchandises. Peut-être que le sous-ministre le sait.

M. FOY: Ce que je veux dire c'est ceci: Est-ce qu'ils vont continuer à servir à quelque chose?

M. HELLYER: Ceux que nous gardons serviront surtout au transport des voyageurs, et surtout sur des itinéraires assurant 25 voyageurs ou plus, ou plus de 10, je devrais dire; tout ce que les petits avions ne peuvent faire.

M. MACLEAN (*Queens*): Est-ce qu'on envisage de retirer tous les Dakotas, les DC3, des forces aériennes lorsqu'on aura obtenu le Falcon, ou envisage-t-on de garder quelques Dakotas?

M. HELLYER: Non, on n'en retirera qu'un petit nombre.

Le VICE-PRÉSIDENT: A ce propos, pour les vols entre Ottawa et Trenton, on continuerait à utiliser les Dakotas et les Cosmopolitan, ou même un service de navette; ce serait la même chose pour les vols entre Marville et London?

M. HELLYER: On continuera à utiliser le Dakota pour le service entre Marville et London. Pour celui-ci, je ne peux pas vous le dire tout de suite.

M. WINCH: Puis-je poser une autre question? Le ministre a dit qu'un des avantages, c'est qu'ils pourront centraliser les services. Notre pays s'étend sur 4,000 milles. Vous avez des quartiers généraux partout à travers le Canada; où se situerait ce centre?

M. HELLYER: A Ottawa.

M. WINCH: A Ottawa? C'est à 3,200 milles de Vancouver.

M. HELLYER: Oui? Un avion peut s'y rendre assez rapidement s'il le faut; et le service fonctionnera normalement à partir des différents quartiers généraux, des quartiers généraux subalternes et des bases de commandement.

M. WINCH: Allez-vous être obligés d'établir un atelier spécial de montage et de réparation à Ottawa, ou cela coûterait-il moins cher en gardant vos locaux, ou votre personnel et votre matériel actuels?

M. HELLYER: Nous avons toutes les installations, ici, et il faudra un plus petit nombre de personnel d'entretien après le changement.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): J'ai une question supplémentaire, monsieur le président. Quel âge ont ces Cosmopolitans et ces Dakotas, monsieur Hellyer, à peu près?

M. HELLYER: A peu près, je pense que la plupart des Dakotas ont été achetés pendant la guerre et au début de l'après-guerre; et les Cosmopolitan, peut-être que M. Harkness pourrait répondre à cette question.

M. HARKNESS: Les Cosmopolitan sont entrés en service en 1960. N'est-ce pas, monsieur Armstrong?

M. WINCH: Quelle est la moyenne d'heure de vol des Cosmopolitans?

M. HELLYER: Je pense que c'est 10,000 heures de vol pour la charpente; ce qui veut dire que ces avions vont durer encore longtemps. Ce chiffre est sujet à correction, mais j'ai remarqué que c'était une très longue durée pour une charpente. Le moteur des Cosmopolitan n'était pas très bon, cependant, et nous sommes en train d'installer de nouveaux moteurs dans les avions que nous gardons.

M. WINCH: Le même moteur ou un nouveau moteur?

M. HELLYER: Non, un nouveau moteur.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Des turbo-propulseurs?

M. HELLYER: Oui, c'est cela.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Et les Dakotas ont d'anciens moteurs refroidis à l'air.

M. HELLYER: Oui.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons parlé du Mystère, qui a été retiré de l'OTAN...

M. WINCH: Ce qui est beaucoup plus important, monsieur, c'est qu'on dit à la Chambre des communes que quelque chose couve, sans que l'on sache de quoi il s'agit ou ce qui en résultera.

Le VICE-PRÉSIDENT: Est-ce qu'il y a d'autres questions au sujet de l'OTAN, ou au sujet de l'utilisation ou de l'avenir de la division aérienne?

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Monsieur le président, j'aimerais poser une question au sujet de l'avenir du transport aérien? Est-ce que nous aurons plus de turboréactés, de réactés, ou quelque chose du genre? Est-ce qu'on fait des études à ce sujet?

M. HELLYER: La tendance est nettement aux réactés, mais il y a encore de très bons avions à turbo-propulseurs disponibles, et cela dépend un peu de ma mission. Un réacté, pour économiser du carburant, doit voler à une altitude assez élevée; donc, en fixant les caractéristiques des opérations, si l'on a des vols assez longs qui exigent ou permettent de voler à une haute altitude, les réactés sont très efficaces. Si, d'autre part, les réactés volent à une basse altitude, ils consomment une très grande quantité de carburant et ils ne sont pas aussi efficaces que les avions à turbopropulseurs.

Vous devez vraiment déterminer les exigences spécifiques avant de pouvoir dire quelle est la forme de propulsion la plus efficace; mais je pense que ma

déclaration établit en général que la tendance dans le domaine du transport à longue distance est certainement à la thermo-propulsion.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Avec les nouvelles forces mobiles, si vous devez agir à partir d'un ou deux points dans le monde, et que vous voulez aller partout dans le monde, c'est une longue distance; vous devrez alors utiliser des réactés complets

M. HELLYER: Cela peut être vrai. Les avions que nous avons actuellement ont un très long rayon d'action. Les Yukons et les Hercules sont de très bons avions.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Oui, mais ils ne sont pas aussi rapides que cela.

M. HELLYER: Ce sont de très bons avions, mais ils ne sont pas aussi rapides que les réactés. Mais il y a quelques nouveaux avions que nous sommes à étudier. Par exemple, le C-5, fabriqué actuellement aux États-Unis pour l'aviation et l'armée américaines, est le plus gros avion de transport réacté du monde, et il sera un avion très efficace.

Je pense que nous avons raison au sujet de la tendance, mais il y a encore quelques cas où le turbo-propulseur est très efficace.

M. CARTER: Pendant que vous en êtes à ces renseignements techniques, est-ce qu'il existe un turbo-réacté et, dans le cas de l'affirmative, comment se compare-t-il au turbo-propulseur quant à l'usage et aux caractéristiques? Est-ce que cela existe? Est-ce que le turbo-réacté est la même chose que le turbo-propulseur?

M. HELLYER: Oui.

M. CARTER: Ils diffèrent d'un simple réacté, mais ils sont synonymes.

M. HELLYER: Je pense qu'ils le sont, si ma mémoire est bonne.

M. CARTER: Je pense me souvenir du mot, mais lorsque vous parlez de «turbopropulseur» cela ne me paraît pas exact.

M. HELLYER: C'est un genre particulier de moteur qui comporte un propulseur.

M. ROCK: Les deux avions que vous êtes sur le point d'acheter, ou presque, sont des réactés, n'est-ce pas?

M. HELLYER: Le Falcon est un réacté, oui; un simple réacté. A vrai dire, c'est un réacté à ventilateur, ce qui n'est qu'un autre genre; il a un ventilateur qui accroît la pression de l'air dans le moteur et ainsi, assure une plus grande efficacité.

M. MACLEAN (*Queens*): Le matériel de la Division aérienne d'Europe, c'est vrai, n'a pas été en service très longtemps, mais compte tenu du temps mis à l'élaboration du nouvel équipement des forces, ne pouvez-vous rien dire aujourd'hui au sujet des prévisions d'équipement pour la Division aérienne, ou toute autre escadrille, et c'est des escadrilles en service dont je parle, non du transport?

M. HELLYER: Tout d'abord, nous n'avons accepté aucun engagement autre que ceux qui existent actuellement et il faudra donc d'abord décider ce que l'on veut faire.

On discute beaucoup actuellement ce qu'on devra faire au cours des prochaines années, mais on n'a pris aucune décision.

Ce Comité pourrait avoir des opinions sur ce sujet, et devrait les exprimer, parce que nous serions intéressés à connaître vos vues quant aux genres de rôles et de missions que nous devrions entreprendre au cours des prochaines années.

Une fois qu'une décision a été prise, je pense, d'après mon expérience, qu'il faut environ 4 ans pour équiper de nouveau, et cela veut dire que nous devrons prendre une décision probablement en 1970, au plus tard, peut-être un an ou deux avant, pour ce qui est du prochain rééquipement des escadrilles en service.

Les escadrilles actuellement en service dans la défense aérienne et dans la division aérienne le seront jusque dans les années 1970; peut-être pendant une dernière période de trois ou quatre ans dans les années 70.

M. MacLean (*Queens*): Cela nous amène à ce que je veux vraiment savoir. Combien de temps nous reste-t-il avant qu'on doive prendre d'autres décisions pour remplir d'éventuels rôles?

M. Hellyer: Si vous voulez dire par cela, monsieur MacLean, passer des contrats pour un nouvel équipement, je dirais trois ou quatre ans, avant que la décision ne soit prise.

M. MacLean (*Queens*): Il faudra beaucoup d'études.

M. Hellyer: Nous devrons étudier cela entre temps, et peut-être même aborder des projets de développement en collaboration avec quelques-uns de nos alliés, pour explorer ce qui pourrait-être fait; nous devons déterminer où nous en serons rendus au milieu des années 70. Mais si vous parlez du moment où il faudra prendre de graves décisions, je dirais trois ou quatre ans.

M. MacLean (*Queens*): L'avion utilisé actuellement par l'aviation française est le Mystère, n'est-ce pas?

M. Hellyer: Je pense que c'est le Mystère IV, n'est-ce pas?

M. MacLean (*Queens*): Je crois que c'est l'avion qui est fabriqué en Australie pour l'aviation australienne. Est-ce qu'on a tenu compte de l'utilité possible de cet avion pour l'ARC...

M. Hellyer: Nous avons étudié cela au moment où nous cherchions des avions de guerre et où nous avons décidé de ne pas en acheter. C'est avant tout un bombardier de guerre. Les Français l'utilisent dans leur force de frappe. Nous avons cru qu'il était trop pesant et plus compliqué que l'avion dont nous avions besoin à ce moment-là.

Nous croyons aussi qu'au moment où nous devrons remplacer les avions de nos escadrilles en service, il y aura des avions encore plus perfectionnés que le Mystère IV.

M. Langlois (*Chicoutimi*): Monsieur le président, le ministre pourrait-il nous dire si on envisage la possibilité d'acheter deux ou trois CL-84?

M. Hellyer: Oui, on a suggéré l'achat de deux ou trois CL-84 pour l'évaluation tactique. Nous avons étudié cela très soigneusement, et nous croyons que l'avion a besoin d'abord de plus d'évaluation technique. En d'autres termes, c'est un concept; il faudra qu'il subisse plus d'essais, avant que nous puissions effectuer une évaluation tactique.

Actuellement, un groupe mixte du ministère de l'Industrie et du ministère de la Défense nationale étudie l'ensemble du problème en vue de formuler des suggestions ou des recommandations à ce sujet. Construire un avion avec des possibilités tactiques que nous pourrions utiliser dans nos forces armées coûterait très cher, et, en conséquence, nous voulons étudier soigneusement toutes les possibilités avant d'aller plus loin, ou de dépenser plus d'argent pour ce projet.

Ce sera une décision très difficile, parce que cette technique donne certaines promesses; mais pour vous donner une meilleure idée, je pense que je devrais indiquer qu'il y a encore des problèmes très complexes à résoudre avant de pouvoir obtenir assez de poussée pour effectuer un décollage vertical en soulevant un poinds, et à moins de pouvoir soulever un poids assez lourd, tout ce qu'on peut faire, c'est de mettre à profit la possibilité qu'a cet avion de décoller et d'atterrir sur une courte distance; il y a déjà des avions qui réalisent de très bonne performances. Il y a des hélicoptères qui peuvent décoller à la verticale et des avions qui peuvent décoller et atterrir sur de courte distance, mais cette nouvelle technique n'est pas encore assez développée pour permettre d'effectuer cela efficacement. Nous le pourrons, avec le temps; c'est ce que nous aimerions essayer de décider; mais il y a quelques problèmes vraiment techniques à résoudre.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Hellyer, j'ai une question supplémentaire à poser à ce sujet. Je suis intéressé par ce que vous avez dit au sujet de l'évaluation.

Je crois que la politique du ministère de la Défense des États-Unis diffère de celle du ministère de la Défense du Canada, en ce que les forces armées des États-Unis achèteront de l'équipement et l'évalueront elles-mêmes—elles l'adapteront à leurs besoins tandis qu'il existe une tendance au Canada de laisser le créateur et le fabriquant de l'équipement l'adapter eux-mêmes. Est-ce que c'est une évaluation de la situation?

M. HELLYER: Je ne crois pas que ce soit très exact. Peut-être que M. Armstrong voudrait ajouter quelque chose. Nous avons certainement des fonds maintenant pour acheter de l'équipement et l'évaluer lorsque nous voulons le faire. Ce qui est vraiment en cause ici, c'est un nouveau concept qui exige beaucoup d'élaboration et de vérification techniques avant que nous puissions accepter le concept d'une évaluation tactique.

Les forces armées des États-Unis peuvent peut-être faire ces deux choses; je ne sais pas; elles le font probablement.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Je ne veux pas continuer dans ce domaine, parce qu'on pourra étudier cette question une autre fois.

M. HELLYER: M. Armstrong confirme que nous achetons normalement notre équipement pour l'évaluer.

Le VICE-PRÉSIDENT: J'ai quelques questions à poser au sujet des hélicoptères instructeurs et des simulateurs, qui ne semblent pas être en grande faveur, mais ce n'est pas la place pour poser cette question.

Monsieur MacLean, vous étiez en train de poser des questions et il y avait quelques questions supplémentaires, avez-vous terminé?

M. MACLEAN (*Queens*): J'avais une question supplémentaire qui a peut-être ouvert un concept assez large. Pour ce qui est de l'avenir de nos forces, je ne pense pas à un équipement spécifique mais à la philosophie de la défense, dans l'avenir, sommes-nous intéressés directement par cela, ou dépendons-nous de pays importants tels que les États-Unis pour développer les concepts des tendances de la défense future, particulièrement dans la défense aérienne? Je pense à la défense de l'Amérique du Nord où, lorsque la menace des bombar-

diers sera passée, si elle passe, les avions à équipage auront très peu d'utilité, je pense, sauf peut-être pour l'interception et l'identification; mais dans le combat ils seront moins utilisés; ils ne seront d'aucune utilité contre les missiles balistiques à longue portée, je pense.

Il y a aussi le concept de la situation en Europe, où, à un moment donné, les avions de défense à équipage pourront être remplacés par des missiles surface-air ou par des missiles surface-surface; le rôle des avions à équipage sera donc moins important. Je pense à l'équipement suivant la nouvelle formule ou peut-être même la formule suivant la prochaine, la deuxième formule à partir de maintenant, tout dépendra de la philosophie.

Est-ce que, comme pays, nous entreprenons des études à ce sujet, ou attendons-nous de connaître ce qui se fait dans d'autres pays pour tirer profit ensuite de leur expérience? Dépendons-nous entièrement d'autres pays quant à ces développements qui peuvent, en un sens, être considérés assez éloignés pour le moment, mais qui viendront quant même assez tôt.

M. HELLYER: Tout d'abord, pour ce qui est de la question de la philosophie et de l'évaluation stratégique, nous le faisons maintenant nous-mêmes. A vrai dire, nous nous orientons vers une pensée plus indépendante. Je pense que cela est bon, parce que si l'on dépend trop étroitement de la pensée d'autres questions, aussi, nous devons surveiller très étroitement ce que d'autres font.

Pour ce qui est de l'élaboration de l'équipement, comme pour les autres questions, aussi, nous devons surveiller très étroitement ce que d'autres font. Nous sommes un pays relativement petit et nous ne pouvons donc faire tout ce qui est nécessaire. Nous devons compter beaucoup sur des échanges de renseignements. Nous entretenons d'excellentes relations de travail avec nos alliés, et ceux-ci disent ce qu'ils sont en train de faire et nous faisons la même chose, pour que nous puissions tirer le plus grand profit de leurs études.

Plus particulièrement, pour ce qui est des systèmes antibombardiers et antimissiles, il s'agit là d'un domaine où ce que nous faisons est très considérablement affecté par ce que les États-Unis font.

Dans le Livre blanc, nous disons que, pour ce qui est de la défense continentale, nous ne pouvons pas vraiment diviser la partie nord du continent, au point de vue stratégique. Je pense que c'est exact. Nous envisageons donc la défense continentale du point de vue de l'unité stratégique, et si les États-Unis, par exemple, décident de déployer un système de missiles antimissiles, cette mesure établit un système de défense antibombardier encore plus important. Si leur décision au sujet dy système antimissible est négative, alors la défense antibombardier devient relativement—et je souligne le mot «relativement»—moins importante, à cause des mégatonnes que peut porter un missile.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre proposition, selon laquelle nous ne devrions utiliser que des avions à équipage pour effectuer notre surveillance. Toutefois, si un ennemi éventuel maintient sa flotte de bombardiers, les intercepteurs sont certainement une forme très flexible de défense antibombardier, et continueront probablement à être utilisés, dans la mesure où les défenses antibombardiers sont adéquates.

M. WINCH: Puis-je poser une question supplémentaire à ce sujet, pour faire suite à la déclaration du ministre sur la défense continentale? C'est une question que je n'ai jamais entendu poser et à laquelle, par conséquent, je n'ai jamais entendu répondre.

Au sujet de la défense continentale, quelle est la position du Mexique, du Panama—du Mexique en particulier—relativement à la défense continentale, avec les États-Unis? Ce ne serait pas avec le Canada, je présume, ce serait avec les États-Unis.

Avec les renseignements qu'on nous a donnés—je ne les mentionnerai pas, car ils nous ont été donnés à huis clos—au sujet du nombre de sous-marins et de fusées sur les sous-marins d'un ennemi éventuel, et leur portée—au sujet de la défense continentale où en est le Mexique?

M. HELLYER: Je crois que je préférerais considérer cette question comme un avis, Monsieur Winch.

M. MACLEAN (*Queens*): J'ai une question supplémentaire, monsieur le président.

Seriez-vous d'avis que le temps n'est plus où le Canada pouvait envisager l'élaboration d'un système de défense par lui-même, ou la conception d'un aéronef hautement complexe? Mon point de vue personnel est que le temps est depuis longtemps passé où nous, en tant que pays, serions capables de construire un aéronef complexe moderne si nous envisagions de l'utiliser uniquement pour nos propres forces.

• (10.30 a.m.)

M. HELLYER: Monsieur MacLean, d'abord vous demandez si j'étais d'avis que nous devrions établir des systèmes de défense. Je crois que pour être plus précis, nous sommes, en fait, en train de développer des systèmes d'armes, et l'hydroglisseur en est un excellent exemple. Il est d'un prix dont le niveau est bien selon nos moyens.

Je suis d'accord avec vous pour dire que nous ne devrions plus entreprendre la construction unilatérale d'avions complexes spécialement pour nos propres besoins, à moins que nos propres besoins ne deviennent bien plus grands qu'ils ne le sont actuellement, ou bien plus grand que nous l'envisagions. Ce n'est simplement pas économique que de le faire.

S'il y avait un accord avec un ou plusieurs de nos alliés de participer à la construction et aux exigences, alors ce pourrait être économiquement faisable.

M. MACLEAN (*Queens*): Je n'ai pas voulu donner l'impression que de telles choses comme la construction de l'hydroglisseur puissent faire partie de cette catégorie. J'ai précisé un aéronef hautement complexe.

M. HELLYER: Oui, vous concentrez l'attention, je pense, sur un problème que nous discutions il y a juste un instant, c'est celui du décollage vertical, domaine dans lequel nous avons développé un prototype, pour une large part en collaboration avec les États-Unis, et qui a donné de bons résultats jusqu'à présent. Mais de prendre ce prototype et de le développer pour en faire un aéronef entièrement de combat avec une capacité de charge suffisante pourrait être au-dessus de nos moyens à moins que nous obtenions la collaboration de quelque autre gouvernement, parce que ce serait bien coûteux relativement à nos seuls besoins.

M. MACLEAN (*Queens*): Je suis d'accord avec cela.

Cette tendance rend la chose plus difficile, à mon avis, pour les petits pays dans une organisation comme l'OTAN de diviser les frais équitablement entre les petits et les grands pays, si les plus grands pays sont les principaux producteurs d'armements, à moins qu'on accorde beaucoup d'attention à la participation et à la production sous une forme ou une autre. A mon avis, ceci a été un des plus grands problèmes au cours des années.

Si vous considérez la situation d'il y a 30 ans, lorsque même un petit pays pouvait construire ce qui à cette époque était un type d'aéronef très réussi, ce

pays avait une bonne possibilité de le faire, s'il était vraiment dans le jeu, avec la possibilité de le fournir en grande quantité à ses alliés. A mesure que le temps passe, ceci devient de plus en plus une opération à sens unique, lorsque la construction d'un nouveau matériel dépasse les possibilités des plus petits pays et ils finissent par devenir un acheteur de ce matériel s'ils veulent pour le moins posséder du matériel moderne pour leurs forces armées. Ceci crée dans mon esprit un très grand problème de répartition équitable du coût du matériel militaire aux petits pays vis-à-vis des grands.

Dans un grand pays comme les États-Unis qui peut entreprendre la mise au point de matériel de guerre hautement complexe, ou même, en allant plus loin, des développements tels que, par exemple, ce qui se fait en ce moment en communication et en transport vers la lune, voici la sorte de chose que nous n'envisagerions pas du tout. Mais des pays comme les États-Unis et l'URSS entreprennent ce genre de chose. Il y a une différence énorme du point de vue du développement, dans l'industrie en général, qui les met dans une position de plus en plus supérieure comparée aux petits pays qui ne sont pas en mesure de faire cette sorte de chose. Cela crée des grands problèmes économiques qui ont de bien plus grandes conséquences que le problème militaire direct, ou le problème pseudo-militaire qui est la raison première de ces mises au point, en premier lieu.

M. HELLYER: Vous avez parfaitement raison. Vous avez mis le doigt sur quelques problèmes très importants.

Cela devient de plus en plus difficile pour les petits pays de participer et de faire leur part équitable. Nous autres, au Canada, avons eu la grande chance d'avoir avec les États-Unis une entente sur la participation à la production, et cela nous permet de contrebalancer le coût.

Mais c'est plus qu'une simple question de coût. Une raison pour laquelle nous sommes en mesure de contrebalancer le coût aujourd'hui est que nous avons la capacité industrielle; une large part de cette capacité industrielle est un résultat indirect du progrès qui a été réalisé antérieurement dans notre pays. Je pense, pour ma part, que si vous n'entreprenez pas des travaux de mise au point sur une certaine période de temps, vous perdrez une large part de la technologie requise par les accords de participation à la production et que le jour viendra où il sera difficile, sinon impossible de compenser le coût. Lorsque ce jour viendra vous ne serez pas en mesure de maintenir l'équilibre et, par conséquent, de faire votre part équitable.

C'est pour cette raison que j'ai déclaré ouvertement—et ceci est une question de politique gouvernementale—que nous voulons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faire dans notre pays autant de travail de mise au point que nous pouvons faire et nous avons cherché à faire des accords avec les États-Unis pour faire de la recherche et de la mise au point au Canada.

Conformément à la ligne de conduite établie dans le Livre blanc, nous avons augmenté lentement mais continuellement les montants d'argent canadien dépensé pour la recherche et la mise au point tant en chiffres relatifs qu'absolus.

C'est parce que nous sommes d'accord avec votre prémisse que nous devons entreprendre une bonne quantité de travaux de recherche et de mise au point pour maintenir une base industrielle qui soit suffisamment complexe pour nous permettre de nous engager dans des accords de participation à la production.

C'est un problème difficile pour nous autres et encore bien plus difficile pour d'autres pays, et qui probablement deviendra de plus en plus important dans les années à venir. Nous pensons que les États-Unis et quelques-uns des partenaires principaux dans l'Alliance devront reconnaître la nécessité de

partager avec les membres de l'alliance non seulement la production mais aussi la recherche et la mise au point afin de garder une large base industrielle pour la participation future à la production.

M. MacLean (*Queens*): En d'autres termes, si un pays est exclu des travaux de mise au point, sa puissance industrielle devient très rapidement désuète.

M. Hellyer: Cela est vrai; et ils devront soit avoir un écoulement complet de devises étrangères afin d'entretenir une force armée, ou s'arrêter de maintenir une force armée, qui en de nombreux cas est une option inacceptable.

M. MacLean (*Queens*): Je m'excuse d'avoir pris autant de temps sur ce point.

Le président: Y a-t-il d'autres questions sur le sujet de l'OTAN et de la division aérienne? Nous avons environ quinze minutes.

M. Harkness: Pour revenir à la division aérienne, sommes-nous arrivés à une décision, étant donné le fait que nous devons retirer de France les bases de Marville et de Metz d'ici à l'année prochaine, ou bien serait-il pratique de les établir aux deux bases qui restent en Allemagne, ou bien serait-il nécessaire d'acquérir une ou deux nouvelles bases afin de permettre à la division aérienne d'opérer efficacement?

M. Hellyer: Monsieur Harkness, il y a un nombre de possibilités, mais il y a de nombreux facteurs en cause et quelques-unes de ces possibilités sont plus acceptables que d'autres.

Comme je l'ai indiqué auparavant, toute la question est à l'étude par le gouvernement et la ligne de conduite n'a pas encore été déterminée. J'espère qu'une décision sera prise très bientôt afin que nous puissions établir nos plans et informer le personnel en cause de ce que nous nous proposons de faire.

M. Harkness: Des études ont-elles déterminé jusqu'ici si la division aérienne pourrait fonctionner activement de deux bases seulement?

M. Hellyer: La réponse à cela est une chose relative. La concentration aux deux bases d'un si grand nombre d'avions est, à mon avis, trop grande.

M. Harkness: C'est exactement le point auquel j'essaye d'arriver et ce à quoi je veux en venir: si c'est réellement une possibilité pratique ou non. Je ne pense pas qu'elle le soit.

M. Hellyer: C'est une possibilité.

M. Harkness: Je ne crois pas qu'elle soit pratique.

M. Hellyer: Maintenant vous arrivez à la question de jugement, et je ne pense pas qu'il y ait un désaccord quelconque ici. Vous ne pourriez pas les établir à ces deux bases sans assumer des dépenses supplémentaires d'immobilisations considérables.

M. Harkness: Et des risques supplémentaires considérables.

M. Hellyer: Et des risques supplémentaires considérables. Cela pourrait être fait, mais je crois que l'on devrait faire de réelles réserves quant à savoir si cela est souhaitable tant au point de vue militaire qu'au point de vue de l'efficacité.

D'autres solutions comportent également des éléments de jugement. La possibilité d'établir les escadrons à d'autres bases a été étudiée et il y a plusieurs autres possibilités. La possibilité de réduire le nombre de la division aérienne est une option. Toutes ces choses ont été étudiées, sont couramment discutées, mais aucune décision quant à la ligne de conduite n'a encore été prise.

M. MacLean (*Queens*): J'ai une question supplémentaire, et j'en devrais peut-être connaître la réponse. Quelle est la situation comptable dans le cas des bases que nous aurons à abandonner en France? Qui en est le propriétaire, du point de vue financier? Les avoirs canadiens seront-ils crédités en raison de l'abandon de ces bases et, réciproquement, qui paye pour les infrastructures là où les deux bases supplémentaires sont requises?

M. Hellyer: Je laisserai le sous-ministre répondre à cette question.

M. E. B. Armstrong (*sous-ministre de la Défense nationale*): Je crois que la seule chose que je puisse dire est qu'aucune de ces questions n'a encore été résolue. Ces bases ont été construites partiellement au moyen de dépenses d'infrastructure et partiellement au moyen de dépenses canadiennes.

Le terrain, bien entendu, a été fourni par le pays d'accueil et, en général selon les accords, les constructions qui sont des biens mobiliers reviennent au pays d'accueil lorsqu'elles sont abandonnées. Qu'est-ce qui en sortira sur la facture après que tout ceci sera discuté, je ne le sais franchement pas.

M. MacLean (*Queens*): Ces bases reviendront également à la France lorsqu'elles ne seront plus occupées par d'autres pays; mais dans l'accord original, est-il stipulé qu'un paiement sera effectué par le pays d'accueil lorsqu'il en prendra possession en tant qu'un actif qui revient au pays d'accueil?

M. Armstrong: A ma connaissance, il n'y a rien expressément de cette nature dans les accords dont je suis au courant.

M. Harkness: Je crois que le point important monsieur Armstrong, ou une des questions importantes, est que l'accord devait durer jusqu'en 1969, et on nous demande de nous retirer de ces bases deux ans avant que l'accord ne soit terminé. Par conséquent, nous devrions avoir droit à une compensation, parce que nous devons déménager.

M. Armstrong: Je pense que c'est un point qui doit être discuté éventuellement. Les accords, comme vous le dites, étaient prévus pour la durée de l'OTAN. Ils contenaient une disposition qui prévoyait la résiliation par accord mutuel, autant que je me souvienne, avec une année de préavis.

M. Harkness: J'ai terminé sur ce point particulier.

M. Winch: Monsieur le président, M. Harkness a posé la première partie de la question que je voulais poser. Très brièvement, je poserai la seconde partie, et étant donné le temps dont nous disposons, je le ferai sans l'introduction que j'avais l'intention de faire.

Puis-je demander au ministre si son ministère et le gouvernement ont étudié sérieusement la possibilité, ou l'opportunité, de retirer d'Europe notre groupe de brigade, en raison des dépenses que cela occasionne à un pays d'une population comme celle du Canada, et la contribution réelle, en dehors de la

contribution morale, qui peut être faite par environ 14,000 hommes? Cette question a-t-elle fait l'objet d'une étude sérieuse?

M. HELLYER: Je dirais non, en ce moment, monsieur Winch.

Cette question a été étudiée à fond lors de la préparation du Libre blanc, et le gouvernement a pris la décision de laisser le groupe de brigade dans sa position actuelle.

Lorsque les engagements seront négociés de nouveau, toutes ces questions feront l'objet de discussions, mais je ne voudrais pas répondre à votre question de façon à vous donner l'impression que cela a fait l'object d'une étude sérieuse en ce moment.

M. WINCH: Voici ma question supplémentaire à ce sujet, et elle sera très brève, monsieur.

Notre accord expire en 1969, n'est-ce pas?

M. HELLYER: Parlez-vous d'engagements?

M. WINCH: Sur le maintien de notre brigade sous L'OTAN en Europe.

M. HELLYER: L'engagement actuel se renouvelle d'année en année, en attendant son renouvellement pour une durée plus longue.

M. WINCH: Mais vous dites que cette question ne fait pas l'object en ce moment d'une étude sérieuse. C'est exactement le point que je voudrais soulever. J'aurais fait une introduction, mais je ferai simplement une déclaration maintenant: C'est le Comité de la défense de la Chambre des communes. Malheureusement, à mon point de vue, on donne à ce comité, en règle générale, une déclaration de ligne de conduite qui est un fait accompli. Sur des questions de cette importance, même si nous devions nous réunir à huis clos, n'est-il pas possible que le Comité obtienne des renseignements préalables et discute préalablement afin que nous puissions, comme tel, avant que ce ne soit un fait accompli, faire part au ministre et au gouvernement des points de vue du Comité?

M. HELLYER: Monsieur Winch, la discussion d'aujourd'hui m'a déçu. Aujourd'hui en discutant au sujet de l'OTAN, les membres du comité avaient une occasion parfaite de donner au gouvernement quelques indications sur ce qu'ils pensent que nous devrions faire dans les années à venir.

J'ai indiqué que les engagements étaient maintenant sur une base à court terme. Il a été déclaré à la Chambre des communes que ces arrangements étaient sur le point d'être renouvellés et négociés de nouveau en ce qui concerne l'avenir. La question s'est présentée à la suite de l'initiative française qui touche le quartier général et la base de Marville. La question dans son ensemble fait l'objet en ce moment de discussions et d'une étude de la part du gouvernement. C'est une occasion parfaite, une occasion en or pour n'importe quel membre du Comité d'exprimer une opinion sur la ligne de conduite qu'il aimerait que le gouvernement prenne en ce qui concerne les années à venir.

Je dois mentionner cela car dans quelques semaines, ou plus tôt, le gouvernement devra prendre des décisions sur la ligne de conduite à suivre. Il les annoncera. Je m'imagine alors que quelqu'un dira: «Voici, on nous présente une autre décision.» Les décisions n'ont pas encore été prises et si vous avez un point de vue que vous désirez exprimer, soit individuellement, soit collectivement, c'est maintenant le moment de le faire. Je ne garantis pas qu'il sera

accepté car le gouvernement ne peut pas annuler ses obligations, comme je l'ai déjà mentionné, mais il sera étudié, et tout point de vue qui est exprimé sera, je peux vous l'assurer, entendu avec intérêt.

M. WINCH: Je veux être absolument juste, et je pense que vous serez d'avis qu'avant tout notre comité se doit de connaître ce que le gouvernement fait et ce qu'il pense. Étant donné votre déclaration, maintenant, pour laquelle je vous sais vraiment gré, monsieur le président, je voudrais proposer, s'il pouvait y avoir une possibilité quelconque dans l'avenir immédiat, que notre comité tienne des réunions spéciales dans le but d'accepter l'invitation du ministre et de faire des recommandations avant que les décisions qui doivent être prises dans quelques semaines, comme il le dit, ne le soient, concernant notre division aérienne sous le commandement de l'OTAN, ainsi que son matériel.

M. HELLYER: Monsieur Winch, vous êtes au courant de ce que nous faisons; vous savez quels sont nos engagements actuels. Je ne peux pas vous dire ce que nous pensons, parce que je ne suis pas libre de le faire. Il y a certaines règles relatives au cabinet et aux discussions interministérielles sur ces questions.

J'ai indiqué d'une façon générale les options qui se présentaient. Mais vous pouvez dire ce que vous pensez et ce que vous aimeriez que le gouvernement étudie, et c'est maintenant le moment pour vous de le dire.

M. WINCH: Monsieur le président, je recommande très sérieusement que nous pensions à une réunion à huis clos aussitôt que possible...

M. HELLYER: Il n'est pas nécessaire qu'elle soit à huis clos, M. Winch. Inscrivez-là au procès-verbal. Dites-nous ce que vous voulez faire et faites vos recommandations.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Hellyer, il y a une difficulté ici: alors que les membres font des recommandations individuelles inscrites, des discussions et ainsi de suite, un rapport de comité, ou des recommandations ne résulteront certainement pas d'une discussion publique.

M. WINCH: Nous pourrions faire des recommandations directes en tant que point de vue de notre comité.

Le VICE-PRÉSIDENT: Les opinions de notre comité seront exprimées après que le comité aura discuté à portes closes. Ceci est obligatoire.

Sans entrer dans la discussion, je pense qu'il incombe aux membres de s'informer aussi bien que possible afin d'en arriver à des recommandations.

Il vient immédiatement à l'esprit la question de M. Harkness, par exemple, ce matin, sur la force qui est derrière tout cela, ce qui est très important, et cependant nous n'avons pas obtenu le renseignement, nous n'avons pas réussi à l'obtenir. Nous l'obtiendrons.

M. HARKNESS: Officiellement, je voudrais dire que mon point de vue est exactement opposé à celui de M. Winch en ce qui concerne la maintien de la brigade en Europe. Je pense qu'afin de maintenir l'OTAN en tant qu'une alliance viable, il est essentiel que nous jouions un rôle qui soit conforme à notre population, à notre pouvoir économique, ainsi de suite, et cela rend nécessaire que nous y maintenions des forces, si les autres membres de l'OTAN doivent croire que nous sommes entièrement engagés envers cette alliance et payons notre part équitable dans la défense de l'Occident.

M. WINCH: Et c'est justement la raison de ma proposition d'un comité, monsieur, car je connais, sans vouloir mentionner des noms, deux ou trois collègues de votre parti qui ont un point de vue exactement opposé au vôtre. C'est la raison pour laquelle il faudrait une recommandation du Comité.

M. FOY: La seule chose que je voudrais dire à ce sujet, est que j'ai entendu beaucoup de propos du même genre que celui que M. Winch avance, et je serais intéressé à savoir pourquoi ils prennent cette attitude de vouloir retirer la brigade et les forces de l'OTAN. Je les entends seulement dire qu'il faudrait les retirer mais je n'en ai jaimais entendu la raison.

Je suis d'accord avec M. Harkness que nous devons continuer à tenir nos engagements et agir en tant qu'un pays qui est membre de l'OTAN. Je voudrais savoir pourquoi. C'est juste de faire ces déclarations de les retirer, mais nous n'entendons jamais pourquoi.

M. HARKNESS: Je viens de résumer les raisons pour lesquelles je pense comme je le fais.

M. FOY: Je suis d'accord avec M. Harkness, je voudrais savoir pourquoi...

M. HARKNESS: Je crains que les gens qui ont une opinion opposée n'en ont pas donné une raison réelle.

M. FOY: Ils ne donnent jamais une raison.

Le VICE-PRÉSIDENT: Très bien, messieurs, nous aurons l'occasion de le faire lorsque nous poursuivrons notre étude du crédit 1er.

Il est onze heures moins cinq, et je pense par égard pour les ministres qui assistent à la réunion extraordinaire de ce matin, que nous devrions leur donner l'occasion de regagner la Chambre pour la période des questions qui doit commencer incessamment.

M. HELLYER: Peut-être que juste avant que nous levions la séance, monsieur le président, je pourrais fournir le renseignement que demandait M. Harkness sur les stocks actuels des «104». Selon le renseignement qu'on m'a fourni, nous avons 166 monosièges «104» et 37 deux-sièges. Comme M. Harkness le sait, certains des deux-sièges, au moins, sont équipés pour le combat, ou entièrement capables de combattre. Je ne suis pas certain s'ils le sont tous ou pas. On m'informe qu'ils ne le sont pas tous, mais certains le sont.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Dois-je comprendre, monsieur le président, que le crédit 1er est approuvé?

Le VICE-PRÉSIDENT: Oh, non. On ne termine pas hâtivement les choses comme cela, monsieur Langlois.

M. ROCK: Monsieur le président, il y a une autre question que M. Harkness a demandée avant et je croyais que le renseignement serait fourni avec cela aussi. Nous connaissons le nombre d'avions, mais quel est le nombre de pilotes? Il parlait de l'administration dans sa question, mais il n'a pas été assez précis.

Je me demande s'il n'y aura pas une déficience à ce sujet au point de vue nombre de pilotes. Nous connaissons le nombre d'avions que nous avons, mais avons-nous plus de pilotes que d'avions, ou moins de pilotes que d'avions?

M. HELLYER: Nous avons considérablement plus de pilotes que d'avions.

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous allons lever la séance maintenant. A la prochaine réunion, le sujet sera certainement la question de l'intégration et de la réorganisation du QGFC.

La réunion aura lieu jeudi prochain à 9 heures 30. Vous recevrez tous vos convocations.

Je vous remercie, messieurs, de votre présence.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 7

SÉANCE DU JEUDI 9 JUIN 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) du ministère de la Défense nationale.

TÉMOINS:

L'hon. Léo Cadieux, ministre associé de la Défense nationale; M. E. B. Armstrong, sous-ministre de la Défense nationale; le lieutenant-général F.-J. Fleury, contrôleur général des forces canadiennes aux quartiers généraux; et le major-général R. P. Rothschild, commandant du Commandement du matériel.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
2402-1

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

Président: M. DAVID W. GROOS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 7

SÉANCE DU JEUDI 9 JUIN 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) du ministère de la Défense nationale.

TÉMOINS:

L'hon. Léo Cadieux, ministre associé de la Défense nationale; M. E. B. Armstrong, sous-ministre de la Défense nationale; le lieutenant-général F.-J. Fleury, contrôleur général des forces canadiennes aux quartiers généraux; et le major-général R. P. Rothschild, commandant du Commandement du matériel.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

24452—1

COMITÉ PERMANENT
DE LA
DÉFENSE NATIONALE

Président: M. David W. Groos

Vice-président: L'hon. Marcel Lambert

et messieurs

Brewin	Harkness	MacLean (*Queens*)
Carter	Hopkins	MacRae
Deachman	Langlois	Matheson
Dubé	(*Chicoutimi*)	McNulty
Éthier	Langlois	Rock
Fane	(*Mégantic*)	Smith
Foy	Laniel	Stefanson
Grills	Lessard	Winch—(24).

Secrétaire du Comité:
Hugh R. Stewart.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le JEUDI 9 juin 1966

Le Comité permanent de la défense nationale a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Le Comité recommande que permission lui soit accordée de siéger à divers endroits.

Le président,
DAVID W. GROOS.

(Agréé le 15 juin 1966.)

24452—1½

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 9 juin 1966.
(9)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit aujourd'hui à 9 h. 35 du matin, sous la présidence de M. Groos.

Présents: MM. Brewin, Carter, Deachman, Dubé, Éthier, Fane, Foy, Groos, Harkness, Hopkins, Lambert, Laniel, Lessard, MacLean (*Queens*), MacRae, Matheson, Smith, Stefanson, Rock, Winch—(20).

Aussi présents: du ministère de la Défense nationale: L'honorable Léo Cadieux, ministre associé; M. E. B. Armstrong, sous-ministre, et le lieutenant-général F.-J. Fleury, contrôleur général, Quartier général des Forces canadiennes.

Le président donne lecture du quatrième rapport du sous-comité du programme et de la procédure, qui est ainsi conçu:

Le MERCREDI 8 juin 1966.

Le sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent de la défense nationale se réunit aujourd'hui à 5 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Groos.

Présents: MM. Groos, Lambert, MacLean (*Queens*), McNulty et Winch—(5).

Votre sous-comité se réunit en vue d'établir le programme des prochaines séances. Les membres conviennent de l'horaire suivant dont ils recommandent l'adoption par le Comité:

Projet d'horaire des prochaines réunions:

Date	*Heure*	*Endroit*	*Sujet d'étude*
9 juin (jeudi)	0930	Bureau 371 E.O.	Intégration du quartier-général et des commandements
	1530	*Rockliffe*	Commandement du matériel (Départ de l'entrée principale de l'Édifice central à 1530 et retour vers 1730)
10 juin (vend.)	0930	Bureau 371 E.O.	Intégration du quartier-général et des commandements—suite
16 juin (jeudi)	0830 1415	*Trenton*	Commandement des transports (Départ de l'entrée principale de l'Édifice central à 0830 et retour vers 1415)

Date	*Heure*	*Endroit*	*Sujet d'étude*
17 juin (vend.)	0930	Bureau 371 E.O.	Commandement de l'entraînement
21 juin (mardi)	0830 1415	*Montréal*	Commandement mobile (Départ de l'entrée principale de l'Édifice central à 0830 et retour vers 1415)
23 juin (jeudi)	0930	Bureau 371 E.O.	Commandement maritime
28 juin (mardi)	0930	Bureau 209 E.O.	Commandement de la défense aérienne

La séance du sous-comité est ajournée à 6 heures du soir.

Sur la proposition de M. Foy, avec l'appui de M. Carter, le quatrième rapport du sous-comité est approuvé sans modification.

Le président donne également lecture du cinquième rapport du sous-comité du programme et de la procédure, qui est ainsi conçu:

Le MERCREDI 8 juin 1966

Le sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent de la défense nationale se réunit aujourd'hui à 5 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Groos.

Présents: MM. Groose, Lambert, MacLean (*Queens*), McNulty et Winch (5).

Votre sous-comité étudie les recommandations suivantes qui sont adoptées:

1. Que le Comité soit autorisé à siéger à divers endroits et que, dans ce cas, les frais de subsistance et de voyage des membres du Comité soient comblés;
2. Que le secrétaire du Comité accompagne les membres lorsque le Comité siège à divers endroits et que le Comité ait à sa disposition le personnel et le matériel d'enregistrement nécessaires.

La séance du sous-comité est ajournée à 6 heures du soir.

Sur la proposition de M. Foy, avec l'appui de M. Fane, le cinquième rapport du sous-comité est approuvé dans modification.

Le président fait savoir aux membres que le Comité aura l'occasion de visiter l'avionnerie Lockheed à Atlanta (Georgie) en vue d'examiner trois types d'aéronefs d'intérêt particulier. Le sous-comité avait étudié la possibilité de pareille visite mais il n'avait fait aucune recommandation visant une date à laquelle le voyage pourrait être effectué. Les membres du Comité s'entendent en général sur la possibilité d'une visite à l'avionnerie Lockheed. Toutefois, ils décideront plus tard de la date du voyage.

Le président présente le lieutenant-général F.-J. Fleury, contrôleur général au quartier-général des forces canadiennes, qui présente un exposé sur l'intégration des forces canadiennes et la réorganisation du quartier-général des forces canadiennes. Il expose les antécédents des mesures prises, les changements apportés à l'organisation du quartier-général, l'organisation des comman-

dements et la réorganisation des bases des Forces canadiennes effectuée dernièrement. Divers tableaux et graphiques utilisés sont annexés aux Témoignages de la présente séance.

A la suite de l'exposé, le contrôleur général et le sous-ministre répondent aux questions posées sur divers sujets connexes, notamment l'organisation des télécommunications, du recrutement et des bases, ainsi que sur les effectifs du quartier-général.

La séance est ajournée à 11 heures du matin. Le Comité se réunira de nouveau à 3h.30 aujourd'hui et se rendra au Commandement du matériel où un exposé lui sera présenté.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(10)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit aujourd'hui à 3 heures et demie de l'après-midi devant les Édifices du Parlement, sous la présidence de M. David W. Groos.

Présents: MM. Carter, Deachman, Éthier, Fane, Foy, Grills, Groos, Hopkins, Lambert, Laniel, MacLean (*Queens*), MacRae, Matheson, McNulty, Smith, Rock et Winch (17).

Aussi présents: le lieutenant d'aviation R. L. Walkington, adjoint exécutif du commandant du commandement du matériel, qui dirige la visite.

Les membres du Comité se rendent par autobus militaire au quartier général du commandement du matériel à Rockliffe.

A leur arrivée, les membres sont accueillis par le major-général R. P. Rothschild, commandant du commandement du matériel. Celui-ci leur souhaite la bienvenue et leur présente un exposé sur l'organisation et les fonctions des divers services techniques et de ravitaillement au sein du commandement du matériel.

Suit une période de questions au cours de laquelle le vice-président du Comité, l'hon. Marcel Lambert occupe le fauteuil en remplacement du président qui doit s'absenter en raison d'autres engagements.

Vers 4h.50 de l'après-midi, les membres du Comité participent à une visite organisée du Centre de traitement des données, sous la direction du commodore D. McClure et du commandant d'escadrille W. Sherry. Ils font ensuite une brève tournée par autobus des autres installations du commandement, sous la direction du commandant d'escadrille C. D. Noble.

Les membres du Comité reviennent aux Édifices du Parlement à 5h.45 de l'après-midi. Le Comité s'ajourne au vendredi matin 10 juin 1966 à 9 heures et demie du matin, alors que le Ministre comparaîtra de nouveau en vue de poursuivre l'étude de l'intégration et de la réorganisation du quartier général des forces canadiennes.

Le Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrés au moyen d'un appareil électronique*)

Le JEUDI 9 juin 1966

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous allons commencer. Nous continuons ce matin notre étude du 1er crédit du budget principal par un exposé du général Fleury, contrôleur général du quartier général des Forces canadiennes; son exposé portera sur l'intégration du quartier général et des commandements. Vous aurez l'occasion de poser des questions après l'exposé jusqu'à 11 heures.

Toutefois, avant de passer à l'exposé, nous devons adopter le quatrième rapport du sous-comité du programme et de la procédure (Voir le procès-verbal). Quelqu'un voudrait-il présenter une motion d'adoption du rapport?

M. FOY: Je propose l'adoption.

M. CARTER: J'appuie la motion.

La motion est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Je vais maintenant donner lecture du cinquième rapport du sous-comité (voir le procès-verbal). Quelqu'un voudrait-il présenter une motion d'adoption du rapport?

M. FOY: Je propose l'adoption.

M. FANE: Jappuie la motion.

La motion est adoptée.

Comme le temps passe, je demanderais au général Fleury de bien vouloir présenter son exposé.

Le lieutenant-général F.-J. FLEURY (*contrôleur général au quartier général des forces canadiennes*): Monsieur le président et messieurs, vous avez manifesté aujourd'hui le désir d'étudier la question de l'intégration des forces canadiennes et de la réorganisation du quartier général. Le ministre vous a donné des renseignements généraux sur l'intégration et je crois savoir que vous étudierez dans un proche avenir l'organisation des divers commandements. Il se peut que je vous donne des renseignements que vous connaissez déjà. Je m'en excuse dès maintenant et je souhaite que mon exposé serve à accroître vos connaissances actuelles et prépare la voie aux renseignements plus détaillés qu'on vous donnera par la suite.

Ma tâche consiste à vous exposer les antécédents de la mise en œuvre de l'intégration, à vous exposer de façon détaillée les changements apportés à l'organisation du quartier général de la Défense nationale, notamment en ce qui concerne le personnel militaire, à exposer l'organisation des commandements d'une façon générale et à expliquer la réorganisation des bases des Forces canadiennes qui a été effectuée depuis peu.

L'intégration a commencé en juillet 1964. Les principales lignes de conduite sont maintenant établies, la structure de base a été élaborée et on est en train d'en appliquer les modalités.

On peut dire que l'intégration remonte à un certain nombre d'années. Une première mesure en ce sens a été prise il y a 20 ans alors qu'un seul ministre de la Défense nationale a été nommé en remplacement des ministres des trois armes. Une autre mesure importante a été prise en 1951 avec l'établissement du poste de président des chefs d'état-major. En 1959, les services médicaux des trois armes ont été unifiés. Au cours d ela même période, des mesures qui ont eu un moins grand retentissement ont été prises, notamment l'établissement d'une échelle uniforme de salaire, l'organisation des collèges militaires en fonction des trois armes et l'établissement d'un règlement juridique uniforme pour les trois armes. En outre, la gestion unique de certains services d'intérêt commun s'est pratiquée pour diverses périodes, par exemple dans le cas du service du ravitaillement, des services dentaires et des services postaux.

En 1960, la commission Glassco a été chargée d'étudier l'organisation du gouvernement canadien; le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes ont alors fait l'objet d'un examen des plus approfondis. La commission a signalé entre autres que les Forces canadiennes qui comptaient alors 125,000 militaires étaient surcommandées et suradministrées en proportion de leur nombre et que leur gestion par un comité conjoint ne constituait pas une méthode efficace ni rentable dans le contexte militaire.

La commission a recommandé que la direction des tâches administratives ordinaires soit graduellement transférée au président des chefs d'état-major.

Quoique l'application de cette recommandation aurait contribué à la solution de certains de nos problèmes, elle n'a pas résolu de façon satisfaisante toutes les questions fondamentales, dont celle du financement.

Vous n'êtes pas sans savoir que depuis plusieurs années la proportion des deniers publics affectés aux opérations militaires est demeurée à peu près constante. Par contre, comme dans le cas de plusieurs autres organisations, nous avions à surmonter un autre problème bien réel du fait que le pouvoir d'achat du dollar avait diminué lentement mais sûrement. Il en a résulté que nos frais de personnel, d'exploitation et d'entretien, qui ont dû augmenter en fonction du coût de la vie, ont représenté une partie plus importante du total des affectations au cours des années. En conséquence, les services militaires qui devaient remplacer le matériel et l'outillage usagés pouvaient compter sur une proportion de plus en plus faible des crédits affectés à la défense.

Il devint évident que si cette tendance se continuait, dans quelques années tous nos déboursés actuels seraient affectés à l'exploitation et à l'entretien. Il était également évident qu'à moins de circonstances exceptionnelles et imprévues, on ne pouvait compter sur des crédits plus considérables pour les dépenses consacrées à la défense.

Voilà quel était le dilemme dans lequel nous étions et il fallait faire quelque chose. Pour en sortir, nous pouvions soit réduire nos engagements, soit supprimer entièrement un service, ce qui était ni souhaitable ni acceptable; nous pouvions également, grâce à une exploitation plus efficace et plus rentable, nous assurer des fonds pour les immobilisations et l'outillage.

Nous avons décidé que pour une force de cette importance, nous ne pouvions exploiter plus longtemps trois organisations centrales et administratives distinctes, et qu'il fallait intégrer les forces canadiennes sous un seul chef d'état-major de la défense.

Cette ligne de conduite a été exposée dans le Livre blanc publié par le gouvernement en mars 1964. Le but visé était la réorganisation de la défense nationale d'après les fonctions, en vue d'une réduction des frais et de la réalisation d'économies grâce à une gestion plus efficace. Ainsi, une plus grande proportion de nos crédits annuels pourra être affectée à l'achat de nouveau matériel. Les prévisions de dépenses de l'année financière 1966-1967 indiquent que 21 p. 100 du budget de la défense sera consacré à l'acquisition de matériel et à la construction et la mise au point de nouvelles installations. Il s'agit là d'une augmentation de 3 p. 100 par rapport au budget de 1965-1966; bien que cette augmentation soit relativement faible, c'est un très bon début.

Examinons maintenant l'organisation canadienne de la défense, qui embrasse les secteurs suivants:

A. La réorganisation du ministère de la Défense nationale.

B. L'organisation du quartier général des Forces canadiennes.

C. L'intégration des commandements.

ORGANISATION DU QUARTIER GÉNÉRAL DES FORCES CANADIENNES

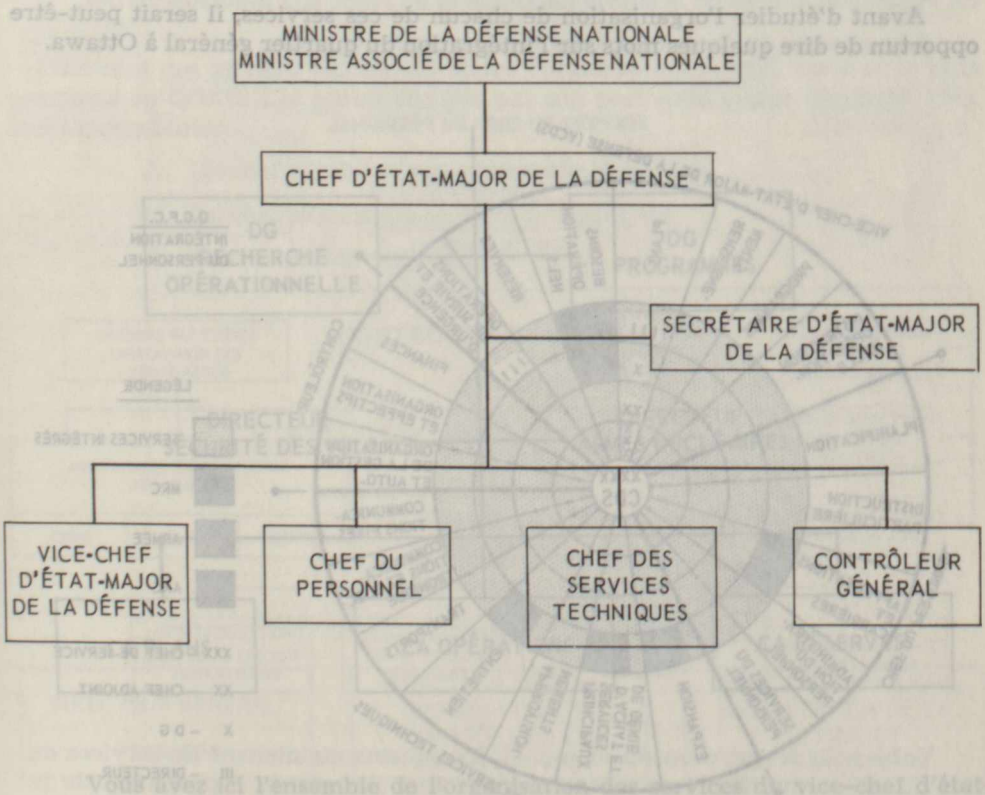

L'échelon supérieur de l'organisation du ministère de la Défense nationale comprend le ministre et le ministre associé de la Défense nationale, le sous-ministre, le président du Conseil de recherches pour la défense et le chef d'état-major de la Défense. Ce groupe de personnes, avec le vice-chef d'état-major de la Défense, forment le Conseil de la défense.

Le bureau du sous-ministre est organisé d'après les mêmes fonctions que l'organisation militaire, en ce sens qu'il a sous ses ordres des adjoints chargés du personnel, des finances et de la logistique. Relèvent également de lui le Juge-avocat général et le Directeur des services d'information.

Le Conseil de recherches pour la défense a pour objet d'établir les besoins scientifiques spéciaux des Forces canadiennes de défense en fonction des travaux de recherche des milieux scientifiques.

Voici maintenant quels sont les 4 principaux services du quartier général des Forces canadiennes:

Le vice-chef d'état-major de la défense.

Le chef du personnel.

Le chef des services techniques.

Le contrôleur général.

Avant d'étudier l'organisation de chacun de ces services, il serait peut-être opportun de dire quelques mots sur l'intégration du quartier général à Ottawa.

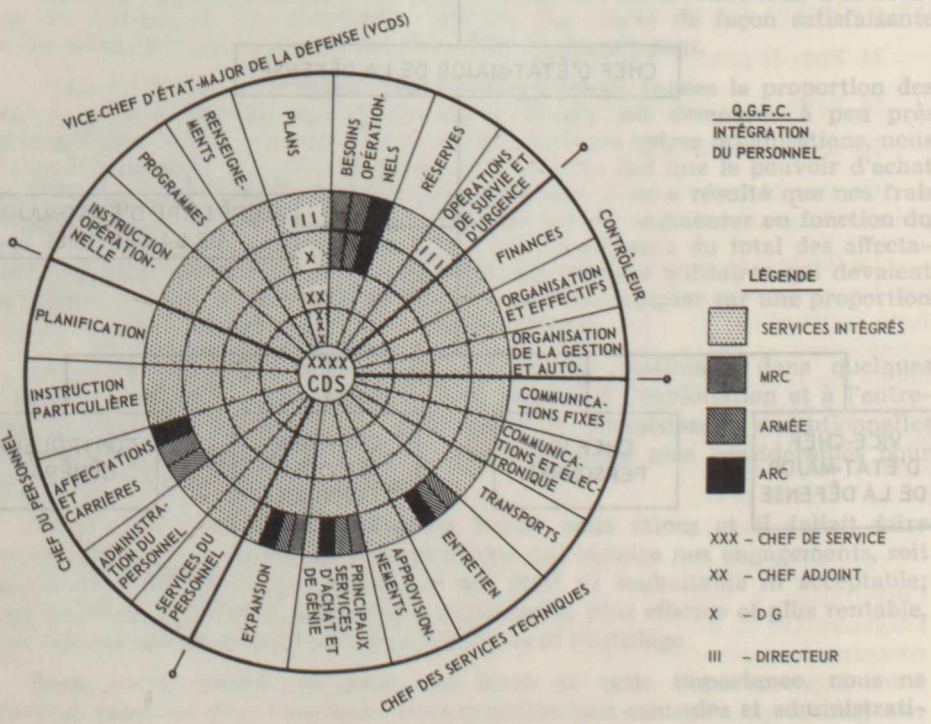

Ce diagramme circulaire fait voir dans quelle mesure l'intégration a été établie au quartier général des Forces canadiennes.

En partant du centre, qui désigne le chef d'état-major de la Défense, il y a une série de cercles concentriques dont chacun représente un échelon inférieur, depuis le chef de service au directeur en passant par le chef adjoint et le directeur général. Le cercle est divisé en 4 segments dont chacun représente l'un des 4 services fonctionnels du quartier général des Forces canadiennes, soit ceux du vice-chef d'état-major de la Défense ou des opérations, du personnel, des services techniques et du contrôleur.

Dans la partie pointillée du tableau, toutes les tâches sont accomplies par up personnel intégré. Étant donné que pour l'instant nous ne tentons pas de modifier essentiellement les services opérationnels sur le terrain, qu'ils relèvent de la marine, de l'armée ou de l'aviation, il est possible qu'il n'y ait pas d'intégration poussée du personnel opérationnel faisant partie de l'organisation du vice-chef d'état-major. Toutefois, notre but est d'intégrer le plus possible les autres secteurs de l'organisation du vice-chef ainsi que ceux des services techniques et du personnel. Vous remarquerez que les services du contrôleur sont tous intégrés.

VICE-CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE

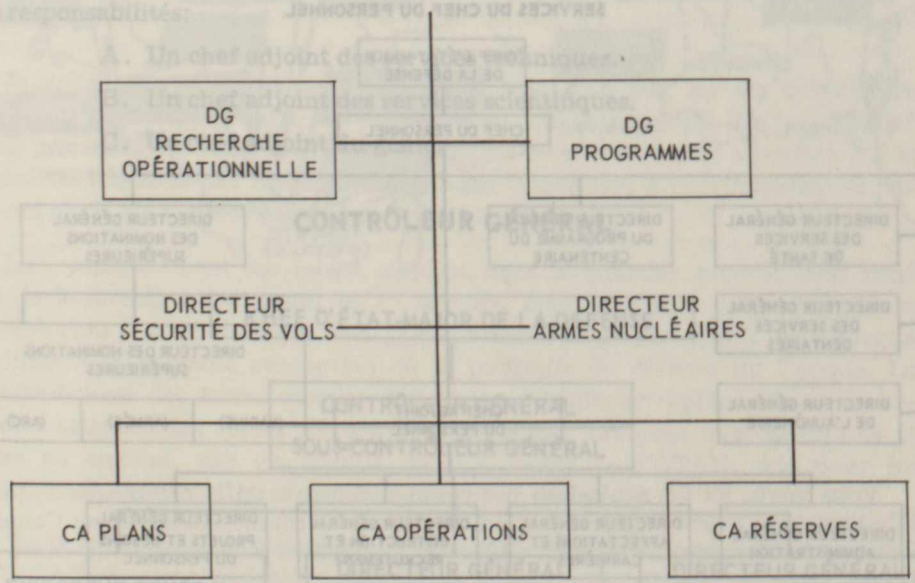

Vous avez ici l'ensemble de l'organisation des services du vice-chef d'état-major de la Défense. Celui-ci est le chef des services opérationnels, c'est-à-dire le chef de service senior qui remplace le chef d'état-major de la Défense en son absence.

Les travaux de recherche opérationnelle étaient autrefois exécutés par des groupes relevant de chacun des 3 quartiers généraux et par le Conseil de recherches pour la défense. Dans la nouvelle organisation, ces groupes ont été unifiés en une seule division qui a pour tâche de régler les problèmes militaires par des méthodes scientifiques.

Le directeur général des programmes est chargé d'établir et d'appliquer le programme d'intégration de la défense. Ce programme embrasse toutes les activités du ministère de la Défense nationale. Il englobe les dépenses ou les prévisions de l'année précédente, de l'année courante et des 5 prochaines années financières. Il sert à établir les prévisions annuelles et à prendre les décisions qui s'imposent.

En outre, le directeur de la sécurité des vols et le directeur des armes nucléaires relèvent directement du vice-chef d'état-major de la Défense.

Le chef adjoint des plans est chargé des renseignements et de l'établissement des projets stratégiques et des objectifs des Forces.

Le chef adjoint des opérations a sous ses ordres 3 directeurs généraux chargés des opérations maritimes, terrestres et aériennes.

Le chef adjoint des réserves est chargé de la surveillance, du contrôle et de l'administration des forces de réserve et des élèves-officiers des trois armes; il est également chargé de la survie nationale et de l'aide aux autorités civiles.

Les services du chef adjoint des réserves sont nouveaux.

SERVICES DU CHEF DU PERSONNEL

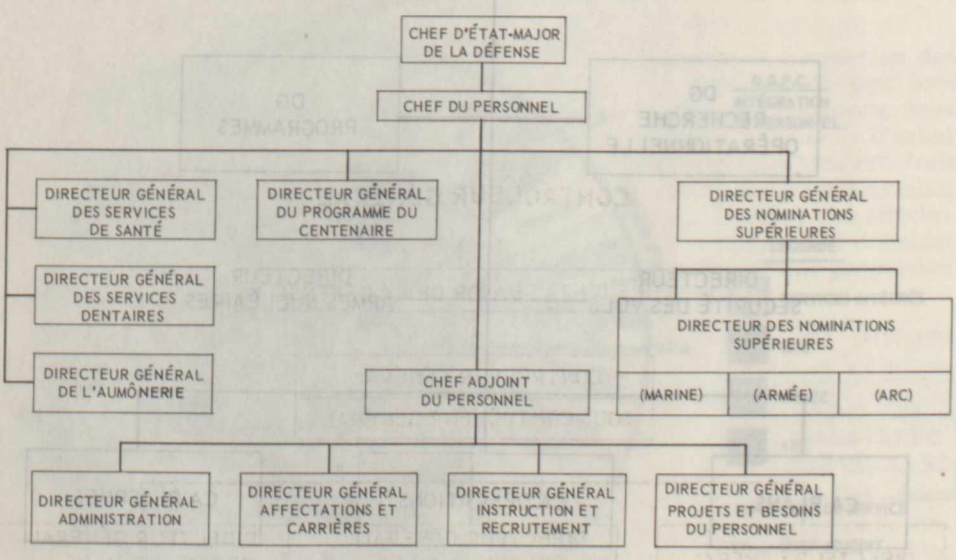

Voilà pour les services du vice-chef. Examinons maintenant les services du chef du personnel. En résumé, ces services sont chargés de l'application de la ligne de conduite à laquelle est assujéti un militaire depuis son enrôlement jusqu'à son licenciement ou sa retraite, et d'établir une ligne de conduite qui doit régir toutes les questions touchant les services du personnel.

CHEF DES SERVICES TECHNIQUES

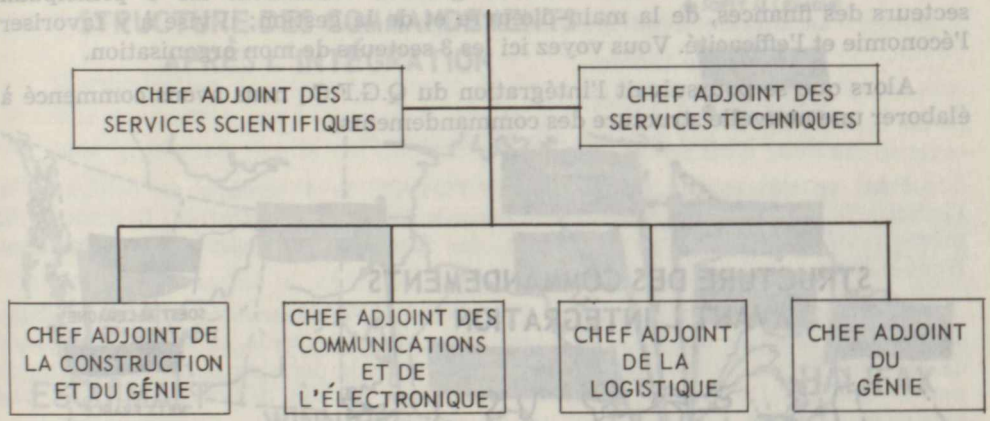

Le chef des services techniques dirige l'organisation la plus vaste et la plus complexe du QGFC. Les postes occupés par son personnel senior illustrent bien ses responsabilités:

A. Un chef adjoint des services techniques.

B. Un chef adjoint des services scientifiques.

C. Un chef adjoint du génie.

CONTRÔLEUR GÉNÉRAL

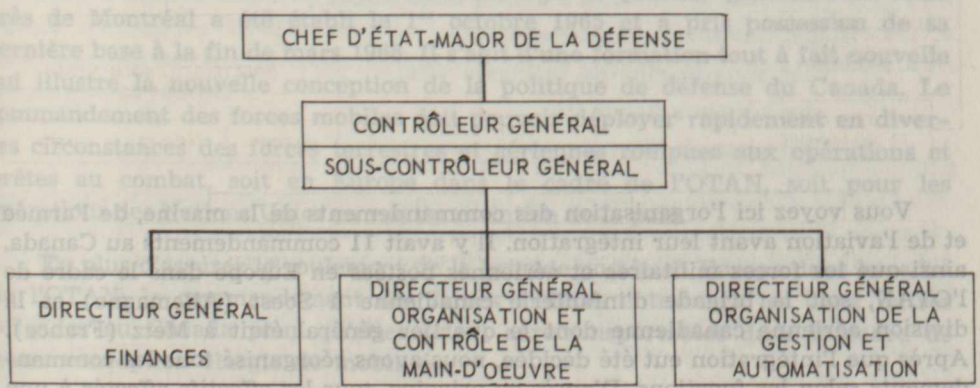

D. Un chef adjoint de la logistique.

E. Un chef adjoint des communications et de l'électronique.

F. Un chef adjoint de la construction et du génie.

Les responsabilités du contrôleur général concernent les 3 principaux secteurs des finances, de la main-d'œuvre et de la gestion; il vise à y favoriser l'économie et l'efficacité. Vous voyez ici les 3 secteurs de mon organisation.

Alors que se poursuivait l'intégration du Q.G.F.C., nous avons commencé à élaborer une nouvelle structure des commandements.

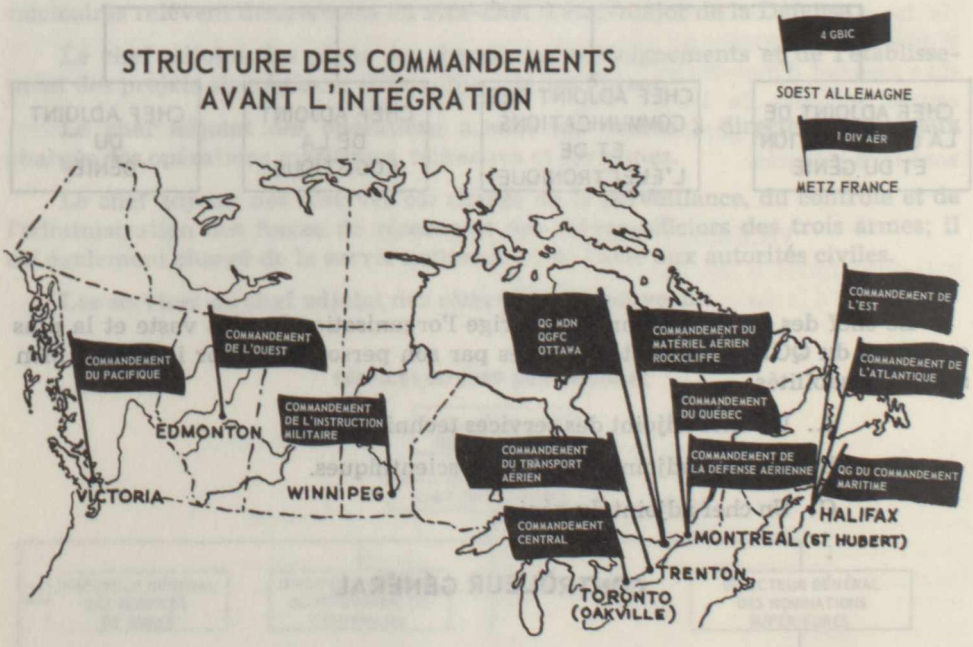

Vous voyez ici l'organisation des commandements de la marine, de l'armée et de l'aviation avant leur intégration. Il y avait 11 commandements au Canada, ainsi que les forces militaires et aériennes postées en Europe dans le cadre de l'OTAN, soit la brigade d'infanterie canadienne à Soest (Allemagne) et la division aérienne canadienne dont le quartier général était à Metz (France). Après que l'intégration eut été décidée, nous avons réorganisé tous les commandements selon les fonctions. D'après ce principe, tous les effectifs affectés à une mission principale relèvent d'un seul commandant. Il y a à l'heure actuelle 6 principaux commandements au Canada, alors que l'organisation en Europe n'a pas changé.

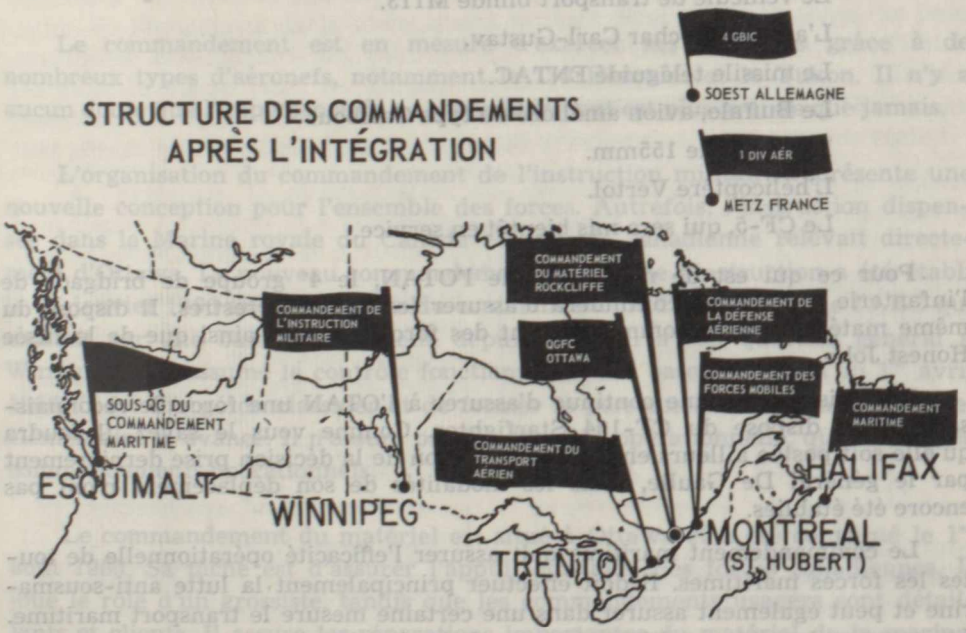

Je crois que vous êtes au courant du rôle joué par les six principaux commandements du Canada, et du matériel qu'ils utilisent. Un coup d'œil rapide permettra de vous rafraîchir la mémoire et attirera votre attention sur la nature fonctionnelle des commandements par opposition à l'organisation régionale qui avait été adoptée par l'armée et la marine.

Le commandement des forces mobiles, dont le quartier général était situé près de Montréal a été établi le 1er octobre 1965 et a pris possession de sa dernière base à la fin de mars 1966. Il s'agit d'une formation tout à fait nouvelle qui illustre la nouvelle conception de la politique de défense du Canada. Le commandement des forces mobiles doit pouvoir déployer rapidement en diverses circonstances des forces terrestres et aériennes rompues aux opérations et prêtes au combat, soit en Europe dans le cadre de l'OTAN, soit pour les opérations des Nations Unies en vue du maintien de la paix.

En plus d'assurer le roulement de la brigade postée en Europe dans le cadre de l'OTAN, le commandement des forces mobiles entraînera les deux autres brigades au Canada pour qu'elles soient aérotransportables dans le cadre de notre conception élargie de mobilité.

Ce commandement formera également un groupe-bataillon aérotransportable en disponibilité qui pourra être déployé encore plus rapidement dans des situations particulières.

Voici une partie du matériel qui sera utilisé par le commandement des forces mobiles dans l'exécution de sa tâche:

Le véhicule de transport blindé M113.

L'arme anti-char Carl-Gustav.

Le missile téléguidé ENTAC.

Le Buffalo, avion amélioré du type Caribou.

L'obusier de 155mm.

L'hélicoptère Vertol.

Le CF-5, qui sera mis bientôt en service.

Pour ce qui est de nos forces de l'OTAN, le 4e groupe de bridgade de l'infanterie canadienne continuera d'assurer les forces terrestres. Il dispose du même matériel que le commandement des forces mobiles ainsi que de la fusée Honest John.

La division aérienne continue d'assurer à l'OTAN une force de reconnaissance. Elle dispose du CF-104 Starfighter. Comme vous le savez, il faudra qu'elle soit postée ailleurs en Europe en raison de la décision prise dernièrement par le général De Gaulle, mais les modalités de son déplacement n'ont pas encore été établies.

Le commandement maritime doit assurer l'efficacité opérationnelle de toutes les forces maritimes. Il doit effectuer principalement la lutte anti-sousmarine et peut également assurer dans une certaine mesure le transport maritime. Le commandement maritime comprend les anciens commandements de la Le commandement maritime comprend les anciens commandements de la Marine royale canadienne dans les secteurs de l'Atlantique et du Pacifique, le commandement aérien des Maritimes et les quartiers généraux intégrés de l'Atlantique et du Pacifique. Il a été formé le 17 janvier 1966. Son quartier général est situé à Halifax, et il existe un sous-commandement pour le Pacifique à Esquimalt (C.-B.). Voici le principal matériel utilisé par ce commandement:

le porte-avions BONAVENTURE, qui fait présentement l'objet d'une remise en état après avoir atteint la moitié de sa vie utile,

des aéronefs de patrouille Tracker, des hélicoptères Sea King,

des destroyers dotés d'hélicoptères (DDH),

des destroyers d'escorte (DDE),

des sous-marins de la classe «C»,

des aéronefs Argus, et

des aéronefs Neptune.

Le rôle du commandement de la défense aérienne n'a pas été modifié en raison de l'intégration. Il assure les forces de la défense aérienne en état d'alerte qui permettent au Canada de remplir ses engagements dans le cadre de NORAD. Il dispose d'avions CF-101 Voodoo et de missiles surface-air Bomarc, ainsi que d'un système important de défenseur au sol. On a décidé dernièrement de fusionner la région septentrionale du NORAD et le quartier général de la défense aérienne sous un seul commandement, ce qui permettra de réduire quelque peu les frais généraux.

De même, le commandement du transport aérien n'a pas connu de changement important en raison de l'intégration. Ses forces sont déployées de manière

à répondre aux besoins du Canada en matière de transport ainsi qu'à nos engagements internationaux dans le domaine militaire.

Le commandement est en mesure d'exercer ses fonctions grâce à de nombreux types d'aéronefs, notamment le 130 Hercules et le Yukon. Il n'y a aucun doute que l'importance de ce commandement est plus grande que jamais.

L'organisation du commandement de l'instruction militaire représente une nouvelle conception pour l'ensemble des forces. Autrefois, l'instruction dispensée dans la Marine royale du Canada et l'Armée canadienne relevait directement d'Ottawa. Le nouveau commandement intégré de l'instruction a été établi le 1er janvier 1966 avec les cadres du commandement d'instruction de l'ARC qui existait sur une base fonctionnelle depuis 1947. Il a son quartier général à Winnipeg. Il a assumé le contrôle fonctionnel de ses bases et unités au 1er avril 1966. Il est chargé de classifier et de former le personnel aux niveaux de base, élémentaire et avancé. Il n'assure pas l'instruction opérationnelle, qui relève des commandements opérationnels.

Le commandement du matériel est situé à Ottawa et a été constitué le 1er août 1965. Sa tâche est d'assurer l'appui logistique des forces canadiennes. Il joue le rôle d'un grossiste, tandis que les commandements usagers sont détaillants et clients. Il assure les réparations importantes du matériel de la marine, de l'armée et de l'aviation. Pour donner une idée de l'envergure de sa tâche, disons que pour les stocks de matériel actuels, il doit assurer la gestion logistique d'environ 850,000 articles. On estime que la réorganisation complète en un système unique automatisé des trois systèmes de ravitaillement des services armés prendra de trois à cinq ans.

L'organisation des réserves et de la survie relève d'Ottawa; le chef adjoint des réserves n'est pas seulement officier d'état-major mais, comme je l'ai mentionné antérieurement, il est chargé de la surveillance et du contrôle des réserves, d'assurer une aide aux autorités civiles et la survie nationale. Elle sera établie d'après les diverses régions militaires du Canada, qui correspondent à peu près aux anciennes zones militaires, dont l'envergure et les effectifs sont sensiblement réduits.

Une autre organisation importante est celle du réseau de communications des forces canadiennes. Avant l'intégration, il existait un chevauchement considérable des communications asurées par les trois armes. Le réseau de communications des Forces canadiennes, organisé sur le type des commandements, assurerea les communications fixes des Forces canadiennes. Ce tableau illustre l'intégration de ce réseau, grâce à laquelle on pourra réaliser une diminution importante des frais généraux.

Disons maintenant un mot de l'organisation des bases. Bien que l'organisation des commandements ne sera pas uniforme à tous les échelons, nous croyons qu'il est souhaitable que l'organisation générale des commandements et des

gas reflète les quatre principales directions du QGFC, à savoir les opérations, le personnel, les services techniques et le contrôleur général.

TYPE D'ORGANISATION DES BASES

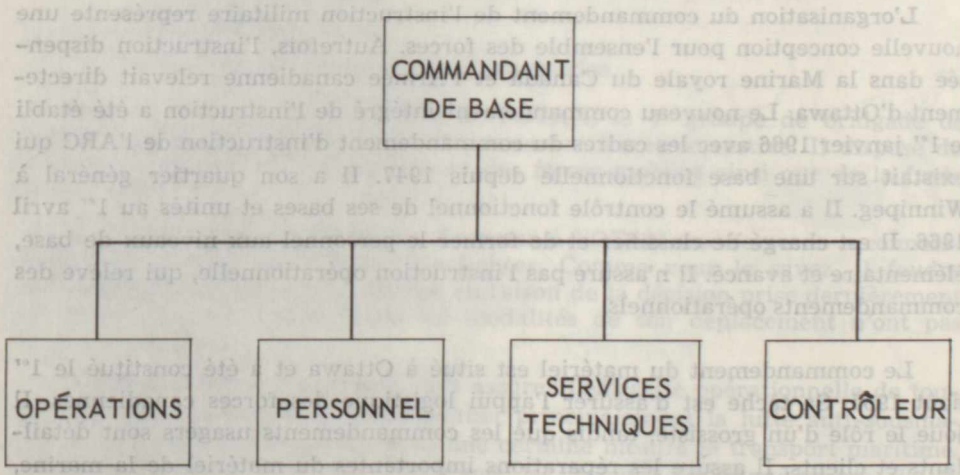

Voici l'organisation type d'une base. La base doit assurer le logement, le vivre et les services administratifs, techniques et de contrôleur exigés par les unités ou les effectifs installés sur la base ou qui en dépendent. Étant donné que ces derniers se suffisent à eux-mêmes dans une mesure plus ou moins grande, la base doit assurer des services adaptés à chaque cas.

Voilà pour les divers organigrammes. Voyons maintenant où en est rendue l'intégration. Je pense que vous conviendrez que plusieurs étapes ont été franchies depuis qu'il a été décidé il y a près de deux ans d'intégrer les forces canadiennes. Il serait toutefois faux de prétendre que le but ultime a été atteint. L'intégration complète n'aura été réalisée que lorsqu'on aura établi des procédures uniformes pour tous les aspects de l'administration des Forces canadiennes et qu'on aura modifié l'organisation de l'instruction, de la logistique et du commandement opérationnel. Notre expérience est neuve, et nous devons être prêts à modifier nos structures d'après les résultats de cette expérience.

Nous avons à notre actif les réalisations suivantes: l'intégration des effectifs a été accomplie au quartier général des Forces canadiennes à Ottawa, et la réorganisation des cadres a permis la réduction des effectifs de près de 30 p. 100 de ce qu'ils étaient avant l'intégration.

Tous les nouveaux commandements fonctionnels ont été mis en activité et sont en bonne voie d'organiser leur personnel. Au 1er avril 1966 des unités sont affectés à des bases et des bases à des commandements. Vous aurez une indication de l'immensité de la tâche quant je vous dirai qu'au 1er avril, 39 bases des forces canadiennes ont été formées, comportant des centaines d'unités. De plus, le même jour, les anciens commandements de l'armée et quartiers généraux de région étaient abolis et douze quartiers généraux de district, qui sont généralement situés dans les capitales provinciales, sont devenus réalité.

A l'extérieur, la réorganisation des personnels de liaison de la défense canadienne à Londres et à Washington est maintenant terminée et l'épargne en effectif est de l'ordre de 40 p. 100 à tout prendre.

Pour finir, monsieur le président, j'espère avoir expliqué clairement l'évolution de notre réorganisation en vue de l'intégration. Il faut s'attendre qu'avec le temps il sera nécessaire d'apporter certaines modifications et améliorations aux nouveaux rapports entre le quartier général et les commandements des forces canadiennes.

Voilà monsieur, la fin de mon exposé.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur.

M. LAMBERT: Le général Fleury peut-il nous dire si les graphiques mentionnés dans son texte peuvent être intégrés aux bons endroits ou si on peut les compiler en une annexe. Certains graphiques ont été fort peu commentés et je dois dire, très respectueusement, que les explications du général Fleury sont, peut-on dire, seulement à moitié intelligibles si l'on n'a pas les graphiques à sa portée.

Lt-gén. FLEURY: Il appartient aux responsables du compte rendu de s'en occuper. Quant à nous, les graphiques sont disponibles. Ils sont numérotés et on peut les remettre aux responsables . . .

Le PRÉSIDENT: Le secrétaire a tout cela en mains.

Lt-gén. FLEURY: A mon point de vue, il n'y a pas de problème: intégration au texte ou annexe.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, c'est le temps des questions. Monsieur Carter?

M. CARTER: Lorsque j'écoutais le général. . .

M. SMITH: Le général Fleury ne pourrait-il pas se rapprocher du président?

Le PRÉSIDENT: Général Fleury, voulez-vous vous approcher et vous asseoir ici avec nous?

M. CARTER: Advenant une expansion, combien de ces services pourraient y procéder sans plus de frais, dans les télécommunications par exemple? Si nous devions doubler nos effectifs, je suppose que nos communications actuelles pourraient servir les forces accrues. Est-ce une supposition raisonnable?

Lt-gén. FLEURY: Sûrement, car c'est un fait. Nous avons une région géographique couvrant d'installations fixes tout le territoire canadien. Si nous allions établir des camps entièrement nouveaux dans des régions inhabitées, il faudrait établir des liens entre eux, mais je crois que notre système est passible d'expansion à peu ou pas de frais supplémentaires.

M. WINCH: Le général Fleury voudrait-il s'asseoir. Sa voix porterait mieux dans les micros. S'il vous plaît, général.

M. CARTER: Dans quelle mesure cela s'appliquerait-il à l'effectif du commandement? Quel pourcentage d'expansion pourriez-vous accepter sans accroître de façon appréciable votre personnel du commandement intégré? Vous avez présentement un certain nombre de gens en service, votre effectif administratif est fixe et vous avez une proportion. Est-ce une proportion constante ou pourrions-nous accroître notre personnel, disons de 20 p. 100, 30 p. 100 sans avoir à augmenter davantage notre personnel actuel du commandement des bases que vous nous avez montré sur la carte?

Lt-gén. FLEURY: La structure du commandement?

M. CARTER: Oui, je voulais parler de cette structure.

Lt-gén. FLEURY: La seule structure du commandement pourrait absorber beaucoup plus que 20 p. 100 d'expansion. Je ne voudrais pas laisser entendre pour un instant qu'il en serait ainsi de la structure de soutien. Mais les commandements, y compris les commandements fonctionnels, les commandants et les officiers d'État-major devraient certainement absorber toute entreprise raisonnable d'expansion et cette conception était conforme aux prévisions.

M. CARTER: En serait-il de même des édifices que l'on utilise actuellement, les bureaux, les logements, même ceux du personnel? Suffiraient-ils à la possibilité d'une forte expansion?

Lt-gén. FLEURY: Je ne répondrais sûrement pas d'Ottawa, monsieur. Ailleurs, je dirais que nous pouvons certainement procéder à une expansion à la fine pointe parce que l'organisation de notre établissement est réduite à l'échelle du temps de paix. Vous pouvez doubler la capacité des casernes dès demain simplement en installant des couchettes doubles pour remplacer les couchettes simples. Donc en cas d'alerte, je réponds oui, sûrement.

M. CARTER: Il y a une autre question, monsieur le président. J'ignore si c'est le bon moment de la poser, mais l'image du Howitzer que j'ai vu là-bas m'a intéressée, et je me demandais quel genre de missile il utilise et quel est son principal rôle. Quel est le but de cette arme?

Lt-gén. FLEURY: Le Howitzer de 155 mm est une pièce d'artillerie qui ne lance pas de missiles; il lance des obus. Comme l'indique son nom, c'est une bouche à feu de 155 millimètres. Sa portée est assez grande, c'est une arme de soutien des lignes rapprochées et moyennes. Elle ne lance pas de missiles.

M. CARTER: C'est une pièce moderne d'artillerie.

Lt-gén. FLEURY: Précisément.

M. LAMBERT: Au sujet du graphique radial du degré d'intégration ou, autrement dit, quant aux secteurs de commandement qui ont été intégrés, a-t-on un chiffre quantitatif du degré d'intégration? Pourriez-vous affirmer que les quatre cinquièmes des forces armées du Canada sont intégrées, les deux tiers ou quelque autre pourcentage?

Lt-gén. FLEURY: Ce graphique a trait uniquement aux quartiers généraux des forces canadiennes à Ottawa, et je dirais que cela est pleinement intégré. Les Directions sont intégrées, ainsi que les personnels. Mais l'on descend jusqu'à certains segments où il faut une expertise en certains domaines et là il vous faut—par exemple dans le domaine de la construction des navires—des architectes maritimes, et ces spécialistes ne se trouvent pas dans l'armée ni l'aviation, comme vous vous en rendez compte, de sorte qu'il vous faut des gens ayant

cette spécialité-là. Ils ne sont pas intégrés dans le même sens qu'un type de l'armée ou de l'aviation à qui vous ordonneriez de faire tel ou tel travail. Il en est de même des ingénieurs en aéronautique. Il en va de même de la Direction des opérations sous le VCDS. Pour ce qui est des gens des opérations, bien qu'ils marchent côte à côte et à l'unisson, il vous faut à la tête, au niveau de directeur ou de directeur général, un officier de l'armée bien expérimenté pour diriger les opérations de l'armée. Il vous faut un officier naval bien formé pour diriger des opérations navales et ainsi de suite.

M. LAMBERT: Oui, mais cela est compris dans le concept global de l'intégration. Il faudrait employer un autre vocable pour décrire la chose, c'est-à-dire l'unification du commandement. Mais ce à quoi je songe, c'est le plan d'intégration qui comprend ces divers emplois de spécialistes qui ne sont pas transférables, mettons. Est-il possible aujourd'hui de dire: «Nous voilà aux deux tiers du chemin sur la route de l'intégration totale, selon le concept formé en 1964?»

Lt-gén. FLEURY: Je dois avouer qu'il me serait difficile de répondre par un pourcentage. En ce qui concerne le quartier général des forces canadiennes, s'il faut recourir à un pourcentage, je dirais que l'intégration approche 100 p. 100.

M. LAMBERT: Je songe en ce moment aux services de recrutement, à la formation des recrues, le maniement des gens qui entrent dans l'aviation par opposition à ceux qui vont aux écoles de formation en vue, mettons, des services au sol; aux gens qui sont versés dans les unités de formation aux dépôts des diverses unités de l'armée régulière. Cela n'entre pas, peut-on dire, dans la définition de l'intégration complète et n'y entrera pas pour une foule de bonnes raisons.

Lt-gén. FLEURY: Si vous me permettez de traiter individuellement des points que vous avez soulevés, vous verrez que le recrutement est entièrement intégré.

• 10.30 a.m.

M. LAMBERT: C'est le personnel de recrutement.

Lt-gén. FLEURY: Oui. Nous avons 34 détachements de recrutement dans tout le pays et ils font le recrutement pour les trois services, pas pour un des trois en particulier. Vous pourrez trouver dans tel détachement de recrutement un officier ou sous-officier de chacun des trois services, mais ils recrutent pour les trois services et lorsque les recruteurs, sur une base d'intégration, ont fini avec le candidat, celui-ci est dirigé sur le centre du personnel—je ne sais trop si c'est le bon terme, car on a pu le changer—où a lieu le tri et où il reçoit sa classification préliminaire et est affecté à une organisation de formation, et le centre du personnel est intégré.

Or, le commandement de la formation que j'ai légèrement esquissé dans le graphique n'est pas complètement organisé et rodé. Il y a à peine quelques mois qu'il a été créé et il n'a pris en main toutes ses unités qu'au 1er avril. Mais l'intention demeure que, dans la mesure du pratique, on ait une formation intégrée. Par exemple, au lieu que la marine, l'armée et l'aviation forment leurs propres chauffeurs, tous les chauffeurs seront formés à un seul endroit ou à plusieurs endroits de façon intégrée, et il en sera de même, *mutatis mutandis*, de tous les métiers et spécialités dans les forces armées où il y a un but commun: opérateurs radio, mécaniciens d'automobiles et ainsi de suite. Maintenant, il y a certains secteurs où cela ne marchera pas, de toute évidence. Vous n'allez pas enseigner aux fantassins à conduire les avions de combat à haute performance. Vous allez former des gens de l'armée et de l'aviation à manœuvrer des avions

légers et des hélicoptères comme cela s'est toujours fait et, dans cette mesure, l'intégration peut se faire dans la formation. Pourquoi un futur pilote ne serait-il pas formé à conduire un hélicoptère de l'armée, de la marine ou de l'aviation? On ne peut pas en dire autant de ceux qui conduisent les gros transports ou les avions de combat à très grande vitesse.

M. LAMBERT: Puis-je passer à une question quelque peu différente? Vous parliez de la réorganisation des bases des forces canadiennes. Cette réorganisation a-t-elle créé un surplus de bases ou y a-t-il des bases qui sont pourvues actuellement de la moitié seulement de leur effectif à cause de cette nouvelle désignation? Parlons clairement. Voyons la situation à Edmonton où se trouve le commandement de l'Ouest. Vous avez un certain nombre d'unités et de facilités à ce commandement; à côté, vous avez le dépôt Hamilton-Galt des Princess Patricias et au bas de la route se trouve une ancienne station de l'A.R.C., Namao; vous avez le dépôt d'approvisionnements n° 7 qui appartenait ailleurs. sous une seule désignation en dehors du quartier général du district de Cela faisait partie du Commandement du matériel. Cela se trouve maintenant sous une seule désignation en dehors du quartier général du district de l'Alberta, soit les facilités de l'ancien commandement de l'Ouest. Mais que dire du dépôt d'approvisionnements n° 7? Il ne paraît pas sous le Commandement du matériel. Que dire de tout le complexe? Produit-il un surplus, et son cas se trouve répété à divers degrés dans d'autres parties du pays?

Lt-gén. FLEURY: Je pourrais peut-être jeter quelque lumière sur tout cela en disant tout d'abord qu'il n'y a plus que 39 bases dans les forces canadiennes actuellement. Il reste encore des centaines d'unités, des unités comme celles que vous avez nommées, le dépôt d'approvisionnements d'Edmonton; ce n'est pas une base, c'est une unité. Or si vous examinez le rapport qui existe entre les bases et les unités, une base peut avoir deux, cinq, dix, vingt unités comme soutien.

M. SMITH: A différents endroits?

Lt.-gén. FLEURY: Oui. Dans un seul lieu géographique ou ailleurs. Elle a aussi des unités intégrales, ou des unités qui appartiennent réellement à cette base, ou des sections comme la section des transports, ou une compagnie des transports et ainsi de suite. Et il y a les unités de logement. Prenons un exemple que je connais peut-être mieux qu'un autre, et certains ici penseront comme moi: Valcartier. Traditionnellement, Valcartier était un camp de l'armée et il était uniquement responsable du soutien et de l'administration des unités physiquement situées à Valcartier, notamment trois bataillons du Vingt-deuxième, le génie, le corps de service de l'armée RCEME, la prévoté, etc. Elles étaient toutes là et elles formaient le camp de Valcartier. Aujourd'hui, Valcartier a été désigné une base des forces canadiennes. Toutes ces unités qui étaient auparavant physiquement situées au camp Valcartier, à une ou deux exceptions près, sont des unités intégrales. C'est-à-dire qu'elles appartiennent à cette base; elles y seront toujours et fonctionneront à partir de cette base. Le dépot d'ordonnance des munitions au camp Valcartier, ou à proximité du camp, appartient naturellement au Commandement du matériel. Il est désigné unité de logement. La base ne commande pas à l'unité; celle-ci reçoit toutes ses directives techniques et ses ordres d'entrée et de sortie des munitions, etc. du commandement du matériel, mais à Valcartier ou près de là, c'est une unité de logement, c'est-à-dire qui loge au camp ou près de là. Mais le camp Valcartier, ou la Base Valcartier des forces canadiennes sera dorénavant responsable de tout le soutien administratif qui était précédemment fourni par le quartier général de la Région Québec-est, ce qui comprend les unités, détachements de

toutes espèces et grandeurs à Québec, au Lac St-Jean, dans le Bas Saint-Laurent, etc. Les unités s'adressent à la Base Valcartier des forces canadiennes pour leurs travaux, leur mortier, leurs transports, toute espèce de soutien. Nous avons ici un concept entièrement nouveau, nouveau certes pour les forces canadiennes.

M. LAMBERT: Oui. Autrement dit, au point de vue administratif, l'actuelle base militaire remplace à maints égards l'ancien commandement régional.

Lt-gén. FLEURY: Et toutes les unités que l'ancien commandement régional contrôlait, comme la compagnie régionale de transport, l'ordonnance régionale, l'atelier régional et toutes ces choses dont vous êtes au courant.

M. LAMBERT: Merci, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Smith, aviez-vous une question supplémentaire à poser?

M. SMITH: Pour faire suite à la question de M. Lambert, a-t-on fait le recensement ou un inventaire des endroits déclarés excédentaires et fermés dernièrement? A quel stade se trouve cette étude, si une semblable étude est en marche?

M. LÉO CADIEUX (*Ministre associé de la Défense nationale*): Je doute que nous puissions vous donner une idée d'ensemble. Je crois que ces choses sont étudiées progressivement, à ma connaissance.

M. SMITH: Ne saviez-vous pas qu'il y a eu une réorganisation très complète des forces armées? En même temps que cette réorganisation, n'y aurait-il pas une revue complète des bases qui, si elles sont déclarées excédentaires, pourraient être fermées?

Lt-gén. FLEURY: Bien sûr qu'une revue est en voie d'exécution, parce qu'avec une réorganisation de ce genre il y aura sans doute des refontes éventuellement. A quelle date cette revue sera-t-elle terminée? C'est assez difficile à dire, parce qu'au début les divers quartiers généraux de commandements auxquels on a attribué leurs responsabilités et leurs bases doivent maintenant analyser ce qu'il leur faut pour remplir leurs fonctions le plus efficacement possible, et faire des recommandations au quartier général qui les analysera. Je puis seulement affirmer que ce genre d'analyse est en marche, mais je crois qu'il faudra quelque temps avant que tout soit réalisé en détail.

M. SMITH: Il me reste deux questions connexes à poser. Elles se rapportent au nombre de membres du personnel au quartier général des forces canadiennes après l'intégration, par opposition à celui du quartier général de la Défense nationale avant l'intégration. Je veux parler du personnel civil et militaire et je voudrais savoir quelle est la projection définitive des chiffres. Seront-ils plus bas ou plus élevés?

Lt-gén, FLEURY: Si l'on considère l'effectif du quartier général interarmes à Ottawa au 31 juillet 1964, on arrivera aux chiffres suivants: 3,179 militaires; 3,293 civils; au total, 6,472. Au 30 avril 1966, la plus récente date pour laquelle je possède des chiffres, les militaires sont au nombre de 2,387 et les civils, 2,224, soit au total 4,611. La diminution nette est de 792 militaires et de 1,069 civils, soit un total de 1,861. Si vous voulez les réductions de pourcentage, elles sont de 25 p. 100 chez les militaires, 32 p. 100 chez les civils et, au total, 29 p. 100.

Maintenant que j'ai donné ces chiffres, je dois faire remarquer, au risque de dire ce qui est l'évidence même, que rien n'est plus facile au monde que de supprimer des engagements et, par conséquent, de réduire le personnel. On peut donc s'enquérir de ces chiffres dans ce sens-là et moi, en tant que Contrôleur général, j'ai tenu compte au fur et à mesure de tous engagements qui ont été transférés à d'autres unités, commandements ou quartiers généraux, ou des nouvelles fonctions ou nouveaux engagements qui ont été ajoutés durant la période intermédiaire, et nous opérons les changements chemin faisant. Si vous faites les ajustements sur la base des engagements rabattus ou des engagements ajoutés, vous obtenez une série de chiffres tout à fait différente. Si c'est ce que vous voulez, ils donnent ceci: les mêmes 3,179, 3,293 et le total de 6,472 au 31 juillet 1964. Le changement net d'ajustement pour tous ces facteurs a été, au 30 avril 1966, 2,387, 2,224—pardon, je n'ai pas les bons chiffres. Les chiffres revisés, au 31 juillet 1964, sont: 2,959 pour les militaires, 2,775 pour les civils et un total de 5,734. Je répète que les chiffres revisés, en tenant compte de tous les changements opérationnels, signifient qu'à notre point de départ au 31 juillet 1964, les chiffres auraient été de 2,959 et de 2,775 pour un total de 5,734. Nos réductions sont, naturellement, toujours les mêmes, mais nos réductions procentuelles sont différentes parce que nous partons d'un point de départ plus bas; et si vous utilisez ces chiffres qui sont à mon sens les plus valables, la diminution à date en pourcentage a été de 19 p. 100 chez les militaires et de 20 p. 100 chez les civils.

Or, le principal facteur dans ce cas,—un simple mot d'explication—a été la création du commandement du matériel. Certaines des fonctions qu'exerçaient précédemment aux quartiers généraux des trois services le chef d'État-major, le directeur au conseil de l'Air représentant les services techniques et le chef des services techniques de la marine ont été détachées au commandement du matériel et, en toute conscience, je dois en tenir compte lorsque je cite des chiffres et que je calcule quelque réduction.

Maintenant, nous ne sommes pas au terme de ces réductions, car vous comprendrez tous que l'intégration en soi a augmenté le volume de travail au quartier général des forces canadiennes. Le seul fait d'essayer d'exécuter des programmes communs de personnel, de systèmes communs d'approvisionnement et ainsi de suite, a produit un fort volume de travail supplémentaire et nous avons établi en certains cas, pour nous aider à traverser cette période d'intégration, ce que nous appelons des emplois supplémentaires qui paraissent dans ces chiffres ici, mais qui disparaîtront lorsque nous aurons établi nos procédures communes et nos programmes communs.

M. LAMBERT: Au sujet du commandement mobile, n'y-a-t-il pas ici des fonctions qui étaient précédemment remplies,—enfin des fonctions semblables —au quartier général de la Défense nationale?

Lt-gén. FLEURY: C'est vrai.

M. LAMBERT: En a-t-on tenu compte?

Lt-gén. FLEURY: Dans ces chiffres revisés que je vous ai donnés.

M. HOPKINS: Les chiffres qu'on nous a donnés pour les civils comprennent-ils le personnel du sous-ministre, ou s'appliquent-ils uniquement au personnel du quartier général?

Lt-gén. FLEURY: Je vous ai donné les chiffres applicables à l'organisation du quartier général des forces canadiennes, qui fait partie de l'organisation du ministère, mais non pas toute l'organisation du ministère.

M. SMITH: Les chiffres applicables au quartier général de la Défense nationale sont-ils disponibles en ce moment?

Lt-gén. FLEURY: Je les ai, mais c'est un très grand tableau.

M. ARMSTRONG: Le chiffre pour l'administration du ministère, au 31 juillet 1964, était de 501 et le plus récent chiffre sur ce tableau, au 30 avril 1966, est de 524. De plus, 425 personnes étaient placées au bureau principal du Conseil de recherches pour la défense au 31 juillet 1964, contre 380 au 30 avril 1966. Il reste nos services d'inspection qui ont un effectif d'environ 200 au quartier général. Ils font partie du commandement du matériel à présent. Auparavant ils relevaient de moi en tant que sous-ministre; ils ont maintenant été mutés au commandement du matériel.

M. LANIEL: Le volume supplémentaire de travail que vous avez mentionné comme découlant de l'intégration peut-il être évalué en un pourcentage de la réduction future de personnel au quartier général?

Lt-gén. FLEURY: Il me serait très difficile de faire une telle évaluation, je dois le dire en toute franchise.

M. LANIEL: Oui, c'est bien mon avis. Je me le demandais seulement. Merci.

Lt-gén. FLEURY: Très difficile.

M. HOPKINS: Monsieur le président, je me demandais si de nouvelles forces seraient affectées à la base des forces canadiennes de Petawawa depuis qu'elle est devenue une base mobile de commandement en mars de cette année.

Lt-gén. FLEURY: Il existe un plan qui n'est pas particulièrement de mon domaine, monsieur, et qui consiste à envoyer d'autres unités à Petawawa, mais franchement je ne puis vous donner des détails en ce moment, puisque le plan n'est pas encore mis au point.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Brewin, vous aviez une question à poser. Comme il vous faut partir, aimeriez-vous la poser maintenant?

M. BREWIN: Je ferais mieux d'attendre, car j'ai deux ou trois questions et je préfère ne pas les poser maintenant.

M. MACLEAN (*Queens*): Monsieur le président, nous avons entendu l'exposé des objectifs visés par l'intégration et il me semblerait, vous en conviendrez tous, que notre objectif est de fournir une organisation défensive aussi efficace que possible. Or on soutient ici que l'intégration est le meilleur moyen d'y parvenir. Un aspect de notre rôle en tant que Comité, tel que je le conçois, est de vérifier la validité de cette prétention, et je ne voudrais pas que quiconque ici pense que je veux être désagréable ou offensant si j'essaie de poser ici des questions qui peuvent paraître de la critique futile. Le général Fleury a dit, à un moment donné, si j'ai bien compris, que nous sommes encore très loin de notre but final. Pourriez-vous définir pour nous, en termes simples, ce qu'est ce but définitif?

Lt-gén. FLEURY: Je ne puis, monsieur, que vous reporter au Livre blanc qui, je crois, a indiqué clairement que l'intégration était un pas en avant vers le but final de l'unification, et c'est là une question de politique gouvernementale que je n'ai pas la compétence de commenter.

M. MACLEAN (*Queens*): Comme il y a un certain nombre de pays au monde qui maintiennent des forces de défense à peu près de la même grandeur que les

nôtres, et qui comportent dans la plupart des cas trois services distincts, je suppose que ces pays nous observent très étroitement, ou assez étroitement, pour voir ce qui se passera ici au Canada. Or, si l'intégration est aussi avantageuse que ses protagonistes le soutiennent, je suppose que ces pays sont très impressionnés par ce qui se passe ici. Avez-vous quelque indication que d'autres pays à l'heure actuelle se proposent de suivre l'exemple du Canada en matière d'intégration?

Lt-gén. FLEURY: Je ne connais aucun pays, monsieur, qui ne soit intéressé à ce que nous faisons ici, mais je dois dire que le mobile de leur intérêt peut varier d'un pays à l'autre. Mes gens et moi-même avons reçu un flot de visiteurs parmi les militaires d'un nombre de pays, grands et petits, et de ministres de gouvernements. Ils surveillent avec grand intérêt ce que nous faisons; certains aimeraient suivre notre exemple; d'autres, je crois, espèrent que nous allons culbuter en cours de route. Dans mes rapports personnels avec ces messieurs, j'ai toujours exprimé clairement et à haute voix que la décision de procéder à l'intégration avait été prise par le gouvernement canadien et que l'intégration ne figure pas sur notre liste des marchandises d'exportation. Si ces gens cherchent à savoir ce que nous faisons et la raison de notre façon de procéder, nous serons très heureux de le leur dire et je l'ai fait moi-même; mais nous n'essayons pas de convaincre nos amis et alliés de la valeur de l'intégration, car ils savent bien que les conditions chez eux et les conditions chez nous ne sont pas nécessairement les mêmes.

M. MACLEAN (*Queens*): A votre connaissance, certains pays ont-ils décidé jusqu'ici de suivre l'exemple du Canada en fait d'intégration?

Lt-gén. FLEURY: A des degrés variés, oui. Les forces armées de Grande-Bretagne pratiquent l'intégration dans une large mesure, mais dans des directions quelque peu différentes et d'après un procédé assez différent. On peut même affirmer que les Américains pratiquent l'intégration au niveau supérieur, mais là encore à leur propre manière. Les pays scandinaves en général semblent fort intéressés dans notre méthode et ont eux-mêmes pris des mesures dans la même direction. A mon avis, il ne faut pas dire que nous sommes seuls à suivre cette voie, mais je dirais, monsieur, que jusqu'à présent nous avons agi plus rapidement et sommes allés plus loin que tout autre pays dans cette direction.

M. MACLEAN (*Queens*): On a déjà posé des questions au sujet de point que j'allais soulever, et c'est le coût de l'intégration. Il me semble qu'en plus des établissements temporaires dont le témoin a fait mention, qu'ils existeraient seulement durant le procédé d'intégration. Il doit y avoir eu nécessairement un fort déploiement d'efforts en main-d'œuvre et en heures de travail durant le procédé de réorganisation. Je ne dis pas que cela est une bonne ou une mauvaise chose. Les résultats devraient être là à la fin. Mais dans l'immédiat, pendant que s'effectue la transformation, est-il possible de donner une estimation du coût d'exécution de l'intégration en dollars, en heures-hommes ou en efforts, de façon à nous éclairer réellement.

Lt gén. FLEURY: Je ne songerais même pas à vous donner des chiffres sérieux à ce sujet. Je devrais peut-être vous dire que la première année d'intégration m'a été totalement étrangère; je n'étais pas là. Ce n'est qu'en septembre que je suis entré au quartier général des forces canadiennes intégrées. On m'a laissé entendre que durant la première année il était normale que tous travaillent tard le soir, et cette pratique s'est poursuivie pour quelque temps après mon arrivée et elle se continue dans certains domaines.

Or, comme vous le savez, notre personnel militaire reçoit tant par mois et, qu'ils travaillent six heures par jour ou 16 heures, nos militaires ne reçoivent rien de plus et ils en sont quittes pour la fatigue physique et mentale. On peut en dire autant du personnel civil du ministère. On peut donc dire qu'une bonne mesure de surtemps a été fournie sans qu'il en coûte apparemment quelque chose au public. Je ne puis mettre le doigt sur aucun poste de dépense qui résulterait directement de l'intégration. Si de telles dépenses existent, je ne m'en souviens pas en ce moment.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je crains que notre temps soit écoulé; il nous faut quitter cette pièce. Nous reprendrons le même sujet demain dans la même pièce, 371, à 9 h. 30 alors que le Ministre sera présent.

• (11.00 a.m.)

Cet après-midi, un autobus quittera le portique principal de l'Édifice du centre à 3 h. 30, après les ordres du jour. Nous nous rendrons à Rockcliffe où on nous fera un exposé du commandement du matériel. J'ai encore quatre noms sur ma liste: MM. Harkness, Laniel, Dubé et Carter qui commenceront la période des questions demain, il y aura M. MacLean. Merci.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(Tenue à Rockcliffe)

Le JEUDI 9 juin 1966

• (3.50 p.m.)

Le major général R. P. Rothschild, MBE, CD, (*commandant du Commandement du matériel*): Messieurs, je sais qu'il ne vous reste pas beaucoup de temps, donc je vais commencer tout de suite. Cependant, avant de ce faire, permettez-moi seulement de vous présenter les officiers ici présents. Le commodore McClure est mon chef d'État-major; le capitaine de groupe Hodgson est le contrôleur à ce quartier général; le commandant d'escadre Noble commande la base des forces canadiennes à Rockcliffe et le commandant d'escadre Sherry est l'officier d'État-major à la Préparation des données.

Monsieur le président et messieurs, je suis heureux de vous accueillir ici cet après-midi au centre du Commandement du matériel et je vous suis reconnaissant de pouvoir passer avec vous en revue les responsabilités, les fonctions et les organisations que comporte mon commandement. Le but de mon exposé cet après-midi est de souligner les développements de fond du commandement intégré du matériel, sa mission, sa conception des opérations, l'organisation du centre du Commandement, les bases et les unités organiques du Commandement. Vers la fin de mon exposé, je me propose de souligner les mesures qu'il faut prendre pour amener la création d'un système unique d'approvisionnement et d'entretien automatisé pour appuyer les forces canadiennes de défense. D'après des renseignements déjà donnés à votre Comité, vous vous souviendrez que ce commandement a été créé le 1er août 1965. A cette date, comme stade initial de formation du commandement du matériel, le Commandement du matériel de l'ARC et son centre dans cette station-ci, la station de Rockcliffe, ont été désignés Commandement du matériel et centre du Commandement du matériel respectivement. Le commandant du Commandement du matériel se vit assigner la responsabilité des unités et fonctions antérieurement confiées au Commandement du matériel de l'Air, le fonctionnement des systèmes logistiqus de la marine et de l'armée et les fonctions du contrôleur général des Services d'inspection, antérieurement confiées au sous-ministre de la Défense nationale.

L'objectif principal ou la mission de ce commandement est de fournir les services nécessaires d'approvisionnement et d'entretien aux autres commandements fonctionnels lorsqu'ils ont besoin de tels services. Pour exprimer les choses d'une autre façon, le commandement du matériel est dans le rôle du grossiste alors que les commandements usagers remplissent les rôles de détaillants et de clients. Les fonctions fondamentales qui se dégagent de ce rôle sont: premièrement, l'identification du matériel et le catalogage de tous les articles d'approvisionnement; deuxièmement, le contrôle qualitatif et l'inspection des articles nouveaux ou réparés; troisièmement, la gestion du stock des articles compris dans le système; quatrièmement, l'entreposage et la distribution de ces articles; cinquièmement, le fonctionnement des systèmes de réparations majeures et de réfections; enfin, la disposition du matériel.

En attendant l'élaboration d'un système unique de logistique intégrée, les systèmes existants de soutien de la marine, de l'armée et de l'aviation fonctionneront essentiellement d'après leur configuration d'avant l'intégration et conformément aux règlements et procédures appropriés de la marine, de l'armée ou de l'aviation. Cependant, comme l'objectif est d'élaborer un système unifié et fusionné aussitôt que possible, le centre du commandement du matériel a été intégré dès le début et a été organisé sur une base fonctionnelle.

Le Conseil de la défense n'a pas approuvé l'organisation qui apparaît sur le graphique que vous avez devant vous.

ORGANISATION DU QUARTIER GÉNÉRAL DU COMMANDEMENT DU MATÉRIEL

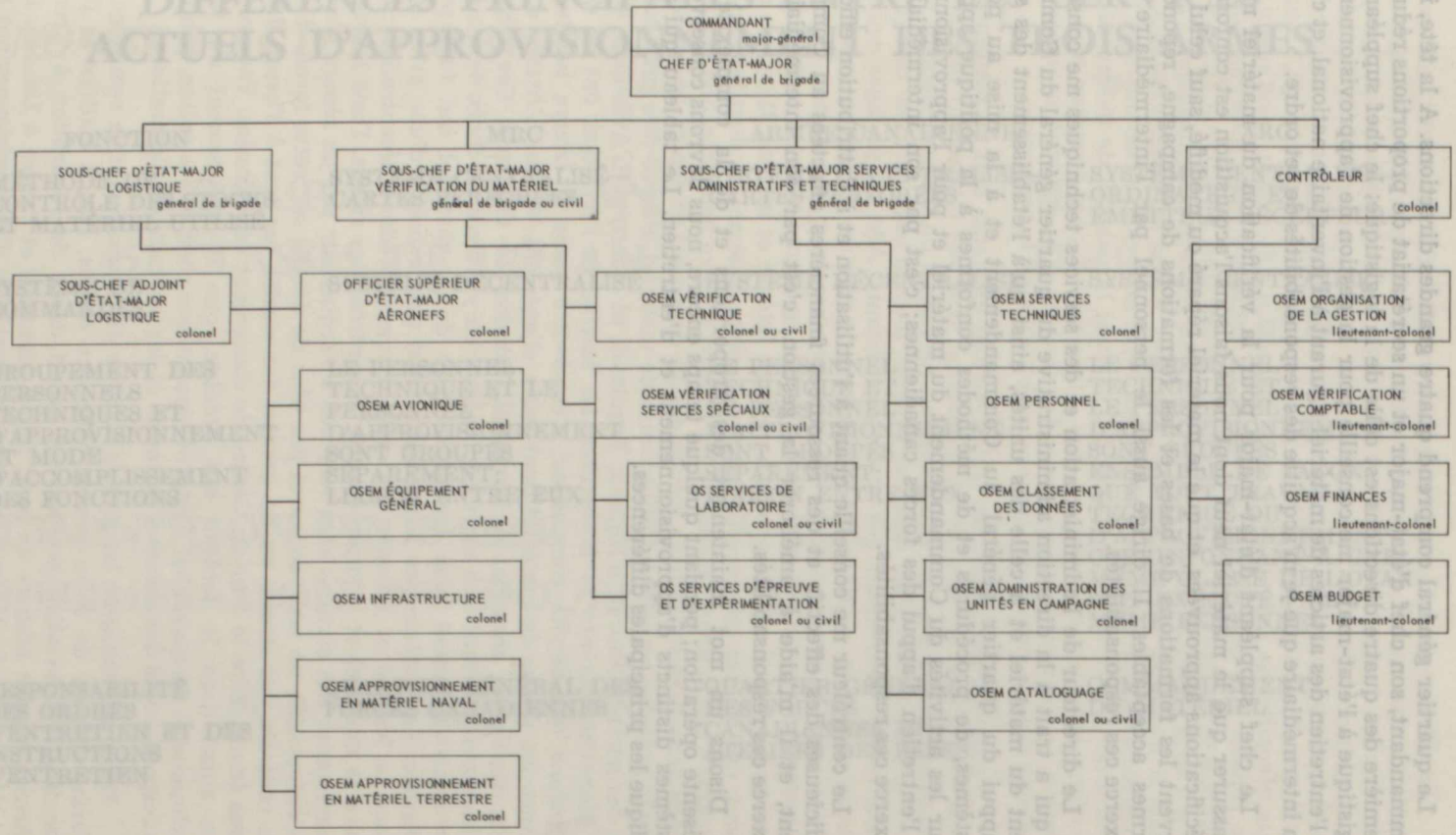

Le quartier général comprend quatre grandes directions. A la tête, il y a le commandant, son chef d'état-major et un secrétariat de proportions réduites. La première des quatre directions est celle de la logistique; le chef suppléant de la logistique à l'état-major me conseille pour la gestion de l'approvisionnement et de l'entretien des articles de matériel figurant à l'inventaire national, et c'est par son intermédiaire que je m'acquitte des responsabilités de cet ordre.

Le chef suppléant d'état-major pour la vérification du matériel m'aide à m'assurer que le matériel neuf dont nous faisons l'acquisition est conforme aux spécifications approuvées, et que le matériel réparé ou modifié, sauf celui dont se servent les formations de bases et les formations de campagne, répond à des normes acceptables. Il dirige aussi le personnel par l'intermédiaire duquel j'exerce ces responsabilités.

Le directeur de l'administration et des services techniques me conseille en ce qui a trait à la direction administrative du quartier général du Commandement du matériel et à celle des unités, ainsi qu'à l'établissement des services d'appui du quartier général du Commandement et à la mise au point de systèmes, de procédures et de méthodes conformes à la politique approuvée pour les activités du Commandement du matériel et pour l'approvisionnement et l'entretien d'appui des forces canadiennes; c'est par son intermédiaire que j'exerce ces responsabilités.

Le contrôleur me conseille quant à l'utilisation et à l'attribution efficaces et judicieuses des effectifs et des ressources financières affectées au Commandement, et il m'aide à améliorer la gestion; c'est par son intermédiaire que j'exerce ces responsabilités.

Disons un mot maintenant des proportions et de la complexité de la présente opération; pendant quelque temps encore, nous devrons conserver trois systèmes distincts d'approvisionnement et d'entretien. Le tableau qui suit en indique les principales différences.

DIFFÉRENCES PRINCIPALES ENTRE LES SERVICES ACTUELS D'APPROVISIONNEMENT DES TROIS ARMES

	FONCTION	MRC	ARMÉE CANADIENNE	ARC
A	MÉTHODE DE CONTRÔLE DES STOCKS ET MATÉRIEL UTILISÉ	SYSTÈME CENTRALISÉ—CARTES PERFORÉES	SYSTÈME DÉCENTRALISÉ—CARTES PERFORÉES	SYSTÈME CENTRALISÉ—ORDINATEUR ET ÉMETTEUR-RÉCEPTEUR
B	SYSTÈME DE COMMANDES	SYSTÈME DÉCENTRALISÉ	SYSTÈME DÉCENTRALISÉ	SYSTÈME CENTRALISÉ
C	GROUPEMENT DES PERSONNELS TECHNIQUES ET D'APPROVISIONNEMENT ET MODE D'ACCOMPLISSEMENT DES FONCTIONS	LE PERSONNEL TECHNIQUE ET LE PERSONNEL D'APPROVISIONNEMENT SONT GROUPÉS SÉPARÉMENT; LIAISON ENTRE EUX	LE PERSONNEL TECHNIQUE ET LE PERSONNEL D'APPROVISIONNEMENT SONT GROUPÉS SÉPARÉMENT; LIAISON ENTRE EUX	LE PERSONNEL TECHNIQUE ET LE PERSONNEL D'APPROVISIONNEMENT SONT GROUPÉS ENSEMBLE DE FAÇON QUE TOUT TRAVAIL TECHNIQUE OU D'APPROVISIONNEMENT CORRESPONDANT À UNE MÊME CLASSE DE L'OTAN SOIT EXÉCUTÉ PAR UN MÊME PERSONNEL
D	RESPONSABILITÉ DES ORDRES D'ENTRETIEN ET DES INSTRUCTIONS D'ENTRETIEN	QUARTIER GÉNÉRAL DES FORCES CANADIENNES	QUARTIER GÉNÉRAL DES FORCES CANADIENNES ET ATELIERS DES BASES	COMMANDEMENT DU MATÉRIEL

24452—3

La Marine possède un contrôle centralisé de ses stocks; elle se sert de matériel classique à cartes perforées et à tableaux. L'Armée a un contrôle décentralisé de ses stocks; elle se sert d'un matériel classique à cartes perforées et à tableaux. Pour sa part, l'ARC a un système centralisé de contrôle de ses stocks; elle se sert d'un ordinateur et d'un émetteur-récepteur. Vous voyez donc qu'il y a des différences fondamentales entre les trois systèmes. Chacun répond aux nécessités de l'organisation pour laquelle il a été conçu, mais aucun des trois ne répond aux besoins de l'organisation actuelle et des rôles des commandements fonctionnels. Au surplus, chacun de ces trois systèmes a été mis au point il y a déjà quelque temps; il est vrai qu'ils ont été continuellement améliorés, mais il s'agissait d'améliorations apportées à des systèmes existants, et donc limitées à un cadre existant. Maintenant que nous nous orientons vers l'intégration totale, nous avons la possibilité, et aussi la volonté, de mettre au point un système entièrement nouveau, qui utilisera les plus récentes techniques de gestion, le classement automatique des données et le matériel de communication les plus récents, dans toute la mesure où l'efficacité le permettra.

L'obligation d'utiliser les trois systèmes existants tout en mettant au point, puis en mettant en service, un quatrième système, totalement intégré, qui les remplacera, imposera un dur effort au personnel du Commandement du matériel, particulièrement au Quartier général, tout en imposant une charge particulière au fonctionnement des systèmes existants. Afin de soulager ceux-ci nous continuerons de modifier les systèmes existants en intégrant lorsque ce sera possible la gestion des articles qui sont communs aux trois armes. Il n'y aura de changements, toutefois, que d'une manière qui nous aidera à assurer la transition vers le système d'approvisionnement intégré et unique. Il se fait actuellement des études en ce qui concerne notre système de distribution en gros. Comme vous le savez sans doute, la plupart d'entre vous, chacune des armes est dotée actuellement de trois grands dépôts de gros. Les dépôts de la Marine sont situés près des principaux utilisateurs de matériel, c'est-à-dire près des navires et des ports militaires, à Halifax, Esquimalt et Montréal. L'Aviation a ses dépôts à Moncton, Toronto et Edmonton. La Marine et l'Aviation ont ce que nous appelons des dépôts composites; c'est-à-dire qu'on y trouve habituellement toutes les pièces de matériel dont leurs clients ont besoin. L'Armée entretient des dépôts de matériel à Montréal, London et Cobourg. Ces dépôts sont administrés suivant une autre conception: on y trouve un choix de matériels, et ils approvisionnent tous les utilisateurs de ce matériel qui font partie de l'Armée. Le système des commandes n'est pas le même d'une arme à l'autre. Dans la Marine et l'Armée, on obéit à une procédure décentralisée: le dépôt livre le matériel et informe ensuite le contrôle des stocks. Dans l'Aviation, les commandes des stations sont fournies à l'ordinateur par un réseau d'émetteur-récepteurs. Je ne vous donnerai pas plus de détails sur cette forme dernier cri du contrôle des stocks, ou de gestion des stocks, car tout à l'heure des guides vous feront faire le tour du Centre de classement des données. Vous remarquerez aussi, dans le tableau qui précède, que le groupement du personnel technique et du personnel d'approvisionnement n'est pas le même, non plus que la responsabilité des ordres d'entretien et des instructions d'entretien.

En ce qui concerne les grands travaux de réparation et de remise en état, la Marine dispose de deux grands chantiers navals, l'un à Halifax et l'autre à Esquimalt. L'Aviation possède un grand dépôt de réparation à Trenton, et l'Armée a deux ateliers de base, l'un à Montréal et l'autre à London. Il existe des différences fondamentales entre les systèmes d'approvisionnement et d'entretien, mais nous avons par bonheur un élément commun important, le système de cataloguement de l'OTAN.

NOMBRE ACTUEL D'ARTICLES	*STOCKS ACTUELS ("BONS" ARTICLES)*	
75 GROUPES DE L'OTAN,	MER	277,000
457 CLASSES DE L'OTAN	TERRE	193,000
	AIR	380,000
		880,000

DIMINUTION PROBABLE PAR LA STANDARDISATION ET L'ÉLIMINATION DES DOUBLES EMPLOIS

18 p. 100 ENVIRON. — TOTAL FINAL: 700,000

24452—3½

Vous verrez, sur le tableau qui suit, que nos stocks actuels comprennent environ 580,000 articles, répartis en 75 groupes de l'OTAN et en 457 classes de matériel de l'OTAN. Nous espérons réduire ces stocks de 18 pour cent environ par la standardisation et par l'élimination des doubles emplois, afin de n'avoir plus qu'environ 700,000 articles. L'ordre de commencer à préparer l'intégration du catalogage a été donné vers la fin de 1964. L'intégration physique des trois personnels a été retardée jusqu'en juin 1965, toutefois, faute de locaux convenables à Rockcliffe. Néanmoins, pendant cette période d'attente, nous avons mis au point et essayé des procédures normalisées, ce qui a beaucoup facilité les choses lorsque les trois personnels ont été réunis. L'intégration des personnels de catalogage est désormais complète. Il n'a pas été comblé de vacances depuis l'ordre d'intégration; la simple usure a permis de réduire les personnels de 150 personnes, ce qui représente une économie annuelle de $745,000, soit une économie de 26 pour cent du total des traitements affectés au catalogage.

Disons maintenant un mot du nouveau système d'acquisition du matériel. La planification s'en effectue depuis quelque temps déjà au Quartier général des forces canadiennes, sous la direction du chef des Services techniques. L'objectif ultime consiste à mettre au point un système qui réponde de façon optimale aux besoins des forces canadiennes dans les années 1970 et ultérieurement. Il est évident que tout système capable de répondre rapidement et positivement aux besoins des forces en opérations, de même qu'au besoin d'un afflux rapide, sûr et facilement utilisable de données indispensables à la gestion doit reposer sur un recours optimum au matériel de classement automatique des données. On est parti du principe qu'il existera un point de contrôle central des stocks au quartier général du Commandement du matériel à Rockcliffe. On effectue maintenant des études de recherche opérationnelle afin de connaître la manière d'utiliser le mieux possible nos grands dépôts existants ainsi que le degré jusqu'auquel une gestion sélective des stocks sera appliquée dans le cadre du système futur. La mise au point, la mise à l'essai et la mise en œuvre définitive du nouveau système incomberont au Commandement du matériel. Nous nous attendons à ce que la mise au point et la mise en œuvre complètes du nouveau système d'acquisition du matériel prennent de trois à cinq ans.

Parlons maintenant du personnel; le tableau fait voir le personnel autorisé d'acquisition et d'entretien du matériel qui avait la charge, avant l'intégration, des fonctions désormais confiées au Commandement du matériel.

PERSONNEL D'APPROVISIONNEMENT ET D'ENTRETIEN AUTORISÉ, PAR EFFECTIFS, EN JUIN 1965

QUARTIER GÉNÉRAL (MATCOM)

	MILITAIRE	CIVIL	TOTAL
MARINE	85	400	485
ARMÉE	286	229	515
ARC	920	1030	1950
CVM		310	310
TOTAL	1291	1969	3260

UNITÉS EN CAMPAGNE (MATCOM)

MARINE	510	4670	5180
ARMÉE	2396	3889	6285
ARC	2773	2114	4887
CVM		998	998
TOTAL	5679	11671	17350
GRAND TOTAL	6970	13640	20610

Le total de 20,600 comprend environ 7,000 militaires et 13,000 employés civils. Chacune des trois armes emploie un grand nombre de civils aux activités de dépôt et de réparation; dans la Marine. la main-d'œuvre des chantiers navals est presque uniquement civile. On prévoit que l'effectif du Commandement du matériel, en mars 1967, sera de l'ordre de 18,000, dont environ les deux tiers seront des civils et le tiers, des militaires.

J'aimerais dire un mot maintenant du fonctionnement de nos bases.

13. *Fonctionnement des bases des forces canadiennes.* Une des premières transformations qu'a entraînées l'intégration des forces canadiennes a été l'amalgamation des personnels et des services dont on avait besoin au-dessous du niveau du quartier général de commandement pour administrer et appuyer les unités ayant leur base dans une localité donnée. En général, lorsqu'il y avait plus d'une unité à administrer, les personnels et les services ont été organisés en bases des forces canadiennes. Cinq bases ont été affectées au Commandement du matériel: Moncton, Montréal, Rockcliffe, Cobourg et London. D'autre part, le quartier général exerce son commandement sur un certain nombre d'unités affectées à des bases d'autres commandements fonctionnels, comme le montre le tableau que vous avez devant vous. C'est le cas par exemple du dépôt de réparation n° 6 de l'aviation, à Trenton (Ontario), qui est une unité du Commandement du matériel mais est affecté à une base du Commandement des transports aériens. On trouve un autre exemple dans le cas de l'arsenal d'Halifax, qui est une unité du Commandement du matériel, mais affectée à une base d'un commandement naval.

BASES DU COMMANDEMENT DU MATÉRIEL

COMPOSITION DES BASES

	Unités de soutien	Unités propres de la Base	Unités en affectation
BFC MONCTON	1	1	5
BFC MONTRÉAL	13	11	12
BFC ROCKCLIFFE	6	11	22
BFC COBOURG	3	1	—
BFC LONDON	9	2	9

Base: Niveau d'organisation inférieur à celui de commandement. La base assure des services administratifs et de soutien aux unités qui lui sont affectées.

Unités de soutien: Unités ajoutées à la base pour y assurer des services de soutien que la base comme telle n'assure pas déjà.

Unités propres de la base: Unités qui accomplissent les fonctions pour lesquelles la base existe. Elles relèvent, fonctionnellement, du même commandement que celui dont relève le commandant de la base.

Unités en affectation: Unités relevant fonctionnellement d'un autre commandement que celui dont relève le commandant de la base.

Pour conclure, messieurs, je répète que la mise au point et la mise en œuvre d'un système unique et automatisé d'acquisition et de fourniture du matériel prendront trois à cinq ans, mais qu'un certain nombre de dispositions préliminaires ont déjà été adoptées, avec des résultats encourageants: intégration de la fonction de catalogage; fusion des anciens services d'inspection; réunion, sous un sous-chef d'état-major chargé de la vérification, du chef de la vérification de l'Aviation, des principaux contrôleurs du matériel de la Marine et des serviecs techniques de l'Aviation; et transfert au système de logistique de l'Aviation de l'appui technique prévu pour tous les avions. Toutes ces mesures se sont révélées efficaces et économiques. D'autre part, la consolidation des activités faisant double emploi et le transfert des classes communes de matériel à un système unique d'approvisionnement et de fourniture se réaliseront dans la mesure où ils faciliteront l'unification et l'intégration du système d'approvisionnement et d'entretien. Je suis convaincu qu'il en résultera d'importantes économies de personnel et que nous nous rapprocherons de notre objectif, qui est de réduire le personnel, au début, de 15 pour cent, puis de 30 pour cent lorsque le système sera complètement unifié. Pendant la transition, nous veillerons à réduire au minimum la désorganisation dont pourrait souffrir l'appui logistique des forces en opérations.

Je suis très heureux, messieurs, je le répète, d'avoir eu cette occasion de vous exposer, même si j'ai dû le faire brièvement, l'organisation et les responsabilités du Quartier général du Commandement du matériel. Si vous aimez maintenant me poser des questions, je m'efforcerai d'y répondre à votre satisfaction.

Le PRÉSIDENT: Nous allons donc passer aux questions.

M. WINCH: Monsieur le président, je serais très intéressé...Mais excusez-moi, je crois que c'est le major-général...

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: C'est bien cela, oui.

M. WINCH: Je voudrais poser au major-général deux questions qui m'intriguent un peu et sur lesquelles je ne crois pas qu'on nous ait renseigné. Ma première question a trait à votre système d'achat dans le cas du matériel dont la responsabilité revient au ministère de la Défense nationale. Dans la pratique, l'achat du matériel devient l'affaire du ministère de la Production de défense. Je voudrais savoir, parce que je n'ai rien pu conclure de ce qui a été dit précédemment, quel lien existe entre vous, en tant que commandant du matériel, et la Production de défense, lorsque le matériel est livré?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Je devrais peut-être faire un léger retour en arrière. Notre politique d'achat pour les nouvelles pièces d'équipement, c'est-à-dire pour les pièces autres que celles qui sont du simple réapprovisionnement de marchandises déjà en roulement, se fait au Quartier général de la Défense nationale, et la liaison avec le ministère de la Production de défense s'établit entre le ministère de la Production de défense et le Quartier général de la Défense nationale ou celui des Forces canadiennes. Du moment que ce matériel figure à notre inventaire...en d'autres mots, une fois que le matériel à quitté la manufacture et m'est livré, c'est à ce moment que j'en prends la charge, et en tout temps par la suite j'ai la responsabilité de le maintenir en bon état. L'entretien se fait soit ici, soit par contrat à l'extérieur. Lorsqu'il y a contrat, les ententes se concluent avec le ministère de la Production de défense et j'ai organisé des liaisons avec le ministère de la Production de défense justement pour qu'il s'occupe de ce genre d'achats ou de contrats d'entretien.

M. WINCH: Vous venez bien près de la question qui me préoccupe. Est-ce que vous me dites que le matériel ne passe sous votre responsibilité qu'au moment où il est livré?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: C'est bien cela. Je ne suis pas responsable...

M. WINCH: Disons que vous achetez de nouveaux avions, par exemple; vous n'êtes pas en mesure de savoir quel équipement vous sera nécessaire tant que vous n'avez pas votre marchandise en mains? Ou bien être-vous au courant d'avance de façon à pouvoir contremander... J'espère que vous me comprenez.

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Je vois où vous voulez en venir, oui. Non, durant tout le processus qui précède les décisions, depuis l'arrivée des premières demandes en vue d'une opération ou des premières exigences formulées par le commandement opérationnel ou par la direction des opérations au quartier général des Forces canadiennes, presque depuis le début nous sommes au courant, parce que nous devons les conseiller quant au nombre de pièces de rechange à acheter quant à l'entretien qui sera nécessaire, de sorte que nous sommes toujours dans le jeu et que nous ne cessons de communiquer les uns avec les autres.

M. WINCH: Mais qui donne la commande pour l'équipement que vous jugez nécessaire? Avez-vous l'autorité pour le faire?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD. Le seul équipement dont le juge la nécessité est celui qui est nécessaire à la réparation de l'équipment qui existe déjà, et dans ce cas je passe moi-même les commandes, ou bien l'équipement de rechange pour l'équipement nouveau, l'équipement de soutien terrestre, et alors ces achats font partie des achats de matériel neuf, et je conseille le Quartier général des Forces canadiennes, qui a la responsabilité première de l'achat de l'équipement neuf, quant à l'équipement d'entretien qu'il devra acheter.

M. WINCH: Excusez-moi, mais j'ai une question de plus à vous poser. Lorsqu'une permission a été donnée pour l'achat d'équipement neuf et que la commande en a été passée par le ministère de la Production de défense, est-ce que vos officiers d'état-major ou des experts travaillant immédiatement avec eux déterminent ce dont vous avez besoin?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Oui, tout se fait en collaboration depuis le moment même où il est décidé d'acheter une nouvelle pièce d'équipement. Nous devons aussitôt chercher où nous procurer l'équipement nécessaire.

M. WINCH: Avez-vous de vos officiers d'état-major ou de vos experts qui travaillent avec la Production de défense lorsque ce ministère prend une décision?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Oui, nous en avons.

M. WINCH: Ma deuxième question peut paraître un peu compliquée; j'espère qu'elle ne le sera pas trop. J'ai trouvé très intéressant d'apprendre que vous axez 850,000 articles et que vous espérez réduire ce chiffre de 18 p. 100. Voici ma question: Est-ce que les 850,000 articles moins 18 p. 100 seront catalogués par du personnel ou bien par un ordinateur, et si c'est par un ordinateur, pourriez-vous me dire...et je crois que les autres aussi aimeraient la savoir...si votre machine à calculer pourra fournir des réponses sur le matériel, et ce qu'il adviendrait dans un cas d'urgence, ou de changement de politique du gouvernement? Votre machine peut-elle répondre à ces questions, ou bien faudra-t-il faire intervenir le personnel?

Le MAJ-GÉN ROTHSCHILD: La machine ne peut répondre qu'aux questions en fonction desquelles elle a été organisée; en d'autres mots, elle ne peut pas raisonner.

M. WINCH: Vous ne comprenez peut-être pas ma question. Vous, monsieur, qui êtes au poste de commande dans le moment, comment allez-vous vous tirer d'affaire dans tout ceci et comment tout cela se passerait-il advenant une situation d'urgence?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Voilà justement pourquoi j'ai à mon service un personnel de logistique. C'est ce personnel qui raisonne les choses, ou qui me conseille pour l'administration du matériel. Cependant, la plus grande partie de ces articles sont d'un fort volume mais d'un prix modique, et leur manutention, très simple, se prête très bien à l'automatisation, pourvu que les machines soient organisées en conséquence. Les articles qui coûtent cher sont habituellement de petit volume, et ce sont ceux-là qui exigent les soins de l'homme plutôt que de la machine. Un des principaux buts du système d'intégration de notre matériel est précisément d'arriver à répondre le plus efficacement possible aux situations d'urgence. Une manière de faire face à une situation d'urgence est d'avoir dans nos entrepôts de gros un stock aussi complet que possible d'un article donné et que celui-ci soit disponible aussi dans nos entrepôts de détail.

M. WINCH: Pour faire ce travail, utiliserez-vous une calculatrice électronique?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Un expert s'occupera probablement de faire les premiers calculs pour chaque objet en particulier, puis ces renseignements seront insérés dans la calculatrice pour que les diminutions de stock ne dépassent jamais un certain point et que, dès qu'un article atteint le point désigné, la calculatrice nous avertisse immédiatement qu'il faut renouveler les achats de chaussettes, de chaussures, de vis, d'écrous...Cela se fait déjà depuis quelque temps dans l'aviation.

M. CARTER: J'ai deux questions à poser. Le procédé par lequel vous entendez réduire le nombre des articles de 850,000 à 700,000, je crois, m'intéresse beaucoup. Est-ce que cela veut dire que dans le moment chaque article porte trois noms? L'Aviation lui donne tel nom, et la Marine, un autre? Est-ce qu'un même article fera dorénavant l'affaire des trois?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Il y a deux choses à considérer ici, je crois. Dans certains cas, nous nommons un article de trois noms différents. En d'autres cas, nous avons trois articles alors qu'un seul ferait aussi bien l'affaire. En d'autres mots, nous pourrons désormais standardiser.

M. CARTER: Mais cette standardisation sera différente pour chaque genre d'équipement. Vous serez constamment à...

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: C'est bien vrai. Il nous faudra sans cesse nous mettre à jour, et c'est pourquoi nous continuerons d'avoir un personnel de cataloguement assez considérable; une fois que sera achevée la rationalisation dede tous les articles, nous ne pourrons pas nous débarrasser comme ça de nos préposés au cataloguement.

M. CARTER: En parlant de votre matériel, vous avez parlé de chaussettes aussi bien que de vis et d'écrous; est-ce que la nourriture est comprise?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: La nourriture, l'essence, l'huile, les lubrifiants, les pièces de rechange pour les chars de combat, les camions, les navires, les avions et leurs moteurs; le matériel électronique; enfin tout ce qui sert aux trois armes.

M. CARTER: Les articles de grande consommation, comme les aliments, est-ce que vous les stockez aussi?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Non. Ce sont là des achats de routine et nous ne gardons que les approvisionnements de quelques jours à l'avance, conservés et achetés près de l'endroit où ils seront consommés.

M. CARTER: Vous avez parlé de vérification de la qualité; avez-vous une méthode permanente pour examiner et essayer les aliments?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Ce contrôle se fait de deux manières. La première consiste à rendre l'entrepreneur responsable de la qualité de la marchandise qu'il nous vend. En d'autres mots, l'entrepreneur doit être en mesure de prouver que ses procédés et son produit fini répondent aux exigences du ministère de la Production de défense. La deuxième manière consiste dans l'inspection d'échantillons du produit manufacturé. Les munitions qui nous viennent de différentes manufactures sont un bon exemple de ce contrôle.

M. CARTER: Appliquez-vous les méthodes aux aliments? Avez-vous des inspecteurs pour les aliments?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Oui.

M. WINCH: J'aurais une question de plus à vous poser. Votre Commandement du matériel s'occupe-t-il aussi du ravitaillement de nos forces en Europe?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Dans certains cas, oui; lorsqu'il s'agit d'articles spécifiquement canadiens.

M. WINCH: Pas pour l'alimentation?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Non, pas les aliments. Pour ce qui est de l'alimentation, la bridgade d'Europe est desservie par le système britannique de ravitaillement.

M. WINCH: Vous n'avez pas dans le moment l'intégration complète du Commandement du matériel?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Je pense bien l'avoir, au Canada. Car je n'ai pas de grands dépôts d'approvisionnement en gros en dehors du pays. S'il y avait de ces dépôts sous le commandement des forces canadiennes, j'en serais chargé. En d'autres termes, s'il existait un dépôt canadien d'approvisionnement en gros en dehors du Canada, j'en aurais la direction.

M. WINCH: En Europe, nous fonctionnons par l'entremise du Royaume-Uni?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Et des États-Unis pour ce qui est des forces aériennes, à l'exception des articles spécifiquement canadiens que nous faisons entrer dans le système.

M. WINCH: Je n'aime pas penser qu'ils reçoivent leur poisson des États-Unis; ils devraient le recevoir de la Colombie-Britannique.

Le PRÉSIDENT: Est-ce tout, monsieur Carter?

M. CARTER: Non. J'aurais encore une question à poser. J'ai de la difficulté à comprendre comment vous acheminez les denrées périssables jusqu'aux endroits où elles vous sont demandées et cela assez rapidement pour éviter...

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Ces achats se font en grande partie tout près du lieu de consommation. Nous n'achetons pas tous nos aliments dans un seul endroit pour ensuite les distribuer à travers le pays. Par exemple, nos forces d'Halifax, soit la Marine, l'Armée ou l'Aviation, achètent les aliments périssables, tout au moins, directement sur place.

M. CARTER: Et ils sont commandés d'ici? Par quelles voies la commande est-elle acheminée jusqu'à son terme...

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Le personnel local de la base place la commande chez les marchands locaux.

M. CARTER: Ils ont donc une certaine autonomie.

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Je pourrais fournir quelques explications. Il existe une vingtaine de petits dépôts d'aliments à travers le pays, et ce sont ceux-ci qui donnent les commandes pour toutes les unités. Ils achètent auprès des marchands locaux, puis distribuent aux consommateurs, c'est-à-dire à l'unité.

M. CARTER: Mais vous recevez des rapports là-dessus?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Oui, oui, nous sommes au courant de tout. Les dépôts de détail nous envoient leurs rapports.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je ne voudrais pas du tout mettre un terme à vos discussions. Cependant, il y a encore quatre personnes qui désirent poser des questions, après quoi nous avons une tournée à faire. Je ne sais pas si vous êtes très pressés. Nous aimerions entreprendre la tournée le plus tôt possible.

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: On m'a dit que vous espériez partir vers...

Le PRÉSIDENT: Monsieur Lambert, avezvous une question à poser?

M. LAMBERT: Oui. Dans le cadre du Commandement du matériel, où se situe à présent le système de vérification et d'évaluation de la qualité qui existait autrefois.

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Cela relève du service de vérification du matériel.

M. LAMBERT: Et là, faites-vous ce qu'on pourrait appeler une évaluation indépendante? Je compare un peu avec le système américain, qui préfère juger par lui-même, d'après ses propres critères, de la valeur de la marchandise que lui vend l'entrepreneur plutôt que de se laisser convaincre par celui-ci que sa marchandise est réellement valable.

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Je crois qu'il ne faudrait pas confondre deux choses. Moi, je parle de la vérification du matériel en tant qu'il répond aux exigences que nous avons imposées pour sa fabrication. Je n'entends pas juger le produit du point de vue de celui qui s'en servira. En d'autres mots, et pour donner un exemple, il n'est pas de mon ressort de décider si tel char fera un bon char de combat pour l'unité blindée. C'est l'affaire de l'unité blindée.

M. SMITH: Ont-ils encore des classifications pour les choses tout à fait ordinaires, tels les pneus par exemple, et des tests pour la qualité des pneus? Qui détermine les critères à observer?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Ces critères sont établis en collaboration avec le chef de la Division des Services techniques du Quartier général des forces canadiennes.

M. LAMBERT: Ce dont je parle se rapporte probablement à ce qu'on appelait autrefois R et D?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Recherche et développement?

M. LAMBERT: C'est bien cela.

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Non; ce domaine n'est pas de ma responsabilité.

M. LAMBERT: Le projet de simulateur de vol.

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Ce travail n'est pas de mon domaine. Le chef des Services techniques en est responsable.

M. LAMBERT: Est-ce qu'un tel service existe?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Oui. C'est un des services du Quartier général des forces canadiennes, que dirige le général Lilley. Je dois ajouter ici que mon service de vérification du matériel, en plus de vérifier pour moi les articles de rechange, est responsable devant le chef des Services techniques du contrôle des nouveaux articles d'équipement.

M. HOPKINS: Vos propos ont en quelque sorte servi de préface à ma question. Je crois comprendre que, par le passé, il y a eutrès souvent double emploi dans les trois armes. Avez-vous une idée de l'économie qui pourra être réalisée grâce aux méthodes nouvelles de centralisation des inventaires?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Voilà qui est bien difficile dire. Les doubles emplois se produisaient surtout dans le cas des articles peu coûteux. Par conséquent, même si le nombre des articles diminue beaucoup, l'économie ne sera pas tellement considérable à ce niveau-là. Je n'aime pas essayer de donner des chiffres. Je pense que l'on économiserait davantage en généralisant l'automatisation, ce qui permettrait de réduire le nombre minimum des articles en stock tout en conservant une marge de sécurité confortable, plutôt que d'essayer d'économiser en évitant les doubles emplois. Je préfère ne pas me risquer à donner des chiffres sur les économies possibles qui seraient réalisées si l'on éliminait les doubles emplois.

M. ROCK: Ma question touche un autre sujet. La question des approvisionnements a été longuement étudiée. Je suis préoccupé par l'étude qu'a pu faire le Quartier général des cibles possibles en cas de guerre par rapport aux endroits qu'il a choisis comme bases d'approvisionnement. J'ai remarqué dans votre exposé que les bases d'approvisionnement se trouvent toutes dans des villes importantes. Étant donné que nous vivons dans l'ère atomique, je me demande comment ils ont pu prendre de telles décisions. Advenant une guerre atomique, nous serions voués à l'extermination si nos grandes villes étaient détruites. Et toutes vos bases d'approvisionnement sont dans les grandes villes. Non seulement cela, mais le haut commandement, le quartier général du commandement. Le commandement mobile, à Montréal, par exemple, est en plein dans une région cible. Le terrain d'aviation de même. L'entrepôt naval de Lasalle est également dans une région cible. Voilà ce qui me préoccupe. Comment le Quartier général en est-il venu à une pareille decision?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Je ne sais pas si je suis en mesure de répondre à cette question. Tout cela s'est passé il y a déjà quelque temps. Tout de même, je pourrais donner quelques explications.

M. ROCK: Je parle d'une attaque atomique, non pas d'un autre genre d'attaque, car alors le problème ne se poserait pas; mais s'il s'agissait d'une attaque atomique, tout serait perdu. Que nous resterait-il?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Nous avons des bases importantes, des entrepôts de gros, qui sont situés en dehors des régions cibles. Je pense dans le moment à Moncton; nous avons là un stockage en gros; et puis Cobourg. Je doute qu'Edmonton soit considéré comme une ville cible. Voilà donc trois endroits où nous avons des dépôts de gros. Nous pensons en termes de dépôts régionaux, et chaque région est desservie par un dépôt particulier, chacun ayant son matériel propre, en plus de tous les petits déuôts de détail distribués par le pays; nous pensons avoir suffisamment dispersé le matériel pour compenser le risque que nous prenons.

M. ROCK: Je constate ensuite, mon général, que vos bases sont situées loin des moyens de communication. Il y a peut-être quelque chose dans un rayon de vingt milles, mais elles ne sont pas tout près d'un champ d'aviation, du chemin de fer, d'un cours d'eau ou d'une grande route. Je pense seulement en termes de situations d'urgence, naturellement. Si un ennemi nous attaquait, il y a toutes les chances que la guerre soit une guerre atomique, et c'est là ce qui m'inquiète. Je pense que si les routes deviennent inutilisables, eh bien il resterait les cours d'eau, ou si l'on ne pouvait plus se servir des cours d'eau, il y aurait encore la base aérienne, puisqu'elle serait placée à l'écart. Il resterait des moyens de communication. Mais de la façon dont les choses sont organisées à présent, je ne vois pas quelle ressource nous resterait.

Le PRÉSIDENT: Je me demande si je pourrais vous interrompre maintenant. Je crois que tout ceci reste un peu en dehors des attributions du major-général. Je ne voudrais pas couper court à vos propos, mais le temps presse. Je me vois dans l'obligation de m'excuser auprès du général parce je dois m'absenter avec deux de mes collègues. J'ai un rendez-vous à cinq heures. et j'ai demandé à M. Lambert de me remplacer. Je rappelle à tout le monde que nous avons une excursion au programme. Deux autres députés doivent poser des question, M. McNulty après M. Rock.

M. ROCK: Si je comprends bien, vous me mettez hors d'ordre?

Le PRÉSIDENT: Sur cette question-là, oui, monsieur Rock, si vous voulez bien. Vous pourriez peut-être poser cette question à notre ministre lorsqu'il viendra, demain.

Le VICE-PRÉSIDENT: M'excuseriez-vous, s'il vous plaît? A cause de l'heure qu'il est et des engagements qu'ont pris plusieurs d'entre nous, je proposerais que nous mettions fin à la période des questions vers quatre heures quarante-cinq; il nous resterait donc quatre minutes, ce qui laisse ensuite au moins 15 ou 20 minutes...il en faudrait certainement davantage...pour une très courte visite des installations. J'appelle M. McNulty?

M. MCNULTY: Général Rothschild, pourquoi y a-t-il une si forte proportion de personnel civil?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Cette situation résulte de la diversité qui existait avant l'intégration. Je ne puis vous dire au juste quels ont été les facteurs qui ont amené cet état de choses, mais au moment de l'intégration nous avons hérité, dans l'Aviation par exemple, de la plus faible proportion de civils par rapport au personnel mobilisé; dans la Marine, la proportion de civils était très forte, et dans l'Armée, un peu entre les deux. De sorte que si l'on additionne les civils des trois forces, on constate que les deux tiers du personnel du Commandement sont des civils.

M. McNULTY: Songez-vous à entraîner vos propres hommes, ou bien allez-vous garder les civils jusqu'à ce qu'il partent d'eux-mêmes?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Je pense bien que cette question relève de la direction du personnel.

M. LANIEL: Ma question sera assez brève. Quand vous parlez des stocks, vous pensez au matériel que vous avez déjà dans votre commerce de gros. Cependant, tenez-vous compte des situations d'urgence qui exigeront encore davantage de matériel, et est-ce à cause de cela que vous parlez de la possibilité qu'il vous vienne du matériel de l'extérieur, c'est-à-dire que vos fournisseurs de l'industrie puissent accroître leurs livraisons? Avez-vous compétence dans ce domaine?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Non. C'est la tâche du ministère de la Production de défense.

M. WINCH: J'ai une très brève question à poser. Je la pose parce que je siège non seulement dans ce comité-ci, mais aussi au Comité des comptes publics. Vous êtes à la tête du Commandement du matériel. Est-ce à vous de décider si les excédents seront remis aux Biens de la Couronne?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Non. ce n'est pas à moi à prendre cette décision, mais au Quartier général des Forces canadiennes.

M. WINCH: Ce n'est pas au Commandement du matériel?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Non.

M. WINCH: Le matériel, cela relève de vous, il me semble?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: C'est exact. Lorsque nous croyons avoir à nous défaire d'un article, nous en avisons le Quartier général des Forces canadiennes. Le Quartier général se réserve de décider s'il en disposera ou non.

M. WINCH: Dans ce cas, l'autre question que j'aurais voulu poser se trouve hors d'ordre.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, général Rothschild, nous vous remercions de votre présence ici cet après-midi, et de celle de vos officiers, et nous vous remercions également à l'avance des renseignements que vous nous donnerez pendant notre tournée.

Messieurs, la période des questions est maintenant ajournée, et nous allons faire notre tournée.

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Nous irons d'abord au centre de classement des données.

Le VICE-PRÉSIDENT: Pourrais-je savoir approximativement combien de temps prendra la tournée? Nous voudrions être de retour sans faute pour 5 heures et demie. Est-ce bien clair pour tous?

Le maj.-gén. ROTHSCHILD: Il est 4 heures et quarante-cinq. Je vous propose de passer une vingtaine de minutes avec le lieutenant-colonel Sherry au centre de classement des données, puis de prendre l'autobus avec le lieutenant-colonel Noble, qui vous fera faire une tournée rapide de la base. Vous pourrez prendre une tasse de thé ou de café, messieurs, ici même, dans le couloir.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

Président: M. DAVID W. GROOS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 8

SÉANCE DU VENDREDI 10 JUIN 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) du ministère de la Défense nationale.

TÉMOINS:

L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale; M. E. B. Armstrong, sous-ministre de la Défense nationale; et le lieutenant-général F.-J. Fleury, administrateur en chef du quartier général des Armées canadiennes.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

24454—1

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. David W. Groos

Vice-président: L'hon. Marcel Lambert

et Messieurs

Brewin	Harkness	MacLean
Carter	Hopkins	MacRae
Deachman	Langlois (*Chicoutimi*)	Matheson
Dubé	Langlois (*Mégantic*)	McNulty
Éthier	Laniel	Rock
Fane	Lessard	Smith
Foy		Stefanson
Grills		Winch—(24)

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

PROCÈS-VERBAUX

Le VENDREDI 10 juin 1966
(11)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit aujourd'hui à 9 h. 40 du matin, sous la présidence de M. Groos.

Sont présents: Messieurs Brewin, Carter, Deachman, Dubé, Éthier, Foy, Groos, Harkness, Hopkins, Lambert, Laniel, MacLean (*Queens*), MacRae, McNulty, Rock et Winch (16).

Aussi présents: Du ministère de la Défense nationale: l'honorable Paul Hellyer, ministre; l'honorable Léo Cadieux, ministre associé; M. E. B. Armstrong, sous-ministre; le lieutenant-général F.-J. Fleury, administrateur général du quartier général des Armées canadiennes.

Reprenant l'étude du poste 1 des prévisions budgétaires de 1966-1967 du ministère de la Défense nationale, au chapitre de l'administration du ministère, etc., les membres du Comité poursuivent l'interrogatoire sur l'intégration et la réorganisation des Armées au grand quartier général.

Les membres ont discuté des sujets suivants:

1. les effets de l'automatisation dans l'approvisionnement et l'achat d'ordinateurs;
2. étapes supplémentaires de l'intégration;
3. réorganisation au quartier général;
4. services d'alimentation et de traiteurs;
5. prévisions des besoins de personnel et d'outillage nouveaux;
6. la nature des organismes de survivance;
7. centralisation possible des Forces canadiennes en Europe; et
8. les conditions de travail et le moral de la troupe.

Le ministre consent à faire tenir au Comité des renseignements sous forme de tableaux, à la demande de M. MacLean (*Queens*), indiquant le nombre de colonels et de ceux qui leur sont supérieurs (dont les fonctionnaires civils) pour les années 1963 et 1966.

A 11 heures du matin, l'interrogatoire est interrompu et le Comité s'ajourne jusqu'à jeudi matin le 16 juin 1966 pour se rendre à Trenton et se documenter sur le commandement du Transport aérien.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

24454—1½

PROCÈS-VERBAUX

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrés au moyen d'un appareil électronique*)

Le VENDREDI 10 juin 1966

• (9.40 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte.

Nous continuons aujourd'hui l'étude du poste 1 des prévisions budgétaires.

Le ministre étant parmi nous ce matin, nous poursuivrons l'interrogatoire. A l'ajournement jeudi dernier, M. MacLean interrogeait le ministre. Voulez-vous continuer, monsieur MacLean?

M. MACLEAN (*Queens*): J'ai presque terminé. Je n'ai que deux ou trois brèves questions à poser.

L'intégration du Commandement du matériel au service des trois armes accusera ou devra accuser des économies considérables en effectifs surtout. Peut-on déterminer jusqu'à quel point l'intégration ou l'automatisation en sera responsable, ainsi que les nouvelles méthodes qui seront mises en œuvre en même temps?

Le lieutenant-général F. J. Fleury (*Administrateur général, quartier général des Armées canadiennes*): Il ne fait pas de doute, monsieur, que l'intégration des trois services d'approvisionnement entraînera une économie de main-d'œuvre et surtout, point le plus important, dans le maintien des inventaires.

Je ne saurais dire jusqu'à quel point sera poussée l'épargne mais nous croyons pouvoir réduire nos effectifs de 30 p. 100. C'est une affaire de longue haleine, je le précise, et je rappelle ce que j'ai déclaré hier que nous ne pourrons pas établir un système automatisé d'approvisionnement avant trois ou cinq ans.

L'approvisionnement de l'Aviation était déjà fortement automatisé, celui de l'Armée ne l'était pas autant, mais se faisait au moyen d'ordinateurs étant ainsi à demi automatisé.

Je crois qu'il convient de dire que le système de la Marine n'était pas fortement automatisé; cela se comprend puisque, à tout prendre, ce service se limitait à deux emplacements.

L'automatisation nous permettra assurément de faire plus d'économies mais je ne peux prévoir jusqu'à quel point. Nous nous proposons de réduire de 30 p. 100 le personnel du Commandement du matériel.

M. WINCH: Puis-je poser une question supplémentaire? L'ordinateur que nous avons vu hier au Commandement du matériel est-il loué ou a-t-il été acheté?

Le lieutenant-général FLEURY: Si je ne m'abuse, il est loué, comme la plupart de nos ordinateurs. Je peux toutefois vous obtenir une réponse certaine.

M. E. B. Armstrong (*Sous-ministre de la Défense nationale*): Le ministère l'a loué au début, mais il en est maintenant propriétaire. Vous parlez de l'ordinateur de Commandement du matériel?

M. WINCH: Assurément, il se rattache aux autres ordinateurs que vous avez à travers le pays. Ont-ils été loués ou achetés?

M. ARMSTRONG: Celui dont il s'agit, le 705, a été acheté. Nous comptons de nombreux appareils à travers le pays, dont la majorité est peut-être louée. Mais certains sont loués et d'autres ont été achetés. L'appareil IBM 705 que vous avez vu hier au Commandement du matériel est la propriété du ministère. On a convenu il y a quatre ou cinq ans que nous épargnerions en l'achetant.

M. WINCH: Je ne veux pas retarder indûment l'interrogatoire, mais ma question se rattache au problème à l'étude. Vaut-il mieux, tant du point de vue de l'économie que de l'efficacité, vu les ramifications à travers le pays, d'acheter ou de louer des ordinateurs?

M. ARMSTRONG: Je crois que le problème ne s'envisage pas dans son ensemble; il faut plutôt considérer chaque cas particulier.

M. MACLEAN (*Queens*): A-t-on dans le passé entrepris des études pouvant démontrer l'épargne attribuable à l'automation mise en place au Commandement du matériel de l'Armée, par exemple, et à l'égard des deux autres armes? Je parle en général, dans la mesure où l'on a pu réduire les effectifs et le niveau des stocks.

M. ARMSTRONG: Il m'est impossible de vous citer des données à cet égard. Mais lorsque l'aviation a mis en œuvre l'automatisation, décision à laquelle je n'ai pas participé parce qu'elle a été prise il y a quelques années,—on a cru convenable de constituer un dépôt central d'approvisionnement, d'où se ferait rapidement par voie des airs la livraison.

Mais l'objet de l'exercice n'était pas alors de réduire la main-d'œuvre autant que les inventaires. Jusqu'à quel point, je ne saurais dire.

M. MACLEAN (*Queens*): Mais c'est l'automatisation qui a permis de fermer durant quelque temps le dépôt d'approvisionnement de Langav, en Angleterre.

J'ai une question à poser dans le dessein d'élucider un point. Vous nous avez dit hier que le recrutement était maintenant intégré. Je le sais. Mais quelle est la situation de la recrue? L'entraînement est aussi intégré, au niveau élémentaire du moins. La recrue peut-elle choisir l'arme qu'elle veut et, une fois l'instruction élémentaire terminée, l'assigne-t-on à l'une des trois armes, ou s'engage-t-elle pour le service militaire en général?

Le lieutenant-général FLEURY: A l'heure actuelle, elle s'engage dans l'une des trois armes.

M. BREWIN: Je cherche à comprendre la fin exacte de l'intégration.

Le général Fleury a bien exposé où en était rendue l'intégration. J'ai noté que le livre blanc nous apprend que nous aurons un seul chef de l'état-major et un seul état-major, première étape d'un commandement unifié au Canada. Dans

l'exposé qu'il a présenté le 12 mai, le ministre a révélé que nous en étions aux dernières étapes d'un commandement unifié dont parle le livre blanc, et qui sera complètement intégré puisque tel est l'objectif.

Mais le ministre a également déclaré que, pour certaines raisons, aucune décision définitive n'avait encore été prise d'un uniforme unique, d'une désignation analogue et d'un seul nom qui servirait aux trois armes.

Prétend-on éventuellement unifier à ce point toute la Force?

M. HELLYER: Il s'agit d'une seule armée unifiée, M. Brewin. Et pour y arriver, il faut toutefois l'adoption d'une loi.

M. BREWIN: Je comprends. On n'a pas encore donné suite à la loi, mais on projette de le faire.

M. HELLYER: C'est exact.

M. BREWIN: Arrivé à ce point, on envisage alors la même tenue de sortie et la même désignation de grades. En supposant que la loi fût adoptée, les différences que l'on connaît entre les trois armes disparaîtront en d'autres mots.

M. HELLYER: Vos propos sont exacts dans une large mesure. Mais certaines réserves s'imposent quand même de façon à ne pas trop modifier, surtout au palier de l'unité, la tradition et le panache.

M. BREWIN: Vous nous avez dit que les modalités de l'intégration avaient fait ressortir certaines anomalies, dans la durée du service, par exemple. Envisagez-vous une durée de service uniforme?

M. HELLYER: Oui, plusieurs anomalies existent depuis quelque temps. Elles montent à la surface à mesure que les officiers des trois armes travaillent ensemble dans un commandement unifié.

Au nombre des anomalies, on remarque par exemple que l'âge de la retraite n'est pas le même et que la ligne de conduite visant les promotions paliers inférieurs n'est pas non plus la même. Il conviendrait de faire disparaître de telles anomalies entre personnes qui accomplissent le même travail.

M. BREWIN: On songe à les supprimer à mesure que se poursuit l'intégration?

M. HELLYER: C'est exact.

M. BREWIN: Comment cela cadre-t-il dans le domaine des opérations. L'institution d'une force mobile intégrée sera constituée d'unités de la marine, de l'aviation et de l'armée? Est-ce exact?

M. HELLYER: Chacune de ces tâches doit être considérée d'un façon distincte. Il faut régler les anomalies qui existent entre ceux qui accomplissent le même travail et placer sous un même commandement les unités opérationnelles.

M. BREWIN: Je me suis permis de chevaucher parce que j'ai cru que vous aviez saisi ma conviction que vous corrigeriez les anomalies. Je veux maintenant

me renseigner sur le genre de force ou d'opérations qu'on envisage. Est-il vrai que la soi-disant force mobile—le commandement mobile—sera constituée des trois armes, ou d'opérations sous commandement intégré, auxquelles participeront des éléments des trois services distincts, jusqu'ici.

M. HELLYER: Le Commandement mobile lui-même vous renseignera à ce sujet. Des éléments de deux services le constituent actuellement, c'est-à-dire, des unités de l'armée active et des unités tactiques de l'air qu'on est à constituer. D'autres commandements, tels ceux de la marine et du transport stratégique aérien, l'appuieront.

M. BREWIN: Je cherche à établir la comparaison qui pourrait exister dans la situation actuelle entre, par exemple, notre brigade en Allemagne qui relève uniquement de l'armée...

M. HELLYER: C'est exact.

M. BREWIN: Et la division de l'aviation canadienne qui relève uniquement qui l'A.R.C.?

M. HELLYER: C'est exact, sous certaines réserves peu importantes parce que dans les forces de soutien, des éléments du corps dentaire viennent de l'armée tandis que certains marins travaillent dans des hôpitaux de l'aviation. En ce qui concerne les forces de soutien, les divisions de l'air sont assez bien intégrées, même s'il reste beaucoup à faire.

M. BREWIN: J'imagine que notre participation à NORAD se limite à l'aviation?

M. HELLYER: Il s'agit surtout d'une opération aérienne bien que certains officiers de liaison de l'armée y prennent part en raison de leurs tâches reliées à la protection civile.

Le Comité aurait peut-être intérêt à savoir que dans NORAD des éléments de cinq forces collaborent à la même mission, selon les armes de chacune des forces qui prennent part à la mission.

M. BREWIN: Une dernière question. Pour être logique, vous tentez de concentrer et de simplifier le rôle du Canada plutôt que de recourir à différentes tâches que vous pourriez lui attribuer sous un commandement intégré? Mais les deux rôles ont entre eux une relation—l'intégration des forces d'un côté et, de l'autre, la concentration sur la mobilité?

M. HELLYER: Plus nombreux sont les rôles, plus complexe doit être l'organisme qui les exécute. Moins nombreux sont les rôles, plus se simplifie l'organisme. Toutefois, je ne crois pas que ces deux choses soient reliées de la façon dont vous en parlez.

M. BREWIN: Vous ne croyez pas, par exemple, que la direction des opérations d'une brigade de l'armée dans un endroit et d'une division de l'Air dans un autre n'exige pas un commandement distinct? La concentration de telles unités opérationnelles ne donne-t-elle pas lieu tout naturellement à l'intégration?

M. HELLYER: Laissez-moi vous répondre ainsi: en de telles circonstances, l'intégration serait plus urgente.

M. BREWIN: Merci.

M. HARKNESS: L'organigramme du quartier général d'Ottawa qu'on nous a fait voir hier diffère considérablement de la description qu'on nous a donnée et qui devait être mise en œuvre, ou était sur le point de l'être, il y a un an environ. Alors, on comptait un chef adjoint d'état-major sous les ordres duquel se trouvait un adjoint et duquel relevaient les renseignements, les besoins des opérations et autres choses du même genre. Et l'on comptait un chef des opérations d'alerte. Il appert maintenant que le chef adjoint de l'état-major et le chef adjoint des opérations d'alerte ne font qu'un. Le chef adjoint de l'état-major a désormais toute la charge des opérations? Est-ce exact?

M. HELLYER: C'est juste.

M. HARKNESS: Quand le changement est-il intervenu?

M. HELLYER: Au mois d'août l'an dernier, si je ne m'abuse.

Le lieutenant-général FLEURY: Au mois de septembre.

M. HARKNESS: Pour quels motifs?

M. HELLYER: Un chevauchement est intervenu entre les deux organismes, occasionnant une certaine répétition des opérations, et même si ce chevauchement n'était pas trop important, nous avons conclu que la fusion des deux services pousserait à l'efficacité et réduirait le personnel.

M. HARKNESS: En d'autres mots, vous avez conclu que les projets que vous envisagiez n'étaient pas très propices et convenables.

M. HELLYER: Nous avons conclu que l'organisation maintenant en vigueur était meilleure.

M. HARKNESS: Vous êtes revenus en définitive au partage des tâches antérieur que l'on trouve dans tout état-major ou forces armées, aux services que l'on a toujours désignés dans l'Armée comme service «G», service «A» et service «Q».

M. HELLYER: Monsieur Harkness, l'organisation actuelle de l'Armée est celle dont nous vous avons parlée au moment de l'intégration survenue au quartier général. Mais durant un certain temps,—je ne saurais dire si l'on a renseigné le Comité là-dessus,—le chef de l'état-major a exprimé le désir de compter sur un adjoint immédiat avec lequel il pourrait travailler étroitement durant le stade critique de la réorganisation.

Mais on a reconnu, dès les débuts, qu'éventuellement, nous aurions l'organisation actuelle.

M. HARKNESS: Pourquoi ne pas nous l'avoir dit l'an dernier? Car alors, l'organigramme que j'ai devant moi devait être celui qu'on se proposait d'adopter.

M. HELLYER: Je ne me souviens pas si on l'a dit. Mais si nous ne l'avons pas fait, c'est par inadvertance ou peut-être parce que la question n'a pas été posée.

M. HARKNESS: La question a certainement été soulevée et a provoqué une longue discussion. J'ai moi même posé plusieurs questions concernant l'organisation envisagée.

M. HELLYER: Si tel est le cas, je m'excuse de ne pas vous avoir indiqué nos intentions, lesquelles alors étaient pourtant bien ainsi.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une question supplémentaire à poser, M. Lambert?

M. LAMBERT: Je poursuivrai l'interrogatoire après M. Harkness.

M. HARKNESS: En vertu de l'organisation actuelle, en quoi consiste le personnel du chef de l'état-major?

Le lieutenant-général FLEURY: Au quartier général, seuls se rapportent à lui son propre personnel et les chefs de quatre services. Il est en quelque sorte à l'apogée de l'organisation militaire et nul autre organisme ou service accessoire se rapporte à lui, sous réserve des quatre chefs de services précités et son propre propre personnel.

M. HARKNESS: Je veux savoir en quoi consiste son propre personnel, avec lequel il peut régir les quatre services mentionnés et l'activité concernant la défense totale du pays.

Le lieutenant-général FLEURY: Son personnel comprend un adjoint exécutif qui est ordinairement colonel ou brigadier; un ou deux adjoints personnels, officiers d'état-major; se rapporte aussi à lui, le personnel du secrétariat de la défense, dont l'organisation considérable se ramifie dans chacun des quatre services. C'est un des éléments absents de l'armée et de l'aviation, mais bien présents dans la marine avant l'intégration puisqu'elle comptait un secrétariat. Le secrétariat fait un beau travail de coordination à tous les paliers.

Autrement M. Harkness, je ne voudrais pas, à titre d'administrateur général, que s'interposent des subordonnés entre le chef et les directeurs des quatre services qui doivent avoir accès au chef de l'état-major et vice versa. Ces entretiens diffèrent de temps à autre, mais une réunion de l'état-major se tient au moins une fois le semaine, alors que se réunissent le chef de l'état-major les directeurs des quatre services et le personnel du secrétariat de la défense, de même que la plupart du temps, le sous-ministre de la défense.

M. HARKNESS: Qu'est-ce à dire du conseil de la défense à qui devait incomber les décisions dont il s'agit? Quelle est sa position actuelle?

Le lieutenant-général FLEURY: Le conseil de la défense, je l'ai souligné hier, se compose du ministre, du ministre associé, du sous-ministre, du chef de l'état-major de la défense, des sous-chefs d'état-major et du président du Conseil de recherches pour la défense. Le conseil se réunit de temps à autre, sous la présidence du ministre.

M. HARKNESS: Je ne peux saisir la différence entre les modalités actuelles, au palier dont il s'agit, et celles qui existaient déjà lorsque le chef de la défense présidait les réunions des chefs d'état-major. De vos propres paroles, je conclus que le personnel est à peu près le même et la direction qu'il peut exercer est, à mon avis, également la même ou peu s'en faut.

Le lieutenant-général FLEURY: Je crois que vous voyez juste, M. Harkness. La différence évidente, c'est que le chef de l'état-major ne préside pas une réunion de chefs d'état-major de trois armes, mais traite avec les chefs de quatre services établis en vertu de fonctions précises: l'un s'occupant des

opérations, l'autre du personnel, un troisième des services techniques et le quatrième de l'administration. Il traite avec des directeurs de fonctions et non pas avec des chefs d'état-major.

M. HARKNESS: Mais quant à la direction des affaires, rien n'est bien différent du côté pratique.

M. HELLYER: Je suis loin de partager votre avis parce que le chef de l'état-major jouit de l'autorité complète sur les trois services armés.

Lorsqu'il a été convenu de mettre à exécution une politique commune aux trois armes, il y voit; point n'est besoin d'obtenir l'approbation du chef des trois services armés ou d'une directive du ministre ordonnant aux trois services l'adoption d'une même ligne de conduite. C'est une décision d'ordre exécutif afférente au chef de la défense. Ainsi existe une véritable différence entre ce qui existe et la procédure antérieure.

La différence est encore plus frappante en ce qui concerne la préparation des plans et des programmes. A cet égard, le général l'a souligné j'en suis sûr, notre plan de défense est intégré et un seul plan régit les exigences en effectifs et en matériel des trois armes, lequel plan est présenté au conseil de la défense et au ministre avant qu'il soit approuvé comme l'unique plan de défense intégré.

Tout cela est nouveau; on ne procédait pas ainsi auparavant. La différence dans l'organisation est essentiellement fondamentale.

M. HARKNESS: Pourtant, il me semble que la différence n'est qu'apparente.

M. HELLYER: Elle n'est pas apparente, M. Harkness. Notre système s'applique aux trois armes à la fois, alors qu'antérieurement il touchait chacun des services en particulier. La différence est profonde.

M. HARKNESS: Dans l'organisation générale, qu'est-il advenu des divers adjoints? Le chef adjoint de l'état-major de la défense est devenu le chef des opérations d'alerte. De plus, au lieu de n'avoir qu'un adjoint, si je me souviens de l'organigramme d'hier, on en compte maintenant trois. Est-ce bien cela?

Le lieutenant-général FLEURY: C'est exact. On compte trois adjoints dans ce service. Mais, à mon avis, il n'y avait pas qu'un seul adjoint dans l'organisation antérieure.

M. HARKNESS: C'est pourtant ce que nous montre le document qu'on nous a remis il y a un an.

Le lieutenant-général FLEURY: Il y avait aussi le chef adjoint de l'état-major, et de deux. Le troisième est le chef adjoint de la réserve, poste nouveau. Il est en même temps officier d'état-major et commandant, à toutes fins pratiques.

M. HARKNESS: En ce qui concerne le personnel, compte-t-on un chef et son adjoint ou deux adjoints?

Le lieutenant-général FLEURY: Le personnel compte un adjoint.

M. HARKNESS: Qu'est-ce à dire de la logistique et du service de génie?

Le lieutenant-général FLEURY: On en compte cinq, si je ne m'abuse. Je crois avoir déclaré que c'est le plus vaste et le plus complexe des services. Sous toute réserve, j'ajoute que sur les cinq adjoints, deux ne détiennent pas le rang de major-général ou l'équivalent et deux autres sont brigadiers ou d'un grade équivalent.

M. HARKNESS: Selon les renseignements qu'on nous a procurés l'an dernier, nous devions compter deux adjoints, l'un à la logistique et l'autre aux services de génie. Alors, on a tout modifié? Au lieu, on compte cinq adjoints qui ont chacun leurs fonctions dans différents services.

Le lieutenant-général FLEURY: Je précise que l'adjoint aux communications et celui de la construction et du génie, si je ne m'abuse, sont brigadiers ou d'un rang équivalent. Trois adjoints sont majors-généraux ou de rang équivalent.

Je n'ai pas servi au quartier général sous l'ancienne organisation et je ne peux préciser davantage. Mais je crois qu'à certains moments, on comptait deux ou trois adjoints du rang de major-général dans le service des télécommunications.

M. HARKNESS: A mon avis, ce qui est survenu et ce qui continue de se produire, c'est une augmentation dans le nombre des adjoints comme partout ailleurs.

Le lieutenant-général FLEURY: Je n'ai encore aucun indice que les effets de la loi de Parkinson aient commencé de s'infiltrer. Au poste que je détiens, c'est une chose que je surveille de près.

M. HARKNESS: A comparer ce qui devait être à ce qui existe aujourd'hui, il semble bien qu'une telle chose se soit produite au palier dont nous parlons.

M. HELLYER: Je ne crois pas qu'il en soit ainsi, M. Harkness. Il n'y a qu'une addition, c'est celle du chef adjoint des réserves. Mais c'est en définitive un commandement. A l'exception de celui-ci, il...

M. HARKNESS: On compte maintenant cinq adjoints dans le service de la logistique et du génie, alors qu'on se proposait d'en nommer deux.

M. HELLYER: La difficulté ici en est une de désignation. C'est la première fois que je vois un commandant se faire désigner comme adjoint.

Le lieutenant-général FLEURY: Je voudrais répéter ce que je crois avoir dit hier. L'organisation de la division des services techniques n'est pas encore mise au point. Je réitère qu'il s'agit du plus vaste et plus complexe service que nous avons à instituer et nous n'en sommes pas encore arrivés au stade de soumettre à l'approbation du ministre l'organigramme du service des télécommunications.

M. HARKNESS: Mais l'un des adjoints dont on parle s'occupait surtout de communications. Il devait au début être affecté aux opérations d'alerte et de là, il est passé aux communications. Est-ce exact?

Le lieutenant-général FLEURY: On a réparti tout d'abord ses fonctions entre les deux services, mais après études, discussions, voire même arbitrage, on les a attribuées aux télécommunications. Je dois conclure que vous conviendrez que les télécommunications et l'électronique chevauchent de part et d'autre dans ses deux services.

M. HARKNESS: J'ai cru alors qu'une telle organisation était irréalisable, m'étant exprimé ainsi sans ambages. Je crois que, peut-être, les changements intervenus amélioreront la situation, mais il restait encore probablement...

M. HELLYER: Je partage votre avis à ce sujet, M. Harkness, sans quoi nous n'aurions pas fait les changements.

M. LAMBERT: Cela pourrait être un terrible *non sequitur*.

M. HARKNESS: Je crois qu'on sera forcé d'apporter d'autres nombreux changements.

M. FOY: Puis-je poser une question supplémentaire?

Le PRÉSIDENT: J'ai déjà les noms de deux membres qui ont de telles questions à poser et j'inscris votre nom en conséquence.

M. HARKNESS: On m'apprend, par exemple, que les cuisines et ce qui s'ensuit relèvent du personnel à l'heure actuelle. Pourquoi? Prétend-on que cela donnera des résultats satisfaisants?

Le lieutenant-général FLEURY: Le service des vivres, ou de l'alimentation comme on l'appelait dans l'Armée, relève du chef du personnel. Il en était ainsi dans l'Aviation avant l'intégration. Au contraire, dans l'Armée le service des vivres relevait du quartier-maître général, et dans la Marine de l'approvisionnement.

C'est là un domaine qui vous impose des décisions, au moment de l'intégration. Il ne conviendrait pas de le confier aux trois armes sous le simple prétexte qu'il en était ainsi avant l'intégration. C'est pourquoi nous avons convenu de confier l'alimentation au chef du personnel.

Si la décision ne s'avère pas heureuse, nous la modifierons sans hésiter et l'établirons ailleurs comme je l'ai dit hier.

M. HARKNESS: Ne conviendrait-il pas de confier ce service à celui des approvisionnements car il ne semble pas trop convenir aux fonctions du personnel.

Le lieutenant-général FLEURY: On nous a présenté les deux côtés de la médaille et je dois avouer qu'on en parle encore. Les gens de l'aviation se prononcent en faveur, ceux de la marine, non, et l'opinion de l'armée est partagée.

N'oublions pas que les vivres et l'approvisionnement en denrées alimentaires relèvent encore du chef des services techniques.

M. HARKNESS: C'est pourquoi je ne trouve pas logique qu'on sépare le service des vivres et celui des approvisionnements.

Le lieutenant-général FLEURY: Mais il faut distinguer entre l'approvisionnement en vivres et leur préparation. Dans l'Armée britannique, vous vous en souvenez, le corps de pourvoyeurs, par tradition, ne fait pas partie de l'Intendance. Chez nous, l'alimentation a toujours été rattachée à l'Intendance.

M. HARKNESS: Pas toujours. Notre méthode a pris naissance au cours de la guerre.

Le lieutenant-général FLEURY: Nous avions des officiers traiteurs mais ils portaient tous les insignes du Corps de l'Intendance, dont ils faisaient partie.

En vérité, Monsieur, c'est une décision arbitraire qui a été prise et moi-même, à titre d'administrateur général, elle ne me fait ni chaud ni froid. Je maintiens toutefois qu'ayant pris une décision, nous devrions nous efforcer de la mettre en œuvre ou de constater qu'elle ne convient pas avant de la modifier.

M. HARKNESS: Mes observations peuvent paraître banales, mais j'ai soulevé le point parce que tous nous savons que le moral de la troupe dépend à certains égards sur la nourriture qu'on lui sert, sur sa qualité et le reste. C'est une considération dont il ne faut pas négliger l'importance lorsque nous nous occupons d'un groupe d'hommes, fussent-ils bûcherons, marins, soldats ou aviateurs.

Il me semble que la ligne de conduite qu'on a adoptée ne peut que procurer un service moins efficace en général, dans la mesure où les vivres sont concernées. Ainsi le moral s'en ressentira.

M. HELLYER: Je me permets de vous répondre, M. Harkness, parce que votre observation est d'ordre politique.

Plusieurs sont d'avis que l'aviation a fait le meilleur usage du matériel qu'on lui procurait. Même si cet avis ne jouit pas d'un assentiment universel, un bon nombre de personnes y croit. On a fait ressortir que le système de l'aviation était fort efficace et j'ai eu moi-même l'occasion de constater dans mes déplacements jusqu'à quel point la chose était vraie.

On espère en certains milieux pouvoir atteindre la même qualité de service et que, ainsi, ce serait remporter quelques succès à certains égards.

C'est peut-être une interprétation politique mais l'ayant entendue répéter, elle renferme une certaine unanimité, même si elle n'est pas universelle.

M. HARKNESS: Je crois qu'on ne la partage pas trop dans les deux autres armes.

M. HELLYER: Je me suis bien gardé d'en dire trop, M. Harkness, comme vous l'avez sans doute constaté.

M. HARKNESS: Oui. Je crois qu'on ne trouverait pas en grand nombre ceux de la marine ou de l'armée qui partagent cet avis.

M. HELLYER: Je ne sais trop si vous en trouveriez qui ne le serait pas.

M. LAMBERT: On en trouverait dans l'aviation peut-être qui exprimerait un avis contraire.

Le PRÉSIDENT: Trois membres doivent maintenant poser des questions supplémentaires à ce sujet. Ce sont MM. MacLean, Lambert et Foy.

M. MACLEAN *(Queens)*: J'ai deux questions. La première question se rapporte à hier. Lors de notre visite au commandement du matériel de l'Air, on nous a renseignés sur les effectifs en officiers supérieurs, où l'on comptait, si je m'en souviens, 20 lieutenants-colonels en plus de civils. Les effectifs sont-ils au complet à l'heure actuelle?

Le lieutenant-général FLEURY: A tout prendre, oui.

M. MACLEAN *(Queens)*: Je parle en général.

Voici ma deuxième question. A l'égard du service de traiteur, a-t-on encore des officiers de l'ordinaire, plus ou moins qualifiés comme diététiciens, et surtout des femmes, ou compte-t-on à la fois en service des hommes et des femmes?

Le lieutenant-général FLEURY: Par tradition, l'aviation comptait un bon nombre de diététiciennes de l'ordinaire, mais il ne s'en trouvait aucune ni dans l'armée ni dans la marine.

M. MACLEAN *(Queens)*: Il en est encore ainsi?

Je me demande si le ministre pourrait éventuellement nous procurer un tableau des effectifs qui indiquerait le nombre de colonels et de leurs supérieurs ainsi que les civils d'un grade équivalent, de 1963 à nos jours.

M. HELLYER: Vous voudriez comparer 1963 à aujourd'hui?

M. MACLEAN *(Queens)*: Oui, si possible. Un tableau suffirait. Je ne veux pas toutefois retarder les délibérations du Comité.

M. HELLYER: Nous n'avons pas de chiffres comparés, mais nous pourrions vous indiquer le nombre, de colonel en montant?

M. MACLEAN *(Queens)*: Oui, je le proposerais. Ou à compter d'un autre rang, si la compilation était plus facile.

M. WINCH: Puis-je simplement poser la question qui me traverse l'esprit. Pourrions-nous avoir le rapport qui existe entre le nombre de chefs et le nombre d'Indiens—celui des officiers et des soldats?

M. HELLYER: Ces chiffres seront évidents dans le tableau que nous a demandé M. MacLean.

M. LAMBERT: Une question au ministre, monsieur le président. L'unification des postes de chef adjoint de la défense et de chef des opérations d'alerte m'inquiète. En vue d'arriver là, a-t-on ravi certaines des fonctions au chef des opérations d'alerte qu'on a décrites au Comité il y a un an sinon davantage?

Le lieutenant-général FLEURY: Je crois qu'un examen circonstancié révélerait que certaines fonctions, pas nécessairement sans importance sans être nécessairement lourdes, et qui ont trait aux effectifs, seront dévolues au commandement mobile.

M. LAMBERT: J'arrivais à préciser que la nomination du général Allard au commandement de l'unité mobile entraînera avec elle certaines fonctions qui relevaient déjà du chef des opérations d'alerte; en conséquence, nous n'aurons plus quatre services, mais bien plutôt cinq quasi services attachés au commandement mobile.

Le lieutenant-général FLEURY: Je crois impropre une telle déduction.

Qu'on me permette de vous citer quelques exemples. Antérieurement, nous comptions au quartier général de l'Armée, un directeur des blindés, un directeur de l'artillerie et un directeur de l'infanterie. Et l'on s'est toujours demandé s'il convenait de les garder au quartier général ou s'ils ne devaient pas être en campagne. On a même songé à plusieurs reprises à les affecter aux écoles des corps d'armée, selon l'expression consacrée.

Désormais, ces tâches qui incombent à quelques personnes seulement seront dévolues en grande partie sinon en totalité au commandement mobile. Le général Allard commandera donc la majeure partie des unités blindées, de l'infanterie et de l'artillerie. C'est un exemple.

Il faut bien se garder toutefois de prétendre que la majeure partie des fonctions de l'ancien adjoint au chef d'état-major soit passée au commandement mobile.

M. LAMBERT: Ce n'est pas la question que j'ai posée. J'ai dit que le commandement mobile avait entraîné avec lui certaines fonctions dévolues au chef des opérations d'alerte et que celles qui restaient étaient passées au chef adjoint de l'état-major. S'il en porte le titre, il doit en exécuter les fonctions.

Si vous avez ravi certaines fonctions à un commandement administratif pour les confier à un commandement d'opérations,—comme l'on s'accorde à désigner j'imagine le commandement mobile—cela ne crée-t-il pas quatre commandements fonctionnels et un cinquième commandement quasi opérationnel? Est-ce que je me trompe?

Le lieutenant-général FLEURY: Définissons les termes en premier lieu. Les quatre personnes dont il s'agit ne sont pas des commandants administratifs. Ils sont des officiers d'état-major et chefs de services au quartier général. Nous désignons «commandement administratif» les organismes qui s'apparentent au commandement mobile. Ce sont des commandements, dont ceux de la mobilité, du transport aérien, des transports, de la formation, du matériel de l'air. On les désigne commandements fonctionnels, ce qu'ils sont en définitive.

Toutefois, je ne suis pas un commandant «fonctionnel»: je suis officier d'état-major. Je suis chef d'un service au quartier général à Ottawa, comme l'est le chef adjoint dans son rôle opérationnel et comme le sont le chef du personnel et celui des services techniques.

Le chef adjoint remplit deux rôles. D'un côté, je l'ai indiqué hier, il est le chef du service et il remplace aussi le chef de l'état-major, en son absence. Il est l'*alter ego* du chef de l'état-major.

M. LAMBERT: Pour clarifier de nouveau un problème de terminologie, disons que les quatre officiers d'état-major, au quartier général, ne sont pas les chefs de commandements fonctionnels, selon cette terminologie.

Le lieutenant-général FLEURY: Non, assurément. Des difficultés provenant des commandements fonctionnels me sont constamment déférées, dans les domaines qui me sont propres, comme, par exemple, les effectifs, la finance et le reste.

M. LAMBERT: C'est peut-être là préciser la terminologie qui donnait lieu à une certaine confusion.

C'était ma question.

M. FOY: En écoutant fort attentivement M. Harkness gloser sur le problème fort complexe de l'intégration, il m'a semblé qu'il s'en tenait à des critères d'autrefois. Il a mis en doute le bien-fondé des changements et en a cherché les motifs. Je ne sais trop si mes conclusions sont justes, mais je me demande si la souplesse et le changement ne pourraient pas s'inscrire dans un cadre aussi complexe? A mesure que le temps s'écoulera on découvrira des erreurs, dont certaines n'en seront peut-être pas, étant devenues une meilleure façon de faire les choses. C'est pourquoi il faut assez de souplesse pour pouvoir passer d'une chose à une autre, que l'expérience a jugée meilleure; il ne convient pas de toujours demeurer dans la même voie.

M. HELLYER: Je crois que c'est vrai. Nous ne nous sommes pas imaginé au début que nous pourrions instituer une organisation pouvant satisfaire aux besoins de tous les temps. Une organisation doit avoir assez the dynamisme pour mettre en œuvre les améliorations qui s'imposent. J'espère que ce procédé se continuera et que l'on ne prétendra jamais que la perfection a été atteinte.

M. FOY: En d'autres mots, rien ne s'oppose à la souplesse?

M. HELLYER: Rien.

M. FOY: Cela répond à mes questions.

Le PRÉSIDENT: M. Laniel?

M. LANIEL: Au cours de votre exposé, hier, général, vous nous avez montré au moyen d'un graphique la proportion des crédits de la défense affectée à l'achat de nouvel équipement. Le graphique mentionne qu'au moment de l'établir, la proportion se fixait à 47 p. 100, qu'elle est maintenant de 13 p. 100 et qu'elle serait de zéro p. 100 en l'absence de l'intégration.

Je présume qu'une des fins de l'intégration, en plus d'une efficacité améliorée et d'un meilleur usage de l'argent affecté à la défense, vise à obtenir un meilleur contrôle des dépenses.

Je me demande si vous ne pourriez pas nous indiquer quelle proportion des crédits vous songez à attribuer à l'achat d'équipement?

M. HELLYER: C'est une question de jugement, monsieur Laniel. Je crois que le minimum s'établirait à 20 p. 100 de l'ensemble des crédits. Mais dans le monde complexe moderne une proportion plus forte serait souhaitable. A vrai dire, nous nous efforcerons d'y affecter le plus d'argent possible, compte tenu des sommes limitées dont nous disposons.

M. LANIEL: Quand vous parlez de l'achat de nouvel équipement, les remplacements sont-il compris?

M. HELLYER: Oui, cela comprend tout nouvel équipement, y compris les remplacements.

M. LANIEL: Ce pourcentage serait-il le même, ou devrait-il être le même pour le cas où nos engagements augmenteraient, par exemple, dans un état d'urgence, sans toutefois qu'il s'agisse de guerre?

M. HELLYER: Une réponse précise à cet égard est très difficile M. Laniel puisque les sommes d'argent destinées au matériel dépendent de l'orientation ou du rôle que le gouvernement entend confier aux troupes.

S'il s'agissait par exemple de l'achat de missiles ou de bombardiers supersoniques, les déboursements seraient fort élevés. D'un autre côté, s'il s'agit d'équiper principalement une force mobile d'armes conventionnelles, la dépense serait moindre. Elle serait encore inférieure s'il s'agissait tout simplement d'une armée territoriale de défense avec armes portatives. Il faut tenir compte du rôle et des missions envisagés avant de déterminer la proportion des crédits destinés aux fins de l'équipement.

Le chiffre de 20 ou de 30 p. 100 que j'ai mentionné convient aux engagements actuels du Canada, aux fins de nouvel équipement, de la recherche, du développement et de la construction.

M. LANIEL: L'achat de nouvel équipement pour nos armées se fait en vertu d'un programme à long terme, si je ne m'abuse?

M. HELLYER: C'est exact. Je le projette sur une période de 10 ans.

M. LANIEL: Croyez-vous que nous pouvons atteindre ce but? Aurons-nous l'occasion de l'atteindre et de maintenir un niveau plus stable qu'antérieurement?

M. HELLYER: Je ne peux répondre à votre question, M. Laniel, avant de connaître le taux de l'inflation et l'empleur de notre budget de défense. Mais nous voulons bien atteindre la plus forge proportion possible.

M. WINCH: Puis-je poser une question qui se rapporte au sujet à l'étude? Le point qu'on vient de soulever est très intéressant. Le ministre peut-il nous répondre d'une façon ou d'une autre? Je vais le forcer à jouer deux rôles.

Tout budget de défense est limité. Aux fins de prestige, quelle est la meilleure solution: compter sur 125,000 hommes, ou une armée actuelle de 107,000, qui ne sont pas équipés comme on l'aimerait, ou sur un complément de 75,000 hommes équipés et formés comme on l'aimerait? Cette question vient à la suite des propos qu'on a déja tenus.

M. HELLYER: Notre programme actuel accorde à nos forces armées tout l'équipement moderne qu'il leur faut.

M. WINCH: Aux 107,000 militaires?

M. HELLYER: Quant aux effectifs, il s'agit plutôt de 105,000 ou 106,000 personnes.

M. WINCH: Ne conviendrait-il pas alors ne pas augmenter nos effectifs, mais d'augmenter plutôt l'équipement et la formation?

M. HELLYER: C'est en fait ce que nous faisons. Mais nous ne pouvons accroître le nombre de soldats sans hausser le budget.

M. WINCH: Alors, si vous avez raison, comment expliquer tout le fatras que font les journaux et certains députés, qui prétendent que le recrutement ne donne pas les résultats espérés? Cette critique est-elle justifiée?

M. HELLYER: En premier lieu, M. Winch, je répète ce que j'ai dit, le nombre des militaires qui atteignent l'âge de la retraite obligatoire au cours des trois ou quatre dernières années est de beaucoup supérieur à celui de toute autre époque depuis la seconde guerre mondiale. Alors, il serait souhaitable d'en recruter d'autres, dans le seul dessein de les remplacer. De plus, le recrutement est plutôt difficile lorsque l'économie est active et énergique comme elle l'est actuellement.

M. WINCH: A votre avis, quel devrait être le rapport entre le nombre de nos militaires, notre population et notre puissance financière?

M. HELLYER: Je pense qu'à l'heure actuelle, M. Winch, nous avons atteint un certain équilibre. Il reste à faire toutefois quelque 2,000 ou 3,000 permutations, de l'administration aux opérations, à mesure que se poursuivent les économies.

M. WINCH: Puisque mon ami pense que je me suis éloigné des questions accessoires, je m'arrête.

M. LANIEL: Une autre brève question à ce sujet. En parlant de la réserve hier, vous avez mentionné les mesures de survivance. Doit-on conclure qu'un tel devoir relève encore de la réserve ou vouliez-vous parler d'autre chose?

Le lieutenant-général FLEURY: Non les mesures de survivance sont l'affaire de tous les militaires, en collaboration étroite des autorités provinciales et municipales. Au chef adjoint des forces de réserve incombe un tel devoir.

M. LANIEL: J'ai posé la question afin de savoir si cela avait un lien avec l'Organisation des mesures d'urgence (OMU) qui relève du ministre de la Production de la défense.

Le lieutenant-général FLEURY: Il en est bien ainsi de l'OMU. Le rôle que jouent les militaires dans la survivance nationale est leur contribution à cette fin.

M. DUBÉ: J'aborde un sujet différent, M. le président. Je passe de la cuisine canadienne à la cuisine française, sans toutefois trop m'éloigner de l'intégration et de l'épargne des deniers publics.

Épargnerait-on beaucoup en fermant notre établissement de Marville et notre quartier général de Metz pour les transporter en un même endroit de l'Allemagne? Je sais que nos forces en France jouent un rôle essentiel et splendide, qui nous fait honneur. Toutefois, il semble que nous serons forcés de déménager. L'occasion ne nous serait-elle pas alors donnée, en fonction de l'intégration, d'essayer de centraliser nos forces en Europe dans un même endroit, à Ziebrucken ou Soest ou Badensolingen par exemple?

M. HELLYER: Il est impossible, monsieur Dubé, d'en prévoir le coût avant de savoir où nous déménagerons. A moins de connaître cet endroit, nous ne saurions prévoir le coût des constructions requises. En conséquence, je dois donc limiter ma réponse à des généralités.

Les aménagements actuels de nos deux unités en Allemagne et de notre groupe de brigade sont remplis et complets. A l'un et l'autre endroit, il faudrait ériger de nombreux établissements qui accueilleraient les nouvelles troupes.

Ainsi, il m'est impossible de vous donner une estimation de la dépense à moins de savoir où nos forces iront.

M. DUBÉ: Le ministère de la Défense préfère-t-il actuellement un endroit quelconque en Allemange?

M. HELLYER: Je pense que je ne dois pas répondre à une telle question. Comme l'a souligné M. Martin au comité des affaires extérieures et comme je l'ai moi-même déclaré antérieurement, le gouvernement étudie certaines options, sans toutefois être arrivé à une décision.

M. LAMBERT: Dans sa réponse il y a un instant à M. Winch, le ministre a souligné le taux évident et élevé des militaires qui prenaient leur retraite à cause de leur âge, que ce sont les militaires de la Deuxième Grande Guerre qui atteignent cet âge. Il a indiqué que le recrutement n'était pas aussi intensif en raison de l'économie actuelle. Comment expliquer alors le taux plus élevé de ceux qui prennent leur retraite parmi les plus jeunes militaires et les militaires d'âge moyen, surtout dans l'aviation?

Le ministre voudrait-il des exemples que je lui dirais connaître plusieurs officiers d'état-major de la marine qui désirent prendre leur retraite; non pas en raison de leur âge, non pas en raison du recrutement difficile dans une économie en effervescence. C'est un facteur dont il faut tenir compte. Il existe un sentiment de malaise et quelques difficultés.

Je voudrais que le ministre puisse nous dire s'il connaît de telles situations. Jusqu'ici à la Chambre, les questions qu'a posées mon collègue de Calgary-Nord (M. Harkness) ont été ignorées ou refusées.

Je veux à ce sujet prendre à partie le ministre, car je connais les hommes dont il s'agit. Ces hommes sont sérieux et ils sont tristes en raison de l'amour qu'ils portent à leur métier. Je l'apprends par les lettres que je reçois non seulement de ceux-ci, mais aussi de sous-officiers d'expérience et de leurs épouses.

Quelles mesures envisage-t-on pour enrayer un tel état de choses? Je ne voudrais pas que cela continue. Qu'entend-on faire?

M. HELLYER: C'est une lourde tâche, Monsieur Lambert, de se prononcer sur un état aussi général et des conditions aussi imprécises que vous soulevez.

Il ne fait pas de doute que l'état prospère de notre économie devient un facteur très important. Je n'ai pas lu votre correspondance; mais je lis la mienne, en provenance de femmes de militaires et d'autres personnes. On exprime en certains cas, un sentiment d'inquiétude, mais en majeure partie on parle des déplacements de la vie militaire, des commodités, du manque d'habitations convenables, du salaire comparé à celui que reçoit le travailleur qui exerce le même métier, d'autres facteurs qui concernent le soldat, sa femme, sa famille et qui sont d'une importance primordiale. Certains se rattachent aux difficultés de l'enseignement et à une gamme d'autres problèmes.

Nous avons entrepris certaines études afin de découvrir et de régler ces problèmes. Je visitais hier matin le quartier général d'un commandement de formation où l'on a fait un relevé des problèmes afférents à la vie militaire et la grande majorité des difficultés qu'on a soulevées étaient de la nature générale de celles que je viens de mentionner.

La solution de certaines difficultés relevaient de la compétence des commandants de la base qui y ont vu. D'autres relevaient de la compétence du commandement et l'on est à prendre des mesures pouvant les régler. D'autres enfin ont été dévolues au grand quartier général qui en étudie les solutions.

Je précise que la majeure partie des difficultés qu'on nous signale, on les connaît déjà en raison d'études qu'on a exécutées. A cette fin, nous avons délégué une équipe qui a visité les principales bases du pays, au sein de tous les commandements; les conclusions ont été presque les mêmes partout.

On a soulevé la difficulté créée par l'attribution d'une allocation de devoir temporaire. Le soldat reçoit à cette fin $7.50 par jour pour défrayer le coût du logement, des repas et des autres dépenses. C'est ridicule et on est en train d'y voir. L'allocation de déplacement de $35 dans le cas d'un déménagement est sans contredit insuffisante. Une grande variété de difficultés s'associent à la solde, aux allocations et aux privilèges.

Vous n'ignorez pas, M. Lambert, qu'une revision fondamentale de la solde et des allocations n'a pas eu lieu depuis assez longtemps, depuis plusieurs années même. On a pouvu à certaines modifications pour répondre à certaines obligations, mais pas au point de régler le problème. Les difficultés ont été mises en relief surtout au cours des dernières années en raison du fait que l'entreprise privée a négocié des relèvements importants dans les salaires et les bénefices accessoires. Les quelques avantages dont pouvaient jouir antérieurement les militaires ne sont plus ce qu'ils étaient.

Le personnel est au courant de ces choses et les étudie. Nous sommes bien résolus de résoudre autant de difficultés que possible le premier octobre, lors de l'entrée en vigueur du nouveau taux de la solde.

Certains problèmes sont d'une nature fort complexe. Par exemple, je cite le cas des allocations versées aux hommes mariés qui diffèrent de celles des célibataires qui accomplissent pourtant les même tâches. Une telle chose existe depuis longtemps; elle fait maintenant l'objet de griefs. La différence est encore assez grande entre les gens qui occupent des logements destinés aux personnes mariées et ceux qui ne les habitent pas. La différence s'établit parfois à $50, $60 et $65 par mois à l'égard d'hommes du même rang et du même métier. Ce sont là des causes de soucis aux personnes concernées.

Désormais en possession des renseignements requis, nous sommes maintenant à étudier quelles vastes améliorations nous pouvons apporter, eu égard au temps dont nous disposons. Nous ne pourrons pas régler toutes les difficultés le premier octobre, j'en suis assuré. Mais alors nous continuerons de rechercher les solutions aux problèmes qu'il nous aura été impossible de régler à cette date.

Je suis convaincu que si nous pouvons résoudre ces difficultés, l'armée toute entière s'en ressentira. Le règlement aura un profond effet sur les êtres qui la constituent. De plus à mesure que nous enrayerons, dans les quelques mois qui suivront, les anomalies qui existent entre les différents services, nous obtiendrons un meilleur effet.

De plus, dès que nous aurons pu établir une nomenclature des grades et une progression dans les carrières, nous constaterons des progrès.

Ce sont là les principales difficultés actuelles. Dans la plupart des cas, nous pourrons y voir. Dans la mesure où l'intérêt de votre question est concerné, j'ajoute que nous nous en occupons non pas activement, mais bien plutôt en toute urgence.

M. HARKNESS: Puis-je, Monsieur le président, tout simplement faire remarquer que le ministre vient justement d'admettre indirectement l'existence

d'un malaise grave dans le moral de la troupe? C'est ce que je proclame depuis quelque temps et j'ai même déclaré devant le Comité qu'il s'agissait là d'un des plus importants sujets de son étude. Tout ce qu'on nous a présentés se rattache à ce problème.

De plus, je propose que le Comité accorde toute la priorité nécessaire à l'étude du problème en cause. Nous devrions nous consacrer à l'étude du moral de la troupe et à en rechercher les causes au lieu de nous livrer à des généralités qui puissent en indiquer le déclin.

M. HELLYER: Je pense, monsieur Harkness, que ces problèmes sont assez bien connus puisque nous sommes à les régler à l'heure actuelle.

M. HARKNESS: Mais vous persistez à soutenir à la Chambre, au Comité et ailleurs que le moral de la troupe ne connaît aucune difficulté. Vous avez répété que le moral des forces armées est élevé et qu'à certains égards, il n'a jamais été meilleur. Toutefois, les preuves à ma disposition et à celle de tous les autres membres du Comité, si je ne m'abuse, sont à l'effet contraire. Voilà ce qu'il nous faut établir.

M. ROCK: N'avez-vous pas toujours relié cette difficulté à l'intégration plutôt qu'à la solde?

M. HARKNESS: Il s'agit de plusieurs choses, dont la solde fait partie assurément.

M. ROCK: La solde est la considération la plus importante.

M. HARKNESS: Je ne la crois pas la plus importante.

M. HELLYER: Je sais, M. Harkness, que vous ne voulez pas me citer inexactement. Je crois justes les déclarations que j'ai faites. Dans la mesure où les unités d'opérations sont concernées, je crois que le moral est aussi élevé dans la plupart des cas qu'il ne l'a jamais été et qu'il est meilleur à certains égards.

M. HARKNESS: C'est ce qu'il faudrait déterminer parce que toutes les preuves en ma possession m'indiquent le contraire.

M. HELLYER: Je crois que la meilleure façon de vous renseigner consisterait à faire la tournée de certaines unités cet été et d'interroger les militaires. Ainsi vous pourriez vous en rendre compte personnellement.

Je crois que le point qu'a soulevé M. Rock est tout à fait dans l'ordre. On s'efforce de relier à l'intégration les difficultés qui entourent la solde et les allocations, les conditions d'engagement et les anomalies qui interviennent entre les différentes armes, instituant ainsi une relation de cause à effet, ce qui n'est pas le cas.

M. HARKNESS: C'est là où intervient une différence de vue.

M. HELLYER: Les problèmes existent et ils existeraient de toute façon. On doit les résoudre et c'est ce que nous sommes à faire, ce qui importe surtout. Les conversations que j'ai tenues avec les militaires au cours des quelques derniers mois, en nombre qui excède sans doute celles qu'auraient pu tenir également tous les autres membres du Comité, me le prouvent.

M. LAMBERT: Le ministre est le dernier à connaître la vérité. Et l'expérience le prouve.

M. HELLYER: Je vous assure, M. Lambert, qu'il n'en est pas pas ainsi.

M. LAMBERT: Le ministre a parlé d'anomalies qui existaient entre les différentes armes, et le reste. Ces difficultés existaient déjà, mais la force n'a jamais été aussi basse, ce que nous tentons d'établir.

Je comprends que des mises à la retraite interviennent et aient leur effet. On admet aussi qu'un jeune homme puisse se trouver un emploi ailleurs que dans les forces armées. Mais il ne faut pas à ces causes attribuer tous les problèmes, comme le ministre tente de le faire, ce qui blesse. Tout ne se rattache pas à la solde et aux allocations.

M. HELLYER: Ce n'est pas la seule raison que j'invoque, bien qu'elle soit de loin la plus importante. Je sais qu'il en est ainsi.

Il est vrai que de telles anomalies existaient, mais elles viennent à la surface et deviennent plus aiguës lorsqu'un groupe de personnes travaillent ensemble. Les anomalies prennent ainsi plus d'importance et il importe qu'on les enraye. On y verra.

M. LAMBERT: Je ne partage pas votre avis au sujet de la relation étroite qui existerait dans le travail de l'aviation. Les gens de l'air travaillent aujourd'hui en relations aussi étroites que déjà. A l'heure actuelle, les officiers de l'air et de la navigation se ressentent de la différence de traitements qu'ils doivent subir, au regard des pilotes du même grade. C'est un point sensible. Allez leur parler.

En deuxième lieu, une coutume veut que pour devenir commandant d'unité il faut être pilote. Quel avenir a donc à cet égard celui qui n'est pas pilote? Ce sont là certains des griefs.

M. HELLYER: Je réponds à votre deuxième question. Le nombre de postes qui seront placés à la disposition des officiers d'état-major venant des divers services spéciaux sera fortement augmenté. Ainsi les chances mathématiques d'être promu à des postes de commande, qu'auront ceux des services spécialisés dont les aptitudes sont exceptionnelles, sont aussi augmentées.

• (10.55 a.m.)

Quant à votre question antérieure, qui a trait à la différence de traitements entre les pilotes et les navigateurs, j'aimerais bien savoir quelle solution vous pourriez vous-même apporter.

M. HARKNESS: Comment les chances de promotion peuvent-elles s'accroître lorsque les effectifs seront réduits? Dans la mesure où je peux m'en rendre compte, et devant les limites financières qu'on envisage et la mise en place d'augmentations de traitement qui s'imposent, assurément les occasions diminueront au lieu d'augmenter.

M. HELLYER: Au contraire, M. Harkness.

M. HARKNESS: Les effectifs devront être réduits.

M. HELLYER: Au contraire. A mesure que se poursuit l'intégration et qu'augmente le nombre des postes supérieurs disponibles aux officiers et aux soldats, les chances de promotion augmentent rapidement pour ceux qui ont les aptitudes requises.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est 11 heures et la Chambre siège.

M. HOPKINS: J'avais plusieurs questions à poser, monsieur le président, mais je ne voulais pas interrompre la discussion.

Je voudrais savoir si j'aurai l'occasion à la prochaine séance de les poser puisque, à mon avis, on a consigné au dossier un seul côté de la médaille durant les quelques dernières minutes.

Le moral de la troupe relève actuellement de plusieurs causes qui existent depuis plusieurs années, sans qu'on y porte trop attention. Je crois que le ministre et le ministre associé méritent notre reconnaissance pour avoir attaqué le problème comme ils l'ont fait. Et j'aimerais avoir l'occasion de me prononcer là-dessus.

Le PRÉSIDENT: Vous pourrez le faire à la prochaine séance. Nous devons maintenant ajourner.

Je me renseignerai quant à la date de la prochaine réunion et je vous la communiquerai.

Notre prochaine séance au programme est celle de jeudi où, nous l'espérons, la Chambre nous autorisera à nous rendre à Trenton dans le dessein de nous documenter sur le commandement du transport aérien.

Je note votre intervention et m'efforcerai de réunir à nouveau le Comité pour étudier le sujet qu'elle a soulevé.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

Président: M. DAVID W. GROOS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 9

SÉANCE DU JEUDI 16 JUIN 1966

Concernant

le budget des dépenses (1966-1967)

du ministère de la Défense nationale

TÉMOINS:

L'hon. Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale; le commodore de l'air G. G. Diamond, du Commandement du transport aérien; le capitaine de groupe Morrison, les commandants d'escadre Diack et Wynn et les chefs d'escadrille Gibson et Hope.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTROLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

24456—1

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. David W. Groos

Vice-président: L'hon. Marcel Lambert

et Messieurs

Brewin	Harkness	MacLean *(Queens)*
Carter	Hopkins	MacRae
Deachman	Langlois *(Chicoutimi)*	Matheson
Dubé	Langlois *(Mégantic)*	McNulty
Ethier	Laniel	Rock
Fane	Lessard	Smith
Foy		Stefanson
Grills		Winch—(24)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart

ORDRE DE RENVOI

Le mercredi, 15 juin 1966

Il est ordonné,—Que le comité permanent de la défense nationale soit autorisé à siéger à divers endroits.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi, 16 juin 1966.

Le Comité permanent de la Défense nationale se réunit devant les édifices du Parlement, Ottawa, à 8 h. 30 du matin. Le président, M. David W. Groos préside.

Présents: MM. Carter, Ethier, Foy, Grills, Groos, Hopkins, Lambert, Langlois (*Chicoutimi*), Laniel, MacLean (*Queens*), Matheson, McNulty, et Rock (13).

Aussi présents: M. E. B. Armstrong, sous-ministre de la Défense nationale; et le chef d'escadrille D. Williamson, du Secrétariat de l'état-major qui a agi comme l'officier conducteur de la Base des forces armées—Uplands.

Le comité s'est rendu à Uplands par autobus militaire et est parti dans avion Yukon pour les quartiers généraux du commandement du transport aérien, base des forces canadiennes—Trenton (Ont.).

A leur arrivée, à environ 10 h. 20 du matin, les membres sont accueillis par le ministre de la Défense nationale et par le commodore de l'Air Diamond, commander du Commandement du transport aérien. Les membres se rendent à la salle de la constitution des dossiers où le commodore Diamond leur souhaite la bienvenue et écoutent un mémoire du Commandant du transport de l'air présenté par le commandant d'escadre J. Wynn. Le mémoire explique l'historique, les tâches, l'organisation, le matériel, le système de transport aérien et l'utilisation des resources du Commandement du transport aérien.

A la suite d'une brève pause pour le café, le ministre et le commodore de l'air Diamond répondent aux questions secondé par le capitaine de groupe Morrison, du commandant d'escadre Diack et des chefs d'escadrille Gibson et Hope. Après la période des questions, les membres assistent aux instructions du Centre d'opération du transport aérien, suivies d'un goûter dans le mess des officiers. M. Grills, député de *Hasting-Sud* qui comprend la base de Trenton remercie le commodore de l'Air Diamond et les membres de son personnel, au nom du Comité, pour leur courtoisie.

Le Comité retourne aux édifices du Parlement par voie d'une avion Yukon et d'un autobus militaire, arrivant à environ 3 h. 15 de l'après-midi. Le Comité s'ajourne jusqu'au vendredi matin 17 juin 1966 à 9 heures et 30 du matin où aura lieu la présentation d'un mémoire par le personnel du commandement de l'entraînement.

Le Secrétaire du Comité,

Hugh R. Stewart

TÉMOIGNAGES

(Enregistrés au moyen d'un appareil électronique)

Le jeudi 16 juin 1966

Le PRÉSIDENT: La discussion porte sur ce credit 1er budget principal pour 1966-1967 et ce matin nous sommes ici présents aux quartiers-généraux du Commandant du transport aérien et je sais que nous aurons l'occasion plus tard de poser des questions. Comme vous le savez, nous avons l'intention de retourner à la Chambre des communes avant l'ouverture. Je pose la parole à notre hôte; le Commodore Diamond, comme vous le savez, est le commander du commandemant du transport aérien.

Le commodore de l'Air DIAMOND *(commander du commandement du transport aérien)*: Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs, vous nous faites plaisir et c'est un honneur pour le Commandement du transport aérien de vous accueillir aujourd'hui. Nous sommes fiers de la tâche que nous accomplissons et de notre habileté à réagir rapidement aux engagements nombreux et variés que nous devons mettre en oeuve afin de supporter la politique du gouvernement. Nous désirons vivement, par conséquent, vous dire ce qui en est des ressources de notre commandement et de la façon que nous entretenons nos capacités.

Notre commandement est très complexe au sens technique et administratif. Nous fonctionnons en tout 24 heures par jour 365 jours par année. Notre tâche est des plus intéressante, excitante et donne beaucoup de satisfaction. Monsieur le président, malheureusement vous n'avez qu'un peu de temps à nous consacrer et à cause de cela nous nous mettrons à élaborer notre programme. En premier lieu, nous vous rensiegnerons après quoi suivra une brève pause pour prendre le café. Nous serons à la disposition du Comité pour les questions. A 11 h. 45, je vous inviterez à vous joindre à moi dans le centre des opérations pour que vous entendiez notre exposé de la tâche entre mes divers collaborateurs. C'est une répartition qui me permet de me tenir au courant de nos opérations de par le monde, je vous invite a vous joindre à moi dans le centre des opérations du transport aérien afin d'entendre notre répartition quotidienne de la charge. Cette répartition de la tâche me tient au courant de nos opérations de par le monde. Immédiatement après l'information, nous nous rendrons au mess pour le goûter avec l'objectif de vous retourner à temps pour la session de l'après-midi.

Mon officier d'état-major fait les plans. Le commandant d'escadre Jim Wynn présentera maintenant les instructions.

Le commandant d'escadre JIM WYNN, *(plans de l'officier d'état-major, Commandement du transport aérien)*: Monsieur le président, monsieur le ministre, membres du comité permanent de la défense nationale, pendant le temps qui n'est accordé je vous parlerai du rôle du commandement du transport aérien, de nos tâches et des unités et les avions que nous avons pour accomplir notre tâche. Je vous définirai notre concept des opérations militaires du transport par air par rapport aux tâches d'urgence et de la façon que nous entraînons et employons la force pendant les périodes qui ne sont pas urgentes ou les périodes normales.

Mais commençons par un bref historique de l'arrière-plan. Au début de la deuxième guerre mondiale il n'y avait qu'une unité de l'aviation engagée dans le transport aérien, dans le sens que nous lui donnons aujourd'hui. C'était le corps des communications

à Rockcliffe, qui transportait les officiers d'état-major de la ARC dans des visites officiells aux stations du Canada.

En 1942 et 1943, deux escadrilles de l'ARC ont été formées afin de se charger des besoins au Canada et trois escadrilles ont été formées outre-mer; les escadrilles 435 et 436 qui se sont couverts de gloire sur le théâttre de guerre de la Birmanie et l'escadrille 437 qui faisait du touage de glisseur et de opérations de transport de troupe en Europe.

Dans l'aire de l'après-guerre seulement trois escadrilles de transport restaient en opération. L'escadrille 426 avait pour base Dartmouth, l'escadrille 435 Edmonton et l'escadrille 412 Rockcliffe. Ces unités ont compris les éléments d'opération de ce qui était connu comme le groupe de transport n° 9.

Le 1er avril 1948, le groupe de transport n° 9 est devenu le commandement de transport aérien et avait ses quartiers généraux a Rockcliffe. Les quartiers généraux ont été transférés à Lachine (P.Q.) et plus tard en 1959 à notre présent poste à Trenton.

L'importance du transport aérien dans les opérations militaires modernes a été reconnue en 1948 par la formation de l'ATC. Depuis lors l'accent sur le transport aérien s'est réfléchi dans l'accroissement du Commandement. Le meilleur indice de cet accroissement ne se révèle pas par le nombre d'hommes, d'avions et des autres facilités, mais dans notre habileté à nous charger des opérations de transport aérien. Nous mesurons la capacité du commandement du transport aérien en termes de tonnes-milles et de milles de passagers, parce que s'est une méthode beaucoup plus sensée que tout juste une expression d'heures totales de vol ou de passagers transportés.

COMMANDEMENT DU TRANSPORT AÉRIEN
OPÉRATIONS DE TRANSPORT AÉRIEN (PONT AÉRIEN)

	1950	1960	1965
NOMBRE DE PASSAGERS AU MILLE (EN MILLIONS)	43.4	120.2	263.5
POIDS DES MARCHANDISES EN TONNES (MILLIONS)	9.4	16.2	65.6

Cette diapositive montre la croissance progressive du transport par air du commandement du transport aérien (ATC) depuis 1950, alors que nous avons produit 43.4 millions de milles-passagers et 9.4 million de tonnes-milles de marchandises. Ce chiffre a grossi en 1965 à 263.5 millions de milles-passagers et 65.6 millions de tonnes-milles de marchandise, soit six fois autant qu'en 1950.

Maintenant passons à notre rôle. Le rôle primordial du Commandement de transport aérien est de maintenir la capacité du transport aérien, comportant des réflexes rapides, de répondre aux besoins du ministère de la Défense nationale. Cette situation signifie que nous devons être prêts à réagir, à un moment d'avis, à la grande variété des tâches du transport aérien dont on nous demande de ce charger de tous les types d'urgence.

TÂCHES DES FORCES MOBILES PRÉCONISÉES DANS LE LIVRE BLANC

ASSURER LA MOBILITÉ DANS LES CAS:

A) DES FORCES ARMÉES DIRECTEMENT AFFECTÉES À LA PROTECTION DU CANADA

B) DE LA CONTRIBUTION NATIONALE AUX FORCES DE L'OTAN

C) DES FORCES ARMÉES NATIONALES CONFIÉES AUX NATIONS UNIES POUR LEURS OPÉRATIONS N'IMPORTE OÙ DANS LE MONDE

Le livres blanc de 1964 soulignait le besoin d'une mobilité accrue de beaucoup dans les Forces armées canadiennes. Les priorités soulignées dans ce document indiquent les besoins de transport principal des Forces comme il suit:

assurer la mobilité des forces pour la protection directe du Canada;

assurer la mobilité pour la contribution nationale aux forces de l'OTAN; et

assurer la mobilité des forces nationales engagées dans des opérations des Nations-Unies.

Evidemment, le transport par air jouera un rôle important dans ces régions, et nous voyons ce besoin de mobilité comme la tâche urgente du Commandement de transport aérien. Ainsi, nos Yukons et nos Hercules doivent être prêts à transporter les forces canadiennes pour faire face aux besoinss stratégiques et tactiques partout où le Gouvernement canadien pourrait décider que cette action est nécessaire.

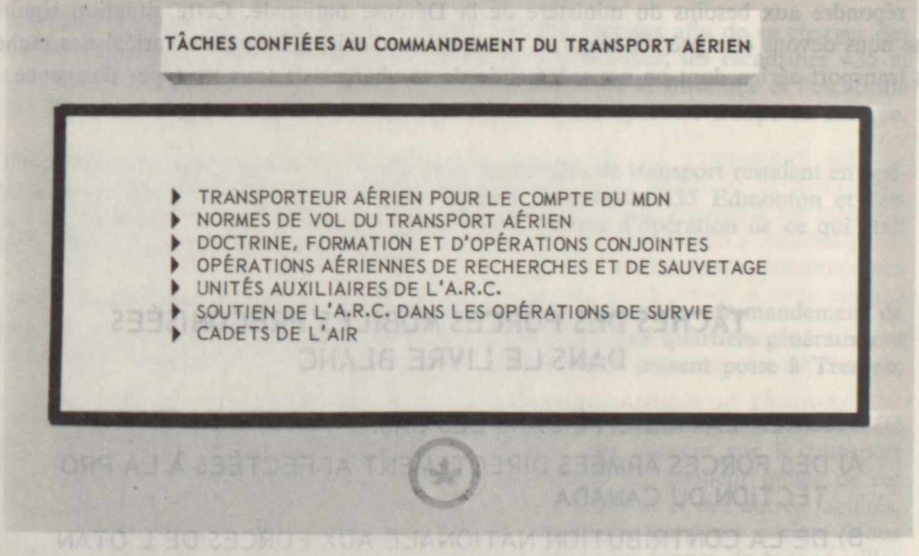

Inclus dans ce rôle important, l'ATC (Commandement du transport aérien) a sept tâches complémentaires de base.

En premier lieu, transporteur par air—qui est notre rôle primordial.

Deuxièmement, de concert avec l'Armée canadienne nous sommes aussi responsables de l'avertissement et du reportage des normes d'opérations de tous les équipages de l'Air établis partout dans l'ARC pour le transport, les communications et les vols de sauvetage ainsi que de toutes les unités de vol auxiliaire.

Troisièmement, de concert avec l'Armée canadienne nous sommes aussi responsables du développement de la doctrine conjointe, de l'instruction relative aux opérations et les opérations actuelles connexes aux besoins de l'Armée canadienne pour le support du transport et le support tactique par air.

Quatrièmement, par rapport aux opérations de recherches par voie des air et de sauvetage, le Canada est divisé en quatre régions. L'ATC est responsable des activités du SAR dans la région de l'Est, qui s'étend de la ville de Québec à la tête des Grands lacs et de la frontière américaine aux îles Arctique. En plus nous sommes responsables de la surveillance de toutes les unités du ARC, consistant dans quatre quartiers régionaux de l'air et six escadrilles de vol. Les auxiliaires sont une addition précieuse au système dans un rôle de transport léger.

L'ATC est chargé de la coordination et de la surveillance de tous les supports de l'Air pour l'Armée canadienne dans les opérations de survivance nationales.

Enfin, comme le font la plupart des autres commandements du Service, l'ATC supporte un certain nombre d'unités de cadets de l'air canadiennes royales. A présent, nous nous occupons d'environ 6,000 cadets organisés en 72 escadrilles partout dans l'Ontario et le Québec du Nord-Ouest.

Beaucoup de ces tâches n'ont aucun rapport direct avec notre rôle primordial du transport par air et, sauf quelques rares exception, je n'en parlerai pas. Je fais des plans pour concentrer notre témoignage à notre tâche primordiale du transport aérien.

Vous avez vu que les attributions de l'ATC embrassent une vaste gamme d'activités. De même, nos tâches couvrent une large étendue géographiquement et nos postes d'escadrilles volantes et d'autres unités sont dispersées en conséquence à travers le Canada et à l'étranger.

Cette diapositive indique les endroits où sont situés les unités de l'ATC au Canada.

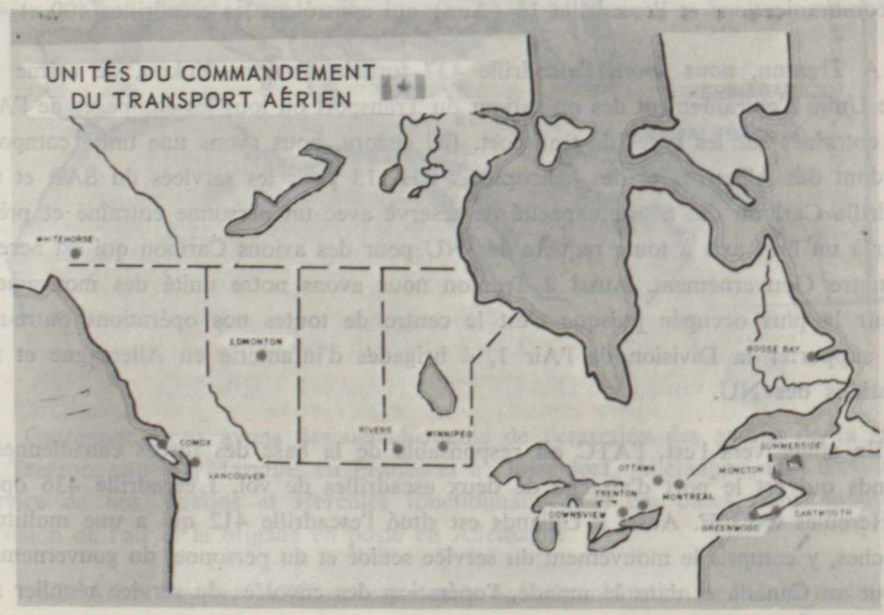

A la station de Whitehorse de l'ARC, nous sommes responsables seulement de l'administration des facilités.

Notre unité de vol la plus à l'ouest comprend 121 unités composite à Comox sur l'île de Vancouver. Cette unitée est dotée d'avions amphibies du type Albatross et les hélicoptères CH-113 du Labrador pour les devoirs de recherches et de sauvetages, et possède un vol d'entraînement SAR, où les équipages sont entraînés sur des avions Albatross. 121 ont aussi un petit nombre de Dakotas et un aérionef T-33 pour la capacité des recherches à réaction rapide.

A Vancouver, nous opérons une petite unité des mouvements par air, qui est responsable de la manutention de tout le transport de la marchandise voyageant par un aviation de l'ARC en passant par l'aéroport international de Vancouver.

L'installation de transport aérien de l'Ouest la plus importante de l'ATC est à Namao, près d'Edmonton. Cette base est le port d'attache de l'escadrille 435 qui opère les avions Hercules C-130E. Namao est aussi le port d'attache des Wings (Aux) 18 qui contrôle l'escadrille 418. Toutes nos escadrilles de vol auxiliaires sont dotées d'une combinaison d'Expeditor et d'Otter affectable au transport léger, à la survivance et aux opérations de recherche. Il y a aussi un AMU occupé à Namao.

Le Wing (Aux) qui contrôle 402 escadrilles est situé à Winnipeg où nous opérons aussi une unité des mouvements par Air pour se charger des marchandises et des passagers.

L'ATC est responsable de la base des Forces canadiennes, Toronto, centralisées à Downsview où nous avons une Unité des mouvements par air, une petite escadrille des communications et l'escadrille 14 (Aux) qui contrôlent les escadrilles 400 et 411.

A Trenton, nous avons l'escadrille 437 formée d'avions Yukon, de même que notre Unité d'entraînement des opérations du Transport où tous les équipages de l'ATC sont entraînés sur les types de transport. Iici encore, nous avons une unité composite 102 dont des Albatross et des hélicoptères CH-113 pour les services du SAR et une escadrille Caribou qui a une capacité de réserve avec un personne entraîné et prêt à réagir à un bref avis à toute requête des NU pour des avions Caribou qui est accepté par notre Gouvernement. Aussi à Trenton nous avons notre unité des mouvements par air la plus occupée puisque c'est le centre de toutes nos opérations outre-mer pour supporter la Division de l'Air 1, 4 brigades d'infanterie en Allemagne et nos opérations des NU.

En allant vers l'est, l'ATC est responsable de la base des forces canadiennes à Uplands qui est le port d'attache de deux escadrilles de vol. L'escadrille 436 opère des Hercules C-130E. Aussi à Uplands est situé l'escadrille 412 qui a une multitude de tâches, y compris le mouvement du service senior et du personnel du gouvernement partout au Canada et dans le monde, l'opération des envolées du service régulier sur nos routes domestiques et une envolée hebdomadaire transportent des passengers trans-Atlantique. Cette escadrille est dotée de Yukons, de Dakotas et l'aviation cosmopolitaine indiquée ici. Nous avons aussi une unité des mouvements par air à Uplands.

Dans la région de Montréal, à St. Hubert nous avons escadrilles (Aux) contrôlant les escadrilles 401 et 438.

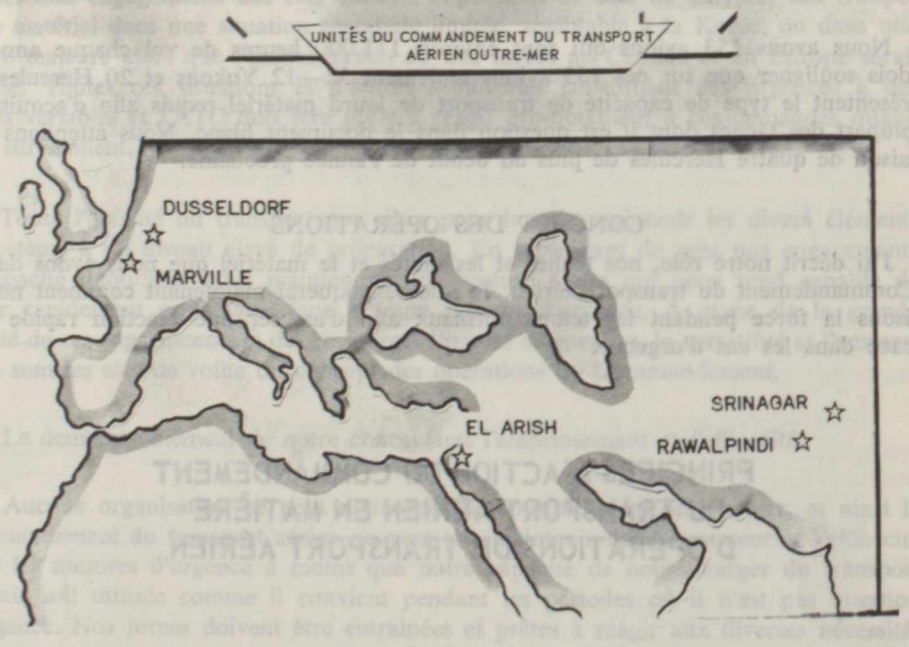

Outre-mer, nous avons des détachements de l'entretien des avions de la station de Trenton, situés à Marville, en France et à Dusseldorf, Allemagne, afin d'assurer le service de nos Yukons et Hercules fonctionnant dans ces bases pour appuyer la Division de l'air et la brigade en poste en Allemagne.

A El Arish, Egypte, l'ATC est responsable de l'administration de l'Unité de transport aérien 115, qui opère des Caribou et des Otter pour appuyer la force d'urgence des Nations-Unis. Le contrôle des opérations de cette unité est exercé par le commander des NU.

Nous avons un détachement de 1 Caribou et 8 personnes de Trenton KU 102 fonctionnant dans le Cachemire dont le rôle est d'appuyer le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unis. Ce détachement opère alternativement de Rawalpindi au Pakistan et de Srinagar au Cachemire.

Voilà pour l'éparpillement géographique des unités sous le contrôle de l'ATC. Cependant, comme vous verrez plus tard, en exécutions de notre tâche des avions de l'ATC opérent dans des aéroports répartis dans le monde entier.

Pour exécuter nos tâches nous avons un établissement de 6972 réguliers, 840 auxiliaires de la force de l'air et 2,013 civils dans le Commandement de transport par air. Les chiffres de l'établissement reproduits sur cette diapositive comprennent 606 postes de l'Armée régulière et 485 positions civiles qui ont été ajoutées le 1er avril.

Ces positions réalisées d'abord par le licensiment des commandements de l'Armée de l'Ouest et du centre. Ces postes permettent à ce commandement, dans toutes ces bases, d'assurer les fonctions de support qui étaient intégrés dans les unités de l'Armée.

Nous avons 153 avions qui font environ 111,000 heures de vol chaque année. Je dois souligner que sur ces 153 avions seulement 32—12 Yukons et 20 Hercules—représentent le type de capacité de transport de lourd matériel requis afin d'acquitter la plupart des tâches dont il est question dans le document blanc. Nous attendons la livraison de quatre Hercules de plus au début de l'année prochaine.

CONCEPT DES OPÉRATIONS

J'ai décrit notre rôle, nos tâches et les unités et le matériel que nous avons dans le Commandement du transport aérien. Je vous expliquerai maintenant comment nous utilisons la force pendant les temps normaux afin d'assurer une réaction rapide et efficace dans les cas d'urgence.

PRINCIPES D'ACTION DU COMMANDEMENT DU TRANSPORT AÉRIEN EN MATIÈRE D'OPÉRATIONS DE TRANSPORT AÉRIEN

1 MOYENS D'ACTION EN CAS D'URGENCE

2 ÉTAT D'ALERTE ET EFFICACITÉ

3 CADENCE DES OPÉRATIONS

La fin fondamentale de la capacité de transport militaire canadien du commandement de transport aérien est de répondre à la guerre et aux autres engagements d'urgence. En ne perdant pas de vue ce que nous venons d'expliquer, nous avons développé un concept des opérations du transport aérien en temps de paix. Ce concept doit être divisé en trois éléments de base. Le premier d'entre eux est:

Les besoins de transport militaire par air peuvent survenir comme résultat d'une très grande variété de situations, nationale et internationale. Le transport par air peut être requis pour le déplacement des hommes et du matériel pour combattre les feux de forêt ou pour transporter des fournitures et évacuer des gens dans le cas d'autres

désastres nationaux; pour transporter la Croix Rouge et d'autres fournitures requises pour le recouvrement des désastres dans d'autres pays; de transporter des Forces canadiennes aux engagements des NU comme l'opération de l'île de Chypre; des troupes et du matériel dans une situation mondiale limitée, semblable à la Korée, ou dans une guerre majeure alors que l'augmentation de nos forces au Canada et en Europe serait requise. Toutes ces situations et d'autres semblables constituent des urgences à des degrés variables et l'ATC doit être prête à réagir promptement à ces demandes quand elles surviennent.

Toute l'activité du transport par air a pour but de maintenir les divers éléments du système à un niveau elevé de préparation. En surveillant de près nos engagements et capacité quotidiens nous maintenons une posture alerte qui nous rend capable de réagir rapidement pour faire face à toute mesure d'urgence. A cause de la grande variété de ces engagements et des ressources limitées disponibles, la versatilité et l'empressment sont les clés de voûte du concept des opérations du Commandement.

Le deuxième élément de notre concept est l'empressement et l'efficacité.

Aucune organisation ne peut maintenir les aptitudes sans les exercer, et ainsi le commandement du transport aérien ne peut pas maintenir l'empressement et l'efficacité pour les mesures d'urgence à moins que notre capacité de nous charger du transport par air soit utilisée comme il convient pendant les périodes où il n'est pas question d'urgence. Nos forces doivent être entrainées et prêtes à réagir aux diverses nécessités qui peuvent arriver dans une période d'urgence. Des exercices d'opération conjointement avec les autres formations, principalement l'Armée, sont nécessaires, pour développer les doctrines et les méthodes des opérations conjointes. Il est nécessaire d'entraîner les forces dans une large variété d'autres opérations, surtout là où de l'expérience peut être acquise dans des tâches mondiales semblables à cettes qui sont indiquées dans le document blanc.

Nous ne le faisons pas par le vol d'un avion vide ou en utilisant des charges fausses, parce que ce serait un gaspillage financier et le personnel intéressé aurait peu le sens d'avoir accompli quelque chose. Il n'y aurait pas d'encouragement à surmonter rapidement les obstacles d'ordre technique ou militaire nuisant aux opérations. Sans un sens d'urgence, il est douteux que les initiatives nécessaires pourraient être développées dans le commandement afin d'assurer une réaction sûre dans des cas d'urgence.

Au lieu de cela, les avions reçoivent des charges productives de matériel et de passagers. Cette attitude assure un sens d'accomplissement dans l'exécution d'une tâche jusqu'au bout qui cré l'initiative et améliore nos opérations. Le réalisme rapproche mieux la tâche du besoin d'urgence que la simulation pourrait réussir. En outre, parce que l'usage efficace et économique du transport par air requiert de la part de l'usager un certain degré de familiarité avec les méthodes d'expédition par air, y compris la mise en paquets, la documentation et la manutention, l'usager doit aussi s'exercer. Ceci ne peut être réalisé que si des charges profitables sont transportées. La valeur positive et l'importance d'exercer les ressources de l'ATC sans interruption dans les situations militaires réelles qui ne peuvent être trop louangées. Le Commandement est placé dans les meilleures situations possible de faire face aux états d'urgence primordiaux.

Ce concept offre d'importants bénéfices secondaires. En faisant du travail utile pendant que nous maintenons notre efficacité et notre empressement en cas d'urgence, nous réduirons les frais de transport du MDN et ainsi, en partie, nous compenserons les frais militaires et l'entretien du Commandement.

La troisième facette essentielle de notre concept des opérations militaires de transport aérien est le niveau d'activité requis afin de maintenir une efficacité optimum dans le Commandement pendant les périodes sans urgence.

L'idéal, si nous pouvions l'atteindre, serait le niveau du temps de paix des opérations avec les ressources de support, devrait être la même que celui qui est requis dans une situation d'urgence importante, afin que la transition aux tâches d'urgence soit un simple changement d'un engagement à un autre. Naturellement ce projet n'est pas raisonnable économiquement et, par conséquent, au taux de compromis soigneusement étudié a été établi. A cause des plafonds d'économie et de personnel, notre taux de vol des avions mensuels et normaux est régle à 50 p. 100 de ce qui serait requis pour faire face à une urgence majeure.

Cela signifie que l'ATC devra atteindre une augmentation de 100 pour 100 en rendement afin d'élever et de soutenir le niveau d'acticité attendu dans un cas d'urgence majeure.

Ceci signifie que l'ATC devra réussir une augmentation de 100 pour cent du rendement afin élever et soutenir le niveau attendu d'activité dans un cas d'urgence majeure.

Le concept des opérations de transport par air que je viens de décrire requiert un commandement et un controle effectifs de nos ressources pour atteindre l'utilisation maximum par l'économie de l'effort et les unités de buts. Les ressources à notre disposition doivent produire le maximum de transport aérien possible durant les périodes d'urgence. De même, nous luttons afin de réaliser l'utilisation la plus économique de la force durant les opérations normales sans urgence. A cette fin, la capacité du commandement du transport aérien a été développée dans une entité d'organisation et d'opérations militaires désignée sous le nom de Système du transport aérien. Les éléments de base de ce système sont nos avions, nos terrains d'aviation, le personnel et les communications.

L'unité d'action et l'unicité des buts sont réalisées par la centralisation de l'exécution. La centralisation du contrôle est excercée par le centre des opérations du commandement du transport par air situé ici même à Trenton. Cette facilité de contrôle est le centre nerveux de système de transport par air, le point central pour les communications et la source du commandement et de la direction pour les éléments constituants du système pendant les périodes d'urgence et de non-urgence.

Brièvement les fonctions de l'ATOC sont les suivantes:

le contrôle et la direction des opérations intégrales du transport par air;

La coordination des questions de transport par air auprès des usagers et des transporteurs;

assurer l'arrivée des aviations à destination;

recevoir et analyser les besoins de transport aérien et de développer les moyens et les procédures pour répondre à ces exigences:

dépeindre le statut du transport par air et

surveiller les progrès du transport par air.

Sur cette diapositive nous voyons la carte suspendue au mur du bureau de l'ATOC sur laquelle nous décrivons la position d'envol de nos avions. Grâce à cette mappe, le commandant et ses officiers d'état-major peuvent déterminer rapidement la disposition de tous les avions de la flotte aérienne. Tout retard qui survient dans le système est immédiatement repéré au moyen d'étiquettes rouges apposées à l'avion concerné.

Sur cette diapositive nous apercevons une partie de la même carte. Dans ce cas-ci, nous reproduisons la concentration des avions dont nous nous sommes servis au nord de l'Europe lors de la phase de déploiement de nos "Manoeuvres d'expéditions d'hiver" que nous avons exécutées fin de février et mars de cette année. Plus tard, dans mon exposé, je me référerai à cette manoeuvre.

Le bon fonctionnement du "Commandement et du contrôle du réseau du transport aéroporté dépend des moyens adéquats de communication qui doivent exister aux divers échelons de la politique du gouvernement en la matière, du commandement supérieur de l'armée, en passant par le commandement supérieur des formations opérationnelles, et finalement le commandement du transport aérien aux avions où qu'ils se trouvent.

A tout moment, les avions du commandement du transport aérien sont dispersés à travers le monde. Nous devons pouvoir communiquer avec nos unités, avec les capitaines de nos aéronefs en passant par notre zone entière de responsabilité, pour donner des directives et ainsi assurer, advenant une situation confuse, que la politique et les instructions du gouvernement soient exécutées en tout et partout. Un programme de mise en oeuvre pour le perfectionnement de nos communications est actuellement en cours.

Je vous ai brièvement donné une idée générale de notre système de transport aérien. Je soulignerai maintenant comment nous manoeuvrons et utilisons l'armée dans l'accomplissement des différentes tâches auxquelles nous devons faire face, en cas d'urgence. Ces tâches peuvent être groupées en trois grandes catégories.

La première catégorie comprend: opérations du transport des forces de soutien.

Ces opérations fournissent un soutien logistique direct et personnel, tantôt aéroporté ou aéroparachuté, aux forces armées dans les limites de leur champ d'opération. Les manoeuvres opérationnelles avec les autres armes et commandements, mais principalement avec l'Armée, sont donc une responsabilité élémentaire en temps de paix. Ces manoeuvres qui simulent des opérations de transport de forces de soutien sont classifiées en trois catégories générales

(a) Mobilité stratégique et tactique. Nous tenons des manoeuvres de mobilité conçues pour éprouver les plans et le fonctionnement opérationnel du bataillon de l'Armée canadienne de la force d'urgence des Nations Unies, et pour l'entraînement des diverses armes et de l'ATC pour la défense du Canada. Ce genre de manoeuvre nous prépare à affronter des opérations telles que le transport par avion, à Chypre en mars 1964, du bataillon de la force d'urgence des Nations Unies. Ce déplacement par avion effectué de la ville de Québec à Nicosie, Chypre, comprenait 880 personnes et 320 tonnes d'équipement complété par dix Yukon et quatre Hercules. Ce transport fut exécuté en un peu plus de sept jours.

(b) Transport aérien de soutien. Au cours de cette année, l'ATC a aidé l'Armée dans le perfectionnement continu de l'entraînement de parachutage. De fréquentes manoeuvres de cette nature constituent pour les différents éléments de l'ATC et des forces régionales de défense un entraînement pratique.

(c) Survivance nationale. Comme je l'ai mentionné plus tôt, la responsabilité de l'ATC est d'envoyer des renforts de l'ARC à l'Armée canadienne au cours de manoeuvres de survivance nationale. Nos unités auxiliaires ont été grandement utilisées dans l'accomplissement de cette tâche de manoeuvres combinées, de l'Armée et l'OMU, de survivance nationale.

Suivant la nouvelle philosophie énoncée dans le Livre blanc sur la défense, la fréquence des manoeuvres mobiles et le soutien du transport aérien augmentera. Recourir plus souvent à nos moyens de transport aérien, signifie une diminution dans notre capacité de répondre au besoin de la seconde grande catégorie du transport des avions de combat, le transport dirigé.

Le fonctionnement du transport dirigé, consiste à transporter par avion, le personnel et le matériel, sur un théâtre d'opérations. Ces envolées sont effectuées suivant un parcours établi de et à des bases adéquatement équipées et situées hors des zones de combat. Quand les besoins justifient la fréquence de ces services, le transport dirigé peut être exécuté selon un horaire. En temps de paix, les opérations du transport dirigé comprennent des tâches prévues ou périodiques tels les vols commandés et les tâches imprévues ou non-périodiques, tels les vols de routine.

Les vols de service commandé assurent un entraînement valable dans les opérations régulières impliquant le déplacement de personnel et le transport des marchandises. De plus, parce qu'ils fonctionnent selon une chaîne de tableaux horaires, ils peuvent être utilsés à toutes fins. Il est donc économique de se servir de sa capacité de chargement et de son tableau horaire d'envols. Du point de vue économique, les vols de service commandé offrent, en temps de paix, un moyen qui devrait attirer l'attention, faire servir la flotte aérienne de transport.

Tout de même, nous devons nous rappeler que le but fondamental de l'ATC, service de vol commandé, durant les périodes où il n'y a pas urgence, est de dispenser l'entraînement à notre personnel et aux agences qui emploient ce service, afin qu'ils puissent répondre à tous les besoins en cas d'alerte. Nous nous méfions de cette tendance à traiter ce genre de service purement du point de vue économique, même si importants que soient aujourd'hui les facteurs économiques et nous ne voulons pas que nos clients comptent trop sur notre service aérien en temps de paix.

Ici, ce sont les principales catégories à l'heure actuelle de notre ATC, vols de service commandé, qui absorbent environ 45 p. cent de la capacité de notre transport aérien.

(a) *Transport aérien international:* Les unités de soutien de l'ATC Yukon et Hercules sont utilisés pour le transport des passagers et des marchandises à et de l'Europe, où sont cantonnés, en Allemagne, une division aérienne et quatre groupes d'infanterie de la Brigade canadienne,

(b) *Service aérien au pays:* Nous maintenons un service aérien au pays pour assurer au ministère de la Défense nationale le transport des militaires par tout le Canada.

(c) et finalement, l'ATC assure un service hebdomadaire d'envols au Moyen-Orient pour répondre aux besoins de la Force d'urgence des Nations Unies cantonnée à El Arish et ceux des forces de l'armée canadienne des Nations Unies à Chypre.

Les vols de routine qui absorbent à peu près 35 p. cent de toute la capacité de notre transport aérien assurent des envols répondant à de nombreuses tâches, le plus souvent imprévues, ou se produisant dans un court délai, telles le transport, au Canada et à travers le monde, de matériel et de personnel du ministère de la Défense nationale. Ces tâches comprennent entre autres le renouvellement annuel des approvisionnements des Stations mixtes de météorologie de l'Arctique; le transport des pièces de rechange pour les avions CF-104, tels les moteurs J79 pour la division aérienne cantonnée en Europe, jusqu'au transport urgent de pièces de rechange et de personnel aux différentes bases militaires au Canada.

Occasionnellement, nos tâches de routine comprennent la mise en position d'envols requis par les Nations Unies, pour des opérations mineures auxquelles ont participé les forces armées canadiennes, telles la Commission temporaire de pouvoir exécutif des Nations Unies en Nouvelle-Guinée de l'ouest, en 1962, Commission militaire d'observation des Nations Unies — Inde Pakistan en 1964 et la Commission d'observation des Nations Unies. Inde et Pakistan, en 1965. L'ATC non seulement pourvoit les Nations Unies de combattants de l'aviation mais elle les transporte sur les lignes de position.

Nous effectuons aussi des vols d'urgence en temps de paix tant au Canada que partout dans le monde. Notre champ d'action peut varier du transport de troupes aux lignes de position, du transport d'équipement pour combattre les feux de forêts à Terre-Neuve, ou l'évacuation de Hay River, jusqu'aux vols, sans escorte, servant au transport d'approvisionnement de secours du Canada vers l'Iran, le Chili et le Pakistan.

Un autre engagement permanent comprend le transport aérien du contingent canadien faisant partie du Commandement allié de la force mobile d'Europe (armée de terre). Vous n'êtes pas sans savoir qu cette force mobile est garantie par les divers pays faisant partie de l'OTAN et elle doit être déployée sur les flancs nord et sud de l'Europe, lors de tension accrue ou d'hostilité dans ces zones. SACEUR a le commandement de la force armée servant dans les différentes zones d'opération.

La contribution du Canada à la Force mobile alliée (armée de terre) comprend un groupe d'artillerie et quoique sa composition puisse varier, sa puissance sera généralement établie à quelque 1,100 militaires, 390 véhicules allant de voitures tous terrains aux hélicoptères et à plus de 300 tonnes d'approvisionnement. L'urgence requiert le complet déploiement de cette force dans une période de moins de sept jours qui suit une période de sept jours de pré-alerte.

Le commandement du transport aérien a mis au point un plan pour répondre aux besoins en cas de situations imprévues et durant la période allant du 27 février au 5 mars 1966 on a suivi ce plan pour les manoeuvres d'hiver, expédition '66. Les résultats furent des plus satisfaisants. Le rendement du transport aérien a justifié l'emploi du plan de l'ATC et nous a démontré que les engagements pris par le Canada peuvent être accomplis en temps opportun.

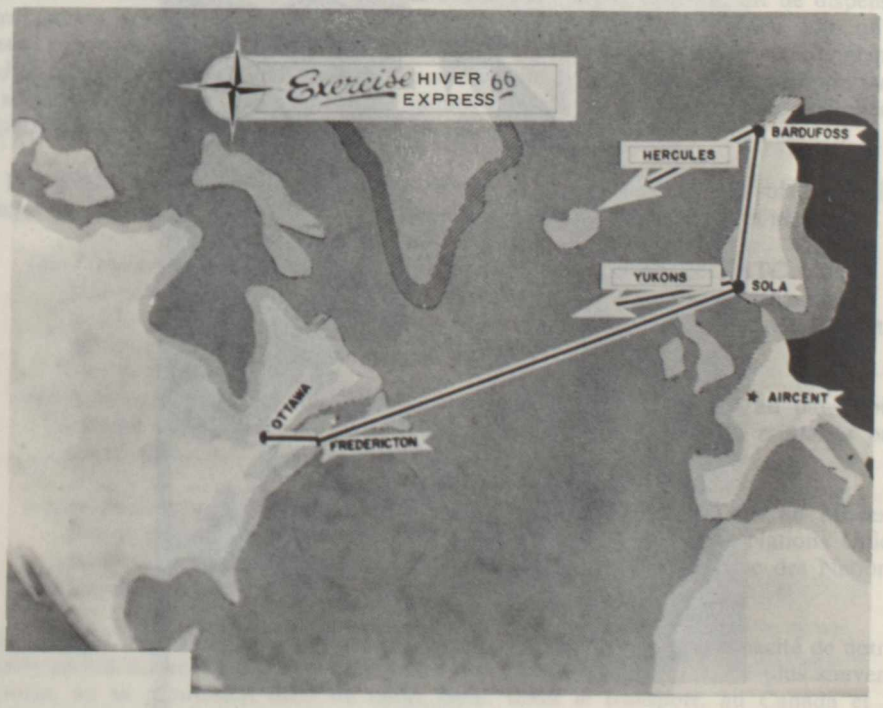

Vous seriez peut-être intéressés de connaître quelques détails concernant notre participation dans le déploiement d'expédition d'hiver.

Par exemple, nous servant du Yukon, nous avons complété 16 envols de Fredericton, N.-B., à Sola, Norvège et deux envols d'Ottawa à Sola; avec l'Hercules B 15 envols de Sola à Bardufoss, Norvège; et quatre envols d'Ottawa à Bardufoss en passant par Sola; et 21 envols de Fredericton à Bardufoss en passant par Sola et huit envols de Sola à Bardufoss.

Nous avons aéroporté 1,000 militaires, 197 véhicles allant de la jeep jusqu'au tracteur à chenilles Robin Nodwell et 100,000 livres d'approvisionnement. Même si nous avons eu à faire face à quelques petites difficultés en certaines zones, nous étions très satisfaits de ces manoeuvres et de notre plan de déploiement qui a prouvé son efficacité.

La diversité des tâches que nécessitent nos envols de routine contribue à donner aux équipages de l'ATC une expérience dans les opérations sur divers champs d'action dans le monde et à améliorer notre promptitude et notre efficacité à répondre aux appels d'urgence, de plus en plus nombreux lancés à notre systéme.

Dans ce commandement nous appuyons surtout sur l'économie aussi bien que sur l'efficacité parce que ces deux facteurs sont inséparables si nous voulons bien nous acquitter de nos responsabilités. Le facteur économie est aussi l'un des facteurs qui a prévalu dans l'intégration des trois armes.

Il serait peut-être bon ici de faire quelques commentaires sur les progrès de l'intégration au sein de l'ATC. L'intégration n'a pas posé de sérieux problèmes d'organisation, puisque ce groupement a été formé selon des normes fonctionnelles et ce concept n'a pas changé avec l'intégration des trois armes. Tout de même, comme on l'a mentionné, avant le 1er avril de cette année, un certain nombre d'éléments militaires, dont les fonctions ne sont pas directement reliées au transport aérien, furent ajoutés à ce groupement. Par exemple, l'ATC s'est rendu responsable de l'aide en administration accordée à quelque 10,000 militaires de l'armée cantonnée surtout en Alberta et en Ontario. Les commandants des diverses bases se sont attaqués à ce programme avec vigueur et nous espérons beaucoup pouvoir remplir nos engagements dans ce domaine.

Pour résumer, nous de l'ATC travaillons sans cesse pour assurer une aviation de transport bien entraînée, ayant reçu une formation adéquate capable de remplir les tâches requises par le ministère de la défense nationale dans toute situation d'urgence. Nous avons constaté que l'entraînement le plus efficace et le plus économique peut être obtenu par des manoeuvres opérationnelles avec d'autres armes et d'autres commandements et en accomplissant un travail profitable qui, non seulement assurera l'entraînement le plus pratique pour le réseau et les usagers, mais en même temps pourra offrir au ministère de la Défense nationale un sous-produit valable en termes d'économie dans les coûts de transport.

Pour nous aider dans le perfectionnement de notre efficacité, nous avons un système d'analyse qui nous permet d'analyser nos opérations de temps de paix, et met ainsi à notre disposition un moyen d'évaluer notre promptitude et nos capacités en cas d'urgence.

Les standards d'opération du Commandement du transport aérien n'ont été surpassés dans le monde par aucun autre organisme semblable de transport militaire aérien, et je crois que nous vivons notre devise «Versatile et prêt».

Monsieur, avec votre permission, pourrions-nous maintenant avoir quelques minutes de détente?

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a suggéré un repos de quelques minutes et après nous reviendrons ici pour l'interrogatoire. Nous prendrons un repos de cinq minutes.

—Repos.

—A la reprise de la séance.

Le PRÉSIDENT: Je guette l'horloge et je suis incertain au sujet de ce que sera notre programme dans les limites qu'on nous a tracées plus tôt. Je n'aimerais pas laisser passer cette occasion de remercier le commodore de l'air M. Diamond et ses officiers pour leur exposé si avancé. J'aimerais vous dire le grand plaisir que nous éprouvons, en tant que membres de ce comité, de redescendre sous vos ordres, et quel plaisir pour moi de revenir ici et de reconnaître parmi les officiers présents deux anciens compagnons du Collèges des officiers de l'aviation.

J'aimerais rappeler aux membres de ce comité, que même si notre programme nous alloue une heure pour le dîner, notre première intention en venant ici, sans doute, c'est d'écouter et d'observer ce qui s'y passe. Peut-être porrions-nous retrancher tout le temps que nous pourrons de notre heure de dîner pour nous en donner le plus possible

pour voir et entendre ce qui se passe. Je ne veux pas couper d'une minute le programme qui nous a été tracé par le commandant de l'air et nous coopérerons pour qu'il en soit ainsi. Si quelque chose doit être sacrifié, je suggérerais que ce soit le dîner.

Peut-être pourrions-nous nous y mettre dès maintenant en commençant par l'interrogatoire. J'ai deux personnes sur ma liste qui veulent interroger, M. Laniel et M. Carter.

M. LANIEL: Monsieur la président, je me demande si le Commandant de l'air pourrait dire au Comité s'il pense que le Commandement du transport aérien possède l'exacte variété d'équipement pour remplir les tâches assignées à l'ATC. Je ne veux pas dire en quantité mais les différents modèles d'avions pour répondre aux différentes tâches assignées à votre commandement.

Le commodore de l'air DIAMOND: Tel qu'il est décrit dans l'exposé, nous avons eu les «Manoeuvres d'expéditions d'hiver» qui comprenaient le transport d'un groupe de bataillon en Norvège dans une période de temps donné, en effet deux jours de moins que le temps alloué. *Provider* a pris part aux manoeuvres pour exercer son rôle de pourvoyeur naturellement, et il prit de notre chargement. Pour ce rôle particulier, nous sommes adéquatement équipés; mais l'étude sur la structure de notre force armée n'est pas encore complétée et comme je le conçois, monsieur, et jusqu'à ce que nous sachions ce que cette étude nous apportera, il est impossible pour moi de dire si oui ou non nous avons l'équipement adéquat pour répondre aux exigences de la nouvelle structure de nos forces armées. Présentement, notre équipement est satisfaisant. J'aimerais voir quelque chose de plus adéquat pour l'unité auxiliaire et nous en avons discuté au Quartier général de l'Armée canadienne.

Le Beechcraft est une antiquité et presque un taxi aérien si l'on considère sa puissance, donc ici, si nous avions quelque chose de plus puissant pour nos envols, je crois que ce serait à notre avantage. Nous aurions probablement une plus grande flexibilité pour répondre aux demandes des Nations Unies, que notre gouvernement accepte, si nous avions cette réserve additionnelle en avions et en personnel. A part cela, monsieur, je crois que pour l'ouvrage que nous avons à faire dans le moment, nous sommes adéquatement pourvus.

M. LANIEL: Ceci m'amène à la question principale. J'aimerais plus de commentaire sur le système d'analyse qui fut mentionné dans l'exposé. De quelle manière pouvez-vous analyser vos opérations et sur quoi se base ce système? Est-ce une affaire d'arriver là le plus vite possible? Sans entrer dans les détails, quelles normes avez-vous? Mais y a-t-il des normes là ou si c'est par expérience?

Le Commodore de l'air DIAMOND: Bien, ce sont les deux et nous avons établi des normes. Nous connaissons l'ouvrage que nous avons à faire et nous comparons ce que nous faisons avec nos normes. Mainenant, voici notre expert, monsieur. Voudriez-vous venir ici Bob et vous servir du microphone?

Le chef d'escadrille GIBSON: Monsieur, notre direction de l'analyse du système comprend simplement une revue des facteurs qui affectent notre capacité de rendement, et il y a une revue régulière une fois par mois. Le commandant et ses officiers d'état-major son renseignés sur ces importants facteurs. Par exemple, la position de nos avions de service; la position de notre personnel; nos approvisionnements de soutien; à quelle vitesse notre système d'approvisionnement transporte-t-il nos pièces de rechange; le taux de nos retards. C'est l'un des importants facteurs que nous surveillons parce qu'il mesure la vitesse à laquelle notre équipe réagit pour faire décoller nos avions à temps et le taux de nos accidents. Ce sont là quelques-unes des principales tâches et nous testons les groupes que nous employons pour conseiller et surveiller les tendances, afin de nous assurer que nous sommes capables de faire le mieux possible avec ce que nous avons.

M. LANIEL: Ces normes vous sont dictées par votre propre expérience, mais vous êtes-vous jamais arrêté à comparer ce que vous faites à ce qui se pratique disons aux Etats-Unis dans des cas semblables?

Le chef d'escadrille GIBSON: Nous faisons en effet des rapprochements mais nous établissons nos propres normes d'après notre propre expérience et, en ce qui a trait aux délais et à ce genre de manoeuvre, la comparaison avec ce que fait le commandement de l'armée de l'air des Etats-Unis nous est assez avantageuse. En fait nous recevons des rapports des Etats-Unis au sujet de leurs possibilitiés de manoeuvre et la comparaison avec ce que nous faison nous-mêmes est nettement à notre avantage, par suite peut-être de notre plus petit nombre, ce qui nous permet d'exercer une surveillance plus serrée.

Le Commodore de l'air DIAMOND: Nous entretenons des rapports actifs et continus avec le commandement du transport militaire aérien des Etats-Unis et nous sommes à même de comparer nos opérations avec les leurs. Nous ne souffrons pas tout de la comparaison.

M. LANIEL: Dans le document des renseignements tactiques vous parlez d'efficacité et d'autonomie. Qu'entendez-vous par autonomie? Le droit de décider vous-mêmes de l'équipement à employer, où et quand l'employer, ainsi de suite?

Le Commodore de l'air DIAMOND: Il ne nous appartient pas de décider qui ou quoi nous transporterons. On nous assigne une tâche et c'est à nous de choisir l'équipement le plus propre à accomplir cette tâche.

M. MACLEAN (*Queens*) Etant donné une occasion telle que le Winter Express du printemps dernier, quelle fraction des disponibilités du commandement en est distraite vers l'accomplissement d'une telle tâche? Quelles besognes régulières devez-vous alors suspendre, ou avez-vous suspendues à l'occasion par exemple du Winter Express? Ainsi, je songe aux vols réguliers et autres choses du genre.

Le commodore de l'air DIAMOND: Au pays, tous les vols impliquant des avions Hercules ou Yukon furent suspendus à l'exception du vol Arctique. Cet exercice accapara pratiquement tous nos gros appareils. Vous vous souvenez sans doute qu'à cette époque nous étions engagés dans le transport de l'huile vers la Zambie et avions assigné à cette tâche tous les appareils Hercules et Yukon à notre disposition à l'exception d'un appareil desservant l'Articique et des quatre autres stationnés au Congo pour la période de déploiement. Nous n'avions aucune réserve.

Nous avons alors retiré deux appareils Hercules du pont aérien de l'huile, en Zambie, afin de les affecter au redéploiement. Nous contremandâmes tous les vols intérieurs du pays à cette exception près. Cela crée une situation regrettable attendu que nous avons des abonnés qui comptent sur nous et quand un pareil événement se produit, nous désappointons bien du monde. Il nous faut trouver un compromis de quelque sorte de manière à desservir les installations militaires d'un bout à l'autre du pays. Prenons, par exemple, la division de l'air. Nous nous concentrâmes sur ses besoins pendant une couple de semaines avant d'entreprendre l'exercice. Nous envoyâmes l'équipement en Norvège et plus tard nous rattrapâmes le temps perdu.

M. MACLEAN (*Queens*): Une deuxième question: Pendant combien de temps le commandement aurait-il pu soutenir un exercice du genre de Winter Express s'il s'était présenté un cas d'urgence dès après l'exercice, exigeant une même somme d'activité. Pendant combien de temps pourriez-vous tenir le coup? J'ai à l'esprit le besoin d'entretenir les avions, d'y effectuer des révisions majeures, les équipes de relève, les réserves en cas d'accidents et ainsi de suite.

Le commodore de l'air DIAMOND: Le facteur restrictif, c'est l'équipe de l'air. Si nous considérons l'opération Chypre, nous constatons que notre serviabilité allait s'améliorant vers la fin de cette opération, mais qu'au point de vue équipe nous parvenions

tout juste nous en tirer. Nous ne savons vraiment pas combien de temps nous pourrions fonctionner à plein rendement. J'estime qu'avec les équipes présentement à notre disposition on pourrait soutenir un effort maximum pendant 14 jours au plus, après quoi il nous faudrait ralentir.

M. MacLean *(Queens)*: Une brève question au sujet de l'équipement: A propos des avions Caribou, dans quelle mesure vous en servez-vous au Canada même? Vous en avez quelques-uns ici je crois. Vous en faudrait-il d'autres ou, pour poser la question différemment, si vous aviez plus d'appareils Caribou, votre rayon d'action en serait-il amélioré?

Le commodore de l'air Diamond: Personnellement je serait bien aise d'avoir des Caribou dans les escadrilles auxiliaires de manière à consituer la réserve que nous souhaitons. De fait, nous employons le Caribou au pays pour le transport léger. Ces appareils sont stationnés ici avec les unités d'alerte de l'ONU. Nous entraînons constamment des équipes de l'air et des équipes au sol que nous envoyons à tour de rôle au Moyen Orient. Si nous voulons être prêts à faire face à un autre Lahore, il nous faut une réserve. Quant à l'importance de cette réserve, je ne suis pas en mesure de me prononcer la-dessus en ce moment. Je puis toutefois affirmer qu'il serait souhaitable d'avoir à notre disposition ce genre de transport afin de nous permettre de répondre aux demandes urgenets de l'ONU.

M. MacLean *(Queens)*: Je vous remercie monsieur le président.

M. Carter: Je vais renverser l'ordre de mes questions afin de faire suite aux questions de M. MacLean. Vous avez dit, je crois, que votre coefficient opérationnel s'élevait à environ 50 pour cent. Incluez-vous exercices tels que Winter Express dans le calcul de ce coefficient ou ces exercices servent-ils à accroître ce coefficient à 100 pour cent?

Le commodore de l'air Diamond: Non, ce chiffre se rapportait au temps de paix.

M. Carter: Vous pouvez donc doubler ce genre d'exercice?

Le commodore de l'air Diamond: C'est juste.

M. Carter: Je désire poser une autre question à ce sujet: si ma mémoire ne me trompe, l'officier qui nous a renseignés nous a dit que pour un exercice tel que Winter Express vous aviez besoin d'un préavis de 7 jours et de sept autres jours pour préparer le plan de l'exercice?

Le commodore de l'air Diamond: Le plan pour contingences accorde sept jours pour déploiement après un avis de sept jours du gouvernement.

M. Carter: L'avis de sept jours viserait à vous permettre de réunir le matériel nécessaire?

Le commodore de l'air Diamond: Nous n'avons pas besoin de tout ce temps. Ce sont les directives qui en parlent.

M. Carter: Ainsi vous ne faites que suivre des directives.

Le commodore de l'air Diamond: En effet.

M. Carter: Quel serait alors l'exigence minimum, deux jours?

Le colonel d'aviation Morrison *(Chef d'état major, opérations)*: Il nous faut obéir aux directives d'alerte. Ainsi, à deux heures d'avis, il faut placer deux Yukons dans les airs, deux autres 12 heures plus tard et ainsi de suite; au cours d'une période

de 96 heures toute la flotte doit être dans les airs y compris les appareils faisant l'objet d'entretien. Le critérium de sept jours dont parlait le commandant est un critérium s'adressant à l'entière opération. Ce n'est pas nous qui l'avons recommandé.

M. CARTER: Cette manoeuvre a réellement exigé sept jours?

Le commodore de l'air DIAMOND: Elle a exigé cinq jours.

M. CARTER: Vous voulez dire, pour les conduire à destination?

Le colonel d'aviation MORRISON: En effet. Le vrai critère pour nous consiste à effectuer la tâche dans les sept jours alloués à cet effet et dans ce cas particulier nous l'avons complétée en cinq jours. Le commandant a mentionné qu'on se servit du *Provider* de sorte que il n'était pas . . .

M. CARTER: Vous aviez donc une bonne avance sur votre programme? Le commandant a, je pense, exprimé l'avis que le facteur restrictif serait l'équipe de l'air. Le tableau montré à l'écran faisait mention de 6.972 réguliers, 840 auxilliaires et 2,013 civils. Ces chiffres se rapportent sans doute à la base locale?

Le commodore de l'air DIAMOND: A toute la brigade.

M. CARTER: A toute la brigade. Quelle partie de ces 6,972 appartient à l'équipe de l'air?

Le chef d'escadrille HOPE: La brigade du transport, messieurs, compte 378 pilotes, 216 navigateurs et officiers d'antenne. Il y a à peu près 150 ingénieurs aviateurs qui constituent le noyau de l'équipe de l'air. Dans le moment, nous éprouvons de la difficulté à trouver des techniciens pour notre service du transport, ce qui pourrait constituer un facteur restrictif. En cas d'urgence, toutefois, il nous faudrait plus ou moins dire à ces gens qu'ils doivent voler. Aujourd'hui, s'il survenait un autre Chypre, je ne vois pas que nous ayons aucune difficulté à repondre aux exigences de l'équipe de l'air si ce n'est sous le rapport des techniciens aviateurs ou des techniciens de transport.

M. CARTER: L'équipe de l'air compterait en tout moins de mille hommes?

Le commandant d'aviation HOPE: En effet, Monsieur.

M. CARTER: C'est ce que je pensais. Le nombre total des heures de vol par année s'élevait à 111,000, ce qui donnerait 111 heures de vol par personne. Etes-vous tenus d'avoir un nombre fixe d'heures de vol; fixe-t-on un minimum d'heures de vol par année à chaque équipe?

Le commandant d'aviation HOPE: Il y a un maximum mensuel permis.

M. CARTER: Un maximum mensuel. Quel est-il?

Le commodore de l'air DIAMOND: Cela, Monsieur, dépend du type d'appareil. Le maximum, par exemple, pour un Hercules, et cela s'applique également je crois au Yukon, est de 125 heures par mois.

M. CARTER: Cent vingt-cinq heures par mois?

Le commodore de l'air DIAMOND: Par mois par équipe de l'air.

M. CARTER: Mais c'est bien plus que votre moyenne de 111 heures de vol par année.

Le chef d'escadrille HOPE: Vos calculs sont erronnés.

Le commodore de l'air DIAMOND: Il y a deux pilotes par appareil.

M. CARTER: Il faut donc penser en termes d'équipes plutôt que de vols?

Le commandant d'aviation HOPE: En effet.

M. CARTER: Vous fixez le nombre d'heures pour chaque appareil d'après le type d'appareil?

Le commodore de l'air DIAMOND: C'est ça.

M. CARTER: Quel moyen prenez-vous pour retenir les hommes dans l'équipe de l'air ou pour les y attirer si, bien entendu, celle-ci constitue le facteur limitatif de vos opérations?

Le commodore de l'air DIAMOND: Nous avons tout dernièrement rendu le poste de pilote plus alléchant.

M. CARTER: Ceci ne s'applique pas aux autres. Vous manquez d'ingénieurs, n'est-ce-pas?

Le commandant d'aviation HOPE: Non, nous manquons de techniciens du transport.

M. CARTER: Vous manquez de techniciens. Ceux-ci constituent votre souci du moment. Je vous remercie.

M. LAMBERT: Cette réserve opérationnelle dont ont fait état les débats au sujet de l'opération Winter Express, n'est pas sans me laisser quelque peu songeur. L'exercice Winter Express s'inscrivait au programme depuis quelque temps déjà et à cette fin on s'était appliqué à concentrer ses efforts à satisfaire aux besoins d'autres clients, cela avant et après l'exercice. Du point de vue opérationnel, cela ne semble pas être normal. Jusqu'à quel point vous faut-il une réserve opérationnelle? Nous savons que vous pouvez concentrer tous vos efforts sur un point donné, mais alors tout le reste est au point mort. Vous pouvez soutenir ce régime durant un certain temps, mais tôt ou tard il y aura de la casse. Quelles sont les exigences minimums de la réserve opérationnelle?

Le commodore de l'air DIAMOND: Il n'est pas facile, monsieur, de répondre à cette question. Nous avons vu, lors de l'exposé du présent dossier, que notre fin primordiale est de faire face aux éventualités. Afin d'être prêts à répondre sans retard aux cas d'urgence nous exerçons notre flotte à des missions de temps de paix. Mais voici où gît la difficulté. Si nous voulons concilier les exigences du temps de paix et celles des temps de crise, il nous faut une flotte plus considérable et alors il y a une partie de la flotte que nous ne pouvons pas utiliser à plein rendement. L'étude de la structure des forces n'entre pas ici en ligne de compte. Il en résulterait sans doute une situation différente, mais pour l'instant, eu égard à nos engagements opérationnels à priorité numéro un, si nous voulons faire face aux éventualités tout en continuant d'accomplir des vols de service, ce que nous faisons ordinairement en temps de paix, il nous faudra accroître passablement notre capacité de transport. Au sujet de notre flotte lourde actuelle, je dirais que nous en affectons chaque jour environ la moitié à accomplir des missions de temps de paix. De sorte que si nous voulons être en mesure de faire face aux éventualités tout en maintenant nos missions ordinaires, il nous faudrait accroître notre puissance de 50 pour cent. Je ne prétends pas qu'il nous faut cet accroissement, mais que nous en aurions besoin.

M. HELLYER: Je songe à un certain aspect de la question, monsieur Lambert. L'exposé soulignait clairement que le but de la flotte était de répondre aux éventualités et beaucoup des vols de service effectués de temps en temps ne tendent qu'à procurer un entraînement pour les cas d'urgence. Au sujet de l'étendue de la dislocation qui se produit lors des cas d'urgence; peu importe la puissance de la flotte, si vous entraînez celle-ci à l'aide de vraie cargaison et de vrais voyageurs, il faut vous attendre à une

dislocation certaine de ces services lorsque se présente une crise. Vous auriez beau doubler ou quadrupler les effectifs, si vous les exercez il faudra interrompre ces exercices en temps de crise.

M. LAMBERT: En effet, je ne me le cache pas, monsieur Hellyer.

M. HELLYER: Au fond, ce que vise l'avis de sept jours, c'est de permettre de réadjuger les besoins de chacun et d'amoindrir les effets de la dislocation provoquée par l'avènement d'un cas d'urgence.

M. LAMBERT: S'il s'agit d'un plan concerté, très bien. Mais les exercices prévus dans un plan établi à l'avance sont d'une durée déterminée, c'est le point que je désire mettre en évidence. Très bien, supposons que survient un cas genre Chypre qui dure plus longtemps que la période d'exercice et que vous deviez honorer certaines obligations de service essentielles. C'est alors que vous avez besoin de cette réserve opérationnelle. Ce qu'il vous faut, c'est une réserve opérationnelle. C'est le point que je veux faire ressortir. On a dit, en cette enceinte, que si jamais survenait une éventualité quelconque on pourrait faire appel aux services d'Air Canada. Nous pouvons retirer du service régulier quelques-uns de leurs DC-8, mais on oublie qu'en cas d'urgence c'est alors que les gouvernements font voyager leurs gens. Les gens d'affaires également se mettent à voyager. Les avions ne peuvent donc être distraits de leur service. Ce qui se résume à dire qu'Air Canada ou les lignes aériennes du Pacifique-Canadien ou tout autre propriétaire d'avions civils n'ont aucune disponibilité.

M. HELLYER: Tout dépend de la gravité de l'urgence, car en cas d'urgence grave vous mettez en disponibilité ce qu'il vous faut et vous l'affectez en ordre de priorité.

M. LAMBERT: Est-ce que nous avons tout ce qu'il faut, tant au point de vue équipes qu'avions, pour nous permettre de nous tirer honorablement de telles conjonctures, c'est ce que je veux savoir.

M. HELLYER: Le commodore de l'air a répondu, je crois, à cette question quand il a dit qu'ils pourraient soutenir le genre d'opération de Winter Express pendant 14 jours d'affilée mais qu'il leur faudrait ensuite ralentir. Tout dépend des critères que l'on s'est fixés. Les critères qui furent décrits ici prévoient le transport d'un bataillon de groupe et de son équipement en sept jours jusqu'au flanc nord du territoire de l'OTAN. Si nous devions modifier les critères selon les changements apportés à la composition des effectifs, nous voudrions peut-être pouvoir transporter deux bataillons de groupe en sept jours. Je suis sûr qu'alors le commandement du transport aérien de l'ARC se rebifferait en disant: «mille regrets, c'est impossible, il nous faut d'autres avions» et cela constituerait une partie de l'étude sur la composition des effectifs, de sorte que si nous établissons des critères, il leur faudra beaucoup plus d'avions si nous voulons qu'ils transportent une brigade en sept jours. Nous devrons en premier lieu établir nos exigences et ils nous diront alors ce qu'il leur faut pour poursuivre l'exercice dans les limites de temps imposées.

M. LAMBERT: Il y a autre chose. Il s'agit d'une période de temps plutôt courte où l'entretien des appareils et le besoin de retirer les avions de service pour les soumettre à la révision constituent un élément important de vos calculs. Vous pouvez peut-être vous en tirer pendant sept jours, mais pour plus de 14 jours, non et encore moins pendant 21 jours.

Le commodore de l'air DIAMOND: En ce qui a trait à l'entretien, ce n'est pas tout à fait exact. Le lieutenant-colonel d'aviation Diack est notre ingénieur en chef en aéronautique; il serait peut-être bon d'obtenir son opinion sur ce sujet.

Le commandant d'escadre DIACK *(Ingénieur en chef en aéronautique, Commandant du Transport aérien de l'ARC)*: Nous avons la flotte de transport primaire et ce que l'on appelle l'entretien préventif. Nous retirons un appareil de service après tant de jours d'après un calendrier bien établi. Ceci a lieu jusqu'au jour où nous faisons face une très grave éventualité alors que nous n'avons qu'un ou deux appareils, selon le type, hors de service en même temps. Nous ne sommes pas vraiment tenus à tant d'heures de vol, il y a un certain jeu. Il existe sans doute une limite aux heures de vol mais à toute fin pratique nous nous plions à un programme d'entretien, 70 jours quant à l'appareil Yukon.

M. LAMBERT: Par exemple, l'assignation de quatre appareils Hercules au pont aérien de l'huile, en Zambie, signifiait que six appareils y étaient affectés, si j'ai bien compris. Il y avait toujours deux appareils qui, à tour de rôle, ne servaient pas à la poursuite du pont aérien.

Le commandant d'escadre DIACK: C'est juste, monsieur. Il y avait des avions qui ne participaient pas au pont mais nous devions également supporter l'opération zambienne par ce qu'il est convenu d'appeler vol de support logistique. De toute façon il fallait effectuer un vol pour venir en aide au pont aérien, on en profitait alors pour échanger les appareils et les ramener au Canada pour entretien parce que les grandes révisions ne peuvent se faire qu'au Canada.

M. MACLEAN *(Queens)*: Si vous me permettez de poser la question différemment, jusqu'à quel point les autres éléments de vos forces, par exemple, la 1ère division de l'air et la brigade de groupe en Europe, viennent-ils à compter sur les vols de service comme sur une chose courante? A quels autres moyens de transport peuvent-ils recourir si les vols de service venaient soudainement à leur faire défaut par suite de quelque éventualité qui accaparerait toutes les disponibilités du Commandement du Transport aérien de l'ARC?

Le commodore de l'air DIAMOND: Les lignes commerciales.

M. MACLEAN *(Queens)*: A quoi évaluez-vous la perte d'efficacité à leur point de vue?

Le commodore de l'air DIAMOND: Du point de vue de l'usager?

M. MACLEAN *(Queens)*: En effet.

Le commodore de l'air DIAMOND: Je ne puis répondre à cette question de façon exacte. Ce genre de calcul est effectué aux quartiers généraux de l'armée canadienne, service de la logistique et de la manoeuvre. J'aimerais réitérer que nous transportons ce que l'on nous dit de transporter et nous n'avons aucune autorité propre en la matière. Il est par conséquent difficile de calculer les répercussions du retrait de nos gens. Cela comporte évidemment un effet assez prononcé. Jus'qu'à quel point, je ne saurais dire.

M. MACLEAN *(Queens)*: Je n'avais nullement l'intention de suggérer que vous en portiez la responsabilité mais justement je me demande si certains de nos effectifs militaires n'ont pas l'impression qu'ils pourront compter sur les vols de service lorsqu'ils seront affrontés par un cas d'urgence. Dans les conditions ordinaires, ces vols sont devenus une question de routine et s'ils étaient soudainement supprimés les effectifs dont je parle seraient-ils préparés à cette suppression?

M. HELLYER: Il convient de dire que beaucoup des déplacements dont nous parlons ne tiennent pas de cas d'urgence. Il y a parfois urgence lorsqu'il s'agit de transporter certaines pièces, mais même en ce cas on conserve une certaine provision de pièces de rechange sur les lieux. Encore une fois, tout dépend de l'importance de la dislocation et advenant un cas d'urgence grave, il faudrait recourir aux moyens de transport commerciaux.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, au cours de votre visite ici nous devions assister à un exposé, n'est-ce pas? Cet exposé a été fixé à midi moins le quart. Il y a encore trois questionneurs à entendre mais je ne voudrais pas immobiliser l'équipe qui nous présente le dossier de l'affaire, attendu qu'il est question de déjeuner, je pense.

Le commodore de l'air DIAMOND: Nous sommes d'accommodement, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Il reste trois questionneurs à entendre; MM. Matheson, McNulty et Rock désirent poser des questions.

M. MATHESON: Monsieur le Commodore, ma question a trait à la solde et aux bénéfices. Il me semble que le commandement du Transport aérien est l'un des services qui vient en concurrence directe avec Air Canada d'un côté et les lignes aériennes commerciales de l'autre. Comme pays, il n'y a pas de doute que nous traversons une période troublée qui se traduit par des demandes de plus en plus grandes à divers points de vue mais principalement, dans le moment, au point de vue Travail. J'aimerais entendre votre opinion franche et sincère au sujet des conditions de rémunération et de bénéfices qui existent actuellement chez les quelques 750 membres de l'équipe de l'air en régard de celles qui existent ailleurs pour un travail similaire. J'aimerais aussi connaître vos idées, si vous n'y avez pas d'objection, sur ce que j'estime être une entrave injuste imposée par le gouvernement à ceux qu'on a mis à leur retraite après qu'ils eurent servi dans les forces armées de Sa Majesté si longtemps et qui ne peuvent être embauchés par les services fédéraux sans avoir à subir une diminution de revenu. Je crois comprendre qu'ils doivent renoncer à certains de leurs bénéfices de retraite. J'estime que ces gens, qui ont reçu un entraînement qui s'avère dispendieux et pour le gouvernement et pour eux-mêmes, aimeraient, pour la plupart, continuer à servir le Canada si on le leur permettait sans avoir à en subir de perte de revenu. Ne pourriez-vous nous aider de vos conseils là-dessus?

Le commodore de l'air DIAMOND: Au sujet de la solde, et commençons par les officiers, disons tout de suite qu'il ne saurait être question de concurrencer dollar pour dollar pour les opérateurs civils, ce serait impossible et d'ailleurs nous ne cherchons pas à le faire. Nos gens appartiennent à l'aviation militaire en vertu de leur propre choix. Ils aiment ce genre de vie. Ainsi, un capitaine de Yukon n'aimerait pas faire la navette entre Toronto et Chicago jour après jour. Il trouverait ce travail extrêmement monotone. Il aime à relever le défi de conduire un appareil à un endroit quelconque de la terre qu'on lui assigne. Quand il part, il est son propre maître. C'est un merveilleux défi qui lui apporte une énorme satisfaction. Il n'est pas dans l'aviation dans le but de faire de l'argent. Il ne demande qu'à mener le genre de vie de son choix. Il compte bien recevoir un solde suffisante pour lui permettre d'élever une famille et de pourvoir à son instruction. C'est un mode de vie et il l'aime.

Il faut toutefois créer un climat qui les incitera à demeurer dans l'armée de l'air. Le Ministre n'ignore aucun de ces facteurs et compte bien en conséquence. Tout récemment la solde des pilotes fut majorée, ce qui eut un heureux effet sur les mises en disponibilité. Cette majoration fut loin de porter la solde de nos pilotes au niveau du salaire payé sur le marché commercial. Ceux de nos hommes qui s'étaient engagés envers des lignes aériennes nous quittèrent, mais un bon nombre de types indécis décidèrent de ne pas demander leur congé et d'autres retirèrent leur demande. Ce n'est donc pas une simple question d'argent. Nous n'avons pas eu à faire face au jeu de la concurrence chez les membres des équipes de l'air, les sans-filistes et les navigateurs. La demande est moindre. Ici comme ailleurs joue la loi de l'offre et de la demande. Ces gens ne tiennent pas à nous quitter. Ceux qui nous ont quittés l'ont fait les larmes aux yeux. Ils n'avaient pas le choix, il leur fallait partir. Ils n'avaient pas les moyens de rester. Nous avons toutefois réussi à endiguer ce courant.

Le 1er octobre s'inscrit en premier plan, Monsieur Hellyer. Je viens tout juste de terminer une tournée d'inspection de mon commandement, de El Arish à Comox. C'est un grand territoire. J'ai causé avec nombre de membres de notre équipe de l'air et de l'équipe au sol au cours de cette tournée. Le moral est bon, sinon nous n'accomplirions pas ce que nous accomplissons. Ils se posent naturellement bien des questions. Et, encore une fois, monsieur, on me parla du 1er octobre partout où j'allai. Mais ces gens désirent rester. Ils aiment ce genre de vie. Permettez-moi de le répéter, c'est pour eux un mode de vie, non pas un simple position. Je ne sais si j'ai répondu correctement à votre question mais je peux dire qu'en général c'est l'état d'esprit qui existe chez-nous.

M. HELLYER: La deuxième partie de votre question, qui est de nature politique, est présentement à l'étude. Le ministre associé s'en occupe mais je ne saurais dire si le Trésor a fait des recommandations à ce sujet mais on en a fait une étude approfondie.

M. MATHESON: Il s'agit évidemment de la pension.

M. HELLYER. En effet, de la pension concernant les fonctionnaires du gouvernement fédéral.

M. MCNULTY: Monsieur le président, on a répondu à deux de mes questions. Je remarque qu'on recevra bientôt quatre Hercules mais il n'est fait aucune mention d'appareils servant à remplacer les Yukons ou à en compléter le nombre. Avons-nous suffisamment de Yukons, et quelle est la vie moyenne de ces appareils?

Le commodore de l'air DIAMOND: Je dirais un autre dix ans.

Le colonel d'aviation MORRISON: La cellule de l'avion est conçue pour 30,000 heures de vol. Je dirais que la vie moyenne de la flotte est de 8,500 heures ce qui se répartit sur une période de service très actif d'environ quatre ans; vous pouvez donc faire le rapport.

M. MCNULTY: Est-ce que nous avons suffisamment de ces appareils?

Le commodore de l'air DIAMOND: Pour le travail à accomplir, suffisamment.

M. ROCK: Pouvez-vous expliquer le rôle que remplit le Commandement du Transport aérien de l'ARC au sein du commandement mobile nouvellement formé? C'est la question de l'intégration qui m'intéresse le plus et on ne semble pas en avoir parlé.

Le commodore de l'air DIAMOND: Notre exposé mentionnait les exercices de concert avec l'armée. Nous en avons fait et en ferons davantage. Notre association directe avec le commandement mobile ne fait que se concrétiser, mais celui-ci était en voie d'organisation. Pendant qu'il s'organise nous continuons de pratiquer de concert avec les brigades et les bataillons sur une base permanente.

M. ROCK: L'exposé notait qu'en 1959 vos quartiers généraux du Commandement du Transport aérien de l'ARC qui étaient situés à Lachine furent transférés à Trenton. Pourriez-vous donner la raison de ce transfert, vous ou un autre de vous officiers?

Le commodore de l'air DIAMOND: Je n'en faisais pas partie à cette époque.

Le colonel d'aviation MORRISON: Ce transfert est au fond relié aux difficultés de plus en plus grandes que nous éprouvions alentour de Dorval et de plus les avionneries désiraient avoir l'usage des hangars. Il ne servait à rien de garder les quartiers généraux là si vous déménagiez ailleurs les éléments de vol. Il arriva que vers ce même temps le commandement de l'entraînement fut transféré à Winnipeg, ce qui laissait ces propriétés disponibles.

M. ROCK: Si j'ai soulevé cette question c'est parce que le ministre de ce temps-là, en annonçant le transfert, donna comme excuse que la ville de Lachine s'apprêtait à

construire une grand-route droit en travers des terrains de l'ARC. Tout ce qu'on désirait dans le temps, c'était l'usage du chemin appartenant à Lachine. Je voulais simplement éclaircir ce point. Je faisais partie du conseil municipal dans le temps et je savais que certaines gens se plaignaient qu'on les forçait à s'en aller. J'était sûr que nous ne les forcions pas à partir.

M. GRILLS: J'aimerais poser une brève question au commodore de l'air: Dans le moment, vos effectifs sont-ils complets quant aux pilotes et à l'équipe de l'air?

Le commodore de l'air DIAMOND: Pratiquement. Nous avons parlé d'une pénurie de techniciens du transport. Ce sont ces gens-là qui s'occupent du chargement, du déchargement, de la cargaison et que sais-je. Leur solde est trop faible et ils ne peuvent se permettre de rester. Ils aiment leur travail mais voyagent tellement qu'ils n'ont pas l'occasion de cumulardiser et perdent ainsi du revenu. C'est reconnu. Nous cherchons à les faire reconnaître comme équipiers de l'air, ce qu'ils sont. Ils participent au travail de l'équipe de l'air, et cela accroîtrait leur solde automatiquement. Nos efforts n'ont pas été couronnés de succès jusqu'à présent. Nous les perdons les uns après les autres et nous ne pouvons fonctionner sans eux. Nous avons déjà dit qu'en cas d'urgence nous les embarquons tout simplement.

M. GRILLS: La prime de rengagement a-t-elle porté fruit?

Le commodore de l'air DIAMOND: Je dirais que la chose a aidé, pas beaucoup, mais un peu. Il est difficile d'en calculer l'effet, vraiment très difficile.

M. GRILLS: A ce sujet, il y a une question que j'aimerais poser à monsieur le Ministre. Hier soir, l'épouse d'un aviateur m'appela et s'informa si cette prime était soumise à l'impôt sur le revenu. Quelle réponse faut-il donner, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Je regrette, mais la réponse est oui.

Le PRÉSIDENT: Je vous conseillerais d'en parler à M. Benson.

M. LANIEL: Je me demande si les membres du Comité pourraient se procurer, à Ottawa, une liste des avions, un tableau quelconque des divers appareils à votre usage ainsi que de leurs possibilités, rayon d'action, capacité de charge et usage. On nous a montré des portraits, mais ce tableau nous aiderait à nous former une idée de vos opérations par types d'avions et non par la préparation de vos opérations pour cas urgents ou non urgents.

Le commodore de l'air DIAMOND: Ce que vous demandez est facile à obtenir et nous pouvons vous les procurer ou bien les opérateurs du quartier général l'ont sous la main.

M. MATHESON: Cela devrait peut-être passer par les mains du Ministre. Si je ne reçois aucune réponse c'est que le Ministre aura jugé ma demande inoportune. Il me semble qu'un pays comme le Canada, si vaste et si exposé à des situations de portée internationale, propre parfois à subir des pressions revêtant un caractère vraiment urgent ou quasi militaire, devrait se convaincre que les services armés devraient toujours être prêts à répondre aux cas urgents d'intercommunication; remarquez bien, je ne songe pas seulement au transport mais même à des chosen comme Radio-Canada. Je me demande si les forces armées seraient prêtes, en cas d'urgence, à administrer le pays avec compétence afin d'assurer sa survivance.

M. HELLYER: Vous n'ignorez pas, monsieur Matheson, que les plans pour situations urgentes au Canada tombent sous la juridiction du ministère de la Production de Défense. Nous possédons toutefois, dans les forces armées, des possibilités énormes et la preuve en a été faite maintes et maintes fois. Survienne un feu de forêt, une innondation, des troubles à Chypre ou une situation critique quelconque et l'on fait appel à nous. Les membres soit masculins soit féminins des forces armées se portent promptement et efficacement au secours de tous parce qu'ils sont des professionnels qui connaissent leur

affaire. Ils possèdent une gamme très étendue de talents et de moyens propres à mener à bien les tâches que l'on attend d'eux dans les états d'urgence. Une chose que nous devrions chercher à accomplir, il me semble, serait de mieux reconnaître et leurs talents et leur dévouement.

M. MATHESON: Et se rappeler les facilités dont disposent, au Canada, les sociétés de la Couronne?

M. HELLYER: Sans préciser, je puis dire que les membres des forces armées peuvent pratiquement accomplir tout ce qu'on leur demande dans les états d'urgence.

Le PRÉSIDENT: Il y a une dernière question, monsieur Foy?

M. FOY: Il y a une chose qui m'intrigue, rapport à la température . . .

M. HELLYER: Ceci relève de l'opposition.

M. FOY: Tenant compte que chez le Commandement du Transport aérien de l'ARC l'entraînement et tout le reste ne visent qu'a préparer son monde pour les situations critiques, je me crois justifié de demander si vous avez eu l'expérience d'un déploiement en cas de vraie crise. Quelle part y joue la température? Avez-vous jamais eu maille à partir avec elle? Peut-elle causer des retards considérables? Possédez-vous un équipement spécial vous permettant de surmonter les obstacles de la température mieux mettons que ne peuvent le faire les entreprises commerciales?

Le commodore de l'air DIAMOND: Mieux qu'eux? Au point de vue possibilité, oui, mais en somme nos limites sont les mêmes. Si vous avez à bord l'équipement voulu et avez les meilleurs équipes, et nous les avons, des limites sont établies. Présentement nos limites d'aterrissage s'établissent à 200 pieds de plafond et un demi-mille de visibilité. Les nouveaux équipements permettront d'abaisser ces limites. C'est ce que nous appelons limite classe trois. La prochaine limite, de classe deux, sera de 100 pieds de plafond et un quart de mille de visibilité.

Le colonel d'aviation MORRISON: Classe un dès maintenant, monsieur. Cela ne dépend pas uniquement de l'équipement de bord. L'état du terrain doit être à l'avenant. En d'autres termes, les deux doivent se compléter. Présentement, à toutes les bases dont nous nous servons en général, sauf une couple de bases expérimentales aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, les limites sont les mêmes pour le commerce comme pour l'armée. La classe deux réduit ces limites de moitié. C'est ce que tout le monde cherche actuellement à atteindre au point de vue technique comme au point de vue air et sol. En dernier lieu, on cherchera à atteindre la classe trois qui n'est autre que l'aterrissage automatique zéro-zéro. Il ne faut pas croire que tout dépend uniquement de l'équipement de l'avion. Le terrain d'aterrissage et ses environs doivent être appropriés.

M. HELLYER: Le zéro-zéro est peut-être possible du point de vue technique mais il soumettrait, n'est-ce pas, le système nerveux à dure épreuve?

Le colonel d'aviation MORRISON: En effet, monsieur.

M. LAMBERT: Voici une question d'un autre ordre: Une opération semblable à celle du pont aérien de l'huile, en Zambie, soumet-elle votre équipement à un coefficient d'usure plus élevé?

Le commodore de l'air DIAMOND: Oui, à cause de l'état des pistes et ce genre de choses.

M. LAMBERT: En général, les pistes, la nature des cargaisons, les barils dans l'avion et le reste, ça fait du vilain boulot?

M. HELLYER: Il faisait souvent une telle chaleur que l'aluminium fondait.

Le colonel d'aviation MORRISON: J'estime que l'épreuve la plus sévère qu'eut à endurer la cellule de l'avion provint des conditions climatologiques. Le genre de cargaison que nos avions eurent à transporter là-bas ressemble beaucoup à ce qu'ils transportent ici, dans l'Arctique par exemple. Les appareils, toutefois, furent soumis à un degré ou à un taux de corrosion plus élevé que s'ils avaient servi sous un climat tempéré.

M. LANIEL: Dans le domaine de la communication pour ATOC, est-ce que tout est centralisé ici, avez-vous des postes de relayage? Cela a-t-il rapport à NORAD? Existe-t-il une coordination générale de tout l'équipement d'aviation, qu'il appartienne au commandement du transport ou à celui de la défense? Avez-vous des système tout à fait distincts?

Le commodore de l'air DIAMOND: Chaque commandement dirige ses propres avions ou du moins ce qu'ils font. Une fois dans les airs, ils sont évidemment soumis par exemple au champ de radar du commandement de la défense aérienne, sinon ils tombent sous le contrôle du ministère des Transports. Le minute qu'un avion est dans les airs il se sert, pour naviguer, des facilités des routes aériennes de la navigation commerciale et ainsi de suite. Le service du pilotage le suit comme vous pourrez le constater bientôt dans l'ATOC. Nous sommes reliés directement à l'Europe. On peut s'entretenir avec Marville par exemple en passant par Ottawa; on peut communiquer avec un avion survolant l'Europe en relayant le message. C'est un tas de choses semblables. Toutefois, s'il s'agit de diriger l'avion, aucune organisation ne tient un relevé complet de tout ce qui se passe. Ce travail est réparti d'un bout à l'autre du pays.

M. LANIEL: Est-ce que vos différents commandements contrôlent également les avions dont ils ont la responsabilité à part vos quartiers généraux d'ici?

Le commodore de l'air DIAMOND: Oui, d'après nos directives; nous visons à la décentralisation. Nous assignons une tâche à une escadrille mais nous contrôlons toute l'opération d'ici.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Je ne sache pas que vous ayez aucun réacté dans votre flotte actuelle. Mettons que demain matin la Défense nationale décide d'acheter six DC-8 et de les amener ici. Qu'arrive-t-il?

Le commodore de l'air DIAMOND: Nous nous en servirions. Il faudrait évidemment que nous nous soumettions à un entraînement.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Avez-vous des équipes au sol versées dans l'art de les entretenir?

Le commodore de l'air DIAMOND: Il faudrait les entraîner.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Vous n'avez encore personne d'entraîne à ce travail?

Le commodore de l'air DIAMOND: A ce travail, personne.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Mais il y a sans doute chez-vous des gens pouvant effectuer ce travail?

Le commodore de l'air DIAMOND: Pas sur les DC-8.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Non, mais sur les réactés et ainsi de suite?

Le commodore de l'air DIAMOND: Mais oui, sur les turbines.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Il vous faudrait peu de temps sans doute pour vous y familiariser. Mettons qu'un grave conflit se déclare demain matin, une guerre mondiale. C'est alors la rapidité de l'action qui compte et tout le monde part en vitesse. Si la Russie nous déclarait la guerre et qu'elle possédât des réactés, il nous faudrait nous aussi avoir des réactés pour nous mouvoir aussi vite qu'eux. Nous achèterions alors des réactés mais nous ne pourrions pas nous en servir avant six mois, n'est-ce pas?

Le commodore de l'air DIAMOND: C'est à peu près ça.

M. ROCK: De toute façon, il faudrait plus longtemps pour se les procurer.

M. HELLYER: Après que vous les aurez reçus.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Je n'en doute pas.

Le PRÉSIDENT: Si nous avons terminé la période de question, messieurs, nous devrions passer à l'exposé. Mille mercis.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES
Première session de la vingt-septième législature
1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

Président: M. DAVID W. GROOS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 10

SÉANCE DU VENDREDI 17 JUIN 1966

Concernant le

Budget principal des dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

Du ministère de la Défense nationale: L'honorable Paul Hellyer, ministre; le vice-maréchal de l'Air F. R. Sharp, commandant du Commandement de l'instruction; les officiers d'état-major: le lieutenant-colonel A. M. Reid, le commander K. O. McKenzie et le major R. G. Libby.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
24671—1

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. David W. Groos

Vice-président: l'hon. Marcel Lambert

et MM.

Brewin	Harkness	MacLean (*Queens*)
Carter	Hopkins	MacRae
Deachman	Langlois (*Chicoutimi*)	Matheson
Dubé	Langlois (*Mégantic*)	McNulty
Éthier	Laniel	Rock
Fane	Lessard	Smith
Foy		Stefanson
Grills		Winch—(24)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

PROCÈS-VERBAL

Le VENDREDI 17 juin 1966
(13)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit à 9 h. 45 du matin sous la présidence de M. Groos.

Présents: MM. Brewin, Carter, Éthier, Foy, Grills, Groos, Hopkins, Lambert, Langlois (*Chicoutimi*), Laniel, Lessard, MacLean (*Queens*), MacRae, Matheson, McNulty et Rock (16).

Aussi présents: *du ministère de la Défense nationale*: l'honorable Paul Hellyer (ministre), M. E. B. Armstrong (sous-ministre), le vice-maréchal de l'Air F. R. Sharp (commandant du Commandement de l'instruction), les officiers d'état-major le lieutenant-colonel A. M. Reid, le commander K. O. McKenzie et le major R. G. Libby.

Le président confirme que le projet de visite à l'usine Lockheed d'Atlanta (Georgia) est remise à une date ultérieure que décidera le Comité.

M. Brewin note que lord Chalfonte, secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé du désarmement, visitera Ottawa le mercredi 22 juin 1966 à titre d'invité du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. M. Brewin suggère que lord Chalfonte soit invité à adresser la parole à une réunion mixte des Comités de la défense nationale et des affaires extérieures durant son séjour à Ottawa. Le président convient de renvoyer la suggestion au sous-comité et de consulter le président du Comité des affaires extérieures.

Le président présente le vice-maréchal de l'Air F. R. Sharp, commandant du Commandement de l'instruction, qui commence l'exposé. Il fait l'historique du Commandement et explique l'ampleur de la réorganisation qui s'est opérée ainsi que les cadres, les fonctions et la raison d'être du Commandement. Le commander McKenzie traite surtout du système d'instruction. Le lieutenant-colonel Reid explique ce qu'est le Développement de l'instruction intégrée (*DINT*). Il est suivi du major Libby qui parle de l'intégration de l'instruction relative aux grandes spécialités (INTRAIN). Enfin, le lieutenant-colonel Reid traite du concept des Bases et est suivi par le vice-maréchal Sharp qui formule quelques observations finales.

Les membres du Comité interrogent le ministre et les témoins sur diverses questions connexes aux tâches du Commandement de l'instruction. Le président remercie le commandant et les membres de son équipe. Le Comité s'ajourne, à 11 h. 25 du matin, au mardi matin 21 juin 1966, alors qu'il se rendra au Commandement mobile pour y entendre des explications.

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrés électroniquement*)

Le VENDREDI 17 juin 1966

• (9.46 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Nous sommes en nombre.

Nous poursuivons l'étude du crédit 1er du budget principal. Nous allons entendre ce matin un exposé que nous fera le vice-maréchal de l'Air Sharp, commandant du Commandement de l'instruction. Nous aurons ensuite l'occasion de lui poser des questions.

La salle n'est pas réservée à un autre comité à 11 heures. Nous pourrons donc siéger au delà de 11 heures.

Il y a eu certaines rumeurs au sujet de la visite à Atlanta (Georgia). Je voudrais simplement confirmer qu'elle aura lieu plus tard, à une date que décidera le Comité, mais elle n'aura pas lieu la fin de semaine du 24.

Notre prochaine réunion aura lieu le mardi 21 juin alors que le Comité se mettra en route à 8 heures 30, à la porte principale de l'édifice central, pour visiter le quartier général du Commandement mobile. Nous devrions être de retour avant la séance de la Chambre mardi après-midi...

Je voudrais inviter le vice-maréchal de l'Air Sharp à...

M. BREWIN: Monsieur le président, sauf erreur, la visite du Commandement n'aura pas lieu pendant que lord Chalfonte se trouvera ici?

Le PRÉSIDENT: Sauf erreur, lord Chalfonte sera à Ottawa mercredi de la semaine prochaine. On a suggéré qu'il serait peut-être bon de tenir une réunion mixte avec le Comité des affaires extérieures, peut-être mercredi après-midi, après la période des questions, afin de nous entretenir brièvement avec lord Chalfonte sur des questions de désarmement.

Je me demande si cela semblerait souhaitable aux membres du Comité. Je ne me suis pas réuni avec le comité directeur, mais j'ai entendu des membres du Comité exprimer cet avis. Si quelqu'un a des idées, qu'il me les communique.

M. BREWIN: Je le recommande fortement, s'il y a moyen.

Lord Chalfonte, comme certains membres du Comité le savent, était Gwynne Jones, le correspondant militaire du *Times* de Londres. Il nous a donné des explications quand le Comité de la défense s'est trouvé à Londres. Depuis le changement de gouvernement en Angleterre, il a transformé son nom en celui de lord Chalfonte. Il est un des secrétaires d'État aux Affaires étrangères. Il est particulièrement chargé du désarmement et représente l'Angleterre. C'est un écrivain de marque ainsi qu'un spécialiste.

S'il peut nous accorder un peu de temps, comme représentant du gouvernement, je crois qu'il voudra que l'entretien se fasse sans formalités.

Il adressera la parole au *Canadian Club* mercredi, je crois, et sera l'invité du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Je recommanderais que nous l'entendions si cela est possible. C'est un homme exceptionnel.

Le PRÉSIDENT: D'autres commentaires sur la question?

Je vais me rencontrer avec des membres du comité directeur et avec mon coprésident du Comité des affaires extérieures et j'aurai du nouveau à la réunion de mardi. Je vais essayer de fixer les choses pour mercredi après-midi si cela vous va.

Vous avez maintenant la parole, vice-maréchal de l'Air Sharp.

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Monsieur le président et messieurs. Nous sommes heureux de nous trouver ici cet après-midi afin de vous parler du Commandement de l'instruction.

Ceux d'entre vous qui ont fait du service militaire conviendrez sans doute que la plupart des officiers et des hommes préféreraient faire partie d'un commandement opérationnel que d'un commandement d'instruction. J'espère que vous conviendrez après mes explications, que la fonction de l'instruction est devenue impérieuse et passionnante et fait appel aux capacités de chacun de nous.

Les transformations intervenues tiennent à cinq facteurs qui sont solidaires les uns des autres. Par suite des progrès rapides de la science et de la technique, le matériel militaire se complexifie de plus en plus, ce qui signifie que nous devons, dans le Commandement de l'instruction, impartir des connaissances techniques et professionnelles plus grandes. Les choses évoluent à un rythme qui s'accélère. Nous devons donc pouvoir adapter les programmes d'instruction plus rapidement que dans le passé. Il existe des techniques et des moyens d'instruction perfectionnés et nous devons manifestement les utiliser à plein.

Il y a aussi le fait, étant donné la situation du Canada dans la conjoncture mondiale actuelle, que les gens des commandements opérationnels doivent être prêts â être envoyés à court délai dans n'importe quelle partie du monde afin d'y accomplir toute une gamme de tâches relatives au maintien de la paix et d'ordre militaire. Il faut donc leur enseigner des connaissances techniques particulières avant leur arrivée dans les commandements opérationnels.

Tout cela se produit à un moment où il saute aux yeux qu'il nous faut réduire le pourcentage du budget de la Défense nationale qui est consacré à l'instruction.

Ces besoins nouveaux sont très impérieux et il nous faut y répondre si nous voulons que le militaire canadien conserve son caractère professionnel et son rang comme l'un des mieux instruits du monde.

Ces besoins qui se ramènent à une combinaison de connaissances techniques plus grandes et mouvantes et de frais réduits par militaire à l'instruction, il y a moyen d'y répondre. Il faudra peut-être pour cela, cependant, modifier grandement nos méthodes d'instruction et d'administration.

Nous entendons vous dire aujourd'hui comment nous nous sommes organisés à cette fin, vous expliquer certains de nos concepts et exposer notre programme pour autant que nous ayons réussi à le mettre sur pied. Je tiens à vous prévenir, cependant, que certains des projets que nous discuterons ne sont pas encore pleinement réalisés et n'ont pas été approuvés dans tous leurs détails. Il y sera certainement apporté des raffinements avant leur mise à exécution. Ce que nous allons vous exposer vous donnera, cependant, une bonne indication de la voie dans laquelle nous nous engageons.

Auparavant, cependant, il y a une observation générale importante que je dois formuler. Si nous n'avions pas obtenu l'autorisation d'unifier l'instruction des trois Armes dans un seul commandement d'instruction, nous ne pourrions pas opérer les changements nécessaires à un prix acceptable. Plusieurs des changements coûtent de l'argent. Si chacune des trois Armes y voyait pour son compte, les frais généraux en seraient prohibitifs. Grâce à l'unification dans un

seul commandement, cependant, les frais peuvent s'en répartir et s'inscrire à un chiffre raisonnable par rapport à leur rendement.

C'est là un exemple des nombreux autres avantages de l'intégration, avantages auxquels on n'a peut-être pas pensé lorsqu'il a été décidé d'intégrer les trois Armes et qui se voient maintenant de plus en plus fréquemment à mesure que l'unification se réalise.

Avant l'intégration, l'instruction était assurée unilatéralement dans chacune des trois Armes selon l'esprit que chacune estimait le plus approprié à ses fins. L'instruction menée séparément était de haut calibre et était adaptée à la situation de l'heure. La grande préoccupation n'était pas tant le calibre de l'instruction; on pensait plutôt à la question du prix et, pour ce qui était de l'avenir, à faire en sorte que l'instruction puisse s'adapter rapidement aux besoins nouveaux.

En juillet 1965, l'intégration du quartier général des forces canadiennes étant bien en cours et un nouveau concept de commandement ayant été établi sur un pied fonctionnel, un commandant désigné du commandement de l'instruction a été nommé et un petit groupe de planification constitué d'une douzaine d'officiers a été formé.

Les instructions données au commandant désigné portait création d'un seul commandement de l'instruction chargé d'assurer le classement et l'instruction de chaque militaire. Les instructions écartaient expressément l'instruction dans les unités, l'instruction opérationnelle, l'instruction en cours d'emploi, les collèges militaires canadiens, les écoles d'état-major, les collèges d'état-major et le collège de la Défense nationale. Les instructions portaient également de réduire immédiatement de 15 p. 100 le personnel d'instruction et d'apporter ultimement une réduction de 30 p. 100 au personnel général d'instruction.

FONCTIONS DU COMMANDEMENT DE L'INSTRUCTION

1. Exécuter un programme de sélection et de classement.
2. Exécuter un programme d'instruction militaire de base.
3. Exécuter un programme d'instruction élémentaire.
4. Exécuter un programme d'instruction avancée.
5. Fournir à tous les commandements des programmes d'études, du matériel dictatique et des examens relatifs aux spécialités et à l'avancement.
6. Assurer immédiatement des services auxiliaires au bénéfice des programmes ci-dessus.

Les fonctions particulières imparties au commandement de l'instruction sont indiquées sur la diapositive: exécuter un programme de sélection et de classement; exécuter un programme d'instruction militaire de base; exécuter un programme de formation élémentaire et avancée; fournir à tous les commandements des programmes d'études, du matériel didactique et des examens relatifs à l'enseignement des spécialités en cours d'emploi et à l'avancement; et assurer immédiatement des services auxiliaires directs au bénéfice des programmes ci-dessus et des nombreuses unités d'autres commandements établies sur nos bases.

Il a fallu d'abord examiner les fonctions du commandement. Nous avons reconnu et pleinement accepté le principe selon lequel le commandement de l'instruction doit être un commandement de soutien ayant pour seule fin d'assurer des hommes instruits en fonction des besoins déclarés des commandements utilisateurs.

Nous avons aussi reconnu que le nouveau régime devait permettre de réaliser de fortes économies en fait de frais généraux tout en assurant le maintien de l'instruction à son haut niveau actuel.

Il fallait ensuite déterminer un système militaire total et les besoins auxquels il faudrait répondre.

SYSTEME GLOBAL RELATIF AU PERSONNEL

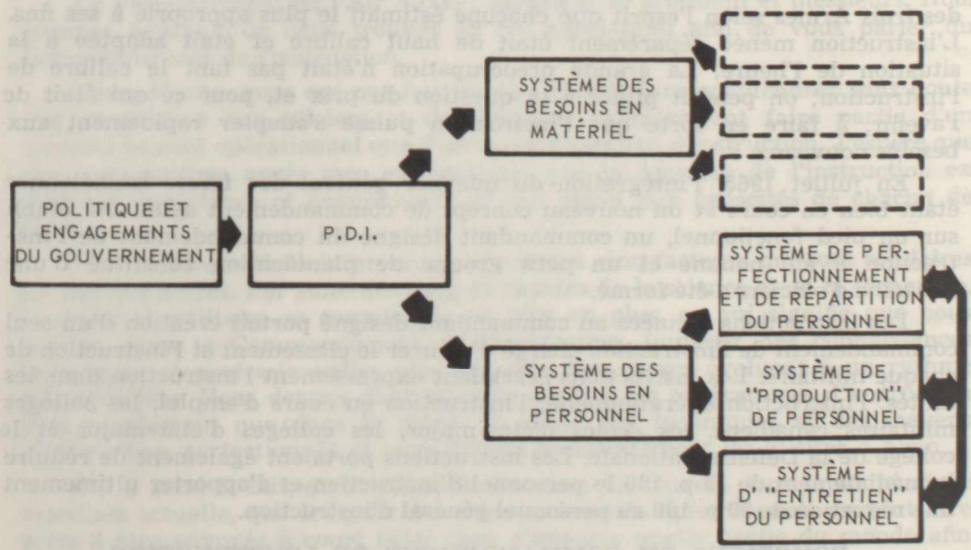

Les diapositives montrent, sous forme très simplifiée, où le système du personnel s'inscrit dans le système général. Tous nos actes doivent tenir et répondre à la politique générale, aux fonctions et engagements des forces canadiennes. Ces impératifs, en ce qui concerne les besoins, s'expriment dans le programme intégré dont vous avez, je crois, entendu parler. Chaque besoin doit se justifier en fonction du programme qui est le tremplin qui conduit aux deux systèmes de besoins: le système des besoins en matériel et le système des besoins en personnel.

Le commandement de l'instruction doit s'occuper du système des besoins en personnel, lequel comprend trois sous-systèmes: le système de la «production» de personnel qui voit au recrutement et à l'instruction; le système d'«entretien» du personnel qui s'occupe de la solde, de l'habillement, du logement, et le reste; et le système de perfectionnement et de répartition du personnel qui s'occupe des affectations et de la poursuite d'une carrière. Le commandement de l'instruction doit s'occuper de la «production» de personnel, système qui vous sera expliqué plus dans le détail dans quelques instants.

Il fallait ensuite assumer le commandement et le contrôle de l'unité attribuée au commandement de l'instruction. Le commandement de l'instruction a la responsabilité directe de 13 bases, de 49 écoles et de 29 unités auxiliaires dont beaucoup sont installées sur les bases d'autres commandements. En outre, le commandement doit assurer le soutien de 75 unités et détachements établis sur des bases du commandement et appartenant à d'autres commandements; il

doit aussi assurer le soutien de presque 100 unités de la Milice dans tout le pays. Nous soutenons aussi un grand nombre d'escadrons de cadets de l'Air.

BASES DU COMMANDEMENT DE L'INSTRUCTION

BFC CORNWALLIS—CORNWALLIS

BFC SAINT-JEAN—STATION DE L'ARC SAINT-JEAN

BFC BORDEN—CAMP BORDEN, STATION DE L'ARC BORDEN

BFC KINGSTON—QG DU SECTEUR DE L'EST DE L'ONTARIO, CAMP PICTON, BARRIEFIELD

BFC CENTRALIA—STATION DE L'ARC CENTRALIA

BFC CLINTON—STATION DE L'ARC CLINTON

BFC WINNIPEG—QG DU SECTEUR DU MANITOBA, FOB, STATION DE L'ARC WINNIPEG

BFC PORTAGE—STATION DE L'ARC PORTAGE

BFC SHILLIWACK—QG DU SECTEUR DE LA C.-B. ET CAMP CHILLIWACK

BFC GIMLI—STATION DE L'ARC GIMLI

BFC MOOSE JAW—QG DU SECTEUR DE LA SASK., STATION DE L'ARC MOOSE JAW

BFC PENHOLD—STATION DE L'ARC PENHOLD

BFC SHILO—CAMP SHILO

• (10.00 a.m.)

Les 13 bases sont indiquées sur la diapositive. Le fait que les bases se trouvent au bas de la diapositive n'indique pas l'importance que nous attachons aux bases; c'est plutôt à cause du projecteur qu'elles s'y trouvent. Les noms à gauche sont ceux des bases des forces canadiennes. Les noms à droite sont ceux qu'elles portaient jusqu'à tout dernièrement.

Il saute aux yeux que le secteur des opérations du commandement de l'instruction s'étend d'un littoral à l'autre. Nos effectifs actuels se chiffrent par 19,000 et le nombre des militaires à l'instruction atteint 7,500.

Les écoles et les unités qui relèvent du commandement peuvent assurer séparément quelque 2,000 cours distincts. Notre première et grande tâche consiste, manifestement, à centraliser la direction et le contrôle de cette myriade d'activités, qui s'exercent dans le cadre de trois systèmes d'opération différents et sept quartiers généraux différents, dans un quartier général tout en perturbant le moins les choses. On a bien vu que le quartier général du commandement devait s'adapter à trois besoins fondamentaux. Il fallait, d'abord, un service qui s'occupe de la fonction première du commandement, soit l'instruction; il en fallait un autre pour assurer le soutien administratif et logistique permanent de toutes les unités du commandement et des nombreuses unités établies sur nos bases; enfin, il en fallait un troisième pour planifier l'intégration de l'instruction, établir et pousser un programme destiné à exécuter les plans, planifier la réalisation des économies sur lesquelles nous comptions et établir des moyens permettant d'améliorer la valeur de nos diplômés.

Q.G. DU COMMANDEMENT DE L'INSTRUCTION

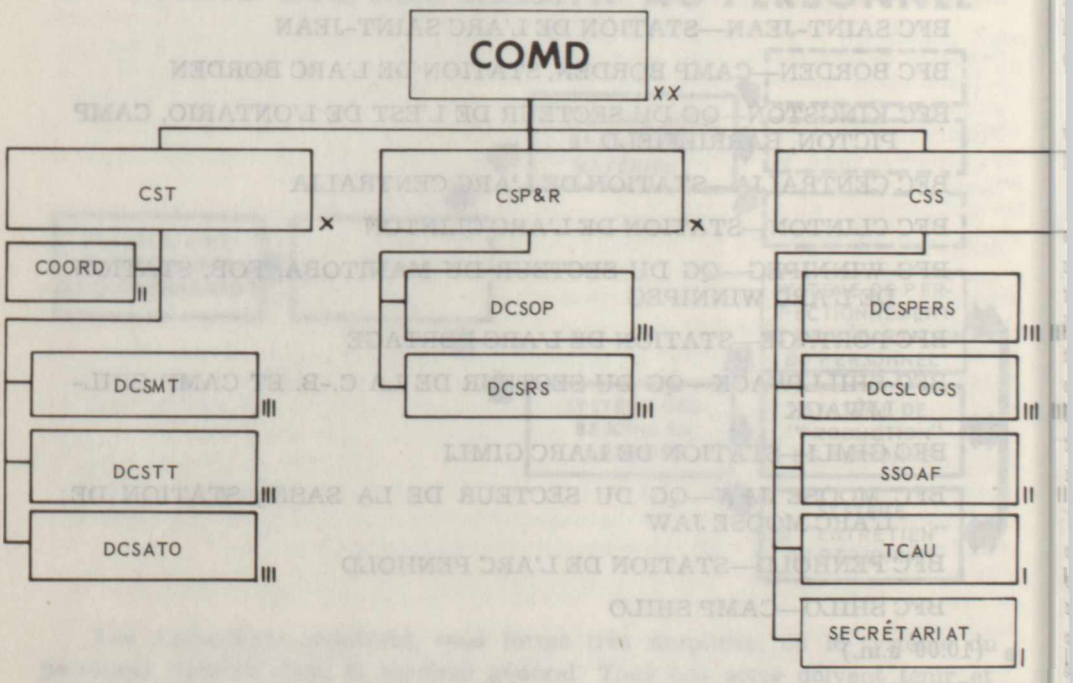

Le commandement qui est issu de ces délibérations se voit sur la diapositive. Il s'agit d'une organisation simple et directe. Sous le commandant, à gauche, figure le service de l'instruction dirigé par le chef de l'instruction du personnel dont le rang est celui de brigadier, trois directions commandées par un colonel et une petite section de coordination. A gauche, figurent les services auxiliaires du chef d'état-major dirigés par un officier dont le rang est celui de brigadier et deux directions commandées par un colonel; l'une s'occupe du personnel et l'autre de la logistique et de l'entretien. En outre, il existe un conseiller financier et une unité administrative pour les besoins du quartier général ainsi qu'un secrétariat. Au milieu, on voit le chef des programmes et de la recherche intéressant le personnel; il s'occupe des activités de planification et de recherche que j'ai mentionnées plus tôt.

Après que nous eûmes obtenu l'approbation de notre organisation de quartier général, de notre calendrier et de nos propositions relatives à la prise en charge des fonctions qui nous étaient attribuées, le groupe de planification s'est rendu à Winnipeg, où nous avons commencé à agir en septembre 1965. Au cours des quelques mois qui ont suivi, nous avons pris en charge l'instruction de l'armée, les écoles de l'armée et nous avons établi l'organisation matérielle de notre quartier général. Nous avons pris en charge le contrôle fonctionnel de l'instruction de la marine et de l'aviation le 1er janvier et le contrôle des services auxiliaires de toutes nos bases, le premier avril. Nous avons également

évacué les quartiers généraux du commandement de l'entraînement aérien et ceux de l'armée. Fort heureusement, l'instruction s'est néanmoins poursuivie sans interruption.

De nouveaux quartiers généraux ont été établis et nous avons pris les choses en main, mais nous avons encore énormément à faire car il faut intégrer les services d'entraînement et mettre au point des services et des méthodes efficaces qui permettront de réaliser les économies souhaitées.

Je vais vous expliquer notre programme dans quelques instants, mais je voudrais tout d'abord vous entretenir brièvement de l'aspect pratique de l'entreprise.

L'instruction doit avant tout répondre aux exigences des emplois, et doit en outre être souple. Le personnel militaire ne doit être ni insuffisamment entraîné, ni entraîné à l'excès; nous devrons nous méfier car nous aurons sans doute tendance à l'entraîner plus qu'il ne faut. Nous avons donc l'intention d'intégrer l'instruction dans les domaines exigeant les mêmes compétences et les mêmes connaissances, c'est le cas d'un nombre surprenant d'emplois, mais non pas dans ceux qui requièrent un savoir professionnel particulier à un milieu déterminé. En d'autres termes, nous ne nous proposons pas d'intégrer les services d'instruction simplement pour le plaisir de les intégrer. Il résultera sans doute de cette initiative que certains cours seront groupés, et que d'autres seront séparés.

L'intégration des services de formation présente deux aspects: celui du contenu et des normes des cours, et celui de l'endroit où ils ont lieu. Prenons comme exemple le métier de cuisinier. Ce n'est peut-être pas très prudent de ma part de prendre ce métier comme exemple, car vous êtes sans doute des connaisseurs en cuisine et je risque fort de ne pouvoir répondre aux savantes questions que vous me poserez tout à l'heure.

Vous conviendrez certainement que ce métier exige certaines connaissances fondamentales que tout cuisiner doit acquérir. Or, ceux qui sont au service de la marine, de l'armée ou de l'aviation doivent en outre acquérir ces connaissances spéciales. Nous nous proposons donc d'établir un programme d'ensemble et des normes générales pour la partie du métier qui intéresse tous les milieux, et de ne donner des cours spéciaux qu'à ceux qui en ont besoin. Si par la suite on décide de muter un cuisinier d'un service à un autre il suivra le cours spécial afin d'acquérir les connaissances supplémentaires dont il aura besoin.

Il serait sans doute plus avantageux d'organiser les cours généraux, voire même les cours spéciaux au même endroit, et c'est ce que nous allons essayer de faire, mais il y a d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte.

Nous voudrions également organiser à un seul et même endroit les cours de formation aux métiers qui demandent à peu près les mêmes connaissances, dans le domaine de l'électronique par exemple, mais il s'agit-là d'un programme à longue échéance.

D'après les explications que je viens de vous donner vous comprendrez certainement que nous devons établir notre programme d'instruction d'après des données précises sur la nature du travail; ces données sont également nécessaires pour justifier ces services. J'espère aussi que mon exposé vous aura donné une idée de la vaste réorganisation que comporte l'intégration des services d'entraînement et de formation.

Pour compléter ces deux points de mon exposé, le commander McKenzie va vous expliquer notre système de formation, et ensuite le lieutenant-commandant Reid vous parlera du programme d'intégration des services d'instruction.

Le commander McKenzie: Monsieur le président, messieurs, je vais vous parler du système de formation des forces armées canadiennes que nous appelons également système de formation à circuit fermé.

Comme les frais de formation et d'enseignement augmentent sans cesse on effectue de plus en plus de recherches sur la technologie de la formation. Les psychotechniciens, les ingénieurs des méthodes, les psychologues et les spécialistes en comportement font tous des recherches dans le domaine de la formation.

APPRÉCIATION DE LA FORMATION REQUISE

1. Qu'est-ce qu'un sujet formé doit être capable de faire pour accomplir la tâche opérationnelle qu'on lui destine?

2. Quelle compétence et quelles connaissances doit-il acquérir pour pouvoir faire le travail?

3. Quelle compétence et quelles connaissances l'élève possède-t-il avant la formation?

4. Quelle méthode faut-il suivre pour qu'il passe le plus rapidement possible de 3 à 2 et à 1?

La plupart des spécialistes étant convenus que les réponses à ces questions permettent d'apprécier la formation dont les candidats ont besoin, nous avons conçu un modèle de formation à circuit fermé pour les forces armées canadiennes. Je vous montrerai un schéma du système au cours de mon exposé.

Je tiens à vous signaler qu'il ne s'agit pas d'une innovation. Comme vous le savez, avant l'intégration chaque arme avait ses programmes de formation. Tous ces systèmes remplissaient les fonctions prévues dans notre modèle, mais nous sommes persuadés que notre méthode sera plus efficace. Pour citer un exemple, nou avons l'intention de fonder notre programme de formation sur des normes bien établies ce qui n'était pas le cas auparavant.

Notre système modèle de formation renferme les éléments que voici: planification, élèves débutants, milieu de formation, élèves sortants, appréciation ou validation, direction et contrôle. La planification en matière de formation existe déjà, mais il convient de moderniser les procédés pour déterminer et décrire de façon précise la nature du produit fini que l'on cherche à obtenir.

La technologie moderne de formation appelle cette description la norme du comportement final et cette norme exprime en termes mesurables, et je dis bien «mesurables», le degré de connaissances et de compétence qu'exige un emploi déterminé. Autrefois on aurait sans doute indiqué dans un document sur la formation qu'il s'agissait simplement de «comprendre la loi d'Ohm», tandis que maintenant les normes du comportement final précisent que, donné

la résistance et le voltage appliqués à un circuit, l'élève doit pouvoir calculer en une minute, et jusqu'à la troisième décimale, le courant transporté dans un circuit. Les données d'un tel document sont maintenant fondées sur l'analyse du travail soit, sur la description détaillée et précise du travail à accomplir.

DIAGRAMME DU SYSTÈME DE FORMATION À CIRCUIT FERMÉ

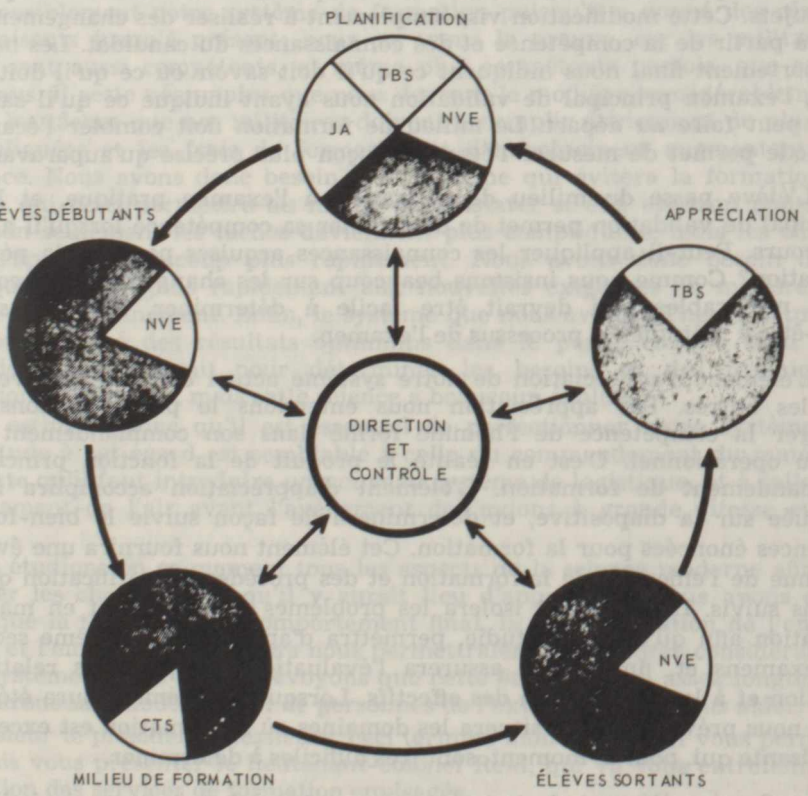

Deux autres documents relatifs à la formation sont fondés sur les normes du comportement final, à savoir, l'examen principal de validation, qui mesure tous les aspects du comportement exigés par les normes du comportement, et le programme modernisé des cours. Toutefois, le programme étant conçu pour le comportement et tenant compte de l'élève plutôt que du professeur, il aboutit aux matières de référence et d'étude, et les ouvrages de référence ne dictent pas les sujets à traiter dans un cours.

Le programme de planification comporte donc l'établissement des normes du comportement final à partir de l'analyse de l'emploi et l'élaboration de l'examen principal de validation. Les normes des cours de formation seront mises au point plus tard. Sur cette diapositive, et les autres que je vais vous montrer, les segments de cercle portant des lettres représentent les domaines où nous avons le plus de travail à faire pour ce qui est de la mise au point.

En ce qui concerne l'alimentation en élèves, nos programmes de recrutement et de classification actuels donnent de bons résultats, mais nous avons besoin de données plus précises sur la compétence et le savoir des candidats afin de réduire la durée de la formation. En ce moment nous nous servons de l'examen principal de validation à cette fin. De l'alimentation en élèves, ou des débutants, nous passons au milieu de formation qui sert à modifier le comportement des sujets. Cette modification vise simplement à réaliser des changements essentiels à partir de la compétence et des connaissances du candidat. Les normes du comportement final nous indiquent ce qu'il doit savoir ou ce qu'il doit pouvoir faire, l'examen principal de validation nous ayant indiqué ce qu'il sait, ou ce qu'il peut faire au départ. Le milieu de formation doit combler l'écart. Cette méthode permet de mesurer l'écart de façon plus précise qu'auparavant.

L'élève passe du milieu de formation à l'examen pratique, et l'examen principal de validation permet de déterminer sa compétence lorsqu'il a terminé son cours. Peut-il appliquer les connaissances acquises pendant la période de formation? Comme nous insistons beaucoup sur les changements de comportement mesurables ceci devrait être facile à déterminer, mais nous aurons peut-être à réétudier le processus de l'examen.

L'élément d'appréciation de notre système actuel est moins conventionnel que les autres. Par appréciation nous entendons le processus consistant à mesurer la compétence de l'homme formé dans son commandement ou son milieu opérationnel. C'est en réalité le produit de la fonction principale du commandement de formation. L'élément d'appréciation accomplira la tâche indiquée sur la diapositive, et déterminera de façon suivie le bien-fondé des exigences énoncées pour la formation. Cet élément nous fournira une évaluation continue de l'efficacité de la formation et des procédés de vérification que nous aurons suivis. Il définira et isolera les problèmes qui se posent en matière de formation afin qu'on les réétudie, permettra d'apprécier le système secondaire des examens et, finalement, assurera l'évaluation des procédés relatifs à la sélection et à la classification des effectifs. Lorsque cet élément aura été mis au point nous prévoyons qu'il situera les domaines où la formation est excessive ou insuffisante qui, pour le moment, sont très difficiles à déterminer.

Le dernier élément de notre système est celui qui, pour ainsi dire, fait tourner la machine. L'élément de direction doit, en effet, assurer que les renseignements circulent dans le système, qu'ils sont présentés de façon pratique ou compatible, et que des dispositions appropriées sont prises à leur reçu.

Pour mettre ce système modèle au point, nous devons élaborer de nombreux procédés et de nombreuses techniques. Premièrement, nous devons décrire le produit fini que nous visons au moyen de normes du comportement final mesurables, établis d'après l'analyse des emplois que le quartier général des forces armées canadiennes prépare en ce moment, et les spécifications des emplois que l'on dressera à partir de ces analyses. Deuxièmement, nous devrons sans doute inventer des méthodes qui nous permettront d'évaluer formellement les normes de formation répondant aux besoins des commandements intéressés. Pour citer un exemple, nous ne savons pas comment nous pourrons apprécier

l'attitude des sujets. En l'absence de telles mesures nous ne savons pas exactement comment évaluer l'utilité de l'entraînement au combat sans exposer le personnel au conditions réelles. Troisièmement, nous pensons que l'automatisation permettrait de réaliser une économie encore plus intéressante, et d'augmenter davantage l'efficacité dans bien des domaines du système de formation. Les premières études accomplies à cet égard révèlent que les ordinateurs donnent d'excellents résultats pour la planification, l'enseignement, l'appréciation et les examens.

Nous ne savons pas encore à quel point notre modèle sera utile, mais nous sommes convaincus qu'il constitue une méthode rationnelle qui nous permettra d'examiner notre système actuel et de mettre au point des procédés pratiques.

Certains peuvent se demander à juste titre s'il est vraiment nécessaire de modifier sensiblement notre système de formation puisqu'il a donné des résultats satisfaisants jusqu'à présent; nous en avons la preuve, car les militaires canadiens sont aussi compétents, et même plus compétents parfois, que ceux d'autres pays. Il reste néanmoins que nous devrons le modifier considérablement parce que les tâches que nos militaires doivent accomplir deviennent de plus en plus compliquées et les frais de formation et d'entraînement augmentent en conséquence. Nous avons donc besoin d'un système qui évitera la formation à l'excès, ou qui nous permettra au moins de constater si elle est trop poussée. Ensuite, non seulement les tâches deviennent plus compliquées, mais les changements s'opèrent beaucoup plus rapidement. Nous avons donc besoin d'un système qui réagisse plus rapidement aux nouvelles exigences en matière de formation et d'entraînement. Enfin, le système que nous avons à l'heure actuelle a sans doute donné des résultats optimums dans le passé, compte tenu des moyens dont on disposait pour déterminer les besoins et des techniques d'instruction de l'époque, mais cette science a beaucoup évoluée.

Nous estimons donc qu'il est essentiel de perfectionner notre système et notre attitude à cet égard est semblable à celle du commandement du matériel qui constate qu'il faut introduire un nouveau système de logistique, et à celle du commandement de l'air avant l'avènement des avions à grande vitesse et de SAGE.

Nous étudions en ce moment tous les aspects de la science moderne afin de déterminer les changements qu'il y aurait lieu d'apporter et nous avons déjà constaté que la technique du comportement final, la programmation de l'enseignement, et l'emploi d'ordinateurs nous permettraient d'améliorer considérablement le système actuel. Nous prévoyons que cette étude durera assez longtemps et nous aurons sans doute besoin de personnes de l'extérieur pour nous aider.

Monsieur le président, messieurs, ceci termine mon exposé. Si vous permettez, je vais vous présenter le lieutenant-colonel Reid, qui va vous entretenir de l'intégration des services de formation envisagée.

Le lieutenant-colonel REID: Monsieur le président, messieurs, la première disposition importante que nous avons prise en vue d'intégrer les services de formation et d'entraînement a été l'établissement des objectifs de notre commandement. Il fallait que ces objectifs indiquent clairement ce que nous devions accomplir et en combien de temps nous devrions les atteindre. Nous devons atteindre ces objectifs sans interrompre le débit du personnel ayant reçu une formation appropriée et de manière à ce que le commandement prenne une nouvelle position en fonction des directives du quartier général des forces armées canadiennes, de la limitation de la main-d'œuvre, des finances, des nouvelles installations et de celles qui existent déjà.

Voici les cinq objectifs que nous avons fixés pour le commandement de la formation et de l'entraînement: 1°) organisation de la formation selon les nouvelles particularités des métiers intégrés d'ici juillet 1967. Certains cours commenceront évidemment avant cette date. Le devis d'un métier consiste en

un document qui précise la compétence et les connaissances exigées pour un emploi déterminé. 2°) consolidation des cours de formation dans tous les domaines que l'on considère comme des domaines généraux d'ici décembre 1968. Pour ce faire il faudra réunir toutes les écoles de l'armée qui donnent actuellement des cours de formation semblables à un endroit. 3°) grouper les centres de formation spéciale aux centres de formation du milieu d'ici décembre 1968. Pour citer un exemple, il serait peut-être avantageux d'installer tous les centres de formation en tactique militaire à un endroit. 4°) réorganisation de l'appui de base aux bases du commandement de la formation en fonction des changements effectués conformément aux objectifs 2) et 3), d'ici février 1969. 5°) réduction progressive des effectifs du commandement afin de réaliser une réduction globale de 30 p. 100 d'ici décembre 1969.

Après avoir fixé ces objectifs, il a fallu mettre au point un programme qui permettrait de les atteindre et d'exercer en même temps un contrôle sur la planification et l'application. Ce programme de formation intégrée porte l'indicatif DINT qui signifie *Development of Integrated Training* et a été préparé selon la méthode PERT que la marine américaine a créée pour le programme du *Polaris*. PERT est évidemment le sigle de *Program Evaluation and Review Techniques*.

Voici le schéma du programme DINT tracé selon la méthode PERT. Les cercles représentent les événements dont vous voyez ici les numéros. La ligne fortement hachurée représente la courbe de transition. Le programme commence ici et finit à l'autre bout du diagramme.

Je me suis rendu compte que le diagramme était difficile à déchiffrer et j'ai résumé les principaux événements du programme; cette diapositive vous permettra d'en prendre connaissance. Le programme commence ici et aboutit à un plan optimum d'organisation et d'établissement suivant l'étude de onze événements distincts. Ces événements comprennent les résultats de la formation spéciale sur contrat et la nouvelle ligne de conduite envisagée pour la carrière. Ce plan nous donnera un aperçu du commandement réorganisé et indiquera clairement les objectifs à viser. Nous pourrons ainsi décider quelles écoles grouper et à quels endroits, mais avant il faudra étudier 28 événements; il faudra tenir compte des installations dont nous disposons, déterminer un facteur de souplesse pour prendre soin de la fluctuation du nombre d'élèves, dresser des plans pour l'expansion et la construction et calculer les résultats de la mobilisation et de l'introduction de matériel perfectionné. Ce qui importe surtout, évidemment, c'est de déterminer les besoins en personnel et le nombre d'élèves en résidence. Ces données seront fournies par le nombre d'inscriptions aux nouveaux cours et le programme des cours qui, à leur tour, seront fournis par les prévisions des besoins en matière de formation pendant les dix prochaines années préparées par le quartier général des forces armées du Canada, les nouvelles particularités des métiers et les normes de formation approuvées pour tous les cours auxquels ces devis ne s'appliquent pas.

Nous nous rendons compte qu'il ne sera peut-être pas possible de prévoir les besoins de formation pour dix ans, mais plus la période des prévisions sera longue, plus nous aurons de chance de répondre aux exigences. Les prévisions seront sans doute établies d'après le contenu du plan de défense et du programme d'intégration de la défense, et refléteront ces dispositions. Nous identifierons ensuite de façon minutieuse les domaines où nous pourrons réaliser des économies en main-d'œuvre. Pour le moment nous prévoyons que ces économies pourront être réalisées en consolidant les appuis de base, en groupant les unités semblables, en réduisant le nombre de bases de formation et d'entraînement, en perfectionnant les méthodes et en validant les programmes de formation. La marche à suivre pour réaliser ces économies n'a pas encore été mise au point.

MME INTRAIN

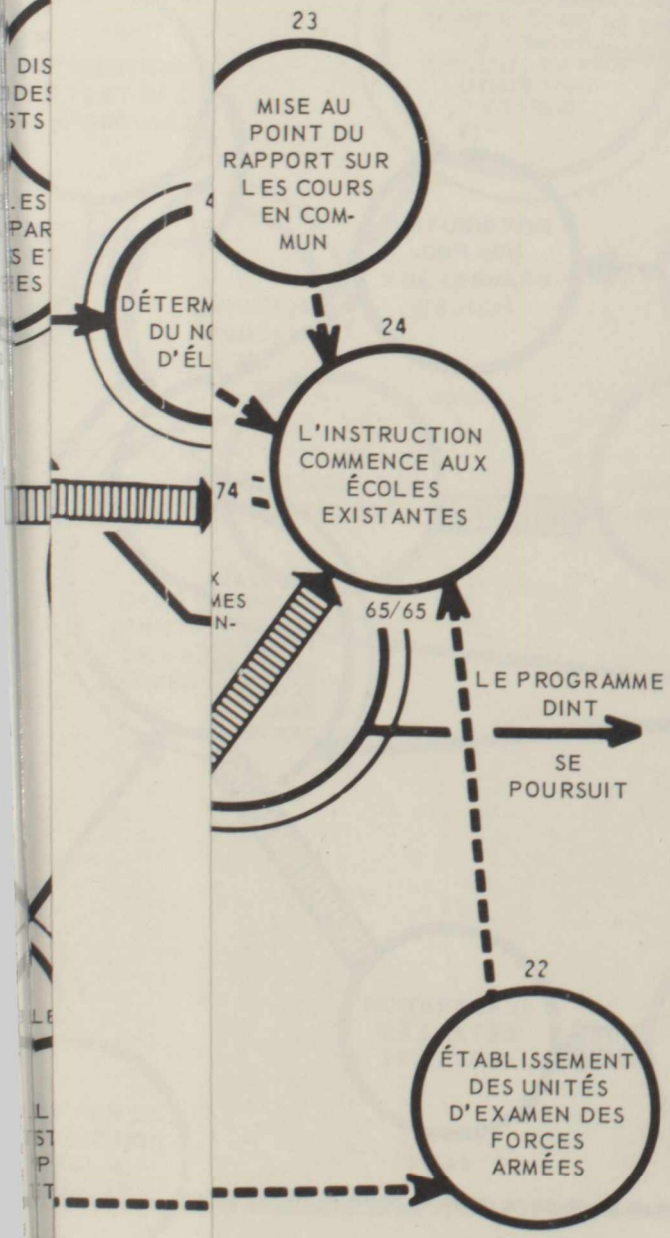
23
MISE AU POINT DU RAPPORT SUR LES COURS EN COMMUN
24
L'INSTRUCTION COMMENCE AUX ÉCOLES EXISTANTES
74
65/65
LE PROGRAMME DINT
SE POURSUIT
22
ÉTABLISSEMENT DES UNITÉS D'EXAMEN DES FORCES ARMÉES

PROGRAMME INTRAIN

PROJET Nº 1 MARS 1966

LÉGENDE

TRANSITION

ÉVÉNEMENT Nº

ÉVÉNEMENT DINT

ÉVÉNEMENT INTRAIN

DÉLAI MINIMUM (en semaines)

DÉLAI MAXIMUM (en semaines)

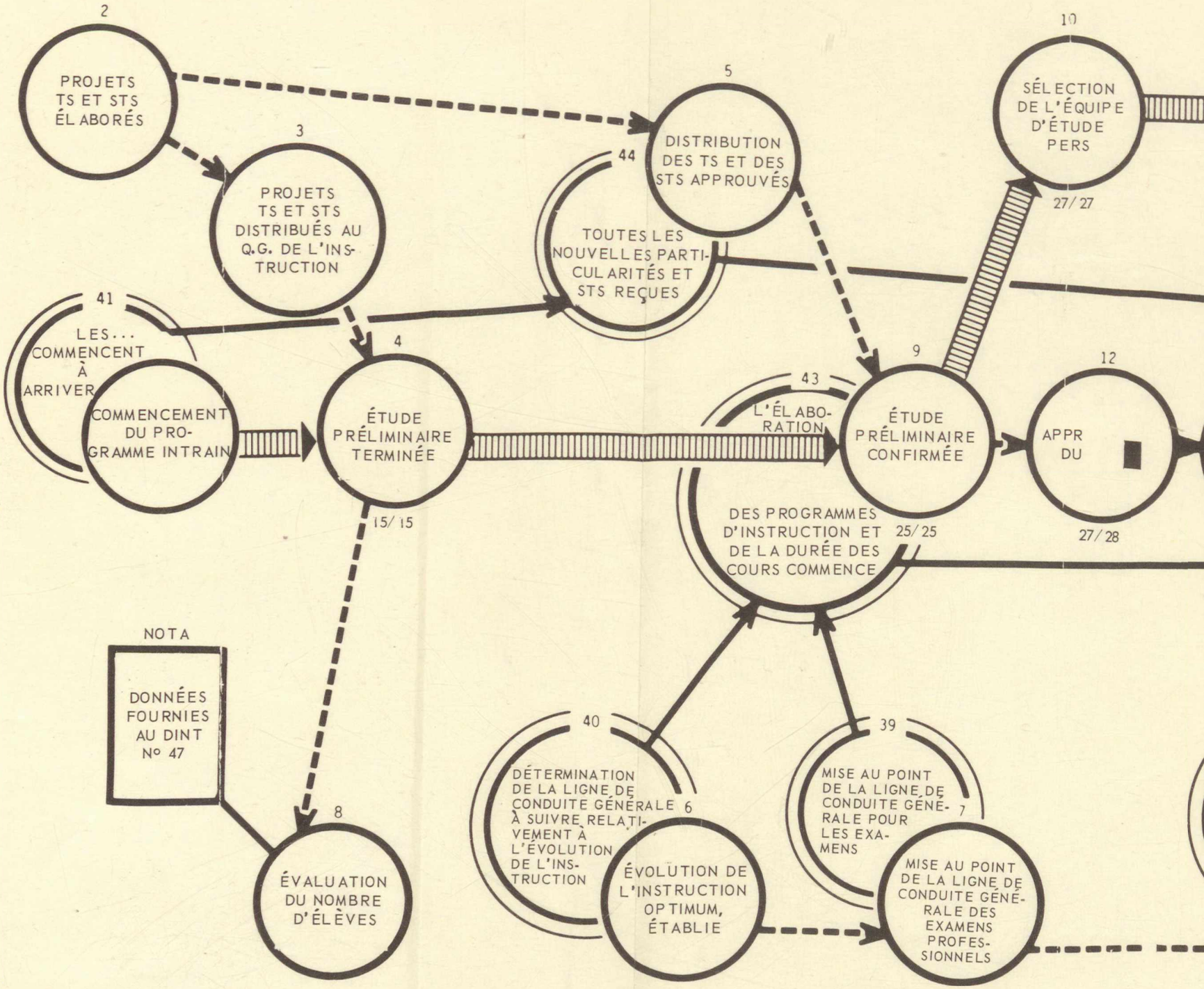

PROGRAMME INTRAIN

11
ÉQUIPE D'ÉTUDE FORMÉE À L'ANALYSE DU COMPORTEMENT
30/30

13
TQP CONFIRMÉ PAR LES COMMANDEMENTS INTÉRESSÉS
29/30

14
LES ÉQUIPES D'ÉTUDE SONT CONSTITUÉES
31/31

15
ÉTUDE MISE EN VOIE
39/39

46
PROGRAMMES D'ÉTUDE ET COURS DES PLANS D'INSTRUCTION

47
DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES

16
PLAN D'INSTRUCTION COMPLÉTÉ
44/44

48
LES BESOINS EN PERSONNEL D'INSTRUCTION ET LE NOMBRE D'ÉLÈVES EN RÉSIDENCE SONT ÉTABLIS

LE PROGRAMME DINT SE POURSUIT

17
PLAN D'INSTRUCTION APPROUVÉ
48/48

18
ÉLABORATION DU PROGRAMME DÉTAILLÉ
51/63

19
DISTRIBUTION DES PROGRAMMES AUX ÉCOLES
52/64

23
MISE AU POINT DU RAPPORT SUR LES COURS EN COMMUN

24
L'INSTRUCTION COMMENCE AUX ÉCOLES EXISTANTES
65/65

74
NOUVEAUX PROGRAMMES D'ÉTUDE INTRODUITS POUR LES ÉCOLES EXISTANTES

LE PROGRAMME DINT SE POURSUIT

20
PLAN D'INSTRUCTION DISTRIBUÉ AUX ÉCOLES
50/50

21
ÉLABORATION DÉTAILLÉE DES COURS
64/64

22
ÉTABLISSEMENT DES UNITÉS D'EXAMEN DES FORCES ARMÉES

42
L'APPROBATION DES NOUVELLES NORMES D'INSTRUCTION COMMENCE

45
APPROBATION DE TOUTES LES NOUVELLES NORMES D'INSTRUCTION

LÉGENDE

TRANSITION

ÉVÉNEMENT nº

14

31/31

DÉLAI MINIMUM (en semaines)

DÉLAI MAXIMUM (en semaines)

SOMMAIRE DU PROGRAMME DINT

PROJET nº 2 MAI 1966

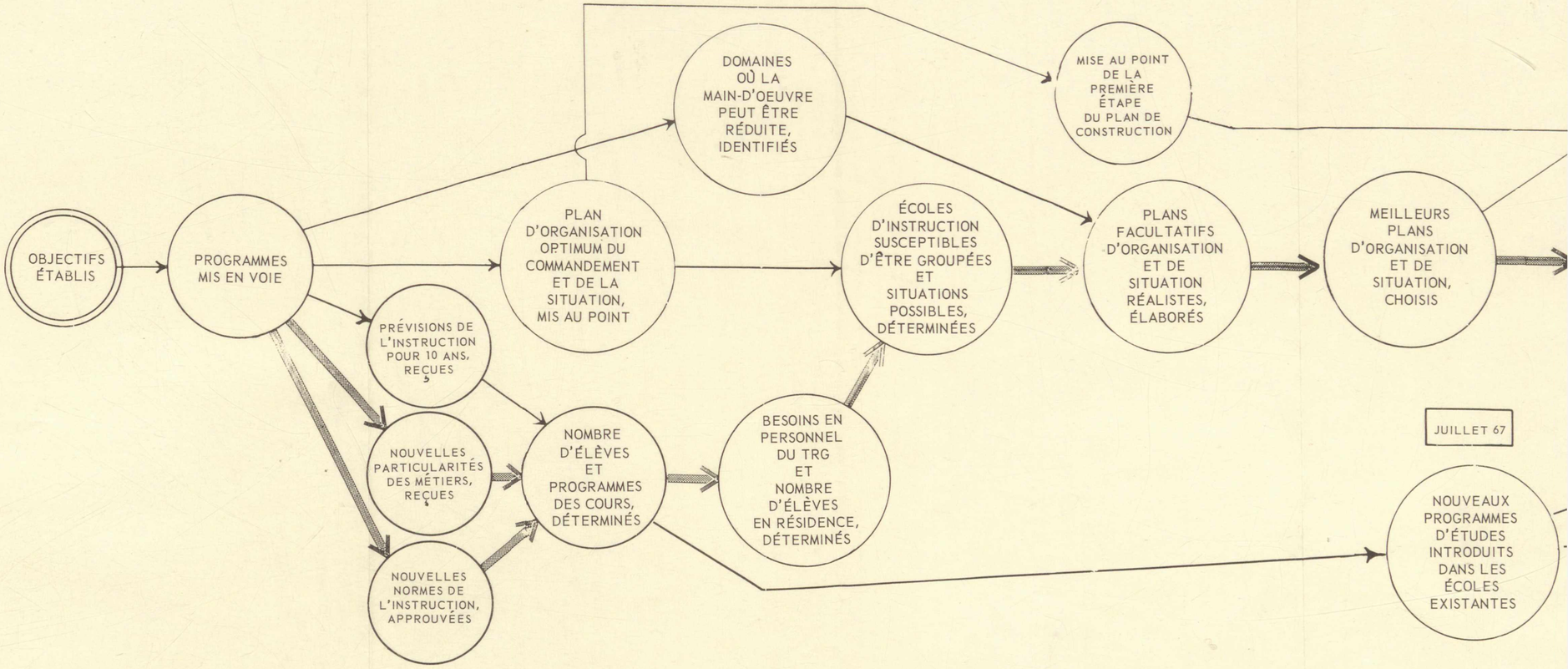

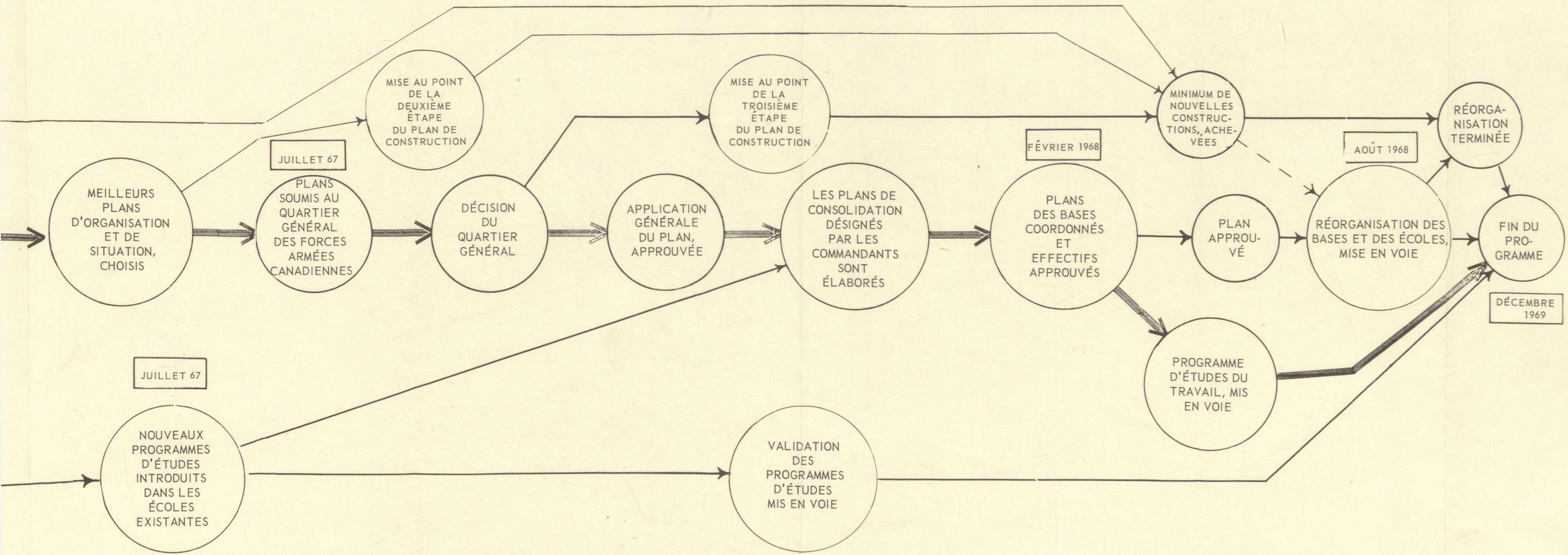
MEILLEURS PLANS D'ORGANISATION ET DE SITUATION, CHOISIS
JUILLET 67
PLANS SOUMIS AU QUARTIER GÉNÉRAL DES FORCES ARMÉES CANADIENNES
MISE AU POINT DE LA DEUXIÈME ÉTAPE DU PLAN DE CONSTRUCTION
DÉCISION DU QUARTIER GÉNÉRAL
APPLICATION GÉNÉRALE DU PLAN, APPROUVÉE
MISE AU POINT DE LA TROISIÈME ÉTAPE DU PLAN DE CONSTRUCTION
LES PLANS DE CONSOLIDATION DÉSIGNÉS PAR LES COMMANDANTS SONT ÉLABORÉS
FÉVRIER 1968
PLANS DES BASES COORDONNÉS ET EFFECTIFS APPROUVÉS
MINIMUM DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS, ACHEVÉES
PLAN APPROUVÉ
AOÛT 1968
RÉORGANISATION DES BASES ET DES ÉCOLES, MISE EN VOIE
RÉORGANISATION TERMINÉE
FIN DU PROGRAMME
DÉCEMBRE 1969
JUILLET 67
NOUVEAUX PROGRAMMES D'ÉTUDES INTRODUITS DANS LES ÉCOLES EXISTANTES
VALIDATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES MIS EN VOIE
PROGRAMME D'ÉTUDES DU TRAVAIL, MIS EN VOIE

SOMMAIRE DU PROGRAMME DINT

PROJET n° 2 MAI 1966

Ceci accomplit nous passerons à l'événement suivant, soit à l'élaboration de plans facultatifs d'organisation et de situation qui relieront de façon réaliste le plan optimum aux installations et aux ressources dont nous disposons ou que nous prévoyons. Nous calculerons évidemment le prix de revient de ces plans facultatifs. De même, nous déterminerons la réduction que chaque plan permettrait de réaliser, et nous comparerons leurs avantages et leurs inconvénients.

Nous choisirons ensuite le plan le plus satisfaisant et nous le soumettrons au quartier général des forces armées du Canada. Les plans en question intéresseront l'organisation, la situation, les unités à déplacer, les bases inutiles et les contractions à viser.

Viendront ensuite la décision du grand quartier général relativement aux modifications proposées, sur quoi nous dresserons un plan pour l'exécution des projets qui établira les plafonds du personnel des bases et des écoles, les priorités et l'horaire à suivre. Les commandants, ou les commandants désignés, prépareront alors des plans pour chaque nouvelle base et pour les écoles. Ces plans porteront sur l'organisation, le fonctionnement, le personnel, les effectifs, le logement, et ainsi de suite. Ils seront ensuite coordonnés afin d'assurer la compatibilité des dates, des dispositions prises à l'égard du logement ou des déplacements, et de façon à interrompre le moins possible la formation.

Sur ce, l'exécution du plan tout entier sera déclenchée par l'approbation d'un plan principal de mise en vigueur que le quartier général des forces armées canadiennes et les divers commandements devront coordonner. Alors commencera la réorganisation matérielle des bases et des écoles, au cours de laquelle tout le commandement sera remanié de la façon approuvée.

Ici, à l'événement suivant, la réorganisation sera terminée mais pour y parvenir de vastes travaux de construction devront être exécutés. Un programme à trois étapes sera conçu à cette fin: la première sera fondée sur l'identification anticipée des bases à maintenir; la deuxième, sur les autres bases à maintenir et l'identification des centres de formation qu'on y aménagera, et la troisième portera sur les travaux à faire d'urgence pour que la réorganisation puisse commencer.

Entre-temps, de nouveaux programmes de formation qu'on aura élaborés d'après les nouvelles particularités des métiers et les normes de la formation auront été introduits dans les écoles existant déjà, et on aura ainsi atteint le premier objectif. Les objectifs 2, 3, 4 et 5, en partie, auront été atteints lorsque nous en serons ici, soit lorsque les écoles et les bases auront été réorganisées et lorsqu'on aura consolidé les centres de formation. Un programme d'études du travail et un programme de validation des programmes d'études nous permettront d'extraire ce qui reste des économies que nous pouvons réaliser sur la main-d'œuvre et de parvenir à l'économie globale du cinquième objectif. Le programme se termine ici, à savoir vers le mois de décembre 1969.

Voici les dates importantes du programme DINT: soumission des dispositions proposées au quartier général des forces armées canadiennes, juillet 1967. La formation selon les nouveaux programmes intégrés sera aussi mise en voie à cette date. Création de nouveaux effectifs, février 1968. Réorganisation des bases et des écoles à partir d'août 1968 jusqu'à décembre 1969. Comme vous voyez, il faudra à peu près quatre ans pour compléter le programme.

Les événements et les dates du programme sont examinés constamment et nous y apportons des modifications à la lumière des nouvelles données qui nous parviennent. Le programme DINT est assez compliqué et les schémas que je viens de vous montrer ne reflètent pas le détail des nombreux programmes secondaires qui s'y rattachent. Les divers événements constituent souvent des programmes complets. On vous décrira un de ces programmes dans quelques instants.

• (10.30 a.m.)

Pour illustrer les progrès que nous avons réalisés jusqu'à présent avec le programme DINT, les événements marqués d'un ruban vert, que vous voyez ici, sont terminés ou en voie d'exécution.

Deux d'entre eux sont susceptibles de vous intéresser tout particulièrement. Le premier représente les progrès réalisés jusqu'à présent relativement à l'intégration et à la concentration des services de formation et d'entraînement. Les services et les méthodes de formation changent rapidement. Parmi les changements qui ont été effectués, ou qui sont sur le point de l'être, il y a l'école de gestion des forces armées qui est en voie à Montréal; l'école technique de l'instruction est prévue pour Clinton; le service d'enseignement de l'anglais de la Marine est déplacé de Hochelaga à Saint-Jean où on le regroupe avec les services semblables de l'ARC. Il est également question d'y installer les services d'enseignement de l'anglais pour les officiers de l'aviation présentement à Centralia. Ce sont les premiers pas vers l'intégration de l'enseignement des langues. Les services de formation en génie de la construction vont être concentrés à Chilliwack. La formation aux services policiers de la Marine a lieu à l'école de police militaire du camp Borden. L'instruction de base au service des hélicoptères est déjà intégré. L'instruction des jeunes sous-officiers sera concentrée au camp Borden et à la Citadelle et celui des sous-officiers seniors à Kingston, au camp Borden et à Chilliwaxk. L'instruction en communications de la Marine, premier peloton, se poursuivra à Naden. L'intégration de l'entraînement des recrues fait l'objet d'une étude approfondie mais nous espérons que certaines dispositions seront prises à cet égard en automne. Les services d'entraînement des pompiers seront vraisemblablement concentrés au camp Borden, et on se propose de grouper ceux des aspirants de l'ARC et de la Marine près du *Venture* à Esquimalt. Plusieurs autres projets de fusion sont à l'étude ou le seront sous peu.

Un autre événement susceptible de vous intéresser est celui qui porte le numéro 20 sur le schéma; il s'agit du plan visant l'organisation optimum du commandement et la situation. Nous ne nous y sommes pas encore attaqués officiellement mais, pour différentes raisons, il a fallu tout de suite établir des prévisions sur le remaniement du commandement. Il pourrait se composer des principaux centres d'entraînement et se charger de l'instruction générale. Il pourrait, par exemple, comprendre un nouveau centre d'entraînement préliminaire pour les recrues, un centre pour les chefs de file, à savoir les officiers et sous-officiers, un centre de formation technique pour tous les métiers de cet ordre, un centre d'entraînement aux opérations navales, un centre d'entraînement aux opérations terrestres et un centre d'entraînement aux opérations aériennes. Ces trois derniers centres pourraient absorber les élèves des centres qui jusqu'à présent étaient des centres distincts.

Il existe un autre domaine important de formation, celui du personnel, ou des métiers soi-disant faciles, qui comprend les commis, cuisiniers, agents de police militaire, musiciens et ainsi de suite. Pour le moment nous ne voyons aucun avantage à créer un centre distinct pour ce groupe. La meilleure façon de réduire les frais généraux du commandement dans son ensemble serait d'installer ces écoles sur les six bases que je viens de vous décrire où les services de formations sont compatibles et où elles pourraient être utiles, ou sur les bases d'autres commandements si les circonstances le dictent. En procédant de cette façon il serait possible de réduire le nombre de bases de formation et d'entraînement et de diminuer sensiblement la main-d'œuvre et les frais généraux, comme l'explique le Livre blanc.

Ce ne sont là, évidemment, que des possibilités qu'il faudra étudier beaucoup plus à fond pour arriver à une solution définitive.

Ceci termine mon exposé, messieurs. Le major Libby va maintenant vous entretenir de l'intégration des services de formation aux métiers.

Le major R. G. LIBBY: Monsieur le président, messieurs, comme l'a mentionné le lieutenant-colonel Reid, le programme DINT s'étendra, une fois amplifié, à une grande variété de sous-programmes. Cette partie du mémoire vous montrera le genre de travaux nécessaires et illustrera l'un des sous-programmes actuels.

Lorsque nous parlons de formation individuelle, nous disons qu'il en existe deux catégories distinctes. D'abord, la formation technique. Cette catégorie est bien définie et expliquée en détail dans les exigences techniques des métiers, comme ceux de cuisiniers, de mécaniciens des véhicules et de tous ceux qui composent la nouvelle structure des métiers. La deuxième catégorie se rapporte à la formation non technique. Elle n'est pas aussi bien définie ni n'est expliquée en détail quant à la formation exigée en vue de l'affectation définitive.

Nous avons mis au point deux sous-programmes de DINT, afin d'englober ces catégories de formation. Le premier, appelé Intrain One, vise à mettre en œuvre, pour juillet 1967, un cours de formation technique intégrée. On y fait des progrès aussi rapides que le permet la détermination des nouvelles exigences techniques. J'y reviendrai plus longuement tout à l'heure. Le deuxième s'appelle Intrain Two. Il vise à mettre en œuvre, pour juillet 1967, un cours ordinaire de formation non technique dans les écoles existantes. Ce sous-programme embrasse, entre autres aspects de la carrière et de la formation militaires, la formation préparatoire au diplôme d'officier, celle qui suit l'obtention du diplôme, le recrutement, les sous-officiers, la formation linguistique, les équipages de vol, des matières comme la gestion, le leadership, les techniques de guerre nucléaire, bactériologique et chimique et celles de l'enseignement.

Je voudrais maintenant parler plus longuement du programme Intrain One. D'abord, pourquoi avons-nous besoin d'un programme de ce genre? Avant l'intégration, chaque service avait ses propres programmes techniques et sa propre organisation de formation. En tout, 332 métiers différents étaient en cause. La nouvelle structure de métiers des Forces armées a réduit à 112 le nombre des métiers, qui sont groupés en 56 classes de carrières rattachées à dix champs d'activité. Notre problème consiste donc à mettre en œuvre une formation fondée sur les nouvelles exigences de ces 112 métiers. Comme chacun de ces métiers comporte quatre niveaux de compétence et d'instruction, nous devons considérer plus de 400 niveaux de formation distincts mais conduisant à des affectations définitives semblables et qui embrassent tous les métiers.

Voilà le programme Intrain. Pour simplifier, nous avons montré les éléments du programme DINT, représentés par les doubles cercles, qui s'appliquent et nous avons superposé les éléments Intrain, représentés par les cercles simples. La ligne hachurée correspond à la zone critique.

Je signale ici que ce programme n'a rien à voir avec des études d'emplacements; il vise, au contraire, à fournir les directives détaillées voulues pour que nos écoles puissent préparer et donner la formation.

Le programme commence sur réception de l'ébauche des exigences techniques qu'expédie le quartier général des Forces armées canadiennes. On fait une étude préliminaire de chaque ébauche d'exigence de l'étape n° 4, afin de déterminer la meilleure méthode de formation et de préparation en vue de chaque métier. C'est ce que nous appelons la courbe de préparation technique. De plus, des études préliminaires nous permettront de décider de la formation à donner, soit par un cours officiel, soit par l'apprentissage au travail, et nous fourniront des prévisions sur l'intensité de la formation.

Sur réception des exigences techniques approuvées, à l'étape n° 5, nos études préliminaires seront confirmées. La méthode de formation et de préparation sera approuvée et confirmée par les commandements qui l'utiliseront lors de l'étape n° 13. Parallèlement, on formera des équipes de spécialistes rompus aux analyses du comportement, afin de fixer les normes d'efficacité définitive

qui régiront les cours officiels et l'apprentissage au travail. Ces données seront nécessaires pour établir un tableau complet de la formation qui s'impose pour chaque métier. C'est un travail qui demande du temps, mais nous comptons terminer les études à l'étape n° 15, vers la fin de l'année en cours.

Les conclusions de chaque étude seront alors réunies sous la forme d'un programme de formation à l'étape n° 16, pour chacun des métiers, et l'approbation une fois reçue, on les communiquera aux écoles existantes qui pourront instituer les cours voulus. De même, les cours seront jalonnés de manière que le programme puisse commencer en juillet 1967.

Exécuté conjointement avec le programme INTRAIN Two, ce programme remplira le but n° 1 et le programme DINT se poursuivra. Nous faisons actuellement des études préliminaires sur environ 50 ébauches d'exigences techniques, et nous espérons recevoir les 62 autres vers la mi-août.

En terminant cette partie du mémoire, je signale que, grâce à des programmes de contrôle comme le DINT et l'INTRAIN, la direction chargée des cours de formation fait des progrès constants dans la voie d'une intégration de la formation.

J'ai terminé la partie du mémoire qui me concerne. Le colonel Reid va maintenant vous exposer brièvement le concept des bases.

Le lieutenant-colonel REID: Monsieur le président, messieurs, je vais maintenant vous expliquer brièvement comment la direction des cours de formation entend le nouveau concept des bases en ce qui concerne le fonctionnement de nos installations statiques.

Le 1er avril 1966, la direction des cours de formation a été chargée des 13 bases qu'on vous a déjà décrites. Dans plusieurs cas, il a fallu assumer des fonctions autrefois remplies par le commandement de l'Armée et le quartier général de la région. En outre, dans trois de ces bases, nous avons dû intégrer les fonctions exercées jusque-là par les cadres de l'ARC et de l'Armée, qui travaillaient côte à côte dans la même région géographique, mais sur un pied d'autonomie. Quatre des 13 bases ont, par ailleurs, une importante responsabilité en ce qui touche l'appui administratif et logistique des corps de milice et des organisations de cadets.

En acceptant ces responsabilités des bases, il était très important de nous assurer que l'appui administratif et logistique fourni sous l'ancien régime de l'autonomie des armes, ne faiblisse pas durant la période de relève. Nous pouvons honnêtement dire, je crois, que nous avons réussi à atteindre ce but dans toutes nos bases. Toutes les unités du réseau de bases ont continué de recevoir rations, paie, indemnités, produits pétroliers et services de transport.

Suivant le concept des bases, nous devons veiller aux besoins de ces unités qui font partie des cadres statiques des bases et qui, une fois réorganisées, perdront leur identité. De plus, chaque base compte des unités entières qu'il faut entretenir; or, ces unités sont sous la direction et le contrôle de ce commandement. En outre, toutes les bases possèdent des unités locataires dont il faut assurer la subsistance. Ces unités sont sous la direction et le contrôle d'un autre quartier général de commandement. Ainsi, le 3 RCHA, régiment d'artillerie de Winnipeg, est une unité de commandement mobile; aussi, est-elle locataire à la base des Forces canadiennes, à Winnipeg, qui est l'une des bases de la direction de la formation.

Comme toutes les bases doivent faire des ajustements dans leur organisation afin de s'adapter au nouveau concept, on a éprouvé des difficultés pour intégrer les fonctions de l'ARC et celles de l'Armée, qui travaillaient côte à côte. A notre avis, les commandants de base chargés de cette tâche, surtout ceux de Borden, de Winnipeg et de Moose Jaw, ont réussi, grâce à la coopération et aux efforts de l'ARC, du personnel de l'Armée et des unités locales de soutien, à faire des progrès considérables pour résoudre ces difficultés. A l'heure actuelle,

toutes les bases ont été réorganisées et elles fonctionnent sur un pied d'intégration. Dans le cas de Moose Jaw et de Winnipeg, le personnel de l'Armée a été déplacé de Regina à Moose Jaw et des casernes de Fort Osborn, à Winnipeg, au camp de l'ARC à Winnipeg, où il a assumé des tâches intégrées suivant la nouvelle organisation des bases.

On aura une idée du progrès détaillé qui a été accompli sous le régime d'intégration de l'organisation des bases en examinant en détail le cas de Winnipeg. Le complexe de l'Armée se trouvait au sud de la ville, et les installations de l'ARC étaient situées au nord-ouest. Déjà, les sections de génie de ces deux anciens commandements ont été fusionnées et fonctionnent sur un pied d'intégration. Il en est résulté une économie de personnel. On a également centralisé, intégré complètement tous les services du personnel, de la documentation, de dossiers et les travaux ordinaires de salle de support; ici encore, économie de personnel.

Les services de transport de la base ont été fusionnés; il a fallu, toutefois, poster véhicules et conducteurs tant du côté nord que du côté sud. Il en sera ainsi jusqu'à ce qu'on puisse fermer certains bâtiment, ce qui devrait se produire au cours de l'année 1967.

Les services techniques ont aussi été intégrés sous une direction de personnel unique, comme l'avaient déjà été les services d'alimentation ainsi que ceux de l'enseignement et des divertissements des troupes. Tous les services de police ont été pleinement intégrés, et le contrôle de tous les logements militaires et des écoles publiques du ministère de la Défense nationale a été placé sous une direction centralisée.

Nous avons pu mettre sur pied un bureau central de comptabilité et de distribution des rations qui dessert toutes les unités de la région de Winnipeg et celles des régions reculées, comme le HMCS *Churchill*, dans le Nord, et le HMCS *Griffin*, à la tête des lacs. Grâce à ce procédé d'intégration, nous prévoyons réduire les besoins de personnel de soutien d'environ 135 hommes, dans la seule région de Winnipeg.

De même, en ce qui concerne le camp Borden, on peut dire que l'ancienne barrière qui séparait le vieux camp militaire Borden et la station de l'ARC au camp Borden, a été supprimée. Le personnel affecté aux fonctions de soutien de la base travaille maintenant sur un pied d'intégration complète dans les casernes qui lui sont assignées, peu importe de quel côté de l'ancienne barrière il est posté.

Actuellement, les réorganisations ne fonctionnent que sur une base essentiellement provisoire, afin d'assurer le maintien des services de soutien administratif et logistique. Les commandants de base étudient présentement et mettent au point de nouvelles organisations et de nouveaux cadres permanents, qui permettront de pratiquer les coupures voulues parmi les postes qui resteront, une fois atteint le plafond de personnel au sein de l'ancien commandement. Nous nous proposons de soumettre cette année au quartier général des Forces canadiennes des projets de cadres définitifs à l'égard de chacune de nos 13 bases.

Il convient de signaler, toutefois, que tant qu'on n'aura pas mis au point et institué de nouveaux régimes de paie, d'entretien et d'approvisionnement en commun, il faudra retenir le régime individuel qui assure ces services, bien que sous une direction centralisée et même intégrée. Les économies finales de frais généraux que nous comptons réaliser suivant le nouveau concept d'intégration, ne seront donc possibles que lorsque ces nouveaux régimes auront été institués. Entre-temps, la réunion en un même endroit facilitera les choses au moment de

la transition. Nous estimons aussi que les nouveaux plafonds d'effectifs des bases auront pour effet d'inciter les commandants de base et leur personnel à trouver des façons plus économiques d'accomplir leur tâche.

L'intégration de tous nos services, dans les bases, est subordonnée en grande partie aux modifications secondaires qu'il faudra apporter aux édifices existants, sinon au besoin de nouveaux édifices destinés à loger convenablement les groupes de soutien qui sont actuellement séparés. Lorsque des modifications suffisent, elles se font ou se feront rapidement. Là où de nouvelles constructions s'imposent, on s'occupe de préparer les plans, de manière que la réorganisation de ces bases ne soit pas retardée plus qu'il n'est nécessaire.

Enfin, la direction des cours de formation estime que la réorganisation de nos bases va de l'avant, sur un pied d'intégration, aussi rapidement que le permet la situation. Bon nombre de nos premières inquiétudes au sujet des effets de l'intégration se révèlent injustifiées ou exagérées. Nous constatons maintenant que, grâce à une coopération soutenue au sein des services, comme celle dont nous avons déjà eu la preuve, la réorganisation vers une intégration complète peut être effectuée avec succès.

J'ai terminé l'exposé de cette partie du mémoire.

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Monsieur le président, messieurs, je voudrais, en terminant, aborder un ou deux points aussi brièvement que possible.

D'abord, nous vous avons exposé aujourd'hui trois ou quatre de nos programmes. Au cas où vous croiriez que ce sont là les seuls que nous ayons, je signale que nos livres renferment environ 121 programmes distincts. Bien sûr, celui-ci est le plus important, mais nous en avons bien d'autres qui sont assez compliqués.

Peut-être avons-nous déjà pris trop de votre temps. J'espère que cet exposé vous a fourni quelque lumière sur la planification et le travail que nous accomplissons au sein de la direction des cours de formation. Pendant que ces programmes sont mis en œuvre, nous nous assurons aussi, certes, que les cours de formation déjà en vigueur se déroulent comme il convient.

Nous estimons que nous avons une tâche importante à remplir. Nous ferons tout notre possible afin de nous en acquitter efficacement, de manière que la compétence des militaires canadiens continue de s'accroître et leur permette de répondre aux situations de toutes sortes qui peuvent se présenter.

Merci beaucoup, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, vice-maréchal de l'air Sharp. Il semble bien, en effet, que vous faites face à un problème considérable, complexe et très technique.

Nous n'aurons sûrement pas le temps d'entendre toutes les questions avant onze heures, moment où la Chambre siège. Je crois que nous pourrons disposer encore de cette pièce cet après-midi, à deux heures. Nous verrons à quel point où nous en sommes, en ce qui concerne les questions, durant les dix minutes qui restent. Je n'ai jusqu'ici qu'un nom à appeler, celui de M. Carter.

M. CARTER: J'ai soumis une page remplie de questions, monsieur le président, mais je me bornerai ici à trois.

Lorsque vous recevez des jeunes gens qui seront admis à des cours de formation technique, comme l'électronique, exigez-vous des connaissances précises en physique, ou, s'ils possèdent les autres qualités requises, les inscrivez-vous à des classes de rattrapage afin qu'ils puissent répondre aux normes exigées?

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: A l'heure actuelle, monsieur, nous faisons les deux. Nous exigeons des normes minimales et nous donnons aussi des cours de rattrapage; mais nous comptons, au fond, sur des normes minimales.

M. CARTER: On entend beaucoup parler d'études de toutes sortes qui se font. Ces études sont-elles exécutées par le seul personnel des Forces, ou s'appuient-elles sur les conseils de spécialistes civils de diverses disciplines?

Le vice-maréchal de l'air SHARP: Elles sont souvent exécutées par le seul personnel des Forces. Nous avons toutefois accès, comme vous le savez, à la documentation du Conseil de recherches pour la défense et d'autres organismes de recherche, comme l'organisation Paru de Toronto, et si nécessaire, nous consultons des organismes civils. Nous avons signalé, je crois, dans un de nos exposés, que nous sentions le besoin de ce genre de consultations pour le cas qui nous occupe.

M. CARTER: A mesure que ce programme se déroulait, il m'est apparu que votre travail constituait un pas important vers l'uniformisation des normes techniques à travers le Canada, chose qui n'existe pas à l'heure actuelle. Il semble s'être fait un progrès dans cette direction. Dans quelle mesure souscrivez-vous à ce point de vue et travaillez-vous de concert avec les autorités civiles provinciales qui établissent les diverses normes?

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Je pense, monsieur, que l'uniformisation de l'instruction et de la formation d'une province à l'autre, par rapport aux autorités fédérales, dépasse un peu la compétence de la direction des cours de formation.

Quoi qu'il en soit, nous avons, de fait, des pourparlers officieux avec les universités, car nous voulons profiter des résultats des travaux de recherche universitaire. Ainsi, j'ai eu des contacts, sur ce plan, avec l'Université du Manitoba, l'Université *Western Ontario* et l'Université McGill. Il s'agit là de pourparlers préliminaires. Si nous devions conclure avec elles une entente officielle, il faudrait obtenir l'autorisation du quartier général des Forces canadiennes.

M. CARTER: J'ai une autre question qui a trait à un sujet différent. Votre programme de formation contient-il une disposition au sujet de la préparation en vue d'une guerre psychologique?

Le vice-maréchal de l'air SHARP: Nous n'en faisons pas une matière séparée et distincte. C'est là, me semble-t-il, un sujet qui se rattache à quelque aspect de nos cours de formation des troupes de combat.

M. CARTER: Vous n'en faites pas un sujet distinct?

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Ce n'est pas un cours séparé ou distinct.

M. CARTER: Il en serait donc de même, également, de la formation idéologique? Vous ne donnez pas de formation professionnelle en vue d'une guerre idéologique.

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Non, monsieur.

M. MACRAE: D'abord, monsieur le président, je tiens à déclarer que nous avons assisté ce matin à un excellent exposé, Il est clair qu'on a consacré beaucoup d'efforts à la réalisation de cette partie de notre programme, et j'en félicite le vice-maréchal de l'air Sharp ainsi que ses officiers.

Je n'ai que deux questions très simples à poser. Vous avez parlé tantôt d'unités locataires installées dans vos bases de formation. Avez-vous des hommes dans d'autres bases?

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Oui, monsieur.

M. MACRAE: Je pensais ici au camp Gagetown—aujourd'hui, le CFB Gagetown. Quelle catégorie d'hommes auriez-vous là, par exemple? Pourriez-vous me le dire de mémoire?

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Nous avons un dépôt du personnel de l'Armée au camp Gagetown.

M. MACRAE: Le dépôt du personnel de l'Armée qui se trouve là relève de vous?

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Oui.

M. MACRAE: Ma deuxième question s'adresse au major Libby, ou à l'un de ceux qui ont mentionné l'étude du programme. Jusqu'où êtes-vous allés jusqu'ici à ce sujet?

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Nous avons poussé assez loin, monsieur, en ce qui concerne un aspect de la question, mais celle-ci comporte, sauf erreur, deux aspects.

D'abord, l'étude du programme n'est efficace que si on possède une description extrêmement précise des exigences d'un emploi, surtout lorsqu'il s'agit des milieux militaires où l'on se prépare à des emplois précis. La plupart des recherches déjà effectuées sur l'étude du programme prennent pour acquis que les exigences mentionnées à l'égard des emplois sont exactes et elles ont appliqué l'étude du programme d'après ces exigences. On a maintenant examiné et mis au point de façon très poussée le deuxième aspect de la question, soit l'application de l'étude du programme selon les exigences données d'un emploi particulier.

Ces programmes, comme vous le savez, n'ont pas tous été couronnés de succès, mais lorsque la recherche effectuée jusqu'ici n'est pas à la hauteur de nos besoins, du point de vue des milieux militaires, c'est, à notre avis, qu'elle n'a pas essayé de trouver le moyen de découvrir une définition précise des exigences des emplois—comment le faire avec précision et de telle sorte que nous puissions incorporer les données dans l'étude du programme. A ma connaissance, ce genre de recherche n'a pas été fait.

Il est facile de comprendre pourquoi cela n'a pas été fait, car la recherche a été effectuée surtout par les universités et les écoles, qui ne préparent pas à des emplois précis. L'université donne une instruction, et il y a une grande différence entre l'instruction et la formation. C'est dans ce dernier domaine que nous avons besoin de beaucoup de recherche. Nous pouvons profiter de la recherche qui a été faite dans l'autre domaine.

M. MACRAE: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je suis sûr de ne pas me tromper en disant que, en tant que comité, nous avons été étonnés par la complexité de vos problèmes et que votre façon énergique de vous y attaquer nous a fort impressionnés.

Je sais que nous comptons avoir l'occasion, plus tard, de visiter votre commandement.

Voilà que le timbre sonne, mais je ne prévois pas de trop nombreuses questions. Peut-être pourrions-nous continuer pendant encore une dizaine de minutes. J'ai sur ma liste les noms de deux personnes qui désirent interroger. Voyons si nous pouvons en finir ce matin.

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Monsieur, nous avons des places réservées à bord d'un appareil d'Air Canada pour cet après-midi, mais nous les ferons annuler, s'il le faut.

Si j'en juge par la façon dont se déroule la réunion, j'ai l'empression que nous aurons terminé d'ici les dix prochaines minutes. Est-on d'accord pour que l'on continue?

D'accord.

M. BREWIN: Monsieur le président, je voudrais m'associer à ceux qui ont fait des éloges au sujet du programme qui nous a été présenté. Je me demandais si nous ne pourrions pas avoir quelque chose de similaire pour les membres du Parlement, de sorte que nous puissions, nous aussi, grâce à un programme DINT, améliorer nos normes de conduite et notre performance.

• (11.00 a.m.)

Mais pour changer de sujet, puisque nous avons beaucoup discuté d'organisation, je me demande si on ne pourrait pas traiter brièvement de ce que j'appellerais les modifications qui ont été apportées aux fonctions traditionnelles des forces armées.

J'ai remarqué dans le passé que nous avions tendance à entraîner les hommes pour une forme de combat qui appartenait à une époque révolue. J'ai moi-même été entraîné pour faire la guerre des Boers. Je me demande si les nouvelles méthodes d'entraînement ont été conçues de façon à tenir suffisamment compte de l'importance grandissante qu'a acquise la mobilité stratégique et tactique—En d'autres termes, je me demande si l'entraînement est encore conçu pour préparer à livrer les grandes batailles d'autrefois—ou si on tient compte de la nécessité d'une grande mobilité et d'un haut degré d'organisation. La tendance générale commune à toutes nos forces armées semble être de vouloir se préparer à livrer un autre genre de combat et je remarque, à la lecture d'un livre anglais, qu'on y affirme que les leçons des récentes années ont été apprises, qu'on en tient compte dans les nouveaux manuels d'instruction et qu'on y a adapté le genre d'instruction.

Je me demande si on pourrait discuter aussi un instant de cet aspect de la question? Après tout, vous pouvez avoir l'organisation la plus formidable du monde, si vous ne formez pas les gens à faire les choses qu'ils sont appelés à faire, cela ne vous sera pas très utile.

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Il y a deux aspects à cette question monsieur. D'abord, le genre d'instruction dont vous parlez—du moins une bonne partie du genre d'instruction dont vous parlez—ne fait pas partie des attributions de la direction de l'instruction. La préparation opérationnelle, les écoles militaires, les collèges militaires, le collège de l'armée canadienne, le collège de la défense nationale—ce genre d'instruction n'est pas du ressort de la direction de l'instruction et il ne m'appartient pas de commenter le genre d'instruction qui s'y donne. Toutefois, il est évident que la performance ultérieure des soldats et aussi des officiers est le reflet de ce qui est enseigné dans ces écoles dont nous n'avons pas la responsabilité; dans la mesure où cette instruction se reflète dans l'accomplissement de leurs fonctions, il nous appartient de nous faire une idée aussi précise que possible du travail que ces gens accomplissent et d'adapter notre instruction en conséquence. Nous n'établissons pas les normes. Cela est fait par les gens qui sont responsables des opérations. Nous adaptons l'instruction à leurs exigences.

J'ai bien peur de ne pas pouvoir vous donner une réponse satisfaisante à la question de savoir si cette instruction satisfait ou non aux exigences que vous avez mentionnées, car ce n'est pas une chose dont j'ai la responsabilité.

M. HELLYER: Je crois que je pourrais ajouter que le genre d'instruction qui est donné dépend en fait du rôle et des tâches qui sont confiés par le gouvernement aux forces armées et qu'il incombe à l'État-major d'exécuter; on décide des besoins en conséquence et on détermine la meilleure façon d'y satisfaire.

Donc, ce n'est pas vraiment à la direction que vous devriez poser cette question.

M. BREWIN: J'aurai peut-être à vous questionner là-dessus.

M. HELLYER: Je suis certain que vous le ferez, monsieur Brewin.

M. LANIEL: Vous avez dit que vous étiez en contact avec les universités.

Vous préoccupez-vous aussi de ce qui se fait dans les collèges militaires? Je sais que cela n'est pas de votre ressort, mais il doit quand même y avoir certaines phases de leur activité qui vous intéressent directement.

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Oui monsieur. Nous nous intéressons beaucoup à ce qui s'y fait dans la mesure où nous utilisons parfois les hommes qui y sont formés et nous devons leur fournir une instruction additionnelle.

Ce que j'ai voulu dire lorsque j'ai dit que cela ne nous concernait pas est que je n'en avais pas la responsabilité. Nous nous intéressons évidemment à ce qui est enseigné dans les collèges militaires canadiens et je crois que nous nous tenons très au courant de leur activité.

M. LANIEL: Vous dites que les normes vous sont fournies par les forces armées canadiennes pour les différents genres d'instruction que vous donnez. Ce qui m'inquiète, c'est le fait que lorsqu'un jeune homme entre dans l'armée, il choisit un métier et, de l'avis des forces armées canadiennes, pour faire ce métier, il doit apprendre telle ou telle chose et devenir spécialiste dans un domaine ou l'autre.

Cependant, en plus de cela, je crois, et ceci est très important, qu'il ne faudrait pas négliger la possibilité de mettre dans l'esprit du jeune homme que vous instruisez qu'il peut viser à atteindre quelque chose de plus important. En fait, si vous préparez quelqu'un pour un emploi déterminé, cela n'ouvrira pas son esprit à la possibilité de se faire une carrière dans l'armée. Est-ce que vous préparez un homme pour un travail déterminé? S'il veut acquérir d'autres connaissances, est-ce que cela lui est possible? Je pense à ceux qui ont abandonné l'école.

Lorsqu'un garçon s'est engagé comme technicien et que vous en avez fait un expert, il en a pour cinq ans. Il peut vous rembourser au moyen des services qu'il fournit aux forces armées, mais après ses cinq années, a-t-il d'autres occasions d'augmenter ses connaissances générales et de se spécialiser? Tient-on compte de cela dans tous vos programmes?

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Oui monsieur; dans le cas de chacun des métiers, il y a différents groupes. Vous pouvez passer de l'un à l'autre qui demande plus de compétence. Dans certains cas, tout soldat peut passer du groupe 1 au groupe 2 après avoir subi un cours donné et dans d'autres cas, par suite de l'instruction qu'il acquiert en faisant son travail; mais les hommes ont l'occasion de faire ce genre de progrès.

Cependant, il y a deux façons fondamentalement différentes d'instruire un homme pour qu'il atteigne le plus haut grade. Vous pouvez supposer, lorsqu'un contingent arrive, que tous vont rester cinq ou dix ans; en se fondant sur cette supposition, vous pouvez leur donner une instruction intensive et leur permettre ainsi d'atteindre même le niveau du groupe 3 lors de leur première période d'instruction. Cela nous donnerait plus de flexibilité. D'autre part, si un homme ne peut pas du tout faire de progrès ou s'il n'a pas l'intention de rester avec nous, cela signifierait que nous aurions donné de l'instruction inutilement.

Nous préférerions former un homme de façon que lorsqu'il est affecté à son unité, il soit un membre utile de cette unité; s'il désire avancer dans son métier et fait preuve de facilité, alors nous lui fournirons l'instruction additionnelle.

M. LANIEL: Oui; mais vous m'effrayez lorsque vous parlez de pas assez d'instruction et de trop d'instruction.

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Je m'effraie moi-même lorsque j'en parle. Il est difficile d'en décider. Je crois que je comprends où vous voulez en venir. Vous craignez que nous rendions un homme trop spécialisé et que nous perdions alors toute flexibilité, tant à notre point de vue qu'à celui de l'homme en question; il se trouvera dans la situation d'être trop spécialisé dans un domaine précis et ne pourra pas avancer.

Je crois pouvoir vous assurer que cela ne se produira pas. Nous mettrons à sa disposition les cours nécessaires pour lui permettre de progresser. Telle est notre intention et je ne vois aucune raison au monde pour que nous ne réussissions pas.

M. LAMBERT: Ma question fait suite à ce que disait M. Carter. Un des attraits de la carrière militaire pour un jeune homme est qu'elle lui permet d'apprendre un métier. Dans la plupart des cas, vous ne songez pas à leur offrir une carrière permanente; c'est donc un attrait qui est offert à un jeune homme qui quitte l'école, c'est-à-dire qu'il vous consacrera cinq ou dix ans de sa vie et qu'en échange il sortira de l'armée avec la compétence nécessaire pour occuper un emploi dans la vie civile et lui permettre d'y faire ses preuves en toute confiance. Cela peut s'avérer très difficile. Dans quelle mesure consultez-vous, mettons, les ministères du Travail ou de l'Industrie dans les provinces pour en arriver à une certaine uniformité dans les normes de compétence?

Prenons l'exemple d'un homme que vous formez à devenir un électricien ou un mécanicien. Si, au bout de cinq ou dix ans, il laisse l'armée et s'aperçoit que le certificat et les connaissances que vous lui avez donnés ne sont pas à la hauteur de ces normes ou qu'il existe une différence entre vos normes et celles des provinces, alors il ne peut pas aller loin.

J'admets que le but de l'armée n'est pas de former des hommes pour la vie civile, mais je crois que si vous voulez attirer les jeunes gens à entrer dans l'armée, ils doivent pouvoir aspirer à quelque chose pour l'avenir, de façon qu'une recrue puisse dire «Oui, je vais acquérir mon instruction et après je pourrai entreprendre une carrière d'électricien, de mécanicien ou d'opérateur d'engins lourds». Où en êtes-vous à cet égard? Vous avez mentionné que vous aviez parlé à certaines autorités provinciales.

Le vice maréchal de l'Air SHARP: J'ai dit que j'avais parlé à certaines universités.

M. LAMBERT: Envisage-t-on de discuter avec les autorités provinciales des normes de compétence?

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Nous ne l'avons pas encore fait au niveau de la direction. On l'a peut-être fait au niveau de l'état-major des forces canadiennes.

Toutefois, l'hypothèse sur laquelle se fonde la première partie de votre question est que nous n'espérons pas nécessairement garder les gens dans l'armée plus de cinq ou dix ans. Je ne suis pas tout à fait certain que cette hypothèse soit fondée; mon opinion personnelle est que nous voulons garder ces hommes pour qu'ils fassent une carrière dans l'armée. Nous en avons besoin.

Pour répondre au second aspect de votre question, je crois que si vous y regardez de plus près, particulièrement dans le domaine de l'étude de l'électronique auquel vous avez fait allusion, vous vous rendrez compte qu'un diplômé d'une école de l'armée canadienne qui enseigne l'électronique est certainement plus compétent qu'un spécialiste civil, à cause du matériel extrêmement compliqué avec lequel il lui a été donné de travailler.

M. LAMBERT: Je crois qu'il ne serait pas réaliste de tenir pour certain que vous garderez tous les hommes que vous engagerez au niveau de soldat ou d'aviateur. Tout d'abord, parce qu'ils n'auront pas tous la capacité physique pour accomplir certains genres de métiers ou pour satisfaire à certaines exigences de l'armée.

J'admets que le problème est compliqué, mais, à mon avis, il devrait y avoir une certaine rationalisation ou une certaine conformité avec les normes déjà établies, comme par exemple dans les instituts de technologie de l'Alberta pour que les certificats que vous donnez soient acceptés. Je ne veux pas du tout dire que votre entraînement est inférieur, mais est-il reconnu et équivaut-il à celui donné par l'institut de technologie qui est nécessaire pour qu'un ministère provincial du Travail accorde à un homme son certificat de compétence? Sil n'a pas ce certificat de compétence, il n'est pas accepté par les syndicats d'ouvriers dans certains cas.

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Je dirais, monsieur, que ce serait une chose très utile si nous pouvions en arriver à un tel arrangement, mais nous devrions le faire avec chaque province.

M. LAMBERT: C'est là que cela devient compliqué.

La deuxième partie de ma question est la suivante: Quelle est la situation actuelle ou quelle est la situation qui est prévue à l'égard des dépôts permanents dans le cas, en particulier, de certaines unités de l'armée? Je songe par exemple à celui du régiment Princess Pat à Edmonton où vous avez une unité au dépôt qui fait partie de la direction de l'instruction et il y a aussi le bataillon qui fait partie de la direction de la préparation opérationnelle. Envisage-t-on de maintenir ces dépôts ou veut-on les amalgamer pour en faire des dépôts de personnel militaire? Par exemple, un homme partirait directement d'un dépôt de personnel militaire, qui serait le point de réserve pour les bataillons de la direction de la préparation opérationnelle.

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: L'accord entre nous et la direction de la préparation opérationnelle à ce sujet n'est pas définitif. Toutefois, si on veut bien me le permettre, j'aimerais vous dire ce que nous envisageons. J'espère que le général Allard sera d'accord—en fait, je suis certain qu'il le sera.

Je crois qu'il est juste de dire que nous voulons nous assurer, plus que dans le passé, que lorsqu'un homme sera affecté à la direction de la préparation opérationnelle du général Allard, il soit un homme plus complètement formé que ce n'était le cas auparavant. Par exemple, jusqu'à maintenant, un fantassin, lorsqu'il était affecté à la direction de la préparation opérationnelle, n'avait pas les qualifications du groupe de métiers no. 1. Nous espérons faire en sorte que lors de son affectation, il possède les qualifications du groupe de métiers n° 1 pour que le général Allard puisse consacrer presque toute son énergie à la préparation opérationnelle et soit prêt à envoyer des troupes, si nécessaire, à court délai. Nous allons devoir nous arranger pour donner ce genre d'instruction. Il en résultera évidemment une réorganisation des dépôts de personnel ou tout au moins, il nous faudra en redéfinir l'usage. Les détails n'en ont pas encore été arrêtés, bien que je croie . . .

M. LAMBERT: Ceci nous amène à un autre problème relatif aux métiers, ou, devrais-je dire, relatif aux différences entre les unités de la direction de la préparation opérationnelle. Il existe quelque chose d'indéfinissable dont on n'a pas parlé ce matin qui est appelé esprit de corps et qui est très important comme vous le savez. Au nombre des unités de l'armée, vous avez par exemple les régiments écossais qui ont leur propre façon de marcher, leurs propres traditions et vous avez les régiments d'infanterie légère. Ces choses font toutes partie de l'ensemble et je ne crois pas que vous puissiez les évaluer sur papier; mais lorsqu'il s'agit de déterminer les qualités d'un combattant, elles sont très importantes.

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Nous nous en rendons compte, monsieur.

M. LAMBERT: Dans l'aviation, cela résulte du seul fait d'être aviateur. Dans la marine, il peut s'agir d'un bateau ou d'un service donné. Ce sont là des choses indéfinissables et parfois, je le crains, ce sont là des choses dont on a tendance à ne pas tenir compte.

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Je ne suis pas d'accord avec vous là-dessus monsieur.

M. LAMBERT: C'est la crainte qui a été exprimée par plusieurs de vos collègues des forces armées. Comment croyez-vous qu'il vous sera possible d'inculquer ce genre d'esprit de corps à une unité sous le nouveau système?

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Si je puis vous donner mon opinion personnelle là-dessus, l'esprit de corps—ce genre de chose—n'est pas une chose qu'on inculque, mais c'est un phénomène qui se situe à quatre ou cinq niveaux différents. D'abord on doit être fier d'appartenir aux forces armées. Ce sentiment de fierté doit être inculqué. Et puis au niveau de la direction—nous parlons de la direction de la préparation opérationnelle—les hommes qui font partie de la direction de la préparation opérationnelle doivent être fiers d'y appartenir. Ils doivent penser que c'est la meilleure direction de toutes. Ce sentiment doit être inculqué au sein de la direction. Puis on arrive aux niveaux inférieurs, le régiment. Indépendamment du régiment auquel ils appartiennent, ce doit être le meilleur régiment et les meilleurs hommes.

Il s'agit là d'un processus continuel et il incombe aux chefs à tous les niveaux de développer ce sentiment. Je ne dis pas que nous ne devrions pas essayer de le faire à la direction de l'instruction. Il est évident que nous le devons et nous avons beaucoup songé à la meilleure façon de le faire, à la façon de stimuler et d'encourager ce genre de phénomène.

Toutefois, l'esprit de corps et les choses qui s'y rattachent au niveau d'une unité donnée ne devrait pas, à mon avis, l'emporter sur l'esprit de corps qui devrait être inculqué à l'égard de l'ensemble de toutes les forces armées ou de la direction dont ils font partie. Ils font tous partie d'un seul tout. Ce n'est pas une question d'alternatives. Êtes-vous d'accord avec moi là-dessus, monsieur? Ou ai-je tort?

M. LAMBERT: Je me le demande en fait. Je crois que ceux qui ont été dans l'armée mettent un peu plus l'accent sur ce genre de choses. C'est en tout cas mon expérience. Je me trompe peut-être.

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Bien sûr; car dans une armée, il est extrêmement important qu'il y ait esprit de corps au niveau de l'unité, particulièrement durant un combat.

M. LAMBERT: C'est un phénomène traditionnel qu'on inculque à la recrue, puis au soldat, et à mesure qu'il avance dans cette unité particulière, il fait de plus en plus corps avec elle.

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Nous avons l'intention, au cours de la période de formation que nous donnons à ces hommes, en plus de leur enseigner leur métier et de leur donner une formation technique, de les encourager à développer un esprit de corps vis-à-vis, si vous voulez, d'abord le milieu qui les attend et ensuite l'occupation qu'ils auront au sein de ce milieu. Nous allons essayer d'y arriver. Nous sommes conscients du fait qu'il s'agit là d'une de nos responsabilités. Nous ne pouvons pas affecter auprès du général Allard un homme pour qui la direction de la préparation opérationnelle n'a pas d'attrait. D'ailleurs ses services sont plus importants que les miens!

M. LAMBERT: Ma dernière question est la suivante: Quelle importance accorde-t-on aux préférences individuelles pour tel ou tel service lors des affectations? Un homme se présente à vous à un centre de recrutement et dit: «Je veux être aviateur». Quelqu'un le regarde et dit: «Non, vous irez dans

l'armée ou dans la marine». Quelle importance accordez-vous à la préférence de l'individu?

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Je n'aime pas esquiver la question, mais le recrutement n'est pas une de mes attributions. Je dirais cependant qu'en général, on y accorde beaucoup d'importance, mais évidemment, si on a besoin de quelqu'un dans un endroit ou pour un métier et que la personne a nettement les aptitudes pour ce travail, et si lui préfère un autre métier ou milieu où on n'a pas besoin de lui et pour lequel il est moins doué, alors il est raisonnable d'essayer de le guider dans la bonne voie.

M. LAMBERT: Oui, j'accepte qu'on puisse le guider, mais il ne s'agit pas seulement de dire: «C'est l'armée qu'il vous faut» ou bien «C'est l'aviation qu'il vous faut».

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Je crois que de forcer les gens au point où vous le suggérez serait une folie de notre part, car du fait de placer un homme dans un milieu ou à un métier où il ne serait pas heureux, il en résulterait une situation qui serait malencontreuse pour lui et non satisfaisante pour nous, car il ne serait pas alors efficace. Donc, forcer les gens dans de telles circonstances ne serait pas une bonne chose. Je suis personnellement contre. De toutes façons le recrutement n'est pas une de mes attributions.

M. MACLEAN (*Queens*): J'ai une brève question supplémentaire à poser. A-t-on fait une analyse des divers métiers dans l'armée dans le but de déterminer quelle opportunité chacun offre d'une carrière permanente dans l'armée par rapport aux autres? Il me semble qu'à tort ou à raison, dans certains métiers les chances d'avancement sont presque nulles. Vous pouvez y devenir caporal, mais il y a peu d'espoir d'aller plus loin. D'une façon générale, je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'officiers supérieurs qui aient commencé comme cuisiniers par exemple. Est-ce...

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Nous sommes tous de bons cuisiniers.

M. MACLEAN (*Queens*): C'est possible, mais vous n'avez pas commencé dans ce métier. Est-ce là un problème et que fait-on pour le résoudre?

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Encore une fois, je ne cherche pas à esquiver la question, mais ce n'est pas une de mes attributions. Oui, c'est un problème et vous savez comment nous avons essayé de le résoudre dans le passé. Nous avons essayé d'associer des métiers et des groupes de métiers de façon que lorsqu'un homme ne pouvait plus avancer, il n'était pas trop difficile de le transférer à un métier relativement semblable où il pourrait aller plus loin. Il est évident que l'État-major des forces canadiennes, en établissant ses nouvelles structures de métiers, essaie de faire la même chose et de résoudre le problème auquel vous avez fait allusion. Je ne sais cependant pas dans quelle mesure on y arrivera.

M. ROCK: Au sujet de l'intégration des systèmes de communication des trois services de l'armée, formez-vous tous les techniciens de la même façon maintenant?

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Pas encore.

M. ROCK: Est-ce votre intention? Je pense au déchiffrage et au chiffrage et ainsi de suite. Y aura-t-il intégration de façon à n'avoir qu'une seule clé du chiffre pour les trois services, une méthode uniforme de déchiffrage et de communication secrète?

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Je ne sais pas, monsieur, si nous aurons éventuellement une seule clé du chiffre ou non, mais en formant des techniciens dans le domaine des communications, nous nous arrangerons pour leur donner la même formation dans la mesure où les exigences des différentes phases des communications ou des différents milieux sont les mêmes. Mais nous n'obligerons pas tout le monde à obtenir la même formation simplement pour en arriver à l'intégration. Cela n'a aucun sens et on n'a pas l'intention de le faire.

M. CARTER: Maintenant que vous mettez en œuvre tout ce nouveau programme et que vos études sur le sujet progressent, dans quelle mesure tenez-vous compte de la possibilité que certains métiers sont appelés à disparaître d'ici cinq ou dix ans?

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Il en est question sur notre tableau.

M. CARTER: Oui, j'ai vu cela.

M. LANIEL: Si je comprends bien, dans votre programme DINT, les normes de chaque métier vous sont données par, ou par son entremise, l'état-major des forces canadiennes. Avez-vous une responsabilité quelconque dans l'établissement de ces normes du fait que vous serez ceux à qui il incombera plus ou moins de mettre en œuvre le programme requis et de transmettre les connaissances aux autres.

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Oui monsieur; il nous sera possible d'influer sur ces normes grâce à notre programme de validation.

Nous allons vérifier sur place si nos diplômés accomplissent le travail qu'ils sont censés faire et si nous constatons qu'ils ne le font pas, la première chose que nous allons faire sera de déterminer si quelque chose a fait défaut dans nos méthodes d'enseignement. Une autre chose qu'il faudrait aussi vérifier à ce moment-là serait de voir aux normes elles-mêmes pour déterminer si elles sont correctes ou non.

Nous communiquerons les renseignements à l'organisme intéressé de l'état-major des forces canadiennes pour que les mesures appropriées soient prises. Nous aurons de la sorte une certaine influence sur ces normes.

M. LANIEL: Et qu'arrivera-t-il si en pratique l'officier à la tête de la direction de la préparation opérationnelle n'est pas d'accord avec vos conclusions?

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: C'est là que l'officier à la tête de la direction de la préparation opérationnelle et moi-même devrons nous mettre d'accord, car sinon, je crois que l'un de nous sera limogé.

M. LANIEL: Lorsque vous avez parlé d'un programme de planification d'une durée de dix ans, vouliez-vous dire qu'il s'agissait d'un programme déterminé tenant compte de l'évolution des connaissances ou de la technologie ou s'agit-il d'un programme pour l'avenir ayant pour but de préparer des instructeurs et ainsi de suite?

Le vice-maréchal de l'Air SHARP: Non. Nous voulons être en mesure de prévoir aussi loin que possible pour l'avenir quelle sera la nature des tâches que nous aurons à accomplir ou du rôle que l'armée aura, je suppose, à jouer et du matériel qui lui sera nécessaire. Un programme de dix ans, je ne sais pas si c'est faisable, mais c'est ce que nous cherchons a accomplir. Un programme de cinq ans est certainement possible, car il faut compter un certain temps pour acheter, inventer et mettre en usage du matériel nouveau. En vertu du mode actuel, on nous tient au courant dès les premiers stades de la planification de sorte que nous sommes prévenus de ce qui s'en vient et cela fonctionne très bien.

Le PRÉSIDENT: Si c'est là la dernière question, je sais, vice-maréchal de l'Air Sharp, que tous les membres du Comité aimeraient vous remercier ainsi que

ceux qui vous accompagnent pour les exposés très instructifs que nous avons entendus ce matin. Je sais aussi que nous vous souhaitons tout le succès dans votre tâche monumentale. J'espère que nous pourrons aller vous voir à Winnipeg plus tard cette année pour nous rendre compte de près de ce qui s'y fait.

Voilà qui met fin à notre réunion pour ce matin. Notre prochaine réunion est fixée à 8 heures et demie, à la porte principale, édifice du centre, mardi matin, pour une visite à la direction du Commandement mobile. Merci beaucoup.

Le Comité s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

Président: M. DAVID W. GROOS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 11

SÉANCE DU MARDI 21 JUIN 1966

Concernant le

Budget principal des dépenses du ministère de la Défense nationale

pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

Le lieutenant-général J.-V. Allard, commandant, Commandement mobile; le major-général R. Rowley, commandant adjoint des opérations; le commodore de l'air W. Carr et le brigadier M. Dare.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

24673—1

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

Président: M. David W. Groos

Vice-président: L'honorable Marcel Lambert

MM.

Brewin	Harkness	MacLean (*Queens*)
Carter	Hopkins	MacRae
Deachman	Langlois (*Chicoutimi*)	Matheson
Dubé	Langlois (*Mégantic*)	McNulty
Éthier	Laniel	Rock
Fane	Lessard	Smith
Foy		Stefanson
Grills		Winch—(24).

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 21 juin 1966
(14)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit aujourd'hui devant les édifices du Parlement, à Ottawa, à huit heures et demie du matin, sous la présidence de M. David W. Groos.

Présents: MM. Brewin, Carter, Foy, Grills, Groos, Hopkins, Lambert, Langlois (*Chicoutimi*), MacLean (*Queens*), Matheson et Rock (11).

Aussi présent: L'honorable Léo Cadieux, ministre associé de la Défense nationale.

Le Comité se rend par autobus militaire à l'aéroport d'Uplands et monte sur un avion Cosmopolitan pour se rendre au quartier général du Commandement mobile, à Longueuil (Québec).

A leur arrivée vers 10 heures et demie du matin, les membres sont accueillis par le lieutenant-général J.-V. Allard, commandant, Commandement mobile; le major-général R. Rowley, commandant adjoint des opérations, et le vice-maréchal de l'air F. S. Carpenter, commandant adjoint de l'administration. Le lieutenant-général Allard fait un exposé pour les membres du Comité, leur décrivant les devoirs du commandant et l'organisation du quartier général; la filière de commandement et le soutien logistique; les fonctions des bases; la conception des opérations d'outre-mer; l'échelle de conflit et de la force utilisée; et finalement le spectre de l'utilisation des forces en ce qui a trait plus particulièrement aux éléments du Commandement mobile.

L'exposé prend fin vers 11 heures et 20 minutes du matin. Après une courte pause, le lieutenant-général Allard répond aux questions, assisté du major-général Rowley, du commodore de l'air Carr et du brigadier Dare. Après la période des questions, on fait faire aux membres du Comité une brève visite des installations du quartier général.

Le Comité regagne les édifices du Parlement par les mêmes avions et autobus militaire, arrivant vers 2 heures et demie de l'après-midi, après avoir déjeuné en cours de route. Le Comité s'ajourne au jeudi 23 juin 1966, à 9 heures et demie du matin, alors qu'il entendra un exposé du personnel du Commandement maritime.

Le secrétaire du Comité,
Hugh H. Stewart.

PROCÈS-VERBAUX

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrés par appareil électronique*)

Le MARDI 21 juin 1966

(*Traduction*)

Le lieutenant-général J.-V. ALLARD (*commandant, Commandement mobile*): Je désire tout d'abord vous souhaiter la bienvenue au commandement le plus nouveau des Forces armées canadiennes. Votre visite nous fait grand plaisir et je puis vous assurer que tout le personnel du Commandement mobile est heureux de l'occasion qui lui est offerte de montrer à ce groupe distingué de parlementaires où se trouve le Commandement mobile, en quoi consiste sa mission, comment son quartier général est organisé et comment nous nous préparons aux nouvelles formes de guerre et aux tâches que le gouvernement peut nous assigner. Au cours de l'heure qui va suivre, je devrai m'en tenir aux grandes lignes, mais je vous parlerai du rôle du Commandement mobile, de l'organisation de son quartier général, du déploiement actuel des unités; dans une brève dissertation, nous analyserons le genre de conflit auquel nous devons être prêts à participer. J'espère ainsi vous expliquer les raisons des changements dans la structure fondamentale de nos forces armées et de nos besoins d'équipement nouveau.

Depuis la première explosion d'un engin atomique, et surtout depuis que les Soviets ont rejoint le monde libre dans le domaine des armements nucléaires, les forces armées de tous les pays du monde ont subi toute une série de transformations. Durant cette période, il est devenu de plus en plus évident que l'humanité ne pouvait pas risquer la destruction complète par l'application de la force infinie. Nous avons cru pendant quelques années que l'équilibre de la peur était le moyen par excellence et le meilleur marché de sauvegarder la paix. Le Canada a contribué sensiblement à cet équilibre, mais l'expérience a tôt fait de montrer que des conflits armés continuaient à se produire sous une forme qui restait en deçà des échanges nucléaires. Le Canada, à titre de puissance intermédiaire, devait participer à nouveau au maintien de la paix en envoyant des troupes bien formées et d'habiles officiers aux diverses régions troublées du globe. Le Livre blanc de 1964 sur la défense reconnaissait le problème que causait le nouveau rôle tacitement accepté par le Canada. Durant l'été de la même année, les forces canadiennes inauguraient une importante réorganisation comportant de meilleures méthodes d'administration, des budgets mieux coordonnés, une réduction essentielle des frais généraux ainsi qu'une plus grande souplesse à l'appui de notre politique extérieure. Cette étude, cependant, n'avait aucunement pour objet de réduire l'efficacité opérationnelle de nos forces armées, bien au contraire. Étant donné que la majeure partie de nos forces était orientée vers la prévention de la guerre par la menace atomique et se trouvait engagée dans des genres d'activité variés, la coordination était difficile et l'intégration devenait une nécessité pour les effectifs militaires relativement modestes du Canada, lourdement grevés d'engagements et manquant de souplesse. Il fallait donc améliorer l'équilibre entre le coût général d'entretien de nos effectifs et l'acquisition de nouvel équipement, tout en augmentant la souplesse et la maniabilité de nos forces armées sous le titre des plans et de l'administration. La première phase de l'intégration commença en août 1964 et, à l'été 1965, j'ai été chargé de mettre sur pied le Commandement mobile dans le cadre de la nouvelle structure de commandement.

Cette structure consiste en six commandements fonctionnels et quelques organismes de soutien, chacun d'eux mettant sous les ordres d'un seul commandant toutes les ressources militaires destinées à une fonction donnée. Mes propres responsabilités comme chef du Commandement mobile sont énoncées dans le Livre blanc, qui indiquait que le Canada contribuerait le plus efficacement au maintien de la paix mondiale en ayant des forces mobiles qui pourraient être envoyées rapidement aux endroits troublés.

En conséquence, la création du Commandement mobile a été et reste toujours à la base de la politique de défense du Canada. Étant le plus considérable des nouveaux commandements fonctionnels, son rôle consiste à former, à exercer et à maintenir les éléments terrestres des forces canadiennes et ses forces tactiques en état de préparation au combat, leur permettant de se déployer en unités de grandeurs suffisantes pour répondre aux engagements et entreprises du Canada dans n'importe quelle partie du monde. Ces engagements s'échelonnent depuis l'aide apportée à l'autorité civile et les opérations policières jusqu'à la tâche de renforcer le secteur européen en vue de décourager ceux qui pourraient songer à déclencher une guerre générale.

En formulant l'idée d'un commandement mobile, nous sommes partis du principe fondamental que les forces existantes constituaient la seule contribution valable que nous pouvions faire et que, pour demeurer constamment prêts à combattre, les unités devaient être libérées de problèmes d'administration et de comptabilité du temps de paix. Comme je vais l'indiquer, c'était là l'un des principaux objectifs dans l'organisation de tous les éléments du Commandement mobile. Pour accomplir sa tâche, le commandement est établi de façon à permettre aux unités de demeurer constamment en état de préparation et de maintenir un haut degré d'efficacité. Le commandement et les méthodes de contrôle ont donc été modernisés. On a adopté les procédés et techniques d'administration les plus récentes ou on étudie leur adoption, en visant toujours à réduire au minimum la somme d'administration dont doivent s'acquitter les unités combattantes. Nos études ont révélé qu'il importait souverainement d'éliminer la routine administrative en fournissant des lignes de communication directe avec tous les éléments et de décentraliser le plus possible dans les limites de la procédure approuvée.

Le quartier général et la structure de notre commandement mettent ces principes en œuvre, se composant de quatre éléments: le groupe de commandement; le personnel de coordination; le personnel d'exécution et la partie détachable du personnel du quartier général.

Le groupe de commandement et de contrôle comprend le commandant (moi-même), les deux commandants adjoints, leur personnel particulier, le contrôleur et le secrétaire du commandement. L'un des adjoints, le major-général Rowley, s'occupe en particulier de la préparation opérationnelle et les commandants de brigades relèvent de lui. L'autre adjoint, le vice-admiral de l'air Carpenter, s'occupe de la préparation administrative et les commandants de bases relèvent de lui. Je reviendrai tout à l'heure à ces deux éléments.

Le quartier-général du Commandement mobile comprend un groupe coordonnateur composé d'un personnel d'opérations et d'un personnel administratif. Le personnel d'opérations relève du commandant adjoint des opérations et est divisé en deux éléments: l'un dirigé par un chef d'état-major des opérations et de l'entraînement, le brigadier Dare, et l'autre dirigé par un chef d'état-major des besoins et du développement d'effectifs, le commodore de l'air Carr. Le personnel administratif relève de l'adjoint de l'administration et il est dirigé par un chef d'état-major de l'administration, le brigadier Lye.

Le quartier-général comprend aussi un personnel d'exécution réparti entre les groupes suivants: blindés; infanterie; ingénieurs; communications de cam-

pagne et aviation tactique. En plus de ceux-ci, il y a le personnel d'exécution qui a ses contreparties dans le quartier général des Forces canadiennes, notamment: services médicaux, transports, approvisionnements, entretien et police militaire. Ce personnel de soutien opérationnel est intégré, pour des raisons d'économie, à l'élément administratif du personnel coordonnateur. En raison de la nature spécialisée de ses fonctions, ce personnel d'exécution est orienté dans une large mesure vers les services de corps d'armée mais, quand c'est possible, on y inclut des officiers formés pour les services de terre et de l'air. Les chefs d'armements compris dans le personnel d'exécution sont des experts qui sont requis pour se tenir au courant des nouvelles armes et du nouvel équipement et pour déterminer les meilleurs moyens dont leur arme particulière peut remplir efficacement ses fonctions. Ils doivent mettre à l'assai et évaluer les normes des spécialités dans les domaines de leur juridiction. Ils ont effectivement la responsabilité de donner des avis d'experts dans les domaines suivants: entraînement, organisation, besoins d'équipement, principes de développement du personnel et des méthodes de combat.

Le quatrième élément de mon quartier général est constitué par la partie détachable. Nous devons être en mesure de mettre sur pied rapidement un quartier général capable de commander un détachement d'armée de l'importance d'une division et nous avons créé un système de double spécialisation. En plus de leurs tâches normales au quartier-général du Commandement mobile, plusieurs membres du personnel doivent aussi prêter leurs services à des quartiers généraux secondaires pour les opérations ou l'entraînement sur le terrain. Ce système de double spécialisation est évidemment économique parce qu'il élimine la nécessité de maintenir un quartier général en état de préparation mais qui serait improductif pendant une bonne partie de l'année. En plus du commandant et des officiers d'état-major requis pour former des quartiers généraux de détachements d'armée d'importances diverses, le régiment de communication est destiné à fournir les cadres et le personnel administratif de ces quartiers généraux. Cette méthode a été mise à l'essai par le quartier général de ma division, de l'Armée britannique en Allemagne, et elle s'est avérée plus efficace et plus économique.

A l'heure actuelle, l'effectif prévu de mon quartier général est de 450 officiers et non gradés. Bien qu'il soit difficile de calculer le nombre exact du personnel qui s'acquittait des tâches de mon quartier général avant l'intégration, l'une de nos études indique que le quartier général du Commandement mobile, avec un effectif de moins de 500 officiers et non gradés, remplace environ 1,500 personnes. Mon quartier général est maintenant entièrement intégré et la proportion du personnel de terre au regard du personnel de l'air est déterminé par l'habileté individuelle et la qualité des sujets plutôt que par la couleur de l'uniforme. Bien que plusieurs postes doivent être occupés par des experts de diverses disciplines, un bon nombre d'entre eux peuvent être remplis tout aussi bien par des membres de n'importe quelle arme. Les civils composent 2 p. 100 seulement du personnel et il y a une bonne raison pour cela. Comme je l'ai dit, la majeure partie du personnel de ce quartier général doit être prêt à partir en campagne rapidement comme partie d'une force expéditionnaire, et nous devons aussi fournir des officiers et soldats comme troupes de relève en Europe et au Moyen Orient. Nous ne pouvons dépendre d'un personnel qui ne peut être déménagé à court délai. La majorité de nos officiers et soldats, y compris le personnel des bureaux, doit être constituée de militaires, peu importe l'arme dont ils proviennent.

Les forces opérationnelles. Comme je l'ai dit plus tôt, mon personnel opérationnel s'occupe directement des forces opérationnelles. Celles-ci sont indiquées en rouge sur l'écran, et elles sont déployées d'un bout à l'autre du Canada et outre-mer. Au Canada, elles sont cantonnées sur cinq bases du Commandement mobile qui sont indiquées en vert sur l'écran: Calgary, Peta-

wawa, Valcartier, Gagetown et Rivers (Manitoba). Certaines unités sont présentement situées sur des bases administrées par d'autres commandements qui doivent maintenir le même état de préparation administrative que le nôtre. Elles sont commandées par leurs quartiers généraux de brigade respectifs et l'élément de l'ARC relève du commandant de la base du Commandement mobile à Rivers (Manitoba). Ces forces sont présentement destinées à de multiples rôles et je décrirai tout à l'heure la modification qui est à l'étude en vue de les adapter au vaste spectre de conflits pour lesquels nous devons être préparés.

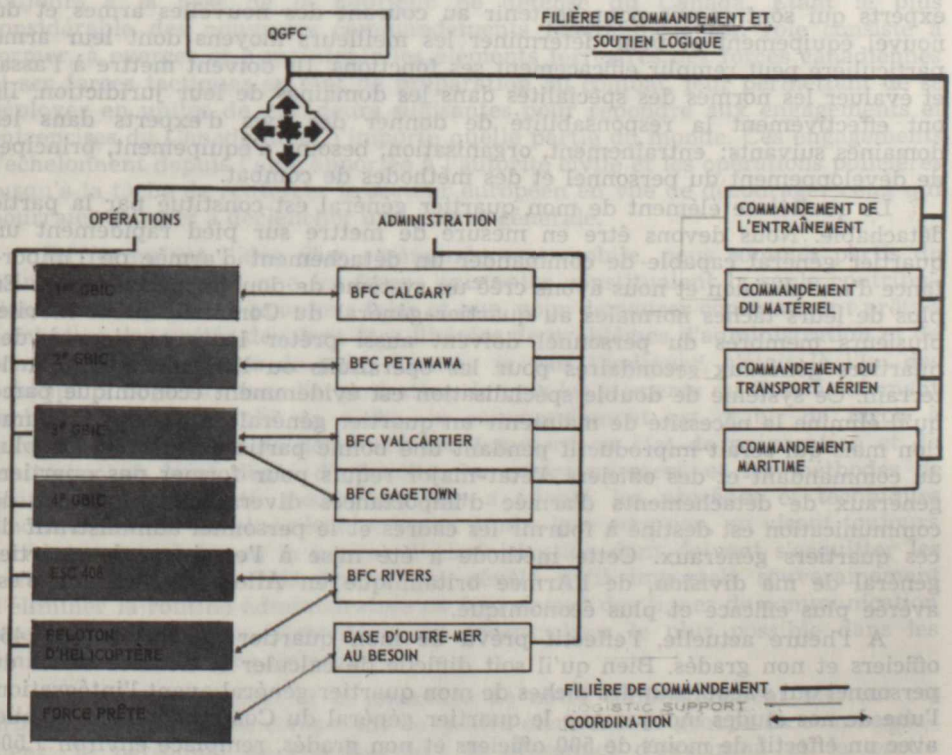

L'élément administratif. Comme le montre l'écran, le personnel administratif s'occupe directement des bases statiques et l'adjoint de l'administration est responsable de l'état de préparation administrative de toutes les troupes de campagne. J'ai mentionné tout à l'heure que nous jugeons essentiel de libérer les unités de combat du fardeau de l'administration et de la comptabilité en temps de paix. En conséquence, nous centralisons les fonctions administratives de temps de paix sur la base et tous les services essentiels de soutien relèveront d'une autorité unique désignée sous le mon de commandant de base. Cet officier aura l'entière responsabilité de fournir ou de prévoir du soutien au-delà de celui de «première ligne». Le quartier général du Commandement mobile établira les limites permissives et, à l'intérieur de ces limites, le commandant de base a l'autorité d'exercer ses fonctions directement avec les organismes extérieurs qui fournissent le soutien logistique Les unités cantonnées sur une base n'ont aucune responsabilité pour le commandement ni le fonctionnement de la base et elles n'ont aucun rapport direct avec le QGFC ou d'autres organismes extérieurs. La base a l'entière responsabilité de leur soutien administratif et logistique.

Nous groupons les fonctions d'une base en trois catégories principales. Tout d'abord, celles qui ont trait aux services du personnel et de l'administration telles que: le ravitaillement, le logement, la solde, les services médicaux, dentaires, la comptabilité publique et non publique, etc. En second lieu, l'obtention et l'entretien de soutien opérationnel et (ou) de moyens d'entraînement comme les champs de tir, les aides de vol et d'atterrissage et les pistes d'envol. Troisièmement, le soutien logistique dépend de la nature des unités assignées à la base. En général, il comprend le matériel et l'entretien du matériel, la construction mineure, l'entretien des bâtiments, le transport motorisé, les communications fixes, les logements familiaux et, dans certains cas, l'entretien de seconde ligne.

Le déploiement d'outre-mer. Voilà ce qui en est pour le Commandement mobile et les unités stationnées au Canada. Mais que dire des forces stationnées outre-mer? Je dois souligner tout d'abord la différence entre les deux éléments principaux de commandement: le contrôle opérationnel et le contrôle administratif. Pour exercer ce contrôle administratif, notre regroupement comportera une base mobile pouvant être déployée avec nos troupes à l'extérieur du pays. Le gouvernement canadien n'a jamais accepté de mettre les forces canadiennes sous le contrôle administratif absolu d'organismes étrangers ou internationaux, même lorsque l'organisme étranger ou international était commandée par un Canadien. Nous avons donc supposé que les autorités canadiennes continueraient à exercer le contrôle administratif des troupes canadiennes situées en dehors du pays, alors que le contrôle opérationnel sera probablement délégué, comme il l'a toujours été, à un quartier général international. C'est mon quartier général qui exercera le contrôle des forces du Commandement mobile outre-mer.

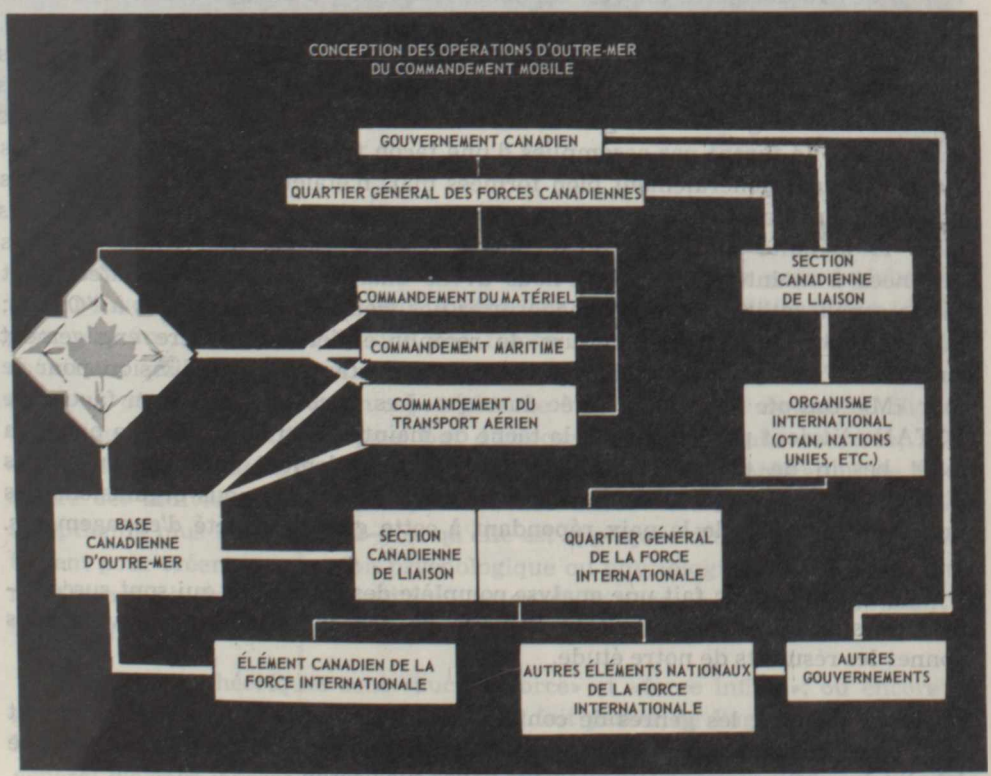

On peut voir sur l'écran comment est exercé le contrôle de l'élément canadien d'une force internationale engagée dans des opérations outre-mer. La ligne grasse indique la filière de commandement, du gouvernement au QGFC, au Commandement mobile et aux commandements de soutien, et de l'organisme international au quartier général de la force internationale, aux troupes.

Notre gouvernement donne des directives au QGFC et entretient la liaison avec d'autres gouvernements; une section canadienne de liaison auprès de l'organisme international détermine les besoins. En même temps, le QGFC surveille et coordonne l'action de tous les commandements, et le Commandement mobile, qui est responsable du déploiement en ce cas, reste en liaison étroite avec le Commandement du matériel, qui a une tâche importante à remplir. Le Commandement du transport aérien est responsable du transport entre le Canada et nos bases d'outre-mer et le Commandement maritime peut être intéressé au transport ou participer directement à l'opération. L'administration et le ravitaillement des forces canadiennes entre le port d'arrivée et la zone d'opérations sont coordonnés par une base que nous administrons. Le ravitaillement continu, le renfort et d'autres fonctions similaires sont assurés par le Commandement mobile.

Autant dit pour les quartiers généraux des commandements, les troupes opérationnelles, les bases et le déploiement outre-mer. Permettez-moi maintenant de passer aux forces elles-mêmes, de passer en revue brièvement l'expérience des 15 dernières années. En 1950, le Canada a engagé des troupes dans deux opérations importantes: une brigade a été envoyée en Corée et une autre, ainsi que la division de l'air, à l'OTAN. Par la suite, il a accepté d'autres engagements: au Suez, au Congo, à Chypre et ailleurs. Ces tâches étaient toutes différentes et exigeaient des genres différents de troupes. Elles furent organisées à la hâte et ne furent pas accomplies d'une façon très ordonnée ni militaire. Les troupes étaient généralement bien formées mais n'étaient pas réellement prêtes pour le genre de tâche qu'on leur assignait. Malgré tout, elles s'en tirèrent très bien. À la suite du Livre blanc, où la priorité est accordée aux «troupes destinées à maintenir la paix», nous avons analysé nos besoins d'effectifs et avons conclu qu'il nous fallait moderniser nos troupes au sol prêtées à l'OTAN; que nous devions être en mesure de remplir entièrement notre engagement envers l'OTAN qui prévoit l'envoi des unités restantes d'une division pour le jour «M», compte tenu de la durée du trajet. Les forces organisées en faveur de l'OTAN n'étaient pas adaptées à la tâche de maintenir ou de rétablir la paix. On avait besoin de troupes administratives et spécialement formées, en unités d'importances diverses. Un réexamen s'impose avant que nous organisions des unités de maintien de la paix répondant à cette grande variété d'engagements.

Nous avons donc fait une analyse complète des conditions qui sont susceptibles de survenir dans n'importe laquelle de ces opérations, et je vais vous donner les résultats de notre étude.

Tout d'abord, les genres de conflits dont le Commandement mobile devait tenir compte nous ont fait croire que le Livre blanc sur la défense supposait une échelle de conflit comme celle que vous voyez sur l'écran.

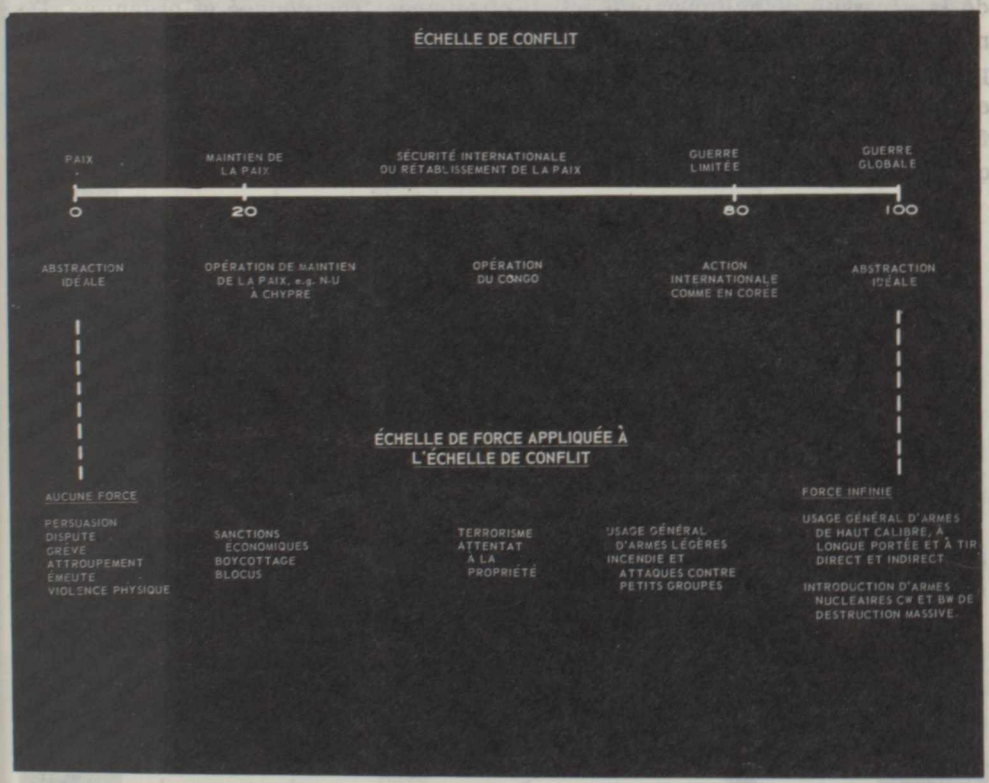

L'échelle s'étend depuis le maintien de la paix jusqu'à la guerre globale et nous pouvons considérer ces deux opérations comme des abstractions idéales pour nos fins. On peut voir que nos forces sont engagées surtout dans des opérations qui se situent entre le maintien de la paix et la guerre limitée, soit entre un peu moins de 20 et un peu plus de 80 sur l'échelle de conflit. Si l'on considère que tout conflit a pour but d'imposer le degré voulu de force, nous supposons que l'échelle de conflit équivaut à une échelle d'application de force contre des individus ou des groupes. Le mot «force» est employé ici dans son acception la plus large, c'est-à-dire qu'elle est appliquée directement ou indirectement pour créer une pression psychologique ou physiologique. L'écran indique maintenant diverses méthodes d'application de la force à un degré croissant à mesure qu'on remonte l'échelle de conflit.

Les limites théoriques sont «aucune force» et «force infinie», ou encore la paix et la guerre nucléaire. L'échelle nous fait passer de l'agitation causée par les grèves et émeutes aux sanctions économiques, au terrorisme, à l'usage général d'armes légères et à l'usage général d'armes à longue portée et d'engins

militaires ont la tâche d'appuyer l'activité des organismes civils; il importe, par conséquent, qu'elles soient entraînées à cette fin.

Comme on le voit maintenant à l'écran, à mesure que le conflit s'accroît en intensité, l'efficacité des organismes civils diminue, tandis que les opérations militaires prennent de plus en plus d'importance. Inversement, l'élément civil s'accroît en importance à mesure que l'intensité du conflit diminue. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'organisme international formé à la fois d'éléments civils et militaires. Néanmoins, il nous appartient d'organiser l'effort militaire du Canada à de telles opérations, en tenant compte des organismes civils avec lesquels nous devons coordonner nos opérations. Dans l'établissement de nos plans, il est supposé que l'élément civil et l'élément militaire agissent tous deux de façon autonome, sous la surveillance d'une autorité civile supérieure. Quoi qu'il en soit, la planification, l'exécution et la direction des opérations relèveront, certes, d'organismes unifiés comportant des éléments militaires, policiers et civils.

Pour ce qui est de l'élément militaire seul, je me propose de démontrer que le nombre de troupes mobilisées, l'espace qu'elles doivent occuper et le genre de troupes requises varient théoriquement en fonction de l'intensité du conflit, depuis une simple émeute jusqu'à l'activité des forces armées régulières.

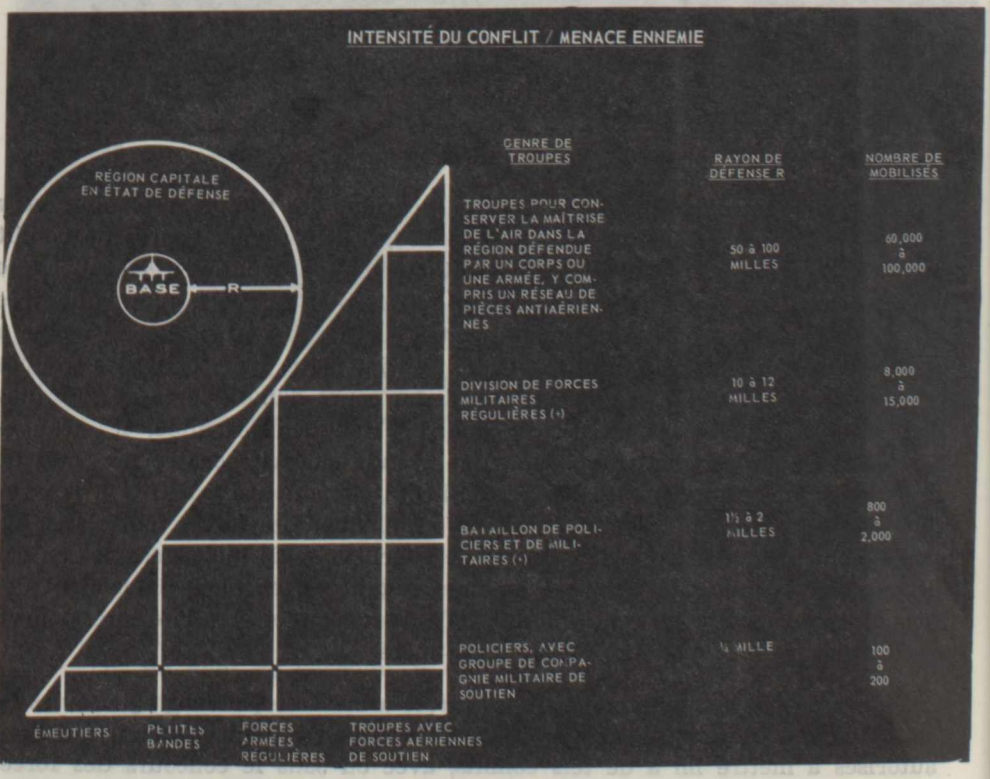

Nous voyons que le nombre requis de militaires et de policiers doit centupler dans les exemples cités. Il faut tenir compte du nombre restreint de militaires dans les forces armées canadiennes, lequel doit être un facteur dominant de tout projet d'opération. En plus du nombre de mobilisés requis, l'on voit sur l'échelle verticale le genre de troupes requises et la superficie approximative de l'aire qu'elles peuvent défendre. Ces troupes doivent contrebalancer la menace ennemie attendue, indiquée sous la base du triangle. A l'angle supérieur gauche du graphique figure ce qu'on appelle la région en état de défense. Dans toute mesure envisagée relativement au maintien ou à la restauration de la paix, il faut s'assurer qu'il est fait l'emploi le plus judicieux de nos forces armées. En fait, au bas de l'échelle d'intensité, l'ennemi normalement peut, avec très peu d'effort intensifier ou activer ses opérations. De même que les engins nucléaires ont un effet préventif sur la guerre atomique totale, au haut de l'échelle, la présence de troupes armées empêchent les émeutes et les troubles de grève de dégénérer en actes de violence et de terrorisme, au bas de l'échelle. Le déploiement, là où des troubles et un malaise général se manifestent, des troupes fortes et bien organisées, pouvant parer à diverses éventualités, ne mène pas nécessairement à l'emploi de tels effectifs; c'est uniquement un moyen d'empêcher le conflit de s'aggraver. Quoique le renforcement des troupes peut s'effectuer très rapidement, le nombre et la composition des troupes varient d'une situation à l'autre.

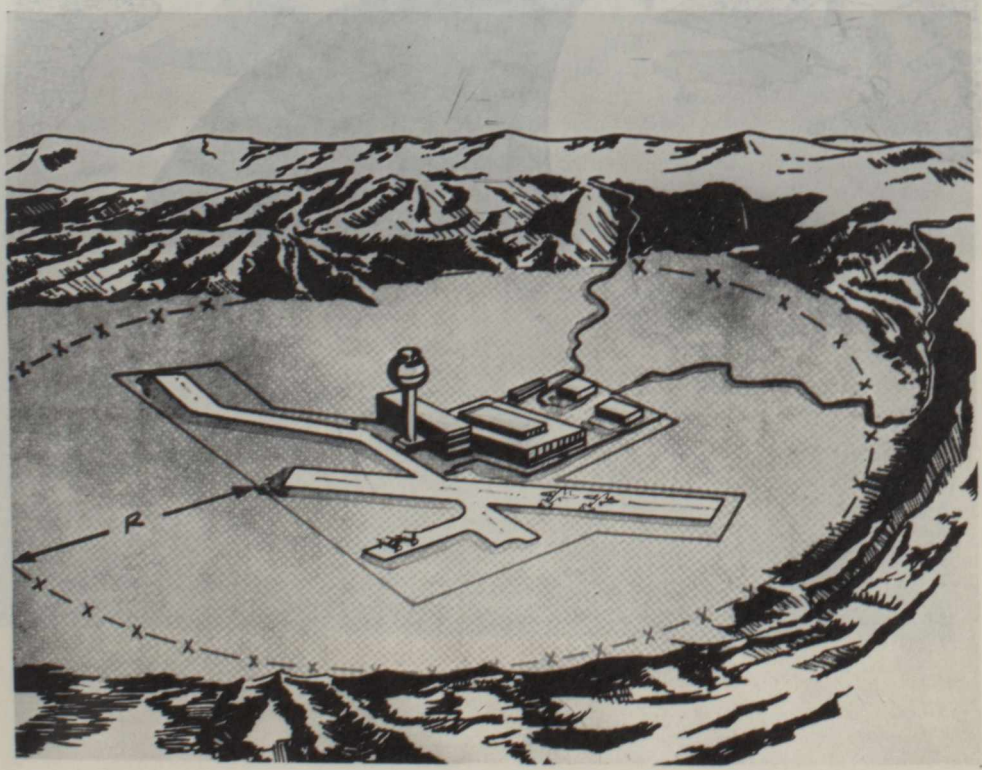

Par exemple, voici à l'écran le déploiement des troupes à l'intérieur des terres. Les forces terrestres doivent former une circonférence autour de la région à défendre.

Voici maintenant le déploiement des troupes dans une région côtière. Il faut seulement la moitié des forces terrestres requises dans le cas précédent, mais la sécurité de l'établissement exige ici un supplément de forces navales.

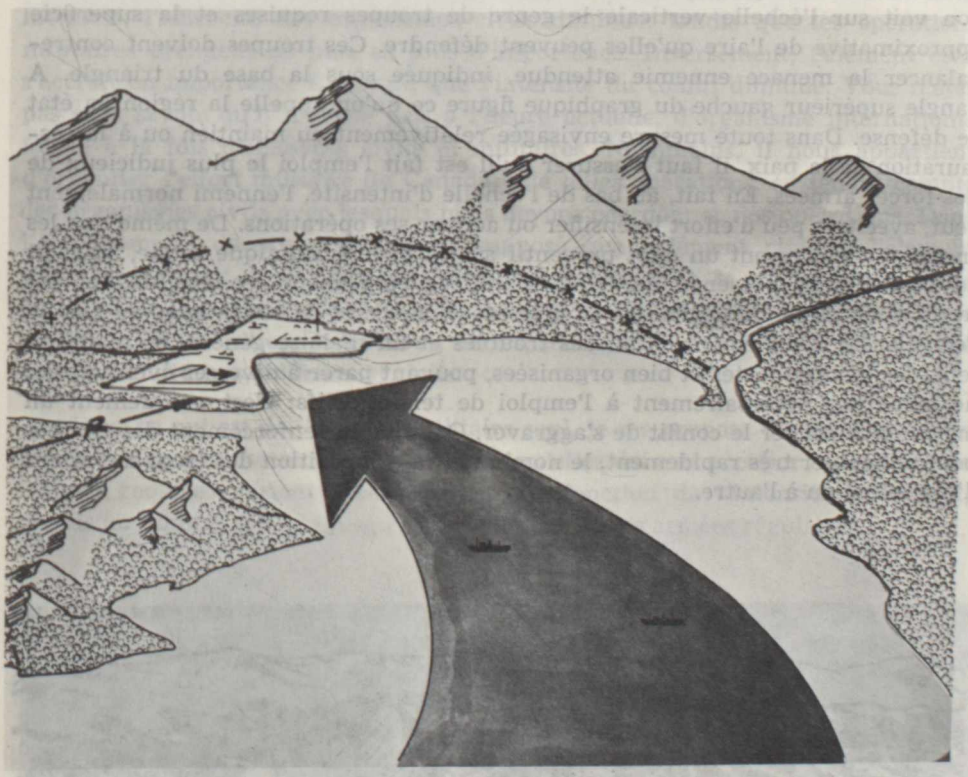

Dans le cas d'une île, par ailleurs, les effectifs de la Marine doivent être beaucoup plus élevés, mais les forces terrestres sont quasi inexistantes. On constate que le commandement des forces mobiles, dans l'exercise de ses fonctions, doit faire face à des problèmes variés et complexes. Il ne doit faire aucun doute, cependant, que l'on aborde ces questions de façon modérée et réaliste, en tenant compte le plus possible de l'intérêt du Canada.

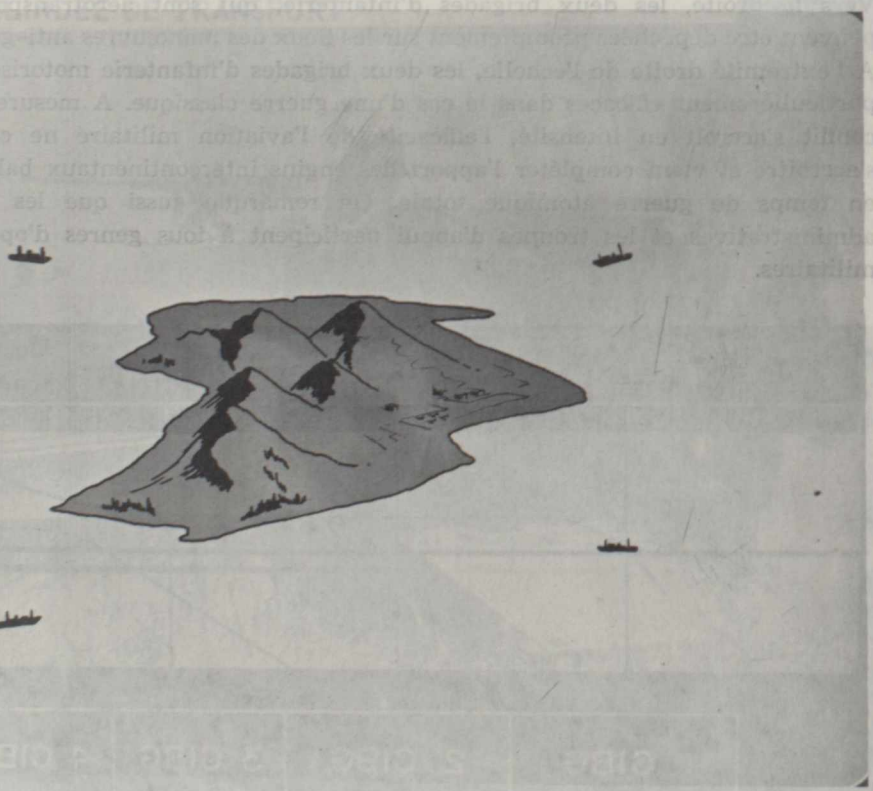

De l'efficacité relative de divers genres de troupes dans différentes situations possibles, passons maintenant à l'efficacité théorique des formations et des unités de commandement des forces mobiles dans de telles situations. L'échelle d'intensité du conflit figure au haut de l'écran, et les forces mobiles, juste au-dessous. Les forces en état d'alerte peuvent s'adapter à des situations diverses et se prêtent à la répression des troubles de faible intensité, à gauche. Vers la droite, les deux brigades d'infanterie, qui sont aérotransportables, peuvent être dépêchées promptement sur les lieux des manœuvres anti-guérillas. A l'extrémité droite de l'échelle, les deux brigades d'infanterie motorisées sont particulièrement efficaces dans le cas d'une guerre classique. A mesure que le conflit s'accroît en intensité, l'efficacité de l'aviation militaire ne cesse de s'accroître et vient compléter l'apport des engins intercontinentaux balistiques en temps de guerre atomique totale. On remarque aussi que les troupes administratives et les troupes d'appui participent à tous genres d'opérations militaires.

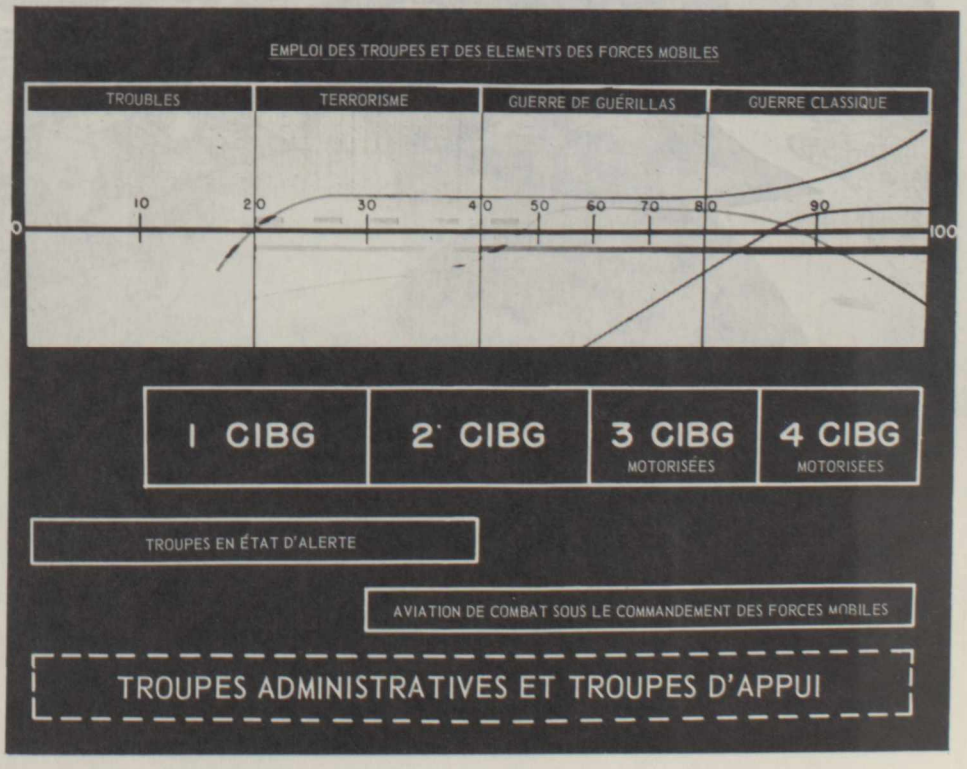

Ceci nous aide à comprendre la raison d'être du matériel requis par le commandement des forces mobiles, par exemple, pour le transport des troupes, des autos blindées légères ou à chenilles, tel le M113 que l'on voit présentement à l'écran.

AUTO BLINDÉE DE TRANSPORT

Des véhicules tous terrains, par exemple, le *Dynatrac*, qui peut rouler sur la neige ou dans une tourbière.

Ce véhicule est fabriqué au Canada par la *Canadair*, et il a fait l'objet d'essais en Norvège l'an dernier.

Des canons automoteurs, tel le mortier 155 mm, conçu pour aller de pair avec la formation motorisée. Mortiers, le mortier 81 mm. Chars de combat. On voit à l'écran un char de combat aérotransportable.

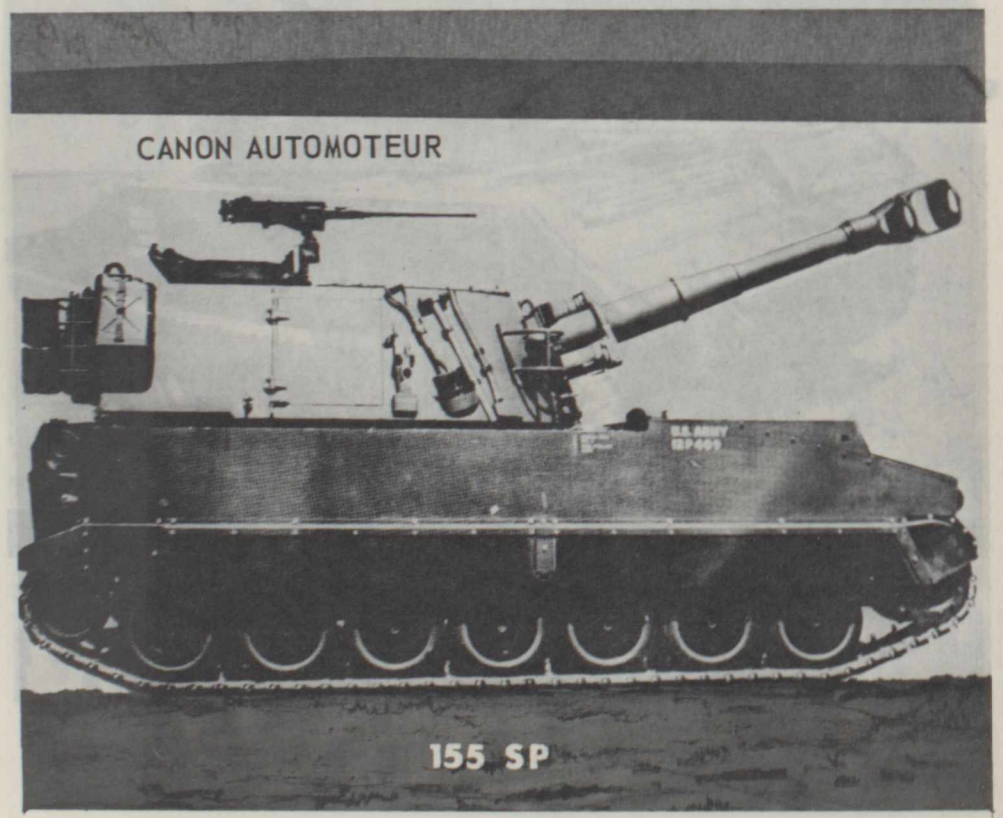

CHAR GENERAL SHERIDAN

Engins anti-char. Voici le *SS 11*, utilisé présentement par le 22e régiment royal, à Valcartier.

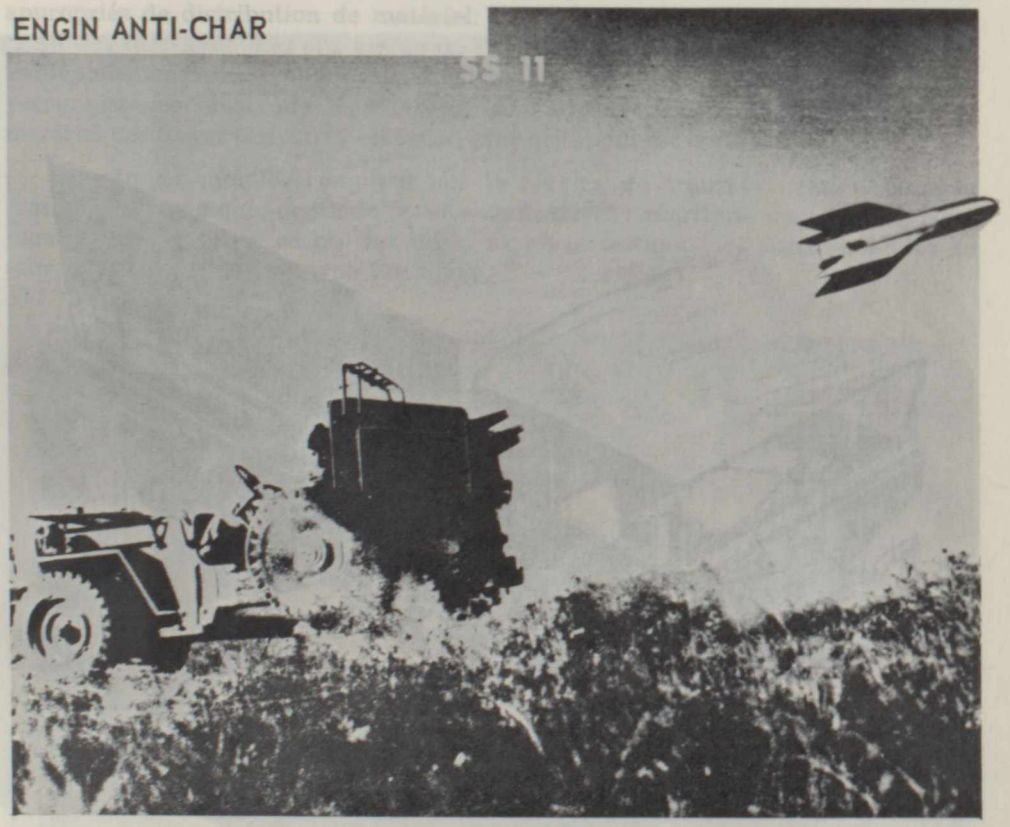

Les camions et les véhicules de transport légers doivent aller de pair avec les véhicules à chenilles. Voici l'un des meilleurs types de camion jamais conçus.

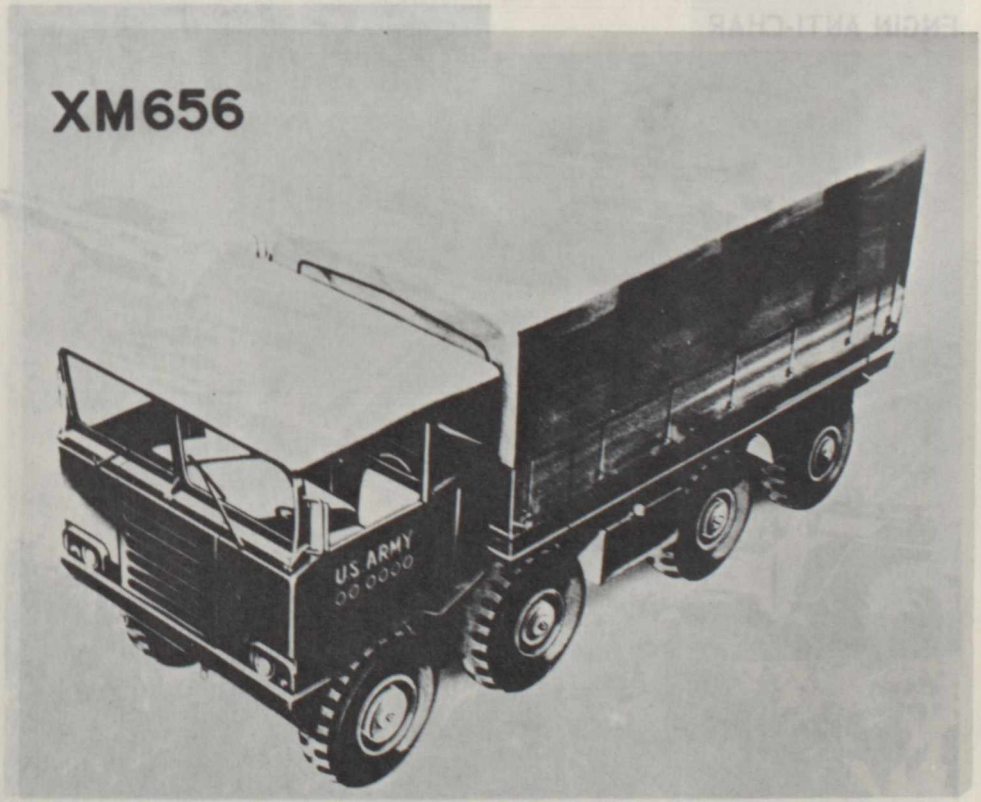

Des hélicoptères, aussi bien que des avions de combat et des avions de transport. L'aisance d'adaptation est la résultante, en partie d'un état d'esprit, en partie d'une organisation militaire appropriée. Il faut aussi des barèmes appropriés de distribution de matériel. Les éléments terrestres du commandement des forces mobiles ont besoin de l'appui de l'aviation, non seulement pour le déploiement des troupes au théâtre des opérations, mais aussi pour la reconnaissance ainsi que le transport des armes ordinaires. En fait, plus le matériel des forces terrestres est léger, plus cet appui est nécessaire.

Les forces mobiles comptent sur le service de transport aérien pour le transport stratégique, et sur le service de transport maritime pour les déplacements sur mer. Pour ce qui est de la mobilité tactique, les forces mobiles se servent d'hélicoptères du type *Voyageur,*

et elles acquerront bientôt des hélicoptères du type *Iroquois* et des avions de

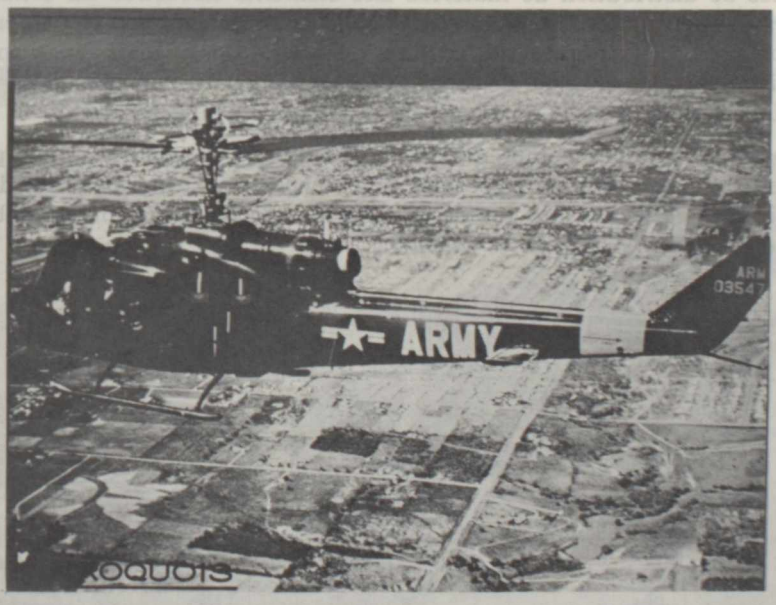

transport militaire *DeHavilland Buffalo* à court atterrissage et envol.

La plupart des troupes mobiles de combat sont aérotransportables, tandis qu'un bataillon peut être aérotransporté.

Pour le moment, les opérations de toutes les unités aériennes restent sous la commande du poste de commandement des forces mobiles. Les escadrilles d'avions de combat tactique ont la tâche d'appuyer les forces terrestres, et l'appareil dont elles se servent est le CF5.

C'est un appareil rapide, d'une grande maniabilité et pourtant très stable, pouvant décoller d'une piste raboteuse et y atterrir, même sur une courte distance. Lorsqu'il est en service, un petit nombre de techniciens et très peu de matériel de soutien au sol suffisent pour son entretien. L'aviation des États-Unis se sert de cet appareil au Viet-Nam et, à en juger par les données d'estimation recueillies au combat, la haute réputation de l'appareil n'est pas surfaite. Il ne le cède en rien aux autres appareils pour les opérations de reconnaissance et pour le lancement des engins, en tant qu'avion de soutien immédiat.

La reconnaissance est l'une des plus importantes tâches assignées au CF5. Il est reconnu que la reconnaissance est, de toutes les sources de renseignements, l'une de celles qui sont les plus précieuses et les plus sûres. Les renseignements peuvent être recueillis sous plusieurs formes, et d'autres méthodes sont actuel-

lement mises au point: visuelles, photographiques, électroniques, au radar ou à l'infra-rouge. Le CF 5 est un appareil à haute performance qui se prête au plus haut degré à ce genre de travail, et il sera équipé du matériel photographique et électronique voulu.

Quoique la tendance actuelle, dans la mise au point des engins aériens, soit uniquement d'accroître leur efficacité meurtrière, nous appliquons nos efforts à la mise au point et à l'emploi tactique d'engins qui, en causant le moins possible de pertes de vie et de dommages à la propriété, permettront d'exercer suffisamment de pressions sur un pays pour l'amener à faire des concessions à l'égard de certains points en litige: c'est le principe fondamental de notre politique.

J'espère vous avoir entièrement persuadé, messieurs, que la formation du commandement des forces mobiles permettra d'accroître l'aisance d'adaptation et l'efficacité de nos ressources militaires. Notre rôle, on l'aura constaté, est nettement défini, et l'organisation du commandement s'est faite en fonction de ce rôle. Bien qu'il nous soit impossible de prévoir la nature précise de nos engagements futurs, nous avons une bonne idée, néanmoins, de ce qui peut se produire, et nous nous préparons à faire face aux éventualités les plus probables. Nous avons adopté une nouvelle optique aux niveaux du commandement, de la direction et de l'administration, ce qui a permis de réduire de deux tiers le personnel d'état-major. Le degré précis d'autorité officielle conférée à tout palier de commande se réflète, dans la plupart des cas, dans les ordonnances de la reine et d'autres ordres analogues. Les pouvoirs qui n'étaient pas nettement définis ont été formulés suivant la politique générale que les commandants à tous les niveaux doivent jouir des pouvoirs correspondant à leurs fonctions. Il convient de souligner que, à chaque palier, le commandant désigné doit répondre de l'exécution efficace de la mission qui lui est assignée; il s'agit d'une responsabilité strictement personnelle.

Nous estimons avoir mis sur pied une organisation appropriée en tous points à la tâche de diriger les forces tactiques intégrées du Canada. L'organisation de l'état-major, des unités et des bases du commandement imprime à nos unités de combat un haut degré de préparation et d'adaptation tant sur le plan opérationnel que sur le plan administratif. Les militaires affectés aux forces mobiles terrestres, navales ou aériennes sont assurés d'une carrière prometteuse et aventureuse. Tous, nous sommes fiers de nos services et de nos traditions, mais nous tenterons d'éviter les embûches d'un traditionisme étroit; quelle que soit la teinte de notre uniforme, nous faisons tous partie de la même équipe. Je vous remercie, messieurs.

Le PRÉSIDENT: Nous ferons maintenant une pause de deux ou trois minutes, si vous le permettez, puis, eu égard aux dispositions prises auparavant, j'ai demandé au général Allard, s'il en a le loisir, de bien vouloir rester pour répondre aux questions du Comité. Est-ce que cela vous agrée?

Lieutenant-général ALLARD: Je suis à la disposition des parlementaires du Canada durant toute la journée.

Le PRÉSIDENT: Bien.

APRÈS LA PAUSE

Lt-Gén. ALLARD: A la demande de certains membres, nous organiserons une tournée de nos quartiers généraux. Maintenant, quelqu'un m'a demandé si peut-être nous ne regardions pas de l'autre côté de la route vers St. Hubert. Je voudrais vous dire que nous sommes parfaitement heureux ici. C'est un bon endroit; malheureusement l'état des routes laisse à désirer comme vous l'avez certainement constaté, mais c'est un quartier général des plus agréables. Il est bien organisé. Il est très efficace et nous pouvons nous asseoir ici ou rester debout aussi longtemps que vous le voulez.

Nous n'avons pas jeté un regard vers St-Hubert mais nous avons établi des contacts avec eux, car nous travaillons en étroite collaboration avec eux. Lorsque je suis venu ici, j'ai changé ces locaux qui appartenaient à l'armée. Ils ont été rayés des listes de l'armée et je les ai mis à la disposition de la base de St-Hubert de façon que nous soyons administrés ici par les quartiers généraux de la base de St-Hubert. Nous sommes donc en étroite collaboration et nous savons approximativement comment nous entrerions dans le contexte du nouveau quartier général si nous devions y aller, ou quand on nous dira d'y aller et nous serions très heureux là aussi.

Mais le point sur lequel je veux appuyer est que ces locaux actuels ont été organisés spécialement pour notre fonctionnement et si vous le désirez après le résumé nous pouvons séparer un nombre d'officiers—il y a le général Rowley, le vice-maréchal de l'air Carpenter, le brigadier Dare, le général de brigade Carr et le brigadier Lye et un nombre de personnes, le colonel Pudsey et le colonel Émond—qui peuvent vous piloter à travers les quartiers généraux. Vous avez vu cette pièce, j'aimerais que vous voyiez la cabine de projection qui est derrière ceci; notre salle d'observation qui est derrière aussi, notre crypto et notre système de communication par télétype, notre système de fiches et alors visiter les bureaux d'une manière générale. Vous voudrez peut-être aller voir une des constructions extérieures; nous avons deux locaux à l'extérieur. J'aimerais aussi si vous en avez l'occasion, passer par le mess où nous vous offrirons l'appéritif avant que vous ne montiez à bord de l'avion. Je vous en prie soyez chez vous. C'est un local agréable. Nous sommes très heureux. Maintenant, je suis prêt à répondre aux questions.

M. ROCK: Général, quand la coordination de la force mobile sera-t-elle terminée? Vous venez juste de commencer et effectuez un bon travail mais quand croyez-vous avoir terminé la coordination complète de la force mobile?

Lt-Gén. ALLARD: Premièrement notre motto à l'heure actuelle est prêt et flexible, donc je peux dire maintenant que nous sommes organisés pour le moment. Mais pas exactement dans la configuration que nous voulons. Nous avons rencontré des difficultés dans le passé avec cette unité qui était gardée sur les listes mobiles d'une liste à l'autre, et j'avais une unité qui changeait de rôle trois fois par année. Nous essayons d'arrêter ce genre de bouleversements et avec les nouvelles ententes, nous stabiliseront l'organisation et améliorerons le sort des troupes. En ce moment c'est très difficile.

Vous me demandez combien de temps cela demandera. En fait ce n'est pas une tâche très ardue mais il y a des décisions importantes à prendre. Ces décisions dépendent de moi et je les prendrai aussi vite que possible. Lorsque je serai certain que nous sommes sur la bonne voie. En ce moment, nous en sommes encore à l'étude. Je peux cependant vous laisser entendre que nous prendrons ces décisions avant la fin de la présente année, un an plus tard, nous serons bien entendu à court de certaines parties de l'équipement parce que certaines pièces d'équipement sont des choses dont nous n'avions même pas rêvé avant. Nous manquerons de certains éléments mais nous serons dans la bonne configuration.

M. ROCK: Une autre question général. C'est je crois le commandement du transport aérien qui aura le rôle le plus vital sous votre commandement et j'aimerais savoir quelle coordination il existe maintenant et quand croyez-vous ceci sera-t-il terminée?

Lt-Gén. ALLARD: La coordination a été organisée en moins de 24 heures le lendemain de mon assignation. C'était facile, simple et nous avons déjà établi un exercice qui s'effectue ainsi. Il n'y a eu aucun problème.

Nous avons des communications en direct avec le commandement du transport. Nous savons quel genre d'appareils ils ont. Ils font le planning pour le mouvement de l'air. Nous préparons les troupes pour eux et nous l'exécutons conjointement. Ils ont la responsabilité de notre transport. Nous avons la responsabilité de leur amener les troupes où que soit la base. A l'autre bout c'est notre responsabilité. Nous avons des voies de responsabilité parfaitement définies et à ma connaissance nous n'avons rencontré aucun problème.

M. FOY: Général, fixez-vous le temps requis par la force mobile pour disons préparer le mouvement des troupes dans n'importe quelle partie du monde. Combien de temps prend-on à partir du moment de la réception de l'ordre jusqu'à—

Lt-Gén. ALLARD: Cela dépend beaucoup de l'envergure et du genre de forces. Dans notre configuration actuelle avec un entraînement antérieur, nous avons déployé le Black Watch en Norvège en 7 jours. Ceci comprend tout sans exception. Maintenant si notre transport aérien est restreint, évidemment cela demandera plus de temps. Si nous avions assez de moyen de transport pour transporter une brigade, nous pourrions le faire dans le même temps. Si nous choisissions par exemple une de nos forces actives, je pourrais l'envoyer en 48 heures, selon le nombre de moyens de transport disponibles, qui déterminerait évidemment le temps qu'il nous faudrait pour y arriver. Notre but est meilleur que cela et nous l'atteindrons dans un laps de temps raisonnable. Notre but est d'avoir une unité mobile de l'air complète avec tout l'équipement, dépêchée aussi rapidement qu'en 48 heures.

M. FOY: Y-a-t-il de l'espace dans vos exigences pour de plus grands appareils à cette fin?

Lt-Gén. ALLARD: Le problème avec de plus grands appareils est que bien que l'on pense aux avions transportant 700 passagers qui deviennent disponibles, le point difficile est ceci: qu'en faites-vous lorsque vous ne fonctionnez pas? Nous devons travailler à la solution d'un compromis de la versatilité d'utilisation du moyen de transport entre les opérations.

Je pourrais dire donnez-moi 15 C5s et je dépêcherai tout l'arsenal de tir en Europe en un clin d'œil. Mais le point est qu'en faites-vous entre temps? Donc dans nos études nous avons considéré le C130 qui est un très bon avion. Nous avons vu le C141 qui est deux fois plus grand que le précédent et nous avons considéré le C5. En ce moment nous étudions la meilleure utilisation que nous pourrions faire de ces avions de façon à pouvoir transporter le plus de troupes possibles dans le plus court espace de temps possible mais le facteur économie entre en jeu et ceci sont les plans que nous discutons et étudions très sérieusement.

M. FOY: Cependant dans un cas urgent, le plus gros avion en vaudrait presque la peine.

Lt-Gén. ALLARD: Nous avons un C130 en ce moment qui est notre plus gros avion mais nous avons aussi une flotte de Yukons. Malheureusement, le Yukon n'est pas propre à transporter de l'équipement. Nous pourrions aussi utiliser

TCA. S'il y a urgence nous pouvons convertir toute la flotte de C130 pour transporter l'équipement et utiliser les Yukons exclusivement au transport des hommes. Nous pouvons aussi utiliser TCA si nous devons le faire.

Présentement la réponse à votre question est que je ne peux vous donner une réponse exacte sauf pour relater les expériences que nous avons connues, qui étaient de dépêcher le Black Watch en entier avec tout son arsenal en Norvège en 7 jours.

M. LAMBERT: Un point additionnel à cette question. Ce genre d'appareil est conditionnel au potentiel du genre d'opération. Il n'y a aucune raison de dire que vous utiliserez un gros C5 pour une destination où vous ne pourrez atterrir ou atterrir seulement à 100 ou 200 milles du lieu où les hommes sont requis. Que faites-vous de vos hommes une fois qu'ils ont touché le sol?

Lt-Gén. ALLARD: En fait, les caractéristiques d'atterrissage des trois avions dont j'ai parlé sont presque les mêmes. Le général de brigade Carr est mon expert ici. Voulez vous répondre à cette question?

Le général de brigade W. K. CARR: Bien je ne peux rien ajouter à ce que vous avez dit monsieur. Essentiellement, les caractéristiques sont les mêmes. Plus l'avion est gros, plus la piste doit être longue et tout le reste. Ces avions sont essentiellement faciles à atterrir; tous les trois.

M. CARTER: N'êtes-vous pas limités par les moyens mis à votre disposition à l'autre bout, où est la guerre, ou où vous êtes demandés?

Lt-Gén. ALLARD: Non pas précisément. Le système employé par le commandement du transport aérien est en premier lieu, à apporter le matériel pour les manœuvres dont ils ont besoin à l'autre bout. Si nous devons combattre pour une base aérienne par exemple, nous le rendrons sûr, c'est à ce moment que notre para-régiment entre en jeu. Nous l'assurerons, l'équipement sera déchargé et le reste des forces viendra. Ce n'est qu'une question de planification. Nous ne voyons aucune difficulté à assumer cette tâche.

Major-général R. ROWLEY: Nous pourrions atterrir sur une lande de gazon.

Lt-Gén. ALLARD: Nous pouvons atterrir dans un champ. Tous ces avions possèdent des caractéristiques étonnantes. Il est difficile de croire à quel point ils sont bons.

M. CARTER: Avons-nous acheté de ces CF5 qu'ils essaient au Viet Nam?

Lt-Gén. ALLARD: Oui.

M. CARTER: Les modifions-nous de quelques façons?

Lt-Gén. ALLARD: Non.

M. CARTER: Nous les prenons tels qu'ils ont?

Lt-Gén. ALLARD: J'étais président du comité qui a choisi le CF5 et nous avons étudié tous les avions disponibles, tous. Le CF5 était celui qui offrait les meilleures caractéristiques s'adaptant à notre mission. N'oublions pas qu'aucun des avions n'avait été conçus avant que la guerre au Viet Nam ne devienne un problème. Les dessinateurs d'avions tentaient de sophistiquer les avions à un point qui visait aussi à transporter de grosses armes. Lorsque nous avons choisi un avion, nous avons eu de la difficulté à choisir ce que nous pourrions appeler un avion destiné spécialement à faire un certain travail et le CF5 était presque cela. Aucun changement n'a été fait, il est exactement le même que lorsque nous l'avons vu.

Une des choses que nous faisons cependant, puisque nous n'avons pas l'intention de distribuer des bombes à chaque décollage, ce qui est une autre histoire en soi, est d'utiliser le CF5 pour la surveillance—la surveillance des parties de la jungle de grands espaces; surveillance de tous genres. A ce moment, le contenant qu'il transportera au lieu de bombes dans 70 pour cent des cas sera un paquet électronique qui sera destiné—ce n'est pas encore fait—à faire le lien entre le bombardier et l'ancien avion de reconnaissane qui utilisait la technique de l'œil électrique ou technique visuelle.

Nous tentons de combler cette lacune et de le rendre efficace comparé au genre individuel auquel nous pensons. Nous ne cherchons plus de tanks. Nous cherchons un individu camouflé sous un chapeau de paille quelque part dans la brousse. C'est ce à quoi nous tendons et c'est un commandement d'envergure. Ce n'est pas encore complété mais nous y arrivons.

M. MATHESON: Général, il y a quelques années j'ai lu une publication des annales de l'Académie américaine des Sciences politiques et sociales qui contenait une série d'articles d'écrivains américains purement académiques sur les nouveaux problèmes relatifs aux guerres de guérillas. J'en ai conclu qu'il y a passablement de recherches effectuées même au Pentagone et aussi concentrées dans divers autres endroits sur la philosophie de la façon moderne de garder la paix. Je n'ai plus entendu parler de cela. Je crois que dans cette sphère, nous sommes pratiquement les mieux désignés du monde. Mais sommes-nous au niveau avec ce qui se fait d'une façon académique sur ce point?

Lt-Gén. ALLARD: J'ai les meilleurs experts ici dans ce quartier général. Vous savez, bien entendu, que le Congo nous a ouvert les yeux. Bien qu'au Congo nous n'étions pas engagés avec les troupes de terre sauf les techniciens, nous avons beaucoup appris de ce dernier.

L'expérience acquise au Congo a fait germer un certain nombre d'idées sur lesquelles plusieurs de nos officiers ont travaillé longtemps. Je voudrais vous faire comprendre que dans notre façon de penser, nous avons dépassé les États-Unis. Ils ont un centre de recherche beaucoup plus puissant et nous utilisons tout ce qui est disponible à partir du facteur philosophique jusqu'à son minimum technique. Nous avons déjà eu deux entretiens avec le Conseil des recherches pour la défense à ce sujet et tout va bon train.

M. LAMBERT: Au sujet du complexe du transport comme on l'appelle quelques fois ou peut-être les forces expéditionnaires, je suis un peut inquiet quant à l'entretien et l'équipement du CF5. La question à la mode est comment amenez-vous le CF5 sur le champs de bataille? Son utilisation probable pourrait être dans les zones tempérées mais on l'utilise surtout, je crois, pour des opérations de maintien de l'ordre ou pour des bombardements. Le problème est comment l'y amener et l'y garder? Que pense-t-on là dessus?

Lt-Gén. ALLARD: Premièrement, monsieur Lambert, je voudrais dire que l'amener là est chose simple. Un avion-citerne utilisant le système conjoint est celui que nous préférons. Ce système consiste en un avion volant à la même attitude à environ la même vitesse avec des possibilités de réapprovisionnement qui ravitailleront continuellement l'avion en combustible le long de son trajet. Une opération simple sans complications d'aucune sorte. Avant de prendre la décision, nous avons étudié le problème à fond et nous avons décidé d'utiliser cette manière de procéder.

Nous en sommes maintenant là. Qu'arrive-t-il à l'autre bout? Cet avion est simple. Il possède deux moteurs qui sont facilement retirés du fuselage. Ils peuvent facilement être envoyés à la base et remplacés. En fait, non seulement

le CF5 mais tout notre équipement aérien possède actuellement ou aura sous peu la même possibilité d'entretien. Pour les réparations locales, nous prévoyons avoir dans notre escadrille des moyens de réparation suffisants permettant l'entretien mineur sur place et les réparations majeures nous seront renvoyées ici à la base des CF5 pour le reconditionnement et le reste. Nous ne voyons aucune difficultés à fonctionner dans la plupart des endroits que vous avez mentionnés. Nous avons fait un inventaire de tous les terrains d'attérissage et de l'espace requis et nous ne voyons pas de problèmes.

Lorsque vous parlez des tropiques avez-vous autre chose en tête; des conditions tropicales comme les termites?

M. LAMBERT: Certains incidents se sont produits: comme par exemple la croissance de champignons dans le 130Es. Ceux-ci consistent tous un problème de fonctionnement. Mais je considère le fait, premièrement que vous pouvez voler en direct et je sais que les équipages peuvent voler seulement un certain temps et ensuite qu'ils doivent s'arrêter. Il n'y a pas de poste nulle part le long du trajet ou un nouvel équipage puisse monter à bord. C'est une chose qui m'inquiète à sujet de ce genre particulier de transport.

Lt-Gén. ALLARD: Évidemment, si vous considérez un endroit dans le monde où il est presque impossible d'aller, je peux par contre en trouver d'où nous pouvons avoir à fonctionner. Évidemment, ce sont des difficultés que nous rencontrerons quelque soit le genre de machine que vous avez. Nous sommes actuellement engagés dans une étude très sérieuse des conditions locales existant dans divers endroits où nous pourrions être envoyés. Ceci est une vue de surface.

M. LAMBERT: Et il y en a quelques-uns.

Lt-Gén. ALLARD: La réponse à la question est quelques-uns.

M. LAMBERT: Maintenant la question à savoir est que maintenant vous allez demander un plus grand nombre d'appareils de transport lourd. Chaque fois qu'un 130E est converti en avion? Il n'est plus utilisable pour le transport. Ne sommes-nous pas à un point critique où nous sommes à court d'appareils réguliers sans convertir ces autres avions à cet usage particulier.

Lt-Gén. ALLARD: Je ne sais rien de la transformation du 130.

M. LAMBERT: Bien, qu'utiliserez-vous comme avion compagnon?

Lt-Gén. ALLARD: Nous avons l'avion requis au programme. Mon expert se fera de nouveau entendre.

Gén. de brigade CARR: Monsieur, tout ce qui concerne le ravitaillement en combustible et sa théorie ont été expliqués par le général. Dans le domaine du transport, nous visons à assurer que, quels que soient les moyens de transport fournis, ils puissent servir à plus d'un usage.

Nous avons examiné un bon nombre des appareils disponibles et nous avons vu le 141, par exemple qui est le Lockheed big Herc craft, qui est une façon de voir la chose. Cet avion possède une réserve de combustible dans les réservoirs situés dans les ailes par exemple, qui peut lui servir ainsi qu'à sept CF5, dans la traversée de l'Atlantique de Montréal à disons Marville d'un seul trait. De plus vous pourriez transporter dans le fuselage l'équipage de sol nécessaire et l'équipement et le reste pour accompagner l'aéronef et le faire fonctionner une fois là-bas. Donc la théorie tend vraiment vers un avion à usages multiples dont

le rôle premier n'est pas diminué par l'installation de certains équipements qui seraient nécessaires à l'exécution de ce travail.

Lt-Gén. ALLARD: Un autre mode que nous pouvons employer pour réapprovisionner les avions est celui des réservoirs de caoutchouc. Ils sont maintenant disponibles et facilement installés et tout avion léger peut y prendre ce dont il a besoin sans problème.

N'oubliez pas que nous n'avons pas encore mis le point final à nos plans. Ce que je veux vous dire ici est que nous reconnaissons qu'il y aura certaines erreurs. Si vous les cherchez vous les trouvez facilement. Mais d'un autre côté nous sommes sur la bonne voie de trouver ces lacunes et nos plans de déploiement seront faits en conséquence.

Nous avons le Buffalo par exemple que nous pouvons toujours échafauder. Au fait, en Norvège nous avons dû voyager par étapes. Nous l'avons fait dans le sud de la Norvège parce qu'il était trop dangereux d'atterrir sur les pistes; donc nous y sommes arrêtés en arrière dans un cas particulier pour continuer avec les 130 vers les pistes plus avancées et le tout n'a pas ajouté beaucoup à tout le procédé. C'était une piste des plus critiques et nous y sommes allés prudemment. S'il y avait une urgence nous pourrions atterrir avec le Yukon à la base d'avant que nous avons utilisée au risque de perdre tout un chargement, donc en temps de paix, nous y sommes allés par étape. Mais cela nous a permis en même temps de nous exercer advenant un besoin.

Le PRÉSIDENT: J'ai une question supplémentaire. L'avion citerne sera-t-il disponible au moment où vous recevrez le CF5?

Lt-Gén. ALLARD: Il ne devrait pas y avoir de difficultés du tout.

M. BREWIN: Une autre question, est-ce que la concentration qui, si je comprends bien, est à l'endroit le plus bas du spectre plutôt qu'à l'endroit le plus haut demande un changement majeur dans l'entraînement? Devez-vous donner un genre différent d'entraînement?

Lt-Gén. ALLARD: Oui.

M. BREWIN: Avons-nous abordé le sujet?

Lt-Gén. ALLARD: En partie. Le problème en ce moment est bien entendu que toutes nos troupes sont assignées à une multitude de besognes et nous devons les entraîner en vue de chacune d'elles. Une des choses que nous voulons faire est de les entraîner à une tâche exclusivement. Cependant certains individus peuvent changer d'une tâche à l'autre.

Par exemple cette unité légère sera très tentante pour un jeune homme aimant le danger; donc tous les volontaires peuvent y appartenir. En d'autres mots, cette unité sera disponible pour tous les services et le fait que le volontaire appartienne à quelque service que ce soit ne rentre pas en ligne de compte. De là nous avons l'intention d'étudier les individus d'un peu plus près plutôt que de considérer l'unité comme un grand ensemble de troupes, dont certains ne conviennent pas à certaines tâches.

Nous avons rencontré des difficultés. J'ai acquis beaucoup d'expérience dans l'entraînement des parachutistes et nous avons toujours des difficultés à

trouver le bon sujet. Un type se met à se vanter, parce qu'il est entouré de copains, voyez-vous, mais quand vient le temps de quitter et qu'il est rendu à la porte, il a besoin qu'on lui aide un peu. C'est une chose que nous cherchons à faire disparaître et nous y tenons.

M. MATHESON: Puisque l'on insiste de nouveau pour que le Canada continue d'assurer le maintien de la paix, ce qui constitue un rôle très important à jouer au point de vue militaire, il me semble que l'on devrait confier au Canada, à titre de participation à cette tâche, quelques-unes des Antilles les plus éloignées et le plus au sud. Je sais que cela implique des considérations d'ordre politique, mais, depuis la Confédération, nous avons été étroitement associés à ce qui s'est fait dans toute cette région, et l'attribution de ce rôle précis à notre pays lui permettrait, géographiquement et à tout autre point de vue, de poursuivre plus facilement sa tâche de maintenir la paix.

Lt-Gén. ALLARD: Si j'étais un parlementaire, je ferais un beau discours à ce sujet en Chambre. De fait, nous ne parlons pas d'un déploiement stratégique. La stratégie n'est pas de nos jours ce qu'elle a déjà été. Lorsqu'il s'agit maintenant de stratégie, c'est tout autre chose, et alors les Antilles ne nous serviraient à peu près pas au point de vue stratégie. Seulement, ce serait d'une grande utilité pour l'entraînement.

M. LANGLOIS: Ce serait merveilleux d'y aller et d'y demeurer quelque temps.

Lt-Gén. ALLARD: J'aimerais bien cela et les troupes aussi.

M. CARTER: Quel est le degré de formation donné aux troupes parachutées actuellement? Est-ce obligatoire pour tout le monde ou essentiel en certains cas seulement?

Lt-Gén. ALLARD: Dans le moment nous formons une compagnie pour trois bataillons d'infanterie, nommément le Régiment Royal Canadien, le Princess Patricia et le Royal 22e. De plus, il faut compter tous les services aéroportés: santé, génie, artillerie, ravitaillement, etc. Ils existent maintenant et nous les maintenons à notre école de Rivers.

Il s'agit maintenant de changer cette façon de procéder, de se servir du même personnel, mais de grouper ses membres de façon permanente, parce qu'il existe dans le moment de grandes difficultés. Lorsque j'étais commandant de la troisième brigade, ici dans l'Est, le Royal 22e comptait trois bataillons et ils faisaient passer le rôle de parachutiste d'un bataillon à l'autre. Il s'agissait simplement de faire passer les hommes d'un bataillon à l'autre, parce que c'était facile dans le 22e. Seulement, qu'arrivait-il à l'homme qui désirait se rendre outremer? Il allait outremer mais il perdait son indemnité pour compenser le risque. L'on a toujours été tenté de faire cela mais avec trois bataillons, c'était facile. Les 22e étaient toujours prêts, parce que si l'on n'a que deux unités comme le Princess Patricia et le R.R.C., lorsqu'on forme une unité pour aller outre-mer, ils doivent plus ou moins abandonner leur rôle de parachutistes, pour près d'une année avant de commencer. Puisque l'unité qu'ils remplacent est outremer, ils ne commencent pas comme parachutistes avant de rentrer au pays et c'est une question de six mois avant de se rattraper. Vous avez donc eu une période de plus d'un an et demi avec seulement une unité active dans ce domaine particulier, et c'était le 22e.

Le nouveau système que nous proposons change cette situation considérablement parce qu'ils seront prêts en tout temps. Nous les prendrons dans tous les coins du pays et nous les formerons et, si nous ne les trouvons pas aptes pour ce travail, ils seront renvoyés chez eux sans inconvénient.

M. CARTER: Maintenant, le petit graphique que vous aviez sur l'écran indiquait plusieurs tâches que vous devez être prêts à remplir et elles étaient échelonnées à partir du maintien de la paix à Chypre à celui de la sécurité au Congo et jusqu'à la guerre proprement dite. Est-il possible de savoir lequel de ces rôles vous aurez à remplir?

Lt-Gén. ALLARD: Voulez-vous projeter le 171?

Nous ne le savons pas. Personne ne peut le prédire. Voici le problème: si vous incluez l'agitation, le terrorisme, la guerre de guérilla et la guerre proprement dite—n'oubliez pas que nous nous sommes arrêtés à la guerre proprement dite—100 p. 100 est une force sans limite, alors nous ne pouvons pas dépasser cela. Si vous étudiez ce graphique, et que vous voyez la ligne verte et son déclin, et que vous la reliez à cette force à notre disposition ici, vous trouverez que toute notre organisation est basée sur le spectre tout entier. A supposer que vous vous lanceriez dans une guerre proprement dite, vous constateriez que la combinaison du mécanisme que nous vous avons décrit et des différentes forces en question nous donnerait une très grande puissance de rendement. Ainsi l'ensemble de ces moyens (les indiquant) créerait une force très utile. Tout dépend.

De plus, n'oubliez pas ceci: en montrant sur le graphique la ligne du 45° degré, qui est une ligne purement théorique, ce n'était que pour illustrer la possibilité qu'il y a pour l'ennemi d'augmenter son effort militaire. Nous ne cherchons pas à augmenter nos efforts. Quand on essaie de maintenir la paix, on n'augmente pas ses effectifs, on essaie d'empêcher que la chose ne se fasse, mais il est toujours possible d'augmenter son effort de guerre. C'est pourquoi j'ai essayé de faire comprendre qu'à un moment donné on a dépassé les capacités de parachutiste et qu'il faut alors être prêt à fournir une autre unité, et nous, avec notre système de rotation dans cette organisation, nous pourrions fournir une de celles-ci (en l'indiquant). Et si l'on atteignait une guerre restreinte, il est possible que nous aboutissions avec un de ces groupements (indiquant sur le graphique) ajouté à celui-ci (nouvelle indication) pour finir avec celui-ci (autre indication) dans la période d'offensive.

M. CARTER: Quand vous recevez une requête comme celle-ci pour le Congo qui était principalement pour des spécialistes de la communication, j'entends des signaleurs.

Maj.-Gén. ROWLEY: D'accord.

M. CARTER: Est-ce que cela ne crée pas un vide dans votre personnel des troupes de signalisation?

Lt-Gén. ALLARD: Oui.

M. CARTER: Comment ferez-vous pour combler ce vide? Pourrait-il déséquilibrer vos forces?

Lt-Gén. ALLARD: La souplesse que nous cherchons à obtenir a pour but de prévenir ces vides. Il y en a sûrement quelque part. Si une force est engagée quelque part, il est évident qu'il arrive ce qu'il advient par exemple des cuisiniers: nous prenons les cuisiniers d'une unité sur place et nous les envoyons servir à la base, mais ils appartiennent toujours à cette unité. Mais si une unité se déplace, elle transporte avec elle ses cuisiniers, parce que si l'unité n'est pas là pour être nourrie, les cuisiniers n'ont pas d'affaires à se trouver à la base. Le même principe s'applique aux signaleurs; si vous envoyez des troupes qelque part, il est évident qu'on n'a pas besoin de signalisation ou d'autres services auxiliaires.

Au Congo, il s'agissait d'un cas spécial. Nous sommes prêts à y faire face aussi. Avec les arrangements généraux que nous avons faits, nous ne devrions pas rencontrer de difficultés ici. Nos quartiers généraux ici sont organisés à cette

fin. C'est pour cette raison que je les ai tous groupés dans ce quartier général. Le régiment de signaleurs comprend un certain nombre de troupes préparées à faire ce travail. Il est certain que nous serons à court. Mais au lieu de s'entraîner ici, ils seront en opération au Congo. Voilà tout.

M. CARTER: En d'autres termes, ils continuent leur entraînement dans un endroit différent?

Lt-Gén. ALLARD: C'est cela et, s'il se présentait un champ d'action où toutes les troupes seraient requises, je suis bien sûr que d'autres décisions seraient prises et que nous serions soulagés de cette tâche.

M. MATHESON: A propos, mon Général. Il y a eu mention à la Chambre à l'occasion, de ce que coûtent au Canada les forces militaires à Chypre. Maintenant, j'imagine que si les forces à Chypre y étaient installées pour une assez longue période de temps, la dépense en serait bien diminuée.

Lt-Gén. ALLARD: Je ne saisis pas très bien ce que la période de temps vient faire ici, étant donné que le roulement a lieu tous les six mois. La majeure partie des dépenses est consacrée au transport des forces d'ici là. Si les forces militaires à Chypre n'étaient pas stationnées là, elles seraient ici.

Un grand nombre de personnes ne voient pas les conséquences de cette situation; les gens se déplaçant pour six mois et revenant ensuite. Nous faisons donc le roulement le plus rapidement possible, tout en essayant de maintenir le plus d'efficacité possible sur place. Il faut quelques semaines pour s'habituer aux difficultés qui se présentent à Chypre, ce qui fait que les forces ne font pas toujours un travail aussi efficace que nous le souhaiterions. Nous espérons qu'avec notre nouveau système, la situation s'améliorera.

M. MATHESON: Profitez-vous du défi que l'on trouve à Chypre pour entraîner les forces?

Lt-Gén. ALLARD: Absolument.

M. MATHESON: Par roulement?

Lt-Gén. ALLARD: Certainement.

M. BREWIN: J'aimerais poser une question d'un question d'un intérêt général. Tous les plans pour le développement des forces mobiles tiennent-ils compte de l'esprit de collaboration avec de plus grands pays alliés à qui nous serions censés nous unir dans nos opérations militaires et qui prendraient la responsabilité des engagements militaires au niveau supérieur, tandis que des pays de moindre importance comme le Canada, seraient plus en mesure de s'occuper d'œuvres militaires à un niveau moins élevé. Nous n'envisageons donc pas la possibilité d'agir à titre de Canadiens, en ayant une stratégie qui s'applique à toutes les circonstances, mais plutôt à titre de collaborateurs.

Lt-Gén. ALLARD: Proposez-vous que nous quittions l'OTAN?

M. BREWIN: J'y songerais peut-être en certains cas.

Lt-Gén. ALLARD: Je ne peux donc pas répondre à cette question pour la raison que je suis chargé d'augmenter les forces de l'OTAN, ce qui est la politique du Canada. Nous possédons les forces requises. Cependant, il est très important de savoir qu'une fois qu'on est engagé, on ne peut pas prévoir quel genre de forces militaires seront requises.

J'aimerais vous faire une suggestion. Nous parlons de terrorisme, de guerre de guérilla, mais si vous allez en certains pays où l'Union soviétique a installé des chars d'assaut des types T34, T44, ou T54, il se peut que nous finissions par en avoir besoin, et puis, il y a des pays en Afrique actuellement, qui les ont et qui causent des difficultés. Comment puis-je alors juger le pays où je serai posté? La seule chose à proposer au gouvernement est que, pour la région particulière en question, il nous faudrait installer une partie des forces mécanisées employées au niveau supérieur.

Il existe plusieurs tâches dans les opérations limitées. Premièrement, il faut s'assurer de la base. Si votre base risque d'être attaquée par les chars d'assaut, il est évident que vous devez avoir une défense contre les chars d'assaut. Par ailleurs, vous pourriez être en campagne dans le déploiement stratégique dont j'ai déjà parlé. Vous n'avez pas besoin de chars d'assaut là parce que c'est la jungle et que l'on ne s'en préoccupe pas, mais le problème est différent. Vous pouvez donc aboutir avec les deux situations à la fois.

N'oubliez surtout pas que la défense de la base est absolument essentielle. Je peux aussi me servir d'un navire comme base. C'est simple. Mais il me faut aussi défendre le navire avec des hommes-grenouilles pour empêcher que quelqu'un le fasse sauter ou que l'on cause toutes sortes d'autres dommages. Le mélange dépend donc entièrement de la situation et le tableau que nous essayons de tracer pour le Canada est très réaliste.

M. BREWIN: Je n'avais pas l'intention de soulever la question de l'opportunité de notre participation à l'OTAN. Ce que je voulais faire comprendre c'est que nous soyons avec l'OTAN ou non, n'est-ce pas un geste sensé pour le Canada, de choisir son genre de participation, en concédant que certains aspects de la question pourraient être traités par des pays autres que le Canada?

Lt-Gén. ALLARD: Si vous êtes prêts à refuser certains engagements, votre réponse est juste. Mais une fois que vous avez accepté des tâches inférieures, il faut bien le comprendre, il n'est pas garanti que l'ennemi se tiendra à ce niveau. Nous devons être maîtres de notre destinée sur ce point. Si c'est nécessaire, nous devons nous organiser pour rencontrer une situation particulière et de cette façon nous serons prêts pour toute éventualité. Noubliez pas que je n'ai même pas mentionné la guerre atomique.

M. MACLEAN (*Queens*): Je voudrais poser une brève question. Je songe au temps requis pour réagir dans une situation quelconque. Il y aurait une quantité de situations différentes à prévoir. Par exemple, la distance et le genre de terrain que vous auriez à parcourir et autres choses semblables. Mais, toutes choses étant égales par ailleurs, pourriez-vous nous donner une idée de la plus grande quantité de temps requise pour réagir à mesure que vous atteindriez un niveau supérieur? Par exemple, à supposer qu'il vous faudrait au Congo—au lieu de troupes spécialisées et ainsi de suite—une unité armée de chars d'assaut et d'équipement lourd de ce genre. Pourriez-vous nous donner une idée du temps supplémentaire requis pour les déployer en comparaison avec ce qui arriverait au niveau inférieur.

Lt-Gén. ALLARD: Avec le char Centurion, vous avez le problème de le charger à bord d'un navire pouvant le transporter et une fois chargé, la longueur de temps nécessaire pour la traversée et le temps requis pour le décharger. Voilà une question très intéressante. Nous aurons cependant à un moment donné, un char d'assaut qui pourra être aéroporté. Je vous en ai montré une illustration. Nous espérons placer nos chars d'assaut là où ils ont le plus de chances d'être utilisés, c'est-à-dire au service de l'OTAN, mais oubliez cela pour

l'instant. Au sujet des autres, il s'agit de transport aérien. Maintenant, si vous placez un char d'assaut dans un avion, il est évident que vous ne pourrez certainement pas transporter 200 passagers en même temps. Afin de fournir tous les avions pour transporter toutes les troupes, il vous faudrait une quantité énorme d'avions, ce que je ne recommanderais pas pour le Canada. Je crois qu'il nous faut apprendre à tirer le meilleur parti possible de ce que nous avons et nous contenter de ce que nous pouvons raisonnablement faire.

Autre question: si je dois placer des troupes à un endroit où il faut des chars d'assaut, j'ai le choix de deux choses à faire. D'abord, je sais que je ne puis pas obtenir des chars d'assaut avant une trentaine de jours. Cela se comprend bien. Rien ne m'empêche cependant de prendre des mesures défensives sur place et, en me servant d'armes anti-tanks bien simples, je défendrais mes positions en attendant l'arrivée de l'équipement plus lourd, qui me permettrait de passer de la défensive à l'offensive.

C'est à ce genre de déploiement militaire que nous sommes habitués depuis longtemps. Vous vous souvenez comme moi, que Montgomery dans le désert a été très chanceux que les convois aient réussi à doubler le Cap. Ils ont pris quatre mois à se rendre et plusieurs vaisseaux ont sombré. Cependant, le ravitaillement a été suffisant et il a pu poursuivre sa tâche. Ses prédécesseurs, au contraire, ne pouvaient obtenir aucun équipement et ont subi les revers que nous savons. Mais je désire vous rappeler que le général Wavell a fait une œuvre merveilleuse dans le désert, avec le peu qu'il avait. C'est donc à nous d'y voir et je suis convaincu que nous en sommes encore capables.

Le problème est de connaître sa force en arrivant là. Si nous étions engagés, j'accepterais la tâche en utilisant les troupes à ma disposition sur place, tout en connaissant leurs lacunes. Il faut prévoir la période de temps requise pour obtenir l'équipement nécessaire au lieu stratégique pour faire le travail demandé. Si quelqu'un disait, «Prenez des parachutistes et allez combattre une formation de chars blindés en quelque part», je dirais alors, «vous n'êtes pas bien». Nous ferions notre possible mais nous ne réussirions pas.

M. MacLean (*Queens*): Quand vous arrivez au niveau supérieur, les problèmes de ravitaillement, de transport et tout le reste s'accentuent à un taux vertigineux?

Lt-Gén. Allard: Absolument. Je ne crois pas que nous puissions jamais transporter tout un régiment fortement armé, avec un char d'assaut de 55 tonnes, par avion. Nous n'y pensons même pas.

M. Lambert: Vous avez différents stages de préparation pour le transport aérien, comme par exemple, le déplacement des Blacks Watchs de Gagetown en Norvège. Quels sont les divers degrés au-dessus, à part l'un ou l'autre bataillon impliqués, disons, si vous devez vous rendre dans un endroit tropical où les gens doivent être inoculés et ainsi de suite, avant de s'y rendre? L'équipement est différent. Il est évident que vous n'allez pas dans les régions non tempérées avec les mêmes vêtements et l'équipement que vous apporteriez dans les zones tempérées ou dans l'Arctique. Quel est ce degré?

Lt-Gén. Allard: D'abord, parlons des inoculations. Nous nous assurons que plusieurs unités soient prêtes à partir, sans les empêcher de prendre congé. Autrement dit, elles seraient prêtes à partir sans délai, aux points de vue inoculations et différentes autres choses. Maintenant, avec les trois inoculations essentielles, nous pouvons voyager partout au monde. Ce problème peut donc être traité en maintenant le personnel requis, ce que nous ferons parce que c'est très important. Nous avons connu ces problèmes dans le passé et j'y songe sérieusement.

La deuxième partie de vos questions se rapportent aux vêtements. Vous savez que notre habillement se fait par quantités ajoutées. Vous préparez un homme pour les tropiques et en ajoutant quelques vêtements, il est prêt pour un climat tempéré et en ajoutant d'autres vêtements encore, il est prêt pour le nord. C'est une matière facile à régler. Nous allons très bien du côté des vêtements de combat. Il faut apporter quelques changements mais nous sommes au courant et nous y verrons.

Ce qui est le plus difficile cependant, c'est la différence qui existe entre un climat tempéré et les deux climats extrêmes en ce qui a trait aux véhicules et au transport. Heureusement, les deux extrêmes s'ajustent très bien si vous étudiez, par exemple, le Dynatrac. Le Dynatrac est un véhicule amphibie qui peut voyager sur la neige et dans les marécages. Il a été mis à l'essai au Viet Nam et nous l'avons utilisé en Norvège. Il est parfait, absolument parfait. Voici le Dynatrac voyageant dans la neige. Ce véhicule ne voyage pas simplement sur la neige. Il va très bien dans les marécages, les fondrières moussues et la jungle. Il nage. Il transporte. On ne voit ici qu'une remorque. Il peut en tirer cinq. C'es un magnifique petit véhicule.

M. FOY: C'est un produit des États-Unis?

Lt-Gén. ALLARD: Non. Voici le Dynatrac fait par Canadair. Il a été fait pour les États-Unis et conçu pour les États-Unis par Canadair. De fait, j'ai été mis au courant du plan original de ce véhicule. Il est très bon et l'on en fait l'épreuve actuellement. Si vous considérez le transport de l'équipement pour les deux zones extrêmes, nous sommes en bonne posture. Entre les deux zones c'est plus difficile parce que personne n'utiliserait ce véhicule en Europe, par exemple. Ce que nous essayons de faire est d'obtenir suffisamment d'équipement pour accomplir le minimum du travail et en réfléchissant un peu—ils sont facilement transportables—nous pouvons faire les modifications nécessaires pour réaliser notre tâche. Ce travail se fera par notre personnel spécialisé ici et nous ne devrions pas avoir de problèmes.

Le PRÉSIDENT: Mon général, l'aide navale aux opérations que vous commandez m'intéresse beaucoup. Vous avez semblé mentionner un besoin dans votre rapport, mais vous n'avez pas expliqué de quelle façon il faut répondre à ce besoin. Nous n'avons pas encore reçu l'exposé du Commandement maritime, qui devrait être présenté vers la fin de la semaine. Il me semble que quelque chose fait défaut et je m'étonne que votre effectif ne comprenne pas plus de représentants de la marine, par exemple, puisqu'il semble y avoir un besoin aussi impérieux. Vous pourriez peut-être nous fournir des explications.

Lt-gén. ALLARD: Commençons par le commencement. Je commande un groupement tactique, qui n'a presque rien à voir à la mer, alors j'ai commencé par me dire que j'obtiendrais les experts dont j'ai besoin. J'ai réuni le personnel ici, qui comprend surtout l'armée et l'aviation. Pour représenter la marine, j'ai un officier de la marine, mon aide-de-camp, mais la réponse à votre question est que j'ai entière confiance au Commandement maritime quand il s'agit de faire faire le travail que nous attendons d'eux. Par exemple, l'hiver dernier le *Provider* était en Norvège, et il transportait des hélicoptères de l'armée qui déchargèrent le *Provider* et la coopération a été entière. Lorsqu'il se présente une tâche comme celle-là, on nomme un commandant et tous les éléments sont mis à sa disposition, y compris les navires. Si vous avez un navire de base de ce genre, il vous faut un destroyer pour l'escorter et alors le commodore de la flotte s'occupe des affaires navales tant qu'il demeure en fonction.

Vous disiez que nous n'avons pas de personnel de la marine. Au fait, le Commandement maritime a nommé le Commandant de la région du Saint-Laurent, le Commodore Jetté et son personnel pour travailler avec nous en n'importe quel temps. Si j'ai besoin de conseils au sujet de la marine, je l'appelle au téléphone et il est rendu chez moi en dix minutes et nous discutons le problème. Nous n'avons pas eu à faire grand chose sur les questions essentielles. Il y en aura plus tard. Les nouveaux navires que l'on est à se procurer sont construits de façon à fournir un service très important: celui d'une base flottante. Par exemple, d'après ma longue expérience, j'affirme qu'il est préférable de soigner un blessé sur un navire que de le soigner dans une vieille tente malpropre au fond de la jungle. Puisque nous avons le transport par hélicoptère, il n'est pas difficile de transporter un blessé du champ de bataille jusque sur un navire. Le nouveau navire comprend un petit hôpital très bien équipé où nos blessés peuvent être reçus et préparés à être renvoyés chez eux. Voilà notre projet. Même le *Provider* peut transporter 15 lits et le nouveau navire est préparé pour ce genre d'activité. S'il vous faut transporter des troupes sur un champ de bataille, avant d'avoir des blessés, les soldats peuvent toujours coucher sur les lits d'hôpital, personne ne s'y objectera. En d'autres termes, ce que nous désirons faire est d'unir les besoins de la marine pour le ravitaillement en mer et les besoins du commandement mobile pour le transport de munitions, les produits du pétrole de toutes sortes, les aliments et les provisions de toute nature.

Je désire proposer aussi que nous traitions le navire plus ou moins comme une réserve et utiliser les provisions courantes provenant de chez nous. Dans nos plans, nous approuvons entièrement les suggestions du Commandement maritime, avec les quelques changements que j'ai proposés et qui ont été acceptés.

Quant au reste de la flotte, s'il faut garder six navires dans la région, le Commandement maritime les enverra avec un commodore qui obéira aux ordres généraux du commandant de la région de combat et c'est un arrangement assez facile. Les marins l'organiseront, et ils sont les experts dans ce domaine, de la même façon que je suis un soldat d'infanterie connaissant bien l'infanterie, et ils peuvent m'aider à organiser l'autre partie et voilà tout. Nous ne voyons pas plus d'obstacles dans les relations entre le Commandement maritime et ce commandement-ci, pas plus qu'avec le Commandement du transport. J'ai eu une réunion ici de tous les commandants. Tout s'est fait sans difficulté.

M. MATHESON: Vous avez mentionné tantôt que ces quartiers généraux étaient tactiques ou quelque chose de semblable. Vous disiez que la fonction du commandement mobile qui vous occupe intensément, est vraiment celui qui fait le déploiement. Maintenant, ai-je raison en croyant que pendant la deuxième guerre mondiale vous avez envoyé une force assez bien établie et à leur tour ils ont interprété la stratégie et les tactiques de guerre et ainsi de suite. Avec les communications actuelles activées et les expertises acccomplies ici, vous pourriez déterminer les tactiques d'un problème particulier concernant toute la région.

Lt-Gén. ALLARD: Mon travail ici est de préparer les troupes pour les divers cas imprévus. Si nous sommes déployés quelque part sur le champ, j'ai des quartiers généraux tactiques. Si c'est au niveau de division, c'est le général Rowley qui s'en occupe ou si c'est inférieur à cela, c'est le brigadier Dare ou quelque autre d'un centre des tâches à accomplir qui réglera le problème localement.

M. MATHESON: Le siège social se déplace?

Lt-Gen. ALLARD: Notre quartier général possède une section mobile.

M. MATHESON: Acceptez-vous une partie de la responsabilité?

Lt-Gén. ALLARD: Je prends toute la responsabilité. J'ai un commandant auxiliaire.

M. MATHESON: Vous allez faire la guerre à compter de Montréal?

Lt-Gén. ALLARD: Je ne la ferai pas de Montréal. Il la fera là-bas mais il est un des officiers en qui j'ai pleine confiance. Je l'appuierai et prendrai tout le blâme.

M. MATHESON: Accepteriez-vous aussi toute la gloire?

Lt-Gén. ALLARD: Oh, il n'y a vraiment pas grand gloire à gagner ce genre de victoire.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je sais que vous voulez que je remercie M. le général Allard et ses officiers pour l'exposé très détaillé qu'ils nous ont fait. J'ai toutefois un petit changement à faire à notre programme vu que M. le général Allard nous a aimablement invités à déjeuner. Mais M. le général Rowley a suggéré que nous déjeunions à bord de l'avion.

Lt-Gén. ALLARD: Notre quartier général possède une section mobile.

M. MATHESON: Accepte-t-elle une partie de la responsabilité?

Lt-Gén. ALLARD: Elle prend toute la responsabilité. J'ai un commandant auxiliaire.

M. MATHESON: Vous allez faire la guerre à compter de Montréal?

Lt-Gén. ALLARD: Je ne le ferai pas de Montréal. Il la fera là-bas mais il est un des officiers en qui j'ai pleine confiance. Je l'appuierai et prendrai tout le blâme.

M. MATHESON: Accepteriez-vous aussi toute la gloire?

Lt-Gén. ALLARD: Oh, il n'y a vraiment pas grand gloire à gagner ce genre de victoire.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je sais que vous voulez que je remercie M. le général Allard et ses officiers pour l'exposé très détaillé qu'ils nous ont fait. J'ai toutefois un petit changement à faire à notre programme vu que M. le général Allard nous a aimablement invités à déjeuner. Mais M. le général Rowley a suggéré que nous déjeunions à bord de l'avion.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Fascicule 12

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

SÉANCE DU JEUDI 23 JUIN 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) du ministère de la Défense nationale.

TÉMOINS:

Du ministère de la Défense nationale: L'honorable Paul Hellyer, ministre; M. E. R. Armstrong, sous-ministre; le contre-amiral W. M. Landymore, commandant des Forces maritimes; M. A. M. Pennie, vice-président du Conseil des recherches pour la défense; le commodore S. M. Davis, sous-chef adjoint du génie.

ROGER DUHAMEL, F.R.S.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

24870—1

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DEFENSE NATIONALE

Président: M. DAVID W. GROOS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 12

SÉANCE DU JEUDI 23 JUIN 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) du ministère de la Défense nationale.

TÉMOINS:

Du ministère de la Défense nationale: L'honorable Paul Hellyer, ministre; M. E. B. Armstrong, sous-ministre; le contre-amiral W. M. Landymore, commandant des Forces maritimes; M. A. M. Pennie, vice-président du Conseil des recherches pour la défense; le commodore S. M. Davis, sous-chef adjoint du génie.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

24675—1

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. David W. Groos

Vice-président: L'hon. Marcel Lambert

et MM.

Brewin	Harkness	MacLean (*Queens*)
Carter	Hopkins	MacRae
Deachman	Langlois	Matheson
Dubé	(*Chicoutimi*)	McNulty
Ethier	Langlois	Rock
Fane	(*Mégantic*)	Smith
Foy	Laniel	Stefanson
Grills	Lessard	Winch—(24).

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 23 juin 1966
(15)

Le Comité permanent de la Défense nationale se réunit à 9 h. 45 du matin sous la présidence de M. Groos.

Présents: MM. Brewin, Carter, Dubé, Ethier, Fane, Foy, Groos, Hopkins, Lambert, Langlois (*Chicoutimi*), Lessard, MacRae, Matheson, McNulty, Rock, Smith et Stefanson (17).

Autres députés présents: MM. Forrestall et McCleave.

Aussi présents: Du ministère de la Défense nationale: L'honorable Paul Hellyer, ministre; M. E. B. Armstrong, sous-ministre; le contre-amiral W. M. Landymore, commandant des Forces maritimes; le contre-amiral M. G. Stirling, commandant en second des Forces maritimes.

Le président donne lecture du sixième rapport du sous-comité du programme et de la procédure:

Le MERCREDI 22 juin 1966

SIXIÈME RAPPORT

Le sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent de la Défense nationale se réunit à 5 heures de l'après-midi sous la présidence de M. Groos.

Présents: MM. Groos, Hopkins, MacLean (*Queens*) et McNulty (4).

Après discussion, le sous-comité décide de recommander:

1. Que les explications devant être fournies par le commandement des Forces maritimes le jeudi 23 juin 1966 à 9 h. 30 du matin le soient à huis clos parce que certains des renseignements fournis pourront être confidentiels.
2. Que le Comité se réunisse le jeudi après-midi 23 juin 1966 après la période des questions pour commencer l'étude de chacun des crédits du ministère de la Défense nationale. Ceux des membres qui auront encore des questions à poser sur le commandement des Forces maritimes pourront alors le faire.

Le sous-comité s'ajourne à 5 h. 20 de l'après-midi.

Le sixième rapport du sous-comité est approuvé sans changement sur proposition de M. Carter, appuyé par M. Lessard.

Le président présente le contre-amiral Landymore, commandant des Forces maritimes, qui présente un exposé sur l'organisation et les fonctions des forces maritimes. La publication d'une partie de l'exposé est autorisée et se trouve reproduite ci-après dans les *Témoignages*. Le reste de l'exposé, portant sur des questions de défense relatives au rôle des Forces maritimes, a été fait *à huis clos*. Le ministre et le contre-amiral Landymore répondent aux questions posées sur les Forces maritimes. Un compte rendu en est donné dans les *Témoignages*. Le président remercie le contre-amiral Landymore au nom du Comité.

A midi-quarante, la séance est suspendue jusqu'à 3 h. 30 de l'après-midi, alors que le Comité doit procéder à l'examen des crédits.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(16)

Le Comité permanent de la Défense nationale se réunit à 3 h. 45 de l'après-midi sous la présidence de M. Groos.

Présents: MM. Brewin, Carter, Deachman, Ethier, Fane, Foy, Grills, Groos, Hopkins, Lambert, Langlois (*Chicoutimi*), Lessard, MacRae, Rock et Smith (15).

Autre député présent: M. Forrestall.

Aussi présents: *Du ministère de la Défense nationale*: l'honorable Paul Hellyer, ministre; M. E. B. Armstrong, sous-ministre; le commodore S. M. Davis, sous-chef adjoint du génie; M. A. M. Pennie, vice-président du Conseil de recherches pour la défense.

Sur la proposition de M. Foy, appuyé par M. Éthier,

Il est résolu,—Que le crédit 1er du budget principal des dépenses pour 1966-1967 concernant le ministère de la Défense nationale soit reservé jusqu'à ce que le Comité ait approuvé le reste des crédits.

Sur la proposition de M. Lambert, appuyé par M. Foy, il est décidé que les renseignements déjà demandés par M. Brewin (page 43 des *Procès-Vervaux et Témoignages*) et déposés par le ministre soient versés au compte rendu de la séance (*voir Appendice A et Appendice B*).

Le président met en délibération le crédit n° 15. Au cours de la discussion, le ministre consent à fournir des chiffres à jour sur les enrôlements dans les services de la défense et sur les licenciements, sous la forme demandée par M. Forrestall dans sa question initiale paraissant à la page 4863 des *Débats* du 9 mai 1966. Le credit n° 15 est approuvé.

Le président met en délibération les crédits suivants, qui sont successivement approuvés:

Crédit 20, crédit 25, crédit 30, crédit 35.

Crédit 45, crédit 48, crédit 50, crédit 55 et crédit L45.

Le Comité reprend du crédit 1er et l'approuve.

A 5 h. 20 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mardi 28 juin 1966 à 9 h. 30 du matin.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrés sur bande magnétique et traduits*)

Le JEUDI 23 juin 1966

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Je voudrais commencer la séance en vous donnant lecture du sixième rapport du sous-comité du programme et de la procédure, daté du 22 juin (*voir Procès-verbal*).

Vous avez entendu ce rapport. Quelqu'un en proposerait-il l'adoption?

M. CARTER: Je propose que le rapport soit accepté.

M. FOY: J'appuie la motion.

Le PRÉSIDENT: Quels sont ceux qui sont pour?

La motion est adoptée.

Nous siégerons à huis clos ce matin pour être mis au courant de l'activité des Forces maritimes. Je souhaite la bienvenue aux officiers. Je vois beaucoup de figures familières, mais tout d'abord je dois faire observer aux membres du Comité que certains des renseignements que nous allons recevoir sont d'un caractère très confidentiel et vous serez par conséquent tenus de les garder secrets. C'est le même avertissement que nous avons reçu à des séances précédentes et, s'il y a des membres qui ne veulent pas être liés de cette façon ils sont libres de se retirer.

Ce matin, nous avons parmi nous l'amiral Landymore, qui commande les Forces maritimes; aussi son second, l'amiral Stirling et les officiers de leur état-major. Je les prie de bien vouloir commencer leur exposé.

L'hon. PAUL HELLYER (*ministre de la Défense nationale*): Monsieur le président, avant qu'ils commencent, je voudrais qu'il soit bien entendu qu'environ la moitié de l'exposé ne sera pas secrète et que cette partie pourra être reproduite au compte rendu de la séance avec les questions s'y rapportant, soit la partie non secrète des délibérations.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que cela va compliquer l'enregistrement?

M. LAMBERT: Au cours de la période des questions, oui. Les membres devront dire s'ils veulent poser des questions non confidentielles.

M. HELLYER: Au cours de la période des questions, nous devrons décider quelles sont les questions non confidentielles qui peuvent paraître au compte rendu, si cela vous convient.

M. LAMBERT: Oui. Les comités américains fonctionnent de cette manière.

Le PRÉSIDENT: Amiral Landymore, vous avez la parole.

Le contre-amiral W. M. LANDYMORE (*commandant des Forces maritimes*): Monsieur le président, monsieur le ministre et messieurs les membres du Comité permanent de la Défense nationale, c'est un grand privilège pour moi d'être invité à comparaître devant vous aujourd'hui. Si j'ai bien compris, je suis venu vous exposer le but des Forces maritimes, la façon dont nous sommes organisés pour accomplir notre mission et de quelles forces nous disposons pour le faire.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de vous faire pénétrer dans les coulisses du commandement des Forces maritimes parce qu'il m'arrive souvent de regretter que l'idée que le public se fait de la guerre anti-sous-marine date de 20 ans, car le public a l'impression que les forces navales sont désuètes. La principale cause de cette erreur, c'est que la presse a fourni une abondante information sur les énormes progrès réalisés par le sous-marin, tandis que ceux de la défense contre le sous-marin sont peu connus. La meilleure façon d'ouvrir cet exposé consiste donc à vous donner l'assurance que la guerre anti-sous-marine a fait des progrès aussi remarquables contre les sous-marins, tant les sous-marins ordinaires que les sous-marins nucléaires, et que vos forces à cet égard sont parmi les meilleures en service aujourd'hui. De plus, nos officiers et nos hommes sont aussi compétents que ceux de n'importe quelle autre nation et, à titre de professionnels, ils ont refusé et continuent de refuser d'admettre que le sous-marin ne peut pas trouver son maître.

LES LIGNES OCÉANIQUES DE COMMUNICATION

Le libre usage des océans et le droit de circuler normalement dans les eaux territoriales sont considérés par tous les pays maritimes occidentaux comme privilège commun des navires de toutes les nations. J'ai dit les pays maritimes occidentaux parce que cela n'est pas vrai de tous les pays situés derrière le Rideau de Fer, dont la plupart réglementent ou restreignent sévèrement les mouvements des navires de commerce dans leurs eaux. La liberté pour les navires de tous les pays d'utiliser librement toutes les routes commerciales du monde est d'une importance capitale pour la grande nation commerciale qu'est le Canada. Cette carte montre quelle est la densité de la circulation des navires

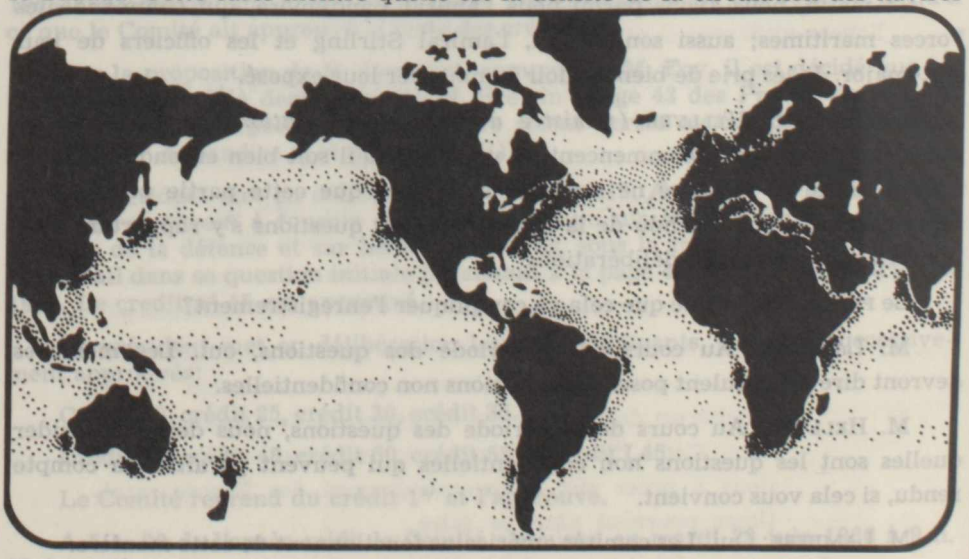

de commerce sur les routes maritimes du monde en journée moyenne. Chaque point représente trois navires, ce qui vous donne une idée des proportions fantastiques de cette circulation.

Il se transporte par mer une si grande quantité de marchandises dans le monde que la plus légère perturbation du transport maritime peut faire naître une situation chaotique en très peu de temps.

La puissance navale

Ceci m'amène à examiner le rôle prépondérant de la puissance navale et il convient ici, je pense, de faire observer qu'à peu près toutes les escarmouches importantes qui se sont produites depuis la fin de la deuxième grande guerre ont fait intervenir la puissance navale. En oubliant pour le moment la question des torts ou des droits, on peut dire que les Nations Unies n'auraient pas pu soutenir les opérations de Corée sans une maîtrise absolue des mers. Suez a été une opération navale. Cuba est un cas où, grâce à leur puissance navale, les États-Unis ont imposé leur volonté à l'Union soviétique sans un seul coup de feu et sans une seule perte de vie. Les États-Unis ne pourraient pas faire ce qu'ils font actuellement au Vietnam sans une maîtrise absolue des mers. Le Liban et le Koweït offrent d'autres exemples des avantages que donne la puissance navale: elle permet au pays qui la possède d'utiliser les mers à sa guise et d'en interdire l'usage aux nations hostiles.

Le rôle du Canada dans le maintien de la paix en mer

Au Canada, nous avons tout lieu de vouloir empêcher tout genre de guerre d'éclater et de vouloir user de notre influence pour empêcher toute petite guerre de dégénérer en une grande guerre. La conduite passée du gouvernement canadien à cet égard, tant en paroles qu'en action, est éloquente, mais il arrive rarement aux Canadiens de songer jusqu'à quel point le maintien de la stabilité, de la loi et de l'ordre sur les océans est important pour la politique nationale. L'application de cet aspect de notre politique nationale est ma responsabilité à titre de commandant des Forces maritimes. Cette responsabilité présuppose les moyens d'affirmer positivement l'autorité du Canada sur les abords de nos côtes, et de participer à l'état d'alerte nationale en périodes de tension. Il ne suffit pas d'essayer de s'assurer la maîtrise des mers une fois que les hostilités sont déclenchées. Au contraire, la vigilance que nous saurons déployer en temps de paix en montant la garde le long de nos côtes peut constituer le vrai moyen de préserver la paix.

Autrement dit, toute nation, amie ou non, peut déployer des navires de surface ou des sous-marins immédiatement en dehors de nos eaux territoriales, et le faire d'une façon parfaitement légitime. Si les intentions de ces navires sont hostiles, il est nécessaire de démontrer que nous sommes capables, en tout temps, de contrecarrer ces intentions.

Les sous-marins peuvent constituer une si grande menace que si jamais une nation nourrissant de l'hostilité pour le monde libre s'imaginait avoir acquis la maîtrise des mers, elle serait tentée de porter atteinte à nos libertés. En surveillant de près cette menace et en perfectionnant les moyens de l'écarter, le Canada fournit une contribution incomparable au maintien de la paix, qui dépasse de beaucoup les proportions des forces navales que nous entretenons.

Avant de passer à l'examen de notre potentiel défensif actuel, je dois mentionner un autre aspect important de l'utilisation de nos forces en temps de paix. Comme vous le savez fort bien, nous faisons constamment des manœuvres aussi réalistes que possible en mer, manœuvres nationales et manœuvres en commun avec d'autres pays de l'OTAN. Ces manœuvres conduisent fréquemment nos navires et nos avions à l'étranger et il est alors d'usage que, de concert avec le ministère des Affaires extérieures, nous organisions des visites de représentation dans des pays étrangers afin de cultiver de bons rapports avec eux et

d'améliorer nos relations commerciales, ce qui fait que notre activité professionnelle nous permet de montrer le visage du Canada outremer et de promouvoir nos relations internationales.

Je voudrais maintenant parler de l'état actuel de nos forces du point de vue opérationnel. Il y a quelques mois, un dirigeant de l'Union soviétique a déclaré que le monde libre n'avait plus le monopole de la puissance navale. Malgré les autres raisons qu'il pouvait avoir pour faire cette déclaration, il s'appuyait certainement sur le fait que les Soviets possèdent la plus grande flotte sous-marine du monde, une flotte qui comprend maintenant environ 35 sous-marins nucléaires et environ 400 sous-marins à moteurs diesel.

Cette série de diapositives fait voir certains types de sous-marins soviétiques. Environ un sixième d'entre eux sont équipés pour lancer des missiles d'un type ou de l'autre. Leurs sous-marins nucléaires ont un grand rayon d'action; ils naviguent même de l'Atlantique au Pacifique. Une proportion également forte de leurs sous-marins peuvent se poster au large de nos côtes. Bien plus, il est probable qu'ils le feront pour équilibrer l'avantage que le Polaris donne aux puissances occidentales. Cela place la menace du sous-marin à nos portes et permet de pointer des missiles sur notre capitale et sur d'autres centres du pays.

Mais ce n'est pas là la seule forme d'activité au large de nos côtes. En ce moment, il y a des nuées de navires de pêche soviétique, tant dans l'Atlantique que dans le Pacifique, qui travaillent très près de nos rivages. Le nombre de ces navires varie d'une année à l'autre suivant les prises et les besoins de poisson. Mais chaque année il y a plusieurs centaines de chalutiers, des flottes de pêche complètes, avec navires-conserveries, navires de ravitaillement, remorqueurs et tout le soutien logistique requis. Ces flottes fonctionnent de la même façon que des flottes de guerre et il est troublant d'évoquer la possibilité d'un état d'urgence quand on songe que, l'an dernier, plus de 800 bateaux de pêche soviétiques étaient déployés dans l'ouest de l'Atlantique et plus de 200 dans l'est du Pacifique. Dans l'Atlantique, il y avait plus de 20,000 hommes à bord de ces navires. Personnellement, je ne vois rien de rassurant dans leur présence.

En résumé, je vous ai dit jusqu'ici quelle importance capitale avait pour notre pays la liberté des lignes de communication maritimes. Je vous ai dit que les pays situés derrière le Rideau de fer avaient des forces capables de compromettre gravement le libre usage des mers et que ces mêmes forces pouvaient déployer à nos portes des moyens de destruction massive. J'ai montré qu'elles recueillaient des renseignements, qu'elles utilisaient légalement les océans, mais de telle façon que nous ne pouvons pas oublier le fait brutal qu'elles ne sont pas amies. Je considère que cette activité indique le but des forces maritimes que possède le Canada, et peu importe que nous devions ou non entrer en guerre, nous ne pouvons pas demeurer indifférents à l'égard de ces questions sans négliger l'intérêt national.

Le commandement des Forces maritimes, au cours de son activité quotidienne, doit toujours être parfaitement au courant de la situation au large de nos côtes. Cela exige que nos navires et nos avions soient actifs dans les zones où nos intérêts sont en jeu. Cette activité nous garde en état d'éveil et au courant de la situation, mais nous pouvons aussi jouer et nous jouons un rôle secondaire dans le domaine des recherches et des sauvetages. Chaque jour, j'affronte des cas d'urgence sur mer, dans l'air ou sur terre, qui font intervenir

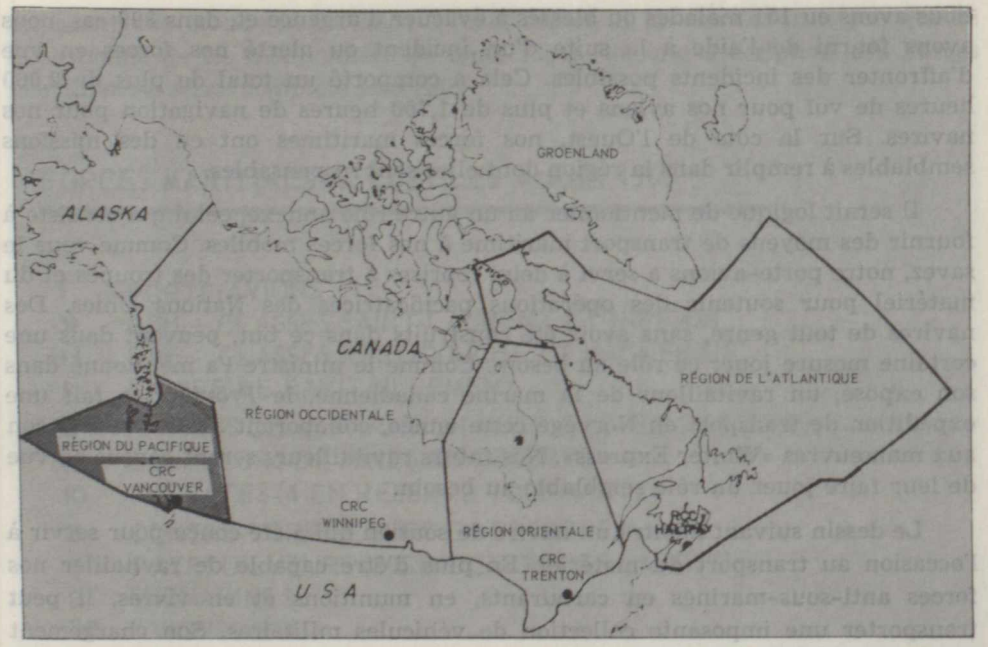

des unités placées sous mes ordres. Il ne se passe à peu près pas de jour sans que nous rendions des services quelconques, sauvetage ou aide médicale, à des compatriotes ou à des étrangers en appliquant le principe de l'entraide. En ce qui concerne le Canada, les régions où nous sommes responsables de ces formes d'aide sont indiquées sur cette carte. Qu'il s'agisse d'un navire en détresse, d'un avion disparu, d'un chasseur perdu dans les bois ou d'un malade à secourir d'urgence, nos unités de recherches et de sauvetage entrent en action. Nos forces maritimes sont admirablement adaptées à tous les genres d'opérations de sauvetage, d'abord parce qu'elles sont expertes dans l'art d'effectuer des reconnaissances et de ratisser de vastes régions et ensuite parce que, par définition, elles sont toujours disponibles.

Le tableau suivant résume notre activité en 1965, une année typique pour la région atlantique. Nous avons eu 99 cas de navires et d'avions en détresse;

CAS DE RECHERCHES ET DE SAUVETAGE

RÉGION ATLANTIQUE – 1965

	NOMBRE DE CAS	HEURES DE VOL	HEURES DE NAVIGATION
CAS DE DETRESSE	99	1332	700
AIDE MEDICALE	151	604	278
ALERTES ET ASSISTANCE	399	136	760
TOTAUX	649	2072	1738

nous avons eu 151 malades ou blessés à évacuer d'urgence et, dans 399 cas, nous avons fourni de l'aide à la suite d'un incident ou alerté nos forces en vue d'affronter des incidents possibles. Cela a comporté un total de plus de 2,000 heures de vol pour nos avions et plus de 1,700 heures de navigation pour nos navires. Sur la côte de l'Ouest, nos forces maritimes ont eu des missions semblables à remplir dans la région dont elles sont responsables.

Il serait logique de mentionner ici un autre rôle annexe, celui qui consiste à fournir des moyens de transport maritime à nos forces mobiles. Comme vous le savez, notre porte-avions a servi à deux reprises à transporter des troupes et du matériel pour soutenir des opérations pacificatrices des Nations Unies. Des navires de tout genre, sans avoir été construits dans ce but, peuvent dans une certaine mesure jouer ce rôle au besoin. Comme le ministre l'a mentionné dans son exposé, un ravitailleur de la marine canadienne, le *Provider,* a fait une expédition de transport en Norvège cette année, collaborant ainsi d'utile façon aux manœuvres «Winter Express». Nos futurs ravitailleurs seront conçus en vue de leur faire jouer un rôle semblable au besoin.

Le dessin suivant montre un navire de soutien qui a été conçu pour servir à l'occasion au transport du matériel. En plus d'être capable de ravitailler nos forces anti-sous-marines en carburants, en munitions et en vivres, il peut transporter une imposante collection de véhicules militaires. Son chargement peut comprendre deux hélicoptères, 35 véhicules de combat et 51 véhicules de soutien avec leurs remorques.

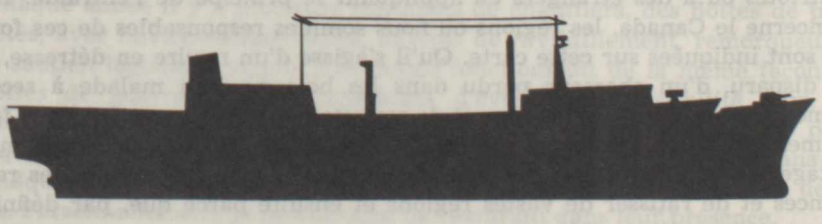

RÔLE DE RAVITAILLEMENT	
PRODUITS PETROLIERS	
MAZOUT (ordinaire)	11,000 tonnes
MAZOUT (diesel)	450 tonnes
CARBURANTS (avions)	760 tonnes
HUILE DE GRAISSAGE	30 tonnes
MUNITIONS	315 tonnes
HELICOPTERES DE RELEVE	3 CHSS 2
FOURNITURES	537 tonnes
PROVISIONS	403 tonnes

ROLE DE TRANSPORT (CHARGE TYPIQUE)	
HELICOPTERES DE L'ARMEE	2
TRANSPORTEURS DE TROUPES	12
AUTOS DE RECONNAISSANCE	23
CAMIONS 2½ TONNES	8
CAMIONS ¾ "	7
CAMIONS ¼ "	36
REMORQUES 1½ "	1
" ¾ "	4
" ¼ "	82

Je voudrais maintenant vous dire un mot des navires et des avions placés sous mes ordres. Je sais que le ministre et le général Fleury ont brièvement traité ce sujet. Mais, par déférence pour mes officiers et leurs hommes, qui

attachent une grande importance à leurs unités, il ne conviendrait pas que je m'abstienne de les mentionner. De toute façon, aucune description des Forces maritimes ne serait complète sans cela.

FORCES MARITIMES ACTUELLES – JUIN 1966

1	PORTE-AVIONS
9	DDH – CLASSES SAINT-LAURENT ET NIPIGON
11	DDE – CLASSES RESTIGOUCHE ET MACKENZIE
1	NAVIRE DE RAVITAILLEMENT
2	NAVIRES DE REPARATION MOBILES (1 EN RESERVE)
10	BALAYEURS DE MINES EN RESERVE
10	FREGATES (4 EN RESERVE TOURNANTE)
3	CONTRE-TORPILLEURS EN RESERVE
3	PATROUILLEURS (INSTRUCTION DES CADETS)
2	SUBMARINES
32	AVIONS ARGUS
21	AVIONS NEPTUNE
71	AVIONS TRACKER
25	HELICOPTERES SEA KING
	(TOTAL AU PROGRAMME, 41)
2	AVIONS ALBATROSS POUR RECHERCHES ET SAUVETAGE
2	HELICOPTERES LABRADOR POUR RECHERCHES ET SAUVETAGE

Ce tableau donne les effectifs des forces actuellement à la disposition du commandement des Forces maritimes: un porte-avions; neuf unités des classes Saint-Laurent et Nipigonet, n'apparaissant pas au tableau, 4 unités de la nouvelle classe de D.D.E. inscrites au programme de construction; 11 unités des classes Restigouche et MacKenzie; un navire de ravitaillement, plus deux navires de soutien au programme; deux navires de réparation mobiles, dont un en réserve; dix frégates—je devrais peut-être mentionner les balayeurs de mines avant elles pour suivre l'ordre du tableau—dix balayeurs de mines en réserve, dont quatre en train d'être réformés; et dix frégates, dont quatre en réserve. Nous avons trois contre-torpilleurs en réserve; trois patrouilleurs qui servent de navires-écoles en été; deux sous-marins plus deux autres en construction; 32 avions Argus et 21 avions de patrouille maritime Neptune; 71 avions Tracker; 25 hélicoptères Sea King et 16 autres en construction, soit un total de 41 au programme; deux avions Albatross et deux hélicoptères Labrador pour recherches et sauvetage. J'ai l'intention de m'arrêter brièvement sur chacun des principaux types pour mentionner ses possibilités actuelles et je mentionnerai aussi au passage les programmes de modernisation et de construction qui sont en cours d'exécution.

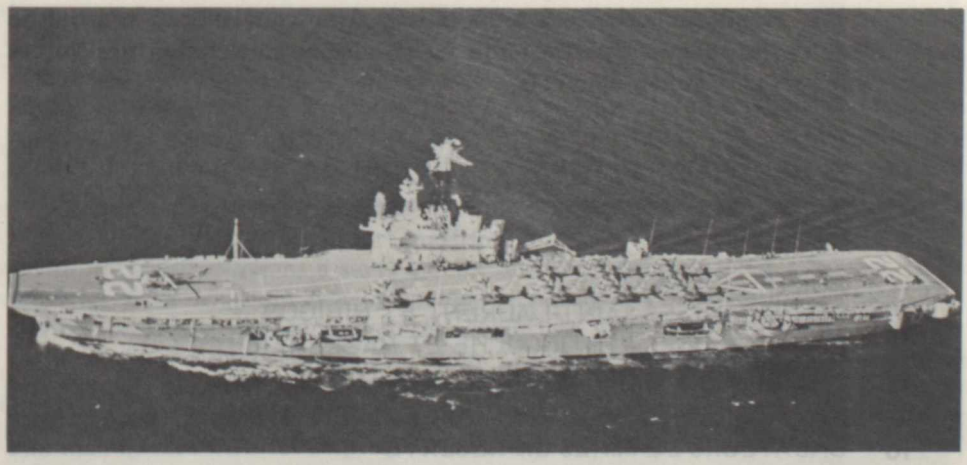

Notre porte-avion, le *Bonaventure*, est en quelque sorte le vaisseau-amiral de la marine de guerre canadienne. Les aptitudes opérationnelles de ce navire ont été maintes fois démontrées au cours de manœuvres tactiques. Le mois dernier, ayant atteint le milieu de sa carrière, il est entré aux chantiers de la *Davie Shipbuilding* à Lauzon pour être remis en état et modernisé, ce qui augmentera sensiblement en général ses aptitudes à faire la chasse aux sous-marins. Il devrait demeurer en service jusqu'aux environs de 1975. Il possède aussi une modeste capacité de transport de matériel pour soutenir l'armée.

La diapositive suivante montre un navire porte-hélicoptère du type D.D.H. avec son hélicoptère. Quand le *Fraser* se joindra à la flotte plus tard cette

année, nous aurons fini de convertir tous les sept navires de la classe Saint-Laurent de D.D.E. en D.D.H. Ces navires, avec le *Nipigon* et l'*Annapolis,* me donnent sept navires ayant cette silhouette et cette puissance.

Voici un escorteur de contre-torpilleur, un D.D.E., dont nous avons 11 unités des classes Restigouche et MacKenzie. Les sept navires de la classe Restigouche commenceront au début de l'an prochain à passer par un programme de conversion et de modernisation très poussée. Et même, nous travaillons déjà en ce moment sur le prototype, le *Terra Nova.* En utilisant le *Restigouche* comme modèle, un artiste a dessiné cette esquisse du nouveau

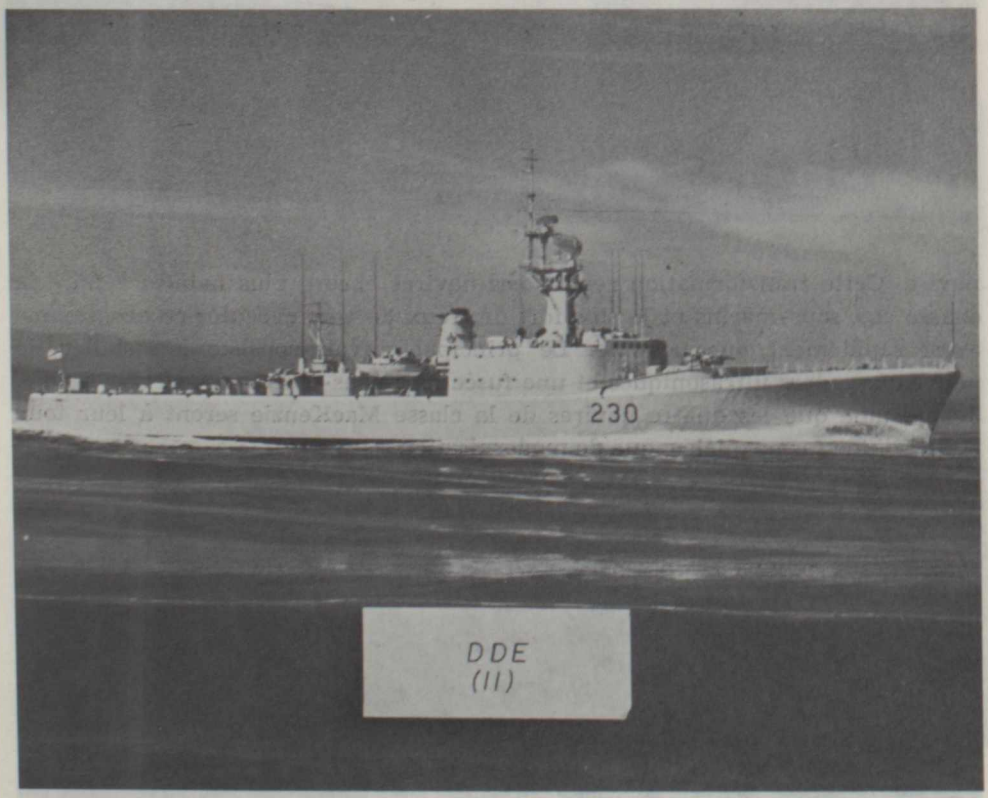

navire. Cette transformation rendra ces navires encore plus habiles à faire la chasse aux sous-marins et je suis fort désireux de voir exécuter ce programme aussi rapidement que possible. Le principal travail consiste à installer de nouveaux radars ultrasoniques et une fusée anti-sous-marine à réaction rapide. Je présume que les quatre navires de la classe MacKenzie seront à leur tour l'objet d'une forme quelconque de modernisation.

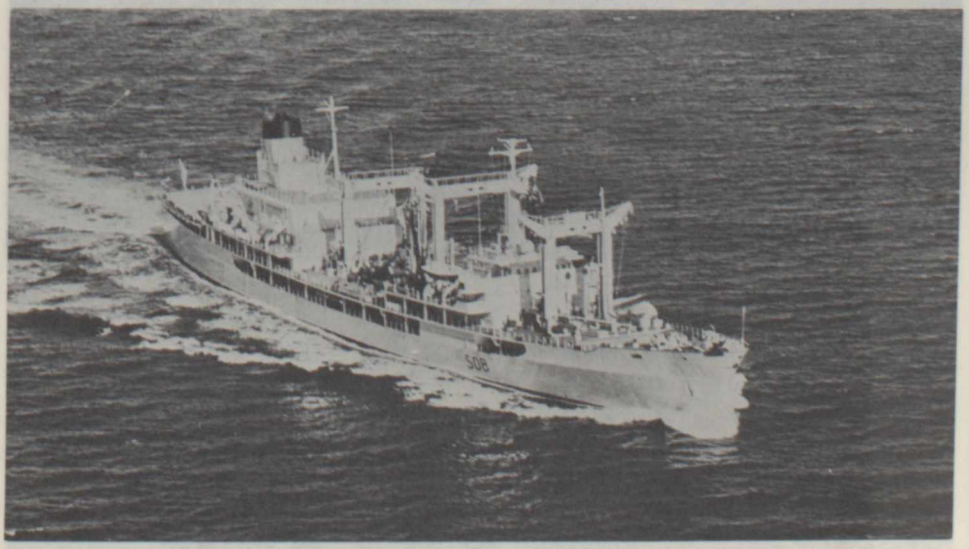

Voici une photo du *Provider*, le seul navire de soutien opérationnel que nous ayons à l'heure actuelle. Nous avons constaté que c'est une précieuse

acquisition pour la flotte, car il permet à nos contre-torpilleurs et à notre porte-avions de rester en mer pendant de longues périodes. Comme je l'ai mentionné au début, en plus de son principal rôle de soutien auprès de la flotte, le *Provider* possède aussi une certaine capacité de transport supplémentaire comme l'a démontré sa participation aux récentes manœuvres *Winter Express*.

Nos deux nouveaux navires de soutien opérationnel, avec le *Provider* et le *Bonaventure*, pourraient transporter jusqu'à 7,000 tonnes de fournitures militaires, soit la quantité requise pour un groupe de brigades, et aller livrer le tout n'importe où dans le monde, preuve que nous possédons les moyens de transport voulus pour que le Canada s'acquitte de ses engagements en ce qui concerne le maintien de la paix.

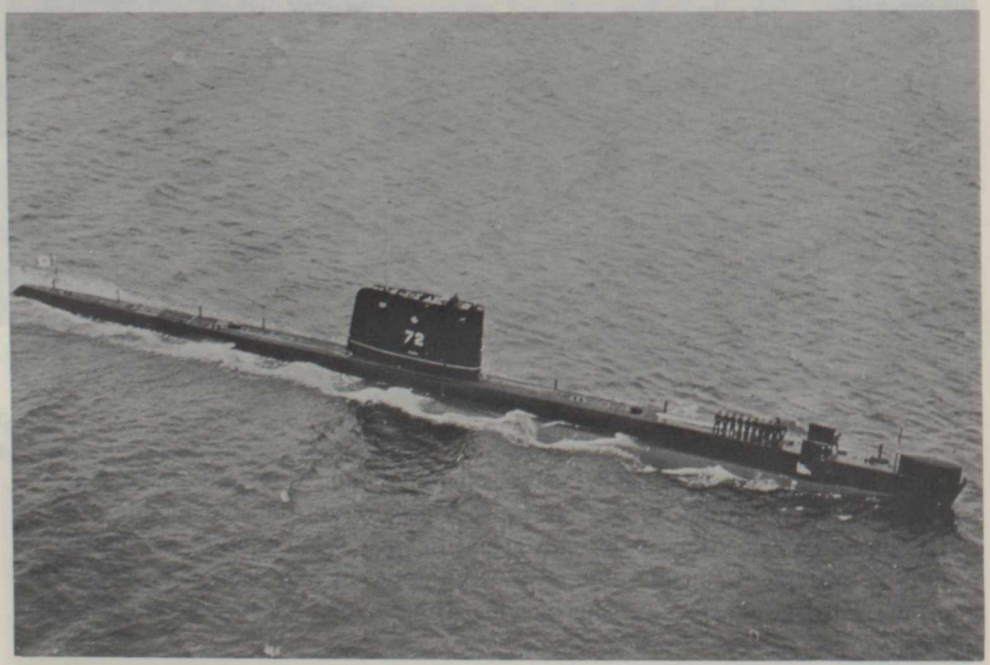

Voici la plus récente acquisition de la flotte, le sous-marin *Ojibwa*. Il nous est arrivé l'hiver dernier des chantiers de Chatham. Deux autres vaisseaux de cette classe sont actuellement en construction à Chatham. Ces unités, avec le *Grilse* ou son successeur, donneront à nos forces anti-sous-marines un haut degré de combativité et nous n'aurons pas à compter autant sur les marines de guerre de la Grande-Bretagne et des États-Unis pour les services sous-marins.

Enfin, ce qui n'est pas à négliger, nous avons l'arme aérienne. Pour commencer par les avions basés au sol, nous avons l'Argus qui, tout en ayant

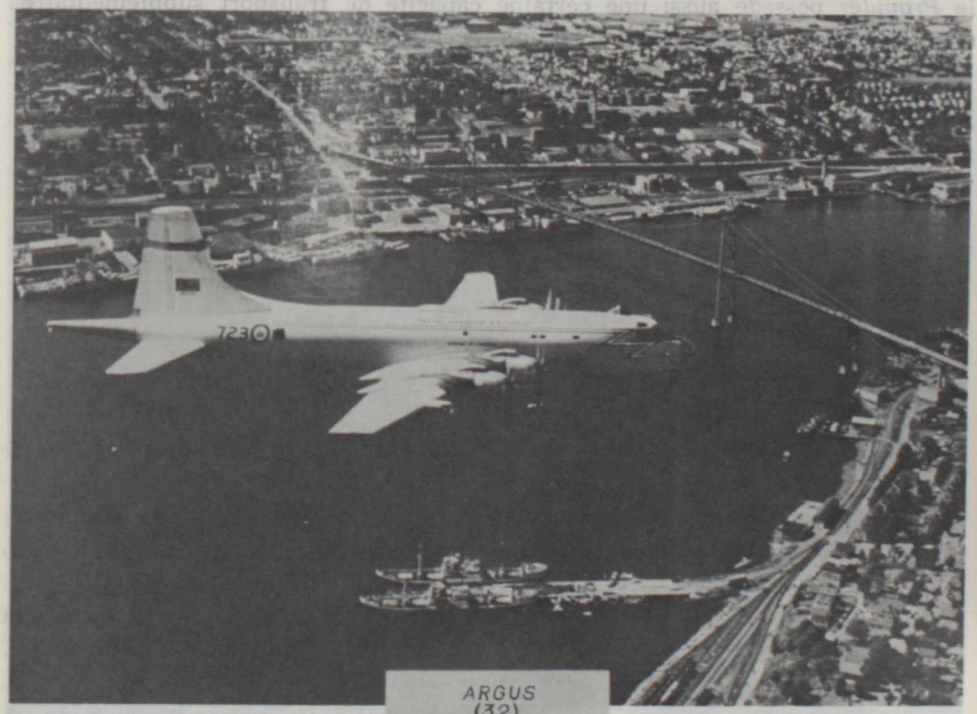

ARGUS
(32)

franchi la moitié de sa carrière, est encore aussi bon que tout avion à grand rayon d'action maritime qu'il y ait en service ailleurs dans le monde aujourd'hui. Une endurance incroyable, un grand talent de détection et la capacité de porter un armement considérable en font un appareil très utile et très redoutable pour faire la chasse aux sous-marins. Nous avons 32 de ces remarquables avions.

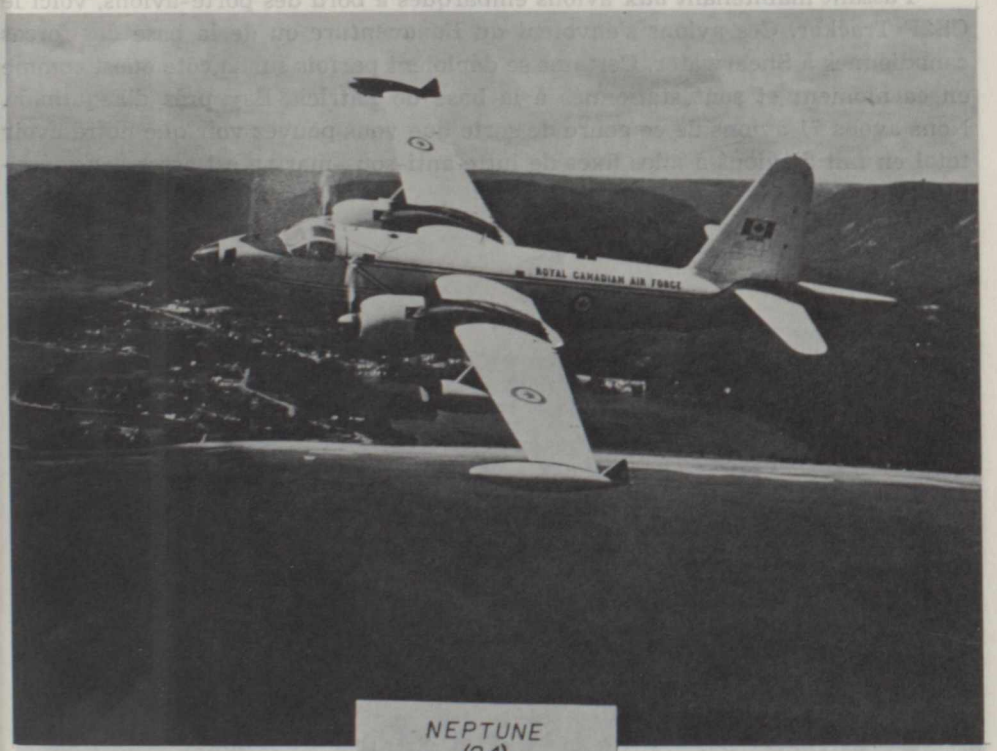

NEPTUNE
(24)

Nous voyons sur cette photographie le PV2 Neptune. Quoique plus ancien que l'Argus, le PV2 est encore un très bon avion vraiment apte à l'emploi opérationnel. Nous avons vingt-quatre avions de ce genre.

Passant maintenant aux avions embarqués à bord des porte-avions, voici le CS2F Tracker. Ces avions s'envolent du *Bonaventure* ou de la base des forces canadiennes à Shearwater. Certains se déploient parfois sur la côte ouest comme en ce moment et sont stationnés à la base de Patricia Bay près d'Esquimalt. Nous avons 71 avions de ce genre de sorte que vous pouvez voir que notre avoir total en fait d'avions à ailes fixes de lutte anti-sous-marine est assez considérable.

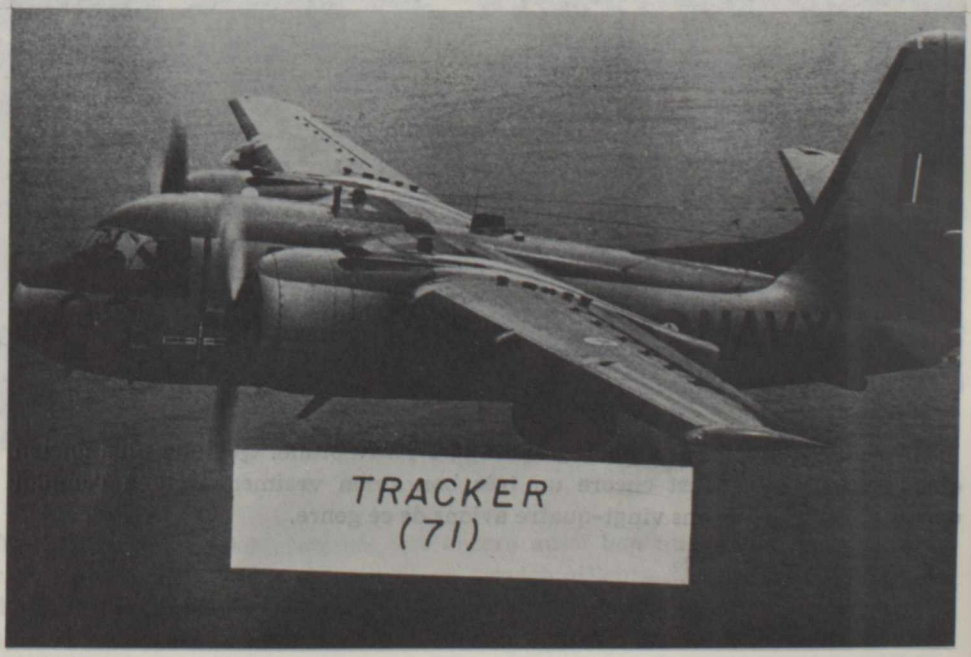

En plus de ces avions à ailes fixes, nous sommes présentement en voie d'équiper les hélicoptères Sea King. Il y en a déjà vingt-cinq en service et une commande a été placée pour seize autres. Ils se sont révélés un bon choix de véhicule de lutte anti-sous-marine en ce qu'ils possèdent toutes les caractéristiques de vol requises, sont munis d'appareils de détection et peuvent attaquer. A l'heure actuelle, ils se trouvent embarqués à bord du porte-avions mais ils pourront bientôt s'envoler également de neuf des destroyers.

La division aérienne du Commandement maritime est tenue aussi à jour que possible dans ce siècle de progrès rapides. Tous les avions dont j'ai parlé ont soit été dotés ou sont en voie d'être dotés des plus modernes appareils de détection et d'armements disponibles.

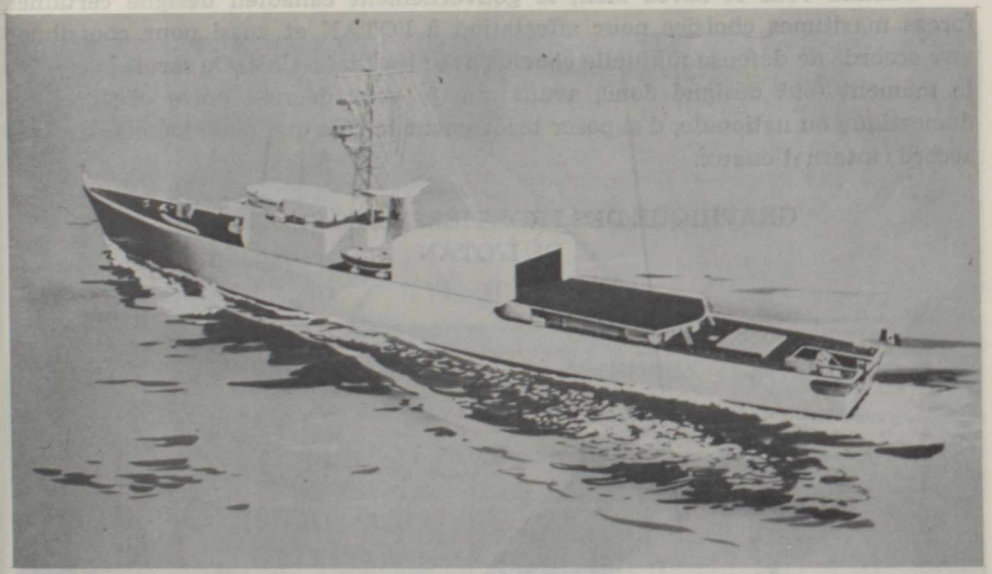

Voici comment l'artiste se représente le nouveau DDH dont notre programme de construction s'échelonne de 1967 à 1972. Des renseignements détaillés concernant la construction des vaisseaux ont été fournis au comité spécial l'an dernier.

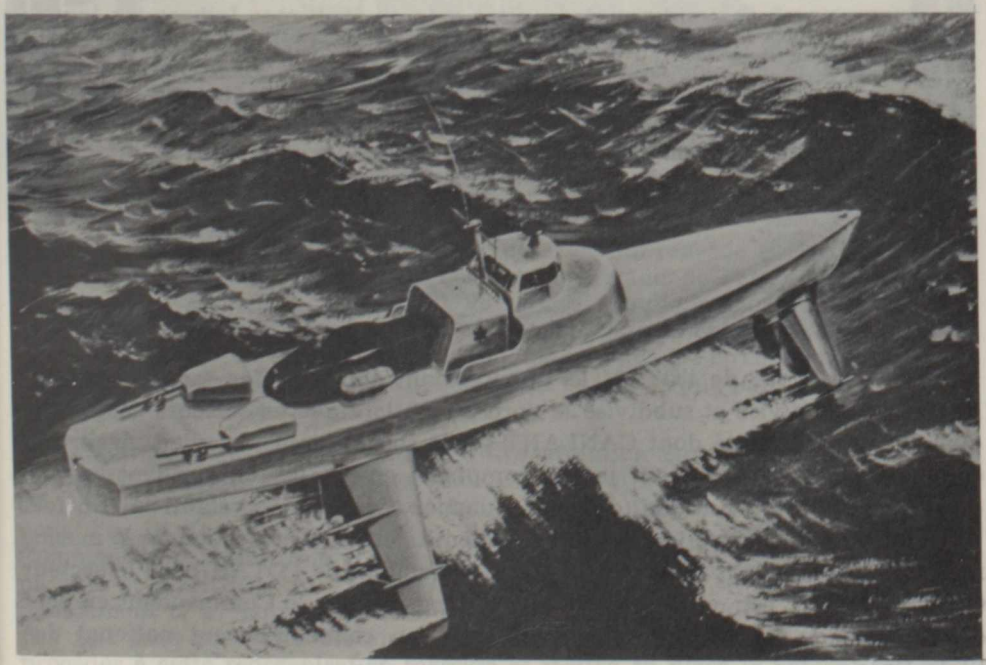

Voici l'hydrofoil; ce vaisseau expérimental est attendu à Halifax plus tard cette année en vue d'essais dans le nord de l'Atlantique.

Comme vous le savez bien, le gouvernement canadien désigne certaines forces maritimes choisies pour affectation à l'OTAN et aussi pour contribuer aux accords de défense mutuelle conclus avec les États-Unis. Ce serait peut-être le moment tout désigné donc, avant que je vous décrive notre organisation domestique ou nationale, d'exposer brièvement le rôle que nous jouons dans ces accords internationaux.

GRAPHIQUE DES FRONTIÈRES DES SECTEURS DE L'OTAN

Dans le cadre de l'OTAN le Commandant suprême des forces alliées de l'Atlantique a divisé et subdivisé le nord de l'Atlantique en secteurs géographiques de responsabilité dont CANLANT est le sous-secteur canadien. A titre de commandant du sous-secteur je suis comptable envers le Commandant en chef de l'Ouest de l'Atlantique dont le quartier général est établi à Norfolk (Virginie) de la destruction des forces ennemies et de la protection de la marine marchande alliée dans mon secteur. Le commandant de l'OTAN pour le secteur CINTWESLANT est, en passant, la même personne que le Commandant en chef de la flotte de l'Atlantique des États-Unis, un commandement national des États-Unis.

Concernant notre accord bilatéral avec les États-Unis dans l'Atlantique, il a été convenu de diviser la moitié ouest de l'océan en deux zones d'intérêt

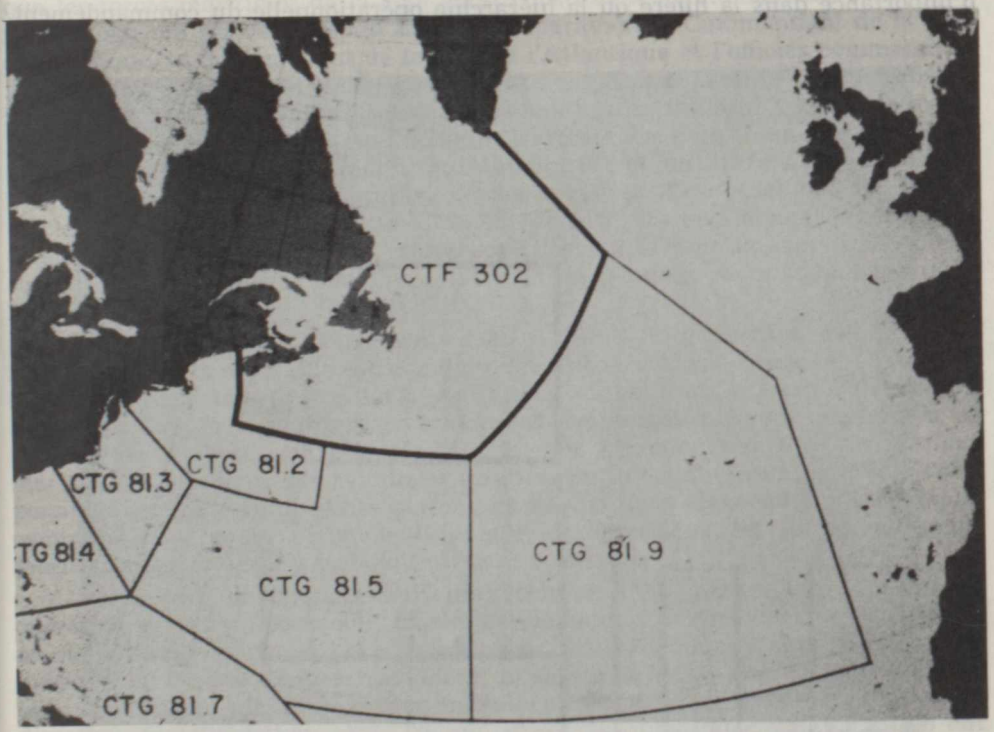

national primordial comme le montre cette photographie. Les forces canadiennes assurent la surveillance de la zone nord tandis que la zone sud est surveillée par les forces étatsuniennes. Ces deux zones correspondent en tous points aux secteurs de l'OTAN chose qui simplifie grandement le changement des opérations canado-américaines aux opérations de l'OTAN. Les deux commandants considèrent la surveillance du secteur tout entier comme une entreprise collective et chacun fournit à l'autre des renseignements complets sur l'emploi de ses forces.

Des accords semblables ont été conclus en ce qui regarde le Pacifique où les zones d'intérêt primordial ressemblent à ceci. Il s'agit de l'accord conclu entre l'Alaska, le Canada et les États-Unis. Je voudrais souligner que ces accords sont d'application quotidienne; en fait des opérations maritimes sont actuellement en cours. Le rythme en est évidemment modifié suivant les circonstances mais les forces sont constamment en état d'alerte nuit et jour. Voilà pour notre rôle dans les affaires internationales.

Maintenant je voudrais attirer votre attention sur l'organisation de nos forces maritimes à l'échelon national. Le général Fleury vous en a lui aussi parlé brièvement mais je voudrais entrer un peu plus dans les détails. Comme vous l'a dit le ministre dans sa déclaration le mois dernier le nouveau Commandement maritime fonctionnel comprenant toutes les forces aériennes navales et maritimes du Canada a été officiellement constitué sous mon commandement le 17 janvier dernier. Bien que je ne puisse dire que cela ne s'est pas fait sans présenter certaines difficultés, je puis dire que nous avons pu procéder à cette réorganisation massive et mettre en place le présent commandement opérationnel sans perdre en efficacité opérationnelle durant la période de transition en dépit des bouleversements inévitables et de la réorganisation occasionnés.

La création du Commandement maritime a entraîné quelques changements d'importance dans la filière ou la hiérarchie opérationnelle du commandement.

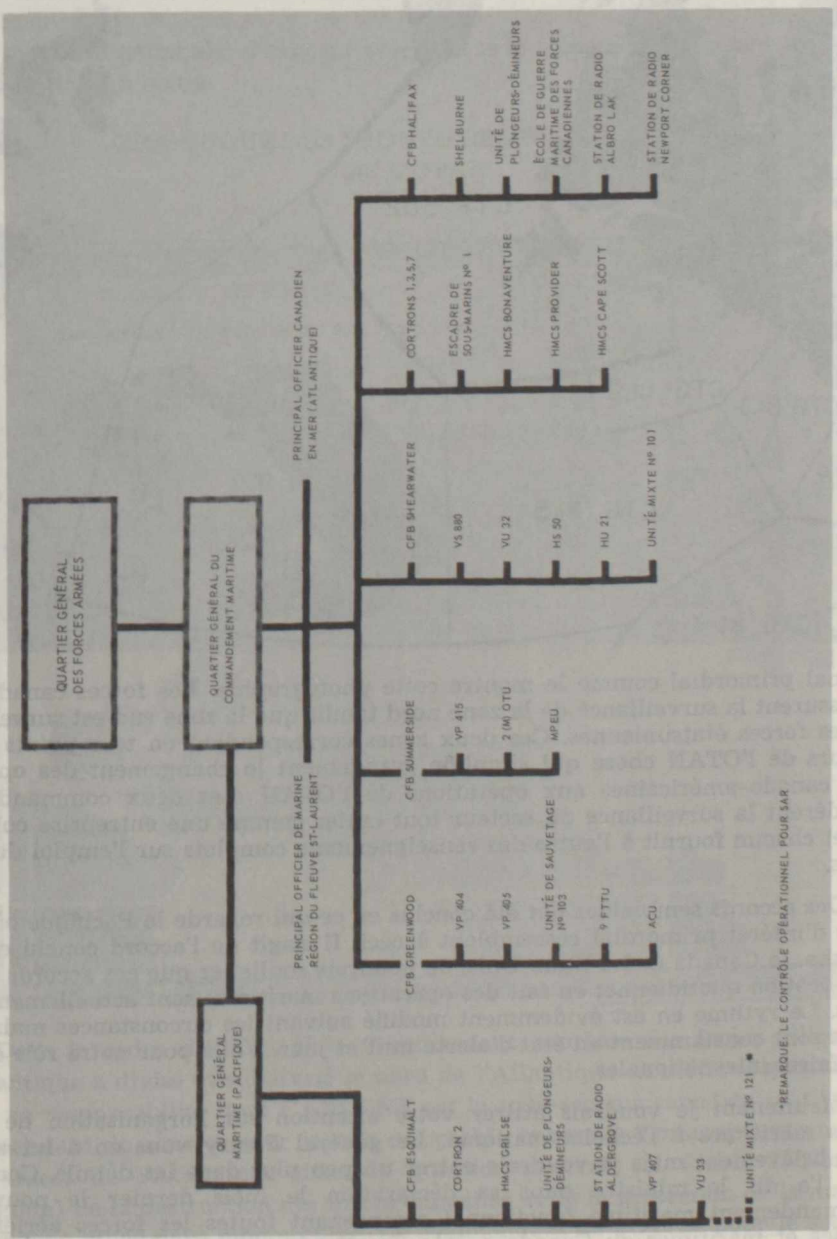

Un des changements importants que l'on remarque sur cette photographie est que les forces maritimes de la côte ouest constituent maintenant un sous-commandement qui relève de moi à Halifax. Auparavant le Commandant de la côte du Pacifique, le Commandant de la côte de l'Atlantique et l'officier commandant l'aviation se rapportaient directement à Ottawa. Mais comme je l'ai mentionné, toutes nos forces maritimes constituent maintenant un seul commandement. Remarquez sur ce schéma de notre hiérarchie les cinq bases affectées au Commandement maritime, quatre sur la côte est et un autre à Esquimalt. Y figure aussi la ligne d'organisation de nos escadres. Ces bases ont toutes été officiellement mises sur pied le 1er avril dernier et fonctionnent maintenant comme des unités pleinement intégrées. Elles fournissent un appui de toutes sortes aux unités opérationnelles et aux unités d'autres commandements dans leur zone respective.

Comme le général Fleury vous a aussi décrit l'organisation des bases, je n'en parlerai pas et je vais faire une ou deux observations concernant l'organisation de mon quartier général à Halifax et celui de l'amiral Stirling à Esquimalt. Les deux quartiers généraux sont maintenant pleinement intégrés, ce qui n'est pas chose nouvelle pour la marine ou pour nos forces aériennes maritimes. Conscients des avantages à retirer de la collaboration la plus étroite possible entre les contingents aériens et navals dans l'exécution d'une tâche commune nous avons pleinement intégré les opérations des forces aériennes maritimes et navales il y a quelque dix ans passés.

Depuis près de dix ans, à Halifax comme à Esquimalt, notre personnel opérationnel, les préposés aux plans, les personnels des services de renseignements, les météréologues, les océanographes, les chercheurs opérationnels et les préposés aux transmissions travaillent au sein d'un organisme intégré de sorte que l'avènement de l'intégration n'était ni étrange ni irréel et seules les directions de la logistique et de l'administration de mon quartier général en ont subi les effets.

Ayant parlé de mes vaisseaux, de mes avions et de mon matériel je voudrais maintenant parler de ce qui m'est le plus précieux, l'effectif. C'est là la question qui fait l'objet de mon plus grand souci car je fais face à une pénurie de personnel naval pour remplir mes engagements immédiats.

Les chiffres globaux que fournit le Quartier général des forces canadiennes et qu'on vous a déjà communiqués accusent une amélioration récente du taux de recrutement et de rengagement des trois armes. Nous devons, et je dis bien «devons», continuer à faire tout en notre pouvoir pour attirer et retenir les hommes dans nos armes. Dans la marine, par exemple, nous avons introduit un régime visant à stabiliser la situation d'emploi et permettre aux hommes en activité de service de connaître leurs perspectives de carrière, y compris le service en mer et sur terre. Des prévisions quant au cours de formation et au perfectionnement dans un métier peuvent être faites cinq ans d'avance. Un des avantages principaux de ce régime cyclique est qu'il permet de s'assurer que l'équipage demeure le même pendant au moins seize mois étant donné que, sur les vaisseaux, le travail en équipe est de la plus haute importance. A chacun il donne une idée assez juste de ses perspectives d'emploi et d'avancement. A titre de président du comité qui a recommandé ce régime, je puis dire qu'il a aidé grandement à combiner l'efficacité de l'effectif et les besoins individuels.

En octobre dernier, le gouvernement a annoncé le paiement d'une indemnité spéciale de service en mer. C'est un geste positif vers la reconnaissance des privations que les matelots endurent. La pénurie d'habitations dans la région d'Halifax a aussi été grandement allégée. Toutefois, cela est encore insuffisant. Le ministre a attiré votre attention sur un certain nombre d'imperfections du service et vous a fait part de son intention d'y remédier le plus tôt possible. Un autre aspect du problème est la nécessité pour les recrues de posséder un niveau

d'instruction relativement plus élevé et des aptitudes techniques. Le matériel compliqué dont nous disposons à l'heure actuelle exige qu'une personne puisse acquérir et utiliser des aptitudes hautement techniques. Il faut reconnaître ces aptitudes et se rendre compte que ces hommes spécialisés sont aussi alléchants pour le secteur privé que pour les forces armées sans oublier que les forces armées ont des exigences que l'on ne retrouve pas dans l'industrie civile. Il est donc d'autant plus important pour la marine d'avoir un taux de recrutement élevé pour compenser cette perte. Sous mon commandement nous continuerons à faire tout ce que nous pouvons à notre niveau pour améliorer les conditions de service afin d'attirer les hommes et les retenir.

En dépit des difficultés que nous éprouvons, les forces qui sont pleinement opérationnelles conservent une allure très dynamique. Ici, sur cette photographie, nous avons le programme des manœuvres d'envergure dans l'Atlantique auxquelles participent certaines unités du Commandement maritime. Il s'agit, soit d'exercices sur le plan national ou avec les forces américaines, soit d'exercices de l'OTAN. Ce tableau ne représente que la partie émergée de l'iceberg. C'est en fait l'aboutissement de plusieurs mois d'entraînement d'équipages, d'escadres individuels et mixtes qui doit être complété avant que les vaisseaux et les avions soient prêts à participer à des exercices plus avancés. En outre, nos vaisseaux et nos avions patrouillent constamment les secteurs maritimes qui nous sont assignés sur les deux côtes. Nos avions de patrouille maritime effectuent quotidiennement des vols de reconnaissance partout dans ces régions et fréquemment des vols de surveillance dans les parties les plus éloignées de ces régions. Plusieurs de ces vols se terminent à la base de Thulé, en Islande, en Grande-Bretagne ou aux Açores. Les avions Tracker stationnés sur la côte exercent une surveillance valable des régions de l'intérieur et se prêtent particulièrement à la surveillance de l'activité des flottes de pêches soviétiques. En outre, évidemment, toutes nos forces sont disponibles pour des opérations de recherche et de sauvetage et sont fréquemment appelées à participer à de telles opérations. Bref, nous menons une vie très active.

Voilà messieurs ce qui complète ma description du Commandement maritime. En terminant, je voudrais faire ressortir que l'état présent de nos forces maritimes nous permet de rivaliser, sur le plan technique, avec n'importe quel autre pays, petit ou grand. Dans le domaine de la lutte anti-sous-marine, en fait de perfectionnements, de tactiques et de construction, nous ne cédons la place à personne. De cette façon notre contribution à l'OTAN, par son importance, dépasse de beaucoup notre grandeur et nos ressources financières. J'ai 2,000 officiers, 12,000 hommes et 3,000 civils sous mon commandement. Nous avons le plus grand avoir en capital de tous les commandements des forces armées canadiennes. Mon inventaire de vaisseaux, d'avions et de matériel m'assure une possibilité raisonnable de remplir mes engagements. Le nouveau programme de construction dont j'ai parlé tout à l'heure me le permettra encore plus une fois réalisé.

Sur le plan technique, mon commandement accomplit des progrès fantastiques, à tel point que je suis confiant qu'une attaque sous-marine, quelque violente qu'elle soit, et je veux dire des sous-marins atomiques ou diésels, pourrait être repoussée et la sécurité de nos voies maritimes de communication assurée. J'estime que mes officiers et mes hommes ne cèdent la place à personne dans le domaine de la lutte anti-sous-marine. J'en ai besoin d'un plus grand nombre et je souhaiterais qu'il reste avec nous plus longtemps. Ceux qui cependant consacrent leur vie à la protection du Canada contre les attaques par voie de mer n'ont pas d'égaux dans la marine ou l'aviation d'autres pays du monde dans notre spécialité de la lutte anti-sous-marine.

Je vous remercie, messieurs.

Le PRÉSIDENT: Personne n'attend pour venir ici? Eh bien, si le Comité désire que nous poursuivions, et j'aimerais bien pouvoir le faire, nous n'avons pas à quitter cette salle et la Chambre ne siège pas à 11 heures.

Si vous êtes prêt, amiral Landymore, M. Smith va vous poser les premières questions.

M. SMITH: Je crois, amiral Landymore, que j'exprime l'avis de tout le Comité en disant que nous sommes très impressionnés par la logique et la clareté de votre exposé.

La première question qui me vient à l'esprit, peut-être que je saute aux conclusions, c'est qu'une attaque par des sous-marins atomiques est aujourd'hui plus à craindre qu'une attaque par des bombardiers armés. Ma conclusion est-elle injuste?

Contre-amiral LANDYMORE: J'estime qu'une telle conclusion est injuste. Je crois qu'aussi longtemps que les Russes ou d'autre pays du rideau de fer posséderont un grand nombre de bombardiers armés nous pouvons croire, ou nous pouvons supposer qu'ils s'en serviraient aussi librement qu'ils se sont servis des sous-marins.

M. SMITH: Alors diriez-vous qu'à l'heure actuelle une attaque par des sous-marins atomiques remporterait plus de succès qu'une attaque par des bombardiers armés?

Contre-amiral LANDYMORE: Pour le moment je ne crois pas que, si nous tenons l'œil ouvert et si nous sommes à notre poste, dans les circonstances que j'ai décrites, les sous-marins aient une très bonne occasion de réagir à une situation quelconque. Nous pouvons être au-dessus d'eux et prêts à engager le combat.

M. SMITH: Vous avez parlé du nombre d'avions Argus et Neptune et la plupart des membres du Comité en ont vu,—du moins quelques-uns d'entre eux ont été transportés sur ces avions au cours d'une exercice—et je crois que c'est tout à fait manifeste que vous croyez beaucoup à leur utilité. Même nous, profanes, je crois, nous sommes particulièrement impressionnés par le long rayon d'action de l'Argus. Ces avions, l'Argus et le Neptune en particulier, sont-ils remplacés au fur et à mesure qu'ils viellissent, fabrique-t-on encore des pièces de rechange ou le Commandement maritime songe-t-il à adopter un autre avion qui est disponible ou le sera un jour?

M. HELLYER: Je crois que je puis répondre à cette question-là, M. Smith. Nous avons fait des études sur le degré d'usure de l'Argus pour établir combien d'heures utiles il pouvait encore voler. Je n'ai pas encore pris connaissance des résultats de ces études. Elles ont été faites au cours de l'année dernière. Une fois que nous en connaîtrons les résultats, nous saurons alors dans combien de temps il nous faudra les remplacer.

Il y a un certain nombre d'avions qui peuvent remplir ce rôle. Je ne sais si certains sont vraiment plus perfectionnés que l'Argus en autant que l'état de l'art est concerné. Les Britanniques comme vous le savez, songent à se servir d'une version du Comet; leur philosophie en ce qui regarde l'emploi des avions dans ce rôle diffère quelque peu de la nôtre mais une fois que nous connaîtrons le degré d'usure de l'Argus il nous faudra commencer à regarder plus loin et établir nos plans en conséquence.

M. SMITH: Les avions Argus sont-ils encore fabriqués?

M. HELLYER: Non, ils ne le sont pas. Ils ont été fabriqués à Montréal.

M. SMITH: Ils ont été fabriqués à Montréal?

M. HELLYER: Oui, les derniers fabriqués furent les nôtres.

M. SMITH: Alors les seuls disponibles sont ces 32 Argus?

M. HELLYER: Oui. En fait c'est une autre version du Yukon; c'est le même avion de base, sauf qu'il a été fabriqué spécialement pour nous.

M. SMITH: Je crois que leur taux d'écrasement est très bas. Je crois qu'il ne s'en est perdu qu'un ou deux depuis un certain nombre d'années. Supposons toutefois que vous vouliez accroître la flotte et qu'au lieu de quatre sous-marins il s'en présentait dix une année dans votre secteur et seize l'année d'ensuite. Que vous proposez-vous de faire pour seconder l'Argus dans son travail? Comment réagiriez-vous à une telle situation? Supposons que nous ayons besoin d'un autre escadron, je ne sais comment les Argus sont répartis—mais supposons que vous ayez besoin de plus d'escadrons?

Contre-amiral LANDYMORE: Eh bien, il nous prendrait évidemment un certain temps avant de mettre un nouvel avion en production. Si nous avions à envisager cette situation et à agir promptement, je recommanderais personnellement que nous retournions à l'Argus et que nous répétions les perfectionnements que nous y avons apportés en fait de matériel de détection et de ne pas tenter de redessiner l'avion de sorte que nous puissions en augmenter le nombre très rapidement si nous le désirons. Toutefois je ne crois pas que c'est ainsi qu'on procédera. On étudiera la possibilité de perfectionner l'avion et, au besoin, lorsque l'Argus aura accompli son temps, on recommandera la construction d'un nouveau genre d'avion réunissant toutes les améliorations et, peut-être, plus rapide.

M. SMITH: De quel genre d'avion les Américains se servent-ils en pareilles circonstances?

Contre-aminal LANDYMORE: Ils disposent d'un avion appelé le P3 qui est un quadrimoteur semblable à l'Argus; il est capable de plus de vitesse mais il possède moins d'endurance.

M. SMITH: Est-il fabriqué à l'heure actuelle?

Contre-animal LANDYMORE: Non seulement est-il fabriqué, il est en service.

M. SMITH: Je conçois qu'il soit en service mais est-il fabriqué?

Contre-animal LANDYMORE: Oui.

M. SMITH: Quelle est la situation en ce qui regarde le «Tracker»?

Contre-amiral LANDYMORE: Le «Tracker» subit présentement des modifications en vue d'en prolonger la vie jusqu'en 1975: en fait, il aura la même longueur de vie que le *Bonaventure* et il est à prévoir qu'avec le temps nous prendrons une décision quant à l'avantage de poursuivre ce genre particulier d'opération et, le cas échéant, un avion appropiré sera construit.

M. SMITH: Les avions «Tracker» sont-ils encore disponibles? Sont-ils encore en production aux États-Unis?

Contre-amiral LANDYMORE: Non, ce programme est aussi terminé. On fabrique encore évidemment des pièces de rechange.

M. SMITH: L'ont-ils remplacé par un autre avion?

M. HELLYER: A ce sujet, M. Smith, la de Havilland a eu l'autorisation de les fabriquer au Canada et nous en avons un approvisionnement considérable. beaucoup plus que le nombre d'avions en service opérationnel eu ce moment et il ne nous en manquera pas du tout pendant leur vie opérationnelle, soit jusqu'en 1975.

M. SMITH: Je ne veux pas accaparer plus de temps mais je m'intéresse à l'hydrofoil. A quelle étape se trouve-t-il en ce moment? Vous avez dit qu'il serait livré en vue d'essais dans l'Atlantique.

Contre-amiral LANDYMORE: Je crois que vous obtiendriez probablement des renseignements plus complets à ce sujet de quelqu'un qui, au quartier général, en suit la construction. Je ne m'occupe pas de la construction de l'appareil mais

quand il sera prêt on le livrera à mon commandement afin que nous le mettions à l'essai; on doit nous le remettre d'ici la fin de l'année.

M. SMITH: On le construit aux chantiers de la compagnie de Havilland à Toronto, N'est-ce pas?

Contre-amiral LANDYMORE: Et aussi sur le fleuve.

M. SMITH: Pardon?

Contre-amiral LANDYMORE: Dans un chantier naval.

M. SMITH: Lequel?

Contre-amiral LANDYMORE: Celui de *Marine Industries* à Sorel.

M. SMITH: On y construit la coque. Avez-vous assisté aux premiers essais? Entre parenthèses, est-ce que d'autres marines s'intéressent aux hydroplaneurs? Où en est-on exactement dans d'autres pays?

Contre-amiral LANDYMORE: Eh bien, au départ, vers 1955, les Anglais et les Canadiens ont collaboré à la mise au point d'hydroplaneurs, nos spécialistes y travaillaient ensemble, mais à un moment donné, après avoir poussé les recherches aussi loin que possible ils se sont trouvés au pied du mur et ont dû décider s'il fallait abandonner les plans ou construire un modèle. Comme les Anglais tenaient davantage à mettre au point un nouveau modèle d'hélicoptère, ils nous ont pour ainsi dire invités à nous charger de l'hydroplaneur; c'est ainsi que nous avons pris sur nous de mener l'expérience à bien.

A part les États-Unis, aucun autre pays ne construit des hydroplaneurs. Les Américains ont déjà un appareil en service sur le littoral de l'ouest. Ils en construisent un deuxième qui est un peu plus grand que le nôtre mais les caractéristiques des patins sont différents. Ces deux modèles, celui des États-Unis et le nôtre, nous pemettront de juger si l'expérience, et je dis bien l'expérience, que nous tentons vaut la peine, s'il faut poursuivre les recherches ou s'il est complètement inutile d'essayer de construire des hydroplaneurs pour opérations anti-sous-marines.

M. SMITH: Merci.

M. CARTER: Je vais poursuivre, si vous voulez bien. Je ne me proposais pas d'aborder la question pour le moment mais je m'intéresse vivement aux hydroplaneurs. A qulles fins servent-ils au juste? Est-ce à attaquer les sous-marins? A quelles fins vous servirez-vous du vôtre lorsqu'il sera construit?

Contre-amiral LANDYMORE: Nous nous en servirons surtout pour repérer et attaquer les sous-marins.

M. CARTER: Pour les repérer et les attaquer?

Contre-amiral LANDYMORE: Oui.

M. CARTER: Pas pour les transports à basse altitude?

Contre-amiral LANDYMORE: Non.

M. CARTER: Et quelles sont ses caractéristiques? Quel genre d'hydroplaneur faut-il construire pour qu'il puisse circuler par mauvais temps, lorsque les vagues atteignent 20 ou 30 pieds de hauteur mettons?

Contre-amiral LANDYMORE: On cherche le moyen de construire un appareil qui pourra naviguer par temps houleux, avec un vent de cinq à sept, ce qui veut dire avec des vagues d'à peu près 15 pieds de hauteur.

M. CARTER: A peu près 15 pieds.

Contre-amiral LANDYMORE: Ces appareils peuvent évidemment lever leurs patins et prendre la mer comme un navire.

M. CARTER: Je vous demande cela parce que des hydroplaneurs sont en service dans différents pays mais on ne les voit sortir que lorsque la mer est calme.

Contre-amiral LANDYMORE: Oui. Nous nous servons en ce moment, à titre d'essai, d'appareils qui ne sont pas plus grands que des canots à moteur; ils font partie de la première expérience. Mais l'hydroplaneur en question est grand; vous constaterez qu'il est beaucoup plus grand que les appareils de transport des lignes aériennes qui ne naviguent que par beau temps.

M. SMITH: Il est tout indiqué pour les gens qui souffrent du mal de mer.

Une VOIX: Gardez vous d'inviter les membres du Comité à bord!

Contre-amiral LANDYMORE: Ils y seraient beaucoup moins ballottés, ils n'auraient pas le mal de mer sur l'hydroplaneur car les patins le maintiennent en équilibre.

M. CARTER: Est-ce que vous transmettez vos renseignements directement à NORAD?

Contre-amiral LANDYMORE: Pas à NORAD, monsieur, au quartier général des opérations anti-sous-marines à Norfolk en Virginie.

M. CARTER: Ah oui! Et NORAD les obtient de là.

Contre-amiral LANDYMORE: NORAD n'a rien à y voir, il s'agit du réseau de défense de l'Amérique du Nord.

M. CARTER: Vous nous avez dit qu'il y a parfois de 300 à 800 bâtiments russes dans les parages. Est-ce qu'ils font réellement partie de la marine soviétique?

Contre-amiral LANDYMORE: Non, mais ils sont organisés comme la marine et ils sont contrôlés à partir de l'U.R.S.S. J'ai dit qu'ils constituaient une force paramilitaire et c'est à peu près la seule façon de les décrire, je crois bien. Leurs équipages sont fort probablement composés de réservistes de la marine.

M. CARTER: Savez-vous combien de personnel ont-ils à bord. Est-ce plus qu'il n'en faut pour la pêche?

Contre-amiral LANDYMORE: Je ne crois pas qu'il y en ait plus que le nombre requis.

M. CARTER: Vous avez parlé de 20,000 donc il y aurait beaucoup de femmes sur ce nombre?

Contre-amiral LANDYMORE: Non, il y en a très peu.

M. CARTER: Croyez-vous que du point de vue militaire, étant Terre-Neuvien je m'intéresse à la question car nous apercevons ces bâtiments à

quelques milles des côtes parfois, tout près du littoral, surtout en hiver et par des nuits obscures quand il a très peu de navires en mer. Croyez-vous, en tant que militaire, que ces bâtiments pourraient débarquer des détachements pour occuper des aéroports tels que Gander, par exemple, ou accomplir d'autres missions?

Contre-amiral LANDYMORE: Si la guerre éclatait je pense qu'ils pourraient bien nous tenir en alerte de cette façon, oui.

M. CARTER: Pendant la dernière guerre, comme tout le monde le sait, ils remontaient nos petits bras de mer pour s'approvisionner en eau potable, pour recharger les accus et sans doute pour débarquer du personnel.

Je ne veux pas abuser du temps du Comité, monsieur le président; je n'ai pas d'autres questions à poser.

M. ROCK: Je pense que la marine canadienne se tient à la hauteur des progrès pour ce qui est du matériel de guerre, mais j'ai quelques questions à poser à ce sujet. Tout d'abord, comparé aux forces navales des pays de l'Axe pendant la dernière guerre, est-ce que l'effectif de la marine communiste est plus considérable que celui des forces navales alliées?

Contre-amiral LANDYMORE: En ce qui concerne les sous-marins la flotte russe est sans aucun doute la plus considérable. D'autres pays derrière le rideau de fer ont des sous-marins qu'ils pourraient y ajouter au besoin. Toutefois, la Russie soviétique n'est pas la plus grande puissance maritime, les pays de l'OTAN, dans leur ensemble, sont beaucoup plus puissants. C'est pour cela que nous accomplissons tant de choses, par «nous» j'entends les États-Unis et ses alliés, parce que pour le moment nous sommes maîtres des voies de communications maritimes.

M. ROCK: Vous avez parlé de la modification de certains contre-torpilleurs. Quelles en seront les résultats, ou plutôt qu'est-ce que vous allez ajouter aux contre-torpilleurs?

Contre-amiral LANDYMORE: Les modifications que nous allons apporter aux vaisseaux de la classe *Restigouche* comportent principalement l'installation de deux appareils sonars de construction canadienne. L'un d'eux se monte sur la coque, c'est-à-dire sous la quille. L'autre est un nouveau modèle de sonar à profondeurs variables, autrement dit on peut le plonger profondément dans l'océan sous les eaux turbulentes de surface ce qui permet de repérer même les sous-marins qui ne font aucun bruit.

Les vaisseaux de la classe *Restigouche* vont également être pourvus d'une fusée sous-marine *Asrock* que les Américains viennent de mettre au point.

M. ROCK: En quoi consiste l'armement du *Provider*?

Contre-amiral LANDYMORE: Il n'en a pas.

M. ROCK: Rien? Même pas de canons?

Contre-amiral LANDYMORE: Non.

M. ROCK: Est-ce que la marine a des avions réactés?

Contre-amiral LANDYMORE: Non.

M. ROCK: Avez-vous l'intention d'en demander éventuellement? Ou la marine n'en a-t-elle pas besoin?

Contre-amiral LANDYMORE: A mon avis c'est peu probable. A vrai dire ce n'est pas tout à fait de mon ressort; en ma qualité de commandant en chef il m'appartient simplement de prévenir le gouvernement fédéral du matériel dont nous avons besoin mais, pour répondre à votre question, à moins qu'on ne modifie considérablement la stratégie actuelle il est peu probable que nous tenterons d'obtenir un modèle de réacté qui puisse décoller du *Bonaventure*. Évidemment, si à un moment donné on attache moins d'importance à la défense contre les sous-marins il sera peut-être prudent d'y songer, mais le *Bonaventure* n'est pas assez grand pour servir à la fois de vaisseau de soutien et de bâtiment de défense contre les sous-marins. Il n'y a absolument pas assez de place sur les ponts, et nous ne ferions rien de bien si nous tentions la chose. Toutefois, si le danger d'une guerre sous-marine devenait moins menaçant il serait peut-être prudent d'avoir un réacté qui servirait uniquement à l'appui tactique. Je crois que cette question a été étudiée de près et débattue à maintes reprises à Ottawa.

M. ROCK: J'ai remarqué que vous avez un appareil que vous appelez le Jézabel et je ne comprends vraiment pas...

Contre-amiral LANDYMORE: C'est simplement un chiffre qui s'applique à tous les systèmes de détection par le son.

M. ROCK: Est-ce que la Chine communiste a une marine importante?

Contre-amiral LANDYMORE: Non, pas pour le moment, mais elle l'augmente sans cesse. La flotte se compose surtout de patrouilleurs, de cannonières, de vaisseau de ce genre, mais elle acquiert peu à peu des sous-marins.

M. ROCK: Par conséquent la Chine ne présente aucun danger pour ce qui est de sa marine?

Contre-amiral LANDYMORE: Pas à elle seule.

M. MATHESON: Amiral, l'exposé que vous nous avez fait aujourd'hui, comparé à celui que le chef des services de la Marine a fait au Parlement antérieur, semble indiquer qu'on attache énormément d'importance à un domaine particulier, aux moyens de combat. Ai-je raison de croire qu'au sein de la marine les cadres résistent quelque peu à l'unification des armes? Dites-nous très franchement ce que vous en pensez.

Contre-amiral LANDYMORE: Et bien oui, ils voient l'unification d'un très mauvais œil.

M. MATHESON: Est-ce parce que les marins tiennent beaucoup à la tradition, parce qu'ils aiment la mer, ou est-ce pour des raisons plus graves, à cause de la tactique, de la stratégie?

Contre-amiral LANDYMORE: Je ne pense pas qu'ils s'y opposent sur le plan des opérations. Je crois qu'en général c'est parce que les forces navales des divers pays se ressemblent de par leur façon de procéder, leur comportement, leur identité. Si la marine résiste à l'unification, et c'est effectivement le cas, c'est surtout pour cette raison.

M. MATHESON: Et pourtant la valeur de la marine en tant que force d'élite s'est accrue depuis un an; elle a certainement beaucoup plus d'assurance pour ce qui est d'accomplir sa tâche essentielle qui est de combattre.

Contre-amiral LANDYMORE: Il ne faut surtout pas croire que les marins ne prennent pas leur métier au sérieux. Nos officiers et nos hommes ont au plus haut point le sentiment du métier et les opérations navales sont leur boire et leur manger, mais ce n'est que depuis deux ou trois ans que les recherches

considérables que l'on a faites pendant dix ans pour mettre au point les inventions maritimes commencent à porter fruit. Dès 1952 nous nous sommes rendu compte qu'à moins de faire un effort nous ne serions plus capables de couler un seul sous-marin. Nos hommes ont le plein sentiment de l'importance de la marine et en conséquence ils entretiennent des rapports étroits avec les gens de mer d'autres pays et partagent leur façon de penser.

M. MATHESON: Les qualités de chef, l'initiative et le génie dont fait preuve le personnel de la marine dans d'autres domaines de la défense m'impressionnent beaucoup. Pourriez-vous me dire jusqu'à quel point le cadre des fonctions d'un marin réellement doué s'est élargi en dehors de votre propre commandement?

Contre-amiral LANDYMORE: Je suis sûr que beaucoup de personnes trouvent que je me mêle de ce qui se passe dans d'autres commandements mais en réalité je m'occupe strictement de ce qui me regarde. Nos principaux domaines d'activité sont ceux que je vous ai décrits: la guerre contre les sous-marins, les secours en mer et dans l'air et les transports par mer.

M. MATHESON: Je vous remercie.

M. MCNULTY: Vous avez dit que le *Provider* a donné de très bons résultats lorsque vous avez envoyé un détachement dans le nord de la Norvège, amiral. La dernière fois que nous avons visité le *Provider* il y avait certains défauts à corriger et je me demande si vous avez trouvé le moyen d'y remédier. Est-ce que les résultats ont été assez satisfaisants pour qu'on construise d'autres vaisseaux de cette classe?

Contre-amiral LANDYMORE: Oui, tous les défauts ont été corrigés. Certains provenaient de la conception du matériel. Le matériel a mal fonctionné pendant les opérations et il a fallu modifier les plans, mais maintenant le *Provider* est au point sous tous les rapports.

En réponse à la deuxième partie de votre question: nous nous acheminons de plus en plus vers un modèle de vaisseau qui pourra servir davantage au transport, qui servira à deux fins, en somme, et nous envisageons d'en construire deux.

Le PRÉSIDENT: M. Carter a une question complémentaire à poser et ensuite ce sera à M. Forrestall.

M. LAMBERT: Revenons à vos engagements pour notre propre défense et envers l'OTAN. Est-ce que vous devez tenir un certain nombre de vaisseaux en disponibilité et en état de service? Le cas échéant, combien?

Contre-amiral LANDYMORE: Je fais régulièrement rapport au commandement suprême des alliés sur le nombre de vaisseaux que je puis mettre à la disposition de l'OTAN, et sur leur état. Pour le moment je dois fournir un porte-avions, 23 contre-torpilleurs d'escorte, j'ai prévenu SACLANT que trois sont en état de réserve, et cinq frégates.

M. LAMBERT: A-t-on réduit le nombre de vaisseaux et d'avions destinés à l'OTAN depuis le 1er janvier 1965, mettons?

M. HELLYER: Oui, monsieur Lambert. Nous pourrons vous procurer les chiffres si vous désirez. Comme vous le savez le gouvernement consulte ses alliés de l'OTAN et décide combien de vaisseaux réserver à cette fin. Le nombre change en fonction des tensions nationales.

M. LAMBERT: Je m'intéresse surtout au rôle que nous sommes appelés à jouer en tant que membres de l'OTAN dans la guerre contre les sous-marins. De temps en temps l'OTAN nous charge de certaines tâches et je voudrais savoir si nous sommes en mesure de tenir nos engagements actuels et jusqu'en 1970, mettons, ou si nous allons manquer de vaisseaux.

M. HELLYER: Je ne pense pas que le nombre de vaisseaux ait tellement d'importance. Ce qui importe surtout c'est que nous soyons en mesure de surveiller le secteur. Vous pourriez peut-être fournir quelques précisions à ce sujet, amiral?

Le Contre-amiral LANDYMORE: Oui monsieur. On ne peut pas déterminer combien de vaisseaux il faut pour tenir nos engagements envers l'OTAN d'après le nombre que nous avons fourni pendant les années '50 ou '60. Il ne faut pas oublier qu'au bout d'un certain nombre d'années les vaisseaux ne sont plus en aussi bon état et qu'on ne peut pas les maintenir indéfiniment. Il est inutile de calculer combien de vaisseaux nous devrons fournir à l'OTAN, ou le nombre de vaisseaux dont cette organisation aura besoin, d'après le nombre que nous lui avons fourni par le passé; ceux que nous perfectionnons ou que nous construisons à l'heure actuelle sont tellement plus coûteux que nous ne pourrions pas nous permettre d'en fournir autant qu'autrefois. Il s'agit donc de savoir si les vaisseaux que nous mettons à la disposition de l'OTAN sont plus efficaces sur le plan opérationnel ou s'ils sont moins utiles qu'avant. J'estime pour ma part que les vaisseaux que nous pouvons fournir à l'OTAN à l'heure actuelle sont infiniment plus efficaces, même s'ils sont moins nombreux, que ceux que nous avons mis à sa disposition en 1954. On ne peut guère tenir compte du nombre de vaisseaux pour déterminer l'importance de nos engagements envers l'OTAN.

M. LAMBERT: Il faut néanmoins tenir compte du nombre de vaisseaux et de leur valeur parce qu'il y a une tâche à accomplir. Si on peut l'accomplir plus efficacement avec moins de vaisseaux cela est sans doute sans importance, mais d'après ce que nous avons constaté lorsque nous avons visité SACLANT, le Canada ne pourra peut-être pas accomplir toutes les tâches susceptibles de se présenter d'ici 1972. Les vaisseaux dont vous disposez en ce moment, leur valeur technique, l'effectif actuel, entrent en ligne de compte à cet égard de même que les remplacements et le délai à prévoir avant qu'ils ne soient mis en service.

M. HELLYER: Nos engagements s'expriment en nombre de vaisseaux, en unités, en brigades et ainsi de suite, monsieur Lambert, mais ce qui compte avant tout c'est leur utilité sur le plan militaire. A mon avis nous avons tort d'attacher plus d'importance à la quantité qu'à la qualité de notre apport. Pour vous citer un exemple du même ordre, nous promettons depuis des années de fournir une division partielle aux forces de l'OTAN stationnées en Europe mais nous n'avons pas le matériel nécessaire. Nous avons pris cet engagement mais, faute de matériel, nous ne l'avons pas tenu. Ce qui importe à mon avis, c'est la valeur du matériel qu'on apporte et la compétence des unités militaires.

M. LAMBERT: Bon, je suis d'accord, mais êtes-vous convaincu que nous pourrons remplir tous nos engagements jusqu'en 1972 mettons, pour ce qui est de la qualité de notre apport?

Le Contre-amiral LANDYMORE: Oui, j'en suis tout à fait sûr.

M. LAMBERT: Avec les effectifs et les vaisseaux de remplacement dont vous disposez en ce moment? Je vous pose cette question pour savoir si le Comité devrait recommander qu'on augmente les effectifs ou les vaisseaux.

M. HELLYER: L'amiral vous a expliqué que nous devons recruter suffisamment d'hommes pour monter les vaisseaux. Il est essentiel que nous armions les vaisseaux que nous projetons de mettre en service d'ici 1975. Comme on vous l'a expliqué l'année dernière, c'est consigné au compte rendu d'ailleurs, le programme est déjà établi et il serait très difficile de le modifier sensiblement dans le délai que nous nous sommes fixé. De toute façon, comme l'amiral vient de vous l'expliquer, les dispositions prises permettront à la marine canadienne de combattre les sous-marins très efficacement.

M. LAMBERT: Oui, mais l'amiral nous a dit que la marine est à court d'effectifs depuis dix-huit mois et si elle n'a pas le personnel nécessaire elle n'aura plus autant de valeur.

M. HELLYER: C'est juste.

M. LAMBERT: Cette question me préoccupe car si la marine perd peu à peu son personnel technique elle n'aura plus autant de valeur.

M. HELLYER: Il est certain que si nous ne parvenons pas à recruter du personnel et à maintenir les effectifs qu'il faut pour ces vaisseaux, la marine n'aura plus autant de valeur, monsieur Lambert. C'est pourquoi nous déployons tous nos efforts à cet égard.

M. LAMBERT: Vous avez dit que vous étiez à court d'effectifs, amiral, mais si vous aviez tous les officiers et les hommes qu'il vous faut, combien de vaisseaux pourriez-vous mettre en service?

M. HELLYER: Vous avez indiqué combien vous avez en réserve, amiral, donc vous pourriez armer les vaisseaux en réserve. Je pense qu'il convient de signaler toutefois qu'ils est question de désarmer les frégates de la seconde guerre mondiale parce que, je sais que l'amiral en convient, elles ne sont guère utiles à la marine et peuvent servir ailleurs.

M. SMITH: J'ai une question qui fait suite à celle de M. Lambert. Il vous a demandé combien de vaisseaux vous «pourriez» mettre en service et moi je vous demanderais combien de vaisseaux vous «devriez» mettre en service si vous aviez le personnel nécessaire?

Contre-amiral LANDYMORE: Nos 23 contre-torpilleurs, nos 4 vaisseaux à grand tirant d'eau soit, le *Bonaventure*, le *Provider*, le *Cape Scott* et le *Cap Breton*, 2 bâteaux-atelier et 5 frégates.

M. SMITH: Et combien d'hommes vous faudrait-il de plus?

Contre-amiral LANDYMORE: Il faudrait que nous recrutions 2,600 hommes dans les prochains douze mois pour répondre à nos besoins. Si nous parvenions

à recruter et à maintenir ce nombre nous pourrions armer les nouveaux vaisseaux qui doivent être construits et tenir tous les engagements que nous prévoyons. Je pense que nous pourrons recruter à peu près la moitié pendant les douze mois à venir, un peu plus peut-être si le recrutement s'améliore.

M. SMITH: Puis-je poser une autre question complétaire à ce sujet? S'il vous est difficile de recruter les hommes qu'il vous faut, je suppose que c'est parce que le matériel devient de plus en plus compliqué de sorte que vous cherchez des jeunes gens qui ont de l'instruction ou que vous voyez la possibilité de former?

Contre-amiral LANDYMORE: Nous préférons évidemment engager des jeunes gens qui ont de l'instruction mais si nous réussions à recruter un assez grand nombre, nos méthodes nous permettront d'en former beaucoup et nous dirigerons les autres vers des services qui exigent moins de compétence technique.

M. SMITH: Mais il me semble que ceux qui sont capables d'apprendre ont tout avantage à rester dans la vie civile où ils peuvent gagner davantage.

Contre-amiral LANDYMORE: J'espère qu'ils seront aussi bien payés et aussi bien traités dans la marine que dans la vie civile.

M. SMITH: Mais la rémunération joue un rôle important pour le recrutement.

M. HELLYER: Vous espérez que ce sera possible sans doute parce qu'on prétend qu'ils auraient avantage à rester dans la vie civile. De toute façon nous allons étudier la question.

M. SMITH: Je crois que vous avez compris où nous voulons en venir, l'amiral et moi.

M. LAMBERT: Parmi les navires que le commandement des Maritimes vous a remis, combien ont été retirés du service depuis le 1er janvier 1965?

Contre-amiral LANDYMORE: Je crois que huit frégates ont été désarmées depuis le 1e janvier.

M. LAMBERT: Et combien d'autres comptez-vous désarmer?

Contre-amiral LANDYMORE: Ceux que nous gardons ont encore une certaine tout le personnel dont nous avons besoin nous armerons tous nos vaisseaux, sinon nous en armerons autant que possible.

M. LAMBERT: Les vaisseaux peuvent encore servir, c'est simplement une question de personnel?

Contre-amiral LANDYMORE: Ceux que nous gardont ont encore une certaine valeur mais ceux que nous abandonnons ne peuvent plus servir aux opérations.

M. LAMBERT: Pourquoi avez-vous désarmé les huit frégates?

Contre-amiral LANDYMORE: D'une part parce que nous manquons de personnel et d'autre part parce qu'elles ne peuvent plus servir aux opérations; nous vous servons seulement des vieux navires pour l'application.

M. LAMBERT: J'ai quelques autres questions à poser, mais je céderai volontiers mon tour.

M. BREWIN: Amiral, ai-je bien compris qu'il s'est produit des changements dramatiques dans la situation, car d'après ce que l'amiral Rayner nous a dit il y a deux ans, les sous-marins nucléaires, en raison de leur vitesse, de leur navigation en profondeur et autres raisons semblables ne peuvent être découverts et sont à un certain degré invulnérables. D'après ce que vous nous avez dit aujourd'hui des développements techniques ont modifié cette situation et il est aujourd'hui possible de découvrir ces sous-marins et de les détruire. Est-ce exact?

Contre-amiral LANDYMORE: Oui, lorsque l'amiral Rayner a comparu ici, nous ne connaissions pas grand-chose des sous-marins de l'U.R.S.S. Ses commentaires étaient fondés sur deux facteurs. Premièrement, comme personne ne connaissait exactement les moyens de découvrir les sous-marins russes, il ne pouvait parler que des moyens d'action des sous-marins américains et britanniques de cette époque. Mais vous devez aussi tenir compte du fait que l'amiral Rayner parlait en public et il hésitait à mentionner des moyens qui n'étaient pas exclusivement canadiens. En d'autres termes, il ne voulait pas exposer en public la puissance des États-Unis et de la Grande-Bretagne dans ce domaine. C'est en partie pour cette raison que j'ai organisé les séances à huis clos afin de pouvoir vous révéler la situation telle qu'elle existe aujourd'hui. Je sympathise avec l'amiral Rayner qui se trouvait dans ces circonstances. Si j'avais parlé en public ce matin, je n'aurais pu dire bien des choses.

M. BREWIN: Dans plusieurs autres domaines technologiques, on était alors en retard: maintenant, on a rattrapé le temps perdu. Mais apparemment, on ne l'a pas encore fait dans le cas de...

Contre-amiral LANDYMORE: Je ne veux pas dire...

M. BREWIN: ...la détection des sous-marins nucléaires.

Contre-amiral LANDYMORE: Je ne veux pas dire qu'on ne rattrapera pas le retard éventuellement, mais à l'heure actuelle leurs sous-marins nucléaires et à moteurs diesel sont bien inférieurs aux nôtres.

M. BREWIN: Un autre point suscite mon intérêt. Si vous pouvez découvrir et détruire les sous-marins stationnés dans l'Atlantique ou en haute mer, quel temps vous faudrait-il? Est-ce une question de temps? S'agit-il d'une longue guerre au cours de laquelle vous réussiriez à découvrir et à détruire ces sous-marins? En d'autres termes, ces sous-marins russes avec leurs armes nucléaires pourraient-ils nous attaquer par surprise avant que nous puissions les détruire?

Contre-amiral LANDYMORE: Oui, ils pourraient nous prendre par surprise s'ils traversaient l'océan à faible vitesse de façon à ne pas faire beaucoup de bruit.

M. BREWIN: Mais combien de temps faudrait-il? Supposons que la tension soit très forte et que vos renseignements indiqueraient leur intention de lancer une attaque de vaste envergure contre l'Amérique du Nord, pourriez-vous

rapidement détruire ces sous-marins, ou cela exigerait-il une longue campagne comme il est arrivé au cours des guerres précédentes?

Contre-amiral LANDYMORE: Je pense que dans de telles circonstances, si les puissances occidentales agissaient rapidement et décidaient de détruire ces sous-marins dès le début, nous pourrions le faire rapidement. Mais si l'on hésite à prendre les mesures voulues, ils auront le temps de déployer leurs forces dans diverses régions et il faudrait alors disperser nos efforts ce qui exigerait beaucoup plus de temps.

M. BREWIN: Je vous remercie.

M. STEFANSON: Vous avez dit que notre rôle devrait être offensif plutôt que défensif. Je pense que vous parliez de la mer du Nord à ce moment. Pensez-vous que nos moyens de défense sont suffisants contre les sous-marins nucléaires et que nous devrions alors prendre l'offensive dans la mer du Nord?

Contre-amiral LANDYMORE: La meilleure réponse que je puisse donner à cette question, c'est que nous jugeons nos moyens suffisants pour ne pas les limiter à la seule défense des côtes de l'Amérique du Nord, par exemple. Il serait beaucoup plus utile de disposer nos forces dans les régions où les sous-marins vont prendre leurs positions et de les combattre avant qu'ils arrivent dans notre secteur. Naturellement, ceci offre l'avantage que nous pourrions travailler dans un rayon d'action plus limité, ce qui n'exigerait pas des forces aussi considérables.

Quand j'ai dit que nous avons changé notre stratégie du rôle défensif au rôle offensif, j'aurais dû dire que SACLANT au lieu de confiner tous ses commandants dans de petites régions de l'océan, étendra son rayon d'action dans une stratégie d'offensive où toutes les nations de l'OTAN emploieront leurs forces sous un commandement unique ce qui rendra nos efforts beaucoup plus efficaces et incidemment, constituera une meilleure défense pour notre propre pays.

M. STEFANSON: C'est tout ce que je voulais savoir, merci.

Le PRÉSIDENT: D'autres membres du Comité ont aussi des questions à poser, mais comme MM. McCleave et Forrestall sont ici aujourd'hui, nous devrions leur permettre de continuer leur interrogatoire avant de passer à une nouvelle série de questions.

M. FORRESTALL: Amiral, on a donné la plupart des renseignements que je désirais, et je soulèverai deux points qui ne comportent rien de confidentiel. Mais il s'agit de questions d'opinion et vous préférerez peut-être ne pas répondre.

M. HELLYER: Le règlement est formel sur ce point, s'il s'agit d'implication politiques ou si les questions portent...

M. FORRESTALL: Il ne s'agit aucunement de politique mais de nos moyens.

En premier lieu, amiral et M. Hellyer, comment le chantier naval d'Halifax pourra-t-il répondre à nos engagements et aux besoins, s'il s'y produit des conflits ouvriers importants d'ici deux ou trois mois? Dans quelle situation nous trouverons-nous du point de vue de nos obligations envers l'OTAN et autrement, s'il se produit de graves difficultés ouvrières?

Contre-amiral LANDYMORE: Si le chantier naval d'Halifax devait cesser ses opérations, nous ne pourrions plus exécuter les réparations nécessaires à nos navires et nous ne pourrions compter que sur un appui partiel des entrepreneurs civils. En réalité, la marine emploierait sans doute toutes ses ressources techniques à l'entretien des navires, mais une telle situation pourrait avoir des effets très graves sur nos moyens d'action.

M. FORRESTALL: Je vous remercie. Je passerai brusquement à un autre sujet, celui du logement des services, en particulier à Halifax. Mais mes commentaires seront d'application générale et porteront sur le logement des services partout quoique particulièrement dans les secteurs maritimes. On a allégué qu'il serait utile du point de vue du moral et des relations sociales, que les familles ne soient pas réunies en groupes, dans des complexes de logements isolés, ou même dans des centres urbains, comme Halifax et Dartmouth. On prétend qu'il serait mieux de les disperser dans la communauté. Y a-t-il quelque objection sérieuse à la dispersion des logements et à l'utilisation des facilités et des services des complexes urbains? Je pense en particulier à un grand nombre de lotissements autour des villes, où les logements pourraient être répartis, au lieu de les grouper dans des quartiers comme Shannon Park, Wallace Heights et Shearwater.

Contre-amiral LANDYMORE: Cette question se présente sous deux aspects différents. Personnellement, je ne recommanderais pas que les familles du personnel naval soient logées dans des maisons dispersées parmi les appartements ou les résidences de la communauté. Il me paraît préférable d'avoir des groupes de logements et de garder le personnel naval réuni, lorsque la chose est possible, dans des lotissements comprenant de 50 à 200 logements approximativement. Naturellement, les maris sont absents si souvent et pendant de si longues périodes que les jeunes épouses s'ennuient horriblement et peuvent être la cause de problèmes sociaux dans un grand nombre de cas. En gardant nos familles ensemble, elles peuvent s'entraider. En d'autres termes, pendant l'absence des maris, les femmes se visitent et se font une vie sociale qui dissipe l'ennui. C'est un aspect de la question, mais lorsqu'il se présente des problèmes, notre service de bien-être peut s'en occuper beaucoup plus facilement lorsque le travail est centralisé. En outre, dans les cas de difficultés entre voisins, ce sont tous des gens du service naval et les autorités civiques n'ont rien à y voir. Nous pouvons nous en occuper sans délai, car il faut agir rapidement si nous ne voulons pas que les maris soient mis au courant des difficultés et bouleversés à leur tour.

Deuxièmement, cela facilite l'entretien des logements. Si ceux-ci étaient dispersés dans la communauté, nos ressources seraient plus vite épuisées que dans le cas de groupes de logements que nous avons organisés nous-mêmes. Toutefois, je conviens avec vous que les grandes agglomérations comme celles de Shannon Park et de Wallace Heights, dans la région de Dartmouth, où nous avons installé plus de 1,000 familles, ne disposent pas des commodités familiales voulues. Pour intéresser les enfants, on doit recourir aux facilités des centres urbains et cela nous occasionne de grandes difficultés. Dans le cas de ces agglomérations importantes, nous devons prévoir les commodités nécessaires, de sorte que la vie familiale peut se maintenir sans le besoin d'aller au loin, particulièrement dans le cas des jeunes enfants. Par exemple, à Shannon Park

et à Wallace Heights depuis un an et demi, nous avons construit une piscine qui sera ouverte cet été, un édifice récréatif, 13 terrains de jeux où les jeunes enfants peuvent jouer sans trop s'éloigner de la maison, sous la surveillance de leurs mères. Toutes ces améliorations sont réalisées avec les propres ressources de nos hommes et l'aide des fonds publics. Naturellement, nous y avons toujours eu des écoles et des églises. Mais nous essayons de rendre la vie communautaire plus agréable et toutes ces améliorations feront de Shannon Park et de Wallace Heights des communautés où les marins seront heureux de vivre. Nous avons été lents à comprendre le besoin de toutes ces choses. Mais nous savons maintenant qu'il est oiseux d'espérer que les centres urbains verront aux moyens récréatifs et autres choses de ce genre pour les grands lotissements.

M. FORRESTALL: Ceci indique une meilleure compréhension des problèmes sociaux plutôt qu'un changement de politique dans ce secteur.

Une dernière question, amiral. Je me demande quel est l'effet de l'augmentation constante du prix de la main-d'œuvre et des matériaux sur vos ressources financières, en dollars et en cents. Mais cette question s'adresse plutôt au ministre. Le Livre blanc indique l'intention de diminuer les dépenses, afin que les économies réalisées puissent être employées à l'achat d'équipement plus moderne. Cette intention a-t-elle été réalisée, ou en réalité, l'augmention du prix de la main-d'œuvre et des matériaux a-t-elle absorbé toutes les économies de sorte qu'il ne vous reste rien pour la modernisation de l'équipement.

M. HELLYER: Nous anticipons une amélioration considérable au cours de l'année et une très forte augmentation des dépenses au compte du capital. Toutefois, il faut songer aux problèmes futurs car nous devrons relever les soldes et les allocations pour soutenir la concurrence avec le marché du travail. Ce problème se pose, à moins que nous puissions obtenir plus d'argent pour compenser l'augmentation du prix de la main-d'œuvre civile et militaire.

M. FORRESTALL: Monsieur Hellyer, si je puis vous poser une question plus brusque, vous n'êtes pas très heureux de ce qui arrive aux économies réalisées?

M. HELLYER: Vous décrivez très bien la situation. Nous avons fait des économies et nous en ferons encore, mais ces économies seront bientôt absorbées par l'augmentation des prix si nous n'obtenons pas d'autres fonds pour compenser la dévaluation du pouvoir d'achat.

M. FORRESTALL: Merci, monsieur Hellyer.

M. LAMBERT: Ma question portera sur Esquimalt et Halifax, c'est-à-dire sur les chantiers navals.

En tenant compte de l'augmentation du prix de la main-d'œuvre et des matériaux, constatez-vous que ces chantiers navals donnent un meilleur rendement, ou y a-t-il une diminution de leur efficacité?

M. CARTER: De la productivité?

M. LAMBERT: On pourrait dire de la productivité, de sorte que le rendement des chantiers navals coûte plus cher que ne le voudrait l'augmentation du prix des matériaux et de la main-d'œuvre?

Contre-amiral LANDYMORE: Monsieur Lambert, je vous signalerai d'abord que les chantiers navals d'Esquimalt et d'Halifax ne sont pas sous mes ordres; ils exécutent les commandes que je leur passe. Ils relèvement de la Direction du matériel, mais depuis longtemps je suis au courant de leur travail.

Celui de la côte de l'ouest est très productif; il a une équipe de travailleurs stables et compétents; il est moderne et donne d'excellents résultats. Je ne pense pas qu'il y ait nulle part un chantier naval plus efficace; en réalité la plupart des autres chantiers donnent un rendement inférieur à celui d'Esquimalt.

Le chantier naval d'Halifax soutient la comparaison très avantageusement avec les autres chantiers maritimes canadiens et nous utilisons ses estimations des prix pour tous les travaux que nous confions à des chantiers civils. C'est-à-dire que sachant ce qu'il en coûterait dans nos chantiers navals pour l'exécution d'une tâche, nous pouvons dire si les prix des autres chantiers sont raisonnables. En réponse à votre question, je puis dire que nos chantiers navals servent d'étalon de mesure à la productivité des chantiers maritimes du Canada.

M. LAMBERT: Prévoyez-vous la continuation de cette situation, ou anticipez-vous une diminution ou une augmentation de la productivité de ces deux chantiers navals?

Contre-amiral LANDYMORE: Je ne sais pas si nous pouvons anticiper une augmentation de la productivité. Les administrateurs des chantiers navals sont constamment à l'affût des moyens d'accroître le rendement de leurs établissements et ce n'est que depuis quelques années que nous pouvons mesurer le degré de productivité, grâce à l'adoption des méthodes technologiques modernes d'administration. Nous pouvons maintenant voir les points susceptibles d'améliorations et en réalité nous mesurons le rendement des ouvriers des chantiers.

M. LAMBERT: Dans le cas particulier d'Halifax, le chantier et l'équipement ont-ils besoin d'une réorganisation considérable ou de nouvel outillage pour maintenir leur productivité au niveau actuel?

Contre-amiral LANDYMORE: Non. Le gouvernement s'est toujours efforcé de fournir aux établissements industriels de la marine le meilleur équipement possible de sorte que les chantiers navals sont très bien outillés pour l'exécution de leur travail. A mesure que de nouvelles machines sont mises sur le marché, on remplace l'équipement plus ancien. Les deux chantiers sont en excellent état.

M. MCCLEAVE: L'assertion de l'amiral à l'effet que les rapports de la présence de sous-marins en 1950 se sont révélés faux pour la plupart m'intrigue. Quelle est l'explication de tout cela?

Contre-amiral LANDYMORE: Au début des années 50, nous comptions sur les rapports des navires, où des avions commerciaux, ou des gens qui surveillaient les côtés des fenêtres de leurs maisons d'été. Nous essayions de confirmer ceux qui paraissaient les plus dignes de foi mais, en général, quand ces rapports parvenaient aux divers quartiers généraux, il était trop tard pour en vérifier l'exactitude.

Ils émanaient de toutes espèces de sources, depuis le pêcheur de Terre-Neuve qui avait peut-être bu un peu trop de rhum le vendredi soir, soit dit avec tout le respect possible, jusqu'aux observateurs entraînés des navires et des avions de commerce. Il est facile de se tromper sur la nature des choses aperçues en mer, et il faut être expert pour distinguer un sous-marin d'une baleine à une distance de 20,000 pieds. Comme nous ne pouvions pas vérifier tous ces rapports, nous devions accepter qu'ils contenaient un élément de vérité.

M. CARTER: Recevez-vous encore des rapports de cette nature qui sont peu dignes de foi?

Contre-amiral LANDYMORE: Oui, monsieur. Les pêcheurs de Terre-Neuve qui les font sont de bons Canadiens et sont convaincus de leur exactitude, mais leur imagination est parfois trop vive.

M. CARTER: Notre témoin faiblit.

M. MCCLEAVE: J'imagine que vous recevez encore de ces rapports de Terre-Neuve et d'ailleurs et maintenant que vous pouvez les vérifier, cela vous donne une idée de la valeur des rapports de sous-marins aperçus dans les années 50.

Contre-amiral LANDYMORE: Oui.

M. CARTER: Amiral, vous n'avez pas parlé de la pose ou du balayage de mines ce matin. Ces opérations ont-elles été abandonnées et sont-elles devenues désuètes?

Contre-amiral LANDYMORE: Pas tout à fait. Nous entraînons encore des hommes à la destruction des mines, ce qui en réalité est un travail de plongeur. La préparation d'une opération de mouillage de mines offensives exige beaucoup de temps. Pour ce qui est de l'emploi de nos forces navales, nous concentrons les efforts sur les points qui offrent la plus grande menace à notre sécurité et si nous avions à lutter contre un emploi offensif des mines dans une situation d'urgence, nous devrions nous en occuper. Nous aimerions naturellement avoir les navires et les équipages voulus pour ce genre de travail, mais puisque nous ne les avons pas, nous devons nous limiter aux choses les plus urgentes. Mais nous continuons l'entraînement de nos scaphandriers.

M. ROCK: Avec un navire poseur de mines...

Contre-amiral LANDYMORE: Nous n'avons pas de poseurs de mines.

M. CARTER: N'avons-nous présentement que deux sous-marins?

Contre-amiral LANDYMORE: Nous en avons deux.

M. CARTER: Et nous en avons commandé deux autres?

Contre-amiral LANDYMORE: Oui.

M. CARTER: A part l'entraînement naval, à quoi serviront ces sous-marins? Sont-ils des sous-marins d'attaque?

Contre-amiral LANDYMORE: Oui, on peut les utiliser contre les navires de surface et contre d'autres sous-marins.

Pour répondre convenablement à votre question, quand j'ai dit ce matin que les navires ont un rôle indépendant, il faut bien comprendre que chacun a ses limitations.

Dans certaines circonstances, l'avion seul n'est pas pleinement efficace; de même que le navire ou le sous-marin dans une action sous-marine. Mais si nous pouvons grouper deux de ces éléments pour combattre les sous-marins, nous réduisons à tel point leur champ de manoeuvre que notre action devient beaucoup plus efficace. Donc, pour en revenir à votre question sur les sous-marins, je conseillerais d'employer un sous-marin conjointement avec des navires et des avions chaque fois que c'est possible, car cette combinaison constitue, dit-on, la formation anti-sous-marine par excellence. Le sous-marin ennemi se trouve ainsi dans l'impossibilité d'effectuer une manoeuvre qui ne nuise pas à sa propre sécurité.

M. CARTER: Quelle est, actuellement, notre principale ressource pour détruire les sous-marins, les missiles envoyés par les avions ou par les navires?

Contre-amiral LANDYMORE: Nos bateaux aussi bien que nos avions disposent de torpilles à tête chercheuse et d'explosifs de grande puissance.

M. CARTER: Appartiennent-elles au même type?

Contre-amiral LANDYMORE: Les torpilles sont toutes plus ou moins du même type, mais, bien entendu, les explosifs de grande puissance sont très différents, selon qu'ils proviennent d'un avion, d'un mortier ou d'un obus.

M. CARTER: Je voulais dire: ont-ils la même capacité destructive?

Contre-amiral LANDYMORE: Oui. Nous avons toujours veillé à ce que tous nos engins disposent à la fois de moyens de protection et d'attaque.

Le PRÉSIDENT: Il y a trois autres personnes qui désirent poser des questions: MM. Rock, Lambert et Matheson. J'espère que je n'ai oublié personne.

M. LAMBERT: Vous avez parlé des rôles que vous assumez actuellement, mais non pas du rôle potentiel. C'est pourquoi je me demandais si on ne l'avait pas entièrement écarté ou confié aux escorteurs. A-t-on supprimé ce rôle pour l'avoir jugé tout à fait impraticable à cause des conceptions stratégiques de la guerre nucléaire? Sinon, quel est le statut ou plutôt la tâche des escorteurs?

Contre-amiral LANDYMORE: J'ai pris soin d'éviter le mot «convoi» au cours de notre exposé, car, à mon sens, ce mot évoque dans l'esprit de l'auditeur, un des aspects de la seconde guerre mondiale. Je voulais vous donner l'impression que nos forces anti-sous-marines sont tournées vers l'avenir.

Nous nous entraînons toujours à manœuvrer les convois. Néanmoins, dans ce domaine, nos méthodes de protection s'alignent sur les grands progrès de nos moyens de détection grâce auxquels nous pouvons manoeuvrer et diriger des convoyeurs à travers des zones où les risques d'attaques sous-marines sont moins nombreux, au cas où nos défenses seraient trop éloignées de la formation pour permettre un emploi efficace de nos armes modernes. Ainsi, pour répondre précisément à votre question, d'une certaine manière, les convois constituent encore, selon nous, un mal nécessaire. C'est pourquoi, nous devons consacrer une partie de nos moyens de lutte anti-sous-marine à la protection des convois. Mais la conception de ces convois eux-mêmes et de leur protection doit être très différente de celle qui prévalait au cours de la seconde guerre mondiale.

M. LAMBERT: En d'autres termes, la tâche des escorteurs fait partie, selon vous de l'action anti-sous-marine, au lieu d'en être absolument distinctes? On a mêlé ces deux rôles. Les forces dont vous disposez peuvent-elles, selon vous, parer à ces nécessités éventuelles?

Contre-amiral LANDYMORE: Oui; les forces navales et aériennes, tout comme les moyens de détection dont nous disposons sont aussi efficaces en haute mer que pour la protection des convois. Par conséquent, il va sans dire que nos bateaux et nos avions sont en mesure de remplir ce rôle en cas de nécessité.

M. LAMBERT: La lutte anti-sous-marine perdrait-elle de son efficacité ou de son intensité si vous deviez assumer une partie de la responsabilité des convois?

Contre-amiral LANDYMORE: Oui, bien sûr, si nous essayons de faire deux choses à la fois; c'est-à-dire si nous prenons en même temps, dans les zones découvertes, des mesures défensives et offensives qui nous obligent à réduire no forces pour protéger les convois, nous en pâtirions sur les deux tableaux; mais il est peu probable que les choses prennent cette tournure. Au cours des premières phases d'une situation urgente, notre tâche consisterait tout d'abord à écarter temporairement les navires marchands voguant en haute mer, pour pouvoir nous consacrer à une action purement offensive, sans que nous soyons trop gênés par ces navires. Ensuite, une fois réduite la menace sous-marine et si le mouvement des navires et du matériel pouvait s'effectuer sans danger, nous pourrions certes, consacrer une partie de nos efforts à la protection des navires marchands.

M. LAMBERT: Cette situation résulte de l'évolution du Commandement mobile. Or, il est évident que le ravitaillement du Commandement mobile ne provient pas entièrement de la terre ferme. Nous dirons alors que la responsabilité des approvisionnements lourds vous incombe, comme vous l'avez dit vous-même? Nous aurions ainsi besoin de fournitures navales et d'escorteurs, et c'est pourquoi je voulais savoir si vous étiez disposés à assumer cette tâche supplémentaire?

Contre-amiral LANDYMORE: Nous sommes parfaitement disposés à l'assumer. Il s'agit seulement de comprendre quelle est la tâche la plus dangereuse. Dans le cas d'une situation urgente exigeant le déplacement de nos forces mobiles en un lieu où des renforts leur seraient nécessaires, je ne crois pas que nous agirions très rapidement.

M. LAMBERT: Le chef du Commandement mobile a mentionné précisément certaines situations pouvant l'obliger à établir son quartier général sur un navire. Or, ce navire ne pourrait pas rester isolé. A mon sens, les ressources dont vous disposerez dans les limites de votre commandement vous obligeront dans le cadre général d'une bataille ou d'un ensemble d'opérations, à consacrer certaines de vos forces aux mouvements du Commandement mobile. Bien entendu, les forces dont vous disposez pour votre guerre anti-sous-marine s'en trouverons diminuées. Je me demande simplement si nous pouvons nous le permettre.

Contre-amiral LANDYMORE: Dans cette conjoncture, selon moi, le Commandant du Commandement mobile n'envisagerait tout d'abord que des opérations visant à maintenir la paix. A Chypre, par exemple, nous aurions pu faire du *Bonaventure* le quartier général de toutes nos opérations en attendant qu'on l'eût installé sur la terre ferme. L'équipage de notre navire-atelier aurait pris soin de ses engins jusqu'à ce qu'on eût aménagé des installations sur la côte et le *Provider* aurait pu le ravitailler en carburant, lubrifiant, vivres, vêtements et le reste, dont ses membres avaient besoin pour accomplir leur tâche en

attendant d'être installés sur la côte. De cette manière, ma tâche quotidienne ne serait pas affectée.

M. LAMBERT: Cela m'amène à poser une autre question concernant l'utilisation du *Provider* et des deux ravitailleurs que vous avez prévus. Quand pourront-ils être mis en service.

Contre-amiral LANDYMORE: J'espère que tous deux seront terminés vers 1969.

M. LAMBERT: Je vois; et seront-ils alors disponibles?

Contre-amiral LANDYMORE: Oui.

M. LAMBERT: Si on les emploie aux fins du pont maritime du Commandement mobile qu'en résultera-t-il pour vos propres approvisionnements? Le *Provider,* par exemple, est un bateau chargé de ravitailler une flotte. Si donc on les utilise, dans une assez large mesure, pour les transports destinés au pont aérien du Commandement mobile, qu'en résultera-t-il pour vos propres opérations?

Contre-amiral LANDYMORE: Les opérations du commandement mobile doivent passer avant les nôtres. Nous avons connu ce genre de situation. Je commandais la flotte en Amérique du sud l'hiver dernier, à l'époque où l'armée réclamait le transport pour le *Winter Express.* On a donc retiré le *Provider* des manœuvres et des opérations navales pour assurer le transport de l'armée à cette occasion.

M. LAMBERT: A quel point cette mesure a-t-elle dérangé votre entraînement, vos manœuvres et des opérations navales?

Contre-amiral LANDYMORE: Elles l'ont été sérieusement pendant son absence, bien entendu, mais le *Provider* devait rester avec la fllotte assez longtemps pour nous permettre de nous concentrer sur nos manœuvres en attendant son départ. En définitive, les conséquences n'étaient pas graves, mais quand on dispose d'un seul bateau pour accomplir deux tâches, quelqu'un doit évidemment en pâtir.

M. LAMBERT: Si les manœuvres sont effectuées en temps de paix, vous pouvez certes, prévoir cette situation, mais en cas d'hostilités ou dans une période de tension, il peut ne pas en être ainsi.

Contre-amiral LANDYMORE: Dans une période de tension, il serait vraiment insensé d'organiser, dans l'immédiat, le transport maritime de fournitures pour une force quelconque, à moins que vous ayez assez de chances d'arriver à destination. Or, au sujet de la mer de Norvège, dont j'ai parlé, il est évident que le *Provider* serait assez mal avisé de traverser la zone stratégique des manœuvres d'hiver où se trouverait une flotte de 56 sous-marins, avant que nous ayons maîtrisé cette menace. Nous considérons toutes les situations avec une très grande prudence. Il ne sert pas à grand chose de mettre sur pied une force mobile si elle ne dispose pas de matériel de combat. Il est donc nécessaire de choisir le moment opportun pour ravitailler et secourir cette force.

M. LAMBERT: Cela pourrait également affecter le commandement mobile.

Contre-amiral LANDYMORE: C'est très vrai. Dans l'autre situation, le commandement mobile disposera d'une aviation tactique à laquelle, au début des hostilités, je pourrais enjoindre par exemple, de s'occuper des chalutiers, ce qui provoquerait un nouveau conflit entre mes exigences et celles du commande-

ment mobile. On s'occuperait alors de la tâche la plus importante ou bien, si leur importance était égale, il nous faudrait diviser nos ressources.

M. LAMBERT: En déclarant que le commandement mobile disposerait d'une aviation tactique, vous ne parlez pas du CF5, n'est-ce pas?

Contre-amiral LANDYMORE: Si, c'est bien ça.

M. LAMBERT: Pour les utiliser contre les chalutiers?

Contre-amiral LANDYMORE: C'est bien exact.

M. LAMBERT: De près?

Contre-amiral LANDYMORE: D'assez près, oui.

M. LAMBERT: Ils n'ont pas un rayon d'action suffisant.

Contre-amiral LANDYMORE: C'est juste, mais ils ont un rayon d'action suffisant pour leur permettre de surveiller de près le trafic des chalutiers, tandis que nos autres appareils s'occuperont des chalutiers plus éloignés.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, j'attire votre attention sur l'heure.

M. ROCK: Amiral, pour en revenir à cette flotte de pêche russe dont les navires sont équipés d'un grand nombre d'instruments de détection, votre marine est-elle en mesure de maîtriser immédiatement cette menace en cas de guerre?

Contre-amiral LANDYMORE: Avec le nombre de bateaux et d'avions dont nous disposons, nous ferions de notre mieux pour maîtriser cette menace. Je ne crois pas que nous aurions assez de temps pour capturer ces navires. Je crois qu'il nous faudrait commencer par les détruire.

M. ROCK: Oui, je comprends cela. Je voudrais en revenir au problème du recrutement. Le budget des dépenses mentionne que nous avons dépensé $775,000 pour les cadets de la Marine royale canadienne. Pourriez-vous me dire si le mouvement des cadets de la marine nous apporte un grand nombre de recrues?

Contre-amiral LANDYMORE: Oui, nous obtenons un grand nombre de recrues. Mais je crois qu'on devrait adresser cette question au quartier général de cette organisation. En général, je ne m'occupe pas des chiffres du recrutement.

M. ROCK: Je voudrais savoir, amiral, s'il ne vaudrait pas mieux que la marine s'occupe elle-même de certaines unités de cadets dans les principaux centres canadiens, comme Toronto, Montréal, Québec et Vancouver, où les cadets disposeraient d'un matériel plus intéressant et de meilleure qualité. Au point de vue technique, ils trouveraient plus d'intérêt à employer certains navires de petites dimensions que leurs bateaux à rames.

Contre-amiral LANDYMORE: Nous ne devons pas oublier, selon moi, que l'entraînement des cadets n'est pas une forme d'entraînement militaire. C'est une formation civique qui, je crois, devrait être dispensée par des civils. Tout au moins, les cadets de la marine et les cadets de la ligue navale n'ont pas besoin d'équipement technique pour le genre d'entraînement dont ils ont besoin, s'ils disposent de petites embarcations et de bateaux à voile. Ils ont une forme de récréation qui, entre autres choses, constitue pour eux un très bon entraînement et les rend fertiles en ressources, mais je ne crois pas qu'il y ait là un

domaine auquel la Défense nationale et encore moins la marine, devraient s'intéresser de près.

M. ROCK: Par comparaison, les cadets de l'Air et les cadets de l'Armée semblent disposer d'un meilleur équipement. En outre, je crois que les cadets de l'Air peuvent utiliser les bases aériennes de la région. Leur entraînement paraît meilleur que celui des cadets de la marine et je me demande si l'on ne devrait pas d'efforcer de mettre à leur disposition une plus grande quantité de matériel naval au lieu d'un simple bateau à voile.

Contre-amiral LANDYMORE: Les endroits où nous disposons de matériel naval sont occupés par les effectifs de la marine. Ce matériel est très peu abondant.

M. ROCK: Oui, mais vous avez parfois des surplus qui sont vendus au lieu d'être remis aux cadets de la marine des différentes régions.

Contre-amiral LANDYMORE: Lorsque nous disposons de matériel utile aux organisations de ce genre, je crois que le ministère veille soigneusement à ce qu'on le sache.

M. ROCK: En outre, tous nos cadets de la marine semblent parfois éprouver des difficultés à obtenir certain matériel de la flotte. Ils doivent passer par la Corporation de disposition des biens de la Couronne. D'habitude, il leur est difficile de l'obtenir. Ne vaudrait-il pas mieux que la marine donne directement ses surplus éventuels à certains cadets de la marine et aux troupes d'éclaireurs maritimes stationnées dans différentes régions du Canada et leur éviter ainsi de chercher des fonds pour acheter ce matériel à la Corporation?

Contre-amiral LANDYMORE: Je crains bien devoir esquiver cette question, car je n'ai pas vraiment qualité pour y répondre. Ce problème est entièrement du ressort du quartier général et il n'entre pas dans les attributions de mon commandement, mais j'ignorais personnellement que certains corps éprouvaient de sérieuses difficultés à obtenir ce dont ils ont besoin. Je rencontre souvent des membres de la Ligue des cadets de la ligue navale et des cadets de la marine; or, personne ne m'a jamais signalé ce fait.

M. ROCK: Je faisais plus particulièrement allusion aux éclaireurs maritimes.

Contre-amiral LANDYMORE: Nous faisons beaucoup pour les aider, pour les emmener en mer et pour mettre à leur disposition les installations situées dans leur voisinage; nous faisons beaucoup pour les cadets de la ligue navale, pour les cadets de la marine et pour les éclaireurs maritimes.

M. ROCK: Je vous remercie.

M. MATHESON: Amiral, le président m'a conseillé d'être bref. Au lieu d'une série de questions, je n'en poserai qu'une ou deux. Je me servirai des débats concernant le projet de loi navale de 1909 pour introduire mes questions. Dans mon enfance, je connaissais assez bien le genre de complexe dont souffraient le Canada et l'Angleterre au sujet de navires tels que le *Hood*, le *Repulse* et le *Renown* avant la seconde guerre mondiale, et je me souviens de P.R.U., il y a environ vingt-cinq ans, lorsque nous subissons la menace du *Graf Spee* et du *Hibbard*, du *Prince Eugen*, du *Schoenhorst* et du *Bismark*. Or, d'après vos déclarations d'aujourd'hui, dois-je comprendre que le caractère de la menace navale a radicalement changé depuis la seconde guerre mondiale; que cette sorte d'engagement essentiel entre les navires de guerre ou les croiseurs n'est plus à l'ordre du jour?

Contre-amiral LANDYMORE: Non. Le problème est entièrement différent.

M. MATHESON: Dès lors, quand vous mentionnez le rôle du Canada, vous ne songez pas à un simple maillon d'une chaîne d'alliances; vous pensez que le Canada doit jouer un rôle de première importance dans tout engagement maritime?

Contre-amiral LANDYMORE: Oui.

M. MATHESON: Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: C'était très court, monsieur Matheson.

M. LAMBERT: Ma question est d'une importance extrême pour la communication et sans doute est-elle ici très débattue. C'est la qualité du moral dont je veux parler. Êtes-vous satisfait du moral des hommes placés sous votre commandement?

Contre-amiral LANDYMORE: Je vais donner deux réponses à cette question. Tout d'abord, on entend par moral d'un commandement opérationnel, l'aptitude à engager dans une action des bateaux et des avions en comptant sur le courage des officiers et des hommes et sur leur entier dévouement. A cet égard, et en ce qui concerne mon commandement, je puis à tout moment envoyer mes hommes dans un engagement naval ou aérien en comptant sur tout le dévouement dont ils sont capables.

D'autre part, puisque nous sommes en train de nous demander quel sera l'état de nos forces dans un an environ, je crois qu'il existe un profond malaise chez les officiers et parmi de nombreux cadres supérieurs. Je dirais qu'à cet égard, le moral est bas, comme on peut le voir par le nombre des recrues, l'attitude des officiers au sujet de leur carrière et le reste. Ce problème sera certainement réglé en temps voulu. Nous serons alors fixés sur l'avenir de nos forces.

M. LAMBERT: Pour un grand nombre de gens, le 1er octobre sera une grande date. Voici maintenant une question à laquelle vous pouvez répondre si vous le voulez sans difficulté. En toute liberté, je dis cela, car le malaise et l'hémorragie dont souffrent nos forces me donnent beaucoup d'inquiétude—que peut-on faire, que feriez-vous, que proposez-vous que nous fassions pour rassurer un grand nombre de militaires en proie à ce malaise et à cette incertitude? Vous n'êtes pas obligé de répondre, mais je vous demande votre aide.

Le PRÉSIDENT: Comment l'entendez-vous?

M. LAMBERT: Après tout, je m'autorise de votre expérience et de votre commandement. J'ai déjà posé cette question à d'autres commandants.

Contre-amiral LANDYMORE: Je crois qu'il importe tout d'abord de définir clairement la notion d'unification et d'apprendre aux officiers et aux hommes, à ceux de mon commandement en tout cas, quel sera exactement l'aspect de nos forces; quelle sorte de carrière les gens pourront y faire. Après tout, les militaires sont des gens de carrière et celle-ci présente pour eux plus d'importance, peut-être, que l'argent ou autre chose. Je sais qu'il faut du temps pour

éclarcir ces détails. Voilà ce qui se passe actuellement. Je suis sûr que c'est là le problème le plus important, outre les facteurs économiques et autres qui jouent toujours un rôle dans ce domaine.

M. LAMBERT: La question de l'uniforme entre-t-elle en ligne de compte? Il peut s'agir d'un menu détail, mais le ministre sait qu'il me préoccupe, et peut-être s'agit-il de quelque chose d'indéfinissable. Cependant, on a fait des déclarations contradictoires au sujet de l'unicité de l'uniforme. Ce problème intéresse certaines catégories de militaires en particulier et conditionne en partie le moral et l'esprit de corps. Encore une fois, ce problème concerne-t-il vos hommes? A-t-on des conseils à formuler sur la façon de le régler, ou bien est-ce trop tôt?

Contre-amiral LANDYMORE: L'identité constitue un facteur essentiel au point de vue militaire. L'uniforme est important à leurs yeux. Ils tiennent beaucoup aux emblèmes de leurs navires ou de leurs escadrilles aériennes, là-dessus notre force de combat. Durant toute ma carrière, on m'a chargé d'inspirer à mes forces ou aux hommes placés sous mon commandement une grande fierté pour leur uniforme. La difficulté, pour la marine en tout cas, consiste à modifier sa pensée et à se dire: «Je n'ai pas réussi à inculquer à mes hommes une fierté à toute épreuve pour leur uniforme.» Si j'avais échoué dans ce domaine, il serait facile de changer de voie. Mais, personnellement, je ne crois pas que nous ayons échoué; c'est pourquoi le passage à l'identité unique des trois forces, s'il doit avoir lieu, sera difficile à effectuer. Je crois que personne ne se fait d'illusions à ce sujet.

M. LAMBERT: La difficulté tient peut-être, en partie, au succès obtenu par les commandants désireux d'inculquer à leurs hommes une fierté à toute épreuve pour leur uniforme, comme on marque la différence entre un régiment écossais et un régiment d'infanterie légère. Ils sont extrêmement fiers de leur uniforme et s'offenseraient de toute atteinte portée à celui-ci.

M. ROCK: Amiral, en mentionnant l'inquiétude de vos officiers, vous n'avez pas parlé de l'attitude des soldats eux-mêmes à l'égard de leur uniforme et pourtant l'armée, l'aviation et la marine ont pratiquement le même uniforme d'été. On a donc là, plus ou moins un phénomène d'intégration, sauf en ce qui concerne les décorations. Or, c'est seulement l'hiver qu'on varie les uniformes: les hommes portent alors le bleu de la marine, le bleu de l'aviation et le khaki; mais l'été, c'est plus ou moins l'intégration. Cela s'est seulement produit pendant la dernière guerre. On est passé du blanc au khaki. S'est-on inquiété à cette époque? Selon moi, les hommes étaient très satisfaits du changement. Je ne conçois pas l'inquiétude des officiers. Or, vous n'avez parlé que des officiers, et non des hommes.

Contre-amiral LANDYMORE: Je ne crois pas que j'agirais convenablement en me lançant dans une discussion à ce sujet. Si vous vous présentiez au mess des premiers maîtres à Halifax pour leur demander si l'uniforme khaki leur plaît ou non, vous les entendriez se plaindre du ton le plus vif de n'avoir jamais eu à porter un costume plus laid. Bien entendu, nous n'avons pas éliminé l'uniforme blanc; mais les uniformes sont assez incommodes pour travailler. C'est pourquoi les officiers et les soldats portent un uniforme de travail khaki. Cependant, personne dans la marine n'adore cette couleur, croyez-moi.

M. McCLEAVE: Faites-vous une différence, amiral, au sujet des uniformes entre, par exemple, les unités combattantes et les services auxiliaires?

Contre-amiral LANDYMORE: En vérité, je ne sais quelle attitude les commandants des services auxiliaires ont adoptée à l'égard des uniformes de leur arme. Je n'ai aucun moyen de juger ou d'examiner à quel point les dentistes sont fiers de leur uniforme militaire. Mais je m'attendais à ce que les troupes auxiliaires montrent moins d'opposition à l'uniforme commun que les forces opérationnelles, par exemple, dont l'esprit de corps s'appuie sur l'uniforme. En pareilles circonstances, évidemment, tout le monde, dans la marine, est bon pour le service; c'est pourquoi tout le monde doit combattre dans un milieu opérationnel. La situation est très différente dans l'aviation: la base aérienne de Greenwood, par exemple, occupe un personnel de 3,000 membres dont 2 ou 3 p. 100 d'aviateurs.

M. MATHESON: Je voudrais demander à l'Amiral s'il admet que l'intégration du personnel de la marine dans les services médicaux a été particulièrement réussie? J'ai eu le privilège de demeurer deux semaines environ à l'hôpital et j'ai eu l'impression que la marine s'acquittait allègrement et diligemment de sa tâche, et à l'entière satisfaction de tous.

Contre-amiral LANDYMORE: Je ne vois pas pourquoi il en serait autrement. Les médecins de tous les services seraient simplement ravis d'appartenir à un système intégré qui leur offrirait un champ d'expériences médicales beaucoup plus vaste. En mer, voyez-vous, nous n'exigeons qu'un très petit nombre de médecins. En temps de paix, deux ou trois médecins seulement nous accompagnent sur le Bonaventure et sur nos grands bateaux: les médecins pleinement qualifiés n'y peuvent avoir qu'une pratique vraiment très réduite. Nous avons des assistants médicaux qui remplissent leurs fonctions en uniforme. Selon moi, leur intégration n'est ni meilleure ni pire que celle des autres.

M. MATHESON: Hormis le fait que leur intégration est plus ancienne de quelque mois. Ce qui m'intéressait, c'était le fait que leur intégration datait de plus longtemps. Ils ont pris l'habitude de travailler ensemble.

Contre-amiral LANDYMORE: Je crois qu'ils ont toujours fait du bon travail ensemble. Je n'ai jamais rencontré, de la part du corps médical, la moindre hésitation à accepter cet état de choses.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Il y a un instant, amiral, vous nous avez dit que la marine est très fière de son uniforme. Pourriez-vous dire au Comité si ces hommes sont fiers parce que leur uniforme est bleu ou blanc ou bien parce que c'est l'uniforme de la marine et qu'ils sont membres des forces armées canadiennes?

Contre-amiral LANDYMORE: Je dirais qu'ils en sont fiers pour toutes ces raisons, car, tout d'abord, leur uniforme de marin leur confère un caractère particulier. Il indique que leur profession les lie à la mer. Je crois qu'ils en sont fiers, car c'est un uniforme canadien et que nous ne nous en cachons pas. Pour le montrer, tous les marins portent un insigne avec l'inscription «Canada» sur leur épaule. Comme vous l'avez dit, ces marins sont très fiers, non seulement d'être canadiens, mais aussi de porter l'uniforme de leur pays.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Mais, plus que de leur uniforme, sont-ils fiers de servir le Canada?

Contre-amiral LANDYMORE: Ils sont très fiers de servir le Canada.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Pensez-vous qu'ils soient plus fiers de cela que de leur uniforme?

Contre-amiral LANDYMORE: Je ne vois pas comment je pourrais l'évaluer. Je crois que toutes ces choses n'en font qu'une. Ils sont fiers de leur pays, de leur drapeau, de leur uniforme, de leurs bateaux; tout cela se confond. Je ne vois pas comment mesurer différents degrés de fierté. Je pense que le fait même de servir leur pays est la meilleure preuve que ce sont des Canadiens qui veulent être au service du Canada; partant de là, les autres sujets d'identification les confondent avec leur service en tant qu'arme particulière d'une force de combat canadienne.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Pourrais-je affirmer, de là, qu'ils seraient toujours très heureux de servir le Canada s'ils portaient des uniformes khakis? En fait, je crois que la première chose qu'un soldat, un marin, ou un aviateur devrait apprendre, est d'obéir aux ordres. C'est ce que j'aimerais supposer; la première chose qu'ils devraient apprendre est d'obéir aux ordres.

Contre-amiral LANDYMORE: Et c'est ce qu'ils font.

Le PRÉSIDENT: Il est temps, qu'en tant que président je procède à quelques mises à l'ordre maintenant. Je crois que le fait d'être depuis plus de trois heures réunis en comité donne la mesure de l'intérêt que nous portons à votre affaire, amiral. Nous apprécions votre venue. Je sais que tous les membres de ce Comité souhaitent que je vous remercie, vous et votre équipe, de votre très instructif et, si je puis m'exprimer ainsi, profondément intéressant dossier. Il nous montre sans aucune équivoque qu'il y a eu de très marquants pas de progrès d'effectués dans le sens de l'efficacité des forces anti-sous-marines que vous commandez.

Nous aimerions vous remercier de votre exposé, ainsi que de vos réponses à nos questions. Nous aimerions vous souhaiter, en toute sincérité, la meilleure chance et un long succès, et je sais que tous, dans ce Comité souhaiterions d'une manière quelconque pouvoir vous être utiles à l'accomplissement de votre tâche.

Messieurs, cela termine la réunion de ce matin. Nous devons nous retrouver cette après-midi, soit salle 208, soit salle 209, édifice de l'Ouest. Pour ce qui est de l'heure, je propose 3 h. 30 ou 10 minutes environ après la période des questions, suivant ce qui sera le plus tard.

La séance est levée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le MARDI 21 juin 1966

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte. Commençons par dire qu'à la réunion du comité directeur il a été suggéré de remettre à plus tard le crédit 1er jusqu'à ce que les crédits restants soient adoptés par le Comité, et d'étudier maintenant chacun des crédits du budget. Ce fut l'une des recommandations du comité directeur qui n'ont pas été soumises à votre approbation ce matin. Ai-je l'approbation du Comité de procéder suivant ce principe?

Cela sur proposition de M. Foy, appuyé par M. Éthier. Tous d'accord?

Adopté.

Remettons à plus tard le crédit 1er et commencons avec le crédit 15, mise en œuvre, entretien et construction ou achat de bâtiment, ouvrages, terrains, etc.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

15. Direction et entretien et construction ou acquisition de bâtiments, d'ouvrages, de terrains et de matériel et de perfectionnements importants pour les forces armées du Canada, et $1,750,000 en subventions à la municipalité d'Oromocto $1,420,115,000

M. LAMBERT: Comment procède-t-on? Les prend-t-on à rebours?

Le PRÉSIDENT: J'aimerais les étudier dans l'ordre. On peut commencer comme cela

M. BREWIN: Monsieur le président, je me demande s'il m'est possible de rappeler au ministre, par votre intermédiaire, qu'il avait été décidé, je crois, mardi dernier, qu'il fournisse une sorte de résumé de ce budget basé sur leur rôle et leur coût. Je ne sais pas s'il a pu le faire, et je voulais simplement le lui rappeler.

L'hon. PAUL HELLYER (*ministre de la Défense*): Oui, monsieur Brewin, j'ai ces renseignements pour vous.

Monsieur le président, je pense que je devrais donner quelques explications bien que ces données soient les meilleures que l'on puisse fournir partant des renseignements actuellement disponibles. Il se peut qu'il y ait quelque retouche possible après l'établissement des comptes sur ce chapitre à une date ultérieure. Cette réserve faite ce sont les meilleures que l'on puisse fournir dans les délais qui nous sont accordés.

M. LAMBERT: Monsieur le président, je propose que la liste dont parle le ministre soit publiée en appendice au compte rendu de la journée, ainsi que la liste des crédits pour les principaux équipements. D'ailleurs ils sont déjà enregistrés et l'on peut s'y rapporter sans distinction pendant l'interrogatoire.

Le PRÉSIDENT: Cela devrait pouvoir se faire facilement (*Voir l'appendice A et l'appendice B*). Voudriez-vous continuer à poser vos questions sur le crédit 15, M. Lambert?

M. LAMBERT: D'accord. En se rapportant à la page 266, il est question d'un crédit, aux deux tiers en bas de la page, «Mise en œuvre de moyens de service, et approvisionnements par contrat.» Il y a un accroissement d'environ 90 pour cent de ce crédit. Comment explique-t-on le montant de $16,054,000 pour l'année à venir, par rapport à $8,941,000 pour l'année passée?

M. E. B. ARMSTRONG (*Sous-ministre de la Défense nationale*): Cela s'explique essentiellement par le fait de la réorganisation de ce qui a été mis sous ce titre particulier. Jusqu'en 1966-1967, ce budget ne faisait état que des activités de la F.A.R.C., telle que la mise en œuvre de la ligne inter-Canada, et le montant du paiement des moyens de feu installés à Decimomanu, en Sardaigne. De tels crédits pour l'armée de terre et la marine se retrouvent en 1966-1967. Le maintien de la convention relative à l'armée en Europe et des forces militaires à Chypre, et les dépenses de l'équipement et du maintien de certaines unités navales de l'OTAN, d'une partie desquelles ous avons à payer certains entretiens. L'explication de ceci est donc que lorsque l'on groupa les

votes, c'est-à-dire ceux relatifs à la marine, l'armée de terre, et l'armée de l'air, certains des crédits qui avaient été précédemment placés sous d'autres rubriques furent placés sous celle-ci, par conséquent le montant est beaucoup plus élevé qu'il ne l'était auparavant. Maintenant il y a quelques réductions à côté de cela, par exemple la ligne inter-Canada a été considérablement réduite pour 1966-1967 du fait qu'elle est achevée. Mais la raison de cette augmentation est qu'il y a là des crédits qui n'y étaient pas auparavant.

M. LAMBERT: Eh bien, y a-t-il aucune augmentation ou diminution appréciable de ces crédits, sans tenir compte de ce regroupement, ou serait-ce à peu près la même chose s'ils n'étaient pas là. . .

M. ARMSTRONG: Les suppléments qui faisaient partie de différentes rubriques de l'armée de terre et la marine et qui ont été ajoutés à celle-ci s'élèvent à 14 millions de dollars environ, et la réduction correspondant à la ligne inter-Canada est d'environ 7 millions de dollars. Cela vous donne l'accroissement net de 7 millions de dollars.

M. LAMBERT: C'est là que nous pouvons trouver le crédit correspondant aux services d'enseignement à la charge des services armés?

M. ARMSTRONG: Non, on le trouve sous la rubrique Corps des commissaires et autres services, qui comprend les salaires des professeurs. Le crédit faisant partie des services professionnels, plus haut.

M. LAMBERT: Eh bien, cela me satisfait parfaitement. Je pense au vote. Vous allez y procéder, mais je suis entièrement satisfait de votre explication comme de l'autre.

Maintenant le ministre doit se souvenir qu'il y a eu durant ces deux dernières années des discussions avec différentes autorités enseignantes de la province, en vue de transférer à ces autorités la responsabilité de quelques-unes des écoles du M.D.N. ou de trouver quelque arrangement permettant au ministère de la défense nationale d'être moins engagé dans l'éducation des enfants de militaires en fonction. Y a-t-il quelque suite à cela?

M. ARMSTRONG: Non, il n'y a pas eu de changement par rapport à ce qui existait. La seule province qui assure sous contrat la marche de nos écoles pour notre compte et que nous payons suivant le nombre d'élèves est la Colombie-Britannique. Aucun accord de ce genre n'a encore été établi avec aucune autre province. Comme vous l'avez indiqué, nous avons écrit aux différents sous-ministres de l'éducation des provinces, il y a environ un an, mais nous n'avons pas réussi à mettre sur pied aucun arrangement de ce genre.

M. LAMBERT: Cela ne viendrait-il pas du fait que voici deux ans environ fut organisée à Edmonton, une réunion où les autorités enseignantes devaient rencontrer des représentants de la défense et que cette réunion fut annulée juste avant d'avoir lieu? A ma connaissance il n'y a pas eu d'autres discussions entre ces deux organismes, en dehors de celles que vous avez mentionnées.

M. ARMSTRONG: Pour autant que je sache, je ne suis pas au courant de cette situation particulière dont vous faites état.

M. LAMBERT: C'est tout au sujet de ce crédit, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions relatives au crédit 15?

M. SMITH: Y a-t-il aucune somme incluse dans ce crédit correspondant à l'acquisition ou l'étude des nouveaux quartiers généraux de la Défense nationale?

M. HELLYER: Le grand maximum correspondrait au salaire d'une ou deux personnes qui puissent faire partie du personnel de l'étude, ce serait le maximum.

M. SMITH: Et rien n'apparaît nulle part ailleurs qui corresponde aux nouveaux quartiers de la défense nationale.

M. HELLYER: Non.

M. SMITH: Je ne veux pas dire quatre ou cinq personnes d'un personnel d'études ou quelque chose de ce genre.

M. HELLYER: Non, les études préliminaires seront préparées cette année, mais je crois qu'elles sont payées par les travaux publics, cela fut voté. Comme vous le savez la ministère des Travaux publics fournit les bâtiments aux ministères gouvernementaux, et notre rôle est de définir exactement le genre de bâtiment désiré.

Le vice-Maréchal de l'air, Johns, y a travaillé deux ans, ou quelque chose d'approchant. C'est son plein emploi...

M. SMITH: A-t-il été relevé de ses autres responsabilités?

M. HELLYER: Il a pris sa retraite de l'aviation voici quelque temps, et il est assistant particulier du ministre pour cette étude. Il y a procédé en association avec un groupe d'études, et ils travaillent en étroite collaboration avec la commission de la capitale nationale et le ministère des Travaux publics qui est chargé actuellement de construire ces bâtiments. Accessoirement, le stage de la préparation comprend les plans préliminaires, et la préparation suivante de plans détaillés et la construction ne sont pas prévues de commencer avant 1968; je crois que c'est 1968. Je souhaite que ce projet qui en est resté à la préparation durant 25 ans, ne soit pas différé.

M. SMITH: Ce n'est pas une chose que l'on peut précipiter.

M. HELLYER: Elle n'est pas précipitée, je peux vous l'assurer. Et elle ne fait concurrence en aucun point à l'importante liste de constructions pour cette année et l'année prochaine, nécessitées par l'Expo et le centenaire.

M. MACRAE: Monsieur le président, puis-je poser une question au sous-ministre? Il y a un certain supplément au crédit 15, à savoir une subvention de $1,750,000 à la ville d'Oromocto. Il n'a sans doute pas les détails à ce sujet sous la main, mais s'il ne les a pas il pourrait me les faire parvenir.

M. ARMSTRONG: Nous les possédons, mais je ne pense pas les avoir avec moi. Il s'agit comme vous le savez de la participation du ministère au budget municipal; le ministère paie environ les 72 pour cent du budget, ce qui est une amélioration considérable. Les 28 pour cent sont couverts, soit par des taxes, soit par des subventions provinciales accordées à différents titres.

M. MACRAE: La participation fédérale a été beaucoup plus élevée pendant quelques années, n'est-ce pas?

M. ARMSTRONG: Oui, cette année est la meilleure que nous ayons eue.

M. MACRAE: Et ceci sur les conseils du général Brown et de la commission, n'est-ce pas?

M. ARMSTRONG: Eh bien, le général Brown est le président du comité des commissaires. Il s'agit du budget municipal et, naturellement, il est étudié et approuvé par ce comité.

M. MACRAE: Par le comité lui-même?

M. ARMSTRONG: Oui.

M. HOPKINS: Est-ce que le crédit n° 15 comprend des choses telles que les fournitures et autres avantages aux écoles du M.D.N.?

M. ARMSTRONG: Il devrait les comprendre, oui.

M. HOPKINS: Comme le ministre le sait, j'ai eu quelques discussions avec lui et avec le ministre associé de la Défense nationale sur le manque de fournitures et de commodités des écoles du M.D.N. dans le passé. Elles n'entrent pas favorablement en comparaison avec les écoles civiles des communautés, et ce n'est aucunement la faute du ministre actuel car c'est une tendance qui existe depuis des années. Elle a toujours été de cette forme, et je dois dire que j'apprécie beaucoup la manière dont le ministre associé et le ministre ont mis l'accent sur ce problème depuis qu'il a été soumis à leur attention. Il y a un homme du service du ministre associé qui mérite je crois une grande considération, il s'agit de M. Lavergne, qui a été envoyé sur place, visiter les écoles; il s'est attaqué à ce sujet et je tiens à exprimer mes remerciements aux deux ministres pour l'action qui a été entreprise, et j'espère que l'on accordera dans le futur une très sérieuse attention aux rapports soumis par les inspecteurs spécialisés et les inspecteurs généraux au sujet de ces écoles. Ce n'est que de cette manière que nous pourrons maintenir le niveau de l'enseignement dans les écoles du M.D.N., et je ne pense pas que l'on ait trop de questions à se poser quant à la marche actuellement suivie, si ce n'est quels sont les résultats que l'on peut obtenir. Ayant été professeur dans l'une de ces écoles, j'aimerais remercier les deux ministres de la part des professeurs et des principaux, de leurs attentions envers ce sujet.

M. LAMBERT: Le 9 mai, le ministre associé ajouta au dossier la réponse à une question posée par M. Forrestall relative aux engagements à la fois au niveau des officiers et des sous-officiers, ainsi qu'aux autres niveaux. Je me demandais s'il était possible de s'y intéresser, soit maintenant, soit à une date ultérieure. S'il était trop tôt de l'envisager pour la fin du mois de juin, voire le 31 mai, suivant le même point de vue. On pourrait le classer plus tard. A ce sujet, est-ce que le ministre, d'après ce qu'il en sait, est capable de dire s'il existe le même type d'enrôlement et de libération pour les trois branches?

M. HELLYER: Je ne saurais le dire M. Lambert.

M. HOPKINS: Monsieur le président, il y a une question que j'aimerais poser. L'une des grosses difficultés rencontrées par l'administration des écoles du M.D.N., et comme je viens de le dire ce n'est pas nouveau, cela dure depuis des années, est qu'il est impossible d'obtenir que des fonds leur soient accordés pour acheter des fournitures dont elles ont besoin en cours d'année à différents moments. Je me demande s'il n'est pas possible au ministre de contacter le bureau de la trésorerie afin de lui demander d'octroyer à la commission des écoles du M.D.N. une certaine somme d'argent qu'elle puisse utiliser dans le courant de l'année, car dans les écoles civiles il est prévu que les principaux peuvent soumettre des demandes aux commissions scolaires et ces commissions scolaires sont autorisées à décider des achats d'équipements nécessaires. Maintenant je me demande s'il nous est possible d'approcher le bureau de la trésorerie sur ce sujet car c'en est un sérieux et obtenir pour nos commissions scolaires des fonds dont elles puissent disposer.

M. ARMSTRONG: Eh bien, nous serions certainement très heureux d'envisager cela. J'ai bien peur de ne pas savoir s'il y a ou non de l'argent à l'heure actuelle. Je sais qu'en général les fournitures sont achetées en bloc et fournies aux écoles. J'examinerai assurément la possibilité d'octroyer une petite somme pouvant pallier les éventualités qui puissent se présenter, je ne pourrais pas dire au pied levé s'il y a de l'argent.

M. HOPKINS: Je suis bien sûr qu'il n'y en a pas pour l'instant.

Le PRÉSIDENT: Je me demande s'il ne vaudrait pas mieux que nous étudions cela page par page, d'autant plus qu'il s'agit d'un crédit important, et nous saurons alors exactement où nous en sommes, au lieu de sauter de-ci de-là tout au long du sujet.

M. LESSARD: Le fait-on crédit par crédit?

Le PRÉSIDENT: Eh bien, considérons ce crédit d'autant plus qu'il couvre dix pages ou plus, page par page. Rien n'empêche quelqu'un de revenir en arrière s'il le désire, mais cela mettra un peu d'ordre dans nos délibérations. Cela convient-il au Comité? Page 256. Je ne fais qu'énoncer les numéros de pages. J'entends en commençant avec le vote 15. Ensuite nous passons aux pages 266, 267.

M. LAMBERT: Au sujet de l'acquisition et la construction de bâtiments et ouvrages, on s'accorde à dire que nos demandes seront principalement axées sur la construction ou l'acquisition de nouveaux terrains, en raison de l'unification des commandements et la réorganisation des forces armées?

M. HELLYER: Il y aura une grande demande de construction. La mesure dépendra de l'unification de base désirée. Je ne peux vous dire ce qu'il en sera cependant, car nous ne pourrons estimer les principaux besoins, en détail, avant que nous soit présentée cette unification de base.

M. LAMBERT: Quand comptez-vous que nous soient soumises cette unification de base et cette réorganisation?

M. HELLYER: Je ne puis vous donner de dates précises. Je crois que d'après le tableau qui nous a été montré la semaine dernière par la direction de l'éducation il était question de deux ans avant d'obtenir un schéma complet de ce que serait leur configuration définitive. Mais il faut de un à trois ans pour en obtenir une première vue.

M. LAMBERT: Ce qui veut dire que dans un an vous commencerez à en voir l'aspect, mais pas avant?

M. HELLYER: Pas beucoup avant cela.

Le PRÉSIDENT: Page 267.

M. HELLYER: Juste avant d'aller plus loin, je ne veux pas laisser l'impression que nous ne ferons rien en attendant, mais pour ce qui est de la principale considération, cela nécessite réellement une plus longue période de préparation et d'étude.

M. FORRESTALL: Juste pour mise au point, monsieur le président, à la page 267 il y a un montant recouvrable de l'ordre de 34 millions cette année et de 33 millions l'année dernière. Je me demande si le sous-ministre verrait un inconvénient à expliquer brièvement au Comité ce que cela recouvre en gros.

M. ARMSTRONG: Eh bien, cela comprend tous les crédits recouvrables. Cela comprend par exemple le montant des aliments vendus, ou toutes autres choses à propos desquelles le gouvernement puisse faire de la récupération. Cela peut comprendre tout ce qui est entrepris, disons avec les États-Unis par exemple, dans la mesure où il y a une partie du prix recouvrable. Cela rentre ici. Tout cela est inclus là pour commencer. Je dois avoir les détails, si je peux les trouver. Est-ce que quelqu'un les a? Je vais vous en donner quelques autres, de la sorte vous aurez un meilleur aperçu de tout ce que cela comprend. Services médicaux et d'hospitalisation $2½ millions; cela comprend les remboursements des plans d'hospitalisation provinciaux, etc....; les subventions destinées à l'enseignement, ce sont des subventions payables par les provinces pour nos l'OTAN $400,000; les services et matériels fournis aux autres ministères gouver- écoles $3½ millions; les approvisionnements en combustible des navires de nementaux, $360,000; les ventes au comptant de vêtements, $2,735,000.

M. FORRESTALL: Pour cet habillement, par exemple, s'agit-il de cession?

M. ARMSTRONG: Non, il s'agit de vêtements vendus au personnel militaire. On lui donne une allocation occasionnelle pour l'entretien de l'habillement et il fait ses achats dans nos magasins: une assez considérable somme faisant partie des accords de mutuelle contribution prévus par l'organisation de la défense aérienne, environ 19 millions pour cette catégorie.

M. FORRESTALL: C'est une grosse somme et j'attendais que vous en veniez là. Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions sur la page 276?

M. SMITH: Le crédit avions et engins se monte à 118 millions; comprend-il les avions à réaction Caravelle? Ce n'est probablement pas le vrai nom, je confonds les avions très souvent.

M. ARMSTRONG: Falcon.

M. SMITH: Les jets Falcon fan. Sont-ils inclus dans ce crédit?

M. ARMSTRONG: Ils sont inclus dans ce crédit.

M. SMITH: A qui les achète-t-on?

M. ARMSTRONG: Le contrat se négocie avec une firme française, Dassault. Il pourrait y avoir des contrats subsidiaires ici, au Canada, pour certaines fournitures.

M. SMITH: Mais y-a-t-il des intermédiaires ou agences américains ou canadiens participant à l'achat de ces avions?

M. ARMSTRONG: Non, il n'y a pas d'intermédiaire.

M. SMITH: Il n'y a pas d'aide fournie par la Pan-America Airways qui est l'agent de vente américain?

M. ARMSTRONG: Non.

M. SMITH: C'est un marché direct avec le fabricant français?

M. ARMSTRONG: Le contrat devrait je crois se faire par l'intermédiaire du gouvernement français. C'est en réalité l'affaire du ministère de la production de la défense, mais c'est ce que j'ai compris.

Le PRÉSIDENT: Passons à la page 268.

M. HOPKINS: Il y a une question que j'aimerais poser à ce sujet. Je crois que l'on doit construire cette année une nouvelle chapelle à Camp Petawawa. Savez-vous quelque chose à ce sujet?

M. HELLYER: Il m'a été dit que ce n'était pas prévu pour cette année.

M. HOPKINS: Et que savez-vous du matériel de filtrage d'eau?

M. ARMSTRONG: Il est prévu.

M. HOPKINS: Le matériel de filtrage d'eau est prévu, mais pas la chapelle.

M. ARMSTRONG: Non, pas pour l'instant.

M. HOPKINS: Merci.

Le PRÉSIDENT: Y-a-t-il d'autres questions sur la page 268?

M. LAMBERT: Une question applicable à tous les différents services, il s'agit des fonds de retraite destinés aux officiers de l'armée régulière qui prennent cette retraite maintenant ou prévoient de la prendre d'ici deux ans, mais qui ne peuvent faire état de leur service en temps de guerre pour mériter la pension complète. Je crois que le règlement exige d'avoir été militaire de carrière avant août 1939 pour inclure le service en temps de guerre au temps donnant droit à la retraite qui sans cela ne débute qu'à la fin de 1946, avec la mise sur pied de l'armée régulière.

M. ARMSTRONG: Si je puis expliquer ceci, le service en temps de guerre compte pour la retraite, mais légalement il n'y a que certaines périodes valables. Par exemple, un *n.c.o.*, quelqu'un ayant 20 ans de service, service dans l'armée régulière, peut prendre volontairement sa retraite et recevoir une pension. Mais son service en temps de guerre ne compte pas pour ces 20 ans. A ce propos un amendment au bill 193 a été présenté à la Chambre qui va changer cela, et ce service sera pris en considération.

M. LAMBERT: Bien, c'était ma question.

M. HOPKINS: Monsieur le président, supposons que quelqu'un se soit engagé en 1942, est-ce que cela signifie qu'il pourra prendre sa retraite en 1967, avec une pension complète correspondant à 25 ans?

M. ARMSTRONG: Eh bien en effet, tout son service compterait. Il aurait alors 25 ans de service à tous points de vue. Alors que d'après l'ancienne règle ses trois ans de service en guerre ne compteraient pas pour son temps de qualification, d'après la nouvelle règle, ils le feraient.

M. HOPKINS: Ainsi donc ceux qui prendront leur retraite en 1967 auront plein droit pour leur service en temps de guerre, plus leurs années depuis la guerre?

M. ARMSTRONG: Dès que l'amendement sera promulgué, en effet.

M. GRILLS: Monsieur le président, ceci est un peu en dehors du sujet, mais j'ai reçu récemment une lettre, un coup de téléphone et une lettre ensuite, d'un homme ayant servi quelque 20 ans dans l'aviation. Il fit une demande pour un emploi civil et n'obtint pas la priorité aux vétérans, et il reproche que cela ne lui permette pas d'obtenir un emploi civil. Sans doute c'est plus un problème de

services civils que de défense nationale, mais son service dans les forces aériennes, s'il n'a pas fait la guerre ne lui donne pas le statut de priorité aux vétérans, est-ce bien cela?

M. ARMSTRONG: Cela est prévu par la Loi sur les services civils. Cela ne dépend d'aucun règlement de la défense nationale, mais je crois que ce que vous dites est juste, la priorité est rattachée au service outre-mer.

Le PRÉSIDENT: En avons-nous terminé avec la page 268? Passons à la page 269.

M. LAMBERT: Quelle est l'importance actuelle de la réserve de la marine royale canadienne?

M. ARMSTRONG: Fin avril, 2,674.

M. LAMBERT: Et quel est le rapport avec le plafond imposé au moment, ou décidé au moment de la diminution des réserves?

M. HELLYER: Il en est très près, 2,700 ou 2,800, je crois.

M. ARMSTRONG: Je crois que c'est 2,800.

M. LAMBERT: Maintenant au sujet de la réserve navale, des élèves-officiers de la marine et ceux de l'alliance marine, le ministre pense-t-il que tous, particulièrement les élèves-officiers sont formés dans de bonnes conditions, ou y aurait-il des améliorations à obtenir? Je sais que dans le cas des élèves-officiers de l'alliance de la marine il y a un problème local de cautionnement, la même chose avec ceux de l'armée de l'air; la responsabilité de fourniture de quartiers d'entraînement et ainsi de suite est un problème local. Mais j'aimerais obtenir du ministre la détermination de ces commodités; trouve-t-il qu'elles sont adéquates, ou que les répartiteurs devraient faire mieux, ou bien est-il maintenant en mesure d'obtenir des aménagements supplémentaires; du fait de la réorganisation, ils pourraient être mis à la disposition des élèves-officiers.

M. HELLYER: Il est difficile de répondre en détail à votre question, Monsieur Lambert. Je n'ai pas eu de vaste étude de faite, mais pour autant que je le sache la plupart des unités sont bien outillées. Je suis sûr que dans certains cas il serait possible de procéder à quelques améliorations. Je crois que l'on peut toujours dire que cela est possible, mais me référant au nombre des demandes spéciales que j'ai vues récemment dans les bureaux des deux ministères, je déduis que la plupart des unités qui ont été démembrées à la suite de la réduction de la réserve voici un an, ont été maintenant recasées. Il pourrait y avoir un petit nombre d'exceptions. Je sais que trois ou quatre escadrons d'élèves-officiers de l'armée de l'air cherchaient récemment des locaux, mais je crois que la plupart d'entre eux ont été logés et il y a eu un maximum absolu de coopération entre les officiers de toutes les armes, dans tous les domaines, pour essayer d'utiliser les locaux au mieux, et de procurer des arrangements aux autres unités. Cela s'est très bien passé.

Le PRÉSIDENT: Passons à la page 20. Y-a-t-il des questions?

M. SMITH: Au sujet de la paye et des allocations dans l'armée canadienne. Supposons qu'au lieu d'adopter une politique de libération forcée dans l'unification des armées, nous laissions le temps s'occuper de cela. Y-a-t-il eu une comparaison de faite entre ce que cela coûte actuellement d'avoir gardé du personnel supplémentaire jusqu'à ce qu'il désire s'en aller ou atteigne l'âge normal de la retraite et le montant des payements supplémentaires dûs à la mise forcée à la retraite anticipée?

M. ARMSTRONG: En effet je n'ai pas fait de calcul de cette sorte. Je pense que vous apprécierez le fait que la réduction qui s'est opérée s'est essentiellement effectuée avec le temps. Le nombre de ceux auxquels il a fallu appliquer un régime spécial est très faible. Le chiffre dont je me souviens est inférieur à 2,500 personnes. Cela comprend, comme vous le savez, toutes les libérations pour raison de santé pendant cette période, ce qui fait que le nombre en dehors de ces dernières est beaucoup plus faible que cela.

M. SMITH: Ce rapport est donc l'exacte vue que j'avais de la chose récemment, et cela se rattache au moral des armées. Il aurait mieux valu laisser le temps procéder à la totalité de la réduction nécessaire plutôt que d'avoir la moindre mise à la retraite anticipée. J'ai eu l'impression lors de mes déplacements dans le pays que l'une des préoccupations existant dans les différents services était l'incertitude, et non une question de nombre. Comme vous l'avez fait remarquer ce nombre a été très faible. Mais que dire de l'incertitude régnant dans les troupes ne sachant pas ce qui allait leur arriver ou quelle allait devenir la situation. J'en suis arrivé à la conclusion qu'il en aurait moins coûté à la fois en dollars et sur le plan moral, si nous n'avions adopté aucune attitude relative à la mise à la retraite anticipée mais simplement procédé à ces changements avec le temps. Naturellement, je reconnais que ce n'est qu'un point de vue.

M. HELLYER: C'est très difficile à dire, monsieur Smith. Tout d'abord c'est presque impossible à chiffrer, ensuite ce coût serait sans signification par rapport à l'efficacité. Par exemple, prenons le cas de beaucoup de libérations pour raison de santé, un certain nombre de personnes en cause étaient celles auxquelles on ne pouvait donner un poste pénible, qui ne pouvaient plus physiquement combattre, et ainsi de suite. Cependant, si on les avait gardées, pour un certain nombre d'entre elles cela aurait été pour un grand nombre d'années et l'efficacité que l'armée en aurait tirée par rapport au coût correspondant n'aurait pas été dans le sens de l'intérêt public.

M. SMITH: Pas pour ce militaire en question?

M. HELLYER: C'est vrai, mais cela s'applique à la masse des gens libérés, car dans la plupart des autres cas ces gens faisaient partie de services où il y avait surabondance, et ainsi de suite. Pour ce qui est des effets psychologiques, je pense qu'il y a du vrai dans ce que vous dites. Quoi qu'il en soit il est probable que le plus grand choc psychologique a été enregistré dans l'armée de l'air qui n'était pas intéressée directement à l'intégration des armées.

M. SMITH: Il y a eu quelques confusions en d'autres milieux aussi.

M. HELLYER: Il se peut qu'il y en ait eu, mais je crois que l'on peut les montrer du doigt. Depuis plus d'un an on sait, je l'espère, que pour tous les autres grades et les officiers subalternes il n'y aurait plus de mise à la retraite forcée. Si cela n'a pas été diffusé comme il le devrait, c'est une défaillance dans le travail de l'état-major, car les messages ont été émis il y a plus d'un an.

M. SMITH: Je peux vous assurer que je ne cherche pas d'histoires, car je suis en général partisan de l'unification, mais il y a encore une certaine confusion et un degré important d'incertitude, et je crois, me référant à ce que M. Armstrong a dit, que le faible nombre de personnes en cause nous montre qu'à la lumière de ce point de vue nous aurions dû laisser le temps agir.

M. HELLYER: Il aurait pu y avoir une autre solution, mais les désavantages n'auraient pas disparu pour autant. Je pense aussi que l'arrêt des promotions aurait eu de sérieuses répercussions sur le moral de certaines personnes. On est en présence de deux forces psychologiques qui agissent en sens inverse et on n'a aucun compas pour en mesurer exactement le résultat.

M. SMITH: Je suis le premier à admettre que c'est difficile. A propos des paiements du service, je suppose que ça concerne plus particulièrement la marine; vous avez besoin de plus en plus de compétences dans les rangs des officiers sans commandement. N'ai-je pas raison?

M. HELLYER: Je pense que cela peut s'appliquer généralement à toute la force. On tend vers un équipement plus moderne, plus d'automation et par conséquent, vers plus....

M. SMITH: Les gens qui peuvent remplir et étudier ces emplois et ces compétences sont ceux qui auront les plus grands avantages dans la vie civile.

M. HELLYER: En effet.

M. SMITH: Alors ça se réduit au fait que si nous désirons un employé compétent il nous faudra le payer plus pour pouvoir le retenir?

M. HELLYER: Oui, c'est exact.

M. GRILLS: Une autre demande, monsieur le président. Serait-il possible, si bien entendu les hommes ont la permission médicale et l'état de santé nécessaires, de placer les hommes dont on a besoin dans certains services, comme on le fait dans l'industrie, et de les garder pour un autre cinq ans, ou insistez-vous pour qu'ils se retirent maintenant après tant d'années de service?

M. HELLYER: Dans presque toutes les catégories, nous avons des âges de retraite obligatoire. On a réétudié ce problème depuis déjà un an. Nous regardons les recommandations qui sont maintenant devant nous. Il n'y a aucun doute que, pour une grande partie de la force, pour les armes de combat en particulier, vous devez avoir de la jeunesse et de la résistance physique. Il y a probablement aussi aucun doute que dans certains postes de soutien certains hommes et officiers pourraient travailler pendant un certain nombre d'années au-delà des limites actuelles d'âges de retraire. Maintenant, le problème est de pouvoir trouver un système qui pourra répondre à ces deux exigences opposées de manière que ce soit juste et équitable pour le personnel visé et de manière que le résultat soit encourageant par rapport à chaque dollar de taxe dépensé.

M. GRILLS: Vous savez, certaines personnes vous arrivent, elles ont moins de 50 ans, elles savent que la retraire est offerte par leur service et ils veulent la prendre tout de suite. Mais il est tôt pour se retirer. Ils cherchent quelque chose d'autre. Dans certains cas, ce serait différent s'ils avaient un autre cinq ans.

M. HELLYER: Vous pourriez faire un exemple de cela, M. Grills, mais cela n'empêche pas qu'une grande partie des forces sous les armes doit être jeune et vigoureuse. C'est notre philosophie de demander de la jeunesse et de la résistance physique et c'est toujours sujet aux qualifications que j'ai mentionnées plus tôt.

M. GRILLS: Très bien.

M. DEACHMAN: M. le président, avant de laisser la page 270, j'aimerais attirer l'attention du ministre sur un article au bas de la page «architectes,

ingénieurs, évaluation de terrains et frais juridiques». J'imagine que selon cet article on a retenu les services des firmes Grovesner et Laing pour l'évaluation de Jericho Beach. Je sais que le ministre a une étude en marche et je ne veux pas lui demander de s'engager trop loin dans cette étude, mais s'il veut apporter quelque commentaire, j'attire son attention là-dessus.

M. HELLYER: J'ai demandé un rapport préliminaire, M. Deachman, mais je n'ai rien reçu. Je devrais cependant l'avoir d'ici peu.

M. FORRESTALL: Avant que nous laissions la page 270, le ministre a parlé de la nécessité de la jeunesse et de la rigueur dans les forces sous les armes. Je me demande si le *Bonaventure* entrerait dans cet article qui dit que $36 millions sur l'armement des navires. Devrait-il être classé sous cet article?

M. HELLYER: Oui.

M. FORRESTALL: Maintenant je m'arrête sur l'expression d'air climatisé sur les ponts du réfectoire et sur les ponts inférieurs. Est-ce que des chiffres ont été donnés ou des dépenses ont-elles été faites pour améliorer les conditions de vie de ces hommes?

M. HELLYER: Nous avons ici l'expert le plus qualifié pour répondre à nos questions; Commodore Davis voudriez-vous nous dire quelles possibilités sont envisagées à ce sujet?

Le Commodore F. M. DAVIS (*sous-chef adjoint et chef ingénieur des Services techniques aux quartiers généraux des Forces canadiennes du Ministère de la Défense nationale*): M. Hellyer, je suis content de voir que M. Winch n'est pas ici. Il était plutôt déplaisant l'année dernière. Comme je l'ai dit dans une réponse à M. Winch l'année dernière, nous sommes bien informés des conditions de vie du *Bonaventure*.

M. FORRESTALL: Je ne veux pas sous-entendre que vous ne l'êtes pas. Je me demande simplement ce que vous avez l'intention de faire pour eux.

M. DAVIS: Leur sort a été amélioré dans plusieurs domaines et l'air climatisé le sera aussi. Mais par le simple fait que le personnel requis pour faire fonctionner le navire est plus considérable que celui qu'on requiert habituellement pour un navire de la sorte, et même avec le réarmement du *Bonaventure* nous ne pourrons pas rejoindre les standards des autres navires de la flotte. Les hommes de bord bénéficieront de certaines améliorations mais pas autant que ceux des autres navires.

M. FORRESTALL Est-ce seulement une question d'espace ou à peu près.

Commodore DAVIS: D'espace, de poids et dans un sens, de coût aussi. Mais avant tout, le navire se comparerait à une chopine et nous essayons d'y mettre bien plus qu'une chopine en ce moment.

M. FORRESTALL: Oui, je comprends cela, et je crois que l'un de nos problèmes communs a été de vouloir mettre une pinte dans une chopine en ce qui concerne nos carrières dans l'aviation, retournant toujours au *Puncher* je crois: C'était une expression courante, et nous essayions toujours d'en mettre de plus en plus.

Le PRÉSIDENT: Avons-nous terminé la page 270? Nous allons passer à la page 271?

M. DEACHMAN: M. le président, le budget des vêtements et de l'armement personnel est de 3 millions; on mentionne cela vers le milieu de la page.

Pourrait-on commenter cet article? Et on a baissé de 3 millions le budget de la nourriture. Qu'est-ce qui arrive, est-ce qu'on fait jeûner les hommes pour mieux les habiller?

M. HELLYER: Je pense, M. Deachman, même si je ne trouve pas l'article qu'il y a moins de nourriture parce qu'il y a un plus petit nombre de personnes.

M. FORRESTALL: Est-ce qu'ils ont obtenu leurs nouveaux uniformes?

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Ils n'ont pas perdu non plus à cause des nouveaux uniformes.

M. HELLYER: C'est un test auquel ils n'ont pas encore été soumis. Cela conduira à une consommation réduite des éléments essentiels...

M. DEACHMAN: J'attends toujours le commentaire sur le vêtement, sur le budget de plus de $3 millions.

M. ARMSTRONG: Peut-être puis-je répondre à cela. Notre relevé a démontré que le budget a été employé pour fournir de nouveaux modèles de vêtements de combat et de vêtements contre le froid pour l'armée de terre jusqu'à un certain point des vêtements semblables seront distribués à la marine et à l'aviation. Ce sont surtout des vêtements de combat pour l'armée.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions relatives à la page 271? Nous allons à la page 272. Y a-t-il des questions?

M. DEACHMAN: L'équipement électronique et l'équipement de communication, on donne pour cela un budget de 6 millions? Peut-on avoir des commentaires là-dessus?

Le PRÉSIDENT: Monsieur le ministre, pouvez-vous apporter un commentaire?

M. ARMSTRONG: Bien, ça me parait assez difficile parce qu'il y a beaucoup de détails. Si je peux vous satisfaire en répondant d'une manière générale, je dirai que l'augmentation est due principalement aux nécessités de communications qui, jusqu'à maintenant, ont été faites et basées sur la demande d'amélioration et aussi sur les nouveaux besoins qui sont mentionnés par cet article: d'affermir jusqu'à un certain point les réserves de guerre, de préparer un entraînement pour les opérations militaires, et aussi à propos du *Jezebel* que vous avez entendu à votre discours ce matin.

Le PRÉSIDENT: N'êtes-vous pas à la mauvaise page?

M. ARMSTRONG: Oui, je pense que j'ai fait erreur.

M. DEACHMAN: Page 272, l'Armée royale canadienne au crédit 15, à peu près aux deux tiers de la page, vous allez trouver, électronique et équipement de communication de 3 à 9 millions d'équipement d'armée.

M. ARMSTRONG: Le principal article mentionne la nécessité de l'équipement de communication pour les forces mobiles terrestres, et je pense que cela est la principale cause de l'augmentation.

Le PRÉSIDENT: D'autres demandes à la page 272? Passons à la page 273.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): M. le président, je vois provisions alimentaires, $6,892,000: d'où vient la nourriture d'une base comme celle de Bagotville par exemple? Où prenez-vous vos provisions de nourriture?

M. ARMSTRONG: Tous les contrats pour l'alimentation, à l'exception des provisions locales de légumes frais et de choses du genre sont réglés par le

ministère de Production à la Défense pendant la durée des contrats et je ne pourrais vous dire avec précision d'où vient la nourriture de Bagotville, et si vous parlez des fournisseurs, je suppose qu'il y en a plusieurs.

M. SMITH: Dans la région marchande de Montréal?...

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Serait-il possible d'acheter dans la région quand ce n'est pas plus cher que d'acheter à Montréal?

M. ARMSTRONG: Bien, on cherche à acheter la meilleure qualité de nourriture au plus bas prix possible, et tout cela est fait par le Ministère de Production à la Défense selon les offres compétitives.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Je vais formuler ma question autrement; achetez-vous directement des manufactures ou des détaillants?

M. ARMSTRONG: Nous achetons des détaillants.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Alors, je doute fort que les prix soient moins élevés à Montréal qu'à Chicoutimi.

M. ARMSTRONG: Là vraiment j'ai bien peur de ne pouvoir être sûr de cela.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Allez-vous étudier cette question?

M. ARMSTRONG: Oui, certainement.

M. ROCK: A propos de cette question, j'ai compris que le *Matériel Command* est plus ou moins un grossiste en soi et maintenant je trouve que pour les produits alimentaires on achète la nourriture chez certains grossistes plutôt que d'être nous-mêmes le marchand en gros et de tenter de trouver ce qu'il nous faut chez le manufacturier. Cela me surprend.

M. ARMSTRONG: Eh bien la différence est celle-ci. Le *Matériel Command* est un détaillant en ce qu'il se charge des entrepôts en gros du ministère de la Défense nationale. Il y a certains genres de marchandises qui ne répondent pas aux exigences du ministère de la Défense nationale. Peut-être devrais-je dire d'abord que toutes ces provinces, qu'elles soient dans nos entrepôts ou non, sont achetées par le Ministère de Production à la Défense pour le ministère de la Défense nationale. Ils donnent les contrats. Maintenant à propos de certains genres de provisions le ministère de Production de la défense donne des contrats à des firmes réparties à travers le pays selon les offres compétitives, et ensuite, le ministère de la Défense nationale se fie à ces contrats pour commander les marchandises nécessaires.

M. DEACHMAN: Maintenant, je me réfère à l'article *téléphones, télégrammes et autres moyens de communication,* vers le milieu de la page 273, réduction de 21.8 millions à 17.9 millions. Maintenant, j'ai jeté un coup d'œil à cet article dans d'autres résolutions et j'ai trouvé que c'était la même chose ou que cela avait été réduit. Dans d'autres comités auxquels j'ai participé pendant cette session, j'ai remarqué que d'autres ministères augmentent leurs dépenses de téléphones et de télégrammes. Jusqu'ici nous avons fait pas mal à l'intérieur des structures gouvernementales pour placer les appels interurbains à des tarifs réduits, j'aimerais entendre vos commentaires sur le fait que vous réduisiez les dépenses du téléphone, des télégrammes et autres communications alors que les autres ministères les augmentent.

M. ARMSTRONG: Tout d'abord, il faudrait que vous compreniez que cela couvre bien plus que les frais d'appels interurbains. Cela représente les dépenses pour les différentes communications du Ministère. Maintenant, concernant les réductions qui sont mentionnées ici, il y a une réduction d'à peu près $2 millions résultant de l'utilisation du volume de rabais des frais, dû à Telepak.

M. DEACHMAN: Vous dites que vous avez sauvé $2 millions là-dessus?

M. ARMSTRONG: Et dû à l'intégration des services dans le système des communications des Forces Canadiennes, il y a une économie d'à peu près $2 millions sur ces deux comptes. On remarque aussi d'importantes économies dans le cas des services sujets au partage des dépenses dans le système de défense aérienne continentale, résultant encore des ajustements qui ont été faits par l'application des taux du volume. Donc, cette économie est due en fait à deux raisons principales. Les économies qui sont dues à l'intégration et celles qui sont dues aux marchandises améliorées selon le système du volume des taux.

M. DEACHMAN: Bien, je reviens à la résolution n° 15 sur la Marine Royale Canadienne. Je vois que le téléphone et le télégramme sont passés de $769,000 à $700,000 et si je regarde plus loin à une résolution sur le fonctionnement et l'entretien des services de l'Aviation royale canadienne, je vois qu'il n'y a aucun changement, ce qui n'est pas mal quand on considère que d'autres ministères enregistrent une augmentation. Les Recherches à la Défense ont réussi à diminuer leurs dépenses téléphoniques. Votre explication ne répond pas vraiment à ce que je vous ai demandé.

M. ARMSTRONG: Je parlais de toutes les communications, du téléphone et du système des communications, ce qui ne s'applique pas seulement à un service.

M. DEACHMAN: Cela me laisse encore perplexe. Comment avez-vous pu économiser alors que d'autres ministères augmentaient leurs dépenses pendant la même période de temps?

M. ARMSTRONG: Je ne suis pas responsable des autres ministères.

M. DEACHMAN: Je pense que je vais aller demander à ces ministres de venir vous voir.

Le PRÉSIDENT: D'autres demandes à formuler sur la page 273? Passons à la page 274.

M. Rock: Je voudrais demander quelque chose à propos des Cadets de l'Aviation royale canadienne. Je voudrais savoir si vous connaissez la différence qu'il y a entre les cadets de l'Aviation royale canadienne et la Société des cadets de l'air du Canada à la résolution n° 1 où vous avez $50,000. Y a-t-il une relation entre la Société des Cadets de l'Air du Canada et les Cadets de l'Aviation royale canadienne?

M. ARMSTRONG: Les $50,000 sont pour la Société des Cadets de l'Air qui est une organisation civile qui supporte les corps de cadets de l'air et qui les aide à rencontrer les dépenses pour lesquelles ces subventions sont données. La résolution concernant les cadets de l'air se rapporte aux dépenses qui sont encourues par leur habillement, leur transport jusqu'au camp et certaines autres dépenses du genre.

M. ROCK: Mais je ne vois tout simplement pas la différence.

M. ARMSTRONG: Bien, ils font...

M. HELLYER: Il y en a un qui bénéficie d'un octroi et l'autre, du fonctionnement et de l'entretien des services que nous dispensons.

M. ROCK: Oui je comprends cela. Mais je ne vois pas non plus ici la Société navale canadienne avec un octroi. Cependant vous avez les Cadets de la Marine royale canadienne.

M. HELLYER: L'Association des officiers de la Marine reçoivent une subvention.

M. ROCK: Je comprends M. Hellyer qu'il y a des dépenses que font les forces pour leur entraînement et pour quelques fois qu'elles vont en mer pour deux semaines ou à peu près, et je crois que ces dépenses sont incluses dans cette somme. Mais je me demande ce qui est arrivé à la Société maritime du Canada. Retire-t-elle une subvention?

M. ARMSTRONG: J'ai justement oublié ce qui est arrivé avec la Société Maritime. Il y a des mesures étroites qui existent avec eux et je sais qu'une certaine aide leur est fournie par le Ministère mais j'ai peur de ne pas me souvenir de ce dont il s'agit. Peut-être pourrais-je plus tard donner une réponse à votre question?

M. ROCK: Oui j'aimerais bien cela.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes maintenant à la page 274 n'est-ce pas?

M. SMITH: L'échange de la Force d'Aviation Royale Canadienne M. Hellyer: nous avons eu un comité dans la milice canadienne et nous avons reçu un rapport pas mal détaillé il y a un an ou un an et demi et une des principales critiques des forces de réserve dans ce rapport concernait le manque d'équipement et de facilités d'entraînement mais surtout on mentionnait le manque d'équipement d'entraînement et ce, chez les trois divisions de réserve. Comment cela progresse-t-il? Ont-elles obtenu un meilleur équipement d'entraînement? Ont-elles de meilleures conditions d'entraînement?

M. HELLYER: Parlez-vous des forces de réserve aériennes?

M. SMITH: Pour sauver du temps, j'ai posé la question à la fois sur l'aviation et sur la marine.

M. HELLYER: Je pense que l'équipement d'entraînement de l'aviation de réserve est très bon en général. Elle manque cependant de l'équipement opérationnel dont elle aurait besoin pour jouer un rôle opérationnel plus utile comme arrière-garde du commandement du Transport par air. Je pense qu'on pourrait y apporter quelques améliorations, mais au prix d'un accroissement considérable du budget. Quant à l'armée de terre, je n'ai pas vu de rapport récent, mais ils ont reçu plus d'équipement et plus d'équipement mis en commun en conséquence de la réorganisation. Je ne sais pas si nous avons commandé de l'équipement neuf, mais je sais, qu'en considération des besoins généraux d'équipement, on en étudiait la possibilité.

M. SMITH: Vous voulez dire un type nouveau d'équipement?

M. HELLYER: Eh bien! Quelques-uns du même genre, je pense quelques-uns du même type de radios, par exemple. On est en train d'étudier cela. Je ne sais pas si une décision a été prise à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres demandes sur la page 274?

M. DEACHMAN: M. le Président, le groupe d'articles au bas de la page par exemple l'article 13 et l'article 16 montrent une augmentation d'à peu près $7 millions, dont la plus grande partie est contenue dans l'article concernant les divers équipements techniques. Quel est le principal changement qui aurait causé cette augmentation?

M. ARMSTRONG: Cela est encore un de ces articles où la comparaison entre les deux années n'est pas réellement valide à cause des changements alors que les trois divisions ont été réunies selon les articles qui ont été mentionnés dans ce rapport en particulier. Près de $5 millions de cette augmentation sont attribuables à ce fait. Il y a des articles qui...

M. DEACHMAN: Autrement dit, cela ne représente pas l'achat d'un genre de machin extraordinaire qui coûterait environ sept millions de dollars?

M. ARMSTRONG: Non. En effet.

Le PRÉSIDENT: Nous avons terminé la page 274, passons à la page 275. Page 276. Y a-t-il des questions à la page 276? Nous en sommes donc à la fin de l'article 15. Nous avons vu toutes les pages au sujet du crédit 15; pouvons-nous passer au vote?

Le crédit est accepté.

Je pense que le crédit suivant est le numéro 20, le Conseil de recherches pour la défense. Il y a des questions à ce sujet. Je crois, M. Smith...

M. SMITH: Y a-t-il ici un représentant du Conseil de recherches pour la défense?

M. HELLYER: Oui, en la personne de M. Pennie qui a tous les renseignements pour vous servir.

M. SMITH: Je me demandais. . . je suis déçu, Monsieur; je ne m'attendais pas à ce qu'il y ait de représentant. Je me demandais, puisqu'il est cinq heures, si nous ne pourrions pas remettre l'étude de cet article à plus tard. Nous avons passé en revue tous vos militaires, je crois. Il serait peut-être mieux de garder nos questions sur le Bureau de recherches pour la défense pour une autre réunion. De plus, tous les autres articles sont des articles statutaires. Il me semble que ce serait le bon moment pour lever la séance.

M. ROCK: Nous aurons peut-être la chance de voir toutes les prévisions budgétaires.

M. SMITH: Il n'y a plus, sauf celles du Conseil de recherches pour la défense; ce sont des articles purement statutaires, à ce que je vois. Nous avons terminé tous les articles d'ordre militaire et je ne vois pas la nécessité de rester plus longtemps. Mais si vous insistez, je ne veux pas créer d'histoires.

M. ROCK: Non, mais je croyais vous avoir entendu dire que vous vouliez lever la séance à cinq heures.

Le PRÉSIDENT: Si vous ne posez pas trop de questions, nous pourrions peut-être continuer, mais si vous pensez qu'il vous faudrait...

M. SMITH: Je ne veux pas créer d'histoires.

Le PRÉSIDENT: Je m'en remets donc à vous.

M. SMITH: J'aimerais tout d'abord faire une réserve. Pour ma part, je n'ai pas de questions au sujet du Conseil de recherches pour la défense, mais si vous voulez réserver cet article...

M. HELLYER: Si vous le vouliez bien, M. Smith, nous pourrions poursuivre avec les articles qu'il nous reste et si vous désirez encore une autre réunion par la suite...

M. SMITH: Nous pourrions étudier l'article 1er maintenant.

M. HELLYER: Même si nous terminons les articles, nous pourrions nous engager à revenir sur le sujet du Bureau de recherches pour la défense et amener un spécialiste qui pourrait répondre à vos questions. Cela vous va-t-il?

Le PRÉSIDENT: Eh bien nous passons alors au vote sur l'article 20, à la page 276? Des questions? Accepté? Page 277, crédit 20.

RECHERCHES POUR LA DEFENSE

20. Direction et entretien $30,526,000

M. CARTER: Tout cela touche les recherches pour la défense; allez-vous tous les passer...

Le PRÉSIDENT: Nous nous réservons le droit de ramener le sujet sur le tapis s'il y a des questions, mais nous pouvons passer à n'importe quelle question maintenant.

M. SMITH: Il y a un article au sujet de l'*hydrofoil*; l'article est-il au poste des recherches pour la défense ou à un autre poste?

M. ARMSTRONG: C'est la dernière forme de l'article sur la mise en valeur; à la page 276 vous verrez le poste «mise en valeur». L'*hydrofoil* y est inscrit.

M. SMITH: Est-ce le Conseil de recherches pour la défense qui s'occupe de sa mise au point?

M. ARMSTRONG: Non, celle-ci se fait sous la direction du quartier général des forces canadiennes de la défense; il y a même un officier chargé du programme, un capitaine de la marine, responsable du programme lui-même.

M. SMITH: Sa mise au point n'est donc pas de la recherche en soi, n'est-ce pas? Elle dépasse le stade de la recherche?

M. ARMSTRONG: En effet, il s'agit de mise au point; la mise au point d'un appareil *hydrofoil*.

Le PRÉSIDENT: C'est l'autre partie de recherche et mise en valeur. Des questions?

M. SMITH: J'ai lu le magazine.

Le PRÉSIDENT: Le crédit 20 est accepté?

M. DEACHMAN: M. le Président, j'aimerais connaître le rôle de la recherche pour la défense au sein de l'université en ce qui a trait aux bourses d'études et autres; que fait le Bureau en termes d'assistance de toutes sortes aux étudiants, offres d'emploi pendant les vacances, programmes universitaires sur le campus. Quelqu'un pourrait-il répondre à ces questions?

M. A. M. PENNIE (*vice-président du Conseil de recherches pour la défense*): Pour répondre à votre question, monsieur, le Conseil fait tout ce que vous avez dit, de différentes façons. Nous n'offrons pas de bourses d'étude comme telles, mais le Bureau de recherches pour la défense accorde des subventions dans le cadre des programmes d'assistance aux universités, qui se chiffrent à deux millions de dollars par année, pour encourager la recherche dans les universités, dans les domaines qui pourront éventuellement intéresser la défense. L'argent, qui est dépensé à l'université, permet aux étudiants qui en ont besoin d'effectuer des travaux supérieurs au doctorat, autant durant l'année scolaire que pendant les vacances. La subvention pourrait par exemple s'élever à dix mille dollars, dont peut-être huit mille en salaires et deux mille en installations de laboratoire ou vice-versa, selon la complexité du problème.

Vous avez mentionné les emplois d'été. Le Conseil offre des emplois d'été à près de cent-vingt étudiants répartis dans les différentes catégories de la recherche, généralement à partir de la troisième année, et il offre également des emplois d'été à un certain nombre de professeurs de diverses catégories, limitées en nombre. En d'autres mots, nous encourageons les professeurs d'université à prendre part à nos programmes de recherche pour qu'ils se familiarisent avec le fonctionnement du Bureau, le genre de gravail qui s'y fait, de sorte qu'en retournant à l'université, ils auront acquis chez nous, nous l'espérons, le sentiment qu'ils peuvent être utiles à la science, dans le domaine de la

recherche; en fait vous pouvez bien appeler cela un programme de recrutement où nous offrons également du travail vraiment solide et intéressant pendant l'été. Voilà donc les deux secteurs les plus importants de notre programme d'assistance en subventions qui est en quelque sorte un programme de bourses d'études et qui permet durant l'été une assistance financière aux étudiants de différents niveaux.

M. DEACHMAN: Auriez-vous un tableau de la répartition par province?

M. PENNIE: Je ne crois pas que nous ayons ici le tableau du programme de subventions, mais je puis vous donner des chiffres assez précis. Il me semble qu'il y a quelque chose comme trois cent cinquante subventions différentes touchant différents domaines; je crois bien que nous pourrions vous en dresser un tableau. Je crois que presque toutes les universités canadiennes d'un océan à l'autre bénéficient de ces subventions.

M. SMITH: Quelle technique employez-vous pour informer le Bureau de recherches pour la défense des travaux que fait le Conseil national de la recherche et réciproquement, afin d'éviter le dédoublement dans le même domaine?

M. PENNIE: La meilleure façon de vous répondre est de préciser que les chercheurs des deux centres proviennent de deux secteurs essentiellement différents. Ceux du Conseil national de la recherche touchent à des problèmes d'intérêt civil, tandis que les nôtres tentent de satisfaire aux exigences opérationnelles des forces armées pour aujourd'hui, demain ou pour un avenir rapproché. Voilà donc deux genres de recherches distincts.

M. SMITH: Mais par exemple, vous devez faire beaucoup de recherches dans le domaine de l'électronique.

M. PENNIE: Oui, vous avez raison.

M. SMITH: Et le même domaine intéresse beaucoup également le Conseil national de la recherche.

M. PENNIE: C'est vrai.

M. SMITH: Comment procédez-vous alors pour vous assurer que vous ne travaillez pas parallèlement au même programme?

M. PENNIE: Je crois bien que tous les centres de recherche permettent entre eux une certaine migration afin d'apprendre ce qui se fait ailleurs.

M. SMITH: Savez-vous vraiment ce que font les autres?

M. PENNIE: Je me dois de répondre oui.

M. SMITH: Je viens de lire un livre sur la mise au point du V-2. Vous l'avez sans doute lu. Il y a des dévoilements assez apeurants dans cette histoire du V-2 relativement à la recherche de la marine, de la marine royale, en ce qui concerne l'utilisation de l'aluminium dans les bombes; la marine n'a pas mis l'aviation au courant de ces recherches et il a fallu deux ans avant que les résultats servent à quelque chose. Pourrait-il y avoir un écart aussi grand entre le Bureau de recherches et le Conseil national de recherche; la même chose pourrait-elle se produire?

M. PENNIE: Je ne le crois pas. Il y a plusieurs façons de répandre des connaissances et des renseignements. Il y a des symposiums secrets et publics qui se tiennent cette année même à Ottawa, où l'on peut échanger librement des

renseignements, en plus, vous savez que c'est l'une des grandes choses de la science que de tenter de publier des renseignements, et en plus, les disséminer à ses collègues; l'information passe donc continuellement d'un côté à l'autre. Il y a aussi évidemment des comités conjoints de la recherche qui existent dans un très grand nombre de domaines et en particulier en ce qui touche l'électronique.

M. SMITH: Le fait aussi qu'Ottawa ait la réputation d'être l'endroit où les secrets se gardent le moins facilement vous vient sans doute en aide.

M. PENNIE: Il me semble que c'est là le secret le moins important.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions au sujet du crédit 20? Nous passons au vote?

Le crédit 20 est accepté.

Les crédits 25, 30 et 35 sont acceptés.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

AIDE MUTUELLE

45. Contributions aux dépenses d'infrastructure et aux frais militaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, transfert de matériel et d'approvisionnements de défense et fourniture de services et d'installations aux fins de la défense aux termes de l'article 3 de la loi de 1950 sur les crédits de défense, à concurrence de $30,316,000, y compris la valeur actuelle du matériel ou des fournitures de défense ou le coût des services fournis par les Forces canadiennes évalués à $9,316,000 et prévus par les crédits relatifs auxdites Forces pour l'année en cours et les années précédentes, à l'égard desquels, nonobstant le paragraphe (3) de l'article 3 de ladite loi, aucun montant ne sera imputé sur le présent crédit ni versé à un compte spécial;
Présent crédit $21,000,000

Le PRÉSIDENT: Et maintenant le crédit 45. Pouvons-nous passer au vote?

M. DEACHMAN: Monsieur le président, pourrais-je savoir brièvement pourquoi il n'y a rien au titre de l'assistance mutuelle pour l'année 1966-1967?

M. ARMSTRONG: Ce poste comprend vraiment deux articles qui forment le montant prévu. Il s'agit, pour le premier, de la contribution aux crédits de l'infrastructure et aux crédits militaires de l'OTAN. Les chiffres correspondent à peu près à ceux de l'année dernière. Pour le deuxième, il s'agit du paiement pour la production de l'appareil F-104G pour lequel nous avions un programme conjoint avec les États-Unis, et la baisse vient de ce que les paiements à l'intérieur du contrat ont quelque peu diminué. Nous en sommes vers la fin du contrat et les paiements ont quelque peu diminué en 1966-1967.

M. DEACHMAN: Le programme va donc graduellement disparaître?

M. ARMSTRONG: En ce sens, oui.

Le PRÉSIDENT: Nous votons sur le crédit 45?

Le crédit est accepté.

Les crédits 48, 50 et 55 sont acceptés.

M. ROCK: Ne pourrions-nous pas adopter le crédit 1er et en finir?

M. HELLYER: Je suggérerais plutôt, monsieur le président, si le comité décide d'adopter le crédit 1er, qu'au nom du ministère je donne ma parole que le vote n'empêchera pas le comité de pousser plus loin l'étude des secteurs qui l'intéressent. Nous accepterions de poursuivre la discussion plus tard si le comité le désire.

Le PRÉSIDENT: Nous avons ici un autre crédit, à la fin du volume, le crédit L45. Il se trouve à la page 548.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

L45	Autorisation pendant l'année financière en cours et les années subséquentes, selon les modalités et conditions que le gouverneur en conseil pourra approuver, d'un prêt de capitaux à la ville d'Oromocto (N.-B.) garanti par des obligations de la ville, afin d'aider à terminer la mise en valeur d'ouvrages municipaux et à augmenter l'avoir de la ville	$200,000

L'année dernière, le montant était de 550,000 dollars; cette année, il est de 200,000 dollars.

Acceptez-vous le crédit L45?

Le crédit est adopté.

Acceptez-vous le crédit 1er?

M. CARTER: J'ai cru comprendre, monsieur le président, que nous avions promis à M. Smith de garder ce crédit ouvert, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Vous avez raison.

M. HELLYER: Eh bien, jusqu'à ce que nous ayons terminé avec les autres crédits. C'est la façon normale de procéder et je pense qu'il serait dans l'ordre de revenir sur le sujet, entendu la promesse que j'ai faite.

Le PRÉSIDENT: Je crois que les membres du Comité sont d'accord, monsieur le ministre.

Nous revenons donc au crédit 1er? Eu égard à la promesse qu'à donnée M. le ministre, acceptez-vous le crédit 1er?

Le crédit 1er est adopté.

M. DEACHMAN: J'aimerais revenir, monsieur le président, sur un sujet dont on a discuté au début, c'est-à-dire le nouvel édifice de la défense nationale. On a passé la remarque en Chambre à l'effet qu'il serait trop élevé et qu'il éclipserait la tour de la paix. Dans un dépliant qui m'est parvenu dans le courrier aujourd'hui, on annonçait la construction d'un hôtel qui serait situé à un coin des édifices du Parlement et qui aurait de vingt à vingt-six étages. Au sujet de gratte-ciel aussi rapprochés des édifices du Parlement, je me demande quelle est la ligne de conduite de la Commission de la capitale nationale en ce qui concerne la hauteur des édifices et leur proximité de la tour de la paix, lorsqu'il s'agit d'accorder des permis de construction aux ministères pour des édifices comme le vôtre. Je suppose que ce n'est pas à vous de faire des commentaires au sujet de l'hôtel que j'ai mentionné, mais sa hauteur me surprend énormément, beaucoup plus que la hauteur de votre propre édifice, parce que le vôtre sera situé beaucoup plus bas et qu'une distance assez importante le séparera de la tour de la paix; mais quand nous voyons des structures de vingt-six étages s'ériger à un coin de rue de la tour de la paix, nous nous demandons si la tour de la paix ne va pas devenir un édifice parmi tant d'autres autour de lui et tout aussi élevés. Quelle serait votre opinion à ce sujet?

M. HELLYER: Je ne puis parler au nom de la Commission de la capitale nationale, mais en ce qui touche le futur quartier général de la Défense nationale, l'édifice sera assez éloigné de la tour de la paix pour qu'il ne cache pas le profil où domine la tour. J'ai jeté un coup d'œil sur la maquette quand elle a été terminée et j'ai pu voir qu'il y avait une division naturelle entre, d'un côté, les écluses Rideau et de l'autre, l'escarpement qui entoure le bout de la rue Wellington. C'est une masse de terrain naturelle. Tout ce qui serait construit à l'extérieur de ce centre ne pourrait vraiment cacher le profil actuel que l'on peut voir de Hull, des différents ponts ou des édifices du Parlement.

D'après le relief de la maquette, il est évident que non seulement le quartier général ne va pas cacher le profil, mais qu'il va relever toute la partie ouest de la ville; ce sera le point d'intérêt du réaménagement de ce quartier qu'on appelle Lebreton Flats. Du point de vue esthétique, et vous savez que ce domaine m'intéresse, je n'ai pas du tout hésité à accepter la recommandation unanime du groupe.

M. DEACHMAN: La Commission de la capitale nationale s'est-elle intéressée à la hauteur de votre édifice, à son site et le reste? La chose les touche-t-elle?

M. HELLYER: Ils étaient partie en cause...

M. DEACHMAN: Ils étaient partie en cause dans l'entente?

M. HELLYER: Oui. Ils étaient au courant des plans dès le début, et ces derniers étaient sujets à leur assentiment qu'ils nous ont donné.

M. DEACHMAN: Il est donc probable qu'ils aient eu leur mot à dire dans la construction de cet édifice qui se trouvera à un coin...

M. HELLYER: Je n'en suis pas certain, parce que je ne sais pas s'il s'agissait de leurs terrains. Ils ont la juridiction seulement lorsqu'il s'agit de leurs propres terrains. Autrement, la juridiction appartient à la ville.

M. DEACHMAN: Vous voulez dire que d'après vous, on peut construire des édifices de n'importe quelle hauteur à Ottawa, à condition que ce soit sur un terrain privé?

M. HELLYER: Oui, mais il faut l'assentiment de la ville.

M. DEACHMAN: Il n'y a donc pas vraiment moyen de protéger la capitale nationale contre les entrepreneurs privés?

M. HELLYER: Ce sont les réglements municipaux qui s'en occupent, règlements que peut changer le conseil des municipalités de l'Ontario, bien sûr.

M. ROCK: Il semble donc, monsieur le Ministre, que la hauteur du nouveau quartier général ne dépassera pas celle de la tour?

M. HELLYER: Notre édifice est plus élevé, mais il est assez éloigné pour qu'il n'entre pas en ligne avec le profil du centre de la ville.

M. ROCK: La colline sur laquelle nous nous trouvons présentement, est-ce la même élévation que le quartier Lebreton Flats?

M. HELLYER: Non, Lebreton Flats est plus bas.

M. ROCK: Bien. Combien d'étages faut-il avant d'atteindre le niveau d'élévation du terrain où se trouvent les édifices du Parlement. Environ dix étages?

M. HELLYER: Je ne saurais vous dire sur-le-champ, mais il y a une grande différence.

M. ROCK: Je crois en effet qu'il y a une grande séparation. Mais une chose m'inquiète, c'est au sujet de la possibilité d'une guerre nucléaire, si vous voulez. Je ne vois pourquoi le ministère veut concentrer tout le personnel de son quartier général et tout le reste dans de si hauts édifices, dans un secteur aussi stratégique qu'Ottawa, la capitale fédérale, dans le cas d'une guerre générale. Si nous avions une guerre générale, ce serait la première chose à disparaître. Je ne comprends pas pourquoi, monsieur le ministre, plusieurs de nos établissements sont concentrés de nos jours dans des régions comme Montréal et d'autres régions du genre qui constitueraient des cibles de premier ordre pour l'ennemi. Pourquoi penser dans cette direction? S'il y a une guerre mondiale, verrons-nous 50, 60 et même 80 p. 100 de nos forces armées disparaître au quartier général où se trouve concentrée toute notre action stratégique?

M. HELLYER: C'est une question tellement hypothétique qu'il est difficile d'y répondre. Il n'y a pas un seul édifice, qu'il soit bas ou élevé, du genre de ceux que l'on construit pour un quartier général, qui pourrait résister à une attaque directe. C'est impossible.

M. ROCK: Je comprends, mais là où j'en suis, c'est que nous concentrons nos quartiers généraux dans des secteurs stratégiques pour l'ennemi. S'ils étaient ailleurs...

M. LAMBERT: Cet «ailleurs» deviendrait un secteur stratégique.

M. ROCK: Pas nécessairement. Nous avons des épouses stratégiques, elles essaient de nous mettre hors de combat dans le domaine des finances...

Le PRÉSIDENT: Messieurs, ainsi s'achève notre examen des prévisions budgétaires du ministère de la Défense nationale; avec votre approbation, nous allons maintenant les soumettre à la Chambre.

M. HOPKINS: M. le Président, j'ai dû m'absenter pour un moment et je me demande si l'on a discuté le sujet suivant: le salaire des membres des forces armées.

Le PRÉSIDENT: Non. Le ministre nous a assurés que même si nous votions les prévisions budgétaires, il était prêt à se présenter de nouveau plus tard s'il y avait des questions au sujet du crédit 1er, si les membres du comité le lui demandent. Nous nous réunissons de nouveau mardi; nous pourrons alors ramener le sujet, ce qui nous permettra de les référer ensuite à la Chambre.

Messieurs, notre prochaine séance aura lieu mardi.

Nous présenterons les prévisions à la Chambre lorsque notre réunion de mardi aura pris fin. La séance est levée jusqu'à mardi matin, à neuf heures trente.

APPENDICE A

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

BUDGET DES DÉPENSES 1966-1967

En milliers de dollars

Description	Coût total estimatif du programme	Répartition des versements		
		Dépense réelle au 31 mars 1966	Montant estimatif à verser en 1966-1967	Reliquat payable dans les années à venir
	($000)	($000)	($000)	($000)
Programme de construction de la classe DDH—Quatre navires modernes de guerre antisous-marine	160,440	844	4,100	155,490
Programme de transformation de la classe St-Laurent—Achèvement d'un programme destiné à améliorer les capacités de guerre antisous-marine de sept navires en y installant un sonar à profondeur variable (AN/SQS 505/AN/SQA 501 System) et des installations d'hélicoptères	30,000	27,153	1,750	1,097
Navires de soutien opérationnel—Construction de deux navires semblables au HMCS PROVIDER pour combler les vides de la flotte en mer et assurer une capacité restreinte de transport en mer	38,938		2,650	36,288
Programme de transformation du RESTIGOUCHE—Poursuite d'un programme approuvé en vue d'améliorer la capacité de guerre antisous-marine de sept navires par l'installation d'un sonar à profondeur variable et monté sur la coque (AN/SQS/505/AN SQA502 System) et d'un ASROC (fusée antisous-marine)	56,467	639	7,300	48,528
Sous-marins OBERON—Poursuite d'un programme approuvé de construction de trois sous-marins classiques en vue de l'amélioration de la capacité de guerre anti-sous-marine de la flotte et d'assurer un entraînement réaliste des forces anti-sous-marines (en surface et dans l'air)	49,200	25,957	7,950	15,293
Programme de radoub et d'amélioration du Bonaventure—En vue d'améliorer la capacité opérationnelle et l'habitabilité de ce navire	8,270	384	6,695	1,191
Navire de recherches navales—Construction d'un navire devant effectuer des recherches hydrographiques et océanographiques pour l'Établissement de recherches navales (littoral est).	9,200	71	2,000	7,120
Services techniques du génie—Programme continu consistant en l'engagement d'experts civils et de services d'étude afin de déterminer les systèmes et matériels les plus appropriés qui sont nécessaires pour répondre aux caractéristiques opérationnelles des navires, et les dispositions d'installation optimums	5,000	483	1,400	3,117

En milliers de dollars

Description	Coût total estimatif du programme	Répartition des versements		
		Dépense réelle au 31 mars 1966	Montant estimatif à verser en 1966–1967	Reliquat payable dans les années à venir
	($000)	($000)	($000)	($000)
M113A1—Transporteur de troupes, sur chenilles, blindé—Programme continu en vue d'assurer une mobilité croissante à travers champs et la protection contre le souffle, la chaleur et la radiation des explosions nucléaires. 461 de ces transporteurs au premier achat, 500 au second.	47,847	32,575	7,000	8,272
M578—Véhicule blindé de récupération—8 véhicules en vue d'assurer les installations de récupération indispensables aux véhicules de combat blindés et à l'artillerie automotrice...	16,182	8,084		8,098
M109—Obusier automoteur moyen de 155mm—50 obusiers en vue d'assurer un soutien d'artillerie mobile capable d'ouvrir le feu sur des véhicules de combat blindés et sur des transporteurs de troupes blindés à de longues distances				
CF104—Aéronefs Starfighter—Parachèvement d'un programme approuvé de 200 aéronefs de combat et de 38 avions d'entraînement à double commande	463,762	463,172	590	
C130E—Aéronef Hercules—Programme de 20 aéronefs C130E. Il s'agit d'un avion thermopropulsé de transport sur de grandes distances qui remplacera le C 119 (wagon volant) et le North Star. Seize de ces avions ont été reçus, les quatre autres seront livrés en janvier et février 1967	58,486	50,198	6,000	2,288
Nouveaux moteurs pour l'aéronef Cosmopolitan—Projet de remplacement des moteurs Napier Eland de sept aéronefs Cosmopolitan par le moteur Allison T56A7A	8,500	6,679	1,500	321
CS2F—Programme de modernisation a mi-vie de l'appareil Tracker—Projet de modernisation de la capacité de guerre anti-sous-marine de 45 aéronefs en les dotant des derniers dispositifs de guerre anti-sous-marine disponibles	10,820	2,127	5,450	3,243
CC115—Aéronef Buffalo—Nouveau programme visant à l'obtention de 15 aéronefs de transport de guerre pour le soutien des troupes de ligne	41,000	3,104	23,000	14,896
CHSS2—Hélicoptère Sea King—Projet d'hélicoptère amphibie de guerre antisous-marine. Il décollera de navires d'escorte de destroyer avec lesquels il formera un système d'armes de guerre antisous-marine. Il a été adjugé un contrat pour 41 de ces hélicoptères; 26 ont été reçus	89,460	58,222	17,500	13,738
CF5—Avions d'attaque légers—Projet de 115 avions d'attaque légers	215,000	14,824	52,000	148,176
CL 89—Drone de surveillance—Véhicule aéroporté, sans pilote, de reconnaissance par photographie, qui sera lancé par des unités d'artillerie. Il est mis au point conjointement par le Canada et le Royaume-Uni	6,987		4,480	2,507
CT114—Avion-école thermopropulsé Tutor—Projet de 190 aéronefs pour l'instruction aérienne initiale	89,611	87,350	2,261	

En milliers de dollars

Description	Coût total estimatif du programme	Répartition des versements		
		Dépense réelle au 31 mars 1966	Montant estimatif à verser en 1966–1967	Reliquat payable dans les années à venir
	($000)	($000)	($000)	($000)
Avion de transport thermopropulsé à toutes fins—Sept aéronefs Fan Jet Falcon pour les opérations de communication de commandement	13,200		9,500	3,700
Camion tracteur, 5 tonnes 6—6 X 181 camions du modèle militaire ordinaire en vue d'augmenter la capacité de transport des éléments de soutien logistique dans les formations de campagne et de remplacer un nombre équivalent de véhicules de 2 tonnes et demie	4,559	616		3,943
Camions ravitailleurs D-48 de 4,000 gallons—191 véhicules de ravitaillement en carburant en vue du remplacement de ravitailleurs plus petits qui ont atteint la fin de leur vie utile	8,376		3,740	4,636
Émetteurs et récepteurs haute fréquence/bande unilatérale (HF/SSV)—Exigences combinées du Plan d'amélioration et d'augmentation des communications (CIAP), phases I et II. Ce Projet prévoit neuf émetteurs et récepteurs en vue de moderniser et d'étendre les services de communication air-sol et entre points fixes uilisés par le Commandement des forces maritimes et le Commandement du transport aérien	4,638		2,000	2,638
Matériel cryptographique—Matériel cryptographique de ligne destiné à assurer des réseaux de communication stratégique sur de grandes distances, avec encryption et décrytion simultanées—programme combiné Armée/Marine/Aviation	13,254	7,004	3,430	2,820
Poste de T.S.F., 50 milles—304 postes *Poste de T.S.F., 5 milles—2,069 postes* *Poste de T.S.F., 15 milles—933 postes* *Poste de T.S.F., 100 milles—Sept postes* Projet d'envergure visant à rééquiper l'armée de terre de radios de guerre HF/SSB dernière conception des U.S.A. Les postes de 5 et de 15 milles sont les mêmes que ceux qui sont fournis avec les nouveaux transporteurs de troupes blindés. Détails et quantités à étudier de nouveau	21,145		771	20,374
Matériel de guerre électronique Éléments importants d'un programme d'envergure en vue de doter un porte-avions et 20 DDE des classes *St-LAURENT, RESTIGOUCHE et ANNAPOLIS* (et en plus deux DDE de la classe indigène d'un poste HEDF seulement) d'un système de mesure à compteur électronique. En outre, il en est prévu pour les écoles de la flotte et pour des affectations de temps de paix	5,487		474	5,013
Bouées sonores non directionnelles—Dispositif d'écoute sous-marin, non récupérable, utilisé dans les opérations et exercices de la guerre anti-sous-marine. Il faut s'en procurer chaque année pour remplacer l'approvisionnement réduit. L'approvisionnement prévu pour 1966–1967 est de 31,800			5,000	

En milliers de dollars

Description	Coût total estimatif du programme	Répartition des versements		
		Dépense réelle au 31 mars 1966	Montant estimatif à verser en 1966–1967	Reliquat payable dans les années à venir
	($000)	($000)	($000)	($000)
Système de bouées sonores actives—2,000 bouées sonores pour compléter le repérage actuel par le son des explosifs ou système "Julie"	1,900	1,350	550	
Bouées sonores—100 bouées sonores pour la mise au point d'un système conjoint RCAF/USN de surveillance anti-sous-marine	3,150	2,020	1,130	
CT114 (Tutor)—Avion-école de mission de vol—Pour fournir cinq avions-écoles. On est à obtenir un prototype au moyen de fonds de mise au point	2,500	1,224	1,276	
C130E—Avion-école de mission de vol—Afin de fournir deux avions-écoles au Commandement du transport aérien	3,800	862	2,200	738
Améliorations de l'Argus—Objet: obtenir 45 postes de onze modules afin de moderniser le système de commande de la navigation et des vols	5,407		2,161	3,246
Améliorations du Neptune—Objet: obtenir 25 postes de sept modules afin de moderniser le système de commande de la navigation et des vols	2,840		994	1,846
Munitions 155mm—Réapprovisionnement en munitions pour les canons remorqués et nouvel approvisionnement pour les obusiers automoteurs 155mm	18,557	Nil	5,156	13,401
Torpilles Mk 37 Mods 0 et I—Torpille active passive à tête chercheuse pour utilisation sur les sous-marins de la M.R.C. de la classe Oberon. Le nombre requis de 105 torpilles se compose de 72 pour l'armement, de 8 pour les pertes du recul et de l'attrition et de 25 pour les exercices et les essais	4,670	2,881	600	1,189
Torpilles anti-sous-marines Mk NC 44 Mod I—Arme antisous-marine à commande et à propulsion électriques qui peut être lancée soit d'un navire de surface, soit d'un avion. Le besoin est de 434 torpilles pour une réserve de guerre, soit 247 pour la Marine royale du Canada et 187 pour l'Aviation royale du Canada	11,618	10,982	636	
Torpilles Mk 46—(Besoins intégrés de la Marine royale du Canada et de l'Aviation royale du Canada)—Torpille lancée de l'Air ou en surface pour utilisation contre les sous-marins naviguant à de grandes vitesses à de grandes profondeurs. Demande: 350 pour le premier armement et pour les réserves de guerre et 78 pour les essais, l'entraînement et l'essai	27,400		1,000	26,400

APPENDICE B

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

BUDGET DES DÉPENSES 1966-1967 (en milliers de dollars)

Répartition par commandement*

N°	Commandement	Personnel et exploitation et entretien	Immobilisations	Total
1	Forces maritimes	146,607	120,515	267,122
2	Forces mobiles	189,799	90,584	280,383
3	4e brigade d'infanterie	60,642	14,379	75,021
4	1re division aérienne	60,450	11,253	71,703
5	Défense aérinene	119,813	5,419	125,232
6	Transport aérien	67,380	39,611	106,991
7	Instruction militaire	163,059	16,867	179,926
8	Matériel	114,703	4,950	119,653
9	CFCS	15,682	3,913	19,595
10	Quartier général des forces canadiennes (CFHQ) et diverses unités (liste annexée)	123,259	14,955	138,214
11	Forces de réserve	36,090	185	36,275
	Totaux	1,097,484	322,621	1,420,115
12	Administration ministérielle	5,674		5,674
13	Conseil de recherches pour la défense	30,526	13,628	44,154
14	Aide mutuelle		21,000	21,000
15	Pensions et subventions	79,497		79,497
16	DCL	2,250		2,250
	TOTAL GLOBAL	1,215,431	357,259	1,572,690

*REMARQUE: Fondée sur la proportion établie pour le Programme de défense intégrée, 1966. Les chiffres donnés pour les commandements militaires ne sont qu'approximatifs.

Préparé par DB
le 2 juin 1966

FORMATIONS ET UNITÉS DIVERSES

Réseau d'alerte en cas d'attaque (survie nationale) (NSAWA)
Établissement d'étude et d'expérimentation de l'armement
CANSERVCOLS (3)
Collège d'état-major de l'Armée canadienne
Collège de la défense nationale
Collège de l'aviation
1er dépôt de fournitures dentaires
Compagnie et détachements dentaires régionaux (17)
Établissement d'expérimentation des transmissions de l'Armée
Établissements d'épreuve et d'expérimentation du génie (7)
Military District Headquarters (12)
Commandant des divisions navales
Hôpitaux militaires
Bureaux de santé régionaux et dépôts de fournitures médicales (15)
Unités de sélection du personnel (6)
Institut de médecine aéronautique
Établissement photographique de la défense
1re base postale
Unité de recherche appliquée des forces canadiennes
Centres et détachements de recrutement des forces canadiennes (34)
Bureaux régionaux de la construction et du génie (5)
1re unité de la construction et du génie
Unités et détachements d'enquête sur la sécurité (10)
Établissement topographique de l'Armée
État-major de liaison des forces canadiennes (Washington et Londres)
Attachés militaires

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1965

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Le présent fascicule contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,

LEON-J. RAYMOND.

SÉANCES DU MARDI 28 JUIN

ET DU MERCREDI 29 JUIN 1966

Concernant le

Budget principal des dépenses (1966-1967) du ministère de la Défense nationale

---

TÉMOINS:

L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale; et le Commodore de l'Air A. C. Hull, commandant suppléant, aviation de défense d'une région aérienne.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
2006—1

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

Président: M. DAVID W. GROOS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 13

SÉANCES DU MARDI 28 JUIN
ET DU MERCREDI 29 JUIN 1966

Concernant le

Budget principal des dépenses (1966-1967) du ministère de la Défense nationale

---

TÉMOINS:

L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale; et le Commodore de l'Air A. C. Hull, commandant suppléant, aviation de défense d'une région aérienne.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

24854—1

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. David W. Groos

Vice-président: L'hon. Marcel Lambert

et Messieurs

Brewin	Grills	*Loiselle
*Crossman	Harkness	MacLean (*Queens*)
Deachman	Hopkins	MacRae
Dubé	Langlois	McNulty
*Éthier	(*Chicoutimi*)	*Rochon
Forest	Langlois	*Schreyer
Forrestall	(*Mégantic*)	Smith
Foy	Lessard	Stefanson—(24).

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

*MM. Crossman, Forest, Forrestall, Loiselle et Rochon ont remplacé MM. Carter, Fane, Laniel, Matheson et Rock le 27 juin 1966.

*M. Schreyer a remplacé M. Winch le 28 juin 1966.

ORDRES DE RENVOI

Le LUNDI 27 juin 1966

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Crossman, Rochon, Loiselle, Forest et Forrestall soient substitués à ceux de MM. Carter, Laniel, Matheson, Rock et Fane sur la liste des membres du comité permanent de la défense nationale.

Le MARDI 28 juin 1966

Il est ordonné,—Que le nom de M. Schreyer soit substitué à celui de M. Winch sur la liste des membres du comité permanent de la défense nationale.

Le MERCREDI 29 juin 1966

Il est ordonné,—Que le poste énoncé au Budget supplémentaire (A) des dépenses de 1966-1967 sous la rubrique Organisation des mesures d'urgence soit retiré du comité des subsides et déféré au comité permanent de la défense nationale, sous réserve toujours des pouvoirs que possède le comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le JEUDI 30 juin 1966

Le Comité permanent de la défense nationale a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Conformément à l'ordre de renvoi de la Chambre du mardi 22 mars 1966, le Comité a été appelé à étudier les postes énumérés au budget principal de 1966-1967, relatifs au ministère de la Défense nationale.

Le Comité a donc étudié les postes suivants du budget principal de 1966-1967 du ministère de la Défense nationale, soit les postes 1, 15, 20, 25, 30, 35, 45, 48, 50, 55 et L45), et en fait rapport à la Chambre.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 1 à 13*) est annexé au présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
DAVID W. GROOS.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 28 juin 1966
(17)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit aujourd'hui à 9 h. 35 du matin, sous la présidence de M. Groos.

Présents: Messieurs Brewin, Crossman, Deachman, Dubé, Éthier, Forest, Foy, Gross, Hopkins, Lambert, Lessard, Loiselle, MacLean (*Queens*), McNulty, Rochon, Smith et Stefanson (17).

Aussi présents: Du ministère de la Défense nationale: L'honorable Paul Hellyer, ministre; M. E. B. Armstrong, sous-ministre; le commodore de l'air A. C. Hull, commandant suppléant, aviation de défense d'une région aérienne.

Le président présente le commodore de l'air Hull, commandant suppléant, qui donne, à l'intention des membres du Comité, un exposé sur la mission de l'aviation de défense des régions aériennes. Il exposa aussi la tâche de NORAD et les rapports de ses éléments, ses systèmes défensifs, la détermination des buts, sa conception de la direction des opérations, sa plus ou moins grande valeur dans la pratique, et les récentes modifications apportées à l'organisation du commandement. Puis le Ministre et le commodore de l'air Hull répondent à des questions.

Le président annonce qu'une réunion du Sous-Comité du programme et de la procédure sera tenue sitôt après la levée de la séance, pour que le sous-comité donne son avis sur le moment de la prochaine réunion. Le Comité s'ajourne à 11 heures du matin, jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le *secrétaire du Comité,*
Hugh R. Stewart.

Le MERCREDI 29 juin 1966
(18)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit aujourd'hui à 9 heures 10 du matin, sous la présidence de M. Groos.

Présents: Messieurs Brewin, Crossman, Deachman, Dubé, Éthier, Foy, Groos, Hopkins, Lambert, MacLean (*Queens*), McNulty, Schreyer et Stefanson (13).

Aussi présents: Du ministère de la Défense nationale: L'honorable Paul Hellyer, ministre; M. E. B. Armstrong, sous-ministre.

Le président donne lecture du septième rapport du sous-comité du programme et de la procédure, en ces termes:

Le MARDI 28 juin 1966

SEPTIÈME RAPPORT

Le sous-comité du programme et de la procédure, du Comité permanent de la défense nationale, se réunit aujourd'hui à 11 heures 5 du matin, sous la présidence de M. Groos.

Présents: MM. Brewin (remplaçant M. Winch), Groos, Hopkins, Lambert, MacLean (*Queens*) et McNulty (6)

Après discussion, votre sous-comité a accepté les recommandations suivantes:

1. le Comité principal doit se réunir le mercredi 29 juin 1966 à 9 heures du matin, en présence du ministre, pour continuer la discussion sur les crédits.

2. Le Comité principal tiendra ensuite une séance à huit clos afin de rédiger un rapport à la Chambre sur les crédits votés pour le ministère de la Défense nationale 1966-1967.

Le sous-comité lève la séance à 11 heures 35 du matin.

Après avoir discuté le rapport, le Comité continue à étudier les crédits et pose des questions au ministre, notamment sur un système de défense contre les missiles, le moral, un contrat de services au camp de Gagetown et la formation des pilotes d'hélicoptères.

Sur la motion de M. Deachman, appuyée par M. Foy.

Il est décidé,—Que les crédits du ministère de la Défense nationale fassent l'objet d'un rapport à la Chambre des communes aujourd'hui, par le Comité, sans commentaires.

La motion, mise aux voix, est adoptée par 7 voix contre 4.

Le président annonce que le sous-comité, comme le Comité principal, se réuniront l'après-midi pour étudier le rapport adressé à la Chambre des communes. La séance est levée à 10 heures 30 du matin.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(19)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit à 4 h. 5 de l'après-midi, sous la présidence de M. Groos.

Présents: MM. Crossman, Deachman, Dubé, Éthier, Foy, Groos, Hopkins, Langlois (*Chicoutimi*), Loiselle, MacLean (*Queens*), McNulty, Rochon et Schreyer (13).

Le président présente un projet de rapport à la Chambre sur les crédits principaux 1966-1967 du ministère de la Défense nationale. Ce projet avait reçu l'assentiment du sous-comité du programme et de la procédure lors d'une réunion tenue juste avant celle du Comité principal.

Sur la motion de M. McNulty, appuyé par M. Foy.

Il est décidé,—Que le projet de rapport à la Chambre sur les crédits principaux 1966-1967 du ministère de la Défense nationale, soit approuvé à titre de quatrième rapport du Comité permanent de la défense nationale.

La motion, mise aux voix, est approuvée.

Il est convenu que le président fera rapport sur les crédits en conséquence.

Le Comité s'ajourne à 4 heures 12 de l'après-midi jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité.
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrés par appareil électronique)

Le MARDI 28 juin 1966

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Je demanderai à léquipe de ceux qui vont nous renseigner de commencer immédiatement. Je crois savoir que leur exposé durera 50 minutes, après quoi j'espère que nous aurons quelques moments pour la période des questions ainsi que pour les affaires du Comité. Il faut que nous soyons partis de cette salle à 11 heures.

Je souhaite la bienvenue, en votre nom, à l'équipe de renseignements de l'aviation de défense d'une région aérienne et je lui demande de commencer maintenant son exposé.

Commodore de l'air Hull, vous avez la parole.

Commodore de l'Air A. C. HULL (*Commandant suppléant, Défense antiaérienne*): Monsieur le président et messieurs, j'ai le plaisir de passer en revue pour vous le rôle que remplit la défense antiaérienne en ce qui concerne les engagements pris par le Canada.

On vous a déjà donné un exposé informatif, en particulier sur la menace qui pèse sur l'Amérique du Nord. Comme vous le savez d'après le rapport officiel d'information sur la défense et d'après d'autres sources, nous sommes associés aux États-Unis en matière de défense antiaérienne de l'Amérique du Nord.

Plusieurs d'entre vous qui avez visité Colorado Springs en 1963, avez entendu un exposé du vice-maréchal de l'air Hendricks, à North Bay, sur la défense antiaérienne.

Pour le bénéfice des nouveaux membres, je passerai en revue les faits antérieurs essentiels. Mon devoir actuel est de décrire, en matières d'éléments ou de programmes de défense antiaérienne, les ressources que nous, de la défense antiaérienne, mettons à la disposition de NORAD, de signaler l'efficacité dont nos unités de défense antiaérienne ont fait preuve jusqu'ici, et de mentionner brièvement l'engagement pris en matière de formation à l'appui des escadrilles d'observation et de choc en Europe.

Pour faire voir sous son vrai jour notre engagement actuel en ce qui touche NORAD, je parlerai quelque peu des événements historiques, de la Défense antiaérienne nord-américaine considérée dans son ensemble, ainsi que des relations et devoirs mutuels du commandant en chef de NORAD et du commandant des forces canadiennes de la défense antiaérienne à St-Hubert. Sans un aperçu là-dessus, on ne saurait guère comprendre un exposé sur la Défense antiaérienne.

Comme vous le savez sans doute tous, à la fin de la seconde guerre monsiale, l'Amérique du Nord était presque à l'abri des attaques aériennes. Une attaque majeure de ce genre était rendue peu probable du fait de la vaste distance qui séparait l'aviation en puissance des régions qui seraient probablement attaquées en Amérique du Nord, et parce que les bombardiers d'alors n'avaient qu'une courte portée et ne pouvaient transporter que des charges légères. C'est pourquoi il n'y avait presque aucune troupe de défense antiaérienne en Amérique du Nord. Cependant, en 1949, l'explosion d'une bombe atomique par les Russes, la révélation selon laquelle ces derniers avaient un bombardier à longue portée, et le début de la guerre froide, firent comprendre aux gens que l'Amérique du Nord ne resterait probablement plus longtemps à l'abri des attaques aériennes.

Presque à la même date, un groupe de la défense antiaérienne, chargé surtout d'élaborer des plans, se constitua à Ottawa. Une année plus tard, il

déménagea à St-Hubert, où il finit par devenir le quartier-général de la Défense antiaérienne. Pendant les 4 années suivantes, ce quartier-général s'occupa d'élaboration de plans et de surveillance en fait de la formation d'escadrilles de CF-100 (intercepteurs-avions de chasse par tout temps), ainsi qu'en fait de radars lourds.

Au cours de cette période, malgré une coordination poussée des plans et une collaboration à tous les échelons entre la Défense antiaérienne du Canada et celle des États-Unis, et malgré bien des points de ressemblance entre eux en fait de théorie et d'équipement, cette défense resta pendant plusieurs années l'affaire de chacun des deux pays, qui conservaient chacun son propre système défensif distinct.

Durant le même temps, cependant, les Russes armaient leur force aérienne à longue portée à l'aide de nouveaux bombardiers à réaction, avions auxquels la production continue d'armes atomiques conférait une force de frappe terrible. En face d'une telle menace, les systèmes de défense antiaérienne distincts à commande manuelle étaient insuffisants.

L'élément décisif devint alors l'intervalle de réaction. La vitesse accrue des bombardiers et la nécessité d'en détruire le plus possible, aussi loin que possible des régions visées comme cibles, poussèrent à augmenter, plus qu'on ne le pouvait en vertu des mesures conjointes existantes alors, la coordination et l'organisation des troupes de défense antiaérienne du Canada et des États-Unis. Le moyen le plus efficace de défense continentale ne pouvait être obtenu que par la création d'un commandement autorisé unique, englobant les forces des deux pays. C'est à cette fin qu'on créa la Défense antiaérienne nord-américaine (NORAD), dont le quartier-général se trouve à Colorado Springs.

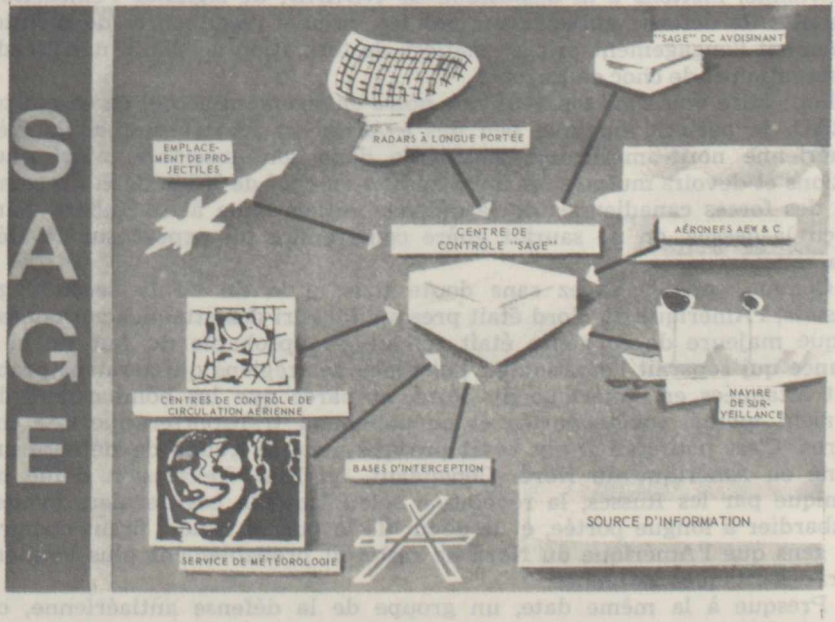

En même temps que cette décision et de nouveau en rapport avec le besoin d'allonger l'intervalle de la réaction, on avait décidé d'automatiser autant d'éléments de direction de la défense que possible, ce qui aboutit à créer le système SAGE, système de milieu terrestre semi-automatique intégré, qui forme aujourd'hui la base de la défense antiaérienne continentale.

L'accord de NORAD, officiellement signé par les deux pays le 12 mai 1958, déclare, entre autres, que le commandant-en-chef de NORAD est responsable envers le comité des chefs d'état-major du Canada et les cochefs d'état-major des États-Unis. En l'absence du commandant-en-chef, son adjoint exerce le commandement, la nomination de tous les deux devant être approuvée par les deux gouvernements, et tous deux devant être d'un pays différent. De même, ils ne devaient pas être du même pays dans les régions et secteurs qui ont été plus tard appelés «divisons», qui renferment l'espace aérien ou les forces des deux pays.

Voici un organigramme de NORAD, montrant la relation entre le commandant-en-chef de NORAD et le chef d'état-major de la défense et les cochefs d'état-major des États-Unis, avec les régions et les divisons qui sont sous leurs ordres. La ligne verte montre la contribution que fait le Canada aux régions qui englobent des secteurs des deux pays, ou qui traversent leur frontière.

La mission de NORAD consiste à défendre la partie continentale des États-Unis, le Canada et l'Alaska contre une attaque lancée dans l'espace aérien, à lancer un avertissement immédiat d'une attaque par engin ballistique et par espace aérien hostile, ce qui exige la détection de tout véhicule d'espace aérien qui pourrait être hostile, la détermination de sa cible et, au besoin, sa destruction.

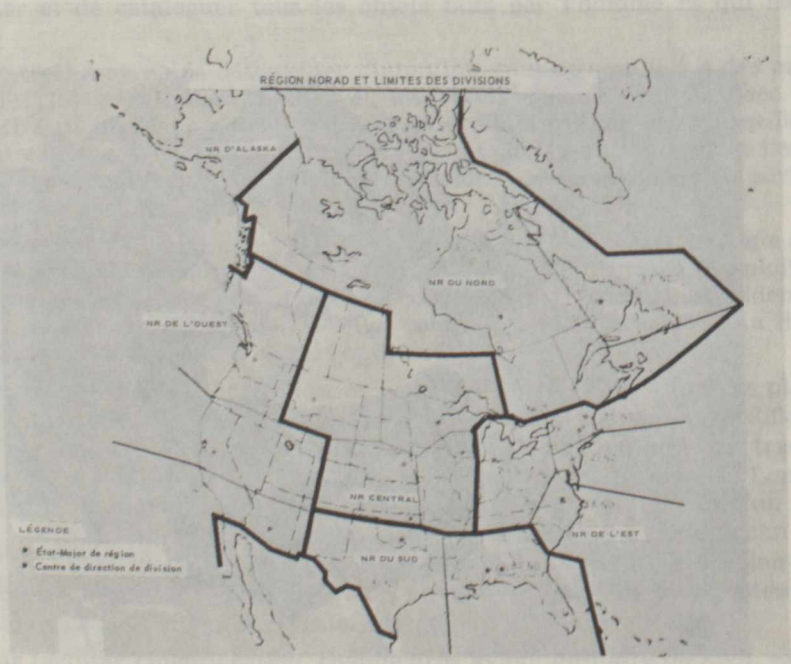

Comme le territoire à défendre compte plus de 10 millions de milles carrés, une certaine décentralisation de la direction s'est imposée. Nous venons de la voir sur l'organigramme, et c'est une figuration géographique. Pour y arriver, le continent a été divisé en 6 régions de NORAD, dont les commandants sont directement responsables envers le comandant-en-chef de NORAD. Les régions sont subdivisées en divisions, dont les commandants sont responsables envers leurs commandants régionaux respectifs.

Sous sa forme la plus pure, NORAD est une hiérarchie composée d'un quartier-général à Colorado Springs et de différents quartiers-généraux de région et de division, partout au Canada et aux États-Unis. Il n'a pas de forces propres. Ses troupes sont tirées des commandements composants, savoir, comme vous le voyez, la Défense antiaérienne de l'aviation américaine, la Défense antiaérienne de l'armée américaine et la Défense antiaérienne des forces canadiennes.

NORAD est responsable de la direction des opérations de toutes les forces qui lui sont affectées. Les commandants subordonnés, d'autre part, sont responsables, sur le plan national, du commandement, de l'entraînement, de l'administration et des supports logistiques des forces affectées à NORAD.

Comme je l'ai déjà dit, la mission de NORAD comporte essentiellement la détection, la détermination des cibles visées et, au besoin, la destruction.

Étudions ces questions d'un peu plus près. Ajourd'hui, la mission de NORAD, qui consistait en une simple défense antiaérienne, s'est étendue à tout l'espace aérien, Il lui faut être en garde non seulement contre une attaque par bombardier armé, mais aussi par engin ballistique, et contre la possibilité d'une menace spatiale. Il lui faut surveiller, littéralement, tout l'espace aérien situé au-dessus de l'Amérique du Nord. Il dispose à cette fin de trois réseaux

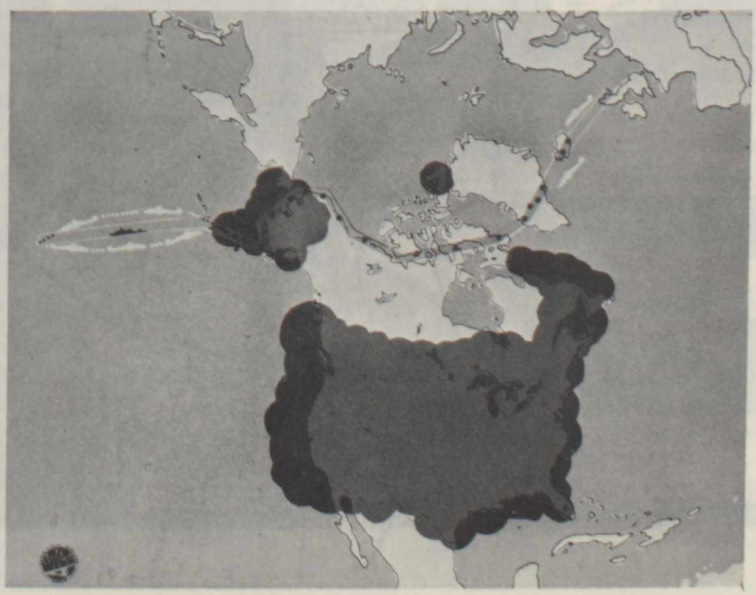

différents d'observation, tous pourvoyeurs de renseignements, par l'intermédiaire des centres d'opération de NORAD, au centre de missions de combat, à Colorado Springs.

Le premier est un réseau d'observation à l'aide de bombardiers armés, il comprend un réseau de radar couvrant le gros du continent et la ligne DEW qui s'étend, à travers le Nord, des îles Aléoutiennes au Groenland, ligne prolongée par les avions de première alerte par radar, jusque dans le Pacifique et, de là, jusqu'en Angleterre.

Ici vous voyez un emplacement type de la ligne DEW. Vous pouvez voir le dôme de radar bien connu. Ici se trouvent des écrans de communication, et ici, une antenne Doppler pour la clôture Doppler qui fait partie de l'installation.

Vient ensuite une installation type de radar dans le centre du continent, où se trouvent un radar d'exploration et deux radars à altimètre.

Le deuxième réseau est un réseau de première alerte des engins ballistiques, composé de très gros radars d'exploration ou BMEWS. Il y a de telles installations a Clear (Alaska), à Thulé (Groenland) et Fylingdales Moor (Angleterre). Vous pouvez voir qu'en un seul endroit il y en a 4, chacun de ces écrans ayant la superficie d'un champ de football. Là-bas vous pouvez voir un radar à pointage continu, qui peut détecter un missile à une distance de 3,000 milles, ce qui permet d'être averti au moins une quinzaine de minutes à l'avance, de l'arrivée de missiles ennemis. Cet avertissement est transmis automatiquement et indiqué clairement au centre des actions de combat de NORAD, en plus d'être relayé au *Strategic Air Command,* au Pentagonne et au quartier-général de la Défense nationale, ici à Ottawa.

Le troisième réseau est celui de détection et de dépistage dans l'espace du système de défense spatiale de NORAD. Il fait partie du centre d'action de combat, à Colorado Springs, et son secteur du centre de défense spatial est renseigné par tout un réseau de radars d'exploration. Il lui incombe de détecter, de dépister et de cataloguer tous les objets faits par l'homme et qui sont en orbite.

Il y a trois moyens de déterminer l'intention, tout comme il y a des moyens de détecter les avions, les missiles et les objets volant dans l'espace. Tout d'abord, il faut que leur détection soit suivie d'information et d'identification rapides et exactes. L'ennemi ayant la faculté de choisir le moment et l'endroit de son attaque, il faut que NORAD puisse les identifier tous quand ils survolent le continent ou s'en approchent, en tout temps.

Dans ce but, on impose des règles strictes applicables à tout le trafic aérien arrivant au-dessus du continent, ou y faisant l'objet d'un service d'exploitation, ou circulant dans l'espace aérien désigné comme formant des zones d'identification de la défense antiaérienne. De telles zones sont établies le long du littoral, de la bordure et des abords nord du continent.

Le moyen principal d'identification est fondé sur la corrélation des plans de vol. Autrement dit, on compare les renseignements fournis par les modifications de trajet en cours de route et les comptes rendus de position, avec un tracé réel relevé au radar. Par exemple, un plan de vol d'un avion en route de Londres à New York indique que l'avion devrait voler dans certaines limites d'un espace aérien réservé, tracé en vert. A l'heure convenue, il ne s'y trouve aucun avion, mais on en détecte un à l'extérieur. Pour s'assurer qu'il s'agit bien là du long-courrier attendu, il se peut qu'on envoie en hâte un intercepteur pour l'intercepter (*sic*) et l'identifier visuellement.

Pour faciliter l'identification, chaque gros avion, militaire ou civil, est muni d'un appareil (dit en anglais *transponder*), qui inscrit un signal chiffré sur les

écrans de radar. Cette méthode d'identification dite sélectrice (*S.I.F.*) sert aussi à faciliter le contrôle du trafic aérien dans les régions à trafic très dense.

Il vaut la peine de noter que, dans le territoire qui est du ressort de NORAD, il y a plus de 200,000 vols d'avions par 24 heures.

Bien qu'il soit rare qu'on lance des missiles ballistiques intercontinentaux, il n'en faut pas moins s'assurer de l'intention dans de tels cas. On obtient ce résultat à l'aide des radars BMEWS et des ordinateurs connexes. Chaque radar exerce son action sur un secteur de l'espace ayant la forme de faisceaux étroits situés à deux angles différents de hauteur. Quand un missile traverse le faisceau inférieur, il en résulte des ondes réfléchies du radar, ce qui déclenche un signal d'alarme, le radar de dépistage et l'ordinateur. A mesure que le missile passe par le faisceau supérieur, sa présence est confirmée et l'on se fait une idée de sa trajectoire. A ce moment-là, le radar de dépistage se met à fonctionner et à calculer les coordonnées de la vitesse. Puis l'ordonnateur calcule non seulement la trajectoire, mais aussi le lieu du lancement et le lieu et le moment du choc. Une carte spéciale, à Colorado Springs, permet de voir immédiatement ces données. Ici vous voyez, dans le cas d'un exercice théorique, les lieux de lancement probables, en Russie soviétique, de trois missiles ballistiques intercontinentaux, et leur point d'impact probable dans le Sud des États-Unis. Tel est le genre de renseignements qu'on montre à Colorado Springs. Il est évident que le missile serait déclaré constituer un acte de guerre si son point d'impact se trouvait en Amérique du Nord ou dans d'autres territoires alliés.

Dans le cas du troisième réseau, le centre de défense spatiale à Colorado Springs, classe tous les objets en orbite faits par l'homme. Il peut distinguer entre les véhicules spatiaux et les débris qui circulent dans l'espace, calcule les orbites, indique constamment la position des satellites artificiels et prédit leur position future. On peut ainsi déterminer la date du lancement d'un nouvel objet et, d'après ses particularités orbitales et électroniques, déterminer son usage probable. Dans cette représentation d'une opération défensive spatiale de NORAD, vous voyez une énumération des objets qui, à ce moment-là, survolent la terre, ainsi que leurs particularités. Le centre en question reçoit, chaque jour, plus de 10,000 observations sur les satellites artificiels.

J'en viens en fin de compte au stade de la destruction, je veux dire celle des bombardiers armés et guidés, puisque aujourd'hui NORAD n'a aucun ensemble d'opérations militaires qui pourraient détruire des missiles ballistiques intercontinentaux ou des objets spatiaux.

Dans la déclaration qu'il a faite devant vous le 12 mai, le Ministre a mentionné la mise au point d'un groupe de missiles de destruction des missiles.

Pour résister au bombardier guidé, NORAD envisage un groupe d'armes fournissant une défense en profondeur. Les agresseurs seront soumis à une attaque continue partie d'aussi loin que possible, d'abord, par des intercepteurs guidés à longue portée et (ou) par l'intercepteur non guidé du type Bomarc, et finalement par des missiles surface-air à plus courte portée tels que le NIKE, l'Hercules et le Hawk. Ici nous avons une représentation composée des intercepteurs qui constituent l'inventaire de NORAD, le CF-101 canadien et les F-101, F-102, F-104 et F-106 américains. Ici on voit leurs armes, un *side-winder*, deux types différents du Falcon et le missile atomique de combat aérien Genie. Ensuite nous voyons les batteries de Bomarc et de Nike-Hercules, qui sont mises en état de défense par la Défense antiarienne de l'armée américaine. Enfin nous voyons une batterie de Hawk.

Après avoir passé en revue chacun des éléments de notre étude, voyons maintenant comment on les applique dans un système de défense antiaérienne.

Les données reçues des unités de détection les BMEWS, la ligne DEW et les installations de radar, sont transmises instantanément aux différents centres de contrôle, ceux de division, de région et de Colorado Springs, ce dernier étant installé sous terre, dans le mont Cheyenne, juste au sud-ouest de Colorado Springs. A chacun de ces échelons, des ordinateurs classent et évaluent ces données. Au besoin, on transmet ces renseignements au centre principal. S'il le faut, on transmet des instructions à l'intercepteur et aux installations de missiles. A partir du départ précipité des chasseurs, ou du lancement d'un missile surface-air, le directeur de l'armement prend le commandement. C'est l'officier que vous voyez ici. Le pistolet à cartouche éclairante qu'il tient à la main lui sert à scruter les traits de radar pour se renseigner comme il le veut sur tel ou tel avion, car pour remplir sa tâche le directeur a besoin de savoir quelles sont ses vitesses de vol, s'il a été identifié ou non, etc. C'est le directeur qui donne des ordres à l'intercepteur ou au missile de type Bomarc.

Dans tous les services de NORAD, on emploie souvent les mots «en état d'alerte». Pour pouvoir se défendre contre une attaque inopinée, tous les services composants doivent être, non seulement dans les meilleures conditions, mais aussi être prêts à répondre immédiatement à l'attaque. Il faut que le service des radars soit assuré jour et nuit et, qu'on puisse tirer les missiles rapidement. De plus, il faut qu'une partie des aéronefs et des équipes d'escadrille soit constamment en état d'alerte rapide. Certains d'entre elles doivent, cinq minutes après avoir reçu un ordre de départ précipité, être transportées en avion, pleinement armées. Pour exécuter tout cela, il faut un haut degré d'entretien du matériel, strictement vérifié, en plus, bien entendu, d'un entraînement continu du personnel. On constate sans cesse la valeur des unités et de l'ensemble du système à l'aide d'exercices, de vérifications partielles faites à l'improviste, et de vérifications quotidiennes du fonctionnement du matériel.

Comme je l'ai déjà dit, le commandant-en-chef de NORAD est chargé de la direction de toutes les forces affectées à NORAD, les commandants subordonnés ayant pour tâche de commander, d'entraîner, d'administrer les forces nationales, et de leur fournir un support logistique. La présente diapositive illustre la division des responsabilités.

D'abord, NORAD établit les critères qui régissent la compétence militaire et l'état de préparation aux opérations. La Défense antiaérienne amène, en les fomant, les troupes jusqu'au niveau ainsi fixé et fait en sorte qu'elles s'y maintiennent. Puis NORAD commande, à titre de système défensif, les troupes qui lui sont affectées, et juge soit de leur succès soit de leur échec. La Défense antiaérienne prend ensuite, s'il le faut, les mesures d'amélioration destinées à appliquer les critères établis.

Passons maintenant aux propres fonctions de la Défense antiaérienne. Elle doit d'abord fournir les forces défensives, prêtes au combat, qui s'imposent pour remplir les engagements du Canada en matière de défense. Il incombe à son commandant surtout de commander, d'administrer, d'instruire, d'appuyer et de placer sous la direction du commandant-en-chef de NORAD, en matière d'opérations, toutes les unités pouvant être utiles à la défense antiaérienne; de fournir au commandant-en-chef de NORAD et au chef de l'état-major de la défense des conseils en ce qui touche les méthodes, les forces, le matériel et les facilités offertes en fait de défense antiaérienne canadienne; enfin, de fournir une formation aux chasseurs de reconnaissance destinés aux équipes de la première division aérienne en Europe.

Les quatre programmes essentiels de la Défense antiaérienne sont le programme des CF-101, qui comprend 4 bases et 3 escadrilles, les bases se trouvant à Comox, Bagotville, Chatham et Val-d'Or.

Quant au programme des Bomarc, nous avons 2 escadrilles, l'une à North Bay et l'autre à La Macaza.

Notre troisième programme, celui du milieu à surveiller, comporte 29 escadrilles de radar disséminées dans le pays.

Notre quatrième programme est axé sur le CF-104 et comprend une école de formation intermédiaire à Chatham et une école de formation opérationnelle ou définitive à Cold Lake. Comme autres groupes de soutien, nous avons l'unité de filature des satellites et l'unité de guerre électronique.

Le fait saillant de l'activité du commandement de la défense aérienne l'an dernier a été l'accession de nos bases d'escadrilles de CF-101 au stade d'alerte nucléaire. Nous avons atteint ou dépassé tous les objectifs de dextérité opérationnelle en exécutant progressivement un programme d'inspections et d'évalations tactiques, d'essais de capacité d'alerte, d'essais de capacité nucléaire et d'essais du plan de défense d'urgence.

Autrement dit, nous avons éprouvé et évalué tous les aspects opérationnels d'une unité afin de mettre à jour toute déficience du matériel, du personnel ou des méthodes qui serait susceptible d'amoindrir l'efficacité du rôle à jouer et qu'une intervention de l'unité elle-même ou du commandement pourrait corriger.

En plus des évaluations faites par notre propre commandement, nous avons été mis à l'épreuve par NORAD, par des équipes du C.F.H..Q et par le commandement de la défense aérienne de l'aviation militaire des États-Unis, qui partagent avec nous la responsabilité des standards de sécurité nucléaire. Dans toutes ces évaluations, nous avons réussi à satisfaire aux normes exigées.

Examinons plus en détail le programme du CF-101. La tâche de l'escadrille de CF-101 est d'établir et de maintenir le capacité d'intercepter, identifier et,

"Voodoo" CF101

au besoin, détruire tout véhicule aéroporté. Comme je l'ai mentionné, cette tâche est confiée aux trois escadrilles de Commox, Bagotville et Chatham. En cas d'urgence, l'école de formation opérationnelle de Bagotville fournit des avions et des équipages additionnels. Depuis quatre ans et demi que nous l'utilisons, l'avion CF-101 n'a causé aucune perte de vie, ce qui est un résultat remarquable obtenu par ces escadrilles.

Le CF-101, ou Voodoo, est un bimoteur d'interception biplace tout temps, qui pèse environ 14 tonnes avec son plein de carburant et tout son armement. Il est pourvu d'un dispositif de protection contre le feu qui est asservi à l'autopilote et il peut être commandé depuis le centre de SAGE par l'entremise d'une liaison transmetteuse de données. Par conséquent, au cours des stades initiaux d'une interception, l'appareil peut être commandé directement par le directeur des armes au centre de SAGE, ou être dirigé manuellement par le pilote d'après les instructions verbales du directeur des armes. A une certaine distance de la cible, le navigateur repère la cible sur le radar de l'avion et dirige l'interception à partir de ce moment-là.

Le CF-101 est considéré comme l'un des meilleurs intercepteurs actuels. Il peut être rendu à 35,000 pieds d'altitude deux minutes et demi après défreinage sur la piste. Il peut voler à des vitesses de plus de 1,000 milles à l'heure et attaquer des cibles à des altitudes de plus de 60,000 pieds dans un rayon de 500 milles de sa base. Il peut porter une grande variété d'armes, missiles chercheurs de rayons infrarouges ou de chaleur aussi bien que missiles nucléaires air-air.

Examinons certains aspects de la performance révélée l'an dernier par les escadrilles de CF-101. Nous sommes parvenus à maintenir au niveau requis le degré d'éveil des équipages en veillant à ce que chaque équipage fasse le nombre voulu de sorties par mois. Si, pour une raison quelconque, l'indice des sorties était tombé sous la partie ombrée, l'état d'éveil de nos équipages aurait été douteux. Nous avons aussi atteint nos objectifs en fait de sorties réussies tant pour l'entraînement quotidien que pour les manœuvres: ces deux lignes, l'une désignant l'entraînement quotidien et l'autre, les manœuvres de NORAD. Cela donne la mesure de l'état d'éveil non seulement de nos équipages, mais aussi du personnel d'entretien et des directeurs de l'armement. Il y a un mois où nous sommes descendus en bas des normes de disponibilité instantanée pour l'action aérienne, mais il s'agissait d'une seule escadrille.

Ici, nous voyons l'équipement de soutien du CF-101 au sol, et ici nous assistons à une substitution de moteur. La taille des hommes vous donne une idée de la grosseur du moteur.

Nous avons aussi atteint notre objectif en ce qui concerne l'armement des avions. Cette courbe s'applique à notre dispositif de protection contre le feu et elle est tracée à l'aide d'un rapport quotidien. La zone «vérifiée mais non confirmée» s'applique aux avions qui ont été vérifiés sur le sol mais qui n'ont pas encore eu l'occasion d'être vérifiés en vol; mais vous constatez que nous avons partout satisfait à la norme.

Voici l'inspection d'un missile chercheur de chaleur. La scène suivante est l'essai d'un dispositif de protection contre le feu.

L'excellence de nos résultats annuels est apparue lors d'un lancement de missiles réels qui a eu lieu au cours de la compétition mondiale de l'aviation militaire des États-Unis. Non seulement l'équipe de notre escadrille s'est-elle bien comportée, mais nous avons aussi recueilli de précieuses leçons. Chacune des escadrilles a obtenu des notes satisfaisantes au cours de l'année lors de chaque inspection de capacité, évaluation tactique ou enquête sur la sécurité nucléaire.

Le programme suivant est celui du Bomarc. La tâche de l'escadrille des Bomarc consiste à garder en état de disponibilité instantanée une très forte proportion des missiles de l'escadrille. Étant donné que les deux escadrilles sont dans l'est du Canada, à North Bay et à La Macaza, elles protègent, de concert avec les intercepteurs pilotés, la vaste zone-cible de l'Est. Vous voyez ici le parc des missiles.

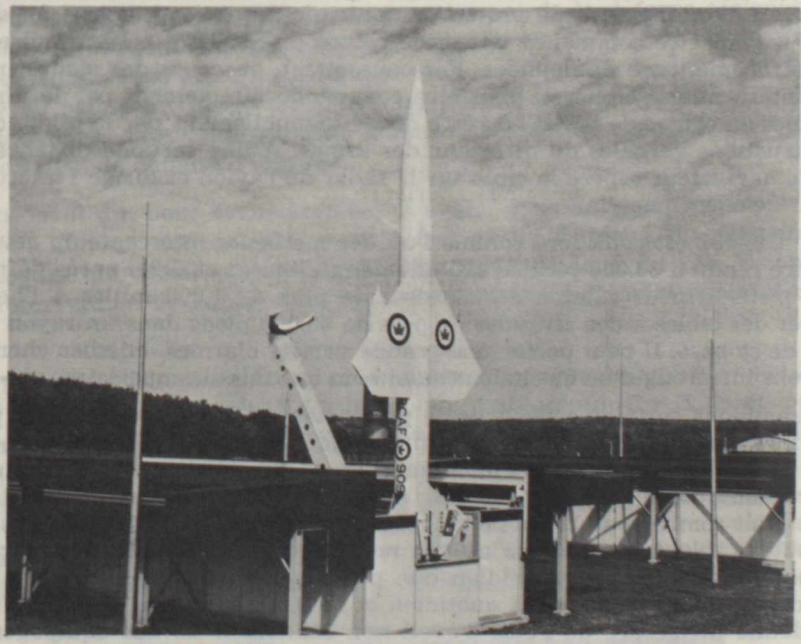

BOMARC

Le Bomarc est essentiellement un avion sans pilote, supersonique et à grande portée. Sa vitesse normale est supérieure à 2.5 nombres de Mach, soit de quelque 1,700 milles à l'heure, et il peut attaquer et détruire des bombardiers ou des missiles en vol à des altitudes allant jusqu'à 100,000 pieds, dans un rayon de 400 milles nautiques. En vol, il utilise deux moyens de propulsion distincts. Lors du lancement, la propulsion est fournie par une fusée à combustible solide qui fait décoller le missile de la position verticale que vous lui voyez ici—ceci est le détail de l'empennage de l'appareil—et le pousse à environ 40,000 pieds d'altitude. Ensuite, deux moteurs à réaction—vous en voyez un ici—prennent la relève et accélèrent le missile jusqu'à sa vitesse normale.

Il y a aussi trois dispositifs de guidage à bord de l'appareil. Le premier est un dispositif par inertie qui guide le missile pendant le lancement et les stades initiaux du vol. Le deuxième dispositif est du type de guidage par commandement; il permet de guider le missile par l'entremise de la liaison transmetteuse de données de SAGE, à partir du centre de direction, jusqu'à une certaine distance précise de la cible. Le troisième dispositif de guidage est un radar de fixation sur cible, entièrement autonome, qui précipite le missile sur la cible. Le Bomarc peut réagir avec une extrême rapidité. Ces missiles peuvent être

braqués et lancés de leurs abris tout temps en moins de 30 secondes à toute heure du jour ou de la nuit et par n'importe quel temps.

Malgré certaines difficultés au début de l'année, vous voyez que, pendant le reste de l'année, nous avons dépassé par une marge considérable la norme fixée pour être prêts au combat. Quant au nombre de missiles prêts au combat, nous avons atteint l'objectif pendant toute l'année.

La surveillance de la qualité de chaque missile est très rigoureuse et comporte une vérification détaillée, au regard des normes de performance, de chacun des éléments qui constituent cette partie du Bomarc. Je ne crois pas exagérer en disant que les normes de performance diffèrent très peu de celles fixées pour la mise sur orbite de vaisseaux pilotés.

Au cours de l'année, nous avons participé au programme de manœuvres de mise à feu de combat en procédant à la mise à feu d'un Bomarc dans la zone d'essai aux États-Unis. Ce furent un lancement et une interception très réussis et là aussi nous avons acquis une expérience inappréciable.

Les escadrilles de Bomarc ont été soumises pendant toute l'année, tout comme l'escadrille d'interception, à des évaluations tactiques et techniques ainsi qu'à des vérifications de sécurité nucléaire. Dans chaque cas, elles ont satisfait aux normes fixées.

Nous arrivons ensuite au milieu à surveiller. La surveillance du milieu, comme vous vous en souvenez, englobe la partie du dispositif de défense aérienne qui est responsable de la détection et de la filature, aussi de la garde des armes, et comprend la ligne DEW et les postes de radar.

Nous fournissons une partie du personnel de faction et le commandant militaire de chacune des principales bases de la ligne DEW au Canada. Voici une photo de l'une des principales bases de la ligne DEW. Voici le radar, le dopler, les organes de liaison. A remarquer le genre de construction d'une base de la ligne DEW.

Emplacement de la ligne DEW

En vertu d'un contrat avec l'aviation militaire des États-Unis, la *Federal Electric Corporation* entretient l'équipement de ces bases et fournit d'autres services de soutien.

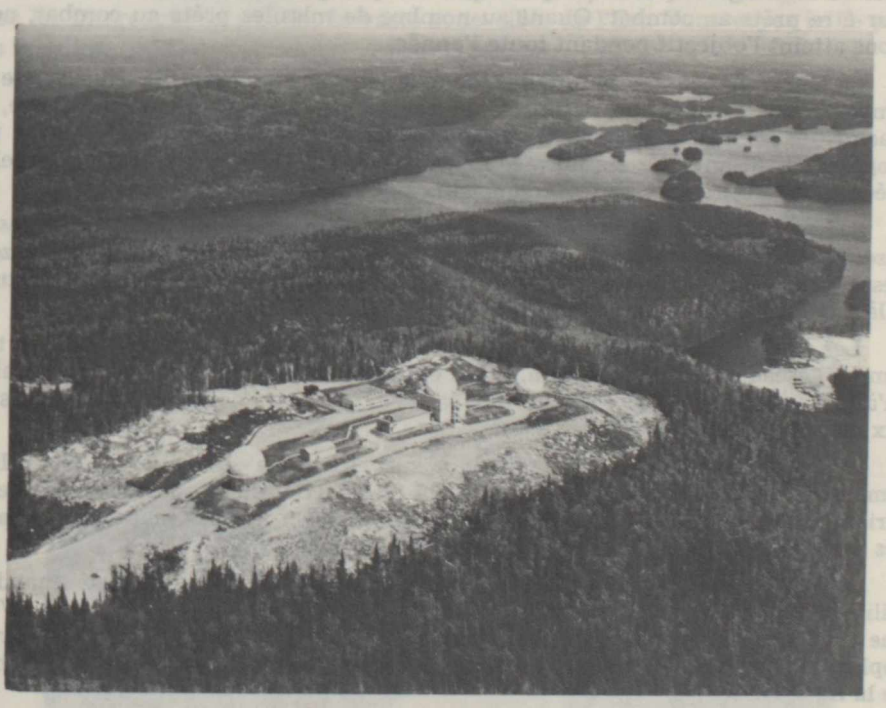

Emplacement de radar

Passons maintenant aux postes de radar. Comme vous le savez, nous assurons avec nos propres équipes le fonctionnement et l'entretien de 29 de ces postes d'un bout à l'autre du pays. Les principales différences entre un poste de radar militaire et un poste de radar civil, c'est que le radar militaire doit avoir une plus grande puissance afin de porter plus loin, des organes complexes pour combattre le brouillage électronique et des instruments pour mesurer l'altitude avec précision. Par exemple, pour combattre le brouillage électronique, nous utilisons trois types de radars occupant des bandes de fréquence très distantes les unes des autres. Vous vous souvenez sans doute qu'un radar typique possède un radar de repérage et deux mesureurs d'altitude.

La bâtisse qui supporte les radars abrite l'équipement électronique, une source d'électricité à haute tension, un compresseur de gaz, des installations pour refroidir les liquides et conditionner l'air. L'ensemble est aussi grand et aussi complexe qu'un contre-torpilleur moderne.

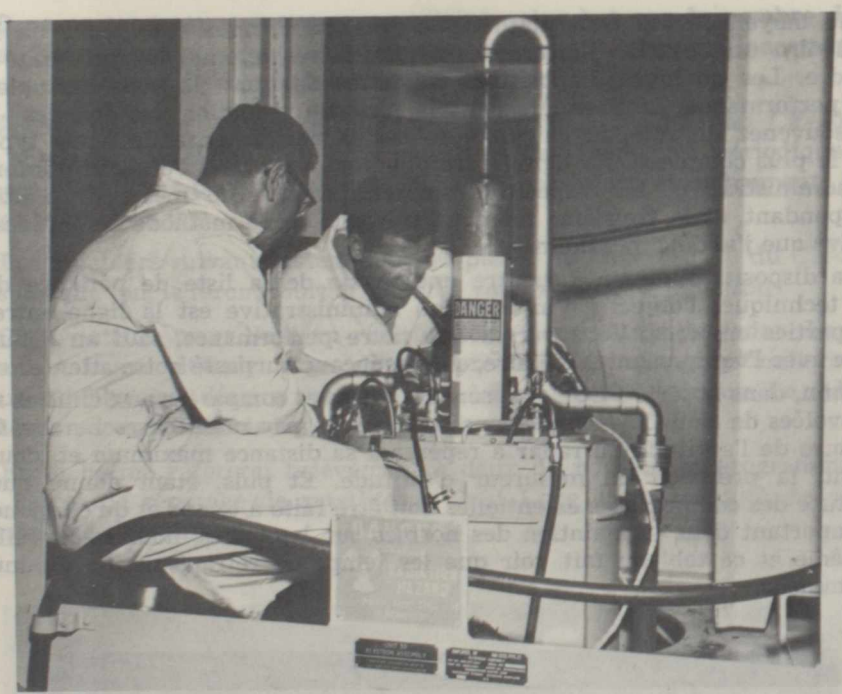

Tuyautage Klystron

Examinons un peu certains de ces éléments. Voici le tube klystron, qui est le cœur du radar. On se prépare à l'installer, comme vous allez voir, et il produit de l'énergie radio-électrique qu'il émet, à chaque millième de seconde, en ondes d'une puissance d'environ 15 millions de watts, assez d'énergie, si elle était soutenue, pour alimenter une petite ville en électricité ou pour faire rouler un convoi de marchandises d'un bout à l'autre du Canada.

Pendant les 24 heures de chaque journée, des techniciens surveillent des tableaux d'indicateurs comme celui-ci et ont l'oeil sur les nombreux tubes video du type TV pour choisir les meilleures données, particulièrement en ce qui concerne les conditions *E. C. M.* pour les introduire sous forme chiffrée dans la calculatrice afin de les transmettre au centre SAGE. Il faut surveiller et entretenir constamment cet équipement pour que sa performance soit toujours à la hauteur des normes.

L'évaluation de nos radars se fait de trois façons. Deux de ces méthodes sont illustrées ici. Par voie d'analyse et de réduction des données, une évaluation est faite à peu près quotidiennement par les calculatrices au poste de radar et au centre de direction, et porte sur chacun des principaux éléments dont se compose le poste de radar.

La deuxième méthode est la visite d'inspection technique du poste. Là encore, au moyen d'examens attentifs et en observant toute activité en cours, nous mesurons le degré de compétence de l'opérateur de chacun des appareils.

La troisième méthode est celle dite du PEGE, qui consiste à évaluer le milieu sur le sol et qui comporte un échantillonnage des données receuillies au cours d'envolées de contrôle faites par nos avions.

Au moyen de ces trois méthodes d'évaluation, nous établissons un MIG, c'est-à-dire un objectif d'information administrative, que chaque unité doit atteindre. Les quelques diapositives suivantes donnent de bons exemples de notre performance. La première dans la série de réduction des données—vous vous souvenez du rôle du calculateur—est la performance de notre type de radar le plus complexe. La ligne noire que vous voyez est l'objectif d'information administrative. La dispositive suivante montre le mesureur d'altitude correspondant, et la troisième montre l'efficacité de la méthode d'identification sélective que j'ai déjà mentionnée.

La dispositive suivante montre une partie de la liste de pointage d'une visite technique; l'objectif d'information administrative est la ligne entre les deux parties ombrées. Vous verrez que notre performance, sauf au début de l'année avec l'équipement auxiliaire, a de beaucoup surpassé notre attente.

Enfin, dans la série PEGE—ce sont les mesures comparées aux chiffres réels des envolées de contrôle—nous avons la détection par radar de recherche. C'est la mesure de l'aptitude du radar à repérer à sa distance maximum et, deuxièmement, la précision du mesureur d'altitude. Et puis, étant donné que la fourniture des composantes essentielles doit être faite à temps et qu'elle joue un rôle important dans le maintien des normes sur les ondes, nous la surveillons elle-même et ce tableau fait voir que les temps de retransmission diminuent constamment.

Avions CF104

Je passe maintenant à notre plus récent programme en règle, le programme du CF-104. Ici, la tâche consiste à former les membres du personnel naviguant et du personnel non naviguant requis pour les escadrilles de CF-104 en Europe. Nous donnons cette formation à l'école de formation intermédiaire Sabre à Chatham et à l'école de formation opérationnelle, assaut et reconnaissance, à Cold Lake.

Dans ce programme, nous avons atteint notre but par le nombre de nos pilotes. Nous avons même dépassé les normes de qualité dans les lancements de signaux de radar et de signaux visuels.

Encore une fois, observons quelques techniciens assignés au CF-104. Ici nous apercevons quelques aviateurs exécutant une inspection périodique. Durant ces inspections périodiques quelque 1,735 opérations et instruments d'inspection entrent en jeu.

Les aviateurs suivants assemblent les pièces du moteur J-79 du CF-104 et après installation, le feront tourner. Comme vous le voyez, c'est le soir.

Ces aviateurs travaillent au réglage des avions munis de radar. Le radar opérant à basse altitude, nous devons prendre des soins particuliers pour s'assurer qu'il puisse décrire avec précision les accidents de terrain. Le radar est vérifié de nouveau une fois installé sur l'avion.

Enfin, je me référerai brièvement à deux de nos autres programmes. Ce sont l'unité de repérage de satellites à Cold Lake et notre unité de défense électronique à St-Hubert.

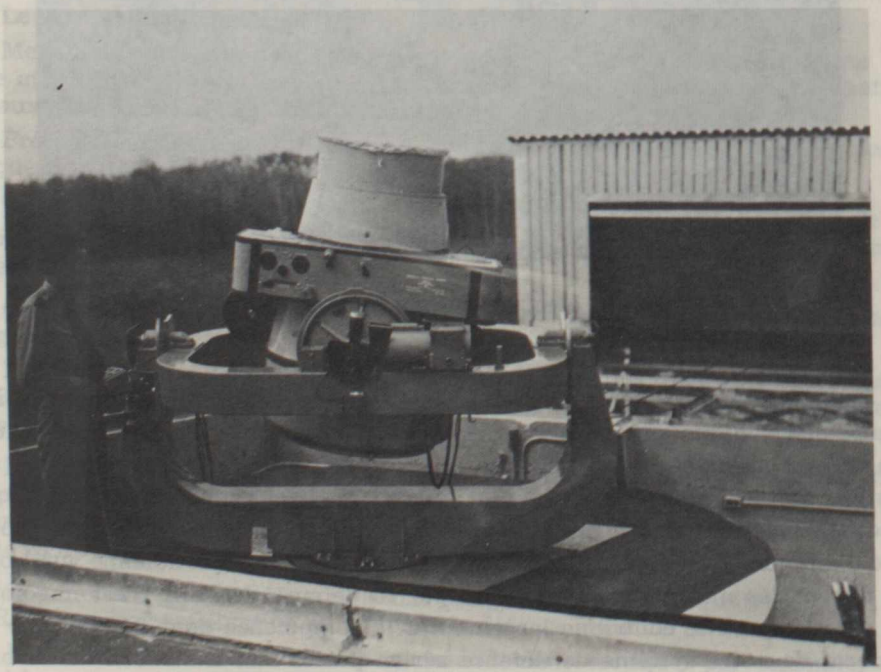

Unité pour suivre la marche des satellites avec caméra Baker-Nunn

L'unité de repérage de satellites, qui constitue notre contribution au système de détection et de repérage de l'espace, mettant en fonction une caméra Baker-Nunn. Cette sonde spatiale est l'un des cinq faisant partie du système de détection. Elle peut transmettre des informations exactes sur tous les phénomènes spaciaux. Elle photographie les objets de l'orbite et tous leurs aspects sont

mis en relief par les étoiles formant écran. Cette caméra peut photographier un objet de la grosseur d'un ballon-panier à une distance de 50,000 milles.

Malgré les quelques difficultés dues à la température ou à l'équipement, en général, l'unité a atteint, durant toute l'année, les normes exigées.

Avion électronique de guerre CF100

Enfin, l'unité de défense électronique. Cette unité assure l'entraînement à la défense électronique aux membres des escadrons du centre d'entraînement aussi bien qu'aux opérateurs de l'unité de radar et ceux du centre de direction des missiles. Cette unité est équipée d'avions CF-100 lesquels sont munis de dispositifs électroniques et mécaniques d'interception du genre prévu pour toute force d'attaque. Elle dispense l'entraînement sur une base quotidienne aussi bien que durant les manœuvres organisées par la défense de l'air. C'est une force très effective et elle contribue largement à la compétence dont font preuve les membres de notre système de défense aérien postés aux États-Unis aussi bien qu'au Canada.

Mon dernier mot concerne l'intégration. L'intégration n'a pas affecté d'une manière significative, le commandement de la défense aérienne parce que nous sommes déjà un commandement fonctionnel et nous sommes le seul groupe des forces canadiennes à assumer la tâche de la défense aérienne.

Quelques-unes de nos bases n'ont pas encore pris la responsabilité de fournir les services de soutien aux unités environnantes; mais l'éloignement de plusieurs de nos unités limite notre participation à ce projet.

Tout de même, un aspect de l'intégration pose un assez grave problème c'est la fusion des quartiers généraux du commandement de la défense de l'air et celui du NORAD, région du nord, établi à North Bay. Le commandant assumera une double responsabilité: commandant du NORAD, région du nord et commandant de la défense aérienne.

Notre personnel militaire sera transféré de St-Hubert cet été et le reste suivra aussitôt qu'on mettra des installations à leur disposition.

Comme résultat de ce déplacement, le personnel de ces deux quartiers généraux est réduit à 131 ou 30 p. cent des deux établissements fusionnés.

De plus, l'an passé, nous avons réduit le total de notre personnel de 500 à la suite d'études de nos ingénieurs de la direction.

Ces réductions, en plus de celles occasionnées par la fusion des quartiers généraux à North Bay, représentent une économie de plus de trois millions de dollars en terme de coût de personnel seulement.

Nonobstant cette réduction dans les emplois nous avons, durant les dernières années, éprouvé de plus en plus de difficulté à recruter des spécialistes surtout pour notre unité de radar. Ces métiers requièrent des ouvriers hautement spécialisés dont les talents sont requis partout ailleurs.

Ceci, monsieur le président, conclut mon exposé.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup.

Messieurs, nous disposons de temps pour l'interrogatoire et s'il nous en reste après l'interrogatoire, peut-être, pourrions-nous poursuivre avec d'autres travaux que je vous ai mentionnés plus tôt.

Présentement, je n'ai, sur ma liste, aucun nom de personne qui désire poser des questions. Monsieur Lambert, avez-vous quelques questions?

M. LAMBERT: Étant partie du complexe NORAD et du complexe de la défense aérienne du Canada, nous n'exerçons aucun rôle indépendant de défense aérienne.

Commodore de l'Air HULL: Toutes nos activités de défense aérienne sont intégrées au NORAD.

Dans le commandement de la défense aérienne nous devons, comme tâche auxiliaire, procurer l'entraînement aux escadrons de la division de l'air cantonnés en Europe.

M. LAMBERT: En tant que défense aérienne actuelle, est-ce que ceci s'applique à la force aérienne des États-Unis. Exercent-ils un autre rôle de défense aérienne en dehors du NORAD? Parce que nous, comme membres du traité NORAD, n'avons aucune participation à quoi que ce soit.

Commodore de l'Air HULL: Ils ont assigné des escadrons intercepteurs au NORAD comme participation au système de défense aérienne continentale.

Ils ont des escadrons dans le commandement tactique, par exemple, qui possèdent une capacité de défense aérienne qui peut être employée sur d'autres champs d'action du globe.

M. LAMBERT: Oui, mais ce que je veux dire c'est que lorsque vous parlez de la défense nord américaine, ceci ne comprend-il pas la défense nord américaine qui n'est partie du NORAD?

Commodore de l'Air HULL: Je n'en suis pas certain, monsieur Lambert, de tout comprendre, mais je puis vous déclarer que toutes les forces de défense aérienne qui ont été assignées au NORAD par la force aérienne des États-Unis l'ont été sur la même base que les escadrons canadiens.

M. LAMBERT: Oui, mais cela ne concorde pas. Nous avons tout assigné au NORAD et ils ont tout assigné au NORAD en tant que la défense aérienne nord américaine est concernée?

Commodore de l'Air HULL: Oui, monsieur. Ils ont des escadrons de défense tactique en dehors du continent.

M. LAMBERT: C'est bien. C'est tout ce que je voulais savoir sur ce point.

M. BREWIN: Je voudrais interroger le ministre sur les missiles de défense anti-ballistiques et peut-être qu'il serait mieux de retarder ces questions pendant que les officiers témoins sont ici.

Le PRÉSIDENT: Nous verrons comment se déroulera la fin de l'interrogatoire et si nous disposons de temps, nous reviendrons à vous.

M. SMITH: Quel est le dernier bombardier à longue portée et piloté que les russes ont construit? Je ne parle pas de celui construit hors série, mais du dernier modèle qui marque une nouvelle adaptation.

Commodore de l'Air HULL: Notre service intelligence, dans son témoignage, n'a-t-il pas répondu à celà?

Je ne crois pas pouvoir répondre à cette question dans tous les détails.

M. SMITH: Songe-t-on à n'importe quel avion qui avant tout remplirait les mêmes fonctions que le Voodoo?

Commodore de l'Air HULL: De construction russe?

M. SMITH: Non, je parle maintenant de construction américaine.

L'hon. M. Paul HELLYER (*ministre de la Défense nationale*): Parlez-vous d'une conception améliorée d'intercepteur?

M. SMITH: Oui.

M. HELLYER: Je crois que le seul avion reconnu comme avion de la future construction est celui connu comme étant le A-12, un produit de la *Lockheed Corporation*. Il possède une haute vitesse et une longue portée et pourrait être utilisé comme intercepteur si nécessaire.

M. SMITH: Mais nous n'avons fait l'acquisition d'aucun d'eux?

M. HELLYER: Ni la défense aérienne des États-Unis, ni la nôtre n'en avons fait l'acquisition jusqu'à présent pour ce genre de défense.

M. SMITH: Les Américains n'ont-ils pas fait l'acquisition d'avions qui se classeraient entre le Voodoo et le A-12, qui est sous production, pour l'interception de bombardiers?

M. HELLYER: Seulement ceux que nous a montrés aujourd'hui le commodore de l'air, les séries du siècle, le F-101, le F-102, le F-104 et le F-106. Ils sont tous de la même époque.

M. SMITH: Nous n'en avons acquis aucun de cette série?

M. HELLYER: Nous avons le F-101.

M. SMITH: Je le sais.

M. HELLYER: Et nous avons le F-104 que nous n'utilisons pas à cette fin.

M. SMITH: Mais nous n'avons fait l'acquisition d'aucun intercepteur pour remplacer les Voodoos?

M. HELLYER: Non.

M. SMITH: Songe-t-on à en acquérir aucun?

M. HELLYER: Pas maintenant; les Voodoos sont encore bons pour quelques années et c'est une décision qui ne sera prise que dans deux ou trois ans.

M. SMITH: Les Voodoos sont hors de production n'est-ce pas?

M. HELLYER: Oui.

M. SMITH: Avons-nous des Voodoos en réserve dont nous ne nous servons pas?

M. HELLYER: Nous en avons assez, je pense, pour servir à nos trois escadrons jusqu'en 1970.

M. SMITH: Est-ce que leur possession a été la cause du licenciement de quelques-uns de nos escadrons d'intercepteurs?

M. HELLYER: Non; les premiers 66 ont été acquis des États-Unis dans une affaire d'échange et au commencement l'ARC a formé cinq escadrons; mais c'était de petits escadrons et le coût d'opération ayant été jugé trop élevé pour le nombre d'avions que nous avions, nous les avons reconstitués en trois escadrons.

M. SMITH: L'usure chez les Voodoos est plutôt minime?

Commodore de l'Air HULL: Nous en avons encore 62.

M. SMITH: En d'autres mots, c'est un avion sûr.

M. HELLYER: Ils ont un taux d'usure très bas.

M. SMITH: Quand nous les avons vus à North Bay, il y a une couple d'années, leurs pilotes proclamaient leur sûreté.

M. HELLYER: Je crois que le commodore de l'air dira que c'est un excellent avion.

M. SMITH: Ils proclament hautement aussi le fait que c'est un deux-places. Est-ce que cela ne contribue pas à le rendre plus sûr quand on se rend compte de la complexité des choses qu'un simple pilote doit faire.

Commodore de l'Air HULL: Pour un intercepteur, le but est de diviser l'aspect interception. Le navigateur, dans la queue de l'avion, surveille l'écran du radar. C'est possible pour un pilote seul, mais deux hommes peuvent faire l'ouvrage beaucoup mieux, particulièrement sous les conditions de contre-mesures électroniques.

M. SMITH: On a quelquefois émis l'opinion que le Starfighter serait un avion encore plus sûr s'il avait été construit comme un deux-places.

Commodore de l'Air HULL: Ce n'est pas mon avis.

M. SMITH: Cette opinion a été émise, n'est-ce pas?

Commodore de l'Air HULL: Je dirais que c'est peut-être dû à d'autres choses qu'à l'équipage. Ce sont des avions très différents et leurs rôles sont très différents.

M. HELLYER: Deux moteurs auraient rendu le Starfighter très sûr.

M. LAMBERT: Il y a plusieurs chartes qui indiquent, dirais-je, le site des bastions de défense du continent nord-américain.

Depuis plusieurs années on a pensé—dans certains cas c'était de la stupéfaction—qu'il y avait un centre non défendu sur le continent nord-américain; en

d'autres termes, dans la section centrale du Canada, à l'ouest des Grands lacs et à l'est des Rocheuses, puis descendant aux États-Unis; et ceci est plus apparent au Canada.

Connaissant le rayon limité de l'intercepteur et du Bomarc, quelle protection est accordée, en véhicules, à cette section centrale?

Commodore de l'Air HULL: Voudriez-vous que je vous le montre sur les diapositives?

M. LAMBERT: Oui, si nous pouvions avoir une diapositive appropriée.

Commodore de l'Air HULL: Vous vous rappellerez que j'ai mentionné le cœur du radar. C'est du radar contrôlé. De plusieurs façons, c'est ce qui le différencie de la ligne Dew. C'est dans cette région que nous contrôlons le trafic de l'air, et les radars à ce niveau sont ceux fournis au Canada à des endroits comme Penhold, Alsask, Dana, Yorkton et Gypsumville. Vous retournez en arrière de plusieurs années, monsieur Lambert quand nous n'avions pas ces radars et que c'était réellement une brèche.

Même si nous n'avons pas d'escadrons presque à la frontière, juste au sud, et leur portée est très suffisante pour atteindre le tout de cette charte.

La raison que j'ai de vous montrer cette disposition géographique est pour vous montrer que cet espace est divisé en régions et divisions.

Il y avait un espace blanc ici, ce sont nos quartiers généraux ou nos centres de contrôle des divisions.

Comme vous voyez, toute la région est protégée. Certains endroits sont peut-être mieux défendus mais toute la région est protégée.

M. LAMBERT: En ce qui regarde le 28e district...

Commodore de l'Air HULL: La 28e division de NORAD.

M. LAMBERT:...division de NORAD dans le Nord, où nous trouvons la base aérienne Cold Lake qui n'a pas sa propre défense; ce ne sont pas des avions opérationnels que vous avez là?

Commodore de l'Air HULL: Ils sont là principalement pour l'entraînement.

M. LAMBERT: Et ce sont surtout des CF-104 que vous avez à Cold Lake; ils ne sont donc pas concernés.

Dans la section nord-est du 25e district de NORAD, je me demande si ces districts sont hors du rayon d'action des avions, si ces avions sont stationnés aux États-Unis?

Commodore de l'Air HULL: Ce n'est pas le cas. A North Bay par exemple ou à Bagotville, ils montent et prennent avantage de toute la capacité du radar.

C'est la même chose à des endroits comme les Dakotas et dans le bassin de Selkirk, juste au sud de la frontière. Nous avons une unité de radar à Cold Lake, comme partie à ce système, ainsi que l'entraînement des CF-104.

M. LAMBERT: Oui, mais avec le plus grand respect, vous pouvez lier un avion à un contrôle de radar, mais vous devez avoir le terrain qui puisse accommoder l'avion. Cet avion, une fois dans l'air, doit retourner à une base qui puisse l'accommoder, et à moins que ce soit le cas à Cold Lake comment pouvez-vous dire que l'avion est lié à Cold Lake pour toutes fins?

Commodore de l'Air HULL: Je ne puis que vous assurer qu'un intercepteur, un 106 ou un 101, peut décoller d'ici et voler ici au-dessus de Cold Lake et peut

retourner à sa base ici. Il peut toutefois atterrir à Cold Lake et être retourné s'il devait rester dans la région pour une certaine période de temps.

Je ne puis vous assurer qu'un plein usage est fait des intercepteurs qui font partie de cette divison.

M. LAMBERT: Croyez-vous qu'ils soient assez nombreux pour ce secteur du pays? Je demande votre opinion professionnelle. Voici où j'en veux venir et je veux une réponse satisfaisante. Ils étaient très peu nombreux. D'après ce que vous dites, ça c'est amélioré mais je veux savoir.

Commodore de l'Air HULL: Vous posez là une question à laquelle il est très difficile de répondre. Nous ne pouvons y répondre qu'en soupesant les coûts et l'efficacité contre la probabilité d'une attaque à cet endroit.

M. LAMBERT: Ce n'est pas encore une réponse satisfaisante. Pouvons-nous garder cette diapositive s'il vous plaît; j'aimerais poursuivre.

Cold Lake semble être la base d'où vous contrôlez à la fois le secteur Nord-est du district 25 de NORAD et le secteur nord du district 28 de NORAD. Y en a-t-il d'autres?

Commodore de l'Air HULL: Non, l'escadron de Comox sur l'île Vancouver peut atteindre le coin nord-est.

M. LAMBERT: Avec son dernier souffle, je suppose?

Commodore de l'Air HULL: Non monsieur. Jai mentionné le rayon de 500 milles, ce qui veut dire aller 500 milles, revenir 500 milles et se battre à ce point.

M. LAMBERT: Pour continuer, nous avons 62 avions et deux escadrons Bomarc. Est-ce que cela représente un certain pourcentage de la défense nord-américaine? Pouvez-vous me donner une idée du pourcentage? Est-ce un dixième?

Commodore de l'Air HULL: Approximativement un dixième, oui.

M. LAMBERT: Cette question est adressée au ministre. Est-ce que le ministre considère cette participation à la défense nord-américaine comme étant adéquate?

M. HELLYER: Oui, très adéquate .Je pense que mon honorable ami sait que le programme pour les prochaines cinq années demande une réduction importante du nombre d'escadrons de chasse dans le système de défense nord-américaine.

Vous vous rendez compte que tous ces potentiels sont en relation, avec les menaces probables de l'endroit. Même si nous nous maintenons, pendant cette période, les trois escadrons et les deux escadrons de Bomarc, les États-Unis vont réduire leurs escadrons d'intercepteurs assez substantiellement même si les avions sont disponibles. Ceci est en relation avec leur idée de la menace d'attaque à cet endroit et les autres demandes ailleurs.

M. LAMBERT: En d'autres mots notre contribution en véhicules aériens durant les prochaines années ira en diminuant jusqu'à ce que nous atteignions la phase suivante?

M. HELLYER: Elle sera plus grande proportionnellement à celle des États-Unis qui eux diminuent le nombre d'escadrons en service.

M. LAMBERT: Et quelle est cette date de la phase suivante? Est-ce 1973 ou 1975.

M. HELLYER: Je crois que la période fiscale dont ils parlent est la fin de l'année fiscale 1970.

M. SMITH: J'ai une question complémentaire à poser. Les Américains n'accordent donc qu'une très faible priorité, relativement parlant au facteur de danger que constitue la probabilité d'une attaque menée par des équipages de bombardiers?

M. HELLYER: Je dirais plutôt qu'ils n'y accordent qu'une priorité relativement faible. Si l'on considère leurs dépenses totales par rapport à leurs capacités totales, on voit que la quantité de ressources utilisées à la défense contre les bombardements n'est pas proportionnée, estiment-ils, à celle qui est utilisée à d'autres fins; aussi se voient-ils obligés de faire un certain rajustement.

M. SMITH: On peut alors songer qu'il est difficile de savoir quelle menace représentent les bombardements exécutés par des aviateurs, mais nos appareils Voodo 62 et nos Bomarcs, quel que soit leur nombre, offrent-ils une véritable défense, on ne sont-ils qu'une charade?

M. HELLYER: Si vous le demandiez aux équipages qui les pilotent, on vous dirait qu'ils sont très puissants et très efficaces. Il est certain que si l'on faisait une évaluation du facteur dissuasif de cette puissance, on verrait qu'il est très positif. En d'autres termes, advenant une attaque, le régime de défense aérienne de l'Amérique du Nord limiterait actuellement les dégâts d'une manière très appréciable, étant donné l'usure des bombardiers étrangers.

M. SMITH: Peut-être les capitaux que nous avons investis dans les Starfighters, en Europe, seraient-ils mieux placés si on les affectait à la défense aérienne de l'Amérique du Nord?

M. HELLYER: Vous tombez maintenant dans l'échelle des probabilités, et si le front central européen semble très stable à l'heure actuelle, cette stabilité, à mon avis, est liée à la défense aérienne de l'Amérique du Nord, en ce sens que s'il y avait de véritables conflits dans une région, il pourrait très bien s'en déclarer d'autres dans une autre région.

M. SMITH: Nous sommes peut-être si petits que nous devons, ou devrions mettre tous nos œufs dans un plus petit nombre de paniers et fournir un apport plus considérable dans un seul endroit.

M. HELLYER: Je crois que nous fournissons un apport très significatif à la cause de la dissuasion, grâce à nos forces de défense aérienne, à notre puissance anti-sous-marine et à nos forces européennes, qui constituent une partie d'une force de dissuasion.

Le PRÉSIDENT: Aviez-vous aussi une question complémentaire à poser, M. Brewin?

M. BREWIN: Ma question concerne de près, je pense, le sujet que nous étudions.

J'ai remarqué, durant la réunion d'information, qu'on a parlé, entre autres, de l'efficacité très élevée dont nos forces ont fait preuve en ce qui concerne la protection contre les dangers de guerre nucléaire. Je me suis demandé ce qu'on entendait par là; c'est peut-être là que la question se pose.

Si l'on songe à la possibilité d'une attaque aérienne russe de grande envergure en Amérique du Nord, au moyen d'engins ballistiques intercontinentaux et, ensuite, au moyen de bombardiers munis d'équipages, les bases canadiennes et américaines ne seraient-elles pas entièrement vulnérables à une telle attaque et qu'il ne saurait être question de sécurité nucléaire?

Même si les ressources qu'on pourrait libérer à cette fin n'étaient que limitées, ne serait-il pas très simple de supprimer les bases de North Bay et de La Macaza et de rendre ainsi une grande partie de cette défense à peu près inutile?

J'aimerais savoir ce qu'on peut répondre à cela, car si un pays est vulnérable, l'ennemi va sûrement chercher à le détruire avant de lancer un engin contre lequel ce pays a bâti une défense élaborée.

M. HELLYER: M. Brewin, la sécurité nucléaire dont il a été question à la réunion d'information, ce matin, s'entendait, sauf erreur, du point de vue du maniement des armes.

M. BREWIN: Oh je vois. Il ne s'agissait nullement de protection contre les engins nucléaires d'un autre. Je saisis maintenant.

Il reste toutefois, à savoir s'il est avantageux de créer un régime de défense élaboré mais vulnérable?

M. HELLYER: Il est indiscutable, à l'heure actuelle, d'après les stocks accumulés par n'importe quel ennemi, qu'on ne lancerait pas d'attaque au moyen des seuls engins ballistiques; dans ces circonstances, on aurait recours à tous les moyens d'attaque. Il est également indiscutable que même nos moyens actuels de défense, en ne supposant qu'une attaque partielle, limiteraient très sensiblement les dégâts.

Ce n'est là qu'une équation mathématique, qui consiste à diriger la quantité d'armes voulue, y compris les engins ballistiques, contre un nombre donné de cibles.

M. BREWIN: En d'autres termes, si l'ennemi choisissait comme cibles nos deux bases de North Bay et de La Macaza, en vue de préparer la voie à une attaque de bombardiers, on réduirait ainsi le nombre de cibles à viser, et cela pourrait servir à quelque fin utile en ce qui concerne la réduction des dégâts, en ce sens que l'ennemi ne pourrait pas utiliser le même engin nucléaire pour détruire une autre cible. Est-ce bien ainsi?

M. HELLYER: On ne peut pas diriger le même engin vers deux cibles différentes.

M. LAMBERT: Commodore de l'air Hull, vous avez fait, en terminant vos remarques, certaines observations sur l'insuffisance numérique de votre personnel technique du service terrestre. Existe-t-il d'autres raisons, mise à part la concurrence des milieux civils, qui expliqueraient en partie cette insuffisance ou le taux plus élevé d'usure qu'on relève actuellement dans votre zone de commandement?

Commodore de l'Air HULL: Essentiellement, on explique d'ordinaire la chose en invoquant des raisons financières, mais cela tient aux facilités d'instruction offertes à leurs enfants. Il faut se rappeler que la plupart des unités du Commandement de défense aérienne se trouvent dans des régions reculées, voire isolées. Le problème consiste en bien des endroits à permettre aux hommes d'acquérir une formation suffisante; or, ils ont besoin, pour cela, d'aide financière.

Les causes de perte de personnel peuvent donc se ramener à l'inégalité financière qui existe, selon eux, entre la rétribution qu'ils peuvent obtenir et leur compétence. Il est certain, à mon avis, qu'on se sert de nous, à bien des égards, comme d'un endroit d'entraînement. Les gens admettent la compétence des techniciens, qui peuvent toucher, à l'extérieur, des salaires supérieurs. Bon nombre d'entre eux quittent leur emploi pour cette raison, et pourtant bien d'autres s'y accrochent en dépit de cela.

M. SMITH: L'attachement à son travail présente-t-il un problème?

Commodore de l'Air HULL: C'est ce qui les retient.

M. SMITH: L'ennui contribue-t-il aussi à les détourner de leur poste?

Commodore de l'Air HULL: Ce n'est pas le cas dans notre Commandement, M. Smith. Chaque individu affronte un défi qui suffit à lui faire accepter sa responsabilité, et c'est ce qui le fait rester en dépit de l'inégalité financière.

M. LAMBERT: Toutes choses étant égales, la rétribution est, évidemment, un des facteurs qui retiennent quelqu'un à son poste ou non. Peut-on dire qu'une augmentation de salaire résoudrait le problème? Cela supprimerait-il tous les autres problèmes? Je vous le demande, parce que vous avez de longues années d'expérience. J'aimerais connaître vos réactions et celles de vos collègues à ce sujet. Pourriez-vous supprimer tous ces problèmes simplement par une majoration de salaire?

Commodore de l'Air HULL: Non, monsieur. En fin de compte, un homme entre au service militaire afin de servir et d'accomplir une tâche utile. Tant qu'il en est ainsi, il peut passer par-dessus bon nombre de choses qui rendent les gens malheureux, comme l'inégalité de salaire, les conditions de vie, et le reste.

Ce n'est que lorsque l'inégalité devient trop grande qu'il trouve difficile d'accorder l'emploi qu'il exerce avec ses responsabilités familiales.

M. LAMBERT: Passons à la question d'instruction. Je sais que cela représente un problème pour tous les secteurs du service. Le problème se pose à l'intérieur de la famille. Celle-ci connaît des difficultés, tout comme les familles de civils; mais en ce qui concerne l'instruction, un grand nombre de militaires estiment —vous y avez fait allusion tantôt—qu'il est plus difficile pour leurs enfants, dans des bases plus isolées, d'obtenir une instruction avancée, qui les mène à l'école secondaire.

Commodore de l'Air HULL: Parfois ils n'arrivent même pas à ce niveau.

M. LAMBERT: Serait-ce que les écoles pour enfants de militaires ne donneraient pas satisfaction?

Commodore de l'Air HULL: Quelques-unes de nos unités n'ont pas de facilités scolaires. Nous n'avons pas de logements familiaux fournis par les forces armées.

M. LAMBERT: Il en est ainsi à la ligne DEW et dans quelques établissements fondés autour de stations de radar. Il s'agit alors d'une question de tour de service, n'est-ce pas?

Commodore de l'Air HULL: Oui.

M. LAMBERT: Une courte période de service alliée à l'efficacité du travail. Mais cela s'applique tout autant, par exemple, à l'armée, car ces hommes sont envoyés à Chypre, dans l'enclave de Gaza, ou dans des postes plus isolés. Cela fait partie, n'est-ce pas, de la vie militaire?

Commodore de l'Air HULL: Je crois, monsieur, qu'il faut faire une distinction. Il y a des postes isolés où les familles ne sont pas admises, comme Pagwa, au nord du lac Supérieur. Ces gens sont sur le même pied que ceux qui sont envoyés dans l'enclave de Gaza; leurs familles restent en arrière. Il existe bien d'autres villes où le régime communautaire d'instruction n'est pas assez développé pour satisfaire aux besoins des gens qui nous viennent d'autres régions. Ces gens sont en poste pour deux ans. Leurs familles ne peuvent les suivre parce qu'il n'existe pas dans la région de services scolaires suffisants pour leurs enfants.

M. LAMBERT: C'est une situation comparable à celle du personnel des Affaires extérieures, dont les membres sont postés dans des pays dépourvus d'écoles d'expression anglaise ou française; il faut donc envoyer leurs enfants autre part en Europe ou à l'endroit le plus rapproché qui possède ces services. Accorde-t-on des indemnités à ce titre?

M. HELLYER: Il n'existe pas actuellement de régime en vertu duquel les enfants peuvent recevoir gîte et couvert de cette manière.

M. LAMBERT: C'est là une des questions. Ce ne sont pas seulement les attraits de la vie civile et la concurrence de l'industrie; il y a d'autres facteurs qui se rattachent à cela. J'aimerais bien qu'on m'en cite.

M. HELLYER: Cela fait partie de la concurrence. Ce n'est pas, comme l'a dit le commodore de l'Air, uniquement une question de paie, loin de là; mais lorsqu'on se met à additionnner la paie, les avantages d'instruction pour les enfants et toutes les autres commodités, puis qu'on considère le point de vue familial, il y a une limite. Certains de ces postes isolés sont très durs.

M. LAMBERT: Y a-t-il d'autres aspects que l'instruction? Le changement d'uniforme joue-t-il un rôle quelconque? Est-ce une question d'esprit de corps au sein de la division aérienne de nos forces de défense?

Commodore de l'Air HULL: Je viens de terminer la visite d'un bon nombre de nos unités, et j'ai trouvé le moral individuel—c'est à cela, je crois, que vous faites allusion—très élevé. Ceci ne veut pas dire qu'on ne s'inquiète pas au sujet de ces autres aspects.

M. LAMBERT: Il s'agit du moral de combat, du moral militaire.

Commodore de l'Air HULL: C'est exact.

M. LAMBERT: Chaque jour, ici à Ottawa, on peut s'entretenir avec les militaires; ces gens font du service depuis des années et ils désirent continuer à servir. Ils veulent le faire par loyauté. Mais il y a un élément d'incertitude qui s'est infiltré dans leur secteur des forces armées, et ils déclarent: «J'en ai assez, je quitte le service.»

Commodore de l'Air HULL: Ce facteur ne joue pas dans nos unités, car les officiers qui les commandent savent qu'ils font œuvre utile et les hommes savent qu'ils font leur travail d'une manière satisfaisante.

Le PRÉSIDENT: Je m'excuse, je dois vous interrompre. Il est onze heures.

Il nous reste à interroger M. Stefanson, M. Brewin, et M. Lambert n'a pas terminé; il doit rester aussi d'autres questions, mais nous devons libérer cette pièce, étant donné le nombre de comités qui se réunissent actuellement. Si nous pouvions trouver une autre pièce où nous installer, nous pourrions continuer.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, il n'y a pas d'autre pièce où nous puissions aller. Aucune autre pièce n'est pourvue d'un matériel d'enregistrement, et chaque pièce sert toute la journée.

Le PRÉSIDENT: Sauf erreur, nous pourrions aller dans la pièce 371 à une heure.

M. LAMBERT: J'ai fini d'interroger.

M. BREWIN: Monsieur le président, mes questions s'adressent directement au ministre. Je suis bien prêt à les remettre. Je tiens toutefois à les poser, car elles concernent, à mon sens, un aspect très important de notre régime de défense.

Le PRÉSIDENT: Peut-être pourrions-nous continuer cet après-midi, à une heure. Les membres pourraient-ils venir à la pièce 371 à une heure, et nous continuerions alors notre interrogation du ministre.

M. FOY: Monsieur le président, étant donné que nous en avons fini avec les prévisions budgétaires, avons-nous besoin d'un quorum si les membres veulent interroger le ministre?

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous aurons le quorum.

M. LAMBERT: Le crédit n° 1 est encore à terminer.

Le PRÉSIDENT: Si vous vous souvenez, nous avons terminé l'examen des prévisions budgétaires, y compris le crédit n° 1, à cette réserve près que le ministre resterait à notre disposition au cas où nous voulions encore l'interroger. Le ministre se trouve parmi nous.

M. LAMBERT: Mon travail m'a rappelé au Parlement l'autre jour, et le crédit n° 1 devait rester à l'étude.

Le PRÉSIDENT: Il devait figurer à l'agenda tant que nous n'aurions pas fini l'examen des autres crédits; or, nous avons terminé cet examen, à cette réserve près que le ministre resterait à notre disposition au cas où nous voudrions encore l'interroger; justement, il est parmi nous à cette fin.

M. BREWIN: J'étais absent et je voulais avoir l'occasion de faire au moins une motion nominale de réduction au chapitre du crédit n° 1, pour montrer que je m'oppose à la politique générale.

Le PRÉSIDENT: Nous étions ici et nous avions le quorum. Je le répète, je ne vois guère de difficulté...

M. BREWIN: Si quelqu'un voulait appuyer votre demande, nous pourrions faire un bref examen de la question.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, si nous réussissons à trouver une pièce, à une heure, le comité serait-il disposé à se réunir à ce moment-là et à adopter le crédit n° 1?

Le PRÉSIDENT: Voilà la question que je pose maintenant.

Pourriez-vous venir à une heure?

M. LAMBERT: Non, je regrette; je dois assister à une autre réunion. M. Harkness a dû s'absenter pour cause de maladie et il n'a pu assister à ces réunions. Je suis très déçu de cette attitude à l'égard du crédit n° 1.

Le PRÉSIDENT: Vous ne pouvez pas être ici à une heure, monsieur Lambert?

M. LAMBERT: Non, malheureusement, je ne peux pas.

M. DEACHMAN: Y a-t-il d'autres membres qui sont disposés à être ici?

Monsieur le président, je me demande si nous pouvons continuer à suspendre le travail du comité jusqu'à ce que M. Lambert soit prêt à revenir et que M. Harkness puisse aussi revenir, et ainsi de suite. Le comité peut sûrement établir son programme d'activité d'après le consentement de la majorité; j'aimerais donc savoir si la majorité est disposée à ménager une réunion afin que nous tâchions d'adopter le crédit n° 1?

Le PRÉSIDENT: Il serait bon, je crois, que le comité de direction tienne maintenant une réunion dans mon bureau.

MM. Lambert et McLean, pourriez-vous rester avec nous pendant quelques minutes? Nous communiquerons avec les membres avant midi, aujourd'hui, et nous les informerons de la date de la prochaine réunion.

Merci beaucoup.

Le MERCREDI 29 juin 1966

Le PRÉSIDENT: J'aimerais lire d'abord le rapport de la réunion du sous-comité du programme et de la procédure, qui a eu lieu hier. (*Voir le procès-verbal.*)

Ce rapport a été préparé par le secrétaire. Le sens du paragraphe 2, «que le comité principal tiendra ensuite une séance à huis clos», n'est peut-être pas aussi clair que dans l'esprit de l'auteur. Le comité tiendra ensuite une réunion à huis clos ne veut pas nécessairement dire que cela se fera immédiatement. Peut-être M. Lambert, qui assistait à cette réunion, voudrait-il prendre la parole et expliquer ce point.

M. LAMBERT: Monsieur le président, cela ne représente pas, à mon avis, l'opinion unanime du comité de direction. J'estime que nous pourrions songer à préparer le rapport de ce comité une fois que nous aurons le texte. Nous ne pouvons pas faire rapport à la Chambre au sujet des prévisions budgétaires sans les examiner ou fournir des commentaires pertinents; or, il serait impossible de le faire tant que nous n'aurons pas le texte des témoignages.

Les membres n'ont pas tous assisté, pour diverses raisons, aux réunions du comité; de plus, si le comité tenait sur-le-champ une réunion à huis clos pour préparer un rapport, qui serait ensuite déposé à la Chambre, selon que le gouvernement décidera de poursuivre ce travail, les prévisions budgétaires de la Défense nationale et tout rapport de ce comité pourraient alors être exigés par le leader de la Chambre; si le texte des témoignages n'est pas remis aux membres, il leur serait impossible d'étudier intelligemment le rapport ou les prévisions budgétaires. Avant donc de songer à préparer le rapport de ce comité, il faut, je pense, attendre la publication du texte des témoignages.

Le PRÉSIDENT: Cela demandera du temps, comme vous le savez.

M. BREWIN: Monsieur le président, j'invoque ce que je considère comme le règlement. Jeudi dernier, si je ne m'abuse, le comité s'est réuni dans la matinée. On a convenu alors de tenir une réunion dans l'après-midi, puisque la Chambre siégeait jeudi. J'assistais à l'ouverture de la réunion de l'après-midi, qui a eu lieu, je crois, vers trois heures et demie. J'ai cru comprendre que le comité devait passer à l'étude et à l'adoption, le cas échéant, de tous les crédits, à l'exception du crédit n° 1, qui resterait à l'étude. Je m'aperçois que le comité a si bien travaillé en mon absence et en l'absence d'un ou deux autres membres, qu'il a non seulement adopté tous les autres crédits, mais aussi étudié et approuvé le crédit n° 1.

Je veux qu'on comprenne bien que si j'avais été ici, j'aurais proposé une motion quelconque. Je ne voudrais pas par là offenser le moindrement le ministre, mais j'aurais probablement proposé une réduction de son traitement, non pas parce que je n'aime pas le ministre et que je ne le considère pas comme un homme de qualité, mais parce que j'aurais voulu souligner formellement le fait que je n'approuve pas les politiques de défense que supposent les prévisions budgétaires. Je ne parlerai que de deux crédits; ils ne figurent pas comme tels dans les prévisions budgétaires, mais on les trouve en parcourant ces prévisions. Dans la déclaration qui a été analysée pour nous, on relève les crédits n°s 3 et 4: maintien d'une division aérienne et maintien d'un bataillon en Allemagne.

L'avis, que j'aurais aimé exprimer officiellement d'une façon ou d'une autre, serait, si je le pouvais, de censurer ou tout au moins de critiquer la politique du ministre, qui est aussi celle du gouvernement, en ce qui regarde la promesse qu'on a faite il y a deux ou trois ans, de procéder à des négociations au sujet de ces rôles, bien qu'à mon avis ces rôles ne soient plus appropriés; or, il n'y a pas la moindre apparence que l'on agit en vue d'étudier, de concert avec nos alliés, les changements intervenus dans ces rôles.

On pourrait en discuter à n'en pas finir, mais telle n'est pas mon intention. Ce n'est certes pas par manque d'admiration, car tout le monde en a beaucoup, pour l'efficacité exemplaire et les états de service excellents des unités en cause. C'est tout simplement parce que, à mes yeux, les rôles sont inappropriés, et inopportuns pour le Canada. Je ne m'étendrai pas là-dessus, car je crois que si j'avais proposé une motion à ce sujet, elle aurait été rejetée à une majorité écrasante par le Comité; elle n'aurait donc pas été incluse dans les rapports, et c'est pourquoi je n'insiste pas.

Afin de soulever une objection, je tiens à faire ma déclaration afin qu'on ne puisse dire plus tard que ces demandes de crédits ont été approuvées telles quelles à l'unanimité, ou encore que nous acceptons sans broncher la politique du gouvernement en matière de dépenses militaires. C'est mon avis sans réserve que nous n'arriverons jamais à réduire les dépenses du ministère de la défense nationale, ni à remplir convenablement le rôle qui nous est dévolu, tant que nous ne cesserons pas de faire certaines des choses que nous faisons à présent. C'est tout ce que j'ai à dire; je ne proposerai pas de motion à ce sujet parce que, comme je viens de la dire, je ne tiens pas du tout à présenter une motion qui abaisserait le ministre ou ceux qui sont chargés de faire ces choses-là. Ma motion aurait exprimé mon avis sincère et inébranlable au sujet de la conduite du gouvernement, et je veux qu'on sache que mon opinion reste la même, bien que je sois forcé d'approuver ces demandes de crédits.

Le PRÉSIDENT: M. Brewin, votre déclaration est maintenant au procès-verbal de la séance. Peut-être le ministre voudrait-il faire quelques commentaires maintenant à ce sujet, ou bien certains membres ont-ils quelque chose à dire.

M. HELLYER: Je tiens à dire, M. le président, que l'orientation de notre politique est très proche de celle que M. Brewin préconise dans son livre. Je croyais qu'il était d'accord avec nous, sans réserve.

M. BREWIN: Je suis d'accord sur ce qui est bon, mais je déplore ce qui est mauvais.

M. FOY: Si le ministre répond plus tard, peut-être voudra-t-il le faire de façon à inciter M. Brewin à exprimer clairement son avis sur certaines choses: il s'est déclaré contre la présence de troupes canadiennes en Allemagne, et plusieurs membres de son parti, le NPD, sont du même avis, mais aucun d'eux n'a jamais expliqué pourquoi. Ils disent qu'ils sont contre, et c'est tout.

M. BREWIN: Suivez l'exemple du ministre, et lisez mon livre. Alors, vous saurez pourquoi.

M. FOY: J'ai d'autres choses à faire, monsieur Brewin.

M. BREWIN: C'est votre devoir de vous renseigner.

M. FOY: Même dans le livre de M. Gordon.

M. DEACHMAN: Je ne sais s'il y a lieu de soulever une objection, lorsqu'un membre est absent lors d'un scrutin et vient par après soulever une objection devant le Comité et faire un long discours pour dire ce qu'il pense des lignes de conduite du ministre, après que la motion a été adoptée. Quand c'est fait, c'est fait. Néanmoins...

M. BREWIN: Pour un fait personnel! M. Deachman ne m'a pas compris du tout. J'ai dit que lorsque je suis sorti, j'avais demandé au Comité, et plusieurs membres étaient d'accord, de laisser l'article 1 en suspens. Peut-être M. Deachman n'en tient-il pas compte.

M. DEACHMAN: Quoi qu'il en soit, le témoignage de M. Brewin est au procès-verbal, faisant état de ce qu'il pense des lignes de conduite du ministre; cela me donne le droit de dire ce que je pense de ces lignes de conduite; à mon avis le ministre a accompli un travail magnifique. J'ai vu les dépenses militaires monter et monter sous le gouvernement précédent; tout est maintenant stabilisé. Je vois maintenant les forces armées en voie d'unification.

Un MEMBRE: Elles augmentent encore.

M. DEACHMAN: Non, elles n'augmentent pas. Jetez donc un coup d'œil sur le budget des dépenses, et vous verrez que les dépenses se stabilisent d'une année à l'autre. Par contre, sous le gouvernement précédent, elles augmentaient de façon désordonnée.

L'intégration se fait sans heurts. Voyez donc la refonte des barèmes de solde et la reclassification qui sont sur le point de se faire dans les forces armées. J'ai parlé à de nombreux militaires, et la plupart sont loin d'être aussi mécontents que certains membres du Comité ne voudraient nous faire croire. Je tiens surtout à dire que si chacun d'entre nous peut dire ce qu'il pense du ministère de la Défense nationale, eh bien moi pour ma part, si je devais choisir le ministère qui a fait le plus beau travail au cours des trois dernières années, je choisirais sans hésiter le ministère de la Défense nationale.

Le PRÉSIDENT: Maintenant, messieurs, revenons-en au rapport du sous-comité chargé d'étudier l'ordre du jour et le règlement intérieur. Tout d'abord, on était censé poursuivre l'étude des demandes de crédit, en présence du ministre. Peut-être pourrions-nous donc poursuivre cette étude.

M. BREWIN: Je n'aime pas me mettre à nouveau en vedette, surtout après la petite correction que m'a infligée M. Deachman, et j'espère que le ministre ne pensera pas que j'ai agi par hostilité à son égard, mais j'aimerais qu'on fasse la lumière sur certaines choses qu'on a dites au sujet du programme de défense contre les fusées engins. Je sais que le Canada n'a à présent aucun programme de défense contre les fusées balistiques. Si mes souvenirs sont bons, le Livre Blanc disait que cette question serait d'importance majeure dans l'avenir. Je cherche ce que le ministre nous a dit l'autre jour à ce sujet, dans sa déclaration devant le Comité. Voici ce que le ministre a dit; cela se trouve en page 16 du procès-verbal de la séance du 12 mai dernier.

> La grande question en matière de défense aérienne, est toutefois de savoir s'il y a lieu de déployer un réseau de défense contre les engins fusées. Les États-Unis continuent à dépenser des sommes énormes en vue de mettre pareil réseau au point, mais n'ont pas encore décidé de le déployer. Les frais de cette entreprise sont renversants; les estimations

vont de 10 à 30 millions de dollars, selon l'étendue qu'on donnera au réseau. Toutefois, de nombreux experts sont d'avis que l'assaillant pourrait écraser ou tourner pareil réseau en augmentant sa force de frappe, ce qui ne coûterait qu'une fraction des frais de déploiement de pareil réseau.

Tant qu'on n'aura pris de décision à l'égard de cette question, la politique du gouvernement en matière de défense aérienne restera telle qu'elle a été définie dans le Livre Blanc de 1964.

Je demande au Ministre s'il peut donner sa promesse formelle au Parlement, par l'entremise de ce Comité, qu'aucune décision à cet égard ne sera prise sans débats à la Chambre, car il s'agit évidemment d'une décision très grave.

M. HELLYER: La décision à laquelle je faisais allusion, M. Brewin, ne peut être prise que par les États-Unis. Il est donc évident que je ne puis promettre quoi que ce soit à l'égard de cette décision; pour ce qui est de la mesure de la participation éventuelle du Canada, je peux vous assurer que la question sera débattue avant qu'on entreprenne quoi que ce soit.

M. BREWIN: J'ai posé cette question, M. le président, en raison d'une dépêche, dont j'ai une copie, qui a paru dans le *Herald*, à Calgary, le 22 mars. M. Lambert pourra nous dire si la source est digne de foi, puisqu'il s'agit d'une dépêche de la *Canadian Press*, datée d'Ottawa. Le titre en manchette dit: «Ottawa offrirait aux É.-U. des emplacements de bases de défense contre les fusées balistiques». Un passage de la dépêche dit:

> On apprend de milieux bien informés que le Canada envisage de mettre à la disposition des États-Unis les terrains nécessaires à l'aménagement d'un réseau de défense contre les fusées. Les emplacements de bases de ce genre, pour intercepter des fusées balistiques dans l'espace aérien canadien, devraient se trouver aux environs des bases actuelles de lancement des fusées anti-engins balistiques Bomarc, qui se trouvent l'une à North Bay et l'autre à La Macaza. Ces bases offriraient une certaine protection aux villes de Toronto et de Montréal.

La dépêche signale aussi que les autorités militaires canadiennes ne sont pas certaines si les Américains sont disposés à aménager pareil réseau. «De hauts fonctionnaires ont dit que le gouvernement préférerait ne pas contribuer financièrement à l'aménagement de pareil réseau.»

En est-il question, M. Hellyer?

M. HELLYER: Non, il n'en est pas question; aucune demande ne nous a été formulée.

M. BREWIN: Comme je comprends l'affaire, si les Américains décidaient d'aménager un réseau anti-missiles, en raison de motifs matériels et technologiques, rien ne justifie l'aménagement de ces bases en territoire canadien. Il s'agit de tout autre chose que de la défense contre les bombardiers, qui ne pouvait évidement se faire qu'en territoire canadien. Ai-je raison?

M. HELLYER: Je ne suis pas en mesure de donner une reponse nette à cette question, car tout dépend du genre de réseau à déployer, de la voie aérienne que suivraient les fusées d'attaque et du meilleur emplacement pour les bases de lancement des engins anti-fusées, afin d'intercepter au mieux les engins d'attaque. Il s'agit d'une question de nature fort technique, à laquelle je ne puis répondre qu'en termes plutôt vagues.

M. BREWIN: Vu que nous nous intéressons tous deux fortement à la région de Toronto, et que la dépêche dit «Ces bases offriraient une certaine protection aux villes de Toronto et de Montréal», dois-je comprendre qu'il n'y aurait pas la moindre protection pour...

M. HELLYER: Si, si. Un réseau efficace de défense contre les engins balistiques, tel qu'on le conçoit actuellement, protégerait les grandes villes dans une certaine mesure, pourvu que les bases de défense se trouvent à bonne portée.

M. BREWIN: Vous avez invoqué devant le Comité qu'une des raisons pour lesquelles on hésiterait à aménager parail réseau est que, en plus du coût exorbitant, de nombreux experts sont d'avis que pareil réseau pourrait être annihilé ou évité par l'assaillant, à frais beaucoup moindres, en augmentant sa force de frappe.

J'ai aussi une question à vous poser au sujet d'une objection que j'ai lue ailleurs, afin que je sache si je comprends bien l'affaire. Pareil réseau protégerait certaines régions importantes, mais ne pourrait prévenir la retombée radio-active; par conséquent, tout réseau efficace de défense contre les fusées nucléaires devrait nécessairement comporter un immense réseau d'abris contre la retombée radio-active, ce qui ne manquerait pas de bouleverser la vie des civils, et que sais-je encore.

M. HELLYER: Encore une fois, M. Brewin, il s'agit là d'une question de nature tellement technique que je n'ai pas la compétence voulue pour y répondre. Tout dépend du déploiement du réseau anti-engins nucléaires. Si le déploiement est suffisant, il est probable que l'interception aura lieu dans les couches supérieures de l'atmosphère; la retombée radio-active ne parviendrait pas au sol, mais s'éparpillerait dans les couches supérieures de l'atmosphère.

Par contre, si le déploiement est insuffisant, l'assaillant peut tourner les bases dans une certaine mesure, en pointant ses engins vers les régions où ils ne pourront être interceptés, mais en tirant parti du vent, c'est-à-dire en créant un nuage radio-actif qui serait poussé par le vent vers les régions censément protégées par le réseau anti-engins nucléaires.

Nous en revenons donc à la question du déploiement, à celle du coût et à celle des obstacles à l'aménagement d'un réseau vraiment complet, vu que cela entraînerait des dépenses en chiffres astronomiques.

M. BREWIN: Je tiens à exprimer ma gratitude au Ministre, pour sa promesse qu'on n'entreprendra rien sans étudier la question de près.

M. HELLYER: Je suis en mesure d'assurer que nous ne participerons pas à pareille entreprise sans d'abord étudier la chose. A mes yeux, ce n'est que juste.

M. MACLEAN (*Queens*): Les questions que j'ai à poser au ministre ont trait à deux domaines, dont l'un est justement ce dont on vient de parler. Je laisserai donc passer mon tour, si quelqu'un d'autre veut prendre la parole.

LE PRÉSIDENT: Personne n'a exprimé le désir de poser des questions en ce moment. Poursuivez donc, M. MacLean.

M. MACLEAN (*Queens*): Je voudrais approfondir un peu avec le ministre, la question du moral des équipages de l'Aviation royale canadienne, et celle des différences entre la solde des pilotes et celle des navigateurs, surtout dans les formations où ils font équipe. A toutes les séances du Comité, le ministre et des officiers supérieurs ont affirmé catégoriquement que le moral est excellent, et que la question du moral des équipages d'avions n'a rien de grave. A mes yeux, pour que ces réponses soient conformes à la vérité, il faudra que l'on s'entende au sujet de ce qui est en cause, sinon ceux qui ont répondu à ces questions ne savent pas de quoi il s'agit.

Quand je parle de morale, il se peut que je n'emploie pas le terme exact. Je ne veux pas dire que l'esprit combattif des troupes est tiède ou que les

équipages d'avions ne sont pas fiers de leur métier, qu'ils manquent de loyauté envers l'armée et le pays, ni que leur moral de soldats laisse à désirer. Je crois qu'il ne fait pas de doute qu'il y a beaucoup de mécontentement parmi les équipages de l'aviation militaire, et ce depuis des mois. D'après ce que j'en sais, il faut bien faire la distinction entre le moral du soldat et la satisfaction qu'il éprouve à se trouver sous les armes; il faut savoir si chaque soldat est persuadé qu'il est traité avec justice et si les conditions offertes lors de leur engagement sont remplies par le gouvernement.

En fait, j'ai servi pendant la deuxième guerre mondiale parmi des compagnons d'armes qui se plaignaient de n'être pas traités selon les conditions qu'on leur avait offertes lorsqu'ils s'étaient engagés, un peu avant les hostilités. C'était un groupe d'officiers brevetés engagés pour une période limitée qui étaient persuadés qu'ils avaient été roulés et qu'on leur avait joué un vilain tour, tout au moins en ce qui touchait les conditions de leur engagement. A cet égard, je me rends parfaitement compte qu'il est impossible aux mécontents de donner libre cours à leurs sentiments dans le service, et aux officiers supérieurs d'être au courant du mécontentement, vu que les officiers subalternes ne tiennent pas à se plaindre trop haut au sujet de leurs griefs, parce qu'ils craignent que cela ne nuise à leur promotion ou à toute autre aspiration. Il est tout naturel qu'ils hésitent et reculent plutôt que d'extérioriser leur mécontentement. Néanmoins, j'ai de bonnes raisons de croire que le barème différentiel des soldes, l'augmentation de la solde des pilotes sans donner toute l'importance voulue au rang actuel du navigateur parmi les membres de l'équipage, est à l'origine de beaucoup de mécontentement, au point que les navigateurs de l'aviation militaire se sont efforcés de faire connaître leurs griefs aux membres de ce Comité, par toutes les voies qui leur sont accessibles.

Ils font ordinairement cela par des voies détournées, afin qu'on ne puisse trop facilement les identifier. Ils ne font pas souvent part de leurs griefs directement au député qui représente leur circonscription. Ils font cela d'une manière un peu détournée.

J'ai devant moi un mémoire rédigé par des navigateurs dans l'aviation militaire, qui fait état de ce qu'ils appellent une situation peu satisfaisante quant à la solde et aux allocations. Le document étant plutôt long, je ne vais pas le lire en entier; je me contenterai d'en citer l'introduction, qui dit:

> La décision prise récemment d'accorder des augmentations de solde et de pension exclusivement aux pilotes de l'aviation militaire compromet la promesse formelle en laquelle croyaient les navigateurs lorsqu'ils ont accepté un poste parmi l'équipage au lieu de s'engager comme pilotes; cette promesse était que tous les officiers d'équipage de même grade auraient droit à la même solde et aux mêmes avantages. C'est pourquoi le présent mémoire est conçu afin de prouver que le navigateur est l'objet de distinctions injustes, que l'augmentation de solde des pilotes n'a pas été accordée aux officiers qui y ont vraiment droit, que le moral du navigateur est fort bas, que la carrière du navigateur n'entre aucunement en ligne de compte chez ceux qui s'occupent de l'avenir du personnel, que de nombreux navigateurs quittent le service, qu'un manque grave de navigateurs se produira avant longtemps, et que les navigateurs qui quittent l'aviation militaire pour se mettre au service de l'aviation civile sont mieux payés que les pilotes, tout au moins au début.

Les statistiques de l'ARC démontrent que 95 p. 100 de ceux qui s'engagent comme officiers de l'air possèdent les aptitudes et les qualifications qui leur permettraient de suivre l'entraînement de pilote ou de navigateur. Les exigences du service sont telles que plusieurs doivent suivre le cours de formation de navigateur, et des recrues, au moment où les officiers choisissent leur orientation, ont accepté de suivre l'entraînement de navigateur pour une foule de bonnes raisons. Ils ont reconnu le fait que tous les membres d'un équipage sont des officiers brevetés, et étaient conscients que le principe «à rang égal, traitement égal» s'appliquait à la fois aux pilotes et aux navigateurs.

Les raisons de leur mécontentement s'étendent sur des pages et des pages, mais l'un des faits qu'ils mettent en évidence (et je ne fais que sauter d'une idée à l'autre; je ne veux pas harasser le Comité par une trop longue déclaration à ce sujet) est que la solde mensuelle d'un pilote qui est capitaine d'aviation et qui possède une ancienneté de huit ans est de $968, tandis que celle d'un navigateur de même rang et de même ancienneté est de $833.

Dans le cas d'un pilote, le revenu provenant de la caisse de retraite sera calculé sur la pleine solde mensuelle de $968, tandis que dans le cas d'un navigateur, il le sera sur la solde mensuelle de $726. «Admettons qu'un piote et un navigateur ayant le même rang et le même nombre d'années d'expérience dans le service soient tués à bord d'un aéronef CF-101, serait-il raisonnable que la veuve du pilote reçoive plus d'aide financière que celle du navigateur?»

Ce sont des questions de ce genre qui préoccupent les pilotes. Ils poursuivent en disant, par exemple:

Voici les faits. Dans un escadron CF-101, au cours des sept derniers mois, neuf pilotes ont laissé le service et un autre attend sa libération. Durant la même période, quatre navigateurs sont partis, deux attendent leur libération et cinq ont laissé entendre qu'ils s'en iraient. Tous les navigateurs savent qu'Air Canada accepte des navigateurs et que toutes les lignes d'aviation accepteront un navigateur comme pilote, pourvu qu'il en ait les aptitudes. Bien des navigateurs du service n'auraient pas de mal à acquérir les aptitudes nécessaires et à partir en raison des projets que le Gouvernement a à l'étude. En fait, la plupart des navigateurs qui ont été libérés récemment de l'escadron ont essayé de se faire embaucher en qualité de pilotes par des sociétés aériennes et ont réussi.

La discrimination humiliante exercée à l'endroit des navigateurs ne pourra que détruire l'esprit d'équipe que chaque commandant d'escadrille, chaque pilote en chef, chaque navigateur en chef s'efforce d'inculquer à son équipage. On incite chaque officier de l'aviation, en particulier dans un escadron CF-101, de se montrer fier de la position qu'il occupe et d'être pleinement conscient de son apport au réseau nord-américain de défense aérienne, à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et aux Nations Unies. A cet officier de qui l'on attendait une loyauté envers sa patrie qui dépassait de beaucoup celle d'un civil, on dit que la ligne de conduite du Gouvernement à l'avenir s'occupera de l'offre et de la demande afin de pouvoir faire concurrence aux lignes aériennes non militaires.

Puis, dans l'une des annexes à ce document, ils font remarquer que les navigateurs, tout autant que les pilotes, sont en grande demande dans les lignes aériennes civiles où on leur offre une rémunération très élevée. Ils disent, par exemple, que dans certains cas l'échelle de traitement des navigateurs haute-

ment spécialisés est en fait supérieure à celle des pilotes commençants en service dans les lignes aériennes commerciales. Ils soulignent également que les navigateurs comptent plus de diplômés d'université que les pilotes.

Je ne veux pas insinuer que le moral dans le service, en ce qui regarde le service, est bas, mais je ne crois pas que les navigateurs auraient plaidé leur cause avec tant de véhémence s'ils avaient été satisfaits des conditions actuelles. Je n'insinue pas que le moral, au sens militaire du terme, fait défaut, qu'on soit près de la mutinerie ou quelque chose du genre, ou même qu'il y manque de l'esprit de corps, mais je crois fortement, par contre, que les navigateurs sont des plus mécontents des présentes modalités de leur emploi, si on les compare aux conditions de travail des pilotes qui travaillent avec eux à bord du même avion. Je prierais le ministre de faire faire une nouvelle étude de la situation des navigateurs.

M. HELLYER: Monsieur le président, avec votre permission, j'aimerais faire quelques commentaires. J'ai visité certaines bases aériennes depuis l'augmentation de salaire des pilotes, et ni les navigateurs ni personne d'autre n'ont montré aucune réticence à en parler. Je sais ce qu'ils pensent et je crois qu'il serait plausible d'affirmer, comme vous l'avez indiqué, que le relèvement accordé aux pilotes ne leur a pas plu au même degré que s'il s'était adressé à tous les membres de l'équipage.

L'équité parfaite est chose impossible. Vous vous êtes porté à la défense des membres de l'équipage qui devraient être traités de la même façon, mais vous n'avez rien dit des officiers dans les autres armes qui devraient peut-être aussi recevoir le même traitement. Il y a certainement bon nombre d'officiers dans les autres armes qui croient apporter une contribution à l'ensemble de l'effectif de combat des forces armées tout aussi grande que celle des aviateurs, et même, dans certains cas, plus grande. C'est leur avis, et certains peuvent même apporter des faits assez frappants à l'appui.

Mais revenons aux aviateurs. Il arrive que les avions transportent des sous-officiers qui ne reçoivent pas le même taux d'allocation que les navigateurs. Tout comme vous pouvez vous demander s'il est juste de traiter la veuve du navigateur autrement que celle du pilote, vous pouvez également vous demander s'il est juste que la veuve d'un sergent de section ou d'un *L.A.C.* soit traitée autrement que celle d'un navigateur ou d'un pilote. Il faut une hiérarchie, et il est extrêmement difficile d'en établir une qui soit équitable et qui paraisse être équitable. J'ai la ferme conviction que, peu importe ce que vous faites, vous ne pouvez, dans des conditions normales, plaire à tous les groupes en même temps.

Pour ce qui est de l'allocation aux navigateurs qui ne s'applique pas à la caisse de retraite, je crois qu'il s'agit là d'un grief bien fondé, et nous allons l'étudier d'ici le 1er octobre, alors que le nouveau taux des traitements entrera en vigueur. Il nous fallait faire vite dans le cas du traitement des pilotes, c'est pourquoi nous avons modifié en même temps la rémunération et la façon d'octroyer les allocations. Comme ce n'était pas une période normale de révision des salaires, nous n'avons pas étudié le cas des autres groupes. Le fait de tenir compte des bonifications dans les caisses de retraite est une des questions à l'étude, et je crois bien que nous déciderons que chaque groupe devrait recevoir le même traitement.

Il n'en demeure pas moins que la pénurie désespérée de pilotes de ligne s'est présentée avec une telle soudaineté qu'il nous fallait faire quelque chose à

ce sujet. C'est vrai, d'après moi, que la plupart des officiers préféreraient demeurer à l'intérieur du service et consentiraient à y recevoir moins d'argent qu'ils ne pourraient en recevoir à l'extérieur, parce qu'ils font un travail important et parce qu'ils aiment le service il y a quand même une limite, comme nous l'avons discuté hier, aux différences qu'ils vont accepter dans les avantages accordés à leur famille.

La différence dans le cas des pilotes était si grande que nous avons reçu un très grand nombre de demandes de libération. Bien que la diminution n'ait pas atteint le point critique, si cela avait continué durant un certain temps, nous nous serions trouvés dans une situation qui, à nos yeux, aurait été inacceptable. Il fallait faire quelque chose, et quelque chose d'efficace, et c'est pourquoi nous avons pris sans tarder les dispositions qui s'imposaient.

Je ne crois pas simplement que nous puissions ignorer la situation telle qu'elle se présente. C'est exactement le même problème que nous avons dans d'autres rangs entre les techniciens hautement spécialisés et les techniciens moins spécialisés. Il y a certains spécialistes qui sont si recherchés que les gages qu'on leur offre dans le civil dépassent de beaucoup ce que nous leur offrons. Il est donc inévitable que certaines sphères commencent à être drainées.

Je ne crois pas que personne aime s'éloigner du principe de la grande famille, du même traitement donné à tous ceux de même rang, mais nous l'avons fait il y a quelques années. Nous nous en sommes éloignés à l'égard des médecins, parce que nous trouvions que nous ne pouvions conserver nos médecins dans le service au même salaire que nous donnions à des gens de rang égal dans d'autres branches. Et de même pour les dentistes.

Ce fut la même chose pour les pilotes. Nous ne pouvions simplement pas conserver un nombre suffisant de pilotes au même salaire que nous donnions à des officiers de même rang. De même, nous donnons aux membres des équipages de l'air, depuis quelque temps, une plus forte rémunération que ne reçoivent les officiers des autres armes. Il y a donc eu des écarts. Je ne connais personne qui aime ce genre d'écart, mais quiconque est réaliste, et le Ministre du Revenu national doit certainement l'être, doit accepter le fait qu'il y en a et qu'il y en aura aussi loin qu'on puisse projeter dans l'avenir. Les différences peuvent varier, parce que nous vivons dans un monde dynamique, et ce qui est vrai aujourd'hui peut très bien ne plus l'être dans un an ou deux. Mais je ne crois pas que nous puissions fermer les yeux et ne rien faire pour corriger cet état de choses.

Par conséquent, monsieur MacLean, je sympathise en tous points avec l'exposé du bref dont j'ai reçu copie. Je ne crois pas, cependant, que vous puissiez apporter une solution qui soit à la fois équitable et réalisable.

M. MacLean (*Queens*): Je remercie le ministre de ses paroles. Je n'ai pas voulu dire que le ministre et le ministère de la Défense ne feraient pas face à des problèmes épineux. Tout ce que j'ai dit, c'est que la solution proposée est loin de pourvoir à tout, et et ne crois pas, de fait, que ce soit la meilleure qu'on ait pu trouver.

Je ne crois pas que ce soit là une comparaison juste, parce que les médecins et les dentistes ont eu à s'instruire à leurs propres frais, et ça leur a coûté une fortune, avant de joindre nos rangs, ce qui n'est pas vrai dans le cas des pilotes et des officiers d'équipage de façon générale. Ces derniers ont acquis leur entraînement aux frais du public, c'est-à-dire au-delà de leur scolarité ordinaire. L'entra nement professionnel des officiers d'équipage se fait aux frais du public tandis que, dans la plupart des cas, celui des médecins et des dentistes se fait à leurs propres dépens.

M. HELLYER: Sur ce point, monsieur MacLean, j'aimerais préciser que nos présents médecins et dentistes sont presque tous été instruits à nos frais. Ce qu'ils ont en commun, cependant, c'est le placement élevé qu'ils représentent. A l'heure actuelle, l'investissement que requiert de nous le groupe pilote est probablement l'investissement simple le plus élevé que nous ayons à faire, du moins en ce qui regarde la dépense. Il y aurait une autre façon d'envisager le problème, évidemment, et ce serait par la contrainte. En d'autres termes, nous n'entraînerions aucun pilote à moins qu'il ne se soit engagé par écrit, à demeurer avec nous durant un certain nombre d'années. Nous pourrions peut-être y reprenser, mais la chose serait très difficile en temps de paix. L'étendue d'un engagement ne sera pas accepté au-delà de certaines limites par une force volontaire professionnelle en temps de paix.

M. LAMBERT: Si l'on accepte comme un fait la demande présente et la demande future de pilotes dans la vie civile, l'attitude du Ministère de la Défense nationale, à l'égard de la hausse spéciale des traitements des pilotes et de la durée de leur mandat, a certainement été, en effet, d'atténuer la pression, disons, d'un soulier qui blesse au pied droit, en chaussant un soulier qui blesse au même degré au pied gauche, et, ce faisant, de mécontenter tout le monde. C'est là, à mon avis, le résultat brut. Ce n'est pas seulement avec les équipages de l'air que nous avons de la difficulté. J'en ai également avec les officiers supérieurs de l'armée qui prétendent qu'au sein du service, à cause de leurs aptitudes particulières, ils devraient être traités différemment de ceux qui occupent un rang égal, mais dont le poste requiert moins de connaissances techniques.

Une fois que vous avez admis qu'il y avait une différence particulière entre plusieurs postes au sein d'une même sphère générale de travail, il vous faut alors transporter cette différence à l'ensemble. Je me rends compte que le problème est difficile et je suis sûr qu'on l'étudie de toutes parts, mais ne nous illusionnons pas: cela a créé plusieurs autres problèmes. En ce qui regarde vos équipages de l'air et l'efficacité de vos aviateurs, cela importe peu que vous manquiez de pilotes ou de navigateurs; vous allez manquer d'aviateurs tout simplement. C'est tout.

Je recommanderais sûrement au Ministre, en toute urgence, de réétudier le problème en profondeur, et peut-être d'apporter d'autres modifications à la situation, parce que cela ne peut continuer. Peut-être je ne fais ici que souligner l'évident.

M. HELLYER: Monsieur Lambert, je ne sais pas si vous mettez en évidence, en fait, ce qui est évident. Ce que vous avez exposé constitue en fait le vrai problème. Les mesures que nous avons prises ont, en effet, donné des résultats et, pour employer votre propre analogie, les chaussures font mieux maintenant qu'avant. L'analogie, cependant, est imparfaite. Il se peut que nous ne trouvions jamais de chaussures qui nous fassent parfaitement, mais au moins la pression sur chaque pied est mieux répartie. Par conséquent, de notre point de vue et d'après les mesures que nous avons prises, nous avons réussi. Pour ce qui est de

la nécessité d'une étude continue, je suis d'accored avec vous, et, dans l'ensemble en tout cas, je crois que le traitement et les allocations constituent l'un des plus graves problèmes que nous ayons à résoudre. En fait, je suis convaincu que c'est le plus considérable.

Quand j'ai rendu visite aux bases il y a quelque temps, et que j'ai été interrogé durant une ou deux heures, 80 à 85 pour cent des questions portaient sur ces domaines. C'est la raison pour laquelle nous avons passé en revue les principes fondamentaux de notre régime de rémunération et d'allocations, dans l'espoir d'en arriver à un arrangement plus équitable avant le 1er octobre. Il y a bien des injustices. Dans le régime actuel, par exemple, si vous prenez deux personnes qui occupent le même rang et qui touchent le même salaire, l'une peut vivre dans les quartiers des gens mariés, l'autre dépendre de l'économie, et vous pourrez découvrir que la différence de salaire d'un sergent de la classe 3, après déductions, peut aller jusqu'à $65. C'est injuste, évidemment, et le gars qui dépend de l'économie n'en est pas content du tout. Il faut faire quelque chose à ce sujet. Vous pouvez me croire, c'est quand vous vous mettez à l'œuvre et voulez corriger la situation, que vous vous rendez compte à quel point il peut être ardu de mettre à jour un régime vieux de vingt ans (il fut instauré en 1946), le rendre conforme à la philosophie d'une force hautement professionnelle de temps de paix, et de faire disparaître les injustices à un rythme qui soit acceptable aux députés et à un coût que le Parlement voudra bien ratifier.

M. LAMBERT: Je concède que ce raisonnement a une certaine force et une certaine consistance. Je ne dis pas que c'est un cas qui peut être tranché au couteau, mais je ne vois pas très bien pourquoi on accepterait, en toute logique, le fait que vous dites avoir résolu le problème ou lui avez enlevé de son acuité, à l'égard des pilotes. D'ici trois à quatre mois, vous aurez à faire face à un problème identique au sujet des officiers de la force navale ou peut-être au sujet d'autres mobilisés. Vous prendrez encore, à ce moment-là, une décision retentissante et, si vous me permettez une comparaison, vous ne faites que mettre du sparadrap sur une jambe de bois. Vous ne faites que rafistoler au fur et à mesure.

Le PRÉSIDENT: Croyez-vous qu'une chaussure puisse blesser une jambe de bois?

M. LAMBERT: Je n'ai pas dit que la chaussure allait sur la jambe de bois. Il est plutôt difficile de mettre en regard des comparaisons sans obtenir des résultats inattendus.

C'est ce qui me préoccupe, M. Hellyer.

M. HELLYER: Cela me préoccupe également, M. Lambert.

M. LAMBERT: Je sais et je m'en rends compte. Je voudrais indiquer en quelque sorte qu'il faut être réaliste et que certaines des déclarations que le Ministre a faites récemment en Chambre ont eu tendance à se montrer un peu trop optimistes.

M. HELLYER: Je suis de nature optimiste et je crois que c'est là une qualité essentielle dans ces débats.

M. LAMBERT: C'est tout ce que j'avais à dire, monsieur le président.

M. MACLEAN (*Queens*): J'aimerais soulever une autre question, mais je ne crois pas que le Ministre ait les réponses au bout de ses doigts, parce qu'il s'agit d'un détail très particulier. Je vais en parler quand même pour que le Ministre puisse en prendre connaissance et étudier la chose. Évidemment, s'il peut nous donner des renseignements à ce sujet aujourd'hui, nous lui en saurons gré, mais je ne crois pas que ce soit là une question à laquelle on puisse répondre sans préavis.

Il y a environ deux ans, les membres du Comité se sont rendus au camp de Gagetown et, comme on le sait, une grande partie de ce camp est formée par ce qui, originairement, était une terre cultivée. Cette terre qui était défrichée lorsqu'elle avait été incorporée au camp en faisait partie à ce moment-là depuis quelques années et il était évident qu'elle n'avait pas été cultivée depuis lors; elle était devenue en grande partie recouverte de broussailles à un tel point qu'il était impossible d'y circuler en voiture et son utilité en avait beaucoup diminué. Je crois qu'on avait fait une grande erreur de permettre d'en arriver là parce que si on s'en était occupé depuis le début, on aurait pu prévenir cet état de choses très facilement en faisant faucher ces parties du camp chaque année avec la machinerie appropriée; le résultat aurait été d'en éliminer les broussailles et d'empêcher que ces parties du camp ne deviennent incultes. De cette façon, on aurait pu se servir de cette terre, comme je présume qu'on en avait l'intention lorsqu'on en a fait l'acquisition.

Or j'ai appris qu'on a fait un appel d'offres pour défricher de grandes étendues de terrain dans le camp de Gagetown. Je crois comprendre que toutes les soumissions pour ce défrichage ont été retirées à l'exception d'une. Je ne crois pas qu'on ait encore passé de contrat. Si mes renseignements sont exacts, et si la seule soumission qui reste est aussi élevée qu'on le dit, je recommanderais fortement que le contrat ne soit pas conclu et soit accordé à un autre parce que je crois comprendre que dans la soumission qui a été faite, on exige $500 l'acre pour défricher ce terrain. Si tel est le cas, c'est à mon avis un prix très élevé. J'ai essayé de faire des comparaisons. Je sais que le défrichage de droits de passage des lignes de transmission électrique et de choses de ce genre coûte environ $250 l'acre lorsque le terrain doit être débarrassé de tout ce qui l'encombre, quelle que soit la nature du terrain; or, aux termes du contrat passé pour le défrichage du terrain au camp, s'il y a des obstacles tels que roches et autres choses de ce genre, ils n'ont pas à être enlevés. En d'autres mots, il semblerait que le travail qui est demandé est plus facile que de défricher le droit de passage d'une ligne de transmission par exemple.

Pour ce qui est de comparer ce travail au défrichage d'un terrain aux fins de culture, le prix demandé est encore plus exorbitant quand on sait que les gros contracteurs qui défrichent des terrains pour la culture le font pour environ $60 ou $70 l'acre. Cette soumission semble être sept ou huit fois plus élevée.

Je ne sais pas si vous avez à votre disposition ce matin des renseignements à ce sujet, mais il semblerait que c'est un prix très élevé pour ce genre de travail et que cette question devrait être étudiée de nouveau si mes renseignements sont exacts.

M. HELLYER: Je m'excuse, monsieur MacLean, mais je ne sais pas quel est le montant de la soumission. Mais je vais certainement me renseigner et voir si le prix exigé est raisonnable ou non. Je vous suis reconnaissant d'avoir attiré notre attention sur cette question.

M. MACLEAN (*Queens*): Je serais porté à croire que si mes renseignements sont exacts à l'effet qu'il y a seulement une soumission pour ce travail, le contrat ne devrait pas être conclu.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Lambert, je crois comprendre que vous voulez poser des questions sur un autre sujet.

M. LAMBERT: Oui, je m'excuse, mais ma question a trait à l'item 15 des prévisions budgétaires de l'aviation royale canadienne. J'aimerais qu'on m'explique brièvement, ou du moins en autant que le ministre pourra le faire, la façon dont fonctionne le système d'entraînement des pilotes d'hélicoptères au Canada. J'aimerais savoir de quelles facilités on fait usage; si nous envoyons nos gens

là-bas pour s'entraîner parce que les facilités d'entraînement sont meilleures que les nôtres; bref, j'aimerais savoir exactement comment nous entraînons nos pilotes d'hélicoptères maintenant que nous en aurons un plus grand besoin sur terre et dans les airs.

M. HELLYER: Il y a un expert sur la question de l'entraînement des pilotes d'hélicoptères qui va venir. Il devrait être ici dans environ cinq minutes, monsieur Lambert.

M. LAMBERT: J'attendrai qu'il arrive.

M. HELLYER: Il répondra à vos questions à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que vous avez une autre question à poser sur un autre sujet, monsieur Lambert?

M. LAMBERT: Non.

Le PRÉSIDENT: Il nous faudra quitter cette pièce peu après 10.20 heures pour qu'on la prépare pour le caucus du NPD à 10.30 heures. Je voudrais donc qu'on continue à poser des questions jusqu'à ce moment-là.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, j'aimerais à ce moment-ci soulever une question en rapport avec les travaux du Comité. Nous avons adopté l'item 1 et les autres crédits demandés dans les prévisions budgétaires; nous sommes donc rendus à un stage où nous avons fini de traiter de toutes les questions qui nous avaient été référées par la Chambre des Communes. La réunion d'aujourd'hui a été en fait tenue par courtoisie pour les membres du Comité qui avaient des questions additionnelles à poser au ministre. On a maintenant répondu à toutes ces questions de sorte que nous en avons pratiquement terminé avec cet aspect de nos travaux.

J'aimerais commenter pendant un moment certains propos qui ont été tenus par M. Lambert ce matin au sujet du rapport de ce Comité et de la possibilité d'inclure certains commentaires dans ce rapport lorsque le procès-verbal des débats du Comité sera disponible.

Il se trouve qu'en tant que coordinateur des comités, je suis quelque peu au courant de la situation actuelle dans le domaine de la publication des procès-verbaux des débats des comités; il y a une accumulation d'environ 30 à 40 procès-verbaux par suite du grand nombre de réunions de comités qui ont eu lieu récemment, de sorte les procès-verbaux ne seront pas disponibles avant dix jours ou deux semaines, à moins, naturellement, qu'ils ne soient pas publiés à leur tour et qu'on leur donne la priorité. Il serait regrettable qu'on exige que les procès-verbaux de nos débats soient publiés avant ceux des autres comités qui eux en ont besoin d'une façon urgente pour compléter leurs travaux. En toute justice, les procès-verbaux de nos débats devraient attendre leur tour. Cela voudrait dire en pratique que nous n'aurons pas en pratique l'opportunité d'étudier ces procès-verbaux avant l'automne si, comme je l'espère, les débats de la Chambre sont ajournés pour l'été dans environ une semaine ou dix jours. A mon avis, nous serons alors assez éloignés du sujet des prévisions budgétaires que nous avons étudié récemment et nous nous intéresserons à d'autres choses.

Je voudrais aussi faire remarquer qu'à mon avis, les membres de ce Comité des divers partis ne sont pas d'accord sur les commentaires qu'ils voudraient faire au sujet de ces prévisions budgétaires et que l'opportunité nous a tous été offerte d'exprimer nos vues ici. M. Brewin nous a fait part de ses opinions sur le sujet ce matin et M. MacLean a certainement exprimé ses vues très clairement ce matin de même que M. Lambert; nous avons tous eu l'occasion de consigner nos vues aux procès-verbaux des débats et elles y resteront consignées.

Maintenant que tout cela a été fait, je crois que dans le but de mettre nos travaux à jour, et afin d'être en mesure de nous occuper d'autre chose à l'au-

tomne, nous devrions conclure nos débats à ce sujet et disposer de cet aspect de nos activités. Je propose donc, appuyé par M. Foy, qu'il soit fait rapport à la Chambre des Communes aujourd'hui sur les prévisions budgétaires du ministère de la Défense nationale par ce Comité, sans commentaires.

M. LAMBERT: Monsieur le président, je vais vous dire qu'à mon avis, ce Comité ne pourrait rien faire de plus futile. Si nous agissions de la sorte, les débats de ce Comité auraient été complètement inutiles. En d'autres mots, aux yeux du public, cela aurait pour effet de souligner le fait que nous avons étudié les prévisions budgétaires de ce ministère depuis le début de mars, qui est la date de notre première réunion. Nous avons questionné en détail le ministre, le ministre associé, et plusieurs des officiers supérieurs ont comparu devant nous et ont apporté à nos débats une contribution appréciable; nous laisserions passer tout cela sans commentaires; dans quel but je vous le demande? Nous ne sommes pas ici simplement pour servir de tribune au gouvernement ou pour quelque autre raison de la sorte. Nous sommes ici pour étudier, commenter et faire des recommandations à nos collègues de la Chambre; autrement, on enlève toute valeur aux réunions de ces comités. De plus, comme je l'ai souligné, lorsque ces prévisions budgétaires sont discutées en Chambre, nos collègues de la Chambre n'ont aucune documentation dont ils peuvent se servir. Ils n'ont pas reçu les procès-verbaux des débats.

Je me rends compte du fait que cela peut soulever des problèmes administratifs mais le but de nos travaux n'est-il pas qu'ils soient utiles? Je peux affirmer à M. Deachman que dans le cas d'un autre comité aussi important que celui-ci, le comité des Finances, le président de ce Comité, moi-même et le comité directeur sommes d'accord sur le fait qu'aucun rapport ne sera fait avant que les procès-verbaux ne soient disponibles pour nous permettre de faire une étude de la question qui en vaille vraiment la peine. Pour ma part, je suis tout à fait opposé à toute initiative à l'effet qu'un rapport soit fait à la Chambre des Communes aujourd'hui et qu'on laisse à la Chambre le soin d'en discuter sans avoir les témoignages à sa disposition. Pour ma part, je le répète, je désapprouve ce genre d'initiative, quoi que puissent en dire les autres, et je crois que dans de telles circonstances, nous aurions aussi bien pu rester chez nous.

Je voudrais aussi faire remarquer qu'un grand nombre des membres de ce Comité qui ont entendu les témoignages ne sont pas présents. Ils ont été remplacés parce que quelques-uns d'entre eux sont avec le comité des affaires des vétérans. M. Harkness est absent temporairement car il est malade; il ne fait aucun doute qu'on devrait songer à l'utilité que pourrait représenter pour le Comité la présence de ces membres qui sont très au courant des affaires de ce ministère. Nous ne sommes pas ici pour approuver d'une façon automatique, et je crois que nous sommes d'accord là-dessus, mais c'est exactement ce que ferait le Comité si nous acceptions cette proposition. Je m'y oppose très fortement.

Le PRÉSIDENT: Puis-je dire un mot? En tant que président, je me rends compte du désir du Comité de faire du progrès et d'aller de l'avant.

Le secrétaire du Comité vient d'attirer mon attention sur une décision de l'Orateur au sujet de la question que vous avez soulevée relativement aux procès-verbaux des témoignages; il semblerait que d'après cette décision, il n'est pas nécessaire que les procès-verbaux soient disponibles avant qu'un rapport ne soit fait à la Chambre sur le sujet à l'étude. Je crois que c'est une question qu'il appartient au Comité de trancher selon la rapidité avec laquelle il désire compléter ses travaux.

Nous avons entendu les commentaires de M. Deachman et de M. Lambert. Je me demande s'il y a d'autres membres du Comité qui voudraient prendre la parole à ce sujet.

M. McNULTY: Ces prévisions budgétaires ne seront pas étudiées par la Chambre avant l'automne, n'est-ce pas? Elles ne seront pas étudiées en Chambre avant l'ajournement.

Le PRÉSIDENT: J'en doute.

M. McNULTY: Dans ce cas, je suis d'avis que la proposition de M. Deachman de faire rapport des prévisions budgétaires à la Chambre est très bonne; je crois que nous aurons tous amplement l'opportunité d'exprimer nos opinions lorsque les prévisions budgétaires seront étudiées en Chambre. De plus, les procès-verbaux seront alors prêts de sorte que tous les membres de la Chambre seront en mesure de les lire et de critiquer ou d'approuver les prévisions budgétaires en toute connaissance de cause. Il me semble que nous pourrions faire rapport à la Chambre sur les prévisions budgétaires et passer aux autres sujets dont ce Comité a à s'occuper.

Je sais que pour le moment notre mandat se limite seulement aux prévisions budgétaires, mais je crois que nous pourrions plus tard faire un rapport plus général et donner un aperçu plus détaillé de la situation à la suite d'enquêtes à venir et de visites qui pourraient être faites à certaines régions militaires.

M. LAMBERT: Monsieur le président, puis-je demander à M. McNulty quelle autorisation il aurait pour ce faire? Pour le moment, la Chambre nous a autorisé à étudier les prévisions budgétaires et lorsque nous aurons fait rapport à la Chambre sur ces prévisions budgétaires, à moins que la Chambre ne nous autorise de nouveau à . . .

Le PRÉSIDENT: Je crois monsieur Lambert que je pourrais vous rassurer à ce sujet. Si nous soumettions un rapport à la Chambre, avant que ne soient retournées les prévisions budgétaires, demandant la permission de nous réunir de temps à autre, comme il en a été question l'autre jour, cela aurait pour effet de perpétuer l'existence de ce Comité et nous permettrait de poursuivre nos recherches.

M. MACLEAN (*Queens*): J'aimerais dire que si nous faisons rapport à la Chambre sur les prévisions budgétaires, je crois que le résultat sera probablement de prolonger la durée des débats à la Chambre sur les prévisions budgétaires du ministère de la Défense nationale; par rapport au temps qui, autrement, serait requis s'il avait été possible à ce Comité de faire un rapport complet sur les prévisions budgétaires, je crois que si cela pouvait se faire, comme l'ont fait d'autres comités, le comité sur les pêcheries par exemple, l'effet en serait de diminuer la durée des débats à la Chambre. C'est là une question qui doit être prise en considération et, à mon avis, si nous faisons rapport à la Chambre sur les prévisions budgétaires, nous devrions le faire de telle façon qu'on ne puisse pas en conclure à une approbation sans réserves des prévisions budgétaires par ce Comité. Ainsi, il serait toujours loisible au comité plénier de la Chambre de discuter des prévisions budgétaires.

Le PRÉSIDENT: Je crois que cela serait entendu.

M. LAMBERT: A la suite des délibérations de ce Comité, quelle opportunité nous serait fournie de commenter les prévisions budgétaires ou les témoignages qui ont déjà été rendus si nous avons déjà fait rapport à la Chambre sur les prévisions budgétaires? Nous n'avons aucune garantie que, si la Chambre devait continuer de siéger pendant encore dix jours, les prévisions budgétaires de la Défense nationale ne pourront pas être étudiées le jeudi ou le vendredi quand les prévisions budgétaires peuvent être mises à l'ordre du jour par le leader du gouvernement en Chambre. Nous n'avons absolument aucune garantie. Je ne veux absolument pas m'associer à cette initiative.

M. McNULTY: Pourrais-je répondre à cette question? Sans vouloir engager une controverse avec un homme de votre expérience, monsieur Lambert, il ne

fait aucun doute que c'est là un sujet qui serait soulevé au moment où les prévisions budgétaires seront à l'étude par le comité plénier.

M. LAMBERT: Cela irait à l'encontre de toute la pratique antérieure de ce Comité. Nous avons eu des réunions très profitables du comité permanent de la Défense. Le ministre et nous-mêmes en avons bénéficié beaucoup. On a fait des commentaires et le ministre a bien accueilli ces commentaires. Pourquoi tout à coup décidons-nous d'en rester là? Nous abdiquons nos fonctions. Pour ma part, ceci constitue une tentative de saper les fonctions que remplissent les comités de la Chambre. Si tous les comités se conduisaient de cette façon...

M. SCHREYER: Monsieur le président, j'aimerais poser une question, soit à vous, soit à M. Deachman. Puisqu'il est évident que les prévisions budgétaires de ce ministère ne peuvent pas être étudiées par la Chambre avant l'automne, je me demande où se trouve l'urgence particulière ou la nécessité de faire rapport à leur sujet à la Chambre sans faire de commentaires.

M. DEACHMAN: Je serais porté à croire que, comme par le passé, nous aurons un automne très occupé. La proposition qui peut-être aurait dû être faite d'abord en est une à l'effet que dans un premier rapport, nous essayons d'obtenir la permission de la Chambre pour que les membres du Comité se déplacent d'un endroit à l'autre pour visiter les installations militaires canadiennes et alliées, si nous ne l'avons pas déjà fait, car nous aurons probablement un automne très occupé. Les membres les plus anciens du Comité se souviendront que nous avons déjà visité les installations de NORAD; nous nous sommes rendus en Europe en 1963; nous sommes allés à North Bay, à Norfolk, en Virginie et à Halifax, et ces voyages se sont avérés très importants pour nous, en tant que membres du Comité, parce qu'ils nous ont permis de nous mettre au courant des activités du plus grand ministère du gouvernement.

Tout simplement ce que je suggère est qu'il est temps d'approuver les prévisions budgétaires et je crois sincèrement que tout le monde a eu tout le temps voulu pour faire ses commentaires; il y a eu beaucoup de choses qui ont été dites et qui ont été consignées aux procès-verbaux. Tout ce qui pourrait être dit maintenant le serait en tant que partisan de tel ou tel point de vue, selon ce que pensent les gens du parti qui forme le gouvernement, ce que pensent M. Lambert et son parti et ce que pensent les gens du NPD qui ont aussi leurs propres opinions sur le sujet; mais ces points de vue ont tous été exprimés et ont été consignés aux procès-verbaux. Si ces diverses opinions n'avaient pas déjà été exprimées et consignées, je partagerais l'avis de M. Lambert à l'effet que ce Comité n'aurait que bien imparfaitement rempli sa tâche, mais tel n'est pas le cas. On a beaucoup contre-interrogé le ministre et les autres témoins et il y a eu beaucoup de discussions utiles. Ce que je proposerais est ceci. Je crois qu'il nous faut faire un premier rapport, afin de nous assurer d'abord que nous aurons la permission de voyager d'un endroit à un autre, nous préparant de la sorte pour un automne occupé; ensuite je crois que nous devons faire rapport maintenant sur ces prévisions budgétaires à la Chambre et passer à autre chose pour mettre nos travaux à jour et permettre ainsi au Comité d'être en mesure, lorsque viendra l'automne, d'accomplir du travail utile, comme tout bon comité qui se respecte et qui fonctionne bien.

Je supplie les membres du Comité qui sont ici de ne pas remettre le rapport sur les prévisions budgétaires à plus tard et de ne pas faire en sorte que cette étude des prévisions budgétaires soit ressassée à l'automne; faisons plutôt en sorte d'avoir à l'automne un Comité qui soit en mesure d'accomplir du travail utile. Nous avons eu un très bon Comité par le passé, un Comité qui a voyagé et qui a pu se renseigner à fond au sujet des activités d'un très vaste ministère; cela, pour nous, est d'une très grande importance. Je suis d'avis que nous devrions continuer à aller de l'avant et à ne pas se laisser retarder; nous aurions tort de laisser cette question des prévisions budgétaires en suspens pour en revenir à l'automne à une futile étude de prévisions budgétaires qui seront dépassées. C'est la raison pour laquelle je vous adresse cette demande.

M. STEFANSON: Monsieur le président, je ne suis certainement pas d'accord avec M. Deachman à ce sujet. Je ne vois aucune nécessité de nous dépêcher à ce sujet. Je crois que nous serions sages d'attendre et de soumettre un rapport en bonne et due forme. Il est peu probable que les prévisions budgétaires soient étudiées par la Chambre maintenant.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, on a fait une proposition et en tant que votre président, il est de mon devoir de mettre aux voix cette proposition.

M. DEACHMAN: Un rappel au règlement; avant de mettre aux voix la question des prévisions budgétaires, je me demande si quelqu'un pourrait faire une proposition au sujet des déplacements du Comité au Canada et à l'étranger...

Un honorable MEMBRE: Il ne peut y avoir qu'une proposition à la fois.

Le PRÉSIDENT: Je ne sais pas s'il est nécessaire d'avoir une proposition à ce sujet pour le moment.

M. LAMBERT: Pour ma part, je veux conseiller d'autres membres du Comité à cet égard. Je ne crois pas que nous écartions l'idée d'une série de voyages à l'automne.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, vous avez entendu la proposition. Voudriez-vous que je vous la lise encore une fois? M. Deachman m'en a fourni le texte.

> Je propose, appuyé par M. Foy, qu'il soit fait rapport aujourd'hui à la Chambre des Communes par ce Comité sur les prévisions budgétaires du ministère de la Défense nationale, sans commentaires.

M. STEFANSON: Monsieur le président, avant de mettre la proposition aux voix n'est-il pas nécessaire que le comité directeur rédige un rapport préliminaire et le soumette à l'approbation de tout le Comité? C'est la façon...

Le PRÉSIDENT: Je crois que pour tout ce qui a trait à l'approbation du rapport lui-même, nous pourrons demander au comité directeur de se réunir brièvement cet après-midi et nous pourrions demander à ce Comité de se réunir encore une fois cet après-midi dans le but de considérer ces deux rapports.

Messieurs, vous avez entendu la proposition. Quels sont ceux qui l'appuient? Quels sont ceux qui s'y opposent?

La proposition est adoptée à la suite d'une mise aux voix.

Le PRÉSIDENT: Il nous faut quitter cette pièce. Je demanderais au comité directeur de se réunir dans mon bureau immédiatement après la période des questions cet après-midi.

M. LAMBERT: Dans quel but?

Le PRÉSIDENT: Dans le but, comme je viens de l'expliquer, de considérer les projets de rapport auxquels M. Stefanson vient de faire allusion. Je demanderais ensuite au Comité de bien vouloir se réunir de nouveau à cinq heures pour étudier ces rapports.

M. LAMBERT: Non, vous allez simplement vous liguer contre nous. Je crois qu'il est tout à fait évident monsieur le président, qu'il s'agit là d'une tentative pour obtenir l'approbation automatique en se liguant contre nous.

Un honorable MEMBRE: C'est de l'intimidation, voilà ce que c'est.

M. MCNULTY: Je ne crois pas qu'on essaie d'intimider qui que ce soit. Nous aurons tous amplement l'occasion après le...

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi messieurs, mais la proposition était à l'effet qu'un rapport soit fait à la Chambre des Communes aujourd'hui à ce sujet. Vous avez entendu la proposition.

M. LAMBERT: Si c'est ce que vous voulez faire, je ne veux absolument pas y être associé.

Le PRÉSIDENT: La proposition a été adoptée par un quorum de ce Comité; je vous demanderais donc de réviser votre attitude.

M. LAMBERT: Non, je m'en dissocie complètement. Cette initiative est mise de l'avant par des gens qui ne sont pas des membres réguliers de ce Comité.

Le PRÉSIDENT: Je crois que tous ceux qui sont ici aujour'hui sont des membres réguliers de ce Comité. M. Crossman veut seulement se joindre au Comité et je ne peux donc pas être d'accord avec ce que vous venez de dire.

Je vais demander au comité directeur de bien vouloir se réunir aujourd'hui dans mon bureau à 3.30 heures ou 15 minutes après la période des questions dans le but de considérer les deux rapports auxquels il vient d'être fait allusion. Je demanderais au Comité de bien vouloir se réunir dans la pièce 307 de l'édifice de l'Ouest à 5 heures aujourd'hui.

La séance est levée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le MERCREDI 29 juin 1966

Le PRÉSIDENT: Avant de commencer messieurs, puis-je vous dire à quel point je vous suis personnellement reconnaissant d'avoir bien voulu vous réunir à plusieurs reprises après avoir été prévenus à la dernière minute; cela a été rendu nécessaire pour une raison tout à fait personnelle. J'ai des réservations pour une envolée à 5.10 heures et je n'ai pas été capable de les faire changer. J'apprécie donc le fait que vous ayez pu venir.

Ce matin, une proposition a été adoptée demandant qu'un rapport soit fait à la Chambre aujourd'hui par ce Comité sur les prévisions budgétaires du ministère de la Défense nationale sans commentaires. Le comité directeur s'est réuni et un rapport qui avant été préparé par le personnel du Comité a été étudié; en tant que sous-comité, nous vous le soumettons pour votre approbation. Après la deuxième ligne, pourriez-vous ajouter les mots «comme son quatrième rapport.» Je vous demanderais de bien vouloir lire le quatrième rapport et si vous avez des commentaires, je vous demanderais de les faire avant qu'une proposition ne soit faite à l'effet que ce rapport soit soumis à la Chambre.

M. MCNULTY: Monsieur le président, il me semble conforme à la proposition que nous avons adoptée ce matin et je propose donc qu'il soit soumis à la Chambre.

Le PRÉSIDENT: Il a été proposé par M. McNulty, appuyé par M. Foy, que le quatrième rapport du Comité, tel que rédigé, soit soumis à la Chambre. Quelqu'un a-t-il des commentaires à faire à ce sujet?

M. MACLEAN (*Queens*): J'aimerais dire que j'ai voté contre la proposition ce matin parce que j'étais d'avis que ce n'était pas la meilleure façon pour le comité de procéder; mais je crois que ce rapport répond aux exigences de la proposition qui a été adoptée par le Comité ce matin et à ce point de vue, il me paraît donc acceptable.

Le PRÉSIDENT: Vous avez entendu la proposition faite par M. McNulty et si on n'a rien à ajouter, je vais la mettre aux voix.

Quels sont ceux qui l'appuient? Quels sont ceux qui sont contre?

La proposition est acceptée à la suite d'une mise aux voix.

Je vais donc référer ce rapport à la Chambre des Communes conformément à la proposition qui vient d'être adoptée? D'accord?

Messieurs, je vous remercie beaucoup.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966-1967

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

Président: M. DAVID W. GROOS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 14

SÉANCE DU MARDI 7 FÉVRIER 1967

Concernant le

Bill C-243, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et, par voie de conséquence, certaines autres lois.

TÉMOINS:

L'hon. Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale; le maréchal de l'air F. R. Sharp, vice-chef de l'état-major de la défense, quartiers généraux de l'armée canadienne.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967

24856—1

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. David W. Groos

Vice-président: L'hon. Marcel Lambert

et Messieurs

[1]Andras	Foy	[1]Macaluso
[2]Brown	Grills	[2]Matte
[3]Churchill	Harkness	[2]McIntosh
Deachman	Langlois (*Chicoutimi*)	McNulty
Éthier	[1]Laniel	[1]Rock
[3]Fane	[4]Latulippe	Smith
Forrestall	Lessard	[5]Winch—(24).

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

[1] Ont remplacé MM. Dubé, Forest, Crossman et Hopkins le 3 février 1967.
[2] Ont remplacé MM. Loiselle, Rochon et Stefanson le 6 février 1967.
[3] Ont remplacé MM. MacLean (*Queens*) et MacRae le 19 octobre 1966.
[4] A remplacé M. Langlois (*Mégantic*) le 9 septembre 1966.
[5] A remplacé M. Schreyer le 13 juillet 1966.

CORRIGENDUM

Fascicule 12—Jeudi 23 juin 1966

Témoignages

A la page 375, ligne 9, supprimer la phrase suivante:

«M. Rock: Pas nécessairement. Nous avons des épouses stratégiques, elles essaient de nous mettre hors de combat dans le domaine des finances. . .»

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES
Le MERCREDI 13 juillet 1966

Il est ordonné—Que le nom de M. Winch soit substitué à celui de M. Schreyer sur la liste des membres du comité permanent de la défense nationale.

Le VENDREDI 9 septembre 1966

Il est ordonné—Que le nom de M. Latulippe soit substitué à celui de M. Langlois (Mégantic) sur la liste des membres du comité permanent de la défense nationale.

Le MERCREDI 19 octobre 1966

Il est ordonné—Que les noms de MM. Churchill et Fane soient substitués à ceux de MM. MacLean (Queens) et MacRae sur la liste des membres du comité permanent de la défense nationale.

Le JEUDI 2 février 1967

Il est ordonné—Que le Bill C-243, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et, par voie de conséquence, certaines autres lois, soit déféré au comité permanent de la défense nationale.

Le VENDREDI 3 février 1967

Il est ordonné—Que les noms de MM. Laniel, Rock, Andras et Macaluso soient substitués à ceux de MM. Dubé, Forest, Crossman et Hopkins sur la liste des membres du comité permanent de la défense nationale.

Le LUNDI 6 février 1967

Il est ordonné—Que les noms de MM. McIntosh, Brown et Matte soient substitués à ceux de MM. Stefanson, Loiselle et Rochon sur la liste des membres du comité permanent de la défense nationale.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 7 février 1967
(20)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit aujourd'hui à 10 h. 5, sous la présidence de M. Groos.

Présents: MM. Andras, Brewin, Brown, Churchill, Deachman, Éthier, Fane, Forrestall, Foy, Groos, Harkness, Lambert, Langlois (*Chicoutimi*), Laniel, Lessard, Macaluso, Matte, McIntosh, McNulty, Rock, Smith et Winch (22).

Autres députés présents: MM. Chatterton, Nugent, Orange et Winkler.

Aussi présents: Du ministère de la Défense nationale: L'hon. Paul Hellyer, ministre; l'hon. Léo Cadieux, ministre associé; le maréchal de l'air F. R. Sharp, vice-chef de l'état-major de la défense.

Le président lit le huitième rapport du sous-comité du programme et de la procédure, que voici:

Sous-comité du programme et de la procédure

Le LUNDI 6 février 1967

Le sous-comité s'est réuni pour projeter des réunions futures relativement au bill n° C-243. Le sous-comité présente les recommandations suivantes:

1. Que le ministre et ses fonctionnaires soient invités à comparaître devant le Comité pendant la période s'étendant du mardi 7 février au jeudi 9 février 1967 au sujet des répercussions contenues dans le bill.
2. Que des représentants de l'Association des IIA soient conviés à comparaître le vendredi 10 février 1967.
3. Que le sous-comité se réunisse à nouveau bientôt pour choisir sur une liste de particuliers et d'organismes à caractère national lesquels devraient sur sa recommandation être entendus à la condition que ces témoins soient conviés à comparaître de leur plein gré. En plus de la IIA on a dit que l'Association des officiers d'aviation et les Associations d'officiers de marine devraient être entendues.
4. Que le Comité verse des allocations raisonnables de subsistance et de déplacement à certains témoins une fois qu'on aura choisi ceux qui seront conviés à camparaître.
5. Que l'on accorde environ huit jours pour l'audition des témoins y compris tous organismes qui pourront être invités à comparaître.
6. Que les témoins du Comité commencent tous les jours autant que possible à dix heures du matin.

7. Que le président cherche à obtenir la priorité pour la reproduction des procès-verbaux du Comité.

Le huitième rapport du sous-comité a été approuvé, *sur division*, sur la motion de M. Foy, appuyé par M. Lessard.

On est convenu que la réunion prévue initialement pour trois heures et demie cet après-midi devrait être annulée. La prochaine réunion aura lieu à huit heures ce soir.

Le président met en délibération l'article 1 du bill n° C-243, *Loi visant à modifier la loi sur la défense nationale et, par voie de conséquence, certaines autres lois.* Il convie le ministre à faire ses observations préliminaires et à présenter le maréchal de l'air M. F. R. Sharp.

Le ministre définit la force unifiée projetée et le maréchal de l'air M. F. R. Sharp, vice-chef de l'état-major de la défense, présente un résumé à l'intention des membres du comité. Il décrit les buts de l'unification, les raisons qui militent en faveur de l'unification totale et les sortes de planification en cours. Il souligne que le résumé était destiné à donner au Comité un tableau global de l'ampleur de la réorganisation. Les membres du personnel appropriés pourront être mis à la disposition du Comité si les membres du Comité veulent étudier d'une manière plus approfondie certains des sujets traités.

Sur la proposition de M. Macaluso, avec l'appui de M. Fane,

Il est décidé—Que les graphiques et illustrations utilisés dans l'exposé soient incorporés dans les témoignages de la réunion.

Il est convenu que l'exposé du maréchal de l'air M. Sharp, serait reproduit à l'intention des membres du comité, des journalistes et des témoins, avant la séance du comité qui aura lieu le soir du même jour.

M. Macaluso propose, avec l'appui de M. Langlois (Chicoutimi), qu'un membre du Comité ne dispose que de dix minutes pendant le premier tour de questions et que ce régime de rotation continuera de s'appliquer pour les autres tours de questions.

Après une discussion de la première motion, M. Fane a proposé appuyé par M. Brewin, que la durée des questions posées par les membres du comité soit laissée à la discrétion du président.

Après plus ample discussion, MM. Macaluso et Fane ont retiré leur motion respective.

M. Rock a signalé une erreur dans le n° 12 des procès-verbaux et témoignages. Le Comité a consenti à la rectification.

Le Comité lève sa séance à midi et cinq. Il se réunira à nouveau ce soir à huit heures pour interroger le ministre et le maréchal de l'air M. Sharp.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le MARDI 7 février 1967.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. A l'ordre s'il vous plaît. Nous sommes en possession du huitième rapport du sous-comité du programme et de la procédure que je vais vous lire:

Le sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent de la défense nationale s'est réuni à midi et demi aujourd'hui, le lundi 6 février. Monsieur Groos préside le Comité.

Députés présents: Messieurs Andras, Churchill, Groos, Lambert, McNulty et Winch.

Le sous-comité s'est réuni pour étudier un projet des réunions prochaines à propos du bill n° C-243. Le comité soumet les recommandations suivantes:

Que le ministre et ses fonctionnaires soient invités à comparaître devant le Comité pendant la période s'étendant du mardi 7 février au jeudi 9 février 1967 au sujet des répercussions contenues dans le bill.

Que les représentants de l'Association des IIA soient conviés à comparaître le vendredi 10 février 1967.

Que le sous-comité se réunisse à nouveau bientôt pour choisir, sur une liste les particuliers et organismes à caractère national dont il recommanderait la comparution à la condition que ces témoins soient conviés à comparaître de leur propre gré. En plus de l'Association des IIA, on a dit que l'Association des officiers d'aviation et les Associations des officiers de marine devraient être entendues.

Je m'arrête un instant pour dire que l'on veut parler de l'Association maritime des forces canadiennes de défense qui comprend la Ligue canadienne de la marine, les Associations d'officiers de marine du Canada et l'Association royale canadienne de la marine. Je m'en suis simplement aperçu en voyant les procès-verbaux rédigés.

Que le Comité verse des allocations raisonnables de subsistance et de déplacement à certains témoins une fois qu'on aura décidé ceux qui seront conviés à comparaître.

Que l'on prévoit à peu près huit jours pour l'audition des témoins y compris les associations qui pourraient être invitées à comparaître.

Que les réunions du Comité commencent autant que possible tous les jours à dix heures du matin.

Que le président cherche à faire reproduire en priorité les procès-verbaux du comité.

Quelqu'un a-t-il des observations à faire?

L'hon. M. CHURCHILL: Monsieur le président, je veux juste faire une observation. On a laissé entendre semble-t-il que le sous-comité avait accepté cette façon de procéder à l'unanimité. Ce n'est pas le cas. A mon avis nous ne devrions pas commencer par l'audition à nouveau du ministre et comme à l'accoutumée celle des fonctionnaires du ministère.

Deuxièmement, l'avis que nous avons reçu aujourd'hui propose trois réunions—dix heures du matin, 3 h. 30 de l'après-midi et huit heures du soir. Il n'en avait pas été question à la réunion du sous-comité et je me refuse à siéger trois fois par jour. La Chambre des communes est en session vous le savez et j'estime que le Comité devrait avoir au moins un peu de temps pour savoir ce qui se passe à la Chambre. Donc, à mon avis, deux réunions du Comité par jour sont suffisantes.

Le PRÉSIDENT: Je vais simplement dire au Comité, à la suite des observations de monsieur Churchill, qu'il n'y avait pas unanimité seulement quant à l'ordre—je ne suis pas sûr d'être exact—de comparution des témoins. Mais la majorité était d'avis que le Comité voudrait savoir ce qui s'était passé au cours des huit mois écoulés avant de passer à l'audition des témoins.

Quant aux trois réunions, de l'avis du sous-comité, puisque nous nous efforçons de respecter un horaire si possible en terminant l'étude de ce bill au comité d'ici la fin du mois ou à peu près, nous aurions à accélérer autant que possible et on avait laissé le président libre de décider à quel moment on pourrait commencer. Quant à aujourd'hui, j'annonce maintenant que je comprends la difficulté et que la réunion prévue pour trois heures et demie cet après-midi est annulée. J'espère que l'on pourra conserver celle de huit heures ce soir.

Des VOIX: D'accord.

L'hon. M. HARKNESS: Avec votre permission, je dirai que je partage l'avis de monsieur Churchill et que deux réunions par jour sont vraiment le maximum que la majorité des députés peuvent assurer sans parler des visistes à la Chambre et de la correspondance à assurer et ainsi de suite. Trois réunions par jour à mon avis ce serait simplement trop demander aux members du comité que d'assurer ou d'essayer d'assurer trois réunions par jour ce qui au fond résulterait dans l'impossibilité d'avoir le quorum la plupart du temps.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Harkness, comme on établira un programme pour les témoins que l'on fait comparaître, la dernière réunion de la journée ne sera peut-être pas nécessaire mais j'aimerais laisser les choses comme elles sont et voir comment nous nous en tirons.

L'hon. M. LAMBERT: Monsieur le président, je puis vous dire par expérience que le Comité des finances a procédé de la sorte mais avec très peu de monde—très peu de monde—et bien souvent, sans grands résultats. La direction des sous-comités est aussi soumise à une extrême tension. Nous devons tenir compte du personnel qui collabore avec nous. Je sais que dans certains cas c'est assurément exagérer. En outre, j'ai été frappé aussi d'apprendre que l'audition des témoins serait achevée d'ici huit jours. J'ignorais que ces horaires aient été discutés et on en conclut à mon avis...

Le PRÉSIDENT: Que l'on me permette de dire un mot sur ce point. Je me rappelle précisément avoir parlé de cette durée de huit jours—sans insister —mais j'en ai parlé alors. A vrai dire, monsieur Lambert, l'assiduité au comité a

été remarquable—nous n'avons jamais été retardés dans nos travaux par manque de quorum pendant plus de cinq minutes environ, qu'il m'en souvienne.

L'hon. M. LAMBERT: Ne gâchons pas les choses.

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas les gâcher, mais si nous pouvions simplement continuer de la manière dont nous avons commencé, si les choses vont mal, nous y remédierons assurément.

M. ROCK: Monsieur le président, il serait fort injuste à notre égard de ne pas continuer comme nous l'avons fait auparavant. Vous dites trois réunions par jour si possible. Tout dépend des témoins. Si l'on demande à un témoin de comparaître mettons le soir il est très difficile de lui demander de revenir le lendemain. Ou encore si nous décidions d'avoir deux réunions par jour et du fait que nous en avons deux au lieu de trois nous aurons à rappeler le témoin le lendemain.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Rock, le troisième article prévoit la réunion aujourd'hui du sous-comité à ce sujet, donc je propose que nous laissions les choses comme elles sont.

M. SMITH: Monsieur le président, c'est surtout l'interrogatoire des témoins plus que toute autre chose qui est urgent.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un veut-il bien proposer que nous approuvions le rapport du comité?

M. FOY: Je propose que le huitième rapport du sous-comité du programme et de la procédure soit approuvé.

M. LESSARD: J'appuie la motion.

Le PRÉSIDENT: Tout le monde est d'accord? Quelqu'un est-il d'avis contraire?

(La motion est adoptée.)

Le PRÉSIDENT: Je rappelle aux membres du comité que les délibérations prévues pour trois heures et demie aujourd'hui sont annulées et que nous nous réunirons à nouveau ce soir à huit heures.

Le Comité est saisi pour étude du bill n° C-243, une loi modifiant la loi sur la défense nationale et, par voie de conséquence, certaines autres lois. Pour traiter de ce sujet, nous avons parmi nous ce matin l'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale, et le vice-chef de l'état-major de la défense. Pour commencer je mets en délibération l'article 1 du bill n° C-243 et je prie le ministre de faire ses observations préliminaires avant que l'interrogatoire commence.

Sur l'article 1—*Titre abrégé.*

L'hon. PAUL HELLYER (*ministre de la Défense nationale*): Monsieur le président, messieurs les membres du Comité permanent de la défense nationale. Depuis la dernière réunion du Comité permanent de la défense nationale, j'ai fourni à la Chambre, lorsque j'ai présenté la deuxième lecture du bill n° C-243, un vaste compte rendu sur l'analyse raisonnée du Livre blanc de la défense; sur la décision de réorganiser les forces; sur la formation des quartiers généraux des forces armées, sur la réorganisation de la structure des commandements divisionnaires; sur l'objectif de la réorganisation et les divers aspects concernant le bill dont vous êtes saisis.

Néanmoins, pendant la discussion lors de la deuxième lecture de ce projet de loi, on a soulevé à maintes reprises la question de la politique fondamentale de défense. Qu'il me soit permis de répéter que les objectifs de la défense canadienne demeurent les mêmes que ceux qui figuraient dans le Livre blanc de 1964. D'abord, préserver la paix en appuyant les mesures de défense collecti-

ve pour décourager l'agression militaire. Deuxièmement, appuyer la politique étrangère canadienne y compris celle découlant de notre participation à des organismes internationaux. Troisièmement, assurer la protection et la surveillance de notre territoire, de notre espace aérien et de nos eaux côtières. Ces objectifs n'ont pas changé.

La façon dont nous allons atteindre ces buts se rapporte, bien entendu, à la discussion du bill. Nous croyons, et nous sommes prêts à le montrer au Comité, que le projet d'une force unifiée...M. le président, vu que j'ai employé cette expression que l'on semble interpréter de diverses façons, permettez-moi de n'en donner qu'une seule définition qui, à mon avis, s'applique ici. Par force unifiée, j'entends un seul service intégré comprenant les unités de mer, de terre, de l'air et d'appui nécessaires pour s'acquitter des rôles et des missions qui lui sont attribués et relevant d'une direction et d'un contrôle unifiés.

La force unifiée proposée sera beaucoup plus apte à répondre aux exigences changeantes de l'organisation de la Défense qu'ont rendu nécessaires les progrès de la technologie militaire, les limites du budget et les changements apportés à la situation internationale. Les exigences de la guerre moderne sont telles que les commandants et le personnel, jusqu'au dernier niveau des opérations, et les échelons d'appui doivent agir ensemble et à l'unisson, suivant la situation. C'est pourquoi il est juste de conclure qu'une seule organisation, au sein de laquelle les unités travailleraient et penseraient ensemble, possédant des lignes directes de communications et une seule responsabilité, réduirait sensiblement les problèmes relatifs au système des trois armes en ce qui concerne la coordination des opérations conjointes.

Lors de mon discours sur la deuxième lecture du bill C-243, j'ai traité de l'organisation des forces canadiennes capables d'appuyer nos buts en matière de défense. Afin de vous renseigner davantage sur la structure de notre force, certains membres de l'état-major de la Défense vous exposeront certains aspects de la réorganisation. Ils vous fourniront des renseignements concernant nos forces de défense afin de vous mettre à jour sur ce qui s'est passé depuis nos dernières instructions il y a huit mois. J'ose croire que ces instructions vous permettront de déterminer le progrès qui a été réalisé au cours des derniers mois et de prendre un aperçu de certains des problèmes que nous avons dû envisager au cours de cette même période. A ce point-ci de la discussion, je voudrais proposer, M. le président, qu'un grand nombre de questions que voudront poser les membres du Comité au sujet du bill seront probablement répondues au cours des exposés. Après, nous essayerons, le ministre associé et moi-même, de répondre aux autres.

J'espère pouvoir vous montrer que nos buts en matière de défense n'ont pas sensiblement changé depuis l'introduction du Livre blanc, et que nous sommes prêts, au cours de ces réunions en particulier, à détailler les principes de la structure, des rôles et du matériel dont les forces ont besoin.

M. le président, le maréchal de l'air Sharp a paru devant le Comité le 17 juin dernier, en sa qualité de commandant de la région d'entraînement. Je crois que tous les membres du Comité ont été frappés par son exposé et sa compréhension de la tâche à laquelle il avait été affecté. Le maréchal de l'air Sharp a depuis été promu à son grade actuel et nommé chef d'état-major adjoint de la Défense. Dans son nouveau poste, il a assumé de nombreuses responsabilités, y compris les recherches sur le service en campagne (programmes), le service de renseignements, les services en campagne (plans) et les réserves. Si vous le voulez bien, M. le président, je demanderai au Comité de bien vouloir entendre maintenant l'exposé du maréchal de l'air Sharp.

Le PRÉSIDENT: M. le maréchal de l'air Sharp?

M. McINTOSH: Pourrons-nous interroger le Ministre?

Le PRÉSIDENT: Je crois savoir que le Ministre assistera à toutes les séances et que vous pourrez le questionner quand vous voudrez. Votre exposé sera-t-il long, monsieur le maréchal de l'air Sharp?

Le maréchal de l'air F. R. SHARP (*Chef d'état-major adjoint de la Défense*): Il durera deux heures et demie, monsieur.

M. MCINTOSH: J'aurais une brève question à poser au Ministre; une question en trois parties. Sa réponse nous permettra probablement de mieux comprendre ce que fait le maréchal de l'air Sharp en ce qui concerne les lignes de conduite, car il a dit: «Il n'y a aucun changement appréciable». Mais il a fait une déclaration en 1963, déclaration qu'il a présentée au Comité de la défense.

M. MACALUSO: Je formule ici une objection. Allez-vous permettre l'interrogatoire maintenant ou après? N'a-t-il pas été décidé de ne permettre les questions que lorsque le maréchal de l'air Sharp aura terminé son exposé? Si c'est ainsi, tenons nous-en à cette décision.

Le PRÉSIDENT: Si vous voulez bien attendre que le maréchal de l'air Sharp ait terminé son exposé, Monsieur McIntosh, vous pourrez par la suite poser toutes les questions que vous voudrez. Si nous acceptons une question, tous voudront en poser et nous n'aurons pas le temps d'entendre l'exposé.

M. MCINTOSH: Ce à quoi je veux en venir, Monsieur le président, c'est que ma question ne se rapporte aucunement à ce que va nous apprendre l'exposé.

M. MACALUSO: Monsieur le président, si vous permettez à M. McIntosh d'interroger le Ministre maintenant, nous aussi nous voudrons l'interroger. Par contre, si nous attendons, le Ministre sera à notre disposition après. Procédons donc de cette façon.

Le PRÉSIDENT: Si nous voulons aboutir à quelque chose, Monsieur McIntosh, je devrai demander au maréchal de l'air de continuer; les questions suivront. C'est l'opinion de la majorité, je crois. Je vous demande donc d'attendre que le maréchal de l'air Sharp ait terminé son exposé. Voulez-vous continuer, s'il vous plaît?

Le maréchal de l'air SHARP: Nous savons tous, Monsieur le président, avec une certitude presque absolue, que le monde d'aujourd'hui ne pourrait survivre à une autre guerre mondiale. Tous, nous espérons et croyons peut-être qu'à cause de cela, la guerre est impossible; que l'effet préventif des armes nucléaires et la situation d'attente empêcheront la guerre d'une façon définitive. C'est peut-être vrai dans le cas des décisions délibérées concernant les conflits directs entre les grandes puissances nucléaires, mais l'effet préventif des armes nucléaires peut-il empêcher les légers conflits de dénégérer, petit à petit, en guerres? Probablement pas, du moins personne ne peut en avoir la certitude au point d'ignorer les légers conflits.

Le gouvernement canadien a donc pour règle, comme il est indiqué dans le Livre blanc de 1964 sur la Défense, de non seulement continuer à fournir des forces de défense qui contribuent à la crédibilité de l'action préventive des armes nucléaires, mais aussi des forces qui pourront empêcher les petits conflits de dégénérer en une grande guerre. En d'autres termes, le gouvernement a pour règle de créer des forces dont les fonctions seront de garder la paix et de la rétablir. Cela ne veut pas dire, toutefois, et il ne l'est pas indiqué dans le Livre blanc, que l'on abandonnera les rôles actuels.

Le Livre blanc renferme également deux autres buts visant notre ligne de conduite: le premier, c'est la grande modernisation de nos modes de gestion et le second, c'est l'intégration des forces conduisant à l'unification. Afin de déterminer le progrès qui a été accompli jusqu'à maintenant et de décider s'il vaut mieux continuer le procédé de l'unification ou l'abandonner à mi-chemin, passons en revue ce que nous comptions accomplir par l'unification des forces.

OBJECTIFS DE L'UNIFICATION

1. RÉDUIRE LES FRAIS GÉNÉRAUX, AFIN D'AFFECTER DES FONDS PLUS IMPORTANTS À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT OPÉRATIONNEL.

2. ASSURER QUE LES RESSOURCES AFFECTÉES AUX DIVERSES FONCTIONS OPÉRATIONNELLES DES TROIS ARMES SONT COMPATIBLES.

3. ÉTABLIR UNE POSITION QUI PERMET DE PROFITER DES PLUS RÉCENTS PERFECTIONNEMENTS DANS LE DOMAINE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE.

4. MODERNISER NOS MÉTHODES DE GESTION, CONFORMÉMENT AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION GLASSGO.

5. AUGMENTER LA SOUPLESSE D'ACTION DES FORCES ARMÉES.

6. OFFRIR AU PERSONNEL DES CARRIÈRES INTÉRESSANTES.

7. ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE.

Nous voulions, d'abord, pouvoir réduire les frais généraux et les frais du programme d'action non à exécuter de manière à consacrer une plus grande partie de notre budget et de nos ressources aux fonctions en campagne, surtout à la fourniture du matériel de combat moderne.

Nous voulions modifier le régime des décisions à l'échelon supérieur pour que les ressources consacrées à des fonctions en campagne dans les divers services soient compatibles. Par exemple, il serait ridicule que l'armée achète du matériel transportable par avion alors qu'elle n'a aucun moyen de le transporter par avion.

Nous voulions organiser nos forces de façon à tirer plein avantage des récents progrès dans les domaines de la science et de la technologie, sans être gênés par des divisions arbitraires à l'égard des missions entre les trois services.

Conformément aux recommandations figurant dans le rapport de la Commission Glassco, nous espérions moderniser nos procédés de gestion et créer une organisation qui nous en faciliterait la tâche.

Nous voulions monter des forces plus flexibles; des forces qui pourraient réagir plus rapidement de manière que nous puissions contribuer dans une juste mesure, à empêcher les légers conflits, de part d'autre dans le monde, de dégénérer en guerre totale et, en même temps, à contribuer d'une façon réaliste aux actions préventives à une guerre totale.

Et notre dernier but, mais non le moindre, c'était d'offrir à notre personnel des carrières plus intéressantes en lui donnant de meilleures chances d'emploi et en lui fournissant du matériel et des techniques modernes.

Voilà ce que nous voulions accomplir, sans pour cela diminuer l'efficacité des opérations. De fait, cette dernière devrait augmenter. Comment et pourquoi l'organisation antérieure à 1964 a-t-elle empêché la réalisation de ces buts? Je traiterai brièvement de chaque but en particulier.

Prenons d'abord les réductions des frais généraux consacrés à un programme d'action non à exécuter.

DÉPENSES DU MDN

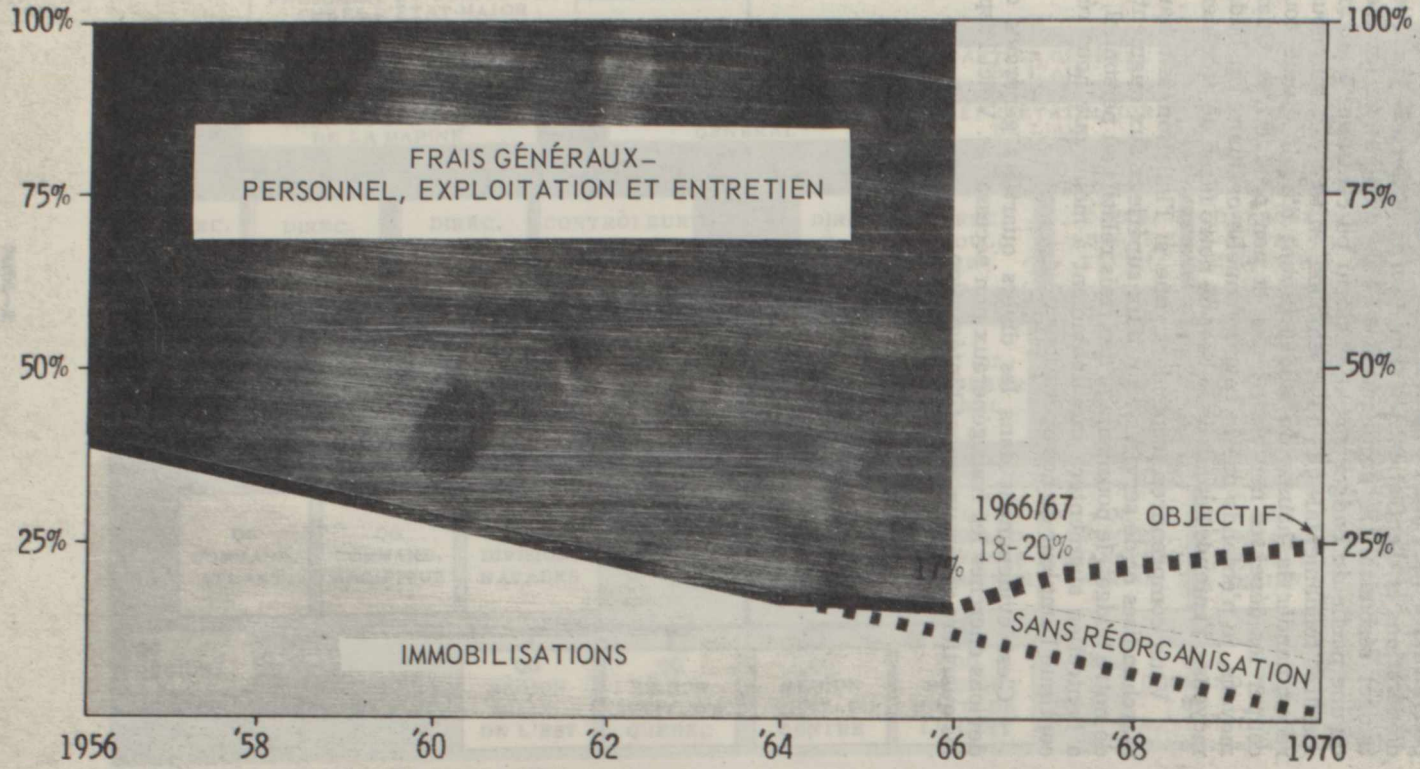

En 1963, la projection des frais d'opérations et d'entretien, en tant que pourcentage du budget global, a indiqué qu'en 1968-1969 il ne resterait presque pas d'argent pour acheter du nouveau matériel destiné aux opération militaires. En supposant que l'on voulait maintenir des forces militaires modernes, on ne pouvait faire que l'une de deux choses,—augmenter le budget ou réduire les frais d'opérations et d'entretien. De fait, on n'avait aucune garantie qu'augmenter le budget résoudrait le problème. Les frais d'opérations et d'entretien, en tant qu'une partie du budget global, auraient pu continuer à augmenter, à moins de mesures fondamentales. Il nous semblait, en tout cas, que nous ne pouvions pas recommander la hausse du budget avant d'avoir étudié tous les moyens de couper les dépenses non essentielles et non productives. Quand je dis tous les moyens, je n'entends pas la revue annuelle ordinaire du budget; par «tous les moyens», j'entends l'étude de la base de notre façon de procéder.

Vous comprendrez, cependant, que si l'inflation fait hausser les frais de marchandises et de services à un taux supérieur aux augmentations du plafond de notre budget, le pourcentage des frais relatifs au personnel, aux opérations et à l'entretien augmentera inévitablement à moins que nous réduisions de façon continue l'ampleur de nos opérations.

C'est évidemment dans les divers quartiers généraux d'abord que nous devions chercher les frais généraux non nécessaires. Voici l'aspect que prenaient les quartiers généraux, avant l'intégration.

ORGANISATION DES QUARTIERS GÉNÉRAUX DES TROIS ARMES

AVANT L'INTÉGRATION

Numéro de série 3

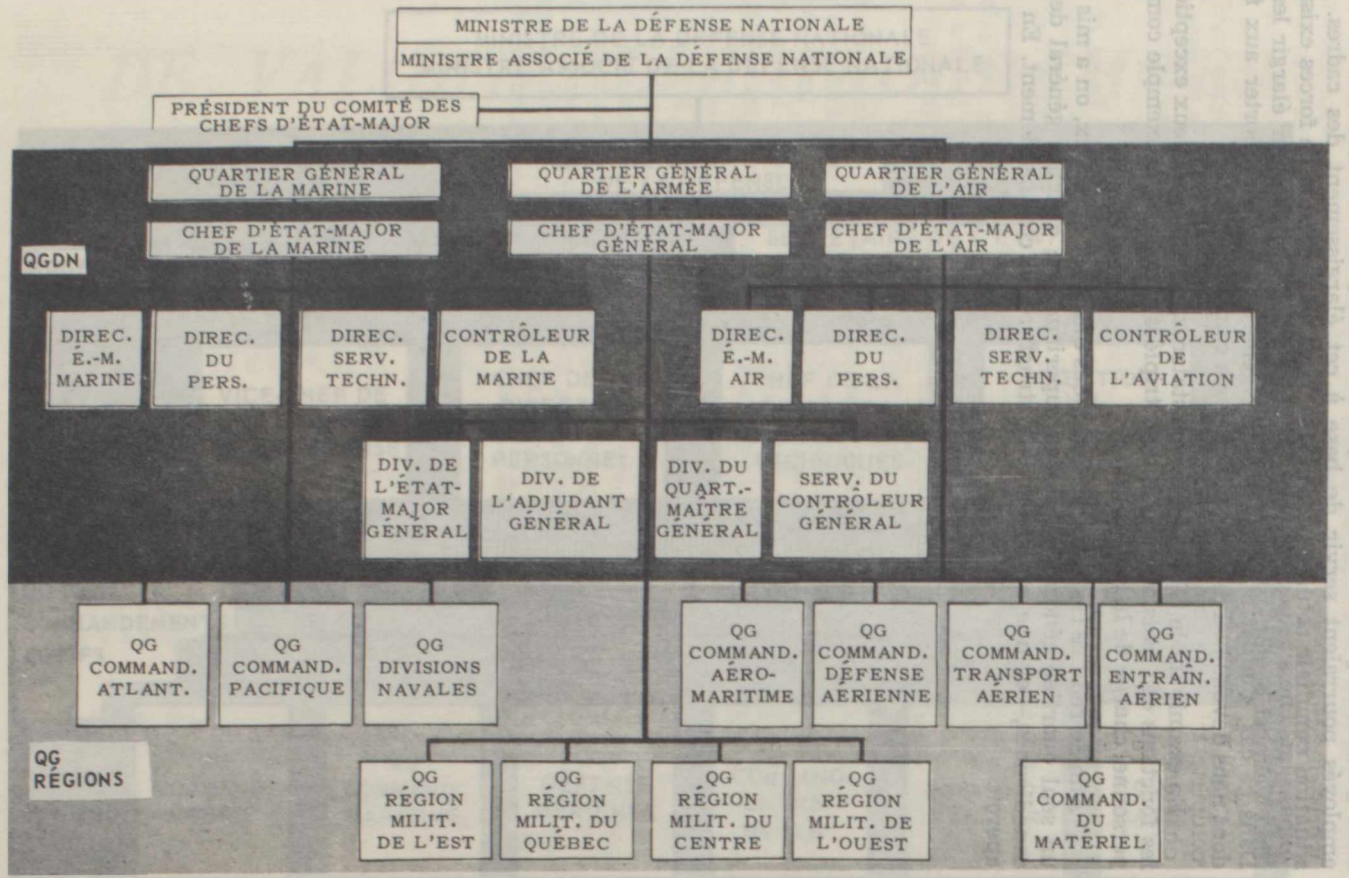

24556—2

A un certain moment, on pouvait justifier les frais des quartiers généraux relativement grands. Si les forces canadiennes étaient capables d'élargir rapidement et sensiblement leurs cadres, on pourrait alors peut-être justifier l'emploi d'un personnel plus nombreux que ne le requiert un quartier général. Ces employés pourraient servir de base à cet élargissement des cadres. Dans la situation mondiale actuelle, cependant, nous avons besoin de forces existantes et il se peut que nous n'ayons pas suffisamment de temps pour élargir les cadres. Dans ce cas, l'importance du quartier général doit se rapporter aux fonctions dont nous devons pouvoir nous acquitter à court délai.

En examinant le tableau vous constaterez, qu'à une ou deux exceptions près, les fonctions des trois services étaient triplées. Chacun par exemple comptait un personnel chargé de la logistique.

Afin de réduire ces frais généraux des quartiers généraux, on a mis sur pied un seul quartier général de niveau supérieur,—le quartier général des Forces canadiennes,—et une seule nouvelle structure de commandement. En voici un aperçu.

ORGANISATION ACTUELLE DES QUARTIERS GÉNÉRAUX ET DES COMMANDEMENTS

Numéro de série 4

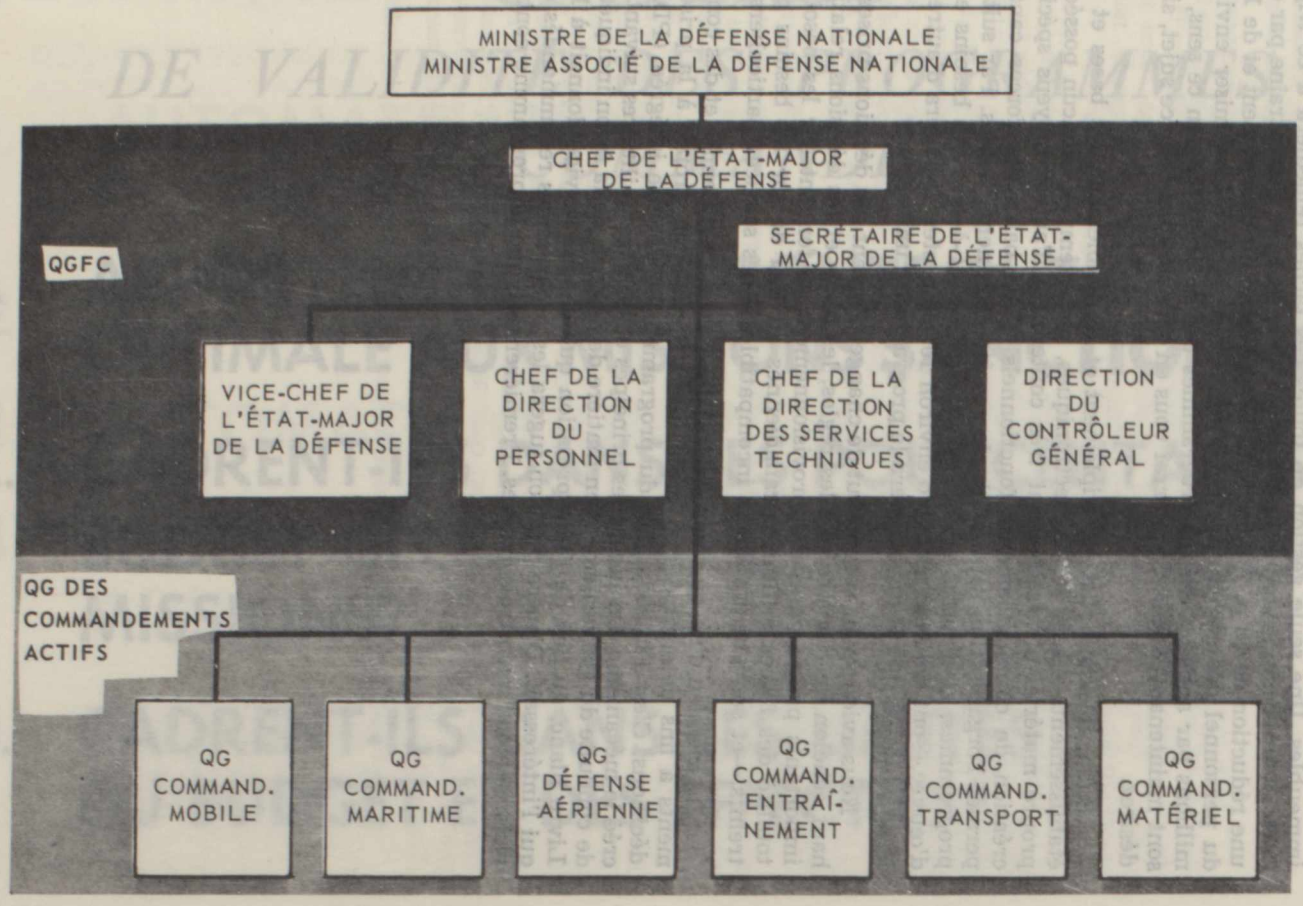

24856—2½

La réduction du personnel aux quartiers généraux des Forces canadiennes a été de l'ordre de 25 p. 100. Le triplement des tâches existait aussi dans d'autres domaines, par exemple la logistique, les communications, les transports, le recrutement, les instructions, la rémunération et les finances, la gestion du personnel et les services de même que certaines tâches techniques comme l'entretien des immeubles. Une seule gestion de toutes ces tâches remédiera à ce triplement. Certains programmes ont été parachevés en ce sens, ce qui entraîne par exemple une réduction de 30 p. 100 environ du personnel du recrutement et de 10 p. 100 du personnel des communications, permettant ainsi d'économiser environ $4.5 millions par année. Certains programmes ont déjà été faits en ce sens, d'autres sont maintenant lancés. Je pourrai vous en dire plus long sur ce sujet, si vous le désirez.

Enfin, il existe aussi le triplement et le doublement des bases et d'autres établissements—trois écoles électroniques, par exemple,—chacun possédant son propre matériel d'entraînement très coûteux et d'autres moyens spéciaux. La création de commandements fonctionnels et de bases des forces canadiennes permet l'organisation rationnelle de ces établissements triplés. Par suite de ces programmes, et d'autres aussi, nos effectifs,—c'est-à-dire nos besoins en main-d'œuvre,—ont déjà été réduits d'environ 10,000 postes. Il se fera d'autres réductions à mesure que se développera le programme d'unification.

Nous avions pour second but de changer l'accent des décisions prises au plus haut échelon de manière que les règles, les plans et les décisions relatives aux importants programmes d'approvisionnement se fondent sur les besoins de la totalité des forces militaires canadiennes au lieu de sur les besoins plus restreints,—et souvent des désirs incompatibles,—des services particuliers.

La création d'un quartier général des Forces canadiennes et des commandements à fins déterminées a formé une structuration propre à la prise de ces décisions. C'est l'introduction du programme de défense intégrée (PDI) qui a créé le mécanisme. On jugera les principes et les plans militaires suivant la ligne de conduite du gouvernement en matière de défense, de la façon indiquée dans le Livre blanc, au lieu de l'interprétation que chaque service donnait à la partie qui l'intéressait. D'autre part, on jugera les programmes recommandés d'approvisionnement selon trois critères. Premièrement, que le programme contribue de

CRITÈRES
DE VALIDITÉ DES PROGRAMMES RECOMMANDÉS

1. APPORTENT-ILS UNE CONTRIBUTION OPTIMALE AUX MISSIONS **SANCTIONNÉES**?
2. CADRENT-ILS DANS LES POURCENTAGES DU BUDGET GLOBAL, ALLOUÉS AUX DIVERSES MISSIONS?
3. CADRENT-ILS DANS LES LIMITES DU BUDGET ET DES EFFECTIFS?

façon optimum à l'accomplissement d'une mission ou d'un rôle approuvé tel que l'expriment les plans. Deuxièmement, reste-t-il dans les limites des pourcentages de notre budget global que nous déciderons de consacrer à chaque étape de l'escalade dans la guerre, à partir des équipes d'aide et d'observation jusqu'à la guerre limitée et ensuite à l'holocauste nucléaire? Il serait très avantageux qu'il puisse servir à plus d'une étape de l'escalade dans la guerre. Troisièmement, reste-t-il dans les limites de notre budget et de nos capacités de main-d'œuvre?

Cette façon de décider des programmes importants d'approvisionnements à l'égard de la totalité des forces ne ressemble en rien à l'ancien système où chaque service était sujet à intriguer pour obtenir tous les fonds qu'il pouvait justifier. Dollar pour dollar, il en résulte effectivement une force militaire beaucoup plus efficace et beaucoup mieux équilibrée. Par exemple, nos forces seront en mesure de réagir avec plus de rapidité qu'auparavant.

Maintenir les trois services distincts, même avec toute la loyauté, la dévotion et les émotions qui en découlent, ne pourrait que diminuer l'objectivité de la planification à l'échelon supérieur. Dans la mesure où cette objectivité était réduite, la valeur à l'usage diminuait et l'argent versé à la défense était gaspillé. Par la présente, je ne mets aucunement en doute l'intégrité des anciens chefs des trois services. Mais, à mesure que progressait la science, ces chefs devaient prendre des décisions qui mettaient en jeu des intérêts opposés: maintenir la position relative de leur service et offrir au Canada le mode de défense globale le plus efficace dans les limites d'un budget déterminé.

Le troisième but était d'établir une organisation qui permettrait de tirer parti des dernières découvertes scientifiques. Une seule armée permettrait cela de deux façons. Les rapides progrès de la science pourraient avoir une influence très marquée sur les méthodes de la guerre. Des développements comme les satellites de reconnaissance et même le lancement des fusées, les ICBM, les IRBM, les ogives nucléaires et les engins de reconnaissance rejoignent les rôles traditionnels des trois forces armées. A cause des changements très significatifs et des grandes dépenses associées à ces développements, nous nous devons de les évaluer aussi froidement et objectivement que possible. Les officiers affectés à ces évaluations sont plus disposés à l'objectivité s'ils ne sont pas astreints au maintien des positions traditionnelles des trois différents services. En ce qui concerne les fonctions de support comme la logistique, la paie, les finances et la formation, l'économie des mesures permet la mise sur pied des systèmes à base d'ordinateurs que les trois services ne pourraient se permettre séparément.

Voici une liste des méthodes modernes d'administration qui sont introduites.

TECHNIQUES MODERNES DE GESTION

1. AUTOMATISATION DE LA VÉRIFICATION DES PROGRAMMES.
2. AUTOMATISATION DE LA SOLDE.
3. AUTOMATISATION DE LA LOGISTIQUE.
4. AUTOMATISATION DE L'INFORMATIQUE ADMINISTRATIVE.
5. AUTOMATISATION DE LA TENUE DES DOSSIERS DU PERSONNEL.

Contrôle des programmes par ordinateur; système de paie par ordinateur; système de logistique par ordinateur; système d'information administrative par ordinateur et système de tenue de registres du personnel par ordinateur. Ce qui est significatif dans ces systèmes ce n'est pas qu'ils soient à base d'ordinateurs mais que ces méthodes utilisent les techniques d'administration les plus modernes, qu'elles créent des augmentations substantielles dans l'efficacité et le rendement et qu'elles montrent à nos militaires qu'ils appartiennent à une organisation qui a tout pour être progressive et pour aller de l'avant. Contrairement à la croyance populaire, ces systèmes à base d'ordinateurs nous permettent de nous occuper beaucoup plus des sentiments de nos militaires, pas moins. J'en dirai plus à ce sujet, plus tard.

Il faudrait aussi réaliser qu'à mesure que les choses deviennent plus complexes, et que les problèmes militaires deviennent plus complexes, il n'est tout simplement pas possible d'accomplir ces tâches sans l'aide d'ordinateurs. Les programmes spatiaux en sont un exemple. Nous ne sommes pas dans le domaine spatial mais le principe s'applique à mesure que notre équipement devient plus complexe et plus dispendieux.

Du côté des fonctions opérationnelles, la réduction des frais généraux non opérationnels permet l'introduction d'un équipement plus récent et plus moderne.

Voici des exemples d'équipement opérationnel moderne que nous nous procurons ou qui a été prévu:

ÉQUIPEMENT OPÉRATIONNEL MODERNE

1. NOUVEAU SYSTÈME DE PROPULSION POUR LA DIRECTION DE LA MISE AU POINT DES NAVIRES À PLANS-PORTEURS (DDH).
2. SYSTÈME AUTOMATIQUE D'ENGINS DE DÉFENSE.
3. SYSTÈME 280 DE COMMANDE ET DE CONTRÔLE.
4. SYSTÈME DE FUSÉES ANTI-SOUS-MARINES (ASROC)

6. AVIONS BUFFALO ET HÉLICOPTÈRES POUR LE COMMANDEMENT MOBILE.
7. NOUVEAUX VÉHICULES DE RECONNAISSANCE TRACTÉS.
8. AVIONS DE SUPPORT TACTIQUES CF-5.
9. VÉHICULES BLINDÉS DE TRANSPORT D'INFANTERIE.
10. AVIONS HERCULE C130E.
11. AVIONS À RÉACTION FALCON.
12. PROGRAMME BUIC.
13. NOUVEAU SYSTÈME PERMANENT DE COMMUNICATIONS (APRÈS ÉTUDE).

Un nouveau système de propulsion dans les DDH, ce qui représente un progrès dans la propulsion des navires. Le fait de mentionner ce nouveau système de propulsion me permet de vous faire part d'une observation en ce qui concerne le nouveau matériel. Ce nouveau mode de propulsion n'exige à peu près que la motié du personnel que l'ancien système exigeait. Voilà un exemple qui montre comment le nouveau matériel peut nous permettre d'augmenter le rendement opérationnel en même temps que réduire la main-d'œuvre. Un autre exemple est l'autocanon 155-MM. Il est beaucoup plus efficace que le modèle remorqué qu'il remplace bien qu'il exige moins de personnel pour le faire fonctionner.

Un autre exemple est le système automatisé de défense aérienne à courte portée (*sea sparrow*) pour les DDH et les deux navires d'escorte. Il s'agit là de certaines techniques qui sont en avance sur celles de la plupart des autres marines. Nous envisageons aussi un système semi-automatisé de défense aérienne à courte portée pour les forces mobiles.

Troisièmement, un nouveau système de contrôle des renseignements concernant les opérations pour les DDH. Quatrièmement, un système de fusées anti-sous-marines. Cinquièmement, l'appareil Buffalo et les hélicoptères modernes pour les forces mobiles. Puis vient un nouveau véhicule à chenilles servant à la reconnaissance; l'avion CF-5 de support de combat; le véhicule blindé M113A servant à transporter le personnel; les Hercules C130E; le petit avion de transport à jet Falcon et le système auxiliaire de secours BUIC, et pour le système de communications des forces canadiennes, une étude complète et approfondie des besoins de communications qui résulteront en une modernisation très importante de nos réseaux fixes de communications.

Ce sont là seulement quelques exemples de notre programme de modernisation: ces choses sont toutes possibles grâce à un budget qui sans l'intégration aurait été affecté presque entièrement aux opérations journalières et à l'entretion. En d'autres mots, maintenir un vieux matériel désuet.

En plus de l'évidente augmentation de rendement opérationnel que ces programmes apporteront, prenez en considération le défi et la satisfaction dont jouiront nos militaires plutôt que de travailler avec un matériel désuet et des vieux procédés et des vieilles méthodes. Considérez aussi le fait que le moral de nos militaires sera beaucoup plus élevé à l'avenir grâce à ces programmes.

Le but suivant était de moderniser nos méthodes d'administration. Cela est en grande partie relié à notre but de tirer avantage, en achetant du matériel sophistiqué, des derniers progrès des sciences physiques—mais pas tout à fait. Par exemple: nous procédons actuellement à une étude-pilote, avec le concours d'une maison canadienne d'experts-conseils, touchant l'administration financière. Cela fait suite aux recommandations formulées dans le rapport de la Commission Glassco et nous permettra d'introduire une comptabilité responsable et d'établir le budget des programmes et de donner un plus grand sens au système de défense intégrée. Pour illustrer l'ampleur de cette étude, et l'attention et le caractère approfondi qui lui ont été apportés ainsi qu'aux autres programmes, quatre experts-conseils et cinq experts militaires ont travaillé à plein temps pendant 12 mois pour cette étude. Elle sera terminée et appliquée à un commandement, sur une base d'essai, le printemps prochain. Elle sera alors modifié, s'il le faut, et appliquée à tous les commandements. Ensuite, un programme global d'analyse des positions a été mis sur pied par un personnel à plein temps d'experts militaires.

Il faudra plus de deux ans pour couvrir ces autres positions et une période additionnelle de temps pour l'étude des positions d'officiers. Cela nous fournira

des renseignements objectifs pour mettre à jour nos structures de métiers et les descriptions précises y afférentes. Cela nous permettra d'assurer que les normes de recrutement et de formation sont appropriées aux tâches qui doivent être accomplies par nos militaires. Cela nous permet de tenir à jour les demandes de main-d'œuvre; cela facilite les programmes d'amélioration des méthodes.

Un grand nombre d'études sur l'organisation de la gestion ont été menées, un total d'à peu près 350 différentes études en 1965 et 1966, avec le résultat d'une possibilité d'épargner quelque $14 millions. Le coût des ces études étant d'à peu près $1.3 million nous laisse une proportion de 11 à 1 pour les épargnes sur le coût.

ÉTUDES DES TECHNIQUES DE GESTION

1. VALIDITÉ DES BESOINS EN EFFECTIFS DANS L'ORGANISATION DES GARDES DU QGFC.

2. MEILLEURE CONCEPTION POSSIBLE DE LA GESTION DES DOSSIERS MÉDICAUX.

3. ÉTUDE DU MATÉRIEL ET DES MÉTHODES DE DISTRIBUTION POUR LA DIRECTION DES SERVICES D'INFORMATION.

4. MEILLEUR ACHEMINEMENT POSSIBLE DES MESSAGES.

5. AMÉLIORATION DE LA GESTION DES DOSSIERS.

6. UNE ÉTUDE VISANT À DÉTERMINER LES BESOINS OPTIMA EN MATIÈRE D'EFFECTIFS D'ENTRETIEN DU CF-104.

Voici quelques exemples des études pour vous permettre d'avoir un aperçu des domaines qui ont fait l'objet d'enquêtes. La validation des besoins en main-d'œuvre dans l'organisation des agents de la sécurité aux Q.G.D.N. (Quartiers généraux de la Défense nationale). Conception des meilleures dispositions de bureau pour les dossiers médicaux. Une étude sur la distribution du matériel et sur les méthodes de la direction des services de renseignements. La meilleure distribution possible des messages, l'amélioration de l'administration des dossiers et une étude pour déterminer les besoins les plus appropriés de main-d'œuvre et d'entretien en ce qui concerne les CF-104.

On peut amener l'argument que la plupart de ces programmes de modernisation de l'administration auraient pû être amenés sans l'intégration ou l'unification. La réalité c'est qu'ils ne l'ont pas été. Il fallait l'idée du changement, la volonté d'innover, cela relié au changement significatif de l'unification des forces, pour encourager ces programmes.

Un autre but était de créer plus de flexibilité au sein de nos forces de façon à ce que nous puissions participer à tous les stages d'escalade d'une guerre plutôt que, principalement, à l'empêchement d'une guerre ouverte. Une telle flexibilité nécessite au moins deux choses; un équipement que nous ne pourrions pas nous permettre sans l'intégration et l'union sous une même administration des éléments de terre, de mer et de l'air. Compte tenu des armes modernes et des besoins de réponse rapide, les trois services doivent pouvoir réagir ensemble. Les chances d'atteindre cette réaction coordonnée sont beaucoup plus grandes au sein d'une armée unifiée qu'au moyen de trois services distincts.

Offrir au personnel des carrières intéressantes

Un autre de nos buts était d'offrir à notre personnel des carrières intéressantes. Ceux parmi vous qui ont des fils et des filles qui laissent l'adolescence ou qui entrent dans la vingtaine, et ce sont là les hommes et les femmes qui seront nos militaires de demain, admettront avec moi qu'il y a plusieurs éléments qui composent les carrières intéressantes. En voici quelques-uns:

CARRIÈRES

1. UNE OCCUPATION DE VALEUR ÉVIDENTE.

2. UNE TÂCHE QUI MET À CONTRIBUTION LES TALENTS DE CHACUN.

3. UN TRAVAIL QUI EXIGE L'EMPLOI DE MÉTHODES ET D'ÉQUIPEMENT MODERNES.

4. UN TRAVAIL EFFECTUÉ DANS UNE ATMOSPHÈRE OU UN MILIEU QUI ADOPTE LES CHANGEMENTS QU'EXIGE L'ALLURE DES PROGRÈS DE LA SCIENCE; UN MILIEU QUI EST RECONNU COMME UN MODÈLE DE CE DOMAINE.

5. AVANCEMENT OFFERT EN FONCTION DE LA COMPÉTENCE, À UN RYTHME RAISONNABLE.

6. INDEMNITÉS PÉCUNIAIRES ET AUTRES D'UN MONTANT RAISONNABLE.

7. CONSIDÉRATIONS DU PUBLIC ET DES AMIS À L'ÉGARD DU TRAVAIL EXIGÉ DE CHACUN.

La mise en œuvre complète de la politique contenue dans le Livre blanc assurera ces conditions nécessaires.

En temps de paix, plusieurs secteurs du public ne voient pas les militaires avec le même respect et le même sens de responsibilité qu'ils leur accordent en temps de guerre. En tant que ce courant de pensée prévaut, il a un très mauvais effet sur le moral de nos militaires. Le Livre blanc a aidé les militaires à ce sujet, de différentes façons. Il détermine les larges objectifs et buts de la politique canadienne de défense. Le Livre blanc met très bien en évidence qu'il s'agit d'une politique gouvernementale et qu'elle jouit de l'appui d'une majorité de Canadiens qui veulent maintenir une force moderne de défense. En plus de cela, il approuve les missions et les rôles que le Canada pourrait assumer lors de plusieurs des stages de l'escalade d'une guerre plutôt qu'au cours seulement d'une guerre nucléaire totale. Cela est très significatif parce que les militaires, à titre de représentants en coupe transversale de la population canadienne, ont les mêmes idées en ce qui concerne le fait de dépendre seulement sur la peur créée par les armes nucléaires. Les forces flexibles que l'unification établira fourniront des rôles beaucoup plus significatifs aux yeux des militaires canadiens que les forces vouées uniquement à un ou l'autre échelon d'une escalade de guerre.

Le programme visant à acquérir un matériel plus sophistiqué et à introduire des techniques plus modernes, augmente assurément le défi lancé à nos militaires et leur donne l'assurance qu'ils travaillent avec un matériel qui est aussi moderne, et parfois plus moderne, que leur contrepartie civile ou militaire dans d'autres pays. Nous nous lançons aussi dans un programme pour augmenter substantiellement et pour encourager les chances d'éducation pour les militaires en service. Le fait que ces programmes soient introduits, comme résultat de l'acheminement vers l'unification, prouve au militaire qu'il fait partie d'un service moderne et très à jour. Vous avez peut-être constaté l'orgueil, et par conséquent l'augmentation du moral, avec lequel nos militaires reçoivent une pièce de nouveau matériel moderne ou s'adaptent avec rapidité à une méthode ou technique à la page. Nos militaires sont compétents, ambitieux et prêts à aller de l'avant. Ils accepteront favorablement un service qui comprend les mêmes caractéristiques, et défavorablement celui qui ne les offrira pas.

La structure de la paie du personnel, qui peut vous être exposée par le chef du personnel, démontre une rémunération raisonnable et un système d'avancement selon les capacités.

Intégration versus unification

Je voudrais maintenant vous donner les raisons de procéder à l'unification complète plutôt que d'arrêter au milieu de l'intégration.

Je devrais peut-être commencer par définir la différence entre l'intégration et l'unification. Dans l'esprit de beaucoup de gens, intégration et unification ont été considérées comme des choix; dans l'esprit de d'autres, comme deux stages bien distincts et bien définis d'un processus—deux stages qui étaient tellement distincts qu'il n'y avait aucun chevauchement entre les deux.

Aucune de ces définitions n'est exacte—sauf au sens purement législatif. Au sens strictement littéral, la différence entre intégration et unification est législative. L'intégration des trois armes a débuté lorsque la modification de 1964 apportée à la Loi sur la défense nationale a créé la position de Chef d'état-major de la Défense et a aboli les trois positions différentes de chefs d'état-major. L'unification deviendra une réalité législative si la loi sur la défense nationale est modifiée de façon à créer un seul service au lieu des trois services actuels.

Cependant, en dehors de l'aspect législatif, il est difficile de définir d'une façon bien définie quand se termine l'intégration et quand commence l'unification. Tout le processus constitue une suite continue et complexe de stages

entremêlés. La loi ne va que sanctionner officiellement un aspect bien identifiable de ce processus. Pour le bien de l'illustration, permettez-moi de disséquer le processus. Il vous faut accepter pour le moment que le stage législatif constitue la différence entre les deux.

L'intégration est alors le processus qui unit les trois services ensemble sous un contrôle et une gestion uniques avec des systèmes communs de logistique, de matériel et de formation qui opèrent au sein d'un commandement fonctionnel et d'une structure bien organisée mais qui maintient les identités légales des trois services et les barrières juridiques entre eux. En plus de l'anomalie de trois services sans chef, ces barrières empêchent l'application pratique d'un système commun et effectif de gestion du personnel. L'intégration a, en réalité, produit une série de programmes destinés à rendre les services plus efficaces mais qui ne peuvent obtenir de plein succès que par l'unification. Un commandement fonctionnel traverse les services individuels et les missions et les commandements combinent, jusqu'à un certain degré, les rôles et fonctions de plus d'un service. Les militaires, cependant, qui font partie des organisations intégrées et qui y travaillent côte à côte, sont encore astreints aux barrières juridiques et traditionnelles des trois armes. Ces barrières artificielles ne sont plus compatibles avec les exigences opérationnelles, l'avancement dans les carrières et le potentiel des chances inhérents à la nouvelle organisation.

Alors qu'on peut soutenir que les conditions du service, du recrutement, de la formation et de l'avancement au sein des carrières pourraient être les mêmes au sein des trois services actuels, la nature restrictive de cette proposition est immédiatement évidente. A moins que les barrières entre les services disparaissent, le système de gestion du personnel manquerait de souplesse et d'envergure pour pouvoir tirer le maximum des talents de nos militaires et leur fournir des carrières améliorées et des chances d'emploi.

Voici des exemples de situations qui feraient disparaître l'efficacité si nous maintenions les trois services distincts. Dans de telles circonstances il nous faudrait maintenir trois états-majors du personnel, un pour chaque service, même si les politiques en vertu desquelles ils fonctionneraient étaient les mêmes. Cela constituerait en soi un gaspillage de main-d'œuvre, mais ce n'est pas là le point le plus significatif.

L'on peut présumer que l'organisation du personnel ressemblera à ceci.

ORGANIZATION POUR LA DIRECTION DU PERSONNEL INTÉGRÉ

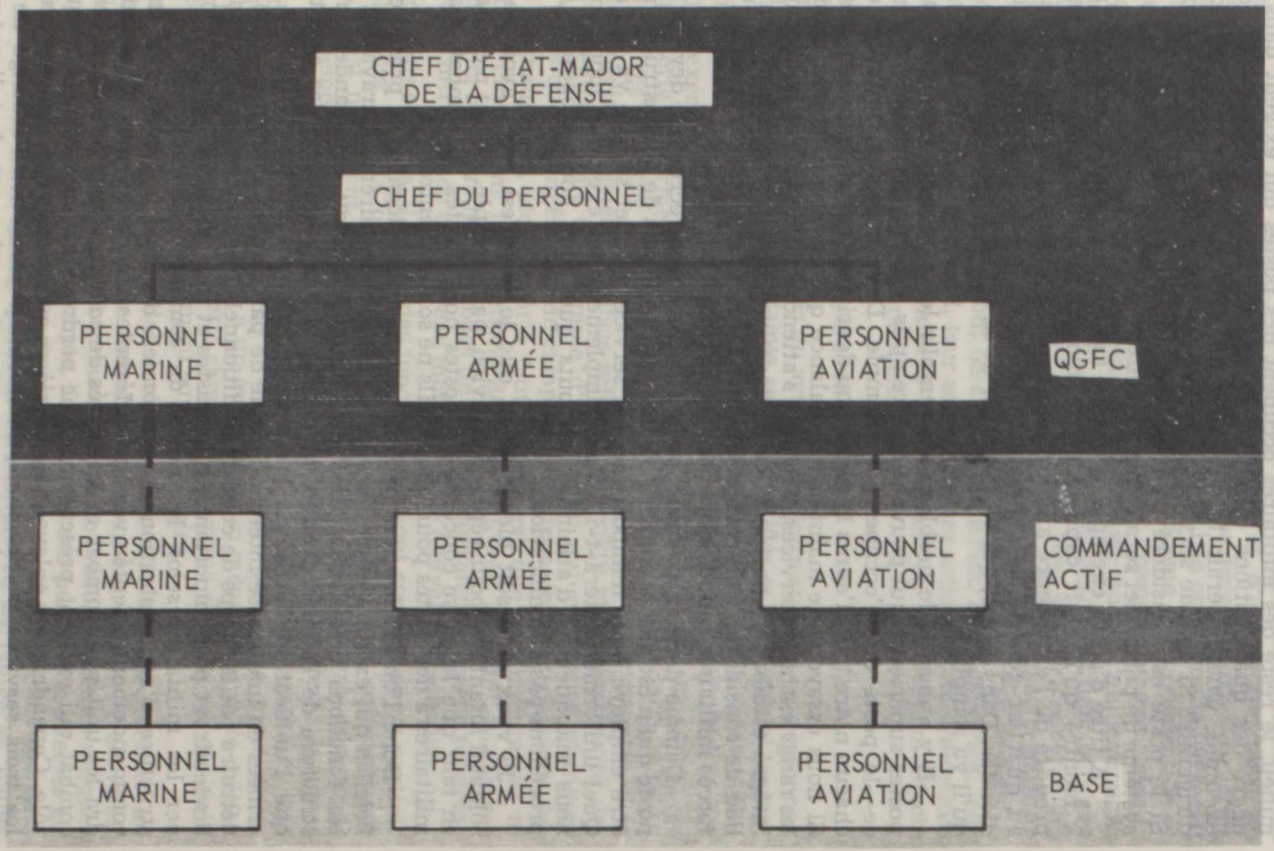

24856—3

Avec trois groupes d'employés distincts à CFHQ et aux postes de commandement fonctionnels intégrés, tels que le commandement du matériel et celui de l'entraînement, en plus de deux chez plusieurs des autres commandements, tels que le commandement mobile et le commandement maritime, il nous faudrait également des personnels distincts au niveau de base. Bien que les militaires affectés uniquement à des postes de combat sont uniques dans un milieu, le reste des militaires occupent des postes qui exigent dans un certain degré des qualifications communes entre les divers services—les commis, par exemple. Quelle serait la direction de personnel des trois services qui les dirigerait? Si chaque service a ses propres commis, les barrières subsisteraient. Si le poste est considéré comme étant un seul groupe, au lieu de trois, quel système de personnel serait chargé d'eux?

A titre d'autre exemple, prenez le cas du lieutenant-colonel d'infanterie, qui a montré qu'il était capable de se rendre jusqu'au sommet. Il devrait donc prendre de l'expérience ailleurs que dans sa propre spécialité restreinte, disons, au quartier-général de l'entraînement ou au quartier-général des forces canadiennes. Dans ce cas, qui va s'occuper de sa carrière? Qui décide quel est le poste qu'il va remplir?

Il y a ensuite le problème de remplir les nombreux postes de colonel et les postes supérieurs qui peuvent être remplis à partir des membres de tout service—le poste que j'occupe, par exemple. Devrions-nous continuer de prendre chacun notre tour d'après le service ou devrions-nous choisir le meilleur homme? Si nous essayons de maintenir la balance qui est présentement artificielle dans les rangs entre les services, l'on peut s'attendre qu'un officier qui occupe un poste intégré essaiera de protéger les prérogatives plus restreintes de son service au lieu de considérer les problèmes d'une façon plus générale et dans l'intérêt des forces militaires canadiennes dans leur ensemble.

Comme dernier exemple, prenez le cas d'une recrue qui devient partie d'un poste qui n'est pas de combat, comme les ingénieurs de la construction, où il peut être employé pour n'importe lequel service. A quel service va-t-il se joindre? Quel uniforme portera-t-il? Voici simplement des exemples montrant comment nous manquerons d'atteindre les buts que nous nous proposons si nous ne procédons pas à l'unification.

Je veux qu'il soit bien évident que le but n'est pas d'avoir recours à un soldat d'infanterie pour réparer un avion, par exemple. Le but n'est pas non plus, en tant que la chose concerne les postes non affectés au combat, d'affecter des militaires à des postes pour lesquels ils ne sont pas entraînés.

Donc l'unification, en enlevant les barrières légales et présentement artificielles qui existent entre les services, fera nécessairement travailler de concert les fonctions complémentaires de l'organisation du commandement et de la structure de l'administration du personnel. On a exprimé des craintes à l'effet que l'unification détruirait les services uniques et transformerait les forces armées en une masse interchangeable de particuliers anonymes. L'unification ne détruira pas les corps de combat traditionnels des services et les corps de soutien deviendront plus importants, plus vastes et plus efficaces. L'unification va grouper les militaires selon les unités de combat et d'occupation en une même structure d'administration de personnel, destinée à appuyer la structure de commandement orientée vers les différentes tâches à accomplir et qui comprendra les unités de combat et les unités de soutien. Essentiellement, les unités de combat qui existent présentement ne perdront ni leurs caractéristiques ni leur rôle. Cependant, en enlevant les barrières artificielles qui séparent présentement les trois services traditionnels, l'unification permettra l'échange de personnel entre les divers commandements selon les exigences des diverses missions. L'unification rendra possible une structure de poste et une progression dans la carrière commune qui non seulement vont éliminer les inégalités actuelles mais

qui augmenteront les chances de se faire une carrière plus vaste et plus attrayante.

A quoi les forces ressembleraient-elles si nous nous arrêtions à l'intégration et ne procédions pas à l'unification? Du point de vue de l'organisation, il y aurait peut-être peu de différence. Le CFHQ demeurerait, ainsi que la structure de commandement présente. On pourrait obtenir un commandement unique en ce qui concerne la logistique, l'entraînement, la solde et d'autres fonctions de soutien, bien que le personnel occupant ces fonctions serait fourni par trois organisations de personnel distinctes. L'intégrité des unités opérationnelles serait maintenu en toute éventualité. En d'autres termes, la forme de l'organisation et la nature des divers procédés fonctionnels, la solde, par exemple, pourrait être la même avec l'unification ou l'intégration. La différence entre l'unification et l'intégration concerne l'administration et la loyauté des militaires dont seraient constituées les organisations et qui leur donneraient vie, et elle concerne les militaires qui feraient fonctionner les diverses fonctions. En d'autres termes, la différence entre l'intégration et l'unification, sauf le point de vue législatif, concerne nos militaires et la façon dont on s'occupera d'eux, leurs carrières, leur emploi, leurs promotions, leur moral, leur solde et leurs satisfactions. J'aimerais donc maintenant vous montrer comment l'intégration et l'unification affecte notre système d'administration de personnel.

Système d'administration unique de personnel

Afin de comprendre les exigences du système d'administration de personnel, il faut s'imaginer comment les militaires seront classifiés selon l'emploi, seront entraînés et employés. Comme dans toute organisation importante, l'assemblement des militaires est rendu nécessaire par les fonctions à accomplir. Les médecins, par exemple, constituent un groupe ou une liste ou un corps; les soldats d'infanterie en forment un autre; les personnes chargées de la mise en marche des navires un autre. A l'intérieur de ces trois catégories restreintes, il se peut que des spécialités soient requises selon la diversité et la complexité des tâches; les ingénieurs sont un exemple d'un groupe qui comprend plusieurs spécialités telles que les ingénieurs de campagne, les ingénieurs électriciens, les ingénieurs aéronautiques, etc. Ce qu'il faut retenir est que ni l'intégration ni l'unification ne changeront les fonctions de base qui sont accomplies par ces groupes différents bien que les méthodes de travail pourraient changer progressivement avec l'introduction de nouveau matériel et de nouvelles méthodes.

Dans les trois services, il existe des fonctions qui sont communes ou partiellement communes à deux ou trois services. Si les choses sont suffisamment communes, il est nettement avantageux d'établir des qualifications communes relatives à la même fonction ainsi qu'un mode de recrutement et d'entraînement uniformes. Ceci permettra une certaine flexibilité dans le recrutement et une économie dans l'entraînement. A savoir si un militaire peut être muté d'une spécialité à une autre ou d'un milieu à un autre dans un même groupe de métier dépend de la mesure dans laquelle cette chose est commune et de la somme qu'il faudra verser pour donner l'entraînement supplémentaire.

Ailleurs que dans les postes des trois services affectés uniquement au combat, il existe un grand nombre de choses en commun entre ces trois services. Il y aura plus de choses en commun à mesure que de nouveaux systèmes uniques se développent, la logistique, par exemple. Dans le cas des postes non affectés au combat, il est évidemment insensé d'assigner d'une façon arbitraire une recrue à l'un des trois services alors qu'elle pourrait être employée de temps en temps dans les trois services. Les militaires chargés du système unifié de paye, par exemple, pourraient comprendre le personnel de la marine, de l'armée et de l'aviation. Si l'on ne permettait pas un emploi dans tous les services, on perdrait

une certaine flexibilité et certaines chances d'obtenir de l'avancement dans la carrière.

Les postes qui sont propres à un milieu, par exemple, l'infanterie, demeureront évidemment uniques. Les militaires qui occupent de tels postes continueront normalement d'y rester. Cependant, afin de prévoir une solde équitable, des chances d'avancement et des structures concernant les rangs pour tout le service, il faut des politiques communes et une administration unique à ce sujet. Le système d'administration unique prévoiera évidemment des garanties afin de protéger les prérogatives légitimes de chaque poste ou profession dans le but de les encourager à progresser dans leur carrière. Trois ou quatre exemples, en plus de ceux que j'ai déjà donnés, pourraient aider à expliquer cette nécessité d'un système unique en administration de personnel. Prenez tout d'abord, comme exemple, les qualifications, l'entraînement et le travail des militaires qui ont à s'occuper de la solde et des finances. Nous sommes en train de développer un même système de paie mécanisé. Les militaires qui occupent présentement ce poste, dans les trois services distincts, seront ressemblés et entraînés pour travailler selon le nouveau système de paie,—une même organisation pour la paie qui n'exige aucune distinction entre les services. Pour les militaires affectés à la paie, il sera requis un même ensemble de qualifications et de normes d'entraînement au lieu de trois et les trois systèmes présents de promotion et d'emploi seront remplacés par un seul système et par une même administration. S'il est nécessaire de donner un entraînement supplémentaire à cause des exigences spéciales d'un milieu, cet entraînement sera donné. Par exemple, si des préposés à la paie doivent être affectés à des navires, on leur donnera l'entraînement nécessaire à cette fin. Néanmoins, l'identification et l'expertise des militaires proposés à la paie sera cette fonction et le service total et non pas un seul milieu. Il en est ainsi parce qu'un particulier affecté à l'un des postes de paie et de finances passera la grande partie de sa carrière à occuper ce poste. Il ne passera pas nécessairement toute sa carrière dans un même milieu.

Des mêmes critères pour la sélection, de mêmes normes d'entraînement, de mêmes politiques en matière d'emploi et de promotion sont manifestement plus économiques que trois. De plus, un service unique de paie sera assez important pour absorber les dépenses en capital qu'il faudra faire pour adopter un nouveau système de paie mécanisé. Un même service plus important ayant recours aux techniques les plus modernes présentera un plus gros défi et donnera plus de chances aux militaires qui sont affectés à ces postes que s'il y avait trois services de paie plus petits. Enfin, un service unique de paie donnera plus de flexibilité dans l'emploi. Les militaires qui sont affectés à ce poste pourraient être envoyés dans des milieux divers avec un minimum de nouvel entraînement. En de telles circonstances, enrôler dans l'un des trois services une recrue destinée à l'un de ces postes intégrés serait manifestement une action artificielle. Pour de tels postes, il est requis un service unique.

Dans les postes qui concernent la paie et les finances, les procédures et le matériel seront identiques, ou presque, dans tous les milieux. Dans d'autres postes, où l'on suppose un entraînement de base et des connaissances à peu près semblables, la grande partie du matériel sera différente selon le milieu. Le radar et les appareils électroniques utilisés dans un milieu maritime sont différents ce deux qui sont utilisés par l'armée, lesquels sont à leur tour différents de ceux qu'utilise l'aviation canadienne. Ainsi, une partie des connaissances et habilités requises par les militaires qui sont affectés à ces postes dans des milieux différents est commune et une autre partie est unique. Cependant, il est évidemment plus économique de donner l'entraînement commun, et probablement également l'entraînement spécifique, dans une seule école plutôt que dans trois écoles comme c'est le cas aujourd'hui. Est-ce que ce sera la marine, l'armée ou l'aviation qui aura l'école et la base où sera donné l'entraînement? Les procédu-

res en administration de personnel seront celles de quel service? L'unification, mais non l'intégration, rendrait possible en de telles circonstances une administration de personnel plus simple et économique.

Un troisième exemple concerne les postes dont l'entraînement et les connaissances requis sont uniques ou presque à un milieu. Un soldat d'infanterie constitue un bon exemple. Cependant, même dans le cas d'un soldat d'infanterie et d'autres postes qui sont propres à un milieu, certaines des connaissances requises par d'autres militaires sont également requises par les militaires qui sont affectés à ces postes uniques. La politique en matière de service, les procédures concernant l'administration de personnel, la loi militaire, les conditions du service et les procédures en matière de paie sont des exemples faisant voir certaines connaissances qui sont requises par tous les militaires. Ceci, évidemment suggère qu'une partie quelconque de l'entraînement des recrues soit commune et qu'il peut être plus économique de le donner à un camp commun ou camp d'entraînement de base. Après cela, les militaires affectés à des postes uniques recevront un entraînement répondant aux exigences de leur milieu et, règle générale, ils ne seront affectés qu'à ce milieu tant qu'ils n'auront pas plus de séniorité. Il faudrait étudier la possibilité de leur donner une expérience plus vaste. Ces trois exemples font voir, sauf dans le cas des militaires affectés à des postes de combat, qu'il n'y aura pas de différence significative en ce qui concerne l'administration des carrières entre les services. Possédant les métiers communs, les militaires peuvent être employés dans tous les milieux. Lorsque les postes sont assez communs, un entraînement supplémentaire approprié rend possible une plus grande flexibilité. En tels cas il n'est pas nécessaire de faire une distinction artificielle entre les postes (ou services). Les militaires affectés à des postes de combat demeureront néanmoins propres à un milieu. On pourrait donc prétendre qu'il serait peut-être préférable de créer un quatrième service qui s'occuperait de toutes les fonctions qui ne sont pas propres à un milieu, en laissant aux trois services qui existent présentement les fonctions qui sont strictement propres à un milieu. En plus de la difficulté d'attribuer à un service des fonctions que l'on distingue difficilement entre postes propres à un milieu ou non, il existe une raison plus fondamentale pour laquelle un même service unifié est requis; cette raison fondamentale, c'est la loyauté des militaires.

Il s'agit tout d'abord de savoir si les intérêts de la défense du pays seront mieux servis à l'avenir en ayant un personnel militaire, en particulier des officiers, qui s'identifieront avant tout avec les buts que se sont donnés les forces militaires canadiennes dans leur ensemble ou plutôt avec les buts plus restreints de l'un des services qui existe présentement, comme cela aurait lieu dans le cas de l'intégration. Ce qu'il faut à la fin, surtout à notre époque ou les nouveaux rôles et les nouvelles techniques de la science vont faire disparaître peu à peu la distinction traditionnelle qui existe entre les services, ce sont des officiers dont les décisions ne seront pas limitées parce qu'ils sont plus intéressés à l'un des services traditionnels qu'aux forces canadiennes prises dans leur ensemble. Aux quartiers-généraux des forces canadiennes, où l'on maintiendrait l'identité des trois services, l'on peut s'attendre que la loyauté envers un service particulier entrera en ligne de compte au moment des décisions, même si l'on est sincère en prétendant qu'il n'en sera pas ainsi. Au niveau de commandement, la situation serait de même. La question de développer une loyauté qui serait bien dirigée est l'argument principal à faire valoir pour l'unification des services. Pour mieux servir les intérêts du pays, le militaire devrait d'abord être loyal à son pays et aux forces canadiennes dans leur ensemble, puis à sa discipline ou milieu, par exemple, les opérations navales, et enfin à son unité de commandement. Il en résultera une efficacité réduite si l'on continue de diriger la loyauté vers d'autres choses. Il faut changer graduellement la loyauté des militaires, surtout parce que le nouveau matériel opérationnel débordera les cadres traditionnels des trois

services, rendant ainsi possible des conflits entre la loyauté à un service particulier et la loyauté à l'effort militaire pris dans son ensemble.

J'aimerais maintenant continuer et expliquer comment, au ministère de la Défense nationale, nous avons l'intention d'appliquer la politique du gouvernement exposée dans le Livre blanc.

Le PRÉSIDENT: Il serait peut-être bon de prendre maintenant une pause de cinq minutes? Nous allons prendre une pause de cinq minutes, après quoi nous continuerons.

(Reprise de la séance)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avant de poursuivre l'étude du mémoire, j'aimerais dire en passant que des membres en ont demandé un exemplaire. On en tire des exemplaires présentement, qu'on nous remettra cet après-midi avant la réunion de ce soir.

M. LANIEL: Il aurait quand même été utile, Monsieur le président, de l'avoir en main afin d'y inscrire des notations.

Le PRÉSIDENT: Je comprends cela, mais le tout s'est fait à court préavis.

M. WINCH: Pourriez-vous également nous dire, Monsieur le président, pendant que nous y sommes, quand vous comptez suspendre la séance?

Le PRÉSIDENT: Eh bien, je ne sais si nous sommes à jour, mais croyez-vous pouvoir disposer des affaires en cours pour midi et demi ou à peu près?

Le maréchal de l'air SHARP: Oui, je le pourrais.

Le PRÉSIDENT: Veuillez poursuivre s'il vous plaît.

Le maréchal de l'air SHARP: Oui, Monsieur le président. J'aimerais vous expliquer maintenant comment le ministère de la Défense nationale se propose de mettre en œuvre la politique du gouvernement exposée dans le Livre blanc.

Le Livre blanc définit trois propositions majeures et de grande portée:

POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE DÉFENSE TELLE QUE DÉCRITE DANS LE LIVRE BLANC

1. INTÉGRATION MENANT À L'UNIFICATION.
2. MODERNISATION.
3. MODIFICATION DANS L'***IMPORTANCE*** DES RÔLES.

Intégration des forces; modernisation de nos méthodes et de nos procédés administratifs; changements apportés à l'importance des rôles: on accordera ainsi plus de priorité au fait de pouvoir expédier des secours militaires aux endroits troublés du monde, et reléguer plus ou moins à l'arrière-plan la formation de ressources militaires dont le seul but serait de participer à une guerre nucléaire universelle. Il ne s'agit pas là d'une volte-face complète, puisque nous continuerons d'entretenir des forces prêtes à parer une guerre mondiale, des forces anti-aériennes et anti-sous-marines, entre autres. Le changement s'imposait, au contraire, si nous voulons que le Canada puisse faire sa part pour empêcher qu'un conflit mineur dégénère en guerre nucléaire universelle. La réorganisation qui s'opère actuellement comprendra donc trois modifications importantes, et toutes trois nous permettront de donner un rendement plus efficace. Si l'on tient compte de l'étendue et de la diversité des activités des forces canadiennes, chacune de ces trois déclarations annonce un travail de réorganisation gigantesque; se sera une grande réalisation que de les mettre en œuvre les trois du même coup. C'est une chance unique pour nous que de concevoir une armée à la fois nouvelle et moderne, de fonder de nouvelles doctrines militaires, d'implanter de nouveaux procédés et de rebâtir la structure des forces en adoptant les méthodes administratives les plus à jour et en tirant profit des dernières découvertes de la science. Les soldats canadiens se voient en face d'un stimulant défi à relever, qui mettra à l'épreuve leurs aptitudes, leur esprit d'initiative et leur habileté d'innover. De fait, l'un des grands atouts de la politique du Gouvernement, c'est qu'elle demeure souple et reste ouverte aux innovations, une qualité nécessaire au succès dans notre monde en perpétuel devenir. J'ai pleine confiance que nos soldats se montreront aptes à mener à bon terme ce travail compliqué, et je m'enthousiasme même à y penser.

Comme c'est un travail très complexe, il faut tout préparer à l'avance de façon minutieuse et approfondie. On a accusé le Ministère, d'une part, d'agir avec trop de précipitation, c'est-à-dire de ne pas faire assez de planification, et, d'autre part, de ne pas avoir arrêté plus tôt en détail ce qu'allait entraîner l'unification. Comme la planification demande du temps et comme les questions de détails ne peuvent être décidées ni rendues publiques avant que la planification ne soit parachevée, il est évident que le Ministère ne peut satisfaire à la fois ces deux critiques. Si l'on prend le temps qu'il faut pour bien planifier les choses, il s'écoulera nécessairement un certain laps de temps avant que les détails de l'unification ne puissent être annoncés. Si nous les dévoilons trop hâtivement, la planification aura été insuffisante. Toutefois, ce serait contraire au bon sens que d'attendre que tous les détails aient été étudiés avant de décider d'intégrer les forces. Autant dire qu'on n'aurait pas dû décider de construire la route transcanadienne avant d'avoir mis au point tous les détails de la construction.

La réalisation de ces trois buts présupposent l'établissement d'environ 500 programmes, sous-programmes et démarches, dont la plupart sont complexes et embrouillés. Ils s'enchevêtrent, et si l'un progresse, l'autre s'en ressent.

Numéro de série 12

UNIFICATION DES FORCES CANADIENNES

CHEMINEMENTS CRITIQUES

DATE DE RAPPORT 01 OCT 66

CAS		DESCRIPTION	ÉTAT-MAJOR	DATE DE PARACHÈVEMENT				Retard	Temps Prévu	B-A
Début	Fin			Prévue	Ultime	Réelle	Établie			
0001	0210	Manuel de philosophie remis aux élèves-officiers (TOCP)	Chef d'état-major de la défense (CDS)		29 Aoû 66	07 Sep 66		−1.3		
0210	0216	Conception de la hiérarchie des officiers approuvée	Ministre de la défense nationale (MND)		27 Sep 66	06 Oct 66		−1.3		
0216	0236	Classement des officiers complété	Direction du contrôle des besoins en personnel (DPRC)	05 Avr 68	27 Mar 68			−1.3	71.9	11.0
0236	0274	Effectifs réorganisés	Direction des besoins en personnel et des effectifs (DMRE)	11 Avr 69	02 Avr 69			−1.3	52.8	5.0
0274	0324	Système de réglementation des officiers établi	Direction des affectations et des carrières (DGPC)	01 Déc 69	01 Oct 69		01 Oct 69	−1.3	33.3	4.0
0001	0002	Type d'uniforme approuvé	Ministre de la défense nationale (MND)		06 Aoû 66	11 Aoû 66		− .2		
0002	0010	Directives de mise au point émises	Chef d'état-major de la défense (CDS)		24 Sep 66	29 Sep 66		− .2		
0010	0014	Prototype d'uniforme conçu	Direction de l'habillement et de l'équipement général (DCGE)	26 Avr 67	21 Avr 67			− .2	29.9	17.0
0014	0028	Prototype soumis à l'essai	Direc. de l'habill. et de l'équip. génér. (DCGE)	24 Jan 68	19 Jan 68			− .2	39.0	10.0
0028	0038	Émettre les demandes de contrats pour les uniformes	Direction des achats (PROC)	30 Mai 68	25 Mai 68			− .2	18.0	2.0
0038	0052	Uniformes distribués	Commandement du matériel (MATE)	07 Jan 71	02 Jan 71		02 Jan 71	− .2	31.7	15.0
0001	1004	Études logistiques séparées terminées	Direc. du ravit. et de l'approvisionnement (DSUPP)		01 Juin 66	01 Juin 66		.0		
1004	1009	Problème du ravitaillement des forces intégrées défini	Direc. du ravit. et de l'approvisionnement (DSUPP)		01 Juin 66	01 Juin 66		.0		
1009	1014	Nouvelle conception approuvée	Conseil du Trésor (TB)		10 Aoû 66	10 Aoû 66		.0		
1014	1026	Programme de mise en vigueur rédigé	Direc. du ravit. et de l'approvisionnement (DSUPP)	03 Mar 67	03 Mar 67			.0	29.3	2.0
1026	1038	Nouveau système approuvé	Ministre de la défense nationale (MND)	21 Avr 67	21 Avr 67			.0	7.0	4.0
1038	1050	Contrat passé pour les ordinateurs	Ministère de la Production de défense (DDP)	08 Sep 67	08 Sep 67			.0	20.0	10.0
1050	1068	Ordinateurs livrés et installés	Ministère de la Production de défense (DDP)	26 Oct 68	26 Oct 68			.0	6.9	3.0
1068	1080	Nouveau système vérifié	Commandement du matériel (MATC)	01 Fév 69	01 Fév 69		01 Fév 69	.0	14.0	4.0

Le tableau ci-dessus nous montre l'interrelation de quelques-uns d'entre eux. Il est évident qu'il faut une surveillance générale pour coordonner et diriger l'avancement des travaux. Nous avons donc déterminé les différents programmes dont quelques-uns sont indiqués dans le tableau, établi la relation qui existe entre eux, fixé les delais et les objectifs immédiats et assigné à chacun son rôle. Nous avons trouvé le processus si compliqué qu'il nous a fallu avoir recours à un ordinateur pour le suivre. Avec les données de l'ordinateur, nous pouvons déceler rapidement quel programme tire de l'arrière et dans quelle mesure ce ralentissement touchera les autres. Nous savons alors où concentrer nos efforts pour que tout marche rondement. Pour bien vous faire voir comment l'ordinateur nous aide à diriger les programmes, permettez-moi de vous décrire certains des bulletins de données qu'il nous transmet sur demande.

Le premier bulletin nous indique les secteurs critiques du tableau afin que nous sachions où concentrer nos efforts. Ces secteurs changent évidemment à mesure que le travail se fait. Les deux premières colonnes du tableau indiquent le nombre d'activités. La colonne suivante décrit la nature des activités; la suivante, les personnes qui en sont chargées; la colonne suivante donne la date prévue d'achèvement, ainsi que la dernière date possible que nous devrons respecter si nous voulons que le tout soit terminé à temps; la suivante précise la date réelle d'achèvement; la suivante indique si nous devançons l'horaire (plus) ou si nous tirons de l'arrière (moins), en nombre de semaines, la suivante le temps prévu du commencement jusqu'à la fin, et la dernière colonne l'écart entre les prévisions les plus optimistes et les plus pessimistes. Dans le tableau, horizontalement, vous avez trois groupes de chiffres qui indiquent les secteurs par ordre d'importance.

UNIFICATION DES FORCES CANADIENNES

ACTIVITÉ D'APRÈS LES PLUS RÉCENTES DATES PERMISES

ÉVÉNEMENT Début	Fin	DESCRIPTION	ÉTAT-MAJOR	DATE DE PARACHÈVEMENT Prévue	Ultime	Réelle	Établie	Retard	Temps Prévu	B-A
0001	1004	Études logistiques séparées complétées	Direc. du ravit. et de l'approvisionnement (DSUPP)		01 Juin 66	01 Juin 66				
1004	1009	Problème du ravitaillement des forces intégrées défini	Direc. du ravit. et de l'exprovisionnement (DSUPP)		01 Juin 66	01 Juin 66				
0001	0002	Type d'uniforme approuvé	Ministre de la défense nationale (MND)		06 Aoû 66	11 Aoû 66				
1009	1014	Nouvelle conception du ravitaillement approuvée	Conseil du Trésor (TB)		10 Aoû 66	10 Aoû 66				
0001	0210	Manuel de philosophie remis aux élèves-officiers (TOCP)	Chef d'état-major de la défense (CDS)		29 Aoû 66	07 Sep 66				
0002	0010	Directives de mise au point émises	Chef d'état-major de la défense (CDS)		24 Sep 66	29 Sep 66				
0210	0216	Conception de la hiérarchie des officiers approuvée	Ministre de la défense nationale (MND)		27 Sep 66	06 Oct 66				
1014	1026	Programme de mise en vigueur rédigé	Direc. du ravit. et de l'approvisionnement (DSUPP)	05 Fév 67	05 Fév 67					
0010	0014	Prototype d'uniforme conçu	Direction de l'habill. et de l'équip. génér. (DCGE)	07 Fév 67	07 Fév 67					
1026	1038	Nouveau système approuvé	Ministre de la défense nationale (MND)	21 Avr 67	21 Avr 67					
1038	1050	Contrat passé pour les ordinateurs	Ministère de la Production de défense (DDP)	08 Sep 67	08 Sep 67					
0014	0028	Prototype soumis à l'essai	Direc. de l'habill. et de l'équip. génér. (DCGE)	24 Jan 68	19 Jan 68					
0216	0236	Classement des officiers complété	Direc. du contrôle des besoins en personnel (DPRC)	05 Avr 68	27 Mar 68					
0028	0038	Émettre les demandes de contrats pour les uniformes	Direction des achats (PROC)	30 Mai 68	25 Mai 68					

Un autre exemple: nous donnons à l'ordinateur toutes les activités et il les met par ordre chronologique, dans l'ordre où elles doivent avoir lieu, de telle sorte que vous pouvez vous reporter à la date d'aujourd'hui et savoir ainsi ce qui aurait dû être fait et connaître les personnes chargées de l'exécution.

UNIFICATION DES FORCES CANADIENNES

ACTIVITÉ DE L'ÉTAT-MAJOR D'APRÈS LES PLUS RÉCENTES DATES PERMISES

ÉVÉNEMENT		ÉTAT-MAJOR	DESCRIPTION	TEMPS ESTIMÉ			PRÉVU	PARACHÈVEMENT			RETARD
Début	Fin			A	M	B		Prévu	Ultime	Réel	
0070	0072	VCE-MD	Conduite de la planification approuvée	6.0	6.5	7.0	6.5	05 jan 67	05 jan 67		.0
0072	0074	VCE-MD	Structure des forces approuvée	5.0	4.0	5.0	4.0	02 fév 67	02 fév 67		.0
0074	0082	VCE-MD	Progr. de défense intégrée approuvé (IDP)	2.0	2.0	2.0	2.0	16 fév 67	16 fév 67		.0

L'exemple suivant nous donne les activités dont chaque groupe est chargé et les énumère dans l'ordre dans lequel elles doivent se produire. Les colonnes A, M et B indiquent simplement la durée d'après les optimistes, la durée probable et la durée d'après les pessimistes.

SOMMAIRE DES CAS PAR ORDRE DE RETARD
NIVEAU DE GESTION B

CAS N°	RÉSEAU PAGE	DESCRIPTION	DATE DE PARACHÈVEMENT PRÉVUE	ULTIME	RÉELLE	DEMANDÉE	RETARD
0324	1	Système de classement des officiers établi	01 Déc 69	01 Oct 69		01 Oct 69	=8.7
0062	1	Loi sur la défense nationale modifiée	01 Mar 67	01 Fév 67			=4.0
1080	1	Nouveau système de ravitaillement vérifié	01 Fév 69	01 Fév 69		01 Fév 69	.0

Comme dernier exemple, le bulletin peut indiquer les événements qui sont suffisamment importants pour qu'on doive les porter à l'attention des fonctionnaires supérieurs, par exemple, la modification de la Loi sur la défense nationale. Mais il s'agit là d'une toute petite minorité, et le Livre, qui ne veut que vous donner une idée de la complexité de la chose, contient toutes les données que nous obtenons.

Je vous ai donc fourni ces exemples des bulletins de données que nous fournit l'ordinateur afin de pouvoir établir deux faits: le premier, que la planification visant à l'intégration et, en dernier ressort, à l'unification, se fait avec immensément de minutie, et le deuxième, pour écarter toute pensée que l'usage d'ordinateurs soit impersonnel et puisse nous faire reléguer aux oubliettes les aspects humains de l'intégration et de l'unification. Comme vous pouvez le voir d'après les données de nos exemples, l'ordinateur ne nous fait pas, comme tel, négliger les problèmes personnels de nos soldats. Il nous aide, au contraire, à les étudier parce que la planification se fait de façon ordonnée. La planification ordonnée nous aidera à éviter les erreurs qui ne manqueraient pas de se glisser si tout marchait à la va-comme-je-te-pousse. Il nous permet d'être certains que tous les facteurs sont étudiés, y compris les facteurs intéressant nos soldats.

Numéro de série 16

PROGRAMME D'UNIFICATION "PERT"

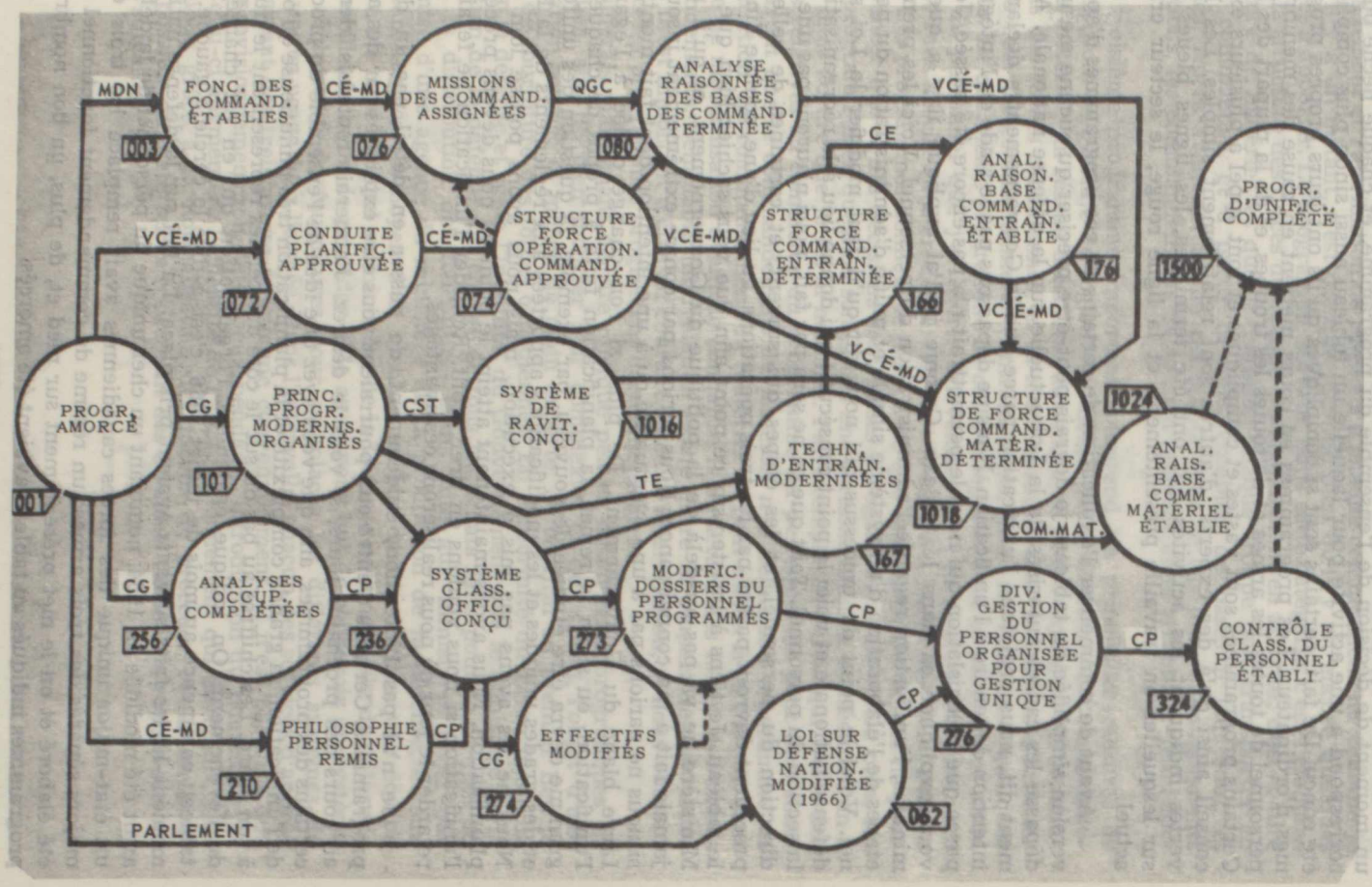

24856—4

Je m'en vais maintenant vous expliquer quelques-uns des programmes qui utilisent le tableau. J'en aurai un plus grand dans quelques minutes monsieur le président. Ce tableau, comme je l'ai dit plus tôt, brosse les différents programmes qui convergent vers l'unification. Chaque cercle représente un événement ou un moment de décision de l'ensemble du programme, et chaque flèche ou trait correspond à une activité pour laquelle un tableau aussi sinon plus compliqué a été conçu. De fait, certains sont si compliqués qu'ils ont leurs propres programmes d'ordinateur. Les programmes en cours mettent en cause des membres du personnel de toutes les armes et de toutes les troupes, et de la plupart des bases. Certains programmes sont vastes et compliqués et font appel à plusieurs experts conseil ainsi qu'à des experts; d'autres sont relativement simples. Les lignes vertes indiquent les activités qui ont été terminées, les lignes bleues celles sur lesquelles on travaille présentement, et la ligne rouge, le secteur critique actuel.

Avant de commencer l'explication de certains de ces programmes d'après la version simplifiée du tableau, je devrais peut-être préciser qu'aucune mesure ne dépasse les cadres autorisés de la Loi actuelle sur la défense nationale. Autrement dit, nous projetons l'unification parce que le Gouvernement a déclaré son intention de tendre à l'unification. Nous ne dépassons pas le stade de l'intégration parce que la législation qui nous le permettrait n'a pas encore été passée. Je vais vous expliquer ça dans le tableau. Comme je l'ai expliqué il y a quelques minutes, l'unification regarde l'administration du personnel. Voici les premières étapes de l'élaboration d'un système simple et unifié d'administration du personnel. Voici le point du processus qui nous dit qu'il faut modifier la Loi sur la défense nationale et voici le point consécutif qui donne lieu à la réorganisation de la section du personnel. Tant que ce ne sera pas fait, nous n'aurons pas une seule direction du personnel, et les étapes qui suivent, et certaines de celles qui précèdent devront passer par les trois opérations, au lieu d'une, comme l'indique le tableau. Je tiens à insister sur ce point afin que vous sachiez bien que notre Ministère ne va pas au-delà de la politique du Gouvernement, et qu'il ne l'a jamais fait à ma connaissance. Nous serions par contre extrêmement insouciant si nous ne parions pas à une éventualité ou à une intention dont fait mention le Livre blanc du Gouvernement. De plus, si l'on change d'idée à l'égard de l'unification, ou si on la remet, la planification faite à propos de chaque programme devra être étudiée de nouveau, par exemple, la question des uniformes et des grades uniques et les modifications apportées aux règlements de la Reine. Nous ne les avons pas mis à exécution, mais nous avons poussé loin notre planification. Nous avons maintenant atteint le point où nous devons procéder à l'unification si nous voulons en tirer profit. Retarder l'unification ne ferait que retarder le jour où nous réaliserons ces avantages.

Je n'ai pas l'intention, évidemment, de passer en détail chacun de ces programmes. Certains d'entre eux pourraient vous être expliqués par des agents au cours des prochains jours, si vous le désirez. J'aimerais toutefois identifier certains des programmes, afin que vous ayez une idée de l'ensemble du processus de l'unification, sa grande complexité et la planification très minutieuse qu'on fait à son égard. Les chiffres au bas ou sur le côté des cercles représentent le numéro de l'événement. On indique également l'organisation qui en est chargée. Le tableau commence au mois de juillet 1966, c'est-à-dire le cercle à gauche. A ce moment-là, les faits suivants avaient pris place: La Loi sur la défense nationale avait été modifiée en 1964, nommant un chef unique du personnel de la défense; un état-major unique des forces canadiennes avait remplacé les trois états-majors séparés des trois armes; un régime de commandement fonctionnel avait été élaboré et on le met présentement sur pied et, de plus, un bon nombre des programmes indiqués au tableau avaient été amorcés.

Bien que les programmes et sous-programmes en cours soient nombreux et comprennent quelque 500 activités ayant pour but l'intégration et l'unification, quatre groupes forment des programmes-clé et marquent le pas.

Le premier est celui de la mise sur pied d'une organisation fonctionnelle de commandement et l'attribution de missions à chaque commandement. Comme je l'ai dit il y a un instant, c'est presque terminé bien qu'il y ait encore quelques retouches à apporter. Le programme suivant, dans cette catégorie, c'est l'élaboration de la structure des forces de chaque commandement en activité; c'est-à-dire quel genre de matériel, et quelle quantité, chaque troupe doit transporter en mission commandée, et à partir de cela, combien de bases il leur faut, et lesquelles. Après avoir déterminé ces points dans le cas des commandements d'opérations, les commandements de soutien peuvent alors structurer leurs forces.

Le troisième programme important comprend les principales mesures de modernisation: le système de logistique, dirigé par ordinateur, du commandement du matériel; un réseau à centrale automatique pour le système de communications des forces canadiennes, et la modernisation des techniques d'instructions au sein du commandement d'entraînement, pour ne citer que quelques exemples. Le quatrième programme de cette catégorie, c'est le programme de la gestion du personnel que j'ai décrit brièvement et que le chef du personnel pourrait vous décrire plus en détail. On peut le suivre à partir des deux cercles du bas. Ces programmes donnent le pas, parce que la plupart des autres ne peuvent avancer que si des décisions sont prises à l'égard de ceux-ci. De plus, les quatre programmes en question sont, dans une certaine mesure, consécutif l'un à l'autre, dans l'ordre que je les ai nommés. Par exemple, la partie qui traite des données relatives au commerce du programme du personnel ne peut être complétée avant que le commandement du matériel n'ai défini son programme de modernisation. Le commandement du matériel ne peut mener à terme son programme de modernisation avant de connaître la structure des forces des autres commandements. Semblable interrelation existe entre la plupart des 500 activités et il est important d'être au courant de cette interrelation, si nous voulons que tous les programmes progressent harmonieusement.

J'aimerais maintenant décrire quelque peu en détail trois programmes en particulier, afin de bien montrer leur complexité et qu'ils font l'objet d'une planification soignée et menée de main experte. Je décrirai en premier lieu le régime de fourniture des forces canadiennes. En conformité du Livre blanc de 1964 sur la défense et selon l'intention du Gouvernement que le ministère de la Production de la défense soit chargé de tous les achats faits pour le compte du fédéral, la distribution des fournitures étant faite aux ministères civils par l'entremise d'une agence du ministère de la production de la défense, et aux forces canadiennes au moyen d'un système unique de fournitures, une équipe d'étude a été mise sur pied au ministère de la Défense nationale afin de déterminer la meilleure façon de procéder. Elle avait pour but de concevoir un système unique réglementé de fournitures pour remplacer les différents systèmes de fournitures en usage dans l'armée. Dans l'intervalle, chacun des services d'approvisionnement des trois armes fonctionne convenablement. Il n'est pas vrai que leur approvisionnement soit défectueux pendant l'introduction du nouveau système. Celui-ci augmentera l'efficacité de l'approvisionnement qui deviendra plus économique grâce à la normalisation des façons de procéder et au meilleur emploi possible du matériel de traitement des données. Cette idée repose sur les critères suivants:

CRITÈRES POUR LE SYSTÈME DE RAVITAILLEMENT DES FORCES CANADIENNES

1. UN CENTRE NATIONAL DE CONTRÔLE DES INVENTAIRES.

2. DISTRIBUTION EN GROS PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UN RÉSEAU DE QUATRE À SIX COMPLEXES DE DÉPÔTS COMBINÉS.

3. DISTRIBUTION AU DÉTAIL À TOUS LES USAGERS, PAR L'INTERMÉDIAIRE DU DÉPÔT DE LA BASE.

4. COMPATIBILITÉ AVEC LES EXIGENCES DE L'INFORMATIQUE DU MDN.

Un contrôle central de l'inventaire à l'échelle nationale: la distribution sur une grande échelle grâce à quatre, cinq, ou six ensembles de magasins combinés; la distribution au détail à tous les usagers, à partir de la base. En outre, le système doit pouvoir fournir aux besoins de l'administration et du service de renseignements du ministère de la Défense nationale, ce qui représente un autre programme majeur.

Un personnel de 47 personnes représentant le quartier général des forces armées canadiennes, le service du matériel, le ministre de la Production de défense, et un bureau de consultants travaillent actuellement à ce programme. Ce personnel comprend 32 militaires et 15 civils, y compris 3 membres du bureau de consultants. On a divisé ce programme en quatre phases pour des raisons de facilité, et de contrôle. Il ne s'agit pas de phases chronologiques, puisque,

Numéro de série 18

ÉTAPES DE L'ÉTUDE DU SYSTÈME DE RAVITAILLEMENT DES FORCES CANADIENNES

1. ÉTUDE ET APPROBATION.
2. DÉTAILS ET PROGRAMMATION DU SYSTÈME.
3. EFFECTIFS ET ENTRAÎNEMENT.
4. ÉQUIPEMENT ET MISE EN VIGUEUR.

dans une certaine mesure, elles se dérouleront en même temps. La première est une phase d'étude et d'approbation. Commencée en octobre 1965, elle comprend l'assemblée des analystes et leur orientation, la définition du problème, l'analyse et le but du système. Elle se termine avec l'approbation du Conseil du Trésor au sujet des formes spécifiques du traitement des données et des plans de construction des computateurs.

L'analyse de problèmes fait partie de cette phase et se compose de la détermination des besoins officiels pour chaque niveau d'approvisionnements; d'une étude des façons des procéder pour déterminer, à chaque niveau, les facteurs qui imposent une demande ou des limites aux systèmes et aux façons de procéder, et d'un recueil de statistiques pour déterminer les régimes de travail. Elle comprend également la mise au point du système: un programme de réorganisation à tous les niveaux du système d'approvisionnement, et un programme de logements basé sur la nouvelle organisation indiquant l'ensemble des besoins en logements et les transformations de l'appareil nécessaire. Elle comprend un programme du personnel indiquant les besoins quantitatifs et qualitatifs du personnel, un programme de formation des analystes, des programmeurs et du personnel auxiliaire, ainsi qu'un programme de mise en œuvre décrivant les mesures nécessaires pour reconvertir les installations et les usagers. Cette phase se termine avec l'approbation du contrat concernant le système automatique de traitement des données et celle des programmes de construction.

Voici très brièvement quelles sont les autres phases: celle qui concerne la programmation et le détail du système—le programme doit prévoir toutes les décisions possibles dans le fonctionnement ordinaire du système; la phase concernant le personnel et la formation; elle comprend les normes, la sélection et la réunion d'un personnel qualifié; la phase de l'équipement et de la mise en œuvre qui comprend les activités nécessaires pour obtenir le matériel automatique du traitement des données et la possibilité de convertir les installations existantes pour assurer une reprise méthodique.

Un autre exemple d'un programme ordinaire est donné par l'étude pilote sur l'administration financière, que j'ai déjà brièvement mentionnée. Ce projet a pour objectifs l'examen en profondeur des pratiques de l'administration financière dans le commandement du transport aérien, de mettre au point des propositions destinées à appliquer les concepts administratifs approuvés par le service public, et de guider l'application de ces concepts constituant un projet pilote devant précéder son application à tous les niveaux du commandement. Cette étude est fondée sur la politique d'administration financière mise au point par le Conseil du Trésor pour être appliquée par le gouvernement.

ÉTUDE PILOTE POUR LA GESTION FINANCIÈRE

ATTRIBUTIONS

1. DÉFINITION DE L'ACTIVITÉ DU COMMANDEMENT DU TRANSPORT.
2. DÉLÉGATION DES POUVOIRS.
3. GESTION FINANCIÈRE.
4. ORGANISATION DE LA GESTION FINANCIÈRE.

Les termes de renvoi de l'étude comprennent la définition des activités du commandement du transport aérien, y compris l'analyse des fonctions, des opérations et de l'organisation du commandement du transport aérien, la définition des activités du commandement conformément aux principes indiqués par le Conseil du Trésor, et pour identifier les centres de responsabilités.

Quant à la délégation des pouvoirs, l'étude comprendra une revue de la délégation actuelle des pouvoirs à l'égard des décisions à prendre sur les finances, la main-d'œuvre et les fournitures; une analyse du bien-fondé des limites actuelles de la délégation, et la mise au point de propositions pour améliorer cette délégation.

Dans le domaine de la préparation des dépenses et des revenus, l'étude évaluera la valeur des méthodes actuelles concernant le détail de la planification actuelle, en insistant sur la conversion de ces programmes en termes financiers. Elle reverra en outre les méthodes de préparation et de traitement des crédits annuels, de leur commencement à l'approbation finale du gouvernement. On préparera également un budget du commandement et on reverra le traitement des données comme un élément de la nouvelle conception de l'administration financière. Enfin, on étudiera les mensurations employées dans la préparation et la révision des programmes financiers, et l'on fera des recommandations pour améliorer les normes.

Nous avons enfin l'organisation de l'administration financière. Le projet comprend une révision de la présente organisation en vue de préparer des recommandations financières à l'intérieur du commandement. Il comprendra également des recommandations pour l'amélioration de la structure; on y décrira les postes et le nombre total des postes en cause. Il est important de noter que d'autres études en cours au ministère influeront sur ce projet. Il est donc nécessaire d'établir une liaison étroite entre ce groupe d'études et ceux qui travaillent sur des projets comme le régime intégré des fournitures, le système intégré des paiements et l'étude sur la programmation de la défense, pour éviter le double emploi et pour mettre en œuvre des systèmes compatibles.

Un troisième exemple de programme important est donné par l'étude des communications du ministère de la Défense nationale. C'est une étude complète et détaillée des besoins futurs du système des communications dont s'occupe actuellement un spécialiste. Ses conclusions formeront la base d'un programme longtemps attendu pour reformer et ré-équiper le système pour répondre, de la manière la plus satisfaisante, aux exigences croissantes des forces armées en matière d'amélioration des communications. Dans l'équipe du spécialiste se trouvent des spécialistes de l'analyse du trafic des communications, des ingénieurs spécialisés, et des ingénieurs au courant de tous les aspects de la technologie des communications applicables au domaine militaire. En outre, des membres des forces armées aident le spécialiste à assurer l'obtention, en matière de besoins, de prévisions valables et complètes avant une analyse détaillée et la formulation de propositions. L'étude doit prévoir un programme divisé en phases pour la consolidation, l'augmentation, l'amélioration et l'automatisation des communications nécessaires au commandement, au contrôle, au soutien et à la direction stratégique des forces canadiennes, qui satisferont à certaines normes concernant la préparation opérationnelle, la qualité et la portée du service, sa valeur et sa solidité. Elle doit considérer et prévoir tous les besoins ordinaires et prévisibles du ministère, y compris ceux prévus par les systèmes actuels, comme celui des communications côtières, le réseau d'appareils de télétype destinés aux relais de signaux de l'armée canadienne, le principal réseau de communications par relais de l'ARC, et le système de communications urgentes du gouvernement canadien manœuvré par l'armée canadienne. Ce sont là 4 des 20 systèmes actuels qui doivent être analysés et combinés. En outre, les éléments suivants seront également compris dans l'étude et prévus dans le programme: les communications

dirigées sur les nouveaux locaux du quartier général de la défense nationale à Ottawa; l'automatisation de la réception des messages terminaux, le traitement, la transmission, la distribution et la livraison à l'intérieur du quartier général; les installations permettant de télétyper les conversations lors des conférences entre les fonctionnaires du personnel sans gêner les autres systèmes de communications. Le programme final exposera les détails du réseau et inclura l'emplacement et les locaux des relais et des centres d'écoute, des stations tributaires, des listes fournissant l'identité des abonnés, les moyens de communication recommandés, ainsi que les installations et les tarifs des transmissions, avec le mode de chacune d'elles. Le programme comprendra aussi les crédits destinés à la main-d'œuvre employée dans le fonctionnement et l'entretien des systèmes, et les recommandations concernant l'organisation d'une administration efficace et le contrôle des systèmes.

Parmi les nombreux programmes, trois sont actuellement mis en œuvre. Je les ai décrits en détails pour démontrer leur complexité et l'application du plan sur toute la ligne.

Je voudrais faire un commentaire d'ordre général sur le programme que je vous ai exposé. Vous le savez, bon nombre de ces dispositions affectent les conditions dans lesquelles nos soldats effectuent leur service. Il importe, par conséquent, de leur donner la possibilité d'apporter leur contribution avec leur développement des programmes. Je voudrais vous donner quelques exemples de l'entretien qui a eu lieu. En déterminant les détails et la structure professionnels, environ 6000 membres du personnel de 21 bases différentes étaient impliqués dans la révision des caractéristiques et de la structure professionnels. Tous les aspects actuels et nouveaux des caractéristiques professionnelles ont été discutés. La période en cause allait de janvier 1965 à octobre 1966.

Au cours de l'étude concernant les façons de procéder aux paiements, on a interrogé 5,500 militaires dans 14 endroits différents. L'étude a duré de février 1966 à la mi-août 1966. La gamme entière des sujets traitant des paiements et des indemnités, des conditions de service, des rémunérations en général, et des primes de ré-engagement a été discutée. En outre, dans l'étude de la structure des paiements, six ou sept sous-officiers brevetés des trois armes sont venus prendre part à cette étude comme membres à plein temps et pour présenter les vues des soldats.

On a entrepris deux études sur les conditions de service. L'étude du commandement mobile Milroy a interrogé environ 630 membres du personnel de tous grades sur 9 unités de commandement mobile. Cette étude, entreprise au cours des mois d'avril et de mai 1966 couvrait les sujets suivants: Paiements et indemnités; autres indemnités; satisfaction dérivée du travail; problèmes personnels; intégration et avantages du service en général.

L'étude MacFadden sur le commandement de la formation a eu lieu entre février et juin 1966. Les renseignements provenaient de 9 bases de commandement de la formation et du quartier général de ce commandement. En outre, environ 1200 soldats de tous grades ont été interviewés officiellement et d'autres l'ont été à leur lieu de travail. Les sujets étudiés concernaient: toute l'échelle des paiements et des indemnités, les promotions; la structure hiérarchique; la sécurité de l'emploi; le régime et les pensions de retraite la politique de démobilisation; les carrières, la gamme entière des sujets traitant des conditions de service et des tenues militaires. Le lieutenant-colonel MacFadden est maintenant responsable, au sein du quartier général des forces armées canadiennes, des conditions de service. Il peut donc influer sur les décisions et les résultats de ses études et sur celles des autres.

En examinant les insignes des grades, pour prendre un autre exemple, plus de 200 officiers non brevetés et assimilables aux officiers brevetés ont donné leur opinion sur les insignes proposées. L'accord sur les propositions a remporté plus de 90 p. 100 des suffrages, et il convient de noter qu'on n'a exercé aucune pression sur ce personnel.

En plus de ces exemples, les deux études ministérielles sur la main-d'œuvre ont utilisé les interviews accordés à des centaines de membres du personnel. De même, la plupart des officiers supérieurs ont discuté avec le personnel de nombreuses bases. Moi, par exemple, j'ai parlé avec des militaires—officiers et soldats—sur 16 bases. Après chaque conversation, nous avons eu une longue période de discussion, et chaque commentaire a été consigné et remis à l'autorité compétente. On fait appel aux sentiments et aux connaissances spécialisées de nos militaires, et nous continuerons de les étudier avec la mise au point de nouveaux programmes.

Tout ceci s'ajoute au travail des commandants d'unités et à leurs considérations dans les commentaires qu'ils adressent lors des réunions du Conseil des forces armées. Vous vous rendez compte, j'espère, par ces exemples, qu'on recherche et qu'on tient compte des opinions de nos soldats; leurs vues présentent une certaine valeur et nous l'utilisons.

Je voudrais dire quelques mots sur les réservistes et les cadets. On peut faire appel au général Dare, le sous-chef des réservistes, pour qu'il vous fasse un exposé complet, si vous le désirez. Nous croyons qu'il nous faut des forces régulières, disponibles immédiatement. Nous reconnaissons, cependant, que dans certaines circonstances, nous devrons employer des forces supplémentaire et qu'il nous faudra le temps de les entraîner, et c'est là que nos réservistes interviennent. Dans ce domaine, ils rempliront un rôle essentiel et significatif dans le contexte de la défense sous tous ses aspects.

Nous sommes actuellement en train de réorganiser nos réserves. Et par nous, j'entends le général Dare et son personnel d'officiers des forces régulières, ainsi que les membres spécialisés des associations de réservistes et de défense. Pour l'essentiel, la réserve servira de complément aux forces régulières. Ils auront des rôles significatifs et disposeront d'un matériel approprié. On est en train d'expliquer cette nouvelle organisation aux réservistes. Si vous avez parlé—au cours des dernières semaines—aux réservistes, je suis certain que la grande majorité d'entre eux vous ont fait part de leur satisfaction et de leur conviction qu'il s'agit là d'un grand progrès.

L'organisation des cadets ne subira pas de changements importants au niveau de l'unité. Nous comptons poursuivre l'éducation civique et la préparation au commandement des cadets. Nous voulons aussi les familiariser avec leur entourage, c'est-à-dire la flotte, l'armée, l'aviation, à leur choix. Cet entraînement se fera, bien sûr, dans un milieu militaire.

Monsieur le président, messieurs, dans le court laps de temps dont j'ai pu disposer, j'ai voulu donner une impression générale de l'ampleur de la réorganisation actuelle des Forces armées canadiennes. Nous procédons à une transformation complète de notre armée, afin de la rendre plus flexible et de la mettre à la page dans tous les domaines. Je doute qu'une autre grande organisation canadienne ait jamais procédé à un nettoyage de cette importance. Vous vous rendez compte, également, j'en suis sûr, que nos plans actuels ne sont pas encore mis en œuvre, et qu'on peut les modifier au fur et à mesure. J'espère que vous appréciez aussi l'organisation complète de ces programmes dont l'application ne sera probablement pas achevée.

Il faudrait plusieurs semaines d'exposés pour vous les décrire tous en détail. Je n'ai cherché qu'à vous donner un tableau d'ensemble. Si vous avez des questions de détails à poser, vous pouvez faire appel au personnel approprié.

Je voudrais également signaler que nous essayons, à l'intérieur de limites budgétaire acceptables, de créer une force capable de tenir compte des nombreux et importants progrès de la science; une force qui sera plus tard utile si des crises politiques éclatent dans le monde. Les transformations très importantes que nous effectuons ne doivent pas être considérées comme autant de critiques des méthodes adoptées par les chefs antérieurs du ministère ou comme un manque d'appréciation des réalisations passées. Les méthodes et les organisations anciennes étaient justifiées en leur temps, mais les circonstances changent rapidement. L'histoire est pleine d'exemples d'organisations efficaces qui, par leur attachement aux méthodes du passé, et par leur manque d'adaptation, ont perdu, par la suite, leur efficacité et ont fini par disparaître.

Nous ne voulons pas que cela se produise dans les forces armées du Canada et il nous faut donc changer. En d'autres termes, nous tâchons de créer une force pour l'avenir, un qui puisse mettre en valeur les progrès scientifiques et faire face aux situations mondiales futures, une qui permettra aux générations futures de militaires de se faire une carrière intéressante où ils pourront déployer leurs talents.

Monsieur le président, je n'ai pas parlé aussi longuement que je ne m'y attendais. Merci.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le secrétaire me fait tenir une note disant qu'il nous faut présenter une motion portant que les tableaux doivent figurer au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui. Quelqu'un veut-il bien en faire la proposition?

M. MACALUSO: Je propose que les tableaux soient inclus dans le compte rendu d'aujourd'hui.

M. FANE: J'appuie la proposition.

Le PRÉSIDENT: Ceux qui l'appuient? Ceux qui s'y opposent? La motion est adoptée.

M. CHATTERTON: Dans quelle mesure cela va-t-il retarder la publication du compte rendu des délibérations? Nous avons constaté que dans certains cas cela causait un très long retard.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Chatterton, nous allons tâcher de produire le mémoire pour cet après-midi. Nous espérons pouvoir vous remettre le mémoire du maréchal de l'air Sharp avant la reprise de la séance de ce soir.

M. MACALUSO: J'ai une question à poser au sujet de la procédure que vous allez suivre en ce qui a trait à l'interrogatoire. Je suppose que vous commencerez l'interrogatoire du ministre et maréchal de l'air à huit heures ce soir.

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est exact.

M. MACALUSO: Je me demande quelle procédure vous allez adopter en ce qui a trait à l'interrogatoire. Songez-vous à imposer un délai, afin que chaque membre ait une même période de temps à sa disposition? D'après mon expérience à titre de membres de comités, l'interrogatoire de la part d'un membre peut durer de 20 minutes à une heure, et lorsqu'il s'agit d'un sujet aussi important et compliqué que celui qui nous occupe, tous les membres auront des questions à poser. Nous constatons que habituellement deux ou trois membres prennent toute la séance de l'après-midi ou du soir, alors que d'autres attendent leur tour. Le Comité des transports avait élaboré une procédure, que tous les membres du Comité avaient approuvée, en vertu de laquelle une période de dix minutes était accordée à chaque membre pour poser des questions. S'il n'avait pas terminé son interrogatoire, il revenait alors à tour de rôle après que tous les autres membres eussent eu l'occasion de poser leurs questions. Je crois que cette méthode était juste et permettait à tous les membres de poser leurs questions. Je me demande si vous adopterez cette procédure.

Le PRÉSIDENT: Cela ne s'est pas révélé nécessaire jusqu'à présent, au sein de ce Comité, mais je suis prêt à accepter des suggestions.

M. MACALUSO: Si vous me le permettez, j'aimerais recommander...

M. SMITH: Nous aborderons le problème quand il surviendra.

M. MACALUSO: Je parle de cela maintenant, monsieur le président. Je recommande qu'on discute le problème avant que l'interrogatoire ne débute car, une fois que nous serons en présence des témoins, il sera difficile de le régler à ce moment-là. S'il faut présenter une motion en vue d'aborder maintenant la discussion avant que ne débute l'interrogatoire, je propose que l'interrogatoire de la part de chaque membre se limite à dix minutes. Chaque membre pourra reprendre l'interrogatoire à tour de rôle. Je fais cette proposition, monsieur le président, afin de mettre fin à cette discussion. Quelqu'un veut-il l'appuyer?

Une VOIX: J'appuie la motion.

Le PRÉSIDENT: Puis-je avoir les commentaires de M. Smith?

M. SMITH: Je comprendrais fort bien qu'un membre de l'opposition puisse témoigner une manque de confiance en le président à ce moment-ci, mais il est très surprenant de voir un membre du gouvernement manifester un tel manque de confiance. En tant que président de ce Comité, pour ce qui a trait à l'audition même des témoins, vous vous êtes montré à la hauteur de la situation. Il doit y avoir des restrictions, mais on ne peut fixer une limite trop arbitraire car si une personne pose une série de questions, il ne peut l'interrompre sans rendre le tout inintelligible.

M. MACALUSO: Monsieur le président, si vous me le permettez, ce n'est pas une question de confiance, c'est peut-être une question de manque de confiance en d'autres membres du Comité, non en le président.

Le PRÉSIDENT: Vous ne les connaissez pas encore.

Une VOIX: Trouvez un autre homme.

M. CHURCHILL: Rien ne prouve que le Comité des transports s'est révélé très efficace.

M. MACALUSO: Je dirais, monsieur le président, que le Comité des transports a été très efficace pour cette raison particulière et que M. Churchill aurait peut-être dû y participer afin de rendre compte.

Le PRÉSIDENT: Pas d'applaudissements, s'il vous plaît.

M. BREWIN: Monsieur le président, c'est une motion fâcheuse. Je crois que nous pouvons établir une façon convenable de procéder. Il se peut que dans ce cas-ci il faille beaucoup plus de dix minutes pour mener un interrogatoire à bonne fin. Il y a tout lieu de croire que la mise aux voix de cette proposition pourrait fort bien avoir pour effet d'empêcher les membres d'interroger les témoins de façon satisfaisante sur des sujets de grande importance et de morceler les questions. Je suggère que M. Macaluso attende quelque temps avant de nous dire comment procéder.

M. LAMBERT: M. Macaluso propose qu'un membre ait dix minutes à sa disposition et qu'il soit suivi d'un autre membre qui pourrait aborder un autre sujet. Naturellement, la lecture de la transcription à une date ultérieure deviendrait inintelligible. Mieux vaut épuiser un sujet ou un domaine particulier. Les membres ont fait preuve de jugement dans le passé, de même que le président. Il vaut beaucoup mieux achever la discussion sur un certain sujet que d'y mettre fin arbitrairement après dix minutes et de céder la parole à un autre membre qui désire aborder un autre sujet.

M. LANIEL: Monsieur le président, à mon avis, s'il faut qu'il y ait une limite, il faut vous laisser le soin de la fixer car il y a habituellement des questions complémentaires. Si vous imposez une limite de dix minutes, il n'est pas facile au président d'empêcher quelqu'un de poser une question après que d'autres membres ont posé deux ou trois questions complémentaires.

M. ROCK: Monsieur le président, j'ai eu l'occasion de siéger au Comité des transports et les questions complémentaires portent habituellement sur le même sujet. Quand un membre désire aborder un autre sujet, habituellement il lui faut attendre. Dix minutes sont ordinairement réservés au même sujet et d'habitude le président ne coupe pas la parole au membre lorsqu'il est au milieu du sujet. En d'autres termes, on l'avertit que son temps est expiré. Il achève ainsi de poser des questions sur ce sujet particulier et les autres membres continuent d'interroger sur le même sujet. Il ne s'agit pas de changer le sujet. J'essaie simplement d'indiquer à M. Lambert comment nous procédions au Comité des transports.

M. CHURCHILL: Est-ce un nouveau comité ou existe-il depuis environ quatre ans? Vous recevez bon nombre de conseils.

M. MACALUSO: Monsieur le président, ce sont là mes conseils que je donne dans ce cas-ci. J'aimerais commenter les observations qui ont été faites. M. Lambert....

Une VOIX: Ne dépassez pas dix minutes.

M. MACALUSO: Monsieur Lambert a soulevé un point...

M. CHURCHILL: Le règlement est en cause: c'est la troisième fois que celui qui a présenté la proposition prend la parole. Je crois qu'il faut laisser la parole à d'autres conformément à la proposition qu'il a faite. Je lui couperais la parole maintenant et permettrais à d'autres de parler et je mettrais ensuite la motion aux voix.

Le PRÉSIDENT: Je prends cela de bonne part, car c'est ainsi, si je ne m'abuse, que vous adressiez cette observation.

Nous sommes saisis d'une motion. Voudriez-vous prendre une décision sur ce sujet? Nous devrions peut-être mettre la motion aux voix.

M. MACALUSO: S'il n'y a personne d'autre, je suis en droit de prendre la parole le dernier au sujet de la motion que j'ai présentée, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fane voudrait peut-être prendre la parole.

M. FANE: Puis-je proposer un amendement?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. FANE: Je proposerais un amendement voulant que la question de l'attribution du temps soit laissée entièrement entre les mains du président et qu'il soit l'arbitre.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un appuie-t-il la motion?

M. FANE: J'en fais la proposition.

Le PRÉSIDENT: Cette proposition est irrégulière. C'est une motion négative et antiréglementaire. Quelqu'un veut-il appuyer la motion de M. Fane?

M. BREWIN: J'appuie la motion.

Le PRÉSIDENT: Auriez-vous quelque chose à nous dire sur ce sujet?

M. MACALUSO: Me permettrez-vous d'achever le débat sur cette question maintenant?

Une VOIX: Oui.

M. MACALUSO: Les membres de ce Comité pourraient faire bon usage de conseils, à ce que je vois. Cette motion avait réellement pour but—et je réponds à la question de M. Lambert—de fournir à chacun une chance égale. Je sais qu'il est important de ne pas sauter d'un sujet à un autre et qu'il n'est peut-être survenu aucun problème lors des séances passées, monsieur le président. Je crois que les membres conviendront que certains interrogatoires peuvent prendre d'une demi-heure à une heure si l'on veut avoir de la continuité, mais cela pourrait enlever à d'autres membres l'occasion de poser des questions. J'avais présenté cette motion afin d'assurer à tous les membres du comité une chance égale. Je suis prêt, monsieur le président, à accepter la recommandation de M. Fane et de m'en remettre à vous afin de savoir comment les choses se passeront. Je retire ma motion, mais je vais tâcher de ne pas l'oublier au cas où nous en aurions besoin plus tard lors des séances.

Le PRÉSIDENT: Il n'est pas nécessaire de mettre la question aux voix car la proposition veut qu'on procède de la façon habituelle. Désirez-vous maintenir votre motion?

M. FANE: Non, je retire ma motion.

M. ROCK: Monsieur le président, avant que vous ne mettiez fin à la discussion, j'aimerais aborder une question de privilège personnel, au sujet du compte rendu des délibérations de notre avant-dernière séance numéro 12 du 23 juin. A la page 375, ligne 7, M. Lambert dit:

> Cela deviendrait une zone stratégique.

C'est alors que M. Lambert a lancé une remarque et que j'ai dit, comme cela est imprimé:

> Pas nécessairement.

Il y a alors eu une interjection:

> Nous avons des femmes stratégiques, elles essaient de nous assommer économiquement...

Je n'ai pas dit cela. C'était une interjection lancée par je ne sais qui—peut-être par M. Lambert ou par n'importe quel autre membre, mais je tiens simplement à mettre les choses au point. Il n'y a pas moyen de corriger le compte rendu des délibérations des comités comme cela peut se faire dans le *Hansard* de la Chambre des communes. Par conséquent, j'aimerais faire consigner cela au compte rendu maintenant.

Le PRÉSIDENT: On dirait que vous avez lu cela et que vous l'avez laissé traîner à la maison.

M. ROCK: C'est la première occasion que j'ai de le corriger.

Le PRÉSIDENT: C'est maintenant un fait enregistré. La remarque devrait être attribuée à «Une voix».

M. ROCK: Vous saurez comprendre, monsieur le président, que je ne m'oppose pas aux femmes. Je ne crois pas qu'elles nous ruinent économiquement.

Le PRÉSIDENT: Pas tout de suite. Messieurs, je propose que nous suspendions la séance jusqu'à 8 heures du soir, alors que nous aurons la transcription de la déclaration de M. Sharp.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966-1967

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

Président: M. DAVID W. GROOS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 15

SÉANCES DU MARDI 7 FÉVRIER
ET DU MERCREDI 8 FÉVRIER 1967

Concernant le

Bill C-243, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et, par voie de conséquence, certaines autres lois.

TÉMOINS:

L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale; le maréchal de l'air F. R. Sharp, chef adjoint de l'état-major de la défense.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967
24858—1

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. David W. Groos

Vice-président: L'hon. Marcel Lambert

et Messieurs

Andras	Foy	Matte
Brewin	Harkness	McIntosh
Brown	Langlois	McNulty
Churchill	(*Chicoutimi*)	[1]Nugent
Deachman	Laniel	Rock
Éthier	Latulippe	Smith
Fane	Lessard	Winch—(24).
Forrestall	Macaluso	

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

[1] Remplace M. Grills le 8 février 1967.

ORDRE DE RENVOI

Le MERCREDI 8 février 1967

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Nugent, Rochon et Loiselle soient substitués à ceux de MM. Grills, Matte et Brown sur la liste des membres du comité permanent de la défense nationale.

Attesté.

Le greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 7 février 1967
(21)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit ce soir à 8h. 05. Le président, M. Groos, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Andras, Brewin, Brown, Churchill, Deachman, Éthier, Fane, Forrestall, Foy, Groos, Harkness, Lambert, Langlois (*Chicoutimi*), Laniel, Lessard, Macaluso, Matte, McIntosh, McNulty, Rock, Smith, Winch.—(22)

Aussi présents: Du ministère de la Défense nationale: L'honorable Paul Hellyer, ministre; l'honorable Léo Cadieux, ministre associé; le maréchal de l'air F.R. Sharp, chef adjoint de l'état-major de la défense.

On interroge M. Hellyer et le maréchal de l'air Sharp sur la teneur du mémoire communiqué par le maréchal de l'air Sharp pendant la séance du matin (voir *Procès-verbaux et Témoignages,* fascicule n° 14) et sur des sujets connexes.

Le président confirme que des représentants de la *Tri-Service Identities Organization* seront présents le vendredi 10 février 1967, à 9 h. 30 du matin.

L'interrogatoire se poursuivant, à 10 h. 10 du soir le Comité suspend ses travaux jusqu'au mercredi 8 février 1967, à 3 h. 30 de l'après-midi.

Le MERCREDI 8 février 1967
(22)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit à 3 h. 40 de l'après-midi. Le président, M. David Groos, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Andras, Brewin, Brown, Churchill, Deachman, Éthier, Fane, Forrestall, Foy, Groos, Langlois (*Chicoutimi*), Laniel, Lessard, Macaluso, Matte, McIntosh, McNulty, Rock, Smith, Winch.—(20)

Aussi présents: Du ministère de la Défense nationale: L'honorable Paul Hellyer, ministre; l'honorable Léo Cadieux, ministre associé; le maréchal de l'air F. R. Sharp, chef adjoint de l'état-major de la défense.

Les membres du Comité continuent à interroger le ministre et le chef adjoint de l'état-major de la défense sur la portée du bill C-243, sur le mémoire communiqué par le maréchal de l'air Sharp, le mardi matin 7 février, et sur des questions connexes intéressant la défense.

Le président annonce qu'on se propose de convoquer comme témoins, à la prochaine séance, le directeur du personnel et le chef adjoint des forces de réserve.

L'interrogatoire se poursuivant, à 6 h. 05 du soir le Comité suspend ses travaux jusqu'au jeudi 9 février 1967, à 10 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

PROCÈS-VERBAUX

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le MARDI 7 février 1967

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il y a quorum.

Au moment de l'ajournement, le maréchal de l'air avait terminé son exposé; nous allons donc passer à l'interrogatoire. A vous, monsieur McIntosh.

M. MCINTOSH: Monsieur le président, je voulais demander au ministre—je me reporte ici à son discours du 27 juin 1963—si sa façon de penser s'est sensiblement modifiée depuis cette date. Je veux m'arrêter à un alinéa en particulier. Je ne lui citerai pas son discours en entier mais voici ce qu'il a dit:

> A titre de membre de l'OTAN, le Canada a accepté la stratégie du dissuasif militaire. Tant que notre pays restera membre de l'alliance, nous nous ne pouvons pas, moralement, nous dissocier de la ligne de conduite générale. Nous comptons sur la protection du Commandement aérien stratégique et nous approuvons ses envolées constantes au-dessus de notre territoire. De plus, nous avons vendu l'uranium qui compose l'arsenal de la plus grande partie du monde libre et nous en vendrions davantage, sans doute à des fins militaires, si nos amis étaient intéressés à en acheter. Toute tentative de notre part de nous dégager de la responsabilité collective pour des raisons morales sonnerait faux.

Êtes-vous encore de cet avis, monsieur le ministre?

M. HELLYER: Quelle est la date de ce discours, monsieur McIntosh?

M. MCINTOSH: Le 27 juin 1963.

M. HELLYER: Si, depuis ce temps, il est survenu un changement significatif dans la politique du Gouvernement, il est attribuable à des événements qui ont amené des gens partout dans le monde à favoriser un accord sur la non prolifération; en conséquence, le Gouvernement a maintenant pour politique de limiter toutes les ventes futures d'uranium aux seuls pays qui accepteront des mesures de contrôle. Cette réserve mise à part, ma déclaration est encore valable. La politique n'a pas varié en réalité entre le moment où l'attitude du Gouvernement a été exposée dans le Livre blanc et le moment présent. Quand le maréchal de l'air dit qu'on ne met plus l'accent sur les mêmes choses, il porte en réalité un jugement du point de vue militaire. Il entend par là que le Canada doit tendre vers une contribution maximum, c'est-à-dire mettre sur pied des effectifs qui pourront être affectés au plus grand nombre de tâches possibles pour empêcher les conflits mineurs de dégénérer en une guerre thermonucléaire. Cela dit, ma déclaration tient encore.

M. MCINTOSH: Dois-je conclure de votre réponse, monsieur le ministre, que vous acceptez l'idée que la défense du Canada doit maintenant être envisagée d'un point de vue continental?

M. HELLYER: Non, ce que vous dites ne correspond pas exactement à ce que je pense. Je persiste à croire que la défense du monde libre continue de reposer sur la solidarité politique des nations libres, combinés à une détermination de leur part à maintenir les forces nécessaires pour détourner toute agression

majeure. Donc, bien qu'une bonne partie de cette force de dissuasion soit établie sur notre continent, elle ne s'y trouve pas en entier. Une partie est cantonnée en Europe. Si, par contre, vous voulez dire que le continent...

M. McINTOSH: Vous parlez d'une politique d'alliance ou de défense collective.

M. HELLYER: Oui. Notre attitude n'a pas changé vis-à-vis de la défense collective.

M. McINTOSH: Il serait financièrement impossible au Canada de se défendre, sur le plan continental, à cause des armes dont on dispose en ce moment, n'est-ce pas?

M. HELLYER: Vous voulez dire sur un plan national.

M. McINTOSH: On ne pourrait pas défendre les frontières canadiennes contre les armes dont un ennemi pourrait se servir à l'heure actuelle.

M. HELLYER: C'est impossible à la fois économiquement et matériellement.

M. McINTOSH: En effet. Je n'ai reçu l'exposé du maréchal de l'air que lorsque je suis retourné à la Chambre; j'y ai néanmoins jeté un coup d'œil et je voudrais demander au maréchal de l'air Sharp s'il a fait quelque part une déclaration, —j'ai noté les mots «presque le budget entier du ministère», je ne sais plus trop de quoi il s'agissait,—mais une déclaration portant qu'en somme il n'existe que deux solutions possibles pour la mise en œuvre de notre politique de défense, c'est-à-dire soit d'accroître le budget ou de diminuer l'efficacité, soit de s'orienter vers l'unification, comme vous dites. Avez-vous dit «deux solutions seulement»? Je crois vous avoir entendu dire à la télévision ce soir que nous ne pouvions faire autrement que nous acheminer vers l'unification. La raison pour laquelle je vous pose cette question c'est qu'à mon avis cette affirmation repose sur de fausses prémisses, car il y a plus de deux solutions possibles. Je puis vous en suggérer une, qui consisterait à affecter plus d'argent au matériel opérationel et à réduire les effectifs sans accroître le budget et sans diminuer l'efficacité. C'est ce qu'a fait la France, avec d'excellents résultats. Si la politique de défense du ministre se fonde sur l'idée qu'il n'y a que deux solutions possibles, je dis qu'elle repose sur de fausses prémisses.

M. SHARP: J'ai commencé par dire que, en supposant que nous voulons maintenir des forces militaires modernes, nous n'avons le choix qu'entre deux possibilités. Je suis complètement d'accord avec vous sur la nécessité de maintenir un juste équilibre entre les sommes affectées, d'une part, à l'équipement et, d'autre part, à la rémunération du personnel. De toute évidence, si vous dépensez tout votre argent pour l'achat d'équipement, vous devrez vous passer d'hommes. Vous n'aurez pas d'argent pour les payer. Et vice versa. Il faut donc réaliser un juste équilibre mais, cela dit, et en supposant que vous voulez une force militaire moderne, vous n'avez le choix à mon avis qu'entre deux possibilités.

M. McINTOSH: Non, mais le point où je veux en venir,—et c'est là sans doute le danger que présente pour un ministre civil un conseil consultatif d'un seul homme,—c'est qu'apparemment on a dit au ministre qu'il doit choisir entre certaines options seulement, alors qu'en réalité il se peut que d'autres solutions n'aient pas été explorées. La France a adopté cette politique et le document que j'ai ici a été distribué à tous les membres du comité, je crois. Voici:

> Le gouvernement français a décidé d'affecter au budget militaire un pourcentage fixe du produit national brut afin que ce budget n'influe pas sur le niveau d'existence ni sur l'accroissement de production du pays.

Et voici un point important:

> L'augmentation relative des capitaux affectés à l'armement et la diminution du budget d'exploitation sont le résultat d'une diminution appréciable des effectifs militaires. Cette réduction est compensée par la puissance de feu des armes nouvelles.

Puis-je vous demander pourquoi le Canada n'a pas choisi une solution comme celle-là?

M. SHARP: J'ai cherché à vous expliquer que nous tentions à réaliser une combinaison optimum entre l'argent affecté à l'équipement d'une part, et aux effectifs, de l'autre, pour les raisons mêmes que vous venez d'exposer. Nous avons diminué nos effectifs et notre efficacité s'est accrue à cause des armes nouvelles que nous avons achetées ou que nous nous proposons d'acquérir. C'est à peu près ce que vous venez de dire.

M. MCINTOSH: Il ne me reste qu'une ou deux autres brèves questions, monsieur le président. Je veux d'abord me reporter à la page 9 de l'exposé du maréchal de l'air; il y parle de barrières artificielles. Qu'est-ce qu'il entend par là?

M. SHARP: Je veux dire qu'aux termes de la loi actuelle sur la défense nationale, on ne peut pas transférer de personnel d'un service à un autre, sauf en cas d'urgence. Pour beaucoup de métiers, si nous voulons tirer pleinement profit des armes nouvelles, il nous faudrait cette autorisation; on pourrait nous la conférer en modifiant la loi. Cet obstacle n'est plus nécessaire et c'est pourquoi j'ai dit qu'il était artificiel.

M. MCINTOSH: Je n'ai pas complètement compris non plus la définition que vous avez donnée ce matin de l'unification. Vous avez dit qu'elle avait un certain côté législatif.

M. SHARP: Oui, j'ai dit que, sur le plan législatif, il existe une différence entre l'intégration et l'unification en ce sens que la loi sur la défense nationale autorise l'intégration puisqu'elle permet une direction unique au sommet et l'établissement d'un poste de chef de l'état-major de la défense, par opposition aux trois postes qui existaient précédemment. Mais la loi n'autorise pas une unification complète; cependant la modification qui vous est proposés rendrait cette unification possible. C'est en ce sens qu'il existe une distinction, sur le plan législatif, entre l'intégration et l'unification.

M. MCINTOSH: Pouvez-vous nous expliquer la première phrase du deuxième alinéa de la page 10, où vous dites:

> Donc, l'unification, en supprimant une barrière juridique, devenue artificielle, entre les services réalisera l'harmonie nécessaire entre l'organisation complémentaire du commandement fonctionnel et le régime de direction du personnel.

M. SHARP: Oui, je crois vous avoir expliqué il y a quelques instants en quoi consiste cette barrière juridique qui n'est plus nécessaire. Si, par exemple, nous voulons établir un système logistique unique pour les trois armes, il faudrait que les membres de ces services puissent être employés n'importe où au lieu d'être répartis entre la marine, l'armée et l'aviation; c'est dans ce sens que j'ai employé le mot artificiel.

M. MCINTOSH: Ma foi, cela n'est-il pas simplement l'intégration?

M. SHARP: Non.

M. MCINTOSH: Dans ce cas, où est la ligne de démarcation?

M. SHARP: La ligne de démarcation? C'est que, dans le cas de l'intégration, il faut maintenir trois services distincts, mêmes décapités, puisque la loi actuelle ne permet pas de les grouper dans un même service. Dans le cas de l'unification, que les modifications dont vous êtes saisis autoriseraient, on peut établir un service unique sans qu'il soit nécessaire de maintenir trois armes distinctes.

M. MCINTOSH: N'avez-vous pas dit qu'il n'y aurait pas de changement?

M. SHARP: Je ne crois pas avoir dit qu'il n'y aurait pas de changement.

M. SMITH: Quelle formation envisagez-vous pour une unité de combat; par exemple, comment seront groupés les fantassins? Quelle sera leur unité?

M. SHARP: L'unification ne changera rien au niveau de l'unité des troupes combattantes.

M. SMITH: Est-ce que ce sera une brigade?

M. SHARP: Oui.

M. SMITH: Pour les fantassins, l'unité sera la brigade, n'est-ce pas? Est-ce cela que vous entendez par unité?

M. SHARP: Tout dépend du sens qu'on done au mot «unité». Non, je ne dirais pas que la brigade est une unité d'organisation.

M. SMITH: La formation, alors.

M. SHARP: Pour les troupes de combat, l'unification ne changera rien à l'organisation actuelle des bataillons, des régiments et des brigades. Il n'y aura pas de changement de ce côté.

M. SMITH: Je ne dis pas qu'il y en aura mais je cherche à savoir à quel niveau se situera, selon vous, la brigade. La brigade représenterait la formation ultime pour l'infanterie, ou pour les fantassins, n'est-ce pas?

M. SHARP: La formation ultime dans l'armée?

M. SMITH: La plus grande combinaison de forces serait une brigade?

M. SHARP: A l'heure actuelle et dans les circonstances actuelles, la réponse est oui.

M. SMITH: Que voulez-vous dire par circonstances actuelles, les circonstances d'unification actuellement à l'étude?

M. SHARP: Non monsieur. Je ne rattacherai pas ceci à l'unification car cela n'a rien à voir avec elle.

M. SMITH: Après l'unification des services quelle formation de fantassins aurez-vous, quelles unités de fantassins aurez-vous?

M. SHARP: Les régiments.

M. SMITH: Parlez-vous de régiment dans le sens américain ou dans le sens canadien?

M. SHARP: Le sens canadien.

M. SMITH: Si je comprends bien un régiment est une organisation qui peut être formée de plusieurs bataillons.

M. SHARP: C'est vrai.

M. SMITH: Je parle de l'unité de combat, est-ce un bataillon?

M. SHARP: Oui.

M. SMITH: Et ce sera toujours un bataillon?

M. SHARP: Oui, et des groupes de bataillons.

M. SMITH: Et des groupes de bataillons qui pourraient peut-être, être des brigades.

M. SHARP: C'est exact.

M. SMITH: Je suppose que ce sera la même chose pour les blindés, un régiment de tanks ou autres. Quant aux forces aériennes, quelles unités de combat aurez-vous?

M. SHARP: Les mêmes que maintenant, les escadrilles et les ailes.

M. SMITH: Les escadrilles et les ailes. Pour la marine je suppose que ce serait une escadre?

M. SHARP: La même chose que maintenant.

M. SMITH: Et il n'y a aucun changement de prévu pour l'instant, dans cette organisation?

M. SHARP: C'est exact.

M. SMITH: C'est tout pour l'instant.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Brewin, je pense que c'est votre tour.

M. BREWIN: Je voudrais poser des questions sur deux allusions de son exposé au Livre blanc sur la défence. Il se pourrait que le ministre veuille y répondre lui-même, mais je les adresse à vous *Air Marshal*. J'aimerais commencer à la page 14 de ce document «Projet d'unification». Il y est dit:

> Le Livre blanc définit trois politiques importantes et significatives. La première, l'unification des services; la deuxième, la modernisation des méthodes et procédures de notre gestion; la troisième, un changement de l'importance des rôles, une plus grande priorité étant attribuée à la facilité d'intervention rapide des forces armées dans les points chauds du monde avec diminution relative des ressources militaires destinées seulement à participer à une guerre nucléaire générale.

J'aimerais vous demander quelles sont les ressources militaires destinées seulement à participer à une guerre nucléaire générale?

M. SHARP: Le commandement de la défense aérienne.

M. BREWIN: Je vois, le commandement de la défense aérienne. Je vais continuer et cela me montrera peut-être ce que vous aviez en tête.

> Ce n'est pas un changement complet d'un rôle à l'autre, du fait que nous continuerons à garder des forces de dissuasion dans le cas d'une guerre générale, telles que les forces de défense aérienne et anti-sous-marines. Il y a plutôt besoin d'un changement de l'importance des forces, si l'on veut s'assurer de la possibilité, pour le Canada, d'aider à empêcher l'escalade d'un conflit mineur vers une guerre nucléaire générale.

Vous avez donné comme exemple les forces de défense aérienne et anti-sous-marines. Est-ce par hasard ou volontairement qu'il n'est pas question de notre brigade d'armée et de notre division aérienne en Europe?

M. SHARP: Non, j'ai donné deux exemples et cela ne signifie rien de spécial.

M. BREWIN: Cela ne signifie rien, je vois. Pour y revenir, la défense aérienne dont vous parlez est le système de missiles Bomarc SAGE en liaison avec le NORAD. Est-ce que cela est une participation à une guerre nucléaire totale ou une dissuasion?

M. SHARP: Je pense que oui.

M. BREWIN: Je suppose que c'est contre une menace de bombardements?

M. SHARP: Oui.

M. BREWIN: On admet toujours sérieusement qu'une telle menace est possible ou probable?

M. SHARP: Eh bien, les bombardiers existent; ils sont opérationnels et prêts à partir. Toutefois, la menace des *I.C.B.M.* s'accroît, mais il reste toujours quelques bombardiers. C'est une question de jugement, je suppose, que de savoir si c'est à cause du décroissement du pourcentage des forces de bombardements russes, c'est une question de jugement que de savoir s'il faut maintenir des forces pour les contrecarrer. Je crois que la décision de garder ces forces est valable.

M. BREWIN: Vous pensez qu'elles contribuent à la dissuasion d'une guerre générale, n'est-ce pas?

M. SHARP: Oui, certainement.

M. BREWIN: Eh bien, maintenant, n'est-il pas établi que les bombardiers —avec un système de détection approprié, et je crois que nous l'avons—peuvent se voir et se détecter au moins deux heures avant leur arrivée sur les principaux centres de l'Amérique du nord?

M. SHARP: C'est exact.

M. BREWIN: Croyez-vous rationnel de penser qu'avec ces deux heures d'avertissement de ce genre, l'Union soviétique emploierait ses bombardiers alors que les forces de représailles disposeraient de toute cette mise en garde?

M. SHARP: Non, je ne le pense pas; c'est la raison de l'existence de ces forces anti-bombardiers, ce qui fait qu'ils ne les utiliseront pas.

M. BREWIN: Je parlais de détection. N'y-a-t-il pas une différence entre les forces de détection et les forces de protection anti-bombardements?

M. SHARP: Oui, je le crois.

M. BREWIN: Je parlais de détection et disais: en admettant l'existence d'une détection appropriée, quel est l'usage des défenses actives. On peut penser que même sans défense active les Russes utiliseraient leurs bombardiers dans une attaque générale de l'Amérique du Nord?

M. SHARP: Je ne sais pas ce que feraient les Russes, mais je suis persuadé que l'absence de protection augmenterait grandement la possibilité de les voir s'en servir. Cela leur laisserait la voie libre.

M. BREWIN: Ne croyez-vous pas que dans le cas où ils envisageraient d'employer leurs bombardiers il serait très simple d'enlever ces défenses fixes à missiles Bomarc avant qu'ils n'y envoient leurs bombardiers.

M. SHARP: Non, je ne le pense pas.

M. BREWIN: Que pensez-vous de la déclaration que fit McNamara il y a quelques années, lorsqu'il dit que ces bases Bomarc pourraient servir de pièges ou de cibles pour les *I.C.B.M.*?

M. SHARP: Je n'attribue aucune signification à cette remarque car je ne sais pas ce qu'il veut dire par là.

M. BREWIN: Pour en revenir à notre division aérienne quel rôle joue-t-elle à votre avis du point de vue dissuasion?

M. SHARP: Je pense que les forces de notre division aérienne, comme nos forces de défense aérienne doivent être regardées et jugées comme partie de nos forces totales. Nous contribuons aux forces de certains autres pays, à une alliance, et en tant que partie de la dissuasion totale en Europe, je pense qu'elles jouent un rôle significatif.

M. BREWIN: Je suppose que vous diriez la même chose de notre brigade d'armée en Europe, n'est-ce pas?

M. SHARP: Oui.

M. BREWIN: Avez-vous, en tant que l'un des principaux conseillers militaires, accordé quelques pensées à la question de savoir si la brigade et la division de l'Air jouent toujours ou non un rôle valable en Europe?

M. SHARP: Oui, nous l'avons fait.

M. BREWIN: Vous l'avez fait, et vous être arrivés à la conclusion qu'elles le jouent?

M. SHARP: Nous en sommes arrivés à la conclusion que pour l'instant elles le jouent. Cela ne veut pas dire que nous persisterons à le penser.

M. BREWIN: Le même genre de chose apparaît à la page 2 de votre mémoire, où vous dites:

> La politique canadienne ne consiste donc pas seulement, comme cela est spécifié dans le Livre blanc sur la défense de 1964, à continuer à fournir des forces défensives contribuant à la croyance de la dissuasion nucléaire, mais aussi à fournir des forces qui serviront à éviter que de petites confrontations n'en arrivent à se transformer en une grande guerre.

Vous pensez que tous ces rôles dont nous avons discuté contribuent à faire croire en la dissuasion nucléaire. Est-ce exact?

M. SHARP: Je ne crois pas que je le présenterais ainsi, monsieur. Je crois qu'il serait possible que de petites confrontations puissent dégénérer en une guerre nucléaire. C'est pourquoi si cette possibilité existe, il est certain que nous servons à quelque chose si nous aidons à empêcher cette escalade.

M. BREWIN: Je ne suis plus d'accord avec vous mais ce que je vous demande est...

M. SHARP: C'est dans ce sens que, à mon avis, ces forces contribuent à l'empêchement d'une guerre nucléaire totale.

M. BREWIN: Vous voulez dire que la brigade et la division de l'Air de la défense aérienne de l'Atlantique nord contribuent à la croyance de la dissuasion nucléaire?

M. SHARP: Dans le sens le plus large, oui.

M. BREWIN: Juste une ou deux autres questions. A la page 3 vous traitez de l'un des avantages de l'unification qui, selon vous, réduit le coût des frais généraux et celui des fonctions non opérationnelles. Je suis au bas de la page 3, au troisième alinéa complet. Vous y parlez là et tout au long des alinéas suivants de votre idée suivant laquelle l'unification permettra des économies qui à leur tour permettront de plus grandes dépenses en équipement moderne. Vous ai-je bien compris?

M. SHARP: Oui.

M. BREWIN: Vous dites:

> En admettant que l'on veuille continuer d'avoir des forces militaires modernes il n'y a que deux manières possible d'agir—accroître le budget...

M. SHARP: A quelle page est-ce?

M. BREWIN: Excusez-moi. C'est au haut de la page 2, à l'alinéa 4, à peu près au milieu:

En admettant que l'on veuille continuer d'avoir des forces militaires modernes, il n'y a que deux manières possibles d'agir—accroître le budget ou réduire le coût de l'*O & M*. Je pense que *O & M* veut dire—frais généraux et non-opérationnels?

M. SHARP: Opération et entretien.

M. BREWIN: Opération et entretien, naturellement. Je vous rappelle qu'il existe une autre manière à laquelle on n'a apparemment pas accordé d'attention et qui consisterait à réduire certains des rôles opérationnels actuellement en œuvre. Cela vous permettrait de dépenser plus d'argent en équipement moderne efficace pour les fonctions que vous continueriez à remplir, n'est-ce pas?

M. SHARP: Oui, mais c'est toujours la même chose. Si vous réduisez les engagements, le budget en sera lui aussi réduit.

M. BREWIN: Précisément. Ce que je veux vous dire, est qu'au lieu des seuls deux moyens mentionnés ici, il y en a un troisième qui est une attitude que le gouvernement pourrait décider de rejeter, mais qui est cependant une possibilité parfaitement envisageable non mentionnée ici, et qui consisterait à diminuer le rôle actif que les forces canadiennes cherchent à assumer, et utiliser la somme ainsi économisée pour acheter un meilleur équipement destiné aux fonctions que vous continueriez d'assumer. A part la question du principe de réduction des rôles, c'est un système que l'on pourrait parfaitement mettre en application, n'est-ce pas?

M. SHARP: C'est un système applicable et je ne discute pas de savoir si oui ou non il serait sage de diminuer nos engagements, mais si on le faisait, je crois que l'on voudrait encore être aussi efficace que possible, dans les limites du budget.

M. BREWIN: Oh, absolument. Supposons que nous conservions le budget mais que nous retirions par exemple notre groupe-brigade d'Europe et que nous retirions notre division de l'air et que nous les intégrions dans le commandement de la force mobile, on réaliserait vraisemblablement des économies ou on diminuerait les dépenses; cette réduction pourrait servir à obtenir de l'équipement moderne, efficace pour doter les forces armées pour qu'elles s'acquittent des rôles encore acceptés.

M. SHARP: C'est exact.

M. MCNULTY: Monsieur le président, je n'ai qu'une brève question à poser au vice-maréchal de l'air. A la page 5, en parlant de l'équipement opérationnel moderne, il a fait allusion au Sea Sparrow et au Falcon petits avions de transport à réaction. Que sont au juste ces avions, respectivement, et quels sont leur rôles et leurs possibilités?

M. SHARP: Le Sea Sparrow est un système de défense aérienne semi-automatique à courte portée et moyenne altitude pour les navires.

M. SMITH: Quand a-t-on commencer à le construire?

M. SHARP: Il se compose de plusieurs éléments, dont certains ont déjà servi; d'autres éléments de l'ensemble du système sont relativement nouveaux et en voir de parachèvement mais on se sert déjà d'une grande partie de ces éléments. Les plus nouveaux qui rendent le système semi-automatique sont simplement en voie de parachèvement.

Le petit avion de transport à réaction transporte de six à huit passagers. Il sert au transport de personnages de marque.

M. SMITH: C'est l'avion français.

M. SHARP: Oui, c'est l'avion français.

M. SMITH: Aux États-Unis on l'appelle le Falcon.

M. SHARP: Oui il se vend aussi aux États-Unis.

M. SMITH: Mais il est fabriqué en France.

M. SHARP: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous terminé, monsieur McNulty?

M. MCNULTY: Oui.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, je voudrais poser au vice-maréchal de l'air plusieurs questions qui découlent des débats portant sur l'unification. Au cours de la discussion sur l'unification, à un moment ou à un autre, un certain nombre de gens ont dit qu'il nous fallait une pause; que le processus se déroule trop rapidement et qu'il nous faut une pause pour évaluer l'unification avant de prendre des mesures ultérieures qui pourraient nous mettre dans l'ennui. Voici les questions que je veux vous poser: au cours de la planification en vue de l'unification et dans l'exécution des initiatives basées sur vos projets, le rythme des initiatives a-t-il surpassé celui des projets et avez-vous constaté qu'il avait fallu rebrousser chemin à cause d'une planification insuffisante? Savez-vous s'il a fallu s'arrêter afin de rectifier des erreurs de planification et de décision à tel point qu'à votre avis une pause est nécessaire?

M. SHARP: Non, à mon avis une pause n'est pas nécessaire. On a commencé à organiser ces étapes en 1963. Le programme ne sera pas achevé avant 1972, soit neuf ans. A mon avis, ce n'est pas aller trop vite même si l'on songe qu'il s'agit d'une réorganisation capitale. Cependant, elle est extrêmement complexe et ce serait insensé de notre part de croire que notre planification est tellement parfaite que nous ne commettrons pas certaines erreurs. Bien entendu nous en commettrons et nous en avons déjà commises certaines qu'il a fallu rectifier. Mais je ne crois pas que nous procédions à un rythme trop rapide. Neuf ans, c'est long.

M. DEACHMAN: Vous dites que vous avez dû rectifier certaines erreurs; à votre avis provenaient-elles d'initiatives prises trop rapidement ou d'une planification insuffisante?

M. SHARP: Non, je ne le pense pas. Les changements qu'il a fallu effectuer avaient trait à l'organisation. La forme des organisations demeure un sujet de discussion. Pour notre genre d'organisation, nous ne pouvions nous appuyer sur l'expérience ou l'historique de personne. Il ne serait pas raisonnable de penser que nous puissions faire mouche la première fois. Nous avons dû effectuer

certains changements et nous sommes prêts à le faire lorsque nous nous rendons compte des erreurs.

M. DEACHMAN: L'une des techniques modernes employées dans la planification des sociétés est celle des formules de remplacement et ces systèmes ne proviennent pas d'une planification incohérente mais pesée. Pouvez-vous brièvement nous dire quelles ont été vos constatations dans l'emploi de méthodes de remplacement, ou encore avez-vous utilisé pareilles méthodes en matière de planification?

M. SHARP: Oui nous l'avons fait. Dans le cas de la structure actuelle des commandements, nous avions le choix entre deux solutions fondamentales au moins, trois à vrai dire mais une n'a pas été examinée très sérieusement. La première consistait à organiser les forces armées de façon à ce que la plupart de l'autorité se trouve à Ottawa au quartier général des forces canadiennes, ainsi nous aurions besoin d'un très petit nombre de commandements, peut-être aucun. On pourrait contrôler la situation directement depuis Ottawa ce qui était possible vu l'importance de notre force. Voilà une solution.

Une deuxième consistait à organiser les forces armées d'après des critères géographiques pour que dans une région spéciale du pays, par exemple les trois provinces des Prairies, on pourrait grouper toutes les unités peu importe la fonction, sous un même commandement et son quartier général mettons à Winnipeg.

La troisième solution consistait à organiser les forces armées pour des raisons fonctionnelles afin que le commandant d'un commandement particulier soit chargé d'une fonction facilement identifiable. Voilà les trois solutions que nous avons examinées et dont nous avons discuté croyez-moi en présentant des arguments dans les deux sens non seulement pendant les heures de bureau mais bien longtemps après. Le cas échéant on est convenu d'adopter l'organisation fondée sur la fonction du commandement et c'est celle que nous avons mise en vigueur.

M. DEACHMAN: A-t-on fait des études et des extrapolations de ces solutions?

M. SHARP: Oui.

M. DEACHMAN: Ont-elles été soumises à l'examen et à l'étude approfondie du comité?

M. SHARP: Oui.

M. DEACHMAN: On a dit que l'unification supprimerait l'efficacité de lutte des forces et qu'il serait d'autant plus difficile de nous acquitter de tous nos engagements découlant de traités et d'assurer la défense du Canada et de l'Amérique du Nord. Au cours de votre planification et de la conversion à une force unifiée, avez-vous constaté un fléchissement de la puissance défensive des forces dans un domaine à la suite de la transformation d'une force à trois armes en une force unifiée?

M. SHARP: Non, je ne crois pas qu'elle ait baissée.

M. DEACHMAN: Dans aucun domaine, dans aucune des zones opérationnelles où nous nous trouvons en ce moment en Europe, ou dans le commandement maritime ou dans celui de la force mobile ou dans celui du transport?

M. SHARP: Je ne crois pas qu'il y ait eu une baisse de la puissance défensive.

M. DEACHMAN: Je veux poser certaines questions au sujet de l'esprit de corps et des déclarations selon lesquelles il aura tendance à disparaître avec la disparition des armes distinctes. C'est peut-être un enchaînement aux questions déjà posées par monsieur Smith.

Pouvez-vous nous dire si le nom du 22e Régiment royal disparaît par suite de l'unification?

M. SHARP: Non, le nom du 22e Régiment royal ne disparaîtra pas à la suite de l'unification.

M. DEACHMAN: Le nom de l'établissement naval *Fraser* disparaîtra-t-il?

M. SHARP: Pas à la suite de l'unification, non.

M. DEACHMAN: Les initiales «HMCS» qui en anglais précèdent le nom des navires canadiens disparaîtront-elles?

M. SHARP: Pas dans le cas des navires, dans celui des bases oui—les bases côtières comme la base de *Cornwallis*.

M. DEACHMAN: Mais pas dans le cas des navires.

Puis-je poser des questions relatives aux usages, les divers usages comme ceux qui sont suivis dans la marine. Par exemple la distribution de rations de rhum va-t-elle disparaître? Il faut qu'on sache.

M. SHARP: C'est un usage excellent à mon avis de la marine qui devrait s'appliquer peut-être aux autres armes. Mais cette question n'a pas été tranchée avec le Conseil du Trésor.

L'hon. M. HELLYER: Ni avec le ministre.

M. DEACHMAN: Et le cérémonial des mess? Pensez-vous qu'il va rester le même ou comptez-vous donner des ordres qui unifieront les diverses cérémonies et usages suivis dans les mess?

M. SHARP: Nous donneriez-vous un exemple?

M. DEACHMAN: Par exemple les mess de certaines unités et régiments ont adopté avec les années certains usages et un certain cérémonial qui entraînent des dîners et des célébrations, comme le passage d'un port et toutes sortes de choses. Avez-vous l'intention de donner des ordres qui les feront disparaître?

M. SHARP: Je n'ai assurément pas l'intention de donner des ordres semblables.

M. DEACHMAN: Ah non. Et les orchestres militaires? Quel sort leur sera-t-il réservé?

Une VOIX: Les fifres. Vous pourriez dire que les joueurs de cornemuse sont des musiciens.

M. SHARP: Dans notre planification actuelle les orchestres demeurent.

M. DEACHMAN: Les orchestres continueront d'exister.

Et les couleurs de régiment. Les choses vont-elles changer à propos des couleurs de régiment et les usages seront-ils modifiés?

M. SHARP: Les couleurs de régiment ne changeront pas par suite de l'unification.

M. DEACHMAN: Et les boutons et les insignes de régiment?

M. SHARP: Dans le cas de l'uniforme ordinaire de travail, l'uniforme de tous les jours, celui que je porte en ce moment, oui les insignes et les boutons changeront car on a prévu ou proposé l'adoption d'un uniforme unique que porteront tous les membres de la force.

M. DEACHMAN: Donc les boutons de régiment...

M. SHARP: Non, ils changeront sur l'uniforme normal et quotidient de travail mais quant à l'uniforme fantaisie, aucun changement n'est prévu à l'heure actuelle de sorte que dans ce sens, les boutons et les couleurs etc. continueront à être portés sur les uniformes fantaisies de régiment.

M. DEACHMAN: Ils continueront à être portés.

M. SHARP: Oui.

M. DEACHMAN: Comment appellera-t-on à l'avenir les nouvelles unités. Y a-t-on pensé? Lorsque de nouveaux navires seront lancés—lorsque de nouvelles unités seront formées—quels critères la nouvelle force suivra-t-elle pour choisir leurs noms?

M. SHARP: Je ne puis pas répondre à cette question.

M. DEACHMAN: Autrement dit, d'après les questions que j'ai posées, vous nous dites que l'unification aura bien peu de répercussions sur les usages et les traditions d'une unité combattante. Est-ce exact?

M. SHARP: C'est exact.

M. DEACHMAN: Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fane, ou avez-vous une question complémentaire à poser monsieur Deachman?

M. DEACHMAN: Non, j'attendrai.

M. FANE: Monsieur le président, je voudrais reprendre à l'endroit où monsieur McIntosh a commencé: à la page 10, je veux aller au fond du deuxième paragraphe où on dit:

> Essentiellement, les unités de combat existantes ne perdront pas leurs caractéristiques ni leurs rôles. Mais en abolissant les barrières artificielles qui existent actuellement entre les trois armes traditionnelles, l'unification permettra aux commandements d'échanger du personnel selon les besoins des missions opérationnelles.

Dois-je comprendre que l'unification signifie simplement que c'est le personnel de réserve qui sera unifié et qui seront appelés pour servir dans l'une quelconque des armes?

M. SHARP: Non, ce n'est pas exact.

M. FANE: Veuillez me répéter s'il vous plaît ce que signifie l'unification car je ne parviens pas à comprendre pourquoi on procède à l'unification alors que nous avons admis que l'intégration des échelons supérieurs est souhaitable. Voudriez-vous répéter s'il vous plaît?

M. SHARP: La réponse à cette question diffère selon les genres de catégories et de professions qu'on rencontre dans les armes.

M. FANE: Vous parlez des services accessoires.

M. SHARP: Non je veux dire les forces armées régulières.

Dans le cas des catégories qui sont essentiellement les mêmes à l'heure actuelle dans les trois armes, au lieu de garder trois systèmes distincts de gestion du personnel, à notre avis il serait préférable dans l'intérêt des armes assurant la gestion de ce personnel mais aussi pour le personnel lui-même de les réunir dans un régime unique—un régime unifié.

M. FANE: Vous voulez parler de services comme le service de la paye et celui des dentistes—qui sont à mon sens des services accessoires. Ce n'est pas ce dont vous parlez, ou encore les signalisateurs, ou quel que soit le nom que vous leur donnez maintenant.

M. SHARP: Laissez-moi voir comment je pourrais l'expliquer sans employer le mot «services.» Par exemple dans le cas des commis et des cuisiniers ce genre de catégories où la spécialisation fondamentale exigée est la même dans les trois armes—chacune des trois armes exige qu'un cuisinier sache faire la cuisine. Il est avantageux pour les armes—c'est-à-dire les forces régulières, de pouvoir gérer des groupes semblables comme un groupe unique au lieu de les gérer par

trois systèmes distincts. C'est également avantageux pour la personne car il se trouve dans un groupe plus vaste et il a de meilleures occasions d'emploi et d'avancement.

M. SHARP: Non, monsieur, l'intégration ne comprend pas cette partie.

M. FANE: Oh, elle ne comprend pas cette partie-là. Mais en fait l'homme qui doit combattre, tel le fantassin, sera toujours un fantassin. Un marin sera toujours un marin, à l'exception des cuisiniers, et des autres gens que vous avez exclus.

M. SHARP: Prenons le fantassin comme exemple, si vous permettez. En ce qui concerne les officiers, même à l'heure actuelle dans l'armée, l'officier d'infanterie a de temps à autre été retiré de son régiment pour être placé dans d'autres positions afin de lui permettre d'élargir ses horizons. De cette façon, s'il avait les qualités requises, et s'il était promu, il aurait une bonne compréhension des tâches autres que les siennes, lorsqu'il atteindrait le sommet. A présent, ce concept n'est qu'appliqué à tous les niveaux des trois armes actuelles... la marine, l'armée, et l'aviation.

M. MACALUSO: M. Fane, puis-je interrompre? J'ai une question supplémentaire à poser.

M. FANE: Très bien, Joe, pourvu que ça ne prenne pas plus que dix minutes.

M. MACALUSO: Pas même dix minutes.

Je crois comprendre que dans le cas des cuisiniers, il y a une période fixe pour leur enseigner certains détails de leur métier, mais qu'ils ont en plus une période supplémentaire d'entraînement s'ils font partie d'une unité de combat de l'aviation, la marine, ou l'armée.

Qu'est-il arrivé à ce sujet, monsieur?

M. SHARP: Pour ce qui concerne les cuisiniers, qui sont tranférés ou assignés à des unités de la marine ou de l'armée, ils auront naturellement besoin d'un entraînement additionnel propre à ces conditions, et ils l'auront.

M. MACALUSO: Demeureront-ils avec cette arme en particulier?

M. SHARP: Cela dépendra des besoins des services. Cela dépendra aussi jusqu'à un certain point de l'individu en question. Dans le cas de la marine, à ce que je comprends, un des problèmes est la proportion des hommes en mer à ceux à terre, et dans les métiers dans lesquels les hommes peuvent être ramenés et assignés à des bases à terre, cela aidera certainement la marine à régler ce problème, en ce qui regarde ces genres de métiers. Dans les autres métiers, où beaucoup d'entraînement supplémentaire est nécessaire, il nous faudrait examiner la situation pour voir s'il vaut la peine d'encourir le coût de cet entraînement additionnel, vu les autres avantages qui pourraient en résulter.

M. FANE: En ce qui concerne la marine, je sors un peu de mon domaine en parlant. J'ai entendu à plusieurs reprises le ministre faire remarquer que la marine canadienne a la force anti-sous-marine la plus efficace de son histoire. Je veux d'abord savoir si notre marine aura aucune puissance autre qu'anti-sous-marine. Je demande cette question parce que j'aimerais savoir quelle défense aurions-nous si ces centaines de bateaux de pêche situés à quelques milles de nos côtes mettaient leurs treuils en opération pour installer leurs canons sur le pont, et décidaient de devenir navires de guerre? Qui aurions-nous pour faire face à cette situation, si toutes nos forces sont plus ou moins anti-sous-marines?

M. SHARP: Les navires ne portent pas seulement des armes anti-sous-marines. Ils ont des canons.

M. FANE: Je sais cela.

M. SHARP: . . .et les avions ont aussi des canons, de sorte qu'ils sont capables de rencontrer une telle menace efficacement.

M. FANE: Nous n'aurions pas d'unités navales qui ne font que combattre et qui ne sont pas anti-sous-marines d'abord et avant tout.

M. SHARP: Beaucoup d'entre elles sont d'abord, mais non exclusivement, anti-sous-marines.

M. FANE: Je suppose que c'est là une protection de quelque sorte, aussi longtemps qu'on n'en perde pas trop le contrôle.

M. HELLYER: M. Fane, les nouveaux avions tactiques auront eux aussi une assez grande puissance de feu, qui pourrait être employés en un cas d'urgence tel que celui-là.

M. FANE: Je sais que notre puissance aérienne est du plus haut calibre, à condition qu'on continue à la maintenir à ce niveau.

La question suivant que je voudrais poser porte sur les uniformes, mais elle a déjà reçu une réponse à peu près satisfaisante. Lorsque vous aurez le même uniforme pour les trois armes, l'uniforme que vous portez, disons, va-t-il disparaître?

M. SHARP: Oui.

M. FANE: L'uniforme de la marine disparaîtra aussi?

M. SHARP: L'uniforme ordinaire que les marins portent tous les jours disparaîtra, en effet.

M. FANE: Mais je veux dire celles dont vous parlez.

M. SHARP: Bien, soyons bien certains de comprendre ceci. Cela ne se produira pas soudainement.

M. FANE: Je me rends compte de cela.

M. SHARP: On a pouvu à permettre aux militaires d'user leurs uniformes actuels.

M. FANE: Donc cette unification ne se fera pas beaucoup sentir pendant notre génération. Ce sera pour une génération suivante, qui ne connaîtra pas la différence. Est-ce correct?

M. SHARP: Il y aura toujours des gens prises dans la transition.

M. FANE: Je vois cela.

Croyez-vous que cette unification, surtout des uniformes, peut apporter une baisse dans l'esprit de corps et le moral des diverses armes?

M. SHARP: Je ne le crois pas, à longue échéance.

M. FANE: D'ici deux générations.

M. SHARP: Non, non. Certains militaires ont des sentiments très forts et profonds à propos de leurs uniformes. D'autres admirent les uniformes et sont fiers de les porter. Mais je n'attache ni n'attacherais trop d'importance à leur abandon pour un autre uniforme tout aussi attrayant, confortable, et solide. Il y a naturellement des gens qui s'objectent très fortement à la perte de leurs uniformes, et c'est là un sentiment parfaitement naturel je suppose. Mais, je ne crois pas que, après quelques années, ce changement ait un effet permanent sur le moral.

M. FANE: Ce dont vous avez besoin pour faire accepter vos idées d'unification et d'uniforme commun à toutes les armes, c'est d'avoir une guerre tout de suite; alors personne ne se soucierait de ce que. . .

M. SHARP: Je suis très fortement en faveur de l'unification, mais pas assez fortement pour soutenir qu'il nous faut une guerre pour l'établir.

M. FANE: Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Puis-je faire de la lumière sur un point concernant les uniformes, messieurs. Je crois me rappeler avoir vu ou entendu quelque part que l'uniforme actuel, tel que celui que porte le maréchal de l'air Sharp, pourrait être porté (si je ne me trompe) dans les cérémonies.

M. SHARP: Oui, dans ces circonstances vous attachez quelque chose aux épaulettes et vous mettez une ceinture différente. Cette partie de l'uniforme a été gardée, en effet.

M. HARKNESS: Maréchal de l'air Sharp, lorsque vous parlez de la différence entre intégration et unification, ou le projet d'une seule force de défense unifiée, votre texte et vos réponses à M. McIntosh mettaient la distinction entre les deux sur une base législative. A présent, n'est-il pas vrai que vous pouvez avoir une force intégrée, ou une structure de commandement unifié, sans vous défaire des trois services ni en venir à une seule force unifiée?

M. SHARP: Oui, monsieur, cela est juste.

M. HARKNESS: N'est-il pas vrai que c'est là en réalité ce qui s'est fait aux États-Unis et au Royaune-Uni?

M. SHARP: Non, monsieur.

M. HARKNESS: Dans ce cas, qu'est-ce qui s'est fait dans ces deux pays pour en arriver à un commandement unifié?

M. SHARP: Aux États-Unis, où ils ont un commandement unifié, sous les ordres et en support de ces commandements unifiés il y a des commandements équivalents des trois armes, si les trois armes font partie du commandement unifié. Ce qu'ils ont fait en réalité est de superposer à leur organisation de commandement un autre niveau, une autre maille dans la chaîne de leur organisation, une structure de commandement unifié. Ils n'ont pas réduit le nombre de commandements pour autant.

M. HARKNESS: Ils ont en fait intégré, ou unifié si vous voulez employer ce terme leur organisation de commandement dans chaque cas, et c'est à ce commandement unifié qu'appartient la direction générale des services et, en temps de guerre, la poursuite générale de cette guerre.

M. SHARP: Oui, je crois que votre définition est juste.

M. HARKNESS: N'est-ce pas là aussi le plan général qu'à peu près toutes les nations du monde ont adopté, ou tendent à adopter?

M. SHARP: Je regrette, monsieur, mais j'ignore la réponse à votre question. Je ne sais pas ce qu'à peu près toutes les nations font.

M. HARKNESS: Dans ce cas, y a-t-il aucun autre pays qui a adopté ou qui semble vouloir adopter le système que nous projetons d'établir, d'une seule force?

M. SHARP: A ma connaissance, aucun autre pays n'a adopté ce système d'une force unique, jusqu'à présent.

M. HARKNESS: Je n'en connais aucun autre non plus; en fait je suis bien certain qu'il n'y en a pas.

M. MALACUSO: Je crois qu'il est reconnu que nous sommes les premiers.

M. HARKNESS: Pardon?

M. MACALUSO: Officiellement nous sommes les premiers à essayer ce système.

M. HARKNESS: Non seulement sommes-nous les premiers à l'essayer (c'est exactement ce à quoi je veux en venir), mais aucun autre pays n'a cru bon d'adopter cette forme particulière d'organisation militaire. C'est là mon argument, voici une expérience théorique qui manque toute marque d'expérience militaire pour prouver sa validité.

M. SHARP: D'après votre argument, il n'y aurait donc jamais de changement, n'est-ce pas?

M. HARKNESS: Non, pas nécessairement; il y a eu des changements considérables dans les domaines de l'organisation du commandement et de l'intégration des services en Angleterre et dans beaucoup d'autres pays. Essentiellement je veux dire qu'il y a beaucoup plus qu'une différence législative, que vous avez appelée la distinction principale, entre l'intégration d'une part et l'unification de l'autre.

M. SHARP: Je m'excuse si j'ai donné l'impression que telle est la seule différence. Ce que j'essayais d'expliquer, c'est que, pour ce qui est de définir une différence nette entre l'intégration et l'unification en déterminant où l'une commence et l'autre finit, la procédure législative est le seul endroit où vous pouvez faire cette sorte de distinction entre les deux. Tous les autres procédés sont continus, il est difficile de dire exactement où l'un se termine et l'autre commence; ils coïncident en partie, excepté au sens de législation.

M. HARKNESS: En fait vous pouvez avoir deux systèmes tout à fait différents. Dans l'un, vous avez une structure intégrée de commandement et des services administratifs intégrés, tout en gardant les trois groupes de combat séparés.

M. SHARP: Oui monsieur, vous le pouvez.

M. HARKNESS: Et en réalité, c'est essentiellement ce qui se fait au Royaume-Uni. N'est-ce pas vrai?

M. SHARP: Je ne suis pas très certain de connaître en détails précis ce qui se fait au Royaume-Uni.

M. HARKNESS: Il y a plusieurs Livres blancs à ce sujet, et je crois qu'ils démontrent clairement que telle est la situation. Maintenant, si nous abordons un sujet quelque peu différent, l'une des déclarations que vous avez faites était qu'une force unifiée unique pourrait réagir plus rapidement que dans le passé. Comment pourrait-elle réagir plus rapidement? Par exemple, comment ce nouveau système vous permettrait-il de mettre des navires en mer en position de combat plus rapidement que le système que nous avions auparavant?

M. SHARP: C'est impossible.

M. HARKNESS: Il ne le pourrait pas, en effet. C'est là ce que j'essaie de prouver; je crois que cela est juste. De même, comment pourriez-vous faire passer à l'action la division aérienne en France plus rapidement avec ce système qu'avec le précédent?

M. SHARP: Vous ne le pouvez pas; elle entre en action immédiatement de toute façon.

M. HARKNESS: Cela ne s'applique-t-il pas à toutes les unités de combat?

M. SHARP: Non.

M. HARKNESS: Alors de quelle façon cela ne s'applique-t-il pas? Dans le cas des deux premiers exemples que je vous ai donnés, vous avez dit que vous ne pourriez pas les faire passer à l'action plus rapidement, que vous ne pourriez pas réagir plus rapidement.

M. SHARP: Permettez que je vous donne deux exemples où la réaction peut être plus rapide.

M. HARKNESS: Vous avez fait une déclaration générale, selon laquelle les forces armées auraient la possibilité de réagir plus rapidement que dans le passé. Où et quand cela serait-il possible?

M. SHARP: Bon. Prenons le cas des CF-5; s'ils sont regroupés en escadrilles et placés sous un commandant séparé d'un commandement mobile, ils ne peuvent réagir aussi rapidement que s'ils sont placés sous un commandement mobile; en effet, celui-ci assure toute la programmation et il exerce un commandement et un contrôle directs. C'est vrai pour les CF-5, mais c'est aussi vrai pour les Buffalo qui seraient placés sous un commandement mobile.

M. HARKNESS: Vous faites allusion à des opérations rassemblant les trois armes; et, une fois de plus, j'affirme que le fait de savoir si ces forces pourraient réagir plus rapidement, ou si, en fait, elles réagiraient moins rapidement, que par le passé lorsque l'on disposait d'armes strictement différenciées, est une question tout à fait théorique.

M. SHARP: Moi, monsieur, je crois qu'elles pourraient réagir plus rapidement...

M. HARKNESS: Mais sur quoi basez-vous votre conviction? C'est très joli de dire: «Je crois que...»; et, je répète, vous avez fait une déclaration selon laquelle les forces pourraient réagir plus rapidement, mais vous n'avez soumis aucun fait...

M. SHARP: J'ai basé ma conviction sur le fait que...

M. HARKNESS: Un instant s'il vous plaît, attendez que j'aie fini de parler. Vous n'avez encore soumis aucun fait qui vous ait permis de démontrer que les forces armées pourraient réagir plus rapidement; de plus, à deux reprises, vous avez admis que cela ne serait pas possible.

M. SHARP: Je base ma conviction sur le fait qu'un officier supérieur a, administrativement, le contrôle complet, en temps de paix comme en temps de guerre ou en cas d'urgence, des unités dont il disposera en cas d'urgence; du fait qu'il détient ces pouvoirs, il sera en mesure de réagir plus rapidement que s'il devait dépendre de la décision d'un autre officier supérieur, ou d'une coordination intervenant à un échelon plus élevé.

M. HARKNESS: Ce que vous dites en fait c'est que vous croyez...

M. SHARP: Et à ma connaissance, ceci s'est avéré exact sur le théâtre d'opérations.

M. HARKNESS: En fait, ce que vous dites c'est qu'à votre avis un commandement unifié est préférable à un commandement non unifié et de façon générale, je suis d'accord avec vous sur ce point. Mais je ne crois pas qu'il y ait de rapport entre le fait d'avoir une force unique, d'une part, ou trois armes séparées, d'autre part. Je ne vois pas le rapport.

M. SHARP: Eh bien! si vous avez trois directions du personnel... Prenons l'exemple dont nous parlions à l'instant: celui du CF-5 au sein du commandement mobile. Ce cas relèverait de deux compétences: celle de l'armée et celle de l'armée de l'air. Cette dernière pourrait être amenée à accorder des priorités différentes de celles de l'armée dans l'appréciation de la situation. Ce problème peut, bien entendu, être résolu. Je ne dis pas que c'est impossible. Mais cela

prend du temps. Tandis que sous un commandement unifié, il n'y a qu'un seul homme et une seule infrastructure en cause.

M. HARKNESS: Bon, vous en venez maintenant à l'efficacité de cette force au combat. Et cela nous ramène encore une fois au problème de savoir si on dispose d'un seul commandement effectif d'un groupe mixte, par exemple, ou si cela n'est pas; et, dans le premier cas, je ne vois toujours pas le rapport, ni l'avantage de disposer d'une unique force de défense plutôt que de trois armes séparées. Tout comme il n'y avait aucun avantage, à mon avis, à avoir, comme dans le passé, une armée sans distinguer entre l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, le génie et ... En fait, du point de vue pratique, il était indispensable d'effectuer cette distinction pour disposer de forces efficaces.

M. SHARP: L'unification du commandement ne signifie pas qu'il n'y aura pas de distinction entre les différentes armes. Je me rends parfaitement compte que ce genre de spécificité doit être maintenu; il en a été ainsi dans le passé, et il en sera ainsi dans l'avenir.

M. SMITH: Est-ce que la vitesse avec laquelle une unité peut se rendre au combat dépend du degré de préparation de cette unité?

M. SHARP: En partie, oui.

M. SMITH: En partie? Je dirais plutôt essentiellement.

M. SHARP: L'unité pourrait être prête à 100 p. 100 et quelqu'un pourrait quand même tarder à prendre la décision.

M. HARKNESS: Passons à un autre point. Vous avez fait état des buts de la politique de défense, exprimés dans le Livre blanc. Je voudrais vous demander avec quelle circonspection on a établi l'importance des troupes nécessaires à ces fins, c'est-à-dire nécessaires pour remplir cette mission de défense prévue pour réaliser ces buts.

M. SHARP: Nous avons procédé à une évaluation très serrée. Toutefois, les chiffres définitifs dépendent dans une certaine mesure du genre et de l'importance du matériel qu'il nous sera possible d'acheter. Nous agissons, comme vous le savez, à l'intérieur d'un budget invariable et l'importance de nos achats en matériel dépend d'une chose parmi tant d'autres: de l'importance des économies que nous pourrons réaliser, par exemple, en matière de formation. Nous ne savons pas encore ce que ces économies peuvent représenter, et, par conséquent, nous ne savons pas avec précision quel genre de matériel nous pourrons acheter et quelle en sera l'importance. Par conséquent, et à la lumière de cette remarque, les évaluations concernant le personnel sont relatives.

M. HARKNESS: Sur la base du matériel existant et du matériel qui a été commandé et qui sera livré dans les trois, quatre ou cinq années prochaines, à quels chiffres arrivez-vous? Sur ces bases, à quel chiffre se montent les besoins pour réaliser ces buts?

M. SHARP: A l'heure actuelle nos besoins sont de 109,000 hommes. Toutefois, nous n'avons pas encore effectué toutes les économies en personnel, réalisables du côté de certaines fonctions logistiques telles que la direction de la formation ou la direction du matériel. Il est possible que les économies que nous pourrons faire de cette façon nous permettent de faire face à nos obligations avec le matériel que nous pouvons nous permettre d'acheter pour un effectif de 105,000 hommes.

M. HARKNESS: Le chiffre qui avait été avancé il y a longtemps, et auquel les effectifs devaient être ramenés, était de 110,000 hommes. Je ne sais pas si ce

chiffre—et c'est à ça que je veux en venir—a été établi après un examen minutieux portant sur le nombre de personnes nécessaires à la réalisation des tâches prévues par la politique de défense, ou si on y est arrivé au hasard. Votre réponse ne m'a pas encore donné satisfaction à ce sujet.

M. SHARP: Je ne savais pas que c'était la question que vous aviez posée plus tôt, M. Harkness.

M. HARKNESS: Pardon?

M. SHARP: Je ne savais pas que c'était la question que vous aviez posée plus tôt. Je n'étais pas ici quand cette décision a été prise, mais je pense qu'on y est arrivé de façon beaucoup plus rationnelle que par le jeu du hasard. Par ailleurs, je ne pense pas que quiconque puisse dire qu'à l'époque il eût été possible de considérer rapidement chaque unité—spécialement les unités logistiques—et de décréter avec précision l'importance du personnel nécessaire dans chaque unité. Je ne pense pas qu'une telle façon de procéder fût possible. Au contraire, ce devait être beaucoup plus rationnel qu'une évaluation au hasard.

M. HARKNESS: Je n'ai, bien entendu, pas dit que c'était fait au hasard. J'ai posé la question de savoir si une évaluation précise avait eu lieu, et si, par conséquent, un chiffre précis avait été retenu. Mais vous dites que vous n'étiez pas ici à l'époque; je pourrais donc en parler avec le ministre à une date ultérieure. Je ne veux pas faire traîner cette discussion en longueur et je poserai de nouveau quelques questions un peu plus tard.

M. ANDRAS: Monsieur, vous permettez que je pose une autre question dans le même ordre d'idées que la précédente?

Le PRÉSIDENT: Eh bien! il y a M. Foy qui a déjà...

M. ANDRAS: Mon général, au cours de votre carrière d'officier—je me base sur ce que j'ai vu aujourd'hui—avez-vous jamais vu dans le passé un programme étudié en détail, et apparemment remis à l'étude par les forces armées au moyen de méthodes faisant appel à l'ordinateur, ou au moyen de toute autre méthode?

M. SHARP: Non, Monsieur.

M. ANDRAS: Dans les évaluations précédentes des besoins des forces armées en personnel—le nombre de personnes, évaluations qui étaient faites auparavant —était-il possible d'en venir à quelque chose de comparable en matière de qualité ou d'importance de l'étude?

M. SHARP: Oui, en ce qui concerne la détermination du nombre de personnes dont on avait besoin. Oui, de ce point de vue, les études passées ont été tout aussi fouillées.

M. ANDRAS: Aussi poussées que celle-ci?

M. SHARP: Oui, sous cet aspect de la planification, les études passées ont été minutieuses.

M. FOY: Ma remarque suit les commentaires faits par M. Harkness sur le commandement unifié. J'ai toujours eu l'impression que le rôle militaire du Canada—et cette opinion est partagée par le gouvernement et par l'état-major—s'accommodait mieux d'un commandement unifié que d'un commandement tripolaire. J'aimerais vous poser une question qui concerne l'avenir. A la lumière des progrès de la science contemporaine et de notre rôle dans l'avenir, n'est-il pas concevable—si nous n'avions pas opté pour un commandement unifié—que dans le cadre des nouveaux programmes nos trois commandements aient pu devenir cinq ou six (par exemple en y ajoutant l'espace et d'autres secteurs imposés par l'avance scientifique)? Le commandement unifié contribue à élimi-

ner cette diversité et à éviter l'existence de trop nombreux francs-tireurs dans les sphères du haut commandement, ce qui risquerait d'alourdir le fonctionnement de ce dernier.

M. SHARP: Je ne sais pas. C'est une possibilité, et même sans doute une probabilité. Ce que nous croyons c'est que ces progrès—vu qu'ils perturberont le partage des responsabilités entre les services actuels—créeront le besoin de différents types de commandements englobant entre autres une partie de notre armée de l'air. Mai je ne sais pas si cela créerait le besoin de nouveaux commandements supérieurs. C'est possible. Il y a tout de même eu des erreurs.

M. FOY: C'est ce que j'avais à l'esprit: un commandement unifié est donc la réponse à ces problèmes à la lumière de notre rôle militaire, des progrès futurs, de ce que l'on peut prévoir de l'exploration de l'espace et de l'océan et d'autres considérations qu'on peut lire au sujet de l'évolution des découvertes scientifiques et technologiques.

M. SHARP: Oui, je crois qu'une des considérations qui ont présidé à l'organisation de notre haut commandement tel qu'il existe aujourd'hui était la nécessité de l'adapter aux progrès prévisibles de la science. C'était l'une des considérations.

M. FOY: Mon général, est-ce la raison pour laquelle vous avez dit que le commandement unifié constituait la réponse aux problèmes du Canada? S'agit-il d'un de ces problèmes?

M. SHARP: Oui, c'est l'un deux. Et c'est partiellement dans ce but, et partiellement pour des raisons d'ordre économique.

M. FOY: Oui.

M. MACALUSO: Mon général, je voudrais me rapporter à une déclaration faite par M. Harkness au cours d'un des débats à la Chambre sur les engagements du ministère de la défense nationale, et dont il est fait mention dans le livre blanc. Je crois que M. Harkness s'est exprimé à peu près en ces termes: «Il ne fait pas de doute que la meilleure façon de répondre à ces besoins de la défense nationale» et je crois qu'il faisait allusion au livre blanc sur la défense «consiste à conserver les trois armes actuelles». Je serais tenté de conclure par votre réponse à cette question que vous ne partagez pas du tout cet avis.

M. SHARP: Cette question me place dans une situation délicate, mais je dois reconnaître que je ne suis pas d'accord avec la déclaration que vous venez de citer.

M. MACALUSO: Oui.

M. HARKNESS: Est-ce que vous vous rendez compte que si le général Sharp avait été d'accord il ne serait pas là en ce moment?

M. MACALUSO: Je ne le crois pas. Je crois que son exposé d'aujourd'hui prouve le contraire. A partir de cet exposé, mon général, je crois pouvoir conclure—dites-moi si je me trompe—que la philosophie actuelle du ministère de la défense nationale considère l'unification comme un principe militairement et financièrement supérieur au système actuellement en vigueur.

M. SHARP: Oui, je le crois.

Une VOIX: Qu'entendez-vous par «militairement»?

M. MACALUSO: C'était ma prochaine question. Il s'agit d'une déclaration que j'ai prélevée dans un discours prononcé par M. Lambert en Chambre. Il déclare que le principe de l'unification n'est pas militairement et financièrement supérieur à celui qui gouverne le système actuel. Si quelqu'un est en mesure de nous expliciter le terme «militairement», peut-être pourra-t-il le faire plus tard. Est-ce qu'une distinction tranchée du rôle de chaque arme est encore possible

dans le cadre du système actuel? Y a-t-il une distinction du rôle de chaque arme? Je pense au chevauchement.

M. SHARP: A mon avis, il n'y a pas de distinction nette entre les rôles de ce qui était le commandement maritime aérien, d'une part, et la marine, d'autre part, dans son activité de chasse anti-sous-marine. Le rôle est le même.

M. MACALUSO: Vous voulez dire que les marins volent et les pilotes naviguent?

M. SHARP: Non. Le rôle était le même: la chasse anti-sous-marine; mais le matériel utilisé était différent. C'était dans le même but. La mission remplie était la même. Il n'y avait pas de distinction entre les deux.

M. MACALUSO: Mais de façon générale, ce à quoi je veux en venir c'est ceci: Y a-t-il un rôle distinct pour les trois armes à l'heure actuelle, une ligne de démarcation nette?

M. SHARP: Oui, la défense aérienne a un rôle distinct.

M. MACALUSO: Que dire de la marine et de l'armée combinées? Des trois armes réunies? Si je comprends bien, aujourd'hui les marins volent, et l'armée de l'air est stationnée à terre pour s'occuper des fusées balistiques.

M. SHARP: Il y a encore un rôle distinct dans certains domaines. Les marins volent d'accord, mais ils ne remplissent pas les tâches de l'armée, par exemple, dans l'infanterie; ni n'a-t-on l'intention de leur faire jouer ce rôle, par plus qu'à l'armée de l'air.

M. MACALUSO: L'ensemble des nouvelles armes que vous préconisez et les idées que vous mettez de l'avant dans votre programme d'unification et d'intégration cadrent-elles avec les vieux concepts de la fonction de l'armée, les nouvelles armes que vous proposez d'acheter? Si nous devons maintenir séparément les trois armes, les nouvelles armes répondraient-elles à ces vieux concepts?

M. SHARP: Dans plusieurs cas, elles répondraient à ces concepts, mais de toute façon, nous ne serions pas en mesure de les acheter; donc c'est une question hypothétique.

M. MACALUSO: Alors, je passerai à ma deuxième question. Êtes-vous en mesure d'acheter l'ensemble des nouvelles armes de défense en maintenant les trois armes séparément?

M. SHARP: Non.

M. MACALUSO: Il a été dit un peu plus tôt et je le répète: «L'argument suivant est-il valide, à savoir: que la tradition est tellement importante pour l'esprit de corps qu'il ne faille pas risquer de perdre son effet même pour bénéficier des avantages de l'unification»?

M. SHARP: Je ne crois pas que cet argument soit valable.

M. MACALUSO: Au point de vue économique ou efficacité opérationnelle, sommes-nous en mesure de garder, au nom de la tradition, des idées démodées? Je réalise quel rôle important joue la tradition.

M. SHARP: Non, je ne crois pas que nous le puissions. C'est tout de même pousser le cas à l'extrême.

M. MACALUSO: Oui, c'est mon intention, monsieur le maréchal de l'air.

M. SHARP: Non, je ne le crois pas.

M. MACALUSO: L'un des arguments que je ne cesse d'entendre contre l'unification c'est que l'unification, telle que vous la définissez aujourd'hui et comme vous la présentez, laisse supposer qu'aucun individu ne possède les connaissances requises pour commander et contrôler une armée intégrée. Qu'avez-vous à répondre à cela?

M. SHARP: Cela dépend à quel niveau se situe ce commandement intégré.

M. MACALUSO: Nous envisageons le plus haut niveau, disons le chef d'état-major, c'est le plus haut niveau.

M. SHARP: Je crois que le présent chef d'état-major est assez compétent et capable.

M. MACALUSO: Alors, vous ne seriez pas d'accord au sujet de cet argument?

M. SHARP: Non, je ne le serais pas—pas à ce niveau—mais je le serais au niveau de l'unité de combat.

M. MACALUSO: En d'autres mots, si les trois armes restent telles qu'elles sont.

M. SHARP: Non. Ce que je dis c'est que je ne le crois pas, et ce n'est pas l'idée non plus de faire un échange d'officiers au niveau plus bas disons d'un officier de compagnie par exemple ou d'un officier d'escadrille de la *RCAF* ou d'un officier de vaisseau de la marine.

M. MACALUSO: Ou au niveau qui sert le plus souvent de controverse, je veux dire, le plus haut niveau, le niveau de chef d'état-major?

M. SHARP: Non.

M. MACALUSO: J'ai une déclaration ici faite par le capitaine J.G. Forbes, *RCE* attaché au personnel d'un collège de l'armée canadienne de 1959 à 1961. Cet en-tête se lit comme il suit: «L'unification—Pourquoi? Quand? et Comment?» et il déclare ici que nous avons déjà commencé cette unification au hasard et sans méthode.

Une VOIX: Sans méthode.

M. MACALUSO: Je ne m'occupe pas de la prononciation.

Quelle expérience avez-vous ou qu'en savez-vous pour dire que l'unification est commencée depuis longtemps...ou quelle connaissance avez-vous sur l'unification?

M. SHARP: Je ne définirai pas ce qui a été commencé comme unification, je le définirai comme intégration. Les trois branches légales séparées ont été réunies, ce que nous avons déjà effectué et qui avait été fait vers ce temps, je crois.

M. MACALUSO: Je cède la parole mais je reviendrai. Je crois que mes dix minutes sont écoulées.

Le PRÉSIDENT: C'est bien. Monsieur Churchill.

M. CHURCHILL: J'aimerais poser au maréchal de l'air une ou deux questions qui se rapportent à des questions qui ont été posées plus tôt.

A ce sujet y a-t-il eu unification des armes de combat, des armées combattantes?

M. SHARP: Non, monsieur.

M. CHURCHILL: Bien alors, il est donc juste de dire que l'efficacité des armes de combat n'a pas été affectée par l'unification?

M. SHARP: Pas directement, monsieur. Comme résultat découlant des autres phases de l'unification et comme épargne d'argent, nous pouvons...

M. CHURCHILL: Non, je parle de l'efficacité de combat des armées. Elle a été maintenue.

M. SHARP: Bien cela dépend si nous pouvons les approvisionner de bon équipement que nous serons en mesure d'acheter si nous en unifions d'autres parties mais non les armées de combat.

M. CHURCHILL: Peut-être ma question n'est-elle pas assez claire. L'efficacité de la force de combat des trois armes a-t-elle été affectée jusqu'à aujourd'hui par l'unification?

M. SHARP: Je ne le crois pas.

M. CHURCHILL: La raison pour laquelle je pose cette question c'est que M. Deachman, un peu plus tôt, a posé cette question qui, évidemment, en était une de propagande parce que l'unification des armées de combat n'avait pas encore été faite, par conséquent il n'est pas question de l'efficacité des armées.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, pourriez-vous, pour que ce soit consigné au dossier, définir ce qu'est une question de propagande; ainsi nous saurons laquelle des deux questions est de la propagande, celle de Monsieur Churchill ou la mienne.

M. CHURCHILL: Je ne suis pas embarrassé de répondre à cela. J'aimerais poser une autre question.

Une VOIX: Vous êtes un vieux professionnel.

M. CHURCHILL: M. Macaluso vient de poser une question. Il l'a posée comme ceci: nous ne pouvons acheter les armes requises pour les trois armées, ce à quoi le maréchal de l'air a répondu non. Qu'est-ce que cela signifie—que les trois armées de terre, de mer et de l'air doivent être intégrées en une seule armée avant que nous puissions disposer de l'argent nécessaire pour acheter de nouvelles armes?

M. SHARP: Oui, monsieur, Je crois que c'est exact.

M. CHURCHILL: N'est-ce pas plutôt que nous pourrons obtenir ces nouvelles armes en procédant de l'une des deux façons suivantes: en augmentant le budget ou en continuant de réduire le quantum de l'armée de terre, de mer et de l'air.

M. SHARP: Non. Je crois qu'il est possible de trouver le partage exact à faire du dollar constant du budget à diviser entre les militaires et un certain montant servant à acheter chaque année de l'équipement, pour assurer des armes modernes aux armées. Je ne crois pas qu'il n'existe que ces deux alternatives: soit une augmentation du budget ou une réduction du nombre de militaires. Je crois qu'il est possible de trouver l'équilibre exact mais je dirais qu'il devrait être basé sur des dollars constants, des dollars à taux stable.

M. CHURCHILL: L'information que j'ai reçue, en chambre, du ministre, il y a quelque temps, c'est qu'il y a eu réduction de la force militaire de l'armée de terre, de mer et de l'air plus une réduction du personnel civil, c'est-à-dire 23,000 personnes. Il en est donc résulté qu'un montant considérable d'argent a été disponible pour d'autres fins. Est-ce exact? Je poserai cette question au ministre. Le budget actuel a été maintenu à son niveau, le plafonnement fixé par le ministre des finances, et de l'équipement nouveau est commandé, je l'espère, mais tout ceci a été réalisé grâce à la réduction de 23,000 membres des forces militaires et civiles.

M. HELLYER: Sans la réduction des forces, il aurait été impossible, dans les circonstances que nous connaissions, d'acquérir l'équipement que nous avons aujourd'hui et que nous continuons d'acquérir, sans une majoration très substantielle de notre budget.

M. CHURCHILL: L'achat d'équipement résulte plus de la réduction des forces que de tout autre facteur?

M. HELLYER: Bien la réduction des forces militaires est partiellement, et quand je dis partiellement je veux dire à peu près les deux tiers, due au procédé d'intégration. Par conséquent, ce sont les économies que nous avons réalisées par ce procédé qui nous ont largement permis de maintenir, à un niveau plus élevé, notre capital d'acquisition.

M. CHURCHILL: Bien. Je demande au maréchal de l'air s'il y a encore 13 bataillons dans l'armée.

M. SHARP: Oui, monsieur.

M. CHURCHILL: Ce chiffre dépasse-t-il l'effectif des forces militaires?

M. SHARP: Non, monsieur.

M. CHURCHILL: De combien ce chiffre est-il plus bas que le quantum?

M. SHARP: Je n'ai pas ici les chiffres exacts; je ne crois pas les avoir.

M. HELLYER: Je crois que cette question est inscrite à l'Ordre du jour, monsieur le président, et les chiffres seront donnés quand on y répondra.

M. CHURCHILL: Mais ne pourrions-nous pas avoir une réponse ici? J'allais poser une question semblable au sujet de la marine. Combien manque-t-il de marins pour remplir les cadres de l'armée de mer. Combien manque-t-il d'aviateurs pour remplir les cadres de l'armée de l'air? Ce sont quelques bribes d'information que nous demandons. Si ces réponses ne nous sont pas données en ce moment, nous pourrions peut-être les obtenir à notre prochaine réunion.

J'aimerais, monsieur le président, si nous pouvions...

M. MCNULTY: Seulement pour éclaircir un point, pourrais-je savoir ce que M. Churchill entend par moindre que l'effectif?

M. CHURCHILL: Bien, en ce qui concerne les 13 bataillons, ils ont un effectif, et je veux savoir de combien ce nombre est-il inférieur à l'effectif. En ce qui concerne la marine, combien de vaisseaux sont en opération et de combien d'équipage se complètent-ils et de même pour l'armée de l'air? Il y a un effectif.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, pour plus de précision, il y a différentes sortes d'effectifs; il y a des niveaux d'effectifs pour chaque bataillon et chaque régiment. Il y a des niveaux d'effectifs de temps de paix et des niveaux d'effectifs de temps de guerre.

M. CHURCHILL: Ah! je suis content d'obtenir ces renseignements.

M. DEACHMAN: C'est pour votre information.

M. CHURCHILL: Oui, c'est la première fois que j'entends parler de cela. C'est sans aucun doute bien gentil de votre part.

M. DEACHMAN: Comme c'est un domaine que l'honorable monsieur connaît très bien, je me demande s'il en établirait les niveaux.

M. CHURCHILL: C'est très gentil de votre part de me venir ainsi en aide.

M. HELLYER: C'est une qualification très utile parce que si vous utilisiez les normes de la NATO pour la marine, par exemple, je pourrais dire que l'effectif est plus nombreux que ne l'exige les normes minimums de la NATO.

M. CHURCHILL: Êtes-vous prêts à une action immédiate?

M. HELLYER: Oui.

M. CHURCHILL: Nous avons des armées en état...

M. HELLYER: C'est exact.

M. CHURCHILL: ...sur un pied de guerre, alors, si vous deviez passer immédiatement à l'action?

M. HELLYER: Un certain nombre de bateaux sont continuellement sur un pied d'alerte.

M. CHURCHILL: Et la brigade en Europe est sur un pied de guerre? C'est un effectif de temps de guerre?

M. HELLYER: C'est exact.

M. CHURCHILL: Et la division de l'air et la flotte anti-sous-marine seraient un effectif de temps de guerre devant répondre aux demandes de la NATO qui peuvent survenir demain?

M. HELLYER: Les demandes minimums de la NATO sont bien en deça de celles dont a été renforcée la marine canadienne depuis un certain nombre d'années.

M. CHURCHILL: J'aimerais bien avoir les chiffres afin que M. Deachman et moi-même puissions parler de la même chose. Pourrais-je poser au ministre une ou deux questions au sujet du document présenté par le maréchal de l'air, lequel contient une quantité de renseignements que nous avons obtenus auparavant et un peu du jargon de la défense nationale? J'aimerais poser une question au ministre au sujet des deux dernières phrases du deuxième paragraphe à la page 2. N'est-ce pas une simple répétition de ce que nous entendons depuis à peu près quatre ans? Je lis ces phrases:

> En d'autres mots, c'est la politique du gouvernement de créer des armées effectives pour le maintien de la paix. Ceci ne veut pas dire, le Livre blanc ne le mentionne pas non plus, que les rôles actuels seront abandonnés.

Donc nous maintenons notre brigade en Europe, notre division aérienne, notre flotte anti-sous-marine et les autres effectifs que nous avons assignés à des tâches spéciales. Ainsi, il n'y a donc aucun changement. Est-ce exact?

M. HELLYER: En substance, c'est exact.

M. CHURCHILL: Maintenant, pourriez-vous m'expliquer ce que vous entendez par l'expression «forces importantes» lorsque vous parlez de «forces importantes pour le maintien de la paix»? Il y a déjà plus de dix ans que le Canada s'efforce de maintenir la paix dans l'univers. Nos forces n'y ont-elles pas joué un rôle important?

M. HELLYER: Oui, mais à l'avenir, elles prendront encore plus d'importance.

M. CHURCHILL: Qu'entendez-vous par «prendre plus d'importance»?

M. HELLYER: Permettez-moi de vous rappeler les difficultés que nous avons éprouvées dans le passé, par exemple, lorsqu'il a fallu envoyer un bataillon au Moyen-Orient. L'établissement de ce bataillon a posé à l'époque de très graves difficultés aux forces canadiennes; il a fallu mobiliser le seul porte-avions que nous avions, enlever le matériel qui s'y trouvait, et j'en passe. Ce que l'on veut, c'est d'être organisé de telle sorte que l'on pourra répondre à toute demande du genre dans une mesure plus importante, en ce sens que l'on pourra agir plus promptement et de façon plus appropriée en cas d'urgence.

M. CHURCHILL: L'importance des forces n'a rien à y voir, alors. Il n'est pas question de dénigrer les forces actuelles, n'est-ce pas?

M. HELLYER: Aucunement. Je crois qu'il est bon, en l'occurence, de s'assurer du sens exact des mots employés, afin de ne pas donner involontairement une fausse impression quelconque.

M. CHURCHILL: Puis-je poser une question au Ministre, au sujet du projet d'unification du service? Est-ce que le Ministre envisage des cas où les forces aériennes pourraient agir indépendamment des forces armées?

M. HELLYER: Il se peut que des unités aériennes agissent indépendamment des unités, certes, tout comme il se peut que des unités armées agissent indépendamment des unités aériennes.

M. CHURCHILL: Dans le même ordre d'idées, les forces navales peuvent, elles aussi, agir indépendamment des forces armées?

M. HELLYER: C'est possible. On l'a mentionné maintes et maintes fois, de nos jours la tendance va aux opérations combinées. Il ne fait aucun doute que la plupart des opérations actuelles sont des opérations combinées, entreprises par des unités en provenance d'au moins deux forces différentes; nous ne faisons que suivre la tendance actuelle. Il ne faut pas croire que si l'on nous demande deux navires, une escadrille, une compagnie ou un bataillon d'infanterie ou un régiment du service des transmissions, que sais-je, on ne pourra pas envoyer les deux navires, l'escadrille, la compagnie, le bataillon ou le régiment en question, selon le cas. De plus, il se dégage de la deuxième guerre mondiale et de l'après-guerre que la tendance actuelle, eu égard à l'évolution de la société moderne, est à l'intégration d'unités appartenant à diverses disciplines, mais qui collaborent à la réalisation des mêmes objectifs.

M. CHURCHILL: Je crois que le Ministre anticipe sur les événements. En regard de la pratique antérieure au Canada, le Ministre estime, n'est-ce pas, que les opérations réunissant les trois forces deviendront peu à peu plus fréquentes?

M. HELLYER: La chose est fort possible; j'estime même qu'elle est fort probable.

M. CHURCHILL: Des opérations combinées, telles qu'un débarquement sur une plage quelconque?

M. HELLYER: Il y a bien d'autres choses que des débarquements. Une fois parvenues au théâtre d'opérations, les forces aériennes et les forces armées, certes, se complètent les unes les autres, et il peut fort bien arriver qu'elles aient l'appui tout autant des forces navales.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, puis-je poser une question, la dernière cette fois, au maréchal de l'air? Dans l'exposé du maréchal de l'air, la dernière phrase à la page 13 se lit comme il suit:

> En plus de la difficulté d'assigner des fonctions dans le domaine où les distinctions s'atténuent lorsqu'il s'agit d'établir ce qui appartient à un service et ce qui ne lui appartient pas, il existe un autre motif, plus important celui-là, pour lequel il ne doit y avoir qu'un seul service unifié, et ce motif se rapporte à la loyauté des militaires.

Le ministre y a fait allusion dans sa déclaration, et j'ai fait quelques remarques à ce propos à la Chambre, mais je me demande si je fais bien d'adresser cette question au maréchal de l'air qui se fait l'écho, puis-je croire, de la politique du Ministère en la matière. A tout événement, si la chose s'est produite, de quelle façon les militaires ont-ils manqué de loyauté envers leur pays? En d'autres termes, les militaires ont-ils manifesté sensiblement plus de loyauté envers leur unité ou leur bateau qu'envers leur pays? Pourquoi souligne-t-on que la création d'un seul service unifié assurera la loyauté absolue des militaires envers leur pays? A quelle occasion les militaires ont-ils manifesté un manque évident de loyauté envers leur pays?

M. SHARP: Je n'ai jamais dit, ou eu l'intention de dire, que les militaires ont manqué de loyauté envers leur pays dans le passé.

M. CHURCHILL: Vous dites qu'il existe un autre motif, plus important celui-là, pour lequel il ne doit y avoir qu'un seul service unifié. Qu'entendez-vous par là?

M. SHARP: Voici: en vertu des progrès de la science et du fait que les engins modernes éliminent les distinctions traditionnelles en ce qui a trait au rôle particulier que doit jouer chacun des trois services, il peut arriver éventuellement qu'un officier devant formuler des recommandations quant au matériel requis ait une décision très difficile à prendre, s'il s'agit d'une pièce d'équipement qui aiderait à maintenir le statu quo ou à rehausser le prestige de son service,

mais dont l'acquisition ne serait pas dans l'intérêt du pays, tout bien considéré. Il ne faudrait pas croire que la chose s'est produite dans le passé, car l'équipement de telle nature n'existait pas déjà.

M. CHURCHILL: A mon avis, il ne faut pas y voir un manque de loyauté envers le Canada ou envers le service, mais plutôt un conflit d'intérêts entre les divers services.

M. HELLYER: Je vais vous citer un tel exemple, mais non sans réticence de ma part, parce que l'incident s'est produit dans un autre pays. Lors de la récente divergence d'opinion entre la Marine royale et l'Aviation royale, quant à l'acquisition des aéronefs de guerre à l'avenir, je crois que l'un et l'autre ont fait passer leur intérêt propre avant celui du pays. C'est une opinion personnelle, bien entendu, et je n'oblige personne à y souscrire.

M. CHURCHILL: Je désapprouve, certes, la conduite du ministre de la Défense nationale du Canada lorsqu'il se fait juge des événements qui se sont produits en Grande-Bretagne.

M. HELLYER: C'est l'un des meilleurs exemples classiques que je peux citer, je crois, pour illustrer l'inéluctablité du principe de l'unification des forces armées et sa justesse, tant sur le plan militaire que sur le plan économique.

M. CHURCHILL: Quels propos outrageants de la part d'un ministre de la Couronne!

Le PRÉSIDENT: En quoi ces propos vous chiffonnent-ils?

M. CHURCHILL: On laisse entendre qu'il existe un conflit d'intérêts entre l'Aviation royale et la Marine royale, sans égard à la loyauté que ces deux services sont censés manifester envers leur pays.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que vous avez d'autres questions à poser à ce sujet, monsieur Churchill?

M. CHURCHILL: Non, je crois que c'est le bon moment pour moi de m'arrêter.

M. MACALUSO: Monsieur le président, j'ai une correction à apporter aux propos que j'ai tenus. J'ai attribué à monsieur Lambert une parole où l'expression «sur les plans militaire et financier» a été employée, alors que c'est monsieur Harkness qui a prononcé ces mots. Je prie monsieur Lambert de me pardonner cette erreur.

M. ROCK: Monsieur le maréchal de l'air, dans le domaine des communications, je crois que la Marine, l'Aviation et l'Armée ont chacune leur propre code, n'est-ce pas?

M. SHARP: C'est possible, mais je n'en suis pas absolument certain.

M. ROCK: Premièrement, je crois qu'il s'agit des mêmes codes que ceux dont l'Angleterre fait usage. Du moins, c'était le cas au cours de la deuxième guerre mondiale. Je me demande si, à la suite de l'unification des trois services et partant, des communications, le Canada va élaborer son propre code des forces armées. Je pense, en particulier, à des cas urgents, bien que, d'ordinaire, les services s'expriment en langage chiffré plutôt qu'en langage clair. Y aura-t-il un code des forces armées canadiennes qui sera le même pour l'Armée, l'Aviation et la Marine? Est-ce qu'on entend se procurer le matériel électronique nécessaire?

M. SHARP: Oui, mais je crois qu'il convient de souligner qu'on se servira de plus d'un code. Ainsi, NORAD a un code qu'il faudra continuer à employer.

M. ROCK: J'étais justement sur le point de vous demander si NORAD a son propre code.

M. SHARP: Oui, plusieurs, en fait.

M. ROCK: Au sujet du bill C-243, êtes-vous heureux de la façon dont il est rédigé, ou bien avez-vous des modifications à y proposer?

M. SHARP: Non, je le trouve très bien comme il est.

M. ROCK: Vous avez eu l'occasion de vous entretenir avec des officiers militaires haut gradés de l'étranger, n'est-ce pas?

M. SHARP: Oui.

M. ROCK: L'un d'entre eux aurait-il fait certaines remarques au sujet de l'unification des forces armées au Canada?

M. SHARP: Oui.

M. ROCK: En quoi consistaient-elles?

M. SHARP: Pour ce qui est des officiers avec qui j'ai causé pas plus tard que la semaine dernière, il serait plus exact de parler de questions plutôt que de remarques; on veut en savoir plus à ce sujet. Quant aux officiers de l'Aviation des États-Unis avec qui je me suis entretenu, il est vrai que quelques-uns se sont déclarés carrément contre l'unification, mais d'autres m'ont affirmé à maintes reprises, et en toute sincérité, je ne m'attendais pas à une telle remarque, qu'ils ont déjà entendu d'excellents arguments en faveur de l'unification, même dans les cadres de l'Aviation des États-Unis. Je n'ai rien entendu de tel quand j'y suis allé, il y a quelque temps, mais ce qu'on m'a dit en fin de semaine.

M. ROCK: J'ai conversé avec des gens de divers pays, et j'ai l'impression que beaucoup d'yeux sont tournés vers le Canada; un bon nombre de pays étrangers sont curieux de voir ce qui va se produire au Canada, car si l'expérience réussit, ils aimeraient la tenter eux aussi. J'ai entendu de tels propos dans la bouche de bien des officiers des États-Unis et d'autres pays; c'est pourquoi je vous ai posé cette question.

Eu égard à certaines questions posées par messieurs Harkness et Churchill et aux remarques subséquentes du Ministre, permettez-moi, monsieur le maréchal de l'air, de vous poser la question suivante: sous un seul commandement unifié, pourra-t-on déployer des forces armées plus rapidement qu'auparavant? Je pense à Chypre en ce moment, au temps qu'on a mis à déployer nos forces armées à cet endroit, et auparavant, au territoire de Gaza. Sous un commandement unifié des forces mobiles, pourra-t-on envoyer des forces armées à n'importe quel endroit où des troubles se produisent beaucoup plus promptement qu'on ne l'a fait à l'époque des troubles à Chypre et à celle de la guerre israélo-égyptienne?

M. SHARP: Comme vous le savez, le Service des transports aériens est un service distinct, par conséquent, le transport des troupes stratégiques ne relève pas du commandement des forces mobiles. Cependant, à la suite de la fusion des unités de l'Armée sous un seul commandement, alors qu'elles relevaient autrefois de leur service régional respectif, je crois que l'on pourra déployer ces unités beaucoup plus vite qu'auparavant; les ordres transmis au Service des transports aériens en vue d'assurer la coordination des opérations ne proviendront que d'un seul commandement. Quand les nouvelles structures seront établies, je crois que le transport des troupes se fera beaucoup plus rapidement.

M. SMITH: Le matériel dont on dispose n'y entre-t-il pas pour beaucoup?

M. SHARP: Oui, certes.

M. ROCK: A tout événement, je crois bien que nous aurons toujours tout le matériel voulu.

M. CHURCHILL: Permettez-moi de poser une question supplémentaire. L'Armée n'a-t-elle pas toujours été sous un seul commandement, malgré la présence de diverses sections régionales?

M. SHARP: Pour autant que je le sache, non. Il y avait autrefois quatre services régionaux.

M. CHURCHILL: Avions-nous plus d'une Armée?

M. SHARP: La question a du bon. Je crois qu'il y en avait plusieurs.

M. CHURCHILL: Ah!

M. LAMBERT: Tout ce qu'il fallait, c'est un chef d'état-major général.

M. SHARP: Si l'on devait passer par plus d'un service, il fallait s'adresser à deux commandants, non à un seul.

M. HELLYER: Si le ministre voulait obtenir des troupes de l'Armée, il devait s'adresser, peut-être, à deux commandants; s'il s'agissait d'une unité d'aviation, à un commandant, ou de troupes navales, à un commandant; par conséquent, il lui fallait peut-être s'adresser à quatre commandants distincts.

M. MCINTOSH: Il fallait suivre la filière: du régiment à la compagnie, et tout le reste. Maintenant, tout est changé.

M. ROCK: Qui a la parole, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Je crois bien c'est vous qui l'avez, monsieur Rock.

M. ROCK: La dernière fois que cela s'est produit, on m'a prêté des propos qui n'étaient pas de mon cru et j'espère que cela ne se reproduira pas.

Quel niveau d'instruction exige-t-on aujourd'hui des recrues, c'est-à-dire, quel est le minimum requis pour l'armée, l'aviation et la marine?

M. SHARP: Je ne puis vous donner une réponse précise à ce sujet, étant donné que pour la plupart des occupations, on est beaucoup plus exigeant dans la marine et l'aviation que dans l'armée.

M. ROCK: Quel est-il, faut-il avoir fait un cours secondaire ou bien la 8e année suffit-elle?

M. SHARP: Si je m'en souviens bien, le minimum requis correspond plus ou moins à la 8e année.

M. ROCK: Bien, cela s'applique-t-il à l'armée?

M. SHARP: Oui, mais seulement pour quelques occupations.

M. ROCK: Pensez-vous que les recrues devraient être acceptées à un niveau moindre et qu'il devrait y avoir un système scolaire qui permettrait peut-être de leur faire faire des études secondaires complètes durant leur service. Je veux dire être moins exigeant quant à leur niveau d'instruction et leur faire suivre au sein du service des cours complets au niveau secondaire pendant qu'ils reçoivent leur formation militaire?

M. SHARP: Non, monsieur, je ne suis pas d'accord. Pourvu que nous ayons des recrues répondant aux qualités requises, je ne crois pas qu'il nous incombe de les instruire durant leur formation militaire. A mon avis, une fois que ces recrues sont admises avec le minimum d'instruction requis, il s'agirait de les encourager et de leur donner la possibilité de s'instruire davantage, afin que les moins éduqués puissent accéder à des fonctions plus spécialisées et occuper des postes mieux rémunérés.

M. ROCK: Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est environ 9 h. 57 et nous avons parmi nous MM. Lambert, Winch, Forrestall, Laniel, Andras, McNulty et Smith. Désirez-vous poursuivre ou préférez-vous ajourner la réunion?

M. LAMBERT: Je ne pourrai pas assister aux délibérations jeudi, je préfère donc que la réunion se poursuive.

Monsieur le président, je voudrais poursuivre l'interrogatoire qui a été établi par—

Le PRÉSIDENT: Vous avez dit jeudi, mais c'est demain après-midi que nous devons nous réunir.

M. LAMBERT: —Monsieur Harkness, monsieur le maréchal, vous vous êtes efforcé de démontrer que l'intégration permettait au commandement de transmettre ses ordres plus rapidement et je ne pense pas que vous ayez soulevé des objections à ce sujet; mais ne conviendriez-vous pas aussi, prenons, par exemple, le commandement mobile, que le commandant, mettons qu'il est aviateur,

qui connait en raison de son expérience les manœuvres au sol, a toutefois besoin des conseils du spécialiste au sol ou de l'armée de terre?

M. SHARP: Oui, en effet.

M. LAMBERT: Il aura besoin des hommes de son unité blindée, de son mitrailleur, de son ingénieur de campagne, etc.

M. SHARP: Non, j'ai acquiescé à la première partie de votre affirmation, mais pas convenu de la deuxième partie.

M. LAMBERT: Il aura besoin des hommes de son unité blindée et du spécialiste.

M. SHARP: Il devra avoir recours à des spécialistes dans la mesure où ils seront répartis dans chaque corps d'armée. Je ne suis pas en mesure de dire s'il aura besoin d'un spécialiste dans chaque corps ou non, car je ne le sais pas.

M. LAMBERT: Un moment s'il vous plaît. Voulez-vous vraiment nous dire qu'un soldat qui fait partie d'un corps blindé pourrait conseiller le commandant sur l'utilisation et les caractéristiques du fusil mitrailleur?

M. SHARP: Ce n'est pas ce que je veux dire, mais il y a bien d'autres corps d'armée que ces deux-là.

M. LAMBERT: Bien, vous aurez alors plus de... je vous ai cité deux ou trois exemples.

M. SHARP: Très bien.

M. LAMBERT: Va-t-on accroître la compétence de ces hommes en leur faisant endosser le même uniforme. Seront-ils meilleurs que dans leur uniforme de corps d'armée; l'armée de terre, l'aviation et nous pourrions renverser les rôles et dire qu'un commandant mobile serait un soldat—

M. SHARP: C'est exact.

M. LAMBERT: Or, il a besoin d'un spécialiste de l'aviation pour le conseiller. Ce spécialiste est-il plus compétent du fait qu'il porte un uniforme unique? Y aurait-il détraction à la base?

M. SHARP: Au cours des conversations que j'ai eues dernièrement avec des officiers de grade subalterne et des officiers de grade intermédiaire qui, il n'y a pas longtemps encore, ne côtoyaient que des hommes de leur corps d'armée et qui travaillent désormais côte à côte avec des hommes d'un autre corps remplissant exactement les mêmes fonctions mais dont l'uniforme est différent, ceux-ci m'ont dit: «Nous faisons le même travail, quand allons-nous porter le même uniforme?».

M. LAMBERT: Mais le mitrailleur...

M. SHARP: En ce qui concerne le mitrailleur, c'est en effet exact. Il n'y a personne en uniforme bleu, bleu clair ou bleu foncé qui travaille à ses côtés; mais il y a bien d'autres occupations.

M. LAMBERT: Bien, je vous concède qu'en ce qui concerne les commis payeurs, la trésorerie militaire et les services administratifs, c'est exact, mais nous parlons des unités de combat. C'est là que nous pensons que la plus grande difficulté réside dans les propositions que comporte ce bill et je doute; aurons-nous de meilleurs militaires parce qu'ils portent tous le même uniforme?

M. HELLYER: Vous n'êtes tout de même pas partisan de faire porter un uniforme distinct aux unités de deuxième échelon?

M. LAMBERT: Non, pas nécessairement.

M. HELLYER: Combien de couleurs différentes voulez-vous, trois, quatre ou une seule?

M. LAMBERT: J'opterai pour trois. Je ne suis pas sûr que le commis payeur qui porte un uniforme bleu clair de l'aviation sera plus compétent, ni que l'homme venant de la marine qui travaille à ses côtés comme commis payeur aussi sera plus qualifié du seul fait qu'ils ont un uniforme identique.

M. HELLYER: Vous croyez que cela n'implique pas de problèmes d'ordre psychologique?

M. LAMBERT: J'en ai été conscient. Je parle des unités de combat.

M. HELLYER: Je vois. Vous parlez des unités de deuxième échelon, car ce sont celles qui se déplacent le plus de base en base et de région en région et, en conséquence, les hommes de divers corps d'armée ont plus de chances de se rencontrer.

M. LAMBERT: Mais à quoi cela mène-t-il en ce qui concerne vos unités de combat de faire endosser le même uniforme aux hommes et de les doter du même système d'avancement?

M. HELLYER: Cela n'a aucune importance au combat—les uniformes n'entrent pas en ligne de compte de toute façon. Nous avons déjà des uniformes de combat que portent, par exemple, certains membres des trois armes . . .

M. LAMBERT: Ils sont différents selon les fonction de ceux qui les portent—

M. HELLYER: Vous voulez parler de l'organisation des services?

M. LAMBERT: Mais les uniformes sont différents selon les fonctions des titulaires. Vous n'allez pas faire endosser au pilote le même uniforme de combat que, disons, au fantassin.

M. HELLYER: C'est ce que je voulais bien faire ressortir.

M. LAMBERT: Dans ce cas-là, ils porteront donc un uniforme différent, ce qui a toujours été.

M. HELLYER: En effet.

M. LAMBERT: Mais je ne suis pas d'accord lorsqu'on essaie de nous convaincre qu'il sera plus compétent, qu'il sera plus loyal envers l'armée parce qu'il portera un uniforme identique et qu'il sera incorporé dans une seule catégorie d'avancement.

M. HELLYER: Monsieur Lambert, non pas dans les fonctions qu'il occupe. Mais laissez-moi vous citer un exemple où cela devient un problème pour l'officier de grade intermédiaire. Nous avons créé une école de techniques d'application et des officiers de grade intermédiaire des trois armes se sont réunis pour élaborer le programme d'étude. Ils se sont réunis en uniforme pendant deux jours et ont décidé d'un accord tacite de ne plus porter leur uniforme jusqu'à ce que le programme ait été arrêté.

M. LAMBERT: Mais cela ne suffit pas à prouver cependant que leur loyauté ou leur compétence au combat en seront plus grandes.

M. HELLYER: Cela prouve qu'ils ont pu apporter un jugement objectif lorsqu'il s'est agi de trouver la meilleure solution à un problème, en faisant abstraction de leur appartenance à des corps d'armée différents.

M. LAMBERT: Bien alors, pour que ce soit encore plus vrai, il faudrait qu'ils se présentent en costume d'Adam.

M. HELLYER: A ce sujet, je pourrais vous lire un poème très édifiant que j'ai sur moi.

M. LAMBERT: Non, mais au sujet de ce point en particulier, le ministre a essayé de faire valoir au cours des discussions que les hommes seront plus loyaux du fait qu'ils porteront le même uniforme et qu'il en serait ainsi dans un service unifié. De plus, il a avancé que les hommes seraient plus objectifs lors de l'examen de problèmes donnés. Mais, parbleu, un aviateur est un aviateur! Il a reçu une formation d'aviateur et il fera carrière dans l'aviation. S'il est incorporé dans l'une des unités de combat des forces armées, il sera aviateur et cela fera partie de son entraînement jusqu'à un certain point et il sera toujours aviateur.

M. HELLYER: C'est en effet exact, monsieur Lambert, mais sur le plan de la défense, je pense que vous vous méprenez. C'est parce que les aviateurs sont désormais appelés à avoir des connaissances aussi bien en matière de missiles que d'aéronefs et que l'on a recours à l'artillerie, c'est-à-dire aux missiles, et qu'en plus, il y a divers systèmes de reconnaissance qui viennent s'ajouter aux fonctions qui sont déjà assignées à l'aviateur, qu'il faut adopter une toute autre attitude. Autrement dit, vous devez examiner la question de la défense globalement, et non pas comme vous dites du point de vue de l'aviateur ou du marin...

M. LAMBERT: Mais cela fait partie de son entraînement et, naturellement, on s'attend qu'il ait cet objectif, mais il sera moins objectif, étant donné qu'il est aviateur, marin ou soldat et qu'il porte un uniforme unique. Lorsqu'il parvient à ce niveau, cela le rend-il moins objectif?

M. HELLYER: Vous savez ce que je pense et, apparemment, vous n'êtes pas du même avis.

M. LAMBERT: Je dois avouer que cela contribue à faire se demander sérieusement quelles sont la compétence et l'objectivité des hommes qui ont servi dans des unités intégrées.

M. HELLYER: Non pas du tout, monsieur Lambert, bien au contraire. C'est une fausse interprétation, mais il n'y a aucune doute que lorsque vous arrivez aux échelons supérieurs, d'autres facteurs interviennent tels que l'esprit d'équipe, la tradition du service, les rapports entre les services, etc. Vous le savez aussi bien que moi. Il n'est pas vraiment utile de vous le dire, étant donné que vous faites preuve de préjugé.

M. LAMBERT: Mais chez le militaire ce parti pris comme vous dites, résulte de son entraînement et de sa carrière et le suit d'échelon en échelon jusqu'à ce qu'il parvienne au haut commandement. C'est ce que j'essaie de faire ressortir et je ne vois pas comment vous allez remédier à la situation en lui faisant endosser un uniforme identique et en lui donnant le même grade, comme quelqu'un l'a suggéré, qu'un brigadier de la marine.

M. HELLYER: J'espère que nous pourrons vous convaincre à la longue.

M. LAMBERT: C'est là le point difficile.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avant de nous séparer, je voudrais vous annoncer que nous avons averti l'organisation tripartite et que ses membres comparaîtront vendredi.

M. MCINTOSH: Monsieur le président, au sujet des réunions, j'ai cru entendre quelqu'un dire qu'on doit se réunir demain après-midi?

Le PRÉSIDENT: Oui, après l'ordre du jour.

M. MCINTOSH: Pourrait-on nous dire maintenant quand ces réunions auront lieu, de sorte que nous nous préparions?

Le PRÉSIDENT: Nous poursuivons les exposés et les interrogatoires qui ont lieu maintenant; nous disposerons de cette salle et du même personnel après l'ordre du jour demain et jeudi à partir de 10 heures du matin. Nous pourrons occuper cette salle à 3 heures et demie et à 8 heures selon le temps que prendra l'interrogatoire...

M. FORRESTALL: Vous êtes vraiment décidés à le faire en huit jours.

Le PRÉSIDENT: Et vendredi, lorsque le trio arrivera à 9 h. 30 dans la matinée. Nous devons nous réunir ce jour-là, étant donné les réunions matinales.

M. MCINTOSH: Je n'ai pas terminé de poser des questions au ministre et au maréchal de l'air.

Le PRÉSIDENT: Vous pourrez le faire demain.

Le MERCREDI 8 février 1967

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte.

Quand nous nous sommes ajournés hier, quelques-uns n'avaient pas encore interrogé les témoins, MM. Winch, Forrestall et Laniel, et nous en avons maintenant quatre sur la liste pour le deuxième tour, MM. McNulty, Smith, Fane et McIntosh. Si j'ai omis des noms par inadvertance, ces personnes pourraient peut-être me le laisser savoir tout de suite. Sinon je vais donner la parole à M. Winch; il est le suivant sur la liste.

M. CHURCHILL: J'aimerais d'abord invoquer le Règlement, monsieur le président. J'ai pensé que vous me laisseriez poser quelques questions sur des sujets courants. Pourriez-vous me dire en premier lieu si l'on va nous remettre une copie dactylographiée des délibérations, avant de nous faire tenir le texte imprimé? Sauf erreur, il en a été question à la réunion du sous-comité. Est-ce que les membres du Comité pourraient obtenir un photostat de la copie?

Le PRÉSIDENT: Nous travaillons à faire transcrire les témoignages plus rapidement, je crois, que jamais auparavant. Le secrétaire nous a confié que ce sera prêt pour la fin de semaine.

Il y aurait quelques difficultés, si j'ai bien compris, à faire faire un photostat de la copie des débats, comme on l'a proposé. Si vous trouvez, toutefois, que le processus adopté est trop lent, nous pourrons y regarder de plus près, si cela vous va.

M. CHURCHILL: Mon autre question a trait au nombre de réunions par jour. Je ne sais ce que vous allez décider au sujet de demain, mais j'ai ouï-dire que vous allez convoquer trois réunions. J'aimerais savoir qui vous en donne le droit.

Je croyais que la Chambre des communes permettait aux comités de se réunir alors que la Chambre siège, mais je n'ai jamais cru que cela voulait dire qu'ils pouvaient se réunir sans interruption, sauf lorsqu'il y a urgence.

De quelle autorité le président se réclame-t-il pour convoquer trois réunions le même jour? C'est le règne de la monarchie absolue ou tempérée.

Le PRÉSIDENT: Je ne fais que suivre ce que je crois être un précédent qui a été établi il y a quelque temps. Je ne me rendais pas compte que nous inno-

vions. J'ai fait partie du Comité des transports et ils nous a semblé siéger continuellement à ce moment-là. Il s'agit d'un autre projet de loi du gouvernement, qui est à l'étude.

En fait, même si l'on nous a réservé trois périodes au cours desquelles nous pourrions utiliser cette pièce demain et obtenir les services du secrétariat, je crois que nous désirons nous réunir seulement deux fois, soit à 10 heures du matin et à trois heures et demie de l'après-midi.

M. FOY: Seulement deux jours par semaine nous sont assignés dans l'horaire, de toute façon.

M. CHURCHILL: Nous avons amplement de temps. On nous a dit hier, de fait, que le programme ne serait pas mis en œuvre avant 1972.

Le PRÉSIDENT: J'espère que cette réponse va vous satisfaire. Nous allons voir comment nous procédons.

Y a-t-il d'autres questions? Je demanderais à M. Winch de s'exécuter.

M. WINCH: Monsieur le Président, il y a deux questions que j'aimerais poser à ce moment-ci, l'une au Ministre et l'autre à M. Sharp. Avant de commencer l'interrogatoire, cependant, j'aimerais faire une déclaration très brève, comme d'autres ont eu la chance de le faire hier alors que je n'ai pas parlé du tout.

Le PRÉSIDENT: M. Winch, les déclarations qui servent de préambule à une question, comme l'ont été celles d'hier, sont tout à fait dans l'ordre.

M. WINCH: Ce que j'ai à dire est très bref.

Nous sommes saisis de questions relatives à l'orientation de la défense et à l'organisation des services. J'ai été des plus choqué de voir hier le temps que l'on consacrait à certaines périodes de questions. Certaines des questions m'ont paru oiseuses, et l'on répondait par des lapalissades. Il est évident que si nous continuons ce jeu, nous ne pourrons répondre aux questions fondamentales qui ont trait au passage du stade de l'intégration à celui de l'unification.

Je voulais simplement faire cette déclaration, puisque je n'avais rien dit hier, ni posé une seule question.

Monsieur le président, ayant dit cela, j'espère bien que mes questions viseront à l'essentiel et ne nous feront pas digresser.

Voici donc ma première question au ministre de la Défense nationale. Compte tenu du complet relèvement de l'Europe après la deuxième guerre mondiale, compte tenu également du relâchement des pressions politiques et de la plus grande compréhension qui unit l'URSS et le bloc démocratique occidental, à la veille de réétudier le traité de l'OTAN et peut-être le signer de nouveau en 1969, pourquoi le Gouvernement, par la voix de son Ministre, n'a-t-il pas laissé entendre, dans son Livre blanc de 1964 ou dans l'un ou l'autre des exposés qu'il a présentés depuis, qu'il voulait se retirer de l'OTAN en 1969 ou y modifier complètement son engagement?

Permettez-moi simplement d'ajouter ceci: Est-ce que le Gouvernement songe, après toutes ses déclarations, à entretenir indéfiniment et de façon prolongée notre brigade mixte canadienne et notre personnel de l'aviation sur le continent européen?

M. HELLYER: Monsieur Winch, je suis tout à fait disposé à répondre à cette question. Je voudrais simplement vous faire remarquer que votre question a trait plutôt à un problème de défense qu'au présent projet de loi.

M. WINCH: Comment peut-on établir une distinction entre les questions de défense et le présent projet de loi ou les affaires étrangères?

M. HELLYER: En ce sens que le projet de loi vise à peine l'organisation militaire.

Cependant, en raison de l'intérêt général que soulève le problème, je peux, si la chose est utile aux honorables membres du Comité, permettre à l'interrogatoire d'englober des domaines comme celui-là, et si vous le désirez, je n'ai aucune hésitation à essayer de répondre à la question de mon mieux.

M. WINCH: Puis-je dire qu'à mes yeux—et de l'avis d'autres personnes également—il est de la plus grande importance, en étudiant le présent projet de loi, la réorganisation et notre rôle, que nous connaissions l'intention du Gouvernement relativement à l'OTAN, en raison du fait que le traité devra être signé de nouveau en 1969 si nous en sommes membre.

M. HELLYER: Tout d'abord, monsieur Winch, si je me souviens du Traité correctement—il y a longtemps que je ne l'ai lu—il n'a pas à être signé de nouveau. Quiconque désire se retirer—et je parle ici de mémoire—n'a qu'à en donner avis un an avant la date à laquelle il désire se retirer. S'il n'y a pas d'avis, le Traité demeure automatiquement en vigueur et les membres continuent d'y adhérer. Personne n'a encore signifié son intention de présenter un avis.

Le Gouvernement croit encore que cette organisation a joué un rôle très utile, et continue de jouer ce rôle. Elle avait pour fonction ce que beaucoup d'entre nous attendaient des Nations Unies après la guerre, c'est-à-dire de sauvegarder l'intégrité territoriale et la liberté politique des pays membres. Quand les Nations Unies se sont montrées inhabiles à remplir cette fonction, une alliance s'est formée entre des pays qui, individuellement, n'étaient pas assez puissants pour se protéger, mais qui, unis, se trouvaient suffisamment forts, une fois organisés, pour prévenir la guerre et l'agression.

Ce qui démontre le mieux, d'après moi, le succès de l'alliance, c'est le fait que, depuis sa formation, pas un seul pied carré des territoires européens n'a succombé à l'agression ou à la subversion.

Il est vrai que depuis la signature du Traité, le climat politique a bien changé en Europe. L'Est et l'Ouest semblent vouloir s'entendre de plus en plus. Il est également vrai que la plupart des problèmes politiques d'importance, qui sont le reliquat de la deuxième guerre mondiale, n'ont pas été vraiment réglés, et que l'Union Soviétique et ses puissances du Pacte de Varsovie constituent une véritable force militaire très efficace.

Sachant que ces choses-là sont et que ce sont là les faits, nous croyons devoir continuer d'adhérer à l'alliance et de faire ce que nous pouvons pour qu'elle demeure puissante.

Ceci dit, l'un des plus grands apports qu'un pays de notre envergure puisse apporter, c'est de manifester qu'il est prêt à faire sa part, non seulement par sa force militaire, bien que cela puisse être significatif, mais aussi afin de démontrer de façon incontestable qu'il existe une solidarité politique essentielle entre les pays qui visent un but commun.

C'est pourquoi le Gouvernement, d'après sa ligne de conduite actuelle, désire non seulement demeurer signataire du Traité, mais entretenir des troupes en Europe dans l'avenir prévisible.

On a quand même prévu quelques changements. Le Livre blanc indiquait que nous changerions le rôle de la Division de l'air au fur et à mesure que les avions deviendront hors d'usage. On en est au stade de la planification. Nous réduirons le personnel à mesure que nous ferons sortir les escadrons de France, et d'autres encore au cours des prochaines années conformément aux principes généraux énoncés dans le Livre blanc.

Deux changements sont en cause; D'abord, un décalage du rôle ultime; ensuite une légère réduction du contingent canadien en Europe.

Je crois que je devrais rappeler, toutefois, que le ministère des Affaires extérieures croit, et croit fortement, parce que c'est là un sujet sur lequel il doit se prononcer et s'être prononcé—M. Martin a clairement établi l'attitude du Canada—qu'il est encore très important que le Canada ne précipite aucun affaiblissement des liens qui unissent les pays membres et que nous devons éviter de poser des gestes qui pourraient agir comme catalyseur et provoquer un affaiblissement des liens qui unissent les pays de l'OTAN.

M. WINCH: A cause de la réponse du Ministre, monsieur le président, puis-je poser une question complémentaire?

Pourquoi le Ministre dit-il que le Canada ne devrait pas innover? Je suis porté à croire, si j'en crois mes lectures, que la France, au cours des dix-huit derniers mois, a délibérément pris l'initiative non seulement de réduire le nombre de ses propres forces armées, mais a également pris la décision extraordinaire de demander à ses alliées, qu'ils soient Américains ou Canadiens, de sortir de France. La France a pris l'initiative, en tant que pays d'Europe, de demander aux États-Unis et au Canada de sortir de France; les Américains quittent la France pour aller en Angleterre, tandis que nos forces, deux escadrons je crois, prennent la direction de l'Allemagne.

Attachez-vous quelque importance à la motion dont a été saisi le Congrès américain et qui porte sur la réduction des forces américaines? Tout indique qu'elle sera adoptée.

Troisièmement, et tout ça forme une seule et même question, ne croyez-vous pas que nous ne maintiendrons pas ce que j'appellerais le moral des troupes en Europe si nous ne mettons sur pied ce dont vous êtes si fier: une force mobile qui puisse être dépêchée à tous les coins du globe avec la plus grande célérité, si nécessaire?

Comment expliquez-vous tout cela à la lumière de ce que vous avez dit il y a quelques instants?

M. HELLYER: Je sais que certains Américains croient que les États-Unis devraient réduire le nombre de soldats américains stationnés en Europe. Je sais que d'autres personnes croient que ce serait là une grave erreur, y compris certains membres de l'administration. Ils envisagent la situation de la même façon, à savoir que, malgré les changements qu'entraîne la demande du Gouvernement français de retirer du territoire français les forces canadiennes et américaines...

M. WINCH: N'est-ce pas extraordinaire?

M. HELLYER: ...il n'en demeure pas moins de l'intérêt de l'alliance, et du nôtre, de maintenir en existence une force unifiée en temps de paix en Europe.

Je ne dis pas qu'aucun changement ne devrait être apporté à la force, soit dans sa composition ou dans l'étendue de la participation des États-Unis et du

Canada, mais je crois que, de l'aveu général, il serait souhaitable de réduire les forces considérablement comme solution aux problèmes politiques auxquels fait face l'Europe, et que la réduction des forces doit servir à résoudre les graves problèmes qui existent depuis nombre d'années et qui n'ont jamais été résolus.

Pour ce qui est des forces mobiles, je crois que c'est là un atout réel à l'ensemble de nos forces—et quand je dis «nos», je parle des États-Unis et du Canada—de pouvoir renforcer notre puissance totale en Europe ou, plus spécialement, sur les flancs, s'il surgit un cas d'urgence. Je crois que c'est une heureuse addition.

D'autre part, l'Europe craint fort que l'élaboration de forces mobiles au Canada et aux États-Unis ne signifie que nous retirerons nos troupes d'Europe, quitte à nous rabattre sur un régiment constitué à la hâte si la tension vient à monter. Certains tremblent, en Europe, devant une telle éventualité, parce qu'ils se trouvent plus près que nous de la ligne de démarcation entre l'Est et l'Ouest, et qu'ils sentent sa présence de plus près. Ils savent que leur sécurité dépend, en fait, de la force totale de l'alliance, y compris la puissance des États-Unis. C'est pourquoi ils se sentiront plus en sécurité si des troupes américaines et canadiennes demeurent en Europe en permanence. Jusqu'où doit aller cette participation permanente qui leur donnerait un véritable sentiment de sécurité? C'est là, je crois, matière à discussion. Je vous fais part simplement d'un point de vue bien ancré en Europe, que le retrait des forces provenant de ce côté-ci de l'Atlantique les laisserait dans un état qui leur ferait croire que leur sécurité est en danger, plus spécialement si on n'en est venu à aucun règlement politique satisfaisant dans l'entre-temps.

M. WINCH: M. le Président, j'ai juste une autre question complémentaire à poser à M. Hellyer, avant d'interroger le maréchal de l'air. Elle m'est venue à l'esprit lorsque le Ministre a parlé des alliances.

En raison du relâchement de la tension entre l'URSS et les puissances de l'Ouest, et je crois qu'on a réalisé beaucoup de progrès en ce sens au cours des derniers mois, y aurait-il à votre avis la possibilité de réduire le personnel et l'autorité et la puissance du groupe du pacte de Varsovie, à moins qu'un pays comme le Canada n'exprime le désir d'une réduction dans l'OTAN? Est-ce que certains gestes posés par le Canada ne prouveraient pas à ceux qui font partie du pacte de Varsovie notre sincérité de vouloir ménager un relâchement et nous retirer de l'Alliance?

M. HELLYER: Je crois que le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures serait mieux à même de répondre à cette question. Je ne connais pas assez leurs opinions politiques pour pouvoir affirmer de quelle nature serait leur réaction. Mais, à mon avis, je crois qu'ils ne seraient pas influencés outre mesure, dans un sens comme dans l'autre, par notre attitude et je ne pense pas qu'un geste unilatéral de notre part les inciterait vraiment à prendre à leur tour des mesures unilatérales au sein du pacte de Varsovie. J'estime que ces réductions en puissance totale doivent être négociées, par les deux grandes puissances elles-mêmes. Mon avis est qu'ils devraient commencer par aborder le problème des missiles antibalistiques. Ils sont sur le point de faire des dépenses de l'ordre de dizaines de milliards de dollars de chaque côté, afin de fournir une défense limitée, et le niveau de limitation peut faire l'objet de maintes discussions. Nous avons ici une situation dans laquelle un accord entre les deux grandes puissances

pourrait freiner le course ici. Comme vous le savez, et comme le Président des États-Unis l'a déclaré, on négocie actuellement dans ce but et j'espère que les négociations réussiront. Je ne pense pas que l'on puisse obtenir de grands changements sans un accord entre les deux grandes puissances. Ceci étant dit, nous sommes encore en mesure de faire partie d'une alliance, ce qui exige de nous une contribution afin de montrer notre bonne foi et d'être des membres en règle.

M. WINCH: Monsieur le président, je serais bref. Puis-je poser une question au Maréchal de l'Air?

Le PRÉSIDENT: Certainement. Les réponses du Ministre ont été longues et elles ont pris passablement de temps. Je vous en prie.

M. WINCH: Le Maréchal de l'Air a dit hier à une ou deux reprises que toute question était plutôt engagée. Je l'ai rédigée. Si le greffier veut bien la lui transmettre pour qu'il puisse suivre...

Dans votre soumission qui a pris deux heures de la période du comité hier, vous avez déclaré qu'essentiellement le rôle des forces armées canadiennes ne différerait pas du rôle qu'elles ont joué dans le passé et vous avez insisté sur le fait que même avec l'intégration et l'unification, nous jouerions des mêmes rôles dans nos engagements d'alliance et de pacification. Voulez-vous donc, s'il vous plaît, donner des précisions sur votre soumission et dire au comité comment, à l'avenir, notre rôle sera modifié de quelque façon que ce soit? En d'autres termes, Maréchal, je vous demande de dire au comité, franchement et sans détours, si nous pouvons nous attendre à des changements dans les rôles de nos forces canadiennes. Dans le cas de la négative, ne trouvez pas curieux, qu'avec les nouvelles relations dans le monde et dans la position du Canada qui en résulte, le seul changement que vous avez laissé entrevoir dans votre mémoire de deux heures hier serait un changement d'organisation et pas de politique, et que ferait le Canada en rapport avec ses moyens financiers? Vous remarquerez que j'ai écrit cela également et je l'ai fait à dessein. Je vous pose cette question à vous, en votre qualité de Maréchal de l'Air, et non pas au Ministre, parce que à mon avis, et ce n'est que mon avis, vous avez fait non seulement une soumission de faits hier, mais aussi une déclaration appuyant la politique gouvernementale. Je vous réserve cette question en raison de votre mémoire d'hier et je vous la présente par écrit.

M. HELLYER: Je crois, Monsieur le Président, que la première partie de cette question traite de politique et que je dois y répondre.

Le Maréchal de l'Air et tous les membres de l'effectif prennent...

M. WINCH: Puis-je vous demander si on vous a soumis cela et si vous avez apporté des modifications à sa préparation?

M. HELLYER: Je ne censure rien, Monsieur Winch, j'ignore qui a rédigé votre question, mais...

M. WINCH: Je regrette, Monsieur, je l'ai faite moi-même, je ne l'ai soumise à personne.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, puis-je demander un rappel au règlement?

Le PRÉSIDENT: Rappel au règlement de Monsieur Churchill.

M. CHURCHILL: On a posé une question au Maréchal de l'Air. Il a fait hier une déclaration sur le ligne de conduite ainsi que sur d'autres sujets. Puis le Ministre intervient et dit qu'il va répondre à la question touchant la politique. Qu'est-ce que ça veut dire? Si les représentants du ministère font des déclarations sur la politique, on devrait leur demander de répondre à ces questions et le ministre n'a pas à s'interposer.

M. MCINTOSH: J'irais même plus loin, Monsieur le Président, je pense que nous devons demander au sous-chef des forces de défense de nous donner son opinion ou interprétation de la politique, de la façon dont il comprend les choses.

M. HELLYER: Monsieur le président, le rôle et les missions des forces armées sont définis par le gouvernement...

M. CHURCHILL: Puis-je m'élever demander un rappel au règlement

Une VOIX: Et pourquoi donc, monsieur le président? Nous devons permettre au ministre de terminer..

M. CHURCHILL: Je réitère ma demande.

Le PRÉSIDENT: Le ministre veut-il répondre à la question ou veut-il parler du rappel au règlement?

M. HELLYER: Je réponds à la question.

M. WINCH: J'ai posé la question au Maréchal de l'Air en raison de la déclaration qu'il a fait hier. J'espère qu'il peut y répondre, mais je serais content si le Maréchal et le ministre y répondaient, même si je crois toujours que le Maréchal a fait un discours de propagande hier.

M. HELLYER: Je pense qu'il répondra à cette question lorsque j'aurai répondu à la première partie de la question.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, sur cette question de privilège le Maréchal de l'Air est ici comme témoin, et comme témoin volontaire, ce qui veut dire qu'il peut répondre à cette question s'il le désire et qu'il peut aussi ne pas y répondre s'il ne le veut pas et que le comité ne peut absolument pas l'obliger à répondre.

M. WINCH: Mais le Ministre est disposé à nous donner une réponse que le Maréchal peut ne pas pouvoir nous donner.

M. MCINTOSH: Monsieur le Président, je voudrais savoir ce qu'on entend par témoin volontaire.

Le PRÉSIDENT: Nous l'avons invité comme témoin. Je veux dire par là qu'on ne peut le forcer à répondre à des questions.

M. FORRESTALL: Jouit-il de la protection du comité?

Le PRÉSIDENT: Oui, dans la mesure où le comité peut protéger quelqu'un.

M. FORRESTALL: C'est un peu vague. Nous en avons eu un exemple lors de séances précédentes. Je suis soucieux de l'avenir du Maréchal et je suis ennuyé par le rappel au règlement demandé par M. Churchill. Je voudrais une règle précise.

Une VOIX: Ergotage!

M. FORRESTALL: Absolument pas!

Le PRÉSIDENT: Est-ce là une question, ou bien allons-nous continuer et permettre au Maréchal de répondre?

M. WINCH: Et au Ministre aussi, s'il a quelque chose à ajouter.

Le Maréchal de l'Air SHARP (*sous-chef de l'état-major de la défense*): Puis-je traiter de la question sous sa forme initiale, puis de l'apect propagande de ma soumission?

Tout d'abord, j'estime qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que le militaire qui fait des recommandations au ministre, et par l'entremise de ce ministre, au gouvernement, donne une interprétation de la politique du gouvernement. J'ai énoncé notre interprétation de la politique du gouvernement dans la soumission d'hier et je pense que c'était une réflection exacte de la politique gouvernementale prévue.

M. WINCH: Ce qui n'entraîne aucun changement de base du rôle du passé?

M. SHARP: J'y arrive, si vous permettez.

M. WINCH: Merci.

M. SHARP: Les trois principaux rôles, je crois, que j'ai énoncés hier ou qui sont impliqués dans la politique du gouvernement, concernant la souveraineté de notre pays, sont nos alliances avec l'OTAN, NORAD et les troupes que nous pouvons réserver, ou parfois envoyer, aux Nations-Unies. Tels sont les rôles existants. Ils ne seront pas modifiés. Néanmoins, l'importance, c'est-à-dire, combien nous accorderons à chacun de ces trois rôles, pourra changer.

M. WINCH: Où dites-vous dans votre présentation d'hier qu'il y aura des changements sur l'importance accordée?

M. SHARP: J'ai dit hier à deux ou trois reprises qu'il n'y aurait des modifications à ce sujet. J'ai également dit que cela ne voulait pas dire que nous délaisserions nos rôles actuels, mais que la modification se produirait au niveau de l'importance que nous leur accorderions. Je veux dire par là qu'un plus fort pourcentage de nos forces contribueraient aux opérations de vigilance et de pacification des Nations-Unies. Nous croyons que dans ce sens les rôles devraient changer. Les rôles mêmes resteraient les mêmes, mais le montant des ressources totales que nous consacrons à chacun d'entre eux changera. C'est dans ce sens qu'il y aura un changement.

Pour ce qui est de la propagande, j'ai écrit que ce je croyais en toute bonne foi être la politique du gouvernement. Je ne l'ai pas fait dans le but de faire de la propagande devant le Comité. Je n'essaierais certes pas de le faire.

M. WINCH: Puis-je poser une question à ce sujet avant que le Ministre prenne la parole? Modification d'importance? Dois-je interpréter votre soumission d'hier comme signifiant qu'il n'y aura pas de changements dans nos besoins d'effectif à l'OTAN?

M. SHARP: Non. Comme le Ministre vient de l'expliquer, il se peut que nous diminuions nos effectifs cantonnés en Europe. Leur rôle peut changer. Je ne

veux pas laisser entendre qu'il n'y aura pas de modifications dans nos besoins de troupes à l'OTAN. C'est fort possible.

M. WINCH: Monsieur le Président, je crois que le Ministre aurait des commentaires à faire à ce sujet. J'aimerais avoir son opinion.

M. HELLYER: Quelle est la question?

M. WINCH: Vous vouliez répondre à la première partie de la question. Vous estimiez qu'elle relevait de votre responsabilité. J'aimerais bien entendre ce que vous avez à dire.

M. HELLYER: Monsieur Winch, dans le cas de rôles et de missions, comme j'avait commencé à le dire un peu plus tôt, il appartient au gouvernement de les établir et à l'armée de les exécuter. Le Maréchal de l'Air a très bien décrit dans sa soumission la nature de la politique actuelle, fondée sur le Livre blanc et la politique gouvernementale. A la fin de ma soumission à la Chambre en deuxième lecture, j'ai dit en résumé que nos contributions à l'OTAN seraient...

M. WINCH: Je suis bien d'accord, Monsieur. Voulez-vous nous dire maintenant ce qui se passera à l'avenir?

M. HELLYER: Elles seront sujettes à de nouvelles négociations.

M. WINCH: Lesquelles?

M. HELLYER: Elles ne sont pas encore terminées.

Une VOIX: Ont-elles commencé?

M. HELLYER: C'est la même chose avec NORAD. Comme je viens de le dire, nous réduisons l'importance totale de notre division aérienne cette année.

M. WINCH: De huit à six.

M. HELLYER: Nous prévoyons d'autres réductions pour l'avenir mais il n'y a eu aucune entente jusqu'ici. Nous avons des partenaires dans l'Alliance, et nous devons discuter quelle est la meilleure solution à adopter, de notre point de vue et du point de vue de l'Alliance dans son ensemble. Je crois que c'est à peu près tout ce qu'on peut dire. Nous sommes disposés à accueillir les suggestions du comité, de la Chambre ou de députés sur la ligne de conduite que nous devrons adopter à l'avenir. Vous-même avez souvent soulevé le problème avec flamme et vous avez dit que nous vous mettons devant le fait accmplit.

M. WINCH: Oui, pour changer!

M. HELLYER: Monsieur Winch, je viens juste de laisser entendre, comme je l'ai déjà fait une ou deux fois, que tel n'est pas le cas. Les nouvelles négociations sont pour l'avenir, et nous accueillerons avec joie tout conseil que vous pouvez nous donner maintenant avant que les nouvelles négociations soient complétées.

M. WINCH: Pourquoi ne nous donnez-vous pas une idée de ce que vous pensez vous-même, pour que nous puissions en discuter? Vous ne nous avez jamais donné votre pensée sur de tels sujets. On nous demande de nous occuper d'un projet de loi, dont j'approuve peut-être pleinement le principe fondamental; mais nous aimerions connaître votre opinion sur l'avenir de ce bill. Ce bill est pour le futur.

M. HELLYER: Sauf votre respect, monsieur le président, j'ai suggéré que nous croyons que (a) il y aura un changement dans le rôle de la Division aérienne, éventuellement, tel que proposé dans le Livre blanc; (b) les proportions de cette division seront peut-être quelque peu réduites dans les années à venir. Ce sont à peu près tous les indices que je puis vous donner; tout ce que j'ajouterais ne serait que détails.

M. WINCH: Monsieur le président, je crois que j'ai employé tout mon temps, même si je peux trouver beaucoup d'autres questions à poser.

Le PRÉSIDENT: Je sais qu'elles se rapporteraient à la discussion en cours, mais si vous avez fini, je passerai la parole à M. Forrestall.

M. FORRESTALL: Monsieur le président, mon genre de questions est un peu moins important que celui qu'on a traité au cours des quelques dernières minutes. Même si les réponses du ministre m'ont beaucoup impressionné, je partage jusqu'à un certain point les craintes de M. Winch sur l'idée exacte du ministre et du gouvernement au sujet d'une projection de dix ans en avant. Je pourrais poser des questions semblables sur la marine, mais je ne demanderai pas de questions générales.

Cette question s'adresse peut-être au ministre, mais je vais laisser cette décision au Maréchal de l'air ou au ministre. Halifax se trouve dans la situation économique particulière d'une dépendance excessive sur la défense et l'industrie reliée à la défense à un niveau critique. Je me demande si, dans l'une quelconque de vos interprétations, ou un de vos plans établis en vertu de ce nouveau bill et de ses ramifications, vous pensez à d'autres réductions d'importance des effectifs strictement navals ou des services de soutien. Je me servirai d'Halifax comme exemple, mais je parle en général des établissements militaires dans les Maritimes.

M. SHARP: Nous n'avons pas terminé la mise au point des nouvelles structures de nos effectifs, et cette décision dépend en partie de la rationalisation des bases. Du point de vue purement économique, en ce qui concerne la situation économique du ministère, il est évidemment plus économique, si nous le pouvons, de ne maintenir que quelques bases au lieu de plusieurs, puisque nous réduisons ainsi nos frais généraux. C'est là notre objectif général. Nous ne pouvons cependant prendre de décision sur la rationalisation des bases avant d'avoir mis au point les structures de nos effectifs. Nous n'avons pas encore terminé cela.

M. FORRESTALL: A quel point de votre conception cela se produira-t-il? Sera-ce en 1967?

M. SHARP: L'établissement de ces plans se poursuivra en 1967. Même si nous fermons quelques établissements, nous ne pouvons évidemment pas le faire en 1967, et je doute fortement que nous puissions en fermer aucune, ou plusieurs, en 1968. Nous parlons du moins de cette période.

M. FORRESTALL: Merci, monsieur le maréchal de l'Air.

J'en conclus donc que le ministre a suggéré qu'il y a réellement un programme de consolidation des bases à l'étude.

M. SHARP: Oui, monsieur.

M. WINCH: Puis-je poser une question supplémentaire? Je demande la permission, parce que, à mon avis, il s'agit d'une question d'extrême importance, à laquelle le ministre pourrait répondre. Ma question se rapporte à la C.-B. et à Esquimalt. Pourriez-vous nous dire si oui ou non des considérations économiques de caractère local ou provincial devraient avoir une influence impérieuse et considérable sur l'établissement de la politique de la défense?

M. HELLYER: Croyez-vous qu'elles le devraient, monsieur Winch?

M. WINCH: Moi personnellement? Je ne crois pas que les considérations d'ordre local ou provincial devraient avoir aucun effet sur la politique générale du Canada en matière de défense. Il faudrait accorder de la protection, mais il ne devrait y avoir rien de local dans la décision d'établir ou de maintenir certains établissements de défense. Telle est ma sincère opinion sur cette question.

M. HELLYER: Pour commencer, le personnel de mon ministère a la tâche d'essayer de maintenir les effectifs les plus importants possible avec le minimum d'argent, et il n'est que naturel qu'au cours de ses investigations il considère la possibilité de la fusion de certaines bases comme un moyen d'épargner de l'argent. Ses recommandations sont naturellement pesées en fonction de leurs mérites, et tous les facteurs doivent être pris en considération. Par exemple, il y a la longueur de la période nécessaire à l'amortissement de nouvelles facilités, si elles sont nécessaires sur une autre base pour réaliser une réelle épargne. Dans la plupart des cas, il faut construire de nouveaux édifices, et leur coût doit être amorti. C'est là un des facteurs qu'il faut considérer. De plus, lorsque ces recommandations atteignent le niveau du conseil pour la défense, pour être examinées par les Quartiers-généraux de la défense et les deux ministres, alors, toutes choses étant égales, la sorte de problème proposé par M. Forrestall en est une qui doit être comprise dans l'équation.

Pour ce qui regarde la région d'Halifax, elle est quelque peu spéciale sous plusieurs rapports...

M. FORRESTALL: Si je puis vous interrompre, monsieur Hellyer, elle est spéciale au sens que quelque 27 pourcent de nos effectifs de main-d'œuvre sont très directement, très fortement engagés, alors qu'à Vancouver, en tout respect, il ne s'agit que de 2 pourcent.

M. WINCH: Esquimalt.

M. FORRESTALL: Je parle de la région de Vancouver. Il ne s'agit que de 2 pourcent.

M. HELLYER: Je me rends compte de cela, et ce que j'allais dire vous serait de quelque consolation.

M. FORRESTALL: Merci beaucoup; c'est ce que je cherche.

M. HELLYER: Si je puis encore une fois m'en rapporter à la projection qui était donnée dans les tables à la fin de mon discours lors de la deuxième lecture, les effectifs de notre flotte d'ici 1975 sont à peu près fixés. Par «à peu près fixés,» je veux dire qu'ils sont à peu près fixés que n'importe quoi peut l'être. Par conséquent, en supposant que la répartition des effectifs entre les deux côtes demeurera à peu près proportionnelle à la répartition actuelle, il n'y aurait, comme vous le suggérez, aucune réduction dans la région d'Halifax. Il y a eu en plus une certaine augmentation à la suite de l'établissement du commandement maritime à cet endroit comparé à la côte du Pacifique et cette partie s'est avérée plus populaire à Halifax qu'à Victoria. Donc, je crois que les minima pour Halifax et Esquimalt sont à peu près déterminés par la structure des effectifs de la flotte pour les 10 prochaines années, et cette structure est connue avec assez de précision.

M. FORRESTALL: Monsieur Hellyer, une des choses qui nous inquiètent (et nous devrions peut-être tirer cette situation au clair tout de suite) est la déclaration que le général Allard, le chef du Quartier-général de la défense, aurait prononcée lors d'un séjour sur la côte du Pacifique; à ce qu'il semble, il aurait laissé très fortement sous-entendre que le rôle de la marine serait réduit au soutien de transport maritime.

M. HELLYER: Tout d'abord, le chef du Quartier-général de la défense n'a pas dit cela. Ce n'était qu'une allégation. Je crois qu'on a prêté à sa déclaration une interprétation. J'aimerais, en son nom, nié cette déclaration et vous dire qu'il n'y a rien de vrai dans cette allégation.

M. FORRESTALL: Voici une question supplémentaire sur un sujet que M. Winch a abordé. Le ministre soutiendrait-il complètement la déclaration faite il y a un mois et demi à la population et aux chefs civils de la région d'Halifax, de la ville de Dartmouth en particulier, au sujet de l'avenir d'établissements tels que Shearwater?

M. HELLYER: De quelle déclaration s'agit-il?

M. FORRESTALL: C'est la déclaration (et je ne peux que la paraphraser) dans laquelle il a assuré les chefs civils qu'il n'y aurait pas d'impact économique excessif causé par la fusion des établissements militaires dans la région d'Halifax.

M. HELLYER: Je crois que tels sont les faits. Il n'est peut-être pas juste de choisir Halifax et de dire «tout est bien dans votre cas» et de donner l'impression que tel n'est pas le cas d'autres régions; mais, comme je l'ai déjà dit, à cause du caractère particulier de la région d'Halifax et de la proportion de la flotte qui y est attachée, je crois que c'est là une déclaration juste.

M. FORRESTALL: Très bien; je vais revenir à des questions moins sérieuses. Plus tôt cette année, parce que je m'inquiétais à ce sujet, j'ai demandé au ministre associé de la Défense nationale s'il pouvait me dire le coût du changement des uniformes. La question que j'ai posée était: quel serait le coût total initial des nouveaux uniformes. Le ministre associé m'a répondu très courtoisement que c'était là une question en trois parties. Je voulais connaître la valeur en dollars des uniformes sur les étagères, ainsi que leur éventuel. Je crois que vous avez répondu partiellement à ces questions dans votre témoignage d'hier. M. Cadieux pourrait peut-être donner plus de détails à ce sujet, mais il suggère qu'un uniforme composé d'une tunique et d'un pantalon, coûte $40. Si un uniforme était distribué à chacun des membres des forces régulières, du rang de WO2 en descendant, il faudrait environ 86,000 uniformes, au coût de $3.4 millions. Comment cela se compare-t-il à vos idées actuelles du coût de distribuer de nouveaux uniformes aux trois armes? Je ne veux pas dire que $3.4 millions ne constituent pas une somme considérable, mais suggérez-vous que c'est là tout ce que ça coûtera de fournir de nouveaux uniformes?

M. SHARP: J'ai bien peur de ne pas avoir à ma disposition le coût des uniformes.

M. FORRESTALL: Puisque cela est exprimé au singulier, de combien d'uniformes s'agit-il? Un ou deux par membre des forces armées? En auront-ils un, puis un autre qu'ils peuvent envoyer au nettoyeur, et peut-être un troisième de rechange?

M. SHARP: Ce que j'essayais de faire comprendre, c'est que ces nouveaux uniformes seront distribués sur une certaine période de temps, pour remplacer les uniformes qui s'usent à l'heure actuelle. Ces derniers devraient être remplacés de toute façon; ils seront remplacés par les nouveaux uniformes.

M. HELLYER: En supposant que tous les uniformes en stock actuellement soient employés, la principale différence dans le coût résiderait dans la différence de qualité du matériel.

M. FORRESTALL: Ce serait la seule dépense additionnelle?

M. HELLYER: En autant que je sache, oui.

M. WINCH: D'après le tableau qu'on nous a montré hier, peut-on dire que cela ne sera pas terminé avant 1971?

M. SHARP: Je ne suis pas tout à fait certain où cela se situe sur le tableau, mais si c'était ce qu'on y disait au sujet des uniformes, alors c'est notre objectif, en effet.

M. FORRESTALL: Ce n'est donc pas un facteur d'importance dans vos plans, du moins en ce qui concerne les dollars et les cents?

M. SHARP: Je ne dis pas que ça ne coûtera rien, parce qu'il y a toujours des dépenses qui découlent du développement de prototypes, et autres choses du genre; mais je ne les considère pas comme importantes.

M. FORRESTALL: Maréchal, on vous posait hier quelques questions au sujet de nos effectifs sur la côte Atlantique. Ici encore je parle du commandement maritime, que je continuerai d'appeler la MRC, si vous me le permettez, pour encore environ une semaine. Il y avait une question supplémentaire que je voulais poser mais nous avons à ce moment-là abordé un autre sujet; je crois que M. Macaluso nous a éclairés et amusés pendant quelques minutes. On a dû tenir compte du fait que certains bateaux des flotilles de pêche étrangères peuvent être transformés très rapidement en mouilleurs de mines. Avez-vous examiné cette éventualité, et que ferions-nous avec les navires actuellement en service dans la MRC, au cas où l'un quelconque de ces bateaux de pêche était employé à cet effet?

M. MACALUSO: Monsieur le président, une mise au point s'impose. Je ne veux pas m'attribuer le mérite d'une déclaration faite par M. Fane. Tout le mérite lui revient, dans ce plan de vaisseaux de pêche.

M. FORRESTALL: Vous avez bien ajouté quelque chose. Je sais que c'est M. Fane qui a soulevé ce problème.

M. SHARP: Je ne sais trop jusqu'à quel point je peux révéler ces informations dans une audience publique.

M. FORRESTALL: S'il s'agit d'une question de politique du ministère, je pourrais poser ma question d'une autre façon. Je ne veux certainement pas vous emmener dans un tel domaine au stage présent des débats. J'ose espérer, monsieur le président, qu'à un certain point nous pourrions avoir une séance à huis clos.

La MRC est-elle capable d'opérations de draguage de mines?

M. SHARP: Oui; mais je ne voudrais pas donner l'impression que ses ressources actuelles dans ce domaine sont considérables, parce que tel n'est pas le cas.

M. SMITH: J'aimerais poser une question supplémentaire à la dernière question, si j'en ai la permission. Quelles ressources avons-nous pour prendre soin des chalutiers s'ils entreprenaient tout-à-coup quelque sorte de manœuvre militaire?

M. SHARP: Je crois que nous pourrions maîtriser un bon nombre de chalutiers, dans de telles circonstances.

M. MCINTOSH: Monsieur le président, pouvons-nous lancer des questions supplémentaires n'importe quand? Je crois que nous avons tous des questions.

Le PRESIDENT: Je suppose que oui, puisque les choses ne semblent pas du tout devenir hors de contrôle. Avez-vous une question à poser, M. McIntosh?

M. McINTOSH: J'en ai plusieurs, sur des sujets qui ont déjà été traités.

Le PRÉSIDENT: Je vous ai sur ma liste pour le deuxième tour.

M. WINCH: Puis-je poser une question supplémentaire sur le sujet qui vient d'être soulevé? A propos des chalutiers et de leur capacité de patrouille, j'aimerais poser cette question au Maréchal de l'air, ou peut-être au ministre, puisqu'il s'agit d'une politique du ministère. Je crois comprendre que nos navires de la classe Tribal sont inactifs. A-t-on jamais examiné la possibilité suggérée par mon honorable ami d'Halifax et un autre membre d'adapter ces navires, ou du moins quelques-uns d'entre eux, à des fonctions de sécurité en mer, d'inspection officielle, et peut-être de contrôle des chalutiers, au lieu de les laisser inactifs. A-t-on jamais examiné cette possibilité?

M. HELLYER: Je ne le sais pas, M. Winch. Je crois réellement que notre capacité de faire face aux chalutiers est suffisante et qu'elle s'améliorera avec la formation de nos nouvelles escadrilles d'avions tactiques.

M. WINCH: Je pense à l'emploi de ces excellents navires rapides dans une sorte de nouveau rôle, faisant partie de la marine ou de la garde côtière. Ne représenteraient-ils pas une augmentation appréciable de l'efficacité de notre marine, pour l'entraînement par exemple, à Halifax, et autres fonctions du genre?

M. HELLYER: Je crois que ce serait une solution plutôt dispendieuse.

M. WINCH: D'accord.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Il serait moins coûteux d'unifier les chalutiers.

M. CHURCHILL: Me permettez-vous de poser une question supplémentaire très courte? M. Lee avait-il raison de dire que les destroyers d'escorte sont des navires inutiles et dispendieux?

M. HELLYER: J'aimerais bien voir cette citation de lui.

M. CHURCHILL: Elle est dans le *Telegram* de Toronto du 6 février.

M. HELLYER: Je voudrais quand même voir la citation originale.

M. FORRESTALL: Je passe à ma question suivante. Je serais curieux de savoir à quel moment le ministère de la Défense nationale compte pouvoir lancer un appel d'offres pour nos quatre nouveau DDH.

M. HELLYER: Le commodore Porter pourrait peut-être nous le dire. Connaissez-vous la réponse à cette question?

M. FORRESTALL: Le commodore Porter pourrait peut-être nous répondre, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Il n'est pas ici à titre de témoin et j'aime mieux ne pas élargir davantage ce débat. Arrivez-vous au bout de vos questions?

M. FORRESTALL: J'ai parlé exactement six minutes, et 32 ou 42 secondes, je ne sais exactement.

M. HELLYER: Monsieur le président, nous comptons lancer les appels d'offres dnas le courant de l'année.

M. FORRESTALL: Voulez-vous dire à l'automne?

M. HELLYER: Oui, à l'automne, je pense.

M. FORRESTALL: Monsieur le maréchal de l'Air, êtes-vous sûr d'avoir le personnel formé qu'il faut pour ces navires? Êtes-vous sûr que le Commandement des Maritimes aura tous ses effectifs, non seulement en nombre, mais en hommes suffisamment formés et entraînés? Bien sûr, il s'agit d'une simple prévision; les hommes ne seront pas en service avant quelque temps, et si je comprends bien ils n'y sont que par périodes échelonnées. Êtes-vous sûr qu'à la fin de l'année la Marine royale canadienne n'aura pas à monter pour le ministère de la Défense nationale et le public canadien la mystification qui a été montée pour le chef de l'État-major de la Défense lors de sa visite récente à trois des navires en question?

M. SHARP: Je réponds à cette question, mais sans faire mien ce que vous dites au sujet d'une supposée mystification. Oui, je suis sûr que nous aurons tous les hommes voulus pour ces navires. Vous avez mis le doigt sur un point très important: ce n'est pas seulement le nombre qui compte, particulièrement dans le cas de la Marine, mais la formation de nos hommes. Il nous faut des techniciens très spécialisés, et ceux-là sont difficiles à retenir chez nous. Il n'est pas trop difficile de les recruter et de les former, mais il l'est de les retenir en service, car l'industrie aussi en a besoin.

M. FORRESTALL: Oui, je crois savoir que dans les services du personnel on s'arrache les cheveux. Ce serait peut-être intéressant de savoir combien de malheureux, dans ces services, ont dû passer chez le psychiatre depuis 18 mois. Cette question les préoccupe énormément, comme je suis sûr qu'elle vous préoccupe aussi. Vous êtes sûr que nous aurons des hommes en nombre suffisant, et possédant la formation requise, à bord du *Bonaventure* lorsqu'il ira en mer, et à bord des navires qui mouillent actuellement à Shearwater?

M. SHARP: Oui, je le pense. Je ne veux pas dire que ce sera facile.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Forrestall, je ne sais comment vous arrivez à compter six minutes. D'après mes notes, vous avez commencé à parler à 4 h. 15, heure de ma montre.

M. FORRESTALL: Oui, mais j'ai été interrompu. Voici une question que j'ai gardée pour la fin parce que je doute fort que le maréchal de l'Air possède les renseignements qu'elle demande. Peut-être pourra-t-il, cependant, les fournir ultérieurement au Comité. Je voudrais que nous recevions, si possible, la liste des engagements et des libérations d'officiers et autres militaires pour chacune des trois armes, pour l'année dernière. Aussi, s'il y a moyen, le nombre de navires qui sont effectivement en service sur le littoral est et le littoral ouest, ou des navires qui se trouvent sous l'autorité du Commandement des Maritimes.

M. HELLYER: Voulez-vous dire qui se trouvent en service actuellement?

M. FORRESTALL: Oui, en service et que le Commandement des Maritimes pourrait envoyer en mer à 48 heures d'avis avec à bord un équipage parfaitement entraîné. Ce qui m'intéresse, c'est simplement de savoir à quel point le Commandement maritime manque d'hommes suffisamment formés. Je me rends compte parfaitement de vos difficultés.

M. HELLYER: Vous n'ignorez pas que nous observons une rotation. Les navires ne sont donc pas tous également prêts au même moment. Cette rotation a été décidée par l'ancien commandant des Maritimes, dans l'intérêt des équipages.

M. FORRESTALL: Oui, cela est bien exact, mais vous n'ignorez pas non plus que les navires amarrés à Shearwater ne sont nullement prêts à prendre la mer; ils sont là simplement parce que nous n'avons pas d'équipages formés à leur donner.

M. HELLYER: Vous devez comprendre qu'en raison de la rotation observée il y a toujours quelques navires à quai, sauf en cas d'urgence.

M. FORRESTALL: Faute d'équipages?

M. HELLYER: Non, non, mais parce que les équipages font leur service en rotation.

M. FORRESTALL: Avons-nous en ce moment des équipages formés pour ceux des navires qui sont à quai?

M. HELLYER: Je pourrai m'informer à ce sujet.

M. FORRESTALL: C'est ce que je voulais, et je pense que monsieur le ministre comprend fort bien sur quoi porte ma question.

M. HELLYER: Vous devez comprendre qu'en vertu de cette rotation il y a toujours des navires à quai, sauf dans les cas de manœuvres spéciales ou d'essai de toutes les possibilités des navires.

M. FORRESTALL: Je vous remercie. Je reviendrai une autre fois. J'en aurais pour des heures.

M. LANIEL: Monsieur le président, je voudrais poser quelques questions à M. le maréchal de l'Air. D'après votre mémoire et la réponse que vous avez donnée au Comité, j'ai l'impression que vous êtes convaincu que l'unification permettra aux forces canadiennes d'atteindre plus facilement les objectifs de la politique de défense du gouvernement canadien exposée dans le Livre blanc. A la page 14, vous nous avez indiqué trois orientations majeures que comporte le programme actuel, le programme défini dans le Livre blanc.

En premier lieu, vous parlez de l'unification des trois armes, et dans votre mémoire vous nous avez dit: premièrement, intégration en vue de l'unification; deuxièmement, modernisation de nos méthodes d'administration; troisièmement, modification de la priorité des rôles, c'est-à-dire recherche surtout de la possibilité d'envoyer rapidement des forces militaires vers les points névralgiques du monde, et moindre importance attachée aux moyens militaires destinés uniquement à la participation à la guerre nucléaire totale.

Êtes-vous d'avis que ces trois orientations sont tellement inséparables qu'aucune ne pourrait être suivie seule? La deuxième et la troisième, soit la modernisation de l'administration et la modification des priorités, seraient-elles possibles, avec la même efficacité et la même énergie, si les forces canadiennes ne devaient être qu'intégrées, et non pas unifiées?

M. SHARP: Ce n'est pas mon avis. Je suis d'avis que, pour mettre ce programme en œuvre jusqu'à en obtenir le maximum de résultats positifs, il faut unifier les forces.

M. LANIEL: Ma deuxième question nous ramène à la première page. Dans cette page, vous énumérez les buts à atteindre par l'unification. Pourriez-vous

nous dire lequel de ces buts pourrait être atteint par la seule intégration, et lequel par l'intégration et l'unification ensemble. Voyons le premier:

> Nous espérons d'abord pouvoir réduire les frais généraux et les frais afférents à des activités non opérationnelles, afin de pouvoir affecter un plus fort pourcentage de notre budget et de nos ressources aux fonctions opérationnelles, et particulièrement à la modernisation de l'équipement.

Cela est-il possible par la seul intégration?

M. SHARP: Non.

M. LANIEL: Voici le deuxième but:

> Nous espérons modifier la façon dont se prennent les décisions à l'échelon le plus élevé, afin que les ressources affectées aux fonctions opérationnelles dans les trois armes soient compatibles.

Cela est-il possible par la seule intégration?

M. SHARP: Non, ce n'est pas possible.

M. LANIEL: Comment cela?

M. MCINTOSH: J'aimerais interrompre M. Sharp. Vous avez répondu non aux deux questions. Expliqueriez-vous cette réponse?

M. LANIEL: Monsieur le président, je proteste.

Le PRÉSIDENT: Je pense, monsieur McIntosh, qu'il serait plus équitable de laisser continuer celui qui a la parole. Nous pourrons revenir ensuite à votre question. Vous en aurez d'ailleurs davantage le loisir.

M. LANIEL: Et voici le troisième but:

> Nous espérons organiser nos forces de telle sorte qu'elles pourront mettre à profit au maximum les derniers progrès de la science et de la technique, sans être entravées par la division arbitraire des missions entre les trois armes.

Cela est-il possible par la seule intégration, ou bien l'intégration et l'unification sont-elles toutes deux nécessaires?

M. SHARP: Les deux sont nécessaires.

M. LANIEL: Le but suivant:

> Conformément aux recommandations du rapport de la Commission Glassco, nous espérons moderniser nos méthodes d'administration et mettre sur pied une organisation propre à nous faciliter cette tâche.

Cela est-il possible par la seule intégration?

M. SHARP: Peut-être.

M. LANIEL: Je cite de nouveau:

> Nous voulons rendre nos forces plus souples...

et ainsi de suite. Êtes-vous d'avis que nos forces peuvent devenir plus souples par l'intégration des commandements et par l'intégration au niveau des décisions au grand quartier général?

M. SHARP: Non, je suis d'avis que nos forces auront de meilleures chances de s'assouplir si elles sont unifiées.

M. LANIEL: Une dernière citation:

> Nous espérons pouvoir offrir à notre personnel des carrières plus attrayantes en lui ouvrant de plus larges possibilités d'emploi...

Ne croyez-vous pas que l'intégration suffirait à offrir de telles possibilités?

M. SHARP: Non, je ne le crois pas.

M. LANIEL: Ma question suivante porte sur la page 24, cinquième alinéa:

> Nous nous soumettons à une révision très poussée afin de devenir opérationnels d'une manière plus flexible et plus efficace et de nous moderniser à tous égards. Je doute fort qu'aucune autre grande organisation du Canada ait jamais entrepris un ménage d'une pareille ampleur.

Êtes-vous d'avis que l'organisation de nos forces armées avait besoin d'une importante révision?

M. SHARP: Je pense qu'il y a toujours moyen d'améliorer les choses, dans quelque organisation que ce soit; je réponds oui, qu'il fallait une révision.

M. LANIEL: Et d'après vous, cette révision n'aurait pas été possible s'il n'avait été question d'intégration et d'unification?

M. SHARP: Non. La révision aurait pu se faire, mais les résultats n'en auraient pas été aussi bénéfiques.

M. LANIEL: A la page 23, vous dites que vous cherchez à connaître le point de vue de nos militaires et que vous en tenez compte. Jusqu'où poussez-vous la consultation? Jusqu'aux sous-officiers, ou même jusqu'à tous les hommes?

M. SHARP: Jusqu'à tous les hommes.

M. LANIEL: Ensuite, à propos du projet d'insignes pour les hommes de tous rangs, vous mentionnez un pourcentage de 90. Êtes-vous d'avis que ce chiffre de 90 p. 100 représente le nombre de militaires qui sont en faveur de l'unification?

M. SHARP: Si j'étais statisticien, peut-être pourrais-je vous répondre. Mais peut-on penser qu'aux yeux d'un statisticien un échantillonnage portant sur 200 militaires serait suffisant? Il s'agissait d'un effort honnête pour donner un échantillonnage aussi valable que possible, et je pense qu'il reflète assez bien l'opinion générale.

M. LANIEL: Vous avez dit plus tôt dans votre mémoire que 6,000 hommes avaient été interrogés.

M. SHARP: Oui, mais dans le cas des insignes il s'agissait d'une question concrète et limitée, et nous désirons des commentaires sur un seul point. Dans le cas des 6,000 hommes, nous avions un plus grand nombre de questions à poser.

M. LANIEL: Êtes-vous d'avis que la question des insignes et de l'uniforme est plus importante, aux yeux du militaire ordinaire, que la querelle de l'unification?

M. SHARP: Je ne crois pas qu'on puisse vraiment répondre d'une façon générale à cela. Je crois que certaines personnes attachent beaucoup plus d'importance aux uniformes, au nom des grades et à la forme des galons que d'autres; et je crois que d'autres personnes, d'autre part, s'intéressent davantage au genre de travail qu'elles font, que ce travail mette ou non leurs capacités à l'épreuve.

M. LANIEL: L'âge du militaire a-t-il une influence?

M. SHARP: Je ne sais pas. Je ne dirais pas cela; peut-être le jeune militaire, parce qu'il n'a pas porté d'uniforme depuis longtemps, serait-il probablement plus intéressé par la question et par le matériel avec lequel il travaille. Je suppose, dans ce cas, que l'âge aurait une certaine influence.

M. LANIEL: Ne croyez-vous pas que le port d'un seul uniforme supprimera les barrières entre les trois armes et favorisera même, dans certains cas,—je ne crois pas que ce soit très facile actuellement,—la mutation de militaires d'une arme à une autre? Je ne crois pas que, à ce stade-ci, un artilleur qui n'est pas heureux dans la marine puisse être muté dans l'aviation ou dans l'armée; il essaierait probablement de quitter la marine, parce qu'il n'est attaché qu'à une seule arme et qu'il n'aimerait pas revenir en arrière et tout recommencer.

M. SHARP: Pour le moment, c'est le seul moyen qu'il pourrait prendre, sauf en cas d'affectation spéciale. Il devrait quitter la marine.

M. LANIEL: Croyez-vous que nos forces armées puissent être écrasées, pendant cette période de grandes transformations, en cas de conflit majeur déclenché par surprise?

M. SHARP: Non, je ne crois pas.

M. LANIEL: Quel effet aura l'unification sur la collaboration de nos forces avec les forces d'autres pays qui ont les trois armes?

M. SHARP: Je dirais que, dans la plupart des cas, elle n'a pas d'effet contraire, pas plus que la situation actuelle; cela n'a aucune importance.

M. LANIEL: Hier, j'ai cru vous entendre dire que remettre la décision avant que tous les plans soient établis serait une erreur, ou quelque chose comme cela.

M. SHARP: Non, j'ai dit que cela retarderait les avantages.

M. LANIEL: Vous avez dit aussi que retarder l'unification retarderait simplement le jour où nous pourrions en retirer tous les avantages. Par avantages, entendez-vous amélioration, efficacité, renouvellement de l'armement et du matériel, et ainsi de suite?

M. SHARP: Oui.

M. LANIEL: Je n'en ai plus pour longtemps, monsieur le président.

Donc vous êtes parfaitement d'accord avec le dernier paragraphe de la page 24, sans aucune réserve.

M. SHARP: Oui.

M. LANIEL: Je poursuis: nous essayons, dans les limites d'un budget raisonnable, de créer une force militaire qui puisse suivre l'évolution rapide de la science, une force qui puisse jouer son rôle dans les crises politiques éventuelles que pourrait connaître le monde. Êtes-vous d'accord avec la déclaration qui figure à la fin de votre mémoire, sans aucune réserve?

M. SHARP: Oui.

M. LANIEL: Je ne poserai pas mon autre question, monsieur le président, parce qu'elle touche les modalités.

Le PRÉSIDENT: Suivant, monsieur Smith.

M. LANGLOIS: Est-ce le deuxième tour?

Le PRÉSIDENT: C'est le deuxième tour.

M. LANGLOIS: Permettez-moi de poser deux questions avant qu'on termine le premier tour.

Le PRÉSIDENT: Allez-y.

M. LANGLOIS: J'aimerais poser une première question au maréchal de l'air. Hier, M. Harkness a semblé très préoccupé par l'unification, parce que le Canada serait le premier pays à l'essayer, et ainsi de suite. En qualité de brillant jeune officier, et au nom d'autres brillants jeunes officiers et militaires des Forces armées canadiennes, que pensez-vous de cela? Pensez-vous que l'unification est impossible ou qu'elle peut réussir? Croyez-vous qu'un pays jeune et dynamique comme le Canada a raison de prendre une telle attitude?

M. SHARP: Non seulement je ne crois pas que c'est impossible, mais je crois que c'est possible. Je crois vraiment qu'il est possible de faire ce que nous commençons à faire et je suis enthousiasmé par les résultats que nous en obtiendrons.

M. LANGLOIS: J'aimerais poser cette question au ministre. D'après l'interrogatoire de M. Harkness, hier, qui a essayé de jeter des doutes quant à l'unification, simplement parce que le Canada est le premier pays à le faire, croyez-vous, monsieur, que ça pourrait être aussi désastreux que lorsque le Canada est devenu le premier pays à donner des allocations familiales?

M. HELLYER: Eh bien, monsieur le président, ce n'est pas le même genre de rejeton, mais je crois vraiment que le Canada a déjà joué un rôle dominant dans certains domaines et que notre pays et notre population sont susceptibles de faire des choses valables et de montrer qu'ils font des choses valables. Je ne suis évidemment pas d'accord avec le point de vue selon lequel nous ne devrions rien faire avant qu'un autre pays ne l'ait fait. S'il en était ainsi, ce serait une orientation négative et, comme vous le savez, je tends à prendre une orientation opposée; je crois que nous devons marcher devant, partout où nous avons les idées et les gens pour le faire.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur. Allez-y, monsieur Smith.

M. SMITH: Maréchal, j'aimerais poser quelques questions touchant les étapes de l'intégration et de l'unification. Ai-je raison de présumer, d'après vos déclarations et les déclarations du ministre, que, dans la mesure où le Quartier général de la Défense nationale est en cause, l'intégration et l'unification sont pratiquement choses faites, et que ce n'est presque plus maintenant qu'une question de changement d'uniformes?

M. SHARP: Je ne sais pas exactement sur quoi vous voulez faire porter votre question. Du point de vue de la structure de l'organisation...

M. SMITH: La structure et le personnel.

M. SHARP: Oui, du point de vue de la structure de l'organisation, c'est pratiquement terminé, quoiqu'il y aura probablement encore quelques petits changements, à mesure que se développera l'organisation.

M. SMITH: Plutôt importants. Par exemple, je comparais ce matin l'ancien annuaire du Quartier général de la Défense nationale avec le nouvel annuaire, qui est parfois une précieuse source de renseignements, et le seul endroit, semble-t-il, où il n'y a pas eu de changements très importants, c'est dans la sphère du directeur du Personnel et des Dossiers navals, et ainsi de suite.

M. SHARP: C'est exact. Comme j'ai essayé de l'expliquer hier, nous ne pouvons faire les changements que nous voulons faire dans les fonctions du personnel, avant d'en avoir l'autorisation légale.

M. SMITH: Alors, ce sera effectivement une question de changement d'uniformes et de grades.

M. SHARP: Cela, les changements dans l'organisation et le règlement du personnel, et ainsi de suite.

M. SMITH: Les différents commandements sont-ils effectivement dans la même position?

M. SHARP: Oui.

M. SMITH: Ce n'est qu'une question de changement de grades et d'uniformes?

M. SHARP: Oui, mais avec cette exception: dans le cas du Quartier général des forces canadiennes, il y a trois Directions du personnel; dans le cas de certains commandements, il ne peut y en avoir trois; le commandement des Maritimes, par exemple, en a pratiquement deux; le commandement de Formation en a trois; le commandement des Forces mobiles en a pratiquement deux.

M. SMITH: J'ai téléphoné au Camp Borden l'autre matin et la téléphoniste m'a répondu: «Agent du personnel civil» il n'y en a plus qu'un, là-bas, maintenant et elle dit encore: «Armée ou Aviation»?

Après que vous aurez reçu l'autorisation légale de l'amendement, quelle sera la première chose que nous remarquerons? La nouvelle formule d'enrôlement?

M. SHARP: Ce sera une chose qui sera mise en vigueur, oui.

M. SMITH: Quand verrons-nous les gens s'enrôler selon les nouvelles formalités d'enrôlement?

M. SHARP: Si je comprends bien, et je suis loin d'être un expert en législation du Parlement, c'est une loi qui habilite une personne juridique.

M. SMITH: Oui.

M. SHARP: Il devrait alors y avoir une promulgation; nous travaillerions ensuite au plan que j'ai essayé de vous expliquer hier, et nous mettrions en vigueur chacune de ces choses, conformément aux étapes que nous croyons normales.

M. SMITH: A ce sujet, quand les gens pourront-ils s'enrôler, en vertu de l'amendement?

M. SHARP: Je ne sais pas, monsieur, parce que je ne sais pas quand aura lieu la promulgation.

M. SMITH: Cette année?

M. HELLYER: Monsieur Smith, la dernière fois que nous avons discuté cette question, l'État-major a estimé qu'il faudra trois ou quatre mois au moins, après l'adoption de la loi, pour prendre les mesures juridiques et techniques nécessai-

res, avant la promulgation de la loi. Je crois que c'est à peu près cela. Puis, une fois promulguée cette partie de la loi, qui fusionne les trois armes en une seule, on pourra alors commencer aussitôt à faire du recrutement.

M. SMITH: Cette année?

M. HELLYER: Je l'espère.

M. SMITH: A-t-on déjà fixé les nouvelles conditions d'enrôlement?

M. HELLYER: Je ne peux répondre à cette question. Le directeur du personnel va venir ici, demain, et il pourra peut-être répondre à cette question. Je sais qu'on étudie toutes ces questions, mais cela prend un temps considérable, parce que certaines d'entre elles sont assez complexes.

M. SMITH: Je crois que c'est une des questions clés. Alors, entre-temps, vous continuerez à enrôler des gens selon l'ancienne formule?

M. HELLYER: Jusqu'au moment de la promulgation.

M. SMITH: Et ces personnes auront encore le droit de ne pas être mutées.

M. HELLYER: Oui.

M. SMITH: Ainsi, pendant les quatre ou cinq prochaines mois, les recrues auront leurs anciens droits?

M. HELLYER: Oui.

M. SMITH: En d'autres mots, si vous voulez vous enrôler dans la marine, faites-le dès maintenant.

M. HELLYER: Eh bien, si vous voulez vous enrôler dans la marine, faites-le aussitôt que possible. Vous serez toujours le bienvenu.

M. WINCH: D'après le projet de loi, tout militaire déjà en service, ou qui s'enrôle pendant cette période transitoire, a le droit de rester dans l'arme qu'il a choisie.

M. HELLYER: Je ne crois pas que ce soit là une interprétation tout à fait exacte, Monsieur Winch. De fait, on ne pourrait l'obliger d'assumer, sans sa permission, un poste qu'il n'aurait pas été obligé d'assumer dans son ancienne arme.

M. WINCH: J'aurais une autre question à poser. Supposons que ce projet de loi soit adopté dans sa forme actuelle; un jeune homme veut s'enrôler, mais seulement, disons, dans la marine. Est-ce que l'unification veut dire que, s'il veut s'enrôler, il doit aller là où on veut bien l'envoyer, ou peut-il dire: «Je veux m'enrôler dans la marine»? C'est une question que je pose. Pouvez-vous me donner une réponse? Ce jeune homme peut-il exprimer sa préférence?

M. HELLYER: Le directeur du Personnel répondra à cette question demain, mais, d'après moi, ce serait la même chose que maintenant; par exemple, si quelqu'un s'enrôle dans l'aviation et dit: «Je veux être pilote», et qu'il n'a pas les dispositions voulues, on lui permet alors de quitter le service.

M. WINCH: Non, ce n'est pas ce qui m'intéresse. Peut-on s'enrôler dans l'arme de son choix? Si un homme veut être marin, peut-il le devenir?

M. HELLYER: Oui, mais c'est exactement le même principe. S'il insiste pour occuper un poste particulier, la réponse est oui.

M. WINCH: Merci. Mais ce n'est pas très clair.

M. HELLYER: De toute façon, on ne peut pas commander une force volontaire autrement. Il faut que le poste convienne à la personne qui désire s'enrôler.

M. WINCH: Oui, mais ne lui faites pas signer un engagement pour lui dire ensuite: «Nous avons décidé de vous envoyer là». Elle doit être assurée, avant de signer son engagement, que, si elle veut aller dans la marine, elle pourra y aller.

M. HELLYER: Il n'a pas tellement de difficultés à partir, même s'il a été assermenté à son arrivée.

M. WINCH: Je n'en suis pas certain.

M. SMITH: Il se peut donc, un peu plus tard cette année, que le recrutement se fasse sous le nouveau régime. Un délai de dix mois serait-il suffisant?

M. HELLYER: Si les honorables membres de l'Opposition font preuve d'autant de collaboration que je le crois, telle est la situation. C'est ce que nous espérons.

M. SMITH: Dans ce cas, quelle sera la première manifestation, maréchal de l'air, de l'unification, après la proclamation des amendements? Sera-ce cette nouvelle forme de recrutement?

M. SHARP: Oui, ce sera probablement, à mon avis, la première.

M. SMITH: A propos du matériel et de l'approvisionnement, on a dégagé le problème, selon votre tableau, en 1966?

M. SHARP: Oui.

M. SMITH: Et les consultations, civiles et militaires, sont actuellement en cours. Quand verrons-nous les changements visibles apportés au système de l'approvisionnement?

M. SHARP: Ce programme est plutôt long; je ne pourrais pas dire la date exacte, vers 1970 ou 1971.

M. SMITH: N'est-ce pas dans le domaine du matériel et de l'approvisionnement que se fera sentir une très importante partie des économies permises par l'unification?

M. WINCH: Puis-je demander s'il existe une différence entre le matériel et l'approvisionnement, ou s'il s'agit de la même chose?

M. SHARP: Je pense que dans ce sens-ci, nous leur donnons le même sens. Le nouveau système d'approvisionnement sera terminé en 1970-1971 à l'introduction du système électronique d'approvisionnement intégré. Entre-temps, le commandement du matériel peut être en mesure de consolider les entreposages d'approvisionnement. Toutefois, je n'en suis très certain, parce qu'on travaille actuellement aux plans que nous n'avons pas encore reçus ou si nous les avons reçus, je ne les ai pas vus. Mais le système d'approvisionnement, domaine auquel vous pensez, je crois, sera achevé et fonctionnera comme un nouveau et unique système d'approvisionnement, vers, je dirais, 1970 ou 1971.

M. SMITH: N'est-ce pas là l'un des domaines qui nous permettra d'accomplir nos principales économies?

M. SHARP: C'est un domaine qui nous permettra d'effectuer des économies importantes, oui. D'autres domaines nous permettront aussi d'importantes économies.

M. SMITH: Lesquels?

M. SHARP: La division de l'instruction.

M. SMITH: Si le temps le permet, j'aimerais revenir à la division de l'instruction. Entre-temps, le commandement du matériel accusera des dépenses assez lourdes pour l'achat du nouveau système?

M. SHARP: Oui, c'est exact.

M. SMITH: Votre plan de 1970-1971 tient-il compte de l'intervalle nécessaire entre la commande de la machine calculatrice et sa livraison, l'arrêt du programme, le débranchage, entre autres choses?

M. SHARP: Oh oui, monsieur.

M. SMITH: Dans le domaine de l'approvisionnement et du matériel, ainsi, les économies que nous espérons effectuer par un nouvel équipement se feront sentir probablement après 1971.

M. SHARP: Vers la fin du programme total.

M. SMITH: Et entre-temps, nous devons trouver l'argent quelque part pour acheter le nouvel équipement, nous devons trouver d'autres sources?

M. SHARP: C'est exact.

M. SMITH: A-t-on déterminé la structure des forces mobiles?

M. SHARP: Le Conseil de la défense a approuvé, en principe, un nombre assez élevé de détails, oui.

M. SMITH: Combien de bataillons vous proposez-vous d'inscrire au commandement des forces mobiles?

M. SHARP: Treize.

M. SMITH: Et combien de ces bataillons comptent un personnel suffisant pour leur permettre de se conformer au nombre requis en temps de guerre?

M. HELLYER: A mon avis, à propos de la question que m'a posée hier M. Harkness, on a l'habitude, apparemment, de ne pas donner les effectifs individuels par bataillons, et cela depuis quelque temps déjà, mais l'effectif total des bataillons est de 84 p. 100 de l'effectif total. Et, fait intéressant, l'effectif actuel est plus élevé que l'effectif voulu en temps de guerre.

M. SMITH: Mais, comme vous le savez, monsieur le ministre, ce chiffre est très trompeur.

M. HELLYER: Je ne dis pas que le nombre de l'effectif est nécessairement le même dans chaque bataillon, parce que c'est faux. Depuis longtemps on a l'habitude, et cette habitude repose, à mon avis, sur de bonnes raisons militaires, de ne pas donner les effectifs par unités, parce que ce genre de renseignement revêt une certaine importance pour ceux qui sont intéressés à le connaître.

M. SMITH: Je doute de cette importance, mais je ne pousserai pas la chose plus loin. Toutefois, vous admettrez qu'un pourcentage global peut être très trompeur sur l'efficacité de combat.

M. HELLYER: Peut-être, bien qu'à mon avis ce soit-là un indice. Pour vous permettre d'en juger, au cours de l'été 1962, le pourcentage était de 85 p. 100 dans exactement les mêmes conditions; il s'agit donc pratiquement aujourd'hui, de la même proportion du total, qu'auparavant.

M. SMITH: C'est-à-dire qu'au combat, ces personnes peuvent être aussi peu efficaces qu'elles l'étaient il y a quatre ans.

M. HELLYER: C'est un façon de le considérer, mais je dirais le contraire.

M. SMITH: Ou aussi efficaces.

M. HELLYER: Vous devez ajouter, monsieur Smith, et c'est très important, je regrette maintenant d'avoir entrepris de répondre à cette question, que l'introduction de transporteur du personnel armé et d'équipement nouveau assurera un succès beaucoup plus certain aujourd'hui qu'il ne l'était alors, avec le même effectif.

M. WINCH: Une question complémentaire seulement. Le commandement du transport aérien des forces mobiles relève-t-il du commandement des forces mobiles? Est-il complètement intégré?

M. SHARP: Pas les ponts aériens stratégique qui relèvent du commandement du transport aérien. Le transport aérien tactique et le CF-5 relèveront du commandement des forces mobiles.

M. SMITH: Dans quelle mesure a-t-on réellement poussé l'intégration dans les écoles d'instruction des forces armées?

M. SHARP: L'intégration figure au programme des écoles d'instruction de technique en instruction, des écoles de formation pour détenteurs de postes de commande, de quelques écoles de formation d'officiers, de quelques écoles d'apprentissage dans le génie de la construction, des écoles d'état-major et une ou deux autres peut-être.

M. SMITH: Et, par exemple, les écoles de recrutement?

M. SHARP: Pas encore.

M. SMITH: Les écoles de tir?

M. SHARP: Pas encore.

M. SMITH: Pas encore?

M. SHARP: Je m'excuse, je ne suis pas très certain au sujet des écoles de tir, je ne puis répondre à cette question.

M. SMITH: A-t-on fait une estimation?

M. SHARP: En ce qui concerne les recrues, le personnel féminin des forces navales et aériennes reçoivent maintenant leur formation à la même base, à Cornwallis.

M. SMITH: Mais on n'a pas procédé à une intégration réelle dans la formation des recrues des trois forces?

M. SHARP: Non.

M. SMITH: Quand envisage-t-on de procéder à cette intégration ou à cette unification?

M. SHARP: Nous procéderons graduellement, et, je pense, très prudemment, aussi. Si je me souviens bien des plans, nous nous proposons d'entreprendre un cours-pilote peu important, cet été, je crois, pour déceler les problèmes soulevés par ce genre de formation et pour mettre à l'épreuve un programme qu'on élabore actuellement. Si les résultats sont satisfaisants, je pense qu'à l'été 1968, nous pourrons donner cette formation de façon extensive.

M. SMITH: Vous parlez de la formation des recrues?

M. SHARP: Oui.

M. SMITH: Passons à l'échelon suivant de la formation des recrues, c'est-à-dire à la formation des apprentis.

M. SHARP: Je ne puis donner une réponse générale à cette question car la chose dépend complètement de la spécialité. Dans certains cas, on ne donnera aucun apprentissage à caractère intégratif, les spécialités étant uniques à...

M. SMITH: Je ne parle pas des spécialités ésotériques, mais des spécialités de base comme la soudure, la mécanique des moteurs et des spécialités relatives au combat.

M. SHARP: Le principal problème que soulève ce genre de formation, ce sont les installations. Nous ne pouvons vraiment pas entreprendre leur construction avant de prendre une décision au sujet programme fondamental de rationalisation dont nous avons parlé plus tôt; et voilà ce qui nous empêche d'agir. Nous pourrions le faire beaucoup plus tôt que cela du point de vue de la matière à enseigner, mais nous devons auparavant être en mesure de créer ou de choisir les installations que nous allons utiliser.

M. SMITH: Ce qui nous mène bien avant au moins en 1968?

M. SHARP: Je dirais, dans la plupart des cas, oui. Toutefois, certains programmes vont peut-être commencer avant cela. J'en ai mentionné un, le génie en construction, formation que l'armée et l'aviation suivent déjà ensemble.

M. SMITH: Quelle est la date ultime du parachèvement de l'intégration dans l'apprentissage commun à toutes les forces?

M. SHARP: 1971 ou 1972.

M. SMITH: Aussi tard que cela?

M. SHARP: Oui, monsieur.

M. HELLYER: La raison de ce délai, monsieur Smith, fort pertinente, est la somme des fonds disponibles pour de nouvelles constructions en immobilisations. Avec des fonds illimités affectés à la construction en immobilisations, qui nous permettraient de fournir les nouvelles installations nécessaires aux consolidations, et le maréchal de l'air peut me corriger si je me trompe, nous aurions pu achever le tout dans quelques mois. Mais avec les fonds disponibles, nous devons accepter une période de temps quelque peu plus longue pour accomplir ce que nous voulons.

M. SMITH: Il faudra donc détourner encore plus d'argent des fonds réservés à l'achat de nouvel équipement.

M. HELLYER: Ce sont tous des capitaux.

M. SMITH: Ce sont des capitaux, pour un nouvel équipement qui ne sera pas teminé avant 1971 ou 1972. Comme je vois la chose, à moins d'une réduction importante de nos engagements envers l'OTAN, le montant d'argent disponible pour l'achat de nouvel équipement avant 1971, tiré des économies permises par l'intégration ou l'unification, sera très limité.

M. SHARP: Non, il n'est pas juste, à mon avis, de tirer cette conclusion absolue. De façon générale, je supose que vous avez raison, mais nous réservons, chaque année, dans notre budget, un certain montant d'argent pour immobilisations en installations, en immeubles et autres. Nous essayons de disperser ce programme de construction et de ne pas dépasser ce budget pour que la balance puisse être utilisée en immobilisations destinées à l'équipement de combat; par conséquent, nous ne devrons pas attendre quatre ou cinq années pour commencer à acheter et à payer notre équipement essentiel.

M. SMITH: Oui, c'est juste. Cependant, si vos écoles de formation ne sont pas intégrées, les économies seront raisonnablement modestes même en ce qui concerne les dépenses en défense nationale, avant 1971 ou 1972.

M. HELLYER: Vous parlez des économies additionnelles, non de celles que nous avons déjà effectuées.

M. SMITH: Oui, des économies additionnelles qui seront assez modestes d'ici 1971 ou 1972. Si nous voulons effectuer un achat en équipement important, nous devrons puiser les fonds à une source autre que l'intégration et l'unification.

M. SHARP: C'est assez juste.

M. SMITH: Merci.

M. CHURCHILL: Quelle preuve a-t-on des économies effectuées grâce à l'intégration et à l'unification, monsieur Smith?

M. SMITH: Je m'excuse, je ne vous ai pas compris.

M. CHURCHILL: Quelle preuve a-t-on des économies effectuées grâce à cette intégration et cette unification?

Une VOIX: Voulez-vous interroger le membre du Comité et remercier le témoin?

M. CHURCHILL: Non, je lui donne une question à poser au témoin.

M. HELLYER: M. Smith en a mentionné une: la réduction des deux officiers du personnel à un seul. Il y en a d'autres.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fane?

M. FANE: Puis-je renoncer à mes questions en ce moment, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Il ne reste qu'un seul autre nom en ce moment et c'est celui de M. McIntosh.

Une VOIX: Accepté.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McIntosh?

M. MCINTOSH: Monsieur le président, mes questions sauf une, portent sur les pages 1 et 2 de l'exposé du maréchal de l'air. Comme il a pu le voir, j'étais très inquiet de la base restrictive laissée à la discrétion du gouvernement pour former une politique nationale mentionnée dans sa déclaration hier. Je fais allusion à la déclaration qui figure à la page 2 et dans laquelle il dit ce qui suit:

> En voulant maintenir les forces militaires modernes, deux lignes de conduite seulement s'offraient—augmenter le budget, ou réduire les frais d'exploitation et d'entretien.

Maréchal de l'air, votre exposé entier était-il fondé sur cette préface?

M. SHARP: Non, je ne dirais pas que toute ma présentation était fondée sur ce passage.

M. MCINTOSH: Êtes-vous toujours d'accord avec les prémisses, après ce que nous avons avons dit hier, à savoir que vous n'avez que deux lignes de conduite possibles?

M. SHARP: Oui.

M. MCINTOSH: Vous persistez à croire qu'il n'y a que deux partis à prendre.

M. SHARP: En fonction de l'hypothèse que j'ai énoncée, oui.

M. MCINTOSH: Il est donc juste de dire que l'ensemble du programme d'unification est fondé sur cette hypothèse?

M. SHARP: Non, monsieur.

M. MCINTOSH: Sur quoi d'autre est-il fondé?

M. SHARP: Il se fonde sur le besoin et le désir que les forces armées, quels qu'en soient les effectifs, répondent aux exigences économiques et que les crédits qui leur sont affectés par le gouvernement soient dépensés efficacement et au meilleur escient possible. J'ai construit mon hypothèse en prenant pour acquis que nos engagements, tels qu'ils sont définis dans le Livre Blanc, demeureront inchangés, et que nous devrons les honorer en utilisant un équipement moderne. Dans ce contexte, si nous devons nous en tenir au budget, c'est la seule ligne de conduite que nous puissions suivre.

M. MCINTOSH: Vous avez déclaré hier que vous n'en étiez arrivé à cette conclusion que récemment et que cette hypothèse...

M. SHARP: Je vous demande pardon, mais je n'ai pas dit hier que j'en étais arrivé à cette conclusion que récemment. C'est vrai, de fait, mais je ne l'ai pas dit.

M. MCINTOSH: Peut-être, mais vous avez laissé entendre en réponse à une question qu'en ce qui concerne l'unification, cette attitude avait été prise avant que vous n'ayez assumé votre poste. C'est ce que j'ai voulu dire.

M. SHARP: D'accord. Je m'excuse.

M. MCINTOSH: Avez-vous conçu cette hypothèse ou vous a-t-elle été transmise par vos prédécesseurs ou par le ministre?

M. SHARP: J'en suis l'auteur.

M. MCINTOSH: C'est vous qui l'avez conçue.

M. SHARP: J'ai rédigé ce paragraphe.

M. MCINTOSH: Non pas. Je veux dire l'hypothèse sous-jacente à l'ensemble de votre déposition.

M. SHARP: Je ne me rappelle pas qu'elle m'ait été communiquée par qui que ce soit. Je ne sache pas qu'elle révèle quelque chose d'original. Pour autant que je sache, c'est moi qui l'ai formulée.

M. MCINTOSH: Dans ce cas, me permettrez-vous de vous adresser la question suivante: Pourquoi les possibilités auxquelles M. Brewin et moi-même avons fait allusion hier après-midi—je veux dire la ligne de conduite qui s'offrait à la France par opposition à celle qu'elle a adoptée—ont-elles été rejetées?

M. SHARP: Si je me rappelle bien, il a été question de deux partis possibles hier.

M. MCINTOSH: Enfin...il pourrait y en avoir sept.

M. SHARP: Je tiens à m'assurer de ce que vous entendez exactement lorsque vous parlez «d'autres lignes de conduite». Une possibilité envisageait l'abandon de certains engagements et, en conséquence, qu'il était possible de comprimer le pourcentage des dépenses, je crois.

M. MCINTOSH: Exactement.

M. SHARP: Dans ce cas, je prétends que même à supposer que nous nous dégagions de nos engagements, ou que nous en assumions d'autres, et prenions

les dispositions budgétaires en conséquence, c'est-à-dire une diminution ou une augmentation des crédits, à moins que ne soient adoptées les mesures que nous proposons pour réduire le pourcentage du budget global, nous en arriverons bientôt à des crédits inaccessibles. Il faut trouver le moyen de réduire la proportion croissante du budget global afférente aux opérations et à l'entretien. La situation en était au point où tout le budget passait aux opérations et à l'entretien, ne laissant aucun crédit pour l'achat de nouvel équipement.

Cette situation n'a rien à voir avec l'ampleur du budget, à moins que des dispositions spécifiques ne soient prises pour réduire les charges fixes.

M. McINTOSH: Ce qui vous préoccupe en votre qualité de chef d'état-major est la force de frappe des forces armées sous votre commandement. Effectivement, la France a constaté que l'emploi d'armes nucléaires a augmenté la force de frappe de ses forces armées qu'elle a réduites d'environ 50 p. 100.

M. SHARP: C'est juste, mais nous devons remplir les rôles que le gouvernement nous attribue et, manifestement, certains ne permettent pas l'emploi d'armes nucléaires. Je pense aux opérations visant le maintien ou le rétablissement de la paix pour le compte des Nations Unies, lesquelles ne se prêtent pas à l'usage exclusif d'armes nucléaires.

M. McINTOSH: C'est exact, et vous avez aussi d'autres rôles. Tout d'abord, veuillez me dire si vous avez foi en la défense continentale.

M. SHARP: Oui.

M. McINTOSH: Et en la défense collective?

M. SHARP: Oui.

M. McINTOSH: Et vous avez des engagements envers trois alliances.

M. SHARP: Envers NORAD...

M. McINTOSH: Envers NORAD et envers l'OTAN.

M. SHARP: En effet.

M. McINTOSH: Lorsque vous avez fait honneur à ces obligations que vous reste-t-il comme effectifs?

M. SHARP: En ce qui concerne l'aviation, l'engagement envers NORAD implique les escadrilles du Commandement de la défense aérienne; dans le cas de l'OTAN il implique la formation des Maritimes et la division aérienne.

M. McINTOSH: Des effectifs de transport aérien seulement.

M. SHARP: Précisément, dans le cas de l'aviation.

M. McINTOSH: Il ne reste rien dans la marine une fois que les obligations envers l'OTAN ont été remplies.

M. SHARP: Je crois que notre engagement envers l'OTAN, dans le cas de la marine, ne mobilise pas tous nos navires. Je pense qu'un certain nombre restent disponibles.

M. McINTOSH: Avons-nous quelque protection de nos eaux côtières, à l'ouest ou à l'est?

M. SHARP: Protection contre quoi?

M. McINTOSH: Contre n'importe quoi.

M. SHARP: Il n'existe aucune protection de nos eaux côtières contre les projectiles lancés par sous-marin une fois que le lancement a été opéré.

M. McINTOSH: Cet aspect de notre défense est-il prévu de quelque manière dans notre alliance?

M. SHARP: Il n'existe aucun déploiement défensif contre ce genre de projectiles pour autant que je sache.

M. McINTOSH: Avons-nous confié la défense de nos eaux côtières à une puissance étrangère, aux États-Unis, par exemple?

M. SHARP: Non.

M. McINTOSH: A la page 2, monsieur le maréchal, vous déclarez:

> Dans la présente conjoncture mondiale, cependant, nous devons avoir des forces à pied d'armes, car il se pourrait que nous n'ayons pas le temps d'accroître nos effectifs.

Je suppose que vous voulez parler des forces qui ne sont pas engagées, comme je viens de le dire, dans la défense collective.

M. SHARP: En effet.

M. McINTOSH: Quel rôle envisagez-vous pour celles qui sont déjà engagées; autrement dit, le reste des forces canadiennes en cas d'une guerre totale?

M. SHARP: Je ne voulais pas exclure les forces qui sont engagées; ma déclaration s'applique également à elles. Nous sommes en train de créer et nous possédons déjà dans les cadres de la Force mobile, des effectifs qui peuvent répondre à l'appel des Nations Unies ou d'autres organisations si notre gouvernement le désire. Dans les multiples circonstances où nous pouvons envisager qu'ils soient mis à contribution, ils doivent pouvoir réagir avec rapidité si leur intervention doit être efficace. Plus l'on tarde à mettre les troupes en campagne, plus grand est le risque qu'une situation de ce genre ne se détériore et prenne des proportions graves. A mon avis, la clé du succès est d'expédier les troupes sur place rapidement. Je ne crois pas qu'il soit important que les effectifs soient nombreux; ce qui compte est qu'ils soient sur les lieux sans délai.

M. McINTOSH: Ce que j'essaie de savoir c'est qu'après que vous avez engagé vos effectifs dans les forces armées d'une alliance, ou d'alliances, quel contrôle pouvez-vous ensuite exercer sur eux après le déclenchement des hostilités?

M. SHARP: Après qu'une guerre totale a éclaté?

M. McINTOSH: Précisément.

M. SHARP: C'est là une décision qui appartient au gouvernement mais je suis porté à croire que le gouvernement qui engage ses forces armées dans une alliance peut aussi les en retirer à n'importe quel moment de son choix. Il ne serait probablement dans son intérêt de le faire, mais la souveraineté est ainsi sauvegardée.

M. McINTOSH: Mais le commandement est lui aussi engagé, n'est-ce pas? au commandant des forces des forces de l'alliance qui soit-il?

M. SHARP: C'est juste, dans certaines circonstances le commandement et le contrôle sont confié à NORAD, par exemple.

M. McINTOSH: Je vois.

M. SHARP: Le pays a le pouvoir et le droit de retirer ses forces armées en tout temps je crois.

M. McINTOSH: D'accord, mais je veux dire en cas de guerre.

M. SHARP: Oui.

M. McINTOSH: Votre poste cesse donc d'exister en ce cas, puisque vous avez confié vos forces à cette alliance sous un autre commandement qui en peut disposer comme il l'entend.

M. SHARP: Je ne suis qu'un officier d'état-major de toute manière, mais ma fonction cesserait d'exister comme commandant d'opérations. Vous avez raison. Mais la responsabilité pour le ravitaillement et l'entraînement des forces restant disposibles demeure.

M. McINTOSH: En fait, il ne nous reste rien après que nous avons rempli nos engagements, n'est-ce pas?

M. SHARP: Oui, quand même.

M. McINTOSH: Que nous reste-t-il?

M. SHARP: Une partie importante de la Force mobile demeure disposible.

M. McINTOSH: Quel serait le rôle de cette force?

M. SHARP: Cela dépendrait des circonstances dans lesquelles nous sommes appelés à livrer combat. S'il s'agissait d'une guerre totale de grande envergure, ce serait différent d'un conflit de proportions plus modestes. Enfin, s'il s'agissait d'une opération pour assurer le maintien de la paix ce serait encore autre chose. Tout dépend des circonstances. Je ne crois pas qu'il soit possible de répondre à cette question. Pour ma part, en tout cas, je ne le puis.

M. McINTOSH: A la page 1 vous mentionnez cette force pour le maintien de la paix et vous dites:

> . . . la politique du gouvernement est de mettre sur pied des forces capables de préserver ou de restaurer la paix.

Le maintien de la paix, je présume, implique le rôle que jouent présentement nos forces armées à Chypre, ou des rôles de cette nature.

M. SHARP: Oui.

M. McINTOSH: Que faut-il entendre par restauration de la paix?

M. SHARP: Cela va plus loin; si elles doivent tenter de séparer. . .

M. McINTOSH: Parlez-vous en ce moment d'une force envisagée, disons sous le commandement des Nations Unies, d'une force de police?

M. SHARP: Oui.

M. McINTOSH: Avez-vous l'intention d'organiser un tel commandement?

M. SHARP: Oui, c'est là l'une des raisons. L'un des espoirs que nous avons pour la Force mobile est qu'elle dispose d'effectifs qui puissent être affectés au commandement des Nations Unies au besoin, si notre gouvernement y consent, ou au commandement de toute autre organisation reconnue par notre gouvernement.

M. McINTOSH: Vous en arrivez au point où je voulais en venir au sujet de la Force mobile dont vous avez parlé. Entrevoyez-vous quelque autre rôle pour elles comme, par exemple, celui que vous venez de décrire?

M. SHARP: Oui. Un autre rçle que pourrait remplir la Force mobile est la protection du territoire si le besoin d'en faisait sentir.

M. McINTOSH: Protection contre quoi, contre une agression?

M. SHARP: Protection contre une main-mise ennemie; si improbable que cela puisse paraître il ne faut pas ignorer une telle éventualité.

M. MCINTOSH: Je crois que vous conviendrez avec moi qu'il est admis que le Canada en ce moment n'a pas d'ennemis. Alors comment expliquez-vous le deuxième paragraphe:

> En conséquence c'est la politique du gouvernement canadien...de fournir...des forces qui puissent jouer un rôle efficace pour empêcher que de petites confrontations ne dégénèrent en conflit majeur.

Voulez-vous dire par là que nous prévoyons que nous aurons à envoyer nos troupes, disons à l'étranger, pour arrêter le déroulement d'une guerre?

M. SHARP: Elles sont déjà à Chypre, pourtant Chypre n'est pas une puissance ennemie.

M. MCINTOSH: C'est là le seul rôle que vous envisagez; il n'y a rien qui se cache derrière cela?

M. SHARP: Non monsieur, si je saisis bien votre question.

M. MCINTOSH: J'essaie de savoir si nous n'avons pas d'autres rôles cachés que nous ne tenons pas à divulguer.

M. SHARP: Si c'est là l'objet de votre question, la réponse est «non».

M. MCINTOSH: Eh bien, je dois dire qu'à cause de l'interprétation que les ministres semblent donner au Livre blanc de 1964 et, peut-être, celle que lui prêtent certains membres de l'opposition, nous soupçonnons qu'il puisse masquer un sens que vous y trouvez; un sens qui, peut-être, nous échappe.

Ainsi, au quatrième paragraphe, au bas de la base 1, vous dites:

> Nous espérions—réduire les coûts des charges fixes et les coûts des activités autres que les opérations...

et affecter des fonds plus considérables aux fonctions opérationnelles. Qu'entendez-vous par des activités autres que les opérations?

M. SHARP: Les relations publiques, y compris celles...

Un DÉPUTÉ: L'entraînement?

M. SHARP:. . . oui, j'inclus l'entraînement.

M. MCINTOSH: Vous désirez en réduire le coût?

M. SHARP: Oui je crois qu'il sera abaissé.

M. MCINTOSH: Me reportant aux mêmes paragraphes, à l'avant-dernier paragraphe de la page 1, vous dites:

> Nous espérons organiser nos forces de telle façon qu'il soit possible de tirer parti des plus récents progrès de la science et de la technologie

Est-ce que cela signifie que nous envisagions d'acquérir des armes nucléaires pour nos forces armées?

M. SHARP: Non. Je n'avais rien de tel à l'esprit lorsque j'ai rédigé ce paragraphe.

M. MCINTOSH: Dans ce cas, qu'aviez-vous à l'esprit?

M. SHARP: Je pense tout de suite aux aéronefs radio-guidés qui deviennent si complexes qu'ils sont à toute fin pratique de véritables avions sans pilote. Si nous avons deux commandements qui peuvent chacun légitimement prétendre que cet équipement doit leur être affecté, je crois que les chances d'en arriver à une décision rationnelle quant à l'acquisition de cet équipement seraient moindres que s'il n'existe qu'un commandent à qui il appartient clairement, et d'éviter ce genre de conflit. Naturellement, ce n'est là qu'un exemple.

M. MCINTOSH: Je crois que vous avez aussi dit hier que l'une des raisons qui vous ont incité à abandonner ces structures de commandement et à mettre sur pied un commandement unique fut que vous éviteriez ainsi les querelles incessantes entre les chefs des divers commandements qui veulent obtenir l'équipement. Est-ce que cela ne va pas continuer à un niveau inférieur, puisqu'il ne semble pas être question de modifier les trois forces armées?

M. SHARP: Oui. Si je vous ai laissé l'impression que la nouvelle structure de commandement ferait disparaître les rivalités, je m'en excuse; je n'ai pas voulu donner cette impression. Ce qu'il importe de faire disparaître à mon avis est la rivalité entre les deux commandements qui détiennent une responsabilité partagée pour l'accomplissement d'une même tâche. Si vous me permettez de prendre l'ancient commandement aérien des Maritimes et la marine comme exemples, fondamentalement le principal rôle des deux est la guerre anti-sous-marine. Ils étaient en concurrence pour les mêmes armes pour l'accomplissement d'une tâche qui est essentiellement la même. Il doit sembler évident qu'il est beaucoup plus économique de placer entre les mains d'un même commandement toutes les formes d'activité qui s'attachent à un rôle donné et d'éviter que deux services se fassent concurrence pour le genre d'équipement que chacun désire.

M. MCINTOSH: Il reste que les dirigeants de la Marine—le groupe de pression, si je puis employer ce mot—n'en continueront pas moins d'exiger du commandement qu'il fasse rapport au sujet des mêmes armes, n'est-ce pas?

M. SHARP: Le chef du commandement des Maritimes regardera toujours d'un œil objectif, étant donné sa responsabilité à l'égard de ce rôle global de la défense anti-sous-marins, l'évaluation de l'arme la plus efficace, soit celle dont on dote l'Argus ou celle qu'on installe sur le destroyer. On attendra de lui qu'il puisse jouer ce rôle; il en portera l'entière responsabilité. Il est en mesure de faire cette évaluation. Il est le seul homme qui, à titre de commandant des opérations, sera considéré comme comptable à cette égard, alors que, jusqu'ici, cette responsabilité était partagée par deux hommes.

M. MCINTOSH: Maréchal de l'air, je constate que trois des quatre derniers paragraphes, à la page 1, commencent par les deux mots «nous espérions». Je préférerais qu'on dise plutôt: «nous entendons». L'emploi des mots «nous espérions» donne à entendre, à mon sens, que vous doutiez un peu de la réalisation de ces objectifs, ou que leur réalisation, pour une raison quelconque, n'est plus possible maintenant.

M. SHARP: Si vous lisez le troisième paragraphe, vous verrez que je me reporte à l'époque où l'on a commencé l'intégration et l'unification. A ce moment là, nous espérions. J'appuie, néanmoins, votre amendement, car il est préférable de dire: «nous entendons».

M. MCINTOSH: Au bas de la page 2, vous dites:

> Afin de réduire les frais généraux du quartier général, on a institué un grand quartier généralé unique—le quartier général des Forces canadiennes—et un nouveau régime de commandement.

Comment le quartier général des Forces canadiennes fonctionnerait-il s'il était l'objet d'un coup direct lors de la déclaration, mettons, d'une guerre quelconque? Qu'adviendrait-il?

L'hon. M. HELLYER: Tout dépendrait de la personne qui se trouverait alors au quartier général.

M. MCINTOSH: Voici ce que je veux dire. Vu cette centralisation que vous cherchez à opérer, ne vous exposez-vous pas à un danger? Si je vous pose la question, c'est qu'il existe une réserve au NORAD; je crois même que c'est là un des principes de tout militaire que de garder une réserve.

M. SHARP: Oui, mise à part la création d'un quartier général unique, les trois quartiers généraux distincts se trouvaient tous à Ottawa. En cela, l'intégration n'a rien changé. Il existe, toutefois, un quartier général auxiliaire.

M. MCINTOSH: Il existe un autre quartier général?

Le PRÉSIDENT: Monsieur McIntosh, pourrions-nous aborder ce sujet ici?

M. MCINTOSH: Je n'ai qu'une ou deux brèves questions à poser.

Le PRÉSIDENT:Très bien.

M. MCINTOSH: Puis-je vous demander, maréchal de l'air, combien de commandements ont été supprimés lors de votre réorganisation et comment le personnel ainsi éliminé a été remplacé dans les Forces actuelles?

M. SHARP: Si j'ai bonne mémoire, cinq commandements ont été supprimés.

L'hon. M. HELLYER: C'est exact.

M. MCINTOSH: Où ce personnel a-t-il été affecté?

M. SHARP: Pour vous le dire, il me faudrait étudier presque toutes les mutations qui ont été effectuées. Évidemment, tout le personnel en cause a été affecté à des postes non remplis, au quartier général.

M. MCINTOSH: Il a été absorbé par...

M. SHARP: Comme vous le savez, les effectifs ont été réduits; aussi, quelques-uns ont été licenciés.

M. MCINTOSH: Ma dernière question a trait aussi à un sujet que mon collègue a abordée plus tôt. Que veut dire la dernière ligne de la page 24?

> ...du point de vue des crises politiques qui pourront éclater dans le monde.

M. SHARP: Si vous vous reportez aux années qui ont suivi immédiatement la deuxième Grande Guerre, alors que notre principale inquiétude provenait de la menace directe suscitée par la Russie et des confrontations à Berlin, je doute que nous aurions pu prévoir, à ce moment-là, les événements qui se produiraient, mettons, à Chypre ou en Afrique, et dont l'importance nécessiterait l'envoi de troupes des Nations Unies dans ces régions. J'en conclus que cette tendance pourrait se maintenir, et vu les progrès économiques et l'essor des pays dits arriérés, il peut se présenter d'autres situations, dans le monde, où les Nations Unies voudraient intervenir ou fournir une aide. J'estime qu'il s'agissait autrefois de confrontation directe entre les grandes puissances, tandis que, maintenant, nous semblons nous engager aussi dans d'autres domaines.

M. MCINTOSH: Ma dernière question, maréchal de l'air, a trait à la réponse que vous avez donnée à mon collègue ici présent au sujet des trois derniers

paragraphes de la page 1. Vous avez dit: «Non, ces choses ne pourraient se réaliser, à moins qu'on ne fasse l'unification.» Voulez- vous expliquer pourquoi, à votre avis, ces choses n'auraient pu se réaliser?

M. SHARP: Volontiers. J'ai donné hier certains détails, mais je peux y revenir, si vous le désirez.

M. MCINTOSH: Je me demande pourquoi vous croyez que ces choses n'auraient pu se réaliser d'une autre manière, sans l'unification. J'ai tenté de déterminer le sens de cette unification. A l'heure actuelle, je suis convaincu que le mot veut dire deux choses: Un nouvel uniforme pour les membres des Forces et la suppression du mot «royal» au sein de la Marine et de l'Aviation. Si je m'en tiens au sens que j'ai entendu donner hier au mot, qui voudrait maintenant dire «legislatif»—ou au sens que lui a donné le Ministre dans son discours à la Chambre (j'oublie l'expression qu'il a employée)—il est presque impossible de le définir. Je tente sérieusement de découvrir ce que le Ministre ou le Ministère entend par unification, et je n'y arrive pas. Je n'arrive pas à découvrir pourquoi la chose est nécessaire, lorsqu'on répond par un «non» aux choses qui, à mon avis, pourraient être réalisées sans unification.

M. HELLYER: Monsieur McIntosh, j'ai déjà répondu à cette question, sauf erreur, à la Chambre; j'ai dit que le bill a trait à la question de décider si les unités composées d'hommes et de femmes appartenant aux trois armes, continueront d'être considérées—si je puis employer ce terme—comme trois armes distinctes, ou si elles n'en feront qu'une. Voilà la ligne de démarcation, du point de vue législatif, dont le maréchal de l'air a parlé hier. C'est cette barrière artificielle, pour utiliser ses propres termes, que le présent bill élimine si le Parlement l'adopte.

M. MCINTOSH: Je n'ai toujours pas compris. Je vois ce que vous entendez par intégration; je vois ce que vous voulez dire par la suppression de certains bureaux de Commandements et de leur personnel; c'est encore là, à mon sens, l'intégration sur laquelle nous nous entendons. Mais le terme «unification», je le répète, peut avoir plus d'un sens lorsqu'on a entendu l'explication donnée par le Ministre, notamment celui d'une unité de réserve où l'on verse ceux qui n'ont pas décidé à quelle arme ils veulent appartenir.

M. HELLYER: Je ne voudrais pas que vous donniez une fausse interprétation à mes propos...

Le PRÉSIDENT: Monsieur McIntosh, dans l'intérêt des autres membres du comité, je crois que nous devrions mettre ce sujet de côté, quittes à y revenir plus tard. Nous avons déjà pris 25 minutes pour en discuter.

M. ANDRAS: Monsieur le président, je n'ai pas posé de questions à la première occasion qui s'est présentée. Pourrais-je poser une question complémentaire se ratachant aux commentaires de M. McIntosh?

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Andras.

M. ANDRAS: Ma question s'adresse au Ministre. En ce qui concerne les noms qu'on donnera aux Forces et aux unités, entend-on, par exemple, supprimer les désignations des unités, comme Royal 22e et le *Queen's Own Cameron Highlanders,* sur le plan des unités?

M. HELLYER: Non, les noms des unités demeurent. D'ailleurs, vous constaterez que le bill prévoit que les unités demeurent. D'ailleurs, vous constaterez que le bill prévoit que les unités des trois armes, telles qu'elles étaient au moment de leur proclamation, deviennent les unités de la nouvelle Force.

M. ANDRAS: Merci.

M. HELLYER: Il n'y a donc, de fait, aucun changement de nom.

Le PRÉSIDENT: A vous la parole, monsieur Deachman.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, je voudrais d'abord poser une question complémentaire se rattachant à celle de M. McIntosh, tout à l'heure, et qui, je crois, pourrait aider à éclaircir la question de l'unification. Avec votre permission, avant de poser ma question au maréchal de l'air, j'aimerais citer deux courts paragraphes extraits d'un article qui a paru dans la Revue annuelle de Brassey, en 1966. Il s'agit d'une publication anglaise qui jouit d'un statut presque officiel et que l'on considère, dans les milieux militaires, comme ayant autant de valeur que «Jane's Fighting Ships». Cet article figure à la page 286, sous le titre «L'Angleterre doit-elle et peut-elle se donner trois Corps d'aviation?». L'auteur en est le capitaine de groupe A. V. Rogers, AFC. Voici les deux courts paragraphes en question:

> A Bornéo, notre service d'hélicoptères est assuré par trois corps distincts: l'Armée, la Marine et l'Aviation. Il est contrôlé par l'Aviation lorsqu'il s'agit d'une opération conjointe impliquant l'Armée et l'Aviation. Les hélicoptères de l'Armée et de la Marine sont commandés par le représentant senior des ces Corps sur les lieux. Dans le domaine tactique, les hélicoptères de l'Armée obéissent à leur propre loi et sont utilisés plus ou moins à l'instigation du commandant local de l'Armée. Le déploiement tactique des hélicoptères est dicté, dans une certaine mesure, par le Corps auquel ils appartiennent. Il n'est pas rare qu'il existe une incompatibilité de communications, surtout au cours des premiers jours des opérations. Dans certains cas, les hélicoptères de reconnaissance de l'Armée sont insuffisamment employés, tandis qu'on fait un usage excessif des «Whirwinds», et vice versa.
>
> Les Corps qui assurent le service d'hélicoptère aux diverses unités, au cours des opérations, ont des régimes d'approvisionnement et d'entretien qui diffèrent les uns des autres. Les équipes de l'aviation portent des uniformes de couleurs, font leur service suivant des conditions et des prévisions différentes; elles ont une allégeance différente, au sens le plus étroit du terme; de plus, elles résultent de trois programmes différents de formation de vol. Enfin,—dernier aspect, mais non le moins important—il existe huit types différents d'hélicoptères qui sont en service dans la région, avec tout ce que cela comporte en prévisions de remplacement. Si, dans l'ensemble, on atteint à une certaine efficacité, c'est plutôt en dépit qu'à cause d'un tel état de choses.

Voici ma question, maréchal de l'air. L'unification n'est-elle pas une tentative visant à permettre aux Forces amées canadiennes d'échapper à un tel état de choses?

Maréchal de l'Air SHARP: Oui, monsieur.

M. MCINTOSH: Monsieur le président, puis-je intervenir ici et interroger M. Deachman au sujet de cette citation et de l'auteur du passage cité? Y a-t-il, au bas de la page, un renvoi semblable à celui qu'on trouve au bas de la page de l'ouvrage que le Ministre m'a demandé de lire? Il s'agissait, je crois, de «Week's Equipment», ou d'un ouvrage de ce genre. Il s'agissait d'un article sur l'unification. J'ai lu au complet le renvoi, qui se résume à ceci: Plusieurs diront que j'échafaude un château de cartes et que mon idée ne tient pas debout.

M. DEACHMAN: Non, il ne se trouve pas de renvoi de ce genre ici.

M. MCINTOSH: Ce n'est là qu'une opinion.

M. DEACHMAN: C'est l'opinion d'un homme qui a vécu dans ce milieu et qui a dû faire face à cet état de choses. Son opinion me paraît donc très fondée.

Monsieur le président, j'aimerais poser une brève question qui se rattache à celles de M. Smith, tout à l'heure. Combien réalise-t-on—le Ministre serait peut-être le mieux placé pour répondre à cette question—avec la vente des

biens-fonds dont on dispose par suite de la fusion des unités et de la réduction des frais d'exploitation qui en découle, puisqu'il s'agit là d'un poste relié aux frais que nous étudions?

L'hon. M. HELLYER: Je n'ai pas à la mémoire les chiffres les plus récents —peut-être un des membres du comité s'en souvient-il—mais nous pouvons vous les fournir demain.

M. DEACHMAN: Est-ce là un facteur considérable?

L'hon. M. HELLYER: Nous avons récupéré plusieurs millions de dollars, tant par vente de matériel que par celle de biens-fonds excédentaires. L'élément le plus important, à mon sens, c'est l'arrangement conclu avec le Conseil du trésor, qui incite puissamment le personnel à se désister des biens-fonds et du matériel excédentaires. Il n'y a aucun intérêt à les conserver, car nous sommes en mesure d'utiliser les fonds à d'autres fins dont la priorité et beaucoup plus grande. C'est là une bonne méthode de gestion; du reste, elle est bien accueillie, je crois, par le personnel, car il en découle de grands avantages pour nous.

M. DEACHMAN: Lorsqu'il a parlé de la construction des quatre DDH, M. Forrestall a posé une question au sujet de l'utilisation du matériel de la Marine. Ce n'est là, je crois, qu'une partie d'un programme considérable de construction navale, qui a été tracé et exposé aux membres du comité de la Défense dans un document intitulé *Principaux articles d'armement, 1966-1967*. Je me demande si nous continuons à élaborer certains autres programmes très importants mentionnés dans la feuille documentaire qu'on nous a remise, y compris le programme comportant une dépense de 160 millions de dollars affectés aux DDH, montant dont le plus clair ne sera dépensé qu'après 1967, les programmes de conversion ayant trait à la catégorie «Saint-Laurent», auquel poste on a déjà dépensé 30 millions de dollars—cet argent a déjà été dépensé—, et le programme concernant les navires destinés au soutient des opérations, en vertu duquel deux navires de type *Provider* doivent être mis en service après 1967. Ces programmes vont-ils toujours de l'avant?

M. SHARP: Oui, monsieur.

M. DEACHMAN: De plus, 56 millions de dollars ont été affectés au programme de conversion de Restigouche, la plus grande partie de cet argent devant être dépensé après 1967. Ce programme va-t-il encore de l'avant?

M. SHARP: Oui, il se poursuit toujours.

M. DEACHMAN: De cette somme je crois qu'il y a un peu plus de 7 millions de dollars à dépenser cette année. Il y a les sous-marins Oberon qui constituent un programme de 49 millions de dollars, dont près de 26 millions ont été dépensés l'an dernier, je crois, puis 7 ou 8 millions seront dépensés cette année et le reste après l'an 1967. Est-ce que cela marche selon les prévisions?

M. SHARP: Si, c'est encore dans le programme.

M. DEACHMAN: Le radoub du Bonaventure...

M. SMITH: Qu'est-ce que cela signifie? Est-ce encore dans le programme?

M. DEACHMAN: Après 1967.

M. SHARP: J'ai exposé ça comme cela parce que je ne voudrais pas m'en tenir aux chiffres précis qui ont été énoncés ici relativement à la somme à dépenser cette année.

M. DEACHMAN: Quand je dis «encore dans le programme», je veux dire que nous n'allons pas finir avec deux sous-marins Oberon au lieu de trois. Voilà ce dont je parle ici. Nous parlons encore de trois sous-marins Oberon qui sont encore dans le programme et en voie de réalisation.

M. SHARP: Si, monsieur.

M. DEACHMAN: Le radoub du Bonaventure est un projet de 8 millions de dollars dont environ 6 à 7 millions seront dépensés cette année. Est-ce exact?

M. SHARP: Oui, monsieur.

M. DEACHMAN: Il y a un navire de recherche navale qui coûtera $9,200,000 et dont près de 2 millions seront dépensés cette année et le reste après l'an 1967. Est-ce encore dans le programme?

M. SHARP: Si, monsieur.

M. DEACHMAN: Il y a le programme à demi réalisé des avions Tractor qui sont remis au point grâce à de l'équipement ASW et qui constitue un programme de 10 millions de dollars ou plus et dont plus de 5 millions seront dépensés cette année. Est-ce exact?

M. SHARP: Si, mais dans ce cas particulier je ne voudrais pas confirmer le nombre précis d'avions.

M. DEACHMAN: Je vois. Les hélicoptères Sea King constituent un programme de 89 millions de dollars dont 58 millions ont été dépensés l'an dernier et dont le reste se poursuit au rythme de 17 ou 18 millions cette année. Est-ce exact?

M. SHARP: Si.

M. DEACHMAN: Ensuite il y a le bourdon de surveillance. Je suppose que son utilisation sera multiple.

M. CHURCHILL: Est-ce le ministère qui vous a donné ces chiffres?

M. DEACHMAN: Non, je crois qu'on les a donnés à chaque membre du Comité. Je ne reçois rien de spécial. Je garde les documents que j'ai, je les lis et j'en prends soin. Je suis ici pour interroger M. Sharp à ce sujet et suis vraiment intéressé de constater que le programme contient tant de choses et est en voie de réalisation. Je suis heureux de voir tout ce qui se fait pour Halifax. Je ne regrette qu'une chose, c'est que M. Forrestall ne soit pas ici. Je sais qu'il se serait réjoui lui aussi. Je suis convaincu qu'il va lire la déposition avec intérêt et qu'il sera ravi de voir ce qui se fait pour sa ville d'Halifax et de savoir que la Marine n'est pas transformée réellement en marine de transport et reçoit tout cet outillage pour la défense du Canada. Je sais que vous avez les mêmes sentiments et serez heureux de voir ça se réaliser.

Il y a les sono-bouées non dirigeables qui coûteront environ 5 millions de dollars en 1967. Est-ce exact, monsieur?

M. SHARP: Si.

M. DEACHMAN: Il y a aussi le programme actif de sono-bouées d'environ 2 millions de dollars qui ont déjà été entièrement dépensés.

Il y a aussi le programme Argus, qui relève également de l'administration maritime, et qui est d'environ 5 millions et demi de dollars, dont la moitié sera dépensée d'ici la fin de l'année. Est-ce exact?

M. SHARP: Oui, monsieur.

M. DEACHMAN: Il y a le programme d'amélioration Neptune d'environ $2,800,000 dont 1 million seront dépensés d'ici la fin de l'année.

M. SHARP: Je ne voudrais pas m'en tenir à ces chiffres précis. Ce programme n'a pas été modifié. Ces frais augmentent ou diminuent (ils augmentent plutôt), je ne voudrais donc pas m'en tenir à ces chiffres précis.

M. MCINTOSH: C'est ce que vous avez répondu à toutes les questions.

M. DEACHMAN: Monsieur Sharp, avez-vous l'impression que ces dépenses seront sensiblement moindres que celles que j'ai mentionnées, à peu près égales à celles-ci ou peut-être plus élevées?

M. SHARP: Elles seront plus élevées.

M. DEACHMAN: J'ai ici quelque chose sur les torpilles: quatre programmes de $4,600,000, un autre programme de $11,600,000, puis un de $27,400,000. Ces programmes sont-ils tous en voie d'exécution?

M. SHARP: Oui, monsieur.

M. DEACHMAN: Je vous remercie beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous terminé votre interrogatoire, monsieur Deachman?

M. DEACHMAN: Oui, j'ai terminé.

M. CHURCHILL: J'aimerais poser quelques questions si on m'en donne le temps.

Hier, j'ai demandé des chiffres (pour la gouverne de M. Deachman et d'autres membres du Comité) quant à l'effectif de guerre et à l'effectif de paix. Étant donné que tout est si rapide à la Défense nationale, je m'attendais à ce qu'on me les fournisse tôt cet après-midi. Le ministre a parlé de l'effectif des treize bataillons, et nous a donné un pourcentage, mais en réponse à une question posée par écrit en Chambre, il a mentionné le chiffre global et non le pourcentage et j'ai fait la comparaison. J'ai estimé qu'il manquait en moyenne 200 à 300 hommes à chacun de ces bataillons. Maintenant le ministre se dérobe et dit qu'il ne peut donner les chiffres exacts. A quoi sert le Comité si nous ne pouvons pas obtenir ces chiffres? Nous entendons M. Deachman mentionner le montant de toutes sortes de dépenses et dire aux Russes ce à quoi nous dépensons notre argent, mais je ne peux pas savoir combien d'hommes nous avons dans les services et si nos forces sont complètes ou non. Je pose cette question pour ce qui concerne l'armée, la marine et l'aviation.

M. DEACHMAN: Monsieur le Président, j'invoque ici un point de privilège. Si les Russes n'ont pas lu ça il y a bien longtemps dans les estimés ils ne sont pas aussi débrouillards que M. Churchill.

M. HELLYER: Voici la réponse à votre question. Quant aux bataillons de l'infanterie, l'effectif global, soldats et officiers, était 8,674 hommes à la fin de novembre 1966.

M. CHURCHILL: Bien, pourquoi ne donnez-vous pas les chiffres de la fin de janvier? N'obtenez-vous pas le nombre de ceux qui sont à la parade journalière?

M. HELLYER: Nous essayons de mentionner des chiffres aussi précis que possible, Monsieur Churchill, mais je ne voudrais pas énoncer de renseignements qui n'ont pas été vérifiés et re-vérifiés, tant manuellement que par les ordinateurs.

M. CHURCHILL: Combien vous manque-t-il d'hommes pour compléter l'effectif? Vous avez énoncé les chiffres de novembre, mais combien vous manque-t-il d'hommes pour compléter l'effectif?

M. HELLYER: Comme je vous l'ai dit, nous avions 84 p. 100 de l'effectif. Si vous êtes fort en mathématiques vous pouvez calculer ce qu'est l'effectif.

M. CHURCHILL: Avec vos ordinateurs et tout le bazar, je pensais qu'on pouvait me fournir ce renseignement.

M. HELLYER: L'autre question posée hier avait trait aux navires. Il n'est pas facile de mentionner l'effectif global des navires de la Marine, mais à cause du manque d'hommes dans certaines disciplines, il a fallu placer sur quelques navires un équipage d'un niveau qui n'a pas été jugé pleinement efficace pour les opérations.

Quelques-uns des navires qui ont ces équipages sont en radoub. D'autres servent à des essais et à la formation des officiers et des soldats et prennent la mer, au besoin, pour ces fonctions. Les autres 75 p. 100 ont un équipage formé de 100 p. 100 de l'effectif du temps de paix. Tout ce préambule pour vous indiquer que l'effectif de la flotte est à peu près à 85 p. 100 de l'effectif du temps de guerre. Voilà ce qu'il en est pour les destroyeurs après la guerre mondiale.

M. CHURCHILL: Qu'en est-il de l'Aviation?

M. SHARP: L'Aviation fait honneur à tous ses engagements. Les heures de vol sont pleinement maintenues. Il n'existe pas de manque d'hommes qui puisse l'empêcher de satisfaire à ses engagements.

M. CHURCHILL: Je vous remercie de votre réponse, qui ressemble à une réponse de ministre.

M. SHARP: La réponse est 90 à 95 p. 100.

M. CHURCHILL: Peut-être que M. Deachman pourra obtenir les chiffres. Il est plus habile que moi.

M. HELLYER: Monsieur le Président, peut-être que M. Churchill sera-t-il intéressé d'apprendre que le 3 janvier 1958, à une question figurant à la page 2822 du Hansard, on a répondu que l'effectif, dans ce temps-là consistait en 70 p. 100 de l'effectif du temps de guerre.

M. CHURCHILL: Bien, je pensais que la situation avait changé.

M. HELLYER: Elle s'est beaucoup améliorée. Voilà ce que j'essaie de faire ressortir.

M. CHURCHILL: Nous sommes dans un Comité sur la Défense et nous ne pouvons pas obtenir les chiffres relatifs aux effectifs. Mais on nous donne les chiffres concernant les navires, les munitions et sur toute autre chose.

Le PRÉSIDENT: Je crois, Monsieur Churchill, que les chiffres mentionnés ont été puisés du Hansard, tandis qu'il faudra peut-être un peu de temps pour obtenir les autres.

M. CHURCHILL: Autrement dit, vous dites que le vice-chef d'état-major, le chef d'état-major et le ministre ne savent pas d'une journée à l'autre l'effectif de nos forces. Ils sont en retard de trois mois.

M. HELLYER: Non, Monsieur Churchill, nous ne disons pas ça du tout. Je ne voudrais pas que vous arriviez à cette conclusion.

M. CHURCHILL: Monsieur le Président, la question que je voulais poser a trait aux dépenses du ministère de la Défense nationale. Je sais que nous n'avons pas le temps de discuter ça en ce moment, mais si vous me le permettez,

j'aimerais débattre cette question à la prochaine réunion. J'aimerais qu'on me prouve de façon précise, en dollars et en cents, que l'intégration a fait réaliser des économies plutôt qu'une réduction du personnel de nos forces armées. Je voudrais une preuve précise quant à cette statistique des dépenses et savoir où nous en sommes rendus, parce qu'on prétend que c'est l'intégration et l'unification en perspective qui vont nous procurer l'argent pour nous tourner aux dépenses en immobilisation. Jusqu'à maintenant nous n'avons aucune preuve que de telles économies ont été réalisées, mais nous avons amplement de preuve, par la perte de 23,000 personnes de nos services et de l'effectif civil, que l'argent a été affecté à d'autres fins. Maintenant, ce n'est ni l'intégration ni l'unification. J'aimerais avoir la preuve de ça à notre prochaine réunion. Si le ministère ne peut me la fournir, M. Deachman pourra peut-être m'aider.

M. DEACHMAN: Je me ferai un plaisir de vous aider, Monsieur Churchill.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, M. Brewin aimerait poser quelques questions, mais vous voyez quelle heure il est. Peut-être pourrions-nous attendre à demain. Nous avons demandé à M. Reyno (Air Marshal) d'être ici à 10h. demain matin, puis à 3:30 de l'après-midi, le général Dare. Je crois que si nous pouvons terminer avec ces deux officiers et finir l'interrogatoire qui suivra, il ne sera pas nécessaire d'avoir la réunion de 8h. du soir, mais nous verrons comment ça ira.

Pourrons-nous avoir l'occasion de continuer l'interrogatoire des témoins actuels?

Le PRÉSIDENT: Si.

M. MACALUSO: Voulez-vous dire que les autres témoins seront ici ainsi que les témoins actuels?

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il serait utile que nous ayons ces chiffres. Je propose que nous commencions par M. Reyno à 10h. et que nous ayons ensuite l'interrogatoire, puis nous reviendrons au témoin actuel. Avez-vous une autre proposition?

M. MACALUSO: C'est très bien.

Le PRÉSIDENT: Le Comité s'ajourne.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966-1967

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

Président: M. DAVID W. GROOS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 16

SÉANCE DU JEUDI 9 FÉVRIER 1967

Concernant le

Bill C-243, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et, par voie de conséquence, certaines autres lois.

TÉMOINS:

L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale; le maréchal de l'air F. R. Sharp, vice-chef de l'état-major de la Défense; le maréchal de l'Air E. M. Reyno, chef du personnel; le major-général M. R. Dare, sous-chef des Réserves; le brigadier W. J. Lawson, juge-avocat général; le commodore de l'Air G. F. Jacobsen et le commodore D. S. Boyle, direction du personnel; le colonel d'aviation A. McCaig, directeur du budget, quartier général des forces canadiennes.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967
25676—1

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. David W. Groos

Vice-président: L'hon. Marcel Lambert

et messieurs

Andras	Harkness	McIntosh
Brewin	Langlois	McNulty
Churchill	(*Chicoutimi*)	Nugent
Deachman	Laniel	Rochon
Fane	Latulippe	Rock
[1]Faulkner	Lessard	Smith
Forrestall	Loiselle	Winch—(24).
Foy	Macaluso	

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

[1]A remplacé M. Éthier le 9 février 1967.

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

Le JEUDI 9 février 1967.

Il est ordonné,—Que le nom de M. Faulkner soit substitué à celui de M. Éthier sur la liste des membres du comité permanent de la Défense nationale.

Attesté.

Le greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 9 février 1967
(23)

Le Comité permanent de la Défense nationale se réunit aujourd'hui à 10 heures et cinq minutes, sous la présidence de M. Groos.

Présents: MM. Andras, Brewin, Churchill, Deachman, Éthier, Fane, Forrestall, Foy, Groos, Harkness, Langlois (*Chicoutimi*), Laniel, Lessard, Rock, Smith, et Winch (21).

Autres députés présents: MM. MacRae et McLelland.

Aussi présents: Du ministère de la Défense nationale: L'honorable Paul Hellyer, ministre; l'honorable Léo Cadieux, ministre associé; le maréchal de l'air F. R. Sharp, vice-chef de l'état-major de la Défense; le maréchal de l'air E. M. Reyno chef du personnel; le brigadier W. J. Lawson, juge-avocat général; le commodore de l'Air G. F. Jacobsen et commodore D. S. Boyle, Direction du personnel, quartier général des forces canadiennes.

Le ministre présente le maréchal de l'air Reyno, chef du personnel, qui lit une déclaration dont les copies sont distribuées. Il est décidé de verser les cartes utilisées au cours de la séance au dossier des Témoignages. Le ministre et le chef du personnel sont questionnés sur les lignes de conduite, l'organisation et les fonctions de la direction du personnel.

Sur une motion de M. Forrestall, appuyé par monsieur Foy,

Il est décidé—Que le Comité autorise le remboursement de frais de séjour et de déplacement raisonnables des trois représentants de la *Tri-Service Identities Organization*, invités en qualité de témoins volontaires le vendredi 10 février 1967.

A midi et vingt-cinq minutes, la séance est suspendue jusqu'à 3 heures et demie du même jour, lorsque se poursuivra l'interrogatoire des témoins précédents.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le JEUDI 9 février 1967
(24)

Le Comité permanent de la Défense nationale se réunit aujourd'hui à 3 heures et trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Groos.

Présents: MM. Andras, Brewin, Churchill, Deachman, Fane, Faulkner, Forrestall, Foy, Groos, Harkness, Langlois (*Chicoutimi*), Laniel, Lessard, Loiselle, Macaluso, McIntosh, McNulty, Nugent, Rochon, Rock, Smith et Winch (22).

Autres députés présents: M. MacDonald (*Prince*).

Aussi présents: Du ministère de la Défense nationale: L'honorable Paul Hellyer, ministre; le maréchal de l'Air F. R. Sharp, vice-chef de l'état-major de la défense; le maréchal de l'air E. M. Reyno, chef du personnel; le commodore B. S. Boyle, direction du personnel, quartier général des forces canadiennes.

Après avoir poursuivi l'interrogatoire du maréchal Reyno au sujet des fonctions du personnel, le ministre et le maréchal Sharp sont interrogés par les membres du Comité sur d'autres aspects de la défense.

Le président fait connaître les recommandations du sous-comité, et le Comité décide d'inviter les témoins suivants à venir témoigner volontairement au cours de la semaine du 13 février 1967.

Date	Heure	Nom des témoins ou des organismes
Le lundi 13 février 1967	3 heures et demie	Association des officiers de marine du Canada *The Navy League of Canada* *Royal Canadian Navy Association*
Le mardi 14 février 1967	10 heures	L'amiral Brock
Le mardi 14 février 1967	3 heures et demie	L'amiral Dillon
Le mercredi 15 février 1967	3 heures et demie	L'amiral Landymore
Le jeudi 16 février 1967	3 heures et demie	Le général Foulkes

A 6 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à 8 heures du même jour.

SÉANCE DU SOIR

Le JEUDI 9 février 1967
(25)

Le Comité permanent de la Défense nationale se réunit aujourd'hui à 8 heures et cinq minutes, sous la présidence de M. Groos.

Présents: MM. Andras, Churchill, Deachman, Fane, Faulkner, Forrestall, Foy, Groos, Harkness, Langlois (*Chicoutimi*), Laniel, Lessard, Loiselle, McIntosh, McNulty, Rochon, Rock, Smith et Winch (19).

Autre député présent: M. MacRae.

Aussi présents: Du ministère de la Défense nationale: l'honorable Paul Hellyer, ministre; M. Elgin Armstrong, sous-ministre; le major-général M. R. Dare, sous-chef des Réserves; le maréchal de l'air F. R. Sharp, vice-chef de l'état-major de la Défense; le maréchal de l'air E. M. Reyno, chef du personnel; le colonel d'aviation A. McCaig, directeur du budget, quartier général des forces canadiennes.

Après une déclaration du ministre en réponse à certains commentaires de M. Harkness lors de la séance précédente, il est décidé de modifier le titre de

l'organigramme n° 2 dans l'exposé du maréchal Sharp (n° 14), qui se lit désormais *Dépenses des services de la défense*. L'organigramme modifié est versé aux présentes délibérations sous le nom d'Appendice «C».

Le major-général Dare, sous-chef des Réserves, lit une déclaration qui décrit l'organisation des réserves et de la survie. Il est décidé d'inclure aux Témoignages les diapositives utilisées lors de la présentation.

Les membres du Comité interrogent le major-général Dare sur ses propres responsabilités de sous-chef des Réserves. Aux environs de 10 heures moins cinq minutes, le Comité s'ajourne jusqu'au vendredi 10 février 1967, à 9 heures et demie.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le JEUDI 9 février 1967

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. Nous allons entendre ce matin le maréchal de l'air Reyno, chef du personnel.

M. BREWIN: Monsieur le président, je pensais que nous allions poursuivre l'interrogatoire des témoins précédents.

Le PRÉSIDENT: En effet c'est exact, mais...

M. BREWIN: Cet objectif a été perdu de vue; il n'est pas dans mon intention de déranger complètement l'ordre du jour.

Le PRÉSIDENT: Il me semble, monsieur Brewin, que nous avons décidé hier soir avant de nous séparer que nous commencerions ce matin par le maréchal Reyno, pour ensuite terminer l'interrogatoire des témoins d'hier.

M. MCINTOSH: Le ministre est également présent, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: En effet, c'est exact.

M. HARKNESS: Je n'étais pas ici hier, ayant malheureusement dû m'absenter, et je remarque que nous avons trois séances de prévues pour aujourd'hui. Il me semble que nous nous étions entendus pour ne pas tenir plus de deux réunions par jour.

Le PRÉSIDENT: J'ai déclaré hier que nous espérions ne pas avoir à tenir la dernière séance de 8 heures du soir, mais elle est prévue en cas que l'interrogatoire se prolonge.

M. HARKNESS: Une fois de plus, je proteste contre cette tendance à vouloir siéger trois fois par jour. Je crois qu'il s'agit là d'une erreur, car elle place tous les membres du Comité dans une situation intolérable.

Le PRÉSIDENT: Oui, je m'en rends compte, et j'espère pouvoir maintenir deux séances. Nous n'avons pas eu plus de deux réunions jusqu'à présent, mais nous devons faire face au nombre de témoins convoqués et à l'horaire.

M. HARKNESS: Nous devons siéger un certain temps en Chambre, et nous devons également nous occuper de notre correspondance.

Le PRÉSIDENT: Je le sais, monsieur, et nous sommes tous du même avis.

M. HARKNESS: Nous n'avons pas le temps d'entreprendre toutes ces activités.

Une VOIX: Nous devrons nous lever un peu plus de bonne heure.

L'honorable PAUL THEODORE HELLYER (*ministre de la Défense nationale*): Monsieur le président, messieurs, je dois tout d'abord vous faire remarquer que normalement, le premier témoin du ministère devrait être le général Allard, chef de l'état-major de la défense. Malheureusement, il est actuellement en voyage à

l'étranger. Je pense que chacun de vous reconnaît que nous ne savions pas quand ce bill serait présenté en deuxième lecture et soumis à l'étude du Comité. C'est la raison pour laquelle le vice-chef de l'état-major de la défense est le premier à venir vous documenter et témoigner au nom du ministère de la Défense nationale. Le général Allard se fera un plaisir de venir témoigner à une date ultérieure, et je suis certain que les membres du Comité attendent impatiemment l'occasion d'entendre ses propos.

Si vous le permettez, monsieur le président, j'aimerais à ce point vous présenter le maréchal de l'air Reyno. Chef du personnel pour l'ensemble du complexe défensif, armée, marine et aviation, le maréchal Reyno tracera devant vous les grandes lignes de ses propres responsabilités et fournira, en ce qui a trait au personnel, des détails sur certains aspects de la réorganisation et sur les modifications envisagées à la suite de l'adoption de ce bill par le Parlement.

Le maréchal de l'air E. M. REYNO, AFC, CD (*Chef du personnel*): Messieurs:

But

1. Le but de mon exposé consiste à vous expliquer la manière dont nous comptons diriger le personnel de la force unifiée.

Attributions

2.

LE CHEF DU PERSONNEL EST CHARGÉ D'ÉTABLIR LA LIGNE DE CONDUITE À SUIVRE DANS LES DISCIPLINES SUIVANTES:

1. Recrutement, organisation des carrières, y compris l'entraînement, les affectations et les mutations, les promotions et les libérations, ainsi que le moral et la discipline des officiers et des hommes des forces armées canadiennes.
2. Les soins médicaux et dentaires à apporter aux soldats canadiens, leur bien-être et leur orientation spirituelle.
3. Les services juridiques des forces armées canadiennes, y compris la sécurité en temps de paix comme en temps de guerre.
4. L'instruction et la formation individuelle des soldats canadiens.
5. L'administration générale des forces régulières, des réserves et des cadets, ainsi que, d'accord avec le sous-ministre adjoint (personnel), des civils au service des forces armées canadiennes.

Fonctions de la direction du personnel

3. Les fonctions de la Direction du personnel peuvent être divisées entre les besoins, la production ou la formation, la répartition et la profession ou, comme nous l'appelons, les affectations et les carrières, l'administration et les services. En d'autres mots, le personnel est recruté, entraîné, formé, dirigé et enfin mis en disponibilité. Des fonctions connexes sont actuellement assurées par la Direction du personnel du Quartier général des forces canadiennes, et par divers groupes de gestion du personnel dans les commandements et bases où servent les membres des forces armées du Canada.

Direction du personnel—QGFC

4. Dans le cadre de mes responsabilités, l'organigramme suivant illustre l'organisation de la Direction du personnel du QGFC:

Organigramme A.M. 2

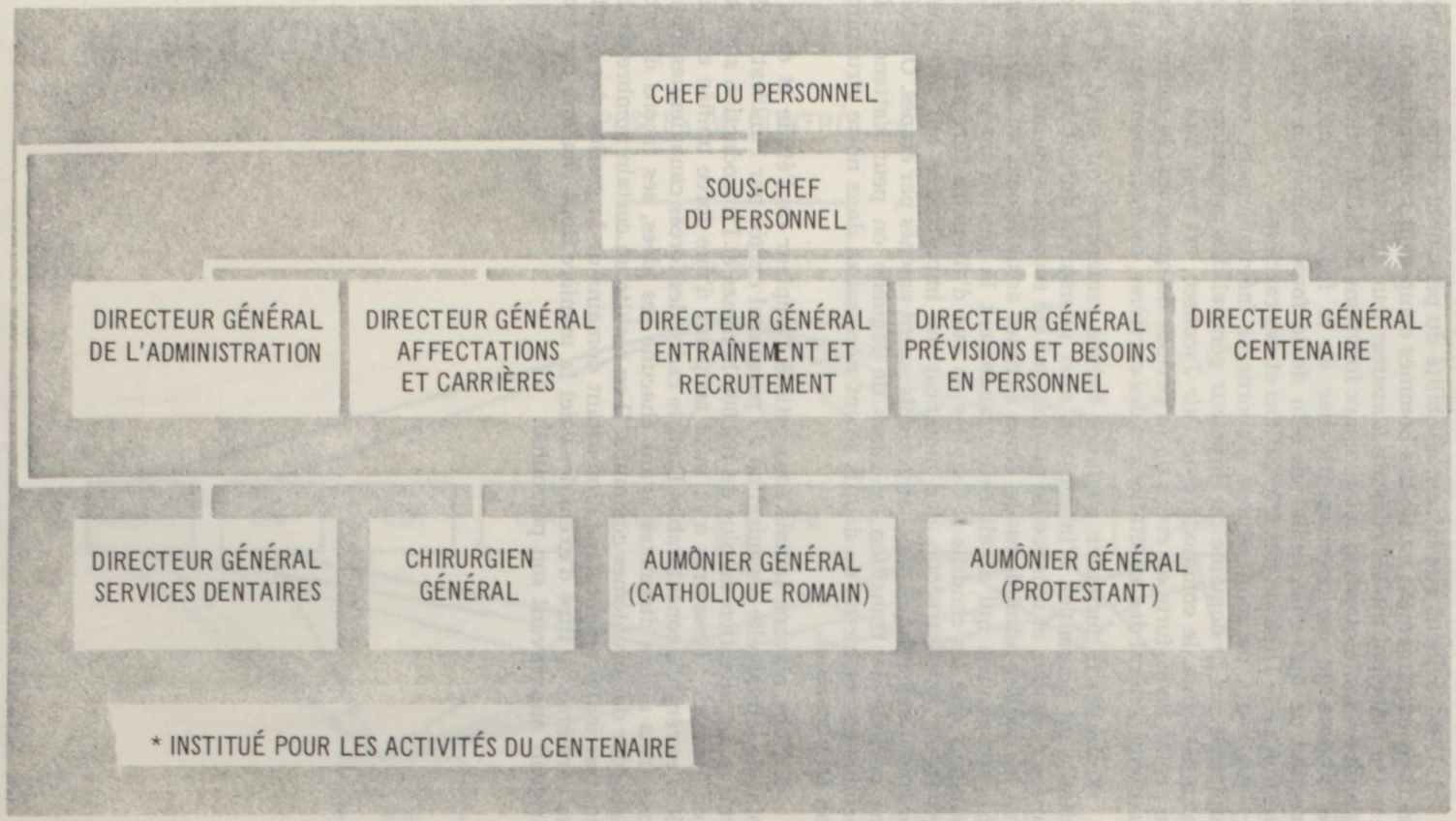

5. Il est évident que la responsabilité du personnel comprend un nombre de fonctions extrêmement varié. Les hommes composent notre principale ressource, et notre principal intérêt consiste à assurer leur gestion. Bien que je sois prêt à répondre à toute question relative aux fonctions de la Direction du personnel, je me propose de parler en particulier de la façon dont nous envisageons la direction de notre personnel au sein de la force unifiée; il sera donc surtout question de la Division des affectations et des carrières.

Au cours de mon exposé, j'aborderai inévitablement certains sujets qui empiètent sur le domaine du directeur général des programmes et des besoins. Cette personne, le commodore de l'air Jacobsen, est avec moi aujourd'hui pour me prêter main-forte au cours de la période de questions; le commodore Boyle, directeur général des affectations et des carrières, est également parmi nous.

6. Je désire formuler quelques brèves remarques au sujet de la situation actuelle du personnel. L'intégration s'est poursuivie durant les deux dernières années et demie, et nombre de progrès ont été accomplis en matière de gestion à tous les paliers administratifs. Nous sommes actuellement au seuil d'une structure réorganisée qui améliorera grandement la gestion du personnel. Je dois souligner que les conditions requises en vue d'atteindre sûrement nos objectifs actuels et le contrecoup des modifications importantes qui atteignent notre personnel exigent que ces changements soient amenés par étapes. On doit prévoir une période de transition au cours de laquelle on peut s'attendre à ce que certains changements de détails soient nécessaires dans notre structure de gestion du personnel.

7. Nous n'avons jamais sous-estimé l'ampleur de l'étude et de la mise au point de la nouvelle organisation du personnel exigée par l'unification des forces armées. La direction de plus de 100,000 hommes et l'introduction simultanée des modifications nécessaires à la mise au point d'une force unifiée constituent un défi d'envergure considérable. Dans le cadre des forces canadiennes, nous retrouvons trois armes distinctes ayant chacune ses idées, ses façons de procéder et d'aborder des problèmes communs. Il en résulte un certain nombre de difficultés, plus particulièrement dans l'important domaine de la gestion des affectations et des carrières. A titre d'exemple, voici la manière dont chacune des trois armes dirigeait auparavant son personnel.

AFFECTATIONS DANS LA MARINE - SITUATION ACTUELLE

(4 POSTES DE CONTRÔLE)

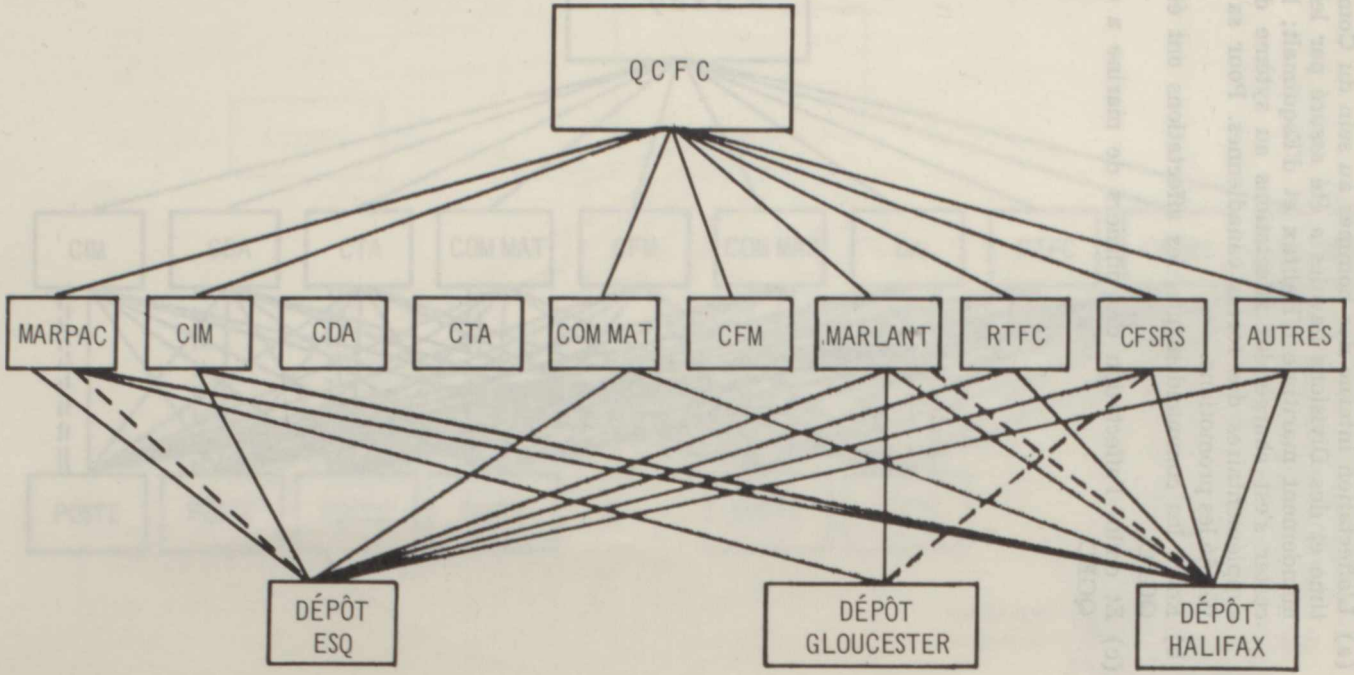

8. La gestion du personnel naval a été assurée à partir de quatre points de contrôle, y compris le QGFC.

(a) L'affectation interne des hommes au sein du Commandement maritime et des Divisions navales a été assuré par les dépôts du Commandement maritime d'Halifax et d'Esquimalt; le dépôt de Gloucester s'est chargé des affectations au sytème des activités radio supplémentaires des forces canadiennes. Pour sa part, le QGFC a vérifié les promotions.

(b) Entre les commandements, les affectations ont été assurées par le QGFC.

(c) Et enfin, l'affectation des officiers de marine a été centralisée au QGFC.

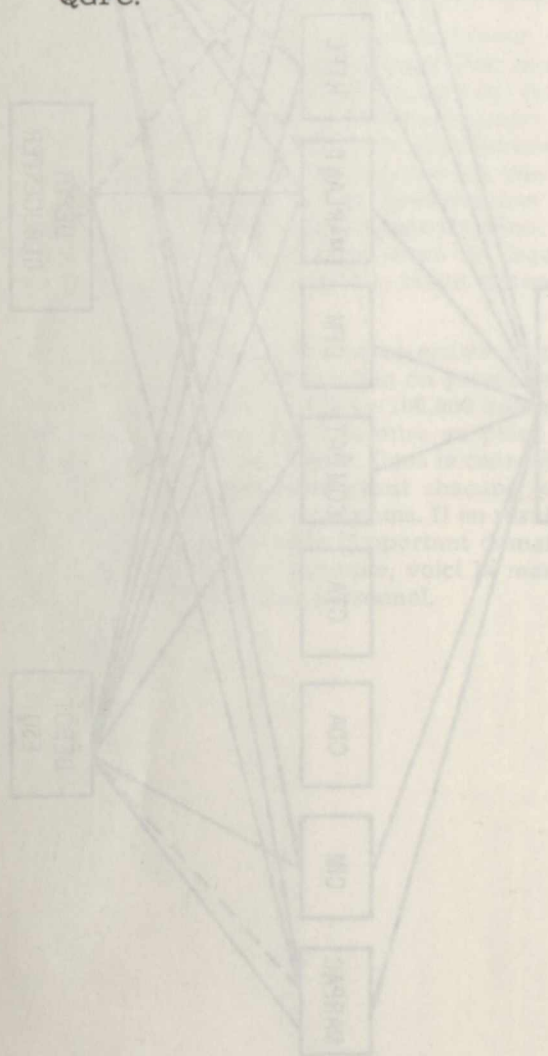

SITUATION ACTUELLE - AFFECTATIONS DANS L'AVIATION

(7 POSTES DE CONTRÔLE)

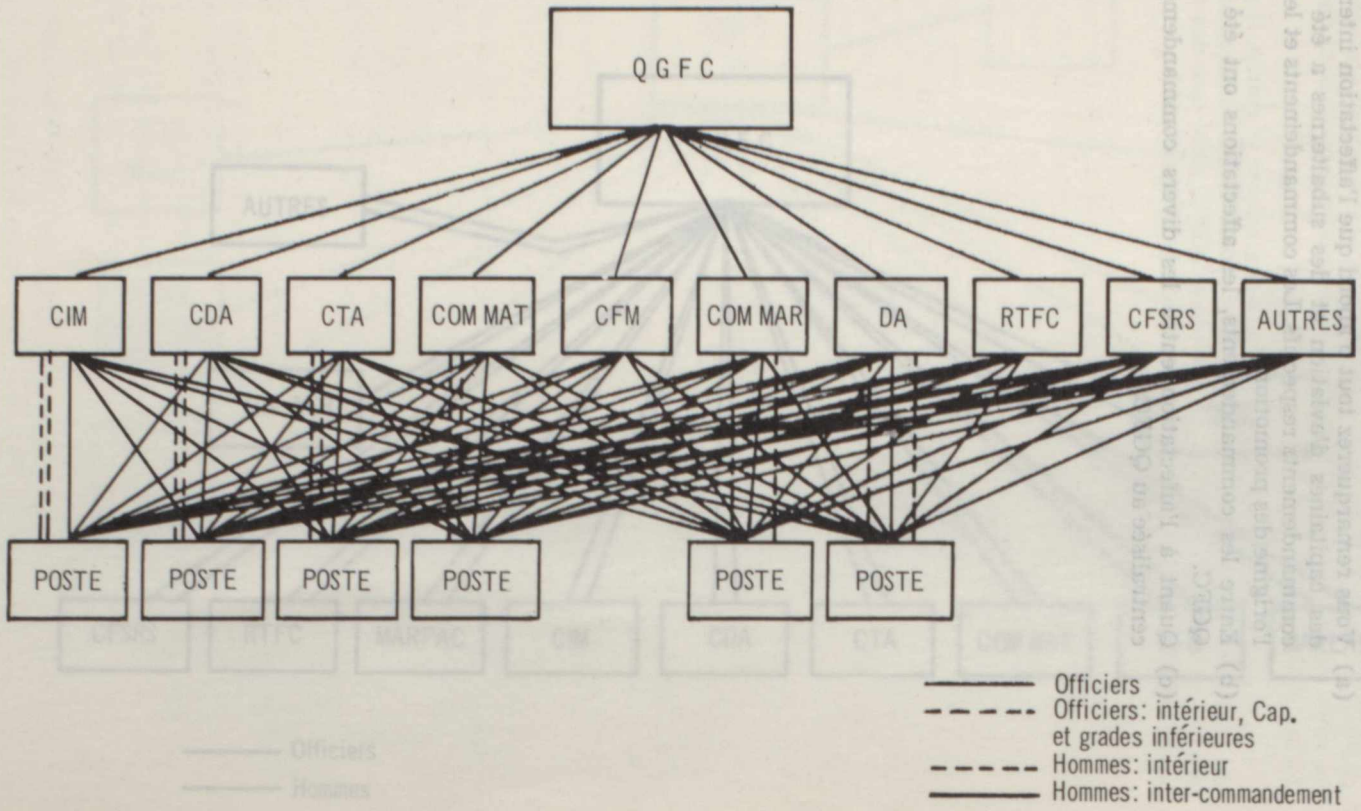

9. La diapositive suivante illustre l'organisation de l'ARC. Y compris le QGFC, il y a sept points de contrôle des affectations.

(a) Vous remarquerez tout d'abord que l'affectation interne des hommes, des capitaines d'aviation et des subalternes a été assurée par les commandements respectifs. Les commandements et le QGFC ont été à l'origine des promotions.

(b) Entre les commandements, les affectations ont été assurées par le QGFC.

(c) Quant à l'affectation entre les divers commandements, elle a été centralisée au QGFC.

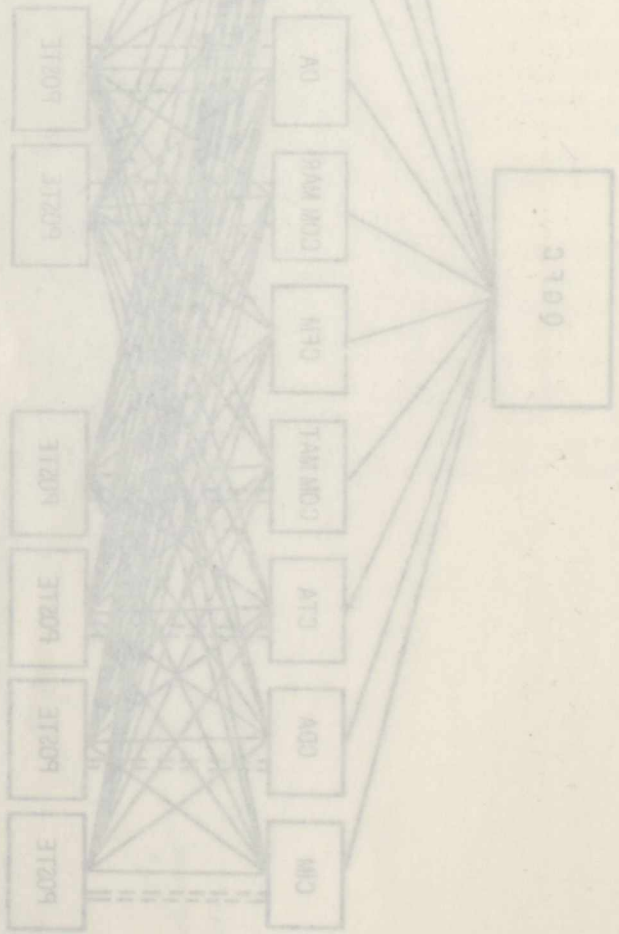

AFFECTATIONS DANS L'ARMÉE - SITUATION ACTUELLE

(1 POSTE DE CONTRÔLE – QGFC)

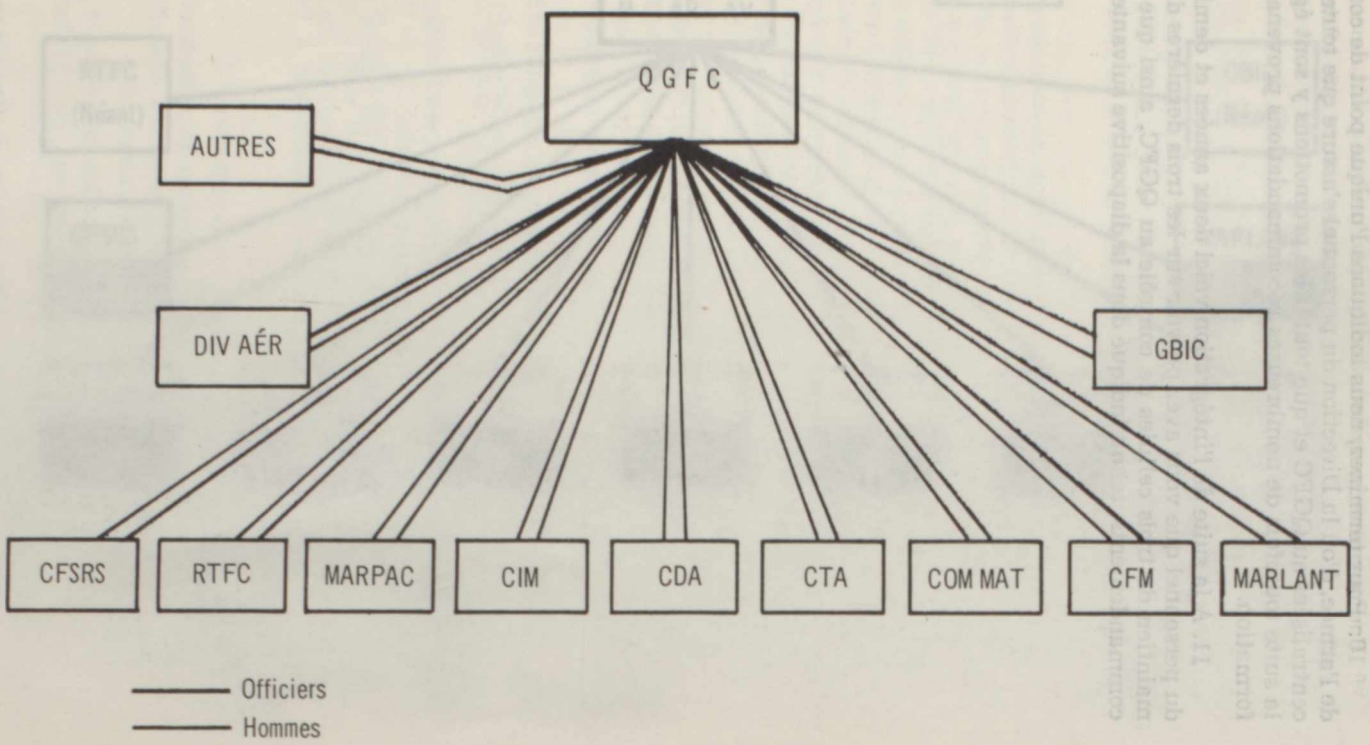

25676—2½

10. Pour terminer, nous indiquons l'unique point de contrôle des affectations de l'armée, d'où la Direction du personnel s'assure que toutes les affectations sont centralisées au QGFC et que toutes les promotions y sont également attribuées, à la suite toutefois de nombreuses recommandations provenant de l'unité ou de la formation.

11. A la suite de l'intégration voici deux années et demie, le genre de gestion du personnel que vous avez pu voir sur les trois dernières diapositives exigeait le maintien de trois cellules de contrôle au QGFC, ainsi que des cellules dans les commandements, tel qu'indiqué dans la diapositive suivante.

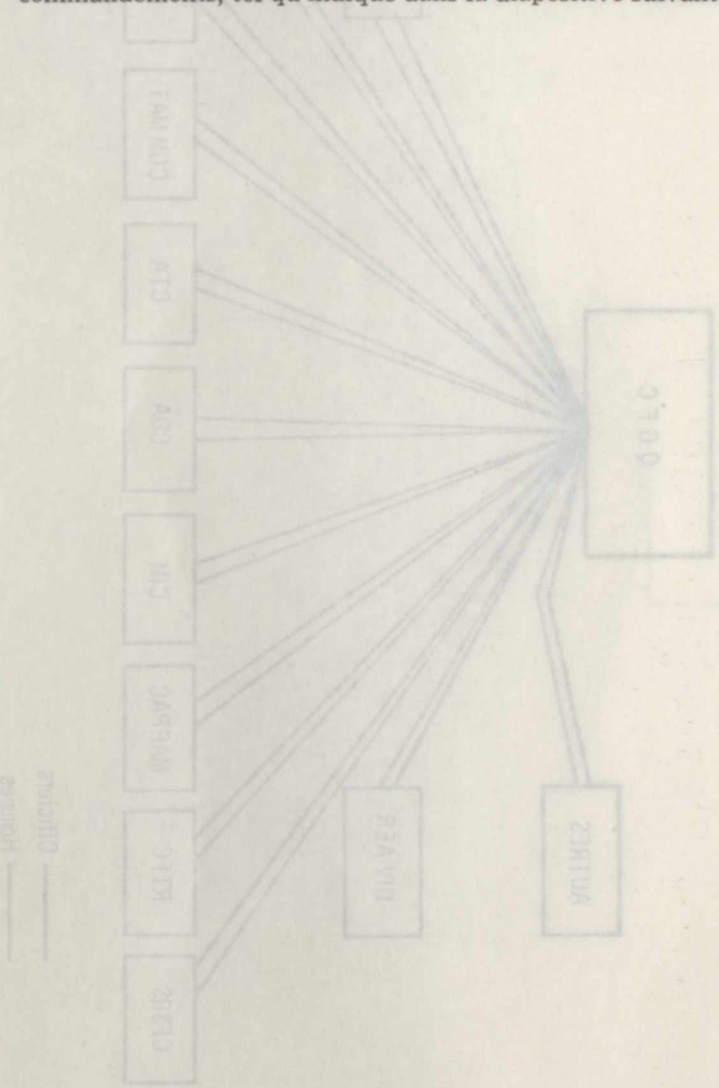

ÉTAT-MAJOR DES AFFECTATIONS ET DES CARRIÈRES

SITUATION ACTUELLE

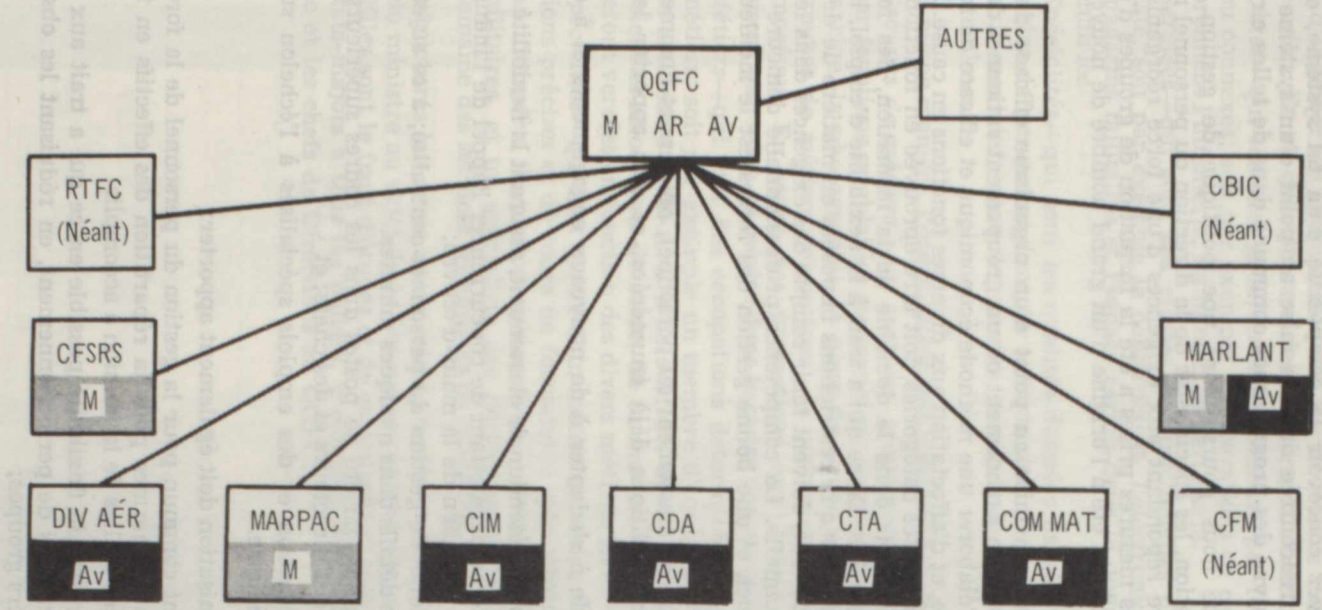

Armée: Officiers et hommes – QGFC
Marine: Officiers – QGFC
Hommes – Dépôts
Aviation: Officiers – QGFC
C/A et en-dessous – QGC
Hommes – QGFC – QGC (intérieur)

12. Vous pouvez concevoir la complexité d'un tel système, et, bien sûr, l'énorme difficulté rencontrée dans la mise au point d'un système commun et dans la mise en œuvre des programmes communs dans de telles circonstances.

13. Tandis que nous poursuivions une politique de gestion conforme à l'ancienne organisation, les spécialistes de la direction du personnel mettaient au point une structure répondant aux exigences d'une force réorganisée. En fait, l'une des premières mesures prises a été la formation de groupes d'étude par le ministre, études qui ont été à l'origine d'un grand nombre de nouvelles initiatives.

14. Le secret d'une mise au point d'un organisme efficace de gestion du personnel consiste en un agencement ou un groupement rationnel de ce dernier, permettant ainsi d'élaborer une méthode économique et efficace de formation, de promotion, de solde, et d'affectation aux diverses fonctions en cause. L'affectation du personnel aux diverses catégories doit être éprouvée en fonction des principaux critères en vigueur dans le domaine de la formation, des fonctions, des promotions et de la solde. En ce qui a trait à la flexibilité d'emploi, les exigences doivent être compatibles aux restrictions imposées en matière de dépenses et de temps et, par-dessus tout, doivent tenir compte des exigences dans le domaine de l'aptitude professionnelle. La compétence professionnelle demeure évidemment notre principal souci, et une bonne gestion des forces est le meilleur moyen de l'assurer.

15. La structure de classement du personnel, officiers et hommes de troupe, doit satisfaire aux conditions déjà énumérées, et doit apporter les avantages suivants:

(a) Aptitude à s'adapter à de nouveaux engagements et à des missions différentes;

(b) Une gamme étendue de classement, assurant la flexibilité d'emploi;

(c) Un système permettant de concurrencer l'appel de l'industrie dans le secteur canadien de la main-d'œuvre;

(d) Un système de gestion du personnel centralisé; à ce sujet, j'ajouterai certains détails dans quelques minutes.

(e) Une grande variété de postes dans les cadres supérieurs, en vue de former des directeurs et des chefs; et

(f) Une formation et des emplois spécialisés à l'échelon subalterne et intermédiaire.

16. Cette organisation doit également apporter:

(a) Un point commun pour la gestion du personnel de la force unifiée, y compris les normes pour la répartition des effectifs en fonction des exigences réelles de la mission à accomplir;

(b) La plus grande flexibilité possible en ce qui a trait aux carrières et aux occasions de perfectionnement, en réduisant les obstacles entre les divers groupes;

(c) Une solde équitable, fondée sur les similarités de classement;

(d) Des économies dans le domaine de la formation; la formation inutile et le double emploi en matière d'installations d'entraînement doivent être évités;

(e) Une amélioration du système de roulement en ce qui a trait aux affectations sur les navires, ainsi que dans les bases isolées ou situées à l'étranger.

17. Afin d'englober ces caractéristiques, les structures varient de la généralité à la précision. En ce qui concerne les officiers, la structure est divisée en:

(a) *Listes*—qui sont des groupements d'officiers par fonctions semblables ou connexes; soit par exemple les opérations en campagne, qui comprennent l'infanterie, les blindés et l'artillerie.

(b) *Services*—qui sont des classes occupationnelles distinctes dans une liste, soit par exemple la construction, l'électronique, la marine, les magasins militaires et l'espace aérien dans le domaine technique; et enfin les

(c) *Spécialités*—qui sont les qualités données exigées d'un nombre restreint de personnes dans un service; soit par exemple un spécialiste sous-marinier, dans le service général de la liste des opérations maritimes.

18. De la même manière, l'organisation des hommes de troupe est divisée en:

(a) *Groupes de métiers*—qui sont des groupements d'hommes de troupe par fonctions semblables ou connexes; soit par exemple les blindés, la marine, la photographie et ainsi de suite. Les affectations dans les groupes de métiers permettront de répondre aux besoins urgents et imprévus. En outre, les promotions aux fonctions supérieures se feront par ordre de mérite dans le cadre des groupes de métiers:

(b) *Métiers*—qui sont des occupations déterminées, dans les groupes de métiers; soit par exemple un membre d'équipage de véhicule blindé, un artilleur sur un navire de surface, et un technicien en photographie. Les allocations de solde, de formation et d'affectation ordinaire seront versées en fonction des divers métiers. Et enfin les

(c) *Spécialités*—qui font partie d'un métier et seront à l'origine d'affectations précises et de cours de formations spécialisés; soit par exemple un interprète de photographies dans le domaine des renseignements militaires, et un spécialiste des périscopes de sous-marins, dans le domaine des services techniques de la marine.

19. Les structures que nous avons mises au point ont été créées à la suite de l'allocution du ministre au sujet de la Loi sur la réorganisation des forces armées du Canada. Elles sont le fruit d'études et de consultations prolongées menées par les divers états-majors à tous les paliers, y compris les commandants d'unités en campagne et les chefs de Directions au QGFC.

ORGANISATION DU PERSONNEL OFFICIER

COMMANDEMENT ET ÉTAT-MAJOR

SERVICE GÉNÉRAL	OP. Mer
INFANTERIE	OP. Terre
BLINDÉS	
ARTILLERIE	
PILOTAGE	OP. Air
RADIO-NAVIGATION	
CONTRÔLE DES OPÉR. AÉR.	
CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE	Service des opérations
MÉTÉOROLOGIE	
CONSTRUCTION	GÉNIE
ÉLECTRONIQUE	
MARINE	
MATÉRIEL (TERRE)	
ASTRONAUTIQUE	
APPROVISIONNEMENT	Logistique
TRANSPORTS	
SANTÉ	Méd.
SOINS DENTAIRES	Dent.
SOINS INFIRMIERS	Int.
AUXILIAIRES MÉDICAUX	Auxiliaires et médicaux dentaires
AUXILIAIRES DENTAIRES	
PRÉVÔTÉ	Sécurité
SÉCURITÉ	
AUMÔNERIE	Aumônerie
SERVICES JURIDIQUES	Juridique
ENSEIGNEMENT	SERVICES DU PERSONNEL
BIEN-ÊTRE SOCIAL	
SÉLECTION DU PERSONNEL	
INFORMATION	
SERVICES D'ALIMENTATION	
ÉDUCATION PHYSIQUE	
ADMINISTRATION	
MUSIQUE	

20. Vous remarquerez que l'organisation des officiers prévoit indiscutablement le maintien de la compétence professionnelle nécessaire. Nous pouvons projeter cette diapositive plus tard si vous le désirez.

CARRIÈRES OFFERTES AUX HOMMES

(en regard des carrières d'officiers)

CARRIÈRES DES HOMMES	CARRIÈRES DES OFFICIERS
MANOEUVRE, CONDUITE DU TIR, PLONGEE, RADIO (MER), ARMES NAVALES, SONAR (MER), TRANSMISSIONS (MER), RADAR (MER)	SERVICE GENERAL (MER)
INFANTERIE, RENSEIGNEMENT	INFANTERIE
BLINDÉS, RENSEIGNEMENT	BLINDES
ARTILLERIE, RENSEIGNEMENT	ARTILLERIE
	PILOTAGE
AVIATION MARITIME	RADIO-NAVIGATION
CONTROLE DES OPERATIONS AERIENNES, CONTROLE DE LA CIRCULATION AERIENNE	CONTROLE DES OPERATIONS AERIENNES
CONTROLE DE LA CIRCULATION AERIENNE	CONTROLE DE LA CIRCULATION AERIENNES
METEOROLOGIE	METEOROLOGIE
GENIE DE CAMPAGNE, MÉCANIQUE, TOPOGRAPHIE, CHARPENTE, PREVENTION INCENDIE, CARTOGRAPHIE	CONSTRUCTION ET GENIE
TELECOMMUNICATIONS, AERO ELECTRONIQUE, TRANSMISSIONS (MER), TRANSMISSIONS, ENTRETIEN RADAR, RADAR (MER), TELECOMMUNICATIONS (ENTRETIEN), RADIO (MER), RECHERCHES	GÉNIE ÉLECTRONIQUE
GÉNIE MARITIME, CONSTRUCTION DE COQUES, GÉNIE ÉLECTRIQUE	GÉNIE MARITIME
VÉHICULES, ARMES TERRESTRES, ÉLECTRO MÉCANIQUE, ATELIERS	GÉNIE MATÉRIEL (TERRE)
AVIATION, PHOTOGRAPHIE, AÉROÉLECTRONIQUE, ATELIERS, SYSTÈMES DE SECURITÉ, ARMES AÉRIENNES, INSTRUMENTS ÉLECTRICITÉ, MÉCANICIEN DE BORD (AIR)	GÉNIE ASTRONAUTIQUE
TRAITEMENT DES DONNÉES, APPROVISIONNEMENT, COMPTABILITÉ	APPROVISIONNEMENT
TRANSPORTS, POSTE	TRANSPORTS
	SANTÉ
	SOINS DENTAIRES
	SOINS INFIRMIERS
SANTÉ	AUXILIAIRES MÉDICAUX
SOINS DENTAIRES	AUXILIAIRES DENTAIRES
SECURITÉ	PRÉVOTE
	SÉCURITÉ
	AUMÔNERIE
	SERVICES JURIDIQUE
	ENSEIGNEMENT
	BIEN-ÊTRE SOCIAL
	SELECTION DU PERSONNEL
ÉCRITURES, PHOTOGRAPHIE	INFORMATION
SERVICES D'ALIMENTATION	SERVICES D'ALIMENTATION
ÉDUCATION PHYSIQUE ET LOISIRS	ÉDUCATION PHYSIQUE
TRAITEMENT DES DONNÉES, ÉCRITURES, ARTS GRAPHIQUES	ADMINISTRATION
MUSIQUE	MUSIQUE

(ENG. - ENGINEERING)

21. En ce qui concerne l'organisation des métiers des hommes de troupe, elle a été modifiée lors de la révision des soldes du 1er octobre 1966, au cours de laquelle le nombre des métiers fut réduit de 346 à 97. Je dois ajouter que cette réduction n'a entraîné qu'un nombre de griefs remarquablement peu élevé, aucune diminution de rendement, et permettra de réaliser dans l'avenir des économies considérables grâce à la fusion des moyens d'entraînement et de formation. Les nombreux métiers aux effectifs peu nombreux ont été fondus en 97 métiers comptant un plus grand nombre de membres. La structure limitative des petits groupes a été éliminée par les membres du personnel qui ont l'occasion de se mettre sur les rangs pour une promotion dans le groupe plus important. En agissant ainsi, nous avons éliminé un certain nombre de métiers peu importants qui n'offraient que peu d'attraits aux candidats.

22. Étant donné que l'organisation des hommes de troupe a été mise en vigueur, nous avons pu officiellement annoncer le programme des carrières dans une Ordonnance administrative des forces canadiennes. Dans cette Ordonnance, nous avons prévu une période de transition d'au moins trois années, depuis la promotion et la transformation professionnelle des hommes de troupe jusqu'aux normes définitives requises dans ces deux domaines. Je suis stupéfait de constater le nombre de différences qui existaient entre les occasions de promotion ou d'avancement professionnel parmi les divers corps de métiers d'une arme, sans parler des trois armes.

23. Nous sommes en train de mettre au point certains programmes destinés à normaliser la sortie du rang, l'âge de la retraite, la promotion des officiers et autres questions. Le fait que nous n'ayons pas encore atteint de solutions définitives indique l'ampleur des différences et l'attention que nous devons apporter à les résoudre. Nous reconnaissons que dans de nombreux cas, nous devons faire preuve d'une grande impartialité envers chacun. C'est pourquoi je déclare que nous devons diriger notre personnel avec attention et bon sens au cours de la période de transition. Notre objectif consiste à répondre aux exigences des forces armées canadiennes mais, comme je l'ai déclaré plus tôt, on doit permettre l'évolution des programmes du personnel et, en même temps, nous reconnaîtrons les aspirations légitimes de nos soldats et de nos officiers.

24. J'espère que mes explications vous ont donné un aperçu de la façon dont l'organisation a évolué. J'aimerais maintenant vous indiquer de quelle manière on prévoit la gestion du personnel des forces, et la raison pour laquelle nous procédons à une réorganisation en vue d'une puissante gestion centrale.

Gestion du personnel de la force unifiée

25. En ce qui a trait au personnel, les points suivants ont déjà été réalisés:

(a) L'intégration du QGFC est terminée, et les membres des trois armes travaillent côte à côte.

(b) La nouvelle structure du commandement est en fonction, et des membres de chacune des trois armes travaillent ensemble dans les divers commandements.

(c) Le classement de tous les hommes en groupes de métiers de milieu ambiant et intégrés a été amorcé.

(d) Le système de classement des officiers en groupes actifs a été mis au point et annoncé par le ministre dans son allocution au sujet de la Loi sur la réorganisation des forces armées du Canada.

(e) Les programmes communs portant sur les carrières à l'intention du personnel sont en voie de mise au point et d'adoption.

COMMANDEMENTS

Administration et services du personnel

ACTIVITÉS VISANT AU BIEN-ÊTRE DES INDIVIDUS

a. Cérémonial
b. Services juridiques
c. Soins médicaux et dentaires
d. Services d'alimentation
e. Service de la sécurité
f. Conditions et bien-être

CES DOMAINES RELÈVENT DU PERSONNEL ET CHAQUE COMMANDER, QUEL QUE SOIT LE DEGRÉ DE RESPONSABILITÉ QUE COMMANDE SON GRADE, Y PRENDRA UNE PART ACTIVE.

QGFC

Repartition et organisation du personnel

ACTIVITÉS QUI RÉPARTISSENT ET DÉVELOPPENT DAVANTAGE LES RESSOURCES DE LA MAIN-D'OEUVRE SPÉCIALISÉE

a. Mutations
b. Promotions
c. Gestion des affectations et des carrières, y compris l'enseignement des métiers
d. Rengagements
e. Libérations
f. Documentation connexe

CES ACTIVITÉS SONT ÉGALEMENT CONNUES COMME LES FONCTIONS DES AFFECTATIONS ET DES CARRIÈRES.

26. Lorsque nous faisons mention de gestion du personnel, il est essentiel d'être explicite sur deux définitions. Premièrement, l'Administration et les Services du personnel, que nous avons définis comme étant les organismes qui assurent le bien-être de l'individu.

Ce sont là des domaines du personnel dans lesquels chaque commandant à tous les niveaux de responsabilité se trouvera activement engagé et qui imprègnent toutes nos activités. Deuxièmement, la Distribution et la formation du personnel que nous avons définies comme les activités qui permettent de distribuer et d'obtenir par la suite une main-d'œuvre entraînée comprennent:

(a) les mutations
(b) les promotions
(c) les affectations et l'administration des carrières y compris la formation professionnelle
(d) réengagement
(e) licenciement
(f) documentation connexe

Ces activités aussi connues comme fonctions de l'affectation et des carrières ne s'exercent pas de façon uniforme dans les commandements actuellement. Le besoin se fait sentir d'une certaine centralisation qui permettrait une application commune de lignes de conduites qui donneraient une formation équitable à nos officiers et à nos hommes de carrière.

Organigramme AM10

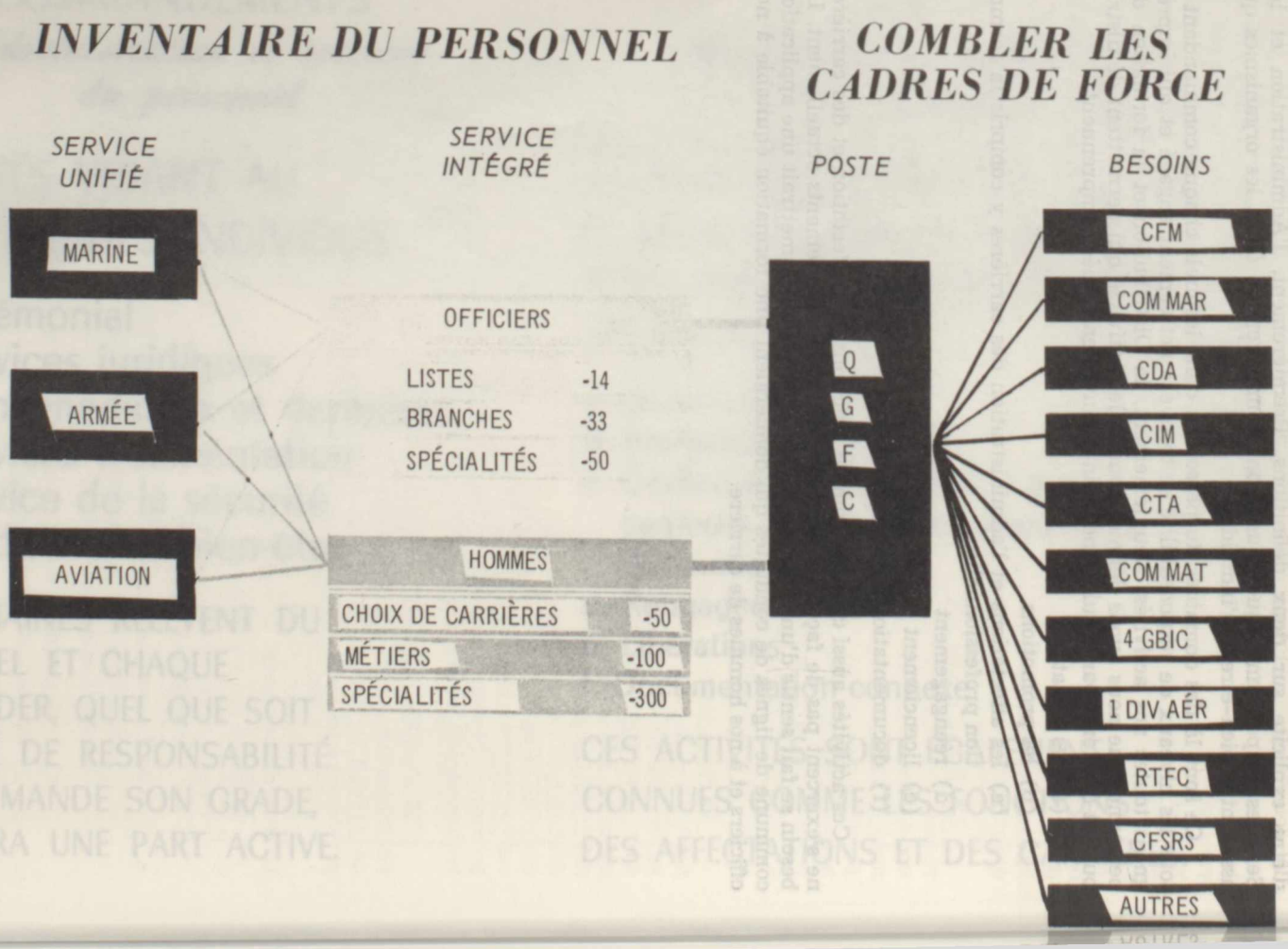

27. Le graphique indique les trois services individuels transformés en un ensemble intégré. Cet ensemble illustre en partie la structure relative aux officiers et aux champs d'activité de nos hommes de carrière comme je vous l'ai déjà expliqué. Il est maintenant question des commandements qui ont besoin de leur part de personnel de cet ensemble. Nous avons ici un seul point d'administration pour les affectations au QGFC qui remplace la mêlée des autorités que nous avons actuellement dans les trois groupes, et que vous avez vue sur les graphiques précédents.

28. Même si la chose semble évidente, laissez-moi vous montrer à l'aide du prochain organigramme pourquoi la division qui est responsable des affectations et des carrières au sein des forces armées est en réorganisation.

Besoins d'une force integree qui demande un poste central d'affectations

a. Tenue d'un rôle équitable pour les appels en mer, outre-mer et les missions isolées.
b. Connaissance d'une vaste gamme des exigences des métiers.
c. Occasions équitables de promotion et d'avancement.
d. Agence d'affectations en étroite relation avec le centre de statistiques concernant le personnel.
e. Administration bien charpentée pour éviter les dédoublements.
Un seul jeu de dossiers maîtres sert à deux éléments (la marine et l'armée).
f. Stimuler la planification des carrières et le mouvement des talents d'un élément à l'autre.
g. Économie dans les affectations de personnel, spécialement lorsqu'on peut suffire aux besoins sur les lieux mêmes mais qu'il est affecté à un commandement différent.
h. Besoin de soupeser la situation concernant l'inventaire des effectifs globaux et des besoins en personnel afin d'établir des priorités et d'affecter le personnel aux autorités qui se disputent les effectifs disponibles.
j. Besoin de réduire la prolifération des agences d'affectations pour s'assurer que les affectations soient compatibles avec les unités intégrées.

(a) Tous les hommes doivent, à moins de raisons légitimes, servir en mer, outre-mer et dans les régions isolées selon un tableau de service relatif à leur métier. Nous reconnaissons qu'il y a des limites en ce domaine imposées par le besoin qu'il y a de s'assurer que les hommes ne seront pas forcés de servir, dans un milieu différent de celui qu'ils ont choisi. Afin d'obtenir un traitement égal, tous les hommes d'un même métier seront portés au tableau de service, et à titre d'hommes de métier ils serviront normalement dans un certain nombre de commandements et de formations, et pour ces raisons la fonction sera centralisée.

(b) Pour organiser des affectations qui assureront un bon équilibre et des carrières intéressantes, la section des affectations devra être au courant de l'ensemble des besoins au domaine de l'emploi.

(c) Pour les métiers intégrés on prendra un soin particulier afin d'assurer la justice dans les promotions, les avancements et l'octroi des cours qui ont une influence sur les carrières.

(d) Un régime d'administration centralisée permettra d'utiliser au maximum le procédé du traitement des données.

(e) La traditionnelle guerre de papier sera réduite par une simplification des dossiers.

(f) Des dispositions faciliteront les mutations de personnel entre les listes, les divisions, les métiers et les groupes de l'armée.

(g) Au sujet des affectations, une autorité centrale réduira le roulement de personnel et les frais qui en résultent.

(h) Une administration centralisée améliorera nos possibilités d'action face aux priorités.

(j) Un organisme centralisé permettra d'assurer l'uniformité dans les affectations du personnel aux groupes intégrés.

29. Pour en arriver à ces fins, j'ai montré que la division responsable des affectations et des carrières sera réorganisée selon les principes suivants:

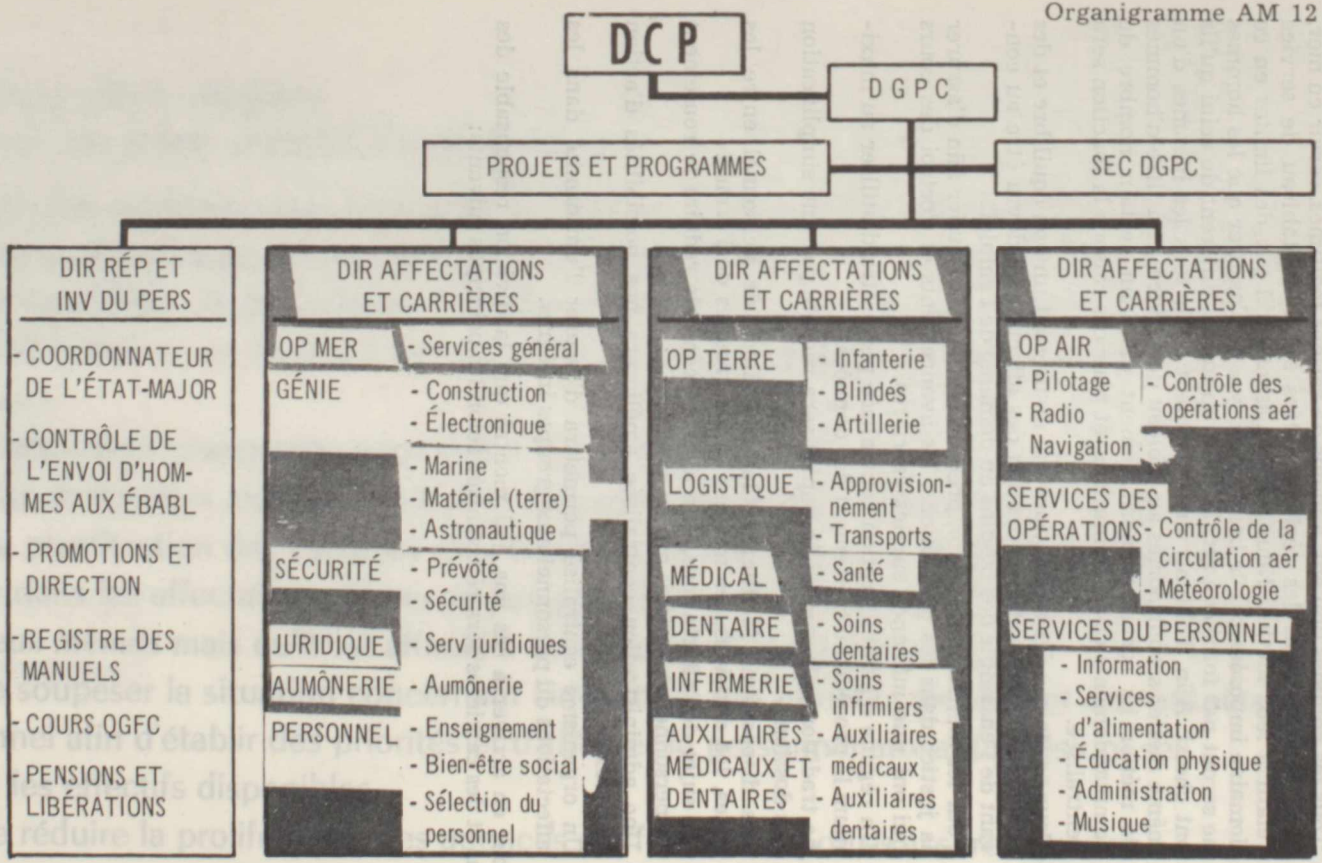

CHOIX DE CARRIÈRES POUR LES HOMMES ASSOCIÉS:			
- OFFIC	4,947	5,206	6,161
- HOMMES	29,333	23,617	27,646
TOTAL	34,280	28,823	33,807

(a) La division comprendra quatre directions. Trois des directions seront responsables des affectations et des carrières des officiers et des hommes qui paraissent dans les groupes fonctionnels que vous voyez. Ces groupes sont les mêmes groupes structuraux que l'on vous a déjà présentés. Cette disposition en groupe selon la fonction et l'occupation permet à chaque officier et à chaque homme d'identifier le groupe auquel il appartient et nous voulons que les administrateurs des groupes soient des officiers et des hommes qui appartiennent au groupe. Les questions de carrières seront des sujets qui se discuteront avec les officiers supérieurs qui seront des spécialistes dans leur domaine. En vérité, l'apport d'un jugement mûr est un facteur essentiel dans l'administration des carrières.

(b) La quatrième direction sera celle du personnel et de la répartition. Elle aura la responsablilité d'alimenter chaque groupe des forces armées en personnel et de tenir au jour le jour un compte de tous les métiers spécialisés par division et par liste. La direction enlèvera à l'administrateur des carrières tous les soucis qu'il peut avoir actuellement aux domaines du personnel, de l'inventaire, des effectifs et de leur force. Des sections du personnel seront établies afin de fournir un noyau pour chaque commandement et chaque groupe principal. Ainsi, si un commandant pense que son commandement manque de personnel il pourra recevoir tous les renseignements de cette direction. Elle apportera aussi son aide aux autres directions des affectations et des carrières dans l'administration ordinaire qui comporte:

(1) L'établissement de rapports d'évaluation du rendement,

(2) L'administration des promotions,

(3) La coordination des dossiers manuels,

(4) Des comités de sélection et affectation du personnel aux cours,

(5) L'administration des licenciements et des demandes de pension,

(6) Le fonctionnement du centre d'échange des données sur le personnel.

30. Enfin il faut que je dise que nous sommes parfaitement conscients que le personnel constitue à lui seul notre avoir le plus important et il faut répéter aussi que nous manquerions à notre devoir si nous ne prenions pas de mesures pour que le système complet d'administration réponde aux besoins des commandants et de ceux qui utilisent le personnel en temps de paix comme en temps de guerre. Je ferai remarquer encore une fois que le développement de notre structure et l'administration de l'ensemble sont le résultat de consultations continues avec nos commandants et nos administrateurs supérieurs et je suis assuré que le système que j'ai décrit pourra répondre aux besoins.

Le PRÉSIDENT: Maréchal de l'air Reyno, voudriez-vous, s'il vous plaît, vous approcher.

M. WINCH: Je n'ai qu'une question très brève à poser en ce moment, monsieur. J'ai été surpris par la déposition du maréchal de l'air Sharp et par ce que nous avons entendu ce matin. Si le projet de loi est accepté, une grande partie de la réorganisation se fondera sur l'utilisation des ordinateurs électroniques. J'aimerais savoir où en est rendue actuellement la planification relativement aux frais et à l'accessibilité des machines qui semblent absolument essentielles à la mise en vigueur des programmes.

M. REYNO: Est-ce que vous me posez la question, monsieur?

M. WINCH: Eh bien, je ne sais pas qui peut y répondre. Je pose la question parce qu'il me semble qu'elle est logique après vous avoir entendus au cours des derniers jours, vous et le maréchal de l'air Sharp.

M. REYNO: J'avais l'impression, monsieur, que l'on vous avait soumis des exposés sur ces sujets hier. Peut-être le maréchal de l'air voudrait-il répondre à votre question et élaborer sur ce qu'il a dit relativement aux frais.

M. WINCH: Ma question repose sur les exposés et les réponses que vous avez donnés au cours des derniers jours au sujet du personnel en particulier et qui est le sujet que nous étudions ce matin. Le succès des programmes décrits, pour une grande part, dépend de l'accessibilité des ordinateurs électroniques. J'aimerais connaître le coût d'utilisation de ces machines et savoir si elles sont accessibles, parce que si vous ne les avez pas comment pourriez-vous mettre les programmes en vigueur.

M. SHARP: D'abord, monsieur Winch, je sais que les ordinateurs sont accessibles.

M. WINCH: Vous savez que les ordinateurs sont accessibles. Quand pourrez-vous les avoir?

M. SHARP: Nous pouvons avoir les ordinateurs. La difficulté qui se pose au sujet des ordinateurs est de concevoir le système et la programmation et ensuite d'acheter la machine qui pourra les utiliser.

M. WINCH: C'est exactement ce à quoi je veux en venir. Nous vous avons entendus, vous et le maréchal de l'air, ce matin nous parler de la planification. Quand vos travaux, cette année, l'an prochain ou l'autre année après, en seront-ils rendus au point où vous pourrez commander les ordinateurs?

M. SHARP: Dans certains cas, différents programmes exigent différents ordinateurs. Ainsi nous sommes à établir les spécifications de l'ordinateur de solde automatique que nous voulons nous procurer. En d'autres mots nous avons établi les systèmes, nous avons terminé la programmation et nous nous occupons maintenant d'obtenir la machine. Il s'agira, lors de la prochaine étape, de faire l'épreuve du programme. Dans les cas de logistique, comme je l'ai expliqué hier, la planification que nous sommes à faire a démontré que nous ne pourrons pas obtenir la machine avant 1970 ou 1971. Quant à l'ordinateur pour le personnel, je n'en suis pas sûr encore, mais je crois que nous pourrons nous servir de celui destiné à la paye et nous éviterons ainsi d'avoir à nous procurer deux machines. Vous pouvez être assuré que la planification se fait soigneusement et que nous aurons les ordinateurs. Venons-en maintenant à la première partie de votre question. Vous vous demandiez si nous dépendrions complètement ou non des ordinateurs, et que si nous n'avions pas l'argent requis, nous ne pourrions pas mener notre programme à bonne fin. Je dirais que nous pourrions arriver à nos fins mais ce serait beaucoup plus difficile et nous ne pourrions pas effectuer les économies que nous pensons pouvoir faire avec les machines.

M. WINCH: Pourrais-je poser ma question de cette façon, M. le président. Si je comprends bien les renseignements que vous nous avez donnés à la page 8 en particulier, vous voulez ramener à un service le système complexe actuel qui se divise en trois services, et il est question non seulement de formation individuelle

mais aussi collective et l'on s'occupera aussi de la rotation, de l'isolement outremer et des promotions. Il me semble alors que l'ensemble repose sur une automatisation complète des dossiers du QGDN. Je ne peux concevoir autrement un pareil système. Combien de temps vous faudra-t-il, 18 mois, deux ans, trois ans, en 1971 ou en 1972, pour que votre système soit en état de fonctionner?

M. REYNO: Je vais vous donner plus de détails sur la question du personnel, monsieur. La semaine dernière j'ai suivi un cours à Washington offert par le ministère de la Défense au personnel détenant les grades de brigadier-général et supérieurs, sur l'importance du rôle que jouent les ordinateurs dans l'administration. J'ai suivi ce cours durant une semaine. J'ai entendu les meilleurs conférenciers, les hommes les plus compétents du Département de la défense des États-Unis. J'ai visité ensuite à Washington plusieurs de ces installations automatisées. J'ai appris entre autres choses que le gouvernement des États-Unis dépense deux milliards par année au chapitre des ordinateurs. Nous avons aussi des hommes qui suivent des cours dans des universités américaines. Je ne pourrais vous dire combien mais je pourrais le savoir si vous le désirez. Ils apprennent le fonctionnement des ordinateurs et le traitement des données. La semaine prochaine, un officier supérieur de mon personnel se rendra à Washington suivre comme moi le même cours. Nous continuerons à fournir au personnel ces périodes de formation selon des cycles de trois semaines à partir de maintenant jusqu'à la fin de l'été. Nous recueillerons les renseignements nécessaires en inscrivant nos hommes dans les universités. Ceux qui sont plus jeunes et ceux qui, comme moi, s'occupent d'administration iront se renseigner sur place de l'importance de ces machines. D'ici 1969, comme j'ai essayé de l'exposer, nous pourrons faire servir ces renseignements à l'établissement d'une ligne de conduite et à son élaboration. Ce n'est pas encore un fait accompli. Nous y travaillons. Nous n'oublions pas cependant le rôle des ordinateurs et vous avez raison lorsque vous dites que notre programme se fonde sur l'utilisation des ordinateurs pour éliminer tout le travail manuel ardu qu'il comporte.

M. WINCH: C'est exactement là où je voulais en venir. Peut-être ai-je mal posé ma question, mais cet exposé, vu le peu de temps que nous avons pour l'étudier, me semble quelque chose de merveilleux. Cependant, ce programme que vous avez décrit, je ne peux le concevoir sans une augmentation fantastique de personnel, ou l'emploi de l'automatisation. Vous avez dit que lors de votre visite à Washington vous avez appris que les États-Unis dépensaient deux milliards par année pour des ordinateurs. Combien croyez-vous que le Canada devra dépenser pour mettre ce programme en vigueur. Combien de temps faudra-t-il attendre?

M. REYNO: Nous avons déja un certain nombre d'ordinateurs comme vous le savez, monsieur. Il faudrait demander à quelqu'un de plus spécialisé que moi de vous parler des possibilités de ces machines. Nous en faisons l'étude actuellement.

M. WINCH: Pourrai-je demander au ministre...

Le PRÉSIDENT: Un moment, s'il vous plaît. J'aurais besoin d'éclaircissements. Vous laissez entendre que le Département de la défense des États-Unis dépense deux milliards?

M. REYNO: Non. Si j'ai donné cette impression je vais la corriger. C'est le gouvernement des États-Unis qui dépense cette somme. Cependant c'est le Departement de la défense qui se partage une bonne partie de cette somme puisque c'est probablement lui qui utilise le plus grand nombre de ces machines.

M. WINCH: J'aurais une dernière question à poser au ministre. Monsieur, puisque vous êtes responsable de ce projet, combien pensez-vous, et j'espère que vous y avez pensé, qu'il pourra coûter?

M. HELLYER: Monsieur Winch, nous pouvons...

M. WINCH: Et comment le mettrez-vous sur pied et en combien de temps?

M. HELLYER: Nous pouvons vous fournir une idée approximative du coût d'un ordinateur, mais c'est le mieux que l'on puisse faire à l'heure actuelle car il vous faut connaître la capacité de l'ordinateur avant de pouvoir en estimer le coût. Comme l'a souligné le maréchal de l'air Sharp, l'on n'a pas encore arrêté la décision finale pour ce qui est de savoir s'il est préférable de se procurer plus d'unités à application spéciale ou moins d'unités à applications multiples et la chose influe sur le coût de la machine. Or, nous pouvons vous obtenir une idée de la valeur, mais dans la mesure où votre question générale est concernée, il n'y a aucune difficulté à obtenir la machine dès que vous avez ce que vous désirez. Bien entendu, il y a un délai de livraison d'environ un an ou 18 mois, ou quelque chose d'approchant. On n'a aucune difficulté à se procurer les machines et les coûts s'inscrivent certainement dans un ordre de valeur conforme aux limites de notre budget. Si vous désirez avoir un échantillonnage des coûts des divers genres de machines, nous pouvons vous les obtenir.

M. SMITH: Pouvez-nous nous dire approximativement quel en sera le coût?

M. HELLYER: Oh oui, mais les coûts varient extrêmement, monsieur Smith, selon la complexité de l'unité. Nous en avons une par exemple à la base aérienne et nous pourrions vous en fournir le coût. Le coût est entièrement en fonction du travail que vous voulez faire exécuter par la machine. Nous vous obtiendrons des chiffres à ce sujet au cours de la journée.

M. WINCH: Une seule autre question et je serai ensuite muet, monsieur le président. Dois-je conclure à la lumière de ce que le ministre vient de dire que cette planification, dont le maréchal de l'air a donné un exposé détaillé ce matin, a été effectuée sans savoir si la machine pourrait abattre la besogne?

M. HELLYER: Oh non, il ne fait aucun doute, M. Winch, que vous pouvez vous procurer un ordinateur capable d'exécuter n'importe quelle de ces tâches. Avant de le commander, vous devez déterminer de façon précise ce que vous entendez lui faire exécuter. Dès que vous l'avez fait, vous pouvez passer une commande avec les fabricants de ces machines et ils vous fourniront l'unité appropriée pour l'exécution de la tâche en question.

M. WINCH: A titre d'électricien, qu'arrive-t-il à la satanée machine si un fusible saute?

M. HELLYER: J'imagine qu'il serait remplacé automatiquement par un autre et si ce n'est de façon automatique, il le serait par un technicien très expérimenté.

M. WINCH: Merci, monsieur le président.

M. MCINTOSH: Monsieur le président, à propos du personnel, je voudrais demander au maréchal de l'air Reyno si l'on a considéré la possibilité pour le

ministère de s'occuper de son propre personnel dans le cas d'un accident ou du décès de l'un de ses soldats. Je suis poussé à poser cette question car ayant été au service du ministère des Affaires des anciens combattants, j'ai constaté que nous éprouvions de graves difficultés avec les demandes de pension de ceux ayant servi dans les forces armées en temps de paix. Elles semblent être traitées bien différemment des demandes des anciens combattants ayant fait du service actif. Il y a déjà quelque temps que je pense qu'il serait infiniment préférable que le ministère s'occupe de son propre personnel dans les cas de ce genre. Cette possibilité a-t-elle été envisagée d'une façon quelconque?

M. REYNO: Je peux simplement vous affirmer, monsieur, que depuis que j'ai été nommé chef du personnel, ce qui remonte maintenant à environ six mois, aucune plainte au sujet de cette question spécifique n'est parvenue à mon bureau.

M. MCINTOSH: Vous n'avez pas vu quoi?

M. REYNO: Je n'ai vu aucune plainte parvenant à mon bureau.

M. MCINTOSH: Il existe un bon nombre de plaintes que nous pourrions vous citer. Vous n'avez pas à les régler et c'est probablement pourquoi vous n'en avez pas connaissance. La demande est acheminée au ministère par l'intermédiaire de la Commission canadienne des pensions. Dans le cas d'un décès causé par un accident de voiture, vous n'avez pas à vous en occuper. Vous déclarez que la personne était en service au moment de l'accident et la Commission canadienne des pensions statue dans sa sagesse, et elle possède l'autorité de le faire, qu'elle n'était pas en service. Or, il y a donc contradiction et je suis porté à penser qu'il serait infiniment préférable que le ministère de la Défense nationale s'occupe du sort de son propre personnel au lieu de remettre ces cas au ministère des Affaires des anciens combattants. Je veux maintenant demander si l'on pourrait étudier cette possibilité.

M. HELLYER: Je crois, M. McIntosh, que nous avons pris en considération la possibilité d'amender la loi pour ce qui est de son application au genre d'accidents dont vous avez parlé. J'ignore si nous avons effectivement envisagé d'assumer ces responsabilités. Le ministère des Affaires des anciens combattants s'est acquitté de ces fonctions de façon fort satisfaisante dans l'ensemble et ce depuis nombre d'années, et je crois que notre ministère hésiterait fort à accepter des fonctions pour l'exécution desquelles l'autre ministère est établi et outillé. Le brigadier Lawson sait peut-être si nous avons réellement fait quelque chose à cet...

M. LAWSON: Toute la question fait présentement l'objet d'une étude, monsieur, par une commission nommée par le gouvernement et l'on prévoit que le rapport sera disponible au cours du prochain mois.

M. ROCK: Ai-je bien compris que M. McIntosh est d'avis que le ministère de la Défense nationale devrait maintenant s'occuper des Affaires des anciens combattants et mettre un terme à...

Des VOIX: Non, non.

M. ROCK: Très bien.

M. MCINTOSH: La phrase suivante apparaît au bas de la page 2:

> ....le quartier général a réglé certaines questions, notamment, les promotions par l'utilisation de recommandations formulées à l'aide d'imprimés mécanographiques.

Pouvez-vous m'expliquer qu'est-ce exactement que ces recommandations par imprimés mécanographiques et quel en est le mode de fonctionnement?

M. REYNO: C'est un imprimé mécanographique, monsieur, qui était utilisé presque exclusivement par la Marine comme moyen de conserver les dossiers au QGFC. Voilà la signification de cette phrase. Je l'ai biffé du texte que je devais lire.

M. McINTOSH: Oui, je m'en suis rendu compte.

M. REYNO: Parce que je croyais que c'était peut-être un ordinateur.

M. HARKNESS: Il n'était pas partie d'un système d'ordinateur.

M. REYNO: Pardon, monsieur.

M. HARKNESS: Cet imprimé mécanographique ne faisait pas partie d'un système d'ordinateur?

M. REYNO: Je ne peux répondre à cette question de façon précise, monsieur, mais il se pourrait que le commodore Boyle puisse le faire.

M. BOYLE: Oui, monsieur, il en était partie.

M. HARKNESS: C'était un système ordiné.

Le PRÉSIDENT: Je me demande, Monsieur McIntosh, si je pourrais poser une question supplémentaire à ce stade. J'espère que le comité m'autorisera à le faire. Or, c'est au sujet d'une remarque que vous avez exprimée un peu plus tôt et comme nous avons le chef du personnel avec nous, je ne veux pas laisser passer cette occasion. Il y a un décalage obscur qui me préoccupe profondément et c'est celui intervenant entre le moment où un militaire reçoit son congé de l'une des forces quelconques et la date à laquelle il obtient sa pension. Or, je n'ai pas d'inquiétude au sujet de la pension régulière, mais lorsqu'un militaire est blessé ou devient invalide d'une façon quelconque et reçoit son congé des forces, il obtiendra sans difficulté la pension relative au service, mais il s'écoulera un certain temps avant que la Commission canadienne des pensions soit en mesure de rendre un jugement visant à décréter s'il est admissible ou non à une pension d'invalidité. Il m'apparaît que c'est une question à laquelle nous devrions nous intéresser car les forces armées devraient s'occuper de leurs hommes. Maintenant, l'exemple particulier qui me préoccupe, si je puis me permettre de l'expliquer au comité, est celui d'un militaire démobilisé . . . j'en ai un cas devant moi présentement. . . et il ne peut évidemment travailler, qui a demandé une pension d'invalidité totale et il se trouve que ce n'est pas un cas relevant des forces armées, mais la question soulevée s'applique à cette situation. Il a reçu son congé en juin ou juillet, ses obligations de famille sont lourdes et même à l'heure actuelle, la Commission canadienne des pensions n'est pas encore parvenue à décider si on va lui accorder ou non cette pension d'invalidité totale. Il me semble que dans l'intérêt général du personnel, les forces armées devraient prendre la chose en considération et peut-être accepter de se charger d'un militaire qui présente une réclamation d'invalidité totale, du moins jusqu'à ce que la Commission canadienne des pensions ait rendu son jugement. Y a-t-on jamais songé?

M. REYNO: La seule réponse que je peux donner, monsieur le président, c'est qu'à ma connaissance, l'instruction de n'importe quelle de ces questions par le ministère de la Défense nationale n'a jamais été retardée.

Le PRÉSIDENT: Non, ce n'est pas une question de retard de la part du ministère.

M. SMITH: Ce n'est pas une question de retard de la part du ministère de la Défense nationale, mais demeurant près d'un grand camp militaire, je pourrais fouiller dans mes dossiers et découvrir le nom de personnes qui recevaient l'aide du bien-être social pendant que la détermination visant à savoir si elles étaient admissibles à une pension d'invalidité était effectuée. Elles avaient été mises en congé pour des raisons médicales, elles avaient peut-être été impliquées dans un accident qui n'était pas nettement attribuable à leur service et elles avaient été démobilisées, et dans l'intervalle, elles étaient sous la tutelle de l'assistance publique dans l'attente de la détermination.

M. HELLYER: Je me demande si ce n'est pas l'une des questions étudiées par la commission Woods? Je crois que oui.

M. SMITH: C'est possible, mais cela ne fera pas de mal au brigadier Lawson d'entendre ces commentaires.

M. HARKNESS: Je crois que la difficulté fondamentale provient du fait que le prétendu principe d'assurance qui s'appliquait en temps de guerre ne s'applique pas aux conditions prévalant en temps de paix ou jusqu'à maintenant n'a pas été appliqué. Depuis longtemps, on demande de toutes parts que le principe d'assurance soit appliqué.

M. WINCH: Il m'intéresse de vous entendre dire que dans la Marine, vous aviez recours à une machine pour certaines fins. Voici ce que je voudrais vous demander: lorsque vous arrêtiez vos décisions en matière d'avancement ou quelque pût être le but visé, quel genre de données emmaganisiez-vous dans cette machine pour obtenir le résultat désiré?

M. BOYLE: Je dirais que dans l'appréciation d'un individu et celle-ci ne touchait qu'au personnel de sexe masculin, vous l'évaluez par rapport aux dix qualités que doivent posséder les chefs et vous lui assignez une cote numérique s'échelonnant entre un et dix.

M. WINCH: Qui prépare ce rapport?

M. BOYLE: Le rapport est rédigé par le surveillant immédiat à la condition qu'il y ait un écart de deux grades entre le surveillant immédiat et le subordonné. En d'autres termes, si vous remettez un rapport pour un matelot de 1re classe, il ne doit pas être rempli par un homme dont le rang est inférieur à celui d'un sous-officier de première classe.

M. WINCH: Et combien de fois ces rapports étaient-ils insérés dans vos machines?

M. BOYLE: Deux fois par année, monsieur. A tous les six mois, monsieur.

M. WINCH: Merci.

M. MCINTOSH: Monsieur le président, c'est au sujet de la question que vous avez soulevée en rapport avec la possibilité de s'occuper du personnel du ministère. Les recommandations de la Commission Woods seront soumises au ministère des Affaires des Anciens Combattants; je ne crois pas qu'elles seront soumises au ministère de la Défense Nationale. Je voudrais demander au maréchal de l'air, s'il a charge du personnel, s'il est disposé à prendre en considération les remarques qui ont été formulées ce matin à cet égard, car nous pouvons lui fournir nombre de cas où des difficultés ont surgi. M. Smith a fait mention de personnes secourues par l'assistance publique; je peux vous citer des cas où des familles ont vécu toute leur existence dans une telle situation et elles défendaient encore leurs causes à la suite de décisions partagées rendues par le Conseil de la Commission canadienne des pensions.

M. REYNO: Je serai heureux de faire vérifier ces dires par le personnel préposé au bien-être, monsieur.

M. MCINTOSH: Bien, ma prochaine question a trait aux cours complets de formation. Auriez-vous l'obligeance de fournir quelques détails sur ces cours complets de formation? Qu'est-ce au juste qu'un cours complet de formation? Vous en faites mention à la page 5 dans ces termes:

> Spécialités—qui deviennent partie d'une profession et qui sont à la base d'une affectation spéciale et de cours complets de formation.

M. REYNO: Bien, un cours complet de formation, monsieur, en est un au moyen duquel nous inscrivons un militaire à l'université pour un cours spécifique afin qu'il acquiert une compétence particulière. Ainsi, à l'heure actuelle, nous avons 143 militaires au niveau du grade de major et au-dessus fréquentant diverses universités de l'Amérique du Nord afin d'y acquérir une spécialité particulière.

M. MCINTOSH: C'est une affectation spéciale, mais qu'est-ce que le cours complet de formation?

M. REYNO: Je crois que nous discutons probablement uniquement sur les mots. Le choix de ce mot est probablement médiocre, mais c'est la signification de cette expression.

M. MCINTOSH: A présent, que signifie la diminution du nombre de vos professions qui est passé de 346 à 97? Voulez-vous dire que vous avez éliminé plus de 250 professions au total?

M. REYNO: Non, monsieur, nous avons effectué une étude qui a été exécutée sur une longue période de temps et qui a démontré qu'il y avait suffisamment de points communs entre toutes les professions des services pour permettre d'en diminuer le nombre et de pouvoir compter encore 97 professions effectives. Ceci a évidemment grandement facilité la rédaction du bill sur la formation et a aussi permis grâce au nombre beaucoup moins élevé de professions de les diviser en secteurs de traitement, mesure par laquelle nous avons pu mettre sur pied la réorganisation du 1er octobre 1966 dont je vous ai parlé.

M. MCINTOSH: Ce n'est qu'une question de nomenclature; les noms sont modifiés mais les professions sont encore exercées, encore nécessaires et le reste?

M. REYNO: Nous n'avons perdu aucune compétence professionnelle en le faisant.

M. HARKNESS: En fait, un nombre considérable de ce que vous appeliez auparavant professions sont maintenant appelées spécialités. Voilà ce que la chose revient à dire, n'est-ce-pas?

M. REYNO: Oui. Une spécialité conduit à une profession et une profession à une carrière.

M. HARKNESS: Mais bon nombre des emplois désignés maintenant sous le nom de spécialités étaient inscrits auparavant comme professions distinctes?

M. REYNO: C'est parfaitement exact. Cette mesure offre de meilleures perspectives d'avancement pour les hommes les plus compétents; elle leur donne la possibilité d'accéder selon nous, à une carrière plus stimulante.

M. MCINTOSH: A la page 6, sous la rubrique «Direction du personnel dans les forces unifiées», alinéa 25 (b), on peut lire:

> La nouvelle structure de commandement a été mise sur pied et nous avons maintenant du personnel des trois forces travaillant côte à côte aux postes de commandement.

Pourrais-je vous demander dans quelle proportion?

M. REYNO: Je devrai consulter les dossiers pour y répondre, monsieur.

M. MCINTOSH: La force aérienne y prédomine-t-elle?

M. REYNO: Non, la force mobile est probablement l'exemple le plus en relief et je ne pourrais même pas hasarder un chiffre au sujet des proportions. Je sais qu'au niveau du commandement, nous avons un général à trois étoiles, un général d'armée à deux étoiles, et un officier de marine à deux étoiles. Au-dessous de ce niveau, nous avons un officier de l'air à une étoile, un officier d'armée à une étoile; par une étoile, j'entends au niveau d'un brigadier et ainsi de suite. Je pourrais vous obtenir ces chiffres particuliers si vous désirez les avoir.

M. MCINTOSH: Ces étoiles me plongent dans la confusion; elles ne représentent pas ce à quoi j'étais habitué.

M. WINCH: A part les chefs, avez-vous aussi des troupes?

M. REYNO: Oui, monsieur, et le personnel est complètement intégré.

M. MCINTOSH: Sur la page 8, l'organigramme 12 illustre les différentes directions que vous avez maintenant établies. Est-ce une extension de la loi de Parkinson dont nous avons tant entendu parler? Vous établissez plus de directions et de divisions pour un service unifié que vous en aviez auparavant?

M. REYNO: Nous nous efforçons de resserrer les rangs et de créer...

M. MCINTOSH: Je sais que vous tentez de le faire, mais avez-vous connu le succès dans vos efforts? Il me semble que vous établissez un nombre beaucoup plus considérable de commandements et également de directions ou divisions que vous en comptiez auparavant.

M. REYNO: Non, monsieur, nous évitons simplement le chevauchement. Par exemple, dans le cas particulier de la force aérienne, vous souvenez-vous de cet énorme enchevêtrement de lignes au bas de la page?

M. MCINTOSH: Je m'en souviens, mais...

M. REYNO: Bien, nous tentons de le faire disparaître et de le rendre beaucoup plus simple de façon que lorsque le temps sera révolu, probablement en 1969 ou 1970, tous les services seront contrôlés centralement du quartier général des forces canadiennes à Ottawa.

M. MCINTOSH: Bien, vous avez éliminé ce que l'on a connu comme l'ancienne division du secrétariat de l'armée pour l'avancement des officiers, et ainsi de suite!

M. REYNO: Oui, monsieur.

M. MCINTOSH: Cela met fin à mon interrogatoire, monsieur le président.

M. SMITH: Monsieur Reyno, d'après les déclarations de M. Sharp et les vôtres également, la plupart des hommes politiques et la plupart des militaires qui sont ici, seront partis vers d'autres champs d'activité quand l'unification sera réalisée; aussi j'aimerais vous poser deux ou trois questions relativement au futur.

Supposons, par exemple, que ces amendements arrivent à passer à la fin de février; quand un jeune homme qui envisage de faire carrière dans l'armée saura-t-il avec un minimum raisonnable de certitude à quoi il s'engage? Quand pourra-t-il s'enrôler, être breveté, et connaître avec certitude ce qui devra être sa vie, dans cette masse de *pop art* que nous apportent ces changements où personne ne s'y reconnaît? Un exemple, si mon fils avait l'intention de faire carrière dans l'armée, quand pourriez-vous lui proposer quelque chose de relativement précis?

M. REYNO: Dès maintenant, Monsieur, nous pouvons lui offrir quelque chose de précis. La documentation que nous fournissons et toute notre publicité sont faites dans ce sens, et il n'y a certainement pas de baisse dans le taux de recrutement à l'heure actuelle. Nous avons plus de recrues que nous n'en avons jamais eu.

M. SMITH: Je ne voulais pas dire cela.

M. REYNO: Je ne suis pas très sûr de saisir parfaitement ce que vous cherchez.

M. SMITH: Quand les conditions d'enrôlement dans l'armée nouvelle seront-elles connues? Quand un militaire connaîtra-t-il les affectations diverses ou les possibilités de transfert à l'intérieur des différentes armes, quand en aura-t-il connaissance?

M. REYNO: Je pense qu'il peut en prendre connaissance dès maintenant, Monsieur, dans la publicité que nous avons faite. Notre but est, naturellement, de faire subir aux recrues un stage d'entraînement commun, puis de leur faire passer des tests d'aptitude, etc., et d'après les résultats obtenus, nous aurons quelque indication de ce qui leur convient le mieux en fait d'affectation. Alors, nous en déciderons, et c'est en connaissance de cause que nous leur donnerons l'occasion de servir dans le genre qu'ils préfèrent. Il s'est souvent rencontré, que—et même actuellement—si vous donnez le choix à un militaire, il arrive souvent qu'il n'est pas très long avant d'éprouver le besoin de changer et de vouloir aller dans un autre service. C'est fait, nous avons actuellement chez nous 7,500 hommes qui, à un moment donné, ont servi dans l'une des autres armes.

M. McIntosh: Avec beaucoup de respect, pourrais-je demander au maréchal de l'air de montrer au Comité les tests d'aptitude, pour voir comment ils caractérisent les gens?

M. Reyno: Nous sommes toujours impatients d'engager de nouvelles recrues. (*Rires*)

M. Smith: Y aura-t-il une différence substantielle dans les conditions d'enrôlement, entre l'armée unifiée et celle de maintenant?

M. Reyno: Non, pas réellement, Monsieur, à cette seule exception près. Le but unique que nous poursuivons actuellement est de trouver une recrue, et de lui donner ce que vous pourriez appeler une période de probation d'à peu près cinq années, durant lesquelles il pourra nous bien examiner, et nous-mêmes devrons bien l'examiner. A la fin de cette période, si à la fois l'individu et l'armée sont satisfaits, nous continuerons l'association, nous lui donnerons deux galons, et il sera nommé caporal. Il devient dès lors militaire de carrière. A partir de ce moment, il n'aura plus à signer des engagements tous les trois ou tous les quatre ans; les conditions qu'on lui fera lui offriront une carrière avec des perspectives comparables à celles qu'ont actuellement les officiers.

M. Smith: Il faut prendre un engagement initial qui est actuellement de cinq ans?

M. Reyno: Oui, excepté pour les musiciens; leur entraînement est un peu plus long.

M. Smith: Mais de façon générale...

M. Reyno: Oui.

M. Smith: ...dans la nouvelle armée unifiée, il sera encore de cinq ans?

M. Reyno: Oui, Monsieur.

M. Smith: Quelles seront les conditions de libération au cours de ces cinq années? Cela est-il déjà réglé, ou un changement est-il envisagé?

M. Reyno: Ce ne sera pas tellement différent des règles qu'on applique actuellement. Cela dépend des résultats donnés par le soldat, de son état de santé, et autres choses de ce genre.

M. Smith: Et alors, au delà de cinq ans, quelles sont les conditions d'engagement proposées?

M. Reyno: Après les cinq ans, c'est alors qu'il entrera dans la partie décisive de sa carrière, puisque c'est alors qu'il devra décider s'il veut être militaire de carrière. Passé ce temps, il devra servir sa carrière, qui pourra être de 20 ou de 25 ans selon ses promotions.

M. Smith: Quelles seront les conditions de libération pendant ce temps?

M. Reyno: Nous n'avons pas plus de prise légale sur lui, Monsieur, qu'aucune organisation du civil n'en a sur ses employés.

M. Winch: Puis-je poser une question supplémentaire? Je crois que vous avez dit, Air Marshal Reyno, qu'actuellement vous aviez 143 personnes qui suivaient à l'université des cours spécialisés. Pourrais-je demander si oui ou non vous avez l'intention de maintenir, dans les nouveaux projets, que ces personnes, ayant obtenu un entraînement et une instruction aux frais du Canada, soient tenues de servir dans l'armée en compensation, ou leur permettra-t-on encore —les dépenses publiques en savent quelque chose—d'acheter leur libération à un prix ridiculement bas, comparé à ce que le Canada a dépensé pour leur donner cet entraînement?

M. Reyno: Les 143 personnes dont je parlais ne comprennent que des officiers du grade de major et au-dessus, qui fréquentent l'université pour des licences ou des maîtrises. Chacun d'eux est tenu de signer un papier qui garantit les intérêts du contribuable, vous pouvez en être sûrs, et je peux vous en donner le détail si vous voulez.

M. WINCH: Comme membre du Comité des comptes publics—et nous sommes ici deux ou trois à faire partie de ce comité—nous avons eu bien du souci dans le passé, non avec ceux qui ont un grade de major ou au-dessus, mais avec ces gens qui vont à l'université, à qui on fait suivre des cours pour être ingénieurs ou docteurs, et à qui on accorde ainsi, parce que ce sont des jeunes gens, quatre ou cinq années; et alors, parce qu'ils peuvent rapporter autant ailleurs, aux États-Unis par exemple, quelqu'un, dans une clinique, avance l'argent, et moyennant le remboursement, ils quittent presque aussitôt qu'ils ont leur diplôme. Ceci est-il pris en considération dans le changement de politique?

M. REYNO: Oui, monsieur, nous y avons beaucoup pensé, je puis vous l'assurer, mais il ne semble pas y avoir de solution parfaite, ou de solution acceptable pour tout le monde, pour forcer les gens à rester au-delà d'un certain temps. On peut y réussir, je pense, peut-être pendant trois ans, peut-être pendant cinq ans, mais vous ne pouvez pas retenir quelqu'un contre son gré au delà de ce temps.

M. WINCH: Nous avons eu des exemples de quelqu'un, quittant moins d'un an après avoir été diplômé.

M. REYNO: Cela a été, alors, des cas très particuliers, avec des raisons contre lesquelles l'armée n'avait aucun recours.

M. SMITH: Cet entraînement professionnel dépend, en réalité, de la bonne volonté du candidat. Avoir un docteur morose, ce n'est pas tellement bon pour vous, n'est-ce pas? Il y a un risque que vous devez courir.

M. REYNO: Merci, monsieur. Vous avez tout à fait raison, et j'aurais désiré avoir ajouté ce commentaire à ma réponse.

M. SMITH: C'est une chance que chacun doit prendre.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Rock a une question supplémentaire.

M. ROCK: Monsieur , y a-t-il un projet en vue de créer un collège des Forces armées canadiennes, à la place du système qui existe actuellement; quelque chose de nouveau, par exemple?

M. REYNO: Cela pourrait paraître d'une grande utilité, monsieur, quand je vous aurai indiqué le programme d'entraînement que nous envisageons. Comme vous le savez, nous avons actuellement des collèges académiques, à Royal Roads, à Saint-Jean, à Québec et à Kingston. Nous avons l'École d'État-Major des Forces Canadiennes à Toronto, à laquelle sont envoyés des gens du grade de capitaine. Nous avons le Collège d'État-Major de l'Armée Canadienne de Kingston, et nous avons le Collège d'État-Major des Forces Armées Canadiennes de Toronto.

M. ROCK: Continueront-ils d'exister comme ils sont actuellement, ou avez-vous l'intention d'essayer de créer un collège unique des forces armées canadiennes, ou deux, ou trois, à travers le Canada, et de rassembler tout le monde dans ces trois endroits déterminés, plutôt que de les disperser comme ils sont actuellement?

M. REYNO: Nous cherchons toujours les moyens d'améliorer la situation. Je ne crois pas, cependant, que je sois en mesure d'être très précis là-dessus en ce moment, parce que je ne sais pas réellement lesquels nous fermerons. Nous aimerions naturellement unifier notre entraînement autant que nous le pouvons, et il me semble, à moi, que c'est par l'entraînement des officiers qu'il faut commencer. Je n'ai pas l'intention de dévoiler les façons précises de mener ceci à bien en ce moment, d'autant moins que, de fait, je ne les connais pas. Je puis cependant vous dire que nous sommes en train de les étudier.

M. McINTOSH: M. Sharp disait hier, dans sa déclaration:

> «Nous espérons organiser nos forces de telle façon qu'on puisse profiter au maximum des derniers progrès de la science et de la technique. . .»

S'il en est ainsi, je suppose que vous envisagez d'avoir une proportion accrue de personnel spécialisé. Avez-vous quelque idée du pourcentage qui en existe actuellement dans l'armée, et du pourcentage que vous devrez avoir quand vous aurez adopté les armes nouvelles?

M. REYNO: Je crois que nous continuerons comme nous l'avons déjà fait, monsieur. Quand nous toucherons les nouveaux armements, qui supposent une technologie très poussée dans un domaine particulier, nous entraînerons les hommes dans le but précis de pouvoir s'en servir.

M. McINTOSH: Ce que je cherche est de savoir si vos exigences actuelles portent sur la qualification du personnel plutôt que sur les effectifs, comme on avait l'habitude de le faire. N'est-ce pas vrai?

M. REYNO: On y tend certainement, monsieur. Combien de temps cela demandera-t-il pour que cette opinion soit adoptée et affermie, je l'ignore, mais le courant existe en ce sens.

M. McINTOSH: Avez-vous quelque idée du pourcentage de militaires dont on exige une qualification, disons, autre que celle du simple fantassin ou d'un LAC pour le service général, etc.?

Une VOIX: N'allez pas me dire qu'un fantassin n'a pas de qualification.

M. HELLYER: Si vous me permettez un mot sur la question. D'après moi le problème est qu'il y a beaucoup de compétences différentes, aussi, il faudrait définir ce que vous entendez par «qualifications», puis les distinguer par catégories. Un travail qu'on vient de commencer, et qui n'avait jamais été fait auparavant, consiste en une évaluation de tous les emplois du service militaire, dans le but de déterminer le degré de qualification qu'ils requièrent. Ce travail sera très complet, et si je me souviens bien, il faudra quelque chose comme trois ou quatre ans pour le réaliser.

M. SHARP: Deux années pour les hommes du rang.

M. HELLYER: Et davantage de temps pour les officiers, de façon à connaître le degré d'aptitude requis pour chaque emploi. Quand ce sera terminé, il restera encore à le tenir à jour, parce que, chaque fois que vous achetez un nouvel équipement, ou que vous organisez vos forces de façon différente, c'est tout ce travail d'évaluation qu'il faut refaire pour connaître le degré de qualification requis par les emplois nouveaux.

M. CHURCHILL: Entraînez-vous aussi des hommes et des officiers à combattre?

M. HELLYER: Oui, monsieur Churchill.

M. CHURCHILL: Je suis heureux de l'entendre.

M. McINTOSH: Juste pour l'information de monsieur Winch, je suis un fantassin, et cela pourrait vous aider à comprendre bien des choses, monsieur Winch.

M. HELLYER: Je ne pense pas que quelqu'un veuille dire que cela ne suppose pas un haut degré de compétence.

M. McINTOSH: Ma question se fondait sur les exigences d'une force mécanisée. De toute nécessité, je dirais qu'actuellement, il vous faut dans l'armée davantage de gens techniquement aptes ou instruits que vous n'en avez jamais eu auparavant.

M. HELLYER: C'est bien comme cela que ça se passe aujourd'hui, en effet.

M. McINTOSH: Pourriez-vous me dire quel serait le pourcentage requis au regard d'une discipline spéciale, mécanisée, par exemple?

M. HELLYER: M. McIntosh, c'est très difficile à dire. Il faudrait établir en détail le nombre requis de médecins, d'infirmières, de techniciens de laboratoire, de techniciens de rayon X, de techniciens de radar, de mécaniciens et d'armuriers. C'est une entreprise très compliquée; mais, c'est dans le but de répondre à des questions comme celle-là que nous avons un service d'évaluation des fonctions; c'est aussi pour tenir à date des dossiers renfermant des renseignements précieux tels que le nombre requis d'individus dans telle ou telle discipline, et le degré de compétence exigé.

M. McINTOSH: Pour faire suite à la question soulevée par M. Churchill, je crois que le nombre officiellement accepté est de huit hommes occupés dans les services auxiliaires, à l'arrière, pour un combattant, au front. Cette proportion va-t-elle augmenter dans la nouvelle formation?

M. HELLYER: Non. Mais cela ne répond pas encore à votre question, parce que, parmi les auxiliaires occupés à l'arrière, il y a souvent, par exemple, des chirurgiens, qui font partie d'une discipline dont le niveau de compétence est très élevé. Votre question portait sur les niveaux de compétence.

M. McINTOSH: Toutes ces questions portent sur le même sujet, en somme.

M. WINCH: J'aimerais poser une question supplémentaire sur un sujet important: On sait qu'aujourd'hui, le service dans les forces armées requiert de plus en plus de compétence, et dans un nombre toujours plus grand de disciplines différentes. Si beaucoup d'hommes s'enrôlent, suivent un entraînement très avancé, et ensuite quittent le service, ou l'ont quitté depuis les deux dernières années, c'est dû, à mon avis, non pas tant à la question d'intégration ou d'unification, mais plutôt à la demande, dans le secteur privé, pour les métiers et les disciplines dans lesquels ils ont été entraînés. Alors, ma question est celle-ci: que fait-on pour retenir dans le service militaire, ces hommes qui y ont été entraînés, qui y ont acquis leur compétence, et pour contrebalancer les offres alléchantes de plus hauts salaires que leur fait l'industrie privée? C'est là un problème auquel le service militaire doit faire face.

M. REYNO: Vous avez tout à fait raison, monsieur. C'est une difficulté que l'on rencontre partout, particulièrement, en ce qui concerne le personnel militaire.

M. WINCH: Et comment ferez-vous pour les retenir?

M. REYNO: D'abord, je vais examiner les dossiers des membres du personnel militaire, et rechercher parmi eux des chefs de file, les meilleurs que je puisse trouver: c'est-à-dire, des chefs qui auraient assez d'initiative et d'imagination pour créer des conditions de travail et une ambiance favorable, propres à encourager ces hommes à rester avec nous, et aussi à assurer le confort et le bonheur dans leur famille; de façon à ce qu'ils ne succombent pas aux charmes de l'industrie privée, si on peut s'exprimer ainsi! De nos jours, nous subissons la concurrence de l'industrie privée, pour ce qui est de la main-d'œuvre, exactement comme dans toute autre entreprise. Le service militaire obligatoire n'existe pas ici, et pour cette raison, il nous faut rivaliser avec l'industrie privée; c'est par des conditions de travail favorables que nous réussirons à concurrencer avantageusement.

M. WINCH: Croyez-vous pouvoir développer chez vos gens cet esprit de loyauté envers les forces armées, qui les inciterait à y demeurer, après y avoir appris leur métier? Est-ce qu'il se fait une campagne en ce sens, à l'égard des hommes et de leur famille?

M. REYNO: Oui. Nous croyons que cet esprit de loyauté existera envers les forces unifiées, autant qu'avant...

M. McINTOSH: En disant cela, pensez-vous aux 500 pilotes d'avions à réaction monsieur Winch?

M. WINCH: Je pense aux techniciens de radar, et aux électriciens de haute compétence, évidemment. En ce qui concerne ma profession (classée parmi les plus prestigieuses!) nous avons perdu beaucoup de pratiquants, à cause de l'attrait qu'offre l'industrie privée.

M. REYNO: Oui, mais n'oubliez pas que cette situation a été prise en considération quand on a modifié l'échelle des salaires, le 1er octobre 1966. Tous ceux qui exercent un métier ou une technique hautement spécialisée, qui exigent beaucoup de compétence, sont maintenant dans les classes supérieures de l'échelle des salaires, classes 6 ou 7, dans la plupart des cas. Ils gagnent autant que dans le secteur privé; mais pour ce qui est des bénéfices marginaux, nous sommes en état d'infériorité; ne vous déplaise. En plus de cela, il y a encore, je suppose, cet aspect de la vie militaire qui sera toujours moins attirant: c'est-à-dire les déménagements d'une province à l'autre ou hors du pays, et cela, aussi souvent qu'une fois par an; c'est de nature à amener certains malaises et certains désagréments au sein des familles. Il en sera toujours ainsi; à nous de créer des conditions de travail qui pourront pallier à cet inconvénient; à nous, surtout de faire naître cet esprit de loyauté et cette attirance envers la vie militaire qui encourageraient nos hommes à rester avec nous.

M. WINCH: Avez-vous déjà songé à leur donner, pour les retenir, un salaire égal à celui que leur paierait l'industrie, dans la vie civile?

M. REYNO: Leur solde est presque égale aux salaires de l'industrie, actuellement monsieur, sauf que, malheureusement, ils ne sont pas payés pour les heures supplémentaires de travail. Dans la vie civile, les salaires sont basés sur la semaine de 40 ou 42 heures, principalement, et toute heure de travail effectuée en surplus est considérée comme temps supplémentaire. Et ce n'est un secret pour personne que souvent, dans l'industrie privée, un bon technicien spécialisé double son salaire de base avec du temps supplémentaire.

M. HARKNESS: J'aurais une question à poser.

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. Harkness serait plus sûr d'avoir une réponse s'il enregistrait sa question comme supplémentaire.

M. HARKNESS: Me permettez-vous, monsieur Smith de poser une question supplémentaire?

M. SMITH: Oui, allez-y.

M. HARKNESS: Maréchal de l'Air Reyno, la formation et l'entraînement individuels sont sous votre responsabilité. Est-ce que cela signifie que la direction de l'entraînement est sous votre surveillance directe, ou est-ce que celle-ci ne s'applique qu'à la formation et à l'entraînement individuels?

M. REYNO: Oui, monsieur, j'en suis responsable actuellement. Cependant, la direction de l'entraînement est en voie de réorganisation complète, comme je l'ai mentionné dans le mémoire; et en 1969, la direction de l'entraînement aura la responsabilité presque exclusive de tout l'entraînement des forces canadiennes. A ce moment-là, la section d'entraînement qui fait actuellement partie de mon état-major sera déménagée, feu et lieu, dans la région d'entraînement de Winnipeg.

M. HARKNESS: Alors, quand ce temps viendra, la formation et l'entraînement individuels seront-ils à la charge des directions d'entraînement, et seront-ils soustraits à votre responsabilité?

M. REYNO: Oui, monsieur. Cependant le commandant de la direction d'entraînement recevra ses instructions du chef d'état-major de la défense, et du conseil des forces armées, dont ledit commandant sera membre.

M. HARKNESS: Pour ce qui a trait à l'entraînement individuel dans ce système, à quel endroit doit-il avoir lieu, pour ceux qui s'enrôlent dans un des trois éléments: marine, armée ou aviation?

M. REYNO: Vous voulez dire à quel endroit, géographiquement parlant?

M. HARKNESS: Oui.

M. REYNO: Je ne peux pas spécifier, monsieur. En 1969, dites-vous?

M. HARKNESS: Je veux savoir où il a lieu actuellement et s'il se donne selon l'ancien système.

M. REYNO: Oui, plus ou moins. N'oubliez pas que nous sommes en période de transition.

M. HARKNESS: Qui s'entraîne actuellement aux quartiers généraux du centre d'entraînement de Winnipeg?

M. REYNO: Le centre de Winnipeg dirige l'entraînement de l'élément aviation, entre autres. Il est en voie de devenir le centre directeur de tout l'entraînement des forces armées. Est-ce que cela répond à votre question?

M. HARKNESS: Je parle de l'entraînement individuel actuel. Il ne s'agit pas ici de l'entraînement avancé, comme celui que pourrait recevoir un soldat dans un corps de blindés, par exemple, il s'agit de l'entraînement individuel initial, ou l'entraînement de base, si vous préférez.

M. HELLYER: Monsieur Harkness, si vous demandez qui suit un entraînement aux quartiers généraux de Winnipeg actuellement, la réponse est: personne. Toutefois ce sont eux qui sont responsables de tout l'entraînement individuel des trois services, y compris les exercices à pied dans les camps.

M. HARKNESS: Alors où avez-vous l'intention de faire suivre cet entraînement individuel initial selon le nouveau système, quand il deviendra en vigueur?

M. HELLYER: C'est justement la question à laquelle le maréchal de l'Air Reyno s'est dit incapable de répondre spécifiquement en ce moment, parce que cette question est encore à l'étude.

M. HARKNESS: Si je comprends bien, la plupart des centres d'entraînement initial dans tout le pays, par exemple celui des Queen's Own Rifles à Calgary, ainsi que les deux centres d'entraînement naval initial, seront fermés, et tous ceux qui veulent se faire une carrière dans l'armée, la marine ou l'aviation devront suivre leur entraînement dans un endroit central quelconque, ou peut-être deux ou trois endroits centraux, tous dans un même local.

M. HELLYER: C'est ce qui a été prévu pour les premières semaines d'entraînement seulement. L'endroit où cela se fera, n'est pas encore choisi.

M. HARKNESS: Étant donné ces circonstances, en ce qui concerne l'entraînement naval initial, croyez-vous qu'il y aurait avantage à faire suivre cet entraînement dans un endroit central, comme, par exemple, à Rivers, Winnipeg, Camp Borden ou autres, plutôt que dans un endroit situé près de la mer, comme cela s'est fait jusqu'ici?

M. REYNO: Il serait peut-être bon que je vous lise la définition de notre nouvelle politique d'entraînement personnel. Aimeriez-vous que je vous en fasse la lecture?

M. HARKNESS: Bien, si vous croyez . . .

M. REYNO: Cela pourrait être utile monsieur.

On lit ce qui suit, concernant l'entraînement des recrues:

> Les recrues recevront un entraînement initial en commun, dont le programme a été tracé de façon à fournir un rendement déterminé. Le but de cet entraînement est de favoriser la transition de la vie civile à la vie militaire, chez les aspirants; d'en faire des hommes aux saines ambitions, respectueux de la discipline, et en bonne forme physique, des hommes capables de manier les armes portatives.

Et, concernant l'entraînement professionnel, on lit:

> En général, les hommes recevront un entraînement professionnel basé sur les mêmes principes que ceux de l'entraînement initial et suivi d'un cours plus spécialisé, et d'études personnelles. L'entraînement initial portera sur les tâches que doivent accomplir les hommes durant leur premier engagement. Du même coup, il servira de base théorique pour les cours spécialisés subséquents. L'entraînement professionnel qui vient ensuite nécessitera des cours de niveau supérieur dans les différentes diciplines. Des arrangements spéciaux permettront aux aspirants de langue française de suivre l'entraînement professionnel.

Au sujet de l'entraînement conditionné:

> Les hommes recevront un entraînement conditionné, c'est-à-dire influencé par les différentes conditions de milieux ou d'environnements dans lesquelles la recrue doit évoluer. Cet entraînement se donne immédiatement après l'entraînement initial, ou bien au moment de l'assignation à un poste, dans un milieu particulier.

Concernant l'entraînement pour former des chefs et des administrateurs:

> Il a pour but l'utilisation maximum des ressources dans la conduite efficace d'une mission militaire. On procédera par étapes, au moyen d'examens de qualifications aux différents rangs, et au moyen de cours sur l'art de commander; on aura soin d'inclure l'aspect «administration» au programme de l'enseignement technique avancé et spécialisé.

C'est tout, pour ce qui regarde les simples soldats, monsieur. Le programme qui concerne les officiers est à peu près le même, sauf quelques adaptations.

M. HARKNESS: Le problème est que l'on ne sait pas de quelle façon cet entraînement intitial sera poursuivi dans, mettons quatre ou cinq ans d'ici, lorsque ce système sera appliqué dans son entier.

M. REYNO: C'est une autre question très chargée, monsieur, et je ne crois pas pouvoir y répondre.

M. HELLYER: Je crois que, si l'on s'en tient au résumé de l'ordre d'entraînement de l'année dernière, à moins que ce ne soit dans un plus récent, il y était indiqué clairement que l'entraînement initial pour toutes les nouvelles recrues ne se ferait qu'à un ou deux endroits. On agira de cette façon afin d'obtenir une meilleure utilisation des ressources parce que le nombre varie considérablement, et parce que cela diminuera le coût de l'entraînement de base. De plus, jouissant des mêmes conditions, toutes les recrues pourront commencer leur entraînement en tant que membres de la même famille de base, comme cela se fait dans les collèges militaires. Je ne crois pas qu'il y ait le moindre doute au sujet de la philosophie que l'on applique, et la seule question qui demeure réellement en suspens, à mon avis est celle qui consiste à se demander si cela se fera à un ou deux endroits, et quels seront ces endroits.

M. HARKNESS: Bien, personnellement, je ne vois pas comment vous allez réaliser des économies de cette façon, parce que les entraîneurs nécessaires pour s'occuper de mettons, une centaine d'hommes, seront réunis au même endroit. Si on ne les divise pas par petits groupes de 10 à 15 hommes au même endroit, mais qu'on les place dans des unités où 100, 200, ou même un plus grand nombre d'hommes subissent leur entraînement, comme cela s'est fait jusqu'à maintenant, je ne vois pas de quelle façon on réalisera des économies en réunissant disons 1,000 ou 5,000 hommes au même endroit plutôt que de continuer le système actuel. En fait, je croirais que le coût pourrait être plus élevé à cause du transport.

M. HELLYER: Je ne suis pas de votre avis, M. Harkness. Je crois que l'étude qu'on a faite au sujet de l'entraînement de base indique que de substantielles économies sont possibles dans ce domaine de l'entraînement initial. Je suis persuadé que si vous relisiez leur exposé, vous seriez de cet avis.

M. HARKNESS: A la page 4 de votre exposé, on peut lire:

Salaire équitable d'après une classification identique.

A ce sujet, j'aimerais soulever la question de la demande d'augmentation de salaire substantielle qui a été présentée de la part des pilotes. Les autres membres de l'équipage de l'air, et particulièrement les navigateurs, qui volent avec les pilotes, sont loin de recevoir le même salaire. Considérez-vous que c'est là une situation équitable?

M. REYNO: C'est tout simplement un contre-coup de la loi de l'offre et de la demande. Comme vous le savez, sans doute, le pilote, coûte très cher aux services de nos jours. Je vous dirai, pour être plus explicite que lorsqu'un homme veut devenir pilote, on lui fait suivre les cours d'entraînement, on l'envoie en Europe et on lui donne la responsabilité de maintenir une alerte nucléaire; tout ceci résulte en un investissement d'environ $500,000 par pilote de la part des contribuables canadiens.

Une VOIX: Par pilote?

M. REYNO: Oui, monsieur, par pilote. Il est donc de notre devoir de protéger, d'exploiter et d'amortir un tel investissement. Il y a environ quinze mois, nous avons commencé à constater qu'un nombre assez alarmant de nos pilotes nous quittait, ce qui nous a forcé à prendre des mesures rigoureuses pour y remédier. Nous avons augmenté les salaires de nos pilotes, car les lignes d'aviation civils leur offrent des salaires fabuleux, allant jusqu'à $40,000 par année. Nous avons des exemples classiques à ce sujet et un d'entre eux est celui d'un lieutenant qui faisait partie d'un de nos meilleurs escadrons à Uplands il y a deux ans, un escadron dont nous sommes particulièrement fiers—l'escadron 412—C'était un capitaine d'aviation hautement qualifié qui gagnait $9,700 par année, pilotant un appareil Yukon tout autour du monde. Il se mit alors à la recherche, et trouva un poste au ministère des transports comme pilote pour un appareil «Viscount» à travers le Canada, au salaire de $14,500. Nous avons dû donner des salaires beaucoup plus élevés aux pilotes afin de les garder. C'est donc ce que nous avons fait, avec d'heureux résultats.

M. HARKNESS: Bien, ma question était la suivante: Croyez-vous qu'il soit équitable de payer les navigateurs d'après une échelle de salaire et les pilotes d'après une autre? Je ne me souviens plus du coût de l'entraînement d'un navigateur, mais je croyais que vous manquiez de navigateurs tout autant que de pilotes.

M. REYNO: Non, ce n'est pas vrai, monsieur. Il est démontré que le nombre des navigateurs est de beaucoup supérieur au nombre des pilotes, de plus, comme je l'ai dit, la quantité de pilotes que nous perdions devenait alarmante. Ce qui nous a aussi poussés à prendre cette décision est qu'il n'existe pas de demande

pour des navigateurs dans le civil, alors qu'il y a une très grande demande pour les pilotes dans le civil. A l'heure actuelle, je ne pourrais vous nommer une seule compagnie aérienne d'importance qui emploie des navigateurs. Cependant, la plupart emploie trois pilotes par vol pour des raisons de sécurité.

M. HARKNESS: Vous n'avez pas répondu à ma question à savoir: cette situation est-elle, d'après vous équitable?

M. REYNO: Je crois que les membres de nos services l'ont acceptée maintenant.

M. HARKNESS: Bien, un grand nombre de ceux à qui j'en ai parlé ne l'ont pas acceptée.

M. REYNO: Je me rends à la division de l'air périodiquement, ainsi qu'à Greenwood et Trenton et plusieurs autres bases de l'aviation et j'ai l'impression qu'ils ont accepté l'inévitable et qu'ils se sont rendus compte que l'on doive payer de plus hauts salaires aux pilotes. Nous n'avons pu trouver de meilleure solution. Peut-être y a-t-il là une lacune de notre part, mais nous avons réuni nos meilleurs cerveaux pour étudier la question pendant plusieurs mois avant de recommander au gouvernement cette solution qu'il a acceptée par la suite.

M. HARKNESS: Il demeure cependant que ce n'est pas là une situation équitable propre à maintenir le bon moral.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Avez-vous une meilleure suggestion à proposer?

M. CHURCHILL: A ce propos, avez-vous songé à enlever des pilotes à l'aviation militaire?

M. MACALUSO: C'est avec grand plaisir que je prends cette suggestion en considération, monsieur le président.

M. MCINTOSH: Combien d'entre les 500 pilotes congédiés sont-ils allés au ministère des Transports?

M. HELLYER: Monsieur le président, je ne veux pas discuter cette remarque de M. McIntosh, mais je ne puis la laisser passer sans souligner qu'il ne s'agit pas de 500 pilotes.

M. MCINTOSH: Combien y en avait-il?

M. HELLYER: Je dirais environ la moitié de ce nombre.

M. MCINTOSH: Avez-vous...

M. REYNO: On l'a enregistré dans le «Hansard» l'année dernière, monsieur. Je me souviens avoir fourni au ministre l'information qu'il a consignée.

M. HELLYER: Certains d'entre eux étaient des officiers de contrôle—aussi bien le dire—je crois qu'un grand nombre d'entre eux étaient presqu'à la fin de leur carrière. Je soulève ce point parce que je ne voudrais pas que vous ayez une fausse impression à ce sujet.

M. MCINTOSH: Je n'ai pas de fausse impression. Je m'étonne, simplement, monsieur le ministre. Vous avez dit que cela prenait un demi-million pour entraîner chacun de ces hommes et parce que vous manquez de pilotes à l'heure actuelle, vous avez cru nécessaire d'augmenter le salaire de ceux que vous aviez déjà.

M. HELLYER: Nous ne pourrions les retenir autrement. La plupart d'entre eux ne seraient pas disponibles maintenant, car ceux qui ont des charges permanentes approchent de l'âge obligatoire de la retraite.

M. MCINTOSH: Quel pourcentage d'entre eux approchent de l'âge obligatoire de la retraite?

M. HELLYER: Si vous désirez connaître les détails, il me fera plaisir de vous les fournir.

M. MCINTOSH: Oui, j'aimerais les avoir.

M. HELLYER: Je crois que nous pouvons vous les trouver dans le «Hansard»

Une VOIX: Qu'en ferez-vous lorsque vous les aurez?

M. MCINTOSH: Je les utiliserai.

M. HARKNESS: On peut lire à la page 6 de votre exposé:

> La nouvelle structure de commandement est maintenant constituée et l'on y voit du personnel venant de chacun des trois services travaillant côte à côte.

Vous avez mentioné plus tôt, qu'au «commandement mobile» c'était particulièrement le cas. Quelle fonction un Contre-Amiral peut-il remplir au «commandement mobile».

M. REYNO: Il s'agit de l'Amiral McClure, monsieur.

M. HARKNESS: Ce que je veux savoir, c'est quelle fonction il peut remplir au «commandement mobile».

M. REYNO: Une des fonctions de ravitaillement. Il est en charge des logistiques au commandement, et par profession, c'est un officier de logistiques.

M. HARKNESS: Mais il pourrait tout aussi bien être un officier de l'Aviation ou de l'Armée.

M. REYNO: S'il avait du goût et de l'aptitude pour l'administration et les logistiques, oui, vous avez bien raison.

M. HARKNESS: Voilà où je voulais en venir: Il n'y a aucun avantage particulier pour le Commandement Mobile d'avoir un officier naval ayant subi un entraînement poussé. En fait, je dirais que, par le fait qu'il soit dans ce commandement plutôt que dans un autre où les talents qu'il a développés pendant plus de vingt ans de service seraient mieux employés, son entraînement est perdu dans une grande mesure.

M. REYNO: Comme vous le savez, notre but est d'établir un service de ravitaillement commun. Il est évidemment très au courant de tout ce qui touche aux questions navales, mais c'est aussi un homme très bien entraîné au niveau de l'administration, et pas uniquement en ce qui touche son propre service. A cause de cela, je crois que ce serait l'homme tout indiqué pour établir une bonne politique de logistiques pour le «Commandement Mobile».

M. HARKNESS: En somme, quel avantage y a-t-il à avoir des membres de la marine sur le personnel du Commandant Mobile dont les opérations sont des opérations sur terre et dans l'air.

M. REYNO: Je ne sais pas ce que vous voulez dire par des opérations sur terre et dans l'air, monsieur.

M. HARKNESS: Bien, les opérations du commandement mobile sont essentiellement ou seraient des opérations terre-air mais ne sont pas des opérations navales.

M. REYNO: Ce sera essentiellement, Monsieur, un officier de la logistique un directeur de la logistique et comme cette personne...

M. HARKNESS: Je ne parle pas de cette personne en particulier. Je parle du personnel généralement affecté au commandement mobile et je demande si ceci n'est pas réellement un abus de personnel de haute formation.

M. REYNO: Je ne pense pas, Monsieur, dans le contexte de l'organisation que nous essayons de constituer. Nous comptons simplement sur la capacité et les aptitudes.

M. HARKNESS: Comptez-vous des personnes provenant des trois services dans le commandement de la défense aérienne, présentement?

M. REYNO: Il faudrait que je voie dans les dossiers, Monsieur, avant de pouvoir vous donner une réponse spécifique. Le commandement de la défense aérienne, cependant, est en tout premier lieu un organisme de l'armée de l'air. Nous avons des personnes de l'armée qui en font partie, mais je pense que nous n'avons aucun officier de la marine.

M. BOYLE: Il y en a un très petit nombre, Monsieur. Quelques-uns servent présentement sous le commandement de la défense aérienne et d'autres sont à North Bay et ce sont des aviateurs de la marine.

M. HARKNESS: Bien, je peux comprendre que des aviateurs de la marine au commandement de la défense aérienne, se soit raisonnable et ainsi de suite. Je m'inquiétais d'autres personnes de la marine. Au fait, on m'avait dit qu'il n'y avait qu'un seul officier de la marine au commandement de la défense mobile, il y a six mois ou à peu près, et qu'il était l'aide de camp du commandant. Ceci me semble être un exemple de ce qu'on peut appeler de l'intégration pour l'amour de l'intégration. Cet officier de la marine, à mon point de vue, serait beaucoup plus utile dans un rôle de marin pour lequel il a été formé d'une façon intensive, plutôt que d'être employé comme secrétaire «social»; comme vous le savez, un aide-de-camp, dans une grande mesure, c'est vraiment le secrétaire social du commandant à qui il est attaché.

M. REYNO: Peut-être puis-je répondre à ceci en disant que j'ai ici dans la salle un aide-de-camp et je ne pense pas qu'il se décrive lui-même «secrétaire social». (*rires*)

M. HARKNESS: Non, peut-être n'aurais-je pas dû employer l'expression «secrétaire social» mais cela implique toute activité dans ce domaine... D'une façon générale, il me semble que c'est une sphère où vous pouvez avoir un grand gaspillage en affectant, disons, le personnel de la marine et de l'armée à la défense aérienne où il ne peut pas mettre à profit de façon efficace, dans bien des cas, sa formation intensive antérieure, ainsi, vous auriez un rendement moins efficace qui si ces personnes travaillaient dans leur propre champ.

M. REYNO: Comme vous le savez très bien, Monsieur, par votre propre expérience, le poste d'aide-de-camp vous permet de vous familiariser avec tout ce qui concerne la direction militaire, parce que l'aide-de-camp est si près du commandant. Il voit tout ce que le commandant fait, il reçoit toute sa correspondance, il assiste à toutes ses conférences, entretiens, etc. Dans le contexte de la force unifiée, nous pouvons naturellement, recourir à la compétence possédant cette formation d'un autre service.

M. HARKNESS: Je ne me référais pas à ce cas en particulier; ma dernière remarque se référait à tout l'ensemble du sujet qui consiste à affecter des personnes à des commandants divers. En d'autres mots, j'espère qu'il n'y aura pas de nombreuses personnes affectées simplement pour l'amour de l'intégration,

ou simplement comme vous pourriez dire: «dans chaque commandement nous avons des personnes provenant des trois services qui travaillent maintenant côte à côte», et ainsi de suite. Si vous agissiez ainsi, je pense qu'il y aurait un gaspillage de talent dans bien des cas.

M. REYNO: J'espère, Monsieur, que nous n'agirons pas ainsi et je déploierai certainement force énergie pour qu'il n'en soit pas ainsi.

M. HARKNESS: Vous avez sous votre juridiction les services de l'alimentation. J'ai souligné cette question l'année dernière au Comité et je la soulève de nouveau maintenant parce qu'il ne m'apparaît pas que ce soit au bon endroit. L'approvisionnement en nourriture, je crois, devrait plutôt relever de la logistique que du personnel.

M. REYNO: Comme vous le savez, Monsieur, ceci est depuis longtemps un sujet de débat. C'est une question d'opinion personnelle, je pense. Pour le moment, l'opinion courante est d'avis que cela fonctionne mieux sous la direction du service du personnel. Je sais que les personnes qui font partie de ce personnel se trouvent plus chez elles sous la direction du service du personnel qu'elles ne le seraient si elles se trouvaient du côté technique de la maison. A la longue, cela peut changer, les circonstances peuvent le requérir; je ne sais pas. Pour le moment ces personnes sont très heureuses où elles sont et elles accomplissent un travail bien efficace. Je ne peux pas être plus spécifique que ça.

M. HARKNESS: Bien, leur activité est réellement beaucoup plus intimement liée à la logistique et aux fournitures qu'au personnel, pas vrai?

M. REYNO: Bien, Monsieur, l'alimentation est une chose très importante dans le service, comme vous le savez.

M. HARKNESS: Oui, c'est une des choses les plus importantes. C'est pourquoi je reviens de nouveau sur le sujet.

M. REYNO: Si ces gens font partie du service du personnel, ils sont près du personnel du bien-être et près des personnes responsables du moral et du relèvement du moral, et ainsi de suite. Au service du personnel et au service technique, le personnel est réparti dans des édifices différents et je crois que les gens du service de l'alimentation préfèrent appartenir au service du personnel parce que, dans l'ensemble, leur travail se fait là. Voilà pourquoi ils sont très heureux d'y être.

M. HARKNESS: Oui, mais je demanderais si c'est la façon la plus efficace de fournir les provisions; les éléments principaux, pour maintenir les troupes heureuses, en ce qui touche la nourriture, d'après mon expérience, sont que la nourriture soit convenablement variée et de qualité raisonnable et, plus important encore, que les cuisiniers qui la préparent puissent le faire de la bonne manière. Vous pouvez avoir les meilleures directives au monde, mais si les cuisiniers ne sont pas compétents, vous n'aurez pas une bonne alimentation et les troupes ne seront pas contentes.

M. HELLYER: C'est justement la raison, M. Harkness; ce service particulier est organisé de cette façon en ce moment, parce qu'un grand nombre de personnes sont compétentes pour livrer la nourriture, mais la tête dirigeante, tout particulièrement en ce domaine, accomplit un travail magnifique en voyant à ce que la nourriture présentée aux troupes ne soit pas seulement de quoi manger mais quelque chose d'appétissant qui rehaussera, mieux qu'autre chose, leur moral et leur esprit de corps.

M. ROCK: M. Harkness voudrait peut-être mêler quelques boulons à la nourriture, ou autre chose? Mêleriez-vous les noix et la quincaillerie avec l'alimentation?

M. HARKNESS: Je ne pense pas que vos observations soient très appropriées, M. Rock.

M. ROCK: J'ai l'impression, Monsieur le Président, qu'il voulait que ça fasse partie des fournitures et fournir n'importe quoi.

M. HARKNESS: Non, l'approvisionnement en nourriture relève des fournitures. Peut-être ne le saviez vous pas, mais c'est la provenance, si je puis dire; il me semble que tout ce qui touche l'alimentation devrait loger à la même enseigne plutôt que d'être séparé; les cuisiniers et les personnes de la même catégorie d'un côté, et ce dont ils ont besoin pour travailler d'un autre côté.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Puis-je, à ce moment-ci, demander autre chose? M. le Maréchal de l'air, y a-t-il eu des plaintes dernièrement au sujet de la nourriture des membres de l'armée?

Une VOIX: Tous les jours, je crois.

M. REYNO: J'admets ce qu'on a dit. Il y a toujours quelques plaintes mais il y en a si peu. L'habitude de confondre les forces est plus forte que jamais.

M. CHURCHILL: Monsieur le Président, j'ai autre chose à dire.

Le PRÉSIDENT: Oui, M. Churchill.

M. CHURCHILL: Revenons à une question posée par M. Deachman l'autre jour. Est-il essentiel pour l'unification que le service de l'alimentation relève du service du personnel?

M. REYNO: Non, Monsieur.

M. CHURCHILL: Hier, le maréchal de l'air a simplement répondu sèchement «oui» ou «non» à ces questions.

M. HELLYER: Monsieur le président, je me demande si je ne devrais pas répondre à la question antérieure de M. McIntosh au sujet des 500 pilotes.

Il y eut 512 officiers licenciés à l'été de 1964.

M. MCINTOSH: Ce sont des officiers de l'aviation que vous parlez?

M. HELLYER: D'accord. Ces chiffres comprennent 195 pilotes possesseurs de commissions permanentes—89 pilotes à commissions temporaires; 40 navigateurs à commissions permanentes et 162 à commissions temporaires. Il y a aussi eu 26 officiers de contrôle de la circulation aérienne, libérés dans ce groupe. Vous pouvez voir ainsi que le chiffre de 195 est le seul qui prête à la critique; ce sont eux, les pilotes. Les 89 à commissions temporaires avaient terminé ou étaient sur le point de terminer leur service et à ce moment-là, on avait calculé qu'il n'en résulterait aucune pénurie. Au contraire, c'était parce qu'on prévoyait un surplus que cette recommandation avait d'abord été formulée.

Des 195 officiers licenciés avec commission permanente, aucun n'était âgé de moins de 43 ans. Ce qui veut dire qu'ils étaient tous à deux ans près de leur retraite; et, en fait, 31 d'eux avaient déjà dépassé l'âge. Cela veut aussi dire que les 164 capitaines d'aviation à commission permanente seraient, sans exception, licenciés maintenant. En conséquence, je pense que tout apparaît sous son vrai jour. Cela ne veut pas dire que si nous pouvions revenir en arrière, que vous ne le verriez pas différemment, mais je crois que cela situe sous son vrai jour la recommandation faite à l'époque.

M. FORRESTALL: Puis-je revenir à la réponse du Ministre, Monsieur le président? Je suis curieux. Etes-vous en train de nous dire qu'aucun des 228

officiers qui restent, à part les 195 et les 89, n'a eu sa formation de pilote ou, qu'à un certain moment de leur carrière, ils n'avaient pas été formés comme pilotes?

M. HELLYER: Je regrette, je ne comprends pas votre question.

M. FORRESTALL: Me dites-vous que les 228 qui restent n'avaient pas reçu la formation de pilotes?

M. HELLYER: Non, il y en avait 89 avec la commission temporaire.

M. FORRESTALL: Je regrette, monsieur le Ministre. Je comprends cela: mais les 40 navigateurs à commission temporaire, les 162 à commission permanente et les 26 à un certain moment de leur carrière professionnelle n'avaient-ils pas, ces aides-de-camp, reçu leur formation de pilotes?

M. HELLYER: Je ne peux pas répondre à cette question, M. Forrestall, sauf pour dire que, à cette époque, il n'y avait probablement pas, de pilotes compétents.

M. FORRESTALL: Ou il aurait pu très bien y avoir des pilotes compétents, mais n'agissant pas à ce titre.

M. HELLYER: Bien, je crois que c'est une question de sémantique, suivant la liste où ils étaient inscrits.

M. FORRESTALL: Bien, il s'agissait des frais de formation que je connaissais un peu. Je pensais que les 500, ou une grande majorité parmi eux, étaient pilotes et je suis heureux que ceci soit clarifié. J'avais aussi compris qu'un nombre assez important des 228 autres, à un certain moment de leur carrière professionnelle . . .

M. HELLYER: Il n'est pas contre les habitudes pour un pilote dégommé ou qui est handicapé médicalement de permuter dans un autre service. . .

M. FORRESTALL: Navigation ou contrôle de la circulation aérienne?

M. HELLYER: Oui, mais il se peut qu'il ne puisse plus voler.

M. FORRESTAL: Bien, ma question était simplement posée au nom de l'exactitude absolue parce que nous nous inquiétions des 500 fois un demi-million de dollars. Et je ne laisse pas entendre que le coût de la formation de tous les pilotes. . .

M. HELLYER: Oui, vous parlez vraiment du placement à l'époque, pas du placement initial, parce que si un pilote n'est plus apte, médicalement parlant, ce placement cesse alors d'être valable en fonction des exigences particulières.

M. HARKNESS: J'aimerais poser une question en ce qui a trait à ce chiffre de $500,000 que vous nous avez donné pour la formation d'un pilote. Quand le coût s'est-il élevé à cette somme? Il y a quelque 4 ou 5 ans, le coût qui nous tracasse maintenant au ministère était d'environ $175,000 à $200,000.

Une VOIX: Tout est beaucoup plus coûteux sous le régime des libéraux.

Une VOIX: La plupart d'entre eux sont très conservateurs.

M. HARKNESS: Monsieur le Président, je crois avoir posé une question.

Le PRÉSIDENT: Oui, M. Harkness a une question à poser. Si vous avez une question supplémentaire à poser, vous pourrez le faire ensuite.

M. LANIEL: Oui, mais il s'est introduit sans vous le demander, monsieur le président.

M. HARKNESS: J'avais la parole; j'étais en train de poser des questions.

M. LANIEL: Je vous demande pardon.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous répondre à la question de M. Harkness?

M. REYNO: Je suis heureux que vous ayez posé cette question, monsieur Harkness, car j'attendais justement une occasion d'expliquer ce montant de $500,000. Quand je l'ai mentionné, je parlais du pilote envoyé outre-mer pour piloter le CF-104. En effet, il a fallu faire passer cet homme par le centre d'instruction de Cold Lake, ce qui est très coûteux, et dans ce cas particulier il s'agit d'un pilote qui s'en va eu Europe s'asseoir sur un engin nucléaire. C'est celui de nos pilotes qui coûte le plus cher. La formation d'un pilote de transport ou d'un instructeur est beaucoup moins coûteuse mais le coût unitaire le plus bas dans toutes les catégories n'est pas inférieur à $300,000.

M. HARKNESS: Pourquoi le coût a-t-il tellement augmenté depuis quatre ou cinq ans? Serait-ce parce que vous formez beaucoup moins de pilotes qu'auparavant, parce que nous ne nous chargeons plus de l'instruction de sujets venant d'autres pays comme nous le faisions, ce qui a eu pour effet d'augmenter le coût unitaire par diminution du nombre de pilotes formés?

M. HELLYER: Je crois, monsieur Harkness, que la hausse est due au coût très élevé de l'emploi des avions de très grand prix qu'il faut.

M. HARKNESS: Je ne parle pas de ces facteurs en particulier. Comme le maréchal de l'air l'a dit, l'instruction des pilotes ne coûte pas $500,000 pour chaque pilote de l'ARC.

M. REYNO: C'est vrai.

M. HARKNESS: Pour beaucoup d'entre eux, le coût est beaucoup moins élevé que cela.

M. REYNO: D'accord.

M. HARKNESS: Et bien moindre à l'heure actuelle. Cela dépend du type d'avion qu'ils apprennent à piloter.

M. HELLYER: C'est juste, mais le coût horaire de plusieurs des types actuellement employés est plus élevé qu'auparavant. Je n'ai pas les chiffres sous la main, mais je suis sûr que les frais d'utilisation d'un Tutor sont plus élevés, à l'heure, que ceux d'un Harvard. Le savez-vous?

M. REYNO: Je n'oserais pas mentionner un chiffre au hasard, monsieur. Le maréchal de l'air Sharp le sait peut-être.

M. HELLYER: Cela explique en partie cette montée en flèche, mais si vous voulez des chiffres précis, nous vous les fournirons avec plaisir.

M. HARKNESS: Voici la question que je pose: si le coût semble maintenant beaucoup plus élevé qu'il ne l'était il y a quelques années, l'une des principales raisons n'est-elle pas que nous formons beaucoup moins de pilotes qu'auparavant, ce qui augmente naturellement le coût unitaire?

M. REYNO: Nous formons à peu près le même nombre de pilotes, monsieur, soit environ 160 par année. Nous maintenons cette cadence depuis assez longtemps déjà, mais nous prévoyons une pénurie de pilotes et il nous faudra probablement augmenter le nombre d'ici les années 1970, mais nous ne savons pas encore quelle sera l'augmentation.

M. HARKNESS: Alors, quels sont les facteurs qui ont provoqué cette forte augmentation du coût?

M. REYNO: Le nouveau type d'avion, monsieur, le 104.

M. HARKNESS: Oui, il vous faut donner cette formation supplémentaire aux pilotes à Cold Lake, ce qui gonfle les frais d'instruction des pilotes de 104. Mais dans le cas de l'instruction de base des pilotes d'avions de transport et autres, pourquoi le coût est-il maintenant de $300,000, comme vous dites, au lieu de $175,000?

M. REYNO: Il me faudrait obtenir une décomposition spéciale du prix de revient pour vous répondre. Je sais que ce sont là les chiffres qui m'ont été donnés par le bureau du contrôleur au quartier général et je demanderai des précisions.

M. HARKNESS: Cette augmentation paraît énorme et, à mon avis, nous devrions peut-être nous enquérir des causes.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous fini vos questions?

M. HARKNESS: Je m'arrête pour le moment, car je vois qu'il est midi.

M. MCNULTY: Monsieur le maréchal de l'Air, vous avez mentionné que le gouvernement des États-Unis avait dépensé une somme de 2 milliards de dollars en calculatrices et je conclus de vos remarques qu'une partie de cette dépense est sortie du budget de défense des États-Unis? Est-ce exact?

M. REYNO: Non, monsieur. Je suppose que ces 2 milliards de dollars sont sortis des goussets des contribuables américains et que le gouvernement les a dépensés pour des calculatrices utilisées par l'administration américaine. Les services de la défense ont dû dépenser une partie de cette somme.

M. MCNULTY: Pour la défense?

M. REYNO: Oui. J'ai peur d'être incapable de vous dire quelle proportion des 2 milliards de dollars est dépensée par les services de la défense, mais je pourrais probablement vous obtenir ce renseignement.

M. MCNULTY: Est-ce que cela veut dire que certaines de ces calculatrices sont utilisées une partie du temps par le département de la défense aux États-Unis?

M. REYNO: Oui, monsieur. Mais, je le répète, je ne veux pas avoir l'air de parler au nom de l'administration américaine de Washington; cependant, je sais qu'elle s'efforce d'exploiter tout le potentiel de chacune des calculatrices, qui sont fort coûteuses. Le prix de ces appareils varie de $200,000 à $6,000,000, suivant leur destination.

M. MCNULTY: Est-ce que les calculatrices dont vous songez à faire l'acquisition pour le ministère de la Défense seront constamment utilisées par le ministère de la Défense, ou bien est-ce que d'autres ministères auront l'occasion de s'en servir?

M. REYNO: Sans vouloir parler non plus au nom de l'administration canadienne, je crois que le gouvernement voudra tirer de ces machines leur rendement maximum, car elles coûtent très cher. Par conséquent, si une partie de leur potentiel n'est pas utilisée, j'espère que tous les autres ministères seront à même d'en profiter.

M. SHARP: Il existe déjà un système qui permet de le faire et, en fait, les calculatrices font déjà l'objet d'un échange de services entre ministères.

M. MCNULTY: Tout comme dans le commerce et l'industrie, vous pourrez vous partager le temps des calculatrices?

M. SHARP: Oui, monsieur.

M. HELLYER: Pendant que nous y sommes, je pourrais peut-être répondre en partie à la question posée tantôt par M. Winch au sujet de notre calculatrice pour les rémunérations. Apparemment, ce sera une Burroughs 5500 et le Conseil du Trésor a donné son approbation. Nous aurons à payer un loyer mensuel de $20,000 et la livraison est prévue pour août 1967. Cela vous donne une idée du coût de ce genre de calculatrice.

M. MCNULTY: Êtes-vous d'avis, monsieur le maréchal de l'Air, que ces calculatrices seront d'un emploi plus économique et plus avantageux sous un régime unifiant les services de la défense qu'elles ne le seraient à l'heure actuelle?

M. REYNO: Je le crois, monsieur. De toute façon, je pense que la gestion sera meilleure. Cela devient très évident aux États-Unis, ce qui explique pourquoi le gouvernement américain fait cette énorme dépense.

M. MCNULTY: Alors, vous pensez que l'unification des services de la défense sera une bonne chose?

M. REYNO: Oui monsieur.

M. FORRESTALL: Monsieur le président, il est peut-être midi. Désirez-vous continuer?

Le PRÉSIDENT: Nous entendrons le général Dare cet après-midi. Nous finirons, si possible, d'interroger le maréchal de l'Air Sharp. En passant, est-ce que quelqu'un voudrait présenter la motion voulue pour rembourser les frais raisonnables de déplacement et de séjour des deux témoins de TRIO qui est présenteront demain?

M. FORRESTALL: Je présente cette motion.

M. ROCK: Cela est-il régulier?

Le PRÉSIDENT: Le secrétaire me l'assure.

M. MACALUSO: Est-ce qu'ils viennent de leur propre initiative?

Le PRÉSIDENT: Vous vous en souvenez sans doute, nous avons décidé de rembourser les frais raisonnables de déplacement et de séjour des témoins que nous avons invités à comparaître.

M. FOY: J'appuie la motion.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que tous sont pour? Y en a-t-il qui sont contre?

Une VOIX: Je suis contre.

Le PRÉSIDENT: Nous avions déjà décidé de le faire.

M. MACALUSO: Est-ce que nous ne sommes pas en train d'établir un précédent, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Je ne le crois pas.

M. LANIEL: Nous l'avons déjà fait.

M. MACALUSO: Cela ne veut pas dire que nous avons bien fait.

Une VOIX: On aurait dû l'inviter plus tôt.

M. MACALUSO: C'est la question de principe qui compte.

Le PRÉSIDENT: Alors, avant le vote, peut-être devrais-je expliquer qu'à mon avis nous ne nous trouvons pas à établir un précédent, car notre propre comité et d'autres comités l'ont déjà fait. Nous avons déjà décidé de le faire.

M. MACALUSO: Je voulais me renseigner.

M. BREWIN: Monsieur le président, permettez-moi de faire observer à M. Macaluso que cette méthode nous permet de faire venir au Comité des témoins officieux qui ne pourraient peut-être pas venir autrement et que cela nous a été très utile dans le passé. Le sous-comité directeur a fait preuve d'un excellent jugement en n'invitant personne; je prétends que cette façon de procéder est la bonne et que nous ne devrions pas nous en écarter.

M. MACALUSO: J'apprécie l'explication de M. Brewin, monsieur le président. C'est ce que je demandais.

M. ROCK: Monsieur le président, j'ai fait partie de plusieurs comités, mais c'est la première fois que j'entends le président demander aux membres du comité d'approuver une dépense. Je ne croyais pas que nous avions le droit d'approuver des dépenses. C'est la seule chose qui m'inspirait un doute. Je croyais que l'approbation était automatique et ne venait pas des membres du Comité.

Le PRÉSIDENT: Je m'en tiens à ce que le secrétaire me dit.

M. SMITH: Monsieur le président, nous avons réglé cette question avec le Conseil du Trésor en 1963, alors que M. Sauvé était président du Comité. Nous avons alors décidé pour la première fois de faire venir des témoins indépendants, n'appartenant pas à la fonction publique. Nous l'avons fait à cette époque et le principe a été approuvé.

M. MACALUSO: Mais à condition que le Comité invite les témoins.

M. SMITH: C'est vrai.

M. LANIEL: Monsieur le président, si j'ai bonne mémoire, ce droit était spécifié dans notre ordre de renvoi en 1963.

M. SMITH: Oui, je pense que vous avez raison.

Le PRÉSIDENT: Sommes-nous prêts à voter? Quels sont ceux qui sont pour? Y en a-t-il qui sont contre?

La motion est adoptée.

M. BREWIN: Monsieur le président, à propos d'une autre question de régie interne, me permettez-vous de proposer que nous finissions d'interroger un témoin avant de commencer avec un autre? Je reconnais qu'il vous a fallu contracter certains engagements, mais je trouve illogique et d'autres membres trouvent peut-être illogique qu'il nous faille passer à un autre témoin avant d'en avoir fini avec le témoin actuel.

Le PRÉSIDENT: Oui, je vous donne raison. Sauf erreur, il y a deux autres membres du Comité qui veulent interroger le maréchal de l'Air que nous entendons en ce moment. Il y en a environ quatre autres qui veulent interroger le maréchal de l'Air Sharp.

M. SMITH: Ne pourrions-nous pas en finir avec eux cet après-midi avant de commencer à interroger un autre témoin?

Le PRÉSIDENT: Oui, je crois que c'est une bonne idée.

M. LANIEL: Si nous continuons jusqu'à midi et demi, je crois que nous pourrons finir.

Le PRÉSIDENT: Qu'est-ce que le Comité en pense? Eh bien, monsieur Forrestall, vous êtes probablement l'un des principaux intéressés. Croyez-vous pouvoir poser les questions qui vous restent dans une dizaine de minutes?

M. FORRESTALL: Monsieur le président, je vous livre ma façon de penser. Je suis bien loin de croire qu'il me soit possible d'extraire en dix ou quinze minutes,

des témoins que nous avons devant nous, les renseignements qu'il me faudrait pour arriver à fixer clairement dans mon esprit, bon Dieu, ce que nous sommes en train de faire ici.

Nous avançons avec une très grande rapidité Je voudrais parler de nouveau au maréchal de l'Air Sharp. Je voudrais avoir au moins deux batailles avec le brillant diplômé de l'Université St. Mary que nous avons aujourd'hui pour témoin. Pourquoi toute cette précipitation? Ne pourrions-nous pas ajouter deux ou trois jours de plus, vers la fin peut-être?

Le PRÉSIDENT: Bien, vous savez où est le problème. Nous en avons déjà discuté. Nous essayons de faire le plus de progrès possible. Et je sais que d'autres comités poursuivent ce travail. On nous a alloué trois périodes, aujourd'hui si nous voulons les utiliser. Si nous pouvions terminer en deux périodes, ce serait tant mieux, je crois, pour chacun de nous. Pourrions-nous continuer encore un quart d'heure? Seriez-vous d'accord?

Des VOIX: D'accord.

M. FORRESTALL: Monsieur le maréchal de l'Air Reyno, j'aimerais, si c'est possible, éclaircir un point sur lequel il y a toujours eu confusion dans mon esprit. Vous avez eu une longue expérience dans les forces armées et vous seriez peut-être capable de puiser dans vos souvenirs et de clarifier ce point pour moi.

Si je comprends bien, dans le passé, quand les officiers recevaient leur brevet, ils concluaient alors un contrat avec l'arme dans laquelle ils servaient. Je sais toutefois que ce n'était pas la règle générale, mais qu'il y a eu assez de cas du genre pour que cela devienne une formule viable. Ils concluaient des contrats individuels et, il est fort possible que vous-même, au moment où vous avez reçu votre brevet d'officier, vous ayiez signé un contrat avec la Reine ou avec le gouvernement du Canada au nom de la Reine. Est-ce correct?

M. REYNO: Tout ce que j'ai signé, monsieur, c'est le serment d'allégeance au moment où l'on me remettait mon brevet d'officier. Ceci se passait à l'été de 1938. Le seul contrat que j'avais consistait en une entente verbale avec le gouvernement en plus du fait que j'étais fier de détenir ce brevet. Quant à ce qui est de contrats spécifiques couchés en termes juridiques, et c'est je crois ce à quoi vous voulez en venir, il n'y a eu rien du genre.

M. FORRESTALL: Selon vous, cette entente verbale était-elle avec l'Aviation royale canadienne ou avec les Forces de sa Majesté.

M. REYNO: Je crois que je l'interpréterais de cette façon: j'étais un employé du gouvernement du Canada travaillant au service spécifique de l'ARC.

M. FORRESTALL: Je vous pose cette question parce qu'il y a, de la part d'un nombre considérable de personnes détenant des brevets d'officier, une crainte sérieuse que vu le manque d'opportunité à une date ultérieure, date qui, au rythme où nous allons, se rapproche rapidement, une crainte sérieuse, dis-je, que les officiers seront, par exemple, transférés de la Marine royale canadienne à l'Armée, sans possibilité d'option ou de choix, sans avoir le droit d'en décider eux-mêmes.

Puisque cette crainte existe, pourriez-vous nous expliquer le principe ou la philosophie qui préside à ceci? Je vous réfère à l'article 6 de la Loi qui traite de la continuation de la «mission».

M. REYNO: Quand vous dites que ceci suscite des craintes, là je ne suis pas d'accord avec vous. Je ne me suis rendu compte d'aucune crainte ou inquiétude à ce sujet.

M. FORRESTALL: Je pourrais, monsieur le maréchal de l'Air, vous faire tenir plusieurs centaines de lettres où l'on exprime, dans les termes les plus éloquents, l'inquiétude qui est ressentie, mais malheureusement, je me vois dans l'impossibilité de vous les remettre parce qu'elles portent toutes les mentions du genre: «Confidentiel», «Personnel» ou «S.V.P. ne montrer à personne».

M. REYNO: Je me suis peut-être mal exprimé. Il y a, c'est certain, des motifs d'inquiétude, comme vous le savez. Ceci survient normalement, je crois, dès qu'on procède à des changements dans les structures de toute organisation, qu'elle soit civile ou militaire. Mais nous avons, en gros, 14,000 officiers. Et ma réponse est qu'en règle générale, on ne s'inquiète pas. Nous pouvons maintenant, si vous le voulez, discuter à partir de cas individuels mais, à mon avis, il n'existe pas d'inquiétude ou de crainte généralisée. Quand un homme entre dans une des trois armes, c'est vrai qu'il se met au service d'une arme spécifique, mais sa loyauté s'adresse à beaucoup plus vaste que cela, au pays lui-même. Et je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de différence, si le membre ou l'officier est classé comme étant dans l'armée, dans l'Aviation ou dans la Marine. C'est mon opinion.

M. FORRESTALL: Très bien. Soyons alors un peu plus précis. Êtes-vous en train de me dire que ceci n'était en fait qu'une procédure de routine établie en vue de faciliter la procédure administrative, ainsi de suite et que la façon la plus simple d'y arriver était d'établir dans cette Loi que toute personne servant dans les structures actuelles se verrait obligée de continuer à servir dans la même arme sous les nouvelles structures? A-t-on pris cette décision simplement pour réduire les difficultés inhérentes à la direction du personnel qui pourraient surgir advenant le cas où l'on adoptait une autre façon de procéder?

M. REYNO: Nous nous approchons dangereusement, monsieur, de ce que j'appelle un point de loi et je préférerais, si vous n'y voyez pas d'objection, qu'un officier du secteur juridique, vous réponde. Puis-je avoir recours au brigadier Lawson. Est-ce que cela vous va?

M. FORRESTALL: Monsieur le président, sans vouloir poursuivre l'argument avec le maréchal de l'Air Reyno, je suis convaincu que l'inquiétude dont je parle existe réellement chez plusieurs officiers, en fait, chez des centaines d'entre eux. Je ne puis me prononcer au nom de l'Armée ou de l'Aviation, je ne m'en reconnais pas les qualifications, mais je sais que cela existe dans la Marine. On y est très inquiet et je crois qu'on les rassurerait si on clarifiait le problème.

Je suis prêt à remettre la discussion de ce problème à une autre période de notre séance. Cela serait peut-être préférable?

M. HELLYER: Quand nous en arriverons à examiner le bill, article par article, peut-être alors le brigadier Lawson...

M. FORRESTALL: Voilà. J'aimerais beaucoup mieux que nous en discutions ici même en comité, de façon officieuse, sans nous aventurer dans les détails.

M. HELLYER: Cet examen de chacun des articles se fera en comité.

M. FORRESTALL: Oh, je l'ignorais.

M. HELLYER: Oui, avant que le comité ne présente son rapport.

M. FORRESTALL: Vous voudrez bien m'excuser. Tout comme M. Macaluso, je suis tout nouveau et aussi, je suis un civil.

Vous avez dit, ce matin, en réponse à une question, que vous étiez très satisfait des recrues actuelles. Pouvez-vous nous en dire plus long à ce sujet?

M. REYNO: Je peux, avec la permission du ministre, vous faire un rapport sur le recrutement jusqu'à ce jour, si vous tenez à obtenir de telles précisions. Mais, c'est le plus que je puisse faire. Je ne crois pas pouvoir dire plus que ce que comportait ma déclaration précédente à l'effet que nous sommes heureux de l'état du recrutement. Le mois dernier a été en effet le meilleur mois que nous ayons connu depuis des années.

M. FORRESTALL: Au niveau des officiers et des sous-officiers?

M. REYNO: C'est exact, je parle du recrutement en général. Le rythme des réengagements est aussi excellent.

M. FORRESTALL: Ce n'allait pas si bien que cela, si je me souviens bien le printemps dernier. Je vois le ministre qui fait signe que non de la tête, mais je crois que le problème des réengagements le préoccupait. C'est ce qu'il avait dit en Chambre.

M. REYNO: Si vous le voulez, je serais heureux de demander au directeur du recrutement de vous faire rapport; il vous fournira les chiffres exacts au sujet de recrutement et des réengagements, etc. Ce rapport est prêt, en fait.

M. HARKNESS: A ce sujet, j'ai fait inscrire une série de questions à l'ordre du jour, il y a quelque temps de cela, mais on ne m'a pas fourni les réponses encore. Je me demande si on ne pourrait me répondre immédiatement, puisque, comme vous dites, le rapport est prêt.

M. REYNO: J'ignore, monsieur, si les réponses à vos questions sont prêtes, mais j'ai ici un rapport traitant du recrutement...

M. HARKNESS: Mes questions portaient sur le nombre des recrues pour chaque mois de 1966, le nombre des «départs» des forces armées, leurs catégories ainsi de suite.

M. HELLYER: Puis-je apporter un éclaircissement? A moins que je ne sois dans l'erreur, dans quel cas on pourra me corriger, les chiffres en possession du capitaine de groupe ne vont que jusqu'à la fin de novembre. Ceux de décembre ne seront prêts qu'au cours de la semaine prochaine.

M. HARKNESS: Si les chiffres que vous avez ne vont que jusqu'à la fin de novembre, comment se fait-il, monsieur le maréchal de l'Air, que vous avez pu nous affirmer que les chiffres du recrutement pour le mois dernier sont de beaucoup supérieurs?

M. REYNO: Il ne s'agit, monsieur, que de chiffres préliminaires. Mais parce que j'aime me tenir au courant en tout temps, mon directeur du recrutement m'informe par téléphone, mais les chiffres qu'il me fournit ne sont pas tout à fait officiels. Avant de les inscrire au registre, je fais une vérification.

M. FORRESTALL: Je n'ai plus qu'une ou deux questions, monsieur le président. Monsieur le maréchal de l'Air, plus tôt, vous nous avez parlé de recrutement, d'entraînement, de formation technique, d'entraînement d'adaption aux conditions du milieu, de la direction, ainsi de suite. Puis-je vous poser une question au sujet de cet entraînement «d'adaption». Prévoyez-vous que ces gens, une fois terminé leur entraînement disciplinaire de base, si par exemple ils sont versés sous le commandement de la Marine, recevront cet «entraînement d'adaptation» sur les lieux même de leur affectation où s'ils seront envoyés à une école d'entraînement spécialisé dans ce type bien spécial d'entraînement, école non intégrée dans les opérations de tous les jours.

M. REYNO: Bien voilà, nous préférerions évidemment que cet entraînement, ou cette formation si vous préférez, soit dispensé dans le milieu même chaque jour. C'est que je veux dire par «entraînement d'adaptation au milieu».

M. FORRESTALL: Vous avez hésité un moment. N'en êtes-vous pas encore arrivé à une décision?

M. REYNO: Non, je ne peux pas l'affirmer définitivement. Peut-être parce que je crains la conclusion que vous en tireriez.

M. FORRESTALL: Monsieur le président, l'autre secteur que je voudrais discuter pourrait nous entraîner dans un long débat. Et l'on nous dit qu'il est midi et quart.

Le PRÉSIDENT: Je crois que ce serait tout à notre avantage, comme l'a fait remarquer M. Brewin (le reste de la phrase est intraduisible).

M. FORRESTALL: D'accord, je passe. J'ai une réunion à 12 h. 30 et une autre à 13 h. J'essaie d'accommoder le comité. Je vous avoue franchement que j'aimerais retenir le maréchal de l'Air ici pendant plusieurs heures.

M. CHURCHILL: J'aurais un renseignement supplémentaire à demander au sujet de la dernière question.

Le PRÉSIDENT: Oui, M. Churchill.

M. CHURCHILL: En ce qui concerne l'entraînement d'adaptation au milieu, j'ai compris que l'entraînement de base se donnera dans un centre. Quand on transférera des hommes en vue de l'entraînement d'adaptation du milieu dans la Marine, où se donnera cet entraînement? Si j'ai bien compris, on a dit à l'occasion d'une réponse à M. Harkness, que les camps d'entraînement de base ont été fermés dans les Maritimes.

M. REYNO: Cet entraînement se donnera sur la côte, monsieur, à proximité de la mer et en autant que cela sera possible, en mer. Pour ce qui est des camps dont vous craignez la fermeture, je ne puis vous apporter d'autres précisions parce que je n'ai pas eu vent moi-même d'un projet bien arrêté de procéder à la fermeture de ces bases.

M. CHURCHILL: Prenons le cas de la Marine. Si vous cherchiez à y appliquer la méthode de formation déterminée par le milieu, vous faudrait-il diriger les hommes vers les centres de formation *ad hoc* du littoral une fois leur instruction de base terminée?

M. REYNO: Oui, monsieur.

M. CHURCHILL: Il s'agit de bases terrestres; seraient-ils ensuite embarqués sur des navires?

M. REYNO: Oui, monsieur.

M. CHURCHILL: Et ces navires prendraient la mer, ils ne resteraient pas en rade?

M. REYNO: Oh, mais nous comptons bien qu'ils prendront la mer.

Une VOIX: Tout comme lorsque vous étiez ministre.

M. MCINTOSH: Seulement 50 pour cent des navires sont actuellement disponibles.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Laniel, vous désirez poser une brève question?

M. LANIEL: Une seule question, monsieur le président. Quant à moi, je suis parfaitement d'accord avec les objectifs visés, en ce qui regarde la direction du personnel, la réorganisation, l'usage d'ordinateurs, etc. Mais tout en avouant que la technologie m'impressionne, je ne puis me défendre d'une certaine inquiétude,

car tout en convenant que l'ordinateur peut calculer des choses tangibles, je doute qu'il puisse analyser l'âme humaine. L'usage de l'ordinateur conduirait-il à l'abolition des conseils? J'estime qu'un ordinateur ne peut rassembler les renseignements au sujet d'un individu ni évaluer les possibilités de celui-ci.

M. REYNO: Excellente question, monsieur, et je vous en sais gré. J'espère toutefois que je ne vous ai pas laissé sous cette impression, car un ordinateur n'est qu'un moyen d'abattre une énorme quantité de travail difficile et détaillé et de l'avoir à la main, sous une forme facile à consulter, au service de la direction. Il est évident que dans toute organisation il faut laisser au jugement de l'homme le soin d'interpréter les données de la machine et soyez assuré que, conscient de ma responsabilité auprès de la direction en ce qui regarde l'aspect «personnel» des forces unifiées, c'est ainsi que les choses se passeront.

M. LANIEL: Vous parlez de centralisation. Ces données seront-elles interprétées à un palier supérieur ou inférieur. Cela donne à penser. Vue d'un palier supérieur ou d'un palier inférieur l'interprétation peut conduire à des conclusions fort différentes.

M. REYNO: Non, monsieur. Nous aurons un service du personnel à contrôle et à direction centralisés, de sorte qu'il y a lieu d'espérer que les occasions de commettre des erreurs d'interprétation seront réduites à leur plus simple expression. J'estime que le traitement des données passera par tant de mains qu'il sera presque impossible qu'il s'y glisse de graves erreurs. Évidemment, toute institution humaine est faillible et la nôtre ne dérogera pas à cette loi. Une telle organisation exige du bon sens et une direction éclairée. C'est la seule réponse que je puis vous donner.

M. LANIEL: Je craignais qu'on ne se fiât trop à la machine.

M. REYNO: Non, monsieur.

M. SMITH: Alors que nous parlions des nouvelles recrues, vous avez dit qu'il existait cinq années de service général, après quoi le soldat peut être promu au grade de caporal si on le garde. Peut-il être promu caporal avant l'écoulement de la période de cinq ans?

M. REYNO: Non, monsieur, à moins qu'il ne soit un homme de grande valeur. Il y a place pour le type ambitieux possédant des possibilités bien établies si l'un de ses supérieurs le recommande.

M. SMITH: Mais il n'y a rien qui lui défende de sortir du rang?

M. REYNO: Non, monsieur. Nous sommes toujours à l'affût de personnes de ce genre.

M. MCINTOSH: Au sujet du personnel apte à devenir, mettons, caporal, reçoit-il automatiquement la solde de caporal?

M. REYNO: Oui, monsieur.

M. MCINTOSH: Voilà pour la question rang, mais parlons du métier: lorsqu'il devient compétent dans un métier, reçoit-il cet instant le salaire attaché à ce métier ou doit-il attendre de l'exercer?

M. REYNO: Non, monsieur. Il existe cinq classes de solde distinctes et ces cinq classes se partagent les 97 métiers dont il a déjà été fait mention. Vous pouvez passer d'une classe à l'autre, c'est-à-dire que vous pouvez procéder de la classe

de solde inférieure à la classe supérieure si vous êtes suffisamment nanti de talent et d'ambition. C'est là l'un des aspects les plus attrayants de l'organisation. Vous pouvez également monter en rang dans votre propre classe de solde et recevoir la rémunération qui y est attachée. Vous pouvez avancer jusqu'au grade de sous-officier breveté dans votre propre classe de paye.

M. McINTOSH: Autrefois, il était possible à un militaire d'atteindre à la compétence en plusieurs métiers. Qu'arriverait-il dans un tel cas, recevrait-il la solde de chacun de ces métiers ou seulement la solde de celui qu'il exerce?

M. REYNO: Il serait alors libre, j'imagine, de choisir le métier lui rapportant le plus d'argent et il serait alors versé à la classe propre au métier qu'il aurait choisi.

M. McINTOSH: Que signifie ce «j'imagine»? Aurait-il le choix?

M. REYNO: De nos jours, les gens ne cherchent pas toujours l'occupation qui leur rapporte le plus d'argent. Il arrive parfois qu'ils optent pour le travail qui leur rapporte le plus de satisfaction.

M. CHURCHILL: Je désire poser une autre question. L'homme qui fait face à l'ennemi reçoit-il une solde particulière? L'artilleur du char d'assaut ou le fusilier proposé à la patrouille et qui est le premier à apercevoir l'ennemi reçoit-il une solde particulière?

M. REYNO: Il appartient à la classe de paye du milieu, monsieur, et de ce chef il reçoit une solde plus élevée que celles que commandent les classes trois et quatre. Nous commençons par la classe trois et passons successivement par les classes quatre, cinq, six et sept. Le fantassin se situe dans la classe du milieu, classe cinq. Il n'existe pas de métier civil auquel on puisse comparer cette classe qui, par conséquent, se soustrait à toute comparaison.

M. CHURCHILL: Où se situe l'artilleur du char d'assaut?

M. REYNO: Dans la classe de solde du milieu, monsieur.

M. McNULTY: Monsieur le président, un éclaircissement, s'il vous plaît. Existe-t-il une solde de combat?

M. CHURCHILL: Offre-t-on quelque encouragement particulier à celui qui est exposé à se faire tuer?

M. REYNO: Non, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous pouvons reprendre la séance après l'ordre du jour?

M. HARKNESS: Je désirerais poser nombre d'autres questions au maréchal de l'air Reyno. Il ne semble pas être possible de les poser à présent attendu, on vient d'en passer la remarque, qu'il faut aller manger et que nous avons d'autres choses à faire. J'aimerais qu'on me donne l'occasion de poser ces questions.

Le PRÉSIDENT: Nous commencerons alors par le maréchal de l'air Reyno dès après l'ordre du jour. Nous terminerons alors l'interrogatoire du maréchal de l'air Reyno et du ministre. Le ministre, si j'ai bien compris, sera à notre disposition pour toute la durée des délibérations et prêt à répondre aux questions.

M. SMITH: A diriger.

Le PRÉSIDENT: Merci.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le PRÉSIDENT: Au moment de l'ajournement nous interrogions le maréchal de l'air Reyno. M. Forrestall dut interrompre son interrogatoire parce qu'il lui fallait se retirer et nous continuâmes après son départ. A présent, nous reprendrons l'interrogatoire de M. Forrestall, si cela lui convient.

M. FORRESTALL: Je désirais demander au maréchal de l'air s'il pouvait nous donner un aperçu des répercussions de l'unification et des mesures prises pour hâter celli-ci, également, où en était l'unification au palier des cadres; je songe en particulier à vos propres responsibilités et plus particulièrement à ce qui touche aux cadres civils. Vous pourriez peut-être vous étendre un peu là-dessus et nous dire, dans les limites de votre champ d'action, le nombre de fonctionnaires que vous avez actuellement.

M. REYNO: Volontiers, monsieur. Je n'ai pas ce renseignement ici dans mes dossiers, mais un membre de mon personnel peut certainement se le procurer à votre intention. Ce que vous cherchez à connaître c'est le nombre de fonctionnaires employés par le Ministère de la Défense nationale, n'est-ce pas?

M. FORRESTALL: En effet. Vous ne connaissez pas le nombre exact, mais est-ce cent ou deux cents? Dans les limites de vos responsabilités de personnel, combien avez-vous d'employés à caractère non militaire dans le service du personnel proprement dit?

M. REYNO: Je ne risquerais pas la moindre conjecture quant à ce nombre. Toutes ces positions tombent évidemment sous l'administration du sous-ministre adjoint au personnel; je me tiens en rapport constant avec lui et il assiste à toutes les réunions de personnel que je tiens. Vous désirez connaître les effectifs des fonctionnaires non militaires du service du personnel?

M. FORRESTALL: Oui, monsieur, et voici où je veux en venir: il y a quelque temps au cours de l'année, en réponse à une question à savoir si le gouvernement pouvait indiquer, à l'aide de la méthode de son choix, à quel point l'unification avait contribué à réduire les effectifs, M. Cadieux avait laissé entendre, de mémoire et sans entrer dans le détail, qu'au quartier général, par exemple, le personnel avait subi une réduction de 26 pour cent; qu'au commandement de l'instruction militaire cette réduction s'établissait à 13 pour cent pour le complexe de la formation; au recrutement, 33 pour cent; aux services de l'information, 60 pour cent. Qu'est-il advenu de ces gens, ont-ils laissé les forces armées pour se diriger vers le fonctionnarisme, ou sont-ils revenus à leur ancienne position, mais cette fois à titre de civils?

M. REYNO: La seule façon d'arriver à une réponse exacte à cette question serait de consulter les dossiers afin de savoir où ces gens sont rendus. Certains d'entre eux ont quitté à cause de l'âge, ayant atteint l'âge de retraite obligatoire et ils ne furent pas remplacés. Les réductions de personnel sont attribuables pour une bonne part à cette circonstance.

M. SMITH: Quelle proportion de la réduction n'était qu'apparente et quelle proportion était réelle? J'estime que ceci constitue l'essence même de la question de M. Forrestall.

M. REYNO: Il me faudrait consulter mes dossiers, que je n'ai pas ici, avant de vous répondre.

M. FORRESTALL: Serait-il possible d'annexer ou de joindre ces renseignements au compte rendu ultérieurement; vous n'auriez pas à revenir ici nous le donner, du moins en ce qui me regarde, si vous pouviez les mettre à notre disposition.

M. REYNO: Ça va.

M. HELLYER: Monsieur Forrestall, je pourrais, si vous le désirez, vous donner des chiffres globaux concernant le quartier général, non pas le service seul. Le 31 mars 1960 il y avait 1,886 officiers et 1,153 autres rangs, soit 3,039 hommes au total.

M. FORRESTALL: Monsieur le ministre, à quoi se rapportent ces chiffres?

M. HELLYER: Au quartier général de la Défense nationale. Le nombre des civils s'élève à 4,847 donnant un total de 7,886. Le 30 septembre 1966 on comptait: 1,635 officiers en service et 850 d'autres rangs, un personnel, par conséquent, de 2,485; ajoutez à cela 3,105 civils et vous arrivez à un total de 5,590 quant au personnel.

M. FORRESTALL: Ce qui vous donne, en termes de chiffres, une réduction de 26 pour cent?

M. HELLYER: Quelque chose comme ça.

M. FORRESTALL: Puis-je prier le ministre de dire au comité ce qui est advenu de ce gens. Les a-t-on mis à pied? Ont-ils quitté les rangs des forces armées, dans le cas des officiers brevetés, des grades inférieurs et évidemment des civils au nombre de 1,740? Etez-vous en mesure de me dire si ces gens sont encore à votre emploi?

M. HELLYER: Comme l'a dit le maréchal de l'air, si vous exigez des chiffres exacts à cet effet, il faudra consulter chaque dossier. Que quelques-uns d'entre eux aient quitté notre emploi, ça j'en suis sûr; d'autres ont ateint l'âge de retraite obligatoire, j'en connais même quelques-uns, et d'autres ont peut-être été absorbés par d'autres services gouvernementaux.

M. FORRESTALL: Quelle est votre ligne de conduite à cet égard? Lorsque vous réduisez votre personnel, le gouvernement a-t-il l'habitude de garder ces gens jusqu'à ce qu'ils puissent être casés ailleurs, ou leur donnez-vous un avis officiel de mise à pied?

M. HELLYER: On projette actuellement une réduction supplémentaire du personnel civil du ministère, réduction générale, à tous les paliers, et l'on cherche à y arriver, autant que possible, au moyen des départs naturels. A vrai dire, la période de temps prévue pour parachever la réduction a été prolongée afin de réaliser la réduction au moyen d'un processus d'attrition naturel plutôt que par mise à pied. Certaines de ces personnes pourront se placer dans d'autres services gouvernementaux; d'autres préféreront permuter à l'entreprise privée; d'autres encore atteindront l'âge de la retraite, et ainsi de suite. De toute façon les effectifs diminuent pour toutes ces raisons au cours d'une période donnée, et les positions au fur et à mesure qu'elles se vident, ne sont pas remplies.

M. FORRESTALL: C'est tout simplement un processus d'usure; lorsque l'un part, il n'est pas remplacé. Le gouvernement n'est donc pas pressé de mettre les gens à la porte. Ainsi, quand vous dites que vous réduisez trois postes en un seul, vous ne cherchez pas simplement à mettre les gens à pied à un mois d'avis.

M. HELLYER: Au cours des trois ou quatre dernières années, l'expérience nous a appris que l'on peut obtenir les mêmes résultats, plus ou moins, sur une période un peu plus longue, par le simple processus d'attrition tout en dérangeant beaucoup moins les gens. L'inconvénient d'une action trop rapide, c'est qu'il vous faut user de mesures arbitraires alors qu'on peut atteindre les mêmes fins bien plus facilement en prolongeant la période de l'opération. Il ne faudrait

pas déduire de ces remarques que vous n'aurez pas à congédier certaines personnes en plus; il peut certes arriver qu'il faille en fin de compte donner leur avis à quelques particuliers, mais le nombre de ceux qui seraient touchés par une telle mesure serait minime en regard de ce qui arriverait si vous cherchiez à atteindre le but trop vite.

M. FORRESTALL: Supposons que vous avez quarante dactylos, (voyez, je cherche à réduire cela à ma mesure), dont vingt au service du maréchal de l'air et les vingt autres au service d'une autre division; vous vous rendez alors compte que vous pouvez réduire ce nombre de moitié, une réduction de 50 p. 100. Votre administration est-elle assez flexible pour en permettre l'expérience? Assez flexible également pour vous permettre de transférer un autre 10 p. 100 de votre personnel à un autre service à l'occasion?

M. HELLYER: Ces positions relèvent du fonctionnarisme et leurs titulaires ont priorité lorsqu'il s'agit de remplir des postes disponibles dans la fonction publique.

M. FORRESTALL: Au moyen des concours habituels.

M. HELLYER: Advenant une réduction de personnel, ils reçoivent de l'aide additionnelle à cet effet.

M. FORRESTALL: Exige-t-il quelque moyen de déterminer, au cours de nos délibérations, ce qui est arrivé au juste à ces gens, par exemple, à ceux qui constituent le 60 p. 100 de réduction du personnel des services d'information?

M. HELLYER: Nous pourrions consulter les dossiers individuels, si vous estimiez que le jeu en vaut la chandelle.

M. FORRESTALL: A mon avis cela ne tient son importance que du fait que nous parlons de gens sans travail; je songe en particulier à Halifax où 10.5 p. 100 de la main-d'œuvre est sans travail. Je ne pense pas simplement à l'aide civile spécialisée, semi-spécialisée, de bureau ou administrative; je parle des gens qui quittent les armes et qui se retrouvent au nombre des 10.5 p. 100 durant une période indéfinie dans la région des maritimes. C'est dans ce sens que cela importe. Je ne veux pas de statistiques me disant que 17.4 p. 100 des hommes ont été mutés d'un point à un autre, je veux savoir si ces réductions du personnel ont été intégrées ailleurs.

M. HELLYER: Nous pourrions le faire. Cela constituerait un cas extrême du fait que l'expérience intégrale ne s'y trouverait pas représentée. Cependant, si vous le désirez, nous pourrions vous fournir une analyse statistique à ce sujet.

M. FORRESTALL: Cela me ferait plaisir pourvu que la chose ne vous demande pas trop de travail.

M. HELLYER: Le nombre en est assez restreint de sorte que nous ne mettrons pas plus d'une journée ou deux pour vous l'obtenir.

M. FORRESTALL: J'aimerais obtenir un tel relevé si possible.

M. HELLYER: Votre question remonte-t-elle en août 1964?

M. FORRESTALL: Pourriez-vous établir vos pourcentages sur les années 1965-1966 et 1966-1967 afin d'éviter toute confusion. Deux ans suffiraient à déterminer une tendance, n'est-ce pas?

M. HELLYER: Vous vous intéressez, il me semble, à la réduction qui s'est affectuée dans ce secteur ainsi qu'à la période pendant laquelle elle a eu lieu.

M. FORRESTALL: Oui.

M. HELLYER: Vous serait-il satisfaisant que nous considérions la période propre?

M. FORRESTALL: Je suis d'accord. Monsieur le président je n'aurai plus de questions à poser avant que nous consultions nos avocats-conseils.

M. HARKNESS: J'aimerais poser quelques questions dans la même perspective que M. Forrestall mais sous un rapport différent. Tel qu'on nous l'a présenté ici, le but de cette réorganisation en cours au niveau des quartiers généraux et du commandement et le reste est de réduire les frais administratifs et nous tenons des chiffres quant au nombre du personnel militaire et civil à deux dates différentes où apparaît une réduction importante du personnel civil et une autre beaucoup moindre du personnel militaire. Je me demande, en même temps, à combien se chiffrait la réduction véritable des frais réalisée et, d'une façon particulière, dans quelle mesure, disons, l'occasion accélérée dans les rangs a-t-elle annulé les économies qu'aurait pu entraîner la réduction du personnel. Il y avait par exemple, en 1963, un général et trois lieutenants-généraux ou leur équivalent à la direction de nos armes. Nous avons dans le moment un général. Combien de lieutenants-généraux avons-nous?

M. REYNO: Désireriez-vous, monsieur, une comparaison établissant le pouvoir des généraux au sein des armes de nos jours par rapport à ce qu'il était alors. Si oui, je devrai vous l'obtenir puisque je ne dispose pas de ces chiffres dans le moment.

M. HARKNESS: Connaissez-vous sur-le-champ combien de lieutenants-généraux vous avez à la tête de nos armes?

M. REYNO: Oui, monsieur, je le sais.

M. HARKNESS: Combien y en a-t-il?

M. REYNO: J'en suis un moi-même, il y a aussi le Maréchal de l'air Sharp, le Maréchal de l'air MacBrien, le Maréchal de l'air Dunlap, le Général Lilley et un autre à la tête de la brigade mobile, ce qui ferait six. Il y en a sept. Peut-être le Commodore Boyle aurait-il un résumé statistique à ce sujet. Avez-vous ces données en dossier?

M. BOYLE: Je ne dispose pas d'un tableau ventilé quant au rang et aux armes, monsieur, mais il y a bien sept lieutenants-généraux.

M. HELLYER: Je crois que le chiffre que cite M. Harkness pour l'époque n'est pas juste. Il y en aurait eu cinq en ce temps-là.

M. HARKNESS: Il y en aurait eu quatre si vous comptez le commandant adjoint du NORAD.

M. HELLYER: Ainsi que l'officier en chef de l'état major au SHAPE.

M. HARKNESS: L'administration et les opérations de nos armes cantonnées au Canada relève d'un nombre d'officiers qui est passé de trois à cinq si l'on exclut les deux tâches extraordinaires auxquelles on vous a affecté pour le moment.

M. HELLYER: Cela vaut à l'échelon de lieutenant-général, mais à celui de général de division il s'est fait une réduction d'environ 30 p. 100, grosso modo.

M. HARKNESS: Voici ma prochaine question. Qu'en est-il des généraux de division et de brigade?

M. HELLYER: La situation est très bonne. Peut-être voudriez-vous des chiffres par rapport aux quatre échelons supérieurs mais le mieux à faire serait peut-être de vous fournir une comparaison quant à une date précise.

M. HARKNESS: Nous avons en main les chiffres pour ce qui est des réductions effectuées au sein du Quartier général de la Défense nationale mais je désirerais des chiffres établissant une comparaison entre le nombre de lieutenants-généraux, de généraux de division et de brigade qu'il y avait en 1963 et combien on en compte à présent. Je crois que cela nous ferait mieux voir qui existait alors et s'il y en a maintenant plus ou moins que durant la période antérieure.

M. REYNO: Voulez-vous parler de nos armes intégrales, monsieur, ou du Quartier général de la Défense nationale?

M. HARKNESS: Je veux parler du Quartier général de la Défense nationale en particulier parce que c'est là où il s'est fait des modifications au sein du personnel.

M. HELLYER: Je suis d'avis, monsieur Harkness, que vous posez là une question quelque peu pipée, ce dont vous êtes conscient, j'en suis sûr, du fait que le maintien de trois armes a pu avoir touché quelque peu les commandants en place au quartier général quant à leur représentation. Vous obtiendriez une comparaison plus fidèle, plus juste et plus précise si vous considériez l'ensemble de nos armes à deux moments dans le temps, ce qui vous plairait plus que ce que vous demandez.

M. WINCH: Voudriez-vous donc, je vous prie, ajouter à tout ceci tous les commandants en place?

M. HELLYER: Très bien.

M. CHURCHILL: Vous nous les donnerez tous les deux. Vous ne cherchez pas à nous les cacher, n'est-ce pas?

M. HELLYER: Mais, pas du tout.

M. HARKNESS: Voici ce que je cherche à démontrer. Lorsque vous nous donnez ces chiffres tout secs rapportant une réduction où le nombre du personnel militaire est passé de 3,039 à 2,485, tout le monde conclut que vous avez économisé beaucoup d'argent. Cependant, si vous avez en même temps étendu la hiérarchie au sein du quartier général, vous dépensez peut-être beaucoup plus d'argent maintenant qu'auparavant. Voilà où je veux en venir et la raison pour laquelle je désire obtenir ces renseignements.

M. WINCH: Vous désirez une comparaison se rapportant à toute la hiérarchie.

M. HARKNESS: Oui.

M. HELLYER: Je suis certain, M. Harkness, que nous pourrons vous rassurer à sujet.

M. CHURCHILL: Nous désirons toute la hiérarchie mais nous voulons que le quartier général soit distinct de l'autre cependant.

M. HARKNESS: Oui, je les veux tous les deux. Ne les confondez pas ensemble; je les veux tous les deux.

Des 400 militaires ou plus qui ont quitté le Quartier général de la Défense nationale, combien ont été intégrés à d'autres personnels tels que le Commandement du matériel de l'air à Ottawa, le quartier général de la brigade mobile ou

d'autres quartiers généraux de ce genre? Autrement dit, y a-t-il eu une amélioration véritable sous ce rapport quand vous considérez les gens qu'on a mutés du Quartier général de la Défense nationale à d'autres quartiers généraux?

M. HELLYER: Il s'est fait des mutations dans un sens comme dans l'autre. Nous vous obtiendrons ces renseignements.

M. HARKNESS: J'aimerais revenir, pour mes deux prochaines questions, à cette question d'entraînement dont nous traitions ce matin. L'impression générale que j'ai eue, et je crois que le Comité a éprouvé la même impression, est que l'entraînement initial se fera dans deux ou trois emplacements au Canada et qu'après cela, l'entraînement de milieu se ferait dans un nombre indéterminé d'endroits, dont la situation géographique et le nombre étaient inconnus. N'y a-t-il pas de plan précis quant à l'entraînement de milieu?

M. HELLYER: Il y a certainement un plan qui s'applique actuellement, M. Harkness, quant à ce qui a trait à l'avenir; ce n'est qu'une fois le plan global de consolidation de base accepté qu'on pourra parler des années à venir. Tel que je l'expliquais hier, on doit tenir compte d'un nombre de facteurs, y compris les immobilisations qu'exigeront les installations et la période d'amortissement qu'elles demanderont, avant que nous ne puissions fixer nos décisions quant au programme de consolidation de base. Il y a aussi les opinions qu'on a exprimées comme celle du député de Halifax et d'autres qui sont d'avis que notre décision devra tenir compte de tous les facteurs pertinents.

M. WINCH: En tenez-vous compte?

M. HARKNESS: Cela se résume à dire qu'il n'existe aucun plan précis quant à l'avenir. Cependant vous dites qu'il y en a un plan dans le moment; quel est-il?

M. HELLYER: L'entraînement de milieu se poursuit présentement exactement de la même façon qu'antérieurement.

M. HARKNESS: Autrement dit, rien n'a changé.

M. HELLYER: Voilà une autre façon de le dire.

M. HARKNESS: Tout ce chambardement qu'ont entraîné au sein des armes toutes ces mesures d'intégration et le reste n'aura donc rien modifié à cet égard.

M. HELLYER: Quant à l'entraînement de milieu, cela vaudrait en grande partie, mais, tel que l'expliquait le maréchal de l'air hier, on a fusionné certaines écoles. Je crois que l'école de génie en construction en est une, ce qui comprend un élément que vous pourriez inclure dans cette grande catégorie.

M. HARKNESS: Prévoyez-vous maintenir toujours une école d'artillerie à Shilo, disons, une autre pour la formation d'un corps de blindés, une école d'infanterie et une autre de génie comme celle qui se trouve à Chilliwack et le reste?

M. HELLYER: Sans préciser les endroits, je dirais que oui, bien qu'on soit en train de penser à fusionner certaines écoles de formation des troupes au sol et plus particulièrement des écoles des armes de combat telles que l'infanterie et les blindés.

M. HARKNESS: En fait, vous n'envisagez pas de modifications importantes quant à l'entraînement de n'importe quelle unité de combat ou d'arme en particulier.

M. HELLYER: Non, pas pour ce qui a trait à l'entraînement de milieu sauf pour ce qui est du fusionnement de l'entraînement. Par exemple, là où on s'entraîne à un même métier ou à un même aspect d'un métier, ces opérations seront selon toute vraisemblance cosituées et peut-être fusionnées afin de tirer le rendement maximum de nos installations.

M. HARKNESS: Vous parlez surtout du personnel administratif. Je parle du personnel même de combat.

M. HELLYER: Pour ce qui est du personnel de combat, non; vous avez raison de dire qu'il ne s'y fera pas de modification parce qu'il s'agit de professions très spécialisées et que les hommes qui s'y trouvent devront subir un entraînement très semblable à celui auquel on les a toujours soumis.

M. HARKNESS: Autant dire que l'unification n'entraîne aucun avantage au point de vue de l'entraînement de milieu.

M. HELLYER: Je crois que votre énoncé est assez juste sauf à l'égard des opérations unifiées qui revient à de l'entraînement de milieu; mais je ne crois pas que c'est ce à quoi vous faisiez allusion.

M. HARKNESS: Vis-à-vis de l'entraînement, nous ferions tout aussi bien de maintenir les trois armes.

M. HELLYER: Non, monsieur, ce n'est pas juste; même si ce n'était que des armes de combat comme vous venez de le dire.

M. HARKNESS: Ces gens importent-ils aux armes de combats?

M. HELLYER: Mais certainement, M. Churchill, le premier venu en conviendrait.

M. HARKNESS: Je serais porté à déclarer que ce sont les gens les plus importants.

Dans cette même veine, je voudrais attirer votre attention à ce tableau, intitulé DCP, qu'on nous a distribué ce matin. Il présente le directeur des nominations et des carrières, d'abord, quant aux opérations et responsabilités en mer en général, sur terre et dans les airs en général. N'est-il pas vrai qu'en fait, vous maintiendrez encore en grande partie les trois armes quant à votre façon de les affecter à des postes, et le reste?

M. HELLYER: On a expliqué hier que c'est dans ce secteur que s'effectuerait le changement le plus profond.

La façon d'administrer les services du personnel est l'une des distinctions les plus profondes entre l'intégration et l'unification.

M. HARKNESS: Ce tableau démontre que le tout se trouve confondu en une seule organisation mais du point de vue pratique on doit encore le diviser en trois. On peut dire que vous n'avez qu'ajouté un autre palier au mécanisme administratif.

M. HELLYER: Je crois que vous faites allusion à l'organisation actuelle.

M. HARKNESS: Je veux parler de ce tableau qu'on a projeté à l'écran durant le témoignage du Maréchal de l'air Reyno ce matin.

M. HELLYER: Oui mais ce ne serait que sa propre organisation qui reposerait sur un service du personnel unique.

M. HARKNESS: Sa déclaration, sauf erreur, a été qu'il s'agissait là de l'organisation à laquelle on vise et que l'on est de mettre en pratique.

M. HELLYER: On y vise, d'accord monsieur, mais elle n'est pas encore en vigueur.

M. HARKNESS: Voilà ce que je prétends. Lorsqu'elle sera en vigueur, vous aurez à peu près la même chose qu'en ce moment, surmontée d'un palier administratif de plus. Au lieu d'avoir une organisation pour les nominations et les carrières et le reste à l'intérieur de chacune des armes, vous n'aurez plus qu'une seule organisation générale, qu'on pourrait appeler une espèce d'étage de grand quartier général sous lequel vous aurez trois divisions dont l'une pour la marine, l'une pour l'armée et une autre pour l'aviation.

M. REYNO: C'est une manière de présenter la chose, monsieur; mais nous ne la voyons pas ainsi. Il y a des fonctions de personnel sous la direction des postes et des carrières beaucoup plus nombreuses que celles que vous voyez là, et elles présentent un caractère autre que le caractère de l'arme qui leur est propre.

M. HARKNESS: Eh, bien, en effet, il me semble qu'une bonne partie de cela se ramène à des changements de nomenclature, comme nous l'avons dit avant. On enregistre une réduction du nombre des spécialités qui, de 360 et des poussières sont passées à 97, mais dans ces 97 spécialités vous avez environ 300 divisions ou catégories. En d'autres termes, c'est, dans une large mesure, une question de nomenclature. C'est la même chose pour ce dont nous venons de parler. Je n'ai pas l'impression que vous progressiez beaucoup.

M. REYNO: Ces tableaux indiquent la manière dont nous nous proposons de régler la question. Ces tableaux ne sont pas véritablement des organigrammes. Ils indiquent une méthode de gestion du personnel ainsi que la méthode selon laquelle nous permettrons à un homme de passer de l'échelon le plus bas à l'échelon le plus élevé, à la fois dans le domaine de la solde et dans celui du grade.

M. HARKNESS: Mais, comme je vous le dis, j'ai l'impression qu'une bonne partie de cela correspond à ce que, dans un sens, vous pourriez appeler un changement pour l'amour du changement ou un camouflage pour faire croire à l'observateur isolé que ce qui sera essentiellement la même organisation, est différent.

M. REYNO: Non, monsieur. Quand le moment sera venu, nous verrons tout cela se grouper ici à Ottawa, en un système d'administration central. Nous entrons maintenant dans la période de transition. Je ne peux pas prévoir la date réelle...

M. HARKNESS: Oui; mais vous aurez encore une division pour le personnel, de l'armée de terre, celui de la marine et celui de l'armée de l'air, dont il faudra que vous vous occupiez.

M. REYNO: Nous devrons traiter avec le personnel des trois armes, monsieur. Vous avez tout à fait raison. Nous devrons toujours traiter avec eux.

M. HARKNESS: Vous pouvez parler d'une seule force armée unifiée autant que vous le voulez, mais vous devrez traiter, en fait, d'un point de vue pratique, avec le personnel de l'armée de l'air, de la marine et de l'armée de terre. C'est pourquoi, comme je l'ai dit, une grande part de tout cela est du camouflage.

M. REYNO: Je ne pense pas pouvoir ajouter quoi que ce soit à ce que j'ai déjà dit.

M. HARKNESS: Oh, je ne crois pas que ce soit possible.

M. HELLYER: Monsieur Harkness, vous vous rendrez compte, par exemple, que tous les pilotes doivent être administrés comme un seul groupe, et que les radionavigateurs ne seront pas divisés en catégories terre, mer et air, comme ils l'ont été auparavant. Je pense que cela met à l'épreuve votre généralité.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, cela semble conclure cette partie de notre interrogatoire du Maréchal de l'air Reyno.

Je vous remercie d'avoir comparu, Maréchal Reyno.

Pour respecter la promesse que nous avons faite à M. Brewin et à d'autres, je pense que nous devrions poursuivre maintenant l'interrogatoire du sous-chef de l'état-major de la Défense.

M. MACALUSO: Monsieur le président, avez-vous l'intention d'interroger le général Dare cet après-midi, immédiatement après avoir entendu le maréchal de l'air Sharp?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Nous commencerons par M. Brewin.

M. BREWIN: Monsieur le président, j'aimerais entendre l'opinion du Maréchal de l'air Sharp sur les conséquences de l'unification sur le moral des troupes. Je déduis de ma lecture du document qu'il nous a présenté, qu'il estime, et je suis loin de dire que je ne suis pas d'accord avec lui, que dans l'ensemble, l'effet sera favorable. Est-ce exact?

M. SHARP: Oui, c'est ce que je pense. Je me rends compte, cependant, que tout changement d'importance affectant une organisation, affectera les gens. Au début il y aura probablement un effet qui inquiétera les gens, lorsque le changement se produira. A la longue, cependant, je suis persuadé que cela entraînera une amélioration de leur moral. À la longue, cela n'entraînera certainement pas une baisse du moral.

M. BREWIN: Eh bien, il y aura des hauts et des bas. Vous voyez les hauts dans le futur et les bas au début du démembrement, peut-être.

M. SHARP: Oui, je suis d'accord avec vous.

M. BREWIN: Je voudrais simplement examiner avec vous plus en détail ce que vous avez dit à cet égard, aux pages 7 et 8, et je voudrais l'exprimer en termes personnels pour voir si j'ai bien compris et pour me rendre compte si vous êtes du même avis que moi.

Tel que je le vois, vous dites qu'il y a deux facteurs importants pour le moral; premièrement, que le militaire lui-même sente que son rôle, ou l'objectif qu'il se propose d'atteindre, en vaut la peine; et, deuxièmement, qu'il sente que le monde qui l'entoure, les gens avec lesquels il est en rapport, sentent aussi que ce qu'il fait est vital et important. Vous ai-je bien compris?

M. SHARP: Oui, monsieur.

M. BREWIN: N'est-ce pas simplement une partie de la règle générale qui s'applique à chacun d'entre nous, je suppose, que si nous sentons que nous sommes utiles et si les gens qui nous entourent estiment que nous sommes utiles, notre moral s'améliore?

M. SHARP: Oui. Je ne voulais pas dire par là que ces conditions ne s'appliquent qu'aux militaires.

M. BREWIN: Non; je pense que c'est une règle générale très saine. A ce propos, je crois comprendre que vous avez déclaré à la fin de la page 7, et à la page 8, que l'unification qui découle du Livre blanc, représente, aux yeux du soldat, et, je suppose, aux yeux des gens en général, une modification significative de l'importance attachée, au moins, aux rôles à jouer. Vous dites à la page 7, que le Livre Blanc

> approuve les missions ou les rôles qui pourraient impliquer le Canada dans de nombreux échelons de l'escalade de la guerre plutôt que dans une guerre nucléaire totale seulement.

Encore une fois, à la page suivante, vous utilisez les mêmes mots:

> La plus grande souplesse que donnera l'unification aux forces armés offrira des rôles chargés d'une signification plus grande aux yeux des militaires que des forces consacrées exclusivement à un échelon quelconque de l'échelle d'escalade de la guerre.

M. SHARP: C'est exact.

M. BREWIN: Je voudrais simplement étudier cela de plus près. Je sais que le Livre blanc et l'unification fournissent une contribution plus importante car ils envisagent une sorte de force d'intervention mobile qui peut se placer dans ce que vous appelez l'échelle d'escalade de la guerre, à ce que je pourrais appeler l'échelon inférieur.

Puis-je examiner cette échelle d'escalade avec vous pour voir si je comprends bien l'argument? Supposons que nous commençons par l'échelon le plus élevé, qui serait la contribution stratégique nucléaire. Le Canada n'a pas apporté, et n'a pas à apporter de contribution à cet échelon, n'est-ce pas?

M. SHARP: Nous y contribuons dans la mesure où le commandement de la défense aérienne, par exemple, serait vraisemblablement utilisé uniquement si une guerre nucléaire éclatait.

M. BREWIN: Je comprends. Vous parlez du Canada impliqué dans une guerre nucléaire totale. Croyez-vous qu'en Europe on fasse distinction entre une guerre nucléaire tactique et une guerre nucléaire totale?

M. SHARP: J'en doute beaucoup.

M. BREWIN: Je dois dire que je suis tout à fait de votre avis à cet égard. D'autre part, les troupes que nous maintenons dans la brigade et dans la division de l'air, sont destinées à participer à ce qui pourrait être une guerre nucléaire tactique totale en Europe. Est-ce exact?

M. SHARP: Oui, c'est exact.

M. BREWIN: Vous dites que le moral des troupes s'améliorera car avec les forces conventionnelles nous fournirions une force mobile légèrement armée qui se placera dans ce que vous appelez l'échelle d'escalade de la guerre aux premiers échelons afin d'essayer d'empêcher l'escalade de la guerre plutôt que de participer à une guerre nucléaire totale.

M. SHARP: J'estime que c'est une contribution utile que le Canada peut apporter et une grande partie de nos militaires, représentant une coupe transversale de la population, sont également de cet avis.

M. BREWIN: Si l'on en venait à conclure que ces rôles nucléaires tactiques, ou une guerre nucléaire totale, ne représentaient pas une contribution utile, avec ce raisonnement à l'appui, une concentration exclusive sur le rôle conventionnel mobile améliorerait, alors, encore davantage le moral des troupes?

M. SHARP: Oui, à condition que tous vos «si» se tiennent.

M. BREWIN: Oui, et c'est pourquoi je veux vous poser ces questions. J'ai ici un article écrit par M. John Gellner qui a témoigné devant le présent Comité, il y a quelque temps. Je ne sais pas s'il conseille le gouvernement ou non. Je voudrais vous demander si vous partagez certaines de ses vues. Il a déclaré, comme le *Globe and Mail* l'a rapporté, dans son numéro du samedi 4 février:

> On devrait se rendre compte, et sans aucun doute on s'en rend compte à Ottawa, que la valeur de la contribution du Canada sur le plan militaire est minime...

Il parle de la brigade d'infanterie et de la division de l'air.

Lorsqu'il déclare qu'à Ottawa on s'en rend compte, je devrais peut-être me retourner vers le ministre, et vers vous également. Est-ce vrai? S'en rend-on compte à Ottawa?

M. HELLYER: Monsieur le président, je devrais, peut-être, répondre à cette question. Je pense que vous pouvez vous rendre compte que ces forces font

partie de la force de dissuasion en Europe, et que pour cette raison, elles se trouvent au sommet le plus élevé de l'échelle, car elles participent de la force de dissuasion contre une guerre thermonucléaire totale.

M. BREWIN: Le ministre voudra, peut-être, aussi répondre à ma prochaine question: est-ce que la contribution du Canada de la brigade d'infanterie et de la division de l'air s'est faite à une époque où les plans de l'OTAN étaient basés sur l'hypothèse qu'une guerre en Europe centrale pourrait être une guerre nucléaire limitée, et que l'ennemi serait, ainsi, arrêté par la crainte des armes d'une guerre nucléaire limitée?

J'ouvre une parenthèse pour dire que le maréchal de l'air a exprimé l'opinion que tel n'est pas le cas.

M. Gellner poursuit en disant:

> Cette théorie n'aurait jamais pu résister à un examen sérieux; actuellement personne détenant un poste responsable à l'intérieur ou à l'extérieur de l'OTAN ne croit vraiment qu'elle soit valable.

Le maréchal de l'air est-il de cet avis? Si le ministre désire répondre aussi à cette question, cela serait très utile.

M. HELLYER: Je ne peux pas parler pour le Maréchal de l'air, mais comme il s'agit d'un point très délicat, je ferais peut-être mieux de répondre.

Tout d'abord, le Maréchal de l'air n'a pas présenté les choses de façon aussi catégorique. Beaucoup de gens, y compris la majorité des personnes qui ont étudié la question de très près, estiment que l'utilisation des armes nucléaires escaladerait probablement très rapidement; de là, la thèse avancée par M. Gellner.

C'est, pourtant, l'un des domaines soumis à une grande controverse, en ce qui concerne la stratégie militaire, et c'est un domaine qui est encore l'objet d'études actives aux échelons supérieurs de l'organisation de l'OTAN, afin de déterminer, de manière aussi exacte que possible, dans quelle mesure cette thèse est valable. On pense qu'il y a peut-être quelques exceptions à cette généralité, par exemple, par l'utilisation d'une mine de démolition atomique dans le premier stade, qui est nettement limité sur le plan géographique qui aurait un but identifiable déterminé, et ainsi de suite, et qui n'escaladerait pas automatiquement. Mais si vous commencez à en venir aux cas et aux études concernant les diverses contingences qui pourraient se poser vous vous trouvez dans l'un des domaines les plus ardus de la science militaire à l'heure actuelle, un domaine où on se heurte, je crois, à des difficultés considérables pour arriver à ce que chacun appellerait des conclusions pour lesquelles on aimerait engager sa réputation.

M. BREWIN: M. Gellner commet-il, alors, une erreur lorsqu'il dit que personne détenant un poste responsable à l'intérieur ou à l'extérieur de l'OTAN ne croit vraiment que cette théorie de guerre nucléaire limitée soit valable?

M. SHARP: Je crois qu'il exagère lorsqu'il dit «personne». A mon avis, la tendance est certainement de croire que l'utilisation rapide de ce que l'on a appelé des armes nucléaires tactiques escaladerait très rapidement.

M. BREWIN: Je ferais peut-être mieux de poser directement la question au ministre. Il détient certainement une position responsable au sein de l'OTAN. Croit-il en la justesse de la théorie de la guerre nucléaire limitée?

M. HELLYER: Eh bien, c'est une question difficile, mais je vais essayer d'y répondre. En premier lieu, en ce qui concerne les circonstances très particulières dont je viens de parler, comme la mine de démolition atomique, par exemple, et autre chose du même ordre, ou une arme de champ de bataille à courte portée, je ne connais pas la réponse.

Si vous vouliez gravir un échelon supplémentaire de l'échelle, et que vous me demandiez si l'utilisation rapide, des avions tactiques, par exemple, escaladerait, je dirais tout de suite oui.

M. BREWIN: Je pense que vous avez raison.

J'aimerais poursuivre avec un autre aspect de cette même question...

M. HARKNESS: Puis-je poser une question supplémentaire à ce point? Ce concept n'est-il pas lié de manière tellement étroite à l'effet préventif des armes nucléaires, à la fois techniques et stratégiques, qu'il est très difficile de les séparer, et que c'est dans ce domaine que surgissent les plus grandes difficultés?

M. HELLYER: Je pense que c'est une bonne remarque. L'objectif de posséder des armes nucléaires est qu'on n'aura pas à les utiliser.

M. HARKNESS: C'est de prévenir la guerre, oui; c'est l'effet préventif qui a la plus grande importance.

M. HELLYER: Vous remarquerez que dans toute notre discussion, lorsque nous déclarons que nous pouvons jouer un plus grand rôle dans la sécurité mondiale, dans d'autres domaines et à des échelons inférieurs de l'échelle d'escalade, pour reprendre la formule du Maréchal de l'air, ou, dans des cas plus vraisemblables, tels qu'ils sont décrits dans le Livre blanc, nous nous basons sur l'hypothèse qu'un effet préventif subsiste; autrement dit, que l'équilibre des forces nucléaires est toujours maintenu.

M. BREWIN: Je crois comprendre certaines des implications. J'aimerais poursuivre, car je ne dois pas prendre trop de temps, avec la défense aérienne nord-américaine ou NORAD. Je voudrais citer un passage du même article de M. Gellner, où il déclare:

> Il ne faut pas perdre cela de vue...

il s'agissait de la discussion de l'histoire,

> ...lorsqu'on se trouve, assez perplexe, sur l'une de nos deux bases de fusées Bomarc sol-air, et que l'on voit 28 de ces armes presque sans protection, à quelques verges les unes des autres sur une même aire que lancement, prêts à repousser l'attaque d'un bombardier. Au cas où l'attaque se produirait, le complexe Bomarc tout entier, serait probablement anéanti au premier coup frappé par l'ennemi.
>
> Avec un peu d'imagination, on aurait pu se rendre compte que les Bomarcs étaient absurdes sur le plan militaire, lorsqu'on les a installés en 1961. Nous les avons, pourtant, pris, nous avons été obligés de les prendre, pour la simple raison que nos deux bases Bomarc faisaient partie d'une chaîne d'installations américaines identiques.

Le Maréchal pense-t-il aussi que les Bomarcs sont vulnérables à une première attaque par surprise, et que lorsqu'ils ont été installés, sur le plan militaire, ils représentaient une absurdité, et qu'ils en sont encore une?

M. SHARP: Non, je ne suis pas d'avis qu'ils représentaient une absurdité militaire lorsqu'on les a installés. Il est manifeste qu'ils sont vulnérables à une première attaque, je le reconnais.

M. BREWIN: Je crois que je vous ai déjà interrogé à ce sujet. Je ferais mieux de ne pas revenir là-dessus. Vous ne partagez pas l'opinion de M. McNamara que leur utilité était de constituer une cible ou un piège pour une première attaque.

M. HELLYER: Monsieur Brewin, je crois que M. McNamara a déclaré, si j'ai bonne mémoire, et il y a déjà quelque temps de cela, qu'ils auraient au moins

cette utilité. A cette époque, le nombre des missiles russes sur leur inventaire, était bien inférieur à ce qu'il est maintenant. Détourner l'attention vers les sites de Bomarc représentait quelque chose d'une importance considérable.

M. BREWIN: Oui, cela...

M. HELLYER: Bien sûr, ce que la liste des cibles de première attaque serait, dépend de leur importance relative à n'importe quel moment donné.

M. BREWIN: Oui. Cela soulève une question que je poserai au ministre. Tenant compte de la qualité douteuse de la défense des missiles Bomarc contre les attaques de bombardiers, le gouvernement américain a-t-il fait savoir qu'il est possible qu'il ne désire pas renouveler le traité du NORAD, ou qu'il le renouvellera, ou bien le gouvernement canadien a-t-il suggéré cela? Je crois savoir que ce traité expire en 1968, et je me demande si des discussions ont été entamées sur le renouvellement, la modification ou la résiliation de cet accord?

M. HELLYER: Des pourparlers préliminaires sont engagés entre des représentants des deux gouvernements, dans l'attente de prochaines négociations gouvernementales concernant l'avenir du traité.

M. BREWIN: En ce qui concerne l'avenir de la défense aérienne, le ministre a répondu à une de mes questions, en juin je crois, que le Canada ne participerait pas au système de missile antibalistique, sans consulter le Parlement. Est-ce que je me trompe?

M. HELLYER: Si ma mémoire est bonne, la réponse a été que nous ne participerions pas à la défense active de missile antibalistique, c'est-à-dire financièrement et par l'intermédiaire des effectifs, et ainsi de suite, sans que la question soit débattue au Parlement.

M. BREWIN: Cette promesse tiendrait-elle toujours?

M. HELLYER: Oui; je pense que c'est une promesse raisonnable; c'est une partie tout à fait importante...

M. BREWIN: Je suis absolument de cet avis; mais je voulais m'en assurer. Merci.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Harkness?

M. CHURCHILL: Est-ce que je suis sur la liste d'hier au soir?

Le PRÉSIDENT: Je dois reconnaître que j'ai égaré la liste. Il me semblait que...

M. HARKNESS: Continuez, Gordon. J'ai posé beaucoup de questions.

Laissez poursuivre M. Churchill car j'ai eu la possibilité de poser deux ou trois fois des questions, depuis qu'il a eu un tour.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Churchill?

M. CHURCHILL: Je voudrais poser des questions se rapportant à l'époque actuelle et non pas celles que nous avons discutées dans ce Comité il y a quatre ans, lorsque j'en faisais partie, des questions qui se rapportent à l'OTAN et au NORAD, etc.

Dans l'intervalle, j'ai lu le livre de M. Gellner...

Une VOIX: Elles sont pourtant toujours d'actualité.

M. CHURCHILL: Oui, mais qu'ont-elles à voir avec l'unification? J'ai posé deux questions au cours des discussions d'hier. L'une portait sur la puissance de nos forces armées, mais apparemment cette information ne sera pas divulguée. A partir de maintenant je me concentrerai...

M. HELLYER: Monsieur Churchill, si vous désirez avoir ce renseignement, je le tiens ici à votre disposition. C'est vraiment la réponse à la question de M. Harkness, Ce sera déposé demain à la Chambre, mais si les membres du Comité n'y voient pas d'objection, je pense que je pourrais distribuer des exemplaires maintenant, au cas où vous voudriez les utiliser.

M. CHURCHILL: Est-ce complet pour les trois armes?

M. HELLYER: Il semble que oui.

M. CHURCHILL: Eh bien, je réserve mon jugement à ce sujet.

Je voulais interroger le sous-chef, de manière spécifique, sur le tableau des dépenses du ministère de la Défense nationale, qui nous a été montré hier. Il indique les frais généraux de l'entretien et de la gestion du personnel. Ils ont augmenté de manière considérable depuis 1965, pendant ces dix années. Nous le savons tous. Le tableau indique que de 1966 à 1970, deux choses peuvent se produire. Si on ne procède pas à une réorganisation, il n'y aura pas d'argent disponible pour les dépenses en immobilisations; et si on procède à une réorganisation, bien qu'il ne dise pas cela, il montre que le but est d'atteindre en 1970 un chiffre de 25 p. 100 des dépenses disponibles à des fins d'immobilisations.

La nuit dernière, j'ai proposé que l'on prouve au présent Comité que l'unification fournira la réduction nécessaire des frais généraux d'entretien et de gestion du personnel, de sorte qu'ils tomberont à 75 p. 100, et que l'on pourra disposer de 25 p. 100 pour les dépenses en immobilisations. La raison pour laquelle je désire des preuves, est que pendant trois ans nous avons entendu dire que l'unification permettrait de réaliser de grandes économies. Quelle en est la preuve? Je ne parle pas d'intégration, je parle d'unification.

M. HELLYER: Monsieur Churchill, je ne pense pas que quelqu'un ait déclaré, en tout cas pas moi, que l'économie en matière de finance que réaliserait l'unification elle-même, serait très élevée, ou qu'il serait facile de présenter des documents à l'appui. En fait, il était tout à fait évident dans mon discours en seconde lecture que l'augmentation des économies qui découlerait d'un service unique au lieu de trois services, serait, en fait, très difficile à prouver car elle résulterait simplement du processus de prise de décision et d'un accroissement de l'objectivité qu'entraînerait le processus de prise de décision.

Il y a quelques oppositions à cela. Il y aura, par exemple, des réductions supplémentaires en effectifs requis dans l'administration du personnel comme conséquence de l'unification, et on peut certainement le prouver.

Les économies les plus importantes se feront grâce à cette partie du cycle total d'intégration-unification qui, jusqu'à présent, a été appelée intégration. L'avantage d'avoir un service unique est plus difficile à prouver, en ce qui concerne les réductions de personnel, que les avantages représentés par l'intégration.

M. CHURCHILL: Eh bien, je serai très gentil avec le ministre, et je dirai que lorsque nous étions au gouvernement, nous nous sommes rendu compte que deux choses devaient se produire: soit une réduction de la puissance des forces, pour économiser de l'argent, soit une augmentation du budget.

Lorsque le ministre a pris la suite, on a fixé un plafond à ses activités, plafond qui subsiste encore, de l'ordre de $1,500,000,000, et la seule possibilité a été de réduire le nombre du personnel, ou d'attendrir le ministre des Finances pour obtenir $300 millions supplémentaires pour les dépenses en immobilisations.

Tel était à peu près le problème. Le ministre a essayé de le résoudre à l'aide de son tigre de papier, l'intégration plus l'unification. Il a réduit le personnel, et je crois qu'il m'a dit, à la Chambre, que cela représentait 23,000, c'est-à-dire une économie d'environ $150 million par an disponibles pour les dépenses de capital, mais, en fait, absorbés par l'augmentation des soldes et des allocations.

La raison pour laquelle je mets l'accent sur le problème de l'unification, est qu'à l'étranger on a donné l'impression, par des campagnes publicitaires actives, que le programme tout entier, entraînerait de grandes économies. Le ministre a reconnu, maintenant, que les économies dues à l'unification elle-même, sont difficiles à isoler, et je pense qu'elles sont très faibles. Quelle est alors la valeur de l'unification?

M. HELLYER: Cela a été expliqué en seconde lecture, monsieur Churchill.

Elle offre des possibilités de carrières plus intéressantes...

M. CHURCHILL: Je parle des économies d'argent, pas d'autre choses.

M. HELLYER: Si vous vous en tenez aux économies d'argent uniquement, comme je viens de vous le dire, les économies que l'on peut prouver sont marginales.

Il existe, cependant, une possibilité réelle de faire des économies substantielles, grâce au procédé d'identification à une force unique, et à l'application de techniques militaires basées sur la force dans son ensemble, plutôt que sur trois systèmes qui se font concurrence. Mais là, on entre dans le domaine de l'analyse subjective car je ne crois pas que vous puissiez demander à quelqu'un de reconnaître qu'il n'en serait pas arrivé à la même conclusion, de toute manière.

M. LANIEL: Puis-je poser une question supplémentaire à ce sujet? Cela veut-il dire que vous ne pourriez atteindre un niveau élevé d'intégration sans l'unification? Serait-ce la réponse? Vous venez de contredire ce que j'ai dit dans mon discours à propos des économies, et cela me préoccupe.

M. HELLYER: Je crois que le probème a été un problème de terminologie lorsqu'on a essayé d'établir une différence précise entre ces deux concepts, alors que, comme nous n'avons cessé de le répéter tout à l'heure, elles font partie du cycle tout entier.

Certainement en tout cas, si j'en juge par mon expérience, et je pense que le Maréchal corroborera mes dires, plus nous nous sommes avancés dans l'intégration et plus le personnel a été mêlé, travaillant ensemble, dans les mêmes bâtiments, particulièrement les personnes engagées dans la même branche, plus l'unification est devenue non seulement logique mais essentielle.

C'est pourquoi, je ne pense vraiment pas que vous puissiez faire de différence. Mais si vous tentez d'attribuer les économies au caractère légal d'avoir, comme je l'ai dit hier, les unités et les hommes des forces armées réunis en une entité légale plutôt qu'en trois, alors il est très difficile de le prouver.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, je terminerai en faisant une déclaration. Vous pouvez mettre un point d'interrogation à la fin si vous le désirez. Aucune preuve ne nous a été fournie que le programme d'unification proposé, entraînera des économies d'argent considérables.

M. HELLYER: Monsieur Churchill, nous serons heureux de vous fournir la preuve que le cycle par lequel nous sommes passés a, en fait, réduit nos frais de manière substantielle.

Si vous parlez de la terminologie strictement juridique, que l'on a qualifiée hier d'aspect législatif de la question, alors bien sûr, comme je l'ai dit il y a quelques instants, ce n'est pas la partie du cycle qui entraîne une économie d'argent importante.

M. CHURCHILL: Mon vocabulaire ne comporte pas des mots comme «cycle» et «chiffres de petite partie», et «camp de botte»; il se limite au langage courant.

M. HELLYER: Le langage est une chose dynamique, vivante, monsieur Churchill et pleine de sens.

M. CHURCHILL: Dynamique et pleine de sens, «matériel sophistiqué», d'où cela vient-il, de Toronto et de Montréal?

M. HELLYER: Principalement de Winnipeg, je crois.

M. CHURCHILL: Je conclurai, monsieur le président, en répétant que le présent Comité n'a pas reçu la preuve que l'unification proposée entraînera une économie d'argent considérable, et pourtant c'est le genre de publicité qui a été faite auprès du public de ce pays.

M. FOY: Ce n'est pas vrai; une partie seulement du Comité a...

Le PRÉSIDENT: M. Deachman a levé la main.

M. HARKNESS: J'ai plusieurs questions à poser sur ce même tableau. Il serait peut-être préférable qu'elles viennent au même moment plutôt que ...

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous disposé à attendre un moment, monsieur Deachman? Vous avez bien levé la main?

M. DEACHMAN: Mon sujet est un nouveau sujet. Si vous désirez en finir avec cette question, je suis tout à fait disposé à attendre.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Harkness?

M. HARKNESS: Monsieur le président, une grande partie des renseignements que nous avons reçus du ministère, dans le passé à ce Comité, ainsi qu'à la Chambre, établissait que le programme d'intégration qu'il avait mis en vigueur, permettrait de réduire considérablement les frais généraux d'entretien et du personnel, etc., et que de cette manière l'argent économisé permettrait d'acheter beaucoup plus de matériel.

Le tableau indique que le montant des dépenses en immobilisations a diminué jusqu'en 1964 à un rythme régulier, et qu'il a continué de diminuer légèrement en 1966, date à laquelle il indique un pourcentage 17 p. 100.

En regardant simplement ce tableau, je déduirais qu'au cours de cette dernière période, que quelles que soient les économies réalisées, si des économies ont été réalisées, en frais généraux et autres, elles n'ont pas été utilisées pour l'achat de matériel supplémentaire. Autrement dit, il n'y a pas eu d'argent disponible pour acheter du matériel avec les économies qui ont été faites. En réalité, je ne crois pas qu'on ait fait des économies, mais, le cas échéant, où sont-elles allées? Le tableau lui-même indique qu'on n'a pas acheté de matériel supplémentaire.

M. SHARP: Les dépenses que nous étions capables de consacrer au matériel d'immobilisation ont eu définitivement tendance à diminuer jusqu'au moment de la réorganisation. Le pourcentage de notre budget total que nous pouvions consacrer aux immobilisations a eu tendance à baisser.

Nous avons déjà procédé à des réductions de personnel, et dans ce cas, les économies réalisées ont été consacrées au matériel. Le pourcentage élevé des réductions de personnel provenait des fonctions de soutien, de sorte que les économies réalisées, ont été réalisées en raison de la consolidation des fonctions de soutien, entraînant une réduction du personnel; et l'argent économisé a été consacré au matériel d'immobilisation que nous n'aurions pas pu acheter autrement.

M. HARKNESS: Quelle est la proportion entre le matériel d'immobilisation qui a été acheté et le matériel qui a été acheté avant?

M. SHARP: La bonne comparaison serait certainement de déterminer combien de matériel nous achetons maintenant par rapport à ce que nous aurions pu acheter si nous n'avions pas effectué de changements.

M. HARKNESS: Seriez-vous, en réalité, surpris d'apprendre que votre tableau est entièrement réfuté par les rapports de l'auditeur général pour les deux ou trois dernières années?

M. SHARP: Oui, j'en serais surpris.

M. HARKNESS: Je vais vous donner les chiffres des rapports de l'auditeur général. De 1964 à 1965, la somme totale consacrée au matériel s'est élevée à $213 millions. Je peux vous donner les sommes consacrées à la marine, à l'armée de terre et à l'armée de l'air, si vous le désirez; j'ai extrait ces chiffres ce matin. Elles représentent 13.9 p. 100 du budget total qui, cette année-là, était de $1,535,000,000 et des poussières. Les immobilisations totales étaient de $244 millions—je laisse de côté les autres chiffres qui représentaient 15.9 p. 100 de l'ensemble du budget; alors que votre tableau indique qu'ils représentaient 17 p. 100 ou plus.

En 1965-1966, le montant total consacré au matériel a été réduit à $192 millions, ce qui représentait 12 p. 100 seulement du total. Si vous examinez les autres dépenses en immobilisations, c'est-à-dire l'achat de terrain et la construction de bâtiments, les immobilisations se sont élevées à $220 millions, ce qui représentait 14.2 p. 100 du total.

Autrement dit, le tableau donne une idée fausse de ce que la situation réelle est comme les rapports de l'auditeur général l'ont montré pour ces années-là.

D'autre part, si vous vous reportez aux années 1961 et 1962, le montant total consacré au matériel s'est élevé à $306 millions, comparé à $192 millions pour 1965 et 1966, ce qui représentait 18.8 p. 100 du total; et pour les dépenses générales d'immobilisations on a consacré $389 millions en 1961-1962, ce qui représentait 23.9 p. 100 du total.

Autrement dit, depuis la mise en application du programme d'intégration, la situation est, de loin, inférieure à la situation antérieure. Non seulement n'y a-t-il pas eu d'accroissement du montant du matériel acheté, mais encore a-t-on enregistré un déclin très marqué.

En ce qui concerne les immobilisations en général, on peut dire la même chose. Comme je l'ai dit, votre tableau est complètement faux, et complètement erroné.

M. SHARP: Je n'ai pas ces chiffres devant moi. Quelles sont les années où l'on a enregistré les points hauts et les points bas pour les dépenses en immobilisations?

M. HARKNESS: Les années que j'ai choisies allaient de 1961-1962, au dernier rapport disponible de l'auditeur, qui porte sur 1965-1966. Je peux vous donner les chiffres pour chacune de ces années, si vous le désirez.

M. SHARP: Non, l'année la plus élevée et l'année la plus basse.

M. HARKNESS: L'année la plus élevée était 1961-1962, et l'année la plus basse, 1965-1966.

M. SHARP: C'est exact; et c'est exactement la tendance que nous voulons inverser.

M. HARKNESS: Je sais; mais le point est que le programme d'intégration est appliqué depuis deux ou trois ans, et le ministre et vous-même, et tous ceux qui parlent d'intégration et d'unification, ont dit et redit: «Nous économisons des centaines de millions de dollars pour les dépenses de gestion, et nous achetons avec du nouveau matériel.» Comme l'indiquent les rapports de l'auditeur général (qui donnent les seuls chiffres sur lesquels on puisse s'appuyer) le montant consacré au matériel, est passé, en réalité, de manière régulière, de $306 millions en 1961, à $233 millions en 1962-1963; à $251 millions en 1963-1964, ce qui était légèrement supérieur à 1962-1963; ensuite à $213 millions en 1964-1965; et à $192 millions seulement en 1965-1966.

De manière identique, les dépenses totales en immobilisations ont diminué, à la fois dans le montant total du nombre de millions dépensés, et aussi dans le pourcentage du budget total de la défense. Comme je l'ai dit, le tableau ne l'indique pas. Il indique, en fait, avec précision, que la situation a été l'inverse.

M. SHARP: Ces chiffres indiquent une tendance à la baisse. Le point élevé était en 1961-1962, et le point bas en 1965-1966. Je ne pense pas que quelqu'un puisse proclamer que l'intégration ou l'unification inverserait complètement cette tendance, en une nuit, mais le fait est qu'elle se stabilisera au cours de l'année financière qui vient, et nous pensons qu'il y aura des hauts.

M. HARKNESS: Et des bas.

M. SHARP: Mais si on n'avait rien fait pour ça, il est évident, qu'en suivant cette tendance jusqu'au bout, nous en arriverions au point où nous n'aurions plus d'argent pour les immobilisations.

M. HARKNESS: Pourquoi votre tableau indique-t-il un niveau de dépenses en immobilisation supérieur à 17 p. 100 pour 1965-1966, alors que les achats réels de matériel, en particulier, n'ont représenté que 12 p. 100 seulement, et les immobilisations en général, 14 p. 100 seulement?

M. HELLYER: Parce que tout n'a pas été dépensé, monsieur Harkness; l'argent disponible pour les immobilisations n'a pas été entièrement dépensé.

M. HARKNESS: Non, ce sont les dépenses réelles, comme l'indique le rapport de l'auditeur général. Je l'ai ici et je peux vous le montrer.

M. HELLYER: C'est tout à fait exact, mais l'argent disponible pour la défense, cette année, n'a pas été entièrement dépensé.

M. HARKNESS: Je sais mais je suis . . .

M. HELLYER: Et s'il avait été dépensé, le pourcentage aurait alors été plus élevé.

M. HARKNESS: Vous êtes complètement dans l'erreur.

M. HELLYER: Pas du tout.

M. HARKNESS: Eh bien, je vais vous montrer immédiatement les chiffres, et vous pourrez les lire si vous le désirez. J'ai marqué les endroits pour qu'il vous

soit plus facile de les retrouver. Le rapport de l'auditeur général indique que les dépenses totales pour 1965-1966 ont été de $1,548,446,000.

M. HELLYER: Pourriez-vous me donner les prévisions pour la même année?

M. HARKNESS: Je ne sais pas s'il a fait figurer le budget dans ce livre, ou non.

M. HELLYER: Il est pertinent car autrement votre cas n'est pas valable.

M. HARKNESS: Non, en ce qui concerne le pourcentage des dépenses effectuées il n'est pas pertinent. Le pourcentage de ce qui a été dépensé pour le matériel était de 12 p. 100.

M. HELLYER: Oui, mais je viens de l'expliquer. Vous avez dit: «Pourquoi le montant n'était-il pas plus élevé?» J'ai répondu: «Parce que l'argent disponible pour le matériel n'a pas été entièrement dépensé.» Cela était dû au décalage du programme, dans certains cas.

M. HARKNESS: Le tableau ne dit pas «prévisions budgétaires» il dit «dépenses». C'est la seule chose sur laquelle nous puissions nous appuyer. En tout cas, nous avons conclu, de par notre expérience passée, que les seuls chiffres sur lesquels nous pouvons nous baser en ce qui concerne ce Département, sont les chiffres de l'auditeur général. Je ne pense pas que quelqu'un puisse mettre en doute l'exactitude de ces chiffres.

M. HELLYER: En ce qui concerne les dépenses, absolument pas.

M. HARKNESS: Les dépenses totales, comme je l'ai indiqué, représentaient en gros $1,550 millions. Le pourcentage de ce qui a été consacré au matériel était de 12 p. 100. Le pourcentage consacré aux dépenses en immobilisations dans leur ensemble, était de 14 p. 100.

M. HELLYER: C'est exact.

M. HARKNESS: Mais ces chiffres sont précis; ils figurent dans le rapport; ils représentent les comptes vérifiés, et il n'est pas possible de les discuter.

M. HELLYER: C'est exact, c'est le minimum.

M. HARKNESS: Très bien, mais le graphique montre 17 p. 100 ou plus. C'est cela que je critique. En d'autres termes, le graphique est faux.

Une VOIX: C'est vrai, le Comité est mal renseigné.

M. HARKNESS: A mon avis, il n'y a pas de doute que cela fait partie des efforts continus faits depuis trois ans pour faire croire au Comité, et au grand public, que des épargnes importantes ont été faites sur les coûts d'exploitation et d'entretien, et que l'argent ainsi épargné servait à acheter du matériel nouveau. C'est l'inverse qui est vrai. Les achats de nouveau matériel ont continuellement diminué, et les graphiques montrant le pourcentage d'argent dépensé en nouveau matériel sont faux.

M. HELLYER: Votre conclusion est également fausse, monsieur Harkness, parce que sans les épargnes et avec le taux décroissant du pouvoir d'achat du dollar, les résultats auraient été, comme indiqué, beaucoup moins bons. Le fait que, cette année, la tendance est dans l'autre direction, indique que nous avons passé le cap, et cela peut être attribué à la réorganisation qui s'est faite, et cela est indéniable.

M. HARKNESS: Essayez-vous de nous dire que ce graphique n'est pas faux?

M. HELLYER: Vraiment, je ne sais pas d'ouvient ce graphique, mais je suis sûr...

Une VOIX: Nous devrions savoir d'où vient ce graphique.

M. HELLYER: Vos chiffres incluent-ils la mise au point, monsieur Harkness?

M. HARKNESS: Ils comprennent—les chiffres donnés ici par exemple—

M. HELLYER: Pour le matériel, la construction et la mise au point?

M. HARKNESS: J'ai ici les chiffres pour la Marine. A la page 26.12 du rapport des comptes publics pour 1965-1966, on voit le coût d'acquisition et de construction d'édifices et d'ouvrages, y compris l'acquisition de terres, etc., représenté par un certain chiffre. Les estimations nous sont données et elles étaient de $4,436,000—vous avez demandé ce chiffre tout à l'heure—et les dépenses se sont élevées à $7,352,536. L'estimation même était apparemment mauvaise. Pour les achats importants de matériel, navires, aéronefs, matériel de télécommunications, etc., le total donné des dépenses est $62,538,315, et l'estimation était de $67,064,000.

M. HELLYER: Le Conseil de recherches pour la défense figure-t-il sous les dépenses en immobilisation?

M. HARKNESS: Non.

M. HELLYER: Comment «non»?

M. HARKNESS: Non, je ne l'ai pas inclus.

M. HELLYER: Cependant, je suis sûr qu'il est inclus dans le total, en ce qui concerne les dépenses en immobilisation, lorsqu'elles proviennent d'immobilisation.

M. HARKNESS: Je vais les trouver dans un instant. Oui, le coût de construction et d'acquisition d'édifices pour le Conseil de recherches pour la défense a été de $5,475,000. C'est tout. Si vous ajoutez ce chiffre, le pourcentage variera peut-être de .2 de 1 p. cent—même pas. Par conséquent, nous aurons 14.3 ou 14.4 au lieu de 14.2 p. cent.

M. SHARP: Je pense que ces chiffres comprennent la mise au point. Nous parlons d'une différence de 2½ à 3 p. cent.

M. WINCH: Qu'est-ce que la mise au point? Qu'entendez-vous par mise au point?

M. SHARP: C'est de l'argent dépensé pour les projets de mise au point, comme l'argent que nous dépensons pour mettre au point un avion téléguidé, par exemple.

M. WINCH: Ou un *hydrofoil*?

M. SHARP: Oui.

M. FORRESTALL: Cela n'est-il pas considéré comme une dépense?

M. HELLYER: Non, c'est séparé au stade de la mise au point.

M. HARKNESS: Il est certainement inclus dans les chiffres concernant le matériel dans le rapport de l'Auditeur général, en ce qui a trait au matériel.

M. HELLYER: Je ne le pense pas; c'est un crédit séparé, et ainsi il doit être...

M. HARKNESS: On y voit «État des dépenses pour objets standards», et je ne vois pas d'objet standard appelé mise au point.

Une VOIX: Peut-être le témoin pourrait-il nous dire d'où proviennent les chiffres et le pourcentage du graphique.

M. SHARP: J'ai obtenu les chiffres du personnel des finances, et je crois que ces chiffres comprennent la mise au point, ce qui justifierait l'écart.

M. WINCH: Pour bien clarifier la situation, voudriez-vous demander à votre personnel des finances si, oui ou non, la mise au point est incluse dans ces chiffres? C'est aussi simple que cela de répondre à la question si vous pouvez savoir comment on a obtenu ce chiffre pour le graphique.

M. NUGENT: Je pense qu'on devrait nous faire connaître les chiffres utilisés pour tracer ce graphique.

M. HELLYER: Nous pouvons les obtenir.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Harkness, êtes-vous prêt à continuer?

M. HARKNESS: Voici la question qu'il me fallait éclaircir quant à ce graphique particulier et quant à cette question particulière. Mon impression générale est, pour me répéter quelque peu, que tout ce que nous avons entendu au sujet des sommes importantes épargnées sur les frais généraux, etc., et au sujet de l'argent utilisé pour l'achat de matériel, est entièrement faux, comme le montre le rapport de l'Auditeur général, et que même le graphique soumis pour montrer quelle différence il y a entre deux genres de dépenses est faux.

M. HELLYER: Monsieur Harkness, je pense que nous devrions établir les faits, à ce sujet, avant de faire cette déclaration que vous ne voudriez certainement pas faire si vous ne pouvez l'appuyer.

M. HARKNESS: J'ai déjà examiné les faits à partir du rapport.

M. HELLYER: Bien que nous commettions parfois des erreurs, je suis sûr que le personnel des finances ne commettrait pas une erreur de ce genre.

M. NUGENT: Ce sont les propagandistes qui nous préoccupent plus que le personnel des finances.

M. FOY: Vous êtes l'expert en la matière.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, si nous avons épuisé ce sujet, j'aimerais poser quelques questions au sujet, surtout, du Commandement maritime. Maréchal de l'air Sharp, si je suis bien informé, le Commandement maritime se compose d'unités navales opérant sur les deux côtes, et d'unités de l'Aviation Royale du Canada opérant avec elles pour la défense maritime. Est-ce exact?

M. SHARP: C'est exact.

M. DEACHMAN: Ainsi, dans ce cadre, la Marine emploie aussi des avions et des hélicoptères pour la défense anti-sous-marine.

M. SHARP: C'est exact.

M. DEACHMAN: Elle a aussi un porte-avions et des hélicoptères à bord des DDH, etc., et aussi une base aéronavale à Shearwater.

M. SHARP: C'est exact.

M. DEACHMAN: En fait, sur la côte Atlantique—si nous la prenons comme exemple—le Commandement maritime se compose en réailté de deux forces aériennes et d'unités navales.

M. SHARP: Exact. C'était la situation.

M. DEACHMAN: Est-ce encore la situation.

M. SHARP: Oui, en un sens.

M. DEACHMAN: Je veux maintenant vous demander comment ces composantes de la force aérienne sont intégrées dans le Commandement maritime. Quand nous parlons de l'intégration des unités de l'ARC du Commandement maritime avec les unités navales, qu'est-ce que cela implique? Permettez-moi de vous demander d'abord qui commande le Commandement maritime. Est-il toujours commandé par l'officier de marine senior ou peut-il être commandé par l'un ou l'autre, comme dans la structure présente?

M. SHARP: Jusqu'à présent, il a toujours été commandé par un officier de marine. Je ne suis pas sûr de la description de ce poste supérieur. Présentement, il est commandé par un officier de marine, comme vous le savez, mais lorsqu'il devra être remplacé, nous devrons, je pense, voir qui serait le meilleur remplaçant.

M. DEACHMAN: Présentement, comment le personnel est-il administré? Par exemple, le personnel de l'ARC est-il entièrement administré par l'ARC et soumis à sa discipline, dans le Commandement maritime?

M. SHARP: Il n'est pas facile de répondre par un oui ou par un non. Pour certaines fonctions, le personnel de l'ARC est entièrement sous les ordres du commandant maritime, mais, parce que des différences juridiques existent encore entre les trois armes, les officiers de l'aviation doivent administrer certains aspects—les cours martiales, par exemple.

M. DEACHMAN: Les cours martiales, par exemple—la discipline et d'autres domaines semblables?

M. SHARP: Certains aspects de la discipline.

M. DEACHMAN: Cela est du domaine de l'ARC? L'entraînement est-il du domaine de l'ARC? Il l'a été jusqu'à présent, n'est-ce pas?

M. SHARP: L'entraînement donné en dehors des cadres du Commandement maritime relève du Commandement de l'entraînement, mais l'entraînement donné dans les cadres du Commandement relève du commandement et de la surveillance du commandant du Commandement maritime.

M. DEACHMAN: Que dire de l'équipement de l'ARC dans les cadres du Commandement maritime? Qui recommande l'achat du matériel—je parle des aéronefs—et la modernisation et les modifications du matériel? Est-ce fait par l'ARC ou sur recommandation du commandant? Comment procède-t-on précisément?

M. SHARP: Présentement?

M. DEACHMAN: Oui, présentement ou jusqu'à ce jour.

M. SHARP: Avant la mise sur pied d'un commandement unique, cela relevait des cadres de l'ARC. A présent, le commandant maritime a sous ses ordres des experts en génie qui s'occupent de problèmes d'aviation à la fois pour la marine et l'aviation, je pense. Les recommandations de changement de matériel ou de technique sont faites par ces gens. Je crois que son personnel a été intégré dans les fonctions techniques.

M. DEACHMAN: Par conséquent, l'intégration a toujours soulevé des problèmes d'autorité quant au personnel et au matériel; est-ce exact? Il a toujours fallu résoudre des problèmes qui n'existent pas dans un service unique?

M. SHARP: Je ne crois pas que ce soit exact, parce que, avant la création d'un commandement unique, pour ces deux services, le problème que vous mentionnez aurait été traité soit par les cadres de l'aviation, soit par les cadres de la marine, selon la force armée à laquelle appartenait la personne en cause. Dans ce contexte, je ne crois pas qu'il y ait eu, auparavant, de problèmes de coordination, parce qu'ils étaient des problèmes séparés qui ne mettaient pas en cause le commandant des opérations.

M. DEACHMAN: Les liens d'intégration de la marine et de l'ARC sont-ils présentement parfaitement définis, et ont-ils toujours été parfaitement définis au cours du processus d'intégration du Commandement maritime?

M. SHARP: Parlez-vous du présent, depuis que le Commandement est intégré?

M. DEACHMAN: Oui. Les liens sont-ils parfaitement définis ou aussi bien définis que si c'était une force armée unique?

M. SHARP: Non, je ne dirais pas cela, parce que le commandant maritime doit avoir sous ses ordres des gens connaissant les pratiques actuelles relatives au personnel et aux méthodes de l'aviation, et d'autres connaissant les pratiques et les méthodes de la marine, et il doit, de même, avoir deux équipes distinctes s'occupant de la paye, de la finance et d'autres domaines semblables. Quand des politiques et des pratiques communes auront été établies, une seule équipe suffira pour chacune de ces deux fonctions.

M. DEACHMAN: Ainsi, il existe présentement dans le Commandement maritime, des éléments nécessaires au maintien des liens d'intégration qui n'existeraient pas si cette force était unifiée?

M. SHARP: C'est exact.

M. DEACHMAN: Voici une autre question: A votre connaissance, la marine a-t-elle déjà demandé au ministre de la Défense nationale de lui donner le commandement de toutes les opérations aériennes du Commandement maritime? Cela a-t-il déjà intéressé la marine?

M. SHARP: Je m'excuse, mais je ne connais pas la réponse à cette question.

M. DEACHMAN: Peut-être pourrais-je poser cette question au ministre. Pouvez-vous me dire, monsieur, si, à votre connaissance, la marine a déjà demandé au ministère de la Défense nationale de lui donner le commandement aérien du Commandement maritime?

M. HELLYER: Ce fut, parmi un bon nombre de solutions, l'une de celles qui ont été étudiées en rapport avec l'organisation des Forces armées, et certaines gens ont proposé cette solution particulière.

M. DEACHMAN: Vous dites que ce fut l'une des solutions étudiées et qu'elle fut proposée par certaines gens, mais voulez-vous préciser? J'adresse cette question au ministre parce qu'elle semble être d'un ordre un peu plus politique.

M. HELLYER: Monsieur Deachman, je préfère ne pas répondre, parce que cela relève du passé, et je pense qu'au sein de toute force de défense, il existe une grande variété de concepts sur son organisation. Il n'est pas inusité ni surprenant que certains défendent le point de vue que vous avez mentionné,

mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire, maintenant, de faire l'historique de ceux qui préconisent cette solution.

M. DEACHMAN: Les noms des personnes ne m'intéressent pas autant que de savoir si ce fut une politique adoptée depuis assez longtemps par la marine et déjà recommandée au ministère de la Défense nationale comme une politique souhaitable.

M. HELLYER: Elle n'a pas pris la forme d'une recommandation, comme vous le dites, au temps où j'étais là. Je sais qu'elle a été préconisée, par écrit, par certains, mais elle n'a jamais pris la forme d'une recommandation. Il n'aurait pas été sage de le faire, parce que le Commandement aérien maritime de l'Aviation Royale du Canada était fermement établi, fonctionnait efficacement, était bien pourvu de matériel qui durerait au moins jusqu'en 1970 et, de toute façon, la question aurait alors été purement académique. J'ai tout simplement dit que, parmi beaucoup de combinaisons possibles d'organisation des forces armées futures, c'était l'un des points de vue.

M. DEACHMAN: Que pensez-vous de l'expérience des Américains dans ce domaine? Comment ont-ils organisé leur aviation du Commandement maritime? Relève-t-elle de l'aviation américaine ou de la marine américaine?

M. HELLYER: Aux États-Unis, le rôle aérien du Commandement maritime est joué par la marine.

M. DEACHMAN: Il est joué par la marine? Alors, aux États-Unis, l'équivalent de notre Commandement maritime est un commandement unifié?

M. HELLYER: Oui, entièrement commandé par la marine.

M. DEACHMAN: Les avions de chasse anti-sous-marine sont sous le commandement de la marine?

M. HELLYER: A ma connaisance, c'est exact.

M. DEACHMAN: La marine canadienne a-t-elle déjà recommandé que nous suivions cette méthode?

M. HELLYER: Comme je l'ai dit, elle ne l'a pas fait de façon formelle lorsque j'étais en fonctions.

M. DEACHMAN: Le ministre de la Défense nationale a-t-il déjà étudié cette méthode?

M. HELLYER: Je ne le pense pas, bien que, comme je l'ai dit, certains l'aient préconisée.

M. DEACHMAN: Merci.

M. SMITH: J'aimerais poser au Maréchal de l'air quelques questions concernant le tableau du matériel moderne d'opération qui était annexé à son mémoire d'hier. Le premier équipement moderne était un nouveau système de propulsion. Je suppose que c'est celui qui servira à la construction des nouveaux DDH?

M. SHARP: C'est exact.

M. SMITH: Le contrat en sera accordé à la fin de l'année en cours?

M. SHARP: Oui.

M. SMITH: Et l'équipement de propulsion sera installé à mesure qu'il sera construit? Est-ce exact?

M. SHARP: C'est exact. Je pense que le contrat a déjà été accordé pour l'équipement de propulsion.

M. SMITH: A-t-il été accordé au Canada?

M. HELLYER: Oui, à United Aircraft Corporation.

M. SMITH: Est-ce celui qui vient d'être annoncé il y a quelques jours?

M. HELLYER: Je ne sais pas si le contrat a été accordé en fait, mais peut-être y a-t-il quelqu'un ici qui le sache, et certainement le choix a été fait portant sur...

M. SMITH: C'est une société qui produit au Québec?

M. HELLYER: Oui, à Montréal.

M. SMITH: Dans la banlieue de Montréal, et ce système entrera dans la construction des nouveaux DDH. Quand seront-ils mis en service?

M. HELLYER: Aussitôt qu'ils seront construits.

M. SMITH: Quand? En 1969?

M. HELLYER: Monsieur Smith, si j'ai été un peu cavalier, et je ne désire pas l'être, c'est que, avant d'avoir vu le nouveau programme intégré de défense, en mai, je ne voudrais pas vous donner toutes les dates définitives de livraison des navires, parce qu'il me faudra, à ce moment-là, examiner la situation dans son ensemble.

M. SMITH: Il est très peu probable qu'ils soient mis en service avant 1969.

M. HELLYER: Je ne suis pas de cet avis, à cause de l'avance prise.

M. SMITH: Même avec la meilleure avance, ce sera peut-être en 1970?

M. HELLYER: Disons ceci: le programme sera réalisé le plus rapidement possible, compte tenu des limitations de l'industrie de la construction navale et de nos ressources financières.

M. SMITH: Ainsi, le plus tôt serait en 1968, ou serait-ce en 1969?

M. HELLYER: Vers ces dates.

M. SMITH: Il est rare qu'un destroyer soit construit en moins d'un an, en temps de paix.

M. HARKNESS: Jamais.

M. SMITH: Maréchal de l'air, le système défensif de missiles à têtes chercheuses; est-ce ce que vous avez appelé le Sparrow?

M. SHARP: Oui.

M. SMITH: Est-ce une variante d'un système américain?

M. SHARP: Oui, certaines parties le sont, mais pas toutes.

M. SMITH: Nous utilisons la même terminologie, et leur arme appelée Sparrow est la même que la nôtre?

M. SHARP: Il s'appelle le Sea Sparrow.

M. SMITH: Y a-t-il longtemps qu'il est en production aux États-Unis?

M. SHARP: C'est une partie du système.

M. SMITH: Quand sera-t-il implanté sur nos destroyers?

M. SHARP: Vers la même date que ce dont vous parliez tantôt.

M. SMITH: Autrement dit, en 1969?

M. SHARP: Oui. J'aimerais le vérifier, mais c'est vers cette date.

M. SMITH: De toute façon, c'est dans un avenir assez éloigné. Commandement et Système de contrôle 280. A quel stage en est-on rendu dans l'acquisition ou la mise au point?

M. SHARP: Comment définissez-vous les stades?

M. SMITH: Est-il implanté; est-il utilisé?

M. SHARP: Oh! non; pas entièrement.

M. SMITH: Quand sera-t-il utilisé?

M. SHARP: Je pense que c'est aussi vers la même date, mais il me faudrait vérifier.

M. SMITH: Quand nous aurons les nouveaux DDH, nous jouirons des avantages des articles 2 et 3. Le système de fusées anti-sous-marines est-il en service, ou le sera-t-il en même temps que les nouveaux DDH?

M. SHARP: La réponse aux deux questions est «oui», mais je crois qu'on utilise présentement une variante différente. Autrement dit, je pense que la nôtre comportera des améliorations.

M. SMITH: Quand ces améliorations seront-elles incorporées?

M. SHARP: Encore une fois, vers la même date.

M. SMITH: En 1969 ou 1970, selon la date de construction des nouveaux DDH; est-ce exact?

M. SHARP: Oui.

M. SMITH: Avons-nous reçu des avions Buffalo?

M. SHARP: Non, à ce jour, nous n'avons pris livraison d'aucun.

M. SMITH: Quand vous attendez-vous à les recevoir?

M. SHARP: A la fin de l'année en cours ou au début de l'an prochain.

M. SMITH: Recevons-nous continuellement des hélicoptères pour le Commandement mobile? Les avons-nous reçus, sinon, quand les recevrons-nous?

M. SHARP: Nous n'avons pas encore fixé la date d'achat des nouveaux hélicoptères que j'ai mentionnés, mais nous sommes presque au stade des négociations pour certains d'entre eux.

M. SMITH: En fait, ils n'ont pas été achetés?

M. SHARP: Ils ne l'ont pas été.

M. HARKNESS: De quel hélicoptère s'agit-il?

M. SHARP: Nous étudions trois différentes sortes d'hélicoptère—trois classes différentes—le lourd, le moyen et le léger, mais aucune décision n'a été prise quant à la sorte que nous achèterons.

M. HARKNESS: De quelle marque sont ces hélicoptères. Sont-ce les mêmes hélicoptères lourds ou moyens que nous avons déjà achetés.

M. SHARP: Nous n'avons pas encore choisi la sorte, monsieur Harkness, je ne peux donc pas répondre à cette question.

M. SMITH: Est-il exact de dire, Maréchal de l'air, qu'ils seront de construction américaine ou de modèle américain?

M. SHARP: Oui, je pense que c'est probable.

M. SMITH: Par conséquent, la date de livraison de ces hélicoptères pourrait vraisemblablement dépendre de la situation au Viet-nam?

M. SHARP: Je suppose que ça se rapporterait à cela.

M. SMITH: On vient justement de nous rapporter que les pertes américaines en hélicoptères ont été encore plus importantes.

M. HELLYER: Il y en a quelques-uns d'un certain modèle qui nous sont disponibles parce qu'ils sont actuellement en fabrication, et c'est ce à quoi le maréchal de l'Air faisait allusion quand il parlait d'une décision imminente pour en déterminer le nombre.

M. SMITH: Quand pensez-vous que le Maréchal pourra entrer en leur possession? En 1968?

M. HELLYER: Pour ceux dont nous parlons, je pense que la première livraison se fera au cours de l'année prochaine.

M. SHARP: Ou peut-être vers la fin de cette année.

M. HELLYER: Vers la fin de 1967 ou au début de 1968.

M. SMITH: Je me pose des questions au sujet de l'article qui a été omis. Était-ce celui de l'*hydrofoil*?

M. SHARP: Oui.

M. SMITH: Si jamais cela se réalise, ce sera très loin dans l'avenir, n'est-ce pas?

M. SHARP: Je ne sais pas.

M. SMITH: Pour en venir à l'article 6, au sujet du nouveau véhicule de reconnaissance à quel genre d'acquisition est-ce?

M. SHARP: Nous nous sommes engagés à en acheter.

M. SMITH: Quand les recevrons-nous?

M. SHARP: Je ne suis tout à fait sûr mais je pense que ce sera cet automne ou tôt l'année prochaine.

M. SMITH: Et l'avion CF-5 de soutien tactique?

M. SHARP: Je pense que nous accuserons réception du premier d'entre eux, vers la fin de l'automne.

M. SMITH: S'agit-il de l'avion de reconnaissance ou...

M. SHARP: Non, il s'agit du CF-5.

M. SMITH: Les gens qui lisent des publications militaires et certains autres rapports reçoivent plusieurs évaluations du CF-5, établies d'après son usage au Vietnam. Maintenant, je ne voudrais pas porter atteinte à la sécurité ou quoi que ce soit, mais je voudrais savoir quelle est l'évaluation du gouvernement. A-t-on l'impression que le CF-5 est un avion bon et utile pour le ministère?

M. SHARP: Oh oui.

M. SMITH: Ou est-ce seulement le meilleur qu'il est possible de se procurer.

M. SHARP: C'est pour les deux raisons.

M. SMITH: Est-ce le seul modèle disponible pour le genre d'activité à laquelle il est destiné?

M. SHARP: Non, il n'est pas le seul disponible, mais par rapport à son rendement dans les diverses circonstances auxquelles il peut avoir à faire face, c'est le meilleur que nous puissions utiliser.

M. SMITH: Il est fabriqué aux États-Unis depuis un certain nombre d'années?

M. SHARP: Oui, un modèle est fabriqué là-bas.

M. SMITH: C'était au moins en 1963 ou même avant. L'a-t-on sérieusement amélioré ou lui a-t-on fait subir des changements depuis 1963?

M. SHARP: Oui, nous inclurons les améliorations les plus importantes dans notre interprétation.

M. SMITH: Le ravitailleur personnel blindé M113A11?

M. SHARP: Nous en avons en petit nombre.

M. SMITH: Et à propos de l'avion Hercules, en avez-vous quelques-uns?

M. SHARP: Oui, récemment nous avons augmenté notre force grâce à eux.

M. SMITH: Et l'avion à jet Falcon, il n'était pas d'abord un avion militaire?

M. SHARP: Non c'est un *off-the-shelf*

M. SMITH: Il est vendu aux États-Unis comme un avion d'affaires?

M. SHARP: Oui.

M. SMITH: Il ne peut contenir que quelques passagers mais y a-t-il certains avantages?

M. SHARP: Oui, il y a la vitesse.

M. SMITH: Il peut atteindre de grandes vitesses, mais primitivement...

M. SHARP: Ce n'est pas un avion d'opération militaire.

M. SMITH: Pourrait-il être un avion utile pour venir en aide à une commission de contrôle de la paix ou à quelque organisme du genre? Il ne le peut probablement pas parce qu'il ne contient pas assez de passagers.

M. SHARP: Non.

M. SMITH: Le programme BUIC, qu'en est-il?

M. SHARP: Dans le moment, les renseignements par radar qui viennent des différents radars sont dirigés dans des calculatrices réparties à travers les États-Unis et le Canada. Le plan BUIC suggère l'emploi de calculatrices plus

petites et moins compliquées et de les répartir en alternance avec les plus grosses qu'on emploie actuellement.

M. SMITH: C'est un système de radar secondaire?

M. SHARP: C'est un système secondaire du contrôle du calcul.

M. SMITH: Où en êtes-vous à ce sujet là?

M. SHARP: Si ma mémoire est bonne, nous en sommes venus à une entente sur les prix et sur le partage avec les Américains, et le programme a été approuvé. Je ne suis pas tout à fait sûr du moment auquel elles entreront en action.

M. SMITH: Cela n'est pas directement en rapport avec les questions que je vous ai posées, mais, y a-t-il à la Compagnie de Téléphone Bell un plan actuel qui lui permettrait de prendre en main un système de communication de l'Air Force?

M. SHARP: Dans le système de défense aérienne, par exemple, plusieurs des lignes dont nous avons besoin pour transmettre les renseignements des radars aux calculatrices, nous sont fournies par Bell. Elles sont louées à la Bell et à d'autres compagnies de téléphone.

M. SMITH: Y en a-t-il une actuellement occupée par Marconi qui a été vendue ou cédée à Bell pour le système de communications de la défense aérienne?

M. HELLYER: M. Smith, je ne connais pas la situation. C'est pourquoi je préfère ne pas répondre à votre question. Si c'est important nous y reviendrons.

M. SMITH: Je voudrais seulement ajouter ceci: Y a-t-il un système de communication de l'Air Force rattaché à la ligne de radar Pine Tree prise en charge par la Bell Telephone le 1er avril? Si vous allez aux renseignements pour moi, peut-être pourriez-vous vous renseigner pour savoir quand elle a été vendue, si elle l'a été, comment on a établi le prix et vous arranger pour connaître les faits que se rapportent à cela. Je pense qu'il y avait une intervention à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Point d'ordre, s'il vous plaît.

M. MCINTOSH: Je vais m'en tenir à une seule question. M. le Maréchal de l'Air, en 1963, le Ministre a fait la déclaration suivante:

> Nous dépendons de la protection du Commandement aérien stratégique, et nous approuvons ses vols constants effectués au-dessus de notre territoire.

Est-ce que cette politique est encore en vigueur?

M. SHARP: Oui.

M. MCINTOSH: Y a-t-il eu une quelconque expansion dans ce domaine depuis 1963?

M. HELLYER: Je crois que c'est classé, monsieur McIntosh.

M. MCINTOSH: Qu'est-ce qui est classé?

M. HELLYER: Le nombre de vols.

M. MCINTOSH: Non, je veux dire une expansion dans toute autre concession?

M. HELLYER: Dans le commandement stratégique aérien?

M. MCINTOSH: Ou dans n'importe quelle force américaine.

M. HELLYER: Je ne pense pas, bien que je ne puisse pas vous donner une réponse catégorique sur le fait que nous ayons signé une entente de nature

réciproque entre-temps, ce qui me permettrait de répondre par l'affirmative à votre question. Je ne pourrais pas vous dire, sans vérifier au préalable, mais je ne peux penser à rien de très significatif.

M. McINTOSH: Rien n'était classé quand vous avez fait cette déclaration publique.

M. HELLYER: C'est passablement clair, mais je pensais que vous posiez des questions au sujet du nombre de vols.

M. McINTOSH: Non, actuellement, je pense plus à des concessions qui se rapporteraient à nos eaux littorales.

M. HELLYER: La réponse est non.

M. McINTOSH: Détection sous-marine, et ainsi de suite, au large de nos côtes.

M. HELLYER: Il y a toujours eu complète collaboration dans ces régions et il n'y a eu aucune négociation conventionnelle ou quoi que ce soit du genre auquel vous faites allusion.

M. McINTOSH: En d'autres mots, vous n'avez eu connaissance d'aucune expansion à venir jusqu'à maintenant.

M. HELLYER: Non, vous savez, nous sommes responsables d'une grande partie de l'océan. Nous faisons un travail passablement efficace dans ce domaine et nous entendons continuer.

M. FORRESTALL: J'ai quelque chose à demander là-dessus Monsieur le président. C'est peut-être déjà classé. Quand vous dites nous avons une grande responsabilité, faites-vous allusion à l'unité de Shelburne en Nouvelle-Écosse?

M. HELLYER: Non, je faisais allusion au commandement maritime.

M. WINCH: Puis-je poser une question ici? Y a-t-il des avions qui survolent le Canada avec une cargaison d'armes guerrières?

M. HELLYER: Monsieur Winch, je pense que le général Power a déjà dit en réponse à une question semblable qu'on ne s'amusait pas au-dessus de nos têtes.

M. WINCH: En d'autres mots, la reponse est affirmative, merci.

M. HELLYER: Eh bien, je...

M. WINCH: C'est cela.

M. HELLYER: Vous pouvez avoir votre propre interprétation, monsieur Winch.

M. WINCH: Quelle autre interprétation pourrait-il y avoir?

M. HELLYER: Franchement, ne vois pas pourquoi on restreint directement les réponses à ces questions, mais je pense que lorque vous avez les renseignements suffisants, vous pouvez en arriver par vous-même à de justes conclusions.

M. CHURCHILL: Pouvons-nous continuer jusqu'à six heures parce que j'ai quelques questions à poser?

Le PRÉSIDENT: Oui je pense que nous le pouvons.

M. CHURCHILL: Très bien je voudrais revenir à...

Le PRÉSIDENT: J'aimerais qu'on en arrive à la présentation de cet après-midi du général Dare, si c'est possible.

Une VOIX: Mon Dieu non, pas à l'heure qu'il est.

M. HARKNESS: Je ne pense pas qu'on puisse y arriver parce que moi aussi j'ai quelques questions.

Une VOIX: J'en ai moi aussi.

Le PRÉSIDENT: A 9.45 il y a un vote à la Chambre. Je m'en remets au Comité mais nous avons une reunion ce soir à 8 heures. Je prévois que la présentation durera environ 45 minutes, messieurs, et c'est un sujet touchant des réserves qui peuvent ne pas être trop contentieuses. Nous avons erré ici et là avec les questions parce que nous ne faisons qu'entrer dans la sujet, mais tôt ou tard je pense que nous devrons porter attention à des sujets plus particuliers. Je pense qu'après trois jours on pourrait s'attarder plus spécialement au bill lui même. C'est une matière d'arrière-plan je l'admets, que celle que nous avons rassemblée et elle était appropriée sans aucun doute. Mais, nous avons maintenant une demi-heure, et si vous vouliez continuer la période de questions, nous pourrions ensuite commencer avec le général Dare, mais nous allons voir combien de temps va durer la période de question.

M. MACALUSO: Monsieur le président, vous parliez de l'horaire, vous serait-ce possible de nous donner avant l'ajournement, le programme de la semaine prochaine nous indiquant qui vient et à quel moment?

Le PRÉSIDENT: Je peux vous donner un aperçu de ce que j'ai préparé. On m'a donné un certain nombre de noms et de groupes à qui on a demandé d'essayer de venir témoigner. Il a été très difficile de rejoindre tout le monde pour une raison ou pour une autre, mais, comme président, j'ai essayé d'établir un horaire serré et il me fera plaisir de le faire connaître au Comité avant la fin de la séance.

M. CHURCHILL: Je voudrais poser une question au sujet de l'unification qui est je pense la question principale. A moins que j'aie mal compris le ministre, il a dit qu'il n'avait pas appuyé spécialement sur l'économie d'argent qu'entraînerait l'unification elle-même. Mais à la page 2 du document que nous avions hier, avec le diagramme qui l'accompagnait, le premier but de l'unification est, et je cite:

> Réduire les dépenses individuelles et le coût des activités non militaires afin que nous puissions consacrer une plus grande partie de notre budget et de nos ressources aux opérations militaires plus spécialement à l'achat d'équipement moderne.

C'est une déclaration publique selon laquelle le but de l'unification est d'économiser de l'argent pour acheter de l'équipement moderne. Donc, le Ministre bien qu'il n'ait pas fait de déclaration plus tôt, à ce sujet, s'est maintenant compromis en faisant connaître que c'est le but et le premier but de l'unification. La question que je voudrais poser se rapporte à la déclaration qui est faite au haut de la page 2 du document dont j'ai parlé plus tôt aujourd'hui. J'aimerais seulement poser une question au vice-président au sujet du premier paragraphe qui concerne la prévention, de conflits mineurs à travers le monde, conflits qui pourraient dégénérer en guerre mondiale. Ma question est la suivante: est-ce que l'État Major prévoit des activités répressives de nos forces armées là où des difficultés ont surgi qu'on pourrait appeler des conflits mineurs, ou prévoyez-vous actuellement participer à des interventions armées? Je pose cette question parce que, jusqu'à maintenant, dans nos activités de maintien de la paix à l'étranger, nous n'avons pas participé à des interventions armées sans y être impliqué. Est-ce que vous considérez les interventions armées comme pouvant prévenir des conflits mineurs qui dégénéreraient possiblement en guerre mondiale?

M. SHARP: Monsieur Churchill d'abord il reviendrait au gouvernement de décider jusqu'à quel point il participerait. Aussi, je pense que vous pouvez imaginer une situation où nous participerions pour le seul souci de maintenir la paix, comme à Chypre, et où nous sommes dans une position où l'on pourrait avoir à combattre, et je crois que nous serions prêts à cela. De toutes façons il reviendrait au gouvernement de décider si on participerait volontairement, mais je pense que les militaires devraient se préparer à faire face à une telle éventualité.

M. CHURCHILL: Je suis d'accord avec cela. C'est une décision qui relève du gouvernement, mais vous devez y être prêt et est-ce que l'intervention armée est nécessaire et fait-elle partie de cette préparation?

M. SHARP: Je crois que nous devrions nous préparer pour faire face à cette éventualité.

M. CHURCHILL: Puis-je demander au Ministre pourquoi on ne pourrait pas avoir des forces spéciales, séparées de nos divisions de combat, des forces qui feraient le travail que nous avons fait à Gaza et à Chypre? Pourquoi devrions-nous consacrer nos troupes de combat à des causes qui ne demandent pas de combat? Mes renseignements sur l'armement transporté par ces forces ne sont pas complets, mais je doute beaucoup que ce soit plus que pour leur propre protection.

M. HELLYER: Monsieur Churchill, depuis que vous avez émis cette idée à la Chambre, je n'ai pas eu la chance de la faire analyser profondément, mais ma réaction immédiate est qu'il serait plus dispendieux et qu'il en coûterait plus à tout gouvernement fédéral de maintenir des effectifs séparés pour remplir individuellement ces rôles séparés, qu'un seul effectif qui remplirait ces rôles comme faisant partie de sa compétence et sa responsabilité générales. L'une des raisons pour lesquelles j'affirme cela est que, habituellement, ces activités pour le maintien de la paix comportent des périodes prolongées et il faut un personnel formidable, remplacé par roulement, dans les diverses opérations pendant de brèves périodes, et si vous deviez recruter et entraîner un effectif pour cela seulement, il faudrait que ce soit un effectif très considérable, et si vous organisez un effectif très considérable pour telle nécessité très modeste, accoté à un effectif militaire considérable, alors, à la vérité vous doublez les parties les plus dispendieuses de deux organisations, soit leur personnel et leur structure administrative. Je croirais qu'il serait, de beaucoup, plus économique et par conséquent, plus dans l'intérêt national, de charger nos militaires de ceci au titre de rôle complémentaire, dont ils peuvent se charger de temps à autre, au besoin, comme faisant partie de leur responsabilité générale. Je suis convaincu, sans étudier la question trop profondément, que c'est la manière la plus économique de l'envisager.

En ce qui concerne l'expérience, nos militaires canadiens se sont distingués dans chaque opérations des Nations Unies auxquelles ils ont participé. Je crois qu'ils ont été des ambassadeurs absolument merveilleux du Canada. J'ai souvent dit, par exemple, que vous ne pourriez aller à Chypre, monter sur le sommet de la montagne appelée *Whiskey Mountain* et voir ces jeunes militaires canadiens à mi-chemin entre deux groupes armés, sans être terriblement fiers d'eux et sans vous sentir la gorge serrée d'émotion, ou aller dans les villages et voir un jeune caporal de 20 ans commander une section en charge de tout le village et être un magnifique ambassadeur du Canada. En ce qui me concerne, nous avons prouvé qu'un personnel militaire bien entraîné et bien discipliné peut remplir ces tâches de façon très effective et, dans la plupart des cas, je crois qu'il est heureux de les remplir. Je suis certain qu'il y en a qui diraient de temps à autre que ce n'est pas

le rôle primordial pour lequel il a été entraîné, mais en même temps, c'est un rôle qu'il remplit très effectivement et la discipline à laquelle il a été assujetti et la discipline personnelle qu'il a acquise lors de son premier entraînement lui convient très bien pour ces rôles, et il a accompli une admirable tâche pour le Canada chaque fois qu'on le lui a demandé.

M. CHURCHILL: Nous ne sommes peut-être pas très éloignés sur ce point de vue. J'ai avancé cette idée dans un esprit secourable et je l'aurais développée davantage si j'avais eu plus de temps, mais j'ai dû employer la première partie de mon discours à critiquer le vôtre. J'espère très sérieusement que vous accorderez à cette idée plus d'attention et en pèserez le pour et le contre. Vous venez de nous en montrer quelques-uns des avantages, mais en même temps, j'espérais vous aider à sortir d'une situation difficile parce que je crois que vous pourriez garder les forces combattantes—la Marine, l'Armée et l'Aviation—peut-être à un niveau moins élevé qu'à l'heure actuelle, et détourner une partie des fonds et du personnel vers cette autre tâche.

C'est un entraînement très dispendieux que de soumettre des hommes à tous les cours qu'ils doivent suivre pour en faire des troupes de combat et les affecter ensuite à des fonctions de gardiens de la paix. Je crois qu'ils le font très bien. Je crois qu'ils offrent un très bon spectacle et que c'est pour eux une très belle occasion de se faire une carrière, mais à l'heure actuelle, j'espérais que vous différeriez la poursuite de votre programme d'unification jusqu'à ce que l'autre idée ait été examinée attentivement. Vous pouvez dire que ce sera plus dispendieux. Peut-être pourrions-nous réduire nos frais actuels jusqu'à un certain point ou peut-être le peuple canadien donnerait-il plus d'argent pour quelque chose de ce genre. Je crois qu'au Canada, on est d'accord en général sur le bien fondé de nos opérations de maintien de la prix, sur le bon effort national qu'elles représentent à l'appui des Nations Unies. Je pensais que nous pourrions avoir ici une porte de sortie qui satisferait tout le monde. Nous gardons notre Armée, notre Marine et notre Aviation, nous accomplissons également cette autre tâche pour les Nations Unies et donnons un exemple au monde, et cela procure à de jeunes Canadiens des avantages qui semblent bien leur convenir. En plus de la formation militaire et organisée que vous donnez à un effectif de cette nature, vous pourriez lui donner quelque expérience diplomatique afin qu'ils puissent traiter avec les peuples dans les pays étrangers. Nous pourrions développer quelque chose qui serait une contribution canadienne et distincte au maintien de la loi et de l'ordre dans le monde.

Je ne veux pas prolonger mes observations, mais il me semble, lorsque nous envoyons des parties de nos forces combattantes organisées dans des régions comme celles-là, et que nous n'avons pas décidé qu'elles s'engageront dans des hostilités, qu'il vaudrait mieux qu'elles ne soient pas complètement représentatives de nos forces combattantes. C'est-à-dire qu'elles ne seraient pas les Dragons royaux du Canada, par exemple—Dragon n'est pas un bon mot dans certains pays—ou qu'elles ne représenteraient pas de réelles unités de chars d'assaut ou des forces d'infanterie combattantes. Je pense qu'il y a là un effet psychologique quand ils vont en ambassadeurs de bonne entente avec mission de maintenir la loi et l'ordre. Je regrette de n'avoir pas eu le temps d'expliquer cela complètement. Je l'avance comme une idée à étudier et comme un jalon à mi-chemin entre le sujet de notre polémique actuelle. Nous pourrions satisfaire tout le monde au pays si nous pouvons faire cela.

M. ROCK: N'est-ce pas ce que nous essayons de faire directement?

M. CHURCHILL: Non, nous détournons nos forces armées vers cet autre but.

M. HELLYER: M. Churchill, je vous sais gré de votre aide mais je crois que si vous vous reportez à l'histoire des opérations des Nations Unies auxquelles nous

avons pris part, vous trouverez, en tout premier lieu, qu'environ 30,000 Canadiens, je crois, ont participé aux opérations des Nations-Unies, ce qui est un groupe important. De plus, la diversité de l'entraînement dont ils ont eu besoin ou les genres de personnel et d'unités qu'on a exigés ont varié depuis quelques observateurs à des avions de transport, des navires, une brigade, et ce sont là des exigences très variées. A présent, par le temps où vous avez entraîné un effectif de paix à achever toutes ces compétences, vous auriez sur les bras une opération très onéreuse, et je pense que la meilleure manière de faire face à toutes ces urgences qui surviennent de temps à autre est de les considérer comme une responsabilité complémentaire—presque un bonus, si vous voulez l'appeler ainsi —des forces armées très effectives et bien entraînées que nous avons au Canada.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Puis-je poser une question à M. Churchill? Ces hommes seraient-ils armés? Auraient-ils des fusils?

M. CHURCHILL: Ils devraient avoir un genre d'armes en guise de protection, tout comme dans le cas de la Gendarmerie royale du Canada.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Est-ce qu'ils porteraient un uniforme?

M. CHURCHILL: Oui, et c'est là que vous pourriez avoir votre uniforme distinctif et séparé.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Mais est-ce que les gens qui les verraient arriver croiraient toujours qu'ils sont des soldats de l'Armée canadienne, ou que croiraient-ils?

M. CHURCHILL: Je ne crois pas que les gens pensent en termes d'Armée canadienne; c'est ce que j'essayais d'éviter. Ils seraient l'effectif canadien du maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies. Ils auraient deux choses: l'insigne des Nations Unies et l'insigne du Canada. Je crois qu'il vaut la peine d'y penser. Je ne puis affirmer que j'ai pensé à tout ce que cela comporte.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, cela semble terminer l'interrogatoire du maréchal de l'Air Sharp.

M. HARKNESS: Non.

Le PRÉSIDENT: Vous avez de nouveau le plancher, Monsieur Harkness.

M. HARKNESS: J'aimerais mentionner une ou deux autres affaires. Pour en revenir vraiement aux rôles de nos forces armées, l'un d'eux, bien sûr, est celui dont parlait justement M. Churchill, d'appuyer les Nations Unies dans ses opérations de maintien de la paix. Un autre rôle serait l'appui à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord dans tout conflit où elle pourrait être impliquée. Je pense que l'une des choses que vous devez avoir prévues est la participation à quelque chose dans ce sens, soit sous l'égide des Nations Unies ou à l'appui de l'OTAN dans une guerre semblable à la guerre de Corée, qui fut une guerre d'une envergure assez considérable mais une guerre conventionnelle, et pour prendre part à une opération semblable à celle-là—je prends cela comme exemple seulement—l'organisation des effectifs doit être telle, je pense que vous serez d'accord, que nous puissions nous charger d'opérations de ce genre.

M. SHARP: Oui, monsieur.

M. HARKNESS: Prévoyez-vous que nos effectifs auront quelque difficulté, quand elles seront et si elles sont finalement organisées en un simple effectif de défense unifié, je pense que c'est ainsi qu'on l'appelle maintenant, ou un effectif

amalgamé, à prendre part de façon satisfaisante avec nos alliés, particulièrement les Nations Unies ou les troupes britanniques, à une opération de ce genre?

M. SHARP: Non, je ne le prévois pas. De fait, je pense que ce serait probablement plus facile parce que, lorsqu'on en arrive aux éléments d'opération, comme vous le savez, nos alliés ont des commandements unifiés ou en commun, c'est pourquoi je crois qu'il serait plus facile de collaborer avec eux sous ce rapport.

M. HARKNESS: Ne croyez-vous pas que pour prendre part à une opération comme nous l'avons fait en Corée, nous devrions avoir nos effectifs conformes à l'organisation de nos alliés qui combattaient là?

M. SHARP: L'organisation de combat? Oui, monsieur, je le crois.

M. HARKNESS: Dans ce cas, alors, ce que vous auriez à faire, à la vérité, serait de réorganiser dans une mesure considérable?

M. SHARP: Non, monsieur. Nous ne changeons pas l'organisation de nos forces combattantes comme résultat d'une unification ou d'une intégration. Dans les éléments de combat...

M. HARKNESS: A-t-on dressé des plans montrant que ce genre d'opération pouvait être poursuivi?

M. SHARP: Des plans dans quel sens?

M. HARKNESS: Au ministère de la Défense sur la façon dont nos effectifs coopéreraient ou prendraient part à une opération conjointe avec nos alliés ou d'autres troupes des Nations Unies, selon le cas?

M. SHARP: Oui, Nous avons certainement examiné cela, mais je ne vois pas honnêtement comment quelque problème résulterait de l'unification ou de l'intégration dans la zone de combat. Les organisations de combat ne sont pas changées à la suite de l'intégration, cependant, elles sont changées à la suite du réarmement et cela n'a rien à voir avec l'intégration.

M. HARKNESS: Si quelque chose se représentait comme l'affaire de Corée, par exemple, et que nous envoyons une brigade là-bas, après que nous aurions envoyé la brigade, que resterait-il du commandement mobile à part son élément aérien?

M. SHARP: Si son élément aérien n'y allait pas, il serait laissé derrière, je suis d'accord.

M. HARKNESS: Et il ne resterait rien du commandement mobile?

M. SHARP: Bien, nous avons plus qu'une brigade.

M. HARKNESS: Pour des raisons pratiques, le commandement mobile cesserait d'avoir de la valeur?

M. SHARP: Non, monsieur.

M. HARKNESS: Bien, que lui resterait-il?

M. SHARP: Bien, il y a trois brigades dans le commandement mobile.

M. HARKNESS: Très bien, mais si une brigade est en Europe, et qu'une brigade est allée en Corée, tout ce qui vous resterait dans cette organisation projetée seraient deux brigades légères, et vous auriez cette grande organisation de commandement mobile pour s'occuper de deux brigades légères et d'un

bizarre régiment armé. En d'autres termes, il semble que c'est un genre d'organisation militaire plutôt inutile qu'autre chose.

M. SHARP: Bien, je pense que cela vaut mieux que les quatre organisations qui faisaient la même chose auparavant.

M. HARKNESS: Non. Comme question de fait, sous l'opération antérieure,—et pourquoi cela est arrivé, je ne le sais pas—quand vint le temps d'envoyer une brigade, nous en avions une ici au Canada, et au lieu de l'envoyer, nous avons vitement fait appel à la milice, nous avons formé une autre brigade et l'avons envoyée.

M. SHARP: Bien, je ne sais pas si nous le ferions encore, M. Harkness.

M. HELLYER: Je crois que je puis vous dire dès à présent que nous ne le ferions pas. Maintenant, nous en enverrions une qui existe déjà. Nous les avons là et la raison pour laquelle nous achetons du matériel et des moyens de transport à leur intention est que si nous voulions les envoyer, nous le pourrions.

M. HARKNESS: Dans ce temps-là, cela ne se faisait pas. A présent, pour en revenir à cette affaire de besoin, comme j'ai prévu qu'il existerait, de réorganisation dans une mesure très considérable, au cas où une guerre éclaterait et au cas où nous y participerions, vous dites qu'il n'y a vraiment pas de projet de réorganisation dans ce but?

M. SHARP: Non, parce que ce ne serait pas nécessaire.

M. HARKNESS: Bien, n'y a-t-il pas un projet de quelque sorte portant le nom très singulier de «Bouchon adapteur d'organisation»?

M. SHARP: Pas à ma connaissance.

M. HARKNESS: Bien, j'aimerais que vous examiniez cela et que vous nous le laissiez savoir à la prochaine réunion, parce que mes renseignements sont qu'il y a un projet qui porte ce nom très bizarre et singulier ayant pour but précis de réorganiser les effectifs en prévision de quelque chose du genre que je prévois ou d'une guerre plus répandue que cela.

M. SHARP: Je regrette, je ne suis pas familier avec ce terme, monsieur Harkness.

M. HARKNESS: Bien, peut-être pourriez-vous le revoir de plus près, afin de savoir ce qu'on dit à ce sujet et me le laisser savoir. On l'appelle un «bouchon de raccord d'organisation». Maintenant pour revenir au début de toute cette affaire d'unification, j'aimerais demander au ministre, quelle était l'origine réelle du concept d'une seule force, telle que considérée maintenant et décrite dans le discours du ministre? Je demande ceci, surtout parce que lorsque cette question a été soulevée devant le comité de la défense, en 1964, par monsieur Lambert, le ministre a de fait donné une réponse très évasive à ce moment et je voudrais demander quels rapports furent particulièrement demandés et qui les a faits en ce qui regarde toute cette affaire d'unification.

Selon les déclarations qui ont été faites par l'amiral Rayner, il est plutôt évident qu'il n'a pas été appelé pour faire un rapport sur le sujet et qu'il ne l'a pas fait. Les autres chefs d'état-major ont-ils fait quelques rapports concernant l'avantage ou les autres aspects de l'unification et si tel est le cas, quels étaient ces rapports ou les chefs d'état-major étaient-ils à ce moment seulement consultés une fois que la ligne de conduite avait été décidée?

M. HELLYER: Monsieur Harkness, je ne crois pas qu'ordinairement les ministres donnent des spécifications au sujet des conseils qu'ils reçoivent de différen-

tes personnes. Ceci est contraire à toutes nos pratiques parlementaires et je crois qu'il suffit de dire que le ministre doit assumer la responsabilité des décisions qui sont prises, sans tenir compte des avis. Maintenant, quant à l'origine de l'idée, je n'étais, je crois, qu'un adolescent quand l'idée est née. Si vous lisez vos livres d'histoire, on s'y réfère dans plusieurs cas, comme à une idée qui est venue à des gens possédant une grande expérience militaire. Si vous revoyez les dossiers de brillants jeunes officiers, fréquentant l'École supérieure de guerre, vous trouverez littéralement des douzaines et probablement des centaines d'essais écrits sur l'idée de force unique comme une solution à plusieurs problèmes évidents qui se développent et comme plusieurs autres idées, je ne crois pas qu'on puisse l'attribuer à qui que ce soit, cela ressort plus ou moins spontanément dans plusieurs parties du monde et la seule chose que nous ayons jamais dite et qui était exclusive à sa situation canadienne, était que nous nous emparions de l'idée pour la mettre à exécution.

M. HARKNESS: Je sais que c'est une idée archaïque, de fait, c'était le genre d'organisation qui existait il y a 300 ans et nous avons fait un progrès considérable depuis, mais maintenant vous y retournez et ma question est, en vous basant sur les avis de quels experts militaires en êtes-vous venus à cette conclusion?

M. HELLYER: Monsieur Harkness, je ne crois pas que vous puissiez vraiment dire que retourner aux jours des bâteaux à voiles et d'avant les avions puisse être appelé progrès et je ne crois pas que vous vouliez sérieusement suggérer que la situation actuelle se compare à toute autre période précédente de l'histoire, sans parler des jours d'il y a 300 ans. Je crois que la plupart d'entre nous, je sais que ceci est vrai pour l'état-major avec lequel je travaille, sommes plus intéressés aux problèmes d'aujourd'hui et aux problèmes des années à venir. Nous savons d'après le résultat de changements technologiques qui ont eu lieu durant le 10 ou 20 dernières années, qu'il existe des problèmes uniques à la science militaire qui n'ont jamais existé auparavant dans toute l'histoire connue et ce sont à ces problèmes que nous tentons de faire face avec cette réorganisation, non pas les problèmes des voiliers d'il y a 300 ans.

M. HARKNESS: Au contraire, cependant ce sont les progrès techniques qui ont eu lieu, qui ont conduit au développement des trois forces séparées et qui ont conduit à l'intérieur de l'armée seule, à un nombre considérable de corps différents. Ceci est entièrement dû au progrès technique si des branches séparées des forces et des forces séparées ont pris naissance.

M. HELLYER: Ceci est tout à fait exact et ce progrès technique soutenu est la raison pour laquelle vous devez les changer.

M. HARKNESS: Bien, essentiellement, ma question portait sur quelle expérience et quels conseils militaires vous vous étiez basés pour en venir à la conclusion que cette mesure devait être prise?

M. HELLYER: Monsieur Harkness, en me basant sur l'expérience acquise dans le ministère durant les quelques premiers mois où j'y étais, j'en suis venu à la conclusion que la seule solution appropriée aux problèmes qui sont présentés à un ministre de la défense nationale à l'heure actuelle, était une seule force.

M. HARKNESS: Est-ce une autre façon de dire que vous n'avez pas eu de conseils d'experts militaires, vous disant que c'était la marche à suivre?

M. HELLYER: Pas du tout, monsieur Harkness. Beaucoup de militaires m'ont dit que c'était la bonne solution.

M. HARKNESS: Vous dites «beaucoup de gens». Est-ce que certains des chefs d'état-major et d'autres officiers supérieurs du ministère vous ont dit à ce moment que c'était la bonne solution?

M. HELLYER: Je vais mettre la réponse à cette question dans mes mémoires et si quelqu'un d'entre eux veut venir ici et vous faire connaître quelles étaient leurs opinions à ce moment, ils doivent le faire en tant que libres citoyens, mais ce n'est pas mon privilège du moins de la façon dont je comprends notre manière d'agir, d'isoler des individus pour qu'ils disent ce qu'est leur opinion particulière, parce que si nous devions faire ceci et si nous devions établir cette pratique alors il pourrait être très difficile d'obtenir des opinions honnêtes parce que les gens ne voudraient pas que leur chef de département dévoile publiquement les meilleurs conseils qu'il ait pu obtenir sur le sujet.

M. HARKNESS: Bien, je m'attends à ce que nous ayons des preuves de certains de ces messieurs pour ce qui a trait à ce sujet, mais j'ai pensé qu'il était bien de vous donner la première possibilité de nous dire les faits sur lesquels vous vous êtes basés pour en venir à la conclusion qu'une force unique était désirable mais apparemment vous ne désirez pas le faire.

M. HELLYER: Je suis heureux de profiter de cette occasion. Pendant que j'en ai la chance, monsieur le président, je pourrais répondre à la question que monsieur Harkness a posée auparavant, au sujet des équivalences de l'état-major, des simples soldats aux grades plus élevés. Premièrement pour les quartiers généraux, au 31 juillet 1964, voici les renseignements qu'on vient tout juste de me fournir. Nous avons un général, 3 lieutenants-généraux, 13 majors-généraux et 38 brigadiers. En date du 31 janvier 1967, un général, 4 lieutenants-généraux, 9 majors-généraux et 32 brigadiers. Pour ce qui est des trois forces, en date du 31 juillet 1964, nous avions, un général, 6 lieutenants-généraux, 32 majors-généraux et 96 brigadiers.

M. HARKNESS: Je n'ai pas demandé pour 1964. Dans les deux cas j'ai demandé pour 1963 et il n'y avait certainement pas 6 lieutenants-généraux en 1963.

M. HELLYER: Si l'on inclut celui qui était détaché auprès de la Commission de la Capitale nationale.

M. HARKNESS: Bien, je ne crois pas.

M. HELLYER: J'allais maintenant vous donner les chiffres comparables.

M. HARKNESS: De fait, j'ai dit excluant des gens faisant un travail spécialisé, tel que le sous-commandant de NORAD et le reste. Ce que je cherche, ce sont les gens qui sont actuellement engagés dans l'opération des forces canadiennes de défense.

M. HELLYER: Si vous excluez la position hors de cadre de ce temps-là et si vous excluez maintenant ceux qui sont en congé de réhabilitation ou de mise en disponibilité, alors les chiffres seraient un général, 5 lieutenants-généraux, je présume qu'on en reste à 32 majors-généraux, et 96 brigadiers bien que je doive vérifier ceci et en date du 31 janvier 1967, un général, 7 lieutenants-généraux, 23 majors-généraux et 80 brigadiers.

M. HARKNESS: Bien, disons que les chiffres qui m'intéressent sont ceux qui datent du 1er janvier 1963 au lieu de ceux datant du 31 juillet 1964, une fois que certaines de ces choses ont été faites. A ce moment il y avait un général et trois lieutenants-généraux.

M. HELLYER: Avec quartiers généraux et...

M. HARKNESS: Non, c'est tout ce qui faisait partie de la direction et le reste des forces canadiennes. Il y avait un lieutenant-général détaché en qualité de sous-commandant de NORAD.

M. HELLYER: Et un à SHAPE?

M. HARKNESS: Et un à SHAPE. Mais ils étaient là pour effectuer un travail spécial et ils n'avaient rien à voir avec le fonctionnement ordinaire des forces canadiennes. C'est ce que j'ai demandé au début en excluant ces militaires quels étaient les chiffres?

M. HELLYER: Si vous voulez exclure toutes les positions de la seconde partie et utiliser ces deux dates, nous vous fournirons des chiffres, mais nous devrons faire ceci, pour vous, demain.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous continuer à 8 heures? Bien, avant de partir, peut-être devrais-je vous donner un aperçu de ce que nous avons à faire la semaine prochaine. Vous m'avez demandé ceci plus tôt. J'ai essayé de faire en sorte qu'une présentation conjointe de l'Association des officiers de marine du Canada, de la Navy League et de l'Association navale royale canadienne, pour lundi. Mardi, l'amiral Brock et l'amiral Dillon. Mercredi, l'amiral Landymore. Jeudi, le général Foulkes. Je suis encore à travailler sur d'autres noms et si j'ai l'assentiment du comité, ils ont déjà dit qu'ils seraient présents, j'enverrai des télégrammes par l'entremise du secrétaire.

Nous ajournerons donc maintenant, jusqu'à 8 heures, ce soir.

SÉANCE DU SOIR

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre et le général Dare, que presque tous ici connaissent, attend depuis quelque temps dans les coulisses, je lui demanderai donc de présenter son exposé.

Le Major-général M. R. DARE (*chef adjoint des réserves*): Monsieur le président, messieurs, au milieu de l'année 1965, le Conseil de la Défense a autorisé la création d'un organisme qui répartirait par régions la responsabilité des forces de réserves de l'armée et des services de cadets, des opérations de défense civile, d'aide au gouvernement civil et de la représentation provinciale. Les mesures déjà existantes pour le contrôle local des forces de réserve de l'ARC et de la MRS devaient subsister comme des mesures temporaires, en attendant la formation ultérieure d'un organisme des forces de réserve intégrées. Il en résulta la formation de la sous-division du chef adjoint des forces de réserve, le premier september, 1965, le chef adjoint des forces de réserve assuma le commandement des forces de réserve et de l'organisation de survie, le premier avril, 1966. Je ne m'attarderai pas sur les responsabilités ou la structure de cet organisme pour des raisons qui seront évidentes bientôt, j'espère.

Au mois d'août, le général Allard, chef de l'état-major de la Défense, m'a chargé de faire l'étude complète de l'organisation des forces de réserve et des opérations de survie, y compris la répartition des fonctions, le commandement et le contrôle, l'entraînement, le matériel et l'organisation. Cette enquête visait l'établissement de fonctions réalistes pour les forces de réserve selon le concept des forces déjà existantes et pour satisfaire aux exigences de la période allant de 1966 à 1976.

M. HELLYER: Le Comité me permettrait-il de vous interrompre pour quelques minutes seulement?

Une déclaration de M. Harkness, cet après-midi, a fait une impression qui, à mon avis, est injuste et injustifiée, et qu'un ancien ministre de la Défense nationale ne désirerait pas créer, encore moins transmettre par tout le pays. Les chiffres qu'il a cités pourraient, en fait créer une impression qui, à mon avis, ne serait pas justifiée par les faits.

Voulez-vous me permettre de rétablir les faits? Le graphique qu'on a préparé et distribué présente des chiffres qui sont inexacts seulement quant à l'attribution qu'on en fait: le pourcentage indiqué sous capital s'appliquait uniquement aux forces armées et non pas au budget. L'allocation 15, en d'autres mots les frais administratifs du ministère, de l'aide mutuelle, de la défense, des recherches, des pensions et d'autres éléments statutaires n'étaient pas compris. C'est ainsi qu'à compter des années 1958-1959 jusqu'à présent, les chiffres ont été de: 32.1 p. 100, 26.3 p. 100, 25.1 p. 100, 26.1 p. 100, 22.2 p. 100, 20 p. 100, 18.6 p. 100 et pour l'année en question, 17.9 p. 100. Donc, pour ce qui est de la proportion des sommes à la disposition des forces armées elles-mêmes, à l'exclusion des éléments statutaires que j'ai cités, le graphique était en fait un tableau exact. J'aimerais que l'on corrige cette inexactitude dans le compte rendu et j'aimerais aussi que la Presse canadienne en fasse immédiatement le sujet d'un communiqué pour que les éditeurs de journaux du pays connaissent les faits exacts. Je voudrais que l'on corrige cette fausse impression avant qu'elle ne soit trop répandue. Je crois que cette responsabilité incombe à la Presse canadienne et je demanderais à ses journalistes de s'empresser de mettre la population du pays au courant de tous les faits. Je suis convaincu que l'ancien ministre de la Défense nationale, M. Harkness, ne désirerait pas qu'une fausse impression prévale.

M. HARKNESS: Monsieur le président, en vérité, j'éprouve le sentiment contraire. Le ministre essaie de mettre en doute l'exactitude des chiffres que j'ai révélés, cet après-midi, et que j'ai tirés du rapport de l'auditeur général. Je les ai tirés de cette source avec l'intention expresse de prouver la fausseté de l'impression qu'il cherche à produire non seulement chez les membres de ce comité mais aussi à la Chambre des communes et par tout le pays, depuis trois ans. Il prétend que nous avons réduit les frais d'administration et les frais généraux de fonctionnement des services pour consacrer les sommes importantes que nous aurions ainsi économisées à l'achat de matériel nouveau. D'après le rapport de l'Auditeur général, ces chiffres démontrent le contraire, d'une façon concluante et absolue: les sommes d'argent consacrées à l'achat de matériel accusent une progression décroissante constante depuis les quatre dernières années et en 1965-1966 sont à leur plus bas depuis la fin de la guerre de Corée.

M. HELLYER: Ces sommes ont diminué jusqu'en 1965-1966, mais les chiffres des années 1966-1967 indiquent qu'on prévoit une augmentation. Cette prévision révèle, en fait, ces économies dont nous avons signalé la pratique pour assurer l'achat de matériel nouveau.

M. SMITH: Ces chiffres indiquent-ils une augmentation prévue ou une augmentation réelle?

M. HELLYER: L'année financière n'est pas encore terminée. Il s'agit donc d'une augmentation prévue dans le budget et calculée sur la base de...

M. HARKNESS: En réalité, les chiffres que vous mentionnez sont des prévisions et pourront bien être plus élevés ou plus bas, nous l'ignorons encore, tandis que les chiffres que je rapporte sont des chiffres réels tirés du rapport de l'Auditeur général. Je crois bien qu'il ne peut pas être question de discuter de ceux-ci. Comme je l'ai dit cet après-midi, ce sont les seuls chiffres, en fait, auxquels nous pouvons nous fier.

M. DEACHMAN: M. le président, pour le bénéfice du comité, M. Harkness pourrait-il nous indiquer à quelle page des Comptes publics et sous quels postes il a tiré ses chiffres, pour que nous puissions tous les vérifier et les reproduire dans le compte rendu?

Tel que je m'en souviens, M. Harkness a rapporté, cet après-midi, un chiffre qui a fait le sujet de la dernière discussion, un chiffre d'environ 13 p. 100 pour l'année 1965-1966. Était-ce bien cela, monsieur Harkness?

M. HARKNESS: En réalité, ce chiffre était de 12 p. 100, pour ce qui a trait au matériel: 192 millions et 12 p. 100 des dépenses totales du ministère pour l'année 1965-1966.

M. DEACHMAN: J'ai ici un exemplaire des Comptes publics pour l'année 1965-1966 qui semble être le même que celui dans lequel vous lisez présentement.

M. HARKNESS: Oui, en effet.

M. DEACHMAN: Pourriez-vous nous indiquer à quelles pages ces postes apparaissent?

M. HARKNESS: Très bien; voulez-vous consulter tout d'abord la page 2612. Vous y remarquez, en détail les frais d'achat ou de construction d'édifices, de travaux, de terrain, de matériel essentiel et d'achat prioritaire de matériel, tout ayant trait à la Marine. A la page 2615, vous trouverez les mêmes détails concernant l'Armée; à la page 2618, encore des détails identiques se rapportant à l'ARC et sur la même page, les dépenses de recherches et de développement pour la défense. Ici, vous remarquerez un montant de $4,475,000 pour le coût de construction ou d'achat d'édifices, de terrain et de matériel et pour des frais de travaux qui n'étaient pas compris dans les chiffres que j'ai cités cet après-midi.

M. HELLYER: Nous vous avons reproché d'avoir laissé entendre, cet après-midi, que le ministère avait présenté des renseignements de façon à créer une fausse impression. C'est précisément ce que l'on devrait corriger, je crois. J'ai à mes côtés le Commandant d'aviation McCaig qui peut prouver que les chiffres tels que nous les avons présentés visaient à révéler la situation réelle.

M. WINCH: Voulez-vous dire que les chiffres, tels qu'ils apparaissent sur le graphique, sont exacts?

M. HELLYER: C'est bien cela, monsieur.

M. WINCH: Nous voudrions bien prendre connaissance de ces chiffres.

M. DEACHMAN: Avant d'entreprendre l'étude de ces chiffres, je voudrais ajouter ceci. Je crois que ce sont les dépenses du ministère de la Défense nationale que nous avons examinées cet après-midi et ces chiffres apparaissent sur le graphique. Je suppose que ce sont les dépenses totales du ministère de la Défense nationale. Tout d'abord, M. Harkness a, en réalité, extrait des Comptes publics les frais de construction de l'Armée, de la Marine, de l'Aviation et les a éliminés, comme il dit, comme il a aussi éliminé les frais de développement au montant de 30 millions qui apparaissent à la page 2602 des Comptes publics.

M. HARKNESS: Ce ne sont pas des dépenses de capital.

M. DEACHMAN: Si on ne peut les classifier comme des dépenses de capital, j'ignore où on pourrait les classifier dans les Comptes publics. Ce ne sont certainement pas des frais généraux, ce ne sont pas des frais de services de personnel, non plus des frais d'exploitation ni d'entretien. Je ne crois pas pouvoir les entrer sous aucune de ces catégories. Donc, si vous ne voulez pas les inclure dans les dépenses de capital, tout ce que vous pouvez en faire c'est de les déduire du total qui a servi à calculer vos pourcentages. Voilà donc un facteur que vous avez négligé. De plus, vous avez laissé entendre au Comité et à la presse, cet après-midi, que...

M. HARKNESS: Avec justification, je crois.

M. DEACHMAN: . . .les pourcentages que vous avez fournis avaient été calculés d'après les dépenses du MDN. Ce qui n'a pas été le cas. Ils avaient été calculés d'après des dépenses habilement tirées des Comptes publics qui ne comprenaient pas les dépenses totales du MDN.

M. HARKNESS: J'ai donné. . .

M. DEACHMAN: Je voudrai peut-être. . .

M. HARKNESS: M. le président, je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. DEACHMAN: Laissez-moi finir.

Le PRÉSIDENT: M. Harkness, vous vouliez la parole pour un rappel au règlement?

M. HARKNESS: On a violé le règlement en faisant une déclaration tout à fait inexacte. J'ai donné le total des dépenses du MDN pour l'année 1965-1966, de même que pour les autres années. J'ai donné le montant de $1,548,446,000 et vous pourrez le vérifier dans le procès-verbal.

M. WINCH: M. le président, m'accordez-vous la parole? Nous risquons ici de nous engager dans des récriminations qui entraveraient le travail de notre Comité. Nous avons parmi nous un témoin qui doit nous révéler ce qui a servi de base pour rédiger le graphique. Monsieur, voudriez-vous présenter votre témoignage pour que nous puissions juger si le graphique est vraiment exact.

Le PRÉSIDENT: M. Deachman, je crois que si M. Harkness et vous-même tombiez d'accord, ce témoignage pourrait être utile.

M. DEACHMAN: Je suis bien d'accord.

M. WINCH: Veuillez nous donner votre témoignage sur le graphique et nous révéler s'il est vraiment exact, tel qu'on nous l'a présenté aujourd'hui.

Le capitaine d'aviation A. MCCAIG (*Ministère de la Défense nationale*): Le graphique, tel qu'on vous l'a présenté ici, visait à illustrer la relation entre les dépenses de capital et les dépenses d'exploitation et d'entretien des services de la défense et plus particulièrement du secteur des forces armées, allocation 15, et uniquement à l'intérieur de ce secteur visé par l'allocation 15, plutôt que le rapport entre ces dépenses de capital et les dépenses totales du MDN. Donc, on aurait mieux fait d'intituler ce graphique «Dépenses des services de la défense» ou «Dépenses des forces armées» plutôt que «Dépenses du MDN». De telle sorte que lorsqu'on tente d'établir la proportion entre les dépenses de capital des forces armées et, non pas le total des dépenses des forces armées, mais le total des dépenses du MDN, on obtient évidemment un pourcentage plus bas et ce sont ces chiffres que M. Harkness a utilisés pour illustrer son exemple.

Ce graphique visait à illustrer la proportion entre le capital et les dépenses d'exploitation et permises par l'allocation 15, dans le secteur des forces armées. La liste des pourcentages que le ministre a énumérés sont précisément ceux que ce graphique visait à illustrer.

M. HELLYER: M. le président, nous regrettons que cette confusion dans les titres se soit produite. M. Harkness avait donc tous les droits d'exiger une explication. Je tiens à affirmer ici et je crois que M. Harkness voudra se ranger avec moi, que les officiers et le personnel du ministère de la Défense qui accomplissent ce genre de travail ne fournissent pas, ni fourniraient, intentionnellement des renseignements inexacts en aucune circonstance. Voilà l'opinion que je voulais exprimer immédiatement et je suis certain que M. Harkness la partage avec moi.

M. HARKNESS: Je conviens volontiers que les fonctionnaires du ministère ne vont pas se livrer à des actes malhonnêtes.

M. HELLYER: Voilà une considération importante.

M. HARKNESS: J'en conviens. Toutefois, je crois que le ministre et les officiers du ministère se sont tellement préoccupés de mettre ce cas en valeur, qu'ils ont épargné de fortes sommes d'argent sur les coûts administratifs pour les affecter à l'achat de matériel nouveau et, ce faisant, ont commis l'erreur que nous signalons. Je l'ai souligné uniquement pour prouver le fait que cette conviction qui a inspiré le témoignage que le ministre et des hauts fonctionnaires ont présenté ici et toutes les déclarations faites par tout le pays, était une conviction erronée. Le volume des achats de matériel a constamment diminué, à la fois comme pourcentage du budget du MDN comme sommes réelles d'argent.

Le PRÉSIDENT: Si j'ai bien compris, cette discussion n'aurait jamais eu lieu si on avait intitulé ce graphique «Dépenses des services de la défense» ou «Dépenses des forces armées» dans le cadre de l'allocation 15, plutôt que «Dépenses du MDN». Est-ce bien cela? Dans ce cas, je demanderais au Comité d'effectuer le changement sur ses propres copies du graphique et au secrétaire de s'assurer que le changement apparaisse sur toutes les copies que l'on distribuera à l'avenir. Peut-être pourrions-nous maintenant demander au général Dare de continuer son exposé.

M. HELLYER: Je m'excuse auprès du général de l'avoir interrompu. La méprise s'était répandue par tout le pays et j'ai cru qu'en toute justice à l'égard de ceux qui ont consacré de nombreuses heures de travail à la préparation de ces chiffres, il fallait rétablir les faits.

M. HARKNESS: Il fallait aussi corriger le titre.

M. CHURCHILL: M. le président, j'aurais encore une requête à présenter. De toute évidence, ce pourcentage qu'on nous a donné est nettement insuffisant. Peut-on nous révéler les chiffres réels, en dollars et en cents?

M. SMITH: Pourrait-on nous donner un graphique avec les corrections incrites?

Le PRÉSIDENT: Il me semble que le graphique portant le changement est exact. Si vous désirez un autre graphique rédigé d'après des chiffres différents et des coûts différents, je suis certain qu'on vous le soumettra si vous le demandez.

M. HARKNESS: Bien entendu, le graphique a induit le Comité et tout le pays en erreur. Il est bien inutile maintenant, je crois, d'assurer que la graphique est exact puisqu'il a été corrigé. Ce n'est qu'en révélant les chiffres réels que la population pourra évaluer pleinement la situation quant au matériel. J'ai cité ces chiffres, cet après-midi. J'espère qu'ils apparaissent au procès-verbal. Sinon, je me ferai un plaisir de répéter les sommes réelles dépensées pour du matériel au cours des cinq dernières années.

Le PRÉSIDENT: Les chiffres apparaissent déjà au procès-verbal, M. Harkness.

M. HARKNESS: S'ils n'y sont pas, je verrai certainement à les y faire inscrire dès qu'il sera distribué.

Le PRÉSIDENT: Je crois savoir qu'ils y sont déjà.

M. HARKNESS: Au cas où ils n'y seraient pas, je les lis de nouveau.

Le PRÉSIDENT: Je crois que les chiffres ont été inscrits au procès-verbal, M. Harkness.

Une VOIX: Il me semble que nous avons suffisamment consacré de temps à cette question.

M. HARKNESS: Ce n'est pas moi qui ai de nouveau soulevé la question. Ne me blâmez pas.

M. HELLYER: Je m'excuse auprès de M. le Général pour cette interruption, mais comme je l'ai dit, je croyais que cela était important.

M. DARE: En même temps, on examinait à nouveau tous les secteurs qui relèvent de ma responsabilité afin de déterminer si tout s'accomplisssait de la façon la plus efficace et la plus économique. Il est résulté de ces études un programme qui, comme vous le disait le maréchal de l'air Sharp dans son discours d'ouverture, a été mis au point conjointement avec mes commandants et mes conseillers de la milice, et qui a été l'objet de discussions au sein du *National Cadet Advisory Group* composé de représentants de la Ligue d'action navale du Canada, de la *Cadet Services of Canada Association* et de la Ligue des cadets de l'air du Canada. Une fois obtenue l'approbation de principe du conseil de la défense, il restait en dernier lieu à présenter le programme au complet à la conférence des associations pour la défense, car j'étais convaincu que sans l'appui entier de ce vénérable groupe, un programme visant les réservistes ne pourrait pas réussir. Cela s'est également accompli à la mi-janvier, plus précisément du 12 au 14 janvier, et nous commençons maintenant la phase de la mise en application dont la première démarche consiste à mettre les réservistes au courant de nos projets d'avenir.

Messieurs, j'ai l'intention de vous décrire notre programme en quatre parties. La première touche les détails d'ordre général portant sur l'imposition des tâches aux réservistes et les possibilités que nous leur offrirons, y compris certaines implications touchant l'entraînement et l'équipement et une idée de ce qu'il reste encore à faire du point de vue études sur la mise en application et les mesures à prendre, pour que ces programmes entrent en vigueur.

Dans la deuxième partie, nous expliquons de quelle manière nous devrions attribuer au ministère de la Défense nationale la responsabilité des activités de la défense civile d'urgence en temps de paix et en temps de guerre, et nous expliquons aussi ce que cela implique pour les réservistes.

La troisième partie résume brièvement nos propositions relatives aux cadets. Finalement, j'aimerais brosser un tableau général de nos projets visant à prendre en main la direction des réservistes et l'organisation des activités de la défense civile d'urgence.

D'une façon générale, nos projets relatifs aux réservistes constituent le point culminant des mesures entreprises pour leur réorganisation une fois que les rapports Suttie, Hendy et Draper ont été terminés, vers la fin de 1964.

La réorganisation que nous avons accomplie jusqu'ici touche les unités qui n'étaient plus nécessaires et que nous avons retirées de la liste de bataille active. Ce qu'il nous reste à faire, conformément au concept des forces-en-existence et au Livre blanc sur la défense, c'est de relier les unités de réserve aux différents éléments des forces régulières qu'elles doivent directement soutenir, clarifier leurs tâches, donner à chaque unité un ensemble d'objectifs ou de missions d'importance, améliorer leur formation et leur équipement pour leur permettre de mener à bien leurs missions.

L'examen des rôles qui ont été distribués à la milice de l'armée canadienne pour servir de guide à la commission Suttie et de ceux qui ont été distribués à la réserve de la marine et à l'auxiliaire de l'aviation canadienne, qui ont servi de guide aux commissions Hendy et Draper, nous permet de les répéter, c'est-à-dire de les appliquer d'une façon générale aux réservistes, relativement aux buts d'ensemble des forces armées. Voici donc les tâches que doivent accomplir les réservistes.

Missions

Éléments constitutifs des réserves

A. Procurer des spécialistes aux établissements de la force régulière.

B. Mettre sur pied un centre de formation.

C. Prêter main-forte à la défense du Canada, à la sécurité intérieure et aux opérations civiles d'urgence.

25676—8

Les forces de réserve ont essentiellement pour tâche d'appuyer directement les forces régulières, comme moyen le plus économique de faire face aux nombreuses contingences qui existent aux différents paliers des secours d'urgence nationaux là où il est impossible en temps de paix de maintenir une force régulière suffisante.

Je suis fortement convaincu que c'est là la contribution la plus importante que peuvent faire les forces de réserve au concept des forces en existence. Nous croyons que d'ici quelques années nous serons placés dans la situation où, à cause du coût de la main-d'œuvre et de l'équipement, nous serons forcés par la nécessité à affecter de plus en plus les forces régulières à des missions particulières. A notre avis, les forces de réserve constituent le moyen le plus économique d'accroître la flexibilité des forces canadiennes pour faire face à des situations imprévues.

Pour remplir leurs devoirs, dans des situations qui se rapprochent d'une guerre générale, ou pour dire le pire, dans le cas d'une guerre généralisée, les forces de réserve doivent pouvoir faire ce que nous indiquons sur cette diapositive.

Possibilites

A. FORMER DES SPÉCIALISTES COMPÉTENTS DEVANT ÊTRE ASSIGNÉS, EN CAS D'URGENCE, AUX ÉTABLISSEMENTS DE LA FORCE RÉGULIÈRE.

B. FORMER DES SOUS-UNITÉS INSTRUITES POUR LE RENFORT ET L'EXPANSION DE L'ARMÉE DE TERRE.

C. FORMER DES SOUS-UNITÉS ET UN PERSONNEL INSTRUITS POUR AIDER À SAUVEGARDER LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET POUR VENIR EN AIDE AUX AUTORITÉS CIVILES.

D. FORMER DES ÉQUIPES ET DES PETITS GROUPES INSTRUITS POUR AIDER À COMBLER LES CADRES DE L'ORGANISATION DES OPÉRATIONS CIVILES D'URGENCE.

25676—8½

Toute l'étendue des missions qui seront réparties entre les unités des trois éléments des forces de réserve doit être déterminée en rapport direct avec les exigences prévues par les commandants des secteurs opérationnel et de soutien des forces régulières. Certaines de celles-ci sont maintenant bien claires, il y en a d'autres que l'on est en train de mettre au point, et certaines d'entre elles ne seront pas résolues avant longtemps. Je souligne ici que les engagements de la défense ne resteront pas au point fixe pour les années qui viennent mais varieront selon l'ampleur de la menace et selon les positions que prendra le Canada vu son progrès dans le domaine technologique; les tâches des réservistes doivent donc être assez générales et les missions bien définies si l'on veut s'assurer qu'ils pourront réagir à n'importe quel degré d'urgence.

Nous avons étudié les trois éléments englobant les forces de réserve et qui comprennent non seulement les unités à l'entraînement actif, mais aussi diverses listes d'officiers et de soldats qui ont des termes de services différents.

L'examen des tâches et des exigences requises nous révèle qu'il convient de diviser les forces de réserve en six groupes, comme suit:

Categories de reserves

A. RÉSERVE D'ALERTE

POUR FOURNIR EN CAS D'URGENCE DES SPÉCIALISTES ENTRAÎNÉS DANS CHACUN DES TROIS ÉLÉMENTS, POUR LES BESOINS DES ÉTABLISSEMENTS RÉGULIERS.

B. RÉSERVE RÉGIONALE CANADIENNE

FOURNIR DES UNITÉS ET DES HOMMES INSTRUITS POUR LA DÉFENSE DU CANADA, LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET L'ORGANISATION DES OPÉRATIONS CIVILES D'URGENCE.

C. RÉSERVE DU COMMANDEMENT DE LA FORCE MOBILE

POUR FOURNIR UNE BASE DE FORMATION POUR LES TROUPES DE LIGNE RÉGULIÈRES SI UNE GUERRE RESTREINTE VENAIT À S'ÉTENDRE OU À SORTIR DE PROPORTIONS.

D. ORDRE DE BATAILLE SUPPLÉMENTAIRE

UNITÉS AU REPOS.

E. DIFFÉRENTES RÉSERVES ACTIVES

COMPREND LE PERSONNEL DES RÉSERVES QUI, SANS FAIRE PARTIE DES UNITÉS DES AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉSERVE, SONT TENUS DE SUIVRE UN ENTRAÎNEMENT PÉRIODIQUE. (MONITEURS DES CADETS, ETC.)

F. RÉSERVE SUPPLÉMENTAIRE

ANCIENS OFFICIERS ET HOMMES DE LA FORCE RÉGULIÈRE QUI, SAUF LORSQU'ILS SONT DE SERVICE, NE SONT PAS TENUS DE FAIRE DE SERVICE OU DE SUBIR D'ENTRAÎNEMENT.

Je passerai brièvement en revue chacune des trois premières catégories. Les catégories quatre, cinq et six doivent exister pour justifier tout une variété d'emplois divers et pourraient, dans certaines circonstances, apporter leur contribution aux trois premiers groupes.

Réserve d'alerte

La réserve d'alerte ne comprendra pas d'unités comme telles. Elle sera plutôt composée d'individus identifiés et choisis pour tenir des postes particuliers, pour répondre à un besoin qui sera défini tous les ans dans le programme de revision des emplois. Le chef du personnel, conjointement avec le sous-chef du personnel de la défense, selon les priorités en jeu, verront à coordonner les besoins de tous les commandants en fonction et à déterminer quelles sont les déficiences qui, selon le niveau de l'état d'urgence, pourraient nuire aux forces de réserve. Le chef du personnel verra s'il est souhaitable de répondre aux besoins des commandants des opérations en fait d'officiers possédant une formation spéciale et d'ouvriers spécialisés, en se tournant d'abord vers les forces régulières de soutien. Il cherchera ensuite dans les rangs des réservistes ceux qui pourraient remplir les postes qui restent dans les secteurs opérationnel et de soutien.

J'aimerais vous illustrer la réserve d'accès en vous montrant les dernières exigences formulées par le commandant du commandement naval.

Reserve d'alerte RCNR

		NOMBRE REQUIS
1.	RENFORT DE L'ESCADRE	
	a. Escortes et navires à fort tirant d'eau	1,100
	b. Bâtiments auxiliaires et bâtiments de servitude	270
	c. Dragueurs de mine	240
2.	CONTRÔLE NAVAL DE LA NAVIGATION	600
3.	CONTRÔLE DE LA ZONE AVANCÉE DE LA PLAGE ET DU PORT	180
4.	EFFECTIF DE RENFORT DE L'ÉTAT-MAJOR DES OPÉRATIONS ET DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ADMINISTRATION	150
5.	EFFECTIF DE SOUTIEN DES BASES POUR LES OPÉRATIONS DE L'AVIATION MARITIME	500
6.	DIVISIONS NAVALES (TRG ET ADMINISTRATION DU MOBPLAN)	430
7.	UNITÉS DE CONTRÔLE DES PORTS (6), MOBILES ET DOMESTIQUES	360

J'ai choisi ces exemples parce que les besoins du commandement naval en fait de main-d'œuvre individuelle sont ceux qui sont actuellement disponibles en plus grande diversité. La diapositive illustre très bien la nécessité de redéfinir les tâches de tous les éléments de réserve en des termes ordinaires, parce que le premier poste qui y est indiqué—augmentation de la flotte—dépasse la tâche de la réserve de la marine canadienne comme il a été dit au conseil naval en 1960, et comme il a été accepté par la commission Hendy en 1964. Nous croyons malgré tout que les 1,600 employés qu'il faudra pour augmenter la flotte constituent un engagement valable.

La diapositive illustre également un autre point. Le plafond actuel de la Marine Canadienne quant au nombre d'employés est de 2,925; par contre, il pourrait dépasser 3,800 avec l'engagement dont nous parlons. Ce chiffre pourrait même augmenter si du nouvel outillage et autres choses exigeaient un renforcement des possibilités de troisième ligne comme par exemple les ports de mer. Par contre, le chef du personnel de la défense a récemment demandé de passer en revue le contrôle maritime des chargements. Suivant les résultats, il est possible que le nombre de 600 employés indiqué à côté de l'engagement diminue.

En présentant ces chiffres, je devrais ajouter qu'il est entendu que les fluctuations de la main-d'œuvre seront continuelles; toutefois, le programme annuel de revision des emplois, dirigé et publié par le chef du personnel constituera la base à partir de quoi on pourra déterminer les exigences de la réserve d'accès.

Nous ne possédons pas encore le même genre de renseignements pour les éléments de la réserve se rapportant à l'armée et à l'aviation. Voici toutefois le personnel que nous proposons:

— Officiers du personnel des classes 1, 2 et 3
— Spécialistes des renseignements: Photographes et cartographes, interrogateurs, interprètes
— Officiers de direction et officiers senior non brevetés pour le contrôle des marchandises
— Cadres dans le secteur de la médecine, de l'art dentaire et du droit
— Officiers pour ateliers stables
— Ingénieurs pour la construction et l'entretien
— Spécialistes du radar
Contrôleurs de la circulation aérienne
— Comptables, etc.

A mesure que les besoins se feront connaître, le personnel sera choisi (par leur nom, les officiers et quelques officiers senior non brevetés; par leur numéro matricule, les hommes de métiers ordinaires). Ils rempliront les vacances sur la liste de réserve d'accès. Nous proposons d'instaurer à l'intention de ces employés un programme d'entraînement au travail pendant au plus 14 jours par année, avec les effectifs réguliers, n'importe quand au cours de l'année. Ils feront aussi de l'entraînement avec leur unité locale pour un total de 35 jours par année au plus.

Tous les éléments des réserves contribueront à la réserve d'accès. La réserve de la marine canadienne y est presque entièrement engagée; toutes les unités de milice contribueront dans la mesure du possible mais il n'y aura pas d'unité de milice d'engagée uniquement dans ce groupe; l'auxiliaire de l'aviation canadienne apportera également son concours.

Réserve canadienne régionale

Le groupe suivant est la réserve canadienne régionale qui comprendra:

(a) les unités de la milice et celles de l'auxiliaire de l'aviation dont les missions se rattachent directement à la défense du Canada, ce qui comprend la sécurité à l'intérieur.

(b) les individus des trois éléments de la réserve requis pour l'augmentation de l'organisation de la défense civile.

(c) les éléments de la milice et de l'auxiliaire de l'aviation qui constitueront des équipes de travail et qui auront des aptitudes de reconnaissance pour les services d'écoute et l'évaluation des dommages encourus, pour l'organisation de la défense civile.

Les dimensions du groupe ne sont pas encore définies bien que les tâches qu'il devra accomplir soient très claires. Les derniers exercices dans le domaine de la planification de la défense d'urgence ont démontré la nécessité d'une réserve canadienne régionale.

Les types de missions qui seront assignées aux unités de réserve en vue de la défense du Canada, les tâches de sécurité intérieure, sont indiqués sur la diapositive suivante.

Defense du Canada et missions de securite interieure

MILICE

A. Former un escadron [compagnie] de forces spéciales légères [commandos], capable de se déployer rapidement dans leur région en cas de petits raids.

B. Former des sous-unités pour la protection des établissements militaires essentiels, des installations civiles de premier ordre et pour l'établissement de camps d'internement et de prisonniers de guerre.

C. Former des sous-unités logistiques pour soutenir les unités A et B ci-dessus et augmenter le nombre des unités de logistique statique au Canada.

CARC [Auxiliaire]

A. Partir en missions peu importantes de transport pour combler les besoins du commandement du transport aérien.

B. Missions pour aider à l'organisation civile d'urgence.

A notre avis, il faudra 6,900 employés de plus pour augmenter le système des communications des forces armées canadiennes et les principaux quartiers généraux de l'Organisation de la défense civile d'urgence et ses équipes de tâches. On tient également compte dans ce chiffre de la garde des installations militaires clef de même que d'autres organismes de sécurité intérieure comme celui des prisonniers de guerre et des camps d'internement, en collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada.

Les unités de milice qui auront reçu des missions dans l'armée de réserve canadienne régionale suivront l'entraînement de base habituel et auront la permission de prendre part à la réserve du commandement mobile si elles le peuvent. De plus, plusieurs réservistes recevront l'entraînement qui leur permettra d'agir comme forces légères spéciales dans les activités de commando. Ces unités pourront ainsi être disponibles pour prêter main-forte dans des situations particulières et constitueront du renfort qui augmentera le nombre des unités des forces régulières employées à la défense du Canada.

On exigera du personnel de ce secteur un entraînement de 45 jours au plus par année.

Réserve du commandement mobile

Le dernier groupe que nous projetons serait une réserve du commandement mobile. Vous êtes au courant, messieurs, du fait que le commandant du commandement mobile a une paroisse à l'échelle du monde. Il doit se charger des engagements de défense du Canada au sein de l'OTAN, du commonwealth et des Nations Unies. Il doit aussi prévoir les engagements des forces en campagne pour la défense du Canada. Il met présentement au point la charpente d'une force régulière qui serait extrêmement mobile et flexible pour lui permettre d'envisager un éventail très étendu des différentes possibilités d'urgence. La tâche de la réserve du commandement mobile sera de fournir un entraînement de base où le commandement mobile pourra soit trouver du renfort, soit voir ses rangs augmentés par des unités formées. L'entraînement de la réserve variera en étendue selon les changements dans les engagements du commandement mobile. Le commandant a demandé que l'on mette sur pied une force d'entraînement telle qu'indiquée sur la diapositive, pour répondre à ses exigences au point actuel de ses engagements.

Reserve du commandement de la force mobile
Estimation des besoins initiaux

1. Treize escadrons blindés [HQ, reconnaissance et Tk]
2. Onze batteries d'artillerie [y compris adm et sig]
3. Trois escadrons d'ingénieurs de campagne
4. Trois escadrons de transmissions
5. Trente compagnies d'infanterie [y compris QG, Sp et carabiniers]
6. Unités de soutien de service, jusqu'à l'équivalent de:
   A. 3 Compagnies de transport. [11 compagnies de transport de la milice]
   B. 4 Unités médicales d'importance et 5 détachements médicaux. [12 compagnies médicales de la milice]
   C. 6 Unités de ravitaillement. [8 compagnies d'approvisionnement de la milice]
   D. 2 Ateliers. [11 escadrons techniques de la milice]
   E. 1 QG du prévôté et 2 pelotons. [1 QG du prévôté de la milice, 2 pelotons].

J'aimerais donner une explication en trois points:

Premièrement

On choisira des unités de la milice pour constituer des sous-unités de base pour ce groupe. On en fera la répartition par régions et par districts en tenant compte du nombre et de la force des unités de chaque formation dans leur ordre respectif de bataille. Les commandants régionaux choisiront les unités sur un plan concurrentiel. Tous les ans, les sous-unités se retrouveront aux bases du commandement mobile pour recevoir un entraînement collectif; elles utiliseront l'équipement des unités des forces régulières et profiteront des démonstrations et des diverses instructions des forces régulières. Afin que toutes les unités de milice soient en mesure de se faire concurrence dans une mission de commandement mobile, elles suivront évidemment un entraînement de corps de base et pourront fournir des individus ou des éléments peu nombreux aux sous-unités désignées pour la période d'entraînement collectif.

Deuxièmement

Si l'on peut s'attendre des unités de milice qu'elles puissent remplir toutes les positions pré-établies jusqu'au niveau de compagnie/escadron et certaines positions au quartier général régiment/bataillon, l'on ne peut s'attendre à ce qu'elles fournissent la structure de commandement au niveau régiment/bataillon. Pour ce, nous nous proposons d'établir des quartiers généraux-cadres d'entraînement au niveau régiment/bataillon dans les forces régulières, dans les blindés, l'artillerie et l'infanterie. Quatre de ces quartiers généraux seront complétés par quelques additions de préposés à l'entraînement des autres formations, comme les ingénieurs, dans les services de soutien. Cette diapositive vous donnera une idée de la façon dont je me propose de localiser ces quartiers généraux.

Pendant la période d'entraînement des quartiers généraux locaux, ils auront les responsabilités qui suivent et travailleront en *étroite collaboration* avec les commandants régionaux en cause:

(a) Participer à la coordination de l'entraînement des unitées de réserve du commandement mobile.

(b) Contrôler et maintenir les pools sur l'équipement d'importance dans les régions.

(c) Diriger l'entraînement et les tests des officiers et des officiers seniors non brevetés.

(d) Prendre les dispositions nécessaires pour pouvoir utiliser l'équipement et les facilités des forces régulières.

(e) Mettre sur pied les plans en vue de la concentration, pendant l'été, des unités aux bases du commandement mobile.

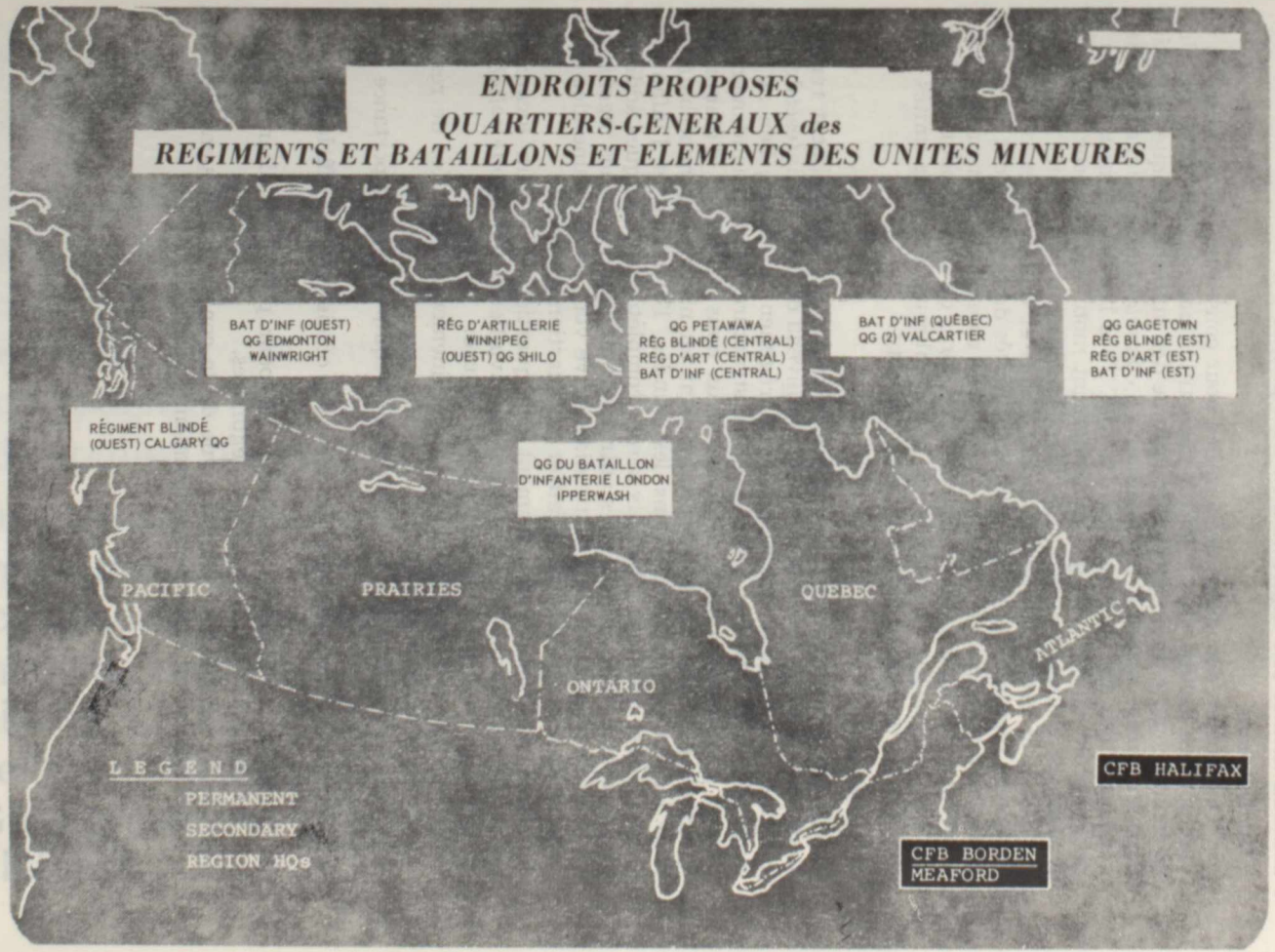
ENDROITS PROPOSES
QUARTIERS-GENERAUX des
REGIMENTS ET BATAILLONS ET ELEMENTS DES UNITES MINEURES
BAT D'INF (OUEST)
QG EDMONTON
WAINWRIGHT
RÉG D'ARTILLERIE
WINNIPEG
(OUEST) QG SHILO
QG PETAWAWA
RÉG BLINDÉ (CENTRAL)
RÉG D'ART (CENTRAL)
BAT D'INF (CENTRAL)
BAT D'INF (QUÉBEC)
QG (2) VALCARTIER
QG GAGETOWN
RÉG BLINDÉ (EST)
RÉG D'ART (EST)
BAT D'INF (EST)
RÉGIMENT BLINDÉ
(OUEST) CALGARY QG
QG DU BATAILLON
D'INFANTERIE LONDON
IPPERWASH
PACIFIC
PRAIRIES
ONTARIO
QUEBEC
ATLANTIC
LEGEND
PERMANENT
SECONDARY
REGION HQs
CFB HALIFAX
CFB BORDEN
MEAFORD

Durant l'été, ces quartiers généraux vont commander les unités concentrées afin d'accomplir le programme d'entraînement tracé en coopération avec le commandant du commandement mobile.

Troisièmement

Afin de permettre aux unités de se préparer convenablement pour leur période d'entraînement collectif avec les unités du commandement mobile, nous voulons obtenir l'échelle d'entraînement de plusieurs articles importants de l'équipement en usage chez les unités des forces en campagne. Les armes, les uniformes de combat et les choses du genre seront à la disposition des unités tandis que l'équipement lourd comme les tanks et les blindés pour le transport des troupes seront disponibles dans les pools régionaux qui se trouveront sous le contrôle du quartier général-cadre dont on a déjà parlé. Parce que le coût de cette hausse dans nos échelles actuelles est de l'ordre de quelques millions de dollars, il nous faudra échelonner ce programme d'approvisionnement sur plusieurs années. On envisage pour ce groupe un temps d'entraînement qui s'élèvera jusqu'à 49 jours par année.

Messieurs, je propose que ce concept d'attribuer des tâches et des missions à toutes les unités entre en vigueur le premier janvier 1968, parce que:

(a) 1967 étant l'année du centenaire, toutes les unités de réserve prendront part aux célébrations canadiennes.

(b) Les recherches exigées avant que notre programme soit mis en vigueur prendront une bonne partie de l'année 1967.

(c) Il faudra créer de nouvelles normes d'entraînement avec programmes d'instruction à l'appui pour l'entraînement requis.

Donc en résumé, nous prévoyons qu'à l'avenir les réservistes recevront leur entraînement et leur mission comme suit:

La réserve de la marine canadienne presque entièrement au service de la réserve d'accès.

La milice au service des trois catégories de l'active.

L'auxiliaire de l'aviation canadienne au service de la réserve canadienne régionale avec les individus fournis à la réserve d'accès et probablement à l'avenir à la réserve du commandement mobile.

Messieurs, le but de cette partie de mon mémoire est de souligner les nouvelles idées dans le domaine des activités de la défense civile d'urgence et de faire remarquer les possibilités très étendues que cela va permettre aux réservistes.

On a soigneusement étudié les idées qui existaient en 1959 et 1960 sur la survivance, à la lumière des dangers nucléaires récents, de la marche des événements dans les provinces et des nouveaux développements dans le domaine millitaire. Il est évident que l'ancien concept de la ville comme cible devait céder la voie à des opérations conduites sur une base régionale et que les ressources autant militaires que civiles doivent aussi être considérées sur un plan régional. Une meilleure connaissance quant aux effets des explosions nucléaires et une refonte des responsabilités données au ministère de la Défense nationale par l'ordre 1041 du Conseil privé en 1965 ont contribué au changement d'opinion relativement aux opérations de la défense civile d'urgence au sens le plus large du terme.

L'organisation ainsi conçue se prête à l'action, non seulement dans le cas d'une attaque nucléaire contre l'Amérique du Nord, mais aussi dans le cas de désastres civile en temps de paix. Voilà un aspect important du rôle des unités de réserve dans les localités.

Dans le passé, le programme militaire se bornait au sauvetage ou à la récupération, ce qui, de fait, ne représente qu'un aspect bien limité des mesures d'urgence. Il y a beaucoup plus. Pour vous donner une idée des fonctions que le ministère de la Défense nationale doit assumer en cas de désastre civil, je vous ferai part du résumé de l'arrêté en conseil 1041 de 1965.

DÉCRET CP 1965 - 1041
RESPONSABILITÉS DU DND

1. Alerte en cas d'attaque
2. Explosion nucléaire [lieu et force]
3. Avertissement contre les retombées radioactives
4. Statistiques sur les pertes de vie et données sur l'effet des armes
5. Fournit, entretient et fait fonctionner le régime de transmissions d'urgence du gouvernement
6. Sur demande, surveille, dirige et coordonne les opérations de survivance dans les régions saccagées ou gravement contaminées
7. Soutient les opérations de survivance provinciales et municipales

25676—9

Même dans sa forme résumée, cette liste vous donne une idée de l'ampleur de l'éventail. Veuillez observer que les articles 6 et 7 sont interdépendants.

Pour vous expliquer un peu plus ces fonctions, je vous décrirai trois tâches. Elles sont données dans l'ordre chronologique qu'il faudrait respecter s'il survenait une attaque nucléaire. Ce sont:

(a) L'alerte;

(b) L'explosion nucléaire et les pronostics de retombées, le dénombrement des morts et des blessés et l'évaluation des dommages, le compte rendu des retombées; et

(c) Les mesures d'urgence après l'attaque.

Veuillez ne pas oublier que les réserves se verront confier plusieurs nouveaux postes intéressants et exigeants aux chapitres de l'alerte, de l'exploision nucléaire et du compte rendu des retombées, postes qui jusqu'ici n'étaient que l'apanage des seules forces régulières.

L'alerte

La diapositive suivante présente le schème de base de l'alerte, les sirènes en moins. Le centre fédéral d'alerte fonctionne sur une base de 24 heures et dispose d'un écran iconorama sur lequel un dispositif électronique dispense les mêmes renseignements qu'au bureau principal de NORAD. Nous avons aussi un centre d'alerte et de renseignements pour le secteur septentrional de NORAD à North Bay. Ce dernier, de même que le centre fédéral d'alerte, est relié au bureau principal de NORAD et à chacun des dix centres d'alerte des provinces. Les moyens de communication varient du dispositif électronique à la radio en passant par le télétype et le téléphone. Ce mécanisme est actuellement en place.

NOUVELLE CONCEPTION DE LA NSAWS

La détonation nucléaire et le compte rendu des retombées (NDFRS)

Voici maintenant le compte rendu de l'explosion nucléaire et des retombées, les pronostics de retombées et le dénombrement des blessés et des morts et l'évaluation des dommages. Pour accomplir ces fonctions, nous disposons des mêmes installations et des mêmes équipes et d'une bonne partie des mêmes moyens de communication.

Bien que ce chapitre porte encore le nom de NDFRS, la façon de procéder est entièrement nouvelle et il fait maintenant partie intégrante de l'alerte. Comme vous vous intéressez au fonctionnement, la diapositive suivante expose les fonctions et les méthodes dont on se servira.

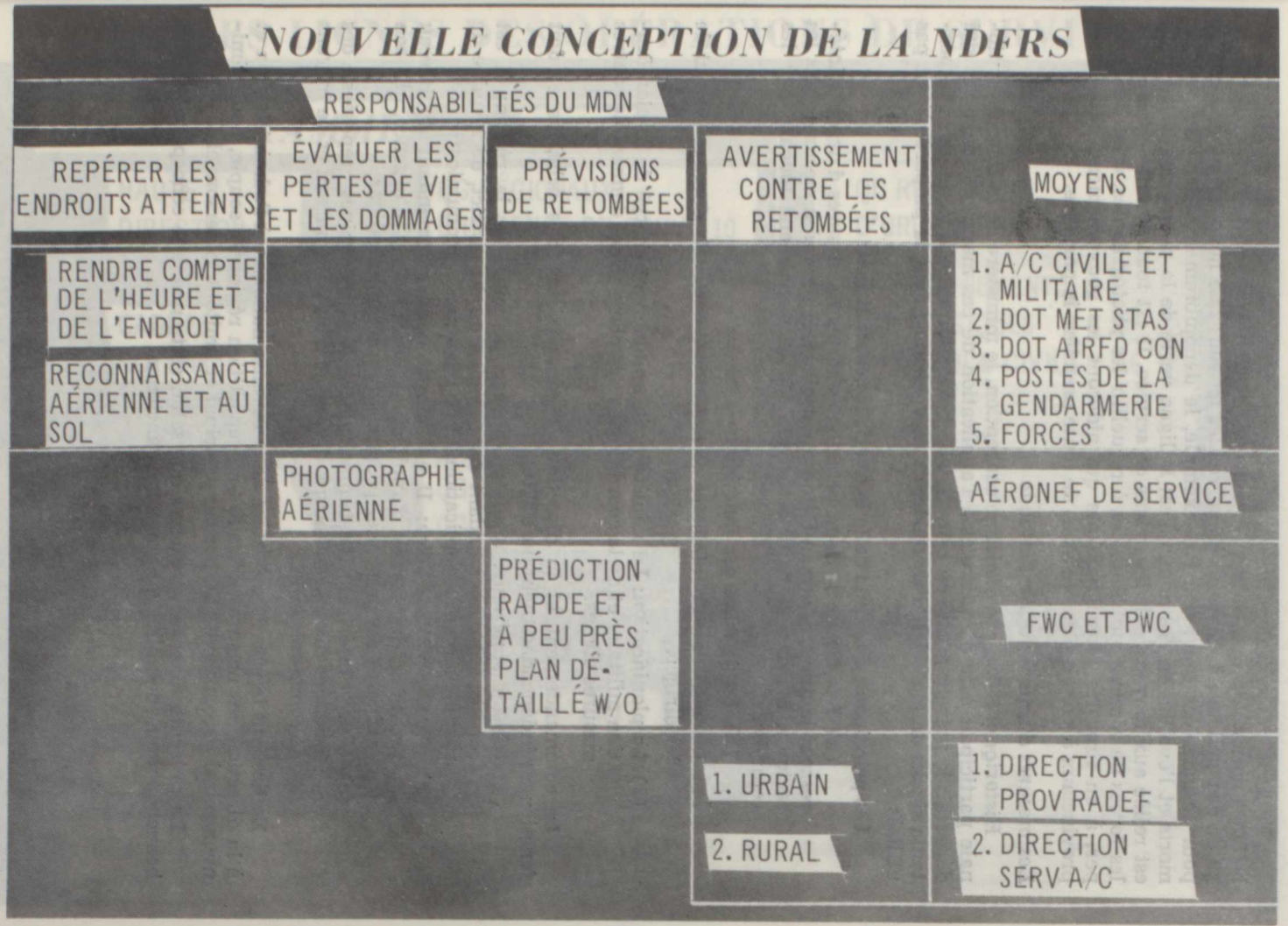
NOUVELLE CONCEPTION DE LA NDFRS
RESPONSABILITÉS DU MDN
REPÉRER LES ENDROITS ATTEINTS
ÉVALUER LES PERTES DE VIE ET LES DOMMAGES
PRÉVISIONS DE RETOMBÉES
AVERTISSEMENT CONTRE LES RETOMBÉES
MOYENS
RENDRE COMPTE DE L'HEURE ET DE L'ENDROIT
RECONNAISSANCE AÉRIENNE ET AU SOL
1. A/C CIVILE ET MILITAIRE
2. DOT MET STAS
3. DOT AIRFD CON
4. POSTES DE LA GENDARMERIE
5. FORCES
PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE
AÉRONEF DE SERVICE
PRÉDICTION RAPIDE ET À PEU PRÈS PLAN DÉTAILLÉ W/O
FWC ET PWC
1. URBAIN
2. RURAL
1. DIRECTION PROV RADEF
2. DIRECTION SERV A/C

En haut, par ordre chronologique, paraissent les fonctions du ministère de la Défense nationale; au-dessous, les exigences qu'elles comportent. En suivant le guide des couleurs à droite, vous verrez les moyens que nous comptons prendre pour assumer ces fonctions. Par exemple, le dénombrement des blessés et des morts et l'évaluation des dommages: la ligne verte de la photographie aérienne est reliée aux moyens, soit les avions de service. Il est tout de suite évident que les forces de réserve contribueront à recueillir les photographies, à les développer, à en tirer les renseignements qui aideront les gouvernements fédéral et provinciaux à prendre les décisions de toute première importance.

Les mesures d'urgence après l'attaque

Historique: Selon son ancienne conception, le ministère de la Défense nationale participait à la direction et à l'application de ces mesures à un point qui dépassait le présent arrêté en conseil. Elle l'obligeait aussi à accumuler d'importants stocks de matériel, d'entrepôts et de véhicules, dont la plupart n'était pas utilisés.

Les principaux éléments de la nouvelle conception sont:

(a) *Les mesures:* Deux principales sortes de mesures d'urgence intéressent le ministère de la Défense nationale. Il s'agit des mesures dans les secteurs avariés et dans ceux qui sont sérieusement touchés par les retombées.

(b) *La division des fonctions*:

(1) *Les mesures*: Le ministère de la Défense nationale s'occupe surtout de les diriger.

(2) *La planification*: Le ministère est uniquement chargé de la planification militaire et de la coordination des plans et des données des autres mesures civiles.

Le commandement et la direction se répartit sur trois échelons et doit fonctionner indépendamment du CFHQ.

(a) *Niveau supérieur*: situé au bureau principal de la région; il est constitué du commandant de la région ou du district, de l'équipe de planification et d'application, et de l'équipe de communication.

(b) *Niveau intermédiaire*: Il est constitué du commandant du bureau principal des forces d'application des mesures d'urgence, de son équipe et du personnel préposés aux communications.

(c) *Niveau inférieur*: Il est constitué de plusieurs équipes préposées à des fonctions diverses, chacune disposant d'un petit bureau et de moyens de communication.

En limitant le rôle du ministère de la Défense nationale à l'administration et à la direction des mesures, d'après une répartition régionale souple, nous diminuons ainsi la complexité du bureau principal et limitons le personnel.

La présente diapositive prouve que selon cette nouvelle conception, il faut beaucoup moins de militaires que selon l'ancienne.

GRANDES LIGNES DES OPÉRATIONS DE SURVIVANCE

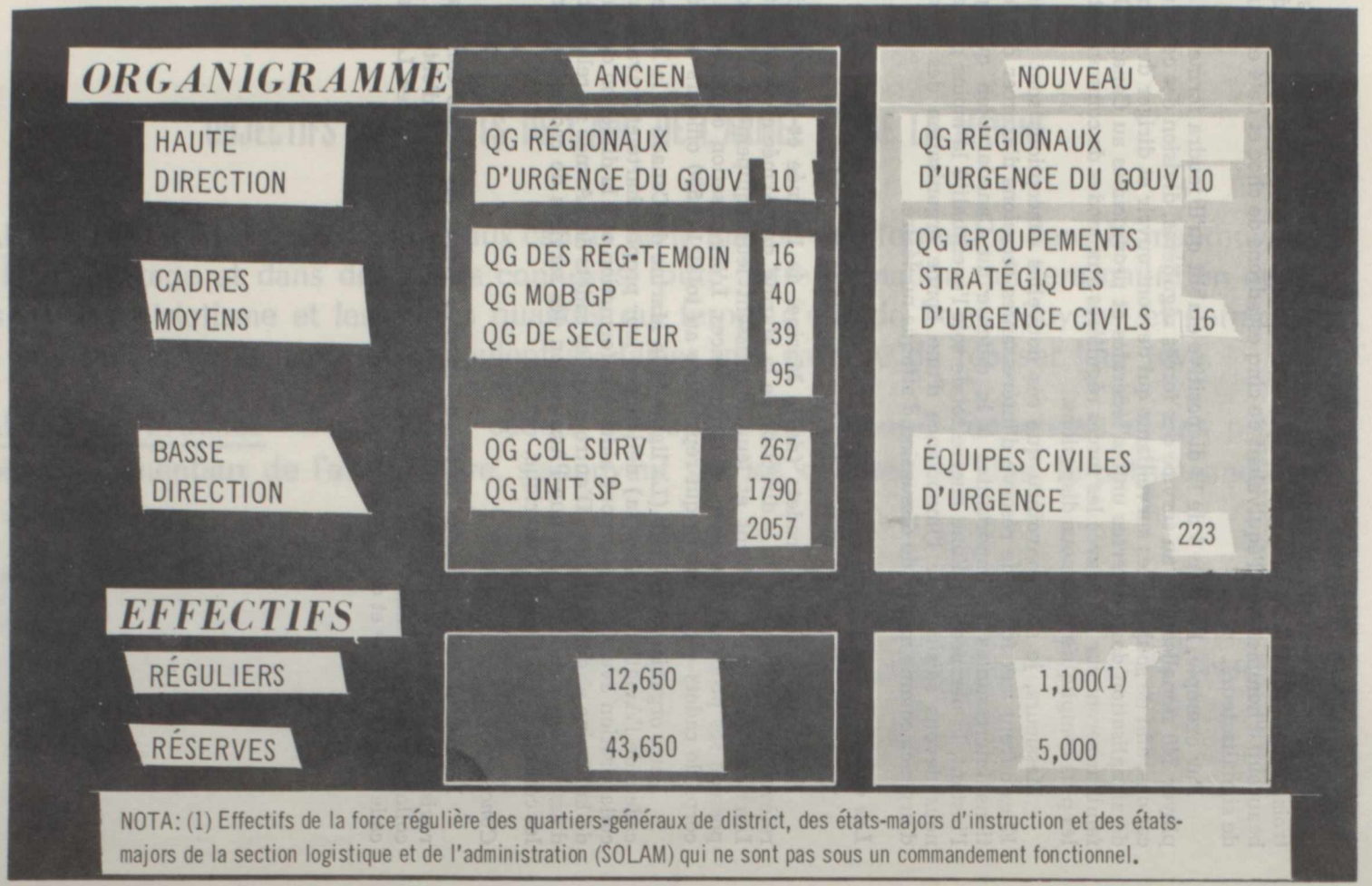

NOTA: (1) Effectifs de la force régulière des quartiers-généraux de district, des états-majors d'instruction et des états-majors de la section logistique et de l'administration (SOLAM) qui ne sont pas sous un commandement fonctionnel.

Rôles des forces de réserve

En gros, on remplit les cadres en choisissant des officiers et des hommes des trois forces. Toutefois, au stade de la planification, on a constaté qu'il faudrait beaucoup d'hommes, soit l'équivalent de cinq escadrons de choc et de 4 escadrons de signalisateurs.

Par exemple, l'article 5 de la diapositive établit qu'il faudra former et employer 340 signalisateurs au service des forces régulières, division des communications, afin de soulager les surveillants qui devront ouvrir et diriger des centres de signalisation dans diverses unités fédérales et provinciales au Canada. Ils se familiariseront sur place avec les forces régulières aux modes de communications les plus compliqués dont nous disposions.

Messieurs, je suis convaincu que ces nouvelles conceptions sont réalistes. Elles offrent aux forces de réserve d'intéressantes occasions d'exercer des fonctions intéressantes et importantes à la défense du Canada. Bien que, pour l'instant, la perspective d'une guerre totale soit l'éventualité la moins probable, nous devons saisir toute l'importance d'une bonne organisation des mesures d'urgence comme moyen de dissuasion d'attaque nucléaire.

Les cadets

Étudions maintenant notre plan de formation des cadets.

Les trois services de cadets (de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation) relèvent respectivement de la direction de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation. Les trois forces les dirigent et leur fournissent leur équipement et chacune possède ses propres règlements et ordonnances. L'organisation comprend 1,035 corps de cadets-escadrons ce qui représente au total 121,500 officiers et cadets.

Deux organismes publics (La ligue de la Marine du Canada et la Ligue des cadets de l'Aviation du Canada) détiennent leur propre charte et travaillent en collaboration avec les forces pour aider à la formation et à la direction des cadets de la Marine et de l'Aviation. D'autre part, les cadets de l'Armée ne relèvent pas d'association nationale bien que l'Association des services de cadets du Canada les conseille. Voici pour l'historique.

Conception

La partie de l'étude des forces de réserve visant les cadets consistait à reviser leur organisation et à mettre en relief les meilleurs moyens d'obtenir leur collaboration maximum tout en conservant l'appui volontaire des Ligues de cadets de la Marine et de l'Aviation et des autres organismes d'aide.

OBJECTIFS DES CADETS DE L'AIR, DE L'ARMÉE ET DE LA MARINE

CADETS DE LA MARINE - Donner aux cadets de la marine une formation dans la manœuvre et le matelotage et dans des sujets connexes; toute autre formation qui fera naître en eux l'esprit de patriotisme et les autres qualités qui feront d'eux de bons citoyens; et permettre aux cadets de la marine qui veulent s'y tailler une carrière de réaliser leur rêve.

CADETS DE L'ARMÉE - Donner aux cadets de l'armée une bonne connaissance des principes fondamentaux de l'art militaire, s'appuyant sur les qualités de chef, le patriotisme et le civisme.

CADETS DE L'AIR - Encourager les cadets de l'air à acquérir les qualités d'un bon citoyen; activer chez les cadets de l'air l'intérêt pour l'aviation et la technologie spatiale; aider les cadets de l'air à toujours demeurer en très bon état physique, à acquérir une grande vivacité d'esprit et à se soumettre à la discipline.

Objectif commun

Le présent objectif des trois corps de cadets paraît sur la diapositive. Lors de leur fondation, les Ligues des cadets de la Marine et de l'Aviation se sont donné leurs propre objectifs, que leurs partenaires des forces ont acceptés. Parce que ces objectifs visent des buts communs (développer les qualités de chef, le patriotisme et le civisme de la jeunesse du pays) nous croyons qu'on peut établir un objectif commun et on a déjà engagé des pourparlers à cette fin avec les groupes consultatifs nationaux des cadets.

PHILOSOPHIE DE L'ENTRAÎNEMENT - Tout le corps des cadets se trouvera enrichi par le côtoiement des trois branches. Ceci ne doit pas être interprété comme un essai de formation mixte entre les branches, la branche choisie constituant une carrière en soi dans le mouvement des cadets.

ENTRAÎNEMENT LOCAL -

1re partie - Sujets communs. Certains sujets devraient être enseignés à tous les cadets: Civisme, premiers soins, formation physique et récréative, connaissance générale des trois branches, discipline, santé, manoeuvres et tir à la carabine.

2e partie - Sujets réservés à chaque branche. Ici, le cadet recevra une connaissance de base dans certains domaines qui sont particuliers à la branche qu'il aura choisie.

3e partie - Sujets facultatifs. Musique, signalisation, électricité, photographie

Formation

Autant que c'est possible. nous voulons uniformiser la conception de la formation des cadets tout en respectant les trois milieux distinctifs. Nous voulons que tous les corps de cadets connaissent davantage les trois milieux sans, toutefois, confondre les formations.

Nous pensons aussi que nous pouvons rapprocher davantage les trois modes de formation de cadets au niveau local en introduisant des matières communes uniformes dans une partie de leur programme.

Il faudrait apporter certaines modifications afin d'améliorer la collaboration entre les trois formations tout en tenant compte des changements qui se font dans les trois forces.

Toutefois, les cadets doivent appliquer ces plans graduellement et nous devons veiller à protéger notre possibilité de les diriger dans leurs propres milieux tout en mettant en valeur notre commandite de cet excellent programme de formation de la jeunesse.

En résumé, pour améliorer nos relations, nous modifierons les règles et les procédures (en particulier le commandement et la surveillance), les lignes de conduite visant le personnel, la formation locale et dans les camps d'été. On a discuté de ces modifications avec les présidents et les représentants de la Ligue de la Marine du Canada, l'Association des services de cadets du Canada, la Ligue des cadets de l'Aviation et le commandant-colonel des services de cadet du Canada lors de la réunion du 15 décembre 1966 au CFHQ. On a déjà convenu de certaines modifications, tandis que d'autres feront l'objet d'études. Par conséquent, on peut aisément constater que toutes les parties en cause ont fait des progrès. Nous croyons ainsi pouvoir améliorer les formations de cadets en élargissant l'appel lancé aux jeunes du Canada tout en utilisant les moyens les plus efficaces et les plus économiques.

Le commandement et la surveillance

Messieurs, je traiterai en dernier lieu de notre plan de commandement et de surveillance.

Les ententes actuelles concernent le commandant du bureau principal des divisions de la Marine, 12 bureaux principaux de région, une section comprenant un commandement de transport aérien et plusieurs groupes de liaison de cadets de l'Aviation de quatre commandements établis d'après l'ancienne structure de l'Aviation.

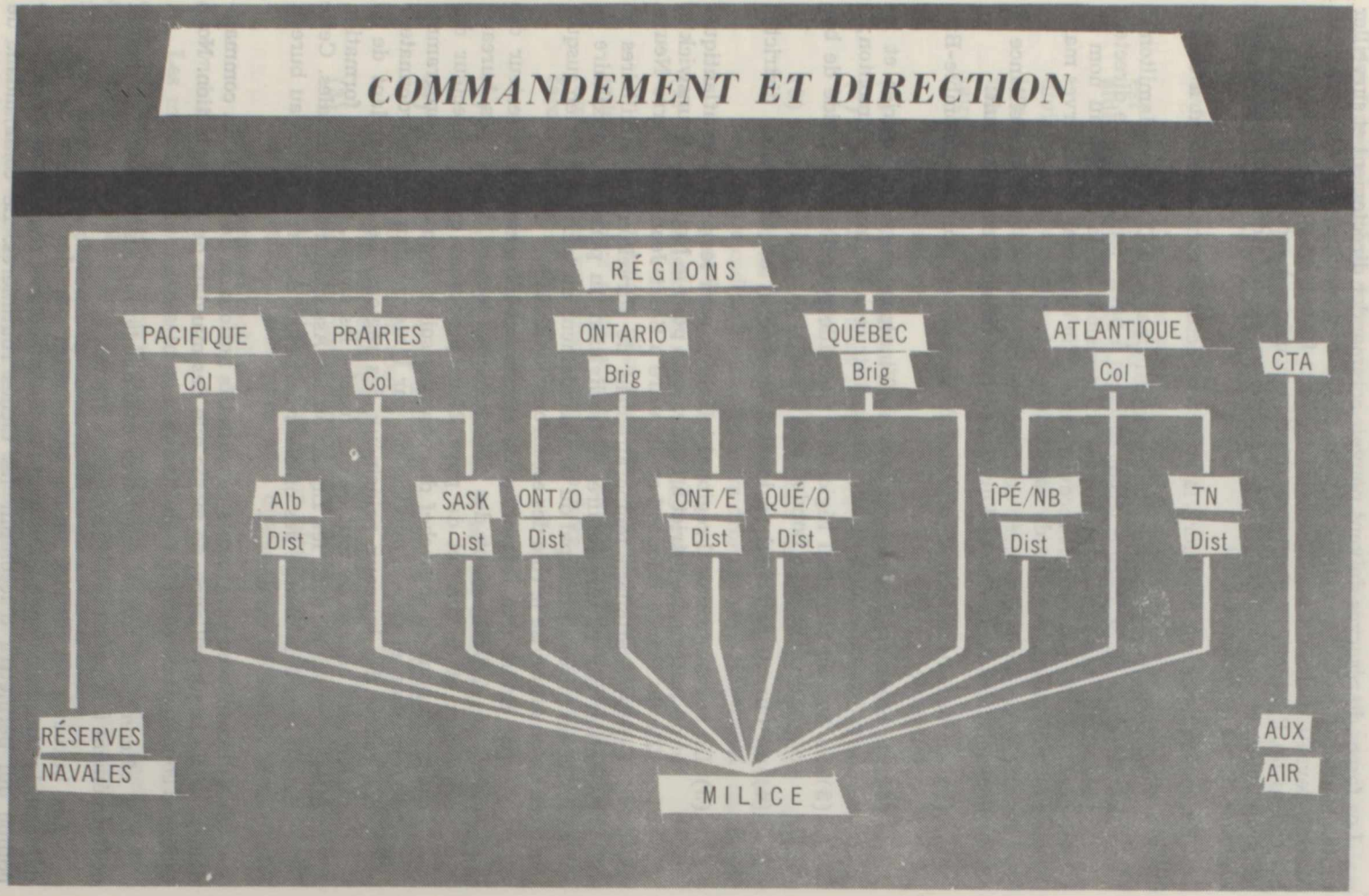
COMMANDEMENT ET DIRECTION
RÉGIONS
PACIFIQUE
Col
PRAIRIES
Col
ONTARIO
Brig
QUÉBEC
Brig
ATLANTIQUE
Col
CTA
Alb
Dist
SASK
Dist
ONT/O
Dist
ONT/E
Dist
QUÉ/O
Dist
ÎPÉ/NB
Dist
TN
Dist
RÉSERVES
NAVALES
MILICE
AUX
AIR

Les forces de réserves doivent pouvoir commander directement et surveiller toutes les divisions constituantes. A cette fin, le commandant des divisions de la Marine devrait diriger à partir du CFHQ. Pour former et surveiller l'Armée et les cadets de l'Armée, la meilleure solution consiste à modifier la répartition géographique, ce qui assurera aussi l'exécution de nos fonctions sur le plan régional en cas de désastre civil.

En conséquence, on modifiera la structure actuelle conformément à ce qui suit:

(a) On déménagera les bureaux principaux du COND de Hamilton et les divisions de la Marine seront dirigées à partir du CFHQ. Le directeur général des réserves commandera les divisions de la Marine au nom du sous-chef des réserves. Il recevra l'aide d'un directeur des réserves maritimes détenant le grade de capitaine.

(b) Le commandement des réserves de l'Armée et la surveillance de l'organisation des mesures d'urgence seront modifiés comme il suit:

(1) un bureau principal régional à Vancouver pour la Colombie-Britannique;

(2) un bureau principal régional à Winnipeg pour les Prairies et les Territoires, aidé d'un bureau de district à Regina et à Edmonton;

(3) un bureau principal régional à Oakville pour l'Ontario, aidé de bureaux de districts à London et à Ottawa;

(4) un bureau principal régional à Québec et un bureau de district à Montréal;

(5) Un bureau principal régional à Halifax pour les provinces atlantiques et un bureau de district à Fredericton pour le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard et un autre à Saint-Jean pour Terre-Neuve.

(c) on continuera temporairement de surveiller les auxiliaires de l'Aviation par l'intermédiaire de la division du personnel auxiliaire de l'ARC au bureau principal du commandement du transport aérien jusqu'à ce qu'on ait revisé le rôle des escadrons auxiliaires.

(d) Enfin, une formation de cadets que dirigerait le directeur des cadets du CFHQ, ayant des détachements locaux d'après les bureaux régionaux et de district du pays. Nous proposons que le directeur des cadets au nom du sous-chef des réserves soit responsable du programme de formation et de son application, par l'intermédiaire du coordonnateur des cadets des bureaux principaux des régions. Le commandant de la région sera chargé de tout ce qui touche les cadets, sauf leur formation et leurs relations avec les Ligues ou les Associations provinciales. Cette liaison sera à la charge des officiers de cadets des trois forces au bureau de la région ou du district.

On a discuté avec les groupes consultatifs nationaux de cadets du commandement et de la surveillance, de même que des mandats de l'organisation. Nous espérons conclure une entente définitive vers la mi-avril.

Les officiers des forces régulières commanderont les bureaux de région conformément à la présente hiérarchie des grades.

Les bureaux de district seront commandés par des officiers de réserve détenant le rang de colonel, aidés d'un lieutenant-colonel régulier et d'une petite équipe qui permettra d'accomplir les tâches routinières. Le commandant de district des forces de réserves ne peut, à cause des règles, commander le person-

nel des forces régulières du bureau principal de district ni les troupes régulières affectées aux désastres civils, à moins qu'il ne retourne au service régulier. Par conséquent, il s'occupera surtout, comme son titre l'indique, des forces de réserve de district bien qu'il puisse au plan provincial assumer des fonctions que le commandant régional pourra lui avoir confiées.

En résumé

(a) *Fonctions des réserves*: le premier devoir des forces de réserve est d'aider les forces régulières en cas de désastre. Elles doivent ensuite aider à la création d'un poste de formation si c'est nécessaire.

(b) *Classes*: pour remplir ces fonctions, les forces de réserve seront divisées en six classes: la réserve active, la réserve régionale du Canada, la réserve du commandement mobile, l'ordonnance de combat supplémentaire, les réserves actives à fonctions diverses et la réserve supplémentaire.

(c) *Les cadets*

(1) On proposera un objectif commun aux formations de cadets;

(2) La direction des trois forces de cadets sera unifiée sous le directeur des cadets du CFHQ;

(3) On ne modifiera pas les relations actuelles qui existent entre la Marine et les Ligues de cadets de l'Aviation, et l'Association des services de cadets du Canada aura droit de vote au groupe consultatif national de cadets.

(4) On uniformisera les règlements des trois forces.

(d) *Les mesures d'urgence:* la conception des mesures d'urgence, telle qu'elle vous a été présentée, permet d'adapter nos fonctions aux ressources dont nous disposons et de faire face à nos responsabilités de façon réaliste et économique.

(e) *Le commandement et la surveillance*

(1) Le commandant des divisions de la Marine déménagera de Hamilton au CFHQ;

(2) A la suite d'une étude détaillée sur place des installations (laquelle est actuellement en cours), on modifiera la structure du commandement et de la surveillance des régions et des districts;

(3) On ne modifiera pas la surveillance actuelle qu'exerce les escadrons auxiliaires de l'aviation tant qu'on n'aura pas effectué une étude de leurs fonctions, après qu'on aura décidé des éléments constitutifs du commandement mobile.

En conclusion

Les modifications apportées aux forces régulières doivent aussi se refléter dans les forces de réserve, si on veut que celles-ci accomplissent des fonctions qui soient à leur taille. Nous croyons que notre plan atteint ce but et confère aux forces de réserve des objectifs valables de la façon la plus économique.

Voilà donc le plan que nous avons l'intention de mettre en vigueur dès le 1er janvier 1968. Je suis convaincu qu'il ouvre aux forces de réserve un avenir intéressant, stimulant et exigeant.

Le PRÉSIDENT: Le général Dare se joindra maintenant à nous. M. Winch est le premier sur ma liste.

M. WINCH: Monsieur le président, je voudrais poser une question au général Dare. C'est une question très simple, mais je voudrais obtenir une réponse afin que la situation soit bien claire.

L'exposé du général Dare portant sur l'avenir des forces de réserve m'a vivement intéressé. Je remarque, toutefois, qu'il manque une chose à mon jugement, et une belle image n'a pas de sens si on ne se soucie pas d'un certain aspect. J'ai eu l'honneur, monsieur le Président, d'appartenir pendant quatre années au deuxième bataillon de Fusilliers Irlandais, dans le régiment de Vancouver. La plupart de ces quatre années j'ai été soit sergent, soit officier, et j'étais instructeur pour le maniement des armes. Puis-je dire au général Dare, par l'entremise du Président, que pendant mes quatre années dans ce régiment j'ai enseigné le maniement des armes. Je ne sais combien de centaines d'hommes me sont passés entre les mains pour l'épreuve d'instruction élémentaire. Voici ce qui se passait réellement: pendant mes quatre années d'instructeur au maniement des armes, sur deux types de fusils-mitrailleurs, ces centaines d'hommes n'ont jamais tiré au fusil-mitrailleur qu'une seule fois. Je leur ai enseigné pendant quatre ans à se servir des trois types de mitraillettes, et pas un seul en quatre ans dans le régiment de Vancouver n'a tiré avec une mitraillette, pas même moi, leur instructeur. J'ai enseigné pendant quatre ans le maniement de deux types d'antichars .55., en quatre ans pas un n'a tiré avec un antichar, pas même l'instructeur. J'ai enseigné l'utilisation des grenades; une des choses que nous devions enseigner c'est que l'on peut tirer une grenade d'un fusil, mais pas un en quatre ans dans les Fusilliers Irlandais—c'était pendant la guerre—n'a pu découvrir comment cela se faisait parce que ce n'était que de la théorie. J'ai également appris aux officiers à se servir des armes latérales, et une seule fois en quatre ans ai-je reçu la permission qu'ils fassent feu avec une arme portée sur le côté et bien que j'aie fait de mon mieux pour leur dire de viser bas avec un .45 à petit barillet, parce qu'il remonte, tous sauf un placèrent leur balle dans le plafond et non sur la cible.

Monsieur le Président, je pense que le général Dare sait maintenant où je veux en venir. Vous pouvez écouter une belle présentation, mais s'ils ne peuvent tirer sur ce que l'on leur apprend à tirer, ils ne sont pas vraiment prêts au combat. Je veux seulement ajouter qu'à titre de membre de ce comité, je me trouvais à Gagetown il y a un an ou 18 mois pour des manœuvres de trois mois de l'armée régulière. C'était la même chose: munitions insuffisantes pour les mettre à l'épreuve eux-mêmes comme hommes de l'armée régulière. Alors, ayant ainsi exposé les faits, monsieur, voici ma question. Quelle est l'utilité de ce beau programme, à moins que vous n'alliez leur donner non seulement leur épreuve d'instruction élementaire, non seulement le genre de travail que j'ai fait pendant quatre ans avec des centaines d'hommes, mais l'occasion de pouvoir tirer? Quels sont vos projets là-dessus? Donnera-t-on à ces hommes l'occasion d'utiliser convenablement des armes et mettra-t-on la puissance de feu à leur disposition?

M. DARE: Je vais répondre sur la partie qui regarde la réserve, monsieur. C'est précisément notre intention. Aussi réaliste que ce soit, si je puis dire, comme une partie de l'étude détaillée que nous avons inclue dans les exigences pour l'équipement d'entraînement. J'espère aussi rendre ce programme d'entraînement un peu plus drôle et plus stimulant. J'ai sincèrement l'intention de veiller à ce que les réserves ne gaspillent pas leur temps.

M. WINCH: Pouvez-vous comprendre, monsieur, que pendant les quatre années où j'étais instructeur, je n'ai jamais même tiré avec un antichar, un

fusil-mitrailleur, une mitraillette ou envoyé une grenade avec un fusil. Comment soutenez-vous le moral et l'intérêt de la réserve s'ils ne peuvent tirer.

M. ROCK: Monsieur le président, puis-je poser une question supplémentaire?

Le PRÉSIDENT: Il y avait une question de M. Winch.

M. WINCH: Vous dites que vous allez leur donner davantage de puissance de feu.

M. DARE: Oui monsieur.

M. ROCK: Monsieur le Président, puis-je faire une remarque cette fois-ci?

Le PRÉSIDENT: Élargit-elle la question de monsieur Winch?

M. ROCK: Eh bien, en un sens. J'aimerais aussi faire une déclaration. Pendant la guerre les recrues recevaient habituellement des instructions sur tous les types d'armes à feu, mais aucun de nous n'a jamais fait feu avant d'être affecté à un bateau. C'était dans la marine, évidemment, et ce n'était pas avant d'avoir fait des manœuvres sur un bateau—ce que nous appelions exercices en mer—que nous avons appris à tirer. Toutefois, nous avions une connaissance complète de chaque type de fusil, la profondeur de tir, etc. Tout ce que vous recevez lors de l'entraînement est la connaissance de l'équipement et vous ne pratiquez la mise à feu que lorsque vous êtes attaché à une certaine unité.

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi, monsieur Rock, mais je crois que le général Dare aimerait faire un commentaire sur les questions de monsieur Winch.

M. WINCH: J'ai seulement une question encore, et j'ai fini.

M. DARE: Monsieur Winch, ce que nous avons l'intention de faire, comme je dis, est de fournir des barèmes d'entraînement sur une base réaliste, disponibles localement pour les unités sur une base commune. Cela ne s'appliquera pas pour les gros équipements, je parle des chars et de ce type de gros équipement a, b, c. Cependant, les armes individuelles nécessaires à l'action pratique de l'individu seront à sa disposition et il entre dans nos plans de lui donner cet entraînement réaliste dont vous parlez.

M. WINCH: J'aimerais seulement poser une question supplémentaire. Je vais retourner maintenant à Gagetown où je me trouvais il y a un an ou plus, j'étais aussi là-bas il y a une quinzaine de jours. Nombre d'officiers qui sont dans l'artillerie pensent que l'un de leurs problèmes pour maintenir le moral est la limite que vous apportez au nombre de coups réels qu'ils peuvent tirer chaque année. Monsieur Hellyer, ne peut-on l'augmenter?

M. HELLYER: Je suis sûr qu'il y a toujours une limite quel que soit le barème, à moins que ce ne soit un barème très généreux.

M. WINCH: Ils ont droit à cinq par an à titre d'artilleurs dans l'armée régulière.

M. HELLYER: Le général peut me corriger si j'ai tort, mais il y a eu cette année, par exemple, des compétitions parmi les unités d'artillerie à envoyer par avion de Shilo pour un exercice comportant des tirs de cibles réelles. J'ai visité quelques unités et parlé à quelques officiers et soldats qui se trouvaient là-bas, ils étaient simplement enchantés de cette occasion. En passant, c'est un des réels bénéfices de la réorganisation. Je crois qu'il est juste de dire qu'il y a trois ou quatre ans les transports par air ne leur auraient pas été ouverts. Cela est maintenant tout à fait à leur portée: ils en ont tiré avantage et l'on a envoyé par avion des unités à Shilo pour l'entraînement d'artillerie, d'autres unités se sont rendues par avion dans divers autres parties du pays pour les manœuvres au sol. Je ne devrais pas parler pour le général ici, mais j'espère que cette tendance va non seulement continuer mais s'accentuer.

M. WINCH: Puis-je adresser cette question au général Dare. Je reviens aux quatre années où j'ai été instructeur. A quoi sert-il que je parle d'antichar qui est un .55, et leur dise comment il faut le porter à l'épaule pour amortir les contrecoups s'ils ne tirent pas vraiment avec, et qu'ils sachent que s'ils ne le portent pas correctement ils peuvent se démettre l'épaule. A quoi sert-il d'en parler s'ils ne peuvent tirer avec pour apprendre.

M. DARE: Je ne suis pas contre votre philosophie. Ce que je dis c'est que nous avons l'intention de donner un entraînement réaliste à ceux qui sont destinés à jouer un rôle dans les troupes de ligne.

M. FANE: Monsieur le Président, j'aimerais dire un mot maintenant au sujet des difficultés dont parle monsieur Winch. Monsieur Winch a déclaré que les hommes qu'il a entraînés n'avaient jamais eu l'occasion de faire feu. Je suppose qu'il a dû y avoir des difficultés locales. Le général Dare sait fort bien que les unités auxquelles j'étais attaché avant la dernière guerre, et après, avaient de très grandes occasions de tirer avec toutes sortes d'armes mises à leur disposition. Vous le savez très bien, général Dare, parce que vous étiez présent à Wainwright et, je crois, au camp Sarcee.

M. WINCH: L'officier général commandant de la région de l'Ouest était le général Pearkes et peut-être ne nous a-t-il pas approvisionnés, monsieur.

M. FANE: Pas à ce moment-là. Cela a dû être une difficulté locale si monsieur Winch, dans son secteur, n'a pas eu l'occasion de se servir des armes avec lesquelles il entraînait ses hommes. Je n'ai connu aucune difficulté dans mon secteur.

M. WINCH: Et c'est pourquoi nous étions à court.

M. FANE: Je le suppose; nous avons tout utilisé.

M. LANIEL: Monsieur le président, monsieur Winch a parlé de l'entraînement des troupes. Ma question traite davantage de l'entraînement des officiers et des sous-officiers principaux. Si je me souviens des manœuvres auxquelles j'ai assisté en 1962, à mon point de vue ce fut alors un triste spectacle parce que nous ne savions pas ce qui se passait. Nous espérions qu'il ne se passerait rien, parce que nous étions incapables de penser à un moyen sur le papier pour fortifier notre unité ou appeler à l'aide pour nous soutenir. J'espère qu'il y a, dans votre programme, quelque chose d'établi pour la préparation de vos officiers et sous-officiers principaux à l'échelon de l'unité locale et une provision de renseignements en préparation en cas d'urgence.

M. DARE: Monsieur, notre plan inclut la révision de tous les entraînements pour officiers, sous-officiers et soldats. Dans le cas du programme d'entraînement pour les officiers—je suppose que cela n'a pas vraiment d'importance parce que la plupart des commandants d'unités sont au courant—en vigueur l'an prochain, nous allons supprimer les examens écrits pour les forces de réserve. Les critères de qualification de base pour l'officier seront plus réalistes et pratiques, ils se fonderont sur l'évaluation pratique des capacités de l'individu, à la fois au sens général et dans sa spécialité de corps. Ces examens, je le crains, ont augmenté et j'en partage la responsabilité totale depuis 1960 où je dirigeais l'entraînemest militaire, pour devenir un exercice sur le papier, je soupçonne que c'est votre pensée.

Une VOIX: Oui.

M. DARE: Je vous assure que je l'aurais supprimé cette année, si mon personnel ne m'avait conseillé, et j'en prends la pleine responsabilité, que tant de gens avaient tant travaillé qu'il serait honteux de ne pas les laisser essayer.

Alors, nous préparons l'examen et ce sera la dernière année des examens théoriques écrits. Une politique similaire d'entraînement pratique est également prévue pour les sous-officiers.

M. LANIEL: J'espère que ce programme comprendra au moins la programmation, la mise en œuvre et la prise de décision au niveau inférieur, non pas la prise de décision au sens militaire d'entrer en action ou manœuvrer une arme, mais l'interprétation d'un plan ou d'un programme.

M. DARE: C'est prévu.

M. LANIEL: Autre chose, je n'ai rien vu dans votre présentation pour le maintien de la paix en temps de paix. Je veux dire que vous n'abordez pas du tout—je ne sais si c'est exprès—la question des émeutes ou désordres civils.

M. DARE: C'est-à-dire l'aide au pouvoir civil.

M. LANIEL: Bien, vous mentionnez cela dans les possibilités, mais lorsque l'on en arrive aux rôles je ne puis les trouver. Est-ce fait exprès? Parce que lorsqu'un danger se fait jour au Canada, je préférerais voir entrer en action la réserve locale plutôt que d'appeler un régiment, parce qu'alors vous bouleversez les gens. Vous voulez donner au cadet, tel que cité à la page 14,

...des qualités de chef, du patriotisme et un vrai civisme...

Si vous faites la même chose avec la réserve et la milice, ce sont des gens qui, s'ils reçoivent cet entraînement, sont le plus qualifiés pour faire face à toute activité locale de subversion ou aux émeutes, au lieu de se servir de l'armée où entre le gouvernement pour imposer une décision par des gens de l'extérieur.

M. DARE: Nous avons l'intention de rendre la réplique d'urgence de la réserve mieux applicable au secteur local. Mais, en toute franchise ou honnêteté, je n'ai pas voulu insinuer que c'était ce genre de chose. Il se peut que le sous-chef ait ici quelque chose à ajouter, mais, essentiellement, je pense que la politique actuelle du ministère est de faire face à ce type de situation avec les forces régulières. Il y a beaucoup de raisons pour cela; l'une d'elles est que la réserve locale pourrait avoir des difficultés dans la communauté à l'époque, et on a longtemps pensé que peut-être les forces régulières convenaient mieux. Maintenant, comme je dis, je ne voudrais vraiment pas aller au-delà; ce n'est pas sur mes terres. Mais le genre de choses, j'espère, que nous, la réserve, allons faire sera de nous joindre à la communauté civile en cas d'urgence pour les inondations, ce que nous avons fait jusqu'alors; mais j'ai l'espoir que nous pouvons arriver à un accord plus étroit et une meilleure réputation dans le quotidien. Mais, dois-je confesser, je ne parlais pas de l'aide au pouvoir civil sous forme de répression des émeutes, et ainsi de suite.

M. LANIEL: Merci.

M. FORRESTALL: Ce n'est pas tout à fait une question, monsieur le président, mais je me demandais si le général pourrait nous faire connaître les forces actuelles de la structure de la milice, parce que c'est un peu difficile à repérer en le parcourant. Pourriez-vous, en vous guidant de votre connaissance très évidente du travail dans ses détails, nous dire, par exemple, quel est le nombre de ceux qui se trouvent dans la réserve navale royale canadienne et les forces auxiliaires?

M. DARE: Oui monsieur. À l'heure actuelle, le total global des réserves navales canadiennes en activité est de 581 officiers et 2,372 hommes, soit 2,953; la milice de l'armée canadienne 3,387 officiers et 25,535 hommes formant un total

global de 28,872; les auxiliaires du corps d'aviation royal canadien 279 officiers et 556 hommes formant un total de 835. Le total global des réserves est de 32,660.

M. FORRESTALL: Merci, général, c'est tout pour l'instant.

M. MCINTOSH: J'ai deux questions, l'une s'adresse au ministre au sujet d'une remarque qu'il a faite il y a juste quelques instants au sujet des cadets envoyés en camp d'été par avion. Comme il le sait bien...

M. HELLYER: Je n'ai pas dit cadets, monsieur McIntosh; je parlais des unités de réserve.

M. MCINTOSH: Eh bien, je ferais aussi bien de continuer ma question sur les cadets. Cela s'est fait cette année sur des avions affrétés, je crois, et certains de ces avions affrétés eurent des ennuis en cours de vol vers ces camps et au retour.

J'espère que le général tiendra compte de cela et qu'il verra à ce que cela ne se reproduise plus, car en tant que politiciens, nous avons été sévèrement critiqués pour cette situation, à savoir que le ministère de la Défense nationale prend des avions nolisés qui ne seraient pas convenables pour le service passager civil. J'espère que vous tiendrez compte de cela. Je crois avoir soulevé cette question en Chambre et je ne veux pas m'y attarder plus longtemps.

Je voudrais dire, avant de poser une question au général, que c'est la première fois que les ordres qu'il m'a donnés ne sont pas clairs et bien compris. Je vous pose cette question, général: «Que voulez-vous dire au bas de la page 14»:

> Augmenter l'attrait du mouvement de cadets par une familiarisation avec le milieu, mais sans pour cela tomber dans la contre formation.

Que voulez-vous dire par cela?

M. DARE: Je m'excuse de n'avoir pas été plus clair. Nous n'essayons pas de faire du jeune cadet un hybride. Nous ne voulons qu'augmenter l'attrait pour la jeunesse canadienne, en leur donnant une idée d'un avion s'ils sont des cadets de terre et en les faisant monter sur un navire, et tout ceci uniquement dans un but de familiarisation. Nous sommes assez réalistes pour ne pas croire que la vie d'un cadet est suffisamment longue pour qu'il puisse devenir un homme multiple; nous n'avons donc pas dans l'idée d'essayer de convertir le cadet de mer, le cadet de l'air ou le cadet de terre en un hybride. Je ne crois pas que ces jeunes soient différents de ce que nous étions dans notre temps; ils veulent simplement faire les choses plus vite.

M. MCINTOSH: Merci.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, monsieur Forrestall?

M. FORRESTALL: Non.

M. LANIEL: Envisagez-vous, général, une relation horizontale entre les cadets et les unités de milice?

M. DARE: Oui, monsieur. J'espère qu'en ce qui concerne les cadets des forces terrestres, nous pourrons avoir un organisme de parrainage des unités locales de milice, là où ce sera possible. Je crois que les corps de cadets eux-mêmes, et les dirigeants des cadets seront d'accord avec moi, bénéficient beaucoup de l'association. Si je puis m'étendre pour un instant sur cette question, je ne sais cependant pas monsieur ce qu'est votre opinion personnelle, mais je ne veux certainement pas parrainer le mouvement des cadets pour qu'il devienne une agence de recrutement pour les forces régulières ou de réserve. Je ne veux que parrainer

un programme valable pour la jeunesse lequel inculquera à ces jeunes un sens du commandement et un peu d'amour de notre pays. Et si de plus nous en retirons des dividendes, si ce jeune homme donne du service, régulier ou de réserve, c'est à mon avis une prime.

M. LANIEL: Vous pouvez être assuré que je suis d'accord avec les programmes pour la jeunesse, et je vais beaucoup plus loin que cela. Mais je pense toujours que nos unités de réserve se font vieilles et que l'on pourrait obtenir des hommes avisés et des officiers capables en puissance des cadets.

M. DARE: Je suis d'accord.

M. LANIEL: Non pas quelqu'un qui veut y entrer pour l'aventure, ou pour gagner quelques dollars de plus ou quelque chose comme cela; mais en fait ceux qui ont le désir d'apprendre. C'est à mon avis le problème des réserves.

M. DARE: Je n'ai jamais pensé, et je sais que plusieurs des messieurs autour de cette table sont d'anciens membres des réserves de mer, de terre ou de l'air, qu'une personne puisse entrer dans les réserves uniquement pour une question d'argent. Je crois que c'est un passe-temps, que cela devient une passion, et que si nous donnons le bon programme de formation aux jeunes, nous pourrons les conduire de façon adéquate.

M. WINCH: Puis-je poser une question additionnelle, monsieur le président? Un problème se posait pendant les quatre années durant lesquelles j'ai fait partie des réserves, et c'était quand nous allions au camp. Certaines compagnies, mais très peu, payaient la différence de salaire quand nous allions au camp. Mais dans la majorité des cas, les hommes devaient y aller, et vous savez que la paye qu'un réserviste reçoit pour aller au camp est horriblement faible. A-t-on fait quelque chose pour les réservistes qui vont au camp, en général pour deux ou trois semaines; leur donne-t-on une rémunération pour le faire? Un grand nombre d'entre eux sont mariés.

M. DARE: Vous vous rendez compte, monsieur, que votre question est hors de ma...

M. WINCH: Vous êtes en charge des réserves.

M. DARE: Oui, mais je ne suis pas en charge de l'industrie. L'idée de réserve est reliée au fait qu'elles font partie de l'appareil de défense canadien, et si l'on met l'accent sur leur caractère opérationnel et s'il se produit des cas d'urgence, nous pouvons espérer, avec cette conception qui change et ce qu'ils veulent faire est raisonnable, avoir la collaboration de l'industrie. Mais je ne puis, monsieur, aller plus loin que cela.

M. WINCH: Vous n'envisagez pas de rémunérer les hommes? Prenons le problème de cette façon: vous êtes marié, vous y allez, l'industrie ne vous paiera pas; mais vous y allez même si vous êtes marié. A-t-on déjà pensé à accorder des allocations familiales en plus de la paie régulière? Je crois que cela aiderait beaucoup. Si un réserviste est marié et y va, pourquoi n'aurait-il pas une allocation familiale comme tout le monde? Je pourrais peut-être adresser cette question au ministre.

M. HELLYER: Une allocation familiale, monsieur Winch? Je m'excuse, j'étais...

M. WINCH: J'ai dit que ce fut mon expérience pendant 4 ans: nous allions au camp chaque année. Très peu d'industries payaient les hommes pendant leur absence de deux ou trois semaines, selon le cas, et la majorité y allait à ses propres frais. Ils étaient payés au même taux de base que les réserves, ce qui est

très peu élevé. Je vous demande si vous avez envisagé de donner à ces hommes mariés qui vont au camp, en plus de la paie de base des réserves, une allocation familiale pour la période pendant laquelle ils sont absents?

M. HELLYER: Comme vous le savez probablement, monsieur Winch, on a établi un boni il y a quelque temps qui avait pour but de répondre à ce problème. On a recommandé par après d'abandonner ce boni. Quelques industries paient...

M. WINCH: Mais un très petit nombre.

M. HELLYER: ...leurs employés, mais je crois que vous êtes justifiés de dire un très petit nombre. Quant aux autres employés, ils prennent une semaine de leurs vacances et vont à l'entraînement.

M. WINCH: Vous pouvez être certain, monsieur, que ce n'est pas une vacance.

M. HELLYER: Non, mais c'est très plaisant pour ceux qui aiment cela, et c'est le cas de plusieurs; et comme la tendance à de plus longues vacances s'accentue, j'ai l'impression que cela deviendra peut-être plus la normale que ce qui s'est produit dans le passé. Je crois que ce serait cependant une bonne idée que d'écrire à certains dirigeants de l'industrie et de les encourager à coopérer à donner à leurs employés, au plus grand dégré possible, ce qu'ils croient pouvoir faire pour aider; je crois que c'est une bonne suggestion. Le général pourrait peut-être préparer quelque chose que j'enverrais à certains dirigeants de l'industrie.

M. CHURCHILL: Je n'ai que deux questions. Je crois que la façon de présenter était bonne, et le plan est très fascinant, et je crois que la vie sera plus intéressante pour les réservistes et les cadets. Voici ma question: sur la diapositive n° 6, qui montre les réserves du commandement mobile, vous avez 13 escadrons blindés et 30 compagnies d'infanterie; où sont les bataillons et les régiments? N'y a-t-il pas de réserve pour ceux-ci?

M. DARE: Si je puis prendre comme exemple le corps de mine, nous croyons que le plus grand groupe réaliste auquel nous pouvons nous attendre est l'escadron, au niveau de la batterie ou de la compagnie. Je suis certain qu'avec vos années d'expérience, vous serez d'accord avec moi. Nous n'avons aucunement l'intention de nous incorporer aux structures du régiment du quartier général local. Le commandant, l'officier en second et tout le personnel du quartier général du régiment demeureront; nous n'avons pas non plus l'intention d'organiser une unité si petite que nous devrons limiter cet escadron à un nombre spécifique, par exemple, un groupe de 156, soit le nombre de persones dans les nouveaux escadrons opérationnels du général Anderson. Nous autoriserons dans la structure actuelle des unités mineures et majeures et parce que nous savons qu'on ne peut simplement prendre 156 ou 146 personnes et les envoyer prendre part à des manœuvres importantes, nous autoriserons donc un escadron spécialisé de formation pour appuyer ce commandant de régiment, et nous n'avons aucunement l'intention de changer son quartier général.

M. LANIEL: Monsieur le président, vous dites que les réserves lourdes ne seront pas assignées à des unités locales; on les réservera pour des fonctions précises, pour des cas d'urgence.

M. DARE: Ils appartiendront à un bataillon d'infanterie, au bataillon ou au régiment local, etc.

M. LANIEL: D'où prendrez-vous ces gens? Proviendront-ils des réserves ou seront-ils d'anciens militaires?

M. DARE: Non monsieur; ils viendront des réserves et unités assignées; comme M. Churchill l'a proposé ici un escadron blindé, nous pouvons alors vouloir six, douze officiers, ou plus de cette unité, en plus de cet escadron, et ces gens seront réservés aux places vacantes qui existent dans la structure des forces régulières. Ils recevront leur formation au travail en tout temps pendant l'année, et je crois que cela est nouveau; nous voulons nous éloigner de l'ancien système, plutôt rigide, en vertu duquel nous n'acceptions des gens pour le stage de formation qu'au cours, par exemple, de juillet et des plus beaux mois d'été. Nous ne voulons ici que faire concurrence à l'intérêt de la famille pour aller au chalet, etc. Ainsi, si novembre ou février est le moment où l'individu peut s'absenter, il peut venir et s'entraîner en tout temps à son poste d'urgence.

M. WINCH: Cela me revient maintenant à la mémoire, à cause de la question. Cela peut sembler étrange, mais c'est cela. Puis-je demander au général si, pour l'entraînement des forces de réserve, il a l'intention de prendre comme instructeur et conseiller un instructeur de la force active pour chacune de ces unités de réserve?

M. DARE: Non, monsieur.

M. WINCH: Qui se chargera alors de l'instruction si ce n'est pas un instructeur de l'armée?

M. DARE: J'ai l'intention de mettre en commun les instructeurs; dans le cas de ces unités réservées pour des fonctions dans le commandement mobile, elles seront mises en commun sous les ordres des commandants de ces régiments-cadres. Elles seront disponibles sur une base de mise en commun, et dans le cas des unités qui font partie de la réserve régionale canadienne, elles seront aussi mises en commun, et elles s'occuperont de l'instruction plus avancée.

M. WINCH: Aux sous-officiers et officiers?

M. DARE: Oui, monsieur. Ce que je veux que les réserves fassent, lorsqu'elles le pourront, et je suis certain que vous serez d'accord avec moi, est de prendre en main l'instruction de base, ce qui est dans la limite de leurs possibilités.

M. WINCH: Vous aurez un service d'instructeurs de l'armée active dans votre groupe mis en commun, qui enseigneront à des classes de sous-officiers et d'officiers de réserve?

M. DARE: Oui, monsieur.

M. LANIEL: Au sujet des cours d'été pour étudiants lesquels ont été donnés au cours des trois ou quatre dernières années, croyez-vous que cela est sur le point de porter fruit?

M. DARE: Tout ce que je puis dire est que la majorité de mes conversations avec des officiers commandants, de Victoria à St-Jean, Terre-Neuve, m'a laissé sur l'impression qu'ils croient que c'est une aide très valable à leur recrutement.

Je suis surpris que vous m'ayez dit que vous croyez qu'ils étaient vieux, car au cours de voyages à travers le pays comme on le fait passablement souvent, ils n'ont pas cessé de me dire que nous étions trop stricts quand à la limite d'âge, et que selon nos restrictions actuelles, nous étions forcés de licencier des soldats très compétents qui auraient pu demeurer dans le service pour trois ou quatre ans de plus.

M. LANIEL: Je ne veux pas dire que les jeunes ne viennent pas me voir pour essayer d'être admis à ces cours, ce qui ne me concerne pas, mais je me demandais seulement quels en étaient les avantages militaires?

M. FORRESTALL: Monsieur le président, puis-je poser au général une question qui me vient à l'esprit? Il se pourrait fort bien qu'elle ait déjà été discutée. Est-ce que les réservistes auront aussi un uniforme commun?

M. DARE: Il n'y a rien dans ce document au sujet d'uniformes communs.

M. FORRESTALL: Je ne crois pas.

M. DARE: C'est évidemment une question à l'effet que les réserves finiront par suivre les forces régulières. Je crois, monsieur, que vous êtes bien informé de la position actuelle. Si je me souviens bien, on a posé hier une question au sujet de la position sur l'uniforme commun. Il ne fait aucun doute que dans un certain temps, ce sera l'uniforme des forces canadiennes, si cette décision est approuvée. Je ne puis actuellement pas me prononcer sur la disponibilité actuelle pour les réservistes.

M. FORRESTALL: Ainsi, dans l'avenir immédiat, ils s'en tiendront aux uniformes différenciés.

M. DARE: Nous ne sommes certainement pas en tête de la liste de priorité pour la fourniture de nouveaux uniformes quand et si cela est adopté.

M. HELLYER: Monsieur le président, je me demande si je puis maintenant répondre à quelques questions posées plus tôt. M. Harkness a soulevé la question du coût de l'entraînement d'un pilote. Le maréchal de l'air Reyno a cité dans sa réponse certains chiffres qui s'appliquaient en fait au niveau opérationnel. Je crois que le brevet de vol était ce que M. Harkness avait en tête comme norme à ce moment, et c'est en quelque sorte l'étalon qui est utilisé de temps à autre dans le public. Lors d'une question posée en Chambre le 11 mai 1964 au sujet du coût d'entraînement d'un pilote pour qu'il ait les qualités nécessaires à voler, pour les années 1943, 1953 et 1963, il fut répondu: $32,000. en 1943, $54,000. en 1953 et $85,000. en 1963. Cela a changé, et au 5 mai 1966, le coût d'entraînement d'un pilote pour qu'il obtienne son brevet de vol s'est élevé à $116,000.

Une des raisons de cela, comme nous l'avons mentionné plus tôt aujourd'hui, est les coûts plus élevés d'opération des avions courants. Pour donner une idée de cela aux honorables membres du comité je vais donner les frais de vol par heure de quatre avions qui ne sont plus en service et de quatre qui le sont. Le Sabre, par exemple, qui n'est plus utilisé pour les opérations, bien que nous en ayons encore une unité de transition, coûte $147. par heure de vol; d'un autre côté, le CF 104 coûte $431. par heure de vol; le CF 100 qui fait encore partie de notre unité électronique d'alerte à St-Hubert coûte $218. tandis que son remplaçant opérationnel, le CF 101, coûte $301. par heure; l'avion d'entraînement Harvard, maintenant abandonné, coûtait $28. de l'heure, ce qui est très peu élevé; ce qui est quand même très intéressant; le Tutor coûtait $119. de l'heure, ce qui est beaucoup plus cher. Dans le domaine du transport, le North Star coûtait $265. de l'heure et le Yukon $577.

Je crois que cela donne une idée de l'ordre de grandeur de l'augmentation des frais et peut expliquer la majeure partie, mais cependant pas l'ensemble, de la différence des coûts d'entraînement des pilotes jusqu'aux normes de vol, au cours de cette période de temps. Il est évident qu'avec les frais de vol par heure que j'ai mentionnés, au moment où ils ont passé par les unités d'entraînement opérationnel et sont devenus des pilotes entièrement qualifiés, possédant l'insigne vert (est-ce le terme exact?) un grand nombre additionnel a été volé, à un coût beaucoup plus élevé.

M. WINCH: Mettez-vous en doute l'affirmation que ce comité a reçue ce matin, à l'effet qu'il en coûte $500,000 pour faire d'un jeune homme ordinaire un pilote de réacté outre-mer?

M. HELLYER: Non, je ne mets pas cela en doute; cela dépend uniquement du nombre d'heures qu'il a volé.

M. WINCH: C'est une affirmation précise quant aux coûts que le maréchal de l'air a faite.

M. HELLYER: Je crois que le maréchal de l'air admettra cependant qu'au moment où ils quittent, certains d'entre eux ont eu plus d'heures que d'autres, et que cela serait...

M. WINCH: J'ai protesté et dit: «Voulez-vous dire $500,000 par homme pour cela?», et le maréchal de l'air a répondu: «oui». Mettez-vous en doute cette affirmation?

M. HELLYER: Non, je ne la mets pas en doute.

M. REYNO: Je pourrais lire la phrase et c'est ce que j'ai l'intention de faire. Prendre une personne dans la rue, la faire passer par l'unité d'entraînement opérationnel de Cold Lake et lui faire voler suffisamment d'heures pour que l'on puisse en avoir assez confiance pour lui permettre de s'asseoir sur une arme nucléaire en Europe. Le chiffre actuel des coûts, que j'ai moi-même confirmé ce soir, est $507,000.

M. FORRESTALL: Puis-je demander ceci au maréchal de l'air: combien d'heures cet hommes aura-t-il passées dans l'ensemble dans les airs? Deux mille cinq cents, trois mille, au moment où il est qualifié, ou serait-ce plutôt mille?

M. REYNO: Les derniers, nous les appelons pilotes de pipe-line, auraient près de huit cents heures. Le maréchal de l'air en sait plus que moi à ce sujet.

M. SHARP: Je crois que ce serait un peu moins que cela; je dirais six ou sept cent.

M. WINCH: Heures de vol, pour qu'il soit un pilote de réacté de première classe et qu'il puisse piloter un avion nucléaire en Europe?

M. SHARP: Oui.

Une VOIX: Avec une tête nucléaire sous lui?

M. WINCH: Non, les Américains ont le contrôle sur les têtes nucléaires.

M. HELLYER: Puis-je répondre à une autre question qui fut, je crois, soulevée par M. Forrestall et qui traite des navires en service. Au jeudi, 9 février 1967, 21 navires sont en service sur la côte est et la côte ouest. Cela comprend tous les destroyers d'escorte d'après-guerre. De ces 28 navaires, huit sont en réarmement ou leurs machines sont en réparation; 2 sont dans des chantiers maritimes civils, et six sont dans deux ports militaires. Des 20 qui restent, deux destroyers d'escorte d'après-guerre, deux destroyers construits en temps de guerre et une frégate construite en temps de guerre sont en opération à un niveau où on évalue qu'ils ne sont pas entièrement efficaces sur le plan opérationnel. Un de ces navires fait l'essai de nouvel équipement; trois se préparent à être tranférés sur le côte ouest plus tard ce mois-ci, et une frégate construite en temps de guerre qui sera mise à la ferraille sous peu est utilisée sur la côte ouest pour l'entraînement.

Vingt-sept de ces navires pourraient prendre la mer comme unités opérationnelles efficaces en decà de trente jours dans un cas d'urgence. La seule

exception est le Bonaventure qui subit présentement un réaménagement important, et prendra plus de temps à revenir à un état opérationnel efficace. Seul le destroyer de la seconde guerre mondiale, l'Athabaskan, est à quai à Shearwater, et on le tient en réserve parce que l'on n'a pas assez d'hommes pour l'armer. Il y a six autres navires sur l'inventaire à Halifax.

Quatre balayeurs de mines seront en service en avril 1967, pour les mois d'été, pour l'entraînement des cadets ROTP, du personnel de réserve de la marine royale canadienne, et pour effectuer des visites aux centres côtiers en tant que participation aux fêtes du centenaire. Le navire de plongée Granby, une salle de cours flottante et navire de service pour les plongeurs de la marine, est à quai à Porthsmouth; ses moteurs sont paralysés. Et il y a finalement la frégate Swansea, qui attend d'être vendue par la Corporation des actifs de la couronne.

M. FORRESTALL: Est-elle attachée à Shearwater, monsieur le ministre?

Il y a certainement plus d'un navire à la jetée de Shearwater; je crois qu'il y en a quatre.

M. HELLYER: Cela n'a absolument aucun rapport, mais... Cela fut confirmé par appel téléphonique avec le commandant du commandement maritime; mais je ne saurais dire si ce navire était là aujourd'hui ou non.

M. FORRESTALL: Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT: La cloche est sur le point de sonner. Est-ce que cela termine la période de question?

M. HARKNESS: J'en ai une autre sur une question soulevée par M. Churchill. Je m'aperçois que le rôle des forces de réserve est rabaissé à celui de fournir des individus entraînés ou semi-entraînés, et de sous-unités. Je croirais que cela laisse généralement les commandants d'unités au quartier-général du régiment de ces unités plus ou moins comme une cinquième roue; il n'y a en fait aucune place pour eux dans l'organisation.

DÉPENSES DES SERVICES DE LA DÉFENSE

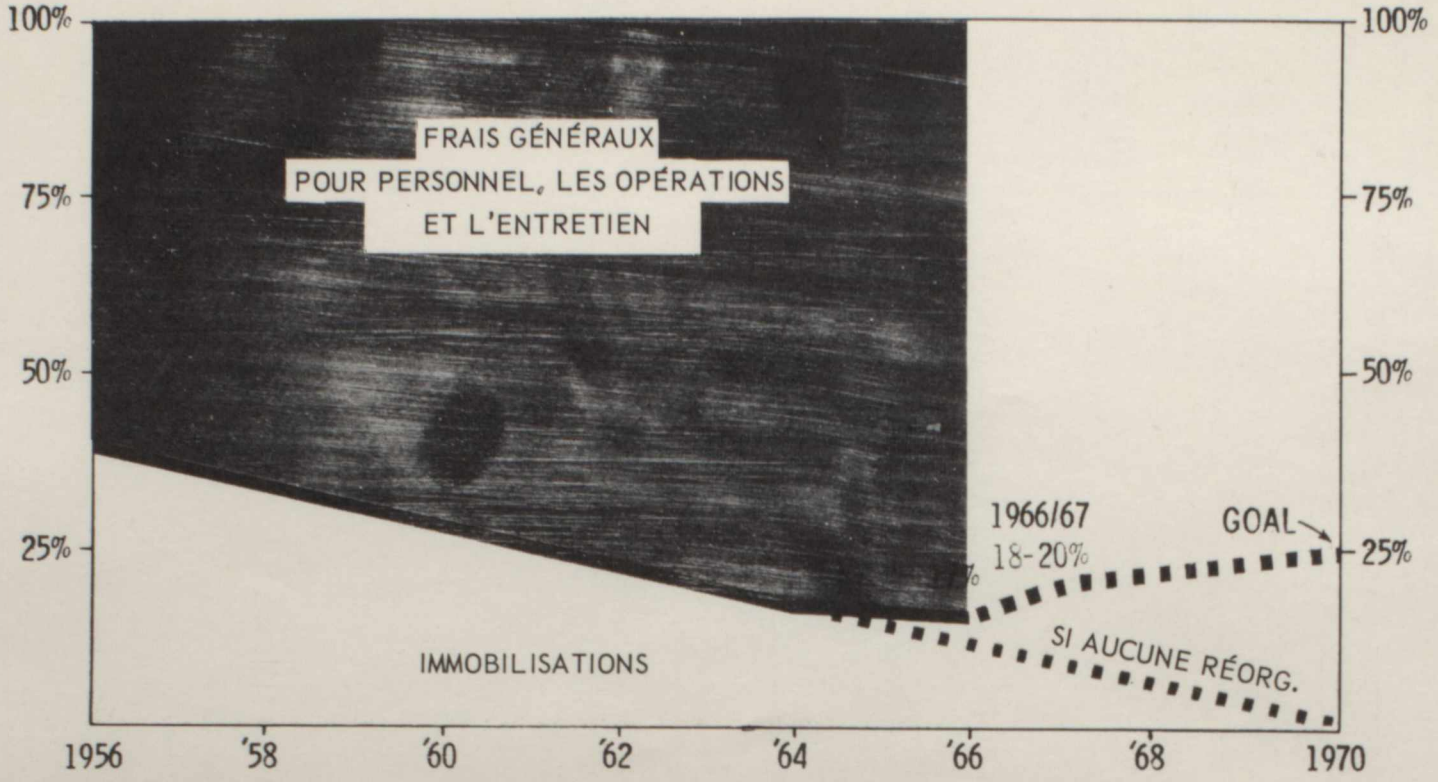

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966-1967

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

Président: M. DAVID W. GROOS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 17

SÉANCE DU VENDREDI 10 FÉVRIER 1967

Concernant le

Bill C-243, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et, par voie de conséquence, certaines autres lois.

TÉMOINS:

De la Tri-Service Identities Organization: M. Robert H. Hilborn, président; M. Robert I. Hendy, vice-président; M. George Penfold, secrétaire-trésorier.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967
25678—1

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. David W. Groos

Vice-président: L'hon. Marcel Lambert

et Messieurs

Andras	Harkness	McIntosh
Brewin	Langlois (*Chicoutimi*)	McNulty
Churchill	Laniel	Nugent
Deachman	Latulippe	Rochon
Fane	[1]Legault	Rock
Faulkner	Loiselle	Smith
Forrestall	Macaluso	Winch—(24).
Foy		

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

[1] A remplacé M. Lessard le 10 février 1967.

ORDRE DE RENVOI

Le VENDREDI 10 février 1967

Il est ordonné,—Que le nom de M. Legault soit substitué à celui de M. Lessard sur la liste des membres du comité permanent de la défense nationale.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAUX

Le VENDREDI 10 février 1967
(26)

Le Comité permanent de la défence nationale se réunit aujourd'hui à dix heures moins vingt minutes du matin, sous la présidence de M. Groos.

Présents: MM. Andras, Brewin, Churchill, Deachman, Fane, Faulkner, Forrestall, Foy, Groos, Harkness, Langlois (*Chicoutimi*), Laniel, Lessard, Loiselle, Macaluso, McIntosh, McNulty, Nugent, Rochon, Rock et Winch (21).

Autres députés présents: MM. Fulton et More (*Regina City*).

Aussi présent: De la Tri-Service Identities Organization: M. Robert H. Hilborn, président; M. Robert I. Hendy, vice-président; M. George Penfold, secrétaire-trésorier. *Du ministère de la Défense nationale:* L'honorable Paul Hellyer, ministre; l'honorable Léo Cadieux, ministre associé; le maréchal de l'Air F. R. Sharp, vice-chef de l'état-major de la Défence et le maréchal de l'Air E. M. Reyno, chef du personnel.

Le président présente les trois témoins de la *Tri-Service Identities Organization*. MM. Hilborn, Hendy and Penfold esquissent brièvement leurs antécédents de service respectifs et commencent alors à lire un mémoire rédigé par la régionale de Toronto de *TRIO*, ainsi qu'un précis et un post-scriptum au mémoire. Le président lit un télégramme de la régionale d'Hamilton et du district d'Hamilton de *TRIO* à l'appui du mémoire présenté. M. Hilborn fait allusion à trente autres télégrammes qu'il a reçus appuyant le mémoire présenté par les témoins.

Les membres du Comité commencent à interroger les témoins et à onze heures du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à une heure et demie de l'après-midi aujourd'hui.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(27)

Le Comité permanent de la défence nationale se réunit aujourd'hui à deux heures moins vingt minutes de l'après-midi sous la présidence de M. Groos.

Présents: MM. Andras, Brewin, Churchill, Deachman, Fane, Faulkner, Forrestall, Foy, Groos, Harkness, Langlois (*Chicoutimi*), Laniel, Loiselle, Macaluso, McIntosh, McNulty, Nugent, Rochon, Rock et Winch (20).

Autres députés présents: MM. Chatterton et Lessard.

Aussi présents: Les mêmes témoins qu'à la séance du matin.

Les membres du Comité continuent d'interroger les témoins de *TRIO* sur les différents sujets contenus dans le mémoire qu'ils ont présenté au cours de la séance du matin.

On remercie l'organisation *TRIO* de son intérêt aux débats du Comité et le président remercie particulièrement les témoins de leur présentation.

A environ 4 h. 50 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'au lundi 13 février 1967, à trois heures et demie de l'après-midi, lorsque les témoins présents représenteront les *Naval Officers' Associations of Canada, Royal Canadian Naval Association* et *Navy League of Canada.*

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le VENDREDI 10 février 1967

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. Nous avons avec nous aujourd'hui les représentants de *TRIO*, M. Robert Hilborn et M. Robert Hendy. Je demande à M. Hilborn de commencer la lecture de son mémoire.

M. MACALUSO: Pourrais-je avoir un exemplaire du mémoire?

Le PRÉSIDENT: On est en train de le distribuer.

M. Robert H. HILBORN (*président de TRIO*): Monsieur le président et messieurs, mes collègues et moi de la *Tri-Service Identities Organization* (*TRIO*) vous remercions de nous avoir permis de nous présenter devant vous.

Je vous assure que nous sommes ici seulement à cause de notre sens du devoir et d'un intérêt particulier à la sécurité du Canada assurée par ses forces de défense.

Nous reconnaissons les difficultés du rôle de critique, mais, franchement, nous sommes très inquiets au sujet de la réorganisation de la défense qui est proposée, que nous critiquons.

Nous espérons que notre mémoire et la déclaration supplémentaire que vous avez en main vous fourniront un historique contre lequel nous pourrons discuter.

Bien que *TRIO* ne se donne pas nécessairement le rôle d'expert, nous avons recueilli, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des services, des renseignements qui, ajoutés aux connaissances des associés, nous permettent de porter un jugement bien fondé qui justifie notre position, et cette position est annexée au mémoire.

Notre suggestion qu'une enquête indépendante soit faite n'implique aucun manque de respect envers votre Comité. Nous sommes, et avons été désireux de maintenir une attitude apolitique afin d'assurer notre objectivité et une analyse impartiale. Nous continuons de nous inquiéter du fait que les questions impliquées semblent être réglées à la manière politique à un tel degré qu'une analyse ou une étude réellement objective devient difficile.

M. FANE: Monsieur le président, puis-je interrompre M. Hilborn pour lui demander de nous dire exactement où il en est rendu dans le mémoire?

M. HILBORN: Je ne lis pas dans le mémoire. Ces remarques servent simplement d'introduction au mémoire.

J'ai aujourd'hui avec moi des membres de *TRIO* qui travaillent activement depuis sa création. Tous ont des antécédents de service considérables, ainsi qu'un intérêt de longue date aux affaires de la défense, ce qui les qualifie à exprimer des opinions dans le présent débat.

J'aimerais vous présenter M. Robert I. Hendy, à ma droite, et M. George Penfold.

Vous êtes peut-être intéressés à entendre un très bref résumé de nos antécédents et de notre expérience dans les services.

J'étais dans l'Armée. J'ai obtenu mon brevet d'officier il y a trente ans, en 1937. J'ai été mobilisé dans le *Highland Light Infantry of Canada* à Galt, en 1940, et je suis allé outre-mer en 1941. J'ai servi en Angleterre et j'ai suivi un cours à

l'École supérieure de Guerre. J'ai été en Italie avec l'état-major du 1er Corps remplissant différentes fonctions du grade 2, comme chef de brigade d'une brigade, et j'ai été désenrôlé en 1946. Par la suite, pendant trois ans, de 1960 à 1963, j'ai commandé le *Toronto Scottish Regiment.*

Monsieur Hendy, voulez-vous maintenant commenter sur vos antécédents de service?

M. Robert HENDY (*vice-président de TRIO*): Monsieur le président, je suis devenu membre de la réserve de la marine en 1935 et j'ai pris ma retraite il y a environ cinq ans. Durant ce temps, j'ai été en service actif pendant six ans. J'ai suivi un cours d'études militaires à l'Université de Toronto. J'étais officier commandant des unités de réserve de la marine à Toronto et j'étais l'officier de marine supérieur à Toronto en tant qu'officier de réserve.

J'ai contribué à l'entrée de la marine et de l'aviation dans la Conférence des associations de défense, il y a environ six ou sept ans, et j'ai été son premier président qui n'appartenait pas à l'armée.

M. George PENFOLD (*secrétaire-trésorier de TRIO*): Mon expérience militaire remonte à 1940, lorsque je me suis qualifié comme sergent d'un régiment de mitrailleuses, le *Soo-Sudbury Regiment.* Je me suis enrôlé dans le Corps d'aviation en 1941, à titre d'aviateur (AC2). J'ai obtenu un grade de navigateur-bombardier et j'ai servi un terme au Commandement côtier à la base de Dartmouth (N.-É.). J'ai été affecté outre-mer et je suis finalement arrivé en Inde au Commandement des transports. J'ai été désenrôlé en 1946.

En 1949, à Kitchener, par suite de mon association avec les Cadets de l'aviation, je suis devenu intéressé à la *Air Force Association* et ai été membre de la direction à Kitchener et à Windsor. Je suis alors revenu à Toronto et devenu membre du Comité provincial de l'Ontario de la Ligue des cadets de l'aviation. J'ai rempli diverses fonctions dans la *Air Force Association* et suis devenu son président national en 1964. J'ai été membre, pendant plusieurs années, d'un Comité de défence d'un groupe ontarien de la *RCAF Association.*

M. HILBORN: Monsieur le président, si vous le permettez, je lis notre mémoire. Afin d'éviter la monotonie, je me permettrai de lire certaines parties et d'en faire lire d'autres par les autres membres.

(*Texte*)

Je voudrais exprimer aux membres de ce Comité, qui sont de langue française, nos excuses très sincères de n'avoir pas traduit ce mémoire en français. Nous espérions le faire traduire, mais le temps ne nous l'a pas permis, ni nos finances, ajouterais-je.

(*Traduction*)

Le début du mémoire est une annotation:

> Annotation: Bien que le présent mémoire ait été rédigé par la régionale de Toronto, ses points essentiels ont été considérés par les autres régionales de *TRIO* dans les principales villes du Canada. Le but du mémoire est d'attirer l'attention sur certains aspects de la réorganisation des services de défence pour qu'on les examine et les explique en vue d'assurer que les tâches militaires requises par la nation soient exécutées avec efficacité et compétence.

1. *TRIO—Origines et concept*

TRIO fut organisé en août 1966 à la suite de l'intérêt largement répandu qu'ont éveillé les événements de l'été dernier concernant la réorganisation de la défense; l'événement le plus important a été la mise en retraite de plusieurs officiers supérieurs des forces armées dans des circonstances qui n'ont pas encore été expliquées, mais qui est une indication qu'il y a de bonnes raisons de s'inquiéter des circonstances qui entourent la réorganisation du ministère de la Défense dont la mise en œuvre a commencé à l'époque où le Livre blanc a été présenté en 1964. Les opinions de TRIO ont été résumées et annexées au présent mémoire. Il est bon d'insister sur le fait que TRIO a obtenu l'appui de membres appartenant à tous les échelons des divers partis politiques. Le ministère de la Défense nationale a réagi favorablement à la formation de TRIO lorsque, dans un communiqué de presse, l'adjoint exécutif du ministre a déclaré: «La formation de TRIO est à tout prendre une bonne chose. . . le ministère de la Défense regarde d'un œil favorable la création d'organismes de ce genre.»

Il est bon tout d'abord de souligner que TRIO reconnaît que certains changements sont nécessaires dans les programmes de défense, tout comme dans tous autres domaines, et que son approche n'a rien de rigide. Cependant, il est évident que certains problèmes qui diminuent sérieusement le rendement et l'efficacité opérationnelle des services découlent du concept du programme de réorganisation de la défense qu'on a baptisé des noms de «intégration et unification», et de la mise en œuvre de ce programme. La première évidence en est, bien sûr, la perte de personnel et en particulier celle de nombreux officiers supérieurs compétents qui ont été mis à la retraite bien avant l'âge normal. Il vaut d'être mentionné que plusieurs de ces officiers ont manifesté publiquement leur inquiétude concernant les changements apportés à notre système de défense. Ce sont toutes ces raisons qui ont indiqué à TRIO la nécessité d'organiser des réunions au cours desquelles ceux qui s'intéressent aux problèmes de défense, pourraient exposer leurs idées de façon rationnelle et raisonnable et répondre ainsi aux déclaration indisputées faites par le ministère de la Défense depuis bientôt deux ans et demi, exaltant les mérites de sa politique et de ses programmes.

2. *Le principe de la politique de défense du Canada*

Le ministre de la Défense nationale a déclaré, le 7 décembre 1966, que les objectifs et la tâche des forces armées tels qu'ils sont décrits dans le Livre blanc de 1964, ne sont nullement changés. Il est bon de noter que ces objectifs comprennent l'appui de nos alliés par l'entremise de l'OTAN et autres alliances, la défense de notre souveraineté sur nos eaux territoriales, l'entretien de troupes en nombre suffisant pour défendre le Canada et pour prendre part aux opérations internationales destinées à maintenir la paix. Lorsqu'on examine les problèmes relatifs à la défense du Canada tels qu'ils sont décrits dans le Livre blanc, en tenant compte de notre situation géographique, nous nous rendons compte que cette situation même confirme et renforce la nécessité pour le Canada de posséder des unités capables de fonctionner dans chacun des trois éléments et parfois indépendamment les unes des autres. Ainsi la défense de l'espace aérien du continent Nord-Américain dont nous sommes responsables en collaboration avec les États-Unis, en vertu de NORAD exige que nous ayons une aviation indépendante; de même, l'immensité des eaux territoriales qui entourent le Canada, exige que nous possédions des moyens de défense particuliers à une force navale. Il y a aussi la question d'établir une base solide en cas de mobilisation. Bien que certaines personnes soient d'opinion qu'en cas de guerre il ne sera plus nécessaire à l'avenir de posséder une armée nombreuse, il est interessant de citer un

commentaire extrait d'un livre édité par le chef de l'état major russe de 1953 à 1960, le maréchal Sokolowsky, intitulé «Stratégie militaire—Doctrine et concept soviétiques». Le commentaire est le suivant: «L'apparition des missiles nucléaires et les progrès accomplis dans le domaine de l'aviation, ainsi que de diverses autres armes ont fait renaître...la théorie bien connue qu'il est possible de faire la guerre avec de petites armées lorsque celles-ci sont équipées d'armes modernes. Les défenseurs de cette théorie ne tiennent pas compte du fait que la technologie moderne non seulement ne diminue pas les besoins en personnel mais, au contraire, les augmente...Ainsi, il faudrait disposer, dès les premiers jours d'une guerre d'une forte armée bien formée dans l'emploi du matériel de combat moderne».

De plus, comme la défense du continent Nord-Américain repose conjointement sur le Canada et les États-Unis, il incombe au Canada de porter sa part des responsabilités. Même si l'on tient compte du fait que la population des États-Unis est dix fois plus importante que celle du Canada et qu'elle est bien plus riche, à l'échelle individuelle, il est intéressant de comparer le nombre de personnes engagées aux travaux de défenses aux États-Unis, quatre millions y compris les services réguliers et les services auxiliaires, au nombre qui prennent part à des activités semblables au Canada, soit cent quarante milles. Ainsi, aux États-Unis, trente fois plus de personnes qu'au Canada travaillent directement à la défense nationale. Il se peut fort bien que nous fassions tout ce que nous devrions faire ou que nous pouvons, mais nous pouvons certainement nous poser la question suivante: Devrions-nous diminuer nos effectifs militaires en ce moment?

3. *Remarques sur nos programmes de défense et sur leur mise en œuvre depuis 1964*

a) *Conseil de la Défense et état-major de la Défense*

Le Conseil de la Défense, groupe de personnes haut placées chargées d'établir la politique, vient d'être réorganisé et se compose maintenant de six membres dont deux seulement doivent posséder des bonnes connaissances de la stratégie militaire. Le Conseil, comme il est organisé actuellement, sera privé de l'opinion d'un expert en au moins un des éléments, mer, terre ou air, dans lesquels nos forces armées sont appelées à combattre. Cela semble être une grave erreur à une époque où la spécialisation plus poussée et l'accroissement des connaissances techniques dans le domaine de l'armement moderne, sembleraient exiger qu'on donne plus d'importance au besoin de former des experts dans chacune des branches de l'armée plutôt que d'essayer d'obtenir que les officiers supérieurs acquièrent une compétence dans tous les domaines. Or cela semble devoir être nécessaire si deux militaires seulement sont membres du Conseil de la Défense et ont pour tâche de conseiller les deux membres politiques, un haut fonctionnaire, comme le sous-ministre, et le président du Conseil de recherche pour la défense. Il semble que se soit une erreur fondamentale, car à ce niveau il est de toute première importance que le gouvernement reçoive tous les conseils qui peuvent l'aider à prendre des décisions concernant la politique de défense.

Immédiatement après le Conseil de la Défense, vient l'état-major de la Défense qui a déjà été unifié. Ainsi, un seul officier supérieur parle au nom de toutes les forces armées et a le droit de veto sur les opinions de tous ses subordonnés. On a critiqué cette mesure pour avoir placé l'état-major dans une situation telle qu'en cas de désaccord avec le gouvernement, les officiers qui le composent, se trouvent forcés de démissionner. Cela semble être déjà arrivé.

b) *Les commandements*

La réorganisation des commandements des forces armées a été faite à grands coups de fanfare. Il est probablement trop tôt pour qu'il soit possible d'apprécier

de façon concluante certaines des mesures qui ont été prises mais les remarques suivantes sont appropriées et serviront de base à d'autres observations.

i) *Formation militaire*—Ce commandement, stationné à Winnipeg, est chargé de la formation de base individuelle de toutes les forces armées. Il semblerait que rien que cette mesure suffise à réduire le degré de spécialisation que chacun des trois services devrait posséder. Certaines connaissances de base peuvent bien être enseignées en ayant recours à un programme de formation commun. Mais il se peut qu'il ne soit pas économique de le faire lorsqu'on tient compte des conditions géographiques et du coût du transport du personnel. Cependant, comme les hommes seront appelés à servir dans des unités spécialisées, il est de la plus haute importance que la formation soit distribuée dans le milieu qui sera celui où les hommes serviront. Par exemple, il semblerait que la décision d'enlever au commandant des forces maritimes la direction de la formation de base des marins, soit contestable car il devient nécessaire d'établir des lignes de communication vers Winnipeg et de maintenir du personnel à Winnipeg en plus de celui qui est posté dans les stations de formation maritime situées sur les côtes. Certainement le degré de complexité que nous avons atteint dans le domaine de l'administration du service de formation, est un point qui devrait être très soigneusement étudié avant que toute autre mesure ne soit prise pour enlever aux trois armes leurs services de formation. On peut se demander s'il devrait être permis d'employer 19,000 hommes, chiffre cité en connexion avec le service de formation, pour la formation de 7,500 hommes. Existe-t-il un autre organisme d'éducation qui tolérerait une chose pareille ou même pourrait se le permettre?

ii) *Commandement mobile*—On estime que ce commandement est utile et valable en autant que la façon dont il est organisé permet de garder l'armée et les unités aériennes de soutien détachées auprès d'elle dans un état d'alerte supérieur. Cependant le principe ici est le même que celui du Commandement maritime combinée qui fut créé en 1958 et qui comprend des unités navales et des unités de l'air servant sous un état-major intégré. Cela peut être fait sans tout l'appareil de «l'intégration et de l'unification».

iii) *Commandement maritime*—Quoi qu'en dise le ministère de la Défense, le Commandement maritime est devenu, comme nous l'avons déjà dit, depuis plusieurs années un commandement combiné fonctionnant selon le principe suivant: le commandement est confié à un officier appartenant à un service, assisté d'un adjoint qui, lui, appartient à un autre service; tous deux ont reçu une formation sur la conduite de la guerre maritime. Bien que ce commandement semble fonctionner avec efficacité et sans heurt, on pense généralement que la nouvelle façon dont il est organisé et qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1966, en a énormément augmenté les besoins administratifs au point que son efficacité opérationnelle s'en trouve réduite. Cette situation devrait être soigneusement analysé.

iv) *Commandements du transport aérien et de la défense aérienne*—Ces deux commandements ne sont, bien sûr, nullement touchés par la politique actuelle et reste la responsabilité de l'Aviation Royale du Canada. L'unification a-t-elle apporté quelqu'avantage dans ce domaine?

v) *Commandement du matériel*—Il est probablement trop tôt pour juger de l'efficacité de ce commandement depuis la réorganisation des forces armées. On pense généralement que l'organisation d'un système uni d'approvisionnement des trois armes se montre plus difficile à réaliser qu'on ne s'y était attendu à l'origine. Il est possible que la centralisation de la tenue des livres permette une certaine efficacité sur certains points, bien

que seulement 10 p. 100 des provisions et des fournitures soient les mêmes pour les trois services, ce qui diminue considérablement les occasions d'économie et le surcroît d'efficacité. Il s'agit là cependant d'un domaine qui se prête aux méthodes de gestion et aux principes qui régissent le monde des affaires, aussi serait-il possible de l'adapter au domaine de l'armée pourvu qu'il reste possible de pourvoir rapidement aux besoins des divers services armés en opérations. On estime généralement que l'intégration des services d'approvisionnement des troupes américaines au Vietnam n'a pas donné de bons résultats, aussi chaque service a-t-il repris les fonctions qu'il doit logiquement remplir. A cet égard, les essais que les Etats-Unis ont fait au Vietnam, peuvent être considérés comme des leçons que le Canada ferait bien d'étudier avant de continuer à mettre en œuvre son programme d'intégration.

c) *Le recrutement*

Au cours des deux dernières années le recrutement des divers services n'a pas été suffisant pour compenser les pertes de personnel. On a émis l'opinion que, quoique certains autres facteurs entrent en jeu, la raison principale du faible recrutement est le manque d'empressement à accepter la réorganisation de la défense telle qu'elle a été décrite de temps en temps. Pour entretenir nos forces armées, au taux de perte de personnel actuel, il nous faut environ 14,000 nouvelles recrues par an, or l'année dernière nous n'en avons eu qu'environ 10,000. Il faut aussi tenir compte des sources de recrutement; parmi celles-ci, une des plus importantes est le service de cadets. Les jeunes hommes se montrent quelque peu hésitants à s'engager dans l'un des services actuels; il devient évident qu'ils ne désirent pas s'engager dans une situation qui pourrait les mener à servir dans des conditions incompatibles avec leurs désirs. Les enfants du personnel des forces armées, non seulement de ceux qui en font partie maintenant mais aussi des anciens militaires, constituent une autre source de recrutement. Il est évident que ces personnes hésitent maintenant à conseiller à leurs enfants de s'engager dans nos services dans les conditions qui règnent actuellement. Il est certain que l'attraction particulière à chacun des trois services est un facteur important dont il faut tenir compte lorsqu'il s'agit d'encourager les gens à s'engager dans une armée où le recrutement dépend de l'engagement volontaire. On estime que c'est là une des raisons qui font que les pays qui ont observé l'expérience que nous faisons au Canada, ont décidé de conserver le système traditionnel des trois services séparés. Aucun pays ne peut se permettre de perdre l'appui de groupes aussi importants. Comment allons nous faire pour maintenir nos effectifs à leur force actuelle si le recrutement et le rengagement ne s'améliore pas?

d) *Jusqu'à quel point le plan de réorganisation est-il accepté?*

C'est là la question qui cause le plus d'inquiétude. On a déjà parlé du grand nombre d'officiers supérieurs qui ont pris leur retraite ou qui ont été rendus à la vie civile prématurément. Il y a, bien sûr, bien des gens qui appartiennent actuellement aux services qui sont prêts à participer au plan de réorganisation. Un grand nombre de ces personnes, en fait, sont prisonnières du service du fait de la pension qu'elles ont accumulée et qu'elles n'osent pas demander d'être mises en retraite par crainte des représailles qui pourraient être prises contre elles. Naturellement, ces personnes continueront à travailler loyalement tant qu'elles resteront dans les forces armées, mais cela ne veut pas dire qu'elles acceptent ni soutiennent les principes du programme. Si le Ministère est sûr que son programme est largement accepté par les membres des forces armées, on ne devrait pas craindre de permettre à ces personnes de décider si elles désirent s'engager dans la nouvelle armée unifiée si elle vient à être formée. Il est remarquable que parmi les officiers des plus hauts rangs qui ont pris leur retraite depuis trois ans, aucun ne semble s'être offert pour défendre le programme avec lequel ils ont été

intimement associés mais qu'au contraire, un grand nombre d'entre eux ont critiqué le programme publiquement tant du point de vue de sa valeur militaire que du point de vue des moyens choisis pour le mettre en œuvre. Le nombre de ces hommes qui occupaient le rang de major-général, ou un rang équivalent dans les deux autres services, est vraiment impressionnant, surtout si on tient compte du fait qu'il y a bien peu de temps, un bon nombre d'entre eux étaient acclamés comme les plus grandes autorités du Canada en matière d'affaires militaires grâce à l'aide desquels il allait être possible de mener à bien le travail d'intégration. A la liste de ces officiers figurent des noms bien connus comme Miller, Walsh, Rayner, Moncel, Fleury, Annis, Dyer, Cameron, Harvey, Hendrick, Orr, Stirling, Landymore, Welland, Piers, Kitching. Ces hommes sont tous compétents pour donner leurs opinions et devraient être appelés à comparaître à toute enquête tenue au sujet des programmes du ministère et de la loi qu'il essaie de faire adopter. Parmi les autres grands hommes militaires des années passées qui devraient être appelés à donner leur opinion, on compte le lieutenant-général Simonds, le brigadier R. S. Malone, le colonel C. C. Merritt et le major-général H. A. Sparling.

e) *Problèmes à l'échelon supérieur découlant des récents événements et des programmes de promotion*

Bien qu'il soit coutumier de critiquer les officiers d'état-major, les services ne pourraient pas marcher sans chef, pas plus que toute autre organisation. La mise en retraite des officiers d'expérience dont nous avons été témoins depuis quelques mois ne peut que diminuer l'efficacité de la direction de nos services à l'échelon supérieur. Aucune autre organisation ne pourrait se permettre de perdre les gens qui en fait constituent la direction ou le conseil d'administration en nombre aussi élevé que ne l'a fait nos forces armées au cours des deux dernières années, sans que son efficacité n'en souffre sérieusement. Bien qu'il n'y ait pas de doute que les personnes qui les ont remplacés, soient compétentes, si ce n'était de la mise en retraite prématurée de leurs supérieurs, ces officiers auraient pu acquérir une plus grande expérience avant d'accéder au rang qui leur a été accordé soudainement. De toute façon, les officiers supérieurs des services ne devraient pas tout approuver passivement au niveau du commandement et de l'état-major de la défense, car c'est par l'échange d'opinions et la discussion active, entre personnes dont les avis diffèrent, que les meilleurs résultats peuvent être obtenus. Ils doivent être libres de le faire sans se sentir menacés de représailles sommaires en cas de divergence d'opinions. A cet égard, il est fortement recommandé qu'on étudie soigneusement la possibilité d'augmenter le degré de consultation entre le ministre et ses principaux conseillers car il semble que le manque de planification et l'absence d'un programme approprié, situation qui semble exister à en juger par les critiques dont les activités du ministère ont été l'objet depuis trois ans, sont des facteurs qui ont contribué à pousser un bon nombre de ces hommes à quitter le service. La discussion intelligente et le débat lorsque les opinions diffèrent ne devraient pas être qualifiés du nom de querelle. De plus, il semble qu'on ait tout fait pour s'assurer que les officiers sur l'appui desquels on peut compter en ce qui a trait au programme d'unification et d'intégration tel qu'il est conçu actuellement, profitent d'un régime de faveur concernant les promotions. C'est là une mesure qui semble faire passer la loyauté politique avant la compétence militaire. C'est là une façon de faire qu'on ne saurait critiquer trop fortement ni suffisamment déplorer car elle aboutit à une situation où ces officiers peuvent être appelés à suivre des lignes de conduite dictées par les gouvernements qui suivront, qui les mettront en conflit ouvert avec le gouvernement. C'est une situation que, pour le bien des services et celui du pays, on ne devrait pas laisser s'établir. Le programme d'unification et d'intégration n'a pas encore été essayé ni mis à l'épreuve et nous ne devrions pas constituer un corps d'officiers qui y soit irrémédiablement lié à cause des méthodes em-

ployées actuellement pour le former. Il pourrait très bien en résulter une désintégration totale de notre efficacité militaire, qui d'ailleurs a déjà beaucoup souffert des événements des quelques dernières années.

4. *Uniforme commun*

C'est là un des éléments de la réorganisation de la défense qui attirent le plus les regards du public et qui n'est dépassé en popularité que par le jeu qui consiste à critiquer les «grands-bonnets». Bien sûr, ce facteur n'est que secondaire aux mérites et aux méthodes du programme de défense. Il est nécessaire de rechercher continuellement à améliorer l'équipement et la coupe de l'uniforme, et cela dans l'intérêt du moral des troupes. Cependant cela ne signifie pas qu'il faille abolir entièrement la forme de costume traditionnel à laquelle le personnel des trois services est habitué et qui lui est un objet de fierté. Les journaux ont récemment donné quelques détails du nouvel uniforme. Le ministère de la Défense a accusé ces articles d'être inexacts, en dedans de 24 heures, puis peu de temps après il a annoncé la formation d'un comité chargé d'étudier cette question. Fait particulièrement remarquable, la description de l'uniforme proposé correspondait à un patron fondamental. Cependant, tout semblait indiquer qu'on prenait grande peine à donner une identité particulière au personnel servant dans les trois éléments actuellement représentés par la marine, l'armée et l'aviation. Si la nécessité de conserver son identité à chaque service est si importante, même avec l'uniforme dit «commun», il est permis de se demander pourquoi il est nécessaire de changer les uniformes traditionnels qui non seulement permettent d'identifier les unités et l'élément dans lequel les hommes servent mais aussi qui sont semblables à ceux des autres pays avec lesquels notre personnel est continuellement en contact.

5. *Structure commune des cadres*

Il ne semble pas que cette mesure soit fondée sur quoi que ce soit de rationnel. En plus du fait que de toute évidence il serait absurde d'appeler du nom de brigadier-général le commandant d'une escadre de navires, l'idée de fixer la structure des cadres en vertu de la loi n'est nullement recommandable. A l'heure actuelle le ministre peut changer les cadres comme il le désire, en vertu de la Loi. Cette situation devrait rester inchangée, autrement s'il devenait désirable plus tard de modifier la structure des cadres, il faudrait attendre pour le faire qu'une nouvelle loi soit adoptée par le parlement. Le régime devrait garder sa souplesse. Sûrement, la raison pour laquelle le Ministère inclut au texte de loi les détails de la structure des cadres qu'il se propose d'adopter, ne doit pas être qu'il n'a pas le courage de ses propres convictions, ni ne doit venir du désir d'obtenir l'approbation du parlement pour une mesure qu'il n'ose adopter bien que les pouvoirs qui lui ont été conférés lui permettent de le faire. Se peut-il qu'une structure commune des cadres soit nécessaire pour les besoins de l'administration; on pourrait en déduire que les ordinateurs et autres dispositifs mécaniques dont on se sert maintenant dans les services d'administration ne peuvent pas s'adapter à la complexité des structures des cadres particulières à deux ou trois services. Si nous tenons compte des progrès qui ont été faits dans le domaine de l'ordination, ce raisonnement apparaît complètement absurbe. Comme la nouvelle structure des cadres classe les généraux en quatre catégories, il ne devrait pas être plus difficile de distinguer entre un capitaine de l'armée et un capitaine de la marine, avec les ordinateurs modernes dont nous disposons aujourd'hui, que de s'assurer que les rangs de généraux ne soient pas pris l'un pour l'autre. Cette partie de la nouvelle loi devrait certainement être supprimée et les dispositions de la Loi sur la défense nationale en vigueur actuellement devrait rester inchangées.

6. *Qui d'autre le fait?*

On a hautement proclamé que d'autres pays non seulement observent les expériences faites au Canada dans ce domaine mais aussi qu'ils suivent notre exemple. Jusqu'à quel point cela est-il vrai? Il y a un peu plus de deux ans, le ministère de la Défense a permis à une histoire de circuler selon laquelle deux autres pays adopteraient en 1965 la nouvelle organisation préconisée au Canada. Quels sont ces pays? Jusqu'à ce jour rien ne semble indiquer qu'un autre pays s'apprête à prendre des mesures à cet effet. Pourquoi? Malgré cela, le Ministère continue à soutenir que le plan mis en œuvre au Canada est observé par bien des gens. Au cours des trois dernières années trois pays ont préparé un Livre blanc sur la défense que TRIO a eu l'occasion d'étudier; ce sont le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande et la France. Chacun de ces Livres blancs insiste sur la nécessité de conserver son identité à chaque service bien que le plan général de réorganisation de chacun de ces pays traite d'unification. En résumé, l'unification arrête au niveau du commandement. Récemment, un ancien Secrétaire de l'Aviation américaine qui possède dix ans d'expérience acquise à divers postes au sein du département de la Défense des États-Unis, s'est exprimé de la façon suivante:

> «L'unification de la machine militaire des États-Unis a été poussée autant qu'elle devrait l'être... Lorsqu'on examine le tableau général du rôle de chaque service et des missions qu'il doit accomplir, il semble que la raison la plus importante pour que nous gardions nos services séparés, est qu'il est nécessaire qu'ils conservent la liberté de mettre en application les idées et l'expérience du domaine des opérations et de l'armement, qu'ils ont acquises au cours des ans... C'est dans le domaine des plans de bataille et dans celui du nouveau matériel qu'il faut compter le plus sur les contributions que peuvent faire chaque service pris individuellement... Du point de vue de simple direction, le maintien de l'identité de chaque service s'accorde bien avec les principes suivis par les sociétés les plus modernes.»

Bien qu'il soit toujours possible qu'une personne ait raison envers et contre tous, il y a bien peu de chances que cela arrive. Dans le cas qui nous occupe cela semble d'autant plus vrai qu'on tient compte du grand nombre d'hommes expérimentés qui s'opposent au régime qu'on se propose d'adopter pour les forces armées canadiennes, non seulement parmi les cerveaux militaires les plus renommés du Canada, dont un grand nombre ont personnellement été mêlés aux activités du programme pendant des périodes plus ou moins longues, depuis deux ans et demi, mais aussi par ceux qui ont rédigé le Livre blanc des trois autres pays cités précédemment. Certainement, cela devrait suffire pour que toute personne prudente prenne le temps de s'assurer qu'elle va dans la bonne direction. Toute erreur aurait des résultats hors de proportion avec les désavantages qui pourraient résulter d'avoir différé notre plongeon dans l'unification pendant une période suffisante pour que nous puissions étudier avec beaucoup de soin tous les aspects de notre machine de défense, y compris l'organisation de nos forces armées.

7. *Administration de la défense civile ou militaire*

Le spectre de l'asservissement de notre machine militaire à l'autorité civile a plané sur les débats concernant la réorganisation de la défense. Certains écrivains se sont réjouis de la victoire apparente des hommes politiques qui dirigent les services sur les cadres de l'armée. Cette façon d'aborder le problème apparaît du plus haut ridicule à tout observateur raisonnable. Le Canada n'est pas un pays naissant où les chefs militaires constituent une menace pour le gouvernement en raison de la puissance que leur donne leur autorité sur les forces armées. L'histoire du Canada ne s'est pas émaillée de coups d'état fomen-

tés par les militaires; de plus il n'existe guère de danger que cela arrive à notre époque. L'aspect le plus décourageant de la situation actuelle est que les personnes les plus expérimentées ne peuvent exprimer leur opinion au sein des conseils chargés de l'organisation des services; ils sont menacés de voir leur carrière brisée, ce qui les forcerait à des sacrifices financiers inacceptables. Les hommes qui servent dans nos services savent parfaitement quelle est leur position dans la hiérarchie de la vie publique du Canada et sont loyaux et dévoués à leur pays tout comme à leur service. Si ces hommes sont aussi bons que les chefs politiques, quel que soit leur parti, qui ont l'habitude de le proclamer, ils ont le droit de se faire entendre et de donner leur avis concernant les programmes qui doivent avoir des répercussions sur leur situation professionnelle. Sûrement, nos politiciens n'auraient pas vanté les qualités de nos soldats uniquement pour des raisons de politique. L'opportunisme politique constitue une base bien peu solide sur laquelle fonder l'organisation de nos armées. Il n'y a aucun doute cependant que le ministre de la Défense a fait prévaloir l'autorité civile sur l'autorité militaire en mettant à la retraite un grand nombre des officiers qui n'étaient pas d'accord avec lui. Certaines remarques ont déjà été faites au sujet du risque qui découle de la nouvelle méthode de rapporter contre les officiers. En fait la création d'une organisation militaire soumise à la volonté d'un seul homme constitue un danger en puissance beaucoup plus grand que ne l'a jamais été le système de travail en comité comme l'est celui de l'état-major général des forces armées.

8. *Le plan—un fait ou une fantaisie?*

Dans le Livre blanc de 1964 il est dit que «on n'essaiera en aucune façon de remplacer la machine militaire actuelle par une machine militaire théorique et aucun détail concernant la réorganisation ne sera fixé à l'avance». Il faut faire remarquer tout d'abord, que c'est là une façon assez extraordinaire d'aborder les problèmes concernant la défense du pays et de décider de l'avenir et du bien-être non seulement du personnel régulier de l'armée mais aussi des civils employés par les services et des personnes à charge de tous ces gens, dont le total s'élève à probablement plus de 300,000 personnes. Les événements récents ont démontré que, sur ce point du moins, les propositions apparaissant au Livre blanc se trouvent réalisées en ce qu'il devient de plus en plus difficile, pour ne pas dire impossible, de s'assurer qu'il existe vraiment un plan qui permettrait aux Canadiens de juger la valeur du travail qui s'accomplit en ce moment. Malgré cela, selon certaines déclarations, le plan complet ne sera rendu public que lorsque le Bill C-243 sera devenu loi. Le ministre a répondu sous forme d'une lettre circulaire à grand tirage, aux personnes qui lui ont écrit pour demander des précisions au sujet des plans et des programmes que le Ministère a adoptés depuis trois ans, que:

> «Si avant de prendre cette décision (d'unifier les forces armées), j'avais fait connaître toutes les difficultés que nous devions rencontrer au cours de la réalisation du programme, on aurait invoqué ces difficultés comme des raisons suffisantes pour ne rien faire».

Deux ans et demi après que le travail d'intégration a commencé, un bon nombre des difficultés qu'on s'attendait à rencontrer sont encore aussi réelles; il semble donc que la sagesse de continuer à mettre en application ce concept entièrement nouveau, sans avoir au préalable bien préparé le terrain, reste des plus discutable.

Même si on ne tient pas compte du doute qui existe concernant l'existence d'un plan dont tous les détails importants ont été mis au point, un fait est bien évident, et c'est la détermination du Ministère d'ignorer les recommendations et de ne tenir nul compte des avertissements qui lui sont faits concernant la voie dans laquelle il s'est engagé. Deux importantes questions se posent donc. Pre-

mièrement, quelle est l'origine du concept d'une seule force armée que le ministre s'est engagé à faire accepter? Cette question a été posée au cours d'une séance du Comité de la Défense, mais on n'y a jamais répondu de façon satisfaisante. Dans une autre partie de la lettre circulaire dont il a déjà été question, il est dit:

> «J'ai fait faire une étude en vue de déterminer quels sont les avantages et les désavantages qui pourraient être ceux d'un seul service unifié.»

Nous estimons qu'il est absolument essentiel à toute discussion concernant le Bill C-243 que les travaux faits à ce sujet soient rendus publics et que le nom des personnes qui ont fait ces travaux soit dévoilé. Il semble que les chefs d'état-major de l'époque (1964) n'aient pas été invités à participer à ces études. Ce travail a-t-il été confié à une organisation dans le genre de la *RAND Corporation*, des États-Unis? A-t-il été confié à un groupe de personnes compétentes choisies parmi les membres du Conseil des recherches sur la Défense ou de tout autre organisme du gouvernement? Ces études ont-elles été effectuées par des gens qui n'appartiennent à aucun service gouvernemental? Si tel est le cas, qui sont-ils et quels sont leurs compétences en ce qui concerne les conseils qu'ils ont donnés sur les techniques de direction aussi bien que sur l'organisation des forces armées? Certaines déclarations ont été faites à cet égard, de personnes qui n'appartiennent pas au gouvernement et qui n'ont par conséquent aucun droit de décider de ce que nous devons faire, qui disent de façon catégorique en parlant de choses se rapportant au programme du ministère de la Défense: ce que *nous* ferons et ce que *nous* ne ferons pas. Quel est le titre officiel de ces gens? Si on n'a pas cherché l'avis des chefs d'état-major, est-il possible que l'on ait demandé à des officiers servant sous eux de mener des études dans le genre de celles dont nous avons parlé, sans que le fait soit porté à leur connaissance? Vu l'importance primordiale du problème, il semble incroyable que les chefs des services, qui sont les dépositaires de la conscience des services et qui sont chargés d'assurer leur bien-être et leur efficacité, n'aient pas été prévenus que des officiers appartenant à leur service aient été chargé d'une investigation si importante et si lourde de conséquences. Bien qu'un ministre à qui on a confié un portefeuille soit responsable de son ministère, dans le sens le plus large du mot, il devrait cependant recourir aux conseils des principaux fonctionnaires du ministère et se fier à leurs connaissances, avant de prendre des décisions ou de fixer la politique à suivre. Après tout, l'avis des officiers supérieurs de l'armée qui ont 25 ou 30 ans de service, ne devrait être négligé pas plus que ne l'est celui des personnes qui remplissent les fonctions de sous-ministre ou de sous-ministre adjoint dans les autres ministères.

Une fois de plus, même si les chefs d'état-major n'ont pas été consultés en 1964 au sujet de la conception de la nouvelle force, il est à remarquer que deux ans plus tard la quasi totalité de l'état-major de la Défense, ainsi que des commandants en chef, aient été mis à la retraite en des circonstances encore inexpliquées, bien que probablement du fait qu'ils n'approuvaient pas ce qui se préparait au ministère. Jusqu'à quel point a-t-on sollicité, et dans l'affirmative, accepté, les conseils de ces hommes considérés comme les plus grands cerveaux militaires du Canada? Tout programme doit être basé sur de bons conseils, une analyse, et des avis experts. Le point jusqu'où ces facteurs sont absents de la conception de notre programme de défense actuel fera la preuve de la validité d'un tel programme.

Malgré, toutefois, les doutes que l'on peut avoir de l'existence d'un plan, jusqu'à quel point peut-on croire les déclarations d'orateurs du parlement qui ont prétendu qu'il y a un plan? Si cela est vrai, où est-il? En possession de qui est-il? Pourquoi ne peut-on pas le faire connaître avant que la loi ne soit décrétée? En fait pourquoi n'y a-t-il pas de plan après trois années? Si le plan dépend de la législation, il est normal de penser que le peuple canadien devrait pouvoir

prendre connaissance du produit final avant d'avoir à l'approuver par le truchement de ses représentants élus, législation qui, en fait, donnera au ministère un chèque en blanc lui permettant de faire ce qu'il désire pour l'établissement de notre défense. Si l'expérience des trois années passées peut être de quelque indication, une telle perspective n'est rassurante pour aucun de ceux qui sont intéressés par notre sécurité. Même à la suite de tous les témoignages apportés devant le Comité de la défense, il est évident qu'il n'y a pas eu d'examen des valeurs militaires ou des questions posées par l'«unification». Il est certain que l'on ne peut se décharger de l'énorme responsabilité qui repose sur ces responsables, s'il en rséulte une réduction des effectifs de nos forces, sans une plus haute compréhension des choses que celle qui semble exister à l'heure actuelle.

Il a été dit que le processus de réorganisation ne prendrait effet que dans quelques années. Nous nous y sommes attelés depuis moins de trois ans et il reste encore beaucoup de problèmes à résoudre. Pourquoi est-il besoin d'aller de l'avant s'il n'est pas prouvé que la réorganisation qui prend place aujourd'hui est fondée sur quelque chose de solide? Si, comme il a été dit, la loi ne fait que permettre, pourquoi donc ne pas attendre d'y être obligé avant de la promulguer? Un délai d'un an, voire de deux ans, changerait-il quelque chose? Même si un bon plan existe, il reste assez de problèmes à traiter qui réclament les plus grands efforts et la meilleure attention de ceux qui demeurent en service, sans les surcharger de l'énorme fardeau supplémentaire qui leur sera imposé sous forme de révision de formes, procédures et autres sujets dépendant de l'élimination des trois services séparés tels qu'ils existent à l'heure actuelle. Ceci, pour le moins, est un cas où la hâte n'est que gaspillage.

9. *Finances*

Il n'a pas été possible de faire une analyse financière détaillée des épargnes et économies que prétend avoir obtenues le ministère de la Défense. Cependant, il en a autant été fait qu'il ne s'en fera en matière d'épargne, cela en soi justifierait une analyse complète, afin de déterminer ce qui a été accompli, avant d'aller plus loin. Il est évident qu'il devrait y avoir moins de frais de personnel du fait de la diminution de celui-ci, à la fois militaire et civil, atteignant 33,000. Cette considération a pour but néanmoins de s'assurer que ces réductions ne se feront pas aux dépens de la force des éléments de combat. Il n'a pas encore été montré quelles économies, s'il y en a, résulteront de l'établissement d'un service unique doté des mêmes grades et uniformes. Il y a là évidemment un pas qui peut avoir des conséquences sérieuses sur l'efficacité en relation avec le moral et l'esprit de corps, choses que l'on n'obtient pas à coups de dollars seulement.

10. *Administration et moral*

Il a été affirmé que la réorganisation introduirait dans les forces armées des méthodes modernes d'administration. Bien qu'il ne soit pas douteux qu'il puisse y avoir des améliorations à ce sujet, il y aura violation, dit-on, de certains principes de base de l'administration militaire.

Premièrement, il n'y a aucun système «rectiligne» qui puisse assurer au personnel subalterne d'avoir une tête ou un chef auquel il puisse demander conseil et aide. Ceci naturellement se rapporte aux trois milieux dans lesquels les opérations sont «rectilignes», et doivent se rapporter aux devoirs de combat de tels milieux.

Deuxièmement, l'élément de compétition s'en trouvera réduit. La rivalité interservice sert souvent d'excuse au principe de l'unification actuelle. Cependant les spécialistes de l'administration de coprs reconnaissent qu'il faut de la concurrence, et des organisations compliquées comme celles de l'industrie automobiles sont bâties sur le principe de la concurrence entre différentes divisions. La citation suivante est particulièrement éloquente à ce sujet.

«Le système *General Motors* est si bien pensé que vous pourriez faire marcher presque n'importe quelle affaire dans n'importe quel domaine, avec beaucoup de succès... «le système»—mélange unique de décision centralisée et exécution décentralisée dans lequel les décisions clés sont toujours des jugements collectifs établis en comité...»

La nouvelle organisation, au lieu de devenir plus flexible, deviendra certainement plus rigide, en raison de l'absence de compétition basée sur le professionnalisme qui se développe par la spécialisation des connaissances de chaque forme de combat. Les possibilités de divergence d'opinion, de discussion, de débat et délibération sur les différents besoins des forces, tant personnelles que matérielles, se trouveront plus limitées. Ceci peut ne pas être trop important si le rôle des services est de se transformer en une force de police internationale, mais le sera si nous devons conserver les tâches définies dans le Livre blanc.

La manière suivant laquelle a été entreprise la réorganisation jusqu'à ce jour a, dit-on, ignoré les plus grandes responsabilités de l'administration de forces de combat. Ceci est décrit dans les lignes suivantes:

«L'un des points importants de la théorie et de la pratique de l'administration qui ait été depuis longtemps reconnu dans l'armée, mais sous-estimé à l'origine dans les autres domaines, est l'importance des relations humaines, du moral, de l'esprit de corps et de la conduite...l'administration doit s'occuper autant du côté humain que des côtés financier et technique de l'organisation».

La perte sérieuse de personnel, les troubles qui ont pu se produire dans les services du fait du manque de communication de plans ou programmes, détruisant les opportunités que présentait cette carrière et forçant à prendre la retraite, des hommes qui avaient gagné le respect de ceux qui avaient servi sous leurs ordres, est une preuve de faille dans les relations personnelles, et du manque de respect des principes cités ci-dessus.

Si la nouvelle organisation est en fait basée sur une pratique solide d'administration, on peut se demander si des études indépendantes ont été entreprises dans ce domaine, et par qui. Il faudrait entreprendre une telle étude dans un esprit d'efficacité pour cette organisation. Il faut éviter à tout prix la philosophie du «coup de balai» ou le fétichisme de l'organisation qu'un officier de l'armée américaine a résumé ainsi:

«Peut-être, du fait que nous sommes si forts en organisation, avons-nous tendance sur le plan national à faire face à toute nouvelle situation en réorganisant; et quelle merveilleuse méthode cela peut être pour créer l'illusion du progrès, alors qu'il n'en résulte que confusion, inefficacité et démoralisation.»

Si la réorganisation a, comme on le prétend, été si loin sans tenir compte des principes d'administration corrects, doit-on la poursuivre? Les erreurs pourraient se compenser.

11. *Réserves*

Il a été récemment annoncé que l'on étudiait sérieusement la place des réserves dans l'établissement de la défense. Ceci est bienvenu, car l'importance des réserves, principalement sur le plan du potentiel de mobilisation, devrait être assurée. En ce qui concerne la garde nationale, l'importance de l'organisation des réserves demeure sur la base du système régimentaire pour les armes de combat, et il faudrait promettre de ne rien y changer. Cette remarque est due au fait que l'on s'attend à ce qu'il y ait des réductions immédiates des unités de combat qui affecteront l'existence des unités actuelles, et aussi, qu'il a été sous-entendu que l'objectif à longue échéance de la réorganisation de la défense était l'élimination du système régimentaire. S'il y a du vrai dans ceci, il faut s'y opposer.

12. *Politique extérieure et défense*

Il est évident que l'établissement de la défense doit refléter les besoins de la politique extérieure, tout autant que de la sécurité intérieure. Il n'y a évidence d'aucune modification de notre attitude extérieure qui garantisse le type de force qu'il est largement admis d'avoir à mettre sur pied, c'est-à-dire une force destinée en premier lieu à des tâches de maintien de paix. Si notre attitude a été modifiée, il faudrait alors le spécifier.

Si l'on s'en tient à la réaffirmation des buts de l'existence de l'établissement d'une force de défense, faite à la Chambre par le ministre de la Défense le 7 décembre 1966, les Canadiens peuvent prétendre que nous n'avons pas fait de changement important dans notre politique extérieure. Dans le cas contraire il faudrait le spécifier, mais cela ne devrait pas venir du ministère de la Défense.

Il n'y a rien à reprocher à la pacification, particulièrement si cela signifie assurer la paix pour le Canada ce qui est notre but principal, mais si nos forces sont principalement étudiées pour être des forces de police, pour Chypre ou le Congo, nous ignorons alors les besoins de notre propre défense. Il n'y a rien que les forces, telles qu'elles sont organisées à l'heure actuelle, puissent faire dans le domaine de la pacification, si l'on place les différentes armes sous un commandement unifié, qui puisse être mieux réalisé par l'organisation en question. Toutefois l'organisation prévue ne répondra pas à l'éventail des besoins de notre défense. On s'attend à ce que les forces, avec cette nouvelle organisation, deviennent plus rigides et d'un abord plus inflexible que le système actuel tel que présenté par la critique. Nous perdrons les échanges de discussions entre gens de qualités professionnelles égales et priverons ceux qui ne sont pas des experts, dans les groupes tels que le conseil de la Défense, du bénéfice de débats et arguments raisonnés. Un homme ne peut pas vraiment discuter avec lui-même et il ne faudrait pas mettre le C.D.S. dans cette position, quant aux conseils qu'il donne au gouvernement.

Les propositions du Canada relatives aux forces de maintien de l'ordre de l'ONU ont été rejetées par cet organisme, s'il en est ainsi nous devrions nous occuper de notre propre défense et de nos alliances pour parer à nos propres besoins, mais aussi nous garder prêts à fournir notre aide comme nous l'avons fait dans le passé, dans le domaine international. Cependant, même le maintien de l'ordre peut faire appel à des forces spécialisées. Que l'on songe aux moyens employés pour la crise des missiles cubains, le port aérien rhodésien et la Corée.

13. *La loi sur la réorganisation des forces canadiennes—Bill C-243*

Au point de vue des craintes exprimées au sujet de l'établissement du nouvel état-major de la Défense prévu par cette organisation, prévoyant le remplacement des chefs d'état-major, ce qui a été fait, il restait l'espoir que lors de la soumission de cette nouvelle loi des efforts pourraient être entrepris pour rectifier cette erreur. Cela semble avoir été la seule raison de mettre sur pied plus de règlements, alors que dans les autres domaines la réorganisation des forces pour renforcer les économies et l'efficacité est tout à fait possible avec la loi actuelle. En résumé, dans la mesure où la nouvelle loi abolit les identités des trois services et mélange les échelles des grades, cela n'est pas nécessaire. Ceci étant le but principal de la nouvelle législation, les autres mesures lui sont subordonnées. Dans le premier cas la suppression des identités n'a pas été capable d'augmenter l'efficacité ni les économies, dans le second cas l'établissement des grades par la loi est rigide à l'excès. Comme la flexibilité a été proclamée l'une des mesures clés de la réorganisation, cet éloignement de la pratique flexible coutumière est sujet à question. Si l'on souhaite une plus

grande possibilité de mutuel remplacement entre les membres du personnel cela pourrait se faire en permettant des transferts entre les services d'une manière analogue à celle qui existe maintenant dans les forces du service actif. En fait, cela serait le meilleur moyen de s'assurer que s'il y a un réel désir d'échange, avant de franchir l'étape finale de destruction des identités des trois services. Il a été dit que cette loi ne devrait pas aller plus loin.

14. *Pourquoi la forme proposée est-elle nécessaire?*

On avance cependant une raison militaire puissante à l'appui de cette forme de forces. En fait plus le plan se fait connaître plus il apparaît que l'on reconnaît le besoin de protéger ces facteurs qui créent l'esprit de corps et le moral d'une force de combat, et qui proviennent des identités qui existent à l'heure actuelle. Il est à noter qu'aucun des officiers récemment mis à la retraite ne se soit prononcé en faveur des programmes approuvés par le ministère. En dépit des prédictions qui ont été faites depuis deux ans, affirmant que d'autres en feraient autant, personne ne l'a fait. Les ennemis de l'unification ont été accusés d'être poussés par le sentiment et l'attachement à une tradition surannée. Cependant, les forces reçoivent l'assurance que la valeur des traditions sera respectée. Qui l'a décidé? A la plupart des égards cela a trait aux vêtements ou uniformes. Les garanties données à ce propos semblent maintenant être écartées.

Le ministre de la Défense, en s'adressant à la Chambre le 7 décembre 1966, a conclu qu'il était «certain du bien-fondé de l'établissement d'une force unifiée pour le Canada». La perte de confiance de conseillers supérieurs du programme pendant ses deux premières années, a créé une situation sans précédent dans l'histoire militaire canadienne. Les démissions massives qui se sont produites dans les rangs supérieurs rendent cette confiance difficile à créditer si l'on en juge par les résultats. C'est pourquoi il faudrait se demander: L'idée que l'on émet à l'heure actuelle est-elle nécessaire, ou prudente? Si l'on en jugeait par ce qui s'est passé ces dernières années, il y aurait moins que de la confiance sur ce point. Le caractère de la nouvelle loi a été caractérisé comme pouvant être permise, alors pourquoi la promulguer maintenant?

Comme il a déjà été dit il n'est pas question de changer cette soumission. Nous demandons simplement de faire une pause suffisamment longue pour s'assurer que nous sommes sur la bonne voie et par la même occasion il faudrait étudier impartialement le plan complet et toutes ses ramifications, y compris la politique extérieure sur laquelle il devrait être basé, avant de supprimer un système qui a bien servi le Canada, en dépit de quelques faiblesses. Aucune organisation n'est parfaite, mais il n'arrivera rien de fâcheux si nous vivons un petit peu plus longtemps avec le diable (si c'est lui) que nous connaissons, qu'avec celui que nous ne connaissons pas, alors que les conséquences d'une erreur sont si grandes...

Si les garants du mémoire sont induits en erreur, mal guidés, ou mal informés, les conséquences n'en seront pas sérieuses pour la nation si elles causent un retard au développement de l'unification par l'examen et la répartition des facteurs en cause, développement qui pourra se poursuivre après la prise en considération des meilleurs conseils qui pourront être fournis. D'un autre côté si les auteurs de la loi, dans leur ardeur à vouloir la promulguer, se trompent, et si le programme continue à vaciller jusqu'à la rupture, la foi du peuple canadien aura alors, à nos yeux, été trahie. Nous ne devons pas, au cours de toute notre histoire, faire quoi que ce soit dont nous ne puissions être fiers.

LA POSITION DE TRIO

TRIO est un groupe à l'échelle nationale de Canadiens apolitiques qu'intéresse intensément l'efficacité des forces armées canadiennes. Nous ne comprenons pas l'intention finale du processus de réorganisation actuellement en cours, car elle n'a pas été l'objet d'explications. Nous trouvons que, pour un sujet aussi important pour les Canadiens, il faudrait expliquer et examiner minutieusement des changements de l'importance de ceux qui sont envisagés, du point de vue de leurs conséquences, avant de les exécuter. Cela n'a pas été fait, et nous trouvons qu'il faudrait le faire avant de franchir la moindre étape vers la création d'une force militaire unique au Canada.

Nous sommes déconcertés par le futur rôle que les architectes du service unique envisagent pour les forces de la défense canadienne. N'auront-elles qu'un rôle de maintien de l'ordre et de police à remplir, avec une capacité de combat limitée? Ou ont-elles l'intention d'avoir les pleins moyens de combat pour la défense directe du Canada ou au sein des alliances de l'OTAN et du NORAD. La nature des forces armées qu'exige chacun de ces rôles est très différente. C'est pourquoi il faut une définition claire du futur rôle des forces canadiennes avant de pouvoir entreprendre la moindre étude sensée de la meilleure structure d'organisation convenant aux forces armées.

TRIO approuve de tout cœur l'intégration du commandement et des systèmes de contrôle qui ont vu le jour pendant la Deuxième Guerre mondiale et ont évolué depuis; TRIO pense que des services de soutien communs à la marine, l'armée de terre et l'aviation (tels que la paye, les articles de fourniture, les médicaments, la construction, quelques aspects du transport et d'autres) pourraient se transformer en un seul à la disposition des trois services existants sans diminuer leur efficacité guerrière et avec de modestes économies. Ceci est une proposition nette avec laquelle on peut traiter si elle est bien étudiée, et si l'on peut comprendre son but.

Au contraire le but de l'unification ou du mélange des forces armées canadiennes que propose la Loi sur la réorganisation de l'armée ne se comprend pas, car il n'a pas été clairement défini. Nous avons demandé au ministre d'expliquer le but de cette action et le plan sur lequel elle repose, et de nous assurer que toutes les conséquences possibles pour la future validité de la défense du Canada en ont été envisagées. Il ne nous a été donné aucune explication ni assurance satisfaisantes.

Nous n'avons que des doutes et des problèmes impondérables. Nous pensons que les questions suivantes fondamentales restent sans réponse:

Quel sera le rôle futur des forces de la Défense canadienne du point de vue de leurs tâches militaires spécifiques?

Le Canada sera-t-il obligé à l'avenir de compter sur l'OTAN et le *NORAD* pour sa protection? Si oui, quel genre de contribution militaire le Canada apportera-t-il à ces alliances?

Comment le besoin d'une mobilisation répondra-t-il à une urgence jusqu'à décupler la valeur numérique des forces canadiennes, dans le cas d'un service unique?

Quels sont les avantages d'un service unique que l'on ne puisse obtenir avec un système de trois services intégrés?

Quels sont les critères de forces militaires efficaces, et peuvent-ils être respectés jusqu'au même degré dans le cas d'une force unique que dans celui d'un système à trois services.

Une force militaire unique serait-elle capable d'opérer de concert avec les forces armées de nos alliés (aucun d'entre eux n'ayant de force unique) en tant que marine, armée de terre et aviation?

Il doit bien y avoir des réponses satisfaisantes à ces précédentes questions, auquel cas la réorganisation en un seul service aurait notre appui total. Cependant nous maintenons fermement qu'il ne faudrait pas tenter une action qui laisse de côté tant d'impondérables relatifs à sa validité, avant d'avoir identifié tous les pièges, et d'y avoir remédié. Nous trouvons que cela ne peut être fait que grâce à une enquête complète et une évaluation de la situation de la défense actuelle du Canada, et une détermination définie de la politique de défense future du Canada et du rôle des forces de la Défense canadienne. Après avoir établi tout cela, il devrait être plus facile de comprendre le type de force qui s'impose et la manière de l'organiser, et d'en prendre la décision.

La détermination de la direction future de l'effort de défense du Canada est une question sérieuse qui touche tous les Canadiens. Il ne devrait pas être permis à l'appartenance politique, la sentimentalité et l'obstination, de remplacer l'analyse objective amenant à la compréhension. Le TRIO pense que les conséquences des changements radicaux proposés par la Loi sur la réorganisation n'ont pas été étudiées comme il faut, et par conséquent sont inconnues. Il y a un risque inacceptable et inutile pour l'avenir bien compris du Canada à agir de cette manière.

Messieurs, ce mémoire était en cours de préparation depuis quelque temps, et pour le résumer nous avons distribué le document suivant qu'avec votre permission, monsieur le président, j'aimerais lire:

Un résumé et post-scriptum du mémoire du trio adressé au comité sur la défense de la chambre des communes de février 1967 relatif au bill 243 et à la réorganisation des forces armées.

Le TRIO est une organisation apolitique canadienne intéressée par la direction et les résultats des politiques et programmes présentés, exécutés et projetés par le ministère de la Défense nationale depuis le Livre blanc de mars 1964.

Les objectifs de la politique de protection canadienne tels que contenus dans le Livre blanc s'accordent, mais sont dans l'impossibilité d'être achevés si l'on s'en tient au principe de l'intégration-unification en cours de développement.

Des erreurs de base ont été commises en 1964, aux niveaux les plus élevés des organismes de détermination de politique et de commandement du ministère de la Défense. Elles ont eu pour résultat de sérieux bouleversements dans les rangs supérieurs des services armés. Il faut trouver une explication aux causes de ces incidents, afin d'évaluer et rectifier les fautes qui se sont déjà produites. Ceux qui sont impliqués dans ces incidents devraient être appelés à paraître devant le Comité sur la Défense.

Recruter n'est pas s'en tenir aux besoins, et la perte de main-d'œuvre posera un problème si l'on n'y remédie pas. Comment pourra-t-on satisfaire les besoins en hommes si l'on n'amène pas les effectifs au niveau voulu? Va-t-on réduire nos engagements?

On ne peut déplorer trop énergiquement les efforts faits pour assurer l'adhésion à l'unification au moyen de promotion d'officiers par sélection.

Il n'a pas été pris de décision sur la perte d'identité de service actuellement proposée. Le mérite militaire de cette étape n'a pas été établi, et il n'est pas dit que d'autres pays aient l'intention de suivre l'expérience canadienne.

Il n'a jamais été question de dictature militaire envers l'autorité civile. Le problème est de savoir jusqu'à quel point les plans d'exécution de la politique militaire, telle que déterminée par le gouvernement, seront exécutés suivant les conseils et les études du personnel militaire professionnel expérimenté. Il est alarmant, cependant, d'entendre les membres les plus élevés de l'état-major de la Défense exprimer leur impatience relative au processus parlementaire relatif au bill 243.

L'introduction d'une structure de grades commune et d'un uniforme commun n'est pas nécessaire à la création de forces militaires efficaces.

L'abolition de la distinction entre les trois services peut entraîner une réduction de la compétence professionnelle et amener le Canada à en faire moins pour sa propre défense. Cela se traduirait par une plus grande dépendance de nos alliés, particulièrement des É.-U.

Les déclarations suivant lesquelles les principes d'une administration bien organisée seraient adoptés ne sont pas suivies et, au contraire, les programmes suivis ont négligé quelques principes essentiels de bonne administration militaire.

Il y a un besoin de rationalisation de notre politique extérieure de notre programme de défense. Pour l'instant ils semblent être en désaccord, à moins que n'ait été prise quelque décision gardée secrète.

Les économies prétendues correspondant à l'intégration-unification n'ont pas été démontrées. Il en faudrait un examen complet et un état des comptes pour pouvoir les évaluer. Il ne semble pas y avoir la moindre économie, en aucun cas, qui puisse être obtenue par les changements autorisés par le bill G-243.

On peut se poser des questions sur la validité de tout programme qui aille à l'encontre des conseils de tant de gens d'expérience, et qui soit cause d'une si large agitation et d'un tel mécontentement. Ceci est dû à la réorganisation actuelle—les erreurs ne doivent pas se traiter à l'amiable.

S'il existe un plan, le manque de détail, portés à la connaissance du public et des services eux-mêmes, a provoqué une perte de confiance et une diminution du moral. La communication est essentielle pour une bonne administration.

Il semble y avoir une mise en relief de l'identité des réserves et des cadets, ce qui devrait se refléter sur l'organisation des forces régulières. Pourquoi donc faut-il éliminer leurs identités actuelles?

Comme il n'y a pas eu d'étude complète des conséquences de l'unification, il faudrait procéder à une halte immédiate de tout mouvement en direction de l'unification, et procéder à une enquête afin de déterminer ce qui est mal parti, toute enquête devant impliquer le personnel en service présent et futur, aussi bien que les civils au courant de la question.

Les rôles qu'auront à remplir les services devront être précisés expressément et d'une seule manière.

Il n'y a pas de justification à l'essai de rationalisation de l'unification basée sur une question de plus grande loyauté au service du pays. Il n'y a jamais eu de problèmes au sujet de la loyauté des Canadiens de ces services, mais il faut

considérer d'autres facteurs tels que la famille, ou même les liens politiques. Le principe de la force unique s'opposera au développement en créant un bloc monolithique qui deviendra même peut-être plus inflexible.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, j'ai reçu ce matin à l'adresse du président un télégramme de Burlington (Ont.) de la part de la succursale TRIO qui embrasse Hamilton et son territoire:

> Demande Comité Défense étudier très sérieusement le mémoire non politique exposé vendredi.
>
> Signature: (W. J. Riddiford)

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Diriez-vous qu'il est non politique?

Le PRÉSIDENT: Je demanderai maintenant les noms de ceux qui désirent poser des questions au témoin: M. Andras est sur ma liste. J'ai peut-être oublié quelqu'un.

Une VOIX: Voulez-vous lire les noms qui sont inscrits?

Le PRÉSIDENT: Oui; il y a M. Andras, M. Brewin, M. Harkness, M. Forrestall, M. McIntosh et M. Laniel. Ai-je oublié quelqu'un?

M. CHURCHILL: Monsieur le président, j'aimerais soulever un point du règlement à l'instar du ministre, hier soir. Il a fait un appel passionné à la presse du pays pour qu'elle mette bien en évidence son exposé d'hier soir. Je m'adresse maintenant à la presse avec autant d'ardeur pour qu'elle donne un compte rendu complet du document qui a été si bien présenté aujourd'hui.

M. MACALUSO: Il faudrait attendre la période de questions pour juger de la présentation.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, je constate que les tories ont presque tout dit lors de la deuxième lecture.

Le PRÉSIDENT: M. Andras.

M. ANDRAS: Monsieur le président, après une entrée en matière aussi passionnée je ne sais plus trop, messieurs, à qui des trois poser mes questions.

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. Hilborn est le principal porte-parole du groupe.

M. ANDRAS: Très bien; mais si l'un des autres veut répondre, je n'y vois aucun inconvénient.

Bien que je ne sois pas d'accord avec vous sur nombre de points que vous avez mentionnés, je tiens d'abord à vous féliciter du grand intérêt que vous portez à la question. C'est très vivifiant à mon sens. Voulez-vous nous parler un peu plus en détail de la formation de TRIO? A quand remonte sa formation?

M. HILBORN: Au mois d'août 1966.

M. ANDRAS: A la suite de quelles considérations?

M. HILBORN: C'est à Toronto que la société à pris naissance. Quelques-uns d'entre nous croyions fermement qu'il fallait faire quelque chose en ce sens en centrant sur le problème. Il y eut plusieurs réunions. Certaines indications nous incitaient à croire que si quelque chose était mis en branle, si un plan était établi, d'autres régions suivraient. Au début, il ne s'est agi que d'entretiens familiers,

lesquels se sont poursuivis jusqu'à ce qu'il y ait six intéressés de chacun des trois services; ils avaient tous fait du service militaire mais aucun n'était présentement sous les armes.

Nous avons formé un comité directeur et commencé à communiquer avec d'autres villes. Le TRIO de Toronto ne s'est jamais présenté comme organisme central. Les services qu'il dirige ne vise qu'à coordonner les efforts de ceux qui font la même chose ailleurs. Ils sont tout à fait autonomes, de même qu'à Vancouver, Victoria, Montréal et Halifax.

M. ANDRAS: Ce sont les autres villes où se trouvent des succursales de TRIO?

M. HILBORN: En effet; on en trouve dans presque toutes les grandes villes.

M. ANDRAS: Combien de membres groupe TRIO, monsieur Hilborn?

M. HILBORN: Ce serait une pure conjecture puisqu'il n'y a jamais eu de bureau central d'enregistrement. Les autres villes ne nous ont jamais fait parvenir de listes de leur membres. Il est évident que certains n'ont pas été très empressés, lorsqu'il s'est agi de faire signer leur membres ou autre chose du genre. On était d'avis que l'organisme existait, qu'il s'y trouvait des gens sérieux et qu'il pourrait être profitable de parler à d'autres personnes intéressées à la loi. Aucune pression ne fut faite en vue de distribuer un grand nombre de cartes de membres, de sorte qu'il n'existe aucun moyen d'en connaître le nombre.

M. ANDRAS: Il s'agit surtout d'anciens officiers des trois armes?

M. HILBORN: Oui, en effet, d'après moi. Ce sont évidemment les plus intéressés; ils ont pensé au problème, ils ont lu sur la question, ils en ont parlé. On a toutefois recruté par la suite des membres très actifs qui ne venaient pas des rangs des officiers.

M. ANDRAS: Avez-vous beaucoup d'officiers d'autres grades ou qui détenaient d'autres grades parmi vos membres?

M. HILBORN: Il y en a quelques-uns, mais la proportion est faible.

M. ANDRAS: Combien y en aurait-il? Peut-on parler de 5 ou 10 p. 100?

M. HILBORN: Je ne connais pas le nombre de membres, j'ignore donc quelle est la proportion. Toutefois, je connais un peu la situation à Toronto, les gens envoient des cartes, etc., je peux donc risquer un chiffre...

M. ANDRAS: A Toronto, par exemple, que vous connaissez mieux?

M. HILBORN: J'imagine que de 20 à 25 p. 100 environ n'avaient pas de grade, y compris des gens qui, à ma connaissance, n'ont jamais fait de service militaire.

M. ANDRAS: Véritablement civils, d'après la totalité de vos membres.

M. HILBORN: Nous ne savons pas s'il s'agit de M., Mme, ou Mlle. Pour ce qui est du nombre, nous avons reçu une trentaine de télégrammes de tout le pays, qui appuient le mémoire.

M. MACALUSO: Mais vous ne savez pas s'ils viennent de membres ou d'ailleurs.

M. HILBORN: Non, ils viennent des succursales de TRIO et de ceux qui appuient l'idée qui l'anime, laquelle a d'abord pour but d'examiner.

M. MACALUSO: Portent-ils une signature?

M. HILBORN: En certains cas, ils portent la signature de particuliers et en d'autres celle d'une succursale ou d'un organisme. Divers groupes sont représentés. Il y en a sûrement qui viennent de particuliers mais ceux-ci parlent aussi au nom des groupes qu'ils représentent.

Le PRÉSIDENT: Devrions-nous les faire circuler ou êtes-vous d'avis qu'ils figurent au compte rendu?

M. HILBORN: Les voici.

M. ANDRAS: Avez-vous communiqué avec ces gens?

M. HILBORN: Je le ferai si vous le désirez.

M. ANDRAS: Monsieur Hilborn, les télégrammes sont-ils venus spontanément ou avez-vous communiqué avant la réunion avec quelques-uns de ceux qui les ont envoyés?

M. BREWIN: Voulez-vous les faire circuler, monsieur le président?

M. HANDY: Les succursales avaient été informées que nous devions comparaître et que nous serions heureux d'avoir leur appui.

M. ANDRAS: En feuilletant votre mémoire, je découvre nombre de points dignes d'intérêt, lesquels devraient, j'imagine, susciter d'intéressantes questions.

On a distribué trois documents. Je ne sais comment identifier celui-ci, mais il s'intitule comme il suit: «Précis du mémoire de TRIO et post-scriptum...». Le troisième alinéa déclare en partie

> Il y eut des erreurs fondamentales en 1964 au niveau des cadres du ministère de la Défense nationale et des organismes de commandement dans l'établissement d'une ligne de conduite.

Pouvez-vous être plus précis au sujet de ce que vous considérez être des erreurs?

M. HENDY: Le brigadier Malone, de Winnipeg, avait souligné ces erreurs au Comité. Il a depuis écrit des articles sur la question.

Ajoutons, comme nous l'avons signalé dans le mémoire que, comme représentants de TRIO ici, nous ne nous tenons pas comme spécialistes de la question. Nous essayons d'établir le rapport des opinions et nous pouvons vous renseigner sur leur provenance. Une des erreurs signalées au Comité par le brigadier Malone consistait à déduire la possibilité d'un échange de vues. Il compare le système actuel à celui qu'on a établi en Angleterre et lequel s'est révélé déficient.

J'ai un exemplaire de la brochure. Peut-être aimeriez-vous y jeter un coup d'œil, monsieur Andras. Il présente la preuve plus clairement que je ne saurais le faire. Je ne doute pas que vous connaissiez bien la preuve présentée au Comité.

M. ANDRAS: J'ai lu la brochure du brigadier Malone.

Si je pose la question, c'est que, ce matin, vous avez fait montre, ailleurs dans votre mémoire d'une attitude raisonnablement favorable à l'intégration du

commandement; c'est du moins ce que j'ai déduit de certaines parties du mémoire. Il me semble qu'en 1964 les mesures visaient à l'intégration des organismes de commandement; de fait, c'est la seule qui a été mise à exécution et la seule qu'ait approuvé l'autorité législative. Votre affirmation que des erreurs fondamentales ont été commises et la proposition selon laquelle vous paraissez en fait favoriser l'intégration, au niveau du commandement du moins, m'apparaît contradictoire. Il m'est difficile d'identifier les erreurs fondamentales dont vous faites état.

M. HENDY: L'intégration du commandement était possible même avant le bill C-90. Nous l'avions au commandement maritime. La marine et l'aviation constituaient une force d'opération maritime. Dans les circonstances, je ne suis pas d'avis que le bill C-90 était absolument essentiel, bien que certaines fonctions administratives, comme la solde, peuvent s'intégrer, ce que la loi a probablement rendu possible.

Dans le domaine des opérations, toutefois, je ne vois pas comment l'intégration peut se faire, quel que soit le sens qu'on lui donne et c'était là, je crois, le fond du mémoire du brigadier Malone. Tout n'est qu'une question de sémantique. J'aimerais mieux l'intituler réorganisation de la défense; nous verrions ce qu'implique la réorganisation.

Avant le bill C-90, aucune loi n'interdisait de réunir les trois armes sous un commandement unique, quelles qu'en soient les conséquences, en vue de déléguer un travail quelconque ou d'accomplir une certaine fonction et du point de vue de l'efficacité des opérations.

M. ANDRAS: Dans une situation où l'État assume la responsabilité financière d'un budget d'un million et demi de dollars, et, compte tenu, de ce que le coût réel de l'exploitation et de l'entretien et autres s'accroît en proportion du plafond établi, au point où—que les détails soient discutables ou non—la tendance indique très nettement qu'une part de plus en plus considérable du budget s'en va dans des secteurs qui ne produisent ni nouvelles armes ni équipement important et le reste, n'êtes-vous pas d'avis que des changements s'imposent, ou une réorganisation qui permette d'assurer l'efficacité de la défense canadienne dans des limites financières raisonnables? N'êtes-vous pas d'avis qu'il faut faire quelque chose?

M. PENFOLD: En effet. Nous avons toujours préconisé l'intégration de certaines forces de soutien comme désirable et réalisable. On a toujours allégué l'économie comme motif réel de l'intégration et on nous a assuré qu'il en résulterait un capital immédiat permettant d'acheter de l'équipement nouveau.

Je signalerai seulement. . .

M. ANDRAS: La dernière remarque m'a échappé. Que vous a-t-on assuré?

M. PENFOLD: On nous a assuré qu'il serait possible d'obtenir de l'équipement nouveau.

M. ANDRAS: On vous a assuré que vous pourriez obtenir de l'équipement nouveau?

M. PENFOLD: Sue la réorganisation avait pour but d'allouer une plus grande part du budget de la Défense à l'achat de matériel pour les forces armées; que, en fait, la proportion du montant acquis serait plus grande après la réorganisation qu'elle ne l'était antérieurement.

Je vous ferai remarquer que les chiffres des dépenses réelles depuis 1963 ne justifient pas ce fait. Les immobilisations en matériel militaire s'élevaient à 252 millions en 1963-1964; à 209 millions en 1964-1965; à 193 millions en 1965-1966 et elles seront de 270 millions en 1966-1967, d'après les prévisions budgétaires; mais nous savons déjà que l'augmentation de solde aux forces armées soit 62 millions, sera absorbée par le ministère de la Défense. Il s'ensuit que nous sommes très près du chiffre des années précédentes, si ce n'est pas plus bas. C'est donc que la réorganisation n'a réellement pas produit plus de capitaux destinés au matériel qu'antérieurement.

M. ANDRAS: Où avez-vous eu ces chiffres?

M. PENFOLD: J'ai puisé le renseignement dans les comptes de l'État reproduits dans le *Financial Post* en date du 10 septembre 1966.

M. MACALUSO: Vous nous excuserez de ne pas trouver l'idée nouvelle.

M. ANDRAS: Permettez-moi de revenir au point où vous serez tous d'accord qu'une réorganisation majeure s'imposait à la lumière d'un mouvement financier très évident. Je n'imagine pas qu'on pourrait nier la nécessité d'une réorganisation, quel qu'ait été le parti au pouvoir, afin d'obtenir un armement plus au point pour faire de notre armée l'une des plus modernes et des plus efficaces au monde. Êtes-vous d'accord sur ce point.

M. PENFOLD: Je le suis.

M. ANDRAS: Pourquoi dites-vous précisément que l'intégration et l'unification ne peuvent s'appliquer, comme programmées, d'après les débats du Comité, selon la présentation du Livre blanc, telles qu'elles ont été présentées dans le discours du Ministre, puis par les maréchaux de l'air Sharp et Reyno? Je ne sais si vous avez eu l'occasion d'étudier les mémoires des maréchaux de l'air Sharp et Reyno, mais le Comité l'a fait; il s'y trouvait des remarques très intéressantes et très rassurantes. Vous avez décidé au départ que la chose n'était pas pratique. Mais pourquoi, précisément, cela n'irait-il pas?

Une VOIX: Nous pourrions relire tout le mémoire.

M. PENFOLD: En effet, il faudrait que nous le revoyons.

M. ANDRAS: Je ne suis pas d'accord sur...

M. DEACHMAN: Laissez-les répondre. Ils ont tous vos chiffres, de toute façon.

M. HARKNESS: Monsieur le président, sur un point du règlement. A la lumière de ce que vient de dire M. Deachman et en raison de quelques autres remarques faites il y a quelques minutes...

Le PRÉSIDENT: Dans la confusion, je n'ai pas entendu ce qu'il a dit.

M. HARKNESS: Il a dit que c'est de moi qu'il a eu les chiffres ou que je les ai eus d'eux. C'est ce qu'on a laissé entendre. J'aimerais préciser ici que pour ce qui est des chiffres cités par M. Penfold ou de ceux que j'ai donnés hier, qu'il n'y a eu aucune communication ou collaboration entre nous à cette fin. L'implication qu'en a fait M. Deachman et quelques autres avant lui n'est aucunement fondée.

Le PRÉSIDENT: Si je puis ajouter un mot, je préfère n'avoir rien entendu.

Voulez-vous poursuivre, monsieur Andras?

M. ANDRAS: J'ai une question à poser au témoin. Je voudrais qu'il nous répète, en admettant qu'il les ait déjà données, les raisons qui l'ont poussé à dire que l'unification ne sera pas efficace. Par quoi remplaceriez-vous l'unification?

M. HILBORN: A mon sens, il me semble qu'il ne faudrait pas chercher un substitut quelconque au statut distinctif actuel des trois services. Il ne s'ensuit pas nécessairement que ces services doivent former une unité indivisible, car, bien entendu, d'autres pays ont réussi à faire l'intégration de leurs forces armées sans en faire si vous voulez bien, l'unification. Il serait sans doute régulier de demander au Comité de poser la question à ceux que nous estimons être des experts en la matière et dont fait mention notre mémoire, je veux dire, les officiers du présent état-major et ceux qui faisaient partie de l'ancien état-major. Il faudrait, à mon sens, leur demander—car nous estimons en l'occurrence que ce sont des témoins experts,—ce qu'ils croient devoir s'opposer à la réussite de l'idée. Je ne crois pas que ce TRIO se soit catégoriquement prononcé à ce sujet pour nous dire: «Voilà notre programme, voilà ce qui, d'après nous, va se produire».

M. MACALUSO: La chose va de soi, vous n'avez qu'à lire votre mémoire, M. Hilborn.

Le PRÉSIDENT: M. Andras a la parole, M. Macaluso.

Une VOIX: Depuis combien de temps parle-t-il?

M. MCINTOSH: Il parle depuis 15 minutes.

Le PRÉSIDENT: Eh bien! Oui! quinze minutes et il semble qu'il en soit arrivé à la fin de son interrogation.

M. ANDRAS: J'ai encore nombre d'autres questions à poser. Si je suis allé au-delà du temps qui m'était alloué, me permettriez-vous de parler de nouveau si l'occasion s'y prête?

Le PRÉSIDENT: Certainement. C'est maintenant au tour de M. Brewin.

M. BREWIN: Est-ce que nous levons la séance, M. le président? Je me rends compte qu'il est 11 heures moins 2.

Le PRÉSIDENT: Vu que le moment est venu de lever la séance, je crois que nous devrions décider tout de suite ce que nous allons faire. Ces messieurs nous sont venus de très loin. Peut-être pourrions-nous poursuivre nos travaux, comme l'a proposé le Comité de direction, proposition à laquelle le Comité lui-même a souscrit, après l'appel de l'ordre du jour. Est-ce que les membres du Comité sont d'accord pour que nous nous réunissions de nouveau après l'appel de l'ordre du jour?

M. CHURCHILL: La chose a été approuvée par le comité de direction il est vrai, voudriez-vous ajouter que c'est une décision majoritaire du comité de direction.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que la décision majoritaire portait sur ce sujet.

M. CHURCHILL: Assurément, c'était sur ce sujet, car je me rappelle m'y être opposé. Je m'oppose à la manière dictatoriale avec laquelle on dirige les travaux du Comité.

M. ROCK: Vous vous opposez à quoi?

M. CHURCHILL: A tout...

Le PRÉSIDENT: Allons-nous nous réunir de nouveau après l'appel de l'ordre du jour? Qu'en pense le Comité?

Une VOIX: Non!...nous devrions nous rencontrer de nouveau à une heure.

Une VOIX: Je crois que nous devrions nous réunir de nouveau après l'appel de l'ordre du jour.

Une VOIX: J'estime qu'une réunion à 1 heure conviendrait mieux à chacun.

Le PRÉSIDENT: Est-ce l'avis de tous!...

M. FOY: Avant de décider si nous devons nous réunir à nouveau à 1 heure, il serait bon, je crois de rappeler qu'après l'appel de l'ordre du jour, il sera 12h. 15 m. et peut-être 12h.30m. Nous n'aurions donc que trente minutes pour le lunch.

Une VOIX: Cela nous donne tout le temps voulu.

Le PRÉSIDENT: Nous ajournons jusqu'à une heure.

M. CHURCHILL: Voilà encore le «jugement» à l'œuvre. Quelles sont les circonstances qui vont motiver pareille attitude? Pour l'amour du...

Le PRÉSIDENT: Je crois interpréter le sentiment du Comité en disant que la majorité des membres sont d'avis que, en raison des régions éloignées d'où nous viennent ces messieurs, il vaudrait mieux poursuivre les audiences dans le plus court délai possible. Vous êtes d'accord sur ce point?

M. CHURCHILL: A mon sens, une réunion à une heure, c'est simplement ridicule.

M. MACALUSO: Je suis prêt à mettre la motion au vote.

Le PRÉSIDENT: J'aimerais avoir l'assentiment du Comité. Je ne crois pas qu'il faille voter sur cette question.

M. CHURCHILL: En guise de compromis, puis-je proposer une réunion à 1h. 30? Ceci nous donnerait un peu plus de temps pour l'appel de l'ordre du jour et nous pourrions ainsi déguster notre lunch.

Le PRÉSIDENT: La séance est ajournée à 1h. 30m.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

VENDREDI 10 février 1967

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons quorum. M. Brewin venait à peine de commencer à questionner au moment où nous avons ajourné la discussion.

M. WINCH: Permettez-moi de vous dire d'abord, M. le président, que je suis très honoré de faire partie du présent Comité qui, depuis quatre ans, abat une belle besogne, sans intervention politique, sans antagonisme. J'exprime ici une opinion personnelle; nous nous occupons d'une question des plus importante et je crois qu'en l'occurrence des choses comme celles dont nous avons été témoins hier soir et à un moindre degré aujourd'hui, je veux dire ces observations malveillantes et hargneuses doivent cesser, afin que nous puisssions garder intacte la qualité qui a marqué notre travail jusqu'ici. Je dis ça sans faire allusion à qui que ce soit. Ce travail me tient tellement à cœur.

Le PRÉSIDENT: Eh bien! M. Winch, des choses comme celles-là constituent en quelque sorte une critique de la manière d'agir du président.

M. WINCH: Point du tout. Je ne crois pas que vous y soyez pour quelque chose, toutefois...

M. CHURCHILL: Je soulève un point d'ordre. Les observations de M. Winch constituent une critique du travail du Comité. Qu'il précise sa pensée. Qu'il nomme des personnes. Il nous dit que le Comité a abattu un travail merveilleux depuis quatre ans. Je fais partie du Comité depuis 1963. A quoi fait-il allusion?

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de souligner, M. Churchill, que je suis membre du présent Comité depuis sa création et personne ne peut mesurer plus que moi les faiblesses du Comité que je préside, cependant jusqu'ici j'ai pu compter sur la compréhension des membres qui en font partie et je parle ici des anciens comme des nouveaux. A mon sens, il est impératif que les réunions gardent le décorum voulu et que ses travaux progressent. Il est de mon devoir de protéger les droits de tous les membres ici présents. Je fais de mon mieux pour m'acquitter de ma tâche et pour faire la part égale à chacun d'entre vous. Je puis compter, je l'espère, sur la collaboration de chacun au cours des réunions. Je n'ai pas de plaintes à formuler, bien que j'aie entendu des railleries de la part des deux côtés. Je compte bien qu'il ne me sera pas nécessaire de revenir sur le sujet, que nous pourrons aller de l'avant et accomplir la besogne qu'on attend de nous.

M. MCINTOSH: Monsieur le président, ma nomination comme membre du présent Comité est toute récente et je n'aime pas la critique qui transpire des observations formulées par M. Winch. Je ne crois pas, pour quelque raison que ce soit, que l'idée qui a présidé à ce Comité ait été celle d'un groupe d'admiration réciproque. Je suis ici pour remplir une tâche et j'ai bien l'intention de m'en acquitter, sans égard à qui que ce soit. Si M. Winch n'est pas d'accord, c'est son affaire. Je ne veux pas cependant qu'il me dicte le genre de questions que je dois poser ou qu'il s'interroge sur les motifs qui me les font poser. Ces propos sont motivés de ma part.

M. ROCK: M. le président, permettez-moi d'y aller de mes remarques. Il s'agit également d'une question de privilège. M. Winch a fait mention de politique au sein du comité faisant du même coup de la politique lui-même en essayant de démontrer que peut-être le parti libéral tout comme le parti conservateur, n'affichent pas le même degré de pureté que son parti. Je regrette d'avoir à dire ces choses, mais ce sont les sentiments que m'inspirent ces observations.

M. WINCH: M. le président, je n'ai formulé aucune remarque au sujet des questions. Mes observations portaient sur ces échanges de vues enflammées dont le comité est malheureusement le théâtre et qui se révèlent tout à fait inutiles. Nos progrès seraient certes plus marqués, si l'on voulait reconnaître...

Le PRÉSIDENT: Je vous sais gré de votre contribution et je demanderais aux membres de bien vouloir mettre fin à cette dispute. Maintenant, si M. Brewin veut prendre la parole!

M. BREWIN: M. le président, je ne puis me défendre d'une certaine nervosité dans la crainte que j'éprouve de déceler une faille dangereuse quelque part dans l'armature, mais je procéderai avec mes remarques, quoi qu'il en soit.

M. HILBORN: Je veux me référer à la déclaration formulée à l'égard de l'attitude du TRIO, attitude dont fait état la dernière partie de votre mémoire. J'aimerais vous poser quelques questions. A mon sens, cette allusion se dégage d'une déclaration rédigée il y a quelque temps et que vous avez adressée à bien des gens,—je suis de ceux-là—sous forme de manifeste de votre organisation.

M. HILBORN:...et de la position qui est la sienne.

M. BREWIN: Vous énumérez tout un groupe de questions qui soulèvent des doutes dans votre esprit. A partir du bas de la première page, puis sur la page 2, et c'est alors que vous faites la déclaration suivante:

> Si l'on peut répondre d'une manière satisfaisante aux questions précitées, la réorganisation sous un seul service recevra tout notre appui.

J'en déduis que votre organisation n'est pas irréductiblement opposée à la réorganisation sous un seul service, sauf si l'on ne peut apporter de réponses satisfaisantes à ces questions.

M. HILBORN: C'est cela.

M. BREWIN: Si je me rapporte aux deux premières questions, je crois qu'elles ont trait presque exclusivement au rôle que seront appelées à jouer les forces canadiennes. Un peu plus loin votre manifeste porte l'énoncé suivant:

> Nous sommes quelque peu perdus quant au rôle que prévoient les architectes du concept de l'unification des Forces de défense canadiennes dans un seul service.

Puis vous procédez avec les deux questions suivantes:

> Les Forces canadiennes n'auront-elles qu'un rôle de maintien de la paix et de police? Leur capacité, leurs armes de combat seront-elles limitées? Ou bien est-ce que les Forces canadiennes pourront disposer d'armes de combat à part entière pour la défense immédiate du Canada ou dans le cadre des alliances de l'OTAN et de NORAD. La nature des forces armées nécessaires à chacun de ces rôles comporte de grandes différences.

Je voudrais vous demander si, à votre sens, le gouvernement a répondu à la question portant sur le rôle des forces de défense dans le cadre de tâches militaires spécifiques. N'a-t-on pas été clair à ce sujet et n'a-t-on pas dit qu'elles continueraient de jouer toutes les tâches principales dont elles s'acquittent présentement?

M. HILBORN: Je crois que nombre d'entre nous—et je suis sûr que M. Hendy partage mon avis en l'occurrence—ne savons pas clairement si l'on a l'intention de leur faire jouer d'une manière continue tous les rôles qu'on leur destine. D'après moi, si tel est le cas, le rôle qui est censé leur être dévolu dans ce concept d'unification ne leur permettrait vraiment pas de s'acquitter de ces tâches, notamment dans le cadre de l'OTAN et de NORAD.

M. BREWIN: Je me demande si j'ai bien compris quelle était votre intention en posant ces questions, à savoir que si nous devons maintenir une armée de bridgade isolée, c'est-à-dire isolée des autres services canadiens, au sein de l'OTAN, une division de l'air qui soit en grande partie une force aérienne, une force anti-sous-marine ainsi qu'une défense de l'air qui tout en comportant plus qu'un service ferait tout de même partie fondamentalement de services distincts, le concept d'unification en l'occurrence ne semble pas vouloir dire grand chose.

M. HILBORN: Je crois que c'est là notre position.

M. HENDY: Je crois que c'est là une question de vouloir déplacer l'importance de la question. Comme nous l'avons déjà souligné, M. Brewin, les rôles tels que décrits fondamentalement dans le Livre Blanc semblent être satisfaisants, mais consciemment ou non il semble y avoir là un déplacement de l'accent dans les nombreux rôles où les forces seraient appelées à supporter et à exiger l'usage de trois services distincts dans un concept qui se limite, comme nous l'avons dit, à un rôle de force policière. Je sais que cette conception peut donner lieu à une argumentation, mais il semble que ce soit là la trame des événements et qu'elle est, semble-t-il, conforme à ce développement.

Dans cette optique, la force unifiée deviendra, d'après nous, très rigide et, d'ici quelques années, les autres fonctions, notamment celles des sous-marins et celles de la défense aérienne dont vous faites mention, seront échangeables, que cette conception soit consciente ou non. Le concept de la force policière porte en lui un caractère inflexible, c'est ce qui nous inquiète.

M. BREWIN: C'est là précisément ce que je veux savoir. C'est là la portée de ma question. Si nos forces doivent remplir un rôle différent de celui dont elles s'acquittent présentement, l'unification est alors vide de sens. Imaginons un moment que nous voulions confiner le rôle de nos forces à un type exclusif d'opération, est-ce que d'après vos vues, l'unification verrait disparaître au moins certaines oppositions et présenterait peut-être certains avantages?

M. HENDY: Si mais je ne crois pas qu'on ait pris de décision à ce sujet et il n'appartient pas au ministère de la Défense de formuler une politique concernant le volume d'une force, de décider d'une chose qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration publique. Je n'ai rien vu encore d'un changement d'attitude de la part de notre gouvernement à ce sujet. Nous acceptons les données contenues dans le Livre Blanc portant le schéma de l'organisation de nos forces armées. Mais voilà, il y a ce déplacement du rôle de nos forces. Comme nous l'avons souligné dans notre mémoire et d'une autre façon, la queue de la défense ne doit pas diriger le chien des affaires extérieures. Nous devons d'abord formuler notre politique extérieure puis dire: voilà les forces dont nous avons besoin pour la mettre en œuvre.

M. BREWIN: Si je vous comprends bien, il y a, à mon sens, une grande similitude de vues entre vos vues et ce que je crois être juste. Je m'explique: si nous décidons que comme mesure de politique générale, la meilleure contribution que nous puissions apporter soit celle d'une force mobile jouant un rôle d'intervention, alors ce genre de force pourrait fort bien être unifiée.

M. HENDY: Oui, mais ne croyez-vous pas que cette unification rendrait bien ardue la tâche d'effectuer éventuellement des changements dans notre politique de défense? Vous pouvez vous départir de la structure qui permet de faire tout pour être en mesure de faire une chose seulement. Il se peut que cette optique ne soit pas celle que vous désirez voir jouer à nos forces d'ici quelques années. Il vous faudrait alors partir de zéro pour construire l'édifice à même les pièces que vous auriez mises au rancart. Nous croyons que si nous rejetons le rôle de maintien de la paix nous nous apprêtons à détruire la structure même des trois services sur lesquels nous pourrions compter pour défendre éventuellement notre pays.

M. BREWIN: Oui, je voudrais traiter de cet aspect. Au deuxième paragraphe de votre TRIO, vous parlez de deux rôles en opposition. Je me demande si vous les avez précisés comme il convient et avec exactitude. Vous énoncez deux rôles distincts: le premier est ce que vous appelez le rôle des forces du maintien de la paix et de police, dont la capacité de combat est restreinte; le second est le rôle que jouent les forces canadiennes, dont la capacité de combat n'est nullement restreinte, dans la défense proprement dite du Canada au sein de l'OTAN et du NORAD. Il est tout à fait concevable de disposer au Canada d'une force très mobile, dotée d'armes légères, qui pourrait jouer un rôle fort utile dans la défense proprement dite du territoire contre toute agression, à l'exception peut-être d'une grande invasion par une grande puissance.

M. HENDY: La force mobile, comme je la conçois, monsieur Brewin, est essentiellement une armée de terre appuyée d'un groupement d'aviation de combat. A l'heure actuelle, nous déployons beaucoup d'efforts en vue d'assurer la défense de notre territoire sur mer et dans les airs. La force mobile ne participe pas à cette activité. Nous ne pouvons pas changer l'aspect géographique de notre territoire. La défense de nos voies d'accès maritimes est plus compliquée aujourd'hui qu'elle ne l'était à l'époque de la confédération vu l'expansion, si vous voulez, de notre littoral. Selon nous, renoncer à cet élément de base qui permet l'organisation ou le maintien de la surveillance sur mer et dans les airs en faveur d'une armée de terre mobile jouant le rôle de police, priverait peut-être le pays de deux éléments essentiels à la défense du territoire.

M. BREWIN: N'exagérez-vous pas en disant qu'il ne s'agit que d'une force de police affectée au maintien de la paix? Une force mobile ne serait-elle pas dotée de navires de guerre qui serviraient au transport et à la défense sous-marine? Ne réduisez-vous pas le rôle de la force mobile à celui d'une force de police pour le maintien de la paix, tâche dont pourrait s'acquitter une force mobile des trois armes dotée jusqu'à un certain point d'armes légères?

M. HENDY: En effet, c'est précisément ce que nous soutenons. On s'en tiendrait alors uniquement au rôle du maintien de la paix et les efforts ainsi déployés nuiraient à l'exécution d'autres fonctions importantes. On entend beaucoup parler de rivalités et de querelles entre les trois armes, mais comment garantir, alors que les opérations relèveraient d'un seul homme, formule qu'on a critiquée, que les besoins des trois armes en matière de défense soient évoqués d'une manière impartiale à l'échelon supérieur si l'on supprime les armes où s'acquièrent les connaissances techniques pertinentes?

M. BREWIN: Je ne crois pas devoir croiser le fer avec vous à ce sujet. Cependant, j'aimerais préciser un peu le point que je vous ai signalé tantôt. Vous donnez à entendre que le concept du maintien de la paix et celui de l'OTAN s'opposent, et moi je soutiens qu'une réserve mobile peut jouer un rôle au sein de l'OTAN—elle le joue déjà dans une certaine mesure—qui pourrait se révéler fort utile pour le maintien de la paix. Partagez-vous cet avis?

M. HILBORN: Selon moi, monsieur Brewin, vous auriez pu étendre le cadre de la question en disant, par exemple: «A-t-on envisagé cet aspect?», car votre thèse se résume à cela. J'estime, comme bon nombre d'entre nous, que nous ne discutons pas là de l'essentiel. Nous devrions commencer par décider en quoi consiste notre rôle.

M. BREWIN: Je suis parfaitement d'accord avec vous, monsieur Hilborn, mais nous devons nous prononcer sur une situation qui existe, que vous ou moi y soyons pour quelque chose ou non. Dites-moi. Lorsque vous distinguez, d'une part, le maintien de la paix et, d'autre part, l'OTAN, ne croyez-vous pas que l'aide que pourrait fournir une réserve mobile du genre envisagé sous le régime des forces unifiées pourrait se révéler extrêmement utile à l'OTAN? N'êtes-vous pas d'accord là-dessus?

M. HENDY: Oui, je suis bien d'accord, mais nous comptions une telle réserve même avant la présente réorganisation. Il ne s'agissait peut-être pas d'un élément défini comme tel, mais nous avions quand même un bataillon prêt au combat.

M. BREWIN: Il n'était pas tellement mobile, n'est-ce pas?

M. HENDY: Non, mais le transport du matériel posait un problème. Les Canadiens n'ont pas inventé les véhicules de transport de matériel lourd, mais on en avait commandés et sans doute la mobilité aurait été accrue de beaucoup. Le problème tenait au transport du matériel et non à l'organisation.

M. MCINTOSH: Monsieur Brewin, pourrais-je poser une question supplémentaire?

M. BREWIN: Oui, pourquoi pas.

M. MCINTOSH: Quant à votre déclaration, monsieur Brewin, relative au genre d'unification des opérations, je demanderais au témoin si cela serait

réalisable tout en faisant honneur à nos engagements en matière de défense collective, notamment sous l'égide du NORAD et de l'OTAN. M. Brewin ne posait-il pas là une question hypothétique?

M. BREWIN: Je puis répondre à cette question en deux temps trois mouvements.

M. MCINTOSH: Eh bien, pouvons-nous nous engager dans ce genre d'unification sans renoncer aux engagements que nous avons déjà pris? La politique du gouvernement est-elle, en effet, de renoncer à nos engagements actuels?

M. HILBORN: En fait, c'est ce que nous nous demandons aussi.

Une VOIX: Pas du tout.

M. BREWIN: Monsieur le président, je prendrai M. McIntosh à part un bon jour et lui expliquerai en quoi consiste cet engagement.

M. ROCK: Monsieur Brewin, pourrais-je poser une question complémentaire se rattachant à votre discussion avec celui qui juste avant...

M. BREWIN: Oui, du moment qu'elle ne sera pas imputée sur mon temps de parole.

Le PRÉSIDENT: Je veillerai à ce qu'elle ne soit pas trop longue.

M. ROCK: Elle est brève. A la page 4 de votre mémoire, vous déclarez:

> Toutefois, comme l'intégration du réseau de ravitaillement adoptée par les forces des États-Unis à l'égard de leurs opérations au Vietnam n'a pas été fructueuse, on a confié de nouveau à chaque arme la tâche d'établir ses propres exigences en matière de ravitaillement. A ce sujet, l'expérience acquise par les États-Unis au Vietnam devrait nous servir de leçon et nous devrions en tenir compte avant d'aller plus loin.

N'êtes-vous pas d'avis que nous ne tenons pas à ce genre de méthode compliquée et que l'unification et l'intégration de nos trois armes permettrait, ce qui serait préférable, de ne pas avoir à maintenir des bases de ravitaillement distinctes pour chaque arme? Les États-Unis n'auraient peut-être pas eu ce problème au Vietnam si leurs forces étaient unifiées.

M. HENDY: Elles l'étaient, mais la formule s'est révélée infructueuse parce que les trois armes déployaient leur activité chacune dans son propre milieu. Le commandement était unifié, mais l'unification des réseaux de ravitaillement des trois armes s'est révélée peu judicieuse. Peut-être n'a-t-on pas tenté l'expérience assez longtemps; je ne sais pas, mais c'est ce que je crois comprendre.

M. ROCK: Votre déclaration ne contrecarre-t-elle pas votre propre attitude?

M. HENDY: Non.

M. ROCK: Vous avez démontré que la formule conviendrait mieux à des forces intégrées et unifiées.

M. HENDY: Non. Notre déclaration n'était peut-être pas claire, mais ce que nous avons voulu dire c'est que les Américains ont essayé d'intégrer les réseaux de ravitaillement des trois armes, mais ils se sont aperçus que dans la pratique, au Vietnam, cela n'allait pas du tout. C'est pourquoi ils ont décidé que chaque arme s'occuperait de son propre réseau de ravitaillement comme auparavant. Ils

avaient donc acquis une certaine expérience à cet égard, mais l'initiative s'est révélée infructueuse sur le théâtre des opérations. J'ignore pourquoi, mais nous devrions nous renseigner à ce sujet.

M. ROCK: Mais ne croyez-vous pas...

Le PRÉSIDENT: Pardon, monsieur Rock, mais ce n'est pas juste envers M. Brewin qui a commencé...

M. ROCK: Je poursuivais dans le même sens...

Le PRÉSIDENT: Néanmoins, j'aimerais que M. Brewin revienne au...

M. BREWIN: Monsieur le président, je n'ai pas beaucoup d'autres questions à poser. Le Comité a-t-il étudié l'opportunité—cela n'entre peut-être pas dans ses attributions—de certains des rôles que joue le Canada à l'heure actuelle, notamment le maintien en Europe d'une brigade de l'armée et d'une division d'aviation?

M. HILBORN: Nous n'avons pas jugé, monsieur Brewin, que cet élément relevait du mandat, si vous voulez, de TRIO.

M. BREWIN: Mais vous avez jugé qu'il entrait dans vos attributions de poser des questions...

M. HILBORN: En effet, nous avons posé des questions...

M. BREWIN: ...et de dire qu'il importe d'abord de décider du rôle que nous devons jouer et d'établir ensuite notre organisation en conséquence, et vous avez pris pour acquis, dans votre mémoire, sauf erreur, que le gouvernement avait opté pour le maintien d'un second rôle à l'égard duquel l'unification, selon vous, se révélerait peu satisfaisante. N'est-ce pas là, en somme, votre attitude?

M. HILBORN: Oui.

M. BREWIN: D'autre part, si vous avez étudié certains de ces rôles et si vous avez jugé qu'ils n'étaient plus nécessaires, qu'ils devraient être différends, vous adopteriez peut-être alors, à tout le moins, une autre attitude...

M. HILBORN: En effet.

M. BREWIN: ...mais vous n'avez pas vraiment approfondi la question parce que, selon vous, il n'y a pas lieu de le faire. D'accord?

M. HILBORN: D'accord.

M. BREWIN: C'est tout, monsieur le président, je vous remercie.

M. HARKNESS: Vous avez recommandé que la réorganisation de la défense fasse l'objet d'une enquête indépendante et qu'aucune disposition ne soit prise tant que les enquêteurs n'aient étudié la situation actuelle et présenté un rapport quant aux mesures supplémentaires à prendre en vue de l'unification. Pourquoi avez-vous formulé cette recommandation et qui, selon vous, devrait être chargé de mener cette enquête?

M. PENFOLD: Nous avions songé au début qu'il y aurait peut-être lieu d'instituer une commission royale d'enquête habilitée à étudier l'ensemble de la question, à faire comparaître des témoins pour en préciser les ramifications, l'orientation et les résultats qui en découleraient; de toute façon, le mandat des enquêteurs devrait être assez vaste pour qu'ils puissent examiner tous les aspects de la situation.

M. HARKNESS: Songiez-vous à une enquête tout à fait impartiale...

M. PENFOLD: Oui.

M. HARKNESS: ...libre de toute influence dont M. Winch a parlé tantôt, c'est-à-dire de tout sectarisme politique comme c'est le cas dans un comité comme celui-ci?

M. PENFOLD: Assurément.

M. HENDY: Nous l'espérons.

M. HARKNESS: Quelle devrait-être, selon vous, la composition d'une telle commission d'enquête?

Une VOIX: Combien de temps consacrerait-elle à sa tâche avant de pouvoir présenter son rapport?

M. HENDY: Elle devrait se composer d'ex-officiers, pas nécessairement d'officiers en service. Il est un précédent à cet égard, soit la commission Mainguy dirigée par M. Brockington. La commission envisagée devrait être présidée par quelqu'un du calibre mettons de M. Brockington. Comment préciser? Il ne faudrait pas nécessairement un juge, car bon nombre d'éminents Canadiens s'intéressent aux affaires militaires et j'en connais plusieurs qui pourraient se charger de cette tâche. Le général Letson, dans la milice, s'est acquitté d'une semblable fonction. Je ne me range pas dans la catégorie du général Letson, mais il y a trois ans, j'ai, à titre de président d'un comité, préparé un rapport à l'intention du ministre de la Défense pour le compte de la réserve de la marine.

Une VOIX: Vous n'êtes pas candidat vous-même?

M. HENDY: Je ne suis pas du calibre du général Letson; je l'ai cité à titre d'exemple. Il faut une enquête impartiale, dépourvue de tout esprit de parti. De semblables enquêtes ont été menées dans le domaine des banques, de la fiscalité et de l'immigration. Cela n'a rien d'inusité.

M. HARKNESS: Je partage entièrement votre avis à ce sujet. Il faut une enquête tout à fait impartiale.

Dans votre appréciation, au haut de la page 2, vous déclarez:

> L'abolition des trois armes en tant qu'éléments distincts tendra à réduire la compétence des militaires de carrière...

Pourquoi en serait-il ainsi, selon vous?

M. HENDY: D'une part, la guerre, dit-on, devient de plus en plus compliquée parce que le matériel et les armes deviennent de plus en plus raffinés et difficiles à manier et, d'autre part, il faut évaluer les exigences tactiques à la lumière du nouveau matériel. A notre avis, le militaire de carrière qui, dans l'une des trois armes, vise à atteindre le sommet de sa profession, mais que, une fois dépassé un certain niveau—l'homme à trente-six métiers n'est pas exclu—mettons, celui de commandant de régiment ou de brigade, s'aperçoit qu'il n'a plus de chance d'avancement peut se laisser aller et devenir moins compétent. Le capitaine de destroyer, par exemple, qui passe à une autre arme et monte en grade sera vieux jeu, à mon avis, lorsqu'il réintégrera le secteur naval vu le rythme rapide des progrès techniques.

M. HARKNESS: En effet.

M. HENDY: Comment pourrait-il en être autrement, s'il lui faut des connaissances techniques plus étendues pour accomplir les tâches requises? Sauf erreur, le même phénomène s'est produit dans le cas d'officiers subalternes qui ont été successivement affectés aux trois armes. Ils ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas devenir compétents dans les trois armes à l'échelon d'état-major supérieur. Autrement dit, selon eux, le concept d'une force unique nuirait sensiblement à leur carrière.

M. HARKNESS: En d'autres termes, le maintien de trois armes distinctes favorise un plus haut degré de compétence technique au sein de chacune d'elles et une plus grande efficacité en matière de défense, ce qui vaut mieux que d'unifier les trois armes et de déplacer un grand nombre de militaires.

M. HENDY: Oui, c'est mon avis. Puis, au sommet, les chefs d'état-major des trois armes profitent l'un l'autre de leur expérience technique respective de sorte que chaque arme se perfectionne et ne devient pas immuable. La rivalité entre les trois armes est l'une des critiques qu'on formule. On m'a cité l'autre jour l'exemple du Royaume-Uni où, lors d'une étude des moyens de dissuasion, la Royal Air Force et la Royal Navy se disputaient, la première réclamant le missile Blue Streak, la seconde le Polaris. La Royal Navy a eu gain de cause, et on a opté pour le Polaris. A mon avis, M. Harkness, si les forces canadiennes avaient été unifiées, on aurait pu se fourvoyer en optant pour tel ou tel engin parce qu'il n'y aurait eu aucun échange de vues, ou si vous voulez, de recommandations provenant des services techniques compétents. Il existera toujours des rivalités. Il y en a ici, par exemple. Personne ne songerait pour autant à n'avoir qu'un parti politique au Canada.

M. HARKNESS: Autrement dit, la concurrence, au lieu d'être un désavantage dans n'importe quel domaine, y compris le domaine militaire, est un avantage.

M. HENDY: C'est ce que disent les administrateurs de grandes sociétés commerciales et c'est la doctrine qu'on enseigne au Collège de l'aviation.

M. MACALUSO: Pourrais-je poser une seule question, monsieur le président?

Votre déposition et celle que le chef d'état-major adjoint et maréchal de l'air Sharp a présenté au Comité se contredisent. Selon les témoignages fournis au Comité l'été dernier et ces derniers jours, le service d'entraînement assure et continuera d'assurer la compétence des hommes de métier. J'estime donc que votre déposition pèche contre la règle de la «meilleure preuve» que vous connaissez, j'en suis sûr.

M. HENDY: Comment peut-il s'agir de la meilleure preuve si l'on n'a pu encore l'établir? Le service d'entraînement est relativement nouveau, et on ne sait pas à quoi s'en tenir. En fait, les journaux rapportaient l'autre jour que la direction des unités mobiles s'inquiétait au point de vouloir retirer du service d'entraînement les personnes qu'on y formait pour le compte de cette direction. La région des Maritimes a déjà exprimé l'avis...

M. MACALUSO: Commodore, je vous dis...

M. HENDY: Nous ne savons pas si...

M. MACALUSO: . . .que les témoignages fournis au Comité par le chef d'état-major adjoint contredisent ce que vous nous dites aujourd'hui. Reportez-vous à son mémoire.

M. HENDY: Eh bien, j'ai lu son mémoire et je serais très heureux de le commenter. J'ai beaucoup de respect pour le général Sharp.

M. MACALUSO: Je voudrais simplement obtenir la réponse à une petite question.

M. HENDY: Nous sommes actuellement dans le domaine des opinions. Notre idée est que tant que nos opinions ne seront pas confirmées, nous ne devrions pas faire de coups de tête.

M. MACALUSO: Puis-je demander si vous . . . non j'attendrai.

M. HARKNESS: Eh bien, je ferai quelques observations au sujet des remarques faites par M. Malacuso. Je crois qu'il a mal compris le mémoire. Je pense que le général a dit qu'il espérait que le résultat en serait ainsi et qu'il en était confiant, plutôt que de dire définitivement que ce serait ainsi, car personne ne peut dire avec certitude que le résultat sera ainsi, comme vous le dites, tant que nous ne l'aurons pas mis à l'essai.

M. ANDRAS: Puis-je poser une autre question supplémentaire, monsieur Harkness?

M. HARKNESS: Oui.

M. ANDRAS: Monsieur Hendy, je crois que vous avez parlé plusieurs fois d'une bonne administration corporative. J'ai remarqué avec intérêt, à la page 11 de votre mémoire, votre référence au sujet de General Motors.

M. HENDY: Oui.

M. ANDRAS: Vous l'employez comme argument contre l'intégration et l'unification. Il se peut que ce soit votre opinion personnelle mais je crois que c'est relatif à l'argument. Il y a de la concurrence dans les divisions de General Motors, sans aucun doute, mais toute personne qui fait preuve de sa compétence d'administrer une des divisions de General Motors avance assez souvent à un poste d'administration générale. Cette personne peut être ingénieur ou expert en la mise sur le marché ou n'importe laquelle des maintes spécialités qui font partie de la direction industrielle, mais elle passe ensuite à la direction générale. L'idée générale que l'on nous a présentée est qu'il y aura de tels spécialistes dans les unités combattantes—les forces combattantes elles-mêmes, mais s'ils prouvent que leurs capacités de direction dépassent toute responsabilité et tout avancement éventuels dans une arme combattante, ils feront partie de l'état-major où ils seront intégrés. Cela me semble être une des caractéristiques de la direction corporative de toute grande entreprise. De plus, vous employez cet exemple de General Motors pour indiquer qu'il n'y a aucune intégration; il n'y a pas d'unification, si vous voulez. Je vous suggère qu'on y trouve une différence marquée, soit que le personnel est complètement interchangeable; un employé de la division Chevrolet peut être déplacé à la division Pontiac et ainsi de suite. De plus, je dirais même qu'ils portent presque tous le même uniforme, un costume en flanelle grise.

M. HENDY: Je ne suis pas certain qu'ici, à Ottawa, on se laisserait déplacer aussi facilement que cela. Fondamentalement, c'est vrai, mais en ce qui concerne la direction, prenons un autre exemple ici au Canada, la Compagnie Canadien Pacifique. C'est un exemple qui se rapproche plus à ce que nous discutons. Cette compagnie a des unités séparées dont les employés portent des uniformes diffé-

rents. La compagnie de paquebots stipule que ses employés portent un uniforme qui leur donnent l'air d'être des marins. Les cheminots portent un autre uniforme et font marcher les trains. Ils ne sont pas interchangeables. Nous parlons de l'identité des unités combattantes à la différence de la structure intégrante de commandement qui se trouve à la tête et qui marche bien, mais vous devez quand même vous assurer d'avoir à la tête quelqu'un qui a de l'expérience dans le domaine en question. Nous exprimons encore nos opinions et nous disons que quelque chose s'est gâté. Voyons ce que c'est. Il y a un article que vous avez lu peut-être, écrit par un ancien secrétaire de l'armée de l'air des États-Unis, M. Zuckert, que l'on a cité dans ce mémoire et qui affirme catégoriquement que le genre d'organisation qui existe dans la Compagnie General Motors existe également dans les forces armées. De plus, il affirme que la grandeur de la force ne favorise pas l'unification. Il dit que ce n'est pas une question de grandeur mais des capacités de combat et du pouvoir de les développer dans leur entourage particulier. Je peux citer le passage en question si vous le voulez, Monsieur Andras.

M. ANDRAS: L'idée que je veux souligner est que...

M. WINCH: Donald Gordon du CN a aussi dit qu'il n'avait pas la moindre idée comment faire marcher un chemin de fer.

M. HARKNESS: J'aimerais faire quelques remarques au sujet de ce que nous avons entendu. D'après ma propre expérience, et celle de tout autre membre de l'armée, il était toujours évident—et je crois que cette situation reste inchangée —qu'un commandant de brigade devait avoir un conseiller de l'artillerie et un conseiller du génie. Il en était de même pour un commandant de division, un chef de corps et le commandant d'une armée. En d'autres termes, chaque commandant d'une formation, d'une simple brigade à une armée entière, devait avoir comme conseillers des experts dans leur domaine particulier. Cela est essentiel, je crois, pour maintenir un haut degré de compétence dans toute arme du service.

J'aimerais passer au paragraphe suivant, au début de la page 2, ou vous affirmez: que les prétentions et les principes de la direction corporative sont adoptés dans l'organisation de la défense ne sont pas prouvés et qu'au contraire, certains programmes qui ont été adoptés révèlent une indifférence à certains éléments essentiels d'une bonne direction militaire.
D'après vous, quels sont ces éléments essentiels d'une bonne direction militaire que l'on a omis?

M. HENDY: Eh bien, nous avons déjà cité ce passage et avec votre permission, j'aimerais le citer de nouveau:

> Un des éléments les plus importants de la direction, en théorie et en pratique, que l'on reconnaît depuis longtemps dans la direction militaire mais qui a été initialement négligé dans d'autres domaines de la direction est l'importance des relations humaines, du moral, de l'esprit de corps et des qualités de chef...

Je prétends que l'on n'a tenu aucun compte de ces principes, ce qui est prouvé par le fait que le moral a baissé. Nous ne nous en sommes pas assez occupés et, par conséquent, le moral a baissé. Nous avons perdu un bon nombre de nos chefs.

En ce qui concerne les rangs inférieurs de toute organisation, vous ne pouvez pas vous débarrasser tout d'un coup des gens qui ont gagné du respect en raison de leur service sans qu'une telle action n'ait un effet sur ces rangs inférieurs. Je dis que l'on s'écarte ainsi des principes de la direction et des relations humaines.

On a congédié des hommes avant qu'ils n'aient terminé leur carrière. Je ne sais pas s'ils étaient d'accord, mais il y avait une retraite obligatoire qui a, en effet, contribué à baisser le moral. Il y a aussi une question de communication. On a remarqué qu'il y a un manque de communication. On est en train d'y remédier, je l'espère, mais une certaine incertitude semble exister quant à ce qui se passe. Les membres des forces armées sont inquiets et l'on prend des mesures pour remédier à cet état de choses. Cette citation continue:

> «la direction doit s'occuper aussi bien de l'aspect humain de l'organisation que des aspects financier et technique.»

On nous a beaucoup parlé du rôle joué par la machine à computer dans la réorganisation du ministère. J'ai observé qu'il existe une étude sur les aspects financiers mais je crois que nous oublions l'atout principal d'une force armée, soit les hommes qui sont formés pour aller combattre dans des endroits tels que le Viet-Nam. Une machine à computer ne vous aidera pas beaucoup dans cet aspect de l'organisation. Ce qui s'est passé, à mon avis, c'est que l'on a négligé—ce mot est peut-être un peu fort—mais l'on n'a pas donné la considération qu'il fallait aux hommes des rangs inférieurs dans cette réorganisation compliquée.

M. ANDRAS: Eh bien, monsieur Hendy, vos remarques sont tout à fait en contradiction avec celles faites l'autre jour par le général Sharp dans son mémoire que vous prétendez avoir lu.

M. HENDY: Non, je dis que le général Sharp parlait de ce que j'appellerais l'aspect financier plutôt que de l'aspect de relations humaines.

M. ANDRAS: La page 33.

M. HENDY: Eh bien, ceci est une question d'opinion, mais je cite des passages pris d'une série d'articles que l'on emploie depuis des années dans des cours de psychologie à Toronto et ceci est la doctrine que l'on y enseigne. Je ne crois pas que l'on y adhère.

M. ANDRAS: Eh bien, je voudrais simplement vous référer.....

Le PRÉSIDENT: Monsieur Andras, je présume que ces interruptions vont être des questions supplémentaires mais il faut garder une certaine suite. La parole est à M. Harkness et, à moins qu'il ne soit prêt à vous céder le droit de poser de plus en plus de questions supplémentaires, je dois vous prier de vous abstenir d'interrompre.

M. HARKNESS: Vous venez de parler d'une question de moral. Que pensez-vous du moral dans les forces armées d'après les rapports que vous avez eus avec les combattants et anciens combattants?

M. HILBORN: Eh bien, monsieur, d'après les rapports que nous avons eus, leur moral nous paraît moins que satisfaisant. Évidemment, je présume que l'on pourrait dire que c'est précisément le genre d'opinion que nous attirerions, si vous voulez, et que nous aurions plutôt des commentaires des gens qui sont malheureux dans les forces armées. Ce qui nous inquiète plutôt ce sont les niveaux d'où ces plaintes viennent.

M. ANDRAS: Viennent-elles de tous les niveaux?

M. HARKNESS: Oui, de tous les niveaux. Surtout des niveaux relativement supérieurs de l'état-major.

M. ANDRAS: Mais des officiers subalternes et. . .?

M. HILBORN: Certainement.

M. HARKNESS: Avez-vous remarqué une différence quelconque dans le moral et le degré de mécontentement des trois armes?

M. PENFOLD: Chacun d'entre nous, monsieur, a naturellement des rapports avec les différentes forces à cause de nos associations avec ces forces. C'est très difficile de juger s'il y a plus de mécontentement dans l'une que dans les autres.

Je pense qu'en ce moment, si je peux exprimer mon opinion personnelle, la marine et l'armée de l'air sont plus inquiètes au sujet du rôle qu'elles vont jouer en raison du manque éventuel d'action combattante à l'avenir. L'armée de l'air, par exemple, s'inquiète du fait que les intercepteurs n'auront aucun rôle à jouer sauf celui de soutien de fond pour le CF5. On regrette beaucoup la perte d'une adresse qui aura lieu inévitablement au cours des années.

Je suis certain que les membres de la marine ont l'impression que leur habileté particulière disparaîtra également.

A mon avis, ce sont ces deux armes qui sont les plus inquiètes.

M. HARKNESS: Eh bien, j'ai parlé assez longtemps et je dois céder la parole à quelqu'un d'autre.

Le PRÉSIDENT: Je vous accordais du temps supplémentaire à cause des interruptions. Il vous reste encore une minute ou deux si vous voulez continuer.

M. HARKNESS: Non merci, je pourrais parler plus tard.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Laniel, c'est votre tour.

M. LANIEL: Monsieur, à la page 16 de votre mémoire, lorsque vous indiquez l'attitude de TRIO au sujet de l'unification vous dites que TRIO est un groupe non politique de citoyens canadiens, qui représentent le Canada entier et qui s'inquiètent beaucoup au sujet de l'efficacité de nos forces armées à l'avenir. Cela veut dire, je m'imagine, que vous êtes tous des hommes de bon coeur et que vous ne voudriez pas vous impliquer ni vous associer à tout genre de révolte ou d'insurrection individuelle de la part des anciens combattants. Cela veut dire que vous agissez de bonne foi. Lorsque TRIO fut fondé au mois d'août dernier, comme vous l'avez dit, est-ce que l'Amiral Landymore s'est rendu à Toronto pour tenir des réunions secrètes avec certains d'entre vous et est-ce que la formation de TRIO a eu lieu à la suite de ces réunions?

M. HENDY: Non.

M. LANIEL: Est-ce qu'un de vous a rencontré l'Amiral Landymore au mois de juillet?

M. HENDY: Oui, je l'ai vu.

M. HILBORN: Je l'ai vu aussi.

M. LANIEL: Tous les deux, vous l'avez rencontré au mois de juillet, soit un mois avant la formation de TRIO.

Je présume qu'un de vous trois était principalement responsable du mémoire que l'on a présenté ce matin. Pourriez-vous me dire qui en est l'auteur principal?

M. HENDY: J'étais président du comité qui a rédigé ce mémoire.

M. HILBORN: On m'a délégué à y assister.

M. LANIEL: Combien de personnes ont vu ce mémoire par la suite?

M. HENDY: On en a envoyé des copies du premier jet à cinq villes différentes. Environ douze personnes ont vu la version finale.

M. HILBORN: Y compris le Général Curtis.

M. WINCH: Puis-je poser une question supplémentaire?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. WINCH: A-t-on rédigé une nouvelle version du mémoire original après que le contenu du bill fut présenté à la Chambre des Communes?

M. HILBORN: On a rédigé le mémoire après la présentation du bill.

M. HENDY: On l'a rédigé essentiellement après la lecture du bill.

M. LANIEL: Vous avez stipulé dans votre mémoire, et plus tard, que vous n'êtes pas des experts militaires, n'est-ce pas?

M. HILBORN: Oui, c'est mon avis personnel.

M. LANIEL: Nous pouvons donc conclure que les idées exprimées dans votre mémoire proviennent des déclarations publiques, des avis des particuliers, des journaux, de divers mémoires, du ouï-dire et, peut-être principalement des officiers retraités.

M. HENDY: Eh bien, comme le Ministre de la Défense vous l'a dit il y a deux ans, nous lisons beaucoup.

M. LANIEL: Non, non. Je pose cette question parce que, d'après votre attitude, vous semblez faire toute confiance aux officiers supérieurs qui étaient à la tête de l'état-major de la défense à partir de l'été 1964 jusqu'à l'été 1966.

M. HENDY: Eh bien, sauf votre respect, le ministère de la défense a également fait confiance à ces officiers en disant qu'ils étaient des militaires les plus intelligents disponibles en l'été de 1964.

M. LANIEL: Et vous êtes du même avis?

M. HENDY: Je ne dis pas qu'ils étaient les meilleurs, mais ils étaient à la tête et ils étaient assez bons pour que le ministère fasse cette déclaration. Certainement, lorsqu'il s'agit d'un groupe semblable, ils ne seront pas tous les meilleurs. Ils étaient à la tête des forces armées en ce moment et ils étaient du genre qui est attiré par les forces armées. Ils étaient certainement les chefs.

M. LANIEL: Aussi bons que ceux que nous avons actuellement?

M. HENDY: Oui, si vous voulez.

M. LANIEL: S'ils étaient aussi habiles que vous le dites, comment se fait-il que, comme vous le dites dans votre mémoire, on a commis des erreurs fondamentales en 1964 en ce qui concerne les décisions prises à cette époque?

M. HILBORN: Eh bien, je me demande si les officiers...

M. LANIEL: Ils étaient là lorsque les décisions ont été prises.

M. HENDY: Nous nous demandons s'ils ont pris part à ces décisions. C'est pourquoi le facteur fondamental de notre mémoire, du moins nous croyons que vous l'interpréterez de cette façon, est notre conviction que ces hommes nous laisseraient savoir s'ils ont pris part oui ou non à la décision prise.

M. WINCH: Vous soutenez qu'ils n'ont pas été entendus en 1964 au moment où ils faisaient partie du personnel.

M. HENDY: Ils n'ont pas été entendus.

M. LANIEL: Essayez-vous de donner l'impression que certains d'entre eux n'ont pas pris part du tout à aucun niveau à cette réorganisation ni à sa planification? Auriez-vous tendance à dire qu'ils auraient des opinions différentes à des niveaux différents sur certains points?

M. HENDY: Je ferais une différence entre la participation à l'élaboration de la politique ou des principes de cette politique et sa mise en vigueur lorsqu'on leur a appris ce qui allait arriver. Vous avez la preuve que le chef d'état-major à ce moment n'a pas été consulté sur l'intégration et l'unification. Les chefs d'état-major ont été consultés au sujet de ce qu'on pourrait appeler le rôle et la partie préliminaire du Livre blanc; mais l'idée de l'unification des forces et le processus d'intégration est un sujet sur lequel on leur a fourni l'occasion de donner leur avis si nous avons bien compris; vous vous souviendrez qu'au moment où le bill C-90 a été présenté on n'a pas demandé l'avis des chefs d'état-major.

M. LANIEL: Mais ce que vous venez de dire me donne l'impression que tout ceci n'a pas été fait à leur insu comme vous le mentionnez dans votre mémoire.

M. HENDY: Je ne crois pas qu'ils veulent dire que la chose s'est faite à leur insu. Ils déclarent simplement qu'ils n'ont pas été consultés.

M. LANIEL: C'est bien l'impression que j'ai en lisant votre mémoire.

M. HENDY: Très bien, mais...

M. MACALUSO: Ils disent? Pourriez-vous les nommer?

M. HENDY: L'amiral Raynor a déclaré qu'il n'avait pas été consulté.

Une VOIX: Quels sont les autres?

M. HENDY: Monsieur Raynor a en outre déclaré que selon lui aucun d'entre eux n'avait été consulté. Mais je suggère—

M. MACALUSO: L'amiral Raynor vous a dit qu'il n'avait pas été consulté. En êtes-vous venu à cette conclusion d'après ce que vous savez personnellement?

M. HENDY: Non, mais nous le savons par la déclaration de l'amiral Raynor.

M. LANIEL: J'ai une autre question, monsieur le président. En donnant les grandes lignes de la position du TRIO à la page 16, vous dites ceci:

> Le TRIO croit que certains services de soutien communs à la marine, l'armée et l'aviation (tels la paye et certains articles d'approvisionnement, les soins médicaux, la construction, certains secteurs du transport et d'autres domaines) pourraient être transformés en un système unique pour les trois services sans affaiblir leur efficacité au combat et en faisant réaliser des économies modestes.

Pourriez-vous fournir au Comité des détails sur la façon dont cela pourrait se faire si l'autre projet est impossible à réaliser?

M. HENDY: C'est pourquoi nous voulons l'étudier. Je ne pourrais vous préciser comment. Comme je l'ai dit, nous ne nous considérons pas des experts dans ce domaine mais il y a amplement de secteur où la chose serait possible. Nous disons simplement «voyons ce qui peut être fait». C'est sur cela que doit porter l'étude.

M. LANIEL: Vous voulez dire que vous faites cette déclaration sans étude ni plan précis bien que vous ayez tendance, comme d'autres à donner l'impression que les projets d'intégration et d'unification n'ont pas été bien planifiés.

M. HENDY: Eh! bien, il s'agit là de déclarations qui ont été faites par le ministère parce qu'au début il ne devait pas y avoir de plan. On ne projetait aucun plan. Le projet a été présenté selon ce principe.

M. LANIEL: Comment suggériez-vous que l'on procède? A votre avis comment pourrait-on unir les services? Y aurait-il un quatrième service? Par exemple, les médecins seraient-ils tous dans l'armée, les infirmières dans la marine et le transport serait-il confié à l'aviation et ainsi de suite? Quel uniforme porteraient-ils? Comment pouvez-vous y arriver sans une unification complète?

M. HENDY: Personne d'autre ne le fait et tout se passe assez bien. J'admets que ce n'est pas là une réponse complète mais selon nous, nous devrions explorer les possibilités. A la fin de ses commentaires, le maréchal de l'Air Sharp a parlé d'un service d'approvisionnement des forces canadiennes. Cela pourrait bien être la solution. Je sais que le ministre a dit qu'on avait examiné ce projet parmi bien d'autres, c'est-à-dire un quatrième service d'approvisionnement. Je crois que ce système a été adopté dans les établissements militaires allemands. Ils ont un quatrième service d'approvisionnement.

M. LANIEL: Seriez-vous en faveur d'un quatrième service d'approvisionnement?

M. HENDY: Si c'est ce qu'il y a de mieux à faire, certainement.

M. LANIEL: Croyez-vous que les forces armées seraient en faveur d'un tel service?

M. HENDY: Ils ont examiné cette solution avec attention.

M. LANIEL: Mais cependant ils n'ont pas semblé l'appuyer.

M. PENFOLD: Eh! bien, le maréchal de l'air Sharp a déclaré qu'en réalité on a sérieusement examiné la possibilité de créer un quatrième service pour s'occuper des tâches communes.

M. MACALUSO: Ce projet a été étudié et rejeté.

M. PENFOLD: Il a été étudié et rejeté, oui, c'est exact. Il devrait avoir du mérite cependant. Je suis certain que le maréchal de l'air ne tient pas à perdre son temps.

M. MACALUSO: Pourquoi l'a-t-il rejeté?

M. MCINTOSH: Je me demande si mon nom est au bas de la liste?

Le PRÉSIDENT: Votre nom figure après celui de monsieur Forrestall.

M. CHURCHILL: Comment allez-vous retenir l'ancien président de la Commission de transport?

M. MCINTOSH: Eh! bien, pourrais-je poser une question supplémentaire à ces témoins à ce sujet?

Le PRÉSIDENT: Oui, allez-y.

M. MCINTOSH: Vous avez déclaré aux membres du Comité il y a quelques minutes que vous n'étiez pas des experts dans le domaine militaire. Pourriez-vous nous dire qui, selon vous, sont des experts en ce domaine?

M. PENFOLD: Monsieur, pourrait-on m'accorder quelques minutes pour fournir des explications à ce sujet? Je ne prétends certainement pas être moi-même

un expert dans le domaine militaire. Comme je l'ai souligné, au cours de ma brève carrière dans l'aviation, j'ai atteint le rang de lieutenant-aviateur à titre de navigateur et mon habileté se limitait à partir du point A pour me rendre au point B et en revenir ce qui était plus important! A ce titre, j'ai réussi. Toutefois par mon travail avec les cadets, et l'association de l'Aviation, j'ai eu la chance de connaître des gens très compétents depuis 1949. J'étais constamment étonné à ce moment du calibre de ceux qui faisaient partie des services et qui accordaient beaucoup plus d'heures que moi, dans le commerce, en attendait des militaires. J'ai été si fortement impressionné que j'ai toujours eu beaucoup de respect pour les militaires depuis lors, en particulier aux échelons élevés.

Lorsque je parle de ma carrière dans le monde des affaires, je fais allusion à mes fonctions de gérant chez Housefold Finance pendant 29 ans...

M. McINTOSH: Avant de continuer, j'aimerais avoir une brève explication. Je crois que monsieur Hilborn a secoué la tête en disant qu'il ne se considérait pas comme un expert en questions militaires. J'aimerais qu'il nous dise, selon lui, qui est un expert dans ce domaine?

M. PENFOLD: C'est justement ce que j'allais faire.

M. McINTOSH: Je vais poser une autre question. Croyez-vous que les experts militaires puissent commettre des erreurs ou sont-ils infaillibles?

M. LANIEL: Même ceux qui sont à la retraite?

M. PENFOLD: Lorsque cette idée a germé monsieur, nous avons dû nous renseigner, demander aux gens ce qu'ils pensaient de l'intégration. Nous nous sommes alors adressés à des gens que nous connaissions et que nous respections. Vous savez, j'en suis certain, qu'en 1964 au moment de la publication du Livre blanc, très peu de personnes étaient réellement renseignées à propos des détails de ce projet. Il s'agissait d'un concept très général pouvant donner lieu à de nombreuses interprétations. Comme bien d'autres, nous croyons que l'intégration se limiterait aux forces de soutien car cela semble logique à ce moment. Je crois que plusieurs officiers vétérans en sont venus à la même conclusion à ce moment car l'idée n'avait pas été précisée. A cause de mes antécédents et de mon expérience, on m'a confié la tâche de choisir des gens auprès desquels je devais me renseigner personnellement quant à leur point de vue tout comme je m'adresserais à un médecin pour avoir une opinion sur une question médicale. Donc, même si je ne suis pas un expert, j'ai dû préparer un résumé car j'avais des contacts avec ces gens par l'intermédiaire de mes associations.

M. WINCH: Vous êtes-vous renseigné seulement auprès du personnel à la retraite ou congédié?

M. PENFOLD: Non, auprès du personnel en service et à la retraite.

M. LANIEL: Et en vous basant sur le jugement des gens que vous avez consultés, vous en êtes venu à la conclusion que nous pouvons avoir une unification par petites sections, par petits îlots et que cela permettrait aux forces canadiennes d'atteindre leur objectif, mais que nous ne pouvons atteindre ce même objectif par une unification totale. Est-ce votre argument fondamental?

M. PENFOLD: Je regrette monsieur, je ne saisis pas très bien votre pensée.

M. LANIEL: Eh! bien, vous avez consulté des gens, vous avez réuni des informations et vous avez pris votre décision en vous basant sur la moyenne des

opinions. Vous êtes maintenant ici devant nous et faites des réserves au sujet de l'unification mais vous admettez quand même l'unification de certains secteurs des groupes différents de militaires et vous croyez que dans l'ensemble de nos forces armées et de leurs trois services cela améliorera la situation et nous permettra de faire face à nos responsabilités et à nos engagements partout dans le monde?

M. PENFOLD: Absolument.

M. LANIEL: Mais par l'unification complète, nous ne pourrions y arriver?

M. PENFOLD: Les militaires auxquels j'ai parlé ont refusé de s'engager à ce point car ils n'ont pas d'exemple suffisant nulle part dont ils peuvent tirer des conclusions. Les cas d'unification sont peu nombreux. Ils citent entre autre les forces défensives Japonaises; comme vous le savez, elles ont été démembrées après la guerre et on leur a accordé de petits effectifs. Elles ont atteint un point où les forces défensives ont dû se spécialiser pour répondre à leurs besoins. Ils ont maintenant une armée, une marine et une aviation...

Nous avons toutes les raisons de croire que pour ce qui est de l'économie et de l'efficacité il y a de grandes possibilités pour l'intégration de ce genre de forces de soutien mais ceux dont nous respectons le plus l'opinion sont d'avis que nous devrions faire une pose pour évaluer la situation et voir où nous allons; ils croient que l'unification peut très bien mettre en danger les progrès qui ont été réalisés jusqu'à ce jour.

M. ROCK: Je croyais qu'il n'y avait aucun progrès, si je m'en tiens à votre mémoire?

M. HENDY: A mon avis, la principale question en rapport avec le bill C-249 est celle-ci: devons-nous prendre tout le monde et les mettre dans un seul service? C'est ce que j'appelle l'habit unique pour tout le monde.

M. LANIEL: Ce n'est pas une refonte générale.

M. HENDY: Oui, c'est une refonte générale.

M. LANIEL: Voyons!

M. HENDY: Eh! bien, c'est une refonte générale dans un sens mais probablement pas dans l'autre. Cela dépend de la définition que vous faites.

J'ai ici un article publié le mois dernier ou il y a deux mois intitulé: «l'unification—les Russes l'ont eu les premiers évidemment.» On y voit une photo de marin russe en uniforme de marine et dans l'article on parle d'états-majors «unifiés», de forces «unifiées», de ministère de la défense puissant et «unique». Le mot «unification» revient sans cesse. Et pourtant les Russes conservent trois services traditionnels. C'est là un gros problème.

En Angleterre, le Livre blanc rédigé sous l'égide de lord Louis Mountbatten alors chef de l'état-major de la défense, dit:

> Les services doivent conserver leur identité. Pendant l'action, ils sont de plus en plus interdépendants, et l'on doit s'attendre à ce que cette interdépendance augmente. Néanmoins, l'expérience nous démontre que l'esprit combatif de l'individu pendant la bataille découle en grande partie de sa loyauté envers son navire, son unité ou son escadron. Les traditions et les honneurs pour services individuels au combat sont un facteur vital pour relever le moral et l'esprit combattif. Il faut conserver cet état d'esprit.

Voilà le point de vue britannique en 1963.

M. LANIEL: N'a-t-on pas publié un article dernièrement au sujet de la politique britannique sur la défense, remettant en question les principes généraux de leur politique de défense.

M. HENDY: Voulez-vous dire un autre article, car celui-ci date de 1963?

M. LANIEL: Non, non; je ne cite pas le Livre blanc mais un rédacteur sur des questions de défense.

M. HARKNESS: Je crois que vous voulez parler de monsieur Mayhew qui a démissionné comme ministre de la marine dans le gouvernement travailliste britannique il y a environ un an. Il vient d'écrire un livre dont on a beaucoup parlé.

M. LANIEL: Probablement.

Le PRÉSIDENT: Votre temps est expiré monsieur Laniel. Monsieur Forrestall est le suivant sur ma liste; ensuite viennent messieurs Macaluso et McIntosh.

M. FORRESTALL: Monsieur le président, avant de commencer, j'aimerais m'excuser envers les membres du TRIO pour l'action qui s'est déroulée autour de la table. Je n'en suis pas très heureux.

M. MACALUSO: Je crois que monsieur Forrestall ne devrait être responsable que de ses propres actions. Il ne devrait pas parler pour les autres membres de ce comité.

M. FORRESTALL: Je m'excuse de participer aux actions de ce Comité.

Une VOIX: Vous pouvez partir.

M. FORRESTALL: C'est pire qu'une fosse aux serpents. Ces messieurs se sont présentés devant nous pour soutenir un point de vue dont on a ri et qu'on a critiqué. Ils ont droit à un peu de respect. D'où je viens, il est naturel de respecter les gens ainsi que leur opinion.

Je me demandais peut-être si monsieur Hilborn ou monsieur Hendy pouvaient nous donner un résumé? Dans votre précis et dans certaines parties du mémoire lui-même, vous avez traité si je comprends bien d'environ cinq domaines sur lesquels vous basez certains de vos avancés. Je me demande si vous pourriez nous les résumer. Vous avez traité du moral et de la compétence professionnelle. Y a-t-il cinq ou six domaines qui pourraient être résumés en des termes précis et qui formeraient le fondement de vos conclusions ou d'un critère ou peut-être de secteurs pouvant engendrer de l'inquiétude tel le moral, la compétence professionnelle et ainsi de suite?

M. HILBORN: Le précis et le postscriptum que l'on y joint n'est-il pas suffisant?

M. FORRESTALL: Laissez-moi expliquer les choses ainsi: ai-je raison de dire que les effets de l'unification totale se feraient sentir sur la compétence professionnelle; qu'arriverait-il si on enlevait la concurrence; qu'arriverait-il si on enlevait ce qui est présentement notre niveau de commandement unifié, notre ligne de communication directe, qui je présume, répond à deux ou trois exigences dont l'une est le moral. Y en a-t-il d'autres ou les ai-je résumées assez bien?

M. HENDY: Je crois que c'est cela. Il s'agit d'un facteur primordial, à savoir ce que nous pouvons nous permettre dans notre position militaire. L'organisation militaire doit y arriver le plus efficacement possible; mais pour faire des combat-

tants, la compétence professionnelle, le moral et l'esprit de corps sont des qualités essentielles. Sans cela, quel que soit le perfectionnement de l'organisation, même un million de dollars d'ordinateurs ne servirait à rien.

M. FORRESTALL: Avant de passer à ma prochaine question, j'aimerais faire cette observation. Entre autres choses, le Ministre et le ministère de la Défense nationale ont pris pour acquis que cela servira de base la plus économique, je crois, vu que dans une certaine mesure le budget de la défense a été figé. Croyez-vous que nous dépensons trop d'argent en vertu du système actuel? Que notre économie ne pourrait pas faire l'objet peut-être d'une plus grande participation et d'une dépense en dollars et en cents?

M. HENDY: Monsieur Forrestall, cela va bien au-delà de ce que nous devons traiter car c'est le gouvernement qui a décidé le montant à dépenser relativement à la défense.

M. FORRESTALL: Je ne vous demande pas des explications. Je vous demande, en tant que Canadiens respectés et sûrement, si rien d'autre, en tant que votants,—je puis donner à mes honorables collègues l'assurance que je n'ai pas la moindre idée pour qui vous votez,—si vous pensez que nous consacrons trop d'argent à la défense?

M. HENDY: Sûrement pas. A côté de nos alliés, que cela ait trait à la population ou au produit national brut, ou à quoi que ce soit, nous sommes très près du bas de l'échelle. J'ai avec moi le plus récent relevé du solde militaire qui a paru dans le numéro de janvier du *Aero Space International,* où se trouvent récapitulés les efforts militaires de tous les pays.

M. FORRESTALL: C'est tout récent. Quelle est la position du Canada?

M. HENDY: Ces chiffres se rapportent à l'année 1965-1966 et le Canada dépense 3 p. 100 de son produit brut; les États-Unis en dépensent 8 p. 100; le seul pays membre de l'OTAN, sauf l'Islande qui n'a aucune force militaire, dont la dépense est inférieure au Canada est le Luxembourg, avec 1.4 p. 100. Tous les autres pays de l'OTAN sont au-dessus.

M. FORRESTALL: Sauf l'Islande, nous sommes donc le troisième de la queue parmi ceux qui ne versent aucune véritable contribution.

M. LANIEL: Puis-je poser une autre question? Proposez-vous que nous accroissions notre aide? Pensez-vous que les contribuables seraient d'accord?

M. HENDY: On m'a demandé si je protestais contre ce que nous dépensons. J'ai répondu que non. Ensuite, on m'a demandé quelle position occupait le Canada. Voici les chiffres. Qui peut dire ce que nous pouvons dépenser? La défense ressemble à l'assurance. Vous pouvez bien vous tirer d'affaires pendant de longues années; puis, un jour, vous en avez besoin et vous regrettez de n'en avoir jamais eu. Si, à un certain moment, vous détruisez votre organisation militaire ou vos économies militaires, il pourra être très difficile de surmonter ce retard quand surviendront des difficultés. Je ne sais pas quel montant vous pourriez dépenser. Cela dépend du gouvernement: c'est lui qui sait exactement quel montant il peut se permettre de dépenser. J'ai peut-être tort; j'ai peut-être raison. Nous pourrions peut-être couper les dépenses de moitié; si nous organisions une force policière et qu'elle devenait un système, nous pourrions alors peut-être couper nos dépenses de moitié. Mais, en tant que Canadien, voudriez-vous, monsieur, couper notre défense de moitié sur la foi de ces relevés?

M. LANIEL: Je dois dire non. Il est cependant possible de mieux utiliser le même dollar.

M. HENDY: Oui. On pourrait le consacrer aux pays défavorisés. Je suis entièrement d'accord.

M. LANIEL: Non, non, non. A la défense.

M. PENFOLD: M. le président, je crois qu'il n'est pas en notre pouvoir de discuter les attributions du Comité. Nous parlons en tant que particuliers. A ma connaissance, jamais au cours des réunions qui ont eu lieu par tout le pays le trio a-t-il discuté cette affaire. Nous n'en avons pas discuté nous-mêmes, sauf pour dire que le Canada, afin de répondre à toutes ses obligations, devrait posséder le meilleur équipement, et les meilleures forces; je crois que suivant l'opinion générale, si le Canada avait besoin de plus d'argent, les contribuables lui accorderaient leur appui. C'est à peu près tout ce que j'ai entendu.

M. FORRESTALL: Oui. Cela semble confirmer certaines observations que j'ai entendues. Il est vrai que je viens d'une région prédisposée.

On voudra peut-être faire un commentaire là-dessus. Dans votre mémoire, vous avez traité, dans une certaine mesure, pour appuyer votre argument fondamental concernant la conservation de l'identité des services, des dollars et cents que l'on dépense pour les biens d'équipement. Qui a fait toutes ces recherches? Les avez-vous faites vous-mêmes?

M. HENDY: Oui, nous-mêmes.

M. FORRESTALL: Et ces renseignements proviennent de quels documents?

M. HENDY: La partie financière provient de la publication annuelle de la *Canadian Tax Foundation, «The National Finances»*. Il s'y trouve une excellente analyse des dépenses de la défense. Et, bien entedu, à intervalles réguliers, le *«Financial Post»* publie des articles en sa qualité de chien de garde de la bourse publique.

M. FORRESTALL: Pourrions-nous approfondir cette question? Il est très évident que vous avez fait beaucoup de travail et de projets. Êtes-vous d'avis que la tendance vers cette disparité apparente entre les frais généraux et les montants dépensés à des fins capitales aurait continué en vertu du système actuel, ou aurait-elle pu être renversée?

M. HILBORN: Je crois qu'on a réalisé des économies. On peut en dire long sur les mesures qui ont été prises sur la question de l'intégration. Je ne crois pas que notre position nous permette de trouver à redire à cela.

M. FORRESTALL: Non, bien entendu. Ce n'est, cependant, pas ce que je vous ai démandé, M. Hilborn. Il semble que nous convenons avec vous qu'il est nécessaire, dans une certaine mesure, d'unifier le commandement à l'échelon supérieur et même à l'échelon des services en campagne dans le cas de certaines opérations. A votre avis, d'après les études que vous avez faites et les conversations que vous avez eues, êtes-vous persuadé qu'en vertu du système actuel le graphique que nous a présenté le vice-maréchal de l'air Sharp, et que vous avez vu, je crois, aurait continué sa ligne descendante projetée au point que d'ici à quelques années rien ne serait dépensé pour les biens d'équipement, à cause de notre situation actuelle?

M. HENDY: C'est difficile à dire. Projeter une ligne sur un graphique n'est pas très exact. Il s'est produit un changement. Il est de fait que nous avons un nombre beaucoup moindre de personnes à payer. Apparemment, les dépenses relatives à l'équipement n'ont pas sensiblement augmenté. Nous sommes en face

d'un facteur inflationnaire et je suis content, en tant que contribuable, que vous en teniez compte dans votre budget de défense comme vous le faites pour d'autres choses à mesure que les prix sont haussés. Vous pouvez avoir à faire face à un crédit augmenté chaque année juste pour vous tenir au courant de cela. Il est très difficile de savoir ce qui serait arrivé si nous avions continué. Nous aurions pu nous trouver devant une autre affaire de Corée; si ce n'eût été de notre participation à l'*International Control Commission*, nous aurions peut-être été mêlés au conflit vietnamien; il nous aurait fallu peut-être concevoir notre défense d'une toute autre façon et cette dépense aurait peut-être été augmentée. Personne ne le sait, je crois.

Il y a sans doute lieu d'étudier la direction et d'y apporter un changement complet et, comme le dit M. Hilborn, c'est très bien dans la mesure où cela touche les économies; cependant, celles-ci ne sont pas encore apparentes. Par exemple, on projetait de construire des navires pour la Marine, projet qui a été annulé il y a quatre ans. Je suppose qu'on devait les payer. Je dois me surveiller ici, car je suis en présence de deux anciens ministres qui ont eu affaire à ce programme, mais je ne puis m'imaginer qu'un gouvernement serait irresponsable au point de dire qu'ils devaient construire des navires sans être en mesure de les payer au moment de leur livraison. Nous savons tous qu'au sein d'un grand organisme, ou de toute bureaucratie, je me sers ici d'un terme pas trop poli, il y a toujours place à amélioration et on ne doit jamais cesser de chercher et de passer en revue. C'était probablement le moment voulu. Je sais que M. Claxton voulait étudier sérieusement la question mais qu'il a été entraîné dans l'affaire de Corée et n'a pas eu l'occasion de le faire. Il arriva que M. Hellyer eut, lui, l'occasion de le faire au point de rendre le service plus moderne et plus efficace. Cependant, il nous semble que dans l'organisation des services, certaines choses ne sont pas exactes, comme en fait foi ce qui s'est produit.

M. FORRESTALL: Avez-vous eu l'occasion d'étudier le mémoire que nous a présenté hier le sous-chef des réserves au Canada, le brigadier Dare?

M. HENDY: J'en ai entendu parler, c'est tout.

M. FORRESTALL: Alors, nous n'irons pas plus loin. Je cède donc la parole à un autre, pour le moment.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Macaluso.

M. MCINTOSH: Vous venez de dire, il y a quelques minutes, que je devrais suivre M. Forrestall.

Le PRÉSIDENT: Quand vous avez toute une série de noms, ce n'est pas chose facile. . .

M. MACALUSO: En signe de courtoisie, monsieur le président, je céderai la parole à M. McIntosh.

Le PRÉSIDENT: Je veux faire ressortir un point ici. Je comprends l'intérêt de M. McIntosh. J'ai bien essayé d'écrire tous les noms à la fois, ce qui est très difficile, même pour le président. Je fais mon possible pour diviser les questions entre les deux camps. Si toutefois, M. Macaluso veut céder la parole à M. McIntosh, j'inviterai celui-ci à parler.

M. MCINTOSH: Je voudrais d'abord, monsieur le président, questionner M. Hilborn. Afin d'éclaircir la situation, qu'entendez-vous, monsieur Hilborn, par «l'unification des forces armées»?

M. HILBORN: Par «unification», nous entendons, je crois, fondamentalement ce que M. Hendy a appelé l'idée d'une seule couleur—une force; une seule désignation, soit par l'uniforme soit par la structure, et la perte d'identité de la Marine royale canadienne et du Corps d'aviation royal canadien.

M. MCINTOSH: Quelle différence faites-vous entre «intégration» et «unification»?

A la page 7, vous dites:

Par essence, l'unification s'arrête à l'échelon du commandement.

A mon avis, il s'agit ici d'intégration plutôt que d'unification, mais j'aimerais que vous nous fassiez connaître la différence entre les deux.

M. HILBORN: En ce qui concerne la distinction à apporter,—et il existe une distinction entre «intégration» et «unification»,—je crois que l'intégration, comme nous l'entendons, veut dire généralement parlant la fusion des fonctions de commandement et de ravitaillement des services, etc. Autrement dit, c'est tout sauf la partie exécution proprement dite, si vous voulez, des forces de combat. Si vous les mettez ensemble, vous obtenez l'unification.

M. MCINTOSH: En d'autres termes, vous n'êtes pas d'avis qu'en appliquant l'unification nous pourrions nous acquitter de notre rôle en dessous de l'échelon de commandement, sauf dans certains services, de la façon indiquée dans votre mémoire?

Ceci nous amène à la question qu'on vous a posée plus tôt: quels sont, à votre avis, les experts en questions militaires?

M. HILBORN: Nous avons dressé une liste de certaines personnes pour lesquelles nous avons beaucoup d'estime et qui, évidemment, étaient tenues en haute estime alors qu'elles servaient dans les armes. Vous trouverez à la page 5 une liste des hommes qui, comme nous l'avons déjà dit, ont été considérés comme possédant probablement les meilleurs cerveaux militaires au Canada, et dont certains travaillaient au procédé de l'unification. Vous y trouverez les noms suivants: Miller, Walsh, Rayner, Moncel, Fleury, Annis, Dyer, Cameron, Harvey, Hendrick, Orr, Stirling, Landymore, Welland, Piers, Kitching et ainsi de suite. Nous croyons que ces messieurs sont qualifiés pour donner leurs opinions si vous êtes intéressés à les entendre. Certains d'entre eux n'ont pas eu l'occasion de se faire entendre avant aujourd'hui. Je n'ai aucune idée de ce qu'un grand nombre d'entre eux vous répondront. Nous croyons, cependant, qu'il y aurait lieu de les entendre.

M. MCINTOSH: Quand on vous a posé cette question, l'autre camp a lancé la remarque qu'eux aussi peuvent commettre des erreurs. Êtes-vous d'accord?

M. HILBORN: Oui, je suis d'accord.

M. MCINTOSH: Êtes-vous d'avis également que les experts en questions militaires qui conseillent actuellement le Ministre peuvent se rendre coupables d'erreurs?

M. HILBORN: Oui; soit dit sans vouloir vous offenser il est possible que vous-même vous puissiez commettre des erreurs, ou que j'en commette, ou que M. . .

Une VOIX: Monsieur Macaluso pourrait commettre une erreur!

M. MCINTOSH: Je tiens à ce qu'il n'y ait aucun malentendu.

Je voudrais passer maintenant au supplément du mémoire, où les témoins font la déclaration suivante:

> Des erreurs fondamentales aux échelons supérieurs des organisations de commandement et de questions administratives ont été commises en 1964.

M. MCINTOSH: Pourriez-vous nous faire connaître ces erreurs fondamentales?

M. HENDY: M. Andras a déjà posé cette question. Le brigadier Malone a traité de la question quand il a paru devant vous, il y a quelques années de cela, et j'ai la déposition qu'il a faite devant le Comité de la Défense, le 4 juin 1964. Voici ce qu'il dit à la page 150:

> Il existe un principe qui pourrait mettre tout votre programme en péril, soit le contrôle exercé par un seul homme... Je préférerais qu'il y ait un conseil relevant du Ministre.

Depuis, il a également déclaré que l'idée d'un même uniforme pour les éléments de combat est une erreur et que, même s'il a employé les mots «force unifiée», il ne les entend pas dans ce contexte. Voilà un secteur. L'autre secteur, bien sûr, c'est la possibilité de ne pas compter, à l'échelon supérieur des effectifs de défense, des experts dans les trois services à cause, dans un certain sens, de cet échange qui se produit à mesure que l'on approche des échelons supérieurs et qui, je crois, est une raison profonde. Si le Conseil de la Défense ne compte que deux militaires, ils ne peuvent être experts que dans deux domaines et un troisième est laissé de côté. Si, par accident, il s'y était trouvé deux amiraux, ce qui aurait pu se produire à la suite de nominations, le Conseil de la Défense se trouverait privé d'un conseiller sur les éléments de terre et de l'air. Même en ma qualité d'ancien matelot, je n'accepterais pas qu'il s'y trouve deux amiraux à sa direction.

M. MCINTOSH: Je vais poursuivre mon interrogatoire, M. Hilborn. D'après ce que vous entendez par «unification», croyez-vous que le Canada peut s'acquitter des engagements envers les principes d'alliance qu'il a actuellement?

M. HILBORN: Je crois qu'il nous faut plus de militaires que maintenant—l'état des forces est assez faible—mais je ne vois pas comment vous pouvez résoudre le problème en privant deux des services de leur identité et en appelant milieu de mer, ce qui était connu sous le nom de Marine royale canadienne, et milieu de l'air, ce qui était connu comme le Corps d'aviation royal canadien et, qu'en procédant ainsi et en revêtant tous les militaires d'un même uniforme et en utilisant les grades de l'armée, vous réalisez une économie inhérente ou êtes mieux en mesure, d'une façon quelconque, de respecter vos engagements.

M. MCINTOSH: Aviez-vous quelque chose à dire là-dessus, M. Penfold?

M. PENFOLD: Bien entendu, si nous devons occuper notre place au sein de l'OTAN, NORAD et ainsi de suite, c'est là le principe fondamental, nous devons collaborer avec d'autres forces—les Anglais, les Américains, etc.—et si leur structure est semblable à celle des trois milieux tels quels—nous n'avons manifesté aucune intention de la modifier—nous pourrons éprouver de la difficulté à former un groupe cohésif qui puisse travailler ensemble. Cela pourrait nous empêcher davantage à collaborer avec nos alliés.

M. FAULKNER: Quelles difficultés prévoyez-vous rencontrer exactement?

M. PENFOLD: L'idée de l'exécution de la tâche, l'identité de la personne, leurs antécédents, ainsi de suite.

M. FAULKNER: Ils ne perdent pas leur identité.

M. PENFOLD: Certainement qu'ils la perdent.

M. FAULKNER: Bien au contraire. Individuellement, ils seront identifiables. Leur identité peut changer, mais il n'y a pas de perte comme telle.

Je crois que cela vaudrait la peine que vous étudiiez avec soin les difficultés auxquelles nous pourrions faire face en travaillant avec d'autres à l'OTAN.

Le PRÉSIDENT: M. McIntosh a la parole et je crois qu'il a plusieurs questions à poser. Je vais vous inscrire sur la liste M. Faulkner.

M. MCINTOSH: Ma prochaine question, M. Hilborn, porte sur une déclaration faite par l'un de mes collègues de l'autre côté qui a lancé une remarque pour dire que certaines des preuves que vous avez données entraient en contradiction avec des déclarations émises par un témoin. Il est évident, au fur et à mesure que l'on connaît ces questions, qu'il y aura une différence d'opinions sur la proposition que nous allons accepter et sur le côté qui va accepter. J'ai cru comprendre, M. Hilborn, que vous avez suivi un cours pour faire partie de l'état-major; est-ce exact?

M. HILBORN: Oui; il y a plusieurs années.

M. MCINTOSH: Vous vous en souvenez encore?

M. HILBORN: Oui; je me souviendrai toujours d'un travail que j'ai fait d'après une citation de Stonewall Jackson: «il faut toujours mystifier l'État et surprendre l'ennemi!» C'est à peu près la seule chose dont je me souvienne.

M. MCINTOSH: Que diriez-vous sur l'appréciation d'une situation faite sur de fausses prémisses?

M. HILBORN: Si vous avez une appréciation erronée, vous ne pouvez pas en venir à une conclusion raisonnable.

M. MCINTOSH: On ne peut pas en arriver à une conclusion?

M. HILBORN: C'est exact.

M. MCINTOSH: Vous avez dit que vous avez lu cette proposition. Je vais vous demander ce que vous pensez de cette déclaration: «en supposant que l'on veuille maintenir une armée moderne, il n'existe que deux façons d'agir; augmenter le budget ou réduire les frais d'exploitation et d'entretien». Croyez-vous que le gouvernement n'ait que deux façons d'agir s'il veut changer ses structures de défense?

M. HILBORN: J'imagine qu'il n'y a que deux solutions dans ce domaine; ou encore réduire les engagements financiers.

M. MCINTOSH: De quel domaine parlez-vous?

M. HILBORN: Je n'ai pas la citation. Quelle page...

M. MCINTOSH: Je vous dis, monsieur Hilborn, qu'il existe plus de deux façons d'agir; mais je ne veux pas entrer dans ces détails maintenant. Toutefois, s'il y en a plus de deux, et si elles ont été acceptées, croyez-vous que ce soit une appréciation erronée que nous avons étudiée?

M. HILBORN: Oui, si l'on n'a pas considéré tous les facteurs qui peuvent l'affecter.

M. McINTOSH: C'est tout, monsieur le président.

M. MACALUSO: Monsieur le président, je veux tout d'abord questionner M. Hendy sur la non-communication avec les armes. Je voudrais, monsieur, attirer votre attention sur le mémoire présenté à ce Comité par le vice-chef d'état-major, le maréchal de l'air Sharp, le mardi 7 février dernier, à partir de la page 21 jusqu'au bas de la page 23, où l'on peut lire: «un troisième exemple est l'étude des communications DND». Je vous suggère fortement de lire le dernier paragraphe en page 23 si vous ne l'avez déjà fait, parce que votre thèse selon laquelle il existe un manque de communication y est réellement contredite par le vice-chef d'état-major.

Monsieur Penfold, vous êtes bien le secrétaire-trésorier de cet organisme, n'est-ce pas?

M. PENFOLD: Oui.

M. MACALUSO: Vous dites que vous ne connaissez pas le nombre de membres qui en font partie, mais vous avez sûrement une liste d'adresses?

M. PENFOLD: Oui; nous avons une liste d'adresses locale.

M. MACALUSO: Combien croyez-vous qu'il y ait de gens sur votre liste d'adresses au pays, s'il y en a dans tout le pays, ou à Toronto? Où est-elle?

M. PENFOLD: Vous parlez de votre liste d'adresses, celle de votre groupe?

M. MACALUSO: La liste d'adresses de TRIO, oui.

M. HILBORN: Je dirais entre douze et quinze cents, dans le TRIO de Toronto; puis, nous postons pour les succursales. Nous n'envoyons rien directement aux membres personnellement sauf à ceux de la liste de Toronto.

M. MACALUSO: Comment vous procurez-vous cette liste d'adresses? D'où vient-elle? D'où viennent les noms?

M. PENFOLD: Des gens qui nous ont écrit; nous avons aussi fait imprimer des cartes demandant aux gens de se joindre à TRIO, cartes qui ont été distribuées par des particuliers à leurs amis, etc.

M. MACALUSO: Le jour de la parade des Anciens Combattants à la CNE? Ils viennent de là? M. Hilborn dit de douze à quize cents à Toronto?

M. PENFOLD: J'aimerais vous donner les chiffres exacts mais je ne les connais pas.

M. MACALUSO: Je n'ai pas à être précis. Je me pose tout simplement des questions. Je suis très étonné de quelques commentaires que l'on a faits dans votre mémoire. M. Hendy a déclaré, après avoir été interrogé par M. Laniel, que TRIO croit à la fondation d'une espèce de service d'aide, etc; mais on lui a répondu que vous n'aviez pas de plan précis et que votre seule réponse, et je cite, était: «personne ne le fait et on semble s'en porter très bien».

Je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'il y a peut-être des raisons pour lesquelles il existe d'autres pays qui ne l'on pas fait. Je vous suggère que, tout d'abord, c'est peut-être de l'inertie de leur part; et, deuxièmement, de la timidité politique. Avez-vous quelque commentaire à faire là-dessus?

M. HENDY: Je ne sais pas. Nous ne pouvons que prendre les faits tels qu'ils sont. J'aimerais vous lire des extraits du Livre blanc de la Nouvelle-Zélande de 1966, soit deux ans après qu'on eût annoncé notre plan. On y parle d'une force nationale combinée des trois armes. Nous trouvons encore une fois le mot «unification» que l'on emploie dans ce pays anglophone mais si nous l'analysons, c'est en vérité ce que nous appelons intégration. En fait, aux États-Unis,

«l'intégration» des forces armées a trait à l'assimilation des membres non-blancs de la force armée. Il existe un article intitulé «L'intégration dans l'armée américaine».

M. MACALUSO: Pourriez-vous me donner l'exemple de la Nouvelle-Zélande, s'il vous plaît, M. Hendy?

M. HENDY: Oui, j'essaie seulement de donner une définition du terme. Voilà où il y eut souvent de la confusion.

M. MACALUSO: Il y a confusion à cause du terme?

M. HENDY: Voici le paragraphe 19 du journal de la Nouvelle-Zélande.

> La force de ce genre que la Nouvelle-Zélande aurait les moyens de maintenir en temps de paix ne saurait jamais être assez importante pour qu'elle joue un rôle indépendant dans une guerre limitée. L'éventualité la plus grave à laquelle nous ayons à faire face causerait une perte d'hommes et de matériel si elle était organisée pour répondre aux situations les plus imprévues, comme cela devrait l'être. A cause de la séparation des trois armes, de tous nos principaux alliés, une armée néo-zélandaise devrait être logistiquement autonome ou presque et cela pourrait être coûteux. De plus, l'emploi restreint de l'aviation et de la marine pour aider un petit élément de l'armée de terre est contraire au principe bien établi de la flexibilité dans l'utilisation de l'aviation et de la marine, à savoir la concentration des forces...

...ce qui est un principe de guerre.

> Ceci s'applique à une guerre limitée; pour une guerre de moindre importance, l'extraction de certains éléments d'une force combinée pour répondre à une éventualité particulière déséquilibrerait le reste et serait inefficace que ce soit sur une base ad hoc avec des armées alliées ou pour des buts purement nationaux.

Ils résument leur position sous l'en-tête «Unification de la défense nationale.» Et au paragraphe 52:

> L'attitude générale du gouvernement vis-à-vis d'une plus grande intégration des armes c'est que les trois armes devraient garder leur propre identité et que la possibilité pour une unité plus forte repose sur les domaines de l'approvisionnement, l'administration du personnel, etc, plutôt que les activités actuelles des armes. L'évolution des événements outre-mer, et particulièrement dans les autres pays du Commonwealth, est suivie avec un intérêt marqué en Nouvelle-Zélande.

Ceci a eu lieu deux ans après le début de nos activités.

M. MACALUSO: Je crois que cela suffit du...

M. HENDY:

> L'importance des armes de la Nouvelle-Zélande impose des limites sur le matériel et sur les bénéfices financiers auxquels on peut s'attendre pour la création de mesures particulières d'intégration.

M. MACALUSO: J'espère que je ne prends pas trop de temps, M. le président. La Nouvelle-Zélande a déjà allié quelques-unes de ces armées avec celles de l'Australie. Je ne veux pas qu'on me fasse une grande dissertation là-dessus, mais c'est exact, n'est-ce pas?

M. HENDY: Je n'en suis pas sûr; mais nous nous sommes déjà alliés avec les armées britanniques et américaines.

M. MACALUSO: Je crois que M. Penfold a déclaré que, au Royaume-Uni, on n'a pas du tout l'intention de changer. Je voudrais vous prouver que des gens réfléchis par tout le monde mettent actuellement en question l'organisation militaire dans leur propre pays. Je voudrais tout d'abord attirer votre attention sur un article paru dans le *Morning Herald* de Sydney, en Australie, daté du lundi 23 janvier 1967. Il s'intitule «Trop de chefs?» et se lit comme suit:

> La pression qui existe en Grande-Bretagne pour l'obtention de changements de structure radicaux dans l'organisation des forces armées et la tentative audacieuse d'unification du Canada ranimeront sans aucun doute les débats en faveur d'une rationalisation des armes australiennes. Il y a en Angleterre un nombre sans cesse croissant de critiques qui sont d'avis que les réformes conçues pour centraliser le contrôle au Ministère de la Guerre n'ont pas beaucoup accompli, que l'administration demeure instable, que l'efficacité est encore compromise par la compétition qui existe entre les armes et que la seule solution possible réside dans l'unification des trois armes.

Puis on continue:

> Les arguments pour l'unification avancés en Grande-Bretagne et au Canada s'appliquent aussi fortement à l'Australie, où, malgré le peu d'importance de notre force de défense, on s'est montré très peu empressé à réduire de quelque façon que ce ce soit l'administration instable.

J'imagine qu'on parle ici d'intégration.

> A cause de la grosseur de notre armée, il y en a beaucoup qui pensent qu'il est absurde que nous gardions non seulement la hiérarchie des trois armes mais aussi les trois ministères pour l'armée ainsi que le Ministère de la Guerre et qui soutiennent que la proportion de personnel administratif comparée aux forces de combat est trop élevée. Il n'existe aucun doute que les rivalités entre les armes et la compétition pour obtenir des subventions et des armes soient à la base de l'inefficacité.

Maintenant je vais porter un autre article à votre attention.

M. CHURCHILL: Où lisez-vous cela?

M. MACALUSO: Dans le *Morning Herald* de Sydney; il y a un article.

M. CHURCHILL: C'est une opinion bien personnelle.

M. MACALUSO: Tout comme la vôtre, M. Churchill, mais un peu mieux et mieux fondée. M. le président, puis-je attirer l'attention de ces messieurs à un autre article paru dans le *Morning Herald* de Sydney le 23 janvier 1967 et signé par T. S. Monks. Il est intitulé «On réclame à nouveau une seule armée en GB».

M. CHURCHILL: Je pourrais lire moi aussi un bon nombre d'articles de journaux, de déclarations faites par le Ministre, etc. Ne sommes-nous pas censés poser des questions?

Le PRÉSIDENT: Nous avons entendu plusieurs préliminaires aux questions et M. Macaluso sait qu'il n'a que 15 minutes.

M. MACALUSO: Monsieur le président, je me sers de ceci pour réfuter l'argument selon lequel personne ne le fait ou ne le considère. Voici Londres, vu par T. S. Monks, le 23 janvier 1967, à Sydney, en Australie, une longue dissertation que je déposerai, si vous le voulez, traitant de l'unification de la

marine, de l'armée de terre et de l'aviation britanniques en une seule armée et où l'abolition des systèmes administratifs séparés est demandée avec de plus en plus d'insistance. Et la dissertation est assez longue. Je crois aussi que le rédacteur-en-chef aux affaires militaires du *Times* de Londres, David Devine, dit que l'organisation militaire de la Grande-Britagne n'est pas pratique et il insiste sur la formation d'une seule armée.

Je ne le souligne que pour vous montrer qu'il existe actuellement des débats en cours et que l'on est en train de repenser le Livre blanc en Angleterre et aussi la situation en Australie. M. Hendy, Messieurs, puis-je attirer votre attention à la page 5 de votre mémoire où vous semblez émettre des réflexions très graves sur les chefs militaires actuels et sur le personnel au Ministère de la Guerre. Vous avez donné un compte rendu très généralisé sur ces hommes qui dirigent le personnel à la Guerre dans le moment; je crois que ceci est injuste non seulement pour tous ceux présents ici mais pour tous les hommes qui servent actuellement dans les forces armées. Sauf le respect que je vous dois, je considère que ceci est plutôt insultant.

M. CHURCHILL: Où cela se trouve-t-il?

M. MACALUSO: En page 5: (e) Les problèmes du commandement par rapport aux événements récents et aux politiques de promotion. Cela continue en page 6. J'aimerais savoir quels sont les officiers qui servent dans le moment et qui n'ont pas, à votre avis, assez d'expérience ou qui ne sont pas compétents. Vous employez les termes «ils ne sont pas compétents dans leur façon d'organiser».

M. HENDY: Non, j'ai dit qu'ils avaient besoin de plus d'expérience. Nous avons perdu plusieurs officiers à l'âge de 49 ou 50 ans qui avaient encore 5 ans à faire. On a fait des remplacements.

M. MACALUSO: J'y arrive, Monsieur Hendy.

Le PRÉSIDENT: Laissez-le répondre à la question.

M. MACALUSO: J'y reviendrai plus tard et lui donnerai la chance d'y répondre.

M. NUGENT: Monsieur le président, je crois que lorsqu'il pose une question, il devrait au moins avoir l'amabilité de laisser l'autre personne répondre.

M. MACALUSO: J'essaie de ne pas dépasser le temps qu'on m'a alloué.

Le PRÉSIDENT: Je crois que l'on devrait répondre à cette question par politesse envers le témoin.

M. HENDY: Je soutiens, Monsieur Macaluso, que l'on n'a rien à reprocher, fondamentalement si vous le voulez, aux officiers qui ont été promus; mais ils n'auraient pas dû être promus aussi tôt. Nous avons perdu les officiers les plus expérimentés car ils ont renoncé à leurs cinq dernières années qui auraient dû être les plus productives parce qu'ils auraient fait profiter de leur expérience et de leurs connaissances le Ministère de la Défense nationale; nous les avons perdus tôt. Les officiers actuels ont été promus trop rapidement.

M. MACALUSO: A votre avis, Monsieur Hendy, lesquels avez-vous perdus trop tôt?

M. HENDY: Nous avons perdu le général Moncel, l'amiral Landymore, l'amiral Welland, le général Fleury, l'amiral Dyer et le général Annis; voilà le nom de ceux qui se présentent à notre esprit.

M. MACALUSO: En jettant un coup d'œil sur les noms que vous exposez à la page 5, je vous ferai remarquer que parmi les noms mis sur la liste de ceux qui ont quitté le service, M. Miller, M. Walsh, M. Rayner, M. Annis, M. Cameron, M. Harvey, M. Hendrick, M. Orr, M. Piers, et M. Kitching, se sont retirés lorsqu'ils avaient atteint l'âge normal et obligatoire de retraite.

M. HENDY: Je ne conteste pas ce fait, mais il reste que ces gens sont précisément ceux que ce programme intéresse et engage très activement.

M. MACALUSO: Mais ces personnes ne seraient pas ici, Monsieur Hendy, à l'exception des cinq ou six individus que vous avez nommés; de toute manière, ces hommes auraient monté en grade et ils auraient pris leur retraite à l'âge normal qui convient. N'êtes-vous pas d'accord sur ce point?

M. HENDY: Mais parmi ces gens, presque tous ont manifesté leur inquétude au sujet de la politique des programmes en cours.

M. MACALUSO: Cela n'a aucun rapport avec votre énoncé.

M. HENDY: Le général Cameron n'a jamais cessé d'écrire sur ce problème; le général de division monsieur Hendrick écrit aussi à ce sujet; inutile de mentionner l'amiral Landymore; quant au général Annis, il fait part de son inquiétude à la presse et l'amiral Dyer en fait autant.

Ce que je veux faire ressortir c'est que ces hommes étaient excellents, qu'ils étaient placés à la tête du commandement et que c'est en cette qualité d'experts qu'ils ont reçu l'appui du Ministère il y a deux ans et demi; si donc maintenant ils manifestent leur hésitation, je pense que le public canadien a droit d'entendre leurs opinions en tant qu'experts militaires.

M. MACALUSO: M. Hendy, ceci n'a pas de rapport avec ce que vous dites dans (e); je pense que vous jetez un nuage de soupçons sur la réputation des gens qui font maintenant parti du personnel de la Défense. Je vous pose encore cette question: Si vous vous arrêtez au général Allard, au général Sharp, au général Reyno, au général Lilley, au vice-amiral Hennessy et au général de brigade Dare, les classeriez-vous dans la catégorie des gens qui ne doivent pas avoir la position qu'ils occupent maintenant, ou soutenez-vous qu'ils ont été prématurément avancés à un grade supérieur?

Le PRÉSIDENT: M. Brewin?

M. BREWIN: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je sais que les témoins savent prendre soin d'eux-mêmes, mais à mon avis, ce genre de question manque tout à fait d'intégrité. L'énoncé voulant que certains individus aient pris leur retraite assez tôt est parfaitement clair et naturel. En général, les autorités estiment qu'il y a eu des pertes. Je ne crois pas qu'il soit juste ou raisonnable, ou même que nous soyons autorisés au nom de l'évidence que l'organisation a fournie à presser certains individus à faire la critique de ceux qui sont encore dans le service.

Le PRÉSIDENT: Vu que la question a été posée, et que le témoin brûle d'y répondre, je pense qu'on doit lui permettre de le faire.

M. HENDY: Monsieur le président, j'apprécie la valeur des remarques que M. Brewin a faites. Je veux expliquer clairement à M. Macaluso que parmi les officiers faisant parti du personnel de la Défense et qui sont actuellement des officiers commandants, un bon nombre sont mes amis personnels ou l'ont au moins déjà été. J'admire leur compétence. Ce qui me cause de l'inquiétude c'est que nous avons perdu trop rapidement d'autres experts qui excellaient dans leur compétence, et ceux qui les remplacent ont obtenu leurs situations plus vite qu'ils ne le méritaient. La patrie se voit maintenant privée de l'expérience des officiers qui ont pris leur retraite et exploite trop rapidement les talents non

suffisamment développés et l'expérience pas encore mûrie des officiers qui ont reçu leur promotion uniquement parce qu'ils étaient des officiers juniors. L'amiral O'Brien et l'amiral Charles sont mes amis intimes depuis déjà 25 ans et je sais que leur compétence est de qualité supérieure. L'amiral Landymore et l'amiral Stirling sont des hommes qui excellent dans leur spécialité et ils ont quitté le service à cause de divergences de vue. A mes yeux, cela ne diminue en rien l'excellence de leurs qualités professionnelles en tant qu'officiers de marine et j'affirme que c'est une honte pour le pays que d'avoir perdu prématurément ces hommes supérieurs.

M. MACALUSO: Je ne conteste pas ce point, monsieur Hendy; je m'en prends aux déclarations du mémoire qui ont pour effet de blâmer les membres du personnel des temps présents.

Au bas de la page 10, voici l'extrait qu'on y trouve:

> Nous nous occupons de cette question depuis moins de trois ans et un bon nombre de problèmes demeurent sans solution.

N'admettez-vous pas que dans l'ancien système un grand nombre de problèmes n'ont pas trouvé de solution? Par exemple, les chances de promotion n'étaient pas les mêmes pour tout le monde, les hommes n'avaient pas la même opportunité d'être promus au grade d'officier, on ne jouissait pas des mêmes opportunités d'éducation, les rémunérations pour l'exécution de travaux analogues étaient inégales et l'âge de retraite n'était pas fixe pour tout le monde. L'un des buts manifestes de ce programme n'est-il pas d'abolir ce système en tout conforme aux lois de l'équité?

M. HENDY: Vous n'arriverez jamais à résoudre toutes les difficultés qui se présentent si vite que vous vous y attaquiez parce qu'il y aura toujours des problèmes qui accompagnent le cours des événements. Une excellente manière de fuir les problèmes; c'est d'aller se perdre sur une île de la mer du sud, c'est de s'éloigner entièrement de la situation.

M. MACALUSO: Vous n'êtes pas prêt à admettre que notre politique actuelle supprime ces injustices?

M. HENDY: Dans la mesure où ils le font, oui, mais cela ne veut pas dire que notre politique actuelle est parfaite simplement parce qu'elle prend certaines mesures en ce sens. Nous estimons qu'il existe des régions au sein des principes fondamentaux qui ne sont pas bonnes et qui nécessitent un bon examen. Tout comme je le disais ce matin, je ne m'oppose pas à travailler avec les autres puissances; j'ai même encouragé cette initiative. J'ai apporté des suggestions au Ministre; il a été assez aimable pour reconnaître que quelques unes d'entre elles avaient du mérite. Mais cela ne veut pas dire que je ne doive pas m'inquiéter si la totalité du programme ne semble pas vouloir évoluer dans la direction qui pourrait nous offrir la meilleure défense pour le dollar que nous y mettons.

M. MACALUSO: Une dernière question, M. Hendy?

Le PRÉSIDENT: M. Macaluso, votre question est-elle courte car votre temps est expiré.

M. MACALUSO: Oui elle est brève. Ceci fait suite à l'interrogatoire de M. Laniel portant sur le profond estime, très compréhensible d'ailleurs, que ceux qui étaient d'âge à servir ont manifesté à l'endroit des officiers qui faisaient parti du personnel de la Défense depuis 1964 jusqu'à 1966. En ce qui concerne deux erreurs fondamentales commises en 1964 que l'on trouve dans les déclarations et les écrits du général de brigade R. S. Malone, vous dites que les officiers séniors ne sont pas à blâmer parce qu'ils n'ont pas été consultés; vous dites encore que le seul nom qui doit ressortir est celui de M. Rayner. Étant des hommes de haut principe, (il est naturel de le supposer), ces officiers auraient-ils pu compromettre leurs principes et rester à la tête d'une telle structure s'ils y avaient perdu foi? Il ne faut pas oublier qu'ils étaient là en 1964 quand M. Malone parlait de

ces deux erreurs fondamentales: un commandant en chef et l'unification d'une seule puissance. N'auraient-ils pas dû partir à ce moment-là?

M. HENDY: Pas du tout, parce que c'est le devoir de tout officier responsable d'exposer ses idées. Au cours de notre histoire, jamais auparavant un individu n'a été congédié pour n'avoir pas cru en une politique; il le fut pour en avoir dit du mal.

M. MACALUSO: Ce que vous dites a trouvé sa réplique à la Chambre, en ces lieux et les répliques continueront de se reproduire. Je suis entièrement avec vous quand vous dites que c'est le devoir de l'officier militaire d'exprimer ses vues personnelles et de conseiller le Ministre de service. Est-ce exact?

M. HENDY: C'est exact.

M. MACALUSO: Dès lors, si le conseil n'est pas suivi, c'est aussi le devoir de cet officier d'obéir loyalement aux ordres qu'il reçoit, et s'il ne les accepte pas, il se doit de donner sa démission. Est-ce exact?

M. HENDY: Nous n'avons jamais indiqué...

M. MACALUSO: Êtes-vous d'accord avec moi, monsieur ?

Une VOIX: Permettez au témoin de répondre.

M. CHURCHILL: J'évoque le Règlement, monsieur le président; le membre qui pose ces questions met en doute la loyauté des hommes qui ont donné leur démission.

M. MACALUSO: Non, je ne la mets pas en doute, M. Churchill.

M. CHURCHILL: Puisque j'évoque le Règlement, laissez-moi poursuivre ma pensée. Je me demande si le membre veut pousser plus loin sa présentation des témoignages que le bureau ministériel lui a fournis.

M. MACALUSO: Monsieur le président, nous ne sommes que trop habitués aux arguments de M. Churchill du genre de la fameuse lettre Butterworth dont il nous a fait la présentation un jour. Nous ne nous arrêtons pas à de telles absurdités.

Le PRÉSIDENT: De l'ordre, s'il vous plaît.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, je ne vais certainement pas tolérer les remarques insultantes de ce jeune gringalet. Qu'avez-vous à dire contre la lettre Butterworth?

M. MACALUSO: Monsieur, qu'avez-vous à dire contre le fait que je désire posséder ces notes pour en établir la preuve?

M. CHURCHILL: Je vous demande...

M. MACALUSO: Apportez des faits à l'appui de vos remarques, monsieur.

M. CHURCHILL: Je vous demande si vous voulez poursuivre la présentation des témoignages venant du bureau ministériel.

M. MACALUSO: Avez-vous une accusation à porter? Si oui, établissez-en la preuve et porter votre accusation. Monsieur le président, si M. Churchill ne porte pas accusation, je propose qu'il se retire tout simplement et qu'il me laisse compléter mon interrogatoire. Je me demande si vous n'êtes pas d'accord sur le fait que telle n'est pas la politique des officiers militaires, monsieur?

M. PENFOLD: Monsieur le président, je ferai remarquer que cette question est du style «répondez par oui ou non si vous avez cessé de battre votre femme». Si vous le voulez bien, accordez-moi le privilège de répondre...

Le PRÉSIDENT: Je vous en prie, allez-y.

M. PENFOLD: Je ferai remarquer que tout officier digne de ce nom a le devoir et la responsabilité de faire connaître au Ministre sa meilleure opinion...

M. MACALUSO: D'accord.

M. PENFOLD:...En tout temps; et il doit faire un effort suprême pour émettre ses connaissances et le Ministre doit y référer s'il ne possède pas ce savoir.

M. MACALUSO: C'est exact.

M. PENFOLD: Il s'ensuit donc que si le Ministre décide que ceci est en fait la politique, on devra absolument exiger de lui qu'il mette le meilleur de lui-même pour qu'on donne suite à cette politique.

M. MACALUSO: C'est exact.

M. PENFOLD: Il n'a pas le droit de critiquer cette politique.

M. MACALUSO: Ainsi qu'on l'a déjà fait.

M. PENFOLD: Puis-je continuer, Monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. MACALUSO: Veuillez m'excuser, monsieur Penfold; allez-y.

M. PENFOLD: En tant qu'officier responsable, il fera tout en son pouvoir pour mettre cette politique à exécution. A ma connaissance, nous n'avons eu d'ailleurs aucune suggestion nous indiquant le contraire; aucun officier n'a fait moins que cela en ce qui concerne la mise à exécution d'une politique.

M. MACALUSO: Nous pourrions vous donner les preuves capables de vous satisfaire, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch?

M. WINCH: Monsieur le président, j'ai déjà posé trois questions supplémentaires; je m'efforcerai donc d'être très bref. Au moment où je faisais lecture du mémoire, je notai qu'en plus d'une occasion les représentants de l'OTRI tirent des citations des documents venant du Ministre ou de son ministère. Pourriez-vous tâcher de procurer à ce Comité la documentation complète en vous adressant au Ministère de la Défense Nationale particulièrement en ce qui concerne deux citations dont chacune est longue d'une phrase et que l'on trouve à la page 9; ces deux citations sont tirées de ce qu'on appelle la lettre pro forma. Une autre solution serait de demander à l'OTRI de bien vouloir fournir à ce Comité la publication complète de ces communiqués.

Ensuite, monsieur le président, il ne me restera plus qu'à poser une question très brève sur ce qu'on y montre à la page 5; cette page indique que les représentants de l'OTRI ont fait la recommandation de quelques vingt noms dont notre Comité, selon eux, pourrait grandement bénéficier spécialement en ce qui concerne la question si importante que nous traînons maintenant. En tant que membre d'un Comité dont je fais parti depuis le début de son existence, je fus informé même par les anciens ministres de la Défense que l'un des plus nobles soldats à sortir du sol canadien est nul autre que le général Foulkes. Existe-t-il une raison précise pour justifier l'absence de son nom sur la liste?

M. HILBORN: Non, il existe plusieurs noms qu'on aurait pu ajouter à cette liste.

M. WINCH: La raison pour laquelle je pose cette question c'est qu'un ancien ministre du Ministère de la Défense m'a informé qu'il était peut-être l'un des plus grands hommes qui n'ait jamais été tiré du Canada; je me demandais pourquoi son nom ne figure pas parmi les vingt noms suggérés.

Monsieur le président, il ne me reste plus qu'une seule question à poser. La question peut sembler un peu banale, mais puisque j'ai deux fois écouté et lu le mémoire exprimant les vues de TRIO (mémoire qui était d'ailleurs extrêmement bien fait), j'aimerais la poser en franc parler et j'ose espérer que j'obtiendrai une réponse d'une franchise absolue. Quand vous portez votre attention sur la décision finale d'une politique, au jugement de TRIO dont la décision doit

être acceptée, qui donc a le dernier mot, le militaire qui ne l'accepte peut-être pas, ou le gouvernement représentant toujours le parti majoritaire à la Chambre des communes n'oubliant pas que dans le Parlement un vote majoritaire exprime la volonté des membres élus?

M. HILBORN: Le gouvernement.

M. WINCH: Merci.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Faulkner?

M. FAULKNER: Monsieur le président, on a déjà parcouru un chemin très vaste; je me limiterai donc à quelques points. Permettez-moi de donner un préambule à mes remarques en amenant sur le tapis une brève expérience que j'ai eue au cours d'une visite à la base de notre division aérienne en Europe. Les histoires sur le moral existant au sein des services m'ont toujours semblées être absolument invraisemblables; je ne parle pas des services au Canada. Je puis uniquement baser ma certitude sur mon expérience européenne. Reportons-nous donc au moment de l'histoire où je suis à Marville et à Baden Solingen. En tant que novice dans ce domaine, l'une des singularités les plus frappantes qui ressortent de ce voyage, c'est que le moral de la division n'est pas bas et s'il l'est plus qu'il ne devrait l'être, cela est sans doute davantage attribuable à la difficulté de jouer un rôle qui ait un sens quand l'atmosphère générale qui règne en Europe est une atmosphère de détente. Autrement dit, le moral dépend de la situation militaire évoluant dans une atmosphère politique qui s'éloigne peu à peu de l'atmosphère de la guerre froide. L'évolution du moral ne se rapporte jamais aux projets de loi de la défense ou à la réorganisation de la défense; d'après les questions que j'ai posées, ça n'a jamais semblé être extrêmement important.

L'autre point qui vient me frapper tout naturellement et qui impressionne la plupart des Européens, je pense, c'est le très haut degré professionnel qui se manifeste dans notre division aérienne là-bas; les membres du Parlement en visite sur ces lieux ne sont pas les seuls à confirmer ceci; les exercices de l'OTAN l'ont aussi corroboré. J'avoue que je trouve à redire à l'allégation générale qui trop souvent, hélas, n'est pas justifiée. On peut dire qu'on ne peut vraiment pas le confirmer, car c'est une chose difficile à établir. Un choix s'offre en ce qui concerne la question du moral, et ceci encore est une affaire d'opinion, lequel choix peut être avancé avec autant de conviction que le cas que vous, messieurs, et d'autres de votre groupe, défendez d'autre part.

L'autre point ressortant des discussions d'aujourd'hui, indique le fait que tout ce qui est dit, est une affaire d'opinion; M. McIntosh s'engagea quelque peu dans cette voie. Je pense que ceci est l'une des difficultés qu'on affronte en essayant de tracer une ligne de conduite rigide pour la mise en force d'une proposition nouvelle, qui semble passionnante à certains d'entre nous et réformiste à bon nombre d'autres. Tel que vous pouvez le constater, il y a une prise de position contraire qui nous fut exprimée de façon brillante, par ces experts militaires.

Le fait n'en demeure pas moins qu'une bonne partie de ce que vous avez dit, est exclusivement une affaire d'opinion et qui, très souvent, ne s'appuie sur rien de plus que sur d'autres opinions du même genre.

Me reportant à votre mémoire, deux points ont tout particulièrement retenu mon attention. Dans ce mémoire, vous parlez, à la deuxième page, du Conseil de la Défense, et au paragraphe 3a, vous faites cette remarque au sujet des changements:

> Ceci me semblerait être une erreur majeure, car une plus grande spécialisation et la connaissance technique accrue qu'il est nécessaire de posséder pour le maniement des armes modernes, tendraient à accorder plus d'importance au fait d'avoir des experts en des domaines divers,

plutôt qu'à celui d'essayer de former un personnel militaire supérieur efficace en tout.

Voici un des rares passages où vous déclarez en fait qu'on a fait erreur. Si vous vous référez au discours du Ministre, en deuxième lecture, je me demande si vous fûtes entièrement juste en ce qui a trait à la réorganisation en ce domaine précis. J'aimerais vous lire brièvement ce qu'il a en fait dit, et ensuite vous demander si vous croyez que votre déclaration est quand même équitable. Le ministre discute des changements et poursuit en ces termes:

> Il est devenu d'usage d'inviter aux réunions du Conseil de la Défense des chefs de divisions de même que des sous-ministres et adjoints. Par conséquent, les délibérations des membres et de ceux qui sont présents, fournissent un mélange précieux de conseil militaire, scientifique et financier.
>
> Les éléments pour une approche inter-ministérielle plus coordonnée des problèmes de la Défense, existe au sein du Conseil de la Défense et conséquemment, on a pris des dispositions afin de s'assurer de la participation d'autres ministères gouvernementaux à des questions qui les intéressent. Un officier supérieur du ministère des affaires étrangères y assiste régulièrement et ceci s'est avéré un lien précieux avec ce ministère. Cela indique aussi de façon positive notre désir de voir la politique canadienne de défense mise au service de la politique extérieure.

M. McINTOSH: Par souci d'ordre, monsieur le président, je suggérerais que les membres posent leurs questions aux témoins. N'est-ce pas là la procédure à suivre?

M. FAULKNER: Pouvons-nous faire ici des déclarations en ce qui concerne la Défense?

Le PRÉSIDENT: Si c'est la façon dont vous désirez utiliser les quinze minutes qui vous sont allouées, libre à vous.

M. FAULKNER: Ce que j'essayais d'expliquer, monsieur le président, était qu'il me semble que le point tel que traité dans le mémoire, ne représente pas exactement les faits et je citerais la déclaration du Ministre, en deuxième lecture, en tant qu'évidence pour supporter ma position à ce sujet. Si j'ai une question, c'est simplement celle-ci: Du point de vue de la déclaration du Ministre, est-ce que ces Messieurs ne sont pas d'accord que la suggestion de ne pas avoir assez d'experts est probablement une exagération de leur part?

M. HENDY: Le point que nous soulignons ici est que ce n'est pas, si vous voulez, une exigence imposée par la constitution d'obtenir ces conseils. Il n'y a personne faisant partie de plein droit du Conseil de la Défense. Sous le système précédent des chefs d'état-major, les trois chefs devaient être présents ou du moins ils étaient présents de droit, en vertu de la composition du Comité. Il est sûr que toute consultation et recherche de conseils doivent certainement être encouragées et sont salutaires; mais on doit établir une limite pour au moins assurer que tout ce qui est représenté, ici, l'est de plein droit. En d'autres mots, vous ne pouvez pas dire «Général Smith, vous ne pouvez assister à ce meeting», peu importe ce que vous pensez, si le général Smith ne fait pas partie du Conseil de la Défense. Ce que nous essayons de dire est que l'organisation—sa structure —tel que démontré, peut perpétuer ce problème, malgré la prudence inhérente, qui je l'espère prévaudra toujours, j'ai l'espoir que nous consulterons. Cependant, nous devons établir quelques règlements de base, de façon constitutionnelle.

M. FAULKNER: Alors votre question est très limitée et ne va pas dans autant de détails que le point soulevé dans votre mémoire. Votre seule question est donc que constitutionnellement, on ne pourvoit pas à ce que vous appelez, trois experts des trois milieux, bien que le ministre ait déclaré de façon positive, dans son exposé, qu'un tel cas est prévu.

M. HENDY: Laissez-moi émettre une hypothèse. Supposons que vous ayez un ministre qui ne partage pas ce point de vue et qui dise non, et qui ne consentirait pas à augmenter le nombre actuel des membres du Conseil de la Défense? Là encore, j'espère que ceci ne se produira jamais, mais vous n'en avez aucune garantie.

M. FAULKNER: C'est une éventualité peu probable.

M. HENDY: Je pense que le point essentiel est que les hommes devraient figurer de plein droit au système de comité. On a émis des commentaires à ce sujet sur la façon dont le comité des chefs d'état-major britanniques fonctionna sous sir Winston Churchill. Il traitait avec eux et il reconnaissait leurs capacités et leurs conseils, mais ils donnaient leurs conseils en tant que comité, et comme le brigadier Malone, l'a décrit il ne s'est jamais engagé dans des arguments acharnés de sorte qu'une partie devait inévitablement gagner au détriment de l'autre et du pays tout entier, si les décisions prises, s'avérèrent mauvaises.

M. FAULKNER: Je me réfère maintenant à la question du recrutement à la quatrième page, vous dites au début de cette section:

> Il est suggéré, nonobstant certains autres facteurs, qu'une grande partie de la responsabilité à cet effet...

c'est-à-dire le problème dont vous avez parlé concernant le recrutement.

> ...dépend d'un manque d'acceptation du besoin de réorganiser notre système de défense, tel que ce fait a été souligné à quelques reprises.

Voudriez-vous être plus précis sur ce point, que savez-vous exactement? Comment pourriez-vous de façon spécifique prouver cette allégation ou est-ce une affaire d'opinion personnelle?

M. HENDY: Non, ce n'est pas une affaire d'opinion personnelle. C'est le résultat de discussions que j'ai eues et je crois, que tous les membres de notre groupe ont eux, d'autres membres de TRIO, si vous préférez et d'autres personnes que cela concernent, qui ne souscrivent pas nécessairement à TRIO en tant que groupe, mais qui sont d'accord quant à sa philosophie de base, à savoir que quelque chose ne va pas et qu'on se doit d'y jeter un coup d'œil.

Je sais et l'on m'a dit: «Je n'encouragerai certes pas mon fils à s'enrôler dans les forces armées; c'est trop incertain, je ne sais ce qui se passe». Ayant fait partie du bureau de direction de la Ligue Ontarienne de la Marine, pendant quinze ans, je sais que 22 p. 100 des recrues de la Marine, venaient de la Ligue de la Marine; je ne connais pas les chiffres actuels mais c'est un fait que plusieurs cadets de la mer ont tendance à s'éloigner, car ils ne sont pas sûrs de pouvoir joindre la Marine. Ceci est aussi la raison expliquant pourquoi une région, je crois, cessa d'assister à cette réunion; voici ce qu'ils disaient: «nous avons besoin des attraits et du concours qu'offrent les trois armes pour attirer des recrues ayant des aspirations diverses et le fait de les unifier nous prive de ces atouts».

M. FAULKNER: Ne seriez-vous pas d'avis que les gens dont vous parlez, constituent en premier lieu, une proportion relativement minime en regard du nombre de ceux qui s'engagent dans les services, de ceux qui servent actuellement et de ceux qui constituent la population du Canada. L'exemple précis que vous avez choisi pour illustrer ce point est très borné et semble être limité en grande partie à ceux qui s'opposent ou qui semblent s'opposer à une réorganisation. Par conséquent c'est une attitude discutable.

M. HENDY: Mais le nombre de ceux qui servent actuellement est minime en comparaison de celui de la population. Le recrutement annuel ne se chiffre qu'à environ 10,000 membres à l'heure actuelle, et il devrait être élevé. Si nous perdions un autre 22 p. 100 parmi les recrues de la Marine parce que les cadets

de la mer ne voulaient pas joindre la Marine, la situation de notre potentiel en hommes serait probablement plus critique qu'actuellement, car 22 p. 100 du recrutement de la Marine correspond à quelque 3,000 hommes.

M. FAULKNER: Ce que j'essaie d'expliquer est ceci: Cette déclaration du mémoire d'aujourd'hui est distribuée par votre organisation à travers le pays et dans mon district, et je me permets de suggérer que les raisons que vous invoquez sont limitées et pleines de préjugés, pour dire que ceci est une proposition raisonnable. D'autre part, je suggère que l'allégation elle-même a probablement tendance à contribuer à la confusion et à l'incertitude.

M. HENDY: Mais TRIO ne créa pas de problème. Ceux qui sont assis devant vous aujourd'hui n'ont pas pris part à une campagne à ce sujet devant durer deux ans. Quelque chose s'est produit en juillet dernier, qui a attiré l'attention sur le ministère de la Défense et le pays s'y intéressa. Depuis, nous avons eu bon nombre de discussions avec des gens et nous en déduisons que cette déclaration est très valide. J'ai reçu l'autre jour un coup de téléphone d'un sergent de l'aviation. Il m'a entendu à la radio et m'a dit: «J'espère que vous réussirez dans ce que vous entreprenez». Je lui ai dit: «Cela est intéressant et je vous remercie». Je ne connais malheureusement pas le nom de ce monsieur, monsieur le Président. Je suis prêt à jurer que cette déclaration est vraie, mais je ne peux vous donner son nom, ne le connaissant pas. Je lui ai dit: «Ceci est intéressant, naturellement je suis plus particulièrement au courant de ce qui se rapporte à la Marine, d'après vous, que pensent vos associés des forces aériennes à ce sujet? Voici ce qu'il a répondu: «90 p. 100 des nôtres vous appuieraient». Et, j'ai entendu des officiers de la force régulière qui disaient: «Je n'enverrai pas mon fils servir dans les services armés».

M. FAULKNER: Ceci me préoccupe, mais en réalité nous ne savons pas. En réalité, vous ne savez pas.

M. HENDY: Vous non plus.

M. FAULKNER: C'est juste, mais la question est que c'est une déclaration en elle-même qui en retour peut contribuer au problème même que vous soulevez. Ce qui me préoccupe c'est que ces déclarations et d'autres du même genre sont exclusivement une affaire d'opinion personnelle, dérivant d'un groupe plutôt restreint ayant des préjugés en ce sens qu'ils sont au départ, opposés au principe.

M. HENDY: Pourquoi alors, ces gens offrent-ils volontairement des déclarations?

M. FAULKNER: Je ne doute pas qu'il y ait des membres de votre groupe, nous pouvons voir ici qu'il existe des dissensions. Cependant, j'ai dit au début qu'il y a un avancement qui ne correspond pas à la tradition normale une marche en avant bornée et marginale; c'est très certainement un pas indiquant une certaine imagination et que la plupart d'entre nous trouvons progressif. Évidemment, il est sujet à engendrer un certain nombre de critiques, mais le fait qui me tracasse, c'est que des organisations semblables à la vôtre, font des déclarations de ce genre, qui ne peuvent être confirmées que par des conversations avec des personnes abondant dans votre opinion et qui au départ sont opposées au changement.

M. HENDY: Mais en tant que politicien, ne vous faites-vous pas une opinion quant aux politiques à suivre, d'après les témoignages émanant des gens auxquels vous parlez. Vous vous basez sur ce que les gens vous disent pour vous former une opinion, nous nous formons une opinion d'après ce que les gens veulent bien nous fournir. Que pouvons-nous faire d'autre?

M. FAULKNER: Oui, mais ce que je dis, c'est que justement ceci est une base limitée.

M. PENFOLD: Je ne pense pas que nous puissions discuter le fait que vous pensiez que nous partons d'un point limité; c'est votre opinion mais non la nôtre.

M. FAULKNER: Nous ne jugeons que d'après les chiffres. J'aimerais revenir à l'interrogatoire de M. Penfold par M. McIntosh, alors qu'il fut allégué que cette intégration et cette unification seraient source de problèmes pour les forces armées canadiennes dans leurs relations avec l'OTAN et leurs alliés de l'OTAN, j'aimerais donc que M. Penfold nous entretienne plus à fond de ce sujet.

M. PENFOLD: On y a répondu en citant une déclaration des forces armées néo-zélandaises. Ce que M. Hendy a lu est explicitement ce que contenait leur Livre blanc. Avez-vous compris cela?

M. FAULKNER: Je ne me souviens pas qu'on en ait parlé.

M. HENDY: C'est ce qu'en conclut le gouvernement néo-zélandais, sur ce point spécifique.

M. PENFOLD: Sur quoi se base-t-on?

M. FAULKNER: Monsieur Penfold a fait cette déclaration et je voulais qu'il en discute.

M. PENFOLD: On se base sur les conclusions.

M. FAULKNER: Mais que seront exactement les problèmes que rencontreront nos gens dans leurs rapports avec les alliés de l'OTAN?

M. HENDY: Je pense que nous aurons des difficultés à intégrer un brigadier au sein de l'organisation en tant que commandant allié suprême atlantique.

M. FAULKNER: Est-ce là l'étendue du problème?

M. HENDY: Non, mais c'est un des points du problème.

M. MCINTOSH: Monsieur le président, on a prononcé mon nom et afin de mettre les choses au point, j'ai tout d'abord demandé à connaître l'opinion ou la signification, telle que comprise par le témoin, et j'ai dit: «De ce point de vue, pourrait-il. . .

Le PRÉSIDENT: Monsieur Nugent.

M. NUGENT: Monsieur le président, je crains que mon expérience militaire ne soit pas telle qu'on puisse me qualifier d'expert non plus, et j'aimerais que les témoins tiennent compte de ce fait. En réalité, les quatre années que j'ai passées dans l'armée ne m'ont probablement pas plus qualifié que le ministre de la Défense, s'il était à l'armée. Cependant, je vois ce problème du point de vue d'un membre du Parlement qui est intéressé à connaître vos craintes et vos doutes se rapportant à la politique actuelle du Gouvernement, tel que vous le mentionnez dans votre exposé. Je pensais que vous l'aviez très bien exprimé en disant en effet que la queue représentée par la défense, fait s'agiter l'âne que sont les affaires extérieures. Je présume que vous croyez que tout d'abord une formulation précise et une compréhension exacte de la politique du Gouvernement en matière d'affaires étrangères sont nécessaires à l'élaboration d'un plan de défense et que par conséquent la planification de la défense doit venir en deuxième lieu. Est-ce là la ligne de pensée générale de votre organisation?

M. HILBORN: Je pense avoir déjà donné mes commentaires à ce sujet en disant que nous avions l'impression qu'ils délibéraient sur le mauvais sujet. Je crois que c'est à M. Brewin que j'ai dit cela.

M. NUGENT: Vous avez poursuivi en disant que vous craignez un peu que la structure de réunification ne conduise à la rigidité, ce qui pourrait empêcher la flexibilité de la politique.

M. HILBORN: C'est exact.

M. NUGENT: Je veux poursuivre un peu sur cette question de flexibilité et de planification et jusqu'où nous allons. A ce sujet, j'ai été très intéressé par votre remarque à savoir que l'amiral Rayner a dit qu'on ne l'avait pas consulté au sujet d'une partie de ce programme, et que selon ce qu'il vous a dit, d'autres personnes ne furent pas consultées non plus, ce qui me mène directement à la question de la planification.

M. HENDY: Nous avons une déclaration à ce sujet. C'est une reprise de l'*Ottawa Citizen* du neuf novembre.

M. NUGENT: Oui; nous en avons d'autres qui suggèrent la même chose. Selon vous, le concept d'unification pourrait-il avoir des conséquences telles qu'il faudrait beaucoup de prudence, une grande part de planification et beaucoup de consultation des meilleures intelligences à notre disposition en vue de toutes les conséquences?

M. HENDY: En effet.

M. NUGENT: Vous, messieurs, vous n'êtes pas opposés à toute innovation dans le processus d'intégration qui entraînerait des économies d'argent simplement parce que c'est nouveau?

M. HENDY: C'est exact.

M. NUGENT: Combien de preuves ou de renseignements avez-vous reçus au sujet du manque de planification ou alors y avait-il en effet un plan d'unification bien pensé?

M. HENDY: Le livre disait qu'il n'y aurait pas de plan d'avance.

M. PENFOLD: Puis-je répondre à cela? D'un point de vue personnel, j'ai fait des recherches à ce sujet du mois de mai 1963 jusqu'à ce que le Livre Blanc soit présenté le vingt-trois décembre. Comme vous le savez, il a été publié en mars, mais on m'informe qu'il était prêt et déposé sur le bureau du premier ministre le vingt-trois décembre. Personnellement, j'ai été consterné lorsqu'on a présenté un document qui préconisait le bouleversement des forces de la défense en moins de six mois.

A cette époque, comme vous le savez, la plus grande partie de notre budget allait à la défense. Dons, je me suis personnellement rendu chez le maréchal de l'air Campbell et je lui ai demandé si pendant qu'il était en fonction on a demandé aux forces de l'air de préparer une évaluation des résultats en général d'un tel plan dans les forces de l'air. Il m'a déclaré qu'on ne lui avait pas demandé de préparer un tel plan. Je lui ai alors demandé: «A votre connaissance, l'a-t-on fait depuis?» et il m'a dit:«Non». J'ai dit: «Alors». Il m'a dit que le Comité de la Défense fait un compte rendu des audiences du Comité de la Défense et des témoignages des témoins experts, mais en autant que les forces étaient concernées...du moins les forces de l'air...on avait l'impression en général qu'aucun plan ne se préparait par les forces de l'air, du moins à l'intention des forces de l'air.

M. NUGENT: J'ai aussi des renseignements. Serait-ce une des raisons pour lesquelles vous, messieurs, avez suggéré que ce Comité entende certains témoins au sujet de cette question de planification?

M. HENDY: C'est exact.

M. NUGENT: Vos renseignements indiquent-ils qu'en général on a eu l'impression parmi ceux qui détiennent les postes-clef, qui normalement seraient les premiers à connaître et à prendre part à la planification, que ce plan d'unificaton les a pris par surprise?

M. HENDY: Oui, apparemment, ce fut une surprise pour les chefs de personnel.

M. NUGENT: Donc, dans une période de temps relativement courte, nous découvrons que l'organisation tout entière de la défense est projetée dans le désordre au sujet d'un plan d'unification qui est complètement inconnu des personnes les plus responsables aux échelons les plus élevés des forces armées?

M. HENDY: M. Nugent, je pense que vous allez devoir vous reporter un peu en arrière. Le schéma s'éclaircit, mais je ne sais pas si cela améliore les choses maintenant. Aux stages préliminaires, il n'y avait certainement pas assez de connaissances. Sans aucun doute, les derniers jours ont comblé certaines lacunes, mais je ne dis pas que nous sommes nécessairement sur la bonne voie. Il y a plus de connaissances maintenant qu'il y en avait il y a un an et les officiers qui sont partis en juillet sont partis avec moins de connaissances qu'il y en a maintenant.

M. NUGENT: Cela se rapporte à la suggestion que M. Macaluso a faite, je crois, qui demandait la question suivante: Supposez-vous que les personnes qui sont restées compromettent leurs principes lorsqu'elles ne croient pas en cette politique?

M. MACALUSO: Non.

M. NUGENT: C'est ce que vous avez supposé. Je pense que vous nous avez dit que, qu'ils croient en une politique ou non, à partir du moment où le gouvernement a émis une politique, alors ils avaient le devoir de la mettre en œuvre.

M. HENDY: C'est exact.

M. NUGENT: Qu'en est-il de la situation où ils découvrent qu'une partie de leur devoir est de participer à la planification et de conseiller le gouvernement dans la formulation de la politique, lorsqu'une politique dont ils ne savent rien est annoncée. Dans quelle situation cela les met-ils? Serait-ce la raison pour laquelle un si grand nombre n'avaient d'autre solution que de démissionner. Avez-vous des renseignement à ce sujet?

M. HILBORN: Je pense que c'est une des raisons pour laquelle nous avons suggéré à ce Comité dans notre mémoire que ceci, et je cite «que ces messieurs répondent de la façon la plus appropriée»

M. NUGENT: Vous, messieurs, pouvez-vous trouver une raison pour laquelle le gouvernement qui avait foi en ses politiques n'a pas consulté quiconque des personnes dans les postes les plus responsables et ne les pas sondées avant de passer à l'exécution d'un tel plan?

M. HENDY: J'espérerais que cela serait fait dans les mêmes lignes que ce qui a été dit plus tôt. Nous sommes dans une position où si on faisat cela et qu'alors ils ne fussent pas d'accord en tant que militaires et qu'ils partent ou qu'on ne les consulte pas et que subitement on leur dise de l'exécuter et après qu'on leur eut dit ce qu'ils devaient faire ils n'aient pas aimé cela et qu'ils partent. Nous sommes dans une situation très comique ici parce que si un officier donne son avis pendant qu'il fait partie du service, on l'accuse de déloyauté et il s'expose à de graves conséquences. S'il quitte les services et prend sa retraite et demande ce qui n'allait pas au ministère, quelqu'un lui dira: «Bien, pourquoi n'avez-vous pas réglé la chose quand vous y étiez?» Il est condamné s'il le fait et il est condamné s'il ne le fait pas. C'est un problème très difficile, une agitation si vous préférez dans l'organisation de la défense et il s'est produit quelque chose.

M. WINCH: Un parlementaire doit y faire face chaque semaine.

M. NUGENT: Je déduis de votre mémoire alors que pendant qu'ici et là vous exprimez des craintes sérieuses au sujet de certaines choses, vous proposez que si les faits feront réaliser des économies d'argent, que si effectivement il en résultera une force plus efficace, alors vous ne vous y opposerez pas?

M. HENDY: C'est exact.

M. NUGENT: Vous venez du Missouri; vous voulez des preuves.

M. HENDY: C'est exact.

M. NUGENT: Messieurs, vous nous avez déclaré que vous avez fait des études et des lectures assez considérables, que vous avez parlé à ceux qui sont bien placés pour savoir et que vous ne serez satisfaits que lorsque cette preuve sera à votre disposition?

M. PENFOLD: Exact.

M. HILBORN: Je crois qu'elle pourrait être disponible, mais elle n'a pas été présentée.

M. NUGENT: Elle n'a pas été présentée. Je voulais simplement déterminer clairement si vous faites de l'obstruction et combattez l'unification et si vous êtes ici pour faire de l'obstruction et combattez en vue d'un changement de base qui mettrait le pays en danger jusqu'à ce qu'elle soit étudiée plus à fond.

M. HILBORN: Je pense que si nous faisons de l'obstruction, pour employer votre expression, c'est que nous avons l'impression qu'elle nécessite plus d'examen et d'étude.

M. NUGENT: Je pense que la base de votre demande ou suggestion à l'endroit du Comité est que le gouvernement n'a pas fait une évaluation suffisante des résultats des mesures prises en vue de l'intégration ces deux dernières années. Il faudrait plus de temps pour faire les évaluations et établir jusqu'à quel point cette politique est exacte avant de poursuivre plus avant les démarches mêmes dans ce domaine; cette unification constitue un point de départ radical et il n'y a pas de preuve évidente qui ait été présentée jusqu'à maintenant qu'il y aurait des avantages à gagner comparés aux risques qui justifieraient que nous poursuivions à ce moment-ci sans une enquête plus complète. Est-ce exact?

M. HILBORN: C'est exact.

M. WINCH: Monsieur le président, puis-je poser une question supplémentaire? A partir de ce qui vient d'être dit il y a un moment au sujet de l'examen, croyez-vous fermement qu'un gouvernement opérerait des transformations si radicales comme on le suggère actuellement dans nos forces armées sans un examen complet?

M. HILBORN: Nous ne pouvons que nous fier aux preuves jusqu'à maintenant.

M. NUGENT: La preuve jusqu'à maintenant réside en ce qu'il n'y a pas eu d'examen et vous suggérez que ce Comité surveille le gouvernement en appelant ces autres témoins qui auraient dû comparaître au stage de la planification et qui auraient dû être au courant de façon à découvrir jusqu'à quel point il y a eu planification. Est-ce un bon résumé?

M. HILBORN: Absolument.

M. MACALUSO: Peut-être, Monsieur le président, devriez-vous donner à M. Nugent la liste des témoins qui doivent comparaître la semaine prochaine.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il y a encore quatre questions et une question supplémentaire. Je ne sais pas si vous souhaitez qu'on presse les choses dès maintenant. Vous voudriez peut-être prendre deux ou trois minutes de repos.

Cette proposition ne semble pas rencontrer beaucoup de soutien, donc j'accorde la parole à M. McNulty.

M. McNULTY: Monsieur le président, on a répondu à toutes mes questions à l'exception d'une qui se rapporte à l'exposé au bas de la page trois et au haut de la page quatre qui fait allusion au Commandement Maritime. Je pose cette question principalement parce que le Comité de la Défense a rendu visite au Commandement Maritime et je ne suis pas certain que cette citation soit censée. On dit:

> (iii) *Commandement Maritime*...Nonobstant les réclamations du Ministère de la Défense, le Commandement Maritime est, comme c'est déjà établi, un commandement combiné depuis plusieurs années d'après le concept selon lequel le commandement est exercé par un officier d'un service à l'aide d'un adjoint d'un officier d'un autre service, les deux étant entraînés aux éléments essentiels de la guerre maritime. Bien que ce commandement ait semblé fonctionner en douceur et efficacement, il est entendu que selon l'organisation revisée qui est entrée en vigueur le premier janvier 1966, l'administration dans ce commandement a été grandement augmentée au point où l'efficacité opérationnelle en est affectée.

Monsieur le président, un des témoins pourrait-il dire au Comité si, avant janvier 1966, l'Amiral Brock ou l'Amiral Landymore avaient, en effet, un adjoint et si c'est le cas, était-ce un officier des forces armées?

M. HENDY: Oui, c'était un commodore de l'air qui était l'adjoint du Commandement Maritime. Je crois que le Commodore de l'air Carpenter était le commandant-adjoint. Il était Commandant, Commandement Maritime de l'air de l'A.R.C. Je ne suis pas certain de la terminologie exacte mais il était l'adjoint du Commandement Maritime. C'est une opération combinée de la marine et de l'aviation depuis huit ou neuf ans.

M. McNULTY: Il était l'adjoint de quel commandant maritime?

M. HENDY: De l'Amiral Brock et de l'Amiral Landymore.

M. LANIEL: Monsieur le président, je veux intervenir parce que je considère que c'est une fausse déclaration. J'ai l'impression que M. Carpenter était le Chef des Opérations de l'Air mais qu'il n'était pas l'adjoint. C'était l'impression de plusieurs membres du Comité quand nous sommes allés à Halifax, que les forces de l'air n'étaient pas très heureuses d'être sous les ordres d'un seul commandement qui était le Commandement Maritime. Tout était décidé par le chef et l'adjoint.

M. FORRESTALL: Je n'ai qu'un point d'ordre aujourd'hui. J'ai vu le *Roundel* voler au-dessus des quartiers généraux et des chantiers maritimes à trois occasions différentes dans les sept ou huit dernières années. Je dis que lorsque le *Roundel* était là, il y avait un officier de l'aviation en service.

M. LANIEL: Vous n'avez pas entendu l'exposé de M. Carpenter lorsque nous étions là?

M. FORRESTALL: Non, je n'étais pas membre de l'équipe.

M. HARKNESS: Monsieur le président, pourrais-je dire un mot? Il n'y a pas du tout de question à ce sujet. Le ministre, le général Sharp, ou toute autre personne présente, peuvent confirmer qu'un amiral était chargé du commandement sur la côte est, et que le sous-commandement était confié au commandant de l'ARC. En d'autres mots, ils portaient chacun deux chapeaux. En fait, l'amiral portait trois chapeaux. L'une des charges de l'amiral était de commander les

unités navales qui étaient là, et la charge du général de l'aviation était de commander les unités de l'aviation qui sont là. Cependant, quand il s'agissait d'opérations combinées de la marine, de l'ARC, des forces anti-submersibles, et ainsi de suite, l'officier supérieur de la marine prenait le commandement et l'officier d'aviation, le sous-commandement, et si l'amiral était absent, le sous-commandant était en charge.

M. McNULTY: Monsieur le président, dois-je comprendre qu'il y avait deux commandements séparés, ou y avait-il un seul commandement combiné à ce moment-là?

M. HENDY: J'avais compris qu'il y avait deux commandements quant à, disons, l'administration de leurs services respectifs. Les commandements étaient combinés sur le plan des opérations cependant. Le but principal d'une force armée est de poursuivre des opérations militaires, et il y avait un seul commandement sur le plan des opérations.

Le PRÉSIDENT: Si vous avez terminé vos questions, monsieur McNulty, M. Fane suivra.

M. FANE: Monsieur le président, je serai très bref. D'abord, au cas où on aurait déjà discuté en mon absence des questions que je vais poser, je m'excuse de la répétition; ensuite, je voudrais dire que ma première question au commodore Hendy aurait dû précéder les questions de M. Nugent, lesquelles devraient faire suite aux miennes. Il a posé presque toutes les questions que j'aurais voulu discuter à la suite de mes questions ordinaires. Si ma mémoire est fidèle, commodore Henry, vous étiez le président d'un comité d'officiers de grades passablement élevés qui a fait rapport à ce Comité au sujet de l'armée de réserve, il y a deux ans.

M. HENDY: Non, je ne suis pas intégré dans l'armée depuis si longtemps; il s'agissait de la marine de réserve.

M. FANE: Vous étiez le président du comité des généraux de brigade?

M. HENDY: Si vous voulez parler du général Suttie, non, c'était la commission de la milice; j'étais président du comité des réserves navales et j'ai, en effet, fait rapport à ce Comité. Ensuite, j'ai témoigné devant vous comme président de la *Conference of Defence Associations*. Il s'agissait de discussions générales concernant la mise en œuvre du rapport Suttie, de mon propre rapport et de celui qu'avait préparé le capitaine Draper sur les troupes auxiliaires de l'aviation.

M. FANE: Il me semble que vous étiez présent quand le général Suttie a présenté le rapport du comité qui avait enquêté sur les réserves de l'armée.

M. HENDY: Je n'étais pas membre de son comité, seulement de celui des réserves navales. Il y avait un comité distinct pour chacune des trois armes.

M. FANE: Quand vous étiez membre de ce comité, aviez-vous une idée que vos travaux se rapporteraient de quelque façon à l'intégration et à l'unification des forces armées?

M. HENDY: Non. Si vous supposez que je connaissais le contenu du Livre blanc qu'on a publié environ un mois après mon rapport, ma réponse est non, je ne le connaissais pas.

M. FANE: Vous ne saviez pas qu'on se servirait peut-être de votre rapport dans la question de l'unification?

M. HENDY: Dans mon rapport, j'ai décrit la situation telle qu'elle m'apparaissait, et elle m'apparaît encore fondamentalement dans la même optique en ce

qui concerne le rôle des réserves. Celles-ci devraient continuer d'apporter un support identifiable à la marine régulière qui devait, au moment où je préparais le rapport, demeurer séparée des autres forces.

M. FANE: On ne vous a jamais demandé quels étaient vos sentiments envers l'unification, je veux dire officiellement?

M. HENDY: Non. En un certain sens, il n'y a pas de raison pour qu'on me le demande, car je ne prétends pas être un expert.

M. FANE: Mais on avait une si bonne opinion de votre compétence qu'on vous a donné l'occasion d'enquêter sur les réserves navales. N'était-ce pas là une nomination du gouvernement?

M. HENDY: Je préférerais dire que je me trouvais là, et que j'étais acceptable. Il n'y a pas eu de concurrence pour cette position, que je sache.

M. FANE: Je n'ai pas dit qu'il y avait eu concurrence; j'ai dit qu'on vous avait nommé.

M. HENDY: C'est la *Conference of Defence Associations* qui a suggéré que je fasse cette enquête, après que le Ministre eût accepté de reviser la décision qu'on avait prise de changer la structure, le nombre et l'organisation des réserves navales. Je me trouvais là.

M. FANE: Je me trompais; je croyais que c'était le Ministre qui vous avait nommé.

M. HENDY: Eh bien, il m'a nommé, mais peut-être que, dans les circonstances, il n'était pas libre. Il est ici, peut-être voudriez-vous lui poser la question?

M. FANE: Il me semble étrange qu'on n'ait pas trouvé bon de consulter au sujet de l'intégration et de l'unification, une personne chargée d'une telle enquête sur les réserves de la marine. Vous n'avez pas besoin de répondre à cette remarque; c'est une simple réflexion. Et maintenant, monsieur le président, nous en sommes au point où les problèmes qui me resteraient à aborder ont été examinés grâce aux questions de M. Nugent; il ne me reste plus qu'à céder mon tour.

Le PRÉSIDENT: C'est votre tour, monsieur Churchill.

M. CHURCHILL: Merci, monsieur le président. On m'a invité à faire un discours à la Chambre des communes cet après-midi, mais j'ai cru que le Comité préférerait que je sois ici, alors je suis resté.

Je voudrais d'abord exprimer le regret d'avoir employé au sujet de M. Macaluso un terme qu'on pourrait qualifier de non parlementaire. J'ai une excuse cependant, c'est que j'avais dans l'esprit trois autres épithètes que je n'ai pas employées. M. Macaluso a le sens de l'humour, et l'un de nos devoirs ici—comme le savent ceux d'entre nous qui sont ici depuis longtemps—consiste à amener de nouveaux membres et à leur enseigner comment ils doivent se conduire quand ils sont en comité.

Je voudrais féliciter le groupe TRIO pour le mémoire admirable qu'il nous a présenté. Son effort en valait certainement la peine, car c'est de ce genre de résumé que nous avons besoin dans ce Comité pour nous guider. Nous nous occupons d'un sujet très étendu et très controversé. Les membres du Comité ont sans doute remarqué que le Comité sur la défense est quelquefois très animé, mais, même si nous sommes tous des amis, il y a parfois entre nous des différence politiques qui émergent. Il y a de grave différences d'opinion en ce qui concerne certaines questions militaires, du moins par rapport à certains

facteurs. Quelques-uns d'entre nous ont une expérience des choses militaires plus étendue que d'autres, mais leurs opinions ne sont pas toujours considérées comme étant très utiles. Alors, je crois que le travail accompli par votre comité servira de guide à ce Comité. Vous avez rassemblé et résumé les opinions d'un segment important de la population et quoi qu'on puisse penser des propositions du gouvernement actuel, cette question est d'une importance tellement vitale pour le Canada que tous les Canadiens que la chose intéresse devraient participer à la discussion des propositions du gouvernement.

Je ne veux pas faire de discours, monsieur le président, bien que M. Faulkner en ait donné l'exemple, mais je veux faire la critique des remarques qu'il a faites concernant le moral des troupes. Je ne sais pas quelle fut l'expérience de M. Faulkner dans l'une ou l'autre des forces armées, mais ceux qui ont fait du service actif accordent une très grande importance au moral des troupes qui doivent faire face au danger. C'est pourquoi plusieurs d'entre nous mettent l'accent sur l'importance du moral pour les troupes. Chaque fois que j'ai parlé du moral, j'avais dans l'idée les troupes de combat, et les problèmes auxquels elles doivent faire face sur le champ de bataille. C'est pourquoi ceux qui ont participé à certaines activités militaires accordent beaucoup d'importance au moral des troupes. Il faut remettre dans leur vraie perspective les remarques sur le moral des troupes qu'a énoncées M. Faulkner après avoir fait une visite en passant à un camp d'aviation.

Je voudrais poser trois questions, dont aucune n'est d'une importance vitale, pour éclaircir certains points. Au cours de l'assemblée de cet après-midi, on a demandé aux membres du comité s'ils s'étaient rencontrés avec l'amiral Landymore. Je ne sais pas quel était le motif ou le sens de cette question, mais on y a répondu. Je voudrais demander aux membres du comité s'ils se sont déjà rencontrés avec le Ministre et s'ils ont eu l'occasion de discuter avec lui des propositions qui se trouvent dans le mémoire qu'on nous a présenté.

M. HILBORN: Oui, nous nous sommes rencontrés avec le Ministre. Et le Ministre a bien voulu amener avec lui ses officiers supérieurs. Nous étions cinq de notre organisation: deux de Toronto, deux de Montréal, un de Vancouver. Nous avons passé plusieurs heures à discuter de cette question. Notre rôle était vraiment de questionner, mais nous avons quitté l'assemblée avec le sentiment que nos questions fondamentales étaient restées sans réponses, même si nous avions recueilli certaines impressions.

M. CHURCHILL: Y a-t-il un certain temps que cette assemblée a eu lieu, ou bien a-t-elle eu lieu récemment?

M. HILBORN: Elle a eu lieu, je crois, le 17 octobre.

M. CHURCHILL: TRIO a-t-il eu l'occasion de se rencontrer avec le Premier ministre pour lui exposer ses vues?

M. HILBORN: Non, nous n'en avons pas eu l'occasion.

M. CHURCHILL: Avez-vous l'intention de demander une entrevue?

M. HILBORN: Nous l'avons demandée, mais on nous l'a refusée.

M. CHURCHILL: Ne considérez-vous pas que l'ultime responsabilité pour la défense du Canada repose sur les épaules du Premier ministre?

M. HILBORN: Je le croirais, monsieur, puisqu'il est chef du gouvernement.

M. CHURCHILL: Au cours des remarques faites cet après-midi, l'un des membres du Comité a parlé d'une expérience qu'il avait eue en Angleterre, une controverse et un conflit d'intérêts au sujet de l'introduction là-bas d'armements

nouveaux. D'après ce que vous connaissez de l'affaire, diriez-vous que les forces armées en cause sacrifiaient au profit de leur propre intérêt la loyauté qu'ils doivent à leur pays?

M. HILBORN: C'est moi qui ai fait cette remarque, monsieur Churchill. Je dirais non, parce que ce serait faire une allégation très sérieuse au sujet d'un officier qui a juré fidélité à son pays. Certainement, dans le feu de la discussion, comme vous le savez vous-même, on cherche à pousser son opinion le plus loin possible. Mais une fois la décision prise, la discussion cesse. Si vous avez des sentiments sincères et honnêtes, comme nous en avons dans TRIO, au sujet de toute cette affaire, alors c'est votre droit et votre devoir de les exprimer. Cependant, nous sommes peut-être sur le point de perdre cette prérogative dans le nouvel ordre administratif. Peut-être certains membres de l'aviation pensent-ils encore que le *Blue Streak* était l'arme la meilleure. Mais on a fait un choix, et les protagonistes des deux côtés ont eu l'occasion de plaider leur cause, comme en une cour de justice, auprès du gouvernement. Ce dernier a jugé des mérites de la cause, et a pris une décision. Mais s'il n'y a qu'une seule personne à présenter une question, comment la discuter à fond et bien exposer les arguments? En cour, on ne peut discuter les deux côtés d'une question à la fois. Il y a toujours un avocat différent pour chaque partie. C'est vraiment de cela qu'il s'agit ici, plaider la cause d'un concept en particulier, si vous voulez, que ce soit de choisir des armes ou que ce soit de déterminer qui est coupable dans un accident d'automobile.

M. CHURCHILL: J'ai soulevé la question parce que, hier soir, alors que vous n'étiez pas ici, le Ministre a cité ce débat comme exemple de la division des allégeances. Il avait accusé les membres de la Marine royale et l'Aviation de donner leur première allégeance à la Marine ou à l'Aviation plutôt qu'à leur pays. Dans le mémoire présenté l'autre jour par le général Sharp, il y avait des remarques au sujet d'une allégeance d'ordre supérieur. Sans me rappeller les mots exacts, le ministre du service d'éducation, ou ceux qu'on a chargés d'accomplir le remaniement prévu, considèrent qu'il faut développer ce qu'ils appellent une allégeance supérieure envers notre pays et les forces armées tout entières. Ils nous donnent l'impression que l'allégeance que l'on accorde, disons, à un régiment ou à l'une en particulier des forces armées est en conflit avec cette allégeance supérieure à son pays. Qu'en pensez-vous?

M. HENDY: Mon opinion, monsieur, est qu'une allégeance contribue à renforcer l'autre. Le problème m'échappe. Certains considèrent que cette allégeance supérieure est une chose, en quelque sorte, distincte, et que si l'on a d'autres allégeances, elles n'apportent pas une très grande contribution à l'allégeance qu'on a envers son pays. Je crois que vous savez vous-même, ainsi que toute personne qui a servi dans les forces armées, où va l'allégeance du militaire. Elle va au régiment, parce que le régiment est la famille du militaire. Mais il n'en est pas, pour autant, déloyal envers son pays.

M. CHURCHILL: Je partageais la même opinion. J'ai toujours pensé que le régiment de cavalerie de Fort Garry était le meilleur de l'armée...

Une VOIX: Voulez-vous déclencher une autre discussion?

M. CHURCHILL: ...et que le corps blindé l'emportait un peu sur l'artillerie. Mais, à mon sens, nous étions tous Canadiens.

Ma dernière question porte sur votre assertion: il faudrait prendre le temps d'évaluer à nouveau le projet d'unification. Je suppose que, comme quelques-uns d'entre nous, vous voulez bien accepter quelques aspects de l'intégration, mais que vous aimeriez à les voir à l'essai pendant quelques années avant la prise

d'une nouvelle mesure pour la réunion en une seule entité. Jusque-là, vos arguments m'ont impressionné. Si je comprends bien, votre idée fondamentale, en ce moment, c'est qu'on devrait s'arrêter, faire un nouvel examen, ainsi que consulter autant d'experts que possible. Après cela, si l'on décide de continuer l'unification, vous consentez à l'accepter.

M. HILBORN: C'est exact, monsieur. Je me rappelle aussi un autre petit point, celui de toujours s'appuyer sur une base ferme, et je crois qu'il entre en jeu ici.

M. HENDY: Je voudrais ajouter quelques mots sur votre point concernant la fidélité. Selon moi, une des raisons pour lesquelles on n'en a pas parlé davantage —il n'y a pas de doute là-dessus—c'est que beaucoup de militaires demeurent fidèles à leur famille, et s'inquiètent de la conséquence que pourrait avoir l'expression d'opinions contraires au système établi. Je conviens que nous entrons ici dans un domaine dangereux, mais j'ai bien peur que le cas existe. L'homme doit plusieurs fidélités: à son pays, à son service, à son régiment, à sa famille, à sa ville ou à son village.

Une VOIX: Et s'il appartient au service, il doit fidélité au Ministre.

M. HENDY: Quelle fidélité vient la première? Vous direz peut-être: si ces gens se sentent très mal à l'aise, pourquoi ne mettent-ils pas la fidélité au pays avant les inhibitions ou problèmes de famille? Par malheur, nous constatons qu'ils n'agissent pas nécessairement ainsi.

M. CHURCHILL: Il me semble naturel qu'il y ait controverse sur la valeur des services; et quand quelqu'un préfère un service à un autre, naturellement les intérêts entrent en conflit. Une petite controverse de ce genre m'est arrivée en Europe, longtemps avant que j'entre dans la politique. Je demandais des mitrailleuses pour mon régiment. On m'a répondu que ces armes se destinaient à des brigades qui ne combattaient même pas les Allemands, alors que mon régiment faisait la lutte. Ayant raison, j'ai présenté mon cas avec vigueur. Et personne ne m'a taxé d'infidélité à mon pays. Voilà un petit exemple qui, selon moi, a des rapports avec ces divers services. Je n'ai pas d'autre question.

Le PRÉSIDENT: Nous avons deux autres interrogateurs. Allez, monsieur Langlois.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Monsieur le président, je désire d'abord remercier de leur mémoire les gens de TRIO. Je ne crois pas chacune de leurs assertions, mais ils ont le droit d'avoir leur opinion. D'un autre côté, les mémoires que nous recevons peuvent dire facilement: les gens ont raison; les gens ont tort; c'est bien; c'est mal. Je ne vois guère de preuves, en ce qui concerne certains sujets mentionnés par le présent mémoire. Le deuxième alinéa de la page 1 dit:

> «En premier lieu, on doit y insister, TRIO reconnaît que l'élaboration de la défense a besoin de changement comme tout le reste: nous ne nous en tenons pas à un système rigide.»

Cette manière d'agir me plaît.

> «Il appert cependant que le concept de réorganisation, caractérisé par les mots *intégration* et *unification*, et son exécution ont suscité des problèmes qui influent beaucoup sur le fonctionnement et sur l'efficacité des services.»

Et vous ajoutez:

«La principale preuve de cet état de choses réside, certes, dans la diminution de l'effectif...»

Quelle preuve avez-vous que l'intégration et l'unification ont fait perdre des hommes?

M. HILBORN: La même phrase, continuant, fait le point:

«...et spécialement dans le départ—bien avant l'âge normal de la retraite—de plusieurs hauts officiers capables.»

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Six seulement n'avaient pas l'âge de la retraite. Six personnes dans tout le Canada. Vous avez fait là, pour protéger six personnes, une déclaration terriblement exagérée, si c'est bien ce que vous aviez à l'esprit.

M. HENDY: Je crois que les chiffres présentés à la Chambre indiquaient que 39 officiers occupant au moins le rang de brigadier avaient pris plus tôt leur retraite.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Votre mémoire, à la page 5, en énumère un certain nombre.

M. HENDY: Il n'y a là que quelques noms. Voulez-vous connaître le nom des 39?

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Établissons les faits, alors. Tout cet alinéa ne porte-t-il que sur 39 personnes?

M. HENDY: Non, parce que bien des hommes...

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Voilà ce que je veux savoir. Prouvez-moi que c'est pour cette raison-là que le personnel s'en va.

M. HENDY: Les chiffres sont éloquents. Les forces n'atteignent pas l'effectif désiré. Au début, on a eu des retraites imposées.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Très bien; je comprends la situation. Mais il faut que vous me prouviez que l'intégration et l'unification en sont la cause.

M. HENDY: Voici comment je pourrais m'exprimer: la situation a pour cause le système de réorganisation; or l'intégration caractérise ce système.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Ne croyez-vous pas qu'il y ait quelque facteur économique?

M. HENDY: Si nous convenons jusqu'à un certain point qu'il y en a un, mais je n'ai pas la certitude. Peut-être un élément général...

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Alors l'intégration et l'unification ne constituent pas les seuls facteurs?

M. HENDY: Pas tout à fait, non.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Il y a plusieurs facteurs?

M. HENDY: Il existe un couple de facteurs supplémentaires...

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Vous semblez dresser un écran de fumée, quand (page 12) vous dites:

«...qu'un officier de l'armée américaine résume ainsi:»

Puis vous ajoutez:

«Peut-être, parce que nous avons tant d'aptitude pour l'organisation, tendons-nous, comme nation, à...»

Cet officier américain, faisait-il allusion, oui ou non, à la réorganisation canadienne?

M. HENDY: Ah non.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Vous établissez donc un écran de fumée. Merci, monsieur.

M. HENDY: Cet officier discourait sur les désavantages généraux de la réorganisation en elle-même. C'est ainsi que j'interprète ses assertions.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Oui. En même temps, il réorganisait néanmoins une autre armée dans un autre pays; une armée beaucoup plus grosse et plus complexe.

M. HENDY: Oui.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Ne croyez-vous pas qu'il serait plus difficile d'intégrer et d'unifier au Canada qu'aux États-Unis?

M. HENDY: Non. Les États-Unis auraient plus de difficulté, parce qu'ils possèdent un plus gros effectif. Mais M. Zuckert a dit que le nombre ne faisait aucune différence en Nouvelle-Zélande, dont l'effectif, se chiffrant à environ le quart du nôtre, ne veut pas de l'unification. Aussi ne sais-je pas à quoi m'en tenir.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ont-ils la même idée ou des idées différentes?

M. HENDY: J'ai lu le Livre blanc du Royaume-Uni; il...

M. MACALUSO: J'ai déposé mes commentaires sur ce livre.

M. HENDY: ...exprime le point de vue du gouvernement; ce n'est pas une spéculation de presse.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Très bien. Vous avez déjà dit que vous désireriez une commission royale. Et, si je me rappelle bien, vous ajoutiez qu'elle devrait se composer d'hommes impartiaux. Vous mentionniez qu'il lui faudrait, comme président, un M. Brock.

M. HENDY: Non. J'ai dit feu Leonard Brockington.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Ah, pardon.

M. MACALUSO: Rien d'étonnant à ce que le nom «Brock» cause de l'émoi.

M. HENDY: J'accepterais volontiers la présidence de l'amiral Brock, mais je sais quel résultat on obtiendrait.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): A un autre moment, vous avez mentionné qu'un aviateur vous avait téléphoné pour vous dire qu'il était pour vous, et contre la ligne de conduite du gouvernement. Permettez-moi de vous annoncer que dans ma circonscription de Chicoutimi se trouve la base de Bagotville, avec ses 1,200 aviateurs et leurs gens. Aucune personne ne m'a téléphoné, écrit ou visité pour me dire qu'elle était contre un aspect, même petit, du bill C-243. Je suis allé quatre fois à cette base, pendant les deux derniers mois. J'ai eu le plaisir de rencontrer personnellement, disons, un centaine d'officiers et d'hommes. Je leur ai parlé de l'unification; et tous semblaient enthousiastes. J'aimerais à faire mettre au dossier cette déclaration.

M. HARKNESS: J'ai le regret de vous informer que nous avons deux lettres venant de personnes qui font partie de cette base, et qui s'opposent beaucoup à l'unification.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Vous auriez dû me transmettre ces lettres.

Une VOIX: Elles viennent probablement de conservateurs.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): J'avais toujours soupçonné qu'il y avait deux conservateurs dans ma circonscription. Maintenant j'en ai la certitude.

Quand M. Churchill a interrogé sur la fidélité au régiment, au service et au pays quelque chose m'a échappé, bien que je comprenne la fidélité à la famille et le reste. Je vous prierais donc de me donner une réponse directe à cette question directe: croyez-vous que l'officier doit d'abord fidélité à son service ou à son pays?

M. HENDY: Il doit d'abord fidélité au pays, monsieur.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): En convenez-vous tous?

M. HENDY: Absolument.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Merci, monsieur.

M. LANIEL: Monsieur le président, je n'ai qu'une question. Elle concerne les hauts officiers expérimentés et capables que l'intégration et l'unification, semble-t-il nous a fait perdre. Je demanderais l'opinion de M. Hilborn. Quand le ministre de la Défense et le premier lord de l'Amirauté ont démissionné parce que le Royaume-Uni décidait d'acheter des avions au lieu de porte-avions, croyez-vous que leur gouvernement aurait dû changer l'idée pour conserver leur grand savoir? Vous semblez prétendre que le Canada aurait dû agir ainsi.

M. HILBORN: Non, non. Toutefois, je pense qu'il fallait ventiler leur point de vue, et on l'a fait. De même, ce Comité devrait étudier à fond l'opinion des gens qu'on a mentionnés ici.

M. LANIEL: Mais ils ne sont pas restés; ils ont préféré s'en aller.

M. HILBORN: On connaissait bien leurs idées. Il y a maintenant beaucoup d'hommes dont les points de vue sont bien connus.

M. LANIEL: Ils n'étaient pas tellement nombreux, quand ils occupaient leur poste.

M. WINCH: Monsieur le Président, si vous voulez bien m'appuyer, je crois, moi, membre du Comité, que nous devrions exprimer notre appréciation pour la pensée qui anime ce mémoire.

Le PRÉSIDENT: Nous n'avons pas encore fini.

M. WINCH: Exprimer notre sentiment maintenant ou plus tard, quelle différence cela fait-il?

M. MACALUSO: Monsieur le président, lorsque j'ai soulevé ce point, j'avais une certaine crainte. Monsieur Hilborn, vous êtes président de TRIO. Je songeais seulement à la réponse que vous avez faite à M. Churchill, concernant l'assemblée que le personnel de la Défense et le ministre ont tenue, à Ottawa, avec les représentants de TRIO. Je vous prie de croire que je n'avais aucune arrière-pensée...

Une VOIX: Pourquoi la poser?

M. MACALUSO: Je la croyais nécessaire parce que les paroles circulent; j'avais eu vent de l'affaire. Votre réponse à M. Churchill indiquait que vous n'aviez pas aimé le résultat de l'assemblée, qui a duré quelque temps, avec le personnel de la Défense. Le lendemain matin, à Toronto, avez-vous dit à quel-

qu'un que l'assemblée tenue avec le personnel de la Défense et le ministre vous avait beaucoup impressionné, que vos représentants n'étaient peut-être pas totalement familiers avec les faits en cause, avec les connaissances entrant dans le plan, et que vous songiez à quitter le poste de président de l'organisme?

M. HILBORN: Non.

M. MACALUSO: Laissez-moi finir, monsieur. Si je soulève ce point, c'est uniquement à cause de votre réponse. Vous ne vouliez cependant pas abandonner vos nouveaux collègues, ceux de la marine, je crois. Maintenant, nous vous posons la question avec beaucoup d'égard, et nous comptons que vous l'accepterez de cette manière.

M. HILBORN: J'ai l'intention de répondre. C'est la première fois que j'entends cette question. Je puis, certes, nier catégoriquement, j'y insiste.

M. MACALUSO: Niez-vous qu'une réunion ait eu lieu le lendemain matin, pour un déjeuner ou une discussion?

M. HILBORN: Oui. Ce que j'ai appris...

M. MACALUSO: J'aimerais à le savoir.

M. HILBORN: ...on me l'a dit. Je n'ai pas fait cette déclaration. Mais j'ai reçu un appel téléphonique. Je pense que c'était une semaine plus tard, un peu avant que nous ayons fourni tout communiqué sur l'assemblée. Un journaliste m'a dit qu'il avait une nouvelle et qu'il voulait la vérifier, car elle permettrait un article intéressant. La nouvelle, c'était que j'avais abandonné la présidence de TRIO, parce que, selon moi, tout allait bien dans l'armée. Elle m'a estomaqué. En vérité, je n'avais rien dit de semblable.

M. MACALUSO: Estomaqué par les nouvelles.

M. HILBORN: Ce journaliste connaissait mes convictions. Il me l'a rappelé; et j'ai répondu qu'elles devenaient plus profondes encore. Après enquête, j'ai découvert d'où venait ce bruit.

M. MACALUSO: Nierez-vous qu'il y ait eu discussion, au déjeuner, le lendemain de votre assemblée avec le personnel de la Défense. Je veux dire: vous avez nié.

M. HILBORN: Il n'y a pas eu de réunion. Je puis vous dire avec qui j'ai déjeuné, ce matin-là, si cela peut vous intéresser.

M. MACALUSO: Je ne sais pas avec qui vous avez déjeuné, et je n'y attache aucun intérêt. Je ne fais que signaler ce point.

M. HILBORN: Le lendemain matin, tout à fait par hasard, j'ai déjeuné avec M. Joseph Potts, au Château.

Une VOIX: Vous comprenez maintenant qu'on puisse faire, à notre sujet aussi, des rapports inexacts.

M. HILBORN: Et je n'ai fait à M. Joseph Potts aucune déclaration de cette espèce.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je ne remplirais pas mon devoir envers vous, si je ne remerciais pas les personnes qui ont rédigé pour nous ce mémoire. Je les remercie donc d'avoir pris le temps de venir comparaître devant nous aujourd'hui, et d'avoir suscité cette discussion animée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature,

1966-1967

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 18

SÉANCE DU LUNDI 13 FÉVRIER 1967

Concernant la

défense nationale en général et certaines questions particulières

TÉMOINS:

M. Robert I. Hendy, président du Comité de l'Alliance canadienne de défense; M. Robert G. Hendy, président, Fédération des officiers de marine du Canada; M. [illegible], président, division de l'Ontario de la Ligue de la marine du Canada; M. [illegible], vice-président, division de l'Ontario de la Ligue de la marine du Canada; M. Richard Gaunt, comité exécutif, Fédération des officiers de marine du Canada, succursale de Montréal, M.R.C. (R); M. [illegible], président, succursale de Toronto, les Associations de la marine du Canada.

IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966-1967

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

Président: M. DAVID W. GROOS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 18

SÉANCE DU LUNDI 13 FÉVRIER 1967

Concernant le

Bill C-243, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et, par voie de conséquence, certaines autres lois.

TÉMOINS:

M. Robert I. Hendy, président du Comité de l'élément maritime des Forces canadiennes de défense; M. Robert G. Bundy, président des associations des officiers de marine du Canada; M. R. C. G. Wilson, président, division de l'Ontario de la Ligue de la marine du Canada; M. J. E. Koyl, vice-président, division de l'Ontario de la Ligue de la marine du Canada; M. Richard Gaunt, comité exécutif, Ligue de la marine du Canada, succursale de Montréal, M.RC (R); M. Frank C. Manchee, président, succursale de Toronto, les Associations des officiers de marine du Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967
25680—1

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. David W. Groos

Vice-président: L'hon. Marcel Lambert

et messieurs

Andras	Forrestall	Loiselle
Brewin	Foy	McIntosh
Churchill	Harkness	McNulty
Deachman	Langlois (*Chicoutimi*),	Rochon
[1]Éthier	Laniel	Smith
Fane	Latulippe	[1]Stafford
Faulkner	[1]Lessard	Winch—(24).

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

[1] Ont remplacé MM. Legault, Macaluso et Rock le 13 février 1967.

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES
Le LUNDI 13 février 1967.

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Stafford, Lessard et Éthier soient substitués pour ceux de MM. Macaluso, Legault et Rock sur la liste des membres du comité permanent de la Défense nationale.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes
Léon-J. Raymond.

PROCÈS-VERBAUX

Le LUNDI 13 février 1967

(28)

(Traduction)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit aujourd'hui à 3h. 50 sous la présidence de M. Groos.

Présents: MM. Andras, Churchill, Deachman, Fane, Faulkner, Forrestall, Foy, Groos, Harkness, Lambert, Langlois *(Chicoutimi)*, Laniel, Latulippe, Legault, Loiselle, McIntosh, McNulty, Nugent, Rochon, Smith, Stafford (21).

Aussi présents: M. Robert I. Hendy, président du Comité de l'élément maritime des Forces canadiennes de défense; M. Robert G. Bundy, président des associations des officiers de marine du Canada; M. R.C.G. Wilson, président, division de l'Ontario de la Ligue de la marine du Canada; M. J. E. Koyl, vice-président, division de l'Ontario de la Ligue de la marine du Canada; M. Herbert A. Maynard, président de l'Association de la marine royale canadienne; M. Richard Gaunt, comité exécutif, Ligue de la marine du Canada, succursale de Montréal, MRC (R); M. Frank C. Manchee, président, succursale de Toronto, les Associations des officiers de marine du Canada. *Du ministère de la Défense nationale:* l'hon. Paul Hellyer, ministre; l'hon. Léo Cadieux, ministre associé; le maréchal de l'air F. R. Sharp, vice-chef de l'état-major de la Défense; le maréchal de l'air E. M. Reyno, chef du personnel.

M. LAMBERT: Donne lecture d'un télégramme reçu de la succursale de Vancouver de l'Organisation des identités interarmes (OIIA).

Le mémoire, daté de septembre 1966, du comité de l'élément maritime des Forces de défense canadiennes est considéré comme lu et il est convenu d'inclure le mémoire dans le compte rendu des délibérations et témoignages (voir Appendice D).

M. Hendy présente les témoins et verse au compte rendu une déclaration datée de février 1967 du comité de l'élément maritime des Forces de défense maritime.

Il est convenu de distribuer des exemplaires aux membres du comité d'une lettre *pro forma* dont il est question à la page 9 du mémoire de la OIIA présenté le vendredi 10 février 1967 (*Voir Procès-verbaux et Témoignages, fascicule n° 17*). Le président lit une déclaration concernant les chiffres de recrutement préparée par le ministère en réponse à des questions de M. Harkness et de M. Forrestall.

MM. Hendy, Bundy, wilson et Gaunt sont interrogés pas les membres du comité sur divers points mentionnés dans les mémoires mixtes et sur des questions de défense connexes.

Le Comité continue son interrogatoire des témoins.

A six heures, le Comité lève la séance jusqu'à huit heures du soir.

SÉANCE DE LA SOIRÉE
(29)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit de nouveau à 8h. 5 du soir sous la présidence de M. Groos.

Présents: MM. Andras, Churchill, Deachman, Fane, Faulkner, Forrestall, Foy, Groos, Harkness, Lambert, Langlois (*Chicoutimi*), Laniel, Loiselle, McIntosh, McNulty, Nugent, Rochon et M. Smith (18).

Autres députés présents: MM. Legault, McLelland et Rock.

Aussi présents: Les mêmes qu'à la séance de l'après-midi.

Le Comité continue l'interrogatoire des témoins qui a commencé pendant la séance de l'après-midi.

M. Frank C. Manchee donne lecture d'un mémoire préparé par la succursale de Toronto des Associations des officiers de marine du Canada, qui a été adopté par l'exécutif national de l'Organisation. M. Manchee répond à des questions se rapportant au mémoire qu'il présente.

Le Comité s'ajourne à 10h. 30 du soir jusqu'au mardi 14 février à dix heures du matin, alors que le témoin sera le contre-amiral Jeffry Brock.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le LUNDI 13 février 1967

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum, à l'ordre s'il vous plaît. Monsieur Lambert, vouliez-vous dire quelque chose?

M. LAMBERT: Ce que j'ai à dire se rattache à une question qui a été soulevée vendredi. Avec votre permission, je voudrais consigner au compte rendu un télégramme que j'ai reçu de la OIIA de Vancouver directement me priant de le communiquer aux membres du comité.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, on a déjà soumis au Comité un certain nombre de lettres et de télégrammes. Pour quelle raison doit-on le citer au Comité et ne pourrait-on pas comme dans le cas des autres le faire photocopier et circuler pour que nous puissions passer à l'examen du mémoire des témoins qui, paraît-il, est très important.

Le PRÉSIDENT: Le télégramme n'est pas long. Quelqu'un s'oppose-t-il à ce qu'il soit consigné au compte rendu?

M. LAMBERT: Monsieur le président, en voici le texte:

> La succursale de Vancouver de l'OIIA dont les membres sont surtout des adeptes du parti libéral, appuient vigoureusement le mémoire présenté par Robert Hendy. La question de l'unification des forces armées ne devrait pas être une affaire de partisanerie politique mais on devrait plutôt déterminer objectivement la meilleure solution dans l'intérêt national. À titre de citoyens responsables qui ont servi le pays en temps de guerre et en temps de paix, nous demandons que tous les officiers supérieurs qui ont quitté les forces armées depuis avril 1964 soient appelés à témoigner sans aucune pénalisation STOP Le comité de la défense de la Chambre des communes devrait examiner judicieusement les témoignages rendus devant lui au lieu de faire dégénérer l'audience en une mêlée politique. L'unification des armes qui à notre avis sera une mauvaise décision, fera du tort au Canada et en fin de compte fatale à sa souveraineté. Demandons que le télégramme soit consigné au compte rendu.
>
> Succursale de Vancouver, OIIA.

Le PRÉSIDENT: Merci monsieur Lambert. Nous avons aujourd'hui parmi nous les représentants de l'Association des officiers de marine du Canada, de la Ligue de la marine et de l'Association de la marine royale canadienne. Monsieur Hendy représente l'Association des officiers de marine.

M. HENDY (*président du comité de l'élément maritime des Forces de défense canadiennes*): A vrai dire, je suis le président du comité des trois groupes.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hendy est le président des trois groupes dont il vient d'être question et ils ont préparé un mémoire conjoint. Il faut leur

demander s'ils veulent bien présenter leur mémoire que les membres du comité ont reçu il y a quelque temps ou un complémentaire dont ils aimeraient, ont-ils dit, donner lecture?

M. HENDY: Oui.

Le PRÉSIDENT: Avec votre permission, messieurs, je vais prier monsieur Hendy de présenter les membres de son groupe et ensuite de passer aux déclarations supplémentaires.

M. HENDY: Merci, monsieur le président. Je suis ici aujourd'hui à mon titre de président du comité de l'élément maritime des Forces de défense canadiennes qui a été établi en juin dernier et qui se compose des trois associations nationales qui s'intéressent à des degrés divers aux questions de la marine depuis les cadets jusqu'aux anciens combattants et qui sont: la Ligue de la marine du Canada, l'Association des officiers de marine du Canada et l'Association de la marine royale canadienne.

Je suis accompagné aujourd'hui de monsieur Robert G. Bundy de Toronto, qui est le président national de l'Association des officiers de marine. Il se trouve juste à ma droite. A côté de lui monsieur R. C. G. Wilson, C. R, président de la division de l'Ontario de la Ligue de la marine du Canada; monsieur Herbert A. Maynard, qui est le président national de l'Association de la marine royale canadienne et monsieur J. E. Koyl qui est le président national de la ligue des cadets de la marine et de la ligue de la marine du Canada. Nous avons également avec nous, bien qu'il n'ait pas participé aux délibérations initiales du comité, monsieur Richard Gaunt de Montréal qui fait partie du comité exécutif de la Ligue de la marine de Montréal. C'est un ancien officier de marine de réserve, ancien chargé de cours au collège militaire royal et qui porte depuis longtemps un intérêt aux questions de la marine.

À l'exception de monsieur Gaunt, les autres messieurs que j'ai présentés étaient des membres du comité qui a préparé un mémoire en septembre dernier qui vous a été envoyé à vous monsieur le président du comité et qui a également été distribué à tous les députés et sénateurs. Ce mémoire a été redistribué aujourd'hui et au lieu de passer le temps nécessaire à le lire—sauf si vous le voulez—j'ai pensé m'en dispenser espérant que vous l'aviez déjà lu. Nous avons une déclaration complémentaire que je voudrais consigner au compte rendu avec votre permission, monsieur le président, ce qui nous donnera plus de temps pour les questions. Si les membres du comité veulent que l'on donne lecture du mémoire, nous nous ferons un plaisir de répondre à leur désir.

Le PRÉSIDENT: Que désirez-vous messieurs? Nous devrions peut-être demander à monsieur Hendy de lire la déclaration supplémentaire. Y a-t-il quelqu'un qui n'ait pas un exemplaire du mémoire initial? Il semble que le comité soit d'avis que vous fassiez votre déclaration.

M. HENDY: La déclaration du comité de l'élément maritime du commandement maritime...

M. FORRESTALL: Excusez-moi. Monsieur le président, même ainsi, il est entendu que la déclaration fera partie du compte rendu?

Le PRÉSIDENT: Je l'imaginerais, oui. Le mémoire lui-même ainsi que la déclaration feront partie du compte rendu.

M. SMITH: Pourvu que ce soit bien entendu.

M. FORRESTALL: Une autre question simplement. Y a-t-il des exemplaires de la déclaration supplémentaire?

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous continuer, monsieur Hendy?

M. HENDY: Avant de commencer à lire la déclaration supplémentaire, je voudrais respectueusement rappeler au comité que nous avons envoyer un télégramme le 23 juin et une autre lettre le 29 juin annonçant l'établissement du comité maritime et exprimant une certaine inquiétude au sujet de l'état de nos forces navales à ce moment-là; la lettre et le télégramme font partie du mémoire.

J'aimerais maintenant donner lecture de la déclaration du comité de l'élément maritime des Forces de défense maritimes à l'occasion de la présentation de leur mémoire au comité spécial de la Chambre des communes sur des questions relatives à la défense...et c'est celui que je représente...

Depuis que le comité a été formé et qu'il a exprimé ses craintes devant l'état de la marine royale canadienne, comme l'indiquait la lettre adressée au président du comité de la défense le 29 juin 1966, les événements relatifs à l'efficacité de notre force maritime n'ont cessé d'être surveillés avec inquiétude. Depuis cette date, presque tous les officiers du grade d'officier d'ordonnance qui servaient alors dans la marine sont presque tous partis en bloc. Même si certains d'entre eux devaient ordinairement prendre leur retraite, la majorité ont été forcés de la prendre bien avant l'âge obligatoire.

Le comité de la défense a appris que l'élément maritime du commandement maritime manquait de personnel et l'on continue d'exprimer des doutes sérieux quant à notre aptitude à fournir un équipage à tous les navires qui seraient disponibles pour participer à des opérations c'est-à-dire sans compter ceux qui doivent être radoubés périodiquement.

Les suppositions sur lesquelles le mémoire du comité était fondé semblent encore en apparence être valides puisque le ministre de la Défense a réaffirmé à la Chambre le 7 décembre 1966 que les conclusions fondamentales que renfermait notre Livre blanc sur la politique de défense étaient toujours valables. Cette réaffirmation est interprétée comme signifiant brièvement que nous continuons à contribuer à la puissance de guerre contre les sous-marins pour défendre les eaux canadiennes mais en collaboration avec nos alliés par le truchement de l'OTAN et surtout avec les États-Unis dans l'Atlantique et le Pacifique. Nous ne sommes donc pas encore convaincus que nous continuerons à honorer nos engagements à cet égard et nous pensons que les résultats de la politique de défense actuelle justifieront hélas notre inquiétude.

L'OBJET DE LA RÉORGANISATION DE LA DÉFENSE

On a dit qu'il s'agissait de fournir une force plus souple et pourtant au fur et à mesure que l'on nous révèle l'organisation, il devient évident que les concepts visant à établir des forces spécialisées dans les trois éléments doivent continuer à être appliqués. D'après nous, au lieu de se solder par de la souplesse l'étape que l'on qualifie actuellement d'«unification» aboutira en réalité à une plus grande rigidité. On le verra par l'absence des chefs professionnels de chacune des trois armes qui ne pourront pas faire connaître leurs points de vues au gouvernement. L'atrophie graduelle de l'efficacité combative de la marine découlera inévitablement de cette structure monolithe. Cela se serait produit en 1935 d'après les propositions formulées à l'époque et le régime actuel est au fond le même concept mais avec une terminologie différente.

D'après le comité, avant que l'on prenne aucune autre mesure destinée à éliminer la marine en tant que force distincte, toutes les conséquences de cette initiative devraient être examinées.

En passant, il faut noter que le comité ne peut toujours pas trouver de preuve qu'un autre pays adopte un programme analogue à celui proposé dans la mesure présentée sous le nom de bill n° C-243. A vrai dire, il semble que tous les pays qui ont envisagé avec un certain intérêt l'expérience du Canada s'en sont désintéressés.

COMMENTAIRES SUR LE BILL C-243 ET SUR SES CONSÉQUENCES POUR LA MARINE

Le mémoire initial du comité, à l'article 6 (a) indiquait que lorsque la loi sur la défense nationale avait été modifiée en 1964 il ne semblait pas qu'on ait projeté de présenter une mesure législative supplémentaire visant à éliminer les trois armes. Même si nombre des initiatives entreprises aux termes de la réorganisation consécutive à ce bill sont acceptables, une prédiction s'est hélas réalisée: dans les cas de confrontation entre les ministres et les officiers supérieurs, l'absence des anciens chefs du système du comité d'état-major exigerait le départ de l'un ou de l'autre. A l'examen des événements des derniers six mois il semblerait que cela se soit produit car on ne saurait expliquer autrement le départ d'un si grand nombre de conseillers militaires supérieurs. Comme le bill n° C-243 ne semble pas remédier à ce problème, on devrait au moins songer à prendre des dispositions, si d'autres amendements doivent être présentés, qui éviteraient que d'autres incidents de cet ordre se reproduisent. Du point de vue de la marine, le bill n° C-243, l'omission d'une pareille disposition mise à part, aboutira éventuellement à l'affaiblissement complet de notre puissance maritime de combat.

On a dit que la réorganisation permanente repose sur l'adoption du bill n° C-243. Indépendamment de l'omission lamentable visant à rectifier l'état de choses prédit il y a deux ans, lorsque le bill n° C-90, surtout dans la mesure où il vise l'organe du ministère chargé de l'élaboration de la politique c'est-à-dire le conseil de la défense, les observations ultérieures au sujet de cette mesure facultative et des mesures à prendre après son adoption sont importantes:

(a) *La compétence professionnelle.*

La réorganisation des forces armées semble s'effectuer sans tenir compte du fait que tous les hommes qui servent en mer doivent être d'abord marins en plus de tout autre titre. Même si on peut tenir compte de ce facteur dans ce qui pourrait être considéré comme des fonctions de combat proprement dites, comme par exemple les opérateurs d'armes anti-sous-marines, et doivent être exigées dans certains domaines techniques par exemple le personnel de la chambre des machines à bord des navires, on ne tient pas compte de l'importance de cet élément dans bien d'autres catégories exigées pour un navire de guerre. On a déjà indiqué dans le mémoire du comité qu'il faut à terre un nombre presque égal d'hommes pour remplacer le personnel navigant ce qui ne permet pas d'affecter ces hommes à d'autres domaines périphériques. Pareil procédé augmentera les problèmes de formation et les dépenses qui en découlent et les connaissances professionnelles s'amenuiseront étant donné le grand nombre de personnel au détriment d'un fonctionnement efficace. A ce titre seulement la nécessité d'une force maritime identifiable est incontestable si l'on doit maintenir le genre de force annoncée dans le Livre blanc de la défense de 1964.

(b) *Identité.*

Qu'on le comprenne ou non, les marins dans l'ensemble s'identifient à d'autres marins. Ils n'en sont pas moins loyaux à leur arme ou à leur pays. Mais on estime qu'une plus grande loyauté n'en découlera pas, et qu'en réalité l'inverse se produira si les marins canadiens ne peuvent pas s'identifier à ceux des autres pays. Il est intéressant de noter les efforts déployés dans tout nouvel uniforme proposé pour indiquer l'affiliation à la navigation. Si c'est là un objectif valable, il semblerait alors inutile d'éliminer l'arme actuelle identifiable sous tous ses aspects. Dans le cas contraire, il semblerait que l'on change pour le plaisir de la chose.

(c) *Les uniformes.*

Il a beaucoup été question de ce sujet, surtout depuis la présentation du mémoire du comité. Le paragraphe précédent concernant l'identification est pertinent. Si l'on peut concevoir quelque chose de mieux pour l'uniforme des militaires, on devrait le présenter sans retard. Il ne s'agit pas d'un problème de réorganisation. Certains changements dans le modèle de l'uniforme peuvent s'imposer mais à la connaissance du comité, on ne trouve pas dans la marine un désir irrésistible d'abandonner un uniforme comportant des caractéristiques analogues à celles des autres marins. Le fait que l'on ait répandu des calomnies sur les uniformes actuels n'est pas justifié du point de vue de son origine ni du modèle car les mêmes remarques, si elles étaient valables, s'appliqueraient à toutes les marines. Il ne semble pas que l'on envisage ailleurs d'apporter un changement à cet égard. Si la raison annoncée pour la confection du nouvel uniforme consiste à rendre les armes plus démocratiques (quel que puisse être le sens de cette expression)—pourquoi alors ne pas avoir un concours en vue d'un nouvel uniforme en laissant choisir le personnel?

(d) *La structure des grades.*

Même s'il s'agit d'un sujet qu'il n'est pas nécessaire d'inclure dans la mesure, l'objectif consistant à établir une structure de grades dans le bill n° C-243, n'est donc pas précis. Des changements ultérieurs seront assurément difficiles car ils exigeront une loi du Parlement.

Nous suggérons que cela soit retranché du bill et que la disposition actuelle de la Loi de la Défense soit retenue. Même si cela n'assure pas le maintien des grades de la Marine, le bon sens devrait prévaloir afin que les marins conservent une désignation des grades qui soit en accord avec celle des autres Marines avec lesquelles ils viennent en contact. En fait, à cause de la nature de nos engagements actuels, la Marine rencontre probablement les gradés correspondants des autres nations plus fréquemment que les membres de l'Armée de terre ou de l'air. En cela, il faut au moins tenir compte des sentiments des membres de la Marine.

(e) *Les principes de l'administration.*

Comme on l'a déjà dit, il est désappointant de constater que le bill C-243 ne corrige pas les erreurs d'organisation que l'on trouve dans le bill C-90; les récents événements confirment bien les sombres prédictions que l'on faisait alors. Les principes que l'on veut adopter semblent être en contradiction avec ceux d'une administration saine et d'un organisme bien constitué et ne tiennent pas compte non plus des avis et du rôle consultatif des officiers supérieurs. On a déclaré que les forces armées, dans leur rôle respectif, ressemblent en quelque sorte à *General Motors*, où l'on encourage la compétition entre les diverses sociétés associées. Un exemple canadien serait la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien, où l'on divise les diverses activités suivant le milieu et l'équipement. Si les officiers supérieurs ne peuvent donner leur avis sans craindre de perdre leur poste, c'est la fin de l'effort de penser et en plus cela décourage toute initiative. De plus, ce que l'on propose maintenant laisse de côté les mérites acquis et rien ne permet de prévoir de quelle façon cela pourra être déterminé. Il est à remarquer qu'aucun des hauts gradés qui se sont retirés récemment, n'a dit quoi que ce soit en faveur du nouveau projet.

(f) *Souveraineté.*

Les Canadiens sont de plus en plus jaloux de la souverenneté canadienne. Nous prétendons que le projet actuel ne pourra qu'affaiblir notre position dans

les conseils militaires de nos alliés et nous rendra plus dépendants des autres qu'auparavant pour notre défense. Si nous avons une force armée uniquement destinée à maintenir la paix selon les désirs des Nations Unies, ce sera la disparition du noyau de l'organisation fondamentale de notre défense sur lequel doit s'appuyer une mobilisation. Un autre effet secondaire de l'affaiblissement de notre formation professionnelle serait que nos officiers supérieurs ne seraient plus acceptés dans les grands conseils de nos alliés, NORAD et SACLANT, par exemple. Une des raisons d'être d'une force armée permanente est d'acquérir en temps de paix la plus grande compétence possible afin de constituer des cadres efficaces en cas d'une mobilisation possible. L'organisation proposée nous en éloigne aussi sûrement que dans l'éventualité d'une guerre, il nous faudra alors les trois forces armées et non pas un corps policier important.

Ainsi, en résumé, si les principaux objectifs recherchés par le bill C-243 consistent en une plus grande mobilité et en l'élimination de l'esprit de corps et la perte de son identité, ce Comité ne devrait pas alors recommander l'adoption de ce bill, car rien en cela ne constitue une amélioration. Il est certain qu'il faudra étudier plus à fond les conséquences de ce bill, à cause des problèmes soulevés jusqu'à maintenant, sans parler de ce qu'il adviendra de l'efficacité de notre force navale. On a dit en certains milieux que la Marine est maintenant désuète. L'étendue des eaux territoriales du Canada devrait suffire à démentir pareille affirmation. Elles sont aussi étendues qu'à la première année de la Confédération, j'ajouterais qu'elles le sont encore plus depuis l'addition de la Colombie-Britannique et de l'Île-du-Prince-Édouard peu après la Confédération et celle de Terre-Neuve, il y a près de vingt ans; ainsi, elles nécessitent une surveillance plus experte pour protéger la souveraineté canadienne. Pourquoi les Russes tiennent-ils tant à avoir des relevés de nos côtes? Est-ce que le nouveau projet de loi dispense le gouvernement fédéral de ses responsabilités en vertu de l'article 91 (7) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en ce qui concerne une force navale?

P.S. Quand le président de ce Comité a comparu devant le comité permanent de la Défense, le 13 août 1964, à la page 459 du procès-verbal de cette date, il a dit: «Après avoir lu le Livre blanc, je suis confiant que la marine de guerre du Canada sera en mesure de conserver la même efficacité qu'elle avait jusqu'à maintenant.» Depuis les deux dernières années et plus, les événements ne confirment guère la confiance que l'on entretenait alors. Les promesses que l'on trouve à ce sujet dans le Livre blanc n'ont pas été remplies. La Marine est affaiblie en navires et en hommes, pour ne rien dire de la perte de ses officiers les plus expérimentés, alors au sommet de leur carrière et au moment où ils étaient le plus utile. On n'a pas tenu compte de cela il y a deux ans et demi. Les résultats sont là et les responsables de la défense de ce pays ne doivent pas en être fiers. Il n'est pas encore trop tard pour redonner cette confiance à nos marins, si l'on accorde une attention sérieuse aux recommandations faites dans le mémoire qui vous a été soumis auparavant et répétées dans cette déclaration.

Merci, monsieur le président; je pourrais ajouter que ce mémoire a été en tout point supporté par le conseil national de la ligne navale du Canada par une résolution adoptée pour appuyer le premier mémoire. Il a aussi été appuyé fortement par les conseils exécutifs nationaux des deux autres organismes.

Je voudrais dire un mot des forces de réserve. La question des forces navales de réserve en particulier, a été soulevée vendredi. Il n'en est pas question dans le mémoire complémentaire, mais parce qu'on en a parlé, auriez-vous monsieur le

président, à ce que j'en parle immédiatement ou si vous préférez que j'attende? Il s'agit, en réalité, de l'organisation de la réserve navale.

Le PRÉSIDENT: Cela me semble tout à fait dans l'ordre. C'est de cette sorte d'organisation de la réserve navale qu'il est maintenant question. Si vous désirez continuer, je crois que tous seront d'accord.

M. HENDY: Je ne veux qu'ajouter un mot; car on m'avait demandé si j'avais lu la déclaration du général Dare, ce que je n'avais pas encore fait. Cependant, je l'ai lue depuis et il y a un point au sujet de la réserve navale que je voudrais commenter.

Le PRÉSIDENT: Votre déposition a été très brève et rien ne s'oppose à ce que vous fassiez maintenant vos commentaires.

M. HENDY: Monsieur le président, à la page 5 du mémoire que vous a soumis le major-général Dare jeudi soir, concernant la réorganisation des forces de réserve, il parle des besoins en hommes de la marine et des divers rôles de la réserve navale; il dit ce qui suit:

> ...l'augmentation de la flotte n'est pas comprise dans la tâche de la RCMR, comme le déclarait la commission sur la marine de guerre en 1960, appuyée en cela par le comité Hendy en 1964. Malgré cela, nous considérons que les 1,600 hommes requis pour l'augmentation de la flotte représentent une question sérieuse.

J'ai apporté le rapport que nous avions soumis à ce Comité en août 1964 dans lequel le rôle des forces de réserve était défini comme il suit:

> ...de fournir sur demande le personnel disponible pour répondre aux besoins prévus par les plans de défense préparés par les officiers supérieurs du haut commandement, y compris ce qui suit...

A mon avis, les deux rôles se ressemblent. L'augmentation de la Flotte et la disponibilité du personnel nécessaire aux activités accrues relèvent de la même conception; le général Dare et moi étions évidemment du même avis. Mais ce qui est intéressant, c'est que le comité, formé à la demande du ministre, a recommandé dans son rapport une force navale de réserve de 3,700 hommes. A la suite du rapport de ce comité, la réserve a été fixée à 3,000; mais cinq divisions, comprenant chacune de 600 à 700 hommes entraîné ont été éliminées. L'objectif actuel est à peu près le même que celui que nous avions recommandé il y a trois ans; mais nous avons perdu ces hommes et ce pourquoi ils avaient été entraînés; il est regrettable de constater qu'à la suite de la recommandation à cet effet, il nous faudra maintenant reprendre le temps perdu. C'est le principal commentaire que je tenais à faire au sujet de la force de réserve. Tout le monde semble d'accord sur ce qu'il faut faire, mais le problème qui se pose est de savoir comment réussir. C'est le point de vue que je voulais exprimer.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le commodore Hendy et les autres messieurs ici présents, qui ont collaboré à la préparation de ce mémoire, sont disposés à répondre aux questions.

M. LOISELLE: Monsieur le président, puis-je poser une question au commodore Hendy. Je ne suis pas un expert, je n'ai jamais fait partie de la Marine ou de quelque chose de ce genre, mais après avoir lu le Libre blanc du ministre de la Défense, il me semble évident que notre rôle en ce qui concerne la lutte anti-

sous-marine conservera son efficacité et sera même amélioré. Je ne désire pas répéter tout ce qui est écrit dans le Libre blanc, mais il y est dit très clairement:

> C'est notre intention de conserver notre rôle dans la lutte anti-sous-marine. Le Canada y a investi un capital important, des techniciens experts ainsi qu'un entraînement...

Alors, commodore, croyez-vous à cette politique du Gouvernement?

M. HENDY: Je crois que telle devrait être la politique, mais nous devons avoir ce qui est nécessaire pour la réaliser. J'ai l'impression que malheureusement nous perdons du terrain. C'est peut-être la politique que l'on se propose d'adopter, mais je crains que cela sera très difficile parce que nous perdons des hommes et les navires ne sont pas remplacés.

M. LOISELLE: Je ne le lirai pas tout, mais dans son discours au sujet de la Loi sur la réorganisation des Forces armées canadiennes, le ministre a dit:

> La part de la Marine en équipement et en améliorations pour les cinq ans se terminant le 31 mars 1971, sera approximativement de 460 millions de dollars. Cela représente une augmentation de 23 p. 100 sur la part qu'elle a reçue pour l'amélioration de son équipement au cours des cinq dernières années.

L'on peut lire cela à peu près au milieu de la page 21.

Si vous vous souvenez du témoignage de l'amiral Landymore quand il a comparu comme témoin devant le comité de la Défense en juin dernier, je crois que cela se trouve à la page 315, il a indiqué tout l'équipement dont seraient pourvues les escadres anti-sous-marines. Il a dit:

> Ce tableau indique la puissance des forces actuellement assignées à la division navale des Maritimes. Un porte-avions, neuf D.D.H. des modèles Saint-Laurent et Nipigon et quatre D.D.H. d'un nouveau modèle, dont la construction est projetée, qui ne sont pas indiqués sur ce tableau; 32 avions de type Argus, 21 avions Neptune pour la patrouille des mers, 71 avions de chasse, 25 hélicoptères *Sea King* et 16 autres en construction, soit en tout 41...
>
> ...Les sept navires du type Restigouche doivent être entièrement rénovés à partir de l'an prochain.

Cela veut dire au début de 1967. Sûrement, commodore, vous devez admettre que l'ASROC, l'arme à réaction rapide pour la lutte anti-sous-marine, le système Jésabel de détection des sous-marins, la fusée *Sea Sparrow* et la grenade sous-marine *Hedgehog,* sont certainement destinés à la guerre anti-sous-marine; ainsi comment pouvez-vous croire que nous avons l'intention de réduire ce programme?

M. HENDY: Je crois qu'il y a réduction en ce sens que nous n'avons pas les hommes nécessaires pour les manœuvrer. Les navires n'ont pas un équipage suffisant; la Marine a perdu près de 4,000 hommes au cours des dernières années et si je suis bien informé, elle en perd de plus en plus.

M. LOISELLE: Votre opinion est basée sur le Livre blanc du ministre publié en 1964 et aussi sur le discours qu'il a prononcé à la Chambre des communes en décembre 1964 qui précisaient la nature du futur programme de la lutte anti-sous-marine.

M. HENDY: Avec tout le respect que je vous dois, il existe une grande différence entre ce que l'on promet de faire et ce que l'on va faire en réalité.

M. LOISELLE: Voulez-vous dire que vous doutez de la parole du ministre ou du gouvernement, ou bien est-ce qu'au fond vous n'en croyez rien?

M. CHURCHILL: Les actes sont plus éloquents que les mots.

M. LOISELLE: Ce n'est pas à vous que je m'adresse, mais au commodore. Il connaît probablement mieux ce domaine que vous.

M. HENDY: J'accepte ces déclarations comme étant une politique souhaitable pour notre force navale, mais je soumets respectueusement que nous perdons des hommes. Il y a 60 ans, nous avions les équipages nécessaires pour manœuvrer 60 navires; mais actuellement, nous éprouvons des difficultés à obtenir les hommes nécessaires pour manœuvrer un plus petit nombre de navires. Sans considérer l'importance de chaque navire en particulier, la chose serait peut-être possible; mais actuellement, si je comprends bien, nous éprouvons des difficultés. L'amiral Landymore a aussi dit qu'il faudrait 2,500 hommes de plus l'an prochain. J'ignore si on a pu les trouver; mais, même en juin dernier, la Marine manquait d'hommes.

M. LOISELLE: Oui, c'est vous qui affirmez que le Gouvernement ou le ministre ne le feront pas; mais c'est écrit en blanc et en noir dans le Livre sur la Défense...

M. HENDY: Je dis simplement que ce sont les faits. Ce qu'en réalité vous faites peut-être différent de ce que vous voulez faire. Je suis tout à fait d'avis que nous devons continuer à faire la guerre anti-sous-marine, mais certaines personnes disent que nous devrions cesser de le faire.

M. LOISELLE: Le plus important est ce que disent le Gouvernement et le ministre de la Défense. Ils disent que nous allons poursuivre notre travail et que nous allons même accroître nos forces. Ne croyez-vous pas que vous devriez commencer par croire cela et continuer avec cette idée?

M. HENDY: Je ne crois pas qu'il y ait eu un accroissement.

M. LOISELLE: Vous n'avez pas foi en la parole du ministre?

M. HENDY: Je n'ai pas dis cela. J'ai dit que je croyais que la politique de guerre anti-sous-marine devait être maintenue, mais il n'est nullement nécessaire d'avoir des bateaux si vous n'avez pas d'hommes à leur bord. Les bateaux que nous utilisions durant la Deuxième Guerre mondiale et qui se sont détériorés durant ces dernières années, ont été désarmés et le projet de remplacement qui avait été présenté il y a quatre ans n'a pas encore été exécuté.

Assurément, bateau pour bateau, ce que nous construisons aujourd'hui est mieux que ce qui nous restait de la Deuxième Guerre mondiale, il n'y a aucun doute à ce sujet.

M. LOISELLE: Oui, mais allez-vous avoir l'équipement?

M. HENDY: Si nous allons avoir l'équipement? Nous allons placer des hommes à bord.

M. LOISELLE: Nous aurons également les hommes. C'est là le but du gouvernement; s'ils installent là l'équipement, ils devront également placer des hommes à bord et ils trouveront ces hommes.

M. HENDY: Je ne sais pas et c'est ce qui m'ennuie. L'impression de la marine est qu'on la perd de vue et actuellement les hommes ne viennent pas s'offrir à la marine. La force de la marine s'appauvrit et ce n'est pas qu'une idée. La chose est discutable mais les faits sont là. La force navale compte moins d'hommes aujourd'hui qu'en juin dernier.

M. LOISELLE: Oui, mais ce pourrait être que certains hommes ont peur parce qu'une personne d'expérience comme vous ou comme l'amiral Landymore a

exprimé très ouvertement une certaine opinion. J'ai lu quelque part—je ne me souviens plus où—que l'amiral Landymore avant de démissionner, fit comparaître devant lui ses 300 et quelques officiers et leur déclara qu'il était opposé à la politique du gouvernement au sujet de l'intégration et demanda à ces officiers s'ils songeaient à cela. Assurément l'on peut s'attendre à ce que lorsqu'un amiral déclare à ses officiers qu'il s'oppose à quelque chose, tous ses hommes se doivent de l'approuver même s'ils ne sont pas en faveur de la chose. Je ne pense pas que cela soit une action positive. Ce qui effraie peut-être les gens dans la marine, est l'attitude qui a été prise par l'amiral Landymore et vous-même.

M. HENDY: Je devrais peut-être demander la protection offerte par la loi de la Preuve du Canada. Le Juge Procureur est ici aujourd'hui. Insinuez-vous que je suis subversif?

M. LOISELLE: Non, non. Je ne vais pas si loin. Excusez-moi je vous en prie.

M. HENDY: Je suis en droit d'exprimer mon opinion sur la façon dont, comme un grand nombre de personnes, je vois les faits.

M. LOISELLE: C'est votre opinion, mais le rapport sur la défense établit assez clairement ce qu'ils font en ce qui concerne la guerre anti-sous-marine et après le discours à la Chambre des Communes en décembre 1966, le Ministre expliqua assez clairement ce qui devait arriver et je pense que nous devrions lui laisser la chance de le prouver. S'il ne le fait pas, d'accord, mais laissez-lui la chance de le prouver s'il le peut.

M. HENDY: Combien de temps attendrons-nous? Combien de temps devons-nous attendre avant que ce puisse être prouvé? Supposons que ce n'est pas...

M. LOISELLE: Je vous retourne la question: Pourquoi n'attendriez-vous pas aussi quelque temps pour voir s'il ne réussira pas en cela?

M. HENDY: Eh bien, jusqu'en juillet 1966, je n'ai remarqué aucune critique fondamentale. C'était peut-être que je ne lisais pas les bons journaux. Je crois qu'il fallut attendre deux ans et demi pour voir une intégration—un programme d'unification se développer, et soudain nous nous retrouvons dans un état plutôt insatisfaisant du moins en ce qui concerne le nombre et l'agitation à l'intérieur des services. Je ne l'ai pas commencé, j'étais occupé à faire autre chose jusqu'à ce moment-là. Toutefois le fait demeure que c'est ce qui est arrivé, et dans les derniers six mois, la situation n'a pas changé. Si vous attaquez la liberté de parole et l'expression de l'opinion des gens qui sont ici mes associés dans la situation actuelle, je ne peux riposter à cela.

M. LOISELLE: Je ne parle pas l'anglais très couramment mais je n'avais pas l'intention de vous empêcher d'exprimer votre opinion. Vous avez déclaré que le personnel de la Marine a diminué. Je suppose simplement que la raison de ceci est peut-être qu'il y aurait çà et là, une certaine opposition. Je ne vous désapprouve pas d'avoir donné votre opinion, je dis tout simplement que ceci pourrait être la raison.

M. HENDY: Je crois que Monsieur Gaunt, qui est mon associé, a certains chiffres là-dessus. Admettriez-vous une réponse venant de lui? Mon opinion est que ces chiffres diminuent mais il possède une connaissance plus détaillée.

M. RICHARD GAUNT (*Comité Exécutif, Société de la Marine du Canada, succursale de Montréal, MRC (R)*): Pourrais-je peut-être tenter de répondre à votre question?

M. LOISELLE: Allez-vous comparer le nombre de personnes qui faisaient partie de la marine en 1964 avec le nombre actuel?

M. GAUNT: Non, je voudrais simplement faire certains commentaires à propos de ce que vous avez dit à Monsieur Hendy. Je servais en tant qu'officier

de réserve de la marine l'été dernier et je fus très inquiété par la mentalité qui régnait dans la marine et j'attribue entièrement ce fait à la présente politique du ministre de la Défense. Je pense que le rôle de la Marine dans l'activité anti-sous-marine est excellent, mais je ne crois pas que dans l'avenir nous disposerons d'officiers ou d'hommes pour remplir ce rôle.

M. LOISELLE: La question revient toujours au même point. Cette information est la même que celle que le Commodore Hendy a donnée la semaine dernière, lorsque l'organisation du TRIO a présenté son bref. Nous avons reçu certains commentaires la semaine dernière, de la part du général Sharp et du général Reyno à l'effet qu'ils disposeraient d'hommes pour remplir les fonctions anti-sous-marines.

Le PRÉSIDENT: Où serviez-vous, Monsieur Gaunt? Ceci pourrait intéresser le Comité.

M. GAUNT: Je servais sur la H.M.C.S. *Annapolis,* l'été dernier, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Sur la côte est?

M. GAUNT: Sur la côte est, à Halifax.

Le PRÉSIDENT: Merci. Avez-vous d'autres questions, Monsieur Loiselle?

M. LOISELLE: Non, monsieur.

M. ANDRAS: Monsieur le Président, j'ai une autre question dans cet ordre d'idée. Je crois que le Ministre allait s'informer s'il serait possible de faire rapport des plus récentes données sur le recrutement. Avez-vous reçu, à date, quelque chose du genre?

Le PRÉSIDENT: Nous ne possédons pas encore ces données. Nous possédons autre chose que je présenterai au Comité. Cela n'a rien à voir avec les chiffres cependant. Je demanderai au secrétaire de s'informer à ce sujet.

M. LANIEL: Monsieur le Président, j'ai une autre question. Tenant compte du fait que le Ministre va nous fournir certaines données sur le recrutement lesquelles finalement nous feront voir la tendance ou le progrès,—ou la diminution—peut-être ces personnes pourraient-elles également nous fournir des données. On a mentionné que vous basiez votre raisonnement sur des chiffres montrant une perte de personnel et autres choses du genre. Ces dernières doivent faire partie de votre documentation. Pourraient-elles être rapportées?

M. HENDY: Les chiffres qui étaient disponibles au moment où le bref fut préparé, apparaissent à la page 6. Les derniers chiffres que j'ai vus étaient pour la fin de novembre. Je crois que le dernier rapport date de ce moment. Je ne pense pas qu'il y en ait un autre plus récent. Toutefois il n'y a pas d'amélioration du moins en ce qui a trait à la marine. Le 30 juin 1966, ils étaient 18,182 hommes et le chiffre de novembre est approximativement le même.

M. HARKNESS: En fait, le compte rendu qui m'était fourni par le Ministre, lequel je pense aurait dû être rapporté en Chambre aujourd'hui—je n'en ai point de copie mais il nous a remis cette copie préliminaire l'autre jour—montrant que les forces de la Marine Royale Canadienne, à la fin de 1966, étaient constituées de 18,055 hommes et en plus de cela, 504 étaient en voie de démobilisation, ce qui fait que l'effectif réel était d'environ 17,500.

M. HENDY: Le nombre est de 600 ce qui est inférieur aux chiffres que nous avions pour juin 1966. Nous disions dans ce bref que nous perdons des hommes au rythme de 100 par mois, c'est donc un estimé précis.

M. MCNULTY: Monsieur le président, à la page 7 du rapport du commodore Hendy, la dernière phrase du premier paragraphe en haut de la page se lit comme suit:

> Il est à remarquer que pas un seul des officiers responsables récemment retraité ne s'est prononcé en faveur du nouveau projet.

Si vous permettez, monsieur le président, j'aimerais lire dans le rapport du Comité, cette déclaration du Commodore A. B. Fraser-Harris de la Marine Royale Canadienne, lequel a pris sa retraite en août 1964, après 35 années de loyaux services dans la force navale. Le commodore Fraser-Harris commandait le Nootka durant la guerre de Corée, il se fit une brillante réputation durant la seconde guerre mondiale et se vit effectivement attribuer la Croix de Distinction en service. Il commanda également le porte-avion H.M.C.S. Magnificent pendant un certain temps, et comme dernière fonction avant sa retraite il fut chef assistant du personnel naval pour l'Aviation et l'armement aux Quartiers Généraux de la Défense Nationale à Ottawa. Ce n'est pas un exposé très long. Il se lit comme suit:

> Entendu de tous côtés ce tumulte traditionaliste contre l'unification des services. Au moment où les gens éclairés, de par le monde, apprennent enfin, que la pigmentation de la peau humaine n'est point un signe de qualité, une préoccupation locale à propos de la couleur d'un uniforme représente singulièrement peu de chose.
>
> Soyons toujours disposés à être instruits par l'histoire et fortifiés par la tradition, mais n'oublions jamais que l'histoire est construite par les actes de l'homme et que l'homme crée la tradition et l'honneur et non vice versa. L'unification des trois services est sans aucun doute judicieuse et opportune. Que la jalousie à l'intérieur des services, la rivalité personnelle et l'inutilité de la triplication fassent place à un service unique, effectif et unifié à partir duquel les Canadiens pourront bâtir l'histoire de l'avenir et une nouvelle tradition pour le service canadien, qu'il soit sur terre, sur mer, dans l'air ou dans l'espace.
>
> Nous sommes assurément suffisamment évolués pour accepter un service qui soit à notre pays et à l'humanité. Avons-nous réellement besoin du support d'anciens symboles, tels que les drapeaux, les kilts ou les pantalons-matelots? Après 35 ans de service sur mer, dans l'air et quelquefois sur terre, je suis persuadé que l'existence de trois services au sein d'un pays relativement petit, crée actuellement plus de problèmes que cela n'en résout. A l'aide de loyauté et de coopération désintéressée venant de toutes parts, je crois que le gouvernement peut créer un service unique, ayant un but commun, ce qui supportera plus efficacement ce que je crois devoir être la future politique internationale canadienne. Regardons en avant et non en arrière.

Une VOIX: Où cet exposé a-t-il été publié?

M. MCNULTY: C'est en fait un article de journal qui parut l'automne dernier.

Une VOIX: Quel journal?

M. MCNULTY: Je n'en suis pas certain dans le moment, mais je peux revoir mes dossiers et m'en assurer.

Le PRÉSIDENT: Je viens de recevoir une copie de ceci et elle était visiblement adressée à la Presse Canadienne de Toronto. Avez-vous d'autres questions, Monsieur McNulty?

M. MCNULTY: Non. Je voulais tout simplement dire que je considère le commodore Fraser-Harris comme un officier retraité responsable.

M. MCINTOSH: Monsieur Hendy, j'ai remarqué qu'un de mes collègues, de l'autre côté, a dit que l'activité anti-sous-marine était assez bien explicitée dans le Rapport Blanc. Je suis plutôt confus quant à la conclusion du Rapport Blanc. A la page 30 il est dit:

> Dans ce rapport aucune tentative n'a été faite pour établir des normes rigides et efficaces pour le développement et la politique future.

Dans l'interprétation que vous faites du Rapport Blanc avez-vous senti qu'il établissait une politique de défense rigide et efficace?

M. HENDY: Eh bien, quelqu'un peut souvent lire un document et l'interpréter naturellement à sa propre façon. Comme je l'ai dit auparavant, je n'ai aucune objection à la première partie du Rapport Blanc en autant qu'il définit les rôles, missions et types de forces, particulièrement le type d'opérations dans lesquelles la marine sera impliquée, mais j'ai eu l'impression, d'après la conclusion que vous avez lue, que cela indiquait qu'il y aurait une approche flexible du projet quoique le projet lui-même n'était pas très définitif. Actuellement, rendus à un point tel que nous estimons que quelque chose va mal—et je suggère encore que vous devez vous renseigner pour savoir pourquoi il y a encore très peu d'hommes dans la Marine—alors le projet, du moins en ce qui concerne la Marine, ne semble pas fonctionner très bien, et c'est là qu'un projet flexible ou qu'une modification aurait due être adoptée. Toutefois il est très difficile de critiquer un projet lorsque vous ne le considérez pas en entier. C'est là un des problème que les gens des forces armées rencontrent, et ils ne sont pas certains de ce qu'ils vont faire. J'ai mentionné l'autre jour les moyens de communication et l'un des membres a signalé que le général Sharp avait couvert ce sujet, mais il avait surtout traité de l'aspect mécanique de la transmission des messages et personnellement je parle de ce que l'on doit effectivement dire aux gens de faire. C'est ce que j'entends par communications et direction. Ceci peut être très bien, mais les gens de l'échelle inférieure n'aiment pas cette situation et ne sont pas heureux dans le service.

M. MCINTOSH: Vous mentionnez le Rapport Blanc en page 4 du bref que vous nous avez lu aujourd'hui, et sous l'en-tête «Compétence professionnelle», le bref rapporte:

> En ce domaine particulier, le besoin d'une force marine identifiable est indiscutable, si nous devons conserver le type de force tel que promulgué dans le Rapport Blanc sur la Défense, de 1964.

Pourriez-vous me dire quel type de force, à votre avis, était préconisé par le Rapport Blanc sur la Défense?

M. HENDY: D'abord une force anti-sous-marine.

M. MCINTOSH: Pour la marine?

M. HENDY: Oui.

M. MCINTOSH: J'éprouve quelque difficulté à comprendre ce terme «unification». Comme vous l'avez mentionné, le général Sharp a dit à la page 10 de son bref:

> Quelle serait l'allure de nos Forces si nous nous en étions tenus à l'intégration sans procéder à l'unification?

Pourriez-vous me donner votre idée sur ce que serait leur allure si nous nous en étions tenus à l'intégration?

M. HENDY: Eh bien, cela revient à l'éternel problème de la signification de ces mots. Ils ont été interchangés et je pense que quelqu'un du ministère a dit que l'on aurait dû employer le mot «unigration». J'utilise maintenant «unification» en rattachant ceci à l'idée de l'habit vert et de tous en une seule force. Je crois qu'il faut aborder la question en pensant que ceci ne sera pas accepté immédiatement, mais que le bill C-243 permettra à ceci d'arriver, mais du fait qu'il y ait encore tant de problèmes non résolus avant que la réorganisation soit faite, je pense vraiment que nous ne devrions pas rendre le bill C-243 et rejeter les trois identités des services à moins que nous sachions que cela va

réussir. Je ne crois pas que vous pouviez tracer une ligne et dire que c'est cela que le mot «intégration» signifie, parce qu'il n'a jamais été défini adéquatement, et jusqu'à ce que vous ayiez examiné du début à la fin la totalité du projet, vous ne pouvez pas dire où l'on doit s'arrêter. Avec le plus grand respect, je ne pense pas que si vous arrêtiez maintenant avec le bill C-243, la réorganisation s'en porterait beaucoup plus mal. De nombreuses solutions aux problèmes peuvent être amenées, même sans législation. Une grande partie de la réorganisation aurait pu être réalisée même sans le bill C-90, il y a de cela deux ans et demi, sur une simple base de nettoyage, si vous voulez.

M. McINTOSH: Est-ce que votre manière de comprendre le terme «unification» a changé depuis la première fois que vous l'avez entendue? Vous aviez dit que...

M. HENDY: Je l'appelle le «concept de l'uniforme vert» maintenant.

M. McINTOSH: ...c'était une force ayant un même uniforme. C'en est votre interprétation.

M. HENDY: Oui.

M. McINTOSH: Avez-vous toujours eu cette idée comme définition de l'unification?

M. HENDY: Non.

M. McINTOSH: Pensez-vous que votre compréhension de ce terme est maintenant la même que celle du ministre?

M. HENDY: Oui, sur ce fondement je pense, en ce qui concerne le projet de loi C-243, que je pourrai maintenant deviner ce qu'il signifie, mais en lisant la politique d'autres pays—non seulement l'Angleterre ou d'autres pays qui ont présenté un Livre blanc dernièrement—le mot «unification» a toujours voulu dire alliance dans les grands objectifs et coordination dans certains systèmes d'approvisionnements. C'est employé de cette façon en Angleterre, aux États-Unis, en France, en Nouvelle-Zélande et en Russie. Ce n'est pas ce que vous l'appelez, c'est ce qu'elle est. Il faut que «unification» soit entièrement définie et formulée comme un projet.

M. McINTOSH: N'était-ce pas l'idée du ministre quand il disait que l'unification est l'objectif final d'une progression logique et évolutionnaire?

M. HENDY: Il l'a dit dans ces termes; cependant, je ne savais pas ce que cela signifiait. Aussi, l'emploi des mots «force unique et unifiée» a été mal interprété. Vous en avez eu la preuve de R. S. Malone il y a deux ans. Il a employé les mots «force unique et unifiée» mais il ne voulait pas dire ce que j'appelle le concept de l'uniforme vert.

M. McINTOSH: Mon collègue, de l'autre côté, a aussi mentionné les mots employés pas l'amiral Landymore en s'adressant à ses officiers. Je pense qu'il a dit qu'il était contre l'intégration. Je ne sais pas d'où venait cette déclaration; je ne pense pas qu'elle ait jamais apparu dans des articles de journaux que j'ai lus, disant que l'amiral Landymore était contre l'intégration, bien qu'on ait pu avoir écrit qu'il était contre l'unification. J'essaie de déterminer une définition du mot «unification» que nous pourrions tous comprendre. Je suppose, à ce que vous avez dit, que vous êtes aussi confus que moi-même concernant la différence entre l'intégration et l'unification. Si nous pouvions la faire formuler ou en avoir une interprétation de la définition du ministre, alors nous saurions tous ce dont nous parlons. Présentement je pense que nous parlons en nous contrecarrant. Certes que j'admets l'intégration et je pense que l'amiral Landymore l'accepte et aussi mes collègues de l'autre côté de la table, mais ce n'est pas ce que nous essayons de déterminer à ce Comité. Nous essayons de déterminer ce qu'est l'unification et comment la mettre en pratique dans nos forces. J'aimerais que vous disiez, monsieur Hendy, où, dans votre faculté de concevoir, vous êtes en désaccord avec le terme «unification»?

M. HENDY: Je ne suis pas d'accord à l'idée d'associer les trois services et de les supprimer comme services séparés et identifiables. Les marins doivent avoir l'air de marins et naviguer vêtus en marin. Comme je le disais, il faut que vous ayez un nombre engagé dans une force affectée à la navigation marine de toute façon et ne devrez pas en avoir un surnombre autre que pour fournir le personnel employé au soutien de la marine côtière. Quant à la question concernant l'amiral Landymore, j'ai une coupure du journal le «Victoria Colonist» de qui j'ai reçu il y a quelque temps un tirage du 27 mars 1964, dont le titre était: «Service Chiefs Agree Merger Good Thing». C'est une bonne chose que les chefs des services acceptent la fusion. Il se lit comme suit:

> Je me réjouis au fait que nous ayons maintenant une politique bien définie et à long terme, disait le Contre-amiral W. M. Landymore, officier-amiral de la côte du Pacifique. Je ne m'attends pas à trouver d'aucune part des membres peu disposés à ne pas répondre à la directive du Gouvernement.
>
> Son principal avantage, disait-il, est vraisemblablement qu'un grand nombre de débats de comités nécessaires à un rapprochement seront en effet réduits afin que le caractère des décisions soit simplifié et plus rapide!

L'article poursuit:

> L'amiral Landymore a dit qu'il ne pensait pas qu'il y aurait des changements rapides mais les services seraient mis au meilleur emploi possible.
>
> Et je ne pense pas que nous perdrons nos traditions, disait-il.

Ce fut écrit en mars 1964 et je trouve que les événements qui s'ensuivent parlent par eux-mêmes. Je ne sais pas s'il fera toujours cette affirmation.

M. MCINTOSH: Bien, avez-vous des doutes concernant ce sujet après avoir lu l'exposé du ministre alors qu'il présentait à la Chambre des communes le projet de loi C-243; il dit, tel que rapporté à la page 10834 du hansard:

> Un système unifié du personnel de l'administration sera établi, les unités détachées et les principes constitutifs des forces de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation continueront à exister.

Il poursuit en disant:

> C'est-à-dire, pendant que les obstacles relatifs au déplacement du personnel entre les forces seront levés, le personnel des effectifs de combat continuera à s'identifier comme marins, soldats et aviateurs...

Prendriez-vous cette déclaration comme un engagement fait par le ministre qu'il n'y aura aucun changement dans les trois forces?

M. HENDY: Bien, j'aimerais bien penser cela, mais je ne pense pas que ce soit un fait parce qu'on va changer les trois forces. Ce dont il s'agit à ce propos est de savoir si ces éléments de combat vont être maintenus. Dans la marine, même dans une plus grande mesure dans d'autres services militaires, tous sont dans une force combattante. Quand vous allez en mer vous êtes littéralement, si vous voulez me passer l'expression, tous dans le même bateau que vous soyez amiral ou cuisinier. Je ne devrais pas parler d'une manière aussi autoritaire en présence du président de ce comité car il en connaît plus sur ce sujet que moi-même, mais quand vous êtes sur un navire en mer vous êtes tous dans un secteur de combat et il n'y a pas d'échelon d'arrière-garde dans un combat en mer. C'est pourquoi je dis que la marine, comme groupe de combat, est le régiment, et ce ce que j'ai compris, c'est le principe qui serait maintenu.

M. MCINTOSH: Le ministre a dit:

...les forces navales, militaires et de l'air continueront à exister.

Mais alors il termine sa phrase en disant, et c'est ce qui m'a confondu, en ce qui concerne la signification de ce mot «unification»:

> ...jusqu'à ce que la structure de la puissance soit développée au sein de la force unifiée.

Qu'est-ce qu'il veut dire par cette définition?

M. HENDY: Je ne sais pas. Il faudrait que je réfère cette question au Ministre. Peut-être qu'elle signifie que si tout le projet est révélé les gens verraient ce qui leur convient. Sans doute que si tout le projet était révélé puis qu'il s'avère bon, ce serait parfait.

Je pense que c'est le problème. Il y a une grande incertitude. Par exemple, vendredi dans le train vers Montréal mon épouse a demandé à un jeune soldat de l'Armée ce qui en était et il répliqua qu'il ne le savait pas, il ne pouvait pas avoir de renseignements.

M. MCINTOSH: A votre opinion y a-t-il une différence entre l'intégration et l'unification?

M. HENDY: Je pense qu'il y en a maintenant. Durant les dernières années l'emploi de ces mots a été permutable cependant pour les buts de mon argument, si vous voulez, je dirais que l'intégration est la reconnaissance des commandants et du personnel, bien que dans d'autres pays c'est appelé unification, nous en parlons comme si c'était la suppression des trois forces séparées et identiques portant l'uniforme commun, ce qui n'est pas sur le point de se faire. C'est de la manière que je le rends conforme à la raison.

M. MCINTOSH: En d'autres mots, vous ne pouvez pas accepter l'exposé du Ministre que les trois forces ne seront pas supprimées?

M. HENDY: Bien, elles le seront parce que la loi les supprime. Il n'y a pas de Marine Royale du Canada dans la nouvelle loi.

M. MCINTOSH: Dans quelle partie de la loi est-ce supprimé?

M. HENDY: La loi actuelle stipule que les forces canadiennes sont la Marine Royale du Canada, l'Armée du Canada et l'Aviation Royale du Canada. La nouvelle loi stipule que les forces seront Les Forces Armées du Canada.

M. MCINTOSH: Et c'est cette partie de la loi dont vous vous objectez grandement?

M. HENDY: Oui.

M. MCNULTY: Monsieur le président, puis-je demander une brève question supplémentaire à ce sujet?

LE PRÉSIDENT: Oui, monsieur McNulty.

M. MCNULTY: Elle se rapporte à la dernière réponse donnée par le Commodore Hendy. Approuveriez-vous, Commodore Hendy, que les trois puissances devraient rester à jamais sans chef car le résultat du projet de loi C-90 sur l'intégration répartissait les trois puissances mais on demandait l'unification du projet de loi pour leur donner un seul chef.

M. HENDY: Mais si le projet de loi ne fonctionne pas maintenant, voilà que je ne peux pas faire accorder les opinions. S'il semble y avoir un problème, pourquoi veut-on poursuivre si ce problème est pour faire un compromis? En d'autres mots, qu'est-ce qui presse? Pourquoi ne développons-nous pas l'idée du projet puis la formuler?

M. MCNULTY: Bien, c'est encore une opinion personnelle. Nous sentons que l'idée se développe...

M. HENDY: Nous n'abordons pas dans le fait que vous pouvez simplement dire que vous voulez un détachement de 500 hommes cette semaine. Il faut que

nous maintenions des services attrayants d'une manière continue. Peut-être que c'est quelque chose qui se développera avec les années, je ne sais pas, cependant il est certain que présentement la cause ne fonctionne pas dans notre système.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il faut que je remplisse mes fonctions d'hôte pour un moment, si vous n'avez pas d'objection. Monsieur Hendy a donné au secrétaire une copie de la lettre DND pro forma qui est mentionnée à la page 9 du mémoire du TRIO, une copie de laquelle fut demandée pour monsieur Winch. Je vais charger le secrétaire de faire faire des copies et en envoyer à monsieur Winch et à tous les membres. Le secrétaire m'a aussi rappelé que le nombre des effectifs et des recrues pour une période de certains mois, a été demandé par monsieur Forrestall, je pense que monsieur Harkness aussi en parlait il y a un moment, on m'en a donné une copie et avec votre permission je vais l'enregistrer au mémoire parce que je pense qu'il a un rapport sur les questions qui nous tiennent présentement. C'est du Service de l'information du Ministère de la Défense Nationale et se lit comme suit:

> Le nombre des recrues dans les forces armées, pour 1966, s'élève à 10,822, une augmentation de 939 sur un nombre total de 9,883 conscrits pour l'année 1965 et une augmentation de 283 sur le nombre total de 10,539 recrues pour l'année 1964.
>
> Le nombre des recrues pour le mois de décembre 1966 était de 675; dont 155 pour la Marine; 235 pour l'Armée et 286 pour l'Aviation.
>
> L'effectif des forces armées à la fin de décembre 1966 fut presque égal à celui du milieu de 1966 soit un peu moins de 105,000. L'effectif au 31 décembre était de 104,957 comparativement au nombre de l'effectif qui était de 104,766 au 31 août.
>
> Au 31 décembre l'effectif compte 18,055 dans la Marine; 42,766 dans l'Armée; 44,136 dans l'Aviation. Les derniers rapports des effectifs à la date du 30 novembre; effectif total 105,366; Marine 18,060; Armée 43,059; Aviation 44,247.

M. CHURCHILL: Quelle date est-ce?

Le PRÉSIDENT: C'est daté de février. Je ne peux pas lire la date parce que quelqu'un a signé ses initiales par-dessus, mais elle semble être le 9.

M. HARKNESS: Les chiffres étaient supposés être pour le 31 décembre, 1966, est-ce juste?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, avez-vous les chiffres que je vous avais demandés à notre première réunion quant à l'effectif d'une unité et l'effectif actuel?

Le PRÉSIDENT: Je n'ai pas ces chiffres en ce moment. Peut-être que le secrétaire pourra en prendre note.

M. CHURCHILL: C'était relatif aux trois forces.

M. HARKNESS: A propos de ces chiffres, le chiffre qui n'a pas été inscrit, et qui m'a été donné par après, jeudi ou vendredi dernier, est le nombre de démobilisations dans les forces pour la même période, qui était de 14,792, ou, en d'autres mots presque 4,000 de plus qu'il y avait eu de conscrits. De plus, à ce temps la démobilisation de 1,733 autres était en cours, ce qui donnait un tableau tout à fait différent.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, quel est le nombre des enrôlements? Je suppose que ce que nous avons là est le nombre des présences prises au moment des rassemblements.

Le PRÉSIDENT: Bien, nous avons...

M. DEACHMAN: Il faut que nous en tenions compte.

Le PRÉSIDENT: Nous avons ici...

Une VOIX: Monsieur le président, si cela peut éclairer...

M. HARKNESS: Les chiffres que je cite ici m'ont été donnés dans ce rapport qui, je crois, a été déposé à la Chambre des Communes aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Il semble y avoir un certain consensus au sein du Comité pour étudier ces chiffres, et nous sommes chanceux d'avoir ici, avec nous, le Maréchal de l'Air Reyno. Maréchal de l'Air Reyno, pourriez-vous nous donner une explication des chiffres qui viennent d'être produits?

M. SMITH: Avant que le Maréchal de l'Air Reyno réponde, j'aimerais faire remarquer que tous ces chiffres nous parviennent en tranches et en fragments. Je ne voudrais pas donner l'impression que je pense qu'ils nous sont présentés de cette façon délibérément, mais il me semble que ce serait une chose relativement facile d'obtenir les chiffres de recrutement et les congés pour l'année qui vient de s'écouler, tous ensemble, mois par mois, et ainsi, de les enregistrer dans nos livres au même endroit pour tous.

M. FORRESTALL: Nous avons ces chiffres, monsieur le président.

M. DEACHMAN: Point d'ordre, monsieur le président. Si un témoin adresse la parole sans venir au micro, nous n'aurons pas son discours dans les débats.

Le PRÉSIDENT: Je n'ai vraiment pas le désir d'interrompre le témoignage des personnes qui comparaissent devant nous, mais cette question ici a été soulevée, et il semble qu'elle ait un rapport avec la discussion. Peut-être pourriez-vous prendre le siège de M. Gaunt.

Maréchal de l'Air REYNO (*Chef du Personnel*): Vous vous rappellerez qu'à l'occasion de la présentation de mon mémoire, l'autre jour, j'ai dit que je serais en mesure de présenter, à vingt minutes d'avis, un rapport complet sur le recrutement si cela était le désir des membres du Comité. Tout ce que je peux ajouter à tout ce qui a déjà été dit, c'est que je suis très encouragé—et je dis ceci sans aucune arrière-pensée—par l'augmentation nette du recrutement en 1966. Nous avons enregistré une augmentation nette de 71 personnes dans la Marine, de 476 personnes dans l'Armée et de 392 dans l'A.R.C., ce qui nous donne un total de 939 personnes de plus, en 1966.

M. SMITH: C'est exactement où je veux en venir, monsieur le président; nous obtenons tout en tranches et en fragments et la seule conclusion à laquelle je peux en arriver, c'est que c'est de l'argot. C'est bien beau pour le Maréchal de l'Air Reyno d'être encouragé, nous serions tous encouragés de savoir que le recrutement va en augmentant, mais je pense que nous voulons les chiffres cités tout d'un coup, de façon comparative, dans les records, plutôt que d'entendre dire «eh bien, nous avons 91 personnes de plus dans la Marine, et nous en avons perdu 41 ici.»

M. FORRESTALL: Là n'est pas la question, monsieur le président. Il y a quelque chose d'imprécis dans les chiffres qu'on nous a fournis. Les avis de démobilisations de la Marine pour l'année dernière ont totalisé 3,198 et les recrutements ont été de l'ordre de 2,363. Comment pouvez-vous dire qu'il y a une augmentation nette à partir de cela? Les démobilisations dans l'Armée se sont élevées à 6,472, et les recrutements sont de l'ordre de 4,870. Pour l'Aviation, c'est la même chose: les démobilisations se chiffrent à 5,122 et les nouveaux recrutements à 3,589, ce qui donne un total de 14,792 démobilisations—sans compter ceux qui ont reçu leur avis de démobilisation depuis—et un recrutement net de 10,822. Comment pouvez-vous donc obtenir un gain net avec ces chiffres?

Le PRÉSIDENT: De toute évidence nous avons besoin de quelqu'un pour expliquer ces chiffres, ainsi que M. Smith l'a fait savoir. Je suggère, à ce point-ci, que nous laissions cette question de côté pour reprendre l'interrogatoire du témoin. Avez-vous fini, monsieur McIntosh?

M. MCINTOSH: Oui.

Le PRÉSIDENT: La prochaine question sera posée par M. Deachman.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, j'aimerais me référer à certaines questions qui ont été posées par M. Loiselle et aux réponses qu'il a reçues du Commodore Hendy. Je crois, Commodore Hendy, que vous avez dit que certaines personnes disent que nous nous retirons du rôle de la lutte anti-sous-marine. Cela est-il juste?

M. HENDY: Oui.

M. DEACHMAN: Pouvez-vous nous dire qui sont ces personnes? D'où cette information vient-elle? Quelle déclaration a été faite à ce sujet?

M. HENDY: Bien, si vous vous reportez à quelques années en arrière, le ministre a déclaré ceci alors qu'il était dans l'Opposition; il a dit que nous devrions nous en retirer. J'ignore s'il est toujours du même avis.

M. DEACHMAN: Cela serait en quelle année?

M. HENDY: En 1962.

M. DEACHMAN: En 1962. Il y a cinq ans, oui.

M. HENDY: Le chef du Personnel de la Défense a indiqué qu'il est d'avis que ce n'est pas quelque chose que nous devrions poursuivre. Le Capitaine de groupe Patrick, qui écrit des articles, a aussi indiqué la même chose. Voilà quelques-unes des personnes; j'ignore combien d'autres ont exprimé cet avis.

M. DEACHMAN: En ce qui concerne la déclaration du Ministre à l'occasion de la deuxième lecture du bill, dans le texte imprimé qui, je crois, a déjà été cité, vous trouverez une déclaration complète aux pages 19, 20 et 21.

Une VOIX: Est-ce que vous vous référez au Hansard?

M. DEACHMAN: Non, monsieur, je cite une réimpression du Hansard...

Une VOIX: Ah oui, le livre rouge.

M. CHURCHILL: C'est un manuel libéral. Je pense que vous devriez lire le Hansard.

M. DEACHMAN: Bien je ne pense pas qu'il y ait de preuves que cela ne soit pas une transcription exacte du Hansard.

M. CHURCHILL: Mes interjonctions sont délaissées. Ce n'est pas une transcription.

M. DEACHMAN: Monsieur Churchill, on pourrait retrouver vos interjections partout.

M. CHURCHILL: Bien, elles jettent de la lumière sur le sujet.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, je suis à peu près certain que si je fais des citations de ceci, M. Churchill fera des interventions et jettera de la lumière ou de la boue, selon le cas, sur le sujet. Je me réfère maintenant aux pages 19, 20 et 21 de la déclaration dans laquelle le ministre a décrit avec force détails et documentation, le rôle de lutte anti-sous-marine. Si mon appréciation de cela est correcte, on en arrive à une extension du rôle de lutte anti-sous-marine plutôt qu'une diminution de ce rôle. J'attire votre attention particulièrement à sa déclaration, au bas de la page 19:

> Alors que le rôle majeur du Commandement maritime continuera d'être la guerre anti-sous-marine, on a commencé à faire la planification nécessaire pour augmenter sa capabilité pour des rôles de nature plus générale.

Pour sûr, M. Hendy, telle ne serait pas la déclaration d'un homme qui a l'intention de se retirer du rôle des opérations contre les sous-marins. Il dit que:

> . . . le rôle premier continuera d'être la guerre contre les sous-marins,. . .

Est-ce là la déclaration d'un homme qui a l'intention d'abandonner le rôle de sous-marins?

M. HENDY: Votre question, monsieur Deachman, était à l'effet qu'il y a certaines personnes qui le disent, et cela est une déclaration qui a été faite il y a quelque temps. Mais l'autre côté de la question...

M. DEACHMAN: Mais, monsieur, vous vous écartez maintenant. . .

Le PRÉSIDENT: Monsieur Deachman, vous avez posé une question au témoin, et je pense que nous devrions lui permettre de répondre avant de vous laisser continuer.

M. DEACHMAN: Excusez mon interruption, mais il me semble que je ne parviens pas à obtenir une réponse. Je lui ai demandé qui avait dit ceci, et il a répondu que c'était un ministre, en 1962, c'est-à-dire il y a cinq ans. C'est ici qu'est la question. Cela semble-t-il être la remarque d'un Ministre de la Couronne qui se retire d'un rôle de lutte anti-sous-marine? Je me demande si je pourrais avoir une réponse spécifique là-dessus, c'est-à-dire par un non ou par un oui.

M. NUGENT: Laissez le témoin répondre, s'il en a l'intention, monsieur le président.

M. HENDY: La déclaration y est certainement, mais nous allons nous retirer par défaut, parce que nous n'aurons pas assez de personnel pour opérer le bateau.

M. DEACHMAN: Je sais, mais si nous en venons à la déclaration elle-même, est-ce une déclaration indiquant l'intention de poursuivre le rôle anti-sous-marin, ou de ne pas poursuivre le rôle anti-sous-marin? Quelle sorte de déclaration est-ce? Est-ce une déclaration indiquant que le rôle anti-sous-marin sera discontinué, ou qu'il sera conservé?

M. HENDY: Il n'y a pas de question au sujet de ce que la déclaration dit, monsieur Deachman.

M. DEACHMAN: Alors, qu'est-ce que c'est, si se n'est pas. . .

M. HENDY: Je dis qu'il y a des déclarations à l'effet que nous ne devrions pas poursuivre ce rôle, et. . .

M. DEACHMAN: S'il n'y a pas de problème quant à ce que la déclaration dit, je me demande si vous pourriez nous dire ce qu'elle dit? Vous avez déjà déclaré qu'il y a cinq ans, selon vous, le Ministre a déclaré que ce n'était pas un rôle anti-sous-marin, que nous abandonnions le rôle anti-sous-marin. Qu'est-ce que le Ministre déclare maintenant, à la lumière du paragraphe que nous avons devant nous? Je vous demande simplement de me donner une réponse claire.

M. HENDY: La déclaration parle par elle-même. Monsieur Deachman.

M. DEACHMAN: En d'autres termes, vous n'êtes pas prêt à me donner une réponse définitive sur la teneur de cette déclaration. Il dit:

> Le rôle majeur du Commandement maritime continuera à être les opérations anti-sous-marines,

la question que je vous pose, monsieur, est celle-ci: est-ce là la déclaration d'une personne qui veut que nous nous retirions du rôle d'anti-sous-marine?

M. HENDY: Non.

M. DEACHMAN: Bon, d'accord; maintenant, laissez-moi m'occuper...

M. NUGENT: Point d'ordre, monsieur le président. Il n'y a qu'une période de temps limitée pour chacun de nous qui veut poser des questions, et nous ne voulons pas tous nous attaquer aux mêmes sujets, et je ne désire pas revenir à ce sujet encore. Il me semble que le témoin voulait donner une réponse complète à la déclaration concernant un désengagement par défaut. Peu importe ce qu'il a

déclaré, ses actions comptent certainement, elles aussi, et je pense que lorsqu'un membre pose une question comme celle de M. Deachman, il devrait accepter de laisser le témoin nous dire exactement ce qu'il veut dire, dans ses propres termes.

Le PRÉSIDENT: J'ai eu l'impression, en parlant avec M. Deachman, qu'il a laissé le témoin donner une réponse, mais celle-ci n'était pas la réponse que, peut-être M. Deachman attendait.

M. NUGENT: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le président, M. Deachman a ignoré votre avertissement et votre décision, et il a continué à dire, «non, c'est plutôt ceci que je veux», et il n'a jamais laissé le témoin terminer sa réponse de la manière qu'il voulait.

M. DEACHMAN: Je pense que le témoin a eu amplement de temps pour répondre à la question, et, sauf respect, je pense que le témoin et moi comprenons tous deux ce que M. Hellyer a dit, à l'époque. Je veux me référer au dernier paragraphe de la déclaration portant sur le Commandement maritime, qui parait à la page 21 du texte imprimé; le texte se lit comme suit:

> La part qui revient à la Marine du programme quinquennal courant d'équipement et d'extension de l'équipement, se terminant le 31 mars 1971, est approximativement de $460 millions. Ceci représente une augmentation de 23% de la part pour la Marine pour l'équipement et l'extension de l'équipement comparativement aux déboursés encourus dans les cinq années précédentes.

Je veux demander encore une fois si cela est la déclaration d'un Ministre de la Couronne, qui fait des déboursés au nom de son gouvernement, qui est en train de se retirer d'un rôle d'opérations contre les sous-marins, ou d'effectuer une extension de ce rôle?

M. HENDY: Mais le texte dit «la part qui revient à la Marine pour l'équipement et l'extension de l'équipement», il ne dit pas «équipement anti-sous-marin». Les préceptes qui ont été indiqués durant l'année dernière touchent les bateaux de fournitures qui sont en mesure de transporter du matériel et des hommes de l'Armée. Je ne dis pas qu'ils n'ont pas un rôle de support pour les forces anti-sous-marines, oui, ils ont un tel rôle, mais ils ne sont pas fondamentalement anti-sous-marins. Vous devez vous rendre compte, monsieur Deachman, de ce que la Marine n'a pas beaucoup dépensé pour des bateaux, ces dernières années, parce que son programme de ré-équipement a été cancellé il y a quatre ans. Elle aurait dépensé davantage dans les dernières quatre années, mais on n'a pas construit ces bateaux. Quand ils commenceront, s'ils commencent à construire des bateaux de remplacement, ils devront aller un peu plus vite, ils devront dépenser ces sommes.

M. DEACHMAN: Bien, monsieur, j'ai partagé votre inquiétude sur cette question précise, et lorsque l'assistant-chef du personnel militaire est venu devant nous, j'ai passé en revue, avec lui, les estimés de la Marine pour 1966-1967. Dans chaque cas, je lui ai demandé si nous allions ou non poursuivre l'application des programmes prévus dans les crédits, et il m'a assuré que oui. Cela indique le programme de construction des quatre bateaux modernes pour la lutte anti-sous-marine—les DDH—pour lesquels on a prévu des déboursés de $4,100,000 en 1966-1967. Il y a les conversions de la classe Saint-Laurent, et cela aussi concerne la lutte anti-sous-marine. Il y a les bateaux de soutien en opération, et je pense que vous allez être d'accord, que l'une des fonctions des bateaux de soutien en opération est de garder les bateaux ASW en mer et en opération avec un maximum d'efficacité. Il y a le programme de conversion Restigouche; il y a le programme du nouveau sous-marin Oberon, et cela est aussi un programme anti-sous-marin; il y a un bateau de recherche navale; je présume qu'une partie de ses activités sera employée pour effectuer une expansion de ce domaine; il y a un programme de mise à jour de l'accoutrement des

ASW de l'appareil Tracker; il y a un programme pour les hélicoptères Sea Kings; et il y a divers programmes visant à doter les sous-marins Oberon et autres bâtiments de torpilles.

Considérant la nature générale du programme devant nous,—et vous avez fait une remarque, il y a un moment, à l'effet que cela était un programme d'équipement mais pas nécessairement un programme d'équipement des ASW —considérant, dis-je, ce programme item par item, cela ne vous donne-t-il pas l'impression qu'en fait, c'est bien un programme d'équipement des ASW?

M. HENDY: Il y a certainement, là-dedans, beaucoup de questions anti-sous-marines, monsieur Deachman.

M. DEACHMAN: Oui, en effet. Bien, c'est précisément ce sur quoi je voulais attirer votre attention. Nous avons regardé les estimés pour l'équipement; regardons maintenant les déboursés pour le commandement maritime, monsieur Hendy.

J'ai devant moi les estimés pour 1966-1967, qui montrent les déboursés totaux, pour le personnel, les opérations, le maintien et le capital du Commandement maritime, qui seraient de $267 millions. C'est le deuxième plus grand item de dépenses parmi tous les commandements des forces armées. L'item le plus gros est le Commandement mobile, qui est juste un peu supérieur, c'est-à-dire, de l'ordre de $280 millions. Puis nous tombons au suivant, par ordre de grandeur: c'est le Commandement de l'entraînement, qui a des déboursés de $180 millions, à peu près. Le suivant est le Commandement du matériel, de $120 millions.

Si nous regardons maintenant la proportion de fonds qui sont consacrés à ces domaines, ne diriez-vous pas qu'une prépondérance de fonds, dans les services de combat, va directement au Commandement maritime, c'est-à-dire là où le rôle anti-sous-marin prend lieu sur nos deux côtes. Cela est la deuxième plus grande somme consacrée, parmi les services de combat.

M. NUGENT: Point d'ordre, monsieur le président. Pour que nos records soient adéquats, je me demande si M. Deachman voudrait nous révéler la source du matériel dont il nous fait la lecture, de sorte que nous puissions être sûrs. Est-ce la copie des Estimés?

M. DEACHMAN: Les estimés pour l'année 1966-1967.

M. HENDY: Dans ces estimés pour les forces navales, puisqu'il y a trois services armés, j'imagine que la part qui va à l'aviation est inclue ici.

M. DEACHMAN: Cela est juste.

M. HENDY: Ce qui m'intéresse surtout, c'est l'état de la Marine elle-même.

M. DEACHMAN: De la Marine elle-même.

M. HENDY: Je n'ai pas vu les prévisions budgétaires et je ne connais pas l'exposé détaillé, monsieur Deachman; mais s'il a été fait par le Commandement de la Marine, il doit s'agir des deux armées. En tout cas, la sphère qui m'intéresse le plus est celle de nos défenses maritimes. Si l'orientation du personnel ne s'avère pas profitable à nos hommes, il se peut que l'équipement ne soit pas utilisé. Selon moi, voilà la source de tout le problème; ce n'est pas ce que vous dites, mais ce que vous êtes capables de faire.

M. DEACHMAN: Commodore Hendy...

Le PRÉSIDENT: Monsieur Deachman, je dois vous avertir que vous avez utilisé à peu près le temps maximum que nous allouons aujourd'hui. Si vous désirez que j'inscrive votre nom pour la deuxième période de questions, je vais le faire.

M. DEACHMAN: Pourrais-je terminer avec une question au Commodore Hendy; ce ne sera pas long, monsieur. Vous êtes d'accord avec le Comité que l'intégration du commandement à l'intérieur d'un Commandement de la Marine est une étape justifiable en raison de la nature de nos défenses côtières: elles impliquent un service air-mer et non seulement un service-mer. La question que

je vous pose est la suivante, à savoir que le service de défense air-mer sur nos côtes est un service ASW qui reçoit le deuxième budget en importance (au-dessus d'un quart de milliard de dollars); il est versé à ce service pour ce commandement intégré en particulier, et je vous soumets que vous ne pouvez pas avoir un service-mer sans le compléter par un service-air; les deux services sont intégrés et ne forment qu'une seule chose en ce qui regarde le gouvernement.

Aux États-Unis, ils sont déjà réunis en un seul: un uniforme, un commandement; unifiés.

Des VOIX: Où?

M. DEACHMAN: Aux États-Unis. La Marine américaine possède ses propres avions ASW; ce n'est pas comme nous: nous avons deux forces aériennes sur la côte atlantique. Ils ont une force aérienne sur la côte atlantique. Ils fonctionnent avec un seul uniforme et un seul commandement. Ils constituent un équipage unifié.

Une VOIX: Est-ce de la Marine que vous parlez?

M. DEACHMAN: C'est exact, je parle de la Marine.

Une VOIX: Ils ont leur propre aviation.

M. DEACHMAN: Oui, ils ont une force unifiée. Nous utilisons sur la côte deux corps d'aviation et une armée de mer. J'allègue que si nous avions comparé les dépenses du Commandement Maritime du Canada à celles du commandement américain, vous auriez dû, pour obtenir ces chiffres, prendre du côté américain la seule Marine et son commandement unifié, tandis que du côté canadien, il aurait fallu à la fois les deux forces, l'Aviation et la Marine.

M. HENDY: On a suggéré que c'était ce qu'on allait faire. Ceci a été publié dans un numéro spécial du Crowsnest de 1964 ou 1965: que nous ne devrions avoir qu'une seule force pour la Marine.

M. DEACHMAN: Je serais d'accord . . .

M. SMITH: J'en appelle au règlement.

Le PRÉSIDENT: M. Smith en appelle au règlement.

M. SMITH: M. le Président, il me semble que c'est aujourd'hui que nous devons recevoir la moitié des données numériques. Cela me rappelle le vieux proverbe selon lequel les chiffres ne mentent pas; mais des menteurs peuvent faire des calculs. M. Deachman nous a fait la lecture des chiffres, en énumérant longuement les prévisions de dépenses, lesquelles forment en elles-mêmes une assez jolie somme. Si telle était son intention, il aurait dû, je pense, donner lecture du coût total de ces programmes, et du nombre d'entre eux qui ont été achevés en 1964.

Maintenant, je ne vais pas ennuyer le Comité en présentant toute la liste, mais je vous donnerai un exemple: il a créé tout un émoi il y a quelques minutes autour du programme spécial de construction DDH; toutes modestes qu'elles soient, les prévisions pour la défense nationale s'élèvent sans doute à 160 millions de dollars pour le programme entier, et si les expériences passées demeurent valables, ces dépenses d'élèveront à bien au-dessus de 200 millions de dollars pour notre programme DDH, encore que les prévisions de 4,100,000 ne représentent même pas 5 pour cent de ce programme. Donc, si vous acceptez les chiffres qu'il a utilisés, vous devriez en toute justice, il me semble, les opposer au coût total du programme dans chacun des cas.

M. DEACHMAN: Non, monsieur . . .

Le PRÉSIDENT: M. Smith, je vais inscrire votre nom sur la liste et vous pourrez nous en faire l'exposé.

M. SMITH: J'ai terminé.

Le PRÉSIDENT: M. Deachman, votre temps est écoulé. M. Forrestall?

M. FORRESTALL: Commodore Hendy, si je puis vous ramener un peu plus au sujet qui nous intéresse, je ferai une observation et vous demanderai si vous êtes d'accord. Vous pouvez peut-être dire que le chemin qui conduit à l'enfer est pavé de bonnes intentions. N. Hendy, Messieurs, je me demande en premier lieu si, en raison de la similarité de votre mémoire avec celui du TRIO, vous pourriez confirmer ce que j'ai retiré en le lisant, au cours des quelques semaines où nous l'avons eu récemment à notre disposition, à savoir: que les conclusions auxquelles vous tentez de parvenir sont quasi similaires à celles du mémoire TRIO, et leur sont compatibles; que vous appuyez dans les deux mémoires qu'on marque un arrêt pour le moment. Cette hypothèse est-elle exacte?

M. HENDY: Oui.

M. FORRESTALL: Rien de ce que j'ai lu dans ce mémoire n'est expressément dirigé contre l'intégration ou contre l'unification; on favorise plutôt cette attitude, c'est-à-dire celle «d'arrêter à présent et de réfléchir, et d'analyser avec une grande profondeur» ce qui est survenu à date.

M. HENDY: Oui, et pour l'exprimer autrement, nous aimerions être certains que le concept d'unification tel qu'il a été développé jusqu'à maintenant est la meilleure chose à faire.

M. FORRESTALL: Oui, mais vous faites cette remarque dans le contexte de vos conclusions. Les recommandations contenues dans le mémoire TRIO étaient premièrement de marquer une pause et deuxièmement, TRIO est allé jusqu'à suggérer de renvoyer la question à un comité spécial. C'est à se demander si ce comité spécial recommanderait à son tour de renvoyer la question à un autre comité spécial.

M. HENDY: Oui, c'était le fondement de notre première lettre, M. Forrestall. Nous concluons, à la page 39, comme suit:

> «Une enquête intégrale, complète, indépendante doit être constituée afin d'évaluer les résultats et les effets des démarches déjà entreprises et d'examiner les plans non publiés, mais envisagés, pour la réorganisation de l'appareil de défense.»

Voilà ce qu'était le (.....) du mémoire original et notre première lettre à ce Comité, en juin, indiquait que telles étaient nos impressions.

M. FORRESTALL: J'ai donc raison de présumer que les points de raisonnement que vous avez soutenus ne s'opposent pas nécessairement à l'unification et à l'intégration, en autant qu'ils sont avancés pour appuyer votre échec à comprendre toute la portée de la loi, et que vous aimeriez à présent vous arrêter pour l'examiner. J'essaie de faire la différence entre les deux. On a soulevé au cours des trois ou quatre derniers jours que vous étiez prévenus, que vous aviez, en réalité, des tendances politiques, et nous avons tiré ces allégations des communiqués de presse faits par le Ministre vendredi soir, entre autres. J'aimerais que vous fassiez la lumière sur cette question, à la fois pour le Comité et pour le peuple canadien. Il ne s'agit pas, en fait, d'une offensive déclarée en faveur de l'intégration ou de l'unification, à ce moment précis. Je crois que vous avez affirmé, n'est-ce-pas, être prêts à appuyer une grande partie du bill, à condition d'être certains de ce que je viens de dire. Est-ce exact?

M. HENDY: Oui.

M. FORRESTALL: Ainsi j'entends par votre attitude, celle d'aujourd'hui et celle avancée dans le mémoire TRIO, que vous n'attaquez pas l'intégration et l'unification au point où nous en sommes; vous utilisez simplement ces arguments pour étayer et soutenir votre position, à savoir que nous devrions procéder à un réexamen de la question.

M. HENDY: M. Bundy aimerait faire quelques commentaires.

M. Robert G. BUNNY (*Président de l'Association des officiers de la Marine du Canada*): Avec votre permission, M. le Président. En 1964 et en 1965, la régionale torontoise de l'Association des Officiers de la Marine, qui compte plus de 700 membres, et l'organe national de l'Association des Officiers de la Marine présentaient une proposition dans laquelle ils disaient appuyer le principe de l'intégration et naturellement, se réservaient le droit de faire des commentaires à une date ultérieure; nous n'attaquons pas ici le principe d'intégration, ni celui d'unification. Il s'agit de faire une pause, d'évaluer et d'analyser ce qu'on a soulevé jusqu'ici à l'égard de tout projet déjà soumis et d'analyser tout programme présenté afin de voir si nous devrions poursuivre ou non dans cette voie.

M. FORRESTALL: M. Bundy, c'est exactement le point que je voulais éclaircir, merci. Pourrais-je demander à l'un d'entre vous, messieurs, le nombre total des membres de la Société Navale au Canada, de l'Association des Officiers de la Marine et de l'Association de la Marine Royale Canadienne. Avez-vous les chiffres approximatifs?

M. BUNDY: Je crois que notre mémoire contient un chiffre indiquant 45,000 personnes, mais je ne pense pas qu'il s'agisse de membres; ce sont des parents et les gens qui leur sont directement reliés.

M. FORRESTALL: Au cours de la préparation de ce mémoire, aucune de vos associations membres à travers le pays...

M. BUNDY: Si je puis intervenir, M. Wilson vient de m'informer que la Société Navale compte 98,000 membres à travers le pays.

M. FORRESTALL: C'est à cela que j'en arrive. J'ai accepté le nombre de 45,000... lu dans le mémoire... mais je pensais qu'ils devaient être plus nombreux. Vous n'avancez pas que vous représentez ici la moitié seulement de vos membres, n'est-ce pas?

M. BUNDY: C'est une combinaison de...

M. FORRESTALL: Qu'en serait le total?

M. BUNDY: L'Association des Officiers de la Marine compte un total d'environ 2,400 membres.

M. FORRESTALL: Et la Société Navale du Canada?

M. BUNDY: La Société Navale en compte 98,000.

M. FORRESTALL: Et la Société des Cadets de la Marine?

Une VOIX: L'Association *RCN*.

M. BUNDY: Ils sont inclus dans le 98,000.

M. FORRESTALL: Ainsi, nous parlons ici d'opinions représentant plus de 100,000 personnes, soit un très mince pourcentage des gens actuellement engagés dans les forces armées.

M. R. C. G. WILSON (*Président, régionale de Toronto, La Société Navale du Canada*): Monsieur le président, Messieurs, au nom de la Société Navale, je crois qu'il m'appartient de dissiper toute insinuation d'allégeance politique. Nous n'en

avons pas et nous n'en avons jamais eu. L'intérêt que nous portons aux questions maritimes s'étend bien au-delà du concept militaire qui nous occupe ici aujourd'hui. Nous sommes assez prêts à consulter les gens de l'armée et de la marine qui font preuve d'expérience et de bon jugement, mais nous sommes aussi la pépinière de la Marine Royale Canadienne.

Au cours des 10 dernières années, au moins 30 pour cent des jeunes gens qui sont entrés et dans la RCN et dans les troupes de réserve venaient de la Société Navale. C'est en raison de ces données que je suis fermement convaincu de la nécessité de conserver à la Marine canadienne son identité propre. Je ne suis pas en brouille avec le Ministre, nous croyons qu'il a fait du bon travail. Il y a beaucoup à dire en faveur de l'unification. La raison pour laquelle nous portons le flambeau de la Marine est simplement que nous désirons qu'elle puisse garder son identité. C'est quelque chose pour un marin d'avoir l'air d'un marin. Je crois que la Marine éprouve des difficultés aujourd'hui à trouver des recrues. Cet état de choses existait certainement il y a deux ans et nous avons commencé ce mémoire bien avant que j'aie entendu parler de l'Amiral Landymore. Nous nous sommes inquiétés de la situation il y a deux ans, lorsque nous avons constaté que les gars qui étaient entrés dans la Marine étaient fort désillusionnés.

Nous nous préoccupons également du nombre d'hommes qui ne se réenrôlent pas, en dépit des bénéfices et encouragements à demeurer dans la Marine. Par conséquent, nos sources de renseignements ne sont pas la presse, ni l'administration (nous travaillons en collaboration étroite avec l'administration), mais nos sources de renseignements proviennent des jeunes hommes eux-mêmes et de leurs familles.

En ce qui concerne l'unification complète, je remarque que M. Deachman a mentionné quelque peu le fait que la Marine des Etats-Unis, particulièrement sur la côte est, avait un commandement séparé. Bien, c'est vrai, mais je vous fais remarquer, monsieur, que vous détruisez votre propre argumentation. Sur la côte est, la Marine américaine, avec ses effectifs en opération et ses composantes aériennes, fonctionne de façon complètement independante du Corps de l'Armée Aérienne des Etats-Unis, du Corps des Fusiliers Marins et de l'Aviation des Etats-Unis, M. Forrestall... sans faire allusion à notre ami ici présent, dont on me dit... qu'il était également touché par cette question; des experts étrangers ont été mandés pour décider si on devait ou non effectuer l'unification complète des armées américaines et le projet a été refusé, et on peut se procurer le rapport. Je vous prierais instamment de ne pas traiter à la légère le bleu de la Marine. Vous êtes le premier à admettre qu'il y a place à l'amélioration. Les pantalons à jambes flottantes et le gilet peuvent probablement disparaître. Ceci terminé, ayons une Marine dont nous pourrons être fiers, et vous ne serez pas ici chaque année à vous inquiéter de la cadence de l'enrôlement et du réenrôlement. Parlant pour la Marine, j'estime, en termes plus familiers, que ça nous est égal de voir régulièrement les deux autres forces, mais que nous sentons des réticences à nous lier officiellement et que nous refusons de les marier. N'est-ce pas simple! Nous voulons une identité propre et il s'agit d'une arme extrêmement loyale. C'est tout ce que j'ai à dire, monsieur le président, messieurs.

M. DEACHMAN: Je veux poser une couple de questions, dans l'intention seulement d'obtenir des éclaircissements, et je serai très bref.

M. FORRESTALL: S'il vous plaît, M. le Président, je veux poursuivre ce propos et je refuse d'en briser le fil. Si c'est un appel au règlement, laissez-le faire, mais si ce sont des questions, j'ai la parole.

Le PRÉSIDENT: Posez-vous une question, M. Deachman? Je ne vous ai pas entendu.

M. DEACHMAN: Le témoin m'a adressé une remarque et je me demandais si je pouvais poser une brève question pour tirer la chose au clair.

Le PRÉSIDENT: Eh bien, M. Forrestall a la parole.

M. DEACHMAN: M. Forrestall a la parole et je ne veux certainement pas interrompre le flot des questions de M. Forrestall.

Le PRÉSIDENT: Alors voudriez-vous poursuivre, M. Forrestall?

M. FORRESTALL: Je veux seulement poursuivre ce point, M. Deachman, avant que nous n'abandonnions l'aspect «des cadets»; vous pourrez alors prendre la parole pour cinq ou dix minutes, si vous voulez. Vous avez eu des propos pleins de sens sur les cadets et mentionné...ai-je bien compris?...que 30 p. 100 des recrues du RCN sortaient du corps des cadets de la Marine.

M. WILSON: Au minimum, et il est probablement plus élevé.

M. FORRESTALL: Croyez-vous que la perte d'une identité séparée de la Marine pourrait affecter l'intérêt qu'y portent les cadets de la Marine canadienne?

M. WILSON: Selon moi il n'y a pas de doute là-dessus, monsieur.

M. FORRESTALL: Avec des effets consécutifs sur le recrutement?

M. WILSON: Je pense que nos jeunes hommes entrent dans une armée; ils ne prennent pas un emploi.

M. SMITH: Vous ne pensez pas qu'ils puissent entrer dans un milieu?

M. WILSON: Eh bien, je ne peux me prononcer là-dessus, monsieur.

M. FORRESTALL: C'est bien, je voulais juste indiquer cet aspect. Maintenant si M. Deachman veut nous entraîner vers quelque autre direction, il peut y aller.

Le PRÉSIDENT: M. Laniel?

M. FORRESTALL: Monsieur le président, je n'avais pas terminé.

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi.

M. FORRESTALL: Le seul motif à mes objections était que je ne voulais pas interrompre le fil de la discussion sur les cadets. Je craignais qu'il ne nous entraîne sur quelque lien de...

M. DEACHMAN: Monsieur le président, il m'est venu en tête un bon nombre de questions supplémentaires que j'aimerais poser. La discussion est très intéressante et vous pourriez peut-être m'inscrire à la seconde période de questions et je les poserais à ce moment.

M. FORRESTALL: Pourrais-je vous demander de poursuivre sur les cadets de la Marine, un moment ou deux. Le Royaume-Uni, par exemple, a-t-il une société des cadets de la Marine?

M. WILSON: Oui, très certainement.

M. FORRESTALL: Existe-t-il un lien distinct entre les cadets de la Marine et le recrutement ultérieur dans le *RN*?

M. WILSON: Oui. La principale source de leur recrutement réside à la fois dans l'armée permanente et les troupes de réserve.

M. FORRESTALL: Dans les troupes de réserve aussi. Ils passent soit par les deux, soit quelquefois directement.

En est-il de même pour les autres pays?

M. WILSON: Je peux parler seulement à partir des modestes connaissances que je possède sur les États-Unis. La Marine américaine est maintenant en voie de copier notre mouvement des cadets de la Marine.

M. FORRESTALL: C'est très intéressant. Je l'ignorais. Revenons maintenant à ma première question. Le mémoire mentionne 45,000 personnes; peut-être devrais-je poser cette question au président de votre comité, M. Hendy.

M. WILSON: Je peux répondre car j'ai apporté ces chiffres à la réunion et il devait s'agir des membres de l'Ontario. J'étais là au moment où on a soulevé la question. Ce sont les membres de l'Ontario.

M. FORRESTALL: Mais on ne peut en déduire que ce nombre de 45,000 mentionné ici implique que seulement la moitié de toute l'association que vous représentez ne sont pas d'accord avec vous!

M. WILSON: Non.

M. FORRESTALL: Nous n'avons reçu aucun avis qui soit de quelque façon contraire au mémoire.

M. HENDY: Ce mémoire a été envoyé à 280 cercles de la Légion, à 28 cercles de l'Association des officiers de marine et au même nombre de cercles de l'Association de l'Aviation royale canadienne.

M. FORRESTALL: Vous êtes sûr qu'ils vont tous voter conservateur aux prochaines élections?

M. HENDY: Comme je l'ai dit plus tôt, on a confirmé ceci, et le mémoire a été confirmé par les groupes nationaux des trois organismes.

M. FORRESTALL: Merci.

M. LAMBERT: J'ai eu du mal à vous suivre lorsque vous répondiez à M. Forrestall.

Il me semble, qu'une fois de plus, on confond intégration et unification. Si vous dites que vous favorisez l'intégration et l'unification, alors je comprends difficilement le sommaire de votre exposé d'aujourd'hui; parce que les arguments que vous apportez sont contre l'unification qui est en fait la conception du service unique. Dans une certaine mesure, je dois dire aussi pour ce qui est du représentant de la Navy League que vous n'acceptez pas l'unification, c'est-à-dire la signification du mot «unification» donnée par le ministre lors de son discours en décembre, la conception du service unique, et par conséquent les structures pour une armée unique et l'uniforme unique avec peut-être quelques fanfreluches, nous ne savons pas encore lesquelles, qui permettront d'identifier les marins, les soldats et les aviateurs.

Vous concluez, page 7, et vous dites:

> Donc, pour résumer, si le principal objectif du projet de loi C-243 est de favoriser l'interchangeabilité.

et ceci est un des points principaux du discours du ministre:

> l'élimination de la loyauté au service,

encore un point principal du ministre, ce qui veut dire l'élimination des préjugés des services les uns envers les autres, peut-être est-ce ainsi ce qu'il dirait, et il croit certainement que c'est ainsi que pense le maréchal de l'air:

> et l'identité propre à chacun des services, alors le Comité se résignerait à rejeter le projet de loi, parce que ce genre d'élimination ne serait pas à l'avantage de nos forces armées.

Messieurs si je vous ai bien compris cette conclusion ne peut vouloir dire que ceci: vous refusez l'unification qui fait l'objet du projet de loi C-243.

Pour moi, bien clairement l'intégration, et là-dessus je suis d'accord avec la définition qu'en donne le commodore Hendy, concerne les structures du commandement supérieur et les services d'administration et des fournitures. Mais quand nous arrivons à la définition donnée par le ministre dans son discours du 7 décembre, l'unification c'est la conception du service unique et vous y êtes opposés. Mon résumé est-il exact?

M. BUNDY: Si vous le permettez monsieur le président, je ne crois pas avoir dit que notre résolution envoyée au ministre appuyait le principe de l'unification. J'ai dit intégration n'est-ce pas?

M. LAMBERT: Non. Les notes disent bien «nous approuvons l'unification» et j'ajoute que le feu rouge...

M. BUNDY: Je ne peux pas me souvenir. Je ne crois pas que nous ayons dit que nous approuvions l'unification.

M. MCINTOSH: J'ai eu la même impression. Le feu rouge s'est allumé devant mes yeux quand vous avez fait cette remarque.

M. HENDY: Cela n'indique pas toute la confusion qui existe entre ces termes et pourquoi nous devrions parler d'un plan de réorganisation et de ce que sera ce plan. Chacun a une définition différente.

M. HENDY: Cela n'indique pas toute la confusion qui existe entre ces termes et pourquoi nous devrions parler d'un plan de réorganisation et de ce que sera ce plan. Chacun a une définition différente.

M. LANIEL: Messieurs, je comprends votre inquiétude et celle de la *Naval Association,* au sujet du sort de la marine et spécialement de ce qui concerne la diminution constante du personnel comparativement aux autres services. Je ne pense pas qu'il faille prendre pour acquit que tout était brillant avant 1964. En 1964 je suis allé à Halifax avec le Comité sur la défense et à ce moment-là on parlait d'unification,—peut-être pas d'unification, d'intégration plutôt—et la plupart des problèmes soumis au comité concernaient le manque de logis et d'écoles, l'éloignement des familles et l'absence du père parti en mer, de la solde etc. N'y a-t-il pas un lien entre cette diminution du personnel et, de la part de la marine, le défaut d'apporter des changements susceptibles d'attirer les jeunes vers le service ou de les y retenir. Vous parlez du nombre d'hommes qui laissent le service en ce moment, et de ceux qui le quitteront d'ici quelques mois, j'ai mon opinion à ce sujet. Je n'ai jamais fait partie de la marine, l'aviation m'attirait pour plus d'une raison. La technologie, l'électronique et autres choses semblables attirent les jeunes à l'aviation. C'est naturel. La marine doit soutenir cette concurrence, elle doit préparer un programme, offrir des avantages; il y a beaucoup de choses à améliorer à Halifax.

Lorsque j'étais à Halifax, le discours de l'amiral Brock m'a beaucoup intéressé. A mon point de vue il essayait plus de nous convaincre des multiples avantages de la frégate tout usage, que des choses à améliorer dans la marine. Alors je me demande si vous êtes prêts à admettre que la perte du personnel est causée par le fait que la marine n'a fait aucun progrès en ce sens?

M. BUNDY: Je n'accepte ni ne refuse votre manière de voir, je crains de n'avoir pas saisi une partie de votre question. Vous avez fait tout un discours, si vous me permettez de m'exprimer ainsi.

M. LANIEL: Je vais poser une question. Était-il facile de trouver un logement à Halifax en 1964?

Le PRÉSIDENT: Je ne sais si les témoins peuvent répondre à cette question.

M. LANIEL: Peut-être que non. Voilà pourquoi, monsieur le président ma remarque ressemble plus à une déclaration qu'à une question. Je voulais que le Comité ait une autre vue du problème de la perte du personnel dans la marine.

M. HENDY: Se loger a toujours été un problème à Halifax.

M. LANIEL: Et aussi les congés, la famille, les écoles, la solde. Vous parlez de perte de personnel mais vous n'en parlez plus depuis qu'il y a une augmentation dans la marine.

Le PRÉSIDENT: Il se trouve que M. Gaunt qui était à Halifax est assis derrière moi. Il fait partie du groupe qui a préparé le mémoire et qui est venu le présenter. Demandons-lui s'il y connaît quelque chose.

M. GAUNT: Oui, j'aimerais répondre à cela. On pouvait espérer améliorer les conditions vers la fin des années 1950 et dans les premières années de 1960. Les conditions dans le Service n'étaient pas aussi bonnes qu'elles auraient dû l'être, par la faute de la marine je crois. Je dirais qu'à Halifax l'attitude a beaucoup changé depuis 1961, 1962, 1963 et 1964. En ce moment un grand nombre d'officiers sont découragés, et cela est dû entièrement au projet d'unification —corrigez-moi si je n'emploie pas le bon mot, je peux me tromper moi aussi—et aux plans qui sont devant nous. Je crois que le moral n'a jamais été aussi bas dans la marine canadienne à Halifax, je ne peux parler de la côte du Pacifique. Mais cet été j'étais à Halifax et pour ma part je serais très déçu et très inquiet si cette situation devait continuer et elle empirera si l'unification doit se faire.

Le PRÉSIDENT: Puis-je vous demander à quel moment vous étiez à Halifax?

M. GAUNT: Je crois que c'était pour l'entraînement naval du 4 au 18 juillet, mais je n'en suis pas sûr.

Le PRÉSIDENT: Du 4 au 18 juillet?

M. GAUNT: A peu près.

J'étais heureux à ce moment-là, j'étais fiancé et je devais me marier au mois d'août, je ne pense pas que mon état d'esprit ait influencé ma vision des choses. Personnellement j'étais très heureux à ce moment-là.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Laniel avez-vous fini d'interroger le témoin?

M. LANIEL: J'ai obtenu les précisions que je voulais. J'ai une autre question mais je la poserai plus tard.

Le PRÉSIDENT: M. Churchill?

M. CHURCHILL: J'ai trois questions à poser.

Ma première question à M. Hendy—ou à quiconque désire y répondre,—est-ce que votre organisme a vu le ministre, lui a présenté votre mémoire et discuté avec lui de ses plans?

M. HENDY: Non.

M. CHURCHILL: Avez-vous essayé de le voir?

M. HENDY: Non, pas le ministre. J'ai demandé à présenter le mémoire au Premier ministre.

M. CHURCHILL: Le Premier ministre vous a-t-il reçu?

M. HENDY: Non, monsieur.

M. CHURCHILL: Alors, le principal responsable de la défense de notre pays n'a pas saisi l'occasion de discuter de ces questions avec vous.

M. HENDY: Non, monsieur.

M. CHURCHILL: C'est regrettable. Pui-je vous demander alors que vous lisiez le Livre blanc...

Le PRÉSIDENT: Monsieur Churchill, M. Wilson désire faire une mise au point.

M. WILSON: Monsieur le président, Monsieur Churchill, je désire qu'on note bien, que quant à nous la *Navy League*, nous avons vu le ministre qui nous a reçus sans aucun délai. Effectivement, nous avons eu des réunions à Toronto avec lui et les officiers de l'école navale. Le ministre nous a expliqué clairement ce qu'il voulait quoique nous n'ayons pas trouvé cela trop agréable. Je ne veux pas laisser l'impression que nous n'avons jamais été capables d'obtenir l'aide du ministre. Au contraire. C'était autrement en certains endroits.

M. CHURCHILL: Vous avez été plus chanceux que nous si vous avez pu connaître le fond de sa pensée.

Maintenant, une question au sujet du Livre blanc; page 23 sous le titre «NATO Maritime» on lit

> Les plans prévoient le maintien de la flotte anti-sous-marine.

À la fin du paragraphe on lit

> À cette fin on entretiendra une flotte moderne, bien équipée et de dimension appropriée.

Avez-vous pu découvrir ce que «dimension appropriée» veut dire?

M. HENDY: Si nous avons pu découvrir ce que cela veut dire?

M. CHURCHILL: Oui.

M. HENDY: Non, je ne sais pas ce que serait une dimension appropriée, M. Churchill. On a prévu en gros, un porte-avions, 23 destroyeurs d'escorte et autres vaisseaux auxiliaires. Cela dépend des sommes qui doivent être attribuées à la défense. Aucun organisme militaire n'obtient les sommes qu'il désire et vous devez équilibrer les besoins de chaque organisme. Je ne dis pas que ces chiffres conviennent à nos besoins, je dis qu'ils me semblent à peu près raisonnables. Le problème est celui-ci: y parviendrons-nous? De mon point de vue je crois que ces chiffres devraient être plus élevés parce que les tâches confiées à la marine augmentent.

M. CHURCHILL: Vous vous trouvez dans la même position que moi. J'ai cherché à savoir ce que voulait dire «dimension appropriée» et je n'ai pas réussi.

L'autre question concerne un sujet porté à notre attention par M. Deachman, mais je n'ai pas le guide rouge des libéraux. J'ai le Hansard, c'est beaucoup mieux.

Une VOIX: Je vais prêter mon guide rouge à M. Churchill, monsieur.

M. CHURCHILL: Si vous vous reportez au *Hansard* du 7 décembre page 10824. Voici le paragraphe qu'il citait:

> Tandis que le commandement naval continuera dans son rôle principal qui est la défense anti-marine, des projets sont présentement élaborés afin d'augmenter ses possibilités de servir à des tâches générales.

Si je comprends bien «les tâches générales» n'ont rien à voir avec la guerre anti-sous-marine, ce qui nous amène aux transporteurs et autres choses de même

nature. Croyez-vous que si les tâches générales sont augmentées, les effectifs du commandement naval contre la guerre sous-marine seront réduits?

M. HENDY: Cela dépend quelle proportion du budget sera attribuée aux fonctions anti-sous-marines comparativement aux autres fonctions. Je n'ai pas vu le détail. Je ne pense pas que les anti-sous-marines souffrent de cet augmentation des tâches. Si nous devons diversifier les fonctions alors il faudra augmenter la force navale pour répondre aux tâches accrues parce qu'à mon avis la force anti-sous-marine projetée ne suffira qu'au minimum de nos besoins.

M. CHURCHILL: Si je comprends bien le nombre des vaisseaux des forces A.S. a considérablement diminué.

M. HENDY: Oui.

M. CHURCHILL: Nous ne sommes toujours pas sûrs de pouvoir armer ces bateaux efficacement.

Si j'en crois le paragraphe cité par le ministre, à moins d'un budget accru il y aura une diminution de la force anti-sous-marine et une augmentation des tâches générales. C'est la conclusion que je tire de tout cela, mais c'est plutôt confus comme toute la documentation que le ministre nous a fournie.

Ma dernière question concerne le problème de l'unification. Voici un extrait du discours du ministre tiré du Hansard page 10834. Voici la phrase qui me paraît toujours aussi obscure:

> tandis que le mouvement des troupes entre les forces sera supprimé

ce qui ne peut que signifier que les hommes passeront d'un service à l'autre:

> les troupes de combat continueront de s'identifier comme marins, soldats et aviateurs

et remarquez bien ce qui suit:

> jusqu'à ce qu'on ait complété la structure des forces unifiées.

A mon avis, et je voudrais connaître le vôtre, cette phrase veut dire que les forces armées garderont leur identité de marins, soldats, aviateurs, mais quand les structures seront complétées l'identité cessera et par conséquent la Marine canadienne perdra son identité. Est-ce la signification que vous donnez à cette phrase?

M. HENDY: C'est difficile à dire jusqu'à ce que nous sachions quelles seront les nouvelles structures des formes armées. Je crois que la promulgation du projet de loi C-243 décidera de tout ça. La force navale disparaît en tant que marine de l'État et devenant sujette aux nouveaux problèmes d'équipement, d'uniforme etc, la marine cesse d'exister. Par exemple, une fois adopté le projet de loi C-243, je présume que le recrutement se fera au nom des Forces armées canadiennes et non au nom de la Marine royale canadienne, de l'Armée canadienne ou de l'Aviation royale canadienne, ainsi qu'il se fait présentement.

M. CHURCHILL: La phrase se lit. . .jusqu'à ce qu'on ait complété la structure des forces unifiées et j'estime que cela veut dire que la marine disparaîtra et cependant juste avant cette phrase le ministre avait dit:

> les éléments et les unités séparées des forces de la mer, de la terre et de l'air continueront d'exister.

Peut-être que M. Deachman pourra nous expliquer tout cela quand il viendra.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous fini d'interroger le témoin?

M. CHURCHILL: Oui. Je regrette que le Premier ministre n'ait pas accordé son attention au problème de la défense nationale.

M. LANIEL: Monsieur le président puis-je poser une question supplémentaire au sujet de la dernière remarque de M. Churchill?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. LANIEL: Pouvez-vous me dire si du temps de M. Churchill, la *Navy League* se contentait de voir le ministre à l'occasion, c'est-à-dire quand elle avait à présenter des mémoires ou autres choses?

M. Churchill semble reprocher au Premier ministre de ne pas s'intéresser plus que cela à ce problème, mais je ne pense pas que de son temps, le ministre ait écarté le responsable de la défense. Depuis toujours les gens que ces problèmes concernent demandent à voir le premier ministre.

M. WILSON: En toute honnêteté, monsieur, je peux dire que la porte du bureau du ministre de la Défense nationale, quelles qu'étaient ses tendances politiques, a toujours été grande ouverte à la Marine.

M. NUGENT: Monsieur le président, tout d'abord je voudrais débuter si possible, où nous avons commencé cet après-midi, c'est-à-dire par une suggestion de M. Loiselle qui concernait l'attitude des officiers de la Marine et des autres services concernant l'intégration et l'unification. Je ne suis pas certain si M. Loiselle voulait rendre cette impression, mais j'ai déduit d'après quelques-unes de ses remarques que sa suggestion était que la raison du trouble qui touche le programme était que certains officiers supérieurs s'étaient mis à le discuter et en avaient fait un sujet de dispute. Maintenant, est-ce ainsi que vous-mêmes vous vous y êtes intéressés, parce que certains officiers sont venus vous voir et se sont mis à créer des difficultés?

M. BUNDY: Non, je ne dirais pas. En fait, nous étions trois groupes à nous intéresser à la chose. On nous a demandé, par l'intermédiaire du bureau du ministre, de rassembler les différents groupes qui appuyaient la Marine, les groupes d'anciens officiers de la Marine et nous l'avons fait à la réunion annuelle de l'Association des officiers de la Marine en juin 1966. C'est au cours de cette assemblée que nous avons siégé et ensuite que nous nous sommes rencontrés à Toronto où nous en avons reparlé et en sommes venus à l'idée de présenter un mémoire.

M. NUGENT: Maintenant, en ce qui touche la question qu'a posée M. Deachman à M. Hendy, je crois que M. Deachman avait apporté ses notes avec lui et il a cité une déclaration qu'a faite monsieur le ministre, et puis il a dit que c'était la déclaration d'un homme qui ne suivait pas les théories fondamentales de la Marine concernant la guerre anti-sous-marine et j'ai voulu suivre cela de près. Je m'excuse de rappeler ces faits pour clarifier la situation, mais je crois que M. Hendy a fait remarquer que nous pouvions perdre par forfait si nous ne possédions pas le personnel requis. Maintenant, monsieur Hendy, faites-vous une distinction entre les bonnes intentions d'un ministre et même entre ses projets, et la preuve concrète des répercussions de ses actions? Y a-t-il une différence?

M. HENDY: Bien, nous ne possédons pas le nombre d'hommes, à mon avis, dont je crois que nous ayons besoin, parce que les équipages ne sont pas complets, et il y a un tas de choses que nous voudrions faire mais, si on ne possède pas les ressources nécessaires, que ce soit en hommes, en équipement ou en argent, la plus grande aspiration peut être réduite à néant. En ce qui concerne les tactiques de guerre anti-sous-marine, nous pouvons voir que même avec deux navires nous en sommes toujours là. Devrions-nous nous trouver dans une telle position? Nous possédons de bons navires mais il y a quelque chose qui ne va pas pour que nous n'ayons pas été capables de conserver le nombre requis. Vous

pouvez dire ce qui vous plaît sur ce que vous voulez faire mais si vous ne possédez pas les gens pour l'exécuter, alors vous ne pourrez rien faire.

M. NUGENT: Le Comité s'inquiète devant la preuve réelle de la situation qui caractérise nos services et leur possibilité, vous voyez que quoique les remarques du ministre soient bien intentionnées, le fait est que de la manière dont nous agissons, il est ou il sera impossible de combler ses prévisions.

M. HENDY: Bien, ceci est le danger que nous voyons. Je ne sais pas si nous avons atteint ce point jusqu'ici, mais il est très clair que nous devrions nous y intéresser de très près.

M. NUGENT: Il me reste une dernière question. Pour être certain de comprendre complètement cette déclaration, que ce problème est une révolte des admiraux, vous nous dites vraiment que la fomentation venait du bureau du Ministre plutôt que de quelque groupe secret dont vous faites partie qui conspire avec les amiraux pour provoquer la chute du Ministre?

M. BUNDY: Cette question comme toutes vos questions est parfaitement judicieuse. Je ne m'exprimerais pas ainsi exactement. C'était par l'intermédiaire du bureau du ministre que les trois groupes ont tenu une réunion. Ce n'était certainement pas par l'intermédiaire du bureau du ministre que ce groupe a composé ce mémoire particulier. En fait, ce mémoire a été composé en considération de la défense du pays.

M. NUGENT: Je vous remercie.

M. HARKNESS: Ce qui m'a particulièrement intéressé cet après-midi est une partie de la preuve que vous nous avez donnée concernant le recrutement et le moral. J'aimerais vous demander quand, à la suite de vos relations poussées avec les gens dans le service, ainsi qu'avec les gens qui sont maintenant des anciens officiers de la Marine, vous vous êtes rendu compte du fait que le moral déclinait?

M. HENDY: Je crois que l'Association des officiers de la Marine serait plus en état de répondre à cette question.

M. BUNDY: M. Manchee, président de l'Association des officiers de la Marine, du détachement de Toronto, a fait un relevé et il désire présenter ce mémoire et je crois, monsieur le président, que vous lui permettez de le faire.

Le PRÉSIDENT: Bien, on ne m'en a pas parlé auparavant. J'ai compris que c'était un mémoire présenté à la fois par l'Association des officiers de la Marine, la Société de la Marine et les membres associés de la MRC.

M. SMITH: Bien, je suis certain que nous nous efforçons de trouver des faits et je ne crois pas que personne ne s'opposera à ce qu'il soit présenté.

Le PRÉSIDENT: Oui, nous avons adopté un règlement en vertu duquel nous allions entendre des groupes nationaux. Est-ce une représentation des quartiers généraux d'un groupe national, ou est-ce celle d'un groupe faisant partie d'une organisation nationale?

M. BUNDY: Le groupe national des officiers de la Marine l'ont sanctionné et, en fait, c'était le corps national qui l'avait soumis au nom d'un corps national, même s'il était préparé par le détachement de Toronto.

M. HARKNESS: Bien, je crois que nous devrions entendre ce mémoire, mais avant de le faire, j'aimerais avoir vos idées personnelles, M. Wilson afin de savoir quand, aussi loin que vous puissiez vous rappeler, vous vous êtes vraiment intéressé à cela?

M. WILSON: En ce qui concerne l'Association des Forces navales, monsieur le président, nous nous sommes intéressés en 1964 à l'intérêt de moins en moins grand manifesté pour l'organisation des cadets de la Marine, dont les conséquences ont été un abandon de l'organisation des cadets de la marine par les jeunes gens qui ont joint la réserve et la Marine permanente, la MRC. Nous nous en sommes très peu préoccupés jusqu'au mois de mai l'année dernière; c'est alors que nous avons décidé d'examiner soigneusement notre société et alors, évidemment, tout le problème surgit. J'étais ici le 23 juin mais on m'a empêché d'entrer. Notre débat n'a rien à faire avec la réunion du Comité tenue en juin l'année dernière.

M. HARKNESS: C'est un des points auxquels je viens. Je crois qu'il est très important pour nous d'établir le moment où vous, gens des associations des forces navales, avez commencé à vous intéresser au fait que le moral déclinait dans la Marine. Je crois que c'était en 1964 que vous avez commencé à vous en apercevoir et que ceci a commencé à vous tourmenter.

La prochaine question que je voudrais poser est de savoir de quelle importance est la baisse de moral et quel effet cela a eu, à votre avis, sur le recrutement? Par contre, je vois qu'il est maintenant six heures passé.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous rendre une décision maintenant au sujet du mémoire de M. Manchee? Je crois que nous en avons quelques exemplaires à notre disposition. Nous avions décidé que nous entendrions des groupes nationaux, de façon que les mémoires soient limités, mais le fait que M. Manchee soit ici avec ce groupe, peut-être que nous pourrions déclarer que nous ne voulons pas établir un précédent en entendant ceci mais je crois que le mémoire est plutôt court, il n'a que six pages, et si vous voulez, nous pourrons entendre le mémoire de M. Manchee lorsque nous reprendrons à 8 heures. Est-ce que le Comité est d'accord?

Des VOIX: D'accord.

SÉANCE DU SOIR

Le PRÉSIDENT: Messieurs, lorsque nous avons terminé à six heures, M. Harkness avait la parole.

M. HARKNESS: Monsieur le président, j'ai cru comprendre, lorsque nous avons ajourné, que M. Manchee allait présenter son allocution.

Le PRÉSIDENT: J'ai cru que nous devions terminer cet ordre d'idées, mais cela m'importe peu.

M. HARKNESS: J'ai cru comprendre que cette allocution portait particulièrement sur ce genre de questions qui m'intéressaient; mais cela m'est égal, je suis bien prêt à attendre.

Le PRÉSIDENT: Ça va. Est-ce que le Comité voudrait maintenant entendre le mémoire de M. Manchee?

M. NUGENT: A ce sujet, monsieur le président, je crois que ce mémoire est né à partir de la question du moral. Il a été préparé par le groupe national et c'est pourquoi nous l'entendrons. Il clarifiera cette question de moral et peut-être que nous pourrions le considérer maintenant. Je suggère que nous l'entendions maintenant, parce que c'est un seul aspect de tout le problème qu'ils traitent et une seule partie caractérisée de leur grande preuve générale.

Le PRÉSIDENT: Nous touchons le centre d'un point et le témoin aimerait y répondre. Si vous êtes d'accord, nous poursuivrons au moins avec ce point puis nous passerons au reste.

M. HARKNESS: La question que j'ai posée, qui a amené ceci, était: Quand les témoins se sont-ils rendu compte qu'il y avait un problème de moral et quand fut-il porté à leur attention par leurs membres et leurs relations avec les gens qui sont toujours dans la Marine au sujet de la baisse de moral, et des répercussions sur le recrutement. Je crois que leur réponse à cela a été donnée en 1964!

Ma prochaine question sera: Vous possédez une preuve importante par l'intermédiaire de vos membres et de vos relations à l'intérieur des forces navales que la question du moral empirait à partir de ce moment jusqu'à maintenant?

M. HENDY: Peut-être que M. Koyl pourrait traiter de ceci. Il s'occupe beaucoup du mouvement des jeunes officiers.

M. J. E. KOYL (*Vice-président, Détachement de l'Ontario, de la Société de la Marine du Canada*): Puis-je expliquer, messieurs, que mon poste dans la Société de la Marine est celui de vice-président des cadets de la Marine et de président national de l'organisation des cadets de la société de la Marine et ainsi on a mentionné que nous fournissions un grand nombre de garçons au recrutement de la Marine Royale Canadienne. Dans ma situation j'en vois beaucoup qui retournent chez eux et qui ne font que visiter les corps des cadets, et nous savons par l'intermédiaire de ces corps dans lesquels leurs services ont duré jusqu'à trois ans, qu'ils ne retournent pas à cause de leurs indécision devant leur avenir dans la Marine. D'autres disent qu'ils aiment la mer, qu'ils se sont engagés pour être marins, d'autres sont des opérateurs de radar et qu'ils ne veulent pas être envoyés à la ligne DEW comme opérateur de radar, mais veulent être attachés aux services de mer. Je crois que peut-être cela confirme ce que vous pensiez monsieur.

M. HARKNESS: Je crois que les chiffres que vous avez dans votre principal mémoire à la page 6 montrent assez clairement ce que vous avez avancé; il montre la décroissance constante du personnel de la marine depuis 1963, lorsqu'il est passé de 21,541 à 18,182 et s'est retrouvé, selon les derniers relevés, au-dessous de 18,000. Nous avons entendu toutes sortes de raisons données à cette importante diminution. On a mentionné une question de logement cet après-midi; une concurrence de l'industrie, etc. Je crois probablement que tous ces facteurs ont quelque chose à voir avec la question mais, à votre avis, existe-t-il une différence essentielle entre maintenant et les deux ou trois dernières années, quand à la question du logement, qui pourrait expliquer cette grande diminution du nombre?

M. BUNDY: Monsieur le président, peut-être pourrais-je répondre à cette question. Nous, et je parle au nom de la NOAC (ONCA) ne prétendons pas être des spécialistes de la question marine. Des officiers en service ou récemment retirés pourraient mieux vous répondre. Notre association est tout d'abord une association civile. Il y a 20 ans que nous ne portons plus l'uniforme de la marine, pour la plus grande majorité d'entre nous, et même au moment où nous portions l'uniforme, nous étions des officiers subalternes. Nous sommes maintenant des civils et au risque de paraître un peu pédants, je dirai que nos membres occupent des postes intéressants au sein de notre société, comme hommes d'affaires, professionnels, employés des services publics, et nous nous sommes intéressés par les rapports que nous avons obtenus, rapports qui nous ont été transmis, écrits et oraux, au sujet de la baisse du moral dans les services. Nous nous sommes intéressés au fait que la direction principale changeait son personnel très fréquemment; nous avons vu que le Ministre ne pouvait pas faire ce qu'il voulait, ce qu'il a souligné dans son Livre Blanc, et dans ses discours, et en gens sensés que nous sommes, nous avons senti que si l'unification est aussi bien que ses

promulgateurs le disent, alors il ne devrait pas y avoir d'objection à ce qu'il y ait une analyse de faits menée par enquête publique, à notre point de vue par une commission royale de préférence, mais certainement par enquête publique pour l'adapter aux conditions actuelles et laisser savoir au public ce dont il est question. Nous ne nous disons pas spécialistes de forces navales, et je ne crois pas que l'on s'attende à ce que nous le soyons.

Maintenant passant à une preuve de documents, et je crois qu'il s'agit là d'une tâche que nous sommes dans l'impossibilité d'accomplir à cause d'un manque de personnel; on pourrait l'obtenir des officiers qui se sont retirés récemment.

M. HARKNESS: Je ne crois pas que ce soit une question de preuve de documents. Je crois que c'est réellement un question de preuve que vous avez obtenue des membres de votre association et des officiers qui sont présentement en service avec qui vous êtes amis et avec qui vous êtes en contact et ceux qui se sont retirés récemment.

M. BUNDY: C'est ce que j'ai dit. Nous avons eu des rapports verbaux qui nous ont amenés à nous demander vraiment ce qui n'allait pas à cause de contradictions dans les rapports.

M. HARKNESS: De base sur ce genre d'indice, est-ce que vous croyez que la diminution de force de la marine, la difficulté à avoir des recrues et le très haut taux de non-emploi est dû principalement à des facteurs de moral plutôt qu'à certains de ces autres facteurs qui ont été mentionnés.

M. BUNDY: Je crois qu'ils sont tous de même nature.

M. HARKNESS: J'ai moi-même dit, il y a quelque temps, que tous les facteurs avaient une certaine signification. Croyez-vous que le facteur du moral soit vraisemblablement le plus important?

M. BUNDY: Certainement.

M. GAUNT: Je n'en doute pas un instant. Peut-être pourrais-je répondre à cette question parce que je crois que la marine est le seul service qui, en temps de paix, s'efforce d'opérer dans des conditions de guerre éventuelle. J'ai travaillé sur mer pendant 27 jours consécutifs sans vraiment voir de terre ferme et je crois que c'est ce qui se rapproche le plus du temps de guerre. Je crois que la Marine aura toujours cette privation en temps de paix; c'est pourquoi, il y aura un plus grand nombre de gens qui l'abandonneront que dans les deux autres forces armées. Je crois que le problème de moral est beaucoup plus important dans la marine canadienne que dans l'aviation ou l'armée. Cependant, je crois que le point le plus bas a été atteint lorsque le corps officier s'est rendu compte que la Marine, comme il la connaissait, allait disparaître; je crois que ceci est arrivé à un certain moment l'été dernier et depuis ce temps, je crois que le corps officier de la Marine canadienne n'accorde plus sa confiance au Ministre, et que ceci causera l'abandon d'un grand nombre d'officiers si on leur donne la chance de laisser le service avec leurs pensions. S'ils élèvent la voix présentement, ils risquent de perdre leurs pensions. J'ai aidé un nombre d'officiers de la Marine canadienne à abandonner la marine lorsque je travaillais comme directeur adjoint de l'équipage de la marine à Ottawa. Il est très difficile de placer des officiers de la Marine dans des carrières civiles et ils le réalisent. Tous les officiers militaires trouvent cela difficile. C'est leur avantage de rester dans le service, et d'accepter des conditions qu'ils n'approuvent pas du tout et de faire le meilleur travail possible. Connaissant un grand nombre d'officiers de la Marine, ils s'efforcent d'agir ainsi, mais s'ils parlent en toute honnêteté à quelqu'un, et ils me parlent en toute honnêteté je crois, parce qu'il est très difficile pour eux de parler au Ministre ou au Chef du personnel de la Marine, pour employer le titre

du poste qu'il occupait précédemment, lorsqu'ils reviendront au port, ils n'en auront pas l'idée réelle. Je ne vois rien qui puisse améliorer le moral dans la Marine sous la législation présente que contiennent les livres.

M. ANDRAS: Puis-je poser une question supplémentaire à la suite de ce commentaire, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Harkness a la parole.

M. HARKNESS: C'est très bien.

M. ANDRAS: M. Bundy a déclaré qu'il y avait eu durant l'été dernier une baisse évidente de moral et il a dit plus tard que ceci semblait venir du fait que le corps officier n'avait plus confiance au projet, ou au Ministre, ou au programme qui était en cours. Comment s'est manifestée la perte de confiance du corps officier? Comment s'est-elle communiquée aux marins, aux hommes de la marine?

M. GAUNT: Est-ce que cette question s'adresse à moi?

M. ANDRAS: Oui.

M. GAUNT: Comment s'est manifestée cette perte de confiance chez les marins?

M. ANDRAS: Oui!

M. GAUNT: Je dirais que leur attitude était celle d'officiers en service, qu'ils devaient faire le meilleur travail possible, même s'ils n'approuvaient pas du tout les directives qu'ils recevaient, qui étaient très déroutantes, à leur avis, car leur efficacité dans la Marine est leur plus grand intérêt.

M. ANDRAS: Ils ont dit que le programme était malhonnête et inexact?

M. GAUNT: Je dirais qu'ils ont discuté à fond ce programme entre eux, les chefs et les contremaîtres ont aussi étudié à fond la question et sur le pont inférieur, on était aussi bien au courant.

M. ANDRAS: Oui, mais vous avez rattaché ceci au...

M. GAUNT: Je dirais que l'on faisait confiance aux officiers supérieurs et qu'aucune de leurs erreurs n'influait sur leur cote.

M. ANDRAS: Merci.

M. HARKNESS: Je voudrais maintenant aborder une autre question. A la page 8 du mémoire dont vous avez donné lecture aujourd'hui, vous dites:

> Le nouveau bill libérera-t-il le gouvernement fédéral de l'obligation de fournir un service naval en conformité de l'article 91 (7) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Voudriez-vous expliciter, s'il vous plaît?

M. HENDY: Je ne me pose pas en expert en matière de juridiction constitutionnelle, monsieur Harkness, et je n'ai pas l'intention d'être irrévérencieux, mais nous posons la question. L'article 91 (7) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique étend la juridiction du gouvernement fédéral à la milice et aux services militaire et naval, de sorte qu'ils soient placés sous l'autorité exclusive du Parlement. Si nous n'avons pas de service naval et la loi proposée ne stipule rien de tel, bien que l'on nous dise qu'il y aura toujours un organe naval. Cependant, à moins que cela soit incorporé dans la loi, c'est d'ailleurs ce qui nous préoccupe, ce sera une raison de plus pour que le service risque de disparaître. Comme nous le savons tous, avant 1910, même si cet article figure dans la loi, nous avons appuyé la Grande-Bretagne pour la protection navale. Nous avons constitué notre propre marine et nous l'avons développée. Ce point de vue m'a

été confié par quelqu'un qui est un peu plus versé en la matière, mais nous avons posé la question et nous pensons qu'elle devrait être examinée.

Autrement dit, ce bill devrait garantir que le service naval relèvera encore du gouvernement fédéral, ce qui est sa prérogative avec les pouvoirs qui s'y rattachent.

M. HARKNESS C'est tout ce que j'ai à dire.

M. ANDRAS: Monsieur Hendy, vous avez dit à plusieurs reprises cet après-midi que vous vous interrogiez sur l'efficacité du rôle anti-sous-marin du Commandement des Maritimes et j'ai nettement l'impression que vous pensiez que la situation ne s'améliorait pas ou ne s'est pas améliorée, est-ce exact?

M. HENDY: Vous parlez là en termes généraux, monsieur Andras. Je ne veux pas dire que les responsables ne sont pas compétents ou ne sont pas à leur place. En d'autres termes, je parle du genre de service sur lequel vous allez arrêter votre choix. Nous aurons peut-être le meilleur navire AS au monde, mais il nous faut davantage de bâtiments. Je m'inquiète de savoir si nous allons respecter nos engagements. Nous avons remis à l'OTAN il y a quelques années 40 bâtiments démodés; maintenant, le nombre remis est bien inférieur à ce chiffre. Il est incontestable que des améliorations ont été apportées au modèle des bâtiments. Nous avons remplacé les bâtiments les plus anciens par d'autres plus récents dont quelques-uns sont d'un tonnage plus élevé, mais—à mon humble avis—pour constituer une force navale, il ne suffit pas de construire un bâtiment qui assurera le meilleur service. Il en faut un plus grand nombre: les navires ne sont pas aussi mobiles que les avions. Il est très difficile d'évaluer l'efficacité de, mettons, 20 bâtiments anciens contre 2 ou 3 navires modernes. On irait d'un extrême à l'autre et cela, bien entendu, est du ressort des experts et je souscris aux remarques de M. Bundy. Cependant, nous avons les bâtiments, nous avons pris des engagements, mais nous ne dotons pas d'équipages autant de navires qu'autrefois et, par conséquent, notre efficacité devrait être moindre, étant donné que nous n'aurons pas autant d'équipages que nous l'espérions.

M. ANDRAS: J'essaie vraiment d'être très objectif à ce sujet, car la question de l'efficacité de nos forces de défense vues sous cet angle mérite toute notre attention. Si je comprends bien, vous fondez votre argument sur des éléments quantitatifs, généralement parlant, le nombre des bâtiments et des équipages qui constitue le Commandement des Maritimes? Je limite cette remarque au Commandement des Maritimes, car c'est ce dont vous avez parlé cet après-midi. Ainsi donc vous examineriez cette question plutôt sous l'angle quantitatif?

M. HENDY: Des chiffres ne suffisent pas, nous le savons bien. Mais vous devez faire la distinction entre le nombre de navires qu'il faudrait et...

M. ANDRAS: Vous vous fondez sur le fait qu'aujourd'hui il y a, selon vous, moins d'hommes et moins de navires à utiliser pour jouer un rôle opérationnel qu'il n'y en avait autrefois. C'est, de fait, ce qui vous préoccupe surtout, votre profonde et sincère préoccupation?

M. HENDY: C'est exact, monsieur Andras. Ce qui nous préoccupe c'est que si nous n'obtenons pas les équipages dont la marine a besoin, les bâtiments seront immobilisés et, par conséquent, à quoi sert d'avoir le matériel si nous n'avons pas les hommes, les bâtiments ne seront d'aucune utilité.

M. ANDRAS: Je veux juste approfondir cette question délicate du rapport qu'il y aurait entre le nombre de bâtiments en service autrefois et ce que serait peut-être aujourd'hui la qualité ou la puissance de feu. J'ai appris et je veux savoir si vous en convenez, je ne suis certainement pas expert en la matière—

car il y a longtemps que je ne suis plus très familier avec les questions militaires—que, par exemple, nos destroyers modernes en service placés sous le commandement de l'OTAN ou destinés à d'autres fins sont considérablement plus rapides que, mettons, les anciens destroyers utilisés lors de la Seconde Guerre mondiale. Ce serait là un facteur qualitatif, est-ce exact?

M. HENDY: Non, le fait est que les destroyers de la Deuxième Grande guerre étaient beaucoup plus rapides que ceux que nous avons actuellement, mais ils étaient d'un modèle différent. Il s'agissait de ce qu'on appelait des destroyers d'escadre. Mais le président est davantage en mesure de vous renseigner à ce sujet que moi.

M. ANDRAS: Vous affirmez que les anciens destroyers utilisés durant la Seconde Guerre mondiale sont plus rapides que nos destroyers modernes?

M. HENDY: Ils sont plus rapides que ceux dont nous disposons maintenant.

M. ANDRAS: Vous voulez dire au point de vue nombre de nœuds, etc.?

M. HENDY: C'est exact, c'est ainsi qu'on évalue la vitesse.

M. ANDRAS: Que faites-vous alors de l'amélioration récente de la logistique des nouveaux navires de soutien et ainsi de suite? On me dit, par exemple, qu'en partant d'Halifax et sur une distance de 1,000 milles, on pouvait, mettons, il y a quelques années, avoir en service 3 destroyers sur, disons, 18, mais maintenant avec un seul des nouveaux navires de soutien, vous pourriez en avoir dix en mer.

M. HENDY: J'ai vu le diagramme qui a été présenté au Comité il y a quelque temps.

M. ANDRAS: Et cela vous semble sensé?

M. HENDY: Oui, car depuis la dernière guerre, d'énormes progrès ont été réalisés en matière de ravitaillement en essence et de réapprovisionnement en pleine mer.

M. ANDRAS: Ainsi donc, ce serait une question qualitative par opposition au nombre de navires et des effectifs requis?

M. HENDY: Oui, si vous voulez...

M. ANDRAS: Autrement dit, sur ce plan, un navire est beaucoup plus efficace qu'auparavant.

M. HENDY: Si vous avez cinq bâtiments, sans un seul navire de soutien, ils sont beaucoup moins efficaces. De sorte qu'un navire de soutien peut remplacer deux et trois bâtiments supplémentaires dans une unité, car sans cela, il leur faut rentrer au port pour se ravitailler en essence au lieu de rester en mer plus longtemps et de le faire sur place et aussi de se réapprovisionner de la même façon. M. Gaunt a eu une expérience assez récemment, et il voudra peut-être approfondir la question.

M. GAUNT: Je voudrais répondre à une ou deux de vos questions. Peut-être devrais-je dire que je pourrais être commandant en second d'un destroyer actuellement. J'ai suivi les longs cours de tactique en Angleterre et j'ai étudié l'histoire de la marine au *Naval Royal College* de Greenwich, de sorte que c'est un domaine qui m'intéresse.

Je pense que nos bâtiments sont loin d'être équipés comme il le faudrait. Je ne veux pas entrer dans les détails, car c'est une réunion publique et je préférerais aborder cette question à huit clos si cela s'impose. J'appuierai cette assertion avec des faits et des données au besoin.

Il y a certains concepts que nous appliquons à la guerre anti-sous-marine et auxquels les États-Unis et la Marine royale ne croient pas. Nous avons certainement amélioré notre efficacité à bien des égards et je pense que nous sommes redevables envers le ministre et que nous devons lui rendre hommage pour les

améliorations qu'il a apportées à notre matériel plus, je pense, qu'aucun ministre de la Défense ne l'a fait au cours des dix ou quinze dernières années. Toutefois, celan ne répond pas à toute la question et je pense que la solution réside dans la main-d'œuvre spécialisée. Je crois qu'il y a un navire dans notre flotte de combat actuelle dont l'effectif compte 75 hommes de moins. Je ne voudrais pas naviguer à bord de ce bâtiment durant deux ou trois semaines. Un ou deux des navires sur lesquels je me trouvais l'été dernier manquaient tellement de personnel qualifié qu'ils n'auraient pas pu manœuvrer à pleine capacité. C'est ce qui nous préoccupe.

M. ANDRAS: Comment de temps avez-vous passé à bord de ce navire?

M. GAUNT: Quatorze jours.

M. ANDRAS: Mais en règle générale et je pense que vous en conviendrez tous deux que la puissance de tir, la mobilité, les techniques de soutien d'aujourd'hui et la technologie moderne impliquent qu'un bâtiment moderne remplacerait plus d'un navire ancien peut-être deux, trois et encore davantage?

M. HENDY: Peut-être pour une mission donnée, mais s'il y a deux missions, vous aurez peut-être besoin de deux navires et un seul navire ne peut le faire, car il n'est pas assez mobile.

M. ANDRAS: Je ne suis pas un expert, mais je cherche à obtenir des réponses. J'ai des renseignements que je voudrais vous soumettre. La mobilité de chaque bâtiment ne s'est-elle pas accrue considérablement depuis l'avènement de, mettons, l'hélicoptère? Les navires ne devaient-ils pas patrouiller une région donnée, alors que désormais les hélicoptères s'en chargent?

M. HENDY: Les hélicoptères ont augmenté considérablement la capacité de recherche des ASW.

M. ANDRAS: En larguant des câbles, des sondes et ainsi de suite?

M. HENDY: En ayant le sonar à son bord, il a considérablement augmenter la surface que peut couvrir un navire.

M. ANDRAS: Cela réduirait le rendement que l'on exige d'une unité de navires donnée. On n'aurait pas besoin du même nombre de bâtiments qu'auparavant pour accomplir une mission donnée, puisque l'hélicoptère augmenterait leur mobilité.

M. HENDY: Je ne pense pas que ce soit aussi simple que cela, car le sous-marin moderne est...

M. ANDRAS: Mais n'est-il pas exact qu'un bâtiment peut de nos jours couvrir une plus grande surface.

M. HENDY: Le navire moderne peut, en effet, chercher sur une plus grande surface en moins de temps à l'aide du matériel moderne, cela ne fait aucun doute.

M. ANDRAS: N'est-il pas vrai que les nouveaux destroyers équipés de moteurs à turbines à gaz peuvent manœuvrer avec un équipage moins important que dans le passé?

M. HENDY: Nous ne les avons pas encore.

M. ANDRAS: Non, mais ils sont en chantier et ils seront bientôt mis en service. Ils étaient prévus au programme.

M. HENDY: Je n'ai pas eu de données à ce sujet, donc je ne sais pas. Je sais que les turbines à gaz présentent des avantages, cela ne fait aucun doute, mais je ne pense pas que cela résulte de l'intégration des forces armées.

M. ANDRAS: Je reviens un moment sur ce qui m'intéresse vivement, à savoir votre déclaration selon laquelle en raison des événements qui se sont produits, le

rôle joué par le Commandement des Maritimes dans la lutte anti-sous-marine a été réduit, qu'il est de moins en moins grand et, de fait, qu'il deviendra nul si l'on continue dans cette voie. Qu'il en soit ainsi ou pas, n'est-il pas exact que si le destroyer équipé d'un moteur à turbines à gaz et d'un nouvel équipement est mis en service, il faudra moins d'hommes pour le manœuvrer.

M. HENDY: Je ne sais pas.

M. ANDRAS: La technologie moderne n'élimine-t-elle pas un grand nombres d'hommes et de navires?

M. HENDY: Je ne sais pas s'il en sera ainsi dans ce cas particulier. J'ignore la réponse, mais le fait est que ces navires à turbines à gaz n'entreront pas en service avant quatre ans. Les coques ne sont pas encore construites bien qu'il en soit question depuis un moment. Il se peut que d'ici là, si les effectifs continuent à diminuer, on ne pourra pas trouver suffisamment d'équipages. Nous parlons là des bâtiments qui sont en service et qui doivent le demeurer en vertu du programme à long terme. Le navire en service en 1970 est dit-on le porte-avions: 24 escorteurs et auxiliaires. Or, si nous comptons les quatre nouveaux DDH, nous pourrons peut-être trouver des équipages pour ces bâtiments lorsqu'ils seront mis en service, mais pourrons-nous en faire de même pour les autres navires que nous voulions mettre en service pour appuyer les 24 AS ou bien devrons-nous les laisser au mouillage comme c'est le cas maintenant? Autrement dit, comme je le constate, on a établi certains objectifs pour les navires dont on a déjà prévu le nombre et autant que je sache, on n'a pu encore trouvé des équipages pour tous ces bâtiments et si nos effectifs continuent à diminuer, le problème se posera et les progès technologiques ne seront d'aucun secours.

Le PRÉSIDENT: M. Gaunt semble avoir quelque chose à dire.

M. GAUNT: Je voulais dire que le fait de posséder du nouveau matériel ne veut pas nécessairement dire qu'il en résultera une plus grande efficacité. J'ai passé quelque temps en mer dans un des nouveaux escorteurs de destroyer qui sortait des chantiers navals et aucun de ses canons de calibre 3 po. 50 ne fonctionnait.

M. ANDRAS: Depuis combien de temps était-il armé?

Une VOIX: Pourquoi cette question.

M. GAUNT: En raison des progrès de la technique. Lorsqu'on a changé le calibre des canons, rien n'avait été arrêté et pendant à peu près deux ou trois ans, tous les canons de même calibre que possédait l'escadre avaient le même défaut et n'étaient pas d'un fonctionnement sûr. Pour en revenir au cas que j'ai cité, les armuriers se sont affairés autour des canons, mais pas un seul ne fonctionnait. Nous n'aurions pas pu faire feu sur un sous-marin qui aurait fait surface.

M. ANDRAS: Je ne pense pas que quiconque en discuterait qu'il faut toujours apporter des mises au point au nouveau matériel.

M. GAUNT: Je pense que vous répondez à votre propre question, monsieur. Si vous équipez les bâtiments de ce matériel, il peut en résulter une baisse temporaire de l'efficacité de l'escadre.

M. ANDRAS: C'est exact et vous ne suggérez certainement pas qu'à aucun moment, étant donné l'ancien système, que lorsqu'un nouveau matériel très moderne est mis en service et qu'il en résulte quelques problèmes, il faut revenir à l'ancien matériel. Ce n'est certainement pas ce que vous suggérez?

M. GAUNT: Personne d'ailleurs ne le suggère.

M. ANDRAS: Donc, ce que vous avez dit au sujet de ces armes qui en votre présence ne fonctionnaient pas, ne serait-ce pas plus ou moins une question de mise au point?

M. GAUNT: Oui, mais cela durait depuis plusieurs années.

M. ANDRAS: Mais vous ne voudriez pas qu'on abandonne le programme de modernisation du matériel, parce que vous avez vécu une expérience décevante?

M. GAUNT: Certains experts avaient recommandé que nous abandonnions cet armement.

M. ANDRAS: Très bien. Généralement parlant, tout ce que j'essaie d'établir, monsieur Hendy, c'est que le nombre de bâtiments et le nombre des effectifs dont il faut doter ces navires n'est pas nécessairement un indice de l'efficacité des forces navales ou de toute autre force impliquées dans la même situation. Autrement dit, à l'heure actuelle, l'efficacité ne se mesure pas par les armes, la puissance de feu et ainsi de suite, le nombre des équipages ou le nombre des navires comparativement à l'ancien destroyer de la Seconde Guerre mondiale. Admettez tout de même que vous ne pouvez pas déclarer, sans hésitation aucune, que l'efficacité du Commandement maritime en tant que force dans la guerre anti-sous-marine a baissé à cause de la réduction des effectifs et à cause de la réduction dans le nombre des unités. Vous ne pouvez quand même pas affirmer cela—ou bien?

M. HENDY: Disons que je laisserais le soin de répondre à cette question à quelqu'un beaucoup mieux au courant de la question que moi. Cependant, je dois vous rappeler que nous n'avons plus affaire au type de sous-marin utilisé au cours de la Deuxième Guerre mondiale non plus, et que les problèmes posés par la guerre sous-marine ne sont pas demeurés inchangés. Pendant que nous améliorons nos méthodes et techniques en surface, les gens opérant les sous-marins ne restent pas assis posément à contempler un matériel qui n'est capable de courir que de huit à neuf nœuds en plongée. Ainsi, il vous faut disposer de meilleurs navires en vue de faire face à un adversaire plus capable—et à mesure que vous améliorez vos capacités de faire la chasse aux sous-marins, ceux-ci augmentent constamment leur capacité de vous échapper. Et cela s'applique également à la guerre sur terre; nous augmentons notre puissance offensive au moyen d'armements améliorés mais l'ennemi ne demeure pas inactif lui non plus. Et voilà donc une lutte technologique qui se poursuit; il n'y a aucun doute à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Andras, je regrette mais votre tour va prendre fin.

M. ANDRAS: Me serait-il permis de tenter encore une fois d'expliquer mon point de vue.

Êtes-vous oui ou non d'accord avec la déclaration suivante, extraite des témoignages rendus devant ce Comité de la défense nationale l'année dernière et traitant du même sujet, c'est-à-dire le choix entre la quantité et la qualité. La voici:

> Pour cette raison, tout chiffre que vous pourriez choisir au cours des années 50 ou 60 afin de les comparer, chiffre pour chiffre, vous conduirait à mon avis à une conception tout à fait erronée de nos obligations vis-à-vis de l'OTAN ou même, en fait, du genre de soutien dont l'OTAN a besoin.

Ce qui est vrai pour le Commandement maritime également.

> Je pense que la meilleure façon de considérer le problème consiste à bien se rendre compte qu'à mesure que les unités de la marine sont maintenues dans un état suffisamment moderne... il ne sera jamais possible, du moins dans le contexte économique tel que je le comprends personnellement, de continuer à entretenir le même nombre d'unités navales que dans le passé. Pour cette raison, ce qu'il nous faut évaluer c'est la question de savoir si l'effort total dont nous sommes capables, la valeur opérationnelle totale de notre corps expéditionnaire mis à la dispo-

sition de l'OTAN, diminue ou augmente. A mon avis, je dirais que la force navale que nous pouvons actuellement mettre à la disposition de l'OTAN est infiniment plus utile que le nombre plus grand d'unités que nous mettions à la disposition de l'OTAN, disons en 1954. Je ne vois pas comment on pourrait additionner ou déduire certains chiffres afin de prouver quoi que ce soit concernant nos obligations vis-à-vis de l'OTAN.

Ensuite, ce même gentilhomme...

Une VOIX: De qui s'agit-il?

M. ANDRAS: Il s'agit de l'amiral Landymore. En réponse à la question suivante:

Êtes-vous certain que nous remplirons pleinement nos obligations du point de vue de l'efficacité, disons pour l'année 1972?

Et il donna la réponse suivante:

La réponse à cette question est affirmative; j'en suis sûr.

J'ai terminé mon interrogatoire, monsieur le président.

M. GAUNT: Était-ce là une question, monsieur le président? Le témoin est-il tenu d'y répondre?

Le PRÉSIDENT: Ce n'était pas une question.

M. HENDY: Il a formulé ses paroles sous forme de question.

M. ANDRAS: Je lui ai demandé s'il était oui ou non d'accord avec cela.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Gaunt, aimeriez-vous que le témoin exprime son accord ou son désaccord?

M. GAUNT: J'ai trouvé son discours extrêmement intéressant mais je ne tiens pas à faire de commentaires à son sujet.

M. ANDRAS: C'est le discours de l'amiral Landymore.

M. GAUNT: Je pense que si vous tentez de faire des commentaires au sujet de l'efficacité en particulier, et si vous parlez de l'efficacité des unités navales en 1954 en rapport avec leur potentiel défensif contre la menace de l'ennemi, il s'agit là d'une chose; par contre, si vous parlez de l'efficacité de nos unités navales d'aujourd'hui, il vous faut la comparer à la menace ennemie possible présentement, et je ne connais aucun facteur ou coefficient commun qui permettrait d'établir une quelconque corrélation entre les deux.

M. ANDRAS: C'est là le seul commentaire que je désire offrir. Ce commentaire qui fut fait par l'amiral Landymore en 1966, ce qui est plutôt récent.

M. HARKNESS: J'aimerais faire remarquer qu'une comparaison entre 1954 et 1966 n'est pas du tout la même chose qu'une comparaison entre 1963 et 1966, car en 1954 nous n'avions encore aucun des nouveaux contre-torpilleurs alors qu'en 1963 nous possédions presque tous les nouveaux contre-torpilleurs, et je crois que seulement deux ou trois autres unités de ce genre ont été mises en service depuis lors.

M. ANDRAS: Landymore a témoigné devant nous en 1966, et c'est ce témoignage que je citais.

Il semblait persuadé, à cette époque, que l'efficacité de nos forces armées était maintenue grâce à la qualité plutôt que la quantité.

M. HARKNESS: L'année de base ayant servi à la comparaison était 1954, c'est-à-dire avant qu'aucun des nouveaux contre-torpilleurs n'ait été mis en service.

M. MCINTOSH: Monsieur le président, je tiens à poser une question supplémentaire se rapportant au mémoire concernant cette même question. Dans le mémoire qu'ils nous présentèrent, mais que vous n'avez pas lu, il est dit que:

Au début de la crise de Cuba en octobre 1962, la Marine royale du Canada disposait de 29 navires prêts à l'action dans l'Atlantique dans les 48 heures.

Ensuite vous dites:

> Nous pensons qu'à l'heure actuelle le nombre de vaisseaux disponibles sur les deux côtes, possédant en tout temps des équipages capables de les mener à l'action, est seulement d'environ 30.

Maintenant, rappelons-nous qu'en 1963 vous disposiez de 29 unités en haute mer dans les 48 heures. Que signifie la différence entre ces deux chiffres, car vous en avez maintenant 30 sur les deux côtes?

M. HENDY: Nous pourrions lancer 29 unités sur l'Atlantique tout seul, à l'heure actuelle. Le nombre de 30 unités représentait une combinaison de deux chiffres; et il existe des données précises quant aux nombres de vaisseaux possédant leurs équipages et prêts à l'action actuellement dans les 48 heures. Je ne possède pas ces chiffres, mais il n'y a aucun doute que le ministère les possède, et ce nombre est considérablement plus bas que les 29 que nous lançâmes en mer lors de la crise cubaine.

Je pense qu'il faut également considérer cet autre aspect, à savoir que le progrès technique conduira toujours à la mise au point d'équipement de plus en plus poussé, mais que malgré ces progrès constants il demeure toujours un grand nombre de tâches à accomplir au moyen d'unités possédant des capacités techniques un peu moindres que celles dont peuvent se vanter les commandants de nos contre-torpilleurs modernes. En d'autres termes, il y a de bonnes raisons pour que le nombre des unités plus petites augmente aux fins d'assurer la surveillance et la protection des pêcheries, la patrouille des côtes et ainsi de suite, toutes choses contribuant à déterminer la composition idéale des forces navales. On ne peut bâtir la marine tout entière autour de quelques unités fortement spécialisées. Il n'est pas économique de faire construire une unité coûtant de quarante à quarante-cinq millions de dollars en vue d'accomplir une tâche qui peut être accomplie par quelque chose de beaucoup moins compliqué. Il se pourrait bien que ce soit là un autre domaine dans lequel nous concentrons nos efforts sur un petit nombre de vaisseaux très coûteux; peut-être nous faudrait-il en posséder plus d'autres pouvant remplir des fonctions variées d'une façon tout à fait satisfaisante.

M. ANDRAS: A la place de vaisseaux plus compliqués et poussés du point de vue technique coûtant évidemment plus cher?

M. HENDY: Soit à la place de ces unités, soit en combinaison avec de telles unités.

M. ANDRAS: Mais, n'est-il pas vrai que les termes «en combinaison avec» impliquent une augmentation dans l'effort de défense totale, du point de vue financier?

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je dois vous rappeler le fait que, d'ici une heure à peine, la sonnerie retentira et qu'il nous reste un autre mémoire à entendre, en plus d'un dernier interrogateur, M. Langlois, avant que nous ne puissions passer au deuxième tour.

M McINTOSH: Monsieur le président, si vous vouliez bien prendre note de mon nom pour le deuxième tour, je serais heureux de poursuivre mon interrogatoire sur ce point à ce moment-là.

Le PRÉSIDENT: Oui, avec plaisir.

M. LANGLOIS *(Chicoutimi)*: Commodore Hendy, j'aimerais tout d'abord vous poser une question d'ordre personnel. Avez-vous participé d'aucune façon à la rédaction de ce mémoire?

M. HENDY: Ce mémoire?

M. LANGLOIS *(Chicoutimi)*: Oui.

M. HENDY: Ah, oui; en effet, j'étais président du comité en question.

M. LANGLOIS *(Chicoutimi)*: Et c'est vous également qui avez écrit la plus grande partie du mémoire présenté par *TRIO*?

M. HENDY: J'ai écrit la majeure partie du mémoire *TRIO*, mais le présent mémoire est le résultat de la coopération de toutes les personnes paraissant ici

aujourd'hui, excepté M. Gaunt. Il fut compilé et rédigé au quartier général de la *Navy League*.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Lorsque j'entrai dans la salle ici cet après-midi, je fus très surpris de vous revoir ici encore une fois, pour la bonne raison qu'au mois de novembre et décembre les députés de l'opposition nous ont répété pendant dix journées entières qu'il y avait toute une file de personnes qui allaient protester contre cette chose. Il me semble que cette masse de gens se résume à quelques rares individus.

Une VOIX: C'est là une opinion isolée.

M. HENDY: Je ne puis vous répondre à cette question. Ce comité fut formé au mois de juin.

Une VOIX: La qualité, pas la quantité.

M. HENDY: Il se peut que M. Andras puisse nous fournir la réponse, mais je ne crois pas que ce soit là la bonne réponse dans le cas qui nous préoccupe, certainement pas. Le Comité du commandement maritime fut formé et fit entendre ses objections au comité de la Chambre sur la Défense nationale. Lorsque *TRIO* fut fondé, des individus appartenant à tous les services des Forces armées s'y intéressèrent. La maréchal de l'air Curtis en est président d'honneur. Nous décidâmes que certaines tâches devraient être remplies par certains membres, et il m'échut de rédiger le mémoire, voilà tout. Cependant, il faut se rendre compte que j'ai consulté plusieurs distingués officiers à la retraite. Ainsi que je l'ai dit vendredi dernier, le mémoire *TRIO* fut envoyé dans six villes différentes aux fins de consultation, et nous avons obtenu un appui unanime à son sujet. A l'heure actuelle, quelqu'un est occupé à le compiler; à cette occasion, c'est moi qui fut déclaré volontaire, mais...

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Mais vous avez fait la majeure partie de la rédaction des deux mémoires, n'est-ce pas?

M. HENDY: Non, j'ai écrit la majeure partie du mémoire *TRIO*, mais cela reflétait la contribution de cinq personnes; nous avons tous contribué nos idées, et le texte fut finalement rédigé au quartier général de la *Navy League*.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Il me semble que vous devez avoir pris un intérêt considérable dans sa rédaction pour la bonne raison que c'est toujours vous qui répondez aux questions.

Une VOIX: Monsieur le président, je me demande vraiment ce que tout ceci a à voir avec la question.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Nous y venons à l'instant.

Une VOIX: Cessez votre petite politique.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Vous êtes le dernier qui devrait parler de petite politique. En voilà une farce. Monsieur Hendy, vous disiez il y a quelques instants, qu'il y avait dans les associations d'officiers de marine du Canada environ—si ma mémoire ne fait pas défaut—2,400 membres. Cela est-il exact?

M. HENDY: M. Bundy est leur président national.

M. BUNDY: C'est approximativement ce que j'ai dit, environ 2,400.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Combien d'entre ces 2,400 ont effectivement vu le mémoire présenté ici cet après-midi?

M. BUNDY: Le conseil d'administration et toutes les sections locales en ont reçu un exemplaire; je ne sais combien de membres dans chaque section l'ont vu et lu. Nous n'avons reçu aucune objection à son sujet d'aucun des membres.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Mais il se peut qu'à peine quelques-uns parmi ces gens l'ont finalement vu.

M. BUNDY: Ça je l'ignore. Ce que je sais, c'est qu'il fut envoyé à toutes les sections ainsi qu'à tous les conseils d'administration.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Parfait, M. Wilson a dit qu'il y a 98,000 membres de la *Navy League* au Canada. Combien, selon vous, de ces membres ont vu le mémoire avant sa présentation ici aujourd'hui?

M. BUNDY: Excusez-moi, quelle était votre question?

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Des 98,000 membres de la *Navy League*, combien auraient vu le mémoire avant qu'il ne soit présenté ici aujourd'hui?

M. WILSON: Je puis vous répondre de la manière suivante. Je dirais qu'il existe un contraste entre le mémoire de la *Navy League* et les deux autres mémoires. Il fut basé sur des suggestions et des instances faites par les membres de la *Navy League*.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Mais ceux-ci n'ont pas effectivement lu le mémoire que vous avez présenté aujourd'hui?

M. WILSON: Non. Je préfère de loin la situation opposée. Nous avons inséré dans le mémoire ce que les membres de la *Navy League* nous ont suggéré dans leurs lettres.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Des membres individuels?

M. WILSON: En effet, ainsi que leurs sections—et il y a plus de 200 sections d'un océan à l'autre.

M. HENDY: Ce mémoire a été envoyé à 200 sections.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Oh, mais ça je m'en rends compte.

M. WILSON: En outre, monsieur Langlois, chaque section fut invitée à faire des commentaires concernant ce mémoire, tout au long de sa compilation. Plusieurs de ces commentaires se retrouvent dans le présent mémoire.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Monsieur Wilson, cet après-midi vous avez dit qu'à un moment donné vous étiez d'accord avec le principe d'intégration et d'unification, et que la seule chose à laquelle vous étiez fortement opposé était le fait que les trois armes seraient effectivement fusionnées en une seule force armée, portant un seul et même uniforme. Et cependant, vous avez dit à la même occasion que cela ne vous ferait rien si les pantalons évasés ou les jerseys blancs disparaissaient?

M. WILSON: Non, je n'ai jamais dit ça, monsieur. Je n'ai jamais mentionné les jerseys blancs. J'ai dit que l'intégration offrait de nombreux avantages: un service de renseignements commun, un recrutement commun, un système centralisé des achats, des services médicaux, etc. Cependant, je crois que la *Navy League* est d'avis qu'il faut s'arrêter quelque part au niveau de l'action au combat; nous pensons que l'homme le plus qualifié pour commander un navire de guerre est un marin, et non pas un colonel de l'armée de terre sorti d'une école militaire, disons Camp Borden.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Ce que vous voulez dire, c'est que l'homme le plus qualifié pour commander un navire est un homme qui s'y connaît en navires.

M. WILSON: Pas tout simplement un homme qui s'y connaît en navires, mais un homme qui a passé sa vie en mer, un marin.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Eh bien, je doute fort que cela soit changé. Nous ne désirons pas voir les conducteurs de chars d'assaut blindés servir d'équipages d'unités navales.

M. WILSON: Si je comprends bien, nous allons avoir des colonels pour commander des navires de guerre.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Si c'est là votre seule préoccupation, je pense que le bill est aussi bien qu'adopté.

M. WILSON: Et pourtant, c'est là l'effet qu'il va avoir sur les hommes. Ils vont ressentir certaines hésitations si le rang du commandant de leur navire est celui de colonel.

Une VOIX: Ils l'appelleront encore toujours «le vieux».

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Avant de prendre la décision de présenter un mémoire au comité, avez-vous reçu la visite d'un ou de plusieurs amiraux à la retraite...

M. WILSON: Non.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): ...comme dans le cas de *TRIO*?

M. HENDY: Non. En ce qui concerne *TRIO*, il y avait déjà des personnes qui parlaient de faire quelque chose à ce sujet—simplement afin de régler ce problème qui s'est posé vendredi dernier.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): A la suite d'une question posée cet après-midi par M. Harkness à l'adresse de M. Wilson, ce dernier a déclaré que le moral de la Marine avait, en 1954, attiré son attention. En 1964, il se trouvait des gens pour parler de l'intégration des forces armées, mais peu n'abordaient le sujet de l'unification; quel était donc alors le problème majeur auquel on s'attardait davantage.

M. WILSON: Le problème majeur du corps marin consistait simplement en ce que nous ne pouvions opérer un recrutement suffisant chez les jeunes parce que ces derniers n'étaient pas aussi intéressés que par le passé à joindre la marine. Divers commentaires publiés par la presse faisaient état du fait que des navires étaient paralysés, faute de personnel naviguant compétent: cette situation a amené les conséquences qui s'ensuivirent.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Quelle fut l'origine de cette situation en 1964?

M. WILSON: Ne me posez pas de telles questions, car je n'ai rien à voir avec cet état de choses.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Tout était dans l'ordre à cette époque. Même le parti conservateur acceptait l'intégration.

Une VOIX: L'amiral aussi.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Je sais, mais alors, où se trouvait la confusion?

Monsieur le président, ce comité étudie présentement le bill C-243 mais les témoins ne parlent que du manque de personnel et de ce qui en découle. Ne croyez-vous pas que le manque de personnel, s'il est réel, doit être imputé à l'intégration ou à l'unification?

M. HENDY: Oui, certes; il en est le facteur principal. Comme on l'a mentionné précédemment, il existe de nombreux facteurs, mais personnellement, je vois le problème de la façon suivante: tous les problèmes sont encore là et je prends par exemple les possibilités d'augmentation de la réserve et tous les autres problèmes qui sont encore là sans doute à l'heure actuelle, mais je demeure fermement convaincu, d'après ce que j'ai vu et entendu, que le concept d'unification empire la situation au moment même où rien ne devrait être fait qui pourrait débalancer ce qui devrait constituer un équilibre délicat. En d'autres termes, si nous n'avons pas solutionné les autres problèmes, nous ne devrions pas y ajouter autre chose que le personnel actuellement en service n'est pas prêt à accepter.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Oui, mais vous disiez tout à l'heure qu'il se posait un problème de moral en 1964 et que personne ne parlait alors d'unification.

M. HENDY: Oui, certes.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Mais apparemment personne, même faisant partie de l'opposition officielle, ne connaissait cette position. On a soulevé le problème, il y a deux ou trois mois, et pendant une dizaine de jours en Chambre, à savoir que personne ne savait quoi que ce soit au sujet de l'unification auparavant, et voici que certaines personnes attestent en avoir entendu parler il y a deux ou trois ans. Qui a raison et qui a tort?

Une VOIX: Vous n'étiez pas là; vous n'apparaissez même pas sur les listes.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Non, mais je sais bien lire. Je ne suis pas un militaire, mais ce qu'on déclare à la page 5 de l'abrégé m'incite à me poser des questions. Vous dites ici:

> «Si le but avoué du nouvel uniforme est de rendre les Armes plus démocratiques (quoi que cela veuille bien dire)—pourquoi ne laisserions-nous pas les hommes décider du nouvel uniforme par le moyen d'un concours?»

Je me surprends de cela. Je pensais que la première chose qu'un soldat apprend lorsqu'il entre à l'armée, est l'obéissance. Mais désormais, ils veulent un vote superficiel. Est-ce que nous dirigeons un «fan club» ou si, par ailleurs, nous ne dirigeons pas les forces armées?

M. HENDY: Si vous vous souvenez bien, en 1945, nous avons demandé aux Forces armées de décider par vote s'ils allaient se battre, ce qui a eu pour résultat...—et je pense que les marins ont joué ainsi un bon tour au gouvernement—que les marins d'un navire qui bombardait assidûment le Japon, à tire de membre actif de la flotte du Pacifique, ont décidé par voie de vote de s'en revenir chez eux parce qu'ils ne voulaient pas se battre au Japon mais s'ils s'évertuaient à ce faire à l'époque. Ceci a eu pour conséquence de faire rappeler le navire. Je dirais que cette histoire est quelque peu ironique mais je suis bien sérieux lorsque, si nous disons que tout le monde se fait à cette idée facilement et si nous demandons aux marins de voter, ou encore aux soldats et aux aviateurs de voter pour savoir s'ils désirent se battre en période de conflit, je dis que vous n'avez pas besoin d'aller beaucoup plus loin pour leur offrir de joindre un quatrième service qui serait au-dessus ou au-dessous du service dont ils font partie. Ces hommes font partie de la Marine, de l'Armée ou de l'Aviation, et vous exigez d'eux qu'ils fassent partie d'une force qui n'existait pas lorsqu'ils ont signé leur engagement avec le gouvernement.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Oui, mais n'ont-ils pas signé leur engagement dans le but de servir sur des avions ou autour des avions, sur un navire ou autour des navires, ou quelque chose de ce genre?

M. HENDY: Oui, je l'admets formellement.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Alors ils n'ont pas signé pour le nom du service. Ils n'ont pas signé pour la marine en elle-même mais parce qu'ils voulaient travailler en rapport avec des navires.

M. HENDY: Je suis convaincu que les hommes s'enrôlent dans la marine parce qu'ils veulent travailler autour des navires, comme vous le dites. Ils joignent l'aviation parce qu'ils veulent en faire partie et qu'ils désiraient quelque assurance à ce sujet.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): S'ils joignaient de nouvelles Forces unifiées, ils seraient encore en contact avec les navires, n'est-ce pas?

M. HENDY: Cela, eh bien, fait partie de votre nouveau problème de recrutement. J'affirme qu'il existe de nombreuses personnes qui sont d'accord avec l'idée d'un service unifié, mais personnellement, je crains d'être en désaccord avec ce concept.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Langlois, votre temps est presque écoulé.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Nous avons beaucoup entendu parler, au cours des derniers mois, de tradition. Croyez-vous qu'il existe une tradition de la Marine canadienne?

M. HENDY: Oui, je le crois.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Je ne parle pas de tradition britannique mais bien de tradition canadienne.

M. HENDY: Nous pouvons y déceler une bonne part des traditions britanniques, mais un grand nombre d'entre elles, selon moi, se justifient d'elles-mêmes dès qu'il s'agit de marine. Il s'agit de tradition navale et qui s'applique a tout services marins, ou bien marchands ou encore propres a toutes les nations ou pays du monde.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): C'est ce que je veux dire à savoir qu'il n'existe pas de tradition proprement canadienne.

M. HENDY: Mais on y décèle plusieurs traditions canadiennes. Nous sommes très fiers des traditions que nous avons établies en tant que service marin d'ordre

secondaire, au cours de la guerre. Nous avons des antécédants de premier order et les Canadiens en sont fiers. Les Canadiens ont établi une tradition sur mer, un grand nombre d'hommes ayant donné leur vie sous la bannière du Canada.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Ça, j'en suis certain. Ne croyez-vous pas qu'en unifiant les services militaires, nous pourrions en arriver à établir une nouvelle tradition?

M. HENDY: Mais, nous en avons déjà une.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Non, c'est une tradition britannique, en ce qui concerne plus particulièrement la Marine.

M. HENDY: Oh non. Vous allez aux extrêmes. La Marine des États-Unis a une tradition britannique en ce qui concerne la marine. Ils conservent beaucoup de respect pour l'Angleterre à cause des réalisations de sa marine, mais ils demeurent tout de même Américains. Il en est ainsi des Canadiens. J'ai vu des matelots canadiens s'en prendre à des gens qui les avaient traités de «Limeys» et leur administrer leur poing quelque part. Je suis certain que votre président en a fait autant. N'allez jamais croire que les marins canadiens ne sont pas fiers de leurs traditions canadiennes parce qu'ils le sont.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Ne croyez-vous pas qu'ils seraient fiers de faire partie de services unifiés?

M. ROCK: Moi aussi, il m'est arrivé d'être accusé d'être un «limey» pendant la guerre.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Une dernière question, M. le président, si vous me le permettez. Je la poserai a M. Gaunt. Il a dit qu'il se trouvait à Halifax, l'été dernier, et qu'il dût faire face à plusieurs problèmes en regard avec le moral des troupes. Il nous a dit qu'il se trouvait là entre le 4 et le 18 juillet. N'était-ce pas à l'époque ou l'amiral Landymore a fait beaucoup de charivari à propos de la censure imposée à son mémoire?

M. GAUNT: C'est à peu près vers cette date mais je ne pourrais pas citer les dates exactes.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Ne pensez-vous pas que cette histoire aurait pu affecter le moral de la marine à cette époque?

M. GAUNT: Sans l'ombre d'un doute.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Merci, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, si je vous ai bien compris, nous allions entreprendre la deuxième période de questions jusqu'à ce que nous ayons entendu le mémoire de M. Manchee. Le voici donc.

M. FORRESTALL: Monsieur le président, ma question n'était pas véritablement une seconde période de questions. Il s'agissait d'une question supplémentaire ajoutée à une question posée précédemment en rapport avec les navires et leur recrutement. Il s'agit bien là d'une seule et même question.

Le ministre nous a dit—et je crois que le maréchal de l'Air aussi—ou cela a été confirmé par un événement survenu dans le courant de la semaine dernière, que la MRC était en train de déplacer six navires de la côte est à la côte ouest. En vertu de vos affiliations avec la réserve et le corps de cadet, en même temps que de votre connaissance de nos structures de défense, pouvez-vous confirmer le fait que ces navires n'ont pas été déplacés? Voyez-vous dans le fait qu'on n'a pas déplacé ces navires qu'ils ne sont pas nantis d'équipages suffisamment compétents et que peut-être, le ministère de la Défense nationale a voulu tenter de faire du recrutement à même les forces de la réserve pour trouver un personnel clef qui permettrait de déplacer ces navires? Ils ont même tenté d'utiliser des cadets marins pour aider à déplacer ces navires. Avez-vous, messieurs, jamais entendu parler de ceci.

M. HENDY: Je crois que vous avez frappé un vide en abordant ce sujet. La Ligue maritime, bien sûr, se voit offrir de temps à autre, des croiseurs pour les cadets, mais je ne pourrais pas affirmer qu'on en a offert un à cette occasion.

M. FORRESTALL: Pendant les mois d'été?

M. HENDY: Je ne croirais pas que quelqu'un de ce groupe-ci ait quelque connaissance à ce sujet. Cependant, M. Wilson pourrait peut-être répondre à cette question.

M. WILSON: Je ne suis pas au courant de cela, cependant il me semble très plausible que lors de mouvements pareils, il y ait eu des places disponibles. Il est certain que les cadets ne piloteraient pas de bateau ou n'accompliraient rien de semblable.

M. FORRESTALL: J'ai cru comprendre que les escadrons de la réserve reçurent l'ordre de choisir des cadets pour remplir ces postes et je me demandais si vous ne pouviez pas nous apporter quelques éclaircissements à ce sujet.

M. WILSON: C'est peut-être vrai, mais ils devraient alors être qualifiés pour ce faire.

M. FORRESTALL: Serait-il normal pour eux d'aller servir en dehors de la saison régulière, c'est-à-dire, à un autre moment qu'en été?

M. WILSON: C'est là une pratique courante qui devient de plus en plus employée.

M. FORRESTALL: En hiver?

M. WILSON: Et nous sommes fiers de ces équipages.

M. FORRESTALL: Merci.

M. GAUNT: Je crois qu'il y a un certain nombre de navires dans le groupe de la réserve prêts à opérer dont trois sont supposés partir de la côte est pour se rendre à la côte ouest et qu'il y existe des problèmes de manutention pour les expédier d'une côte à l'autre.

Le PRÉSIDENT: Nous n'en arriverons pas au mémoire de M. Manchee si nous ne le faisons pas bientôt.

M. MCNULTY: Monsieur Hendy a mentionné avoir vu ou entendu parler de matelots canadiens qui s'étaient fait cogner dessus pour s'être fait traiter de «limeys».

M. HENDY: Non, vous renversez les choses. Ils avaient cogné sur des gens qui les avaient traités de «limeys».

M. MCNULTY: C'est encore mieux. Ne serait-ce pas préférable s'ils avaient un uniforme distinctif qui ne laisserait aucun doute?

M. HENDY: Comme nous l'avons dit précédemment, personne ne s'oppose à ce qu'on améliore l'uniforme actuel, mais il faut qu'il ressemble à un uniforme de marin et non à celui d'un chauffeur d'autobus.

M. ROCK: L'armée et l'aviation ont des uniformes de chauffeurs d'autobus.

M. HENDY: Je pense aux dessins d'un nouvel uniforme qui ont paru dans les journaux, il n'y a pas longtemps, et c'est justement la façon dont les trois armes les ont qualifiés.

M. ROCK: Il y a eu diverses critiques, monsieur le président, concernant l'adoption du sac de patate, après la Première Guerre mondiale. Je parle ici de l'uniforme de l'Armée britannique avec ses longs pantalons bouffants et les lanières qui enferment la cheville. Une bonne partie des critiques sont venues des Canadiens, à l'époque.

Une VOIX: Il y a toujours des critiques à propos des uniformes.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Manchee, voulez-vous vous avancer et nous présenter votre mémoire, s'il vous plaît. Messieurs, M. Manchee, comme vous le savez, est président de la section torontoise de l'Association des officiers de marine du Canada et je sais que ce mémoire qu'il a préparé, fut approuvé par l'Association des officiers de marine du Canada.

M. Frank C. MANCHEE (*président, région de Toronto, des Associations d'officiers du service naval du Canada*): Monsieur le président, messieurs. Avant de donner lecture de notre mémoire, j'aimerais élucider une couple de choses. La succursale de Toronto des Associations d'officiers du service naval s'intéresse à l'unification depuis 1964, à la suite d'une agréable visite du ministre de la Défense nationale à la réunion annuelle de la succursale. Je puis dire que nous avons de nombreux dossiers, des piles de renseignements que nous avons recueillis; toutefois, comme le problème semble se réduire à deux points fondamentaux, notre mémoire ne comprend que six pages de texte à double interligne.

Je ne suis pas politicien, mais simple civil. Nous n'avons pas la moindre prétention d'être bien informés en matière d'armements, de savoir quelles armes sont les meilleures ni d'être versés dans d'autres questions connexes. Dans nos domaine respectifs d'activité cependant, sur le plan de la vie civile, nous ne sommes pas dépourvus d'une certaine connaissance de l'organisation et de la finance. Une des premières choses que nous avons essayé de faire, après avoir tenté en vain d'obtenir des définitions du ministère de la Défense nationale, a consisté à essayer de définir à notre manière, afin d'en élucider le sens, les mots: intégration, unification et identité. C'est ce que nous avons fait en 1965 et, là où ces mots figurent dans notre mémoire, nous leur donnons l'interprétation suivante: l'intégration signifie l'intégration des effectifs des quartiers généraux et des forces du commandement supérieur; l'unification, pour nous, est l'unification, permettez-moi de signaler que nous nous arrêtons là, de ce que nous appelons en langage profane, les forces de soutien, en d'autres mots, le service de santé, les métiers, car il n'y a aucune différence entre la marine, l'armée et l'aviation, pour ce qui est de la vie de caserne et des autres services de soutien.

Nous avons réservé l'inclusion des troupes de combat dans ce terme, parce que nous ne savions pas, et nous pensions que le ministère de la Défense nationale ne savait pas non plus et ne sait pas encore, ce que sont les troupes de combat. Je puis dire que nous sommes excédés d'entendre parler de ce que pensent les officiers, alors que c'est nous qui formons l'Association des officiers du service naval du Canada. A quoi bon un officier, s'il n'y a pas de troupes? C'est ce que nous verrons dans la thèse que nous essayons d'exposer.

Je vais dire autre chose qui me rendra fort impopulaire. En ma qualité de civil, venu ici en sacrifiant mon temps, et je dis bien mon temps, je suis stupéfait de certaines questions et réponses, de renseignements et d'exposés que j'ai entendus aujourd'hui de la part d'un groupe de gens qui sont les spécialistes de la défense de notre pays. Veuillez m'excuser, car je veux compléter ma pensée en ce moment où l'occasion m'en est offerte.

Un dernier point: Nous avons proposé, je l'espère, des modifications utiles. Avant de présenter ce mémoire, nous avons communiqué à diverses reprises avec le ministère de la Défense nationale. On a donné suite à certaines des propositions que nous avons présentées dans le passé. Je ne veux pas dire que nous étions nécessairement les seuls à formuler ces observations, mais nous étions heureux des modifications apportées. Maintenant, monsieur le président, j'aimerais lire le mémoire.

Le texte de notre mémoire a été rédigé le 20 septembre 1966 et, depuis, c'est évident, des changements sont survenus. Ce texte a été déféré à la Direction nationale des Associations d'officiers du service naval qui en a approuvé la teneur; l'organisme national l'a alors présenté à votre Comité.

PRÉFACE

En très grande majorité les membres (et tous les dirigeants ou membres actuels du Bureau) de la succursale de Toronto des Associations d'officiers du service naval du Canada sont d'anciens officiers du service naval dont le grade ne dépassait pas celui de lieutenant de vaisseau; un certain nombre cependant ont connu les responsabilités du commandement. Toutefois, au cours de la période d'une vingtaine d'années qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, beaucoup de ces ex-officiers subalternes du temps de guerre et de la période d'après-guerre n'ont pas trop mal réussi dans presque tous les domaines d'activité professionnelle du citoyen. On compte parmi des spécialistes de réputation internationale, chirurgiens, avocats, éducateurs, comptables agréés et autres, ainsi que des présidents de banque, des sénateurs et maints grands administrateurs d'entreprises industrielles et commerciales.

Notre comité s'intéresse toujours vivement aux raisons pour lesquelles on a mis dernièrement à la retraite de façon prématurée et aux dépens du trésor public un si grand nombre d'officiers supérieurs des trois armes actuelles du service militaire, ce qui entraîne une perte nette au point de vue du personnel, des traditions, du moral et de l'équilibre économique du ministère de la Défense nationale. Nous avons un sous-comité spécial qui étudie ce dernier aspect du problème. Nous savons, par expérience personnelle, que l'identité indubitable de leur unité était très importante pour les forces combattantes lors des «*sorties*» et nous croyons qu'elle est encore importante.

Tout en recommandant qu'on tienne compte de cette importance pour les forces équivalentes d'aujourd'hui, nous croyons aussi qu'en dernière analyse on devrait fournir à chaque combattant actuel l'occasion d'exprimer son opinion sur une décision d'une telle importance. Sauf erreur cependant, d'autres groupes ou organismes présenteront des mémoires et des observations circonstanciés sur le sujet et, pour notre part, nous sommes plus soucieux de découvrir et d'analyser la situation de fait qui a déclenché la présente controverse.

Nos constatations révèlent qu'outre les problèmes de l'unification il y a d'autres griefs importants (comme des cas de manque de planification et de piètre choses.

Après avoir étudié le Livre blanc sur la défense, le hansard, les déclarations publiques de représentants autorisés du ministère de la Défense nationale, les Livres bleus (Budget des dépenses) et les rapports du Comité parlementaire de la Défense, il nous paraît essentiel de préciser comment nous envisageons la politique fondamentale en matière de défense pour motiver nos observations.

1 *Politique de défense*

1.1 D'après le Livre blanc, le gouvernement estime que la «guerre nucléaire» est improbable et il a adopté, comme moyen de défense contre la guerre classique ou conventionnelle moderne, une politique de «sécurité collective» sous forme d'association militaire avec d'autres nations, qu'on désigne comme l'OTAN, le NORAD et les Nations Unies; et outre, le gouvernement s'engage à assurer la sauvegarde de la souveraineté territoriale du Canada.

1.2 Des forces continueront d'être requises pour servir spécifiquement sur terre, sur mer et dans les airs.

1.3 Par tradition les gouvernements canadiens s'en tiennent à la politique du volontariat plutôt qu'au service militaire obligatoire.

1.4 Intégration/Unification—Les forces canadiennes doivent être intégrées et unifiées.

2. *Attitude de la Succursale de Toronto, Association des Officiers du Service Naval du Canada*

L'attitude de notre propre comité par rapport à la politique de défense et à la question intégration/unification est la suivante:

2.1 *Politique générale* (1.1)

Nous appuyons la politique du gouvernement en matière de sécurité collective, mais pour ce qui est de la surveillance du territoire canadien, il n'y a aucune garantie, à notre connaissance, que le départ des troupes de réserve ou des troupes actives du Canada pour remplir des engagements ne privera pas le Canada d'une surveillance adéquate. Nous sommes également fort intéressés à connaître *quelles dispositions sont prises pour protéger les frontières canadiennes dans l'Arctique.*

2.2 *Rôle naval du Canada* (1.2)

Nous avons appris officieusement d'officiers supérieurs «étrangers» (alliés), que les forces anti-sousmarines de la M.R.C. étaient considérées, du moins jusqu'à il y a une quinzaine de mois, comme les plus efficaces du «monde libre», comme étant plus efficaces que d'autres à un degré disproportionné au chiffre de leur effectif. Voilà ce que les autres en pensaient. Il semble, toutefois, d'après certains indices, qu'en dépit de *certains problèmes courants d'équipement* on ait ajouté ou substitué en partie au rôle anti-sousmarin du Canada une nouvelle tâche régulière, celle de transporter des troupes, des armes et du matériel.

2.3 *Service volontaire/obligatoire* (1.3)

2.3.1 Nous préconisons le service volontaire dans la mesure où cette méthode fournit les *forces de combat* (compte tenu de notre définition du personnel de soutien) nécessaires pour remplir nos engagements non seulement sur le plan de la sécurité collective, mais aussi pour protéger suffisamment la souveraineté du Canada. A cet égard, le Livre blanc précise quels sont en matière de personnel nos engagements vis-à-vis de l'OTAN pour l'*Armée* et l'*Aviation*, mais pas pour le Service naval; il ne précise pas non plus nos engagements vis-à-vis de NORAD pour l'Aviation. Ces traités prévoient peut-être pour les éléments constitutifs des effectifs et des conditions assez souples pour permettre au gouvernement de remplir nos engagements même s'il ne met qu'un navire à la disposition de l'OTAN et un seul escadron à la disposition de NORAD. Toutefois, cela ne paraît guère conforme à la réalité et si certains de nos engagements en matière de sécurité collective ne sont pas confidentiels (Livre blanc) pourquoi en serait-il autrement des autres?

2.3.2 Si pour une raison politique ou pratique nous ne pouvions remplir nos engagements en matière de sécurité collective sans dégarnir les unités nécessaires à la surveillance du territoire canadien, *nous croyons que* le service militaire obligatoire deviendrait alors indispensable.

2.4 *Intégration/Unification* (1.4)

2.4.1 L'intégration du personnel administratif supérieur et l'unification des services de soutien des troupes de combat ont reçu l'approbation générale; toutefois, le public intéressé n'a guère eu l'occasion de formuler des observations utiles sur les mesures subséquentes qui ont été appliquées. Divers détails relatifs à l'unification à venir sont encore inconnus du public et, en ce jour du 1er septembre, il semble bien que plusieurs détails du plan définitif ne sont pas encore arrêtés.

2.4.2 Nous avons été le premier organisme d'anciens combattants à appuyer publiquement «en principe» l'intégration des meilleurs talents administratifs et l'unification des fonctions de soutien.

2.4.3 A notre réunion annuelle de 1964 à l'hôtel Royal York, Toronto, le ministre de la Défense nationale s'est engagé à nous fournir l'occasion d'examiner au fur et à mesure qu'ils seraient mis au point les détails du projet et aussi de formuler nos observations. Malheureusement, sauf pour ce qui est des questions d'identité et d'uniforme, les autres détails étaient devenus fait accompli lorsque nous en avons entendu parler. Nous n'avons jamais cherché à nous renseigner ni à nous prononcer sur des sujets stratégiques ou hautement techniques de caractère «confidentiel». Dans l'étude que nous avons faite cependant des renseignements de sources officielles, dont il a déjà été question, nous n'avons pas du tout réussi à déceler des *précisions* sur la façon dont certains aspects de l'unification seront réalisés. Il serait donc *vain* de nous prononcer sur des détails déjà réalisés et il est impossible de nous prononcer de façon intelligente sur des détails que les planificateurs n'ont pas *encore* arrêtés.

2.4.4 A cet égard nous ne pouvons à peu près pas imaginer qu'une des plus grandes industries du Canada (dont le budget de dépenses serait tout de même modeste en comparaison du budget de la Défense nationale) annonce une refonte complète de son programme d'exploitation sans en avoir d'abord prévu dans les moindres détails les modalités et les effets. Même après une planification minutieuse elle aurait encore à faire face à des problèmes inattendus. Cependant, le programme de l'unification est non seulement annoncé, mais se poursuit sans une élaboration soignée et minutieuse, ce qui aggrave ordinairement le danger normal que des problèmes inattendus surgissent à l'avenir.

2.4.5 Les éléments essentiels à l'exécution de nos engagements en matière de défense sont (i) l'effectif de combat et (ii) l'équipement perfectionné dont les combatants on besoin pour assurer la «défense». Nous estimons donc que ce sont les effets éventuels de l'unification sur nos troupes de combat qui doivent primer tout le reste dans l'évaluation des résultats pratiques de la mise en application d'un tel programme général d'unification.

2.4.6 Les effets favorables ou défavorables de l'unification sur les effectifs de combat et sur leur efficacité doivent faire l'objet d'un examen complet et sûr avant l'approbation définitive d'un programme d'unification. A ce sujet, nous croyons comprendre qu'aucun programme définitif d'unification des forces de combat n'était terminé le 22 septembre si ce n'est au niveau des grades d'officiers.

3. *Critiques et recommandations*

3.1 *Critiques*

Le ministère de la Défense nationale a laissé passer, semble-t-il, l'occasion de s'assurer l'appui réel des organismes dits d'anciens combattants. Certaines des raisons pour lesquelles cet appui ne s'est pas pleinement réalisé seraient, dit-on, les suivantes:

3.1.1. L'absence d'une définition précise des trois mots suivants:

(a) intégration

(b) unification

(c) identité.

3.1.2. Le manque de communication entre le ministère de la Défense nationale, le public et les militaires. On aurait dû fournir simplement tous les renseignements non confidentiels sur l'unification, non seulement sur ce qui allait se produire mais aussi sur la façon dont les choses allaient se passer.

3.1.3 La hâte manifeste et inusitée avec laquelle la formule intégration/unification est annoncée et appliquée.

3.1.4 Le manque antérieur et constant d'attention devant la différence qui existe entre la solde des militaires et la rémunération des civils.

3.2 *Recommandations avec les réserves que nous devons y apporter*

3.2.1 *Réserves*:

En quise de préface à nos recommandations, nous admettons que, sur le plan politique, le Ministre peut faire approuver son programme d'organisation de la Défense pour les raisons suivantes:

(i) le cabinet et le caucus vont probablement l'appuyer;

(ii) les quatre cinquièmes des votants semblent indifférents à toute l'affaire;

(iii) les anciens combattants qui comptaient moins de 10 p. 100 de la population durant la guerre et qui, en supposant qu'ils vivent encore, n'en comptent plus que 5 p. 100 n'ont donc par leur vote qu'une importance secondaire par rapport à l'alinéa (ii).

(iv) pour ce qui est de l'ensemble des forces armées, il semble que les membres des services de soutien (formant au moins la moitié de l'effectif global, d'après une estimation du ministère) seraient en faveur de l'unification pourvu que les avantages financiers, les agréments sociaux et les avantages professionnels soient satisfaisants. Il s'agit de la catégorie générale des forces non combattantes. Il est indubitable que certains membres de l'effectif de combat sont en faveur de l'unification; toutefois, nous nous préoccupons beaucoup des sentiments de certains membres de nos unités de combat qui estiment que toute forme d'unification va mettre fin à leur carrière militaire dès maintenant ou au moins d'ici cinq ans à tel point que notre pays pourrait manquer de forces combattantes jusqu'à ce que nous ayons formé et instruit de nouvelles troupes sous l'empire du nouveau programme. A ce sujet nous avons entrepris au printemps une enquête qui a donné les résultats suivants:

Seulement 25.3 p. 100 de ceux que nous avons interrogés étaient du type «combattant», mais parmi ceux-ci 95.1 p. 100 voulaient être promptement reconnus comme «aviateurs» ou «marins» ou «combattants au sol». Les hommes du Service naval et ceux de l'Aviation ne semblent pas considérer un couvre-chef ou un brassard distinctifs et des insignes comme constituant un uniforme distinctif. Tout ce qu'on peut dire des résultats de cette enquête et des autres enquêtes que nous avons menées jusqu'ici, c'est qu'ils sont intéressants et que, vu l'absence de données, je dis bien, l'absence de données dignes de foi, une enquête complète pourrait être utile et instructive pour tous les intéressés.

Nous recommandons que

3.2.2 Le ministère de la Défense nationale, afin de dissiper tout malentendu, définisse très clairement et publiquement le sens et l'application qu'il en fait à sa politique des mots suivants:

(a) unification

(b) intégration

(c) identité.

3.2.3 Toute autre mesure tendant à réaliser l'unification soit suspendue maintenant et qu'il ne soit pas question d'aller plus loin dans cette voie avant d'avoir arrêté et pesé les détails du programme.

3.2.4 Une enquête complète et positive soit menée auprès des forces de combat (officiers et hommes de troupe) afin de juger du degré d'importance de l'unification (y compris la structure des grades, l'uniforme et le reste) par rapport à la poursuite de la carrière militaire. L'enquête devrait revêtir la forme d'un questionnaire franc et direct destiné à faire connaître la véritable opinion du répondant plutôt qu'à obtenir la réponse souhaitée.

3.2.5 Une commission parlementaire spéciale, à défaut du comité de la Défense, soit autorisée à faire enquête de façon pertinente sur l'unification du personnel des forces armées (officiers et hommes de troupe) et des civils.

3.2.6 Le ministère de la Défense nationale communique au public et aux forces armées des renseignementx pertinents et précis sur l'enchaînement des événements sans les enjoliver au point de les embrouiller.

3.2.7 En dehors de l'unification des services «de soutien» et du «risque de mort» inhérent au volontariat dans les forces combattantes, des études se poursuivent et des mesures appropriées soient prises au besoin pour que les forces armées soient assurées d'une rémunération suffisante et proportionnée au niveau national du coût de la vie.

4. *Conclusion*

Le programme d'unification peut fort bien être approuvé maintenant tel quel; toutefois, il serait vraiment déplorable que dans deux ans nous ayons un effectif complet au service d'intendance ou de «soutien», mais un nombre insuffisant d'éléments de combat. Il serait peut-être inexact d'appliquer carrément le vieux dicton: «faute d'un clou...» à la possibilité d'un manque de troupes de combat à l'avenir, mais ce serait créer un état de choses très grave que de lancer un nouveau programme, lorsqu'il est encore, en partie du moins à l'étape de la recherche et de la mise au point, si par la suite il ne répond pas aux espoirs qu'on avait fait naître.

Notre succursale de Toronto a appuyé les premiers principes de l'intégration; toutefois, nous nous refusons à approuver sans réserve les étapes ou modalités non établies ou non arrêtées du programme qu'il nous est permis de connaître en qualité de citoyens. Notre succursale pourrait peut-être offrir le concours de certains talents pou faciliter la recherche de certains faits relatifs à des questions que nous avons soulevées. Nous n'avons pas pour autant la présomption de *demander* qu'on accepte notre aide ou qu'on nous donne accès à des renseignements confidentiels. Nous espérons plutôt qu'on verra là de notre part une nouvelle démarche utile auprès du ministère de la Défense nationale qui, s'il estime que nous pouvons lui être de quelque utilité, nous trouvera heureux de saisir l'occasion de répondre à son invitation.

Monsieur le président, si vous me le permettez, je ferai deux courtes observations qui élucideront, je crois, notre attitude et élimineront par le fait même certaines questions.

En attendant la discussion d'aujourd'hui, il me semble que cette différence d'opinions—je ne veux tout de même pas trop simplifier les choses—se résume aux deux points suivants: la perte de l'identité que fournissent, de quelque façon, le costume de l'aviation celui de la marine, et, à un moindre degré, celui de l'armée, ainsi que pour les grades, lesquelles structures ne seraient pas tout à fait acceptables à—disons par exemple—la marine. Nous ne sommes pas certains de cela et ma présence ici a pour but de voir si je puis contribuer de façon constructive à combler les différences qui existent.

J'aimerais illustrer ce point par une courte histoire: un homme, qui avait été un employé durant toute sa vie, était dégoûté de cet état de choses. Il décida de s'établir à son compte. Aussitôt qu'il fut établi, le sommeil le quitta tant il s'inquiéait de faire assez d'argent pour assurer le coût de ses fournitures, de ses employés et des autres frais. Il rendit visite à son médecin et lui demanda quelque chose qui le ferait dormir. Le médecin répondit: «Eh bien, je vous donnerai une pilule». Notre homme riposta: «Oh non, je ne veux pas de pilules, je suis opposé aux pilules.»

Le PRÉSIDENT: Cette histoire respectera-t-elle le décorum maintenu à ce Comité?

M. MANCHEE: Je le crois. Alors le docteur poursuivit: «Avez-vous déjà entendu parler du «chloroforme à la reine»? Et le patient de répondre: «Oh, oui docteur mais cela tend à soulager d'un douloureux travail; ce qu'il me faut c'est de l'aide dans l'administration.» Dans ce cas-ci l'analogie ne porte pas sur le travail et l'administration mais sur la responsabilité. Puis-je vous dire, messieurs que vous avez la responsabilité de tirer les conclusions de tout ceci et qu'il me fera plaisir de vous aider de quelque manière que ce soit. Merci.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, voulez-vous reprendre vos questions? M. Deachman était en tête de liste pour reprendre les questions mais, maintenant, M. Manchee pourra évidemment être questionné sur son mémoire.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, je voudrais d'abord féliciter M. Manchee d'avoir soumis un mémoire bref et concis et je voudrais aussi le féliciter de nous apporter un mémoire auquel ne sont pas annexés les éditoriaux du Toronto Telegram.

Je ne crois pas que nous puissions nous réclamer de l'honneur d'être des spécialistes. Nous ne sommes que des membres d'un des 21 comités permanents de la Chambre et, à un moment ou l'autre, nous essayons tous de faire notre part. Je ne voudrais pas être qualifié de spécialiste à ce comité. Je suis sûr que certaines choses entendues ici vous ont surpris et je sais que, de notre côté, nous avons été surpris par les propos que vous et vos collègues avez tenus.

Pourriez-vous nous dire, monsieur, quand ce mémoire a été écrit? Je ne vois aucune date ni sur la lettre de M. Bundy ni sur le mémoire lui-même.

M. MANCHEE: Je ne puis vous dire combien de projets ont été établis, il y en a probablement eu 15 depuis 1965. On a donné cette forme définitive au mémoire—cela paraît sur la première page de notre copie, je regrette que cela ne figure pas sur la vôtre—le 20 septembre 1966, et, je crois que ce mémoire a été présenté à ce comité le 3 octobre.

M. DEACHMAN: Oui, quelqu'un vient de me donner un mémoire où figure la date du 3 octobre. Par conséquent, le mémoire ne fait pas suite au bill puisque

celui-ci a été présenté en première lecture le 4 novembre; ce mémoire ne découle pas non plus du discours du ministre à la deuxième lecture, mais il découle d'informations que vous aviez déjà en main à ce temps-là.

M. MANCHEE: C'est exact.

M. DEACHMAN: J'ai quelques commentaires à faire, mais ce ne sera pas trop long. Je crois, monsieur, que si vous examinez le mémoire et le bill et particulièrement les notes explicatives du bill, vous trouverez des notes sur les définitions de «intégration» «unification» et, en particulier, au sujet de l'«identification». Je crois que si vous commencez à la page 1, et que vous lisez les notes explicatives du bill, ces définitions s'y trouveront.

Au sujet de l'OTAN ou des engagements navals envers l'OTAN, n'est-il pas exact d'affirmer que le Commandement Maritime est, par lui-même un de nos engagements envers l'OTAN? Ne nous sommes-nous pas engagés, par notre alliance militaire envers l'OTAN à surveiller une région de l'Atlantique? Ne maintenons-nous pas ce commandement maritime, non seulement pour la défense du Canada mais aussi pour assurer, conjointement avec nos alliés, la surveillance d'une des régions de la mer? Par conséquent, le commandement maritime n'est-il pas par lui-même, un de nos engagements envers l'OTAN si le traité de l'OTAN venait à être invoqué?

M. MANCHEE: Je n'ai pas eu connaissance de tous ces détails. Je crois qu'une partie du commandement maritime que l'on se propose d'instituer ou qui existe actuellement a des obligations envers l'OTAN mais, je ne sais pas jusqu'à quel point. Le Livre blanc n'en fait pas mention. Vous n'en avez même pas exposé les détails ici, n'est-ce pas monsieur?

M. DEACHMAN: Je n'expose pas les détails mais je dis que tous les dossiers examinés à Halifax et ceux que nous ont fournis les hauts fonctionnaires du ministère donnent l'impression que le Canada s'est engagé envers l'OTAN, conjointement avec nos alliés, afin d'assurer la surveillance d'une région de la mer. Quand vous allez à Halifax et que l'on vous montre la salle des manœuvres, vous avez l'occasion de voir cette région de la mer. J'ai conclu que si, à l'occasion d'une guerre, l'on invoquait le traité de l'OTAN et que les alliés de l'OTAN se trouvaient engagés dans cette guerre, c'est la région sur laquelle nous devrions exercer surveillance.

M. MANCHEE: Eh bien, vous possédez des informations que nous n'avons pas. Il nous est impossible d'entrer dans ces détails techniques tels que le nombre de bateaux ou la puissance d'attaque, parce que nous sommes pas suffisamment informés.

M. DEACHMAN: Ces détails techniques ne sont-ils pas définis dans les objectifs de puissance de l'OTAN et les ententes des alliés de l'OTAN ne prévoient-elles pas que ces objectifs de puissance soient établis par négociations entre les alliés de l'OTAN? Je crois que c'est ainsi que cela se fait.

M. MANCHEE: Je parcours assez attentivement le livre blanc et, ni moi, ni mes collègues du service n'en sont venus à la conclusion qu'il y avait, dans le livre blanc, quelque chose de définitif quant à nos engagements. Le livre blanc établit, par exemple, le nombre de brigades et le nombre d'escadrilles qui doivent se rendre en Europe mais, il n'établit pas combien de bateaux, ou quel genre de bateaux, ni encore où ceux-ci doivent se rendre.

M. DEACHMAN: Je crois que, après avoir lu, par exemple, le discours du Ministre à la deuxième lecture du bill je conclurais que le commandement de la défense de l'air fait partie de nos obligations envers l'OTAN. Dans son discours à la deuxième lecture, le Ministre dit «Dans l'exécution de nos engagements envers le Commandement nord-américain de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD), le Commandement de la défense aérienne a pour rôle de con-

tribuer à la défense de notre continent, de concert avec les forces des États-Unis.» Je crois que cela définit assez clairement un engagement envers NORAD.

M. MANCHEE: Cela dépend de ce qu'on entend par «clairement» et je regrette de dire que je ne vois pas clairement quelles sont nos obligations réelles.

M. DEACHMAN: Le Ministre poursuit en décrivant assez longuement, et je ne veux pas faire perdre de temps au Comité, ce qui constitue le commandement de la défense aérienne, tel qu'il l'a décrit dans sa première phrase: «de contribuer à la défense de notre continent de concert avec les forces des États-Unis».

M. MANCHEE: Puis-je poser une question à M. Deachman?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. DEACHMAN: Certainement.

M. MANCHEE: Êtes-vous d'accord avec moi sur le fait que les propos tenus ici aujourd'hui rejoignent par des chemins variés, la question principale de l'identité sous quelque forme que ce soit: l'uniforme, le rang ou autre. Tantôt, un membre a fait remarquer que le soldat a la responsabilité d'obéir. Je crois que cela est vrai, mais le mot «démocratique» figure dans divers communiqués et divers porte-parole du Ministère de la Défense nationale ont souligné la nécessité essentielle d'un niveau d'instruction plus élevé et d'un développement plus grand de l'intelligence pour actionner ces armes plus sophistiqués que l'instruction et le développement que nous avions dans le passé. Avec les communications rapides dont nous jouissons aujourd'hui, les gens sont certainement mieux informés. J'ai cinq enfants et je sais très bien que mes enfants en savent beaucoup plus long que je n'en savais à leur âge.

Si ces individus sont plus intelligents, ou si on exige qu'ils le soient, et si l'on s'efforce de parvenir à un système plus démocratique, je ne crois pas qu'il serait déraisonnable que l'on s'abstienne de faire voter les détenteurs des autres rangs et que l'on demande au simple soldat: «Voyons maintenant, lesquels d'entre vous quitteraient le service si vous perdez l'identité de la marine ou l'identité de l'aviation?» Peut-être qu'il y en aurait très peu, nous n'en savons rien.

Notre enquête fut extrêmement limitée, mais personne d'autre n'avait fait quelque chose là-dessus; le champ de notre enquête était très restreint. Ce fut intéressant, voilà tout. Cela a été tellement intéressant, que nous voudrions proposer, pour enregistrement, qu'il serait très utile de l'examiner. Nous avons adopté l'attitude suivante: ce que nous pensions il y a 22 ans ne compte guère. Les soldats n'ont que faire de ce que nous pensions. Il s'agit de savoir ce que l'on pense aujourd'hui. Si l'on désire un uniforme bleu azur et que cela doive fournir un appui moral au combat, ou d'après un autre non—esprit de corps dans un groupement quelconque, ou encore si l'on désire un uniforme violet, nous le fournirons; mais n'allons pas risquer de perdre des effectifs importants de nos forces de combat.

M. DEACHMAN: Eh bien, monsieur Manchee....

Le PRÉSIDENT: Monsieur Deachman, je crois que, pour le second tour de questions, nous devrions nous limiter à dix minutes si nous voulons parvenir à quelque résultat. Nous pourrons faire un troisième tour. Vos dix minutes sont écoulées. Le prochain nom qui paraît sur ma liste...

M. DEACHMAN: Monsieur le président, M. Manchee m'a posé une question à laquelle j'aimerais répondre brièvement. Il vient de dire que le choix de l'uniforme aurait dû être déterminé par les réponses des soldats à un questionnaire sur le sujet. Je me demande si M. Manchee a lu la déclaration du ministre à

savoir que l'uniforme sera introduit après un lapse considérable de temps d'après un test des usagers et qu'il ne sera pas imposé tout d'un coup aux militaires. Je crois que c'est une méthode assez juste de présenter un nouvel uniforme dans le service. De plus, il a dit d'autres choses, que nous savons tous deux, au sujet des uniformes. Il a dit, par exemple, que les badges des bataillons seraient maintenues et il a garanti que l'identité des bataillons ainsi que leurs noms seraient également préservés. Il a garanti que le kilt, les fanfares ainsi que les coutumes des régiments et des bataillons sera également maintenus. Le vice-maréchal de l'air, M. Sharp a clairement posé ces questions devant ce Comité il y a à peine quelques jours l'on a déjà insisté sur tous ces détails. Je suis convaincu qu'aucun membre d'un bataillon ne se heurtera à l'introduction subite et inexpliquée de coutumes nouvelles, de costumes nouveaux et de règlements nouveaux qui le dérouteront dans toute sa vie militaire. Je ne partage pas cet avis avec vous et les autres qui sont venus devant le Comité, et j'affirme ceci d'après les connaissances de certaines hommes du Ministère—des militaires et des fonctionnaires—qui se sont présentés devant ce comité et que nous avons interrogés à fond sur toutes ces questions.

M. MANCHEE: S'agissait-il de hauts fonctionnaires?

M. DEACHMAN: Un maréchal de l'Air, y a-t-il plus élevé que cela?

M. MANCHEE: Je veux savoir si vous avez interrogé un AC2 ou l'équivalent, ou un marin ordinaire?

M. DEACHMAN: Monsieur Manchee, je dois interroger celui qui fait les règlements, nous avons donc interrogé le maréchal de l'Air, monsieur Sharp. Voilà ceux qui ont la responsabilité de faire les règlements. Voilà les gens que nous devons interroger—les gens qui désirent protéger le AC2, le simple soldat qui, nous voulons nous en assurer, ne sera pas choqué au point de quitter les forces armées ou de sentir son moral baisser; et les questions que j'ai posées ne me donnent pas l'impression que ceci est sur le point d'arriver.

Le PRÉSIDENT: Je ne sais pas s'il s'agissait ou non d'une question. Cela ne m'a pas semblé être une question. M. Lambert figure ensuite sur ma liste.

M. DEACHMAN: C'était une longue question. Le point d'interrogation s'est fait attendre.

M. LAMBERT: Ma question s'adresse à M. Hendy plutôt qu'à M. Manchee puisque cela découle de leur mémoire. Dans son discours du 7 décembre, à la page 10829, le Ministre a beaucoup insisté, et après lui, le maréchal Sharp, sur l'élimination de ce qu'ils ont appelé «une tendance à ne considérer qu'un seul service»; ils ont affirmé que les militaires, revêtant un uniforme commun et appartenant à la même force, seraient moins sujet à entretenir des idées préconçues. On a beaucoup insisté sur l'étude objective de l'ensemble. Je crois que vous aurez remarqué cela dans le discours du Ministre, et j'aimerais enregistrer brièvement ce qu'il a déclaré:

> Il devient donc impérieux de nourrir une loyauté plus élevée qui transcende ce qui touche à une arme particulière.
>
> Dans l'analyse des opérations modernes, il faut chercher à comparer l'efficacité possible des diverses techniques par rapport aux ressources disponibles. Toutefois, pour obtenir les meilleurs résultats de cette ana-

lyse, il importe de formuler le jugement le plus objectif possible, d'abord en établissant les critères de l'analyse et ensuite en interprétant les résultats de l'analyse.

C'est là un domaine où la tendance à ne considérer qu'une seule arme peut aboutir, et a souvent abouti dans le passé, à un résultat qui n'est pas le meilleur par rapport aux dépenses. Plus on est objectif dans de telles études, plus on a des chances d'aboutir à la meilleure solution. Il reste impossible d'éliminer toute idée préconçue, puisque chaque homme est naturellement influencé, soit par sa spécialisation, soit par ses antécédents.

Croyez-vous que cette observation ou cette conclusion soit pertinente?

M. HENDY: D'après ce que je sais sur l'organisation du service, je ne suis pas d'accord.

Je ne sais pas si le témoignage des autres qui ont été ministres de la Défense nationale appuierait la déclaration que le parti pris d'arme mène à ce qui est appelé querelle d'armes. Monsieur Lambert, est-ce là le domaine qui vous concerne?

J'ai toujours eu le sentiment que les chefs d'état-major selon notre système présentent certainement des arguments et discutent au sujet de la forme particulière de guerre dans laquelle ils ont été formés, mais une fois qu'il y a accord unanime, cela devient une ligne de conduite qui est adoptée.

C'est un système que les autres puissances militaires adoptent. Au sommet, il ont des experts dans les différents domaines. Le parti pris est uniquement et simplement un exercice des différentes connaissances professionnelles. Vous avez la même chose dans la gestion des affaires. Vous avez ceux qui s'occupent des ventes, ceux qui s'occupent de la production, et tous les autres, et vous avez aussi de la concurrence entre les groupes.

Je ne crois pas que «parti pris d'arme» soit la manière exacte de le décrire, si j'ai l'interprétation exacte de ce que cela veut dire, je ne crois pas que ce soit du parti pris. Je pense qu'il s'agit de quelqu'un qui a passé toute sa carrière dans une certaine discipline et a appris à combattre dans un certain milieu; lorsqu'il arrive au sommet, il est le mieux placé pour discuter de ce cas spécial. Ce n'est pas uniquement une question de noir et blanc dans ce domaine. Vous ne voulez pas une situation où il y a seulement une personne à titre de conseiller. Vous devez considérer toutes les opinions des experts afin qu'une bonne décision soit prise.

J'espère avoir interprété votre...

M. LAMBERT: En partie; mais ma mention de cela n'est pas seulement pour ceux qui sont tout à fait au sommet, mais pour tous ceux qui font partie de l'état-major au-dessus des formations de combat, parce que c'est là le point qui a été souligné. Ce n'est pas seulement au sommet qu'on s'occupe des analyses des opérations et des besoins en armements et autres; cela se fait jusque dans les formations de combat.

M. HENDY: Vous entendrez cette semaine des témoins qui sont bien plus experts en ce domaine que moi, principalement les deux derniers commandants de la marine. Nous avons eu un commandement intégré depuis sept ou huit ans et je ne suis pas au courant du fait que les deux armes en question sous ce commandement ne se soient pas bien entendues; et, d'autre part, il n'y a pas que je sache un désir qu'ils soient tous dans le même service, uniquement parce qu'ils ont été intégrés au point de vue commandement sous le commandement naval.

Je ne peux pas parler d'après ma propre expérience, mais vous allez entendre d'autres personnes qui peuvent le faire. Je ne crois pas que cela s'ensuive

nécessairement. Vous obtenez, si vous voulez l'appeler ainsi, une rivalité amicale et un esprit d'émulation, mais je ne pense pas que vous ayez un parti pris général qui bouleverse l'organisation.

M. LAMBERT: C'est ma dernière question. Est-ce que cette rivalité amicale, ou ce parti pris spécial d'arme, sera moindre parce qu'un homme porte le même uniforme, en tenant compte du fait que jusqu'au moment où il a atteint cette position dans l'état-major il a été formé en tant que spécialiste, sur terre, sur mer ou dans les airs, et qu'il perdra soudainement ce «parti pris» spécial parce qu'il porte un uniforme unique?

M. HENDY: Je ne sais pas. Vous allez encore le former comme il l'a été, dans un milieu spécial aux niveaux inférieurs; par conséquent vous allez mener à terme cette connaissance professionnelle initiale. Si lorsque vous atteignez les niveaux élevés vous chevauchez trop, votre professionnalisme dans le domaine dans lequel vous avez été formé sera réduit. Voici l'essence même du problème.

Je ne vois pas qu'on obtiendra un avantage quelconque en éliminant les services identifiables actuels. Autant que je puis le voir, cela n'accomplira rien de plus dans le genre de situation que vous exposez.

Le PRÉSIDENT: Il est à peu près 10 heures, messieurs. Les témoins sont ici depuis un certain temps et nous ne pouvons évidemment pas continuer avec eux demain parce que notre journée sera remplie. Certains d'entre eux ont exprimé leur volonté de se retirer si c'est là le désir du comité.

Je m'attendais plutôt à ce qu'on nous rappelle à la Chambre, mais je crois comprendre que cela n'est pas nécessaire.

Que désirez-vous? Nous en avons quatre pour le deuxième tour de questions: M. Laniel, M. McIntosh, M. Rock et M. Andras.

M. MCNULTY: Monsieur le président, plutôt que de demander aux témoins de prendre la peine de revenir, ne pouvons-nous continuer pour 10 ou 15 minutes, si cela ne cause pas trop de dérangement?

Le PRÉSIDENT: Allons-nous continuer et voir ce qui arrivera?

Des VOIX: Oui.

M. LANIEL: Le point auquel je m'intéresse a été traité par quelqu'un d'autre.

M. ROCK: M. Manchee, d'après votre mémoire, il semble que vous croyez qu'il y a un certain mécontentement dans les rangs et non parmi ceux qui sont au-dessous des ponts. Il ne me semble pas avoir entendu ces anciens officiers de marine dire qu'il y avait autant d'inquiétude parmi les gens sous le pont autant que parmi les officiers eux-mêmes. Je présume que c'est à cause du changement de grade. Diriez-vous que c'est à cause du changement de grade?

M. MANCHEE: Je ne saisis pas très bien ce que vous voulez dire.

M. ROCK: Le changement des grades dans la marine ou ceux qui sont projetés dans le bill n° C-243.

M. MANCHEE: Oui, peut-être devrais-je citer notre question à ces «gars». «Est-ce qu'un uniforme unique ne portant aucune marque distinctive de couleur bleu clair aviateur, ou bleu marine; ou si vous étiez appelé «sergent», est-ce que cela aurait un effet quelconque sur l'intérêt continu que vous portez à votre arme?» Pour ceux qui appartiennent à la catégorie des non-combattants, cela n'avait aucun effet. Je pense que j'ai essayé de faire ressortir cela.

M. ROCK: Je parle spécialement de ceux qui sont à bord des navires.

M. MANCHEE: Ceux qui sont à bord des navires, oui.

M. ROCK: Sous le pont?

M. MANCHEE: Oui.

M. ROCK: Ce sont les officiers?

M. MANCHEE: Non, ce sont les matelots et les gradés.

M. ROCK: Les matelots et les gradés ont d'habitude plus de respect envers celui qui commande en premier le navire et celui qui commande en second. Qu'appellent-ils habituellement ces gens? Les appellent-ils par leurs grades, ou bien y-a-t-il d'autres noms par lesquels ils sont appelés?

Une VOIX: On les appelle par un tas de noms.

M. ROCK: Comment les matelots et les gradés appellent-ils la personne qui commande en premier?

M. MANCHEE: Le vieux.

M. ROCK: Le «vieux» ou le «patron». Cela ne fait aucune différence si c'est un capitaine de vaisseau ou un commandant, ou ce que vous avez, ils l'appellent toujours «patron»; et le premier officier, qu'il soit commandant ou capitaine de vaisseau, ils l'appelleront le «premier officier». Quel que soit le grade de l'officier mécanicien, ils l'appelleront «l'officier mécanicien». Croyez-vous que les matelots et les gradés s'inquiètent beaucoup de leurs grades? Ils seront toujours appelés «patron», «le premier officier» et «l'officier mécanicien».

M. MANCHEE: Oui, mais si je vous ai bien compris, vous avez commencé votre question en demandant au sujet des matelots et des gradés. Nous nous intéressons aux officiers aussi, mais nous sommes aussi très intéressés de savoir ce que les matelots et gradés pensent.

Comme je l'ai indiqué, c'était une enquête très petite et limitée et qui comprend seulement quelques centaines d'hommes des trois armes. C'est ce que les hommes ressentent eux-mêmes au sujet de leurs rangs, et non ce qu'ils pensent des officiers; s'ils doivent l'appeler «le chef», «l'ingénieur en chef», ou bien «Jimmy» ou autrement. C'est ce qu'ils pensaient.

M. ROCK: En d'autres termes, être appelé «caporal» plutôt que «matelot de première classe » et «sergeant» plutôt que «sous-officier»?

M. MANCHEE: Oui.

M. ROCK: Le second maître, je suppose, serait très heureux d'être appelé «sous-officier breveté» parce que cela semble être un grade plus élevé, en un sens, comparé au passé.

M. NUGENT: Ils s'intéressent certainement moins au sujet du nom par lequel ils seront désignés qu'au sujet de ce qu'est leur arme?

M. ROCK: Je ne vous comprends pas, M. Nugent.

M. NUGENT: C'est l'identité de l'arme et non si on les désignera par des grades équivalents ou autres. Leur intérêt est que tous les gradés seront dans la marine et qu'ils seront connus en tant que marins et hommes de mer. . .

M. ROCK: Je pense qu'ils seront encore considérés comme marins, à bord de navires de toute façon, et qu'il y aura encore une marine.

D'après votre étude, vous pensez qu'il y a quelque inquiétude, mais en ce qui est des hommes, ils ne pensent pas que cela fera une différence puisque cela touche les officiers brevetés.

M. MANCHEE: La question n'a pas été posée aux hommes, et par conséquent, je ne peux en fait y répondre. Je peux répondre seulement au sujet de ce que nous avons demandé et qui est ce que les hommes eux-mêmes pensent au sujet de leurs grades ou titres propres.

M. McINTOSH: M. Manchee, je comprends d'après votre mémoire que vous éprouvez la même difficulté que de nombreux membres de l'opposition éprouvent à définir certains mots, notamment «intégration», «unification» et «identité».

M. MANCHEE: Nous l'éprouvions, et par conséquent nous avons donné nos propres définitions. Nous en avons obtenu plusieurs durant nos recherches et nous en sommes arrivés aux nôtres. Malheureusement, je n'ai pas lu les définitions dans le Bill n° C-243, auquel quelqu'un s'est reporté; mais nous avions à établir au moins ce que ces mots désignaient.

M. McINTOSH: Dans une des questions qui vous ont été posées au sujet de l'époque à laquelle ce mémoire avait été préparé, il avait été dit qu'il l'avait été avant que le Ministre ne dépose son bill devant la Chambre. Avez-vous lu la déclaration du Ministre?

M. MANCHEE: Non, je ne l'ai pas lue.

M. McINTOSH: J'ai lu un rapport de presse à ce sujet, mais je n'ai pas lu le hansard.

Dans son livre rouge, comme certaines personnes l'appellent, le ministre définit le terme «unification» et voici ce qu'il dit:

«L'unification est l'objectif final d'une progression logique et évolutive.»

Est-ce que cela clarifie dans votre esprit le terme «unification»?

M. MANCHEE: C'est très simple. N'y-a-t-il pas là une qualification?

M. McINTOSH: Il n'y en a aucune, excepté qu'il a été probablement qualifié plus tard par le sous-chef de l'état-major de la défense lorsqu'il a dit:

«L'unification n'est pas législative».

M. MANCHEE: En tant qu'hommes d'affaires et professionnels, nous accueillons avec plaisir, comme tout le monde je pense, d'après ce que j'entends, l'idée d'unification du ministre, jusqu'au point que j'ai énoncé. Nous avons ici, comme d'autres personnes, une question à poser.

M. McINTOSH: Mais vous avez défini «unification» en vos propres termes et vous avez fait cette déclaration en la qualifiant, en disant que c'est ce que vous comprenez par «unification».

M. MANCHEE: Oui.

M. McINTOSH: Mais pouvez-vous nous assurer que «unification» tel que vous la définissez est bien ce que veut dire le Ministre? C'est ce que nous avons à décider.

Un DÉPUTÉ: Non, non.

Une VOIX: Puis-je vous poser une question supplémentaire?

M. McINTOSH: Un moment. Un autre point qui a été soulevé alors que nos collègues vous questionnaient était que le Ministre avait donné une garantie, ou pris un engagement, que certaines choses ne seraient pas approuvées comme le changement d'insigne, de jupon, de cornemuse, ou ce que vous avez, et aussi qu'il n'y aurait pas d'interruptions dans les trois armes connues, soit l'armée, l'aviation et la marine. Acceptez-vous cette déclaration, qui a été faite par un membre du présent comité que c'est ce que le Ministre a voulu dire?

M. MANCHEE: Je ne vois pas comment en soi cela pourrait résulter en autre chose qu'un changement. Dans le cas d'identification par insigne—et je parle d'insigne sur le képi, ne connaissant pas et n'ayant pas vu les insignes sur le bras—je dirais que la casquette d'un marin est une identification, comme un insigne. L'héraldique est un peu mon violon d'ingres, et d'une manière technique,

c'est une forme d'insigne comme le casque est un insigne dans les armoiries du Canada. Je dirais, supprimez la casquette dans sa forme actuelle et ce serait la suppression d'un insigne d'identification.

M. McINTOSH: M. Deachme a soutenu que le Ministre avait garanti qu'il n'y aurait pas de modifications dans les différents insignes d'identification, dans les unités et autres, à l'exception d'une modification de l'uniforme. Ce que je voudrais savoir est si vous acceptez la déclaration de M. Deachman parce que je ne vais pas vous demander...

M. MANCHEE: Non, je ne peux pas l'accepter; et je pense l'avoir indiqué.

M. McINTOSH: Je ne crois pas que vous ayez fait des observations à ce sujet.

M. MANCHEE: Je regrette.

M. McINTOSH: En acceptant qu'il y avait une garantie de la part du Ministre ou qu'un engagement avait été pris par lui,—et je peux voir de nombreux endroits dans son discours où il semble l'avoir fait, il finit toujours par une phrase comme celle-ci «Jusqu'à ce que la structure au sein des forces unifiées soit élaborée». Je voudrais que vous nous donniez votre interprétation de cela. Est-ce que la garantie est pour une certaine période, ou bien est-elle indéfinie, ou jusqu'à ce que le plan soit modifié?

Je pose la question au témoin parce qu'il semble accepter la déclaration qui a été faite à l'effet qu'il y avait une garantie dans les mots du Ministre.

M. MANCHEE: Je ne sais jusqu'à quel point M. Deachman a cité les paroles du Ministre, mais d'après ce que M. Deachman a dit, j'accepte qu'il ait dit que c'était une garantie, et je dis aussi qu'à mon avis très personnel un uniforme unique est un changement d'identification.

M. DEACHMAN: Sur un point d'ordre, monsieur le Président, dans ma déclaration j'ai dit que c'étaient des réponses qui m'avaient été faites par le maréchal de l'Air Sharp, en réponse à des questions concernant l'identité. Ce n'était pas le Ministre, c'était le maréchal de l'Air Sharp, sous-chef de l'état-major; il m'a répondu longuement.

M. McINTOSH: Je suis très sûr de l'avoir entendu dire «le Ministre», mais dans la transcription du témoignage. . .

M. DEACHMAN: Le ministre a aussi fait ces déclarations, mais je fais allusion au témoignage du maréchal de l'Air Sharp dans le compte-rendu du Comité, en réponse à ces questions.

M. MANCHEE: Je regrette; je n'ai pas lu le témoignage du maréchal de l'Air Sharp et par conséquent je ne suis pas en mesure de faire des observations à ce sujet.

Puis-je revenir à votre question et essayer d'y répondre? Voulez-vous la répéter, s'il-vous-plaît?

M. McINTOSH: C'est à propos d'une caution que vous avez acceptée, je présume, à savoir que les insignes des trois forces ne changeraient pas: c'est une caution ou un engagement financier défini du Ministre pour empêcher les changements. Si vous l'avez acceptée, je vous demande de m'expliquer ces derniers mots du Ministre: «Jusqu'au développement de la force, à l'intérieur de la force unifiée». Est-ce une limite à la caution ou à l'engagement financier?

M. MANCHEE: Monsieur McIntosh, je ne suis pas un politicien et par conséquent, je n'essayerai pas de vous expliquer cela, messieurs, en termes de

politique. Je peux vous le dire en termes d'affaires, et, c'est une clause peu importante: je suppose qu'elle sera laissée à la discrétion du principal intéressé.

M. McINTOSH: Quelqu'un a écrit ceci: «Plusieurs des arguments de monsieur Hellyer, pour appuyer l'unification, ont l'air improvisés comme s'il avait d'abord rêvé de l'unification puis s'il l'avait ensuite imaginée». Interprétez-vous le mot «unification» de la même façon que le Ministre?

M. MANCHEE: Ceci est très intéressant. Dabord, je n'ai pas parlé au Ministre, et ensuite. . .

M. McINTOSH: J'aimerais que vous interprétiez les propos du Ministre.

M. MANCHEE: Je pense que notre requête répond à la question. C'était alors notre opinion—et je dois apporter des réserves à cela seulement quand je n'ai pas lu officiellement ces deux dernières lignes—qu'il était allé trop vite; d'une certaine façon, on n'avait pas prévu tous les détails du plan, ce qui est une chose normale en affaires. Ils ont un plan ou un guide pour savoir où ils sont, à quelque moment que ce soit. Pour ce plan-là, en termes d'exécution, on avait élaboré les principes mais non prévu tous les détails. A la fin, nous avons vu que nombre de détails du plan auraient dû être élaborés mais, ils manquaient en plusieurs endroits: ils manquent maintenant. Je ne sais pas, mais, lors de cette requête, on n'avait pas détaillé les plans. Le chef du Personnel nous instruit de cela.

M. McINTOSH: Dans notre requête, nous avons dit aussi être en faveur de l'intégration de tous les services des unités, ou des corps, comme vous voulez. Avez-vous une idée de la ressemblance entre le service servant la marine et celui qui sert l'aviation? Dans quelle proportion les deux ont-ils du matériel commun?

M. MANCHEE: Présentement, ce n'est pas très élevé. Je suppose que ce serait plus élevé s'il y avait un seul insigne pour les deux, mais là encore, ce ne serait pas très élevé. Cela répond-il à votre question?

M. McINTOSH: Non; je pense que. . .

M. MANCHEE: Si vous voulez un pourcentage, ce serait une estimation.

M. McINTOSH: Les gens me disent à l'oreille «dix pour cent»; voilà le pourcentage que j'ai.

M. MANCHEE: Je vais le vérifier, je ne l'ai pas ici. Selon vos vérifications, je crois que ce serait 15 p. 100, au maximum. Par cela, je veux dire que je retourne aux estimés de la marine, de l'armée et de l'aviation depuis environ cinq ans.

M. McINTOSH: Alors, le pourcentage de matériel commun était trop bas pour que l'on puisse tirer profit de l'intégration des services?

M. MANCHEE: Oh oui, laissez-moi rectifier. Je parle de réunir les services, vous êtes en dehors du sujet.

M. McINTOSH: Je ne comprends pas le mot «unification».

M. MANCHEE: Acceptez-vous ma définition suivant laquelle nous avons au moins un dénominateur commun?

M. McINTOSH: Oui, je l'accepte.

M. MANCHEE: Très bien, alors; je ne serais pas d'accord avec ce que vous avez dit. Pour ce qui est de l'approvisionnement—et pour cela, je parle du 10-15 p. 100—je pense que ce serait vrai. Cependant, mon Dieu, je pense que ce serait inexact pour le service des dentistes, un modèle pendant la dernière guerre, les services médicaux, probablement, les services postaux, les salaires et les allocations. Je parle des affaires, ici: Ils ont beaucoup de mérite.

M. MCINTOSH: A propos des services, je pense que vous parlez d'intégration et non d'unification.

M. MANCHEE: Vous avez accepté ma définition. Je parle de l'unification de certaines forces ou du personnel du service qui, en votre langage, sert les troupes de combat.

M. MCINTOSH: Je n'ai pas d'autres questions.

M. ANDRAS: Monsieur Manchee, vous avez parlé, entre autres choses, de deux points principaux: l'un est l'importance de l'étude que l'on a faite et, particulièrement, dans la consultation des hommes de service. Je pense que la mise à l'écart de l'officier, pour les consultations, vous concerne particulièrement. Vous avez déjà dit, précédemment, que vous ne pouviez pas revoir le témoignage du maréchal de l'air Sharp. Dans ce cas-là, je doute que vous connaissiez certains détails de l'enquête en profondeur. Du témoignage du maréchal de l'air Sharp, je retiens, à la page 6, trois postes importants:

1. Nous en sommes maintenant à la moitié de l'étude-pilote sur l'organisation financière, étude menée à l'aide d'une maison canadienne consultante.

2. Des experts employés à plein temps ont commencé un programme d'étude d'ensemble du travail.

3. On a fait un nombre toujours croissant d'études de génie d'organisation: 530 études diverses en 1965 et 1966.

Maintenant, pour ce qui est de la très importante question de la consultation de personnel de service, savez-vous alors, par exemple, que—et laissez-moi citer le maréchal de l'air Sharp:

> un bon nombre (les études et le programme dont je viens de parler) touchent aux conditions du service de nos hommes de service et il est important qu'ils puissent contribuer à mesure que le programme avance et se développe.

Permettez-moi de vous donner des exemples de consultations: savez-vous, par exemple, que la revision des spécifications et de la structure des traités nécessite 6,000 personnes dans 21 bases? Savez-vous que pour les études sur le salaire, on a interrogé 5,500 personnes de 14 localités différentes, de février à la mi-août 1966 et que l'on a discuté de tous les sujets concernant le traitement et les pensions, les conditions du service, la rémunération en général, les primes de réengagement? De plus, et ceci apporte un autre son de cloche, pour les études sur le salaire, six ou sept sous-officiers de ces trois services ont pris part à plein temps à cette étude et ont pris note des idées des hommes de service.

Savez-vous qu'il y a eu deux études sur les conditions du service, le commandement mobile, et que 630 personnes de tous grades ont participé à l'étude Milroy? Savez-vous que, de février à juin 1966, on a fait l'étude MacFadden sur le commandement de l'entraînement et que les bases de commandement de l'entraînement ont présenté eux-mêmes les renseignements; de plus, on a interrogé 200 personnes, en bonne et due forme, et d'autres, à leur travail. On a traité des sujets suivants:les salaires et pensions, la politique sur la promotion, la structure des grades, la sécurité dans le travail, la politique au sujet de la retraite et des pensions, la politique concernant la libération, l'administration d'une carrière, les conditions de service et l'uniforme du service. Le lieutenant-colonel MacFadden est maintenant, au Conseil du CFHQ, responsable des conditions du service de sorte qu'il peut faire entrer, dans ses décisions, les résultats de ses études et de celles des autres. Savez-vous, par exemple, que, pour l'affaire des insignes des grades, plus de 200 NCO'S (sous-officiers) et brevets d'officiers équivalents ont donné leur opinion sur les insignes de grades proposés et plus de 90 p. 100 les ont acceptés. Je cite ici le maréchal de l'air Sharp:

> Il faudrait préciser que l'on n'a fait aucune pression sur le personnel.

Savez-vous, monsieur, qu'en plus, pour les deux études ministérielles sur la force humaine, on a interrogé des centaines de personnes? Je pourrais fournir nombre d'exemples mais je termine avec ceci:

> On a demandé puis pris en considération le poit de vue de nos hommes de service—il se défend et on s'en sert.

Je pense, monsieur, que vous avez pu lire ceci et je ne comprends pas pourquoi cela ne vous a pas rassuré pour ce qui est de la consultation des hommes de service et de l'ampleur de l'enquête menée.

M. MANCHEE: Monsieur Andras, vous me posez une question ou vous faites simplement une remarque?

M. ANDRAS: A vrai dire, je vous pose une question parce que cela m'a rassuré. Je pense que vous avez pu vous rassurer, dans une certaine mesure: ce n'est pas vrai?

M. MANCHEE: Non, je ne suis pas rassuré et je vais vous dire pourquoi: je ne connais pas les questions posées, comment elles ont été posées et je ne sais pas si les exemples sont suffisants. Voilà ma question.

M. CHURCHILL: J'ai une petite question: je ne voudrais pas prolonger cela parce que je ne veux pas sortir tard d'ici. Monsieur Manchee, en plus d'essayer de définir «intégration» et «unification», jetterez-vous un regard dans Hansard du 7 décembre 1966 où l'on trouve le discours d'anniversaire du Ministre? Il y emploie le terme «amalgation» de la marine, de l'armée et de l'aviation: vous aurez donc un autre mot à définir.

M. MANCHEE: Monsieur Churchill, je ne sais pas si c'est une question mais je dois étudier un peu la forme de ces questions. Je dis et redis qu'en tant que simple citoyen, je veux contribuer dans la mesure du possible et de celui de la filiale. Puis-je vous faire remarquer que ce que je vous ai présenté n'est pas dû à

un seul homme? Nombre de personnes ont travaillé d'arrache-pieds, ils l'ont fait volontairement, y ont consacré du temps, de l'argent qu'ils ne retrouveront pas et cela, c'est connu. Nous voulons contribuer à faire disparaître cette différence. D'ici la fin du Centenaire, chacun peut interpréter à sa façon «unification», «identification» et le reste. Puis-je dire que, en faisant abstraction du temps écoulé après la déposition de notre requête, nos principaux points exposés sont encore valables? Tout ce que j'ai à faire, c'est d'ajouter le pour et le contre d'ici et me rendre compte que l'on diffère encore d'opinion. Dans l'intérêt de notre région, ne pensez-vous pas qu'il faudrait en arriver à un compromis? Les études dont monsieur Andras a parlé sont peut-être excellentes, je l'ignore. Professionnellement, je ne peux ni les approuver ni les désapprouver si j'ignore dans quelles conditions elles ont été faites. Il me semble cependant que, quelque part, l'on a fait et accordé quelque chose en ce sens, c'est la loi: vous ne pouvez pas changer la structure, les règlements, etc. mais vous pouvez changer les lois et on pourra entreprendre quelques jugements. Je n'ai rien de précis comme je le voudrais: j'en avais avant de venir ici mais, après ce discours, je n'ai rien à dire. Nous pouvons y repenser et, si nous avons des propositions intéressantes, nous vous les ferons avec plaisir. J'espère que nous n'allons pas perdre notre temps à quelque chose d'insensé.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il semble que l'on n'a plus de questions à poser aux témoins. Je sais que vous voulez que je les remercie encore, en votre nom à tous, d'être venus ici à notre demande, pour parler de leur requête; je les remercie aussi d'avoir accepté de venir ici. J'ajouterai, cependant, que quelques-uns des témoins n'ont pas d'endroit prévu pour ce soir: les employés du Comité vont s'en occuper immédiatement. Moi aussi, je remercie infiniment toutes ces personnes.

(La séance est levée.)

APPENDICE «D»

COMITÉ SUR LA DÉFENSE NATIONALE

APPENDICE D

NAVY LEAGUE OF CANADA
NAVAL OFFICERS ASSOCIATIONS OF CANADA
ROYAL CANADIAN NAVAL ASSOCIATION

Comité sur l'élément maritime
des forces canadiennes de défense

36, avenue Prince Arthur
Toronto 5e (Ont.)

Le 26 septembre 1966

Aux membres du Sénat et de la
Chambre des communes du Canada.

Nous vous envoyons sous ce pli un exemplaire d'un mémoire établi par le comité créé par les organismes dont les noms figurent en exergue. Même si le mémoire s'adresse spécialement au Comité permanent de la défense de la Chambre des communes, nous avons cru qu'il plairait à tous les membres du Sénat et de la Chambre des communes d'en recevoir un exemplaire, étant donné l'intérêt général qui a été suscité ces derniers mois par les questions concernant la défense du Canada. D'autant plus qu'on ignore quand le comité de la défense se réunira de nouveau. Par conséquent, nonobstant la façon dont le mémoire a été adressé, toutes les personnes qui recevront le présent mémoire comprendront qu'en le présentant nous désirons que les points qui y sont exposés, notamment les recommandations, soient pris en sérieuse considération par les deux Chambres.

Pour justifier une étude de l'organisation défensive du Canada par un organisme indépendant, on peut affirmer que l'acceptation de cette recommandation ne créerait aucun précédent. Dernièrement, des commissions royales ont étudié les répercussions de ces trois importants aspects de notre vie économique que sont les affaires bancaires, les transports et les impôts. Ces dernières années, des comités ou des commissions ont été établis aux fins d'examiner certains aspects des cadres militaires, bien que leur mandat n'ait pas englobé l'étude de toute l'organisation militaire. Ainsi, les recommandations du Comité sur ce point se justifient amplement du fait des sommes importantes affectées à la défense chaque année, qui font que chaque contribuable canadien accorde une importance prépondérante à cette question, et pour assurer l'efficacité de nos forces militaires en conservant le rôle joué par la Marine pour assurer l'indépendance et la souveraineté de notre pays. Voilà les prémisses sur lesquelles nous fondons la présentation du mémoire ci-joint en espérant sincèrement qu'il recevra l'attention que commande le sujet dont il traite.

Respectueusement soumis.

Le président,

(signature) Robert I. Hendy)

NAVY LEAGUE OF CANADA
NAVAL OFFICERS ASSOCIATIONS OF CANADA
ROYAL CANADIAN NAVAL ASSOCIATION

Comité sur l'élément maritime
des forces canadiennes de défense

36, avenue Prince Arthur
Toronto (Ont.)
Septembre 1966

Le président du Comité permanent
de la défense nationale
Edifice du Parlement
Ottawa (Ont.)

Monsieur,

Pour faire suite à notre télégramme du 23 juin et à notre lettre du 29 juin nous présontons ci-après le mémoire établi par notre comité à l'intention des membres de votre Comité. C'est notre désir de le présenter officiellement lors d'une séance du Comité et il nous fera plaisir, dans la mesure de nos connaissances et de notre expérience, d'examiner alors les questions qui y sont exposées et toutes questions qui pourraient s'y rattacher.

Soyez persuadé que malgré les critiques dont font état certaines parties du mémoire, nous ne voulons que faire en sorte que tous les points du programme de la Défense soient passés à la loupe de manière que la défense du pays soit assurée de la meilleure manière possible.

Depuis la création du Comité, la question de l'organisation de la défense du Canada a suscité l'intérêt de tous les milieux. On peut affirmer que jamais auparavant en temps de paix, sauf possiblement la controverse sur la défense navale en 1910 et la formation de la Marine royale du Canada, le public canadien s'est-il intéressé davantage à connaître les faits et à exiger une étude objective et impartiale du programme de défense.

En conséquence, le présent mémoire soulève certaines questions qui semblent mériter une réponse et qui pourront faire l'objet d'une enquête approfondie.

Des exemplaires de la présente lettre et du mémoire sont adressés à tous les membres du Parlement, aux divers secteurs des organismes membres du comité et aux autres groupes et personnes intéressés.

Veuillez agréer l'expression de ma haute considération.

Le président,

Robert I. Hendy

M É M O I R E

PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

PAR

LE COMITÉ SUR L'ÉLÉMENT MARITIME

DES FORCES CANADIENNES DE DÉFENSE

formé par

LA NAVY LEAGUE OF CANADA

Les NAVAL OFFICERS ASSOCIATIONS OF CANADA

La ROYAL CANADIAN NAVAL ASSOCIATION

SEPTEMBRE 1966

36, AVENUE PRINCE ARTHUR
TORONTO

SOMMAIRE

	Page
1. Enoncé du but envisagé	1
2. Le comité	2
3. Hypothèses	4
4. Antécédents	6
5. Observations sur une force maritime	11
6. Observations sur des problèmes et des programmes de défense récents	14
a) Evolution depuis mars 1964	14
b) Quelques ramifications de la réorganisation de la défense	15
(i) Observations fondamentales	15
(ii) Erosion du personnel	17
(iii) Organisation des commandements	19
c) Répercussions possibles des mesures prises ou envisagées	21
(i) Mesures financières	21
(ii) Création d'un Conseil de la défense et d'un Conseil des Forces armées	23
(iii) Recrutement et rengagement	24
(iv) Adoption d'un uniforme commun	28
d) Rappel des antécédents historiques et des traditions de la marine	29
7. Observations sur les efforts tentés en vue d'influencer l'opinion publique relativement à la réorganisation des Forces armées	33
8. Conclusions	35
9. Recommandations	38

Annexes: - "A" Lettre adressée au président du Comité de la défense le 29 juin 1966.

- "B" Recueil d'articles de journal.

1. ÉNONCÉ DU BUT ENVISAGÉ

Le but du comité est d'assurer que l'organisation de la défense au Canada, quelle que sera sa forme définitive, permette la formation de la force maritime qui pourra accomplir le plus efficacement possible les tâches qui lui seront dévolues dans les intérêts du Canada. Le présent mémoire a été rédigé afin de faire connaître au comité parlementaire de la défense les motifs qui ont poussé le comité à recommander que le processus d'unification soit interrompu de manière à pouvoir effectuer une évaluation complète du programme.

LE COMITÉ

Le comité qui présente le présent mémoire comprend des représentants de chacun des organismes susmentionnés. En voici les membres: M. R.G. Bundy, président des Naval Officers Associations of Canada; M. J.E. Koyl, membre du conseil d'administration et président national des Navy League Cadets de la Navy League of Canada; le commodore R.I. Hendy, RMRC (retraité), président honoraire de la Royal Canadian Naval Association et membre du conseil d'administration de la division d'Ontario de la Navy League of Canada; M. H.A. Maynard, président de la Royal Canadian Naval Association; M. R.C.G. Wilson, C.R., président de la division d'Ontario et membre du conseil national de la Navy League of Canada.

Comme aboutissement de pourparlers et d'un échange de correspondance qui s'étaient poursuivis durant plusieurs années, le comité a été constitué lors d'une réunion tenue au 36 de l'avenur Prince Arthur, à Toronto (Ont.), le 20 juin 1966, à laquelle étaient présents les présidents nationaux des trois organismes ainsi que d'autres fonctionnaires supérieurs. Lors de cette réunion, le commodore Hendy a été désigné président et M. H.R. Gillard, secrétaire national de la Navy League of Canada, a été nommé secrétaire. Les réunions ont eu lieu en vue de grouper ces trois organismes nationaux et d'examiner comment ils pourraient collaborer plus étroitement surtout en ce qui concerne les questions relatives à la situation de la Marine royale Canadienne et de l'arme maritime.

Signalons que les chartes des trois organismes nationaux énoncent des objectifs justifiant l'existence de la marine comme élément des Forces canadiennes de défense et la nécessité de stimuler l'intérêt du public dans les affaires navales et maritimes.

Disons tout d'abord que ces trois organismes nationaux souscrivent aux articles de leurs chartes ayant trait aux questions maritimes, et je ne crois pas que soit moins urgente la nécessité d'une Force navale suffisante pour le Canada dans les conditions mondiales actuelles et à la lumière de la politique et des engagements étrangers du pays. En conséquence, à la suite des réunions mentionnées, le comité a jugé qu'il fallait d'abord rédiger un mémoire qui serait présenté au Comité permanent de la défense de la Chambre des communes.

On aurait pu croire d'après les organismes intéressés à ce comité qu'on aurait dû choisir le titre suivant: Sauvons la marine! Les membres du comité et ceux des associations en cause savent bien que des changements pourront s'imposer à l'organisation des forces de défense, et afin de ne pas laisser entrevoir qu'on préjuge du bien fondé des projets visant pareille réorganisation, on a cru que le comité devrait adopter une façon de procéder qui ne laisserait pas deviner qu'une attitude intransigeante a été prise.

Ajoutons que les organismes soutenant le comité comptent 45,000 membres et sympathisants, dont 15,000 cadets dans environ 200 centres au Canada.

3. HYPOTHESES

Le Comité suppose que les prémisses fondamentales sur lesquelles repose la politique de défense du Canada en ce qui a trait aux questions maritimes n'ont pas changé. A cet égard, le Comité se reporte surtout au Livre blanc sur la défense publié en mars 1964 et où l'on trouve notamment ce qui suit:

1. "Les buts de la politique de défense du Canada...consistent... à assurer la protection et la surveillance...de nos eaux côtières." - page 5.

2. "On peut définir la défense du Canada comme celle qui se rapporte aux domaines de la défense de l'Amérique du Nord qui, pour des raisons d'intérêt national, doivent être soumis à l'autorité du Canada. Les exigences fondamentales de la défense du Canada sont les suivantes: le pouvoir d'assurer la surveillance...des eaux territoriales du Canada;... le pouvoir de s'occuper des incidents qui surviennent dans les eaux situées au large des côtes du Canada" - page 15.

3. "Depuis 1939, les programmes maritimes du Canada ont porté dans une très grande mesure sur la défense des communications maritimes de l'Atlantique Nord contre les attaques sous-marines. Cette conduite était dictée par l'importance qu'ont ces communications pour l'ensemble de la communauté nord-atlantique. On a pu ainsi imposer puissamment la présence du Canada dans les voies d'accès au golfe Saint-Laurent ainsi que dans les eaux territoriales de la côte atlantique. D'autre part, nous disposons d'une puissance ASM suffisante sur la côte du Pacifique." - page 14.

4. "Nous nous proposons de continuer à jouer notre rôle dans la lutte anti-sous-marine." - page 27.

5. "Le choix des priorités indiquées ci-dessus découle de l'évaluation suivante:...

3. Forces navales existantes représentant notre contribution à la puissance de dissuasion" - page 28.

Si ces déclarations de principe valent encore, l'importance d'un service maritime efficace au sein des forces de défense ne semble pas avoir diminué, surtout si l'on considère la participation du Canada à l'OTAN et aux opérations de maintien de la paix un peu partout dans le monde.

Pour cela, il faut non seulement avoir des navires bien conçus, mais ces derniers doivent être bien entretenus et prêts à répondre à un appel d'urgence. A cet égard, il faudrait signaler que les navires de la MRC ont été à trois reprises les premières forces canadiennes à fournir un apport concret en temps de guerre ou dans des situations d'urgence. En septembre 1939, la MRC comptait très peu de navires, mais elle a pu prendre des dispositions immédiates pour protéger la navigation, et les destroyers canadiens furent les premiers éléments des forces canadiennes à participer activement aux opérations en Corée. Au début de la crise cubaine, en octobre 1962, la MRC n'a mis que 48 heures à lancer dans l'Atlantique 29 navires entièrement équipés.

Sauf erreur, au moment de la présentation du présent mémoire, le nombre des navires dont l'équipement répond en tout temps aux normes d'opérations n'est que d'environ 30 sur les deux littoraux.

4. H I S T O R I Q U E

L'un des objectifs de la réorganisation des forces est d'en améliorer la capacité de répondre sur-le-champ à des appels. Cette idée a toujours été à la base ou à la source de la politique navale, vu que, par tradition, les navires de guerre sont toujours prêts à entrer en action sur un bref préavis. Ce principe a été démontré à maintes et maintes reprises, non seulement au cours de l'histoire de la MRC mais aussi au cours de celle d'autres marines.

Il est intéressant de remarquer que l'un des principaux avantages qui découleront de la politique d'intégration et de l'établissement d'un commandement mobile, qui comprendra des éléments de l'Armée canadienne et de l'ARC, sera de doter la défense terrestre de la capacité de riposte instantanée qui a traditionnellement été l'apanage de la Marine. Il semble malheureusement que la Marine perd cette capacité de riposte instantanée, étant donné la réduction du nombre de navires entièrement équipés. Le tableau suivant, qui donne le nombre de navires et la force des effectifs au cours des dernières années présente donc un certain intérêt:

	ANNÉE	EFFECTIFS	NOMBRE DE NAVIRES (1)
1er janvier	1962	21,151	62
	1963	21,541	60
	1964	21,260	47
	1965	20,133	42
	1966	18,902	43
30 juin	1966	18,182	--

(1) Chiffres tirés des publications "Crowsnest", "Canadian Shipping" et "Marine Engineering News".

En 1966, 8 des 43 navires faisaient partie de la réserve disponible, nouvelle catégorie dont il n'était pas question les autres années, et 4 étaient prêtés à d'autres ministères du gouvernement.

Si la tendance dépressive des effectifs se poursuit, le nombre des navires opérationnels sera de nouveau réduit à la même époque l'an prochain. Lorsqu'on aura terminé les réparations au porte-avions BONAVENTURE, qui coûteront 6 millions de dollars, le Comité prévoit qu'on aura beaucoup de difficulté à trouver le personnel compétent pour en former l'équipage. On croit que les navires construits ces dix dernières années sont maintenant désarmés faute d'équipage et, au rythme actuel d'attribution des effectifs de la Marine, la situation empirera au lieu de s'améliorer.

La perte annuelle indiquée par le tableau précédent représente 100 hommes par mois et constitue l'équipage de plus de quatre destroyers.

Le Comité en conclut que le taux de rengagement est à la baisse, malgré la prime accordée à cette fin, ou que le recrutement diminue. Ces deux éléments ne sauraient demeurer à des niveaux satisfaisants si le nombre net des effectifs diminue.

Les navires construits dernièrement n'ont su remplacer les nombreux navires de la deuxième guerre mondiale dont on a disposé récemment.

Le nombre des navires n'est pas le seul critère pour évaluer le potentiel maritime, mais il est sûrement l'un des plus importants. Bien que les navires modernes soient sans doute supérieurs aux navires de la deuxième guerre mondiale qui ont été désarmés, il semble que si le nombre des navires diminue de moitié, la puissance de la force maritime doit s'en ressentir.

La réduction du nombre des navires affaiblit aussi les chances des jeunes officiers d'assumer les responsabilités du commandement et d'acquérir l'adresse que nécessité la direction d'un navire en mer. A cet égard, la mise au rancart de dragueurs de mines, il y a quelques années, est considérée comme une initiative rétrograde, vu que ces navires, ayant été construits après la guerre, n'étaient pas tellement vieux. Même en les affectant aux unités de réserve, on aurait facilité considérablement l'entraînement, sans compter que ces navires auraient alors été disponibles.

L'étendue de nos eaux hauturières n'a pas changé et même un navire, comme les frégates (récemment classifiées comme des escorteurs océaniques) d'il y a 20 ans, pourrait convenablement surveiller et probablement chasser les navires hostiles comme les chalutiers de pêche qu'on aperçoit en nombre sans cesse croissant au large de nos côtes.

Dans de tels cas, la présence d'un navire ou d'un "porte drapeau" est importante. On devrait, semble-t-il, entreprendre une étude approfondie sur les relations qui existent entre différents éléments comme le nombre des navires, leurs capacités de combat, les zones qui doivent être patrouillées, contrôlées et surveillées, afin d'évaluer nos besoins. Le fait qu'un destroyer porte-hélicoptère (DDH) soit beaucoup plus efficace qu'une frégate pour la défense anti-sous-marine ne veut pas nécessairement tout dire.

Naturellement, l'étendue de nos eaux territoriales n'a pas changé et, pour autant que nous sachions, nos engagements internationaux n'ont pas été réduits.

Dans sa publication, Les finances nationales, 1965-1966, la Fondation canadienne de l'impôt prévoit (à la page 66) qu'au début des années 70 notre flotte sera composée d'un porte-avions, de 24 destroyers, de 3 navires de soutien et de 4 sous-marins ainsi que de navires d'entraînement, soit au total quelque 35 navires.

En admettant qu'il s'agira de navires actuellement en service ou dont la construction est déjà projetée, il faudra, semble-t-il, environ 8,000 hommes pour en constituer les équipages. Comme les hommes ne peuvent continuellement être en service en mer, la force maritime devra compter environ 20,000 hommes, si l'on veut que le rapport entre la période de service en mer et la période de service au sol soit de 40 à 60. Ces hommes doivent être orientés vers le service en mer et ils doivent recevoir la formation de marins et de techniciens, afin qu'ils puissent régler les problèmes ordinaires reliés à la navigation, tant sur la mer que sous l'eau ou au-dessus de la mer. On ne saurait puiser tout à coup ces hommes dans une banque de personnel, dont les membres ne possèdent ni les aptitudes, ni le désir de travailler dans le voisinage de la mer. Jadis, le rapport mer/terre était d'environ 60/40 pour le personnel de la MRC, mais on a jugé qu'il était impossible de maintenir continuellement ce rapport, ne serait-ce que pour permettre aux membres d'équipage de passer un bout de temps dans leur famille. Naturellement, cela s'applique surtout aux officiers supérieurs qui constituent le noyau du service. On pourrait ajouter que dans d'autres marines, comme celles des États-Unis et de la Grande-Bretagne, le rapport mer/terre est bien inférieur à celui de la MRC.

D'après ce qui précède, il semble donc que si nous avons besoin d'un groupe d'hommes possédant toute la formation et la préparation voulues et pouvant constituer les équipages des navires de la flotte, et que le nombre de ces hommes doit être supérieur à celui des effectifs actuels, on ne saurait escompter de grands avantages à tenter de fusionner la force maritime à un autre groupe qui ne sera pas en mesure de l'appuyer. Construirons-nous des navires de 35 millions de dollars pour les laisser à l'ancre?

A l'heure actuelle, on se console de la perte d'officiers supérieurs en se disant que les jeunes officiers compétents sont nombreux.

C'est vrai. Mais ces jeunes possèdent-ils la formation et l'expérience voulues? Napoléon ne disait-il pas que chaque matelot était un amiral en puissance? Peut-être, mais il leur manque les années d'expérience dont ils ont besoin pour acquérir les qualités essentielles de chef. De toute façon, pourquoi mettrions-nous prématurément à la retraite des hommes qui atteignent le sommet de leur carrière, pour les remplacer par d'autres? Ce n'est certes pas une mesure économique.

5. CONSIDÉRATIONS SPÉCIALES À PROPOS D'UNE FORCE NAVALE

Un navire comprend à la fois des casernes et une unité de combat. Même les personnes dont le rôle peut sembler auxilliaire au combat -- les cuisiniers, par exemple -- doivent posséder plus que les aptitudes voulues pour préparer les aliments, vu qu'elles font partie de l'équipage du navire. Cette qualité supplémentaire peut être désignée comme le "sens de la mer" ou la connaissance de la vie sur un navire. C'est l'élément qui assure non seulement l'efficacité, mais aussi le bien-être d'un navire de combat. Quelles que soient ses connaissances techniques, un technicien supérieur qui n'a jamais travaillé à bord d'un navire se trouvera non seulement maladroit, mais aussi embarrassé lorsqu'il devra commander de simples marins qui possèdent l'art de la vie en mer et que les problèmes à régler dépasseront les frontières étroites de sa compétence technique. Cela diffère de ce qui se passe dans l'Armée où l'infanterie, par exemple, peut se joindre au corps des blindés pour certaines opérations; une fois ces opérations terminées, les deux groupes rejoignent leurs quartiers respectifs ou leurs unités administratives. Cela ne se produit pas à bord d'un navire, où les divers éléments de l'équipage non seulement combattent ensemble, mais travaillent également ensemble en mer pendant de longues périodes et acquièrent un esprit de corps qui se maintient et s'intensifie parce que tous les membres de l'équipage savent qu'ils appartiennent à la force navale. Cela ne veut pas dire que certains services de soutien ne puissent pas être incorporés de façon satisfaisante à la vie d'un navire, mais ces services sont habituellement réservés aux gros navires et sont très restreints. C'est le cas par exemple des services dentaires, des services d'aumôniers.

C'est ainsi qu'en vivant, en travaillant et en combattant ensemble, comme les diverses parties d'un groupe permanent, et en prenant graduellement confiance dans les aptitudes et les connaissances de chacun, les membres de l'équipage acquièrent le sens de la camaraderie et de la fraternité, élément si essentiel à la formation d'une force navale efficace.

Le "sens de la mer" est si puissant! L'histoire a prouvé que les flottes qui ne le possèdent pas perdent les combats et que les flottes inférieurs qui en sont animées l'emportent sur des flottes possédant un équipage nombreux, mais auquel manquent la formation et l'expérience nécessaires à l'acquisition de la confiance en ses capacités de marins.

Les gros navires de la marine impériale allemande de la première guerre mondiale étaient conçus en vue de périodes de service en mer relativement courtes, de sorte que l'installation matérielle était restreinte et une grande partie des membres d'équipage devait être cantonnée au sol lorsque les navires mouillaient dans des ports intérieurs. Cette lacune empêchait l'équipage de ces navires de se pénétrer du sens de la vie en mer, ce qui nuisait à son efficacité au combat.

L'expansion, survenue après la deuxième guerre mondiale, de la marine soviétique, qui demeure une force distincte dans l'organisation de défense de ce pays, a été rendue possible parce qu'on s'est rendu compte que pour être efficace le personnel devait d'abord se sentir "chez lui en mer". Les grandes flottes de chalutiers et de navires marchands de l'Union soviétique accroissent sensiblement le nombre des marins sur lesquels le pays peut compter en temps de guerre.

De nombreux progrès scientifiques sont venus modifier la stratégie et la tactique navales, mais il faut d'abord s'occuper du besoin fondamental de maîtriser les problèmes que pose la vie en mer. Cette tâche incombe aux marins.

Lorsqu'on dit que les marins s'identifient eux-mêmes avec la mer et tous ceux qui partagent leur vie, cela ne les rend pas moins loyaux envers leur pays, au sein de la marine nationale. Mais il faut reconnaître que les liens unissant les marins sont essentiels à la formation d'une force navale.

6. COMMENTAIRES SUR LES RÉCENTS FAITS INTÉRESSANT LA DEFENSE

a) LA SUITE DES ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS MARS 1964

En mars 1964, le gouvernement promulguait son Livre blanc sur la défense. Bien accueilli, ce document indiquait qu'on étudiait sérieusement la forme que les forces de défense du Canada devaient prendre pour s'adapter aux conditions changeantes dans le monde. Comme la complexité de l'administration avait tendance à s'accroître au détriment des capacités d'action des forces, leur rôle passif prenant de plus en plus d'importance, le besoin se fait maintenant sentir de restreindre et de reviser périodiquement ce secteur. Cet aspect du Livre blanc a sûrement fait l'unanimité.

Plus tard, au cours de 1964, le bill modifiant la loi sur la défense nationale a été présenté et le comité des chefs d'état-major a été remplacé par un état-major intégré, composé d'officiers des trois armes. S'il était jugé irréalisable, ce projet devait pouvoir être modifié ou ajusté. A l'époque, on n'a pas laissé entendre qu'une mesure législative ultérieure abolirait l'dentité de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation. Tout en employant les mots "intégration" et "unification", on ne les a pas définis de façon précise en rapport avec la forme définitive que prendraient les forces. En fait, même en octobre 1965, on niait dans un communiqué de presse l'existence d'un projet visant à doter les trois armes d'un même uniforme.

b) CERTAINES RAMIFICATIONS DE LA REORGANISATION DE LA DEFENSE

(i) Observations de base

En ce qui concerne le commandement maritime, il constitue un commandement opérationnel intégré depuis environ huit ans; il relève d'un officier supérieur de la Marine, le commandant adjoint en étant un officier de l'Aviation. Le personnel d'opération au quartier général d'Halifax est composé d'officiers de la Marine et de l'Aviation travaillant de concert depuis des années et il a réalisé une force maritime opérationnelle efficace. On devrait signaler en passant, comme l'ont rapporté les journaux, que l'un des problèmes soulevés dernièrement à propos du commandement maritime, c'est que l'intégration a accru l'administration bien que le nombre des navires et les effectifs du commandement aient diminué.

On pourrait aussi mentionner que le principal groupe chargé d'établir la politique au sein du ministère de la Défense, c'est-à-dire le Conseil de la défense, ne comprend encore aucun représentant de la force maritime, bien qu'on ait changé les représentants militaires à deux reprises. Aussi le Plan intégré de défense (PID) doit être examiné par ce conseil, qui comprend le ministre, le ministre associé, le sous-ministre, le chef du Conseil de recherche, ainsi que le chef et le chef adjoint de l'état-major de la défense. Naturellement, les deux premiers membres constituent les directeurs politiques des forces, mais il n'est pas nécessaire d'avoir une expérience militaire pour être nommé à ces postes. Le sous-ministre doit avoir eu, pendant des années, des responsabilités administratives au sein du ministère de la Défense, mais ses fonctions se confinent principalement aux questions financières et administratives. Le directeur du Conseil de recherche de la Défense n'a pas besoin

non plus de posséder des qualités certaines dans le domaine scientifique. Au moment de la préparation du présent mémoire, les deux seuls membres de ce groupe de six à posséder une expérience militaire sont les officiers supérieurs de l'Armée et de l'Aviation. Comme le plan intégré de défense doit porter sur des problèmes concernant tous les éléments dont s'occupent les forces, l'absence d'un conseiller supérieur de la Marine semble une omission grave. En plus de toutes les autres considérations possibles, le fait que certains officiers supérieurs de la Marine s'occupent d'un commandement intégré depuis huit ans, on devrait leur reconnaître le droit de participer aux délibérations du Conseil de la défense et de lui fournir des conseils. La même observation vaudrait si le Conseil de la défense ne comprenait que des officiers supérieurs de la Marine et de l'Aviation comme seuls membres militaires. Il faudrait alors y ajouter un officier supérieur de l'Armée. Dans un régime de chefs d'état-major, le comité suprême chargé d'établir la politique au sein de ministère de la Défense nationale ne devrait pas se priver des sages conseils d'un -- peut-être même de deux -- des trois éléments des forces armées.

6b)(ii) Réduction du personnel

L'un des premiers objectifs proclamés au début de la réorganisation a été de réduire les effectifs des forces d'environ 123,000 à 110,000 hommes, les 13,000 hommes à supprimer représentant un personnel administratif excédentaire. Notre comité n'a vu aucun chiffre indiquant la proportion de cette réduction que la Marine devait absorber. Toutefois, certaines observations sont ici de mise. Avant l'abolition du régime des chefs d'état-major, en 1964, la Marine, qui comptait le personnel le moins nombreux des trois armes, avait moins d'employés au quartier général de la défense, mais elle a dû désigner un membre pour chacun des nombreux comités qui avaient été constitués. Cette obligation a imposé au petit groupe d'officiers disponibles de la Marine un fardeau plus lourd qu'au personnel plus nombreux de l'Armée et de l'Aviation. Il serait donc intéressant de savoir dans quelle mesure on songeait réduire le personnel administratif de la Marine en vue de la réorganisation de l'administration des forces et, surtout, de connaître le nombre d'officiers de la Marine qui étaient affectés au quartier général de la défense mettons au 1er juin 1963 et au 1er août 1966.

En outre, pour porter à 110,000 hommes l'effectif des trois armes, il fallait réduire d'environ 10 p. 100 l'effectif de 1962. Or, cette proportion a déjà été dépassée. En fait, le personnel de la Marine semble avoir été réduit d'une fois et demie cette proportion, soit d'environ 15 p. 100. L'affirmation suivante devrait être vérifiée, mais il semble que le personnel de la Marine au quartier général n'aurait pas dû être réduit dans

la même mesure que celui des deux autres armes, de façon absolue ou proportionnelle, si l'on voulait que la Marine soit représentée de façon convenable au quartier général, afin de pouvoir y exprimer les vues des marins. Ainsi, la diminution de la puissance militaire de la Marine découlant de la réduction de son personnel s'est probablement fait plus sentir que dans les autres armes, étant donné surtout que la Marine ne possédait pas le système ramifié de commandements de l'Armée, qui a probablement perdu une proportion plus grande de ses effectifs dans le processus de réduction.

Il faut donc se poser la question suivante: à quel chiffre a-t-on fixé le nombre des effectifs de chacune des forces? Nous devons avoir une idée du nombre d'hommes dont nous aurons besoin pour utiliser l'équipement dont nous devons être dotés.

6b)(iii) Organisation du commandement

Dans le cadre du commandement maritime intégré qui existait avant août 1965, les marins devant former l'équipage de la flotte étaient formés dans des établissements dont la plupart étaient sous la surveillance et le commandement des commandants des régions navales de l'Atlantique et du Pacifique. Les exigences de l'entraînement répondaient alors directement aux besoins de la flotte. Avec la nouvelle organisation, qui a amené l'établissement d'un centre de formation commun aux trois armes à Winnipeg, le chef du commandement maritime doit maintenant passer par un autre commandement -- préoccupé surtout par d'autres éléments -- pour faire connaître ses besoins. Cette structure horizontale peut-elle être considérée à juste titre comme une amélioration de la structure verticale qui existait antérieurement, que ce soit pour des motifs d'économie ou d'efficacité? Il serait intéressant de savoir combien d'hommes doivent maintenant surveiller les besoins de la Marine en matière de formation par rapport à l'ancien régime. En plus des autres facteurs, la distance doit exiger non seulement un personnel accru, mais des communications plus nombreuses et, peut-être aussi une correspondance inutile. Les écoles de la flotte, dont les officiers responsables pouvaient élaborer et exécuter des politiques de formation sous l'ancien commandement maritime, sont surtout situées sur les côtes, bien que le nouveau commandement de l'instruction militaire ait dû être composé également d'officiers de la Marine, probablement en vue d'examiner les besoins de la formation en mer. N'y a-t-il pas là possibilité de double emploi?

Quand au commandement maritime lui-même, il serait intéressant de savoir combien d'employés de la Marine et de l'Aviation y étaient affectés ou y travaillaient effectivement (chiffres distincts pour la région de l'Atlantique et celle du Pacifique) mettons le 1er juin 1963 et le 1er août 1966, vu que ce commandement est intégré depuis huit ans. Cela semble particulièrement significatif, car l'ancien chef du commandement maritime s'était plaint notamment de l'accroissement des fonctions administratives et des frais afférents, étant donné la multiplication des chinoiseries administratives. Si l'on a affecté à d'autres endroits une partie du personnel en poste à Ottawa, ne s'agit-il pas simplement d'une nouvelle affectation des dépenses plutôt que d'économies générales authentiques dans ce secteur? Pour obtenir les chiffres demandés au 1er août 1966, il faudrait évidemment tenir compte du personnel de l'Armée actuellement affecté au commandement maritime pour les services de la prévôté et du transport motorisé, par exemple, vu que ces derniers étaient naguère fournis par le personnel de la Marine ou de l'Aviation.

Il serait aussi intéressant de comparer les différents échelons d'autorité et de commandement qui existent actuellement au sein du commandement maritime, à ceux qui existaient en 1962 au sein du commandement opérationnel intégré.

6 (c) CONSÉQUENCES POSSIBLES DES MESURES PRISES OU ENVISAGÉES

1) Mesures financières

Le Comité n'a pas été à même de faire une analyse approfondie des prévisions budgétaires du ministère de la Défense de façon à en arriver à des conclusions solides relativement à la question de savoir si la réorganisation du ministère à cette date a permis de réaliser des épargnes importantes sans porter atteinte au potentiel d'exploitation, c'est-à-dire non seulement à l'efficacité mais aussi au nombre d'hommes, de navires, d'aéronefs et autres armes déployées. C'est, croyons-nous, un domaine à explorer à fond.

On peut faire remarquer, cependant, que l'un des objectifs du programme tracé à l'origine par le MDN était de porter le montant à dépenser pour le matériel à 25 p. 100 du budget (livre blanc, p. 19), les épargnes devant provenir d'une réduction de l'état de solde et de l'efficacité administrative. Pendant ces quelques dernières années (et avant 1962), la marine semble avoir affecté de 20 à 25 p. 100 de son budget au matériel, ce qui est bien au-dessus de la proportion des deux autres services et qui se rapproche des objectifs actuels pour tous les services.

Le budget du Ministère a augmenté légèrement à chacune des années financières terminées le 31 mars 1965, le 31 mars 1966 ou le 31 mars 1967; pourtant, il y a moins d'hommes dans tous les services. Que les chiffres ci-après, publiés récemment, constituent une tendance, il vaut la peine qu'on en examine l'importance pour ce qui concerne les projets éventuels.

Année	Budget	Soldes et indemnités	Service civil	Total
1965	$1,536 millions	643 millions	180 millions	823 millions
1966	1,548 millions	663 millions	189 millions	852 millions
1967	1,573 millions	609 millions	188 millions	797 millions

Assurément, ces chiffres suggèrent la question de savoir si des épargnes importantes ont été réalisées au chapitre de la solde de façon à produire l'augmentation sensible prédite des fonds disponibles pour le matériel. Nous croyons qu'on a tenu compte, dans le budget de 1966-1967, de l'augmentation cyclique de solde qui devait entrer en vigueur le 1er octobre 1966, augmentation qui devait venir de toute façon, indépendamment de la réorganisation du ministère. Ainsi, si les frais relatifs au personnel laissent peu de place à l'épargne destinée à l'augmentation des dépenses effectuées pour le matériel, il faut examiner davantage le rapport existant entre le potentiel d'exploitation, les frais d'exploitation et les fonds disponibles pour le matériel.

Nous constatons qu'on laisse entendre maintenant que le MDN aura besoin de fonds supplémentaires s'il veut remplir toutes les promesses qui ont été faites, comme une augmentation de la solde et l'achat de matériel supplémentaire, ce qui indiquerait, apparemment, que les épargnes réalisées par suite de la réorganisation actuelle ne seraient pas suffisantes, dans la mesure où elles existent. Il y a également le facteur de la dévaluation, qui a été d'environ 3 p. 100 l'an dernier. Le Comité ne s'oppose pas à l'augmentation des dépenses de la défense, si elles sont justifiées. Cependant, une analyse minutieuse s'impose, croyons-nous, de toutes les mesures prises à ce jour. Cette analyse devrait établir dans quelle mesure les épargnes se rapportent à la réorganisation des deux ou trois dernières années, l'attrition de quelque 15 p. 100 des effectifs mise à part.

Avons-nous maintenant, efficacement appuyé , autant de navires, autant d'avions, autant d'armes et autant d'hommes en état de combat que nous en avions il y a trois ans?

6(c)(ii) Création d'un Conseil de la défense et d'un Conseil des Forces armées

Il a déjà été fait mention de la création d'un Conseil de la défense qui a été proclamé l'organisme d'élaboration, à l'échelon supérieur, de la ligne de conduite du ministère de la Défense. Il a également été signalé que ce conseil n'avait pas de membre compétent pour donner des conseils sur les questions concernant les forces maritimes et qu'inversement, ni l'élément constitutif terrestre ni l'élément constitutif aérien ne devraient se contenter de la possibilité d'être similairement organisés dans le silence en n'ayant pas de représentant au Conseil de la défense par suite du jeu des nominations.

On a annoncé dernièrement la création d'un Conseil des Forces armées devant se composer d'officiers supérieurs du quartier général du QGFC et des six commandements. Bien que la composition exacte de ce conseil n'ait pas été annoncée, on suppose qu'il comprendra douze officiers, soit les six membres les plus anciens de l'état-major de la Défense, par exemple le C.E.D., le V.C.E.D., le chef du personnel, des plans, etc, plus les six officiers préposés aux commandements. S'il en est ainsi, seulement deux des douzes sièges actuels iraient à des officiers de la marine. Le C.E.D., en sa qualité de président, doit exercer un droit de veto sur ce qui, au Conseil va au Ministre et au Gouvernement. Il semble que cette représentation insuffisante, alliée à un veto possible du président, fera très peu pour assurer que le point de vue des marins ou les autres points de vue contraires parviennent au delà du nouveau conseil. Cette situation pourrait servir à tenir à l'écart du Ministre et du Gouvernement le point de vue d'un comité qui devrait être important.

6(c)(iii) Recrutement et rengagement

Il est reconnu que le niveau relativement élevé de l'embauchage à l'heure actuelle est un facteur qui peut d'une part réduire le nombre de personnes disposées à s'enrôler et, d'autre part, inciter à s'en aller celles qui font partie des services. Cependant, les attraits d'une carrière dans le service ne se fondent pas uniquement sur les avantages économiques. Bien qu'un certain degré de sécurité constitue un facteur pour un jeune qui songe à s'enrôler dans les forces armées, un autre facteur important est le genre de milieu dans lequel il se trouvera, y compris le fait d'appartenir à une organisation dont il peut être fier, à une organisation qui lui offre des chances d'avancement et d'aventure.

A l'heure actuelle, environ 22 p. 100 des recrues de la marine proviennent des mouvements de cadets de la Navy League of Canada. La formation, un uniforme distinct pour la marine et la façon générale d'aborder les fonctions des cadets de la marine sont fondés sur la fascination et l'esprit qui créent le désir et la motivation nécessaires pour s'engager dans une carrière navale. Il en résulte que beaucoup de ces jeunes gens choisissent éventuellement de s'enrôler dans la marine. A ce sujet, on nous a donné une certaine assurance que les uniformes des cadets ne seraient pas touchés par les plans actuels. Cependant, les possibilités à longue portée associées à un uniforme commun pour toutes les forces comme le veulent les bruits qui ont couru récemment provoqueront peut-être une revision de cette politique. A ne juger par la réaction des succursales de la Navy League, qui exerce son activité dans presque 200 centres au Canada, il est évident que l'incertitude qui règne au sujet de la forme que les forces prendront fait hésiter beaucoup de jeunes gens à visiter les bureaux de recrutement.

Le Comité craint que la suppression d'une identité distincte pour le service naval, avec un uniforme distinct, entraînera une sombre réduction du recrutement pour le service maritime chez le personnel des cadets de la marine. Avec notre système d'engagement volontaire, la suppression d'une source de recrutement éventuelle de l'ampleur de celle que constitue les cadets de la marine n'est pas considérée être une politique viable. Les services de cadets mêmes pourraient bien en souffrir si l'appui et l'intérêt actuels des civils s'attiédissent.

Avec la perte prévue des particularités distinctives du service en mer, le recrutement pour l'élément constitutif maritime devrait être plus difficile. Quelques soient nos aspirations nationales en ce sens, il n'est pas probable qu'elles se réalisent avec un système comprenant un seul service.

Bien que ce qui précède puisse s'appliquer au recrutement dans le cas de tous les rangs, d'autres facteurs entrent en jeu lorsqu'il s'agit d'obtenir des officiers. A la différence des membres des rangs inférieurs qui peuvent s'engager pour trois ans et sortir, le candidat officier envisage un long service, une carrière, une profession. En général, il a ou il aura une éducation universitaire ou l'équivalent. Il compare les avantages de la vie dans le service à ceux des autres avenues qui s'offrent à lui. Sans aucun doute, l'accueil, l'égard, le prestige et le statut sont des facteurs déterminants dans sa décision. Quelle place occupent-ils dans ce qui se passe maintenant? Des officiers supérieurs, qui devraient être admirés et respectés par leurs subalternes, et qui le sont sans doute dans la plupart des cas, sont mis à leur retraite prématurément, alors que parfois ils sont en même temps dénigrés et que leur réputation est attaquée et leurs aptitudes, critiquées. Il semble en être

ainsi simplement parce qu'ils ont exprimé des idées, formées au cours d'années d'expérience et de service, qui vont à l'encontre de lignes de conduite non essayées, non éprouvées, non définies et non sanctionnées qui leur ont été soudainement imposées.

Si la formation universitaire comprend le développement de l'aptitude à penser et à agir avec indépendance et à se former une opinion, alors il n'est pas surprenant que les officiers qui sont dans le service exerce cette faculté. Une force militaire ne saurait, évidemment, être régie de la même façon qu'une société des débats, mais il est contraire à la pensée de la plupart des Canadiens qu'un homme soit puni pour avoir honnêtement exprimé son opinion.

Certains éléments malheureux se sont révélés au cours de la controverse actuelle; ils contribueront peu à encourager le recrutement et il se pourrait bien qu'il faille du temps pour les extirper. Le spectre de l'indifférence des militaires à l'égard de l'autorité civile n'en est pas un qui impressionne réellement beaucoup de Canadiens. Ce qui est important, c'est d'établir les faits et d'évaluer les mérites de façon à créer une atmosphère propre à attirer vers les services armés les Canadiens des types appropriés, et à les y garder.

Quant à la question de la conservation de leur poste, nous constatons qu'on a donné l'assurance que tout le personnel actuellement dans le service aura l'occasion de dire dans quel milieu il désire servir, c.-à-d. dans les forces maritimes, dans les forces terrestres ou dans les forces aériennes, et que personne ne sera forcé de servir dans un élément qu'il n'aura pas choisi. Cependant, ces assurances n'affirment pas sans équivoque que les hommes enrôlés, disons, dans la marine ne seront pas forcément mutés dans une nouvelle force, qui n'existe pas encore et qui ne serait pas, par conséquent, une force dans laquelle ils se sont engagés à servir. La Loi sur la défense nationale prévoit la mutation obligatoire

dans les conditions d'activité de service, mais les Forces canadiennes ne sont pas en activité de service actuellement; en leur refusant arbitrairement le droit existant de choisir librement, on va à l'encontre des principes et des règles suivies pour le recrutement de nos forces. Il est en outre à espérer qu'aucune influence, directe ou indirecte, ne sera exercée de façon à porter atteinte à ce droit, que ce soit par l'offre d'avantages économiques ou par des restrictions quant à l'avancement.

Un autre facteur qui nuira au recrutement sera la répugnance que les hommes dans le service auront à en encourager d'autres à s'enrôler, que ce soit leurs frères, leurs fils ou leurs amis, s'ils ne se sentent pas eux-mêmes "heureux dans le service".

6(c)(iv) Adoption d'un uniforme commun

Parmi les rumeurs les plus répandues sur les mesures qui seront probablement prises lors de la réorganisation de la défense, il y a celle de l'introduction d'un uniforme commun à tous les membres des services. Les rumeurs qui circulent à ce sujet sont contradictoires et prêtent à confusion. Si l'on prend cette mesure, quel en sera le coût? Quels sont les stocks d'uniformes actuellement en mains qui deviendront superflus? Combien de temps dureraient-ils et que représentent-ils en argent? Les uniformes distincts qui sont portés à l'heure actuelle seront-ils retirés? S'ils ne le sont pas, le marin aura-t-il suffisamment de place dans l'espace restreint de son armoire pour cet ensemble supplémentaire? Vu que le Comité juge que cette question provoque un intérêt d'un caractère plus général, les intentions du Ministère à ce sujet devraient être révélées en détail, avec, à l'appui, une analyse des incidences financières. Bien qu'une modification du type d'uniforme puisse être à désirer, dans l'ensemble, en ce qui concerne la marine, le point principal n'est pas le remodelage mais la conservation d'un costume qui soit distinctif et qui établisse l'identité de son personnel, qui indique qu'il appartient au service maritime.

Alors que les problèmes relatifs au coût deviennent plus aigus, l'adoption d'un nouvel uniforme est-elle réellement nécessaire en ce moment, en particulier, si elle doit exercer un effet délétère dans des domaines comme celui du moral, qui en retour influera sur les effectifs et le bon fonctionnement? L'un des objectifs de la réorganisation de la défense étant d'épargner de l'argent pour l'acquisition de matériel de combat, l'adoption d'un nouvel uniforme semblerait vouloir dire que l'élégance vestimentaire doive prévaloir aux dépens de l'acquisition des armes.

6(d) RAPPEL DES ANTECEDENTS HISTORIQUES ET DES TRADITIONS DE LA MARINE

Le Comité croit que le maintien de la marine à titre de force identifiable et distincte peut se justifier pour des raisons positives et logiques. Nous croyons cependant qu'il y a lieu de commenter certains autres facteurs plus abstraits mais néanmoins importants, particulièrement parce qu'ils ont été discutés par d'autres.

Historiquement, la situation de la marine dans l'établissement de la défense au Canada a été incertaine. Malheureusement, les facteurs politiques ont joué un rôle important dans son établissement en 1910 et deux fois depuis, soit en 1923 et de nouveau en 1933, son existence a été menacée, peut-être parce qu'on se disait qu'étant petite et éloignée du coeur économique (et peut-être politique) du pays, sa disparition ne susciterait pas de vive résistance. Pourtant, notre pays doit se féliciter de ce que ces efforts n'aient pas réussi, vu que la M.R.C. s'est affirmée tant en temps de paix qu'en temps de guerre.

Si la marine n'avait pas été une identité distincte en tant que service, il est probable qu'en 1939, notre pays n'aurait même pas eu la petite force maritime de dix navires et de moins de 2,00 hommes qu'il avait à sa disposition au début des hostilités, mais qui néanmoins a formé le noyau de l'expansion formidable de la Seconde Guerre mondiale. Le Comité est convaincu que la marine n'aurait pas survécu si sa voix aux conseils de défense de ce temps-là avait été noyée dans une force unique. Notre pays serait-il prêt à ignorer cette leçon de l'histoire?

Le livre blanc mentionne qu'il y aura toujours des marins à insister pour avoir plus de navires et que le moral et l'esprit de corps sont associés aux navires. Cela présuppose évidemment qu'il y ait des marins en mesure d'insister. Bien qu'il y ait certainement des facteurs influant positivement sur le moral à bord d'un navire bien exploité et efficace, la marine est pour le marin ce que le régiment est pour le soldat. Si les régiments doivent demeurer, les mêmes principes ne devraient-ils pas s'appliquer à la force maritime? La marine, c'est le "régiment" pour le marin et c'est là l'élément constitutif qui commande sa fidélité à ses devoirs et qui constitue le fondement de sa perspective du service.

Ainsi, lorsque les prisonniers du "Graf Spee" furent relâchés par les hommes du H.M.S. COSSACK dans un fiord norvégien en 1940, le cri qu'on fit entendre fut le suivant: "La marine est là." Il est douteux qu'on ait pensé à annoncer cet événement comme ceci: "Les Cosaques s'en viennent." Peut-être que la situation politique de cette époque écartait cette possibilité! Si un événement semblable devait se produire à l'avenir, les Canadiens devront-ils être accueillis par quelque chose comme "Rendons grâces à l'élément maritime"? La fierté et la confiance qu'évoquent chez les artilleurs et les régiments portant le kilt les expressions "canons" et "cornemuses" peuvent se comparer à ce que ressentent les marins devant l'expression "Marine". Existe-t-il quelque raison logique et valable pour abolir tout cela, surtout s'il doit n'en résulter aucune économie et que le maintien d'une force maritime efficace doive de ce fait être rendu plus difficile? On a dit que le moral et l'esprit de corps sont associés aux navires, aux compagnies et aux régiments.

Cette comparaison ne vaut pas complètement, surtout en temps de paix. Un homme peut rester avec son régiment pendant la majeure partie de sa carrière dans le service et ce régiment se trouve toujours à l'arrière-plan de son service, mais un homme qui est dans la marine servira à bord de beaucoup de navires et, bien que certains seront meilleurs que d'autres, au sens large, l'allégeance du marin s'adresse au service naval puisque l'allégeance à son navire est transitoire.

La marine est fière de ses traditions; elle a tout droit de l'être. La Marine royale du Canada, partie de pratiquement rien, est devenue la quatrième des grandes marines du côté allié pendant la Deuxième Guerre mondiale et, pendant les dernières phases de la guerre, c'est elle qui avait la charge de protéger les convois dans l'Atlantique Nord.

On a critiqué la marine parce que certaines de ses traditions sont des traditions britanniques. Est-ce une mauvaise chose? La marine britannique a eu ses vicissitudes, mais elle a eu une histoire assez heureuse en tant que force de combat, si la victoire dans la bataille constitue un critère. Pourquoi les marins canadiens ne cultiveraient-ils pas le courage qui a produit la victoire à Trafalgar? Cependant, si quelqu'un pense que les marins canadiens ne sont pas fiers de leur pays et du service canadien, qu'il se souvienne de la feuille d'érable qui était fièrement portée sur les petits navires dans l'Atlantique Nord pendant la Deuxième Guerre mondiale. Qu'il aille se cacher aussi si jamais il laissait entendre à des marins canadiens quelque remarque laissant supposer qu'ils sont membres d'une autre marine du Commonwealth. Après tout, si la Chambre des communes du Canada chérit les principes, les préceptes et les traditions de Westminster, pourquoi trouverait-on à redire si la marine du Canada s'inspire de la marine royale et qu'elle suit son exemple?

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, la marine canadienne a étudié et produit au Canada des navires dont les qualités ont conquis le respect universel et les a armés avec une efficacité que nous envient nos alliés. Ces navires, soit le Saint-Laurent et les catégories successives de destroyers d'escorte, ont initié de nouvelles techniques de construction et d'armement, et la façon dont les marins canadiens les ont utilisés a été imitée par d'autres marines. Certes, ce ne sont pas là les particularités d'une organisation réactionnaire refermée sur elle-même et liée par des traditions inutiles et peu partiques! Dans cette veine, ne serait-il pas important de connaître la teneur en matériaux canadiens des armes et de l'équipement utilisés par chacun des services canadiens?

7. Observations sur les efforts tentés en vue d'influencer l'opinion publique relativement à la réorganisation de la défense

Afin d'indiquer certaines des réflexions qu'a fait naître le débat presque ininterrompu qui s'est poursuivi sur les questions de la défense depuis la mi-juillet de cette année, le Comité a inséré dans l'Annexe "B" du présent mémoire des articles de fond choisis et d'autres articles qui ont paru dans les journaux.

La plupart des avis exprimés concordent avec celui du Comité, et en particulier avec sa principale recommandation. La chose est justifiée pour deux raisons. Premièrement, pour indiquer l'appui général qui s'est manifesté à l'égard des opinions et conclusions qui sont exposées dans le présent mémoire et aussi, d'une certaine façon, pour aller à l'encontre de l'image qu'on a faite, au cours des deux dernières années, du projet de la réorganisation des forces qui, il appert maintenant, pourrait bien ne pas être tout à fait justifiée. Ainsi, l'une des histoires qu'on a fait beaucoup ressortir est que plusieurs pays ont des observateurs spéciaux qui surveillent le programme de réorganisation, pour en conclure que ce sont là des mesures spéciales. On n'a jamais souligné que la plupart des missions étrangères à Ottawa ont des attachés militaires dont le seul rôle est de surveiller, tant secrètement qu'ouvertement, l'activité de la défense canadienne sous tous ses rapports et de rédiger des rapports au sujet de cette activité. Le ministère de la Défense nationale n'a pas émis de communiqué au sujet du livre blanc de 1966 du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, pour la production duquel il avait à sa disposition au moins une partie de l'expérience acquise par le Canada. Sous bien des rapports, les problèmes de la Nouvelle-Zélande peuvent être comparés aux nôtres.

Par exemple, ce pays est membre de l'OTASE et, par conséquent, un allié des États-Unis; pourtant, dans son livre blanc, le gouvenement de la N.-Z. déclare sans équivoque dans un article intitulé: Unification de la défense nationale, qu'il n'est pas question que les trois services perdent leur identité. Tout cela fait ressortir la difficulté de savoir quelle est l'intention du Canada, puisque le livre blanc canadien ne définit pas l'unification.

Le Comité est convaincu que d'autres pays qui ont examiné ce que nous avons fait rejetteront également le concept d'une force ayant un seul uniforme distinct, contrairement à l'organisation actuelle, qui comprend trois services identifiables axés sur leur milieu respectif, soit la mer, la terre et l'Air. N'est-il pas significatif que, sur le grand nombre de pays qui ont surgi depuis la Seconde Guerre mondiale, dont plusieurs se sont donné du mal pour rejeter les concepts occidentaux ou européens et ont eu l'occasion de recommencer l'organisation de leur défense, aucun n'ait élaboré un système comparable à celui qui semble actuellement envisagé pour les forces canadiennes? Pourtant, les communiqués du ministère de la Défense nationale continue, par tout leur contenu, à souligner que d'autres suivront bientôt notre exemple. On a établi une comparaison avec l'organisation de défense de la Suisse. Cette comparaison n'a pas beaucoup d'importance, si nous tenons compte des besoins d'une force maritime au Canada.

8. CONCLUSIONS

Ainsi qu'il a été affirmé antérieurement, une des difficultés qui se pose aux organismes représentés par le comité est l'obtention de renseignements de base dans le domaine des faits. L'expérience a démontré que les communiqués et les déclarations du ministère doivent souvent être explicités en raison des circonstances. Toutefois, songeant à ce handicap, le comité est d'avis que seule une étude indépendante et impartiale de tout l'effectif de défense peut permettre l'établissement d'une organisation adéquate des Forces armées. Bien que l'établissement des lignes de conduite par voie de commission d'enquête puisse sembler inutilement difficile, cette façon de procéder permet au moins à toutes les opinions de se faire valoir.

De l'avis du comité, les discussions et les débats dont ont fait l'objet dernièrement les questions de défense ont été utiles en autant qu'ils ont laissé entrevoir les problèmes qui se posent par suite des projets mis sur pied jusqu'ici sur le plan de la réorganisation des Forces armées. Au sujet de ce que devraient être les caractéristiques des Forces armées de l'avenir, le comité attire l'attention sur les idées énoncées dans le Livre blanc sur la défense (mars 1964), à la page 30, sous la rubrique "Conclusion" dont voici un passage:

> "On n'a pas tenté dans le présent livre d'établir des règles rigides; la souplesse a été notre mot d'ordre. Il s'agit d'une charte, non d'un projet détaillé et définitif. La ligne de conduite qui y est énoncée n'est pas immuable. Elle peut être modifiée."

Si c'est là la véritable attitude du Ministère, un arrêt, une réévaluation et une rationalisation des étapes futures s'impose avant d'aller plus loin. Lorsque ces mots ont été écrits, il n'existait aucun plan ou projet détaillé, ce qui a peut-être été la cause en grande partie de l'incertitude qui se manifeste présentment et qui a eu une influence néfaste sur le moral des militaires.

Il importe souverainement de déterminer si les principes qui ont présidé à l'organisation des forces armées ont changé. A-t-on l'intention d'abandonner le concept selon lequel les forces sont organisées en vue de sauvegarder la souveraineté des eaux, des terrains et des espaces aériens du Canada, et de songer à un nouveau type de force policière destinée à être envoyée outremer, pour confier à d'autres la protection du pays?

Le comité est d'avis que pour que le Canada puisse être doté d'une arme maritime efficace, lui permettant de remplir ses obligations et d'assumer ses responsabilités, non seulement en ce qui concerne ses propres besoins et les impératifs de sa géographie et de ses alliances, il faut que cette force soit une force distincte qui est constituée présentement par la Marine royale du Canada. Il semble qu'il n'y aurait aucun avantage à changer de ligne de conduite à cet égard, bien qu'il soit certain qu'une coordination de la façon d'aborder plusieurs problèmes administratifs peut sembler non seulement possible mais souhaitable et réalisable. Même avant 1964, certaines mesures avaient été adoptées, notamment la publication dans le même format des Règlements et de la publication intitulée Service Discipline, et certains services auxiliaires comme les services médicaux et d'aumônerie, avaient été fusionnés.

Comme dans tout secteur gouvernemental important, et l'on sait que les Forces armées comptent environ 39,000 fonctionnaires outre les militaires, les changements sont lents. D'autre part, est-il nécessaire de suivre un programme rigide dans la réorganisation des forces, sans tenir compte des démembrements et de leurs répercussions sur l'efficacité pour vouloir aller trop vite, même sans tenir compte des possibilités d'erreur?

Ces dernières années, la réalisation du programme de la Marine a nécessité l'affectation d'une proportion élevée de son budget à l'acquisition de nouvel équipement; un pourcentage élevé de son personnel étant en mer, sa structure administrative établie dans les limites de la raison, cette force était bien équipée, bien formée et aussi efficace, navire pour navire, que la marine de tout autre pays. Par contre, après presque trois ans du régime d'intégration, le nombre de navires a diminué presque de moitié, les problèmes de main-d'oeuvre se manifestent de plus en plus, des nouveaux navires devant être mis en service en 1963 n'ont pas encore été construits et tous les marins et amiraux qui ont été licenciés ou ont pris leur retraite bien avant d'avoir atteint l'âge réglementaire. Il est difficile d'affirmer qu'il s'agit là de progrès.

9. RECOMMANDATIONS

En conclusion de ses enquêtes et des faits et arguments énoncés dans le présent mémoire, le comité fait les recommandations suivantes:

1. Que la constitution du Conseil de la défense soit revisée de manière qu'il comprenne en tout temps au moins un officier de chacune des trois armes à titre de membre permanent, et que ces personnes soient désignées pour faire fonction de principaux conseillers dans leurs domaines professionnels respectifs.

2. Que le Comité consultatif de la défense soit reformé de manière qu'au moins le tiers de ses membres provienne en tout temps de chacune des trois armes, et que soit aboli le droit de véto du président relativement aux questions devant être renvoyées au ministre de la Défense ou au gouvernement, selon la décision du comité.

3. Que la ligne de conduite relative au rôle, aux engagements et à l'utilisation des effectifs de la marine, de l'armée et de l'aviation soit clairement définie et qu'elle énonce les changements apportés aux principes exposés dans le Livre blanc de 1964 sur la défense. A cet égard, que soit indiquée la puissance opérationnelle que représentent ces engagements dans le cas de chaque arme, notamment le nombre de navires, d'avions, de chars, d'autres armes et le personnel nécessaire .

4. Qu'une enquête approfondie, exhaustive et indépendante soit tenue en vue d'évaluer les résultats et les répercussions des mesures déjà prises et d'examiner les projets encore secrets mais envisagés dans la réorganisation des effectifs de défense. D'ici à ce que soit connu le résultat de l'enquête, qu'on ne prenne aucune mesure portant atteinte au caractère propre de la Marine royale canadienne qui forme présentement une arme distincte des Forces de défense du Canada et qu'on peut facilement reconnaître grâce à son uniforme distinctif propre au service en mer.

5. Que la solde et les conditions d'emploi du personnel de la Marine soient revisées de temps à autre de manière à amoindrir les anomalies et à diminuer les écarts entre les employés civils et militaires.

Annexe "A"

NAVY LEAGUE OF CANADA
NAVAL OFFICERS ASSOCIATIONS OF CANADA
ROYAL CANADIAN NAVAL ASSOCIATION

Le 29 juin 1966

Monsieur David W. Groos, député
Chambre des communes
Ottawa

Monsieur le Député,

Je désire confirmer le télégramme suivant qui vous a été adressé la semaine dernière au nom du comité susmentionné:

> "Formation d'un comité groupant les bureaux nationaux des associations Navy League, N.O.A.C. et RCN en vue d'examiner les répercussions des lignes de conduite actuelles et envisagées du ministère de la Défense relativement aux questions touchant la Marine. Avons l'intention de présenter à une date ultérieure un mémoire concernant entre autres les déclarations du ministre de la Défense nationale sur l'unification des armes et l'adoption d'un uniforme commun, parues dans le Winnipeg Tribune du 10 juin 1966. Proposerons qu'une étude indépendante et impartiale de l'organisation de la défense soit faite. M. R.C.G. Wilson du comité conjoint assistera comme observateur, départ le jeudi 23 juin."

Nous fournirons à une date ultérieure de plus amples renseignements sur la composition et l'activité du comité, notamment dans la documentation que nous devons vous faire parvenir. Toutefois, il est peut-être utile à ce stade de vous fournir certaines explications à ce sujet.

Le comité a été formé à la suite de réunions auxquelles ont participé plusieurs officiers des trois associations susmentionnées. Le premier but de ces réunions était d'examiner comment ces trois groupes pouvaient donner suite à leur commun objectif visant à prendre en considération les questions relatives à l'élément naval des forces de défense du Canada. Les débats ont démontré que la situation actuelle de la marine, après près de trois ans d'application de la ligne de conduite dite d'intégration, pose de nombreux points d'interrogation. Ainsi que nous l'avons mentionné dans notre télégramme, le comité a commencé par conclure qu'avant d'aller plus loin dans la réalisation de l'intégration ou de l'unification, une enquête approfondie devrait être tenue sur la question de l'organisation des forces de défense, et cela, avant qu'on prenne des mesures qu'il serait non seulement difficile d'annuler, mais qui réduirait l'efficacité des forces armées dans une mesure qui ne peut être tolérée si le Canada doit continuer d'assumer ses responsabilités et ses politiques à l'étranger, outre de répondre aux besoins de la défense intérieure. Nous croyons qu'il existe de nombreux précédents à cet égard: citons pour mémoire la commission Mainguy, la commission Kennedy et la commission Suttie. Nous croyons également que cet examen ne doit pas s'effectuer au sein du ministère de la Défense si on veut qu'il soit vraiment indépendant.

Le comité est conscient des difficultés qu'aurait un organisme comme le nôtre qui ferait enquête dans un domaine qui comporte de nombreux aspects de sécurité et dont une bonne partie des renseignements sont secrets, surtout lorsque le Ministère lui-même constitue la principale source des renseignements et serait tout naturellement porté à minimiser les problèmes et à souligner les progrès.

Le comité se préoccupe du fait qu'on laisse entendre de plus en plus que la prochaine étape sera l'adoption d'un uniforme commun et l'établissement d'une seule force, et nous croyons qu'une enquête comme celle dont nous avons parlé devrait avoir lieu avant que les trois armes ne perdent, peut-être irrémédiablement, leur caractère propre. Nous savons que le comité que vous dirigez n'a pas le pouvoir d'ordonner cette enquête, mais il vous serait peut-être possible d'inciter fortement le cabinet et le parlement à prendre cette mesure, dans l'intérêt non seulement des forces elles-mêmes mais aussi du Canada, membre responsable de la communauté mondiale.

En examinant les événements du passé et en essayant de prévoir ce qui se produira dans l'avenir, nous avons constaté qu'on n'a jamais présenté de programme ou de projet détaillé sur les modalités précises de l'organisation de la défense. L'intégration semble être une question de réaliser ce qui est opportun et d'en évaluer les résultats, sans établir de plan définitif. Cela fait naitre de l'incertitude chez les membres des Forces armées. Le comité est d'avis que la lumière doit être faite à cet égard et qu'on doit en examiner les conséquences par le genre d'enquête proposé.

Soyez assuré que le comité désire sincèrement se rendre utile en favorisant l'examen sérieux d'une très importante question. Nous savons tous qu'un changement s'impose et nous ne prétendons pas que de nombreux changements qui se sont produits n'ont pas été salutaires. Par contre, d'après l'expérience non seulement des membres du comité mais de plusieurs autres personnes qui ont été saisies de ces questions, on constate qu'on se préoccupe particulièrement de la situation des services de la marine. On n'a qu'à se reporter à cet égard, en ce qui concerne la situation des forces armées en général, à l'article paru dans la section du Canada de la livraison du 1er juillet 1966 de la revue Time.

Nous faisons parvenir copie de la présente lettre au ministre de la Défense à qui nous enverrons également le mémoire lorsqu'il sera prêt. Entretemps, nous demandons instamment au nom du comité de ne pas mettre en oeuvre le projet d'unification au moins avant la réalisation des propositions faites dans le mémoire. D'ailleurs, l'organisation actuelle existe depuis de nombreuses années et il semble qu'on n'y perdrait rien à comparer les réalisations passées et les perspectives d'avenir, afin de s'assurer que les bonnes mesures sont prises.

En terminant, je désire vous remercier, au nom du comité, de la courtoisie et de l'amabilité que vous avez manifestées la semaine dernière à l'égard de M. R.C.G. Wilson, lors de son passage à Ottawa.

Veuillez agréer, monsieur le Député, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,

R.I. Hendy

La "Ceinture Bleue" de l'U.S. maintenant puissance navale

MOSCOU — (P.A.) — La «Ceinture Bleue» soviétique défensive tant vantée est présentement suivie par la puissance navale qui, par les premiers étalons valables, constitue la flotte de sous-marins la plus considérable, dont un nombre croissant est actionné par énergie nucléaire.

On rapporte que les sous-marins peuvent lancer des projectiles sous l'eau, multipliant ainsi les problèmes de défense de l'Ouest dans la même mesure que les sous-marins des «Polaris» américains ajoutent à ceux de la défense soviétique.

La mystérieuse «Ceinture Bleue», nous informe-t-on, contient autre chose que des sous-marins. On présume qu'il y aurait des éléments de défense à longue portée de la force navale aérienne soviétique pour combattre les marines occidentales.

Le ministre de la défense, M. Fedion Y. Malinovsky, a présidé à l'inauguration de la «Ceinture Bleue» le 1er avril par un discours fort peu précis où il annonçait: «La création de la «Ceinture Bleue» de défense de notre État est enfin achevée.»

Des amiraux soviétiques plus tard ont déclaré privément que des sous-marins nucléaires faisaient partie de la «Ceinture».

Alors, le 25 mai, le général Heinz Hoffman, ministre de la défense de l'Allemagne de l'Est, a décrit en ces termes la puissance remarquable des projectiles soviétiques de défense terrienne: «A ceux-ci il faut ajouter les sous-marins atomiques de la «Ceinture Bleue» de défense qui peuvent manoeuvrer dans toutes les mers du monde.»

Il s'agit là de la déclaration la plus révélatrice sur l'existence possible de sous-marins dans la «Ceinture Bleue». Le contexte indique assez bien que Malinovsky se servait du terme «défense» dans son acception la plus générale et qui implique la «puissance offensive».

Un voyage de six semaines autour du monde a démontré en février et en mars la capacité offensive mondiale de deux ou trois sous-marins nucléaires soviétiques.

Le directeur du «Programme de guerre anti-sous-marine de la Marine américaine», le vice-amiral Charles B. Martell, a déclaré en octobre dernier que les sous-marins soviétiques effectuaient des manoeuvres partout dans le monde.

Il a estimé à 3 millions de dollars le montant que le Kremlin dépense chaque année pour la guerre sous-marine. Il a dit aussi que la flotte se composait d'environ 400 sous-marins.

Selon d'autres sources, la flotte peut comporter de 35 à 60 sous-marins nucléaires et on en construirait peut-être à un rythme de 10 par an. Les États-Unis possèdent, grâce au lancement le mois dernier du «Will Rogers», une flotte de 41 sous-marins nucléaires pourvus de projectiles.

Le livre de référence par excellence, les «Navires de batailles» de Jane, qui estime à 35 le nombre de sous-marins nucléaires que possédait l'Union soviétique en 1965, nous apprend que certains sont conçus pour attaquer les autres navires et d'autres pour lancer des projectiles sur des cibles terriennes.

Le "Chronicle-Hralld". d'Halifax
4 octobre 1965.

LE "CHRONICLE-HERALD"
Lundi, 4 octobre 1965

Pas de pourparlers officiels au sujet de l'uniforme

Le ministre de la Défense nationale, M. Paul Hellyer, a donné une conférence de presse ici hier, au cours de laquelle il a déclaré que l'uniforme des forces intégrées n'avait pas encore été étudié de façon formelle.

Il a ajouté que si l'on adoptait un uniforme pour les forces intégrées, il proviendrait d'un mouvement d'ensemble à l'intérieur même des services.

Il a fait part d'«indications» selon lesquelles un uniforme unique faisait présentement l'objet de discussions au sein des forces.

M. Hellyer a ensuite esquissé les étapes entreprises en vue d'intégrer les trois forces.

Il a dit que jusqu'ici la création d'une force «plus cohésive» avait été élaborée. Les quartiers généraux de la défense à Ottawa ont déjà mis sur pieds des plans d'intégration. Le travail présentement accompli dans cette direction constitue «un hommage aux officiers impliqués», a-t-il déclaré.

M. Hellyer a annoncé que les quartiers généraux pour la Défense «fonctionneraient efficacement» à partir du milieu de l'an prochain.

Il a également révélé que l'autre chaînon des services qui s'est engagé dans l'intégration se situait au niveau des autorités.

Ceci s'est fait plusieurs mois plus tôt que prévu et a même précédé l'établissement des quartiers généraux de défense parce qu'il «nous était nécessaire de connaître les relations» éventuelles entre les deux services.

M. Hellyer a signalé la surveillance qu'exerçaient d'autres pays sur le plan canadien d'intégration, l'intérêt qu'ils y attachaient et leur intention de suivre l'«initiative d'intégration canadienne».

M. Hellyer a donné une conférence hier après-midi avant son retour à Ottawa. Il se trouvait samedi soir à Halifax où il a parlé à l'occasion du 70è anniversaire de la «Société des gens de mer».

Il a alors établi le bilan d'économie de personnel et d'argent que l'intégration occasionnerait.

s.v.p. tourner à la page 2 col. 1

suite de la page 1

60% de l'économie de personnel, qui correspondrait à une épargne annuelle de 1 million de dollars, proviendrait de l'intégration des services d'information des trois forces.

30% de l'économie serait due au personnel constitué d'entrepreneurs et d'ingénieurs.

L'élaborationd'unsystème de salaire unique, qu'on mettrait en application après une période de trois ans, retrancherait 650 personnes du personnel administratif.

L'offre d'emplois baisserait de 332 à 119 emplois essentiels grâce à l'établissement de l'intégration comme proposée. Mais, M. Hellyer a ensuite précisé que parmi ces 119 emplois il y aurait place pour la spécialisation dans les cadres mêmes de l'emploi.

Il a affirmé qu'il «s'agirait là d'une meilleure mise en valeur de pouvoir humain».

En faisant le détail de l'outillage en usage, on se rend compte qu'on pourrait économiser 41% du personnel et de l'espace.

Il a dit aussi que l'on utiliserait le système d'inventaire de l'OTAN et que lorsqu'il serait intégralement adopté la force armée canadienne ne se servirait que de ce système.

«L'objectif premier et fondamental de notre programme consiste à mettre sur pieds une force plus efficace et. . . plus mobile au point de vue stratégique. Pour ce faire il est indispensable de réaliser à la tête un plan cohérent.»

M. Hellyer a signalé la réduction énorme du système du comité d'administration par l'examen des structures de commande.

L'intégration a donné une réduction au «comité d'administration» a-t-il déclaré. Et il a ajouté ceci:

«Maintenant, nous pouvons prendre une décision avant qu'elle ne perde de sa valeur.»

M. Hellyer a révélé qu'il n'y avait pas eu de «projet d'intégration officiellement adopté» et que pour cette raison, on a dû procéder avec circonspection à des études quant aux résultats éventuels. Le ministre a ensuite dévoilé que les personnels de défense ont collaboré à cette mise en valeur.

M. Hellyer a dit qu'à cause de la réduction du personnel due au projet d'intégration on tiendrait compte des conditions économiques de chaque région avant d'établir de tels programmes.

«Cela est particulièrement juste quand il s'agit d'une région économiquement très dépendante des forces armées» a-t-il déclaré.

Il n'a pas approuvé les déclarations qu'a faites M. John Diefenbaker à Halifax il y a une semaine portant que le moral des forces armées était «à plat».

«Je crois que l'incompréhension dont fait preuve M. Diefenbaker à l'égard des forces armées et leurs problèmes n'est que trop connue». M. Hellyer a prétendu que le moral des forces armées était à plat il y a deux ans et demi lors de la chute du gouvernement de M. Diefenbaker.

M. Hellyer affirme que le moral des forces armées est au contraire très bon dans les fractions opérationnelles de Chypre, du Centre-Est et dans la brigade et dans les divisions aériennes d'Europe.

A une question qui lui fut posée au sujet de ceux que les réductions d'effectifs dues à l'intégration allaient le plus toucher, M. Hellyer a répondu ceci: «Ceux qui ont un grade inférieur à celui de capitaine d'armée ou un grade équivalent sont en sécurité.»

THE CHRONICLE-HERALD Samedi, 11 juin 1966

L'intégration des forces de la Défense défavorable à la Nouvelle-Zélande

Par J. C. GRAHAM

Correspondant de la Presse canadienne

WELLINGTON (PC)—La Nouvelle-Zélande s'est prononcée contre l'établissement d'une force unifiée de la défense qui combinerait les trois services de la même façon que l'entend le Canada. Le système canadien a été étudié par les fonctionnaires supérieurs de la défense en Nouvelle-Zélande depuis les dernières années et à une certaine époque il semblait que certains aspects de ce système seraient adoptés ici.

Depuis plusieurs années, la Nouvelle-Zélande s'est dirigée vers l'intégration de certaines fonctions des forces, précisément en ce qui concerne le personnel civil et les approvisionnements.

Toutefois, un livre blanc qui vient d'être déposé et qui couvre la politique de défense jusqu'à 1970, explique pourquoi l'intégration totale n'est pas favorable. Le livre blanc déclare

«...L'étude a conduit le gouvernement à la conclusion qu'une telle force combinée n'aurait pas de sens à l'égard des termes de notre but principal, obtenir le maximum de rendement du niveau de contribution que la Nouvelle-Zélande peut offrir.

«Une force du genre que la Nouvelle-Zélande pourrait supporter en temps de paix ne pourrait jamais être assez vaste pour fournir un rôle vraiment indépendant dans une guerre limitée. A cause de la «séparation» des trois services de tous nos alliés principaux, une force néo-zélandaise combinée devrait être autonome ou presque tout à fait autonome.

«Le gouvernement a conclu que la Nouvelle-Zélande peut offrir une contribution beaucoup plus importante, plus flexible et plus efficace à la défense collective et aux exigences de la guerre froide, sous forme de trois services séparés que sous la forme d'une «force nationale» combinée et balancée.»

BASÉE SUR UNE POLITIQUE

Le livre blanc déclare que la planification est basée sur l'hypothèse que la Nouvelle-Zélande continuera à rejeter la neutralité ou l'isolationisme comme base de la politique nationale.

Les changements qui se sont produits sur la scène mondiale ont été au désavantage de la Nouvelle-Zélande. Deux des plus dangereuses situations mondiales aujourd'hui ,en Indonésie et au Viet Nam, impliquent de près la Nouvelle-Zélande.

Les évaluations stratégiques sont basées sur la croyance que le Sud-Est asiatique continuera à être troublé et instable jusque dans les années 1970, avec les menaces provenant du rôle actif de la Chine comme «exportateur de révolution» dans toute cette région du globe.

A plus longue échéance, le livre blanc déclare que la plus grande manace à la Nouvelle-Zélande, à ses intérêts et à sa sécurité provient du pouvoir toujours croissant d'une Chine qui refuse les compromis.

En tenant compte de ces faits, le gouvernement a conclus que la défense de la Nouvelle-Zélande ne peut être basée que sur un système de sécurité collective.

ROLES SOULIGNÉS

Le gouvernement a décidé que dans la période allant jusqu'en 1970, il baserait les rôles des différents services sur ce qui suit:

Marine—Une force moderne de frégates rapides conçues pour la guerre anti-sous-marine, pour escorter les cargos et pour différentes tâches. On conservera quatre de ces frégates.

Armée—On maintiendra une contribution d'armée de terre aux forces alliées du Sus-Est Asiatique (présentement un bataillon d'infanterie et un détachement de parachutistes se trouvent en Malaisie et une batterie d'artillerie se trouve au Viet Nam). Une force terrestre consistant en un groupe de brigades de combat et de support logistique sera disponible en Nouvelle-Zélande comme contribution aux conflits majeurs au Sud-Est Asiatique. La force territoriale sera renforcie par l'augmentation des recrues provenant de la conscription en vertu du plan actuel de sélection du service national et une réserve d'anciens réguliers sera établie pour le renforcement rapide des unités d'urgence.

Armée de l'air—Le principal rôle de combat consistera en un support aérien étroit (attaque au sol). Les bombardiers actuels Canberra seront remplacés vers 1970 par de nouveaux avions qui sont actuellement à l'étude. Les autres rôles de l'armée de l'air seront remplacés vers 1970 par de nouveaux avions qui sont actuellement à l'étude. Les autres rôles de l'armée de l'air consisteront dans le transport et la surveillance maritime et les opérations anti sous-marines. Les appareils C-130 Hercules ont été considérés pour appuyer le transport des troupes déployées dans le Sud-Est Asiatique. Cinq appareils maritimes Orion ont été commandés pour les opérations anti-sous-marines et des hélicoptères sont commandés ou déjà en service.

Le gouvernement estime que la mise en application de son programme résultera en un budget de la défense pour 1966-1967 de $144,000,000, une augmentation de $23,000,000 sur l'année précédente et plus du double des dépenses de 1961-1962.

Le Chronicle-Herald d'Halifax
11 juin 1966

Toronto Globe & Mail
6 août 1966

Mais nous attendons toujours les faits

Dans le conflit touchant l'intégration et l'unification des forces armées, il est évident que des problèmes ont surgi de la pauvreté des communications entre les quartiers généraux et les six commandements militaires. C'est là une des plaintes majeures du contre-amiral William Landymore, qui a été démis le mois dernier comme chef des opérations maritimes à la suite de sa critique publique de la politique du gouvernement.

Le gouvernement a, par conséquent, agit prudemment en créant un conseil des forces armées de façon à englober les officiers supérieurs aux quartiers généraux d'Ottawa et les chefs des six commandements. Selon le général Jean Allard, chef de l'état-major de la Défense, le conseil jouera un rôle surtout de conseiller et fera des recommandations sur tous les aspects de la politique militaire, y compris l'intégration et l'unification. Se réunissant tous les mois, le conseil devrait s'avérer un canal utile pour mettre de l'ordre dans les griefs et prévenir les malentendus; chose significative, l'amiral Landymore approuve ce conseil.

Mais si l'on a créé un canal de communications, il en existe un autre qui a été tristement négligé: celui entre le gouvernement et le peuple. Après des semaines d'accusations et de contre-accusations, le public est encore confus quant au degré d'intégration qui a été réalisé, ce qu'il reste à faire et la portée réelle de l'unification. Il y a des questions de portée générale et le ministre de la Défense, M. Paul Hellyer devrait rendre compte clairement et d'une façon compréhensive de son programme à la nation canadienne.

EDITORIAL The Gazette ★ LUNDI 18 JUILLET 1966

Tempête au sujet des forces armées

IL POURRAIT sembler que la controverse qui fait rage à propos du ministère de la Défense nationale au cours des derniers jours soit née soudainement et d'une façon inattendue. Toutefois, cette affaire remonte à plusieurs semaines et à plusieurs mois. Il pourrait sembler que les questions en jeu sont simples et les conséquences sans importance. Toutefois, les questions ne sont pas simples et les conséquences sont sérieuses et de grande envergure.

Au cours des dernières semaines, sept officiers supérieurs de la marine et de l'armée ont soit demandé de quitter, ont quitté ou ont demandé d'être relevés de leurs postes avant l'âge, obligatoire de la retraite qui est de 55 ans. Dans certains cas, ces officiers ont encore cinq ou six ans à servir avant leur retraite Dans tous ces cas, il s'agit d'officiers d'expérience que les forces armées ne peuvent pas se permettre de perdre.

Cette controverse a éclaté la semaine dernière lorsqu'on a annoncé que deux lieutenants-généraux et un vice-amiral quittaient par «entente réciproque». Un des officiers était le chef adjoint de l'état-major de la Défense nationale. Les autres occupaient des postes-clé auxquels ils ont accédé seulement à l'automne dernier. Ensuite, à la fin de la semaine dernière, quatre contre-amiraux ont annoncé qu'ils cherchaient à obtenir leur retraite anticipée. En effet, l'un d'eux, le contre-amiral William Landymore a confirmé par après qu'il avait refusé de démissionner et qu'il avait été congédié.

M. Hellyer a déclaré, à Edmonton, en fin de semaine, que la question en jeu était le contrôle du civil sur le militaire. C'était à savoir «si un ministre peut établir une politique ou si un petit groupe militaire peut dicter une politique.»

Il semble toutefois que le désaccord ne soit pas autant au sujet de la politique d'intégration que sur la mise en pratique de cette politique. Le désaccord est moins sur le but que sur les moyens. Et sur ce point M. Hellyer s'est mis à découvert.

On a annoncé le programme d'intégration des forces armées il y a deux ans. Depuis lors, on a fait beaucoup pour le mettre en vigueur. La hiérarchie des forces armées a été unifiée, des unités de commandement mobiles ont été jises sur pied, coordonnant ainsi la marine, la force aérienne et l'armée. Une grande partie de ce programme a été réalisée.

Toutefois, dans certains domaines, le programme n'a pas répondu à toutes les attentes; dans d'autres, certains événements inattendus sont survenus. En premier lieu, du moins pendant les premières années, on a effectué peu d'épargnes en ce qui a trait aux dépenses pour la défense. Les épargnes dans les domaines de l'administration et de l'entretien qu'allait permettre l'intégration et par conséquent la possibilité d'allouer plus d'argent dans le budget pour de nouveaux effectifs étaient principalement invoquées en faveur du programme.

La détérioration du moral dans les forces armées et surtout dans la marine en a été un résultat inattendu.

1961–62, les forces armées comptaient un personnel de 124,000. M. Hellyer a annoncé, lorsque le programme a été inauguré, qu'il voulait réduire ce personnel à un minimum de 110,000. Il se chiffre aujourd'hui à 107,000; et si on prend en considération ceux qui sont en retraite mais qui sont encore, au point de vue technique, dans les forces armées, ce chiffre est plutôt de l'ordre de 104,000.

Le nouveau chef d'état-major de la Défense nationale, le lieutenant-général J.-V. Allard, a admis tacitement que le moral était un problème primordial-confirmé d'ailleurs par les récentes retraites. Il a déclaré, la semaine dernière, lors d'une interview, que sa première tâche en tant que chef des forces armées, était de «vendre» le programme d'intégration. Selon lui, sa première tâche maintenant qu'il assume ses nouvelles fonctions est de «rendre les forces armées heureuses.»

Les démissions de la semaine dernière rendront cette tâche plus difficile. Le moral dans les forces armées est nécessaire pour leur efficacité; c'est là la source même d'une force armée entraînée et disciplinée. C'est ce qu'a souligné l'ancien ministre de la Défense nationale dans le gouvernement conservateur, M. Douglas Harkness, lors d'un discours à la Chambre des communes, le 7 février: «Tous ceux qui ont une expérience militaire ... savent que l'exigence la plus importante pour former des hommes de combat et des unités militaires efficaces est un moral élevé.» C'est là un point que M. Hellyer a oublié dans son zèle pour mettre son programme en vigueur.

La critique que l'on a faite du programme d'intégration devrait être prise au sérieux. Il était évident depuis quelque temps que le programme de M. Hellyer voguait en eau houleuse. La preuve en a été faite dernièrement. Et les critiques sont suffisamment sérieuses pour inciter les planificateurs de la défense nationale, comme elles inciteront les Canadiens en général, à un nouvel examen de la situation.

La circulation du «DAILY STAR» pour juin, 1966, était de 362,458 copies.

LE MERCREDI 20 JUILLET 1966

Dites-nous, M. Hellyer, ce que signifie l'intégration?

Ce n'est pas simplement en limogeant des amiraux rebelles que le ministre de la défense, M. Paul Hellyer, assouplira l'effet des disputes que soulève la politique du gouvernement envers l'intégration des armées. Il se doit de procurer aux armées tout autant qu'au pays des renseignements complets et précis sur la façon par laquelle se réalisera l'unification et sur la structure qui constituera l'armée, la marine et l'aviation par la suite.

Nous pouvons compter que M. Hellyer conservera le droit qui incombe à l'autorité civile dans une démocratie de diriger les forces militaires. Le contre-amiral W. Landymore a été relevé de son poste de commandement des opérations maritimes en raison des critiques qu'il a formulées quant à l'intégration des armées. M. Hellyer a de plus donné à entendre que les autres dissidents hauts placés seront traités comme il convient.

Des amiraux et des généraux en trop grand nombre ont été mis (ou été invités) à la retraite prématurément et trop d'accusations quant au fléchissement du moral ont été proférées pour que M. Hellyer persiste à prétendre que tout va bien, comme il l'a fait en février au cours du débat sur les prévisions budgétaires. De plus, à cette occasion, il n'a pas indiqué ce qu'il entendait par intégration.

Au cours des séances qu'a tenues à huis clos le mois dernier le comité permanent de la défense de la Chambre des communes, des dissidents comme l'amiral Landymore ont eu l'occasion d'exposer leurs griefs. Mais le comité lui-même ne constitue pas un organisme aussi efficace qu'on serait porté à le croire. M. J. A. Horner, député conservateur, se prononçant sur les séances antérieures du Comité, a déclaré à la Chambre le 21 février ce qui suit:

«Jamais le Comité n'a-t-il été autorisé à examiner ou même à faire une incursion dans la politique éventuelle du gouvernement ou dans ce que pourrait être à l'avenir cette politique au sujet de la défense.»

C'était là d'ailleurs faire écho à un grief qu'a formulé un autre membre du Comité, nommément M. Harold E. Winch, du Nouveau Parti Démocratique, en disant: «Le ministre ne recherche pas les conseils du Comité. Il ne semble pas lui faire confiance.»

En vérité, même si le Livre blanc sur la défense, publié en mars 1964, énonce les principes qui régissent le programme de défense du gouvernement et précise les premières étapes de l'intégration (maintenant mises en oeuvre), il ne fait état que du but à atteindre: l'intégration des trois armes en une seule.

La plupart des officiers en pied, des théoriciens militaires et des députés qui, à la Chambre des communes, ont formulé des critiques admettent que l'intégration est souhaitable à des fins d'économie administrative, d'efficacité au combat, de précision dans les commandements et de souplesse dans le rôle dévolu aux troupes canadiennes. Mais on ne fait pas l'unanimité autour du besoin d'une intégration totale. (Les critiques prétendent qu'elle n'accentuera pas l'économie ni l'efficacité et qu'elle portera atteinte au moral et à l'efficacité des unités combattantes.) De plus, M. Hellyer ne précise pas jusqu'à que point il veut pousser l'intégration. Telle est la nature du litige actuel.

M. Gordon Churchill, conservateur de marque, précise à ce sujet: «Le ministre n'a pas traité du problème d'intégration. Y a-t-il quelqu'un au pays qui sait ce qu'il entend par intégration? Réponse qu'il n'a jamais donnée. Va-t-il doter toutes les armées d'un même uniforme? Va-t-il enrayer les traditions qui font l'orgueil des combattants de notre pays?»

Au cours de l'an dernier, les journalistes de la tribune parlementaire ont souligné quelques intentions de M. Hellyer. Mais ce qu'il nous faut, c'est un exposé officiel et complet sur l'intégration.

Aucune puissance de l'Ouest n'a tenté une pareille mesure. Outre la controverse actuelle, le public est en droit d'attendre une déclaration précise. Les réformes que M. Hellyer a déjà mises en oeuvre attestent de sa compétence. Or, il ne devrait pas hésiter de soumettre ses vues sur l'intégration à l'examen et à la connaissance de la population.

Daily Packet and Times
J. B. Lamb, rédacteur et éditeur
35 Peter St. S., Orillia, Ont.
Le 23 juillet 1966

LES FIERS CANADIENS: VONT-ILS DISPARAÎTRE?

N'avons-nous pas au Canada raison d'être fiers?

Assurément on ne peut invoquer à cet égard les projets que trace M. Hellyer à l'intention des nouveaux combattants du Canada. Mesures administratives, souplesse, économie, tout est prévu et précisé dans les projets d'unification des armées, mais on ignore la fierté et rejette délibérément par-dessus bord la tradition. Pourtant la fierté procède de la tradition et elle préside à toute unité de combattants. La fierté éperonne l'engagement, inspire les hommes à se dépasser, à pousser au delà des bornes normales l'endurance humaine. Pourquoi alors, nous Canadiens, ne sommes-nous pas fiers?

C'est l'orgueil qui donne aux *Guards* leur panache, qui fait des fusiliers-marins des États-Unis la crème des soldats de ce pays, qui remplit les cadres des régiments de l'Écosse et qui donne à la *Royal Navy* son aplomb. C'est l'orgueil qui a fait de la dixième Légion de César ses troupes de choc favorites, qui a poussé la Vieille Garde de Napoléon jusqu'à Moscou et qui a fait de l'infanterie de Wellington une merveille du monde. Tous ces êtres étaient mortels, des êtres normaux, vulnérables et sensibles comme tous les autres hommes; mais leur fierté faite de traditions héritées d'un passé glorieux a rendu ces unités encore plus formidables que les formations anonymes de troupes de deuxième ordre.

L'orgueil, de même que la discipline et l'exprit auquel il donne lieu, est la qualité la plus importante d'un combattant, le sublime des honneurs d'antan qui inspire des armées entières et les pousse à la victoire. Aussi longtemps que des hommes se battront, soit avec des bois, soit avec des fusées, il en sera ainsi. La promotion de l'orgueil a toujours été le principal souci des grands généraux, depuis Hannibal jusqu'à Montgomery. Ils ont réussi en ayant recours à de petites choses en guise de symboles, dont les aigles légionnaires, les kilts et les *bell-bottoms*, de même que les bannières, les honneurs et la musique militaires, tout cela étant utilisé pour émouvoir le monde. C'est la fierté qui a gagné la dernière guerre, qui a vaincu la *Wehrmacht*, «la vague de l'avenir» et la soi-disant masse de la force; et c'est la fierté qui vaincra toutes les guerres à venir. Malgré tout, M. Hellyer prétend qu'il faut chasser la fierté. Et les jeunes intellectuels aux pantalons serrés qui dirigent aujourd'hui le pays se préparent à déraciner tout vestige de tradition et toute allégorie sentimentale aux gloires du passé. Encore si tout cela conduisait à l'économie; un tissu bleu coute autant qu'un tissu brun et le fait de désigner brigadier un amiral ne réduira pas le fardeau du contribuable. C'est toutefois se plier aux désirs des bureaucrates qui veulent tout uniformiser. Nous aurons donc des hommes doux, ternes, uniformes comme des postiers parce que la fierté n'a plus droit de cité au Canada.

Cela est faux, évidemment. Sans prétendre à la spécialité en toutes matières, on sait qu'une unité est vraiment soumise à l'épreuve sur les champs de bataille. Les vrais autorités à cet égard ne sont pas les scientistes en cols blancs, ni les experts en relations publiques, ni les politiciens, mais plutôt les vétérans d'un âge moyen qui essuiront une larme à la vue d'une représentation des Canadiens revenant à Dieppe en 1945, à la vue de toutes ces figures canadiennes qui le front haut et altiers déplacent aux sons des cornemuses et des tambours. Ce n'est pas pour se venger de défaites antérieures que ces hommes pleurent ou ce n'est pas en raison des corps mutilés du *South Saskatchewan* qui jonchent les hauts-fonds, mais à cause de souvenirs fiers et tristes qu'évoquent à leur esprit les braves gars du 22e, ceux des *48th Highlanders*, de retour de la guerre et remontant la rue Bay sous la pluie, ainsi que les grises corvettes qui se digirent vers l'Atlantique Nord, prêtes « affronter les rigueurs de l'hiver.

C'est par fierté que ces fiers Canadiens pleurent; c'est la fierté qui gagne les batailles et érige les nations. Une armée de combattants ou un pays sans fierté, quels que soient les éléments de leur efficacité humaine et scientifique, n'est autre chose-qu'un roseau penchant.

Pour l'amour de Dieu, n'avons-nous pas au Canada raison d'être fiers?

Toronto Globe & Mail, 25 juillet 1966

L'argument à deux tranchants de M. Hellyer pour faire de nos trois armes une seule armée

par GEORGE BAIN

OTTAWA

L'EXPOSÉ des faits visant à réunir les trois services armés en un seul n'a pas encore été trop bien présenté jusqu'ici, carence que s'efforcerait de corriger M. Hellyer avant l'automne.

C'est alors que l'on présenterait le projet de loi à la Chambre des communes prévoyant la réalisation de l'intégration. Si d'ores et déjà M. Hellyer a cru que la tâche lui serait facile, les événements de la semaine dernière ont anéanti une telle illusion.

Le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, a déclaré avec prémonition peut-être, que M. Hellyer prônait plutôt la désintégration que l'intégration. Mais, ce qui est fort intéressant, c'est que M. T. C. Douglas, le chef des néo-démocrates, se joignant étrangement aux amiraux dissidents, a donné à entendre qu'il fallait encore le convaincre à ce sujet.

Si les motifs invoqués pour motiver la fusion de la marine, l'armée et l'aviation en une seule et puissante arme n'ont été jusqu'ici que très peu diffusés, ce n'est pas parce que M. Hellyer a été impuissant à en trouver. Il croit que c'est la seule politique qui s'impose au Canada à l'heure actuelle et il la défend avec vigueur, surtout en combattant la prétention qu'elle détruira le moral.

Il ne prétend pas croire que ceux qui ont fait carrière dans la marine (l'armée ou l'aviation) peuvent, sans émotion, abandonner leur uniforme et les coutumes qu'ils ont connues.

Il se montre sympathique et énonce un argument à deux tranchants. Il invoque tout d'abord que la loyauté envers l'unité ne sera nullement touchée, —la fierté à l'égard de l'escadrille, le navire ou le régiment,— et, en conséquence, l'esprit de corps persistera à ce palier. Ensuite, il avance que le nouveau service,—les Forces armées canadiennes ou tout autre nom que l'on pourrait choisir,—ne tardera pas à se créer ses propres traditions.

Ici, il semble faire une analogie forcée avec les personnes qui modifient leur allégeance politique ou même leur religion; et qui, une fois ce sacrifice consommé, deviennent encore plus loyales à leur nouvelle adhésion. De telles décisions toutefois se prennent volontairement et en vertu de certains motifs. L'issue peut bien être celle que le ministre a prédite, mais les circonstances ne sont pas les mêmes.

Il semble vrai que le ministre de la défense admet que la fusion des trois services en un seul provoquera certains heurts, mais il est d'avis qu'une meilleure solde, de meilleures habitations et un plus bel uniforme,—il trouve honteux l'uniforme de sortie de l'été,—compenseront d'emblée toute atteinte temporaire au moral.

Il incombera en définitive au Parlement de déterminer si l'intégration servira mieux la défense du Canada. Évidemment, puisque l'intégration est l'objet que cherche à atteindre le Ministre depuis qu'il s'est compromis à cet égard en août 1964 (que le Livre blanc publié au mois de mars avait prédit), il croit de tout coeur qu'il doit en être ainsi.

Mais, puisque l'intégration est un fait accompli dans la haute direction où s'exercent la planification et la surveillance, pourquoi faut-il que les trois services aient le même uniforme? On continuera de compter des matelots, des soldats et des aviateurs que le ministre devra équiper et diriger comme bon lui semble, selon les conseils d'un personnel déjà intégré.

Le problème se résume, qu'il y ait ou non intégration, à dire qu'aussi longtemps que les hommes porteront trois uniformes de trois services distincts, les rivalités persisteront. Aussi longtemps que les trois services existeront, il faudra maintenir un certain équilibre dans la nomination du personnel puisque seul le mérite ne peut devenir une règle absolue.

Le ministre pourra vraisemblablement prétendre qu'aussi longtemps que ses conseillers militaires seront soldats, matelots ou aviateurs, ils le conseilleront chacun selon leur spécialité. Cela comporte un certain mérite. Il ne faudrait pas attendre une objectivité totale dans le choix, par exemple, d'une telle pièce pour un service plutôt que telle autre, de personnes qui croiraient appartenir à un service et à un autre.

Le ministre peut aussi citer des exemples, ici ou ailleurs, qu'une arme a dû recourir à des projets d'apparat pour garder ses spécialistes occupés (ou les mettre à la retraite), alors qu'une autre arme exigeait justement de tels techniciens. Le ministre pourrait-il prouver ce qui précède que ce serait là le meilleur motif à invoquer pour justifier l'intégration. Comment conciliera-t-il cette idée avec la promesse qu'aucun spécialiste ne sera muté contre son gré?—de terre à la mer, par exemple;—ça c'est une autre histoire.

La voix du peuple

Toronto Daily Star,
20 juillet 1966

Si l'armée peut garder ses kilts, la marine devrait pouvoir conserver le pantalon large

Votre article de rédaction du 16 juillet indique que vous n'avez pas saisi le point que le contre-amiral Landymore a fait ressortir. L'amiral ne s'oppose pas à l'intégration: il s'oppose à la perte d'identité et de la tradition qui suivra l'identité des grades et des uniformes. C'est là, à mon avis, le noeud du problème.

A titre de Canadien, je crois qu'il a raison. Il ne fait pas de doute que le moral de la marine s'en ressentira en lui ravissant ses traditions et ses traits particuliers. Si le régiments écossais seront autorisés à conserver leur uniforme distinct, il s'ensuit que les mêmes principes devraient s'appliquer à la marine.

Qu'on ne vienne pas nous dire en phrases ronflantes que les militaires veulent dicter une certaine ligne de conduite. Plutôt, étudions sérieusement les objections qu'a formulées l'amiral. Lorsqu'il prétend que le moral et l'efficacité du service seront touchés, il convient d'examiner la situation,—surtout dans notre ère d'indécision.

JOHN CAMPBELL
Windsor, Ont.

Pourquoi supprimer l'identité?

Puisque l'intégration en haut lieu accuse des économies et profite d'un point de vue politique, on ne doit pas conclure que la suppression de l'identité des trois armes recueillera tous les suffrages ou accusera des économies.

Je crois que le ministre de la défense, M. Hellyer, devrait expliquer à la population ce qu'il entend faire exactement et comment il prétend que les dernières étapes de l'intégration épargneront de l'argent, amélioreront l'efficacité et uniront nos combattants en temps de guerre aux aux armées alliées qui, elles, ne sont pas intégrées.

J'imagine que nous aurons encore des navires, une armée et une aviation. Pourquoi alors supprimer l'esprit de corps en supprimant l'identité des trois services, lorsque, de fait, ils existeront quand même? Pourquoi alors supprimer les uniformes distincts,—surtout l'uniforme de la marine, lequel par tradition se reconnaît à travers le monde?

Je comprends pourquoi le moral baisse d'une façon aussi alarmante.

Comme le souligne votre éditorial du 16 juillet, les amiraux mécontents peuvent prendre leur retraite, sans mettre en danger la sécurité de l'état.

De même un ministre de la défense nationale, avec des menaces «d'obéissance sans quoi c'est la démission».

Toronto (3e)

L. THOMSON

Intégration, unification

Toronto Globe & Mail, 5 août 1966

Me serait-il permis de vous féliciter pour avoir traité dans toute une page du problème «de l'intégration et de l'unification» (le 1er août). Un problème qui comporte autant d'importance dans la défense, voire même l'existence, de notre pays, devrait assurément être présenté à la nation par tous les journaux importants.

Vos articles ont souligné très clairement et mis en relief la confusion qu'entraîne le dédale malheureux de l'intégration-unification dans chacun des services. En vérité, la plupart de vos correspondants ont semblé confus et ne pas avoir étudié en profondeur le problème qui nous préoccupe, c'est-à-dire l'unification. Il me semble, par exemple, que «le plus vaste terrain de formation de l'armée» mérite un meilleur reportage que celui d'une conversation entre un commis et un manoeuvre «dans un bar toujours bondé». Par contre l'article de M. Stevens a fait ressortir les considérations fondamentales du problème en les présentant clairement et simplement, surtout en ce qu'elles avaient trait aux importantes différences entre intégration et unification.

Je crois que vos journalistes ont bien fait état du mécontentement et de la futilité que les marins de la côte occidentale ont ressentis en apprenant que l'armée se riait du problème parce qu'elle n'avait rien à perdre. L'interview tenue avec les officiers du Royal 22e Régiment a en quelque sorte confirmé une telle attitude (en dépit du fait que votre journaliste n'a pas fait ressortir la différence entre

Lettres au rédacteur

intégration et unification, ayant employé les deux expressions comme synonymes). L'assurance qu'a donnée le colonel que le régiment ne perdrait pas son identité accentue sans fin la confusion. Sommes-nous assez naïfs pour croire que M. Hellyer se propose «d'engloutir» 19,000 marins, tout en conservant à une unité régimentaire sa distinction et son identité? Ou bien, le colonel ne s'efforce-t-il pas simplement de relever le moral de ses soldats?

Dans toute décision, il importe de peser le pour et le contre, sur la place publique. On se doit d'expliquer aux armées et au peuple pourquoi l'intégration ne suffit pas et pourquoi l'unification est nécessaire. On doit nous dire ce que nous allons perdre et ce que nous avons à gagner. L'amiral Landymore nous a dit que l'exprit de corps et la fierté allaient en souffrir. Que M. Hellyer propose-t-il en retour? Les promesses et l'irritabilité ne sauraient se substituer à la franchise et aux faits. Les armées et le peuple ont droit à une explication quant à la nécessité de cette dangereuse tentative politique. Le Parlement doit s'assurer du respect d'un tel droit.

H. C. Mecredy
(autrefois marin)
Université de Waterloo

Chacun a un emploi

Le profond ressentiment qui sévit dans tous les rangs de la Marine canadienne à l'idée de l'intégration des trois services va assurément éclater en une flamme dévastatrice attisée par l'attitude courageuse prise par le contre-amiral Landymore.

L'apathie du grand public en ce qui concerne ce qui se passe à Ottawa a sans doute fait l'affaire du ministre de la Défense M. Hellyer et l'on peut déjà comprendre combien il est vexé du fait qu'enfin un officier supérieur —en réalité, plus qu'un—se lève pour s'opposer à sa stupidité, sans colère, mais dans des termes basés sur la raison.

Chacun des trois services a une position très importante à tenir et alors qu'il existe des domaines où une plus grande collaboration est à la fois possible et désirable entre les services, la fonte des trois services en un, tellement empêtrée dans ses concepts que personne ne peut y donner un nom approprié, ne contribuera à autre chose qu'à déranger beaucoup de l'efficacité des trois services.

La Marine canadienne est à juste titre fière de ses traditions non seulement du Canada, mais de Nelson, Rodney et Howe. Il semblerait que le gouvernement actuel fait tout en son possible pour étouffer toute affiliation avec le passé. Le fait d'abandonner le White Ensign était déjà assez malheureux, mais l'idée d'un uniforme de combat brun chocolat ou vert olive est assez pour mettre le feu aux poudres.

Ces amiraux ne sont ni coléreux ni séniles. Ils sont des hommes au sommet de leurs carrières distinguées, hautement entraînés et efficaces et par-dessus tout, ils prennent le pouls du morale des hommes qui sont sous leurs ordres. Il était du devoir de l'amiral Landymore d'avertir le ministre de la Défense de l'effet de l'intégration sur le morale. Il a fait son devoir et très honorablement. Son renvoi apporte le déshonneur, non pas à lui, mais au ministre et au gouvernement qui l'appuie.

Oakville, Ontario
JOHN W. WATSON

Toronto Telegram
21 juillet 1966

Professionels

Des membres du personnel supérieur de la Marine qui se sont prononcés contre l'intégration des forces armées canadiennes, méritent l'attention, le respect et le support total du peuple canadien.

Ces hommes, et d'autres comme eux, sont de véritables professionnels dans leur domaine. Ils ont consacré plusieurs années à leur profession et au service de leur pays et savent mieux que tout autre, y compris les soldats à fauteuils d'Ottawa, les vraies exigences nécessaires à la défense efficace de notre pays. Pourtant des mesures arbitraires les empêchent de contribuer une partie de leurs vastes connaissances et expériences à ces exigences essentielles.

E. A. LANCASTER

Pickering, Ont.

Toronto Telegram
26 juillet 1966.

Un geste prudent

LA DÉCISION du gouvernement de se diriger prudemment vers la complète unification des services armés, jusqu'à ce que le Parlement ait la chance d'en discuter, était sage.

Il est évident que le contre-amiral William Landymore et d'autres officers supérieurs de la marine et de l'armée, qui croyaient que le ministre de la Défense Paul Hellyer allait trop vite dans l'application de sa politique, ont réussi à amener le gouvernement à considérer leur point de vue.

Plusieurs d'entre eux étaient fermement convaincus que M. Hellyer confondait peut-être «intégration» et unification.

L'annonce que le général Jean V. Allard a faite et qui a été appuyée par M. Hellyer portant qu'il n'y aura pas d'unification sans un nouveau consentement du parlement, sera bien vue de tous les canadiens.

Cela assurera un débat en bonne et due forme sur la question, chose que les officiers en question et tous ceux qui s'opposaient à l'unification, voulaient. Le Gouvernement entendra aussi le point de vue des militaires eux-mêmes.

La décision prise démontre qu'en face de fortes protestations de la part des militaires le ministre Hellyer était prêt à modifier ses plans. Il doit être félicité pour la façon dont il agit.

Il faut plus de faits

On doit aussi féciliter M. Hellyer pour la façon par laquelle il s'est restreint dans ses rapports avec l'amiral Landymorequi a précipité la tempête actuelle en critiquant publiquement le gouvernement pour sa politique d'unification. L'ancien chef des opérations maritimes et chef du Commandement maritime a été renvoyé honorablement et avec une pleine pension.

Le dossier des longs services que l'amiral Landymore a rendus à la marine et à son pays ne sera pas entaché par une réprimande sur ses critiques publiques.

A cet égard, M. Hellyer a agit d'une façon généreuse et sage.

Sur le sujet beaucoup plus vaste, cependant, de l'effet que sa politique aura sur les forces armées et sur le pays, M. Hellyer ne s'en est pas si bien tiré. Il doit apporter plus de faits.

Lorsque la politique concernant l'intégration a d'abord été présentée, la réaction du public a semblé désintéressée—une réaction normale des canadiens à l'égard des affaires militaires, sauf en temps de guerre. Ce n'est plus le cas.

Les canadiens étaient sous l'impression que M. Hellyer avait l'intention de rapprocher tous les militaires au moyen d'un corps intégré à Ottawa. Cela résulterait à l'intégration graduelle de tous les commandements au Canada.

Sort des régiments

Très peu de canadiens ont réalisé que M. Hellyer voulait faire disparaître les trois services actuels et les amenés ensemble dans une force commune intégrée. Ils ne savaient à peu près pas que cette nouvelle force aurait un uniforme nouveau, de nouveaux rangs et que probablement son personnel serait interchangeable et entraîné pour les tâches de la marine, de l'armée et de l'armée de l'air, partout où il serait requis et en tout temps.

Ce sera un grand soulagement, non seulement au sein des forces armées, mais aussi à travers tout le Canada, d'apprendre que cette politique ne sera pas appliquée immédiatement. En réalité, il se peut qu'elle ne soit jamais appliquée, comme le dit le chef de l'état-major de la Défense, aucun militaire ne servira dans un endroit autre que son service à moins qu'il ne se porte volontaire pour être transféré ailleurs.

L'orgueil d'un service, d'un navire, d'un régiment, d'une escadrille ou d'un vol fait partie intégrante du moral dont dépend l'efficacité militaire.

Si l'unification complète est réalisée, qu'arrivera-t-il à tous les fiers régiments du Canada qui, au cours des deux guerres mondiales, ont formé la base du recrutement?

Le Telegram croit qu'il y a des avantages dans l'intégration mais pas dans l'unification avec la perte de l'orgueil du service qui s'est accru au cours des années.

Hellyer se fait rouler par les politiques étrangères toutes faites d'avance

OTTAWA—Beaucoup a été dit à l'égard du soulèvement actuel contre la politique de défense en ce qui concerne le moral de nos forces armées. Tout cela se résume à l'accusation que le programme d'intégration, et plus particulièrement l'idée d'une éventuelle unification des forces, a causé de grands dégats au moral de nos troupes.

La vision de quelque nouvel uniforme jointe aux incertitudes de l'application nécessairement expérimentale du plan d'intégration, a, dit-on, presque détruit le traditionnel excellent esprit de corps de nos soldats, marins et aviateurs.

Au mauvais moment

Alors que les changements radicaux de l'intégration, qui apparemment n'ont pas bien été expliqués à la hiérarchie des militaires qui sont en-dessous des hauts échelons, ont sans nul doute étonné et vexé l'esprit militaire, il semble que la prétendue baisse dans le moral des trois armes a des racines beaucoup plus profondes que l'actuelle discussion publique le laisse croire. Plus que la question des uniformes, des rangs, des insignes et des traditions qui flotte à la surface, je crois que ce qui effraie réellement les officiers supérieurs qui se rébellent est la philosophie de politique étrangère qui perce derrière le programme d'intégration du ministre Hellyer.

S'il en est ainsi, nul besoin n'est de chercher ailleurs l'explication de l'autrement insondable soulèvement qui arrive mal-à-propos. Il semble simplement que les officiers supérieurs aient mis deux ans après la publication du livre blanc sur la défense de M. Hellyer pour réaliser que le programme d'intégration avait pour but premier de changer les fins de nos établissements militaires d'une force possible de frappe en une force policière glorifiée.

Cela, bien entendu, est loin des leurres extérieures de l'intégration et de l'unification. Il s'agit d'un changement fondamental qui a de très longues ramifications qui touchent l'idée de base de la défense comme outil de la politique extérieure. Si, comme le maintiennent les critiques d'Hellyer, le moral de nos militaires est à la baisse, c'est ce changement de rôle, aussi confus qu'il soit, qui en est la cause.

A travers l'histoire, les pays ont maintenu des armées pour une ou deux raisons—attaquer ou se défendre. Dans les deux cas, l'entraînement des soldats, au sens mécanique et psychologique, a toujours été en vue du combat. Même si cela semble hypothétique dans ce que nous considérons comme un temps de paix, c'est encore le but ultime de toute armée. Enlevez ce principe et vous détruisez la raison d'être qui soutient le moral.

Même des pays neutralistes de longue date comme la Suède (qui, incidemment maintient une superbe armée de 700,000 hommes) entrainent leurs soldats à combattre un possible ennemi. En résumé, pour être efficace et pour avoir un bon moral, tout soldat doit s'attendre à être appelé à se servir de son arme pour de bon.

Même si elles n'ont jamais eu à défendre leur territoire contre une agression directe, les forces armées du Canada ont été utilisées pour la défense collective de la liberté. Elles ont combattu avec distinction au cours des deux guerres mondiales et en Corée. Même si une fraction de leur noyau du temps de paix a acquis une nouvelle fonction comme policiers pour le règlement des Nations Unies de la crise de Suez en 1956, leur rôle de base de défense collective de la démocratie est demeuré inchangé jusqu'à l'affrontement Est-Ouest de 1962 au sujet de Cuba.

Politique non realiste

C'est au cours de la période d'euphorie qui a suivi ces évènements que nos politiciens ont écarté la probabilité de l'utilisationdesforces armées canadiennes dans un combat réel. Basé sur l'idée d'une force de police éventuelle des Nations Unies pour le maintien de la paix, ce changement dans l'évaluation de la situation internationale a trouvé son aboutissement pratique dans le programme d'unification de M. Hellyer pour les trois services.

Basée sur ce qui s'avère être une politique étrangère non réaliste, l'idée derrière le programme d'intégration était de créer une force mobile compacte qui serait utilisée «à des fins pacifiques seulement». En d'autres mots, nos soldats, marins et aviateurs ont su, indirectement, que d'une force possible de combat ils étaient transformés en une unité de police militaire. Il semble qu'il leur à fallu deux ans pour réaliser le sens entier de ce changement.

Alors que la lenteur de cette réaction peut paraître surprenant, il n'est surprenant que ce fut la marine qui a commencé à faire entendre des objections à la transformation, puisque la force mobile de police qui est mise sur pied n'a pratiquement pas besoin du marin.

Depuis que l'espoir d'une grande détente dans les relations Est-Ouest après l'affaire de Cuba, ce sur quoi toute l'idée était basée, semble être le produit illusoire de notre politique étrangère qui est de plus en plus orientée vers l'argent, le parlement se doit d'étudier à nouveau les idées nouvelles mais peut-être prématurées et dangereuses qu'il a mises de l'avant.

REMARQUE: A la suite d'une erreur typographique, ma colonne sur l'OTAN de Paris, jeudi dernier, donnait 22,500 militaires américains en Allemagne. Le chiffre exact est 225,000. La force actuelle de l'Angleterre sur le Rhin est de 51,000 hommes.

Toronto Telegram, 3 aout 1966.

Hellyer complète le chambardement de ses officiers

OTTAWA—(PC)—La nomination de deux anciens officiers de combat à des hauts postes outre-mer, annoncée aujourdh'ui, complète un changement général dans le haut commandement des forces armées, depuis quelques mois.

PILOTE D'AVION DE BOMBARDEMENT

Le brigadier E. A. C. Amy, officier de chars de combat durant la deuxième Grande guerre, prendra le commandement de la 4e Brigade d'infanterie canadienne en Allemagne de l'Ouest en septembre. Il succédera au brigadier A. J. Tedlie, qui deviendra chef adjoint de la région d'entraînement à Winnipeg.

Le commodore de l'air R. J. Lane, de Victoria, pilote d'avion de bombardement au cours de la deuxième Grande guerre, sera promu au grade de vice-maréchal de l'air et prendra le commandement immédiat de la division européenne du Corps d'aviation royal canadien, en Europe, succédant ainsi à D. A. R. Bradshaw, d'Ottawa, qui prend sa retraite.

Des 13 plus anciens officiers des forces armées, deux seulement ont gardé leur affection actuelle durant plus d'un mois. Ce sont le lieutenant-général Robert Rothschild, chef du service du matériel, et le commodore de l'air G. G. Diamond, chef du service des transports maritimes. Ils avaient été nommés en janvier.

Le ministre de la Défense Hellyer a congédié le contre-amiral William Landymore, chef du commandement maritime, et il a demandé et obtenu la démission d'au moins trois autres hauts officiers le lieutenant-général Frank Fleury, contrôleur général; le vice-amiral Kenneth Dyer, chef du personnel et le lieutenant-général Robert Moncel, directeur adjoint du personnel.

1re REUNION

Quatre hauts officiers récemment retraités ont critiqué la politique d'unification de M. Hellyer.

Le nouveau Conseil des forces armées s'est réuni ici hier pour la première fois sous la présidence du nouveau Chef de la défense, le général Jean-V. Allard. C'est un personnel entièrement nouveau qui relève de lui.

Tous les six commandants de campagne, à l'exception de deux, ont été nommés au cours des derniers mois, vu que son opposition à l'unification a supprimé le haut commandement.

(TORONTO TELEGRAM, 10 août 1966)

Hellyer dans un étau monétaire

(STAR, 10 août 1966)

On prévoit de plus fortes dépenses à la Défense

OTTAWA (PC)—Le ministre de la Défense Paul Hellyer a laissé entendre qu'il demandera au cabinet d'approuver un budget plus élevé de la défense pour 1967-1968.

Il a dit au comité de la défense de la Chambre des communes, le 23 juin—une transcription des témoignages a été rendue publique aujourd'hui—que son ministère a fait des économies grace à l'intégration et qu'il en fera davantage.

«Mais,» ajouta-t-il, «ces économies peuvent être absorbées dans très peu de temps par les coûts croissants, à moins que nous puissions obtenir suffisamment de nouveaux fonds pour contrebalancer la dévaluation du pouvoir d'achat.»

Quand Hellyer prit le portefeuille de la Défense en 1963, il obtint l'approbation du cabinet pour un budget d'environ 1,550 millions de dollars par année pour une période de cinq ans, avec une augmentation de 2 p. 100 par année pour couvrir les coûts croissants.

CRISE ENVISAGÉE

Le budget courant de 1966-1967 est de 1,573 millions de dollars.

Des informateurs ont dit qu'Hellyer envisage une crise financière dans son ministère.

Le plan originaire—et il n'a pas changé—est d'affecter les économies faites dans l'administration, le personnel et les opérations à de nouvelles armes, et non pas, comme on le croit parfois, à un budget de défense réduit.

Mais en 1965-1966, les frais d'administration, de personnel et d'opérations ont augmenté d'environ 21 millions de dollars pour atteindre 1,150 millions, tandis que les dépenses visant les nouvelles armes, l'équipement et la construction ont baissé de 35 millions jusqu'à un niveau de 204,500 millions de dollars.

Au cours de la présente année financière, Hellyer a prévu des dépenses pour de nouvelles armes d'environ 300 millions et des déboursés de $1,097,500,000 relativement au personnel, aux pérations et à l'entretien.

L'AUGMENTATION DE SALAIRE PRÉVUE

Cette augmentation équivaut à une défalcation de plus de 50 millions de dollars aux pages du grand livre relatives au personnel, aux opérations et à l'entretien.

Mais cette augmentation ne tient pas compte d'une autre plus forte promise aux forces armées pour octobre.

En attendant, les coûts d'équipement montent toujours. Ainsi, les coûts de préparation et de production de l'avion de transport Buffalo s'estiment maintenant à 41 millions de dollars alors que l'estimation d'il y a un an était de 36 millions.

La construction de quatre nouveaux destroyers ne commencera pas avant 1968, mais déjà on en estime le coût à $160,440,000 alors que les prévisions du début se chiffraient par 142 millions de dollars.

Le ministère de la Défense avait d'abord prévu qu'il pourrait acheter 125 avions d'attaque CF-5 pour 215 millions de dollars. On estime maintenant n'en pouvoir obtenir que 115 pour ce montant.

Trois nouveaux sous-marins devaient coûter environ 33 millions de dollars. Les Les nouvelles estimations du coût atteignent presque 50 millions.

(TORONTO GLOBE & MAIL, 12 août 1966)

Les forces armées perdent 920 hommes en deux mois

OTTAWA (PC)—Les effectifs des forces armées se sont réduites à 106,186 à la fin de juin, soit une perte de 920 militaires en deux mois.

Le ministère de la Défense déclarait hier qu'au 30 juin, dernière date pour laquelle les chiffres sont disponibles, l'effectif de la marine était de 18,182; celui de l'armée, 43,330; et celui de l'aviation, de 44,674.

Depuis le 30 avril, la marine a perdu 193 marins; l'armée, 394 soldats; et l'aviation, 33 aviateurs.

Les effectifs ont continué de diminuer en dépit du recrutement légèrement amélioré, des bonis annoncés en février à l'égard des rengagements et d'une augmentation appréciable de paie promise pour le 1er octobre.

Le ministère a attribué ce déclin constant surtout au nombre croissant des anciens combattants de la deuxième Guerre mondiale qui atteignent l'âge de la retraite. Cet exode augmentera au cours des prochaines années, a ajouté le ministère.

Le nombre des recrues, au cours des six premiers mois de cette année, sont de 4,340, comparativement à 4,135 durant la même période de l'an dernier.

Des informateurs ont dit que la diminution des effectifs s'est surtout fait sentir dans les services techniques.

Une source très sûre d'information a rapporté que la saignée des services techniques est devenue si grave qu'il serait extrêmement difficile d'appuyer les opérations de campagne dans l'éventualité d'un cas d'urgence.

D'autres informateurs ont dit que les doutes que leur inspire l'unification ont amené certains officiers à refuser des promotions car, en les acceptant, ils devraient accepter de servir pour une autre période de cinq ans.

Le contre-amiral William Landymore, ex-chef du commandement maritime, a déclaré au comité de la défense de la Chambre des communes, le 23 juin, que la marine a besoin de 2,600 recrues au cours des 12 prochains mois mais ne prévoit en obtenir que la moitié de ce nombre.

TORONTO TELEGRAM
25 août 1966

Charivari dans l'Arme

Malone dit que deux erreurs peuvent gacher l'integration

WINNIPEG (PC)—M. R. S. Malone, éditeur du Winnipeg Free Press et brigadier de l'armée canadienne en temps de guerre, dit qu'il y a «deux erreurs principales», dans l'intégration des forces armées du ministre de la Défense Hellyer, qui pourraient ruiner «cette expérience canadienne très importante et méritoire».

La première est la nomination d'un chef de tout l'ensemble du personnel de défense, dont l'autorité aurait priorité sur les divers chefs de personnel formant le Conseil de la défense.

La deuxième consiste à étendre l'intégration au-dessous du niveau de l'équipage, des régiments et des unités de combat équivalents.

M. Malone expose ses opinions dans une triple série d'articles publiés dans la Free Press. Il écrit que, dans les deux cas, M. Hellyer «ne tient pas compte des leçons claires et répétées de toute l'histoire militaire ni des connaissances pratiques ainsi que des conseils de hauts commandants britanniques, américains et canadiens qui ont fait leurs preuves sur le champ de bataille».

Le service militaire de M. Malone comprend des désignations à titre d'officier de liaison du feld-maréchal Montgomery en Italie et de chef de la mission canadienne auprès du quartier général du général Douglas MacArthur dans le Pacifique.

Depuis le temps de la reine Anne, dit-il, l'histoire militaire enseigne la nécessité d'un conseil des chefs de personnel qui soient sur un pied d'égalité tant dans les opinions à exprimer que dans les voies d'accès au ministre de la Défense. Ce principe a été défini dans le Livre blanc britannique de 1963 sur la défense, qui requiert du chef du personnel de la défense de proposer au ministre des alternatives dans les cas de conflit d'opinions.

«Les chefs de service ont ainsi participé et pris part à toutes les décisions et leurs vues pouvaient être présentées au gouvernement. Tel ne fut pas le cas dans le récent chahut qui se produisit entre M. Hellyer et ses généraux et amiraux. Ils ont été ignorés dans plusieurs décisions et ils n'ont pu se faire entendre sans démissionner du service.»

L'absence de ce principe collectif «ne peut que résulter qu'en d'autres confrontations frustatoires avec le temps et coincer le gouvernement dans des erreurs qui, selon la loi de la moyenne, sont inévitables de la part d'un unique conseiller».

Bien qu'il n'y ait rien à redire à l'intégration du personnel dans les seules formations du personnel, écrit M. Malone, l'intégration au-dessous de l'équipage ou du niveau régimentaire pourrait fort bien détruire leurs «éléments si importants de moral, de fierté et d'esprit de famille». L'idée d'un uniforme commun, a-t-il ajouté, est une économie de bouts de chandelle.

Cessez le feu!

A LA SUITE de la célébration mouvementée, en fin de semaine, qui a eu lieu à Toronto à l'occasion du 75e anniversaire du fameux *48th Highlanders of Canada*, un rapport d'Ottawa déclare que le projet d'intégration des forces armées du pays peut donner lieu au nom de Corps franc de l'armée canadienne (*Canadian Rangers*).

Cette coïncidence permet de mieux comprendre la consternation qu'éprouvent les militaires anciens et nouveaux à l'égard des plans du ministre de la Défense Hellyer.

L'identité du 48e Régiment et d'autres régiments distingués—comme le *Queen's Own Rifles*, le Royal 22e (*Van Doos*), le Régiment royal du Canada, le Régiment royal d'artillerie, le *Princess Patricia's Canadian Light Infantry*, pour n'en nommer que quelques-uns, ainsi que la Marine royale canadienne et l'Aviation royale canadienne —va disparaître dans l'appellation amorphe et banale de *Canadian Rangers*.

Les devises inspiratrices, les couleurs distinctives et les traditions maintenues avec un soin jaloux, le moral et la fierté sont inséparables de l'identité régimentaire.

Comme l'écrit M. R. S. Malone, éditeur du *Winnipeg Free Press*, un colonel lors de la dernière guerre, ces éléments si importants des forces armées peuvent disparaître si l'on supprime l'identité des régiments.

Plusieurs admettront avec M. Malone qu'il n'y a rien à redire à l'intégration des formations d'approvisionnements et du personnel non combattant. C'est l'attitude qu'a prise la *Tri-Services Identities Organization* (*TRIO*) récemment formée et qui se compose d'anciens combattants de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation.

On ne chicane évidemment pas M. Hellyer sur son but principal—le maintien d'un effectif de défense efficace, mobile, flexible. La différence d'opinion porte surtout sur la façon d'aborder la question, qui se concrétise dans le nom honogénéisé de *Canadian Rangers*.

L'organisme TRIO réclame une pause, une définition plus claire des méthodes, une autre étude et un nouvel examen de la question. Dans un domaine d'importance capitale portant sur la sécurité du pays, cette réclamation n'est pas déraisonnable.

THE TELEGRAM

Journal indépendant, fondé en 1876, par J. Ross Robertson; George McCullagh, président et éditeur, 1948-1952. Publié à 410 ouest, rue Front, Toronto, par *Telegramme Publishing Co. Limited*, propriétaires.

JOHN BASSETT, Président et rédacteur
D. S. PERIGOE, vice-président et directeur-gérant
J. D. MacFARLANE, vice-président et rédacteur-en-chef

Autorisé comme courrier de 2e classe par le ministère des Postes Ottawa, sur affranchissement au comptant.

TORONTO, le jeudi 8 septembre 1966

Pourquoi tant se hâter?

IL ME SEMBLE exister aucune raison valable quant à l'empressement du gouvernement de hâter son programme d'unification des trois service armés canadiens.

Si raison il y a, le ministre de la Défense antionale, M. Paul Hellyer, ne l'a pas révélée.

Pourquoi tout cet empressement?

Le recrutement n'en sera pas plus favorisé. Des centaines de militaires ont démissionné depuis qu'on a annoncé cette nouvelle ligne de conduite. Le ministère de la Défense nationale n'a pu depuis maintenir ses effectifs au niveau requis.

On a dit que M. Hellyer a arrêté au 1er juillet 1967 son objectif de date-limite de l'unification pour des raisons d'ordre pratique. C'est peut-être là la véritable raison.

On croit que le Premier ministre, M. Pearson, démissionnera de son poste de chef du Parti libéral à la fin des fêtes du Centenaire, l'an prochain. On dit que M. Hellyer est son successeur éventuel.

Si l'unification s'accomplit avant le 1er juillet prochain et que les Canadiens l'acceptent d'emblée, les chances de M. Hellyer en seraient rehaussées.

Facteurs favorables à l'intégration

Il ne fait aucun doute qu'il tient la dragée haute à l'opposition lorsque celle-ci exige la formation d'un comité parlementaire sur l'unification avant que des modifications à la Loi sur la défense nationale soient présentées à la Chambre des communes.

A la suite de la controverse sur l'unification, en juillet, le gouvernement faisait la promesse que ces mesures ne seraient concrétisées sans obtenir un nouveau mandat du Parlement. Les Canadiens ont, en général, bien accueilli cette nouvelle parce que plusieurs d'entre eux confondaient intégration et unification.

En soi, l'intégration est valable. On n'a pas toutefois déterminé nettement pourquoi l'unification complète est nécessaire dès maintenant.

Comme ligne de conduite à suivre, M. Hellyer devrait soumettre les modifications projetées à la Loi sur la défense nationale au Comité de la Défense de la Chambre des communes pour étude. Après qu'on aura procédé ainsi, on pourra ensuite présenter les modifications à la Chambre pour obtenir son approbation.

M. Hellyer ne veut rien entendre à ce sujet.

Il insiste à dire que la Chambre doit adopter les modifications d'abord; ce qui entraînerait effectivement l'adoption finale de la loi sur l'unification. Devant ce fait accompli, la voie serait libre en vue de revêtir les trois services du même costume militaire.

Ce serait éminemment préférable que le Comité en soit saisi en premier lieu. En agissant ainsi, des témoins tels que le contre-amiral William Landymore, qui a soulevé la controverse en matière d'unification, et d'autres officiers de grades supérieurs de la Marine et de l'Armée soient convoqués afin d'obtenir leurs témoignages.

Il est essentiel qu'on entende les témoignages des militaires sur ce sujet controversé avant que le gouvernement ne s'engage dans sa tache d'unification.

Les députés de l'opposition ne sont pas seuls à inciter le gouvernement à charger le Comtié de la défense d'étudier les changements envisagés avant que la Chambre n'en soit saisie. Une deman demande semblable a été formulée par le *Triservice Indentities Organization* (*TRIO*).

C'est un groupement imposant au sein de la Défense. On devrait tenir compte de ses recommandations.

Attaque non fondée

Si, d'une part, les députés de l'opposition avaient raison de critiquer le refus de M. Hellyer d'étudier leurs revendications en Comité avant que le Parlement ne soit saisi de la question, leurs reproches à l'endroit du général Jean Allard, à la suite d'un discours qu'il a prononcé vendredi dernier à un déjeuner-causerie de la *Canadian National Exhibition*, n'étaient guère fondés.

Le général Allard, chef de l'état-major de la Défense, a encouragé les non militaires comme les militaires à appuyer le projet d'unification des Forces armées.

En qualité de chef de l'état-major de la Défense et en préconisant l'unification, le général Allard appuie la ligne de conduite du gouvernement. S'il n'agissait ainsi, on pourrait le qualifier d'imposteur dans les fonctions qu'il détient.

Certains députés de l'opposition se sont demandés pourquoi il est loisible au général Allard de parler publiquement d'unification, tandis qu'il n'est pas pertinent à l'amiral Landymore de le faire.

Il faut faire la part des choses. Le général Allard appuyait l'unification; l'amiral Landymore la critiquait et, par surcroît, s'attaquait au gouvernement pour l'avoir préconisée.

A titre de chef d'état-major de la Défense, le général Allard est chargé de la responsabilité de décider quels sont ceux relevant de son autorité qui ont droit de se prononcer publiquement sur la politique de la Défense. L'amiral Landymore n'est pas revêtu de tels pouvoirs.

Ottawa accroîtra les prestations aux anciens combattants

(Globe and Mail de Toronto, le 9 septembre 1966)

OTTAWA (PC)—Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, a hier fait part à la Chambre des communes que les pensions d'invalidité et allocations aux anciens combattants seront augmentées.

Il n'a pas déclaré quand surviendront ces augmentations ni leur nature.

La dernière augmentation des pensions aux anciens combattants remonte à novembre 1964. Cette augmentation s'élevait à 10 p. 100 par rapport à une demande de 38 p. 100 formulée par la Légion canadienne.

Actuellement, la pension accordée à un ancien combattant célibataire souffrant d'invalidité totale se chiffre à $2,400 annuellement; un ancien combattant marié a droit à $3,168 annuellement dans le même cas.

Les pensions et allocations aux anciens combattants coutent environ $288 millions par an au Trésor fédéral.

M. Sharp a déclaré en outre que les Forces armées bénéficieront d'une augmentation de traitements.

Il n'a pas déclaré non plus la portée de cette augmentation. Les déboursés annuels pour les Forces armées se chiffrent à $530 millions.

L'augmentation daterait du 1er octobre et il est question qu'elle s'établisse à environ 14 p. 100.

M. William M. Lee, adjoint exécutif du ministre de la Défense nationale, M. Paul Hellyer, a déclaré que l'accroissement sera considérable.

M. Sharp a déclaré:

«Nous nous efforçons de maintenir le budget de la Défense à un niveau raisonnable malgré les augmentations inévitables de salaires et les prix que nous devons payer».

Les commentateurs s'accordent à dire que la déclaration de M. Sharp signifie que M. Hellyer devra se désister de ses projets de réduire les dépenses d'administration et les accroître en vue d'acheter de nouvelles armes et du nouveau matériel.

L'an dernier, les dépenses occasionnées par l'achat d'armes et de matériel se sont établies à leur plus bas niveau depuis la réorganisation de la défense, commencée en 1950.

Le «Financial Post» 10 septembre 1966

Aperçu du budget de la défense

On constate ici pourquoi le budget affecté à la Défense atteint des proportions critiques. Même les prévisions budgétaires pour l'année fiscale en cours démontrent que les frais accrus annulent les économies obtenues à la suite du remaniement des cadres des effectifs. Depuis qu'on a rédigé le budget des dépenses, des hausses considérables se sont produites dans plusieurs secteurs et les augmentations de salaires devant être en vigueur le mois prochain entraîneront une augmentation des dépenses affectées aux effectifs.

	1966-1967	1965-1966		1964-1965	1963-1964	1962-1963
	Selon les prévisions budgétaires	Selon les prévisions budgétaires	Dépense réelle	Dépense réelle	Dépense réelle	Dépense réelle
	millions de dollars					
Sommes affectées aux effectifs militaires	609	633	663	643	660	631
Fonctionnement et entretien						
Traitements et salaires des employés civils (a)	188	178	189	180	188	186
Pensions aux militaires	80	67	81	81	146	72
Autres frais de fonctionnement et entretien (net)	338	350	336	335	357	335
Total, fonctionnement et entretien	606	595	606	596	691	593
Total global, fonctionnement et entretien des effectifs	1,215	1,228	1,269	1,239	1,351	1,224
Dépenses en immobilisations						
Matériel militaire	270	238	193	209	252	233
Construction militaire	28	25	27	31	31	77
Expansion	25	31	31	18	12	10
Autres dépenses(c)	35	39	28	39	37	31
Total, dépenses en immobilisations	358	333	279	297	332	351
Total global des dépenses de la Défense	1,573	1,561	1,548	1,536	1,683	1,575
			En milliers			
Effectifs						
Militaires	106.9	114.4	110.2	117.6	122.7	125.8
Emplois continus—civils (a)	38.8	40.6	39.4	40.8	43.7	45.1

a) Ayant trait aux employés à service continu, y compris les groupes affectés au secteur du commandement.

b) Comprenant une affectation spéciale d'environ $25 millions en vue d'augmentation de salaires en 1966.

c) Y compris les fonds affectés au Conseil de recherche sur la Défense (matériel, construction et recherche spéciale) et à l'Aide mutuelle.

PROVENANCE: Les Comptes du gouvernement.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966-1967

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

Président: M. DAVID W. GROOS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 19

SÉANCE DU MARDI 14 FÉVRIER 1967

Concernant le

Bill C-243, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et, par voie de conséquence, certaines autres lois.

TÉMOINS:

Le contre-amiral Jeffry V. Brock, D.S.O., D.S.C., C.D., Marine royale du Canada, et le contre-amiral C. J. Dillon, Marine royale du Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967
25767—1

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 14 février 1967
(30)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit aujourd'hui à 10 h. 10 du matin, sous la présidence de M. Groos.

Présents: M. Andras, Brewin, Churchill, Deachman, Éthier, Fane, Faulkner, Forrestall, Foy, Groos, Harkness, Lambert, Langlois (*Chicoutimi*), Laniel, Lessard, Loiselle, McIntosh, McNulty, Nugent, Rochon, Smith, Stafford et Winch—(23).

Autre député présent: M. Legault.

Aussi présents: Le contre-amiral Jeffry V. Brock. *Du ministère de la Défense nationale:* L'hon. Paul Hellyer, ministre; l'hon. Léo Cadieux, ministre associé; le maréchal de l'air F. R. Sharp, chef adjoint de l'état-major de la Défense; le maréchal de l'air E. M. Reyno, chef du personnel.

Au cours de cette séance du Comité, le contre-amiral Jeffry V. Brock comparaît pour répondre à des questions posées par les membres. Il parle au long de sa carrière, de ses idées sur l'intégration et l'unification, ainsi que des conséquences du bill C-243.

Il est convenu de distribuer aux membres des copies des lettres reçues jusqu'à présent, de la part de particuliers ou d'associations, soit par le président soit par le secrétaire, touchant la question du bill C-243.

A midi quarante-cinq, l'interrogatoire des témoins se poursuivant, le Comité lève la séance jusqu'à 3 heures et demie de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le MARDI 14 février 1967
(31)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit à 3 h. 40 de l'après-midi, sous la présidence de M. Groos.

Présents: MM. Andras, Brewin, Churchill, Deachman, Éthier, Fane, Faulkner, Forrestall, Foy, Groos, Harkness, Langlois (*Chicoutimi*), Laniel, Latulippe, Lessard, Loiselle, McIntosh, McNulty, Nugent, Rochon, Smith, Stafford et Winch—(23).

Autres députés présents: MM. MacRae, McLelland et Watson (*Assiniboïa*).

Aussi présents: (Les mêmes que lors de la séance du matin).

Lors de toute la séance de l'après-midi, le Comité continue d'interroger le témoin, le contre-amiral Jeffry V. Brock.

Sur la motion de M. Forrestall, appuyé par M. Foy,

Il est décidé—D'autoriser le Comité à verser des sommes raisonnables pour frais de subsistance et de déplacement aux témoins venant d'en dehors d'Ottawa (fonctionnaires du Ministère exclus), qui comparaissent devant le Comité au cours de ses audiences relatives au bill C-243.

Le président remercie le contre-amiral Brock au nom du Comité et ce dernier lève la séance jusqu'à 8 h. 15 du soir. Le témoin sera le contre-amiral C. J. Dillon.

SÉANCE DU SOIR

Le MARDI 14 février 1967

(32)

Le comité permanent de la défense nationale se réunit à 8 h. 20 du soir, sous la présidence de M. Groos.

Présents: MM. Andras, Churchill, Deachman, Éthier, Fane, Faulkner, Forrestall, Foy, Groos, Harkness, Langlois (*Chicoutimi*), Laniel, Lessard, Loiselle, McIntosh, McNulty, Nugent, Rochon, Smith, Stafford et Winch—(21).

Autres députés présents: MM. MacRae, Nasserden et Rock.

Aussi présents: Le contre-amiral C. J. Dillon et les mêmes que lors de la séance du matin.

Le contre-amiral Dillon comparaît pour répondre à des questions posées par les membres. Il parle de sa carrière dans le Service et de ses idées sur l'unification proposée des Services armés, notamment à propos de ses fonctions relatives au contrôle et au matériel de guerre.

Au nom des membres, le président remercie le contre-amiral Dillon de son témoignage. Le Comité s'ajourne, à 9 h. 55 du soir au mercredi 15 février 1967. Le témoin sera le contre-amiral W. M. Landymore.

Le secrétaire du Comité,

Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le MARDI 14 février 1967

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je déclare la séance ouverte. Notre témoin, ce matin, est le contre amiral Brock.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, avant que vous donniez la parole au témoin, j'aimerais soulever une objection sur le nombre des séances quotidiennes du Comité, comme je l'ai fait la semaine dernière, en disant que je m'opposais à ce que nous nous réunissions trois fois par jour. Je me suis opposé à la réunion du vendredi et j'ai répété mon opposition cette semaine. Je conteste que le président ait le droit de fixer, arbitrairement et autocratiquement, les heures des séances. Je m'oppose formellement à ce pouvoir dictatorial. Vous devriez cesser, monsieur, de nous convoquer trois fois par jour et je vois pas pourquoi vous nous convoquez pour le vendredi.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Churchill, comme vous le savez, il convient que nous fassions certains progrès. Le nombre de nos séances quotidiennes dépend beaucoup du nombre de questions à poser. Aujourd'hui, par exemple, j'ai cru qu'il m'incombait de réserver la salle pour 8 heures du soir au moins. Deux témoins doivent comparaître devant nous, l'un ce matin et l'autre cet après-midi. Il se peut fort bien que l'interrogatoire soit terminé à 6 heures du soir. Dans ce cas, nous n'aurions pas besoin de la salle. Mais prévoyant la possibilité d'en avoir besoin, je l'ai réservée et je me suis arrangé avec des traducteurs pour qu'ils soient présents au besoin. Quant au nombre des séances—comme vous vous en rendrez compte aussi bien que n'importe qui—, il est très difficile de le faire accorder avec celui des témoins, fixé par le comité directeur. Il n'est pas toujours possible que les témoins comparaissent dans l'ordre établi. En collaboration avec le secrétaire, je ne fais que consigner une série de séances, avec les noms des témoins disponibles énumérés par le comité directeur. Je crois que le Comité a généralement accepté cette façon de procéder, qui n'a rien de secret à mon sens. J'ai donné lecture de la liste des séances dont nous avions pu convenir, en disant que nous attendions d'avoir une réponse d'autres témoins, ce que nous attendons toujours.

M. MCINTOSH: Monsieur le président, je crois qu'il ne nous est pas très utile de faire en sorte que les témoins se succèdent si rapidement. Nous n'obtenons pas la transcription des témoignages. Pour poser des questions en connaissance de cause, il nous faut passer en revue les déclarations des témoins antérieurs. Intentionnellement ou non, vous nous imposez ces réunions si rapidement qu'à mon avis nous ne rendons pas justice au sujet que nous avons à étudier et que nous ne remplissons pas, à l'égard du peuple, le devoir qui nous incombe à titre de députés. Je crois que les témoignages des témoins deviendraient bien plus utiles si vous nous donniez la chance de les passer en revue. Si nous posons tant de questions, c'est parce que nous n'avons pas les témoignages devant les yeux. On ne saurait s'attendre à ce que nous nous souvenions de toutes les déclarations. Il se peut que certaines questions se répètent, mais vous en comprendrez l'un des

pourquoi. D'accord avec M. Churchill, je dis que vous nous poussez l'épée dans les reins, si bien que nous ne pouvons extraire le suc des témoignages.

M. WINCH: Monsieur le président, il se peut que vous et moi soyons parfois d'un avis différent. Mais je m'oppose, pour le compte rendu, à l'accusation de M. Churchill, qui a fait de vous un dictateur et un autocrate. Le comité directeur tient des réunions et je crois n'en avoir manqué aucune. J'affirme catégoriquement que je m'oppose à ces deux accusations lancées à la tête du président. Il y a parfois des désaccords entre nous deux, mais nous pouvons les résoudre. Il se peut que le comité directeur n'ait pas été unanime en la matière, mais c'est la majorité qui a décidé, et j'ai foi dans la méthode démocratique voulant que la majorité domine. Nous avions espéré n'avoir que deux réunions quotidiennes, mais les circonstances pourraient parfois nous en imposer trois.

Chaque fois que nous avons décidé que nous pourrions en avoir trois, M. Churchill a soulevé des objections. Je proposerais que, dans le cas de témoins venant de très loin, nous examinions la question de savoir si la réunion peut être remise à plus tard, et que, si la tenue de plus de deux réunions par jour s'impose, vous demandiez au comité directeur d'en discuter avec vous après la seconde séance, tout en étant d'accord de réserver la salle pour une troisième séance. Cette façon de procéder répondrait peut-être à certaines des objections de M. Churchill.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, il s'agit d'un bill urgent. Dans le cas d'autres bills émanant du gouvernement et passant par le stade des comités au cours de la présente session, il a fallu prévoir des heures semblables pour les séances de comité. Le comité des finances et celui des transports se résunissent aussi souvent que le nôtre, et je crois que tous deux siégeront pendant bien plus longtemps qu'il ne nous en faudra pour étudier le bill en question. La Chambre des communes siège le vendredi et le lundi, et c'est pour remplir nos fonctions de députés que nous siégeons ici. On ne nous demande pas que nos heures de séance soient plus longues que celles de la Chambre. A mon avis, on ne nous impose pas un nombre d'heures de séance supérieur aux heures ordinaires de la Chambre, et l'on ne nous demande rien d'autre que ce qu'on demande à d'autres comités qui sont en train de siéger.

M. LAMBERT: Monsieur le président, M. Deachman est «dans les patates». Le Comité des finances ne siège pas 5 jours par semaine. Ses séances supplémentaires de la semaine dernière s'expliquent seulement par la controverse sur la Banque de l'Ouest du Canada. Nous avons certains devoirs envers ce comité, même si certains membres de notre Comité estiment n'avoir rien d'autre à faire. Plusieurs d'entre nous s'occupent des délibérations de la Chambre, qui sont tout aussi importantes que les nôtres. C'est seulement parce que le gouvernement l'a voulu ainsi, que nous sommes saisis de ce bill vers la fin de la session. Je partage avec M. Churchill certain—

Un DÉPUTÉ: Il va sans dire.

M. LAMBERT: Très bien. Je reconnais ce que le député a dit. Je me souviens qu'en juin dernier les avis du comité directeur ont soulevé un tollé et qu'à cette occasion les membres de ce comité se sont mordus les lèvres pour avoir accepté un conseil du député de Vancouver-Quadra, suivant qui toutes nos délibérations seraient de la bouillie froide. Je désapprouve la tenue de 5 séances par semaine. Il y a aussi un sentiment de responsabilité en cause. Je sais fort bien que, pour la commodité des témoins, il nous faut prolonger les heures de séance, ce que

nous faisons volontiers. Cependant, je dois dire aussitôt qu'il importe de fixer des heures pour les témoignages des témoins, question qui n'a pas été renvoyée au Comité directeur.

M. WINCH: Monsieur le président, je pose, par votre intermédiaire, une question à quiconque sera le porte-parole de l'Opposition à la Chambre et, par conséquent, sera membre du Comité. Annonceront-ils au Comité si oui ou non ils veulents que le bill dont nous sommes saisis soit étudié, soumis à la Chambre et discuté par elle lors de la session en cours? Ou estimeront-ils que ces travaux ne seront pas pour la présente session, mais feront l'objet d'un nouveau bill qui sera examiné lors de la prochaine session? Un porte-parole de l'Opposition pourrait-il répondre à ces quetions?

M. LAMBERT: Question purement hypothétique. Nous nous occupons des affaires en mains.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs.

M. LAMBERT: Monsieur le président, quelques-uns peuvent s'en moquer, mais j'affirme que nous sommes prêts à faire le nécessaire à propos de ce bill.

M. WINCH: Afin de le faire adopter lors de la présente session?

M. LAMBERT: Pas à la fin de février.

M. LANIEL: Monsieur le président, si l'on accepte l'argument de M. McIntosh voulant qu'on attende d'avoir les témoignages, les députés francophones devraient avoir aussi le provilège de les lire en français. Mais nous n'aurons la traduction qu'au bout de 3 ou 4 mois: c'est stupide, nous ne pouvons pas attendre aussi longtemps.

M. NUGENT: C'est la première fois, depuis que je suis député, que je constate qu'un comité siège 3 fois par jour de la semaine. Je répugne à penser, après que d'autres comités se sont occupés de certaines lois importantes, que nous remplissions nos fonctions avec lenteur ou en dilettanti. La Chambre a longuement discuté la question de savoir si les comités devraient siéger pendant que la Chambre est en séance, à cause du conflit de fonctions ainsi créé. Mais si nous déclarons que nous n'avons pas du tout de fonctions propres, que nous sommes tout à fait libres d'oublier la Chambre et de nous intéresser surtout aux séances du Comité, c'est aller à l'encontre de nos buts et manquer de bon sens. Je n'arrive pas à croire que les témoins qui comparaissent ici ont si peu de renseignements de valeur à nous offrir, qu'il serait inutile de tenir compte du moindre témoignage. Nous ne faisons qu'accumuler les témoignages jour après jour. A ma connaissance, aucun tribunal n'agit ainsi et aucun autre comité n'a agi d'une façon aussi désinvolte. Il est évident que ceux qui voudraient en finir rapidement avec les témoignages, estiment qu'il n'y a rien à tirer des témoins: ils ne sont disposés ni à écouter ni à étudier les témoignages. Je crois qu'on ne saurait trop souligner l'importance de la reproduction des témoignages. Si l'on n'évalue pas ces dernier, si l'on n'a pas le temps d'y réfléchir ni de les comprendre, et si l'on n'a pas de copies des témoignages présentés lors des semaines précédentes, une étude convenable et efficace en devient d'autant plus difficile. On finira par répéter les mêmes choses à satiété. Au contraire, si l'on s'en occupait d'une façon plus raisonnable, nos heures de séance s'en trouveraient raccourcies. La question posée par M. Winch s'adresse à chacun et à chaque conscience. Je me moque de ce que ce bill soit adopté ou non, mais je tiens à recevoir les renseignements voulus. Il se peut que ce sujet me donne un peu le

cafard, mais il est absurde de dire que nous devions faire face à un dernier délai, voilà tout. Je crois qu'il nous incombe d'examiner la chose, peu importe le temps qu'il faudra l'examiner pleinement et à fond.

Le PRÉSIDENT: Pour faire des observations sur celles qu'on vient de présenter, je ferai remarquer, d'abord, que nous nous sommes réunis pendants 4 jours, la semaine dernière, le cinquième ayant été le jour du comité directeur. Cette semaine, le nombre des jours de séance dépendra beaucoup des heures où les témoins pourront comparaître. En ce moment, nous ne savons pas au juste quand les témoins, s'il en est, pourront venir ici vendredi. Je m'efforce de faire en sorte qu'ils comparaissent jeudi. Mais quoi qu'il en puisse être, je ne voudrais pas penser que le Comité refuserait d'approuver que nous tenions notre séance le cinquième jour de la semaine, au besoin.

Quant à notre marche trop rapide, tout ce que mon expérience parlementaire restreinte me permet de dire, c'est que j'ai siégé sur un certain nombre de comités, que l'un d'eux était relatif au traité sur le fleuve Columbia, et qu'il se réunissait régulièrement aussi souvent, sinon plus souvent, que le présent Comité.

Quant à l'impression du rapport, il présente une difficulté et je comprends les difficultés des membres du Comité. Nous avons fait de notre mieux pour les résoudre rapidement. Nous devrions avoir le premier rapport en mains aujourd'hui, avec un certain retard, ce qui d'ailleurs n'a rien de nouveau. A ma connaissance, ces retards n'empêchent jamais les témoins de porter témoignages devant les comités. Je ne sais si je pourrais accepter l'idée de l'un des membres, savoir, que nous ne sommes pas disposés à écouter les témoignages. Il me semble que le fait même d'être disposé, de bon gré ou non, à siéger et à entendre les témoignages, constitue la meilleure réponse qu'on puisse faire, même s'il se peut qu'il faille siéger jusqu'à 10 heures et demie du soir, comme nous l'avons fait la veille.

Tout ce que j'ai à ajouter, c'est de faire consigner au compte rendu les objections soulevées.

M. McINTOSH: Monsieur le président, mon idée ne se rapportait pas au rapport imprimé. Si nous pouvions avoir une simple copie de la transcription, de façon à pouvoir la lire, ce serait fort bien. Il n'est pas nécessaire qu'elle soit publiée sous la forme d'un livre. A propos de ces autres comités mentionnés par vous et sur lesquels vous avez siégé, je ne crois pas qu'on vous ait jamais fixé un dernier délai, ou quoi? Dans le cas du Comité, un dernier délai est apparemment fixé, que nous y consentions ou non. Je crois que les sujets étudiés sont trop sérieux pour qu'on entende les témoignages aussi vite que nous le faisons, car nous n'en extrayons pas le suc. Comme vous le savez, le terme *unification* et son sens me laissent l'esprit trouble. Si certains témoins peuvent me prouver que le Ministre a raison, j'accepterai volontiers ces bills. Cependant, il faut que je sois convaincu, et je le serai seulement par les témoignages portés devant nous.

Le PRÉSIDENT: Je crois que personne ne pourrait vous contredire là-dessus, monsieur.

M. HARKNESS: Monsieur le président, je croyais que nous avions discuté ce point la semaine dernière et qu'il était généralement entendu tout au moins que nous ne siégerions pas 3 fois par jour à moins d'une urgence et d'une nécessité absolues, car nous voulions en finir avec les témoins présents, de façon que ces derniers n'aient pas besoin de revenir ici à partir de grandes distances. Il me semble que la difficulté que nous rencontrons depuis la première réunion du Comité, c'est que nous siégeons presque toujours en même temps que la Chambre. Si ce n'est pour les ordres du jour. Personne ne contestera que ce soit

une situation déraisonnable. Je crois sans doute que la difficulté provient de la façon de les heures d'audition des témoins. Comme je l'ai souligné vendredi soir, sauf erreur, si l'on fait en sorte que les témoins se succèdent rapidement, comme on l'a fait, la difficulté subsistera, et nous serons obligés non seulement de siéger jusqu'à l'heure ordinaire, mais au-delà, comme nous l'avons fait hier soir, pour entendre des témoins qui étaient venus ici de très loin. Il me semble donc que, pour éviter la chose, il faut fixer les heures des témoins de façon qu'ils ne se marchent pas, pour ainsi dire, sur les talons.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Harkness, je dois dire que je ne peux que discuter de la chose avec les membres du Comité *in toto*. Mon devoir est de faire en sorte que l'étude de ce bill, que le Parlement nous a envoyé, progresse aussi rapidement que possible, si la plupart des membres le désirent. Je n'avais pas pensé que nous étions déraisonnables, au regard de ce qu'ont fait d'autres comités sur lesquels j'ai siégé.

M. HARKNESS: Monsieur le président, estimez-vous qu'il soit raisonnable qu'au cours des 5 derniers jours, c'est seulement pendant une heure après l'ouverture de la Chambre, soit à 2 heures et demie soit à 11 heures, que les membres du Comité on pu y siéger? Ce n'est pas du tout raisonnable.

Le PRÉSIDENT: Il me semble que nous remplissons notre tâche de législateurs en étant ici. J'avoue qu'il est assez malheureux que nous devions passer tant de temps au sein du Comité. L'interrogatoire de certains des témoins a pris plus de temps que je ne l'aurais pensé. Maintenant que la première journée de témoins a fini de comparaître devant nous, il se peut que le gros des questions se rapportera plus directement au bill et prendra moins de temps, mais seuls les faits prouveront s'il en est aini. Tout comme les membres du comité directeur et, j'en suis sûr, nous-mêmes, je prendrai soin de ne pas oublier les arguments qui ont été exposés.

M. NUGENT: Monsieur le président, voudriez-vous mettre sur le tapis, au comité directeur, cette question de fixer les heures de comparution des témoins, et proposer de faire en sorte que nous n'entendions qu'un seul témoin par jour, car en cas de retard, le seul fait de fixer des heures nous obligera à tenir 3 séances.

M. WINCH: Pas du tout. Hier j'ai assisté à 2 séances du Comité. Nous avons entendu 7 témoins, et j'estime qu'on n'a nullement réduit la durée de leur interrogatoire.

M. NUGENT: Je crois qu'il s'agissait d'un sujet différent.

M. CHURCHILL: Mais vous n'avez pas assisté à cette séance-là.

M. WINCH: Je ne pouvais pas être en deux endroits à la fois.

M. CHURCHILL: C'est vrai, vous ne le pouviez pas, et personne d'autre non plus.

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous avez fait valoir votre point de vue et je ne voudrais pas consacrer plus de temps à le discuter.

M. CHURCHILL: Annulez la séance de ce soir et la question sera réglée pour aujourd'hui.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Monsieur le président, afin que personne ne puisse vous accuser d'agir en dictateur, je propose, si quelqu'un veut bien m'appuyer, que nous poursuivions notre programme de travail.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, je vous fais remarquer que cette proposition est discutable. A mon avis, il faudrait d'abord s'entendre avec les diverses parties avant de prendre les dispositions nécessaires. Si vous voulez discuter la question du calendrier des travaux et ainsi de suite, je suis prêt à le faire, mais sans aucune pression.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions peut-être tous tomber d'accord quant à la question de poursuivre nos délibérations au stade où nous en sommes aujourd'hui; ensuite, à 6 heures du soir, nous pourrons avoir une idée de la situation et déciderons alors s'il faut poursuivre l'interrogatoire des témoins ou non à 8 heures. Est-ce que cela vous semble raisonnable?

M. LAMBERT: Monsieur le président, je vous signale que le Comité des finances étudie la Loi sur les banques depuis octobre dernier. Le calendrier des délibérations a été établi suivant la décision de la majorité des membres et le Comité a siégé deux jours par semaine, non pas cinq jours, et le présent bill n'est certainement pas plus important que l'autre.

M. NUGENT: Autant que je puisse dire d'après mon expérience personnelle,—et j'ai un peu plus d'expérience que vous—,jamais je n'ai siégé au sein d'un comité qui s'est réuni tant de jours par semaine et qui a tenu autant de séances. Vous avez déclaré, monsieur le président, que d'après votre expérience vous avez participé à autant de séances.

Le PRÉSIDENT: J'admets que vous avez une plus longue expérience que moi, monsieur Nugent. Je ne parlais que d'après mes souvenirs personnels.

M. WINCH: Monsieur le président, nous désirons tous entendre le témoignage du contre-amiral Brock. Je propose que nous l'écoutions et ensuite plus tard cet après-midi, nous pourrons décider d'après le progrès que nous avons accompli, s'il faut siéger ce soir ou non.

Le PRÉSIDENT: Plus tôt, j'avais commencé à vous présenter le contre-amiral Brock, qui se présente devant nous comme témoin. Il me dit qu'il n'a rédigé aucun mémoire, mais qu'il est prêt à répondre aux questions qu'on lui posera. Il fera d'abord une courte déclaration.

Le contre-amiral JEFFRY V. BROCK: Monsieur le président, messieurs, en tenant compte des propos qui ont déjà été échangés, je ne vous retarderai pas trop.

J'ai eu une fois déjà l'occasion de me présenter devant votre Comité. Cétait vers la fin de juillet 1964, lorsque vous êtes allés à Halifax pour me rendre visite ainsi qu'aux troupes sous mon commandement dans l'Atlantique. Si vous vous souvenez, on vous a donné alors de nombreuses occasions d'obtenir les renseignements dont vous étiez en quête. A titre d'invités des commandants et de leurs équipages, nous vous avons fait loger sur divers navires, afin que vous puissiez vivre en rapport intime avec ces troupes et faire vos sondages d'opinion de cette position avantageuse. D'autres officiers supérieurs ont fait le nécessaire pour que vous puissiez entendre de nombreux exposés et ils vous ont fourni, en outre, l'occasion d'assister à des démonstrations et à des manœuvres maritimes et aériennes. Vous avez pu ainsi aller jusqu'aux Bermudes et ensuite à Norfolk, en Virginie, pour des entretiens avec SACLANT et son état-major.

De plus, vous vous rappelerez que vers la fin de nos entretiens dans la région d'Halifax il y a eu une dernière récapitulation des données, faite en grande partie par moi-même, et qu'avant la fin de la réunion j'avais réservé une longue période, au cours de laquelle il a été possible à tous soit de poser des questions soit d'y répondre en toute liberté et d'une façon non officielle. Si je me souviens bien, vous avez amplement profité de cette occasion. Rappelez-vous aussi que même à cette époque assez reculée la discussion entre vous-mêmes tendant à s'envenimer quelque peu du point de vue politique; ensuite, lorsqu'on me demandait soit mes conseils soit mon aide professionnelle, le ministre associé m'a non seulement autorisé à répondre à vos questions, mais il m'a effectivement encouragé à le faire entièrement et en toute franchise, tout en éludant certaines

choses qui pourraient avoir des implications d'ordre politique, bien entendu. C'est ce que j'ai fait; je vous ai fourni tous les renseignements que vous vouliez obtenir.

Vous avez quitté Halifax le 30 juillet pour retourner à Ottawa. Cinq jours plus tard j'étais congédié. J'ai dû attendre deux ans et demi avant que vous me demandiez de comparaître de nouveau devant vous; et maintenant que je suis ici, je n'ai pas d'exposé à vous présenter. Toutefois, j'espère que mes années d'expérience m'ont accordé un certain jugement en ce qui concerne ces questions et qu'il pourra vous être utile. Monsieur le président, je suis maintenant à votre disposition.

M. WINCH: Je voudrais poser trois questions au contre-amiral Brock.

Je vous dirai d'abord, monsieur, que je faisais partie du comité que vous avez mentionné et que je vous suis reconnaissant de l'occasion qui nous fut offerte d'apprendre quelque chose des réponses aux questions posées. Vous avez été congédié, dites-vous, cinq jours après le départ de notre Comité?

Le contre-amiral BROCK: C'est exact.

M. WINCH: Si cela vous est égal, pourriez-vous dire au présent Comité, autant que vous le sachiez, quelles sont les raisons pour lesquelles l'on vous a relevé de votre commandement?

Le contre-amiral BROCK: Je ne puis que vous faire part des raisons qui m'ont été données par le ministre lui-même. Un lundi, après votre départ, il m'a téléphoné pour me demander quelle date conviendrait le mieux pour une rencontre avec lui à Ottawa. Après avoir consulté nos agendas respectifs, nous avons décidé que le mercredi 5 août conviendrait le mieux pour cette rencontre. Je me rendis donc à Ottawa et j'eus mon entrevue avec lui. Ce fut une entrevue très brève, moins pénible qu'une visite chez le dentiste et pourtant plus blessante. Voici les raisons qu'il m'a données: il m'a dit qu'étant donné que j'étais l'un des officiers qui pendant des années avaient manifesté un vif intérêt envers l'acquisition d'un équipement neuf pour les forces armées, je pouvais aisément comprendre la nécessité d'affecter des sommes à cette fin en les prenant d'un budget fixe. Il a ajouté que j'étais bien au courant du fait que les frais de personnel avaient tendance à augmenter, ce qui ne laissait aucune place pour les investissements de capitaux; que probablement je serais le premier à être d'accord que si les frais de personnel pouvaient être réduits afin de mobiliser des fonds pour cet autre but, ce serait profitable. Il a déclaré, en outre, que ces réductions ne pourraient être effectuées simplement au bas, au milieu ou au sommet de l'échelle, mais sur toute la ligne. «Vous, amiral,» a-t-il dit, «êtes au sommet.»

M. WINCH: Monsieur le président, pourrais-je par votre entremise demander au ministre de la Défense nationale pourquoi le contre-amiral Brock a perdu son commandement?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch, notre témoin aujourd'hui n'est pas le ministre de la Défense nationale; nous devrons donc attendre jusqu'à ce que celui-ci se présente devant nous.

M. WINCH: Je croyais que c'était le moment opportun de poser cette question. Est-ce que j'enfreins le Règlement en la posant maintenant?

Le PRÉSIDENT: Oui, je le crois.

M. WINCH: C'est bien, je m'incline toujours devant les décisions de l'Orateur ou du président. Veuillez prendre note que j'aimerais avoir la réponse du ministre de la Défense nationale à cette question.

Monsieur le contre-amiral, d'après votre expérience, quelles sont vos idées au sujet de l'intégration et de l'unification.

Le contre-amiral BROCK: Il me sera difficile de résumer cette question en quelques mots. C'est entièrement le but...

M. WINCH: Justement, ce sont les renseignements dont a besoin notre Comité, surtout provenant de quelqu'un qui déclare avoir été congédié.

Le contre-amiral BROCK: Dès le début, je me suis opposé à une insistance sur le concept de ce qu'on appelle aujourd'hui l'unification. Mes idées étaient bien connues à cet égard et naturellement, comme cela faisait partie de mes fonctions, alors que j'étais dans le service, j'avais fait certaines observations officielles à ce sujet aux autorités supérieures et, par l'entremise de celles-ci, au ministre,—en fait, directement au ministre lui-même. J'espère que mes propositions n'étaient pas destructives, étant donné qu'elles ne visaient qu'à critiquer.

A l'époque j'avais fait de nombreuses propositions constructives et, à mon avis, comme je l'ai déclaré au ministre et l'ai répété maintes fois depuis, ce qu'il cherche à accomplir ou tout ce qu'il y a de bien dans ce qu'il cherche à accomplir ou que, selon moi, il cherche à accomplir, pourrait l'être s'il était allé rencontrer les trois chefs d'état-major pour leur parler en ces termes: «Vous, messieurs, comme chefs de vos états-majors et comme dirigeants au sein de votre profession devez dès maintenant, en exécution de mes ordres de ministre, veiller à ce qu'une seule politique de défense soit poursuivie au nom du Canada. Je vais vous exposer cette politique; je vais vous décrire les ressources financières qui vous sont offertes à cette fin. Veuillez donc vous mettre d'accord et agir de concert de façon que l'objectif soit atteint dans le délai prescrit, sinon je me trouverai trois nouveaux chefs d'état-major.»

A mon avis, si les événements s'étaient déroulés de cette façon, le ministre et le gouvernement auraient à l'heure actuelle fait de plus grands progrès vers la réalisation ou l'acquisition de tous les avantages qui peuvent découler de ce qu'on appelle intégration, conduisant jusqu'à un certain point à l'unification, —j'emploie ici le mot unification dans un autre sens, soit dans un sens militaire —,mais à un stade bien plus avancé qu'à l'heure actuelle. On aurait ainsi évité les bouleversements qui se sont répandus dans tous les services et, par conséquent, le malaise qu'à mon avis ressentent les électeurs de notre pays; et, d'ailleurs, il n'aurait peut-être pas été nécessaire de tenir cette séance aujourd'hui.

M. WINCH: J'aimerais poser une question supplémentaire, parce que je sais que d'autres membres désirent obtenir des renseignements importants. Je crois comprendre, d'après vos propos, contre-amiral, que si l'on avait suivi la ligne de conduite que vous venez d'exposer, nous aurions parcouru bien plus de chemin. Entendez-vous par là, bien plus de chemin à partir de l'intégration à l'unification? Qu'entendez-vous par «nous aurions parcouru plus de chemin?» Je crois comprendre que vous voulez dire plus de progrès du point de vue de l'efficacité, de la politique, de l'équipement et ainsi de suite. Que vouliez-vous dire par cette déclaration que nous aurions parcouru bien plus de chemin si la ligne de conduite que vous avez décrite avait été adoptée? Vous comprenez, n'est-ce pas, l'importance que j'attache à la déclaration que vous venez de faire. Donc, qu'entendiez-vous par là?

Le contre-amiral BROCK: Par cette déclaration je voulais dire qu'il n'y avait personne, à ma connaissance, aucun officier supérieur digne de confiance, qui ne désirait vivement aller de l'avant dans la voie d'une évolution vers une plus grande efficacité d'opération dans les forces canadiennes. Pour la réalisation d'une partie de ce programme, il aurait fallu obtenir l'autorisation et l'approbation du ministère, du Conseil du Trésor et du gouvernement pour prendre des mesures qui avaient été recommandées en vue de créer un meilleur système d'administration. Ici il nous faut bien faire attention aux termes que nous employons. J'étais assis ici hier et j'ai pu entendre beaucoup de gens demander une définition des mots intégration et unification. Et voilà précisément où réside la difficulté. J'étudie le *hansard* depuis deux ans et demi. J'ai lu tout ce qui a été dit au sujet de ces mots ici même à la Chambre ou ailleurs. A mon avis, il règne encore beaucoup de confusion au sujet de leur signification.

Parlons d'abord d'intégration. Si par ce terme l'on entend la réunion de certaines fonctions communes de façon qu'elles puissent s'accomplir avec plus

d'efficacité et d'économie, il s'agit alors d'une bonne chose que la plupart des officiers qui servaient à l'époque et qui servent aujourd'hui dans les forces aimeraient voir se réaliser. Mais si par le terme intégration l'on entend la création d'un système d'instruction militaire et d'administration qui permettra de réaliser ce qui peut se résumer par le seul mot «interchangeabilité»,—puisqu'il s'agit ici de gens dans les forces armées—,j'entrevois alors, comme auparavant, beaucoup de pièges, de dangers et de difficultés; et j'ajouterai que dans de nombreux cas, l'intégration est simplement irréalisable. Je vous demande pardon. Je ne devrai pas dire irréalisable, car n'importe quoi est réalisable au sein d'un service soumis à la discipline et rendu uniforme, qui est directement responsable envers un seul homme qui en est l'unique commandant. Oui, tout est possible, mais dans ce sens l'intégration entraînera plus de frais.

Passons maintenant à l'unification. J'ai pendant très longtemps ouvertement préconisé une forme d'unification, mais non dans le sens que ce terme est employé aujourd'hui. Je ne crois pas qu'il existe de nos jours un officier supérieur du métier qui n'est pas d'avis que dans une opération militaire ou dans n'importe quelle forme d'opération militaire que les forces canadiennes pourraient être appelées à entreprendre, qu'il est non seulement du plus haut intérêt, mais de toute nécessité de nos jours, comme il l'a été pendant les trois dernières générations de militaires au moins, qu'un officier soit placé à la tête de l'opération et qu'il ait le commandement et le contrôle de toutes les fonctions qui soutiennent sa mission. Il faut s'assurer que ces hommes reçoivent l'instruction militaire requise et qu'ils sont bien équipés. Le commandant a la responsabilité, qui comporte l'autorisation de faire entrer dans son état-major ces autres officiers spécialisés qui peuvent le mieux contribuer à la réalisation de son objectif. C'est ce que j'appelle commandament militaire unifié. Monsieur Winch, à ma connaissance, il n'y a aucun officier supérieur au Canada ou ailleurs qui ne reconnaîtrait pas le droit ou l'habileté de n'importe quel autre officier au rang assez élevé d'agir en cette qualité, quelle que soit la couleur de son uniforme. C'est ce que j'entends par unification. Est-ce que cela répond à votre question?

M. WINCH: Pas tout à fait, monsieur. Je ne veux pas prendre trop de temps, mais vous avez dit que suivant votre proposition nous aurions fait plus de progrès qu'à l'heure actuelle. Entendez-vous qu'en procédant d'après votre concept de l'unification nous aurions avancé plus loin dans cette voie?

Le contre-amiral BROCK: N'essayez pas d'interpréter mes paroles d'une autre façon, monsieur Winch. J'essayais de faire comprendre, peut-être d'une façon un peu maladroite qu'en fait les services du point de vue du moral, du recrutement, de l'armement et de l'équipement des troupes, ainsi que de celui de l'administration générale, se seraient améliorés à l'heure actuelle.

M. WINCH: Je vous remercie, contre-amiral Brock, et vous de même, monsieur le président, de m'avoir permis de poser cette question.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Foy, désirez-vous poser une question supplémentaire?

M. FOY: Monsieur le contre-amiral, vous avez dit que le régime d'un seul commandement entraînerait plus de frais. Auriez-vous l'obligeance de nous donner des précisions à cet égard?

Le contre-amiral BROCK: Je regrette, je n'ai pas dit cela; j'ai dit plutôt que deux grands efforts quelconques déployés en vue de réaliser l'interchangeabilité des troupes entraîneraient trop de dépenses.

M. FOY: Quelles en sont les raisons?

Le contre-amiral BROCK: Prenons un exemple très simple, comme le pain, qui est le soutient de la vie. Il faut trouver du pain pour les hommes et évidemment, s'il est possible, la meilleure façon de procéder est de faire des appels d'offres, afin de découvrir qui fournira le plus de pain au prix le plus bas

possible, pourvu que ce pain soit agréable au goût pour les troupes, et ensuite de le distribuer. Malheureusement, cela n'est pas possible pour l'aviation dans les postes éloignés du Grand Nord ni dans certains établissements de l'armée. Par conséquent, ils doivent trouver un boulanger et, après l'avoir trouvé, ils construisent une cabane près de la cuisine et le boulanger se met à faire du pain. Il n'y a pas suffisamment de place dans la marine pour un cuisinier et un boulanger à la fois, de sorte que le cuisinier est aussi un boulanger; mais il est également un marin qui charge les canons, en plus d'accomplir diverses autres fonctions sur le navire. Maintenant, si vous le vouliez, vous pourriez prendre un cuisinier de l'armée et l'exercer dans le métier de boulanger; vous pourriez en outre l'envoyer en mer et lui enseigner le métier de marin s'il n'a pas le mal de mer, mais tout cela entraînerait plus de dépenses. Toutefois, cela peut se faire. Il y a, en effet, très peu d'exemples où l'on pourrait faire des économies grâce à la permutation des hommes avec leurs compétences acquises d'un métier à un autre. De plus, il faut tenir compte de leur penchant personnel pour un poste dans ce service particulier et dans ce milieu particulier.

M. FOY: Je suppose donc que je vous ai mal compris. Je croyais que vous aviez dit qu'il serait plus dispendieux de mettre les trois services sous les ordres d'un seul commandant.

Le contre-amiral BROCK: Non, je n'ai pas dit cela.

M. FOY: Je croyais que vous l'aviez dit.

Le contre-amiral BROCK: Je regrette.

M. SMITH: Apropos de la question de M. Foy, après avoir exercé le cuisinier à faire du pain en mer et après l'avoir enseigné le métier de marin, il serait de plus, je suppose, assez dispendieux et en même temps un gaspillage de talent de l'affecter de nouveau à un poste sur terre où l'autre compétence n'est pas requise.

Le contre-amiral BROCK: Je crois que c'est une conclusion raisonnable.

M. SMITH: Vous avez mentionné, amiral Brock, qu'en exerçant peut-être une autorité sur les chefs d'état-major, on aurait pu développer une méthode rationelle d'acquérir de l'équipement et d'élargir notre politique militaire. A en juger par le budget des dépenses, il se peut qu'un député du parlement, à titre de simple observateur temporaire ait pu tirer la conclusion que les politiques d'achat des forces armées au cours des années étaient plutôt comme une loterie, du fait qu'une force essayait d'obtenir quelque équipement neuf aux dépens d'une autre. Est-il juste de supposer que vous-mêmes peut-être faisiez votre possible pour acquérir vos contre-torpilleurs d'escorte pendant que de son côté le maréchal de l'air Sharp faisait de même pour obtenir un peu d'équipement aérien, sans qu'aucun de vous deux ayez nécessairement pris en ligne de compte le bien-être ou l'objectif des forces armées prises dans leur ensemble Cette observation est-elle assez juste?

Le contre-amiral BROCK: Elle était juste, monsieur Smith, jusqu'au moment où vous avez dit «sans prendre en ligne de compte le bien-être des forces armées dans leur ensemble. Bien entendu, on faisait de la concurrence, mais sans perdre de vue le bien-être général des forces. En effet, les trois chefs d'état-major, ainsi que leurs prédécesseurs,—dont je connaissais plusieurs particulièrement, à titre de participants comme moi aux mêmes réunions de consultation—, désiraient naturellement obtenir ce qu'ils pouvaient pour leurs propres services. Il y avait toujours des concessions de part et d'autre, toujours un peu de rivalité. Toutefois, ils faisaient toujours front comme très rapidement lorsqu'il s'agissait de faire face au ministre et au Conseil du Trésor pour bien établir leur argument, soit que les concepts de défense qu'ils avaient développés ou aidés à développer étaient valides.

M. SMITH: Je crois que vous étiez dans la pièce hier, Amiral, lors de la discussion avec l'un des témoins au sujet du fait que nous pourrions encore

assurer notre rôle dans la lutte contre les sous-marins, avec moins d'hommes peut-être, parce que nous avons les hélicoptères des destroyers et en raison d'autres avantages qu'offre la technologie. Il n'y a que deux ans que vous avez quitté le service, que pensez-vous de cela? Pouvons-nous continuer de jouer notre rôle dans la lutte contre les sous-marins avec moins de marins?

Le contre-amiral BROCK: Non, certainement pas. C'est un sujet assez complexe. Permettez-moi de vous donner mon avis sans simplifier outre mesure. Il serait possible, par exemple, d'augmenter la puissance, la grosseur, la vitesse et les autres caractéristiques des avions embarqués jusqu'au point où un porte avion ne pourrait porter plus d'un avion. Ce serait aller trop loin. Il y a des solutions moyennes plus heureuses. Quant aux proportions dans lesquelles la marine devrait comprendre des navires très perfectionnés, des navires un peu désuets et des navires beaucoup plus petits et moins dispendieux, c'est une question où le meilleur jugement est celui des experts en la matière. L'avis de ces experts a-t-il été suivi ou même demandé, ces derniers temps, c'est pour moi un mystère.

M. WINCH: A-t-on demandé votre avis?

Le contre-amiral BROCK: Eh bien, monsieur, je pense que je ne me serais pas acquitté de mes missions comme je l'ai fait avec succès si on n'avait pas demandé et accepté mon avis jusqu'à un certain point. Je vous ai indiqué la date à partir de laquelle nous avons différé d'opinion.

M. SMITH: Je voudrais maintenant parler des témoignages qui nous ont été présentés l'autre jour au sujet du matériel opérationnel moderne qui devait être acquis pour les services. Je crois que durant la dernière partie de votre carrière vous vous êtes beaucoup occupé de la conception et de l'acquisition de nouveau matériel naval.

Le contre-amiral BROCK: Oui, en effet.

M. SMITH: A Halifax, lors d'une discussion au sujet d'un destroyer escorteur qui était alors proposé, je crois vous avoir entendu dire: «Mon Dieu, c'est moi qui l'ai conçu.»

Le contre-amiral BROCK: En ma qualité de sous-chef de l'état-major de la marine, il m'incombait de coordonner ces choses.

M. SMITH: Maintenant, nous nous procurons quatre navires qu'on appelle DDH. Représentent-ils une modification du destroyeur escorteur?

Le contre-amiral BROCK: Voulez-vous dire une modification du destroyeur escorteur ou du...

M. SMITH: Au sujet du programme de frégate, celui qui a été annulé?

Le contre-amiral BROCK: On l'a appelé une frégate tout usage.

M. WINCH: Si je ne me trompe, c'est vous qui l'aviez proposée.

Le contre-amiral BROCK: La frégate tout usage?

M. WINCH: Je regrette, M. Smith, mais je me rappelle que lors de notre rencontre, vous aviez avancé un certain projet qui n'a pas été accepté.

Le contre-amiral BROCK: Oh, l'idée me plaisait beaucoup, oui, en effet. Les DDH, je ne suis pas certain; mais je suis bien certain que vous épargneriez le temps du Comité et que vous obtiendriez de meilleurs renseignements quant aux détails en vous adressant à des témoins plus compétents, au point où nous en sommes. Pour ce qui est de la conception de la marine future, à laquelle j'ai apporté mon aide, de fait le plan avait été accepté par la commission navale et, dans les grandes lignes, je crois, par le comité des chefs d'état-major et le gouvernement. Cette partie du programme général, en plus de la construction des frégates tout usage, devait comprendre une modification de certains navires de la classe Saint-Laurent et Restigouche de façon qu'ils puissent porter un

possible, pourvu que ce pain soit agréable au goût pour les troupes, et ensuite de le distribuer. Malheureusement, cela n'est pas possible pour l'aviation dans les postes éloignés du Grand Nord ni dans certains établissements de l'armée. Par conséquent, ils doivent trouver un boulanger et, après l'avoir trouvé, ils construisent une cabane près de la cuisine et le boulanger se met à faire du pain. Il n'y a pas suffisamment de place dans la marine pour un cuisinier et un boulanger à la fois, de sorte que le cuisinier est aussi un boulanger; mais il est également un marin qui charge les canons, en plus d'accomplir diverses autres fonctions sur le navire. Maintenant, si vous le vouliez, vous pourriez prendre un cuisinier de l'armée et l'exercer dans le métier de boulanger; vous pourriez en outre l'envoyer en mer et lui enseigner le métier de marin s'il n'a pas le mal de mer, mais tout cela entraînerait plus de dépenses. Toutefois, cela peut se faire. Il y a, en effet, très peu d'exemples où l'on pourrait faire des économies grâce à la permutation des hommes avec leurs compétences acquises d'un métier à un autre. De plus, il faut tenir compte de leur penchant personnel pour un poste dans ce service particulier et dans ce milieu particulier.

M. FOY: Je suppose donc que je vous ai mal compris. Je croyais que vous aviez dit qu'il serait plus dispendieux de mettre les trois services sous les ordres d'un seul commandant.

Le contre-amiral BROCK: Non, je n'ai pas dit cela.

M. FOY: Je croyais que vous l'aviez dit.

Le contre-amiral BROCK: Je regrette.

M. SMITH: Apropos de la question de M. Foy, après avoir exercé le cuisinier à faire du pain en mer et après l'avoir enseigné le métier de marin, il serait de plus, je suppose, assez dispendieux et en même temps un gaspillage de talent de l'affecter de nouveau à un poste sur terre où l'autre compétence n'est pas requise.

Le contre-amiral BROCK: Je crois que c'est une conclusion raisonnable.

M. SMITH: Vous avez mentionné, amiral Brock, qu'en exerçant peut-être une autorité sur les chefs d'état-major, on aurait pu développer une méthode rationelle d'acquérir de l'équipement et d'élargir notre politique militaire. A en juger par le budget des dépenses, il se peut qu'un député du parlement, à titre de simple observateur temporaire ait pu tirer la conclusion que les politiques d'achat des forces armées au cours des années étaient plutôt comme une loterie, du fait qu'une force essayait d'obtenir quelque équipement neuf aux dépens d'une autre. Est-il juste de supposer que vous-mêmes peut-être faisiez votre possible pour acquérir vos contre-torpilleurs d'escorte pendant que de son côté le maréchal de l'air Sharp faisait de même pour obtenir un peu d'équipement aérien, sans qu'aucun de vous deux ayez nécessairement pris en ligne de compte le bien-être ou l'objectif des forces armées prises dans leur ensemble Cette observation est-elle assez juste?

Le contre-amiral BROCK: Elle était juste, monsieur Smith, jusqu'au moment où vous avez dit «sans prendre en ligne de compte le bien-être des forces armées dans leur ensemble. Bien entendu, on faisait de la concurrence, mais sans perdre de vue le bien-être général des forces. En effet, les trois chefs d'état-major, ainsi que leurs prédécesseurs,—dont je connaissais plusieurs particulièrement, à titre de participants comme moi aux mêmes réunions de consultation—, désiraient naturellement obtenir ce qu'ils pouvaient pour leurs propres services. Il y avait toujours des concessions de part et d'autre, toujours un peu de rivalité. Toutefois, ils faisaient toujours front comme très rapidement lorsqu'il s'agissait de faire face au ministre et au Conseil du Trésor pour bien établir leur argument, soit que les concepts de défense qu'ils avaient développés ou aidés à développer étaient valides.

M. SMITH: Je crois que vous étiez dans la pièce hier, Amiral, lors de la discussion avec l'un des témoins au sujet du fait que nous pourrions encore

assurer notre rôle dans la lutte contre les sous-marins, avec moins d'hommes peut-être, parce que nous avons les hélicoptères des destroyers et en raison d'autres avantages qu'offre la technologie. Il n'y a que deux ans que vous avez quitté le service, que pensez-vous de cela? Pouvons-nous continuer de jouer notre rôle dans la lutte contre les sous-marins avec moins de marins?

Le contre-amiral BROCK: Non, certainement pas. C'est un sujet assez complexe. Permettez-moi de vous donner mon avis sans simplifier outre mesure. Il serait possible, par exemple, d'augmenter la puissance, la grosseur, la vitesse et les autres caractéristiques des avions embarqués jusqu'au point où un porte avion ne pourrait porter plus d'un avion. Ce serait aller trop loin. Il y a des solutions moyennes plus heureuses. Quant aux proportions dans lesquelles la marine devrait comprendre des navires très perfectionnés, des navires un peu désuets et des navires beaucoup plus petits et moins dispendieux, c'est une question où le meilleur jugement est celui des experts en la matière. L'avis de ces experts a-t-il été suivi ou même demandé, ces derniers temps, c'est pour moi un mystère.

M. WINCH: A-t-on demandé votre avis?

Le contre-amiral BROCK: Eh bien, monsieur, je pense que je ne me serais pas acquitté de mes missions comme je l'ai fait avec succès si on n'avait pas demandé et accepté mon avis jusqu'à un certain point. Je vous ai indiqué la date à partir de laquelle nous avons différé d'opinion.

M. SMITH: Je voudrais maintenant parler des témoignages qui nous ont été présentés l'autre jour au sujet du matériel opérationnel moderne qui devait être acquis pour les services. Je crois que durant la dernière partie de votre carrière vous vous êtes beaucoup occupé de la conception et de l'acquisition de nouveau matériel naval.

Le contre-amiral BROCK: Oui, en effet.

M. SMITH: A Halifax, lors d'une discussion au sujet d'un destroyer escorteur qui était alors proposé, je crois vous avoir entendu dire: «Mon Dieu, c'est moi qui l'ai conçu.»

Le contre-amiral BROCK: En ma qualité de sous-chef de l'état-major de la marine, il m'incombait de coordonner ces choses.

M. SMITH: Maintenant, nous nous procurons quatre navires qu'on appelle DDH. Représentent-ils une modification du destroyeur escorteur?

Le contre-amiral BROCK: Voulez-vous dire une modification du destroyeur escorteur ou du...

M. SMITH: Au sujet du programme de frégate, celui qui a été annulé?

Le contre-amiral BROCK: On l'a appelé une frégate tout usage.

M. WINCH: Si je ne me trompe, c'est vous qui l'aviez proposée.

Le contre-amiral BROCK: La frégate tout usage?

M. WINCH: Je regrette, M. Smith, mais je me rappelle que lors de notre rencontre, vous aviez avancé un certain projet qui n'a pas été accepté.

Le contre-amiral BROCK: Oh, l'idée me plaisait beaucoup, oui, en effet. Les DDH, je ne suis pas certain; mais je suis bien certain que vous épargneriez le temps du Comité et que vous obtiendriez de meilleurs renseignements quant aux détails en vous adressant à des témoins plus compétents, au point où nous en sommes. Pour ce qui est de la conception de la marine future, à laquelle j'ai apporté mon aide, de fait le plan avait été accepté par la commission navale et, dans les grandes lignes, je crois, par le comité des chefs d'état-major et le gouvernement. Cette partie du programme général, en plus de la construction des frégates tout usage, devait comprendre une modification de certains navires de la classe Saint-Laurent et Restigouche de façon qu'ils puissent porter un

hélicoptère. C'est un genre de DDH (la lettre H veut dire hélicoptère). Des projets et des dessins ont été établis aussi pour une autre classe de navires conçus surtout pour porter des hélicoptères; ceux-là aussi, on aurait pu les appeler DDH. Je ne sais pas exactement ce qu'est le DDH actuel.

M. SMITH: Un des premiers articles du matériel moderne à être montrè était le nouveau système de propulsion. Êtes-vous au courant de cela?

Le contre-amiral BROCK: Je sais que de mon temps on estimait extrêmement souhaitable d'installer des turbines à gaz sur tous les nouveaux navires afin de pouvoir, tout en tirant profit des machines à vapeur modernes qui se construisent déjà, pour ne pas augmenter les frais, de pouvoir disposer d'une vitesse supplémentaire en sus de la vitesse économique. On n'avait pas pris de décision définitive mais d'après ce que j'entends et ce que je lis dans les journaux, on a maintenant décidé entièrement en faveur de la propulsion par turbines à gaz. Je ne suis pas ingénieur.

M. SMITH: La deuxième article était le système automatique de défense ponctuelle par missiles. Cette question vous est-elle familière? Ce projet était-il à l'étude quand vous étiez là?

Le contre-amiral BROCK: C'était peut-être la même chose, ou autre chose, que nous appelions système de défense ponctuelle par missiles téléguidés. Vous ne pouvez pas embarquer un missile téléguidé à très grande portée sur un navire de la dimension de ceux que nous avons dans la Marine royale canadienne et le système de défense ponctuelle (c'est-à-dire des engins du type à faible ou moyenne portée) était automatique.

M. SMITH: S'agit-il de l'engin américain qui a été retiré par les États-Unis et mis au rancart?

Le contre-amiral BROCK: Ce n'était pas cela de mon temps mais je ne sais pas ce qui se passe maintenant.

M. SMITH: Je n'ai qu'un autre article à mentionner. Le système contre les fusées sous-marines appelé ASROC était-il à l'étude alors?

Le contre-amiral BROCK: Non, il ne l'était pas. Pardon, il avait été étudié puis rejeté.

M. SMITH: Vous rappelez-vous pourquoi on l'a rejeté?

Le contre-amiral BROCK: Oui. On l'a rejeté essentiellement au nom de la philosophie de la tactique de la guerre anti-sous-marine. Je peux vous donner des explications, si vous voulez. L'ASROC est une arme dont est munie la marine de guerre des États-Unis depuis quelques années. Comme dans le cas de toutes les armes très compliquées, il y a eu des difficultés au début. Le système consiste à lancer une torpille suiveuse à partir d'un navire de surface de telle sorte que l'engin plane dans l'air, entre dans l'eau, commence à exécuter son plan de recherches, fait la chasse aux sous-marins qu'il est chargé de détruire, ce qu'il peut faire à grande distance, une distance relativement grande. Naturellement, une des difficultés, elle a peut-être été résolue depuis, je l'espère, une des difficultés a toujours été, du moins jusqu'à il y a deux ans et demi, le problème de l'identification par opposition au repérage d'un sous-marin, la difficulté d'être sûr que c'est un sous-marin ennemi. Cette identification semblait impossible à grande distance et, par conséquent, il ne semblait pas souhaitable d'avoir un engin à grande portée, très coûteux et très compliqué que le commandement hésiterait à lancer sans cette confirmation. C'est la raison pour laquelle l'ASROC a été rejeté.

M. SMITH: J'ai une dernière question, Amiral. Lorsque vous étiez un officier supérieur de la marine, avez-vous eu connaissance que des études aient été faites ou avez-vous pris part à des études relatives à l'efficacité ou à l'inefficacité, aux avantages ou à l'absence d'avantages concernant l'unification, je ne sais pas lequel des nombreux termes employer, l'unification des services du matériel et des services des subsistances?

Le contre-amiral BROCK: Je ne saurais citer le chapitre et le verset mais je crois me rappeler que ces questions ont été étudiées par quelques agences du comité des chefs d'état-major.

M. SMITH: Quel était votre avis au sujet de l'efficacité d'un unique service du matériel et d'une unique intendance pour toutes les forces armées?

Le contre-amiral BROCK: Je pensais, et je pense encore que cela serait une bonne chose si elle entraînait des économies et si on était assuré que le matériel requis serait fourni efficacement à l'officier qui a l'ultime responsabilité du service.

M. SMITH: Avez-vous lu ou étudié des rapports, des articles ou des publications professionnelles sur les problèmes auxquels a dû faire face, au Vietnam, le service des subsistances et du matériel des États-Unis?

Le contre-amiral BROCK: Oui. D'après ce que j'ai lu, j'ai l'impression que, bien qu'ils n'aient pas été aussi loin que nous voulons le faire, ils ont découvert qu'ils étaient allés trop loin et que le système, je crois, n'est pas aussi efficace qu'il devrait l'être pour appuyer l'activité des services individuels.

M. SMITH: Merci.

Le contre-amiral BROCK: Je n'en suis pas étonné.

M. MCINTOSH: A la suite des questions de M. Smith, j'aurais une question sur laquelle j'aimerais avoir des explications. Lorsque M. Smith a mentionné le rôle de la marine dans la guerre anti-sous-marine, je pense que vous avez dit que ce rôle ne pouvait pas être augmenté avec moins d'hommes. Est-ce ce que vous avez dit?

Le contre-amiral BROCK: L'efficacité ne pourrait pas être augmentée si nous avions moins d'hommes.

M. MCINTOSH: Êtes-vous d'accord alors avec la politique de la France? Elle dit que la réduction de son personnel est compensée par l'augmentation de la puissance des armes. Le Canada ne pourrait-il pas réaliser la même chose?

Le contre-amiral BROCK: Je pense que cela est possible dans le cadre d'une unité particulière de la marine. Par exemple, un navire peut être conçu et ses armes rendues automatiques de telle sorte que le travail puisse être accompli par moins d'hommes, mais, encore une fois, je dois faire remarquer que pour accomplir la tâche dans son ensemble, c'est-à-dire pour que la marine remplisse son rôle, il faut un certain nombre de navires de toutes classes, dimensions, formes et fonctions et que ces navires ont besoin de personnel. Je pense que cela explique la question.

M. MCINTOSH: Je veux maintenant attirer votre attention sur le moment où vous dites avoir été congédié. Dans une déclaration qu'il a fait à Edmonton, le Ministre a dit qu'il a pris une telle mesure à l'égard de plusieurs membres du personnel supérieur en raison du contrôle du pouvoir civil sur l'armée. En d'autres termes, il laissait entendre qu'il se préparait un coup. Étiez-vous impliqué dans cette affaire? Plus tard, il a dit en Chambre qu'il s'agissait d'une seule personne. Étiez-vous cette personne?

M. NUGENT: Est-ce que vous vous révoltiez, Amiral?

Le contre-amiral BROCK: Tous les amiraux se révoltent à ce qu'il me paraît.

M. MCINTOSH: Le Ministre vous a-t-il déjà accusé de cela?

Le contre-amiral BROCK: Non, bien sûr. Toute accusation de ce genre ou toute insinuation aurait été insultante, fausse et insensée.

M. MCINTOSH: Croyez-vous savoir de qui il veut parler?

Le contre-amiral BROCK: J'ignore absolument de qui il veut parler. Je suis absolument certain, absolument certain, ayant connu ces messieurs toute ma vie, qu'il ne s'est rien produit de tel.

M. MCINTOSH: Savez-vous toutefois que le Ministre a fait cette déclaration. Vous dites que vous lisez le Hansard.

Le contre-amiral BROCK: Oui.

M. MCINTOSH: Il a fait cette déclaration.

Le contre-amiral BROCK: Oui.

M. MCINTOSH: Bien. Maintenant, avant que vous soyez congédié, vous-même et le Ministre avez-vous différé d'opinion quant à la politique à suivre, je veux dire entre le moment où le Ministre a assumé le porte-feuille et celui où il vous a congédié?

Le contre-amiral BROCK: Non, il n'y a pas eu de conflit de quelque nature que ce soit. Je pense que le Ministre et moi-même, pour autant que je sache, nous entendions très bien. Il est venu chez moi; nous nous sommes beaucoup vus et nous avons voyagé ensemble, ce qui était mon devoir mais ce qui m'était aussi un plaisir. Je lui ai parlé très franchement. Je lui ai toujours donné tous les conseils qu'il m'a demandés.

M. WINCH: Où avait lieu la conférence...

M. MCINTOSH: Un moment, Monsieur le président. Je crois que j'ai la parole. Je devrais peut-être mentionner les circonstances dans lesquelles il vous a remercié ou congédié. Avez-vous été satisfait des raisons qu'il vous a données pour expliquer cette mesure?

Le contre-amiral BROCK: Je n'avais rien d'autre sur lequel m'appuyer. J'ai été stupéfait de le voir s'y prendre de la façon dont il l'a fait, mais qui étais-je pour m'opposer à la marche du progrès si le traitement qui devait m'être versé pour les quelques années qui me restaient à servir devait se révéler un avantage considérable pour le Canada. Comment pouvais-je protester?

M. MCINTOSH: Votre poste ne devait-il pas être rempli par une autre personne?

Le contre-amiral BROCK: On l'a fait; mais à mon avis, le ministre a tenté de me donner l'impression que les diminutions et bien entendu les autres économies pouvant être réalisées en matière de personnel, se révèleraient suffisantes pour fournir plus d'équipement aux services et que c'était ce qu'il entendait faire. Je crois que le fait que les choses n'aient pas tourné de cette façon était prévisible.

M. MCINTOSH: Avez-vous compris que la déclaration formulée par le ministre au sujet du montant d'économies pour le ministère pourrait être mise à exécution en vous congédiant?

Le contre-amiral BROCK: C'était son intention avouée.

M. MCINTOSH: N'avez-vous pas discuté la question? Avez-vous accepté sa déclaration comme fait accompli?

Le contre-amiral BROCK: Il est très difficile d'arguer avec un ministre qui vient de vous congédier. Mes arguments avaient été énoncés auparavant.

M. MCINTOSH: Vos arguments? Sur quoi portaient vos arguments, Amiral?

Le contre-amiral BROCK: Bien, le mot est peut-être mal choisi.

M. MCINTOSH: Je vous ai demandé si vous aviez eu des différences d'opinion et vous avez répondu non, pas à ma connaisance.

Le contre-amiral BROCK: Bien, je crois que le ministre était parfaitement au courant de mon sentiment d'inquiétude au sujet de sa façon de procéder et de l'allure à laquelle il le faisait par suite d'un bon nombre de conversations de même que par certains entretiens que lui avaient transmis avec confiance des officers d'un rang supérieur au mien et auxquels j'avais exprimé les mêmes opinions. Il n'y avait pas de conflit déclaré. Votre première question laissait inférer qu'il y avait quelque chose d'inamical dans cette affaire. Ce n'était pas le cas.

M. WINCH: Puis-je poser une autre...?

Le PRÉSIDENT: M. McIntosh a la parole.

M. MCINTOSH: Je veux poursuivre mon interrogatoire.

Le PRÉSIDENT: Je prends note que vous voulez poser une autre question, M. Winch.

M. MCINTOSH: Avant le moment où vous avez été congédié, aviez-vous compris la définition donnée par le ministre de l'expression *unification*?

Le contre-amiral BROCK: Non, et il en était de même pour tous ceux que je connaissais; y compris les officiers supérieurs ayant discuté cette question; personne n'a semblé croire pour un seul instant que l'unique mention dans le Livre Blanc puisse être autre chose qu'une expression bizarre. Tous les officiers supérieurs que je connais, et dont le plus grand nombre a depuis ce temps quitté les rangs, ont trouvé l'idée impraticable. Nous avons seulement pensé «veut-il réellement dire cela? Tous dans une seule arme? TOUS DANS LE MÊME UNIFORME? «il ne peut vraiment pas vouloir cela; ce n'est pas possible». Personne ne conseillerait une telle chose.» Aucun officier supérieur n'en conviendrait». Ce ne pouvait être; nous l'avons, donc écarté de notre pensée.

M. MCINTOSH: Parmi les arguments entre vous et le ministre auxquels vous avez fait allusion, certains avaient-ils rapport à l'unification?

Le contre-amiral BROCK: Non. Et de fait, j'ai entendu le ministre déclarer, et je crois qu'il l'a dit à la Chambre des communes et également dans son Livre Blanc, que l'on n'avait pas l'intention d'exercer des efforts excessifs pour imposer quelque chose qui ne conviendrait pas; que ces choses évolueraient de façon graduelle; qu'il avait l'intention de sonder le terrain avec circonspection et d'étudier attentivement les conseils et les opinions exprimés par les officiers supérieurs de son ministère; que nous serions en butte à des difficultés immédiatement. C'était notre impression.

M. MCINTOSH: Voici ce que je m'efforce de déterminer: quand, avez-vous entendu pour la première fois, l'expression «unification»? Était-ce pendant l'époque où vous étiez encore en service ou après votre congédiement?

Le contre-amiral BROCK: Bien, j'ai lu le Livre Blanc pendant que j'étais encore dans le service.

M. MCINTOSH: Vous avez lu le Livre Blanc. Le Livre Blanc de 1964 contenait-il quelque chose qui pouvait vous porter à croire qu'une politique d'unification, comme celle formulée par le ministre, serait mise en œuvre dans nos forces?

Le contre-amiral BROCK: De façon nette, non.

M. MCINTOSH: Je veux maintenant revenir à...

Le contre-amiral BROCK: Permettez-moi de dire: de façon imprécise, non.

M. MCINTOSH: Le vice-chef actuel de l'état-major de la Défense pose la question suivante dans sa présentation:

> Quelle serait l'image de nos forces si nous en restions à l'intégration et ne procédions pas à l'unification?

Pouvez-vous répondre à cette question conformément à votre compréhension de l'unification à l'heure actuelle, et est-il intervenu un changement dans votre façon de comprendre l'expression maintenant par rapport à ce qu'elle était avant que vous soyez congédié le 5 février?

Le contre-amiral BROCK: Je répondrai à la seconde partie de votre question en premier lieu. Il y a un monde de différence entre ce que je crois être l'intention du ministre aujourd'hui à l'égard de l'unification et ce que j'ai cru à cette époque. Pour répondre à la première partie de votre question, visant à savoir quelle serait l'image des forces si le programme était arrêté maintenant; je l'ignore, je ne puis dire à quoi elles ressembleraient mais je sais ce qu'elles ressentiraient. Elles éprouveraient un sentiment de satisfaction. Elles seraient ravies. Faites une pose! Réexaminez la question! Je suis fort enclin à croire et j'espère que vous aurez l'occasion d'entendre des témoignages directs à cet égard, qu'il y a un nombre considérable d'officiers supérieurs en service présentement qui seraient enchantés de se voir accorder une pause actuellement pour réexaminer la question. Il faudrait peut-être le leur demander.

M. MCINTOSH: Amiral, pendant le temps que vous avez servi à titre de contre-amiral sous les ordres du ministre, je suppose qu'à de nombreuses occasions, vous avez dû recevoir de lui des mémorandums ou des appels téléphoniques. Je présume que vous n'aviez aucune difficulté à comprendre ce qu'il voulait dire? Je veux vous demander: quelle est votre explication de la définition de l'unification formulée par le ministre? Je vais répéter. Il déclare:

> L'unification est le but ultime d'une progression logique et évolutionnaire.

Pouvez-vous m'en donner une explication?

Le contre-amiral BROCK: Je suis désolé, j'en suis incapable.

M. MCINTOSH: Vous ne savez pas ce que cela signifie.

Le contre-amiral BROCK: Non.

M. MCINTOSH: Avez-vous une idée quelconque, après avoir écouté les témoignages jusqu'à maintenant, de la signification du terme *unification*. Pouvez-vous nous en donner une brève définition?

Le contre-amiral BROCK: Bien, en termes pratiques, si le présent projet de loi est adopté à la Chambre, cela signifie la disparition des trois Armes. Voilà ce que cela veut dire.

M. MCINTOSH: Bien, vous avez lu le discours du ministre lors de la présentation du Bill N° C-243. Il a tenté dans ce discours de nous donner à entendre et également au public qu'il n'y aurait aucun changement dans les trois Armes, l'Aviation, la Marine et l'Armée.

Le contre-amiral BROCK: J'ignore ce qu'il cherchait à laisser entendre, mais se fondant sur ce qu'il a déclaré, il est nettement évident que le bill ne vise pas à

autre chose que d'abolir la Marine royale du Canada, l'Armée canadienne et l'Aviation royale du Canada et de former une nouvelle force.

M. McIntosh: A la lecture de son discours, n'avez-vous pas éprouvé la même impression que moi; c'est-à-dire qu'il est affirmatif à un endroit et négatif à certains autres de façon à pouvoir utiliser l'une ou l'autre réponse.

Le contre-amiral Brock: Depuis déjà longtemps, j'éprouve énormément de difficultés à comprendre le but poursuivi par le ministre.

M. McIntosh: Êtes-vous d'avis que les termes «intégration» et unification» utilisés par le ministre et tous les membres de ce comité prêtent énormément à confusion?

Le contre-amiral Brock: Oui, et ce depuis le début. J'ai eu l'impression, même en écoutant les délibérations d'hier, que cette confusion n'avait pas été dissipée. J'ai tenté modestement de redéfinir ces termes un peu plus tôt ce matin, mais pour ce qui est de savoir si ma définition est supérieure à toute autre, c'est là une question d'opinion.

M. McIntosh: Bien, pour être franc, tous les témoins ont fait la même chose, Amiral, mais on n'en a pas trouvé deux qui ont fourni la même définition.

Je crois que c'est le plan de réforme Esher qui en Grande-Bretagne a eu pour effet que le ministère britannique de la Défense Nationale n'a pas accepté l'idée d'un commandement unique comme celui que nous avons aujourd'hui. J'ai cru comprendre d'après ce que vous avez déclaré en réponse à une question antérieure posée par l'un des membres ici présents, bien que vous ne l'ayez pas dit nettement que vous êtiez plus ou moins en faveur d'un commandement uniquement. L'êtes-vous?

Le contre-amiral Brock: Je suis en faveur d'un commandement unique nommé à la direction de l'activité opérationnelle sur une base fonctionnelle; pas fonctionnel au sens où on l'a décrit à votre intention dans le Livre Blanc et les autres discours, mais fonctionnel au sens militaire de commandement et de direction, de façon qu'une personne en soit chargée et qu'on lui donne les pouvoirs de conduire toute forme d'opération militaire soit à l'intérieur d'un certain théâtre de guerre ou dans le domaine d'une entreprise exercée en temps de paix. Je ne crois pas qu'il existe une autorité militaire quelconque à quelque endroit que ce soit qui pourrait y trouver matière à critique. C'est en fait la conclusion à laquelle est arrivée la Commission Esher, cela revient à la même chose. Si l'on entend nommer un officier d'une force pour cette tâche à l'intérieur d'un certain territoire, la chose présuppose qu'il y aura trois Armes contribuant par leur compétence et leurs connaissances à l'action entreprise. Il est douteux que nous puissions faire une supposition de cet ordre à l'heure actuelle.

M. McIntosh: Vous avez affirmé qu'il y a toujours existé une rivalité entre les dirigeants de ces trois forces au sujet de l'obtention d'équipement ou de nécessités qui à leur avis, devraient être mis à leur disposition. Avec le nouveau projet du ministre, bien qu'à vrai dire, il soit maintenant sur pied, croyez-vous que cette rivalité persistera, mais peut-être à un niveau inférieur?

Le contre-amiral Brock: Bien, aussi longtemps qu'il y aura un officier de l'état-major chargé de la conduite des opérations maritimes, peu importe son titre, et un officier chargé de l'établissement d'une force mobile, quel que soit son titre, tous deux ayant besoins de fonds pour l'achat d'équipement destiné à supporter des opérations dont la nature est radicalement différente, je puis difficilement concevoir un changement quelconque.

M. McINTOSH: Voyez-vous un danger dans la suppression d'une telle rivalité?

Le contre-amiral BROCK: Assurément oui.

M. McINTOSH: Quel danger envisagez-vous?

Le contre-amiral BROCK: Bien, le danger est que les meilleurs conseils ne seront pas toujours disponibles au ministre. Du moins, il ne dispose pas d'une gamme d'options parmi lesquelles il peut choisir la meilleure et les experts et spécialistes les plus qualifiés ne sont pas appelés à étudier la question en litige aux fins de l'éclaircir.

M. McINTOSH: En d'autres termes, il n'entendra qu'un son de cloche?

Le contre-amiral BROCK: Il n'entendra qu'un seul son de cloche aussi longtemps qu'il restera à Ottawa avec son état-major. S'il visite le Commandement de la force mobile ou le Commandement maritime, il aura l'occasion d'entendre d'autres versions.

M. McINTOSH: Merci, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: M. Winch désire poser une autre question.

M. WINCH: J'apprécie cette faveur car il y a un sujet que je voudrais personnellement éclaircir à titre de membre de ce comité. Établissez-vous un rapport quelconque entre le fait que l'on vous a retiré votre commandement quelques jours après que vous l'eûtes assumé et l'étude complète entreprise par les membres itinérants de ce comité au cours de laquelle vous avez répondu à nos questions en toute franchise et de façon complète étant donné que certaines de vos réponses étaient contraiees aux décisions et aux politiques du ministère de la Défense Nationale? Voyez-vous une relation quelconque entre ces deux faits?

Le contre-amiral BROCK: Bien, M. Winch, laissez-moi vous exposer la chose de cette façon: à ce moment-là, je n'en voyais certainement pas. A la lumière des incidents qui ont suivi et avec tout le respect que je vous dois, je me le suis souvent demandé; je me suis posé la question à maintes reprises.

M. WINCH: Pour ce qui est de savoir si oui ou non notre visite et vos réponses auraient pu exercer une certaine influence?

Le contre-amiral BROCK: Oui, je me le suis demandé.

M. WINCH: Merci.

M. LANIEL: Amiral, au début de vos remarques, vous avez donné votre définition de «l'intégration» et vous avez déclaré que vous appuieriez l'intégration si la chose voulait dire le groupement de fonctions communes dans l'intention de réaliser des économies et d'améliorer le caractère fonctionnel des opérations mais qu'en revanche, vous ne seriez pas en faveur de l'intégration si elle signifiait l'interchangeabilité au niveau du personnel?

Le contre-amiral BROCK: C'est vouloir pousser l'intégration trop loin.

M. LANIEL: Avez-vous l'impression à partir de tout ce que le ministre a dit jusqu'à maintenant, ou à la lecture du Libre Blanc ou en faisant appel à toute autre source que le but visé était d'assurer l'interchangeabilité du personnel de l'Armée, de la Marine ou de l'Aviation ce qui permettrait de muter le personnel d'une force à l'autre? Le ministre et ministre associé ont nettement affirmé que les soldats demeureraient dans l'armée, et ainsi de suite, et que jamais, bien que l'on effectuerait une centralisation à l'égard de la formation de base à un stade quelconque de la formation, cela pourrait signifier qu'éventuellement ces hommes ne pourraient se spécialiser dans un métier propre à l'Armée, à la Marine ou à l'Aviation. Comment pouvez-vous avoir acquis l'impression que l'objet de l'intégration ou même de l'unification pouvait tendre à une mesure aussi radicale que l'établissement d'une interchangeabilité horizontale, selon l'expression que vous avez employée? Vous avez cité l'exemple d'un boulanger. Nous verrons un boulanger acquérir une formation de base et qui ensuite servira sur un navire, et

à mon avis, cet homme servira sur un navire parce qu'il veut faire partie des forces navales de notre pays. Il aura opté pour cette spécialité en rapport avec une force particulière.

Le contre-amiral BROCK: J'espère qu'il en sera ainsi, M. Laniel.

M. LANIEL: Dans la mesure où l'administration civile des forces armées est concernée, n'existe-t-il pas un rapport entre votre démission et plausiblement la position extrême que vous avez prise à l'égard des programmes mis de l'avant et auxquels vous avez contribué? Quoi qu'il en soit, c'est ce que j'ai cru comprendre lorsque le comité s'est rendu à Halifax à un moment quelconque. Vous avez certainement profité de cette occasion pour tenter de prouver aux membres du comité que le gouvernement s'était trompé en décidant d'abandonner le programme de frégates à tous usages.

Le contre-amiral BROCK: Monsieur Lankel, permettez-moi d'être d'un autre avis. Je n'en ai nullement tiré parti. Si je m'en souviens bien, à titre de membre du comité, vous vous êtes prévalu du droit...

M. LANIEL: Vous répondiez aux questions.

Le contre-amiral BROCK: Je répondais aux questions avec l'assentiment du ministre associé auquel je m'en rapportais dans chaque cas, et à toutes les occasions, il m'a incité à poursuivre en ces termes, «continuez; vous faites un bon travail».

M. LANIEL: Vous avez déclaré être en faveur de l'organisation que nous connaissions auparavant, c'est-à-dire celle comportant trois chefs d'état-major et vous avez affirmé que le gouvernement aurait pu réaliser les mêmes objectifs si le ministre ou le gouvernement s'était adressé aux trois chefs d'état-major et leur avait dit qu'il n'y avait qu'une seule politique de défense, qu'il importait de s'y conformer, et que quiconque s'écartant de cette décision courrait plus ou moins le risque de se voir retirer son important poste de chef d'état-major. Ne croyez-vous pas que c'est beaucoup plus facile avec l'intégration, la structure actuelle et un seul chef d'état-major qui peut obtenir les conseils de personnes responsables et éminemment qualifiées faisant partie des trois forces, ou éventuellement des trois directions d'une force, que d'avoir à compter avec trois chefs et de voir le ministre passer son temps à les avertir qu'il n'y a qu'une seule politique et qu'ils doivent cesser leurs manigances?

Le contre-amiral BROCK: Je ne puis convenir que cela sera plus facile ou préférable, M. Laniel, et je ne crois pas que ces chiffres supérieurs aient été enclins à faire des manigances uniquement pour le plaisir de la chose. Ce système joue dans les deux sens. Il s'applique tous les paliers. Le ministre, ou toute personne constituant l'autorité de dernière instance, doit obtenir ses conseils, s'il entend agir sagement, des meilleurs sources disponibles. La formulation de ces conseils, en termes les plus significatifs et les mieux fondés lorsqu'ils parviennent au niveau ministériel, pourra être effectuée de la façon la plus efficace par un officier ayant fait carrière dans la force et le milieu à propos desquels il donne des conseils. Pour ce qui est de l'influence qu'elle exerce aux échelons inférieurs, cela donne évidemment confiance à tout le personnel de toutes les forces de savoir que les conseils, le jugement, les études et les connaissance de l'environnement de cette force sont présentés par un professionnel directement au ministre. Voilà ce qui établit un climat de confiance, assure la loyauté et soutient le moral. Tout cela est disparu.

M. LANIEL: A votre avis, quelle est l'origine du programme d'intégration et d'unification?

Le contre-amiral BROCK: Je n'en sais rien.

M. LANIEL: Croyez-vous qu'elle provient d'un rêve du ministre?

Le contre-amiral BROCK: Je sais que le ministre, lors de l'acceptation du portefeuille qu'il détient actuellement s'est donné beaucoup de peine et a travaillé fréquemment fort avant dans la nuit dans l'intention d'étudier tous les documents sur lesquels il a pu mettre la main. Ceux qui se seraient révélés les plus utiles dans ces études ne semblent pas avoir été consultés.

M. LANIEL: Oui, mais vous avez dit que d'habitude le ministre fonde ses décisions sur l'avis des officiers supérieurs de son entourage.

Le contre-amiral BROCK: Je l'espère bien.

M. WINCH: N'avez-vous pas inauguré l'intégration il y a douze ans dans la Région maritime?

Le contre-amiral BROCK: Chaque fois qu'un officier ou un service y était autorisé, ils ont tenté de découvrir de meilleurs moyens d'accomplir certaines fonctions des services à un coût moindre; dans la Région maritime, nous nous y sommes efforcés dès 1958.

M. WINCH: Qu'en es-til des opérations combinées?

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que nous puissions permettre trop d'interventions à ce stade afin que le témoin et celui qui l'interroge ne perdent pas le fil de leurs idées.

Le contre-amiral BROCK: Puis-je terminer ma réponse à cette question?

M. WINCH: C'est juste, monsieur le président, mais lorsqu'il s'agit de l'inauguration de l'intégration, c'est une question importante, car tout indique que l'intégration a effectivement été inaugurée dans la Région maritime, il y a bien des années.

Le contre-amiral BROCK: Je ne dirais pas qu'il s'agissait d'intégration, monsieur Winch. Ce que je veux dire c'est que les autorités supérieures des deux armes—ou de certaines parties des armes—qui s'adonnaient en haute mer à la lutte anti-sous-marine et à la défense du Canada en étaient venues depuis longtemps à la conclusion qu'une collaboration plus intime était souhaitable. Elles avaient établi de leur propre initiative cet esprit de coopération et d'émulation amicale qui s'est révélé des plus utile et a permis la création d'une force de défense de haut calibre chaque fois qu'on y a eu recours.

M. LANIEL: Monsieur, lorsque vous étiez en charge de la Région à Halifax, votre adjoint était-il un aviateur?

Le contre-amiral BROCK: Oui.

M. LANIEL: Ah bon. En votre qualité de conseiller auprès du caucus du parti conservateur, vous avez rédigé un mémoire pour son compte. J'ai certaines questions à poser à ce sujet, non pas en ce qui concerne votre compétence en tant que conseiller, mais au sujet de certains points que vous y avez soulevés.

M. MCINTOSH: Nous ne pouvons pas admettre cette déclaration. Je fais partie du caucus conservateur et je n'ai jamais eu de document.

Le contre-amiral BROCK: Monsieur le président, j'allais justement protester contre cette entrée en matière, mais je suis disposé à répondre à toutes questions que vous désirez poser au sujet d'un document que j'aurais préparé.

M. LANIEL: A la page 6 vous avez dit...

Une VOIX: A la page 6 de quel document?

Le PRÉSIDENT: Vous voudrez bien indiquer de quel document il s'agit.

M. LANIEL: Le document s'intitule:

AU: Caucus du parti conservateur-progressiste sur la défense nationale
DU: Contre-amiral J. Brock
SUJET: Défense nationale

et il est daté du 18 octobre 1966.

M. MCINTOSH: Quelle signature porte-t-il? Vous l'avez peut-être écrit vous-même.

M. LANIEL: Non, je ne l'ai pas écrit parce que...

Le contre-amiral BROCK: Montrez-le moi pour voir si je le reconnais... En effet, j'ai préparé ce document.

M. LANIEL: C'est vous qui l'avez rédigé?

Le contre-amiral BROCK: Oui.

M. LANIEL: L'honorable député est-il satisfait?

M. MCINTOSH: Avez-vous préparé ce document pour le caucus conservateur?

Le contre-amiral BROCK: Oui, pour servir de base à la discussion.

M. LANIEL: Ma question va peut-être tirer la chose au clair.

M. MCINTOSH: Un instant. En ce qui me concerne, il s'agit d'un faux document, car il n'a jamais été communiqué au caucus conservateur.

M. LANIEL: A la page 6 du document que j'ai par-devers moi, dans la proposition n° 8, en ce qui concerne l'administration des forces armées, vous dites ce qui suit:

> Il y aurait lieu de fournir la ferme assurance que dès qu'il reprendra le pouvoir, le gouvernement conservateur-progressiste verra immédiatement à remonter le moral des forces armées...

Une VOIX: Très bien.

> ...en prenant les dispositions nécessaires pour que les questions touchant le bien-être actuel et la carrière de tous les officiers et hommes de troupe soient tranchées par les officiers professionnels compétents des différentes armes.

Ma question a trait au moral. La situation actuelle du point de vue du moral de la Marine dans la Région maritime—lequel, d'après certaines gens, est à son plus bas point—est-elle attribuable surtout au programme d'intégration et d'unification?

Le contre-amiral BROCK: Le moral de la Marine—et des autres armes, du reste—dépend dans une large mesure du genre de direction. Comme on l'a signalé hier, je crois, le moral est à son plus bas point au sein des Régions, même si Ottawa ne s'en rend pas compte; je crois que cela est attribuable à l'incertitude qui règne parmi les militaires du pays. Ils ignorent ce qui se passe. Ce qu'ils entendent dire ne leur plaît pas du tout.

M. LANIEL: Oui, mais lorsque nous sommes allés à Halifax, en 1964, ne nous avez-vous pas dit que le moral dépendait surtout des conditions de logement, du problème des écoles, des congés et ainsi de suite?

Le contre-amiral BROCK: Je suis à peu près sûr de ne pas avoir dit que le moral posait un problème. J'ai dit que certaines questions comme le logement, les écoles et les services personnels influaient jusqu'à un certain point sur le moral du personnel de la Marine.

A cette époque—n'oublions pas que cela se passait vers la mi-1964—le moral au sein des forces armées était encore assez bon. L'unification ne faisait pas l'objet de propositions sérieuses. Les mesures prises en ce qui concerne l'intégration avaient été recommandées depuis longtemps par les différentes armes elles-mêmes. Tout allait bien et les fonds ne faisaient pas défaut. On s'attaquait au problème avec énergie. Nous étions enchantés de bien des innovations. Aucun problème ne se posait alors au sujet du moral.

M. LANIEL: En 1964, estimiez-vous, à un moment donné, que l'Aviation, collaborant étroitement avec la Région maritime ou la Région atlantique, était satisfaite de l'état de choses qui régnait. Le mémoire que le comité a reçu de M. Carpenter n'a pas donné cette impression.

Le contre-amiral BROCK: Satisfaite de quoi, monsieur Laniel.

M. LANIEL: Nous avons eu l'impression qu'il y avait des divergences d'opinion surtout en ce qui concerne la rivalité entre les armes et que le fait que la Marine semblait diriger toute l'affaire préoccupait les autorités de l'Aviation à Halifax.

Le contre-amiral BROCK: Le commodore de l'Air Carpenter était le seul officier supérieur de l'Aviation à Halifax. Il était mon adjoint et, du point de vue opérationnel, l'harmonie régnait entre nous. Le commodore de l'Air Carpenter espérait jusqu'à un certain point que le ministre donnerait suite au programme d'unification de la façon que lui—Carpenter—favorisait. Il est maintenant vice-maréchal de l'Air.

M. LANIEL: Voulez-vous dire par là que, ces derniers mois, c'est l'appui de l'unification plutôt que la compétence qui comptait en ce qui concerne les promotions?

Le contre-amiral BROCK: Étant donné que ces 30 à 40 officiers supérieurs qui ont été congédiés, mis à la retraite ou mis à pied tout simplement, avaient recommandé la prudence—pour dire le moins—s'ils ne s'étaient pas ouvertement opposés à la proposition dont le comité est maintenant saisi; étant donné que, à très peu d'exceptions près, ils ont été remplacés par d'autres officiers qui ont été promus à ces postes; et étant donné, enfin, que même certains de ces derniers ont, après une courte période, été mis à la retraite et remplacés par d'autres, il m'est difficile d'aboutir à une autre conclusion.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Laniel, votre temps de parole est épuisé.

M. LANIEL: Puis-je poser une dernière question, ou bien préférez-vous m'inscrire sur la liste pour la deuxième reprise, monsieur le président?

Cela élève des doutes sur la compétence des officiers qui dirigent maintenant les diverses armes. Je ne crois pas qu'une telle observation soit de mise.

Le contre-amiral BROCK: Ce n'est pas ce que je voulais dire, monsieur Laniel. Cela n'élève pas de doutes sur la compétence des officiers qui ont été promus, mais à mon avis, cela élève des doutes sur le régime qui a permis ces changements.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Forrestall.

M. FOY: Pourrais-je poser une question supplémetaire, s'il vous plaît?

Vous avez dit que le moral était à un bas point, amiral. Que répondriez-vous au maréchal de l'Air Reyno qui a dit que le moral était à un point très élevé à l'heure actuelle.

Le contre-amiral BROCK: Je ne suis pas responsable de ce que le maréchal de l'Air Reyno dit.

M. FOY: Eh bien, de l'avis du comité, c'est aussi un officier compétent, j'en suis sûr.

Le contre-amiral BROCK: A mon avis, si vous voulez déterminer la situation en ce qui concerne le moral, il vous faudrait vous adresser à ceux dont le moral a été atteint; non pas à ceux qui servent à Ottawa, mais à ceux qui travaillent à pied d'œuvre, où que ce soit. Allez les voir, allez causer avec eux, ou bien faites-les venir ici.

M. FOY: Je ne crois pas que le maréchal de l'Air Reyno passe la plus grande partie de son temps à Ottawa.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Forrestall.

M. FORRESTALL: Monsieur le président, on a déjà abordé deux ou trois questions que je désirais soulever et, sans doute, on y reviendra plus tard. Je vais donc aborder la dernière question que je me propose de soulever au cours des dix minutes mises à ma disposition.

J'aimerais poser à l'amiral deux ou trois questions, vu son expérience professionnelle. Il ne s'agit pas nécessairement de questions techniques, mais je me rends compte que l'amiral a quitté son poste il y a deux ans et demi ou trois ans. J'aimerais revenir au rapport qui existait entre la Marine et l'Aviation en ce qui concerne les opérations combinées anti-sous-marines sur le littoral de l'Est.

Amiral, pourriez-vous nous dire, à la lumière de l'expérience que vous avez acquise avant d'atteindre au poste d'officier général, si ces opérations combinées étaient efficaces du point de vue des communications, de la préparation des exercices, de la coordination des programmes et ainsi de suite? Étaient-elles réellement efficaces du point de vue des fonctions pour lesquelles nous nous exercions et que nous exécutions en réalité?

Le contre-amiral BROCK: Bien entendu, comme j'étais en charge des opérations, je ne pourrais faire autrement que de dire que ces opérations ne laissaient rien à désirer. Cependant, je crois que d'autres autorités, y compris les commandants en chef de la flotte métropolitaine de la Marine britannique, le commandant allié suprême de l'Atlantique et d'autres officiers supérieurs de l'Alliance, ont déclaré que les opérations en ce qui concerne la réaction et l'aptitude au combat avaient atteint un très haut niveau d'efficacité.

M. FORRESTALL: Vos lignes directes de communication avec l'Aviation d'appui étaient-elles efficaces?

Le contre-amiral BROCK: L'officier en charge occupait le bureau voisin du mien et nous nous réunissions tous les matins.

M. FORRESTALL: C'est ce que je croyais.

Vous avez dit que ce régime a été inauguré dès 1948?

Le contre-amiral BROCK: En 1958.

M. FORRESTALL: En 1958?

Le contre-amiral BROCK: Vers 1958.

M. FORRESTALL: Quelle méthode aviez-vous suivie auparavant?

Le contre-amiral BROCK: Il ne faut pas oublier qu'auparavant les éléments d'aviation attachés à la Région maritime n'étaient pas très considérables; en fait, le nombre d'avions n'était pas suffisant pour que le commandant de la Région méritime puisse en tenir compte dans toutes ses opérations. C'est vers cette époque que l'avion *Argus*, ainsi que les autres escadrilles d'avions *Neptune*, commençaient à démontrer leur grande utilité.

Il y avait aussi une autre considération; c'est que, étant donné que nous collaborions si étroitement avec la Marine américaine, il était souhaitable que nos méthodes fussent aussi compatibles que possible. La Marine américaine, possédant et dirigeant ses propres avions de patrouille à long rayon d'action, se sentait plus rassurée de collaborer avec nous parce que nos méthodes ressemblaient aux leurs.

M. FORRESTALL: Amiral, après trois années d'intégration et de tendance à l'unification—bien que vous n'ayez pas de renseignements de première main à ce sujet—estimez-vous que l'efficacité est plus grande maintenant qu'en 1964, abstraction faite du nouvel équipement que nous sommes censés avoir acquis depuis lors?

Le contre-amiral BROCK: Il me déplaît d'avoir à dire ceci, mais je crois que l'efficacité a beaucoup diminué.

M. FORRESTALL: Cela suffit.

M. LANIEL: Puis-je poser une question supplémentaire?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. LANIEL: L'efficacité était-elle ce que vous prétendez en 1964, lorsque les membres du comité se sont rendus à Halifax et qu'ils sont allés en mer à bord de destroyers escorteurs? L'un d'eux n'a pu tirer un seul coup, un autre en a tiré un et un troisième en a tiré deux, mais aucun n'a pu atteindre le cône-ancre.

Le contre-amiral BROCK: L'un des témoins a déclaré hier que le canon de 3 pouces calibre 50—je crois qu'il voulait dire le canon de 3 pouces calibre 70—pose toujours les mêmes problèmes.

M. SMITH: Vous voulez dire qu'ils ne font pas feu?

Le contre-amiral BROCK: Vous pourriez obtenir des renseignements plus sûrs d'autre sources à ce sujet, monsieur Smith. Pour ma part, je n'en suis pas certain. Je ne m'étonnerais pas qu'on éprouve encore des difficultés à cet égard.

M. LANIEL: Mais cela n'a rien à voir à l'intégration.

Le contre-amiral BROCK: Rien du tout.

M. FORRESTALL: Je ne le donnais pas à entendre car j'ai apporté certaines réserves.

Sauf erreur, amiral, vous êtes d'avis, à titre de spécialiste, que nous ne sommes pas aussi bien en mesure aujourd'hui d'honorer les obligations que

prévoit notre politique extérieure dans les secteurs qui nous ont été attribués, que nous n'étions, mettons, en 1964? Est-ce exact?

Le contre-amiral BROCK: J'ai déjà répondu à cette question; à mon avis, nous ne le sommes pas.

M. FORRESTALL: Dans quel secteur de l'Atlantique Nord pouviez-vous patrouiller efficacement en 1964, mettons? Dans quel secteur de ce qu'on appelle CANLANT, je crois, pourrions-nous patrouiller efficacement aujourd'hui?

Le contre-amiral BROCK: Vu l'emploi du mot «efficacement», il est assez difficile de répondre à cette question, car il faut tenir compte de bien des éléments.

Cela dépend de la puissance des adversaires, du dispositif et de bien d'autres choses. Sans aucun doute, pour un secteur donné dans l'océan qui est assez vaste—et ici encore il faut apporter certaines réserves—on peut accomplir de meilleure besogne avec un plus grand nombre de navires qu'avec un nombre restreint, et l'on peut, bien sûr, accomplir mieux sa tâche avec le nombre de navires à sa disposition si l'équipage est compétent, si l'effectif est au complet et si le moral est bon. Voilà, à mon sens, les éléments qui font défaut à l'heure actuelle.

M. FORRESTALL: Êtes-vous d'avis que le but de l'exercice de lutte anti-sous-marine est, d'abord, la détection, puis la reconnaissance, le repérage, le lancement du projectile destiné à détruire le sous-marin et sa destruction ultime? Est-ce là encore le but de la lutte anti-sous-marine? Est-ce que les étapes de cette lutte se dérouleraient de cette façon?

Le contre-amiral BROCK: Oui; il vous faut d'abord savoir qu'un sous-marin se trouve dans le voisinage; ensuite, il vous faut le repérer, puis le reconnaître, en déterminer la classe et, enfin, l'attaquer avec une arme efficace.

M. FORRESTALL: A votre avis, quelle est la meilleure façon de procéder?

Le contre-amiral BROCK: Je ne suis pas certain...

M. FORRESTALL: Ma question découle de votre déclaration d'après laquelle plus vous avez de navires plus la lutte peut être efficace. Je me demande si vous pourriez vous étendre là-dessus et examiner la question d'un autre angle. A mon avis, quel que soit le perfectionnement de votre équipement, si vous n'avez qu'un seul navire et un seul canon, ou un seul avion, vous allez éprouver des difficultés.

Le contre-amiral BROCK: Je croyais avoir déjà traité de cet aspect en citant un exemple extrême où vous n'auriez qu'un seul avion et un seul porte-avion. La même situation pourrait se produire en ce qui concerne les navires.

Si nous en avions les moyens, bien entendu, ce serait très utile d'avoir tout l'équipement efficace nécessaire.

M. FORRESTALL: Voilà où je veux en venir.

Le contre-amiral BROCK: Aucun pays n'en aurait les moyens, cependant.

M. FORRESTALL: A votre avis, combien de navires faudrait-il pour défendre le secteur?

Le contre-amiral BROCK: Je ne crois pas devoir répondre à cette question, car je sais qu'on a fait beaucoup d'études au sujet de la planification en cas de guerre.

M. FORRESTALL: Je veux poursuivre mon interrogatoire dans ce domaine, car il ne me reste que quelques minutes.

Pendant la période où vous étiez officier général du littoral atlantique, puis commandant de la Région maritime, quelle proportion des crédits de la Marine—et à mon avis en votre qualité de vice-chef vous en étiez au courant—était affectée à l'acquisition d'équipement? La proportion était-elle faible ou bien, en général, raisonnable et constante.

Le contre-amiral BROCK: Bien entendu, elle était plus faible que nous n'aurions désiré, mais le pays n'avait pas ou ne semblait pas avoir les moyens d'y consacrer de plus fortes sommes.

Je sais qu'on avait dressé des plans de longue haleine pour remplacer les navires existants qui devenaient vétustes et que ces plans avaient reçu la pleine approbation de la Marine, l'approbation générale du comité des chefs d'état-major et, je crois, l'approbation du gouvernement jusqu'au changement de gouvernement; puis ces plans ont été abandonnés ou l'exécution en a été différée.

M. FORRESTALL: Mais vous n'étiez pas mécontent des méthodes de planification en vigueur au sujet de l'équipement?

Le contre-amiral BROCK: Oh non. Je crois que le programme de longue haleine, qui semblait cadrer avec nos moyens financiers, était bien conçu. La Marine n'en aurait pas été accrue, mais elle n'en aurait pas été réduite des deux tiers.

M. FORRESTALL: Une dernière question. Nous avons certains intérêt en commun puisque nous venons de la Nouvelle-Écosse et que nous sommes au courant des répercussions sur notre province des dépenses au chapitre de la défense.

Quelle est votre opinion au sujet des inquiétudes qu'on ressent en Nouvelle-Écosse au sujet du programme d'intégration et d'unification?

Le contre-amiral BROCK: Si j'avais eu assez de temps pour mettre à exécution mon propre programme d'intégration compte tenu de la collectivité civile où j'habite, je pourrais vous fournir une réponse plus circonstanciée à cette question. Mais comme vous êtes le représentant de la collectivité au Parlement, monsieur Forrestall, vous devez en connaître aussi long que moi à ce sujet.

M. FORRESTALL: Je ne sais pas, mais voici: en votre qualité d'officier de Marine retraité, pouvez-vous nous dire si les professionnels et les gens que vous rencontrez généralement manifestent des inquiétudes à ce sujet? En somme, ce sont eux qui en font les frais.

Le contre-amiral BROCK: Bien sûr qu'ils s'en préoccupent.

M. FORRESTALL: En sont-il heureux?

Le contre-amiral BROCK: Non.

M. FORRESTALL: Au contraire, n'est-ce pas?

Le contre-amiral BROCK: Oui.

M. FORRESTALL: Merci.

M. McNULTY: Amiral Brock, en réponse à une question que vous a posée M. Forrestall et d'autres députés, je crois que vous avez dit qu'à votre avis, le moral dans la Région maritime est plus bas que jamais. Est-ce exact?

Le contre-amiral BROCK: C'est mon avis.

M. MCNULTY: Je crois que vous avez dit aussi qu'à votre avis le moral dépend de la direction, des chefs. Est-ce exact?

Le contre-amiral BROCK: Oui.

M. MCNULTY: Entre 1963 et 1966, qui étaient les officiers commandant la Région maritime?

Le contre-amiral BROCK: Entre 1963 et 1966, la responsabilité incombait à certains officiers, y compris le ministre lui-même qui est le chef suprême dans ce domaine.

M. MCNULTY: Qui étaient les officiers commandant la Région maritime?

Le contre-amiral BROCK: Voulez-vous dire l'officier général en charge? J'ai été nommé en 1963 et j'ai quitté le poste en 1964; mon successeur a été l'amiral Landymore.

M. MCNULTY: Avez-vous des preuves à l'appui de votre déclaration d'après laquelle le moral est plus bas ou plus élevé que jamais auparavant, surtout depuis la nomination du nouveau commandant, l'amiral O'Brien?

Le contre-amiral BROCK: Je ne puis pas vous en donner la preuve; du reste, je ne suis pas celui dont le témoignage pourrait avoir le plus de poids. Je suis sûr que vous pouvez vous renseigner auprès d'autres sources. Je le répète, c'est mon plus ardent désir.

M. MCNULTY: C'est tout.

M. CHURCHILL: Amiral Brock, je vais vous poser une question qui, je crois, devrait être posée aussi aux autres témoins. Quels sont vos états de service dans la Marine? A quand remonte votre entrée dans la Marine et combien d'années y avez-vous servi? Pendant la guerre, étiez-vous attaché aux services terrestres ou au ravitaillement, ou avez-vous servi dans l'active?

Le contre-amiral BROCK: J'ai fait partie des cadets de la Marine quand j'étais très jeune. En quittant le collège, je suis entré dans la réserve, le RVMRC, comme on la désignait alors; après deux ou trois ans, j'étais premier lieutenant et commandant en second de ce qu'on appelait alors la division de Winnipeg. De là, pour des raisons d'affaires, je suis passé au littoral de l'Ouest où j'ai commandé la division de Vancouver des réserves navales.

Après avoir passé un mois ou deux sur le littoral de l'Ouest après le début des hostilités, je me suis rendu outre-mer car nous avions plus d'officers qualifiés que des navires au Canada, tandis que la Marine Royale avait un grand nombre de bâtiments mais manquait d'officiers expérimentés. J'ai donc été prêté à la Marine Royale qui m'a confié un commandement en mer; j'ai par la suite commandé divers navires et groupes d'escorte de la Marine Royale jusqu'à la fin de la guerre.

Revenu au Canada, j'ai passé une courte période sur le littoral de l'Ouest pour suivre un cours au collège d'état-major et j'ai ensuite été nommé directeur des plans et des opérations de la Marine au moment où s'amorçaient les accords de l'OTAN, dont je fus l'un des membres fondateurs.

De là je suis allé en Corée. J'y ai commandé les trois premiers navires qui ont quitté le Canada pour le théâtre des opérations en Corée quelques jours après le début des hostilités.

Lorsque je suis revenu de Corée, un an plus tard environ, je suis devenu directeur naval du Collège de la défense nationale à Kingston (OKNT). J'ai ensuite été représentant naval au sein de l'état-major conjoint à Londres, puis conseiller naval auprès du haut-commissaire.

A mon retour, j'ai repris la mer en qualité de commandant des unités de haute mer de l'Atlantique, puis je suis venu à Ottawa pour occuper le poste de chef adjoint de l'état-major à l'air et aux opérations de guerre; je fus promu au rang de contre-amiral et nommé vice-chef de l'état-major de la Marine. J'ai passé cinq ans en tout à Ottawa.

La dernière nomination qui m'est venue d'Ottawa a été celle d'Amiral commandant la côte de l'Atlantique, de commandant maritime de l'Atlantique et de commandant de la sous-région de l'OTAN pour SACLANT.

Depuis ce moment-là j'habite Chester.

M. CHURCHILL: Combien avez-vous d'années de service?

Le contre-amiral BROCK: Ma pension de retraite se fonde sur 31 ou 32 ans de service. En réalité, cela ne comprend pas tout; il y a une partie qui ne compte pas.

M. CHURCHILL: Vous avez passé beaucoup de temps en mer durant la seconde Grande Guerre. Étiez-vous aux convois et à la lutte contre les sous-marins?

Le contre-amiral BROCK: Presque exclusivement.

M. CHURCHILL: Avez-vous été parfois en contact avec l'ennemi?

Le contre-amiral BROCK: Oui.

M. CHURCHILL: Votre navire a-t-il jamais perdu des hommes?

Le contre-amiral BROCK: Heureusement, non, pas mes propres hommes. Mais j'en ai recueilli beaucoup d'autres.

M. CHURCHILL: Combien de temps avez-vous été commandant de nos destroyers en Corée?

Le contre-amiral BROCK: Environ un an.

M. CHURCHILL: Quel poste occupiez-vous en 1964? Quel était votre rang et votre poste avant que vous preniez votre retraite?

Le contre-amiral BROCK: J'étais contre-amiral; amiral commandant la côte de l'Atlantique, commandant maritime et commandant de la sous-région canadienne de SACLANT.

M. CHURCHILL: Occupiez-vous à ce moment-là le poste le plus élevé dans nos services de marine?

Le contre-amiral BROCK: Pour quelle région, monsieur?

M. CHURCHILL: Dans l'ensemble de la Marine canadienne.

Le contre-amiral BROCK: Non; un officier, l'amiral Dyer, détenait un rang plus élevé.

M. CHURCHILL: Vous avez été mis à la retraite en 1964; pendant combien d'années de plus auriez-vous pu servir normalement?

Le contre-amiral BROCK: On m'a mis à la retraite peu de temps avant mon 51e anniversaire. Bien entendu en temps normal, je me serais attendu à servir jusqu'à l'âge de 55 ans.

M. CHURCHILL: Jusqu'à l'âge de 55 ans, soit quatre ans de plus.

Le contre-amiral BROCK: C'est l'habitude.

M. CHURCHILL: Est-ce durant l'été de 1964 qu'on vous a mis à la retraite?

Le contre-amiral BROCK: En effet.

M. CHURCHILL: Vous étiez le premier officier supérieur qu'on forçait à prendre sa retraite, ou qu'on congédiait, si vous préférez?

Le contre-amiral BROCK: Je n'en suis pas sûr. J'ai posé cette question au ministre durant notre courte entrevue. Je lui ai demandé si j'étais le premier et le seul, et où en étaient les choses. Il m'a répondu: «Vous êtes loin d'être le seul; il y en a d'autres mais il ne conviendrait pas que je vous en révèle les noms».

Il se trouve que le général Bernatchez, qui avait été mon collègue au comité des vice-chefs de l'état-major, venait lui-même de prendre sa retraite, mais je ne sais pas pour quelles raisons.

M. CHURCHILL: On a clairement expliqué au Comité les motifs de votre retraite. Le ministre avait entrepris une purge impitoyable dans les rangs des officiers supérieurs et, apparemment, vous en avez été la première victime.

Le contre-amiral BROCK: Évidemment, comme vous le savez, le comité des chefs d'état-major avait également été dissous et l'un d'eux avait été mis à la retraite.

M. CHURCHILL: Oui. Puis-je vous demander si l'on vous a consulté sur un détail au l'autre du programme que le ministre appelle maintenant l'amalgamation? Je ne veux pas vous embarrasser mais c'est un nouveau terme que le ministre a employé en décembre. Le ministre vous a-t-il demandé de lui fournir des avis détaillés sur l'amalgamation des services?

Le contre-amiral BROCK: Pas très détaillés. Bien entendu, mes opinions sur l'avenir des services armés étaient bien connues; je les avais exprimées officiellement sous diverses formes. Elles étaient accessibles au ministre et je suis bien sûr qu'il avait pris connaissance de certaines de ces opinions.

M. CHURCHILL: Ces vues avaient-elles été exprimées avant ou après la publication du Livre blanc?

Le contre-amiral BROCK: Avant.

M. CHURCHILL: Puis-je vous demander si vous avez jamais eu l'occasion d'exposer vos vues au premier ministre?

Le contre-amiral BROCK: Je me suis créé une occasion, si vous me permettez de répondre de cette façon à votre question. On se souvient que, lorsque ma retraite a été annoncée, une dizaine de jours après mon entretien avec le ministre, elle avait eu un certain retentissement. J'ai résisté à toutes les pressions et à toutes les demandes de commentaires. Je suis resté en service pendant environ trois mois et demi pour m'assurer que les projets déjà en marche étaient dûment exécutés et menés à bien. Pendant les six ou sept mois où j'ai été en congé de retraite, je faisais encore partie du service, naturellement; j'ai donc cru qu'il serait déplacé de ma part de m'engager dans une controverse sur la question.

M. CHURCHILL: Êtes-vous libre de dire pourquoi vous êtes allé voir le premier ministre?

Le contre-amiral BROCK: Oui; en février dernier, c'est-à-dire en 1966, j'étais tellement alarmé par la tournure que prenaient les événements que je suis venu à Ottawa consulter des amis. Je me hâte d'ajouter qu'aucun d'eux n'était officier en activité. J'ai constaté qu'il régnait ici la plus grande confusion. J'ai perçu par-dessus tout un sentiment de découragement et de frustration.

Un de mes amis, membre très éminent et très connu de la tribune des journalistes avec qui j'ai eu quelques entretiens particuliers, a exercé sur moi les plus fortes pressions pour m'amener à rompre mon silence maintenant que les circonstances me le permettaient J'ai encore une fois refusé, croyant que cela ne serait pas approprié et que peut-être, avant de faire quoi que ce soit, il fallait tenter une dernière fois de m'adresser aux autorités appropriées et d'exposer mes vues au premier ministre lui-même. Je lui ai donc demandé une entrevue et il a vien voulu me l'accorder le jour même. J'ai passé une heure avec lui le vendredi 5 février 1966.

J'ai eu l'impression, bien que je sache parfaitement qu'il avait pleine confiance dans ma sincérité, et aussi, je l'espère, dans mon jugement, qu'il m'a écouté avec beaucoup plus d'attention que n'en demandait sa réputation bien méritée d'homme courtois. Bref, je suis reparti le lendemain matin pour Chester, où j'habite; j'avais le sentiment d'avoir accompli une mission et je supposais que, peut-être, on examinerait plus soigneusement les questions de défense ou qu'on tenterait quelque chose pour ralentir, enrayer ou freiner la course précipitée vers l'issue que j'entrevoyais.

M. CHURCHILL: Autrement dit, vous avez saisi le premier ministre de vos doutes à l'égard du programme que le ministre de la Défense nationale préconisait?

Le contre-amiral BROCK: En effet.

M. LANIEL: Puis-je poser une question supplémentaire? Avez-vous, à ce moment-là ou plus tard, été voir le chef de l'opposition?

Le contre-amiral BROCK: J'y suis allé plus tard; j'ai attendu jusqu'à septembre dernier.

M. LANIEL: Quelles ont été vos conclusions après cette réunion?

Le contre-amiral BROCK: Avec qui?

M. LANIEL: Avec le chef de l'opposition.

Le contre-amiral BROCK: Nous n'en sommes venus à aucune conclusion. Ce que je cherchais à l'époque, et ce que j'ai cherché depuis,—vous vous souvenez sans doute du débat qui a eu lieu à la Chambre avant Noël sur cette question, —c'était d'amener autant de membres du Parlement que possible à écouter mes vues. Pendant deux mois, j'ai tenté, mais en vain, d'obtenir d'autres entrevues du premier ministre. J'ai demandé à voir les chefs de tous les autres partis représentés à la Chambre mais je n'ai pu gagner accès à leurs bureaux. J'ai abordé des députés de l'arrière-plan. J'ai frappé à toutes les portes.

M. LANIEL: Pas à la mienne.

Le contre-amiral BROCK: Je regrette; il est encore temps.

M. CHURCHILL: Par conséquent, vous avez vu des représentants de tous les partis politiques ici?

Le contre-amiral BROCK: Oui. Évidemment, je savais très bien que beaucoup de membres du parti conservateur exprimaient des idées très catégoriques sur le sujet. Je me suis aussi entretenu avec deux membres d'autres partis, M. Brewin et Langlois ...

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): J'invoque le Règlement. Quel M. Langlois?

Le contre-amiral BROCK: L'autre.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Merci.

Le contre-amiral BROCK: Les discours qu'ont prononcés ces deux messieurs sur le sujet méritent d'être relus.

M. LANIEL: Pas un libéral?

Le contre-amiral BROCK: J'ai vu plusieurs libéraux, y compris un membre du cabinet.

Une VOIX: Y compris le président?

Le contre-amiral BROCK: Le président du Comité? Nous avons jasé de ci et de cela mais pas plus.

M. CHURCHILL: Le but de ces entrevues avec tous ces membres du Parlement était d'exprimer vos doutes à l'égard du programme projeté. Était-ce là votre intention?

Le contre-amiral BROCK: Exactement; je faisais tout mon possible pour tenter de susciter assez d'intérêt pour qu'on s'attaque à ce grave problème.

M. CHURCHILL: Quand vous êtes-vous rendu compte pour la première fois que la Marine pourrait y perdre son identité. Est-ce en lisant le Livre blanc?

Le contre-amiral BROCK: Non.

M. CHURCHILL: Vous avez donc tiré du Livre blanc les mêmes conclusions que moi. A la fin de ce document, qu'il convient de citer, je crois, on trouve ceci:

> Nous n'avons pas tenté, dans le présent Livre blanc, d'établir des règles absolues et rigoureuses en ce qui concerne notre politique future et notre évolution.
>
> ...Ce document n'est pas un plan détaillé et définitif, mais bien une charte et un guide. La politique qui y est énoncée n'est pas immuable. Elle peut être modifiée ou adaptée aux exigences des conditions changeantes, que ce soit dans le domaine national ou international.

En avez-vous conclu que les propositions formulées en 1964 n'avaient rien de définitif?

Le contre-amiral BROCK: Je n'aurais pu en venir à aucune autre conclusion d'autant plus que j'avais entendu le ministre lui-même donner l'assurance qu'on procéderait avec prudence à la mise en œuvre de ses plans.

M. CHURCHILL: Vous êtes un officier de marine ayant de longues années de service en mer, de longues années de service actif et vous avez été en contact avec l'ennemi; je voudrais savoir ce que vous pensez du passage suivant, page 10830 du hansard, tiré du discours que le ministre a prononcé le 7 décembre et auquel on a donné beaucoup trop de publicité:

> Les anciennes lignes de démarcation bien définies entre terre, mer et air ont depuis longtemps disparu. Il devient donc impérieux de nourrir une loyauté plus élevée qui transcende ce qui touche à une arme particulière.

J'ai deux questions à vous poser à ce sujet, amiral. Estimez-vous que les anciennes lignes de démarcation bien définies entre terre, mer et air ont depuis longtemps disparu?

Le contre-amiral BROCK: Ma foi, quand je sors de chez moi pour me rendre au bout de mon jardin, je me rends compte que j'ai les pieds dans l'eau; je sais où se trouve la ligne de démarcation.

M. CHURCHILL: Croyez-vous qu'il devient impérieux de nourrir une loyauté plus élevée qui transcende ce qui touche à une arme particulière?

Le contre-amiral BROCK: J'estime que la plus noble loyauté qu'on peut exiger de n'importe quel citoyen, qu'il porte ou non l'uniforme, c'est de servir les meilleurs intérêts de sa patrie. Pour ma part, je n'ai jamais constaté d'accroc à ce principe et je n'ai jamais entendu dire que ceux qui portent l'uniforme, comme aussi assurément mes amis qui n'en portent pas, avaient à cœur d'autres intérêts que ceux-là.

M. CHURCHILL: Durant vos années de service actif, avez-vous eu l'impression que les officiers et les hommes qui servaient à vos côtés dans la Marine n'étaient loyaux qu'envers la Marine et non envers leur pays, le Canada?

Le contre-amiral BROCK: Cela ne m'est jamais venu à l'idée.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, j'ai d'autres questions à poser mais mon temps de parole est expiré.

M. ANDRAS: Monsieur le président, puis-je poser une question supplémentaire?

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Andras.

M. ANDRAS: Amiral Brock, je voudrais connaître votre avis sur un point: Convenez-vous qu'un officier des Forces armées a le devoir d'exécuter loyalement le programme du gouvernement et que, de plus, son sens du devoir doit être à ce point aigu qu'il lui faut démissionner s'il est convaincu qu'il ne peut pas appuyer ce programme?

Le contre-amiral BROCK: A tout prendre, oui; mais cela dépend dans une certaine mesure de la nature des fonctions que cet officier doit remplir. Dans mon cas, j'avais déclaré très clairement, pendant mon séjour à Halifax, que, même si je n'aimais pas la tournure des événements, ou même si je n'étais pas d'accord, j'entendais quand même continuer à servir loyalement comme par le passé.

Personne n'a jamais pu me reprocher de n'être pas disposé, ni même désireux, de donner suite aux directives émanant d'Ottawa. J'ai également déclaré clairement au Chef de l'état-major naval avant son départ, et par la suite à son successeur, que je n'accepterais en aucune circonstance de retourner à Ottawa où j'aurais à participer à ces décisions de politique générale. Cette réponse vous satisfait-elle?

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est presque 12 h. 30. Qu'en pensez-vous? Monsieur Lambert, vous avez une question supplémentaire, ou voulez-vous faire une proposition? Il reste quatre noms sur ma liste.

M. LAMBERT: Je préférerais que la séance continue pourvu que je puisse partir à une heure. Malheureusement, je suis de ceux à qui l'on a assigné une certaine tâche pour cet après-midi à la Chambre.

Le PRÉSIDENT: Je suis sûr que M. Nugent, dont le nom est le suivant sur ma liste, cédera volontiers sa place si le Comité veut continuer la séance. Je ne sais pas ce qu'en pense le témoin ni s'il est prêt à rester quelques minutes de plus pour permettre à M. Lambert d'amorcer au moins son interrogatoire.

M. NUGENT: Je suis tout disposé à céder ma place mais mon objection demeure pour ce qui est du nombre d'heures de séance qu'on nous impose pour aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Il me semble que ce n'est pas simplement une question d'heures mais qu'il faut considérer la durée de notre journée de travail; ce n'est pas tout à fait la même chose. Si nous pouvons consacrer un peu plus temps aux

questions maintenant, il est possible que nous n'ayons pas à siéger ce soir. M. Lambert?

M. LAMBERT: Je remercie le Comité de me céder la parole maintenant. Amiral Brock, en juillet 1964, six ou sept semaines après l'adoption du Bill C-90, avait-on révélé aux commandants de votre rang hiérarchique des plans d'intégration soit du quartier général d'Ottawa soit des services de l'extérieur?

Le contre-amiral BROCK: Autant que je sache, la réponse est non. Si ces plans existaient, je n'en étais pas au courant. De fait, j'avais l'impression—c'était du reste le cas de la plupart d'entre nous—que le ministre parlait sérieusement, qu'il entendait procéder par étapes, que ce plan ne comportait rien d'immuable et qu'il pouvait être modifié au fur et à mesure des événements.

M. LAMBERT: On ne vous avait pas parlé d'une force de défense unique et unifiée?

Le contre-amiral BROCK: Certainement pas.

M. LAMBERT: Si je soulève cette question c'est qu'on fait grand état du fait qu'il se trouve, quelque part dans le Livre blanc, une phrase où il est dit que l'intégration est un premier pas vers une unique force de défense unifiée, que cela devait servir d'avis à tous intéressés et que tout le monde pouvait facilement prévoir ce qui arrive aujourd'hui. Voici ce que je veux savoir: Est-ce que cela était évident, ou même est-ce que cela a été révélé dans une certaine mesure à tous les officiers supérieurs des Forces armées?

Le contre-amiral BROCK: Non, pas que je sache. Évidemment, il serait tout à fait déraisonnable de s'attendre que 140,000 soldats, marins et aviateurs lisent le Livre blanc, même si cela avait pu leur être profitable.

M. LAMBERT: Ce qui me préoccupe à ce sujet c'est qu'à ce moment-là vous étiez le commandant du Commandement maritime et que vous occupiez un rang très élevé. J'aurais pensé qu'on aurait su davantage, au quartier général, dans quelle voie on s'orientait et que les officiers de notre niveau, dans l'armée, l'aviation ou la marine, auraient certainement participé à ces plans.

Le contre-amiral BROCK: Voici. Deux ou trois jours avant mon voyage à Ottawa pour ma dernière entrevue avec le ministre, j'étais assis chez moi, après le dîner, en compagnie du général Moncel et de M. Cardin, alors ministre associé de la Défense. Évidemment, nous parlions de questions militaires. J'avais exposé à ces messieurs—le général Moncel était à l'époque contrôleur général à Ottawa—les moyens de mettre en œuvre ce qui semblait être à ce moment-là les décisions d'Ottawa sur la façon dont nous pouvions, au sein de mon commandement, tendre vers certains de ces objectifs. Nous en avions discuté ensemble et j'avais indiqué comment je me proposais de procéder; les plans que j'avais alors exposés pour l'avenir avaient non seulement été acceptés mais applaudis par mes deux interlocuteurs.

Ils m'avaient alors donné à entendre que mes vues correspondaient à l'opinion générale des autorités d'Ottawa, que tout le monde était d'accord et que je devais me documenter parce que sans doute avant longtemps il était possible qu'on fasse appel à moi; on me demandait de bien vouloir me préparer, pour le cas où le ministre aurait besoin d'éclaircissements, à lui exposer les choses poliment, avec clarté et précision. Je m'y étais préparé et j'ai apporté mon exposé dans ma serviette quand je suis venu voir le ministre. Je supposais évidemment, à ce moment-là, que c'était pour cette raison qu'il m'avait convoqué. Je n'ai pas même eu la chance d'ouvrir ma serviette.

M. LAMBERT: Eh bien! c'est un domaine entièrement différent. Dans le Livre blanc, qui passe pour l'alpha et l'oméga de la politique de défense de ce pays, on peut lire en page 5 la nomenclature des objectifs et, pour vous mieux rafraîchir la mémoire, je vous en fais lecture:

> Les objectifs de la politique de défense canadienne, qu'on ne peut dissocier de la politique extérieure, sont les suivantes: la préservation de la paix par la disposition de mesures de défenses collectives destinées à empêcher toute agression militaire; l'appui de la politique extérieure canadienne sans oublier notre active participation à des organisations internationales; la mise en train pour la protection et la surveillance de notre territoire, notre espace vital et nos eaux territoriales.

Je voudrais connaître votre opinion quant aux résultats de la concentration de la force mobile, dont le but est de conserver la paix, et à l'insistance dont elle est l'objet. Avons-nous, d'une façon ou d'une autre, rétabli les priorités, ou modifié les objectifs de politique canadienne de défense?

Le contre-amiral BROCK: Les objectifs de la politique de défense canadienne, tels qu'énoncés dans le Livre blanc, ne diffèrent en aucune manière, que je sache, des politiques de défense antérieures ou, du moins, n'offrent aucune différence fondamentale avec les politiques de défense que tout pays civilisé du monde occidental devrait adopter; il n'y a aucun changement à noter ici. Je ne suis pas certain d'entendre les implications de votre idée d'«insistance sur la force mobile». On ne crée pas une force mobile, dans le sens militaire du mot, en changeant le nom d'une unité et en employant un général grand voyageur.

Une force mobile, au sens dont il a été discuté ces derniers jours, constitue une affaire énorme et dispendieuse. Pour créer une telle force mobile, à mon point de vue, il faudrait juger désirable d'accorder aussi des fonds aux autres aspects qui constituent l'entité de notre service de défense. Si cela s'avère possible dans les limites habituelles de notre budget, alors s'agira-t-il d'un véritable tour de magie.

M. LAMBERT: Il a été déclaré qu'une bien plus grande importance semble accordée aux fins de conserver la paix. Tout ce qu'on dit de la force mobile se rapporte à son rôle de conservatrice de la paix. Je voudrais qu'on m'éclaire sur ce point. Ceci, dans votre esprit, change-t-il les priorités relatives aux présents objectifs de nos forces armées? Et, par exemple, le rôle de notre «A S W» se verra-t-il diminuer du fait des plus grands besoins d'une force mobile qui nous imposeraient, à cause du budget limité, la réduction de nos effectifs anti-sous-marins?

Le contre-amiral BROCK: Relativement à la première partie de votre question, permettez-moi de vous enlever de l'idée que nos citoyens en uniforme soient une horde d'assassins à gages avides de sang. Le but ultime que se propose tout personnel en service est de garantir la paix au nom du Canada. C'était là et notre politique et notre intention. Qui appréhende la guerre doit prévoir.

Maintenant, quant à la seconde partie de votre question, à savoir si les plans en vue d'accentuer—si tels sont les plans la force mobile de terre peuvent se voir appliquer au détriment des facilités anti-sous-marines, je n'en sais vraiment rien. Comme je le pense—et je l'ai délà dit—l'acquisition d'une force mobile de terre plus efficace occasionnerait de très lourds déboursés et ce serait de la pure magie que d'y parvenir dans les limites actuelles du budget; on éprouve le pudding à le manger.

Notre marine et son pouvoir anti-sous-marin se trouvent grandement inférieurs à ce qu'ils étaient il y a deux ans et demi.

M. BREWIN: M. le Président, puis-je poser à l'amiral une question supplémentaire directement rattachée aux avancées de M. Lambert? Ne serait-ce pas plus que de la magie et ne serait-il pas plus juste d'avouer la totale impossibilité de constituer une force mobile du type qui vient d'être décrit, de continuer à jouer les autres rôles habituels et de réaliser tout cela à la fois à l'intérieur du même budget? N'est-ce pas que c'est impossible?

Le contre-amiral BROCK: M. Brewin, j'aurais prononcé les mêmes paroles et tout homme bien pensant, je crois, aurait dit la même chose. Mais, après avoir été témoin des expériences des deux ou trois dernières années, je doute fort de l'impossibilité de quoi que ce soit.

M. BREWIN: «Impossible» est peut-être un terme un peu fort, mais n'est-il pas vrai que les responsables de la politique n'ont aucune alternative; soit qu'ils considérent la force mobile comme la contribution la plus valable, soit qu'ils prennent conscience, pour une raison ou une autre, de la nécessité d'autres rôles plus à conseiller que l'expansion de la force mobile? Ont-ils vraiment le choix?

Le contre-amiral BROCK: D'accord, mais il faudrait savoir qui, selon vous, assume cette responsabilité; le parlement est responsable en dernier ressort. S'il était possible au ministre responsable de toujours obtenir des parlementaires l'avis le plus expert sur ces sujets, alors il faudrait leur en transférer la responsabilité. En l'absence de cette expertise à fournir par les membres du parlement, alors faudrait-il avoir recours aux services de professionnels compétents en la matière. Mais nous nous trouvons dans l'incertitude à savoir si de fait cela s'est produit ou non; c'est, je pense bien, la raison d'être du présent Comité.

M. BREWIN: Amiral, vous avez soulevé un autre problème, c'est-à-dire celui de savoir jusqu'à quelle mesure ce choix venant d'une alternative peut être fait pour des raisons politiques—et j'y suppose des implications politiques—ou à la suite d'un simple avis militaire. C'est un réel problème que vous avez soulevé et il serait préférable de ne pas l'aborder maintenant, mais c'est là une question réelle et cruciale.

Le contre-amiral BROCK: A mon avis, M. Brewin, on peut y répondre très simplement. L'orientation générale de la politique, les objectifs, les visées et les fonctions des forces armées, la raison de leur inter-dépendance avec des politiques extérieures et la nature de celles-ci...; somme toute, les politiques de défense relèvant du parlement. Le gouvernement s'en rend responsable et son devoir est de choisir un ministre pour concrétiser les désirs du pays. Mais, c'est au cours de cette exécution que s'avèrent indispensables les conseils militaires afin d'éviter les nombreux pièges qui jusqu'ici nous ont tenus captifs.

M. BREWIN: Je vous appuie entièrement, amiral Brock.

M. CHURCHILL: En sommes-nous aux questions supplémentaires ou à la première tournée?

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes aux supplémentaires. M. Brewin vient à la toute fin de la liste.

M. BREWIN: J'ai terminé.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Nugent? M Lambert a, je crois, épuisé ses questions.

M. NUGENT: Je voudrais prendre la parole à 3 h. 30, Monsieur le Président; levons donc la séance.

Le PRÉSIDENT: Puis-je demander au comité de m'aider un moment au ménage? Nous avons reçu cet amas de lettres, que vous voyez dispersées entre le secrétaire et moi, provenant d'individus et de groupes et j'aimerais le concours du Comité pour classifier cette correspondance. Elles ont été rédigées sur la période des six derniers mois et traitent du sujet présentement à l'étude à la Chambre.

Une VOIX: A qui sont-elles adressées?

Le PRÉSIDENT: Une partie au Comité sur la Défense, une autre au secrétaire et une troisième au Président.

M. CHURCHILL: Pouvons-nous les photostater?

M. MCINTOSH: Pouvons-nous en avoir des copies?

Le PRÉSIDENT: Je suis certain que le secrétaire peut s'arranger pour le faire.

M. CHURCHILL: Numérotez-les en rouge.

Le PRÉSIDENT: Nous ajournons donc jusqu'à 3 h. 30, c'est-à-dire jusqu'à après la lecture de l'ordre du jour et nous aurons alors parmi nous messieurs Nugent, Harkness, Deachman et Brewin.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(Enregistrement électronique)

Le MARDI 14 février 1967

Le PRÉSIDENT: Quand nous nous sommes quittés ce matin, M. Nugent s'apprêtait à interroger le témoin.

M. NUGENT: Amiral, j'étais heureux d'entendre M. Churchill nous faire connaître vos états de service pour nous donner une idée plus nette de vos activités passées. Je suis certain que vous aurez été impressionné, si vous avez été assidu aux aux réunions du Comité, de l'anxiété de certains de mes amis opposants à s'assurer que les gens ne sont pas méprisés. Par exemple, les allusions à certains des officiers plus jeunes dont l'avancement est plus rapide qu'auparavant et les hésitations quant à savoir s'il s'est agi d'une perte au renvoi de l'avis des anciens officiers ont été considérées comme du mépris à l'égard des nouveaux officiers qui se trouvent maintenant dans cette position. Puisque nous voilà au problème du mépris, allons-y plus avant (et nous examinerons les qualifications de certains officiers), mais je vous prierais de me corriger si je fais fausse route. Par exemple, j'apprends qu'il vous est permis de porter des décorations comme l'«Ordre de Service de Distinction», la «Croix de Service de Distinction», l'«Officier de la Légion Américaine de Mérite» qui, si je comprends bien, constitue la plus haute récompense que puissent accorder les États-Unis à un étranger, la «Décoration des Forces Canadiennes», que vous avez été à deux reprises l'objet d'une citation et que vous avez le droit de porter à peu près 10 médailles de campagnes. Cela est-il juste, en substance, amiral?

Le contre amiral BROCK: C'est exact.

M. NUGENT: Je ne connais pas très bien l'amiral Landymore, mais je sais qu'en plus de s'être mérité des décorations telles que celle de l'«Ordre de l'Empire britannique» et la «Décoration des Forces canadiennes» il s'est vu

décerner un nombre impressionnant de médailles grâce à ses campagnes. Seriez-vous prêt à dire que la plupart des officiers aînés prématurément mis à l'ombre (quant à la considération de leurs opinions) se soient mérité de tels honneurs et de telles décorations?

Le contre-amiral BROCK: Je leur reconnais tous des qualités de gentilshommes, certes.

M. NUGENT: Relativement à ceci et au mépris auquel ce Comité attache un si vif intérêt, je voudrais revenir sur les amiraux mécontents et vous poser la question suivante: Avez-vous, au cours de votre carrière, avant de quitter le service ou depuis que vous l'avez quitté, trouvé des raisons qui justifieraient des insinuations de la part du ministre ou de quelqe fonctionnaire de son ministère ou de membres quelconques du parti libéral, qui furent présents à ce Comité à un moment ou à un autre, selon lesquelles une partie, peut-être, des difficultés présentement traversées dans le domaine de la défense seraient dues à quelque officier mécontent, amiral ou autre, qui d'une façon ou d'une autre conspirent contre le ministre?

Le contre-amiral BROCK: Non, catégoriquement.

M. NUGENT: Avez-vous pu voir ou observer une action qui serait susceptible de justifier un tel traitement de la part du ministre à l'endroit de ces pauvres gentilshommes?

Le contre-amiral BROCK: Si, dans le cours de ma période de service, j'avais pu remarquer une telle conduite ou en être informé, j'aurais sans plus attendre agi en conséquences.

M. NUGENT: Je n'oserais répéter les attaques infamantes et méprisantes que le ministre et plusieurs de ses agents propagandistes ont débitées au Hansard il y a une semaine et celles rapportées dans les journaux. Toutefois, je veux qu'on éclaircisse ce point sur la loyauté. Je suis persuadé que tous les membres de la Chambre des communes connaissent le devoir d'un ministre de protéger les gens de son département et nous avons toujours cru qu'il était du devoir du ministre de protéger ses subalternes parce qu'ils ne peuvent faire de déclarations à la presse. Je désirerais demander à l'amiral s'il pense que c'est là le devoir du ministre et que les officiers en service peuvent s'attendre en retour à la loyauté du ministre et qu'il se fera leur protecteur?

Le contre-amiral BROCK: La première des conditions imposées à chaque officier et à tout homme en service consiste à servir loyalement son supérieur immédiat et son maître, mais en supposant toutefois que son maître l'oriente dans la direction que veut le pays et qu'en retour de ses services il reçoive un certain salaire nominal, il soit nourri, habillé et protégé.

M. NUGENT: Cette protection implique-t-elle la sauvegarde de sa réputation en autant qu'il se conduise en gentilhomme?

Le contre-amiral BROCK: Je suis consterné de voir à l'insinuation venir d'un quartier ou d'un autre que l'intégrité ou la loyauté de fonctionnaires puisse être mise en question.

M. NUGENT: Amiral, dans votre carrière, vous avez eu l'occasion de voir des officiers aînés différer d'opinion au sujet de la politique de défense, faire connaître leurs idées au ministre, comme c'est d'ailleurs leur devoir, et découvert que le ministre avait outrepassé son autorité. Avez-vous, dans ces circonstances précises, constaté que les officiers ont pu faire preuve de déloyauté ou ont pu ne pas obtempérer à la décision du ministre?

Le contre-amiral BROCK: Ma période de service m'a fait constater qu'il était généralement compris et de mise, ou du moins cela a déjà été ainsi, quand survenait une contestation d'opinions et de volontés dans la formulation d'une politique, de se livrer à de longs moments de discussion. Mais, une fois la décision prise, par l'autorité formellement et dûment constituée, en uniforme ou pas, chacun met son épaule à la roue en vue de la mettre en pratique. Voilà la seule façon de mettre en marche ces services et, dans le cours de ma période de service, du moins en autant qu'il m'en souvienne, c'était bien la coutume. Ce n'était pas une politique; nous n'en avions pas besoin pour cela, c'était plutôt l'esprit dans lequel nous avions été formés.

M. NUGENT: Entretiendriez-vous quelque doute quant à la secousse que produirait sur le moral du personnel des aînés la continuation de cette politique, ou son changement, et quant au rejaillissement possible sur tout le service?

Le contre-amiral BROCK: Une partie de mes objections, que j'avais officiellement exprimées à l'époque, aux pratiques adoptées auparavant ou à un près au moment de mon départ, se fondaient sur ce point précis. A mon point de vue, cette pratique de diriger le détail de l'administration des services dans un seul bureau devenait l'usage, peut-être pas entièrement un solo parce qu'on entendait plus que la note d'une trompette. Nous ignorions où allait nous conduire cette note de trompette.

M. NUGENT: Amiral, pensez-vous d'après votre propre expérience, que cette explication que vous a fournie le ministre pour vous remercier vous donna satisfaction même à ce moment-là—ne songez pas à maintenant—et vous sembla une raison convaincante de vous mettre à la retraite? Cela avait-il rime et raison?

Le contre-amiral BROCK: Je crois avoir déjà répondu à cette question. Je vais vous répéter, si vous y tenez, que je n'avais pas d'autre choix que celui d'accepter ces raisons en toute bonne foi. Ce ne me semblait pas une proposition très raisonnable et une façon correcte de me la présenter.

M. NUGENT: En regard de votre échec et, peut-être, de celui de vos confrères officiers qui demeurent dans le service et tous les officiers, même ceux des rangs inférieurs, qui ont été témoins des dits événements et qui ont négligé d'apprécier ou de comprendre tout raisonnement camouflé, pensez-vous que leur moral a pu se voir ébranlé par ce genre de traitement?

Le contre-amiral BROCK: Certainement.

M. NUGENT: Croyez-vous que cela peut paralyser la bonne volonté des officiers dont le devoir était de dispenser au ministre leurs conseils judicieux?

Le contre-amiral BROCK: Sans l'ombre d'un doute.

M. NUGENT: Y aurait-il de quoi craindre que ceux qui avaient à conseiller le ministre, contrairement à ce qui a semblé un caprice ou une humeur ou; peut-être même, un plan improvisé, hésitent à accomplir leur devoir parce que cela signifierait qu'il ne leur serait désormais plus possible de servir leur pays avec les moyens que leur ont donné leurs années d'expérience?

Le contre-amiral BROCK: M. Nugent, je n'irais pas jusqu'à insinuer que quelque officier, hier ou aujourd'hui, ait pu faillir à son devoir.

M. NUGENT: N'y aurait-il pas danger alors, monsieur, d'aggraver la situation? N'est-ce pas exact?

Le contre-amiral BROCK: Eh bien! il n'y a pas à douter de la difficulté que cela suscite.

M. NUGENT: Ceci m'amène à ce que j'ai cru une de vos très intéressantes déclarations. Lorsque vint le moment de remettre l'avis au ministre, quand ce sont les têtes dirigeantes de trois services qui avaient à le lui remettre, et c'était leur devoir, je pense vous avoir entendu dire que cela avait donné au ministre tout un éventail d'avis de telle sorte qu'il pouvait peser chacun d'eux avant d'en arriver à une conclusion. Alors que, avec le concept de service unique, très peu de conseils ne pourraient parvenir jusqu'au ministre. Cela est-il . . .

Le contre-amiral BROCK: J'ai dit cela.

M. NUGENT: D'après vous, c'est une façon convenable de faire les choses?

Le contre-amiral BROCK: Oui, et puisque vous me le demandez encore, j'ajouterais qu'il y aurait un ensemble d'options; il y a cet ensemble d'intelligence et d'expérience qui produit un meilleur jugement aussi bien qu'il fournit une variété d'options.

M. NUGENT: Maintenant, Amiral, étant donné que le ministre en a fait également, disons, une partie de son effort de propagande publique de suggérer que cette lutte devait décider si ce sont les militaires ou le gouvernement qui doit établir les lignes de conduite, voudriez-vous exprimer vos commentaires sur une idée que je viens d'avoir relativement à cette capacité de donner des avis? Si le ministre, pour exercer son jugement en matière de politique, se fie sur les conseils qu'il reçoit et sur la possibilité qu'il a de recevoir les meilleurs conseils de la part de toutes les parties, le fait que les conseils ne lui viennent que d'une part, en vertu du concept d'unité, ne donne-t-il pas aux militaires un rôle plus important à jouer en matière de politique que ne peut leur donner le concept des trois services?

Le contre-amiral BROCK: Je ne savais pas que les militaires aient jamais voulu avoir une emprise; j'espère qu'il n'en est pas ainsi aujourd'hui. Je pense cependant que le présent système comporte des dangers qui n'existaient pas avec le vieux système. J'irai plus loin, si vous me le permettez, monsieur le président, et je suggère qu'en réalité lorsque quelqu'un donne des conseils au ministre de la Défense nationale, il agit à titre d'expert. Ces personnes donnent des conseils au Parlement du Canada et aux citoyens du Canada. Et il me semble que c'est le devoir de tout ministre, lorsqu'il parle aux Canadiens, que ce soit en public ou sur le parquet de la Chambre des communes, d'exprimer clairement si les opinions et jugements qu'il appuie et donne sont ceux de la personne qui parle en ce moment, en l'occurence l'honorable Paul Théodore Hellyer, ou si en réalité il parle à titre de ministre de la Défense nationale. Il me semble que les citoyens de ce pays et le Parlement ont le droit de s'attendre, si une personne honorable prend parole, à titre de ministre de la Défense nationale, qu'il parle en réalité après avoir reçu les conseils, ou selon les conseils de ses aviseurs les plus expérimentés. Je crois que le présent Comité devrait s'informer pour voir s'il en a toujours été ainsi.

M. NUGENT: J'ai peut-être été imprudent en employant le mot «emprise», et je vais m'expliquer d'une autre façon. Il me semble que, alors qu'en vertu du concept des trois services le ministre recevait trois opinions, qu'en vertu du concept du service unique il s'agit de l'opinion militaire. Étant donné qu'en répondant au ministre par l'intermédiaire d'un seul homme il sera possible de ne pas tenir compte de deux ou trois de ces opinions et de n'en présenter qu'une au ministre, par conséquent en ce sens ils ont plus de poids en matière de politique. Est-ce que vous aviez pensé à cet ensemble d'options?

Le contre-amiral BROCK: Avec un ministre différent et un personnel de défense différent, dans les mêmes circonstances que vous mentionnez, je pense que c'est une question très valable. Mais je me demande si les délibérations et les conseils données par le personnel de la défense au cours des dernières années aient représenté leur jugement personnel volontairement exprimé au ministre à titre de conseil ou si, on réalité, le ministre ne s'est pas trop occupé de la direction des services, n'a pas dirigé la politique avec tant de détails que le personnel de la défense n'ait fait que de mettre en ordre les papiers et de fixer les règlements.

M. NUGENT: Sans que leurs conseils d'experts aient beaucoup d'influence ou d'effet, ou sans qu'ils servent de guide au ministre en matière de politique?

Le contre-amiral BROCK: Sur cette question, je ne suis pas le meilleur témoin.

M. NUGENT: Je crois, Amiral, que vous avez eu affaire avec l'organisation; les postes que vous avez tenus au cours des dernières années vous ont donné une certaine expérience en matière d'organisation et vous ont peut-être donné une certaine expérience sur quelques nouvelles idées qui ont été expérimentées au cours des années et qui pourraient être prises sous le concept général d'intégration. Avez-vous vu, même avant que le présent ministre ne détienne ce poste, certaines innovations mise à l'essai qui auraient pu être considérées comme étant des mesures prises vers l'intégration et l'unification?

Le contre-amiral BROCK: Oh oui. Je pense qu'une proposition a été soumise aux chefs de l'état-major il y a quelques années. Je n'ai pas de détails sur toutes leurs délibérations, mais il est certain qu'elles n'ont abouti à rien. Étant donné que la proposition provenait d'une autorité militaire, je serais très surpris d'apprendre... En réalité, je crois que cela ne ressemblait pas du tout au genre d'unification et d'intégration que veut adopter maintenant le présent ministre.

M. NUGENT: Je vais peut-être m'expliquer plus directement. Étant donné le poste que vous occupiez, une chose aussi étonnante que la proposition d'unification qui est présentement soumise par le ministre, une chose qui a une grande portée... pensez-vous, en vous basant sur votre expérience dans un poste responsable de commandement, qu'une telle innovation puisse se produire sans une préparation de longue date, après réception des conseils de tous les officiers les plus expérimentés?

Le contre-amiral BROCK: Eh bien, monsieur Nugent, il n'y avait en réalité rien d'étonnant à ce sujet parce que tous ceux qui se sont occupés d'affaires militaires ont songé à ces choses. Nous savons que des hurluberlus avaient préconisé la même chose dans d'autres pays et qu'on avait rejeté leurs propositions. Aussi, à notre connaissance, dans les milieux militaires cette idée était jugée tout à fait inacceptable; le Canada ne pouvait pas agir en ce sens.

M. NUGENT: Supposons que cette idée avait été prise au sérieux, que le ministre allait y donner suite et que vous étiez au courant de cela. D'après vous, quelle préparation aurait été requise entre la conception de l'idée et la formulation de cette politique par le ministre et les conseils provenant des fonctionnaires responsables relativement à la période requise pour être en mesure de compléter les plans et de les mettre en vigueur?

Le contre-amiral BROCK: Je ne peux pas vous donner de réponse précise à ce sujet. D'abord, ceci dépend en partie de la stabilité du gouvernement. Au cours de la dernière période que j'ai passée à Ottawa à titre de chef-adjoint de l'état-major de la marine et de lieutenant-chef, j'ai été au service de cinq ministres de la Défense nationale, et chacun de ceux-ci voulait faire une revision complète de la politique en matière de défense. D'après moi, avant de pouvoir décider combien de temps sera requis pour établir dans ses détails l'application

pratique d'une nouvelle façon d'agir, il faut que notre pays ait une certaine stabilité dans la façon d'aborder et de prévoir les choses. Il faut que les forces militaires, associées avec le ministère des Affaires extérieures, sont certains de la tournure que prendront les choses et plusieurs années sont requises pour faire un changement aussi important que celui-ci.

Le PRÉSIDENT: M. Nugent, vous reste-t-il beaucoup de questions à poser?

M. NUGENT: Il ne m'en reste qu'une seule.

Dans ce cas, l'unification, telle que le ministre veut la faire, serait faite d'une façon responsable sans qu'il y ait de plan et savez-vous s'il y a jamais eu de plan?

Le contre-amiral BROCK: Je sais qu'il n'y a pas eu de plan. Aucun plan n'a à cette époque été porté à la connaissance des principaux conseillers militaires qui étaient alors responsables.

M. NUGENT: Y avait-il un plan sur des mesures progressives à prendre en matière d'intégration?

Le contre-amiral BROCK: Nous ne pouvons nous baser que sur les paroles du ministre à ce sujet et il l'a affirmé à maintes reprises sur le parquet de la Chambre des communes.

M. NUGENT: Étiez-vous au courant de l'existence d'un tel plan?

Le contre-amiral BROCK: Je n'ai pas vu de tel plan.

M. NUGENT: Étant donné le poste que vous occupiez, deviez-vous normalement vous attendre d'être mis au courant d'un tel plan?

Le contre-amiral BROCK: Eh bien, à titre d'officier chargé de ce qui était alors le principal établissement militaire du Canada, il me semble que j'aurais été au courant, surtout à titre de lieutenant-chef à Ottawa, avant ma dernière affectation.

Le PRÉSIDENT: M. Harkness?

M. HARKNESS: Amiral Brock, quand vous avez été nommé officier d'ordonnance de l'Atlantique, au début de 1963, si me je souviens bien nous avions alors environ de 45 à 47 vaisseaux de guerre en état de combat. Cela est-il exact?

Le contre-amiral BROCK: Oui, je me souviens que nous avions 43 navires pour la chasse anti-sous-marine, un porte-avion, un ravitailleur et une couple de navires d'escorte d'entretien. Certains des dragueurs de mines avaient disparu, mais il y en avait quelques-uns ainsi que certains navires auxiliaires. Je crois que le tout faisait un total d'environ 60.

M. HARKNESS: Je parlais surtout de ce que vous pourriez appeler les principaux navires de guerre.

Le contre-amiral BROCK: Il y en avait 43 dans la catégorie destinée à la chasse anti-sous-marine.

M. HARKNESS: Jeudi, en réponse à des questions, le ministre nous a dit que nous avons maintenant 28 navires en fonction, dont 8 sont retenus pour radoub et, sur les 20 qui demeurent, 16 sont prêts à servir immédiatement. Maintenant, malgré cela, le ministre a affirmé devant le présent Comité, et il l'a répété à plusieurs reprises à la Chambre des communes et ailleurs, que notre puissance en matière de protection contre les sous-marins est présentement plus grande qu'elle ne l'a été en aucun autre moment de l'histoire du Canada. Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

Le contre-amiral BROCK: Cela n'a ni rime ni raison.

M. HARKNESS: C'est à vous en particulier que j'ai posé cette question parce que, comme tous l'admettront, je crois, vous êtes l'un de nos principaux experts en ce qui concerne la chasse anti-sous-marine et les opérations navales de guerre en général; dois-je en conclure, d'après votre réponse, que vous ne croyez pas que cette prétention ne soit nullement valable?

Le contre-amiral BROCK: Monsieur Harkness, il me faudrait étudier très soigneusement les paroles du ministre parce que, comme j'essayais de l'expliquer ce matin, il y a une différence entre l'efficacité de combat d'une simple unité et celle de l'ensemble.

M. HARKNESS: Eh bien, pour donner suite à ceci, parmi les 28 navires qui sont encore en mesure de combattre, combien ont été complétés et sont encore en mesure de combattre, combien ont été complétés et sont devenus de nouveaux navires depuis la première fois que vous avez pris le commandement en 1963?

Le contre-amiral BROCK: Eh bien, aucun. Certains ont été modifiés. Il y a des programmes de modification et certains d'eux ont été complétés. Je ne pense pas que tout le programme soit présentement complété. Ici encore, vous obtiendrez des meilleurs témoignages à ce sujet de la part des agents plus expérimentés qui ont été affectés plus récemment au service.

M. HARKNESS: En pratique, vous affirmez que ces 28 navires sont les mêmes qui étaient en fonction en 1963?

Le contre-amiral BROCK: Oh oui, certainement. Ça prend de 7 à 10 ans pour mettre en fonction un navire à partir du dressage des plans; il faut trouver des contracteurs, construire le navire et entraîner l'équipage. Il faut de 7 à 10 ans pour produire un navire.

M. HARKNESS: Le ministre prétend que les navires actuels sont tellement plus modernes, tellement plus à jour, que la défense anti-sous-marine dans son ensemble est meilleure présentement qu'elle ne l'était dans le passé mais, en réalité, ce sont les mêmes navires. Maintenant, à votre connaissance, quelles sont les améliorations qu'on y a apportées qui les a rendues tellement plus efficaces?

Le contre-amiral BROCK: Je ne suis pas au courant d'améliorations apportées à ces navires qui n'ont pas été préparés de longue date.

M. HARKNESS: Je pense que cela est exact. On a ajouté des hélicoptères à certains navires, mais c'était en marge d'un programme qui était déjà en train d'être appliqué à cette époque. On a ajouté un meilleur systéme de sonar mais, là encore, cet autre programme était en voie d'application à cette époque. A votre connaissance, d'autres améliorations ont-elles été apportées dans la défense anti-sous-marine est meilleure qu'elle n'a jamais été?

Le contre-amiral BROCK: Pas à ma connaissance. Il est peut-être utile de faire assurer le commandement par des colonels, mais je ne puis présentement penser à rien d'autre.

M. HARKNESS: Comme expert dans ce domaine, donc, vous pourriez dire qu'un examen ne pourrait pas appuyer la prétention selon laquelle notre défense anti-sous-marine est meilleure qu'elle n'a jamais été?

Le contre-amiral BROCK: Cela ne correspond pas à l'idée que je m'en fais.

M. HARKNESS: Comme expert dans ce domaine, je prétend que vous diriez qu'il n'en est pas ainsi; que les 28 navires actuels ne peuvent donner un rendement aussi efficace que les 45 à 47 navires que nous avions au début de 1963.

Le contre-amiral BROCK: Il en est ainsi, oui.

M. HARKNESS: En tant que la chose concerne ce programme de construction de navires...le programme de construction de frégates pour usages multiples et qui prévoyait la construction de 8 navires, dont vous avez fait mention au cours

de témoignages précédents, programme qui avait été établi et au sujet duquel des progrès considérables ont été faits.. si on avait donné suite à ce programme, quand ces navires auraient-ils pu être mis en état de service?

Le contre-amiral BROCK: Je regrette; je ne puis donner de réponse précise à cette question, mais je pense que cela aurait eu lieu l'an prochain. Les plans étaient complétés. Pour dire vrai, si je me souviens bien, même avant de quitter Ottawa certains des contrats pour matériaux avaient été offerts.

M. HARKNESS: Vous rappelez-vous que le premier de ces navires devait être mis en service dans environ quatre années?

Le contre-amiral BROCK: Je me rappelle qu'il est fait mention de quatre années à ce sujet; c'était peut-être quatre années après le dressage des plans. Je ne suis pas sûr, mais c'était à peu près cette durée.

M. HARKNESS: Et ils devaient être mis en service dans combien de temps, si vous vous souvenez?

Le contre-amiral BROCK: Encore une fois je pense que c'était un navire la première année, deux l'année suivante, un l'autre année suivante, puis trois et puis le dernier, quelque chose comme cela; je ne suis pas certain.

M. HARKNESS: En d'autres termes, sur une période de trois à quatre ans, monsieur?

Le contre-amiral BROCK: Sous réserve des corrections qu'on pourrait y apporter, oui.

M. HARKNESS: Étant donné que ce programme a été cancellé et qu'à la suite un autre programme a été approuvé pour quatre navires seulement, étant donné également qu'aucun contrat n'a été donné et donc qu'aucun navire n'a été construit, il faut donc en conclure qu'aucun navire ne sera rendu disponible pour au moins quatre autres années. En réalité, diriez-vous que ceci signifie que la marine aura 8 navires anti-sous-marins de moins de ce que l'on considérait comme étant nécessaire avant 1963?

Le contre-amiral BROCK: Je dirais, monsieur, que c'est beaucoup pire que cela. La marine avait recommandé aux divers gouvernements successifs un programme pour remplacer les navires désuets qui aurait évité le gaspillage et le désarmement. Les retards apportés au cours des quelques dernières années ont retardé de beaucoup l'application de ce programme.

M. HARKNESS: Etes-vous donc d'accord si je dis qu'à la suite de cela nos engagements envers l'OTAN pour la défense anti-soumarine sont présentement non observés et qu'il en sera ainsi pour l'avenir prévisible?

Le contre-amiral BROCK: En nous basant sur les engagements que nous avons alors faits envers l'OTAN, c'est sans doute vrai. Je ne sais pas en quoi consiste le nouvel engagement.

M. HARKNESS: Je ne pense pas que personne ne sait en quoi consiste le nouvel engagement, ou même s'il existe un nouvel engagement; à ma connaissance, aucune déclaration n'a été faite en ce sens. De toute façon, nous ne pouvons plus faire la chasse anti-sous-marine que nous avions promis de faire pour l'OTAN.

Le contre-amiral BROCK: Cela est vrai.

M. HARKNESS: Quant aux changements apportés dans l'organisation de nos activités navales et qui fait qu'il existe un commandement naval au lieu de deux et que, en théorie, le commandant de l'Atlantique est le responsable des deux côtes, croyez-vous que cette mesure va produire une plus grande efficacité?

Le contre-amiral BROCK: Non, je pense que dans le passé la marine elle-même était, en réalité, un commandement maritime chargé de répondre aux obligations internationales, aux engagements envers l'OTAN, à la défense des côtes du Canada et elle était sous le contrôle et le commandement du chef de l'état-major de la marine qui état situé tout près du ministre de la Défense nationale, et ses principaux aides et agents étaient l'officier d'ordonnance pour la côte de l'Atlantique et l'officier d'ordonnance pour la côte du Pacifique. Il était en communication directe avec les deux, mais il n'en est plus de même aujourd'hui.

M. HARKNESS: Donc croyez-vous qu'il y a moins de possibilités d'avoir recours à des mesures rapides d'urgence avec la présente organisation qu'avec celle qui était établie au début de 1963?

Le contre-amiral BROCK: Je ne désire pas commenter à ce sujet parce que j'ai une très grande confiance dans ces personnes qui prendraient immédiatement les armes si un cas urgent se présentait soudainement mais, à mon avis, on a diminué de façon considérable l'effectif disponible.

M. HARKNESS: Du simple point de vue de prendre des décisions et de donner des ordres, croyez-vous qu'il y aura plus de délais avec l'organisation présente qu'avec celle qui existait auparavant?

Le contre-amiral BROCK: La question ne se pose pas, à mon avis, et on le constaterait en examinant d'une façon très superficielle comment se feront les communications en vertu des nouvelles dispositions. Je ne suis plus dans le secret de ceux qui sont dans la Marine, mais j'entends dire bien des choses et il semble qu'on soit fort embarrassé. La tâche est très lourde du point de vue administratif.

M. HARKNESS: Autrement dit, en tant que spécialiste de la guerre navale ce genre d'organisation a réduit l'efficacité de la Marine au lieu de l'accroître.

Le contre-amiral BROCK: Il n'y a pas le moindre doute à cela.

M. HARKNESS: Considérons un autre aspect de la question. D'après votre expérience, remplacer les trois armes, l'Armée, la Marine et l'Aviation, par une seule force armée aura-t-il un effet particulier sur la Marine, votre arme, et, en particulier, sur l'encouragement aux jeunes à s'entrôler, je veux dire sur le recrutement?

Le contre-amiral BROCK: C'est à l'œuvre qu'on connaît l'artisan. A mon avis, on n'a guère eu de succès dans le recrutement ou les rengagements, ces derniers temps. Quant au moral, il en a été beaucoup question, on a fait bien de la publicité à ce sujet. Je voudrais encore que quelqu'un me définisse le moral des forces armées.

M. HARKNESS: Qu'en pensez-vous?

Le contre-amiral BROCK: Le moral dans une armée consiste en l'union de trois principaux éléments. Tout d'abord, et cela semblera peut-être un peu étrange, il y a l'idée d'un bon mode de vie, l'idée qu'on se consacre à une cause. En deuxième lieu, il y a la fierté qu'on a de s'intégrer à une unité militaire. Enfin, il y a la confiance dans la direction donnée. Ce sont trois choses inséparables. Si l'on me demandait si le moral repose sur l'idée qui porte les militaires à combattre l'ennemi, je répondrais que tel est certainement le cas, car ce sont des Canadiens pleins de vigueur. Le moral a-t-il du bon en ce sens que les militaires sont disposés à monter une excellente garde d'honneur lorsque le ministre arrive au camp Gagetown, je répondrai que tel sera assurément le cas. En effet, ce jour-là, le jeune capitaine dira à ses hommes: «Messieurs, c'est notre tour: un effort et que tout brille.» Et ils répondront que tout

sera pour le mieux, ou l'expression qu'on emploie dans l'Armée, et ils feront une belle besogne. Mais si l'on me demande si le moral est bon parce que les forces armées, toutes les trois, ont pleine confiance dans la direction suprême, je dirai que, dans ce cas, le moral est inexistant; mais les trois éléments doivent être réunis, parce qu'alors le moral est mauvais.

M. HARKNESS: Je vous demandais si, à votre avis, substituer une seule force armée aux trois armes actuelles permettra de maintenir un aussi bon moral dans chacune de ces armes, en particulier dans celle que vous connaissez le mieux, en tant qu'officier de marine, que si l'on maintenait une Marine distincte.

Le contre-amiral BROCK: Évidemment non et, puisque la question est posée, je ne veux pas qu'on pense, parce que je suis officier naval, que je ne suis pas au courant des avis des autres armes et de mes amis de toujours. Je sais aussi quel est leur sentiment. Encore une fois, je dirai que, naturellement, au sujet des autres armes, on peut avoir un meilleur témoignage que le mien.

M. HARKNESS: Évidemment, je vous posais ces questions à votre titre de spécialiste des questions navales, surtout à ce titre. Un certain nombre d'entre nous pourraient témoigner au sujet du moral des militaires, de ce qui en est le fondement, de ce qui le mène dans les autres armes ou les autres secteurs des autres armes.

Dans votre témoignage de ce matin, il a été aussi question de la discussion que vous avez eue avec le premier ministre à ce propos. Pourriez-vous révéler la teneur de cette discussion et dire quelle a été la réaction du premier ministre?

Le contre-amiral BROCK: Le premier ministre a été assez aimable pour me recevoir privément chez lui. Pour ma part, s'il me le permettait, je serais très heureux de parler de toutes les questions que nous avons discutées. Je ne vois pas pourquoi il s'y opposerait.

M. HARKNESS: Vous n'en feriez rien sans avoir le consentement du premier ministre?

Le contre-amiral BROCK: Comme dans le cas de tout entretien privé, je ne crois pas que cela serait convenable.

M. HARKNESS: Ce sont toutes les questions que je voulais poser, monsieur le président.

M. FAULKNER: Monsieur le président, me sera-t-il permis de poser certaines questions qui se rattachent à celles qu'a posées M. Harkness? Je m'intéresse seulement à l'avis des spécialistes qui comparaissent à notre Comité. Dans ses réponses à M. Harkness au sujet de notre puissance anti-sous-marine, le contre-amiral Brock s'est montré très sévère. Il a affirmé catégoriquement que notre situation actuelle n'est pas ce qu'elle a déjà été. Le Comité se rappelle que, le 23 juin, le contre-amiral Landymore (il s'agit d'un témoignage qui a déjà été rendu ici) a dit absolument le contraire alors que M. Lambert l'interrogeait sur ce même sujet, ainsi qu'en fait foi la page 336 des *Procès-verbaux et Témoignages*.

Voici comment s'est alors exprimé le contre-amiral Landymore:

> J'estime pour ma part que les vaisseaux que nous pouvons fournir à l'OTAN à l'heure actuelle sont infiniment plus efficaces, même s'ils sont moins nombreux, que ceux que nous avons mis à sa disposition en 1954. On ne peut guère tenir compte du nombre de vaisseaux pour déterminer l'importance de nos engagements envers l'OTAN.

Un peu plus loin, ainsi qu'on le voit à la même page, M. Lambert a posé la question que voici au contre-amiral Landymore:

> Bon, je suis d'accord, mais êtes-vous convaincu que nous pourrons remplir tous nos engagements jusqu'en 1972 mettons pour ce qui est de la qualité de notre apport?

Là-dessus, le contre-amiral Landymore a répondu:

> Oui, j'en suis tout à fait sûr.

Je me demande ce que pense le contre-amiral de cela. Je confesse qu'en qualité d'humble profane en ces matières, étant donné cette contradiction apparente dans le témoignage de ceux qu'on tient comme des spécialistes (ils ne se sont pas qualifiés eux-mêmes comme tels, mais c'est ainsi que les ont appelés d'autres membres du Comité), je serais intéressé à savoir ce que vous en pensez.

Le contre-amiral BROCK: Je crois pouvoir élucider un peu cette question. Il faut savoir à quels engagements l'amiral Landymore était tenu en tant que mon successeur. On a beaucoup parlé des engagements pris en vertu de l'OTAN. Le ministre lui-même a déjà dit (et il avait parfaitement raison, à mon avis) que ces engagements sur le papier ne signifient rien sans qu'un pays ait la volonté et la capacité de les tenir. Ces engagements en vertu d'accords internationaux sont conclus à la suite de consultations sur le plan international. En effet, que se passe-til? Aucun commandant suprême n'a l'autorité sur les forces armées du Canada. La participation du Canada est en fonction de sa volonté et de sa capacité. Voilà ce qu'on entend par un engagement.

M. FAULKNER: N'admettez-vous pas que le contre-amiral Landymore connaissait de façon spécifique et par le menu les engagements auxquels il devait satisfaire? N'êtes-vous pas d'avis qu'il s'agit des engagements que le pays a promis de tenir? Quand quelqu'un admet au Comité de la défense qu'il est en mesure de satisfaire aux engagements pris jusqu'à 1972, il y a une contradiction fondamentale entre son témoignage, en tant que votre successeur, et ce que vous avez dit à M. Harkness.

Le contre-amiral BROCK: Je ne crois pas qu'il y ait la moindre contradiction.

M. FAULKNER: Ne parliez-vous pas de nos engagements à compter de maintenant jusqu'à 1972? C'est l'impression que m'a donnée la question de M. Harkness. Il a dit que, selon le ministre, nous sommes en une excellente position pour faire face à nos engagements.

M. HARKNESS: Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que, d'après la déclaration du ministre, notre puissance anti-sous-marine était plus grande aujourd'hui que jamais auparavant. C'est une toute autre chose.

Le contre-amiral BROCK: Si j'ai bien compris la question, il s'agissait de savoir si nous étions capables de satisfaire à nos engagements comme je les connaissais à ce moment-là. La réponse est non.

M. FAULKER: Nous ne sommes pas en mesure, en 1966, de faire face aux engagements que vous connaissiez en quelle année?

Le contre-amiral BROCK: En 1964.

M. FAULKNER: En 1964. Le Comité s'intéresse davantage à nos engagements d'aujourd'hui. Seriez-vous d'avis, avec le contre-amiral Landymore, que nous sommes en mesure de satisfaire à nos engagements d'aujourd'hui? Ne seriez-vous pas d'avis que la principale responsabilité de notre Comité est de savoir si

nous sommes en mesure de satisfaire à nos engagements d'aujourd'hui, non pas de savoir si nous étions capables d'y satisfaire en 1964?

Le contre-amiral BROCK: J'aimerais beaucoup savoir ce que sont les engagements d'aujourd'hui et je pense qu'il y a bien des Canadiens qui aimeraient aussi le savoir. Quels sont nos engagements?

M. CHURCHILL: Que dire du personnel? Le député n'a pas cité le témoignage assez longuement. L'amiral Landymore a dit qu'on manquait d'hommes; vous n'êtes pas allé jusque-là.

M. HARKNESS: L'amiral Landymore a fait une comparaison entre 1954 et 1966. Ce sont des choses bien différentes à cause des neuf ans qui séparent ces deux dates.

M. FAULKNER: Il est allé jusqu'à 1972.

M. HARKNESS: De 1954 à 1963, un nombre très considérable pour ne pas dire la plupart de nos navires anti-sous-marins ont été construits et mis en service.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, je veux poser quelques questions; elles ne seront pas nombreuses. Ce matin, amiral Brock, vous avez parlé de notre collaboration avec les États-Unis dans le commandement maritime et vous avez dit que nous devrions avoir une force navale sur le littoral atlantique en mesure de collaborer avec une force semblable qui se trouve sur le littoral américain de l'Atlantique. Sauf erreur, vous avez dit que cette force devrait être organisée d'une façon autonome sous la direction de la Marine: elle aurait une fonction navale et une fonction aérienne. N'en est-il pas ainsi? N'est-ce pas de cette façon que la marine des États-Unis a organisé cette force?

Le contre-amiral BROCK: En effet.

M. DEACHMAN: Cette force ne remplit-elle pas effectivement, au sein de la marine, à peu près les mêmes fonctions que nous remplissions aujourd'hui dans le commandement maritime du littoral de l'Atlantique?

Le contre-amiral BROCK: Oui.

M. DEACHMAN: Comment ce rôle est-il rempli au sein de la marine des États-Unis? S'agit-il d'une organisation entièrement autonome ou a-t-elle recours à l'Aviation ou à l'Armée des États-Unis?

Le contre-amiral BROCK: Elle demande l'aide des deux autres armes; la collaboration se fait au besoin.

M. DEACHMAN: A quel sujet? Comme nous faisons ou comme nous ne faisons pas? De quelle façon?

Le contre-amiral BROCK: Si des forces armées sont rattachées à la Marine en vue d'une opération, il serait normal que toute l'affaire soit sous le commandement d'un officier naval. Est-ce cela que vous voulez dire?

M. DEACHMAN: Non; voici ce que je veux dire: la Marine elle-même a-t-elle ses propres unités aériennes dotées de leurs armes anti-sous-marines?

Le contre-amiral BROCK: Oui, comme notre Marine.

M. DEACHMAN: Ainsi donc, sur le littoral de l'Atlantique, nous avons la Marine et ses unités aériennes; ses avions relèvent de la Marine et, en plus, nous avons les unités aériennes de l'ARC?

Le contre-amiral BROCK: Oui; mais, pour élucider ce point, je dirai que ces avions relèvent d'un seul officier: le commandant des Maritimes. Jusqu'ici, il y a toujours eu lieu de s'assurer que l'administration du personnel, les effets sur le moral et les spécialisations devaient relever des diverses armes qui sont habituées dans ce domaine.

M. DEACHMAN: Mais revenons à la question des États-Unis. Là-bas, la Marine a ses unités navales et ses unités de guerre aérienne anti-sous-marine qui relèvent également de la Marine. Est-ce exact?

Le contre-amiral BROCK: J'imagine que, lorsque vous parlez d'opérations aériennes, vous voulez parler des patrouilles maritimes faites par les avions à long rayon d'action.

M. DEACHMAN: La Marine les exploite; c'est l'aéronavale...

Le contre-amiral BROCK: Ce sont des appareils de la Marine; ils font partie de la Marine des États-Unis.

M. DEACHMAN: Ils appartiennent à la Marine, tandis que chez nous il s'agit d'appareils de l'ARC qui les maintient en service. Est-ce bien cela?

Le contre-amiral BROCK: Ce n'est pas l'ARC qui les maintient en servive; ils appartiennent au pays.

M. DEACHMAN: Mais ils sont conduits par le personnel de l'ARC. Ces appareils font partie d'une unité de l'ARC qui est intégrée au commandement maritime. Est-ce bien cela?

Le contre-amiral BROCK: Ils appartiennent à un secteur spécialisé de l'ARC qu'on appelle le commandement maritime; il s'agit d'un domaine hautement spécialisé. Quant à leur activité, ils relèvent de la Marine.

M. DEACHMAN: Mais aux États-Unis, ces appareils relèvent d'une arme, la Marine. Les unités maritimes et aériennes du commandement maritime appartiennent à une même arme et leur activité relève de cette arme. Les choses se passent différemment ici. Nous avons un commandement intégré en vertu duquel la Marine exploite les deux unités aérienne et maritime, alors que l'ARC, qui fait partie du commandement intégré, exploite les appareils. Est-ce cela?

Le contre-amiral BROCK: L'ARC s'occupe de la gestion de sa Division de la patrouille maritime, dont les opérations relèvent du commandement maritime.

M. DEACHMAN: C'est le personnel de l'ARC qui conduit les avions?

Le contre-amiral BROCK: Heureusement, car ils sont spécialisés dans ce domaine.

M. DEACHMAN: Il y a aussi du personnel de la Marine qui conduit des appareils de l'aéronavale?

Le contre-amiral BROCK: Des appareils d'un genre tout différent et destinés à des fonctions différentes, qui partent d'un porte-avions.

M. DEACHMAN: Du pont des DDH. Ils conduisent aussi des hélicoptères?

Le contre-amiral BROCK: Oui.

M. DEACHMAN: Ainsi donc, dans le commandement maritime, on trouve des aviateurs de la Marine, des aviateurs de l'ARC et des marins.

Le contre-amiral BROCK: Oui, et beaucoup d'autres choses. Ils sont invités à...

M. DEACHMAN: Mais, aux États-Unis, la Marine a organisé tout cela sous un seul commandement; on trouve des marins et des membres de l'aéronavale. Est-ce bien cela?

Le contre-amiral BROCK: C'est cela.

M. DEACHMAN: Il est donc exact de dire que les États-Unis ont un commandement unifié dans leur commandement maritime, tandis que le Canada a un commandement intégré, n'est-ce pas?

Le contre-amiral BROCK: Autant que je sache, ce n'est pas cela.

M. DEACHMAN: N'y a-t-on pas un commandement unifié?

Le contre-amiral BROCK: Au sein de la Marine?

M. DEACHMAN: Oui.

Le contre-amiral BROCK: Non. C'est leur Marine. C'est la façon dont leur Marine est organisée.

M. DEACHMAN: Une seule arme...

Le contre-amiral BROCK: Une seule arme.

M. DEACHMAN: ...un seul commandant et un seul uniforme?

Le contre-amiral BROCK: Pour les opérations de cette sorte, en effet.

M. DEACHMAN: Nous avons ici un commandant, deux armes et deux uniformes, n'est-ce pas?

Le contre-amiral BROCK: C'est vrai.

M. DEACHMAN: Actuellement, il s'agit d'un commandement intégré dans le commandement maritime?

Le contre-amiral BROCK: On peut dire cela selon l'interprétation qu'on donne au mot intégration.

M. DEACHMAN: Ce ne sont pas des commandements distincts dans le sens qu'il y a deux commandants et deux armes, n'est-ce pas?

Le contre-amiral BROCK: Au contraire.

M. DEACHMAN: Vous avez deux commandants?

Le contre-amiral BROCK: Effectivement. Il faut distinguer entre les opérations d'une force armée qui est placée sous l'autorité d'un commandant et leur commandement dans le sens de l'administration et de la gestion du personnel.

M. DEACHMAN: Il y a un commandement distinct?

Le contre-amiral BROCK: Il y en avait un.

M. DEACHMAN: En est-il encore ainsi?

Le contre-amiral BROCK: Je ne sais au juste comment se passent les choses actuellement. Par exemple, l'une des fonctions du commandement consistait dans les avis spécialisés relatifs au besoin de personnel, à l'entretien et au remplacement des appareils. Qui pouvait mieux s'acquitter de cette tâche que les spécialistes en la matière? Quant à savoir si les choses se passent encore ainsi ou si la question est réglée à Ottawa, je n'en sais rien. Je ne suis pas assez au courant de ce qui se fait à ce propos.

M. DEACHMAN: L'organisation de commandement maritime des États-Unis est plus facile à expliquer que la nôtre, n'est-ce pas? Une seule arme est en cause: la Marine, qui s'occupe de tout.

Le contre-amiral BROCK: Monsieur Deachman, l'expérience m'a appris que bien des choses ne vont pas, même si elles paraissent simples, faciles et intelligemment conçues.

M. DEACHMAN: Voulez-vous dire que la façon de procéder de la Marine des États-Unis au sujet de son commandement maritime est mauvaise?

Le contre-amiral BROCK: Je veux dire qu'elle paraît bonne pour les États-Unis. Elle ne l'est pas pour le Royaume-Uni; elle ne l'a pas été pour le Canada et elle ne l'est pas pour beaucoup d'autres pays.

M. DEACHMAN: Autrement dit, ce ne serait pas la bonne façon de procéder pour le Canada que de faire relever le commandement maritimes, sur le littoral de l'Est, de la seule autorité de la Marine, celle-ci remplissant le rôle de commandement maritime?

Le contre-amiral BROCK: Je regrette, mais je ne comprends pas.

M. DEACHMAN: Il n'y a pas lieu, pour le Canada, de confier à la Marine le rôle maritime, de confier à celle-ci le fonctionnement des unités maritimes et des avions, en un mot toute cette activité?

Le contre-amiral BROCK: C'est effectivement ce que fait actuellement la Marine. Elle atteint cet objectif par la collaboration et elle a à son service les personnel hautement spécialisé en vue de la formation nécessaire à l'utilisation de ces énormes appareils. Un avions Argus transporte un équipage de seize à dix-sept membres, dont la plupart sont des officiers. C'est un très gros appareil qui coûte sept, huit ou neuf millions de dollars. Il y a énormément de choses en jeu. On peut former des marins en vue de conduire un tel appraeil, comme on peut former des aviateurs en vue de conduire des navires. A mon avis, à moins que cela ne soit nécessaire, cette façon de procéder serait très coûteuse.

M. DEACHMAN: Pourquoi le fait-on aux États-Unis? Pourquoi les États-Unis ont-ils décidé que la Marine s'occuperait de toutes les opérations maritimes? Quelles considérations les ont fait décider cela?

Le contre-amiral BROCK: Ce n'est pas ce qui s'est fait aux États-Unis. Jusqu'à récemment, les États-Unis avaient une Marine et une Armée. La Marine a eu un service auxiliaire sous forme d'aéronavale, une fois qu'on eut commencé à produire ces appareils. Il en a été de même de l'Armée, qui a eu son corps d'armée aérien. Ce n'est réellement qu'à la dernière guerre que les États-Unis ont décidé de créer une troisième arme. Je pense que l'histoire dira que, sauf dans le cas de tâches hautement spécialisées, par exemple, le commandement stratégique aérien qui n'a existé que quelques années, la création d'une troisième arme à cette fin n'a pas été une décision nécessairement heureuse à ce moment-là.

M. DEACHMAN: En effet, la Marine et l'Armée auraient dû maintenir chacune leur force aérienne? Est-ce votre conclusion?

Le contre-amiral BROCK: J'hésite à dire ce qui conviendrait pour les États-Unis.

M. DEACHMAN: Pensez-vous que l'histoire dira qu'ils se sont trompés lorsqu'ils ont organisé une troisième arme et que les forces aériennes auraient dû être absorbées par la Marine et l'Armée originales?

Le contre-amiral BROCK: Pas tout à fait, parce que, du point de vue historique, ce qui est effectivement arrivé, c'est qu'on a créé une troisième arme et que la Marine a maintenu son aéronavale, tout comme l'Armée a conservé sa force aérienne. Cela est bien naturel. Tous les soldats sont heureux de savoir que leur commandant a son propre avion.

M. DEACHMAN: Des témoins qui ont comparu au Comité hier et avant-hier ont dit qu'en unifiant les services de logistique, et ainsi de suite, on en viendra peut-être à avoir une quatrième arme. Est-ce votre avis? Nous aurions une Armée, une Marine et une Aviation, puis une quatrième arme, un service de logistique.

Le contre-amiral BROCK: Monsieur Deachman, pour les raisons que j'ai tâché de faire valoir ce matin, je ne puis être de cet avis. En somme, il est inutile de créer et de maintenir des forces armées, à moins qu'elles ne soient capables de remplir les fonctions qu'elles sont destinées à remplir. Pour remplir les fonctions auxquelles elles sont destinées, elles doivent avoir à leur tête quelqu'un qui détient le commandement. Dans ce sens, la fonction consiste à commander et à vérifier, à s'assurer que la mission qu'on a à remplir sera peut-être remplie, parce que celui qui en est chargé détient l'autorité nécessaire pour s'assurer que ses hommes son bien formés, bien nourris, bien équipés et que, au besoin, ils seront appuyés par les services spécialisés des autres armes.

Le PRÉSIDENT: Vous avez presque épuisé le temps mis à votre disposition, monsieur Deachman.

M. DEACHMAN: Nous sommes bien près d'être du même avis au sujet d'un grand nombre de ces questions. Comme vous, je ne suis pas d'avis que nous devions organiser une quatrième arme. Selon moi, ce serait une erreur et, si je ne me trompe, vous pensez de même.

Vous voulez nous laisser entendre que le courant historique voudrait incorporer la troisième forces aux deux premières, puis vous vous rangez à mon opinion, à savoir que nous devrions œuvrer vers l'intégration et l'unification. J'ai été fort impressionné par vos remarques au sujet de l'unification des commandements, et de la nécessité d'unifier les commandements.

Je me demande si les hommes eux-mêmes ne préfèrent pas être unifiés et si, à l'intérieur de votre propre service, qui a l'avantage de grouper des gens qui font leur service sur la mer et dans les airs, obéissant au même commandant, réunis dans le même service et vêtus d'un même uniforme, vous ne croyez pas que ce soit là une chose souhaitable, et si les hommes eux-mêmes ne sont pas fiers de pouvoir servir sur la mer et dans les airs sous un même uniforme, en un même service et sous un même commandant. Croyez-vous qu'ils en ont tiré quelque fierté? Est-ce que vos commandants et vos hommes en sont fiers, ou rejettent-ils l'idée et préfèrent-ils voir les services se sectionner en deux ou en trois?

Le contre-amiral BROCK: Est-ce là votre question?

M. DEACHMAN: Oui, c'est ça.

Le contre-amiral BROCK: Je n'ai jamais rencontré de marin qui n'ait été fier d'être marin. Je ne crois pas que les membres des forces veuillent être bisséqués ou triséqués ou même unifiés.

M. DEACHMAN: Sont-ils fiers ou non d'être de l'armée de l'air? C'est ça ma question. Je n'ai pas demandé si un matelot était fier de son état de matelot. Je

crois que c'est évident. Je demande s'ils sont fiers de ce que leur rôle sur le littoral atlantique les appellent à servir à la fois sur la mer et dans les airs, et qu'ils accomplissent cette double tâche sous le même commandement tout en portant le même uniforme. Ou préféreraient-ils que l'on écartât la branche de l'air, quitte à la confier à la CARC?

Le contre-amiral BROCK: Vous semblez établir une distinction entre les matelots qui servent dans les airs et ceux à bord des navires.

M. DEACHMAN: En effet. L'un vole et l'autre navigue.

Le contre-amiral BROCK: Ce sont tous des marins, monsieur Deachman, et ils ont tous leur place en mer. Certains de nos plus éminents et de nos meilleurs commandants de navires et commandants d'escadrons ont passé par l'aviation maritime, et ils étaient marins avant tout.

M. DEACHMAN: Vous voulez dire qu'ils font deux choses à la fois?

Le contre-amiral BROCK: Oui. Ils font deux choses, qui, ensemble, en forment une seule. Certains font tonner des canons. D'autres peuvent étendre leur pouvoir de frappe un peu plus loin en se servant d'une machine de l'air.

M. DEACHMAN: Mais, amiral Brock, vous me dites que vos hommes peuvent, et en sont fiers, de faire ces choses-là mêmes que vous rejetez quand nous discutons unification, que vous ne pouvez grouper ces gens, qu'il vous faut les garder séparés pour susciter une saine concurrence, et d'autres choses du genre. Vous ne pouvez réaliser les deux choses en même temps.

Le contre-amiral BROCK: Monsieur Deachman, je n'ai rien dit de la sorte. J'ai dit qu'un service uniforme bien discipliné sous une direction suffisamment forte et bien déterminée peut offrir bien des avantages, mais que ce n'est pas toujours souhaitable et qu'à mon avis, les frais en seront nécessairement plus élevés. C'est ce que j'ai dit.

Le PRÉSIDENT: Votre temps est écoulé, monsieur Deachman. A vous, monsieur Brewin.

M. BREWIN: Je m'excuse, amiral Brock, mais j'étais absent ce matin, et j'ai manqué ce que vous avez dit.

Le contre-amiral BROCK: Vous avez donc manqué, monsieur Brewin, les termes élogieux dont je me suis servi pour commenter un discours que vous avez prononcé à la Chambre des communes.

M. BREWIN: Je ne sais qui est en train de désarmer qui. Je lirai certainement ce que vous avez dit. Vous avez piqué mon intérêt.

Je ne veux pas répéter ce qui a déjà été dit, mais j'aimerais m'enquérir au sujet d'un aspect particulier de l'affaire et connaître votre point de vue au sujet de certaines stratégies liées à l'utilisation de nos forces maritimes et, en particulier, de nos forces anti-sous-marines. Je me souviens vous avoir entendu dire, quand nous avons accompagné le Comité de la défense à Halifax, il y a deux ans, que d'après vous, dans le contexte moderne, les puissances navales pouvaient jouer un rèle de premier ordre en portant leur influence à différentes parties du monde. Je crois qu'à ce moment-là, nous traitions d'un sujet plutôt fictif, à savoir que les forces navales n'avaient plus leur utilité dans une guerre nucléaire. Vous disiez qu'à vos yeux, les forces de la mer sont absolument nécessaires dans le monde moderne, parce qu'elles constituent un moyen souple d'avoir recours à la force dans certaines circonstances.

Le contre-amiral BROCK: Exactement.

M. BREWIN: L'un des sujets à controverse de la discussion semble être jusqu'à quel point nous devrions concentrer nos efforts pour faire jouer un rôle d'intervention à nos forces mobiles. Si vous faites cela, il vous faudra nécessairement un élément maritime, n'est-ce pas?

Le contre-amiral BROCK: Monsieur Brewin, vous resserrez quelque peu les cadres de la discussion. De quelle sorte d'intervention voulez-vous parler, et où se ferait cette intervention?

M. BREWIN: L'intervention serait aux dimensions du monde, je suppose, mais est-ce qu'une force armée légère n'a pas besoin, en toute probabilité, de transport maritime? Si elle veut se mouvoir prestement sur la mappemonde, je présume qu'il vous faudra avoir recours soit au transport aérien ou au transport maritime. A mon sens, le transport maritime devrait nécessairement se doubler du transport aérien.

Le contre-amiral BROCK: Monsieur Brewin, l'histoire nous enseigne qu'aucune grande nation ni aucune coalition de nations n'a pu maintenir son rang dans le monde sans l'utilisation d'une force navale, au sens le plus large, et je ne songe pas ici à la diplomatie faite à grands renforts de cuirassiers, mais de l'usage libre et indépendant des mers du globe. Je pense à la leçon que nous apprend l'histoire, et qui est aussi vraie aujourd'hui qu'au temps des Athéniens ou des Phéniciens, à savoir que les mers ne constituent pas des barrières qui séparent les continents, mais bien les chemins par où nous sont parvenus notre civilisation, notre religion, voire même notre mode de vie. Et c'est vrai aujourd'hui plus que jamais.

Au sens militaire, on ne peut que louer la création d'une force apte à réagir sans délai, sans devoir violer le royaume des airs ou les droits territoriaux d'autres pays, et je préconise depuis longtemps la mise sur pied de telles forces pour la défense du Canada.

M. BREWIN: Oui. Eh bien, amiral Brock, si nous partons de cette généralité, je présume qu'un élément anti-sous-marin serait nécessaire pour le transport d'une force de terre, d'une force d'intervention, dans presque toutes les parties du monde, n'est-ce pas, parce que plus d'un pays possède des sous-marins; évidemment, l'URSS et les États-Unis en ont plus que les autres, mais bien des nations possèdent néanmoins des sous-marins? Est-ce exact?

Le contre-amiral BROCK: Oui.

M. BREWIN: Ainsi, si vous songez, pour une raison ou pour une autre, à vous servir de la force dans n'importe quelle partie du monde, il vous faudra un élément sous-marin, n'est-ce pas?

Le contre-amiral BROCK: A moins que quelqu'un d'autre ne le fasse pour nous.

M. BREWIN: Oui. Puis-je demander maintenant en quoi consiste notre rôle anti-sous-marin à l'heure actuelle? Peut-être est-ce entièrement une opération qui relève de l'OTAN?

Le contre-amiral BROCK: Eh bien, la dernière fois que j'ai été dans le secret, la presque totalité de notre force sous-marine remplissait en effet des engagements de l'OTAN.

M. BREWIN: Je désirais vous poser cette question, parce qu'il y a quelque temps, l'Amiral Rayner je crois, nous a dit au Comité de la défense qu'à ce moment-là nos forces sous-marines n'étaient pas dotées du nécessaire pour

combattre les sous-marins nucléaires. Je ne sais pas si les chose ont changé. Êtes-vous au courant? Ou peut-être pourriez-vous nous fournir des renseignements non classés à ce sujet?

Le contre-amiral BROCK: Je sais que c'est, ou que ce devrait être du domaine public que nos projets, il y a quelques années, voulaient remplacer les vieux vaisseaux par d'autres qui auraient ce pouvoir.

M. BREWIN: Mais vous ne pouvez affirmer si c'est, ou non, une réalité aujourd'hui?

Le contre-amiral BROCK: Vous pourriez sûrement trouver de meilleures preuves sur ce point.

M. BREWIN: Supposons qu'un pays entreprenne un raid-surprise nucléaire sur toute l'Amérique du Nord, notre défense anti-sous-marine serait alors inutile, n'est-ce pas?

Le contre-amiral BROCK: Je crois que toutes les ruses et toutes les stratégies des forces n'y parviendraient pas.

M. BREWIN: Puis-je formuler ma question ainsi? La seule défense efficace contre une attaque imprévue, qu'elle nous vienne des sous-marins nucléaires ou d'ailleurs, contre une attaque nucléaire à l'emporte-pièce sur l'Amérique du Nord, serait la contre-attaque, n'est-ce pas?

Le contre-amiral BROCK: Non, je ne suis pas d'accord. Je crois qu'une foule de banalités ont été débitées à ce sujet ces dernières années.

M. BREWIN: Nous diriez-vous ce que vous en pensez, et alors peut-être...

Le contre-amiral BROCK: Savoir que je ne serais pas accusé de me perdre dans les généralités, je pourrais peut-être vous dire que, d'après moi, on ne prévient pas plus la guerre en pouvant riposter à une attaque nucléaire qu'en déclarant une guerre du genre.

M. BREWIN: Nous ne parlons peut-être pas de la même chose. Ce que je demande, c'est ceci: si quelqu'un songeait à tourner ses engins nucléaires contre l'Amérique du Nord, nous pourrions très bien l'en décourager si nous possédions des forces de représailles. Mais si cela était, est-ce que les sondages que pourraient faire nos sous-marins et les ravages qu'ils pourraient causer auraient quelque portée?

Le contre-amiral BROCK: Assurément non, Monsieur Brewin, mais nous voulons, et nous dépensons des sommes considérables, nous voulons, de concert avec nos alliés, fournir les forces qui préviendront la guerre sous toutes ses formes. Il ne s'agit évidemment pas pour nous de prévenir un conflit nucléaire. Mais si la chose est à notre portée, nous devrions certainement fournir au moins une certaine aide pour prévenir le genre de guerre qui pourrait endommager très gravement nos œuvres vives, et j'en arrive à mon exposé de tout à l'heure sur l'importance d'une force navale.

M. BREWIN: Précisément, et je crois que c'est là où je veux en venir également. Si votre puissance anti-sous-marine ne sert pas en fait à prévenir une attaque nucléaire générale, songez-vous à la mettre à l'œuvre au cours de quelque campagne anti-sous-marine durant une période de temps assez étendue, un peu comme ce que nous avions au cours des deux dernières guerres?

Le contre-amiral BROCK: Qui peut prédire ce que nous réserve l'avenir? Il se peut que la guerre nucléaire...

M. BREWIN: Nous devons essayer.

Le contre-amiral BROCK: Évidemment. Il me semble, tout d'abord, que nous devons essayer de faire ce que j'ai proposé plus tôt, nous devons essayer de montrer clairement à tout ennemi éventuel que toute tentative ou toute attaque dans quelque direction que ce soit ou par le truchement de quelque moyen que ce soit, n'en vaudrait pas le coup, que nous sommes en mesure de bien nous défendre nous-mêmes, non seulement en tant que Canada mais de concert avec nos alliés.

M. BREWIN: Ce que j'essaie de vous demander, c'est que le genre de défense à laquelle se prépare notre force anti-sous-marine présentement dans l'Atlantique-Nord, consiste à se parer dans le cas d'une attaque prolongée en mer par des sous-marins de quelque puissance ennemie, par exemple, l'URSS, n'est-ce pas?

Le contre-amiral BROCK: Je n'en connais pas l'orientation actuelle.

M. BREWIN: Pourriez-vous nous dire alors ce qu'elle était quand vous y étiez?

Le contre-amiral BROCK: Non. Nous voulions en premier lieu fournir une force, selon nos possibilités, une force qui pourrait offrir une défense, disons, efficace, si cela devrait se produire. Cela faisait partie des mesures de prévention.

M. BREWIN: Quand vous dites: si cela devait se produire, songez-vous à la campagne prolongée anti-navale lancée par des sous-marins dans l'Atlantique-Nord? Est-ce là le genre de menace contre quoi vous vous prémunissez en établissant vos forces anti-sous-marines?

Le contre-amiral BROCK: Non. La mobilité et la souplesse constituent l'un des avantages des forces navales et maritimes. Elles peuvent aller au cœur de la bataille, que ce soit dans l'Atlantique-Nord, dans l'Atlantique-Sud ou ailleurs. Si jamais nous assistions à une attaque navale prolongée dans l'Atlantique-Nord, j'espère bien que c'est là que navigueraient nos bateaux.

M. BREWIN: Avez-vous pensé que toute reprise d'une campagne anti-sous-marine de grande envergure est impensable sans que cela dégénère en guerre nucléaire totale? Peut-être n'êtes-vous pas d'accord là-dessus?

Le contre-amiral BROCK: Je crains que non. Je peux imaginer des situations qui pourraient prendre de l'ampleur sans pour cela que quelqu'un pressât le bouton fatal. Je peux très bien m'imaginer cette situation-là. Depuis la fin de la deuxième guerre, on a fait appel à la force dans quelque quarante conflits internationaux.

M. BREWIN: Amiral Brock, ne croyez-vous pas qu'une attaque navale de grande envergure par l'une des grandes puissances, comme l'URSS, dans l'Atlantique-Nord, dégénérerait infailliblement en guerre nucléaire?

Le contre-amiral BROCK: Monsieur Brewin, si les Nord-Coréens avaient pu nous empêcher de mettre pied en Corée, l'issue de la guerre aurait été tout différent.

M. BREWIN: Nous discutons sur des parallèles, sans nous rejoindre. Alors, passe.

Le contre-amiral BROCK: Je m'en excuse.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Stafford, c'est vous le suivant, d'après ma liste.

M. STAFFORD: Je ne me suis pas rendu compte que mon tour viendrait si rapidement. J'en suis à ma première journée au Comité de la défense; mes questions ne seront pas aussi savantes que celles que d'autres ont posées aujourd'hui. J'ai remarqué dans votre mémoire, que vous avez remis, semble-t-il,

au parti progressiste-conservateur, et dans votre témoignage de ce matin, que vous vous opposiez dès le début à l'idée d'unification. Est-ce juste?

Le contre-amiral BROCK: Pourriez-vous me rafraîchir la mémoire, s'il vous plaît?

M. STAFFORD: D'après les notes que j'ai en main, vous auriez dit ce matin que vous vous opposiez dès le début à l'unification. Vous y opposez-vous?

Le contre-amiral BROCK: De la façon dont je vois les choses se dérouler aujourd'hui, oui.

M. STAFFORD: Je remarque que vous dites, dans votre mémoire:

> ...le gouvernement actuel sera impuissant à réaliser les buts qu'il s'était fixés dans son Livre blanc sur la défense du mois de mars 1964.

Êtes-vous d'accord avec ça?

Le contre-amiral BROCK: Oui.

M. STAFFORD: Vous dites plus loin que le gouvernement:

> ...a mystifié un public mal informé.

Maintenez-vous votre affirmation?

Le contre-amiral BROCK: Oui.

M. STAFFORD: Puis vous ajoutez, en première page de votre mémoire:

> Notre parti a peut-être le pouvoir d'enflammer l'imagination du peuple canadien qui a vu se réaliser son plus cher désir, celui d'être des citoyens d'une nation respectée et influente, et de leur donner l'espoir, non seulement d'être gouvernés par une administration véritable, mais de pouvoir se montrer fiers, d'une fierté réelle et authentique dans un pays honnête et avisé.

Maintenez-vous ce que vous avez dit?

Le contre-amiral BROCK: Mais oui, évidemment. C'est mon propre...

M. STAFFORD: Je lis en première page d'un photostat du mémoire:

> Notre parti a peut-être le pouvoir d'enflammer l'imagination du peuple canadien.

Êtes-vous toujours d'accord avec cela?

Le contre-amiral BROCK: Oui.

M. STAFFORD: Puis, dans la première proposition de votre mémoire assez volumineux, vous dites dans la note intitulée «*Observation*»:

> Les faits énoncés dans le présent mémoire sont inconstestables. Les renvois historiques aux événements de l'après-guerre touchant le Canada ont été vérifiés avec exactitude, mais ils portent à tromper en ce qu'ils évitent de dénoncer le gouvernement libéral comme étant responsable de tous les maux auxquels il veut maintenant remédier.

Défendez-vous toujours cette prise de position?

Le contre-amiral BROCK: Oui.

M. STAFFORD: Quels sont ces maux que le gouvernement libéral veut corriger? N'oubliez pas qu'un autre gouvernement a été au pouvoir durant quelques années après la guerre.

Le contre-amiral BROCK: J'avais espéré ne pas être entraîné dans une discussion politique acrimonieuse sur le sujet. Je ne suis pas tellement certain que le Comité soit intéressé à connaître mes vues politiques, mais je suis bien disposé à les débattre si tel est le bon vouloir du Comité.

Le PRÉSIDENT: Je ne savais pas qu'il s'agissait là tellement de votre point de vue politique...

M. STAFFORD: Quels sont ces maux que le gouvernement veut corriger?

Le contre-amiral BROCK: L'absence d'une force de défense capable de remplir les engagements auxquels, sauf erreur, le présent gouvernement et tous les gouvernements qui l'on précédé, ont souscrit dans le domaine des relations internationales. Ce sont là les principaux maux. Tous ont tenté de trouver des remèdes. J'ai voulu vous laisser entendre que les méthodes dont on se sert n'ont pas grand chance de succès.

M. STAFFORD: Vous ajoutez ensuite:

> ...le Canada a été le seul pays assez naïf pour gober toute la philosophie américaine des forces équilibrées à l'intérieur de l'alliance.

Le maintenez-vous?

Le contre-amiral BROCK: Oui. Voulez-vous continuer à lire?

M. STAFFORD: Vous continuez:

> Contrairement aux autres pays-membres de l'OTAN, le Canada demeure sans forces armées nationales d'envergure plausible, reconnues à l'échelle internationale et utiles en elles-mêmes.

Êtes-vous d'accord avec cet énoncé?

Le contre-amiral BROCK: Certainement, puisque je l'ai écrit.

M. STAFFORD: Quelle est la différence entre nos forces armées actuelles, et, comme je l'ai dit, je suis nouveau parmi le Comité, et nos forces armées de 1964 alors que vous étiez en service?

Le contre-amiral BROCK: Nos forces comptent beaucoup moins d'hommes. La Marine compte beaucoup moins de navires.

M. STAFFORD: Voilà une minute vous avez dit que le recrutement ne connaissait pas beaucoup de succès, mais n'est-il pas vrai qu'il est toujours plus difficile de faire du recrutement lorsque les emplois civils abondent?

Le contre-amiral BROCK: Ce n'est pas ce qui se passe d'après mon expérience. C'est là une déclaration générale, qu'on s'est passablement renvoyée. Selon mon expérience en ce qui a trait à une force aussi grande que la marine—dont l'effectif s'est élevé jusqu'à 20,000 en temps de paix—nous avons toujours réussi, en ayant recours à l'enrôlement volontaire, à obtenir le meilleur de tous, et nous avons même dû refuser bon nombre de candidats.

M. STAFFORD: Comme le temps est restreint, je vais passer à la troisième proposition de votre mémoire, où vous dites:

> Il est temps que nous prenions position sur les armes nucléaires. Les forces canadiennes n'ont pas besoin d'armes nucléaires, maintenant ou dans un avenir prévisible.

J'aimerais demander quel parti, à un coût d'environ un milliard de dollars, a procuré nos fusées porteuses d'engins nuclaires, les Starfighters, les roquettes Honest John et les Bomarcs?

Le contre-amiral BROCK: Je ne le sais pas. C'est un des gouvernements que j'ai servis.

M. STAFFORD: Vous ne vous rappelez pas l'année?

Le conte-amiral BROCK: Non, monsieur. Je ne me souviens pas des détails. Je sais qu'on avait entrepris de rééquipper les forces armées, et que ce programme comprenait certaines de ces armes. Je ne sais pas dans quelle mesure ce programme a été réalisé.

M. STAFFORD: Ce programme n'a-t-il pas débuté sous le gouvernement conservateur?

Le contre-amiral BROCK: Si vous le dites.

M. STAFFORD: Coyiez-vous que cela était mauvais alors?

Le contre-amiral BROCK: Oui.

M. STAFFORD: Avez-vous fait connaître vos vues à votre parti à ce moment-là?

Le contre-amiral BROCK: Je n'ai jamais appartenu à un parti politique durant tout ma période de service.

M. STAFFORD: Qu'entendez-vous par ce que vous avez dit à la page 1 du mémoire et que je vous ai lu à deux reprises:

> Notre parti peut peut-être enflammer l'imagination du peuple canadien...

Qu'entendez-vous par là? Je tiens à vous faire remarquer que vous avez présenté ce mémoire le 18 octobre au parti conservateur.

Le contre-amiral BROCK: Oui, deux ans et demi après avoir quitté le service.

M. STAFFORD: C'est exact. Avez-vous exprimé vos vues à ce moment-là, si vous vous opposiez si fermement aux armes nucléaires?

M. CHURCHILL: A quoi cela rime-t-il, monsieur le président? Traitons-nous de l'unification ou d'autre chose?

M. STAFFORD: Je pose simplement une question.

Le contre-amiral BROCK: Je regrette. Je devais...

M. STAFFORD: On peut mieux connaître vos opinions ici si l'on étudie votre mémoire et si l'on obtient vos vues sur un sujet particulier. Je vous pose simplement une question claire et précise. Avez-vous fait connaître vos vues au gouvernement à ce moment-là?

Le contre-amiral BROCK: Non, j'ai exprimé mes vues à l'autorité dûment constituée d'alors et j'ai continué de le faire.

M. STAFFORD: Vous n'êtes pas d'accord que le Canada doit faire honneur à ses engagements envers l'Otan et NORAD?

Le contre-amiral BROCK: Je suis d'accord que nous devons faire honneur à toutes les obligations contractées par le gouvernement. A mon avis, il faudrait consulter des experts militaires, en ce qui a trait à l'élaboration de cette politique, lorsqu'il s'agit de contracter des obligations sur le plan militaire.

M. STAFFORD: Lorsque vous avez parlé des Nations Unies, vous avez dit:

> Les efforts passés des Nations Unies, tendant à diminuer les tensions mondiales, à circonscrire les zones de conflit mondial ou à étouffer les insurrections nationales présentant des dangers possibles n'ont pas connu tellement de succès.

Êtes-vous encore d'accord sur cela?

Le contre-amiral BROCK: Voudriez-vous continuer la lecture?

M. STAFFORD: Oui.

> Nous ne devons jamais déprécier les efforts qui ont été faits et qui sont faits présentement, mais en même temps, il nous faut être réalistes pour ce qui est des résultats atteints jusqu'à présent...

Le contre-amiral BROCK: Je suis d'accord sur cela.

M. STAFFORD:

> ...et des probabilités de succès dans l'avenir.

Le contre-amiral BROCK: Je suis d'accord sur cela.

M. STAFFORD:

> Le Canadien moyen ne peut guère se faire gloire d'une politique nationale qui semble insinuer que la mise de forces militaires symboliques à la disposition d'une sûreté internationale non encore constituée, nous dégage de toute responsabilité nationale et de toute obligation de prendre des mesures plus réalistes en vue du maintien de la paix mondiale.

Le contre-amiral BROCK: Et ensuite?

M. STAFFORD: La ligne suivante se lit ainsi:

> C'est surtout l'égalité des forces nucléaires qui empêche la guerre globale, et non les Nations Unies.

Qu'entendez-vous par «égalité des forces nucléaires»?

Le contre-amiral BROCK: C'est surtout l'égalité des forces nucléaires qui empêche la guerre globale.

M. STAFFORD: Vous avez dit ce matin que les gens de la Nouvelle-Écosse ne sont pas heureux. Sur quoi exactement fondez-vous cette opinion?

Le contre-amiral BROCK: On m'a demandé ce matin mes impressions sur les conversations que j'avais tenues au sein de ma propre communauté avec divers citoyens que je connais.

M. STAFFORD: Saviez-vous qu'au cours d'une émission radiophonique de deux heures intitulée *Open Line Phone Forum* et produite par le poste CJCH à Halifax, Paul Akehurst a demandé aux gens s'ils comprenaient réellement ce qu'était la politique de la défense. A ce qu'on me dit, il a défié les gens de formuler leurs idées et il a constaté qu'ils n'étaient pas renseignés. Conviendriez-vous qu'après que le public eût exprimé ses opinions au cours de cette

émission *Open Line Phone Forum* il n'y avait pas d'antagonisme général et qu'il y avait, de fait, une acceptation générale de la nouvelle politique de la défense?

Une VOIX: Sur quoi basez-vous cela. J'ai écouté l'émission.

Le contre-amiral BROCK: J'ai participé à cette même émission pendant deux heures.

M. STAFFORD: Je parle de cette émission particulière.

Le contre-amiral BROCK: Je n'en connais pas la date exacte, mais je n'ai pas écouté cette émission particulière.

M. STAFFORD: J'ai dit qu'il y a environ cinq ou six semaines de cela.

Le contre-amiral BROCK: Il y a environ huit ou neuf semaines, j'ai participé à cette même émission et j'ai découvert une réaction tout à fait différente au cours de la période de deux heures.

M. STAFFORD: Avez-vous demandé au public de vous téléphoner?

Le contre-amiral BROCK: Non, j'étais un informateur. J'étais là simplement pour répondre à des questions, comme je suis ici.

M. STAFFORD: Et vous les avez trouvés complètement antagonistes.

Le contre-amiral BROCK: Comment dites-vous?

M. STAFFORD: Comment avez-vous trouvé ces gens qui vous ont posé des questions au cours de cette émission?

Le contre-amiral BROCK: J'ai constaté qu'ils étaient intéressés et mal renseignés.

M. STAFFORD: N'est-ce pas exactement ce que je viens de dire, que ces gens étaient mal renseignés et qu'il n'y avait pas d'antagonisme général envers la nouvelle politique de la défense?

Le contre-amiral BROCK: Je crois qu'il peut difficilement y avoir approbation, appui ou antagonisme parmi des gens qui ne sont pas renseignés.

M. STAFFORD: N'est-il pas exact, même dans les journaux de Halifax, que presque toutes les opinions qui y sont exprimées au sujet de la politique de la défense sont celles de M. Forrestall qui, savons-nous, n'y donne pas son appui, ou celles d'amiraux à leur retraite?

M. CHURCHILL: Puis-je poser une questions complémentaire?

M. STAFFORD: Attendez que j'obtienne ma réponse. N'est-il pas vrai que ce sont des nouvelles de ce genre que vous trouvez dans le *Halifax Herald*?

Le contre-amiral BROCK: Non, je ne dirais pas cela.

M. CHURCHILL: Puis-je poser une question complémentaire à ce moment-ci?

M. STAFFORD: Oui, je cède la parole.

M. CHURCHILL: Je me demande si l'amiral Brock a lu le *Winnipeg Free Press* dans lequel le brigadier Malone, un libéral éminent, a exprimé en termes non équivoques son mécontentement au sujet de la politique libérale?

Le contre-amiral BROCK: Oui, j'en ai lu quelques-uns, monsieur Churchill, et j'ai également constaté avec le plus vif intérêt qu'au cours du débat sur les subsides affectés à la défense un très grand nombre de journaux à travers le pays ont fait paraître des articles de fond et semblaient demander la tenue d'une enquête publique sur ce qui se passait. A mon avis, les citoyens du pays

désiraient l'examen de la question avant l'adoption de la loi. Ce n'est que cela qu'on demandait. C'était une demande parfaitement raisonnable.

M. STAFFORD: Et y avait-il en plus grand nombre encore à travers le Canada des articles de fond en faveur de l'unification?

Le contre-amiral BROCK: Je ne le crois pas.

M. STAFFORD: Puis-je avoir une réponse à la question que j'ai posée avant que M. Churchill ne m'interrompe? N'est-il pas vrai que la plupart des nouvelles qui paraissent dans le *Halifax Herald* que, sauf erreur, vous lisez, sont fondées sur les opinions de M. Forrestall ou d'autres amiraux retirés, plutôt que sur celles de l'autre camp, si vous analysez les nouvelles des deux dernières années?

Le contre-amiral BROCK: Je suppose que cela serait vrai dans certains cas, mais non dans la plupart.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'on ne peut que s'attendre que le témoin exprime une opinion sur cela.

M. STAFFORD: Je veux simplement une opinion. J'apprends qu'il a lu le *Halifax Herald* et certainement s'il lit le *Herald* et voit cela el doit être capable de formuler une opinion, car il formule de très fortes opinions sur d'autres choses.

M. CHURCHILL: Lisez-vous le *Winnipeg Free Press*? Vous devriez.

M. STAFFORD: J'y jette un coup d'œil de temps à autre lorsque John Reid l'apporte à la Chambre.

Le contre-amiral BROCK: Je dois, bien entendu, signaler le fait—s'il en est ainsi, et il y a beaucoup de vérité dans ce que vous dites—que les gens à qui on a demandé de faire des commentaires sont ceux à qui les journaux peuvent s'adresser. Il peuvent demander à n'importe qui de faire des commentaires.

M. STAFFORD: Je ne parle pas de ceux à qui ils s'adressent, je parle des nouvelles qu'ils impriment. N'est-il pas vrai que la plupart de ceux-ci se rangent du côté que je viens de mentionner?

Le contre-amiral BROCK: Oui.

M. STAFFORD: Et avez-vous entendu parler de la compétence avec laquelle Paul Akehurst a abordé le sujet au cours de cette émission que je viens de mentionner?

Le contre-amiral BROCK: J'ai déjà dit que je n'avais pas écouté l'émission, et que c'est du nouveau.

M. STAFFORD: Avez-vous déjà écouté l'émission de Paul Akehurst?

Le contre-amiral BROCK: Non.

M. STAFFORD: Puis-je poser une autre question, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Oui, vous avez juste le temps pour une autre.

M. STAFFORD: Que pourrait faire le ministre de la Défense nationale pour vous faire mieux comprendre en quoi consiste l'intégration et l'unification? Cela a été ixpliqué dans le Libre blanc, au cours du grand nombre de discours qu'il a prononcés, ainsi que dans le bill lui-même. Que pouvait-il faire de plus?

Le contre-amiral BROCK: Je crois qu'il pourrait commencer par le début afin de décrire en termes clairs et précis exactement ce qu'est son programme et ce

qu'il comporte. Il a promis cela à diverses reprises, aussi récemment qu'au milieu de l'été dernier alors que l'amiral Landymore a ét réformé et a été remplacé par l'amiral O'Brien. Après avoir accepté le poste et probablement après avoir eu une entrevue avec le ministre à Ottawa, l'amiral O'Brien est revenu à Halifax et, lors d'une conférence de presse—après avoir parlé à ses propres hommes—a annoncé à tous les vents qu'il avait accepté le poste après avoir été assuré par le ministre que de nouvelles mesures rigoureuses ne seraient pas prises en vue de l'unification avant que les militaires de tous les grades eussent eu amplement l'occasion de se bien renseigner et de faire connaître leurs vues. De semblables assurances ont apparemment été obtenues par l'amiral O'Brien et, de fait, je crois qu'elles ont été publiées par le chef de l'état-major de la défense. Autant que je sache, il n'y a pas un homme de service sur la côte de l'Est qui soit d'avis que cet engagement ait été tenu. Il n'y a pas un homme.

M. STAFFORD: Mais vous n'avez pas répondu à une partie de la question. Le bill n'indique-t-il pas clairement ce que signifie unification?

Le contre-amiral BROCK: Ce que signifie unification est très clair. Cela signifie l'abolition de la marine, de l'armée et des forces aériennes, et la création d'une nouvelle force.

M. STAFFORD: Cela n'était-il pas indiqué clairement à la page 19 du Livre blanc?

Le contre-amiral BROCK: Cela ne l'était sûrement pas.

Une VOIX: Est-ce cela que vous avez compris il y a quatre ans?

M. STAFFORD: Permettez-moi d'en finir en lisant trois ou quatre lignes. Autrement, il me faudra y revenir. Voici:

> ...le gouvernement a décidé qu'il n'y avait qu'une solution satisfaisante, soit l'intégration des forces armées du Canada sous un seul chef de l'état-major de la défense et un seul état-major de la défense. Cela constituera le premier pas vers la création d'une force de défense unifiée pour le Canada. Le contrôle intégré de tous les aspects de la planification et des opérations devrait non seulement produire une force de défense plus efficace et coordonnée pour le Canada, mais aussi comporter des économies considérables.

Puis il continue:

> On donne deux raisons pour lesquelles l'intégration ne devrait pas être entreprise. Premièrement, le moral ou l'esprit de corps serait affaibli et, deuxièmement, la concurrence diminuerait.

Mais un peu plus loin il dit:

> Les marins réclameront plus de navires, les soldats plus de tanks, et les aviateurs plus d'avions.

Ajoutez cela à ce que dit le Livre blanc dans la dernière partie de la conclusion:

> Le papier est une charte, un guide, non un bleu détaillé et définitif.

Ne diriez-vous pas que ce que je viens de vous lire, ajouté au discours du ministre et au bill, révèle très clairement et exactement ce que cela signifie?

Le contre-amiral BROCK: Non. A la lumière des événements subséquents tout a été rendu clair et est maintenant révélé, mais je défie n'importe quel membre du service ou n'importe quelle personne dans cette pièce, après une première lecture du Livre blanc, de décrire ce qui allait se produire. Il n'y a personne dans cette pièce sauf, peut-être, le ministre lui-même.

M. STAFFORD: J'ai une dernière question à poser.

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous avez posé votre dernière question.

M. STAFFORD: Non, ceci fait partie de la même question. Vous dites que vous avez lu le *Hansard* très attentivement. Je suppose que vous avez lu la question posée par M. Lambert le 9 avril 1964. Voici la question:

> Dois-je supposer, pour ce qui a trait à l'unification, que le ministre veut qu'il n'y ait qu'une force de défense ou qu'une force armée au pays, et qu'il n'y ait aucune distinction entre les trois services actuels ou entre l'une ou l'autre de ces unités?
>
> M. Hellyer: ...J'ai bien précisé, comme l'expose le Livre blanc, que l'intégration de l'état-major de la défense constitue le premier pas vers une force de défense unifiée pour le Canada.

Cette déclaration pourrait-elle être plus claire, monsieur Brock?

Le contre-amiral BROCK: Monsieur Stafford, j'ai dit que je suis devenu un étudiant attentif du *Hansard* depuis ma retraite. Je ne m'intéressais pas aux délibérations de la Chambre sur cette question. J'avais d'autres fonctions à ce moment-là.

M. STAFFORD: C'est tout, merci.

Le PRÉSIDENT: C'est maintenant le deuxième tour de M. Laniel, M. Nugent, M. McIntosh et M. Andras.

M. CHURCHILL: Vous n'avez pas mon nom?

Le PRÉSIDENT: Non, je ne l'ai pas, mais je vais l'inclure tout de suite. Monsieur Laniel?

M. LANIEL: Au cours de vos remarques préliminaires, vous avez clairement indiqué que vous vous opposez à l'imposition du concept de l'unification. Cela contredit un peu la réponse que vous venez de donner, au sujet de votre opposition à l'intégration. Est-ce que cela signifie que vous ne vous opposeriez pas à l'unification elle-même si vous saviez en quoi elle consistait et comment elle serait mise en œuvre?

Le contre-amiral BROCK: Je ne m'oppose à aucune innovation qui augmentera l'efficacité des forces armées canadiennes ou qui entraînerait des économies, mais avant que je puisse former une opinion sur cela ou, de fait, avant qu'un militaire ou un parlementaire puisse former une opinion sur cela, il lui faut connaître le plan.

M. LANIEL: C'est la raison pour laquelle je pose cette question. Vous n'avez pas d'idée préconçue sur certaines des choses qui ont été dites?

Contre-amiral BROCK: Non certes!

M. LANIEL: Vous n'avez aucun motif pour combattre l'unification?

Le contre-amiral BROCK: Aucun. A plusieurs reprises dans le passé, j'ai fortement appuyé certaines des mesures qui ont été adoptées récemment.

M. LANIEL: J'aborderai cela plus tard. Dans certaines de vos réponses, vous avez dit qu'il y avait de grandes divergences d'opinion entre vous et le ministre. Quelles étaient ces divergences? S'agissait-il surtout d'intégration et d'unification, de politique navale ou d'engagements, d'achats de ferronnerie, ou de programmes de construction de navires et de choses de ce genre?

Le contre-amiral BROCK: Je veux rectifier toute impression que pourrait avoir le Comité, selon laquelle le ministre et moi-même avions des arguments fréquents. Il n'en était pas ainsi. Il n'y avait pas d'arguments à ce sujet. On n'argue pas avec le ministre; on fait des instances; on exprime des vues; on formule des recommandations. Je me suis rendu compte assez tôt que les recommandations que j'aurais pu formuler, si on m'en avait fait la demande, n'auraient pas été tout à fait agréables au ministre. En d'autres termes, autant que je pouvais connaître ses intentions, son plan, et cela était extrêmement difficile, je n'était vraiment pas d'accord. Fondamentalement, vous le constatez, je n'étais pas d'accord, en premier lieu, qu'il était désirable d'abolir les postes des dirigeants professionnels des services. Je craignais que la création d'une structure monolithe d'état-major nous apporterait le genre de danger que nous étudions maintenant. C'était là ma première préoccupation. C'est une divergence d'opinion avec le ministre. Il était sûr que cela allait se passer différemment.

M. LANIEL: Diriez-vous que le ministre tentait plus ou moins, de sa propre façon, tout en suivant ses propres vues, d'améliorer les services du Canada plutôt que de les détruire?

Le contre-amiral BROCK: Je n'ai jamais mis en doute pour un seul moment les bonnes intentions de n'importe quel ministre de la Couronne.

M. LANIEL: Qu'aviez-vous à l'esprit lorsque vous avez dit: «Qui suis-je pour faire obstacle au progrès?» Quel genre de progrès?

Le contre-amiral BROCK: Ceci était au sujet, évidemment, du fait que le ministre m'avait assuré que la raison de ma révocation de la marine faisait partie d'un programme permettant à ceux qui restaient dans les forces armées d'avoir plus d'argent disponible pour acheter du meilleur matériel. Bien sûr, qui pourrait aller à l'encontre d'un projet si désirable? Je n'ai pas cru qu'on pourrait le réaliser.

M. LANIEL: Admettez-vous qu'au bureau du ministre, il y avait d'autres personnes que celles qui croyaient réalisable ce genre de progrès au sein des forces armées?

Le contre-amiral BROCK: Qui croyaient à quoi?

M. LANIEL: A l'unification et à l'intégration et aux économies qui permettraient l'achat de matériel et ainsi de suite?

Le contre-amiral BROCK: A ce moment-là, voyez-vous, les membres du personnel actif ne s'inquiétaient pas au sujet de l'unification en ce sens qu'ils ne pensaient pas qu'elle détruirait l'identité particulière de chaque force. On ne nous l'avait pas dit ou du moins on nous l'avait révélé seulement de la façon contenue dans le Livre blanc. J'ai déjà parlé à ce sujet; il n'est tout simplement venu à l'idée d'aucun professionnel dans ce domaine que quelqu'un entreprendrait de réaliser un tel programme. On croyait que quelque chose d'autre était nécessaire et qu'on nous informerait en temps et lieu.

M. LANIEL: Vous avez des réserves même à l'égard de l'intégration, car vous laissez entendre qu'on n'avait pas de projet d'intégration, du moins à votre connaissance, au moment où vous faisiez partie de la marine.

Le contre-amiral BROCK: Non, j'ai, comme j'ai toujours eu, des réserves quant à l'adoption d'une philosophie appelée «une philosophie d'intégration» sans savoir du tout ce qu'elle signifie. Personne ne s'est jamais opposé à certaines mesures qu'on pourrait peut-être appeler d'intégration mais qui consisteraient plutôt en mesures de peu d'importance et non essentielles prises par les forces

armées et qui permettraient de réaliser des économies. Mais je m'inquiétais beaucoup à l'époque, et je m'inquiète encore maintenant, de l'adoption de l'intégration comme étant une bonne chose parce que c'est un bon mot nouveau, un concept nouveau, et je craignais que sa mise en vigueur intégrale soit plus coûteuse que tout ce que nous avions fait auparavant et je crois que nous en avons la preuve maintenant.

M. LANIEL: Oui, mais voulez-vous dire qu'en 1964, il n'y avait aucun projet du ministère, à l'étude au sein du ministère, pour l'intégration du commandement?

Le contre-amiral BROCK: Parlez-vous de l'intégration du commandement ou des trois forces? L'intégration du commandement est une chose tout à fait différente.

M. LANIEL: Je parle de l'intégration du commandement.

Le contre-amiral BROCK: L'expression «intégration du commandement» a été employée fréquemment. J'aimerais mieux l'énoncer autrement; le fonctionnement du commandement et son contrôle font partie de l'unification et non de l'intégration. Un commandement unifié, au sens d'une autorité agissant pour accomplir une mission, est un concept militaire bien accepté, mais l'intégration du commandement est une question de commodité immédiate de celui qui commande et qui a le pouvoir de faire appel à l'aide de tous ceux dont il a besoin, de subordonner les efforts de tous et de tous les services à l'accomplissement de sa mission.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Laniel, j'aimerais que les questions ne prennent pas plus de dix minutes au second tour, si le Comité est d'accord.

M. LANIEL: C'est à vous de décider monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Il vous reste encore quelques instants.

M. LANIEL: Dans l'exposé auquel j'ai fait allusion ce matin, dans une de vos suggestions, vous avez demandé:

> ...qu'on s'arrête et qu'on étudie à nouveau le pour et le contre de l'intégration à la lumière de l'expérience actuelle...

Puis, plus loin, au cours de vos remarques, vous avez dit:

> Il serait faux de présumer que toutes les propositions faites dans le domaine de l'intégration sont entièrement mauvaises. En fait, on devrait reconnaître que plusieurs des mesures qu'on s'est proposé de mettre en œuvre ou qui l'ont déjà été, sont utiles et populaires au sein des forces armées et à l'extérieur.

Par là, voulez-vous dire que vous n'êtes pas opposé au concept de l'intégration, qu'elle a apporté certaines améliorations, mais que votre conclusion reste quand même qu'on devrait interrompre toute cette entreprise? Croyez-vous, à l'égard de tout changement de ce genre, de toute réorganisation des forces armées—pour employer les mots du maréchal de l'air Sharp—que même s'il se présentait des problèmes et un certain désordre, il ne pourrait pas résulter certains avantages de cette réorganisation de nos forces armées? Je n'aime pas entendre des opinions absolues sur un sujet tel que l'intégration ou l'unification alors que les gens sont pour ou contre, que certaines personnes voient le côté noir du problème et d'autres le côté blanc et qu'il n'y a pas de juste milieu. Je crois que la seule façon d'aboutir à quelque chose est de persévérer.

Le contre-amiral BROCK: Monsieur Laniel, j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour éviter de peindre les choses trop foncées ou trop pâles. Il y a en fait plusieurs teintes de gris entre les deux. Vous venez de me citer ce que j'ai dit; ma recommandation disait seulement que nous devrions nous arrêter, faire une pause et réfléchir à la question. Je n'ai essayé à aucun moment de dicter la

politique à suivre. Il ne s'agit pas, en ce qui me concerne, de la qualité, de la couleur ou de la coupe du tissu.

M. LANIEL: J'ai une autre courte question.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Laniel, je dois vous interrompre. Je vous ai prévenu que nous allions essayer de ne donner que dix minutes à chacun et votre temps est maintenant écoulé.

M. NUGENT: Amiral Brock, à plusieurs reprises au cours de l'interrogatoire aujourd'hui, vous avez suggéré au Comité que nous devions peut-être demander de témoigner à d'autres personnes qui pourraient apporter des témoignages plus exacts et plus pertinents en réponse à certaines questions qui ont été posées et je me demande si vous voudriez recommander au Comité les personnes qui pourraient nous donner des renseignements meilleurs et plus détaillés.

Le contre-amiral BROCK: Je le ferai certainement; il y en a beaucoup. A mon avis, on ne peut absolument pas s'imaginer que les délibérations de ce Comité pourraient être complètes—avec tout le respect que je vous dois—sans avoir entendu ces officiers qui ont été eux-mêmes promus et nommés à des postes qui leur permettaient de mettre en vigueur ou d'aider à mettre en vigueur les nouvelles politiques d'intégration et d'unification et qui, aussi, avant la fin de leur période normale de service, ont été révoqués. Pour obtenir des témoignages sur ce qui s'est passé récemment, d'autres opinions sur l'unification et pour qu'on les questionne sur l'avis qu'ils ont donné au ministre à ce sujet, je suggère que vous demandiez le lieutenant-général Moncel, le lieutenant-général Fleury, le vice-amiral Dyer et le maréchal de l'air Annis. J'ajouterais que le Comité devrait être intéressé à entendre les officiers suivants pour obtenir des témoignages sur les récents événements et les raisons de leur révocation: le contre-amiral Landymore, le contre-amiral Stirling et le contre-amiral Welland. J'aimerais aussi suggérer qu'afin d'obtenir de plus amples renseignements sur les antécédents de toute cette question, il serait souhaitable de consulter le lieutenant-général Walsh qui était le chef de l'état-major et ensuite chef adjoint du nouvel état-major, tel que réorganisé; le vice-amiral Rayner qui était le chef de l'état-major de la marine et qui a maintenant été révoqué; le maréchal de l'air Hugh Campbell qui était le chef de l'état-major de l'aviation auparavant. Je suggérerais aussi que le président du comité des chefs d'état-major, qui est ensuite devenu chef de l'état-major de la défense, le maréchal de l'air en chef Miller, pourrait contribuer à vous faire comprendre les problèmes auxquels ont à faire face les forces armées. Monsieur Nugent, je suis heureux que vous m'ayiez donné l'opportunité de mettre ces noms de l'avant car on a tellement parlé de la révolte des amiraux. Nous avions hier avec nous la ligne de la marine et l'association des officiers de la marine; aujourd'hui M. J. Brock; je crois comprendre que l'amiral Dillon sera ici bientôt et je crois que l'amiral Landymore doit venir demain. Messieurs, il ne s'agit pas d'un problème de la marine; il y a plus que cela et je vous incite vivement à faire venir ces officiers supérieurs qui ont été impliqués dans cette affaire récemment, car toutes ces choses sont encore fraîches dans leur mémoire et vous pourrez obtenir d'eux de meilleurs témoignages que de moi sur plusieurs de ces sujets.

M. NUGENT: Amiral, je crois que vous avez dit plus tôt que non seulement vous n'aviez jamais entendu parler d'un projet d'unification des différentes forces en une seule, mais qu'il n'y avait même pas de projet d'ensemble selon lequel le ministre procédait étape par étape en vue de l'intégration. Est-ce exact? Est-ce qu'on procédait par tâtonnements?

Le contre-amiral BROCK: Je ne dirais pas qu'on procédait par tâtonnements. Cela s'est fait petit à petit. Il y avait un très grand nombre de comités ou de

groupes de travail qui s'occupaient de ces questions. «Comités» était un mauvais mot à cette époque et on les appelait groupes de travail.

M. ANDRAS: Puis-je poser une question supplémentaire?

Le PRÉSIDENT: Je vais inscrire votre nom mais M. Nugent a la parole.

M. ANDRAS: J'aimerais connaître la date en question à laquelle vous n'en aviez pas entendu parler.

M. NUGENT: Jusqu'au moment de sa révocation en 1964.

M. ANDRAS: Alors il n'avait pas reçu le message du chef de l'état-major de la marine le 2 avril 1964?

M. NUGENT: Pas encore.

Le PRÉSIDENT: Je vais vous allouer du temps supplémentaire monsieur Nugent.

M. NUGENT: Pour chacune de ces étapes vers l'intégration, si on avait décidé, par exemple, d'unifier le service du courrier des trois forces, je suppose qu'on pourrait appeler cela une étape vers l'intégration, combien de cela prendrait-il pour mesurer les conséquences d'une telle étape? Je suppose que cela varie selon l'importance, mais à mesure qu'on franchit une étape, le temps est-il spécifié, ou y a-t-il une période de temps déterminée pour mesurer les conséquences de chaque étape?

Le contre-amiral BROCK: Est une question à laquelle il est très difficile de répondre. Les services médicaux, comme vous le savez, avaient été réunis; les services juridiques avaient été réunis; certains des services d'entretien n'ont pas présenté de problèmes trop difficiles. Les services postaux fonctionnaient assez bien même si parfois, cela m'ennuyait de recevoir mon courrier en retard pendant une certaine période; toutefois, ils ont vite rattrapé le rythme normal. On n'avait pas prévu autre chose, à ma connaissance, au moment où je suis parti.

M. NUGENT: Amiral, serait-il juste de dire que puisqu'on devait se faire une idée de chaque étape, il n'est pas logique de dire que parce qu'un service est intégré, il s'ensuit nécessairement que c'est une bonne chose que tous les services, l'approvisionnement et tout le reste, soient intégrés?

Le contre-amiral BROCK: Non, et c'est ce que j'ai toujours dit. Je m'oppose à l'intégration avec une majuscule, qui présuppose que l'intégration comme telle est une bonne chose; elle a certains bons côtés.

M. NUGENT: Donc, cela n'est pas logique lorsqu'il est dit dans le Livre blanc que les étapes de l'intégration mènent à l'unification. Ce n'est pas nécessairement le résultat final.

Le contre-amiral BROCK: Je ne crois pas qu'il y ait un rapport entre les deux.

M. NUGENT: Un des concepts les plus importants que le ministre a essayé de faire accepter au pays est qu'il procurait une meilleure défense à ce pays pour moins d'argent. Pourriez-vous nous dire si, à votre avis, les nouvelles mesures qu'a prises le ministre ont réussi à économiser de l'argent aux contribuables et si en fait nous sommes mieux protégés aujourd'hui.

Le contre-amiral BROCK: Monsieur Nugent, vous avez entendu des témoignages d'autres personnes et de moi-même à l'effet que la marine n'a pas le

potentiel qu'elle avait auparavant. C'est aussi vrai des deux autres forces; nous avons de moins en moins de gens. Ce Comité se rend sûrement compte du fait que le budget pour la défense n'a pas diminué, il augmente.

M. NUGENT: Avant que vous ne quittiez les forces armées, est-ce que certaines des mesures prises par le ministre, en vue de ce qu'on appelle le projet d'intégration, avaient, à votre connaissance, permis de réaliser des économies substantielles, administratives ou autres?

Le contre-amiral BROCK: Je ne sais pas; je ne suis pas comptable. On a peut-être réalisé quelques économies au service postal, mais je ne crois pas qu'il y en ait eu beaucoup.

M. NUGENT: Rien qui ait pu apporter une contribution valable à l'achat de nouveau matériel ou autre choses?

Le contre-amiral BROCK: Dans ce sens, non.

M. NUGENT: Merci monsieur le président.

M. ANDRAS: M. Nugent vous a demandé si vous aviez entendu parler d'un projet pour intégrer ou unifier les forces armées jusqu'au moment de votre révocation et vous avez répondu que non. Je ne comprends pas très bien car j'ai devant moi la photocopie d'une lettre, en date du 2 avril 1964, à tous les membres des forces armées et aux employés du ministère de la Défense nationale. Je suppose qu'il s'agit de la photocopie d'un message du chef de l'état-major de la marine. Je ne le lirai pas en entier car il est assez long. Mais il y a certains passages pertinents.

> 2. Le Livre blanc a énoncé une politique en vertu de laquelle les forces armées du Canada devraient être intégrées sous l'autorité d'un seul chef d'état-major de la défense et d'un seul état-major de la défense. Il y est déclaré aussi que ce serait là la première étape vers une seule force de défense unifiée pour le Canada.

Le message décrit ensuite les trois étapes.

> 3. La première étape est d'établir un seul état-major de la défense au quartier général de la défense nationale.
>
> 5. La seconde étape sera la réorganisation de la structure du commandement en campagne.
>
> 6. La troisième et dernière étape sera l'unification des trois forces.

Un autre paragraphe dit, et je crois qu'il a été cité hier par M. Churchill, peut-être pas en entier:

> 7. La procédure exposée plus haut n'est pas immuable. A mesure que les leçons asquises au cours de la réorganisation seront assimilées, il peut survenir certains changements dans le plan d'ensemble et les différentes étapes.

Je ne crois pas qu'on ait mentionné la phrase suivante hier:

> Toutefois, il est bien déterminé que le but final est d'en arriver à une seule force.

Je ne comprends pas très bien car cette lettre laisse certainement à penser qu'on avait entrepris ou qu'on projetait une importante réorganisation et que cela aboutirait à une seule force.

Le contre-amiral BROCK: Monsieur Andras, c'est là une observation très juste. Peut-être ai-je parlé sans trop faire attention. Toutefois, cette lettre date, je crois, du mois d'avril . . .

M. ANDRAS: D'après mes renseignements, le 2 avril 1964.

Le contre-amiral BROCK: Le 2 avril 1964. Je ne sais pas quand ils l'ont reçue, mais c'est trois mois plus tard que je suis parti.

M. ANDRAS: Trois mois après que vous avez quitté la marine?

Le contre-amiral BROCK: Trois mois avant que je ne quitte la marine.

M. MCINTOSH: Je voudrais revenir à une question que vous a posée M. Churchill ce matin concernant vos états de service. Je crois que vous avez dit que vous avez entrepris le cours d'officier après la seconde guerre mondiale et plus tard on vous a confié la responsabilité du cours des officiers de la marine.

Le contre-amiral BROCK: Non, j'étais le directeur naval du collège de la défense nationale.

M. MCINTOSH: Le maréchal de l'air Sharp, dans l'exposé qu'il a fait à ce Comité, a dit qu'il y avait seulement deux lignes de conduite pour le gouvernement: augmenter les dépenses pour la défense ou bien diminuer celles de l'administration et de l'entretien des forces armées. A votre avis, en tant qu'officier d'état-major, y avait-il d'autres alternatives?

Le contre-amiral BROCK: Vous ne pouvez certainement pas dépenser l'argent que vous n'avez pas. Non, il n'y a pas d'autre alternative.

M. MCINTOSH: Êtes-vous au courant de la ligne de conduite qui a été adoptée par la France? Ils ont réduit le personnel et augmenté leur matériel, de sorte qu'ils ont plus de puissance avec 50 p. 100 du personnel.

Le contre-amiral BROCK: Je placerais cela dans une de ces deux catégories.

M. MCINTOSH: Dans quelle catégorie le placeriez-vous?

Le contre-amiral BROCK: La réduction de—qu'est-ce que vous avez dit—des frais d'administration et d'entretien.

M. MCINTOSH: Il a dit qu'il y avait deux alternatives qui s'offraient au ministère ou au ministre: soit augmenter les dépenses pour la défense, soit réduire celles de l'administration et de l'entretien.

Le contre-amiral BROCK: Je suppose que les frais d'administration et d'entretien incluent les dépenses encourues pour le personnel, c'est-à-dire la nourriture, le logement, le salaire et tout ce qui a trait au personnel et aux dépenses pour le personnel au sens large du mot.

M. MCINTOSH: Avez-vous, à un moment donné, été placé dans une situation où vous pouviez conseiller le ministre en tant qu'officier d'état-major?

Le contre-amiral BROCK: Non.

M. MCINTOSH: Jamais?

Le contre-amiral BROCK: Laissez-moi m'exprimer ainsi: j'étais le chef adjoint de l'état-major de la marine, mais, en l'absence de mon chef, j'avais la responsabilité en tant que son principal conseiller naval.

M. MCINTOSH: Avez-vous, à un moment donné formulé une opinion, pour la soumettre au ministre, sur le contenu du Livre blanc de 1964?

Le contre-amiral BROCK: Oh non. Si je lui ai soumis un rapport sur le contenu du Livre blanc?

M. MCINTOSH: Oui, avant sa publication?

Le contre-amiral BROCK: Non, mais j'ai découvert une certaine similitude de langage et de pensée entre certaines expressions et concepts du Livre blanc et ceux de documents que j'avais présentés au gouvernement moi-même et qui étaient à la disposition du ministre.

M. MCINTOSH: Quel genre de documents?

Le contre-amiral BROCK: Il y en avait plusieurs. L'un d'eux, qui n'est pas allé plus loin qu'au comité des chefs d'état-major adjoints—et je pense qu'il est peut-être encore dans les dossiers—concernant les projets de commandement unifié par régions géographiques au Canada. L'autre était un document dont le but principal était d'ébaucher les plans futurs et les objectifs de la marine par rapport aux autres effectifs de défense du Canada, et rédigé dans l'ensemble en termes non confidentiels, sauf un article. Je pense que ces documents furent largement disséminés. Peut-être vaut-il mieux que je m'abstienne de divulger le titre du second, car je crois qu'il garde encore son caractère confidentiel; en tout cas, de demandai un jour au ministre s'il en avait pris connaissance et il me répondit: «Bien sûr». Il m'avoua qu'il le gardait par devers lui et le déposait à son chevet. Vous n'avez plus besoin de ce document.

M. MCINTOSH: Monsieur l'amiral, savez-vous de connaissance personnelle si quelque autre document rédigé par vous a été porté à l'attention du ministre?

Le contre-amiral BROCK: Je ne puis me souvenir du nombre, du contenu ou de la nature de ces documents, mais de nombreux documents me sont passés par les mains dans l'exercice de mes fonctions de sous-chef d'état-major, soit pour en arrêter la disposition, soit pour obtenir l'approbation ou la signature du chef d'état-major de la marine, soit encore pour transmission directement au cabinet du ministre. Ces documents touchaient une foule de sujets.

M. MCINTOSH: S'est-il trouvé quoi que ce soit dans les documents dont vous soyez l'auteur qui ait pu vous laisser supposer que vous seriez mis en disponibilité par le ministre lorsque vous lui avez rendu visite en août?

Le contre-amiral BROCK: Rien que je sache. Au fait, je ne me serais jamais attendu qu'un officier puisse être démis de ses fonctions pour les motifs qu'il faisait valoir ou les avis qu'il donnait à son ministre. Un ministre est libre en tout temps d'accepter ou de rejeter les avis qu'il reçoit.

M. MCINTOSH: Votre congédiement a donc été une surprise pour vous?

Le contre-amiral BROCK: Tout à fait. J'étais venu à Ottawa pour d'autres raisons, me semblait-il.

M. MCINTOSH: Pour quelles autres raisons croyez-vous être venu?

Une VOIX: Il a déjà donné une réponse sur ce point, je crois.

M. MCINTOSH: Restez calme. C'est moi qui pose les questions.

Le contre-amiral BROCK: J'avais été prévenu quelques jours auparavant que le ministre lui-même tiendrait vraisemblablement à donner son approbation aux plans proposés que j'avais mentionnés au cours d'une conversation au ministre associé et au contrôleur général dans le but de pousser son plan auprès des effectifs sous mon commandement, et à qui j'avais dit que je serais disposé à exposer mes vues brièvement au ministre si j'étais convoqué. Et je fus convoqué, bien sûr, un jour ou deux plus tard, et, comme je l'ai déjà dit, je n'eus même pas à retirer mes documents de ma serviette.

M. MCINTOSH: Monsieur l'amiral, en réponse à une question posée par M. Nugent au sujet du personnel qui devrait être appelé à témoigner, vous avez cité les noms de plusieurs officiers supérieurs dont les noms, si étrange que cela

puisse sembler, figurent tous sur la liste que nous a communiquée TRIO, à l'exception de Campbell. Par contre, cette liste mentionnait plusieurs autres noms, dont Cameron, Harvey, Hendrick, Orr, Piers et Kitching. Ces noms vous sont-ils familiers?

Le contre-amiral BROCK: Je les connais tous très bien.

M. MCINTOSH: Les incluriez-vous dans votre propre liste?

Le contre-amiral BROCK: Certainement, si le temps le permettait.

M. MCINTOSH: Me reportant aux questions que vous a posées M. Stafford au sujet du *Halifax Herald,* puis-je vous demander si vous connaissez bien la *Winnipeg Free Press*?

Le contre-amiral BROCK: J'ai été élevé à Winnipeg mais je ne suis pas abonné à ce journal.

M. MCINTOSH: Vous connaissez la tendance politique de ce journal?

Le contre-amiral BROCK: Oui.

M. MCINTOSH: Dans un éditorial du 7 novembre 1966, sous le titre «Un cas qui mérite examen» on trouve ce passage:

> L'une des raisons qui permettent de douter et de s'interroger est que l'ensemble des plans visant l'intégration ou l'unification est qu'ils demeurent vagues et imprécis,—

Êtes-vous d'accord sur ce point?

Le contre-amiral BROCK: Oui.

M. MCINTOSH: Êtes-vous aussi d'accord avec cette autre passage:

> Les critiques du programme d'intégration ont trois objectifs principaux en vue. Ils désirent que soit préservée l'identité de chacun des trois services, même au sein d'une organisation de défense intégrée. Ils voudraient que le déroulement du programme d'intégration soit interrompu afin que les problèmes auquel il a donné naissance puissent être examinés. Enfin, ils demandent une enquête approfondie sur les plans d'avenir du gouvernement dans ce domaine afin d'en déterminer la portée, comme il se doit.

Êtes-vous d'accord avec cela?

Le contre-amiral BROCK: Je suis d'accord, mais j'énoncerais ces objectifs dans un ordre différent. Je n'ai cessé de dire que ce qu'il faut faire tout d'abord est un examen détaillé et attentif de la question. C'est là la première chose à faire et un tel examen pourrait faire naître les autres points cités.

M. MCINTOSH: Cet éditorial contient une autre affirmation:

> Les demandes des critiques d'une enquête ne paraissent que raisonnables —Les implications et les conséquences sont nombreuses et variées. Dans les circonstances il ne semble que juste que le gouvernement consente à mettre cartes sur la table, de manière que les membres des forces armées et la population sachent ce que le gouvernement entend faire et puissent apporter aux plans du gouvernement la considération qu'ils méritent et devraient recevoir.

Êtes-vous d'accord avec ceci?

Le contre-amiral BROCK: C'est ce que j'ai préconisé moi-même, et pourtant je ne suis pas un homme porté aux excès.

M. McINTOSH: Seriez-vous aussi d'accord avec cet autre passage du même éditorial:

> La législation qui comporte tant de modifications, pleines de risque pour l'organisation de la défense de la nation, devrait faire l'objet d'une étude approfondie en comité avant que la Chambre des communes ne soit appelée à se prononcer sur le principe.

Le contre-amiral BROCK: J'ai été déçu, comme des milliers l'ont été aussi à travers le pays, que l'on ait pas adopté cette ligne de conduite.

M. McINTOSH: Ma dernière question porte sur ce qu'a déclaré le *Halifax Herald*. Je ne lis pas ce journal. Diriez-vous que ce journal exprime un point de vue préjugé de toute la question?

Le contre-amiral BROCK: Le *Halifax Herald* est un journal local et les journaux de cette catégorie ont tendance à refléter un point de vue local, de cela il n'y a aucun doute. On m'a déjà demandé quel serait le sentiment de la population de Halifax, parce que cette ville possède une longue tradition de port de mer.

M. McINTOSH: Il a été dit que peut-être les divers éditoriaux et articles reflétaient les vues des députés de cette région, entre autres celle de M. Forrestall. Croyez-vous que ce soit aussi le cas de l'article en provenance de Winnipeg, que cet éditorial s'inspire des déclarations de M. Churchill?

M. CHURCHILL: Je suis abonné à ce journal. Le brigadier Malone m'est sympathique et je respecte son jugement sur les questions d'ordre militaire.

Le contre-amiral BROCK: A tout prendre, j'ai le sentiment que les journalistes sont des gens assez indépendants. Je pense qu'ils publient ce qu'ils pensent.

Le PRÉSIDENT: S'il est un cas qui mérite considération c'est bien celui du témoin qui a déposé devant nous depuis assez longtemps déjà. Notre prochain témoin est le contre-amiral Dillon. M. Churchill désire l'interroger. Je crois que nous sommes tous d'accord que nous pourrons terminer l'interrogatoire du contre-amiral Brock en assez peu de temps.

M. NUGENT: Je ne crois pas que ce soit l'avis général.

Le PRÉSIDENT: Nous continuerons avec l'interrogatoire de M. Churchill.

M. CHURCHILL: Je m'en tiendrai à deux questions. Je ne me fonderai pas sur une émission radiodiffusée que 20 millions de personnes n'ont jamais entendue. Je m'en tiendrai au discours du ministre, auquel je regrette devoir me reporter si souvent. Tout au long de ce discours l'on retrouve l'affirmation qu'il y aura toujours des soldats, des marins et des aviateurs, que les cadres des forces armées seront à peine modifiées et ainsi de suite. Je vous prie de me donner votre avis sur le passage suivant tiré du discours du ministre tel que reproduit à la page....du *Hansard*:

> quoique les barrières soient supprimées relativement au déplacement du personnel entre les forces, les militaires des forces combattantes vont conserver leur identité des marins, soldats et aviateurs jusqu'à ce que l'armature se soit développée à l'intérieur de la force unifiée.

Ma question est la suivante: En dépit des affirmations réitérées à l'effet que marins, soldats et aviateurs continueront d'exister, croyez-vous vraiment qu'ils pourront préserver leur identité en regard du passage que je viens de lire?

Le contre-amiral BROCK: Pas du tout, si le bill dont la Chambre est saisie est adopté.

M. CHURCHILL: Ma seconde question s'appuie sur la déclaration du ministre relative aux exigences de la guerre moderne. Je tiens à vous poser cette question car au cours de votre carrière vous avez été fréquemment en contact avec l'ennemi. Vous êtes un officier de combat; vous avez connu le danger et vous avez une connaissance approfondie des opérations en mer contre l'ennemi. Dans ce discours, rapporté à la page....du *Hansard*, sous le titre «Les exigences de la guerre moderne», il est dit:

> Le Livre blanc de 1964 n'aurait pas recommandé l'intégration comme premier pas vers une seule et même Arme si nous n'avions été convaincus qu'une force unifiée était mieux en mesure de répondre aux exigences de la guerre moderne. Le mode de guerre où les armées se battaient contre les armées, les marines contre les marines et les aviations contre les aviations ne se reverra probablement plus.

En qualité d'officier de combat croyez-vous qu'il soit possible qu'une force unifiée, d'après l'expression employée par le ministre, soit en mesure de livrer combat aussi effectivement dans les conditions de la guerre moderne que par le passé? Dans l'affirmative, veuillez nous dire en quoi une force unifiée pourrait être supérieure aux méthodes employées dans le passé dans les opérations combinées?

Le contre-amiral BROCK: Dans cette optique je ne conçois pas qu'un service unique imposé d'autorité puisse être plus efficace face à l'ennemi que la coopération réalisée dans le passé.

M. CHURCHILL: Le ministre semble croire que dans l'avenir la guerre ne mettra plus d'armées en présence. Êtes-vous d'avis que ce sont bien des armées qui s'affrontent en ce moment au Sud-Vietnam?

Le contre-amiral BROCK: J'ai bien cette impression.

M. CHURCHILL: Pour l'instant des navires de guerre ne sont pas aux prises avec d'autres navires de guerre, mais ce pourrait bien être le cas dans l'avenir à cause de l'activité des sousmarins. Des avions de combat livrent la lutte à des forces aériennes ennemies dans une certaine mesure au Sud-Vietnam. Est-ce bien ainsi que vous voyez la situation?

Le contre-amiral BROCK: Je n'irais pas...

M. CHURCHILL: Observez-vous des différences marquées entre la guerre qui se livre présentement avec celle de Corée ou avec la Seconde Guerre Mondiale, sauf peut-être, des armes différentes?

Le contre-amiral BROCK: Je crois que toute guerre future continuera d'exiger la présence d'armées, de troupes terrestres pour livrer combat avec des armes modernes, des fusils avec balles, une provision de riz dans la poche de l'uniforme, ou des bâtons et des cailloux pour annéantir l'ennemi et occuper ensuite le territoire à conquérir jusqu'à ce que les objectifs de la guerre aient été atteints. Il n'y a pas à en sortir. Elles pourront être aidées par les forces aériennes ou navales, et cela ne fait pas de doute.

M. CHURCHILL: Une dernière question: Je cite à la page 10833 du *Hansard:*

> C'est un truisme que de parler de la nécessité de prendre des décisions rapides et de réagir rapidement, dans une guerre moderne.

D'après votre expérience comme officier de combat, n'est-il pas vrai que vous avez été forcé de prendre des décisions rapides, de réagir rapidement?

Le contre-amiral BROCK: Oui, et heureusement avec succès, sans quoi je crois bien que je ne serais pas parmi vous.

M. CHURCHILL: Cela confirme ma propre expérience. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous en sommes arrivées à la fin de l'interrogatoire du contre-amiral Brock.

Avant que nous levions la séance, je vous prierais de vous arrêter un instant à une question de régie interne. J'aimerais que l'on propose une motion à l'effet que les frais de déplacement raisonnables des témoins venus de l'extérieur, à l'exclusion des fonctionnaires du ministère, à comparaître de leur gré sur convocation du Comité au cours de son étude du bill n° C-243, leur soient remboursés. Le secrétaire du comité m'informe qu'il s'agit d'une autorisation générale et que si elle est votée nous ne serons pas tenus de revenir en arrière. Nous l'avons fait dans le cas d'individus et cette autorisation a pour objet d'éviter de rechercher une nouvelle autorisation dans chaque cas.

M. FORRESTALL: Je propose cette motion.

M. MCNULTY: Je l'appuie.

La motion est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Avant que je n'offre nos remerciements au contre-amiral Brock, je crois que nous devrions déterminer la procédure que nous entendons suivre pour le reste de la journée. Encore une fois, au chapitre de la considération, nous avons parmi nous le contre-amiral Dillon qui attend déjà depuis deux heures et j'ai raison de croire que ses observations n'exigeront pas beaucoup de temps. Je me demande si nous ne devrions pas reprendre nos délibérations à 8 heures puisque nous avons la pièce et entendre ce témoin.

M. CHURCHILL: Est-ce que le contre-amiral Dillon est en activité de service?

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il est en congé de retraite. Il est disponible ici, à Ottawa.

M. CHURCHILL: Il serait moins incommodé, peut-être, qu'un témoin venu de l'extérieur?

Le PRÉSIDENT: C'est juste. Il s'agit simplement de faire preuve de considération. Il est prêt à soumettre son mémoire et, je le répète, il est présent ici parce que nous l'avons convoqué. Il me paraît souhaitable de l'entendre aujourd'hui.

M. NUGENT: J'objecte à siéger ce soir.

M. CHURCHILL: J'ai la même objection que ce matin.

M. ANDRAS: Je crois que ce monsieur s'apprête à quitter le pays et que ce serait l'incommoder que de le retenir.

Une VOIX: Est-il possible qu'une motion soit formulée, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je préfère ne pas demander la proposition d'une motion. Je pense que nous pourrons nous entendre à l'amiable. Nous semblons y avoir assez bien réussi jusqu'ici.

Avant de prendre une décision, je tiens à remercier le contre-amiral Borck au nom de nous tous d'avoir bien voulu comparaître et de s'être prêté de bonne grâce à nos nombreuses questions.

M. HARKNESS: Monsieur le président, compte tenu du fait que nous avons déjà passé plus que cinq heures en séance aujourd'hui et que le contre-amiral Dillon est en ville et qu'il est libre de ses movements, il me semble qu'il n'est pas nécessaire que nous siégions ce soir. Je dois ajouter, comme je l'ai déjà dit à maintes reprises, que le Comité sera sous une tension trop forte, si nous devons

exercer quelque autre activité, si l'on exige que nous siégions matin, après-midi et soir. Je demande donc avec insistance que nous ne tenions pas de séance ce soir.

Le PRÉSIDENT: Me permettrez-vous d'ajouter un mot? Je m'efforce d'épuiser l'ordre du jour pour lundi prochain de façon que nous n'ayons pas siéger ce jour-là. Je sais que deux ou trois membres du Comité désirent vivement ne pas siéger lundi et cela rendrait la chose beaucoup plus facile si nous pouvions disposer de la question aujourd'hui plutôt que de la reporter à la semaine prochaine.

M. NUGENT: Monsieur le président, je n'ai aucune idée de la nature de ce mémoire, où quel temps il faudra y accorder selon qu'il est plus ou moins sujet à controverse, mais il n'est pas du tout sûr que si nous en prenons connaissance ce soir que nous puissions en disposer ce soir même.

M. HARKNESS: Au fait, en me fondant sur l'expérience passée, je crois que cela est extrêmement improbable.

M. MCINTOSH: Pour ma part je préfère siéger lundi plutôt que trois fois dans une même journée.

Le PRÉSIDENT: Dites-en un mot à votre collègue à vos côtés: il semble plutôt morose.

M. FOY: Monsieur le président, j'aimerais faire une observation, soit que nous ne siégions pas trois fois par jour tous les jours; que nous ne siégions que trois fois par jour deux fois la semaine. Je propose les mardis et jeudis.

M. MCINTOSH: Et que nous siégions aussi le vendredi et le samedi?

M. FOY: Nous nous sommes réunis un vendredi et un lundi.

M. MCINTOSH: Ce proposition vise-t-elle à accomoder ceux qui quittent tôt le vendredi pour revenir le lundi? Pense-t-on à ceux d'entre nous qui demeurent ici tout le week-end?

M. FOY: Je le suppose.

Le PRÉSIDENT: Je suis heureux de vous l'entendre dire.

M. FOY: Je suppose que c'est pour accomoder les membres.

M. MCINTOSH: Pourquoi ne pas nous accommoder, nous? Nous croyons que trois séances par jour, c'est trop.

M. FOY: Je crois que nous devons nous en tenir au programme établi. Le contre-amiral Dillon doit comparaitre devant le Comité aujourd'hui et je crois que nous devons continuer. S'il faut une motion à cette fin, je serai heureux de la présenter, monsieur le président.

M. CHURCHILL: Ce sera une motion discutable et je serai heureux de la débattre. Allez-y et présentez-la et nous passerons toute la nuit à la débattre.

Le PRÉSIDENT: Je ne sais pas si cela serait de nature à nous aider, Monsieur Churchill.

M. CHURCHILL: Justement. Venons-en plutôt à une entente. Une séance chaque jour de la semaine, c'est trop, et trois séances les mardis et les jeudis, c'est trop. Venons-en plutôt à un accord raisonnable. Vous êtes en train d'épuiser vos collègues; vous avez déjà dû remplacer trois membres du Comité et je leur témoigne beaucoup de sympathie.

Le PRÉSIDENT: J'en suis persuadé. À vous, messieurs, d'étudier la question. En tant que président, je suis vous donner l'assurance que je ferai de mon mieux pour qu'il n'y ait pas trois séances du Comité jeudi prochain, mais il vous appartient de prendre une décision.

M. NUGENT: Je suis heureux que vous ayez dit qu'il nous appartient de prendre la décision à cette fin. Existe-t-il un horaire qui prévoir que nous devions en avoir fini avec certains témoins à un moment déterminé?

Le PRÉSIDENT: Pas précisément, non, mais quand on prévoit que le Comité entendra deux témoins au cours d'une longue journée, comme mardi ou jeudi, je crois que nous devons réserver du temps en soirée au cas où l'horaire serait débordé, comme c'est le cas aujourd'hui. Si nous n'appelons qu'un témoin jeudi prochain, je crois que nous aurons assez de deux séances et que nous n'aurons pas à siéger en soirée. Je vais tenter de conclure cette entente pour vous.

M. CHURCHILL: Je suis prêt à vous proposer un compromis, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je croyais justement que je venais de vous en offrir un.

M. CHURCHILL: Si vous consentez que nous ne siégions pas en soirée mardi et jeudi de la semaine prochaine et que le Comité ne tienne pas de séance lundi prochain non plus, comme on l'a déjà proposé, alors nous consentirons à siéger ce soir. Établissons des règles précises pour l'avenir.

Le PRÉSIDENT: Je n'aime pas avoir les mains liées de cette façon, mais nous etudierons certainement votre proposition, monsieur Churchill.

M. CHURCHILL: A venir à présent, nous avons siégé sans arrêt et nous ne pouvons plus consacrer de temps à la Chambre des communes. C'est ridicule.

M. DEACHMAN: Je crois qu'il ne faut pas oublier non plus que M. Nugent nous a prié de faire comparaître tous les amiraux et généraux vivants tout en tentant de nous persuader de réduire le nombre de nos séances.

Nous ne voulons pas décevoir M. Nugent, désireux que nous sommes de lui plaire, mais ne pouvons du même coup réduire le nombre de séances.

M. NUGENT: Je crois que je n'ai insisté que pour que le Comité accomplisse son travail comme un Comité doit le faire. Je ne vois pas d'urgence extrême.

M. ANDRAS: Monsieur le président, le contre-amiral Dillon devait comparaître devant nous aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Bien, messieurs, vous avez entendu la discussion qui vient d'avoir lieu. Pour hâter le travail du Comité et pour garder le bon esprit qui a semblé prévaloir jusqu'ici, j'aimerais faire venir le témoin que nous avons invité ce soir à huit heures. Puisque nous avons déjà perdu pas mal de temps, peut-être pourrions-nous nous réunir à nouveau à 8h.15. Est-ce que cette proposition vous satisfait?

M. CHURCHILL: Qu'arrivera-t-il jeudi soir? Aurez-vous invité un autre témoin et aurons-nous à recommencer une autre fois cette discussion?

Le PRÉSIDENT: Je n'inviterai personne pour jeudi soir, monsieur Churchill.

M. MCINTOSH: Accepterez-vous également la suggestion de M. Deachman de faire comparaître aujourd'hui tous les témoins que vous avez mentionnés?

Le PRÉSIDENT: Je tiens pour certain que vous consentez que nous siégions à nouveau ce soir à 8h.15.

SÉANCE DU SOIR

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons quorum. Veuillez m'excuser pour ce retard de cinq minutes à commencer la séance.

Nous entendrons ce soir le contre-amiral Dillon. Avant que nous ajournions nos travaux, il avait été question de statut du contre-amiral Dillon. J'ai peut-être, par inadvertance, mal renseigné les membres du Comité puisque je ne vous ai donné qu'une partie de son histoire. Je vais donc demander au contre-amiral Dillon de clarifier la situation et de nous donner son statut exact au sein des forces armées.

Le contre-amiral C.-J. DILLON: Merci, monsieur le président. Messieurs, si je puis me présenter, je doit dire que je suis encore officier en service. Je compte 36 ans de service dans les forces navales. J'ai passé mes huit premières années, comme l'a fait l'amiral Brock, dans la réserve, et j'ai commencé mon service actif en septembre 1939. Au cours des années subséquentes, j'ai été permuté aux forces régulières et j'en fais encore partie.

J'ai pris ma retraite de façon normale, et je veux insister là-dessus, parce que je n'ai pas été congédié, en septembre 1966, après avoir atteint l'âge prévu pour la retraite.

Toutefois, quelque deux mois et demi plus tard, le chef d'état-major de la Défense, par l'entremise du chef du personnel, m'a demandé de revenir au service actif afin de m'occuper d'une étude spéciale portant sur le système de fonds des forces armées. J'ai accepté et je suis à faire cette étude actuellement. Ma retraite s'en trouve donc retardée pour cette période.

J'ai été spécialiste en approvisionnement durant presque toute ma carrière militaire et j'ai eu du même coup à m'occuper du matériel, des approvisionnements, de l'administration en général et, plus tard, des finances avec le contrôleur de la Marine et le contrôleur général des boutiques.

Mon expérience dans ce domaine a été très vaste.

J'ai servi en mer à trois reprises durant la guerre et après la guerre j'ai été posté à Ottawa. C'est un peu comme cela que «le biscuit s'émiette».

J'ai été secrétaire naval de 1947 à 1950; officier d'expédition et officier en charge de l'approvisionnement dans l'ouest du pays pendant quatre ans et officier en charge de l'approvisionnement dans l'est du pays pendant deux ans. Je suis revenu à Ottawa vers la fin de 1954 et en 1955 j'ai été nommé officier en chef de l'approvisionnement, poste que j'ai conservé jusqu'en 1960.

J'ai fréquenté *l'Imperial Defence College* de Londres en 1961 et à mon retour au Canada, j'ai occupé pendant quelque temps le poste d'officier naval senior pour la région du Saint-Laurent.

En juillet 1962, j'ai été rappelé à Ottawa et nommé contrôleur de la Marine pour un mandat de deux ans.

Au moment de l'intégration, le 1er août 1964, j'ai été nommé controleur général adjoint et j'ai rempli cette fonction jusqu'en septembre dernier, alors-que j'ai pris ma retraite, qui a depuis été interrompue pour une courte période.

Je n'ai pas de mémoire à vous remettre, messieurs, et je suis à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous voudrez me poser.

M. WINCH: Votre expérience remonte à plusieurs années et porte principalement sur les finances et l'approvisionnement. Vous avez sans doute suivi les discussions qui ont eu lieu devant ce Comité sur l'intégration de l'approvisionnement.

On s'est demandé si la chose pouvait se faire efficacement à cause des articles spéciaux dont pouvait avoir besoin l'un ou l'autre des trois services.

D'après votre expérience et vos connaissances, incluant le temps que vous avez passé à Ottawa en charge de l'approvisionnement, croyez-vous qu'il est possible de réaliser une intégration complète et une unification des systèmes logistiques?

Le contre-amiral DILLON: Oui, monsieur, je crois que cela peut se faire. Nous travaillons en fait à l'intégration des services de logistique depuis près de 20 ans. Nous avons commencé en 1947 et nous y travaillons depuis. Vous aurez toujours besoin de spécialistes dans certains domaines, mais la chose est très possible.

M. WINCH: Je vous pose la question parce qu'à deux ou trois reprises on nous a dit que l'unification était impossible et on nous a donné l'exemple de l'expérience des États-Unis au Vietnam. Avez-vous suivi ces débats? Pouvez-vous prévoir des difficultés en ce qui touche le Canada?

Le contre-amiral DILLON: Il y aura certainement des difficultés. Il y a de gros problèmes qui se posent à vouloir établir un catalogue commun. L'expérience des États-Unis, que je connais passablement, a été causée par l'expansion soudaine des opérations. Ils ont réellement souffert d'une politique d'économie en voulant épargner de l'argent en réduisant leur stock. Cela a causé de très nombreux problèmes.

Leur agence d'approvisionnement qui voit à fournir divers articles à tous les services à l'exception d'articles très spéciaux comme les pièces d'équipement électronique, d'équipement de génie et autres du genre par exemple, a connu beaucoup de succès mais on a manqué de matériel beaucoup plus tôt que prévu.

Ils ont manqué d'uniformes parce qu'ils n'avaient pas prévu l'usage qu'on en ferait au Vietnam. Ils avaient prévu un usage normal en temps de paix. Je crois qu'il ne faut pas blâmer le système mais la politique en vertu duquel ce système opérait.

M. WINCH: Vous croyez que le Canada n'aura pas à faire face à ces problèmes si la transformation est bien calculée et s'effectue au cours d'une période de temps satisfaisante?

Le contre-amiral DILLON: C'est exact, monsieur. La transformation ne peut se faire du jour au lendemain, mais le tout fonctionnera à longue échéance.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, dans le discours que le ministre prononçait à l'étape de la deuxième lecture, il y a un court paragraphe qui décrit les fonctions du contrôleur général. Ce sont les fonctions que vous avez remplies jusqu'ici, n'est-ce pas?

Le contre-amiral DILLON: J'étais contrôleur général adjoint.

M. DEACHMAN: Je voudrais lire ce court paragraphe vu qu'il jette de la lumière sur le poste en question. Peut-être pourriez-vous par après préciser davantage certaines de ces fonctions. Le tout se trouve à la page 10,822 du journal des *Débats de la Chambre de Communes* du 7 décembre 1966:

Le contrôleur général et le contrôleur général adjoint sont chargés d'admistrer les services financiers et de gestion générale. D'une manière précise, ces tâches comprennent la mise au point de l'organisation des Forces canadiennes, la répartition des ressources autorisées en matière d'effectifs, la préparation des prévisions budgétaires annuelles et la gestion subséquente des fonds prévus au budget, la direction des services de la solde, ainsi que des services de l'organisation de la gestion, y compris l'automation. Le service du contrôleur général comprend trois divisions, dont chacun des chefs est un directeur général. Ce sont: le directeur général des finances, le directeur général de l'organisation et du contrôle des effectifs, le directeur général de l'organisation de la gestion et de l'automation.

Monsieur, je me demande si vous pourriez nous donner une idée de la façon dont ont fonctionné ces trois services durant le période de l'intégration, des changements qui y ont été apportés et, brièvement, de ce qui s'y passe afin que nous puissions comprendre la situation.

Le contre-amiral DILLON: Avant l'intégration, monsieur, les trois services possédaient des organisatioons de contrôle relativement parallèles: le contrôleur général de l'armée, le contrôleur général de l'aviation et le contrôleur général de la marine; avec des équipes de collaborateurs un peu différentes, nous avions le même type d'organisations et remplissions les mêmes fonctions. Sans doute possible, l'intégration des fonctions de contrôleur a été la plus facile à réaliser parce que nous parlions le même langage. Nous n'avons eu aucune difficulté avec la sémantique qui suscite quelques problèmes ici et là. Nous nous occupions tous d'argent, d'effectifs et de gestion et nous étions tous pour ainsi dire sur la même fréquence. L'organisation de ce nouveau service a été facile et nous avons pu faire face à divers problèmes et trouver les solutions qu'il fallait, tous ensemble, que ces problèmes fussent soumis par l'armée, l'aviation ou la marine.

Je dirais que le service du contrôleur général a pu se plier à ces nouvelles conditions beaucoup plus facilement et beaucoup plus rapidement que tous les autres à cause du climat plus favorable qui y régnait.

Au chapitre des finances, pour ce qui est de la préparation du budget, il nous a été relativement simple de réunir les divers facteurs et nous avons pu combiner l'administration des fonds de façon très satisfaisante.

Le problème du contrôle des effectifs était un peu plus complexe mais on l'a pris solidement en main.

Quant à l'organisation de la gestion, l'aviation avait probablement le plus grand nombre d'individus intéressés, mais les trois services armés ont bien contribué.

M. SMITH: Qu'entendez-vous par là, monsieur? Je ne comprends pas très bien.

Le contre-amiral DILLON: C'est l'aviation qui avait le plus de personnel dans son organisation de la gestion et avait mis au point le plus grand nombre de techniques diverses, probablement plus que la marine et l'armée. Nous nous en sommes fortement réjouis et le tout a très bien fonctionné.

Quant à l'organisation, la gestion appartenait au contrôleur général et au personnel de la défense. Le directeur général de l'organisation de la gestion et le

directeur général de l'organisation et du contrôle des effectifs se sont tous occupés des diverses organisations requises par le Quartier général de la défense. A mon point de vue, l'expérience a été des mieux réussies. Chacun travaillait de bon cœur avec l'autre. Évidemment, il s'est glissé des difficultés, mais le travail a été accompli de bonne façon et à temps.

M. DEACHMAN: Dans les divers commandements, comme le commandement maritime, le commandement mobile et le commandement du matériel, ou vous aviez des éléments des trois services armés, avez-vous maintenant, disons, trois listes de paie et trois tenues de livres ou n'avez-vous qu'une seule liste de paie et une seule tenue de livre? Comment cela fonctionne-t-il?

Le contre-amiral DILLON: Le système de paie dans les trois services armés est essentiellement le même qu'avant l'intégration. En août 1964, une étude sur le système de paie a démontré qu'il faudrait à peu près deux ans et demi pour en arriver au stade final. Un système commun de paie a été institué et l'on s'est demandé par la suite comment on devrait administrer ce système. Plus tard, un système de calculatrices a été introduit.

Il fallait alors détailler jusqu'au moindre aspect ce nouveau système de paie et de comptabilité. Quand le tout fut terminé, des soumissions furent demandées et je crois que les calculatrices seront installées d'ici le mois de juin. En fait, je ne fais plus partie de la direction du contrôle général depuis septembre et je ne suis plus très bien au fait de ce qui s'est passé. Le système devrait être en opération vers le milieu de l'été ou au plus tard au début de l'automne. Il en résultera un système commun de comptabilité qui assurera des épargnes considérables. Le tout ne peut se faire du jour au lendemain, à cause de tout le travail préliminaire requis.

M. DEACHMAN: On a parlé de calculatrices lors des séances du Comité. Comment procédera-t-on advenant le parte d'une calculatrice ou advenant que l'on se défasse d'une calculatrice endommagée? Quel système employez-vous quand vous perdez une de ces machines?

Le contre-amiral DILLON: Quand vous brûlez un fusible, la chance ne vous sourit pas tant que vous ne l'avez pas remplacé.

M. DEACHMAN: Qu'arrive-t-il si vous brûlez un ordinateur?

Le contre-amiral DILLON: Nous retournons au système manuel, chose facile pour le calcul de la solde. Nous pouvons en un tel cas utiliser les listes de solde antérieures jusqu'à ce que le dommage soit réparé ou qu'on ait obtenu une autre calculatrice. Ce risque est inhérent à tous ceux qui utilisent des machines. Dans le cas d'un désastre d'envergure au cours duquel les bandes seraient détruites, nous serions mal pris. Mais c'est le risque calculé qu'il faut courir.

M. DEACHMAN: Si j'en ai encore le temps, monsieur le président, j'ai une autre question à poser.

Jusqu'à présent, j'imagine, la surveillance de votre comptabilité était tracée en fonction des trois services. Votre structure est maintenant faite de comman-

dements fonctionnels. Votre comptabilité, qui détermine le coût d'exploitation de ces commandements, a-t-elle été modifiée de façon qu'elle s'exécute maintenant en fonction des commandements plutôt que des services?

Le contre-amiral DILLON: Oui, c'est le régime que nous sommes à instituer. Une étude d'essai maintenant en cours a été confiée à des experts-conseils et à certains officiers. Elle s'exécute au Commandement du Transport aérien afin d'étudier s'il y a lieu d'instituer une comptabilité d'exercice. Les résultats de cette étude détermineront le besoin de l'appliquer aux autres commandements.

M. DEACHMAN: Nous, membres du Comité permanent de la Chambre des communes, devons examiner les crédits de votre ministère. Avez-vous songé, dans la réforme de votre comptabilité, à une méthode de bien renseigner le Parlement, ce qui pour nous est fort important? Votre exploitation est de plus en plus complexe et ça devient de plus en plus compliqué pour nous de comprendre ce que vous faites.

Je me demande donc si vous avez songé aux exigences parlementaires en instituant votre nouvelle méthode? Ainsi, nous pourrions savoir ce qui se passe et mieux comprendre votre travail.

Le contre-amiral DILLON: Je vous assure que les saucisses qui sortent de cette machine portent le sceau de toute autorité intéressée. Nous ne laissons rien au hasard et agissons sous la direction du Bureau du Trésor, du bureau du sous-ministre, du vérificateur général des comptes et de tous ceux qui y ont intérêt. Les études se poursuivent conformément à des méthodes établies et nous n'avons aucune intention de recourir à des signes pour semer la confusion.

M. DEACHMAN: Merci beaucoup.

M. MCINTOSH: Amiral Dillon, je vous ai pas entendu mentionner le mot «unification» depuis que vous comparaissez devant le Comité. Pourriez-vous nous donner une définition de ce mot?

Le contre-amiral DILLON: Je crois que le terme unification désigne la formation d'une force, d'un groupe de personnes travaillant dans trois milieux.

M. MCINTOSH: Abandonnez-vous l'idée que l'armée est une force et qu'il en est ainsi de l'aviation et de la marine?

Le contre-amiral DILLON: Je crois comprendre que ce sont là les composantes d'une force.

M. MCINTOSH: C'est une fusion de trois éléments?

Le contre-amiral DILLON: Oui.

M. MCINTOSH: Je voudrais présenter un autre terme, celui «d'uniformisation». Vous avez dû, en raison de votre rang, être mêlé à l'OTAN?

Le contre-amiral DILLON: Oui.

M. MCINTOSH: Je crois comprendre qu'une base norvégienne, Bergen, devait entretenir tous les navires de l'OTAN, leur armement et le reste, et qu'à un certain temps, l'OTAN a voulu—je ne saurais dire s'il en est bien ainsi actuellement—que toutes les nations participantes rendent uniformes leurs moteurs, leur armement et le reste. Mais la tentative n'a pas réussi vu les différentes économies des pays. Vu la définition que vous donnez du terme «unification», a-t-on proposer «d'uniformiser» chez nous l'armement, les tanks et l'artillerie, etc?

Le contre-amiral DILLON: Une des plus lourdes tâches a consisté à uniformiser le filet des vis. Nous tentons d'y arriver depuis 15 ans, même s'il ne s'agit que d'un détail d'uniformisation.

A cet égard, des progrès très remarquables ont été accomplis par l'OTAN, dont l'uniformisation des désignations de catalogue et les matricules du stock figurent en tête de liste.

Il va de soi que vu la variété des pays qui composent l'OTAN et la variété de la provenance de l'équipement militaire, nous sommes encore loin de l'uniformisation des parties servant aux réparations. A cet égard, nous connaissons même des problèmes au Canada. Le progrès s'accentue depuis quelques années; au cours de la Seconde Guerre mondiale, nous avons eu un équipement de fabrication britannique dont le filet des vis et le matériel électrique accusaient des traits particuliers; nous avons eu des modèles britanniques fabriqués au Canada; de même, nous avons eu des modèles américains et canadiens, comportant chacun leurs propres standards. Tout cela portait assez à confusion. Pourtant on a réglé le problème, même s'il nous reste encore beaucoup à faire. Les ententes d'uniformisation conclues avec l'OTAN ont facilité notre marche à cet égard.

M. MCINTOSH: Voyez-vous un lien entre standardisation et unification?

Le contre-amiral DILLON: Aucun.

M. MCINTOSH: M. Hellyer a donné la définition suivante de l'unification: «la fin objective d'une évolution logique et progressive». Partagez-vous l'idée ainsi exprimée?

Le contre-amiral DILLON: Je m'accorde assurément avec la déclaration que l'unification renferme un procédé évolutionnaire. Mais rien de magique ne pourra la créer en une nuit. Elle devra évoluer. L'unification véritable n'est pas commencée. A mon avis, nous n'y avons pas encore été autorisés. L'intégration, procédé de gestion, a fait assez de progrès. Mais l'unification est encore à venir. Il faut encore planifier, procédé auquel j'ai été mêlé, sous certains rapports seulement, puisque le procédé se dessine à peine à l'horizon n'ayant pas encore été attaqué.

M. MCINTOSH: D'après vous l'unification entraînera-t-elle certaines économies?

Le contre-amiral DILLON: Assurément, à la longue. Toutefois, si l'on permet que je m'exprime à titre de contrôleur, il est difficile d'en prévoir à l'heure actuelle les économies parce que nous sommes en période inflationnaire. On épargne ici $1 mais il en coûte $1.10 pour accomplir autre chose. Ainsi, nous remontons actuellement un fort courant. D'un point de vue budgétaire, nous nous en tirerons assez bien en demeurant au palier actuel des dépenses.

Je m'explique uniquement à titre de contrôleur et ne parle aucunement de sujet politique. Tout en tentant d'épargner un dollar aujourd'hui, on trouvera qu'il faudra demain affecter $1.50; ainsi faut-il remanier nos plans. Il en est ainsi depuis 10 ans ou plus.

M. MCINTOSH: J'ai sous les yeux un télégramme qui me vient d'un ex-commodore de la marine. Je conclus, d'après ce que vous dites, que vous ne vous accordez pas avec ce qu'il dit car il prétend que l'unification entraînera des économies au détriment du moral.

Croyez-vous que l'unification aura des effets sur le moral?

Le contre-amiral DILLON: J'étais présent lorsque l'amiral Brock a parlé de moral cet après-midi. Le moral englobe plusieurs aspects. Voici ce que je dirais du moral. Si vous dites à tous ceux que vous rencontrez: «Dieu, vous n'avez pas l'air bien aujourd'hui. Êtes-vous malade?» Le «type», même s'il est en parfaite santé, commencera à douter. On parle du moral de la troupe depuis quatre ou cinq ans; je ne suis donc pas surpris qu'on commence à s'interroger là-dessus.

Les problèmes de moral se posent à différents paliers. Au cours de mon travail, j'ai dû me déplacer, depuis Victoria jusqu'au centre du pays, m'étant arrêté à plusieurs établissements militaires. Quatre-vingt-dix pour cent des personnes que j'ai rencontrées affichaient un très bon moral. Je ne voudrais pas décrier ceux qui se sont prononcés antérieurement, mais j'ai trouvé leurs déclarations assez «chantonnantes». Tous ont eu à redire, mais leurs soucis ne semblaient pas se rattacher à l'unification. Règle générale, ils semblent qu'ils exécutent bien leur travail.

M. MCINTOSH: Parlez-vous, amiral, des troupes combattantes ou non combattantes?

Le contre-amiral DILLON: J'ai visité certaines unités de campagne. La plupart des bases que j'ai visitées depuis un mois étaient de l'armée et de l'aviation. Toutes m'ont semblé en pleine forme. J'ai rendu visite à un bataillon d'infanterie, à quelques escadrilles de l'aviation et nous sommes montés à bord de navires sur la côte occidentale. Nous avons trouvé des troupes très alertes.

M. MCINTOSH: Le commodore auquel j'ai fait allusion tantôt a de plus déclaré:

> «La ligne de conduite du ministre actuel n'a procuré aucune arme nouvelle; et les livraisons d'arme depuis sa venue au pouvoir avaient été commandées antérieurement.»

Est-ce exact?

Le contre-amiral DILLON: Je ne me crois pas compétent pour répondre à votre question, Monsieur, n'ayant pas été mêlé à l'approvisionnement récemment. Nous avons placé plusieurs commandes, mais parfois il doit s'écouler un temps assez long entre la commande et le lancement d'un premier obus ou d'une première cartouche.

M. MCINTOSH: Je conclus de vos observations que vous approuvez l'unification, selon que vous l'entendez. Mais l'officier dont j'ai parlé ajoute:

> «Le ministre réorganise le ministère de façon à créer de nouveaux commandements ayant à leur tête un plus grand nombre d'officiers supérieurs qu'auparavant.»

Partagez-vous l'opinion exprimée à l'effet que l'unification, comme on la met actuellement en vigueur, exigera un plus grand nombre d'officiers supérieurs qu'antérieurement?

Le contre-amiral DILLON: Je ne peux souscrire à l'idée que nous comptons un plus grand nombre d'officiers supérieurs qu'antérieurement. Je ne veux absolument pas priver personne du rang et de l'autorité attachés à ses fonctions; mais sans trop calculer—n'ayant aucun papier—je ne crois pas que nous ayons plus de «hauts gradés» qu'auparavant. En vérité, je crois que nous en avons moins, en raison des permutations, mais—

M. MCINTOSH: L'officier ajoutait:

> «Il a promu un plus grand nombre d'officiers «à trois étoiles» qu'aucun de ses prédécesseurs parce qu'il voulait mériter leur appui. Les chefs

de l'état-major n'ont jamais proposé une unification à des fins de nécessités militaires. C'est un mirage politique, qui a créé l'étonnement chez nos alliés et échappé à notre peuple».

Vous accordez-vous avec une telle déclaration?

Le contre-amiral DILLON: Je crois qu'il ne m'incombe pas de commenter une telle déclaration. Connaissant le commodore dont il s'agit, je ne veux certainement pas me prononcer sur sa déclaration, bien que je pourrais engager un débat avec lui autour d'un verre de gin.

M. MCINTOSH: Merci, Monsieur le président.

M. SMITH: Vous avez dit, amiral, si je ne m'abuse que dans vos récentes fonctions vous avez eu beaucoup à faire avec la solde et le personnel.

Le contre-amiral DILLON: C'est exact.

M. SMITH: Vous vous êtes aussi occupé de matériel. Vous avez signalé les étapes de gestion qu'avait subiel l'intégration, ajoutant que dans la mesure où le matériel est concerné, cela ne se ferait pas du jour au lendemain.

Le contre-amiral DILLON: C'est exact.

M. SMITH: Qu'entendez-vous dans le temps, par «du jour au lendemain»? En d'autres mots, combien de temps mettre-t-on à compléter l'intégration par rapport au matériel?

Le contre-amiral DILLON: En premier lieu, il nous faut établir un catalogue, un répertoire. Subséquemment, nous devrons faire passer le contrôle de l'inventaire des méthodes et procédure actuelles en vigueur dans les trois services à un inventaire global. Pour cela il nous faudra des outils, ce qui signifie un ordinateur. L'inventaire du matériel de l'aviation est tenu par ordinateur; celui de la marine s'incrit sur des fiches poinçonnées, même si depuis deux ans on a recours à l'ordinateur. Quant à l'armée, si je ne m'abuse, on le garde à chaque dépôt central des magasins militaires sur des fiches poinçonnées. Il faudra mettre environ cinq ans pour centraliser toutes ces opérations, voir aux fonctions automatisées, une fois complété le catalogue précité.

Cette action s'exerce maintenant depuis moins d'un an, le commandement du matériel ayant été institué le 1er avril 1966, si je ne m'abuse. Un comité de direction voit en outre à instituer un système intégré de logistique. Je prétends qu'on aura réussi si nous pouvons en cinq ans enrayer les difficultés et corriger les erreurs. Ce n'est pas à dire quand même que nous n'avancerons pas entre temps.

M. SMITH: C'est donc cinq ans que vous entendez «par du jour au lendemain»?

Le contre-amiral DILLON: Oui.

M. SMITH: Je sais que vous n'avez pas servi dans les autres armes, mais puisque vous avez récemment quitté le grand quartier général, je vous pose la question suivante. Le 7 décembre, le ministre a déclaré:

> ... On continuera d'identifier les combattants comme matelots, soldats et aviateurs jusqu'à l'établissement de la structure d'une force unifiée».

Combien de temps mettra-t-on à créer la structure d'une force unifiée?

Le contre-amiral DILLON: Au meilleur de ma connaissance, Monsieur, personne n'a jusqu'ici trouvé de meilleurs termes que «soldats», «matelots» et «aviateurs» pour désigner les militaires. Je ne doute pas que le temps venu, on trouvera le terme requis.

Entre-temps, on s'efforce de prévoir et de trouver une expression qui désignera notre «gars» unifié. A des fins d'utilité, nous appelons nos militaires «*finks*»—*flying infantry with naval knowledge*; (fantassin-aviateur muni de connaissances maritimes). Le mot d'ordre de notre équipe est «*Think like a Fink*». A l'heure actuelle, nous n'avons pas trouvé un meilleur jargon. Mais le terme nous rend service.

M. SMITH: Jusqu'où en est-on dans la planification de la structure de la Force, dans son unification?

Le contre-amiral DILLON: Je ne peux pas répondre à votre question, Monsieur, parce que je ne connais pas la réponse. Je n'ai pas été mêlé de près à ce problème.

M. SMITH: Savez-vous quelles sont les études entreprises concernant la structure de la Force?

Le contre-amiral DILLON: Je crois que la division du personnel a entrepris des études fort profondes à cet égard, mais je ne saurais l'affirmer. Je n'y suis pas mêlé.

M. SMITH: Selon vous, aucun comité n'a été pour étudier le problème de structure?

Le contre-amiral DILLON: Un tel comité existe sans doute.

M. SMITH: Mais vous-même, savez-vous si oui ou non un tel comité existe. La logique me forcerait à me rallier à vos propos; mais je ne sais guère si cet organisme existe et je présume que vous ne le savez pas non plus?

Le contre-amiral DILLON: Je ne peux identifier l'organisme, mais je crois que mon ignorance à cet égard n'a pas beaucoup de conséquence.

M. SMITH: En ce cas, je crois que mon ignorance n'aura pas non plus de grave conséquence.

M. ANDRAS: Vous savez, amiral Dillon, que des associations ont comparu devant le Comité au cours des deux ou trois derniers jours. Ont comparu vendredi dernier, le commandement intégré des forces de l'opposition et, hier, les sections distinctes des mêmes forces. Leur principal grief voulait que l'intégration et l'unification ignorent les méthodes de gestion efficaces en vigueur dans les sociétés. Puisque vous êtes contrôleur, croyez-vous que les méthodes et les techniques efficaces des gestions ne sont pas mises en œuvre à cet égard?

Le contre-amiral DILLON: Non, je ne le crois pas. Je crois qu'à l'heure actuelle les techniques de gestion nous sortent par les oreilles.

M. ANDRAS: Oui, en a entrepris de nombreuses études. Ont-elles donné lieu à la mise en place de nouvelles techniques quant au programme d'intégration-unification?

Le contre-amiral DILLON: Oui. De nombreux experts-conseils viennent nous prodiguer le fruit de leur sagesse qui s'ajoute aux conseils des officiers d'état-major. Je crois que rien ne manque en techniques de gestion.

M. ANDRAS: Une des fins que recherche le Livre blanc auquel le maréchal de l'air Sharp a fait allusion l'autre jour vise bien à moderniser nos méthodes de gestion et notre méthodologie. Selon vous, a-t-on fait des progrès dans cette voie? L'intégration a-t-elle modernisé les méthodes de gestion et la méthodologie?

Le contre-amiral DILLON: Oui, en tant que partie à l'intégration, mais pas nécessairement comme cause.

M. ANDRAS: Un tel progrès aurait-il pu en quelque sorte intervenir sans recourir à l'intégration?

Le contre-amiral DILLON: Les méthodes modernes de gestion sont mises en place depuis dix ou quinze ans.

M. SMITH: Même l'ordinateur de l'aviation dans le commandement du matériel?

Le contre-amiral DILLON: Oui. De plus, de nombreuses études ont été entreprises. Nous avons suivi avec grand intérêt les modifications apportées aux systèmes de logistique et de gestion des États-Unis. Nous les avons adaptée à nos besoins au cours des ans. Nous ne pouvons pas toujours les adapter *in toto*, mais nous nous conformons en cela aux exigences de nos dimensions. De telles méthodes étaient en vigueur dans chacune des armes, avec efficacité et détermination, avant de passer à un organisme intégré. La réserve, ou le groupe d'officiers rompus aux techniques de gestion s'accroît de plus en plus, surtout au sein des jeunes officiers.

M. ANDRAS: Mais le fait que les officiers supérieurs, dans une marche dégressive, suivent des cours de gestion et de maniement d'ordinateurs a-t-il contribué à un tel progrès?

Le contre-amiral DILLON: Oui. Je crois que la meilleure raison à l'appui d'une telle assertion s'inscrit dans le fait que les autres ministères du gouvernement s'arrachent nos jeunes officiers qui ont reçu une telle formation.

M. ANDRAS: Vous êtes vous-même d'avis que les épargnes qu'entraîneront les ordinateurs motivent le coût initial et celui de leur opération?

Le contre-amiral DILLON: Un ordinateur est un crétin de la vitesse. Il faut le nourrir proprement et être capable d'interpréter ce qu'il nous dit. A cette fin, pour comprendre le torrent de renseignements qu'il procure, il faut des êtres très intelligents et très versés.

Assurément, il épargne un travail manuel considérable. Il est beaucoup plus précis que quelqu'un muni d'un crayon aiguisé et permet à la direction de prendre des décisions beaucoup plus rapidement. Comme le soulignent les techniciens de l'IBM: «Lorsque vous y mettez des déchets, vous recolterez des déchets.»

M. ANDRAS: Mais d'après vous, le système fonctionne bien, sans qu'il soit besoin de recourir aux déchets ni à l'entrée ni à la sortie?

Le contre-amiral DILLON: L'ordinateur y est: il y demeurera.

M. ANDRAS: Au cours d'une discussion l'autre jour, on a émis l'opinion que pour obtenir plus de souplesse et de mobilité dans les soi-disant services de soutien,—non pas les services destinés au combat,— on devrait instituer une quatrième force qui grouperait tous les métiers requis par les services, plutôt que des les voir unifiés dans une seule arme. Tous les métiers y seraient représentés, voire même les plus spécialisés. On a prétendu qu'il conviendrait de les grouper dans une quatrième force leur donnant même un autre uniforme.

Si je ne m'abuse, on a proposé une telle solution. Qu'en pensez-vous par rapport à la création d'une force unique?

Le contre-amiral DILLON: Je verrais très mal la création d'une quatrième force parce que vous vous trouveriez à créer ainsi des citoyens de seconde zone. Les hommes doivent être intégrés au milieu dans lequel ils travaillent. Nous retournerions alors aux temps anciens des économes...

M. ANDRAS: Aux commissionnaires de l'Armée britannique?

Le contre-amiral DILLON: Oui; de même aux cantiniers de l'armée américaine au temps du peuplement de l'Ouest, lesquels n'ont pas tardé à s'attirer le mépris.

Ce serait une grave erreur. A mon avis, ceux qui feraient partie d'une quatrième force sentiraient probablement qu'ils sont citoyens de troisième classe. Je ne l'approuve pas.

M. ANDRAS: Je partage votre avis. Mais en plus, quels seraient les frais généraux qu'engendrerait une telle force, en plus de toutes les autres dépenses qu'elle occasionnerait? Avec elle, selon vous, vous en coûterait-il plus que les Forces armées canadiennes unifiées?

Le contre-amiral DILLON: Il est très difficile de répondre à cette question. J'imagine que s'il fallait la constituer à tous les échelons, dans la pyramide administrative, elle coûterait assurément plus chère.

M. ANDRAS: Conviendrait-il de conclure qu'il faudrait à une telle force un quartier général et un personnel administratif au palier des divisions et le reste et, ainsi, créer un quatrième parlier de personnel?

Le contre-amiral DILLON: Oui, le double emploi à tous les échelons.

M. ANDRAS: Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT: M. Laniel?

M. LANIEL: Amiral, on critique le ministère de la Défense nationale d'avoir, d'un côté, agi trop vite sans la planification requise et, d'un autre, de n'avoir pas déterminé plus tôt ce que comporterait l'unification.

Croyez-vous qu'il y a eu improvisation par rapport à l'intégration et avez-vous l'impression que la planification et les études entreprises sur l'unification se fondent sur de présumés rêves conçus il y a plusieurs années?

Le contre-amiral DILLON: Quant à la rapidité, monsieur, je crois que le plus tôt les gens savent où ils vont, le mieux ils s'en tirent. Il ne fait pas de doute que l'incertitude peut désorienter parce que les gens veulent savoir où ils en sont.

Les fins de l'intégration une fois définies, l'état-major a dû les mettre en place, déterminer les méthodes requises, ce qui s'est produit. L'unification, étant encore dans le stade de son développement, n'a pas encore d'identité juridique.

Les problèmes auxquels elle donne lieu sont à l'étude à l'état-major. Les propositions qu'elle comporte sont soumises au chef de l'état-major de la défense et à ses officiers, lesquels subséquemment les soumettent au ministre pour acceptation ou désaveu.

Le procédé s'assimile aux fonctions qui m'ont été confiées. Nous connaissons nos besoins et nous recueillons des faits. Nous étudions de nombreuses solutions éventuelles et proposons des recommandations que l'on accepte ou refuse. Nous nous proposons de les faire accepter, sans toutefois en promouvoir d'impossibles. C'est ainsi qu'on a procédé à tous les égards. Je n'y ai pas été mêlé beaucoup en vertu de la position que j'occupe au quartier général, mais c'est ainsi que l'on a procédé dans le service du contrôleur général.

M. LANIEL: Avez-vous senti dans votre travail un effort vers la planification de l'intégration?

Le contre-amiral DILLON: Assurément; une telle chose ne pousse pas tout simplement. Nous y avons beaucoup travaillé.

M. LANIEL: A différents paliers?

Le contre-amiral DILLON: Oui, Monsieur.

M. LANIEL: A cause des sentiments que ressentent nos soldats et puisque l'unification rend le peuple soucieux quant au besoin de la poursuivre ou de mettre en œuvre d'autres mesures à cette fin, croyez-vous qu'il conviendrait de nous arrêter dès maintenant et de faire un nouvel examen de la situation? Ou prétendez-vous qu'un tel examen peut quand même avoir lieu en poursuivant tout ce travail?

Le contre-amiral DILLON: Je n'aimerais certainement pas défaire ce qui a été fait. Il ne nous reste qu'une chose à faire: poursuivre notre œuvre.

M. LANIEL: Croyez-vous que la standardisation améliorera le ravitaillement tout en apportant des économies?

Le contre-amiral DILLON: Les méthodes d'approvisionnement sont assez bonnes à l'heure actuelle. Je ne prétends pas qu'elles se détérioreront, même si mon choix de mots n'est peut-être pas parfait.

Une fois que les différents problèmes seront aplanis, je crois que nous ferons certaines économies; des économies de papier, d'entreposage et fort probablement dans l'inventaire.

M. LANIEL: Croyez-vous que l'unification servira à atteindre les fins qu'on s'est proposées?

Le contre-amiral DILLON: Je crois qu'on ne peut lier l'unification à l'amélioration des méthodes de ravitaillement; c'est comme s'il s'agissait de pommes et d'oranges, deux choses différentes. Je n'y vois aucun lien, mais il se peut que j'aie mal saisi le sens de votre question.

M. LANIEL: Ce que je cherche à savoir c'est que, sans l'unification, faudrait-il trois systèmes de ravitallement?

Le contre-amiral DILLON: Nous sommes à établir un seul système maintenant en raison de l'intégration.

M. LANIEL: En raison de l'intégration?

Le contre-amiral DILLON: L'unification n'affectera que les personnes, non les systèmes eux-mêmes.

Le PRÉSIDENT: M. Forrestall.

M. FORRESTALL: Je n'ai qu'une question à vous poser, amiral. Vous avez parlé de choses qui, de leur nature, se rapportent à un travail de bureau, aux ordinateurs et le reste; je m'accorde avec la majeure partie de vos propos. Vous avez créé chez moi l'impression que l'unification et l'intégration—par rapport aux tâches que vous avez occupées avant d'assumer vos nouvelles fonctions —s'imposent, sont utiles et voire même souhaitables. Est-ce là votre avis?

Le contre-amiral DILLON: Le travail relève des personnes, non pas des rectangles ou des graphiques. Et je crois que pour réussir, nous avons les gens qu'il nous faut.

M. FORRESTALL: J'en conviens. Nous avons écouté l'exposé du ministre sur ce que font les ordinateurs. Mais je voudrais que vous nous disiez si l'unification, à votre avis, connaîtra le même degré de succès au sein des combats qu'elle en connaît dans le service que vous dirigez?

Le contre-amiral DILLON: Je crois qu'on a clairement démontré qu'on continuera encore de se battre sur terre, sur mer et dans les airs, de même que sous les mers. En conséquence, quoi qu'il arrive, les êtres humains devront toujours avoir une identité dans un milieu quelconque. C'est une façon boiteuse peut-être d'exprimer une idée. Mais on a bien dit pourtant qu'on ne s'attend pas que tous pourront exécuter toutes les tâches, tel que mettre une embarcation à l'eau, creuser une tranchée ou réparer un engin de réacté. Alors, il me semble qu'au bas de l'échelle, nous continuerons d'avoir ce que nous avons toujours eu. On comptera encore des régiments et des bataillons blindés.

M. FORRESTALL: Pourtant, amiral, l'unification et l'intégration globale créeront la fusion et l'identité des services, tel celui dont vous vous occupez présentement. Il ne s'ensuit pas la nécessité d'unifier tous les services. Par exemple, les ordinateurs pourraient être au service des trois armes, qu'elles soient fusionnées, intégrées ou unifiées. Cela ne toucherait nullement l'efficacité avec laquelle l'unification ou l'intégration—

Le contre-amiral DILLON: Nous ne gagnerons aucune bataille, monsieur Forrestall, avec des ordinateurs. Grâce à eux, la victoire nous sera peut-être plus facile, mais en étudiant ces choses, il faut les envisager dans leur propre perspective. Une fois disparue la mousse de la bière, et terminée la période d'ajustement, je crois que je pourrai formuler le regret d'être trop vieux pour pouvoir poursuivre ma tâche avec les plus jeunes.

M. FORRESTALL: Amiral, puis-je vous conseiller de ne pas boire de la bière à Halifax, mais plutôt du whisky.

Le contre-amiral DILLON: Que dira M. Bruce Oland (fabricant de bière) à ce sujet?

M. FORRESTALL: J'aurai certainement à expier cette parole.

Ce que je voulais savoir, amiral, c'est que, selon vous, le service que vous avez quitté serait-il aussi efficace dans une armée intégrée auprès des troupes combattantes? Un oui ou un non suffira.

Le contre-amiral DILLON: Assurément, le service que je viens de quitter peut fort bien opérer avec ou sans unification. Il y a un instant j'ai parlé de citoyens de troisième zone parce que l'homme s'identifie en quelque sorte au service dont il fait partie. Je ne me suis jamais senti citoyen de seconde zone parce que je me suis occupé de ravitaillement toute ma vie. J'ai eu maille à partir avec l'amiral Brock assez souvent, mais nous sommes parvenus à la fin à nous entendre amicalement.

M. FORRESTALL: Je ne pourrais m'expliquer comment vous auriez pu vous sentir citoyen de seconde zone. Vous étiez dans le même service que lui, service qui, si je ne m'abuse, est considéré comme le principal.

Je me pose tout simplement la question de savoir si, à tous les paliers, peuvent se canaliser les trois services.

Le contre-amiral DILLON: Je crois sincèrement que le personnel du contrôleur général n'a pas trop porté attention à la couleur de son uniforme depuis les deux dernières années. Il a fallu nous habituer aux chuchotements de chacun; une fois cette habitude contractée, tout a bien marché.

M. CHURCHILL: Amiral Dillon, j'ai manqué les propos que vous avez tenus au début quant à l'étude spéciale que vous avez entreprise. Voulez-vous répéter, s'il vous plaît?

Le contre-amiral DILLON: Oui, monsieur. Il s'agit de deniers non publics, ceux qui concernent l'exploitation des cantines, ou les bénéfices communaux comme on les appelle. Nous sommes d'avis qu'une partie de ces fonds pourrait jouer un rôle à l'avenir à des fins de bien-être ou d'assistance financière.

M. CHURCHILL: Mais ce n'est rien de nouveau. Nous avons eu ces choses depuis longtemps, n'est-ce pas?

Le contre-amiral DILLON: En vérité, oui.

M. CHURCHILL: Ce n'est pas chose nouvelle qu'a apportée l'intégration ou l'unification?

Le contre-amiral DILLON: Non, sauf que nous l'avons fait totalement à notre guise. L'armée comptait le Service Feuille d'Érable; la marine, de même que l'aviation, ont institué un organisme calqué sur l'entreprise privée ou peu s'en faut.

M. CHURCHILL: On s'est renseigné antérieurement au sujet de l'expérience américaine au Viet Nam. On prétend que ce pays se ressentirait d'une trop rapide expansion de ses forces. Subirions-nous le même sort advenant une expansion rapide de notre activité? Combien d'années faudra-t-il mettre avant que la réorganisation actuelle nous permette de faire face à une expansion de nature soudaine?

Le contre-amiral DILLON: Serions-nous versés dans une guerre que nous connaîtrions de nombreux problèmes, même si notre ravitaillement s'avérerait efficace. Nous ne voudrions assurément pas modifier le système en temps de guerre. Nous aurions probablement à retarder la mise en œuvre de certaines améliorations à cause du manque de temps et de personnel. Mais il ne fait pas de doute que les méthodes de ravitaillement actuelles répondraient aux besoins. Nous connaîtrions sans doute les mêmes problèmes que les États-Unis parce que l'action déjoue souvent toutes les prévisions. Nous aurions vraisemblablement à régler de nombreux problèmes, mais nous y arriverions.

M. CHURCHILL: Vous croyez que nous pourrions réussir, mais les États-Unis ne le peuvent pas. Nous traversons donc une grave période d'incertitude.

Le contre-amiral DILLON: Oui, monsieur.

M. CHURCHILL: Il nous faut donc l'assurance du ministre des Affaires extérieures que nous ne serons pas plongé dans une guerre avant plusieurs années.

Le contre-amiral DILLON: Nous espérons toujours que nos maîtres les politiciens nous donneront un bon avertissement de ces choses.

M. CHURCHILL: C'est son domaine et il en est le maître.

Le contre-amiral DILLON: Il faut être deux pour commencer une querelle.

M. CHURCHILL: La semaine dernière, j'interrogeais le Ministre sur les aspects économiques et il admit que l'unification ne produirait que des économies marginales. J'ai essayé de noter votre réponse à une question ce soir. Je ne veux pas vous faire dire ce que vous n'avez pas dit, mais les mots que j'ai notés sont les suivants: «L'unification affectera les économies à la longue», et pourtant vous avez fait une distinction en ajoutant aussitôt: «L'inflation rendrait faux les calculs», et ensuite vous avez répété une déclaration antérieure: «L'unification n'est pas devenue exécutoire». Comment alors pouviez-vous dire, sauf comme par hypothèse, que l'unification affectera les économies à la longue?

Le contre-amiral DILLON: Divers procédés sont actuellement mis au point qui produiront des épargnes importantes d'employés. Le nouveau système centralisé de la paye en est un. Le nombre de gens qui seront un jour ou l'autre retirés de ce domaine s'élèvera, je crois, au nombre magique de 650. Nous utilisons encore trois systèmes distincts et il en sera ainsi pour quatre ou cinq mois encore. Pendant une brève période, il va nous falloir continuer à fonctionner d'après les anciennes méthodes, après quoi nous aurons le système mécanisé qui nécessitera des équipes de correction des erreurs. Ensuite nous supprimerons l'autre système et il en résultera une épargne.

M. CHURCHILL: Votre réponse révèle une des grandes difficultés que ce Comité essaie d'écarter. Nous avons essayé d'établir une distinction entre l'intégration et l'unification. L'intégration, avons-nous dit, signifie amalgamation des services d'approvisionnement et des services de paye, et ainsi de suite, et c'est de quoi nous parlons.

Le contre-amiral DILLON: Et des commandements, monsieur.

M. CHURCHILL: Et des commandements, oui. Lorsque vous avez parlé d'unification, nous avons essayé de tirer une conclusion quant à la définition d'un service unique. Comment pouvez-vous maintenant dire que la formation d'un service unique va entraîner des économies à la longue?

Le contre-amiral DILLON: Je fais peut-être un peu de divination en ce moment, mais il y aura sans doute un accroissement de fonctions faisant boule de neige dans la fusion des divers procédés et opérations. Il m'est difficile de dire exactement comment va fonctionner l'unification, car je n'ai pas dernièrement participé à la planification du procédé d'unification; cela n'a pas été ma tâche. Mais certainement dans le procédé d'intégration il y a eu un certain nombre de fusions, mettons, de fonctions qui ont produit des épargnes de personnel, des épargnes de propriété immobilière, des épargnes de temps et d'effort.

M. CHURCHILL: Bien, l'unification n'est pas encore commencée; l'intégration a pu réaliser ces objectifs.

Le contre-amiral DILLON: C'est ce que j'ai dit.

M. CHURCHILL: Oui, mais vous avez employé le mot *unification*.

Le contre-amiral DILLON: Bien, on m'interrogeait au sujet de l'unification et je crois que l'unification aura ce résultat; mais je ne puis pas vous dire précisément comment, car la chose est un peu vague en ce moment dans mon esprit.

M. CHURCHILL: Alors ce n'est qu'hypothèse de votre part.

Le contre-amiral DILLON: Une hypothèse réfléchie, monsieur.

M. CHURCHILL: Réfléchie? Comment cela?

Le contre-amiral DILLON: J'ai été dans le service passablement longtemps et quelquefois lorsque vous mettez les choses ensemble vous réalisez des économies. Nous avons pratiqué l'économie longtemps, bien longtemps. En réalité, nous l'avons pratiquée depuis 1945 à la fin de la guerre, lorsque l'apport monétaire prit fin également. Nous sommes passés par quelques bons tordeurs depuis ce temps et nous avons réalisé des économies de part et d'autre, des économies empilées sur d'autres économies.

M. CHURCHILL: Je vous l'accorde. Le Ministre m'a dit à la Chambre que grâce au licenciement d'un assez bon nombre de gens du service, et aussi bien du côté civil,—à un moment il a mentionné le chiffre de 23,000,—il y avait eu une réduction des frais de personnel de 150 millions de dollars, somme qui a été appliquée ailleurs, de sorte que je connais bien la question. Ce qui m'intrigue, c'est que vous puissiez déclarer que l'unification va réaliser des économies à la longue alors qu'elle n'a pas encore été réalisée et si vous n'entrez pas dans les détails à ce propos, je crois que nous ne pourrons pas accepter cet avancé.

Le contre-amiral DILLON: L'unification produire des économies à la longue, à mesure que nous allégerons la structure des forces armées.

M. CHURCHILL: Qu'entendez-vous par alléger (*stream-lining*) la structure des forces armées. . . réduire le personnel?

Le contre-amiral DILLON: Réduire le personnel de soutien à l'arrière.

M. CHURCHILL: L'intégration.

Le contre-amiral DILLON: Je ne veux pas entrer ici dans un domaine qui ne m'appartient pas; je m'y suis probablement aventuré par mégarde, mais je ne

prétends pas que l'unification va réduire le nombre de gens dans un bataillon, car c'est là une exigence totalement différente. Je suis sûr que vous le comprenez beaucoup mieux que moi, monsieur. Je n'ai jamais été soldat. Je crois que le personnel de soutien à l'arrière sera réduit.

M. CHURCHILL: C'est encore là une hypothèse, n'est-ce pas?

Le contre-amiral DILLON: C'est une affirmation.

M. CHURCHILL: Si j'insiste ici, c'est que nous avons été soumis depuis deux ou trois ans à des déclarations émanant du Ministre ou du cabinet du Ministre, et d'autres personnes encore, qui nous ont affirmé que de grandes économies seraient réalisées par l'intégration et l'unification. Seulement la semaine dernière, le Ministre a dit que les économies dues à l'unification seraient marginales et pourtant, ce soir, vous nous avez fait une déclaration qui ferait une bonne manchette pour les journaux: «L'unification va effectuer des économies à la longue», mais je dirai que vous n'avez donné aucune preuve à ce Comité à l'appui de cette déclaration.

Le contre-amiral DILLON: Je regrette de ne pouvoir vous donner des preuves par les faits puisque je ne fais qu'envisager l'avenir et je suppose que je n'ai pas plus qualité qu'un autre pour ce faire.

M. CHURCHILL: Merci.

Vous aviez quelque chose à dire à propos du moral qui a été un sujet d'intérêt ici. Vous étiez d'avis que le moral était bon dans les unités que vous avez visitées. Vous n'avez pas parlé d'une visite dans les Maritimes. Y êtes-vous allé?

Le contre-amiral DILLON: Si vous voulez parler de Halifax, je n'y suis pas allé. J'étais du côté du Pacifique, à Victoria, mais non à Halifax. Nous y allons vers la fin de mars.

M. LANGLOIS *(Chicoutimi)*: Amiral Dillon, détestez-vous les uniformes kaki?

Le contre-amiral DILLON: Non, j'en porte toujours un l'été. On m'a accusé de l'avoir imposé à la Marine.

M. LANGLOIS *(Chicoutimi)*: Très bien.

Que diriez-vous si vous entendiez quelqu'un de la Marine dire qu'il n'aime pas l'uniforme kaki?

Le contre-amiral DILLON: Je n'en serais pas surpris; je l'ai déjà entendu dire.

M. LANGLOIS *(Chicoutimi)*: Diriez-vous que la grande majorité des matelots pensent de même?

Le contre-amiral DILLON: Une grande majorité des matelots n'ont pas l'occasion de porter le kaki. Ce ne sont que les officiers et le premier maître qui le portent.

M. LANGLOIS *(Chicoutimi)*: Tous portent ces uniformes quelquefois?

Le contre-amiral DILLON: Oui, l'été.

M. LANGLOIS *(Chicoutimi)*: Personne n'en est mort?

Le contre-amiral DILLON: Non, les uniformes kaki furent introduits à l'origine en 1942 et on les a maintenus. Il y a peut-être eu exception pour un certain temps,—j'ai dû m'absenter ou que sais-je,—mais on l'a porté depuis chaque été et dans les régions tropicales. C'est moins salissant que le blanc.

M. LANGLOIS *(Chicoutimi)*: A mon avis, la Marine a le kaki, l'Armée porte le kaki et, sauf erreur, l'Aviation a aussi le kaki.

Le contre-amiral DILLON: Les autres portaient aussi ces uniformes l'été.

M. LANGLOIS *(Chicoutimi)*: Et ils continuent.

Le contre-amiral DILLON: Oui.

M. LANGLOIS *(Chicoutimi)*: Alors pourquoi se plaignent-ils tous de porter des uniformes de même couleur? Ils ont tous porté cette couleur pendant des années et personne n'en parlait. Pourquoi tout ce chahut?

Le contre-amiral DILLON: Personnellement, je ne m'en plains pas, monsieur.

M. LANGLOIS *(Chicoutimi)*: Merci, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Nous avons établi la règle que toute personne qui n'est pas membre du Comité pourrait poser des questions après l'interrogatoire des membres eux-mêmes, et monsieur Rock a une question qu'il aimerait poser.

M. ROCK: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai demandé à être excusé de faire partie du Comité pendant quelques jours pour de bonnes raisons et je vous remercie du privilège.

Pour commencer, amiral Dillon, je dois dire que j'aime votre franc parler.

Le contre-amiral DILLON: Merci beaucoup.

M. ROCK: Je le dis comme un compliment.

Lorsque le ministère de la Défense nationale publia des ordres relativement au Livre blanc sur la Défense et surtout en ce qui concerne la planification en vue de l'intégration et de l'unification, y a-t-il eu collaboration entière entre les officiers de marine de votre rang? Y a-t-il eu des amiraux qui manifestèrent de la répugnance et refusèrent de collaborer en ce qui concerne l'organisation de l'intégration et de l'unification?

Le contre-amiral DILLON: C'est là une sale question, monsieur.

M. ROCK: Si je puis ajouter quelque chose à la question. . . vous avez déclaré plus tôt, amiral, qu'il est bien regrettable que vous avez atteint l'âge de la retraite, car si vous étiez plus jeune cette situation vous aurait posé un réel défi. Croyez-vous alors que certains des amiraux qui étaient du même groupe d'âge que vous, à la veille de la retraite, n'étaient pas très heureux parce qu'ils n'en verraient pas l'aboutissement, ou parce qu'étant à la veile de la retraite ils se désintéressaient?

Le contre-amiral DILLON: Je n'ai jamais vu un amiral, commodore ou capitaine qui n'ait pas fait sa part et son devoir. Je crois que tous mes collègues et tous les autres ont fait leur devoir. Naturellement il serait ridicule que j'aille affirmer que personne n'a eu de désenchantement d'une façon ou d'une autre, ils disposent de plusieurs moyens de faire connaître leur opinion. Il n'est pas douteux que tous ceux avec qui j'ai travaillé ont mis tout leur cœur à leur tâche.

Une VOIX: Même les amiraux?

Le contre-amiral DILLON: Surtout les amiraux.

M. ROCK: Vous estimez qu'il n'y a pas eu de laisser aller ou d'absence d'intérêt de la part de quelques officiers supérieurs lorsqu'ils reçurent l'ordre de dresser les plans de l'intégration et de l'unification?

M. CHURCHILL: Monsieur le président, j'invoque le règlement. Je me demande si ce genre de questions est vraiment recevable? Dans le cas de l'affirmative, alors demain ou après-demain nous pourrons demander à quelque autre témoin ce qu'il pense de l'amiral Dillon?

Le PRÉSIDENT: Je retrouve regrettable de recourir à ce genre de questions et je ne crois pas que ce soit régulier. Je demande au témoin de changer son genre d'interrogatoire.

M. ROCK: C'était une intéressante question, monsieur le président, et je ne vois pas comment je puis la changer, sauf peut-être en posant directement la question à d'autres témoins plus tard.

Le contre-amiral DILLON: Bien, j'aimerais vous donner satisfaction, monsieur. Je puis vous assurer que vous ne pouvez pas montrer ces gens du doigt en affirmant qu'ils ne font pas leur devoir consciencieusement.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. LANIEL: Amiral, bien que vous n'ayez pas travaillé à la planification du procédé d'unification—bien que ce soit un sujet dont vous ayez entendu parler —avez-vous l'impression que les officiers et matelots de la Marine vont avoir l'impression de servir dans une sorte de marine différente après l'unification? On a déjà parlé en ce sens et on a même ajouté qu'un très fort pourcentage des officiers et marins décideraient de quitter le service naval. D'après votre expérience la plus récente et vos visites à certaines de nos bases, avez-vous eu l'impression qu'une partie de notre personnel naval attendait les événements afin de quitter le service?

Le contre-amiral DILLON: Non, je n'ai rien vu de tel. Certaines questions relatives aux conditions du service inquiètent certaines gens, questions dont on s'occupe présentement, et je veux parler en particulier des sous-officiers brevetés et des maîtres capitaines. Ce sont des choses qui ont trait à leur contrat de service, si vous voulez. Je crois que personne ne s'inquiète de se trouver soudainement congédié d'un bateau pour se faire muter dans les «Black Watch» ou quelque chose du genre et devoir participer à des exercices d'hiver. Je crois que chacun a l'esprit assez mûr pour comprendre cela.

Il y aura sans doute des officiers qui voudront quitter. La Marine est imbue de tradition; tous se serrent les coudes et sont un peu démodés à maints égards. Cette attitude a toujours été considérée comme une force plutôt qu'une faiblesse, et ce qui se produit maintenant prend l'aspect d'un cataclysme aux yeux de gens qui sont habitués à un millieu qui ne change guère. Nous vivons dans un monde très dynamique. A ceux qui me parlaient de l'unification, je disais souvent: «Vous devriez appartenir à mon église». J'appartiens à l'église de Rome et mon église traverse actuellement des expériences fort traumatiques. Elles s'apparentent un peu à ce qui pointe à l'horizon des services. Je crois que nous pouvons nous élever au-dessus des difficultés.

M. LANIEL: Admettez-vous la déclaration dont je vous ai donné un passage jusqu'à ce point. Je cite: «Je croirais qu'une très forte proportion des officiers et marins décideraient de quitter, comme je le disais. Je prédis également qu'un grand nombre de ceux qui demeurent le feront uniquement parce qu'ils sont incapables financièrement de risquer un changement de carrière. Pour les autres, un grand nombre d'entre eux se composerait de ceux qui n'ont pas appris à bien définir leurs loyautés et sont de toute façon des combattants de mince calibre». Landymore.

Le contre-amiral DILLON: Je n'ai pas rencontré beaucoup de telles personnes, de sorte que je ne saurais soutenir cette thèse. Peut-être que si j'avais servi ailleurs qu'à Ottawa, je serais mieux renseigné. Lorsque vous faites partie de l'atelier du Contrôleur général, vous voyagez peu. Je ne peux pas admettre cet avancé, mais je ne peux pas affirmer que je sois allé faire des tournées pour interroger les intéressés. Lorsque les jeunes officiers avec lesquels j'ai travaillé,

voire les hommes d'un certain âge, ont songé à quitter le service, c'était généralement dans l'intention d'améliorer leur sort. Je le répète, il y a beaucoup d'opportunités de nos jours pour les gens qui ont fait du service militaire; il en est de même de nos techniciens, les occasions d'emploi sont nombreuses. Ce n'est pas mon domaine, mais ai-je besoin de rappeler que les compagnies aériennes reluquent les pilotes que l'aviation forme si bien. Il est actuellement très difficile de garder les gens dans le service; il n'y a pas de guerre, et le maintien de la paix n'a rien d'excitant. Les champs situés à un mille environ leur paraissent bien verts et je suppose que c'est là un facteur. L'avenir de l'unification est peut-être une bonne excuse pour certains de faire autre chose.

M. LANIEL: Merci.

M. CHURCHILL: Je n'ai qu'une question à poser. Je demanderais ceci à l'amiral: Après 36 années passées dans la Marine royale du Canada, est-ce que l'amiral n'est pas le moins du monde ému par le projet de détruire l'identité de la Marine royale canadienne?

Le contre-amiral DILLON: Je suis peut-être le seul en mon genre ici, le seul parmi les officiers de la marine, voire les amiraux—mais j'ai été un optimiste incurable presque toute ma vie et je pense que, de quelque façon, quand tout ce projet sera réalisé, nous aurons conservé ce qu'il y a de mieux du passé et nous serons tout à fait adaptés à ce qu'il y a de nouveau. Or je sais que d'autres traumatismes ont affecté les gens des trois services. Je crois que lorsqu'on a supprimé les chevaux des cavaleries, il y a eu beaucoup de...

Une VOIX: Nous n'étions pas contents.

Le contre-amiral DILLON: Et j'ai lu quelque part dans l'histoire que lorsque l'arc d'hommes d'armes fut remplacé par l'arbalète, des tas de gens en furent bien mécontents; ils voulaient conserver l'arc pour les cérémonies. Je crois que dans un pays comme le Canada, nous pouvons être à la hauteur de la situation et le changement ne va pas nuire à la volonté ou à l'enthousiasme de nos jeunes gens pour assurer la défense de leur patrie. Je crois qu'aussi longtemps qu'on se souviendra de la tâche à accomplir, la défense de la patrie, alors tout ira bien. Je n'ai pas d'inquiétude réelle de ce côté-là. Sans aucun doute, les gens seront encore sujets à l'inquiétude. Nous sommes toujours portés à nous inquiéter des choses que nous ne connaissons pas bien. La peur de l'inconnu est probablement le plus grand obstacle. Mais, comme je suis un optimiste incurable, je crois que tout finira bien.

M. CHURCHILL: Vous avez donné des exemples d'armes qui ont été changées pour du nouveau, et de forces armées qui sont discontinuées à cause du perfectionnement du char d'assaut, et je suis complètement d'accord. Mais il y a plus que cela. Je parlais de la Marine royale du Canada avec toutes ses traditions et son service magnifique au cours des ans. Comment les gens vont réagir au changement dans l'avenir, cela reste à voir. Mais ne croyez-vous pas, en tant qu'officier ayant servi pendant 36 ans, qu'il y aurait avantage à conserver l'identité de la Marine royale canadienne et de la maintenir dans son rôle?

Le contre-amiral DILLON: Je ne crois pas que son rôle va changer. Le nom pourrait prêter à discussion. Il était une fois une chose qu'on appelait la Marine provinciale, et ce n'était pas un nom bien prestigieux, mais cette flotte était très active sur les Grands lacs. Même l'uniforme a subi d'énormes transformations à travers les ans; les molletières et les chaussures à boucle ont disparu. Mais je

pense que l'armée a subi encore plus de transformations à cet égard. Je m'intéresse beaucoup à l'histoire militaire et j'ai lu tout ce qu'il m'a été donné de lire sur le sujet et l'évolution de l'uniforme est un intéressant sujet. En général—et l'histoire le prouve amplement—l'uniforme d'une guerre ne vaut plus une fois la paix revenue. Nous copions toujours l'ennemi. Vous voyez aujourd'hui l'armée des États-Unis qui porte un uniforme très germanique. Le képi a été redressé et tout a été copié excepté la bottine. Tout cela fait partie d'un procédé de changement dynamique. Je vais sûrement y aller de ma larme pour la Marine royale canadienne, mais nous vivons dans un monde où j'ai bien l'impression qu'il faut s'adapter aux changements. Je le répète, monsieur Churchill, je suis un incurable optimiste et je crois que tout va s'arranger.

M. CHURCHILL: Je suis aussi un fervent de l'histoire militaire et j'apprécie votre intérêt pour le sujet. Mais là encore, vous avez donné des exemples de changements d'uniforme et de choses de ce genre. J'ai passé par cette expérience dans l'armée. Pour ma part, je parlais du service militaire et malgré tous ces changements que vous avez lus dans l'histoire et que j'ai lus également, les grandes puissances ont maintenu leur marine et ont conservé leur armée. Je parlais du maintien de la Marine royale canadienne et votre optimisme semble vous faire pencher vers l'indifférence pourvu qu'il y ait changement.

Le contre-amiral DILLON: Non, je ne suis pas indifférent. Cependant, nous avons des compagnons de misère dans l'Aviation royale canadienne. Ils sont dans le même bateau que nous, et ils semblent être de meilleure humeur et je crois que nous pourrions les imiter.

Le PRÉSIDENT: Bien, cela me paraît clore l'interrogatoire de ce témoin.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Monsieur le président, puis-je poser une question brève?

Le PRÉSIDENT: Bien sûr.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Amiral Dillon, vous avez dit, lorsque vous avez commencé à parler vers 8 h. 20, que vous aviez pris votre retraite il y a peu de temps. Êtes-vous sûr d'être arrivé à l'âge de la retraite?

Le contre-amiral DILLON: Oui.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Vous paraissez avoir encore le cœur jeune.

Le contre-amiral DILLON: Merci beaucoup, je me sens jeune, mais je ne peux pas oublier le calendrier ou mon extrait de naissance. J'ai atteint l'âge magique.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Je vous en prie, faites-nous connaître votre recette.

Le PRÉSIDENT: Amiral Dillon, je sais que les membres du Comité veulent que je vous remercie en leur nom pour avoir témoigné devant eux. Je regrette qu'il n'y ait pas plus de temps, mais il est près de 10 heures. Merci d'être venu.

Le contre-amiral DILLON: Merci.

Le PRÉSIDENT: Le Comité s'ajourne.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966-1967

COMITÉ PERMANENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

Président: M. DAVID W. GROOS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 20

SÉANCES DU MERCREDI 15 FÉVRIER
ET DU JEUDI 16 FÉVRIER 1967

Concernant le

Bill C-243, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et, par voie de conséquence, certaines autres lois.

TÉMOIN:

Le contre-amiral W. M. Landymore, O.B.E., C.D., Marine royale du Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967
25769—1

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. David W. Groos

Vice-président: l'honorable Marcel Lambert

et Messieurs

Andras	Harkness	McIntosh
Brewin	Langlois	McNulty
Churchill	(*Chicoutimi*)	Nugent
Deachman	Laniel	Rochon
Fane	Latulippe	Smith
Éthier	Lessard	Stafford
Forrestall	Loiselle	Winch—(24).
Foy	Macaluso	

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES
Le JEUDI 16 février 1967.

Il est ordonné—Que les noms de MM. MacRae et MacLean soient substitués à ceux de MM. Smith et Fane sur la liste des membres du comité permanent de la Défense nationale.

Attesté.

Le greffier de la Chambre des communes,
Léon-J. Raymond.

25769—1½

PROCÈS-VERBAUX

Le MERCREDI 15 février 1967
(33)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit aujourd'hui à trois heures et quarante-cinq minutes de l'après-midi, sous la présidence de M. Groos, président.

Présents: MM. Andras, Brewin, Churchill, Deachman, Éthier, Fane, Forrestall, Foy, Groos, Harkness, Lambert, Langlois (*Chicoutimi*), Laniel, Lessard, Loiselle, Macaluso, McIntosh, McNulty, Nugent, Rochon, Smith, Stafford et Winch (23).

Autres députés présents: MM. Faulkner, Jamieson, Kindt, MacRae, Moore (*Wetaskiwin*), Nesbitt, Pugh, Rock.

Aussi présents: Le contre-amiral W. M. Landymore; *Du ministère de la Défense nationale*: L'honorable Léo Cadieux, ministre associé; le maréchal de l'air F. R. Sharp, chef adjoint du personnel de la défense; le maréchal de l'air E. M. Reyno, chef du personnel.

Le Président présente le contre-amiral W. M. Landymore et l'invite à prendre la parole. Le contre-amiral Landymore donne lecture d'un mémoire préparé d'avance, dont des exemplaires ont été distribués aux membres. Après un avant-propos, la déclaration de l'amiral Landymore traite des sujets suivants:

La loi sur la défense nationale (article 26)

Le rapport du ministre au comité permanent (12 mai 1966)

Les chances d'avancement

Les âges de retraite

Concept d'une carrière dans le service

Structure des grades

Uniforme

Possibilité d'une carrière

Loyauté

L'état actuel des Forces armées

Unification intempestive et vices de l'intégration

Sommaire et Recommandations

A la fin de la déclaration d'ouverture du contre-amiral Landymore, les membres interrogent le témoin relativement à sa carrière dans la Marine royale canadienne, sujets dont il a été question dans son mémoire et dans divers autres domaines touchant la défense.

L'interrogatoire du témoin se prolongeant, le Comité s'ajourne à six heures du soir jusqu'à dix heures du matin le jeudi 16 février 1967.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

Le JEUDI 16 février 1967
(34)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit à dix heures et dix minutes du matin, aujourd'hui, sous la présidence de M. Groos, président.

Présents: MM. Andras, Churchill, Deachman, Éthier, Fane, Forrestall, Foy, Groos, Harkness, Langlois (*Chicoutimi*), Laniel, Lessard, Loiselle, Macaluso, McIntosh, Nugent, Rochon, Smith, Stafford et Winch (20).

Autres députés présents: MM. Kindt, Lefebvre, Nesbitt, Pugh et Rock.

Aussi présents: Le contre-amiral W M. Landymore; *Du ministère de la Défense nationale*: L'honorable Léo Cadieux, ministre associé; le maréchal de l'air F. R. Sharp, chef adjoint du personnel de la défense.

Durant toute cette réunion, les membres continuent d'interroger le contre-amiral Landymore sur les différents sujets mentionnés dans son mémoire présenté à la réunion précédente du Comité et sur les questions connexes à la défense.

Au cours de la discussion, M. Deachman soulève une *question de privilège* à propos du témoignage formulé par le témoin concernant une réunion entre le président, M. Deachman et l'amiral Welland. Le Secrétaire est prié de demander à l'amiral Welland s'il consentirait à comparaître, afin de témoigner au sujet de cette question particulière.

Plus tard, le président informe le comité que l'amiral Welland a décliné l'invitation à comparaître. Le président fait une déclaration concernant son implication. M. Deachman déclare qu'il désire toujours voir cette question éclaircie. Il est convenu que l'on en traitera au cours de l'ajournement de midi.

Il est décidé d'imprimer en appendices les trois mémoires suivants antérieurement préparés par l'amiral Landymore: *Un mémoire par le contre-amiral W. M. Landymore, préparé pour le comité permanent de la défense nationale; un compte rendu des circonstances du Témoignage modifié pour le comité permanent de la défense nationale en juin 1966, par le contre-amiral W. M. Landymore; la situation de la Marine dans l'unification, février 1966 (Voir Appendices «E» «F» et «G»)*.

A une heure et cinq minutes de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à trois heures et demie, aujourd'hui, alors que le Comité continuera d'interroger l'amiral Landymore.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(35)

Le Comité permanent de la défense nationale se réunit aujourd'hui à trois heures et trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Groos, président.

Présents: MM. Andras, Churchill, Deachman, Éthier, Fane, Forrestall, Foy, Groos, Harkness, Langlois (*Chicoutimi*), Laniel, Lessard, Loiselle, Macaluso, McIntosh, McNulty, Nugent, Rochon, Smith, Stafford et Winch (21).

Autres députés présents: MM. Faulkner, Pugh, Rock et Watson (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*).

Aussi présents: Le contre-amiral W. M. Landymore;

Du ministère de la Défense nationale: l'honorable Paul Hellyer, ministre; l'honorable Léo Cadieux, ministre associé; le maréchal de l'air F. R. Sharp, chef adjoint du personnel de la défense.

Le Comité continue son interrogatoire du témoin, le contre-amiral W. M. Landymore, durant cette réunion d'après-midi. Le président déclare que le sous-comité du programme et de la procédure sera prié de considérer si le témoin doit être rappelé à une date ultérieure. Le président remercie l'amiral Landymore d'avoir comparu devant le Comité.

A environ 5 heures de l'après-midi, au son de la sonnerie d'appel, le Comité s'ajourne jusqu'à 8 heures du soir, aujourd'hui; le témoin sera le général Charles Foulkes.

Le secrétaire du comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le MERCREDI 15 février 1967.

Le PRÉSIDENT: Nous allons maintenant ouvrir la séance. Avant d'inviter notre témoin à prendre la parole, puis-je vous dire qu'il n'y a aucune signification spéciale aux avis du Secrétaire indiquant qu'il y aura réunion à 8 heures ce soir et demain soir.

Notre témoin, cet après-midi, est le contre-amiral Landymore. Si vous avez un mémoire, monsieur, voulez-vous le présenter maintenant?

Le contre-amiral W. M. LANDYMORE:

Monsieur le président, Messieurs,

Je me réjouis de cette occasion de comparaître de nouveau devant votre Comité et j'espère que mon mémoire vous sera utile.

Les circonstances qui entourent ma présence sont fort différentes de celles qui se rattachaient à ma comparution ici en juin dernier. Je voudrais toutefois vous assurer que je ne suis pas venu pour tirer une bordée sous le coup de la colère, mais je ne suis pas non plus disposé à couler tranquillement à pic avec mes enseignes déployées. Je suis venu ici dans l'intention de faire tout mon possible pour vous aider à comprendre plus clairement l'épineuse législation du bill C-243 et ses implications, ainsi que pour vous exposer des faits qui, à mon avis, (grâce à toutes mes années de formation et d'expérience), vous convaincront de la nécessité vitale d'apporter à ce bill des modifications importantes.

Je crois qu'à l'heure actuelle vous vous êtes rendu compte que la science politique est intervenue où l'on aurait dû s'inspirer de la science militaire. Il en est résulté que, politiquement, le bill dont vous êtes saisis peut vous paraître souhaitable. Cependant, du point de vue militaire, il est, je le crains, tout le contraire, c'est-à-dire fort indésirable.

La Marine, sous la forme d'unification proposée, est tellement tiraillée que toute la structure de son personnel a été gravement affaiblie. En conséquence, notre défense navale a été affaiblie. Et cela arrive au moment où il n'a jamais été plus important, en temps de paix, d'être sur nos gardes. Dans le mémoire classifié que je vous présentais en juin, j'énumérais par des faits les raisons pour lesquelles nous devions être très vigilants et très actifs dans nos principales régions maritimes. C'est une question très sérieuse d'envisager une politique qui nuit tellement au moral des effectifs qu'elle mine nos moyens de défense. C'est encore plus grave quand on ne s'en rend pas compte et qu'on songe à une loi qui fait lettre morte des opinions de ceux dont c'est la profession de servir le pays dans nos forces navales.

Au cours de vos délibérations la Chambre des communes, il m'a semblé qu'aucun de ceux qui ont posé des questions n'a réussi à obtenir les renseignements qu'il désirait sur le rôle des forces armées, mais que la plupart pressentaient que nous inaugurions un processus dont le but ultime est de créer ni plus ni moins qu'une force policière, et que quelques députés se contentaient de cette

perspective. Dans ces circonstances, l'unification peut sembler acceptable. Je doute sérieusement de la sagesse de cette attitude. Mais il s'agit là de science politique et non pas de science militaire. N'oubliez pas toutefois qu'une force policière ne peut rien faire pour la défense de notre pays quand nos savants politiques font des faux pas. Dans les questions internationales, c'est ce qui arrive trop fréquemment. Quand l'heure sonnera, ce n'est pas une force policière qu'il vous faudra, mais des forces armées qui se porteront efficacement à la défense du pays.

Le critiques de l'unification n'ont pas grand-chose à étudier. Les seules explications qui font autorité sont celles que le ministre a données à votre Comité le 12 mai de l'an dernier et à la Chambre des communes le 7 décembre 1966. Même si ces discours étaient longs, ils ne traitaient de l'unification qu'en termes les plus larges et les plus généraux. Le critique se trouve donc dans l'impossibilité de saisir exactement la situation, car il n'a même pas entendu une définition de l'unification. A certains points de vue, on peut avoir une meilleure idée de l'unification par ce qui n'a *pas* été dit. Cependant, les points qui ont été éclaircis indiquent que cette théorie et impraticable et irréalisable. Au cours des discussions, les partisans de l'unification retombaient invariablement sur les avantages de l'intégration pour justifier leur attitude. Autant que je puisse en juger, il n'y a pas un seul argument qui prouve que l'unification permettra de réaliser des économies ou augmentera l'efficacité de nos forces armées.

S'il y avait la moindre preuve qu'on pourrait augmenter l'efficacité de l'Armée ou réaliser des économies en unifiant les services, vous ne me verriez pas ici aujourd'hui. Vous n'auriez pas constaté un déclin du moral et de l'intérêt des effectifs, car, en principe, tout combattant, tout officier, aspire à la meilleure force combattive possible et ne se laissera jamais traîner les pieds en face de nouvelles améliorations. La répugnance à accepter l'unification vient de ce qu'on se rend compte que l'unification n'assure ni économies ni efficacité. La répugnance à accepter l'unification émane de la conviction que c'est changer pour changer, et d'une façon difficile à digérer.

LOI SUR LA DÉFENSE NATIONALE (ARTICLE 26)

Prenons maintenant la loi actuellement en vigueur:

La loi sur la défense nationale stipule ce qui suit:

> Aucun officier ou homme ne doit, sans son consentement, être muté à un autre service des forces canadiennes.

Permettez-moi de répéter cela:

> Aucun officier ou homme ne doit, sans son consentement, être muté à un autre service des forces canadiennes.

Cette partie de la loi ne comporte ni «si», ni «et» ni «mais».

Vous avez longuement débattu la question de savoir si nous aurons un seul service ou trois. Par un vote la Chambre des communes a approuvé en principe que la Marine royale canadienne du Canada, le Corps d'aviation royal canadien et l'Armée canadienne seraient abolis et qu'une nouvelle Force serait créée et porterait un nom unique. Le projet de loi prévoit que cette nouvelle Force aura une structure conforme aux grades de l'armée et un uniforme commun. Les Forces ont été entièrement réorganisées. Les nouvelles recrues n'entreront pas dans l'Armée, dans la Marine ou dans le Corps d'aviation. Elles s'engageront plutôt dans la nouvelle Force unifiée. Autrement, dit, quelles que soient les

subtilités légales, il est indubitable que nous aurons un nouveau Service, un autre Service. Légalement parlant, on n'est peut-être pas obligé de s'en tenir à l'article cité de la loi sur la défense nationale, mais moralement on ne peut l'ignorer, en toute justice envers les militaires. J'espère que vous voudrez être scrupuleusement justes et faire preuve du plus haut degré possible d'intégrité à l'égard de vos militaires volontaires en obtenant leur consentement à s'engager volontairement dans ce nouveau Service. Dans la mesure dont vous êtes saisis, les mots que j'ai cités de la loi sur la défense nationale sont mis de côté comme s'ils ne s'appliquaient pas, presque comme s'ils n'existaient plus. Mais il ne peut y avoir un seul député de notre Parlement qui, en toute conscience, après avoir entendu l'article que j'ai cité de la loi actuelle, peut vraiment dire qu'il agirait comme il faut en l'ignorant. Si vous l'ignorez, vous vous engagez dans la voie commode de la rationalisation. Cela équivaudrait à dire: «continuer de servir ne constitue pas un transfert» ... «et en disant cela personne ne sera arbitrairement forcé de remplir des devoirs qui n'auraient pas été exigés par le service dans lequel on s'est volontairement engagé au début et qui ne comportait pas de changement radical; la loi doit être parfaite.» Logiquement, il va sans dire, on peut se demander: «comment quelqu'un peut-il *continuer* de servir dans un organisme nouvellement créé et qui n'existait pas avant l'adoption du bill C-243»? Soyez scrupuleusement juste; obtenez leur consentement et, si vous agissez ainsi, ceux qui le donneront constitueront les bases solides de votre Force unifiée. Autrement, les nouvelles Forces seront une bien piteuse organisation. Aucune organisation militaire importante ne peut fonctionner avec succès si les officiers et les hommes font simplement les mouvements sans y mettre du cœur.

L'enthousiasme qu'inspire la carrière militaire a considérablement diminué. On ne pourra y remédier aussi longtemps que les officiers et les hommes seront forcés de servir dans la Force unifiée. . .comme «prisonniers de leur pension».

Après avoir obtenu le consentement de tous les officiers et hommes, il nous faudra faire face au problème de savoir quoi faire de ceux qui refuseront de consentir.

Il n'y a qu'une chose à faire. Leur accorder une libération honorable et leur assurer la pleine pension pour leur service. N'oubliez pas qu'avant tout notre plan de pension est contributoire. On vous a dit que les officiers et les hommes libérés dans ces circonstances verraient leur pension déterminée conformément à la loi sur la pension: il a été déclaré qu'elle ne comporte pas de pénalité. Il a été déclaré qu'il ne s'agit que d'un ajustement actuariel de leur pension. Peu importe comment on le désigne, ajustement ou pénalité—à toute fin pratique, on réduira considérablement leur pension, ce qui équivaut, dans certains cas, à une pénalité.

Permettez-moi de vous donner un exemple de ce que je veux dire: Deux officiers du même âge se sont engagés dans la Marine royale canadienne le même jour. Les deux servent encore à l'âge de 44 ans. Les deux ont complété leurs 25 années de service. L'un a eu plus de succès que l'autre et a accédé au grade de capitaine de vaisseau tandis que l'autre est encore lieutenant-commander. Le capitaine, au cours de ses 25 années de service, aura versé un peu plus d'argent que l'autre au fonds de pension. Comme ils sont du même âge, ils doivent avoir la même probabilité de vie. En conséquence, du point de vue actuariel, le capitaine devrait toucher une pension un peu plus élevée si chacun demande sa retraite prématurée le même jour. Mais ce n'est pas ce qui arrive. La pension du capitaine est sujette à une réduction de 55 p. 100, et la pension du lieutenant-commander est réduite de 5 p. 100. Le capitaine recevra une pension de moins de $3,000 par année, tandis que le lieutenant-commander touchera une pension

d'environ $5,000 par année. Le capitaine a été pénalisé: il a payé davantage au fonds de pension, il a assumé de plus lourdes responsabilités, et ses succès lui valent une pension fort inférieure. A mon avis, il a été pénalisé.

Afin de les traiter tous justement, tous les officiers et les hommes de troupe doivent bénéficier d'une pleine pension. Je veux dire par là, une pension égale à 2 p. 100 de leur paie et allocations (la moyenne des six dernières années de service) pour chaque année de service à l'égard de tous les militaires en service depuis dix ans ou plus. Quant aux militaires qui ont moins de dix ans de service, le gouvernement devrait leur remettre leurs contributions au régime de retraite et leur accorder une gratification pour les aider à s'adapter à la vie civile.

Vous allez peut-être me dire que cette mesure sera onéreuse pour les contribuables. Je vous répondrai dans la négative.

Le fonds de retraite dépasse deux milliards de dollars. Au cours de l'exercice financier 1965-1966, le fonds a déboursé environ 37 millions de dollars, tandis que les militaires y versaient 55 millions. Si, de plus, nous supposons que le fonds reçoit un intérêt de 4 p. 100, vous verrez que l'octroi de la pleine pension, comme je l'ai recommandé, n'augmentera d'aucune façon le fardeau financier des contribuables.

Quelque soient les autres mesures que vous adoptiez, il faut, si vous êtes justes à l'endroit de vos militaires volontaires, que ces dispositions (à savoir le consentement du militaire et la pleine pension pour ceux qui ne désirent pas s'engager comme volontaires dans la nouvelle force armée) fassent partie du projet de loi. Si le Parlement n'inclue pas ces dispositions dans le Bill, il paraîtra très peu scrupuleux aux militaires; de plus, vous risqueriez de perdre l'appui à la fusion des forces armées de ceux qui l'appuieraient autrement. Je ne puis penser à une pire tentative en vue d'assurer le succès de la fusion des forces armées.

LE RAPPORT DU MINISTRE AU COMITÉ PERMANENT (12 MAI 1966)

Maintenant, j'aimerais aborder une autre question. Je me demande combien de parlementaires auraient approuvé le Bill C-243 en deuxième lecture, s'ils avaient su ce que je vais vous dire?

Le 12 mai 1966, le Ministre a adressé la parole au Comité. Il vous a dit ce qui suit, je cite les dossiers officiels . . .

> «Je crois qu'il est clair à tous que nous ne pouvions entreprendre une réorganisation de cette envergure sans que certains problèmes surgissent. Les différences entre les trois forces armées, qui ont toujours existé, sont devenues beaucoup plus apparentes maintenant que les marins, les aviateurs et les soldats travaillent ensemble dans les mêmes bureaux.
> L'intégration n'a pas causé, mais mis en relief les anomalies et les injustices qui existent parmi les trois forces armées. Par exemple, citons:
> —Périodes différentes de service
> —Structures différentes des métiers
> —Occasions différentes d'avancement
> —Politiques différentes d'avancement des hommes de la troupe aux grades d'officier.
> —Âges différents de mise à la retraite et autres . . .
>
> Je le répète, M. le président, ces différences . . . ne sont pas nouvelles. Le seul fait nouveau, c'est que le personnel de nos forces armées en est devenu très conscient.

C'est l'intention du Ministre associé et de moi-même de corriger aussitôt que possible ces inégalités. Nous devons assurer à tout le personnel des chances égales, un traitement égal, sans tenir compte de la force armée d'où ils viennent originalement. Nous devons voir à ce que les conditions de service pour le personnel militaire soient au moins aussi avantageuses que celles de leurs vis-à-vis civils. La fusion des forces armées nous offre l'occasion rêvée de corriger ces injustices...et de démocratiser nos forces.»

C'est la fin de la citation.

Je suis certain que le Ministre vous a donné l'impression qu'il y avait quelque grave injustice, étant donné qu'il existait tellement de différences d'après une comparaison des conditions du personnel des trois forces armées. Dans son discours au Parlement le 7 décembre, il vous a encore exposé cette question.

J'estime que l'on devrait examiner bien attentivement cette question. Des différences que l'on a fait paraître comme des fautes sérieuses sont en réalité des différences essentielles. Le Ministre a promis de les corriger...de supprimer ces différences. Cette promesse est très étonnante, car si elle est tenue, il en coûtera beaucoup plus cher à maintenir nos forces armées et elles seront moins efficaces.

OCCASIONS D'AVANCEMENT

Une différence qui est facile à comprendre est celle qui touche aux occasions d'avancement, qu'on projette de rendre égales pour tous. Pour apprécier comment cette promesse du Ministre jaillit d'une pure ignorance du sujet, nous devons examiner la base de la hiérarchie des hommes de troupe dans les trois forces armées, par opposition aux officiers.

L'aviation royale canadienne n'a presque pas besoin d'hommes de troupe en qualité de combattants. Il n'y a pas d'hommes de troupe dans les escadrilles de chasseurs ou d'avions de reconnaissance. Il y a un seul homme de troupe dans l'équipage de chaque avion Argus; les autres, soit 14 ou 15, sont tous officiers. Autrement dit, sauf pour un très petit nombre (moins d'1 p. 100) les hommes de troupe de l'aviation soutiennent les opérations et ne s'exposent pas aux combats réels dans les airs. Dans ces circonstances, la base de la hiérarchie est d'un modèle simple. L'aviation a besoin de surveillants qui ont des responsabilités plus ou moins grandes pour le maniement, l'entretien, l'armement et le nettoyage des avions. Elle a besoin aussi de surveillants pour voir à l'administration. Par conséquent, le «leadership» administratif constitue une exigence, tandis que le «leadership» au combat n'en est pas une.

Maintenant, pensez à la situation dans l'armée. En bref, les métiers de soutien de l'armée n'ont aucun rôle de combat. Dans ces métiers, la hiérarchie doit se fonder sur des exigences administratives. Les corps de combat (l'infanterie, les blindés ou l'artillerie, par exemple), fondent leurs exigences sur le «leadership» de combat.

La base de la hiérarchie dans la marine est également différente. Un navire possède de nombreux compartiments séparés, chacun essentiel à la capacité de combat du navire, à la sécurité du navire et de ses hommes, à la fois en temps de paix et en temps de guerre. Il y a les salles de SONAR, les salles de RADAR, les salles des machines, les soutes aux poudres, les salles de manutention, les salles de radio et ainsi de suite. En combat, les hommes dans ces compartiments travaillent isolément, mais ils sont liés en une unité de combat par un réseau compliqué de communications internes. Chaque compartiment doit être sous la direction d'un homme expérimenté, car chaque compartiment joue un rôle important, peut-être essentiel à la capacité de combat du navire et à la sécurité de son équipage. Le personnel du navire ne peut rester indéfiniment à son poste et en conséquence tous les postes importants disposent de surveillants pour

chacun des trois roulements d'équipe. En bref, donc, ces exigences sont à la base de la hiérarchie dans la marine. Les hommes, dont les fonctions sont normalement de soutien, sont également obligés de tenir un poste de combat. Les cuisiniers peuvent être affectés aux soutes aux proudres, les quartiers-maîtres aux équipes de réparation des dégats, les commis aux vivres peuvent combattre les incendies. Autrement dit, tous les marins à bord d'un navire servent en qualité de combattants lorsque le navire est en opération.

Il y a donc fondamentalement de vastes différences de base dans la hiérarchie, qui sont nécessaires à la détermination des grades. Je ne veux dénigrer personne lorsque je dis:—les hommes de troupe de l'aviation sont rarement exposés au combat—Les hommes de troupe de l'armée sont divisés entre ceux qui combattent et ceux qui soutiennent les combattants—On attend de tous les marins qu'ils soient combattants, qu'ils soient dans les métiers de combat ou dans les métiers de soutien, parce qu'ils naviguent.

Les carrières des militaires sont organisées en fonction des exigences de leur milieu. Il n'y pas de façon économique d'établir la justice entre les carrières des hommes des trois armes. Pour établir un régime équitable de carrières, comme l'a promis le Ministre, il va falloir établir à grande échelle une hiérarchie coûteuse qui pourrait tellement déséquilibrer les exigences hiérarchiques que l'efficacité au combat pourra s'en trouver gravement réduite.

ÂGES DE RETRAITE

Pour que les âges de retraite soient raisonnables, il faudrait qu'en principe, ils soient établis en fonction de la plus ou moins grande exposition des hommes aux combats.

De cet exposé sur la structure hiérarchique il ressort clairement que les hommes de troupe de l'aviation peuvent servir efficacement plus longtemps que les marins, car ils ne sont pas forcés (sauf dans de très rares cas) de participer au combat. Les hommes des métiers de soutien de l'armée peuvent servir efficacement jusqu'à un âge plus avancé que les hommes de leurs corps de combat. Les hommes de troupe de la marine, qu'ils soient dans les métiers de soutien ou les unités de combat doivent aller en mer et en conséquence, ils devraient avoir le même âge de mise à la retraite.

En promettant d'éliminer les différences dans l'âge de la mise à la retraite, le Ministre a présenté un régime qui forcerait les corps de combat à garder leurs hommes jusqu'à un âge trop avancé, tout en obligeant les corps de soutien à mettre leurs hommes à la retraite avant que la chose soit nécessaire. Par conséquent un tel régime serait soit coûteux, soit nuisible à l'efficacité des opérations.

Maintenant supposons que nous éliminons les inégalités. Voyons ce qui arrive à la hiérarchie.

L'armée a des cuisiniers, la marine a des cuisiniers, l'aviation a des cuisiniers. La seule manière possible d'éliminer les injustices est de permettre à tous les hommes de ce métier de concourir sur un pied d'égalité en vue d'accéder aux postes supérieurs vacants. Supposons qu'il y a 40 postes supérieurs à pourvoir depuis l'équivalent du poste de matelot de première classe à celui de sous-officier. Les promotions seront accordées en fonction de la durée de service, de la connaissance du métier, de l'efficacité et ainsi de suite. De nombreux candidats seront pleinement qualifiés. Supposons que l'armée, comme nous le savons maintenant, a 20 postes à pourvoir, l'aviation, 10 et la marine 10. Si l'on n'accorde pas les promotions pour combler ces postes vacants selon la force armée, c'est-à-dire selon les exigences du milieu, nous pourrions nous retrouver dans une situation où une force armée en aurait beaucoup trop et les autres pas assez. Autrement dit, les promotions pourraient entraîner une grave pénurie de personnel qualifié dont on a besoin dans le domaine d'activité des forces armées. La fusion des forces armées va créer ce genre de déséquilibre. Le défaut auquel le Ministre a

fait allusion n'en est pas un, mais si ses promesses de fusionner les forces armées sont tenues, de graves défauts y seront introduits.

Si l'on uniformise l'âge de la mise à la retraite, l'âge de la mise à la retraite sera relevé. Il en sera ainsi car dans l'ensemble, le personnel de soutien est plus nombreux que celui qui participe activement au combat. A son tour, ce relèvement d'âge réduira évidemment les occasions d'avancement. Je me demande combien de militaires appuieront la fusion des forces armées, lorsque ces faits seront généralement connus.

CONCEPT DE LA CARRIÈRE MILITAIRE

La fusion des forces armées nous amène à portée d'une autre erreur sérieuse. J'utilise en connaissance de cause le terme «à portée de».

Lorsque le Ministre a parlé au Parlement le 7 décembre, il a fait allusion à un nouveau concept de carrière pour les hommes de troupe. Voici ce qu'il a dit, lorsqu'il a traité des périodes d'engagement pour les hommes de troupe:

> «S'ils s'enrôlent, ce sera normalement pour un engagement initial de cinq ans. Si cet engagement est satisfaisant pour les deux parties, ils pourront, en vertu des dispositions du projet de loi, être engagés de nouveau pour une période indéfinie. Sils veulent être licenciés plus tard, ils pourront l'être à six mois d'avis, sauf en périodes d'urgence ou de service obligatoire».

C'est inviter les syndicats dans les forces armées. Supposons qu'un groupe de techniciens n'est pas satisfait d'un certain aspect de son travail. Le groupe peut, grâce à ce concept d'engagement en masse, donner six mois d'avis, afin d'exercer des pressions pour que l'on accède à leurs demandes. Voici une méthode silencieuse et subtile de négociation collective qui fait son entrée dans les forces armées. Cela n'a pas sa place dans les forces armées. Je ne m'oppose pas aux syndicats ou à la négociation collective dans l'industrie, dans la vie civile, mais ce genre d'activité n'est pas acceptable dans les forces armées, pour des raisons très évidentes, quelque démocratiques que nous désirons être. Je ne puis vous dire combien souvent ce genre d'engagement indéfini a été étudié et a été sagement écarté. Ce concept a un autre désavantage, puisque les hommes de troupe penseront naturellement toujours aux occasions d'emploi ailleurs; cela conduira, à son tour, à des taux plus élevés de pertes dans les forces armées et en particulier parmi les hommes de métier, dont le savoir-faire est en demande dans l'industrie. Nous aurons l'occasion de regretter ce concept, si nous permettons son application. En cherchant à avoir des périodes d'engagement similaires pour les trois forces armées, on a bondi sur cette formule comme si elle apportait la réponse. Il serait insensé de prendre une telle mesure.

D'un bout à l'autre de sa carrière militaire, l'homme de troupe devrait avoir à s'engager de nouveau à des intervalles définis. L'engagement initial de cinq ans est excellent. Cela devrait être suivi d'un deuxième et d'un troisième engagement de cinq ans, chacun doublé d'un engagement définitif à la pension. Cet espacement fournit une protection essentielle et est juste pour tous.

HIÉRARCHIE

En vertu du projet de loi C-243, les forces armées canadiennes auront une seule structure hiérarchique. On en a beaucoup parlé au cours de votre débat aux Communes, aussi je n'y ferai qu'une brève allusion. Le ministre, se rendant compte à quel point cette hiérarchie répugnerait à certains officiers et hommes de troupe de la marine et de l'aviation, a pris des dispositions pour que les grades actuels soient retenus dans les circonstances qu'il prescrira. Cet arrangement qui semble si raisonnable, si plein de compréhension, est en réalité tout à fait impratique et déraisonnable, et ce, pour diverses raisons.

En premier lieu: tout officier qui désire conserver la désignation de son grade naval sera considéré comme un adversaire de la fusion des forces armées, c'est-à-dire comme quelqu'un qui ne désire pas se conformer au nouvel ordre. Cela aura un très mauvais effet.

En deuxième lieu: l'acceptation de la nouvelle structure hierarchique peut devenir une condition de promotion; ainsi les officiers et les hommes de troupe qui ont réussi verront leur décision soumise à une forte pression.

En troisième lieu: il n'est pas pratique d'avoir deux structures hiérarchiques en vigueur à bord d'un navire. Nous pourrions avoir un colonel au commandement, un commandant au poste d'officier en second, dix capitaines exerçant les fonctions d'officiers de quart ou d'équipage et un assortiment étrange d'hommes de troupe, matelots brevetés, sergents, sous-officiers, caporaux et ainsi de suite. Je pense que vous pouvez voir combien ridicule ce serait.

En tout cas, il serait difficile pour n'importe qui de conserver le grade de son ancienne force armée, si son commandant avait adopté la nouvelle structure hiérarchique ou vice-versa. L'effet bizarre de cette hiérarchie mixte serait indescriptible.

J'espère que nous ne commettrons pas cette erreur, car cette proposition est impraticable et constitue l'un des points les plus faibles du Bill. Le Bill devrait être modifié afin d'y inclure une disposition qui laisserait inchangée la structure hiérarchique de la marine. Il pourrait être désirable de faire de même pour l'aviation, quoique le personnel de l'aviation n'y est peut-être pas tellement sensible, étant donné que l'aviation américaine se sert des grades de l'armée. Mais l'on doit entrer en ligne de compte le fait que l'aviation américaine est une force armée distincte sous tous les rapports et que son uniforme identifie facile ment ses membres.

Si je ne m'abuse, le Conseil des forces armées canadiennes a recommandé très récemment de n'apporter que peu ou pas de changement à la structure hiérarchique dans la marine. Le Conseil est évidemment conscient que la structure hiérarchique de la marine comporte la désignation de *qualités professionnelles* et d'associations professionnelles qui sont reconnues et respectées dans le monde entier et que, par conséquent, son élimination créera un sérieux problème de moral. Je vous demande instamment de déterminer les recommandations de ceux qui ont qualité pour parler en hommes du métier sur ce sujet pour la marine au sein du Conseil canadien des forces armées et de faire place à leurs recommandations en cette matière en modifiant le projet de loi. Naturellement, n'oubliez pas que l'on ne peut atteindre à une grande efficacité en abolissant les grades de la marine; étant donné que les ordinateurs et les dossiers IBM ne fonctionnent qu'avec des chiffres, le changement ne comporte aucun avantage administratif tangible.

L'UNIFORME

Maintenant je voudrais parler des uniformes.

Il est très difficile à quelqu'un comme moi, qui a porté avec orgueil pendant plus de 30 ans l'uniforme de la Marine canadienne dans toutes les parties du monde d'accepter docilement les changements d'uniforme proposés. C'est d'autant plus difficile parce que les marins du monde entier ont une similarité marquée dans leurs uniformes qui les distingue en tant que marins professionnels. Néanmoins, de quelque façon que l'on envisage le problème d'un point de vue pratique, on ne peut nier qu'il s'agit d'un changement coûteux. Le ministre prétend que des économies seront réalisées grâce aux achats en grosses quantités, à la réduction des stocks et à l'abaissement des frais de distribution. Ces économies sont purement imaginaires. A cause des nouveaux uniformes, les stocks augmenteront en valeur et en nombres d'articles offerts. Nous achetons déjà les uniformes en grosses quantités donc on ne saurait réaliser d'autres

économies par ce moyen. Les frais de distribution ne baisseront vraisemblablement pas à moins que des bases soient fermées. Les arguments présentés en faveur du changement d'uniforme sont très faibles et ne résisteront pas à un examen attentif. Mais ce qu'il y a de pire, ils sont illogiques. La tenue de cérémonie des régiments sera maintenue mais la tenue de cérémonie de la Marine et de l'Aviation disparaîtra. Le ministre avait bien tort de dire que la Marine et l'Aviation n'ont pas de tenue correspondante à la tenue de cérémonie régimentaire. La Marine royale du Canada et l'ARC ont une tenue de cérémonie bien connue et tout à fait reconnaissable. Les marins portent leurs uniformes bleu marine, médailles, ceintures blanches et des guêtres blanches. Les officiers portent leurs médailles, des guêtres noires et l'épée. Les simples aviateurs portent leurs médailles, la ceinture blanche, les gants blancs et les guêtres blanches avec leurs uniformes bleu clair. Les officiers de l'ARC portent leurs médailles, la ceinture dorée avec ornements et des épaulettes postiches. La tenue de mess doit être maintenue, de la sorte dans les mess nous aurons les trois anciennes armes représentées comme auparavant. La tenue de service actuelle sera portée à des occasions appropriées. Ces inconsistances font ressortir la fausseté des arguments présentés au sujet des uniformes. En outre, le ministre perpétuera la résistance à ces objectifs car il faudra bien des années avant que lui ou qui que ce soit parvienne à supprimer l'orgueil de l'uniforme ancré à bon droit dans le cœur des loyaux militaires canadiens. De toute manière, les divergences d'opinions sur ce sujet entraîneront une vive amertume et créeront ainsi des problèmes supplémentaires de moral. Il y a aussi d'autres problèmes. Le casier d'un marin n'est pas assez grand pour contenir un autre uniforme. Je suis stupéfié que quiconque puisse se laisser prendre à folie. Autrement dit, comme il y aura toujours des soldats, des marins et des aviateurs et vu que le ministre lui-même a déclaré qu'il ne pouvait y avoir rien de plus terne que l'uniformité absolu dans le costume, il n'est ni raisonnable ni pratique de se lancer dans un changement fort coûteux d'uniforme qui sera aussi nuisible au moral.

Le ministre prétend qu'à notre époque, la qualité du tissu employé pour les uniformes des officiers et des hommes devrait être la même. Je soupçonne que l'on cherche à faire croire à quelque sombre conspiration de la part des officiers pour maintenir une certaine distinction de classe. Ce que le ministre ne sait pas, c'est qu'en fait les officiers et les marins ont depuis plus de 50 ans été libres de porter des uniformes de la qualité de leur choix. Ils ont été libres d'acheter leurs uniformes où ils voulaient et avec le tissu qu'ils voulaient pourvu que les uniformes soient de la couleur et de la coupe réglementaires.

Le jour où le ministre a cherché à faire valoir ce point à Halifax, il a fait rire de lui et je ne crois pas que jusqu'à ce moment-là il aurait pu se rendre compte à quel point sa déclaration doit avoir semblé sotte. Le président du comité aurait pu le conseiller sur ce point.

Tout ce bruit au sujet des uniformes n'apporte rien de concret. Cependant, le changement sera coûteux et donnera lieu à un ressentiment durable.

Demandez-vous un peu à quoi rime ce changement? Vous constaterez que votre réponse est: précisément rien et qu'en outre ce «rien» coûte bien de l'argent et un bouleversement affectif.

Les officiers des forces armées, après avoir touché un uniforme initial, ont toujours payé pour leurs propres uniformes. En 31 années de service, le montant global que j'ai reçu pour assurer mon uniforme s'élevait à $175. Les marins ont toujours reçu un uniforme initial au moment de leur engagement puis une petite indemnité pour le renouveler. Voilà pourquoi les forces armées ont pu choisir leurs uniformes avec pas mal d'indépendance. D'après le nouveau régime, les nouveaux uniformes des officiers et de la troupe proviendront du trésor public. Comme il sera aussi plus coûteux, les indemnités devront être augmentées en conséquence.

LES POSSIBILITÉS DE CARRIÈRE

Je voudrais maintenant dire quelques mots des possibilités de carrière. Le ministre prétend que les militaires, officiers et hommes de troupe, doués et imbus d'un idéal élevé pourront profiter de possibilités de carrière plus variées. Si les possibilités de carrière sont bien ce que je crois—c'est-à-dire la proportion du nombre de personnes dans un grade par rapport au grade plus élevé—alors la théorie du ministre n'est pas valable. Chaque catégorie ou spécialité aura sa structure de grades distincte, comme elle l'a eue par le passé. On a toujours besoin d'avoir une structure de grades adaptée aux besoins des unités combattantes sur terre, sur mer et dans les airs. La proportion globale de tous les grades par rapport à la force globale sera toujours la même. En fait, à l'heure actuelle, on trouve précisément le même pourcentage d'officiers supérieurs dans les armes par rapport à celui de la force globale comme c'était le cas avant l'intégration. Le nombre des officiers supérieurs a été réduit de 12½ p. 100. La force dans son ensemble s'est rétrécie de 12½ p. 100. Au rythme de rétrécissment prévu, la proportion des officiers supérieurs par rapport à la force globale augmentera. Les meilleures possibilités de carrière résident seulement dans cet argument très artificiel. Bien entendu, on peut faire valoir l'argument très logique selon lequel la mise à la retraite obligatoire de quiconque en poste de commande crée des occasions d'avancement et Dieu sait qu'il y en a eu une kyrielle.

Personne dans les Forces armées ne croit ce que prétend le ministre.

LA LOYAUTÉ

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur la loyauté.

Le ministre s'est exprimé ainsi sur le sujet:

> «Avec l'établissement d'une identité commune, matelots, soldats et aviateurs, tout en nourissant un sentiment de fidélité à l'égard de leurs navires, de leurs régiments et de leurs escadrilles, verront leur fidélité s'étendre globalement aux Forces dans leur ensemble et aux initiatives entreprises par ces dernières au nom du Canada.»

C'est paraît-il un avantage. A l'heure actuelle, un marin est loyal envers son navire, son escadron, son arme, sa reine et le Canada. Il peut être loyal envers l'école qu'il a fréquentée, son Église, sa ville natale, sa province natale, sa famille et ainsi de suite. Comment peut-on en supprimant sa loyauté envers la Marine le rendre un meilleur militaire ou un meilleur Canadien? Un militaire trouvera difficile de remplacer sa loyauté envers son Arme par une loyauté envers une Force unique d'ensemble dont il ne voit jamais la plupart des secteurs, dans lesquels il ne sert pas et qu'il ne connaît pas. Il ne sera pas possible de le former ou de le mettre à l'aise dans les trois milieux. De plus, comme il portera la tenue de mess ou la tenue de cérémonie de son ancienne Arme et qu'il servira, selon toutes probabilités la plupart du temps dans un seul milieu, sa loyauté n'a plus un objectif net.

Une loyauté qui prime toutes les autres, envers une Force, n'existe tout simplement pas. Il existe une seule loyauté combinée qui prime—envers la reine et le pays—à partir de là, la loyauté de la personne consiste dans la force spirituelle qui lui est communiquée par son association professionnelle. Ainsi, dire que l'unification est un avantage du point de vue de la loyauté ce n'est que du verbiage, et assez dépourvu de sens.

L'ÉTAT ULTIME DES FORCES ARMÉES

Qu'arrivera-t-il aux trois armes existantes en vertu de ce qui semble être la forme proposée pour «l'unification»?

Premièrement, l'Armée: —L'Armée sera presque inchangée. Les régiments conservent leur identité. L'adjectif royal des régiments continue à être employé. La structure des grades de l'Armée est maintenue. L'organisation fondamentale de combat n'est pas changée. La tenue de mess et de cérémonie demeure la même. Le seul changement important pour l'Armée c'est de se voir accorder une tenue de sortie, changement qui s'imposait depuis des années. Si dans ces conditions on demande à un soldat son avis sur l'unification, on devrait obtenir une réponse enthousiaste.

Maintenant l'Aviation: —Les aviateurs perdent leur uniforme, leur structure de grades et leur désignation—c'est-à-dire l'ARC. Mais si l'on se souvient qu'en vertu de l'intégration le commandement des transports aériens et la division aérienne en Europe sont presque les mêmes qu'elles ont toujours été, et sans oublier également que des structures de grades du genre Armée sont employées par les aviations des autres pays (l'aviation américaine a une structure de grades analogue à celle de l'armée américaine), les changements prévus pour l'ARC ne sont pas énormes au point de les rendre inacceptables.

Mais la Marine: —Voilà où on demande l'impossible. La Marine perd sa structure de grades—structure très analogue à celle qu'emploient les autres marines. La Marine perd son uniforme, très semblable à celui des autres marines. Elle a déjà perdu son insigne de bataille (alors que tous les régiments ont eu la permission de conserver les leurs). En vertu de l'unification, tous les besoins fondamentaux de formation, de structure de carrière et même de retraite seront refondus pour assurer l'uniformité, mais une uniformité qui fait perdre à la marine son caractère distinctif de force de marins. Pour une Arme navigante, c'est embarrassant et nuisible à son efficacité de lutte. Voilà les raisons pour lesquelles notre Marine nationale est l'Arme qui est le plus démoralisée par la mesure tendant à l'unification. La Marine est une petite arme, très fermée. Il fut un temps où c'était une force mais avec la perspective de l'unification divisant nos loyautés par le milieu, cette grande force est devenue une faiblesse. Personnellement j'ai des idées bien tranchées au sujet de ces questions. L'unification détruit presque notre Marine et entraîne du même coup la destruction de notre aptitude à donner au Canada une défense maritime.

INOPPORTUNITÉ DE L'UNIFICATION ET DÉFAUTS DE L'INTÉGRATION

L'unification est non seulement une initiative irréfléchie mais elle a lieu à une époque où l'intégration ne répond pas à nos espoirs et où il y aura beaucoup à faire pour rectifier les fautes d'organisation, et cela entraînera plus de désordre dans l'organisation. Si l'on y ajoute l'unification, on retardera gravement le processus de correction.

L'unification est la question à l'étude et si je m'écarte du sujet c'est pour montrer combien elle est inappropriée à cause des problèmes d'intégration.

L'organisation d'intégration adoptée comporte cinq fautes fondamentales. Elles ont grand besoin d'être rectifiées.

Premièrement:—Le commandement du matériel ne répond pas aux espoirs. Comme le contrôle financier ressortit aux quartiers généraux et comme le contrôle de la main-d'œuvre ressortit à l'organisation des quartiers généraux, à bien des égards le commandement du matériel devient un bureau de poste entre le quartier général et les commandements des forces opérationnelles. L'amiral Burchell étudie l'organisation des approvisionnements depuis août dernier. Il pourrait je crois donner au comité un tableau très clair des lacunes et des mesures nécessaires de correction. Comme cette situation entraînera en fin de compte un chambardement très grave du personnel et comme elle est essentielle à des opérations effectives, il faut y remédier sans retard. L'unification ajoutée à cet état de choses retardera sérieusement les progrès.

Deuxièmement:—Le commandement de l'instruction militaire est un luxe que nous ne pouvons nous permettre. Ce commandement entraîne bien trop de dépenses et au fond comme celui du matériel il sert de bureau de poste entre le quartier général et les commandements opérationnels. Lorsque la Marine comptait le plus grand nombre de personnel en temps de paix, 17 officiers et hommes étaient responsables de la direction de l'instruction (au niveau du quartier général) pour toute la Marine. Il y en a à l'heure actuelle 65 à Winnipeg sans compter un personnel toujours à Ottawa. Les commandants opérationnels sont ceux qui connaissent le mieux le niveau et l'importance de l'instruction nécessaire et qui peuvent le mieux conseiller les personnels des écoles sur les besoins. Le commandement de l'instruction militaire n'a pas été un succès et devrait être réduit à fonctionner en fonction de l'instruction fondamentale et de l'instruction militaire générale sans être du ressort des commandants opérationnels.

Troisièmement:—L'État-major de la Défense est constitué de manière à susciter une faiblesse professionnelle. L'État-major actuel de la Défense a de graves faiblesses par rapport aux questions professionnelles concernant les opérations, le personnel et le soutien. L'État-major de la Défense a besoin d'une plus grande expérience dans les questions professionnelles se rattachant à divers milieux. L'avènement du Conseil des forces canadiennes a comblé certaines des faiblesses de l'État-major de la Défense mais pas toutes.

Quatrièmement:—Les organismes de réserve, qui relèvent d'une administration commune, ne sont pas à leur place dans l'organisation. La réserve de la Marine devrait faire partie du commandement maritime, la milice devrait faire partie du commandement mobile. En plaçant les réserves où elles appartiennent, on créera encore plus de chambardement dans l'organisation.

Cinquièmement:—Le commandement mobile est trop grand de même que le commandement maritime. Ils ont été créés à cause de l'adoption d'une organisation fonctionnelle. Les grands commandements qui en ont résulté avec les énormes étendues auxquelles ils doivent faire face sont à la fois peu pratiques à diriger et peu rentables. Le Commandement maritime devrait revenir à ses commandements antérieurs du littoral de l'est et de l'ouest. Le commandement mobile devrait être scindé entre trois commandements de l'est, de l'ouest et du centre.

Le commandement mobile n'est pas seulement trop grand. Il est dangereux pour réaliser son dessein. Si un ministre de la Défense nationale et un commandant du commandement mobile s'associaient, nous pourrions avoir une dictature du jour au lendemain. A titre de députés, vous devriez envisager cette organisation avec certaines craintes.

En outre, ce qui fait que toutes ces questions méritent un examen sérieux, c'est que l'intégration a été acceptée sous prétexte qu'elle épargnerait de l'argent. Je suis certain que la politique financière et le Livre blanc sont en contradiction. Assurément, on ne saurait tenir toutes les promesses faites dans le Livre blanc avec les montants votés actuels. Hélas, on a enjolivé par bien des moyens ces programmes. Mais comme ces questions n'ont pas été examinées et revisées en détail comme il faut à l'avance, nous sommes aux prises avec une situation très grave. On nous a dupés une fois et nous courons le risque une fois de plus de n'y voir que du feu.

Dans l'ensemble, l'intégration n'est en aucune manière une organisation pratique, économique et d'application facile. Même si le principe est bon, les moyens d'y parvenir sont loin d'être parfaits et la situation doit être ratifiée d'ici les deux ou trois prochaines années, ce qui à son tour sera inquiétant. L'unification ne devrait pas venir s'ajouter à ce chamberdement.

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

Permettez-moi maintenant de terminer mon mémoire par une récapitulation.

L'unification a très peu d'avantages. C'est un changement pour le plaisir de la chose. Il est inutile et coûteux. Il s'inspire de préoccupations politiques et non militaires. L'unification nuit au moral et continuera de le saper. Elle est criblée de contradictions et de promesses irréalisables. La meilleure chose à faire, ce serait de la mettre de côté et un grand nombre de professionnels dévoués continuent d'espérer que les politiques de partis n'empêcheront pas l'adoption de cette initiative la plus sensée. Faute de quoi, l'autre solution consisterait à modifier la mesure législative afin de prendre les dispositions suivantes:

Primo: Obtenez l'assentiment de tous les officiers et soldats actuellement sous les drapeaux, conformément à la Loi sur la Défense nationale. Démobilisez avec les honneurs tous ceux qui sont opposés au principe d'unification et accordez leur une pleine retraite comme je l'ai dit plus haut dans ce mémoire.

Secundo: Arrêtez les changements d'uniforme inutiles et onéreux. Recherchez au contraire l'uniformité administrative, lorsque c'est possible et avantageux du point de vue financier, dans le secteur de l'administration.

Tertio: Arrêtez l'adoption de la hiérarchie de l'Armée. Conservez-la pour l'armée. Trouvez ensuite la hiérarchie la plus appropriée pour l'A.R.C. Donnez-leur l'occasion d'exprimer leur opinion et trouvez le système de hiérarchie qui leur convient le mieux. Stipulez ensuite dans le projet de loi que la hiérarchie actuelle dans la Marine restera en vigueur. Cette dernière mesure est conforme aux recommandations du Conseil des forces canadiennes.

Quarto: Étudiez de près les points suivants et tenez-en compte dans le projet de loi:

(a) Les pouvoirs du ministre de la Défense nationale. Dans ce bill, ils sont beaucoup trop étendus: on lui donne carte blanche.

(b) Étudiez l'article du bill (article 28) qui permet à nos forces d'être mises en disponibilité sans limite. Cela implique que le ministre peut envoyer nos soldats se battre n'importe où, n'importe quand. Il pourrait donc, je pense, envoyer nos forces armées au Viet-nam, par exemple, sans consulter qui que ce soit.

(c) Considérez la place du Commandement mobile avec la possibilité de voir les militaires prendre le commandement civil. Je pense que l'organisation actuelle peut vous donner à réfléchir.

(d) Demandez au commandant du Commandement du matériel de venir comme témoin et demandez-lui si son Commandement peut appuyer les forces armées en cas d'urgence. Vous ne serez pas convaincu, vous serez au contraire très inquiet.

(e) Convoquez le commandant du Commandement maritime et demandez-lui ce qu'il considère être des limites acceptables d'unification. Demandez-lui si son Commandement sera plus efficace et s'il coûtera moins d'argent. Demandez-lui si son administration a augmenté ou diminué avec l'intégration, et sa façon dont laquelle on trouve des marins pour les bateaux.

(f) Appelez l'amiral Burchell et demandez-lui ses impressions sur les échecs de l'organisation du Matériel.

(g) Demandez au vice-chef de vous lire le rapport officiel sur les résultats de FALLEX. Vous m'en direz des nouvelles.

(h) Demandez au chef de l'état-major de la Défense de vous décrire à huis clos les plans actuels de défense d'urgence et de mobilisation. Il sera plutôt mal à l'aise.

Je vous demande d'examiner ces problèmes avec beaucoup d'attention. La défense de notre pays est plus importante que les querelles partisanes. Notre défense ne doit pas être entravée par une adhérence aveugle et bornée à une ligne de conduite de parti et nos soldats ne doivent pas servir d'otages.

Je sais que vous avez à cœur le bien du Canada, et je sais qu'avec la capacité et la prévoyance pour prendre de sages décisions, vous agirez pour le bien commun.

Je voudrais dire enfin que j'ai étudié soigneusement et consciencieusement l'unification proposée. J'ai fait intervenir dans mon jugement toute ma formation et mon expérience professionnelle. J'ai discuté de la question avec des officiers d'état-major des marines et aviations étrangères. J'ai porté un jugement basé sur mon expérience pratique à la tête de la flotte et comme commandant, dans le Pacifique et dans l'Atlantique, et sur mes relations avec la marine de l'OTAN. Mes conclusions sont fondées sur mes connaissances et mon expérience professionnelles pratiques. Bien qu'il soit impossible d'éliminer les sentiments personnels en raison de l'importance de l'esprit de corps des forces armées, j'ai essayé de les restreindre à un minimum. J'ai été pratique et réaliste. L'unification est une erreur.

Le ministre a dit, dans le Livre blanc, et je cite:

> «Nous n'essaierons pas d'établir un système théorique pour remplacer l'ancien, et les modalités ne seront pas déterminées à l'avance. *Les changements inévitables auront lieu sous la direction des hommes ayant une responsabilité dans leur domaine respectif...*
>
> *Nous n'avons pas essayé dans ce livre d'établir des règles inflexibles pour la politique* et le développement futur. Le mot de passe a été flexibilité et non pas rigidité. Le Livre est une charte, un guide et non un plan détaillé. *La politique énoncée n'est pas immuable. Elle peut être modifiée ou adoptée* pour répondre aux besoins de circonstances différentes.»

Fin de la citation.

Le Parlement doit maintenant partir de cette déclaration, que la politique n'est pas immuable. Il est presque trop tard, mais il est peut-être encore temps, si l'on arrête tout maintenant, de prévenir le plus grand fiasco de tous les temps...un fiasco portant tout l'allant de la «Charge de la brigade légère» et tout aussi irréfléchi.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Passons aux questions. J'ai quatre noms sur ma liste: MM. Deachman, Forrestall, McIntosh et Winch. Quelqu'un d'autre veut-il poser des questions?

M. DEACHMAN: Monsieur le président, nous sommes tous heureux de la présence de l'amiral Landymore ici cet après-midi et du mémoire qu'il a présenté. Nous avons attendu avec une certaine impatience son apparition devant le Comité, parce que je crois que la majorité d'entre nous savent que c'est un sujet qui lui tient à cœur.

Je crois que, sous bien des aspects, le mémoire qu'on nous a soumis est excellent. Je pense que c'est un soulagement pour nous, surtout après les sujets que nous avons traités au cours des derniers jours, de voir un mémoire qui s'adresse de façon très précise au bill, et je crois que cela est digne d'éloges. Je voudrais exprimer ma reconnaissance à l'amiral Landymore pour nous avoir présenté un mémoire touchant le bill de très près, car le bill a déjà été adopté en seconde lecture à la Chambre, a été approuvé en principe par le gouvernement et le Parlement et nous a été envoyé à des fins de révision et il doit retourner au Parlement. Le mémoire attaque le bill de front et je crois qu'il a ébranlé la structure même du bill C-243. J'ai du mal à comprendre comment tant de personnes ont pu faire tant d'erreurs dans la préparation du bill C-243 et j'ai préparé quelques questions pendant que l'amiral lisait son mémoire.

Amiral Landymore, à la deuxième page de votre mémoire, vous vous opposez à l'unification parce qu'elle ne sera ni économique ni efficace. Beaucoup de témoignages ont avancé le contraire, et je pense que vous avez mentionné de façon précise dans plusieurs de vos textes précédents les faits additionnels amenés par l'intégration dans votre propre Commandement, comme exemple d'inefficacité. Je me demande si vous basez votre déclaration sur un jugement personnel que vous pourriez justifier et si vous pouvez vous étendre sur ce que vous avez dit dans cette phrase?

Le contre-amiral LANDYMORE: Tout d'abord, vous avez dit, si je ne m'abuse, que j'appliquais un facteur de coût à une augmentation dans l'administration. Ce n'est pas tout à fait exact. Ce que j'ai dit publiquement depuis la mi-juillet et à de nombreuses reprises, c'est que l'administration dans mon Commandement avait triplé et que je ne disposais d'aucun moyen de calculer les frais additionnels entraînés par ce triplement.

M. DEACHMAN: Voulez-vous dire triplement des frais en dollars ou triplement du personnel?

Le contre-amiral LANDYMORE: Ni l'un, ni l'autre. Je parle de l'importance de l'administration en ce qui a trait à la correspondance, aux télégrammes et à la paperasserie qui est inhérente à la direction d'un Commandement.

M. DEACHMAN: Est-ce qu'on l'exprime en heures de travail pour le même effectif? De quelle façon l'exprime-t-on?

Le contre-amiral LANDYMORE: En quantité de travail effectué pour la quantité de paperasserie que nous avons au Commandement.

M. DEACHMAN: Pourriez-vous être un peu plus explicite? Ce n'est pas le montant en dollars, ni la quantité de main-d'œuvre en termes de nombre d'hommes. Il ne semble pas s'agir non plus d'heures de travail. Pourriez-vous vous expliquer un peu plus?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui. C'est une question d'organisation. Avant l'intégration, la Marine avait un Commandement sur chaque côte, et ces Commandements avaient chacun une ligne de communication avec le quartier-général. De plus, nous avions une organisation de réserves navales qui avait aussi une ligne de communication directe avec le quartier-général. Nous avions deux chantiers de construction ayant chacun une ligne directe de communication avec le quartier-général naval. Après l'unification, le commandement fut fondu en un seul commandement, ce qui a donné au quartier-général de l'Atlantique une

nouvelle ligne directe de communication avec la côte ouest. Nous avons alors institué une nouvelle ligne directe avec le Commandement de l'entraînement, une avec le Commandement du matériel, une avec le quartier-général et une avec le Commandement mobile, mais malheureusement aucun quartier-général n'est autonome. Ils ont chacun une ligne avec le quartier-général. Si bien que, même, si à l'origine nous avions cinq lignes directes, nous en avons maintenant quelque chose comme quinze, et c'est précisément cela qui a entraîné un tel surcroît d'administration. Voila votre réponse. C'est tout.

M. DEACHMAN: En prenant la parole à la Chambre à l'occasion de la deuxième lecture du bill, le ministre a fait allusion au Réseau de communications des Forces canadiennes. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un Commandement propre, le Réseau de communications des Forces canadiennes a une responsabilité fonctionnelle dans toutes les Forces canadiennes. Êtes-vous au courant de ce développement des communications?

Le contre-amiral LANDYMORE: Pas à fond, mais je sais en gros ce que l'on organise.

M. DEACHMAN: Croyez-vous que cela résoudra les problèmes auxquels vous avez fait allusion lorsque cela aura été mis au point?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non.

M. DEACHMAN: Je crois comprendre que certains des experts en communications les plus compétents au Canada travaillent, en qualité de conseillers du ministère, au développement d'un système unique de communications qui évitera quelques-uns des obstacles que vous avez mentionnés, je crois.

Le contre-amiral LANDYMORE: Cela n'est pas exact. Ce système n'éliminera aucun problème, à moins qu'on élimine l'organisation. Le système de communications dont vous parlez est le moyen par lequel sont transmis certains genres de communications. Tout ce qui arrivera c'est que la nouvelle organisation transmettra plus de communications.

M. DEACHMAN: Ainsi donc ce système de communications ne fonctionnera pas?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je n'ai pas dit cela; je croirais qu'avec l'aide de tant d'experts, on le fera fonctionner ... J'ai dit qu'il transmettrait beaucoup plus de messages portant sur des sujets maritimes à cause de l'organisation qui a été mise sur pied.

M. DEACHMAN: En page 3 de votre mémoire, vous traitez du moral, en général. Des témoins ont affirmé devant nous, monsieur, que le moral est bon, et qu'il est meilleur que, disons, il y a quelques mois. Nus avons aussi eu des témoignages qui font planer quelques doutes sur les déclarations que votre mémoire contient sur le moral. Comment pouvons-nous, dans ce Comité, obtenir une indication précise du moral? Peut-on, par exemple, examiner les taux de rengagement, et se servir de ces données, accumulées sur une période de plusieurs années, comme indice du moral? Pouvez-vous nous donner des conseils sur la méthode exacte que nous pourrions employer pour déterminer si le moral est bon ou mauvais, à la hausse ou à la baisse? Nous avons eu beaucoup de témoignages et de contre-témoignages sur ce point.

Le contre-amiral LANDYMORE: A mon avis, la meilleure façon de mesurer le moral serait d'aller à vos militaires et de leur permettre, sans considération d'identité ni de rang, d'exprimer leurs opinions sur l'organisation à laquelle ils vont appartenir. De cette façon vous obtiendrez, j'en suis persuadé, une indication très précise du moral et de l'état d'esprit de tous les membres des forces armées. Vous vous souviendrez peut-être que j'ai déjà fait cette recommanda-

tion à votre Comité, avant que vous présentiez ce bill en deuxième lecture, dans l'espoir que vous l'adopteriez. Les mots exacts que j'ai prononcés étaient ceux-ci; ceci vous donnera une mesure du soutien qui en réalité, en rapport avec l'unification, fait partie du moral. Vous avez décidé de ne pas faire suite à cette suggestion, mais il est encore temps d'aller à vos militaires, de leur exposer la situation, et de leur demander ce qu'ils pensent de l'unification, à condition qu'ils ne soient pas impliqués personnellement, et que leur carrière ne soit pas affectée. Vous obtiendrez de ce questionnaire, je crois, une excellente indication du moral des forces armées. Si vous n'êtes pas prêts à mener cette enquête, je crois que vous devriez faire le compte exact du nombre des officiers qui ont démissionné... peut-être pas officiellement, mais qui ont envoyé des lettres au chef du personnel pour se renseigner sur les conditions sous lesquelles on leur permettrait de se retirer des forces armées. Ce ne serait peut-être pas là une indication complète du moral, mais vous en obtiendrez un certain indice. Je ne crois pas que le taux de rengagement soit nécessairement une indication fidèle du moral dans ces conditions. Vous devez vous rappeler qu'une grande proportion des gens qui faisaient partie des forces armées au début de l'intégration ont signé des engagements qui vont jusqu'à la période complète de cinq ans. Par conséquent, vous ne sauriez pas, en vous fondant sur ces taux, si ces gens croient que le moral est bon ou mauvais en ce qui a trait à l'unification.

M. DEACHMAN: Je m'en rapporte à la page 57 de votre mémoire. Nous venons juste de terminer un long préambule, qui a duré plusieurs années, en vue d'accorder le droit de négociation au service civil. Ce projet de loi vient à peine de retourner à la Chambre et, au cours de l'établissement de ces nouvelles procédures, le gouvernement a revisé au complet le système de classification des tâches au service civil canadien... c'est-à-dire tous les aspects des positions au sein du gouvernement et de leur classification. Je me demandais simplement si vous croyez que l'on pourrait mener à bonne fin une opération semblable dans le cas des forces armées.

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, et je crois que les raisons en sont très évidentes. Une force armée n'est pas un service constitué d'individus réclamant des droits d'individu. C'est un service qui se fonde sur un système de discipline, dans lequel chaque individu est responsable envers toutes les personnes de chacun des rangs supérieurs au sien. Les négociations collectives sont impossibles.

M. DEACHMAN: Je ne veux pas parler de négociations collectives comme de la tâche énorme qui a été accomplie dans le service civil dans le domaine du reclassement des tâches; travail qui vient de se terminer avec succès et qui constituera la base des négociations et des recommandations au sujet des promotions, de la définition et de la classification des tâches. Si nous pouvons réorganiser le service civil au Canada au complet, n'avons-nous pas aussi la compétence nécessaire pour réorganiser les trois armes?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je suis certain que vous avez la compétence nécessaire pour examiner tous les genres d'activité dans lesquels sont engagés les membres des forces armées, dans le même domaine. En fait, je suis bien certain que cela se fait à l'heure actuelle, tout comme cela se faisait dans le passé... tous les devoirs, qualifications, et en fait tout le nécessaire se rapportant au personnel, ont été examinés avec grand soin sous un angle particulier. C'est là la différence entre les forces armées et le service civil. En fin de compte les forces armées sont entraînées au combat, et par conséquent, tout doit dépendre du fait que des hommes auront peut-être à tirer sur quelqu'un. Il existe une différence considérable, dans l'analyse des tâches de personnes qui n'ont pas à s'exposer aux périls et dangers de ce genre.

Le PRÉSIDENT: M. Deachman, votre période de questions est terminée. Je vais imposer une limite de dix minutes à vos questions, puisque nous sommes tombés d'accord à ce sujet. M. Forrestall, vous avez la parole.

M. FORRESTALL: Amiral, j'aimerais me joindre à d'autres membres du Comité pour vous souhaiter la bienvenue. Pour la gouverne de tous, pourriez-vous nous décrire brièvement vos états de service, votre carrière avec la MRC, y compris la date de votre enrôlement, vos commandements sous le feu, vos postes administratifs, et ainsi de suite, jusqu'à la date de votre retraite.

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui monsieur. Je me suis enrôlé dans la Marine royale canadienne à ma sortie du Collège militaire royal en 1936. Je fus attaché à la Marine royale, afin d'obtenir mon entraînement initial sur les croiseurs et je suis demeuré dans la Marine royale jusqu'au terme de mon entraînement comme sous-lieutenant. La guerre s'est déclarée, et je fis du service sur H.M.S. *Windsor*, un destroyer anglais. Je suis revenu au Canada peu de temps après les quelques premiers mois de la guerre, et j'ai fait du service sur H.M.C.S. *Fraser*, H.M.C.S. *Restigouche*, et H.M.C.S. *Margerie*. Je suis alors devenu un expert en artillerie, puis j'ai fait du service sur H.M.S. *Belfast*, étant retourné à la Marine royale en qualité d'officier d'artilerie de la 25e flottille. Mon service au combat à cette époque s'est fait sur l'Atlantique et l'Arctique. Le Canada se procura le croiseur H.M.S. *Uganda*, que nous avons appelé H.M.C.S. *Uganda*, et je suis devenu son officier d'artillerie jusqu'à la fin de la guerre dans le Pacifique. Depuis j'ai eu le commandement en mer de H.M.C.S. *Iroquois*, lorsque j'étais en Corée; j'étais aussi l'officier naval canadien senior en charge de l'escadron canadien en Corée. Puis j'ai acquis de l'expérience dans les opérations, et je suis devenu capitaine de H.M.C.S. *Bonaventure*. Mon expérience de l'administration s'est acquise dans les fonctions suivantes: directeur du recrutement, sous-directeur des armes et tactiques, directeur des opérations et plans navals, chef d'état-major du commandement de l'Atlantique, officier senior en mer sur l'Atlantique, officier de pavillon sur la côte du Pacifique et commandant des forces navales sur le Pacifique, officier de pavillon sur la côte de l'Atlantique, commandant des forces navales sur l'Atlantique; enfin, sous l'intégration, je suis devenu commandant des forces maritimes pour toutes les armes canadiennes.

Je crois que la description en détail de ces états de service, avec les dates et le reste, prendrait beaucoup de temps, et n'accomplirait pas grand-chose.

M. FORRESTALL: Il serait intéressant de l'entendre, amiral, mais je vous en remercie. Plus tôt dans les débats, en rapport direct avec le projet de loi devant nous à l'heure actuelle, on a fait des allégations et des insinuations très graves, on a porté des accusations, vous imputant des motifs qui mettaient en doute (du moins à mon avis), sans aucune raison valable, votre loyauté d'abord envers le pays, puis envers les militaires qui étaient sous vos ordres. Je crois que vous vous souviendrez bien clairement, comme la plupart d'entre nous, des circonstances de ces accusations, et je me demande si vous voudriez faire quelques remarques à ce sujet?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne crois pas avoir à faire de longs discours à ce sujet, si ce n'est pour dire que le seul souci que j'ai eu depuis le début de toute cette histoire, en autant que je suis concerné, c'est que la défense du Canada, au point de vue maritime, est virtuellement annihilée par suite du plan d'unification des trois armes.

La structure des effectifs a été tellement affaiblie que j'ai cru que, quelles que soient les conséquences, pour moi-même personnellement (et croyez-moi, j'avais une bonne idée de ce qu'elles pouvaient être) il était plus important de

porter cela à l'attention du peuple canadien, puisque je ne voyais aucun autre moyen d'attirer votre attention sur ce problème.

M. FORRESTALL: Merci amiral. Puis-je laisser ce sujet de côté pour le moment, parce que je voudrais l'approfondir plus tard. Une autre chose qui n'a pas cessé de m'inquiéter au cours des mois écoulés depuis votre dernière comparution devant notre comité, se rapporte à la suite chronologique des événements survenus depuis votre dernière comparution jusque, disons au milieu d'août 1966. Je m'intéresse ici, amiral, aux événements qui se sont produits ainsi qu'aux dates exactes correspondantes. On a prétendu à maintes reprises que vous avez été renvoyé ou limogé en réalité parce que vous aviez cru bon de faire des déclarations publiques aux journalistes au sujet de votre inquiétude profonde à propos de l'avenir du commandement maritime et de la marine canadienne. De votre propre mémoire, pouvez-vous nous décrire officiellement, clairement et sans équivoque, la suite chronologique des événements?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui, monsieur. J'ai donné ces renseignements dans un mémoire qui a été adressé à tous les membres du Parlement et du Sénat, de sorte que tous les membres du Parlement peuvent, s'ils le veulent, le consulter et revoir la suite des événements dont vous parlez.

Le 22 juin, je suis venu à Ottawa pour présenter deux mémoires devant votre Comité. Ce jour-là, je suis allé voir le ministre pour ce qu'on appelle une répétition générale. Le 23 juin j'étais avec vous dans ce Comité. Le 24 juin, sur la demande du ministre, j'ai eu une entrevue avec lui dans son bureau. Il m'a demandé de partir et m'a dit qu'il entrerait en communication avec moi dans un bref délai. Je l'ai revu le 12 juillet, lorsqu'il m'a dit que je serais forcé de prendre ma retraite. Trois jours plus tard, je faisais pour la première fois une déclaration publique. Les déclarations faites en public l'ont été après qu'il était devenu parfaitement évident.. à moi et à beaucoup d'autres personnes, puisque j'en ai fait rapport au chef de l'état-major de la défense et au chef du personnel . . . que je serais forcé à prendre ma retraite.

M. FORRESTALL: Merci, amiral. Je voulais votre déclaration dans nos procès-verbaux pour des raisons bien évidentes. J'ai une autre question qui surgit à la suite d'une question qu'à posée M. Deachman il y a quelques minutes. Il voulait savoir quelle indication devrait-on prendre pour déterminer le niveau et l'état du moral. J'aimerais l'inviter à Halifax . . . il a quitté la chambre pour le moment. Votre réponse était excellente. Je sais ce que certains articles des ordonnances de la reine (Queen's Regulations) disent au sujet de déclarations d'officiers aux journalistes, mais je croyais que peut-être, s'il voulait le savoir, vous pourriez répondre oui ou non à cette question. A cette époque, l'un des réseaux nationaux de télévision s'est rendu à Halifax et s'est vu refuser la possibilité de parler directement aux soldats et aux officiers pour leur demander leur opinion sur ce problème particulier du moral. Cela s'est-il produit sous votre commandement, ou après?

Le contre-amiral LANDYMORE: Cela s'est produit après ma mise à la retraite.

M. FORRESTALL: Puis-je donner mon nom pour le prochain tour de questions, s'il vous plaît?

Le PRÉSIDENT: D'après mes calculs, vous avez encore deux minutes.

M. FORRESTALL: Oui?

Le PRÉSIDENT: Il vous reste deux minutes, parce que j'ai accordé 12 minutes à M. Deachman.

M. FORRESTALL: J'attendrai au prochain tour. Je veux garder les choses dans le bon ordre.

Le PRÉSIDENT: M. Winch.

M. MCINTOSH: Je croyais être le suivant.

Le PRÉSIDENT: Le greffier m'a donné votre nom en même temps que celui de M. Forrestall, et M. Winch avait levé la main avant que je ne reçoive votre nom du greffier.

M. MCINTOSH: La prochaine fois je vous donnerai mon nom à vous, puisqu'il me semble avoir été mis plus bas sur la liste à chaque session, pour une raison ou pour une autre.

Le PRÉSIDENT: Je suis certain que M. Winch ne verra pas d'objection à ce que vous posiez votre question.

M. MCINTOSH: Je vais laisser son tour à M. Winch, mais je ne voulais qu'attirer votre attention sur ce point.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Monsieur le président, sur un point de procédure, je crois qu'il serait très intéressant d'entendre M. McIntosh.

Le PRÉSIDENT: J'ai M. Winch comme étant le suivant sur la liste, et M. McIntosh semble l'accepter.

M. WINCH: Monsieur le président, j'apprécie le fait qu'il y a quelques semaines l'amiral Landymore m'a envoyé une copie de ce mémoire. J'ai remarqué dans ce précis qu'il y accorde un certain temps à l'intégration. Il a déclaré dans son mémoire que l'intégration avait débuté 12 ans auparavant en ce qui regarde la marine dans le commandement maritime, dans l'Atlantique comme dans le Pacifique.

Amiral, vous avez terminé la section consacrée à l'intégration par ces mots:

> De sorte que l'acheminement vers l'intégration totale n'était ni surprenant ni irréel, car il ne se faisait sentir que d'un point de vue logistique et administratif.

Êtes-vous toujours d'avis—ce passage a été écrit il y a quelque deux mois, une fois que vous avez pris votre retraite—que l'acheminement vers l'intégration totale n'était ni surprenant ni irréel en ce qui concerne la Marine? Maintenez-vous cette déclaration?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oh oui, tout à fait.

M. WINCH: Merci. Au paragraphe 5, page 1, du mémoire que vous avez présenté aujourd'hui, vous affirmez:

> ...la plupart des gens semblaient s'imaginer que nous tentions d'amorcer un régime dont l'objectif ultime est la constitution d'une force policière—ni plus ni moins...

Croyez-vous que les programmes d'intégration et d'unification tendent, comme vous le dites, à constituer une force policière, ni plus ni moins? Si oui, quels commentaires avez-vous à formuler sur les renseignements fournis à maintes reprises au comité par le Ministre et par ses conseillers militaires, selon lesquels le Canada va maintenir tous ses engagements: le NORAD et l'OTAN, à

tous égards. Si telle est la promesse manifeste du gouvernement en ce qui a trait à sa planification, comment pouvez-vous conclure, étant donné cette promesse précise exprimée à la Chambre et devant le comité, que la planification vise entièrement et uniquement la constitution d'une force policière?

Le contre-amiral LANDYMORE: Sauf erreur, j'ai donné à entendre et montré que la réduction du personnel de la Marine atteignait un point tel qu'il ne serait bientôt plus possible de maintenir la promesse du gouvernement en ce qui a trait à ses engagements internationaux, qu'elle figure ou non dans le Livre blanc.

Deuxièmement, il existe, en ce qui me concerne, beaucoup de faits qui indiquent un fléchissement graduel du rôle de la Marine. Pourquoi en est-il ainsi? Je l'ignore. Les faits sont très clairs. Lorsque j'ai rédigé, à l'intention du comité, un mémoire où je disais que nous devrions établir un certain rythme de remplacement des navires et que le rythme actuel n'est pas assez rapide, on a biffé ma proposition. J'ai signalé aussi qu'il était temps de commencer à étudier et à planifier l'adoption d'un avion de remplacement; or, on a supprimé cette suggestion. Seules ont été conservées et développées les recommandations qui ont trait au maintien de la paix. J'en suis venu naturellement à la conclusion que s'il s'agissait de permettre à la Marine de s'effriter afin de permettre à ses navires de subsister sans être utilisables, et si le programme de rénovation était trop lent pour garder à la Marine un cachet moderne, il est clair que, dans ces conditions, la Marine est vouée à une disparition graduelle et que, s'il en est ainsi, on ne pourra plus faire autre chose qu'une force policière.

M. WINCH: L'an dernier, vous étiez commandant en chef du Commandement des Maritimes. Plus d'une fois, le Ministre et d'autres nous ont fait une déclaration selon laquelle nous sommes en mesure de remplir tous nos engagements envers l'OTAN. Voulez-vous nous dire si nous étions en mesure, lorsque vous étiez commandant, de remplir nos engagements envers l'OTAN?

Le contre-amiral LANDYMORE: Nous étions en mesure de remplir nos engagements envers l'OTAN en ce qui a trait au nombre des navires, mais non quant à la manière dont ces navires pouvaient servir au cours de opérations.

M. WINCH: Je regrette, mais nous ne pouvons jouer en même temps sur les deux tableaux. Étions-nous en mesure, lorsque vous étiez commandant, de remplir les engagements que le gouvernement avait contractés envers l'OTAN?

Le contre-amiral LANDYMORE: Si vous voulez une réponse par oui ou par non, la réponse est non. J'ai tâché de souligner que vos engagements, en ce qui concerne la Marine, consistent à fournir tant de navires et tant d'avions. Donc, en un certain sens, si l'on a le nombre voulu de navires, on peut remplir ses engagements.

Une VOIX: Sans équipage.

Le contre-amiral LANDYMORE: Vu la manière dont nous procédons, ils pourraient bien ne pas avoir d'équipage.

M. WINCH: A l'époque où vous aviez le commandement, notre engagement consistait-il à fournir un certain nombre de navires et d'hommes d'équipage ou une certaine quantité d'engins d'attaque?

Le contre-amiral LANDYMORE: Nous n'avions pas un personnel assez nombreux pour équiper les navires.

M. LANIEL: Puis-je poser une question complémentaire?

M. WINCH: Du moment qu'on n'écourtera pas d'autant mon temps de parole, qui est de 10 minutes.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez poser votre question. Je tiendrai compte du temps que vous prendrez.

M. LANIEL: Amiral, ce que vous venez de dire correspond-il à votre déclaration publiée à la page 325 du procès-verbal et des témoignages, où vous dites:

> ...Je puis dire que nous avons réalisé cette réorganisation massive et constitué un Commandement des opérations sans abaisser notre efficacité opérationnelle au cours de la période de transition, en dépit de la dislocation inévitable qu'a entraînée cette réorganisation.

Le contre-amiral LANDYMORE: Cela est parfaitement exact. Je maintiens aussi cette déclaration, mais elle n'a rien à voir avec le nombre d'hommes affectés aux navires.

M. LANIEL: Ce n'est pas ce que vous avez dit en réponse à une question de M. Winch.

Le contre-amiral LANDYMORE: J'ai dit à M. Winch que nous avons le nombre de navires que le gouvernement a affectés à notre engagement envers l'OTAN, mais que nous n'avons pas les équipages voulus pour les utiliser efficacement.

M. LANIEL: Qu'entendez-vous par efficacité d'opération?

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous avez posé votre question complémentaire; aussi, nous allons nous en tenir à cela.

M. LANIEL: Non, mais on a employé les mots «efficacité d'opération», et non pas «conduite». Les mots «efficacité d'opération» ont été employés à dessein, dans le cas qui nous occupe.

Le contre-amiral LANDYMORE: Le niveau d'efficacité d'opération n'a pas été modifié par le changement apporté dans l'organisation. Lorsque nous avons inauguré le changement en question, nous avions un certain nombre de navires dotés d'équipages assez nombreux; à la fin de la transformation, nous avions un certain nombre de navires dotés d'équipages assez nombreux. Nous essayons ici de mettre en corrélation deux choses qui n'ont rien à voir l'une avec l'autre.

M. LANIEL: Pas de mon point de vue.

M. WINCH: Lorsque vous étiez commandant du Commandement des Maritimes, nous avons entendu dire, à maintes reprises, que notre rôle en ce qui concernait la défense anti-sous-marins était le plus important de toute l'histoire du pays. Est-ce exact?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je crois que durant la période où j'ai été commandant, nos moyens techniques ont atteint un plus haut degré d'efficacité, et je ne prétends pas que mes efforts personnels pouvaient y être pour quelque chose.

M. WINCH: Je veux parler du personnel que vous dirigiez, des navires et du matériel.

Le contre-amiral LANDYMORE: Au moment où j'ai reçu ce commandement, nous commencions à récolter les fruits des 15 années de longs et durs efforts déployés par tous les membres du service, qui ont trimé en vue d'en faire un service technique vraiment excellent.

M. WINCH: C'est donc alors qu'il était le plus efficace?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne veux pas réellement...

M. WINCH: Très bien.

M. MACALUSO: Monsieur Winch, puis-je poser une question complémentaire?

Le PRÉSIDENT: Du moment que vous vous en tiendrez au sujet.

M. MACALUSO: Amiral, je saisis peut-être mal la question, mais à la page 336 des Procès-verbaux et Témoignages, fascicule n° 12 daté du 23 juin 1966, en réponse à une question de M. Lambert au sujet de vos engagements envers l'OTAN, vous dites ce qui suit:

> A mon avis la meilleure façon d'aborder la question, c'est la suivante. Vu que l'État moderne tient à conserver des navires et vu que nous construisons maintenant des navires beaucoup plus coûteux que certains de ceux que nous utilisions autrefois, nous n'arriverons jamais, étant donné les conditions économiques qui règnent, à maintenir le même nombre de navires que par le passé... Compte tenu de l'argent dépensé, j'estime que les navires que nous pouvons maintenant mettre à la dispositions de l'OTAN sont beaucoup supérieurs à ceux, plus nombreux, il est vrai, que nous avons offerts à l'OTAN, mettons, en 1964. Je ne vois pas comment on pourrait ajouter ou soustraire des chiffres et aboutir à une réponse au sujet d'un engagement envers l'OTAN.

Plus loin, à la même page, M. Lambert dit:

> Croyez-vous que nous nous acquitterons pleinement de nos engagements...

et je suppose qu'il veut toujours parler de l'OTAN,

> ...du point de vue de l'efficacité, nos engagement, mettons, jusqu'en 1972?

Vous avez répondu, monsieur, comme on peut le voir au haut de la page 337:

> La réponse à cette question est oui. Je le crois fermement.

Or, selon la revue *Maclean's* du 7 septembre 1966—vous pouvez me corriger si cela n'est pas exact—vous avez dit:

> Le Canada ne peut même pas remplir ses engagements navals envers l'OTAN.

Comment pouvez-vous alors justifier ces deux déclarations faites à deux mois d'intervalle? Dans un cas, vous dites que la réponse est «oui, j'ai toutes raisons d'être satisfait», alors que vous parlez de l'année 1972, tandis que, en répondant à une question de M. Winch, vous semblez soutenir le contraire.

Le contre-amiral LANDYMORE: Je comprends très bien...

M. MACALUSO: Je veux simplement tirer ce point au clair. Vous dites:

> Je ne vois pas comment on peut additionner et soustraire des chiffres et aboutir à une réponse au sujet de notre engagement envers l'OTAN.

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous avez établi ce point en posant votre question, monsieur Macaluso. Veuillez donc donner au témoin la chance de répondre à la question.

M. MACALUSO: J'aimerais simplement obtenir une clarification.

Le contre-amiral LANDYMORE: D'abord, monsieur Macaluso, je comprends pourquoi vous posez cette question, car vous n'assistiez pas à la séance d'information, le jour où j'ai donné cette réponse.

M. MACALUSO: C'est exact.

Le contre-amiral LANDYMORE: Donc, vous ne pouvez savoir que j'avais déjà déclaré au comité que nous n'avions pas assez d'hommes pour remplir notre engagement. Je ne peux donc répéter tous les détails afin de répondre à une deuxième question. De plus, j'ai signalé, le même jour, les faits que je viens de

mentionner à M. Winch, savoir que certaines suggestions contenues dans mon mémoire et dont je me souvenais clairement, ont été biffées.

Je maintiens toujours une déclaration que j'ai faite au sujet de cette séance d'information, lorsque j'ai dit que le nombre de nos navires et la manière de les équiper assurent à notre service une haute efficacité; néanmoins, les navires ne serviront guère au combat s'ils dorment à quai, faute d'équipage.

M. MACALUSO: Oui, mais pourquoi...

Le PRÉSIDENT: Monsieur Macaluso, je dois mettre fin à ces échanges.

M. MACALUSO: Je remercie M. Winch de nous avoir accordé un peu de son temps. Je reviendrai tout à l'heure. Veuillez inscrire mon nom au bas de la liste.

M. CHURCHILL: Faites-en autant pour moi, puisque M. Macaluso veut reprendre la parole. Je croyais qu'il avait quitté le comité pour de bon.

M. MACALUSO: Je suis flatté, monsieur Churchill.

M. WINCH: Amiral, à la page 2 de votre exposé d'aujourd'hui, vous citez un extrait de l'article 26 de la Loi sur la défense nationale, rédigé comme suit:

> «Nul officier ou homme ne doit être muté, contre son gré à un autre service des Forces canadiennes». . .

Si ma mémoire est fidèle, le bill n° C-243 dit exactement la même chose, même si l'on a ajouté: sauf en cas d'urgence. Vous opposez-vous à l'addition des mots «sauf en cas d'urgence», qui sont la seule modification apportée au texte?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, je m'oppose à...

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît.

Le contre-amiral LANDYMORE: Je vous ai dit, en substance, que, selon moi, on est tenu moralement en raison de l'article 26 de la loi actuelle sur la défense nationale, d'obtenir le consentement des services.

M. WINCH: Mais cela est dit dans le Bill n° C-243. Il faut obtenir le consentement de l'homme ou de l'officier à l'égard de la mutation, sauf en cas d'urgence; c'est là la seule différence par rapport à la loi actuelle sur la défense nationale. Est-ce à cela que vous vous opposez?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, non. Je dis simplement que vous mettez sur pied à l'heure actuelle un service entièrement nouveau; or, vous comptez que chacun s'y embarquera tout doucement et s'y maintiendra.

M. WINCH: Voilà précisément le point auquel je veux en venir. Même si les noms changent, le Canada continuera à avoir une armée, une aviation et une marine; or, le Bill no C-243 dit...

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, car le Canada n'aura pas d'armée. . .

M. WINCH: . . . on ne peut être muté d'une catégorie à une autre contre son gré.

Le contre-amiral LANDYMORE: Vous faites erreur. Nous n'aurons ni armée ni aviation ni marine.

M. WINCH: Nous en aurons sûrement.

Le contre-amiral LANDYMORE: Nous aurons des soldats, des marins et des aviateurs rattachés à un seul service. Ce n'est pas du tout la même chose.

M. WINCH: Ne vous y trompez pas, nous aurons toujours une armée, une marine et une aviation.

Le contre-amiral LANDYMORE: C'est. . .

M. WINCH: A mon avis, le seul changement est celui qu'on trouve dans le bill n° C-243.

Le contre-amiral LANDYMORE: Dans ce cas, monsieur Winch, pourquoi faisons-nous l'unification?

M. WINCH: Je sais que d'autres veulent également poser des questions. Comme nous suspendrons la séance à 6 heures, mercredi, je devrai donc revenir sur le sujet.

Je constate que vous dites, à la page 9:

> Non seulement l'unification est-elle une décision ridicule, mais elle s'effectue à un moment où l'intégration ne donne pas les résultats que nous en attendions; aussi, reste-t-il beaucoup à faire, en vue de redresser les faiblesses d'organisation.

Or, nous n'avons pas encore entrepris l'unification, et déjà, on a entendu des déclarations selon lesquelles il faut apporter des modifications législatives en ce qui concerne l'intégration. Celle-ci est en cours depuis quatre ans. Quand vous dites: «L'intégration ne donne pas les résultats que nous en attendions», voulez-vous dire que l'intégration a été un échec, alors que presque tous les témoignages—si je le dis, c'est que telle est mon opinion personnelle—même ceux de personnages qui s'opposent à l'unification, semblent appuyer la politique de l'intégration.

Le contre-amiral LANDYMORE: J'ai dit dans mon mémoire, monsieur, que j'approuve encore l'unification en principe, mais que, en effectuant l'intégration, on a commis, à mon avis, des erreurs très sérieuses d'organisation; je pourrais même vous les citer: Commandement du matériel de l'air et Commandement de la formation.

M. WINCH: Ne croyez-vous pas qu'une entreprise de cette envergure soit sujette à quelques bévues?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je m'attendais à de nombreuses bévues, mais je n'en prévoyais pas d'aussi graves.

M. WINCH: Ne pensez-vous pas que notre personnel et nos conseillers militaires, vu leur formation, sont en mesure d'y apporter remède?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je suis parfaitement disposé à faire quelque déclaration qu'on voudra au sujet des modifications nécessaires. Je vous ai fait tenir, l'été dernier, des mémoires dans lesquels je disais que les erreurs commises en ce qui a trait à l'intégration des Forces peuvent être corrigées; néanmoins, j'estime qu'il faudrait savoir en quoi consiste ces erreurs et se représenter tant soit peu leurs répercussions.

M. WINCH: Au fond, vous ne vous opposez donc pas à l'intégration?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oh non.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch, votre temps de parole est expiré.

M. MCINTOSH: Monsieur le président, je tiens à signaler à l'amiral que si certains d'entre nous s'opposent au bill n° C-243, c'est notamment parce qu'ils ne comprennent pas le sens du mot «unification». De plus, les données réunies par le comité ont démontré que bon nombre d'entre nous confondent «intégration» et

«unification». J'ai été bien étonné de vous entendre dire, tantôt, que vous croyez à l'unification en principe.

Le contre-amiral LANDYMORE: L'intégration en principe.

M. MCINTOSH: Non, vous avez dit: l'unification.

Le contre-amiral LANDYMORE: Eh bien il s'agit là d'un *lapsus linguae*. Je m'en excuse. J'approuve en principe l'intégration, mais je n'appuie en rien l'unification.

M. MCINTOSH: Le compte rendu atteste que vous vous êtes prononcé en faveur de l'unification en principe. J'admets qu'il peut s'agir d'un *lapsus linguae;* néanmoins, j'aimerais bien qu'on me définisse le mot «unification». Le Ministre n'a pu nous dire—comme je l'ai répété plusieurs fois au comité et comme je le fais ici en ce moment—autre chose que ceci: l'unification est l'aboutissement ultime d'une progression logique découlant de l'évolution. Pouvez-vous me donner le sens d'un tel langage?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, monsieur, à moins d'avoir l'aide de la *Rand Corporation*.

M. MCINTOSH: Voulez-vous me donner, en quelques mots, votre définition de l'«unification»? Je cherche à comprendre le bill n° C-243.

Le contre-amiral LANDYMORE: Un seul service, une seule identité.

M. MCINTOSH: Vous avez dit quelque part que la Marine n'a rien ou presque rien en commun, en ce qui concerne le combat, avec les forces terrestres et aériennes de combat. Vous avez expliqué ensuite le rôle du personnel chargé d'approvisionner la Marine, rôle qui diffère dans le cas des deux autres services, car la Marine emmène avec elle sur le théâtre du combat une partie de son personnel d'approvisionnement. Quelle formation supplémentaire faudrait-il donner pour emmener sur le théâtre du combat cette partie du personnel de l'approvisionnement que vous êtes obligé de faire suivre? Combien de temps faudrait-il pour former ce personnel? Quel rang occupent-ils par rapport aux officiers et aux hommes? Ma question a donc deux éléments.

Le contre-admiral LANDYMORE: Cette formation s'impose pour tous les officiers et pour tous les hommes affectés aux tâches de l'approvisionnement: cuisiniers, garçons, préposés à la paye, rédacteurs administratifs, préposés aux entrepôts de vivres et magasiniers navals. Ce sont là les métiers qui assurent l'approvisionnement de la Marine.

M. MCINTOSH: Combien de temps faudrait-il, à votre avis, pour former un homme, de manière qu'il puisse aller en mer et passer immédiatement au combat? Faudrait-il des mois ou des années?

Le contre-amiral LANDYMORE: Dans le cas des grades inférieurs, tel celui de soldat ou de simple marin, nos cours ordinaires donnent, en l'espace d'un peu plus de vingt-deux semaines, les notions rudimentaires ayant trait à l'organisation d'un navire, à la sécurité navale et aux choses qui leur permettent de bien servir à bord; de sorte qu'un homme venant d'un autre service ne pourra être utile, au début, qu'après une formation d'environ vingt-deux à vingt-six semaines.

M. MCINTOSH: D'après vos observations, amiral, je crois comprendre que vous avez une longue expérience du recrutement. Vous avez toujours été chargé de veiller au moral des membres des services, qui a connu des hauts et des bas. Ce problème vous a toujours suivi. La formation à donner vous a créé des difficultés. La situation, à cet égard, serait-elle aggravée par la réalisation de ce que vous considérez comme l'unification?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui. Si vous essayez de rendre les membres de votre personnel permutables d'un service à l'autre de quelque façon que ce soit, cela les contrarie très fortement, étant donné qu'à tous les niveaux il faut alors donner à chacun une nouvelle formation afin de l'adapter au milieu où il sera appelé à combattre.

M. MCINTOSH: Vous avez dit il y a quelques moments que cela requiert vingt-deux semaines.

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui, mais j'ai dit aussi que cela s'appliquait au niveau tout à fait inférieur, c'est-à-dire à celui de la recrue.

M. MCINTOSH: Combien faudrait-il de temps, sous le régime de l'unification, pour former tout votre personnel de façon qu'il puisse prendre la mer et aller au combat immédiatement? Je ne crois pas que vous en ayez quelque idée.

Le contre-amiral LANDYMORE: Cette question pourrait à elle seule faire l'objet d'une étude. Par exemple, il faut environ cinq ans pour former convenablement un officier de pont. Il faut également environ cinq ans pour former un officier d'approvisionnement. Si vous désirez former un officier venant d'un autre service, l'on peut présumer qu'il faudra y mettre plus de cinq ans, si vous entendez l'utiliser efficacement sur un navire. S'il s'agit par contre d'un officier au niveau du maître principal ou du sous-officier de marine il faudra peut-être y consacrer un peu moins de temps, mais de toute façon il faut beaucoup de temps, quel que soit le cas.

M. MCINTOSH: Je crois que vous avez également dit dans un de vos mémoires, ou la chose a été dite ici par un témoin qui a paru antérieurement, qu'un pilote ne met pas trop de temps, une fois devenu pilote, à s'adapter à la formation au pilotage de divers types d'avions. Je crois que vous avez dit qu'il est plus difficile d'enseigner au pilote à faire décoller ou atterrir un avion sur un pont de navire que sur la terre. Combien de formation supplémentaire doit recevoir un pilote?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne suis pas sûr du temps qu'il faut pour former un pilote pour chacun des divers types d'avions du CARC. Je crois qu'il ne s'agit pas simplement ici de considérer qu'ayant formé un pilote à atterrir et à combattre sur le pont d'un navire, il serait absurde de lui faire abandonner cette carrière avant qu'il ne soit trop âgé pour s'y livrer. Il n'est pas très logique de prendre un homme qui a été formé à décoller de terre et à se poser à terre, comme le fait la CARC dans ses bases terrestres, puis de l'envoyer sur un navire pour une courte période de temps, afin d'utiliser ses services après l'avoir formé à ce genre d'activité, puis de le diriger ensuite vers un service différent. Ce ne serait là que pur gaspillage de temps et d'argent. La formation d'un pilote de marine exige trop de temps pour cela.

M. MCINTOSH: Avec la mise en œuvre du régime de l'unification, prévoyez-vous qu'il surgira de nouvelles difficultés au plan du recrutement?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui, beaucoup plus.

M. MCINTOSH: Ceci m'amène au fait que le Canada est un des seuls pays au monde, sinon le seul, à posséder un service militaire volontaire. Considéreriez-vous alors que le régime de l'unification constitue le premier pas vers l'imposition du service militaire obligatoire ou de la conscription?

Le contre-amiral LANDYMORE: Si pour remplir ses obligations et maintenir en état de fonctionnement une armée d'une certaine importance le gouvernement ne peut pas, au moyen du recrutement volontaire maintenir sur pied les effectifs humains nécessaires, le seul choix qu'il lui reste alors c'est, je crois, de recourir à quelque forme de service obligatoire. J'aurais cru que bien avant de pouvoir convaincre qui que ce soit que nous devrions imposer le service militaire au

Canada, on aura recours à bien d'autres moyens pour encourager les gens à s'enrôler dans les services armés. Je ne crois pas que le service obligatoire, et il s'agit évidemment là d'une question d'ordre politique, soit une perspective agréable pour un grand nombre de gens.

M. McINTOSH: Croyez-vous que l'unification va stimuler le recrutement?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, je ne le crois pas.

M. McINTOSH: Que pensez-vous qu'en sera le résultat?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je crois que le recrutement va décroître. En fait, je ne suis pas le seul à avoir cette opinion. La dernière étude que j'ai lue sur ce sujet avant de quitter la Marine révélait qu'à défaut de contrôle les forces armées diminueront jusqu'à 92,000 ou 93,000 hommes.

M. McINTOSH: Vous seriez donc d'accord avec moi que quiconque vote en faveur du Bill C-243, et c'est notre responsabilité à titre de députés, vote en fait en faveur de la première étape visant à imposer le service militaire obligatoire à notre peuple.

M. WINCH: Allons, allons!

M. McINTOSH: Je pose la question à l'Amiral, et non pas à vous, monsieur Winch.

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne crois pas, monsieur McIntosh, qu'il convienne d'émettre ici un jugement d'ordre politique alors qu'il s'agit d'une question militaire. Je suis bien sûr qu'aucun gouvernement, de quelque côté de la Chambre qu'il soit, ne tiendrait beaucoup à présenter une mesure visant à la conscription ou au service obligatoire avant d'avoir épuisé tous les autres moyens possibles pour encourager les gens à s'enrôler.

M. McINTOSH: Pourriez-vous proposer d'autres moyens?

Le contre-amiral LANDYMORE: Vous pourriez atteindre n'importe quel objectif avec de l'argent et avec des périodes de service différentes. Il y a toutes sortes de manières de diriger la chose d'une façon si coûteuse qu'on puisse éviter cette possibilité.

M. McINTOSH: Vous n'êtes donc pas d'avis que c'était là la seule solution que pouvait apporter le gouvernement, c'est-à-dire de prendre les mesures qu'il a prises, et qu'il y en avait d'autres que le gouvernement aurait pu considérer.

Le contre-amiral LANDYMORE: Eh bien, je ne me souviens d'aucune difficulté sérieuse, autant que la Marine était en cause, à maintenir les effectifs à un niveau raisonnable sous l'ancien régime.

M. McINTOSH: Je croyais, monsieur, que vous veniez de dire qu'antérieurement vos effectifs étaient insuffisants.

Le contre-amiral LANDYMORE: Eh bien, elles l'étaient, mais bien à cause de l'imminence de l'unification.

M. McINTOSH: A cause de l'imminence de l'unification.

Le contre-amiral LANDYMORE: Oh oui, je le crois.

M. McINTOSH: Merci.

M. HARKNESS: Monsieur le contre-amiral Landymore, j'aimerais tout d'abord mentionner la question soulevée par M. Macaluso, c'est-à-dire la déclaration que vous avez faite devant le Comité l'été dernier, à l'effet que notre force antisous-marine était maintenant supérieure à ce qu'elle était par exemple en 1964, déclaration qui a été maintes fois citées au cours de nos séances de la

semaine dernière, pour corroborer l'affirmation maintes fois répétées par le Ministre que notre force antisous-marine actuelle était plus forte qu'à aucune autre époque de notre histoire, et pour prouver le bien-fondé de cette affirmation.

M. MACALUSO: Je soulève une question de privilège, monsieur le président, je n'ai pas utilisé le terme «antisous-marine», j'ai cité le procès-verbal des délibérations.

M. HARKNESS: Le compte rendu est très clair. Je le résumais très brièvement, ne voulant pas prendre le temps de le relire. La date 1954 peut être très significative à cet égard. Je crois que la comparaison serait beaucoup plus valable si elle était faite entre 1963 et l'heure actuelle qu'entre 1954 et l'heure actuelle. En 1963 nous avions en service environ quarante-cinq ou quarante-six navires antisous-marins, et selon les chiffres qui ont été cités ici jeudi dernier nous avons maintenant en service quelque vingt-huit navires dont huit sont en radoub, alors que des vingt autres, seize sont prêts à entrer immédiatement en opération. Considérez-vous qu'à l'heure actuelle notre force antisous-marine est aussi puissante qu'en 1963?

Une VOIX: D'où prenez-vous vos chiffres?

M. HARKNESS: Les chiffres que je viens de citer nous ont été fournis jeudi dernier par le ministre.

Une VOIX: Alors, ils doivent être exacts.

M. HARKNESS: Contre-amiral Landymore, répondriez-vous à cette question?

Le contre-amiral LANDYMORE: Au cours de la période dont vous parlez, les effectifs du personnel naval ont constamment baissé et, par conséquent il serait inexact de dire que le résultat est aussi bon aujourd'hui qu'il l'était en 1963. D'autre part, cependant, si vous voulez appliquer votre question uniquement au nombre de navires et à la façon dont ils sont armés, alors je croirais que l'affirmation est exacte.

M. HARKNESS: Je ne veux pas appliquer ma question seulement au nombre de navires et à la façon dont ils sont armés, je veux plutôt l'appliquer à la situation tout entière: au personnel, au nombre de navires en service, au nombre de navires qui sont en état de prendre la mer, en d'autres termes à tous les éléments en cause. Sous ce rapport, notre force antisous-marine est-elle aussi puissante aujourd'hui qu'en 1963?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non.

M. WINCH: Je croyais que vous m'aviez dit qu'elle l'était, quand je vous ai posé une question semblable.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Harkness a la parole.

M. HARKNESS: Je mentionne ceci parce que cet extrait précis du témoignage que vous avez rendu à l'été a été cité maintes et maintes fois ici pour corroborer l'affirmation que le ministre a faite à plusieurs reprises en termes généraux: que notre force antisous-marine actuelle est plus puissante qu'elle ne l'a jamais été, et que tous les marins à qui j'ai parlé ont simplement qualifiée d'inexacte. Et je suis sûr que votre réponse à vous serait semblable.

Maintenant, je cite l'extrait suivant de la page 3 de votre mémoire:

> L'enthousiasme pour le service dans les forces armées a baissé considérablement.

Diriez-vous que cela s'applique d'une façon uniforme aux officiers et aux soldats d'autres grades, ou feriez-vous plutôt une distinction entre les deux à cet égard?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je crois somme toute que certaines distinctions s'imposent. Je crois que les officiers sont un peu plus démoralisés par l'imminence de l'unification, comme vous vous en rendez compte, car en s'engageant au début ils l'ont fait pour la vie. Les soldats ordinaires ne sont pas pris de la sorte. Ils se sont engagés pour cinq ans, et après cette période de temps ils peuvent quitter s'ils le désirent. Et de plus, bien sûr, nos officiers se sont enrôlés comme officiers parce qu'ils voulaient se faire une carrière. Évidemment qu'une forte proportion des hommes se sont d'abord enrôlés uniquement à titre d'essai, avec l'intention de rester pour un certain temps, puis de quitter.

M. HARKNESS: Considéreriez-vous beaucoup plus grave que ce soient les officiers qui sont le plus inquiets, au point de vue de l'efficacité ininterompue du service?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je crois qu'il y a plus d'officiers qui sont inquiets, mais je crois que ceux qui sont touchés sont inquiets eux aussi, si vous me comprenez bien. Il y a plusieurs maîtres principaux, plusieurs sous-officiers et plusieurs jeunes hommes qui sont très inquiets en ce moment.

M. HARKNESS: Ma question était la suivante: Au point de vue de l'efficacité ininterrompue des services, considérez-vous comme plus grave que ce soient les officiers qui sont le plus inquiets au sujet de cette affaire?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui, beaucoup.

M. HARKNESS: Et pour quelle raison?

Le contre-amiral LANDYMORE: Eh bien, je crois qu'aussitôt après que la loi sera adoptée un très grand nombre d'officiers quitteront les services, et je crois que vous avez l'occasion de prévenir cela avant que ça ne se produise.

M. HARKNESS: Eh bien, considéreriez-vous que la première et la plus importante des nécessités pour voir un service efficace, c'est de disposer d'un corps d'officiers très bien formés?

Le contre-amiral LANDYMORE: Et de techniciens.

M. HARKNESS: Et de techniciens, bien sûr.

Le contre-amiral LANDYMORE: C'est là la clef de voûte de notre service.

M. HARKNESS: A la lumière de votre expérience personnelle tant au Commandement de l'Atlantique qu'à l'époque qui a suivi, jusqu'à quel point croyez-vous qu'a diminué cet enthousiasme pour la carrière militaire, en d'autres termes, le moral général des forces armées, particulièrement des forces navales?

Le contre-amiral LANDYMORE: La Marine a été mise en pièces. Je ne crois pas que son moral soit encore très bon. La Marine est très gravement atteinte par cela.

M. HARKNESS: A la lumière de votre expérience, pourriez-vous indiquer jusqu'à quel point le moral a baissé?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je crois qu'il a baissé au point que les opérations en ont gravement souffert. Je ne crois pas que le moral puisse être dans un état beaucoup plus mauvais.

M. HARKNESS: Au sujet des exemples que vous avez donnés relativement à l'effet que cela peut avoir sur le montant des pensions de retraite de deux hommes à périodes de services égales, comment cela se produit-il aux termes de la Loi sur les pensions des services de défense?

Le contre-amiral LANDYMORE: C'est ainsi que la loi est conçue.

M. HARKNESS: Je pourrais dire que j'ignorais cela. J'ai été plutôt bouleversé d'apprendre qu'un capitaine de vaisseau recevrait une pension de retraite considérablement inférieure à celle d'un lieutenant-commander bien qu'ils eussent tous deux des périodes de service égales.

Le contre-amiral LANDYMORE: Eh bien, la peine projetée, ou le jugement des actuaires, appelez cela comme vous le voudrez, consiste dans le cas des officiers à réduire de 5 p. 100 l'âge limite de la pension pour chaque année de service incomplète. En d'autres termes, un capitaine de vaisseau demeure en service jusqu'à l'âge de 55 ans, alors dans l'exemple que je vous ai cité, il lui resterait onze ans de service à accomplir. S'il quittait le service à moment-là, il perdrait 55 p. 100, alors que le lieutenant-commander qui prendrait sa retraite à 45 ans, et à qui il resterait une autre année de service à accomplir, perdrait 5 p. 100.

M. HARKNESS: C'est un exemple frappant de l'injustice des pensions qui seraient versées à deux hommes se trouvant dans de telles circonstances. J'aimerais que le présent comité puisse s'occuper de la Loi sur les pensions des services de défense, pour faire en sorte que des situations de ce genre ne se présentent pas, ni ne puissent se présenter. Je crois que vous avez bien fait de porter cela à notre attention.

Au sujet de la question de la retraite, etc, vous dites à la page 5:

> Les distinctions auxquelles on a donné une apparence de fautes graves, constituent en fait des différences essentielles. Le Ministre avait promis de les corriger, de faire disparaître ces distinctions. Ce qui est étonnant, c'est qu'il ait fait une telle promesse. Car si elle est tenue, il en coûtera beaucoup plus cher pour faire fonctionner les Services, et ils seront moins efficaces.

Avez-vous aucune idée de ce qu'il en coûterait en surplus?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non monsieur. Je n'ai aucun moyen de faire une telle évaluation, à moins que je sache dans quelle mesure ces injustices vont être redressées.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Harkness, votre temps est expiré.

M. HARKNESS: Alors, veuillez m'inscrire pour la prochaine période de questions, s'il vous plaît.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que cette période de dix minutes va marcher.

M. BREWIN: Je désirerais que le contre-amiral Landymore se réfère de nouveau au cinquième paragraphe de la page 1 de son mémoire, dans lequel il fait la remarque suivante:

> Dans votre débat à la Chambre des communes il me semble qu'aucun de ceux qui ont posé des questions n'a réussi à obtenir les renseignements qu'il désirait sur le rôle des Forces armées.

Je présume que vous avez fait cette remarque après avoir lu le compte rendu du débat. Il faut être juste envers le Ministre. En effet, n'a-t-il pas répété que le rôle des Forces armées serait celui qui est décrit dans le Livre blanc?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui.

M. BREWIN: Est-ce que cela n'implique pas que ce rôle consisterait, pour les Services armés, comme le Livre blanc semble certainement l'indiquer, à continuer de remplir le même rôle qu'elles remplissent actuellement, sans qu'il y soit apporté aucun changement radical?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je croyais, monsieur Brewin, qu'au cours de la période de questions, vous vous comptiez, non pas vous personnellement, mais les autres qui ont posé des questions, non seulement vous référer au Livre blanc, mais nier d'une certaine façon les déclarations qui avaient été faites et auxquelles on a fait beaucoup de publicité. Ceci indique que beaucoup de gens voyaient les forces armées s'acheminant dans cette direction, de sorte que si je dis que ceux qui ont posé les questions n'ont pas pu obtenir de réponses, c'est qu'on nous a renvoyés au Livre blanc pour à peu près tout ce qui s'est passé depuis deux ans.

M. BREWIN: Si je puis m'exprimer ainsi, en dépit de ce qu'a dit le Livre blanc, vous croyez, pour certaines raisons, que la conséquence ou le résultat finals de l'unification consisteraient pour les Forces armées à s'écarter du rôle qu'elles remplissent actuellement, pour devenir en quelque sorte, comme vous le dites, une espèce de corps de police, qu'on pourrait cependant appeler corps mobile unifié et intégré. Est-ce exact de dire que vous vous attendiez que ce serait là le résultat final de l'unification?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui.

M. BREWIN: Et aviez-vous l'impression qu'avec ce changement, le rôle de puissance antisous-marine dans lequel la Marine s'est spécialisée serait réduit à l'inanition ou abandonné?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui, l'expression «réduit à l'inanition» serait plus juste que le mot «abandonné».

M. BREWIN: En réponse à une question de M. Winch vous avez dit qu'à votre avis le rôle de la Marine était graduellement déprécié. Je crois comprendre que par l'expression «rôle de la Marine», vous vouliez dire que le rôle de puissance antisous-marine que remplit actuellement la Marine était déprécié.

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui, c'est juste.

M. BREWIN: En même temps, je crois que vous avez mentionné, en parlant du rôle pacificateur de la Marine, que les navires utilisés pour faire garder la paix faisaient l'objet d'une attention spéciale.

Le contre-amiral LANDYMORE: Cela est exact.

M. BREWIN: Tout ceci vous a amené à conclure, peut-être avec beaucoup de justesse—il n'est pas possible, évidemment, de deviner les intentions de tout le monde—que ce programme d'unification aboutirait en fin de compte à un nouveau rôle pour nos forces armées.

Le contre-amiral LANDYMORE: C'est exact.

M. BREWIN: Il est un point sur lequel je voudrais vous demander des précisions. Vous dites—peut-être en essayant de lire la pensée des autres militaires—que l'on s'attend que nos forces armées deviennent un contingent de maintien de la paix. Est-ce qu'un contingent mobile international ne serait pas beaucoup plus qu'un simple contingent de maintien de la paix? Ne serait-il pas à la disposition, par exemple, de l'OTAN à titre de réserve mobile?

Le contre-amiral LANDYMORE: Cela se peut. Il pourrait jouer un rôle plus conséquent que celui de simple policier arborant un brassard et des armes blanches.

M. BREWIN: Son rôle n'irait-il pas au delà du maintien de la paix, comme cela est le cas de nos effectifs, dans le cadre de l'ONU? Ne serait-il pas armé de façon à pouvoir participer à des opérations militaires beaucoup plus vastes que n'est appelé à s'y prêter notre contingent actuel du maintien de la paix?

Le contre-amiral LANDYMORE: A mon sens, le rôle de contingent du maintien de la paix ne présuppose nullement l'existence d'effectifs militaires mais, plutôt, des personnes ayant reçu une formation militaire qui se rendent à l'étranger, non

dans le dessein de combattre, mais simplement pour y jouer le rôle de policier, de gardien de la paix.

M. BREWIN: Il me semble toutefois, contre-amiral Landymore, qu'il peut y avoir une fausse distinction entre, d'une part, le maintien de la paix et, d'autre part, une participation totale à toutes sortes d'opérations militaires. On pourrait en faire un effectif militaire qui tiendrait à la fois des deux concepts et qui serait disponible comme réserve mobile appelée à s'occuper de beaucoup plus que le simple maintien de la paix.

Le contre-amiral LANDYMORE: C'est là un point de vue défendable. Toutefois, je soutiens que le véritable rôle des forces armées, c'est celui de défendre le pays. Si nous mettons tous nos atouts dans la constitution de forces de maintien de la paix qui seraient équipés comme doit l'être une armée, nous nous trouvons à perdre l'un des plus importants aspects de la défense du Canada dans le domaine maritime.

M. BREWIN: Certes, mais c'est là une question qu'il faudrait étudier avec grand soin. N'est-il pas vrai que les forces mobiles seraient disponibles, par exemple, pour repousser,—peut-être pas une invasion en masse du Canada —mais, toute agression sur le littoral du Canada qui serait d'un caractère restreint?

Le contre-amiral LANDYMORE: Si nous avons des forces armées,—peu importe la façon dont elles sont équipées,—elles seront appelées à défendre le Canada par tous les moyens. Mais quant à savoir si cette défense serait efficace ou non, cela est une toute autre chose.

M. BREWIN: Assurément, mais vous semblez alléguer, dans les raisons que vous avancez, que si les hommes politiques venaient à faire un faux-pas, comme cela leur arrive souvent, et qu'il faille que nous nous portions à la défense de notre pays, des forces de maintien de la paix n'y pourraient rien. Je serais d'accord avec vous sur ce point s'il s'agissait de simples forces de maintien de la paix, mais si ces forces militaires étaient mobiles et munies d'un armement léger, de sorte qu'elles puissent se rendre n'importe où rapidement, et si elles pouvaient compter sur l'appui de forces aériennes et navales, la défense du Canada ne serait-elle pas assurée—et qu'il me soit permis de n'ajouter qu'une dernière phrase—surtout si l'on tient compte du fait que nous sommes en Amérique du Nord et que nous comptons, comme voisin, la plus grande puissance militaire du globe?

Le contre-amiral LANDYMORE: J'estime que la défense du Canada ne serait pas assurée, parce que l'on se trouverait à négliger certains aspects de la défense qui sont essentiels à la sécurité du Canada.

M. BREWIN: Vous en faites un tout indivisible. Envisagez-vous la défense du Canada comme étant distincte de notre participation à une alliance militaire?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, mais je fais toutefois une distinction entre la défense maritime et la défense sur terre et dans les airs.

M. BREWIN: N'envisagez-vous pas alors la défense maritime en fonction de la lutte anti-sous-marine et du genre de défense à laquelle nous participons actuellement dans le cadre de l'OTAN?

Le contre-amiral LANDYMORE: Enfin, je veux dire que la défense va être réduite à sa plus simple expression et que nous allons aboutir à un groupe d'hommes équipés à la façon d'une armée qui seront appelés à se porter à la défense du Canada dans ce domaine et dans les conditions qui en découlent.

M. BREWIN: N'est-il pas vrai, amiral Landymore, que ce qui importe avant tout, c'est de savoir si une force anti-sous-marine comme celle dont nous sommes dotés actuellement est chose essentielle à la défense du Canada, et que c'est là la question qui devrait retenir notre attention?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous que j'annonce six heures, ou voulez-vous que nous poursuivions avec M. Smith?

Une VOIX: Annoncez six heures.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il se présente une difficulté: l'amiral Landymore n'en est pas tout à fait à la fin de son témoignage et il lui reste encore à répondre à certaines questions. Nous devons siéger demain à dix heures et à trois heures et demie. Le général Foulkes sera alors présent. Cet état de choses est entièrement de ma faute, car nous avions demandé au général Foulkes, il y a quelque temps de cela, avant même que l'amiral Landymore soit appelé, si j'ai bonne mémoire, de se présenter devant nous à 10 heures. Veuillez bien me laisser le soin de régler cela. Je demanderai au général Foulkes s'il consentirait à attendre jusqu'à la séance de l'après-midi pour venir témoigner.

M. HARKNESS: Je sais que le général Foulkes compte un grand nombre de vieux amis à Ottawa. Je suis donc persuadé que cela ne l'ennuierait pas de demeurer une journée de plus dans la capitale.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il quelque chose d'autre que l'on voudrait amener sur le tapis avant l'ajournement?

M. MACALUSO: M. le président, je n'étais pas ici hier, mais j'ai eu l'occasion de voir les nouvelles au réseau CTV, hier soir. Aurait-on adopté pendant mon absence une nouvelle règle autorisant la télédiffusion des séances du comité? Est-ce bien là ce que j'ai vu, hier soir?

Le PRÉSIDENT: Non, les séances ne sont pas télédiffusées, si c'est bien là ce à quoi je crois comprendre que vous faites allusion. Je n'ai pas vu l'émission, non plus, mais je crois comprendre que M. McIntosh en aurait été l'une des vedettes. Une équipe de CTV s'est effectivement rendue dans cette pièce et, une fois la séance du comité terminée, on y a fait du filmage. Je le répète: les règles n'ont pas été changées. En ma qualité de président, je n'ai autorisé personne à filmer les délibérations du comité.

M. MACALUSO: Monsieur le président, si j'ai soulevé cette question, c'est parce qu'on a dit qu'il s'agissait d'une séance de comité. Je tiens seulement à ce que le compte rendu mentionne qu'il ne s'agissait pas là d'une véritable séance de comité, mais, vraisemblablement, de quelque chose qui s'est déroulé après la séance, comme vous l'avez déclaré.

Le PRÉSIDENT: Je déclare catégoriquement que cela ne s'est pas produit. Si vous le voulez bien, le Comité va s'ajourner jusqu'à dix heures, demain matin.

Le JEUDI 16 février 1967

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vois que nous sommes en nombre.

Lorsque nous avons ajourné, hier soir, à six heures, M. Smith avait tout juste été invité à interroger le témoin. Je demanderai donc à M. Smith de bien vouloir poursuivre maintenant.

M. SMITH: Amiral Landymore, vous avez discuté hier avec M. McIntosh des moyens de recruter la main-d'œuvre que requiert la marine. Je crois savoir que le ministère de la Défense des États-Unis mène des études, depuis quelque temps déjà, au sujet de la façon d'introduire dans ses programmes de recrutement

toute une gamme d'appâts entourant la carrière militaire. Ce sont là, si je ne m'abuse, les mots qu'on emploie. Je présume que dans toute profession, l'appât par excellence est toujours l'échelle de rémunération? La solde est un appât, n'est-ce pas?

Le contre-amiral LANDYMORE: O.B.E., C.D., R.C.N.: Oui.

M. SMITH: Estimez-vous qu'en soi la solde représente un appât suffisant pour assurer à la force navale les services des personnes de métier dont elle a besoin?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non; la solde est un facteur important, mais je ne crois certes pas que ce soit le seul. A mon avis, la plupart de ceux qui font carrière dans les forces armées aiment la vie militaire. Ils se sentent à l'aise dans ce milieu professionnel.

Je ne crois pas que les militaires aient jamais été aussi bien rémunérés que leurs homologues civils, mais ils restent quand même et embrassent la carrière des armes. Cela devrait répondre à votre question. Il semble manifeste que même si la solde qu'ils touchent doive être suffisamment élevée pour leur assurer un niveau de vie raisonnable, ce n'est pourtant pas là le facteur qui les retient dans les forces armées.

M. SMITH: Quels sont certains des stimulants qui, selon vous, revêtent de l'importance dans le cas de la marine, abstraction faite de la solde?

Le contre-amiral LANDYMORE: En premier lieu, il y aurait probablement le métier et l'ambiance professionnelle. C'est probablement là le facteur le plus important. La camaraderie et les loisirs dans le cadre des cercles militaires viennent en second lieu. Au troisième rang, il y aurait peut-être, pour les simples soldats, le désir de servir la patrie, tandis que pour les officiers, ce pourrait être le prestige du grade. Toutefois, il y a aussi bien d'autres éléments qui peuvent entrer en jeu, comme, par exemple, les voyages, et d'autres considérations d'ordre secondaire de cette nature, surtout dans le cas des jeunes marins.

La principale chose, à mon sens, qui garde vivant notre attachement à ce mode de vie, c'est l'ambiance professionnelle et le sentiment de servir le pays.

M. SMITH: Et vous estimez qu'en changeant l'uniforme et en procédant à l'unification des forces armées, on se trouvera à faire perdre de l'attrait à ces autres aspects de la carrière militaire?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui, je le crois. Il saute aux yeux, à mon avis, que les difficultés auxquelles nous sommes en butte découlent pour une bonne part du fait que les militaires ont été fort démoralisés par cette atteinte à leur attachement à leur branche des forces armées. Cet attachement découle, là encore, de l'ambiance professionnelle. C'est un sentiment qui devient fortement ancré. Cela, il va sans dire, est fait de propos délibéré, car il s'agit là, je le suppose, du facteur dominant dans l'édification de l'esprit de corps qui fait d'un individu ordinaire un véritable soldat.

D'où il ressort que ces questions d'identité revêtent une importance exceptionnelle dans chaque branche des forces armées.

M. SMITH: Pour en revenir à la question des effectifs, je constate qu'à la page 10 du mémoire, vous formulez certaines réserves au sujet de l'efficacité d'un seul et unique commandement d'entraînement. Je crois comprendre, à la lecture du mémoire et à la lumière de votre témoignage, hier, que cela se rapporte en un sens à ce que l'on a appelé ici l'interchangeabilité des effectifs d'un milieu à un autre. Est-ce exact?

Le contre-amiral LANDYMORE: En partie. La raison véritable pour laquelle j'estime qu'un commandement d'entraînement comme celui qui existe actuellement laisse à désirer, c'est que les personnes qui sont les mieux qualifiées pour mettre sur pied tous les différents genres de programmes d'entraînement aux méthodes de combat sont précisément les commandants préposés aux opérations

militaires qui sont appelés à utiliser ces effectifs sur le champ de bataille. Pour ce qui est du commandement d'entraînement, je dois dire que du temps de mon ancien commandement, toutes les modalités relatives aux effectifs de combat étaient arrêtées par mon commandement, puis elles étaient approuvées par le commandement d'entraînement. En réalité, par rapport à mon commandement, le rôle du commandement d'entraînement se limitait à sanctionner le prélèvement des effectifs voulus au sein du commandement et à nous aider à nous procurer le matériel d'entraînement dont nous avions besoin pour l'exécution du programme que nous avions conçu.

C'est là, à mon sens, une façon peu pratique de faire les choses, étant donné que les questions d'ordre financier et que les effectifs ne sont pas du ressort du commandement d'entraînement. Aussi, comme ces deux facteurs ne manquaient jamais d'entrer en jeu, le commandement d'entraînement devait donc s'adresser au quartier général pour obtenir l'autorisation voulue. Cela en faisait donc une sorte de coureur de dépêches pour notre compte.

M. SMITH: Êtes-vous d'avis qu'on en viendra à un haut degré d'interchangeabilité des effectifs entre les différentes branches des forces armées?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, cela ne se produira pas. Il saute aux yeux de tous ceux qui font partie des cadres supérieurs que l'interchangeabilité n'est chose possible que dans une mesure fort restreinte.

M. SMITH: Serait-il raisonnable d'en conclure que vous êtes persuadé que cette prétendue interchangeabilité n'amènera qu'une économie fort minime en fait d'effectifs?

Le contre-amiral LANDYMORE: L'expression «interchangeabilité» n'est peut-être pas celle qui convient dans le présent contexte, car, si l'on délimite le rôle des forces armées pour en revenir à un seul rôle—par exemple, en maintenant la marine dans son rôle particulier—il serait alors vraisemblablement possible de confier la tâche à un seul service. Aussi longtemps que nous attacherons une importance primordiale au concept des trois branches, il ne sera pas économiquement défendable d'y songer.

M. SMITH: Du point de vue financier ou bien en fonction des effectifs?

Le contre-amiral LANDYMORE: Cela ne serait pas plus défendable à n'importe lequel de ces deux points de vue. Je vais essayer de vous fournir un exemple typique à ce sujet. L'entraînement des pilotes est un cas qui peut facilement être compris. Nous avons mis sur pied,—bien avant l'intégration,—un programme judicieux et économique dans ce domaine, à l'intention de l'ensemble des forces armées. L'ARC a pris sous son aile tout notre personnel navigant et lui a donné un entraînement de base correspondant à ce que l'on appelait alors le niveau de compétence comparable à celui de pilote de bimoteur. Cela signifie qu'ils étaient en état de piloter des avions militaires. Puis chacun s'en est allé de son côté, les effectifs de l'ARC, d'une part, pour apprendre le maniement de leurs appareils, et les effectifs de la marine, d'autre part, pour apprendre le maniement des leurs.

Or, la meilleure façon, du point de vue économique, de continuer à tirer parti de ces effectifs dans les deux branches, c'est d'avoir recours à leurs services aussi longtemps qu'ils ne sont ni trop âgés ni trop nerveux pour continuer à voler dans les conditions particulières qui correspondent à leur mode d'entraînement.

Si vous étiez persuadé que l'interchangeabilité est chose rentable, vous diriez alors: «Enfin, nous pouvons maintenant donner un peu de variété au personnel navigant des escadrilles d'avions Argus. Nous allons les affecter au personnel navigant de la marine». Il nous faudrait environ deux ans pour fournir à un aviateur de l'ARC l'entraînement d'officier de pont en second dans un appareil Tracker. Dix-huit mois plus tard, il occuperait enfin le fauteuil de gauche. A ce stade, il ne fait plus partie de l'ARC. Il est maintenant dans la marine, car il ne serait pas rentable de l'employer ailleurs.

Des mutations de personnel entre les branches des forces armées seraient justifiées, à mon avis, dans les seules circonstances où, dans le cadre de commandements militaires fusionnés, des officiers de l'ARC pourraient être appelés à fournir des conseils de caractère professionnel au sujet des services aériens de la marine. J'estime qu'il pourrait y avoir lieu de faire subir un entraînement à certaines personnes appartenant à une autre branche afin qu'elles puissent jouer un rôle utile au sein de l'état-major. Évidemment, ce genre de choses donne lieu actuellement à des situations qui tiennent pour beaucoup de l'opéra bouffe.

M. SMITH: Vous avez traité des normes élevées de compétence dans le cas du personnel navigant. Mais quel serait le degré d'interchangeabilité, mettons, de ceux qui s'occupent de la plomberie, des conduites d'eau à bord d'un navire—bref, des personnes de métier qui se trouvent à un échelon de beaucoup inférieur à celui d'aviateur?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je crois qu'il s'agit là d'un excellent exemple. Nous avons bel et bien des plombiers à bord des navires, mais nous ne pouvons pas nous offrir le luxe d'avoir à la fois, au sein de l'équipage, un plombier, un tôlier, un chaudronnier, un soudeur et un menuisier. Aussi devons-nous former nos artisans—il s'agit là des métiers proprement dits—et réunir tous ces métiers dans une seule et même personne. Les autres branches des forces armées ont recours, il va sans dire, aux services de personnes de métier dans chacun de ces différents domaines.

Il nous faudra ou bien rendre moins rigoureuse les normes de formation des gens dont nous avons besoin, en faisant intervenir le facteur interchangeabilité et en multipliant le nombre de personnes de métier à bord des navires—ce qui n'est pas une solution matériellement satisfaisante—ou bien maintenir le système actuel.

Un plombier qui fait partie de l'armée n'est pas interchangeable avec un marin à moins que nous ne lui donnions la formation voulue dans les autres métiers et, une fois cela fait, nous devons en faire un marin. Il doit apprendre à réparer les avaries et à combattre les incendies en plus d'acquérir les connaissances normalement exigées d'un marin en ce qui touche la manœuvre et le matelotage.

M. SMITH: Le temps qui m'a été alloué tire rapidement à sa fin, mais il me reste toutefois une dernière question à vous poser. Il semble y avoir une certaine contradiction entre ce que vous avez dit lorsque vous avez été appelé à témoigner, au mois de juin, et ce que vous déclarez, dans votre mémoire, au sujet de l'efficacité de notre défense anti-sous-marine. Je crois comprendre maintenant, à la lumière de ce qui a été dit hier—et je vous invite à me reprendre si j'ai tort—que vous parliez au mois de juin du matériel et de l'état du matériel à bord des navires, tandis qu'hier vous parliez à la fois du matériel et des effectifs préposés à la manœuvre des navires. Est-ce exact?

Le contre-amiral LANDYMORE: C'est exact. Je cherchais à faire ressortir cette distinction. Apparemment, on a mal saisi le sens de mes paroles.

M. SMITH: Qu'est-ce qu'on entend par «Fallex»? S'agit-il de manœuvres militaires?

Le contre-amiral LANDYMORE: Il s'agit en effet de manœuvres militaires fort importantes qui ont été tenues par les forces armées du Canada.

M. SMITH: Était-ce une mesure administrative ou...

M. LANDYMORE: Il s'agissait d'un exercice sur papier visant à prévoir une situation d'urgence dans son ensemble.

M. SMITH: Merci.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Andras?

M. ANDRAS: Merci, monsieur le président. Amiral Landymore, vous exprimiez hier—vous trouverez ceci à la page 11 de votre mémoire—vos inquiétudes quant aux proportions et au pouvoir du Commandement mobile:

> Ce corps constitue un danger menaçant pour notre démocratie. Si jamais le Commandant de cette unité décidait de se saisir du pouvoir de notre pays, il y trouverait l'instrument tout désigné pour y arriver.

Pourriez-vous développer un peu plus cette réflexion ou cette idée de menace que vous avez exprimée?

M. LANDYMORE: Oui. Je devrais peut-être me servir d'une analogie d'abord, une analogie de marin. Nous vivons à bord de navires renfermant des magasins remplis d'explosifs puissants au-dessus desquels nous vivons. Vu qu'on se sert d'expressions assez particulières afin de faire bien comprendre les choses aux gens, nous avons pour notre dire que toute munition n'est dangereuse qu'au jour où l'on oublie qu'elle l'est. Sur nos navires, nous voyons de très près à mettre sur pied une organisation technique qui comporte à la fois un système au niveau de l'organisation responsable du maintien de la sécurité du bateau par rapport à ces munitions.

Quant à la démocratie, je suis d'avis qu'on doit toujours y prévoir des mesures de sécurité incorporées de façon à ce que soient préservées les libertés qu'un grand nombre de nos gens dans les armes ont défendu. Cette mesure ne vise pas à nous défendre contre une aliénation de notre démocratie par un aventurier mais elle veut simplement nous donner un mécanisme de sécurité intégré au système qui nous prémunisse contre tout danger possible.

Nous avons ici le cas d'un vaste commandement régi par un seul homme et qui n'est responsable, à toute fin, qu'à un homme. Dans cette optique, je verrais beaucoup de sagesse à ce qu'on redivise le Commandement mobile selon les trois commandements géographiques, parce qu'on y supprimerait ainsi tout danger éventuel de ce côté. Mais, comprenez bien ce que je veux dire. Loin de moi l'idée de prétendre que le commandant du Commandement mobile a l'intention de prendre en main le pays ou quelque chose du genre. Personne à ma connaissance au sein des armes n'y songerait. Ce que je prétends c'est qu'on ne devrait même pas se permettre le moindre risque prévisible quand il s'agit d'une question qui intéresse d'aussi près une nation démocratique.

M. ANDRAS: Amiral Landymore, qu'on admette pour un moment cette possibilité très lointaine, telle que vous l'avez présentée, où un homme aspirerait à tenter un tel coup militaire aujourd'hui, combien réalisable un tel projet serait-il, même en se servant du Commandement mobile tel qu'il est constitué dans le moment? Est-ce que le commandant du Commandement mobile ne serait pas sujet quant à l'organisation à des servitudes telles que la consultation avec le Commandement du transport de l'air afin d'assurer le mouvement de ses forces dispersées? Deuxièmement, ne devrait-il pas dépendre aussi du commandant du Commandement du matériel afin de ravitailler ses hommes choisis pour exécuter le coup militaire? Cela n'exigerait-il pas une collusion du commandant du Commandement mobile, du commandant du Commandement du transport de l'air et du chef du Commandement du matériel; et je passe sous silence l'expérience que nous fournit notre histoire, le bon sens de tous les officiers et de tous les militaires servant sous ce commandement? A toute fin pratique, cela n'exigerait-il pas cette espèce de collusion entre trois commandants au moins, sans parler de leurs hommes?

Le contre-amiral LANDYMORE: Pas nécessairement; bien que je n'aie pas fait une étude exhaustive ou même partielle de la façon dont on s'y prendrait, je puis vous assurer que le support et le transport nécessaires au mouvement des troupes vers les points où les destinerait le Commandant des forces mobiles pourraient s'effectuer sous forme d'un haut exercice commandé. Il serait alors tout à fait maître de l'exécution de ses projets sans avoir, comme qui dirait, à laisser éventer la mèche. La collusion n'est pas nécessaire.

M. ANDRAS: Il lui faudrait disposer d'un plan compliqué et étudié à fond, qui ressemblerait assez à ce qu'il aurait eu à prévoir sous l'ancienne forme du Commandement mobile. Ce serait un exercice vraiment difficile et compliqué à préparer.

Le contre-amiral LANDYMORE: Il s'agit bien d'un exercice difficile et compliqué. Les exercices en Italie, en Allemagne, en Russie et à Cuba ont tous été difficiles et compliqués.

M. ANDRAS: On risque toujours, que ce soit...

Le PRÉSIDENT: M. Andras, l'amiral est en train de répondre à votre question.

Le contre-amiral LANDYMORE: Il s'est agi d'un exercice aussi complexe dans tout pays où il s'est produit qu'il ne le serait au Canada. J'oserais espérer et croire que les Canadiens sont un peu plus intelligents que ne l'ont été les gens des républiques de bananes et je ne cherche pas à prétendre qu'il se passera la même chose ici ou que quelqu'un s'y aventurera. Je vous propose l'intégration d'un mécanisme de sécurité qui s'incorpore à l'organisation de telle sorte que vous puissiez vaquer à vos affaires quotidiennes, en tant que membres au Parlement, sans avoir à vous inquiéter de ce qui se passe au sein de nos troupes.

M. ANDRAS: La deuxième partie de cette même réflexion cherchait à dire qu'advenant une collusion entre le ministre de la Défense nationale et un chef du Commandement mobile, nous aurions une dictature du jour au lendemain. Monsieur, je vous présente ce qui suit pour vous demander après si cela ne vous rassurerait pas: vous n'ignorez sans doute pas—mais je le relèverai encore une fois—qu'à propos de cette question voulant que le ministre, d'un commun accord avec le chef du Commandement mobile, se saisirait du pays, l'article 19(2) de la Loi sur la Défense nationale tel que modifié par le bill C-90 de 1964-1965, se lit comme suit:

> A moins que le gouverneur en conseil en décide autrement, tous les ordres et toutes les directives s'adressant aux armées canadiennes tel que l'exige l'exécution des décisions et des directives du Gouvernement canadien, ou du Ministre, émaneront du Chef même du personnel de la défense ou passeront par lui.

Cela ne signifierait-il pas que la collusion entre le ministre et le chef du Commandement mobile devrait nécessairement se former à partir d'une décision ministérielle et que ces ordres résultant d'une décision du cabinet seraient ensuite transmis par l'intermédiaire du chef du personnel de la défense? Les ministres du pays, le ministre de la Défense, membre de ce même cabinet, le Chef du personnel de la défense et le chef du Commandement mobile, tous seraient obligés de tremper dans cette collusion. Vous ajoutez ensuite le problème du soutien que poserait ce coup militaire ce qui demanderait en plus la participation du chef du Transport de l'air et du chef du Commandement du matériel. Cela vient à créer un plan joliment enraciné et complexe, très semblable au coup que l'on aurait pu tenter sous une organisation différente étant donné les mêmes conditions hypothétiques.

M. LANDYMORE: Je suis certain que «l'ami» qui tentera un pareil coup, lira d'abord la Loi sur la Défense nationale, et qu'il déclarera: «Ce ne serait pas gentil, alors je ne devrais pas faire ça». Deuxièmement, il se rendrait d'un trait en plein Cabinet pour dénoncer ses projets. Il ne serait pas pour autant un dictateur, n'est-ce pas? Cela ne lui aiderait qu'à améliorer notre démocratie.

Quiconque nourrissant de telles intentions—et j'espère qu'on ne me prend pas pour un spécialiste de telles questions, ce que je ne suis pas—ne se donnerait pas la peine de pressentir qui que ce soit des ministres. Il ne serait pas pour autant, un dictateur, n'est-ce pas? Il ferait appel à d'autres procédés. Tout d'abord il s'assurerait le concours de la presse, ou d'une partie de celle-ci; il se déferait de ses officiers supérieurs là où il ne se sentirait pas appuyé; il organise-

rait un exercice quelconque à l'échelle nationale afin de s'assurer le support voulu, après quoi il se mettrait vraiment à l'œuvre.

M. ANDRAS: Un genre de Dr No ou de M. Goldfinger?

Le PRÉSIDENT: Votre temps est écoulé, M. Andras.

M. CHURCHILL: Je voudrais poser une ou deux questions à l'amiral Landymore à propos de sa retraite. Combien vous restait-il d'années de service à fournir avant votre retraite normale, amiral, si le ministre ne vous avait pas mis à la retraite?

M. LANDYMORE: Cinq ans, monsieur.

M. CHURCHILL: Cinq ans de service utile reposant sur une vaste expérience en temps de guerre. Voilà une perte déplorable pour le pays. Je m'intéresse à la purge en masse que le ministre a fait subir à nombre d'officiers supérieurs au cours des dernières quelques années. La première victime en a été, sauf erreur, l'amiral Brock. Avez-vous déterminé la position que vous occupez sur cette liste? Étiez-vous le 6e ou le 10e, ou le savez-vous?

M. LANDYMORE: Je figurais sans doute au 3e rang sur la liste de la Marine; je n'ai cependant pas essayé de déterminer ma position quant à l'ordre de ceux qu'on a relevé de leur fonction.

M. CHURCHILL: Ce serait un exercice intéressant pour quiconque voudrait dresser la liste des officiers supérieurs qu'on a relevés et qu'on fasse connaître aux gens combien nombreux ils sont ainsi que le rang qu'ils occupaient et les années de service qu'il leur restait à faire. Ce serait des renseignements à mettre à jour. A partir de renseignements que vous nous avez déjà fait parvenir, je crois comprendre qu'on vous a demandé votre démission pour le 12 juillet. Un peu plus tôt, le 24 juin, vous vous étiez entretenu avec le ministre. Cet entretien vous avait-il permis de prévoir qu'il vous demanderait de démissionner?

M. LANDYMORE: Non, monsieur.

M. CHURCHILL: Le 12 juillet, il vous demandait de démissionner. Vous précisait-il le motif qui l'incitait à vous demander votre démission?

M. LANDYMORE: Non, il ne l'a pas fait; mais je ne crois pas qu'il avait besoin de le faire. Il était tout à fait évident à ce moment-là qu'il n'était disposé à aucun compromis quant à ses idées sur l'unification. Mes idées différaient quelque peu des siennes et je crois qu'il se rendait compte que le franc parler dont j'avais fait preuve antérieurement devant ce comité jouait contre l'efficacité de notre association.

M. CHURCHILL: Du temps que l'amiral Brock, quelques autres et vous-mêmes étiez sous les armes et que vous comparaissiez devant ce Comité, c'était agir d'une façon plus dangereuse qu'il ne vous semblait alors. Je doute que les officiers actuels qui comparaissent devant ce Comité maintenant ne courent pas le même danger. Vous avez dit que vous considériez le fait de votre mise à la retraite obligatoire par le ministre comme résultant à la fois de votre comparution devant ce Comité et de la sincérité de vos réponses aux questions qu'on vous posait. Est-ce une interprétation juste de ce...

Le contre-amiral LANDYMORE: La formulation en est juste.

M. CHURCHILL: Cependant lors de votre comparution devant ce Comité, vous vous croyiez assuré quant à votre poste et qu'on s'attendait à ce que vous répondiez tout à fait et pleinement aux questions relatives aux armées. Est-ce juste?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui, c'est juste.

M. CHURCHILL: Les événements ont démontré que vous ne jouissiez d'aucune sécurité. Vous disiez, dans votre premier mémoire, que le 12 juillet le ministre vous disait que vous seriez mis à la retraite; que vous aviez fait rapport de la chose au chef du personnel de la défense et du chef du personnel; et que vous avez alors fait part au président du comité permanent de votre mise à la retraite obligatoire. Lui avez-vous suggéré une nouvelle séance du comité de la défense afin d'étudier votre cas?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, monsieur, je ne l'ai pas fait. Je lui ai aussi dit alors qu'on avait modifié mon mémoire et que je souhaitais qu'il y attirât l'attention du comité.

M. CHURCHILL: Mais il n'en a rien fait. Vous dites aussi que M. Deachman du comité permanent était au courant de votre mise à la retraite.

Le contre-amiral LANDYMORE: C'est juste.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, vu qu'on a mêlé mon nom aux délibérations en cours, j'aimerais, sur une question de privilège, que M. Churchill précise la façon dont j'en pris connaissance.

M. CHURCHILL: Je lirai à partir du mémoire.

M. DEACHMAN: A quoi au juste faites-vous allusion?

M. CHURCHILL: Voulez-vous écouter?

M. DEACHMAN: Oui.

M. CHURCHILL: Je cite.

> M. Deachman, membre de votre Comité était aussi au courant des mises à la retraite puisque M. Groos et lui s'étaient enquis auprès de l'amiral Welland de la véracité de ma déclaration.

M. DEACHMAN: Au courant de quelles mises à la retraite?

M. CHURCHILL: Celle de l'amiral et de trois autres amiraux.

M. DEACHMAN: Je n'ai appris la retraite de l'amiral que lorsque les journaux l'ont rapportée.

Le PRÉSIDENT: Votre question de privilège sur ce point se justifie-t-elle vraiment?

M. DEACHMAN: Je veux simplement savoir pourquoi il voudrait que j'aie pris connaissance de la retraite de n'importe quel amiral ou de toute disposition de retraite avant leur annonce, ce qui est bien ce qu'il veut dire.

Le PRÉSIDENT: M. Churchill est en train de citer un mémoire qu'a présenté l'amiral Landymore.

M. CHURCHILL: Oui, c'est justement ce que je faisais; ce qui n'a pas l'heur de plaire à M. Deachman. Le procès-verbal en témoigne.

M. DEACHMAN: Quel procès-verbal?

M. CHURCHILL: Celui qui rapporte les délibérations d'aujourd'hui.

M. DEACHMAN: Eh bien! monsieur le président. quelle est-elle au juste cette déclaration qu'on est en train de lire, qui mentionne mon nom et qui rapporte un tel fait? Où est-elle cette déclaration?

M. CHURCHILL: Pour le commun des gens une seule lecture d'un texte suffit. Je ne me propose pas...

M. DEACHMAN: Mais je ne suis pas une personne ordinaire. Lisez-le encore quelques fois.

M. CHURCHILL: L'amiral voudrait-il nous dire s'il a vu à ce moment-là le premier ministre et si cette rencontre a été préparée par le président de ce Comité. Je crois qu'il en a fait mention dans un mémoire précédent.

M. LANDYMORE: C'est juste.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, nous n'avons pas encore réglé ma question. Je remarque que l'amiral Landymore lui-même veut que j'aie eu une connaissance particulière et antérieure des dispositions ayant trait à la mise à la retraite d'un amiral. Pourrait-on expliquer cela au Comité. La question de privilège n'est pas réglée et je suis d'avis qu'elle doit l'être avant qu'on ne redonne la parole à M. Churchill. Je vous pose la question à vous monsieur, en tant que président de ce Comité, et par vous à l'amiral Landymore, dont le mémoire porte cette déclaration. L'amiral Landymore pourrait-il m'expliquer ce qui en est au juste de cette déclaration.

M. LANDYMORE: Le but de relever un tel fait dans mon mémoire était de démontrer que je n'avais fait aucune déclaration publique avant qu'il fut connu de tous, non seulement des membres du parlement mais aussi des militaires, qu'on m'avait obligé à la retaite de même que trois autres amiraux dont on en a par la suite retenu un pour qu'il entreprenne une étude particulière; que les déclarations voulant qu'on m'ait congédié à cause de mes déclarations publiques étaient fausses; et que le tout avait eu lieu au préalable et des gens en avaient été prévenus. Vous étiez l'un de ceux-ci et M. Groos, l'autre. L'amiral Welland se fera un plaisir de témoigner devant ce Comité pour déclarer que M. Groos et vous vous êtes rendus chez lui dans la soirée du 12 juillet pour discuter de ceci avec lui.

M. DEACHMAN: Et de quoi avons-nous discuté avec lui?

M. LANDYMORE: De sa mise à la retraite.

M. DEACHMAN: Sa retraite. Voici une déclaration.

Puis-je maintenant, monsieur, vous demander ceci: affirmez-vous que je suis allé, en compagnie de M. Groos, chez l'amiral Welland, et que j'ai discuté avec lui de sa retraite. C'est bien là ce que vous avez dit?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui, en effet, non pas sa retraite, mais la nouvelle de sa retraite.

M. DEACHMAN: La nouvelle de sa retraite.

Voici comment on pourrait régler cette question. Vous êtes un homme d'honneur et vous ne voudriez pas qu'on inscrive au procès-verbal une déclaration que vous savez être fausse. Vous pourriez téléphoner à l'instant à l'amiral Welland qui, je crois, se trouve en ville et lui demander ce qui s'est passé lors de cette conversation. J'étais chez lui en compagnie de David Groos. Vous pourriez

lui poser la question précise. Quand ce sera fait, vous pourriez revenir nous dire si c'était vrai; la question de privilège serait de ce fait réglée.

Consentiriez-vous à ceci?

Le contre-amiral LANDYMORE: Nous pouvons faire mieux, monsieur Deachman, et inviter l'amiral Welland à venir témoigner ici.

M. DEACHMAN: Nous savons que vous êtes un homme d'honneur, et que vous pouvez remettre les choses en place. Si vous avez fait une fausse allégation, vous ne voudriez certainement pas la laisser inscrite au procès-verbal. Acceptez-vous de l'appeler au téléphone et de lui demander si c'est la vérité?

Le contre-amiral LANDYMORE: L'amiral Welland m'a dit lui-même qu'il en était ainsi. Il consent d'ailleurs à venir devant ce Comité attester de la chose.

M. DEACHMAN: Je me demande alors, monsieur le président, si nous ne pourrions pas inviter l'amiral Welland à venir témoigner devant le Comité?

M. CHURCHILL: Pourrait-on, monsieur, retourner à ma question?

Le PRÉSIDENT: Si M. Deachman a terminé sa question de privilège, nous pourrions peut-être continuer la période des questions. Entretemps, je vais demander au secrétaire de . . .

M. DEACHMAN: J'ai une queston de privilège, monsieur le président, et je désire la formuler avec beaucoup de soin. Ma question de privilège, c'est que je n'ai pas dit cela; c'est que cette déclaration inscrite au procès-verbal, si elle reste telle quelle, est fausse, et j'aimerais que cette question soit éclaircie en invitant l'amiral Welland à venir témoigner ou en obtenant de lui une déclaration à ce sujet. Je ne tiens pas à ce que le procès-verbal contienne une déclaration inexacte.

Le PRÉSIDENT: Je vais prier le secrétaire de demander à l'amiral Welland, s'il consent à se présenter devant le Comité afin de répondre à cette question.

M. CHURCHILL: Puis-je continuer à présent?

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Churchill.

M. CHURCHILL: Je ne pensais pas que M. Deachman se montrerait aussi «susceptible». De toute évidence il était au courant, tout autant que le président, de la retraite de divers amiraux, mais il s'abstint de reconvoquer le Comité permanent. Qu'il me soit permis de demander à l'amiral Landymore le nom de celui qui prit sur lui-même d'arranger une rencontre entre l'amiral et le premier ministre le 13 juillet.

Le contre-amiral LANDYMORE: C'est votre président qui a fait les arrangements.

M. CHURCHILL: Vous dites, dans ce mémoire, que le président vous a prié de ne rien dire au Premier ministre au sujet de la censure du mémoire que l'on avait faite au Comité. Quel était le motif de cette recommandation?

Le contre-amiral LANDYMORE: J'estime que seul le président peut répondre à cette question.

M. CHURCHILL: Eh bien, nous pourrons peut-être interroger le président là-dessus plus tard.

Êtes-vous libre de nous révéler ce que vous avez dit au premier ministre lors de cette entrevue, ou bien cette conversation revêt-elle un caractère privé? Vous faut-il au préalable obtenir la permission du premier ministre avant de révéler les sujets de votre conversation?

Le contre-amiral LANDYMORE: Le premier ministre, à mon avis, ne verrait aucun inconvénient à ce que je dise que la partie la plus importante peut-être de notre conversation se rapportait à la promesse qu'il avait faite à bord de l'un de nos navires, alors qu'il visitait le littoral du Pacifique, de ne pas porter atteinte aux traditions de la marine. Il me rappela qu'il me l'avait promis.

Il avoua, par la même occasion, qu'il ignorait jusqu'où M. Hellyer comptait pousser l'unification; qu'il songeait à discuter la chose avec lui. Il se tourna alors vers M. Groos et lui dit: «Lorsque nous aurons cet entretien, j'aimerais que vous y assistiez.»

Il m'apparut qu'il n'avait pas idée de l'étendue d'unification que se proposait d'effectuer le ministre.

M. CHURCHILL: Subséquemment à votre limogeage, le premier ministre a-t-il cherché à vous voir, ou avez-vous été en rapport avec lui depuis?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, monsieur.

M. CHURCHILL: Il s'est désintéressé de l'affaire?

Le contre-amiral LANDYMORE: J'ignore s'il s'est désintéressé ou non, mais chose sûre, il ne s'est pas mis en rapport avec moi.

M. CHURCHILL: Avez-vous toujours tenu le premier ministre pour l'autorité suprême en fait de défense nationale?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui, monsieur.

M. CHURCHILL: A votre connaissance, ces sentiments sont-ils partagés par les officiers supérieurs des forces armées?

Le contre-amiral LANDYMORE: J'aurais cru que c'était le sentiment général chez tous les officiers en service, tout particulièrement chez ceux qui ont servi avant l'unification, car anciennement tout chef d'état-major ayant des différends avec le ministre pouvait s'adresser au premier ministre. Ceci, à mon avis, semblerait indiquer que les dispositions passées sont encore vivantes dans l'esprit de tout militaire et, à mon avis, on pourrait en conclure que le premier ministre est l'arbitre suprême dans les différends entre les forces armées et le gouvernement.

M. CHURCHILL: Sous le nouveau régime, aucun officier supérieur, sauf le chef d'état-major, n'a le droit d'en appeler au premier ministre au sujet des affaires militaires.

Le contre-amiral LANDYMORE: C'est exact.

M. CHURCHILL: C'est ce qui se passe actuellement, n'est-ce pas?

Le contre-amiral LANDYMORE: En effet.

M. CHURCHILL: Au cours des deux années de votre période d'activité, avez-vous été en rapport avec le comité de la défense du Cabinet?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, monsieur.

M. CHURCHILL: Et après que M. Hellyer vous eut congédié si cavalièrement, y eut-il un membre du comité de la défense du Cabinet pour vous entrevoir, vous consulter ou s'entretenir avec vous?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je vis le Ministre peu de temps après. On me convoqua à Ottawa afin de parler de ces choses avec le nouveau chef de l'état-major. J'eus une courte entrevue avec le Ministre.

M. CHURCHILL: A part cela, rien?

Le contre-amiral LANDYMORE: Rien.

M. CHURCHILL: Indifférence générale de la part du Premier ministre et des membres de son Cabinet.

Le contre-amiral LANDYMORE: J'ignore si...

M. CHURCHILL: Voulez-vous inscrire mon nom pour la seconde période, monsieur le président?

Une VOIX: Je vous en prie, permettez au témoin de terminer sa phrase.

M. CHURCHILL: Je ne posais pas de question, j'exprimais simplement une pensée.

Une VOIX: Simple hypothèse.

M. STAFFORD: Amiral Landymore, hier après-midi, en réponse à une question de M. McIntosh, vous avez appuyé sur le coût élevé de l'échange de militaires déjà formés qui sont transférés d'une arme à l'autre; où trouvez-vous, au Livre Blanc, dans les discours du Ministre ou au Bill C-243 qu'il y ait aucune indication que le pilote d'un réacté supersonique pourrait être retiré de son CF-104 *Starfighter* et mis en charge de la salle des moteurs d'un contre-torpilleur d'escorte?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne pourrais citer aucun passage où l'on en fasse mention, qu'il s'agisse du Livre Blanc ou de toute autre publication, mais je puis affirmer que des dispositions ont déjà été prises pour appliquer les échanges jusqu'à un certain point. Ça existe déjà.

M. STAFFORD: Dans une certaine mesure.

Le contre-amiral LANDYMORE: «Certaine mesure» fort peu économique!

M. STAFFORD: A la page 19 du Livre Blanc, on lit ceci:

> Les marins exigeront plus de navires, les soldats plus de chars d'assaut et les aviateurs plus d'avions.

Je rapproche ces mots de ceux que le ministre de la Défense nationale a prononcés à la Chambre des communes le 7 décembre 1966, et je cite:

> Il importe de déclarer que nos projets d'unification n'envisagent pas et n'ont jamais envisagé de faire de nos militaires des maîtres Jacques. On ne demandera pas à un soldat d'infanterie de remplir les fonctions d'un marin sur un navire de guerre; on n'exigera pas d'un marin qu'il combatte dans un peloton d'infanterie; et on ne cherchera pas à faire du pilote de chasse un conducteur de char d'assaut.

Avez-vous cela?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui, monsieur, je l'ai lu.

M. STAFFORD: Eh bien, il est évident que l'échange est très restreint et ne coûtera pas cher aux forces armées.

Le contre-amiral LANDYMORE: Alors, je vous le demande, pourquoi unifier?

M. STAFFORD: Ce n'est pas mon rôle de répondre aux questions de ce genre.

Autrement dit, vous partagez l'opinion de M. Harkness qui disait à la Chambre des communes le 31 octobre 1966, à la page 9310 du *Hansard* que:

> Apparemment, il...

signifiant le Ministre

> croit que vous pouvez verser dans la marine un homme formé à l'armée, et dans l'aviation un homme entraîné dans l'armée, et vice versa.

Est-ce exact?

Le contre-amiral LANDYMORE: A Halifax. à partir d'aujourd'hui même, il y a des soldats qui accomplissent les tâches des marins à bord des vaisseaux, peu économiquement. On a pris des commis aux vivres de l'armée, on leur a donné un entraînement et on les a envoyés à la marine. Ils y feront un stage d'environ 16 mois, ce qui constitue un cycle. Ils retourneront ensuite à leur arme et tout l'entraînement naval qu'ils auront reçu sera réduit à néant.

Il aurait été bien plus économique d'avoir pris une recrue, de l'avoir entraînée et de l'avoir gardée en service pendant cinq ans. Par conséquent, peu importe qu'on ait dit ou non qu'il y aurait échange, la chose se pratique déjà.

M. STAFFORD: N'est-ce pas, monsieur l'amiral, qu'il vaut mieux transférer un homme d'une position où vous avez des hommes de reste, à une autre position d'un autre secteur des forces armées où vous en avez besoin, plutôt que de le maintenir à une position où l'on n'a pas besoin de lui?

M. SMITH: Comment sait-on qu'on n'a pas besoin de lui à l'armée? Combien y a-t-il d'unités d'armée à court de personnel?

Le PRÉSIDENT: Votre tour viendra dans une minute.

M. SMITH: Combien y a-t-il d'unités d'armée à court de personnel?

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, à l'ordre.

M. STAFFORD: Vous appreniez à M. Harkness hier que le nombre des navires de chasse anti-sous-marine avait été réduit de moitié ou à peu près depuis 1963, et que notre puissance anti-sous-marine avait diminué, cela en dépit des affirmations du Ministre.

Le Contre-amiral LANDYMORE: Permettez-moi, monsieur, de m'inscrire en faux contre cette allégation. Je n'ai rien dit de tel. C'est lui qui a cité les chiffres du Ministre, non les miens.

M. STAFFORD: Sans doute, mais vous avez convenu que cela passait de...

Le contre-amiral LANDYMORE: J'ai convenu qu'il y avait perte d'efficacité, conséquence d'une réduction des équipages.

M. STAFFORD: N'est-il pas vrai, monsieur l'amiral, que malgré la diminution du nombre de nos navires de chasse anti-sous-marine, ceux-ci étant maintenant dotés des armes de défense anti-sous-marine et de dispositifs de repérage les plus perfectionnés, la force de frappe de notre flotte est à vrai dire plus grande qu'en 1963?

Le contre-amiral LANDYMORE: A la condition que nos navires soient dotés d'équipages suffisants, soient bien secondés et remplacés par des navires modernes au fur et à mesure de leur mise au rancart.

M. STAFFORD: J'ai dit: n'est-il pas vrai que c'est ce qui arrive.

Le contre-amiral LANDYMORE: Le fait est que c'est faux, pour la bonne raison qu'il n'y a pas suffisamment de monde à bord.

M. STAFFORD: Permettez-moi de vous reporter aux paroles du Ministre, à la page 9349 du *Hansard* du 31 octobre 1966 où il dit:

L'honorable gentilhomme...

il parle de M. Harkness,

...dit également que notre puissance anti-sous-marine avait diminué. Ceci se trouve contredit par les faits, quoiqu'il soit facile de tomber dans l'erreur de s'imaginer que notre puissance s'est amoindrie du fait que nous possédons moins de navires. Cela reviendrait à dire que pour certaines fins, quatre arcs valent mieux qu'un seul fusil.

Vous avez lu cela dans le *Hansard*?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, je ne l'ai pas lu dans le *Hansard*, mais je souscris à cette déclaration.

M. STAFFORD: Le Ministre est certainement en mesure de connaître la force des bâtiments de chasse anti-sous-marine, n'est-ce pas?

Le contre-amiral LANDYMORE: Au point de vue du nombre des navires et de leurs effectifs, sans doute.

M. STAFFORD: En réponse à une question de M. Forrestall, vous avez dit que le Ministre vous avait confié le 12 juillet 1966 que vous deviez être mis à votre retraite et que trois jours plus tard vous convoquiez une conférence de presse. Vous étiez encore officier au service lorsque vous vous êtes adressé à la presse et vous avez de ce chef enfreint les règlements et les ordres de la reine aux termes de l'article 118 de la Loi de la défense nationale.

Le contre-amiral LANDYMORE: Je suis encore officier au service et je me suis adressé à la presse hier.

M. STAFFORD: En effet. Vous ne répondez pas vraiment à la question, monsieur l'amiral, mais mettons que cela suffit.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, sur un point d'ordre.

Le PRÉSIDENT: M. Churchill, sur un point d'ordre.

M. CHURCHILL: Quel document le député cite-t-il?

M. STAFFORD: Je cite ce qu'il a dit à M. Forrestall hier. Si vous aviez été ici vous l'auriez entendu.

M. CHURCHILL: Sont-ce là les propres termes de M. Forrestall?

M. STAFFORD: C'est l'essence de ses paroles. Il mentionna les deux dates et puis il ajouta qu'il avait tenu une conférence de presse trois jours plus tard. C'est ici dans mes notes, vu que je notais les questions de chacun.

Je me reporte maintenant à un article du *Telegram* de Toronto, l'édition du lundi 25 juillet 1966, intitulé «Landymore's Poll» et en entête: «Presque tous m'appuient»:

L'amiral William Landymore, limogé à l'occasion d'une controverse au sujet de l'unification des forces armées, a aujourd'hui affirmé que les officiers de son commandement ont approuvé son attitude dans une proportion de près de 100 p. 100, mais cet appui ne s'est manifesté qu'après que le point de vue de l'amiral Landymore leur eut été exposé par l'amiral lui-même. Seuls trois officiers, dont deux lieutenants de vaisseau et un capitaine de frégate, restèrent assis, d'un total de 367 officiers. L'amiral Landymore a dit aujourd'hui qu'on avait tenu un dossier des réunions.

Estimez-vous qu'il y ait quelque rapport entre votre plaidoierie auprès des officiers (de votre propre aveu) ainsi que votre attitude hostile à l'unification telle qu'exprimée dans cet article, et la décision du Ministre de mettre un terme à vos services, monsieur l'amiral?

Le contre-amiral LANDYMORE: Si rapport il y a, il faut admettre que le ministre a mis bien du temps à se décider parce que cela s'est produit un an avant que je sois limogé.

Du reste, après que j'eus parlé aux officiers, j'adressai une lettre officielle à Ottawa où j'exposais précisément ce que j'avais fait. Je formulai toutes ces choses dans un mémoire (à propos, votre citation était farcie d'inexactitudes) que je vous adressai à vous et à tous les autres députés. Le dossier de l'affaire est tout entier là-dedans.

M. STAFFORD: L'article continue en ces termes:

> L'amiral Landymore ajoute qu'il a dit au ministre de la Défense, M. Hellyer, il y a deux ans, qu'il ne pouvait appuyer un programme d'unification qui porterait atteinte à l'identité de la marine.

Et l'article de poursuivre en citant vos paroles:

> «Je comptais bien qu'on me demanderait de démissionner, mais à ma surprise on ne le fit pas.»

Le contre-amiral LANDYMORE: Cette citation est également inexacte.

M. STAFFORD: Elle l'est, n'est-ce pas?

Le contre-amiral LANDYMORE: Vous trouverez dans le mémoire que je vous ai envoyé tous les faits précis se rapportant à cette affaire.

M. STAFFORD: Avez-vous écrit au *Telegram* pour leur dire que leur citation était inexacte?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je suis persuadé qu'on sait au *Telegram* qu'on a mal rapporté mes paroles attendu qu'ils ont eux aussi reçu des exemplaires de mon mémoire.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Stafford, vous avez épuisé votre période de temps.

M. STAFFORD: Puis-je poser une dernière question? En vérité, j'ai à peine épuisé ma période, monsieur le président. J'ai eu moins de huit minutes.

Le PRÉSIDENT: Le secrétaire vient de me dire que votre temps est expiré.

M. STAFFORD: Tout ce que je puis dire c'est que j'ai commencé à moins vingt, à cette pendule-ci. Peut-être la pendule n'est-elle pas à l'heure.

Pour étudier un peu plus avant la question soulevée par M. Andras, à la page 11 de votre mémoire vous déclarez que le commandement mobile est dangereux pour notre démocratie et que:

> Si un ministre de la Défense nationale et un commandant du commandement mobile décidait de s'entendre, ils pourraient instituer une dictature, d'un jour à l'autre.

Ne pensez-vous pas que vous pourriez même aller jusqu'à admettre que c'est là une hypothèse invraisemblable que de supposer que le commandement mobile de Saint-Hubert (P.Q.) pourrait s'entendre avec le ministre de la Défense nationale et acquérir domination sur 20 millions de Canadiens aux idées démocratiques, dispersés le long de 4,000 milles de territoire canadien.

Le contre-amiral LANDYMORE: Je puis répondre à cela que la Russie occupe un territoire un peu plus vaste et qu'elle a une population beaucoup plus nombreuse, et pourtant un petit groupe y est arrivé à ce résultat.

M. STAFFORD: Je n'ai plus qu'une partie de la question à éclairer. Anthony Westall, reporter du *Globe and Mail*, n'a pas perdu de temps à rapporter la remarque que vous avez faite hier. Son article a paru en première page sous le titre: «Landymore prévoit un coup d'état par des dictateurs canadiens». J'aimerais vous en lire les trois premiers paragraphes et vous demander de nous dire ce que vous en pensez.

Le contre-amiral LANDYMORE: Je préférerais que vous lisiez l'article tout entier.

M. STAFFORD: Je préfère n'en lire que les trois premiers paragraphes. Si vous désirez le lire tout au long, vous pouvez le faire de vous même. Le temps qui m'est accordé est presque totalement expiré, monsieur le président.

Une VOIX: Il n'y a aucun doute quant à l'exactitude de la dernière déclaration de l'honorable membre.

Le PRÉSIDENT: M. Stafford, je puis peut-être vous réinscrire pour plus tard, si vous le désirez.

M. STAFFORD: Oui veuillez inscrire mon nom, s'il vous plaît.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur le président . . .

Le PRÉSIDENT: Est-ce vraiment une question supplémentaire?

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Bien sûr, c'en est une; elle découle de ce que l'honorable témoin vient de dire.

Amiral Landymore, vous avez parlé d'un mémoire que vous avez envoyé aux membres du Parlement l'été dernier et vous avez ajouté que vous en avez fait parvenir une copie au *Toronto Telegram*. Je pensais que ce mémoire était personnel et confidentiel.

Le contre-amiral LANDYMORE: Il l'était à l'origine. J'ai par la suite permis aux gens de ne plus le considérer comme personnel et confidentiel.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Combien de temps après?

Le contre-amiral LANDYMORE: Presque immédiatement.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Merci monsieur.

Le PRÉSIDENT: M. Macaluso.

M. LANIEL: Mon nom apparaît-il sur votre liste?

Le PRÉSIDENT: Oui, vous êtes le suivant, M. Laniel.

M. CHURCHILL: J'aimerais poser une question relative au règlement, M. le président. Lorsque j'ai inscrit mon nom hier, je venais immédiatement après M. Macaluso. Pourquoi l'ordre des noms a-t-il été changé? J'aime toujours l'entendre parler d'abord.

M. MCINTOSH: Monsieur le président, ceci vient confirmer le bien-fondé de la question que j'ai soulevée. Je pense que vous devriez suivre la liste telle qu'elle est; nous saurions alors à quoi nous en tenir.

Le PRÉSIDENT: Sur la liste que j'ai en main, l'ordre est le suivant: M. Macaluso, M. Laniel et M. Nugent; nous commencerons ensuite une deuxième série de questions posées dans l'ordre suivant par M. Forrestall, M. McIntosh, M. Harkness, M. Churchill et M. Stafford.

Je vous promets de ne pas changer un iota à cette liste.

M. MACALUSO: Je vais vous citer un extrait d'une déclaration qui a été faite puis vous demander de nous dire si vous êtes d'accord sur ce point.

Le PRÉSIDENT: Vous plairait-il d'attendre que j'aie demandé au témoin s'il accepterait de venir prendre une tasse de café en ma compagnie?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je vous remercie beaucoup.

M. MACALUSO: Vous pouvez offrir le café à tous les membres du Comité. M. le président.

M. HARKNESS: Montrons qu'il n'existe aucune impartialité chez nous.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Lorsque Groos prend un café, tout le monde prend le café.

M. MACALUSO: La citation a trait au commandement mobile:

> On estime que le principe de ce commandement est utile et précieux en ce que la façon dont il est organisé permet à l'armée et aux unités d'aviation de soutien qui sont détachées auprès d'elle, de réaliser un état d'alerte supérieur. Cependant, cela ne fait qu'imiter le principe du Commandement maritime qui fut formé, en 1958, d'unités de la Marine et de l'Aviation réunies sous un seul état-major intégré.

Êtes-vous d'accord avec cette déclaration ou ne l'êtes-vous pas?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne suis pas d'accord avec cette déclaration. Je pense que la nouvelle unité est trop grosse et trop peu maniable pour être placée sous un seul commandement.

M. MACALUSO: Vous n'êtes pas d'accord avec cette déclaration?

Le contre-amiral LANDYMORE: Avec la première partie de la déclaration.

M. MACALUSO: Cette déclaration est extraite d'un mémoire présenté à l'attention du Comité par TRIO, vendredi dernier. Je me suis simplement posé la question parce que dans votre mémoire vous dites que le Commandement mobile est non seulement trop grand, mais qu'il est aussi dangereux, etc...Ce que j'en dis est parce que cela semble venir à l'appui des questions que vous a posées M. Andras, à savoir, si le Commandement mobile a besoin de l'aide d'unités de soutien, et au sujet de l'équipement des unités de soutien; vous vous êtes déclaré opposé à ces deux choses. Cependant, si vous n'êtes pas d'accord avec cette déclaration, n'en parlons plus.

J'ai lu le mémoire que vous avez eu l'amabilité d'envoyer à chacun d'entre nous. À ce moment je n'étais pas membre du Comité et j'ai été particulièrement heureux que vous nous l'ayez envoyé car cela m'a mis au courant de bien des choses dont j'aurais été ignorant si vous ne l'aviez pas fait.

J'ai comparé le mémoire que vous avez remis au Comité avec celui que vous dites avoir été altéré, les annexes C et D qui faisaient partie du premier mémoire que vous avez envoyé, et ce qui m'a le plus frappé, en lisant le premier mémoire que vous aviez préparé pour le présent Comité, est que vous insistez, tout le long des deux mémoires, à la page 17 et à la page 19 entre autres, sur le fait que là où vous différez surtout d'opinion avec le ministre c'est sur la question de l'identité des services, c'est-à-dire, la tradition, l'uniforme, la structure des cadres et le nom des services. Vous êtes convaincu qu'il est nécessaire que nous ayons une marine qui puisse être identifiée pour ce qu'elle est; une armée ou une force mobile qui soit facile à identifier comme étant l'armée; et, dans un avenir rapproché, une aviation. Je trouve que cette dernière phrase est particulièrement intéressante car tout le long du mémoire que vous avez lu hier et aujourd'hui, vous ne semblez pas attacher beaucoup d'importance à l'aviation. Veillez me corriger si je me trompe, mais c'est là l'impression que j'ai eu à la lecture de votre mémoire.

Mon argument principal est que, d'après ce que je comprends, à l'exception de certains détails sur lesquels vous n'êtes par d'accord dans la façon dont les services intégrés sont organisés, vous êtes partisan de l'intégration. Les aspects au sujet desquel vous avez des objections, dans le domaine de l'intégration, concernent l'organisation. La seule idée à laquelle vous vous opposez est celle d'un seul service avec un seul uniforme et la perte d'identité de la Marine au moment où elle sera absorbée dans ce service unique.

Ma façon de résumer votre mémoire est-elle fidèle?

Le contre-amiral LANDYMORE: Partiellement.

M. MACALUSO: Pouvez-vous me dire en quoi je me trompe, monsieur?

Le contre-amiral LANDYMORE: J'estime qu'on ne devrait pas réorganiser les services, à quelque degré que ce soit, à moins que, de toute évidence, il doive en résulter une plus grande efficacité et une économie. Je ne vois, comme je pense l'avoir dit en présentant mon mémoire, hier, aucun espoir d'obtenir un surcroît d'efficacité ni d'économie à la suite des mesures qui sont envisagées.

M. MACALUSO: Voulez-vous dire à la suite de l'unification des services ou à la suite de l'intégration?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je veux dire l'unification.

M. MACALUSO: Vous nous avez dit que selon vous l'unification signifie un seul service sous le même uniforme. Je désire me faire une image claire de votre idée.

Le contre-amiral LANDYMORE: C'est tout ce que je puis dire. Aucune définition officielle n'a été donnée, aussi tout ce qu'il soit possible de faire c'est de deviner.

M. MACALUSO: Oui. Je n'ai donc pas tort. Ce à quoi vous vous opposez c'est à l'idée du service unique?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je suis opposé à l'idée de changer l'identité d'un service excellent, identité qui lui donne son moral, son esprit de corps, sans qu'il en résulte quoi que ce soit en fait de surcroît d'efficacité et d'économie.

M. MACALUSO: En fait, votre réponse indique que vous êtes d'accord avec moi lorsque je dis que ce à quoi vous vous opposez c'est le service unique.

Le contre-amiral LANDYMORE: Il doit être parfaitement évident que je m'y oppose.

M. MACALUSO: Eh bien, monsieur, si vous aviez simplement répondu par oui ou non, je n'aurais pas eu à aborder la question de cette façon.

Pour en venir à notre politique concernant la défense, j'aimerais que vous nous exposiez votre façon de voir concernant le rôle des armes nucléaires dans notre dispositif de défense. Estimez-vous que les forces armées canadiennes n'ont pas besoin d'armes nucléaires, ni à l'heure actuelle, ni dans un avenir plus ou moins rapproché? Estimez-vous que les armes nucléaires aient un rôle à jouer dans notre marine?

Le contre-amiral LANDYMORE: Les armes nucléaires ont certainement leur place dans la marine.

M. MACALUSO: Alors vous n'êtes pas d'accord avec la déclaration que je viens de faire que les forces armées canadiennes n'ont pas besoin d'armes nucléaires, ni actuellement ni dans un avenir rapproché?

Le contre-amiral LANDYMORE: C'est vrai, je ne suis pas d'accord sur ce point.

M. MACALUSO: Selon vous, quel doit être le seul objectif de tout programme de défense canadien, monsieur? A votre avis, en quoi devrait consister notre programme de défense canadien?

Le contre-amiral LANDYMORE: La défense du Canada, bien sûr.

M. MACALUSO: Est-ce là tout? Et en ce qui concerne l'extérieur...

Le contre-amiral LANDYMORE: Tel doit être l'objectif. Vous pouvez avoir recours à diverses lignes d'action pour y arriver, mais l'objectif doit rester d'assurer la défense du Canada.

M. MACALUSO: Que faites-vous de notre politique extérieure?

Le contre-amiral LANDYMORE: Probablement, en ce qui a trait à la défense, votre politique extérieure est la défense du Canada.

M. MACALUSO: Je puis très bien comprendre cette généralisation, mais ce que j'essaie de vous dire est quelque chose de différent. Pensez-vous que le gouvernement devrait établir notre politique de défense pour appuyer les programmes canadiens dirigés vers l'extérieur qui, à leur tour, découlent des programmes établis pour le besoin des intérêts nationaux.

Le contre-amiral LANDYMORE: Vous pouvez définir le sujet comme vous voulez. Je suppose que nous avons des forces armées pour la défense du pays. Comment allez-vous vous en servir, ou quelle ligne d'action allez-vous prendre pour assurer cette défense? C'est là une chose qui doit être étudiée à la lumière de la politique extérieure également.

M. MACALUSO: Supposez, monsieur, que le bill soit adopté, sans modifications, par le Comité, puis par le Parlement. Faisons cette supposition. Pensez-vous que si un autre parti forme le prochain gouvernement, il devrait apporter des changements à la Loi? Pensez-vous que le plan tout entier devrait être entièrement renversé sans qu'on lui donne seulement une chance de prouver s'il est satisfaisant ou non? Je sais que c'est là une situation hypothétique.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, je désire poser une question relative au règlement. L'Orateur de la Chambre des communes déclare contraire au règlement toute question hypothétique. Je pense que notre façon de procéder ici devrait être soumise à la même règle.

Le PRÉSIDENT: C'est là une question hypothétique; le témoin n'est donc pas obligé d'y répondre.

M. MACALUSO: Je peux obtenir la réponse que je désire en rephrasant ma question d'une façon différente.

Estimez-vous que les carrières, à tous les niveaux, devraient être l'objet de la décision des officiers spécialisés de chacun des trois différents services, ou cela ne pourrait-il être fait par un commandement intégré comme l'est l'état-major de la défense actuel?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je pense que c'est vraiment là le point faible du système d'intégration. Si vous intégrez certains domaines, il vous faut pousser le professionnalisme à tel point que vous êtes sûr de rencontrer des difficultés. En fait, au cours d'une séance du Comité, il y a quelques jours, je pense que le maréchal en chef de l'armée de l'air, Reyno a décrit une nouvelle organisation qui a été mise en vigueur depuis l'organisation proposée à l'origine, il a dû revenir en arrière pour corriger la difficulté, exactement semblable à celle dont vous venez de parler, au sein de la présente organisation intégrée et instituer trois départements correspondant aux trois éléments, chargés de s'occuper des carrières et des nominations afin que ces professionnels occupent la place qui leur convient le mieux. Nous avons rencontré de très sérieuses difficultés dans ce domaine.

Je vais vous en donner un bon exemple. L'un des choix les plus importants dans la marine c'est celui des commandants de destroyers. Nous en avons 23 actuellement. Cela signifie que chacun de ses hommes se voit confié une très lourde responsabilité dans le contexte de la défense nationale. Ce choix est fait très soigneusement. Lorsque nous avions des professionnels compétents dans ce genre de travail, un capitaine de la marine était chargé de maintenir une liste des personnes qui avaient la compétence nécessaire pour remplir ce commandement. Cette liste était ensuite étudiée par un commodore, un contre-amiral, le chef adjoint du personnel et le chef du personnel qui choisissaient les commandants de destroyers. Cette nouvelle liste était ensuite présentée au chef d'état-major de la marine qui à son tour consultait invariablement le sous-chef d'état-major de la marine et deux amiraux responsables avec le sous-chef d'état-major des

opérations maritimes. De cette façon, chacun pouvait se sentir aussi sûr qu'il est humainement possible de l'être que la personne la plus compétente était désignée pour remplir le poste. Selon la formule actuelle, un capitaine ou un commodore serait chargé de faire le choix initial. Il soumettrait sa liste à un général de brigade qui la passerait à un maréchal de l'air qui, à son tour, pourrait la confier à un autre général et à un autre maréchal de l'air. Bien sûr, l'avantage de l'offrir à l'examen de quiconque est totalement perdu. On ne peut s'occuper des questions de professionnalisme dans ces circonstances.

Cela répond-il à votre question?

M. MACALUSO: Oui. Mais je me demande, monsieur...

Le PRÉSIDENT: M. Macaluso, vous avez gaspillé une partie du temps qui vous était échu sur cette question hypothétique, et je me vois à présent obligé de vous dire que votre temps est expiré.

M. MACALUSO: M. le président, je vous ferais remarquer, avec tout le respect que je vous dois, que les réponses ont été exceptionnellement longues et j'espérais que . . .

Le PRÉSIDENT: De plus les questions étaient encore plus longues.

M. MACALUSO: Non, non, ce que j'allais dire...M. le président, si vous daigniez m'écouter jusqu'à la fin, s'il vous plaît? Je n'ai nullement l'intention de vous blâmer, mais le temps doit avoir passé plus vite que je ne pensais.

Le PRÉSIDENT: C'est exact.

M. MACALUSO: Il me reste une question à poser au sujet d'un point sur lequel je désire être éclairé. Reniez-vous entièrement l'argument selon lequel les armes nucléaires sont sans aucune utilité pour les forces armées canadiennes?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne suis nullement d'accord avec la théorie selon laquelle elles seraient inutiles. Elles sont au contraire très, très nécessaires.

M. MACALUSO: C'est bien, je vous remercie beaucoup. Je désirais simplement attirer l'attention sur ce point car l'amiral Brock juge qu'elles sont inutiles. Je désirais seulement savoir qu'elle est votre opinion sur cette question.

Le PRÉSIDENT: Le nom suivant sur ma liste est celui de M. Laniel.

M. LANIEL: Amiral, à la page 1 de votre mémoire, vous dites que les circonstances qui entourent votre comparution devant le Comité, hier et aujourd'hui, sont différentes de celles du mois de juin dernier. Cependant, en tenant compte du fait que la marine existe toujours et est toujours en état de fonctionner, bien que nous ayons failli perdre, deux escorteurs l'autre jour, au large des côtes porto-ricaines, au cours de l'opération *Springboard '67*, pouvez-vous mettre de côté pour un moment les renseignements que vous possédez et vos prédictions au sujet du manque de personnel et de la pénurie complète à laquelle nous devrons faire face éventuellement dans ce domaine à cause de l'unification, et nous dire si vous professez la même opinion que le 23 juin dernier au sujet de l'efficacité opérationnelle de la Marine royale, sans tenir compte de l'équipement en hommes des navires au sujet duquel vous nourrissez des doutes?

Le contre-amiral LANDYMORE: Partiellement; je ne suis pas sûr qu'en cas d'urgence la marine puisse être convenablement soutenue; j'ai déclaré cela de façon bien claire dans mon mémoire. Je ne suis pas convaincu que le programme de remplacement nécessaire pour maintenir la flotte en bonne forme, du point de vue technique, soit satisfaisant. A part cela, je suis persuadé que les navires sont bien équipés et peuvent prendre les services pour lesquels ils ont été prévus.

M. LANIEL: Monsieur, à la page 228 du compte rendu des témoignages du 23 juin, vous dites:

> La marine constitue l'investissement en capital le plus important de toutes les forces armées canadiennes.

Vous dites ensuite:

> Les navires, l'aviation et le matériel que j'ai à ma disposition me permettent de m'acquitter raisonnablement de mes devoirs et le programme de construction et de modernisation, dont j'ai parlé, il y a quelques instants, va me permettre d'encore mieux m'en acquitté aussitôt qu'il commencera à porter des fruits.

Si je comprends bien, cela signifie que la marine en générale, en ce qui a trait aux capitaux et aux dépenses, a reçu un traitement de faveur si on la compare aux autres services.

Le contre-amiral LANDYMORE: Bien sûr, une marine est une chose qui coûte cher à entretenir. Si on consacrait la même quantité de fonds à équiper l'armée, vous auriez tant de matériel que vous ne sauriez pas quoi en faire. Vous auriez suffisamment de matériel pour équiper une armée cinq fois plus nombreuse que la nôtre. Le matériel nécessaire à la marine est très coûteux. Vous pourriez acheter un bien grand nombre de camions et autres choses pour $35 millions, le prix d'un navire.

M. LANIEL: Même si l'on tient compte de tout cela, à la lumière de cette déclaration et des renseignements qui ont été fournis au cours des dépositions devant le Comité concernant les programmes de construction et le budget consacré à la marine, le tout vous donne-t-il l'impression que quelqu'un, au niveau du gouvernement, désire détruire ou se débarrasser de la marine?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je pense que quelqu'un, au niveau du gouvernement, a établi une politique qui risque de causer la perte de la marine et je pense que nous avons quelques bonnes raisons de penser qu'on a l'intention de diminuer les effectifs de la marine.

M. LANIEL: Vos vues ne semblent pas trop concorder avec les vues d'autres personnes qui sont en faveur de l'unification, ni avec leurs prédictions. Ne pensez-vous pas que vos propres prédictions, qui furent publiées dans un article de *Maclean's*, selon lesquelles, à moins que les conditions changent du tout au tout, la marine sera incapable d'équiper en hommes guère plus de la moitié de ses 23 destroyers modernes, ne se sont pas révélées tout à fait exactes? Pensez-vous que nous ne pouvons pas, à l'heure actuelle, équiper en hommes plus de la moitié de notre flotte

Le contre-amiral LANDYMORE: Si les circonstances qui valaient au temps où la déclaration a été faite le sont encore, ce serait selon les faits.

M. LANIEL: A mon sens, le but de votre comparution consiste surtout à dénoncer le bill C-243 et de nous convaincre—les membres du Comité et en dernier lieu, le Parlement—que ce projet de loi devrait être révoqué. Vous fondez-vous sur votre expérience et vos sentiments personnels comme marin? Pourriez-vous me dire où le projet d'unification a pris naissance? Qui en a convaincu le ministre? Ceux-là étaient-ils des militaires?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je n'en ai la moindre idée parce qu'on n'a pas dévoilé les résultats d'études ou de documents visant à nous renseigner à ce sujet.

M. LANIEL: Cette dernière déclaration a toutefois été démentie par des membres actuels des Forces armées.

Le contre-amiral LANDYMORE: J'aimerais savoir qui ils sont, ce qu'ils ont dit et vu, parce que personne dans les Forces armées que je connaisse n'a vu de projet d'étude à propos de l'unification.

M. LANIEL: Trois de ceux-là ont comparu déjà au Comité.

Il semblerait que vous êtes réellement d'accord en principe sur l'intégration et que vous ayez des doutes quant aux résultats obtenus jusqu'à date. Vous dites que, malheureusement, les programmes ont été traités avec grand éclat et

camouflés en leur donnant une très belle apparence. Mais, parce que ces problèmes n'ont pas reçu l'attention voulue et été étudiés en détail au préalable, nous avons à affronter une très sérieuse situation. Vous persistez donc à dire qu'on n'a pas étudié la question au préalable et que des plans n'ont pas été élaborés?

Le contre-amiral LANDYMORE: Vous parliez de deux sujets différents. On parle d'unification, d'une part, et d'intégration, d'autre part. Vous avez effectué une comparaison au sujet de la dernière déclaration; il s'agissait d'intégration. Parlant d'intégration, j'ai dit que les programmes ont été traités avec grand éclat et camouflés parce que j'en suis convaincu. Tout récemment un amiral s'est rendu à Halifax en laissant entendre nettement à tous les officiers qu'il ne restait pas suffisamment de crédits pour se procurer le matériel qu'on était en voie de se procurer et pour payer les salaires des effectifs affectés au maniement de ce matériel. Il en résulterait que nous n'obtiendrions que l'un ou l'autre des articles demandés et non les deux.

M. FORRESTALL: Quel était le nom de cet amiral?

Le contre-amiral LANDYMORE: L'amiral Hennessy.

M. LANIEL: A la première page de votre mémoire, vous déclarez:

> ...on s'est servi de science politique où il aurait fallu se servir de science militaire.

Après avoir entendu d'autres déclarations énoncées à ce Comité par d'autres militaires, devons-nous en conclure que la science militaire n'existe que dans la Marine, parce que la plupart des témoins qui ont comparu devant nous étaient tous des militaires, sauf un, ne faisant pas partie de la Marine?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je pense que la plupart des officiers supérieurs qui partagent mon point de vue s'adonnent à la même occupation que la mienne, l'agriculture.

M. LANIEL: Je dirais qu'on a certainement demandé conseil à ces gens; vous êtes sûrement au courant...

Le contre-amiral LANDYMORE: Je vous recommanderais fortement de les convoquer devant votre Comité afin de connaître leur point de vue.

M. LANIEL: Ils ont comparu.

Le contre-amiral LANDYMORE: Vous pourriez convoquer le général Fleury, ce qui n'a pas été fait; convoquez l'amiral Dyer, il ne l'a pas été; le maréchal de l'Air Miller qui auparavant était chef d'état-major de la Défense. Je proposerais qu'il est très important de convoquer ce dernier, afin de savoir pourquoi ces gens ont été si déçus à cause de ce qui s'est passé. Vous aurez ensuite une idée nette pour en arriver à une décision sur ce projet de loi. Je vous signale également que certains officiers supérieurs présentement en service ont eux aussi déclaré devant moi qu'ils ne «marchent» pas non plus. Je ne devrais pas dire qu'ils ne «marchent» pas parce qu'ils ont collaboré; ils ne sont toutefois pas d'accord avec ce programme. Il ne s'agit pas uniquement des officiers en service. De fait, un membre de votre Comité, M. David Groos, n'est pas d'accord non plus.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je crois que l'amiral vient de déclarer...

M. LANIEL: J'ai encore droit de parole, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: L'amiral a fait une déclaration que je dois refuser d'admettre. J'ai peut-être eu quelques réserves sur certains aspects, mais je ne suis pas nécessairement en accord sur ce qu'il a dit.

D'ailleurs, si je puis exprimer une opinion, nous avons communiqué avec l'amiral Welland qui a informé le secrétaire qu'il ne désire pas témoigner parce que ses affaires personnelles l'en retiennent. J'ajouterais aussi qu'il n'est pas dans l'ordre des événements de convoquer l'amiral Welland. Je conçois que l'amiral Landymore n'a pas formulé d'accusations; il a seulement exprimé une opinion au cours de son exposé. Fait à retenir, je crois qu'il a tort de croire que nous devrions nous enquérir auprès de l'amiral Welland, ainsi que les motifs qui inspireraient une telle visite. On éclaircira sans doute les faits si on communique avec l'amiral Welland afin de s'assurer ce qui s'est réellement produit. Donc, je n'envisage pas cette déclaration comme une accusation, mais plutôt comme une observation, comme tant d'autres, exprimées par l'amiral. Si vous désirez continuer...

M. SMITH: Monsieur le président, j'en appelle au Règlement, au sujet des témoins en général et je pense qu'on devra les assigner à comparaître. Il n'est point question de leurs préférences personnelles. Je crois qu'on devrait sérieusement étudier cette question. C'est peut-être très bien...

Le PRÉSIDENT: Nous devrons étudier ce problème selon les attributions de notre Comité.

M. SMITH: Il s'agirait d'établir si l'on doit faire comparaître l'amiral Welland. Le simple fait de téléphoner à quelqu'un et qu'il réponde «je ne désire pas comparaître» ne suffit pas. Peut-être refusera-t-il de rendre témoignage lorsqu'il comparaîtra, mais je crois qu'il devrait se présenter devant nous et nous dire qu'il n'a rien à déclarer.

M. DEACHMAN: Je désire soulever un fait personnel. Lorsque nous en aurons terminé...

Le PRÉSIDENT: Monsieur Deachman, il s'agit d'un fait personnel?

M. DEACHMAN: Monsieur le président, on a vraiment invoqué la question de privilège et celle-ci précisait que j'avais rendu visite à l'amiral Welland afin de l'interroger à savoir si, oui ou non, on l'avait congédié ou que j'avais obtenu certains renseignements à ce sujet de l'amiral Welland. Je nie cette affirmation. Afin de régler ce problème—il s'agit d'affirmation gratuite de l'amiral Landymore—je nie cette affirmation. Je ne veux pas que le compte rendu en fasse mention.

M. MCINTOSH: Vous avez admis que vous avez été là.

M. DEACHMAN: Oui, j'y suis allé. J'étais accompagné de M. David Groos, mais là n'est pas la question. Il s'agissait d'une question que j'ai posée moi-même et non pas M. David Groos et non plus d'un renseignement divulgué volontairement au mentionné au cours de conversations par l'amiral Walland. Je veux que cette question soit mise au clair. Si l'on jugeait qu'il soit nécessaire de citer l'amiral Welland à comparaître au Comité qu'on y donne suite. Je veux traiter ce sujet à titre de privilège devant ce Comité. Je ne crois pas qu'un député faisant partie d'un comité permanent—j'entends par là tout député présent dans cette salle—puisse permetre à un témoin, ou à quiconque, ayant soulévé une telle queston de privilège, qu'il n'est pas disposé à comparaître devant un comité et que ses préoccupations l'empêchent d'affronter le Parlement. Je refuse de croire que nous, faisant parti de ce Comité, puissions tolérer un tel état de choses.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je croirais préférable d'aborder ce sujet au cours d'une séance ultérieure du Comité, mais pas à l'heure actuelle. Je devrai m'enquérir de l'aspect juridique du problème. Je n'ai pas l'expérience requise pour juger de la situation précise, mais j'aviserai après l'ajournement de la séance.

Monsieur Laniel, il reste une minute.

M. LANIEL: M. Macaluso n'a eu le temps de parler que pendant douze minutes et je pense que c'est injuste. Je n'ai parlé que pendant huit minutes—il me reste deux minutes. J'essaierai de procéder rapidement.

D'après votre déclaration, j'en conclus que la Marine royale canadienne s'adapterait plus difficilement à l'unification à cause, comme vous le dites, de sa situation particulière et de son ambiance, c'est-à-dire ses manœuvre en mer, son uniforme, ses grades, sa façon de s'approvisionner et ainsi de suite. Êtes-vous d'avis que si l'unification devenait enfin un fait accompli qu'on pourrait y parvenir si on accordait un statut privilégié à la Marine?

Le contre-amiral LANDYMORE: C'est, en somme, ce que je recommande.

M. LANIEL: Croyez-vous que l'unification de l'Armée et de l'Aviation soit possible?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne le sais pas.

M. LANIEL: C'est en somme ce que je conclus de vos remarques.

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne connais pas les sentiments de l'Armée et de l'Aviation à ce sujet, mais je crois qu'elles ne s'en trouveraient pas aussi bouleversées que la Marine. Peut-être pourrait-il se produire là une fusion, mais je ne pense pas que ce soit du tout satisfaisant du point de vue de la Marine.

M. LANIEL: A la fin de la dernière page de votre exposé, vous faites mention d'une déclaration du ministre lorsqu'il disait, lors de la deuxième lecture du bill:

> ... cette étude préconise une charte, une ligne de conduite à suivre et non un plan détaillé. La marche à suivre qu'on y propose n'est pas immuable.

Je suis personnellement d'avis que je saisirais la portée de cette déclaration comme gage de protection envers tous les militaires, parce que je ne puis concevoir pourquoi moi et d'autres croiraient au bien-fondé de vos déclarations. Je ne crains pas une dictature éphémère. Le pouvoir qu'a le ministre d'expédier des troupes au Vietnam et la venue possible du syndicalisme dans les Forces armées sont des affirmations fondées sur l'absolu et qui ne m'influenceront pas le moindrement. Je ne crois pas que ces avancés soient d'aucune utilité au Comité parce que, comparativement à d'autres, ils font planer un doute. Nous voulons savoir ce qui se produira et nous ne voulons pas d'épouvantails. Il m'intéresserait plus de savoir si, étant conseiller auprès du ministre à titre d'officier d'expérience—sans tenir compte de vos idées personnelles et que le Parlement en soit arrivé à une décision vous obligeant ainsi à mettre l'unification en œuvre—quel degré atteindriez-vous et de quelle façon vous y prendriez-vous? Agiriez-vous comme un marin professionnel qui a une tâche à accomplir? Disons que vous agiriez de manière à causer le moins de dommage parce que, selon vous, il en résultera beaucoup de dommage.

Le contre-amiral LANDYMORE: En supposant que la loi ait été décrétée et que je sois encore dans les Forces armées, je devrais évidemment faire exécuter les ordres. Parlant franchement, je ne serais plus là parce que je ne le pourrais pas dans de telles conditions. Je n'assumerais pas des fonctions et je ne pourrais pas supporter la vue de Forces armées, dont j'ai à juste titre le droit d'être fier, s'effondrer sous mes yeux. On en voyait déjà les résultats lorsque je détenais un

poste de commande et c'est ce qui m'a décidé à agir comme vous le savez. Il était impossible de tenir sans cesse le coup et de constater les directives qu'on nous donnait, les nouvelles mal fondées et autres renseignements émanant du bureau du ministre démoralisant virtuellement les officiers et marins sous mes ordres et les privant de leur esprit de corps.

Je ne pense pas que si j'étais affecté à un poste de commande après qu'on aura adopté ce bill, que j'y resterais un instant. Ils sont nombreux ceux-là qui partagent complètement mon opinion et qui ne resteront pas.

M. LANIEL: Il ne s'agit pas maintenant d'une question. J'ai terminé mes remarques, monsieur le président, sauf pour dire que le témoin était, pour commencer, contre l'unification et que, à titre d'officier de grade supérieur chargé de hautes fonctions, il n'a même pas pris la peine d'opter pour l'alternative.

Le contre-amiral LANDYMORE: Il ne s'agit pas, dans la situation présente, de choisir, car il n'y avait pas de choix. Personne ne peut s'engager dans une autre voie. On n'a pas défini clairement en quoi consistera l'unification.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Nugent?

M. NUGENT: Amiral, je crois que c'est pour moi le moment choisi d'aborder la conversation. J'ai l'impression—et les témoignages sont là pour le prouver et je vous prie de dire si vous partagez cette opinion—que dans les conditions actuelles se rattachant au ministre de la Défense nationale, les officiers qui croient de leur devoir de donner des conseils sont réticents à parler franchement au ministre actuel parce que, s'ils le critiquent, ils s'exposent à des représailles. N'est-ce pas vrai?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je suis certainement moi-même de cet avis, mais je ne puis me prononcer quant aux autres, monsieur Nugent. Je ne sache que certaines personnes détenant des postes élevés et en rapport étroit avec le ministre s'opposent de quelque façon à sa manière d'agir. Donc, j'ignore si telle est la situation.

M. NUGENT: Nous savons que plusieurs ont été congédiés très sommairement. Savez-vous pourquoi? Serait-ce la compétence militaire de tous ces messieurs qu'on aurait mise en doute?

Le contre-amiral LANDYMORE: C'est très peu probable. J'estime qu'on a reconnu les mérites, la probité et les connaissances du général Fleury. Je sais pertinemment que l'amiral Dyer est un officier fiable et dévoué jouissant d'une longue expérience de service actif. Dans l'Armée, on attribue au général Moncel la compétence d'un grand soldat. Je ne crois pas qu'il s'agisse de compétence militaire ayant motivé la décision du ministre. L'amiral Stirling, un autre qui a abandonné la partie, était sans doute un officier dévoué et très compétent.

M. NUGENT: Amiral, il se trouve que nous avions ces militaires très compétents et que vous ne pouvez déterminer la raison pour laquelle on les a congédiés alors qu'ils consacraient la meilleure partie de leur carrière au service du pays. Pourriez-vous nous répondre à la question suivante, à savoir si vous croyez que l'état d'esprit qui a cours présentement dans les Forces armées serait de nature à faire croire aux officiers que leur meilleure chance d'avancement consisterait à s'assurer qu'ils ne critiquent pas le programme d'unification, peu importe leurs sentiments?

Le contre-amiral LANDYMORE: Il me semble que tous ceux faisant partie des Forces armées actuellement sont très conscients du fait qu'on voit d'un mauvais œil toute opposition à l'unification.

M. NUGENT: Lors d'un exposé que vous avez présenté auparavant, vous aviez dit que vous aviez collaboré sérieusement au programme d'intégration et que vous l'aviez appuyé en principe. L'intégration est-elle un concept nouveau inauguré par le ministre de la Défense nationale?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, monsieur.

M. NUGENT: Donc, le seul nouveau concept inauguré par le ministre de la Défense nationale est son concept à lui de l'unification.

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne crois pas non plus que ce soit un concept nouveau. Il est nouveau quant à son application aux Forces armées du Canada.

M. NUGENT: Vous avez exprimé des commentaires défavorables devant ce Comité à l'égard de l'intégration, ou plutôt, du programme de portée soutenue de l'intégration. Voudriez-vous nous dire, en ce qui a trait à l'intégration, quelles sont les étapes, au cours des trois ou quatre dernières années, qu'on aurait franchies sans trop d'obstacles ou s'il y aurait lieu d'apporter des améliorations ou si améliorations il y a eu au cours des années récentes?

Le contre-amiral LANDYMORE: A première vue, il est très difficile d'évaluer pleinement les succès obtenus. Il y a eu sans doute de nombreux domaines où l'on a effectué des économies d'administration très marquées. Je citerais dans cet ordre d'idées le système d'approvisionnements de pièces d'avions, qu'on a amalgamé sous un seul titre pour les trois services. Je pense que le système de distribution de la Marine en a bénéficié. Évidemment, du point de vue intégration, la Marine s'est vue intégrée dans ses fonctions, et ce n'est pas un fait datant depuis les quatre dernières années. Notre intégration s'est avérée très réussie.

Dans d'autres secteurs, on réussira certainement à effectuer des économies dans l'avenir, pourvu que certains organismes soient fortement rénovés et mis en service. Je crois cependant que l'erreur dans l'intégration s'est produite, parce qu'on a voulu s'efforcer d'économiser et que peut-être on s'est engagé trop loin et qu'on a ainsi soustrait l'utilité d'une tâche essentiellement professionnelle dans de nombreux cas.

Nous avons d'abord commis une erreur au niveau de l'état-major du point de vue des fonctions. On a découvert très tôt que ce changement était non satisfaisant, eu égard à une intégration si avancée qu'on y avait oblitéré toute compétence professionnelle. On a donc déféré ce programme. On vient de s'en convaincre au sein du personnel comme le maréchal de l'air Reyno vous l'a appris. Je n'ai pas lu le texte officiel, mais j'ai vu un exemplaire de son mémoire et il a réintégré la compétence professionnelle au sein de son personnel. On n'a pas encore étudié le problème des effectifs affectés à l'état-major de la Défense; il ne comprend pas des antécédents d'ordre tellement professionnel.

Puis-je vous démontrer comment on a échoué? Mes effectifs du commandement des Maritimes ont fait l'objet d'une étude par Ottawa, afin que l'état-major de la Défence en approuve ou en démolisse les cadres. Le seul amiral faisant partie de l'état-major de la Défense était absent à cause d'un voyage. L'état-major a donc siégé avec des gens qui n'avaient aucune connaissance des problèmes stratégiques des Maritimes. Ce groupe ne comprenait que des généraux et des maréchaux de l'Air. Je n'en faisais pas partie ni l'amiral commandant la côte du Pacifique ni aucun de mes subalternes. Il y avait donc là un organisme militaire qu'on étudiait en détail et dont on décidait de son avenir, sans qu'on trouve un seul marin professionnel dans tout ce groupe, à mon avis, ayant la

compétence voulue pour porter jugement sur l'aspect du fonctionnement de cet organisme.

Ceci peut se corriger promptement, et les gens sont au courant de ces choses, et je suis assez certain que les arrangements entre les services verront à ce qu'elles soient rectifiées. C'est là que l'organisation a manqué, et je pense que si les officiers en service à l'heure actuelle continuent de chercher des économies dans le domaine administratif et les font là où il est sensé de les faire, l'arrangement relatif à l'intégration se montrera satisfaisant.

Malheureusement, on a fait tellement de revendications qu'il est très dur de s'y conformer. J'ai remarqué que de plus en plus de personnes semblent déclarer, de façon indirecte, qu'on fait de grandes économies, parce que quelqu'un ne veut pas être critiqué, alors qu'il ne s'en fait pas. Je crois que c'est donner au public, et même aux militaires, une image singulière de ce qui est accompli par l'intégration. Je pense que le temps est venu d'analyser cette question très attentivement afin que nous sachions quels champs d'économie ont été atteints et quels domaines ne procurent pas d'économie.

J'ai donné comme exemple, hier, mon incrédulité quant à l'économie que procurent de quelque façon les arrangements administratifs relatifs au commandement que j'ai dirigé, et je pense qu'on peut les rendre plus économiques, toujours dans le cadre de l'intégration.

M. NUGENT: Amiral, considérant des moyens de la rendre plus économique, n'est-il pas plutôt difficile de faire un examen critique de ces règles de conduite à la lumière du fait qu'il est plutôt dangereux de parler en critiquant dans la présente atmosphère? Cela va-t-il ralentir cette méthode de chercher des moyens d'améliorer le rendement administratif dans le service, à laquelle vous et d'autres personnes ont travaillé?

Le contre-amiral LANDYMORE: J'aimerais pouvoir répondre à cette question. Je ne sais pas où en sont rendues les déclarations du public ni de quel milieu elles proviennent; je ne suis pas en relation avec lui. Je n'ai qu'à compter sur mon expérience antérieure et ce à quoi j'ai été exposé avant la mi-juillet de l'an dernier. A ce moment-là, les officiers supérieurs n'avaient pas dans l'idée que le raccord ne se faisait pas très bien entre le programme essentiel et les frais d'opération. De toute évidence, la situation avait empiré parce que, comme je viens de vous le dire, le vice-amiral Hennesy est arrivé avec cela et a dit aux commandants, à Halifax: «Nous ne pouvons avoir et le matériel et la main-d'œuvre»; il fallait dont enlever quelque chose quelque part.

Puisque le programme était basé sur la réalisation d'économies, et en tenant compte d'une dose raisonnable d'inflation, il me semble que les revendications à l'égard des économies de l'intégration ont peut-être été exagérées. Le temps est venu d'arrêter cette exagération, d'analyser très attentivement à quel endroit on pourrait réaliser des économies et poursuivre cette direction, et là où ce n'est pas économique, de faire autre chose. C'est pourquoi, bien sûr, j'ai fait tellement voir les aspects non économiques du fusionnement, parce que c'est un programme dispendieux et cela ne mènera à rien. Il vaudrait probablement mieux affecter les fonds qui serviraient à ce programme au maintien de l'équilibre que nous désirons entre le programme essentiel et les frais d'opération.

M. NUGENT: Amiral, j'ai le sentiment que c'est plutôt un monde chimérique à cause de cette concentration sur les apparences plutôt que sur le fonctionnement. Est-ce qu'il existe un tel manque de planification, à l'heure actuelle, dans cette idée de fusionnement, par exemple?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je crois qu'il existe une bonne part de planification.

M. NUGENT: Étiez-vous au courant de quelque planification du fusionnement; de quelque cours bien établi d'intégration des effectifs sous le régime du fusionnement? Existe-t-il, à l'heure actuelle, un plan sur la façon de le mettre en application?

Le contre-amiral LANDYMORE: Il y a deux plans généraux très étendus et établis par deux comités, l'un présidé par le général Anderson, et l'autre par l'amiral Hennessy, qui réduisent le programme de fusionnement d'une façon très générale, basée sur la présomption que le fusionnement se fera. On n'a pas discuté le pour et le contre du fusionnement; cela a commencé avec l'exposé que le fusionnement se ferait et que c'est ce qui devait être fait. Jusqu'à ce point, il y avait de la planification générale, mais je pense qu'à partir de là, bien sûr, comme le maréchal de l'Air Sharp vous l'a dit tout récemment, il existe un programme de planification très étendu qui est exécuté relativement au fusionnement, si ce dernier est adopté par le présent Comité.

M. NUGENT: La planification en vue du fusionnement n'a pas commencé avant 1964, n'est-ce pas? Quand cette planification a-t-elle commencé?

Le contre-amiral LANDYMORE: J'avais vu les deux rapports, celui du général Anderson et celui de l'amiral Hennesy, avant de quitter le service.

M. NUGENT: Quand cela serait-il arrivé?

Le contre-amiral LANDYMORE: J'ai d'abord vu le rapport du général Anderson très longtemps après qu'il l'eut rédigé, en réalité; autour de mai l'an dernier. Je crois que j'ai vu le rapport de l'amiral Hennesy pour la première fois autour de juin l'an dernier.

Le PRÉSIDENT: Votre temps est écoulé, M. Nugent. M. Forrestall?

M. FORRESTALL: Amiral, j'aimerais changer de sujet juste un petit peu, et revenir au domaine de l'échelon le plus élevé de notre commandement de défense. Dans l'un des trois documents que vous nous avez fait parvenir auparavant, intitulé «La place de la marine dans le fusionnement», à la page 8, sous le titre «Recommandation», vous avez dit ce que je vais justement citer pour vous rafraîchir la mémoire:

> «Puisque nous avons la liberté de définir le fusionnement, je recommande que cette définition se limite au fusionnement au sommet. La définition devrait renfermer l'idée d'un seul chef, d'un seul état-major de la Défense, d'un seul budget, d'un seul programme, et de simples pratiques administratives. Aller plus loin que cela, en effet, coupera la marine de moitié et causera l'exode de nos meilleurs hommes. Les conséquences de ces choses sont évidentes.

J'aimerais traiter de ce que vous considérez le concept à l'échelon le plus élevé, si vous voulez être assez bon d'élaborer sur l'état-major de la Défense qui, d'après votre point de vue professionnel, conviendrait le mieux. Par exemple, on s'est servi du terme «ligne droite». Comment feriez-vous revenir à l'échelon le plus élevé de notre état-major de la Défense, les rapports aux trois milieux dont on a à présent disposé par la modification apportée à la Loi sur la défense nationale en 1964-1965, par le bill n° C-90, laquelle dispersait le...

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons de la difficulté à entendre le questionneur à cause du bruit venant des microphones. Voudriez-vous répéter votre question, monsieur Forrestall?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je crois que j'ai compris suffisamment pour répondre à votre question d'une façon générale, monsieur Forrestall. Je crois, en tout premier lieu, que l'état-major de la Défense devrait être élargi pour renfermer, dans chaque milieu, des professionnels dans chacun des domaines techniques; en d'autres termes, un état-major de la Défense qui serait composé d'officiers qui, en tant que la guerre maritime est concernée, sont compétents dans les questions d'opération, de personnel et de fournitures, et probablement, aussi bien, de génie; dans la section du milieu de combat terrestre, un groupe semblable; et dans l'élément de combat aérien, un groupe semblable. Ce groupe entier, alors, vous donnerait au sommet un compte rendu complet de tous les aspects professionnels d'une force de combat, que ce soit une seule force de combat ou trois. Dans ce cadre, chacun des milieux aurait un chef de service, afin que les personnes nommées ou envoyées dans un milieu particulier aient un chef de service qui comprenne leurs problèmes, et qui serait dans leur ligne de communication.

En vertu de cet arrangement, un seul chef d'état-major de la Défense agirait plutôt en qualité de président d'une commission un peu plus grande qu'il n'en a une à présent, et pourrait être certain, peu importe la question à l'étude par le personnel, qu'un membre votant du personnel serait capable d'exprimer un point de vue professionnel.

Je pense que j'ai donné l'exemple lors de l'étude de l'organisation du commandement maritime. C'était une faiblesse parce que le personnel n'était pas composé de façon satisfaisante pour rendre un jugement professionnel sur un aspect particulier. Je ne crois pas que les officiers en service de l'état-major de la Défense se sentent compétents de quelque façon, à l'heure actuelle, pour faire face à tous les problèmes ayant rapport à une guerre de milieu. Comme exemple, un officier, dont je mentionnerai le nom,—non d'une façon péjorative—est assis dans la pièce. Le chef adjoint de l'état-major de la Défense est, de fait, l'homme responsable des opérations. Le maréchal de l'Air Sharp serait le dernier à vous dire: «Je suis compétent dans la guerre maritime». Encore, c'est son avis qui va décider, ou qui va gouverner le chef de l'état-major de la Défense sur la façon dont les forces maritimes recevront des allocations.

A présent, nous avons eu un tel cas. L'an dernier, le *Provider* était requis pour un exercice de l'armée, et il était déjà engagé dans un exercice naval. Quelqu'un avait à décider comment le partage se ferait. La décision fut rendue par le chef de l'état-major de la Défense,—un maréchal de l'Air—sur le conseil d'un général. Je ne crois pas, dans ce cas particulier, qu'ils aient rendu une mauvaise décision; mais cela aurait pu arriver. La possibilité d'une erreur est toujours présente. Je fais ressortir le côté opérationnel en toute occasion parce que c'est le genre d'affaire dont nous nous occupons. Nous ne nous occupons pas de gérer une banque ou une industrie; nous nous occupons de produire des combattants et du matériel de combat. Par conséquent, toute notre pensée doit être orientée vers ce but, même si, en certaines occasions, nous pouvons adopter certaines mesures non économiques afin d'atteindre un plus grand rendement là où c'est justifié. Si toute la pensée est orientée vers l'administration, alors, bien entendu, nous, du côté des affaires, ne réussissons pas à obtenir ce que nous demandons.

De plus, ce que j'ai dit dans «La place de la marine dans le fusionnement», en proposant que la définition du fusionnement devrait être un seul chef, un seul état-major de la Défense,—je ne pensais pas à la composition de l'état-major actuel de la Défense; je pensais à une composition couvrant tous les aspects professionnels de combat—un seul programme. Je crois que cela est bon, et un état-major de la Défense composé de cette façon s'assurerait que nous avons un

programme équilibré, un seul budget et un seul programme pour dépenser ce budget et—pour mener cela jusqu'au bout—là où nous avions des pratiques administratives, partout où c'est possible, convenir aux besoins des trois milieux.

Je vous ai donné un exemple d'un cas où je crois qu'une très bonne pratique administrative a été adoptée, et c'est lorsque l'aviation a entrepris de fournir à tous les éléments certains genres de matériaux. Il est parfaitement évident qu'un simple système administratif de paye est un système efficace. Ce sont-là de simples exemples; il y en a plusieurs centaines d'autres. Il n'est pas nécessaire d'avoir cet aspect professionnel dans chaque partie de l'intégration. Il y a plusieurs fonctions administratives et régulières qui sont accomplies de jour en jour et qui peuvent aussi bien l'être par un soldat, un marin ou un aviateur. Nous pouvons nous rendre compte de tous les avantages de cet état de choses sous l'organisation intégrée, sans la conduire à l'extrême ultime du fusionnement.

M. FORRESTALL: Vous avez répondu en partie à ma deuxième question. Je voulais vous demander—et ce n'est pas du tout une question posée à un expert pour avoir son opinion, mais basée sur votre propre expérience professionnelle—si vous croyez que nous pourrions avoir, à l'échelon le plus élevé, ici, à Ottawa, une structure de commandement complètement intégrée; fusionnée si nous voulons nous servir de ce mot? Si je pouvais être théorique, vous pourriez même les mettre en un effectif fusionné et toujours opérer effectivement dans trois milieux distincts, identifiables, c'est-à-dire la marine, l'armée et l'aviation, selon son présent contexte. Cela ne diminuerait en rien la viabilité des trois services distincts. Bref, pourriez-vous avoir votre fusionnement et intégration au niveau du commandement, et à certains autres niveaux auxiliaires, et toujours opérer une marine, une armée et une aviation?

Le contre-amiral LANDYMORE: Certainement, l'effet de laisser les affaires comme elles sont, ayant trois services dans un arrangement intégré, est parfaitement praticable, à mon avis.

M. FORRESTALL: Ce genre d'opération est-il en vigueur dans un autre pays? Je regrette que ceci soit théorique, monsieur le président, mais est-ce que cette pratique est utilisée ailleurs?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne connais pas d'autre pays où cela est fusionné. Je sais que dans d'autres pays, en temps de guerre comme en temps de paix, plusieurs états-majors ont été intégrés. Je n'en connais aucun qui ait poussé l'intégration au point où nous l'avons fait.

M. FORRESTALL: Je pensais à cette pratique à l'échelon le plus élevé, et ils pourraient le décrire en d'autres termes, mais les États-Unis, par exemple, ont un échelon élevé très uni et se servent de cette méthode d'intégration et de fusionnement sur place. La marine américaine, par exemple, a la troisième plus grande force aérienne au monde, le cédant seulement à sa propre aviation et à l'aviation russe. C'est là une intégration; ils ont des marins et tout le reste, mais c'est encore la marine. A l'échelon le plus élevé, à toutes fins pratiques, ils ont un concept de commandement unifié, ou est-ce que je comprends mal?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je pense que vous vous méprenez. Chacun des services américains a, dans son propre service, des gens en service à un échelon élevé. Ils sont réunis par l'intermédiaire du Comité des chefs d'état-major de la même façon, en quelque sorte, que nous avions coutume de réunir ici, au Canada, sous un président, les chefs d'état-major et les trois chefs de service, le président du Comité de recherches sur la Défense et le sous-ministre.

M. FORRESTALL: C'est tout à présent, monsieur le président, mais je voudrais être reconnu pour la prochaine série de questions.

Le PRÉSIDENT: M. McIntosh?

M. MCINTOSH: Amiral, hier soir, M. Brewin a dit, quand il a commencé son interrogatoire: «En toute justice envers le Ministre, nous devrions nous reporter à ce qu'il a dit dans son discours». M. Stafford et M. Andras ont fait des déclarations semblables, ce matin, en réponse au discours du Ministre. Je pense que ces citations du discours du Ministre étaient un effort pour montrer que vos craintes n'étaient pas fondées à l'égard de ce que vous croyez qu'il arrivera à la marine dans le fusionnement.

Je ne sais si vous êtes du même avis que moi au sujet du discours du Ministre; je crois qu'il était très déroutant. Je pense qu'à la suite de ce discours, plusieurs membres du présent Comité sont mêlés au sujet de la signification du mot «intégration» comparé au mot «fusionnement»; nous semblons nous embrouiller dans une définition différente.

Je vais citer quelques déclarations faites par le Ministre dans son discours—si vous pouvez appeler cela un discours—qui devaient éclaircir ce bill n° C-243. Sous le titre «Avantages d'un seul service», nous trouvons cette déclaration:

> «Le principe du bill de créer un seul service est très simple».

Sous le titre «But de la réorganisation», nous trouvons cette déclaration:

> «Toutefois, l'objectif final d'un seul service est ferme».

Sous le titre «Le concept d'un seul service», le Ministre a dit:

> «... les trois services ne pourraient plus conserver leur statut d'identité particulière à l'intérieur des forces armées canadiennes».

Sous le même titre, il a également déclaré:

> «Le concept de trois entités de services séparées a été de ce fait abandonné en faveur d'une seule».

Sous le même titre, il dit:

> «La compréhension du concept d'un seul service sera aidée par une compréhension de la structure de l'effectif.»

Ensuite il dit:

> «Aucune de ces choses ne sera changée en passant de trois services séparés à un seul service.»

Aucune d'elles ne sera changée. Il poursuit:

> «De plus, un seul service n'impliquera aucun changement dans l'organisation de ces unités d'effectifs en formations telles que des brigades, des escadrilles aériennes ou des flottes navales.

La question que je vous pose est la suivante: D'après ce qui a déjà été dit et ce que j'ai cité du discours du Ministre, comment ces services peuvent-ils être différents et encore être identiques?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je pense, en cherchant à répondre à votre question, que je me trouve dans le même bateau que vous—il n'y a pas de réponse à cela.

M. MCINTOSH: Je croyais que vous aviez dit, hier soir, que vous compreniez le fusionnement, quand je vous ai posé une question; que vous compreniez ce que le Ministre disait dans son discours. J'avoue que je ne puis comprendre ce qu'il a dit.

Le contre-amiral LANDYMORE: J'ai fait observer que je pense qu'il y a des inconsistances dans ce qu'il a dit dans son discours, mais je n'ai pas dit que je ne pouvais pas comprendre ce qu'il disait. Je n'ai pas parcouru le discours pour y trouver des contradictions.

M. McINTOSH: Admettez-vous qu'il y a des contradictions dans son discours?

Le contre-amiral LANDYMORE: Vous en avez trouvé quelques-unes, apparemment.

M. McINTOSH: Ma deuxième question est la suivante: Comment les trois entités des services séparés peuvent-elles être abandonnées en faveur d'une seule sans qu'il y ait de changement dans les trois services?

Le contre-amiral LANDYMORE: Bien entendu, c'est parfaitement évident. Il va y avoir un changement dans les trois services, ne serait-ce qu'un changement physique en apparence.

M. McINTOSH: Que veut dire le Ministre quand il déclare:

«Aucune de ces choses ne sera changée en passant de trois services séparés à un seul service».

Seriez-vous d'accord avec l'article de la presse qui déclare que plusieurs des arguments de M. Hellyer à l'appui du fusionnement ont un air improvisé comme s'il avait d'abord rêvé au fusionnement et qu'il avait alors inventé la preuve à l'appui par la suite?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je suis sûr que c'est cela. Je lui ai posé cette question moi-même. Je lui ai demandé, afin de m'aider à appuyer le programme de fusionnement, s'il me donnerait un exemple de l'endroit où il pourrait y avoir plus de rendement et d'économie. La réponse qu'il m'a faite est que chaque nation au monde suivrait notre exemple.

M. McINTOSH: Pour quelle raison?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne sais pas pour quelle raison.

M. McINTOSH: Amiral, je veux me reporter à la dernière partie de l'exposé que vous avez présenté hier soir sous le titre «Résumé et recommandations» et «Quatrièmement», qui est souligné. Vous dites:

(a) Les pouvoirs du ministre de la Défense nationale. Dans le présent bill, ils sont beaucoup trop absolus. On lui donne carte blanche.

Ensuite, à (c), sous le même titre, vous dites:

«Considérez la place du commandement mobile en la comparant à la possibilité du militaire prenant le contrôle civil.»

Le ministre a déclaré à Edmonton que toute l'affaire se résumait au commandement des militaires par les civils. Et plus tard à la Chambre, il a expliqué que cette déclaration était imputable à une personne. Seriez-vous cette personne, amiral?

Le contre-amiral LANDYMORE: La déclaration d'Edmonton se rattachait évidemment à moi.

M. McINTOSH: A vous?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui.

M. McINTOSH: Quelles sont les causes qui l'ont incité à faire cette déclaration?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je m'étais prononcé publiquement contre l'unification.

M. McINTOSH: Croyez-vous que le ministre n'avait aucune responsabilité envers les militaires et que la responsabilité reposait sur vos épaules dans la mesure où le peuple du Canada est concerné?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, monsieur. J'ai invoqué, dans le mémoire que je vous ai fait tenir, les raisons qui expliquent un tel état de choses. Je crois que si vous retracez l'histoire de mon opposition à l'unification, vous trouverez que je n'avais d'abord aucun désir de la dénoncer publiquement jusqu'au jour où j'ai conclu que si je ne parlais pas, personne ne la dénoncerait en public. De plus, je n'exprimais pas simplement mon opinion, mais, je le souligne dans le mémoire, celle également d'un bon nombre de personnes sérieuses.

Je suis assuré que le ministre n'a jamais pensé que je voulais exercer une direction civile ou même dicter la politique que le gouvernement devait suivre. Je crois qu'il était convaincu qu'il lui fallait présenter un projet de loi avant d'agir. Il a dû conclure que puisque, étant opposé à ses vues, je l'embêtais, il convenait de se défaire d'un tel embêtement pour poursuivre ses projets.

M. McINTOSH: Dans vos entretiens avec le ministre au sujet de votre opposition, a-t-il été question d'un coup que pourraient préparer les officiers supérieurs des trois services?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, monsieur.

M. McINTOSH: Vous ne vous souvenez pas qu'une observation de ce genre aurait pu pousser le ministre à faire sa déclaration?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non. Lorsque je me suis entretenu avec lui après sa déclaration, je n'ai pas discuté ce point de vue en rapport avec ce que j'avais fait.

M. McINTOSH: Je change de sujet pour quelques instants, amiral. La déclaration que vous avez faite ce matin m'intéresse à l'effet que des stewards de l'armée sont maintenant au service de la marine. Est-ce parce que votre programme de recrutement n'est pas assez intense pour obtenir tous les hommes dont la marine a besoin?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui, il existe une pénurie de stewards. Je ne peux vous indiquer de chiffres, mais je présume que telle en était la raison.

M. McINTOSH: Il vous manque des stewards. Est-il une division de la marine qui ne compte pas tout le personnel requis?

Le contre-amiral LANDYMORE: La marine comptait une pénurie grave dans tous les métiers lorsque je l'ai quittée. Je ne peux dire quelle est la situation actuelle n'ayant pas accès aux rapports quotidiens sur le personnel comme je l'avais lorsque j'était amiral à Halifax.

M. McINTOSH: Approuviez-vous la politique de défense en vigueur lorsque vous étiez en service, c'est-à-dire que l'Amérique du Nord doit désormais se défendre dans une optique continentale contre les fusées téléguidées, et le reste? Le Canada peut-il lui-même défendre ses propres frontières contre l'agression?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, c'est impossible. Nous devons assurer notre défense avec l'aide des États-Unis et, à mon avis, les ententes sur la défense démontrent notre désir d'empêcher la guerre plutôt que d'obtenir toute la sécurité qu'il nous faut.

M. MCINTOSH: Selon vous . . .

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous terminer votre interrogatoire M. McIntosh?

M. MCINTOSH: En conséquence, voici ma dernière question. Lorsque le ministre parle d'un seul service,—ce que je ne comprends pas, n'ayant d'ailleurs jamais trouvé quelqu'un qui le comprenait, dont le maréchal de l'Air Sharp, le chef adjoint de l'état-major,—ne veut-il pas signifier la fin des services armés? Ajoutez mon nom pour le prochain tour, monsieur le président s'il vous plaît?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je crois que l'unification des forces armées serait viable si le gouvernement canadien ne nous confiait qu'un seul rôle, et un rôle plutôt limité. Mais elle ne l'est aucunement, s'il nous faut poursuivre les fins que nous assigne le Livre blanc.

M. MCINTOSH: Alors, nous devrions abandonner les obligations contractées en vertu de la défense collective?

Le contre-amiral LANDYMORE: L'unification s'inscrirait mal dans les obligations que nous impose le Livre blanc. Un tel raisonnement me pousse à croire qu'on modifiera notre rôle dans ce sens, sans quoi l'unification ne rime à rien.

M. MCINTOSH: Je poursuivrai mon interrogatoire au prochain tour.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Harkness, vous êtes le suivant.

M. HARKNESS: La déclaration que vous avez faite quant à l'expression de l'amiral Hennessy à l'effet que nous devrions diminuer notre équipement ou nos effectifs me cause certains soucis. Je crois qu'il voulait dire l'un et l'autre.

Le contre-amiral LANDYMORE: Je crois que l'amiral Hennessy ne se limitait pas à la marine, mais voulait parler des forces armées en général. Les crédits disponibles ne permettaient pas l'achat de tout l'équipement et le maintien du nombre d'hommes pour assurer l'exécution du programme prévu. Alors, il a fallu couper quelque part.

M. HARKNESS: En d'autres termes, vous présumez qu'il va falloir réduire les effectifs ou les achats d'équipement et qu'ainsi, nous ne pourrons pas remplir les tâches prévues dans le Livre blanc?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je le crois; autrement, il faudrait une augmentation dans les crédits pour prendre soin des écarts.

M. HARKNESS: Parlant de la marine, qui compte 28 navires en service, pouvez-vous nous dire le nombre d'hommes qu'exige un tel service? En d'autres mots, pour garder les navires à la mer?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je dois pour répondre me reporter à un graphique que vous avez, incidemment. Il est consigné au mémoire que j'ai préparé à l'occasion de ma première déposition devant le Comité.

L'effectif total en hommes, équipages des navires actuels, se chiffre par 17,500. Ce nombre était de 14,500 lorsque j'ai quitté la marine, de sorte qu'il nous en manquait environ 3,000, si je m'en reporte au graphique. Le chiffre réel que j'ai cité au cours d'une séance de renseignements était de 2,600. C'est le nombre qu'il manquait à notre programme.

M. HARKNESS: On compte donc un effectif de quelque 18,000 dans la marine actuellement. Que font les autres, ceux qui restent?

Le contre-amiral LANDYMORE: J'ai parlé des hommes non pas des officiers.

M. HARKNESS: Je vois. Avec ces derniers, quel serait alors le total?

Le contre-amiral LANDYMORE: Il est impossible, aux termes de l'intégration, d'estimer le nombre d'officiers requis. Les officiers de marine affectés à des tâches que peuvent remplir ceux des trois services sont tellement nombreux que l'établissement s'établit en fonction du nombre total d'officiers plutôt que du nombre requis pour équiper les navires ou les avions. Je regrette de ne pas pouvoir vous donner ce renseignement. Vous devriez diriger votre question au maréchal de l'Air Reyno et je suppose que vous pourriez la formuler en cherchant à savoir le nombre de professionnels qui servent dans les milieux distincts.

M. HARKNESS: Puisque vous-même êtes de la marine un professionnel hautement qualifié, j'ai cru que vous seriez la personne toute désignée pour nous dire combien d'hommes il faut pour équiper les navires en activité de service. Vous répondez qu'il en faut 17,500. Mais combien faut-il d'officiers?

Le contre-amiral LANDYMORE: Avec 1,700 officiers, nous équipions déjà une flotte de l'importance de celle mentionnée.

M. HARKNESS: Mais—le ministre nous l'a dit jeudi—puisque 16 seulement des 28 navires sont maintenant actifs, croyez-vous que c'est à cause d'un manque d'effectifs?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne voudrais pas éluder votre question, M. Harkness, mais je n'ai pas accès maintenant aux informations circonstanciées concernant les transformations envisagées, le nombre de navires qui sont en service et le nombre d'hommes qui s'engagent. Je vais donc deviner. Mais je dois avouer que la situation concernant les contre-torpilleurs n'est pas aussi grave que je le pensais parce que le radoub du *Bonaventure* est considérablement retardé. En conséquence, les besoins en personnel sont moins graves et les effectifs actuels suffisent à répondre aux besoins des destroyers en activité de service.

M. HARKNESS: Pour combien de temps encore?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je regrette mais ayant quitté le service depuis six mois, je ne peux répondre correctement à votre question.

M. HARKNESS: Pouvez-vous nous dire alors quelle conclusion vous pouvez tirer des faits suivants? Le *Bonaventure* est en radoub, de même que sept autres navires apparemment; de plus, quatre destroyers ne sont pas en service parce qu'il manque des hommes d'équipage.

Le contre-amiral LANDYMORE: La même conclusion à laquelle je suis arrivé en juin, soit que nous sommes très à court de personnel et on s'en rend compte par les navires qui sont déséquipés ou ceux qui sont en mer avec des équipages réduits.

M. HARKNESS: Comme il y a encore environ 18,000 hommes dans la Marine, pouvez-vous donner quelque autre explication de la raison pour laquelle seulement 16 de ces navires seraient en opération et en mesure de prendre la mer?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne crois pas que nous ayons autant d'hommes dans la Marine. Je crois que leur nombre est loin de répondre aux exigences requises.

M. HARKNESS: Eh bien, les chiffres qu'on nous a fournis dans un relevé que je n'ai reçu qu'il y a deux ou trois jours indiquent que leur nombre est d'environ 17,200, si vous soustrayez les gens qui sont en congé final.

Le contre-amiral LANDYMORE: Ce chiffre comprendrait les officiers?

M. HARKNESS: Oui, ils incluraient les officiers.

Le contre-amiral LANDYMORE: Je dirais que c'est à peu près exact.

M. HARKNESS: Mais il semblerait toutefois que c'est suffisant pour manœuvrer au moins ces 20 navires qui ne sont pas en radoub ni désarmés pour d'autres raisons.

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, monsieur, ce n'est pas suffisant pour les équiper. Nous avons besoin de tout près de 17,500 hommes sans compter les officiers; aussi, si le chiffre global est d'à peu près 18,000 actuellement, il est évident que nous ne pourrons pas répondre à nos engagements.

M. HARKNESS: Je croyais que vous aviez dit que, pour équiper ces 28 navires, il nous faudrait 17,500 hommes et environ 1,700 officiers, et comme nous sommes bien au-dessous de ce chiffre—soit d'environ 3,000—ne semble-t-il pas un peu étrange que nous soyons quand même en mesure de n'équiper que 16 navires?

Le contre-amiral LANDYMORE: Excusez-moi, je ne peux pas suivre vos calculs ici.

M. HARKNESS: Voici: nous comptons un total d'environ 17,500 marins—officiers et hommes—et nous n'équipons qu'environ 16 navires. Il me semble que vous avez déclaré que, pour équiper les 28 navires que nous possédons actuellement, il faudrait environ 19,500 marins.

Le contre-amiral LANDYMORE: J'ai grand peine à suivre cet interrogatoire. Je le regrette. Je n'essaie pas d'esquiver ces questions, monsieur Harkness, mais je ne parviens tout simplement pas à comprendre ce que vous voulez savoir.

M. HARKNESS: Eh bien, je ne saisis pas pourquoi 4 navires sont immobilisés apparemment sous prétexte que nous n'avons pas assez d'hommes pour les équiper.

Le contre-amiral LANDYMORE: Mais c'est vous-même qui m'avez fourni la réponse à cela; nous manquons d'hommes, alors nous ne pouvons équiper ces navires. Si nous ne sommes pas d'accord, c'est peut-être parce que tous les navires en radoub ne sont pas déséquipés. Le *Bonaventure*, évidemment, ne doit pas avoir son effectif normal. Mais les destroyers qui sont en entretien durant les premiers jours de leur rayon d'action ont leur équipage au complet. Même s'ils sont au quai, leur effectif est au complet. Et même si leur navire est au radoub ou à l'entretien, leur équipage serait complet. Aussi, je ne crois pas que

le calcul du nombre global de navires en mer peut se séparer de celui des navires en réparations quand vous parlez de la quantité totale des hommes disponibles.

M. HARKNESS: Voici où je voulais en venir après cela. Est-ce que cette situation est due, dans une large mesure, non pas tant au chiffre approximatif du nombre d'hommes engagés dans la Marine qu'au fait que, dans un grand nombre de métiers spécialisés, comme vous l'avez déjà dit, il y a une grave pénurie d'hommes?

Le contre-amiral LANDYMORE: Il ne s'agit que d'un manque d'effectifs en général. Je crois qu'au cours de l'an dernier nous avions presque le nombre total d'hommes requis. Le nombre des hommes de métier était très bien proportionné à celui des équipages. Autrement dit, il n'y a pas de métier assez dépourvu d'hommes pour immobiliser un navire à cause de ce métier-là. Grâce au nombre d'hommes faisant partie de chaque groupe, les équipages sont maintenant très bien équilibrés. Au début, nous immobilisions des navires en partie parce qu'il y avait pénurie d'hommes et en partie à cause d'un manque d'équilibre dans le personnel essentiel. Mais cette anomalie a été corrigée; actuellement, à mon avis, il ne s'agit que d'une pénurie d'ordre général. Au cours des deux années que j'ai passées à Halifax, nous n'obtenions pas même assez de recrues pour maintenir des effectifs normaux; nous nous laissions constamment dépasser. Il va de soi qu'il y aura des répercussions futures, car il faut assez de temps pour former ces hommes dans des spécialités en nombre suffisant, et de là vient que l'efficacité diminue pour cette seule raison.

M. HARKNESS: J'aimerais maintenant . . .

Le PRÉSIDENT: Monsieur Harkness, il me faudra mettre un terme à vos questions. Vous avez actuellement dépassé les 10 minutes dont nous avons convenu; je vous ai accordé 12 minutes. Avez-vous une série de questions à poser?

M. HARKNESS: Non, j'allais revenir à quelques-uns des points spécifiques du mémoire de l'amiral; si mon temps de parole est épuisé, vous feriez peut-être mieux de me réserver pour la prochaine série de questions.

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est ce que je vais faire.

M. CHURCHILL: J'aimerais soulever un point d'ordre, monsieur le président; nous sommes près de l'ajournement de midi. J'ai toujours eu l'impression que les comités de la Chambre des communes fonctionnent dans une grande liberté, sans subir l'influence directe ou indirecte des ministres. Nous avons vu, ce matin, le ministre associé de la Défense converser longuement avec des membres de ce Comité et il est appuyé par son personnel. Je me demande si c'est la procédure qui est normalement suivie, dans un comité—c'est la première fois que je constate cela. L'intérêt que manifeste le ministre associé est bien connu; aussi, peut-être pourrions-nous lui demander de comparaître afin qu'il puisse participer à nos délibérations. Je crois qu'il s'inquiète très sérieusement de la détérioration continue des forces armées et peut-être devrions-nous l'entendre nous en parler.

M. MACALUSO: Monsieur le président, puis-je commenter ce dernier point? A moins que M. Churchill ait des oreilles de radar pour entendre ce que quelqu'un peut dire, peut-être ne devrait-il pas mettre en question ce dont les membres peuvent discuter ici et là, car s'il ne sait pas exactement que ce sont les questions dont le Comité est saisi qui font l'objet de leurs conversations, il me semble que cette insinuation est fausse comme bien d'autres qu'il a lancées ici.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, un mot seulement: je ne crois pas que ce soit là un point d'ordre; ce n'est qu'une autre de ces observations singulières à la Churchill.

M. CHURCHILL: Je prétends, monsieur, que c'est un véritable point d'ordre. Il me semble qu'il ne devrait pas y avoir d'influence ni directe ni indirecte émanant

des ministres pour influencer les comités, à moins qu'ils fassent partie de ces derniers ou rendent témoignage. C'est là tout ce que je demande. Je sais jusqu'à quel point le ministre s'inquiète de ce qui se passe en ce qui concerne les services de la défense.

Le PRÉSIDENT: Au sujet de votre point d'ordre, monsieur Churchill, si le Comité désire appeler. . . A l'ordre, s'il vous plaît!

Si le Comité désire entendre le ministre associé à titre de témoin, il est sans doute parfaitement libre de le faire, mais j'ajouterai qu'en ce moment nous avons juste autant de témoins que nous pouvons en entendre, en présumant que nous aurons le général Foulkes qui a accepté de comparaître devant nous cet après-midi. C'est votre période de questions, monsieur Churchill.

M. CHURCHILL: J'aimerais mieux attendre après le déjeuner de midi et demi plutôt que de voir ma série de questions coupée en deux.

Le PRÉSIDENT: Il me semble que nous voici arrivés au point où le Comité doit prendre une décision sur ce que nous désirons faire. Nous avons M. Churchill, M. Stafford, M. Macaluso, M. Forrestall, M. McIntosh et M. Harkness.

M. MACALUSO: Monsieur le Président, je cède mon tour; vous pouvez biffer mon nom de la liste.

M. STAFFORD: Je cède également le mien.

Le PRÉSIDENT: J'ai peine à le croire. Il reste donc les noms de M. Churchill, M. Forrestall, M. McIntosh et de M. Harkness sur la liste. Monsieur Nugent, je n'ai pas inscrit votre nom; où va-t-on vous mettre?

M. NUGENT: Mettez-moi à la fin.

Le PRÉSIDENT: Nous avons invité le général Foulkes à comparaître aujourd'hui et le général Foulkes a cédé son tour à l'amiral Landymore ce matin; tels sont les arrangements que, je l'avoue, j'ai pris. A mon avis, il sera peut-être possible de compléter l'interrogatoire de l'amiral Landymore ce matin, si vous pouvez poursuivre jusqu'à une heure. Êtes-vous d'accord? Préférez-vous continuer et voir comment se présente l'interrogatoire? M. Churchill, M. Forrestall, M. McIntosh, M. Harkness et M. Nugent.

M. MCINTOSH: Nous limitez-vous à dix minutes au cours de la prochaine rencontre?

Le PRÉSIDENT: Non, ce n'est pas nécessaire; je m'en remets à vous.

M. MCINTOSH: Nous en revenons à l'objection soulevée à plusieurs reprises sur le nombre trop fréquent des réunions, trop rapprochées, et sur la convocation de divers témoins trop nombreux. Vous ne pouvez vraiment pas tout faire, procéder comme nous l'entendons comme le peuple du Canada l'entend.

Le PRÉSIDENT: J'accepte la remarque.

M. MCINTOSH: Et vous avez également déclaré hier soir que l'interrogatoire continu d'un témoin était très nécessaire et ne devait pas être interrrompu par l'intervention de certains autres témoins. Revenez-vous sur la décision que vous avez prise hier soir?

Le PRÉSIDENT: Non, et j'espère qu'il ne s'agit encore que d'une remarque. Il est très difficile de juger du temps que prendra un interrogatoire. Tout dépend de la longueur des questions posées aux témoins et du nombre de ceux qui posent des questions. Cela ne signifie pas que nous devrions limiter nos questions de quelque façon que ce soit mais, à mon avis, ceux d'entre vous qui ont déjà été présidents admettront qu'il s'agit d'une difficulté à laquelle un président doit

faire face. Je ne crois pas qu'il soit impossible de déterminer le nombre et la longueur des questions que les membres doivent poser aux témoins. Je vous demande donc de poursuivre l'interrogatoire jusqu'à une heure?

M. MACALUSO: D'accord, monsieur le président.

M. HARKNESS: Monsieur le président, d'après le nombre de ceux qui veulent poser des questions, sur votre liste, six ou sept, je crois, et en admettant que ceux-ci ne prendront que dix minutes chacun, la séance va quand même durer plus d'une heure, et, à mon avis, considérablement plus que cela.

Le PRÉSIDENT: J'espère que certains membres ne prendront pas les 10 minutes allouées.

M. HARKNESS: Selon moi, c'est un espoir plutôt vain.

M. MACALUSO: Nous devons faire preuve de courtoisie envers les témoins qui ont été priés de témoigner ici aujourd'hui et qui sont venus de loin, comme c'est le cas pour l'amiral. A mon avis, le président doit tenir compte de ce fait. Nous ne pouvons simplement pas convoquer un témoin et le faire attendre ici deux ou trois jours. En même temps, je comprends le point de vue des questions. A mon avis, nous progressons bien; poursuivons nos travaux jusqu'à une heure, monsieur le président, et à ce moment-là, peut-être, si la chose est nécessaire, nous convoquerons peut-être le général Foulkes. L'amiral acceptera peut-être de revenir plus tard ce soir si nous terminons l'interrogatoire du général Foulkes. Je propose, monsieur le président, de poursuivre et d'ajourner la séance à une heure.

Le PRÉSIDENT: Acceptez-vous de siéger jusqu'à une heure et de voir comment vont les choses?

Des VOIX: Assentiment.

M. NUGENT: J'ai faim maintenant. Nous ajournons habituellement à midi trente, et je n'entrevois pas la possibilité de terminer avant cette heure. Il ne me semble pas très logique, à mon avis, de décider de poursuivre un peu plus longtemps quand nous sommes certains de ne pas finir. Nous devons revenir de toutes façons. C'est maintenant l'heure où nous ajournons habituellement et je propose que nous nous en tenions à cette pratique.

Le PRÉSIDENT: Nous avons déjà siégé jusqu'à une heure, non?

Une VOIX: Nous avons déjà siégé jusqu'à une heure.

Le PRÉSIDENT: Nous avons déjà travaillé jusqu'à une heure. Acceptez-vous de continuer jusqu'à une heure aujourd'hui?

Des VOIX: Assentiment.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Churchill, on a choisi, semble-t-il, de continuer les questions jusqu'à une heure. A vous la parole.

M. CHURCHILL: Je vais probablement demander de poser des questions à la prochaine rencontre, aussi.

J'aimerais demander ceci à l'amiral: en ce qui concerne le mémoire qu'il a présenté hier, ce dernier était-il soumis à une certaine censure par le ministre actuel?

M. LANDYMORE: Non, monsieur.

M. CHURCHILL: Aucune similitude, dans ce cas, avec la situation en juin dernier lorsque le ministre a fortement censuré votre mémoire, présenté au Comité à ce moment?

M. LANDYMORE: Non monsieur, aucune similitude.

M. CHURCHILL: La partie éliminée en juin 1966 constituait l'une des plus importantes parties du témoignage que vous vous attendiez à donner au Comité. Est-ce exact?

M. LANDYMORE: Oui.

M. CHURCHILL: A-t-on essayé de vous intimider à l'égard d'un fait que vous pouviez révéler à ce Comité-ci? Je sais que vous ne cédez pas devant les menaces, mais la chose s'est-elle présentée?

M. LANDYMORE: Non, monsieur.

M. CHURCHILL: Vous avez mentionné, je pense, dans le premier mémoire que vous nous avez soumis, qu'on parlait de vous faire passer devant le conseil militaire. Un personnage très mystérieux qui figure de temps à autre dans les communiqués, qu'on nomme «le porte-parole du ministre», a supposément fait cette menace. Scott Young a démasqué un certain porte-parole du ministre. Est-ce le même porte-parole que vous mentionnez dans votre mémoire?

M. LANDYMORE: Je crois l'avoir nommé dans mon mémoire.

M. CHURCHILL: Non, vous l'avez décrit comme porte-parole du ministre.

M. LANDYMORE: Oui, c'est juste. Je pensais que vous parliez de quelqu'un d'autre.

M. CHURCHILL: Et la menace d'un procès devant le conseil militaire planait-elle à ce moment-là?

M. LANDYMORE: Pas dans les lettres qui m'étaient adressées ou les conversations engagées avec moi; c'est dans la presse que j'ai lu cette menace.

M. CHURCHILL: Je pense l'avoir lue dans la presse aussi et on l'attribuait à ce mystérieux porte-parole du ministre. Nous demanderons quelque chose de mieux qu'une rumeur, si le Comité le veut. En ce qui concerne la protection civile et la grande peur qu'a causée au public le ministre, l'été dernier, vers le 16 juillet, je vais vous lire un extrait du *Winnipeg Tribune* de cette date qui cite directement M. Hellyer. Voici cet article:

> M. Hellyer a déclaré que selon la loi le ministre et le gouvernement étaient responsables de la direction des forces armées.

Les mots suivants sont une citation directe du ministre:

> C'est la loi, et c'est ainsi que les choses se passeront, pour changer...

C'est la fin de la citation directe. L'article poursuit en ces termes:

> Il a déclaré que dans le passé les militaires menaient.

Et voici les mots même du ministre:

«Il s'agit strictement d'une responsabilité civile.

Voici, amiral. Au cours de votre long et distingué service sous je ne sais combien de ministres de la Couronne, avez-vous eu l'impression, au cours des années, que les militaires menaient dans ce pays au détriment de l'autorité civile?

M. LANDYMORE: Non, jamais.

M. CHURCHILL: La chose ne vous est jamais venue à l'esprit?

M. LANDYMORE: Je ne dis pas qu'elle ne m'est jamais venue à l'esprit. Je dis simplement que les militaires n'ont jamais essayé de mener ce pays d'aucune façon, en autant que je sache.

M. CHURCHILL: Voici les mots de M. Hellyer:

C'est la loi, et c'est ainsi que les choses se passeront, pour changer...

Les anciens ministres, si vous remontez jusqu'à votre période de service, étaient-ils soumis à l'autorité militaire ou exerçaient-ils un pouvoir entièrement civil?

M. LANDYMORE: Je ne connais aucun ministre qui ait été soumis à une autorité militaire.

M. CHURCHILL: Le ministre a simplement voulu effrayer le public, à mon avis, le réveiller et l'exciter.

J'aimerais vous poser une question au sujet du moral, sujet qui est revenu sur le tapis à une ou deux occasions. D'après votre longue expérience à titre de préposé à la formation du personnel militaire pour la Marine et d'après votre longue expérience comme officier au combat, y compris les nombreux dangers de guerre qui s'y rattachent,vous semblez accorder beaucoup d'importance au moral. Etes-vous d'avis qu'un commandant, ayant servi sous les armes comme vous, est mieux placé pour juger la question du moral que les personnes civiles et les officiers qui n'ont pas d'expérience au combat?

M. LANDYMORE: Oui, monsieur.

M. CHURCHILL: Je vous pose cette question au sujet de la formation des forces armées de la Marine. Sous l'organisation actuelle, on a établi un commandement de l'instruction. Avez-vous une idée de la façon que fonctionnera ce Commandement de l'instruction en ce qui concerne les hommes qui s'offrent volontairement pour leur service militaire et qui veulent faire partie du personnel naval? Quelle sorte de formation ces gens recevront-ils au Commandement de l'instruction et quelles mesures suivrait-t-on pour les intégrer au personnel naval? Recevront-ils, au Commandement de l'instruction, le genre de formation appropriée pour les hommes qui vont être affectés sur les navires en mer?

M. LANDYMORE: Je ne vois pas comment le Commandement de l'instruction peut apporter des changements au type de formation professionnelle fournie pas chacun des trois services distincts. Après tout, même si nous ne devons pas avoir des marines, des armées et des aviations, nous aurons quand même des soldats, des marins et des aviateurs. Ils ont reçu leur formation dans ces domaines et une formation technique dans ces domaines; à mon avis on n'apportera pas de modification à la formation professionnelle qu'adoptera le Commandement de l'instruction.

M. LANDYMORE: Non.

M. CHURCHILL: Avez-vous déjà eu des contacts avec le ministre des Affaires extérieures qui a parlé de questions de politique en approuvant l'union de notre politique en affaires extérieures et de notre politique en matière de défense? Avez-vous déjà eu l'occasion de discuter de la défense du Canada avec lui?

M. LANDYMORE: Non, monsieur.

M. CHURCHILL: C'est malheureux car, sauf erreur, on l'a fait colonel honoraire de la milice et il aurait peut-être pu contribuer. Toutefois, ma question repose sur une déclaration qu'il a faite le 15 septembre 1964 devant l'Association du Traité de l'Atlantique à Ottawa, et dans cette déclaration, à la page 3, il a parlé en ces termes:

Dans le domaine de la défense, le Canada a commencé à réorganiser ses forces armées pour qu'elles soient en mesure de répondre aux tâches qu'elles devront probablement accomplir d'ici dix à vingt ans.

Le ministre de la Défense nationale a parlé d'une façon à peu près semblable. Ces deux messieurs connaissent mieux que le commun des mortels ce qui arrivera d'ici 10 à 20 ans et nous devons user d'une grande prudence en discutant leurs déclarations, mais je vous demande ceci: d'après votre expérience dans l'art de la guerre, au cours de la Deuxième Guerre mondiale, dans la guerre de Corée, d'après les études que vous avez faites sur ce qui se passe dans le monde et sur toutes les crises internationales qui ont surgi ces vingt-cinq dernières années, et sur ce qui se passe actuellement au Viet-Nam, constatez-vous, à part l'avènement d'armes supérieures, un changement marqué peut-être dans la tâche qu'aurait à assumer une marine dans les dix à vingt prochaines années? Verra-t-on un changement fondamental qui expliquerait alors ce changement en un service unique?

M. LANDYMORE: Non, monsieur, je ne vois aucun changement fondamental dans un avenir prochain pour les forces navales du genre des nôtres. Les deux principales marines communistes ont des sous-marins; toutes deux sont en mesure de lancer des engins près de nos côtes. Je croirais que le besoin de prouver notre aptitude à faire face à ces situations, sur mer, se fera sentir, certainement, pendant encore 20 ans.

M. CHURCHILL: Une dernière question; si je demandais au ministre des Affaires extérieures s'il était prêt à vous rencontrer, ainsi qu'à l'amiral Brock et à quelques autres officiers supérieurs limogés par M. Hellyer, seriez-vous prêts à le rencontrer pour discuter de l'avenir des forces de défense du Canada?

M. LANDYMORE: Bien entendu.

M. CHURCHILL: Merci.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Forrestall?

M. FORRESTALL: Amiral, toutes les lettres que j'ai reçues de divers officiers et membres des forces armées, sauf une, témoignaient du grave souci et des doutes de leurs auteurs pour leur avenir dans les forces armées. De fait, plusieurs ce ces personnes m'ont indiqué dans leurs lettres qu'elles songeaient sérieusement à quitter les forces armées, malgré les pertes qu'un tel geste pouvait signifier. A titre de commandant, au commandement maritime, et d'officier naval supérieur de la côte atlantique, pourriez-vous dire au Comité si oui ou non ce malaise répandu existait en nous disant, par exemple, si oui ou non des officiers ou hommes, ou tous, vous ont demandé conseil sur ce qu'ils devaient faire au sujet de leur carrière?

M. LANDYMORE: Oui, bon nombre de ces personnes m'ont demandé conseil et viennent encore me demander conseil.

M. FORRESTALL: Vous dites, «bon nombre». S'agit-il de 10, 15, 20, 30?

M. LANDYMORE: Directement, je dirais environ 50 ou 60 et indirectement peut-être autant que cent ou plus. Je n'ai pas examiné ma correspondance, mais, comme vous, j'ai reçu des centaines de lettres de la part de membres des forces armées à ce propos. Il est peu probable que trop de gens m'aient pressenti à cet égard, vous vous souvenez du mémoire que je vous ai fait parvenir. Bon nombre des officiers m'ont personnellement promis qu'ils ne se retireraient pas de la

Marine avant l'adoption de la loi. La grande majorité, en fait, toutes ces personnes, à mon avis, sont hommes d'honneur; je ne pense pas qu'ils feraient des démarches directes pour se retirer ou prendraient quelque mesure que ce soit avant d'être automatiquement libérés de cet engagement. Bien entendu, l'engagement pris envers moi l'a été en vue de protéger les fibres de la Marine tant que cette protection demeure possible dans les circonstances; ainsi, si on vient encore me demander conseil, on ne le fait pas, je le pense, à un moment qu'on aurait pu choisir dans d'autres circonstances.

M. FORRESTALL: Amiral, ce que je veux dire, c'est que plus tôt aujourd'hui certaines allusions ont été avancées au sujet d'une série de réunions que vous avez tenues avec les hommes de votre commandement, particulièrement ceux de *Stadacona*. Pour le bénéfice du compte rendu, si la chose n'est pas secrète et si vous vous jugez habilité à le faire, ou si ce renseignement pouvait être utile au Comité, pourriez-vous donner plus de détails sur cette série de réunions et nous dire exactement ce qui s'est passé?

M. LANDYMORE: La meilleure façon de procéder, à mon avis, serait simplement de lire le mémoire que j'ai préparé pour tous les membres du Parlement.

M. FORRESTALL: Je l'ai lu très clairement, amiral. Ce que je me demande, c'est si vous voulez bien porter ce renseignement au compte rendu? Les trois autres mémoires ne font pas partie de nos délibérations ici.

M. LANDYMORE: Je le ferai avec plaisir si vous y voyez quelque profit.

M. FORRESTALL: Je le crois.

Le PRÉSIDENT: Le Comité veut-il que ces renseignements soient déposés?

M. NUGENT: Nous voulons qu'ils fassent partie du compte rendu officiel et non de l'appendice.

M. FORRESTALL: Combien de personnes veulent lire les délibérations de ce Comité? La semaine prochaine la presse ne s'y intéressera plus.

M. MACALUSO: Monsieur le président, ceci était entre nos mains depuis longtemps et je ne vois rien de répréhensible à ce que nous ayons les trois mémoires, ou tout mémoire, auquels se réfère M. Forrestall, imprimés en appendice aux procès-verbaux et témoignages de ce jour, comme partie de la déposition de l'amiral.

M. FORRESTALL: Monsieur le président, au sujet du rappel au règlement, cette affaire a été soulevée ce matin et certaines conclusions ont été mises de côté. Je ne voudrais pas prêter certaines intentions qui n'existaient pas mais, selon ma propre opinion, c'est certain que ce qui s'est passé ce matin me laisse croire que cette affaire doit être élucidée et dès maintenant.

Le PRÉSIDENT: Cela me semble raisonnable.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, sur le point du règlement concernant le dépôt de ces mémoires, je veux être assuré que la question de privilège que j'ai soulevée ce matin, au sujet d'un article de l'un de ces mémoires, sera bien étudiée et que l'on ne se trouvera pas dans une situation où le mémoire dormira dans les dossiers sans que cette question de privilège que j'ai soulevée ait été réglée. Je crois que les honorables membres de la Chambre considéreront cela comme juste. Je ne vois rien de mal à attacher ces mémoires comme appendice au compte reudu de ce jour, du moment que nous éclaircissions cette affaire.

M. FORRESTALL: Je ne m'objecte pas à la déposition de ces mémoires mais, j'aimerais avoir, dans son propre contexte, l'autre version d'une certaine inférence et je suis d'accord avec M. Deachman qui, assurément...

Le PRÉSIDENT: Est-il décidé que nous devrions déposer ceux-ci comme partie des procès-verbaux et témoignages d'aujourd'hui?

M. LANIEL: Monsieur le président, en autant que quelqu'un ne viendra pas nous dire plus tard: «Bien, j'ai écrit un mémoire au sujet de la marine ou au sujet de l'aviation, pourrait-il être inclus dans les témoignages?

Une VOIX: Nous les traitons comme nous les voyons.

Le PRÉSIDENT: L'amiral aimerait lire maintenant. Avez-vous indiqué jusqu'où vous voulez qu'il lise?

M. FORRESTALL: Oh, seulement cette partie qui traite des réunions. Il peut la paraphraser, ce n'est pas nécessaire qu'il la lise, mais s'il préfère la lire, c'est très bien.

Le contre-amiral LANDYMORE: Antérieurement à cela, j'ai tenté de vous démontrer dans ce mémoire que j'étais sérieusement préoccupé du moral des officiers et que je croyais qu'il était nécessaire de faire quelque chose à ce sujet. Maintenant, citant le mémoire, à la page 8, à la ligne du bas . . .

> J'ai décidé d'agir, de m'enquérir de cette détérioration du moral de mes officiers. La façon dont j'ai agi, qui a porté le porte-parole du ministre à insinuer que j'avais intimidé mes officiers et mes hommes, ce fut de convoquer à une assemblée tous les officiers sous mon commandement ayant rang de commodore, de capitaine et de commandant. Cette assemblée a eu lieu en juillet de l'année dernière.

C'était l'année 1965.

> A cette assemblée, j'ai exposé ces points bien clairement, j'y ai beaucoup appuyé et avec conviction—
>
> *Premièrement:* Que l'unification n'avait pas encore été bien définie et que par conséquent nous nous permettions de nous laisser aller à la démoralisation par une quantité inconnue.
>
> *Deuxièmement:* La Loi de la Défense nationale avait établi trois services qui ne pouvaient être changés pour un seul sans un amendement à la loi par le Parlement et j'étais assuré que le bon sens prévaudrait dans cette importante affaire.
>
> *Troisièmement:* J'ai retracé tous les événements se rapportant à l'unification jusqu'à ce temps-là aussi précisement que je l'ai retracé pour vous aujourd'hui.
>
> *Quatrièmement:* Je leur ai dit que je ne voyais aucun avantage à forcer la marine à prendre son identité en parlant de notre habit, nos traditions, la structure de nos cadres et de ceux qui conçoivent les plans de nos vaisseaux. Finalement, je leur ai dit, sans tenir compte de mes vues personnelles, que je ferais valoir leur point de vue et qu'ils auraient l'occasion de m'indiquer quel était leur propre point de vue. Je leur ai alors demandé de se lever pour signifier s'ils étaient d'accord sur les points suivants.—
>
> *Premièrement:* S'ils désiraient que je représente leur point de vue.
>
> *Deuxièmement:* Qu'ils n'auraient point le sentiment qu'ils ne pourraient parler ouvertement et franchement de leurs points de vue sur l'unification au sein de la marine et en dehors de ses cadres. J'ai fait remarquer que ce serait là l'état des choses jusqu'à ce que la loi soit changée par le Parlement. Je leur ai dit que non seulement c'était la façon d'en parler mais que je les encourageais à le faire.

Troisièmement: Qu'ils ne devraient pas considérer comme inévitable une perte d'identité pour la marine et que par conséquent, ils devaient être indifférents à ce sujet.

Quatrièmement: Et ceci est le plus important—qu'ils ne demanderaient pas à être retraités parce qu'ils ne pouvaient accepter la théorie de l'unification. Je leur ai garanti que si leur point de vue était ignoré que moi seul déciderait de l'attitude à prendre comme protestation.

Cinquièmement: Que pour l'information de gens à l'extérieur de la salle, notre réunion n'avait d'autre but que de discuter du moral de la marine.

Maintenant, monsieur le président, cela continue jusqu'à des statistiques sur le nombre de personnes présentes et des références à deux assemblées semblables qui eurent lieu subséquemment au mois d'août, et ensuite à une référence au compte que j'ai dû rendre de mes actions au Chef du personnel, le 23 août, après la troisième assemblée.

Le PRÉSIDENT: Ceci vise-t-il votre point, monsieur Forrestall?

M. FORRESTALL: Oui, monsieur le président. Merci à vous et merci à l'amiral. J'aimerais maintenant vous dire encore une fois ce que me semblaient indiquer les lettres et le courrier que j'ai reçus de ces hommes: que,—contrairement à la position dans laquelle on vous avait laissé, amiral, à la suite de certaines insinuations ou manières de procéder par insinuation et des remarques de la part des porte-parole au bureau du ministre et, contrairement à ce sentiment général de mécontentement,—vous avez vraiment fait tout en votre pouvoir pour conseiller ces gens et les encourager à ne pas sauter aux conclusions au sujet de ce qui pourrait arriver. Bien au contraire, vous les avez encouragés; vous avez essayé de soutenir leur moral et en effet vous, et peut-être vous seul,—et je n'aime pas vous prêter des intentions,—avez probablement arrêté ce qui aurait pu dégénérer en un exode en masse de la MRC dans les huit ou neuf mois avant et après votre démission. Est-ce que je m'écarte de la vérité en tirant cette conclusion?

L'amiral LANDYMORE: Non monsieur, vous ne vous en écartez pas; en général ces motifs étaient les miens. Je ressentais profondément que je ne pouvais simplement pas permettre que la fierté de la marine soit détruite par quelque chose qui pourrait bien ne pas être nécessaire. Il n'avait pas encore été décidé si oui ou non les forces armées seraient unifiées; alors il me semblait qu'à l'été 1965, c'eut été trop tôt pour tout officier de devenir tellement désillusionné à ce stage pour que ce fut raison à prendre sa retraite.

De plus, assurément, comme je l'ai dit hier, dans toute cette affaire, mon intention,—et probablement qu'à ce stage de la partie cela peut paraître plus catholique que le pape,—a été le souci de la défense de mon pays et vu que moi seul avait la responsabilité de la défense des mers du Canada, c'est bien clair que j'aurais falli à mes devoirs, si je n'avais, à ce moment, adopté, envers mes officiers, des mesures pour rehausser le moral et si je n'avais pas, plus tard, porté cette chose à l'attention du public. Je suis très confiant aujourd'hui, et je l'ai été tout le temps, que votre comité verra qu'il convient soit de mettre indéfiniment cette affaire aux oubliettes et d'appuyer ainsi le point de vue que j'y ai exprimé; ou bien qu'il modifie suffisamment le projet de loi pour enlever au moins les aspects les plus désagréables dans l'espoir que nous puissions redonner confiance à nos officiers et hommes de la marine et par là restaurer notre défense maritime de la manière dont elle devrait être restaurée.

M. FORRESTALL: Mon temps de parole est-il maintenant terminé? Il est une heure, je crois?

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est presque une heure.

M. FORRESTALL: Il est bien une heure, mais, monsieur le président, j'ai d'autres questions se rapportant à un autre domaine auxquelles je voudrais bien m'attaquer. Inscririez-vous mon nom encore une fois?

Le PRÉSIDENT: Nous devons décider maintenant de notre façon de procéder à partir d'ici. Je suis entre les mains du comité. Je vous ai dit quels sont les arrangements et c'est quelque chose que vous m'aiderez à résoudre. Le général Foulkes a été invité à comparaître ce matin. Il a consenti à remettre sa comparution à cet après-midi. Évidemment, il reste encore les questions de messieurs McIntosh, Harkness, Nugent, Forrestall, encore une fois, à poser au témoin présent.

M. CHURCHILL: J'ai demandé que mon nom soit mis sur la liste quand j'ai parlé le premier.

Le PRÉSIDENT: Quand avez-vous commencé le premier?

M. CHURCHILL: Quand j'ai parlé il n'y a que quelques instants.

Le PRÉSIDENT: Pourtant, je portais attention et je ne le vois pas ici; je mettrai quand même votre nom.

Maintenant, messieurs, que désirez-vous faire?

M. ANDRAS: Monsieur le président, nous avons invité le général Foulkes à comparaître. Maintenant on a retardé sa comparution. L'amiral nous a soumis un très long mémoire et il y a bon nombre de questions qui, sans aucun doute, provoqueront un interrogatoire plus poussé, mais je crois que nous devrions procéder maintenant avec l'autre témoin, le général Foulkes étant attendu pour cet après-midi.

M. MCINTOSH: Monsieur le président, ce n'est pas la procédure adoptée dans le passé. Nous avons convenu d'inviter un témoin à comparaître ici cet après-midi. J'espère que vous ne vous êtes pas engagés envers lui en l'assurant que le temps qu'il consacrera au comité sera limité seulement à un certain nombre de minutes ou d'heures?

Le PRÉSIDENT: Non, je ne l'ai pas fait.

M. MCINTOSH: Vous ne lui avez pas laissé entendre qu'il terminerait cet après-midi et qu'il pourrait bien ne pas continuer ce soir. Apparemment, c'est la manière dont vous procédez maintenant et c'est la raison que vous avez donnée pour avoir des réunions continues ce à quoi nous nous sommes opposés en premier lieu.

J'ai cru comprendre hier soir que vous aviez décidé que vous questionneriez un seul témoin à la fois et que vous procéderiez avec ce témoin jusqu'à ce que le comité agrée qu'il a posé au témoin toutes les questions qu'il désirait lui poser. Je ne vois aucune raison à ce que vous changiez cette procédure à tous les jours.

Le PRÉSIDENT: Nous n'avons pas changé notre procédure.

M. MCINTOSH: Vous êtes en train de le faire en ce moment.

Le PRÉSIDENT: En ce moment, nous avons le problème suivant: l'amiral m'a dit qu'il désirait retourner à Halifax dans la soirée. Il a pour demain un engagement qu'il ne doit pas manquer. La température n'était pas très clémente quand nous sommes arrivés ici ce matin. Maintenant, que désirez-vous faire cet après-midi?

M. HARKNESS: Monsieur le président, la chose la plus sensée à faire c'est que nous complétions l'interrogatoire de l'amiral Landymore cet après-midi comme commencement de toute l'affaire.

Le PRÉSIDENT: Je n'ai certainement pas l'intention d'essayer d'interrompre l'interrogatoire. A vous, monsieur Macaluso?

M. MACALUSO: Monsieur le président, puis-je demander à l'amiral vers quelle heure il doit partir cet après-midi.

Le contre-amiral LANDYMORE: Je n'ai pas d'heure fixée pour mon départ. Je pourrais rester tard ce soir, mais j'aimerais être certain d'être à Halifax demain. Les cérémonies ont lieu en mon honneur; il y a beaucoup de gens impliqués, j'ai donc le sentiment que je dois être présent.

M. MACALUSO: Monsieur le président, nous pourrions peut-être nous occuper du général Foulkes cet après-midi. Je suis certain que son exposé ne sera pas aussi long ni aussi détaillé que celui de l'amiral à cause des circonstances. Ensuite, nous pourrons terminer l'interrogatoire de l'amiral ce soir afin qu'il puisse tenir son engagement demain.

Le PRÉSIDENT: Peut-on me donner une idée du nombre de questions? Ce serait peut-être utile au président d'avoir quelqu'indication.

M. FORRESTALL: Si ça peut vous être utile, je n'ai qu'une autre série de questions qui prendront peut-être quinze minutes.

M. NUGENT: Puis-je demander au président si le général Foulkes a compris qu'il devait témoigner quand nous aurons fini avec l'amiral Landymore? Je crois que c'est la marche à suivre habituelle. Je suis convaincu qu'il comprendra que le Comité ne peut préciser l'heure à laquelle il terminera avec une personne. Il est à Ottawa. Je ne vois pas pourquoi nous commencerions avec lui cet après-midi pour revenir ensuite à l'amiral Landymore. Je crois que nous pourrons facilement terminer avec l'amiral Landymore cet après-midi et ensuite commencer avec le général. Je ne crois pas qu'il trouve extravagant que nous lui demandions d'attendre un peu jusqu'à ce que nous ayons fini avec le témoin actuel.

M. CHURCHILL: La perte de temps a été causée par M. Deachman qui est d'une sensibilité extraordinaire.

Des VOIX: Non! non!

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, à l'ordre. Cet arrangement me semble raisonnable et il semble que nous pourrons faire concorder tous nos arrangements. Je téléphonerai moi-même au général Foulkes pour le prier d'être prêt à venir cet après-midi un peu plus tard que nous nous le proposions.

M. MACALUSO: Monsieur le président, cela signifie-t-il que nous interrogerons l'amiral cet après-midi et le général Foulkes ce soir?

Le PRÉSIDENT: Plus tard cet après-midi. Il semble que nous ne finirons pas trop longtemps après...

M. MACALUSO: Dans la circonstance, peut-être devrions-nous consentir à siéger ce soir, si nécessaire, pour entendre le général Foulkes.

Le PRÉSIDENT: Nous nous en occuperons quand viendra le temps.

M. MACALUSO: Je propose que nous y songions sérieusement, parce que nous devons également voir à ce que le général Foulkes retourne à sa base ce soir.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie de votre aide. Grand merci d'aider le président à cet égard. La séance est suspendue jusqu'à 3 heures et demie cet après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le JEUDI 16 février 1967

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. Quand nous avons suspendu nos délibérations pour le dîner, l'amiral Landymore allait être interrogé par M. McIntosh.

M. McINTOSH: Amiral, quand je vous interrogeais avant l'heure du dîner j'ai parlé de défense collective, de défense continentale et de politique d'alliance. Je conclus d'après ce que vous avez dit que vous approuviez entièrement la politique de défense collective ou les alliances que nous avons conclues. Je veux parler de NATO, NORAD, SACLANT, etc. Quand vous avez entendu le mot «unification» pour la première fois, avez-vous eu à l'idée qu'une autre force serait formée, qu'un autre engagement irait aux forces canadiennes, qu'elles assumeraient un rôle supplémentaire, en étant utilisées, pour le maintien de la paix sous la surveillance des Nations Unies? Cela vous a-t-il alors inquiété?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, cela ne m'inquiète pas.

M. McINTOSH: Cela ne vous inquiète pas maintenant?

Le contre-amiral LANDYMORE: Seulement si les autres rôles sont abandonnés et que le maintien de la paix devienne le seul rôle.

M. McINTOSH: Ai-je bien compris d'après votre témoignage, Amiral, que vous avez de la difficulté à faire du recrutement pour vos forces afin de remplir votre rôle auprès de NATO?

Le contre-amiral LANDYMORE: Nous avons eu de la difficulté à obtenir des recrues. Je ne crois pas que ce soit beaucoup associé à notre rôle.

M. McINTOSH: Obteniez-vous suffisamment de recrues pour remplir la fonction qui vous avait été confiée?

M. McINTOSH: Estimiez-vous que votre fonction serait plus difficile avec la réalisation de l'unification?

Le contre-amiral LANDYMORE: Si, beaucoup.

M. McINTOSH: Mais, dans votre idée de défense collective, vous estimiez que c'était nécessaire. Nous avions ces engagements et nous devions les garder, mais avec l'unification, il faudrait peut-être un effort supplémentaire de la part de l'État pour recruter plus de personnel pour les forces et vous estimiez que ça pourrait être impossible.

Le contre-amiral LANDYMORE: Telle était bien la situation.

M. McINTOSH: Avez-vous alors offert au ministre une autre solution quant à la façon dont il pourrait exécuter ce que vous estimiez être sa politique et faire quand même honneur à nos engagements?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, je n'ai pas eu avec le ministre d'entretiens au cours desquels j'aurais pu lui donner un conseil du genre. Dans tous les cas, comme commandant de la marine, je n'avais aucune obligation ni rapport relativement au recrutement, sauf de faire observer les conséquences du manque de recrues sur le mode de fonctionnement des forces placées sous mon commandement.

M. McINTOSH: Avez-vous pensé, depuis que vous avez entendu le mot «unification» pour la première fois, que c'était, ainsi que je l'ai dit hier soir, le premier pas vers la conscription ou le service militaire obligatoire?

Le contre-amiral LANDYMORE: Comme je l'ai dit hier, je crois qu'il appartient à l'État de décider comment on satisfera aux besoins de main-d'œuvre de nos forces armées. Je ne crois pas avoir les qualités voulues pour dire si le gouvernement va décider de conscrire les gens ou s'il va essayer d'établir un service quelconque beaucoup plus attrayant que le service unifié pour obtenir des hommes.

M. McINTOSH: Oui, mais notre politique de défense n'est-elle pas étroitement liée à notre politique étrangère et n'estimez-vous pas, en votre qualité de commandeur, que l'une est liée à l'autre? Concernant les objectifs le Livre blanc dit:

> Les objectifs de la politique canadienne de défense, qu'on ne saurait dissocier de la politique étrangère, sont de préserver la paix grâce à l'appui des mesures de défense collective qui empêchent l'agression; d'appuyer la politique étrangère du Canada, même en ce qui a trait à notre participation aux organismes internationaux, et d'assurer la protection et la surveillance de notre territoire, de notre espace aérien et de nos eaux côtières.

Cela ne vous intéresse-t-il pas, vous qui êtes commandeur militaire chargé d'une certaine défense du continent nord-américain?

Le contre-amiral LANDYMORE: A cet égard j'ai évidemment à accepter la politique directive et à la traduire par la planification et la disposition des opérations de façon à appliquer la politique du gouvernement.

M. McINTOSH: A votre avis, ces objectifs (défense de nos eaux côtières, de notre espace aérien et protection de notre territoire), peuvent-ils être réalisés par les forces canadiennes seules?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, c'est impossible. En tous les cas, la défense entière de l'Amérique du Nord est partagée entre nos deux pays. Nous assumons une partie de la défense des États-Unis et les États-Unis assument la défense côtière du Canada, parce qu'un missile sous-marin placé à un endroit avantageux des eaux canadiennes peut atteindre des cibles des États-Unis et vice-versa. Les forces sont donc entremêlées dans un cas comme dans l'autre, de sorte que les unes veillent sur les autres.

M. McINTOSH: N'êtes-vous pas d'avis que de toute façon les États-Unis vont défendre le continent nord-américain et que le ministre pourrait penser que nous n'avons plus besoin des forces canadiennes maintenant?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne sais pas ce que le ministre a en vue, mais je suis certain que les États-Unis ont l'intention de défendre leur pays et, s'il le faut, utiliser nos régions côtières, notre espace aérien, etc, oui, ils les utiliseront.

M. McINTOSH: Dans l'introduction du Livre blanc nous trouvons le passage suivant:

> Beaucoup des principes fondamentaux qui régissent la politique de défense du Canada sont constants parce qu'ils sont déterminés par des éléments particuliers, comme la géographie et l'histoire. D'autres éléments, comme la nature et l'ampleur de la menace à la paix, la sécurité et le progrès des armes et la technologie des armes changent rapidement et de façon drastique. Par conséquent, la politique de défense doit s'adapter à ces changements, tandis que les principes restent constants.

Pouvez-vous me dire ce qu'on entend en disant que les principes restent constants?

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, monsieur McIntosh dans votre interrogatoire de l'amiral Landymore.

Le contre-amiral LANDYMORE: Je crois que le principe qui reste constant, c'est que vous avez les forces de défense pour défendre votre pays et c'est à peu près le seul principe qui reste constant quand vous liez la politique étrangère à la politique nationale.

M. McINTOSH: On dit ensuite dans l'introduction:

> C'est pour ça qu'il est désirable que le gouvernement soit prêt non seulement à faire des changements quand ils s'imposent, mais aussi à tenir le public au courant de la nature et des raisons des nouvelles politiques.

Cela vous a-t-il inquiété dans vos entretiens avec le ministre? Avez-vous estimé que non seulement le public n'était pas informé du programme mais aussi que vos forces et vos officiers n'étaient pas informés de la nouvelle politique du ministre?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne crois pas que quiconque a lu dans le Livre blanc ce que doit être notre fonction, a douté de ce qu'avait en vue le ministre à ce moment particulier. Toutefois je crois qu'il y a beaucoup de doutes quant à l'image qu'on se fait de l'unification. A mon avis, c'est à ce sujet seulement qu'on entretient de très grands doutes.

M. McINTOSH: N'avez-vous jamais estimé que votre compréhension de l'unification et la compréhension du ministre étaient une seule et même chose?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne crois pas qu'elles aient été une seule et même chose à partir du début. J'ai défini l'unification dans le document qui vous a été envoyé et qui a été écrit il y a un an (bien avant que l'unification soit discutée) et dans lequel j'ai donné une définition que j'estimais raisonnable de l'unification. C'est bien différent de ce qui semble ressortir du Bill n° 243.

M. McINTOSH: Je suis d'accord, Amiral Landymore, mais n'avez-vous jamais pu trouver quelqu'un qui admette votre définition de l'unification?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je crois que la plupart des gens qui sont opposés au changement admettant la définition que j'ai donnée ou une définition qui s'en rapproche beaucoup.

M. McINTOSH: Avez-vous trouvé quelqu'un qui pouvait comprendre ou qui admettait la définition de l'unification donnée par le ministre?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne savais pas que le ministre avait sa définition de l'unification.

M. McINTOSH: Ma foi! vous avez lu son introduction du Bill C-243 et dans son discours à la Chambre il s'est assuré si tout le monde comprenait. Voici ce qu'il a dit: «L'unification est l'objectif définitif d'une unification logique et progressive».

Le contre-amiral LANDYMORE: C'est comme le fourgon du train. J'ai reçu juste à l'heure du dîner aujourd'hui la copie des observations d'introductions qu'a faites le ministre à la reprise des délibérations de votre Comité. Il y définit l'unification. C'est la première fois, à ma connaissance, qu'il a défini l'introduction. Je ne sais pas encore si c'est une définition juridique officielle ou tout juste une tentative de définition pour que le Comité puisse faire son travail.

Le PRÉSIDENT: Votre temps est expiré, monsieur McIntosh. Avez-vous beaucoup d'autres questions?

M. McINTOSH: Allez-vous nous restreindre à dix minutes?

Le PRÉSIDENT: Je crois que dans le cas actuel nous pouvons continuer, mais j'espère qu'on ne prendra pas trop de temps.

M. McINTOSH: Je voudrais bien pouvoir terminer.

Avez-vous compris la définition de l'unification telle qu'elle vous a été donnée au déjeuner, et que le ministre a présentée au Comité?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui, je crois que la définition qu'il a donnée corrobore ce que je crois être sa pensée depuis le moment où j'ai lu son discours de décembre.

M. McINTOSH: Elle corrobore ce que vous croyez être sa pensée?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui.

M. McINTOSH: Je ne comprends pas très bien ce qu'il a dit. Pourriez-vous me l'expliquer?

Le contre-amiral LANDYMORE: Pour ce faire, je crois qu'il me faudra le citer, et je crains que cela ne soit injuste, car je suis sûr que dans son esprit il ne s'agissait pas d'une définition officielle. A partir de la lettre du texte que j'ai devant les yeux, il est loisible de penser qu'il se bornait à une déclaration d'ordre général, faite à votre intention, pour vous donner les grandes lignes à partir desquelles il peut avoir cru que le Comité allait entamer ses travaux sur la loi considérée.

M. McINTOSH: Je ne voudrais pas pécher par injustice à votre égard, amiral, et si vous . . .

Le contre-amiral LANDYMORE: C'est injuste vis-à-vis de moi! Je crois que c'est surtout injuste vis-à-vis du ministre.

M. McINTOSH: Je crois plutôt que c'est le ministre qui a été injuste à notre égard, aussi je n'aurai pas de scrupule sur ce point.

Des VOIX: Non, non, non.

M. McINTOSH: Je maintiens ce que j'ai dit; il n'a répondu à aucune des questions que nous lui avions posées à la Chambre. Il s'est refusé à définir l'unification. Il n'a pas voulu prévoir d'interruption afin que nous puissions entreprendre une étude. Il a pratiquement forcé la main à la Chambre et ce vote voudrait dire en principe que nous étions d'accord, ce qui n'est pas le cas. J'estime qu'il a manqué de loyalisme à l'égard du peuple du Canada.

Le PRÉSIDENT: M. McIntosh, peut-être vous . . .

M. McINTOSH: Vous comprenez la notion de service obligatoire, vous comprenez l'idée de conscription, j'espère que vos électeurs les comprendront.

Le PRÉSIDENT: M. McIntosh, permettez que je vous rappelle à l'ordre.

Vous aurez tout le loisir d'interroger le ministre lorsqu'il se présentera devant le Comité plus tard. En attendant, je vous serais obligé de poursuivre votre interrogatoire de l'Amiral Landymore.

Le contre-amiral LANDYMORE: J'ai devant moi les procès-verbaux et témoignages n° 14, du mardi 7 février, et on trouve en page 440 les propos tenus par le ministre:

> «Lorsque je parle de force unifiée, j'entends une arme unique, intégrée, qui engloberait les unités navales, terrestres, aériennes et logistiques nécessaires à l'accomplissement de leur mission, et dont le fonctionnement est placé sous un commandement unifié.»

Je serais porté à croire que nous sommes en présence de la définition, car celle-ci pourrait très bien, en fait, et moyennant de légères modifications, devenir une définition qui laisserait intacts nos services du fait qu'il n'y est pas fait de référence à la notion d'identité sous quelque forme que ce soit.

M. McINTOSH: Soit, Amiral; mais, ce matin, j'ai lu dans le discours du ministre, un ensemble de choses qui m'apparaissent comme des contradictions, dont je vous soumets la suivante: il dit que les services ne seront pas modifiés, pourtant, d'après le document dont vous nous avez donné lecture, il n'y aura qu'un seul service. Alors, une fois encore, je vous demande comment pouraient-ils être différents et identiques en même temps?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne sais pas. Mais je répète, monsieur, que la seule personne qui puisse répondre à cette question, c'est, à mon avis, le ministre lui-même.

M. McINTOSH: Soit, je ne vais pas m'entêter sur ce point.

Par contre, je ne lasse pas d'être préoccupé par la déclaration que l'on trouve dans le mémoire que vous avez remis au Comité:

> L'unification ne présente guère d'avantages. Il s'agit de transformations gratuites, inutiles et entraînant des dépenses élevées. Elle trouve son origine dans des considérations politiques et non militaires.

Et, pour revenir à ce qui vous a déjà été demandé ce matin, que voulez-vous dire exactement lorsque vous déclarez que l'unification trouve ses origines dans des considérations politiques et non militaires?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je considère que la théorie de l'unification en ce qu'elle ne comporte aucun résultat positif au regard des améliorations dans l'art militaire, ne peut vraiment être considérée comme une théorie militaire. Cependant, considérant qu'elle émane du cabinet du ministre, je me hasarderai à conclure qu'il doit alors s'agir d'une théorie politique.

M. McINTOSH: Très bien. Maintenant, pour résumer, serait-il exact de dire, Amiral, que vos préoccupations, avant le moment où vos conversations avec le ministre aient amené votre licenciement—j'utilise vos propores termes—gravitaient autour de la notion de moral des troupes dans votre arme, du problème du recrutement dans votre arme, et des difficultés surgies dans la formation de votre personnel militaire. Dans l'optique de l'unification telle qu'elle vous est apparue, direz-vous que les trois considérations ci-dessus constituaient vos préoccupations essentielles?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui.

M. McINTOSH: Et dans quel ordre, Amiral?

Le contre-amiral LANDYMORE: La baisse du moral des troupes était, prise isolément, le facteur le plus important, car il constituait l'épine dorsale de l'arme que je commandais.

M. McINTOSH: Bien. Et en affaiblissant le moral on réduit les possibilités d'accroître le recrutement, n'est-il pas vrai?

Le contre-amiral LANDYMORE: Certainement, et surtout quand on considère que les officiers et les hommes de troupe d'une arme donnée sont probablement nos meilleurs agents de recrutement. Ce sont eux qui amènent de nouvelles recrues à nos bureaux beaucoup mieux que ne le ferait la publicité; et lorsque officiers et hommes de troupe de la marine sont satisfaits de leur sort et croient en leur carrière, ils se chargent automatiquement de ce recrutement; mais je ne crois pas que cela se soit produit.

M. McINTOSH: Avez-vous la conviction, Amiral, que le ministre a l'intention de rester fidèle à nos alliances et aux obligations qui en découlent? Avez-vous

quelque crainte que nous ne les respections pas? Je ne voudrais pas me montrer injuste à l'égard du ministre.

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne vois pas de raison pour laquelle le ministre aurait cette intention; bien que je ne voie pas pourquoi il chercherait à créer une force unifiée si ce n'est pour lui confier un rôle unique; auquel cas, il serait, bien entendu, nécessaire de nous retirer de certaines activités au sein desquelles nous sommes actuellement engagés.

M. MCINTOSH: Très bien. Maintenant, à votre avis, quel pourrait être ce rôle unique?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je serais porté à croire à un rôle de police.

M. MCINTOSH: A un rôle de police? Dans l'éventualité où le ministre n'envisagerait pas le retrait d'une partie de nos alliances et où il préparerait de nouvelles charges qui exigeraient davantage de troupes, ne seriez-vous pas disposé à admettre avec moi que la loi C-243 est un premier pas sur la voie de la conscription, du service militaire obligatoire? Et si cela n'était pas, d'où vous viendraient vos recrues?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne pense pas que la carrière militaire ne dispose plus de moyens pour recruter son personnel. J'incline à croire que, s'il devait y avoir pénurie et que l'on continuerait à compter sur les engagements volontaires, il y aurait la possibilité de trouver toutes sortes de moyens pour encourager les candidatures. Dans un premier temps, j'avais cru que l'argent aurait constitué un facteur très important pour faciliter le recrutement. Mais si c'est vrai au début, cela tend à l'être moins au fur et à mesure que les individus commencent à s'intéresser à leur carrière. Je ne crois pas que qui que ce soit désespère de trouver des recrues pour quelque arme que ce soit.

M. MCINTOSH: Des engagés volontaires.

Le contre-amiral LANDYMORE: Mais il pourrait s'avérer très difficile d'obtenir ces engagements volontaires de façon économique.

Je pense que le maréchal de l'Air Reyno, qui a la charge de trouver le personnel nécessaire aux forces armées, aurait pu vous dire ce qu'il compte faire pour améliorer le recrutement.

M. MCINTOSH: Alliez-vous m'interrompre, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Non, j'allais simplement vous rappeler, par égard dû aux autres membres, que c'est M. Harkness, je crois, qui est le prochain orateur inscrit. Vous avez déjà disposé de vingt minutes.

M. HARKNESS: J'ai quelques questions à vous poser au sujet de certains points que vous avez soulevés dans votre mémoire.

Le premier concerne l'âge de la retraite. Dans votre mémoire vous dites:

> L'âge de la retraite devrait être raisonnablement établi, en principe, en tenant compte de la mesure dans laquelle les militaires ont été exposés au feu.

Un peu plus loin vous dites:

> En promettant d'éliminer les différences intervenant dans l'âge de la retraite, le ministre a créé un système qui aura pour conséquence soit de forcer les unités combattantes à accepter un âge trop avancé, soit de mettre prématurément à la retraite les unités logistiques. Par conséquent, le système est soit trop onéreux, soit préjudiciable à l'efficacité opérationnelle.

Je suis d'accord avec vos déclarations, et j'aimerais que, pour la gouverne du Comité, vous nous fassiez part de votre opinion sur la différence qui devrait

exister dans l'âge de la retraite entre les forces combattantes d'une part, et les unités chargées de tâches administratives, d'autre part.

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne vois pas pourquoi les unités chargées de tâches administratives ne devraient pas servir—dans la mesure où leur état de santé le permet—jusqu'à environ cinquante-cinq ans. Quant au personnel des forces combattantes, je crois que la limite d'âge se situe à quarante-cinq ans.

M. HARKNESS: Est-ce que cela concerne également les officiers et les hommes de troupe, ou faites-vous une distinction à cet égard?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ferais une distinction pour les officiers supérieurs, commandants et au-delà, et je penserais que l'âge actuel fixé à cinquante ans est satisfaisant. Je penserais aussi que l'âge de cinquante-cinq ans serait normal pour les capitaines et les grades supérieurs.

M. SMITH: Et l'âge de soixante ans?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je crois que dans certains cas, il serait parfaitement acceptable que nous ayons des contre-amiraux de soixante ans. Dans des forces aussi réduites que les nôtres, il est sans doute décourageant de voir des officiers supérieurs prolonger leur carrière aussi longtemps. La marine des États-Unis n'a pas un seul amiral de plus de soixante ans. La marine britannique en a très peu. Par ailleurs, je crois qu'à notre époque, compte tenu des bouleversements de caractère technologique, il serait préférable que ceux qui prennent des décisions concernant des domaines hautement techniques prennent leur retraite vers l'âge de cinquante-cinq ans.

Le PRÉSIDENT: Nous n'allons pas débiter cela au temps qui vous est imparti, M. Harkness.

M. HARKNESS: De ce point de vue, pensez-vous qu'il soit souhaitable de retenir plus longtemps des professionnels qu'il est difficile de recruter et de garder, et je pense spécialement aux médecins et aux dentistes? En d'autres termes, pensez-vous qu'il soit nécessaire d'opérer une nouvelle distinction du point de vue de l'âge de la retraite en ce qui concerne le personnel de ce genre?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne vois pas pourquoi—et afin de donner une réponse satisfaisante à cette situation—le personnel qui n'est pas exposé au feu, comme c'est le cas des professionnels, ne resterait pas sous les drapeaux au-delà de l'âge de cinquante cinq ans. Je ne crois pas, par exemple, que les avocats des forces armées vieillissent trop rapidement, et je sais qu'il y en a un dans l'assistance; ainsi je...

M. HARKNESS: Je suis d'accord avec vous. Je crois que des économies substantielles pourraient être réalisées et que le rendement, de façon générale, serait amélioré, si certains militaires, appartenant à des groupes dont il a été fait mention, prenaient leur retraite à un âge beaucoup plus avancé que celui du personnel combattant.

Le contre-amiral LANDYMORE: M. Harkness, je voudrais préciser ma pensée. Je crois que, considérant que le personnel militaire est un personnel de carrière, il convient de rechercher un juste milieu entre l'âge, le rendement, et un ceertain roulement optimum à l'intérieur de l'organisation.

M. HARKNESS: D'une façon plus générale, vous considérez donc qu'il serait hautement souhaitable de faire preuve de beaucoup plus de souplesse en cette matière, plutôt que de s'en tenir à une uniformité rigide...

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui, c'est tout à fait ça.

M. HARKNESS: Ma prochaine question se rapporte au terme de l'engagement, et spécialement à la période de renouvellement de cet engagement, tel que cela a été prévu dans la loi dont nous traitons, et au fait qu'il est possible de mettre fin à ce prolongement moyennant un préavis de six mois. Il convient de remarquer que, aux termes de ce renouvellement, plusieurs groupes de techniciens ont la possibilité de quitter les forces armées moyennant un préavis de six mois; et cet état de choses est susceptible de créer une pression considérable au regard des doléances qu'ils seraient amenés à présenter. Toutefois, beaucoup plus grave serait la conséquence de la terminaison simultanée des contrats de deux ou trois groupes de techniciens de ce genre, avec ce préavis de six mois; cela risquerait de mettre la marine dans l'impossibilité de prendre la mer et de s'acquitter de ses tâches.

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui, bien entendu, il s'agirait d'une sorte de retraite collective, et je ne crois pas, à moins de collusion, d'accord concerté entre les techniciens, qu'on puisse assister à un départ en masse.

M. PUGH: Si je peux me permettre une question supplémentaire, M. le président, est-ce que cela n'équivaudrait pas à une situation d'urgence?

Le contre-amiral LANDYMORE: Eh bien nous n'avons pas été ...

M. PUGH: Cela ne s'appliquerait pas dans un cas d'urgence, Amiral Landymore, mais est-ce que cela ne se résoudrait pas à une situation d'urgence?

Le contre-amiral LANDYMORE: Mais certainement. Si vous perdez vos techniciens-clé dans quelque domaine que ce soit, cela pourrait parfaitement avoir pour conséquence d'immobiliser vos forces. Par exemple, si tous les mécaniciens de la marine quittaient le même jour, aucun navire ne pourrait prendre la mer.

M. HARKNESS: C'est à ça que je veux en venir, à savoir que le genre de prolongation de l'engagement proposé comporte en réalité une menace potentielle, en ce sens que si un groupe d'hommes décidait de quitter, la marine et les autres armes pourraient parfaitement être rendues inopérantes.

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui, effectivement, je crois que je m'exprimerais comme vous, Monsieur, pour le cas d'un départ collectif. Je crois que l'inconvénient que je n'ai pas souligné dans mon mémoire c'est que la même considération élimine toute possibilité de prévision quant à l'importance des départs qui pourraient survenir à un moment donné. On ne saurait jamais. Cependant, avec le système de l'engagement, il est possible de savoir, avant l'expiration, si les engagés ont l'intention de renouveler; ainsi vous avez la possibilité de préparer votre politique de formation et de recrutement en fonction des départs qui auront été annoncés. Ainsi, pour en revenir à votre question, je crois que cette situation rend très difficile la prévision quant à l'importance future des forces armées. Et c'est un fait que six mois ne constituent pas un préavis suffisant pour remplacer un militaire.

M. HARKNESS: Non, Monsieur, ces dispositions risquent d'engendrer une instabilité considérable et comportent potentiellement un danger non négligeable.

Le contre-amiral LANDYMORE: Je crois pouvoir dire que je suis tout à fait d'accord, monsieur.

M. HARKNESS: Ma prochaine question concerne la hiérarchie. Sur la page suivante de votre mémoire, vous exprimez votre point de vue de la façon suivante:

> Il est on ne peut moins pratique, dans un navire, d'avoir deux hiérarchies en présence.

Du point de vue pratique, est-ce qu'il est possible d'avoir sur un navire, comme vous le remarquez, deux hiérarchies en place, d'avoir une demi-douzaine de capitaines, un colonel, quelques majors, quelques commandants, et Dieu sait quels autres grades?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je crois qu'indépendamment des titres et grades, d'une façon ou d'une autre il est possible de faire fonctionner le rouage. Mais je crois que cela gênerait considérablement les officiers, et, surtout en présence de personnel des marines étrangères avec lesquelles nous sommes en étroit contact, qui pourrait croire que tout le monde, dans ce pays, a perdu la raison. Il serait très difficile d'expliquer à qui que ce soit comment se justifie cette confusion. De plus, j'estime que dans une communauté maritime, où les marins vivent inévitablement, le public ne manquerait pas de faire des gorges chaudes des titres incongrus portés par le personnel. Je vois le capitaine du HMCS Saguenay présenté à une personnalité locale en qualité de colonel et j'imagine le temps qu'il passerait à expliquer qu'il ne commande pas un régiment mais un bâtiment de la marine royale canadienne; je vois fort bien son interlocuteur le quitter pour aller se réconforter au bar voisin.

M. HARKNESS: Oui, je ne crois pas qu'il demeure de doutes sur le fait que cette situation serait très gênante pour tous les officiers considérés, et que, du point de vue pratique, elle ne manquerait pas de créer une certaine confusion, ce qui se traduirait inévitablement par une diminution du rendement.

Le contre-amiral LANDYMORE: Monsieur Harkness, je pourrais décrire une situation qui n'est pas loin d'exister à l'heure actuelle, et qui se produit à l'occasion de la nomination d'un officier; je crois qu'il s'agit d'un cas intéressant, et je sais que votre président, s'il lui était permis de s'exprimer à ce sujet, vous dirait que, pour un officier de marine, le moment le plus important de sa carrière est celui où il passe du grade de sous-commandant à celui de commandant. C'est le tournant de sa carrière, et, pour tous ceux d'entre nous qui sommes passés par là, la plus grande joie est certainement le passage du grade de sous-commandant à celui de commandant. Les officiers reçoivent maintenant des nominations où l'on peut lire: «promu au grade de lieutenant-colonel ou équivalent». Aujourd'hui à Halifax, ces officiers récemment promus sont félicités pour avoir atteint le grade d'«équivalent». Je crois que cet état de choses a considérablement réduit la joie qui existait auparavant lors de cette nomination, et c'est parfaitement inutile.

M. HARKNESS: A votre avis, il n'y a aucun avantage à retirer de l'utilisation de machines IBM et autres du même genre en ce qui concerne la paie, la tenue des dossiers et autres activités administratives?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne le crois pas parce que tous les renseignements sont traités numériquement.

M. HARKNESS: Ainsi on ne saurait retenir l'argument selon lequel il est nécessaire d'avoir une hiérarchie uniforme pour établir un système uniforme de paie, de méthodes administratives etc.

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, pas autant que je sache.

M. HARKNESS: Plus loin sur la même page, vous dites:

> Je crois savoir que le Conseil canadien des forces armées a récemment recommandé de ne porter que peu de changements, ou pas du tout, aux préposés aux nominations dans la marine.

Qu'est-ce que c'est ce Conseil canadien des forces armées dont vous parlez ici?

Le contre-amiral LANDYMORE: C'est le nouvel organisme créé par le général Allard lorsqu'il est devenu chef d'état-major. Si je suis bien renseigné, ce conseil réunit tous les officiers supérieurs des commandements opérationnels en des séances régulières à Ottawa, afin de faire exprimer devant l'état-major général des points de vue actuels sur la situation opérationnelle, et dont il sera tenu compte dans les décisions générales. Je crois savoir qu'à l'occasion d'une récente réunion, l'amiral O'Brien a soulevé la question dont nous discutons, et que le conseil en a tenu compte et a admis qu'il faudrait l'inclure à toute discussion sur l'unification. A ma connaissance, il n'y aurait pas de changement apporté à la hiérarchie dans la marine. Il reste bien entendu que je n'ai pas accès aux procès-verbaux, mais je suis sûr que le chef d'état-major ne serait que trop heureux de lire devant le Comité des conclusions de ce genre.

M. HARKNESS: Croyez-vous que la création de ce conseil constituait une tentative de substituer à un échelon inférieur les prérogatives qui étaient celles du comité des chefs d'état-major dans l'organisation précédente, et de les mettre à la portée d'un plus grand nombre? Pensez-vous que cela ait été le cas au cours des premières phases du processus d'intégration?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne crois pas que c'était la fin première. Le général Allard m'a demandé d'aller à Ottawa, peu après que j'ai dû prendre ma retraite, pour lui parler, et il venait de décider à cette époque qu'il utiliserait ce système d'organisation, et à cette époque, il m'a donné comme raison de cela le manque de communications entre les quartiers généraux et les commandements opérationnels. C'était naturellement un des points que j'avais établis. Je considérais que j'avais les plus grandes difficultés à communiquer à Ottawa mes appréhensions sur des questions de moral. A cette époque, le général Allard m'a dit: «Bill, ce qui nous est arrivé en tant que commandants ne se reproduira plus jamais. Je ne laisserai pas cela se reproduire. Je veux avoir un système par lequel je pourrais avoir, à différents intervalles de temps, tous les commandants des différents secteurs, et ils joueront un rôle très important dans la formulation de la politique». J'étais naturellement heureux d'apprendre qu'il prenait cette mesure, et je croyais que c'était une bonne mesure à prendre. Comme je l'ai dit dans mon mémoire, je croyais que cela éliminerait en partie les déficiences que je savais exister, sur le plan professionnel, au sein du personnel de la défense lui-même.

M. HARKNESS: Je suis d'accord avec vous, et ma question se référait plus précisément à ce dernier point que vous venez de mentionner. La formation de ce conseil fait porter à un plus grand degré ce que l'on pourrait appeler l'opinion experte des gens spécialisés dans la guerre maritime, navale ou terrestre et rend leurs conseils disponibles au chef de l'état-major de la défense de la même façon que cela se faisait auparavant par les chefs du comité de l'état-major.

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui, il y a un parallèle. Je crois qu'antérieurement, on s'occupait de faire concorder l'état-major général, le conseil aérien et le bureau de l'amirauté, en faisant remplir ces tâches par des officiers des commandements opérationels.

M. HARKNESS: Je n'ai qu'une autre question, et elle se rapporte aux organisations de réserve. Vous dites dans votre mémoire.

> La réserve de la marine devrait faire partie du commandement maritime. La milice devrait faire partie du commandement maritime. Les placer où ils appartiennent créera plus de chambardements dans l'organisation.

Vous aviez dit avant cela:

Les unités de réserve, comme elles relèvent d'une administration commune, sont mal situées dans l'organisation.

Y aurait-il un grand chambardement si la réserve navale relevait directement du commandement maritime?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, je crois que le bouleversement se produirait plus du côté de la milice. Elles n'ont jamais en fait été reliées au commandement opérationnel, et la grosseur de la marine, et la petite taille de la réserve font que je ne crois pas qu'il y ait un bouleversement réellement sérieux. Il y aurait beaucoup de changements dans l'orientation car les directives viennent actuellement d'Ottawa, et que dans ce cas elles viendraient du commandement maritime, et compte tenu de la grandeur de cette organisation particulière, il y aurait certainement un bouleversement considérable aux échelons supérieurs. En plus de cela, je crois qu'ils s'intégreraient dans la structure d'organisation des choses sans qu'il y ait trop de désorganisation.

M. HARKNESS: Merci.

M. NUGENT: Amiral, j'aimerais examiner certaines questions mentionnées à la page 10 de votre numéro. N'étant pas un expert, j'aimerais être éclairé sur les erreurs que vous mentionnez sous le titre: «Manque d'à-propos de l'unification et erreurs de l'intégration».

Premièrement: le commandement du matériel ne répond pas aux espérances.

Est-ce que le commandement du matériel est un nouveau commandement établi par le ministre actuel?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui. Il fait partie du commandement intégré.

M. NUGENT:

Deuxièmement: le commandement de la formation est un luxe que nous ne pouvons pas nous payer.

Est-ce que le commandement de la formation est un nouveau concept établi par le ministre actuel en vertu de son nouveau programme d'intégration?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui en effet, mais je devrais y apporter cette précision; avant l'intégration, l'Aviation canadienne avait le commandement de la formation et le commandement du matériel, et en faisant partie d'une organisation fonctionnelle, ce peut être une extension de ces commandements originels.

M. NUGENT: M. Harkness a traité de l'état-major à la défense.

Quatrièmement: Les unités de réserve, comme elles relèvent d'une administration commune, sont mal situées dans l'organisation.

Est-ce que leur situation a changé depuis les nouvelles innovations apportées par le ministre?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui.

M. NUGENT: Le cinquième point: le commandement mobile est trop étendu. Est-ce que le commandement mobile est une innovation du ministre actuel?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui.

M. NUGENT: Ces erreurs que vous avez mentionnées au sujet de ce programme d'intégration, implique nécessairement un gaspillage d'hommes, de matériel ou de temps? En d'autres termes, est-ce que ce sont des erreurs coûteuses?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui. Je crois que le commandement du matériel est une erreur coûteuse. Quant au commandement de la formation, je crois

qu'il pourrait fonctionner pour l'entraînement de base et l'entraînement qui n'est pas du ressort du commandement opérationnel. La formation générale qui dans certains domaines est requise par les trois services, par exemple, la formation en administration ou la formation en commandement, peut être réduite en grandeur, et les commandements d'opérations pourraient s'occuper eux-mêmes de la formation à un coût beaucoup moins élevé.

M. NUGENT: C'est le point où je veux en venir, amiral.

Le contre-amiral LANDYMORE: Vous m'avez demandé si c'était une innovation, et je ne veux pas vous laisser l'impression que je pense que le ministre a conçu l'ensemble de la structure du commandement. Je crois que ce serait laisser la mauvaise impression. Je crois que le ministre a fait travailler des gens à l'élaboration d'une structure intégrée, et qu'il a agi selon leurs conseils.

M. NUGENT: Le point que je veux établir est naturellement la question de temps. Le ministre est responsable de ce qui se passe au ministère de la Défense pendant qu'il est ministre, et c'est ce que je voulais clarifier. On a beaucoup parlé et nous avons entendu ici beaucoup de témoignages à l'effet que l'un des objectifs que nous espérons atteindre est d'épargner de l'argent à l'administration afin de pouvoir dépenser plus en fournitures et matériel à partir du même budget. Serait-il correct de dire que les erreurs que vous avez mentionnées à la page 10 de votre mémoire coûtent de l'argent plutôt que d'en sauver?

Le contre-amiral LANDYMORE: C'est exact.

M. NUGENT: Je remarque qu'il y a au moins dans votre mémoire espoir que quelques-unes des erreurs qui existent actuellement, pourront, si on les examine et revise très attentivement, être rectifiées afin qu'elles puissent fonctionner de la façon que l'on envisageait lorsqu'elles furent établies en premier lieu. Est-ce un résumé précis?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je suis très confiant que l'on puisse effectuer une correction de ces choses à l'intérieur du service.

M. NUGENT: Vous avez parlé, je crois hier, de l'intervention du quartier-général suprême de façon à ce qu'il y ait plus de lignes de communication. C'est quelque chose que l'on ne pourrait changer qu'en renversant cela, je suppose?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui. Je crois que si le commandement du matériel devenait partie de l'organisation du quartier général et que le commandement de la formation revenait à l'organisation de base, ce que nous avons fait avec les deux commandements maritimes, ils en reviendraient donc à avoir des lignes de communication directes avec le quartier général, comme avec les chantiers maritimes, et cela replacerait l'administration là où elle appartient.

M. NUGENT: Et cela épargnerait de l'argent?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui.

M. NUGENT: Je suppose que l'on ne pouvait prévoir ces difficultés avant d'instituer ces programmes. Il y eut une certaine planification mais les choses ne se passèrent pas selon les prévisions des planificateurs; est-ce ce qui s'est produit?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je crois que lorsque l'on fait un changement aussi radical, la planification de base tend à être un schéma dans les grandes lignes, et je ne crois pas que personne ait été assez naïf pour croire que certains changements ne seraient pas nécessaires en cours de route. Je ne crois pas que quelqu'un ait pensé que la structure de base du commandement n'était pas rationnelle, et donc que des commandements tel le commandement du matériel seraient aussi peu économiques qu'ils le sont.

M. NUGENT: Là où je veux en venir est que pendant que vous y étiez, vous avez entendu des membres de ce comité l'appuyer le plus possible. Il semble qu'il soit urgent que nous appuyons ce projet de loi et que la législation sur l'unification soit adoptée en vitesse. Le seul point que je veux établir par la série de questions que je vous ai adressées, amiral, est que la lecture de vos critiques de ce programme fait ressortir le fait qu'il nous faut maintenant passer beaucoup de temps sur des mesures d'intégration qui ont déjà été prises, soit pour les améliorer ou pour les renverser, mais certainement pour les analyser, voir leur efficacité et la meilleure utilisation que l'on puisse en faire. Est-ce exact?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui, vous avez exprimé cela très clairement. C'est exactement ce que je ressens et pourquoi je considère que l'unification en fonction de cette idée précise est mal à propos. Je ne crois pas que nous devions créer une situation telle que l'ossature de notre marine, qui peut nous aider par ses connaissances et son expérience à établir ces choses de la bonne façon, doive tellement harasser qu'ils doivent se chercher des emplois civils.

M. NUGENT: Plus ces erreurs demeurent longtemps sans être corrigées plus cela nous coûte d'argent, je suppose?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui.

M. NUGENT: Je remarque dans votre mémoire que vous dites que mener à bien l'unification en même temps causera d'autres bouleversements qui retarderont nécessairement l'évaluation de certaines des erreurs qui existent déjà dans les mesures d'intégration qui ont été prises. Est-ce exact?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui.

M. NUGENT: En d'autres termes, en forçant l'unification, nous compliquons inutilement les mesures nécessaires de correction, ce qui fait que nous allons continuer à gaspiller plus d'argent pour certaines des erreurs qui existent déjà.

Le contre-amiral LANDYMORE: Vous pouvez l'envisager de cette façon.

M. NUGENT: Je suis à la recherche de raisons justifiant la nécessité d'accélérer le processus d'unification. Je crois que vous avez dit, en réponse à une question ce matin, qu'à ce niveau-ci de l'intégration les services peuvent fonctionner convenablement et que l'on peut continuer à appliquer les mesures correctives nécessaires, mais que cela ne se fera pas si l'on arrête à cette étape. C'est une situation ridicule, n'est-ce pas?

Le contre-amiral LANDYMORE: Il n'y a rien de ridicule dans cela. Cela clarifierait très vite l'ensemble de la chose.

M. NUGENT: Il n'est pas nécessaire de poursuivre l'unification?

Le contre-amiral LANDYMORE: C'est exact.

M. NUGENT: Ce n'est pas comme si nous avions un processus déjà en marche et qu'il fallait le poursuivre jusqu'à l'unification?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je crois que l'on a effectué beaucoup de préparation de plans, en supposant que l'unification devait être affectée. Je crois que cette préparation de plans serait naturellement perdu, car ils devraient se consacrer à des questions de personnel en fonction des services tels qu'ils existent.

M. NUGENT: Ils pourraient peut-être se consacrer à rectifier certaines des erreurs qui ont déjà été commises?

Le contre-amiral LANDYMORE: Ce pourrait être une utilisation très constructive.

M. NUGENT: Maintenant, monsieur, le ministre et les supporteurs de l'unification m'ont laissé entendre qu'ils croyaient être urgent de mettre en œuvre l'unification. Vous nous avez donné des raisons valables pour expliquer pourquoi ce n'est pas urgent. Pensez-vous qu'il y a des raisons, ou en avez-vous entendues à l'effet que l'unification doive être mise en place rapidement et immédiatement?

Le contre-amiral LANDYMORE: Il n'y en a aucune.

M. NUGENT: Il n'y a aucune raison?

Le contre-amiral LANDYMORE: Aucune à ma connaissance.

M. NUGENT: Aucune non plus qui ait été portée à l'attention de ce comité.

En réponse à la question posée ce matin par M. Forrestall au sujet de l'état du moral, des problèmes de recrutement et du sentiment d'insécurité parmi les officiers, serait-il exact de comprendre dans votre témoignage de ce matin au sujet de la marine, que la simple fait de mentionner l'unification est tel que vous craignez que plusieurs officiers prendront rapidement leur retraite à la simple mention du mot, et que vous croyez qu'il est nécessaire d'intervenir pour essayer de rassurer les hommes afin que le service ne soit pas privé soudainement d'un certain nombre d'officiers?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui.

M. NUGENT: Pouvez-vous nous donner une idée ou avez-vous pensé au pourcentage d'officiers qui si la législation sur l'unification était acceptée et que l'on leur donnait le choix n'entrerait probablement pas dans le nouveau service?

Le contre-amiral LANDYMORE: Comme je l'ai fait remarquer ce matin, et à cause de ce que l'on a entrepris contre moi, je n'ai aucun moyen d'estimer avec précision ce chiffre. Mes contacts avec les officiers m'ont laissé sous l'impression que le pourcentage d'officiers qui se sentent pris au piège par cette chose est de fait très élevé dans la marine.

M. NUGENT: Je suppose qu'il y en aurait un certain nombre qui ont atteint un niveau dans leur carrière où ils doivent composer avec presque n'importe quoi, parce qu'il est trop tard maintenant pour changer de carrière?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je crois que si on leur donnait une pension complète, il ne serait pas question que ces gens demeurent, peu importe comment difficile la situation extérieure leur apparait. Je crois qu'ils seraient plus que prêts à accepter les risques. Je suis certain qu'un grand nombre d'entre eux, que cela se produise ou non, quitteront de toute façon, et je crois qu'il serait très injuste dans les circonstances de les laisser partir.

M. NUGENT: Votre témoignage, à mon avis, se résume à ceci, et vous pouvez me reprendre si j'ai mal saisi: si l'unification est mise en œuvre, la seule façon que nous aurons de garder, par exemple, un nombre suffisant d'officiers pour que la marine soit efficace, sera de les retenir en ne leur laissant pas d'alternatives, en les retenant par toute la force que nous pouvons légalement exercer?

Le contre-amiral LANDYMORE: Vous rendez leur choix très difficile à faire, si on les force à accepter une pénalisation de 5 p. 100 par année.

M. NUGENT: Vous avez établi votre mémoire sur une base de justice envers les officiers, et je suppose que si on leur laisse le choix d'entrer dans cette nouvelle force, il ne serait que juste que la punition pour se retirer soit moindre que c'est actuellement le cas.

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne crois pas qu'ils devraient être sujets à une pénalisation ou à ce que l'on a appelé un ajustement actuariel. Je crois que j'ai mentionné dans mon mémoire la solution financière à ce problème, i.e. 2 p. 100 par année.

M. NUGENT: Monsieur l'amiral, puis-je pousser cela un peu plus loin. Si ce projet de loi sur l'unification est adopté, et si pour se retirer les officiers doivent subir une pénalisation et ne reçoivent pas le juste traitement que vous avez proposé, croyez-vous que face à ces difficultés suffisamment d'entre eux se retireront et que l'efficacité de la marine sera sérieusement réduite?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui, en effet.

M. NUGENT: Pouvez-vous avoir alors espoir que ce projet de loi sur l'unification peut avoir d'autres effets que de paralyser ou presque détruire immédiatement la marine?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, je ne vois aucun autre effet. Nous allons perdre certainement beaucoup de gens d'expérience qui quitteront peu importe l'accord sur les pensions, et si l'accord sur les pensions est tel qu'il n'y a aucune pénalisation, je crois qu'il y aura alors un exode général. Si vous ne faites pas cela, il ne vous restera, comme je l'ai dit hier, que des gens qui croient être prisonniers de leurs pensions, et qui feindront de travailler dans le service.

M. NUGENT: J'aimerais poser une dernière question. Si ce projet de loi était adopté cette année, pourrait-on bénéficier de l'unification, croyez-vous qu'il y ait des avantages disponibles aujourd'hui qui ne le seraient plus si l'ensemble du plan était mis en veilleuse pour un ou deux ans afin de nous rassurer; et on pourrait le ramener dans deux ans? En d'autres termes, y a-t-il des avantages possibles à l'unification, s'il en existe actuellement, qui n'existeraient plus dans deux ans?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je crois que si on ne faisait que le remettre, le même sentiment général d'insécurité demeurerait car les gens diraient: «Si ce n'est pas aujourd'hui, ce sera demain». Compte tenu de ces circonstances, je ne crois pas qu'une remise à plus tard serait d'une grande amélioration. J'aurais cru que si l'on envisageait une remise à plus tard, on laisserait tomber la question et on dirait que rien ne sera changé; et au bout de cinq ans, on pourrait peut-être réexaminer cette question quand nous aurions l'intégration entièrement sous contrôle, afin de nous assurer sans que les autres difficultés soient dans notre chemin si le projet est réalisable; on pourrait alors reprendre le projet au départ et l'étudier à fond.

M. NUGENT: Très bien, monsieur l'amiral; laissez-moi l'exprimer ainsi et dire que si nous prenons cinq ans pour clarifier l'intégration et réévaluer chaque élément, y a-t-il des avantages que l'unification nous donnerait maintenant et qui seraient disponibles dans cinq ans.

Le contre-amiral LANDYMORE: Non.

M. NUGENT: Merci.

M. CHURCHILL: Je vais essayer, monsieur le président, de limiter mes questions à quatre points. J'aimerais premièrement attirer l'attention sur une question soulevée par M. McIntosh et qui se rapporte à un discours que le ministre a fait l'été dernier à Edmonton et dont l'amiral s'est servi en réponse à une question qui lui avait été posée. Je crois qu'aux fins d'archives du comité de la défense, je devrais lire le texte et les réponses données le 31 janvier à la Chambre des communes, à la page 12464. M. McIntosh parle et dit:

> Le ministre à mon avis induit délibérément en erreur le public canadien quand il a dit à Edmonton, il y a quelque temps, que cette question impliquait le contrôle civil sur les militaires.

M. HELLYER: Très bien, très bien.

M. MCINTOSH: Je demande au ministre de se lever et nier qu'il a dit cela.

M. HELLYER: Je l'ai dit, monsieur l'orateur, et je le maintiens.

M. Churchill, interrogeant M. McIntosh:

> Le ministre n'a-t-il pas, par la réponse qu'il vient de nous donner, porté un jugement très sérieux sur les officiers et hommes de nos forces armées, à savoir qu'ils essaient de prendre le contrôle sur l'autorité civile dans notre pays?

M. MCINTOSH: Cela porte atteinte à tous les officiers actuellement en service et plus précisément sur ceux qui ont quitté quand la situation n'était pas claire.

M. HELLYER: Cela s'addressait à un.

M. MCINTOSH: Dites-nous lequel.

M. HELLYER: Vous savez qui.

M. MCINTOSH: Nous ne le savons pas. Vous nous avez dit que vous le saviez.

Lors de l'interrogatoire de ce matin, vous avez dit, amiral Landymore, que vous considériez que les remarques de M. Hellyer s'adressaient à vous. Êtes vous d'avis que vous êtes la personne que l'on vise dans le *Hansard*?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne puis dire si je suis la personne que l'on vise dans le *Hansard*, mais je puis dire que je suis la personne que l'on visait quand cela fut dévoilé à la presse, je crois à Winnipeg.

M. CHURCHILL: A Edmonton.

Le contre-amiral LANDYMORE: Ou à Edmonton.

M. CHURCHILL: C'était ce à quoi M. McIntosh se référait?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je n'ai vu le nom d'aucune autre personne mentionné dans les journaux.

M. CHURCHILL: La raison pour laquelle je porte cela à l'attention du comité est que je crois que vous êtes l'objet d'une très grave injustice, amiral Landymore, et qu'à moins que cette question soit clarifiée, votre retraite du service est ternie. En conséquence, lorsque le ministre comparaîtra devant nous comme témoin, je crois que je m'occuperais de cette question dans votre intérêt,

monsieur, ou de celui de tout autre officier qui peut avoir été visé par le ministre. Les accusations du ministre sont presque des accusations de trahison, à savoir qu'un ou des officiers essayaient de prendre contrôle sur l'autorité civile de notre pays. Vous nous avez donné votre parole ce matin, amiral Landymore, que vous n'avez jamais essayé de faire une telle chose. Maintenez-vous cette position?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui, monsieur.

M. CHURCHILL: Votre position à l'égard de votre allégeance à votre pays, à la Reine et au service est toujours ce qu'elle a été?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui, monsieur.

M. CHURCHILL: Vous n'avez jamais conspiré avec aucune personne en vue de prendre le contrôle sur les autorités civiles.

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, monsieur.

M. CHURCHILL: J'espère que les archives montreront clairement que votre nom est lavé, et je demanderai plus tard au ministre de mettre en effet la libération finale qui est essentielle.

M. ANDRAS: Monsieur le président, est-ce que M. Churchill me permettrait une question additionnnelle?

M. CHURCHILL: Oui.

M. ANDRAS: Amiral Landymore, j'ai devant moi un article du *Montreal Star*, écrit par Peter C. Newman et daté du 19 janvier 1967. J'ai cru comprendre qu'il vous avait interviewé à la maison.

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui, c'est exact.

M. ANDRAS: Il y a une citation entre guillemets qui vous est attribuée, et je n'ai aucun moyen de savoir si elle est fidèle ou non.
Elle se lit comme suit:

> «Le danger sur le plan international, dit-il, est que quelque politicien en Norvège, par exemple, se dise si c'est correct que Paul Hellyer fasse des gains politiques en mettant en question l'établissement militaire, peut-être est-ce correct pour moi, et si ce genre de choses se produit, la défense occidentale sera éventuellement affaiblie».

La citation est-elle exacte?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui.

M. ANDRAS: Ne serait-il pas raisonnable pour certaines personnes d'en déduire que les autorités civiles ou les politiciens ne devraient pas mettre en doute les professionnels militaires sur des questions militaires.

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne crois pas.

M. ANDRAS: Je vous demande pardon.

Le contre-amiral LANDYMORE: Les prétentions du ministre à l'effet que tous les pays du monde suivront notre exemple ne sont ni rationnelles ni probables. Je ne crois pas qu'il soit sensé de laisser cela dans les archives. Je crois que la seule façon d'enlever cela des comptes rendus est d'indiquer aux gens dans la même situation, qui pourraient être enclins à faire la même chose à leurs forces armées, ce qui s'est produit dans notre cas. Compte tenu du fait que les pays avec lesquels nous sommes associés font partie de notre propre défense, j'aurais cru que cette affirmation était très rationnelle.

M. ANDRAS: Mais n'êtes-vous pas d'accord qu'il serait raisonnable pour les gens qui lisent cet énoncé, lequel vous nous avez dit était cité avec fidélité, d'en déduire que les hommes politiques, les autorités civiles ne devraient pas ou n'ont pas le droit d'être en désaccord avec les professionnels militaires ou l'établissement militaire, sur des questions militaires. N'est-il pas raisonnable de déduire cela de vos commentaires?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, je ne crois pas qu'il soit raisonnable de déduire cela de mes commentaires. Je crois que ce qu'il est raisonnable de déduire de mes commentaires est que l'armée canadienne reconnaît que le ministre de la Défense nationale est, selon la loi, chargé de l'administration des forces armées, et que par l'entremise du gouvernement, il établit la politique des forces armées, en autant qu'il ne fait rien qui à la suite de jugements peu réfléchis réduise l'efficacité de ces forces, et je ne crois pas que cela relève de sa responsabilité, et à ce moment, on peut être justifié de décourager d'autres de suivre notre exemple.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Churchill, j'ai pris note du temps.

M. CHURCHILL: J'aimerais faire un commentaire à la suite de l'émission de cette remarque. En tant que citoyen de ce pays et possédant quelque expérience militaire, je crois que c'est une chose très grave quand un ministre de la Couronne, qu'il soit ministre de la Défense ou non, qu'il ait une expérience militaire ou qu'il n'ait jamais fait de service, refuse d'accepter les conseils spécialisés et le savoir que les officiers supérieurs des trois armes de ce pays possèdent. En temps opportun, je porterai certaines accusations contre le ministre. Je les ai déjà portées avant, et je les porterai encore. On ne peut pas m'effrayer très facilement.

Je veux maintenant faire porter mon attention au projet de loi lui-même qui fut introduit en Chambre par M. Hellyer pour une deuxième lecture, le 7 décembre, page 10835. Après une longue suite d'affirmations confuses au cours desquelles il nous a dit d'une part qu'il n'y aurait pas de changement, et d'autre part qu'il y en aurait, il a mis fin à ses commentaires. Je cite le bas de la page 10835 où il traite de ce qu'il appelle l'essence du projet de loi:

> Il n'a rien à voir avec la question des forces navales, des forces terrestres, des forces de l'air ou même des forces spéciales. Il s'intéresse plutôt à l'administration, à la préparation des plans opérationnels et stratégiques, à la formation et à l'appui, à la capacité des forces à s'adapter à des exigences changeantes, et à la capacité des forces à offrir des carrières prometteuses, qui offrent un défi bien récompensé, au personnel de l'armée.

Voyez-vous quelque chose, amiral Landymore, dans cette affirmation, qui traite de l'essence du projet de loi, qui se rapporte à l'efficacité de combattre de nos forces ou de la formation à combattre de nos hommes?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je crois que si l'on cherche suffisamment, on peut trouver des indices que quelque chose de cette nature était en vue; mais pour en revenir à ce que vous avez dit, je suis d'accord que nous regardons plus les forces armées comme une industrie que comme des forces armées, et que l'on met l'accent sur ce qui se passe dans les bureaux par comparaison à ce qui se passe dans le milieu de combat.

M. CHURCHILL: Merci beaucoup. Je cherchais ces mots immortels depuis longtemps, et je ne pouvais trouver rien ici me portant à croire que le but de nos forces de défense était de combattre.

Je me réfère maintenant à l'article 17 du projet de loi, que vous avez porté à notre attention; il est à la page 2 de ce projet de loi, et il dit:

> 17. (1) Dans un cas d'urgence ou si la chose est considérée comme désirable en conséquence d'une action entreprise par le Canada aux termes *d'un arrangement international* que le Canada peut souscrire pour la défense collective, le gouverneur en conseil peut décréter l'établissement, et autoriser le maintien, *d'un élément constitutif* des Forces canadiennes, appelé dans la présente loi la force spéciale, lequel élément consiste
>
> (a) en officiers et hommes de la *force* régulière qui sont placés dans la *forces spéciale* sous le régime des conditions prescrites dans les règlements:

Il se peut que vous l'ayez étudié, amiral Landymore. Je ne puis actuellement voir ce qui distingue chacun des éléments, i.e. les gens de la marine des gens de l'armée des gens de l'aviation. La force spéciale peut être composée de tout membre des forces canadiennes que le ministre veut y inclure. Pouvez-vous y lire une autre interprétation?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non monsieur; j'y lis cette interprétation.

M. CHURCHILL: Voici l'article 28, à la page 7, sur lequel vous avez attiré notre attention:

> «28. (1) Un officier ou homme peut, de la manière et aux conditions prévues dans toute autre loi ou dans les règlements, être affecté *aux forces armées, d'un État*,

C'est une nouvelle addition au projet de loi. Le paragraphe (2) dit:

> (2) Un officier ou homme des forces armées d'un État peut, de la manière et aux conditions prévues dans toute autre loi ou dans les règlements, être affecté aux Forces canadiennes ou y être détaché.

J'ai examiné cela il y a quelques semaines, et j'en suis arrivé à la même conclusion que celle que vous avez atteinte dans le mémoire que vous nous avez présenté, à savoir que cela donne au ministre un droit illimité de mettre à la disposition ou adjoindre nos forces armées à tout état, ou à mettre à la disposition ou adjoindre les forces armées de tout autre état aux forces armées canadiennes. Cela veut dire que les forces armées canadiennes pourraient être utilisées à l'étranger comme mercenaires, et payées par un état étranger; les mercenaires d'un état étranger pourraient être employés aux sein des forces canadiennes, et tout cela à la discrétion du ministre. En êtes-vous arrivé à d'autres conclusions?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non; c'est la conclusion que j'ai atteinte.

M. CHURCHILL: Ce sont les seules questions que j'ai actuellement, monsieur le président, à moins que je n'entende d'ici peu des remarques non fondées.

Le PRÉSIDENT: Le suivant est M. Forrestall. Je suis certain qu'il ne fera aucune remarque non fondée.

M. FORRESTALL: Monsieur l'amiral, j'ai aussi tiré de l'article 28 une conclusion qui m'a un peu troublé. Je suis certain que les États-Unis doivent être des plus touchés par notre incapacité à remplir certaines obligations, et dans l'éventualité où nous ne pourrions le faire, pourraient si nécessaire s'imposer dans l'infrastructure actuelle de notre commandement maritime. Est-ce possible en théorie? Est-ce la façon dont vous interprétez cet article?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne vois rien dans cet article qui puisse empêcher cela.

M. FORRESTALL: Monsieur l'amiral, j'aimerais traiter d'un autre point, et là encore, dans le but de clarifier. Le ministre nous a dit à plusieurs reprises, en

Chambre et ailleurs, que la grande majorité des hommes servant dans les forces armées appuient ses plans actuels, Je cite le *Victoria Colonist* du vendredi 23 septembre:

> Les allégations du ministre de la Défense, M. Hellyer, à l'effet que l'opposition à ses idées d'unification des trois armes ne provient que des hauts gradés, des officiers supérieurs en service et d'officiers à la retraite, ont été formellement démenties lorsqu'il s'est adressé aux hommes et sous-officiers juniors de la grande base du commandement maritime, à Halifax. Il fut hué; on lui posa des questions embarassantes, et lorsqu'il affronta une conférence de presse, à la suite de trois réunions à huis clos avec les hommes des trois niveaux de grade, il a dit qu'il n'avait remarqué aucune opposition bruyante.

Et une citation textuelle:

> «Il a dit qu'il n'en avait entendu aucune s'il y en eut.» Cependant, les officiers et les hommes ont donné une version très différente de ces réunions.

Monsieur l'amiral, c'est en rapport à une réunion que le ministre a tenue à Halifax, et au sujet de laquelle il a trouvé l'occasion en Chambre, en réponse à une question, de nier qu'il avait remarqué de l'opposition. Étiez-vous présent à l'une ou l'autre de ces réunions?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, monsieur.

M. FORRESTALL: Aviez-vous été invité?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non, monsieur.

M. FORRESTALL: Avez-vous été mis au courant de celles-ci?

Le contre-amiral LANDYMORE: J'en ai été très bien informé.

M. FORRESTALL: En effet, monsieur l'amiral, sans vouloir abuser du temps du comité, vous êtes familier avec chaque mot qui fut prononcé dans cette salle?

Le contre-amiral LANDYMORE: J'ai en note chaque mot qui fut prononcé à chaque fois que le ministre a parlé.

M. FORRESTALL: Oui. Est-ce que l'affirmation: «Je n'en ai entendu aucune s'il y en eut», en rapport avec le fait de savoir s'il y eut ou non une réaction à la présence là-bas du ministre et à certaines affirmations qu'il faisait...

M. MACALUSO: Pourquoi ne demandez-vous pas au ministre?

M. FORRESTALL: Est-ce que l'affirmation «Je n'en ai entendu aucune s'il y en eut»...

Le contre-amiral LANDYMORE: Je suis certain, monsieur Forrestall, qu'il en a entendu lorsqu'il a parlé aux officiers.

M. FORRESTALL: Je vous demande pardon.

Le contre-amiral LANDYMORE: Je suis certain qu'il n'a pas pu ne pas les entendre lorsqu'il s'est adressé aux officiers.

M. FORRESTALL: Cette affirmation est donc inexacte?

Une VOIX: Ne lui mettez pas les mots dans la bouche.

M. FORRESTALL: Je m'excuse. Je ne voulais pas vous mettre les mots dans la bouche. A partir de ce que vous en avez entendu, votre impression de la réunion est que vous seriez très surpris si le ministre avait entendu quelque chose de différent.

Le contre-amiral LANDYMORE: C'est exact.

M. FORRESTALL: Savez-vous combien d'officiers, par exemple, était présents à cette réunion?

Le contre-amiral LANDYMORE: Non. On m'a dit qu'il y en avait plus de 300 à la réunion pour les officiers.

M. FORRESTALL: Ce serait un pourcentage appréciable de ceux dont les fonctions les empêchaient d'assister durant le jour?

Le contre-amiral LANDYMORE: Ce serait une très forte proportion des gens disponsibles. En fait, toute personne disponible était tenue d'y assister.

M. FORRESTALL: Elles étaient tenues d'y assister?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je crois que oui.

M. FORRESTALL: Était-ce ce que l'on appelle un rassemblement?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui.

M. FORRESTALL: Nous questionnerons le ministre plus tard sur cette question.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. FORRESTALL: Monsieur l'amiral, pouvons-nous en revenir pour un instant au projet de loi. J'aimerais vous questionner au sujet de la continuité dans l'armée. Vous avez fait certaines recommandations qui m'ont été répétées dans des centaines et des centaines de lettres.

(1) les officiers et hommes membres de la marine royale canadienne, de l'armée canadienne ou de l'aviation royale canadienne immédiatement avant la mise en vigueur de cette section sont, sujets aux clauses de la loi sur la défense nationale, membres des forces armées canadiennes.

Monsieur l'amiral, vous avez prétendu que cela allait influencer sérieusement le moral? Vous avez dit que le maintien de ceci pourrait forcer les gens à reconsidérer s'ils demeurent ou non dans les forces armées?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je n'ai pas été jusqu'à dire cela. J'ai cru qu'en n'obtenant pas le consentement des membres des forces armées cela occasionnerait du ressentiment qui serait long à disparaître.

M. FORRESTALL: Je crois que le Comité, au cours d'audiences antérieures, a accepté d'entendre le point de vue légal. Pouvez-vous dire au Comité comment, par exemple, les officiers se sentent au sujet des obligations actuelles de la marine royale canadienne? Avez-vous l'impression d'être entré dans la marine royale canadienne et rien d'autre, et que vous n'aimeriez pas être congédié d'autre chose que la marine royale canadienne?

Le contre-amiral LANDYMORE: Oui, c'est exact.

M. FORRESTALL: Est-ce une opinion générale, émise par des officiers aussi bien que des hommes?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne saurais vous dire le degré de généralité. Un bon nombre de personnes m'ont dit être de cet avis. Je n'ai pas effectué d'études pour découvrir le degré de généralité.

M. FORRESTALL: Merci beaucoup. Je crois que ce sera tout.

M. FANE: Monsieur le président, j'aimerais poser à l'amiral Landymore quelques questions. Vous ai-je bien entendu dire que le commandement du

matériel, qui comprend les trois services d'approvisionnement des trois armes de l'armée canadienne ne fonctionne pas comme on s'attendait! Avez-vous dit qu'il était plus coûteux que si on avait trois services d'approvisionnement distincts?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je crois plutôt que la responsabilité de l'approvisionnement en matériel devrait être confiée à l'état-major. Cela permettrait une fois de plus d'économiser en éliminant le service administratif du commandement opérationnel à l'autorité. Je crois qu'un commandement comme le commandement du matériel est une erreur fondamentale. Je crois que l'ensemble des commandants diraient qu'ils n'aiment pas engager leurs forces dans des opérations militaires à moins d'avoir le contrôle sur leurs renforts. En vertu des dispositions actuelles, le commandement du matériel opérera en fonction de fournir un renfort adéquat à un commandant opérationnel, aussi longtemps que nous n'entreprenons qu'une demie. Un exemple de cela peut être l'envoi d'une troupe à Chypre. La force canadienne est engagée dans une sorte d'action de police, et cela pourrait impliquer la marine, l'armée et l'aviation, mais parce qu'il n'y a là qu'une tâche, il n'y aurait pas de difficulté à établir la priorité pour l'envoi de matériel afin que cette force demeure opérationnelle et puisse fonctionner adéquatement; en d'autres termes, le commandant de la force aurait accès directement à toutes les ressources disponibles. Mais si nous prenons le cas où deux activités ont lieu simultanément, où par exemple le commandement mobile agit comme renfort en Europe pendant que le commandement maritime remplit son rôle de lutte antisous-marine, ses forces étant dans l'Atlantique ouest. Dans ce cas, deux commandants font des demandes au commandement du matériel, et la question de priorité, quand il y a des exigences communes, ne peut être résolue par le commandant de ce commandement; elle doit être réglée par l'état-major de la défense lui-même, et cela nous conduit encore à ce que je qualifierais de complication administrative indésirable et superflue. Le problème en cause: le commandement maritime, par exemple, peut désirer avoir l'appui de nos navires d'approvisionnement ou le *Bonaventure* pour le transport d'hélicoptères, tandis que le commandament maritime voudrait que ces mêmes forces soient engagées dans les opérations. Nous avons ici un argument très sérieux quant aux priorités d'allocation des renforts disponibles, et il se produit que les deux commandants se dressent l'un contre l'autre dans le but d'obtenir ce renfort. Je crois que c'est un arrangement peu pratique. Ce n'est pas au point de vue militaire aussi sensé que ce pourrait l'être si la responsabilité du renfort reposait sur le complexe de l'état-major, et qu'il n'y avait pas de commandant ou de commandement distinct pour cette fin.

M. FANE: Aussi étrange que cela puisse sembler, j'aurais cru que c'était un des endroits où l'intégration aurait pu bien fonctionner. Je comprends cependant très bien les difficultés qu'il y a à . . .

Le contre-amiral LANDYMORE: Je crois que l'on pourrait encore intégrer de façon satisfaisante la question de transférer la question des approvisionnements à l'état-major. C'est en fait beaucoup plus une question de contrôle et de priorités afin que les décisions requises pour appuyer les opérations en cours soient prises rapidement.

M. FANE: Je suppose que cela explique mes difficultés. Merci beaucoup pour cela, monsieur l'amiral.

Au haut de la page 4 de votre mémoire, vous traitez des pensions pour les officiers à la retraite. Vous parlez dans ce mémoire de deux officiers qui ont demandé à prendre tôt leur retraite et qui ne reçoivent pas la même pension ou la pension qu'ils devraient recevoir. C'est quelque chose que je ne puis pas

comprendre. Je n'ai cependant jamais appartenu à la marine. Y a-t-il une clause spéciale pour les pensions des officiers supérieurs qui se sont retirés involontairement récemment, laquelle ferait que leurs pensions seraient différentes, ou doivent-ils accepter la même diminution que celle des deux que vous avez mentionnés?

Le contre-amiral LANDYMORE: Je ne connais pas les arrangements qui furent faits pour leurs pensions. Ma pension fut calculée de façon à ce que je reçoive la compensation que j'ai qualifiée de raisonnable dans ce mémoire, i.e. 2 p. 100 de mes gages et allocations.

M. FANE: Oui. Est-ce que des officiers comme vous, qui ont dû prendre leur retraite prématurément, reçoivent la pension qu'ils auraient reçue s'ils s'étaient rendus à l'âge de la retraite?

Le contre-amiral LANDYMORE: Pour une période de temps qui s'est terminée en mai dernier, on donnait aux officiers qui étaient forcés de prendre leur retraite une pleine pension, plus une gratification. Étant donné que cet arrangement n'existe plus, je crois que toute personne forcée à la retraite recevra uniquement une pleine pension pour le nombre d'années de services requis en vertu de la Loi sur les pensions de retraite.

M. FANE: Non pas le nombre d'années qu'il aurait servi...

Le PRÉSIDENT: La cloche sonne.

M. FANE: S'il n'avait pas été forcé à la retraite.

Le contre-amiral LANDYMORE: Non.

M. FANE: Cela ne me semble pas correct. Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous terminé vos questions?

M. FANE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que votre questionnaire est long, monsieur McIntosh?

M. MCINTOSH: Je ne sais pas, monsieur le président, si mon interrogatoire sera long, mais je crois que je partage le même souci que l'amiral Landymore, et plusieurs d'entre nous partagent. J'ai l'impression que l'amiral possède plusieurs informations qui ne nous ont pas encore été révélées. J'aurais aimé poursuivre son résumé et ses propositions. Il a donné cinq propositions qui n'ont pas encore été données à ce comité. Je crois que ce comité a le droit de les discuter. J'ai hélas peur que la pression que vous appliquez sur nous fasse que nous ne puissions appeler les témoins qu'il propose. J'aimerais, par exemple, en savoir plus sur *Fallex* qu'il a mentionné. J'aimerais aussi en savoir plus au sujet de ce qu'il nous a prié de demander à huis clos au chef de l'état-major général: les plans de mobilisation et de défense d'urgence actuels. Qu'est-ce qui ne va pas avec cela? Il semble qu'il ait cette connaissance: il nous a soumis cela dans son mémoire et nous n'en avons pas encore discuté. Il a aussi proposé que nous demandions au commandant du commandement maritime comment nos navires sont armés; peut-être que l'on a parlé de cela mais nous n'avons pas été au fond de la question. Il nous a aussi demandé d'appeler l'amiral Burchell et de lui demander le résultat de ses recherches relatives à l'échec de l'organisation du matériel. Il y en a une autre à la page précédente; il se réfère encore au commandant du commandement du matériel:

> et voir à ce que son commandement puisse appuyer, de façon satisfaisante, les forces armées dans des cas d'urgence. Vous n'obtiendrez pas satisfaction; vous serez sérieusement désorganisés.

Eh bien, je suis troublé par les renseignements que l'amiral semble encore avoir et qui n'ont pas encore été soumis à ce comité, et j'aimerais le questionner à ce sujet pour voir s'il peut nous révéler ces craintes qui, à ma connaissance, ne sont pas encore en notre possession. Je ne sais pas combien de temps cela me prendra pour obtenir les réponses à ces questions.

Le PRÉSIDENT: Il semble évident que vous ne pourrez pas en terminer avec cela au cours des prochaines minutes.

M. MCINTOSH: C'est à mon avis une question très sérieuse, pour moi-même et pour tout le pays. Je crois que quant au temps, nous ne devrions pas bousculer ces témoins.

M. MACALUSO: Monsieur le président, puis-je proposer que les questions que monsieur McIntosh a soulevées soient posées au chef de l'état-major et au chef adjoint à l'état-major quand ils seront ici.

M. MCINTOSH: Je ne suis pas certain s'ils seront appelés à témoigner. Il semble que vous restreignez le nombre de témoins.

M. FORRESTALL: Comme question de régie interne, je me demandais si vous pourriez nous dire ou non si une certaine partie du témoignage de l'amiral Brock traite d'une conversation entre le contre-amiral Brock et le Premier Ministre. Dans l'affirmative, y a-t-il une indication de la réaction du Premier Ministre à cette requête?

Le PRÉSIDENT: Je n'ai pas vu cela dans le témoignage de l'amiral Brock.

M. FORRESTALL: Le Comité n'a-t-il pas contacté le premier ministre?

Le PRÉSIDENT: Non. Messieurs, la cloche sonne.

M. MACALUSO: Monsieur le président, je propose que nous ajournions jusqu'à huit heures du soir, pour entendre le général Foulkes comme nous l'avions décidé.

M. MCINTOSH: Allez-vous accéder à ma demande d'obtenir ce renseignement de l'amiral Landymore?

Une VOIX: Oh! Alors...

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas. Le témoin a laissé entendre qu'il pourrait comparaître...

M. MCINTOSH: Je me fiche de qui sera ici; je veux interroger ce témoin-ci.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre. Le témoin a laissé entendre que si c'était le désir du comité, il pourrait comparaître à une date ultérieure. Cela repose entre les mains du comité, et nous devrons en décider.

M. MCINTOSH: Mon point ici, monsieur le président, est que ce témoin possède des renseignements qu'il ne nous sera pas possible d'obtenir du chef de l'état-major général, quand il comparaitra ici. Il est un expert militaire qualifié, et je crois qu'il est de son devoir, non seulement pour nous mais pour le peuple canadien, qu'il nous fasse part des propositions afin que nous puissions avoir les renseignements que nous désirons.

Le PRÉSIDENT: Ce sera inscrit dans les archives, monsieur McIntosh.

M. MCINTOSH: Je me fiche des archives. Je veux savoir si nous pourrons faire cela ou si notre enquête sera limitée.

Le PRÉSIDENT: Nous porterons cette question devant le comité de la procédure, et nous déciderons en tant que comité plénier, de la ligne de conduite à suivre.

M. McINTOSH: Le témoin reviendra-t-il?

Le PRÉSIDENT: Le témoin a dit qu'il est prêt à revenir. J'ai déjà dit cela avant.

M. MACALUSO: Quand nous rencontrerons-nous?

Le PRÉSIDENT: La cloche sonne présentement. Le général Foulkes attend de comparaître devant nous. Il me semble que si le vote est complété en deçà des dix prochaines minutes ou à peu près.

Des VOIX: Non.

Le PRÉSIDENT: Nous devrions peut-être ajourner jusqu'à huit heure. Avant que vous ne quittiez, messieurs, j'aimerais remercier l'amiral pour avoir pris le temps de venir hier et aujourd'hui.

La séance est levée.

APPENDICE E

MÉMOIRE RÉDIGÉ PAR LE
CONTRE-AMIRAL W. M. LANDYMORE
O.B.E., C.D., MRC,
à l'intention du
COMITÉ PERMANENT DE LA
DÉFENSE NATIONALE

EXPOSÉ DEVANT LE COMITÉ PARLEMENTAIRE DE LA DÉFENSE (1966)

Par le contre-amiral W. M. Landymore, OBE, CD, MRC.

«Unification»

Ma dernière visite parmi vous date du 23 juin dernier. A cette occasion, j'ai commencé mon exposé en déclarant: «C'est un grand privilège d'avoir été invité à m'adresser à vous». . . Environ trois heures plus tard, votre président leva la séance en me remerciant de la façon suivante: «Nous vous remercions pour votre exposé et pour avoir répondu à nos questions. Nous désirons vous souhaiter, en toute sincérité, bonne chance et plein succès dans vos entreprises, et je suis certain que tous les membres du Comité espèrent, d'une façon ou d'une autre, pouvoir vous aider dans votre tâche.». . . Très exactement dix-neuf jours plus tard, le ministre me demandait de démissionner.

Dans la chronique «*Backstage in Ottawa*» publiée le 20 août dans le Magazine Maclean, un rédacteur écrivait ce qui suit au sujet de ma comparution devant vous le 23 juin, et je cite: ...«Mais selon plusieurs personnes présentes, aucune critique ou mention directe ne fut faite au sujet du programme d'unification. Il s'agissait de l'occasion rêvée pour M. Landymore de faire valoir son opinion en public en toute sécurité et en toute convenance, car il répondait alors aux questions d'un comité parlementaire et personne n'aurait pu le critiquer pour avoir dit spontanément ce qu'il pensait.». . . Fin de la citation.

Vous noterez immédiatement que les faits énoncés ne sont pas tout à fait exacts. Vous verrez en relisant le compte rendu des témoignages que j'ai déclaré que le moral est bas, qu'il règne une grande agitation parmi les officiers et autres cadres, que je ne suis pas d'accord avec l'unification, qu'il y avait dans la marine une certaine réticence à accepter l'unification, qu'en ce qui concerne les militaires l'identité et de la plus haute importance, et que les marins n'aiment pas l'uniforme kaki. Il est possible que cela n'ait pas impressionné le rédacteur des nouvelles d'Ottawa de Maclean, mais je crains que le ministre en ait jugé différemment.

Je trouve néanmoins intéressant qu'il ait cru qu'un militaire témoignant devant votre Comité puisse s'exprimer en toute sécurité et en toute convenance. J'allègue, messieurs, que la principale raison de ma retraite forcée réside dans ma franchise à répondre à vos questions, au cours d'une séance qui ferait l'objet d'un compte rendu public, étant donné que mes réponses vous ont indiqué, quant à l'unification, qu'il existait des divergences de vues entre le ministre et moi-même. Et voilà pour la sécurité, les convenances et la franchise!

Mais à seule fin qu'il ne subsiste aucun doute à votre esprit quant à la suite des évènements de cette époque, sachez que ma retraite forcée n'a pas été provoquée par mes déclarations à la presse. Le 12 juillet, le ministre m'a annoncé que je serai mis à la retraite; le même jour, j'annonce cette décision au chef de l'état-major de la Défense, au chef du personnel, et au président du Comité de la défense. Je n'ai fait aucune déclaration à la presse avant le 15 juillet. En d'autres mots, ni la date de mes déclarations à la presse ni la teneur de mes propos n'ont poussé le ministre à demander ma démission, et lorsque le 12 juillet je n'ai pas voulu coopérer en offrant de démissionner, il m'annonça que je serai mis à la retraite forcée. A ce sujet, personne au ministère n'a cru bon de faire une mise au point. Je suppose qu'il était plus simple de laisser croire au public que la décision du ministre était motivée par mes déclarations à la presse, tout en cachant la véritable raison.

Tandis que ces évènements n'étaient pas la cause de ma mise à la retraite, on ne peut en dire autant de mon témoignage devant votre Comité.

Pour les officiers d'active, ces journées furent fertiles en émotions. Coup sur coup, deux lieutenants-généraux, un vice-amiral, trois contre-amiraux et moi-même furent mis à la retraite d'un «commun accord», pour des raisons de mécontentement, ou, dans mon cas, simplement mis à la porte. Pouvez-vous vous imaginer qu'un ministère fédéral révoque ou mette prématurément à la retraite pas moins de sept de ses hauts fonctionnaires sans qu'aucune protestation ne soit formulée? Le silence de ma part aurait été un manquement au devoir. Cependant, l'amiral Dyer m'avertit de ne rien faire; «le ministre ne perdra pas une seconde à vous accuser» dit-il. . . Pour ma part, le chef de l'état-major de la Défense annonça qu'il n'allait rien dire. Par nomination, j'étais le plus haut gradé après l'amiral Dyer; si je n'avais pas parlé, qui l'aurait fait à ma place? En outre, si j'avais attendu la date officielle de ma mise à la retraite pour m'exprimer, soit le 5 avril 1967, non seulement les éclaircissements que j'aurais apportés auraient été démodés, mais le désastre qui se dessinait aurait été pratiquement inévitable.

Au cours des minutes qui vont suivre, vous allez connaître les raisons pour lesquelles j'ai décidé de parler, et ce que je vais dévoiler établira, sans aucun doute possible, qu'il était impérieux d'alerter l'opinion publique canadienne au sujet du piètre état des affaires en matière de défense.

Je dois tout d'abord vous faire remarquer que la mise à la retraite forcée est un moyen peu enviable de terminer une pleine carrière. Il s'agit d'une piètre alternative, étant donné que les officiers supérieurs n'aiment pas être remerciés de leurs services et qu'elle entraîne une perte financière considérable.

Bien que, dans une large part, j'attribue la cause de ma mise à la retraite anticipée à ma présence devant votre Comité, je vous suis néanmoins obligé de m'avoir invité à me représenter ici aujourd'hui, car l'ai ainsi l'occasion de rétablir les faits et d'exprimer mon opinion en matière d'unification. Je vais donc m'efforcer d'atteindre deux objectifs. Je vais tout d'abord démontrer que mes déclarations et protestations formulées publiquement le 15 juillet au sujet de l'unification n'ont pas été élaborées sous l'inspiration du moment, mais qu'elles sont survenues après avoir tenté infructueusement, pendant plusieurs mois et par les voies officielles dont je disposais, de faire ressortir le sérieux de la situation qui régnait au sein de mon Commandement pour des raisons directement attribuables à l'unification. De toute façon, un *porte-parole* du Bureau du ministre vous conseilla de me convoquer devant vous afin de répondre de ma déplorable attitude d'intimidation de mes officiers et soldats, et bien que je doute que ce soit de son ressort ou de ses affaires de vous dicter le nom des témoins à faire comparaître, je n'en demeure pas moins certain que vous désirez connaître les faits auxquels il a fait allusion.

Ceci me donne l'occasion de vous dire pourquoi l'unification est une aventure de casse-cou, et une initiative qui a déjà causé d'incalculables dommages aux forces armées. J'espère qu'en étudiant cette deuxième question importante, vous vous apercevrez qu'il existe deux versions de ce problème, qu'il est d'une importance vitale pour la défense du Canada, et qu'il est donc nécessaire d'en étudier minutieusement toutes les implications.

En ce qui me concerne personnellement, l'histoire de l'unification a débuté le 11 avril 1964, soit environ un mois après la parution du Livre blanc. Ce jour là, le ministre visita mon commandement, où je servais en qualité d'officier supérieur et de commandant maritime (Région du Pacifique). Au cours de la journée, le ministre prit deux fois la parole lors de réunions auxquelles assistèrent plus de cinq cents officiers et soldats des trois armes et des réserves. Il expliqua le programme d'intégration mentionné dans le Livre blanc, nous dit qu'il avait l'intention d'accélérer ladite intégration, mais qu'en matière d'unification, il

n'était pas question de l'imposer à qui que ce soit car il avait espoir qu'elle suivrait son cours naturel par suite du désir d'unification des trois armes. J'avais certaines réserves personnelles au sujet de l'unification, mais le discours du ministre à l'effet qu'elle évoluerait naturellement et ne nous serait pas imposée brutalement calmèrent mes craintes; il me semblait en effet que si l'on devait faire preuve de bon sens et qu'une étude détaillée et sérieuse devait être entreprise, l'unification n'aurait pas lieu de mon vivant.

Cette situation dura jusqu'en novembre 1964. Je fus alors nommé officier supérieur et commandant maritime de la Région de l'Atlantique, en remplacement de l'amiral Brock. Vous vous souvenez que l'amiral Brock a été mis à la retraite forcée en raison des réserves qu'il formula au sujet de la nouvelle structure proposée. Juste après ma nomination, je fus convoqué à une réunion des chefs de Commandements à Ottawa. Il se trouve qu'il s'agissait de la seule réunion des chefs de Commandements tenue au cours des vingt mois où j'assumais le commandement de la Région de l'Atlantique, soit en novembre 1964. A l'ouverture de la conférence, le ministre avertit les commandants qu'ils devaient collaborer à l'intégration et à l'unification, ou qu'ils devaient, selon ses propres paroles, «remettre leur lettre de démission sur son bureau». Lorsqu'il termina son préambule, nous avons eu l'occasion de poser certaines questions. J'ai alors fait remarquer au ministre que l'unification détruirait l'esprit de la marine, et qu'à moins de nous fournir les détails du programme d'unification et son délai de parachèvement, il me serait impossible d'appuyer cette initiative. Je crus que cette manière franche et honnête de dévoiler mes batteries m'éviterait d'avoir à démissionner. Si un premier pas devait être fait en vue de discuter plus longuement ou de mettre un terme à mes services, l'initiative en revenait au ministre, non pas à moi.

A cette époque, on *supposait* que le mot «unification» revêtait le sens d'arme unique, à identité unique, c'est-à-dire une identité commune pour tout le personnel servant dans les forces armées. Il fallait en effet en présumer le sens, car il n'existait à l'époque aucune définition officielle; en autant que je sache, il n'en existe pas encore une. En vérité, le terme «unification» revêt un sens tout à fait différent dans le vocabulaire militaire des autres pays. En Grande-Bretagne, par exemple, il dénote qu'un seul commandant en chef, appuyé par un certain nombre d'officiers supérieurs des autres armes, dirigera le théâtre des opérations. L'unification n'a fait l'objet d'aucune étude pour démontrer la façon dont elle était venue à l'idée. Bien qu'on ait soutenu que l'intégration a fait l'objet d'une étude, je n'ai pu davantage déterminer qu'une étude de ses implications avait été faite. Pouvez-vous imaginer qu'on puisse réorganiser entièrement une industrie qui emploie 120,000 personnes et qui a un budget annuel d'un milliard et demi de dollars, sans que le conseil d'administration n'en étudie les implications? C'est pourtant ce qui est arrivé. Toutefois, bien qu'aucune critique sur les implications d'une unification n'ait été écrite, de nombreuses sources officielles et non officielles ont fait mention de ce qui pourrait advenir. Lors d'une réunion tenue à Ottawa en juin 1965, le ministre lui-même nous a fourni un indice. A une conférence à laquelle prenaient part de nombreux hauts gradés invités à Ottawa pour prendre connaissance de certains aspects de l'intégration, le ministre débuta en déclarant qu'un uniforme de sortie et une hiérarchie uniques feraient leur apparition en juillet 1967. J'ai immédiatement demandé au chef du Personnel de me fournir plus de détails à ce sujet, étant donné qu'il est normalement responsable de l'uniforme et des grades; il me répondit qu'il n'avait été au courant de rien avant la déclaration du ministre et qu'il n'avait aucune connaissance d'un plan semblable.

On a fait mention d'«uniformes verts». Un hebdomadaire en vue a parlé des «Royal Marines canadiens». Une récente déclaration qu'on permettrait aux régi-

ments Highland de conserver leur uniforme traditionnel. On a également mentionné que le Royal 22e Régiment conserverait sa propre identité... Mais aucun document ne définit l'unification en fonction d'une arme unique dotée d'une identité uniforme. A l'époque où je fus relevé de mes fonctions une telle définition n'existait pas, et depuis la publication du Livre blanc en mars 1964, nous ne pouvions qu'avancer des hypothèses. Se livrer à des conjectures sur une question aussi importante créera un malaise au sein des forces armées. Mais personne ne peut appuyer ou rejeter quelque chose s'il ne sait pas ce dont il s'agit. Pour ma part, j'ai affirmé dès le début que si l'unification doit être appliquée jusqu'au point extrême où la Marine perdrait son identité, je m'y opposerai à moins que des améliorations ne soient clairement évidentes dans le domaine de l'efficacité et de l'économie.

Un coup de foudre a frappé mes officiers lorsque le ministre a déclaré en juin 1965 qu'un uniforme de sortie et une hiérarchie uniques seraient appliqués en juillet 1967; le moral en fut terriblement affecté, et les officiers et marins en furent désolés. J'étais moi-même tellement troublé par ces répercussions que j'ai ordonné qu'un vote officieux soit pris au sein du personnel du HMCS STADACONA, des casernes d'Halifax, et du HMCS SHEARWATER, la base de l'aéronavale. Je laissais le soin d'organiser ce vote aux commandants respectifs de ces bases. Le but de cette initiative consistait à mettre Ottawa au courant de l'effet réel d'une telle déclaration. Le résultat du vote démontra le peu d'engouement pour de tels changements. Qui plus est, le seul fait que de telles modifications soient envisagées soulevait un énorme ressentiment. Le 21 juin, je faisais parvenir au chef du Personnel un rapport écrit sur le résultat de cette enquête. Ma lettre se terminait par le paragraphe suivant, et je cite:... «Je ne soulignerai jamais assez l'importance du résultat contraire qui se produira si la tendance actuelle vers l'unification se poursuit. Dans un tel cas, l'alternative semble être de posséder une armée qui n'aura, pour un grand nombre d'années à venir, aucun intérêt pour sa mission, ou de poursuivre l'intégration avec tous les avantages qu'elle comporte, sans porter aucunement atteinte à l'identité. Je soutiens avec vigueur ce second choix. Je demande que le Conseil de la défense soit mis au courant de ces constatations»... fin de la citation.

Cette lettre ne reçut aucune réponse.

Mes inquiétudes ne furent pas apaisées pour autant. J'avais coutume d'inspecter régulièrement les navires et les installations placés sous mon commandement. A l'occasion de ces visites, je ne manquais pas de m'adresser aux équipages. Au cours de ces réunions, je m'efforçais de les tenir au courant de toutes les questions pertinentes, et je permettais toujours aux officiers et hommes d'équipage de me poser des questions relevant du domaine militaire. Le sujet de l'armée unifiée était toujours soulevé, mais je n'avais rien de nouveau à leur apprendre étant donné qu'ils en savaient autant que moi; cette question revenait cependant régulièrement, formulée de façon à me faire désespérément comprendre que cette idée ne leur plaisait guère. Il m'était impossible d'ignorer leur appel, à l'effet qu'ils fondaient leurs espoirs sur moi pour entreprendre quelque chose qui sauverait la Marine.

Au cours des trois premières semaines qui suivirent la déclaration, plus de vingt officiers m'annoncèrent qu'il s'agissait là de la «goutte qui fait déborder le vase», qu'ils allaient entreprendre des démarches en vue d'abandonner le service, et qu'ils allaient mettre leurs menaces à exécution s'ils pouvaient éviter une diminution de leur pension. Un tel état de démoralisation constituait pour moi quelque chose de nouveau. J'étais inquiet de voir que la Marine allait perdre les services de cadres spécialisés, d'officiers ayant à leur actif de nombreuses années de formation et d'expérience dans le domaine de la guerre navale.

C'est alors que j'ai décidé d'agir, afin d'enrayer la démoralisation au sein de mes officiers. Ma façon de procéder, et c'est ce qui fit déclarer au «porte-parole» du ministre que j'avais agi par intimidation avec mes officiers et mes hommes, consista à convoquer tous les commodores, capitaines et commanders de mon commandement. Cette réunion eut lieu en juillet, l'année dernière.

Au cours de la réunion, j'ai établi clairement, énergiquement et avec conviction les points suivants:

Premièrement—L'unification n'ayant pas été définie, nous nous trouvions à être démoralisés par un élément inconnu.

Deuxièmement—La Loi sur la défense nationale prévoyait trois armes qui ne pouvaient être transformées en une arme unique sans que le Parlement ne modifie la Loi, et j'étais certain que le bon sens prévaudrait lors des discussions sur cette importante question.

Troisièmement—J'ai retracé les évènements relatifs à l'unification jusqu'à cette date, exactement de la même façon que je l'ai fait devant vous aujourd'hui.

Quatrièmement—Je leur ai dit que je ne voyais aucun avantage à imposer à la marine la perte de son identité, et j'ai mentionné notre uniforme, nos traditions, notre hiérarchie, et les noms illustres portés par nos navires. Je leur ai enfin déclaré que quelles que soient mes opinions personnelles, je me ferais leur représentant et je leur donnerais l'occasion de faire valoir leur point de vue.

A la suite de quoi je leur ai demandé de se lever en signe d'adhésion aux points suivants:

Premièrement—Qu'ils désiraient que je sois leur porte-parole.

Deuxièmement— Qu'ils n'avaient pas à craindre d'exprimer librement et franchement leurs opinions sur l'unification, tant dans les milieux militaires qu'en public. Je leur ai fait remarquer que cet état de choses prévaudrait tant que la loi ne serait pas modifiée par le Parlement. Je leur ai également dit qu'il était non seulement convenable d'en parler, mais que je les encourageais à le faire.

Troisièmement—Qu'ils ne devaient pas considérer la perte d'identité de la Marine comme inévitable et tomber ainsi dans la passivité.

Quatrièmement—...Et il s'agit ici du point le plus important...Qu'ils n'avaient pas à demander à être mis à la retraite parce qu'ils n'acceptaient pas la théorie de l'unification. J'ai donné ma parole que si leur point de vue était ignoré, je serais le seul à protester en prenant l'initiative appropriée.

Cinquièmement—Que pour la gouverne des personnes qui ne se trouvaient pas à la réunion, elle avait fait l'objet d'une discussion sur le moral.

Environ cinquante officiers étaient présents, et tous se levèrent pour signifier leur adhésion aux cinq points, à l'exception de l'un d'entre eux. Ce dernier me dit par la suite qu'il était d'accord sur tous les points, mais qu'il pensait que j'avais eu tort de demander aux officiers de dévoiler leurs opinions dans une réunion qui n'avait pas de caractère privé. Durant le mois d'août, j'ai tenu deux autres réunions, semblables à la première. Rendu au 17 août, j'avais adressé la parole à 230 officiers de grade égal ou supérieur à celui de lieutenant-commander. Sur ce nombre, trois d'entre eux n'approuvaient pas les cinq points, mais un seul de ces derniers croyait à l'unification totale. Soit donc 1 sur 230.

Le 23 août, j'écrivis une lettre au chef du Personnel pour le mettre au courant de mes agissements et lui en donner le résultat. La lettre se terminait par le paragraphe suivant, et je cite: «Il est donc évident que le moment est venu de soumettre le cas au chef de l'état-major de la Défense et au ministre, d'encourager un effort soutenu vers l'intégration, d'abandonner toute tentative

d'imposer l'idée de l'unification à des sujets non disposés à l'accueillir, et de remettre les officiers et les soldats en confiance en luttant pour conserver à chaque arme sa propre identité»... fin de la citation.

Je devais m'adresser par la suite à un certain nombre d'officiers qui n'avaient pas assisté aux autres réunions; ce nombre atteignit éventuellement 367, et pas un ne rejeta les cinq points. Je m'étais donc assuré que l'unification totale ne rencontrait aucun support parmi les officiers de marine de mon commandement, et le moment était venu d'assumer mes responsabilités en me faisant leur avocat, avec logique et fermeté.

En décembre 1965 parut l'article sur le Corps royal canadien des fusilliers marins. Cela produisit plus de rancœur et de ressentiment que tout ce qui s'était produit jusque là. Non seulement le concept d'un Corps de fusilliers marins était-il considéré comme ridicule, mais les officiers et les hommes n'aimaient pas du tout obtenir leurs renseignements de revues qui n'avaient aucun statut officiel. On savait généralement que l'article devait son origine à un membre du personnel attaché au ministre. Personnellement, j'ai pensé qu'il s'agissait d'un ballon d'essai, qu'il était peu réfléchi, inopportun et qu'il avait sérieusement influencé le moral.

Le 29 décembre, je fis rapport de mes vues sur les communiqués de presse irréfléchis et officieux au chef de l'État-major de la Défense. La lettre se terminait avec ce paragraphe—et je cite: «Je me doute bien que vous avez déjà entendu mes vues assez fréquemment pour les trouver ennuyeuses. Si c'est le cas, et si mes protestations ont perdu toute signification, et si les communiqués de presse irréfléchis continuent d'être émis, il ne sera plus possible pour qui que ce soit d'exercer ici un commandement efficace. De toute façon, comme vous pouvez vous en rendre compte au ton de cette lettre, la tâche qui m'est assignée de pourvoir à un commandement efficace devient de plus en plus difficile et pourrait bien s'avérer impossible»—fin de la citation.

En dépit de mes déclarations très sérieuses à propos du moral, je ne reçus de visite à mon commandement ni du ministre, ni du ministre associé, ni du chef de l'État-major de la Défense. En fait, aucun d'eux ne me rendit visite pendant les vingt mois que dura mon commandement. Je suppose que j'étais censé considérer un moral bas comme une condition acceptable et en ignorer les causes.

En janvier de cette année, on m'informa qu'il y avait eu quelques réunions non-officielles entre l'État-major de la Défense et le Ministre et qu'on y avait discuté d'unification. Comme je n'avais vu aucune évaluation de l'unification, j'ai pensé devoir faire parvenir la mienne à Ottawa de façon à déterminer la place de la Marine dans l'unification. J'écrivis alors ma propre évaluation et discutai de tous les facteurs pertinents—l'interchangeabilité du personnel entre les services sous l'unification, les conditions de milieu du service sur mer qui ont une influence sur l'unification, l'identité, l'esprit-de-corps, les liens avec le passé, la tradition et le reste. Cette évaluation a depuis été publiée. Je fis parvenir mon évaluation au Chef du personnel et en informai le Chef adjoint de l'État-major de la Défense, exprimant l'espoir qu'il le lirait. Mon évaluation se terminait par cette recommandation—et je cite: «Je recommande que, puisque nous avons la liberté de définir l'unification, cette définition se limite à l'unification au sommet. La définition devrait comprendre le concept d'un seul Chef—un seul État-major de Défense—un seul programme—un seul ensemble de procédures administratives. Aller au-delà divisera la Marine en deux et provoquera l'exode de nos meilleurs éléments. Les conséquences en sont apparentes».

Je crois que cette suite d'événements ne laisse aucun doute dans l'esprit de qui que ce soit à l'effet que les moyens de communication qui s'offraient à moi furent employés et employés correctement. Je fis rapport consciencieusement de mes actes et de mes observations sur ce qui affectait le moral mais sans résultat.

Une nouvelle façon de détruire le moral fit alors son apparition. Le 14 avril dernier, une nouvelle parut dans le *Globe and Mail* de Toronto au sujet des taux de ré-engagement dans les trois Armes. À la fin de cette dépêche se trouvait la déclaration suivante—je cite—«Un autre facteur est la différence généralement reconnue, qui existe dans les rapports officiers-hommes dans la Marine. Certains fonctionnaires de la Défense disent que les officiers navals possèdent toujours jusqu'à un certain point une mentalité pont supérieur-pont inférieur en ce qui concerne le personnel. Ils doivent réaliser qu'il s'agit maintenant là d'une Arme hautement technique, a déclaré un porte-parole. Les marins ne font pas que laver des ponts et déployer des voiles aujourd'hui, ce sont des spécialistes et les vieilles attitudes des officiers n'y ont tout simplement pas leur place. Nous essayons de changer cela»—fin de la citation.

Le porte-parole était M. Lee.

Nous avions atteint le stade où un personnage important de l'entourage du ministre avait publiquement critiqué le corps des officiers de marine dans son entier. En aucun temps ne fus-je consulté par le ministre au sujet des rapports officiers-hommes et si des critiques avaient été faites sur nos officiers, on aurait dû m'envoyer chercher et me le laisser savoir. Je demandai des excuses publiques ou un démenti. Je n'obtenus ni l'un ni l'autre et je dus alors protéger le Ministre en disant dans un message à tous mes officiers commandants qu'il ne partageait pas de telles vues—et ceci pour prévenir une perte de confiance totale entre les officiers et le Gouvernement. Même si cette affaire ne se rapporte pas directement à l'unification, elle illustre le fait que le Ministre n'a aucune considération quelconque pour l'état du moral dans la Marine.

Plus récemment, en fait lors de son passage à Halifax le 22 septembre, le Ministre déclara devant une assemblée d'officiers qu'il avait découvert certaines choses qui affectaient le moral et qui demandaient à être corrigées sur la Côte ouest et que, sur ses ordres, le Commandant y avait remédié. A cette époque, j'étais le Commandant maritime et j'aurais dû être consulté. Lorsque j'abordai cette question avec lui, en privé, le 24 juin, il défendit M. Lee. A Halifax, il fit des excuses mais blâma la presse. C'était une façon un peu étonnante de s'en sortir, puisqu'il n'y avait aucune raison, si c'était vrai, de dire que la presse avait cité le porte-parole inexactement. Le 16 août, j'écrivis au Général Moncel, qui était devenu le chef adjoint de l'état-major de la défense, au sujet du progrès qui avait été accompli dans mon commandement dans la préparation des plans pour la nouvelle organisation de commandement. J'étais de retour de Québec où j'avais pris part au lancement d'un navire. Durant cette visite, j'eus l'occasion de me rendre à la caserne du Royal 22e Régiment. Un certain nombre des officiers que j'y rencontrai me firent part de leurs craintes quant à l'effet possible de l'unification sur leur régiment. Lorsque j'écrivis au Général Moncel, je fis mention de ces conversations que j'avais eues avec ces officiers et en fis rapport pour ce qu'elles valaient. Dans sa réponse du 20 août, il me dit: «Je considère les commentaires que vous faites à la fin de votre lettre des plus inquiétants et ma réaction immédiate est naturellement de me demander ce que vous faites pour arrêter ce ressentiment grandissant. Je n'arrive pas à comprendre ce que vous voulez dire par perte d'identité. Le 22e Régiment n'est pas affecté ni changé par le processus d'intégration autrement que par le fait qu'ils sont en mesure d'être mieux équipés, mieux commandés et mieux entraînés et de plus en ce que les officiers employés en dehors du Régiment ont plus souvent l'occasion de faire du travail plus intéressant dans des domaines beaucoup plus vastes.—Dans de telles conditions, où y a-t-il une perte d'identité? *Personne n'envisage, ni n'a jamais envisagé, dans ses rêves les plus fous, intervenir dans leurs rites sacrés, leurs coutumes, leurs ossements ou leurs reliques.* J'ai l'impression qu'il y a là une

certaine mesure de craintes imaginaires et peut-être même une certaine conjuration délibérée de fantômes. C'est notre tâche de faire disparaître ces fantômes et de les renvoyer d'où ils viennent»—fin de la citation.

Cette réponse m'indiquait clairement que même le Chef adjoint de l'État-major de la Défense ne savait pas ce qui se passait dans le bureau du Ministre quant au processus d'unification. De plus, cela indiquait clairement que l'État-major de la Défense ne discutait de l'unification ni ne l'étudiait. C'était toujours la même chose quand je questionnais des membres de l'État-major sur l'unification; la réponse était toujours qu'on ne s'en occupait pas. De retour à mon commandement où mes officiers me posèrent la même question, je ne pus que répondre qu'on m'avait assuré à Ottawa qu'on ne s'occupait nullement d'unification. Mes officiers et mes hommes ne trouvèrent pas cette réponse des plus satisfaisantes étant donné les rumeurs qui circulaient dans la presse.

Permettez-moi maintenant d'établir clairement la suite des événements.

Le 22 juin, je présentai deux exposés, l'un sans cote, l'autre secret, dans la salle de conférence du Ministre. C'étaient les exposés que j'avais préparés pour votre Comité. Étaient présents le Ministre, le Ministre associé, M. Lee et M. Grant. Pour m'aider, j'avais avec moi trois de mes officiers d'État-major les plus anciens en grade. L'amiral Stirling, le Commandant Maritime du Pacifique était également présent. Quelques officiers des quartiers généraux y étaient aussi mais aucun membre de l'État-major. Il me semblait incroyable que je doive faire un rapport complet sur mon commandement et qu'aucun membre de l'État-major ne sache ce que j'allais vous dire.

Dans l'exposé sans cote j'avais employé un certain nombre de chiffres et de graphiques pour illustrer certains points. Cela faisait partie de la section de mon exposé sur le personnel. Les chiffres employés avaient été vérifiés par les officiers des quartiers généraux avant l'exposé pour s'assurer que rien n'était employé qui ne puisse être supporté entièrement par les quartiers généraux.

Lorsque j'eus terminé mes exposés une copie de l'exposé sans cote fut remise au personnel du Ministre sur sa demande. La section sur le personnel fut virtuellement réécrite. J'étais fâché qu'on doive censurer l'exposé. Je reçus la version censurée le même soir.

Le jour suivant, le 23 juin, je présentai les exposés à votre Comité, c'est-à-dire la version censurée de l'exposé sans cote et l'exposé secret. Avant de me présenter devant vous, j'eus un bref entretien avec le Ministre. Il me dit que la section sur le personnel avait été censurée parce qu'il désirait qu'une attitude positive soit prise sur les questions de personnel. Il ne dit pas que j'avais traité de sujets qui dépassaient ma compétence ni qu'il y avait des inexactitudes. Cela fut dit plus tard par un porte-parole après que j'eusse révélé qu'il y avait eu censure. J'ai ici l'exposé sans cote, car je désirais que vous en preniez connaissance, et le même exposé après qu'il eût été ré-écrit par le personnel du Ministre, et plus tard si vous le désirez je vous les lirai tous les deux de façon à ce que vous puissiez juger s'il y a eu ou non censure. De plus, l'Amiral Stirling était présent pour tout cela et pourrait attester de la véracité de mes déclarations, de même que les officiers qui m'accompagnaient.

Après avoir comparu devant vous et comme je quittais l'édifice, le Ministre m'a demandé de demeurer à Ottawa une journée de plus afin d'avoir une conversation avec lui. Cette réunion eut lieu le 24 juin. Elle dura plus d'une heure. Au cours de cette réunion, le Ministre m'exprima ses vues sur un certain nombre de sujets y compris certains points sur l'unification. Je prévins le Ministre que la marche actuelle vers l'unification complète n'était tout simplement pas acceptée par la Marine et que s'il forçait la Marine à perdre son

identité, cela mènerait au désastre. La réunion fut peu concluante et il me dit qu'il me demanderait de revenir à Ottawa dans la semaine pour d'autres discussions. Toutefois, la réunion n'eut pas lieu avant le 12 juillet, c'est-à-dire trois semaines plus tard. Dans l'entretemps, il avait annoncé que les régiments de *Highlands* auraient la permission de conserver leur uniforme traditionnel de sorte que j'avais le ferme espoir de pouvoir persuader le Ministre, lors de notre réunion du 12 juillet, de prendre la même décision logique pour la Marine. Il semblait évident que l'identité de la Marine doive lui apparaître aussi importante pour la Marine que l'uniforme pour les régiments de *Highlands*. Je fus rapidement désappointé car il ne voulait pas changer son point de vue ni accepter de compromis. Il me demanda de démissionner. Je refusai et ce pour deux bonnes raisons que j'ai depuis énoncées en public. Premièrement, je ne voyais aucune raison pourquoi je devrais démissionner à cause d'une divergence d'opinion sur une politique mal définie, une politique qui n'avait pas été ratifiée par une loi au Parlement, et deuxièmement, si un officier ou un homme démissionne ou demande à être mis à la retraite, il doit accepter une réduction importante de sa pension. Puisque mon désaccord avec le Ministre n'était qu'une question d'identité et comme il y avait, à ma connaissance, un grand nombre d'officiers qui avaient les mêmes droits acquis et le même désaccord avec le Ministre, je ne voulais pas établir de précédent qui pourraient affecter mes officiers et mes hommes défavorablement. Le ministre me dit alors que je serais mis à la retraite, qu'il verrait à ma pension et me donnerait une date lors de son retour de Paris, et quand un remplaçant serait nommé.

Je fis rapport de la décision du ministre au Chef d'État-major de la Défense et au Chef du personnel ce même après-midi, le 12 juillet. Le même soir, je me mis en rapport avec votre Président et lui demandai de m'arranger un rendez-vous avec le premier ministre. J'avais alors établi que ni le Chef d'État-major, ni le Chef du personnel, n'avaient l'intention de faire cette démarche. Je dévoilai à votre Président le fait de ma mise à la retraite forcée et la mise à la retraite prématurée de trois autres amiraux. M. Deachman de votre Comité était également au courant de ces mises à la retraite puisque lui et M. Groos obtinrent confirmation de ce que je leur avais dit de l'Amiral Welland. Je fis également part à M. Groos du fait que la section sur le personnel de mon exposé devant son Comité avait été censurée. Je croyais que ces questions étaient si graves que le premier ministre devait immédiatement en être informé. M. Groos organisa une rencontre non-officielle avec le premier ministre pour le début de la soirée du 13 juillet. C'est-à-dire le soir suivant. J'eus alors l'occasion d'informer le premier ministre des mises à la retraite. Votre président me demanda de ne rien dire au premier ministre au sujet de la censure. J'ai présumé qu'il voulait lui-même s'occuper de cette question. Le premier ministre me dit qu'il supportait entièrement la politique du ministre sur l'intégration mais qu'il ne savait pas jusqu'à quel point il voulait pousser l'unification. Il me rappela qu'il avait rendu visite à la *Ship's Company* du HMCS SASKATCHEWAN, sur la Côte ouest, et qu'il avait promis que le gouvernement ne ferait pas disparaître les traditions navales. Il a dit qu'il aurait un entretien avec le ministre et il a demandé à M. Groos d'être présent à cet entretien. Je tiens à faire observer que l'entrevue avec le premier ministre s'est faite sans cérémonie et que je lui suis profondément reconnaissant de m'avoir reçu. Je n'avais aucune raison de croire que le premier ministre ferait quoi que ce fût à la suite de notre entretien. Je ne voulais pas avoir à me reprocher d'avoir négligé de faire connaître la gravité de la situation.

Je dois faire observer que le ministre associé de la Défense, bien qu'il eût entendu mes mémoires le 22 juin, n'a contribué d'aucune façon à les faire modifier en autant que je sache, et qu'il n'était présent à aucune de mes rencontres avec le ministre.

Le 14 juillet, je suis retourné à Halifax. J'avais envoyé d'avance un message dans lequel j'exprimais le désir de voir les quatre commodores en service dans la région au moment qui leur conviendrait le mieux entre 4 et 6 heures de l'après-midi ce jour-là. Il fallait qu'ils fussent informés immédiatement et pussent ainsi prendre les dispositions nécessaires pour me relever. Ce soir-là, j'ai reçu des appels locaux et interurbains de la part de journalistes qui voulaient savoir si les rumeurs de ma retraite étaient fondées. Je leur ai dit de s'adresser à Ottawa, en ajoutant que je n'aurais aucun commentaire à faire jusqu'à ce que la nouvelle ait été officiellement annoncée. Vers 9 heures 15 le matin du 15, un journaliste fort respecté de Halifax, M. Jack Brayley, m'a téléphoné. Il m'a appris que ma retraite avait été annoncée, que la nouvelle courait sur les fils et que je pouvais faire un grand tort à la marine en ne répondant pas aux questions des journalistes. J'ai consenti à le faire en disant que je serais chez-moi dans l'après-midi et que je répondrais aux questions qu'on voudrait me poser. En autant que je sache, la nouvelle était parvenue aux journaux sans que j'en fusse directement ou indirectement responsable.

Vous connaissez la suite aussi bien que moi. Le ministre a dit que mes agissements étaient «répréhensibles» et qu'un militaire avait voulu s'emparer de l'autorité civile. Mais entre s'emparer de l'autorité civile et alerter la nation devant l'imminence d'un désastre dans le domaine de la défense, il y a une vaste différence. Il y a une vaste différence entre s'emparer de l'autorité civile et donner des conseils quant au degré d'application d'une réforme. Cette accusation était injuste et dénuée de raison. Elle visait à me discréditer personnellement pour que personne ne se rende compte de la situation. Le porte-parole du ministre m'a menacé de me faire passer en cour martiale. Je me suis demandé si ce n'était pas là un avertissement à d'autres qui pouvaient être tentés d'élever la voix. C'est alors que j'ai pris la résolution de répondre à toutes les questions qui me seraient posées, et je l'ai fait avec toute la véracité et la franchise possibles.

Je suis prêt à répondre à vos questions. J'ai sous la main les originaux de tous les documents que j'ai mentionnés et les textes complets sont à votre disposition si vous les désirez.

Je voudrais maintenant passer à la deuxième question et vous dire pourquoi je pense que l'unification, si elle est réalisée, sera une folle expérience.

Sachez d'abord que j'ai travaillé très fort pour l'intégration et que j'en approuvais le principe; sachez aussi que je suis pour l'unification administrative quand elle doit améliorer le rendement et réduire les dépenses.

Mon principal désaccord avec le ministre porte sur la question de l'identité, c'est-à-dire sur la question des traditions, de l'uniforme, de la hiérarchie et de l'identification visuelle des différentes armes. Autrement dit, je crois qu'il est nécessaire d'avoir une marine reconnaissable comme telle, une armée ou force mobile qu'on puisse reconnaître comme étant une armée et, pour l'avenir prévisible, comme étant une aviation. On sera sans doute tenté de trouver ridicule tout ce chahut autour d'une question d'identité. N'oubliez pas que les forces armées se contractent à une cadence sans précédent. N'oubliez pas que cette question, jugée triviale par certains, nombre d'hommes haut placés dans les forces armées y attachent une importance telle qu'ils quitteront le service s'il est donné suite à ce projet. N'oubliez pas qu'à Halifax le 22 septembre les officiers de marine ont hué le ministre parce qu'il faisait bon marché de leurs opinions. N'oubliez pas

qu'il est contraire aux habitudes des officiers de marine de manifester autre chose que le plus profond respect pour les ministres de la Couronne. N'allez donc pas croire qu'il s'agit d'une question triviale.

Si l'unification avait fait l'objet d'une étude convenable et complète, il serait devenu manifeste que la prémisse fondamentale et la seule justification que puissent invoquer les partisans de l'unification intégrale se trouvent dans l'idée que les forces armées n'ont qu'*un seul rôle*. Je crois qu'on a fini par penser que le rôle de police était *le seul rôle*. Dans ce cas, pourquoi ne pas avoir une seule force, une force très mobile qui pourrait se porter rapidement n'importe où pour jouer son rôle de police? En partant de là, on a prétendu que si ce corps de police était convenablement équipé d'armes modernes il constituerait, en fait, une armée mobile capable d'affronter toute situation exigeant l'intervention de la police et capable aussi de s'acquitter de toutes les responsabilités d'une armée en cas d'urgence. Parallèlement à cette notion, avons vu naître l'autre nation que les missiles intercontinentaux et les armes nucléaires ont rendu la guerre impensable. Or la guerre, quelle que soit sa forme, est impensable et l'a toujours été, mais cela ne nous a pas empêchés d'être entraînés dans des guerres et nous ne pouvons pas faire reposer la défense du Canada sur l'illusion que la participation du Canada à une guerre future est impossible.

Ceux d'entre vous qui avez entendu mon exposé secret le 23 juin doivent avoir été stupéfaits de la gravité de la situation que nous affrontons en mer. Vous n'avez pas pu faire autrement que conclure qu'il existe pour la marine un rôle à part et bien distinct, un rôle extraordinairement spécialisé, réservé à des professionnels, un rôle situé bien à l'écart du concept de la force mobile avec sa mission policière. Vous n'avez pas pu vous empêcher de conclure que ce rôle est continuel et qu'il est à tel point différent et à tel point éloigné des tâches prévisibles de la force mobile que, du point de vue militaire, il est tout à fait insensé de réunir les trois services en une seule force. Je ne suis pas le seul à penser ainsi. Les chefs des états-majors en Grande-Bretagne et aux États-Unis, de même que dans les autres pays de l'OTAN j'en suis sûr, partagent l'inquiétude que m'inspire la situation en mer et n'ont pas le moindre doute quant au rôle particulier et bien à part que cette situation dévolue aux forces navales. Cela étant, on n'aura rien à gagner en bouleversant entièrement la marine pour l'intégrer dans une force unique, une force unique dont l'existence repose sur deux raisons totalement différentes.

Dans ses premiers exposés sur l'unification, le ministre a supposé qu'il existait un haut degré d'interchangeabilité du personnel. Or, il n'y a à peu près aucune interchangeabilité possible entre la marine et les deux autres services, pas plus en comptabilité de frais qu'en pratique. On soutient, par exemple, que l'officier d'artillerie de l'armée et l'officier des armes d'un navire sont interchangeables. Rien ne saurait être plus loin de la réalité. Même au sein d'un seul service, l'interchangeabilité ne peut s'établir qu'à très haut prix et puis, elle sera futile. La prémisse d'économie qu'on invoque pour l'unification est donc fausse.

On a prétendu que le recrutement pour un seul service éliminerait la concurrence que se font les trois services pour obtenir le nombre visé de recrues et serait ainsi plus économique. Cet argument a peut-être une certaine validité, mais d'autres arguments pèsent avec plus de force en ce qui concerne le soutien des effectifs requis pour les forces armées. La faiblesse de cette théorie se trouve amplement démontrée, déjà, car les forces armées sont bien loin d'obtenir assez de recrues pour s'acquitter de leurs tâches. Quand je suis entré en congé de retraite, les déficiences du recrutement étaient telles que, d'après les prévisions, les effectifs allaient manquer de 18,000 hommes, officiers compris. Pour la marine, cela veut dire qu'en juin prochain 14 ou 15 seulement de nos 23

contre-torpilleurs auront des équipages; les autres devront être gardés en réserve faute d'hommes. Les bataillons et les escadrilles seront dans le même pétrin. Non seulement le Canada sera-t-il incapable d'honorer ses engagements envers l'OTAN et les États-Unis, mais ses moyens de défense seront lamentablement insuffisants. On nous dit que *l'argent* est ce qui attire et garde sous les couleurs le nombre d'hommes qu'il nous faut. Bien sûr, la solde est un attrait, mais elle est loin d'être le seul attrait et on y attache beaucoup trop d'importance. La *menace* d'unification, le malaise qui résulte de l'ignorance à ce sujet et la perspective d'une force hybride ont déjà provoqué un exode d'hommes et d'officiers qui ne s'arrêtera pas. De plus, je pense qu'avant de s'enrôler un homme voudra toujours avoir le privilège de choisir son arme et être certain, au départ, s'il sera soldat, matelot ou aviateur, car il veut avoir l'air d'un soldat, d'un matelot ou d'un aviateur.

Autrefois, les officiers et les hommes en activité de service secondaient beaucoup le recrutement. Ils recommandaient cette carrière à leurs amis. Or, maintenant, les officiers et les hommes de la marine songent beaucoup plus aux moyens de sortir de la carrière qu'aux moyens d'y avancer. Cette forme d'aide qu'avait le recrutement, pour la marine du moins, a presque disparu. Les vétérans des trois services secondaient toujours nos efforts. Mais les vétérans sont opposés au concept d'un service unique et cette source de soutien pour le recrutement a presque disparu elle aussi. Les formations de cadets qui s'inspiraient de l'un ou l'autre des trois services ne sont plus aussi utiles qu'elles l'étaient. Les partisans de l'unification intégrale ne peuvent se résigner à reconnaître ces faits et les forces armées continuent de dépérir. Allez interroger les commandants de la marine, des centres d'instruction, du transport aérien et des forces mobiles, chacun d'eux vous dira que la pénurie de personnel est son grand problème. On a tout misé sur la nouvelle échelle de soldes; le jour où quelqu'un s'avisera d'admettre que là n'est pas le remède, il sera trop tard.

On a prétendu que des règles rigides d'ancienneté et le maintien sévère d'une représentation égale entre les forces armées étaient des prétextes suffisants pour unifier. Que nous ayons un seul service ou trois services, il sera toujours nécessaire d'avoir au sommet une équipe équilibrée d'officiers supérieurs bien versés dans la guerre terrestre, la guerre navale et la guerre aérienne. En cachant les divers talents sous un seul uniforme, on n'écartera pas la nécesisté d'un état-major bien équilibré et composé d'officiers compétents. On ne parviendra jamais à trouver des officiers ayant chacun une connaissance intime des trois armes. Le ministre a récemment déclaré que le système actuel des trois services militait contre l'optimisation et l'uniformisation du matériel. Même s'il confond intégration et unification, le problème qu'il croit discerner ne sera pas résolu par l'unification. En dernière analyse, le chois d'un type donné d'armement exigera des officiers supérieurs ayant reçu leur formation dans chacun des trois milieux et capables de plaider leur cause; autrement, nous aboutirons aux mauvais armements.

D'après le ministre, l'unification intégrale exige que la marine perde son identité. Il reçoit publiquement l'appui de gens qui prétendent que ce sera une bonne chose parce que la marine est prisonnière de ses traditions et parce qu'elle ressemble trop à la marine britannique. Ce dernier trait n'est pas une faiblesse, c'est une force. Toutes nos forces armées tirent leurs origines des forces armées de Grande-Bretagne. Notre démocratie parlementaire et notre magistrature sont aussi modélées sur celles de la Grande-Bretagne. Je ne vois là rien de mal et je ne parviens pas à trouver mauvais que nos hommes manifestent le même courage, la même adresse au maniement des armes et la même force d'âme qui ont rendu célèbres les forces britanniques. Pourtant, dans chacun des trois services, nous sommes très canadiens et fiers de l'être. La marine n'est pas

prisonnière de ses traditions. Je ne connais aucune coutume ou tradition conservée dans notre marine qui soit un obstacle au progrès. Notre uniforme, nos grades, nos traditions et nos coutumes, nos pavillons nous donnent l'esprit de corps indispensable à une formation de combat. De plus, ces mêmes signes distinctifs sont très semblables dans toutes les marines de guerre du monde libre. Le profond, l'inutile changement produit par l'unification détruira le moral. Elle a déjà fait beaucoup de mal. Comment cela pourrait-il être plus efficace, plus économique? Songez un moment à ce que coûtera le changement. Il en coûtera beaucoup pour fournir à 107,000 hommes une seule tenue de sortie. Ils auront besoin d'un uniforme d'hiver, d'un uniforme d'été et d'une tenue tropicale; il leur faudra même plus qu'un uniforme de chaque sorte, car il arrive aussi aux uniformes d'être envoyés au nettoyage. J'estime que ce chambardement coûtera au départ 40 millions de dollars. Les stocks existants qui seront sacrifiés coûteront jusqu'à 20 millions. Il en coûtera en tout une soixantaine de millions pour fournir aux hommes des uniformes que la plupart d'entre eux ne veulent pas porter. Or, avec ces 60 millions, on pourrait acheter les deux ravitailleurs que comporte notre programme actuel de construction navale, et il en resterait. Je suis tout à fait incapable de comprendre comment l'intégration, qui aurait réalisé des économies pour le contribuable et mis plus d'efficacité dans les forces armées, puisse être poussée jusqu'à l'unification intégrale, avec l'appui du public, quand il est si manifeste qu'elle sera coûteuse, qu'elle n'augmentera pas l'efficacité et ne servira qu'à satisfaire les ennemis de la tradition.

La pyramide des grades est importante pour les forces armées. Nous ignorons encore quelles seront les nouvelles désignations des grades, mais il est au moins permis de demander par quel miracle un changement dans cette hiérarchie entraînera plus d'efficacité et sera plus économique. Toute la papeterie et toutes les publications relatives au personnel devront être revisées, modifiées, refaites. Ce sera coûteux et on ne réussira qu'à créer de nouvelles désignations dont les hommes n'ont pas besoin et, en ce qui concerne la marine du moins, dont ils ne veulent pas. Le ministre soutient qu'il n'y aura pas de frais supplémentaires. Il prétend que, de toute façon, on avait l'intention d'améliorer la qualité de l'étoffe des uniformes actuels et que, cela étant, on pourra opérer le changement en l'espace de quatre ou cinq ans sans grande dépense supplémentaire. Cet argument ne tient guère, car les hommes ne sont pourvus d'uniformes qu'à l'enrôlement. Par la suite, on leur verse une allocation pour garder leur uniforme en bon état. Les officiers se procurent leurs uniformes à leur propres frais. Par conséquent, l'adoption d'un nouvel uniforme est un changement qui exigera toute une nouvelle garde-robe aux frais du public.

Le ministre a dit qu'il avait l'intention de conserver l'uniforme d'apparat des unités et les fourniments personnels. La tenue d'apparat de la marine est son uniforme traditionnel, qu'on veut éliminer. Il n'y a pas la moindre logique dans cela.

Lorsque l'on a posé la question au ministre, à Halifax, le 22 septembre, il a insulté tous les officiers présents en disant: «Il me semble que vous le prenez comme si votre uniforme vous avait été donné par Dieu au commencement des temps et qu'il n'a jamais été changé depuis». On dit que les huées qui ont suivi cette déclaration ont été si intenses que l'amiral O'Brien a été obligé d'intervenir et qu'elles ont continué jusqu'à ce que l'amiral donne un ordre des plus stricts. Il n'est donc pas étonnant que par la suite la réunion ait été plus calme.

L'idée d'un service unique inévitablement oblige tous les services à accepter quelque chose de moins convenable dans tous les domaines.

On a entrepris cette unification sans avoir fait l'étude complète de toutes ses implications. On nous dit que les rapports du comité du général Anderson et du comité du vice-amiral Hennessy constituent le fondement des structures du

personnel. Aucune de ces études ne fait valoir le pour et le contre de cette unification. Elles ne représentent qu'une structure possible si les forces armées sont unifiées. Si ces deux groupes avaient reçu la tâche d'étudier aussi l'unification, le tableau serait très différent. De fait tous ceux que je connais qui se sont penchés sur le problème en sont venus à la conclusion que ce serait une erreur de procéder à l'unification maintenant. Même dans cinq ans ce pourrait être trop tôt. De plus ce ne sera jamais probablement la solution.

Le Livre blanc a été rédigé en 1964. Même le nom de la nouvelle force n'a pas encore été trouvé après deux ans.

On a dit que les soldats donnent un complet appui à la politique d'unification; que les militaires de grade moyen appuient le ministre. Ce n'est qu'une supposition parce qu'on n'a pas interrogé ceux qui détiennent le commandement. A Halifax, le 22 septembre, des officiers de tous les grades ont démontré que ce n'était pas ce qu'ils pensaient.

Tous les aspects d'une complète unification me semblent moins efficaces, moins économiques, démoralisants et ne sont qu'un changement pour l'amour du changement.

Votre Comité aura l'occasion d'étudier la loi sur l'unification des forces armées. J'espère que vous vous souviendrez que chaque officier et chaque militaire en service actuellement dans les forces armées s'est joint volontairement à un et seulement à un des trois services. Si nous n'avons plus qu'un seul service et que chaque officier et chaque militaire y est affecté sans qu'il ait le droit de faire un choix, vous pouvez être sûrs qu'il n'en sera pas content. Le mot conscription n'est peut-être pas le mot le plus adéquat à utiliser en ces circonstances, mais c'est celui que les militaires utiliseront. Pour cette raison seulement vous aurez sur les bras pour des années à venir un problème de morale sur les bras. Si par contre vous permettiez à chaque officier et à chaque homme de décider s'il accepte ou non l'unification, et s'il refuse, vous les licenciez honorablement et sans perte de pension comme il serait juste et raisonnable dans les circonstances, je vous dis qu'il se produirait un tel exode des forces armées que vous ne pourriez peut-être pas les reconstituer au cours de votre vie.

Ce n'est pas une solution très satisfaisante puisque les deux choix sont également dommageables aux forces armées. Vous entendrez dire: Les militaires se sont joints aux forces armées pour servir leur pays et cela devrait être suffisant pour leur faire accepter la théorie de l'unification. C'est vrai qu'ils se sont joints aux forces armées pour servir leur pays mais dans un domaine déterminé, soit à titre de membre de la Marine royale du Canada, de l'Armée canadienne ou de l'Aviation royale du Canada. Ils ne se sont pas engagés pour servir dans une force unifiée. Vous servez votre pas à titre de députés. Les membres de la Gendarmerie royale du Canada servent leur pays à titre de policiers. Tous ceux qui sont à l'emploi du gouvernement fédéral servent dans un domaine déterminé qu'ils ont choisi eux-mêmes et ils devraient avoir le droit de dire s'ils acceptent de servir d'une façon différente.

On dira aussi que si vous donnez à chacun le droit d'exercer un choix il deviendrait impossible de distinguer entre ceux qui voudraient quitter parce qu'ils refuseraient de servir dans les forces unifiées et ceux qui voudraient quitter pour d'autres raisons et se serviraient de l'unification comme excuse. Le ministre s'est servi de cet argument à Halifax. Il pourrait y avoir des officiers et des hommes qui profiteraient de cette occasion pour quitter les forces armées,

cependant personne ne peut croire qu'il serait possible d'obtenir, fondés sur le volontariat, des services efficaces composés d'un personnel qui ne voudrait pas servir. C'est un fait que tellement d'officiers et d'hommes sont contre l'unification que l'on assisterait à un exode général et en conséquence l'unification se terminerait en désastre. C'est la véritable raison pour laquelle on ne veut pas laisser le choix à chacun.

On a fait croire au public que l'unification est la fin de la fin de l'intégration. Je prédis que ce serait la fin d'une défense efficace du Canada et je ne voudrais pas avoir à expliquer votre erreur si vous la commettez.

Il n'est pas trop tard cependant pour mettre un terme à cette inconséquence et si vous prenez les mesures suivantes vous pouvez être sûrs de vous avancer en terrain solide:

Premièrement: Votre comité doit exiger que toutes les mesure d'unification aussi peu importantes qu'elles puissent paraître soient annulées immédiatement. C'est la première chose à faire dès le début, parce qu'il n'existe aucune façon de connaître toutes les implications de l'unification à moins de faire une étude complète de la façon dont elle a été présentée. De toute façon, un délai de quelques semaines ou même de quelques mois ne peut pas être très dommageable au programme puisque plusieurs de ses proposeurs les plus enthousiastes pensent que l'on procède trop rapidement. Ce délai pourrait éviter une catastrophe.

Deuxièmement: Entreprendre une enquête exhaustive. Exiger de connaître toutes les implications. Exiger d'obtenir une étude complète du plan avant de le mettre en vigueur et d'adopter la loi. Demander conseil auprès du personnel des forces armées et auprès du personnel à la retraite qui ont déjà eu l'expérience du début de l'intégration et de l'unification. Prendre un vote sous certaines conditions qui permettra à chaque officier, à chaque homme et à chaque femme de faire connaître honnêtement ce qu'il ou elle pense de l'unification. Cela vous permettra d'évaluer les chances de succès ou d'insuccès du plan. On dira que le vote ou les référendums ne sont pas des moyens pour diriger des forces armées. Je soutiens que, vu les circonstances, il est de mise de consulter les individus lorsque leur carrière est en cause.

Troisièmement: Si vous ne trouviez pas moyen de suspendre l'unification avant de procéder à l'adoption de la loi, je vous supplie de traiter tous les membres des forces armées avec justice et considération et que la loi comporte la condition que tous les hommes en service aient le droit de décider s'ils veulent ou non se joindre à la force unifiée. Ceux qui en toute conscience ne veulent pas en faire partie devraient être honorablement licenciés avec paiement complet de la pension qu'ils ont méritée. Même les défenseurs les plus enthousiastes et les plus ardents du statu quo ne peuvent s'opposer à ce que l'on traite nos hommes de façon correcte vu les circonstances. Ce n'est pas suffisant de vous limiter à un règlement stipulant que les officiers et les hommes ne serviront que volontairement dans un milieu différent du service qu'ls ont d'abord choisi.

Nos services armés sont fondés sur le volontariat. Les volontaires sont notre ressource la plus importante. Quelle que soit votre idée sur les mérites de l'unification, il faut me croire lorsque je vous dis que notre ressource la plus importante diminue en nombre au point où l'efficacité opérationnelle de nos services se trouvera compromise pour des années à venir. Et cette diminution provient en grande partie de l'enthousiasme déplacé que l'on a manifesté pour cette expérience d'unification qui ne vient pas à son heure.

J'ai parlé longtemps, trop peut-être mais j'ai cru nécessaire de traiter de tous les aspects de ce sujet important pour que vous puissiez vous faire une idée de son ensemble. Si je n'ai pas réussi à vous rendre conscient du danger possible que représente pour la défense du pays la course aveugle du ministre vers cette unification complète j'aurai donc subi un échec dans l'exercice de ma fonction la plus importante.

Merci.

APPENDICE «F»

EXPOSÉ DES CIRCONSTANCES DANS LESQUELLES UN TÉMOIGNAGE DESTINÉ AU COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE A ÉTÉ ALTÉRÉ, EN JUIN 1966

par

LE CONTRE-AMIRAL W. M. LANDYMORE, O.C.E., C.D., M.R.C.

Je ne veux retracer ici les circonstances qui ont entouré ce que j'ai appelé d'abord la «censure» d'un mémoire non confidentiel que j'avais rédigé en vue d'en donner communication, le 23 juin 1966, au Comité permanent de la Défense nationale. Je m'étais servi du mot «censure» croyant qu'il ferait comprendre que certaines parties du mémoire que je me proposais de lire avait été altérées, ou supprimées, et que dans certains cas les mots que j'avais employés avaient été remplacés par d'autres. Je me suis servi du mot «censure» parce qu'il m'a semblé que de la sorte la plupart des gens verraient clairement que je tenais à faire comprendre que l'altération de ce texte avait été faite sans mon consentement, et que les modifications avaient eu pour effet de changer soit l'accent, soit le sens, soit la teneur informative d'un texte destiné au Comité.

Je me rends compte à présent qu'en language parlementaire l'expression «altération de document» exprime peut-être d'une manière plus exacte ce que j'entendais par le mot censure. Permettez-moi de souligner dès le début que cette altération de mon mémoire m'a paru moralement inacceptable ; j'ai jugé qu'elle n'avait pas pour but d'aider le Comité, bien au contraire, mais d'empêcher que lui parviennent des renseignements, des opinions ou des suggestions qui, à mon avis, n'auraient pas dû être changés. Par exemple dans la section relative aux effectifs, j'avais écrit: «Je suis *désespérément* à court de personnel naval pour remplir mes engagements immédiats.» La suppression du mot *désespérément*, à mon avis, a empêché le mémoire d'exprimer ce que je voulais lui faire exprimer. L'addition du mot *immédiats* a changé, elle aussi, le sens de la phrase. Dans le présent exposé, je me propose de vous signaler toutes les différences qu'il y a entre mon texte à moi et le mémoire modifié, ce qui simplifiera vos recherches.

Auparavant, permettez-moi de vous faire connaître le déroulement des procédures officielles qui m'ont amené devant le Comité de la Défense nationale.

Le 7 juin 1966, j'ai reçu du Quartier général des Forces canadiennes un message dont la date et l'heure était indiquées par le chiffre 071945Z. Une copie de ce message a été annexée à mon mémoire en appendice A. Le message commençait par les instructions suivantes:

«Le Comité permanent de la Défense demande la présentation d'un mémoire sur l'organisation et la mission du Commandement maritime pour 0930 le 23 juin 1966, précédée de la présentation de ce mémoire au Ministre à 0930 le 21 juin.

2. Il s'agira d'un mémoire non confidentiel d'une durée de 45 à 60 minutes, avec période de questions de 30 à 45 minutes. Le Commandant et une équipe d'officiers seront chargés de cette communication et devront être en mesure de répondre aux questions.

3. Le mémoire devra comprendre un exposé de la mission du Commandement et un bref aperçu de son organisation. Les économies déjà réalisées et les économies projetées, en effectifs et en dollars, seront indiquées si elles sont quelque peu assurées. Il y aura lieu de décrire le matérial et l'activité du Commandement. Il faudra parler de la consolidation de la Base des Forces canadiennes dans la mesure où elle touche le Commandement.

4. On pourra recourir à des aides visuelles et autres projections. Il faudra se servir de diapositives pour projeter sur un écran des graphiques, des schémas, des photos du matériel. Prière de répondre et d'indiquer toutes dispositions particulières qu'il y aurait lieu de prendre.

5. Les dates peuvent être changées à 48 heures d'avis.»

Lorsque j'ai reçu ce message, le mandat qu'il me confiait m'a un peu inquiété. L'organisation de mon Commandement avait été mise en place sans les moyens voulus pour quoi que ce soit de très détaillé sur le plan pécuniaire; en ce qui concerne les effectifs, mon Commandement avait été réorganisé à partir d'un retranchement arbitraire de 8 p. 100 qui ne tenait pas compte de mes besoins de personnel, ce qui fait qu'on ne pouvait parler honnêtement d'une «économie» de personnel. Enfin, je ne voyais pas comment je pourrais faire comprendre le moindrement au Comité le sens exact de notre mission par un simple mémoire non confidentiel. Aussi ai-je appelé par téléphone l'amiral Dyer, chef du Personnel, et lui ai-je demandé de faire en sorte que mes instructions soient modifiées. Il s'est entretenu de la chose avec le général Moncel, et j'ai reçu verbalement instructions de rédiger deux mémoires, dont l'un, non confidentiel, serait un exposé de la situation générale du Commandement et fournirait la plus grande partie possible des renseignements qui m'avaient d'abord été demandés, et l'autre, assorti de la cote «secret», porterait sur les questions opérationnelles. Ces instructions me donnaient carte blanche, ou à peu près.

Le 8 juin, j'ai reçu un dexième message, 081510Z, qui commençait par les mots «Comité permanent de la Défense» et se référait au message précédent. Il changeait la date de la présentation du mémoire, qui devait être désormais 0930 le 23 juin, la présentation antérieure au Ministre devant se faire à 0930 le 22 juin. Ce message est reproduit en appendice B. Il ne comprenait pas d'autres instructions officielles en ce qui concerne la présentation des mémoires.

A partir de ces instructions, j'ai rédigé deux mémoires distincts: un mémoire secret sur les opérations et un mémoire non confidentiel. J'ai donné instructions à mon personnel des Opérations et des Renseignements de modifier un mémoire déjà existant sur les opérations, de façon que sa cote de sécurité corresponde aux instructions que j'avais reçues. J'ai ensuite rédigé moi-même le mémoire non confidentiel, que j'ai remis à mes services administratifs pour qu'ils en fassent la dernière préparation. La seule partie de ce mémoire que je n'ai pas écrite moi-même est celle qui a trait au personnel; je l'ai confiée entièrement à mes collaborateurs afin que les chiffres qu'elle donnerait soient aussi à jour que possible. Toutefois, j'ai demandé verbalement que les pourcentages de réengagement, l'affectation des hommes aux tâches et les acquisitions d'hommes par recrutement figurent dans ce mémoire.

Sur ce, j'ai dû me rendre à Paris pour les réunions de l'OTAN; je suis parti d'Halifax le 12 juin et suis revenu au Canada le 19. A cause du mémoire que je devais présenter au Comité permanent, j'ai modifié mon itinéraire de retour et me suis rendu directement à Ottawa, où trois de mes officiers d'état-major m'ont rejoint le 20 juin avec les deux projets de mémoire. Nous avons eu de la sorte le temps de mettre les mémoires au point. Les officiers qui m'ont rejoint à Ottawa sont le commodore R. J. Pickford, qui est mon chef d'état-major pour la Logistique et l'Administration, le commander C. G. Pratt, qui est mon secrétaire, et le commandant de groupe J. Creeper, mon chef d'état-major adjoint pour les Opérations. Le contre-amiral M. G. Stirling, commandant maritime du Pacifique,

est venu aussi, à titre d'observateur et pour me seconder en ce qui concerne le littoral ouest.

Je nomme tous ces officiers parce qu'ils ont tous pris connaissance des deux mémoires et ont assisté à leur présentation au Ministre, le 22 juin, et par conséquent peuvent confirmer à peu près tout mon témoignage si vous le leur demandez.

Le 22 juin, nous nous sommes présentés à la salle des conférences du Ministre pour la première séance de présentation des mémoires. Outre les officiers que j'ai nommés, il y avait le Ministre, le Ministre associé, M. Lee, et le commander R. Hayden. Je crois que le commodore Charles, M. Grant et quelques autres y étaient aussi. Il n'y avait personne, toutefois, de l'État-major de la Défense. Je veux dire ni le chef, ni le sous-chef, le chef du Personnel, ni le contrôleur général, ni le chef du Génie et de la Logistique; aucun d'entre eux n'était présent aux séances du 22 et du 23 juin.

J'ai donné communication des deux mémoires, le secret et le non-confidentiel, presque à la suite. A la fin, après les remerciements, le Ministre a fait observer que le temps manquerait pour obtenir l'autorisation requise auprès du ministère des Affaires extérieures en ce qui concerne un ou deux points des mémoires, et qu'il faudrait par conséquent modifier les mémoires sur ces points. Je n'ai rien dit, quant à moi, dans ce sens. Il a aussi fait observer que le système de roulement du personnel coûtait cher.

A partir d'ici, je n'aurai plus à parler du mémoire secret. Il a été communiqué au Comité permanent tel qu'il avait été présenté au Ministre, sans que rien n'y soit changé. Tous les changements dont il sera question portent sur le mémoire non confidentiel, que j'appellerai le «mémoire original», c'est-à-dire le mémoire dans l'état où j'en ai donné communication au Ministre le 22 juin, le mémoire «altéré» étant celui dont communication a été donnée le lendemain au Comité permanent.

A la fin de la séance de présentation des mémoires, le Ministre m'a demandé un exemplaire du mémoire non confidentiel. J'ai transmis cette demande à mon secrétaire, lui disant de fournir au Ministre un ou plusieurs exemplaires, suivant qu'il serait nécessaire. Le même jour, 22 juin, vers quatre heures de l'après midi, je me suis rendu au bureau du commodore Charles, qui avait été mis à la disposition de mes officiers d'état-major. J'y allais pour me procurer un exemplaire du mémoire «altéré». On ne l'avait pas encore reçu du cabinet du Ministre. Le commodore Pickford et le commander Pratt se tenaient là pour le cas où l'on aurait besoin d'eux. Je leur ai fait observer qu'il me paraissait un peu étrange qu'une journée entière soit nécessaire pour apporter quelques très petites modifications au mémoire et que celui-ci était probablement en train de se faire modifier d'une manière plus radicale. J'ai souligné le fait qu'à mon avis il ne convenait pas du tout que des modifications y soient apportées sans mon consentement. Je leur ai dit de ne rien changer au mémoire et de ne consentir à aucune modification sans me consulter. Ces instructions ont été bien inutiles, car aucun d'entre nous n'a été consulté en ce qui concerne les modifications en question.

Je me suis rendu ensuite au bureau de M. Grant et lui ai demandé de m'apporter le mémoire le plus rapidement possible, parce que je devais en donner communication le lendemain et avais besoin de me préparer auparavant. Il devait porter le mémoire au commander Pratt et celui-ci devait me le livrer à l'hôtel Château-Laurier.

Le mémoire «altéré» a été apporté à ma chambre d'hôtel vers sept heures du soir par le commander Pratt. J'étais là avec l'amiral Stirling. Dès que j'ai reçu le document, j'ai appelé le commodore Pickford, qui s'est joint à nous. Ensemble nous avons comparé l'original et le mémoire altéré, afin d'y trouver ce qui avait été modifié. Il y avait plusieurs modifications, mais ce qui m'a choqué le plus a

été de constater que la section de l'original relative au personnel avait été à peu près supprimée, et remplacée par de nouveaux éléments de texte là où les coupures avaient été faites.

Vous trouverez le mémoire original en appendice C et le mémoire modifié en appendice D.

Voici les modifications qui ont été apportées au mémoire original:

1. A la page 2 de l'original, j'avais dit: «Une si importante partie des marchandises du monde est transportée par voie maritime que la moindre interruption des transports de mer peut amener en très peu de temps un véritable chaos. La situation actuelle en Grande-Bretagne en offre la preuve irréfutable; cette situation entraîne de graves répercussions au Canada.» Le texte, une fois changé, se lit ainsi: «Une si grande partie des marchandises du monde est transportée par voie maritime que la moindre interruption des transports de mer peut amener en très peu de temps un véritable chaos. La situation actuelle en Grande-Bretagne en donne la preuve.»

Il s'agit là de l'un des points dont le Ministre avait dit qu'il devait être modifié. Comme la grève des marins de Grande-Bretagne faisait les manchettes des journaux et nuisait gravement aux échanges commerciaux du Canada, je n'arrivais à trouver aucune raison pouvant nécessiter une modification de ce texte. Néanmoins, si l'on m'avait demandé de consentir à cette modification, je l'aurais certainement fait, car il n'y a rien là, à mon avis, qui prive le Comité de renseignements essentiels.

2. La modification suivante est en page 3 de l'original et en page 2 du texte modifié.

J'avais cité plusieurs cas de recours à la puissance navale depuis la seconde guerre mondiale, notamment en Corée, à Cuba, à Suez, au Viet-Nam, au Liban et à Koweït. J'avais dit dans mon texte: «Le blocus actuel de la Rhodésie s'ajoute à la liste.» Cette phrase a disparu complètement. Encore là, je n'arrivais pas à voir pourquoi la phrase avait été supprimée, car j'avais dit en commençant: «Abstraction faite pour l'instant de toute approbation ou désapprobation des événements mentionnés». C'est là le second point dont le Ministre m'avait dit qu'il devrait faire l'objet d'une modification. Comme la suppression opérée ne portait que sur un seul cas dans une série, si l'on m'avait demandé mon consentement je n'aurais pas hésité à l'accorder. Dans ce cas non plus, je n'étais pas d'avis que l'on privait le Comité d'un renseignement indispensable.

3. La troisième modification a été faite à la page 7 de l'original, ce qui correspond à la page 5 du mémoire altéré. J'avais dit dans l'original: «D'autres navires soviétiques, qui ont l'air de chalutiers, passent leur temps en station immobile au large des côtes de l'Amérique du Nord, à l'écoute des circuits radiophoniques et autres transmissions électroniques. Ce sont en réalité des espions devant notre porte, et ils sont toujours là à nous épier pour recueillir des renseignements. Si j'étais votre voisin et me tenais à la fenêtre avec des jumelles pour suivre ce qui se passe chez vous, vous n'aimeriez pas beaucoup votre voisin. Je suis d'avis pour ma part qu'un pays qui garde des jumelles électroniques braquées sur le Canada et les États-Unis n'observe pas à notre endroit une attitude absolument saine. Comme les navires soviétiques ont le droit légal de se trouver en haute mer, nous devons supporter leur présence; à mon avis, toutefois, ils constituent un élément important d'une machine de guerre et il ne faut pas les ignorer.»

Cette partie du mémoire est devenue ce qui suit:

«D'autres navires soviétiques, qui ont l'air de chalutiers, passant leur temps en station immobile au large des côtes de l'Amérique du Nord, à l'écoute des circuits radiophoniques et autres transmissions électroniques.»

Ce raccourcissement change très sensiblement l'accent de ce que je disais. Toutefois, comme l'activité des navires en question faisait l'objet d'observations beaucoup plus détaillées dans le mémoire secret, cette modification ne privait le Comité d'aucun renseignement. Si l'on m'avait demandé de consentir à cette modification, je l'aurais fait.

4. La quatrième modification consiste en la suppression d'un passage de la page 10, lequel n'a été remplacé par aucun autre dans le mémoire modifié. Ce passage supprimé était le suivant:

«Il m'a toujours paru extraordinaire que nos opérations de maintien de la paix n'aient pas toujours comporté la prévention de toute course à l'armement. Personne n'ignore qu'à Chypre, au nez de nos forces de maintien de la paix, Grecs et Turcs ont grossi d'une façon importante leurs arsenaux. Il aurait été relativement facile de les en empêcher par le moyen d'un blocus naval et d'un contrôle des aéroports, ce qui aurait entretenu une certaine stabilité en attendant que l'on trouve une solution durable autrement que par effusion de sang.»

Lors de la lecture du mémoire, le Ministre n'avait rien dit à ce sujet. S'il en avait été question, je me serais opposé avec énergie à la suppression de ce passage. Je reste tout à fait convaincu que nos opérations de maintien de la paix devraient être assorties de toutes les précautions possibles pour protéger nos Forces canadiennes. Sachant que les Chypriotes grecs avaient reçu des chars lourds, je ne doutais pas que, le jour où éclateraient des troubles sérieux nos soldats canadiens se trouveraient dans une situation dangereuse et précaire et ne pourraient se protéger convenablement. Comme une telle situation aurait pu être prévenue par un blocus naval, je voyais dans ceux-ci un élément essentiel du maintien de la paix. Dans le cas en question, je suis d'avis que le Comité a été privé d'une opinion importante.

5. La cinquième modification consistait en la suppression d'un passage de la page 14 de l'original, correspondant à la page 11 du texte altéré. J'avais dit, au sujet des avions Argus: «Nous avons 32 de ces remarquables avions, mais il serait temps de songer à leur remplacement». Le nouveau texte dit seulement: «Nous avons 32 de ces remarquables avions.» Il n'est plus question de songer à leur remplacement.

Le Ministre n'avait rien dit à ce sujet lorsque le mémoire lui avait été lu. Si j'avais été consulté, je n'aurais pas consenti à la suppression de ce passage. Par bonheur, des membres du Comité ont posé plusieurs questions au sujet du remplacement des avions de la Marine; j'ai pu répondre à l'une de ces questions et dire en même temps ce que j'avais dit dans mon mémoire.

6. La modification suivante a été faite à la page 15 du texte original. J'avais noté que les hélicoptères Sea King opéraient à partir du BONAVENTURE et allaient bientôt opérer à partir de neuf de nos destroyers. Mon secrétaire a ajouté «aussi», pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Cette modification, vous le noterez, ne vient pas du cabinet du Ministre.

7. La septième modification a été faite à la page 16 du texte original, correspondant à la page 13 du texte altéré. Il s'agissait des programmes de remplacement de navires. J'avais dit: «En ce qui concerne les programmes de remplacement, il ne faut pas oublier que la durée utile d'un navire de guerre est d'une vingtaine d'années, ou tout au plus de vingt-cinq ans. Il faut donc remplacer les navires suivant un programme régulier si nous entendons continuer à remplir nos engagements avec efficacité et à nous acquitter de nos missions. Le dernier DDH s'est joint à la flotte en 1964. La première unité de la nouvelle

classe de DDH doit entrer en service en 1970. Il y aura donc eu une période morte de six ans dans le programme de remplacement.»

Tout cela a été supprimé. On y a substitué les mots suivants: «Le Comité spécial a été mis au courant de ce qui s'est fait l'an dernier dans le domaine de la construction navale.»

Il n'avait pas été question d'une modification sur ce point lors de la lecture du mémoire devant le Ministre, et je n'y aurais pas consenti. La flotte comprend 23 destroyers. Si ces navires ont une vie utile de vingt à vingt-cinq ans, il est nécessaire d'exécuter un programme de construction navale permettant de remplacer un destroyer par année en moyenne. En six ans nous recevons actuellement quatre navires, ce qui fait seize en vingt-quatre ans et, à long terme, réduit la flotte de vingt-trois unités à seize. A mon avis, la suppression de cette partie du texte a privé le Comité d'une opinion essentielle, et je tenais à ne pas donner l'impression d'être satisfait du programme actuel de remplacement, du point de vue numérique. On se rappellera aussi que le programme de construction de frégates, qui a été abandonné, prévoyait un total de huit navires. Donc, je n'aurais pas consenti à cette modification de mon texte.

8. La huitième modification a été faite dans la partie du mémoire relative aux effectifs. Les pages 21, 22, 23 et 24 du texte original ont été ni plus ni moins que récrites; ce sont les pages 18 et 19 du texte altéré. Lors de la lecture du mémoire devant le Ministre, celui-ci n'avait rien dit qui pût faire croire que le texte lui paraissait inacceptable. Cette modification m'a irrité plus que toute autre, car le passage qui a été substitué au mien m'a paru priver le Comité de renseignements essentiels qui lui auraient donné une évaluation véridique de la situation des effectifs et de ce qui en résultait pour le Commandement maritime. Au surplus, je sentais que cette modification visait délibérément à empêcher le Comité de connaître des faits, et qu'elle était moralement condamnable.

J'ai donné à entendre sans équivoque, vous le verrez que j'étais alarmé de voir nos hommes ayant les plus longs états de service refuser de se réengager. J'étais fort alarmé de la rareté des recrues. Je craignais sérieusement que, si l'on n'enrayait pas nos pertes de personnel, presque la moitié de notre flotte de destroyers devrait rester inactive faute de bras. Cela signifiait que nous ne remplirions nos engagements ni envers l'OTAN ni dans le cadre des accords avec les États-Unis; cela signifiait que les moyens dont nous disposions pour exercer un contrôle suffisant dans les régions maritimes présentant un intérêt pour le Canada seraient sérieusement diminués. Je tenais beaucoup à ce que le Comité entende mes observations à ce sujet et obtienne les renseignements nécessaires pour être en mesure de m'interroger à partir d'une vue sommaire mais nette de la situation. Trois diapositives qui accompagnaient le texte original ont aussi été exclues, parce que la nouvelle version ne les rendait pas nécessaires. C'est à propos de cette partie du texte que le Ministre m'a dit que les modifications avaient été faites afin de donner au mémoire une orientation positive au sujet des questions de personnel, la mienne étant trop négative. A mon avis, il aurait été plus juste de dire que mon mémoire apportait des renseignements tels qu'ils auraient pu ouvrir les yeux du Comité sur la dangereuse situation du Commandement du point de vue du personnel.

On trouvera en appendices E, F et G, des photostats des diapositives supprimées. L'appendice G est particulièrement important, car il montre sous la forme d'un graphique l'écart constant et croissant entre les effectifs tels qu'ils sont et tels qu'ils devraient être.

9. La neuvième modification supprime une phrase relative à l'activité des Forces du littoral ouest. La phrase était celle-ci: «Les Forces du littoral ouest, elles aussi, sont employées à de grandes manœuvres qui sont dures et fatigantes».

Cette phrase a disparu complètement. Je pense qu'il s'agit dans ce cas d'une erreur de transcription que l'on n'a pas remarquée et qui a été purement accidentelle. Je n'ai rien d'autre à dire au sujet de cette modification.

10. La dernière modification a été faite par moi au texte du mémoire altéré. A propos du système de roulement, il était question d'un cycle de dix-huit mois, alors qu'en réalité il s'agit d'un cycle de seize mois. J'ai corrigé cette erreur.

Pour conclure, je tiens à faire quelques observations en ce qui concerne le rôle que j'ai joué dans tout cela. D'une certaine manière, je veux rétablir les faits. Lorsque j'ai communiqué avec le *Daily Star* de Toronto, en juillet, au sujet de la censure, mon intention était de provoquer un examen approfondi de ce qui se passait à la Défense nationale. C'est encore là mon intention. Lorsque la chose a paru dans le journal, le cabinet du Ministre a dit que j'avais touché à des questions qui dépassaient mes pouvoirs, et que mes affirmations étaient inexactes. Or mes renseignements relatifs au personnel avaient été vérifiés au Quartier général. Il ne fait aucun doute qu'un commandant opérationnel a l'obligation de s'inquiéter personnellement de tout ce qui concerne les effectifs de son commandement. Ce que le Ministre a dit, je suis d'avis qu'il a eu tort de le dire.

Depuis le 12 juillet, j'ai causé avec beaucoup de gens. Je n'ai cessé de répéter que mon objectif consiste à obtenir une enquête approfondie sur ce qui se passe à la Défense nationale. Je m'en suis tenu personnellement à répondre aux questions avec autant de franchise et d'exactitude que je l'ai pu. On a donné à entendre que je m'étais allié au Parti conservateur, en vue de nuire à la réputation du Ministre. Cela est faux. J'ai répondu aux questions de tous ceux qui m'en ont posé, sans tenir compte de leur couleur politique, mais chaque fois j'ai bien précisé que j'entendais ne pas me placer sur le terrain politique. Plusieurs fois j'ai répondu à des questions pour M. Forrestall et M. McCleave. En septembre, M. Forrestall m'a invité à venir à Ottawa pour répondre aux questions de députés conservateurs. J'ai causé quelques minutes avec M. Lambert, quelques minutes avec M. Churchill, et j'ai aussi été interrogé par M. Diefenbaker. J'ai répondu à des questions qui m'ont été posées de la part de M. Regan, chef du Parti libéral de la Nouvelle-Écosse, de la part du professeur Aitchison, qui est membre du Nouveau parti démocratique. J'ai consenti à répondre à des questions du Jeune parti libéral de la Nouvelle-Écosse, mais j'ai reçu ensuite une lettre d'excuses parce que le rendez-vous n'avait pu être tenu. Dès que les intentions de celui qui m'interrogeait me paraissaient être purement politiques, je refusais de répondre. Lorsque ses intentions me paraissaient se rattacher à la question de la direction d'un parti, je mettais fin à l'entretien. Lorsque je me rendais compte que l'on cherchait à lancer une attaque personnelle contre le Ministre afin d'attenter en public à sa réputation, je déclarais sans ambages que là n'était pas mon but et que je ne voulais rien avoir à faire avec des manœuvres de ce genre même si j'éprouvais un ressentiment profond envers le Ministre, qui nous avait traités aussi vilainement, moi-même et d'autres officiers.

On a donné à entendre que j'avais soufflé des questions à un député conservateur, en juin, avant de me présenter devant le Comité permanent. Je n'avais eu de rapports ni directs ni indirects avec aucun député avant ce jour-là, et rien ne me faisait soupçonner que le Comité ne serait pas en mesure de me demander des renseignements complets sur mon Commandement, jusqu'à ce que mon mémoire eût été altéré.

Les circonstances dans lesquelles j'ai remis un affidavit à M. Nugent sont les suivantes. L'amiral Brock a téléphoné d'Ottawa et m'a demandé si je consentirais à voir M. Forrestall le dimanche de l'action de grâces. Il m'a dit que M. Forrestall aurait un ami avec lui. M. Forrestall est arrivé chez moi avec M. Nugent, que je ne connaissais pas encore. M. Nugent m'a demandé si je lui donnerais une déclaration en règle en ce qui concerne les modifications

apportées à mon mémoire. Il a précisé qu'il avait l'intention de porter à la connaissance du Parlement ce qui lui paraissait être une grave manipulation du mode de fonctionnement des comités parlementaires. Comme j'étais d'avis que l'altération de mon mémoire était moralement condamnable, j'ai consenti à ce qu'il me demandait. J'ai rédigé moi-même la déclaration. Je ne me suis fait aider qu'en ce qui concerne les points de droit que devait toucher la déclaration, mais non pas pour la teneur même de celle-ci. Le document que j'ai remis à M. Nugent, il l'a accepté. Il n'en n'a pas changé un mot et ne m'a pas conseillé de modifications. Cela m'a confirmé suffisamment dans ma conviction que ses intentions étaient bien celles qu'il disait. La suite des événements, naturellement, m'a intéressé, mais je n'ai rien dit en public. Le *Star* de Toronto m'a demandé le libellé exact de la déclaration. J'ai répondu qu'il fallait le demander à M. Nugent. Un journaliste du *Globe and Mail* m'a posé quelques questions au téléphone. J'ai répondu à ces questions, mais sans donner de renseignements supplémentaires. Un journaliste du magazine *Time* est venu chez moi me poser des questions, le 19 octobre, soit une semaine entière après que M. Nugent eût soulevé la question au Parlement.

Vous vous demandez peut-être pourquoi je n'ai pas pris M. Hellyer à partie à l'époque même où mon mémoire a été modifié. C'est que je ne voyais pas ce qu'un affrontement aurait pu donner. J'étais convaincu qu'il y avait quelque chose de mal, moralement, à modifier de la sorte mon mémoire, mais je ne mettais pas en doute le droit du Ministre d'y apporter des modifications, car même aujourd'hui je ne connais pas suffisamment l'aspect juridique d'une telle altération d'un document qui devait être présenté à un Comité permanent. Vous ne devez pas oublier non plus que j'étais encore un officier en service dans les Forces armées et que je devais obéissance au Ministre. Il est d'usage que l'on conseille le Ministre quand il demande à être conseillé, mais non pas qu'on le critique quand il ne suit pas le conseil donné. Lorsque j'ai parlé devant le Comité permanent, j'espérais que le Ministre infléchirait sa politique d'unification et ne la pousserait pas jusqu'à des extrémités qui me paraissaient devoir être désastreuses pour la Marine. Je ne voulais nullement créer un climat qui empêcherait le Ministre de modifier la politique qu'il avait adoptée. N'oubliez pas, non plus, que le Ministre et le Ministre associé avaient entendu mon mémoire «original» en entier. La loi leur confie la direction des Forces armées, et je pouvais m'attendre à ce qu'ils redressent une situation qui avait aussi évidemment besoin d'être redressée. Quoi qu'il en soit, je n'ai pas pris le Ministre à partie à l'époque où les modifications ont été faites; les journaux ont donné à entendre que j'avais manqué de prudence en ne le faisant pas, mais je viens de vous dire pourquoi je ne l'ai pas fait. Que mes raisons aient été bonnes ou mauvaises, elles ont été loyales. D'ailleurs, dès le 23 juin, c'est-à-dire le jour même où j'avais donné communication de mon mémoire au Comité, j'ai dit au chef du Personnel que mon texte avait été modifié sans mon consentement et qu'en conséquence les questions du Comité relatives à la situation du personnel n'avaient pas été très satisfaisantes. Le 12 juillet, j'ai informé de la «censure» le président du Comité permanent. Enfin, le 23 juillet, j'ai rendu la chose publique par l'intermédiaire du *Star* de Toronto.

APPENDICE «A»

R 017945Z; FM Canforcehed; A Canmarcom; BT Unclos Vcds 16

1. Le Comité permanent de la défense a convoqué une réunion relativement à l'organisation et aux fonctions du commandement naval à 9 h. 30, 21 juin 1966 y compris un mémoire préparatoire pour le ministre, 9 h. 30, le 21 juin.

2. Réunion de nature non restreinte, durée de 45 à 60 minutes dont 30 à 45 minutes pour interrogatoire. Le commandant et préposés à la rédaction du mémoire chargés de la présentation et de répondre aux questions.

3. Le mémoire devrait comporter description des fonctions du commandement et un bref aperçu de l'organisation actuelle et projetée. Économies en effectifs et en argent devraient être mentionnées si elles sont raisonnablement déterminées. On donnera description du matériel et de l'activité du commandement. Faire mention de consolidation des bases des Forces canadiennes par rapport au commandement.

4. On peut se servir de documentation visuelle et autres projections. Graphiques, diagrammes, photographies du matériel sur diapositives pour projection par projecteur placé en arrière de l'écran.

5. On portera l'uniforme. Accuser réception et prévenir des dispositions à prendre.

6. Dates variables sur avis de 48 heures.

APPENDICE «B»

R 081510Z
FM Canforcehed
A Canmarcom
BT
Unclas Vcds 20
Comité Permanent de la Défense
A. Vcds 16 071945Z

1. Date de réunion changée pour se lire 9 h. 30, 23 juin. Édifice de l'Ouest, Parlement, OTTAWA

2. Réunion préparatoire dans salle de conférence du ministre à 9 h. 30, 22 juin

3. Accuser réception

APPENDICE «C»

MÉMOIRE CONCERNANT LE COMMANDEMENT NAVAL PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Monsieur le président,
Monsieur le ministre,
Membres du Comité permanent de la défense nationale:

Introduction

C'est pour moi un grand honneur d'avoir été invité à comparaître devant vous aujourd'hui. Ma présence ici, à ce que je comprends, a pour but de vous donner un aperçu des objectifs du Commandement naval, de montrer comment nous sommes organisés pour remplir notre mission et quels sont les effectifs dont nous disposons à cette fin.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de vous amener dans les coulisses du Commandement naval car il m'arrive souvent de constater que les connaissances du public, au sujet de la guerre contre les sous-marins, sont en retard de 20 ans, et que le public a l'impression que les forces navales sont démodées. Cette conception erronée tient avant tout au fait que les journaux ont très bien renseigné le public sur les énormes progrès réalisés par les sous-marins, tandis que les gens savent peu de choses sur la défense anti-submersibles. Il est donc opportun de commencer cet exposé en vous donnant l'assurance que les progrès ont été tout aussi spectaculaires en ce qui concerne la guerre contre les sous-marins, qu'il s'agisse de sous-marins atomiques ou du type classique, et que nos forces navales affectées à cette tâche sont parmi les meilleures en service aujourd'hui. Du reste, nos officiers et nos hommes ne le cèdent en rien à ceux des autres pays et, comme professionnels, n'admettent pas et n'admettront pas que subsiste la menace des sous-marins.

Les routes maritimes

L'utilisation libre de la haute mer et le libre droit de passage dans les eaux territoriales d'un pays sont admis par toutes les nations maritimes de l'Ouest comme le privilège commun des navires de tous les pays. Je dis les nations maritimes de l'Ouest, car il n'en va pas ainsi dans tous les pays du rideau de fer, dont la plupart règlementent étroitement et restreignent le déplacement des navires marchands dans leurs eaux territoriales. L'usage libre de toutes les routes commerciales du monde par les navires de tous les pays est vital pour le Canada, en tant que nation commerçante d'importance. Cette diapositive montre la répartition des navires marchands sur les routes maritimes du monde pour une journée ordinaire de l'année; comme chaque point représente trois navires, on peut se rendre compte du volume gigantesque des marchandises ainsi transportées.

Une proportion si considérable de la production mondiale est transportée par mer que la moindre perturbation du transport maritime peut engendrer un état de confusion en très peu de temps. La situation actuelle en Grande-Bretagne en est une preuve.

La puissance navale

Ceci m'amène à considérer sous un angle plus étendu l'importance de la puissance navale. Il y a lieu, je pense, de souligner ici que la puissance navale a

été mêlée à presque tous les engagements importants survenus depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Faisons abstraction pour l'instant du bien-fondé de ces événements: il demeure que les Nations Unies n'auraient pas pu participer à la guerre de Corée sans la maîtrise absolue des mers. Suez a été une opération navale. La crise de Cuba montre comment la puissance navale a permis aux États-Unis, sans un seul coup de feu et sans une seule perte de vie, d'imposer leur volonté à l'U.R.S.S. Les États-Unis ne pourraient agir comme ils le font au Vietnam sans une maîtrise absolue des mers. Le Liban et le Koweit sont d'autres exemples de pays affectant la puissance navale à son objectif fondamental qui est de permettre à un pays d'utiliser la mer à ses fins propres et d'empêcher son utilisation par des pays ennemis.

Le rôle du Canada dans le maintien de la paix sur mer

Au Canada, nous voulons à juste titre empêcher les guerres de tous genres, et à défaut d'y parvenir, nous désirons user de notre influence pour empêcher que les petits conflits ne prennent des proportions plus considérables. Dans ce domaine, les initiatives du gouvernement canadien, tant en paroles qu'en actes, forment un bilan de premier ordre; mais les Canadiens voient très peu comment la stabilité, le maintien de la loi, et l'ordre en haute mer sont importants pour nos objectifs nationaux. En tant que chef du Commandement naval, je suis responsable de cet aspect de nos objectifs nationaux. Cette responsabilité exige formellement que nous disposions des moyens de faire valoir la juridiction canadienne dans nos eaux territoriales et de faire face, en période de tension, aux situations d'urgence nationale. Il ne suffit pas d'essayer d'obtenir la maîtrise des mers une fois les hostilités déclenchées. En réalité, la surveillance vigilante de nos côtes en termes de paix est peut-être le meilleur moyen de préserver la paix.

En d'autres mots, toute nation amie ou ennemie peut, tout en restant dans la plus stricte légalité, déployer des effectifs militaires au large de nos eaux territoriales, en utilisant des navires ou des sous-marins. Si ces bâtiments de guerre manifestent des intentions hostiles, il est nécessaire de montrer que nous pouvons faire face à cette hostilité à n'importe quel moment.

La menace que présentent les sous-marins est tellement sérieuse que si un pays hostile au monde libre arrivait à croire qu'il a acquis la maîtrise des mers, il pourrait être tenté de mettre en péril nos libertés. En surveillant de près cette menace, et en améliorant nos façons de la combattre, nous, Canadiens, contribuons à la paix mieux que quiconque et cette contribution est sans commune mesure avec l'importance de nos forces navales.

Avant de passer au fonctionnement actuel de notre organisation, je voudrais mentionner un autre aspect important de l'emploi des forces militaires en temps de paix. Comme vous le savez, nous procédons continuellement à des exercices militaires recréant les conditions réelles de combat en mer, tant dans le cadre d'exercices nationaux que de concert avec d'autres pays de l'OTAN. Ces exercices amènent fréquemment nos navires et nos avions à l'étranger, et il est d'usage d'organiser, en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, des visites dans les pays étrangers pour favoriser la bonne entente et améliorer les relations commerciales. Ainsi, tout en poursuivant notre tâche, nous pouvons montrer le Canada à l'étranger et favoriser nos relations internationales.

J'aimerais maintenant parler du fonctionnement actuel de notre organisation. Il y a quelques mois, un des leaders soviétiques a déclaré que le monde libre n'a plus le monopole de la puissance maritime. Quels qu'aient été ses motifs de faire une telle déclaration, il avait sûrement à sa portée les renseignements que les Soviets possèdent la flotte sous-marine la plus grande au monde, comprenant 35 sous-marins à propulsion nucléaire et environ 400 autres à propulsion diesel.

Cette série de diapositives en démontre certains types. Parmi ceux-ci, environ un sixième sont munis de dispositfs pour le lancement de projectiles de types différents. Leurs sous-marins à propulsion nucléaire peuvent se rendre à de très grandes distances et, de fait, se sont rendus de l'Atlantique au Pacifique. Une très grande partie d'entre eux sont capables de s'installer au large de nos côtes. Par ailleurs, il est probable qu'ils le feront en vue de rivaliser avec la puissance des *Polaris* des puissances de l'Ouest. Cet état de choses rapproche la menace des sous-marins vers notre sol et confirme la possibilité de braquer des projectiles sur notre capitale nationale et sur la plupart de nos autres centres de population et de l'industrie.

Mais il ne s'agit pas seulement de ce genre d'activités au large de nos côtes. Au moment actuel, il se trouve des flottes de pêche soviétiques sur l'Atlantique et le Pacifique effectuant leur travail près de nos côtes. Le nombre de navires de pêche varie d'une année à l'autre selon le succès des prises et la demande de poisson; Mais à chaque année il s'agit de plusieurs centaines de chalutiers, près à manutentionner les prises à bord pour la fabrication; de navires de ravitaillement, de remorqueurs et de tout ce qui est nécessaire au maintien de leur flotte.

Ces flottes fonctionnent à la manière des forces navales; ce fait est d'importance si nous songeons à une éventuelle situation d'urgence. L'an dernier, il y avait plus de 800 de ces bateaux dans l'Atlantique ouest et plus de 200 dans le Pacifique est. La flotte de l'Atlantique employait plus de 20,000 hommes. Personnellement, je ne vois aucune raison de me réjouir de leur présence.

D'autres navires soviétiques, qui ressemblent à des chalutiers, mouillent au large des côtes de l'Amérique du Nord, à l'écoute des transmissions radiophoniques et des autres signaux électroniques.

Ce sont de fait des espions écoutant à notre porte et ils sont sans cesse avec nous en quête de renseignements. Je serais pour vous un piètre voisin si je me tenais à ma fenêtre et au moyen de lunettes d'approche, j'épiais votre demeure. Je pense qu'une nation qui braque des lunettes d'approche électroniques sur le Canada et les États-Unis se montre imprudente envers nous. Parce que c'est leur droit légal de voyager en haute mer, nous devrons tolérer leur présence, mais pour autant que je sache, ils constituent une partie importante d'une machine de guerre et il ne faut pas ignorer leur présence.

En résumé, j'ai déclaré jusqu'ici que notre intérêt national exige la liberté de nos communications maritimes. Les pays du Rideau de fer—ai-je déclaré —disposent de forces qui pourraient présenter un sérieux danger pour la liberté des mers et ils déploient à nos portes des armes de destruction massive. J'ai démontré qu'ils recueillent des renseignements, qu'ils emploient légalement les communications maritimes, mais de telle manière que nous ne pouvons pas oublier le caractère hostile de leurs manœuvres.

Je soutiens que ces activités justifient le but poursuivi par le Commandement maritime en ce qui concerne le Canada. Or, que nous devions ou non participer à un conflit, nous pouvons être sûrs qu'une attitude indifférente sur ces questions constitue un danger pour nos intérêts nationaux.

Dans ses activités quotidiennes, le Commandement maritime doit prendre pleinement connaissance de la situation du Canada dans ce domaine. Ainsi, nos bateaux et nos avions doivent déployer leur activité dans les régions qui nous importent. Ces activités nous maintiennent en état de préparation et d'alerte et nous permettent d'accomplir des tâches secondaires dans le domaine de la recherche et du sauvetage.

Chaque jour, j'ai affaire à des situations urgentes en mer, dans les airs, ou sur la terre. Ces situations mettent en cause des unités de mon commandement.

Il se passe rarement un jour sans que nous accomplissions une tâche humanitaire, que nous portions secours ou que nous apportions une aide médicale aux Canadiens ou à d'autres ressortissants pour venir en aide à nos frères humains.

En ce qui concerne le Canada, les zones de recherche et de sauvetage qui sont de notre ressort figurent sur ce tableau. Dans tous les incidents qui peuvent se produire: un navire en perdition, un avion qui a dû se poser, un chasseur perdu dans les bois, une nécessité médicale urgente, notre organisation de recherche et de sauvetage se met à l'œuvre pour règler la situation. Grâce à leur expérience des recherches prolongées et des missions de reconnaissance, nos forces maritimes, toujours disponibles dans leurs activités primordiales sont parfaitement en mesure de diriger toutes sortes d'opérations de secours.

Mon tableau suivant résume les activités de 1965—année caractéristique —dans les provinces atlantiques. Nous nous sommes occupés de 99 cas de perdition concernant les bateaux et les avions. Nous avons procédé à 151 évacuations urgentes de caractère médical. Dans 399 cas, nous avons soit apporté des secours ou alerté nos forces pour répondre à d'urgentes possibilités. Ces mesures ont exigé 2000 heures de vol pour nos appareils aériens, et 1700 heures ou plus pour les bateaux canadiens.

Les forces de notre Commandement maritime sur la côte ouest ont des responsabilités identiques.

Transport outremer

Il convient maintenant de mentionner une autre tâche secondaire—le transport outre-mer du Commandement maritime. Vous n'ignorez pas que nous avons employé notre aviation pour transporter des troupes et du matériel, à deux reprises, pour appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Tous les types de bateaux, même s'ils ne sont pas précisément conçus à cette fin, peuvent être utiles. Comme le ministre l'a mentionné dans l'exposé qu'il vous a adressé, le *HMCS Provider* a effectué un transport maritime vers la Norvège, et a ainsi accompli une œuvre utile dans l'exercice «Winter Express». La conception de nos prochains bateaux d'approvisionnement sera influencée par le transport outre-mer.

Le tableau suivant montre un bateau de soutien dont la conception a été influencée par le transport outre-mer. Il montre qu'en plus de la fonction qui consiste à réapprovisionner nos unités antisoumarines en carburant, munitions et vivres, ce bateau peut transporter une énorme quantité de véhicules militaires. Une charge caractéristique comprend 2 hélicoptères, 35 véhicules opérationnels, 51 véhicules de soutien et leurs remorques.

Inventaire

Je voudrais maintenant vous décrire l'inventaire des bateaux et des avions qu'on m'a confiés pour mon commandement. J'apprécie le fait que le ministre et le général Fleury ont tous deux brièvement touché ce sujet. Néanmoins, je pense, par souci de déférence envers les officiers et les soldats du Commande-

ment qui attachent une grande importance à leurs unités particulières, qu'il ne me siérait pas de négliger de parler de notre Ordre de bataille. En tout cas, aucun exposé sur le Commandement maritime ne serait complet si je n'en parlais pas.

Ce tableau fait état des forces normalement attribuées au Commandement maritime:

1 avion de transport
9 DDH des catégories du *St-Laurent* et du *Nipigon* et (ne figurent pas sur ce tableau)
4 DDH d'une nouvelle catégorie dont la construction est au programme
11 DDE des catégories *Restigouche* et *Mackenzie*
1 bateau de réapprovisionnement plus deux bateaux de soutien opérationnels au programme
2 bateaux de réparation mobiles (dont 1 en réserve)
10 dragueurs de mine en réserve, dont quatre au rebut
10 frégates dont 4 en réserve
3 destroyeurs en réserve
3 patrouilleurs utilisés l'été pour l'entraînement des cadets.
2 sousmarins plus 2 en construction.
32 *Argus*
21 avions de patrouille maritime *Neptune*
71 avions *Tracker*
25 hélicoptères *Sea King*, plus 16 en construction, pour un programme total de 41
2 avions *Albatros* et
2 hélicoptères *Labrador* pour les opérations de recherche et de sauvetage.

J'ai l'intention de traiter brièvement et séparément chacun des principaux articles en vous indiquant ses possibilités courantes et en mentionnant les modernisations approuvées ou les nouveaux programmes de construction auxquels elles s'appliquent.

Bonaventure

Le vaisseau amiral, en un sens, de la Marine royale canadienne est notre porte-avion *HMCS Bonaventure*. Les capacités opérationnelles de ce bateau ont souvent été démontrées au cours d'exercices tactiques. Il peut transporter jusqu'à 8 avions en permanence, et cet effort dans le domaine de la guerre antisous-marine peut se déployer dans toute partie du monde où il s'avère nécessaire. L'année dernière, il est entré au chantier de construction navale Davie, à Lauzon (P.Q.), pour le radoub de la moitié de sa carrière et pour des travaux de modernisation qui amélioreront sensiblement ses possibilités générales en matière de guerre antisous-marine. Il resterait en service jusqu'en 1975 environ. Il présente également des possibilités modestes en matière de transport outre-mer et de soutien militaire.

Destroyers hélicoptères (DDH) de la catégorie du Saint-Laurent et Nipigon.

Ce tableau montre un bateau de la catégorie Destroyer hélicoptère (DDH) avec son hélicoptère.

Quand HMCS *Fraser* rejoindra la Flotte au cours de cette année, cette opération complètera le programme de conversion de DDE à DDH pour les sept navires de la Catégorie du St. Laurent. Ces bateaux, ajoutés au *Nipigon* et l'*Annapolis* me donnent neuf bateaux de cette conception et de ces capacités.

DDE des catégories du Restigouche et Mackenzie

Il s'agit d'un Destroyer Escort (DDE) dont nous avons 11 catégories des *Restigouche* et *Mackenzie*.

Les sept bateaux de la catégorie Restigouche subiront une modernisation approfondie et une reconversion à partir du début de l'année prochaine—en fait, on travaille maintenant sur le prototype—*Terra Nova*. L'HMCS Restigouche servant de modèle, la conception qu'a l'artiste du produit fini est conforme à ce tableau. Cette conversion améliorera les possibilités de ces bateaux en matière de guerre anti-sousmarine, et je suis très impatient de voir dès que possible la fin de ce programme. Les travaux principaux consistent à établir de nouveaux sonars et à prévoir une réaction rapide aux fusées anti-sousmarines. Peut-être modernisera-t-on les quatre bateaux de la catégorie *Mackenzie* à leur tour.

Bateau de soutien opérationnel

Il s'agit d'un tableau de HMCS *Provider*, notre unique bateau de soutien pour le moment. Il s'est montré une adjonction très précieuse à la Flotte en permettant à nos destroyers et au transporteur de se maintenir sur les mers pendant de très longues périodes. Je le répète, en plus de son rôle principal de soutien de la Flotte, *Provider* possède également des possibilités de transport outre-mer comme l'a montré sa récente participation à *Winter Express*.

Nos deux nouveaux bâtiments de soutien des opérations, avec le *Provider* et le *Bonaventure*, peuvent porter 7,000 tonnes de fournitures militaires, soit environ tout le nécessaire à une brigade, n'importe où. Ils fourniront donc, en conformité de nos engagements, l'aide en mer au maintien de la paix.

Sous-marins

Voici* le HMCS *Ojibwa*, la plus nouvelle addition à la marine à laquelle il s'est joint l'hiver dernier en provenance des chantiers royaux de Chatham. Deux autres vaisseaux de cette classe sont mis présentement en chantier, également à Chatham. Ces deux unités, de concert avec le HMCS Grise (ou son successeur) serviront à maintenir nos forces contre les sous-marins dans un parfait état de préparation aux opérations et nous vaudront plus d'indépendance des services de la Marine royale et de la marine des États-Unis dans la lutte contre les submersibles.

Avions navals

Enfin, mais non la moindre, nous comptons la Division* ou le contingent de l'aviation du commandement. Je parle d'abord de l'aviation stationnée dans les bases territoriales et je signale l'Argus qui, même s'il a déjà vieilli, demeure égal à n'importe quel avion naval à long rayon d'action encore en service n'importe où au monde. Son endurance infatigable, son aptitude à la détection et son armement en font un appareil des plus utiles et des plus efficaces dans la lutte contre les sous-marins. Nous comptons trente-deux de ces avions remarquables.

Cette diapositive* fait voir le P2V *Neptune*. Il est plus vieux que l'Argus, mais il demeure un avion des plus aptes aux opérations. Nous en comptons vingt-quatre.

Abordons maintenant le contingent d'avions stationnés à bord du porte-avions. Voici le CS2F *Tracker**. Cet appareil est en service à bord du *Bonaventure* ou du CFB *Shearwater*, sauf que certains détachements sont dépêchés parfois sur la côte de l'Ouest, comme en ce moment et y font le service à partir de la baie de Patricia, près d'Esquimalt. Nous comptons soixante-onze avions de ce type. Ainsi, vous voyez que notre contingent d'avions à ailes fixes qui sont spécialisés dans la lutte contre les sous-marins, est passablement nombreux.

En plus des appareils à ailes fixes, nous sommes actuellement en voie d'équiper nos unités d'hélicoptères Sea King*, dont vingt-cinq sont maintenant en service et seize autres sont commandés. L'expérience a démontré la valeur de cet appareil dans la lutte contre les sous-marins. Ils possèdent toutes les caractéristiqes de navigabilité voulues et les aptitudes à la détection et à l'attaque. Pour le moment, ils sont stationnés à bord du porte-avions mais dans peu de temps ils pourront prendre part aux opérations à partir de neuf de nos destroyeurs aussi*.

Le contingent d'avions du commandement naval est tenu à jour dans la mesure du possible en cet âge de rapides perfectionnements. Tous les avions dont j'ai parlé sont munis ou sont en voie d'être munis des dispositifs de détection et des armes les plus nouveaux.

Lorsqu'on songe à effectuer des remplacements, on devrait tenir compte du facteur que la longévité d'un navire de guerre est d'environ 20 ans ou au plus 25. Nous devons donc les remplacer régulièrement si nous voulons continuer à tenir nos engagements efficacement et accomplir notre tâche. Le dernier nouveau DDH a été ajouté à notre flotte en 1964. Le prochain navire de la nouvelle classe DDH devrait être affecté au service en 1970; il y aura donc eu une brèche de 6 ans dans le programme de remplacement.

Finalement, l'aéroglisseur. Ce navire à l'état d'expérimentation devrait arriver à Halifax tard cette année en vue d'effectuer des expériences dans le nord de l'Atlantique.

Organisation—Généralités

Comme tous le savent, le Gouvernement canadien a affecté certains effectifs de la flotte des Maritimes à l'OTAN en vue de contribuer aux termes des accords de défense bilatérale avec les États-Unis. Il y aurait lieu présentement, avant que je donne une description de notre propre organisation nationale, de revoir rapidement là où nous en sommes dans ces accords internationaux.

OTAN

Dans les cadres de l'OTAN, le commandement suprême allié de l'Atlantique a divisé et subdivisé l'Atlantique-nord en régions géographiques de responsabilité. La sous-région de *Cantland* est confiée au Canada. A titre de commandant de cette sous-région, j'ai à répondre au commandant en chef de l'ouest de l'Atlantique, dont le quartier général est établi à Norfolk en Virginie, de la destruction des forces ennemies et de la protection du transport maritime des alliés dans cette zone. Incidemment, le poste de *Cincwestland* de l'OTAN est occupé par le commandant en chef de la flotte de l'Atlantique des États-Unis (l'une des régions navales américaines).

Accord bilatéral

En ce qui concerne l'accord bilatéral conclu avec les États-Unis, relativement à l'Atlantique, il est convenu de diviser la moitié ouest de l'océan en deux zones qui intéressent au plus haut point la sécurité nationale. Comme le fait voir cette diapositive*, la protection de la zone nordique est confiée aux forces canadiennes et la partie méridionale, aux forces des États-Unis. Ces deux zones correspondent exactement aux régions délimitées par l'OTAN, ce qui simplifie beaucoup le passage des opérations canado-américaines à celles de l'OTAN. Les deux commandements se tiennent constamment informés de l'emploi de leurs détachements de surveillance.

De semblables dispositions valent aussi pour le Pacifique. Voici l'aspect* que prend la répartition des zones de prime importance, effectuée en conformité de l'accord Alaska-Canada-États-Unis.

Je tiens à signaler que ces accords régissent les opérations journalières, comme celles qui sont en cours en ce moment. Naturellement le rythme de l'activité varie selon les circonstances, mais la vigilance ne se ralentit jamais*. Voilà pour la place que nous occupons dans les accords internationaux.

Organisation du commandement naval

Permettez-moi de vous faire part de l'organisation de nos forces navales. Le général Fleury vous l'a esquissé, mais j'aimerais à insister davantage.

Comme vous l'a déclaré le ministre le mois dernier, le nouveau commandement fonctionnel de la marine qui s'étend sur l'ensemble des forces aéro-navales, du Canada, a été placé officiellement sous mon commandement le 17 janvier dernier. Je ne peux pas dire que l'innovation n'a pas créé certaines complications, mais je peux affirmer que nous avons réussi à transformer cette gigantesque machine en un «commandement effectif des opérations», sans infirmer l'efficacité des manœuvres durant la période de transition, malgré certaines ruptures inévitablement liées à cette mesure.

Organisation hiérarchique

La création du commandement naval a entraîné peu de changements d'importance dans la hiérarchie ou l'ordre du commandement des opérations qu'illustre cette diapositive*. Je dois signaler toutefois à cet égard que les forces navales de la côte de l'Ouest forment un sous-commandement qui relève de moi à Halifax. Antérieurement, les officiers supérieurs de la côte du Pacifique et de la côte de l'Atlantique et le commandant du corps d'aviation d'observation maritime relevaient directement d'Ottawa. Ainsi donc, je le répète, un commandement *unique* a été institué qui s'étend à *toutes* les forces navales.

Bases

Je vous prie de noter les cinq bases de l'organisation hiérarchique sous le commandement naval que fait voir cette diapositive: quatre sur la côte de l'Est, savoir Greenwood, Summerside, Shearwater et Halifax; une sur la côte de l'Ouest, soit Esquimalt. Aussi notre organisation hiérarchique d'escadre. Toutes ces bases ont été inaugurées officiellement le 1er avril dernier. Elles fonctionnent maintenant comme unités parfaitement intégrées qui appuient en tout nos unités d'opérations et celles des autres commandements dans leurs zones respectives. Le général Fleury vous a décrit l'organisation des bases. Je passe donc maintenant à

quelques détails relatifs à l'organisation de mon quartier général à Halifax et à celui de l'amiral Sterling à Esquimalt*.

Quartier général—généralités

Les deux quartiers généraux sont complètement intégrés maintenant, mais ce n'est aucunement une innovation dans la marine ni dans l'aviation des forces navales. Les avantages à retirer de la collaboration la plus étroite des forces composantes aéro-navales en vue de l'accomplissement d'une tâche commune ont été reconnus il y a une dizaine d'années déjà et les opérations sont conduites depuis lors parfaitement de concert.

Dans les quartiers généraux de Halifax et d'Esquimalt, les effectifs engagés dans les opérations, les stratèges, les météorologistes, les océanographes, les chercheurs et les préposés aux renseignements et aux communications travaillaient déjà en parfaite intelligence. Ainsi, le pas à franchir pour parachever l'intégration complète n'avait rien d'insolite ni d'irréel. Seules la logistique et les directions administratives de mon quartier général en ont ressenti la secousse.

Main-d'œuvre

Ayant parlé de navires, avions et matériel, je voudrais maintenant en venir à notre actif le plus précieux, la main-d'œuvre. Il s'agit là de mon plus grand soucis actuellement parce que je suis à court d'effectifs dans les forces navales afin de faire face à mes obligations. Les données globales disponibles au quartier général de la défense, dont je vous ai fait part antérieurement, démontrent une amélioration récente au double point de vue recrutement et réenrôlement au sein des trois Armes. Cette amélioration n'est pas tout à fait suffisante pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre.

Cette diapositive montre le taux de ré-enrôlement des marins. Il s'agit d'expression en pourcentage de ceux de ces hommes qui, admissibles au réenrôlement, ont de fait consenti à servir au cours d'une autre période. Vous remarquerez que, d'après les courts traits à la droite, il s'est produit une augmentation de 2 p. 100 chez ceux qui se sont réinscrits à la suite d'une première période de service de trois ans et c'est là un signe encourageant. Il s'est cependant produit une diminution importante chez ceux s'inscrivant pour des périodes subséquentes. Au cours de la même période de trois ans, il s'est produit une diminution de 10 p. 100 chez ceux s'enrôlant pour servir leur dernière période (comme l'indiquent les traits rouges) et une diminution de 6 p. 100 chez ceux s'enrôlant pour un troisième terme. Il s'agit là d'une perte sérieuse dans nos effectifs ayant le plus de service. Il s'est également produit une légère diminution de réenrôlements à la fin des deuxièmes réenrôlements.

L'autre diapositive démontre notre peu de succès sur le plan du recrutement. Vous remarquerez que l'an dernier nous n'avons atteint qu'environ 70 p. 100 de notre objectif de recrutement. Au cours de l'année présente, nous n'avons atteint jusqu'à maintenant que 60 p. 100 de notre objectif. Afin de tenir nos engagements et de combler le vide précédent, nous devrons obtenir 2,600 nouveaux marins au cours des 12 prochains mois. L'an dernier, environ la moitié de ce nombre ont été mutés de la base de *Cornwallis*.

Enfin, ce graphique-ci indique au moyen d'un diagramme nos effectifs réels au cours des deux dernières années par rapport à nos effectifs nécessaires. Ces cadres comprennent les équipages de navires, les cadres essentiels pour service à terre à la base et les effectifs nécessaires prévus pour d'autres bases.

La ligne verte démontre nos effectifs globaux prévus. De légères modifications sont des fluctuations ayant trait à l'acquisition de nouveaux navires ou à ceux qu'on désaffectera. Si l'on projetait cette ligne à l'égard de nouveaux

projets de construction, le total s'établirait à peu près à ce niveau à mesure que de vieux navires sont désaffectés. En d'autres mots, notre total global en effectifs se maintiendra à environ 17,500 hommes. La ligne rouge indique la diminution de nos effectifs navals globaux.

Veuillez remarquer, à la gauche du graphique, que, tôt en 1964, les effectifs étaient au niveau voulu, mais que les deux lignes s'en sont sans cesse écartées depuis. En avril et en mai 1966, les effectifs nécessaires s'en sont trouvés réduits du fait que quatre frégates datant de la Seconde Guerre mondiale, comme le ministre vous l'a appris, seront sous peu remises à la Société de disposition des biens de guerre pur que celle-ci en dispose. La brèche se maintient toutefois. Même si tous les vieux destroyers et frégates de la flotte étaient mis au rancart, il nous manquerait encore 1,500 hommes pour maintenir les autres services.

A cause de pertes nettes d'environ 65 hommes par mois, il deviendra nécessaire de réduire l'affectation de six ou sept autres destroyers à des équipages d'entretien en mai 1967. Deux de ces destroyers seront rénovés. Il ne nous restera que 13 ou 14 destroyers en service sur un total de 23, dont neuf sur la côte de l'Est et quatre ou cinq sur la côte du Pacifique.

Je suis heureux de vous apprendre que les effectifs de l'ARC affectés au commandement des Maritimes sont dans une situation très enviable et leurs cadres de 3,210 aviateurs sont remplis aux 95 p. 100 et leurs réenrôlements s'effectuent au rythme de 87 p. 100. A l'heure actuelle, il n'existe pas là de problème d'effectifs quant aux officiers de ces deux armes.

Si nous voulons remplir nos obligations, il est évident qu'on doit apporter certains remèdes en vue d'attirer plus de recrues dans la Marine. Le ministre a signalé à votre attention le fait qu'il existe de nombreuses lacunes au sein de ce service et il a exprimé son intention d'y remédier le plus tôt possible. Dans le poste que j'occupe, je continuerai à préconiser vigoureusement qu'on améliore les conditions au sein de ce service afin qu'on y attire des recrues et qu'on les garde. Le taux de réenrôlement chez les marins a toujours été inférieur à celui des autres armes; ce qui reflète l'instabilité inévitable de la Marine résultant de séparations régulières et prolongées des familles. Il doit donc en être d'autant plus important que la Marine s'occupe de recrutement à une haute échelle en vue de combler ses lacunes.

Affectation annuelle des Forces armées.

En dépit de ces difficultés, les Forces qui sont en pleine activité se maintiennent à une allure soutenue. Ainsi, comme il apparaît sur la diapositive on aperçoit les manœuvres d'importance dans l'Atlantique auxquelles des effectifs relevant du commandement des Maritimes prennent part. Certains sont à l'échelon national; d'autres font partie de l'OTAN, et d'autres sont du Canada et des États-Unis. Ce programme démontre la pointe dont la surface apparaît au-dessus de la ligne de démarcation. Cela représente le point culminant de mois d'entraînement de chacun des équipages des escadrons et de l'entraînement d'une arme à l'autre qu'on doit terminer avant que les navires et les avions soient prêts aux manœuvres avancées. Des forces armées des côtes de l'Ouest sont également affectées à des programmes exigeant des efforts soutenus et épuisants des programmes de manœuvre.

En plus de leur participation à ces grandes opérations, nos forces aéro-navales ont à patrouiller constamment les zones maritimes confiées à notre garde au large des deux côtes. Nos avions de reconnaissance accomplissent tous les jours leurs envolées au-dessus de ces régions et remplissent fréquemment des missions de surveillance jusqu'à leurs extrémités. Beaucoup de ces sorties au-dessus de l'Atlantique se terminent à des bases aussi éloignées que l'Islande, le Royaume-Uni et les Açores. Les appareils Tracker qui opèrent à partir de bases territoriales surveillent efficacement les régions limitrophes. Ils sont particulièrement aptes à surveiller l'activité de la flotille de pêche soviétique.

Et bien entendu, toutes nos forces se prêtent aux recherches et aux sauvetages qui leur sont fréquemment demandés.

En somme, nos journées sont chargées.

Conclusion

Voilà, Messieurs, ce qui complète mon exposé du commandement naval. En terminant permettez-moi de signaler que l'organisation technique de nos forces nous permet de nous comparer fièrement à celles de n'importe quelle puissance, grande ou petite. Dans le domaine de la lutte contre les sous-marins, nous ne le cédons à personne, tant en matière de déploiement, de tactiques et de modèles.

Malgré ces difficultés, nos forces demeurent parfaitement prêtes aux opérations et elles maintiennent une grande activité. Cette dispositive illustre le programme des grandes manœuvres tactiques sur l'Atlantique auxquelles prennent part les unités de notre région navale. Les unes sont nationales, les autres intéressent l'OTAN ou les accords canado-américains. Mais tout cela n'est que la partie de l'iceberg qui émerge au-dessus de la ligne de flottaison, encore qu'y soient représentés des mois d'instruction des équipes, d'évolutions de l'escadre, de collaboration des services qu'exigent les préparatifs aéro-navals en vue de la tenue des grandes manœuvres.

Ma région navale compte 2,015 officiers, 12,030 matelots et 3,187 civils. De toutes les forces armées du Canada, notre service représente la plus forte capitalisation.

Mes effectifs en vaisseaux, en avions et en équipement me permettent raisonnablement de remplir les fonctions dont j'ai à répondre. Le programme de construction et de modernisation dont il vient d'être question ajoutera à mes possibilités de m'en acquitter quand il aura été réalisé.

Dans le domaine de la technique, ma région navale a réalisé des progrès fantastiques. A tel point que j'ai la conviction que la menace des sous-marins, si puissants soient-ils—sous-marins à propulsion nucléaire ou diesel—serait éventuellement conjurée et que nos lignes vitales de communication seraient assurées.

J'ai le sentiment que les officiers et les matelots sous mon commandement ne le cèdent à personne dans le domaine de la lutte contre les sous-marins, mais j'ai besoin d'effectifs plus nombreux et je voudrais les retenir plus longtemps dans le service. Néanmoins, ceux qui consacrent leur vie à la protection du Canada contre la menace venant du côté de l'océan n'ont d'égaux parmi les matelots ou les aviateurs de n'importe quel pays engagés dans notre spécialité, la lutte contre les sous-marins.

APPENDICE «D»

MÉMOIRE CONCERNANT LE COMMANDEMENT NAVAL PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Monsieur le président,
Monsieur le ministre,
Membres du Comité permanent de la défense nationale:

Introduction

C'est pour moi un grand honneur d'avoir été invité à comparaître devant vous aujourd'hui. Ma présence ici, à ce que je comprends, a pour but de vous donner un aperçu des objectifs du Commandement naval, de montrer comment nous sommes organisés pour remplir notre mission et quels sont les effectifs dont nous disposons à cette fin.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de vous amener dans les coulisses du Commandement naval car il m'arrive souvent de constater que les connaissances du public, au sujet de la guerre contre les sous-marins, sont en retard de 20 ans, et que le public a l'impression que les forces navales sont démodées. Cette conception erronnée tient avant tout au fait que les journaux ont très bien renseigné le public sur les énormes progrès réalisés par les sous-marins, tandis que les gens savent peu de choses sur la défense anti-submersibles. Il est donc opportun de commencer cet exposé en vous donnant l'assurance que les progrès ont été tout aussi spectaculaires en ce qui concerne la guerre contre les sous-marins, qu'il s'agisse de sous-marins atomiques ou du type classique, et que nos forces navales affectées à cette tâche sont parmi les meilleures en service aujourd'hui. Du reste, nos officiers et nos hommes ne le cèdent en rien à ceux des autres pays et, comme professionnels, n'admettent pas et n'admettront pas que subsiste la menace des sous-marins.

Les routes maritimes

L'utilisation libre de la haute mer et le libre droit de passage dans les eaux territoriales d'un pays sont admis par toutes les nations maritimes de l'Ouest comme le privilège commun des navires de tous les pays. Je dis les nations maritimes de l'Ouest, car il n'en va pas ainsi dans tous les pays du rideau de fer, dont la plupart règlementent étroitement et restreignent le déplacement des navires marchands dans leurs eaux territoriales. L'usage libre de toutes les routes commerciales du monde par les navires de tous les pays est vital pour le Canada, en tant que nation commerçante d'importance. Cette diapositive montre la répartition des navires marchands sur les routes maritimes du monde pour une journée ordinaire de l'année; comme chaque point représente trois navires, on peut se rendre compte du volume gigantesque des marchandises ainsi transportées.

Une proportion si considérable de la production mondiale est transportée par mer que la moindre perturbation du transport maritime peut engendrer un état de confusion en très peu de temps. La situation actuelle en Grande-Bretagne en est une preuve.

La puissance navale

Ceci m'amène à considérer sous un angle plus étendu l'importance de la puissance navale. Il y a lieu, je pense, de souligner ici que la puissance navale a été mêlée à presque tous les engagements importants survenus depuis la fin de la

deuxième guerre mondiale. Faisons abstraction pour l'instant du bien-fondé de ces événements: il demeure que les Nations unies n'auraient pas pu participer à la guerre de Corée sans la maîtrise absolue des mers. Suez a été une opération navale. La crise de Cuba montre comment la puissance navale a permis aux États-Unis, sans un seul coup de feu et sans une seule perte de vie, d'imposer leur volonté à l'U.R.S.S. Les États-Unis ne pourraient agir comme ils le font au Viet-Nam sans une maîtrise absolue des mers. Le Liban et le Koweit sont d'autres exemples de pays affectant la puissance navale à son objectif fondamental qui est de permettre à un pays d'utiliser la mer à ses fins propres et d'empêcher son utilisation par des pays ennemis.

Le rôle du Canada dans le maintien de la paix sur mer

Au Canada, nous voulons à juste titre empêcher les guerres de tous genres, et à défaut d'y parvenir, nous désirons user de notre influence pour empêcher que les petits conflits ne prennent des proportions plus considérables. Dans ce domaine, les initiatives du gouvernement canadien, tant en paroles qu'en actes, forment un bilan de premier ordre; mais les Canadiens voient très peu comment la stabilité, le maintien de la loi, et l'ordre en haute mer sont importants pour nos objectifs nationaux. En tant que chef du Commandement naval, je suis responsable de cet aspect de nos objectifs nationaux. Cette responsabilité exige formellement que nous disposions des moyens de faire valoir la juridiction canadienne dans nos eaux territoriales et de faire face, en période de tension, aux situations d'urgence nationale. Il ne suffit pas d'essayer d'obtenir la maîtrise des mers une fois les hostilités déclenchées. En réalité, la surveillance vigilante de nos côtes en temps de paix est peut-être le meilleur moyen de préserver la paix.

En d'autres mots, toute nation amie ou ennemie peut, tout en restant dans la plus stricte légalité, déployer des effectifs militaires au large de nos eaux territoriales, en utilisant des navires ou des sous-marins. Si ces bâtiments de guerre manifestent des intentions hostiles, il est nécessaire de montrer que nous pouvons faire face à cette hostilité à n'importe quel moment.

La menace que présentent les sous-marins est tellement sérieuse que si un pays hostile au monde libre arrivait à croire qu'il a acquis la maîtrise des mers, il pourrait être tenté de mettre en péril nos libertés. En surveillant de près cette menace, et en améliorant nos façons de la combattre, nous, Canadiens, contribuons à la paix mieux que quiconque et cette contribution est sans commune mesure avec l'importance de nos forces navales.

Avant de passer au fonctionnement actuel de notre organisation, je voudrais mentionner un autre aspect important de l'emploi des forces militaires en temps de paix. Comme vous le savez, nous procédons continuellement à des exercices militaires recréant les conditions réelles de combat en mer, tant dans le cadre d'exercices nationaux que de concert avec d'autres pays de l'OTAN. Ces exercices amènent fréquemment nos navires et nos avions à l'étranger, et il est d'usage d'organiser, en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, des visites dans les pays étrangers pour favoriser la bonne entente et améliorer les relations commerciales. Ainsi, tout en poursuivant notre tâche, nous pouvons montrer le Canada à l'étranger et favoriser nos relations internationales.

J'aimerais maintenant parler du fonctionnement actuel de notre organisation. Il y a quelques mois, un leader soviétique a déclaré que le monde libre n'a plus le monopole de la puissance navale. Quelles que soient les raisons de cette déclaration, il est certain qu'il savait que les Soviétiques possèdent la plus grande flotte sous-marine du monde. Celle-ci compte actuellement 35 sous-marins nucléaires et environ 400 sous-marins mus par moteurs diesels.

Cette série de diapositives montre quelques types de leurs sous-marins. Environ le sixième des sous-marins soviétiques sont porteurs de fusées d'un type quelconque. Leurs sous-marins atomiques ont un très grand rayon d'action et ont effectivement voyagé de l'Atlantique au Pacifique. Il y en a autant qui peuvent mouiller au large de nos côtes. D'ailleurs, il est probable qu'ils le feront, pour contrebalancer la puissance de l'Ouest en fusées Polaris. Ceci amène la menace des sous-marins à nos portes et montre que les Russes sont capables de diriger des missiles vers notre capitale et vers la plupart de nos centres populeux et industriels.

Mais ce n'est pas la seule activité qui se déploie au large de nos côtes. En ce moment, de grandes flottes de pêche soviétiques sont à l'œuvre, tant dans l'Atlantique que dans le Pacifique, très près de nos côtes. Le nombre des bateaux de pêche varie d'année en année selon les exigences des prises et la demande en poissons; mais il s'élève chaque année à plusieurs centaines de chalutiers. Les flottes sont dotées de navires-usines, de bateaux d'approvisonnement, de remorqueurs, et de tout le support logistique requis.

Ces flottes sont organisées comme la marine de guerre et, fait d'importance si nous songeons à une éventuelle situation d'urgence, l'an dernier, il y avait plus de 800 de ces bateaux dans l'Atlantique ouest et plus de 200 dans le Pacifique est. La flotte de l'Atlantique employait plus de 20,000 hommes. Personnellement, je ne vois aucune raison de me réjouir de leur présence.

D'autres navires soviétiques, qui ressemblent à des chalutiers, mouillent au large des côtes de l'Amérique du Nord, à l'écoute des transmissions radiophoniques et des autres signaux électroniques.

En résumé, j'ai déclaré jusqu'ici que notre intérêt national exige la liberté de nos communications maritimes. Les pays du Rideau de fer—ai-je déclaré —disposent de forces qui pourraient présenter un sérieux danger pour la liberté des mers et ils déploient à nos portes des armes de destruction massive. J'ai démontré qu'ils recueillent des renseignements, qu'ils emploient légalement les communications maritimes, mais de telle manière que nous ne pouvons pas oublier le caractère hostile de leurs manœuvres.

Je soutiens que ces activités justifient le but poursuivi par le Commandement maritime en ce qui concerne le Canada. Or, que nous devions ou non participer à un conflit, nous pouvons être sûrs qu'une attitude indifférente sur ces questions constitue un danger pour nos intérêts nationaux.

Dans ses activités quotidiennes, le Commandement maritime doit prendre pleinement connaissance de la situation du Canada dans ce domaine. Ainsi, nos bateaux et nos avions doivent déployer leur activité dans les régions qui nous importent. Ces activités nous maintiennent en état de préparation et d'alerte et nous permettent d'accomplir des tâches secondaires dans le domaine de la recherche et du sauvetage.

Chaque jour, j'ai affaire à des situations urgentes en mer, dans les airs, ou sur la terre. Ces situations mettent en cause des unités de mon commandement. Il se passe rarement un jour sans que nous accomplissions une tâche humanitaire, que nous portions secours ou que nous apportions une aide médicale aux Canadiens ou à d'autres ressortissants pour venir en aide à nos frères humains.

En ce qui concerne le Canada, les zones de recherche et de sauvetage qui sont de notre ressort figurent sur ce tableau. Dans tous les incidents qui peuvent se produire: un navire en perdition, un avion qui a dû se poser, un chasseur perdu dans les bois, une nécessité médicale urgente, notre organisation de recherche et de sauvetage se met à l'œuvre pour règler la situation. Grâce à leur

expérience des recherches prolongées et des missions de reconnaissance, nos forces maritimes, toujours disponibles dans leurs activités primordiales sont parfaitement en mesure de diriger toutes sortes d'opérations de secours.

Mon tableau suivant résume les activités de 1965—année caractéristique —dans les provinces atlantiques. Nous nous sommes occupés de 99 cas de perdition concernant les bateaux et les avions. Nous avons procédé à 151 évacuations urgentes de caractère médical. Dans 399 cas, nous avons apporté des secours ou alerté nos forces pour répondre à d'urgentes possibilités. Ces mesures ont exigé 2000 heures de vol pour nos appareils aériens, et 1700 heures ou plus pour les bateaux canadiens.

Les forces de notre Commandement maritime sur la côte ouest ont des responsabilités identiques.

Transport outre-mer

Il convient maintenant de mentionner une autre tâche secondaire—le transport outre-mer du Commandement maritime. Vous n'ignorez pas que nous avons employé notre aviation pour transporter des troupes et du matériel, à deux reprises, pour appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations-Unies. Tous les types de bateaux, même s'ils ne sont pas précisément conçus à cette fin, peuvent être utiles. Comme le ministre l'a mentionné dans l'exposé qu'il vous a adressé, le HMCS PROVIDER a effectué un transport maritime vers la Norvège, et a ainsi accompli une œuvre utile dans l'exercice «Winter Express». La conception de nos prochains bateaux d'approvisionnement sera influencée par le transport outre-mer.

Le tableau suivant montre un bateau de soutien dont la conception a été influencée par le transport outre-mer. Il montre qu'en plus de la fonction qui consiste à réapprovisionner nos unités anti-sousmarines en carburant, munitions et vivres, ce bateau peut transporter une énorme quantité de véhicules militaires. Une charge caractéristique comprend 2 hélicoptères, 35 véhicules opérationnels, 51 véhicules de soutien et leurs remorques.

Inventaire

Je voudrais maintenant vous décrire l'inventaire des bateaux et des avions qu'on m'a confiés pour mon commandement. J'apprécie le fait que le ministre et le général Fleury ont tous deux brièvement touché ce sujet. Néanmoins, je pense, par souci des déférence envers les officiers et les soldats du Commandement qui attachent une grande importance à leurs unités particulières, qu'il ne me siérait pas de négliger de parler de notre Ordre de bataille. En tout cas, aucun exposé sur le Commandement maritime ne serait complet si je n'en parlais pas.

Ce tableau fait état de nos forces normalement attribuées au Commandement maritime:

1 avion de transport.

9 DDH des catégories du *St-Laurent* et du *Nipigon* et (ne figurant pas sur ce tableau)

4 DDH's d'une nouvelle catégorie dont la construction est au programme

11 DDE's des catégories *Restigouche* et *Mackenzie*

1 bateau de réapprovisionnement plus deux bateaux de soutien opérationnels au programme:

2 bateaux de réparation mobiles (dont 1 en réserve)

10 frégates dont 4 en réserve

10 drageurs de mine en réserve, dont quatre au rebut
3 destroyers en réserve
3 patrouilleurs utilisés l'été pour l'entraînement des cadets
2 sousmarins plus 2 en construction.
32 *Argus*
21 avions de patrouille maritime *Neptune*
71 avions *Tracker*
25 hélicoptères *Sea King*, plus 16 en construction, pour un programme total de 41
2 avions *Albatros* et
2 hélicoptères *Labrador* pour les opérations de recherche et de sauvetage.

J'ai l'intention de traiter brièvement et séparément chacun des principaux articles en vous indiquant ses possibilités courantes et en mentionnant les modernisations approuvées ou les nouveaux programmes de construction auxquelles elles s'appliquent.

Bonaventure

Le vaisseau amiral, en un sens, de la marine royale Canadienne est notre porte-avion HMCS *Bonaventure*. Les capacités opérationnelles de ce bateau on souvent été démontrées au cours d'exercices tactiques. Il peut transporter jusqu'à 8 avions en permanence, et cet effort dans le domaine de la guerre anti-sousmarine peut se déployer dans toute partie du monde où il s'avère nécessaire. L'année dernière, il est entré au chantier de construction navale Davie, dans le Québec, pour le radoub de la moitié de sa carrière et pour des travaux de modernisation qui amélioreront sensiblement ses possibilités générales en matière de guerre anti-sousmarine. Il resterait en service jusqu'en 1975 environ. Il présente également des possibilités modestes en matière de transport outre-mer et de soutien militaire.

Destroyers hélicoptères (DDH) de la catégorie du Saint-Laurent et du Nipigon.

Ce tableau montre un bateau de la catégorie Destroyer hélicoptère (DDH) avec son hélicoptère.

Quand HMCS *Fraser* rejoindra la Flotte au cours de cette année, cette opération complètera le programme de conversion de DDE à DDH pour les sept navires de la Catégorie du *St. Laurent*. Ces bateaux, ajoutés au *Nipigon* et l'*Annapolis* me donnent neuf bateaux de cette conception et de ces capacités.

DDEs des catégories du Restigouche et Mackenzie

Il s'agit d'un Destroyer Escort (DDE) dont nous avons 11 catégories mêlées *Restigouche* et *Mackenzie*.

Les sept tabeaux de la catégorie *Restigouche* subiront une modernisation approfondie et une reconversion à partir du début de l'année prochaine—en fait, on travaille maintenant sur le prototype—*Terra Nova*. L'HMCS *Restigouche* servant de modèle, la conception qu'a l'artiste du produit fini est conforme à ce tableau. Cette conversion améliorera les possibilités de ce bateaux en matière de guerre anti-sousmarine, et je suis très impatient de voir dès que possible la fin de ce programme. Les travaux principaux consistent à établir de nouveaux

sonars et à prévoir une réaction rapide aux fusées anti-sousmarine. Peut-être modernisera-t-on les quatre bateaux de la catégorie *Mackenzie* à leur tour.

Bateau de soutien opérationnel

Il s'agit d'un tableau de HMCS *Provider*, notre unique bateau de soutien pour le moment. Il s'est montré une adjonction très précieuse à la Flotte en permettant à nos destroyers et au transporteur de se maintenir sur les mers pendant de très longues périodes. Je le répète, en plus de son rôle principal de soutien de la Flotte, *Provider* possède également des possibilités de transport outre-mer comme l'a montré sa récente participation à *Winter Express*.

Nos deux nouveaux bâtiments de soutien des opérations, avec le *Provider* et le *Bonaventure*, peuvent porter 7,000 tonnes de fournitures militaires, soit environ tout le nécessaire à une brigade, n'importe où. Ils fourniront donc, en conformité de nos engagements, l'aide en mer au maintien de la paix.

Sous-marins

Voici le HMCS *Ojibwa*, la plus nouvelle addition à la marine à laquelle il s'est joint l'hiver dernier en provenance des Chantiers royaux de Chatham. Deux autres vaisseaux de cette classe sont mis présentement en chantier, également à Chatham. Ces deux unités, de concert avec le HMCS *Grise* (ou son successeur) serviront à maintenir nos forces contre les sous-marins dans un parfait état de préparation aux opérations et nous vaudront plus d'indépendance des services de la Marine royale et de la marine des États-Unis dans la lutte contre les submersibles.

Avions navals

Enfin, mais non la moindre, nous comptons la Division ou le contingent de l'aviation du commandement. Je parle d'abord de l'aviation stationnée dans les bases territoriales et je signale l'Argus qui, même s'il a déjà vieilli, demeure égal à n'importe quel avion naval à long rayon d'action encore en service n'importe où au monde. Son endurance infatigable, son aptitude à la détection et son armement en font un appareil des plus utiles et des plus efficaces dans la lutte contre les sous-marins. Nous comptons trente-deux de ces avions remarquables.

Cette diapositive fait voir le P2V *Neptune*. Il est plus vieux que l'Argus, mais il demeure un avion des plus aptes aux opérations. Nous en comptons vingt-quatre.

Abordons maintenant le contingent d'avions stationnés à bord du porte-avions. Voici le CS 2 F *Tracker*. Cet appareil est en service à bord du *Bonaventure* ou du CFB *Shearwater*, sauf que certains détachements sont dépêchés parfois sur la côte de l'Ouest, comme en ce moment et y font le service à partir de la baie de Patricia, près d'Esquimalt. Nous comptons soixante-onze avions de ce type. Ainsi, vous voyez que notre contingent d'avions à ailes fixes qui sont spécialisés dans la lutte contre les sous-marins, est passablement nombreux.

En plus des appareils à ailes fixes, nous sommes actuellement en voie d'équiper nos unités d'hélicoptères Sea King, dont vingt-cinq sont maintenant en service et seize autres sont commandés. L'expérience a démontré la valeur de cet appareil dans la lutte contre les sous-marins. Ils possèdent toutes les caractéristiques de navigabilité voulues et les aptitudes à la détection et à l'attaque. Pour le moment, ils sont stationnés à bord du porte-avions mais dans peu de temps ils pourront prendre part aux opérations à partir de neuf de nos destroyeurs aussi.

Le contingent d'avions du commandement naval est tenu à jour dans la mesure du possible en cet âge de rapides perfectionnements. Tous les avions dont

j'ai parlé sont munis ou sont en voie d'être munis des dispositifs de détection et des armes les plus nouveaux.

Nouvelles constructions

Cette diapositive représente le dessin du nouveau DDH dont la construction de quatre unités est projetée d'ici à 1972 environ. Le Comité spécial a reçu l'an dernier des instructions assez détaillées en matière de construction de bâtiments.

Voici l'Hydrofoil. Ce vaisseau expérimental devrait arriver à Halifax au cours de l'année pour essais dans les conditions de l'Atlantique-nord.

Organisation générale

Comme vous le savez tous, le gouvernement canadien réserve certaines forces choisies pour les assigner à l'OTAN et aussi pour remplir les engagements pris avec les États-Unis en matière de défense bilatérale. Je pense qu'il convient, avant de décrire notre propre organisation, de voir brièvement quelle place nous occupons dans les accords internationaux.

OTAN

Dans les cadres de l'OTAN, le commandement suprême allié de l'Atlantique a divisé et subdivisé l'Atlantique-nord en régions géographiques de responsabilité. La sous-région de CANTLAND est confiée au Canada. A titre de commandant de cette sous-région, j'ai à répondre au commandant en chef de l'ouest de l'Atlantique, dont le quartier général est établi à Norfolk en Virginie, de la destruction des forces ennemies et de la protection du transport maritime des alliés dans cette zone. Incidemment, le poste de *Cincwestland* de l'OTAN est occupé par le commandant en chef de la flotte de l'Atlantique des États-Unis (l'une des régions navales américaines).

Accord bilatéral

En ce qui concerne l'accord bilatéral conclu avec les États-Unis, relativement à l'Atlantique, il est convenu de diviser la moitié ouest de l'océan en deux zones qui intéressent au plus haut point la sécurité nationale. Comme le fait voir cette diapositive, la protection de la zone nordique est confiée aux forces canadiennes et la partie méridionale, aux forces des États-Unis. Ces deux zones correspondent exactement aux régions délimitées par l'OTAN, ce qui simplifie beaucup le passage des opérations canado-américaines à celles de l'OTAN. Les deux commandements se tiennent constamment informés de l'emploi de leurs détachements de surveillance.

De semblables dispositions valent aussi pour le Pacifique. Voici l'aspect que prend la répartition des zones de prime importance, effectuée en conformité de l'accord Alaska-Canada-États-Unis.

Je tiens à signaler que ces accords régissent les opérations journalières, comme celles qui sont en cours en ce moment. Naturellement le rythme de l'activité varie selon les circonstances, mais la vigilance ne se ralentit jamais. Voilà pour la place que nous occupons dans les accords internationaux.

Organisation du commandement naval

Permettez-moi de vous faire part de l'organisation de nos forces navales. Le général Fleury vous l'a esquissé, mais j'aimerais à insister davantage.

Comme vous l'a déclaré le ministre le mois dernier, le nouveau commandement fonctionnel de la marine qui s'étend sur l'ensemble des forces aéro-navales

du Canada, a été placé officiellement sous mon commandement le 17 janvier dernier. Je ne peux pas dire que l'innovation n'a pas créé certaines complications, mais je peux affirmer que nous avons réussi à transformer cette gigantesque machine en un «commandement effectif des opérations», sans infirmer l'efficacité des manœuvres durant la période de transition, malgré certaines ruptures inévitablement liées à cette mesure.

Organisation hiérarchique

La création du commandement naval a entrainé peu de changements d'importance dans la hiérarchie ou l'ordre du commandement des opérations qu'illustre cette diapositive. Je dois signaler toutefois à cet égard que les forces navales de la côte de l'Ouest forment un sous-commandement qui relève de moi à Halifax. Antérieurement, les officiers supérieurs de la côte du Pacifique et de la côte de l'Atlantique et le commandant du corps d'aviation d'observation maritime relevaient directement d'Ottawa. Ainsi donc, je le répète, un commandement *unique* a été institué qui s'étend à *toutes* les forces navales.

Bases

Je vous prie de noter les cinq bases de l'organisation hiérarchique sous le commandement naval que fait voir cette diapositive: quatre sur la côte de l'Est, savoir Greenwood, Summerside, Shearwater et Halifax; une sur la côte de l'Ouest, soit Esquimalt. Aussi notre organisation hiérarchique d'escadre. Toutes ces bases ont été inaugurées officiellement le 1er avril dernier. Elles fonctionnent maintenant comme unités parfaitement intégrées qui appuient en tout nos unités d'opérations et celles des autres commandements dans leurs zones respectives. Le général Fleury vous a décrit l'organisation des bases. Je passe donc maintenant à quelques détails relatifs à l'organisation de mon quartier général à Halifax et à celui de l'amiral Sterling à Esquimalt.

Quartier général—généralités

Les deux quartiers généraux sont complètement intégrés maintenant, mais ce n'est aucunement une innovation dans la marine ni dans l'aviation des forces navales. Les avantages à retirer de la collaboration la plus étroite des forces composantes aéro-navales en vue de l'accomplissement d'une tâche commune ont été reconnus il y a une dizaine d'années déjà et les opérations sont conduites depuis lors parfaitement de concert.

Dans les quartiers généraux de Halifax et d'Esquimalt, les effectifs engagés dans les opérations, les stratèges, les météorologistes, les océanographes, les chercheurs et les préposés aux renseignements et aux communications travaillaient déjà en parfaite intelligence. Ainsi, le pas à franchir pour parachever l'intégration complète n'avait rien d'insolite ni d'irréel. Seules la logistique et les directions administratives de mon quartier général en ont ressenti la secousse.

Effectifs

Après avoir examiné avec vous mes vaisseaux, mes avions et mon équipement, je tarde de vous parler de mes ressources les plus importantes, mes effectifs en hommes. Voilà le sujet de mes soucis les plus graves, car j'ai à faire face à une pénurie de personnel naval pour honorer mes engagements immédiats. Les données globales du Quartier général sur les effectifs des forces canadiennes, dont vous avez pris connaissance antérieurement, font voir une certaine amélioration quant au rythme du recrutement et du renouvellement des engagements dans les trois armes. Nous devons, et j'insiste sur le mot devons, continuer de ne rien négliger pour attirer des recrues dans nos services et les y retenir.

Dans la marine, par exemple, nous avons introduit un régime propre à stabiliser l'emploi qui permettra aux effectifs de prévoir jusqu'à cinq ans à

l'avance leurs perspectives de carrière, compris le service en haute mer et sur terre, les cours de formation méthodique et de perfectionnement professionnel.

Le régime cyclique possède une caractéristique notable: il assure que les effectifs des vaisseaux, où le travail d'équipe est de la plus haute importance, demeureront les mêmes durant au moins quinze mois. Chacun pourra prévoir avec assez de justesse ses perspectives d'emploi et d'avancement.

A titre de président du comité qui a recommandé la mise en pratique du régime cyclique, je peux affirmer qu'il a contribué puissamment à concilier l'efficacité et les besoins personnels des effectifs.

En octobre dernier le gouvernement a annoncé une allocation spéciale pour le service en haute mer. Cette mesure reconnaît manifestement que la vie du matelot en est une de dures privations.

Nous avons porté remède aussi, dans un large mesure, à la pénurie de logements dont souffrait les effectifs de la marine dans la région de Halifax.

Toutes choses, néanmoins, qui ne suffisent pas encore. Le ministre vous a signalé plusieurs services où il y a pénurie et il a affirmé son intention d'y remédier dans les meilleurs délais.

Un autre aspect du problème est le besoin de formation relativement avancée et d'aptitudes techniques des recrues.

La complexité de l'équipement mis en service de nos jours exige que les préposés puissent maîtriser et appliquer des connaissances hautement technologiques. Nous devons reconnaître ces compétences et admettre qu'elles sont aussi alléchantes pour l'industrie que pour les services, avec cette différence, toutefois, que les services ont des exigences étrangères à l'industrie civile.

Il est d'autant plus important pour la marine d'avoir un taux élevé de recrues pour combler les vacances. Dans ma région navale nous continuerons d'améliorer dans toute la mesure du possible les conditions du service afin d'y attirer des recrues et de les y retenir.

Utilisation annuelle des forces

Malgré ces difficultés, nos forces demeurent parfaitement prêtes aux opérations et elles maintiennent une grande activité. Cette diapositive illustre le programme des grandes manœuvres tactiques sur l'Atlantique auxquelles prennent part les unités de notre région navale. Les unes sont nationales, les autres intéressent l'OTAN ou les accords canado-américains. Mais tout cela n'est que la partie de l'iceberg qui émerge au-dessus de la ligne de flottaison, encore qu'y soient représentés des mois d'instruction des équipes, d'évolutions de l'escadre, de collaboration des services qu'exigent les préparatifs aéro-navals en vue de la tenue des grandes manœuvres.

En plus de leur participation à ces grandes opérations, nos forces aéro-navales ont à patrouiller constamment les zones maritimes confiées à notre garde au large des deux côtes. Nos avions de reconnaissance accomplissent tous les jours leurs envolées au-dessus de ces régions et remplissent fréquemment des missions de surveillance jusqu'à leurs extrémités. Beaucoup de ces sorties au-dessus de l'Atlantique se terminent à des bases aussi éloignées que l'Islande, le Royaume-Uni et les Açores. Les appareils Tracker qui opèrent à partir de bases territoriales surveillent efficacement les régions limitrophes. Ils sont particulièrement aptes à surveiller l'activité de la flotille de pêche soviétique.

Et bien entendu, toutes nos forces se prêtent aux recherches et aux sauvetages qui leur sont fréquemment demandés.

En somme, nos journées sont chargées.

Conclusion

Voilà, messieurs, ce qui complète mon exposé du commandement naval. En terminant permettez-moi de signaler que l'organisation technique de nos forces nous permet de nous comparer fièrement à celles de n'importe quelle puissance, grande ou petite. Dans le domaine de la lutte contre les sous-marins, nous ne le cédons à personne, tant en matière de déploiement, de tactiques et de modèles. Aussi notre contribution aux forces de l'OTAN égale plus que largement ce que nos effectifs et nos ressources financières justifient.

Ma région navale compte 2,015 officiers, 12,030 matelots et 3,187 civils. De toutes les forces armées du Canada, notre service représente la plus forte capitalisation.

Mes effectifs en vaisseaux, en avions et en équipement me permettent raisonnablement de remplir les fonctions dont j'ai à répondre. Le programme de construction et de modernisation dont il vient d'être question ajoutera à mes possibilités de m'en acquitter quand il aura été réalisé.

Dans le domaine de la technique, ma région navale a réalisé des progrès fantastiques. A tel point que j'ai la conviction que la menace des sous-marins, si puissants soient-ils—sous-marins à propulsion nucléaire ou diesel—serait éventuellement conjurée et que nos lignes vitales de communication seraient assurées.

J'ai le sentiment que les officiers et les matelots sous mon commandement ne le cèdent à personne dans le domaine de la lutte contre les sous-marins, mais j'ai besoin d'effectifs plus nombreux et je voudrais les retenir plus longtemps dans le service. Néanmoins, ceux qui consacrent leur vie à la protection du Canada contre la menace venant du côté de l'océan n'ont d'égaux parmi les matelots ou les aviateurs de n'importe quel pays engagés dans notre spécialité, la lutte contre les sous-marins.

APPENDICE «E»

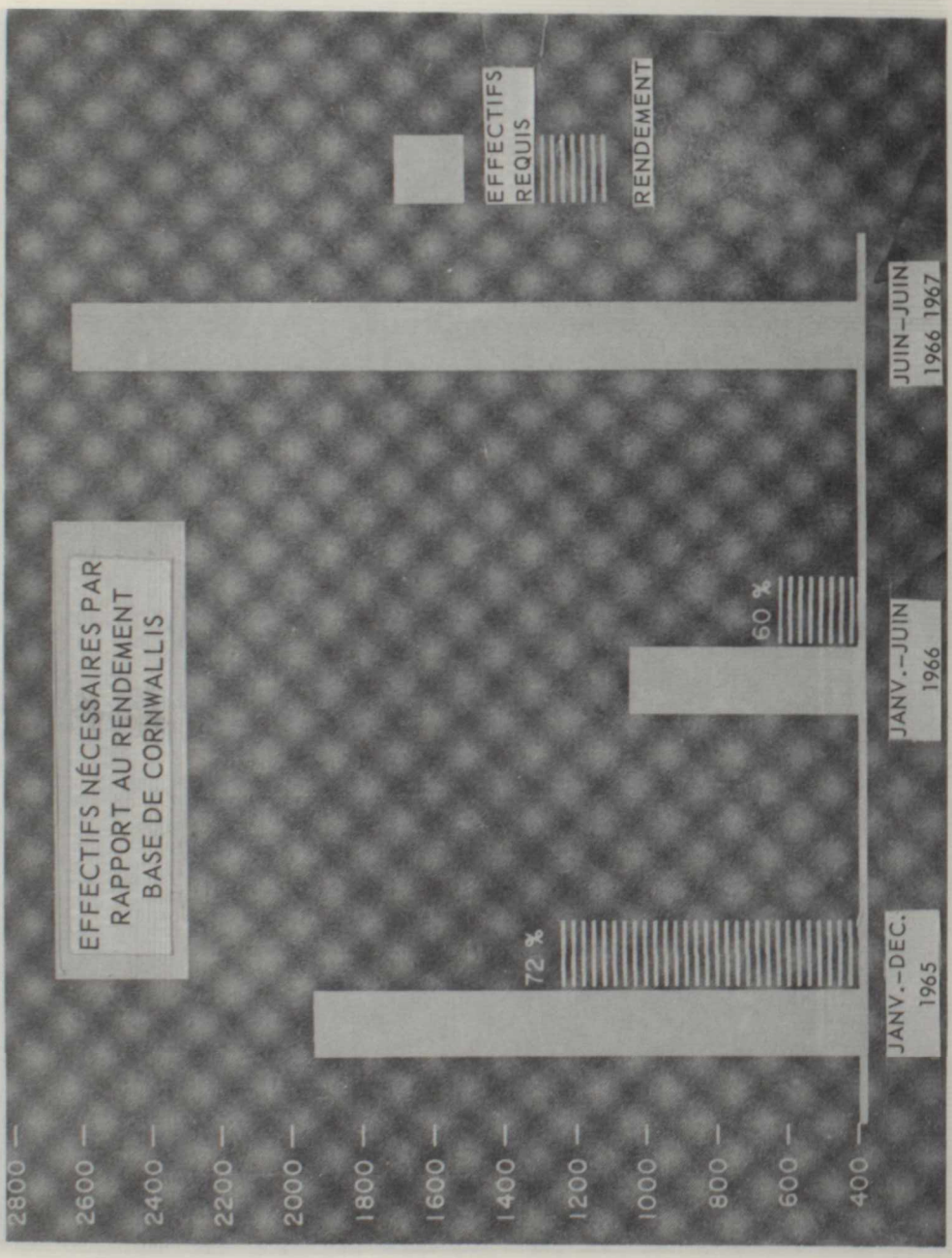
EFFECTIFS NÉCESSAIRES PAR RAPPORT AU RENDEMENT BASE DE CORNWALLIS
EFFECTIFS REQUIS
RENDEMENT
72 %
60 %
JANV.-DEC. 1965
JANV.-JUIN 1966
JUIN-JUIN 1966 1967
2800
2600
2400
2200
2000
1800
1600
1400
1200
1000
800
600
400

APPENDICE «F»

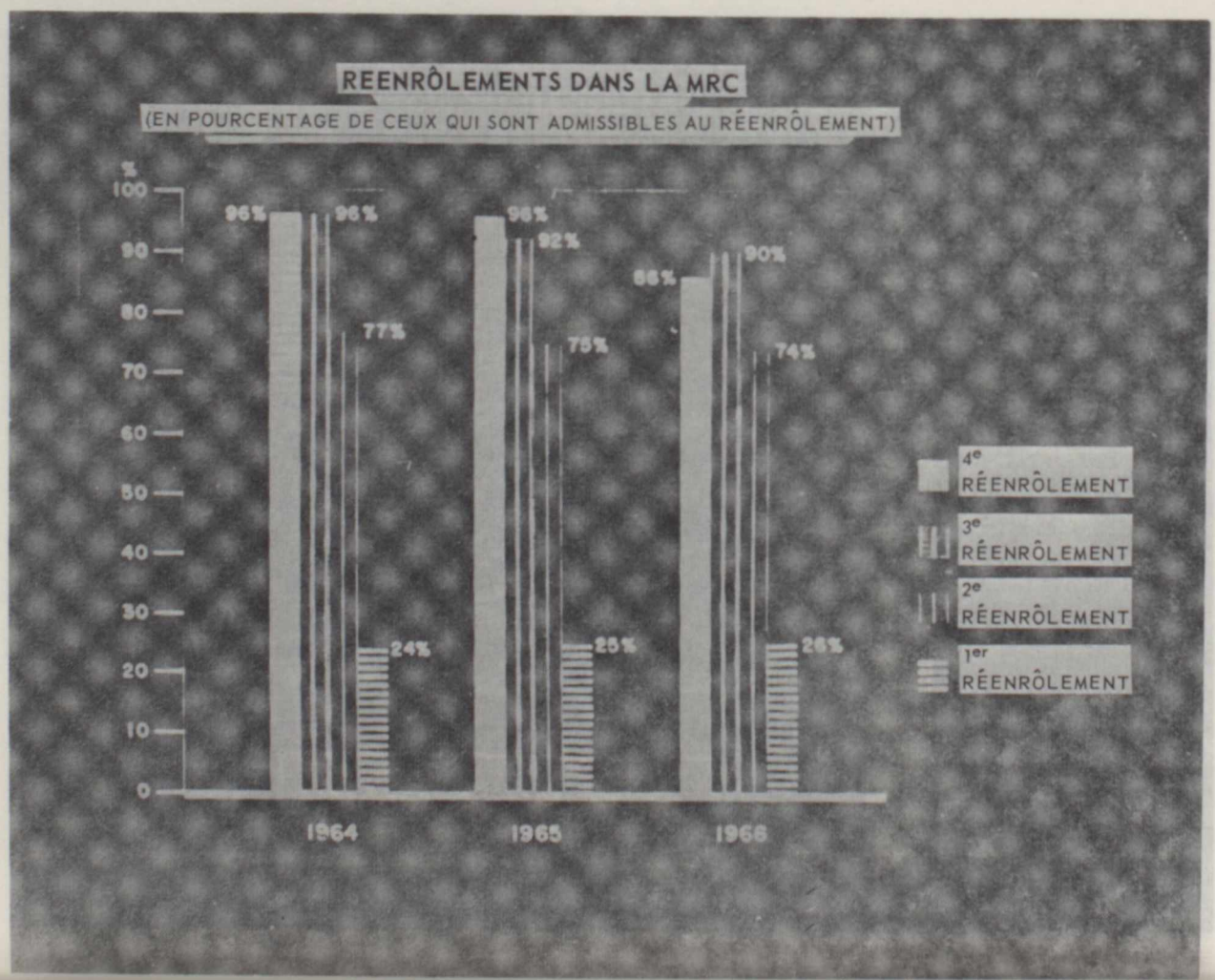
REENRÔLEMENTS DANS LA MRC
(EN POURCENTAGE DE CEUX QUI SONT ADMISSIBLES AU RÉENRÔLEMENT)
%
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
96%
96%
77%
24%
96%
92%
75%
25%
88%
90%
74%
26%
1964
1965
1966
4e RÉENRÔLEMENT
3e RÉENRÔLEMENT
2e RÉENRÔLEMENT
1er RÉENRÔLEMENT

APPENDICE «G»

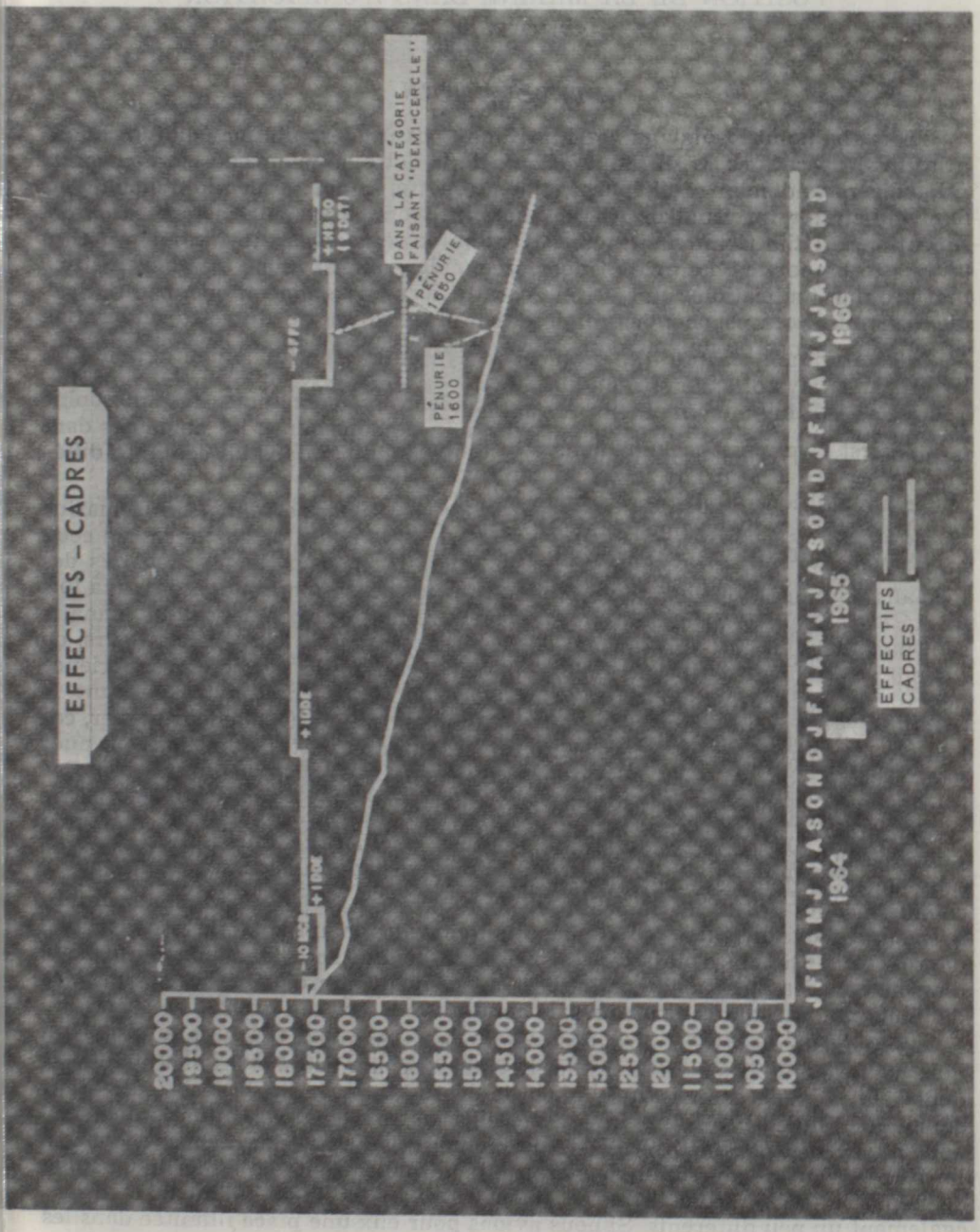
EFFECTIFS – CADRES
DANS LA CATÉGORIE FAISANT "DEMI-CERCLE"
PÉNURIE 1650
PÉNURIE 1600
EFFECTIFS
CADRES
1964
1965
1966
J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D
20000
19500
19000
18500
18000
17500
17000
16500
16000
15500
15000
14500
14000
13500
13000
12500
12000
11500
11000
10500
10000

APPENDICE «G»

POSITION DE LA MARINE DANS L'UNIFICATION

Février 1966

INTRODUCTION

D'après le commandant maritime, qui possède un rapport quotidien des opérations navales et de l'état mécanique de la flotte et qui maintient un contact étroit avec les officiers et les hommes de la flotte, la position de la marine dans l'unification devrait être relativement simple à concevoir. Actuellement, en l'absence d'une définition précise de l'unification, la seule chose que le commandant puisse faire personnellement est de se demander—si la marine doit devenir une partie d'une force armée unifiée, et, si cette force possède une identité unique, quelles conséquences peuvent se produire? La réalisation de cette intégration est-elle une bonne ou une mauvaise chose? Est-elle économique ou non économique? Est-elle vraiment possible?

2. La meilleure façon d'aborder le problème est d'examiner la philosophie fondamentale et les coutumes des marins, afin de déterminer les domaines dans lesquels ils pourraient remplir leur rôle de combattants dans un contexte différent.

3. D'abord, nous devons noter que presque tout le personnel de la marine accomplit un service en mer. Nous examinerons un peu plus bas le cas de ceux qui ne le font pas. En principe, ce fait oblige les marins à être à la fois des spécialistes et des «touche à tout». En d'autres termes, un marin doit être à la fois marin et spécialiste. Dans le cas des officiers, il faut des personnes qui connaissent parfaitement certaines formes de services, comme les officiers artilleurs, ou les officiers d'opérations, afin qu'ils puissent acquérir le savoir et l'expérience nécessaires à la direction d'une partie des opérations du navire pendant la bataille. C'est leur métier. Mais il faut qu'ils connaissent plus que leur métier, car lorsque le navire n'est pas en opérations en mer ou au port, ils doivent continuer leur service pour la sécurité du navire et de la compagnie du navire. Par conséquent, l'officier spécialisé doit apprendre toute une série de tâches et de responsabilités additionnelles. Il doit apprendre à diriger le navire en mer, à piloter le navire en eaux côtières, à parer aux cas d'incendies, d'inondation, de sauvetages. Il doit également être un chef, et par conséquent doit apprendre à commander les hommes et à connaître leurs problèmes. Par conséquent, en fait, il est un touche à toutes les qualifications navales et un spécialiste dans l'une d'entre elles. Si cela n'était pas ainsi, il faudrait que nous doublions le nombre d'officiers nécessaires à la conduite et au combat, afin d'avoir des spécialistes distincts de ceux qui font un service général.

4. Il existe des exceptions, des exceptions acceptables. Il n'est pas nécessaire que, par exemple, les aumôniers, les docteurs, les dentistes et les avocats possèdent à la fois une connaissance générale et une connaissance spécialisée. Étant donné que l'ingénieur du navire a des obligations exigeant son attention personnelle à toute heure du jour et de la nuit en mer et au port, nous avons tendance à le libérer d'autres obligations générales, bien que sa fonction d'ingénieur exige de sa part une large connaissance non spécialisée. Les officiers d'intendance sont également un peu différents. Si nous avions pour eux une place illimitée dans les bateaux, nous pourrions avoir dans chaque navire un certain nombre de spécialistes de l'intendance, destinés à s'occuper séparément de la paye et des fonds non publics, des magasins, de la nourriture et de l'habillement. Mais l'espace est limité, et il est pratique d'avoir un seul officier d'intendance qui s'occupe de tous ces domaines. On peut dire que la fonction des officiers d'intendance est la même dans ces trois domaines. C'est vrai jusqu'au moment où le matériel atteint

le théâtre des opérations. Cependant, un officier responsable de la fourniture de tout le matériel à une force terrestre doit avoir des connaissances entièrement différentes de celles d'un officier fournissant le matériel dans un navire. Il serait très coûteux d'essayer de rendre ces officiers interchangeables, d'abord à cause de l'importance du problème de l'entraînement, et ensuite à cause du fait que très peu d'officiers d'intendance sont nécessaires dans la marine.

5. En matière d'unification, le corps d'officiers de marine est, dans l'ensemble, composé de gens qui sont spécialistes de la mer, et qui, dans cette spécialité, sont experts dans un domaine, et ont des connaissances dans les autres. Si nous considérons l'ensemble des forces armées, il n'est pas possible de trouver un individu en dehors de la marine qui, par sa formation ou par son expérience, remplisse cette condition. Ce facteur d'interchangeabilité des officiers tend automatiquement à donner une attitude négative à l'égard d'une forme d'organisation provoquant l'interchangeabilité.

6. Dans le cas des officiers, à tous les niveaux jusqu'à et y compris celui de lieutenant-commander, il sera toujours nécessaire dans une force armée unifiée, d'avoir des gens entraînés spécialement pour le service en mer. Étant donné que cet entraînement est très long, il nécessite une séparation des autres services pour l'entraînement, après que la période d'instruction soit terminée.

7. Si l'on essayait maintenant de définir ce que signifie l'unification pour les officiers, on arriverait à une définition telle que: «l'unification est une organisation unique qui permet aux officiers d'un rang inférieur ou égal à celui de lieutenant-commander de la marine d'être spécialiste de la mer avec une interchangeabilité commençant généralement au rang de commandant pour le service de commandement mais pas pour le service d'opérations.»

8. La situation des hommes dans la marine n'est pas tellement différente de celle des officiers. Dans la plupart de leurs fonctions et responsabilités, nous avons besoin de personnes qui sont également un peu touche à tout en même temps que spécialistes. L'aspect touche à tout concerne le partage du service de sécurité au port; il garantit que tout l'équipage est capable de partager le service avec une capacité égale dans des situations d'urgence telles que incendie, explosion, inondation, et soit-disant péril de la mer. Le nettoyage et le maintien en bon ordre du navire doivent être partagés par tous afin de ne pas devenir trop pénibles pour certains. L'interchangeabilité n'est pas très praticable en ce qui concerne les autres services rendus lorsque l'on prend la mer. Au contraire, lorsqu'il s'agit de l'accostage, un degré important d'interchangeabilité est possible si l'on fait abstraction du confort et de l'entraînement. Si l'on en tient compte, il y a beaucoup moins d'interchangeabilité, et seulement dans certains domaines, mais dans beaucoup d'endroits.

9. L'unification, en ce qui concerne les hommes, pourrait être définie comme il suit: l'unification est une organisation qui permet aux hommes de tous rangs de la marine d'être spécialistes de la mer tout en leur permettant de faire un service de terre dans toute l'organisation là où leur spécialisation ou leurs connaissances générales peuvent être utilisées réellement.

10. Par conséquent, la conclusion qui se dégage est que le degré auquel l'unification est possible peut être mesuré en termes d'interchangeabilité des officiers et des hommes à l'intérieur du service fonctionnel.

Considérations sur le service en mer

11. Le service en mer crée des conditions spéciales nécessitant certaines considérations. Service en mer signifie service loin de chez soi. Il signifie une perte totale d'intimité pour les hommes et une perte partielle d'intimité pour les officiers. Il signifie une vie dans des quartiers étroits qui ne sont pas seulement inconfortables parce qu'ils sont étroits mais également parce qu'ils sont en mouvement.

12. Ces conditions de milieu créent pour tous les individus des tensions et des fatigues qui n'ont pas d'équivalent ailleurs. La vie en mer nécessite un ajustement important par rapport à la vie que l'on peut mener à la maison. Pour les hommes mariés, elle signifie de longues absences de la famille, non pas simplement de temps en temps, mais pendant une grande partie de leur vie de service. Dans le cas où un officier ou un homme peut faire l'ajustement nécessaire et arrive à acquérir un sens de finalité et de plaisir de sa vie en mer, nous devons nous efforcer à lui assurer une vie de famille raisonnable et, lorsqu'il est en mer, la conscience du bien-être de ses dépendants. Nous devons également nous souvenir que lorsqu'il retourne à terre, son navire a besoin d'hommes d'équipage dans le port, car nous ne pouvons pas abandonner ce réservoir vide, juste parce que nous sommes de retour. Nous devons également nous souvenir que lorsque le navire est révisé, il doit aller en cale sèche, parfois à près d'un millier de milles de la maison. Nous devons également nous souvenir qu'il est parfois nécessaire d'aller dans des écoles s'entraîner, et que celles-ci peuvent également être éloignées de la maison.

13. Un grand nombre de nos hommes ne réussiront pas à s'adapter à la vie dans la marine. Un grand nombre de ceux qui s'ajusteront subiront des tensions lorsqu'ils se marieront et qu'ils passeront beaucoup de temps au loin. Un grand nombre de ceux qui restent auront continuellement à prendre des décisions au sujet de leur carrière lorsqu'ils s'apercevront que la révision du navire et l'entraînement créent de nouvelles séparations familiales.

14. Depuis le début nous savons, si nous sommes réalistes, qu'un plus petit pourcentage d'hommes commençant dans la marine y feront toute leur carrière que dans l'armée ou dans l'aviation. Nous nous attendons à avoir un pourcentage plus bas que réengagements, et des problèmes spéciaux de bien-être.

15. Revenons maintenant à l'unification et à l'interchangeabilité. Il est évident que quelle que soit l'organisation adoptée, il ne faut pas exposer à la vie en mer plus d'hommes et d'officiers qu'il est absolument nécessaire pour remplir le service en mer. Plus il y aura de personnes pour remplir ce service, plus ces problèmes spéciaux de milieu seront importants. Un gaspillage des forces armées dû à des difficultés d'adaptation serait extrêmement important s'il se généralisait.

16. Il est possible de contrôler le problème du service en mer dans la mesure où le personnel intéressé ne vas pas trop loin du centre d'activité navale et *dans la mesure où les gens visés par le problème ont eux-mêmes l'habitude du milieu.*

17. Si l'on pense encore en termes d'unification, il semble logique de séparer le personnel faisant son service en mer de celui faisant son service dans un autre milieu, afin de pouvoir contrôler les problèmes particuliers liés au milieu maritime. Ces facteurs nous entraînent à nous poser des questions au sujet du concept d'organisation en service unique. En dehors du fait qu'il faudrait résoudre le problème du rapport mer/terre, il faudrait éviter l'interchangeabilité. Et cela aussi semble écarter une unificatiin plutôt que l'amener.

18. Le facteur d'entraînement demande également des considérations. En principe, je pense que nous ne devrions entraîner pour le service en mer que les officiers et les hommes qui doivent remplir leur service en mer. Une fois entraînés, ils devraient passer en mer autant de temps que c'est raisonnable et acceptable pour faire carrière compatible avec un rapport mer/terre convenable. Je pense que la plupart des gens devraient être d'accord avec ce principe. Il s'ensuivrait qu'augmenter le nombre des gens faisant leur service en mer serait non économique. Par exemple, si nous pouvons former un cuisinier qui s'ajuste à un milieu maritime, il faut le conserver le plus possible dans ce milieu, et ne pas essayer d'entraîner dans la douleur un cuisinier déjà entrainé à d'autres milieux à cuisiner en mer, même si l'on pense qu'un cuisinier vaut un cuisinier. C'est vrai pour tous les spécialistes.

19. Nous aimerions dire qu'un pilote d'avion est interchangeable, mais dans ce cas comme dans tous ceux des spécialistes, l'entraînement au milieu fait gagner beaucoup de temps dans la préparation d'un pilote comme nous en avons besoin. Tout officier de n'importe quel service ayant été entraîné sur bimoteur et ayant son brevet peut voler à partir d'aérodromes terrestres. Il peut, après un entraînement suffisant, s'adapter aux différents types d'avions. Par conséquent, il semblerait logique de considérer tous les aviateurs comme un facteur commun. Ma'heureusement, l'ajustement aux conditions de vol à partir d'un pont de navire demande des pilotes un entraînement extrêmement long et rigoureux; si bien qu'il serait absolument idiot de les retirer de leur milieu avant qu'ils soient trop vieux ou trop nerveux pour continuer. En outre, on leur demande d'avoir une formation non spécialisée importante, de manière à leur permettre d'être responsables de la sécurité du navire au port, en partageant ce service dur et impopulaire avec leurs camarades marins.

20. Chacun de ces exemples montre la faiblesse qu'il y aurait à considérer le personnel naval de la même manière que celui des autres armes. Le bon sens dit que la marine est par nature peu flexible et qu'elle ne s'adapte pas facilement à un moule commun, et que des officiers et des hommes entraînés dans un milieu non maritime ne peuvent pas s'adapter et s'ajuster facilement à un service naval. Même si ceux-ci étaient adaptables, il ne semble pas sage d'augmenter de leur nombre les personnes qui ont des problèmes spéciaux à cause du service en mer. Ces facteurs tendent à m'éloigner de l'idée d'interchangeabilité et par conséquent de celle d'unification.

Identité

21. Le facteur suivant est l'indentité. L'identité que possède chaque officier ou homme avec son service est importante. C'est sur cette identité que le service, quelle que soit sa fonction, construit un esprit de corps. L'unification peut certainement être acceptée dans le sens que toute personne s'engageant dans les forces armées s'identifie elle-même avec les forces armées canadiennes. Les Canadiens peuvent accepter l'idée d'une «force armée canadienne» par opposition à des «forces». Ils peuvent accepter qu'un officier du plus haut rang soit le «chef» de cette force. Je pense que le public, ainsi que tous les officiers et les hommes devraient aisément comprendre que cette force armée unifiée doive être dirigée par un groupe d'officiers de haut rang: en d'autres termes, par une direction unique, et, *dans la mesure où cette direction comprendrait assez de personnes pour représenter correctement d'un point de vue professionnel* les fonctions remplies par les militaires, elle serait acceptable et compréhensible. Dans ce sens nous avons une unification. La direction travaille avec un montant d'argent unique. Dans ce sens nous sommes unifiés. Il s'ensuit également que nous avons un seul programme de dépenses. Dans ce sens nous sommes unifiés. Ce raisonnement peut être poursuivi jusqu'à avoir un certain nombre de personnes employées dans l'ensemble de la force, et ainsi de suite. En fait, nous avons déjà une force unifiée.

22. Cependant, nous ne pouvons pas construire un esprit de corps sur le fait d'un budget unique, ou d'une allocation unique de personnel, ou d'une direction unique. Nous devons descendre jusqu'à l'homme lui-même et trouver quelque chose qui soit suffisamment proche de lui pour réclamer son attention et sa loyauté personnelles. Plus nous nous rapprocherons de l'esprit de l'individu, plus nous serons capables de combattre. C'est le principe d'identité. L'officier ou l'homme qui aujourd'hui est disposé à arracher son uniforme pour en mettre un autre ne possède pas d'esprit de corps. En d'autres termes, nous ne l'avons pas atteint et nous ne lui avons pas insufflé la quantité suffisante d'intangibles pour lui donner un esprit propre au combat. Nous voulons un homme qui, sous aucun prétexte, ne laissera son navire couler, qui soit fier de son uniforme, qui fasse son travail au maximum de ses capacités, sans tenir compte du temps passé, et qui soit prêt à mourir si besoin est, pour prouver qu'il est meilleur que l'ennemi. Pour obtenir un tel homme, nous devons pouvoir l'entraîner à comprendre le but de ce qu'il fait et les instruments et moyens qu'il doit utiliser pour remplir ce but. Tenter de donner cet entraînement dans trois milieux différents, avec une gamme très étendue de matériel et de véhicules, c'est tenter l'impossible. Par conséquent nous pouvons supposer que d'une manière ou d'une autre, une force militaire unique doit être divisée en plusieurs armes différentes, afin de permettre un entraînement efficace des hommes.

23. Depuis que nous avons commencé l'intégration de manière à bien marquer notre façon de combattre, chacune des forces composantes étant bien définie, nous nous sommes déjà écartés de l'unification. Pour ce qui est de la façon de combattre, la force maritime n'a rien de commun, ou à peu près rien de commun, avec la façon de combattre sur terre ou dans les airs. Elles se rapprochent dans une certaine mesure, en ce sens qu'il peut arriver que la force maritime puisse se trouver dans une situation où elle aide la force de terre à passer de A à B. Il peut arriver, dans de rares circonstances, que la force aérienne tactique de l'armée de terre soit appelée à combattre à côté de la force maritime mais, de façon générale, elles ont peu de choses en commun du point de vue des opérations militaires. De même, les hommes en question ont peu de choses en commun les uns avec les autres, car ceux qui sont entraînés aux opérations de terre ne peuvent discuter de choses militaires de manière intelligente avec ceux qui sont formés aux opérations en mer. On pourrait discuter sur ce point avec beaucoup uns de détails mais, de toute façon, nous déclarons que ce qu'il importe de faire, c'est de créer des conditions d'organisation qui favorisent l'esprit de corps.

24. Ce n'est pas en donnant à tout le monde le même uniforme que nous allons créer des conditions pouvant favoriser l'esprit de corps. Un marin doit représenter pour les gens l'image que ceux-ci se font d'un marin; un soldat doit représenter l'image d'un soldat; un aviateur doit représenter l'image d'un aviateur. Il en est de même de la désignation des grades. Le rang d'un marin doit rappeler la mer de quelque façon, et les formules traditionnelles sont supérieures aux formules non traditionnelles.

25. Je crois que la chose s'applique également aux soldats. Nous avons plus de chances, je pense, d'avoir de bons soldats dans un régiment où l'on retrouve la fierté de la tradition, des coutumes et de l'uniforme, que dans un régiment, peut-être plus maniable mais moins distinctif. De toute façon, vu que la forme de contrôle de l'organisation est une chose très importante au succès de la guerre, il nous importe d'avoir des formations facilement reconnaissables. La Marine utilise le système des groupes opérationnels, l'Armée utilise des codes numériques d'armées, de corps, etc., tandis que l'Aviation utilise des codes numériques d'escadron. Mais cela ne suffit pas en soi. Les hommes ne seront pas plus fiers d'appartenir au groupe opérationnel 27.1 ou à l'élément opérationnel 27.1.7 que

nous pourrions espérer entendre un matelot dire avec fierté: «Je suis le matelot breveté H-47629». Aux fins de gestion et de contrôle, notre organisation doit utiliser des ordinateurs, des machines IBM et des machines à écrire. Pour assurer l'esprit de combat, nous avons besoin d'uniformes et de codes distinctifs de service ou de navire. Avec l'unification, peu importe sous quelle forme, il faut toujours conserver ces éléments qui contribuent à susciter l'esprit de corps.

26. Il n'est pas logique non plus de donner trop d'identité. Si on parle d'un seul service, on s'aperçoit que cet unique service présente en fait une double identité. En supposant que cette force armée unifiée s'appelle *Royal Canadian Marines*, nos soldats auraient une double identité comme marins et comme soldats. Nos matelots seraient matelots et marins; nos aviateurs seraient marins et aviateurs.

27. En poussant l'idée plus loin, le commandement maritime pourrait avoir une identité distincte ou l'identité d'une seule force armée. Si le commandement maritime sous l'unification avait une identité séparée, les éléments de l'ancien commandement de l'aviation maritime feraient partie de la Marine. Les anciens officiers et les aviateurs de l'Aviation royale canadienne deviendraient maintenant des matelots, habillés comme des matelots. Même s'ils n'étaient pas contraints d'aller sur la mer, il y aurait tout d'abord à vaincre un immense obstacle sentimental. Le commandement de l'aviation maritime se trouverait séparé en deux, de sorte que les forces maritimes seraient dépourvues, dans l'ensemble, de leur pouvoir de combattre. Et de plus, en supposant qu'on réussisse à surmonter ce premier obstacle, la mesure logique à prendre ensuite serait de les envoyer en mer. De façon positive cela aurait pour effet de «fixer» les problèmes de relation mer/terre, mais du côté négatif, il y aurait un besoin de formation et de rajustement, supplémentaires et inutiles, pour environ 3,000 officiers et autres hommes de plus. Cela serait un gaspillage effrayant. Il se présenterait maintenant des problèmes d'interchangeabilité, et afin de permettre à tous de pouvoir se tailler une bonne carrière, il faudrait dépenser une somme excessive en main-d'œuvre pour atteindre ce but. Si on donnait une nouvelle identité au commandement maritime tout entier, les problèmes du point de vue émotif se trouveraient de fait de 20,000 officiers et marins, et des problèmes d'interchangeabilité seraient également créés par le plus grand nombre d'hommes visés.

28. Un service unique avec une identité unique crée une condition semblable sur une plus grande échelle; et même si un cuisinier demeure toujours un cuisinier, il n'existe aucune façon de créer un service unique acceptable à moins que ces service n'ait qu'une seule fonction.

29. Il semble que la solution se trouve ailleurs et il se peut qu'il faille conserver une formation aérienne au sein de la force maritime ou de la force mobile.

30. En somme, il n'y a aucune bonne solution d'«unification» quand elle est poussée à l'extrême, même si on crée l'unité aux échelons supérieurs.

31. Tout en respectant l'intention annoncée de s'unir, il me semble que notre organisation future appelle une définition expliquant que l'unification se fait uniquement en haut, ce qui laisse entendre une seule force, un seul budget, un seul chef, un seul commandement de défense, un seul programme, et ainsi de suite, mais sans changer les autres choses qui sont nécessaires à l'efficacité et à l'esprit de corps.

32. Si l'on dépassait cela, il en résulterait un malaise qui ferait qu'une très grande proportion de nos officiers et de nos soldats se sentiraient à ce point désabusés qu'ils quitteraient le service militaire à la première occasion. Ce qu'il en coûterait pour les remplacer dépasserait de beaucoup tous les avantages possibles de l'intégration et, en fin de compte, ce serait une très grande perte.

Droits reconnus

33. Si nous allons nous écarter de la forme actuelle des forces de défense canadiennes, qui sont formées de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation, nous sommes en face d'une difficulté juridique. Ce problème peut être résolu par une loi du parlement qui, du jour au lendemain, établit juridiquement d'autres forces et qui fait passer tous les officiers et les soldats des cadres actuels aux nouveaux cadres. Sans compter qu'il est compliqué et difficile de «légaliser» toute l'affaire, nous ne pouvons échapper au fait que les officiers et les soldats ressentiront et exprimeront un profond mécontentement, si on ne les laisse pas libres de changer ou de ne pas changer de l'«ancien système» au «nouveau système» (sans aucune sanction).

34. Autrefois, la partie V de la Loi sur les pensions a refusé d'accorder certains privilèges aux premiers maîtres, privilèges qui étaient prévus à la partie V de la Loi sur les pensions, au moment où elle a été adoptée. Cette loi a été adoptée sans difficulté, mais elle n'a jamais été acceptée par les militaires. Aujourd'hui, le parlement est à étudier une nouvelle loi pour corriger cette erreur. On avait passé outre à des droits reconnus et, bien qu'un droit juridique ait été accordé de façon légale, aujourd'hui après dix ans environ la chose est encore une cause de discorde.

35. Si l'«unification» doit changer l'identité de la force navale, je veux dire en éliminant le mot «royale» de la Marine royale canadienne ou le symbole HMCS sur les codes de navire, ou en changeant l'uniforme, le salut traditionnel, et ainsi de suite, la loi ne suffira pas en elle-même à faire accepter le changement. Il faudra laisser à chacun le choix de décider s'il veut servir dans les nouvelles forces. Si on ne le fait pas, il y aura une très longue période où chaque changement apporté dans les forces ramènera la question des droits «reconnus».

36. Vers 1947, la Marine royale canadienne a adopté les rangs C2 et P2 de façon à rendre ses structures conformes à celles des autres services. Même en 1966, il existe encore des mécontentements sur ce changement aux privilèges des divers grades. Les années n'ont pas suffi à faire disparaître le sentiment que ceux qui occupent le rang P2 sont ni chair ni poisson, ni figue ni raisin. Ce sentiment persiste aujourd'hui, bien que la grande majorité de ceux qui occupent le rang P2 présentement ne faisaient même pas partie du service au moment de la création de ce nouveau rang.

37. Peu importe les changements qu'on fera, s'ils dépassant les «sentiments» des officiers et des soldats, en résultera un état de mécontentement qui prendra des années à disparaître.

Possibilité de départs

38. Si on laisse aux officiers et aux autres hommes le choix de décider s'ils vont continuer de servir dans une marine restructurée, un grand nombre d'entre eux ne voudront pas rester pour la bonne raison, bien entendu, qu'ils ont perdu leur identité.

39. J'estime que le nombre d'officiers et d'hommes qui voudraient quitter le service naval représenterait un très grand pourcentage. Je prévois également que, parmi ceux qui resteraient, beaucoup le feraient simplement parce que leur situation financière ne leur permettrait pas de prendre les risques que suppose un changement de carrière. Parmi ceux qui resteraient, il y en aurait beaucoup qui n'ont pas appris ce que c'est que d'être loyal et qui, de toute façon, sont inférieurs à l'élite combattante.

40. Il me semble que nous avons à faire face à un choix fort embarrassant. Si nous faisons un changement radical vers l'identité, en obligeant les gens à demeurer, nous nous retrouverons dans une situation où aucun chef ne comman-

dera le respect, peu importe ses qualités d'expert et de leadership. Par ailleurs, si nous consultons chacun en particulier, nous assisterons à un exode sérieux tel que la Marine ne pourra plus fonctionner efficacement pendant de nombreuses années.

41. L'aspect le plus malheureux de toute la situation, c'est que les officiers et tous les autres hommes à qui le système a inspiré de la fierté et de l'ambition, comme il se doit, seront précisément ceux-là qui s'opposeront le plus fortement aux changements.

42. Il n'y a malheureusement pas de moyen de dire d'avance quelle sera la portée du changement. Pour le moment, l'idée de changement cause un malaise sérieux. Des démarches auprès du personnel à ce moment-ci ne feraient qu'aggraver la situation.

Opportunité

43. Peu importe les changements envisagés, il faudra les annoncer bientôt. Le malaise actuel découle autant du fait qu'on ne sait pas ce qui se passe au juste, que du sentiment d'opposition au changement. En l'occurrence, le temps ne joue pas en notre faveur. Si le nouveau système doit en définitive apporter des changements quasi radicaux, alors il vaut mieux leur faire face résolument, accepter le dommage, et recommencer à neuf. Si les changements doivent à peine se faire sentir, alors il est également important de les faire avant que la situation de notre personnel ne s'aggrave encore davantage et sans aucune raison.

44. La situation de personnel actuelle ne se prête pas au changement. Les changements doivent se faire quand la structure des émotions en cause est forte, sauf évidemment lorsque ces changements ont pour but de combattre des faiblesses évidentes. Mais à un moment où le recrutement ne se fait pas et où il faut faire des promesses pour garder les hommes dans le service, ce n'est pas le temps d'apporter des changements radicaux, sauf s'il s'agit de traitements plus élevsé ou de meilleures conditions de travail.

Conclusions

45. Ce document, qui est l'expression de mes idées personnelles sur l'«unification», sera considéré comme «vieille marotte», parce que mes opinions sont déjà assez bien connues. Toutefois, le lecteur ne doit pas oublier que mes idées personnelles ne découlent pas simplement d'un manque de souplesse ou de l'opposition au changement. Mes contacts nombreux avec le personnel à tous les niveaux m'ont permis de découvrir que l'idée d'un service unique n'est pas acceptable et qu'en changeant l'identité, on ne fait que détruire la base de ce qui est présentement une force de combat puissante et efficace.

46. Je crois avoir démontré qu'il y a tellement peu d'interchangeabilité possible, tant du point de vue tactique que du point de vue économique, qu'il ne serait pas sage d'appliquer l'unification sans réserve.

47. J'espère avoir donné l'impression que la Marine continue de garder un lien très fort avec le passé et le bon souvenir de ceux qui ont déjà servi dans la Marine. Chacun s'oppose vivement, et parfois jusqu'à l'aversion, à se voir contraint en conscience à accepter des changements qui les abaisseraient aux yeux de leurs devanciers.

48. J'espère avoir fait comprendre que le fait d'augmenter le nombre d'hommes en mer aura pour résultat de nuire à la stabilité du personnel et d'augmenter nos difficultés.

49. En autant que la Marine est visée, il est clair qu'il serait désastreux de poursuivre l'idée d'une force unique avec une même identité. De plus, vu qu'un grand nombre d'hommes de la force navale auront le sentiment d'avoir été trahis

par leurs commandants, je ne pense pas que je pourrais, non plus que les amiraux d'aujourd'hui, exercer efficacement le leadership, si l'identité de la Marine est changée.

Recommandation

50. Puisque nous avons la liberté de définir l'unification, je recommande que cette définition se limite à l'unification aux échelons supérieurs. La définition doit comprendre les concepts d'un seul chef, d'un seul commandement de défense, d'un seul budget, d'un seul programme, et les mêmes procédés d'administration. Si l'on dépassait cela, ce serait diviser la Marine en deux et provoquer l'exode de beaucoup de nos meilleurs hommes. Les conséquences de ce qui précède sont évidentes.

(Signature) Wm. Landymore,
Contre-amiral.

Le 24 FÉVRIER 1966.

par leurs commandants, je ne pense pas que je pourrais, non plus que les amiraux d'aujourd'hui, exercer efficacement le leadership, si l'identité de la Marine est changée.

Recommandation.

50. Puisque nous avons la liberté de définir l'unification, je recommande que cette définition se limite à l'unification aux échelons supérieurs. La définition doit comprendre un concept d'un seul chef, d'un seul commandement de défense, d'un seul budget, d'un seul programme, et les mêmes procédés d'administration. Si l'on dépassait cela, on serait diviser la Marine en deux et provoquer l'exode de beaucoup de nos meilleurs hommes. Les conséquences de ce qui précède sont évidentes.

(Signature) Wm. Landymore,
Contre-amiral.

Le 24 février 1966.

LÉON-L. RAYMOND.
Le Greffier de la Chambre,

Secrétariat d'État.
Traduit en partie de la Traduction Égnérale.

Comité
L'impression de la Reine. Le prix varie selon le
des séries complètes en s'adressant surtout de
La huitième vent se procurer des exemplaires on

française on une traduction française de l'anglais.
La présente édition contient les délibérations en

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-

VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

4

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.